DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38 Elizabeth II

VOLUME III, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU NEUVIÈME JOUR DE JUIN 1989
AU TROISIÈME JOUR D'OCTOBRE 1989, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juin 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez à la Chambre, vous verriez qu'elle consentirait à l'unanimité à ce que nous suivions la même procédure qu'hier en permettant à chaque caucus d'utiliser les 20 minutes qui sont imparties à ses députés selon l'une des deux méthodes suivantes. Dans le premier cas, le député désigné pourrait utiliser les 20 minutes habituelles suivies de la période de 10 minutes pour les questions et les réponses, ou bien comme nous l'avons fait hier, chaque caucus pourrait, dans le deuxième cas, diviser cette période entre ses députés en séquences de 10 minutes immédiatement suivies d'une période de questions et de réponses d'une durée de cinq minutes. Un autre député du même caucus lui emboîterait le pas toujours pour la deuxième séquence de 10 minutes suivie de cinq minutes supplémentaires pour la période des questions et des réponses.

Si vous lui en faites la demande, je crois que la Chambre sera d'accord pour que nous suivions cette procédure qui est exactement la même que nous avons suivie hier. Et si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, compte tenu de l'heure à laquelle nous commencerions, je pourrais lui dire immédiatement que notre premier orateur prendra la parole pendant 20 minutes au départ parce qu'il est notre chef de file pour la circonstance.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'approuve la proposition qui a été faite concernant notre façon de procéder aujourd'hui. Il est certain que nous collaborerons, mais cela nous pose un problème pour ce qui est de la rotation normale des orateurs. Nous, du Nouveau Parti démocratique, ne profiterons pas de ce changement parce que nous n'aurons probablement qu'un seul orateur aujourd'hui. Notre premier orateur fera, lui aussi, un discours de 20 minutes, suivi d'une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

L'un des problèmes que nous avons, c'est qu'il est peu avantageux pour nous de collaborer à une telle initiative une journée comme aujourd'hui. Maintenant que nous avons signalé le problème, on pourra peut-être en tenir compte la prochaine fois que des propositions du genre seront faites à l'occasion de journées de l'opposition. Cependant, pour faire preuve de bonne volonté et, ce qui est peut-être plus important encore, pour donner à la Chambre la possibilité d'essayer de nouvelles façon de procéder en ce qui concerne le débat, nous allons certainement collaborer aujourd'hui.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je peux confirmer que le gouvernement est disposé à apporter, lui aussi, sa collaboration. Nous voudrions cependant que le ministre puisse prendre la parole ce matin avant 11 heures. C'est là notre seule préoccupation, et cela ne change rien aux périodes de 20 minutes et de 10 minutes.

M. le vice-président: Je vois que la Chambre est disposée à procéder de cette façon.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81—LES SERVICES DE TRAINS DE VOYAGEURS)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à courtes vues visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développement des collectivités dans toutes les régions du Canada.

• (1010)

—Monsieur le Président, la présidence, comme c'est toujours le cas, occupe un poste de grande autorité et, par conséquent, doit faire preuve de grande neutralité. Comme il se doit, vous avez lu cette motion, clairement, brièvement et sans passion. Étant donné ce dernier qualificatif, je pense que je dois la relire, du fait que vous vous

êtes borné, pour ne pas faire de sectarisme, à la présenter.

Voici ce que dit la motion:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à courtes vues visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développement des collectivités dans toutes les régions du Canada.

Nous signalons cette motion à la Chambre parce que le gouvernement du Canada s'est lancé dans une politique à courtes vues qui, non seulement enlèvera aux Canadiens leurs services de trains de voyageurs à court terme, mais en plus aura des effets considérables et dévastateurs sur les collectivités touchées, et surtout privera les Canadiens de services ferroviaires dans les années 90, puis au XXIe siècle.

Pourquoi dis-je cela? Parce que notre gouvernement, par une décision arbitraire contenue dans le budget fédéral, a décidé de réduire notablement les sommes fournies à VIA Rail pour assurer les services voyageurs au Canada. Le ministre des Transports (M. Bouchard) n'est pas dupe, ne nous y trompons pas. Je peux témoigner que le ministre des Transports est raisonnablement intelligent. Il est aussi raisonnablement politisé. Il n'est pas du genre à ignorer les conséquences de ses gestes. Ce n'est pas une marionnette entre les mains des fonctionnaires, sans aucune notion des conséquences de ses actions.

Pourtant, ce ministre n'arrête pas de répéter, à la Chambre, en comité, devant les caméras et devant le public: «Nous ne disons pas à VIA Rail ce qu'elle doit faire. Nous ne lui disons pas quel service elle devrait fournir. Nous ne lui disons pas quel service elle devrait supprimer. Nous disons simplement à VIA Rail que nous lui coupons les fonds. Pour le reste, elle peut faire ce qu'elle veut.» «Je peux vous assurer», dit ce ministre de son ton le plus menaçant, le plus honnête et le plus sincère, «que le gouvernement du Canada n'a pas pris pour cible des régions de notre pays, comme le Canada atlantique. Nous n'avons pas abandonné l'Ouest. Nous ne sommes pas revenus sur les promesses faites aux localités rurales d'un bout à l'autre du pays. Nous disons seulement à la société VIA Rail qu'elle a 500 millions de dollars de moins qu'auparavant. La façon dont elle se débrouille avec ce nouveau budget est sa responsabilité, pas la mienne ni la nôtre.»

Qu'un ministre considéré jusqu'à présent comme raisonnablement intelligent, averti et dévoué fasse ce genre de déclaration téméraire aux Canadiens est une insulte à l'intelligence de ces derniers. Disons-le bien clairement aujourd'hui que ce n'est pas un groupe stupide de bureaucrates anonymes appartenant à une société depuis longtemps disparue et occupant le dernier étage d'une tour d'ivoire en verre et en acier appelé VIA Rail, qui prend la décision d'abandonner le Canada rural. C'est le gouvernement du Canada et, plus précisément, le ministre des Transports qui est responsable des mesures qui sont prises aujourd'hui. Que personne ne s'y trompe.

Quelles sont exactement les conséquences de cette décision prise par le gouvernement? Pour que cela figure au compte rendu et que les Canadiens sachent de quoi nous parlons, il s'agit de la suppression de quelque 22 lignes. À l'Ouest, ce sont celles de Montréal-Sudbury, Toronto-Winnipeg-Calgary, Winnipeg-Edmonton, Victoria-Kootenay, au Québec, ce sont celles de Chaleurs-Gaspé, Québec-Mont Joli, Montréal-Sherbrooke, Côte-Nord et en Ontario, ce sont celles de Kingston-Toronto, Toronto-Sarnia, Toronto-Niagara, Toronto-London,Toronto-Havelock, Toronto-North Bay et Cochrane-Kapuskasing. Les lignes de l'Atlantique sont celles d'Halifax-Dartmouth, Halifax-Montréal, Halifax-Sydney, Halifax-Saint John, Moncton-Campbellton, Moncton-Edmundston et Moncton-Charlottetown. Puis il y a Calgary-Vancouver, Edmonton-Vancouver, le couloir entre Toronto et Montréal, Québec-Montréal-Hervey, l'ouest de Winnipeg et Winnipeg-The Pas. On n'a conservé que six des neuf lignes restantes desservant des localités isolées. On n'a augmenté qu'une seule ligne. Sur 35 lignes, 22 risquent d'être supprimées. Six doivent être réduites. Voilà la conséquence de la décision que le ministre des Finances (M. Wilson) a prise dans son budget.

J'ai commencé par dire que le gouvernement du Canada ne faisait pas que prendre une décision qui altère fondamentalement l'un des modes de transport importants de notre pays et abandonne des localités, surtout dans les régions rurales, mais qu'il compromettait également l'avenir des Canadiens. Je l'ai dit parce que le ministre des Transports sait, tout comme le ministre des Finances, que l'ancien président de VIA Rail, Denis de Belleval, qui a été congédié, éliminé, atomisé, lâché par le ministre des Transports, était en train de mettre au

point avec ses collaborateurs et avec les meilleurs conseils qu'il avait trouvés au Canada, un plan d'entreprise pour VIA Rail.

Ce plan n'envisageait pas à long terme que l'État continuerait de verser de fortes subventions à VIA Rail, des subventions aussi énormes qu'elles le sont actuellement, mais prévoyait que VIA Rail allait devenir un service de transport ferroviaire de voyageurs moderne, efficace, compétitif, productif et rentable pour le Canada.

Un élément fondamental du plan consistait à examiner la possibilité d'implanter au Canada un service de trains de voyageurs à grande vitesse, comme on l'avait fait à l'étranger, notamment au Japon et dans certains pays européens. Quiconque parle sérieusement de services ferroviaires pour voyageurs au Canada—et c'est là un argument du ministre—ne prétendra pas que l'avenir de VIA Rail réside dans son présent ou son passé, dans la continuation du genre de service, du niveau de service et de la qualité de service que nous connaissons aujourd'hui. Ceux qui prennent au sérieux les services ferroviaires pour voyageurs au Canada, dont l'ancien président qui a été congédié, M. Denis de Belleval, avaient les yeux tournés vers l'avenir.

En fait, après avoir examiné la situation au Japon et en Europe, ils ont conclu que notre service-voyageurs ne survivrait que si nous étions disposés à considérer sérieusement l'opportunité de promouvoir le train grande vitesse. Avant même d'avoir reçu ce plan d'entreprise qui a demandé énormément de travail, de réflexion et d'effort, sans parler des 4 millions de dollars qu'il a coûtés aux contribuables, le ministre des Finances, fort de la complicité du ministre des Transports, a profité de son exposé budgétaire du 27 avril pour annoncer sa décision arbitraire: non seulement le service-voyageurs actuel va-t-il disparaître, mais il n'est même pas question de penser à l'avenir et de déterminer si le TGV ne serait pas le remède à nos maux.

Il faut reconnaître qu'après des années d'évolution, le TGV est devenu aujourd'hui un mode de transport efficace et ponctuel qui accommode des foules de passagers et qui est rentable. Financièrement autonome, le TGV sert même à subventionner les services dans les régions moins populeuses parce que ses opérations sont plus que rentables. Voilà l'avenir que M. de Belleval et la direction de VIA Rail conçoivent pour le service-voyageurs au Canada. Monsieur le Président, c'est le genre de concept que le Canada, pays moderne et riche de l'Ouest, devrait étudier sérieusement en 1989. C'est le genre de défi que le gouvernement, soucieux de respecter les minables contraintes du ministre des Finances, préfère ne pas relever. Voilà la conséquence de la décision du ministre des Transports.

• (1020)

Je viens de Terre-Neuve où nous avons déjà entendu un gouvernement nous dire: «Nous n'éliminons pas votre service, cher ami, nous ne faisons qu'un léger ajustement. Nous allons même l'améliorer et le rendre plus productif. Faites-nous confiance. Nous n'avons pas l'intention de l'éliminer entièrement. Nous ne ferions jamais une chose pareille.»

Je me rappelle que le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie), le collègue du ministre des Transports au Cabinet, a dit aux Terre-Neuviens: «Ceux qui proposent d'abandonner le service ferroviaire à Terre-Neuve trahissent la province et je ne le tolérerai pas.» Si vous écoutez attentivement, vous entendrez encore l'écho de ces paroles retentir dans les coins de cette auguste Chambre. Mais vous aurez beau tendre l'oreille, vous n'entendrez pas le son des trains roulant sur les voies ferrées de Terre-Neuve, parce qu'il n'y en a plus. Le service a été abandonné et les rails sont rongés par la rouille.

Nous avons entendu à Terre-Neuve le même genre de pacte, de tromperie, de fausses assurances et de protestations d'honnêteté suivies d'aveux d'impuissance. «Nous prenons seulement les décisions financières. Le reste dépend du CN et de Via Rail» disent-ils. Les sottises que nous avons entendues à Terre-Neuve, on nous les répète aujourd'hui au sujet de Via Rail.

M. Mifflin: Et on n'offre aucune compensation.

M. Tobin: Et on n'offre aucune compensation. Les Canadiens devraient savoir à quoi s'attendre quand le ministre se lèvera dans quelques minutes et qu'il leur répétera que le problème ne dépend vraiment pas du gouvernement, mais de Via Rail qui pourrait peut-être, dira-t-il, le résoudre au moyen de baux et d'ajustements. On continuera au moins d'offrir un service de base aux villes et aux régions les mieux desservies du Canada. Quand vous l'entendrez, rappelez-vous que son gouvernement a dit la même chose au sujet du service ferroviaire à Terre-Neuve, qui est complètement disparu aujourd'hui.

Nous avons entendu les ministériels nous donner les mêmes assurances durant une campagne électorale au sujet de ce dépôt sacré qu'était le développement régional. Si pour une élection il faut s'engager à défendre le développement régional, on y va. Si pour une élection il faut s'engager à ne pas changer l'A–C, on y va également. Si pour une élection il faut s'engager à consacrer 4 ou 5 milliards de dollars aux garderies et bien voilà, on y va. Vous demandez au premier ministre si nous avons les moyens de faire tout cela? Et celui–ci de répondre que tout a été compté jusqu'au dernier sou. Oui, monsieur le Président, et dès que les élections sont passées, voilà Mac le sabreur qui s'amène, et toutes ces belles promesses s'en vont à la dérive avec. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: C'est Mike le sabreur qu'il faut dire.

M. Tobin: . . .des douzaines d'autres. Voilà comment s'est envolée la promesse gouvernementale de préserver VIA Rail.

Qu'entraînera cette décision du ministre des Finances appuyé par son ministre des Transports? Beau ministre des Transports, monsieur le Président! Il faudrait l'enduire de goudron, l'emplumer et le chasser de la ville sur un rail, pour en être débarrassés ici.

Il a présidé au démantèlement des réseaux nationaux de transport du Canada, pays qui avait été édifié sur les transports. John A. Macdonald, ce grand premier ministre conservateur s'était fait une conception du Canada, immense territoire s'étendant d'un océan à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique, et depuis la frontière sud jusqu'au Grand nord. Il disait que le pays ne peut être tenu ensemble que grâce à des réseaux de transport qui permettaient à la population de circuler librement sur notre territoire, de créer un courant de circulation de marchandises et de personnes et des échanges commerciaux est–ouest, plutôt que nord–sud.

Donc, John A. Macdonald, qui avait conçu cela il y a plus de 123 ans, verrait que tout est anéanti et transformé en cauchemar par ces cousins, ces gens qui lui ont succédé mais ont renoncé à la voie qu'il avait tracée pour le pays en détruisant les réseaux de transport fondamentaux.

Des voix: Quelle honte!

M. Tobin: Ce que je dis au peuple canadien, c'est de ne pas se laisser leurrer par les fausses assurances du gouvernement. Celui–ci en a déjà trop données dans bien d'autres secteurs. Les Canadiens doivent comprendre que ce que le gouvernement propose, c'est de supprimer purement et simplement notre service ferroviaire voyageurs.

Le président de Transport 2000 est un être impartial qui n'embrasse aucune idéologie politique ni ne s'associe à aucun parti politique. Il n'a qu'un objectif: de maintenir des réseaux de transport raisonnables au Canada, en particulier dans le domaine du transport ferroviaire. Or, le président de Transport 2000 a déclaré qu'il lui semblait évident qu'il ne restera de service que sur le corridor Québec–Toronto. Un train vers l'Est et un seul train de touristes vers l'Ouest. C'est ce qui se prépare.

La citoyenneté canadienne n'a pas toujours été un gage d'égalité, n'a pas toujours assuré que peu importe où on vivait ou ce que l'on faisait, on bénéficiait du même traitement que les autres. Personne ne s'attendait à cela autrefois et personne ne l'exigeait non plus. Mais la citoyenneté canadienne a toujours garanti des possibilités égales, a toujours assuré que, dans certains secteurs fondamentaux où nous ne pouvions pas tous être égaux, nous ayons tous accès aux mêmes services, où que nous vivions.

Un de ces secteurs fondamentaux est celui des soins de santé. Un autre réside dans la possibilité de bien s'instruire. Un autre encore consiste dans les droits fondamentaux dont jouissent tous les citoyens canadiens conformément à la Charte des droits et libertés. Un autre, compte tenu du fait que le Canada est un pays vaste et peu peuplé, est la possibilité de se déplacer librement où qu'on habite dans le pays.

Pour de nombreux Canadiens, VIA Rail est un droit fondamental non seulement pour le transport des marchandises, mais également pour le transport des voyageurs. Lorsque le gouvernement fédéral décide maintenant de façon arbitraire qu'un service voyageurs doit être productif, efficace et rentable, alors qu'il l'a négligé pendant tant d'années sans chercher à lui donner les outils voulus pour être productif, efficace et rentable, cela revient à abandonner les régions. C'est pousser plus loin la théorie selon laquelle quiconque n'habite pas dans le corridor Québec–Windsor est un citoyen de seconde zone, car le gouvernement obéit aux lois du marché et si

celles-ci ne vous reconnaissent pas un certain niveau de service, alors, pour le gouvernement, vous n'existez pas.

La décision d'abandonner VIA Rail ne se rapporte pas simplement au transport; c'est l'amplification d'une certaine conception du Canada, d'une perception de notre pays qui jusqu'à maintenant était étrangère aux Canadiens. Il s'agit en l'occurrence de réduire le pays à une simple collection de pièces d'un jeu de Monopoly. La valeur de la citoyenneté dépend de l'endroit où l'on vit et où cette valeur diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre du pays.

Le Parti libéral ne saurait accepter cette perception, cette vision du pays. De même, les libéraux, partisans du progrès et des réformes, ne peuvent accepter que le Canada, un pays parmi les autres nations du monde, doive tourner le dos à l'avenir, refuser de se pencher sur la technologie actuelle, afin de faire du Canada un pays doté d'un réseau de transport moderne et efficace. Nous ne pouvons admettre que le Japon et l'Europe de l'Ouest puissent mettre au point des trains grande vitesse et les rendre productifs, rentables et efficaces, afin de servir leurs citoyens, alors que le Canada ne serait qu'une nation arriérée incapable d'offrir ce genre de réseau de transport. Ceci est inadmissible, pour nous, monsieur le Président. C'est pourquoi nous condamnons le gouvernement aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous invitons les Canadiens de tout le pays à comprendre toutes les conséquences de cette décision et à s'opposer au gouvernement. Ils doivent se faire entendre, afin que VIA Rail continue d'être une entreprise viable desservant les Canadiens peu importe où ils vivent. Il faut s'assurer que le Canada se mette à l'heure technologique du XXIe siècle dans le domaine du service ferroviaire-voyageurs et ne tourne pas le dos à l'avenir en se comportant comme un dinosaure perdu dans la forêt d'antan.

• (1030)

L'actuel ministre des Transports est un fossile. Le gouvernement abandonne les régions à leur sort. Les Canadiens blâment le gouvernement d'avoir pris cette décision à courte vue et punitive.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député de Terre-Neuve. Lui-même et son parti ont-ils un plan précis qu'à leur avis le gouvernement devrait mettre en oeuvre en ce qui concerne VIA Rail?

M. Tobin: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Tous les députés qui ont participé aux délibérations du Comité permanent des transports et tous les autres députés qui s'intéressent vivement aux transports savent pertinemment que VIA Rail a travaillé très fort ces dernières années et dépensé des millions de dollars pour planifier son avenir.

Nous savons que VIA Rail s'est surtout appliqué à étudier les trains à grande vitesse. À mon avis, tous les Canadiens, quelle que soit leur option politique, reconnaissent qu'il ne serait plus ni souhaitable ni utile que VIA Rail continue de fonctionner en encourant des pertes s'élevant à des centaines de millions de dollars par année. Je ne crois pas que le NPD soit d'accord avec cette idée, pas plus d'ailleurs que le parti libéral. Pourtant, le gouvernement l'utilise comme prétexte pour détruire VIA Rail.

Ceux qui regardent vers l'avenir n'exigent pas que les choses demeurent ce qu'elles sont, c'est-à-dire que VIA Rail continue d'utiliser un équipement de piètre qualité pour fournir un service médiocre en suivant éternellement le même itinéraire de la même façon. Le ministre est le seul à vouloir maintenir le statu quo. C'est le choix qu'il nous offre: le statu quo ou rien. Il soutient que ni le statu quo ni les pertes sont acceptables. Par conséquent, ce sera rien.

En agissant ainsi, le ministre prive les Canadiens ou VIA Rail de l'occasion, non pas de maintenir les choses dans l'état où elles sont, mais au contraire de les moderniser. VIA Rail fournit un service qui répond aux besoins du passé. Au lieu de se préparer en vue de l'avenir, VIA Rail fait appel à de vieilles techniques et à de vieilles méthodes.

Monsieur le Président, le député m'a demandé si j'avais quelque chose de précis à proposer au gouvernement. Bien sûr, monsieur le Président. Le parti libéral et moi estimons qu'il faudrait laisser aux responsables de VIA Rail qui dirigent cette organisation et qui comprennent que le gouvernement et les Canadiens trouvent intolérable la situation actuelle, le soin de remettre au ministre, ainsi qu'ils ont l'intention de le faire au cours des prochaines semaines, un projet concernant le rôle que VIA Rail pourrait jouer à l'avenir. Ce projet considère en particulier la pertinence des trains à grande vitesse. Le plan ne devrait pas se limiter à des crédits.

Mon opinion personnelle, c'est que, si nous ne sommes pas prêts, dans un pays techniquement avancé et relativement riche comme le nôtre, à investir dans l'avenir en envisageant sérieusement l'option du train à grande vitesse, il vaudrait mieux reconnaître que nous n'avons pas la compétence nécessaire pour exploiter un service-voyageurs ferroviaire et abandonner la partie.

C'est la conclusion à laquelle le ministre des Transports en est venu avant même de voir le mémoire de VIA Rail. Il n'a pas examiné la possibilité. Il a laissé le ministre des Finances dicter, en fonction des impératifs du moment, l'avenir du service-voyageurs ferroviaire au Canada. Aucun député ne croit sérieusement qu'il restera un service-voyageurs ferroviaire au Canada après une coupe de 500 millions de dollars dans le budget d'exploitation de VIA Rail. Aussi bien mettre une croix dessus. En outre, avec de telles compressions, il sera à peu près impossible d'examiner une option d'avant-garde, une option d'avenir, celle du train à grande vitesse.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député qui vient de parler. Je crois comprendre que, si VIA Rail cessait de desservir Edmonton, un millier d'emplois disparaîtraient dans cette seule ville.

Aux audiences que le Parti conservateur a tenues en 1981 et en 1982, nous avons appris qu'environ un quart de million de Canadiens de l'Atlantique prenaient chaque année le train qui traverse le Maine. Je suppose qu'il s'agissait en grande partie d'étudiants, de gagne-petit et de personnes âgées.

Voici la question que je pose au député. Quelles seront les conséquences pour le Canada atlantique ou, puisque Terre-Neuve n'a pas de service-voyageurs, pour les provinces maritimes, de la suppression de l'Atlantique, ce train qui traverse le Maine?

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'étais en Alberta la semaine dernière. Effectivement, on s'inquiète beaucoup à Edmonton des possibilités de compressions dans cette ville, où le service pourrait être supprimé y compris la boucle qui se rend à Edmonton, conformément au programme de réductions dont je viens de parler.

Je peux aisément comprendre que le député entende les plaintes que les Canadiens expriment partout dans le pays. Il a posé une question précise au sujet d'Edmonton. Il a signalé le cas d'Edmonton, après quoi il a formulé des observations sur les réductions dans le Canada atlantique. Il vient de l'Ouest. Nous appartenons à deux partis différents. Je ne veux pas être sectaire à ce sujet. Je pense que le député exprime le sentiment ressenti dans le pays, notamment dans les régions. Le mot «région» est péjoratif. On pense aux régions après coup, une fois que les décisions ont été prises au centre. En vertu de ce plan, le service sera maintenu de Québec à Windsor, mais ce ne sera guère le cas ailleurs dans les «régions».

Je pense que le député montre bien que l'inquiétude des Canadiens déborde le cadre des transports. On est inquiet au sujet du contrat fondamental qui figure dans la «Confédération», qui prévoit que si nous ne pouvons être tous égaux, le fait d'être citoyen canadien donne toutefois droit à des services de base sur lesquels nous pouvons tous compter. On a l'impression au Canada que ce contrat fondamental qu'on désigne du nom de «Confédération» n'est pas respecté.

Non seulement les Canadiens qui vivent à l'extérieur du Québec et de l'Ontario, mais aussi ceux qui vivent à l'extérieur de Toronto et de Montréal, dans le nord de l'Ontario et du Québec, dans les localités rurales de ces deux provinces et des huit autres ont l'impression que le gouvernement, au sujet de VIA Rail et de bien d'autres questions, se dégage du contrat fondamental auquel nous adhérons quand nous exprimons notre orgueil d'être Canadiens.

Monsieur le Président, que devient le Canada quand il se plie aux volontés du gouvernement conservateur et qu'il fonctionne uniquement en vertu des lois du marché et uniquement entre la ville de Québec et Windsor? Le Canada, c'est beaucoup plus vaste que ce simple corridor et son coeur bat dans toutes les régions de son territoire. Mais cela, le gouvernement ne le comprend pas.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue d'en face me dise depuis quand le fait de fournir un service ferroviaire à tous les Canadiens leur confère une identité nationale.

Dans mon coin de pays, nous avons perdu le service ferroviaire quand les libéraux étaient au pouvoir. Si je me souviens bien, à l'origine, les libéraux s'opposaient à l'idée d'un chemin de fer qu'a lancée John A. Macdonald. En fait, Macdonald a perdu ses élections à cause de cette affaire-là. Les rouges ont été élus et n'ont rien fait en vue de la construction du chemin de fer. Quand John A. Macdonald est revenu au pouvoir, c'est lui qui l'a terminé.

Le député peut-il me dire depuis quand le service ferroviaire est devenu un aspect fondamental de la citoyenneté canadienne? Qu'advient-il de tous les Canadiens qui ont connu la guerre mais dont la région n'a jamais eu de service-voyageurs?

• (1040)

M. Tobin: Vous voyez, c'est cela le problème avec la philosophie des gens d'en face. Le député veut savoir depuis quand le Canada a pour principe fondamental que tous les Canadiens, sans exception, doivent avoir un service-voyageurs à proximité de chez eux. Cela n'a jamais été le cas.

Le gouvernement agit toujours ainsi. Il lance un argument ridicule, vraiment absurde, puis s'acharne par la suite à le démolir. Personne ne prétend que tous les Canadiens doivent avoir un service-voyageurs à deux pas de chez eux. Ce que nous maintenons, c'est que toutes les régions du Canada doivent être, peuvent être et devraient être desservies. Si nous voulons planifier à long terme, si nous croyons en notre pays et si nous croyons que le succès des trains à grande vitesse peut être répété, nous devrions tout au moins étudier les réseaux ferroviaires exploités à l'étranger. Je ne vois aucune raison pour laquelle toutes les régions du Canada, sans exception, n'auraient pas accès à un service-voyageurs raisonnable.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pourrais revenir sur tout ce qu'a dit le député, mais il me faudrait plus de 20 minutes et cela ne répondrait pas nécessairement à la question qui nous est posée aujourd'hui.

Lorsque le député a parlé de Terre-Neuve, je sais que, au fin fond de lui-même, il est très heureux de ce que nous avons fait. Par exemple, nous avons prévu 800 millions de dollars pour le réseau routier de cette province. Qu'il fasse la même proposition à ses voisins de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et il verra quel genre de réaction il aura.

Le député a aussi fait allusion à l'Europe et au Japon. Sur le plan des transports, il n'y a pas de pire comparaison que de rapprocher le Canada avec de petits pays tel le Japon, qui compte 100 millions d'habitants. Il n'y a pas de comparaison possible. Le Canada est un pays très étendu et ne compte que 25 millions d'habitants. Nulle part au monde il y a de service ferroviaire pour les voyageurs qui soit rentable.

M. Keyes: Amtrak l'est presque.

M. Tobin: Le TGV.

M. Bouchard (Roberval): Ce n'est pas un réseau. Le TGV en France n'est qu'un des éléments d'un réseau.

M. Tobin: C'est un élément rentable.

M. Bouchard (Roberval): Le réseau n'atteint pas le seuil de la rentabilité. Vous n'avez qu'à en parler aux Français et aux Allemands de l'Ouest.

M. Tobin: Vous voulez dire que les trains à grande vitesse ne sont pas rentables? Ne déformez pas les faits. Certains sont très rentables.

M. Bouchard (Roberval): Je n'ai pas interrompu le député. Je l'ai écouté bien sagement.

M. Tobin: J'en ferai autant.

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je pense qu'il est heureux que mon collègue ait présenté cette motion aujourd'hui parce que, essentiellement, au niveau des transports, les discussions que nous avons à faire au niveau des choix doivent être basées sur des réalités. J'ai dit à plusieurs reprises que ce n'est pas parce que fondamentalement ou viscéralement je suis opposé au système de transport ferroviaire pour passagers. On appartient au même pays, on vit dans un même pays depuis 120 ans, et je pense qu'il est essentiel de comprendre que le service de transport par rail pour passagers a répondu à des exigences, à des besoins, particulièrement au XIXe siècle, et jusque dans les années 1950 ou 1960, environ, à des besoins essentiels que les gouvernements successifs, quelle que soit leur appartenance, ont respectés. Cependant, on peut tenter d'oublier, on peut tenter de faire abstraction de la réalité devant laquelle on se situe au pays actuellement.

Je pense que cette réalité nous rattrape à un moment ou l'autre. Et je me réfère essentiellement, monsieur le Président, aux questions, bien sûr, de la réalité financière du Canada. VIA Rail a reçu la somme de 641 millions de dollars l'an dernier. Cette somme représente 100$ à chaque fois qu'un passager prend le train. Chaque fois qu'un passager monte dans le train, que le coût représente 20$ ou 25$, cela coûte 100$ au gouvernement. Ce système de transport, aujourd'hui, se transforme considérablement. Dans le secteur aérien, dans le secteur routier, particulièrement, on va chercher 85 p. 100 de tous les gens qui se déplacent entre les municipalités. Dans le système maritime, dans les provinces où cela se justifie, cela se développe, et les subventions se développent également en même temps, particulièrement, encore une fois, dans le domaine ferroviaire.

Monsieur le Président, cette tendance concernant VIA Rail, on va utiliser l'expression VIA Rail parce elle n'était pas là il y a plus de 12 ans, mais c'est aujourd'hui. . . VIA Rail, dans les années 1950 ou 1960, où le système de transport ferroviaire. . . les services ont commencé, ou l'utilisation a commencé à décliner des deux tiers, après avoir atteint son point culminant au lendemain de la guerre, c'est-à-dire à un moment où le transport routier était beaucoup moins développé et évidemment où le transport aérien n'avait pas l'ampleur d'aujourd'hui.

En 1961, peu de gens savent, et je pense qu'il serait intéressant pour mes collègues de l'opposition de le savoir, une Commission d'enquête avait recommandé exactement ce qu'on va faire aujourd'hui, c'est-à-dire,

:une rationalisation des services ferroviaires-voyageurs. Cela n'a pas été fait à l'époque,. . . pour les raisons qui ont appartenu aux politiciens de l'époque! Mais il est évident que si la situation était celle-là en 1961, et qu'elle est devenue, 28 ans plus tard, la situation où l'on se trouve, des actions gouvernementales devaient se prendre.

Depuis 1977, 5,4 milliards de dollars ont été versés. De ce montant, plus d'un milliard—et quand on dit qu'on n'a pas amélioré l'équipement, depuis dix ans, à peu près—au delà d'un milliard ou presque qu'un milliard et demi de dollars a été versé en améliorations, en dépenses de capital, dans l'intention d'améliorer la qualité des services.

[*Traduction*]

Nous devons faire face à la réalité d'aujourd'hui. Nous pourrions oublier le budget, prétendre qu'il n'y a pas de problème. Chose curieuse, les députés libéraux et néo-démocrates ne disent jamais où ils vont trouver l'argent. Ils dépensent comme si ce n'était pas un problème. Ils pourraient trouver une foule d'occasions de dépenser. Toutefois, lorsque vient le temps de dire où ils vont trouver l'argent, ils se taisent. Plus un mot. Nous ne savons pas où ils puiseront l'argent. Tout le monde sait que les députés néo-démocrates ont tout l'argent qu'il leur faut. Nous le savons depuis des années. Les députés libéraux avaient l'habitude d'être un peu plus raisonnables, mais ils sont en train de devenir tout aussi déraisonnables que les néo-démocrates.

À l'heure actuelle, la dette représente environ 34 000$ par ménage canadien. Il y a vingt ans, le service de la dette absorbait 12c. sur chaque dollar des recettes fiscales. Aujourd'hui, il atteint 35c. C'est trois fois ce qu'il était il y a environ quinze ans.

Nous devons tous participer à la réduction de la dette. Il faut protéger les plus démunis contre le tort qu'une dette excessive ne manquerait pas de causer à ceux qui peuvent le moins se défendre. Nous devons maîtriser la dette pour protéger le patrimoine que nous laisserons à nos enfants. À notre avis, tous les ministères du gouvernement doivent faire preuve de modération, notamment lorsque les dépenses ne correspondent pas aux fins prévues.

Ces dernières semaines, on a beaucoup parlé du niveau des subventions annoncées dans le budget. En particulier, des comparaisons ont été faites avec d'autres modes de transport public au Canada, par exemple, l'autocar, l'avion. Aujourd'hui, je voudrais parler de la question des restrictions.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense qu'il est important d'examiner certains points du rendement de VIA Rail en 1988. Je pense que pour l'intérêt du public, des Canadiens et de la Chambre, il est important de savoir exactement comment est utilisé et pourquoi nous faisons face à autant de situations difficiles avec VIA Rail.

Pour le réseau pris dans son ensemble, la subvention d'exploitation ou d'opération est de plus de 500 millions de dollars. Le total des paiements des subventions qui inclut le financement des investissements en capital représente une somme de 641 millions de dollars. J'ai dit tantôt: C'est 100$ chaque fois qu'un passager prend le train. Pour le corridor qui est le segment le plus fréquenté, ce qu'on appelle, et ce que mon collègue appelait communément «Entre Québec et Windsor», à peu près, c'est 178 millions de dollars, soit une moyenne de 40$ par voyageur.

Monsieur le Président, si vous allez à l'autre bout, les services du Transcontinental coûtent: 198$ par voyageur, et les services dans les régions éloignées: 212$. Chaque fois que quelqu'un prend le train dans une région isolée, cela coûte 212$ par billet.

Il est intéressant de noter que le niveau de recouvrement des coûts varie. Le niveau de recouvrement des coûts, monsieur le Président, représente la capacité que nous avons, lorsque nous dépensons un dollar, de le récupérer au niveau des billets qui sont achetés dans les trains.

Dans certaines régions, monsieur le Président, cela représente 13 p. 100. Pour chaque dollar que le gouvernement met, le voyageur paie 13c., en terme de récupération.

On peut opérer une société comme celle-là. On peut, encore une fois, constamment se convaincre que la nécessité du service fait en sorte qu'on ne doit pas tenir compte de l'augmentation des coûts. Il y a une réalité qui est là. Aujourd'hui, on est à 641 millions. Demain, on sera à 800 millions. On prévoit que d'ici l'an 2000, cela coûtera entre 6 et 8 milliards, sans développer le réseau, simplement pour l'opération et les dépenses capitales normales.

Monsieur le Président, le Canada ne peut plus se permettre cette réalité. Le Canada ne peut plus se permettre, avec un réseau de transport qui se développe, de défendre des sommes aussi importantes.

Monsieur le Président, les résultats de Via Rail—on est obligés de l'admettre aujourd'hui—sont complètement désastreux. La semaine dernière, on m'accusait ici à la Chambre, en parlant du taux de fréquentation, de ne pas en tenir compte. Oui, on en tient compte. Le taux de fréquentation, monsieur le Président, a augmenté de 13

p. 100, c'est-à-dire que les recettes ont augmenté d'à peu près 26 millions. Mais il y a un problème, c'est que les dépenses ont augmenté de 15 p. 100 et de 94 millions.

Moi, je défie qui que ce soit de gérer quelque entreprise que ce soit, en recevant 26 millions de revenus et 94 millions de dépenses, de l'opérer au-delà d'un an ou deux. Quand c'est une entreprise publique, ce n'est pas important. Opérer seulement une société, une entreprise, quand c'est public, ce n'est pas important. On peut faire les dépenses qu'on veut, les déficits qu'on veut, ce n'est pas important, parce que c'est public!

Monsieur le Président, le Canada fait face à la réalité, aujourd'hui, sur le plan des finances, parce qu'on n'a pas géré le pays quand c'était le temps de le faire. Parce que le parti libéral, pendant 20 ans, a accumulé une dette d'au-delà de 550 milliards de dollars, que tous les gens doivent assumer aujourd'hui, parce qu'on n'a pas eu, encore une fois, la conscience et on n'a pas eu la saine gestion de l'assumer quand c'était le temps.

Depuis 1984, monsieur le Président, le gouvernement a dépensé plus de 2,6 milliards. On nous reproche d'être des dinosaures, on nous reproche de ne pas investir d'argent. Pourtant, on a mis 2,6 milliards de dollars depuis 1984, dont 1 milliard et plus au niveau des dépenses de capital. On nous dit qu'on n'a pas amélioré l'équipement. Oui, monsieur le Président, on a amélioré l'équipement, dans le cadre des capacités qu'on avait de le faire et dans le cadre des possibilités financières, sans tomber dans le même piège dans lequel étaient tombés nos prédécesseurs, savoir, on dépense. On dépense pour n'importe quoi, pour n'importe quelle raison! On se souvient qu'en 1976, le leader de l'opposition actuel (M. Turner), était ministre des Finances et que le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales était de l'ordre de 29 p. 100, alors qu'il est de l'ordre de 3 à 4 p. 100 aujourd'hui. Bien, on paie les factures, aujourd'hui, qu'ils nous ont imposées il y a 10 ou 12 ans.

Monsieur le Président, on compare le transport ferroviaire aux autres modes de transport. Le transport ferroviaire, je l'ai dit, représente 3 p. 100. Le transport aérien, qui est en développement énorme, on n'a qu'à regarder les grands aéroports et même les autres, représente 7 p. 100. L'automobile représente 84 p. 100. Monsieur le Président, on serait d'accord si le gouvernement abandonnait toute aide au développement routier, ou les provinces décidaient de geler pour développer le secteur ferroviaire. Mais on ne peut pas oublier une réalité qui existe: 84 p. 100 des Canadiens qui voyagent entre les municipalités, le font par transport routier. Et le développement dans le transport du camionnage, aujourd'hui, représente un des éléments importants et une industrie importante également à la grandeur du pays, autant dans les provinces maritimes, autant à Terre-Neuve que dans les provinces de l'Ouest ou dans les provinces centrales. Même l'autobus, monsieur le Président, représente deux fois le taux d'utilisation de Via Rail dans les transports.

Monsieur le Président, les chiffres sont sans équivoque. Les Canadiens ont une nette préférence pour d'autres modes de transport que le train, et ils l'ont manifesté.

Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle on paie 641 millions de dollars de subventions et c'est la raison pour laquelle les gens ne prennent pas le train. Monsieur le Président, on vit dans un pays où le choix est permis de dire qu'on se déplace d'une façon ou de l'autre. On a mis 5,4 milliards de dollars depuis 11 ou 12 ans, et depuis 9 ans le système d'occupation a baissé de 20 p. 100. Et c'est une tendance. Depuis le lendemain de la guerre, depuis le début des années 1960, je l'ai dit tantôt, le taux d'utilisation du transport ferroviaire diminue. Nos collègues d'en face ont géré le pays pendant 20 ans. Au moment où cela diminuait, ils ont investi des sommes massives. Cela a donné quoi? Vingt pour cent de moins de taux d'utilisation et encore une fois des montants astronomiques de subventions!

Je pense, monsieur le Président, qu'il est question d'être raisonnable. Encore une fois, on fait des choix en termes d'hommes ou de femmes politiques. On fait des choix parfois d'être raisonnable et de dire aux Canadiens: Voici ce qu'on est en mesure de payer; à partir des sommes dont nous disposons maintenant, voici ce qu'on est en mesure de vous donner comme services. Et c'est la raison pour laquelle nous avons signifié à VIA Rail que les subventions diminueraient de 500 millions de dollars d'ici cinq ans.

Monsieur le Président, ce n'est pas qu'on n'aime pas le train. Ce n'est pas parce qu'on préfère la voiture. Ce n'est pas parce qu'on considère que le train est devenu un moyen de transport dépassé. C'est que les Canadiens ont manifesté depuis au-delà de 20 ans, d'une façon constante, un désintéressement pour le transport ferroviaire. Je l'ai dit et je l'ai répété à mon collègue plusieurs fois. Tout le monde veut prendre le train. Tout le monde veut garder le train, mais personne ne le prend. Je ne sais pas combien de fois mes collègues de l'autre côté ont pris le train depuis la dernière année.

• (1050)

[*Traduction*]

Combien de fois ont-ils pris le train l'année dernière? Je ne crois pas que les députés d'en face aient été nombreux à prendre le train l'année dernière. Pourtant, ils veulent que le service soit maintenu. Bien sûr que nous le voulons, mais nous n'avons pas l'argent. Où prendrons-nous l'argent? Peu importe. Les libéraux dépensent depuis vingt ans. Cependant, le pays doit faire face à une dette de 320 milliards de dollars, et M. Lalonde a prévu un déficit de 58 milliards de dollars pour

1990–1991. Cela importe peu, car les libéraux n'ont cure de l'argent. Est–ce un problème pour le Parti libéral?

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement demande à VIA Rail, contrairement à ce qu'a dit mon collègue de Terre–Neuve. . .

[*Traduction*]

Il sait fort bien qu'aucune décision n'a été prise. Il a énuméré nombre de routes qui seront abandonnées. Il est mieux informé que moi, car je n'ai reçu aucun document là–dessus. VIA Rail fait son propre travail, et c'est bien.

M. Tobin: Tout est de la faute de VIA Rail, n'est–ce pas?

M. Bouchard (Roberval): La société présentera des propositions et des recommandations au gouvernement. Nous aurons alors le plan de M. de Belleval dont vous parlez. M. de Belleval n'est pas ici, car il ne partageait pas notre avis. Il a démissionné. Il a préféré laisser le gouvernement agir comme il le devait. Je pense que mon ami sait très bien ce que je veux dire.

Je termine en disant que l'expansion du réseau de transport s'impose au Canada. Cela ne fait aucun doute. Le ministère des Transports a un budget de 3,1 milliards de dollars. J'estime que le Canada est un pays où les fonds consacrés au transport sont dépensés judicieusement, mais nous devons apporter des corrections. C'est ce que nous allons faire. Nous voulons vivre raisonnablement selon nos moyens. Mon ami sait très bien que Terre–Neuve est heureuse aujourd'hui. Elle aura 800 millions de dollars. . .

M. Tobin: Le gouvernement de Terre–Neuve veut renégocier l'entente.

M. Bouchard (Roberval): . . .pour les routes dans les vingt prochaines années. Les Terre–Neuviens sont heureux, car. . .

M. Tobin: Il faudrait que vous veniez à Terre–Neuve, mon ami.

M. Bouchard (Roberval): . . .ils savent très bien qu'investir dans un mode de transport qui ne sert plus, qui ne répond pas aux voeux des Canadiens ne serait ni sensé ni dans l'intérêt futur du Canada.

M. le vice–président: Comme il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés, en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE DE FOND DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le dernier exemple de l'incompétence du gouvernement dans l'administration des pêcheries de la région de l'Atlantique. Pendant près de deux semaines les pêcheurs de fond de l'Île–du–Prince–Édouard dont les embarcations mesurent moins de 45 pieds se sont vu imposer une limite sans précédent de 2 000 livres de poisson par jour. C'est ridicule. Une prise de 2 000 livres par jour ne permet même pas aux pêcheurs de faire leurs frais et encore moins de réaliser des bénéfices. Au début de mai il y a eu un surplus de prises dans l'est du golfe. Le contingent a alors été abaissé à 12 000 livres. Bien que le surplus ait été épuisé, le contingent a ensuite été ramené à 2 000 livres. Où est la logique derrière cette mesure draconienne? Le poisson abonde, mais les pêcheurs n'ont pas le droit de pêcher.

• (1100)

Il est vrai que le contingent a été partiellement rétabli. Mais qu'en est–il des graves pertes que les pêcheurs ont subies pendant près de deux semaines? Le ministre peut–il expliquer à la Chambre et aux pêcheurs de l'Île–du–Prince–Édouard. . .

M. le vice–président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

LES PREMIÈRES FEMMES PILOTES DE CHASSE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les Forces canadiennes ont maintenant leurs premières femmes pilotes de chasse. Les capitaines Deanna Brasseur et Jane Foster ont réussi le cours de base de formation de pilotes de chasse d'une durée de sept mois donné à la base des forces armées de Cold Lake.

Ce cours de formation intensif comporte des séances théoriques ainsi qu'une formation pratique en combat aérien, en manoeuvres tactiques et en utilisation des armements.

Après la cérémonie de collation des grades le samedi 10 juin, le capitaine Brasseur se joindra à l'escadron de l'OTAN et le capitaine Foster à l'escadron NORAD, tous deux stationnés à Cold Lake.

On m'a dit que ces deux femmes seraient les deux seules femmes pilotes du monde à faire partie d'un escadron de chasse opérationnel.

Les pilotes à la Chambre des communes leur souhaitent tout le succès possible, non pas sans un brin d'envie, parce qu'il n'y a qu'un autre fauteuil que notre fauteuil de député que nous aimerions occuper autant et c'est celui d'un CF-18.

* * *

LE BUDGET

LES PROPOS DES PREMIERS MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, lorsque des gens de différents partis protestent en choeur, c'est que ça ne va vraiment pas. Signalons que tous les quatre premiers ministres des provinces de l'Atlantique, conservateurs comme libéraux, ont formé un front commun pour protester contre les répercussions du budget sur leur région.

Hier, nous avons été mis au courant du tout dernier coup porté contre la région de l'Atlantique. Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest pourra continuer d'aider les grandes entreprises de cette région du pays, alors que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a dû imposer des règlements très stricts sur l'aide aux grandes sociétés de cette région; on essaiera donc d'appâter les entreprises libres de toute attache pour les convaincre d'aller s'établir dans l'Ouest au lieu de rester dans les provinces de l'Atlantique qui sont plus pauvres. On ne peut guère parler de développement régional équitable.

Les premiers ministres de la région de l'Atlantique ont demandé un entretien avec le premier ministre (M. Mulroney) et nous croyons que cet entretien devrait avoir lieu sans tarder.

* * *

L'AVIATION

LES MONTGOLFIÈRES

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, les manchettes disent: «Des ballons sèment la panique parmi les troupeaux.»

En effet, les montgolfières effraient beaucoup plus le bétail que les avions ou les véhicules à moteur qui peuvent se voir et s'entendre lorsqu'ils s'approchent ou s'éloignent d'un lieu. Le brûleur qui s'enflamme dans le ballon, pour que celui-ci prenne de l'altitude, s'accompagne fréquemment d'une violente détonation semblable à celle d'une arme à feu. Comme dans les westerns où les voleurs de bétail tiraient des coups de feu en l'air, les troupeaux s'enfuient souvent en désordre.

Article 31 du Règlement

Au cours de la semaine, dix-sept montgolfières sont passées au-dessus de plusieurs fermes de bétail du centre de l'Ontario. Un de ces ballons, qui portait le logo Kodak, a été actionné directement au-dessus d'un troupeau. Dans un seul des troupeaux effrayés, 107 veaux de moins de six semaines et 160 vaches, dont certaines étaient prêtes à mettre bas, ont tous pris la fuite. Par miracle, aucun des jeunes veaux n'a été piétiné.

L'année dernière, un ballon semblable a causé la fuite précipitée d'un troupeau dans une ferme avoisinante, et il a fallu détruire une vache sur le point de mettre bas. Son veau a été sauvé par césarienne.

Je prie instamment le gouvernement de réglementer l'usage des montgolfières et d'amener les aéronautes et les pilotes à avoir plus d'égards pour le bétail et pour les fermes.

* * *

L'IMMIGRATION

LES ÉTUDIANTS CHINOIS AU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a quelque 4 500 étudiants chinois au Canada, actuellement, et nous reconnaissons que la situation présente est particulièrement tragique pour eux. Cent dix d'entre eux étudient à l'Université York, dans la circonscription de York-Centre, que je représente.

Ils m'ont envoyé des lettres et des pétitions signées par des centaines de personnes pour demander au Canada de condamner leur gouvernement pour ce qu'il a fait. Je les ai apportées à la Chambre et j'espère que les députés voudront les examiner.

Je veux parler de la situation de ces étudiants. Le gouvernement du Canada a accepté de suspendre pendant au moins deux mois les renvois en Chine en vertu de la Loi sur l'immigration. Cependant, on peut faire encore plus pour aider ces étudiants chinois en cette période de crise.

Une prolongation indéfinie de leurs visas d'étudiant contribuerait à apaiser l'incertitude et l'angoisse qu'ils ressentent. Ces étudiants font face aussi à des problèmes financiers parce que l'aide financière qu'ils recevaient de Chine risque fort de ne pas arriver ou d'être interrompue.

Je prie instamment le gouvernement du Canada de faire des démarches auprès des provinces pour que ces étudiants étrangers soient exemptés des frais de scolarité ou pour que le paiement de ces frais soit reporté. Enfin, le gouvernement doit examiner la question de l'asile politique, puisque cela conviendrait parfaitement étant donné. . .

M. le vice-président: Je suis désolé de devoir interrompre le député.

Article 31 du Règlement

LES FORCES CANADIENNES

LES RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS À LA BASE DE PENHOLD

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, Penhold est une petite ville d'environ 1 500 habitants, située à environ 20 kilomètres au sud de Red Deer. Le week-end dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants provinciaux et les édiles municipaux de Penhold, Innisfail et Red Deer, pour parler de la formation d'un comité destiné à chercher des moyens de diminuer l'impact des réductions d'effectifs à la Base des Forces canadiennes de Penhold.

Ce comité s'est réuni de nouveau mercredi dernier. Baptisé *Penhold Economic Revitalization Committee*, il doit déterminer toutes les conséquences de ces réductions, chercher des activités de remplacement et préparer un plan d'avenir en utilisant les ressources du Programme de développement des collectivités. Je rends hommage à l'esprit constructif de ces leaders locaux. Ils ne vocifèrent pas, ne protestent pas sauvagement et n'attendent pas non plus, sans rien faire, qu'un miracle se produise. Ils traduisent leur inquiétude en mesures concrètes et positives. Leur objectif est d'assurer l'avenir de leur communauté. Ils ont mon appui entier. Leur dévouement augure bien pour l'avenir de Penhold.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

REAL WOMEN – LA PRÉSUMÉE MAUVAISE UTILISATION DES FONDS PUBLICS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, hier au comité, lorsque j'ai interrogé la ministre chargée du Statut de la femme, elle m'a répondu que d'après ce qu'on lui a rapporté, *REAL Women* aurait mal utilisé les fonds publics.

Nous parlions de la Conférence de *REAL Women*, une conférence financée par le gouvernement, au cours de laquelle les intervenants auraient sapé la crédibilité de toutes les femmes juges à la Cour Suprême du Canada, simplement parce qu'elles sont femmes, et véhiculé de fausses informations graves sur le compte des femmes soldats, des lesbiennes et des homosexuels.

Depuis cette conférence, je reçois des lettres du secrétaire d'État (M. Weiner) qui me dit, pour justifier le financement public de cette conférence, que cette décision gouvernementale est tout à fait conforme aux critères du gouvernement en matière d'égalité des sexes.

Le sécrétaire d'État ne veut pas admettre que travailler pour la cause de l'égalité des sexes ne signifie pas faire croire au public que les enfants placés en garderie deviendront un jour des semi-névrosés.

J'espère que le ministre se donnera au moins la peine d'écouter sa propre collègue, la ministre chargée de la Condition Féminine. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le Programme fédéral d'aide au développement des collectivités locales représente un appui de taille pour l'économie en Abitibi.

Le Centre d'aide aux entreprises de Senneterre, qui comprend les secteurs de Barraute, Lebel-sur-Quévillon, Malartic et Senneterre, vient de présenter son quatrième rapport annuel.

Depuis la première année, le CAE a investi 1 700 000$, générant 8 200 000$ d'investissements et permettant l'exploitation d'un chiffre d'affaires de 25 500 000$, créant par le fait même 90 emplois, et en conservant 143, pour un grand total de 233 emplois.

Le travail prévu pour 1989-1990 ne montre aucun ralentissement, car une création de 123 emplois est envisagée pour cette période grâce à l'affectation de 879 000 dollars, ce qui générera des investissements globaux de 3 900 000$.

Monsieur le Président, voilà l'excellent travail accompli par M. Jean G. Gobeil, directeur général, et par son personnel, sous la présidence de M. Louis Marie Dubreuil et des membres du conseil d'administration.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE PRÉSUMÉ HARCÈLEMENT PAR UN CHALUTIER FRANÇAIS

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai appris qu'au début de la semaine, au large de l'île Fogo, à Terre-Neuve, un chalutier-usine français avait harcelé plusieurs pêcheurs côtiers terre-neuviens à bord de leurs navires de pêche beaucoup plus petits. Ce navire, immatriculé à Saint-

Malo, en France, s'est approché de façon dangereuse de ces pêcheurs et, dans deux cas au moins, a détruit leurs engins de pêche.

Voir des pêcheurs étrangers comme ceux-là pêcher dans des lieux de pêche côtière de premier ordre est une source d'irritation constante pour les Terre-Neuviens. Le degré de perfectionnement de ces navires, leur taille et leurs moyens leur donnent un avantage déloyal.

Et le comble, c'est qu'ils ne tiennent aucun compte de la loi canadienne ni des droits et privilèges des citoyens canadiens dans leurs propres eaux territoriales. Les pêcheurs terre-neuviens n'ont pas besoin du harcèlement d'étrangers pour ajouter à leurs nombreux problèmes actuels, et ils ne peuvent certes pas se permettre de faire détruire leur coûteux engins de pêche.

Je demande au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) de veiller, conjointement avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), à ce que cet incident fasse l'objet d'une enquête approfondie, à ce qu'on prenne des mesures énergiques et à ce que les pêcheurs lésés soient complètement et rapidement indemnisés.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR L'OSTÉOPOROSE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, l'ostéoporose est une maladie des os dont sont atteintes 800 000 Canadiennes. Un nouveau programme, coûtant au minimum 10 millions de dollars, a été annoncé au Canada par Glaxo Canada et Allelix Biopharmaceuticals.

• (1110)

C'est la première tentative de Glaxo Canada dans le domaine de la recherche au Canada, tandis qu'Allelix est l'une des grandes sociétés canadiennes de biotechnologie.

Je cite M. Jacques Lapointe, président de Glaxo, qui a déclaré: «Le projet de loi C-22 a été le principal facteur qui nous a encouragé à nous lancer dans la recherche. Si les brevets n'avaient pas été protégés, Glaxo n'aurait pas envisagé d'entreprendre une telle recherche au Canada.»

Cependant, la nouvelle recherche au Canada n'est pas le seul avantage du projet de loi C-22. Grâce au nouveau conseil d'examen du prix des médicaments, le prix de tous les médicaments sera maintenant contrôlé, et pas seulement les 7 p. 100 de médicaments qui ont été assez rentables pour susciter des copies génériques.

Article 31 du Règlement

Statistique Canada a montré que le prix de gros des produits pharmaceutiques n'a augmenté que de 3,8 p. 100 de janvier 1988 à janvier 1989, alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,3 p. 100. Le projet de loi C-22 est un succès.

* * *

LE BUDGET

L'IMPACT SUR LES CANADIENS SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): En janvier dernier, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a promis que lorsqu'il y aurait conflit entre l'environnement et l'économie, l'environnement l'emporterait.

En mars dernier, le même ministre a assuré aux Canadiens que son gouvernement protégerait l'environnement. Il a dit qu'il tenait des discussions poussées avec le ministre des Finances, que ce dernier lui avait promis d'accordé une place importante aux questions environnementales dans son prochain budget.

Hier, cependant, le ministre de l'Environnement à dû admettre à la Chambre que ce n'était qu'une promesse en l'air. D'après lui, «le gouvernement estime que le processus d'évaluation environnementale ne lui crée aucune obligation légale de soumettre une évaluation préalable des décisions budgétaires,» et «le budget est au centre des activités gouvernementales . . .on n'a pas à le faire précéder d'une évaluation environnementale.»

Dans ses discours ronflants et aux délégations internationales, le gouvernement dit une chose mais, quand la situation se corse, il fait volte-face et affirme le contraire. Les Canadiens sont soucieux de leur environnement. Ils en ont assez des belles promesses du gouvernement, ils veulent de l'action dans le secteur environnemental. Il est plus que temps que le gouvernement prenne la question au sérieux et qu'il fasse quelque chose de concret pour prouver qu'il appuie le rapport de la Commission Brundtland et préconise le développement durable.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, cette semaine qui s'achève fut très importante pour tous les Canadiens et Canadiennes. C'était, comme vous le savez, la Semaine nationale de l'Environnement. Et, monsieur le Président, l'environnement, est une priorité de ce gouvernement. D'ailleurs, le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) en a encore fait la preuve hier, à Montréal, lorsqu'il a signé avec sa collègue du Québec

Article 31 du Règlement

une entente primordiale pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent.

Monsieur le Président, permettez-moi de citer les propos du ministre qui reflètent effectivement la politique du gouvernement conservateur: Dans le passé, les compagnies ont fait des profits en polluant l'environnement et seuls les actionnaires partageaient ces profits. Le temps est venu pour ces entreprises de contribuer à la protection de l'environnement. La population ne veut pas de discours ou des opérations de relations publiques. Elle veut des gestes concrets et c'est ce que le gouvernement conservateur va faire, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE REVENU DES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai rencontré les producteurs de lait d'Algoma pour discuter de la menace qui pèse sur l'avenir des systèmes de gestion de l'offre et des offices de commercialisation de l'industrie laitière canadienne par suite des mesures prises par le gouvernement. Le gouvernement a accepté, en avril 1989, de geler les revenus des producteurs de lait canadiens jusqu'en 1991 au taux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, même pour les produits laitiers de consommation intérieure.

En même temps, les agriculteurs de la Communauté économique européenne ont conclu un accord pour accroître le revenu de leurs producteurs laitiers. Ceux du Royaume-Uni ont aussi augmenté de 3 p. 100 le prix de leur lait et de leurs produits laitiers et réduit de 25 p. 100 les taxes payées par les producteurs. Résultat, les revenus des producteurs de lait canadiens peuvent baisser pour les 20 prochains mois, mais ne peuvent pas monter, quels que soient les coûts de production.

Je demande au gouvernement de tenir sa promesse électorale de maintenir les systèmes de gestion de l'offre et d'offices de commercialisation que nous avons au Canada pour les produits laitiers et d'autres produits agricoles.

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'EXPLOSION D'UNE OGIVE NUCLÉAIRE NON ARMÉE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, hier, au cours de la période des questions, j'ai appris avec consternation qu'une ogive nucléaire aurait explosé dans le Pacifique, entre les îles de la Reine Charlotte et l'île de Vancouver. Était-ce possible? Bien sûr que non. Il s'agissait tout simplement d'une autre tentative de la part d'une députée néo-démocrate pour semer la panique.

Qu'il soit bien entendu que ce n'est pas une ogive nucléaire qui a explosé, mais une ogive non armée, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de contamination.

En outre, l'incident en question s'est produit il y a 39 ans et a été rendu public il y a 8 ans.

Nous sommes tous inquiets, effrayés en fait, à la perspective que des bombes nucléaires explosent au Canada ou ailleurs. Nous sommes tous préoccupés par la présence de déchets radioactifs dans nos océans. Toutefois, il ne sert absolument à rien de lancer de fausses rumeurs comme la députée l'a fait hier. Les questions dont nous sommes saisis exigent que nous restions calmes, impassibles et rationnels. On peut attirer l'attention, mais pas le respect, en semant la panique.

* * *

LA FAMILLE

LE RÉSEAU ENFANT RETOUR

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'aimerais que nous mettions de côté encore une fois la ligne du parti. Il y a des centaines d'enfants disparus au Canada aujourd'hui. Il y a un nombre égal de ménages qui ont la douleur terrible de ne pas savoir où sont leurs enfants ni dans quelles conditions ils vivent.

Des groupes comme le Réseau Enfant Retour offrent un service inestimable en cherchant à rendre ces enfants à leur famille.

[*Français*]

Malheureusement, monsieur le Président, le Réseau Enfant Retour devra fermer ses portes en novembre prochain si le gouvernement refuse de lui venir en aide financièrement. Ces fonds sont essentiels à la survie de cette organisation indispensable.

Je demande au gouvernement de délier les cordons de sa bourse et de donner les fonds nécessaires pour que le Réseau Enfant Retour puisse continuer sa lutte contre la disparition d'enfants au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le *Conference Board* du Canada affirme, dans une étude, que la nouvelle taxe de vente va diminuer le revenu disponible des Canadiens de 5,5 milliards de dollars; va entraîner une perte de 72 000 emplois; va augmenter l'inflation à 7,3 p. 100; va augmenter les taxes de façon aberrante et, par conséquent, aura un effet très négatif sur l'ensemble de l'économie canadienne.

Ma question est la suivante: Comment le ministre peut-il imposer cette nouvelle taxe dans une période où le risque de récession est plus grand qu'il ne l'a été depuis 7 ans?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député qu'un rapport unanime du Comité des finances de la Chambre des communes, présenté il y a tout juste un peu plus d'un an, demandait l'abolition de la taxe de vente actuelle et son remplacement par une nouvelle taxe de vente semblable à la taxe sur les produits et services que nous proposons.

Le député parle d'un rapport du Conference Board. Nous avons une analyse divergeante du rapport du Conference Board. Il ne tient pas suffisamment compte, à notre avis, d'effets très positifs qu'aurait la taxe sur les investissements. Cette nouvelle taxe équivaut à un crédit d'impôt à l'investissement de 4 p. 100. Nous pensons donc qu'il ne tient pas suffisamment compte des avantages que cette taxe va avoir pour le secteur des services, en supprimant la taxe sur les intrants pour le secteur des services. La réunion de ces facteurs rendra l'économie canadienne plus efficiente.

Selon nos conclusions, il y aura amélioration de l'emploi pendant la première année. Il y aura amélioration de la production au cours de la même année. L'adoption de cette taxe et le remplacement d'une taxe dont tout le monde au Canada dit qu'elle constitue un frein très lourd pour l'économie vont avoir des avantages certains.

LA PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Paul Martin (LaSalle–Émard): Monsieur le Président, ne cherchons pas à brouiller les pistes. D'abord le rapport dont parle le ministre n'a pas été réalisé à sa demande.

Ensuite, au nom du ciel, monsieur le Président, ne cherchons pas à mettre en balance la crédibilité du gouvernement et du ministre, après ce qui s'est passé le mois dernier, et celle du Conference Board du Canada.

Durant la campagne électorale, le ministre a déclaré ce qui suit dans un discours où il traitait ses adversaires de menteurs: La nouvelle taxe ne va pas faire verser un sou de plus en impôts aux Canadiens.

Le ministre a dit: «Pas un sou». Le Conference Board du Canada dit 2,7 milliards de dollars de plus en taxes chaque année.

Le ministre a dit au moins une centaine de fois que la taxe ne devrait pas apporter de nouvelles recettes. Or le rapport du Conference Board dit que la taxe de 9 p. 100 influera sur les recettes.

Quelle justification le ministre peut-il donner à cette nouvelle violation d'une promesse électorale conservatrice? Comment le ministre peut-il s'excuser de violer la parole donnée?

• (1120)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, avant que le député ne s'énerve trop à ce sujet, je lui conseille d'attendre la sortie du document technique qui doit paraître à la fin de juin de cette année.

Je vais adresser une critique au rapport du Conference Board. Il ne dispose pas de tous les renseignements. Pas plus que le député d'ailleurs.

Nous avons indiqué dans la brochure intitulée: *La taxe sur les produits et services* qu'il va y avoir une indemnisation au titre du logement. Il va y avoir une indemnisation pour les petites entreprises.

Le Conference Board n'a pas tous les renseignements.

D'autres données que le Conference Board n'a pas qui nous justifient d'avoir agi ainsi. Ces renseignements vont être publiés et le député pourra en juger à la fin juin, ou à peu près, quand nous lui fournirons ces renseignements.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre me reproche de m'énerver. Je suis énervé, car je m'inquiète de voir qu'on va retirer 5,5 milliards de dollars aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Je suis énervé, car je me préoccupe du sort des régions les plus pauvres, comme le ministre devrait peut-être le faire.

À une époque où le gouvernement se retire du développpement régional et de l'assurance-chômage, comment le ministre peut-il justifier d'imposer un impôt discriminatoire à la région de l'Atlantique, au nord de l'Ontario, à l'ouest du pays et au Québec? Comment peut-il justifier d'appliquer un impôt qui, selon le Conference Board, frappera surtout les Canadiens les plus démunis? C'est pourquoi je suis énervé.

Des voix: Bravo!

L'honorable Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai précisé dans ma première réponse nos divergences de vue avec le rapport du Conference Board. Je m'en tiens aux déclarations en question qui sont, selon moi, tout à fait valables. On donnera plus de détails à ce sujet dans l'analyse du ministère des Finances qui sera rendue publique à la fin du mois.

Je demande également au député de se reporter à la page 18 du document intitulé: «La taxe sur les produits et services». On y retrouve un graphique qui montre que toutes les provinces, toutes les régions du pays, profiteront de l'imposition de cette nouvelle taxe de vente et du remplacement de la taxe de vente existante qui est généralement perçue comme un boulet qui freine l'économie.

Mme Copps: C'est plutôt vous qui l'êtes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député vient juste d'affirmer que cette taxe constituait un fardeau plus lourd pour les personnes qui sont le moins en mesure de supporter ce fardeau. Je rappelle au député qu'on a prévu un remboursement généreux au titre de la taxe de vente. Comme on le précise dans le document, la réforme de la taxe de vente a pour but d'améliorer le sort des familles gagnant moins de 30 000$ par année.

* * *

LES RESSOURCES EXTRA-CÔTIÈRES

HIBERNIA—LES RETOMBÉES INDUSTRIELLES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Selon un article paru ce matin dans le *Globe and Mail*, les modules de la plate-forme Hibernia pourraient être construits à l'extérieur du Canada, «même si cela devait réduire les retombées industrielles du projet pour Terre-Neuve et les autres provinces.»

Or, la seule chose que nous avions pu obtenir du gouvernement était les trois millions d'heures-personnes de retombées industrielles. Nous avions renoncé à la taxe de vente au détail. Nous ne toucherons pas un traître cent de la taxe de vente au détail. Nos redevances commencent à 1 p. 100. Le gouvernement ne nous avait assurés que des retombées industrielles. Voilà maintenant que le ministre déclare qu'il envisage de laisser Mobil revenir sur son engagement.

N'est-ce pas là la toute dernière promesse que le parti Tory avait faite aux Terre-Neuviens et à laquelle il vient de manquer? Comment un ministre intègre peut-il s'associer à un gouvernement qui manque sans cesse aux engagements qu'il a pris envers les Canadiens les plus atteints par le chômage?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai de l'estime pour le député. Je vais lui dire ce que j'ai déjà dit hier aux Terre-Neuviens avec qui j'ai discuté très ouvertement du projet Hibernia. Je ne saurais évidemment pas entrer dans tous les détails au cours de la période des questions. Cependant, permettez-moi de renseigner le député sur certains des points les plus importants.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral maintient son engagement envers le projet Hibernia, y compris son engagement financier.

M. Nault: Pour combien de temps?

M. Epp: Sans aucune limite de temps. Peut-être les libéraux ont-ils une limite de temps, nous pas.

M. Simmons: Vous en avez pourtant eu une. Qu'est-il advenu à la date du 31 mars dernier?

M. Epp: À mon avis, la chose est suffisamment grave pour que je traite le député de la même façon que par le passé.

Ensuite, j'ai dit aux Terre-Neuviens que pour ce qui est de l'énoncé de principes, j'essaierai de maximiser les retombées industrielles, destinées à Terre-Neuve mais que nous devions par ailleurs faire en sorte que le projet soit le plus viable possible du point de vue économique.

Enfin—loin de moi l'intention de vouloir abuser du temps de la Chambre—lorsque je me suis entretenu hier avec le nouveau ministre du gouvernement de Terre-Neuve, je lui ai dit que le gouvernement fédéral respecterait ses engagements, que nous entendions collaborer de toutes les façons possibles. Nous avons dit exactement que nous nous efforcions de mener à bonne fin la réalisation du projet Hibernia dans les plus brefs délais. Toute autre interprétation des entretiens que nous avons eus serait fausse.

L'article publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail* rapporte exactement mes propos et l'interprétation qu'il y a lieu de leur donner.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, le ministre dit que le gouvernement n'a fixé aucune limite. Ce n'est pas exact. Le délai était fixé au mois de mars dernier. Il est dépassé. Le gouvernement avait bel et bien fixé un délai qu'il n'a pas respecté.

Comme il reconnaît, à juste titre, la gravité du problème, je veux lui citer les propos que le premier ministre a tenus à St. John's le 19 juillet 1988: «C'est un rêve que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador caressent depuis des décennies. Aujourd'hui, ce rêve devient réalité.»

Terre-Neuve est la province où le taux de chômage est le plus élevé. Ce que nous voulons, ce sont des emplois, et non des aumônes du gouvernement fédéral. On est en train de mettre en pièces le régime d'assurance-chômage. Nous ne voulons pas d'une assurance-chômage, nous voulons des emplois. Je veux que le ministre prenne un engagement aujourd'hui. S'il n'est pas prêt à protéger les emplois dans l'industrie de la pêche, va-t-il les protéger dans l'industrie pétrolière?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai dit hier à Terre-Neuve. C'est ce que je dis aujourd'hui à la Chambre.

J'ai dit hier que l'heure n'était plus aux beaux discours, qu'il fallait s'assurer que cette entente débouche. L'entente comporte trois éléments. D'après moi, les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada s'entendent parfaitement pour maximiser les retombées industrielles. Le consortium veut que l'entente se concrétise. De toute évidence, un problème se pose au sujet de la superstructure. Quant à l'embase-poids, comme le sait le député, elle a fait l'objet d'appels d'offres comme d'autres éléments du projet Hibernia.

Ce que je dis au député et aux habitants de Terre-Neuve, c'est que nous devons nous entendre sur les retombées industrielles, lancer le projet Hibernia et utiliser la meilleure technologie possible. Faute de quoi, il se peut fort bien que les choses en restent là à cause du facteur coût.

Tout ce qui m'intéresse, c'est de lancer le projet Hibernia, de le réaliser dans les meilleures conditions d'économie et de maximiser les *avantages* qu'en retirera Terre-Neuve. Je ne vois pas comment le député peut trouver à redire à ces objectifs.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT DU CONFERENCE BOARD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait bien que le rapport du *Conference Board*, un allié jusqu'ici, dit que la taxe de vente nationale occasionnera non seulement la perte de 72 000 emplois, un accroissement de l'inflation qui passera à 7 p. 100, et une réduction de la croissance économique, notamment dans certains secteurs comme celui du tourisme, mais aussi une hausse importante des impôts des Canadiens que le *Conference Board* estime à 4 millions de dollars nets pour les deux premières années.

Compte tenu de la réponse donnée à une question antérieure, je veux rappeler au ministre que pendant la campagne électorale, il insistait sur le fait que la taxe de vente ne servirait pas à augmenter les recettes du gouvernement du Canada.

Le ministre va-t-il tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens pendant la campagne électorale, à savoir que la taxe n'aura aucune incidence sur les recettes?

Des voix: Bravo!

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question lorsque j'ai répondu à l'une des questions précédentes.

Permettez-moi simplement de faire quelques observations. Au sujet des pertes d'emplois et de la croissance économique, d'après l'étude du ministère des Finances, la première année, la situation de l'emploi s'améliorera au Canada, ainsi que la croissance économique. Nos calculs relatifs à l'inflation sont à peu près les mêmes que ceux de l'étude du *Conference Board*.

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les conclusions concernant le secteur des services. Nous attachons beaucoup d'importance à la suppression de la taxe sur les intrants du secteur des services et nous estimons que ce secteur, comme on le dit à la page 17 de la brochure intitulée *La taxe sur les produits et services*, connaîtra un accroissement de production supérieur à la moyenne nationale. Il y a donc une différence.

Pour ce qui est de la hausse importante des impôts, pour reprendre les termes du député, j'ai fait savoir dans la réponse précédente que le *Conference Board* n'a tout simplement pas les données. . .

M. Simmons: Blenkarn les a.

M. Wilson (Etobicoke): . . .que nous possédons au ministère des Finances pour parvenir à cette conclusion. À la fin du mois, quand nous publierons le document technique, le député verra que nous avons effectivement raison.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre offrira peut-être de déposer les rapports auxquels il vient de faire allusion.

LA TAXE DE VENTE NATIONALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

Est-ce que le ministre a l'intention de tenir la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale, lui qui a affirmé que cette taxe de vente nationale n'aura aucune incidence sur les recettes de l'État? Pendant qu'il y est, il pourrait peut-être aussi confirmer que son cabinet est en train de recruter du personnel et de mettre sur pied un bureau de propagande, qui jouira d'un budget de plusieurs millions de dollars pour convaincre les Canadiens, en ayant toujours recours aux gros mensonges, que les nouvelles mesures ont été adoptées pour répondre au mieux à leurs intérêts.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député voudrait sûrement que nous diffusions des documents. . .

M. Simmons: Pas une autre fuite.

M. Wilson (Etobicoke): . . .comme celui-ci qui indique clairement les résultats de l'analyse des répercussions de la nouvelle taxe, étude qu'a réalisée le ministère des Finances. Le document explique comment la taxe sera prélevée et en précise les répercussions économiques. Il montre que la taxe actuelle freine l'économie canadienne. Nous remplacerons donc la taxe actuelle qui a été vivement critiquée par le Comité des finances, auquel siégeaient deux de ses collègues à la dernière législature.

De plus, monsieur le Président, avec cette nouvelle taxe, nous offrons un crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente plus généreux, ce que les députés de son parti devraient grandement apprécier.

Des voix: Bravo!

L'IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le ministre est-il dur d'oreille? Je lui demande de dire à la Chambre s'il entend tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens pendant la campagne électorale. Je lui demande, deuxièmement, de confirmer qu'il est en train de monter un bureau de propagande pour convaincre les contribuables du bienfait de cet impôt.

Dans la réponse que, j'espère, il donnera à ces deux questions, monsieur le Président, voudrait-il indiquer aussi clairement que le fait que la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants sera supprimée le 1er janvier 1991 retiendra les entreprises d'investir dans de nouvelles installations et du nouveau matériel d'ici là, de sorte que l'impact de la taxe nationale de vente ne se fera pas sentir seulement en 1991, mais dès cet été?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au député qui pose, je crois, trois questions. La réponse à la première est oui. J'ai dit que nous allions établir une nouvelle taxe sur les produits et services qui remplacera la taxe de vente actuelle et pour laquelle le régime de l'impôt sur le revenu prévoira des compensations, y compris le crédit remboursable dont je viens de parler. Il n'y aura pas après d'autre argent pour le gouvernement du Canada. Voilà qui répond à la première question.

La réponse à la deuxième question est oui. Nous allons publier un document de caractère technique et de l'information sous d'autres formes pour expliquer aux Canadiens, entre autres choses, ce que donnera la taxe sur les produits et services, pourquoi elle est avantageuse pour l'économie et ses répercussions sur les divers secteurs et régions.

La troisième question portait sur les investissements des entreprises. Nous estimons que cette taxe aura pour effet de les accroître sensiblement. Elle équivaut, comme je l'ai dit précédemment, à un crédit d'impôt pour investissement de 4 p. 100. Nous n'escomptons pas de bouleversement dans les investissements des entreprises au cours de la période de transition des deux prochaines années.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

L'ENTENTE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE SUR L'EXPLOITATION AU LARGE DES CÔTES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Une fois de plus, l'incurie du gouvernement dans la gestion d'un fonds de développement des régions extra-côtières, de 200 millions de dollars, en Nouvelle-Écosse, se manifeste de nouveau et suscite une nouvelle controverse.

Le premier ministre a dit à la Chambre mercredi, à propos de la plus récente controverse, que la route en question était «un sage emploi des fonds publics.» Le vice-premier ministre peut-il nous dire quelles évaluations ont été faites pour assurer, conformément à la loi fédérale, que ces projets sont liés à l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes?

Fallait-il aussi obtenir l'accord et l'approbation des ministres fédéraux qui viennent de la Nouvelle-Écosse ou, le gouvernement a-t-il été assez négligent pour donner carte blanche au gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

L'honorable Jack Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je sais qu'il n'a fait allusion qu'à l'une des controverses qui ont été suscitées par l'opposition à la Chambre cette semaine au sujet de l'Entente Canada—Nouvelle-Écosse sur l'exploitation au large des côtes. Si le député vérifie un peu mieux les faits, il découvrira en ce qui a trait à la route Stellerton-Chief Harbour, que l'élargissement de celle-ci incombe bel et bien, en théorie et en pratique, à un ministère de la voierie. Je dirais également. . .

Une voix: Et quand la route doit traverser un cours d'eau?

M. Simmons: Allez voir vous-même.

M. Epp: Voulez-vous une réponse?

M. Tobin: Je veux la vérité.

M. Epp: Je vous dis la vérité, Brian.

M. Charest: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Epp: Vous devriez être plus avisé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pas du tout. C'est le même bon vieux Tobin.

M. Epp: Si le député vérifie le dossier, il verra très nettement—quand le Comité des comptes publics se réunira, je crois, les 26 et 27 juin pour étudier cette question—il verra que l'élargissement de la route a été décidé comme il se doit et dans la légalité. Je pense que les faits le prouvent.

M. MacDonald (Dartmouth): Ce député n'est pas opposé au développement de la Nouvelle-Écosse, mais je m'oppose à cet abus de confiance dont profitent les amis du gouvernement. Je pense par exemple au projet immobilier de 2,5 millions de dollars mentionné dans le rapport du vérificateur général en décembre.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au vice-premier ministre. Étant donné que le vérificateur général continue de maintenir ses déclarations concernant ce fonds et l'usage répréhensible qu'on en a fait, le gouvernement acceptera-t-il maintenant de mener une enquête publique à ce sujet ou continuera-t-il de se faire complice des tentatives faites pour dissimuler le pillage et la mauvaise gestion du fonds de développement des régions extra-côtières Canada-Nouvelle-Écosse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être nous dire quels projets il préconise et ceux dont il ne veut pas. Sauf erreur, il est en faveur de ceux qui se trouvent dans des circonscriptions libérales. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .par exemple, la zone franche de Sydport, le parc industriel de North Sydney, la route 125, la voie d'accès de Sydport, le transbordeur de Woodside et l'infrastructure connexe, l'hôpital St. Martha's, le parc industriel de Northside, phase II, le parc de Cossit Heights, la route 107, le pont d'East Petpeswick, le contrôle du trafic Metro. Ce sont tous des projets financés par le truchement de ce programme. Êtes-vous pour ou êtes-vous contre ces projets aussi?

M. Kaplan: Il semble que le vice-premier ministre se sert d'une liste de projets pour dissimuler ceux qu'il ne peut justifier.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser au vice-premier ministre une question concernant la stratégie de défense. Pour se défendre contre les accusations de conflit d'intérêts, le ministre des Travaux publics a déclaré mercredi que la construction de la route ne lui avait pas profité et qu'elle aurait plutôt eu une incidence négative sur les terrains qui lui appartiennent près de la route construite à même le fonds gouvernemental dont il est actuellement responsable.

Je voudrais demander au vice-premier ministre ce qui a convaincu le premier ministre que le ministre des Travaux publics ne profiterait pas d'une route construite en partie sur des terrains pour lesquels il a été payé à même le fonds, route qui facilite l'accès aux grands terrains du ministre et qui est aussi utilisée par Scott Paper en vertu d'une entente entre cette société et celle du ministre.

• (1140)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'espère que le député ne veut pas laisser une impression qui ne s'appuie sur rien.

Examinons d'abord la question de l'élargissement de la route. Le député parle du ministre et d'un membre de sa famille. Comme je l'ai dit, les détails pourront être révélés aux audiences du Comité des comptes publics ou à une autre occasion. Il s'agissait d'environ un hectare par personne. Cela équivaut à peu près à un acre. Tous ceux d'entre nous qui avons de l'expérience dans les travaux publics savons que, si l'on utilise une parcelle de terrain de cinq ou dix pieds pour l'élargissement d'une route, on arrive rapidement à un demi-hectare ou à un hectare.

Ne prétendons pas qu'un vaste terrain a été exproprié ou que des transactions immobilières ont été effectuées au profit du ministre. Le député devrait réexaminer la façon dont il formule ses questions pour ne pas laisser de mauvaises impressions.

M. Kaplan: Il est bien évident que le ministre ne m'a pas compris.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comment peut-il alléguer qu'il ne bénéficierait pas de l'élargissement de cette route étant donné la superficie des terrains adjacents dont il est propriétaire? Si, comme il l'a dit, il a réussi à convaincre le premier ministre qu'il n'avait pas tiré avantage de l'élargissement de cette route, le gouvernement acceptera-t-il de mener une enquête indépendante sur les répercussions de l'élargissement de cette route, soit une dépense de 9 millions de dollars, sur les terrains du ministre?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai donné les renseignements qui m'ont été communiqués. Que le député sache que nous nous acquittons tous de nos responsabilités, surtout les ministres du Cabinet, comme nous le devons sous le régime de directives très strictes sur les conflits d'intérêts.

Mme Copps: Les respectez-vous?

M. Epp: Oui, nous les respectons. Le député est injuste. Je pense qu'il devrait se rappeler que les terrains dont il parle sont la propriété de la famille depuis très longtemps. Je suis certain qu'il y a des députés dans tous les partis qui possèdent des biens depuis longtemps.

Je suis convaincu que des projets provinciaux ont touché ces terrains. Des projets fédéraux ont sûrement touché les terrains de députés.

La situation est très claire. Il y a eu une entente légale d'expropriation en Nouvelle-Écosse. Que le député n'essaie pas de donner l'impression que le ministre profitera de transactions portant sur d'immenses superficies de terrains quand tout juste un demi-hectare sera touché.

En général, les agriculteurs et les propriétaires terriens n'aiment pas céder des terrains pour des travaux publics.

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il a déclaré au comité mercredi qu'il n'avait pas en main le rapport de gestion ou le plan d'entreprise de VIA Rail. Par conséquent, il ne peut rien décider. Nous tous, sauf lui, sommes au courant du plan; nous savons que l'avenir de VIA Rail est en jeu et que celle-ci subit déjà le budget. Un de nos bureaux a essayé de réserver des places après le 15 octobre dans les provinces de l'Atlantique et s'est fait répondre qu'aucune place ne

pouvait être réservée après cette date. Le ministre confirmera-t-il que tous les trains de VIA Rail fonctionneront encore après le 15 octobre et que les Canadiens pourront encore utiliser une de leurs grandes institutions, le service voyageurs des transports ferroviaires?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la différence entre le député et moi, c'est qu'il n'attache d'importance qu'au document ayant fait l'objet d'une fuite. Pas moi. Habituellement, j'utilise les documents officiels des sociétés d'État.

Pour ce qui est de la réservation de places, monsieur le Président, si le député veut une réponse, il n'a qu'à s'adresser à VIA Rail.

M. Benjamin: Nous nous sommes adressés à la société. Elle a répondu: «Pas de réservation de places.»

LE RENVOI À UN COMITÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE VIA RAIL

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, puisque VIA Rail présentait un rapport de gestion lorsque M. de Belleval était en poste et qu'elle en présente un sous la direction de M. Lawless, le président du CN—ou le coyote chargé du poulailler—devons-nous comprendre qu'il y a deux rapports? Le ministre s'engagera-t-il à ne pas autoriser la mise en oeuvre d'un plan d'entreprise quelconque de VIA Rail, tant que ce plan n'aura pas été renvoyé au Comité permanent des transports qui se déplacera dans les régions pour recueillir l'opinion des Canadiens?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne prendrai aucun engagement. Le député sait que VIA Rail poursuit ses activités journalières. Nous avons récemment annoncé une hausse de tarif de 15 p. 100. Elle pourrait encore se produire. Il n'y a aucun engagement à donner, tant et aussi longtemps que je n'aurai pas reçu le rapport de VIA Rail.

Nous pouvons utiliser le document dont vous vous êtes servis. Le NPD a l'habitude de s'appuyer sur des documents qui ont fait l'objet de fuites. Le gouvernement n'en a pas l'habitude.

LE REVENU NATIONAL

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE D'OPINION SUR LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, d'après les résultats d'un sondage révélés hier, 65 p. 100 des Canadiens ont eu besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu cette année parce qu'ils ont jugé que c'était trop difficile.

Étant donné que le gouvernement essaie de simplifier la fiscalité pour le Canadien moyen, je me demande si le ministre du Revenu national pourrait expliquer ces résultats alarmants.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce sondage Gallup porte sur un échantillon d'environ 1 016 personnes. Nos tout derniers chiffres et nos informations objectives portent sur 17 388 795 contribuables. D'après nos chiffres, on peut en conclure catégoriquement que le nombre de contribuables qui ont eu recours aux services de spécialistes en déclarations n'a pratiquement pas changé par rapport aux années antérieures; la proportion est d'environ 29 p. 100.

Par ailleurs, lundi, nous avions traité 12 623 000 déclarations, ce qui fait beaucoup plus que l'année dernière. Nous avons envoyé des chèques de remboursement pour plus de 10 millions de dollars; le montant du remboursement a augmenté de 662 $ par personne en moyenne. Je crois que les Canadiens ont très bien réagi à la réforme fiscale.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LA RÉUNION INTERNATIONALE DE MONTEBELLO—LA PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'imagine que je vais adresser ma question au vice-premier ministre. Les gouverneurs des États du Nord-Est des États-Unis, les premiers ministres des provinces de l'Atlantique et le premier ministre du Québec se rencontrent à Montebello pour discuter de sujets importants, dont le problème des pluies acides. Le premier ministre du Québec suggère que le Canada adopte une mesure, probablement une mesure commune, pour contrôler les émissions d'oxyde d'azote, des émissions d'au-

tomobiles. Est-ce que le ministre, votre collègue, est prêt aujourd'hui ou dans des délais aussi courts que possible à endosser la proposition de M. Bourassa sur une des causes très importantes des pluies acides?

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir rappeler au député et annoncer à la Chambre que le Canada a fait de très gros progrès en matière de réduction des pluies acides et de la production de pluies acides. Comme le sait le député, il existe un programme dont l'objectif est de réduire de moitié les émissions permises par rapport à celles de 1980.

Le député n'ignore pas non plus qu'il existe des règles plus strictes sur les émissions produites par les automobiles. Le gouvernement a accéléré le programme pour réduire l'usage d'essence avec plomb d'ici 1990. Le programme annoncé recevra l'appui de tous les députés, je crois.

Comme le sait le député, les pluies acides qui tombent au Canada proviennent en majeure partie des États-Unis. Tout porte à être optimiste. Nous prévoyons que le président des États-Unis présentera peut-être un programme au Congrès au début de la semaine prochaine. Nous espérons que cette initiative débouchera sur un accord. Si les députés se serrent les coudes pour veiller à ce que cet accord défende les intérêts des Canadiens, nous aurons le genre de réglementation dont nous avons besoin depuis très longtemps.

• (1150)

LA LÉGISLATION AMÉRICAINE SUR LES PLUIES ACIDES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Je suis conscient qu'il faut renforcer la réglementation. Cependant, je suggère d'envisager d'adopter ici un projet de loi semblable à celui qui est proposé en Californie. Il est beaucoup plus sévère que ce que nous avons ici.

Le député a parlé d'une réglementation nationale stricte. À mon avis, en ce moment même, les Américains préparent leur propre législation sur les pluies acides. Les gouverneurs peuvent constater de première main la mort des érables dans la région que je représente, et je leur ai aussi rendu visite dans le passé.

Le député devrait rappeler au ministre le fait que si nous voulons une réglementation nationale plus stricte, et nous savons que les Américains préparent leur propre législation, ce serait peut-être le moment opportun de manifester à nos voisins du Sud notre volonté politique de remédier aux problèmes des pluies acides dans notre pays. Si nous pouvons montrer l'exemple aux Américains en adoptant à la Chambre un projet de loi strict et sévère, ces derniers comprendraient et, si nous en avons la volonté politique, nous pourrions nous engager dans la bonne direction.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, je rappelle au député que des problèmes comme celui des pluies acides dans notre pays ne datent pas de 1984, mais remontent très loin. Si le député veut bien être honnête, il reconnaîtra le fait qu'on a progressé davantage en ce qui concerne les pluies acides et la réduction des émissions depuis 1984 que pendant le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Brandon—Souris): Je dirais également au député que le Canada, le gouvernement, et j'engloberais dans ce processus tout le Parlement, ont joué un rôle important de chef de file. À mon avis, nous avons montré le chemin aux États-Unis, et je pense que nous en verrons les fruits dans la déclaration de la semaine prochaine.

* * *

LE SECTEUR SPATIAL

LA PÉNURIE DE SCIENTIFIQUES ET D'INGÉNIEURS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il doit avoir été aussi révolté que moi d'entendre le premier ministre parler de remplacer des scientifiques aussi facilement qu'on achète une voiture neuve.

Le premier ministre ne sait-il pas que les professionnels des milieux scientifiques et du secteur spatial sont tous d'avis que notre pays fait face à une crise de l'offre de personnes qualifiées pour le programme spatial?

Le premier ministre a-t-il même lu le rapport d'un comité permanent de la Chambre qui affirmait qu'il y a une grave pénurie de scientifiques et d'ingénieurs du domaine spatial?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, chaque fois qu'un organisme est créé ou qu'un organisme déménage, on ne peut que perdre des gens dans ce déménagement.

Ce qui importe pour nous, et en fait pour tous les députés à la Chambre, c'est de voir à ce que ce déménagement soit fait aussi efficacement que possible et à ce qu'on donne aux gens concernés par le déménagement autant de soutien que possible. C'est exactement ce que l'Agence spatiale s'efforce actuellement de faire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne sait évidemment pas du tout ce qui se passe; il ne sait pas que ces scientifiques ont été laissés dans l'ignorance et qu'on fait fi de leurs préoccupations.

S'il faut en croire ce que le premier ministre a laissé entendre mercredi dernier, le gouvernement pense–t–il vraiment que ce n'est pas être patriote que de s'inquiéter de sa famille, de l'éducation de ses enfants, de sa carrière et du programme auquel on a consacré toute une vie de travail?

Pourquoi le premier ministre insulte–t–il des gens qui ont prouvé leur attachement au Canada en consacrant toute leur vie à leur travail? Quand s'occupera–t–il de leurs problèmes au lieu de les insulter?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, les discussions se sont poursuivies tard hier soir pour savoir comment déménager les intéressés avec le minimum d'inconvénients. Il a été surtout question des moyens à prendre pour les aider à déménager.

Les habitants de Saint–Hubert et de la Rive–Sud ont mis sur pied un comité d'accueil à leur intention. Les universités de la région de Montréal ont toutes hâte d'aider ces scientifiques, surtout à leur obtenir des postes universitaires. Les discussions dont je parle se poursuivent toujours.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DU PARTI CONSERVATEUR DE L'ONTARIO, M. ANDY BRANDT

M. le vice–président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Andy Brandt, chef du Parti progressiste conservateur de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES EUROPÉENS

M. le vice–président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation de parlementaires européens, membres du sous–comité des relations commerciales transatlantiques de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. La délégation est dirigée par M. Robert McCrindle.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE EXTÉRIEURE—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur la déclaration faite hier par la ministre des Relations extérieures, soit qu'on ne tient pas compte des bilans des divers pays dans le domaine des droits de la personne au moment de prendre des décisions relatives à l'aide extérieure.

Cela vient contredire la politique énoncée par le gouvernement et la position adoptée par le Canada au récent Sommet francophone à Dakar, où le premier ministre a dit que les droits de la personne et le développement étaient indissociables.

Les droits de la personne entrent–ils en ligne de compte dans la politique du gouvernement en matière d'aide extérieure? Quand le gouvernement cessera–t–il ses platitudes et commencera–t–il à agir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai deux points à soulever. Premièrement, il s'appelle le Sommet de la francophonie.

Deuxièmement, je crois que la députée devrait, par respect pour la Chambre, citer correctement les paroles de la ministre des Relations extérieures.

La ministre a dit que les droits de la personne entraient en ligne de compte dans les décisions prises par l'Agence canadienne de développement international. Elle a signalé que déjà, au cours des 12 derniers mois, une décision fondée sur des motifs liés aux droits de la personne a été prise dans le cas d'Haïti.

On lui a demandé si la situation en ce qui concerne les droits de la personne jouerait un rôle au moment de décider quels programmes d'aide seraient touchés par les compressions budgétaires. Elle a répondu que l'examen des questions relatives aux droits de la personne que le gouvernement s'est engagé à faire aurait lieu plus tard dans l'année, soit en octobre ou en novembre.

C'est ce qu'a déclaré la ministre des Relations extérieures. Cela ne ressemble pas du tout aux allégations faites par la députée. Ce que la ministre a dit est tout à fait conforme non seulement aux déclarations et aux actes du gouvernement au Sommet de la francophonie et ailleurs, mais aussi aux recommandations d'un comité tripartite de la Chambre.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LE SECTEUR DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, compte tenu des énormes compressions budgétaires dans le secteur de l'aide extérieure et compte tenu du fait que le gouvernement a promis de rendre l'aide extérieure plus efficace, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement fera immédiatement du respect des droits de la personne un critère pour accorder de l'aide à un pays étranger?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que la députée est plus habituée à traiter de questions qui sont vieilles de 29 ou 30 ans. Elle nous demande de prendre cette mesure immédiatement. Nous l'avons fait l'an dernier.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE CONTRAT DE FOURNITURE D'ORDINATEURS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, ma question s'adresse au ministre suppléant responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre et le gouvernement connaissent les très graves allégations qui circulent et la dépêche de la Presse canadienne selon laquelle le conjoint de fait du directeur de la Division des contrats de biens et de services de Postes Canada aurait reçu un contrat lucratif de 8 millions de dollars pour fournir des ordinateurs à la Société.

Vu que ces renseignements sont connus de la presse et d'autres depuis quelques semaines maintenant, le gouvernement a-t-il eu l'occasion d'étudier l'affaire et peut-il faire un rapport à la Chambre sur ces graves allégations?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, oui, nous avons été en communication avec la Société canadienne des postes qui nous a informés qu'elle a, comme on pouvait l'espérer, un ensemble bien précis de directives sur les conflits d'intérêts. On me dit que, dans ce cas, les directives ont été, comme toujours, suivies à la lettre.

Mme Copps: Dans ce cas, il faudra les réécrire.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA LIGNE DIRECTRICE DES CONFLITS D'INTÉRÊT A ÉTÉ SUIVIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre suppléant responsable de la Société canadienne des postes. Nous savons, selon la réponse que le ministre vient de nous donner, que la ligne directrice de conflits d'intérêts semble être suivie dans le moment. Est-ce que le ministre ou le gouvernement a vérifié si la ligne directrice des conflits d'intérêts avait bel et bien été suivie au moment où le contrat en question a été octroyé, pas aujourd'hui?

• (1200)

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, on me dit que non seulement Postes Canada a de bonnes directives concernant les conflits d'intérêts, mais en plus que, dans ce cas particulier, la Société donne un bon exemple de la façon de procéder en affaires.

M. le vice président: Le député de Moose Jaw—Lake Centre peut poser une seule question.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES DE CONSERVATION DES SOLS

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le 3 mai dernier, le ministre a dit à la Chambre qu'il n'avait pas encore signé l'entente sur la conservation des sols et de l'eau avec le gouvernement de la Saskatchewan parce qu'il voulait s'assurer qu'elle satisfasse à tous les critères. Les ententes avec la Saskatchewan ainsi que l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont sur le bureau du ministre et attendent sa signature. Aucune négogiation n'est en cours à l'heure actuelle. En fait, les gouvernements provinciaux ont reçu les approbations définitives. À quels critères le ministre faisait-il allusion et quand ces ententes seront-elles signées?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député est mal informé. Il parle de l'Alberta. Or, je vais m'entretenir lundi avec le ministre albertain de l'Agriculture au sujet du programme de conservation des sols et de l'eau. Il reste encore des détails à mettre au point, mais j'espère que ce sera bientôt fait.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous signale un échange entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte au cours de la période des questions. Nous avons entendu, je crois, des termes qui sont antiréglementaires et que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte n'a pas l'habitude d'employer à la Chambre. À mon sens, il devrait avoir l'occasion de retirer ses paroles.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, nous n'aurions pas été dans l'embarras à Séoul il y a un an si le ministre était intervenu aussi rapidement qu'il essaye de le faire à la Chambre aujourd'hui pour une raison qui m'échappe complètement. Ce qu'il a dit—d'après moi, monsieur le Président, c'est une interpellation politique pas sérieuse du tout—c'est «dites la vérité». Le ministre a rétorqué: «Je dis la vérité.» Je ne vois aucun problème.

M. Charest: S'il faut préciser parce que le député ne comprend pas, il a répondu: «C'est peu probable qu'il dise la vérité.» Sauf erreur, c'est le contexte. . .

M. le vice-président: La présidence n'a pas entendu ces propos. Si les députés sont d'accord, la présidence vérifiera les bleus. S'il a dit quelque chose d'inacceptable, je suis sûr que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte va retirer ses paroles. Laissons tomber l'affaire pour le moment.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

ON DEMANDE QUE DES DOCUMENTS SOIT DÉPOSÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à la période des questions, le ministre des Finances a mentionné plusieurs fois des rapports et des études réalisés par son ministère. Conformément à l'usage et à la tradition, pourrait-il déposer ces rapports à la Chambre pour que les députés puissent les évaluer?

L'hon Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait lire la brochure sur la taxe sur les produits et services datée du 27 avril 1989. À la page 4 et dans les pages suivantes, il y trouvera des éléments d'information sur le coût économique de la taxe de vente fédérale et aux pages 15 à 18, des renseignements sur ses effets sur la compétitivité et la croissance de notre économie. Je lui rappelle aussi que je compte rendre public un document technique vers la fin du mois. Il contiendra d'autres informations sur les répercussions économiques.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le ministre des Finances de nous signaler des passages des documents budgétaires que nous avons tous lus et étudiés. Mais il a aussi parlé d'autres études, surtout des études des conséquences économiques que son ministère a réalisées. C'est à ces derniers que je faisais allusion, monsieur le Président. Aurait-il l'obligeance de les déposer pour que tous les députés puissent les consulter?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. John McDermid (Ministre d'État (Privatisation et affaires règlementaires)): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 150(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques et du paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1988 de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Déclarations de ministres

[*Français*]

LE SPORT

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ANTIDOPAGE

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois maintenant, les Canadiens et Canadiennes ont suivi avec beaucoup d'attention les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le dopage dans le sport, mieux connue sous le nom de la Commission Dubin.

Il est fort probable qu'avant les Jeux olympiques de Séoul, très peu de personnes au Canada connaissaient les stéroïdes anabolisants. Depuis les incidents entourant la tenue des Jeux, impliquant, bien sûr, des athlètes canadiens, et la mise sur pied de la Commission d'enquête présidée par monsieur le juge Charles Dubin, nous pouvons constater, et c'est le moins qu'on puisse dire, que le peuple canadien est très sensibilisé aux problèmes du dopage dans le sport.

Pour les gouvernements, par contre, le problème du dopage et de la tricherie dans le sport n'est pas nouveau. En 1983, à la suite de la tenue des Jeux panaméricains et du renvoi de plusieurs athlètes canadiens ayant testé «positif», le gouvernement fédéral articulait, pour la première fois, une politique antidopage.

En 1985, mon prédécesseur, l'honorable Otto Jelinek, annonçait un resserrement important de la politique gouvernementale annoncée en 1983. Dorénavant, un athlète qui teste «positif» pour l'utilisation de stéroïdes anabolisants est suspendu à vie par Sports Canada, même s'il s'agit d'une première infraction.

Monsieur le Président, les sanctions canadiennes sont parmi les plus sévères au monde.

Sur le plan domestique, nous avons choisi d'agir avec fermeté, mais cette décision nous a également incités à faire bouger l'ensemble de la communauté sportive internationale.

[*Traduction*]

La politique rigoureuse du Canada dans le domaine du dopage dans les sports nous a obligés, en tant que pays, à assumer un rôle de premier plan pour ce qui est de tenter de faire disparaître ce problème à l'échelle mondiale. En 1986, le ministre canadien des Sports a eu le privilège de s'adresser au Conseil de l'Europe lors d'une assemblée de 25 ministres des sports européens. À l'époque, l'honorable Otto Jelinek a décidé de parler de la question très grave du dopage dans les sports et de l'urgence pour la communauté sportive d'agir. Le ministre a mis les choses au point au sujet de l'importance de l'effort international, en formulant les observations suivantes que je voudrais vous citer en vous rappellant qu'elles ont été prononcées en 1986; voici:

> En bref, l'objectif doit être l'universalité. La nature de cette question, c'est peut-être même là ce qui est à la base de tout ce problème, c'est la crainte que certains pays aillent plus loin que d'autres, ce qui désavantagerait à court terme, au moins, les pays qui prennent les mesures les plus rigoureuses. Je ne crois pas personnellement dans un code de conduite conditionnel, mais nous savons tous que nos athlètes, aussi désireux soient-ils de participer à des compétitions où les règles du jeu sont non seulement relativement justes, mais également conformes à leurs normes élevées de moralité, ne veulent pas faire face à l'ambiguïté et aux tentations qui découlent d'une application inconsistante des règles.

Relativement à la réalisation de cet objectif, le ministre Jelinek avait une vision très claire du rôle du Canada. Je vais vous citer à nouveau un passage de son discours; voici:

> Je crois que la position du Canada nous permet de proposer d'être un intermédiaire crédible entre l'Est et l'Ouest, et entre les divers pays occidentaux représentés à la table en question, afin de faciliter l'adoption, en définitive, d'accords internationaux le plus larges possible.

Durant les Jeux olympiques de Calgary, en 1988, qui ont été une grande réussite, le gouvernement canadien, de concert avec le CIO, a réussi à convaincre les gouvernements des pays de l'Est et de l'Ouest de se réunir avec des représentants des fédérations sportives et de tenir la première conférence mondiale permanente sur la lutte contre le dopage dans les sports.

Le CIO, représenté par son vice-président, le prince Alexandre de Mérode, et le ministre canadien ont été les hôtes de cette conférence qui a eu lieu à Ottawa, en juin 1988, avant les Jeux olympiques de Séoul et qui a remporté un vif succès. Cette conférence, à laquelle ont participé 28 pays, a débouché sur une proposition de charte mondiale de lutte contre le dopage qui prévoit, entre autres choses, l'harmonisation des méthodes de contrôle et des sanctions et l'administration sans préavis de tests hors compétition.

À cette conférence, le Canada a accepté de diriger un groupe de travail chargé de promouvoir la charte antidopage auprès des autres pays. Sous la direction éclairée de son vice-président, le prince Alexandre de Mérode, le CIO s'est engagé à en faire autant auprès des autorités des milieux internationaux du sport.

Voici ce qui s'est passé depuis cette première conférence internationale. En septembre 1988, pendant la semaine précédant les Olympiques de Seoul, j'ai été invité à présenter la charte antidopage au comité exécutif du CIO. À son assemblée générale, le CIO l'a adoptée sous le nom de Charte olympique internationale de lutte contre le dopage. Dans son discours d'ouverture à l'assemblée générale du CIO, le président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch, a remercié le Canada d'avoir accepté de jouer un rôle de premier plan.

Comme convenu par le président du CIO et le gouvernement canadien, la charte antidopage a par la suite été présentée et appuyée à la seconde conférence des ministres du sport de l'UNESCO, qui s'est tenue à Moscou en novembre 1988. Il s'agissait de la conférence la plus importante en son genre au monde.

• (1210)

Il y a neuf jours, le Canada a remporté une grande victoire dans la lutte contre l'usage abusif des drogues dans le sport. À la sixième conférence des ministres européens du sport, qui s'est tenue à Reykjavik, en Islande, les représentants de 25 pays ont ratifié la Charte olympique internationale de lutte contre le dopage. Comme en 1986, le Canada a été invité à prendre la parole à cette conférence sur la question du dopage dans le sport.

[*Français*]

Le succès du Canada sur le plan international a été rendu possible grâce à notre volonté de s'attaquer directement au problème du dopage, et ainsi, faire la démonstration que nous sommes fidèles à nos principes. Avec la mise sur pied de la Commission Dubin, nous avons voulu poser un geste qui était à la mesure de nos paroles.

Mon intention aujourd'hui, monsieur le Président, est de partager avec vous et avec l'ensemble des députés de cette Chambre nos plus récentes réalisations. Depuis les Jeux olympiques de Séoul et les audiences de la Commission Dubin, la question qui m'est le plus souvent posée, et aux autres députés de cette Chambre, est de savoir si d'autres pays auront eux aussi le courage d'agir. Est-ce que les athlètes canadiens seront les seuls à respecter les règles? Il est encore trop tôt pour répondre à ces questions. Par contre, nous pouvons aujourd'hui affirmer avoir réalisé d'importants progrès.

[*Traduction*]

Les questions que l'on me pose le plus souvent ainsi qu'aux autres députés sont les suivantes. Les athlètes canadiens seront-ils les seuls à respecter ces règles dans les compétitions internationales? Les autres pays se soumettront-ils aux mêmes contrôles et à la même discipline que le Canada?

C'est pourquoi, monsieur le Président, j'ai jugé important de faire rapport à la Chambre des progrès accomplis jusqu'à ce jour. La communauté internationale a loué le Canada pour l'audace et le courage dont il a fait preuve en s'attaquant directement et ouvertement au problème du dopage.

Les Canadiens peuvent être fiers du fait que nous sommes restés fidèles à nos principes dans les circonstances les plus difficiles. Il reste encore beaucoup à faire, d'autant plus que le gouvernement n'a pas encore reçu les recommandations de la commission d'enquête Dubin.

Entretemps, de réels progrès ont été accomplis à l'échelle mondiale, grâce en grande partie à notre détermination collective.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les porte-parole des partis d'opposition de l'admirable coopération dont ils ont fait preuve dans cette affaire comme dans d'autres.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le ministre de sa dernière observation. Certes, son initiative a beaucoup contribué à créer cet esprit de coopération.

Je me félicite d'avoir l'occasion de répondre aujourd'hui aux déclarations du ministre d'État chargé de la Jeunesse et ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Charest).

Le fait d'avoir adhéré à la charte antidopage olympique internationale, lors de la sixième conférence des ministres européens responsables du sport tenue récemment, est effectivement une mesure positive dans le processus visant à faire adopter cette charte à l'échelle internationale. La charte avait été rédigée au cours de la première conférence internationale permanente antidopage tenue ici, à Ottawa, en 1981. À cette époque, le Canada avait accepté la responsabilité de promouvoir l'acceptation de la charte dans le monde. Ainsi, avec l'approbation que viennent de donner à la charte les 25 gouvernements européens qui ont participé à la conférence de Reykjavik, nous approchons du but.

Certes, je me réjouis de voir que les Européens ont donné leur appui à la charte antidopage, mais j'estime que le Canada doit continuer à obtenir l'adhésion d'autres gouvernements pour que cette charte ait du poids dans le monde des sports. Étant donné les tragiques événements survenus pendant les olympiques de Séoul, le Canada doit absolument montrer au reste du monde qu'il s'est fermement engagé à faire disparaître les drogues du sport, tant sur la scène nationale qu'internationa-

le. Mais nous ne pouvons appuyer la lutte internationale contre l'utilisation des drogues sans prendre des mesures efficaces au pays pour éliminer les drogues du sport amateur. Malheureusement, nous ne l'avons pas fait au cours des dernières années.

On devrait féliciter le Canada pour ce qu'il a accompli au niveau international. Mais nos efforts au pays ne sont pas aussi fructueux. Je suis inquiet du fait que le gouvernement soit impatient de montrer qu'il s'est engagé à faire disparaître la drogue du sport amateur, mais tarde à partager la responsabilité de ce qui se passe chez lui.

Le choc qu'ont ressenti de nombreux Canadiens qui ne parvenaient pas à croire les événements de Séoul s'est effacé devant les témoignages que nous entendons à la Commission d'enquête Dubin. Jusqu'à maintenant, on a obtenu des preuves manifestes concernant le dopage et l'ampleur de ce problème dans le sport amateur au Canada. Ce problème ne peut être lié aux actions d'un seul athlète représentant une seule discipline sportive. Les travaux de la Commission ont montré qu'un certain nombre d'athlètes et d'entraîneurs sont impliqués dans l'usage de substances illégales améliorant la performance et dans le perfectionnement de mesures évitant le dépistage de ces substances.

Étant donné ce que les travaux de la Commission Dubin nous ont dévoilé jusqu'à maintenant, j'aimerais bien savoir, comme de nombreux autres Canadiens, comment il se fait que le ministre d'État actuellement chargé de la Condition physique et du Sport amateur et son prédécesseur n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans notre système de sport amateur. Je suis renversé de savoir qu'on accordait des subventions à des athlètes détenant une carte A et à d'autres athlètes qui ont déclaré, dans leur témoignage, avoir pris des substances illégales et participé à un programme exhaustif de dopage pendant un certain nombre d'années. Le gouvernement, qui contribue grandement au financement du sport amateur au Canada, aurait dû être en mesure de dépister le problème et de prévenir les événements malheureux qui se sont produits.

Je tiens toutefois à préciser qu'il ne faut pas embarquer la majorité des athlètes amateurs, des entraîneurs et des officiels du Canada dans le même bateau. Nous savons que ces gens consacrent énormément de temps et de loyaux efforts au sport amateur ici, au Canada, et à l'étranger, lorsqu'ils nous représentent aux compétitions.

Quand la Commission d'enquête Dubin aura terminé ses travaux, j'espère avoir de nouveau l'occasion de commenter ses résultats et ses recommandations. De plus, j'espère sincèrement que le ministre réagira de façon ferme et rapide aux recommandations de la Commission et que le gouvernement y donnera suite tout en faisant preuve de prudence.

En guise de conclusion, je voudrais signaler à la Chambre que j'appuie l'initiative du Canada qui tente de faire approuver par tous les pays du monde une charte antidopage. Je voudrais également rappeler au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur la question que je lui ai posée le 14 avril. Je voulais savoir si le Canada allait participer au programme mis sur pied par les États-Unis et l'Union soviétique grâce auquel les pays peuvent faire subir aux athlètes des tests à l'improviste qui permettent de déceler la présence de substances illégales améliorant la performance. Le Comité olympique des États-Unis s'attend à ce que d'autre pays se joignent au programme. J'étais heureux d'apprendre le 3 juin dernier que le Comité olympique des États-Unis avait ratifié la structure de cette entente. En décidant de participer à ce programme, le Canada prouverait au monde du sport qu'il s'engage à mettre un terme au dopage dans le sport amateur.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir remplacer en son absence le député de Victoria (M. Brewin), le critique de notre parti dans le domaine des sports. Au nom de mes collègues néo-démocrates, je tiens à répéter que nous appuyons les travaux de la Commission d'enquête Dubin et tous les efforts déployés pour débarrasser le domaine du sport, voire tous les domaines de la vie canadienne, de la plaie des drogues illégales.

Nous partageons l'enthousiasme du ministre devant la décision prise par les ministres européens du sport d'adhérer à la Charte olympique internationale de lutte contre le dopage.

Le ministre reconnaît sans doute qu'il y a encore fort à faire. Nous avons hâte que la Commission d'enquête Dubin termine ses travaux et soumette ses conclusions. Nous mettons en garde tous les Canadiens, voire même la communauté sportive internationale, contre la tentation de tirer trop de conclusions avant d'être en possession de tous les faits.

Nous comptons sur la Commission d'enquête Dubin pour déterminer dans quelle mesure les associations athlétiques, tant chez nous qu'à l'étranger, ont pu inciter les athlètes à utiliser des substances interdites, notamment en établissant des normes de performance pour le financement des athlètes prometteurs. Il y a lieu effectivement de s'interroger sur leur habitude de longue date de fermer les yeux sur l'utilisation indue de drogues par des athlètes canadiens qui, de l'avis de nombreux partisans comme nous de l'athlétisme, susciterait éventuellement des problèmes.

Nous voulons examiner la notion selon laquelle les athlètes doivent gagner à tout prix, notion qui semble avoir grandement compromis l'idéal sportif. Nous espérons que l'honorable juge Dubin saura établir la distinction entre drogues dangereuses et drogues propres à améliorer les performances, car le traitement accordé

aux athlètes pour ce qui est de leur admissibilité au financement, devrait certes tenir compte des critères différents dans l'un et l'autre cas.

• (1220)

Nous espérons également que la commission examinera le système disciplinaire arbitraire qui prive à l'heure actuelle les athlètes du droit de recourir à une instance supérieure devant des allégations d'usage de drogue qui mettent leur avenir en péril.

Mon collègue le député de Victoria a fait inscrire au *Feuilleton* une motion réclamant l'adoption d'une Déclaration des droits des athlètes. Je recommande cette motion à la Chambre, au gouvernement, et à l'honorable juge Dubin.

Nous devons nous attaquer au problème de la drogue dans les sports. Nous devons le faire d'une façon qui soit compatible avec l'idéal élevé du sport, et qui respecte l'équité, la justice et la sagesse. La décision des ministres européens du sport est un pas dans la bonne voie.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth au sujet de la 37e visite parlementaire en Grande-Bretagne, et plus précisément à Westminster, du 3 au 19 mai 1989.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LES LOIS SUR L'EXTRADITION

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition qui porte sur une question de justice pénale très importante et qui préoccupe au plus haut point les Canadiens. J'ai ici la signature de pétitionnaires de tout le Canada. Cette pétition compte 1 484 signatures.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à réviser les lois du Canada concernant l'extradition pour autoriser le ministre de la Justice du Canada à ordonner l'extradition de présumés criminels ou de criminels reconnus coupables, une fois qu'ils ont été arrêtés au Canada, et même pendant qu'ils purgent des peines pour des crimes commis au Canada.

M. Alex Kindy (Calgary Nord-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions de 1 442 signatures, au nom de mes électeurs de Calgary Nord-Est et d'ailleurs en Alberta. Ils demandent que des individus comme Charles Ng et Joseph Kindler soient extradés immédiatement.

Selon le hansard, le ministre de la Justice aurait déclaré:

> . . .le traité stipule clairement que, lorsqu'il y a une entente d'extradition, ces dispositions ont préséance sur la loi.
>
> Il appartient au ministre le la Justice, à qui est laissée une certaine latitude, d'extrader, de décider s'il y aura extradition ou non.

Par conséquent, je demande au ministre de prendre ses responsabilités et de veiller à ce que justice soit faite sans plus tarder.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À VIA RAIL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement. J'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de Moose Jaw qui sont inquiets au sujet de l'avenir de VIA Rail.

Dans la pétition, ceux-ci exhortent le gouvernement fédéral à faire en sorte que les services ferroviaires pour voyageurs soient maintenus, modernisés et accrus, car il s'agit d'un élément important de notre réseau de transport national.

LES MODIFICATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom de certains Canadiens, une pétition concernant les modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage et qui sont actuellement à l'étude à la Chambre.

Les pétitionnaires s'opposent à ces modifications, qui empêcheront jusqu'à un million de Canadiens par an de présenter des demandes de prestations. Ils s'inquiètent du genre de modifications radicales que cette mesure entraînera et demandent au gouvernement de reconsidérer la question en temps et lieu.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du fait que le gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Il considèrent que ces mesures priveront des centaines de milliers de personnes des prestations auxquelles elles ont droit. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer cette mesure draconienne.

Les crédits

L'INDUSTRIE DES ARMEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): D'autres électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, sont très préoccupés de l'apparente militarisation croissante de l'économie canadienne, tendance favorisée par le gouvernement fédéral. Ils demandent à celui-ci de revenir à la raison et de se retirer de ces activités incroyablement nocives qui favorisent l'expansion de l'industrie des armements au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, si la question nº 34 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 34 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PRÊTS OU SUBVENTIONS À SCARBOROUGH OUEST

Question nº 34—**M. Wappel:**

Pour *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987, *e*) 1988, des particuliers, des groupements ou des sociétés de la circonscription électorale de Scarborough-Ouest ont-ils bénéficié de prêts ou de subventions du gouvernement, de ses organismes ou de sociétés d'État et, dans l'affirmative (i) quels particuliers, groupements ou sociétés, (ii) à combien s'élevaient les prêts ou subventions, (iii) pour quel motif ces fonds ont-ils été octroyés?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Charest: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SERVICES DE TRAIN DE VOYAGEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Tobin:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à courtes vues visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développment des collectivités dans toutes les régions du Canada.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, avant que ne commence mon temps de parole, je voudrais invoquer le Règlement. Le ministre des Transports (M. Bouchard) ne s'étant pas présenté pour la période de questions et d'observations. . .

Une voix: Règlement.

M. Benjamin: . . .qui devait suivre son discours, pouvons-nous adresser des questions à un autre ministre?

M. le vice-président: Malheureusement, non. Le débat doit se poursuivre avec l'intervention du député de Regina—Lumsden.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois savoir que le ministre des Transports s'est excusé auprès des deux partis de l'opposition de ne pouvoir assister à la deuxième partie du débat, mais il était présent ce matin. Je tenais à le signaler à la Chambre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, vous venez de m'apprendre quelque chose. En 1977, après avoir étudié le crédit de un dollar qui établissait VIA Rail Canada Limitée et l'avoir vu fonctionner pendant les deux premiers mois, j'ai affirmé que «VIA Rail était vouée à l'échec». Mes prédictions se réalisent 12 ans plus tard.

Avant même que la société vende son premier billet et que parte le premier train, elle était en déficit de 100

millions de dollars. Tout jouait contre elle dès le départ. Elle devait payer, avec l'argent des impôts, 77 millions de dollars au CN et au CP pour le vieux matériel usé.

Il y a 12 ans, aucun wagon n'avait moins de 25 ans. Aucun n'a aujourd'hui moins de 37 ans. Les six ministres qui se sont succédé aux Transports depuis 1976 ne nous en ont pas moins promis, en leur nom et en celui de leur gouvernement, un service voyageurs national sûr, fiable et, sinon rentable, qui fasse au moins ses frais.

Aucun des trois premiers qui appartenaient à des gouvernements libéraux précédents n'ont été regrettés. M. Lang est celui qui a donné naissance à VIA Rail au moyen du crédit de un dollar. Il nous a dit en 1976 et répété en 1977 que nous aurions VIA Rail et une loi nationale sur le transport des voyageurs.

• (1230)

Puis il y a eu Jean-Luc Pepin. C'est lui qui a entrepris de faire 21 réductions. Je me souviens que les conservateurs, y compris le député de Végréville (M. Mazankowski), critiquaient le gouvernement et le ministre des Transports pour les réductions sur 21 lignes.

Puis il y a eu le ministre des Transports que l'on ne regrette pas, qui est encore député actuellement, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy). S'il n'est pas le critique du Parti libéral en matière de transports, c'est pour une bonne raison.

M. Milliken: Il a eu une promotion.

M. Benjamin: Le député dit qu'il a eu une promotion. Le ministère des Transports est le plus grand ministère. C'est une promotion à rebours.

Sous M. Lang, nous n'avons pas eu droit à une loi. M. Pepin a imposé de nombreuses réductions, mais il n'a pas présenté de projet de loi. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a maintenu les réductions, il n'a présenté aucune nouvelle mesure législative et n'a pas acheté de nouveau matériel. Ils avaient pourtant promis tous les trois de rééquiper VIA Rail pour permettre à la société de fonctionner comme elle devrait.

M. Milliken: Et les LRC?

M. Benjamin: Il a fallu quatre ans pour régler les problèmes techniques, pour que les LRC puissent commencer à fonctionner à moitié bien. Il a fallu réviser toutes les locomotives, qui étaient flambant neuves. Je demande au député de ne pas me parler des LRC. Si le député s'y connaissait en transports, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il intervienne.

Puis, en 1979, le député de Végréville, vice-premier ministre devenait aussi ministre des Transports. Le 21 novembre 1979, il déclarait : «Le gouvernement encourage la revitalisation des services ferroviaires au Canada.» En octobre, selon le *Calgary Herald*, il affirmait vouloir redonner du romantisme à VIA Rail, aux voyages en train. Le 11 octobre 1984, après le retour du député de Végréville, nous lisions dans le *Halifax Chronicle Herald*: «Enfin, le Canada a un ministre fédéral des Transports qui a de grands projets pour les trains de passagers. Il est rafraîchissant d'entendre M. Mazankowski parler du service à grande vitesse dans le corridor de Montréal et entre Edmonton et Calgary. Il est réjouissant de l'entendre parler des nouvelles locomotives et des nouveaux wagons que VIA Rail mettra en service dans les Maritimes.»

En novembre 1984, le député de Végréville déclarait : «Nous avons aussi l'intention de rajeunir la loi en donnant à la société le mandat qui lui permettra de continuer de fournir le genre de service dont tous les Canadiens pourront tirer fierté.»

En mai 1985, le député affirmait, comme en fait foi le hansard: «Le député peut avoir l'assurance que nous sommes déterminés à revitaliser le service de trains de passagers. Nous nous engageons également à doter la société de nouveau matériel.»

En décembre 1985, il déclarait : «La rédaction de la nouvelle loi sur le transport des voyageurs par train en est à l'étape finale. Beaucoup d'efforts sont déployés pour rendre le train plus attirant, donc pour accroître sa clientèle.»

En février 1986, il déclarait : «Je peux en fait reconfirmer l'engagement du gouvernement pour un service voyageurs viable au Canada.»

Nous avons tout simplement été trahis.

Il y a deux autres ministres qui ont succédé au député de Végréville comme ministre des Transports. En effet, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a dit en mai 1987: «Grâce aux fonds supplémentaires que nous accordons maintenant à VIA Rail, la société pourra mettre de l'avant ses projets de construction d'installations d'entretien à Winnipeg, à Vancouver et à Halifax.» Pourquoi avons-nous besoin d'installations d'entretien flambant neuves si les trains ne circulent pas? Cela dépasse l'entendement.

Je conviens avec le député qui a lancé le débat que l'actuel ministre des Transports est une personne aimable. Toutefois, il ne connaît rien aux transports.

Lorsque le ministre nous a dit à la Chambre et au Comité des transports hier que les compressions de VIA Rail étaient fondées sur des études du ministère des Finances, je me suis immédiatement demandé pourquoi diable on n'avait pas consulté le ministère des Transports. Pourquoi ces gnomes du fin fond du ministère des Finances qui ne connaissent absolument rien à une locomotive font-ils une étude de VIA Rail? Tout ministre des Transports qui se respecte irait immédiatement dire au premier ministre (M. Mulroney): «Écoutez, ou je dirige mon ministère ou je donne ma démission.» Or, il demeure passif.

Il est maintenant évident que ce gouvernement-ci et le précédent n'ont jamais eu l'intention d'adopter une loi nationale sur le service voyageurs des transports ferroviaires. Conserver symboliquement ce poste dans le Budget des dépenses permet au gouvernement et à tout ministre, de même qu'à VIA Rail, au CN ou au CP, de faire tout ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, partout où ils le veulent.

Je m'excuse d'être un peu amer sur cette question. Je me souviens d'un ministre du cabinet libéral qui a dit: «Utilisez-le, sinon vous le perdrez.» Un ministre du cabinet conservateur a repris cette phrase, y compris le député de Végréville.

En dépit de toutes les déclarations qui ont été faites par les ministres des Transports qui se sont succédé, notamment les trois derniers, je me demande comment ils se sentent devant le fait que le ministre des Finances fait d'eux et du premier ministre des menteurs. «Utilisez-le, sinon vous le perdrez», ont-ils dit. Monsieur le Président, si on fait rouler un train assez désuet et assez lent pendant assez longtemps, de sorte que personne ne veuille le prendre, comment peut-on inciter quelqu'un à l'utiliser? Les jeux étaient faits d'avance contre le public voyageur du Canada. Le gouvernement n'avait aucune intention d'installer un service voyageurs viable.

Depuis 1976, nous proposons des locomotives flambant neuves pour le service voyageurs, mais il est difficile de prévoir comment elles pourront tirer les wagons, étant donné les compressions budgétaires. Nous en avons reçu entre trente et cinquante. Certaines autres sont encore en route. Or, nous avons besoin d'au moins 150 nouveaux wagons de service transcontinentaux pour l'ouest du Canada et pour l'Atlantique, depuis Montréal jusque dans l'est. Le gouvernement et ceux qui l'ont précédé depuis 1976 ont dépensé plus d'argent à remettre à neuf des voitures et du matériel désuets qu'il n'en aurait coûté pour doter complètement VIA Rail de nouveau matériel. Les libéraux et les conservateurs parlent de bonnes pratiques comerciales. Une entreprise privée qui essaierait d'expliquer un chemin de fer de cette façon ferait rire d'elle à la banque.

M. Milliken: Nous n'étions pas en faveur de la remise à neuf de ces wagons.

M. Benjamin: Je voudrais rappeler à mon collègue que le gouvernement libéral, dont M. Pépin et le député de Winnipeg-Sud-Centre faisaient partie, a appuyé la remise à neuf des wagons. En fait, certains de ces wagons sont en train de subir leur troisième remise à neuf. Si ce sont là de bonnes pratiques commerciales, nous avons affaire à une bande de crétins.

Une fois le matériel neuf mis en place, les économies réalisées par VIA Rail, grâce à la réduction des frais d'exploitation, lui permettront de récupérer les coûts des nouveaux wagons de voyageurs dans un délai de cinq à sept ans. Au lieu de cela, nous remettons à neuf des wagons qui ont de 37 à 50 ans, et cela pour la troisième fois dans certains cas.

• (1240)

Vous vous demandez pourquoi VIA Rail ne peut pas réussir. Plus besoin de se poser de questions maintenant que VIA est vouée à l'échec. Les seuls que cela réjouit sont l'actuel ministre des Transports (M. Bouchard), le ministre des Finances (M. Wilson) et les compagnies d'autobus. C'est à peu près tout.

Monsieur le Président, si ce que je propose depuis nombre d'années avait été mis en oeuvre, le nombre de Canadiens qui utilisent les services de VIA Rail, au lieu d'être comme aujourd'hui de 6 à 7 millions, irait chercher dans les 15 à 20 millions. Il faut accélérer les horaires..

J'ai étudié attentivement les horaires nationaux de VIA Rail. Cela prend sept heures et demie pour se rendre de Regina à Winnipeg, alors qu'on pourrait le faire en cinq heures et demie ou six heures. C'est la même chose dans tout le réseau.

J'ai dans mon bureau une copie de l'horaire de CPR Transcontinental pour 1892, que je vous invite à venir voir. La vitesse moyenne entre Montréal et Vancouver était de 33 milles à l'heure et le train devait s'arrêter tous les 100 milles pour s'approvisionner en charbon et en eau et pour assurer la rotation des équipes. La vitesse moyenne de VIA Rail de Montréal à Vancouver est de 36 ou 37 milles à l'heure. VIA Rail est vouée à l'échec. Le gouvernement l'a délibérément handicapée au point où elle ne peut pas réussir.

Le président que VIA Rail avait, M. de Belleval, qui commençait enfin à renverser la situation, préparait un plan quinquennal incluant un service de train à grande vitesse dont l'implantation nécessiterait plusieurs années et des investissements de deux à trois milliards de dollars, mais il faut investir l'argent avant de pouvoir en tirer un rendement. Il faut investir l'argent avant que les gens utilisent le service. Les gens d'en face continuent de faire les choses à l'envers.

Je voudrais rappeler une autre chose à la Chambre, monsieur le Président. Comment se fait-il que le gouvernement s'en prend à VIA Rail? Le ministre soutient qu'on ne peut continuer à dépenser tout cet argent pour VIA Rail. Pourquoi ne s'en prend-il pas à la Voie maritime du Saint-Laurent et à tous les ports qui font de gros déficits chaque année? Le gouvernement devrait faire à l'égard de certains d'entre eux ce qu'il fait à l'égard de VIA Rail; cette dernière n'exploitera un train de voyageurs que trois fois par semaine. Qu'on ferme donc certains de ces ports quatre jours par semaine. Ils ne pourront fonctionner que trois jours par semaine. Nous fermerons les écluses de la Voie maritime quatre jours par semaine.

Voici un cas savoureux, monsieur le Président, celui des transports aériens. Croyez-le ou non, le ministère des Transports a publié un document parlant d'aéroports financièrement indépendants dont neuf sont censés l'être. Eh bien, sept de ces neuf ont affiché l'an dernier des pertes de plus de 50 millions de dollars. Les déficits accumulés de ces sept aéroports prétendument financièrement indépendants s'élèvent à 833 millions. Il faudrait donc fermer les aéroports de Winnipeg, d'Ottawa, de Dorval, de Mirabel, d'Halifax, de Calgary et d'Edmonton quatre jours par semaine, et ne les faire fonctionner que trois jours par semaine. On ne peut pas continuer à dépenser tout cet argent pour ces aéroports. Quand on ajoute à cette liste tous les autres aéroports prétendument non financièrement indépendants, monsieur le Président, nous avons affaire à des déficits de 500 à 700 millions de dollars par année et donc à des subventions de cet ordre pour les usagers des transports aériens.

Que diable le gouvernement peut-il faire? Il ne sait pas et ne s'en soucie pas. Le gouvernement s'en prend délibérément à un mode de transport que des millions de Canadiens veulent utiliser. Dans ma ville, le train vers l'Ouest passe à 2 heures ou 2 h 30 du matin, tandis que le train vers l'Est passe vers 3 h 30 ou 4 heures du matin. Voilà vraiment un moment favorable de la journée pour attirer les usagers et les inciter à prendre le train. Même dans ces conditions, les gens de ma ville sont furieux de voir ce qui va arriver aux services de trains de voyageurs.

Je me demande souvent comment le gouvernement ventile la taxe sur les transports aériens. À ce propos, saviez-vous, monsieur le Président, que les pertes subies par l'aéroport ne comprennent pas les quelque 25 millions de dollars qu'ont coûté les services de la GRC? Ces services sont imputés au solliciteur général et il y a beaucoup d'autres frais.

Toutes les amendes et toutes les contraventions et autres qui sont donnés dans les aéroports sont touchés par la recette générale et non pas par les aéroports ni par le ministère des Transports.

Le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre du Revenu national (M. Jelinek) les empochent avec avidité et on ne les revoit plus, et cela représente chaque année quelques millions de dollars. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il sur VIA Rail?

Tous les modes de transport depuis l'invention de la roue ont été subventionnés. Il n'y a jamais eu de moyen de transport complètement autonome et financièrement indépendant même à l'époque des Babyloniens. Il n'y en a jamais eu qui s'autofinance et encore moins qui fasse des bénéfices. Il n'y en a jamais eu, peu importe si le système était public ou privé. C'est vrai dans les deux cas. Cela a toujours été le cas et cela le restera.

Le problème est que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont refusé de considérer les transports comme un service public. Si le secteur privé n'y arrive pas, alors le secteur public doit prendre la relève et doit fournir ce service, sapristi! Mais c'est un service public. Les transports en commun sont une chose que tout le monde doit utiliser, directement ou indirectement, et jusqu'à ce que nous ayons une politique nationale des transports, le sort d'un mode particulier de transport est laissé à l'arbitraire d'un ministre des Transports ou d'un

gouvernement. Ce n'est pas ainsi que l'on gère un réseau ferré.

Je voudrais proposer un sous-amendement à l'amendement, avec l'appui du député d'Edmonton-Est (M. Harvey):

> Qu'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit:
>
> et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir manqué à l'engagement pris par le vice-premier ministre, qui était formulé en ces termes: «toutes les mesures nécessaires seront prises pour s'assurer que VIA Rail offre un excellent service, sûr et fiable, aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.»

M. le vice-président: Je vais prendre l'amendement en délibéré et j'informerai la Chambre de la décision dès que possible.

M. Kilgour: Monsieur le Président, l'attachement du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) à VIA Rail est sincère et remonte loin, personne ici ne peut nier cela. Le député pourrait-il nous dire combien d'emplois seraient menacés à Regina, Saskatoon ou ailleurs, s'il a des chiffres, dans le cas où VIA Rail supprimerait entièrement ses services dans l'Ouest ou en Saskatchewan?

• (1250)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Regina et Saskatoon ne sont pas des centres divisionnaires, il n'y a donc pas de changement d'équipage dans ces villes. Je ne sais pas. Je peux simplement donner une idée. Il y aurait peut-être 10, 15 ou 20 emplois à Moose Jaw; quelques-uns à Melville; quelques autres à Wilkie; certains peut-être à Saskatoon. À Regina, les seules personnes qui relèvent de VIA Rail sont deux ou trois préposés aux guichets qui travaillent la nuit.

Ce n'est pas une question d'emplois dans la ville que je représente. Toutefois, lorsque l'on regarde l'ensemble du pays et que l'on voit ce qui se passe non seulement à VIA Rail, mais aussi au CN et au CP, on peut en conclure que des dizaines de milliers d'emplois sont menacés.

VIA Rail abandonnera sans aucun doute la ligne Montréal-Ottawa-Sudbury, notamment parce que le CN ne veut plus exploiter cette ligne. Voilà qui cadre bien avec les idées de M. Lawless naguère, lorsqu'il était président du CN, et sûrement maintenant qu'il est président de VIA Rail. On appelle cela du travail propre, j'imagine, et c'est du travail plus propre encore qu'on fait dans le cas de VIA Rail.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le député pourrait-il me dire s'il a analysé non seulement le nombre de mises à pied, mais également le nombre de Canadiens qui n'auraient plus accès aux transports ferroviaires si la société VIA Rail était complètement démantelée?

Monsieur le Président, j'ajoute que le député et moi avons déjà utilisé VIA Rail et très souvent. Le député a-t-il trouvé le temps de préparer une étude à ce propos?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie le député. Toutes mes excuses. J'ai tenté de me renseigner auprès des associations de personnes âgées et des associations touristiques, mais tout ce que j'ai appris jusqu'ici, je l'ai appris aux nouvelles. Il faut dire que les personnes âgées surtout n'ont ni les services ni les ressources nécessaires pour effectuer ce genre d'étude.

Mais j'ai fait ma propre enquête la dernière fois que j'ai pris un wagon-lit dans le train de Regina à Ottawa. J'ai parcouru le train en entier pour parler aux passagers. J'ai constaté qu'ils étaient répartis en trois catégories. Il y avait les personnes âgées qui n'avaient pas les moyens de se payer un billet d'avion, même si les tarifs de VIA RAil sont pratiquement aussi élevés que les tarifs aériens actuellement, ou qui avaient besoin d'espace pour se déplacer, pour dormir et ainsi de suite. Il y avait aussi de jeunes familles, de deux, trois ou quatre enfants, qui n'avaient pas les moyens non plus de voyager par avion. On imagine ce que subiraient ces familles s'il fallait faire un trajet de 600 à 1 000 milles en autocar. Il y avait des touristes à bord du train, surtout des Japonais, des Allemands de l'Ouest et des Américains. Ils étaient ravis de pouvoir faire ce voyage. Ils étaient venus au Canada justement parce qu'ils pouvaient faire le voyage de Vancouver à Montréal, s'arrêter, visiter Banff, Jasper, Calgary et Edmonton avant de se rendre à Montréal. De là, ils allaient aux États-Unis pour faire le trajet de retour vers l'Ouest à bord d'Amtrak, ou vice versa. Nous avons à peine commencé à exploiter ce potentiel touristique.

Je sais que mon collègue est au courant de cela. Parlez-en aux associations touristiques d'Edmonton et de Jasper, elles se feront un plaisir de vous dire ce que cela représente pour elles.

Je viens de mentionner la société Amtrak. Au moins, les Américains ont eu la prévoyance de la doter de matériel roulant neuf et elle fait de bonnes affaires, merci. Contrairement à ce qui se passe au Canada, Amtrak n'est pas forcée de payer une rançon aux sociétés ferroviaires américaines. En fait, si la société VIA Rail pouvait fonctionner ici comme Amtrak fonctionne aux États-Unis, elle épargnerait la somme de 60 à 120 millions de dollars qu'elle doit payer au CN et au CP.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord, pour une question ou un commentaire.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je prends la parole pour faire un commentaire. J'appuie la motion d'opposition selon laquelle la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à courtes vues visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développement des collectivités dans toutes les régions du Canada.

J'appuie aussi l'amendement: que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir manqué à son engagement de s'assurer que VIA Rail offre un service sûr et fiable d'un bout à l'autre du pays.

J'aimerais parler en tant qu'habitant de l'Ouest, du Manitoba, même s'il s'agit d'une question vraiment nationale puisqu'elle touche tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Permettez-moi de rappeler diverses choses au gouvernement, monsieur le Président. A-t-il oublié que le Canada est un vaste pays? C'est un pays de collectivités distantes les unes des autres. Son climat est un des plus rudes du monde. Ses routes sont dangereuses l'hiver. Le pittoresque de ses paysages attire les touristes.

On sait également, monsieur le Président, que la plupart des centres culturels, des techniciens spécialisés ainsi que des services sociaux et de santé se trouvent dans les grandes villes. Je soutiens donc que VIA Rail constitue un excellent instrument de tourisme au Canada. Il dessert toute l'année la plupart des collectivités rurales. Il va garantir aux Canadiens des campagnes les avantages de la vie moderne. Il va assurer l'accès aux services sociaux et de santé indispensables, qu'on ne trouve que dans les grandes villes. En outre, VIA Rail assure la croissance économique de nos régions et de nos collectivités.

Je rappellerai également au gouvernement que ce sont les Canadiens de tous les coins du pays qui paient les impôts. Ce sont eux en fait qui ne craignent pas d'aller combattre pour le pays quand les nécessités de l'heure l'exigent. Je voudrais poser au gouvernement les questions qui suivent.

A-t-il oublié la géographie et le caractère du Canada? Ne croit-il pas que le tourisme est un secteur essentiel du pays? Ne veut-il pas fournir à tous les Canadiens un moyen de transport sûr à toute époque de l'année? Ne voudrait-il pas faire en sorte que les habitants des zones rurales puissent avoir accès aux avantages culturels des grands centres? N'aimerait-il pas croire que les Canadiens, où qu'ils habitent, doivent avoir accès aux soins médicaux et de santé? Ne croit-il pas que les Canadiens de tous les coins du pays ont le droit de se déplacer librement et sans danger?

À mon humble avis, le gouvernement reconnaîtra que VIA Rail a contribué à l'édification du pays d'un océan à l'autre, que VIA Rail va assurer la liaison avec les collectivités rurales du Canada et qu'il offre à tous un moyen de transport sûr. Il va assurer la croissance économique de toutes les régions. Si le gouvernement est d'accord, alors il faudrait qu'il renonce à ses politiques à court terme et punitives.

Enfin, prenons le cas du médecin qui, quand il voit un malade, commence par poser un diagnostic. Ensuite il détermine les causes de la maladie. Puis il ordonne le traitement nécessaire. VIA Rail est atteint d'une maladie appelée non-rentabilité. Cela vient de son matériel vétuste, de la rigidité des prix réglementés, et d'une mauvaise implantation des centres d'entretien d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le Président, j'estime que le traitement devrait prendre la forme d'une aide à l'acquisition de voitures à deux niveaux capables de grande vitesse, pour que VIA Rail puisse attirer de nouveaux usagers de ce mode de transport. Cela va réduire les frais d'entretien et éviter de faire encore plus appel au trésor de cette société de la Couronne.

Je dirai pour conclure, qu'en poursuivant sa politique actuelle et en permettant à Via Rail de réduire ses services, le gouvernement ne néglige pas les localités éloignées du Canada, il les condamne à disparaître.

M. le Président: La présidence a étudié l'amendement proposé par le député de Regina—Lumsden et le juge recevable. Le débat reprendra avec le député de Mississauga-Ouest.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'intérêt. Il est intéressant d'entendre comparer les maux de Via Rail à une maladie et de voir quel diagnostic et quel traitement on propose. Je voudrais, moi aussi, donner mon opinion sur les maux de cette société, en ce qui concerne, en particulier, le nombre de ses usagers.

Les crédits

• (1300)

Beaucoup de gens ont l'impression que le gouvernement réduit les fonds de Via Rail au moment où le nombre de ses usagers augmente et où ses ennuis semblent tirer à leur fin.

J'admets que le nombre de passagers est passé de 5,9 millions en 1987 à 6,4 millions en 1988, mais si on examine les chiffres de plus près, on se rend compte que ceux de 1988 ne sont supérieurs qu'à ceux de 1987, la plus mauvaise année de l'histoire de la société.

Si on les situe dans le contexte de l'histoire des services de transport ferroviaire des voyageurs au Canada, on ne peut s'empêcher de conclure que la performance de la société empire au lieu de s'améliorer. De plus, depuis sa création en 1977, elle a absorbé plus de 5 milliards de fonds publics, ce qui n'est pas une somme insignifiante, comme certains orateurs l'ont prétendu.

Depuis sa fondation, le gouvernement y a investi beaucoup d'argent pour lui donner la chance de faire ses preuves. Ces investissements ont permis d'améliorer le service et de réaliser des économies, mais pas autant qu'on ne l'espérait.

En 1987, après 10 ans de financement public, le nombre de voyageurs est tombé à son niveau le plus bas, soit 5,9 millions. La comparaison entre 1988 et 1981 est encore plus implacable puisque 1981 est l'année où le nombre de voyageurs a été le plus élevé, soit 8 millions. Cette comparaison révèle que la clientèle «accrue» de VIA en 1988 est en fait 20 p. 100 moins forte qu'en 1981.

Le gouvernement s'est bel et bien engagé à assurer des services ferroviaires voyageurs nationaux, rentables et modernes. Toutefois, il a demandé en même temps aux Canadiens de faire leur part en prenant le train. Cela n'est pas arrivé. Le gouvernement a bien précisé aux Canadiens qu'il ne financerait les services ferroviaires voyageurs que s'ils étaient utilisés.

Depuis qu'il a fait ces déclarations, en 1984, le gouvernement a dépensé plus de 2,6 milliards de dollars de l'argent des contribuables en frais d'exploitation et dépenses en capital. Ce n'est pas peu, comme l'ont signalé des députés de l'opposition.

En dépit de subventions croissantes, les services ferroviaires voyageurs n'attirent que 3 p. 100 du trafic voyageur interurbain au Canada.

Il ne faut pas oublier non plus que l'autobus a accru sa part du marché à 6 p. 100, ce qui est le double du train; le transport aérien accapare 7 p. 100 du marché et la route se taille la part du lion, avec 84 p. 100 du marché, ce qui prouve l'affection des Canadiens pour le transport automobile. Ces statistiques montrent que les Canadiens préfèrent nettement les autres moyens de transport au train. Ils ont bien marqué cette préférence au gouvernement.

Compte tenu de la faible clientèle des services ferroviaires voyageurs et de l'engagement du gouvernement à réduire ses dépenses, les subventions accordées à VIA Rail ne peuvent pas demeurer aux niveaux habituels. Comme l'a déclaré le ministre des Transports (M. Bouchard), les contribuables canadiens n'ont plus les moyens de subventionner sans cesse davantage un moyen de transport qui est de moins en moins utilisé. En 1988, ces subventions avait atteint un niveau annuel de 641 millions de dollars, ce qui représente en moyenne 100 $ par passager.

Un député de l'opposition a déclaré que tous les modes de transport de voyageurs sont subventionnés. C'est la vérité. GO Transit, dans la région de Mississauga, Oakville et Milton, reçoit des subventions de l'ordre de 1,65 $ par passager. Tout le monde est d'accord là-dessus. Toutefois, quand la subvention atteint 100 $ par passager, il faut y mettre le holà.

Quand on leur rappelle ces faits, certains opposants à la décision que le gouvernement a prise de réduire les subventions de VIA Rail invoquent l'augmentation du nombre d'usagers de certains services. En fait, c'est vrai pour la ligne Ottawa-Toronto où, entre 1986 et 1988, le trafic a augmenté de 29 p. 100. Toutefois, le meilleur rendement de ce service n'a pas compensé le faible rendement des autres lignes pendant la même période.

Par exemple, le nombre de voyageurs a diminué de 15 p. 100 sur la route Victoria-Kootenay, en Colombie-Britannique, et de 26 p. 100 sur la route Moncton-Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Cette baisse a contribué grandement à la hausse des subventions à VIA qui ont atteint le chiffre inouï de 641 millions de dollars. Le fait est que, à l'échelle du réseau, le taux d'occupation

des sièges a été de 52 p. 100. En d'autres mots, pour chaque siège occupé, il y a un siège vacant. VIA doit gérer ses services de façon plus efficace et plus rationnelle.

Par conséquent, compte tenu de ce faible rendement et de la perspective de subventions toujours plus élevées, le gouvernement a pris la décision pénible—et je vous prie de croire, monsieur le Président, qu'elle a été pénible—, mais sage du point de vue financier, de prendre des mesures immédiates à la lumière du pressant besoin de faire diminuer la dette et le déficit.

Par conséquent, une nouvelle attitude a été adoptée envers VIA Rail et de nouveaux niveaux de financement ont été fixés pour l'exploitation du transport voyageurs. Il est ici utile d'énumérer ces niveaux de financement. Il s'agit de 541 millions de dollars en 1989–1990, 435 millions en 1990–1991, 394 millions en 1991–1992, 275 millions en 1992–1993 et 250 millions en 1993–1994. Un quart de milliard de dollars seront consacrés au service voyageurs en 1993–1994.

En fixant ces nouvelles limites financières à VIA Rail, nous demandons à la direction de la société de rationaliser ses activités et de les administrer plus efficacement en tenant compte de la nouvelle réalité budgétaire fédérale.

Afin d'atteindre ses objectifs le plus tôt possible, la société a reçu l'ordre de soumettre un nouveau plan d'entreprise quinquennal tenant compte des contraintes budgétaires et de fournir un service voyageurs plus efficient en dépit de ces compressions.

Il y a eu beaucoup de discussions au sujet des collectivités isolées. Soucieux du service, le gouvernement a demandé à VIA Rail de maintenir le service dans les collectivités vraiment isolées qui ne disposent pas d'autre moyen de transport accessible à l'année, ce qui touche cinq provinces. Je crois qu'il convient de mentionner les lignes visées. Il s'agit de Jasper–Prince–Rupert, Le Pas–Lynn Lake, Wabowden–Churchill, Winnipeg–Churchill, Winnipeg–Capreol, Sudbury–White River, Senneterre–Cochrane, Montréal–Senneterre et Montréal–Jonquière.

Cependant, sauf pour l'obligation de maintenir les lignes que je viens d'énumérer, la direction de VIA dispose de beaucoup de souplesse dans l'élaboration de son nouveau plan d'entreprise. Dans ce travail, VIA tiendra compte de toutes les options lui permettent de respecter son budget, notamment l'accroissement de la productivité, la hausse des tarifs, l'abandon de certaines lignes, la réduction du service sur certaines lignes et la cession de services à des tiers. Ce n'est pas là une tâche facile pour le gouvernement.

• (1310)

Revenons sur la dette nationale et le déficit. Tous les Canadiens sans exception reconnaissent que notre dette et notre déficit constituent un problème puisque 36 p. 100 de nos recettes fiscales vont au service de la dette. Il s'agit là d'une situation difficile et le gouvernement adopte une position réfléchie en présentant un plan d'ensemble et en demandant à VIA Rail de soumettre un nouveau plan quinquennal lui permettant de fonctionner de façon plus efficace. Si 3 p. 100 à peine des Canadiens veulent prendre le train, pourquoi devrions–nous demander à tous les Canadiens de verser 100$ de subventions pour chaque utilisateur?

M. Nault: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Mississauga–Ouest (M. Horner). Je tiens à citer quelques déclarations faites durant le débat de 1981 sur VIA Rail et à lui demander ce qu'il en pense. Ce sont là les paroles du vice–premier ministre actuel. La déclaration suivante porte sur ses sentiments à l'égard du ministre libéral des Transports de l'époque, et elle a été faite en octobre 1981; voici:

> Mais il a choisi de ne pas tenir compte du processus traditionnel, qui fait partie des usages au Canada, soit la tenue d'audiences publiques qui donnent à la population la chance d'exprimer ses préoccupations sur les critères comme les besoins et commodités du public.

Toujours le 20 octobre 1981, le vice–premier ministre actuel a déclaré:

> Il convient d'améliorer les arrangements contractuels passés entre VIA Rail et les sociétés ferroviaires. Nous devrions accorder à VIA l'autonomie, le pouvoir et l'autorité nécessaires pour négocier avec les sociétés ferroviaires comme n'importe quelle entreprise. Le mandat de VIA Rail devrait être précisé dans une mesure législative. . . un investissement dans du matériel roulant à deux ponts ferait baisser les dépenses d'exploitation de 31 p. 100. . . Le Canada n'aurait jamais vu le jour comme pays si les compagnies ferroviaires ne s'étaient pas engagées à fournir des services.

La même journée, l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a déclaré ceci au sujet des économies d'énergie:

> Des gens comme le ministre des Transports devraient songer à inciter la population à utiliser d'avantage les chemins de fer au lieu de parler de démanteler le réseau et ils devraient essayer de rentabiliser au maximum ce mode de transport.

En 1985, le gouvernement, par l'entremise du vice-premier ministre qui était alors ministre des Transports, a présenté en première lecture le projet de loi C-97 concernant le transport ferroviaire-voyageurs. Cette mesure n'est jamais allée plus loin. Elle est restée en plan. Le député et son caucus croient-ils encore aux déclarations qu'a faites alors le vice-premier ministre, c'est-à-dire que VIA Rail n'atteignait pas ses objetifs parce qu'il avait les mains liées et qu'il n'avait pas l'occasion de prouver qu'il pouvait être rentable, faute d'un mandat clair, de législation et d'un engagement solide de la part du gouvernement au pouvoir à l'époque?

M. Horner: Je remercie le député pour sa question. Je suis persuadé que le vice-premier ministre était convaincu, lorsqu'il a fait ces déclarations, que VIA Rail allait réussir. Je vous prie de me croire, nous avons bien essayé. Nous avons accordé jusqu'à 2,6 milliards de dollars de subventions afin que VIA Rail puisse fonctionner en pleine autonomie.

Pour ce qui est de la participation et de la consultation du public, je peux vous dire que nous avons tenu des séances de consultation. Les Canadiens nous ont déclaré qu'ils ne voulaient pas prendre le train. Seulement 3 p. 100 ont affirmé qu'ils voulaient avoir accès à ce service. Dans toutes les régions du pays, le nombre d'usagers diminue.

Quand j'étais petit, il y avait un train qui passait par ma ville natale, dans le comté de Pontiac, à 50 milles d'ici. Le train partait de Waltham, au Québec, et se rendait à Ottawa. Il s'appelait la jonction Pontiac Pacifique, ce qu'il n'a jamais été puisqu'il n'a jamais franchi la rivière Outaouais pour se rendre sur la côte du Pacifique. Chez nous, on l'appelait le «petit train qui ne va pas loin.» Le «petit train qui ne va pas loin» se rendait tous les matins à Ottawa et revenait le soir. À l'époque, c'était un mode de transport formidable. Mais nous ne sommes plus au XIXe siècle.

Au XIXe siècle, quand sir John A. Macdonald a entrepris la construction du chemin de fer, c'était le seul mode de transport disponible. On n'avait pas les routes, les automobiles et les avions d'aujourd'hui. Je le répète, seulement 3 p. 100 des Canadiens ont déclaré qu'ils voulaient prendre le train. Il existe sûrement des amateurs de train au pays. Moi aussi, j'aime examiner les trains à vapeur, mais je peux en voir aux musées, là où ils sont à leur place. Nous sommes à l'aube du XXIe siècle. Nous devons procéder à ces compressions, question de responsabilité financière. Nous espérons que VIA Rail réagira et fournira le service qu'elle doit fournir dans les collectivités isolées.

M. Laporte: Monsieur le Président, j'espère que le député ne veut pas dire que VIA Rail devrait recourir à des locomotives à vapeur pour assurer le transport au Canada. Le député a parlé du principe voulant que faute d'usagers, on supprime le service. Estime-t-il que ce principe devrait s'appliquer à d'autres modes de transport au Canada comme le transport maritime, qui perd des millions de dollars chaque année, et le transport aérien? Je crois que les deux seuls aéroports au Canada qui aient réalisé des bénéfices sont les aéroports internationaux de Toronto et de Vancouver. Si le député croit à ce principe pour tous les modes de transport, quelle approche le gouvernement devrait-il adopter à son avis à l'égard des autres?

M. Horner: En ce qui concerne les autres modes de transport, je sais qu'ils seront subventionnés. Nous en avons fait la promesse et j'ai cité les chiffres concernant le financement de VIA Rail, que nous subventionnons pour qu'elle continue à desservir les localités isolées. Il nous faudra toujours subventionner certains modes de transport.

Les Canadiens ont parlé: 84 p. 100 veulent voyager par automobile, 7 p. 100 par avion, 6 p. 100 par autobus et 3 p. 100 par train. Si les Canadiens ne veulent pas utiliser le train, alors pourquoi faudrait-il que toute la population soit tenue de subventionner ce service à raison de 100 dollars le billet. C'est insensé. Ce n'est pas financièrement responsable. Votre allusion au retour de VIA Rail à l'époque de la locomotive à vapeur est ridicule. Je ne crois pas que ce soit opportun, vous le savez aussi bien que moi.

M. Thompson: Monsieur le Président, je pense que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent qu'à part moi, le seul député qui ait défendu VIA Rail avec plus de virulence que moi ces dernières semaines est le député de Fundy—Royal (M. Corbett). Nous nous sommes portés à la défense de VIA Rail pour plusieurs raisons, la principale étant que nous habitons une région plutôt rurale, le Canada atlantique. Nous n'avons pas les moyens de transport dont jouissent les autres régions du pays. En matière de liaisons routières et aériennes, les régions rurales font figure de parents pauvres à côté de l'Ontario, du Québec, de certaines autres régions et des grands centres. Nous avons droit à un moyen de transport qui fait partie de notre histoire et qui continue de jouer un rôle utile.

Il faut se méfier des statistiques, car, c'est bien connu, on peut leur faire dire ce que l'on veut. Elles ne donnent pas l'heure juste en ce qui concerne le chemin de fer. Consultez-les tant que vous voulez, elles ne vous révéleront pas la vérité. Je vais vous dire pourquoi.

Au Canada atlantique, seulement deux provinces utilisent le chemin de fer. Il n'y a pas de service-voyageurs ferroviaire dans l'Île-du-Prince-Édouard et il n'y en a plus à Terre-Neuve depuis 1969. Il ne reste donc plus que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

• (1320)

Ces deux provinces comptent environ 1,5 million d'habitants. Je veux citer des statistiques pour montrer qu'elles sont parfois trompeuses. L'an dernier, au Canada atlantique, 224 000 personnes ont pris l'Océan de VIA Rail et 240 000 l'Atlantique. C'est dire que, sur une population de 1,5 million, 500 000 utilisent le train. À mon avis, le chiffre de 3 p. 100 est tout à fait ridicule. Celui que je cite, en revanche, justifie amplement le maintien de ces liaisons ferroviaires dans l'est du Canada.

L'autre argument que je veux faire valoir, à l'intention notamment du ministre des Transports (M. Bouchard) et du député de Mississauga-Ouest (M. Horner), qui en a parlé lui aussi, c'est que, dans certaines régions du pays, nous avons besoin du chemin de fer. La subvention de la ligne qui se rend dans le Canada atlantique est bien moins élevée qu'elle ne l'est ailleurs. L'Ocean reçoit une subvention de l'ordre de 48,85$ par passager, et la ligne Atlantique dépasse légèrement les 50$. Pour ce mode de transport, la subvention que reçoit le Canada atlantique est bien inférieure à la moyenne nationale.

Les pourcentages de récupération des coûts dans le cas de l'Atlantique Limitée montrent que cette ligne peut être rentable. Je presse le gouvernement de donner à VIA Rail l'autonomie dont elle a besoin pour être efficace et je l'exhorte à ne pas oublier la réalité du Canada atlantique. Nous avons besoin de ce mode de transport. Il fait partie de nos racines, de notre histoire. Nous ne voulons pas le perdre. Nous continuerons à l'utiliser.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais en commençant féliciter mon collègue du Canada atlantique pour ses très sages observations. Ce sont justement les points dont nous avons cherché à saisir son gouvernement au cours des quelques dernières semaines. J'espère qu'il aura plus de chance que nous pour faire passer le message.

Je tiens à le féliciter aussi d'avoir eu la sincérité de faire ce qu'il vient de faire pour aider tous ceux qui ont besoin des services ferroviaires dans notre pays.

Aujourd'hui, nous avons discuté de l'avenir du service ferroviaire voyageurs au Canada. L'avenir n'est pas tellement reluisant pour VIA Rail, pour ses travailleurs et pour leurs familles. L'avenir n'est pas prometteur non plus pour les petites localités qui dépendent de VIA Rail pour leur subsistance. L'avenir ne semble pas prometteur pour les Canadiens qui ont besoin de ce service pour se déplacer. L'avenir est sombre, et à moins que le gouvernement ne relève le défi et ne s'attaque à ce problème de plein front, il n'y aura aucun avenir pour le transport de voyageurs par chemin de fer au Canada. Nous, députés de l'opposition, et certains ministériels, devons convaincre le gouvernement d'être audacieux, de faire preuve d'imagination, de trouver une politique, une formule capable d'assurer l'avenir du transport ferroviaire dans le grand pays qui est le nôtre. Si le gouvernement ne le fait pas, je crains que le Canada ne perde son service voyageurs.

Dans la recherche de cette nouvelle orientation, les Canadiens ne doivent pas oublier que, à l'exception du transport maritime, le transport ferroviaire est le moyen de transport des voyageurs le moins coûteux, celui qui consomme le moins d'énergie et perturbe le moins l'environnement. À moins que nous ne puissions continuer à utiliser ce moyen de transport, il faut nous demander, au cours de ce débat, non pas si nous pouvons nous permettre de garder ce mode de transport, mais si nous pouvons nous permettre de le perdre?

Rien ne sert de revenir sur l'histoire des chemins de fer il y a 127 ans. Rien ne sert de répéter ce que le gouvernement et le ministre qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui ont dit il y a moins d'un an, c'est-à-dire qu'en ce qui a trait au service ferroviaire, le gouvernement veut fournir, par l'entremise de VIA Rail, un service voyageurs sûr, moderne, efficace dans tout le Canada.

Au cours des dernières élections fédérales, le premier ministre (M. Mulroney) a lui-même déclaré que des programmes d'immobilisation étaient prévus dans le but d'améliorer la qualité et la fiabilité des services ferroviaires, et que le gouvernement craignait les conséquences,

pour certaines localités, de la suppression du service ferroviaire.

Ce n'est pas le moment de vous signaler que le gouvernement a tenu des audiences publiques partout dans le pays sur le barème des prix qui rendrait VIA beaucoup plus rentable et concurrentielle qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Avant même que se tienne la dernière audience, le 1er mai, le sort de VIA était décidé par le budget du 26 avril et par les restrictions qui étaient alors imposées.

Il ne faut pas discuter aujourd'hui du fait que, pas plus tard que mardi dernier, on nous donnait d'autres informations sur les intentions du gouvernement concernant le service ferroviaire voyageurs. Un article de *Globe and Mail* exposait le plan d'entreprise de VIA Rail, plan dont nous entendons beaucoup parler à la Chambre aujourd'hui et qui devait être rendu public à la fin du mois. Ce plan d'entreprise quinquennal prévoit l'élimination de 48 p. 100 des opérations globales de VIA Rail. Il inclut l'élimination de 115 services régionaux un peu partout au Canada. Nous avons appris également que le plan prévoyait la suppression de 22 lignes du réseau qui, ne l'oublions pas, n'en compte que 36 dans l'ensemble du Canada. Quatre des lignes qu'on élimine sont dans l'Ouest, quatre au Québec, sept en Ontario et sept dans la région de l'Atlantique pour laquelle c'est un coup dur de plus.

Le gouvernement ne peut nier le plan. Paul Raynor, directeur des relations avec les médias à VIA Rail, en a confirmé ce matin l'authenticité de même que l'exactitude de l'information contenue dans l'article du *Globe and Mail*.

Si cela ne suffit pas à convaincre les Canadiens du sort qui attend le service voyageurs, les déclarations que le ministre des Transports (M. Bouchard) a faites mardi ne leur laisseront plus aucun doute sur les intentions du gouvernement concernant les services de transport. Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il ne s'engageait à rien et ne garantissait rien au sujet de l'avenir de VIA Rail. Il a ensuite dit à l'extérieur de la Chambre qu'il examinerait la possibilité de fermer complètement VIA Rail si pareil scénario figurait dans les plans de la société.

Comment le gouvernement peut-il dire qu'il est prêt à étudier une proposition recommandant l'élimination du service voyageurs au Canada? Sous un bon gouvernement, les plans d'entreprise ne s'élaborent pas dans l'isolement. C'est le cas de celui-ci, car on n'a demandé l'avis d'aucun spécialiste du côté du gouvernement ni celui des fonctionnaires de Transports Canada.

Il faut assurer une orientation politique et j'ai l'intention d'employer le reste de mon temps aujourd'hui à parler de motivation politique et des décisions que nous devrions prendre. Penchons-nous sur ce que pourrait réserver l'avenir au service voyageurs au Canada, s'il y avait une forte volonté politique et si nous avions un grand projet pour ce secteur. Malheureusement, le gouvernement n'a ni projet ni forte volonté politique. Il n'offre aucune solution, sinon la fermeture de VIA Rail.

J'ai un très bon ami, M. Tom Heringer, qui a été toute sa vie un mordu des chemins de fer. Hier soir, je lui ai parlé de ce très grave problème au Canada et il m'a dit que les chemins de fer ne sont plus une simple question de sentimentalité au Canada.

• (1330)

Il a dit que si le réseau ferroviaire disparaît, nous perdrons le lien qui unit le Canada. En effet, c'est grâce à ce réseau que le Canada a pris de l'expansion d'est en ouest, et non du nord au sud. Ce réseau est un des principaux facteurs qui a permis au Canada de devenir une nation confédérée. Nous risquons de perdre l'unité canadienne si nous nous engageons dans cette direction.

Le fait de seulement envisager la suppression de VIA Rail témoigne encore une fois d'un mépris total à l'égard des régions rurales et des petites villes du Canada. Les petites municipalités qui seront le plus gravement touchées par les compressions imposées à VIA Rail n'ont pas été consultées par les responsables du plan directeur de la société. Les 2 500 employés de VIA Rail qui perdront leur emploi n'ont pas été consultés avant que ce plan ne soit mis en oeuvre.

Monsieur le Président, je me demande si cette attitude témoigne d'une compassion réelle de la part du gouvernement. Les conservateurs diront naturellement: que feraient les libéraux s'ils étaient aux prises avec le même problème? Je leur réponds que ce problème n'est propre ni aux conservateurs ni aux néo-démocrates ni aux libéraux. C'est devenu le problème de tous les Canadiens.

Examinons d'abord nos acquis. Nous avons des chemins de fer dans tout le Canada. Nous avons des voies ferrées et des plate-forme qui sont en bon état. Nous avons des gares. Nous avons une main-d'oeuvre compétente et qualifiée. Nous avons des voyageurs qui veulent utiliser le réseau. Ce qui manque, c'est la volonté politique, le leadership, le désir et la vision.

Soyons constructifs et soumettons le plan au gouvernement. La première chose que nous devons faire, c'est de remettre sur le tapis un projet de loi déposé en 1986, le projet de loi C-97, qui offrait à VIA Rail la possibilité de diriger ses propres affaires. Ce projet de loi libérerait VIA et la laisserait diriger ses affaires comme toutes les compagnies aériennes au Canada ont pu le faire.

Nous devons ensuite examiner nos ressources pour donner à VIA la seule chose qui lui manque: du matériel moderne pour faire du bon travail. Comment pourrions-nous imaginer qu'Air Canada fonctionnerait si elle était enchaînée comme VIA Rail l'est maintenant et qu'elle essayait quand même d'exploiter les lignes aériennes du pays avec des DC-3?

À London, en Ontario, nous avons les installations nécessaires pour fabriquer des locomotives ultra-modernes. À Montréal, à Kingston et à Thunder Bay, nous avons les installations qu'il nous faut pour fabriquer des wagons. Nous avons assez d'installations pour fabriquer des wagons ultraperfectionnés. Dans ma circonscription, nous pouvons fabriquer ces wagons.

Avec de la volonté et un plan d'action, nous, les Canadiens, pouvons faire de VIA Rail une société ferroviaire viable et rentable pendant les cent prochaines années, tout comme par le passé.

M. le vice-président: Le député de Scarborough-Centre peut poser des questions ou faire des commentaires.

Mme Browes: Le député a déclaré que nous avions besoin d'un plan d'action. Je le renvoie à un plan d'action que le gouvernement conservateur a mis de l'avant en 1984-1985. Ce gouvernement a alors dit à la Société canadienne des postes, qui enregistrait constamment d'énormes déficits, qu'elle avait jusqu'en 1988-1989 pour équilibrer son budget. À cette époque, les députés d'en face ont poussé de hauts cris en alléguant que nous allions réduire nos services postaux et que nous sonnions le glas des bureaux de poste. Nous sommes restés sur nos positions en déclarant que nous allions équilibrer le budget de la Société des postes pour 1988-1989. Nous avions posé un défi à cette société d'État. Après quatre années, voici qu'en 1988-1989, celle-ci a réussi à équilibrer son budget.

Devant la situation financière du Canada, nous avons mis VIA Rail au défi de présenter un plan d'action tenant compte de la réduction des subventions et devant rendre la société moins tributaire de l'argent des contribuables canadiens. Nous avons fixé certains critères à VIA et nous lui avons dit que nous ramenions les subventions à un certain montant et que nous voulions qu'elle produise un plan d'action en conséquence.

À mon sens, c'est là une façon de faire tout à fait raisonnable, compte tenu des compressions budgétaires que nous devons nous imposer, ainsi qu'à tous les Canadiens, pour l'avenir des prochaines générations. Je demande au député pourquoi il estime qu'il est déraisonnable d'imposer un tel défi à des personnes éminemment compétentes?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je suis très heureux que la députée me pose cette question. Je pensais un moment que nous parlions de Postes Canada au lieu de parler de VIA Rail. Si elle m'écoutait, elle saurait que j'ai dit ce dont le pays avait besoin. Si nous voulions que VIA Rail subsiste et soit rentable, c'est précisément ce qu'elle préconise: un plan d'action.

Je lui signale que le projet de loi C-97, qui a été lu pour la première fois le 24 février 1986, devait accorder une liberté totale et laisser les coudées franches à VIA Rail pour que la société puisse bien fonctionner et qu'elle n'ait pas à s'adresser à l'Office national des transports chaque fois qu'elle voulait modifier sa structure salariale ou ses tarifs. Elle ne devait pas demander la permission à l'Office national des transports si elle voulait changer les tasses des wagons-restaurants. Elle aurait son propre conseil d'administration. Elle aurait ses propres principes de gestion. Elle aurait sa propre méthode pour gérer un service de transport rentable.

Ce projet de loi n'a pas abouti, à cause du gouvernement actuel. C'était le début de la fin pour VIA Rail. Une mesure de ce genre est absolument indispensable, et je me souviens d'avoir dit à la députée que la société VIA Rail ne serait pas viable si l'on n'acceptait pas d'abord le projet de loi C-97 ou celui qui le remplace pour l'émanciper et lui permettre d'être indépendante.

Il faut ensuite examiner les avoirs de VIA Rail. J'ai examiné les bonnes voies et les gares, et j'ai parlé aux travailleurs de VIA Rail. Nous avons une très bonne base. Nous devons partir des installations actuelles, compter sur les usines ferroviaires de London, en Ontario, capables de produire des moteurs ultra-modernes ou celles de Québec, de Kingston et l'usine de Can Car, de Thunder Bay, dans ma circonscription, qui fait des wagons ultramodernes et produit des rames de métro renommées dans le monde entier pour leur qualité. Ces usines produisent aussi les wagons à deux étages du Go Train. J'ai parlé à ces personnes et elles peuvent convertir ces wagons à deux étages pour un usage à long terme.

Si nous faisons cela et si nous adoptons les solides projets d'affaires que le projet de loi C-97 donnerait à VIA Rail pour que cette société puisse acheter ce matériel et l'amortir comme toutes les autres sociétés normales au Canada sur une certaine période, cela lui permettrait d'utiliser ces wagons pendant 20 à 30 ans. Ce serait une entreprise rentable. Cependant, il faut qu'on lui en donne la possibilité.

Notre collègue appuyerait peut-être cette question dans les propositions que nous faisons pour l'avenir de VIA Rail dans notre pays.

M. le vice-président: Reprenons le débat avec le député d'Hamilton-Ouest.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais signaler à l'attention des Canadiens que, lorsqu'on parle de transports, notre pays a dépendu de dirigeants qui voyaient loin. Il réclamait un gouvernement qui prévoit l'avenir et fasse des projets en conséquence. Au lieu de cela, qu'avons-nous? Nous nous retrouvons sous la direction d'un gouvernement arrogant et irresponsable qui estime que ce qui n'est pas rentable doit disparaître.

Je voudrais déclarer dès le début qu'à cause de ce gouvernement les Canadiens sont sur le point de perdre la ligne vitale qui passe par d'innombrables petites localités d'un bout à l'autre de notre grand pays. Le Canada est un pays qui peut modifier toutes ses forces, et c'est ce que l'on a fait lorsque nous avons réalisé le rêve national de sir John A. Macdonald. Nous avons relié l'Est à l'Ouest, un océan à l'autre, et c'est essentiellement la raison pour laquelle nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui.

• (1340)

Le gouvernement est maintenant prêt à supprimer VIA Rail à un moment où cette société constitue toujours le principal moyen de transport pour des milliers de Canadiens. Le transport ferroviaire est aussi important aujourd'hui qu'il l'était il y a 100 ans. On n'a pas créé le réseau ferroviaire comme un luxe, loin de là. On le considérait comme le droit inaliénable des Canadiens de voyager sur un réseau ferroviaire qui serait à eux et deviendrait une partie de leur patrimoine. Et c'est ce qu'il est devenu. Cependant, pas comme le réseau vieilli d'antan, comme le gouvernement l'a laissé devenir, mais comme une partie extrêmement rentable et importante de notre réseau de transport.

Pour un grand nombre de gens, le train reste le principal mode de transport pour plusieurs raisons. La principale est, naturellement, évidente. Pour ceux qui ne peuvent pas se permettre de prendre l'avion ou encore d'acheter une voiture et de payer les assurances et les frais d'entretien, le train est la façon la plus pratique et la plus abordable de voyager. Évidemment, pour bien d'autres personnes, les aéroports sont beaucoup trop loin, et s'ils n'ont pas de voiture, comment vont-ils s'y rendre? Actuellement, il y a de nombreuses localités rurales ou éloignées où il serait impossible de vivre sans le transport ferroviaire. Le train est une nécessité et non pas un luxe.

Le gouvernement a décidé de se dégager de sa responsabilité qui est de fournir aux Canadiens des services de transport ferroviaire. Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que le gouvernement leur fournisse ces services au lieu de les laisser à la merci des caprices du marché et de les obliger ainsi à débourser des sommes énormes pour des services de transport aérien ou routier.

Le gouvernement a trompé les Canadiens non seulement en ce qui concerne certaines promesses faites pendant la dernière campagne électorale, mais aussi en ce qui concerne certains engagements pris à l'égard de VIA Rail. En 1987, le ministre des Transports de l'époque a dit: «Au cours des cinq prochaines années, nous verserons plus de 2,5 milliards de dollars à VIA Rail.» Moins de 24 mois plus tard, le gouvernement annonce des compressions budgétaires de centaines millions de dollars à VIA Rail.

Bien qu'il se rende compte que beaucoup de gens dépendent de VIA Rail pour le transport, le gouvernement dit que ce service coûte trop cher. Il devrait plutôt essayer d'être juste envers les Canadiens et envers VIA Rail au sujet de cette importante question.

Il y a plusieurs choses que le gouvernement devrait faire en ce qui concerne VIA Rail, mais il a décidé d'abandonner la société. Par exemple, si c'est le tout-puissant dollar qui préoccupe vraiment le gouvernement, il n'a qu'à permettre à VIA Rail de fixer des prix plus concurrentiels au lieu de permettre à l'Office national des transports de plafonner le prix des billets. Juste au moment où VIA Rail doit présenter un plan financier concernant l'avenir de la société, le président de l'Office, l'ancien vice-premier ministre Erik Neilsen, a suspendu les audiences sur la politique de tarification de VIA Rail, un processus extrêmement important pour la viabilité de la société. Le ministre des Transports lui-même a conclu

que le rapport découlant de ces audiences ferait partie d'une réévaluation globale de VIA Rail.

Non seulement la disparition de VIA Rail serait dévastatrice pour les petites localités rurales sur le plan touristique et commercial, mais elle entraînerait aussi la perte de milliers d'emplois. M. Tom McGrath, président du plus grand syndicat à VIA Rail, estime que 2 500 des 7 000 employés de la société perdront leur emploi à cause de la fermeture de certaines lignes. Selon un plan d'entreprise de VIA Rail qui a été divulgué au *Globe and Mail* cette semaine, le nombre d'emplois menacés se rapprocherait plutôt de 3 500.

À Moncton, au Nouveau-Brunswick, 1 200 emplois ont été perdus en 1988 lorsque le CN a fermé ses ateliers d'entretien. La suppression de lignes VIA coûtera encore 200 emplois à la ville, plus 20 millions de dollars en retombées économiques. C'est dans de petites villes comme celles-là que les travailleurs sont forcés par le gouvernement de grossir les rangs des chômeurs, alors qu'ils préféreraient travailler au chemin de fer toute la journée.

De même, le plan d'entreprise propose la suppression totale des services régionaux comme les lignes entre Toronto et Niagara Falls. Encore une fois, si ces lignes ne sont pas rentables, pourquoi ne pas simplement réduire la fréquence hebdomadaire du service tout en conservant ces lignes pour les gens qui en ont vraiment besoin au lieu de proposer leur élimination totale? En fait, le gouvernement aurait dû à tout le moins suivre l'exemple de pays comme la Grande-Bretagne et la France et implanter des services de trains à grande vitesse sur les principaux axes.

Ne serait-il pas merveilleux de sauter dans le train à Montréal pour se rendre à Toronto en deux heures seulement? Les liaisons assurées sur les principaux axes seraient la solution pour les trains à grande vitesse.

Je voudrais parler maintenant des subventions. Il n'y a pas que VIA Rail qui fonctionne avec des subventions. Les orateurs qui m'ont précédé en ont déjà parlé. Les compagnies aériennes et les compagnies d'autocar fonctionnent elles aussi grâce à des subventions. Le gouvernement fédéral dépense des sommes importantes pour ces modes de transport, bien qu'indirectement. Par exemple, de nombreux services d'autocar fonctionnent grâce à des subventions, car les routes sur lesquelles ils roulent sont en grande partie subventionnées par le gouvernement. Chaque année, le gouvernement fédéral dépense 6 milliards de dollars pour la construction et l'entretien des routes. Si VIA Rail devait être supprimée, les autocars et autres véhicules en feraient une utilisation accrue qui aurait certes pour effet de faire augmenter de façon spectaculaire ce chiffre de 6 milliards.

Les compagnies aériennes reçoivent également des subventions similaires. Non seulement ce gouvernement subventionne les compagnies aériennes, mais en plus il permet à Boeing d'acheter de Havilland à un prix ridiculement bas. Ce que reçoivent les compagnies aériennes, c'est la possibilité d'utiliser des pistes, des aérogares, des hangars, des services de navigation ou de météorologie essentiels pour fonctionner.

Si les Canadiens n'ont plus de trains, qu'utiliseront-ils? Le gouvernement a essayé de répondre à cela, il y a quelques années, lorsqu'il a annoncé la déréglementation du transport aérien au Canada. Les Canadiens ne connaissent que trop bien tous les problèmes du transport aérien depuis que ce gouvernement est au pouvoir. La déréglementation et la privatisation signifient non seulement l'abandon de choses qui étaient dans le domaine public, mais aussi l'abdication de l'autorité et de la responsabilité du gouvernement en matière de transports.

Dans le budget des dépenses de Transports Canada, il y a de grandes dépenses que le gouvernement pourrait sûrement éviter de façon à passer l'argent à VIA Rail. Ainsi, à l'Aéroport international Pearson, le budget prévoit 572 000$ pour un nouveau magasin hors taxe, 858 000$ pour améliorer l'éclairage et 402 000$ pour une étude sur l'expansion à long terme. Ces trois articles totalisent 1,8 million.

Ce que j'essaie de prouver, c'est que même s'il est normal de prêcher la responsabilité financière, il est contraire aux principes de justice d'amener les Canadiens à croire autre chose.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que l'heure approche.

Hier, le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré qu'Amtrak achetait 100 wagons à la société Bombardier, au Québec. Le truc, naturellement, c'est que l'achat est partiellement financé par la Société pour l'expansion des exportations, une société d'État. Comment se fait-il que lorsqu'une société américaine exploite un mode de transport que le Canada pense à éliminer, on peut trouver de l'argent de nos contribuables pour la financer?

En terminant, la force de notre nation est menacée par un gouvernement arrogant, insensible et irresponsable. Je crains que 75 ans d'efforts pour construire une base fédérale solide et unifiée ne soient en train d'être anéantis par les politiques destructrices de ce gouvernement.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député de Hamilton–Ouest (M. Keyes) ne voudrait certainement pas laisser à nos auditeurs ou à nos lecteurs du hansard l'impression que l'Aéroport international de Toronto entreprend ses travaux de restructuration parce qu'elle a obtenu des subventions pour le faire. Le député admettra franchement comme tout le monde que cet aéroport fait des bénéfices. Les dépenses qu'il effectue actuellement sont financées grâce au produit de ses droits d'atterrissage et de la location de ses installations aux différentes lignes aériennes. Je suis sûr que le député ne voudrait pas laisser une fausse impression auprès de nos auditeurs aujourd'hui.

M. Hovdebo: Qui a construit cet aéroport?

• (1350)

M. McDermid: C'est le gouvernement. Savez–vous ce qui se passe actuellement dans cet aéroport? Le secteur privé est en train de construire une nouvelle aérogare. Ce n'est pas le gouvernement qui investit dans cette entreprise et elle fonctionne bien. La construction de cette nouvelle aérogare avance à grands pas. Nous croyons qu'elle ouvrira ses portes l'an prochain.

Revenons à VIA Rail, puisque c'est de cette société dont nous parlons aujourd'hui. Le député a accusé le gouvernement d'arrogance et d'irresponsabilité. Pendant les dernières élections, mes électeurs de la localité de Brampton n'ont pas cessé de me répéter de bien examiner les dépenses du gouvernement pour voir s'il n'y aurait pas moyen de mieux administrer les affaires publiques. Quand une compagnie financée par le gouvernement fédéral coûte des centaines de millions de dollars aux contribuables, je crois que le gouvernement doit se demander s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose compte tenu des changements en cours actuellement au sein de l'économie et dans les structures de la gestion gouvernementale.

Le député trouve–t–il que c'est arrogant et irresponsable de la part d'un gouvernement de chercher à améliorer une compagnie ferroviaire quand les passagers qui utilisent ce moyen de transport, de Brampton à Toronto ou de Toronto à Vancouver, sont subventionnés à raison de 100$ par personne?

M. Keyes: Je ne sais pas si je dois remercier le député de sa question, monsieur le Président, car oui, je trouve que c'est arrogant et irresponsable de la part du gouvernement. Le gouvernement agit de façon arrogante et irresponsable quand il propose des coupes massives de millions de dollars dans le service de transport ferroviaire des voyageurs dans son budget d'avril avant même qu'un rapport qui a coûté 4 millions de dollars ne lui soit présenté. C'est absolument irresponsable, monsieur le Président.

Le ministre parle aussi de l'aérogare en construction à l'Aéroport international de Toronto, monsieur le Président. Savez–vous ce que le gouvernement a l'intention de faire? Puisqu'il y a une aérogare, le ministre des Transports (M. Bouchard) se demande s'il ne faudrait pas construire une troisième et une quatrième pistes d'atterrissage. N'est–ce pas merveilleux? Quelle belle façon de réduire la congestion!

M. McDermid: Êtes–vous contre?

M. Keyes: Si vous pensez que la circulation va augmenter sur les routes 427 et 403, vous avez cent fois raison. On ne ferait pas mieux si on voulait augmenter la congestion, monsieur le Président, Le gouvernement a dépensé tout cet argent. . .

M. Corbeil: Êtes–vous contre?

M. Keyes: Je suis contre parce que j'ai une solution de rechange à proposer, une solution financièrement responsable. Nous avons dépensé environ 50 millions pour améliorer l'aéroport de Hamilton et le gouvernement de l'Ontario a eu la perspicacité de dépenser 61 millions pour en faciliter l'accès par la route. Voici ma proposition, monsieur le Président. Imaginez que les gens aient le choix entre l'aéroport de Hamilton et l'Aéroport international Pearson de Toronto. Avec une dépense financièrement responsable qui est déjà en cours, les trains à grande vitesse pourraient relier Windsor à l'Aéroport international de Toronto en passant par l'aéroport de Hamilton. Une personne qui descendrait d'un vol international à Hamilton et qui aurait une correspondance à prendre sauterait dans ce train qui roule à 150 milles à l'heure et elle serait à Toronto en un instant. N'est–ce pas magnifique, monsieur le Président?

M. McDermid: Où voyez-vous cela?

M. Keyes: Le ministre des Transports (M. Bouchard) ne m'a pas invité à son bureau pour entendre ce que j'ai à dire. Je peux comprendre cela. Le gouvernement a un plan. Compte tenu de la situation non seulement dans les aéroports, mais dans les services ferroviaires voyageurs, monsieur le Président, que peut-on faire? Voyager en automobile? Combien de millions d'autres voitures. . .

M. McDermid: Pas beaucoup.

M. Keyes: . . .vont envahir nos autoroutes et produire tout cet oxyde de carbone. C'est horrible.

M. McDermid: Seulement 3 p. 100 des voyageurs prennent le train, alors que 84 p. 100 préfèrent se déplacer en voiture.

M. le vice-président: Le temps accordé pour les questions et les commentaires est écoulé. La députée de Scarborough-Centre a la parole pour le débat.

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la décision du gouvernement à l'égard de VIA Rail.

M. Comuzzi: Quelle décision?

Mme Browes: Comme l'a déclaré mon collègue, le ministre des Transports (M. Bouchard), les contribuables canadiens n'ont plus les moyens de subventionner sans cesse davantage la société VIA Rail. L'an dernier, cette société s'est vu octroyer la somme record de 641 millions de dollars. Cela représente une moyenne de 100$ par personne qui voyage en train.

M. Nault: Ce n'est pas vrai.

Mme Maheu: Parlez des faits.

Mme Browes: Les subventions ont grimpé et la clientèle a diminué. Cette tendance a commencé à se dessiner dans les années 50 et 60, lorsque les voyageurs ont délaissé le train pour d'autres moyens de transport. La clientèle des chemins de fer a diminué de deux tiers environ depuis les sommets d'après-guerre, en 1947.

Nous tous ici avons des souvenirs de voyages en train. En 1947, mon père était député et je me souviens avec bonheur d'être venu en train à Ottawa avec ma famille pour l'entendre parler à la Chambre des communes. Le voyage était bref. Nous venions seulement de Cobourg, en Ontario, mais mon père faisait le trajet toutes les semaines.

À propos de souvenirs, il y a tout juste cinquante ans que, en 1939, feu le roi et la reine-mère traversaient notre pays en train. La reine-mère célèbre naturellement cet événement cette année en revenant à Ottawa le 5 juilllet. On tiendra pour l'occasion une magnifique réception devant le Parlement. J'invite tous les Canadiens à venir le 5 juillet célébrer avec la reine-mère l'anniversaire du voyage qu'elle a fait ici il y a cinquante ans.

En tant que Canadiens et députés, nous partageons ces souvenirs d'une époque révolue. Les temps ont changé. Il faut se pencher sur le présent et l'avenir.

Consciente des problèmes dès 1961, une commission royale sur les transports a recommandé une réorganisation rationnelle radicale des services voyageurs ferroviaires. Cette réorganisation a été effectuée au fil des ans, mais manifestement, les subventions à VIA Rail sont tellement élevées, que d'autres mesures sont, en fait, nécessaires.

VIA Rail a un piètre bilan, malgré des dépenses de près de 5 milliards de dollars depuis sa création, en 1977. Sur cette somme, plus d'un milliard de dollars ont été consacrés à des dépenses d'immobilisations, afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des services. À cet égard, plus de 600 millions de dollars ont été affectés depuis 1984 à d'importants programmes d'immobilisations. Ainsi, le gouvernement a financé l'achat de 59 nouvelles locomotives diesel de grande puissance destinées à assurer le service sur les itinéraires transcontinentaux. La première commande a été livrée l'été dernier, et la seconde ne devrait pas tarder. Le gouvernement a également approuvé la modernisation d'un centaine de wagons de la flotte transcontinentale. Ces wagons seront munis d'un nouveau système de chauffage électrique et de climatisation, afin d'améliorer le confort des passagers. Ces wagons seront comme neufs.

• (1400)

La construction d'un réseau d'installations d'entretien de l'équipement dans tout le Canada est presque terminée. Les installations à Montréal et à Toronto coûtent plus de 200 millions de dollars. Elles sont à la fine pointe de la technologie, et on veut ainsi améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts élevés d'entretien de l'équipement.

On a également approuvé des améliorations à des gares et à certaines voies. Ainsi, la rénovation des voies entre Toronto et Ottawa a permis de réduire de cinq à quatre heures la durée du trajet.

Les investissements déjà en place n'ont pas permis, cependant, de réduire les subventions comme on l'avait prévu. Le gouvernement a fait sa part et VIA Rail a fait de son mieux, afin d'améliorer la prestation des services, mais le fait est que les gens n'ont pas pris le train. Les Canadiens ont démontré qu'ils préféraient d'autres moyens de transport. En fait, le service-voyageurs représente seulement 3 p. 100 de tout le trafic interurbain au Canada.

D'aucuns signalent une amélioration du bilan de VIA Rail en 1988 et prétendent que ce n'est pas le moment de sabrer dans son budget, mais la réalité est la suivante. Il est vrai que le nombre de passagers a augmenté de 10 p. 100 et que les recettes se sont accrues de 13 p. 100 en 1988, mais, en fait, le nombre de passagers a augmenté par rapport à 1987, alors qu'il avait baissé de 7 p. 100 cette année-là et était tombé au plus bas niveau jamais atteint, soit 5,9 millions. Ainsi, en réalité, le nombre de passagers en 1988 est pratiquement identique à celui de 1986 et inférieur de 20 p. 100 à ce qu'il était en 1981.

Les recettes de 1988 ont augmenté de 13 p. 100 ou 27 millions de dollars. Par ailleurs, les frais d'exploitation ont augmenté de 15 p. 100, ou 94 millions de dollars.

Ainsi, en 1988, les subventions gouvernementales au titre de l'exploitation seulement ont dû être augmentées de 68 millions de dollars.

Cela veut dire que pour chaque dollar gagné par VIA Rail en 1988, le gouvernement a dû débourser 2,62 dollars. Il devait absolument prendre des mesures.

La décision de réduire la subvention a été difficile. Mais elle était inévitable.

M. Keyes: Elle était irresponsable.

Mme Browes: Elle était très responsable. Prenez l'exemple que j'ai donné il y a quelques minutes. Il était très responsable de demander à Postes Canada d'établir un plan d'entreprise. Nous avons aussi demandé à VIA Rail d'en préparer un. Nous espérons le recevoir dans un très proche avenir.

Pour montrer qu'il s'est engagé à réduire les dépenses et à créer un nouveau régime pour le transport des voyageurs par train, le gouvernement a décidé de réduire sensiblement la subvention qu'il versera à VIA Rail à partir de l'exercice 1989-1990.

Les limites budgétaires de VIA, qui sont dures, mais stimulantes, sont les suivantes: 541 millions en 1989-1990; 435 millions en 1990-1991; 394 millions en 1991-1992; 275 millions en 1992-1993; et 250 millions en 1993-1994. Ces limites nous permettront de réaliser des économies de 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

On a demandé à VIA de présenter un nouveau plan d'entreprise d'ici la fin de juin. Elle doit y exposer comment elle entend composer avec ces nouvelles réalités budgétaires. Dans l'établissement de son plan, VIA examinera toutes les options qui lui permettraient de réduire ses pertes, notamment la productivité, les améliorations, l'accroissement des tarifs, la suppression de certaines lignes, les réductions du service sur certains parcours, ainsi que le transfert de services à des tiers.

Peu importe l'option qui sera retenue, on a ordonné à VIA Rail de maintenir le service dans les régions vraiment isolées de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec qui sont desservies par neuf lignes. Je vais vous les énumérer: il s'agit de Jasper-Prince Rupert; The Pas-Lynn Lake; Waboden-Churchill; Winnipeg-Chruchill; Winnipeg-Capreol; Sudbury-Rivière White; Senneterre-Cochrane; Montréal-Senneterre; et Montréal-Jonquière. On a donc établi que ces lignes desservaient des régions éloignées et qu'il fallait y maintenir le service.

Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'avenir des autres parcours de Via Rail. Par contre, aucune option n'a été rejetée. Les seules restrictions imposées à VIA Rail sont les suivantes: desservir les régions vraiment isolées que je viens de mentionner et, bien sûr, respecter son nouveau budget.

Le gouvernement a hâte de voir le plan d'entreprise que proposeront les dirigeants de VIA Rail. Je suis sûr qu'ils y travaillent, même en ce moment. À la lumière de ce plan d'entreprise, le gouvernement déterminera la meilleure façon de procéder.

J'appuie la décision du gouvernement. De toute évidence, les opérations de VIA Rail doivent être rationnalisées à cause du fardeau énorme qu'impose cette société d'État aux contribuables canadiens. Le gouvernement agit selon une bonne politique de gestion financière et de transport, en tenant compte des coûts et, bien sûr, de l'utilisation du service.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur les compressions budgétaires imposées à VIA Rail et sur l'élimination du service de VIA Rail dans l'île de Vancouver, comme on nous l'a annoncé.

Il y a trois ans à peine, VIA Rail inaugurait une magnifique gare à Victoria. Il s'agit en fait d'une gare du patrimoine qui fait l'orgueil de toute la communauté. Mais voilà qu'aujourd'hui on élimine ce service.

Cette décision fera du tort à toutes les localités situées entre Victoria et Courtenay. Elle touchera particulièrement la belle ville de Chemainus, qui était redevenue une attraction touristique. Il ne faut qu'une heure en train pour se rendre à Chemainus à partir de Victoria, qui attire elle aussi des touristes. Le service ferroviaire permettait aux touristes de se rendre à Chemainus.

Les villes de Parksville et de Qualicum en souffriront également. Il y a de magnifiques plages là-bas et les touristes peuvent s'y rendre en train. Courtenay sera ébranlée aussi, car c'est là que se trouve le centre de villégiature de Mount Washington. C'est un centre de ski. Toutes ces localités seront gravement touchées.

À tout ceci, le gouvernement répond que la clientèle a diminué. Je puis vous dire pourquoi la clientèle a diminué. C'est parce que les coupes faites par le passé dans le budget de VIA Rail ont réduit l'accès aux bureaux de vente des billets. Ce bureau n'est ouvert que deux heures par jour. Pendant ces deux heures, les files d'attente ont 50 pieds de long. Les gens veulent prendre le train, mais le gouvernement les en empêche.

• (1410)

Quelle mesure prendra le gouvernement pour aider les localités de l'Île de Vancouver qui seront gravement touchées par la réduction de services? Quelle est la réponse du gouvernement quand on lui dit que le service a été réduit dans les faits parce qu'il n'y a aucun accès aux bureaux de vente des billets?

Mme Browes: Le député a parlé des sites patrimoniaux. Les Canadiens peuvent être fiers de leurs magnifiques gares de chemin de fer. J'ai été au service du ministère de l'Environnement pendant un bon nombre d'années, et j'ai alors pu faire désigner certaines de ces gares comme sites patrimoniaux. Et même si ces bâtiments ne sont plus utilisés comme gares de chemin de fer, ils sont préservés. Ce sont des sites historiques ouverts aux visiteurs et qui se prêtent à bien d'autres usages.

Pour ce qui est des subventions d'exploitation dont la députée a parlé, j'aimerais attirer son attention sur certaines statistiques qui portent sur ces subventions que le Canada a accordées à VIA Rail.

En 1984, la subvention d'exploitation était de 458 millions de dollars. En 1988, elle était de 509 millions de dollars. La députée a posé la question, mais elle n'a pas attendu la réponse pour quitter la Chambre. Je suis un peu étonnée qu'un député pose une question et parte deux minutes après. . .

M. le vice-président: Je prierais la députée de ne pas commenter ce départ. Il peut y avoir une foule de raisons qui poussent un député à quitter la Chambre, ne serait-ce que pour se rendre à un comité ou pour une autre raison. Il n'y a pas lieu de faire ce genre de commentaire.

Mme Browes: La subvention d'exploitation réelle a été de 509 millions de dollars pour 1988. Les députés peuvent donc voir que même dans les quatre dernières années les subventions d'exploitation ont augmenté de façon remarquable.

Le financement des dépenses en immobilisations s'est élevé à 181 millions en 1987 et à 126 millions en 1988. Nous avons fait de gros efforts pour que l'entreprise réussisse. VIA aussi. La réalité est que nous ne pouvons pas revenir en arrière et décider que le train sera aussi populaire qu'il y a cent ans ou qu'en 1947.

M. le vice-président: La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe invoque le Règlement.

Mme Hunter: Il intéressera peut-être la Chambre de savoir que j'ai dû aller prendre un appel interurbain. J'écoutais la réponse de la députée à la télévision.

Mme Browes: Je sais que la députée représente une circonscription de la Colombie-Britannique. Je lui sais gré d'être revenue à la Chambre aussitôt qu'elle a pu se libérer. J'espère qu'elle tiendra compte des chiffres que j'ai donnés, de la hausse réelle qui s'est produite au cours des quatre ou cinq dernières années sous le gouvernement actuel, de même que des sommes supplémentaires puisées dans les fonds publics. En même temps que nous avons versé ces sommes supplémentaires, le nombre de clients a diminué.

Il faut voir la réalité en face. Les députés de l'opposition doivent tenir compte des voeux de la population. Les gens préfèrent le transport routier ou aérien. Ils veulent voyager autrement que par le train. Nous avons beau aimer l'idée de voyager en train, nous avons beau garder de doux souvenirs d'un mode de transport merveilleux qui permet d'admirer la beauté du paysage, le fait est que les gens ne prennent pas le train.

Les crédits

M. MacDonald (Dartmouth): J'ai écouté la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) avec grand intérêt, lorsqu'elle tentait avec force éloquence de parler de la destruction complète d'un élément de l'infrastructure nationale. Il y aurait de quoi hurler, si ce n'était pas si grotesque.

Est-il rien de plus méprisable dans cette politique du gouvernement que d'avoir intentionnellement trompé les Canadiens à propos de l'avenir de VIA Rail. Je veux rappeler à la députée d'en face que, en 1985, le ministre des Transports d'alors, actuellement vice-premier ministre (M. Mazankowski), a déclaré: «Il est maintenant temps de transformer VIA en un réseau efficace, rentable et d'envergure nationale, que les Canadiens seront fiers d'utiliser.»

Au début de l'année, le gouvernement a décidé, pour une raison quelconque, qu'il fallait mener une enquête sur la structure tarifaire de VIA Rail pour voir si le tarif faisait du tort au transport par autocar. Cette enquête a eu lieu, même si deux ou trois enquêtes antérieures menées par l'ONT avaient révélé que la structure tarifaire de VIA Rail ne nuisait en rien à la rentabilité de cet autre mode de transport. Par conséquent, le gouvernement a décidé d'établir un groupe de travail, qui a coûté des millions de dollars, je pense, pour parcourir le pays et demander aux Canadiens: «Que pensez-vous de VIA Rail? Que pensez-vous de sa structure tarifaire?»

Je veux rappeler à la députée d'en face que le président de ce groupe de travail était un ancien député, un ancien vice-premier ministre, M. Erik Nielsen, qui, en septembre 1985, a présidé un groupe de travail du gouvernement de la députée.

Ce groupe de travail a déjà décidé du sort de VIA Rail: «Tant que l'avenir à long terme des services actuels ne sera pas décidé, reportez à plus tard les investissements importants relatifs au nouvel équipement de VIA Rail, sauf l'équipement essentiel aux services transcontinentaux et aux services assurés aux régions éloignées.» Il avait déjà prédit l'échec de VIA Rail en décidant de ne pas investir les fonds nécessaires pour que les Canadiens puissent se déplacer confortablement et arriver à l'heure à bord des trains de VIA Rail.

Le groupe de travail a également recommandé de demander aux services transcontinentaux de récupérer 60 p. 100 des coûts avant la fin de 1988 et de réduire la fréquence des services là où cet objectif n'est pas atteint. La décision a été prise bien avant que le groupe de travail ne soit formé, afin de laisser croire aux Canadiens qu'ils auraient leur mot à dire dans la décision du gouvernement sur l'avenir de VIA Rail.

Le rapport gouvernemental recommande essentiellement de reporter à plus tard les investissements importants nécessaires pour faire baisser les frais d'exploitation et de dire à la société que, si les recettes n'atteignent pas 40 p. 100 des coûts, le gouvernement fédéral va lui couper l'herbe sous le pied.

Ce que je trouve particulièrement révoltant, c'est que le gouvernement a sciemment cherché à duper les Canadiens. Il a établi un groupe de travail qui s'est rendu dans la région de Halifax-Dartmouth. Ce groupe de travail était présidé par M. Erik Neilsen, qui a rédigé l'infâme document qui a sonné le glas de VIA Rail. Lorsque le groupe de travail a tenu ses audiences dans cette région, il a donné l'impression qu'aucune décision n'avait été prise.

Je veux demander à la députée d'en face comment elle peut justifier le fait que le gouvernement a établi ce prétendu groupe de travail qui a trompé les Canadiens d'un bout à l'autre du pays quant au sort de VIA Rail, alors que le gouvernement avait déjà décidé de se débarrasser de cette société?

Mme Browes: Le député d'en face a entamé son discours en citant une personne qui, à mon avis, est une des autorités les plus éminentes dans le domaine des transports au pays. Il s'agit du vice-premier ministre du Canada, qui était ministre des Transports. Ces propos remontent à 1985, et j'apprécie les commentaires que vous avez faits sur le ministre à cette époque. Voici la différence entre le gouvernement actuel et le gouvernement au pouvoir avant 1984. Tout stagnait, rien ne changeait, il n'y avait aucune innovation. Nous avons examiné les choses sous un nouvel angle. C'était en 1985. Les choses ont changé. Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis lors. Nous nous basons sur les besoins des Canadiens au lieu d'enfouir la tête dans le sable et de compter sur les bonnes vieilles méthodes. C'est pourquoi les Canadiens ont décidé de maintenir notre gouvernement au pouvoir en 1988. C'était la première fois depuis un siècle qu'un gouvernement était réélu avec la majorité, ce qui est une véritable performance.

• (1420)

Je suis seulement surpris que le député d'en face cite des commentaires d'il y a cinq ans en pensant qu'ils sont pertinents en 1989. Notre situation financière nous oblige à voir les choses d'un autre oeil pour équilibrer nos livres dans l'intérêt des générations futures. Nous nous laisserons guider par l'usage que les Canadiens veulent faire des différents modes de transport.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour dire aux Canadiens ce que le gouvernement ne leur a pas dit, c'est-à-dire que le service voyageurs des transports ferroviaires du pays est en péril et disparaîtra sous peu, comme certaines espèces animales que nous connaissons. Le gouvernement a montré encore une fois que ses priorités sont mal placées.

Nous faisons constamment allusion au premier ministre qui dirige le pays pour la première fois, car il est très important de revenir en arrière comme le député d'en face l'a fait, pour rappeler que quelqu'un avait un rêve. Les députés de cette Chambre sont ici parce qu'ils ont une vision et un rêve qui leur sont propres. Son rêve était d'unir ce grand pays d'un océan à l'autre. M. Macdonald doit certainement se retourner dans sa tombe aujourd'hui en se rendant compte que son propre parti anéantit son rêve: la construction d'un réseau ferroviaire national. Le secteur des transports ferroviaires est considéré depuis lontemps comme un puissant symbole d'unité nationale. Or, le couperet du budget s'est abattu sur le symbole d'unité le plus puissant au Canada.

Beaucoup de municipalités et de villes ont été érigées autour des services ferroviaires. Des collectivités entières ont été construites pour desservir les milliers de travailleurs des chemins de fer. Petites entreprises, hôtels et restaurants ont surgi presque du jour au lendemain pour répondre aux besoins des cheminots. Le réseau ferroviaire national a contribué au développement de l'ouest du Canada. Comment le gouvernement peut-il feindre d'ignorer que le Canada est devenu une grande nation grâce aux transports ferroviaires?

Les Canadiens ont appris cette semaine que dans le plan d'entreprise de 1989-1993 de VIA Rail, on recommande que quelque 22 lignes soient supprimées, que six lignes voient leur service réduit et que seulement six des lignes éloignées demeurent intactes. Le ministre des Transports (M. Bouchard) déclare qu'il est disposé à envisager l'élimination du service voyageurs de VIA Rail. Le gouvernement continue de feindre d'ignorer que le nombre des voyageurs s'est accru. Il continue de feindre d'ignorer que la marge bénéficiaire de VIA Rail a augmenté et que son rendement est à la hausse après deux années de difficultés.

Les Canadiens savent très bien que le gouvernement, comme à son habitude, ne joue pas franc jeu avec eux. Avant les élections de novembre 1988, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis d'améliorer la qualité et la fiabilité des services de VIA Rail. Encore une fois, le gouvernement est revenu sur la parole donnée. Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent pas se fier à ce gouvernement. Nous sommes encore devant une promesse rompue.

L'élimination de la liaison ferroviaire transcontinentale entre Montréal et Sudbury et Toronto-Winnipeg-Calgary est un véritable coup de couteau donné au nord de l'Ontario, plus précisément, au nord-ouest de la province. Beaucoup d'habitants de petites localités rurales et isolées comptent beaucoup sur le train pour se rendre dans les grands centres. Trois villes de ma circonscription seront touchées, car selon le plan proposé, le service voyageurs sera interrompu à Ignace, Dryden et Kenora. Ces villes perdront environ 50 emplois. Peut-être que pour le ministre, 50 emplois ne représentent pas beaucoup, mais dans une petite ville, 50 emplois équivalent à au moins 500 emplois dans un grand centre. Combien d'emplois seront perdus en raison de la mesure? Que fera le gouvernement pour s'assurer que les cheminots trouveront un nouvel emploi dans un avenir rapproché?

La ville d'Ignace ne possède qu'une seule industrie, la mine de Lion Lake. Mais celle-ci sera bientôt fermée et du coup, beaucoup de gens se retrouveront sans emploi. Le gouvernement assène un coup terrible à cette région déjà éprouvée en éliminant le service voyageurs. L'avenir de la ville d'Ignace est compromis. Le conseil de ville travaille d'arrache-pied pour diversifier l'économie locale, mais l'élimination de ce service fera incontestablement beaucoup de tort.

Le gouvernement ferme les portes de l'avenir au nord de l'Ontario. La population du nord de l'Ontario déduira de sa décision qu'il ne veut rien avoir à faire chez eux, qu'il ne veut pas protéger ce qui reste de leur région. Les habitants de ma circonscription et de l'ensemble du nord de l'Ontario comprennent maintenant pourquoi le premier ministre n'a pas réussi à nommer un ministre parmi les représentants du nord de l'Ontario. Le gouvernement actuel ne s'intéresse tout simplement pas au développement régional.

Le ministre des Transports a déclaré récemment que le gouvernement fédéral songeait à dépenser plus d'argent pour les routes pour compenser les compressions budgétaires frappant les services ferroviaires pour voyageurs. Il ne fait aucun doute que les routes du nord de l'Ontario ont besoin d'amélioration. Comme mon savant collègue qui siège à côté de moi vous le dira, la Transcanadienne entre Winnipeg et Ottawa a désespérément besoin de réparations. Elle devrait avoir quatre voies depuis au moins la frontière du Manitoba jusqu'à Thunder Bay. Combien de temps les habitants du nord de l'Ontario devront-ils attendre pour voir leurs routes améliorées? À en juger par les réalisations du gouvernement actuel, je ne voudrais pas trop compter là-dessus, car je ne crois pas

que je serai encore de ce monde. Ce sera une promesse violée de plus.

Le gouvernement aurait pu choisir d'autres solutions. Je vais en décrire quelques-unes. VIA Rail versait des redevances au CN et au CP pour subvenir aux dépenses d'infrastructure du réseau de transport ferroviaire de marchandises. Elle a versé plus d'un milliard de dollars à ces deux sociétés ferroviaires depuis quatre ans. Or, VIA a réussi à réduire ce montant à 100 millions par année en se chargeant de l'entretien de son propre matériel. Il me semble que le gouvernement aurait pu faire adopter une mesure législative qu'il avait présentée en 1986 mais qu'il a laissée en plan au *Feuilleton* après la première lecture. Cette mesure aurait permis au CN et au CP de faire grâce de ce paiement annuel étant donné que le secteur ferroviaire du pays est subventionné par les contribuables. Elle aurait donné à VIA Rail les ressources nécessaires pour améliorer son matériel et son service.

On a déjà réduit les services dans ma circonscription, contrairement à ce qu'a dit le ministre. La fréquence du train pour Sioux Lookout, qui est l'une des localités les plus isolées du nord de l'Ontario, est passée de trois jours à deux jours par semaine. Sioux Lookout est située dans le nord-ouest de l'Ontario et sert de point de convergence pour bon nombre des localités autochtones qu'on ne peut atteindre que par avion. De nombreux habitants de ces localités autochtones prennent l'avion pour aller à Sioux Lookout et le train pour se rendre dans des localités du sud.

Il y a de nombreuses localités dans ma circonscription qui ne sont desservies par aucune route. Le train est leur seul lien avec le monde extérieur. Des localités comme Valora, Allan Water et bien d'autres ne disposeront plus de services de trains de voyageurs. Elles ne sont pas reliées par des routes. Sont-elles donc condamnées à être coupées du reste du Canada? Un grand nombre des localités qui ont de petites pistes d'atterrissage ne sont pas desservies par des vols commerciaux. Comment le gouvernement justifie-t-il la suppression des services de trains de voyageurs dans ces localités?

De nombreux habitants du nord de l'Ontario n'ont d'autre choix que de voyager par le train. Bien des étudiants utilisent les services de trains de voyageurs pour aller aux universités et en revenir. Bien des personnes âgées voyagent par le train étant donné qu'il n'y a pas de service de car entre les localités du nord-ouest de l'Ontario. Comment le gouvernement pense-t-il que ces personnes vont se déplacer? Un grand nombre de mes électeurs ne peuvent pas s'offrir le luxe de prendre l'avion. En outre, le ministre des Transports n'a rien fait pour calmer leurs craintes concernant la sécurité des vols dans notre région.

Le ministre et le premier ministre prétendent que les Canadiens n'utilisent pas VIA Rail. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Un de mes électeurs s'est récemment plaint à mon bureau parce qu'il n'avait pas pu avoir de réservation pour se rendre dans le Nord, les trains étant bondés. Les Canadiens utilisent VIA Rail. Alors pourquoi vont-ils perdre ce service? Rien ne justifie les mesures draconiennes annoncées dans le plan d'entreprise de VIA Rail.

• (1430)

L'Office national des transports tenait des audiences publiques pour examiner la politique de tarification de VIA Rail. Ces audiences sont maintenant suspendues en raison des mesures du gouvernement. On peut dire que le gouvernement a le chic pour mettre la charrue devant les boeufs. Il a présenté une nouvelle mesure législative concernant les enquêtes sur les accidents avant d'attendre les résultats de l'examen juridique dans le cas de l'écrasement de Gander et de l'enquête judiciaire dans le cas de celui de Dryden. Il a annoncé des révisions de la politique concernant le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens et les Inuit avant d'avoir consulté les autochtones.

L'élimination du service voyageurs de VIA Rail est une tragédie nationale. Le seul lien unissant ce pays d'un océan à l'autre est démantelé morceau par morceau. Si le gouvernement ne revient pas sur sa décision, le service ferroviaire, vieux d'un siècle, disparaîtra. Le rêve de sir John A. Macdonald d'un réseau ferré national sera définitivement perdu dans le brouillard de la mauvaise gestion des conservateurs et de leur refus de comprendre ce qui est réellement important pour les Canadiens.

Je propose que les députés d'en face donnent une chance à cette entreprise. Des mesures législatives pourraient être mises en place, car il y a certainement une possibilité légitime de réseau ferré viable au Canada. Mais pour cela, les politiciens doivent faire preuve de volonté politique et doivent permettre la préparation d'un plan qui soit efficace et rentable.

Ces vingt dernières années, nous n'avons rien vu de tel. Dès le départ, VIA était condamnée. Nous savons que 60 p. 100 des Canadiens sont tout à fait contre la proposition du gouvernement. Ils sont en faveur de la préparation d'un plan pour ce mode de transport parfaitement viable. Si nous en préparons un, en tant que parlementaires, je pense que les Canadiens l'accepteront. Ils commenceront à utiliser le train s'il est fiable et efficace, comme il aurait dû l'être depuis des années.

M. Thacker: Monsieur le Président, mon collègue de l'opposition sait-il combien il faudrait investir pour faire de VIA Rail ce superbe transporteur ferroviaire de classe mondiale dont il parle, ainsi que les autres députés de son parti? Qu'est-ce qu'il en coûterait pour construire, entre Windsor et Québec, une ligne à grande vitesse qui nécessiterait une voie spéciale, des tunnels, des voies élevées et ainsi de suite? Où propose-t-il que nous allions chercher ces fonds?

Évidemment, il existe aussi des besoins dans d'autres secteurs. Il nous faut plus d'argent pour la recherche et le développement, pour l'éducation et pour les autres moyens de transport. La politique officielle du Parti libéral serait-elle d'emprunter cet argent et de l'ajouter à notre déficit annuel, donc à notre dette nationale?

M. Nault: Monsieur le Président, je sais que la politique officielle des conservateurs ces temps-ci, c'est de s'occuper du déficit et de laisser de côté les régions du Canada.

La question du député est intéressante. Je dois dire que je suis surpris que les députés de l'Ouest n'aient pas fait de discours aujourd'hui au nom de leurs électeurs, parce que ce genre de système de transport revêt une grande importance pour les habitants de cette région.

Le député a posé une question fort intelligente à propos de la source de financement. Il devrait se demander pourquoi VIA Rail n'est pas rentable et pourquoi les subventions sont si élevées. Premièrement, le gouvernement a tort en disant que VIA Rail coûte 600 millions de dollars par année en subventions aux Canadiens. En réalité, le gouvernement récupère un peu plus de 100 millions de dollars qui sont versés pour l'utilisation de la voie du CN, sans parler de ce qui est versé pour l'utilisation de celle du CP. Donc, l'utilisation de cette voie coûte 100 millions de dollars. C'est une subvention que les Canadiens paient et qui, si on la supprimait, ramènerait le total à 500 millions. Et ce n'est qu'un début.

L'autre problème, c'est que VIA Rail a les mains liées. J'ai déjà dit qu'une mesure avait été proposée en 1986, le projet de loi C-97, qui aurait libéré VIA Rail de l'obligation de s'adresser à l'Office national des transports chaque fois qu'elle doit modifier la taille de ses tasses à café. Elle aurait pu faire des affaires comme une vraie entreprise et prendre des décisions commerciales qui en auraient fait une entreprise viable.

C'est ce qu'on a fait dans le cas d'Amtrak aux États-Unis. On a réduit sensiblement ses subventions parce qu'on lui a confié et le mandat et le pouvoir nécessaires pour administrer ses services ferroviaires sans en exiger un prix exorbitant en retour.

Le député doit d'abord en savoir un petit peu plus sur la façon dont on a lié les mains de VIA Rail et pourquoi cette société n'a jamais pu devenir rentable. Je dois reconnaître devant la Chambre que le Parti libéral est un peu coupable de ne pas lui avoir donné de solides assises. Je n'offenserai personne puisque nous avons renouvelé nos effectifs et revigoré notre parti, d'autant plus que nous étudions des moyens de rentabiliser cette entreprise. Nous demandons aux députés d'en face d'en faire autant, de ne pas envisager la réduction du déficit en vase clos.

Il faut bien se rendre compte que cette entreprise pourrait fonctionner rondement si on lui en laissait la chance. Nous ne prétendons pas qu'elle puisse se passer complètement de subventions, car cela serait irréaliste de notre part. Mais je crois que nous pourrions réduire sensiblement ces subventions si nous lui donnions l'occasion de faire ses preuves.

Le député demande combien il nous en coûterait pour rentabiliser cette entreprise. Permettez-moi de citer ce qu'a déclaré le ministre des Transports (M. Bouchard) l'autre jour concernant certains projets de VIA Rail de construire un train à grande vitesse. Il a dit: «Une telle ligne pourrait être maintenue. Une ligne à grande vitesse entre Montréal et Toronto pourrait survivre au prix de coupes sombres dans le reste du service voyageurs ferroviaire au Canada.» Qu'ils se fassent une idée! D'abord, les tories disent que nous avons un gros déficit et que nous devons nous défaire de cette société ferroviaire parce qu'elle coûte trop cher. Comment peuvent-ils proposer de dépenser 3 milliards de dollars pour cette seule voie, alors que ces gens-là—j'espère que je ne blesse pas certains députés de Montréal et de Toronto—peuvent déjà voyager autrement en empruntant la voie de l'air. Dans les régions, nous n'avons pas le choix: si nous ne prenons pas le train, nous devons nager ou marcher.

Je suggère que nous examinions les autres options qui nous permettraient de rentabiliser le système. Je sais que nous pourrions réussir si nous avions la vision et le rêve que leur chef, M. Macdonald, avait dans les premières années de notre grand pays.

M. le vice-président: Peut-être des députés trouvent-ils que la période de questions et de commentaires est courte, mais c'est qu'elle ne dure que cinq minutes.

Les crédits

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, je prends part aujourd'hui à un débat historique. En effet, il s'agit bien plus qu'un débat sur les coupures imposées à VIA Rail. Il s'agit en fait de débattre de l'avenir du transport de passagers par train et du problème global de transport des personnes auquel doivent faire face les sociétés en vue des années 2000.

Le gouvernement canadien a fait son choix: il sacrifie le transport ferroviaire qui fut le catalyseur de la Confédération canadienne, et ce, au nom de la réduction du déficit. Il coupe donc sauvagement les subventions accordées à VIA Rail, mais néglige de fournir des moyens alternatifs de transport pour les régions qui dépendent fortement de ce moyen pour se déplacer.

Actuellement, le Canada fait face à une crise au niveau des réseaux routiers et du trafic aérien. Les deux étant surchargés, la sécurité des Canadiens est en danger. On n'a qu'à penser au problème d'achalandage de l'aéroport Pearson à Toronto et de la réduction du nombre de contrôleurs aériens partout au Canada.

A cause du manque de vision de ce gouvernement et de son obsession à réduire le déficit, notre pays fera face à une crise généralisée dans le domaine du transport.

Monsieur le Président, ce gouvernement est synonyme d'incohérence. Alors que Lawrence Hannigan, président du Conseil de VIA Rail, affirme dans son rapport annuel que l'année 1988 a été la meilleure dans l'histoire de cette société, le gouvernement réduit de façon draconienne son aide à VIA Rail. Cette réduction sera de 100 millions de dollars pour la première année et de plus de 300 millions de dollars sur cinq ans.

Pourquoi le gouvernement coupe-t-il l'herbe sous le pied à VIA Rail alors que le rapport annuel de la société indique que le niveau de financement de ses activités pour 1988 est inférieur de 8 p. 100 à celui de 1982, par exemple, et qu'enfin VIA Rail est sur la route de l'autonomie financière?

• (1440)

Cette année, 500 000 personnes de plus ont utilisé VIA Rail par rapport à l'an dernier. Cette hausse de 9,4 p. 100 de la clientèle, de même que l'augmentation de 12,9 p. 100 des recettes contredisent les allégations du premier ministre à l'effet que les Canadiens n'utilisent pas les chemins de fer pour se déplacer!

J'aimerais citer monsieur Hannigan à ce sujet:

> L'amélioration amorcée l'an dernier a été soutenue. La tendance à la hausse observée au chapitre de la ponctualité, de l'achalandage et des recettes est manifeste et constante depuis l'automne de 1987.

Et il ajoute:

> Notre taux de croissance dépasse celui de l'ensemble du marché des voyages au Canada.

Donc, monsieur le Président, au lieu d'aider à marcher vers la prospérité et l'indépendance financière, le gouvernement actuel est en train de démolir notre service national de transport ferroviaire des voyageurs et de gaspiller la précieuse contribution fiscale du public car il va finir par faire mourir la société ferroviaire en ne maintenant pas sa contribution à un niveau suffisant d'efficacité.

Non seulement les contribuables feront-ils les frais de l'entêtement de ce gouvernement, mais les plus touchés seront à la fois les usagers et les travailleurs. A Montréal seulement, près de 3 000 emplois sont en jeu. Où sont les ministres montréalais dans ce gouvernement? Ils ne font même pas le poids. On leur a cloué le bec!

Dans une entrevue accordée au journal *Le Devoir*, le ministre des Transports du Québec affirmait qu'Ottawa étouffait l'industrie du transport au Québec, et ce, par son manque de cohérence.

Il informe aussi les Québécois sur les intentions du gouvernement fédéral d'abandonner près de 1 000 kilomètres de lignes de chemins de fer au Québec vouées au transport des marchandises, et ce, sans compter la disparition des services de VIA Rail en région et la réduction du service dans les corridors qui incluent Montréal.

Qu'arrivera-t-il des travailleurs des ateliers d'entretien de Pointe-Saint-Charles? De plus, la mort de l'industrie ferroviaire au Québec met en péril près de 20 000 emplois au sein des petites et moyennes entreprises qui vivent de la sous-traitance dans ce secteur d'activités.

Dans les faits, le plan des coupures présenté dans le journal *The Globe and Mail* fait état de l'abandon des 33 lignes qui composent le transport régional au Québec et de l'élimination totale des activités de VIA Rail dans les provinces Maritimes.

Ceci menace d'autant plus les emplois à Montréal car Pointe-Saint-Charles était le centre d'entretien principal pour l'Est du pays, puisqu'on a fermé l'usine que nous avions au Nouveau-Brunswick.

Encore une fois, au nom du laisser-faire économique, ce gouvernement détruit, morceau par morceau, les bases mêmes de notre pays. En fait, le gouvernement actuel n'a pas de coeur, monsieur le Président! Il réduit l'aide au développement régional, élimine les services ferroviaires régionaux; bientôt les gens de ces régions devront quitter

leur maison pour s'établir dans les grands centres urbains.

Monsieur le Président, la devise de ce gouvernement est: On ferme si ce n'est pas rentable! Pas de place pour la compassion. Ce pays a été bâti contre toute logique économique, mais il a survécu et prospéré à cause de la volonté des Canadiens. Notre pays fait aujourd'hui l'envie du monde entier.

A la suite du Budget Wilson, il est évident que le gouvernement ne croit qu'à la loi de la jungle, c'est-à-dire: «Au plus fort la poche!». Il détruit un à un les programmes sociaux et laisse à eux-mêmes les Canadiens, mais cette philosophie s'applique aussi aux régions éloignées de notre pays: les plus fortes survivront et les plus faibles disparaîtront. Au rythme où va ce gouvernement, le Canada se résumera bientôt à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver, et les régions fermeront l'une après l'autre, tout comme Schefferville.

A cause de la popularité de Via Rail auprès des Canadiens, 89 p. 100 d'entre eux croient que Via Rail doit continuer de servir adéquatement la population de notre pays. Ce gouvernement, qui a la «privatisation-manie», démantèle VIA Rail par étapes et de façon déguisée.

On n'a qu'à lire les discours du Budget pour constater les vrais motifs de ce gouvernement. On coupe dans le financement public de VIA Rail, puis on lui demande de rationaliser ses opérations en augmentant les tarifs, en réduisant les services, en fermant ou en vendant carrément certains éléments importants du réseau. Et voilà, le chat sort du sac! Tout comme dans le cas d'Air Canada, ce gouvernement se départit de sa responsabilité constitutionnelle de financer des systèmes de transport adéquats pour tous les Canadiens.

Le ministre des Transports (M. Bouchard) dit que si les Canadiens n'utilisent pas VIA Rail, il faudra faire cesser ses opérations. A la lecture du rapport annuel auquel le ministre devrait peut-être jeter un coup d'oeil, on fait état d'une augmentation de l'achalandage et des revenus chez VIA Rail. Pour la première fois, cette société voit la lumière au bout du tunnel et ses perspectives d'avenir s'annonçaient meilleures. Mais le Budget Wilson vient porter ombrage à cette nouvelle vigueur.

En toute logique, comment peut-on espérer attirer plus de Canadiens si on ferme ou réduit les services, et si au même moment, on augmente les prix?

A la lumière des actions de ce gouvernement, je peux donc conclure sur les faits suivants:

Au sein de ce gouvernement, les ministres montréalais ne font pas le poids. Le gouvernement veut se débarasser de VIA Rail et donc, se départir de toute sa responsabilité constitutionnelle en matière de transport. Le bien-être des régions périphériques du Canada n'est pas une priorité pour ce gouvernement.

M. le vice-président: L'honorable député de Terrebonne (M. Robitaille) a la parole sur une question ou un commentaire.

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable députée de Saint-Laurent. J'aimerais quand même faire quelques observations et lui poser quelques questions.

Madame la députée nous a souvent fait remarquer que les utilisateurs augmentaient de 9 p. 100 et les recettes, de 13 p. 100. Mais je pense qu'elle a omis un fait sérieux, c'est aussi l'augmentation de 15 p. 100 des coûts d'opération.

Losqu'elle parle de l'augmentation des revenus, on parle d'une augmentation de revenus de 26 millions de dollars, mais on parle d'une augmentation des coûts d'opération de 94 millions. Dans mon livre à moi, si on soustrait les deux, si on en fait la différence, on parle automatiquement d'une augmentation de déficit de 68 millions. Elle semble annoncer cela comme une bonne nouvelle. Soixante-huit millions de plus! Les revenus par rapport aux coûts d'opérations sont de 68 millions de déficit de plus, et elle dit que c'est une bonne nouvelle. Moi, je ne vois pas où elle voit la bonne nouvelle là-dedans.

Elle dit que le gouvernement a une obsession à réduire le déficit, monsieur le Président. Effectivement, on a une obsession et on va conserver cette obsession. Mais il est malheureux que dans le passé, l'ancien gouvernement libéral n'ait pas eu le même type d'obsession. Sinon, on ne se «ramasserait» pas dans le type de problème qu'on rencontre aujourd'hui et que nous sommes obligés d'assumer.

Monsieur le Président, madame la députée fait aussi allusion à la manie du gouvernement conservateur de privatiser. Elle qui vient de la circonscription de Saint-Laurent, il me semble qu'elle devrait être fière de cette manie qu'a le gouvernement conservateur de vouloir privatiser. Rappelez-vous Canadair, monsieur le Président. A l'époque, lorsqu'on a parlé de la privatisation de la Canadair, ici en cette Chambre, les libéraux nous sortaient les mêmes arguments. Canadair. . . On va perdre des emplois. . . Regardez le succès de la Canadair aujourd'hui, monsieur le Président. Et elle nous parle de la manie de privatiser.

Monsieur le Président, moi, je crois tout simplement, comme le ministre des Transports l'a mentionné dans son discours, que 600 milliards de dollars par année pour

subventionner VIA Rail, cela représente 100$ de subvention par chaque utilisateur, et on parle d'une réduction de 500 millions de dollars sur 4 à 5 ans, et on demande à VIA Rail de faire son effort, comme on l'a demandé à l'ensemble des Canadiens.

Madame la députée, je vais vous poser juste une petite question: Trouvez-vous que c'est une bonne gestion et que c'est une bonne solution lorsque l'on s'aperçoit que, malgré tous les efforts que VIA Rail a faits, on en arrive à des revenus de 26 millions de plus, mais avec 94 millions de dollars de plus de coûts d'opération, avec un déficit encore qui s'accumule de plus en plus, qui se chiffre à 68 millions de dollars? Calculez-vous cela comme étant de la bonne gestion, madame la députée?

Mme Maheu: Je remercie mon confrère, monsieur le député de Terrebonne. Je voulais tout simplement soulever une couple de points. Quand on parle de déficit, est-ce que votre gouvernement a oublié que le déficit a doublé pendant les derniers quatre ans? Est-ce qu'on a aussi oublié que VIA Rail, en 1987. . .

M. Robitaille: Vous ne répondez pas à ma question!

Mme Maheu: Vous avez parlé de préoccupation avec le déficit canadien. Bon, je vous répète la question. Qui a doublé ce déficit? N'est-il pas vrai que VIA Rail, malgré les déficits de la compagnie, a versé 179 millions de dollars en 1987, et 105 millions de dollars, en 1988, au CN et au CP? On calcule un déficit de quelle façon? On dit que ce n'est pas rentable. Si on compare VIA Rail, par exemple, avec l'équipement qui est en moyenne vieux de 25 à 30 ans, versus l'équipement, par exemple, d'AMTRACK qui est vieux de 16 ans, on commence à comparer les pommes avec les pommes ou bien on ne compare pas du tout.

De plus, regardons votre premier mandat, lorsque vous avez affirmé vouloir donner une forte vocation à VIA Rail, un mandat clair. Monsieur le Président, ils avaient même déposé leur projet de loi C-97 qui est mort au *Feuilleton*. Comment pourrait-on, aujourd'hui, virer complètement de l'autre côté, et dire: On ferme VIA Rail. Vous ne le dites pas aussi clairement que cela, mais c'est cela la dernière ligne. Vous voulez fermer VIA Rail, mais sans préparer d'autre réponse.

• (1450)

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, c'est un honneur que d'intervenir dans la discussion de cette motion d'opposition qui critique le gouvernement et qui repose la question de VIA Rail. Cela me rappelle un épisode que j'ai vécu en 1979 pendant mon premier mandat, lorsque nous avons été saisis d'un budget établi par M. Chrétien en 1978. Bien sûr, comme nous étions alors dans l'opposition, nous l'avons combattu. Puis en 1979 la procédure d'élaboration budgétaire a fait que ce budget nous est revenu à 99.9 p. 100. Comme nous étions au gouvernement, nous l'avons présenté, et l'opposition libérale l'a combattu, même si c'était le budget libéral de 1978.

Ce qu'il y a encore plus terrible, c'est que nous avons été défaits en décembre 1979. Les libéraux sont revenus avec le budget qu'ils avaient établi en 1978 et combattu en 1979. Ils l'ont représenté en 1980 et nous l'avons combattu. Voilà à quoi me fait penser le débat d'aujourd'hui.

M. Kilgour: Cela s'appelle de l'hypocrisie.

M. Thacker: Il ne faudrait pas que les Canadiens se laissent tromper par le jeu des partis. Tout compte fait, le gouvernement est tenu de prendre certaines décisions. Je pense que VIA est un exemple de décision à prendre, tout compte fait.

Commençons par le volume de trafic. Combien y a-t-il de voyageurs dans le trafic réuni voiture, bus, fer et air? Quelque 333,7 millions. La part du fer, vous le saviez, est de 6,4 millions, soit 3 p. 100 environ. Mais pour ces 3 p. 100 qui se retrouvent dans des zones très limitées du pays, nous accordons des subventions dont le chiffre s'accroît à une cadence vraiment vertigineuse. En 1980, quand les libéraux sont revenus, le montant de ces subventions s'établissait à environ 423 millions. Il a grossi avec les ans, ce qui fait que cette année il se situe à environ de 641,7 millions. Cela veut dire que depuis neuf ans VIA a englouti environ 7 milliards de dollars. En pure perte d'ailleurs, puisque le nombre des voyageurs a baissé de 7,6 millions en 1980 à 6,4 millions. La question est donc celle-ci: faut-il que le Parlement emprunte au public des milliards et des milliards pour essayer de redresser cette situation? Y a-t-il la moindre garantie que le trafic augmenterait si le service s'améliorait? Voilà sur quoi porte le débat.

Pour ma part, j'en doute un peu, parce que le caractère du pays a changé. Nous construisons des routes magnifiques, puis nous nous étonnons que les gens les empruntent.

M. Keyes: Elles sont toutes encombrées et il n'y a plus moyen d'y circuler.

M. Thacker: Permettez-moi de répondre au député d'Hamilton-Ouest (M. Keyes). Il faut reconnaître qu'il joue très bien à la balle. Si les ligues majeures s'agrandissaient, certainement qu'il y serait. Il joue très bien à la balle, comme les pages l'ont constaté. Il pourrait peut-être attendre la fin de mes remarques pour parler. Dans son discours, il a parlé d'une subvention versée à Bombardier, je crois. Or, j'ai appris que Bombardier avait emprunté l'argent de la Société de développement des exportations, mais au taux commercial normal. Je suis sûr que la société ne voudrait pas être accusée d'être subventionnée et que mon collègue ne voudrait pas en donner l'impression.

M. Keyes: C'était Amtrak. Vous confondez.

M. Thacker: Je tiens à lire un commentaire du député de Winnipeg–Sud–Centre (M. Axworthy) dans lequel il expose sa position concernant Via. Si les néo–démocrates étaient au pouvoir, ils feraient la même chose. Les services ferroviaires ont été réduits partout dans le monde. Si on va en Australie, en Nouvelle–Zélande et dans certains pays à gouvernements sociaux–démocrates de l'Europe, on constate qu'ils ont dû couper les services ferroviaires à certains endroits. Ça n'a rien à voir avec l'idéologie. Voici ce que le député de Winnipeg–Sud–Centre a dit le 17 juillet 1981, d'après le hansard:

> Au sujet de VIA Rail, je sais que beaucoup de nos vis–à–vis ont dans le passé fait valoir la nécessité d'un emploi efficace de nos ressources. Voilà exactement ce qu'a fait le ministre des Transports (M. Pepin). La raison en est que nous avons un ministre des Transports qui est prêt à prendre des décisions difficiles, qui ne recule pas, qui ne se cache pas la tête dans le sable, qui ne se laisse pas confondre par la paranoïa et la peur en se contentant de crier dans un tonneau, mais qui sait prendre des décisions difficiles parce que c'est bien pour cela que nous avons été élus.

Voilà exactement où nous en sommes aujourd'hui. Si les Canadiens examinent objectivement les faits, ils verront que les services ferroviaires voyageurs sont délaissés. C'est dans la norme des choses, comme on avait délaissé le transport maritime pour la diligence, et la diligence pour les chemins de fer. Aujourd'hui, on voyage en voiture et en avion. Demain, on voyagera en vaisseau spatial.

Je demanderai aux députés de songer à tout ce que le Parlement aurait pu faire avec ces sept milliards de dollars. Songez à tout ce qu'il aurait pu faire en matière de recherche et développement avec cet argent au lieu de le dépenser sur 3 p. 100 seulement du public voyageur. Songez à ce qu'il aurait pu faire pour l'éducation ou la garde des enfants. Il y a tellement de secteurs où le Parlement aurait pu utiliser cet argent. Songez à ce que 7 milliards de dollars auraient signifié pour l'industrie aérospatiale? La fusée supplantera un jour l'avion comme l'avion a supplanté le train.

La vie, c'est le changement. Franchement, je regrette chaque dollar qu'on gaspille à subventionner quelque chose de déraisonnable comme cela. C'était la même chose pour les subventions octroyées à la société de Havilland. Dès que cette société a été privatisée, notre technologie s'est répandue dans le monde entier.

Les crédits

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député peut–il m'expliquer pourquoi le parti conservateur s'était opposé aux réductions proposées par Jean–Luc Pepin?

M. le vice–président: Ce recours au Règlement n'en est pas vraiment un.

M. Horner: La seule chose qui soit au point ou plutôt en pointe, c'est sa tête.

M. Thacker: Je crois que le député a la plus belle coiffure de tout le pays. J'ai toujours aimé sa coiffure.

M. Boudria: Parce que vous avez le même coiffeur.

M. Thacker: Il n'a pas la tête pointue, monsieur le Président. Il a la plus belle tête qui soit, un cerveau que j'admire depuis des années.

Puis–je dire qu'il est 15 heures?

M. Benjamin: Il reste une minute à la période des questions et des observations.

M. le vice–président: Trente secondes au député de Regina—Lumsden.

• (1500)

M. Benjamin: Soixante secondes, monsieur le Président. Nous venons d'entendre le parti conservateur nous servir les mêmes excuses qu'a utilisées le Parti libéral en 1981. Pendant tout ce temps, ni l'un, ni l'autre n'a appris quoi que ce soit.

Des voix: Trois heures!

[*Français*]

M. le vice–président: Conformément à l'article 33(2)*b*) du Règlement, comme il est 13 h 01, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

La question porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote est reporté au lundi 12 juin 1989, à 18 heures.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Même s'il est vendredi, ne mettez-vous pas aux voix le sous-amendement et l'amendement?

M. le vice-président: Je dois commencer par l'amendement tout d'abord et lorsqu'on procédera à un vote reporté lundi soir, nous passerons alors à la motion principale, selon le résultat du vote.

La parole est au député d'Hamilton-Ouest, pour un rappel au Règlement.

M. Keyes: Monsieur le Président, étant donné la question que me pose le député, je vais y répondre aux fins du compte rendu, afin d'éviter tout malentendu et de mettre les choses au point pour la gouverne du député. Je disais donc précisément qu'hier, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré qu'Amtrak achetait 100 wagons à Bombardier, au Québec. Le truc, naturellement, c'est que l'achat est partiellement financé par la Société pour l'expansion des exportations, une société d'État. Voilà ce que j'ai dit exactement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 15 h 3, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain.

«La séance est levée à 15 h 03.»

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

LES PROCÈS-VERBAUX CORRIGENDUM AU NUMÉRO DU VENDREDI 9 JUIN 1989

M. le Président: Avant d'entreprendre les Affaires courantes, je voudrais attirer l'attention des députés sur un détail.

Je voudrais leur faire remarquer un corrigendum figurant au numéro de vendredi des *Procès-verbaux*. On a autorisé cette modification afin de corriger une faute de copiste relevée dans la version anglaise du premier rapport du Comité permanent des transports, qui a été déposé à la Chambre le jeudi 8 juin.

Soyez assurés que cette erreur ne figure pas dans la version imprimée du projet de loi C-2, Loi constituant le bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai de nouveau l'honneur de présenter une pétition contre la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail.

Les signataires veulent faire connaître leurs préoccupations à ce sujet. A titre d'exemple, je signale le cas de 65 étudiants et de 14 moniteurs de Le Pas, au Manitoba, qui, voulant aller à Churchill fin juin, ont réservé leurs places sur le train en février dernier. Après trois mois et demi, on les a informés qu'on n'avait pas les voitures nécessaires pour les transporter. Il a fallu l'intervention du cabinet d'un député pour qu'ils puissent voyager à bord de VIA Rail.

Le gouvernement nous avertit que, faute d'utiliser VIA Rail, nous le perdrons. L'ennui, c'est qu'en l'occurence, les étudiants ne peuvent pas s'en servir parce que le gouvernement du Canada ne fournit pas le matériel nécessaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de gens de Kamloops, en Colombie-Britannique, que l'intention du gouvernement d'éliminer le service voyageurs-ferroviaire au Canada inquiète.

Les pétitionnaires signalent au gouvernement toutes les raisons qui militent en faveur du maintien de ce service. Fondamentalement, étant donné que le gouvernement refuse de leur prêter une oreille attentive, ils exhortent le Parlement à maintenir, à améliorer et à moderniser le service offert par VIA Rail, surtout dans les régions du pays où le service ferroviaire peut être plus rapide, plus économique, plus sûr, plus pratique et moins nuisible à l'environnement que les autres moyens de transport.

LA PRÉSUMÉE MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition sur un sujet différent. Elle vient d'un certain nombre de pétitionnaires de Kamloops, en Colombie-Britannique, préoccupés par l'appui du gouvernement à la militarisation accrue de l'économie canadienne. Les intéressés savent qu'un certain nombre de pays importent du Canada des armes et du matériel militaire ou paramilitaire et violent manifestement les droits de la personne. Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de mettre un terme à cette militarisation de notre économie.

• (1110)

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les îles-du-Golfe): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement au sujet de la réduction des subventions accordées à VIA Rail.

Les gens sont particulièrement inquiets de la réduction des services de trains grande vitesse circulant dans le corridor Québec–Windsor.

En fin de semaine, notre éminent climatologue Kenneth Hare a fait valoir que ces réductions sont particulièrement inquiétantes à cause des répercussions environnementales qu'elles auront. Ces réductions n'ont absolument aucun sens ni d'un point de vue budgétaire, ni d'un point de vue écologique.

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES TRAVAUX DE PROSPECTION POUR DÉCOUVRIR DU PÉTROLE MARIN

M. Jean-Rovbert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer sept ou huit pétitions demandant au gouvernement fédéral de maintenir à perpétuité le moratoire sur les travaux de prospection pour découvrir du pétrole marin, imposé au Canadien Pacifique. Ces pétitions ont été signées et dûment certifiées.

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter la pétition nº 342 que le greffier des pétitions a dûment autorisée. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement de voir que le gouvernement entend réduire le budget de VIA Rail, alors même qu'il avait promis de maintenir et même d'améliorer ce service ferroviaire.

Ils craignent également que la déréglementation des sociétés aériennes n'entraîne pour les voyageurs une augmentation des tarifs et des risques. Les pétitionnaires qui résident dans des villes comme Oakville, Toronto et Windsor, demandent au Parlement et au gouvernement d'amélioreer VIA Rail.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai à la fois l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de London et d'autres localités du sud de l'Ontario qui s'inquiètent de ce que, contrairement à ce qu'il avait promis, le gouvernement songe à réduire le budget de VIA Rail et à éliminer ce service ferroviaire.

Les signataires insistent notamment sur la nécessité de maintenir ce mode de transport ferroviaire entre Québec et Windsor, corridor de forte densité démographique où l'utilisation de trains grande vitesse serait à la fois économique sans nuire à l'environnement. Par conséquent, ils demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans les régions du Canada où le service ferroviaire peut être plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, moins nuisible à l'environnement et moins coûteux du point de vue énergétique que d'autres modes de transport.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, rapporté sans amendement par le Comité législatif, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence!

(La motion est adoptée.)

L'hon. Marcel Masse (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg-Sud-Centre. Le député de Halifax-Ouest.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg-Sud-Centre invoque le Règlement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je crois, madame la Présidente, que vous m'avez donné la parole en premier. J'étais prêt à entamer le débat à l'étape de la troisième lecture. Vous m'avez donné la parole et je ne la céderai au député que s'il veut invoquer le Règlement.

M. Crosby: A propos du rappel au Règlement, madame la Présidente, vous regardiez ailleurs, peut-être pour vérifier si les représentants de l'opposition étaient d'accord pour passer à la troisième lecture. Je ne peux pas deviner ce que vous aviez en tête, mais ce qui est sûr, c'est que je me suis levé pour demander la parole. S'il faut la donner au député de l'opposition pour une raison majeure, je m'incline. Je voulais faire quelques brèves observations, très élogieuses d'ailleurs, au nom du ministre.

M. Riis: Madame la Présidente, je me suis levé aussi pour demander la parole. Puisque vous l'avez donnée au député de Winnipeg en premier, c'est lui qui doit ouvrir le débat.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je suis de ceux qui s'opposent au gouvernement avec la dernière énergie. Je suis aussi celui qui a dit que le projet de loi C-11 ne serait pas agréé à l'unanimité à l'étape du rapport. Je m'y suis opposé verbalement. L'opposition veut mettre toutes ses énergies à débattre tout ce qui concerne le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

J'ai vu mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre se lever. Nous jugeons important que l'opposition débatte ces projets de loi. Je n'ai pas vu le député du parti ministériel debout. Je comprends, madame la Présidente, que vous nous fassiez passer avant le gouvernement. Si les quelques observations du député ne sont pas trop flatteuses, nous voulons bien le laisser parler.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois admettre que je n'avais pas vu le député se lever. D'autre part, comme j'imagine qu'il veut intervenir au nom du ministre, il serait normal qu'il ait la priorité, avec l'assentiment de l'opposition. Je puis assurer au député de Winnipeg-Sud-Centre qu'il pourra prendre la parole tout de suite après. Je le remercie de son obligeance.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Il semble que, en certaines circonstances, on a toujours tort quoi qu'on fasse. Si on se lève trop vite, on est réprimandé par le Président, et si on ne se lève pas assez vite, on est encore blâmé.

Je voudrais simplement dire quelques mots au nom du ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires (M. McDermid) et du ministre des Finances (M. Wilson) qui est responsable du projet de loi. Je veux adresser leurs remerciements aux députés du comité législatif qui ont étudié le projet de loi avec diligence. Je remarque que le projet de loi a été présenté le 27 avril de cette année et que nous en sommes déjà à la troisième lecture. Voilà qui est heureux et qui prouve que le Parlement et la Chambre peuvent agir avec célérité dans certaines circonstances pour s'occuper des affaires du gouvernement.

La collaboration du comité permettra au gouvernement de gérer méthodiquement la dette en faisant face aux exigences de trésorerie du gouvernement du Canada. Au nom du ministre, je remercie tous les députés qui ont apporté leur collaboration, de sorte que l'étude du projet de loi a progressé assez rapidement pour parvenir à cette dernière étape.

Je veux rappeler à la Chambre la position financière difficile du gouvernement du Canada, position que révèlent les besoins soigneusement exposés dans le projet de loi. La situation est très grave, compte tenu d'une dette de 320 milliards de dollars et d'un déficit de 30 milliards de dollars prévu pour l'exercice en cours. Tous les députés ont le devoir de participer à la réduction de la dette et à sa bonne gestion.

• (1120)

Les Canadiens, comme les députés le savent, doivent faire des choix. Nous aimerions tous conserver tous les programmes gouvernementaux dans leur intégralité, mais cela coûte de l'argent et l'argent ne peut venir que d'une augmentation des impôts ou d'un accroissement de la dette. Nous voulons éviter de nous endetter davantage. Déjà, plus de 35c. sur chaque dollar de recettes sont affectés au service de la dette. Par conséquent, nous sommes placés devant des choix, mais je suis sûr qu'il répugne au gouvernement de devoir, pour faire face aux réalités de la situation financière, réduire ses dépenses, ce qui a des conséquences évidentes.

Je voudrais signaler, comme je l'ai déjà fait à la Chambre, que, étant donné notre situation financière, certaines des régions du Canada, qui sembleraient les plus touchées par des réductions, en sortent quelque peu avantagées. Le gouvernement du Canada a augmenté radicalement l'an dernier les paiements de transfert versés à ces régions, plus particulièrement au Canada atlantique, qui souffrent de disparités régionales.

Le Canada atlantique a reçu plus de 186 millions de dollars en paiements de transfert. La Nouvelle-Écosse en a reçu 19 p. 100 de plus que prévu. L'Île-du-Prince-Édouard a un budget équilibré. La Nouvelle-Écosse, quant à elle, pourra songer à équilibrer son budget au cours du prochain exercice. Mais le gouvernement du Canada, lui, ne pourra y arriver, qu'au bout de quatre ou cinq ans.

Il y a donc un rayon d'espoir pour le Canada atlantique, et j'espère que, grâce à une gestion compétente de l'économie et des finances nationales, le gouvernement pourra régler cette situation, si bien qu'à un moment donné, probablement dans bien des années, nous ne serons plus obligés de légiférer, en faisant adopter par exemple des projets de loi autorisant le gouvernement à emprunter des montants énormes pour qu'il puisse remplir ses obligations.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a le devoir de faire des choix financiers difficiles qui signifient parfois des coupes sévères dans les dépenses, mais je suis sûr que les Canadiens comprennent et reconnaissent que ce choix est très simple. Ou bien ils paient plus d'impôt, ou bien ils ne sont plus aussi bien desservis par le gouvernement.

En m'entretenant avec mes électeurs, j'ai découvert qu'ils ne veulent pas payer plus d'impôts. Ils ne veulent pas contribuer davantage aux recettes du gouvernement du Canada. Ils en sont arrivés à un point de saturation; par conséquent, le seul espoir et la seule perspective pour l'avenir des Canadiens, c'est une meilleure gestion de nos finances et de l'économie nationale; c'est précisément ce que fait le gouvernement, par le truchement même de ce projet de loi que nous examinons à l'étape de la troisième lecture.

Afin que les députés comprennent bien qu'il y a de l'espoir pour l'avenir, surtout pour la région de l'Atlantique, je tiens à préciser que l'Accord de libre-échange devrait être très avantageux pour cette région. Les députés ne sont pas obligés de me croire sur parole. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick qui a été appuyé à l'unanimité par l'électorat de cette province a dit dans un discours qu'il a fait dernièrement à Halifax que la région de l'Atlantique faisait dorénavant partie d'un ensemble économique. Les citoyens de cette région ont maintenant des possibilités qu'ils n'avaient pas. Il s'agira pour eux de saisir les occasions, comme l'a si bien dit le premier ministre, M. McKenna. J'espère bien que les députés libéraux méditeront les propos qu'il a tenus à Halifax devant un groupe de gens d'affaires. Nous avons les possibilités et nous devons foncer; nous devons relever ce défi et nous atteler à la tâche. Nous améliorerons l'économie canadienne grâce à la libre entreprise, grâce à notre esprit d'entreprise et notre dynamisme. Voilà comment nous obtiendrons les fonds nécessaires pour financer les services et réduire les emprunts.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je tiens d'abord à vous féliciter pour la discrétion et le bon jugement dont vous avez fait preuve en autorisant le député à prendre la parole le premier. Son exposé me rend la tâche tellement plus facile. Il a dégagé tellement de sujets d'enquête et d'examen intéressants que nous pourrions demeurer ici toute la matinée à discuter uniquement du premier sujet, la gestion de l'économie.

Le député s'est assis il y a quelques minutes. Il veut manitenant prendre à nouveau la parole. Il est curieux comme il réagit lentement. Il ne pense à ce qu'il veut dire qu'une fois rassis.

Grâce à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, nous avons la possibilité d'examiner l'intendance du gouvernement, sa gestion de l'économie, son prétendu plan économique. Nous avons également la possibilité de déterminer si les lourdes exigneces que le pouvoir d'emprunt impose aux marchés des capitaux du Canada sont justifiées et si ce pouvoir traduira de façon efficace, utile et équitale la politique et la gestion économiques du Canada, au moment où nous entrons dans une prériode tumultueuse et agitée.

Le gouvernement a eu à la fois un peu de chance et de malchance, car la majeure partie du débat à la Chambre a porté sur le fiasco de la divulgation du budget fantôme par le ministre des Finances (M. Wilson) et sur les tentatives de camouflage du gouvernement. En effet, le gros de l'attention a été détournée du budget réel, du budget qui aura des répercussions à long terme sur le Canada, du budget qui restructurera et réorganisera fondamentalement le tissu économique du Canada et nos efforts pour donner au Canada une économie politique équitable.

Si vous le permettez, je voudrais commencer par mettre au défi le député qui vient de parler au nom du gouvernement d'étayer certaines de ses affirmations au sujet de la gestion économique dite efficace. A mon avis, le premier critère d'une gestion économique gouvernementale efficace est d'être honnête, de dire la vérité, de révéler les faits à la population. Si le gouvernement a une responsabilité à assumer, c'est celle de bien faire comprendre aux Canadiens leurs conditions économiques et les options et les choix qui s'offrent à eux.

Il y a moins de six ou sept mois, pendant la campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré que le gouvernement ne toucherait jamais au régime d'assurance-chômage, que c'était un programme intouchable. C'était alors un homme honnête et probe, un homme que nous pouvions croire sur parole. Maintenant, par contre, nous étudions un projet de loi qui annonce le démantèlement du régime d'assurance-chômage.

Je lis tous les journaux. Je me suis laissé dire que le ministre des Finances était un modèle de vertu, qu'il était le ministre le plus honnête du Cabinet. Les journalistes affirment qu'à lui seul, il donne toute sa crédibilité au gouvernement. Que s'est-il produit pendant la campagne électorale? Il traitait tout le monde de menteur et affirmait que l'argent était dans les coffres de l'État et qu'il était prêt à payer pour les programmes. Il affirmait que ce n'était pas là des promesses, mais des engagements parce que l'argent était déjà disponible et que tout allait bien. Puis, dans son budget, il a rompu toutes ses promesses.

Les garderies constituent probablement l'un des principaux programmes permettant de témoigner de notre sens de la justice et de l'équité et de donner aux femmes la possibilité d'occuper la place qui leur revient sur le marché du travail. Le ministre a mis le programme en veilleuse. Peut-être ai-je manqué quelque chose. J'étais si occupé pendant la campagne électorale que je n'ai peut-être pas entendu le ministre des Finances dire qu'il allait annuler le programme de garderies.

Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances déclarer à la télévision qu'ils tenaient beaucoup au programme de garderies. Et soudainement, quelques mois plus tard, quel revirement! Sur le chemin de Damas, le ministre des Finances a eu une révélation. Il s'est aperçu qu'il ne pouvait plus payer les garderies.

Les députés ont-ils entendu le ministre des Finances, ce modèle d'intégrité, parler durant la campagne électorale de sabrer dans le budget de VIA Rail qui offre un service essentiel à de nombreuses régions, dont la région de l'Atlantique que le député vient de mentionner? Nous venons de recevoir le rapport secret. On supprimera quelque 89 p. 100 des lignes dans les provinces de l'Atlantique et 70 p. 100 dans l'ouest du Canada. Or, je ne me souviens pas que le ministre des Finances ou le ministre des Transports (M. Bouchard) ait dit cela il y a six mois. N'est-ce pas étonnant tout ce qu'on a découvert en six mois? Il me semble que si l'on veut parler d'honnêteté, de justice et de jugement, on pourrait au moins s'attendre à ce que le gouvernement soit cohérent.

• (1130)

La question que j'ai posée au début du débat est celle-ci: avant le 21 novembre, le gouvernement était-il au courant des énormes difficultés auxquelles était confrontée l'économie canadienne et a-t-il simplement caché la vérité aux Canadiens ou était-il trop stupide pour se rendre compte des problèmes? Quoi qu'il en soit, le gouvernement semble avoir manqué de jugement.

M. Peterson: Ils sont stupides.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'était peut-être une combinaison des deux. Peut-être que le gouvernement n'était pas au courant des problèmes et qu'il n'a pas fait l'effort de se renseigner.

Chose certaine, rien de ce qui a été annoncé depuis l'ouverture de la session relativement à l'assurance-chômage, aux services de garde d'enfants et aux programmes régionaux n'a été mentionné par le gouvernement au moment où il a demandé à la population canadienne de rendre un jugement. C'est ainsi que le régime parlementaire devrait fonctionner. Un gouvernement réussit ou échoue en fonction de sa performance. Si sa performance était si impressionnante, pourquoi n'a-t-il pas été honnête? Pourquoi n'a-t-il pas été juste?

Malheureusement, le problème a débordé le cadre des élections et il n'est toujours pas réglé. Ce camouflage, cette mascarade se poursuivent tous les jours. Il est fascinant d'examiner le budget qui prévoit que les Canadiens devront faire des sacrifices. Les députés reconnaissent que le déficit national est une des questions qui doivent être examinées avec soin et qui entrent en ligne de compte dans la situation économique du pays. Cependant, les Canadiens sont certes en droit de s'attendre à ce que leur gouvernement leur dise franchement qui va porter le fardeau et si la répartition de ce sacrifice sera équitable.

On ne faisait aucun effort dans les documents budgétaires pour décrire de façon réaliste qui va payer pour les erreurs du gouvernement. Qui va payer pour les déficits de plus en plus lourds qui s'accumulent depuis quatre ans? Le déficit a doublé depuis quatre ou cinq ans que le gouvernement actuel est au pouvoir. Nous avons effectué notre propre étude pour le découvrir. Nous avons obtenu le modèle de Statistique Canada que le gouvernement a lui-même mis au point et nous l'avons appliqué aux chiffres du budget pour voir qui en souffrira.

Ce sont les familles avec enfants qui vont porter la plus grosse part du fardeau et faire les plus durs sacrifices. N'est-ce pas là une véritable condamnation du Parti conservateur du Canada? Ceux qui vont porter le fardeau le plus lourd, payer le fardeau fiscal le plus lourd, et qui vont perdre le plus de revenu à cause de ce budget-là, sont les familles de salariés avec deux enfants. En conséquence du budget, elles disposeront de 582$ de moins que l'an dernier. Ce calcul n'inclut pas les quatre années précédentes. Une famille de deux enfants avec un revenu de 30 000 à 40 000$ environ disposera de 582$ de moins. Cela veut dire que le budget coûtera un montant substantiel à huit contribuables sur dix.

Le ministre des Finances a déclaré que son budget va prendre aux riches pour donner aux pauvres. Or, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement conservateur considère riche une famille de salariés avec deux enfants et dont le revenu tourne autour de 35 000$. Ce sont pourtant ces familles-là qui portent le fardeau du prétendu plan économique du gouvernement actuel.

Le ministre des Finances a également déclaré que le gouvernement était particulièrement charitable envers les personnes âgées. Les seules qui devront payer davantage sont les personnes très riches, soit les 4 p. 100 de la population âgée qui touchent les revenus les plus élevés. Je serai heureux d'envoyer cette étude aux députés conservateurs de l'arrière-ban. Ils aimeraient peut-être savoir la vérité pour une fois. En rélité, plus de la moitié des personnes âgées, c'est-à-dire plus de 2,1 millions, verront leur revenu diminuer par suite de ce budget. Ce n'est pas 4 p. 100 des personnes âgées, mais bien 50 p. 100. C'est bien loin de ce que le ministre des Finances n'a cessé de répéter à la Chambre jour après jour. Il y a un écart énorme entre la réalité et ce que le ministre dit être la vérité. De même que les familles avec enfants, les personnes âgées aussi verront leur fardeau fiscal augmenter considérablement.

Examinons la situation des pauvres. Le gouvernement a dit qu'il prenait de telles mesures afin que les recettes supplémentaires puissent être redistribuées aux personnes les plus nécessiteuses. Jour après jour, nous avons entendu le ministre des Finances se comparer à Robin des Bois, dire qu'il allait demander plus d'argent aux riches pour le donner aux pauvres. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait vrai. La même étude révèle que 800 000 familles gagnant 15 000$ ou moins auront un revenu moins élevé par suite de ce budget. Peut-on vraiment dire que le gouvernement aide les pauvres? Loin de là. Il ne fait que leur enlever une plus grande part de leur maigre revenu.

Tout cela se produit à un moment où, selon le Conseil canadien de développement social, il y a plus d'un quart de million de sans-abri au Canada. Le gouvernement enlève de l'argent à des gens qui n'en ont même pas assez pour se loger. C'est ça la générosité du gouvernement. Les campagnes de publicité payées par les contribuables font preuve d'une malhonnêteté et d'une duplicité incroyables à l'égard des Canadiens à qui on cache la vérité.

Ce budget s'en prend tout particulièrement aux familles qui ont des enfants, aux personnes âgées et aux pauvres. Pourtant il ne fait rien en compensation. Je n'ai rien vu dans le budget qui donne la moindre assurance que le quart de million de familles sans-abri vont recevoir une aide quelconque.

Il se passe des événements importants qui devraient alarmer tous les députés et qu'on devrait considérer comme l'une des grandes tragédies de notre prétendue société moderne. Cinquante p. 100 des personnes qui sont maintenant considérées comme pauvres dans notre pays sont des jeunes, en particulier des familles monoparentales. Cinquante p. 100 des personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté sont de jeunes familles. Il n'y a plus seulement les personnes âgées qui sont pauvres, le nombre de nos pauvres augmente sensiblement, en particulier parmi les personnes qui ont des enfants.

Le nouveau ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) doit être gêné et avoir honte. Lorsqu'il était membre du parti ministériel, il avail le courage de temps en temps de prendre la parole et de demander à ses collègues de Cabinet ce qu'ils allaient faire pour les sans-abri et quels étaient leurs projets en matière de logement. Maintenant qu'il a été nommé à ce poste où on penserait, à cause de son attitude précédente à la Chambre, qu'il s'attaquerait à ces questions avec zèle et diligence, il découvre que son budget a été réduit. Il a moins d'argent pour résoudre le problème qu'auparavant. Il sait que le ministre des Finances prend dans la poche des

gens de l'argent qui autrement aurait pu financer la construction de grands ensembles.

Quel gouvernement soucieux de justice laisserait se produire une telle discrimination? Quelles valeurs propose aux Canadiens un gouvernement qui n'hésite pas à prendre l'argent des familles et des pauvres sans le réaffecter à d'autres programmes ou à d'autres services?

Le député qui a ouvert ce débat a déclaré que les Canadiens savaient que nous traversions des temps difficiles. C'est vrai que les temps sont durs pour bien des Canadiens, mais c'est le gouvernement qui en est la cause. C'est lui qui leur crée des difficultés parce qui ne leur explique pas loyalement et honnêtement quelle est la situation économique actuellement.

Le fossé descriminatoire dont j'ai parlé, c'est le gouvernement lui-même qui le creuse en créant une double société, une société composée de deux Canadas, et ce fossé est encore plus évident dans les régions de l'intérieur du pays et d'ailleurs où les gens n'ont pas les leviers nécessaires pour assurer leur croissance économique.

Pendant des années, ces régions ont vécu de la pêche, de l'exploitation des forêts et des mines à l'origine de notre richesse depuis plus de 120 ans. Les habitants du nord du Manitoba, des ports de pêche de l'Atlantique ou des petites villes-scieries de la Colombie-Britannique doivent travailler très fort pendant certaines périodes de l'année et compter sur des revenus d'appoint pendant les périodes creuses.

• (1140)

Quand j'étais ministre de l'Emploi, je me suis rendu compte notamment que le programme de l'assurance-chômage était le stimulant dont les industries primaires et les régions qui vivent des ressources naturelles avaient absolument besoin pour maintenir une main-d'oeuvre efficace. Ce programme permet aux habitants des régions de continuer de pêcher, de cultiver, d'extraire du minerai ou d'exploiter les forêts, dont de continuer de fournir les matières qui sont encore une source de richesse pour notre pays. L'assurance-chômage leur donnait le sens de la dignité et de l'honneur.

Les habitants des régions ont beau travailler durement, ils ne peuvent pêcher plus de 14 semaines dans le cas de certaines régions de l'Atlantique et de la côte ouest. Ils ne peuvent extraire le minerai que pendant certaines saisons de l'année. Il en va de même des travailleurs forestiers. Il faut donc trouver un moyen d'équilibrer leur revenu.

Pour cela, nous avons utilisé l'assurance-chômage, entre autres moyens. Un des engagements du gouvernement du Canada était de garantir un revenu de base en investissant au nom de la majorité. Je considérais cela comme un système d'honneur, logique du point de vue économique.

Une chose dont manque ce gouvernement, c'est un engagement à l'égard de la population canadienne. On ne cherche pas à s'assurer que les personnes qui travaillent dans le secteur des ressources puissent nourrir leur famille et rester dans leur région, car du point de vue du gouvernement cela ne compte plus.

Le gouvernement est prêt à financer de grandes sociétés pour qu'elles installent de nouvelles machines, il est prêt à accorder des déductions pour amortissement et pour épuisement afin que ces sociétés puissent acheter plus de machines et de technologie. Les travailleurs sont juste bon pour le rebus.

Le résultat, c'est que le gouvernement encourage les grandes villes, augmente le niveau d'inflation dans le secteur du logement à Toronto de 30 ou 40 p. 100, ajoute aux embouteillages dans le sud de l'Ontario et crée un Canada constitué de trois ou quatre grandes villes et d'une immensité qui ne compte pas. C'est une vue étrange, tordue et perverse de ce pays. Ce n'est conforme ni à l'histoire, ni à la tradition, ni au bon sens économique.

La destruction de l'engagement public du gouvernement ne s'arrête pas à l'assurance-chômage. Elle continue. Ce n'est pas tout. La prochaine déclaration sera celle du ministre des Transports une personne éclairée qui a à son actif une longue liste de succès comme l'aéroport Pearson, l'enquête sur l'écrasement de Gander, et maintenant la réduction des subventions à VIA Rail. Qu'a fait le ministre des Transports? Il a à son actif une liste de catastrophes d'une longueur inégalée. Maintenant le ministre nous affirme: «Je n'étais pas responsable de VIA Rail.»

Le ministre ne s'est même pas donné la peine d'analyser les conséquences économiques de la fermeture de la ligne de Melville à Saskatoon, ou de Winnipeg à Thompson ou sur la côte est de la Nouvelle-Écosse. Aucune analyse, aucune étude des conséquences pour se demander si les gens ont besoin de ce mode de transport, s'assurer qu'il n'y aura pas de monopole ou déterminer si les voyageurs n'ont qu'un seul service d'autobus qui leur fixe le tarif qui lui plaît.

Le gouvernement n'a pas essayé d'expliquer aux députés ou aux Canadiens le pourquoi de ces coupures draconiennes, de tenir des audiences publiques ou de consulter les premiers ministres provinciaux ou les conseillers municipaux locaux afin d'arriver à un compromis. C'est une initiative arbitraire qui n'a aucun rapport avec la situation économique de ces régions-là.

Comme si ce n'était pas déjà assez, le gouvernement élimine des bases militaires et réduit le budget de la défense. Aux fins de la discussion, admettons qu'il faut que les ministères réduisent leur budget. On devrait s'attendre que les décisions du gouvernement soient fondées sur des analyses utiles, sur des faits, sur des critères permettant de déterminer si oui ou non les bases militaires servent à quelque chose.

Voici un exemple, madame la Présidente. J'étais à Portage la Prairie vendredi et je me suis entretenu avec des gens de l'endroit, avec la Chambre de commerce et avec les conseilllers municipaux pour examiner la situation locale. On n'a pas encore donné de directives, d'ordres ou d'analyse aux militaires au sujet des motifs de la fermeture de la base. Ni le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) ni aucun de ses collègues du Cabinet ne se sont rendus sur place, et le député de la circonscription n'a pas été vu dans les parages depuis six ou huit semaines.

Ils demandent: «Qu'allez-vous faire au sujet de l'entraînement efficace?» A la base de Portage-la-Prairie, on offre trois différents types de formation: la formation des instructeurs, la formation des pilotes d'hélicoptère et la formation préliminaire. Le gouvernement a en quelque sorte répandu la nouvelle qu'il allait privatiser la formation de base. Il n'a pas été question de la formation des pilotes d'hélicoptères ni des instructeurs.

Qu'y a-t-il comme solution de rechange? Il n'y a que trois autres endroits dans les Prairies qui dispensent cette formation. La base de Winnipeg est déjà surpeuplée et l'espace aérien y est encombré. Les bases de Moose Jaw et d'Edmonton sont dans la même situation. Où installer le service de formation du ministère de la Défense? Personne n'en a la moindre idée. Le ministre n'en sait manifestement rien. Les hauts fonctionnaires de la Défense non plus. Le gouvernement ne leur a jamais demandé d'analyser la situation à cet égard ni d'en juger.

C'est là une autre décision arbitraire qu'on a prise sans consulter qui que ce soit et sans songer le moindrement à cette localité qui va perdre un investissement de 50 millions de dollars et 700 ou 800 travailleurs. On va faire un trou énorme dans son économie et ses représentants n'arrivent même pas à mettre la main sur quelqu'un qui pourrait leur expliquer ce qui se passe.

Cela s'est produit dans tout le pays. Cela arrive à Summerside et partout ailleurs. On ne donne que des réponses évasives. C'est la consigne. C'est en secret et froidement que le gouvernement prend ce genre de décisions.

Mon collègue, le député de York-Ouest a proposé une solution de rechange fort généreuse. Il a dit en effet: «Nous avons la base de Downsview, à Toronto. Nous préférerions de beaucoup en faire un complexe résidentiel pour tous les gens qui ne trouvent pas à se loger. Il suffirait de déménager les opérations de cette base à Summerside ou à Portage-la-Prairie.» Le gouvernement ne l'écoute même pas. Il rejette d'emblée toute solution de rechange.

J'ai proposé, par écrit, au ministre de la Défense de demander à nos alliés de l'OTAN s'ils ne pourraient pas donner le même genre de formation sur ces bases. Il m'a répondu qu'il n'était pas intéressé. Il ne se soucie pas le moins du monde de trouver une solution pour les gens de Portage-la-Prairie, de Summerside et d'ailleurs.

Pourquoi? Les responsabilités du gouvernement ne sont-elles pas différentes de celles du secteur privé? Voilà pourquoi le système fonctionne! C'est parce que le secteur public n'agit pas de la même façon que le secteur privé que nous nous donnons la peine de tenir des élections et d'élire des députés. Le secteur public doit être responsable, il doit rendre des comptes et il doit être sensible aux besoins des individus. Les gens de Portage la Prairie ne siègent pas au conseil des grandes sociétés. C'est pourquoi ils élisent un député pour avoir accès au gouvernement et pour pouvoir participer à la prise des décisions qui les concernent. Je suis sûr qu'ils voteront en conséquence aux prochaines élections. Ne vous faites pas d'illusions.

Une voix: Il reste encore quatre ans.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est tout ce que vous trouvez à dire. Le Manitoba a élu cinq libéraux aux dernières élections. La prochaine fois, il y en aura dix.

A propos, madame la Présidente, je ne me donnerai pas la peine d'inviter le député qui vient de parler à la prochaine partie de Noel parce qu'il ne sera pas ici.

Cette décision montre que le gouvernement ne sait plus ce que c'est que gouverner, prendre ses responsabilités envers le public et être au service du public. Ils prennent de difficiles décisions économiques. Personne ne prétend qu'il ne faut pas les prendre, mais en tout cas ils doivent procéder avec délicatesse et noblesse pour ne pas léser les intérêts des plus désavantagés, de ceux qui ont le moins de moyens de défense. Or on constate un peu partout dans ce budget qu'il n'en est rien.

Je pourrais multiplier les exemples faisant voir que par ses décisions économiques le gouvernement favorise la division et la fragmentation du Canada en diverses classes. Il crée une hiérarchie des Canadiens: d'abord les plus favorisés, ceux qui ont le plus de moyens d'accès et qui n'ont pas à payer leur part d'impôt, ensuite les plus défavorisés, les moins avantagés, ceux qui sont les plus coupés et les plus éloignés des centres d'influence. C'est courir au désastre car, comme notre histoire nous apprend, nous ne pouvons conserver notre cohésion, former un tout sans un effort déterminé d'un gouvernement national fort.

• (1150)

Parlons de la gestion économique, qui est elle aussi d'une importance critique. Il faut que le gouvernement fasse preuve d'une certaine compétence et d'une gestion efficace. On nous a dit également pendant la campagne électorale que la signature de l'Accord de libre–échange ouvrirait aux Canadiens les portes du paradis. On nous a dit que ce serait le pays de cocagne, que dès la signature le chômage allait baisser, qu'un vaste marché s'ouvrirait à nous, que c'était la fin de tous nos ennuis avec les Américains et que ce serait le paradis éternel.

D'après le Jimmy Swaggart de la politique canadienne, le premier ministre du Canada, le salut éternel nous était garanti. Voyons ce qui s'est passé ces six derniers mois. Les taux d'intérêt ont grimpé de trois points, le dollar a augmenté de 15 points, nos exportations vers les États-Unis ont baissé de 15 p. 100 et nos importations ont augmenté de 7 p. 100. La balance de nos comptes courants n'a jamais été si mal en point depuis dix ans. Voilà les chiffres des six derniers mois grâce à cet accord dit de libre–échange qui allait nous ouvrir ces marchés. S'ils s'ouvrent si vite, pourquoi est–ce les Américains qui les décrochent? Pourquoi est–ce une porte tambour tournant à sens unique, qui leur permet d'entrer et qui nous flanque dehors?

Après les six premiers mois d'application de l'Accord de libre–échange, l'industrie du bois d'oeuvre est dans le marasme. Je vois en face certains détenteurs de la sagesse qui hochent la tête. Je les entends même. Il est de fait que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), qui n'a jamais été réputé pour sa largeur de vues, a reconnu en Chambre que le secteur du bois d'oeuvre, celui qui fournit le plus d'emplois au Canada, est en mauvaise posture à cause de l'Accord de libre–échange.

Par suite, de l'entente que l'ancien ministre du Commerce extérieur a signée, appelée communément l'entente de la plage hawaïenne sur le bois résineux, 2 000 personnes vont se retrouver sans travail dans le nord de l'Ontario. Des scieries ferment presque tous les jours. Des marchés d'exportation disparaissent et une de nos industries importantes est en difficulté. Le problème tient au fait que le gouvernement a signé une entente et l'a inscrite dans l'Accord de libre–échange. Il ne peut plus s'y soustraire maintenant.

Examinons un autre problème régional. Ce matin, il y a une heure à peine, je me suis entretenu avec des représentants des syndicats et des travailleurs d'usines de conditionnement du poisson de la côte ouest. Encore une fois, le problème tient au fait que les solutions qui auraient dû leur être offertes une fois prise la décision du GATT leur sont refusées à cause de l'Accord de libre–échange. Une taxe à l'exportation permettant de protéger le droit des travailleurs canadiens de la côte ouest de transformer leurs propres produits, recours parfaitement acceptable aux termes du GATT, leur est refusé aux termes de l'Accord de libre–échange.

Soudain, de 2 000 à 3 000 travailleurs sont confrontés à la dure réalité de la perte de leur emploi parce que le gouvernement a inscrit dans l'Accord de libre–échange, une disposition par laquelle il renonce au droit souverain d'un pays d'imposer une taxe à l'exportation d'un produit quelconque afin de s'assurer que la valeur ajoutée, ou l'étape de la transformation, intervienne chez lui.

M. Duhamel: Mais il a fait le bonheur des Américains.

M.Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Évidemment, cela va sans dire. La promesse de bonheur parfait qu'on leur a faite il y a six mois doit sembler bien vaine aux travailleurs des usines de conditionnement de poisson qui font face à cette dure réalité.

On peut faire une étude sectorielle dans l'ensemble du Canada pour voir où disparaissent les emplois. Prenons le cas du secteur de l'imprimerie, par exemple. A Winnipeg une petite imprimerie familiale produisait les annuaires téléphoniques depuis 50 ans. Cette entreprise employait 60 personnes. Elle est disparue à cause de l'Accord de libre–échange, car une grande société de Chicago valant des milliards de dollars a pu soumissionner plus bas qu'elle.

Les propres études du gouvernement montrent qu'à cause de l'Accord de libre–échange, une industrie après l'autre, une entreprise après l'autre connaissent de grands problèmes structuraux. Je tiens ici diverses études que j'ai apportées avec moi au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur pour demander aux fonctionnaires et au ministre comment ils s'attaqueraient à ces problèmes. Ces études, menées par les propre services du ministre et par le gouvernement, portaient notamment sur les bandes sonores, les produits du papier, le matériel de production d'énergie, les peintures et revêtements et le conditionnement des légumes. J'ai demandé aux fonctionnaires s'ils prendraient des mesures au sujet de ces problèmes et quand ils le feraient.

Le budget envisage de démanteler certains programmes. Par suite de l'accord de libre–échange, il incombe au gouvernement du Canada de s'assurer que nos entreprises commerciales et industrielles pourront s'adapter aux nouvelles conditions auxquelles elles devront se soumettre. C'est à lui qu'il incombe de s'assurer que les travailleurs peuvent se recycler, que de nouveaux crédits sont mis à la disposition des investisseurs et que les hommes d'affaires seront protégés contre les attaques vigoureuses et inutiles. Pourtant, le gouvernement demeure inerte et refuse de prendre quelque initiative que ce soit.

Apparemment, le ministre du Commerce extérieur a fait volte–face. S'il n'est jamais à la Chambre, c'est qu'il parcourt les capitales du monde et exhorte vivement les gouvernements à ne jamais signer d'entente commerciale bilatérale. J'ai été fort surpris de lire le communiqué que le ministre du Commerce extérieur a signé en même temps que les autres représentants de l'OCDE les invitant tous à résister à la tentation de signer des ententes bilatérales. Le communiqué précise: «Les ministres s'opposent avec énergie à la tendance vers les échanges unilatéraux, bilatéraux, sectoriaux et discrétionnaires.»

Il est fascinant de voir notre ministre du Commerce extérieur, le grand apôtre de l'entente de libre–échange, mettre les Européens en garde contre de tels dangers. C'est peut–être parce que le ministre a vu la lumière que le premier ministre s'oppose à ce qu'il revienne au Canada ou à la Chambre des communes. Peut–être le premier ministre ne veut–il pas que le ministre dise aux Canadiens jusqu'à quel point l'entente de libre–échange est un énorme échec. Le ministre a signé le communiqué, et bien qu'il ne l'ait pas encore dit aux Canadiens, il déclare sans hésitation aux Européens que les échanges bilatéraux mettent sérieusement en péril le commerce mondial.

Je suis d'accord avec le ministre, mais nous le disions il y a deux ans. Peut–être est–il lent à comprendre, ou peut–être a–t–il enfin lu l'entente de libre–échange et découvert qu'on a eu grand tort de la signer. Nous savons que le gouvernement a fait une erreur, et nous en avons la preuve tous les jours au Canada.

Naguère, le gouvernement prétendait que le Canada sortirait gagnant du fait qu'il pourrait dorénavant compter sur un organisme de règlement des différends et obtenir un accès garanti au marché. Cependant, en vertu de la décision préliminaire rendue dans l'affaire où étaient impliqués nos éleveurs de porc, décision fondée sur les lois commerciales américaines, ceux–ci seront vraisemblablement contraints de payer un nouveau droit sur leurs produits de transformation. La chose est en soi étonnante, mais elle l'est encore bien davantage quand on songe que l'accord de libre–échange, bien loin de résoudre le problème, l'a créé de toutes pièces, car il assujettit les Canadiens aux lois commerciales américaines.

Les Canadiens qui ont lu le compte rendu des audiences de l'Office national de l'énergie ont dû découvrir avec étonnement que le Canada s'est engagé à perpétuité à vendre 60 p. 100 de ses approvisionnements en gaz naturel sur le marché américain, alors que rien ne protège la sécurité de nos approvisionnements et celle des consommateurs canadiens.

M. Duhamel: Mais cela fera le bonheur des Américains.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): George Bush a dit qu'il voulait faire des États–Unis un pays plus généreux et plus humain, mais il n'a pas dit qu'il achèterait le Canada pour y arriver.

• (1200)

J'ai une autre référence, peut-être la plus sérieuse. Il s'agit d'une étude de la maison d'experts-conseils, Venture Economics, dont *La Presse* a donné un compte rendu. Selon cette étude, il y a eu à peu près autant de prises de contrôle et d'acquisitions pendant le premier trimestre de cette année que pendant toute l'année dernière. Toujours selon cette étude, il n'y a jamais eu, dans l'histoire du Canada, une vague de prises de contrôle et d'acquisitions comparable à celle des premiers mois de 1989. Les Canadiens sont en train de perdre complètement la propriété de leurs filiales. General Electric et Westinghouse rachètent leurs actions. Il s'ensuit que nous serons moins en mesure de contrôler notre économie et de décider de notre avenir. Cela aussi fait partie du programme.

La leçon de toutes ces statistiques et de tous ces arguments est claire. Bien qu'il n'en soit pas question dans le budget et que le gouvernement n'en parle pas, il s'agit de la prochaine étape dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. La récompense que les Américains n'ont pas obtenue dans la première série de négociations, ils l'obtiennent dans la seconde. Les compressions au titre de l'assurance-chômage, du développement régional, des transports et de l'agriculture sont toutes conçues pour satisfaire à leurs revendications avant même que les négociations ne commencent.

On essaie de nous faire croire qu'on négociera les subventions pendant sept ans. Ce n'est pas vrai, au bout des six premiers mois de 1989, on aura tout cédé. Qu'est-ce qu'il nous reste à négocier, maintenant que le gouvernement a tranché et vidé les questions des subventions au régime d'assurance-chômage et aux programmes de transport des produits agricoles? Il ne reste rien.

Le gouvernement semble maintenant vouloir recommencer à jouer cartes sur table et à décrire aux Canadiens les véritables problèmes économiques qui les attendent, mais seulement après les avoir arrangés et quelque peu adoucis. Au lieu de jouer franc jeu, le gouvernement dépense encore les deniers publics pour mettre sur pied un programme de publicité qui tentera de les convaincre que la vie est belle.

Sa tactique n'est pas tellement différente de la manipulation et de la distorsion que pratique le gouvernement de la Chine, comme on le voit à la télé, quand il affirme que personne n'a vraiment été tué. Bien que sa tactique ne soit pas tellement dangereuse pour la vie humaine, elle montre quand même le pouvoir du gouvernement de manipuler et de déformer les faits, de mentir effrontément sur la gravité de la situation. Le gouvernement n'a qu'à dénouer les cordons de sa bourse et à s'assurer le concours des media. C'est pourquoi nous devons absolument percer cet écran de fumée et faire la lumière sur ces questions d'importance capitale.

Je voudrais aborder brièvement une autre question à laquelle les députés n'ont pas accordé assez d'attention, à mon avis, à cause de tout ce qui s'est produit. Je veux parler de la façon dont ce budget s'attaque aux citoyens qui sont le moins en mesure de s'aider et de se défendre. Nous devons parler de la façon dont le gouvernement se comporte devant les grandes tragédies qui se produisent un peu partout dans le monde.

Que ce soit dans le domaine du commerce extérieur ou de l'aide internationale, le gouvernement fait preuve d'une insensibilité jamais vue, selon moi, depuis la Seconde Guerre mondiale. Cela nous ramène aux années 1930, lorsque les gouvernements fermaient leurs portes à d'autres pays et pensaient pouvoir vivre dans l'isolement. On pensait pouvoir échapper aux rigueurs, et à l'agitation du monde alentour. C'est là le genre d'attitude qu'adopte le gouvernement.

Ainsi, le gouvernement procède à des coupes sombres dans le budget de l'ACDI; il le réduit de centaines de millions de dollars. Peu importe jusqu'à quel point le ministre et le gouvernement tentent d'éluder la question, l'engagement fondamental du Canada à l'égard de l'aide extérieure est fort compromis. Or, cela se produit au moment même où la situation des pays du tiers monde s'aggrave, au lieu de s'améliorer. Un plus grand nombre d'enfants meurent de sous-alimentation. Les fermetures d'écoles sont plus nombreuses.

Les salaires des travailleurs des pays du tiers monde sont en chute libre et ces pays sont moins en mesure d'investir dans le réseau routier et l'industrie de base; or, c'est le moment que choisit le gouvernement pour réduire son aide. En l'occurrence, nous sommes complices. Nous participons au complot international tendant à forcer bon nombre des pays concernés à rembourser leurs dettes à

des banquiers privés et à utiliser les deniers publics pour payer des investisseurs privés, par le biais de la Banque mondiale. Ainsi, nous ruinons littéralement la vie de bien des gens.

Notre silence sur la question est certes une source d'embarras. Lorsque le ministre des Finances se rend à des réunions de l'OCDE ou du groupe des 7, tous ces grands organismes internationaux, qu'il soit question du plan Brady ou du plan Baker, il s'agit toujours fondamentalement de renflouer les banques privées de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Pendant ce temps, les pays du tiers monde doivent complètement dénaturer leur économie et ruiner leur environnement, à la seule fin de rembourser les prêts en question. Nous sommes complices de tout cela. En outre, nous aggravons le problème en réduisant notre aide également.

Qu'en pense l'Institut Nord-Sud, l'un des organismes les plus respectés au Canada, selon moi, que personne ne peut accuser d'être sectaire ni d'agir par intérêt politique? Il affirme que cela représente la question la plus importante à laquelle le gouvernement doit faire face. Il fait cette affirmation à la lumière de la conjoncture économique internationale et nationale également.

En tolérant ces défaillances du système économique international, les Canadiens eux-mêmes ont perdu pour une valeur approximative de 27 milliards de dollars d'exportations et 130 000 emplois, simplement à cause d'un manque de perspective et d'une grande étroitesse d'esprit. Nous ne comprenons pas que ce qui se passe au Salvador, au Brésil ou dans l'Afrique subsaharienne, nous touche autant que ce qui se passe dans les plaines de la Saskatchewan ou dans les ports de pêche de Terre-Neuve. Nous obtenons les mêmes genres de résultats et nous avons le même sens de l'intégration. Lorsque nous parlons de mondialisation, nous ne songeons pas seulement à de grosses sociétés qui gouverneraient le monde. Nous parlons du lien intrinsèque qui nous relie aux sept ou huit milliards d'habitants de la terre, dont les deux tiers souffrent de plus en plus au fur et à mesure que les années passent.

On aurait cru que dans de telles circonstances et de telles conditions, le gouvernement se dirait, en présentant ses plans économiques, en tentant de faire des prévisions et de voir un peu plus loin que le lendemain: «Ceci est une responsabilité fondamentale des Canadiens et, par l'entremise de leur gouvernement, ils agiront.» Au lieu de cela, il sape les efforts du ministre des Affaires extérieures, il diminue le budget et il adopte un plan qui est conçu à l'échelle internationale pour extorquer de l'argent aux pays du tiers monde, c'est-à-dire un plan selon lequel nous prenons plus que nous donnons. Nous sommes tous coupables, chacun d'entre nous. Nous en paierons le prix dans notre environnement, notre économie ou simplement dans nos valeurs morales d'êtres humains.

C'est pourquoi le véritable échec de ce budget est beaucoup plus profond que le simple fait de se demander quel sera le taux d'imposition l'an prochain ou le mois prochain.

Nous aurions pu nous attendre à ce que, dans le nouveau mandat qui lui a été donné aux élections, le gouvernement fasse quelque effort pour s'attaquer aux véritables problèmes économiques. Ces problèmes ne se résument pas à la réduction du déficit, qui n'est qu'une partie infime du problème. La vraie question est celle de l'économie de notre pays, et notre pays faisant partie d'un système beaucoup plus vaste qui connaît actuellement une restructuration fondamentale. Il va falloir énormément d'intelligence, de compétence, d'honnêteté et d'ouverture d'esprit pour amener les Canadiens à comprendre les enjeux, et pour les laisser participer à l'examen du problème et à la recherche de solutions, au lieu de dresser des cloisons étanches, de dissimuler l'information et de se cacher derrière des écrans de fumée. La seule façon pour nous d'aborder ces très pénibles problèmes économiques, c'est le partage.

• (1210)

Pourtant, nous divisons le pays. Il y a des syndicats qui se sentent totalement isolés et qui n'ont d'aucune façon l'impression de participer à l'administration du pays. Des gens descendent des trains de VIA Rail et viennent nous dire qu'ils sont en marge de la vie économique du pays. Ils ont l'impression qu'il n'y a personne au gouvernement à qui s'adresser. Il y a des ministres qui quittent des réunions en signe de protestation, d'autres qui refusent d'assister à des réunions et qui ne tiennent pas de consultations publiques. Ils essaient de s'imposer par la force en espérant que les gens se laisseront convaincre par la campagne de propagande qui envahit nos écrans de télévision tous les soirs. On nous répète qu'on n'a jamais eu la vie si belle, que le déficit est un problème que le gouvernement est en train de résoudre. Ça ne prendra pas.

Les Canadiens sont trop dégourdis pour ne pas comprendre ce qui se passe. Ils ont appris quelque chose des dernières élections, lorsque nous faisions campagne contre le libre-échange. Ils aspirent à jouer un rôle véritable lorsqu'il s'agit de prendre des décisions économiques importantes. On ne peut les acheter en leur jetant de la poudre aux yeux ou en déchaînant des campagnes de relations publiques ou de publicité.

M. Soetens: C'est pourquoi ils ont voté pour nous.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Ce n'est pas pour ça qu'ils ont voté pour vous. Le fait est qu'ils ont été achetés lors des dernières élections.

La tactique du gouvernement consiste, quel courage, à recourir à la dissimulation au moyen des techniques modernes de la propagande, de la manipulation et de la désinformation. La tactique réussit parfois. Elle produit son effet. On peut mener une campagne négative. On peut aller raconter un peu partout que les autres sont des menteurs. Cela finit cependant par se retourner contre soi.

Nous voyons le ministre des Finances qui n'inspire plus aucune confiance. Plus jamais on ne le croira. On n'a plus du tout confiance en lui. Les seuls qui lui témoignent encore de la confiance sont ceux qui, le mercredi matin, derrière les portes closes de la salle du caucus tory, se remontent le moral et se convainquent que tout va bien dans le monde.

M. Kempling: Êtes–vous déjà allé?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je n'ai jamais été invité. J'irais avec plaisir. Le député me lance une invitation. Peut–être que si j'y allais les députés du caucus conservateur se feraient dire honnêtement les choses telles qu'elle sont pour la première fois.

Une voix: Savez–vous faire le café?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Le député demande si je sais faire le café. Non, mais je sais bien préparer la ciguë.

M. Kempling: Prenez–en vous–même alors.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): De notre côté de la Chambre nous croyons que cela s'impose. A observer l'économie canadienne en ce moment, nous sommes persuadés qu'il faut faire beaucoup plus que se concentrer sur la réduction du déficit comme on le fait dans les pages d'affaires des journaux ou au caucus conservateur. Des questions fondamentales se posent sur la répartition égale du plein emploi dans toutes les régions pour que les gens ne sentent pas isolés, exclus ou relégués aux oubliettes sans la moindre considération. Les Canadiens auront quand même le droit de choisir leur emploi dans leur propre région, sans avoir à s'éloigner ou à émigrer dans les grands centres urbains pour faire vivre leur famille.

Nous avons la conviction profonde qu'il nous incombe de faire face à la nouvelle réalité du commerce international et de la compétition. Il s'agit probablement pour le Canada de son plus grand défi économique. Comment utiliser nos programmes de recherche et de développement et de formation le plus efficacement possible pour relever ce défi sans amputer les programmes d'aide?

Nous croyons que dans le domaine de l'environnement, nous devrons prendre de sérieuses décisions pour savoir si nous nous contentons de promouvoir une croissance économique sans limites en ne tenant pas compte des effets néfastes sur l'environnement. Nous devrons procéder à certaines réformes dans nos pratiques économiques pour ne pas léguer le fardeau des coûts aux prochaines générations. Ce sont les questions qui se posent aujourd'hui sur le plan économique. Ce sont des questions qu'il nous faut examiner. Mais le budget ne nous offre rien en ce sens. Les énoncés économiques des ministres passent complètement à côté de ces questions. La démarche du ministre des Finances n'annonce rien d'encourageant non plus.

Le gouvernement nous demande d'approuver son pouvoir d'emprunt. Il a besoin d'argent. Ce dont le Canada a vraiment besoin, c'est d'une politique économique sérieuse et efficace, d'une bonne gestion et de dirigeants honnêtes. Le Canada a besoin d'équité.

Nous ouvrons nos séances par des prières. Il serait à–propos que je termine mon discours par la lecture d'une note que m'a envoyée un électeur de ma circonscription qui replace la tradégie que nous vivons dans une perspective religieuse. Voici:

> Mike Wilson est mon berger Je suis dans le besoin Sur les bancs de parc il me fait dormir. Vers des usines fermées il me conduit. Il perturbe mon âme. Dans la vallée de l'ombre de la récession Je n'attends aucun secours parce qu'il est toujours à mes côtés. Il soumet mon maigre revenu à d'énormes impôts. Mes dépenses excèdent mes revenus.
>
> Chaque jour, le chômage et la pauvreté planent sur moi. Toute ma vie je rembourserai mon prêt hypothécaire.

Ce court texte résume très bien le style de gestion du ministre des Finances actuel. Mais il ne fait cependant pas ressortir l'immense vide qui caractérise tous les autres secteurs de la politique économique pourtant si cruciale. Le pays a désespérément besoin de pouvoir exercer un véritable choix, de juger ce qu'il faut pour redresser notre économie, la rendre juste, honnête et équitable. C'est ce que fera le Parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'apprécie les observations de mon collègue qui vient de prendre la parole. Lorsque je suis arrivé pour écouter le discours d'ouverture à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt jusqu'à concurrence de 24,8 milliards de dollars, j'espérais que le ministre des Finances (M. Wilson) serait ici pour entamer le débat, mais non. Je comprends pourquoi. Il a perdu toute crédibilité. Tous les journaux financiers du pays disent qu'il devrait démissionner ou y songer ou que le premier ministre (M. Mulroney) devrait demander sa démission. Pas étonnant que le ministre des Finances préfère ne pas présenter un projet de loi demandant au Parlement d'autoriser l'emprunt de 24 milliards.

A défaut du ministre des Finances, on aurait toutefois cru qu'un ministre de premier plan ou n'importe quel ministre présente le projet de loi et explique l'emploi judicieux que le gouvernement compte faire de ces 24 milliards et la nécessité d'emprunter un montant si élevé. Or, il n'y avait pas un seul ministre à la Chambre. Je me demande pourquoi un ministre n'a pas présenté le projet de loi au nom du gouvernement.

Je comprends maintenant pourquoi. Les *Documents budgétaires* prévoient l'augmentation du taux de chômage dans les mois et les années à venir. Cela semble contredire ce que le gouvernement a dit durant la dernière campagne électorale, à savoir qu'il allait prendre des mesures pour réduire le chômage. Le budget indique toutefois que le pourcentage des Canadiens sans emploi augmentera durant les mois qui viennent.

Il indique également que la croissance économique ralentira. Autrement dit, l'expansion économique que les conservateurs ont promis aux Canadiens ne se concrétisera pas. Ils ont admis eux-mêmes que la croissance économique ralentira dans les mois qui viennent.

Le gouvernement parle également d'une recrudescence de l'inflation. Nous savons que dans ce cas, comme le prédit le budget, les taux d'intérêt resteront élevés. Nous savons que compte tenu de la politique gouvernementale de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, si l'inflation augmente, comme le prévoit le budget, les taux d'intérêt augmenteront également.

Les Canadiens doivent se demander pourquoi ils tolèrent des taux d'intérêt dépassant de 2,5 points de pourcentage les taux américains; c'est ce que l'on constate en comparant le taux préférentiel dans les deux pays. Ce qui est peut-être encore plus éloquent, c'est la différence de 4 p. 100 entre les taux d'intérêt sur les bons du Trésor canadiens et américains. Pourquoi nos taux sont-ils beaucoup plus élevés que les taux américains? Pouvez-vous imaginer, madame la Présidente, dans quelles proportions le déficit serait réduit si nos taux d'intérêt étaient davantage comparables aux taux américains? Le budget prévoit pourtant une hausse de ces taux d'intérêt.

• (1220)

Je commence soudainement à comprendre pourquoi aucun ministre n'est prêt à expliquer que la croissance économique va ralentir, que l'inflation augmentera et que les taux d'intérêt et le taux de chômage devraient augmenter. Pourquoi un ministre serait-il prêt à expliquer cela après toutes les promesses qui ont été faites durant la dernière campagne électorale?

Je voudrais vous relater deux ou trois expériences que je viens de faire dans ma circonscription, il y a quelques jours à peine. J'ai visité un gros élevage de bétail dont la création remonte au tournant du siècle. Il appartenait à la même famille depuis trois générations. Pendant cette visite, j'ai senti qu'un sentiment de découragement flottait dans l'air. C'était évident. Il s'agit d'une famille avec deux enfants; la femme travaillait à l'extérieur à temps partiel et le mari aussi. Ils ont un élevage important. Ces gens-là trouvaient qu'en raison des taux d'intérêt élevés à payer sur les différents emprunts, ils n'étaient plus capables de continuer. Ce jour-là, la famille attendait le vendeur qui devait venir mettre un panneau pour annoncer que la propriété était à vendre. Ces gens-là pensaient que c'était moi.

C'est un éleveur de bétail de la troisième génération. Trois générations qui avaient monté, si je puis dire, une des entreprises les plus honorables. C'était, dans la collectivité, des personnes tenues en haute estime qui travaillaient fort sept longs jours par semaine et qui ne prenaient jamais de vacances. Elles ne pouvaient plus continuer d'exercer leurs activités à cause de la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés. Elles m'ont demandé pourquoi le gouvernement continuait d'appliquer cette politique ou, ce qui plus important encore, pourquoi il n'y avait pas de programmes pour alléger leur fardeau. Dans le secteur de l'agriculture, si on paie 12, 13, 14, ou 15 p. 100 d'intérêt, madame la Présidente, vous savez aussi bien que moi, et que quiconque ici présent comprend le secteur agricole, qu'il est très difficile, sinon impossible de poursuivre une entreprise en payant des taux d'intérêt aussi élevés. Donc, ces gens abandonnent leur ranch et procéderont à la vente aux enchères habituelle au cours des prochaines semaines, après trois générations, pour aller s'installer en ville. C'est toute une expérience.

Puis, j'ai rencontré un groupe de planteurs d'arbres qui se rendaient en ville et qui levaient leur campement. Je les ai arrêtés pour leur parler. Ils étaient environ quinze jeunes planteurs d'arbres. Ils m'ont demandé pourquoi le gouvernement fédéral avait décidé de ne pas continuer de financer ses programmes de reboisement, car la Colombie-Britannique était prête à verser une somme considérable à ce chapitre. Toutefois, la province avait entendu dire que le gouvernement fédéral abandonnait en un sens toute la question du reboisement, l'industrie d'exportation n° 1 du Canada qui nécessite une mise en valeur constante. Ces jeunes comprenaient que lorsqu'on coupe un arbre, il faut le remplacer. En fait, trois arbres devraient être plantés chaque fois qu'un arbre est coupé, de sorte qu'avec le temps, quelques-uns des plants les plus dénués puissent être éliminés. Ils ont dit que le gouvernement fédéral avait décidé à l'avenir de ne pas financer la plantation des arbres, le reboisement, les programmes d'ébranchage et d'espacement et ils ont demandé pourquoi. Pourquoi cela, alors que le reboisement joue un rôle critique dans le développement à long terme de l'industrie canadienne qui exporte le plus?

J'ai ensuite rendu visite à une connaissance qui exploite un camp de pêche. Il n'en croyait pas ses oreilles. Il venait d'apprendre par la presse que le gouvernement fédéral allait imposer une taxe de 9 p. 100 sur tous les services qu'il fournit dans son camp. Il disait bien franchement que s'il devait ajouter 9 p. 100 il allait faire faillite. Il ne pourra pas continuer, car c'est déjà une entreprise très marginale. Il est difficile d'avoir de l'argent pour le tourisme de nos jours. Ce genre d'activité relève du secteur touristique. Il se demandait pourquoi le gouvernement faisait cela alors qu'il contribue, avec ses collègues, à employer du monde et à maintenir un secteur critique pour l'avenir. Pourquoi le gouvernement veut-il imposer une taxe de 9 p. 100 sur tous les services?

Je lui ai dit que le gouvernement venait d'annoncer qu'il ne négocierait plus d'accords sur le tourisme avec les provinces. Il ne pouvait le croire, parce que c'était un petit secteur où les gouvernements fédéral et provinciaux travaillaient ensemble à encourager les nouvelles entreprises de tourisme et que le gouvernement avait annoncé qu'il cesserait de participer à ces programmes conjoints. Peut-être apportera-t-il le financement par l'intermédiaire de la diversification économique de l'Ouest, encore que là aussi il y a moins d'argent. J'ai dit à cet homme qu'il n'avait peut-être pas remarqué cet élément du budget, mais que le gouvernement avait réduit du tiers les subventions versées pour le tourisme au Canada parce qu'il n'était plus nécessaire d'encourager les gens à visiter notre pays. Je crois, monsieur le Président, que le gouvernement sait quelque chose que nous ne savons pas.

Pourquoi encourager les touristes à venir au Canada quand VIA Rail est un de leurs principaux moyens de transport? Le paradoxe est évident. D'une part, le gouvernement est en train de faire mourir VIA Rail à petit feu. D'autre part, la publicité touristique dans un pays comme les États-Unis encourage les gens à venir au Canada et à visiter notre grand pays en train. Donc, le gouvernement coupe dans les services de VIA Rail tout en se servant de cette société pour attirer les touristes. Monsieur le Président, le gouvernement diminue la publicité touristique à l'étranger en réduisant considérablement les fonds versés dans le cadre des ententes fédérales-provinciales. En plus de cela, il impose une taxe de 9 p. 100 sur tous les services offerts par ce secteur. Une étude menée par le Conference Board du Canada révélait la semaine dernière que le secteur du tourisme serait le plus durement touché par la nouvelle taxe de vente nationale devant entrer en vigueur le 1er janvier 1991.

J'ai parlé de l'exploitant d'un camp de pêche, de l'arboriculteur et de l'éleveur de bétail. Je pourrais mentionner encore plusieurs personnes que j'ai rencontrées la fin de semaine dernière dans ma circonscription et qui trouvent incroyable ce que le gouvernement est en train de leur faire. Les personnes âgées ont abandonné. Le gouvernement ira récupérer totalement ou partiellement les pensions de vieillesse de 128 000 d'entre elles. Au cours de nos discussions, elles m'ont dit qu'elles croyaient qu'un Canadien pouvait s'attendre à toucher sa pension de vieillesse à l'âge de 65 ans, que c'était un des avantages

que nous donnait la citoyenneté canadienne. Malheureusement, ce ne sera plus le cas.

Qu'est-ce qui s'est produit avec le dernier budget fédéral? Certains aînés qui ont travaillé fort et fait des placements en épargnant durant leurs années de vie active pour subvenir à leurs besoins durant leurs années de retraite, ne toucheront pas la pension de vieillesse. Que voilà une étrange motivation à nous donner: si nous travaillons fort, si nous épargnons pour les années de retraite et si nous avons de modestes placements, nous ne toucherons pas le chèque de pension de vieillesse.

C'est la même chose dans le cas des allocations familiales, madame la Présidente. Un demi-million de familles ne toucheront pas la totalité de leur chèque d'allocations familiales parce que le fisc en récupérera une partie. Tout cela se produit au moment où des dizaines de millers de grandes entreprises rentables ne paient absolument aucun impôt, dont Alcan et Hees International pour n'en mentionner que deux. Des dizaines de milliers de sociétés rentables ne paient aucun impôt sur le revenu, mais le gouvernement actuel dit à des personnes âgées à la retraite comme mon père qu'il va leur récupérer la pension de vieillesse.

Les gens sont perplexes. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement récupère des allocations familiales et des pensions de vieillesse alors que les sociétés Hees International, Cadillac Fairview et Alcan ne paient absolument aucun impôt sur le revenu malgré leurs centaines de millions de dollars de bénéfices. Les gens ne peuvent pas croire qu'un gouvernement puisse faire pareille chose.

Je comprends qu'aucun ministre ne prenne la parole pour lancer le débat de troisième lecture pour expliquer à la population ce que fait le gouvernement, car je ne voudrais pas le faire moi non plus. Je ne voudrais pas rappeler aux gens que des services de garderie leur avaient été promis, étant donné surtout qu'il y a deux millions d'enfants qui ont besoin de services agréés de garderie au Canada.

• (1230)

Si j'étais le ministre des Finances, je ne voudrais pas annoncer que je ne présenterai pas le projet de loi sur les garderies que j'avais promis, que je renonce à cet engagement, que je trahis cette promesse du gouvernement. C'est pourtant ce qu'il a fait. Il a déclaré que le gouvernement avait trahi sa promesse de fournir à deux millions d'enfants des services de garde convenables. Comment un gouvernement peut-il être aussi bête, aussi cruel, aussi insensible?

Et la liste continue. Que je sache, le ministre des Finances et le premier ministre n'ont jamais dit aux Canadiens, lorsqu'ils faisaient campagne dans l'Ouest, qu'ils cesseraient de soutenir les régions. Je ne me souviens pas les avoir entendu dire une telle chose, mais c'est pourtant ce qu'ils ont fait dans le budget. Ils ont réduit les subventions du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et supprimé les programmes de développement régional dans l'Ouest et dans l'Est.

Comble de la mesure, le gouvernement supprime bien des aspects avantageux du programme de l'assurance-chômage. Le pêcheur de Terre-Neuve qui, à cause de l'état de l'économie de sa région, travaillait un certain nombre de semaines par année pour percevoir des prestations de chômage pendant un certain nombre de semaines, n'aura plus droit de le faire et c'est la même chose pour le pêcheur de la côte ouest. Ce sont ces pêcheurs qui s'efforcent aujourd'hui d'expliquer au gouvernement que leur situation dépend des réalités économiques régionales. Le gouvernment fait table rase de cette notion de l'équité qui fait partie de notre citoyenneté en réduisant sa contribution au régime de l'assurance-chômage. Il sabre dans le financement du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et dans les subventions consenties à la région de l'Atlantique.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'environnemnt ces derniers temps. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le premier ministre prétendent être devenus maintenant des écologistes. Tout à coup, ils s'inquiètent de l'environnement. Il faut avoir confiance en eux et croire qu'ils disent la vérité cette fois-ci. J'ai du mal à croire qu'ils disent la vérité.

Qu'a fait le gouvernemnt en matière d'environnemnt? Les députés se rappelleront qu'il a supprimé le Programme canadien de remplacement du pétrole. C'était un programme qui essayait de nous rendre moins dépendants de cette ressource non renouvelable, les combustibles fossiles. Il a supprimé ce programme, puis le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes qui encourageait les gens à bien isoler leurs maisons. Il a décidé de faire disparaître cet encouragement, et c'est ce qu'il a fait. Puis il a éliminé le Programme canadien de vérification du rendement énergétique. De nombreux Canadiens utilisaient ce programme pour faire vérifier leurs maisons afin de savoir si elles économi-

saient l'énergie. Le gouvernement a supprimé ce programme, puis le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique, le Programme de démonstration de l'énergie solaire, le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées, le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière et le Programme d'aide à la conversion industrielle.

Le gouvernemenrt a pratiquement supprimé tous les programmes qui avaient été établis au cours de ces dernières années pour encourager la conversion. Pourtant, il a l'audace de dire qu'il appuie les questions concernant l'environnement. Il n'y a pas grand-chose qui aille dans ce sens. On peut en juger d'après ce qu'on a fait des programmes concernant l'environnment qui avaient été établis au cours de ces dernières années. Le gouvernement les a pratiquement tous supprimés. Maintenant je comprends encore mieux pourquoi aucun ministre n'a pris la parole pour expliquer ce programme.

Et les coopératives de logement? Quiconque a visité un projet de logement coopératif ou y a habité sait qu'il a bénéficié à de nombreuses personnes et que ce programme est réclamé par des centaines de milliers de Canadiens. Il permet aux gens de se loger convenablement à des prix abordables. Pour réduire la pénurie de logements, quelle attitude le gouvernement adopte-t-il à l'égard d'un programme qui existe dans tout le pays? Toutes les grandes villes se sont donné un programme populaire, accepté et admiré de logements coopératifs. Dans son budget, le gouvernement réduit les fonds consacrés à ce programme. Ils doivent être plafonnés cette année et considérablement diminués les prochaines années. Cet instrument de développement et de croissance est éliminé.

De quels moyens le gouvernement fédéral dispose-t-il pour aider les petites entreprises à se développer, à fabriquer de nouveaux produits et à créer des emplois? Les services de gestion sont l'un des éléments les plus constructifs de la Banque fédérale de développement. L'interprétation de son mandat actuel soulève des questions, mais ce programme est recherché par beaucoup de gens qui lancent une petite entreprise, surtout pour la première fois. Le gouvernement a annoncé qu'il le supprimerait. Ce programme qui offre des conseils et des encouragements n'existera plus à l'avenir.

Enfin, le gouvernement a décidé qu'il n'était plus nécessaire de soutenir l'enseignement postsecondaire. Tout le monde sait que l'économie de l'avenir sera basée sur les connaissances et l'information. De la conception à la production, elle exigera des capacités et des compétences avancées en recherche et en développement, donc une éducation plus poussée. C'est le moment que le gouvernement choisit pour réduire son appui aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

La décision la plus décourageante que le gouvernement a prise dans ce domaine est probablement celle de plafonner le programme pour les étudiants autochtones qualifiés qui désirent poursuivre des études postsecondaires. Les députés peuvent-ils imaginer rien de plus sinistre que de dire à ces jeunes que les fonds seront supprimés? Les milliers de jeunes autochtones qui veulent fréquenter les universités, les collèges, les écoles techniques ou autres institutions semblables doivent renoncer à leurs projets parce que le gouvernement impose une limite aux budgets de ces programmes.

Madame la Présidente, vous me signalez que mon temps de parole est écoulé. Nous nous opposons fermement à ce projet de loi. Le gouvernement qui veut emprunter 24 milliards de dollars nous dit qu'il va augmenter le chômage, ralentir la croissance économique, attiser l'inflation et maintenir les taux d'intérêt à des niveaux élevés. En même temps, il nous dit que le déficit va augmenter au cours des deux prochaines années.

Je dois dire que le gouvernement s'est placé dans le pétrin et qu'il ne sait comment s'en sortir. Il n'a aucune vision d'avenir pour le pays et se contente de le morceler et de le donner aux Américains sous le couvert du libre-échange. Nous avons mis 120 ans à bâtir le pays mais, depuis quelques mois, tout indique que le gouvernement va le démolir.

En terminant, je dis aux députés de ne pas s'étonner de nous voir voter contre le projet de loi C-11 aux termes duquel le gouvernement demande la permission d'emprunter 24 milliards de dollars.

M. Sobeski: Madame la Présidente, j'aimerais commenter brièvement le discours du député et ses faux renseignements sur les prestations de sécurité de la vieillesse. Il n'est pas question de réduire ces prestations, et le député le sait. Il sait qu'elles sont pleinement indexées, donc qu'elles vont augmenter avec le temps.

Les députés savent que les gens encaissent leur chèque mensuel de prestations de la sécurité de la vieillesse sans une évaluation de leurs ressources personnelles. Ces paiement sont imposables depuis plusieurs années. Comme mon collègue le sait, le régime fiscal sert maintenant à recouvrer certains paiements aux Canadiens bien nantis. Ces mesures vont renforcer notre système de sécurité sociale en garantissant que nos programmes sociaux viennent en aide aux Canadiens qui en ont besoin et ne subventionnent pas des citoyens à revenu élevé qui n'ont pas besoin d'aide.

• (1240)

A l'heure actuelle, trois millions de Canadiens touchent chaque mois leur chèque de sécurité de la vieillesse. Quatre p. 100 d'entre eux ont un revenu annuel supérieur à 50 000$. Toutefois, 1,8 p. 100 seulement des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, soit ceux qui ont un revenu annuel de plus de 77 000$ ou à peu près, vont rembourser la totalité de leurs prestations. On peut imaginer ce qu'il faut de revenu pour cela. Une personne peut toucher une généreuse pension de retraite et avoir 250 000$, 350 000$ ou 500 000$ à la banque pour avoir le revenu de placement nécessaire pour que son revenu annuel atteigne la limite des 77 000$. Le député a peut-être oublié d'en parler.

Je veux poser une question au député au sujet de VIA Rail. Où le député prendrait-il l'argent pour accorder une subvention de 600 millions de dollars à VIA Rail? Il nous a fait un compte rendu de voyage au début de son allocution. Je ne crois pas qu'il s'agissait d'un voyage en train. Je crois que son agent de publicité le menait partout en voiture.

Le député a aussi parlé du terrible sort d'une exploitation agricole de troisième génération. Il s'agit probablement d'une entreprise incorporée. Fait-elle partie des 80 000 sociétés qui n'ont pas payé d'impôt?

La clientèle de VIA Rail est 20 p. 100 plus faible qu'en 1981. De 1986 à 1988, pendant que les recettes de VIA Rail augmentaient de 7 p. 100 ou de quelque 15 millions de dollars, ses frais d'exploitation croissaient de 10 p. 100 ou de 66 millions de dollars. Pour chaque dollar de recettes, il fallait une subvention additionnelle de 2,62$. Autrement dit, la situation financière de VIA Rail ne s'améliore pas, bien au contraire. Je demande au député où il prendrait les 600 millions de dollars qu'il faudrait pour couvrir le déficit accumulé par VIA Rail.

M. Riis: Je remercie le député pour toutes ses questions. Je vais m'efforcer d'y répondre, en commençant peut-être par la dernière.

La ferme d'élevage qui a fait faillite était-elle au nombre des grandes sociétés qui ne paient pas d'impôt sur le revenu? Non, parce qu'elle n'était pas rentable. Les 60 000 sociétés dont j'ai parlé étaient rentables. C'est le cas de l'Alcan, de la société Hees International et de Cadillac-Fairview. Il y a 60 000 sociétés de ce genre qui ont réalisé des profits supérieurs, certaines années, à 300 millions de dollars et qui n'ont versé aucun impôt sur le revenu. Non, ce n'était pas un éleveur car l'intéressé a été forcé de vendre son exploitation qui n'était plus rentable du fait de la politique de taux d'intérêt élevés.

Le député me demande si je souscris à une évaluation des moyens d'existence. Je sais que le député est en faveur d'une évaluation de ce genre, car selon lui, si une personne donnée a des revenus supérieurs à un certain montant, elle a alors manifestement des moyens suffisants et n'a pas à garder son chèque de pension de vieillesse. Je me dissocie de la position en question.

Des centaines de milliers de gens dans le monde adoreraient être citoyens canadiens, car ils savent qu'il y a certains droits et privilèges associés à la citoyenneté canadienne, de même que certaines obligations et responsabilités. En tant que citoyen canadien, on peut envoyer ses enfants à l'école secondaire sans payer des frais supplémentaires. Lorsqu'on est malade, on peut se rendre à l'hôpital pour y être soigné; contrairement à ce qui se fait aux États-Unis, une carte de crédit n'est pas nécessaire. Lorsqu'un citoyen atteint l'âge de 65 ans, il a droit à une pension.

Or, le gouvernement conservateur affirme que cette année, il va retirer leur pension à certaines personnes âgées. Il leur dit qu'elles ont des revenus suffisants pour se passer d'un chèque de pension. L'années prochaine, le gouvernement dira peut-être à d'autres citoyens qu'ils gagnent suffisamment d'argent pour ne pas avoir besoin de l'assurance-maladie comme le reste des Canadiens et qu'ils devront donc utiliser leur carte de crédit pour se faire soigner. Il pourrait également leur dire que les études secondaires de leurs enfants sont financés par le régime fiscal à l'heure actuelle et qu'ils ont les moyens de payer des montants supplémentaires à ce titre.

Où cela s'arrête-t-il? Lorsqu'on s'en prend à certaines caractéristiques de la citoyenneté canadienne, c'est tout le système qui est remis en question. Nous devons nous dissocier à ce stade-ci des Conservateurs qui souscrivent à la notion d'une évaluation des moyens d'existence, contrairement à nous. Je doute que nous puissions nous

convaincre mutuellement de changer notre position à ce sujet.

Je voudrais maintenant me pencher sur la question de VIA Rail. Je suis persuadé que mon honorable collègue n'a participé à aucune des audiences sur VIA Rail qui se sont déroulées au Canada. S'il y avait assisté, il aurait pu entendre ce qu'avaient à dire des dizaines d'experts sur tous les aspects du service voyageurs–ferroviaire. Ils nous ont signalé que pour permettre à une entreprise de réussir, il faut faire certains investissements. Pour limiter son champ d'activité, il suffit d'agir comme le gouvernement.

Lorsque l'actuel vice–premier ministre (M. Mazankowski) était ministre des Transports, je me rappelle l'avoir entendu rappeler à la Chambre qu'on pouvait faire de VIA Rail une entreprise viable. Nous pouvons effectivement faire de VIA Rail le réseau de transport–voyageurs le plus formidable du monde. Je me souviens qu'il ne cessait de nous répéter que son gouvernement était déterminé à bien assurer l'évolution de VIA Rail. Cela nécessiterait des investissements appropriés dans l'infrastructure. Il faudrait des wagons confortables, des voies modernes, des rapports harmonieux entre le CN et le CP, et un système de billeterie approprié. Autrement dit, il faudrait fournir à VIA Rail les moyens de bien faire son travail.

J'ignore si mon honorable collège a jamais voyagé à bord d'un train de VIA Rail. S'il l'a jamais fait, il sait à quel point les gens qui travaillent au sein de ce réseau ressentent un incroyable sentiment de frustration. Ils sont dans l'incapacité de bien accomplir leur tâche, parce qu'ils sont empêchés d'agir, ils sont privés de ressources, de sorte qu'ils ne peuvent offrir qu'un service médiocre à la plupart des régions de notre pays. Les Canadiens ont donc d'excellentes raisons de ne pas recourir à VIA Rail.

Comme quiconque s'y connaît en affaires vous le dira, le succès dépend d'investissements suffisants. Or, le vice–premier ministre, lui–même ancien ministre des Transports, sait quelles sont ces investissements. Il a passé des heures à les détailler à l'intention du précédent gouvernement libéral. Il a passé des heures et des heures à préciser ce qu'il fallait faire pour que VIA Rail devienne une réussite financière. Puis les joueurs ont changé de rôle. Les députés libéraux sont passés dans l'opposition, les députés conservateurs forment désormais le gouvernement, sans que les choses s'améliorent. En fait, elles se sont détériorées. Le gouvernement conservateur a décrété coupe sur coupe. Rien d'étonnant si aujourd'hui nous constatons que VIA Rail se trouve de tout évidence dans une situation financière très pénible.

Au cours de la fin de semaine dernière, nous avons eu la chance d'entendre M. Kenneth Hare. Il a décrit ouvertement les conséquences que l'élimination d'une bonne partie du réseau voyageurs de VIA Rail ne manquerait pas d'avoir sur l'environnement, tout particulièrement le long du corridor de forte concentration démographique des provinces centrales qui s'étend depuis Windsor jusqu'à la ville de Québec. Il a insisté sur le fait que le réseau ferroviaire est à proprement parler le seul qui soit entièrement à l'abri des intempéries. Il a ajouté que nous devrions doter ce corridor de trains modernes de première qualité pour éviter que les problèmes environnementaux ne s'aggravent à l'avenir. L'un des spécialistes des questions environnementales les plus éminents de notre pays a soutenu que le gouvernement devrait renoncer à son projet de démanteler VIA Rail.

J'ignore si j'ai bien répondu aux questions de mon honorable collègue. Pour résumer, je dirai que le ranch n'était pas une entreprise rentable et que s'il ne payait pas d'impôt sur le revenu, c'est qu'il avait fait faillite. Je suis effectivement favorable à une évaluation des ressources dans le cas des pensions versées aux personnes âgées. Si VIA Rail disposait des moyens et du temps voulus, il nous servirait bien, comme le disait naguère le vice–premier ministre. Cela dit, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter en réponse aux questions du député.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps alloué aux questions et aux commentaires est maintenant écoulé. Nous reprenons le débat. Je donne la parole à la députée de South West Nova.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de parler sur ce projet de loi C–11, sur l'emprunt par ce gouvernement pour cette année fiscale.

• (1250)

[*Traduction*]

Lors de ma dernière intervention dans le débat sur ce projet de loi, j'ai parlé du tort que le gouvernement allait causer aux régions les plus pauvres pendant l'année financière en cours. J'ai fait état des changements apportés au régime d'assurance–chômage et au financement des programmes établis ainsi que des compressions budgétaires.

Une voix: Les aumônes.

Mme Campbell (South West Nova): Venant d'Edmonton, vous pouvez parler d'aumônes. Je suis certaine que vous en avez reçu vous aussi au fil des ans. Parlez d'aumônes, si vous voulez. Moi, je parle d'une caractéristique essentielle du fédéralisme canadien, la péréquation.

Une voix: Vous n'allez pas. . .

Mme Campbell (South West Nova): Votre attitude est regrettable. Vous ne voulez pas entendre une habitante de l'Est parler de l'essence même du Canada.

Les changements apportés au financement des programmes établis ont pour effet de réduire les versements aux régions les plus pauvres. J'ai également parlé de la politique du gouvernement en matière de pêches.

Aujourd'hui j'ai eu l'honneur de rencontrer une coalition de pêcheurs et de représentants des conserveries de la côte ouest. Le problème auquel ils sont confrontés, je le conçois fort bien venant d'une région de pêche du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, pourrait se poser sur la côte est.

Voici le problème. Le gouvernement avait interdit l'exportation de saumon et de hareng aux États-Unis. Parlons du saumon seulement. Les antécédents de cette affaire sont bien connus. En 1986, le représentant au commerce des États-Unis a saisi le GATT de l'affaire. Le GATT a jugé que l'interdiction d'exporter du poisson entier allait à l'encontre de ses principes.

Une voix: Êtes-vous d'accord avec. . .

Mme Campbell (South West Nova): J'y viens. A mon avis, il y a des circonstances où le bien national doit prévaloir contre les institutions internationales.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Américains n'aient tantôt que du bien à dire du GATT, tantôt que du mal. Le GATT a donc tranché et le gouvernement a obtempéré. Il a levé l'interdiction sur l'exportation de poisson entier à l'état brut aux États-Unis. Il a ensuite décidé qu'il ne pouvait pas offenser le GATT en exigeant que ceux qui prennent le poisson le débarquent à tout le moins au Canada.

Sur la côte est, nous sommes très chanceux. L'Accord de libre-échange prévoit que le poisson doit être débarqué dans un port canadien. Mais sur la côte ouest, la question est actuellement débattue avec les États-Unis. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), notre porte-parole en matière de commerce du poisson, dit que nous devons débarquer le saumon en Colombie-Britannique pour gérer et conserver nos stocks. Les États-Unis contestent ce point.

Je dis à vous, madame la Présidente, et aux simples députés du parti ministériel qui rient volontiers des problèmes du Canada, que j'ai récemment vu le gouvernement américain utiliser le Trade Bill omnibus pour s'opposer à l'exportation de nos porcs aux États-Unis. Il s'est servi de cet article pour imposer un droit compensatoire aux éleveurs de porcs. Les Américains ne voulaient pas attendre les conclusions du GATT, qui a été chargé d'examiner subventions aux agriculteurs en fonction de notre commerce extérieur. Tout comme le Canada, les États-Unis avaient accepté d'attendre la décision du GATT, en vertu de l'Accord de libre-échange. Il ne pouvaient attendre que l'*Uruguay Round* des négociations multilatérales du GATT ait au moins analysé ce qu'est une subvention au sein de la communauté agricole internationale. Les Américains ont utilisé le Trade Bill, celui-là même dont nous pensions avant l'Accord de libre-échange qu'il ne serait jamais invoqué contre le Canada. Les Américains l'ont utilisée unilatéralement, sans discussion, pour imposer un droit compensatoire aux éleveurs de porcs.

La subvention équivaut exactement au montant du versement que les éleveurs de porcs touchent en vertu du programme de stabilisation des prix. Ce n'est qu'une coïncidence. La simple décision des États-Unis de ne pas attendre les conclusions du GATT détruit tout notre programme de stabilisation des prix dans le domaine agricole. Ils ne voulaient même pas faire intervenir le nouveau mécanisme chargé d'examiner les subventions, si le coprésident canadien a été choisi. Tous les autres responsables ainsi que le mécanisme sont là pour étudier les subventions au cours des cinq à sept prochaines années. Ils ont simplement procédé unilatéralement. Et voilà! D'ici la mi-juillet, nous connaîtrons la décision.

Tout ce que notre gouvernement demande, c'est de savoir comment ils s'y sont pris pour décider qu'il fallait imposer des droits compensatoires. On veut le savoir. Jadis, ils devaient déterminer s'il y avait préjudice. Ils devaient d'abord s'assurer de l'existence d'une subvention, puis établir si cela entraînait un préjudice. Plus maintenant. Ils appliquent désormais le Trade Bill omnibus. Ils s'en servent contre un bon partenaire commercial avec qui ils viennent de signer un accord de libre-échange. Ils s'en sont servis contre nous.

Les représentants de la coalition des pêcheurs et des travailleurs de l'industrie de la pêche de la côte ouest qui sont venus nous rencontrer nous ont dit que le gouvernement ne pouvait même plus imposer certaines exigences relatives au débarquement du poisson, ce qui leur permet de gérer et de conserver les stocks à l'intérieur de la limite de 200 milles qui relève de notre compétence, sans que sa décision ne soit contestée, encore une fois par les États-Unis. Voilà ce que nos partenaires commerciaux sont en train de faire à nos ressources naturelles de la côte ouest.

Qu'est-ce qu'ils diront à National Sea ou aux habitants de la Nouvelle-Écosse? Qu'ils ne peuvent pas envoyer les 4 400 tonnes métriques de poisson non traité que National Sea a exportées aux États-Unis l'an dernier parce que cela va à l'encontre des règlements? Mais de quels règlements au juste? Laissez-moi vous expliquer.

A l'heure actuelle, nous pouvons exporter le poisson non traité parce qu'aucun règlement ne l'interdit. Cette année, les pêcheries de la côte est sont en crise parce qu'il n'y a pas de poisson de fond. Si le gouvernement fédéral décidait de ne pas exporter notre poisson de fond non traité aux États-Unis, cela ne serait pas conforme aux règles et ils en appeleraient au GATT.

Je veux que les députés de l'autre côté sachent que j'appuie toutes les mesures visant à protéger nos ressources naturelles et à mettre un terme au genre d'exploitation que pratiquent les Américains contre les secteurs les moins protégés du Canada. Ces secteurs ne sont pas dirigés par des multinationales. La pêche est une entreprise strictement canadienne et nous devrions certainement être en mesure de décider si nous traitons le poisson ici ou non. Et s'il faut interdire l'expédition du poisson non transformé aux États-Unis, je suis d'accord.

J'espère que le gouvernement tiendra compte des préoccupations de ce groupe de la côte ouest, car l'industrie canadienne sera constamment minée du fait qu'elle nuit à certaines activités américaines. Ils n'ont même pas la décence d'attendre que le mécanisme de l'Accord de libre-échange soit mis en place ou, comme nous l'avons vu dans l'industrie du porc, que les négociations du GATT entamées en Uruguay prennent fin.

Le groupe que nous avons rencontré aujourd'hui dit que le Canada est le plus grand exportateur de poisson du monde, pourtant 4 000 travailleurs à terre de la Colombie-Britannique et un nombre égal de travailleurs dans les Maritimes sont mis à pied pendant que le poisson non transformé est expédié aux États-Unis. Le sort de notre plus grande industrie d'exportation, la pierre angulaire de nos économies côtières, est en jeu si nous n'agissons pas.

Je voudrais maintenant parler d'une autre question. Les conservateurs n'ont gouverné que pendant quelques semaines, depuis novembre, mais ils ont mis sur pied un nouveau programme pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Beaucoup de députés qui retournent chez eux en fin de semaine rencontrent des gens qui ont travaillé de nombreuses heures et dont les demandes sont restées en plan pendant presqu'un an.

Puis-je dire qu'il est treize heures, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée pourra continuer après la période des Questions orales.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES MINES

LA JOURNÉE À LA MÉMOIRE DES MINEURS DU CAPE BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en 1937, George Orwell a décrit en des termes saisissants la vie du travailleur des mines de charbon: «Dans le monde occidental, seul le laboureur a plus d'importance que le mineur des charbonnages.»

Il a ajouté que ces mines ont tous les attributs qu'on peut prêter à l'enfer: chaleur, bruit, confusion, ténèbres, air vicié et, par-dessus tout, une intolérable exiguïté.

Hier, le 11 juin 1989, nous rappelions le souvenir des mineurs du Cape Breton. A cette occasion, on nous rappelle le rôle important que les mines de charbon ont joué dans l'histoire du Cape Breton. Certes, un grand nombre de méthodes d'extraction du minerai ont changé depuis l'époque d'Orwell, mais le caractère très spécial du mineur, le courage et la force qu'Orwell a si bien décrit, existent toujours.

Le feu dévastateur de la houillère nº 26 de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, nous rappelle à quel point le métier de mineur peut être dangereux et combien la population du Cape Breton a dû continuellement lutter contre l'adversité. Plus loin encore dans le passé, il y a eu la perte tragique de 69 hommes, en 1917, lors d'une explosion de méthane qui s'est produite dans la mine de Lingan. En 1979, le même genre d'explosion se produisait à Glace Bay. Nous nous rappelons plus particulièrement que cette journée à la mémoire des mineurs est née après une

Article 31 du Règlement

série de protestations qui se sont échelonnées sur six ans et dont le point culminant a été la grève de 1925 et le décès de William Davis.

Nous pouvons être fiers de la tradition du Cape Breton dans le charbonnage et nous en profitons pour nous rappeler la contribution de tous les mineurs et de leurs familles, et surtout, nous rendons hommage à ceux qui ont perdu leur vie dans ces accidents tragiques.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE SERVICE DE VIA RAIL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, des centaines de personnes de Northumberland m'ont présenté des pétitions et des mémoires sur le tort que causera le gouvernement conservateur à notre région en restreignant le service voyageurs de VIA. L'offre de logements abordables et l'amélioration de la qualité de vie dépendent de la croissance dans les régions hors des grandes métropoles, et VIA Rail est indispensable à cette croissance et à ce développement.

En 1988, il y a eu plus de 160 000 arrivées ou départs de voyageurs aux trois gares de Northumberland: Port Hope, Cobourg et Trenton Station.

La ville de Peterborough m'a remis la semaine dernière le texte d'une résolution dans laquelle elle demande, par l'entremise de son député conservateur, une entrevue avec le ministre des Transports (M. Bouchard) concernant le sort de la ligne régionale Toronto–Havelock. Le conseil municipal a été informé que le ministre refusait de rencontrer les groupes communautaires.

Ma circonscription, Peterborough et le pays ont besoin du système de transports. En refusant de consulter les localités, le gouvernement affiche une fois de plus son mépris pour le processus démocratique.

Les gens de Northumberland, de Peterborough et de l'ensemble du Canada comptent sur VIA Rail. Nous ne pouvons laisser dérailler ce service essentiel.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ SANDOZ CANADA INC.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le vendredi 9 juin a été un autre jour très heureux pour le Canada et ma circonscription d'Ontario.

J'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration officielle d'une usine agrandie de 160 000 pieds carrés à Whitby appartenant à Sandoz Canada Incorporée. Cette usine symbolise les engagements pris par l'industrie pharmaceutique lorsque le gouvernement conservateur a adopté le projet de loi modifiant la Loi sur les brevets durant la dernière législature.

Le président de la société a énuméré les nombreux projets de recherche et de développement financés par Sandoz qui dépassent ses engagements et il a ajouté les observations suivantes:

> Cet engagement de 17 millions nous a permis de nous lancer dans des voies inexplorées jusqu'ici. Le marché américain auquel nous avons maintenant accès grâce à l'Accord de libre-échange est très important pour nous tous. Nous avons non seulement consolidé notre position déjà favorable dans l'industrie pharmaceutique canadienne, mais nous sommes devenus une filiale importante de Sandoz à l'échelle mondiale.

Ce n'est là qu'un exemple des emplois créés au Canada grâce aux politiques judicieuses du gouvernement conservateur. J'espère revenir bientôt pour souligner de nombreuses autres réalisations dans ma circonscription.

* * *

LE DÉCÈS DE CHARLES RUTHERFORD, V.C.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, hier, le Canada a perdu un autre de ses grands héros. Charles Rutherford, le dernier médaillé de la Croix de Victoria encore vivant depuis la Première Guerre mondiale, est décédé à l'âge de 97 ans.

M. Rutherford a reçu la Croix de Victoria, la plus haute distinction du Commonwealth pour bravoure, en hommage à ses actions en France, en août 1918. Le jeune lieutenant du 5e Bataillon canadien des fusiliers à cheval a d'abord pris trois équipes de mitrailleurs ennemis. Puis, il a attaqué une casemate abritant une section de mitrailleurs Lewis. En tout, il a fait 80 prisonniers.

Dans *La Presse* d'aujourd'hui, on apprend que M. Rutherford ne s'est jamais considéré comme un héros. Il a simplement été soulagé d'avoir pu survivre aux horreurs de la Première Guerre mondiale.

Mais il était un héro, un des 70 Canadiens qui ont reçu la Croix de Victoria pendant la Grande Guerre. Ils étaient une inspiration pour un pays, des hommes remarquables au sein d'une force canadienne qui a remporté tant d'honneurs pendant la Première Guerre.

On a dit que le Canada est devenu une nation entre 1914 et 1918. Si c'est vrai, nous avons connu le bonheur d'avoir des pères fondateurs comme Charles Rutherford, VC.

Nous offrons nos condoléances à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses arrière-petits-enfants.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LE SORT DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement renvoie de véritables réfugiés dans leur pays où ils sont persécutés et il fait obstruction à la justice devant la Cour suprême du Canada.

Le 3 janvier, le Conseil canadien des églises a demandé à la Cour suprême de déclarer que la Loi sur l'immigration modifiée dernièrement prive les réfugiés de leurs droits légaux en enfreignant la Charte des droits et libertés ainsi que la Déclaration des droits. Le mémoire du Conseil des églises montre que l'article 88 de la Loi sur l'immigration limite le droit d'une personne d'avoir un avocat ou l'en prive, expose certaines catégories de gens à des peines cruelles et extraordinaires, ne donne pas d'audiences en toute justice et ne protège pas la vie, la liberté et la sécurité des réfugiés.

Des experts canadiens en droit constitutionnel ont fait les mêmes objections devant la Chambre des communes et le Sénat, mais le gouvernement a refusé de présenter sa défense.

Maintenant, le gouvernement refuse de présenter sa défense devant la Cour suprême. Il a demandé au contraire à la Cour suprême de refuser au Conseil des églises le droit d'être entendu par les tribunaux. Le 26 avril, le juge Rouleau a rejeté tous les arguments fallacieux du gouvernement et il lui a ordonné de présenter sa défense dans un délai de dix jours. Quarante-sept jours plus tard, le gouvernement refuse toujours d'obtempérer et, dans son cynisme, il en appelle de la décision du juge Rouleau. Par ailleurs, il s'empresse de déporter plusieurs centaines de réfugiés en invoquant cette loi injuste et anticonstitutionnelle. Le gouvernement devrait avoir honte.

Article 31 du Règlement

LE MULTICULTURALISME

LES INITIATIVES VISANT À AMÉLIORER LES RELATIONS RACIALES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté (M. Weiner) a annoncé vendredi dernier à Vancouver trois initiatives importantes visant à améliorer les relations raciales au Canada. La première fournira des fonds à l'Association canadienne des chefs de police pour mettre en oeuvre un projet de stages de formation d'été de 10 semaines destiné à 10 jeunes appartenant aux groupes de minorité visible pour leur permettre de se familiariser avec les divers aspects du travail de la police.

Dans le cadre du deuxième projet, la firme Internal Briefing Associates de Vancouver sera chargée d'élaborer un plan national d'action composé de mesures destinées à améliorer les relations entre les forces de police et les groupes minoritaires. Ce travail se fera en consultation étroite avec l'Association canadienne des chefs de police, son comité de liaison entre la police et les minorités, le solliciteur général et d'autres responsables d'activités policières. Ce projet figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne en mars 1990.

Enfin, le gouvernement fédéral fournira un soutien financier à la Ville de Vancouver pour mettre sur pied le Hastings Institute, un centre de formation ayant pour mission d'aider les organismes locaux à s'adapter aux changements rapides dans la société et les lieux de travail. Appuyons tous ces initiatives audacieuses visant à promouvoir l'unité et l'égalité entre tous les Canadiens.

* * *

LES PHILIPPINES

LE QUATRE-VINGT-ONZIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le quatre-vingt-onzième anniversaire de l'indépendance des Philippines. Le 12 juin 1898, les Philippins ont courageusement proclamé leur identité nationale et ont repris possession de leur patrimoine démocratique. L'histoire récente de ce pays a montré une fois de plus son attachement aux idéaux de liberté, d'égalité, de concorde et de paix.

Les événements qui se produisent actuellement dans d'autres parties du monde nous rappellent la valeur et la fragilité de ces idéaux. Saluons les Philippins et les Canadiens d'origine philippine et joignons-nous à eux pour commémorer ce jour historique. Je suis certain que nous, à la Chambre, pouvons prendre part à cette célébration

Article 31 du Règlement

en nous consacrant à nouveau à améliorer l'application de la démocratie aux Philippines et dans d'autres régions du monde.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LES NOUVELLES NORMES AMÉRICAINES RÉGISSANT LA SALUBRITÉ DE L'AIR

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je souligne à mes électeurs de Bourassa qui m'ont écrit à ce sujet, ainsi qu'à tous mes concitoyens, que le Canada franchit aujourd'hui une étape importante dans sa lutte contre les pluies acides. En effet, après de nombreuses représentations faites par le premier ministre (M. Mulroney) auprès du gouvernement américain depuis plus de quatre ans, le Président Bush a enfin annoncé de nouvelles normes régissant la salubrité de l'air et proposé des amendements en ce sens à la Loi sur la pureté de l'air. Ce premier geste constitue l'aboutissement de nombreuses années de négociations de notre premier ministre et témoigne de sa détermination à faire tout en son pouvoir pour que nos voisins du Sud assument enfin leur responsabilité dans la question des pluies acides. J'invite donc notre premier ministre à poursuivre auprès du gouvernement américain ses représentations qui se sont déjà avérées efficaces.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les Canadiens ont besoin de VIA. Je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour rappeler cette réalité au gouvernement conservateur.

Je veux aussi rappeler au parti au pouvoir que, le 27 août 1987, il a légiféré pour que les cheminots en grève retournent au travail. En défendant cette décision devant l'Organisation internationale du travail, le gouvernement conservateur a dit ceci: «Le gouvernement souligne les circonstances uniques qui font que l'économie canadienne dépend beaucoup du transport ferroviaire: . . .un climat rigoureux, un territoire très étendu et, dans bien des cas, l'absence de solutions de rechange au transport ferroviaire qui soient viables sur le plan économique.

Le gouvernement soutient que les chemins de fer ont toujours été et continuent d'être d'une importance vitale pour le bien-être des Canadiens. L'existence même de nombreuses petites localités dépend des chemins de fer.»

Enfin, le gouvernement du Canada a lui-même dit, et je cite: «Sans chemins de fer, il ne pourrait pas y avoir de Canada.»

Je prie instamment le gouvernement de tenir compte de ses propres paroles et de sauver notre réseau de transport ferroviaire de voyageurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PROPOSITIONS ANTI-POLLUTION DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, en tant que député de la région de l'Atlantique, j'applaudis aux vigoureuses propositions anti-pollution qu'a signées le président George Bush car ces propositions aboutiront aux règlements les plus sévères qui aient jamais été décrétés en vertu de la loi américaine sur la qualité de l'air. Cette étape importante a été franchie grâce aux efforts conjugués de tous les premiers ministres des provinces de l'Est, des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et du premier ministre, et grâce au nouvel esprit de coopération qui règne actuellement à Washington.

Les pluies acides ont endommagé des milliers de lacs et de nombreuses forêts au Canada, mais il est encourageant de voir cet effort concerté des deux côtés de la frontière canado-américaine pour améliorer la qualité de notre environnement et réduire les pluies acides.

Nous avons hâte que le Canada et les États-Unis commencent à négocier une entente bilatérale sur les pluis acides et je prie instamment le premier ministre Brian Mulroney de poursuivre dans la veine de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, du Protocole de Montréal, de l'Accord sur l'assainissement de la rivière Niagara et des nouvelles propositions signées aujourd'hui pour conclure, espérons-le, une entente bilatérale sur les pluies acides.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE SUR LA RIVIÈRE OLDMAN

L'hon. Cas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la rivière Oldman, la dernière rivière sans aménagements du sud-ouest de l'Alberta, doit être barrée pour l'irrigation. Quelques centaines d'éleveurs en profite-

ront, alors que l'environnement, la nation Peigan et les habitants de l'Alberta en feront les frais.

Les conséquences de ce barrage pour les autochtones et les pêcheries sont suffisantes pour justifier la soumission du projet de barrage au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, un processus maintenant obligatoire à la suite de la décison du juge Cullen au sujet du barrage Rafferty–Alameda.

Les Amis de la rivière Oldman ont porté plainte contre la province de l'Alberta, en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries, pour destruction d'un habitat du poisson. Le ministère de la Justice a pris la cause en main, mais il n'a toujours pas commencé les poursuites. Pourquoi le gouvernement fédéral hésite–t–il? Pourquoi le gouvernement fédéral ne tient–il pas les promesses qu'il a faites au sujet de nombreuses questions environnementales?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE SUR LA RIVIÈRE OLDMAN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais aussi signaler à la Chambre le très grave problème du projet de construction d'un barrage sur la rivière Oldman, dans le sud de l'Alberta.

Comme dans le cas du barrage Rafferty, en Saskatchewan, le gouvernement de l'Alberta a fait très peu d'efforts pour évaluer les effets de ce projet sur l'économie locale, les Piegans et l'environnement. Le barrage détruira une ressource très précieuse, une rivière sauvage, la Oldman. Il fera disparaître la faune, les marécages, l'habitat des poissons, la forêt de peupliers et des sites archéologiques.

Le gouvernement fédéral doit être plus actif et s'impliquer davantage dans les questions concernant les relations avec les autochtones qui habitent cette vallée, notamment les droits garantis aux Piegans dans le traité n° 7.

Environnement Canada devrait fournir de la documentation importante à l'organisation des Amis de la rivière Oldman et voir à la tenue d'audiences publiques pour discuter de ce projet. Il fournit au gouvernement fédéral une occasion de faire autre chose que parler et de prouver l'importance qu'il attache aux questions environnementales en exigeant une évaluation complète des effets environnementaux et culturels de ce projet.

Laissons la rivière Oldman couler en paix.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DES ÉTATS–UNIS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Aujourd'hui, monsieur le Président, George Bush, président des États–Unis, a annoncé qu'il va saisir le Congrès des modifications proposées à la loi sur la pollution atmosphérique visant à réduire considérablement les pluies acides d'origine américaine.

Voici ce que John McKernan, gouverneur de l'État du Maine, a déclaré en fin de semaine à la réunion des premiers ministres provinciaux de l'est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle–Angleterre au sujet du rôle du premier ministre (M. Mulroney) dans cette nouvelle initiative concernant les pluies acides: «Franchement, l'appui du premier ministre Mulroney et des premiers ministres des provinces de l'est du Canada nous a aidés à forcer les États–Unis à prendre la question un peu plus au sérieux.»

Je sais que, comme moi, tous les députés se réjouissent de cette annonce du président des États–Unis et félicitent le premier ministre d'avoir indiqué la voie à suivre dans ce domaine très important.

* * *

LE GUATEMALA

LE DIALOGUE NATIONAL POUR LA PAIX

L'hon. André Ouellet (Papineau—St–Michel): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur la situation violente et instable que vit à l'heure actuelle le peuple guatémaltèque, et notamment sur les dangers que courent les délégués des organisations qui participent au Dialogue national.

Je songe en particulier à M^me^ Marta Torres, de Vancouver, qui est présentement au Guatemala pour participer au Dialogue national. M^me^ Torres et d'autres participants canadiens et américains continuent de recevoir des menaces de mort.

Je prie donc le gouvernement canadien de la Défense nationale du Guatemala de demander au gouvernement guatémaltèque et notamment au ministre d'assurer officiellement la sécurité de M^me^ Torres, des membres de L'UNRG, représentant de l'opposition au Guatemala, et des autres participants à ce Dialogue national pour la paix.

QUESTIONS ORALES

LE BUDGET

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST PRÊT À RENCONTRER LES CANADIENS

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé la semaine dernière que le gouvernement canadien lançait une vaste campagne de propagande afin d'expliquer aux Canadiens les raisons de son attaque sournoise envers les contribuables du pays. Les gens de partout au Canada comprennent très bien déjà que ce Budget dur constitue une attaque en règle sur la famille canadienne.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: S'il est convaincu du bien-fondé de ses mesures budgétaires, est-il prêt à venir cet après-midi même avec moi rencontrer les Canadiens de tous les coins du pays venus ici à Ottawa pour lui dire sur place ce qu'ils pensent de son Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, je tiens à le dire au député, je suis convaincu des mérites du budget et de son importance pour l'avenir du pays, pour lui permettre de conserver, d'édifier, d'élargir et de développer les programmes sociaux auxquels les Canadiens tiennent tant.

Nous savons tous que la dette publique est trop élevée. Les sommes qu'il faut dépenser en intérêts chaque année sont trop élevées par rapport à l'ensemble de nos dépenses. C'est pour ces raisons qu'il faut reprendre en main le déficit annuel.

Son chef a parlé à diverses reprises de ce sujet, de l'importance de la dette publique. Voilà l'orientation du budget. Voilà ce que nous cherchons à réaliser. Nous sommes fermement convaincus qu'il va nous donner un Canada plus fort et plus prospère.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, il est clair que le ministre n'a pas compris la question.

[*Traduction*]

Nous avons ici cet après-midi un groupe de personnes qui aimeraient sûrement entendre le ministre nous dire pourquoi il croit tant à son budget.

L'IMPACT SUR LES CANADIENS DES CLASSES MOYENNES ET MODESTES

M. Douglas Young (Gloucester): Cette campagne de propagande lancée par le ministre des Finances a pour but d'expliquer l'énormité de son siphonnage fiscal qui va aller arracher des milliards de dollars aux classes moyennes et modestes, alors qu'en comparaison les Canadiens aisés n'auront à supporter que des augmentations bien moins élevées.

Je demanderais donc au ministre des Finances s'il pense qu'il est juste de demander aux Canadiens à revenus moyens et modestes de faire presque entièrement les frais de sa mauvaise gestion des cinq dernières années?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette dernière affirmation est une très mauvaise représentation de la vérité.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est dit noir sur blanc dans le budget. Celui-ci prévoit un milliard de dollars de plus en impôts sur les sociétés. Il y a une surtaxe pour les Canadiens qui gagnent en gros 70 000 $ ou plus.

Les modifications apportées à l'impôt sur le revenu des Canadiens représentent en gros une hausse de 0,1 p. 100 ou 0,3 p. 100 dans les tranches de revenu inférieures, alors qu'elles dépassent 1 p. 100 dans le cas des revenus de 100 000 $ ou plus.

Il est évident qu'il s'agit là d'un budget très progressif. Il atteint de façon beaucoup plus forte les catégories de contribuables à revenus supérieurs que les catégories inférieures.

En outre, il y a une augmentation de la compensation liée aux changements apportés à la taxe de vente, ce qui fait que les catégories de revenus inférieurs sont protégées contre les modifications de taxe de vente du budget.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, il y a également le fait que la dette nationale a doublé en cinq ans.

LA JUSTIFICATION DE CERTAINES DÉPENSES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma dernière question au ministre est la suivante: Le Budget fédéral, monsieur le Président, a coupé des crédits à VIA Rail, au développement régional, à l'éducation postsecondaire, à l'assurance-chômage, et j'en passe. Cette campagne publicitaire, annoncée par le ministre, qui va coûter des millions de dollars, lesquels, incidemment, vont garnir les coffres des amis du parti conservateur, n'aura pas le résultat de faire accepter ce Budget injuste et mesquin.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: Ne croit-il pas que cet argent pour de la publicité serait mieux dépensé en venant en aide aux sans-abris et à ceux et celles qui font la queue dans les files d'attente des soupes populaires à travers le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste de quelle campagne de publicité le député veut parler. Nous avons publié divers documents qui décrivent le budget. C'est ce qui se fait habituellement et depuis de nombreuses années.

Si le député veut parler de la déclaration du député de Kamloops, qui a parlé d'une campagne de propagande en faveur de la taxe sur les produits et services, alors permettez-moi de rappeler au député que dans un rapport unanime rendu public en février de l'an dernier, le Comité des finances et des questions économiques faisait état d'une campagne d'information qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande pour faire connaître là-bas la taxe sur les produits et les services.

Cette expérience, dit le rapport, fait voir la nécessité d'une bonne préparation du public et des entreprises avant le lancement de la nouvelle taxe de vente.

La recommandation nº 4 dit qu'il est important de faire connaître les détails de la nouvelle taxe, et les transferts de politique sociale qu'elle entraîne.

C'est dit noir sur blanc. C'est justement ce que nous sommes en train de faire avec le programme d'information sur la taxe sur les produits et services. Je pense que c'est le genre d'information que les Canadiens attendent de leur gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'ÉCONOMIE

LE TAUX DE CROISSANCE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, si le ministre des Finances souhaitait vraiment réduire le déficit, pourquoi n'a-t-il pas proposé des mesures tendant à stimuler la croissance économique et à encourager le plein emploi, afin d'accroître ses recettes plutôt que de sabrer dans des programmes essentiels pour les personnes âgées, les malades et les sans-emploi?

Alors que plus de un million de Canadiens sont encore sans emploi et que le ministre lui-même prédit un taux de chômage de 8,5 p. 100 en 1990, ce qui, selon le Conference Board, aggravera la situation et favorisera une récession, pourquoi va-t-il dans la direction contraire? Pour quelles raisons ne favorise-t-il pas la croissance et le plein emploi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à dire à nouveau que ce budget est conçu, afin d'éviter une récession. Il tend à parvenir à un meilleur équilibre dans notre politique économique entre la politique des taux d'intérêt et la politique budgétaire. Ainsi, grâce à ce budget la Banque du Canada aura la souplesse voulue, pour réduire les taux d'intérêt? Manifestement, c'est là une chose que le député souhaite. Je suis persuadé que même lui comprend que des taux d'intérêt bas permettront un accroissement de l'activité économique dans tout le pays.

LA RÉCESSION PROBABLE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, est-ce que tous les Canadiens ont tort, sauf le ministre? Vous avez le *Conference Board* du Canada, Wood Gundy et associés, les Églises, les syndicats, les groupes sociaux et communautaires qui ont tous critiqué le Budget et qui prédisent une récession économique en 1990.

Pourquoi le ministre insiste-t-il, en suivant cette politique économique, quand nous aurons une récession l'année prochaine? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que d'autres personnes ont fait des prévisions sur mes exposés économiques et mes budgets qui se sont révélées fausses.

Le chef du député a déclaré que l'exposé économique de novembre 1984 et le Budget de 1985 allaient entraîner la perte de milliers d'emplois. Sauf erreur, il a parlé de 100 000 à 150 000 emplois. Son voisin de pupitre, le député de Winnipeg, a également affirmé que 100 000 à 150 000 emplois allaient être perdus.

Or, que s'est-il passé? En fait, 1,5 million d'emplois ont été créés depuis notre arrivée au pouvoir, en septembre 1984.

Le député pourrait-il me dire quel était le taux de chômage vendredi dernier? Il s'établissait à 7,7 p. 100—l'un des taux les plus bas depuis sept ou huit ans environ.

M. Nystrom: Monsieur le Président, vous vous rappelez peut-être également que le ministre avait prévu des taux d'intérêt de 7,8 p. 100 cette année.

M. Riis: Et voilà pour les prévisions, Mike.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

VIA RAIL—LES COUPURES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'ai une question pour le ministre des Transports. Je pense que le ministre est au courant qu'aujourd'hui, plusieurs Canadiens sont arrivés à Ottawa, de partout au Canada, pour manifester contre le Budget qui est injuste, contre l'augmentation des taxes et contre les coupures des services, y inclus VIA Rail.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut confirmer maintenant que sa décision de couper VIA Rail a été faite avant même que l'étude du gouvernement sur VIA Rail n'ait été complétée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident que le Budget du ministre des Finances a été présenté au mois d'avril et il a toujours été convenu, et tout le monde a toujours été au courant que le rapport présenté par VIA Rail le serait au cours du mois de juin.

Ce rapport n'a pas été déposé, il devrait l'être d'ici le 30 juin, normalement. Et lorsque j'aurai le rapport entre les mains, je serai en mesure de faire des recommandations et prendre des décisions. D'ici ce temps-là, encore une fois, je pense que tout ce genre de questions-là est prématuré, jusqu'au moment où on aura les documents pertinents.

[*Traduction*]

LA SUBVENTION À VIA RAIL

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le gouvernement s'apprête à prendre une très grave décision avant même que sa commission n'ait terminé son rapport.

Étant donné que, sauf erreur, cette étude secrète que le gouvernement lui-même a fait effectuer concernant la situation actuelle de VIA Rail conclut qu'une liaison grande vitesse dans le corridor central de notre pays ne nuirait pas à l'environnement et serait beaucoup plus économique que le transport aérien, d'autant plus qu'elle permettrait vraisemblablement d'éliminer 94 vols par jour à l'Aéroport international Pearson, et rendrait en même temps les voyages en avion plus sécuritaires, et étant donné que j'ai là en main des pétitions portant la signature de milliers de voyageurs qui utilisent cette semaine à VIA Rail, le ministre pourrait-il retrouver ses esprits, revenir sur sa décision et rétablir la subvention d'un demi-milliard de dollars qu'il accordait à VIA Rail pour assurer le transport des voyageurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, ma réponse sera on ne peut plus brève. Je n'ai pas plus d'argent aujourd'hui que j'en avais vendredi dernier.

Des voix: Bravo!

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre des Finances dont le ministre des Transports suit vraisemblablement les directives.

Sans doute sait-il que M. Kenneth Hare, un climatologue de renommée mondiale, a déclaré que le gouvernement risque de faire un tort énorme à l'environnement s'il réduit le budget de VIA Rail. Il a prédit en outre que le gouvernement fédéral serait contraint de rétablir complètement le service de VIA Rail d'ici dix ans à cause de l'augmentation de la pollution provenant des automobiles et des avions.

Cela dit, le ministre pourrait-il reconsidérer sa décision et redonner à VIA Rail le demi-milliard de dollars dont il a réduit son budget? Pourrait-il agir de façon sensée du point de vue du développement viable et rétablir le service voyageurs?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons déjà maintes fois déclaré à la Chambre et ailleurs que les Canadiens n'ont

plus les moyens de consacrer tant d'argent à un service qu'utilisent seulement 3 p. 100 des Canadiens.

Encore une fois, 97 p. 100 des Canadiens n'utilisent pas les services de VIA Rail. Nous devons maintenir un niveau de subvention compatible avec la capacité de payer des Canadiens.

Je répète que nous devons doter le Canada d'un réseau de transport. Comment pourrions-nous le faire quand seulement 3 p. 100 de nos citoyens utilisent ce mode de transport? Peut-être un gouvernement néo-démocrate pourrait-il se résoudre à adopter une politique comme celle-là, mais pas notre gouvernement.

* * *

• (1430)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR DU CANADA EN CHINE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la crise en Chine. Je pense que le ministre, en fin de semaine, a rencontré une délégation de Chinois canadiens et leur a laissé entendre qu'il songeait à rappeler l'ambassadeur au pays pour consultations et aussi en signe de protestation pour la répression excessive de la part de l'armée chinoise sur sa propre population. Est-ce que le ministre a pris une décision à ce sujet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu une réunion valable avec certains représentants de la communauté canadienne chinoise, ici, jeudi soir. Nous avons discuté de plusieurs questions. Ils ont demandé, ils ont posé la question, savoir s'il serait propice pour le Canada d'avoir notre ambassadeur ici. J'ai dit que je voulais considérer la question. Nous avons maintenant l'intention que M. Earl Drake, notre ambassadeur en Chine, revienne au Canada pour consultations. Il sera ici vers la fin de la semaine. Il aura des consultations avec le gouvernement et j'imagine que probablement le comité parlementaire voudra profiter de sa présence ici. Je veux stipuler que c'est notre intention de voir M. Drake retourner en Chine après une période de consultations.

LA CRISE CHINOISE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SOULEVER LA QUESTION AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le 5 juin dernier, il y a déjà une semaine, le chef de l'opposition avait demandé au ministre s'il avait l'intention de demander à M. Fortier, notre représentant auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies, de soulever la question de la crise chinoise au Conseil de sécurité. Le ministre, à ce moment-là, avait dit qu'il voulait consulter d'autres pays, d'autres membres du Conseil. Est-ce que ces consultations sont terminées et est-ce que le ministre a l'intention, de fait, de soulever cette question au Conseil de sécurité des Nations Unies dans les plus brefs délais?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les consultations au niveau des Nations Unies continuent. Comme le député le sait, je crois qu'il y a certains obstacles à l'action de soulever les questions au Conseil de sécurité. Premièrement, il y a le veto posé au départ par la Chine, mais deuxièmement, il y a une question à savoir s'il y aura un vrai impact sur les événements en Chine. Ce que nous sommes en train de faire maintenant, en consultations avec d'autres pays des Nations Unies, c'est de trouver les moyens par la voie des Nations Unies, par la voie des autres instruments qui nous sont disponibles, d'encourager le gouvernement chinois à respecter l'esprit démocratique, et cela était évident dans les démonstrations des étudiants et autres citoyens de la Chine.

[*Traduction*]

LA CHINE—LES MESURES SPÉCIALES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Immigration, j'adresserai ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 6 juin, en réponse à une question que je lui posais sur le besoin d'adopter des mesures spéciales en matière d'immigration, la ministre a déclaré: «Avec mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous explorerons toutes les solutions possibles sur le plan humanitaire.»

Comme la ministre et le gouvernement ont maintenant eu la chance de discuter avec les Canadiens chinois de la situation et du dilemme dans lesquels ils se trouvent et d'analyser les diverses options qui s'offrent au gouvernement, celui-ci est-il prêt à mettre sur pied un program-

me spécial d'immigration qui assouplirait les critères régissant la catégorie de la famille et celle des parents aidés de façon à ce que les familles canadiennes-chinoises résidant au Canada puissent plus facilement parrainer leurs parents encore à l'étranger et puissent les faire venir plus rapidement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Chambre et le député comprendront sûrement que le gouvernement veut étudier attentivement plusieurs aspects de notre politique à l'égard de la Chine. Nous avons surtout concentré nos efforts jusque-là à aider les Canadiens qui se trouvaient en Chine et qui voulaient quitter ce pays. Ce fut le cas jusqu'à maintenant d'environ 550 Canadiens.

Je voudrais dire en passant que je suis très fier, et que la Chambre devrait aussi être très fière du travail accompli par les agents du gouvernement du Canada qui ont aidé les Canadiens qui le voulaient à quitter la Chine.

Au cours des prochaines semaines, nous étudierons les modifications à long terme que nous devrons apporter à notre politique. Entre-temps, le gouvernement a déjà annoncé ce qu'il entend faire pour régler la question des visas des étudiants chinois au Canada.

En outre jeudi soir je me suis entretenu avec les dirigeants des collectivités canadiennes-chinoises au sujet des problèmes financiers que connaissent un bon nombre de ces étudiants. Nous avons entamé des discussions avec tous les gouvernements provinciaux afin de déterminer si les autorités fédérales et provinciales pouvaient collaborer afin de régler ce problème. J'ai été également très heureux de constater que les représentants des collectivités canadiennes-chinoises sont disposés à organiser une collecte de fonds pour venir en aide aux étudiants chinois qui vivent au Canada.

M. Marchi: Monsieur le Président, je félicite le gouvernement des mesures qu'il a prises pour ceux qui étaient dans notre pays, mais comme par le passé dans le cas de catastrophes attribuables à la nature ou à l'homme, nous devrions créer divers programmes spéciaux et je prie instamment le ministre de le faire dans le cas de la Chine.

LES DIRECTIVES DONNÉES À NOTRE AMBASSADE À BEIJING

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Depuis quelques jours, le gouvernement chinois poursuit pour de bon et menacent ceux qui ont participé aux manifestations pacifiques les obligeant à se réfugier dans la clandestinité et même dans certains cas à l'ambassade américaine.

Le ministre est-il disposé à enjoindre à notre ambassade à Beijing d'étudier et d'accepter les demandes de statut de réfugié des citoyens chinois qui peuvent démontrer clairement que le gouvernement de leur propre pays les persécute simplement pour avoir pris part à des manifestations démocratiques pacifiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question est lourde de conséquences, comme le député le sait. Lui et la Chambre comprendront que mes collègues et moi voulions l'examiner soigneusement. C'est ce que nous ferons, et nous étudierons la question sérieusement.

LE DÉBAT SUR LA CHINE AUX NATIONS UNIES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous savons que les affaires internes d'un pays échappent au mandat des Nations Unies et notamment du Conseil de sécurité, mais le ministre lui-même a déclaré à la Chambre que ce qui se passe en Chine ne saurait être considéré longtemps comme une affaire interne étant donné la taille gigantesque du pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il envisager de demander un débat au Conseil de sécurité? Il a parlé du droit de veto. Si la Chine oppose son véto à la demande du Canada, tant pis. Que le blâme retombe sur les dirigeants du gouvernement chinois plutôt que sur le Canada et les autres pays membres du Conseil du sécurité.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est évidemment une possibilité que envisagerons. Le député reconnait avec moi que les Nations Unies doivent prendre des mesures qui soient efficaces.

Nous examinons tous les moyens qui s'offrent à nous aux Nations Unies, que ce soit l'ECOSOC, le comité des droits de l'homme ou toute autre instance, pour aller plus loin qu'une déclaration. La déclaration, le Parlement et d'autres l'ont faite.

Comme le sait le député, le premier ministre a transmis la déclaration de la Chambre des communes au Secrétaire général des Nations Unies. Je suis ouvert aux suggestions relatives aux moyens pratiques dont nous pouvons aider les Nations Unies à influer sur les positions du gouvernement chinois. Je m'engage envers le député à envisager sérieusement toutes les suggestions en ce sens.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je crois qu'il est important que le ministre en dise plus long sur ce qu'il entrevoit comme initiative de ces autres organismes de l'ONU. L'inquiétude est évidemment profonde chez les Canadiens en général et la collectivité sino-canadienne en particulier.

S'il n'est pas demandé de débat au Conseil de sécurité, peu importe qu'on y oppose ou non un veto, qu'envisage au juste le gouvernement? Le ministre nous doit une brève explication de la façon dont il conçoit l'action de ces autres organismes qui font l'objet de consultations.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est évident qu'une partie de ce que nous espérons accomplir par les Nations Unies, c'est de créer des normes de rendement qui influeront sur le comportement du gouvernement de la Chine. Nous devons travailler avec l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle est et examiner les autres instruments que nous avons à notre disposition.

Je rappelle notre ambassadeur à des fins de consultations parce que, notamment, je crois qu'il est important pour lui, pour les députés et pour les autres Canadiens qui connaissent la Chine ou s'y intéressent de réfléchir aux mesures que nous pouvons prendre maintenant, comme pays ou comme membre des Nations Unies, en vue d'orienter le cours des événements en Chine à compter de maintenant.

• (1440)

Je crois que ces discussions avec le comité permanent seront utiles. Je n'ai pas l'intention de m'en tenir là. Je songe à regrouper les personnes qui méritent le nom de sinologues pour que, pendant le séjour ici de l'ambassadeur, elles envisagent des mesures efficaces que le Canada pourrait prendre.

Questions orales

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE STATUT DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il y a maintenant un an que l'Entente Canada-Québec sur le développement régional a été signée. Malgré les grands discours du ministre du Québec responsable du développement économique régional et de ses opérations «charme», lors des conférences socio-économiques, où il a financé à «tours de bras» les projets régionaux dans cette Entente, le ministre pourrait-il nous donner le statut actuel de cette Entente Canada-Québec?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'Entente de 820 millions de dollars portant sur le développement des régions économiques du Québec a maintenant plus d'un an. Contrairement aux ententes auxiliaires précédentes signées avec Québec, le gouvernement fédéral a la capacité de livrer seul des programmes. De plus, il y a des programmes québécois et conjoints. Je veux noter, monsieur le Président, que tous les volets fédéraux sont opérationnels ou en voie de l'être. Malheureusement, les programmes québécois et conjoints ne sont toujours pas en vigueur. Après une année de délai, nous souhaitons que Québec mette en marche ses programmes dans les plus brefs délais pour qu'ils puissent eux aussi appuyer concrètement le développement régional du Québec.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre d'État chargé de la Privatisation. En son absence, je pourrais peut-être la poser au vice-premier ministre ou à mon ami très cher, le ministre du Commerce extérieur.

Le président d'Air Canada a déclaré que 25 p.100 des actions de cette société seront gardées en réserve pour les investisseurs étrangers. Le ministre reconnaîtra sûrement que ce procédé s'écarte considérablement de l'entente de vente initiale qui interdisait toute acquisition étrangère jusqu'à ce que la demande canadienne soit satisfaite.

Pourquoi le gouvernement a-t-il accepté ou ratifié ce changement? Cela veut-il dire que les Canadiens ne pourront acheter plus de 75 p. 100 des actions d'Air Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la Loi nationale sur les transports prévoit que pas plus de 25 p. 100 des actions de toute compagnie de transport, y compris Air Canada, ne doivent appartenir à des non-résidents. La société a instauré un système pour faire respecter cette disposition.

Depuis la première offre d'actions d'Air Canada, des non-résidents ont acquis des actions. Cette fois-ci, dans la vente d'actions qui doit se faire sous peu, nous avons cru bon de continuer à offrir des actions d'Air Canada, toujours sous réserve de la disposition générale sur la limite de 25 p. 100.

M. Simmons: Je remercie le ministre de sa réponse.

LE CONTRÔLE DES ACQUISITIONS ÉTRANGÈRES

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Il n'est pas sans savoir que la limite de 25 p. 100 sur les acquisitions étrangères sera bientôt atteinte et je voudrais qu'il nous dise comment le gouvernement pense qu'Air Canada pourra contrôler les acquisitions étrangères, étant donné que les actions vendues au comptant peuvent se subdiviser en lots restreints qui passent inaperçus, de sorte que la limite légale de 25 p. 100 pourrait-être dépassée? Ou le gouvernement avait-il l'intention dès le début de faire passer cela en douce, tout en prétendant le contraire, comme le ministre l'a fait dans sa première réponse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la loi est la loi et les non-résidents ne peuvent posséder qu'un maximum de 25 p. 100 des actions d'une compagnie de transport. Cette loi sera appliquée par Air Canada pour contrôler tout transfert d'actions inscrit dans le registre des actions. Air Canada nous informe qu'elle a en place les systèmes voulus et qu'elle se conformera à cette loi.

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. J'aimerais d'abord le féliciter, car j'ai vu qu'il avait signé, avec d'autres membres de l'OCDE, à Paris, le communiqué condamnant l'usage des accords commerciaux bilatéraux pour menacer le système commercial international. Je le félicite de sa conversion sur le chemin de Paris la semaine dernière.

Dans le même élan, je désire soulever une question au sujet des pêches de la côte ouest. Mes collègues et moi-même avons rencontré ce matin des représentants de 5 000 travailleurs de l'industrie de la transformation du poisson. Ces derniers ont bien précisé que le règlement concernant le débarquement du poisson, règlement présenté par le ministre et son collègue en avril dernier, sera impuissant à assurer une protection contre l'exportation de poisson non traité aux États-Unis, qui équivaut à l'exportation d'emplois canadiens.

Quelle que soit la position prise par les États-Unis, le ministre a-t-il l'intention de faire adopter des règlements plus sévères, plus fermes et plus efficaces pour protéger les emplois des travailleurs des usines de la côte ouest et pour protéger cette très précieuse industrie pour le Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour pour répondre aux questions du député à la guimauve.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il doit sûrement savoir que les règlements qui ont été édictés jusqu'en avril dernier avaient été jugés par le groupe d'étude du GATT comme incompatibles avec le GATT et avec les règles du commerce international auxquelles le Canada a souscrit. En effet, l'accord du GATT a été signé avec le plein appui du parti du député et du Nouveau Parti démocratique.

Nous ne pouvons tout simplement pas avoir des règlements qui interdisent l'exportation du poisson non transformé dans le but de protéger les emplois parce que c'est contraire au système commercial international. Néanmoins, nous pouvons, comme nous l'avons fait, édicter des règlements nous assurant le contrôle des pêches de saumon de la Colombie-Britannique et nous permettront d'administrer et de gérer adéquatement les pêches de saumon de la Colombie-Britannique grâce à de nouveaux mécanismes de contrôle au niveau de la conservation et de la gestion. Ces mécanismes sont en place et nous pensons qu'ils seront efficaces et conformes au GATT.

LA PROTECTION DES EMPLOIS ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que les gens de l'industrie, les sociétés et les travailleurs disent que le règlement ne fera pas l'affaire, que nous perdrons des emplois et que nous n'arriverons même plus à conserver et à gérer les précieuses ressources de la pêcherie de la côte ouest. Étant donné les graves problèmes qui existent sur la côte est, nous devrions sûrement faire quelque chose pour empêcher que la même chose ne se produise sur la côte ouest.

Le ministre est chargé d'assurer la protection des travailleurs de cette industrie. Va-t-il imposer un règlement efficace pour protéger les emplois et l'environnement de la pêcherie de la côte ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Canada fait partie du GATT et nous n'avons pas l'intention de le quitter. Nous entendons observer le règlement concernant les justes pratiques commerciales que l'organisation internationale connue sous le nom de GATT impose à tous ses membres. Nous avons entrepris de délicates négociations commerciales dans le cadre de l'Uruguay Round avec l'appui total des partis d'opposition et nous devons donc nous conformer au GATT.

Le règlement actuel est, il me semble, compatible avec le GATT et permettra une bonne gestion et un contrôle étroit de la pêcherie de saumon de la Colombie-Britannique. Il a toutefois été contesté par les États-Unis. Nous allons maintenant demander à une commission établie en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis de déterminer si le règlement est compatible avec le GATT. Nous croyons que c'est le cas et nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous les députés dans la présentation de nos arguments à cette commission.

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, puisque le ministre de l'Environnement est absent, je vais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Aujourd'hui, le Président des États-Unis a présenté un projet de loi sur l'assainissement de l'air qui prévoit une réduction de moins de 50 p. 100 des émissions acides d'ici l'an 2 000. Ce projet de loi américain garantit que nos forêts, nos lacs et nos cours d'eau continueront à périr durant les dix prochaines années.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accepte-t-il cette demi-mesure?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ma seule conclusion, c'est que le député ne peut pas se contenter d'un oui comme réponse. Nous nous efforçons depuis des années de convaincre les États-Unis de lutter contre les pluies acides. Le Canada a montré l'exemple afin de se mettre en position de force pour en discuter avec les États-Unis. Le premier ministre, les ministres de l'Environnement et d'autres ont fait leur part.

• (1450)

Aujourd'hui, le Président des États-Unis a fait une déclaration historique car elle représente un pas en avant pour le Canada et pour la protection de notre air, de nos lacs et de nos citoyens.

Le gouvernement est très heureux d'avoir cette preuve que le gouvernement du Canada finit par récolter les fruits de ses efforts pour préserver l'environnement.

L'IMPACT SUR CERTAINES RÉGIONS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, certaines régions particulièrement sensibles du Québec et de l'Ontario reçoivent actuellement 40 kilogrammes par hectare de polluants acides alors qu'ils ne sont capables de n'en supporter que 12. Ce projet de loi permettra le déversement de 20 kilogrammes à l'hectare, et c'est là toute la réaction du gouvernement. Que va faire le gouvernement pour préserver ces régions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement des États-Unis n'avait pas de politique officielle de réduction des pluies acides qu'il produit.

Aujourd'hui, grâce aux initiatives du premier ministre du Canada et aux différentes démarches du gouvernement au fil des ans, les États-Unis ont changé leur fusil d'épaule pour aider le Canada à atteindre ses objectifs. Les gens qui tiennent vraiment à protéger l'environnement devraient s'en réjouir.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, étant donné que le Canada est confronté au vieillissement de sa population, étant donné qu'une population active bien formée est essentielle pour faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux et étant donné que les paiements de transfert aux provinces constituent un contrat social essentiel pour les services de soins de santé, l'enseignement postsecondaire et la recherche, comment le gouvernement justifie-t-il sa décision de réduire ces paiements, alors qu'il s'est engagé à s'occuper de la santé et du bien-être social de tous les Canadiens, y compris des personnes âgées, et qu'il s'est engagé aussi à favoriser l'acquisition d'une bonne formation par les travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se trompe. Nous ne réduisons pas les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé, nous les augmentons substantiellement.

Sharon Carstairs, chef du Parti libéral au Manitoba, a déclaré que le gouvernement de cette province était dans une bonne situation financière en raison de la générosité de ces paiements de transfert.

D'ici cinq ans, nous verserons aux provinces quelque 25 milliards de dollars de plus que les cinq dernières années.

Cela démontre clairement que nous favorisons l'enseignement postsecondaire et les soins de santé, mais nous sommes soumis aux contraintes qui découlent de la nécessité de réduire notre déficit et de rembourser la dette nationale qui est, je le rappelle, une grande préoccupation du chef du député qui n'arrête pas d'en parler. Le député devrait appuyer son chef et applaudir les efforts que nous déployons pour juguler le déficit.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement admet qu'il a réduit le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces. En 1994, ces paiements s'élèveront à environ 23 milliards de dollars, ce qui constitue une réduction pour les provinces.

Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à manifester une indifférence outrancière envers les soins de santé et les besoins sociaux des Canadiens de toutes les régions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député reconnaît maintenant que nous ne réduisons pas, mais que nous augmentons plutôt nos paiements aux provinces.

Nous nous sommes engagés à majorer ces paiements d'un taux qui ne sera pas inférieur au taux d'inflation. La santé et l'enseignement postsecondaire sont indubitablement des secteurs prioritaires pour le gouvernement du Canada. C'est pourquoi le taux de croissance des dépenses du gouvernement dans ces secteurs sera supérieur à celui de tous les autres secteurs.

* * *

VIA RAIL

LA LIGNE SYDNEY-HALIFAX

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 5 décembre 1986, le premier ministre a pris la parole ici pour déclarer que, tant que son gouvernemnt était au pouvoir, il n'y aurait pas de citoyens de second ordre au Canada.

Quelque chose a changé. Le gouvernement manigance maintenant la suppression du service de VIA Rail dans de vastes secteurs de notre pays.

Le ministre des Transports va-t-il maintenant promette que le service de Sydney à Halifax ne sera pas supprimé, assurant ainsi que les habitants de l'est de la Nouvelle-Écosse ne deviendront pas des citoyens de second ordre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est bien évident que je n'ai pas pris d'engagement la semaine dernière. . . je ne le ferai sûrement pas cette semaine! D'autant plus que les lignes. . . et mon collègue sait très bien que les lignes ferroviaires sont décidées par VIA Rail. Les recommandations qui seront faites au ministre des Transports concernant l'avenir de chacune des lignes ferroviaires—

qu'elles soient gardées ou non, cela va dépendre de la société—nous seront faites par la société VIA Rail.

Alors, il est bien évident, encore une fois, et cela n'a rien à voir avec la première ou deuxième classe de citoyens au pays, que c'est en fonction, monsieur le Président, des capacités que VIA Rail serait en mesure d'appliquer sur la gestion des routes qu'elle va conserver.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les dirigeants de VIA Rail prendront la décision que souhaite le gouvernement pour la bonne raison que celui-ci leur met le couteau sous la gorge en réduisant leur budget de 400 millions de dollars.

Le vice-premier ministre a déclaré à propos de VIA Rail qu'il fallait l'utiliser ou le voir disparaître. Les voyageurs sur la ligne de Sydney à Halifax ont augmenté de 20 p. 100 depuis l'année dernière.

Le gouvernement tiendra-t-il la promesse du vice-premier ministre et du premier ministre et va-t-il déclarer maintenant que le service entre Sydney et Halifax sera maintenu?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'engagerai ici aujourd'hui à affronter, ainsi que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, la réalité de la situation financière dans laquelle se trouve notre pays. C'est la raison pour laquelle le ministre des Finances a décidé d'enlever 500 millions de dollars à cette société, ce que j'appuie entièrement.

Je répète ce que j'ai déjà dit, à savoir que cette société n'est pas utilisée par plus de 3 p. 100 de la population, même dans le Canada atlantique. Le coefficient de remplissage est trop faible. L'opposition parle d'une augmentation de 30 p. 100. Pour une augmentation des recettes de 26 millions de dollars, il faut dépenser 94 millions de dollars de plus. On ne peut pas gérer une société de cette façon.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Vendredi dernier, le ministre s'est réuni avec ses homologues à l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois savoir que la Loi sur les jeunes contrevenants figurait à l'ordre du jour. Comme il le sait sans doute, j'ai effectué dans ma circonscription un sondage auquel 6 000 personnes ont répondu, et 99 p. 100 d'entre elles veulent qu'on apporte des modifications à la loi.

J'aimerais que le ministre nous dise de quoi ils ont discuté. Quelles sont les modifications proposées? Plus important, quelles modifications le ministre pense-t-il qu'il va apporter, et quand le fera-t-il?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux élaborent des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants depuis février.

Les ministres de la Justice ont approuvé certaines modifications à l'unanimité jeudi dernier. Ces modifications ont trait au transfert du tribunal pour adolescents au tribunal pour adultes, et plus précisément à la détermination de la peine appropriée pour meurtre.

Nous allons entamer des consultations avec le barreau, avec les ministres provinciaux responsables de la Jeunesse et avec d'autres parties concernées.

Nous croyons pouvoir achever ces consultations d'ici le début de l'automne et saisir la Chambre du projet de loi l'automne prochain.

* * *

• (1500)

LES FINANCES

LA PRIVATISATION DE PETRO-CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre s'il peut confirmer, comme le disait un article le mois dernier, qu'il y a eu une réunion, en mars de cette année, entre des représentants du gouvernement et des courtiers en investissement de Rothchild au sujet de la privatisation de Petro-Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux ni confirmer ni infirmer. Je ne suis pas au courant d'une telle réunion. Si le député m'avait prévenu avant la période des questions, j'aurai pu lui trouver la réponse.

ON DEMANDE L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'information était précise. La nouvelle a été diffusée dans tout le pays. Je veux demander au gouvernement, vu que nous avons perdu énormément de contrôle sur notre politique énergétique en raison de l'Accord de libre-échange et vu que nous courons le risque d'en perdre encore davantage en raison de la vente de Petro-Canada, s'il peut nous garantir, sans détours, qu'il n'y aura pas de privatisation de Petro-Canada qui appartient aux gens de ce pays?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous n'avons pas perdu le contrôle de notre énergie. En fait, le député devrait avoir remarqué la récente décision de l'Office national de l'énergie qui n'a pas donné toutes les licences d'exportation qui étaient demandées. Sa décision était basée sur un examen des réserves de gaz naturel qu'il a effectué. Les prédictions alarmistes du député au sujet de ce qui se passera lorsque le gouvernement adoptera une politique de marché en matière énergétique, ne sont tout simplement pas confirmées par les faits. L'organisme de réglementation est là et tout le monde, y compris les sociétés, respecte ses décisions et c'est ainsi que ce doit être.

Si le député estime que l'énergie ne devrait pas être utilisée pour l'exportation, vers les États-Unis en particulier, c'est-à-dire que l'on ne devrait exporter ni gaz, ni pétrole, ni uranium, ni charbon, alors il ne comprend pas grand-chose à l'économie et, surtout, il ne comprend pas qu'il faut de l'argent pour les programmes sociaux que nous, au moins, voulons élargir. Ce sont les bases du programme national que nous avons en matière d'énergie, qui n'est pas le programme interventionniste inefficace que le député a toujours préconisé.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE D'APPLIQUER LE SYSTÈME FISCAL AVEC ÉQUITÉ

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Mais en son absence, je vais m'adresser au ministre des Finances. Il s'agit de la déduction, aux fins de l'impôt sur le revenu, des dépenses faites lors du débat sur le libre-échange.

Le ministre sait que des gens craignent que le régime fiscal serve à punir les opposants au libre-échange et à récompenser ses partisans. Le ministre du Revenu national n'a rien fait pour apaiser ces craintes. Je voudrais que le ministre des Finances rassure les Canadiens en leur disant qu'opposants et partisans du libre-échange sont tous traités de la même façon.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est complètement absurde de laisser entendre que nous nous servons de la Loi de l'impôt sur le revenu pour punir qui que ce soit. Le ministre du Revenu national a pourtant clairement rétabli les faits l'autre jour. Il a parlé des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui traitent de la déduction des dépenses en rappelant que le fait d'être pour ou contre le libre-échange n'a rien à voir avec l'application de ces dispositions. Cela ne changera pas à l'avenir. Ce que le député laisse entendre est complètement ridicule.

* * *

LES VOIES ET LES MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTIONS

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et plusieurs lois connexes et, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à annoncer officiellement que demain est jour désigné pour l'étude d'une motion de l'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines autres lois en conséquence, dont le Comité permament des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Avant de rendre ma décision concernant le projet de loi C-2, je tiens à signaler à la Chambre que j'ai reçu une demande d'un député chevronné qui veut débattre un certain aspect de cette décision relative à la procédure. Je veux dire à ce député que, dans les circonstances, je ne crois pas que cela soit approprié, du moins pas pour le moment. Je lui signale tout de même que certains des amendements qu'il a proposés ont été acceptés. Ceux qui n'ont pas été acceptés avaient été rejetés au moment de l'étude en comité. Je veux essayer de m'en tenir à la pratique que les députés appuient et qui consiste à régler ces questions à l'avance de façon à éviter les débats de procédure. J'espère pouvoir compter sur la collaboration du député.

La décision porte sur le projet de loi C-2.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai toujours cru que, aux termes du Règlement et suivant l'indulgence de la présidence, les députés avaient le droit de faire des remarques sur la recevabilité ou l'irrecevabilité d'un projet de loi ou d'un amendement avant que la présidence ne rende sa décision. C'est tout ce que je demandais.

M. le Président: Le député a évidemment tout à fait raison. Cependant, nous nous sommes éloignés peu à peu de cette façon de procéder afin d'accélérer les travaux de la Chambre. Je vais quand même entendre le député.

M. Benjamin: Je serais tout à fait disposé à accepter la procédure que vous avez suggérée s'il y avait consultation entre les greffiers au bureau, les légistes de la Chambre et vous-même avec les députés intéressés des trois partis. Peut-être serait-ce mieux que de régler la question à la Chambre.

Monsieur le Président, sachant quelle sera votre décision sur la motion nº 1, je voudrais signaler quelque chose qui, je l'espère, vous convaincra de revenir sur votre décision. Je demande à la présidence d'examiner le titre du projet de loi, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Ma motion nº 1 a trait aux entreprises extra-provinciales de transport par autocar et de camionnage, c'est-à-dire des sociétés de transport interprovincial et international par autocar et par camion. Si de telles sociétés ne font pas partie des transports canadiens, j'y perds mon latin. Cela tombe dans les limites du titre du projet de loi, soit les enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports. De plus, monsieur le Président, constitutionnellement, les sociétés de camionnage et de transport interprovincial et international par autocar relèvent du gouvernement fédéral. Le seul changement survenu depuis 1867, c'est que ce dernier a permis aux provinces d'exercer la compétence fédérale sur le camionnage interprovincial et international. Étant donné qu'il s'agit de transport canadien interprovincial et international, la question concerne le projet de loi et n'en dépasse pas la portée.

Monsieur le Président, le même raisonnement s'applique à la motion nº 2 concernant les accidents routiers. Par exemple, on a dit au comité que, dans le cas d'une collision entre un camion semi-remorque plein de produits dangereux et un train de marchandises transcontinental, on ne savait pas trop qui serait chargé de l'enquête. Est-ce que ce serait une ou deux provinces, les autorités fédérales, ou encore toutes ces instances? Cela veut simplement dire que ce sera le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports qui fera enquête sur un accident routier qui se produit dans une zone de compétence fédérale, que ce soit une route interprovinciale ou internationale, un parc national, un aéroport fédéral ou le long de la Voie maritime du Saint-Laurent.

• (1510)

J'ai soulevé ces points à maintes reprises devant divers présidents. Un précédent ne devient pas automatiquement l'un des dix commandements, parce qu'on finit toujours, tôt ou tard, par l'écarter. Il me semble que, dans le secteur de compétence du Parlement du Canada et du gouvernement du Canada, la Chambre des communes devrait au moins pouvoir statuer sur les amendements de ce genre qu'on propose d'apporter à toute mesure législative portant sur des questions qui, constitutionnellement, relèvent des autorités fédérales. Je demande respectueusement et sincèrement à la présidence de reconsidérer la question.

M. le Président: Premièrement, comme je l'ai mentionné, le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) est un député chevronné et il est certainement très compétent dans ce domaine. Je l'ai entendu, puisqu'il avait le droit de se faire entendre, mais j'avais déjà fait un examen très approfondi de la question. Trois de ses motions ont été acceptées, mais les motions nºs 1, 2 et 4 sont irrecevables, du moins de l'avis de la présidence. Je ne crois pas devoir aller plus loin.

De toute façon, j'ai entendu le député. Il saura certainement glisser certaines de ces opinions dans le débat sur les trois motions à son nom qui ont été acceptées et peut-être même dans le débat sur d'autres motions.

Je tiens à rendre ma décision concernant le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence. Je me réfère au nouveau titre du projet de loi. Je rappelle aux députés qu'il y a au *Feuilleton des avis*, onze motions d'amendement qui s'y rapportent.

La motion nº 1, inscrite au nom du député de Regina-Lumsden (M. Benjamin), laisse la présidence perplexe, car l'amendement en question tente d'ajouter les définitions de «camionnage extra-provincial», «entreprise de camionnage extra-provincial», «entreprise extra-provinciale de transport par autocar» et « transport extra-provincial par autocar». Elle vise donc à introduire de nouveaux concepts dans le projet de loi.

Il s'agit de concepts qui n'étaient pas envisagés dans le projet de loi lorsqu'il a reçu la deuxième lecture. Je suis d'avis que cet amendement dépasse la portée du projet de loi qui a subi la deuxième lecture à la Chambre. Le paragraphe (1) du commentaire 773 de la Cinquième édition de Beauchesne précise qu'un amendement est irrecevable:

> (1) S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

[*Traduction*]

J'en suis donc venu à la conclusion que cet amendement dépassait la portée du projet de loi dans la version adoptée à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. En outre, c'est un amendement de fond touchant l'article de définitions du projet de loi. Je renvoie les députés au paragraphe 10 du commentaire 773 de la cinquième édition du Beauchesne, page 239:

> Il n'est pas dans l'ordre de proposer une modification de fond sous forme de modification de l'article «définitions» du projet de loi.

De plus, cette motion a été présentée au comité permanent et jugée irrecevable.

La motion est donc irrecevable et ne sera pas choisie.

[*Traduction*]

La motion nº 2, également inscrite au nom du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), préoccupe aussi la présidence, dans une large mesure pour les mêmes raisons que celles mentionnées relativement à la motion nº 1. L'amendement vise à introduire dans le projet de loi le concept d'«accident routier», ce qui dépasse clairement la portée du projet de loi. Cette motion a aussi été présentée au comité permanent et elle y a aussi été déclarée irrecevable.

Je dois donc, à regret, informer le député que je dois déclarer la motion nº 2 irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nºs 3 et 4, inscrites respectivement aux noms des députés de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) et de Regina—Lumsden (M. Benjamin), visant à augmenter le nombre des membres du Bureau, ce qui va clairement à l'encontre de la Recommandation royale. Le président du Comité permanent des transports a jugé ces deux amendements irrecevables pour cette raison lorsqu'ils ont été présentés au Comité et je dois dire aux députés que la présidence est du même avis. Par conséquent, je dois déclarer irrecevables les motions nºs 3 et 4.

La motion nº 5, inscrite au nom du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), ressemble à l'une des motions qui ont été débattues en comité. Toutefois, la Présidence estime que la présente motion en diffère assez pour que je la mette en délibération à la Chambre.

La motion nº 5 sera donc débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nºs 6 et 7, inscrites respectivement aux noms du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) et du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi), seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante: *a*) Si la motion nº 6 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 7. *b*) Si la motion nº 6 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion nº 7.

La motion nº 8, inscrite au nom du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), a imposé quelque réflexion à la Présidence vu qu'une motion semblable avait été présentée et rejetée au comité permanent. La Présidence est toutefois d'avis que cette motion est assez différente pour qu'elle puisse la soumettre à la Chambre.

[*Traduction*]

La motion nº 8 sera donc débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nºs 9 et 11, inscrites au nom du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), et la motion nº 10, inscrite au nom du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), sont recevables et feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Pour récapituler, les motions nºs 1, 2, 3, et 4 sont irrecevables et ne seront pas choisies pour être débattues.

Les motions nºs 6 et 7 seront débattues ensemble, mais mises aux voix ainsi que je l'ai indiqué plus tôt.

[*Traduction*]

Les motions nºs 5, 8, 9, 10 et 11 feront l'objet d'un vote et d'un débat distincts.

La Chambre se prononcera maintenant sur la motion nº 5.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden) propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 4, en retranchant les lignes 9 à 12, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«comme membres à temps plein les personnes qui, à son avis et après consultation des membres de l'industrie de transports, possèdent la compétence voulue en ce qui concerne un ou plusieurs des modes de transports suivants:

a) transport aérien,

b) transport maritime,

c) transport ferroviaire ou par productoduc.

Madame la Présidente, l'expérience que j'ai acquise dans les transports avant et après mon élection à la Chambre m'a amené, comme d'autres personnes, à mettre en doute la capacité des membres des bureaux et commissions à assumer ce genre de responsabilités. Nous croyons qu'une disposition devrait exiger qu'ils aient au moins une certaine connaissance des domaines visés par ce projet de loi, que ce soit dans les enquêtes sur les accidents de transport ou sur les points de sécurité.

• (1520)

Ainsi, quand un directeur d'enquête leur remettra un rapport, au moins l'un d'entre eux connaîtra le domaine sur lequel il porte. Je ne veux pas dire que nous ne devrions pas nommer des gens d'autres secteurs de la société, comme les affaires, les syndicats, les universités ou même les associations de consommateurs ou des individus qui depuis des années s'intéressent aux transports Bien sûr que non. Mais au moins quelques-uns d'entre eux devraient avoir des connaissances spécialisées dans le domaine en question.

Nous voulons aussi que les nominations effectuées par le gouverneur en conseil soient faites après consultations avec diverses organisations, sociétés de transports et syndicats d'employés des transports. Je pense au centre de régulation du transport terrestre de l'Université Queen's, à Transport 2000 et à l'Association des consommateurs du Canada. Après avoir consulté ce large éventail d'organismes où aller chercher les membres, je ne prétends pas qu'il faille les prendre tous, mais qu'au moins certains membres choisis dans un secteur des transports, à quelque titre que ce soit, doivent être au courant, je ne dirai même pas spécialistes mais simplement au courant d'un ou de plusieurs modes de transport, aérien, maritime, ferroviaire ou pipe-line.

J'ai vu trop souvent, encore tout récemment d'ailleurs, quand nous avons eu le budget et les compressions de VIA Rail. . . est-ce le ministère des Transports et les spécialistes des transports qui ont recommandé ce qu'il devait y avoir au budget au sujet de VIA Rail? Non, madame la Présidente. Ce sont les gnomes des bas étages du ministère des Finances, qui en regardant une locomotive ne sauraient vous dire où est la tête et où est la queue,

La décision qui a été prise dans le budget au sujet de VIA Rail ne reposait sur aucune connaissance ni compétence technique des transports, surtout des transports de personnes par train. Il y eu encore plus ridicule; je n'ai pas oublié la célèbre nomination d'un conseiller municipal au conseil d'administration d'Air Canada. Interrogée sur sa compétence technique, les connaissances qu'elle apporterait au conseil d'administration d'Air Canada, cette personne a dit: «Ben, j'ai pris l'avion plusieurs fois.» Il faut plus que cela. Beaucoup plus que cela. Si cette personne avait connu les transports aériens et la gestion des compagnies aériennes envisagée du point de vue de l'Association des consommateurs du Canada, d'accord. Mais choisir un citoyen pour des raisons qui n'ont rien à voir avec sa connaissance de l'activité d'Air Canada, pour des raisons surtout sinon uniquement de caractère politique, ce n'est certes pas ainsi qu'on doit pourvoir les postes du conseil d'administration d'une commission ou d'un office.

Nous avons vu la même chose au Canadien National. Ce problème sévit en particulier dans le transport ferroviaire: CN, CP et VIA. Les décisions sont prises principalement par des avocats de sociétés et par des comptables agréés; on n'y voit que très peu de cheminots de profession qui connaissent le métier, que ce soit aux conseils d'administration, au ministère des Transports, au ministère des Finances ou ailleurs.

Voilà ce que cette modification doit rectifier. Qu'on nomme un bon conservateur, un bon libéral ou un bon néo-démocrate, qu'importe, à condition qu'il connaisse, qu'il soit le moindrement spécialiste d'un ou plusieurs de ces modes de transport.

J'ai d'amers souvenirs d'audiences de la CCT où les commissaires qui nous interrogeaient ou essayaient de nous contre-interroger n'entendaient absolument rien à ce que nous disions. Ils s'en remettaient à leurs avocats et à leurs comptables. Il n'y a rien de plus frustrant. Ils ne savaient vraiment pas de quoi il s'agissait. Ils n'avaient jamais été eux-mêmes sur le terrain. En fait, comme le disait l'agriculteur: «Ils n'ont jamais eu de crottin sur leurs bottes.» Ils n'ont jamais vécu cela.

Lorsqu'il nous faut comparaître devant un bureau ou un comité formé de ce genre de personnes alors que nous savons pertinemment qu'elles ne savent pas de quoi nous parlons, c'est plutôt frustrant. Je trouve que c'est très injuste, pour le bureau dans son ensemble et, certes, pour le peuple canadien. Nous avons discuté de cela plutôt à fond et entendu un bon nombre de témoins au comité des transports lorsque nous avons tenu des audiences et étudié le projet de loi article par article. Beaucoup de témoins le voulaient ainsi. D'autres pas. D'aucuns estimaient que c'était inutile.

Si je me souviens bien, la plupart des témoins de tous les secteurs des transports croyaient que cela devrait figurer au nombre des critères de sélection des membres du bureau. J'espère que mes collègues en conviendront. Je ne vais pas jusqu'à proposer dans mon amendement que les membres du bureau soient de véritables spécialistes bardés de diplômes. Lorsqu'on dit qu'ils doivent posséder la compétence voulue—c'est l'expression qu'emploie le gouvernement au début du projet de loi—on entend qu'ils doivent avoir une connaissance raisonnable, quoique modeste, d'au moins un moyen de transport dont va s'occuper le bureau. Cela n'est certes pas trop demander. Je ne veux pas d'un bureau dont quatre membres sur cinq seraient incapables de distinguer leur main droite de leur main gauche lorsqu'il s'agit de transport.

Je m'efforce de garantir cela à cause d'expériences que j'ai eues, comme d'autres qui ont formulé des plaintes que j'ai reçues et que le gouvernement a reçues. Les médias ont certes critiqué le manque de compétence des personnes nommées par le gouvernement. Ceci se veut une modeste tentative pour corriger la coutume en la matière.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, j'interviens pour appuyer l'amendement que propose mon collègue le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin). Il est indéniable que l'amendement de mon collègue est important. En fait, il est à mon avis essentiel au projet de loi. Les députés savent sans doute que le Bureau d'enquête sur les accidents de transport remplacera les divers bureaux qui travaillent actuellement pour le compte du gouvernement et au nom de la population du Canada.

Pour l'instant, il y a des enquêteurs indépendants dans les transports aériens, maritimes et ferroviaires. Évidemment, le transport par pipeline relève de l'Office national de l'énergie. Nous proposons ici de réunir tous ces enquêteurs dans un même organisme et sous une seule autorité. Actuellement, il y a peut-être vingt ou trente bureaux d'enquête qui réunissent vingt ou trente membres, tandis que le projet de loi prévoit un bureau de cinq membres pour tous les modes de transport, soit un organisme multimodal, comme on dit. Dans ce cas-là, il devient non seulement important, mais capital que les membres du bureau qui sont nommés aient la confiance du gouvernement, certes, mais aussi des connaissances dans au moins l'un des modes de transport relevant de l'organisme multimodal.

• (1530)

Nous proposerons un peu plus tard cet après-midi un amendement à l'article 12. Dans cet amendement, nous demandons qu'il faille pour atteindre le quorum non seulement que trois des cinq membres soient présents, mais aussi que l'un des trois connaisse le mode de transport en cause dans l'accident en discussion. Il va sans dire qu'à moins qu'il n'y ait une garantie de compétence pour commencer—d'où la motion du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin)—l'amendement que nous proposons n'aurait guère de sens.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tout à fait d'accord pour que le projet de loi enjoigne au gouverneur en conseil de conférer ce mandat de sept ans à des gens qui non seulement ont sa confiance, mais dont il sait, après consultation avec l'industrie des transports, qu'ils ont les connaissances et les compétences voulues. Ce mandat de sept ans découle d'un amendement proposé par le comité.

Que cet amendement soit ou non adopté, l'on s'attend à ce que le gouverneur en conseil nomme au bureau des gens qui possèdent les compétences voulues, pas seulement des amis du gouvernement du jour. Or, si c'est ce à quoi nous nous attendons tous, adoptons cet amendement. Assurons-nous que ceux qui répondront au Parlement et à tous les Canadiens du fonctionnement du bureau d'enquête sur les accidents de transport occupent leur poste de par leurs seules compétences et pour aucune autre raison.

Étant donné l'histoire du Conseil canadien de la sécurité aérienne, étant donné le peu de confiance dont il jouit auprès du public par suite de la controverse relative à l'enquête sur l'écrasement de Gander, il importe au plus haut point d'assurer aux Canadiens le meilleur bureau possible en insistant, dans le projet de loi, sur les compétences dont ses membres doivent justifier.

Pour cette raison, j'appuie l'amendement proposé par le député de Regina-Lumsden.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je tiens à souscrire à la proposition de mon collègue, qui voudrait que les membres du Bureau soient versés collectivement dans les modes de transport visés par ce projet de loi.

Je me demande pourquoi le gouvernement refuse d'accepter un amendement qui est tout à fait sensé. Pour quelles raisons le gouvernement le refuse-t-il? Il s'agit de cinq personnes chargées de faire enquête sur les accidents, aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou de productoducs. On pourrait penser qu'il n'est que logique que les cinq personnes nommées par le gouvernement soient des experts dans leur domaine.

On peut se demander ce que le gouvernement a derrière la tête. L'histoire me donnera raison là-dessus. Il veut pouvoir nommer des gens à sa solde.

M. Blaikie: Comme les libéraux l'ont fait pendant des années.

M. Rodriguez: Nous reviendrons sur ce qu'ont fait les libéraux tout à l'heure.

Je tiens à dire que nous avons été fort impressionnés par la nomination au conseil d'administration d'Air Canada d'une personne qui a déclaré que sa seule compétence se limitait à détenir un permis de conduire. Cela nous a profondément choqués. On a vu comment le gouvernement récompensait tous les conservateurs qui ne s'étaient pas présentés au cours des élections précédentes ou tous ceux qui avaient été défaits, en leur trouvant une petite place à la Commission des délibérations conditionnelles, à un office ou à une commission financé par le contribuable.

Nous nous rappelons d'Erik Nielsen qui a obtenu une sinécure après avoir fait l'objet de bien des critiques dans cette enceinte à la suite du fiasco de l'affaire Sinclair Stevens.

Le gouvernement veut poursuivre la politique de népotisme qu'il avait apprise de ses prédécesseurs libéraux.

M. Andre: Parlez-vous de Ian Deans?

M. Rodriguez: Le député parle d'une personne.

M. Andre: Que faites-vous de Stephen Lewis?

M. Rodriguez: Une nomination vous permet-elle de faire 5 000 nominations de partisans conservateurs?

Il s'agit manifestement d'un amendement tout à fait réfléchi. Les Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement refuse d'accepter un amendement comme celui-ci venant d'une personne aussi versée dans le domaine des transports. Dieu sait que nous ne pouvons compter sur le ministre des Transports (M. Bouchard) pour nous guider en ce qui a trait à toutes les questions relatives aux transports. Ainsi, j'exhorte tous les députés à souscrire à cette motion, car elle est tout à fait judicieuse et réfléchie.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je souhaite moi aussi prendre la parole pour appuyer l'amendement et dire combien je suis déçu de ce que le gouvernement refuse un amendement qui, pourtant, me semble aller de soi. Proposer un amendement

comme celui-là serait superflu, n'eût été la réputation du gouvernement de nommer des gens qui ne connaissent rien à rien pour décider de choses qui nécessitent une foule de connaissances. C'est la raison d'être de cet amendement. C'est aussi parce que le nouveau bureau d'enquête doit succéder à un organisme qui était surtout chargé d'enquêter sur les catastrophes aériennes. Le projet de loi devrait renfermer une disposition spéciale prévoyant la nomination au sein de ce bureau d'enquête de spécialistes du domaine des transports ferroviaires, afin d'éviter qu'une foule de gens qui ont l'habitude d'enquêter sur les catastrophes aériennes aient à se demander pourquoi un train a déraillé. Je m'y connais assez en transport ferroviaire pour savoir qu'il y a des choses que seuls les spécialistes du rail connaissent.

Ce à quoi le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) vise, c'est à s'assurer que le bureau d'enquête comprenne des gens qui sachent distinguer l'avant de l'arrière d'un wagon couvert, qui connaissent la différence entre un joint d'articulation et un dispositif de traction, qui sachent ce que c'est qu'un frein à main et toutes les autres choses dont on doit tenir compte lorsqu'on cherche à découvrir ce qui a pu causer un accident ferroviaire.

Enfin, la réalité, c'est que le gouvernement actuel a l'habitude non seulement de nommer des gens qui ne connaissent rien du tout au transport ferroviaire et au transport voyageur pour décider de l'avenir de ce secteur, mais qu'il est formé de gens qui n'y connaissent rien non plus. Le meilleur exemple auquel je puisse songer est l'actuel ministre des Transports.

Il nous a dit aujourd'hui que les gens ne prenaient plus le train. Il n'y connaît rien dans ce domaine, sinon il saurait qu'il aurait bien du mal à retenir une place ordinaire, et encore plus une place de wagon-lit, s'il voulait prendre le train demain ou encore voyager à bord du Supercontinental cet été. Les trains sont littéralement bondés.

Quand il intervient à la Chambre pour affirmer que les trains ne sont remplis qu'à 3 p. 100 de leur capacité et que les gens ne prennent pas le train, c'est un monstrueux travestissement de la vérité. Cela prouve encore une fois que nous ne devrions nullement avoir confiance dans les décisions que prend le gouvernement dans le domaine du transport.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

• (1540)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant aux motions n^os^ 6 et 7.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden) propose:

Motion n^o^ 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 5, en retranchant les lignes 34 à 38, page 6, et les lignes 1 à 14, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«5.(1) Le gouverneur en conseil nomme un président qui est en mesure de faire état de sa compréhension du rôle d'un organisme d'enquête, qui connaît le droit et la procédure et qui n'est un spécialiste d'aucun des modes de transport visés par la présente loi.

(2) Le gouverneur en conseil choisit le vice-président, après consultation du Bureau, parmi les membres de celui-ci.

(3) Le président est le premier dirigeant du Bureau; à ce titre, et sous réserve de l'alinéa a) du présent paragraphe, il a la responsabilité de la gestion du Bureau et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont déléguées par le Bureau.

a) Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 5(1), par le Loi sur l'emploi dans la fonction publique et par la Loi sur la gestion des finances publiques, il est soumis et se conforme aux politiques générales, résolutions et règlements du Bureau.

b) En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présidence est assumée par le vice-président.»

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon) propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 5:

a) en retranchant la ligne 38, page 6, et les lignes 1 à 4, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«bilité de»

b) en supprimant les lignes 8 à 10, à la page 7.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je fais appel à vos lumières. Je note que, selon la décision de la présidence, les deux motions doivent être débattues ensemble mais mises aux voix séparément. Elles sont évidemment deux variations sur un même thème, mais elles n'en sont pas moins deux amendements distincts et importants. Je demande à la présidence si les députés sont limités à dix minutes en tout pour les deux motions ou à dix minutes pour chacune des motions même si elles sont débattues ensemble. La présidence voudrait-elle m'éclairer?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Non, il y a une période de dix minutes au total accordées à chaque député. Je le répète, si la motion nº 6 est adoptée, il sera inutile de mettre la motion nº 7 aux voix.

Le député de Regina—Lumsden.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a fait une excellente observation. Il y a deux motions distinctes qui sont débattues ensemble et j'espérais qu'on allait pouvoir débattre de chacune pendant dix minutes. Toutefois, je respecte votre décision.

Voici ce que je voudrais dire au sujet de la motion nº 6. Essentiellement, celle-ci veut garantir que le président de la Commission canadienne d'enquête sur les accidents dans les transports ne se voie pas déléguer par le gouverneur en conseil et le ministre des Transports des pouvoirs qui feraient de lui un monarque capable de faire pratiquement tout ce qu'il veut en exerçant l'autorité suprême qui lui aurait conférée par voie réglementaire.

Il est certain que le principe fondamental d'une commission est sa collégialité, c'est-à-dire que les décisions sont prises par la commission et non par quelqu'un de l'extérieur. Il est bien suffisant que le ministre ait la prérogative de choisir et de nommer le président. Mais, à l'exception de ce qui est prévu dans ce projet de loi, tout autre pouvoir et règle doivent être déterminés par la commission collectivement. Le président de la commission sera assujetti aux règles et travaillera dans ce cadre, au lieu d'être un monarque auprès des autres membres de la commission qui ne seraient plus alors que des marionnettes. C'est l'ensemble de la commission qui doit concevoir les règles sur le fonctionnement, les enquêtes, l'attribution des tâches, etc. Autrement, il finirait toujours par y avoir quelques marionnettes à la commission.

Il y a des années, j'ai comparu devant la Commission canadienne des transports et j'ai pu voir que le président de cet organisme détenait l'autorité suprême. Un jour, à l'occasion de l'étude des trains voyageurs transcontinentaux que le CN et le CP envisageaient de mettre en service, un groupe de trois témoins a comparu devant la commission à Regina. Le président n'a cessé de les interrompre commentant et jugeant leur exposé.

Une voix: Était-ce. . .

M. Benjamin: Non, c'était Jack Pickersgill. Enfin, après de nombreuses interruptions, le témoin qui parlait à ce moment-là a dit au président que le mémoire constituait l'opinion de son groupe, fondée sur une certaine somme de connaissances, d'enquêtes et de recherches. Qu'il ait été de leur avis ou non importait peu. Le président de la CCT a alors demandé: «Vous rendez-vous compte que je pourrais vous citer pour outrage au tribunal?» Le témoin a répondu: «Monsieur le président, je souhaiterais que vous le fassiez, car l'outrage est mérité.»

Quelqu'un qui préside une commission de cette envergure ne peut le faire sans l'approbation, le pouvoir et la volonté de la commission au grand complet. Sinon, le ministre et le gouvernement n'ont pas besoin d'une commission, ils n'ont qu'à nommer une commission d'un seul membre. Faites-lui faire tout le travail. Donnez-lui 300 ou 400 employés et il pourra prendre seul les décisions, si on en juge d'après la logique de la mesure proposée. Le ministre et le gouverneur en conseil choisiront aussi un vice-président, de concert avec la commission. Nous appuyons le projet de loi, mais notre amendement dit ceci:

> Le président est le premier dirigeant du Bureau; à ce titre, et sous réserve de l'alinéa *a*) du présent paragraphe, il a la responsabilité de la gestion du Bureau et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont déléguées par le Bureau.

S'il faut un décret en conseil pour légaliser ces pouvoirs et ces fonctions, d'accord, mais ils doivent être désignés par la commission. Évidemment, il y aura des consultations entre le ministre et ses collaborateurs ainsi que les membres et le personnel de la commission pour établir quels sont ces pouvoirs et ces fonctions. C'est une décision collective qui doit être prise par la commission dans son ensemble, un cadre de référence à l'intérieur duquel le président doit agir.

• (1550)

Il me semble que l'objet de cet amendement est si évident qu'il devrait être accepté sans mal. L'amendement de mon collègue de Thunder Bay—Nipigon est bien moins long, mais je pense qu'il dit essentiellement la même chose. Peut-être qu'il n'a pas tout à fait la même portée; c'est sans doute la raison pour laquelle la présidence a jugé que les amendements devraient être débattus en même temps, mais faire l'objet de votes séparés. Je crois que mon amendement est plus général que celui de mon collègue qui répond toutefois en partie aux objectifs de beaucoup de membres du comité et de nombreux témoins.

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués par le bureau, le président doit tenir compte des autres lois qui régissent les activités du bureau dont la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, et une foule d'autres lois auxquels le président et les membres du bureau seront assujettis. J'espère que le gouvernement décidera, après réflexion, d'accepter cet amendement qui a fait l'objet de discussions en comité et qui a retenu l'attention de certains témoins. Mes collègues, dont le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) qui a pris l'initiative durant l'étude en comité, sont de cet avis, de même que de nombreux représentants de l'industrie canadienne des transports et des experts indépendants dont des universitaires et l'Association des consommateurs du Canada. Ils pensent tous que c'est une bonne façon de régler les activités d'un bureau de cette envergure qui doit assumer de telles responsabilités.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je prends la parole pour défendre la motion nº 7 inscrite en mon nom, et je félicite mon collègue de Regina de ses observations au sujet de la motion nº 6. Cette motion est très similaire quant à sa teneur et à son objet.

Au fond, ce que mon collègue de Regina tente de faire et ce que je tente de faire aujourd'hui par ma motion, c'est de simplifier le libellé actuel du projet de loi. Je trouve comme le député que pendant les séances du comité où nous avons entendu de nombreux témoins, l'un des problèmes fondamentaux que posait le projet de loi avait trait au débat auquel donnait lieu la loi précédente, sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, quant à savoir quelles étaient ou auraient dû être les fonctions du président du Bureau et celles de ses membres. Lorsque nous avons examiné le projet de loi, nous avons constaté qu'il y avait un certain flou à cet égard et que leurs fonctions respectives n'étaient pas clairement énoncées.

Mes collègues et moi, et notamment les membres conservateurs du comité que je tiens à féliciter à cet égard, nous sommes tous efforcés pendant nos délibérations d'en arriver à une formulation qui soit réaliste pour cet article du projet de loi afin de permettre au président d'exercer ses fonctions sans confrontation avec les membres du Bureau et à ces derniers d'exercer les leurs sans confrontation avec le président, chose que les deux côtés voulaient sûrement éviter dans le cadre de la loi précédente. C'est ce que nous tentons de faire en proposant ces motions au comité.

Pour plus de clarté et pour la gouverne de mes collègues d'en face, je voudrais expliquer la motion nº 7 qui est passablement simple. La motion prévoit que le président soit le premier dirigeant du Bureau. Étudions le principe de premier dirigeant. Comment un tribunal l'interpréterait-il? Nous essayons, par souci de clarté, d'éviter le genre de confrontation qui peut se produire au cas où un tribunal serait appelé à interpréter certaines dispositions du projet de loi.

Il est implicite, je pense, pour n'importe lequel d'entre nous à la Chambre ou pour n'importe quel tribunal qu'un premier dirigeant a des fonctions plus étendues que celles d'un directeur général ou d'un président de conseil d'administration. Le premier dirigeant de n'importe quelle société, si nous comparons le Bureau à une société, a de nombreuses responsabilités supplémentaires. De nombreux comités font rapport au premier dirigeant sur les activités en cours du Bureau que ce dernier dirige.

On confond souvent le président d'une organisation et le premier dirigeant, mais ce sont des titres distincts. Dans ce projet de loi, nous disons que le président est le premier dirigeant. A mon avis, il va sans dire que c'est toujours au ministre responsable de faire cette nomination, et nous ne revenons pas sur ce point, bien que cela ait été remis en question. Si je ne m'abuse, la personne ainsi choisie parmi les cinq membres du Bureau doit être extrêmement versée dans les questions administratives que connaissent les organismes publics indépendants.

En appelant le président premier dirigeant, le projet de loi donne déjà à cette personne des pouvoirs importants. Nous n'essayons pas de retirer ces pouvoirs au Bureau mais au président pour en investir le Bureau. Nous demandons à nos collègues d'envisager d'enlever du projet de loi la référence à la gestion du personnel, aux affaires financières et aux questions immobilières et tous les autres aspects de gestion interne du Bureau. Nous voudrions que ces activités deviennent la responsabilité du Bureau qui, à son tour, vu les pouvoirs que lui donne ce projet de loi, pourrait déléguer ces responsabilités s'il décide que ces questions administratives ou de personnel doivent être déléguées. Il a le pouvoir de déléguer et il peut les confier au premier dirigeant ou au directeur général.

La différence, c'est qu'une fois ces pouvoirs délégués, rapport doit être fait au Bureau dans son entier comprenant le président, plutôt qu'à son président seulement. Le Bureau a la responsabilité de l'administration de ces affaires ainsi que de l'application de la loi.

• (1600)

Je peux dire au député de Regina—et je sais que c'est la position de nos membres—qu'en délimitant ces importants pouvoirs sans les enlever de la structure du comité, mais en les retirant de la responsabilité du président pour les confier au Bureau, et en exigeant que la personne qui les exerce fasse rapport au Bureau, on corrigerait une bonne partie des problèmes qui, à notre avis, ont gêné le Bureau canadien de la sécurité aérienne dans ses fonctions, et particulièrement dans ses enquêtes sur les accidents.

C'est la raison essentielle pour laquelle nous avons discuté aussi longuement des différences dans la définition des pouvoirs du président et des autres membres du Bureau. Nous sommes d'avis que le Bureau devrait conserver ces pouvoirs. J'espère que mes collègues d'en face accepteront de revenir sur leur position à cet égard, qu'ils verront la sagesse de nos délibérations et de notre étude sur ce point, et qu'ils accepteront la motion.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, les motions n^os^ 6 et 7 à l'étude reflètent l'inquiétude que nous inspire la concentration de pouvoirs entre les mains du président du bureau. D'après les députés de l'opposition, le gouvernement serait bien avisé de tenir compte des amendements visant à répartir ces pouvoirs de façon que, en fait et en pratique, les décisions soient prises par tous les membres du Bureau.

Si le projet de loi n'est pas amendé comme nous le proposons et que le président exerce autant de pouvoir, nous craignons que les membres et le personnel du bureau soient enclins, comme ce fut le cas dans d'autres organisations semblables, à se laisser influencer par le jugement, les voeux, les préjugés et les partis pris—appelez cela comme vous voulez, du président. Tout compte fait, contrairement à ce que nous souhaitons, le bureau ne fonctionnerait pas dans une atmosphère de collégialité et ses décisions ne refléterait pas nécessairement l'avis de tous les membres. L'amendement libéral et le nôtre visent à régler ce problème, quoique de manières différentes.

Le gouvernement conservateur a toujours préconisé la décentralisation des pouvoirs, disant préférer ne pas donner trop d'autorité aux bureaucrates. Voici l'occasion de mettre ses principes en application. Que fait-il? Comme les libéraux ont toujours fait, il donne tous les pouvoirs à quelqu'un qui, sans doute, ne connaîtra pas grand-chose des questions sur lesquelles il sera appelé à se prononcer. Ce pourrait être un rescapé de la débâcle parlementaire, comme M. Nielsen qui a été nommé à l'Office national des transports. Les exemples fourmillent. Je sais que c'est un argument *ad hominem*. Toutefois, compte tenu de l'existence de telles personnes et du genre d'autorité accordée aux termes du projet de loi, c'est chercher la tyrannie et le Parlement doit s'y opposer.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, j'appuie la motion de mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) et, par conséquent, celle du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin).

Ces amendements fournissent à la Chambre l'occasion de prendre une décision simple, mais extrêmement importante sur le point capital du débat que nous avons eu

au comité permanent. Le plus clair des deux amendements, selon moi, est celui du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi). En tout cas, sans l'un de ces amendements, le nouveau bureau d'enquête multisectoriel sera à toutes fins pratiques dirigé par un président. En effet dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit que le président du conseil aura tous les pouvoirs financiers, tous les pouvoirs de délégation et le pouvoir d'engager et de congédier les enquêteurs chargés des principaux accidents et problèmes de transport, d'établir le programme du bureau et d'assigner leur travail à ses membres. Bref, une seule personne aura les pouvoirs législatifs nécessaires pour diriger complètement un organisme chargé d'étudier quatre modes de transport et de faire enquête sur les accidents qui les concernent. C'est beaucoup de pouvoirs pour une seule personne.

Les quatre autres membres de cet organisme multisectoriel ne pourront décider quoi que ce soit sans l'accord du président et seulement dans la mesure où le président les laissera agir comme des agents indépendants qui exercent leur jugement et qui écoutent leur conscience, d'abord pour mener des enquêtes, puis pour faire rapport à la population des causes des principaux accidents de transport.

On propose ici de constituer un bureau de cinq membres. Espérons qu'il s'agira de personnes compétentes pour ce genre de travail.

Toutefois, comme le fait remarquer le député de Thunder Bay—Nipigon, il revient au bureau, aux cinq personnes mûres, intelligentes, dévouées et compétentes qui le composeront de se fixer des règles de travail, d'établir le type d'accidents sur lesquels le bureau devrait enquêter et la façon dont il devrait le faire. Il leur incombe aussi de déterminer les compétences que devraient avoir les employés du bureau qu'ils auront le pouvoir collectif d'engager et de congédier.

La question est absolument fondamentale. Compte tenu de l'historique du Bureau canadien de la sécurité aérienne, de son historique du désaccord, de la méfiance de la population depuis le désaccord, allons-nous réagir à un trop grand désaccord qui a miné la confiance de la population à l'égard du BCSA dans le cas de l'écrasement de Gander où de nombreuses personnes ont connu une mort tragique, en supprimant toute possibilité de désaccord? En ayant un président qui ait une main de fer? En veillant à ce que les membres qui désapprouvent totalement la façon de procéder du bureau ou les conclusions d'un enquêteur soient absolument réduits au silence? Réagit-on à un désaccord en s'assurant qu'il n'y ait plus de possibilité de désaccord?

Pas un seul de ceux qui ont comparu devant notre comité, ni personne de sérieux n'a soutenu qu'il fût mauvais que les gens ne soient pas toujours d'accord. Si un bureau doit comprendre plus d'un membre, c'est que nous désirons plus d'un point de vue et permettons à la minorité ou à la majorité de constester les conclusions ou les méthodes du président. Cela tient de la nature même de la démocratie. C'est l'essence même de cette Chambre. C'est un forum où les idées les plus diverses peuvent s'exprimer dans une société démocratique.

Je m'étonne que le Parlement ait imaginé un organisme chargé d'enquêter sur les accidents survenant dans les différents modes de transport et qu'il l'ait établi d'une façon qui élimine l'élément primordial de tout organisme digne de ce nom, soit la possibilité pour les membres d'exprimer leur désaccord.

• (1610)

Les membres qui ne sont pas d'accord devraient avoir la possibilité de le dire, de sorte que les voyageurs qui, dans notre pays, circulent à bord de navires, volent dans les airs à bord d'un avion ou autrement, ou se déplacent en wagon de chemin de fer puissent se rassurer à la pensée qu'il existe au Canada un bureau chargé d'enquêter sur les accidents pouvant survenir dans nos différents modes de transport, que ce bureau est formé de membres jouissant du droit de différer d'opinions et capable de procéder à l'analyse la plus critique possible afin d'assurer la sécurité de transport.

Faute d'adopter l'amendement de mon collègue le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) ou celui du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), une situation pourrait surgir. Je ne dis pas qu'il est certain, mais qu'il est sûrement possible qu'un président avec une poigne de fer conduise sa barque d'une façon à en faire sa créature, son enfant, un forum où il soit seul à exprimer son point de vue, les quatre autres membres n'étant que des hommes de paille. Quand je voyage dans un sens ou dans l'autre entre Ottawa et Terre-Neuve, ainsi que je le fais fréquemment, je ne trouve pas cette pensée rassurante. A mon avis, les Canadiens ne la trouvent pas rassurante non plus.

Si nous ne craignons pas d'entendre plus d'un seul son de cloche quand il s'agit d'une question aussi importante que la sécurité des transports, nous devons créer un bureau qui soit vraiment un organisme collectif et doté d'un pouvoir collectif. N'allons pas créer un organisme dont le président règne en maître, car l'histoire nous enseigne que les organismes de ce genre, qu'ils soient conçus à des fins politiques ou pour servir de cadre à n'importe quel comité, n'aboutissent pas à une institution saine, ouverte et démocratique, mais à une institution qui trop fréquemment incarne l'opinion d'un seul. Une telle institution ne servirait pas les intérêts des Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Le vote porte sur la motion nº 6 inscrite au nom du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose: Motion nº 8.

Motion nº 8

—Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 12, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 11, ce qui suit:

«(3) Aux réunions du Bureau convoquées pour l'examen d'un accident de transport déterminé, au moins un des membres du Bureau, doit être qualifié en ce qui concerne le mode de transport en cause dans cet accident.»

—Madame la Présidente, en proposant cet important amendement à mes collègues d'en face qui attendent sans aucun doute avec impatience de connaître les raisons qui le justifient, je voudrais tout d'abord les inviter sincèrement à tenir compte de sa valeur. Je devrais dire, pour la gouverne des députés qui sont présents aujourd'hui, mais qui n'ont pas participé aux travaux d'un comité permanent, que selon moi, le travail du Comité permanent des transports dans le cas de ce projet de loi a été peut-être plus que celui que tout autre comité, à ma connaissance, conforme à l'esprit de la réforme proposée par le comité McGrath—Ouellet—Blaikie.

Madame la Présidente, je ne nomme des députés que dans le contexte du rapport sur la réforme. En effet, selon le comité concerné pour ce qui est des délibérations relatives à des projets de loi aux comités permanents—non pas dans cette enceinte, non pas non plus devant les caméras de télévision, ni dans le cadre d'un échange partisan lors d'élections, ou de la période des questions, mais bien entre députés intéressés par un domaine en particulier, en l'occurrence, les transports—nous ne devrions pas être des libéraux, des néo-démocrates ou des conservateurs, mais de simples députés prenant une décision au mieux de leur jugement. Voilà l'esprit de la réforme.

Au comité permanent, en bien des occasions, des députés libéraux, néo-démocrates et conservateurs ont été en désaccord avec les consignes de leur parti. Ainsi, des motions proposées par l'opposition ont été rejetées, alors que nous pensions qu'elles seraient adoptées, car elles avaient l'appui des ministériels, du simple fait que des députés de l'opposition s'y sont opposés. Des motions ministérielles ont été rejetées et des motions de l'opposition ont été adoptées avec l'appui de ministériels. Cela s'est reproduit à de nombreuses reprises. Ainsi, les travaux au comité permanent ont été excellents, non seulement pour les députés, mais également pour les Canadiens. Les intéressés ont pris des décisions objectives.

Je tiens à le préciser, car je souhaite que les députés qui n'ont pas participé aux travaux du comité permanent perçoivent les amendements que nous proposons de la même façon. En l'occurrence, la motion nº 8 tend à modifier l'article 12 qui définit fondamentalement ce qui constitue le quorum. On précise que la présence de trois membres s'impose à cette fin. On veut renforcer cet article en précisant qu'aux réunions du Bureau convoquées pour l'examen d'un accident de transport déterminé, au moins un des membres du Bureau doit être quali-

fié en ce qui concerne le mode de transport en cause dans cet accident. En d'autres mots, si trois membres se réunissent pour discuter d'un accident d'avion—que Dieu nous en préserve—trois membres sur cinq, l'un des trois doit posséder une certaine expérience dans le domaine de l'aéronautique. C'est l'évidence même.

S'il se produisait au Canada un accident mettant en cause un pipeline comme l'horrible catastrophe qui est survenue en Russie la semaine dernière et qui a entraîné la mort de centaines, et peut-être même d'un millier de personnes, et si trois membres du Bureau sur cinq se réunissent pour étudier l'accident, l'un des trois doit être spécialiste des pipelines. La même chose pour les accidents ferroviaires et maritimes. Ce que nous voulons faire valoir, c'est que lorsqu'un accident mettant en cause un certain mode de transport se produit, il faut un spécialiste de ce mode de transport, et non pas un spécialiste de l'aviation, un autre de la marine et un troisième des chemins de fer, pour faire le point sur un accident de pipeline. Il ne faut pas qu'un spécialiste des chemins de fer, un autre de la marine et un troisième spécialisé dans un autre mode de transport se réunissent pour étudier un accident d'avion. Qu'on exige au moins qu'un des membres du Bureau, autres que les bureaucrates à plein temps, possède les connaissances et la compétences nécessaires pour mener à bien l'enquête.

Cette façon de procéder paraît si évidente et si rationnelle qu'on pourrait penser qu'un amendement est inutile. Je crois pourtant qu'il faut amender le projet de loi. Tout le monde vous le dira, même les députés d'en face, qu'ils sont tout à fait d'accord avec le principe. Ils s'attendent à ce que le bureau procède comme cela. Personne n'oserait contester une méthode aussi logique. Et bien, si c'est le cas, qu'on l'insère dans le projet de loi. Qu'on prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que lorsque le bureau se réunit pour examiner une catastrophe—c'est-à-dire un accident qui fait des victimes, comme ceux de Gander et de Dryden ou encore la catastrophe d'Hibernia pour n'en nommer que trois—il assume les deux principales fonctions qui lui sont confiées. Il doit d'abord enquêter, nous dire ce qui s'est produit et faire des recommandations afin ce que ce genre d'accidents ne se reproduise plus.

Les députés ont sûrement le droit d'agir à leur guise et ne veulent qu'améliorer le projet de loi; ils ne devraient pas se demander si la motion est proposée par un député libéral, néo-démocrate ou conservateur, mais chercher plutôt à produire la meilleure loi possible. Ils ne sauraient s'opposer à une proposition aussi humble, mais combien fondamentale et nécessaire pour garantir que ce projet de loi est bon, que le Parlement a accompli son travail et que les intérêts de la population du Canada sont bien servis.

• (1620)

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de sa motion d'amendement. Elle découle en quelque sorte de ma motion nº 5 sur laquelle la vote a été différé, mais elle peut se tenir toute seule quelle que soit l'issue du scrutin.

Aux termes de la version actuelle du projet de loi, les gens peuvent être nommés au bureau parce qu'ils prennent souvent l'avion ou le traversier, parce qu'ils sont de grands expéditeurs ou destinataires de marchandises, parce qu'ils voyagent souvent avec VIA Rail, même si ses jours sont comptés. Cela ne suffit pas.

Aux termes de cette motion, au moins un des membres du Bureau doit être qualifié en ce qui concerne le mode de transport en cause dans un accident qui fait l'objet d'un examen. Compte tenu de notre expérience des commissions et des bureaux précédents, nous sommes payés pour savoir qu'un comptable agréé ne peut se prononcer sur un accident ferroviaire pas plus qu'un mécanicien de locomotive, un agent de train ou un régulateur ne peut se prononcer sur un problème comptable. C'est d'une évidence telle que j'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise tout de suite si le gouvernement est disposé à accepter ces amendements. Peut-être pourra-t-il nous donner les raisons pour lesquelles il faut appuyer la version actuelle du projet de loi et rejeter cet amendement ou tout autre de manière que les Canadiens puissent décider, à la lumière de nos arguments et des siens, qui a raison.

Tous les députés conviendront que le comité a fait une bonne étude du projet de loi article par article. Nous avons entendu beaucoup de témoins en peu de temps. Nous avons mis de côté tout esprit de parti si bien qu'il est arrivé que tous les membres du comité s'entendent pour approuver ou critiquer tel ou tel élément du projet de loi. Voilà comment les comités devraient fonctionner conformément à leur nouveau régime d'indépendance, comme on dit.

Le gouvernement n'a pas défendu suffisamment bien cet aspect du projet de loi. Je me rappelle avoir parlé à un membre de l'ancienne Commission canadienne des transports qui se rendait dans une autre partie du pays pour enquêter sur un accident de train. Nous étions dans le train Winnipeg-Regina quand, à un moment donné, nous avons pris une voie d'évitement. Il ignorait que les trains en direction est avaient priorité sur ceux qui allaient vers l'ouest, ce que sait tout le monde dans le domaine ferroviaire, des directeurs aux cheminots. Il ne

savait pas que les trains de première classe avaient priorité sur ceux de deuxième.

Il ne connaissait même pas la signification des couleurs verte, orange et rouge qui apparaissent sur les signaux ordinaux situés à côté des voies. Il ne savait pas ce que désignaient les autorisations, ordres de marche, décalages et autres termes semblables. Pourtant cette personne, qui connaît bien d'autres choses, faisait partie du bureau chargé d'enquêter sur un accident de chemin de fer. Or, il ne connaissait rien aux chemins de fer.

L'amendement de mon collègue a beaucoup de sens. J'aimerais que le secrétaire parlementaire explique pourquoi il estime que cet amendement n'est pas rationnel. Rejeter cet amendement me semble faire fi du bon sens. Un bureau composé de personnes connaissant le mode de transport en cause dans un accident qui fait l'objet d'une enquête s'attirerait davantage le respect du public. Si jamais nous avons eu besoin d'accroître la crédibilité et l'image de marque d'un bureau d'enquête sur les accidents de transport, c'est bien maintenant si l'on songe à certaines expériences regrettables avec d'anciens bureaux et commissions, et récemment le Bureau de la sécurité aérienne. Le fait qu'au moins un membre du bureau sur trois connaisse le mode de transport en cause diminuerait les possibilités de désaccord.

Il est vrai qu'une décision majoritaire de la commission n'en est pas moins une décision de la commission, et on peut présumer que la minorité peut y joindre son opinion, mais je pense que cet amendement aiderait à réduire le nombre de cas de dissension. Le rôle de la commission est de recueillir les rapports d'enquête en cause, qui peuvent être très nombreux, de publier les rapports provisoires et les recommandations, et enfin de prendre une décision assortie de recommandations sur la future politique et, comme mon collègue l'a dit, d'essayer de faire en sorte que la probabilité que la même chose ne se répète soit sensiblement réduite, sinon supprimée.

J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement. Il mérite l'appui de la Chambre. Il reflète certainement l'opinion d'un grand nombre de témoins que nous avons entendus et une fois de plus je voudrais persuader le gouvernement d'accepter l'amendement du député.

• (1630)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'ai quelques mots à dire de cet amendement et de toute la question de la sécurité qui est l'objet de cette loi normalement. On a dit que ceux qui font l'enquête doivent bien connaître le mode de transport en cause.

Je passe en revue toutes les messages que j'ai reçus et je note un appel que j'ai eu du président du syndicat des contrôleurs de la circulation ferroviaire du Canada, dont le bureau national est à Winnipeg. Le syndicat représente les contrôleurs de train et les conducteurs. Il lutte contre la suppression par le CN des postes de conducteurs, quelque 20 à 30 jusqu'à maintenant au Manitoba, et peut-être 50 de plus d'ici le 31 juillet. Les fonctions de ces derniers ont été confiés aux contrôleurs qui travaillent dans le bureau de contrôle de Winnipeg. Il en va de même dans tout le pays. Le syndicat a essayé de traiter avec le CN à Winnipeg, mais il a eu beaucoup de mal à le faire. Le syndicat a l'impression que la sécurité est compromise par la politique du CN. L'augmentation des formalités administratives dont les contrôleurs doivent se charger à cause de la suppression des postes de conducteurs, les systèmes de signalisation ne peuvent plus être contrôlés adéquatement.

Le syndicat a l'impression que la sécurité est en jeu. Il a écrit au ministère des Transports à ce sujet. Pour toute réponse, celui-ci lui dit que c'est une question de négociations collectives, etc.

J'en parle parce que s'il survenait un accident à cause de la politique du CN de surcharger les contrôleurs, nous voudrions comme enquêteur quelqu'un qui connaisse les chemins de fer et le contrôle du mouvement des trains, quelqu'un qui puisse revenir, non seulement sur les circonstances immédiates de l'accident, mais sur les décisions de politique que la compagnie auraient prises récemment et qui auraient créé des conditions propices à l'accident.

J'espère que depuis la conversation que nous avons eue sur la politique du CN, ce syndicat a pu faire bouger la compagnie. Connaissant le CN tel qu'il est ces derniers temps, je ne parierais pas cher des résultats. C'est un très bon exemple de ce qui cloche dans notre système de transport en général.

Les compagnies de transport combinent les emplois et suppriment des postes avec une folie furieuse.

Une voix: Déréglementation.

M. Blaikie: C'est aussi un résultat de la déréglementation. Elles suscitent ainsi toutes sortes de dangers qui n'ont peut-être pas encore concrétisés en accidents. Il faut s'en réjouir. Ce sont quand même des dangers qui résultent de la déréglementation et de l'irritante obsession qu'ont le CN et les autres compagnies de transport de réduire les postes et de les éliminer pour le plaisir de les éliminer sans tenir compte de la charge de travail plus lourde qu'ils infligent aux employés qui restent.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay-Nipigon): Je vous remercie, madame la Président, pour m'avoir permis de parler en faveur de la motion présentée par mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Je vais être bref et insister sur un point. Je suis heureux de constater que le secrétaire parlementaire qui a assisté à toutes les audiences reconnaît que ces travaux visaient à élaborer un projet de loi qui corresponde exactement à l'objet qui l'avait motivé.

L'intention du législateur était d'abord de faire enquête sur les accidents dans tous les modes de transport. Deuxièmement, si l'on veut tenir compte d'une recommandation faite par un membre et que nous avons appuyée, il ne faut pas nécessairement attendre que se produise un accident pour que la commission intervienne auprès des organismes de transport du pays en cas de risque d'accident et pour que ressortent l'aspect de la sécurité ainsi que les recommandations qui visent à la garantie.

Voilà l'esprit qui a régné pendant toute la durée des travaux du comité et j'espère que nous étudierons ces amendements de la même façon. L'amendement proposé par mon collège est fondamental et logique. Il découle de l'article 4 de ce projet de loi. Permettez-moi de le lire. Il montre la raison d'être de cet amendement.

L'article 4 stipule, entre autres, concernant la composition du bureau:

> (2) Le gouverneur en conseil nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc.

Cette disposition fera partie de cette loi. Si nous accordons une certaine signification au paragraphe 4(2), pourquoi hésitons-nous à ajouter cet amendement qui précise que les personnes que nous nommons, qui doivent posséder collégialement la compétence voulue dans certains domaines des transports, ne devraient pas utiliser cette compétence collégiale à l'audience au cours de laquelle le bureau fait enquête sur cet accident. Si nous croyons vraiment ce que dit le paragraphe 4(2) au sujet de la compétence collégiale, et on en a discuté longuement à l'audience du comité pour dire ce que l'on entendait par là, cela vient apporter de l'eau au moulin de mon collègue pour qui un des membres du bureau doit avoir la compétence voulue dans le domaine dans lequel l'accident ou l'événement qui fait l'objet de l'enquête s'est produit. Si l'amendement n'est pas approuvé, je doute du bien-fondé du paragraphe 4(2).

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, c'est un amendement extrêmement avisé. Mon collègue veut modifier l'article 12 du projet de loi. Cet article dit tout simplement que le président ordonne la convocation du bureau sur demande écrite d'au moins deux autres membres et que le quorum est de trois membres. Ce qu'il dit, madame la Présidente, c'est que si un accident ferroviaire s'est produit, par exemple, et que le président convoque le bureau, c'est que trois personnes peuvent se réunir. Rien ne dit qu'une de ces personnes doit avoir des connaissances précises dans le domaine ferroviaire. Il me semble extrêmement avisé d'exiger qu'un des trois membres sache comment fonctionnent les chemins de fer.

Nous avons examiné environ cinq amendements, et je n'arrive pas à comprendre le mutisme des députés d'en face. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'accepterait pas un amendement qui semble très sensé.

Le secrétaire parlementaire lit ses notes, madame la Présidente, mais il ne veut pas nous dire pourquoi cet amendement est inacceptable. Le gouvernement doit répondre aux propositions sensées de l'opposition. On n'a pas encore présenté d'amendement qui s'écarte de l'idée maîtresse du projet de loi. En réalité, cet amendement renforce le projet de loi. Les voyageurs et les Canadiens en général sont rassurés que nous n'ayons pas les fiascos que nous avions avec le Bureau de la sécurité aérienne. Nous nous en rappelons tous. C'est en fait l'origine de ce projet de loi.

• (1640)

Le ministre des Transports (M. Bouchard) a été si gêné du fiasco de l'enquête du Bureau de la sécurité aérienne sur l'écrasement de Gander et des cinq opinions différentes sur ce qui s'était passé qu'il a travaillé jour et nuit à l'immeuble des Transports pour établir ce nouveau bureau. Nous étions d'accord avec le principe. Les suggestions de mes collègues de Terre-Neuve et de Lakehead ne sont ni radicales ni révolutionnaires et, si c'était le cas, je les appuierais quand même. Je suis prêt à faire preuve de souplesse et à accepter ces amendements modestes. Je suis disposé à les accepter parce qu'ils sont sensés et je crois que tous les députés seront d'accord avec moi.

Mais quelle est la réaction des députés d'en face? Rien. C'est aussi silencieux que dans une tombe de ce côté-là, madame la Présidente. Il n'y a pas de réaction. En fait, durant l'étude en comité, certains de ces amendements sont passés à un cheveu d'être adoptés. Il incombe au gouvernement de dire à la Chambre ce qu'il pense de ces amendements.

Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est important de s'assurer qu'une des trois personnes qui font enquête sur un accident, qu'il s'agisse de transport aérien, maritime, terrestre ou par gazéoduc, doit être un expert en la matière? Est-ce une exigence déraisonnable?

Je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. Il semble remplacer le ministre, bien qu'il ait un peu plus ou un peu moins de cheveux. J'aurais aimé qu'il y ait une période de questions de 10 minutes. Je tiens à lui demander s'il croit qu'il s'agit d'un amendement raisonnable? Que dit-il? Rien.

Je demande au gouvernement de réfléchir objectivement à ces amendements. Apparemment, nous aurons un répit à 17 heures. Nous aimerions appuyer l'ensemble du projet de loi et en faire une bonne mesure législative. Nous pensons que les amendements nous permettraient d'atteindre ces objectifs.

Je demande au secrétaire parlementaire de faire le message à Benoît-du-Lac pour qu'il y réfléchisse. Peut-être qu'après réflexion, les conservateurs accepteront les amendements de mes collègues de l'opposition.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion nº 8 inscrite au nom du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 19, en ajoutant à la suite de la ligne 29, page 19, ce qui suit:

«(17) La déclaration d'un employé obtenue en application d'une convention collective est protégée et nul ne peut y avoir accès sauf sur autorisation écrite de son auteur.»

—Madame la Présidente, tout à l'heure, un secrétaire parlementaire a ouvert une parenthèse pour suggérer que nous nous contentions de voter pour gagner du temps. Je dois être un éternel optimiste parce que je continue de croire qu'un jour, lorsqu'une proposition sensée, logique et raisonnable sera faite, il se pourrait que des députés d'en face se rendent à la logique et à la raison et réagissent. Je suis convaincu qu'un jour, mes vis-à-vis, contrairement au chien de Pavlov, ne répondront pas automatiquement comme des animaux bien dressés à la cloche qui s'arrête lorsque le secrétaire parlementaire condamne une proposition sensée. Un

jour, le secrétaire parlementaire voudra rejeter une proposition sensée, raisonnable et fondée et les Canadiens auront l'étonnante surprise—et retrouveront peut-être un peu de confiance pour le processus démocratique—d'entendre les députés conservateurs dire «Non, nous ne marchons pas. Nous allons voter pour une fois au nom des Canadiens. Nous allons faire quelque chose de bon pour changer. Nous ne suivrons pas vos ordres.»

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est avec cette foi peut-être vaine, avec cet espoir peut-être vain en tête, que je continue à prendre la parole et à proposer des motions que je crois conçues pour servir l'intérêt public, et j'espère que mes collègues d'en face se révolteront un jour contre cette tyrannie exercée par un secrétaire parlementaire qui s'attend à ce qu'ils agissent comme des pantins quand il leur fait signe que ça va ou que ça ne va pas.

Que dit la proposition d'amendement? Il faudrait la relire. Je voudrais que mes collègues du Nouveau Parti démocratique écoutent attentivement. Elle s'énonce ainsi:

> La déclaration d'un employé obtenue en application d'une convention collective est protégée et nul ne peut y avoir accès sauf sur autorisation écrite de son auteur.

Cela veut dire que dans le cadre d'une enquête sur un accident de transport, dans certains modes de transport, et plus particulièrement dans le mode ferroviaire en l'occurrence, il existe dans la convention collective entre la société ferroviaire et ses employés des dispositions qui interdisent de rendre publiques les déclarations faites par les employés aux cadres de la société. Autrement dit, ces déclarations doivent rester confidentielles.

Les députés devraient savoir que tant les représentants du secteur—les sociétés en question—que les employés qui ont comparu devant le comité permanent à propos d'un certain nombre de projets de loi ont affirmé que le caractère confidentiel de ces déclarations faites par les employés à leurs employeurs est devenu extrêmement important pour l'exploitation sécuritaire des sociétés ferroviaires, c'est-à-dire le CN et le CP.

Pourquoi ça? C'est parce que les deux parties savent que les déclarations ainsi faites resteront strictement confidentielles, qu'elles ne sortiront pas de la relation employeur-employé, et que les employés qui font ces déclarations sur la foi de cette assurance sont complètement libres d'être francs et sincères.

En termes de sécurité, comme le caractère confidentiel de ces déclarations est garanti, la valeur de l'information ainsi donnée s'en trouve décuplée dans l'exploitation courante de la société. Ces déclarations d'employés ne sont pas seulement des renseignements sur la façon dont les gadgets ou la technologie fonctionnent, mais sont aussi des commentaires peut-être sur certains événements sans porter préjudice au rendement de leurs collègues. Lorsque les trains foncent sur les voies avec leur chargement de fret et de personnes—des êtres humains sont à bord de ces trains—nous savons qu'il y a des rapports d'employeur à employé qui permettent un échange de renseignements francs et complets visant à assurer la sécurité.

• (1650)

Si ce projet de loi n'est pas amendé, il donnera le pouvoir aux enquêteurs de citer ces déclarations confidentielles faites aux termes d'une disposition de la convention collective. Aussitôt que ce projet de loi donnera le pouvoir d'exiger la production de ces déclarations, on peut être certain que leur nature changera. Une fois que l'employé et l'employeur sauront que ces déclarations risquent de devenir la pièce maîtresse d'une enquête, on verra disparaître la procédure et l'exploitation au jour le jour de cette société de chemin de fer fondées sur la valeur de ces déclarations confidentielles. On n'aura plus ce genre de commentaires francs et directs dans ces déclarations confidentielles qui contribuent grandement aujourd'hui à la sécurité de l'exploitation des chemins de fer.

Or logiquement le public pourrait dire que s'il se produit un accident, il veut que ces enquêteurs puissent avoir accès à tous les renseignements existants et qu'il se soucie peu de la convention collective. A l'exception près qu'il faut se rendre compte que le jour où l'on violera la convention collective ces déclarations n'auront plus aucune valeur. Autrement dit, la teneur de ces déclarations changera de façon radicale. Ce ne seront rien que des boniments.

En proposant cet amendement, je veux protéger les déclarations confidentielles obtenues en application d'une convention collective, protéger la valeur qu'elles ont pour le fonctionnement quotidien d'un chemin de fer, non seulement à l'occasion d'un accident, mais jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, année après année. L'amendement dit que ces déclarations sont protégées et que nul ne peut y avoir accès sauf sur autorisation écrite de son auteur. Rien n'empêche donc un employé qui croit que certains renseignements qu'il possède pourraient être utiles à une enquête de communiquer ces renseignements au Bureau.

Le projet de loi va plus loin que cela. Que dire de l'article 30? Il y a déjà une disposition du projet de loi qui dit que tout renseignement communiqué au Bureau par un employé qui veut contribuer à une enquête ne sera pas divulgué à la société pour laquelle il travail. Il existe déjà une disposition du projet de loi qui garantit le secret à un employé d'une société, dans n'importe quel moyen de transport, qui voudrait se présenter de façon indépendante devant le Bureau pour dire: «Écoutez, je crois qu'il y a certaines choses que vous devriez savoir au sujet de la société pour laquelle je travaille, de la façon dont elle fonctionne ou encore d'un de mes collègues de travail, et qui pourraient vous aider dans votre enquête.» Encore une fois, il s'agit de renseignements donnés volontairement.

Si le projet de loi reconnaît l'importance du secret en protégeant, grâce à l'article 30, un employé qui veut communiquer des renseignements au Bureau, il devrait certainement reconnaître le bien-fondé de la disposition visant à protéger les déclarations obtenues en application d'une convention collective et reconnaître aussi que ces déclarations perdent toute leur valeur le jour où elles ne sont plus protégées.

Les députés savent très bien—même si cela ne marche pas toujours aussi bien que nous le voudrions—que le but des réunions du caucus des partis politiques est d'avoir des discussions libres, franches et ouvertes sans crainte, théoriquement, que cela fasse la manchettes des journaux. A l'occasion, cela arrive. Nous savons que dans un tel cas, la nature du caucus change radicalement. C'est pareil lorsque l'on dit quelque chose en confidence ou lorsqu'il y a des échanges confidentiels entre enployés et employeur. Voilà les raisons pratiques pour appuyer cet amendement. J'ai un dernier point.

A moins que nous n'acceptions cet amendement, nous nous immiscerions de façon on ne peut plus fondamentale, en tant que Parlement, dans le processus de négociation collective. Nous disons que le Parlement viole arbitrairement les ententes qui ont été négociées de bonne foi par l'employeur et les employés en rédigeant et en adoptant ce projet de loi. Si ce n'est pas un précédent, c'est certainement une mesure malsaine et dangereuse. Je prétends que ce projet de loi, et surtout la sécurité dans les transports, profiterait de cet amendement qui permettrait de préserver la nature confidentielle des relations entre employeur et employés, vu qu'il y a déjà dans le projet de loi des moyens d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, j'interviens en faveur de la motion de mon collègue. Je souscris entièrement à cette motion, même si elle ne va pas assez loin, à mon avis. Si quelqu'un, du côté du gouvernement, prétendait que l'on trouve suffisamment de dispositions ailleurs qui protègent le secret de ces déclarations, on pourrait lui répondre que. . .

M. Tobin: Il n'y en a pas.

M. Benjamin: Certains ont soutenu, à l'étape du comité, que le caractère confidentiel des déclarations entre employeur et employé était suffisamment protégé. . .

M. Tobin: Employé.

M. Benjamin: . . .ailleurs dans la convention collective, dans d'autres lois, voire même dans ce projet de loi. Or, le projet de loi parle des déclarations obtenues par les enquêteurs du Bureau, et non pas par la compagnie ou par les employeurs. Pour la gouverne de mon collègue, le député de Fraser Valley-Est (M. Balsher) et secrétaire parlementaire, je lui rappelle qu'il doit travailler toute la journée pour mériter son salaire de secrétaire parlementaire, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'ici. Je veux lui signaler, et signaler à ses collègues, qu'en dépit de ce que certaines d'entre eux pourraient penser, et je sais que ce n'est pas son cas, l'opposition n'a pas entièrement tort ni le gouvernement entièrement raison. Nous nous en sommes rendu compte maintes fois aux séances des comités et pendant l'étude d'autres projets de loi à la Chambre des communes.

J'ai dit que je ne croyais pas que la motion du député allait assez loin parce que j'estime qu'un employeur ne devrait pas avoir le droit de prendre la déclaration d'un employé avant que l'enquêteur du Bureau ne l'ait fait lui-même après l'avoir interrogé. Autrement dit, l'employé doit être traité comme le site de l'accident: il est mis en quarantaine en ce qui concerne la compagnie tant que le Bureau n'a pas pris sa déclaration.

J'estime qu'une déclaration recueillie par l'enquêteur d'un bureau a plus de chances d'être franche et directe que celle recueillie par le patron. À moins de garantir le secret de la déclaration recueillie par l'employeur dans cette loi, comme mon collègue l'a dit, les employés seront, comment dirais-je, extrêmement prudents dans ce qu'ils diront de leur participation à un accident ou de celle d'un collègue avec lequel ils sont liés d'amitié. Ce que cherche avant tout l'employé qui fait la déclaration, c'est la sécurité et la protection de l'ensemble du personnel et des usagers. J'estime que l'amendement est bien fait et fort juste. Puis-je dire qu'il est 17 heures, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LE COMITÉ DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Code canadien du travail afin d'accorder à tous les travailleurs régis par le Code le droit de créer, à la demande d'au moins 10 travailleurs, un comité des changements technologiques que les employeurs devraient aviser à l'avance de tout changement envisagé et auquel ils devraient transmettre tout renseignement en leur possession au sujet des répercussions de ces changements sur le nombre d'emplois ainsi que sur la nature des fonctions et les méthodes de travail.

—Madame la Présidente, c'est avec une grande satisfaction que j'interviens dans l'heure réservée aux initiatives parlementaires sous son régime nouveau. Quand j'ai présenté cette motion, je n'avais pas idée que le gouvernement parlerait de l'éthique de la formation, ce qui se trouve dans les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Le gouvernement se trouve ainsi à reconnaître que les entreprises ont des responsabilités envers la société et envers leur personnel.

L'éthique de la formation n'exprime pas toutes mes préoccupations à l'égard du secteur privé. Je pense que le droit des travailleurs à s'impliquer dans les changements technologiques qui les concernent eux, leurs conditions de travail et leur collectivité prolonge la notion de l'éthique de la formation vers ce qu'on devrait appeler la responsabilité globale du secteur privé.

La motion nº 225 signale que les sociétés ne s'acquittent pas de leurs responsabilités au plan de l'adoption de changements technologiques sur les lieux de travail. Elles ne s'acquittent pas de leurs responsabilités envers les travailleurs et envers la collectivité environnante.

La motion stipule que les travailleurs sont en droit d'avoir un comité des changements technologiques, que les employeurs devraient les aviser à l'avance de tous changements envisagés pouvant influer sur leur emploi, leur santé et leur sécurité, leur potentiel-salaire, les méthodes de travail qu'ils doivent apprendre à connaître et le contenu de leur poste de travail. Je dis qu'ils doivent être informés longtemps à l'avance. J'hésite à préciser un délai; toutefois il devrait être d'au moins 12 mois. Bref, la motion dispose que les travailleurs doivent être pleinement renseignés sur les répercussions des changements technologiques envisagés sur le nombre d'emplois, la nature des fonctions et les méthodes de travail.

Les employés et leurs concitoyens ont le droit d'être avisés longtemps à l'avance de tout changement qui, l'expérience le prouve, les affecte négativement dans la plupart des cas. La situation à laquelle nous faisons face est contraire à celle qu'on avait prévue au début de cette révolution technologique. Je suis certain que tous les députés se souviennent des paroles ronflantes qu'on avait utilisées pour décrire la révolution technologique et des histoires que les partisans des nouvelles technologies nous ont racontées quand celles-ci ont fait leur apparition dans la société. La nouvelle technologie allait créer une société qui dépasserait nos rêves les plus ambitieux, une société de loisirs où tout le monde tirerait profit de la richesse créée.

Plus de loisirs, nous en avons: nous le constatons presque partout, seulement nous appelons cela le chômage. Chose certaine, les changements technologiques des dix dernières années sont à l'origine de presque tout le chômage dont notre société souffre. A mon avis, les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage vont gon-

fler les rangs des chômeurs et la plaie ne sera que plus évidente.

On a aussi créé de la richesse. Depuis une dizaine d'années, l'avènement de changements technologiques majeurs a permis à la majorité des sociétés de réaliser des profits sur leurs investissements mais, contrairement aux théories monétaires de Milton Friedman, Ronald Reagan, Margaret Thatcher et d'autres comme eux, ces profits n'ont pas été distribués. Le Canadien moyen—ou, quant à cela, quiconque a subi l'influence de la théorie économique fautive de Milton Friedman—n'a pas vu son sort s'améliorer. Ni les employés ni la société n'en bénéficient. Il y a plus de banques d'aliments qu'on aurait pu l'imaginer à la fin des années 1930 et durant les périodes fastes des années 1950 et 1960. Les collectivités n'en ont pas profité.

La motion 225 vise à garantir que la révolution technologique profite à tous les Canadiens. Dans ce but, il est nécessaire d'étudier plus en détail les répercussions de certains changements sur le nombre d'emplois, la nature des fonctions et les méthodes de travail.

Il nous faut d'abord une définition du changement technologique. Elle doit préciser la nature du travail ou des affaires de l'employeur et les changements qui doivent être apportés à l'équipement, au matériel, aux méthodes et aux façons d'utiliser cet équipement et ce matériel.

Pour que les employés soient convenablement protégés contre les effets nuisibles des changements technologiques, nous devrons légiférer pour qu'ils soient avisés suffisamment longtemps d'avance de ces changements. C'est important pour plusieurs raisons. L'expérience des programmes d'aide aux industries montre que lorsque les employés sont avisés d'avance de leur mise à pied—et les mises à pied sont une conséquence possible des changements technologiques dont je parlerai plus tard—les localités, les employés et même les employeurs en souffrent bien moins que lorsque les employés arrivent au travail à 8 heures sans se douter de rien et se font dire à 8 h 5 que leur poste n'est plus justifié et qu'à midi, ils doivent avoir vidé leurs casiers, rapporté leurs vêtements et leur équipement chez eux et remis à la compagnie ce qui lui appartient.

Comme on peut l'imaginer, le traumatisme est alors insurmontable. La perte et les souffrances personnelles sont incommensurables. Il faut donner avis des changements envisagés, ne serait-ce que pour les raisons que je viens de citer.

• (1710)

L'employeur doit révéler la nature et le détail des changements technologiques en tant que tels. Il faut aussi prévoir que les employés soient informés de l'incidence du virage technologique. Des questions doivent être éclaircies, tel le nombre d'employés visés. Lorsqu'une entreprise compte plus d'un chantier, l'endroit où des emplois seront touchés; les catégories d'emplois visées; ainsi que les emplois et les catégories qui seront supprimés ou modifiés de telle sorte qu'un recyclage peut s'avérer nécessaire.

L'incidence sur les employés doit aussi faire partie des dispositions concernant l'information et la protection des employés. Par exemple, l'incidence sur des éléments comme la compétence, à savoir si les employés ont la compétence nécessaire pour continuer à faire partie de l'entreprise. Pourront-ils mettre à profit leurs aptitudes ou devront-ils en acquérir d'autres?

Il importe pour les employés de savoir si la compétence et l'ancienneté qu'ils ont acquises leur permettront de rester à l'emploi de l'entreprise. Il faut aussi des dispositions qui prévoient qu'on saisisse les employés des répercussions du virage technologique sur leur santé et leur sécurité.

Dans le même ordre d'idée, il serait également utile que les employés puissent visiter les locaux où les changements proposés ont déjà été apportés de sorte que le comité à former soit en mesure de déterminer en premier lieu si les propositions de l'entreprise sont réalistes et, en second lieu, si celle-ci informe bien ses employés de ce qui va arriver.

Un élément important que toutes les parties devraient à juste titre connaître est la question de la confidentialité. On suppose très souvent que si l'entreprise dévoile ses projets les plus secrets, les employés vont répandre la nouvelle ou l'entreprise elle-même va le faire, ce qui serait absolument ridicule. Il est donc normal que la confidentialité des propositions de changement technologique soit protégée.

Il faudrait que l'entreprise garantisse la sécurité d'emploi tant aux employés qui resteront qu'à ceux qui seront mis à pied ou verront leurs tâches sensiblement modifiées. Il faudrait que, en annonçant un changement technologique, elle désigne les employés qui deviendront redondants et ceux qui devront partir. Une fois ces engagements pris, elle ne devrait sous aucun prétexte envisager de mettre à pied par suite du changement technologique les employés qu'elle n'a pas désignés. Il ne faudrait en aucun cas que les employés désignés soit mis à pied avant la date d'effet du changement technologique.

Comme on le dit souvent à propos des travailleurs, la formation est absolument essentielle. Les dispositions en matière de changement technologique doivent prévoir que les employés qui ne peuvent conserver leur emploi ont droit au recyclage et que, s'il y a des emplois qu'ils peuvent occuper par suite de leur ancienneté ou de leurs compétences, ils peuvent choisir celui qui leur convient le mieux. Il serait entendu que la formation serait à la charge de l'employeur.

Il y a bel et bien des cas où l'on met à pied des travailleurs par suite d'un changement technologique. Des milliers de travailleurs en ont fait l'expérience dans ce pays juste qu'est le nôtre. Les intéressés devraient être en mesure de toucher des indemnités de départ au lieu d'obtenir de la formation ou des garanties quant à un emploi. Cela est dans l'intérêt de l'employé et de la société, car il ne sert à rien à la société de forcer un employé à rester contre sa volonté. Au départ, un employé ne partira probablement pas à moins qu'il ait trouvé un emploi ailleurs. Qui voudrait lui retirer cette possibilité? Dans le cadre des dispositions touchant les indemnités de départ, il y a également la question de la possibilité pour un employé de recevoir une partie des allocations de formation au titre d'indemnités de départ.

Certains employés voudront peut-être également prendre leur retraite anticipée à la suite d'un changement technologique. Chose certaine, c'est là une chose dont la législation devrait tenir compte. Ce serait certes un progrès pour certains des travailleurs plus âgés de notre société, surtout qu nd on sait qu'on discute dans cette enceinte, depuis quelques semaines, de l'aide à apporter aux travailleurs âgés.

Le comité lui-même fait partie intégrante de tout le processus. Il devrait participer à l'examen et au règlement de questions comme la nécessité d'apporter certains changements technologiques et à l'évaluation des changements qui s'imposent. Je crois qu'il s'agit là d'une sage précaution à prendre. Souvent, les employés directement concernés peuvent trouver certaines solutions auxquelles, bien souvent, la société elle-même n'a pas pensé.

Le comité s'occuperait de l'adaptation de tous les travailleurs concernés par les changements proposés et des répercussions sur les employés visés. En bref, le comité participerait à tout le processus, mais pas au point d'avoir le dernier mot en ce qui a trait à la décision définitive. Il faut prévoir des dispositions réalistes, afin de parvenir à un règlement, lorsque la société et les employés sont incapables de s'entendre et lorsque la solution consiste peut-être à ne pas procéder au changement technologique envisagé. Il serait même possible d'aller en arbitrage.

Il faut aussi se pencher sur le problème très important que pose la surveillance. Je vois que mon temps est presque écoulé, je vous signalerai simplement que déjà, en 1972, le gouvernement de la Suède adoptait une loi interdisant les méthodes de surveillance les plus visibles, comme l'utilisation de la microtechnologie pour surveiller les faits et gestes des travailleurs ou pour pouvoir prendre des mesures disciplinaires.

Finalement, je suis sûr que les députés parleront des dix employés au sein d'une entreprise qui peuvent demander la création d'un comité. Je fais remarquer, à ceux qui prétendront que ce nombre est peu élevé, qu'il existe dans notre société de très nombreuses institutions qui peuvent apporter des changements technologiques et prendre des mesures de ce genre, et même des fondations qui comptent peu de membres par rapport à l'ensemble de la population.

• (1720)

Je vois que mon temps est écoulé. Je conclurai en exprimant le souhait que la Chambre étudie sérieusement la question des changements technologiques et de leurs répercussions sur les travailleurs canadiens.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, la motion dont la Chambre est saisie propose au Parlement d'envisager l'opportunité de modifier le Code canadien du travail afin d'accorder à tous les travailleurs régis par le Code le droit de créer, à la demande d'au moins dix travailleurs, un comité des changements technologiques que les employeurs devraient aviser à l'avance de tout changement envisagé et auquel ils devraient transmettre tout renseignement en leur possession au sujet des répercussions de ces changements sur le nombre d'emplois ainsi que sur la nature des fonctions et les méthodes de travail.

Je me réjouis de pouvoir traiter de cette motion. Les changements technologiques et l'adaptation aux changements sont d'une importance considérable pour les Canadiens, car ils influent sur la capacité de nos secteurs de soutenir la concurrence et touchent les travailleurs qui y oeuvrent. Ces questions nécessitent une étude minutieuse et je félicite le député d'avoir présenté une motion à ce sujet.

Notre rendement économique dans le monde aujourd'hui influe de façon marquée sur les perspectives d'emploi et de revenu des Canadiens. Il influera de plus en plus, compte tenu de la nécessité où nous sommes d'améliorer notre position concurrentielle à l'échelle internationale. Notre rendement économique pourrait sûrement bénéficier de meilleures relations de travail. Pour ce motif, nous aurions avantage à comprendre un certain nombre d'éléments importants de notre régime des relations de travail qui figurent à la Partie I du Code canadien du travail et qui se rattachent à la motion dont nous sommes saisis.

Les secteurs régis par le Code dont parle la motion se livrent à des activités économiques et industrielles les plus diverses. Certains de ces secteurs comprennent notamment ceux des chemins de fer interprovinciaux et internationaux, des sociétés aériennes, des grandes routes interprovinciales, des transports, les systèmes téléphoniques, télégraphiques et de câblodistribution, des pipe-lines, des canaux, des traversiers, des tunnels et des ponts, de la marine marchande, de l'arrimage, de la radiodiffusion, des banques et du secteur primaire des pêches. La plupart des sociétés d'État sont également incluses et certaines entreprises qui ont été déclarées par le Parlement être à l'avantage général du Canada, y compris les silos, les mines d'uranium et le traitement de l'uranium ainsi que les meuneries et les moulins à provende.

En d'autres mots, la motion touchera un grand nombre d'entreprises à caractère interprovincial et international et aurait des répercussions sur l'économie et le bien-être de tout le pays.

La motion nous propose de modifier le Code canadien du travail. Nous devrions donc étudier brièvement les dispositions du code, notamment leur objet. Selon le préambule du code, le Parlement reconnaît qu'il est depuis longtemps dans la tradition canadienne que la législation et la politique du travail soient conçues de façon à favoriser le bien-être de tous par l'encouragement de la pratique des libres négociations collectives et du règlement positif des différends.

C'est par le truchement de ses principaux éléments que le code prévoit que les négociations collectives constituent le moyen d'établir un régime de relations industrielles efficace et équitable.

Quels sont les principaux éléments de notre régime de relations industrielles? La partie I du Code canadien du travail établit un cadre législatif de droits et de responsabilités régissant les relations entre les employeurs et les syndicats.

Le code confère une reconnaissance légale aux activités de négociation en vertu du principe de la libre association, de l'accréditation des unités de négociation et des dispositions sur la reconnaissance volontaire. Il prévoit le règlement ou l'arbitrage des questions de relations industrielles à caractère juridique par le Conseil canadien des relations ouvrières qui contrôle l'application de certaines dispositions du code.

Le code prévoit également les importantes procédures de règlement des différends, c'est-à-dire la conciliation et la médiation, qui aident à résoudre les différends très remarqués qui ont une incidence directe sur l'intérêt public. Ces procédures sont administrées par le service fédéral de médiation et conciliation de Travail Canada.

Pour faire enquête sur des différends, il faut d'abord consulter les conventions collectives et les griefs concernant des pratiques de travail injustes liées aux négociations. Ces importants éléments de nos lois sur les relations industrielles contribuent sensiblement à la stabilité et à la bonne marche des relations industrielles qui sont du ressort fédéral.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des dispositions du Code canadien du travail sous l'angle des changements technologiques. Ces dispositions ont non seulement un rapport avec la motion présentée par le député, mais elles constituent aussi un élément important des systèmes de relations de travail au niveau fédéral.

L'implantation d'un changement technologique peut avoir une incidence importante sur le revenu et l'emploi des travailleurs. Mais, même si l'adoption de nouvelles techniques peut entraîner des mises à pied et des pertes salariales, la société dans son ensemble bénéficie du fait d'un appareil productif supérieur et plus efficace.

Aux termes du Code canadien du travail, l'employé a son mot à dire dans l'implantation d'un changement technologique principalement dans les négociations collectives. Ces dispositions incitent les syndicats et les patrons à se rencontrer, à discuter et à s'entendre sur les façons de réduire au minimum les effets négatifs du changement technologique pour les employés. Lorsque les parties n'ont pas prévu dans leur convention collective une façon de gérer les effets d'un changement technologique sur les employés, la loi prévoit alors que la convention collective qui lie les parties peut être rouverte et que les dispositions concernant les conditions ou la sécurité d'emploi renégociées.

Le conseil peut aussi permettre à un syndicat de donner avis du début de la négociation collective. Cette permission a pour effet de suspendre l'application des changements technologiques jusqu'à ce que la négociation collective débouche sur une nouvelle convention, ou que soit nécessaire le droit de grève ou le lock-out.

Les employés et l'employeur sont libres d'inclure dans leur convention collective des clauses qui visent à résoudre ou à prendre en considération les questions reliées à l'impact des changements technologiques. Rien dans la loi n'interdit aux parties d'établir des comités de changements technologiques, comme le propose la motion.

Le code prévoit, en général, des mesures qui assurent l'application des conventions collectives; il prévoit aussi un système détaillé et souple qui facilite la négociation de ces conventions.

Le gouvernement a essayé plus que tout autre d'encourager les initiatives du secteur privé et d'amener les Canadiens à moins compter sur le gouvernement dans l'atteinte des objectifs économiques et sociaux. Cette philosophie impose dans une plus grande mesure aux gestionnaires et aux syndicats la responsabilité de trouver une solution à leurs différends sans faire intervenir le gouvernement. C'est l'attitude que le gouvernement a eue dans le règlement des questions de relations de travail au Canada parce qu'il encourage les initiatives personnelles.

En résumé, j'ai passé en revue le système de relations industrielles au gouvernement fédéral pour tenter d'illustrer les caractéristiques les plus marquantes de la motion du député. Le très fort pourcentage de différends survenus pendant des négociations collectives qui ont été réglés par les syndicats et les employeurs démontre bien l'efficacité de notre politique de relations industrielles où nous cherchons à éviter les interventions inutiles.

A cet égard, il nous faut contester la nécessité de la motion visant à modifier le Code. Nous devons nous demander si les interventions qui découleraient de cette modification sont bien nécessaires ou fondées. A mon avis, le député a attiré notre attention sur une situation qui soulève certaines craintes et que nous devrons suivre de près car l'introduction des changements technologiques est un processus permanent qui a de nombreuses ramifications.

Pour le moment, je ne vois rien qui justifie la modification des dispositions du Code sur les changements technologiques.

• (1730)

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir donner mon appui à la motion proposée par le député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher). La motion demande que le gouvernement envisage l'opportunité de modifier le Code canadien du travail. L'amendement accorderait à tous les travailleurs régis par le Code le droit de créer, à la demande d'au moins 10 travailleurs, un comité des changements technologiques.

Les employeurs devraient aviser à l'avance ce comité de tout changement envisagé et ils devraient lui transmettre tout renseignement en leur possession au sujet des répercussions de ces changements sur le nombre d'emplois ainsi que sur la nature des fonctions et les méthodes de travail.

Les travailleurs doivent faire face à des changements rapides depuis quelques années. Cette tendance se maintiendra très certainement à cause de l'Accord de libre-échange. Aussi, il faut absolument que les travailleurs canadiens soient au courant et soient avisés à l'avance des changements technologiques susceptibles d'avoir des répercussions sur leur travail.

L'Accord de libre-échange n'est certainement pas la seule raison pour laquelle le milieu de travail évolue. Bien des forces obligent les entreprises à évoluer pour s'efforcer de reconquérir certains marchés et d'améliorer leur productivité. Le monde est en pleine évolution technologique à cause des innovations dans le domaine des communications et de l'automation. Compte tenu, en outre, de la globalisation des marchés et des ressources financières, les sociétés doivent apprendre à évoluer dans un énorme marché libre.

Par conséquent, elles doivent s'adapter aux nouvelles réalités globales, sinon elles seront à la traîne de celles qui s'adaptent. Les changements technologiques pourraient avoir d'innombrables répercussions sur les travailleurs; dans bien des cas, ces changements se sont déjà produits. Il s'agit surtout du remplacement de certaines compétences techniques par des machines, du remplacement de certaines exigences techniques par d'autres, du développement et de l'expansion de certaines activités et du déclin d'autres, pour n'en citer que quelques-uns.

Les travailleurs canadiens sont au courant de ces changements et ils se rendent comptent qu'ils doivent évoluer, eux aussi. Cette motion a pour but de les mettre au courant des changements technologiques envisagés, ainsi que de leurs répercussions, pour leur donner un délai d'adaptation suffisant avant leur mise en oeuvre. Il est important ne noter qu'en vertu du Code canadien du travail, un employeur doit aviser un syndicat au moins 120 jours à l'avance de tout changement technologique envisagé sur les lieux du travail «de nature à influer sur les conditions ou la sécurité d'emploi d'un nombre appréciable des employés.»

Après avoir reçu un tel avis, qui doit donner des renseignements comme la nature du changement technologique, la date à laquelle l'employeur se propose de l'effectuer, le nombre approximatif et la catégorie des employés risquant d'être touchés, le syndicat peut exiger de plus amples détails. Il peut alors demander au Conseil canadien des relations du travail d'ordonner la tenue de négociations, et les changements ne peuvent être apportés avant que les négociations ne soient conclues.

La motion du député prévoit qu'un comité de travailleurs soit avisé à temps des changements technologiques envisagés. Si l'employeur avertissait directement les tavailleurs des changements prévus, ceux-ci seraient mieux placés pour en évaluer les conséquences, dont les besoins en formation, et pour se préparer à une transition en douceur. Par ailleurs, l'article du Code canadien du travail que je viens de citer ne précise pas ce qui constitue «un nombre appréciable des employés».

Les changements technologiques et leurs répercussions sur les emplois comptent parmi les principales préoccupations des Canadiens d'aujourd'hui. Autrefois, les changements technologiques n'étaient pas à l'origine de taux de chômage élévés qui persistaient. De nos jours, ils font varier la demande de diverses compétences professionnelles.

Les travailleurs et les syndicats canadiens ont la réputation de s'opposer aux changements technologiques. Cette réputation est due au fait que les travailleurs s'inquiètent de leur bien-être personnel et qu'ils veulent assurer leur sécurité d'emploi.

A mon avis, ils sont conscients des changements qui sont en train de s'effectuer dans les milieux de travail du monde entier et ils se rendent compte qu'ils doivent s'adapter aux temps nouveaux. Ne pas changer finirait par entraîner une perte de sécurité. La motion à l'étude fait remarquer que les travailleurs veulent être prévenus suffisamment à l'avance des changements, non à la dernière minute. Un préavis de quatre mois donné par le truchement de leur syndicat respectif n'est pas ce qu'on pourrait considérer un préavis suffisant.

A mon avis, les travailleurs ne craignent pas tant les changements sur les lieux de travail que le climat d'incertitude qui les entoure. Cette incertitude donne aux travailleurs canadiens le sentiment de n'avoir aucun mot à dire dans une entreprise à laquelle ils ont peut-être consacré de nombreuses années de dur labeur. Le travailleur âgé, par exemple, peut avoir le sentiment qu'on le met au rancart en faveur de méthodes plus modernes de productivité. Nous savons très bien que le nombre des travailleurs âgés au sein de la population active diminue sans cesse depuis 10 à 15 ans, surtout dans la catégorie des 50 à 64 ans.

Lorsque l'on parle de changement technologique en milieu de travail, une très importante variable vient à l'esprit. C'est l'éducation. En moyenne, les travailleurs âgés ont moins d'années de scolarité que leurs collègues plus jeunes qui leur font concurrence sur le marché du travail. Souvent, on ne tient pas compte des qualités de ces travailleurs âgés, comme la loyauté, la conscience professionnelle et la stabilité, lorsqu'ils sont en concurrence avec des personnes plus jeunes ayant une formation technologique.

Les travailleurs âgés ne sont pas contre le changement, ils veulent simplement qu'on les avertisse suffisamment longtemps d'avance pour qu'ils puissent se recycler et rester à l'emploi de leur entreprise.

Une étude du Labour Council of Metropolitan Toronto, effectuée en 1986 et financée par le Programme fédéral sur les répercussions de la technologie, a permis de mettre en évidence un manque de planification du changement technologique. L'étude dit ceci:

> Seulement 39 p. 100 des sociétés (55 sur 140) ont déclaré avoir un plan d'introduction de nouvelles technologies. Par conséquent, plus de 60 p. 100 des entreprises sont mal préparées à accepter les innovations technologiques que la concurrence est censée exiger.

D'autres études ont conclu que les trois quarts des employés sont en faveur du changement technologique ou n'ont rien contre.

C'est, je suppose, parce que les travailleurs ont compris qu'il valait mieux un petit nombre d'emplois sûrs que de survivre de justesse dans une industrie en déclin parce qu'elle n'a pas évolué.

Des études nationales du Syndicat canadien des travailleurs du papier et des Métallurgistes unis d'Amérique ont conclu qu'il n'y avait pas de résistance au changement technologique. Il semble donc qu'il n'y ait pas de problème.

Les syndicats sont raisonnablement réceptifs aux changements technologiques qui améliorent la productivité. Mais ils ont de sérieuses réserves sur leurs modalités d'application. Ils s'interrogent sur la façon d'introduire les changements technologiques et les méthodes de travail qui en font partie. Ces préoccupations portent sur trois points: d'une part, les changements technologiques sont-ils nécessaires? D'autre part, est-ce qu'on maintient au strict minimum les perturbations qu'ils entraînent notamment en matière de déplacement des employés et de protection des droits et des normes individuels. Enfin, l'indemnisation des employés déplacés fait-elle l'objet de négociations?

Voilà le genre de préoccupations dont s'occuperait un comité des changements technologiques. La Chambre doit savoir qu'une enquête effectuée par le Groupe d'étude sur l'emploi et la nouvelle technologie de l'Ontario a démontré que les consultations effectuées auprès des syndicats concernant l'introduction de la nouvelle technologie étaient davantage l'exception que la règle. Des consultations directes et continuelles entre employeurs et employés sont nécessaires.

Je crois que la motion déposée à la Chambre aujourd'hui permettrait aux parties concernées de mieux justifier leurs intérêts respectifs. Je souscris donc à cette motion. Je trouve qu'elle représente un progrès important pour l'avenir dans les relations employeur-employé étant donné que nous nous acheminons rapidement vers un marché planétaire de plus en plus concurrentiel.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je veux remercier le député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher) d'avoir eu la prévoyance de saisir la Chambre de cette question importante des changements et des innovations technologiques.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a fait comprendre clairement qu'il considérait comme une priorité l'encouragement et la mise au point d'innovations technologiques dans toute la société canadienne. Nous croyons fermement que la prospérité future du Canada dépend de la capacité de notre pays à tirer profit de la technologie.

Nous nous sommes en effet engagés à améliorer la compétitivité future du Canada à l'échelle internationale par une mise en application plus efficace des techniques et des innovations dans ce domaine. Nous sommes convaincus que les travailleurs bénéficieront eux aussi de notre compétitivité accrue.

Je ferais remarquer qu'une série d'initiatives importantes ont découlé de cette priorité. Cela s'est traduit par la création d'un Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie de la Chambre des communes, pour que le Parlement puisse étudier constamment ce domaine vital de politique publique nationale.

• (1740)

De même, cela a conduit à la création d'un Conseil consultatif national des sciences et de la technologie pour rehausser l'image de marque du Canada sur le marché mondial et d'un ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui a pour mandat d'intégrer plus étroitement l'industrie canadienne aux connaissances scientifiques et aux compétences technologiques de notre pays.

Ces cinq dernières années, le gouvernement s'est constamment efforcé d'établir une politique cohésive et cohérente en matière de technologie. En fait, le Conseil national des sciences et de la technologie a été créé expressément pour surveiller la mise en application d'une nouvelle politique nationale sur les sciences et la technologie.

Un grand nombre de programmes importants ont été créés pour appuyer cette politique. Parmi ceux qui ont été le plus couronnés de succès, il convient de mentionner le programme InnovAction, qui portait sur des secteurs critiques tels que la diffusion technologique, la mise au point de technologies stratégiques, l'utilisation efficace des technologies, les ressources humaines pour l'utilisation des technologies et l'information publique dans le domaine des sciences et de la technologie.

Un programme qui a eu beaucoup de succès au Canada est le Programme sur les répercussions de la technologie de Travail Canada, le PRT, qui visait à étudier comment traiter de façon efficace les problèmes d'adaptation découlant de l'introduction de nouvelles technologies en milieu de travail. Si le gouvernement a créé ce programme, c'est parce qu'il savait que, pour maximiser les gains provenant de toute nouvelle application technologique, il devait y avoir une plus grande collaboration entre toutes les parties touchées par ce changement. Des études comme celles effectuées par le Conseil économique du Canada et le Groupe de travail sur l'adaptation aux changements de la Chambre de commerce du Canada ont clairement appuyé notre point de vue, soit que cette collaboration est essentielle à l'utilisation efficace des nouvelles technologies.

En fait, le Programme sur les répercussions de la technologie a été créé en vue de donner aux organisations syndicales l'aide financière nécessaire pour participer activement au processus de changement. Les projets réalisés dans le cadre du PRT ne faisaient pas que traiter expressément de la dimension humaine du changement, mais ils nécessitaient aussi l'entière participation des travailleurs et de leurs représentants au processus de changement.

Ce qui est plus important encore, tous ces projets ont montré à quel point cette collaboration patronale-syndicale pouvait être importante pour l'utilisation efficace des nouvelles technologies.

Les organisations syndicales et d'autres groupes comme les femmes, les travailleurs handicapés et les travailleurs âgés se sont servis de ces fonds pour faciliter leur adaptation à la nouvelle technologie et pour examiner des utilisations créatives qui pourraient améliorer leur qualité de vie. Il y a eu de ces projets dans tous les secteurs de l'économie: la construction, l'industrie automobile, la pêche, les forêts, l'imprimerie, les textiles et le vêtement, les soins de santé, l'enseignement, les gouvernements municipaux et provinciaux, pour ne nommer que ceux-là.

Le gouvernement s'est penché sur l'évolution et l'innovation technologiques au cours d'une série de colloques nationaux et régionaux sur ces sujets. Il y a à peine quelques semaines, Travail Canada a parrainé une conférence importante sur la technologie à l'ouvrage, la Dimension humaine. Les nombreux hommes d'affaires et chefs syndicaux qui y ont participé ont fait état de leurs expériences dans l'évolution technologique et ils ont discuté de moyens à prendre pour que le Canada tire plein profit de la nouvelle technologie.

Cet événement couronné de succès a fourni aux participants l'occasion d'examiner comment le patronat et les employés ont ou, dans certains cas, n'ont pas réussi à faire face aux problèmes que les changements technologiques créent souvent au lieu de travail. Les discussions ont porté surtout sur le facteur humain inhérent à une telle évolution. Parmi les conséquences humaines de l'innovation qu'on a étudiées, il y avait toutes sortes de besoins humains comme l'autonomie du travailleur, le sens du travail, l'ergonomie, les questions de santé et de sécurité, les aptitudes requises et de meilleures communications entre toutes les personnes touchées par le changement. Les participants ont aussi discuté de l'avenir et des nouveaux défis inexplorés de la mise en application de stratégies visant à promouvoir davantage la coopération entre employeurs et employés. Le Code canadien du travail préconise cette coopération, et il importe de ne pas assombrir le climat de confiance qui caractérise actuellement les relations de travail au Canada.

Le Programme sur les répercussions du changement technologique et le récent colloque sur la dimension humaine du changement technologique ont contribué énormément à la connaissance et la compréhension courantes de l'application et de l'innovation technologiques efficaces sur le marché du travail au Canada.

Ces initiatives reflètent fidèlement l'opinion du gouvernement: si la technologie doit servir à contribuer à notre bien-être, tant au travail que dans la société canadienne elle-même, elle doit être mise en place de façon humaine, avec la collaboration de tous ceux que le changement affecte.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, les Canadiens vivent manifestement dans un monde qui évolue rapidement. Le changement nous touche partout, dans tous les aspects de notre vie quotidienne, souvent de façon très spectaculaire. C'est peut-être au travail que les effets du changement sont les plus envahissants, puisque l'évolution des conditions du commerce international et la nature changeante de la main-d'oeuvre y obligent les Canadiens à s'ajuster et à chercher de nouvelles façons de mieux accomplir leurs tâches.

Changements technologiques

Le changement technologique a également en même temps des répercussions considérables au travail, et c'est pourquoi je tiens à remercier les députés d'avoir porté cette question vitale à l'attention de la Chambre.

Madame la Présidente, le discours du Trône, la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le Budget témoignent de tous les efforts du gouvernement pour assurer que le Canada peut faire face aux changements et qu'il prendra les mesures pour y parvenir. Madame la Présidente, on y trouve la preuve que le Canada va de l'avant et que le changement peut être façonné pour le mieux.

Les cinq objectifs fixés par le gouvernement pour son second mandat consistent à renforcer l'économie, à édifier une société chaleureuse et compatissante, à protéger l'environnement, à susciter des valeurs qui rendent le Canada unique et à continuer de promouvoir l'unité nationale. Madame la Présidente, ce sont des objectifs que nous entendons poursuivre avec fermeté, avec une confiance toujours aussi entière à l'égard du Canada et la conviction que toute initiative prise pour réduire le déficit ne peut que contribuer à leur réalisation.

Face aux défis, madame la Présidente, et aux possibilités engendrées par des conditions économiques et sociales en pleine évolution, au Canada et à l'étranger, le gouvernement canadien estime qu'il importe encore plus de mettre à profit les compétences, les connaissances, l'expertise et la coopération de tous les Canadiens. Madame la Présidente, le gouvernement est résolu à construire et à appuyer des partenariats constructifs réunissant les syndicats, les entreprises et le gouvernement.

Nous avons été témoins, madame la Présidente, au cours des quatre dernières années, d'un changement spectaculaire des rapports entre les syndicats et les employeurs au travail. Nous avons vu diminuer considérablement la fréquence des conflits en matière de relations de travail et, tout aussi important, nous avons assisté à l'établissement d'un degré nouveau et encourageant de collaboration à l'extérieur de la table de négociation. Les syndicats et les employeurs, madame la Présidente, trouvent des façons nouvelles et souvent originales de collaborer pour régler des questions et des préoccupations communes. De nouveaux efforts, des initiatives conjointes et une collaboration face aux problèmes se produisent d'un bout à l'autre du Canada dans divers secteurs de travail.

Le gouvernement appuie ces efforts des syndicats et des employeurs, particulièrement au niveau sectoriel. Nous avons assisté à cet égard à l'élaboration d'un certain nombre d'initiatives nouvelles et excitantes par le biais desquelles les syndicats des entreprises s'occupent de questions qui préoccupent particulièrement leur secteur d'activité.

La plus connue de ces initiatives est peut-être le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, qui a été formé en mai 1985 par les métallurgistes unis d'Amérique et les principaux producteurs d'acier. Travail Canada, madame la Présidente, a aidé le syndicat et les entreprises à établir cet orgnanisme mixte de consultation et de recherche. Le Conseil a permis aux travailleurs et aux producteurs d'acier de régler ensemble des questions de commerce et d'emploi touchant leur secteur. L'un de ces succès, madame la Présidente, le plus manifeste, a été le programme d'adaptation des travailleurs, conçu spécifiquement pour le secteur exploité par le Conseil avec l'aide d'une subvention de 20 millions de dollars provenant d'Emploi et Immigration Canada.

• (1750)

Le Conseil a également été actif en ce qui a trait au commerce dans la sidérurgie et a fait en sorte que le gouvernement apporte des changements en faveur de l'industrie, répondant aux besoins de celle-ci. En février 1987, le Conseil a assisté à la suppression du tarif préférentiel général concernant les importations d'acier de pays comme la Corée, Taiwan et le Brésil. Ce tarif favorisait, madame la Présidente, inutilement les exportations de ces pays au Canada, en dépit du fait qu'ils étaient devenus très compétitifs avec nos propres producteurs. Plus tard au cours de l'année, un sytème de surveillance des exportations considéré par l'industrie comme un moyen de contrôler les exportations d'acier, particulièrement le transbordement d'acier vers le marché particulier des États-Unis, a été mis en oeuvre.

Dans le secteur de la fabrication des produits électriques et électroniques, Travail Canada et Emploi et Immigration ont aidé un certain nombre d'entreprises et cinq syndicats à élaborer une stratégie en matière de ressources humaines concernant leur secteur. Ensemble, les syndicats et les entreprises de cette industrie ont examiné les programmes de formation et de recyclage, y compris un plan de financement conjoint de ces activités, des stratégies de mise en oeuvre du changement technologique et des mesures en vue d'améliorer le lien entre l'école et le travail pour les jeunes diplômés.

Ces types d'activités permettront à l'industrie de la fabrication des produits électriques et électroniques de mieux planifier et s'ajuster aux changements qui découleront de la concurrence accrue et des progrès technologiques rapides. L'industrie sera en mesure de former et de recycler les travailleurs afin de les munir des compétences dont ils auront besoin aujourd'hui et demain. Elle pourra introduire de nouvelles technologies efficacement et avec un minimum de description. Elle pourra en outre recruter de nouveaux jeunes travailleurs pour appuyer sa main-d'oeuvre de l'avenir. Les syndicats et les entreprises travailleront toujours ensemble.

Appuyés par le gouvernement, madame la Présidente, le Syndicat internationl des travailleurs du bois d'Amérique et un certain nombre de producteurs forestier de la Colombie-Britannique ont formé ensemble le *Western Wood Products Forum* en mai 1988. Cette organisation mixte de recherche et de consultation examine actuellement des questions importantes comme l'accès aux marchés, l'adaptation des travailleurs et l'utilisation des produits forestiers. Le forum a déterminé en particulier que l'établissement d'une entente spéciale relative au contre-plaqué constituait une priorité très importante. Une telle entente pourrait aider les entreprises à améliorer leur situation qui est actuellement très précaire, ce qui les rendrait plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Au cours des derniers mois, Travail Canada a engagé des pourparlers et a travaillé en vue de promouvoir de nouvelles initiatives sectorielles avec les syndicats et les employeurs dans un certain nombre de secteurs importants pour l'économie canadienne.

Le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, le *Western Wood Products Forum* et le Comité mixte des ressources humaines de l'industrie de la fabrication des produits électriques et électroniques représentent un petit groupe d'entreprises à risque, dirigées conjointement par syndicat/employeur, qui influencent les syndicats et les employeurs d'un bout à l'autre du pays. Ils représentent un mouvement vers une plus grande collaboration et un travail d'équipe pour résoudre les problèmes, démontrant la capacité et la détermination des syndicats et des employeurs à travailler ensemble, ailleurs qu'à la table de négociation, face à des questions et des préoccupations d'intérêt mutuel.

Madame la Présidente, le gouvernement est résolu à continuer d'apppuyer les syndicats et les employeurs, à encourager et à faciliter des partenariats dynamiques entre les syndicats et ces mêmes employeurs. De cette façon, les Canadiens pourront faire face plus efficacement aux défis sociaux et économiques que nous partageons.

Changements technologiques

[*Traduction*]

Mme Louise Feltham (Wildrose): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques très brefs commentaires au sujet de la motion en discussion, qui demande que le Code canadien du travail soit modifié afin d'accorder à tous les travaileurs du régime fédéral le droit, à la demande d'au moins dix travailleurs, de créer un comité des changements technologiques. Il est prévu que ce comité sera avisé à l'avance de tous changements envisagés et des répercussions de ces changements sur le nombre d'emplois ainsi que sur la nature des fonctions et des méthodes de travail.

Dans le système des relations industrielles qui prévaut au Canada, l'adaptation aux changements technologiques dans le domaine fédéral relève essentiellement de la négociation collective. Pour appuyer cette procédure, diverses mesures législatives ont été adoptées au fil des ans.

Dans le cas des chemins de fer, la façon dont les changements technologiques ont été mis en place par la direction a eu autant d'impact que les changements eux-mêmes. Pour tenir compte de l'importance de la question au plan des relations de travail, le gouvernement de l'époque a constitué une commission d'enquête industrielle indépendante pour chercher les façons de mieux gérer la mise en place des changements technologiques dans le cadre de l'environnement économique canadien et de la libre négociation collective.

L'approche qu'a fini par adopter le Parlement, après avoir entendu les syndicats et les entreprises, a été l'insertion au Code canadien du travail de l'obligation de donner un préavis et de négocier les effets des changements importants sur les travailleurs. La composante négociation prévoyait dans certaines circonstances l'accès à la procédure de conciliation, et le droit de grève ou de lock-out.

C'est au Conseil canadien des relations de travail qu'a été confié le soin de dire si dans tel ou tel cas un préavis aurait dû être donné et si un changement technologique envisagé était suffisamment important pour justifier la réouverture des négociations en cours de durée d'une convention.

Surtout, les parties étaient incitées à mettre au point, préalablement aux changements, leurs propres moyens de faire face aux questions d'adaptation aux changements technologiques par diverses dispositions de leur convention collective. L'employeur qui refuserait de donner son accord à des dispositions et à des procédures contractuelles souhaitées par le syndicat s'exposerait à ce que la convention collective soit remise en question si des changements technologiques importants étaient adoptés avant son expiration.

Ces changements novateurs introduits dans le Code du travail en 1982 prévoyaient une période d'avis de l'intention d'introduire un changement technologique important et un mécanisme d'arbitrage et de réparation quand cet avis n'était pas donné. Ils fournissaient aussi un moyen de réouvrir des conventions collectives dont la durée et le contenu étaient immuables quand un changement technologique menaçait de nuire à un grand nombre d'employés. Enfin, ils visaient à encourager les parties à la négociation collective à adopter d'avance des mesures pour faire face aux changements technologiques et à exempter les travailleurs de l'application de ces changements.

Ces dispositions, adoptées par le Parlement en 1972, protégeaient les caractéristiques essentiellement stabilisatrices des conventions collectives à durée fixe. Elles permettaient aussi de négocier quand la base sur laquelle la convention avait été signée était profondément modifiée par l'introduction d'une nouvelle technologie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre la députée. Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 juin, de la motion de M^me^ Hunter:

> Qu'en reconnaissance de l'importance de contribuer à garantir un avenir équilibré en matière d'environnement, il soit adopté un ordre de la Chambre portant:
>
> 1) que le gouvernement présente, au plus tard le 30 septembre 1989, une mesure législative imposant l'évaluation environnementale des projets, entreprises et programmes fédéraux majeurs, cette loi prévoyant la nomination d'un agent environnemental de la Chambre des communes dont les fonctions comprendront l'évaluation de toutes les pratiques de la Chambre et qui aura la charge de faire rapport au Président au sujet des moyens par lesquels la Chambre pourrait contribuer à garantir un avenir sûr et sain sur le plan de l'environnement;
>
> 2) que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin 1989, ses plans visant a l'élimination sûre des déchets toxiques; et
>
> 3) que le gouvernement dépose, au plus tard le 31 décembre 1989, ses plans visant à réduire au minimum le rejet de substances délétères dans les eaux intérieures et les eaux côtières du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 8 juin 1989, et à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différé relatifs aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

• (1810)

[*Traduction*]

Avant le compte des votes:

Mme Finestone: Madame la Présidente, je veux seulement vous dire qu'il est agréable de regarder vers la présidence quand elle est occupée par une femme aussi ravissante que vous.

Des voix: Bravo!

(La motion de M^me^ Hunter, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 28)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Blaikie
Blondin	Boudria
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Maheu//
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Murphy
Nault	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Peterson	Proud
Prud'homme	Rideout

Riis	Robichaud
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Walker
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)—82

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Holtmann	Horner
Horning	James
Jourdenais	Kempling
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—123

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SERVICES DE TRAINS DE VOYAGEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 juin 1989, de la motion de M. Tobin:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à courtes vues visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développement des collectivités dans toutes les régions du Canada.

Et de l'amendement de M. Benjamin:

Qu'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir manqué à l'engagement pris par le vice-premier ministre, qui était formulé en ces termes: «toutes les mesures nécessaires seront prises pour s'assurer que VIA Rail offre un excellent service sûr et fiable aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays».»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur l'amendement.

M. Riis: J'invoque le Règlement. Je me demande si on ne pourrait pas obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que le dernier vote s'applique aux deux motions suivantes.

M. Benjamin: Il se peut que des conservateurs veuillent voter en faveur de cette motion.

Mlle Grey: Madame la Présidente, je voudrais que mon nom soit rayé de la liste des députés qui se sont prononcés en faveur de la dernière motion. Si l'on avait tenu un vote par appel nominal sur cette motion et l'amendement, je me serais abstenue.

M. Kindy: Je voudrais qu'on prenne bien note que je suis contre l'amendement et que je m'abstiens de voter sur la motion principale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Mis à part les députés qui informent le bureau de modifications à leurs votes, je conclus que la Chambre convient d'appliquer les résultats du dernier vote aux deux prochaines motions.

D'accord?

Des voix: D'accord.

Les crédits

M. Benjamin: Madame la Présidente, les abstentions n'existent pas à la Chambre des communes. Donc, les deux députés qui viennent de se lever seront considérés comme absents.

(L'amendement de M. Benjamin, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 29)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Blaikie
Blondin	Boudria
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—81	

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett//
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Holtmann	Horner
Horning	James
Jourdenais	Kempling
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
niboia)	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard	Worthy—123

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement rejeté.

La question suivante porte sur la motion principale.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 30)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Blaikie
Blondin	Boudria
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gardiner	Gauthier//
Gray (Windsor Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills

Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Proud
Rideout
Robichaud
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)—81

Nault
Ouellet
Peterson
Prud'homme
Riis
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier

Atkinson
Belsher
Bird

Bjornson
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)

Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes

Holtmann
Horning
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—122

Horner
James
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wilbee
Winegard

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 32, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION VISANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis et vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à ce que je présente immédiatement, sans débat, la motion relative aux heures de séance prolongées qui est inscrite en mon nom à la page IV du *Feuilleton des avis*.

• (1110)

Avant de présenter la motion, je signale qu'elle reporte à 18 heures le lundi 19 juin 1989 le vote qui devrait normalement avoir lieu à 17 h 45 jeudi de cette semaine qui est un jour désigné. En ayant le vote à 18 heures, nous empiétons sur l'heure des initiatives parlementaires. Nous avons l'intention d'allouer à ces mesures une heure complète qui commencera après le vote du lundi 19 juin dès qu'on fera l'appel de cette rubrique. Nous ne voulons pas rogner le temps alloué aux affaires des députés et nous y accorderons une heure entière.

Conformément au texte qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, je propose:

Qu'en plus des ordres de la Chambre des 3 et 23 mai 1989, les heures de séance et les travaux de la Chambre, à compter du 16 juin inclusivement et jusqu'au 30 juin 1989 inclusivement, soient comme suit:

(1) Les vendredis 16 et 30 juin

10 heures à 15 heures—Affaires émanant des députés de 14 heures à 15 heures

(2) Les lundis 19 et 26 juin

11 heures à 13 heures et 14 heures à 22 heures—Affaires émanant des députés de 18 heures à 19 heures—Délibérations conformément à l'article 38 du Règlement de 22 heures à 22 heures 30

(3) Le mardi 20 juin

11 heures à 13 heures et 14 heures à 22 heures—Affaires émanant des députés de 18 heures à 19 heures—Délibérations conformément à l'article 38 du Règlement de 22 heures à 22 heures 30

(4) Le mardi 27 juin

14 heures à 22 heures—Affaires émanant des députés de 18 heures à 19 heures—Délibérations conformément à l'article 38 du Règlement de 22 heures à 22 heures 30

(5) Les mercredis 21 et 28 juin

14 heures à 22 heures

(6) Le jeudi 22 juin

11 heures à 13 heures et 14 heures à 18 heures—les Affaires émanant des députés, ainsi que les délibérations conformément à l'article 38 du Règlement, n'auront pas lieu

(7) Le jeudi 29 juin

11 heures à 13 heures et 14 heures à 22 heures—Affaires émanant des députés de 18 heures à 19 heures—Délibérations conformément à l'article 38 du Règlement de 22 heures à 22 heures 30

Que le jeudi 15 juin 1989 soit un jour désigné et que tout vote par appel nominal sur la motion d'opposition réclamé ce jour-là soit différé jusqu'au lundi 19 juin 1989, à 18 heures; et

Qu'une fois la présente motion adoptée, aucune motion présentée conformément à l'article 27(1) du Règlement ne soit recevable.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Il y a eu, en effet, des négociations. J'ai lu l'avis de motion et il est conforme à l'échéancier prévu.

Je voudrais poser une petite question. Lorsque la Chambre siégera jusqu'à 22 heures, le gouvernement pourrait-il s'engager à ne pas avoir recours au paragraphe 26(1) du Règlement qui permet à un député de proposer de prolonger les travaux après l'heure normale d'ajournement? En d'autres termes, le gouvernement pourrait-il garantir qu'il n'aura pas recours au paragraphe 26(1) du Règlement les jours où la Chambre siégera jusqu'à 22 heures?

M. Lewis: Certainement, si les partis d'opposition s'engagent, quant à eux, à ne pas présenter ces jours-là des motions dilatoires.

M. le Président: Il semble y avoir un accord conditionnel en l'occurrence. Je vais peut-être donner la parole au député de Kamloops.

M. Riis: La réaction du gouvernement est tout à fait compréhensible; en supposant qu'un jour donné il n'y ait pas de motion ou de manoeuvre dilatoire tendant à empêcher le gouvernement de mener à bien ses projets, ce dernier s'engage à ne pas prolonger les heures de débat. C'est là un échange de procédés tout à fait raisonnable.

Je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour préciser que parmi les mesures dont nous sommes au courant et que le gouvernement souhaite, semble-t-il, faire adopter, un certain nombre de projets de loi nous inquiètent vivement.

J'ai bien peur que le gouvernement n'obtienne guère de collaboration de la part des députés néo-démocrates dans le cas du projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage et en ce qui a trait à celui concernant la protection des obtentions végétales. Je crois qu'il n'est que juste de signaler au leader du gouvernement à la Chambre que le Nouveau Parti démocratique n'entend pas faciliter l'adoption de ces deux projets de loi en particulier. Nous n'y souscrivons absolument pas et nous n'avons pas l'intention de faciliter leur adoption de quelque façon que ce soit.

M. Lewis: Même si je ne prends pas l'engagement que réclame mon collègue, nous avons l'intention de collaborer et de faire avancer les travaux de la Chambre. La Chambre est saisie de la motion et nous devrions nous prononcer immédiatement sur cette dernière.

M. le Président: La Chambre a entendu l'objet de la motion. Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA FERMETURE DE LA BFC DE LONDON

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de milliers d'habitants de London et de la région environnante. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur son impitoyable décision de fermer la base des Forces canadiennes à London.

J'espère que le gouvernement ne poussera pas le cynisme et l'arrogance jusqu'à ne tenir aucun compte des milliers de gens qui le prient de ne pas fermer définitivement cette base.

LE PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE AU LAC SHOAL

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition que le greffier des pétitions a jugée correcte quant à la forme et au contenu. Cette pétition est signée par quelque 250 habitants de Winnipeg qui expriment leur inquiétude concernant un important projet d'exploitation minière au lac Shoal, source d'eau potable de Winnipeg.

Les pétitionnaires demandent que toutes les mesures possibles soient prises pour que l'on ne porte pas atteinte à cette ressource indispensable à la ville. En conséquence, ils demandent au gouvernement d'effectuer une étude d'impact sur l'environnement avant le début de toute exploitation minière au lac Shoal.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il sera répondu aujourd'hui aux questions nos 66 et 96.

[*Texte*]

LES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE VIVANT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE KINGSTON ET LES ÎLES

Question no 66—**M. Milliken:**

Le gouvernement tient-il des statistiques sur les personnes du troisième âge vivant dans la circonscription de Kingston et les Îles et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le nombre, *b*) quel en est (*i*) l'âge moyen, (*ii*) le revenu moyen, *c*) quel pourcentage d'entre eux (*i*) sont mariés, (*ii*) sont célibataires, (*iii*) possèdent leur propre maison, (*iv*) sont locataires?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle regionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Statistique Canada communique les renseignements suivants:

Le recensement de la population de 1986 a recueilli des renseignements sur les personnes du troisième âge vivant dans la circonscription de Kingston et les Îles. Les données suivantes proviennent des résultats du recensement sur la population âgée de 65 ans et plus.

a)		Nombre total	11,325
b)	i)	âge moyen	74 ans
	ii)	revenu moyen en 1985	$16,467
c)	i)	personnes mariées—en pourcentage	53.1%
	ii)	célibataires (jamais mariés)—en pourcentage	8.2%
		veufs-veuves—en pourcentage	34.7%
		séparés ou divorcés—en pourcentage	4.0%
	iii)	personnes vivant dans une maison dont le propriétaire est un membre du ménage—en pourcentage	65.0%
	iv)	personnes vivant à loyer—en pourcentage	35.0%

Nota: Les données des réponses b (ii), c (iii) et c (iv) ne sont pas disponibles à l'égard des personnes du troisième âge vivant dans les foyers de personnes âgées, dans les hôpitaux ou dans d'autres genres d'institutions.

LES QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

Question no 96—**M. Riis:**

Depuis le 1er janvier 1988, pour chaque ministère, combien d'heures-personnes le gouvernement a-t-il consacré à la préparation des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le temps consacré à la préparation des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* constitue une partie des fonctions régulières de ceux qui en sont responsables et par conséquent, ce temps n'est pas inscrit séparément.

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous corrigerons la réponse qui a été donnée à la question no 22 marquée d'un astérisque.

[*Texte*]

LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'IMMIGRATION

*Question no 22—**M. Riis:**

Le gouvernement offre-t-il des services consulaires qui acceptent ou traitent les demandes d'immigration *a*) au Royaume-Uni, *b*) en France, *c*) en Italie, *d*) en Allemagne, *e*) au Pakistan, *f*) au Bangladesh, *g*) en Inde, *h*) en Amérique centrale et *i*) en Amérique du Sud et, dans l'affirmative, à quels endroits trouve-t-on ces services?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement offre des services consulaires incluant l'approbation ou le traitement des demandes d'immigration dans les endroits suivants:

a)	Royaume-Uni	Bureau d'immigration à Londres
b)	France	Bureau d'immigration à Paris
c)	Italie	Bureau d'immigration à Rome
d)	Allemagne	Bureau d'immigration à Bonn
e)	Pakistan	Bureau d'immigration à Islamabad
f)	Bangladesh	Services offerts au consulat canadien à Dacca, sur demande, par un agent itinérant posté à New Delhi, en Inde
g)	Inde	Bureau d'immigration à New Delhi
h)	Amérique centrale	
	Belize	Services offerts dans la ville de Belize, sur demande, par un agent itinérant posté à Kingston, en Jamaïque
	Costa Rica	Bureau d'immigration à San José
	Salvador	Services offerts aux bureaux du Comité international des migrations à San Salvador, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica.
	Guatemala	Bureau d'immigration à Guatemala Ciudad
	Honduras	Services offerts à Tegucigalpa, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
	Nicaragua	Services offerts à Managua, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
	Panama	Services offerts dans la ville de Panama, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica.
i)	Amérique du Sud	
	Argentine	Bureau d'immigration à Buenos Aires
	Bolivie	Services offerts à La Paz, sur demande, par un agent itinérant posté à Lima, au Pérou
	Brésil	Bureau d'immigration à Sao Paulo
	Chili	Bureau d'immigration à Santiago
	Colombie	Bureau d'immigration à Bogota

Les crédits

Équateur	Services offerts à Quito et à Guayaquil, sur demande, par un agent itinérant posté à Bogota, en Colombie
Guyane française	Services offerts à Cayun, sur demande, par un agent itinérant posté à Port-au-Prince, en Haïti
Guyana	Bureau d'immigration à Georgetown
Paraguay	Services offerts à Asuncion, sur demande, par un agent itinérant posté à Santiago, au Chili
Pérou	Bureau d'immigration à Lima
Suriname	Services offerts à Paramaribo, sur demande, par un agent itinérant posté à Buenos Aires, en Argentine
Uruguay	Services offerts à Montevideo, sur demande, par un agent itinérant posté à Georgetown, en Guyane
Venezuela	Bureau d'immigration à Caracas

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DE LA DÉPUTÉE DE BEAVER RIVER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais faire un bref rappel au Règlement à propos des Débats d'hier. D'après la page 2939 du hansard, la députée de Beaver River (M[lle] Grey) a dit ceci:

> Madame la Présidente, je voudrais que mon nom soit rayé de la liste des députés qui se sont prononcés en faveur de la dernière motion.

Son nom se trouve toujours sur la liste des députés qui se sont prononcés en faveur de la motion. J'ai demandé aux services du greffier d'examiner la question et de nous dire si son nom peut être rayé de la liste parce que la députée avait manifestement fait une erreur en votant et qu'elle a essayé de la rectifier par la suite.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: J'étais à la Chambre et j'avais compris autre chose. Je pensais que la députée de Beaver River voulait que son vote figure sur la liste des députés qui ont voté contre la motion suivante, mais qu'il n'y ait pas de changement pour la motion précédente. Il y aurait peut-être un mot à modifier. Le secrétaire parlementaire signale à la Chambre qu'elle ne voulait pas que son nom soit rayé de la liste des députés qui se sont prononcés en faveur de la motion précédente. Elle voulait qu'il reste. Elle voulait toutefois que son nom soit sur la liste des députés qui se sont prononcés contre la motion suivante; en fait, elle voulait s'abstenir.

M. Cooper: J'avais les mêmes difficultés lorsque je l'ai entendu hier soir, mais en lisant le hansard, il me semble évident qu'elle ne voulait pas voter sur la motion suivante, mais qu'elle voulait que l'on change son nom de liste pour la première motion. Nous pourrions peut-être avoir des précisions à ce sujet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remettrai ma décision à plus tard et je demanderai des précisions aux services du greffier. Si une correction est nécessaire, elle sera apportée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1120)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose:

> Que la Chambre demande au gouvernement de prendre des mesures pour accroître les engagements fédéraux au titre du soutien de l'enseignement postsecondaire, du développement scientifique et technologique, de la formation en cours d'emploi et du recyclage professionnel et de la lutte contre l'analphabétisme, qui sont tous des facteurs essentiels à l'édification d'un avenir où le Canada sera fort et compétitif.

—Je désire aborder aujourd'hui une des plus importantes questions soulevées à la Chambre ces derniers temps. Je suis ravi de pouvoir le faire en présence de collègues compétents de tous les partis.

L'éducation est essentielle à notre croissance nationale. Elle est particulièrement importante pour l'élaboration de politiques judicieuses et efficaces en matière culturelle, sociale et économique. La plupart des grandes nations considèrent que l'éducation est la pierre angulaire de leur développement culturel, social et économique et qu'elle leur permet de demeurer concurrentielles et de jouer leur rôle de chef de file dans le monde.

D'éminents Canadiens ont vanté les mérites de l'éducation et je voudrais vous citer certains de leurs propos.

A. W. Johnson du Secrétariat d'État a dit en 1985:

> Les Canadiens croient depuis longtemps qu'une société éduquée est plus riche sur les plans social, économique et culturel, et c'est un signe de notre maturité et de notre évolution. Notre nation est d'autant plus avancée que nous avons mis ce credo en application en offrant à tous ceux qui veulent et qui peuvent en bénéficier divers programmes d'enseignement et de formation postsecondaire.

En 1986, Donald Savage a déclaré dans le *Toronto Star*:

> Si nous voulons que le pays progresse sur le plan économique, nous aurons besoin de plus de diplômés universitaires en sciences, en génie et en gestion des affaires. Si nous voulons survivre dans un monde concurrentiel et souvent hostile, il nous faudra connaître la culture, l'histoire, la politique et les langues de nos amis, de nos concurrents et de nos ennemis. Si nous voulons laisser notre marque dans l'histoire, tous nos efforts doivent être imprégnés des idéaux de notre civilisation, de son histoire, de sa philosphie et de sa littérature.

Tout récemment, de Grandpré a fait les commentaires suivants dans son rapport:

> Les premiers ministres doivent trouver de toute urgence le moyen d'examiner les systèmes d'éducation et de formation au Canada, afin d'être davantage à l'écoute des impératifs des économies internationales et nationales en constante évolution. Ce moyen devrait faire intervenir tant les entreprises que les syndicats et pourrait revêtir la forme d'une commission royale d'enquête fédérale-provinciale sur l'éducation et la formation.

L'éducation doit poser les bases d'une population active souple et adaptable et donner aux Canadiens les moyens de s'enrichir sur le plan personnel et professionnel. Il est important que nos systèmes d'éducation favorisent l'harmonie entre l'offre et la demande de population active, mais nous ne devons pas négliger l'information essentielle des citoyens qui peuvent apporter beaucoup au processus politique canadien.

C'est l'éducation qui mettra les nouveaux immigrants sur la piste de l'intégration totale à la société canadienne. C'est par l'éducation que nos populations autochtones pourront surmonter les obstacles à leur pleine participation à la société canadienne et acquérir la capacité d'accéder à l'autonomie politique. C'est sur l'éducation que nous compterons pour insuffler la tolérance des autres au Canada et pour faire respecter les droits à l'égalité des minorités, des femmes et d'autres groupes défavorisés. Les attitudes qui se profileront sur nos systèmes d'éducation détermineront le Canada du siècle prochain: un Canada unifié ou divisé, économiquement fort ou régressif, tolérant ou intolérant.

Le représentant du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, cité le 30 mai par Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail*, déclarait:

> Les collèges et les universités voient leur ratio étudiants-enseignant augmenter, leurs installations se détériorer et leur matériel de laboratoire vieillir.

Dans le *Financial Post* du 12 juin 1989, Hyman Solomon déclarait:

> Loin de se résorber, les pénuries chroniques et les disparités dans de nombreux métiers spécialisés empirent. Les programmes d'apprentissage connaissent de hauts taux d'abandon et comptent peu de femmes participantes.

Beaucoup ici se souviendront d'avoir entendu John Polyani parler du manque de possibilités pour de nombreux chercheurs canadiens. Plus récemment, la présidente du Conseil des sciences du Canada, Geraldine Kennedy-Wallace, déclarait:

> Le Canada accuse un grand retard, ce qui aura probablement un jour des conséquences économiques (. . .) tandis que les autres pays du monde s'organisent, les Canadiens en sont encore à se demander s'ils devraient former une commission pour étudier la question.

Ce sont les paroles de la présidente du Conseil des sciences du Canada. Elle ajoutait:

> Je crois sincèrement qu'au bout du compte, ce sont les Canadiens qui subiront les conséquences économiques. En d'autres mots, ils connaîtront une chute brutale de leur niveau de vie. Nous vivons déjà à crédit (. . .) Ce sont les bonnes idées qui comptent en premier lieu. Les bonnes idées sont les investissements les plus sûrs.

Un collègue, parlant de l'analphabétisme, disait:

> Le Canada compte environ cinq millions de personnes qui ne peuvent pas améliorer leur capacité de lire et d'écrire et ces personnes ne pourront jamais tirer le maximum de leur potentiel à moins que tous les ordres de gouvernement ne lancent une vaste campagne d'aide.

De louables efforts ont été déployés à certains endroits, mais il faut faire beaucoup plus pour cet important groupe de Canadiens. Je vous rappelle certaines promesses du gouvernement.

[*Français*]

En 1984, les conservateurs étaient, et je cite:

Résolus à doubler le budget de la Recherche et du développement au Canada en le portant à 2,5 du PNB. . .

. . .et ils estimaient que. . .

Le gouvernement fédéral devrait négocier des ententes de financement à long terme, cinq ans, avec les conseils qui accordent des subventions de recherches.

Le parti conservateur du premier ministre (M. Mulroney) affirmait: «Nous sommes résolus à maintenir l'engagement financier actuel du gouvernement fédéral, selon la formule établie dans l'entente de 1977. . . Nous croyons que le financement de l'enseignement postsecondaire est une priorité importante pour les deux paliers de gouvernement.»

[*Traduction*]

Il y a eu, et ce n'est pas une exagération, un retrait massif de la part du gouvernement fédéral du secteur postsecondaire dans les domaines d'enseignement dont il s'occupait. Le gouvernement a en effet modifié en 1985 la formule des paiements de transfert en les réduisant de 2 p. 100. Cette réduction a été suivie d'une autre de 1 p. 100 dans le plus récent budget. Si l'on examine les répercussions de ces deux réductions budgétaires étalées sur une période de neuf ans, car les autres seront restées en vigueur durant une certaine période, on constate une réduction de près de 24 milliards de dollars des paiements de transfert destinés à l'enseignement et à la santé, dont environ 8 milliards qui devaient être consacrés à l'enseignement postsecondaire.

Quelles sont les conséquences de ce genre de réduction? Cela va clairement limiter le choix des cours offerts. Certains diront, et cela non sans raison, que nous n'avons pas entendu de tollé de la part des établissements d'enseignement. Quand on examine les répercussions à l'échelle du Canada où l'on dénombre plus de 250 établissements d'enseignement postsecondaire, il est très difficile de déterminer exactement quels établissements et quels programmes vont en souffrir.

Quelles sont certaines des autres conséquences? Il y a eu une hausse massive des frais de scolarité d'un bout à l'autre du pays, sauf au Québec. Si vous en doutez, allez en parlez aux associations étudiantes dans les collèges et les universités des diverses provinces. Il y a eu un accroissement de la dette des étudiants. Cela a été reconnu par le gouvernement également. Il y a eu une détérioration constante des installations et du matériel.

Je dois souligner qu'il s'agit là de l'un des principaux problèmes auxquels l'enseignement postsecondaire fait face de nos jours. Il n'y a tout simplement pas assez d'argent disponible pour veiller à ce que les installations restent modernes ni assez d'argent pour veiller à ce que l'on dispose effectivement du matériel nécessaire pour demeurer compétitif.

Voyons du côté de la formation et du recyclage. Il y a eu une réduction initiale de 700 millions de dollars. Voilà qu'on y injecte maintenant 800 millions. Le chiffre de 800 millions est très impressionnant. Il nous faut cependant le considérer dans le contexte global, car une fois qu'on réduit le budget de 700 millions, qu'on y ajoute 800 millions et qu'on tient compte de l'inflation, la hausse n'est pas énorme. La situation s'est trouvée aggravée par le transfert d'une partie de ces fonds au secteur privé avec l'achat d'un certain nombre de places depuis quelques années. Cela a contribué à priver nos collèges et nos universités de sommes importantes. En fait, cela contribue également à la détérioration des installations et du matériel et réduit les fonds destinés aux activités traditionnelles des collèges et des universités.

• (1130)

Quelles sont les conséquences de ces diminutions pour la formation et le recyclage? Bien des gens posent des questions très graves au sujet des initiatives du secteur privé. Ces cours du secteur privé sont-ils aussi bons que ceux qui sont donnés dans les collèges communautaires et les universités? A-t-on mis en place des contrôles? Est-ce que quelqu'un examine les programmes d'études offerts, et ceux-ci sont-ils évalués?

Bien que le secteur privé ait fait manifestement du bon travail, en même temps il serait bon, à mon avis, de faire très attention et de procéder à un examen approfondi pour voir si le transfert des fonds à ce secteur est dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ces réductions apportées à la formation et au recyclage ont eu pour autres conséquences, notamment, de créer des listes d'attente de deux ans et plus.

Les travailleurs âgés en sont victimes. J'ai parlé récemment à un travailleur de 58 ans qui avait besoin d'un recyclage. On lui a dit qu'il lui faudrait attendre 2 ans, mais il avait espéré prendre sa retraite à 60 ans. Il n'a pas beaucoup d'espoir. J'ai un faible pour les travailleurs âgés qui ont apporté une si grande contribution à notre pays. Divers facteurs, notamment l'accord entre le Canada et les États-Unis, la mondialisation et ce qui va se passer en Europe en 1990-1992 ont des répercussions sur les travailleurs canadiens dans tout le pays.

Tout à fait en dehors des conséquences énormes du récent budget, les gens perdent leur travail et ont besoin d'être recyclés. Nous devons être exceptionnellement sensibilisés à ce besoin, en particulier en ce qui concerne les personnes âgées.

Une conséquence particulièrement importante de toutes ces réductions est ce que j'appelle la vraie taxe cachée. Les provinces recevront presque 24 milliards de dollars de moins en paiements de transfert pour la santé et l'éducation. On réduit les subventions, notamment pour la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre. Très souvent, le gouvernement fédéral se décharge de cette responsabilité sur les provinces et, selon qu'elles sont riches ou pauvres, elles absorbent complètement, partiellement ou pas du tout cette suppression des fonds.

Quand une province ne peut pas payer la note, elle la refile simplement au client, l'étudiant en l'occurrence. C'est ce qui explique notamment l'augmentation phénoménale des frais de scolarité pratiquement partout au Canada. Le gouvernement fédéral transfère les coûts de l'enseignement à la province qui les refile ensuite à l'étudiant. Et dans le cas des provinces pauvres et des territoires moins fortunés, ce sont très souvent les étudiants les plus pauvres du Canada qui paient les frais de scolarité les plus élevés. C'est très malheureux.

Jetons un coup d'oeil aux engagements du gouvernement dans le domaine de la recherche et du développement. J'ai dit tout à l'heure que le gouvernement avait promis de faire passer sa contribution à la recherche et au développement à 2,5 p. 100 du PNB. Mais cette contribution est de 1,4 p. 100 à peine actuellement, la moitié du pourcentage des États-Unis, de la Suède et du Japon. Le Canada compte moins de scientifiques que dans la plupart de ces pays.

Nous sommes en train de perdre notre avantage sur le plan de la concurrence. Et je ne suis pas le seul à le dire puisque le président du Conseil économique du Canada a déclaré la même chose tout dernièrement. Faute de recherche et de développement supplémentaires dans nos universités et nos collèges communautaires qui sont censés nous donner une meilleure éducation, nous nous privons des moyens pour mieux soutenir la concurrence. Comment pourrions-nous alors lutter à armes égales avec les États-Unis si nous dépensons beaucoup moins pour les programmes qui nous mettraient sur le même pied, sinon en meilleure posture que nos voisins?

Quelles autres occasions perdons-nous faute de subventions en matière de recherche et de développement? Il y a moins d'occasions d'emplois intéressants pour nos jeunes. Je pense que tous les partis souhaitent la création d'emplois, mais il faut ajouter une autre dimension. C'est la création de bons emplois à long terme qui stimulent notre nation, encouragent nos jeunes à aller de l'avant et à produire davantage, à chercher des emplois qui leur feront apprécier le fait d'être Canadiens, parce qu'ils leur donneront une meilleure vue et une meilleure compréhension de nos politiques de développement culturel, social et économique.

Je prétends que c'est un domaine où nous pouvons faire un investissement notable et récolter d'importants bénéfices pour les Canadiens et en particulier les étudiants de nos collèges et universités.

Examinons l'aide aux étudiants. Le critère relatif au coût de la vie n'a pas changé depuis 1984. Le montant total des fonds n'a pas augmenté depuis cette date. Tout le monde reconnaît que le programme d'aide aux étudiants à temps partiel est inutile. Il y a deux statistiques à son sujet qui donnent des résultats à peu près semblables. Moins de 1 p. 100 des gens utilisent ce programme. La dette des étudiants augmente et les frais, pour les étudiants et leurs parents, grimpent rapidement. Il y a un climat d'incertitude, car beaucoup craignent de ne pas pouvoir rembourser la dette accumulée.

Le Canada aurait la possibilité de former des gens hautement qualifiés qui deviendraient les professeurs de la prochaine décennie. Nous aurons besoin de beaucoup de professeurs, car c'est un groupe de notre société qui vieillit. Y a-t-il un meilleur investissement que celui de former des jeunes pour qu'ils puissent assumer des responsabilités dans nos universités?

Environ cinq millions de Canadiens ont besoin d'aide pour s'alphabétiser. Même si le gouvernement a réservé à cette fin 110 millions sur cinq ans, cela ne représente que 4,50$ par élève et par an. Cette contribution n'apportera donc pas grand changement. Ces cinq millions de Canadiens, ce qui représente la population de nombre de pays du monde, n'atteindront jamais leur potentiel.

Voyons certaines des autres réductions. Nous ne savons pas ce que seront les conséquences pour nos autochtones, pour les programmes destinés aux femmes, pour le multiculturalisme et pour les langues officielles.

[*Français*]

Madame la Présidente, je viens de citer un nombre d'autorités crédibles qui démontrent un retrait important du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Les transferts de fonds pour l'éducation seulement s'établiront peut-être à une baisse de 8 milliards de dollars. La formation et le recyclage: Il y a eu des coupures de 700

millions, on ajoutait 800 millions. Mais si, par exemple, on ajuste, pour le facteur d'inflation, il y a quand même une réduction importante.

À part cela, on a pris certains de ces fonds et on les a transférés ailleurs dans le secteur privé.

En ce qui concerne la recherche et le développement, on ne finance que la moitié de ce que font les États-Unis, le Japon et la Suède. On a moins de chercheurs qu'un nombre de ces pays et quelle occasion magnifique, il me semble, pour permettre aux jeunes Canadiens et Canadiennes de s'aventurer dans de nouveaux sentiers!

L'aide financière aux étudiants: Le total est gelé. Il n'y a pas eu d'ajustement au coût de la vie depuis 1984. Les étudiants à temps partiel, en ce qui concerne leurs programmes, c'est un échec total qui est avoué par tous les secteurs.

En ce qui concerne l'analphabétisme, il y a eu un engagement, de la part du gouvernement, de 110 millions de dollars sur cinq ans. Et cela représente environ 4,50$ par étudiant par année. Et lorsqu'on regarde les 110 millions de dollars, il faut quand même se rendre compte qu'on parle de 5 millions d'individus. Je sais que le gouvernement fédéral fait cela de concert avec les gouvernements provinciaux. Mais ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'il nous fallait quand même investir beaucoup plus dans ce domaine.

Et il y a eu d'autres coupures: dans le domaine du multiculturalisme, chez les autochtones, dans les programmes pour les femmes, les langues officielles. Quel impact est-ce que ces coupures auront sur les programmes dans le domaine de l'éducation?

Et je n'ai même pas mentionné qu'on a abandonné, pour les néo-canadiens, par exemple, le programme d'instruction et les livres qu'on leur donnait pour se familiariser, s'éduquer vis-à-vis du Canada.

Je demande, madame la Présidente, au gouvernement fédéral de réexaminer ses priorités dans le domaine de l'éducation, non seulement pour notre jeunesse et les autres Canadiens et Canadiennes qui veulent étudier et s'éduquer davantage, mais pour le bien-être du pays. Si nous voulons améliorer notre condition humaine et celle des autres pays, si nous voulons améliorer notre développement économique et notre «compétitivité», l'éducation doit servir comme pierre angulaire d'une politique globale visant le domaine culturel, social et économique.

• (1140)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations. La parole est à l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest).

M. Charest: Questions et commentaires, madame la Présidente! Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le député de Saint-Boniface (M. Duhamel) pour son discours. Je pense qu'il a soulevé des points qui sont très importants et je peux vous assurer qu'à titre de ministre d'État (Jeunesse), député de cette Chambre, membre du gouvernement, je suis moi aussi très préoccupé par les questions d'éducation postsecondaire, par toutes les questions qui relèvent de la formation, entre autres, les programmes d'emploi.

Entre autres, je peux dire, moi, en toute sincérité, madame la Présidente, aux députés de cette Chambre que le gouvernement est particulièrement inquiet du fait qu'il y a un taux de décrochage très élevé d'étudiants au niveau secondaire au Canada actuellement. Le député de Saint-Boniface n'y a pas fait référence, mais le Canada a un taux de décrochage d'environ 30 p. 100. C'est une moyenne basée sur cinq ans, mais il faut comprendre que ce n'est pas facile d'avoir un chiffre très concret. Je pense qu'on s'entend au Canada à l'effet que c'est un taux d'environ 30 p. 100. C'est un taux qui est très élevé, plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés avec qui on fait concurrence. Et cela est un phénomène inquiétant pour nous. C'est un phénomène inquiétant, surtout pour un pays qui parle de libre-échange, un pays qui... Et moi, je suis originaire du Québec, vous le savez, madame la Présidente. et au Québec, on parle beaucoup d'entrepreneurship et on fait ces discours-là et on a des ambitions qui sont claires, sauf qu'il va falloir à un certain moment réfléchir sérieusement sur la capacité de notre pays de développer une main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir faire face à ces nouveaux défis, pour pouvoir gérer les nouvelles technologies. Et cela, il me semble que c'est un défi en tout cas qui est très important pour notre pays, probablement, madame la Présidente, beaucoup plus important que la plupart des gens le soupçonnent au moment même où nous nous parlons.

Il y a du travail à faire. Moi, je peux vous dire que j'ai l'intention d'en parler beaucoup parce qu'il y a en plus un problème important du côté social. Vous le savez, on a tendance à voir l'emploi, la formation sur le plan et sous l'angle économique, mais on ne reconnaît pas suffisamment dans notre société le sens social de l'emploi. Et dans notre société à nous, le fait de travailler, c'est la façon dont nous participons dans notre société. On l'ou-

blie, mais c'est cela le contrat social chez nous, au Canada. Implicitement, vous participez entièrement, pleinement à la société canadienne lorsque vous travaillez. La définition de l'emploi même change en plus, mais c'est lorsque vous travaillez.

Cela veut donc dire qu'il va falloir faire en sorte que nos systèmes soient en tout cas davantage harmonisés pour pouvoir remplir ce rôle, pour pouvoir atteindre cet objectif.

Madame la Présidente, je veux remercier les députés de l'opposition pour leur grande patience. On sent qu'ils ont hâte de m'entendre. Ils veulent écouter avec intérêt ce que j'ai à dire ce matin, mais j'ai été intrigué un peu par les remarques de mon collègue pour la raison suivante. C'est qu'il nous a fait beaucoup de commentaires sur les problèmes qu'eux sentent, qu'ils semblent voir, qu'ils ont identifiés, mais je suis toujours un peu perplexe lorsque les députés de l'opposition nous parlent à la Chambre, parce que c'est extrêmement rare qu'ils ont l'opportunité de nous dire ce qu'eux feraient à la place. Voyez-vous, c'est cela la difficulté!

Moi, je veux bien, voyez-vous, être membre du gouvernement, proposer des choses, mais moi, j'aimerais savoir, lorsqu'un gouvernement doit faire des choix, ce qu'eux, de l'autre côté, les libéraux fédéraux, les néo-démocrates, feraient à la place! Vous remarquerez que dans son discours il n'a pas parlé du tout de ce que les libéraux fédéraux feraient à la place. Mon Dieu, quelle intrigue! Se faire élire à la Chambre des communes, prétendre pouvoir gouverner le pays, arriver au début d'un mandat, critiquer le gouvernement, faire un long discours, être totalement incapable de nous dire ce qu'ils feraient à la place! Moi, je veux savoir, madame la Présidente, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral, notre gouvernement, a fait passer le budget de l'éducation postsecondaire et des soins de santé, inclus dans une seule entente, de 15 milliards de dollars pour l'année fiscale 1984-1985 à au-delà de 20 milliards de dollars pour l'année fiscale 1990-1991.

Madame la Présidente, je sens que les libéraux veulent me couper la parole!

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je ne comprends pas très bien. Le ministre a-t-il pris la parole pour participer au débat ou voulait-il poser une question ou faire une observation?

S'il voulait poser une question ou faire une observation, je vous demande d'intervenir parce que, selon le Règlement, les questions et observations doivent être brèves et précises, et la personne qui vient de faire un discours doit pouvoir répondre. A mon avis, madame la Présidente, les remarques que vient de faire le ministre vont bien au delà du Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il y a un point que je tiens à signaler à certains députés qui semblent croire qu'un député qui prend la parole pendant la période réservée aux questions et observations doit poser une question. Le député a tout à fait tort. Le ministre peut faire une observation.

Je crois que le ministre sait qu'il a utilisé une bonne partie de la période de 10 minutes, compte tenu du fait qu'un bon nombre d'autres députés s'étaient levés dans l'espoir de pouvoir poser des questions. Le député était en train de poser une question. Je vais lui demander de terminer très rapidement sa question afin que le député de Saint-Boniface (M. Duhamel) ait le temps de répondre et que d'autres députés puissent peut-être poser des questions. Le ministre a la parole.

M. Harvard: J'invoque le Règlement. Madame la Présidente, le temps qu'a nécessité cet échange provoqué tout à fait inutilement par le ministre sera-t-il compté dans cette période de 10 minutes?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudra bien laisser la présidence se servir de son jugement à cet égard. Le ministre a la parole.

[*Français*]

M. Charest: D'abord, madame la Présidente, je vous dis cela avec tout le respect que je vous dois et sachant que de temps en temps on ne peut pas tout voir à la Chambre non plus! Moi, je peux vous assurer qu'au moment où je me suis levé dans cette Chambre, il n'y avait pas d'autres députés qui étaient debout. Alors, avec tout le respct que je vous dois, je n'ai pas eu l'impression de voler la place à quelqu'un d'autre, et je ne peux que regretter, et à mon avis, heureusement qu'il y a des témoins à la Chambre aujourd'hui pour voir cela. . .

[*Traduction*]

Je regrette que l'opposition libérale essaie d'empêcher les députés de ce côté-ci de parler parce qu'elle ne veut pas entendre ce qu'ils ont à dire. Voilà sur quoi portait le rappel au Règlement.

Puisque le député de Saint-Boniface n'avait absolument rien à dire au nom du parti libéral dans son discours d'ouverture sur des questions aussi importantes que l'enseignement postsecondaire, l'analphabétisme, la formation et le recyclage que son parti a choisies pour thème de cette journée réservée à l'opposition, pourrait-il nous

laisser entrevoir les pauvres petites idées que son groupe pourrait avoir sur ces questions?

[*Français*]

M. Duhamel: Madame la Présidente, tout d'abord je vous remercie des commentaires que vous avez faits au sujet de ma présentation, et je suis très content de constater que vous êtes d'accord avec moi.

Si j'ai bien compris votre intervention, c'était surtout ce que l'on ferait si on était au pouvoir. Écoutez, en 1992, j'ai l'intention de vous le démontrer d'une façon très précise et concrète.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh! Oh!

M. Duhamel: Entre-temps... Écoutez, soyez au moins assez polis pour écouter ce que j'ai à dire. Si j'avais été le ministre, je n'aurais pas coupé le transfert de fonds. Je n'aurais pas coupé la formation et le recyclage. J'aurais augmenté le financement dans le domaine des recherches et du développement. J'aurais augmenté les appuis financiers dans le domaine de l'analphabétisme. Voilà des exemples de ce qui aurait pu être fait. J'aurais... Écoutez, vous êtes surtout très bon à le faire, monsieur le ministre, je dois ajouter, toujours prêt à essayer de contourner et dire: «C'est la faute aux libéraux! C'est la faute aux libéraux! Qu'est-ce que vous seriez en train de faire si vous étiez au pouvoir?». Je vous l'ai dit. Si vous voulez, je peux vous en donner d'autres exemples. J'arrêterais, je vais vous le dire honnêtement, de prétendre que ces coupures n'ont pas donné d'impact négatif sur notre «compétitivité», sur l'identité canadienne, sur la jeunesse, sur les Canadiens et les Canadiennes, sur les autochtones, sur les femmes, sur nos jeunes hommes et femmes. Je dirais la vérité!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, je trouve très regrettable ce qui se passe à la Chambre depuis cinq ou dix minutes.

Une voix: Silence!

M. Harvard: Madame la Présidente, mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duhamel) a présenté un exposé très sérieux, à mon avis. Je l'en félicite. Il est regrettable qu'un ministre fasse des remarques irresponsable et ridicules comme il le fait depuis quelques minutes.

Une voix: Règlement.

M. Harvard: J'ai une question, madame la Présidente. Je ne m'éterniserai pas sur des bêtises, comme le ministre. Ma question s'adresse au député de Saint-Boniface et elle porte sur la dette croissante des étudiants et sur l'augmentation des frais de scolarité dont il a parlé.

La voici: Ne craint-il pas que des étudiants soient forcés de quitter l'université ou ne puissent pas y aller parce qu'ils ne peuvent pas se le permettre par suite de l'augmentation de leurs dettes et des frais de scolarité?

• (1150)

M. Duhamel: Oui, j'entrevois effectivement cette possibilité. En fait, nous sommes au courant de cas d'étudiants qui n'ont pas pu aller au collège ou à l'université. Et qui n'ont pu poursuivre leurs études faute d'argent.

Il ne fait aucun doute que si les choses ne changent pas du tout au tout, la situation va s'aggraver et non s'améliorer. Tout le monde conviendra que c'est bien triste. Quand va-t-on se décider à faire quelque chose à ce sujet?

Si nos maisons d'enseignement postsecondaire et tous les services qui y sont associés ne sont pas améliorés de façon réelle et importante, notre pays ne sera plus concurrentiel. Les Canadiens vont cesser de croire qu'ils ont la possibilité de s'instruire et de se créer un véritable avenir, notamment pour ce qui est de participer au processus démocratique, de trouver un emploi et de contribuer à leur collectivité. Ce sentiment se dessine et existe en fait depuis quelque temps déjà. Il se fait de plus en plus marqué.

Il faut prévoir les ressources nécessaires pour que davantage de Canadiens puissent participer à la vie communautaire, surtout parmi les groupes sous-représentés. Une fois qu'ils ont décidé de participer, il leur faut les ressources et le soutien nécessaires pour parfaire leur formation.

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat sur la motion du député de Saint-Boniface (M. Duhamel). Il s'attaque à des questions vraiment importantes. En fait, n'importe laquelle des questions qu'il a mentionnées

pourrait occuper une journée entière de débat à la Chambre, et le sujet ne serait probablement pas épuisé.

Dans mon parti nous sommes conscients, contrairement peut-être aux députés de l'opposition, des réalisations gouvernementales au plan des sciences et de la technologie. Il serait peut-être utile de passer en revue à leur intention ce que nous avons fait exactement. Je vais me borner pour l'essentiel aux sciences et à la technologie, quitte à faire peut-être quelques digressions sur l'enseignement postsecondaire. Mes collègues vont aborder d'autres questions comme par exemple la formation et le recyclage, la lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement postsecondaire en général.

[*Français*]

Madame la Présidente, s'il y a un gouvernement qui reconnaît l'importance du développement scientifique et technologique, c'est bien celui-ci! Ce gouvernement et son premier ministre (M. Mulroney) sont très conscients de son impact sur le Canada de demain.

[*Traduction*]

Bien avant son entrée en politique, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) prônait ardemment la nécessité d'améliorer la compétitivité de nos entreprises en augmentant la composante sciences et technologie non seulement au pays. . . mais aussi dans l'industrie, en particulier. . .

M. Duhamel: Voilà pourquoi vous avez fermé les usines sidérurgiques.

M. Winegard: Je remercie le député de sa courtoisie. . . Devenu premier ministre, il a présidé et continue de présider le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qui continue de fournir au gouvernement de précieux conseils. Siègent à ce conseil des représentants du monde des affaires, de l'enseignement, du gouvernement, des syndicats et du monde scientifique en général. Je sais, pour m'être entretenu souvent avec eux, qu'il s'agit d'un organisme très puissant.

L'autre soir encore je me suis réuni avec le comité directeur du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie pour examiner des façons nouvelles qui permettraient de rendre le Canada compétitif et des questions dont le conseil devrait traiter au cours de l'année qui vient, dans le sens des choses dont a parlé le député de Saint-Boniface. Le Conseil consultatif national va continuer d'évaluer nos objectifs et nos politiques nationaux en matière de sciences et de technologie et leur application à la compétitivité industrielle du pays, chose extrêmement importante.

Le premier ministre, comme le savent les députés, a également modifié le Cabinet pour tenir compte de la nouvelle importance accordée à la haute technologie et aux technologies en voie de développement. En fait, la Chambre est actuellement saisie du projet de loi d'autorisation du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Comme on vient de le dire, le comité législatif a fini d'étudier ce projet de loi hier soir. Espérons que la Chambre va lui faire franchir l'étape de la troisième lecture assez rapidement.

Le nouveau ministère va mettre en oeuvre la politique économique qui reliera l'industrie à la science et à la technologie, et il va essayer d'améliorer considérablement notre capacité industrielle et concurrentielle.

Le gouvernement a siégé au Conseil des ministres des sciences et de la technologie. Nous avons toujours appuyé l'ancien Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie de la Chambre des communes, et nous avons l'intention d'appuyer son nouveau Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie.

Nous avons commencé à établir un consensus tout en élaborant une politique générale canadienne de la science et de la technologie au colloque sur la science et la technologie nationales à Toronto, au colloque national sur l'enseignement postsecondaire à Saskatoon et à la conférence nationale sur la technologie et l'innovation. Toutes ces réunions visent à former un consensus au Canada et à tracer la voie de l'avenir. Nous avons consulté beaucoup de gens et érigé une structure solide pour promouvoir la science et la technologie au Canada.

Les programmes que nous avons mis en oeuvre ou que nous sommes en train de mettre en oeuvre sont le fruit de consultations et de collaboration. Ces programmes sont parmi les plus avancés dans le monde entier, et nous essayons d'atteindre le but dont le député de Saint-Boniface a parlé dans son intervention.

Comme d'habitude, les députés d'en face trouvent que nous n'en faisons pas assez. Ils voudraient que le gouvernement dépense davantage au titre des sciences et de la technologie. La semaine prochaine, ils vont proposer

dans l'une de leurs motions que nous dépensions dans d'autres domaines.

Les députés ont beau jeu de dépenser au gré de leur fantaisie des dollars imaginaires. Malheureusement, en fait c'est heureux pour le pays, nous devons faire des choix difficiles, car les ressources sont limitées. Je pense souvent à ce que nous pourrions faire si nous n'avions pas sur les bras la dette accumulée pendant 20 années de gouvernement libéral. Songez à tout ce que nous pourrions faire avec ces 39 milliards de dollars en intérêts, madame la Présidente. C'est 70 fois plus que nous versons aux conseils subventionnaires.

Nous croyons que nous devons dépenser prudemment l'argent des contribuables.

M. Volpe: Quand allez-vous vous y mettre?

M. Winegard: Nous savons aussi que l'argent est essentiel aux programmes de science et de technologie.

C'est un lauréat du prix Nobel qui a dit que quatre éléments entrent dans la recherche: le cerveau pour penser, les yeux pour voir, les machines pour mesurer, et l'argent. Le gouvernement a répondu à ce besoin par toute une gamme de programmes judicieusement ciblés.

Certains de ces programmes apportent une contribution directe à la recherche universitaire. A l'ouverture de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, l'année dernière, le premier ministre a annoncé que le gouvernement allait consacrer, au cours des cinq années à venir, 1,3 milliard de dollars à de nouvelles initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie. Ces crédits seront répartis entre plusieurs programmes. En vertu du programme de bourses du gouvernement canadien, programme qui, sauf erreur, a été très favorablement accueilli par tous les Canadiens et qui a également reçu l'appui de mes collègues de l'opposition, 80 millions de dollars serviront à encourager les diplômés exceptionnels du niveau secondaire à poursuivre des études préuniversitaires dans le domaine des sciences naturelles, du génie et des disciplines connexes. Dès que ce programme entrera en vigueur, le Canada comptera 10 000 jeunes boursiers et boursières. C'est un début joliment bon.

• (1200)

Il y a eu un an en mai dernier, le gouvernement a annoncé son intention d'établir au cours des cinq prochaines années, au coût de 240 millions de dollars, des centres canadiens d'excellence. Ce programme permettra aux universités et au secteur industriel de collaborer afin de poursuivre des travaux de recherche de qualité mondiale et de favoriser la position concurrentielle de notre pays. Il importe que les députés sachent que ce sont les universités qui assureront l'orientation de ce programme. Les principaux participants en seront les universités qui pourront compter sur l'appui des laboratoires du gouvernement et, évidemment, les différents secteurs. Mais ce sont surtout les universités qui en assureront l'orientation.

Au moment où nous avons annoncé ce programme, le gouvernement a porté à 200 millions de dollars applicables à la même période le budget de base de chacun des trois conseils chargés de distribuer les subventions. Je tiens à rappeler aux députés que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches médicales du Canada, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada seront en outre chargés de gérer le budget des réseaux des centres d'excellence. Non seulement seront-ils chargés de distribuer des fonds aux chercheurs universitaires, mais ils seront les principaux agents chargés d'examiner les travaux des scientifiques et l'activité des réseaux nationaux d'excellence.

L'impact financier de ces programmes sera vraiment très considérable. Le gouvernement prévoit de dépenser plus d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour financer la recherche universitaire et la formation de spécialistes hautement compétents. Si nous ajoutons à cela les ressources financières que nous envisageons d'obtenir du secteur privé par suite de la politique du partage des dépenses annoncée dans le budget de février 1986, nous prévoyons que 3,7 milliards de dollars seront disponibles au cours des cinq prochaines années pour favoriser la recherche universitaire et la formation de scientifiques et d'ingénieurs.

Les députés conviendront, je pense, que le gouvernement a fait un effort très considérable pour s'assurer que les établissements postsecondaires mettent l'accent sur les sciences et la technologie. Considérant ce que les gouvernements à eux seuls font pour appuyer la recherche fondamentale, notamment à l'intérieur des établissements scolaires, le Canada ne s'en tire pas si mal. En fait, il s'en tire vraiment très bien.

Les députés ne s'attendraient pas que j'occupe le poste qui m'a été confié si je ne vous harcelais pas constamment, madame la Présidente, ainsi que tous mes collègues du Cabinet afin d'obtenir plus de fonds pour la science et la technologie, et c'est important. Mais ce qui est encore plus important, c'est de veiller d'une façon ou d'une autre à ce que les fonds dont dispose le gouvernement servent à promouvoir la recherche et le développement dans le secteur industriel, ce dont le Canada a grandement besoin. C'est sur cet aspect qu'il faut insister.

Dans le cadre du programme des technologies stratégiques, nous tentons encore une fois de forger des alliances, en comptant cette fois-ci sur l'initiative de l'industrie. Ces alliances rassembleront les industries, les universités et le gouvernement dans le but de créer les

conditions nécessaires pour aller de l'avant et faire face à la concurrence.

Étant donné le nouveau climat de concurrence qui règne de nos jours, de nombreuses entreprises devront désormais effectuer de la recherche, ce qu'elles n'ont encore jamais fait. Nous devrons les encourager en formant des alliances qui mettront en contact des petites et des grandes entreprises ou encore des groupes de petites entreprises et les laboratoires gouvernementaux ainsi que les universités. Ces alliances auront comme mission de promouvoir le concept de la recherche dans l'industrie canadienne.

Permettez-moi de parler brièvement des paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces. Quand la plupart des députés en parlent, ils tentent de simplifier cette question des plus complexes. Nous avons augmenté le financement des établissements postsecondaires canadiens, les faisant passer d'environ 3,3 milliards de dollars en 1981-1982 à 5,7 milliards de dollars aujourd'hui. Afin de réduire la dette renversante du Canada, nous diminuerons, à partir de 1991, le taux de croissance des paiements de transfert associés au FPE de 0,1. Ces paiements continueront cependant de s'accroître, ils afficheront une hausse équivalant au moins au taux d'inflation et, comme le savent les députés, ils sont versés aux provinces afin qu'elles accordent aux universités des subventions couvrant leurs dépenses d'investissement et leurs frais d'exploitation. Il y a toutefois un hic. Nous n'avons aucun moyen de savoir si les provinces se servent de cet argent aux fins prévues ou de s'en assurer. Les députés de l'opposition croient-ils vraiment que la responsabilité en matière d'enseignement postsecondaire incombe uniquement au gouvernement fédéral?

M. Fontana: Ce n'est pas ce que nous avons dit.

M. Winegard: Ils disent oui. C'est un beau débat que nous tenons aujourd'hui.

[*Français*]

J'aimerais bien savoir quelles suggestions l'opposition pourrait nous faire pour s'assurer que les fonds de transfert atteignent bien leur destinataire, les universités.

[*Traduction*]

Les partis de l'opposition sont-ils en faveur de réserver des fonds à des fins particulières? Cela ne va pas sans conséquence. Préfèrent-ils remettre les fonds destinés aux programmes établis à des organismes de subvention et les charger exclusivement de l'administration de la recherche au niveau postsecondaire? Aimeraient-ils mieux abandonner les fonds aux mains des provinces? Comment empêcheraient-ils que d'autres fonds provinciaux ne soient retirés de l'enseignement postsecondaire si notre part est affectée uniquement à cette fin? Ce sont des questions importantes qu'on ne peut tout simplement pas écarter du revers de la main. Il faut que nous en discutions sérieusement. C'est ce que nous devons faire.

M. Fontana: Quand allez-vous commencer?

M. Winegard: Oh, nous avons déjà commencé.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'opposition semble avoir des idées précises de ce qui ne lui convient pas dans notre politique de subventions. Peut-être qu'elle pourrait nous faire partager ses suggestions concrètes en la matière.

[*Traduction*]

Je souhaiterais que nous ayons plus de temps pour discuter sérieusement. . .

M. Milliken: Pas si c'est tout ce que vous avez à dire.

M. Winegard: Intéressant. Je voudrais que nous ayons plus de temps pour discuter sérieusement du développement de la science et de la technologie au Canada. D'autres nous parleront plus tard des initiatives que le gouvernement a prises dans des domaines comme la formation professionnelle et l'alphabétisation, de même que dans celui plus vaste de l'enseignement postsecondaire.

Il doit être évident pour tous les députés que lorsqu'il s'agit, pour reprendre les termes de la motion, des facteurs essentiels à l'édification d'un avenir où le Canada sera fort et compétitif, l'action du gouvernement est orientée dans la bonne direction. J'ai deux réflexions à faire pour finir. Il y a, à mon avis, deux obstacles à la compétitivité du Canada. J'ai déjà dit que nous sommes fiers d'être une société généreuse. Si nous voulons le rester, nous devons, évidemment, soutenir la concurrence. Deux obstacles s'y opposent. Tout d'abord le poids que nous traînons, la dette nationale et les taux d'intérêt croissants. Nous devons nous y attaquer.

• (1210)

Deuxièmement, par le genre de programmes dont je parle, nous devons amener la totalité des industries, non pas seulement celles de la technologie de pointe, à s'occuper de recherche et de développement afin que nous puissions poursuivre, faire face à la concurrence mondia-

le et laisser le Canada comme nous voulons tous qu'il soit.

M. Manley: Madame la Présidente, je félicite le ministre pour son sage discours sur ces sujets importants. Il a soulevé quelques points que je voudrais commenter et enfin un autre à propos duquel je voudrais poser une question.

Il a parlé de la dette nationale et dit que, à cause du problème de la dette, nous ne pouvons augmenter nos dépenses autant qu'il le faudrait. Il est important de remarquer que, dans le contexte de la dette nationale, le premier ministre a annoncé il y a environ un an que le gouvernement ferait de nouvelles dépenses de l'ordre de 1,3 milliard de dollars au chapitre des sciences et de la technologie. Nous avons tout tenté pour savoir où va ce 1,3 milliard de dollars. Malgré le fait qu'un ancien ministre a affirmé que cet argent n'était pas affecté au programme spatial, nous savons qu'une partie de cette somme y est consacrée. Nous savons que 525 millions de dollars de cet argent va au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et il n'est pas sûr que ce soit de l'argent frais.

A mon avis, il est important que ce ministre d'État en particulier reconnaisse le fait que, lorsque nous parlons de sciences et de technologie, nous ne parlons pas de programme de dépenses en soi, nous parlons d'investissements qui, s'ils ne sont pas faits maintenant, devront être beaucoup plus élevés à long terme.

Le ministre a parlé avec fierté du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, et ce à juste titre, car cet organisme se compose des meilleurs éléments du Canada. Les conseils de ces derniers valent leur pesant d'or. Dans son rapport publié il y a environ un an, le conseil a recommandé au gouvernement fédéral de doubler le budget des trois conseils qui accordent des subventions pendant les trois années suivantes et d'augmenter les budgets ultérieurs au rythme annuel d'une fois et demie le taux de croissance du PIB. Les gouvernements n'ont pas tenu compte de cette recommandation, madame la Présidente. Je me demande pourquoi nous prenons la peine de réunir ces grands cerveaux pour connaître leur avis si nous n'en tenons pas compte.

La plupart des crédits supplémentaires des conseils octroyant les subventions viennent du programme des subventions de contrepartie auquel on ne peut pas se fier parce qu'il dépend de l'argent donné aux universités par le secteur privé et que les conseils en question n'ont aucun contrôle sur lui.

Il parle du Programme de bourses du gouvernement canadien. Au mois de mars, les étudiants attendaient toujours une partie de l'argent qui leur revenait dans le cadre de ce programme. L'idée est excellente, mais ce serait bien d'avoir l'argent avant la fin de l'année scolaire.

Le ministre a dit que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie allait être une figure de proue en matière de politique économique. Il dit ceci: «Nous avons essayé, en préparant le mandat de ce ministère pour le projet de loi, de tenir compte de la nécessité de pratiquer une politique de développement durable, en suivant exactement les recommandations de la Commission Brundtland. Nous devons absolument tenir compte de l'environnement dans tous nos projets de développement économique; c'est de cela que dépend notre progrès et notre survie.» Je voudrais savoir pourquoi, d'après le ministre, son gouvernement ne veut pas considérer le développement économique durable comme un objectif du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

M. Winegard: Madame la Présidente, je vais essayer de répondre à toutes les questions du député. Il a d'abord laissé entendre qu'il n'avait pas vu les 1,3 milliard de dollars. Je peux lui assurer qu'ils sont encore là. En fait, il a lui-même cité certains chiffres: les 80 millions affectés au Programme de bourses du gouvernement canadien, 200 millions aux conseils subventionnaires, 240 millions au Programme des centres d'excellence, le programme des sciences spatiales et quelque 500 millions au titre de l'industrie, des sciences et de la technologie que nous allons consacrer à la R-D. Une partie de ces fonds ira au programme des technologies stratégiques qui, à mon avis, peut accomplir beaucoup pour le pays. Nous avons donc les fonds nécessaires.

Passons maintenant au CCNST ou Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Quand on a un conseil national ou une instance supérieure, on essaie d'en faire le plus grand cas possible, mais cela ne veut pas dire qu'on peut se plier à toutes ses recommandations. Il faut comprendre comment le gouvernement traite les conseils. Il fait de son mieux pour en tenir compte et pour les incorporer dans sa liste de priorités. Le CCNST est

lui-même plutôt satisfait de son travail, des conseils qu'il donne et de l'accueil général qu'on lui réserve.

En ce qui concerne l'environnement, un des ministres de ce ministère fait partie du Comité de l'environnement du Cabinet qui traite toutes les questions liées au programme principal.

M. Brightwell: Madame la Présidente, je voudrais commenter le discours du ministre et, peut-être, lui demander de faire quelques observations. Je remarque que le débat d'aujourd'hui est mené par des députés qui n'étaient pas à la Chambre lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir. Ces nouveaux députés demandent que le gouvernement dépense des fonds pour atteindre les objectifs que sont l'enseignement postsecondaire et le développement scientifique et technologique.

Je tiens à citer l'exemple d'un cas qui est survenu sous le gouvernement précédent, lorsqu'il celui-ci a fait adopter le projet de loi C-22 pour modifier la Loi sur les brevets. Selon les lois antérieures, les sociétés pharmaceutiques au Canada n'étaient protégées que pendant quatre ans après avoir demandé des licences sur des médicaments au Canada, au point où elles retiraient des médicaments du marché—j'espère que cette affirmation est juste—ou qu'elles en retardaient l'introduction au point de réduire le volume de la recherche effectuée au Canada. Je tiens à dire aux nouveaux députés et au ministre que, à mon avis, on peut stimuler toutes les activités énumérées dans la motion du député de Saint-Boniface (M. Duhamel) autrement qu'en dépensant des fonds publics.

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire un mot des politiques autres que la dépense de fonds qui ont permis d'accomplir tout ce qui est demandé dans la motion?

M. Winegard: Madame la Présidente, j'estime que cette remarque est très pertinente. Le projet de loi C-22 était un bon exemple. En fait, j'essaie d'avoir l'esprit ouvert dans ce débat, car à mon avis, il ne devrait pas susciter une controverse acerbe.

Si je ne me trompe, c'est le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) qui a soulevé, il y a quelques jours, une question au sujet de certaines mesures fiscales qui empêchaient des consortiums de fonctionner comme nous le voudrions. Il est utile que nous connaissions ces problèmes pour tenter de les régler et de faire des progrès. Cela n'exige pas du gouvernement qu'il accorde des fonds supplémentaires, mais plutôt, qu'il fasse des efforts raisonnables pour promouvoir la R-D. A mon avis, c'est le genre de questions que nous devrions tous examiner et au sujet desquelles nous pouvons faire des progrès.

• (1220)

Je veux également revenir sur la question de l'utilisation de fonds publics comme levier pour faciliter le démarrage d'entreprises. Je rappelle à la Chambre que, il y a deux ou trois semaines, j'ai signé un accord sur ce que j'appelle des «haut-parleurs intelligents». Cinq petites sociétés travaillent ensemble et, avec des fonds du Conseil national de recherches et avec leurs propres fonds, élaborent un programme de recherche visant à fabriquer des haut-parleurs intelligents qui reconnaîtraient les réverbérations et moduleraient le son en conséquence. Ce genre d'alliance, qui permet de déclencher des initiatives, est notre seul espoir. Nous n'avons plus des milliards de dollars à consacrer à la solution de quelque problème que ce soit.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat avec le député de Regina—Qu'Appelle.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je tiens moi aussi à prendre part au débat d'aujourd'hui sur la motion présentée par l'opposition libérale qui demande que le gouvernement fédéral accroisse ses engagements au titre du soutien de l'enseignement postsecondaire, du développement scientifique et technologique, de la formation en cours d'emploi et du recyclage professionnel, et de la lutte contre l'analphabétisme.

Avant moi, d'autres députés, tant du gouvernement que de l'opposition, ont fait ressortir l'importance de la recherche et du développement dans le domaine scientifique pour permettre au Canada de demeurer compétitif, pour nous permettre d'accomplir notre destinée et d'explorer les nombreuses possibilités que la vie moderne a à offrir à nos citoyens.

Nous reconnaissons tous qu'il importe de déplacer l'accent pour que l'économie et la société canadiennes ne reposent plus sur les ressources mais sur les connaissances. Si nous voulons assurer notre concurrence sur les marchés internationaux, si nous voulons procurer des emplois valorisants à nos hommes, à nos femmes et à nos jeunes qui fréquentent actuellement les écoles secondaires et les universités, si nous voulons inculquer aux Canadiens l'idée que nous avons des possibilités et leur donner espoir en l'avenir, nous devons demeurer compétitifs et investir davantage dans la recherche et le développement. Nous devons corriger les erreurs qui ont été commises dans le passé par les gouvernements libéraux et le gouvernement actuel. Quelque chose me dit que si nous renoncions à nos partis pris, tous les députés admettraient que le Canada n'a pas fait assez pour mettre en

place des institutions de recherche et de développement saines.

Arrêtons-nous un instant aux statistiques sur la situation dans nos universités. Dans les grandes universités, les bibliothèques laissent beaucoup à désirer. Les scientifiques, les professeurs et les administrateurs dans les grandes universités nous ont décrit l'état des laboratoires et de l'équipement. Une grande partie de l'équipement de laboratoire est désuet. Dans certains établissements, les murs s'écroulent et la peinture s'écaille. Nous avons même entendu dire qu'on avait trouvé des souris et des rats morts dans les laboratoires de nos universités. Cela est tout à fait inadéquat. L'équipement est tout à fait inadéquat.

Sur le plan des ressources humaines, il y a un manque total de personnel de soutien dans nos universités et nos établissements de recherche. Le nombre d'étudiants par professeur s'est accru avec le temps. Au cours des quelques dernières années, la capacité de recherche dans nos universités a diminué graduellement. De plus, les étudiants doivent maintenant payer plus cher pour fréquenter ces établissements. Comme il en coûte plus cher pour instruire nos jeunes, les universités ont augmenté les frais de scolarité et, en même temps, ont haussé les critères d'admission de sorte qu'il est plus difficile pour les étudiants d'y entrer.

Le danger, c'est que les universités risquent de devenir accessibles à un nombre très limité de jeunes. Il y a une tendance dangereuse qui est en train de s'établir et qui détruit la notion égalitaire associée à l'enseignement postsecondaire au Canada depuis de nombreuses années. Évidemment, cela joue contre les femmes. Nos universités ont toujours favorisé les hommes. De façon générale, il y avait plus d'hommes que de femmes dans nos universités. Au cours des quelques dernières années, cette tendance a commencé à se redresser. A mon avis, plus il deviendra difficile d'entrer à l'université, plus on verra de discrimination contre les femmes. Limiter l'accès aux universités aura une incidence sur le nombre de femmes qui auront la possibilité d'y entrer.

Les programmes d'aide aux étudiants ont diminué depuis quelques années. Les bourses d'études sont disponibles à quelques-uns seulement. Beaucoup d'étudiants comptent sur les emprunts qui peuvent les charger d'une dette écrasante, atteignant jusqu'à 35 000$ à la fin de leurs études. Les étudiants à temps partiel, surtout les femmes, font face à des obstacles difficiles comme le plafonnement de l'emprunt à 2 500$ et l'obligation de commencer à rembourser six mois après la fin de leurs études. Tant les installations des universités que les programmes d'aide aux étudiants souffrent des compressions budgétaires.

Le gouvernement conservateur actuel doit sûrement en partager la responsabilité. Cela, malgré ce que le premier ministre (M. Mulroney) avait dit à l'origine quand il était dans l'opposition.

Je suis certain que l'on a fait consigner la citation suivante à maintes reprises au compte rendu, mais il vaut la peine de la répéter. Dans un livre qu'il a écrit sous le titre *Telle est ma position*, le premier ministre déclarait en effet ceci: «Le point de départ, pour moi, est de nature technologique. Si nous ne devenons pas des joueurs importants dans cette ligue majeure, nous allons devenir un peuple qui jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant.» Voilà ce qu'écrivait le premier ministre à propos des piètres résultats du Canada dans le domaine scientifique et technologique.

Or, quelle est la réalité? Au chapitre du financement des programmes établis, le budget actuel impose une nouvelle réduction. Les provinces obtiendront moins d'argent pour le financement des programmes établis.

M. McDermid: Moins d'argent?

M. Oberle: Elles obtiendront plus d'argent.

M. de Jong: Nous entendons maintenant réagir les conservateurs. Ils soutiennent qu'ils ne réduisent pas le montant d'argent qui ira aux provinces et donc aux universités.

M. Oberle: Il y aura 25 millions de dollars de plus dans les cinq prochaines années.

M. de Jong: Ce qui se passe c'est que l'inflation et les besoins ne vont pas augmenter au même rythme que dans le programme précédent. Les universités recevront moins d'argent que dans le cadre du programme précédent. Cela s'est produit lorsque les conservateurs ont commencé à procéder à leurs coupes sombres dans le budget de 1985-1986. Lorsque les libéraux en ont fait en 1982, le ministre des Finances (M. Wilson), qui était alors dans l'opposition, a déclaré le 1er février 1982:

> Le ministre propose de réduire les dépenses dans deux domaines très importants. Il est prêt à risquer d'effectuer des coupes sombres dans le secteur des soins médicaux et dans celui de l'enseignement postsecondaire. Au lieu d'agir précipitamment de manière unilatérale et de forcer les gouvernements des provinces à réduire leurs dépenses et les services qu'ils assurent, le ministre et le gouvernement envisageraient-ils de participer à deux ou trois conférences nationales sur la santé et l'enseignement postsecondaire de manière que nous puissions fixer les objectifs nationaux des différents paliers de

gouvernement dans ces deux domaines importants avant de procéder à ces coupes sombres et de provoquer la fermeture d'hôpitaux et la réduction des services dans l'enseignement postsecondaire?

C'est ce qu'a déclaré le 1er février 1982 le ministre des Finances lorsqu'il était dans l'opposition. Lorsque les libéraux ont fait des réductions de budget, les conservateurs les ont qualifiées de coupes sombres. Maintenant que les conservateurs font exactement la même chose, ce ne sont pas des coupes sombres alors qu'elles le sont pour les libéraux.

• (1230)

Le fait est que ce soit sous les libéraux ou sous les conservateurs, il y a eu des compressions budgétaires dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et dans les programmes de santé de notre pays. Quand les libéraux les ont faites, les conservateurs les ont accusés d'effectuer des coupes sombres dans le secteur des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Les membres du gouvernement du jour, les libéraux se sont défendus en disant que ce sont des programmes où les gouvernements provinciaux peuvent dépenser autant qu'ils le veulent, qu'ils n'imposent pas de réduction dans ces domaines. Nous assistons maintenant à un revirement d'attitude avec les conservateurs au gouvernement.

Ils prétendent ne pas pratiquer de coupes sombres dans l'enseignement postsecondaire et nous entendons de nouveau les libéraux leur reprocher la même chose que les conservateurs leur reprochaient quand ils siégeaient dans l'opposition. Qu'advient-il alors de leurs engagements? Pour ces deux partis, les engagements n'existent que lorsqu'ils siègent dans l'opposition. Ils perdent la mémoire dès qu'ils prennent le pouvoir.

Nous devons voir également quels engagements ont pris les libéraux en matière de science et de technologie. Dans l'opposition, ils proposent de faire passer nos dépenses au titre de la recherche et du développement à 2,5 p. 100 de notre PIB. Pourtant, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont toujours maintenu ces dépenses en deçà de ce pourcentage. Pendant la campagne électorale, ils ont promis de mettre au point un remède rapide. Ils ont mis de l'avant une proposition fiscale, à savoir le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Pour deux milliards de dollars qu'il a coûté aux contribuables, ce crédit a donné lieu à bien peu de recherche et de développement. La seule chose à laquelle il a donné lieu en matière de recherche et de développement a été le projet concocté par des fiscalistes retors qui ont inventé des moyens de faire économiser des impôts aux compagnies en perpétuant une formidable supercherie fiscale.

Des députés libéraux sont en train de me dire que j'exagère. Qu'ils se le tiennent pour dit: le crédit d'impôt à la recherche scientifique a été l'une des plus grandes supercheries fiscales de l'histoire du Canada. C'était une proposition fort mal conçue qui a occasionné un terrible gaspillage. Si ces deux milliards de dollars avaient vraiment été utilisés pour effectuer de la recherche et du développement, nos universités seraient en bien meilleure posture aujourd'hui. Cependant, les conservateurs ne devraient pas trop se vanter d'avoir mis un terme à ce plan fiscal. Ce plan a été introduit au printemps de 1984. Nous les avons avertis que c'était une supercherie fiscale, qu'il n'allait pas générer la recherche et le développement attendus.

Les conservateurs ont été élus à l'automne de 1984, mais en ont-ils profité pour mettre un terme à cette supercherie fiscale une fois au gouvernement? Pas du tout. Ils ont attendu jusqu'au mois de mai de l'année suivante pour agir. La moitié de la perte de recettes fiscales est survenue entre leur élection et leur décision de faire cesser finalement cette supercherie. Ils auraient dû y mettre fin immédiatement après les élections. Ils savaient bien que c'était une combine fiscale. Ils avaient une bonne idée de ce que cela allait coûter.

Ce que montre la combine du crédit d'impôt à la recherche scientifique et la difficulté que nous avons en ce qui concerne la recherche et le développement sous les gouvernements libéraux ou conservateurs, c'est que nous manquons de plan systématique pour relier notre développement économique à une stratégie économique et sociale. Nous devons relier notre stratégie économique à ce que nous dépensons en recherche et développement dans les universités et les diverses institutions de recherche. Nous avons un besoin criant de stratégie qui commence à définir les secteurs clés de l'économie et à canaliser les ressources financières et technologiques, publiques et privées, pour que notre pays prenne la tête dans ces secteurs.

C'est ce que font les Européens au sein de la Communauté économique européenne. C'est ce qu'ont fait les Japonais. Ils ont, ainsi, très bien réussi à stimuler leur recherche et leur développement. Malheureusement, dans ce pays, nous continuons à avoir une stratégie à la petite semaine. Nous perdons de l'argent. Très souvent, nous gaspillons de l'argent en recherche et développement. Le résultat, c'est que nous sommes en huitième place parmi les pays de l'OCDE pour le pourcentage de notre produit intérieur brut consacré à la recherche et au développement.

Comparons l'histoire de la recherche et du développement au Canada et en Suède. La Suède est un petit pays, bien plus petit que le Canada en superficie et en population. Cependant, entre 1971 et 1986, la Suède a toujours consacré entre 1,5 et 2,5 p. 100 de son produit intérieur

brut à la recherche et au développement, alors que le Canada est resté autour de 1,4 p. 100.

Les Suédois ont eu beaucoup de succès dans le développement de leur industrie de haute technologie et cela grâce à une stratégie industrielle. En Suède, ce sont les syndicats qui appuient l'évolution technologique. Quand le prix du pétrole a grimpé en 1973, les syndiqués suédois se sont rendu compte du fait que, si leur industrie ne devenait pas concurrentielle et n'améliorait pas son rendement, ses prix seraient inabordables sur les marchés mondiaux.

M. McDermid: Expliquez cela à Shirley.

M. de Jong: Permettez-moi de faire une légère digression. Les tories ne ratent jamais une occasion de parler de Shirley Carr. Laisse-moi finir mon observation.

Le mouvement syndical suédois emploie des scientifiques qui connaissent à fond les technologies de pointe. En Suède, le gouvernement travaille de concert avec les syndicats et le secteur privé pour s'assurer que l'industrie suédoise peut concurrencer n'importe quel autre pays. C'est pourquoi je peux aller au magasin IKEA et acheter une table de 75 $ fabriquée en Suède avec du bois suédois, expédiée au Canada et vendue dans un magasin local. Ils sont capables de le faire efficacement parce qu'ils ont une économie mixte. La main-d'oeuvre, le patronat et le gouvernement ont un contrat social.

Cela veut dire que, lorsque l'industrie suédoise fait de l'argent à cause d'innovations technologiques, elle réinvestit ses profits en Suède et dans l'entreprise suédoise. Aux termes des contrats syndicaux, ils réinvestissent dans leurs usines et dans leur machinerie, et ils s'occupent de faire la recherche-développement sur place. Ils ont aussi un filet de sécurité destiné à protéger le travailleur suédois qui perd son emploi à cause de changements technologiques. Le travailleur ne craint pas de perdre sa maison et d'être incapable de maintenir son niveau de vie. Il a son mot à dire quand il est question de nouvelle technologie. C'est la bonne façon d'aborder la science et la technologie: les travailleurs, les entreprises et le gouvernement collaborent.

Au Canada—ces remarques s'adressent à mes collègues conservateurs—l'employé craint la recherche-développement ainsi que les nouvelles technologies parce qu'il sait que le Canada n'a pas de programme de recyclage. Il a peur car s'il perd son emploi, il perd son hypothèque et son niveau de vie, et glisse dans le chômage et l'assistance sociale. Telle est la préoccupation, la crainte légitime des travailleurs et travailleuses du pays. Si le gouvernement ne cesse de s'en prendre à notre régime social, les travailleurs continueront de résister à la recherche scientifique et à l'innovation technologique. A juste raison, les travailleurs craignent de perdre leur emploi, leur hypothèque et leur niveau de vie.

Si nous voulons avoir une industrie canadienne efficiente, qui verse les salaires élevés que les Suédois sont en mesure de pratiquer, il faut réaliser un contrat social entre les travailleurs, l'État et l'industrie. Pour ce faire, tous les secteurs de la société doivent commencer à agir de façon responsable. Les conservateurs sont les premiers à accuser les syndicats d'irresponsabilité. Je leur réponds qu'eux-mêmes agissent de façon irresponsable quand le gouvernement se met à réduire le financement des programmes établis et les programmes de recyclage, à ne pas réaliser ses promesses en matière de garderies, quand le gouvernement se met à sabrer dans le filet de sécurité qui permet aux hommes et aux femmes de ne pas craindre que l'innovation technologique leur fasse perdre leur niveau de vie.

• (1240)

Le sens des responsabilités sociales exige que, lorsque les profits sont à la hausse, l'industrie s'engage à les conserver au Canada en les réinvestissant dans la recherche et le développement et les technologies nouvelles.

Une des raisons qui font que la part du produit intérieur brut consacrée à la recherche et au développement au Canada est si peu élevée, c'est que notre secteur privé ne s'y adonne pas. La raison de cet état déplorable des investissements de R-D au Canada, c'est que la plupart de nos industries sont contrôlées par l'étranger. En économie de succursales, les sociétés ne font pas de recherche et développement ici mais dans leur pays d'origine. Je n'invente rien: le comité Lafontaine, créé il y a des années par les libéraux, l'avait signalé.

Et pourtant pendant qu'ils étaient au gouvernement, les libéraux n'ont pas fait le nécessaire pour que l'industrie canadienne soit contrôlée par des Canadiens. Les libéraux ont laissé les multinationales venir tout acheter ici. C'est la défaite de Walter Gordon et la lutte interne au sein du Parti libéral qui a sonné le glas d'une politique qui aurait fait que les industries canadiennes appartiennent à des Canadiens. Nous constatons maintenant cer-

tains résultats des politiques libérales des années 1950 et 1960. . .

M. Oberle: Appuyées par le NPD.

M. de Jong: Je vais oublier ce commentaire parce qu'il n'est ni intelligent ni raisonnable.

Parce que nous sommes essentiellement une économie de filiales, les industries font peu de recherche et développement ici. Par conséquent, nous n'avons pas d'emplois pour nos jeunes technologues et scientifiques. Les libéraux sont les premiers à blâmer et ensuite les conservateurs qui finissent le travail en nous jetant dans les bras des multinationales. Il nous faut plus de recherche et développement et pour cela, bien des changements s'imposent.

M. Oberle: Madame la Présidente, je tiens à corriger le député. Nous sommes tous ignorants dans certains domaines et le député vient d'aborder une question qu'il ne connaît peut-être pas. Ce qu'il a dit d'Ikea et de la façon innovatrice dont les Suédois fabriquent des meubles à coût modique était peut-être vrai il y a deux ou trois ans quand les politiques libérales étaient encore appliquées, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Plusieurs usines ont perfectionné l'idée d'Ikea et fabriquent aujourd'hui des meubles avec du pin et des travailleurs canadiens, non seulement pour le marché intérieur, mais aussi pour l'exportation. Ce n'est plus vrai que nous importons une idée et du pin suédois au Canada. Nous avons corrigé la situation.

Il m'a intrigué quand il a dit que c'était la faute du gouvernement et de l'industrie si les jeunes Canadiens avaient si peu d'occasions d'améliorer leurs compétences en travaillant comme apprentis. Il regrette qu'il n'y ait pas dans notre processus de relations industrielles le même genre d'association que dans des pays comme la Suède et l'Allemagne.

À mon avis, les syndicats sont un peu à blâmer pour cette lacune, parce qu'ils préfèrent le système antagoniste qui est l'élément fondamental et principal de notre processus industriel. Ce sont eux qui ne veulent pas que les sociétés engagent des jeunes pour leur apprendre un métier, quittes à leur verser un salaire moins élevé pendant leur apprentissage. Ce sont les syndicats qui s'opposent à l'établissement d'une nouvelle technologie dans les usines parce qu'ils craignent pour les emplois de leurs membres. Je conviens volontiers que d'autres sont aussi à blâmer, mais l'obstruction vient en général des syndicats.

Si le député veut invoquer le modèle suédois, il reconnaîtra peut-être que les syndicats suédois encouragent les employeurs à établir des usines dans d'autres parties du monde de sorte que leurs idées se répandent et que les travailleurs suédois gardent leurs emplois. Les syndicats affichent une attitude toute différente dans des pays comme la Suède, l'Allemagne et le Japon.

Si le député veut rendre service à notre pays, qu'il parle à ses amis syndicalistes et qu'il les emmène en Suède voir comment les choses se passent là-bas de façon qu'ils s'en inspirent. Il est absolument vrai que les syndicats suédois ont des scientifiques à leur service. De même que les meilleurs économistes d'Allemagne travaillent pour les syndicats. Au Canada, les syndicats ne s'intéressent pas à cela. Ils se complaisent dans une attitude conflictuelle où tout le monde a tort sauf eux. Le député lui-même est de cet avis.

M. de Jong: Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député, qui est un ancien ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il a fait valoir deux choses. Il a d'abord prétendu que grâce à la politique de son gouvernement, les meubles suédois en pin ne sont plus importés au Canada et ensuite que les entreprises canadiennes qui ont adopté la technologie suédoise sont devenues tellement concurrentielles qu'il n'est désormais plus nécessaire d'importer au Canada les meubles suédois en pin. Je dirai au député que je suis allé chez Ikea il y a quelques semaines à peine et que j'y ai vu plein de meubles en pin importés de Suède qui semblaient se vendre fort bien. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas d'entreprises canadiennes qui puissent concurrencer les entreprises suédoises.

M. McDermid: Ce mobilier est de fabrication canadienne. Ikea le fait faire au Canada. Vous n'avez rien compris.

M. de Jong: Laissez-moi finir. L'autre observation du député est plus sérieuse. Il affirme que ce sont les syndicats qui, par leur opposition aux innovations techniques, empêchent leur réalisation. Ils nous compare ensuite aux Suédois.

Le député ne m'a toujours pas compris. J'ai dit que la raison pour laquelle les travailleurs canadiens, contrairement à leurs homologues suédois, craignent les changements technologiques, c'est qu'ils ne sont pas protégés contre leurs effets. Pendant la dernière campagne électorale, je me suis entretenu avec un quinquagénaire tuyauteur de son métier. Les larmes aux yeux, il déplorait la

disparition de son métier. Il ne travaillait plus depuis six ou sept mois et il se voyait passer le reste de ses jours dans les rangs des chômeurs, sans avenir. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les travailleurs luttent avec acharnement contre le progrès technologique.

Si le gouvernement donne aux travailleurs l'assurance qu'ils seront recyclés et que leur niveau de vie restera intact, ils seront tout feu tout flamme pour l'innovation technique. Ils collaboreront à la réalisation des changements technologiques. Ils réclameront l'amélioration des méthodes de production de manière que leur industrie puisse verser de bon salaires et soutenir la concurrence internationale. Ils voudront s'assurer que les nouvelles technologies rendront leur travail plus agréable et moins déshumanisant.

Si on leur donne ces assurances, les travailleurs contribueront à l'innovation technique. C'est l'irresponsabilité du gouvernement et ses attaques contre les programmes sociaux qui suscitent la peur parmi les travailleurs.

• (1250)

M. Duhamel: Madame la Présidente, quand nous avons lancé ce débat, j'espérais que nous pourrions, ensemble, tenter de mettre le doigt sur certains problèmes et d'y trouver des solutions afin d'aider ceux qui ne participent pas pleinement aux programmes d'enseignement, comme les pauvres, certaines femmes, les autochtones, certains Néo-Canadiens et les habitants de petites régions plus isolées. Bien que certains points importants aient été soulevés, j'ai été agacé quand un député ministériel a laissé entendre à plusieurs reprises que nous avions, à une époque, dépensé de façon quelque peu irresponsable sans nous préoccuper du déficit; il nous a même accusés d'avoir accumulé une dette énorme.

Si les participants à ce débat continuent dans cette voie, nous allons nous éloigner du thème principal. J'ose espérer que le gouvernement admettra un jour qu'il a en fait doublé cette dette au cours des cinq dernières années. Nous pourrions peut-être partager le blâme.

Même si le député s'est bien défendu de faire preuve de sectarisme, il semble avoir surtout insisté sur les erreurs des anciens gouvernements libéraux et du présent gouvernement conservateur. J'estime que si on se concentrait sur les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui afin de trouver des solutions responsables, ce serait beaucoup plus utile.

Je voudrais poser au député une très brève question. Il a parlé des erreurs des anciens gouvernements libéraux et du gouvernement conservateur actuel. Il y a eu au pays un certain nombre de gouvernements néo-démocrates. Je me demande si le député voudrait juger les décisions qu'ont prises ces gouvernements néo-démocrates en ce qui concerne le financement de l'enseignement? Au cas où il ne connaîtra pas les détails, je suis plus que disposé à lui en fournir.

M. De Jong: Madame la Présidente, faute d'avoir les chiffres pertinents sous la main, je ne saurais vous dire exactement combien d'argent notre parti a investi dans l'éducation à l'époque où il exerçait le pouvoir en Colombie-Britannique, au Manitoba ou en Saskatchewan. Évidemment, il faut tenir compte des hausses des dernières années.

En Saskatchewan, si mes souvenirs sont exacts, les gouvernements Douglas et Blakeney ont augmenté graduellement avec les années l'aide financière accordée aux universités, mais certainement pas autant que je l'aurais souhaité. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais président du conseil des étudiants en 1963-1964, j'avais pris la tête des étudiants qui s'étaient mis en grève pour manifester leur opposition à la décision du gouvernement Lloyd de réduire l'aide financière accordée aux universités, ce qui avait fait augmenter les frais universitaires.

À mon avis, pas un seul gouvernement n'a vraiment accordé à nos maisons d'enseignement du niveau postsecondaire l'aide que celles-ci méritent. C'est pourtant une façon d'investir dans l'avenir. A mon avis, le gouvernement fait fausse route. Peut-être sa décision lui permettra-t-elle de réaliser quelques économies mais il risque de le payer cher à la longue. Nous pouvons certes réduire les crédits accordés à l'éducation et aux programmes visant à éliminer l'analphabétisme, mais nous devrons un jour ou l'autre en payer le prix. Nous devrons plus tard assumer des frais sociaux plus élevés. Une population active instruite occupe des emplois bien rémunérés et verse aux divers gouvernements et au Trésor des impôts plus élevés. Je soutiens qu'à la longue, l'argent investi dans l'apprentissage des sciences et des techniques est rendu au centuple.

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, depuis quelque temps, durant les journées d'opposition, alors que la Chambre considère une motion d'opposition, une disposition innovatrice a été adoptée à l'unanimité par la Chambre voulant que chaque parti politique puisse diviser la période de 20 minutes de discours, plus les 10 minutes de commentaires et de questions, en deux périodes équivalentes de 10 minutes, suivies évidemment d'une période de cinq minutes de questions et de commentaires.

J'aimerais faire la proposition aujourd'hui, alors que nous avons passé le premier tour. Chaque représentant de parti a eu sa chance de parler ses 20 minutes plus 10. Nous, du parti libéral, aimerions aujourd'hui encore suggérer à la Chambre que nous adoptions une procédure voulant que dorénavant chaque parti, lorsque son tour est appelé, puisse diviser la période de 20 minutes conventionnelle, si je peux utiliser cette expression, en deux périodes de 10 minutes, suivies évidemment de cinq minutes de questions et de commentaires.

[*Traduction*]

M. Cooper: En tant que députés ministériels, madame la Présidente, nous avons toujours collaboré par le passé à cette démarche que nous estimons excellente. Nous tenons encore à le faire aujourd'hui.

Cependant, nous avons encore deux orateurs qui, sauf erreur, voudront vraisemblablement épuiser leurs vingt minutes. Cela ne nous cause certes aucune difficulté. Si les partis sont prêts à diviser en deux leur temps de parole, tant mieux. Nous pourrions également diviser en deux le temps alloué aux questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il semble y avoir consentement unanime.

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Je donne la parole à la députée d'Halifax.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, le sort des universités du pays est en jeu à la suite des compressions budgétaires dans le financement des programmes établis. En fait, la situation des universités de la région de l'Atlantique est particulièrement précaire. On trouve dans la circonscription d'Halifax sept universités ayant chacune un rôle bien particulier à jouer. Cependant, les universités sont des institutions fragiles et complexes. Ce sont des mines qui renferment les connaissances accumulées de notre civilisation. Ce sont elles qui préparent l'avenir.

Les universités ne sont, il est vrai, que l'un des éléments du système d'enseignement postsecondaire, les collèges communautaires, les programmes d'apprentissage et de formation professionnelle étant les autres. Les universités jouent le rôle de pionniers dans l'évolution sociale dans tous les sens du terme. A l'heure actuelle, la technologie est le mot à la mode, mais nous aurions tort d'oublier l'évolution politique, socio-économique et culturelle. Au Canada, nous sommes parvenus à un système d'enseignement universitaire qui englobe les traditions européennes et nord-américaines.

Il suffit de se rendre dans des pays en voie de développement pour comprendre la merveilleuse ressource sur laquelle nous pouvons compter. Malheureusement, en adoptant une politique à courte vue, nous réduisons les possibilités de nos universités. L'adoption de frais de scolarité différents pour les étudiants étrangers et notre incapacité de vendre nos universités sur la scène internationale empêchent dans une grande mesure nos universités d'établir des liens internationaux qui pourraient avoir une importance immense à l'avenir.

Les ambassades canadiennes hésitent à intervenir dans ce qu'on considère être de la concurrence provinciale pour les étudiants étrangers, et bien souvent, ne vendent pas les universités canadiennes. Historiquement, au Canada, l'enseignement a toujours été une priorité sociale nationale. De là, le financement des programmes établis qui est une conséquence de la notion initiale de péréquation positive prévue dans la Constitution.

Ce qui complique le système en question, c'est la relation entre la division des pouvoirs prévus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les principes de péréquation qui ont évolué au cours du XX^{e} siècle. Les sphères d'influence ont eu tendance à obscurcir la politique sociale du XX^{e} siècle. Les débats sur les paiements de transfert et l'évolution du financement des programmes établis sont de merveilleux exemples de l'adaptation de notions du XIX^{e} siècle, souvent confuses et mal conçues, comme cela convenait à l'époque, aux impératifs politiques du XX^{e} siècle. On pourrait en dire long là-dessus.

En ce qui a trait au rôle fondamental des universités, l'évolution du financement des programmes établis et la décision d'inclure l'enseignement postsecondaire dans le programme de péréquation ont de graves répercussions sur la qualité de l'enseignement. Il faut se garder de faire du sentiment à propos de la péréquation, car elle est basée, en fait, sur la notion du plus petit commun dénominateur.

Théoriquement, le financement des programmes établis garantit des normes minimums plutôt qu'il ne crée des objectifs maximums, ce qui a des résultats précis au plan financier. Le gouvernement fédéral transfère des fonds dont l'affectation est décidée, comme il se doit, par le gouvernement provincial. On pourrait prétendre qu'il

Article 31 du Règlement

n'y a pas de réponse à cela sinon une collaboration sérieuse entre les deux niveaux de gouvernement.

L'engagement financier envers le soutien de l'enseignement postsecondaire ne peut, dans notre situation constitutionnelle, être considéré comme un moyen détourné de modifier le rapport établi entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux. Le temps est venu d'apporter, dans nos universités, le changement dont elles ont désespérément besoin. Il faut que le gouvernement fédéral et ceux des provinces le négocient de manière intelligente et dans un esprit de coopération.

Le gouvernement fédéral a choisi un moyen plus subtil de modifier le système existant. Ayant reconnu qu'une politique nationale de l'éducation—le terme même est fertile en images désagréables—était un véritable champ de mines politique, le gouvernement a désindexé et apporté d'autres modifications astucieuses au financement des programmes établis dans le domaine de l'enseignement. Le résultat, tragique. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre la députée.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PROPOSITIONS AMÉRICAINES CONCERNANT LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la proposition du président Bush sur les pluies acides ne coûtera aux services publics américains qu'environ 700 millions de dollars par an, soit la moitié du coût d'un sous-marin Trident, pour ne réduire la pollution que de 42 p. 100 d'ici à l'an 2000. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) est heureux de cette proposition et prétend que d'ici à 1995, nos lacs et nos forêts reprendront vie. Malheureusement, il fait preuve de naïveté.

Le Canada devrait au moins se préoccuper de deux points très importants. Tout d'abord, le plan permettra aux pollueurs de faire du marchandage grâce aux dispositions sur le commerce. Il est possible que les grands pollueurs qui font du dumping au Canada négocient pour obtenir le droit de continuer à polluer au lieu d'effectuer des compressions.

Deuxièmement, il n'y a pas de plafond sur les émissions. À mesure que l'économie américaine prend de l'expansion, le degré de pollution permis augmentera aussi, même si les nouvelles sources de pollution satisfont aux normes d'émission. La proposition du président Bush ne garantit pas que nos rivières, nos forêts, nos immeubles et autres structures seront protégés. Nous demandons instamment au gouvernement de s'assurer que le Congrès raccourcisse les délais, hausse les objectifs et plafonne les émissions.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA CAMPAGNE À LA DIRECTION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, le NPD veut mener une campagne au leadership irréprochable. Il est peu probable qu'il y parvienne. Le député de Churchill a déclaré qu'ils n'allaient pas s'en prendre au régime fiscal. Eh bien, monsieur le Président, pourquoi changeraient-ils maintenant? Vous rappelez-vous que leur chef actuel a écrit à des hommes d'affaires canadiens en franchise postale pour solliciter des fonds? Le député de Churchill a ajouté qu'ils ne pouvaient pas être accusés d'utiliser les installations de la Chambre des communes. Le député néo-démocrate qui occupait le bureau voisin du mien durant la dernière législature a mené toute sa campagne dans les Maritimes depuis son bureau sur la colline du Parlement.

Les Canadiens se souviendront également que ce parti irréprochable avait pour politique de financer les candidats néo-démocrates aux postes municipaux à même les fonds fédéraux. De toute évidence, le NDP devrait chercher ailleurs qu'à la Chambre pour trouver une personne capable de claironner leurs principes d'intégrité.

* * *

LES FINANCES

LE DON POUR AIDER À REMBOURSER LA DETTE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, le révérend Seymour Boyce et M. Allan Tobey, laïc, ainsi que la congrégation de l'Église méthodiste épiscopale britannique du Canada, à Owen Sound, en Ontario, se soucient énormément du bien-être de notre pays.

Encouragés par l'initiative d'une Canadienne qui a remis un chèque à son député, il y a quelques semaines, pour contribuer au remboursement de la dette, ils m'ont donné un chèque de 100 $ à vous remettre, monsieur le Président, pour que vous le fassiez parvenir au ministre

des Finances (M. Wilson) afin de contribuer à rembourser notre dette nationale.

Espérons que cet acte de générosité fera boule de neige dans tout le pays et, qui sait, qu'il contribuera à rembourser plus tôt que prévu la dette nationale.

Je signale que les dons aux gouvernements sont entièrement déductibles aux fins de l'impôt.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA SEMAINE DU SPINA-BIFIDA

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, cette semaine est au Canada la Semaine du spina-bifida. C'est un moment privilégié pour amener tous les Canadiens à réfléchir au spina-bifida et à une affection connexe, l'hydrocéphalie. Le spina-bifida est l'affection congénitale invalidante la plus courante au Canada. Il touche plus d'enfants que la dystrophie musculaire, la fibrose kystique, la sclérose en plaques et la polio réunies.

Afin de connaître cette maladie et pour souligner la Semaine du spina-bifida, j'ai passé la journée avec Sue Mackay qui en est atteinte. Sue est à notre tribune cet après-midi. Le courage dont elle fait preuve dans les tâches quotidiennes que la plupart d'entre nous exécutons sans même y penser a été une source d'inspiration pour moi et peut l'être, je crois, pour tous les Canadiens.

Il y a tout juste 30 ans, la plupart des enfants atteints de cette maladie mouraient des complications connexes. Aujourd'hui, grâce aux soins médicaux et aux traitements chirurgicaux modernes, au moins 90 p. 100 des victimes du spina-bifida vivent une vie riche et productive.

J'exhorte tous mes collègues et tous les Canadiens à réfléchir à l'importance de la recherche sur le spina-bifida et l'hydrocéphalie et au traitement de ces maladies et de s'inspirer des victoires personnelles de toutes les Sue Mackay du monde.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

L'ATTRIBUTION DES CONTRATS D'IMPRIMERIE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement prétend que les marchés de l'État sont répartis d'une manière juste et équitable. Pourtant, le gouvernement est trahi par ses propres statistiques.

En effet, un récent rapport des Services d'imprimerie du gouvernement canadien révèle que 89,2 p. 100 des contrats d'imprimerie de l'État vont à l'Ontario et au Québec, où sont concentrés seulement 63,5 p. 100 des travailleurs, que 10,7 p. 100 vont aux quatre provinces de l'Ouest, où l'on trouve 28,8 p. 100 des travailleurs canadiens et que 0,01 p. 100 vont aux provinces de l'Atlantique, où se trouvent 7,7 p. 100 des travailleurs. Or, ma province, la Colombie-Britannique, qui compte 15,2 p. 100 de la population active n'a reçu que 1,2 p. 100 des marchés.

Le secteur de l'imprimerie est sacrifié au libre-échange et il ne survivra pas si le gouvernement continue d'exercer une discrimination aussi flagrante lorsqu'il accorde des marchés. Il est temps que le gouvernement s'engage à faire preuve d'équité envers les régions dans l'attribution des marchés et qu'il traite les provinces de l'Ouest et de l'Est comme des membres à part entière de l'économie canadienne.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA CONFÉRENCE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'étais heureux d'assister, avec ma collègue de Nepean, à la conférence qu'a tenue la Fédération canadienne des municipalités dans la belle ville de Vancouver le week-end dernier.

À cette conférence, on a souligné, entre autres, la détérioration des aqueducs, des égouts, des ponts et des routes dans des municipalités partout au Canada.

[*Français*]

Je veux féliciter la Fédération et ses membres pour leur engagement à résoudre ces problèmes sérieux.

[*Traduction*]

Il est temps que le gouvernement fédéral reprenne son rôle traditionnel de partenaire des provinces et des municipalités. J'encourage les députés de tous les partis à collaborer avec nous pour régler cette crise nationale afin d'assurer une économie stable et un environnement sain et de garantir la santé et la sécurité publiques pour tous les Canadiens.

Article 31 du Règlement

LES CHEMINS DE FER

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'Association des voyageurs de la ligne Toronto–Peterborough–Havelock des efforts réalistes qu'elle a déployés pour préserver le service de VIA Rail.

Les dirigeants de VIA Rail ont en effet désigné cette ligne et le corridor Québec–Windsor comme les deux lignes qui se rapprochent le plus de la rentabilité. Dans un mémoire adressé récemment au président de VIA Rail, l'Association des voyageurs a témoigné d'un empressement à collaborer avec la société pour rationaliser ce service.

L'Association a déclaré qu'elle «appuie énergiquement la volonté du gouvernement de réduire au minimum la dépendance de VIA Rail du trésor public», mais a souligné que la société doit être libérée de son carcan réglementaire et pouvoir fonctionner comme une véritable entreprise commerciale. L'Association a fait un certain nombre de suggestions éminemment pratiques pour rendre le service ferroviaire plus économique. Voilà une remarquable initiative empreinte de civisme de la part de ces voyageurs qui désirent garder la ligne Toronto–Havelock en service. J'espère que leurs suggestions recevront toute la considération qu'elles méritent.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, la mise en application de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services proposée par le gouvernement sera un véritable cauchemar pour les petites entreprises canadiennes. Il y a deux grands problèmes.

Premièrement, il y a le problème de l'application de cette taxe. Nous aurons désormais un double système de taxe. Les petites entreprises devront calculer la taxe provinciale et la taxe fédérale sur chaque produit qui ne fait pas l'objet d'une exemption. Ce sera un cauchemar sur le plan administratif.

Le deuxième grand problème que pose la taxe sur les produits et services est d'ordre économique. Il n'est pas vrai que cette taxe n'aura aucune incidence sur les recettes, et ce sera le consommateur qui devra absorber les hausses de prix. On prédit que le pouvoir d'achat de la famille canadienne moyenne diminuera de 1 000$ par année. Cette réduction du pouvoir d'achat entraînera une baisse de la demande de consommation, ce qui aura des conséquences très graves sur le secteur de la petite entreprise.

Ce même gouvernement qui avait dit qu'il reconnaissait l'importance de la petite entreprise dans l'économie canadienne et qui avait promis de réduire les formalités administratives a encore une fois montré son mépris à l'égard de ce secteur. Embaucher jusqu'à 25 000 nouveaux employés pour percevoir la taxe et remplir les formulaires ne fera qu'aggraver le problème. La petite entreprise craint fort que cette taxe sur les produits et services ne soit que la première d'une série d'assauts contre la viabilité économique de ce secteur au Canada.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CORRIGER UNE CARENCE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention, une fois de plus, sur un point du Régime de pensions du Canada. Du fait de dispositions sur le caractère récent des cotisations, un certain nombre de personnes se sont vu refuser leur demande légitime de pension d'invalidité.

Il y a plusieurs centaines de Canadiens invalides qui, lors de leur cessation d'emploi, avaient droit à une pension d'invalidité, mais l'ignoraient. Lorsqu'ils ont appris l'existence de cette pension et en ont fait la demande, on leur a refusé parce que leurs dernières cotisations n'étaient plus assez récentes.

Ces Canadiens invalides ont cotisé au Régime de pensions du Canada. Le fait qu'ils tardent à demander leur pension, parfois en raison de la nature de leur invalidité, ne devrait pas leur enlever le droit de la toucher. J'invite donc le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) à présenter les modifications requises à la loi pour aider ces Canadiens méritants.

• (1410)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la ténacité et la détermination du premier ministre canadien (M. Mulroney) vis-à-vis Washington, au sujet des pluies acides, portent fruit.

L'Administration américaine a déposé hier un projet de loi en vertu duquel les États-Unis couperont de moitié, d'ici l'an 2000, les émissions d'anhydride sulfureux, composantes essentielles des pluies acides, dont une majeure partie s'achemine au Canada.

Réunis à Montébello la semaine dernière, les gouverneurs de l'Est américain avaient justement déclaré que la pression exercée par le premier ministre canadien avait forcé les États-Unis à traiter sérieusement la question des pluies acides et de l'urgence d'agir rapidement.

Notre gouvernement a toujours affirmé que la question des pluies acides était au coeur de ses priorités, et l'initiative proposée hier par les États-Unis constitue, après onze ans, une étape prometteuse dans la lutte contre un problème qui a entraîné la destruction de 14 000 lacs canadiens.

Il reste, monsieur le Président, bien sûr, beaucoup de travail à faire dans ce dossier, mais l'annonce d'hier donne aux Canadiens et à mes collègues l'espoir de voir enfin leurs efforts récompensés.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE CHARLES RUTHERFORD, V.C.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, dimanche dernier, dans ma circonscription de Northumberland, j'ai eu le privilège émouvant d'assister à la cérémonie de mainlevée de l'hypothèque de 17 ans de la Légion de Port Hope, célébrée par trois anciens combattants de la Première Guerre mondiale. A notre insu à ce moment-là, on emmenait, ce même jour, à sa dernière demeure le plus éminent des anciens combattants de la Première Guerre mondiale de Northumberland, Charles Smith Rutherford.

Ce dernier a fait très honneur à la circonscription de Northumberland. Il était le dernier ancien combattant encore vivant à détenir la Croix de Victoria tant convoitée qui lui avait été décernée en hommage à son héroïsme pendant la Première Guerre mondiale. En tant que membre du Cinquième bataillon canadien de fusiliers à

cheval, il a servi dans les tranchées de France où à lui seul il a capturé 45 ennemis et a contribué à la capture de 35 autres. Cette prouesse ainsi que d'autres actes de bravoure lui ont valu à juste titre la plus haute décoration de la Grande-Bretagne ainsi que deux autres médailles britanniques, la Croix militaire et la Médaille militaire.

On rapporte que Charles Rutherford aurait déclaré que sa plus grande récompense pour avoir survécu à la guerre avait été de retourner chez lui, à Colborne, en Ontario. Même s'il ne se vantait pas de ses faits d'armes, nous pouvons tous en tant que Canadiens être fiers de lui et pour lui et lui être éternellement reconnaisants de ses services et des sacrifices qu'il a consentis en notre nom.

Au nom des Canadiens de partout, en particulier de ceux de Northumberland, je voudrais présenter mes sincères condoléances à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses arrière-petits-enfants.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉTÉRIORATION DE L'ATMOSPHÈRE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, le thème de la détérioration de l'atmosphère domine largement les témoignages des spécialistes que le Comité de l'environnement entend depuis quelques semaines. Il est évident que les simples citoyens dans le monde n'ont pas encore parfaitement conscience des implications inéluctables de ce phénomène pour la survie même de l'espèce humaine si nous ne réussissons pas à gérer des problèmes écologiques aussi aigus que la diminution de la couche d'ozone, la tendance au réchauffement de la planète et la pollution atmosphérique sous toutes ses formes.

Non seulement la gestion de ces problèmes est essentielle au Canada, mais elle prend des proportions encore plus critiques à l'échelle internationale et mondiale.

Le défi exigeant que nous sommes appelés à relever n'est pas uniquement scientifique ou technologique, mais surtout politique puisqu'un consensus planétaire est nécessaire pour pouvoir engager une action concertée.

Un pas décisif a été franchi vers la conclusion d'un accord sur la gestion de l'atmosphère lorsque le président Bush a annoncé cette semaine que les États-Unis, en adoptant une nouvelle politique de l'assainissement de l'atmosphère, se sont engagés à réduire leurs pluies acides dont les conséquences sont énormes au Canada. Cette nouvelle n'est pas importante uniquement parce qu'elle suppose l'établissement de contrôles des émissions à l'origine des pluies acides, mais davantage parce qu'elle établit un précédent puisque deux pays vont doré-

navant collaborer politiquement en matière de gestion de l'atmophère.

Il existe maintenant un fondement réel permettant de croire qu'un traité officiel sur la réduction des pluies acides servira un jour de modèle politique susceptible d'englober les autres problèmes de pollution atmosphérique et d'inclure également tous les pays du monde.

Rien de moins ne saurait suffire à gérer l'atmosphère.

* * *

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

LES ACTES DE VANDALISME À UNE SYNAGOGUE ET À UNE ÉCOLE DANS LA VILLE DE YORK-NORD

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): D'après un philosophe politique d'antan, monsieur le Président, la vigilance est le prix de la liberté. Cette vérité a été illustrée la fin de semaine dernière quand de peureux et stupides vandales ont laissé des traces de leur passage sur les terrains et les édifices de la synagogue Shaarei Hoomayin et de l'école Yeshiva Yessodei Hatorah dans la ville de York-Nord.

Le Canada a institutionnalisé le concept de la tolérance religieuse et culturelle. Respectueux du caractère unique des autres et désireux de les laisser vivre en toute dignité, les Canadiens en ont retiré d'énormes bienfaits matériels. Cependant, il semble que nous n'ayons pas encore réussi à réprimer la mesquinerie et la malice d'une minorité dans notre société. Ses actes causent du tort à des innocents et diminuent notre valeur comme peuple.

Heureusement, le vrai Canada et les vrais Canadiens ne se comportent pas de cette façon. Mon association de circonscription, formée de Canadiens d'origines diverses—Guyanais, Portugais, Grecs, Macédoniens, Italiens, Écossais et Indiens—a passé une résolution unanime pour rejeter toute forme de vandalisme et demander aux autorités d'agir rapidement et résolument afin de supprimer ce cancer de notre milieu.

Rassurons toutes les minorités ainsi que la collectivité juive d'Eglinton—Lawrence et d'ailleurs: quand elles souffrent, nous ressentons tous leur douleur.

Je sais que la Chambre—expression et défenderesse ultimes de la liberté—partage mes sentiments.

L'ENVIRONNEMENT

LES CHANGEMENTS QU'ON PROPOSE D'APPORTER AU «CLEAN AIR ACT» DES ÉTATS-UNIS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je félicite le président des États-Unis d'avoir introduit de nouvelles mesures pour protéger la qualité de l'air. Les changements qu'il propose d'apporter au *Clean Air Act* réduiront considérablement les émissions qui causent les pluies acides aux États-Unis.

Le plan prévoit que les émissions de bioxyde de soufre et d'oxyde d'azote qui causent les pluies acides seront réduites de moitié d'ici l'an 2000.

Pour protéger l'environnement, le gouvernement du Canada a promis de réduire les émissions de bioxyde de soufre de moitié d'ici 1994 et il les a plafonnées en permanence à 2,3 millions de tonnes.

Je me réjouis de l'annonce de cette mesure importante puisqu'elle établit une approche concertée pour construire notre avenir commun.

J'ai hâte au jour où nos deux pays connaîtront l'environnement plus sain qui résultera de nos efforts combinés.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PROPOSITIONS AMÉRICAINES VISANT À RÉDUIRE LES PLUIES ACIDES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens ont certes lieu de se réjouir qu'un président américain reconnaisse enfin que le problème des pluies acides exige l'attention du Congrès. Toutefois, les solutions que proposera le Congrès ne conviendront pas nécessairement à tout le monde.

Nous, du Parti libéral, sommes extrêmement ennuyés que la proposition Bush ne prévoit aucune surveillance des émissions de dioxyde de soufre ni surtout aucun contrôle de ces émissions. Autrement dit, si une toute nouvelle centrale hydro-électrique américaine ne respectait pas les normes, cela serait très bien conformément à la proposition du président.

Le premier ministre ne conviendra-t-il pas que l'absence de dispositions relatives à la surveillance et au contrôle des émissions constitue une grave lacune? Dans l'affirmative, quelles pressions entend-il exercer auprès du gouvernement américain pour que la proposition Bush soit modifiée?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que ma collègue et tous les députés se réjouissent comme tous les autres Canadiens du très grand pas accompli hier en ce qui concerne les pluies acides.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme des spécialistes l'ont fait remarquer, c'est manifestement la première initiative significative du gouvernement américain en douze ans. C'est une excellente nouvelle pour le Canada et pour tous les députés qui se sont grandement efforcés d'obtenir que l'air ne soit pas pollué non plus de ce côté-ci de la frontière.

Ma collègue signale des omissions possibles dans le projet de loi. Je crois que nous devrions attendre de voir de quoi aura l'air le projet de loi dont seront saisis la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis. Il sera toujours temps alors de le critiquer. Toutefois, je puis assurer à ma collègue que nous serons tout aussi déterminés, patients et persévérants à l'avenir que nous l'avons été depuis le début en vue d'obtenir un résultat aussi heureux que celui d'hier.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA INTERVENIR EU ÉGARD À LA LÉGISLATION AMÉRICAINE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a des lacunes sérieuses dans la proposition Bush, des lacunes qui vont continuer à laisser mourir les érables, par exemple, dans la province de Québec, des lacunes qui disent: Il n'y a aucun plafond dans la création des émissions d'anhydride sulfureux. Et j'aimerais demander au premier ministre s'il a des propositions précises à faire aujourd'hui pour justement essayer d'améliorer la législation qui va être déposée à Washington et pour améliorer la proposition Bush, parce que, telle qu'elle est en ce moment, le Canada n'a aucune garantie que le projet Bush va laisser fleurir les érables du Québec, et je pense que cela est important.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu que mon amie fait allusion au Québec, elle voudrait sans doute que je souligne les commentaires les plus enthousiastes du premier ministre du Québec, M. Bourassa, hier soir. Il a dit que l'initiative de M. Bush était tout à fait formidable pour le Québec et le Canada. Alors, je pense que voilà de bonnes nouvelles pour le Québec et le reste du Canada.

En ce qui concerne les lacunes possibles dans une législation quelconque, nous allons la suivre de près. Je peux aviser la députée que j'ai invité le sénateur George Mitchell, leader de la majorité au Sénat, à nous rendre une visite officielle à Ottawa la semaine prochaine. Il sera définitivement question, à ce moment-là, de l'étendue de la législation proposée par l'Administration américaine.

• (1420)

[*Traduction*]

LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX REJETS DE DIOXYDE DE SOUFRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, un sénateur américain a qualifié le projet Bush, ce projet traitant des échanges d'émissions ou de l'autorisation de polluer, de situation de fait qui permettrait de délivrer des autorisations de polluer à certaines sociétés polluantes du nord-est des États-Unis, ce qui n'est pas pour améliorer la difficile situation des pluies acides qui se déversent actuellement sur le Canada. Voilà une préoccupation qui est soulevée non pas par l'opposition libérale mais par un sénateur républicain du Minnesota, qui réclame activement des modifications à la réglementation américaine relative au rejet de dioxyde de soufre.

Le premier ministre a-t-il des projets de propositions pour que le projet de loi prévoie expressément un suivi du problème des pluies acides transfrontalières, ces pluies en provenance des États-Unis qui se déversent sur le Canada? Va-t-il y avoir des dispositions précises pour que l'autorisation de polluer admise par le projet Bush ne soit pas accordée aux sociétés du nord-est des États-Unis, afin de ne pas aggraver le problème des pluies acides au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention de ma collègue fait ressortir encore une fois l'importance de la négociation entre le Canada et les États-Unis d'un accord bilatéral sur la lutte contre les pluies acides. Il s'agit là d'une idée qui a été bien sûr dénigrée par certains commentateurs, lesquels prétendent que le projet de loi dont est saisi le Congrès américain suffit par lui-même. Nous jugeons nécessaire l'importante législation dont parlait le président hier, et il faut qu'elle soit suivie d'un accord bilatéral sur les pluies acides que nous négocierons avec les États-Unis d'Amérique.

Pour ce qui concerne les lacunes du projet qui apparaîtront lors de son étude par le Congrès, j'ai déjà obtenu que M. George Mitchell, sénateur du Maine qui est leader de la majorité au Sénat américain, vienne au Canada en visite officielle. Parmi les éléments importants de la rencontre figure un examen détaillé du projet de loi sur les précipitations acides et des avantages que nous en attendons pour le Canada et pour les États-Unis.

Aucun projet n'est parfait, mais je pense que ma collègue, qui s'intéresse à l'environnement, reconnaîtra que la journée d'hier a été un jour faste pour le Canada et pour tous ceux d'entre nous qui défendons l'environnement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTATION DE CHARBON AMÉRICAIN PAR L'HYDRO-ONTARIO

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au premier ministre à ce sujet. Si le premier ministre a félicité comme il se doit le président des États-Unis de son initiative, il a néanmoins négligé de faire état du retard réel que nous subissons au Canada dans nos efforts pour nous débarrasser du stock de près de 1 milliard de dollars de charbon polluant américain qu'utilisent les centrales génératrices d'Hydro-Ontario et de le remplacer par du charbon de l'Ouest du Canada qui ne renferme pas de soufre.

Mis à part un ou deux petits projets de recherche, on n'a guère contribué à la réalisation de l'objectif de 1992 qui avait été fixé. Le gouvernement pourrait-il obtenir l'assurance que le charbon de l'Ouest va remplacer d'ici 1992 le charbon à forte teneur en soufre que nous importons des États-Unis? Le gouvernement est-il disposé à modifier radicalement le tarif-marchandises comme moyen d'atteindre cet important objectif?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Grâce aux initiatives du vice-premier ministre, monsieur le Président, les centrales électriques d'Hydro-Ontario utilisent une proportion sans cesse plus grande de charbon de l'Ouest. Si l'Hydro-Ontario continue de susciter de graves problèmes, je sais que mon honorable collègue sollicitera mon aide et celle du député de Willowdale qui siège derrière lui pour rectifier la situation.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le projet de recherche d'une valeur de 800 000$ constitue le seul progrès enregistré jusqu'ici. Je voudrais que le gouvernement s'engage à dépenser 1 milliard de dollars pour favoriser l'acheminement de près de 10 millions de tonnes de charbon de l'ouest du Canada, de façon qu'Hydro-Ontario puisse atteindre les normes d'émissions dans un peu plus de deux ans. Pour ce faire, le gouvernement du Canada devrait intervenir en abaissant le tarif-marchandises applicable au charbon au même niveau que celui applicable au bois-d'oeuvre et aux céréales. Il coûte moins cher pour faire venir le charbon du Wyoming que de l'Alberta. Le gouvernement fédéral va-t-il prendre sur lui de remédier à la situation, de façon que nous puissions résoudre le problème des pluies acides tout en aidant l'ouest du Canada à se développer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): J'apprécie certes l'intérêt que le député porte à cette question très importante, monsieur le Président mais je tiens à rappeler à la Chambre que le député était membre d'un gouvernement qui n'a absolument rien fait à l'époque pour favoriser l'utilisation du charbon de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Qui plus est, il était à l'époque ministre des Transports et n'a absolument rien fait.

Grâce à l'équipe de travail qui a été constituée, un progrès énorme a été accompli. Si le député vérifiait auprès du frère du premier ministre de l'Ontario, je suis sûr qu'il constaterait qu'Hydro-Ontario utilise beaucoup plus de charbon de l'Ouest qu'auparavant. Nous assurons effectivement le financement d'un certain nombre de projets pilotes qui devraient vraisemblablement favoriser une consommation accrue de ce charbon.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'IMPACT DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le génie financier de ce gouvernement a annoncé une nouvelle taxe de vente qui augmentera les impôts, pour une famille moyenne, de 1 000$, qui augmentera le taux d'inflation de 3 p. 100, qui augmentera le nombre de

chômeurs de 70 000, et selon un rapport, aujourd'hui, cette fameuse taxe de vente augmentera aussi le nombre de percepteurs de taxes entre 5 000 et 25 000. Est-ce vrai?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député a tendance à passer sous silence ce qui s'est dit par le passé, mais permettez-moi de lui rappeler que dans l'enquête fiscale menée par le NPD en 1986, quand il était chef du parti, on peut lire que l'analyse leur a permis de conclure que la taxe de vente fédérale en vigueur à ce moment-là était tellement injuste, inexplicable et difficile à administrer qu'elle devrait être abolie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député assis juste derrière lui a déclaré que notre régime de taxe de vente était un véritable fouillis. Leur critique en matière de finances pendant la dernière législature a affirmé que la taxe de vente n'avait aucun mérite et qu'il fallait l'abolir. Il a même précisé qu'il était prêt à admettre que l'une des solutions de rechange pouvait être une forme quelconque de taxe sur la valeur ajoutée, comme celle que proposait le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne peux pas donner de réponse précise à la question du député. Le ministre du Revenu national étudie la chose. Certaines des estimations avancées sont fortement exagérées, mais nous étudions la question et nous serons en mesure dans quelques mois de fournir une réponse précise au député.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre a passé cinq minutes à faire des commentaires hors de propos avant de finalement répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre aurait pu ajouter qu'il avait promis que la nouvelle taxe n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Contrairement à lui, nous aurions tenu parole. En dépit de sa promesse, sa nouvelle taxe aura une incidence sur les recettes. Nous avons également réclamé une réforme de l'impôt sur les sociétés, y compris un impôt minimum, mais le ministre des Finances a fait la sourde oreille. Trêve de balivernes! Répondez à la question. Combien de nouveaux percepteurs d'impôts. . .

M. le Président: Le ministre des Finances.

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a fait des observations. Comme il ne semble pas avoir posé une question, permettez-moi de dire quelques mots sur ses observations.

Il a parlé de l'absence d'incidence sur les recettes. J'ai bien précisé que la nouvelle taxe remplace l'ancienne, ce que le document technique démontrera sans équivoque. Elle comportera et financera certaines déductions d'impôt sur le revenu qui seront particulièrement avantageuses aux contribuables à revenu faible ou moyen. Après quoi le gouvernement n'en retirera aucuns fonds supplémentaires. Le document technique qui paraîtra ce mois-ci donnera toutes les précisions utiles à ce sujet.

Le député a également parlé de la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés. C'est chose faite. Entrée en vigueur l'année dernière, notre réforme a eu pour effet d'augmenter sensiblement le montant des recettes provenant de l'impôt sur les sociétés. En outre, le dernier budget prévoit un impôt sur les grandes sociétés, ce dont le député ne nous a pas encore félicités. Cet impôt puise un milliard de dollars chez ses amis du monde des affaires.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Arrêtez! Vous allez me faire pleurer.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: L'an dernier, monsieur le Président, quelque 86 000 sociétés ont fait des bénéfices sans payer un sou d'impôt. Voilà la réalité.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une autre question.

Le gouvernement va présenter tout un train de mesures fiscales, notamment cette nouvelle taxe de vente. Cette dernière va accroître le nombre de chômeurs de 70 000, faire monter l'inflation de 3 p. 100, faire grimper de 1 000$ par année la facture fiscale de la famille moyenne et créer, semble-t-il, de 5 000 à 25 000 postes de percepteurs d'impôts à Ottawa. Est-ce là la notion de justice du gouvernement ou doit-on parler plutôt d'insanité économique? Le gouvernement va-t-il reprendre ses esprits et retirer cette taxe dès maintenant?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parlé d'appliquer un impôt minimum sur le revenu des sociétés à 86 000 entreprises qui ne paient aucun impôt. Permettez-moi de lui rappeler que l'impôt sur les grandes sociétés s'applique à toutes les grandes sociétés du pays. Elles sont 3 600. Qui sont les 86 000 autres? Ce sont de petites entreprises réparties un peu partout au Canada dans de petites localités qui dépendent énormément du secteur primaire qui est cyclique.

M. Broadbent: Ce sont des inepties!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député prétend que ce sont des inepties. S'il savait de quoi il parle en l'occurrence, il ne soulèverait absolument pas la question, car cela va supprimer des emplois dans toutes les petites localités du pays. Ce sont là précisément les répercussions d'un impôt minimum sur le revenu des sociétés.

Permettez-moi également de revenir sur une autre question soulevée par le député. Il prétend qu'on va augmenter la facture fiscale des Canadiens de 1 000$. D'où tire-t-il ce chiffre? Lui a-t-il été fourni par les services de recherche du Nouveau Parti démocratique? Nous affirmons que les familles gagnant moins de 30 000$ par année seront avantagées par cette réforme fiscale.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LA SÉCURITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au ministre des Finances. Il s'agit de la fuite d'un document budgétaire.

Une voix: Pas encore!

M. Kaplan: Le ministre refuse depuis des semaines de répondre aux questions sur la sécurité du processus budgétaire, en prenant l'enquête policière comme excuse.

Ce matin, le sous-commissaire de la GRC a confirmé que, en fait, la GRC n'enquêtait pas sur les mesures de sécurité. La GRC fait état de déclarations contradictoires sur le sujet. Le sous-ministre des Approvisionnements et Services affirme que les mesures de sécurité font en ce moment l'objet d'un examen.

Compte tenu de ces faits, pourquoi le ministre refuse-t-il de répondre aux questions sur la sécurité sauf pour dire, à tort, semble-t-il, que la fuite n'est pas attribuable à de la négligence ou à des mesures de sécurité insuffisantes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais trop quelle est la question du député. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous examinions constamment les mesures de sécurité. Nous les améliorons dans la mesure du possible.

Je signale au député qu'un examen très étendu est en cours pour que les améliorations possibles soient apportées à temps pour le prochain budget.

M. Kaplan: Monsieur le Président, ces propos sont étranges dans la bouche du ministre qui a affirmé à la Chambre, comme on peut le voir à la page 1005 du hansard: «. . . la fuite en question n'est attribuable ni à de la négligence ni à des mesures de sécurité insuffisantes. . .» Mais il se peut qu'elle le soit.

LE MOMENT OÙ LES ACCUSATIONS ONT ÉTÉ PORTÉES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire au ministre de la Justice.

Ce matin, la GRC a aussi confirmé que, en fait, elle avait demandé et reçu les conseils des fonctionnaires du ministère fédéral de la Justice pour décider s'il serait contraire à l'intérêt public que des accusations soient portées contre un journaliste.

A la lumière de cette déclaration honnête de la GRC, pourquoi le ministre nous sert-il des demi-vérités en disant que les accusations ont été portées après consultation auprès des conseillers juridiques du gouvernement provincial, à Toronto?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien précisé que la GRC avait consulté les conseillers juridiques de la province d'Ontario.

Je remarque que mon ami a dit «pour décider». Ce sont les termes qu'il a employés dans sa question. Il est clair que c'est la GRC qui a décidé de porter des accusations, après consultation.

M. Milliken: Après consultation, justement.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA FERMETURE DU CENTRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et porte sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Les statistiques du centre sont extrêmement alarmantes et révèlent que plus de 800 000 jours de travail sont perdus chaque année en raison de blessures invalidantes. Compte tenu de ce chiffre astronomique et étant donné que le gouvernement diminuera le financement du centre de 1,5 million de dollars cette année, pourquoi le gouvernement dit-il que le centre fermera ses portes s'il ne peut s'autofinancer?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais remercier le critique du Parti libéral, le député de Hillsborough, pour avoir posé cette question. A mon avis, il faut absolument qu'on sache que le centre ne fermera pas ses portes.

Depuis sa création il y a dix ans, c'est avec succès que le centre remplit sa mission qui consiste à rassembler et à diffuser des renseignements utiles sur la sécurité en milieu de travail. Nous sommes déterminés à faire en sorte qu'il poursuive ses très valables activités.

Des voix: Bravo!

LE DROIT DES CANADIENS À L'INFORMATION

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Elle porte encore sur le centre. Celui-ci a été établi en 1978 pour promouvoir le droit fondamental des Canadiens à une information en matière de santé et de sécurité au travail, au dire du ministre. Ce dernier a ajouté que le centre avait accompli un travail excellent et utile et que ses activités devraient se poursuivre.

Le ministre est-il en train de dire que le droit fondamental des Canadiens à cette information sera sacrifié simplement parce qu'il faut réduire le déficit?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais préciser que depuis sa fondation, le Centre a bénéficié durant les six années pendant lesquelles le parti adverse était au pouvoir, de 20 millions de dollars d'appui financier, soit une moyenne de 3,3 millions de dollars par année.

Depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, le Centre a reçu 40 millions de dollars sur une période de 5 ans, soit 8 millions de dollars par année. Je pense que cela démontre l'intérêt de ce gouvernement pour la sécurité et la santé des travailleurs, et nous avons simplement demandé au Centre de continuer son travail de récupérer des fonds, ce qu'il a commencé à faire il y a trois ans.

Et, au cours des discussions que j'ai eues avec les représentants du Conseil des gouverneurs ainsi qu'avec le directeur général du Centre, il a été établi qu'il existe beaucoup de possibilités pour le Centre de s'autofinancer au cours des prochaines années.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LE PROGRAMME MAQUILADORA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre du Commerce extérieur une question qui porte sur le programme Maquiladora qui consiste à importer au Canada des biens manufacturiers produits au Mexique, par les États-Unis, aux termes de l'Accord de libre-échange.

Je tiens à attirer l'attention du ministre sur la note suivante qui a été remise aux employés de la Bovie Manufacturing Company de Lindsay, en Ontario, dont voici deux paragraphes:

> Les Mexicains attendent.
>
> Le vote de grève d'hier soir signifie que dès que vous quitterez le travail, les Mexicains prendront immédiatement votre place.
>
> Vous risquez de perdre de 8 à 10 semaines de salaire car vous ne pouvez pas demander des prestations de chômage quand vous êtes en grève. . .
>
> Si vous travaillez jusqu'à l'échéance prévue dans votre contrat, soit jusqu'à la fin d'avril environ, et que nous vous mettons à pied, la période d'attente ne sera que de deux semaines.
>
> N'oubliez pas que si vous vous mettez en grève, vous ne retrouverez pas d'emploi chez nous.

M. McDermid: Qui a écrit cela?

M. Barrett: La direction de cette société a envoyé cet avertissement à ses employés pour les menacer.

Le ministre a-t-il fait le nécessaire pour empêcher les sociétés canadiennes d'avoir recours au programme Maquiladora, qui est basé sur un accord entre les États-Unis et le Mexique et qui permet l'utilisation de main-d'oeuvre mexicaine pour produire des biens importés en

franchise au Canada par les États-Unis comme marchandises américaines? Que fait le ministre à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a à peu près un an qu'un libéral a lancé la rumeur sur le programme Maquiladora; par conséquent, le député est en retard et à cent lieues de la vérité.

Voici quelle est la situation. L'Accord de libre-échange prévoit des règles très précises sur l'origine des marchandises, de sorte que les marchandises assemblées ou produites au Mexique ne peuvent pas répondre à ces critères; elles ne pourraient donc pas être admises en franchise au Canada. C'est clair.

Le député devrait se renseigner un peu avant de dire de pareilles sottises à la Chambre.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, loin de moi l'idée de mettre dans l'embarras un oiseau rare, un conservateur de Terre-Neuve.

Cette note de service porte la date du 23 février 1989. Le contrat en question prévoit que les marchandises seront toujours réexpédiées au Canada. Cette condition doit donc être remplie pour que ce contrat soit respecté.

C'est le ministre qui a perdu le contact. Il n'a que cinq employés dans tout le ministère pour surveiller ces transactions. Les marchandises sont importées au Canada parce qu'il n'y a pas assez d'employés pour se renseigner sur la provenance de toutes ces marchandises. Pourquoi le ministre demande-t-il aux sociétés de se soumettre de leur plein gré? Pourquoi n'applique-t-il pas le règlement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a des conservateurs de Terre-Neuve à la Chambre depuis 1949, alors que le nombre de néo-démocrates de cette province n'a cessé de baisser. On ne peut même plus parler de réduction. Ils sont inexistants. Il n'y en a pas un seul à la Chambre.

Pour répondre à la question supplémentaire du député, je dirai qu'il faut que vous soyez un génie pour deviner la question, monsieur le Président, et. . .

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être faire de son mieux.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je dois avouer que j'ai manqué mon coup et que je ne suis pas un génie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LA LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, hier, la grande majorité des Canadiens se sont réjouis d'apprendre que le président Bush avait annoncé le dépôt du projet de loi visant à lutter contre les pluies acides.

Je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses collaborateurs auront une importante contribution à apporter dans ce dossier. Quelles seront les conséquences de cette mesure législative pour lui et ses collaborateurs?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer au député de Parry Sound—Muskoka ma reconnaissance et, j'en suis sûr, celle d'autres députés de la Chambre, pour son vif intérêt à l'égard de cette question et pour le leadership dont il fait preuve.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le Canada a mené à cet égard une longue lutte, qui a été particulièrement vigoureuse ces quatre dernières années.

Comme le premier ministre l'a dit, nous examinerons très attentivement les dispositions du projet de loi dès que celui-ci sera présenté. Nous consulterons le sénateur Mitchell lorsqu'il viendra la semaine prochaine. Pour veiller à ce que, désormais, l'environnement du Canada soit protégé, nous continuerons d'user de cette même détermination qui n'a pas été étrangère à l'annonce faite hier par le président Bush.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE VISANT LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À partir du 1er janvier 1991, avec sa nouvelle taxe de vente, deux tiers des petites entreprises canadiennes feront partie du rôle de la taxe de vente fédérale.

Actuellement, dans le système de vérification actuel, on a un vérificateur pour la déduction à la source, un vérificateur pour la taxe de vente, un vérificateur pour l'impôt fédéral, et si on ajoute toutes les lois provinciales, et la Commission des normes, des accidents du travail, les petites entreprises dépensent un tiers de leur énergie à répondre aux vérifications des différents gouvernements.

Est-ce qu'avec l'introduction de sa nouvelle taxe de vente, le ministre des Finances peut nous assurer qu'il va y avoir seulement une vérification au niveau fédéral? Je sais qu'il ne contrôle pas les provinces, mais au moins, est-ce qu'il pourrait nous assurer qu'il y aura un vérificateur fédéral, afin que les petites entreprises, les entrepreneurs puissent se concentrer à gérer leurs affaires et produire des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a mentionné une question qui nous préoccupe beaucoup en ce qui concerne la réforme proposée de la taxe de vente.

Au haut de la page 26 de la brochure intitulée *La taxe sur les produits et services* sont énumérées certaines mesures proposées dans le cadre de l'introduction de cette taxe pour réduire le fardeau de l'observation pour les petites entreprises. Nous avons longuement discuté de ces mesures avec les intéressés. Nous croyons qu'elles répondront en grande partie à leurs préoccupations.

LA RÉFORME DE LA TAXE DE VENTE—LE SYSTÈME DE VÉRIFICATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, nous devons compter sur la première étape de la réforme fiscale pour réduire la paperasserie. Les petites entreprises s'inquiètent de la deuxième étape de la réforme fiscale. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante s'oppose à cette taxe parce qu'elle compliquera la vie des propriétaires de petites entreprises.

Le ministre des Finances peut-il promettre aujourd'hui que la nouvelle taxe de vente fédérale s'accompagnera d'un seul système de vérification, afin que nous puissions assurer aux Canadiens qui veulent se lancer en affaires qu'ils n'auront pas à subir les enquêtes presque quotidiennes du ministère du Revenu national?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne suggère certainement pas que nous maintenions la taxe de vente actuelle.

M. Gagliano: Je parle de vérification. Ne changez pas de sujet.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député conviendra sans doute avec moi. . .

M. Gagliano: Je ne suis pas d'accord avec vous, vous devriez le savoir.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .que nous ne devrions pas maintenir la taxe de vente actuelle parce qu'elle est très difficile à administrer pour les sociétés participantes.

La taxe de vente fédérale actuellement en place fait l'objet de 22 000 ententes différentes avec les 75 000 contribuables. Cela montre à quel point elle est arbitraire, complexe et difficile à administrer pour les entreprises.

Les propositions énoncées dans le document publié il y a six semaines, lesquelles seront étoffées dans le document technique qui paraîtra dans quelques semaines, montrent à quel point la question nous préoccupe et tout ce que nous avons fait pour réduire le fardeau de l'observation de la taxe pour les petites entreprises.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. GILBERT CLEMENTS

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Gilbert Clements, ministre des Finances et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

AMERICAN EXPRESS—LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait qu'il a enfreint cinq des neuf lignes directrices canadiennes en promettant d'accorder un permis d'exploitation d'institution bancaire à American Express. Aucune banque canadienne ne bénéficierait d'un traitement semblable aux États-Unis. Aucune société étrangère n'avait encore obtenu un tel privilège. Pourquoi American Express reçoit-elle un traitement de faveur?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais indiquer à l'honorable député que dans le cas de l'*American Express*, il s'agit d'une institution financière mondialement reconnue, que depuis la mi-1986, cette institution est en discussion avec le Bureau du surintendant des institutions financières, précisément pour qu'il puisse entrer à l'intérieur des normes. Alors, si l'*American Express*, comme il l'a dit, n'est pas réglementée aux États-Unis, cette banque le sera au Canada lorsque le moment sera venu. Et nous avons également indiqué, justement pour permettre au Parlement de discuter de cette réglementation, que nous reportions l'accord des lettres-patentes *American Express* jusqu'après la présentation et la discussion dans cette Chambre de la loi, de la nouvelle législation sur les institutions financières.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENDRE PUBLIQUES LES CONVERSATIONS TENUES AVEC LES REPRÉSENTANTS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances.

Le ministre sait que les fonctionnaires de son ministère, comme il se doit, ont retenu la demande pendant plus de 24 mois. Le ministre lui-même avait tellement honte de ce privilège que le décret n'a pas été rendu public avant la dernière heure, soit le 21 novembre 1988, la journée des élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Comme par hasard, M. James Robinson, président d'American Express, a dirigé un groupe de lobbying favorable au libre-échange aux États-Unis pendant la dernière campagne électorale.

À la lumière de toutes ces circonstances inhabituelles, le ministre peut-il s'engager devant nous et tous les Canadiens à rendre publiques toutes les conversations que lui et le premier ministre ont eues avec James Robinson ou d'autres représentants d'American Express avant d'accorder cette autorisation, qui constitue un précédent, à leurs amis particuliers?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai eu aucune conversation avec M. James Robinson ou d'autres représentants d'American Express.

L'examen de la demande a été fait au bureau du Surintendant des institutions financières. Comme l'a dit mon collègue, les discussions ont été entamées dès le début de 1986, ce qui, je crois, nous ramène bien avant l'Accord de libre-échange. Il s'agissait d'un dossier complexe. C'est ce qui explique qu'il a fallu tant de temps.

* * *

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DU POISSON

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches.

Des représentants de plus de 35 000 travailleurs de l'industrie des pêches des deux côtes sont ici aujourd'hui pour défendre leur industrie et pour appuyer l'exigence de longue date selon laquelle le poisson pêché au Canada doit être traité au Canada. Le 17 novembre 1987, le ministre des Pêches a dit:

> Je vous assure que ces emplois seront protégés.

Dix-huit mois plus tard, tous les principaux porte-parole de l'industrie des pêches disent que ces emplois disparaîtront. On peut même dire que c'est toute l'industrie des pêches de la côte est qui est en voie de disparition.

Le ministre des Pêches peut-il nous assurer de nouveau aujourd'hui qu'aucun travailleur de cette industrie au Canada ne perdra son emploi parce que le gouvernement a modifié le règlement relatif au traitement du poisson à cause de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il est malheureux que le critique officiel du Nouveau Parti démocratique en matière de pêches tienne des propos aussi alarmistes à la Chambre des communes.

M. Stupich: Je n'ai fait que citer vos paroles.

M. Siddon: Monsieur le Président, je trouve très étrange que le député n'ait jamais fait de telles affirmations depuis qu'il joue le rôle de critique, c'est-à-dire depuis plusieurs mois.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: En fait, le nouveau règlement relatif au débarquement du poisson, établi à la suite de longues consultations avec l'industrie des pêches de la côte ouest, vise à améliorer notre système de gestion pour l'industrie du hareng et du saumon du Pacifique. Ces mesures sont conformes au GATT, et cela sera prouvé. Elles serviront à protéger les emplois et à préserver l'intégrité à long terme de cette importante ressource.

M. Stupich: Monsieur le Président, je ne dis pas que le ministre était absent lorsque j'ai soulevé cette question auparavant, mais je dirais qu'un autre ministre a répondu en son nom.

Des voix: Bravo!

LE RESPECT DES RÈGLEMENTS DE LA PÊCHE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, selon les propres évaluations du ministre, son ministère n'a pas suffisamment de bâtiments côtiers pour faire respecter nos règlements de pêche sur la côte est et sur la côte ouest du Canada.

Nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement supprime progressivement sa flotte d'avions de patrouille des pêcheries de l'Atlantique. Comment le ministre des Pêches et des Océans peut-il croire que ses exigences limitées en matière de débarquements de poisson seront respectées si nous n'avons pas suffisamment de patrouilles pour surveiller nos côtes? Sans surveillance efficace, comment peut-il être sûr qu'il n'y aura pas de ventes directes de poisson aux Américains sur les bancs de pêche?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je demande au député, qui devrait pourtant savoir de quoi il retourne, de ne pas sonner inutilement l'alarme ni d'exagérer quand il parle de l'engagement du gouvernement de doter notre pays des moyens scientifiques nécessaires pour faire respecter nos règlements et assurer une bonne gestion de nos pêches côtières.

C'est pour nous doter de tels moyens que nous avons accru le budget du ministère des Pêches et des Océans durant cette période économique difficile pour faire passer le budget de 600 millions de dollars, il y a à peine quelques années, à bien plus de 750 millions de dollars, pour porter les effectifs de patrouille de la côte du Pacifique de 100 agents, dans les années 80, à plus de 150 et pour ajouter des hélicoptères et, pour la première fois, des avions de patrouille à voilure fixe pour faire respecter nos règlements et bien gérer nos pêches côtières.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION DE ROUTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à notre ministre des Transports qui a déclaré, d'après un article paru le 8 juin dans le *Citizen*, que le gouvernement fédéral va peut-être augmenter les fonds destinés à la construction de routes.

Le ministre donnera-t-il à la Chambre et à tout le Canada l'assurance qu'il parlait sérieusement dans sa déclaration aux journalistes et que les gouvernements provinciaux et les municipalités peuvent maintenant espérer recevoir une aide fédérale pour la construction de routes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je parle toujours sérieusement quand je fais des déclarations aux journalistes ou à la Chambre des communes.

J'ai dit, et je le répète aujourd'hui, que nous travaillons au niveau fédéral avec les provinces, avec la CCATM qui est l'organisme représentant le ministre des Transports du Canada, à ce que nous appelons une politique routière nationale.

Il y a trois ou quatre phases différentes. La première s'est déroulée en 1987-1988. Nous travaillons à une autre. Nous estimons bien sûr, autant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, qu'une politique routière nationale est possible. Il n'était cependant pas question pour nous à ce moment-là d'investir plus d'argent cette année ou l'année prochaine. Il s'agissait de définir la politique routière nationale et de collaborer à nouveau avec les gouvernements provinciaux.

LE TRONÇON RELIANT OTTAWA À LA ROUTE 401—LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, J'ai une question supplémentaire.

Elle se base sur cette réponse et sur l'article paru dans le *Citizen*, de même que sur l'annonce du gouvernement de l'Ontario, rapportée hier dans le *Recorder and Times* de Brockville, qu'une autoroute à quatre voies reliant la capitale nationale à l'autoroute 401 deviendra une réalité beaucoup plus tôt que prévu puisque les études techniques préliminaires vont commencer cette année. Le ministre nous donnera-t-il l'assurance que le gouvernement fédéral va contribuer au financement de ce projet de 340 millions de dollars qui facilitera la liaison routière avec la capitale nationale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis bien disposé envers le gouvernement de l'Ontario, mais je voudrais rappeler à mon honorable collègue que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a proposé un programme de 1,6 milliard de dollars. Nous avons dit qu'il faut considérer la question dans une perspective nationale.

Je ne puis rien promettre aujourd'hui au gouvernement de l'Ontario sauf que nous travaillons tous ensemble à une politique routière à l'échelle nationale. Nous considérons qu'elle fera partie de la politique nationale des transports à l'avenir. Nous ne pourrions cependant pas promettre de fonds, et mon honorable collègue le comprendra. Quand on considère le système des transports au Canada, le gouvernement à Ottawa n'est pas prêt à y engager plus d'argent alors que nous avons nos propres obligations.

Les crédits

• (1500)

LE BUDGET

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a 25 000 personnes âgées dans ma circonscription. Un grand nombre d'entre elles ont eu à pâtir du budget. D'après les propres documents budgétaires du ministre, si on abaissait les taux d'intérêt de 1 p. 100, le déficit serait réduit de 1,6 milliard de dollars. Les personnes âgées au Canada dont les revenus sont inférieurs à 20 000$ payent 567 millions de dollars d'impôts sur le revenu. Si le ministre demandait que la Banque du Canada abaisse le taux d'intérêt de un tiers de 1 p. 100, cela donnerait alors aux personnes âgées des revenus de 20 000$ non imposables. Le ministre ne pense-t-il pas que ce serait faire un meilleur usage des ressources?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, certes je pense que nous devrions demander conseil au député en la matière parce qu'il conseillait, je crois, le gouvernement précédent lorsque les taux d'intérêt ont atteint 25 p. 100. C'est un expert en taux d'intérêt élevés.

Le point qu'il soulève est grave. Nous voulons faire baisser les taux d'intérêt dans notre pays. Nous avons dit aussi que le budget lui-même était conçu pour donner la possibilité au gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt. C'est précisément pour cette raison qu'à notre avis, il faut les faire baisser, pour que nous ayons un meilleur équilibre entre la politique des taux d'intérêt et la politique budgétaire. C'est notre objectif primordial. Si nous réussissons à réduire le déficit, nous pensons voir baisser les taux d'intérêt.

M. le Président: La parole est au député de Nickel Belt pour une seule question.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES RÈGLES D'ÉTHIQUE S'APPLIQUANT AUX DÉPUTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne une question d'éthique.

D'après un article de la presse d'aujourd'hui, un ancien adjoint de l'ancien député conservateur Édouard Desrosiers a déclaré par écrit sous serment que d'autres députés ont détourné des fonds de recherche fédéraux. Cela jette le discrédit sur tous les députés.

Je voudrais demander au premier ministre dans combien de temps on peut s'attendre à ce que le gouvernement donne les règles d'éthique promises au Parlement et aux Canadiens? Tant qu'on porte ce genre d'accusation, tous les députés seront en butte aux soupçons.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, ce à quoi l'honorable député se réfère sont des allégations très graves et qui effectivement peuvent toucher tous les députés de cette Chambre. J'encourage fortement mon collègue, comme tous les autres, savoir que s'ils ont la moindre connaissance de faits qui puissent être impropres, nous devons tous avoir le devoir, je pense, nécessaire de transmettre toutes ces informations-là à la GRC pour que celle-ci puisse faire enquête dans des cas particuliers. Je pense que c'est le devoir de tous les députés de cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DE LA DÉPUTÉE DE BEAVER RIVER

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, dans mon bureau, ce matin, j'ai vu l'échange entre le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Cooper) et le whip de l'opposition officielle. Le whip de l'opposition et, je dois le dire, le bureau du greffier, avaient parfaitement raison. Dans le hansard d'hier, mes votes sont enregistrés comme je le voulais: oui, pour le premier et abstention pour l'amendement et le deuxième vote. Je prie le gouvernement de m'excuser si ce que j'ai dit n'était pas clair.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Duhamel:

Que la Chambre demande au gouvernement de prendre des mesures pour accroître les engagements fédéraux au titre du soutien de l'enseignement postsecondaire, du développement scientifique et technologique, de la formation en cours d'emploi et du recyclage professionnel et de la lutte contre l'analphabétisme, qui sont tous des facteurs essentiels à l'édification d'un avenir où le Canada sera fort et compétitif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, la parole était à la députée de Halifax (M^me^ Clancy).

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, alors que l'on a pris conscience des avantages économiques du financement des universités, on n'a pas fait de réévaluation parallèle de notre politique sociale concernant l'enseignement tertiaire. En intégrant l'enseignement universitaire dans notre système politique, le gouvernement en est venu progressivement à considérer l'accessibilité à l'université comme faisant partie des programmes universels.

La vérité, c'est que les universités sont sélectives, mais sélectives sur le plan des aptitudes et des capacités, pas sur les faux critères que sont la richesse, la position sociale, le sexe ou les antécédents culturels. Les Canadiens ne veulent pas tous aller à l'université. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui peuvent obtenir un diplôme universitaire ou devraient en obtenir un. Les universités sont chargées de la fonction créatrice d'enseignement et elles doivent être les foyers du changement. Il y a des gens qui ne peuvent faire ce que les universités attendent d'eux, et c'est bien ainsi. C'est justement pour cela qu'il y a d'autres formes d'enseignement postsecondaire.

A tant parler d'accessibilité et de droits sociaux dans le contexte de l'éducation universitaire, nous avons embrouillé cette perspective au point de compromettre la capacité des institutions de donner l'enseignement de qualité que notre avenir exige. Une partie du raisonnement a trait à l'autonomie institutionnelle que certains confondent avec l'obligation de rendre compte. D'aucuns s'acharnent à prouver que les deux concepts ne sont pas mutuellement exclusifs et qu'autonomie n'est pas synonyme de licence. Au contraire, l'autonomie institutionnelle reflète le besoin de l'université d'être libre de promouvoir la créativité dans toutes les disciplines.

Cela veut dire aussi que les universités doivent être libres de maintenir une masse critique de connaissances à répandre. En d'autres termes, la société peut penser qu'elle n'a besoin que d'ingénieurs, mais l'université sait qu'une connaissance de l'histoire, des langues et de la littérature est essentielle au progès de toute civilisation. Tout cela coûte énormément cher, mais rappelons-nous le commentaire de Derek Bok: «Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance.»

L'autre vérité, c'est que, en termes de politique, un changement de cette nature ne peut pas être manipulé ou manié. Il faut s'assurer que le contexte se prête à la créativité. La création de ce contexte n'est pas bon marché, mais c'est une chose pour laquelle les Canadiens n'ont jamais hésité à payer.

Quand j'ai commencé mes études universitaires en 1966, la plupart du corps professoral était américain, des profs qui n'étaient pas assez bons pour leurs grandes universités privées, mais tout à fait acceptables dans les colonies. Malheureusement, l'histoire se répète et on nous dit maintenant que, à la prochaine génération, le Canada n'aura pas suffisamment de détenteurs de doctorats pour combler les postes de professeurs dans ses propres universités. On ne peut pas les former en un jour, à moins de dévaluer le système des crédits, même s'il existe bien des possibilités créatrices de faire évoluer notre système d'enseignement pour qu'il réponde mieux aux besoins de la société et qu'il soit mieux intégré d'un niveau à l'autre.

Nous avons vraiment besoin d'un nouveau débat national sur l'éducation. C'est le but que visait la tribune sur l'enseignement postsecondaire de l'année dernière, mais elle l'a raté de loin. Elle a réuni beaucoup de représentants du secteur, mais elle n'a pas suffisamment attiré l'attention des médias sur les participants et n'a pas entraîné le genre de discussions qui auraient permis de réévaluer la place de l'enseignement tertiaire dans nos priorités sociales et encore moins de le définir.

Ce genre de débat doit être encouragé. Il doit être rigoureux et critique. Le langage grandiloquent des années 1960 doit faire place à une meilleure compréhension des choix et des besoins, notamment en matière de financement, et le gouvernement doit s'engager à fournir les fonds nécessaires. Nous devons connaître les échéances que les universités doivent respecter et les adaptations aux besoins contemporains qu'elles doivent réaliser. Notre société doit faire l'effort nécessaire pour décider de quelle manière elle veut que les Canadiens soient instruits à l'avenir. Nous avons besoin d'un plan d'action coopératif énergique et il nous le faut dès maintenant. Nous ne pouvons pas nous permettre des réductions budgétaires qui menacent l'avenir de notre système d'éducation et de notre culture.

M. Reid: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme d'habitude, les commentaires de ma collègue, la députée de Halifax (M^me^ Clancy). Même si elle a souvent raison, elle se fourvoie dans ce cas-ci. Non pas qu'elle ait tort sur tous les points. Elle a raison

de dire qu'il y a beaucoup à faire au Canada pour ce que j'appelle l'enseignement postsecondaire. Elle a parlé d'enseignement tertiaire, un autre mot de plus de cinq lettres que je ne connais pas. Est-ce la même chose?

Mme Clancy: C'est cela. Le troisième niveau.

M. Reid: Ce que nous voulons tous, c'est un système d'éducation qui satisfasse les besoins d'un pays qui doit progresser au plan technologique et répondre aux exigences de l'avenir, avec une main-d'oeuvre et une population qui soient en mesure non seulement de relever les nouveaux défis mais encore d'améliorer notre potentiel.

• (1510)

On a parlé de la conférence de Saskatoon qui est en soi un événement historique au Canada. La députée signale qu'elle avait peut-être espéré davantage de cette conférence ou d'une autre qui l'aurait suivie, mais il n'est que juste de dire que plusieurs gouvernements provinciaux s'étaient opposés à la tenue même de cette conférence.

Notre système veut que les gouvernements provinciaux aient toute compétence en matière d'éducation et je ne tiens pas particulièrement à changer cela. Les besoins varient énormément d'une province à l'autre. L'histoire, la culture et les besoins en éducation sont tels qu'il vaut mieux que les gouvernements provinciaux gardent leur droit de regard sur ce secteur.

Étant donné que c'est là un point absolument fondamental pour le gouvernement de certaines provinces—peut-être pas celle de la députée mais certaines autres—et que la conférence de Saskatoon était un grand pas en avant, je me demande si la députée préconise le recours au pouvoir financier, par exemple, comme nous l'avons fait conformément à la Loi nationale sur la santé, pour convaincre les gouvernements provinciaux ou pour les mettre au pas? Sinon, comment explique-t-elle que tous les gouvernements provinciaux libéraux ne veulent pas que le gouvernement fédéral se mêle le moindrement d'enseignement, qu'il s'agisse du primaire, du secondaire ou du tertiaire ou postsecondaire? Je ne voudrais surtout pas que la députée consacre elle-même sa perte.

Mme Clancy: Madame la Présidente, mon collègue de St. John's-Est (M. Reid) a très bien présenté plusieurs arguments auxquels j'aimerais répondre.

Tout d'abord, s'il avait écouté il m'aurait entendue dire que le temps est venu d'opérer des changements qui ne pourront voir le jour que grâce à des négociations empreintes d'égards entre les deux niveaux de gouvernement quant à la voie à adopter pour l'enseignement postsecondaire, ou tertiaire, selon le terme que vous préférez.

Mon collègue a fait état de la question de la technologie dans l'enseignement. J'aimerais aborder ce sujet également. J'ai fait observer moi-même plus tôt que la technologie est le secteur chic pour les gens qui lorgnent du côté du postsecondaire, expression que j'utiliserai aujourd'hui de préférence à celle de tertiaire pour ménager les susceptibilités de mon collègue. Mais je lui rappellerai que l'homme ne vit pas que de pain, c'est-à-dire qu'outre le pain de la technologie il nous faut les agréments de la langue, de la littérature et des autres disciplines culturelles et politiques. C'est une chose que je l'invite à ne pas oublier.

Je l'invite également à ne pas perdre de vue, puisqu'il vient de la même région mal en point que moi, que nous avons plusieurs universités dans notre région atlantique. Toutes sont en difficulté. Oui, trop peut-être. Dans ma circonscription en tout cas, qui compte six universités et une dans la périphérie, toutes ces universités jouent un rôle unique. Il y a de la place pour chacune. Et toutes ont des difficultés. Elles ont des difficultés de locaux qui tombent en ruine. Elles ont des difficultés côté frais de scolarité, qui sont les plus élevés du pays. Elles ont des difficultés côté traitements du corps professoral qui sont au plus bas. Elles ont des difficultés côté subventions de recherche. Elles ont des difficultés côté matériel, etc. Mon collègue est au courant de tout cela.

Ce que je veux dire à mon collègue, c'est que le moment est venu, si nous voulons avoir un enseignement postsecondaire, si nous voulons faire de l'enseignement une priorité nationale, alors il faut nous accouder, tracer un plan et voir où nous allons. Voilà une chose que les provinces ne peuvent faire seules.

La province du député n'a pas les moyens de financer l'enseignement postsecondaire, pas plus que la mienne, l'Île-du-Prince-Édouard ou le Nouveau-Brunswick. Quant au reste du pays, je ne sais trop. A lui de s'occuper de ses problèmes. Je m'occupe de ceux de notre région. Telles sont les réalités qui nous confrontent et nous les comprenons.

C'est abdiquer nos responsabilités que de nous contenter de dire que l'enseignement est un domaine de compé-

tence provinciale et non fédérale, de nous mettre des oeillères et ne plus y penser. Je sais que ce n'est pas ce que mon collègue désire. Et ce n'est pas ce que les membres de mon parti cherchent non plus.

Après huit ans d'enseignement universitaire, j'ai vu quels sont les problèmes, comme beaucoup de mes collègues d'en face. Ce qu'il nous faut, c'est un plan sensé qui tienne compte des problèmes qui écrasent quotidiennement nos universités, aux niveaux constitution, locaux, salaires, etc. Il ne s'agit pas d'une question partisane. C'est une question qui intéresse l'avenir du pays. Elle exige une action immédiate.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de York–Nord.

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Madame la Présidente, le monde est en constante évolution, à preuve la glasnost, la victoire électorale de Solidarité en Pologne, le SIDA, la technologie de reproduction, les récentes émeutes étudiantes en faveur de la démocratie en Chine. Au Canada, il y a le libre–échange, le vieillissement de la population et un système d'enseignement postsecondaire qui connaît de graves difficultés financières. Du fait d'événements importants au Canada et, en fait, dans le monde, nous ferons face à bien des changements dans les années 1990, alors que nous nous préparons à relever les défis du XXIe siècle.

Il est donc ironique qu'aujourd'hui, à la Chambre des communes et au Parlement, nous débattions d'une question si essentielle pour répondre aux besoins futurs du pays. On pourrait penser qu'un gouvernement aurait eu la sagesse de s'y attaquer avant qu'elle ne fasse l'objet d'une journée d'opposition au Parlement.

Manifestement, il faut se demander ce que le gouvernement fait, afin de préparer le Canada à relever ces futurs défis? La réponse, malheureusement, c'est qu'il ne fait pas tout ce qu'il pourrait et que ce qu'il fait est loin d'être assez.

Aujourd'hui, j'interviens au sujet de la motion tendant à reprocher au gouvernement sa politique destructrice et tout à fait inadéquate dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, de la recherche et du développement, de la formation, du recyclage et de la lutte contre l'analphabétisme et son incapacité de financer comme il se doit ces domaines, qui sont essentiels à l'avenir du pays.

A la lumière du discours du Trône et du Budget, il est manifeste que le gouvernement actuel ne peut ni ne veut donner au Canada des orientations lui permettant d'entrer dans le XXIe siècle.

En fait, la vision du Canada qu'a le gouvernement est motivée, semble–t–il, par les impératifs électoraux seulement; il ne prévoit jamais plus de quatre ans à l'avance.

Les Canadiens font face aux changements. Ils ont besoin et ils veulent d'un gouvernement qui donne l'exemple. L'enseignement doit être traité comme une priorité nationale et internationale. La force économique relative des pays a toujours été déterminée par leur capacité d'éduquer et de former leur peuple. C'est plus vrai que jamais.

L'enseignement est essentiel à l'avenir du pays. Cependant, on ne pourrait jamais s'en douter à la lumière de la politique et des programmes du gouvernement fédéral. En fait, nos investissements par habitant dans l'enseignement postsecondaire sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a cinq ans.

Les compressions fédérales dans les programmes à frais partagés avec les provinces réduisent les crédits consacrés à l'enseignement postsecondaire et les réductions en question représentent au total les budgets de l'Université de Toronto, l'Université de la Colombie–Britannique, l'Université de l'Alberta, l'Université McGill et l'Université Dalhousie. A une époque où l'enseignement de qualité revêt une importance sans précédent, le gouvernement fédéral décide de réduire les crédits affectés à ce secteur. Il est temps que le gouvernement prenne conscience de ce qui se passe réellement dans notre pays et ailleurs dans le monde. Nous vivons à l'ère de la technologie. Notre économie est fondée sur l'information et nous faisons des affaires à l'échelle planétaire.

La jeunesse canadienne d'aujourd'hui doit avoir un avenir et doit pouvoir relever les défis que lui réserve le village planétaire. Peu importe la discipline ou la carrière qu'ils choisissent, nos jeunes doivent être bien instruits et posséder une connaissance approfondie des mathématiques, des sciences et de la technologie tout en s'intéressant aux sciences humaines et sociales. A mesure que les pays et les marchés se rapprochent, la communication devient de plus en plus importante. Nos jeunes doivent être en mesure de communiquer afin que notre message soit diffusé.

Quand on pense au rythme effarant auquel le monde évolue, à l'augmentation des échanges d'informations, de services et de produits, aux transactions financières entre les pays, aux discussions, débats, compromis, ententes entre les pays qui ne cessent de proliférer, il est tout à fait logique de penser que le pays qui offre à sa population une meilleure formation, une meilleure instruction et la chance de faire des études supérieures jouira sans aucun doute de certains avantages économiques, sociaux, culturels et politiques. Il devient donc absolument essentiel

d'investir dans nos universités si nous voulons répondre aux demandes du village planétaire, village qui pose des problèmes auxquels nous devrons sérieusement réfléchir.

• (1520)

Il faut reconnaître que l'enseignement postsecondaire ouvrira les portes aux prochaines générations. Nous serons incapables de bâtir une société forte et prospère du point de vue financier, social et culturel si nous sommes incapables de comprendre le monde qui nous entoure. Grâce à l'enseignement postsecondaire, notre peuple est mieux en mesure de maîtriser sa destinée. En tant que nation, nous devons nous rendre compte que le savoir est synonyme de pouvoir et qu'il constitue un élément clé dont nous devons user si nous voulons conserver notre autonomie au chapitre des affaires internationales. Une population instruite saura relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous ne faisons pas le nécessaire pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui. Devant la réalité que j'ai exposée tout à l'heure, le gouvernement réagit de la façon suivante: en dépit des avantages sociaux et économiques évidents que procure une population hautement instruite, il réduit les subventions à l'enseignement postsecondaire, ce qui crée à l'heure actuelle de graves difficultés financières pour les universités canadiennes.

En 1986, le gouvernement a fait adopter le projet de loi C-96, qui réduit le taux de croissance des transferts aux provinces de 2 p. 100 sur cinq ans, de 1986-1987 à 1990-1991. Le gouvernement économisera environ 5,7 milliards de dollars, dont 1,6 au titre de l'enseignement postsecondaire. Comme si ce n'était pas assez, voici qu'il réduira encore de 1 p. 100, à compter de 1990-1991, le taux de croissance des transferts aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis.

Étant donné le libre-échange avec les Américains et la nécessité de soutenir la concurrence sur le marché mondial, nous devons d'autant plus veiller à l'instruction de notre population active et à la compétitivité de notre économie. Tout cela intervient à un moment où les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire sont à leur maximum.

Dans un avenir rapproché, près de la moitié des nouveaux emplois exigeront plus de cinq ans d'instruction et d'expérience en sus de l'école secondaire. La réduction du financement de l'enseignement postsecondaire compromettra gravement sa qualité et son accessibilité. Si le gouvernement n'augmente pas son appui à l'enseignement postsecondaire et ne se dote pas d'une stratégie en matière d'éducation postsecondaire et de formation, notre jeunesse ne sera pas en mesure de relever les défis qui l'attendent. Au lieu de nous tailler une place sur les marchés internationaux, nous nous laisserons distancer par des concurrents comme les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon.

A cause du manque d'organisation et d'orientation dont le gouvernement conservateur a fait preuve lorsqu'il a tenté de régler la crise du déficit, c'est notre jeunesse qui écope. Tout le monde est conscient des conséquences budgétaires du déficit. Tout le monde constate également que le gouvernement n'a pas de solutions à proposer. Dorénavant, l'accès de nos universités pourrait être en péril.

En terminant, j'aimerais demander au gouvernement de tenir immédiatement les promesses qu'il a faites de fournir une aide accrue à l'enseignement postsecondaire, à la recherche et au développement ainsi qu'aux programmes de formation et de perfectionnement qui pourraient servir de pierre angulaire à une société canadienne forte et concurrentielle. Je tiens à rendre aux jeunes Canadiens les rêves de leurs pères, les rêves et les objectifs qui les avaient poussés à immigrer chez nous et à construire ce pays, des rêves de liberté, de dignité, de perfectionnement et, vraisemblablement, le plus grand rêve de tous, celui de l'égalité et de l'accessibilité. Des chances égales d'apprendre, de travailler et de réussir.

J'exhorte donc le gouvernement et mes collègues à reconnaître l'importance de cette question. Nous ne saurions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à moins d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes, et de bien comprendre l'importance de l'enseignement postsecondaire.

Le Canada est un pays plein de ressources, mais ce sont surtout ses citoyens, ses jeunes surtout, qui constituent sa plus grande ressource. Le moment est venu de faire de l'enseignement notre principale priorité. Nous ne pouvons pas nous permettre d'entraver la marche des jeunes Canadiens vers un avenir meilleur.

[*Français*]

Mme Duplessis: Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de York-Nord (M. Bevilacqua) pour sa participation au débat, et je voudrais lui rappeler que ce n'est pas seulement une question d'argent, parce qu'il a beaucoup insisté sur le fait que les transferts avaient été réduits. Mais en ce qui touche mon ministère, soit le ministère des Sciences et de la Technologie, je pense que nous avons fait beaucoup. Tout à l'heure, sa collègue disait que l'on devait changer. A mon avis, j'estime que le changement est commencé, puisque le ministre des Sciences et de la Technologie, ainsi que tous les autres ministres des Sciences et de la Technologie à la grandeur du pays ont signé une politique afin de former tous les jeunes à travers le pays, afin que, dans toutes les provinces, les jeunes aient la même chance, que tous les Canadiens aient la même chance de pouvoir accéder à des

professions qui soient utiles, des professions qui puissent améliorer la qualité de la vie des Canadiens.

Je voudrais faire remarquer à mon honorable collègue que cette politique nationale que les ministre des Sciences et de la Technologie ont adoptée, est de demander à l'industrie de coopérer beaucoup plus et de former des jeunes qui soient capables de répondre aux besoins de l'industrie.

Ce qu'on a remarqué, madame la Présidente, c'est que les étudiants vont naturellement vers des disciplines de sciences sociales, des disciplines de sciences humaines, ils vont plus facilement vers la médecine que vers les sciences. Par contre, on s'est aperçu que dans les autres pays, ce qui fait qu'ils ont parfois un avantage sur notre propre pays, c'est justement, madame la Présidente, à cause du fait que les gens vont beaucoup plus dans des disciplines de sciences.

Je voudrais donc demander à monsieur le député de York-Nord ce qu'il peut alléguer pour appuyer ses affirmations à l'effet que nous nous désintéressons de la recherche universitaire, alors que dans les faits, les faits parlent d'eux mêmes?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que la députée souhaitait poser une question au député de York-Nord (M. Bevilacqua).

M. Bevilacqua: Ce qui m'ennuie vraiment à propos de la question et des commentaires de la députée, madame la Présidente, c'est qu'ils portent en fait sur un domaine particulier. Cependant, je pense que mon exposé portait sur les idées, les méthodes et les conceptions en matière d'éducation comme moyen d'édifier une nation.

La députée a déclaré que certains autres pays mettent l'accent sur une politique en matière d'éducation. Ce qui importe le plus, à mon avis, c'est que les étudiants aient la liberté de choisir exactement ce qu'ils veulent faire. Pour répondre au député, si c'est bien la direction que le gouvernement veut prendre, alors pourquoi, par exemple, n'avons-nous pas rien vu ni entendu du parti ministériel au sujet d'un programme national d'apprentissage? Comme vous le savez, aux dernières élections, le Parti libéral du Canada a répété partout au Canada qu'il nous fallait un programme national d'apprentissage. Nous sommes donc du même avis.

Il faut aujourd'hui parler de certaines questions et des mesures concrètes que nous avons prises mais la réalité est que le gouvernement est obnubilé par le déficit. Ce qui le préoccupe réellement, c'est qu'il est à court de solutions et d'idées pour régler le problème du déficit. La vérité, comme je le disais tantôt, c'est qu'on réduit encore une fois les paiements de transfert aux provinces. On les réduit, je le répète, de presque 1,6 milliard dans le domaine de l'éducation. Nous ne pouvons, comme gouvernement, nous attribuer le mérite d'une petite partie du programme, mais par ailleurs laisser certaines personnes en plan et leur refuser l'accès à l'enseignement postsecondaire. Comme peuple et comme gouvernement, nous avons une obligation morale envers les étudiants et les jeunes. Il faut considérer l'enseignement postsecondaire comme un droit et non comme un privilège. C'est un droit des citoyens. Nous devons, comme pays, y consacrer nos ressources pour accomplir notre vision du Canada.

• (1530)

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de parler de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'enseignement postsecondaire et de l'alphabétisation. C'est la première fois que je prends la parole à la Chambre durant la présente session et j'en profite pour évoquer en toute sérénité la journée du 21 novembre et les objectifs fixés par le premier ministre (M. Mulroney) ce soir-là, son désir de continuer à bâtir une société généreuse, sa vision de l'avenir et la voie vers le XXI^{e} siècle. Je tiens aussi à dire combien je suis heureux de représenter les habitants de Pierrefonds—Dollard, circonscription qui englobe Sainte-Geneviève, Île-Bizard, Dollard-des-Ormeaux, Pierrefonds et Roxboro, région appelée la rive nord du West Island. En outre, je voudrais dire combien je suis heureux de travailler au nom et au sein du gouvernement pour restaurer et renforcer l'égalité et la justice sociale.

Oui, il y a eu compression. Oui, nous avons partagé le fardeau. Oui, nous avons cru que nous ne pouvions continuer à transmettre les dettes aux générations futures et que nous devions agir dès maintenant. Toutefois, nous avons un programme important à notre disposition—et quelque 450 millions de dollars à affecter aux programmes d'égalité et de justice sociale touchant

les langues officielles, les femmes, les collectivités minoritaires et culturelles et les autochtones. De fait, nous financerons encore plus les programmes s'adressant aux économiquement faibles et aux plus démunis. Nous traitons certainement de l'un de ces secteurs aujourd'hui et voilà pourquoi je suis heureux d'être ici.

Nos réalisations sont probantes dans les deux domaines dont nous discutons aujourd'hui, notre engagement à l'égard de l'enseignement postsecondaire et de l'alphabétisation. Je vous montrerai que nous avons maintenu et renforcé notre appui à l'égard de tous les aspects de l'enseignement supérieur et de l'alphabétisation, car nous comprenons l'importance des ressources humaines au Canada pour notre développement tant social qu'économique.

Notre engagement fondamental a été exposé dans le discours du Trône d'octobre 1986 et nous n'en avons pas dévié.

Nous avons dit alors que le gouvernement était déterminé à appuyer, de concert avec les provinces et les territoires, un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances. Ces thèmes jumeaux de l'excellence et de l'égalité des chances sous-tendent les initiatives que nous avons mises sur pied ces dernières années pour appuyer l'enseignement supérieur. En outre, ce sont eux qui nous incitent à continuer de collaborer avec les gouvernements provinciaux et à leur accorder des ressources financières au moyen des transferts fédéraux-provinciaux.

Je voudrais signaler au passage que le député de York-Nord (M. Bevilacqua) n'a cessé de parler de diminutions. Je ne sais comment on peut parler de diminution, puisque les montants augmentent. Il n'y a pas trente-six façons de voir les choses. Nous respectons notre engagement d'appuyer l'éducation postsecondaire. Nos paiements de transfert au titre de l'éducation postsecondaire et de la santé augmenteront d'un milliard de dollars en 1990-1991 par rapport à 1989-1990. Au cours des cinq années qui viennent, le FPE fournira 25 milliards de plus que durant les cinq années précédentes. C'est une augmentation indéniable.

Je voudrais maintenant donner une vue d'ensemble du rôle du gouvernement fédéral dans le financement de l'enseignement postsecondaire. Ce rôle a évolué avec le temps et englobe maintenant quatre principaux secteurs de dépenses. Il s'agit des contributions générales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, qu'on qualifie habituellement de Financement des programmes établis ou FPE; du soutien aux travaux de recherche effectués par les ministères fédéraux, mais surtout par les trois conseils subventionnaires de recherches, c'est-à-dire le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines; de l'aide financière aux étudiants principalement au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants, mais aussi de bourses décernées par divers ministères et organismes fédéraux; de même que d'autres bourses fédérales directes comme l'éducation supérieure des membres des forces armées, des détenus des établissements correctionnels fédéraux, ainsi que des Indiens et des Inuit canadiens.

On estime que les dépenses du gouvernement fédéral dans ces quatre secteurs totaliseront quelque sept milliards de dollars pour 1989-1990. Comme le Canada consacre maintenant plus de 12 milliards par année à l'enseignement postsecondaire, l'importance du soutien financier du gouvernement fédéral est évidente.

Environ 75 p. 100 des sept milliards sont versés aux provinces et aux territoires au moyen de transferts fiscaux et pécuniaires dans le cadre du FPE. Les députés d'en face ont exprimé certains doutes quant à notre compétitivité à l'échelle mondiale et à l'optimisation de nos ressources humaines. D'après ce qu'on m'a dit, nous nous classons au deuxième rang dans le monde, après les États-Unis, pour notre contribution à l'enseignement postsecondaire. Nous figurons également parmi les trois pays qui dépensent le plus dans le domaine de l'éducation, avec la Suède et les Pays-Bas.

Nous devons évidemment tendre à demeurer dans le peloton de tête des nations industrialisées. C'est pourquoi nous insistons sur un enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances. Notre programme de bourses et de centres d'excellence et le soutien que nous accordons aux conseils subventionnaires contribuent à l'atteinte de l'excellence en sciences, en recherche et en éducation supérieure.

Pour ce qui est du Financement des programmes établis, je tiens à souligner que les transferts fédéraux aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé ne sont pas seulement substantiels, mais qu'ils continuent de croître à un taux respectable. Sous le

régime du récent budget, ce taux devrait s'établir à près de 5 p. 100 par année.

En dollars, c'est dire que les transferts au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire s'élèveront à 19,8 milliards en 1989–1990 et à 20,9 milliards en 1990–1991. Grâce au FPE, les provinces recevront 25 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années qu'au cours des cinq dernières.

Selon la loi fédérale, 29 p. 100 de ces sommes sont réservées à l'enseignement postsecondaire. En dollars, cela représente environ 5,7 milliards de dollars en 1989–1990 et 6 milliards en 1990–1991, par rapport à 4,2 milliards de dollars de 1984–1985.

[*Français*]

En d'autres mots, les contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire sont extrêmement généreuses et ne cessent de s'accroître. D'ailleurs, dans ce domaine, d'autres programmes fédéraux d'appui majeurs ont été épargnés lors des dernières restrictions budgétaires, notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme des langues officielles dans l'enseignement ainsi que les programmes de Bourses Canada et des centres d'excellence.

Permettez-moi maintenant de vous fournir de plus amples informations afin de brosser le tableau de notre engagement à l'appui de l'enseignement supérieur. A ce sujet, on pourra trouver toute l'information à jour dans le rapport 1987–1988 sur l'aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire, qui a été déposé dans cette Chambre le 7 avril dernier.

En plus du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral accorde une aide financière aux provinces et territoires pour leur permettre de défrayer les coûts supplémentaires associés au maintien et au développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la langue seconde officielle à tous les niveaux: primaire, secondaire et postsecondaire.

• (1540)

Des ententes bilatérales, qui représentent au total 200 millions de dollars en 1987–1988, régissent les contributions faites dans le cadre du programme des langues officielles dans l'enseignement. Ces contributions totalisaient 57 millions de dollars au niveau postsecondaire.

Parallèlement à ces contributions, le gouvernement fédéral fournit une aide directe aux provinces et territoires. Cette aide d'une valeur de 18 millions leur est accordée pour d'autres activités comme le programme de bourses pour les cours d'été de langues et le programme des moniteurs de langues officielles.

[*Traduction*]

Passons maintenant à l'aide aux étudiants. En vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le gouvernement fédéral garantit les emprunts des étudiants de niveau postsecondaire qui prouvent qu'ils sont dans le besoin. La principale caractéristique du Programme canadien de prêts aux étudiants, c'est que le gouvernement fédéral paie les intérêts sur le prêt pendant que l'étudiant poursuit ses études à temps plein et pendant les six premiers mois suivant la fin de ses études. En 1987–1988, les nouveaux prêts ont totalisé 589 millions de dollars. Les frais d'intérêt sur les prêts en souffrance et les frais d'administration du programme s'élevaient à 211 millions de dollars en 1987–1988. En outre, le gouvernement fédéral a versé 77 millions de dollars au Québec, qui n'a jamais participé au programme depuis sa mise en oeuvre en 1964.

Ce serait négligence de ma part de ne pas mentionner que divers ministères et organismes fédéraux accordent également aux étudiants du niveau postsecondaire des bourses d'études, des bourses de recherche et d'autres formes d'aide totalisant 143,4 millions de dollars. En outre, en 1987–1988, le gouvernement fédéral a consacré à la recherche universitaire près de 600 millions de dollars, dont 500 millions aux trois conseils de subvention de la recherche. Les autres montants provenaient des ministères et organismes fédéraux qui ont accordé des subventions et des contributions liées à leurs sphères de responsabilité en confiant au secteur privé des travaux de recherche nécessaires au niveau interne et en assurant d'autres services associés à la recherche.

Enfin, en ce qui concerne ses responsabilités en matière d'éducation prévues dans la Constitution, le gouvernement fédéral a dépensé au total 104,1 millions de dollars pour ses trois collèges militaires, pour son collège de la Garde côtière canadienne et pour des cours du niveau postsecondaire destinés à des personnes détenues dans des établissements fédéraux. De plus, en 1987–1988, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dépensé 73,6 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire destiné aux autochtones.

Pour résumer, le gouvernement fédéral effectue des transferts aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le financement des programmes établis et des protocoles en matière de langues officielles et d'éducation. Il accorde une aide directe aux étudiants du niveau postsecondaire au moyen de prêts garantis ou de bourses d'études. Principalement par l'intermédiaire des travaux effectués par les conseils de subvention de la recherche, il appuie la recherche universitaire et assume ses propres responsabilités constitutionnelles en matière d'éducation.

[*Français*]

Si le gouvernement fédéral joue un rôle si actif à cet égard, c'est qu'il se considère comme un partenaire en matière d'enseignement postsecondaire et, à ce titre, il poursuit les objectifs suivants: Inciter les établissements à offrir des programmes et des services qui vont dans le sens de grands objectifs nationaux, tels que les langues officielles, le multiculturalisme ou la promotion de la femme; apporter une aide financière aux provinces en vue de leur permettre d'assurer un enseignement supérieur accessible et de haute qualité et ce, par le biais du financement des programmes établis; fournir une aide financière au titre de la recherche et du développement; et finalement, remplir ses propres obligations constitutionnelles en ce qui concerne l'enseignement aux autochtones, au personnel des forces armées ainsi qu'à d'autres groupes précis.

Compte tenu de ces grands objectifs nationaux, le gouvernement, comme je l'ai dit plus tôt, ne perd jamais de vue non plus les objectifs de l'excellence et de l'égalité des chances.

Les membres de cette Chambre comprennent, j'en suis convaincu, que pour l'avenir du Canada nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos collèges et universités à toujours viser à l'excellence dans les services d'éducation. Il en va de l'avenir de notre pays si nous voulons demeurer dans la course dans un monde de plus en plus compétitif.

Également, l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire doit demeurer au coeur de nos préoccupations. Nous disposons déjà de l'un des systèmes les plus ouverts et les plus accessibles au monde, et nous ne devons jamais lâcher cet objectif d'égalité des chances.

[*Traduction*]

Permettez-moi de souligner quelques-unes des réalisations du gouvernement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire ces deux dernières années. Nous avons tenu le premier colloque national sur l'enseignement postsecondaire, une collaboration historique entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les universités, les collèges, le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt. Nous avons organisé, sous l'égide du premier ministre, la première conférence nationale sur la technologie et l'innovation, dont la majeure partie a porté sur la contribution des études supérieures et de la recherche universitaire à la compétitivité du Canada.

Le programme de bourses du gouvernement canadien a été mis sur pied pour encourager chaque année 2 500 de nos jeunes hommes et femmes les plus brillants à étudier en sciences ou en génie. Le programme des Centres d'excellence prévoira 240 millions de dollars pour financer des projets qui amélioreront notre compétitivité à l'échelle internationale. Le fait de doubler le nombre d'étudiants et de stagiaires parrainés par l'ACDI sera intéressant pour notre système d'enseignement supérieur et pour les pays qui reçoivent notre aide. Grâce à la création d'un collège de langue française en Ontario et au Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse, les francophones hors Québec auront davantage la possibilité de faire leurs études postsecondaires dans leur langue maternelle.

Ces exemples montrent que le gouvernement est bien décidé à soutenir l'enseignement postsecondaire en songeant à l'avenir du Canada. Je voudrais maintenant parler de la ferme volonté du gouvernement de lutter contre l'analphabétisme.

L'analphabétisme est un problème d'envergure nationale. Il y a dans toutes les villes et dans tous les villages, dans toutes les régions et dans tous les districts, dans toutes les régions métropolitaines, des hommes et des femmes qui ont des problèmes dans la vie quotidienne parce qu'ils ne savent pas lire ni écrire. Il y a deux ans, Southam News a fait faire une étude qui a révélé pour la première fois le problème de l'analphabétisme dans toute son ampleur. Je me souviens d'avoir été bouleversé en lisant les résultats de cette étude. Je sais que tous les députés ont été bouleversés et sidérés et qu'ils sont aussi décidés que moi à mettre fin à ce fléau.

[*Français*]

L'analphabétisme coûte cher! D'après une étude faite par un groupe de travail du monde des affaires, il occasionne chaque année des pertes d'environ quatre milliards de dollars pour les entreprises et de 10 milliards de dollars pour la société canadienne.

Mais c'est surtout au plan humain que l'analphabétisme coûte le plus cher: des hommes et des femmes ne peuvent lire le journal ou déchiffrer un horaire d'autobus; ils ne peuvent participer pleinement et activement à la vie communautaire.

[*Traduction*]

L'alphabétisation est l'affaire de tous. Ce n'est pas l'apanage d'un seul ordre de gouvernement. Ce n'est pas l'exclusivité d'un parti politique. Ce n'est pas la responsabilité du secteur privé uniquement. C'est une question de collaboration, d'efforts concertés et d'énergie mise en commun.

Le 8 septembre 1988, nous avons annoncé que le gouvernement fédéral serait un des nombreux artisans de l'alphabétisation et nous avons bien d'autres collaborateurs dans cette tâche. Il y a deux semaines, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a dit dans son

discours du Trône qu'il consacrait davantage de ressources à la lutte contre l'analphabétisme. Des conseils consultatifs et des groupes d'étude ont été créés en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique pour aider les gouvernements provinciaux dans leur lutte contre l'analphabétisme. En Ontario, au Nouveau-Brusnwick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les deux territoires, on a décidé de consacrer plus de crédits à des programmes d'alphabétisation.

• (1550)

[*Français*]

Le Québec a adopté un texte de loi garantissant à tous les adultes le droit de compléter leurs études secondaires. Aucune limite n'a été fixée quant à l'âge et au niveau de financement. Cette mesure unique en son genre au Canada permettra d'accroître le taux d'alphabétisme dans la province.

[*Traduction*]

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente. Je suis très heureux de pouvoir travailler dans ces domaines. L'analphabétisme est un problème qui nous concerne tous. Nous avons mis en place des mécanismes de collaboration avec les provinces, avec les gens qui depuis des années travaillent avec dévouement dans le domaine, prêchant souvent dans le désert. Nous aidons davantage ces groupes. Nous avons trouvé de nouveaux alliés. Nous prenons des initiatives en collaboration avec le monde des affaires, les syndicats et le secteur bénévole. Il est inadmissible que 25 p. 100 des Canadiens soient analphabètes. Nous ne pouvons pas le tolérer et nous ne le tolérerons pas.

Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons par le biais des programmes de mon ministère, lesquels ont pour but d'améliorer l'égalité et la justice sociale. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour que notre société devienne plus ouverte, plus accessible et plus tolérante et pour que notre pays continue de donner à tous ses citoyens l'occasion de participer pleinement à la vie nationale. C'est à cette condition, madame la Présidente, que le Canada pourra, au XXI^{e} siècle, prendre la place qui lui revient et soutenir la concurrence internationale, car un pays est d'autant plus efficace et productif qu'il donne à tous ses citoyens la possibilité d'exploiter leur potentiel au maximum.

Les crédits

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Gardiner: Madame la Présidente, je sais gré au ministre de ses commentaires. Je vais d'abord formuler à mon tour un bref commentaire, après quoi je poserai une question au ministre.

Le ministre sait sans doute que je lui ai adressé cette année un rapport établi par des habitants de la région de Prince-George en Colombie-Britannique qui insistent sur la nécessité de doter leur région d'une université. J'en dirai un mot un peu plus tard au cours de l'après-midi. Je remercie le ministre des renseignements qu'il m'a fournis.

Ma question porte sur les paiements de transfert aux provinces. Certains ont prétendu, peut-être un peu partout au Canada, mais certainement en Colombie-Britannique, que le gouvernement provincial a utilisé cet argent à sa guise, étant donné qu'il n'est pas tenu expressément de s'en servir pour financer l'enseignement et les soins de santé. En fait, on a reproché au gouvernment créditiste de la Colombie-Britannique d'avoir utilisé cet argent pour paver ses grandes routes.

Son ministère a-t-il effectué des études pour vérifier si ces allégations sont fondées? Le cas échéant, le ministre pourrait-il en communiquer les conclusions à la Chambre?

M. Weiner: Madame la Présidente, je me réjouis que mon collègue reconnaisse que le gouvernement fédéral transfère aux provinces des sommes importantes et nous espérons que celles-ci les utilisent au maximum. Nous comprenons que les parties jouissent d'une grande latitude. Nous travaillons en étroite collaboration avec le comité canadien du Conseil des ministres provinciaux de l'Éducation. Nous entretenons d'excellents rapports avec tous les ministres de l'Éducation avec lesquels nous organisons des rencontres de temps à autre. Nous tous, à quelque niveau de gouvernement que nous appartenions, éprouvons le désir sincère de nous assurer que nos jeunes sont supérieurs à ceux de n'importe quel autre pays du monde, qu'ils recoivent la meilleure formation et que les crédits alloués à leur éducation servent effectivement à cette fin.

Le député sait sans doute que le Canada est un pays complexe comportant plusieurs niveaux de compétence, et comme Frank Scott, un grand Québécois, le disait un jour, «Dans les questions de ce genre, il faut une bonne dose de réalisme et de bonne volonté. Ce qu'il faut, c'est de la collaboration, et non pas de la confrontation.» Nous allons continuer de travailler énergiquement avec nos collègues provinciaux pour assurer la diffusion de servi-

ces qui sont de leur compétence mais qui nous intéressent au plus haut point, comme je l'ai signalé cet après-midi. Nous tenons à nous assurer que les Canadiens en général et les jeunes en particulier ont tous les titres et qualités voulus et qu'ils peuvent supporter la comparaison avec n'importe quels étrangers.

M. Harb: Madame la Présidente, la réponse n'a pas été aussi véhémente que je l'aurais souhaité.

A plusieurs occasions, dans tout le pays, les professeurs d'université ainsi que des fédérations d'étudiants ont exhorté le gouvernement fédéral à mettre en place une sorte de mécanisme permettant de s'assurer que tout l'argent versé aux provinces au titre de l'enseignement soit bien utilisé à cette fin. Malheureusement, on attend encore.

Je voudrais juste vous citer un passage tiré d'un article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa qui vient contredire ce que le ministre a prétendu lorsqu'il a affirmé que nous étions relativement bien placés sur le plan international pour être compétitifs; on reprend une déclaration de Lynn Burton, conseillère principale au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie du premier ministre.

> Il faut dire les choses franchement, le Canada est mal préparé pour affronter la nouvelle concurrence mondiale et l'évolution sur la scène internationale.

Elle a ajouté:

> . . .ces chiffres portant sur les 22 pays membres de l'OCDE montrent que le Canada accuse du retard dans plusieurs domaines essentiels, notamment dans la productivité des employés, la formation professionnelle, les compétences des ouvriers qualifiés et la motivation des travailleurs.

C'est vrai. Nous faisons les constatations en question depuis des années. Lorsque le député siégeait de l'autre côté de la Chambre, il a fait les mêmes déclarations. Nous disons tous deux aujourd'hui que l'analphabétisme est l'une des principales causes du manque de compétitivité du Canada sur la scène internationale.

Nous ferons du sur place, si nous ne faisons pas de l'enseignement une priorité nationale, si l'analphabétisme ne devient pas une question nationale et si nous ne discutons pas avec ceux qui défendent cette position. Il est très important que le ministre commence à s'attaquer à cette question avec un peu plus de sérieux au lieu de se contenter de nous dire l'importance que le gouvernement fédéral attache à l'analphabétisme. Je sais que les crédits nécessaires sont là. Je n'ignore pas que le ministre a parlé au cours des deux dernières années de consacrer de l'argent à l'analphabétisme. Il a créé un organisme. Il prend d'excellentes mesures, et je dois l'en féliciter.

Étant donné toute cette confusion, le ministre est-il disposé à élaborer une stratégie nationale sur l'enseignement, à créer une Loi nationale de l'éducation permettant d'établir des normes que les provinces devraient respecter? Nous pouvons déterminer exactement comment nous voulons que nos enfants soient préparés à faire face à l'avenir.

A mon avis, il nous sera impossible de survivre sur le marché international si nous continuons ainsi, puisque 70 p. 100 de notre activité est concentrée dans le secteur des services plutôt que dans le secteur de la fabrication.

J'aimerais que le ministre nous fasse part de ses commentaires.

M. Weiner: Madame la Présidente, je suis très heureux que le député reconnaisse les immenses progrès que nous avons réalisés dans la lutte contre l'analphabétisme. C'est notre gouvernement qui a lancé, en septembre dernier, un programme de 110 millions de dollars. Le député pourrait dire: «Mais qu'est-ce que c'est 110 millions de dollars pour un secteur où il faudrait dépenser 50 milliards?», mais c'est une somme très significative. Non seulement nous avons établi un petit secrétariat dont le personnel extrêmement dévoué travaille d'arrache-pied, mais nous avons également lancé certaines initiatives de concert avec les provinces et les territoires. En mars, avant la fin de la dernière année financière, j'ai pu signer des ententes avec neuf provinces et deux territoires. Il n'y a qu'avec l'Île-du-Prince-Édouard, je crois, que nous n'avons pu nous entendre. Les négociations avec cette province ont échoué. Nous avons conclu des accords avec le Québec, l'Ontario et toutes les autres provinces qui voulaient s'associer avec nous. Dans chaque cas, nous avons avancé des fonds pour subventionner de nouveaux projets et de nouvelles initiatives communautaires visant à éliminer l'analphabétisme.

Nous sommes allés plus loin. Nous nous associons maintenant avec le secteur privé, les organisations syndicales, de nouveaux partenaires, des gens qui ne participaient pas auparavant au mouvement d'alphabétisation, mais nous n'avons pas oublié pour autant les bénévoles tant dévoués qui ont travaillé pendant des décennies à éliminer ce mal, souvent sans aucune forme d'aide.

En ce qui concerne l'*Ottawa Citizen*, bien que je n'aie pas lu l'article personnellement, je conseille à l'auteur de réfléchir aux renseignements qui m'ont été transmis selon lesquels le Canada figure parmi les trois pays qui financent le plus l'enseignement. Nous figurons en tête du classement avec la Suède et les Pays-Bas. Pour ce qui est du financement de l'enseignement postsecondaire, nous venons au second rang, juste derrière les États-Unis. Nous n'avons pas à avoir honte de ce que font nos jeunes. Nous sommes aujourd'hui les égaux de n'importe qui dans le monde. En fait, lorsque nous utiliserons à

fond tous nos citoyens en les laissant s'engager complètement, ce à quoi je m'efforce dans un autre domaine dont je m'occupe, du côté du multiculturalisme et de la citoyenneté, vous verrez combien nous deviendrons plus productifs, plus concurrentiels et plus efficaces.

• (1600)

A l'occasion d'un voyage récent, j'ai eu l'occasion de visiter une société dirigée par deux personnes qui sont arrivées d'Allemagne sans le sou au début des années 50. Elles dirigent maintenant une affaire qui emploie 800 personnes issues de 50 collectivités culturelles différentes. Cette société réalise de 50 à 70 millions de dollars de chiffre d'affaires, et on s'attend à ce qu'elle en fasse pour 150 millions de dollars dans l'avenir. C'est le genre de compétitivité que nous recherchons.

Qu'est-ce que je fais? Nous travaillons très activement avec les ministres provinciaux dans le comité canadien du Conseil des ministres de l'éducation. Nous partageons des initiatives et des objectifs communs. Il n'y a pas de confrontation, mais de la coopération. Nous reconnaissons tous la nécessité de collaborer parce que nous obtenons ainsi de meilleurs résultats. Cette conférence nationale a permis de prendre des initiatives importantes. Je rencontrerai très prochainement mes collègues, les ministres provinciaux, et je continuerai certainement à chercher des moyens de construire ensemble un système meilleur et plus fort.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je me réjouis d'avoir aujourd'hui l'occasion de participer au débat de cette motion qui, à bien des égards, porte sur la responsabilité que nous avons, en tant que dirigeants au Canada, envers les jeunes de notre pays, envers les étudiants de notre pays. Il y a une distinction à faire à cet égard, madame la Présidente, car bien qu'ils puissent revendiquer la jeunesse, comme vous et moi le faisons nous-mêmes, de plus en plus d'étudiants d'aujourd'hui sont beaucoup moins jeunes que ceux des générations précédentes.

Les décisions prises maintenant assureront les fondations d'une économie forte, d'un pays qui sera équipé et capable de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, dont les habitants auront la formation scolaire et les capacités techniques de même qu'intellectuelles nécessaires pour nous permettre de soutenir la concurrence dans une économie mondiale en constante évolution.

La motion est particulièrement opportune. Au moment où les universités et les collèges étaient en train de boucler leur semestre régulier, on annonçait dans le budget fédéral qu'on allait encore une fois restreindre les paiements de transfert aux provinces destinés à la santé et à l'enseignement postsecondaire.

En même temps, le gouvernement crée le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie auquel il veut donner pour mission de stimuler la science, la recherche et le développement au Canada.

Enfin, le gouvernement a présenté le projet de loi C-16 visant à créer l'Agence spatiale canadienne. Or, en même temps, par des propos franchement méprisants, le premier ministre (M. Mulroney) reproche aux gens mêmes sur lesquels reposera ce nouvel organisme d'exprimer de l'hésitation à réinstaller leur famille sur la rive sud de Montréal.

J'ai déjà parlé à la Chambre du discours du gouvernement en matière de sciences et de technologie. Il fait beaucoup de beaux discours, en grande partie excellents à mon avis. Malheureusement, la substance n'en a pas été particulièrement bien comprise et ne semble pas non plus avoir été mise en pratique. Après tout, c'est le premier ministre du Canada qui, dans le numéro de septembre 1987 du *Bulletin* des professeurs d'université, écrivait: «Notre gouvernement est prêt à collaborer entièrement avec les provinces et les autres organismes qui s'occupent d'enseignement postsecondaire, et il aidera à créer et maintenir un système d'enseignement supérieur capable de répondre aux défis qui se posent au Canada.»

A la lumière de cette déclaration du premier ministre, je vous invite, madame la Présidente, à m'accompagner dans une brève visite des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Commençons par l'université Memorial de Terre-Neuve, la première et la plus grande université de cette province. Dès le premier coup d'oeil on note comme elle est bien utilisée, peut-être même surutilisée. L'université Memorial a été construite pour 7 000 étudiants; elle essaie maintenant d'en former 12 000.

En Nouvelle-Écosse, on est frappé par le fait que les frais de scolarité sont les plus élevés du Canada. Au cours des 12 dernières années, les frais ont doublé dans le pays et même triplé en Colombie-Britannique.

En Ontario, à l'Université de Toronto, il faut se battre pour avoir une place au cours de Psychologie 100. Pour la gouverne des députés, ce cours se tient au Convocation Hall. A l'Université de Windsor, la collection de la bibliothèque s'est tellement détériorée que les professeurs renvoient leurs étudiants à l'Université Wynne ou à

l'Université du Michigan pour leurs recherches et leurs lectures.

A l'Université Carleton d'Ottawa, dont je suis fier d'être diplômé, les biologistes utilisent un matériel périmé, ce qui rend leurs mesures peu fiables et ne contribue guère à leur moral.

En Colombie-Britannique, il n'est pas rare que les étudiants qui arrivent en septembre pour s'inscrire à des cours, s'aperçoivent qu'il n'y a pas de place pour eux. Y a-t-il quelque chose de plus dément que le campus du Collège Kwantlen à Surrey, en Colombie-Britannique? C'est un campus composé entièrement de locaux mobiles. On me dit que tout ce qui est permanent sur le campus, c'est l'enseigne.

A l'Université de Regina, il y a des seaux partout dans les immeubles pour recueillir l'eau qui coule des plafonds quand il pleut. Ce n'est là qu'un petit indice de l'important problème de financement que connaît cet établissement. Il est clair que nous avons compromis notre système d'éducation.

En 1864, Theodore Rand, surintendant de l'Éducation pour la Nouvelle-Écosse, a prononcé des paroles qui sont encore très actuelles: «L'éducation n'est-elle pas en réalité le pouvoir qu'ont les gens de mettre toutes les ressources de leur pays au service de leurs intérêts et de leur confort? Et n'est-ce pas là la différence la plus évidente et la plus remarquable entre un peuple instruit et un peuple non instruit—la capacité du premier et l'incapacité du dernier d'exploiter les ressources de la nature et de la providence, et de les mettre au service de ses intérêts et de son plaisir?»

L'importance des sciences, du génie et de la technologie pour le Canada est indéniable en ce moment où nous nous apprêtons à entrer dans ce marché mondial très compétitif. Les problèmes auxquels nous devons faire face sont aussi indéniables. Nous avons déjà parlé à la Chambre des dépenses au titre de la recherche et du développement en pourcentage du produit intérieur brut. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis d'augmenter à 2,5 p. 100 ce ratio, qui s'établit actuellement à environ 1,4 p. 100. La dépense intérieure brute au titre de la recherche et du développement ou DIRD, comme on l'appelle, est un indicateur quelque peu trompeur. Elle peut indiquer que nous avons un problème, mais il y a d'autres facteurs plus importants.

Il y a le manque de recherche industrielle au Canada. Il y a un fléchissement de l'engagement à l'égard de la recherche gouvernementale et de la recherche fondamentale. Il y a un énorme déficit commercial en ce qui concerne les produits de haute ou de moyenne technologie. Pour moi, ces facteurs sont peut-être plus importants que la DIRD même si nous voudrions bien l'accroître.

Le Canada a absolument besoin de l'enseignement postsecondaire et de ses universités pour être compétitif et pour pouvoir faire de la recherche fondamentale. Il y a d'autres problèmes très graves qui viennent s'ajouter à ceux que mon exemple fait ressortir. Il y a celui de notre capacité de faire de la recherche. Le nombre de scientifiques et d'ingénieurs chargés de recherches dans nos universités est largement déterminé par les exigences didactiques des universités. Ce nombre est demeuré passablement statique depuis le début des années 70 et nos ingénieurs et nos scientifiques ont donc maintenant atteint un certain âge. Ils n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite. Or, nous avons connu une époque au Canada pendant laquelle les titulaires d'un doctorat ont eu du mal à se placer. Étant donné que nos scientifiques et nos ingénieurs approchent de la retraite, nous aurons maintenant du mal à les remplacer. De la pénurie d'emplois pour nos docteurs en sciences qui était un problème naguère, nous sommes maintenant aux prises avec le problème contraire puisque nous manquerons de docteurs pour combler les postes universitaires.

Il y a aussi le problème du sous-financement de la recherche fondamentale. Je renvoie la Chambre au rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie formé par le premier ministre. Voici ce que dit cet organisme à la page 43 de son rapport sur les universités:

> A cause du manque de financement, les particuliers et les groupes à l'avant-garde de leur discipline au sein des universités canadiennes ne peuvent entreprendre des projets de recherche audacieux et innovateurs. Leur succès se fera vraisemblablement attendre parce qu'il viendra seulement après que les meilleures universités étrangères auront établi leur prédominance dans les nouveaux champs de la science.
>
> Peu de groupes scientifiques s'épanouissent dans les universités canadiennes. Quand ils font une percée scientifique, ils en perdent peu après les bénéfices aux mains des groupes étrangers mieux subventionnés qui ont les moyens d'en exploiter les possibilités.

Nous n'avons pas de politique au Canada concernant ce qu'on pourrait appeler de la grande science, des projets de grande envergure. Quand finançons-nous de tels projets et avec quelles ressources? Quelles ressources sont détournés d'autres entreprises scientifiques au profit de ces projets? Les installations des laboratoires dans nos universités sont également désuètes. Ce ne sont pas les estimations sur la nécessité de relever la qualité de notre matériel technique et scientifique qui manquent. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a évalué à 50 millions de dollars par année la somme nécessaire pour renouveler ce matériel. Au lieu de cela, nous avons dépensé entre 10 et 15 millions de dollars par année sur ce chapitre.

• (1610)

Les problèmes sont nombreux. Nous avons certes besoin de renégocier les dispositions arrêtées dans le cadre du financement des programmes établis. Nous devons relever les budgets des conseils chargés d'octroyer les subventions. Nous devons accroître les fonds de la recherche affectés aux sciences écologiques. En terminant, madame la Présidente, j'ajoute que nous devons également intégrer nos entreprises en sciences, en recherche et en développement à celles du secteur industriel et faire partager également avec lui notre souci de maintenir notre environnement propre et sain.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions et des commentaires?

[*Français*]

Mme Duplessis: Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le discours du député d'Ottawa-Sud et il a mentionné que le matériel dans les universités était absolument désuet et que l'on retrouvait ce problème un petit peu partout à travers le pays.

Je pense que le gouvernement est conscient de ce problème. C'est pourquoi aussi, dans son programme Innovaction, la stratégie canadienne en matière de sciences et technologie, le gouvernement a mis en place, avec les provinces, un groupe de travail qui va se pencher sur ce problème et d'autres questions connexes, et qui va sûrement nous apporter des solutions à cela.

Parce que pour nous aussi, c'est important que les universités aient des installations à la fine pointe de la technologie. On pense que c'est absolument essentiel aux étudiants et aux chercheurs qui doivent suivre les progrès des étudiants de très près.

Je voudrais dire au député que le programme des centres d'excellence, c'est un des moyens. Les 240 millions de dollars que le gouvernement met en place pour le programme des centres d'excellence, c'est un des moyens pour les universités et les chercheurs de pouvoir aller chercher, justement, de l'équipement très sophistiqué dont ils ont besoin. Mais naturellement, ils doivent en avoir fait la demande et vous savez pertinemment, madame la Présidente, qu'actuellement, il y a un comité qui se penche, justement, sur le choix des centres d'excellence.

Mais je veux dire aux députés que cela est une avenue pour les chercheurs, et je pense que les chercheurs en sont très conscients et qu'ils ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à faire des propositions au gouvernement.

Je voudrais demander au député, parce que je l'ai entendu critiquer et dire que le gouvernement ne donnait pas assez d'argent ici et là, je voudrais savoir du député si lui et les membres de son parti seraient en faveur d'augmenter le déficit afin, justement, de pouvoir donner un petit peu partout les montants d'argent qui sont réclamés dans à peu près tous les domaines. C'est la question que je pose à mon honorable collègue.

M. Manley: Madame la Présidente, je veux remercier la secrétaire parlementaire pour sa questions.

Premièrement, je suis d'accord que le programme des centres d'excellence est un bon programme. C'est un programme qui a été développé par le gouvernement d'Ontario, de M. Peterson, et c'est maintenant appliqué par le gouvernement fédéral. Je crois qu'il y a beaucoup de mérite avec ce programme.

Concernant le déficit. . .

[*Traduction*]

Quant au déficit, la question est très importante, et je sais que personne de ce côté-ci ne minimise le problème. Comme on a dit plus tôt ce matin, si vous pensez que l'éducation coûte cher, vous devriez vous enquérir du coût de l'ignorance. Certaines choses au Canada devraient être considérées comme des investissements plutôt que des dépenses. Si nous voulons un avenir prometteur pour les jeunes Canadiens, il faut subventionner généreusement nos maisons d'enseignement. Il n'y a pas d'autre choix. Nous disons que le déficit est notre façon de faire payer nos dépenses par les futures générations. Mais quel poids nous leur ferons porter si nous les laissons dans l'ignorance. Le déficit est une question importante, soit, mais le déficit qui existe dans notre développement intellectuel, dans nos initiatives et nos entreprises scientifiques et technologiques, comparativement au reste du monde industrialisé, est beaucoup plus grave pour les Canadiens et pour notre avenir que le déficit financier.

M. Harvard: Madame la Présidente, j'ai une brève question pour mon collègue d'Ottawa-Sud. Il a fait allusion à la pénurie possible de scientifiques et d'ingénieurs dans un avenir plus ou moins rapproché. Je me demande si nous allons régler le problème en dépensant plus d'argent. Nos collègues d'en face disent parfois que nous nous soucions trop peu du déficit et du budget, que nous

sommes enclins à dépenser comme s'il n'y avait pas de lendemain. Je ne pense pas que ce soit le cas. Je voudrais demander à mon collègue d'Ottawa-Sud si l'argent réglerait le problème. Le problème va-t-il disparaître si nous dépensons plus d'argent, ou la question est-elle beaucoup plus complexe que cela?

[*Français*]

M. Manley: Madame la Présidente, je n'ai qu'une brève réponse!

[*Traduction*]

Non, nous ne pouvons pas régler le problème simplement en dépensant plus d'argent. Le problème est complexe, mais l'argent est une partie de la solution. Si nous voulons que plus de jeunes étudient les sciences naturelles et le génie, il faut leur garantir des emplois à la fin de leurs études. Ce n'est pas très encourageant d'entreprendre un dur programme d'études en sciences ou en génie, sachant qu'il n'y aura peut-être pas d'emplois disponibles et qu'il faudra aller aux États-Unis.

Quant au problème auquel le Canada fera probablement face au cours de la prochaine décennie, soit une pénurie de docteurs en sciences et d'ingénieurs, je pense que nous devons nous attaquer au problème du financement de nos institutions et nous assurer qu'elles ont suffisamment de laboratoires et d'installations de recherche pour encourager les étudiants à embrasser ces disciplines.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, la motion du Parti libéral dont la Chambre est saisie demande au gouvernement conservateur de mieux soutenir l'enseignement postsecondaire, le développement scientifique et technologique, la formation en cours d'emploi, le recyclage et la lutte contre l'analphabétisme. Je veux féliciter mon collègue de Saint-Boniface qui l'a rédigée et présentée aujourd'hui à la Chambre des communes parce qu'elle touche à des questions qui comptent parmi les plus importantes auxquelles le Canada doit faire face dans les années 1980 et 1990.

Pour que le Canada survive et progresse comme un partenaire important dans le commerce mondial, l'éducation et la formation doivent figurer en tête de nos priorités. Nous devons dépenser beaucoup plus pour faire face à la concurrence dans ce monde très compétitif.

Nous venons de signer ou de ratifier l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Notre parti s'y est opposé, mais il est maintenant en place. Il a été adopté par le Parlement. A moins que nous ne fassions plus d'efforts pour préparer notre main-d'oeuvre, jeune et moins jeune, à être plus productive et plus compétitive, nous allons y perdre. Les Américains retireront la plupart des avantages de l'Accord. Notre pays devra aussi affronter une concurrence accrue en Europe en 1992 quand les pays du marché commun supprimeront presque toutes les barrières qui les séparent. La concurrence que nous trouverons sur le marché européen sera de plus en plus forte. Il est donc absolument essentiel que les travailleurs canadiens soient les mieux formés du monde.

• (1620)

L'éducation n'est pas une option ou un luxe, elle est absolument essentielle à notre bien-être économique. C'est pourquoi je ne comprendrai jamais comment un palier de gouvernement peut réduire l'aide à l'éducation ou à la formation dans une récession ou dans une période difficile comme celle-ci sous prétexte qu'il a des problèmes avec le déficit. Le meilleur moyen de sortir d'une récession et de réduire le déficit est de s'assurer que la main-d'oeuvre est très qualifiée et qu'elle peut produire les revenus et les recettes nécessaires pour redresser la situation.

Si nous examinons divers pays européens comme l'Allemagne de l'Ouest et la Suède, nous voyons qu'en temps de récession et de dépression ils consacrent plus d'argent à l'éducation et à la formation qu'à d'autres époques. Ils profitent de ce que les gens sont sans travail, pour des raisons cycliques ou de modifications structurelles, pour améliorer leur formation et les recycler afin de les remettre dans le circuit pour qu'ils occupent les nouveaux emplois qui seront créés après la récession ou la dépression.

L'enseignement et la formation constituent en quelque sorte une infrastructure de base pour l'économie. Les entreprises ont besoin de main-d'oeuvre qualifiée autant que de routes, de chemins de fer, de ports et d'aéroports. Au lieu de refuser l'argent nécessaire pour nous doter d'une main-d'oeuvre qualifiée, il faut y consacrer plus d'argent.

Il importe également de faire quelque chose au sujet du gaspillage des ressources humaines. Nous avons de forts taux de chômage au Canada parmi nos handicapés et nos minorités. Près de 30 p. 100 des Canadiens sont analphabètes, et beaucoup ont quitté l'école prématuré-

ment. Ce sont là des ressources humaines perdues si nous n'avons pas les programmes de formation et d'enseignement voulus pour rendre ces gens productifs, comme ils peuvent tous le devenir.

La Suisse est un petit pays qui n'a pas beaucoup de ressources naturelles. Elle n'a pas beaucoup de minéraux, de pétrole ou de gaz comme le Canada. Elle n'a pas de grandes régions où pratiquer l'agriculture et la pêche. Mais c'est un pays très moderne parce qu'elle a une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans les produits chimiques, la fabrication des machines, la banque et les finances. Le tourisme constitue un autre volet important de son économie. Chaque citoyen suisse est formé pour jouer un rôle dans l'économie, de façon qu'il y a très peu de ressources perdues. C'est là une économie très productive où le taux de chômage n'est que d'environ 1 ou 2 p. 100. La Suisse fait un emploi optimal de sa force de travail, et c'est ce qui fait le très grand succès de son économie.

En tant que critique de mon parti en matière d'emploi, je vais m'attarder plus particulièrement à l'aspect formation et recyclage de cette motion. Je tiens à renvoyer la Chambre à un rapport qui a été publié récemment et que j'estime être le meilleur sur le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il a été publié au printemps de 1989 par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité. L'article de fond de ce numéro du printemps porte sur l'éducation et la formation au Canada. J'exhorte tous les députés à lire cet article qui est à la fois concis et précis.

Il y est dit qu'on a dépensé au Canada en 1988-1989 quelque 40,8 milliards de dollars au chapitre de l'éducation. Il y est signalé en outre que les sommes que le Canada consacre à l'enseignement secondaire et postsecondaire représentent une plus petite proportion du produit intérieur brut par habitant que les dix-sept pays membres de l'OCDE en moyenne. Nous y apprenons aussi qu'au cours des années 80, les dépenses réelles par étudiant ont augmenté aux niveaux primaire et secondaire au Canada, alors qu'elles ont considérablement diminué aux niveaux collégial et universitaire. Les maisons canadiennes d'enseignement postsecondaire n'auraient pas réussi à compenser pour la baisse de financement gouvernemental et le pouvoir d'achat décroissant des frais de scolarité.

Telle est la situation au niveau de l'enseignement postsecondaire. Il y a eu une baisse du financement par étudiant qui nuit à l'enseignement postsecondaire au Canada.

Parlons de formation. Le gouvernement conservateur a réduit les programmes de formation et d'emploi de 32 p. 100 depuis 1984. Le budget de la formation et de l'emploi était de 2,2 milliards de dollars cette année-là. Il n'est plus que d'un milliard et demi en 1989, soit une réduction de 32 p. 100.

Un tableau publié dans ce rapport montre qu'en 1982-1983, du temps de l'ancien gouvernement libéral, 235 000 Canadiens suivaient les cours de formation spécialisée financés par le gouvernement. Après l'élection des conservateurs, en 1984, ce nombre a fortement diminué. Il était de 216 000 en 1984-1985, de 201 000 en 1985-1986, et de 133 000 en 1987-1988. De 235 000 en 1982-1983, il est tombé à 133 000 en 1987-1988, ce qui correspond aux restrictions de fonds dont j'ai déjà parlé.

Voyons, par exemple, ce qui s'est produit dans le cas des contrôleurs du trafic aérien. Cette situation a causé un tort considérable dans plusieurs grands centres. Dans son budget de 1985, le gouvernement a comprimé les fonds destinés au recrutement et à la formation des contrôleurs du trafic aérien. Seulement trois ou quatre années après, des pénuries se faisaient sentir à Toronto, à Montréal, à Moncton et ailleurs, au point qu'on ne trouvait plus de nouveaux contrôleurs aériens. Le gouvernement a dû aller en recruter aux États-Unis et il essaie maintenant d'en former ici. Les réductions récentes dans l'enseignement postsecondaire des autochtones sont un autre exemple. Nous avons débattu la question à la Chambre. De nombreux Canadiens trouvent inquiétante et irritante cette propension du gouvernement à réduire les dépenses dans les domaines de l'enseignement.

Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet, mais je reviens pour terminer au rapport du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Ce n'est pas le Parti libéral ou l'opposition au Parlement qui critique le gouvernement, c'est le rapport d'un organisme très estimé qui a été constitué par le salariat et le patronat pour étudier ces questions. Le centre, se fondant sur les faits cités dans le rapport, conclut que les Canadiens ne donnent pas à l'éducation et à la formation la place prioritaire qu'elles méritent. Il signale que les dépenses réelles par étudiant du niveau postsecondaire s'amenuisent, que la formation professionnelle et le recyclage que donnent le gouvernement et les employeurs sont limités. C'est de cela que nous discutons aujourd'hui. Nous demandons aux députés d'appuyer la motion qui dit qu'il faut faire plus. Je crois que les Canadiens surveillent les députés

des deux côtés de la Chambre pour savoir quelle est leur position sur cette question cruciale.

• (1630)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Question ou commentaires. La parole est à la secrétaire parlementaire.

Mme Browes: Madame la Présidente, je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris le député. Il a sans doute voulu dire que les dépenses du gouvernement au titre de l'enseignement postsecondaire avaient augmenté. Or, il n'y a pas de réduction, il y a une augmentation des transferts aux provinces en matière de santé et d'enseignement postsecondaire, 19,8 milliards de dollars en 1989-1990 et 20,8 milliards de dollars en 1990-1991. Environ 29 p. 100 de cet argent est destiné à l'enseignement postsecondaire. J'espère que le député se rend compte que c'est là une augmentation de plus de un milliard de dollars comparativement à 1990-1991 pendant la première année où les mesures restrictives sont en place. De fait, nous nous sommes engagés à accroître le financement de l'enseignement postsecondaire. Le financement procurera 25 milliards de dollars de plus aux provinces au cours de cinq prochaines années que pendant les cinq dernières années. Il s'élevait à 83 milliards de dollars entre 1984-1985 et 1988-1989 et il sera de l'ordre de 108 milliards de dollars entre 1989-1990 et 1993-1994. Les propos du député me laissent perplexe, car le soutien fédéral pour l'enseignement postsecondaire a dépassé celui des provinces.

Le député a affirmé qu'il fallait dépenser davantage, mais je veux lui demander où il pourrait obtenir les sommes supplémentaires pour appliquer les programmes dont il parle?

M. Allmand: Madame la Présidente, il semble que la députée ne m'écoutait pas attentivement. Bien entendu, par rapport à l'année dernière, le gouvernement a augmenté le budget qu'il consacre à l'enseignement postsecondaire. Nous n'avons pas dit le contraire.

Ce que nous disons, c'est que le gouvernement a réduit le taux prévu d'augmentation du budget. Autrement dit, les provinces s'attendaient à recevoir une somme donnée, mais, en raison de ce budget, elles obtiendront moins que prévu. Voilà ce que je voulais dire. Certes, le gouvernement augmente le budget, mais pas autant qu'il s'y était engagé par les années passées.

Dans le budget, il a assurément réduit le taux d'augmentation des fonds versés aux provinces pour les services de santé et d'enseignement. Là est la question.

Pour répondre à la dernière question de la députée, nous trouverons certainement plus de fonds pour l'éducation dans les autres budgets du gouvernement. Il est absolument indispensable que nous disposions d'une population active très compétente et très qualifiée.

Soit dit en passant, ce ne sont pas des députés libéraux qui parlent. J'invite la députée à lire l'article de fond paru dans le numéro du printemps 1989 de la revue du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Il s'agit d'un centre composé de représentants des entreprises et des syndicats, et non uniquement des syndicats. Que dit-il? Il dit que, par étudiant, les fonds publics que le Canada consacre à l'enseignement secondaire et postsecondaire représentent une plus faible proportion du PIB que la moyenne dans dix-sept pays de l'OCDE. Ce rapport critique non seulement le gouvernement fédéral, mais également les gouvernements provinciaux, parce qu'ils soutiennent trop peu les services d'enseignement.

En ce qui a trait à la formation—et c'est une question très claire—le gouvernement a fait des réductions de 32 p. 100 entre 1984 et 1989. Ces réductions ont été considérables. Les chiffres en disent long. Qu'a fait le gouvernement? Il tente de réparer les pots cassés en retirant 800 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage, parce que la Commission de Grandpré et d'autres commissions l'ont critiqué pour ne pas investir suffisamment d'argent dans la formation. Il tentera maintenant de remettre cet argent dans la formation. Au lieu de le puiser dans les recettes fiscales générales, il le prend dans les poches des sans-emploi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. Le député de Burlington.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion. Il me semble même que le député m'a donné l'occasion de faire des remarques élogieuses sur les réalisations de notre gouvernement.

On n'a pas besoin de demander à notre gouvernement de prendre des mesures pour jeter les fondations d'un avenir prospère pour le pays, car nous avons déjà pris de

telles mesures et nous sommes en train de bâtir un Canada fort et compétitif.

Au cours des quatre dernières années et demie, le gouvernement a révisé les règles de la formation professionnelle. Nous avons oeuvré en collaboration avec les entreprises, les travailleurs, les collectivités et tous les autres intéressés à la création de programmes qui serviront le mieux le Canada de demain.

Nous avons dépensé des milliards de dollars pour assurer la formation et le recyclage des travailleurs canadiens afin qu'ils puissent occuper les emplois de l'avenir.

Dans la circonscription du député, notre gouvernement a affecté 2 millions à la formation professionnelle durant l'année qui vient de s'écouler, pour un total de 14,4 millions depuis 1985. Il est mal placé pour douter des efforts que nous avons déployés afin d'aider le Canada à répondre aux besoins du marché du travail.

Aucun député ne peut nier les défis de taille que posent au Canada l'élargissement des marchés mondiaux et les changements technologiques. Dans un monde de plus en plus concurrentiel, le Canada aura d'abord besoin d'une main-d'oeuvre possédant les compétences nécessaires. Ce sont ses ressources humaines qui aideront le Canada à s'adapter à un marché du travail très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

A l'heure actuelle, 40 p. 100 de tous les emplois exigent des compétences professionnelles de col blanc. D'ici l'an 2000, ce chiffre grimpera à 80 p. 100. Il est évident que la formation professionnelle constitue une étape importante de notre évolution vers le XXI^{e} siècle. En préparant les travailleurs en fonction des besoins du marché du travail, nous garantissons aux Canadiens le niveau de prospérité qu'ils ont connu jusqu'à maintenant.

Deux tiers des Canadiens qui ont participé à un récent sondage ont déclaré qu'ils avaient besoin d'une formation professionnelle pour continuer de soutenir la concurrence économique et de rester au fait des changements technologiques. Moins de la moitié des travailleurs à temps plein ont reçu une formation ces deux dernières années. Plus de la moitié des travailleurs non spécialisés qui ont été interrogés n'avaient reçu aucune formation.

L'exemple des autres pays a démontré que les entreprises doivent constamment aider leurs travailleurs à améliorer leurs compétences si elles veulent demeurer compétitives. En 1987, seulement une entreprise canadienne sur quatre a consacré de l'argent à la formation de ses employés. Le Canada dépense environ la moitié moins d'argent que les États-Unis pour la formation. Nous savons depuis quelque temps déjà que le problème n'est pas uniquement celui du gouvernement.

Lorsque le Canada ne peut plus soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux parce que sa population active ne possède pas les compétences nécessaires, le problème touche tous les Canadiens. C'est pourquoi, dès son premier mandat, notre gouvernement s'est efforcé de convaincre tous les Canadiens qu'il fallait offrir les programmes de formation de rigueur. La main-d'oeuvre, c'est-à-dire les entreprises et les collectivités, a un grand rôle à jouer au chapitre de la formation.

En 1985, le gouvernement conservateur a remplacé plus de 40 programmes inefficaces d'utilisation de la main-d'oeuvre disponible par un programme administré régionalement qui s'appelle la Planification de l'emploi. Plutôt que de créer artificiellement du travail, nous nous efforçons de créer des emplois permanents. La Planification de l'emploi s'adresse aux travailleurs et tient compte de leurs besoins personnels en formation. La population de chaque région et ceux qui connaissent le marché de l'emploi local administrent ce programme. La Planification de l'emploi a connu tout le succès prévu.

La plupart des participants aux programmes de formation de la Planification de l'emploi trouvent un emploi grâce aux compétences qu'ils ont acquises, compétences qui seront recherchées pendant longtemps. S'inspirant de la philosophie qui sous-tend la Planification de l'emploi et constatant le succès de ce programme, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) a récemment introduit un programme national majeur dont l'objectif est d'améliorer davantage la formation et la structure de l'emploi du marché de l'emploi canadien. La Stratégie canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre traduit la volonté du gouvernement de collaborer avec ses partenaires, les entreprises et les travailleurs, à la préparation de la main-d'oeuvre en prévision de l'avenir. Cela fait également un changement par rapport à l'ancien système de soutien du revenu passif pour les chômeurs; on passe à un système plus actif adapté aux besoins du marché du travail.

• (1640)

Nous avons trouvé qu'il fallait que notre programme d'assurance-chômage fasse peau neuve pour être au diapason de notre époque. Son objectif reste le même qu'il y a 50 ans, à sa création: protéger les sans-emploi et maintenir la stabilité économique. L'assurance-chômage doit toutefois évoluer selon les besoins économiques. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, elle aidera les clients à recevoir une formation pertinente qui leur permettra de retourner sur le marché du travail munis des compétences nécessaires pour garder un emploi plus longtemps.

Depuis 1977, une partie de l'argent de la caisse d'assurance-chômage sert à former les prestataires. Ainsi, l'année dernière, 74 000 prestataires ont été formés dans le cadre des programmes prévus à l'article 26 de la loi. La stratégie propose de former 60 000 personnes de plus. Une centaine de millions de dollars sont destinés à la formation professionnelle et au perfectionnement des travailleurs déplacés ou âgés. Pour les jeunes, on a mis de côté 100 millions de dollars au titre du perfectionnement des compétences des débutants.

Parmi les autres services qui seront offerts, il y a l'aide financière pour les frais d'administration et de déplacement, pour le soutien du revenu, pour les allocations de garde des enfants, pour l'orientation professionnelle et pour l'accès à la formation professionnelle. Cette stratégie tient compte du fait que les frais ne se limitent pas au cours proprement dit. Nous nous sommes efforcés d'offrir une aide suffisante pour éviter que la formation des gens qui en ont besoin ne soit compromise par des obstacles d'ordre financier.

La stratégie fournit en outre 25 millions de dollars pour aider un nombre prévu de 5 000 prestataires à s'installer ailleurs. Ceux qui veulent aller chercher du travail à l'extérieur de leur localité ou qui veulent déménager là où les perspectives d'emploi sont meilleures se verront maintenant offrir un revenu d'appoint. La stratégie encourage également les prestataires qui veulent lancer une entreprise. Un montant d'environ 20 millions de dollars a été alloué pour appuyer les projets d'entreprise de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

De même, une partie des fonds de l'assurance-chômage a été allouée comme stimulant pour les prestataires qui trouvent rapidement du travail. Cela pourra revêtir la forme de primes ou de suppléments temporaires de revenu.

Nous sommes en outre en train de parfaire certains aspects de l'assurance-chômage. Dans les régions où les perspectives d'emploi sont bonnes, les prestataires devront travailler plus longtemps pour devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage et la durée des prestations sera plus courte. Dans les régions par contre où le taux de chômage reste élevé, le nombre des semaines de travail ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage ne changera pas.

Les Canadiens désirent vivement travailler et contribuer à la prospérité de leur pays. Grâce aux modifications apportées au régime d'assurance-chômage dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, les chômeurs canadiens retourneront au travail plus vite dotés de capacités qui les garderont utiles plus longtemps que le temps nécessaire pour devenir admissible à un autre chèque d'assurance-chômage.

Quant aux Canadiens qui émargent à l'assistance sociale, la Stratégie de mise en valeur de la population active leur offre de nouvelles solutions. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre 400 millions de dollars par année à un programme de formation destiné aux bénéficiaires de l'assistance sociale. Son succès nous a encouragés, bien que le programme ne soit en vigueur que depuis 1986. Dans le cadre de sa stratégie, cependant, le gouvernement est prêt à investir encore 50 millions en plus des 50 millions qu'il dépense ordinairement en soutien du revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada pour former davantage de bénéficiaires d'assistance sociale afin qu'ils exercent un travail utile. Si les provinces sont d'accord pour mettre autant que nous, il y aura 200 millions de plus pour aider les quelque 20 000 assistés sociaux supplémentaires du Canada.

Il importe que les programmes du gouvernement soient adaptés aux changements qui se produisent dans le monde du travail. En plus des changements que j'ai mentionnés, la stratégie apportera plus de possibilités de recyclage aux Canadiens qui ont un emploi. En effet, la stratégie réserve 230 millions à la formation et à la planification des ressources humaines. Presque la moitié de cet argent sera consacrée à la formation des débutants, laquelle sera fournie par le secteur privé.

Vu l'importance de la transition entre l'école et le travail, nous prévoyons quadrupler les fonds destinés au programme d'alternance travail-études. De même, nous fournissons des services de planification des ressources humaines aux entreprises pour les aider à se préparer aux futurs marchés du travail. La stratégie double également les fonds pour le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Ce service, dont nous sommes fiers, est un exemple de la façon dont l'adaptation devrait se faire. Il consiste à faire collaborer les gestionnaires et les travailleurs à la recherche de solutions lors de l'élimination de tâches devenues inutiles, de changements technologiques ou de fermetures d'usines.

Notre gouvernement a essayé de voir à tout. Nous avons analysé nos faiblesses et dirigé nos efforts vers la correction des fautes. Avec l'aide de nos partenaires, il n'y a pas de doute que nous ferons face aux défis qui se posent, ce qui serait impossible si l'on se contentait d'adhérer strictement à des principes ou des idées qui sont dépassés.

Il appartient aux députés de rester ouverts aux nouvelles idées et aux nouvelles écoles de pensée. Même si nous sommes tous d'accord sur les objectifs à atteindre, par exemple plus de recyclage et de formation, nous sommes loin de nous entendre sur les moyens à utiliser. Les questions sont complexes et touchent tous les secteurs du marché du travail. Les gouvernements n'ont pas toutes les réponses. C'est pourquoi nous avons rencontré les dirigeants de 13 organismes nationaux pour lancer un

processus de consultation sur les futurs programmes relatifs au marché du travail. Ces représentants d'organismes commerciaux et syndicaux, d'organismes s'occupant de formation et d'autres groupes intéressés se sont entendus sur cinq questions clés touchant le marché du travail et la formation. Il s'agit des programmes de formation des débutants pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage, de la planification des ressources humaines, des programmes à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale et des programmes à l'intention des travailleurs âgés.

Pendant les mois d'été, six groupes de travail représentatifs se réuniront afin de discuter de ces questions et de rédiger des exposés pour cinq colloques qui auront lieu à l'automne. La plus grande préoccupation est probablement l'apprentissage et la mesure dans laquelle on peut y recourir pour la formation des débutants. Nous avons besoin d'un nouveau programme de formation des débutants fondé sur les meilleures caractéristiques du programme d'apprentissage pour les métiers qui ne sont pas actuellement visés par ce programme. Nous consulterons le secteur privé à ce sujet.

Un deuxième groupe de travail se penchera sur le programme d'alternance travail-études comme moyen pratique d'aider les jeunes à faire des choix de carrière réalistes pendant qu'ils sont encore aux études. Comme ce programme sera élargi dans le cadre de la nouvelle stratégie, nous aurons besoin de l'appui et des conseils du milieu de l'enseignement et du secteur privé.

J'ai déjà dit que nous avons absolument besoin de plus de formation au Canada. C'est une réalité du monde d'aujourd'hui. Il nous faut savoir quelles approches nous devons adopter afin d'encourager le secteur privé à collaborer avec le gouvernement pour atteindre des buts communs. Un troisième groupe de travail étudiera ces idées.

Nous devons aussi réévaluer nos efforts constants en vue d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à entrer au marché du travail afin de nous assurer que notre approche est la bonne. Un quatrième groupe de travail fera un examen approfondi de cette question.

Pour ce qui est des travailleurs âgés, les problèmes sont aigus, et ce sera au cinquième groupe de travail, formé de gens qui connaissent bien les besoins des travailleurs âgés, à trouver des solutions.

Le sixième groupe de travail, le plus important de tous, se chargera de rendre la formation plus efficace en aidant les prestataires de l'assurance-chômage à retourner au travail.

Les prochains mois seront des mois fort chargés pour les six groupes de travail. A l'automne, le gouvernement compte commencer à renégocier les ententes fédérales-provinciales en matière de formation. Son programme est exigeant. Nous avons hâte de prendre connaissance des rapports qui nous permettront, et permettront à nos partenaires économiques, de façonner le marché du travail de l'avenir. Ces nouvelles mesures font partie d'un long processus amorcé en 1985 dans le but de bâtir une main-d'oeuvre forte et concurrentielle en prévision des années 90 et au-delà. Mais l'expérience des quatre dernières années prouve que le gouvernement ne craint pas les défis. Nous avons travaillé durement avec nos partenaires économiques quand nous avons commencé à refaçonner le marché du travail au Canada et le succès de notre programme jusqu'ici prouve que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons hâte maintenant d'entreprendre les autres changements qui permettront aux Canadiens de continuer à préparer notre prospérité future.

M. Volpe: Madame la Présidente, le discours du député m'a beaucoup intéressé. Au tout début, je me suis demandé si mes oreilles me jouaient des tours à cause d'un débat que j'ai entendu il n'y a pas très longtemps concernant le genre de crédits destinés à créer une nouvelle éthique de formation dans notre pays.

Je dirais que pour établir une véritable éthique de la formation dans notre pays, il faut connaître tous les facteurs qui interviennent dans l'enseignement. Lorsqu'on parle d'enseignement—et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le comprendront parfaitement—on pense à trois facteurs. Le premier facteur est la formation du caractère et de la personnalité. Le deuxième est l'ensemble des éléments d'enseignement qui entrent dans la préparation d'un étudiant, qu'il soit jeune ou vieux. Le troisième concerne les éléments de formation qui sont soit des compétences particulières, soit des compétences transférables.

• (1650)

Nous parlons de trois dimensions dans l'enseignement. Aucune d'elles n'existe seule. Pourtant le gouvernement, dans le cas présent par l'intermédiaire de l'intervention du député dans ce débat, semble se concentrer sur une seule, et cela dans le vide.

Il est important pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui avons présenté cette motion aujourd'hui, de souligner l'importance de l'enseignement comme investissement pour l'avenir de notre pays, lequel sera déterminé et façonné par le genre de rôle que nous nous attribuerons sur le marché international, non seulement comme producteurs, comme consommateurs ou comme entrepreneurs mais, dirais-je, comme particuliers qui transmettront partout le message d'égalité, de liberté, de justice et de fraternité. Nous ne pouvons le faire que si nous rendons tous les Canadiens compétitifs et productifs, productifs au sens philosophique du terme mais aussi

dans la mesure où ils pourront mesurer leur esprit d'entreprise aux défis de demain.

Je ne peux rester ici et laisser le député insister dans ses remarques sur une série d'initiatives qui représentent pour les députés de ce côté-ci de la Chambre un pas en arrière en ce qui concerne la façon dont nous allons préparer des personnes possédant des qualifications bien déterminées à affronter la prochaine décennie.

Je voudrais terminer ce commentaire en demandant au député quelle excuse il trouve à lire une liste pour donner à entendre que le gouvernement est en train de créer une nouvelle éthique de la formation, alors qu'en réalité le budget des dépenses signale une réduction des crédits de perfectionnement professionnel à l'intention des personnes qui ont le plus besoin de préparation professionnelle, des personnes qui ont le plus de difficulté à se trouver des emplois et que le gouvernement laisse en plan au niveau tant de la formation que de l'information.

M. Kempling: Madame la Présidente, je me demande sur quelle planète vit le député. Il ne semble pas vivre au contact des réalités pratiques.

La charge de recycler les travailleurs qui font déjà partie de la population active et de former ceux qui en feront partie au cours des années à venir est un problème qui intéresse à la fois l'État, les syndicats et l'industrie. S'il fallait parcourir les pays industriels avec lesquels nous sommes en concurrence, nous constaterions que l'industrie y dispose d'importantes sommes réservées à la formation des travailleurs. J'entendais récemment à Washington un groupe sectoriel me dire qu'il avait affecté 200 millions au recyclage de ses effectifs afin de rester compétitif à l'échelle mondiale.

Je lisais récemment des résumés concernant les secteurs canadiens suivants: électricité, sidérurgie, construction automobile, textile et produits chimiques. Ces résumés portaient sur les crédits que ces secteurs étaient disposés à affecter à la formation de la main-d'oeuvre et au recyclage professionnel de leur personnel. On parle de millions de dollars. Il s'agit là d'une tâche collective à laquelle les syndicats, l'État et l'industrie devront consacrer leurs réflexions. C'est à quoi ont été affectés les six groupes de travail qui ont été constitués pour se pencher sur les six grands domaines exposés dans mes propos. C'est la façon dont nous allons nous y prendre et les conditions qui vont être fixées aux différents secteurs de notre industrie.

Nous avons beaucoup à faire. Je ne pense pas que ce sera tâche facile. Il va nous falloir la collaboration et l'appui de tous. Si nous continuons d'anéantir cela à force de critiques et d'hypothèses conjecturales, comme le député vient de le faire, alors nous n'irons pas loin.

Je sais que le ministre et le gouvernement croient dans ce programme. Nous allons le mener à bon terme.

M. Mifflin: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord faire une observation pour replacer dans leur contexte certains détails mentionnés par le député de Burlington (M. Kempling). Il a parlé de la politique de développement de l'emploi. Nous avons eu une excellente discussion à ce sujet la semaine dernière. Nous n'étions pas toujours d'accord mais je pense que nos chiffres n'étaient guère éloignés.

Le député a parlé de la stratégie de développement de l'emploi. En examinant le Budget des dépenses de cette année, je constate que le gouvernement alloue 53 millions de dollars de moins que l'an dernier pour la stratégie de développement de l'emploi, et même 50 millions de moins pour le programme d'intégration professionnelle.

Dans une perspective plus vaste, je ne pense pas qu'il y ait de doute: le système d'éducation au Canada est en train de s'effondrer. En voulant continuer de donner une éducation universitaire à un nombre sans cesse croissant de Canadiens, notre principal problème au cours du dernier quart de siècle a été d'allier qualité et accessibilité.

En fait, j'irai plus loin, car je pense que nous avons un triangle: d'un côté, la qualité, de l'autre, l'accessibilité, au bas du triangle, les ressources financières. Sauf erreur, nous parlons d'une somme de quelque 7 milliards de dollars. Si ces 7 milliards—l'argent nécessaire pour supporter les deux autres côtés du triangle—ne sont pas disponibles, le triangle ne tient plus.

On me dit que l'argent dépensé par étudiant au Canada a diminué considérablement, au point que, comme mon collègue l'a signalé il y a quelques minutes, nous sommes derrière 14 autres pays membres de l'OCDE. Depuis une dizaine d'années, les subventions d'exploitation aux universités canadiennes ont augmenté de moins

de 3 p. 100 en termes réels, alors que les inscriptions ont grimpé de 30 p. 100.

J'aimerais faire remarquer que nous avons 500 000 étudiants à plein temps dans nos 37 universités canadiennes. Au cours de la dernière décennie, les inscriptions ont augmenté de 35 p. 100. Les statisticiens ne l'avaient pas prévu. Ils n'avaient pas prévu que 12,5 p. 100 et non 9 p. 100 des étudiants s'inscriraient.

Je voudrais conclure en disant qu'avec de telles statistiques, de telles ressources humaines et un tel taux de croissance, nous ne pouvons pas nous priver d'investir dans l'éducation comme nous devons le faire.

M. Kempling: Madame la Présidente, je ne puis que recommander au député de sortir du Parlement et de visiter le Canada d'un océan à l'autre, comme je l'ai fait.

M. Mifflin: Je l'ai fait aussi.

M. Kempling: Il pourrait découvrir certaines réalisations.

Je lisais aujourd'hui sur une société appelée *Generation 5 Technology* qui travaille sur le déversement de pétrole du Valdez avec un nouveau processus appelé système de cartographie Munmap. Elle utilise des ordinateurs pour déterminer l'épaisseur de la nappe de pétrole, sa progression, la direction des vents et le mouvement de l'océan. Elle a été fondée par cinq Canadiens formés dans les universités canadiennes et leur travail est à la fine pointe de la technologie. Il n'existe rien de semblable dans le monde. Ils sont très demandés.

Le Centre canadien des eaux intérieures a mis au point un processus qui transforme les boues d'épuration en un mazout pouvant servir au chauffage. New York et Melbourne, en Australie, veulent l'avoir. Nous l'utiliserons à Halifax. Cette technologie a été mise au point par des Canadiens!

J'ai aussi visité une autre société appelée *Xenon Environmental* capable de larguer d'un avion Hercules un système de filtration qui pèse sept tonnes.

J'ai demandé aux scientifiques qui l'ont conçu quel usage ils auraient pu en faire à Tchernobyl. Ils auraient pu fournir de l'eau potable, non polluée, aux habitants de cette ville, si ce processus de filtration à membrane avait été disponible. Il se fait beaucoup de bonnes choses au Canada et nous voulons les exploiter. Nous ne voulons pas vivre dans le monde de ténèbres des députés d'en face.

• (1700)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de devoir interrompre le député. Nous reprendrons le débat avec le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner).

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont contribué des observations positives au débat d'aujourd'hui, et je m'en réjouis. Je suis heureux de participer au débat sur cette motion de mon collègue du parti libéral, une motion qui exhorte le gouvernement à appuyer davantage l'enseignement postsecondaire.

Je tiens à féliciter les députés libéraux d'en avoir fait une motion à mettre aux voix. Comme nous le savons tous, on a mis aux voix hier soir une excellente motion sur l'environnement proposée par ma collègue, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (Mme Hunter). Malheureusement, les ministériels se sont prononcés hier soir contre la protection de l'environnement. J'espère qu'ils ne vont pas se prononcer ce soir contre la cause de l'éducation.

Je veux profiter de cette occasion pour parler de la question de l'éducation au plan national comme au plan régional, et notamment dans la région septentrionale de la Colombie-Britannique. Au plan national, il importe de prendre conscience du rôle que joue l'enseignement postsecondaire dans la vie économique. Il joue en effet un rôle important pour les jeunes, l'industrie et le gouvernement lui-même.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre a présenté quelques observations au sujet du financement gouvernemental. Je l'ai interrogé au sujet des préoccupations que nous, de la Colombie-Britannique, avons sur la façon dont notre gouvernement provincial créditiste dépense l'argent destiné à l'éducation et à la santé. Le ministre m'a répondu qu'il fallait faire preuve de bonne volonté. Je suis pour la bonne volonté et je crois que c'est ce qui fait marcher la Chambre la plupart du temps. Toutefois, lorsqu'il s'agit de financer l'enseignement postsecondaire et les soins de santé, le Conseil du Trésor demande-t-il au ministre de faire preuve de bonne volonté? Il nous faut plus que de la bonne volonté, surtout dans le cas d'une province qui a M. Vander Zalm à sa tête. Nous sommes très inquiets des

priorités de dépense du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Nos vis-à-vis ont eu la possibilité de modifier la loi en 1984. La législation initiale a été modifiée par les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Des paiements de transfert globaux ont été effectués aux provinces et on ne précisait pas à quoi devait servir l'argent. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir pour la première fois, ils auraient rendu un grand service à l'enseignement, s'ils étaient revenus à la proposition initiale contenue dans cette législation.

Dans un excellent article paru dans le numéro du 14 janvier du *Financial Post*, Allan Evans, de l'Université de la Colombie-Britannique, parle de l'importance de l'enseignement et de la nécessité d'un débat sur son rôle. Le gouvernement conservateur et certains de ses amis dans les provinces refusent ce débat.

Il n'est pas question que le gouvernement fédéral ait la haute main sur toutes les dépenses effectuées. Les gens de nos circonscriptions nous ont élus, afin de surveiller les dépenses du gouvernement fédéral. Il nous incombe de le faire.

Durant le peu de temps à ma disposition cet après-midi, je voudrais m'arrêter brièvement sur le rôle de l'enseignement, surtout dans Prince-George, dans le nord de la Colombie-Britannique. Mon collègue, le ministre d'État aux Forêts (M. Oberle), le député de Prince George—Peace River, est parmi nous aujourd'hui. Je sais qu'il souscrira aux observations que je vais faire au sujet de la nécessité d'implanter une université dans le nord de la Colombie-Britannique. Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer l'attention des députés, du gouvernement et des gens de tout le pays sur la campagne entreprise, afin d'obtenir l'implantation d'une université dans notre région.

Si le gouvernement participait pleinement à un débat sur l'enseignement postsecondaire, il souscrirait de toutes les façons possibles l'établissement d'une université à Prince George. En mars 1986, lors d'une conférence régionale intitulée «New Democrats North» notre parti a parlé de la nécessité d'avoir une université à cet endroit. Il se peut que les députés de certaines régions les plus peuplées du Canada tiennent pour acquis la présence d'universités dans leurs localités. Nous n'avons pas d'université et l'objectif des habitants du nord de la Colombie-Britannique consiste notamment à mettre en valeur nos ressources, dont nos jeunes.

A l'heure actuelle, le ministre provincial de l'Éducation a créé un comité de mise en oeuvre qui écoute le point de vue et les conseils des représentants de la collectivité. Il fera rapport à la fin de l'année. J'espère que ce comité tiendra compte des observations et des préoccupations de tous les députés, notamment mon collègue de Prince-George—Peace River.

Nous avons parlé d'autres questions touchant l'enseignement postsecondaire. Nous avons précisé le rôle qu'une université dans notre région pourrait jouer dans le domaine de l'enseignement dans les langues autochtones. Nous avons parlé des forêts. J'ai écrit au ministre, afin de lui proposer l'établissement d'un centre de recherches forestières à Prince-George, notre ville natale. Cela pourrait aller de pair avec un établissement d'enseignement postsecondaire à Prince-George.

Il n'y a pas que les paiements de transfert qui favorisent le développement de l'enseignement postsecondaire, il y a également l'aide qu'offrent les conseils subventionnaires, y compris le Science Research Council. On propose dans un rapport intitulé *Building a Future of Excellence* la formule multicampus au niveau régional, ce qui pourrait faire l'objet d'un débat. C'est ce que nous tentons d'établir. C'est à quoi tendent mes collègues et amis dans la région. Nous cherchons à exercer une pression constante sur la collectivité et la province afin d'obtenir de la province un engagement en ce sens.

Certains ont laissé entendre qu'il faudra des élections avant qu'une université soit construite à Prince George. Eh bien soit. Nous voulons une université, même s'il faut pour cela tenir des élections où nous élirons un gouvernement provincial qui acceptera de s'occuper de l'enseignement dans notre région.

Comme l'ont souligné de nombreux députés aujourd'hui, l'enseignement constitue un investissement dans l'avenir de notre pays. A l'époque où j'étais étudiant, on allait à l'université pour obtenir un diplôme général ès lettre. Aujourd'hui, les choses ont changé. Dans le débat entourant l'établissement d'une université à Prince George, je me concentrais surtout sur la création d'un programme permanent de lettres, mais certaines personnes, notamment ma collègue Lois Boone, la députée provinciale de Prince George-Nord, ont pu me convaincre qu'il fallait aussi se concentrer sur la formation des professionnels. Nous avons besoin de professionnels de la santé, de spécialistes en foresterie, et d'autres. Il faut que les gouvernements fédéral et provincial accordent une attention soutenue aux programmes d'enseignement postsecondaire.

J'invite les députés ministériels à appuyer la motion. J'invite le ministre à étudier attentivement les inquiétudes des Canadiens au sujet des paiements de transfert aux provinces afin de s'assurer que l'argent est utilisé aux fins prévues. Dissipons tous les doutes à ce sujet.

Enfin, je voudrais féliciter mes collègues pour avoir proposé cette motion. J'espère que le gouvernement votera en faveur de l'enseignement, puisque c'est l'interprétation que nous donnerons à un vote en faveur de la motion. Je suis heureux d'avoir pu soulever ces questions importantes qui se posent un peu partout au pays et dans ma province natale.

• (1710)

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, j'ai écouté aussi avec attention mon honorable collègue, et pour ce qui est de la situation qui se passe dans le nord de la Colombie-Britannique, il est bien évident que je ne m'y connais pas tellement. Mais comme il mentionne que nous ne faisons pas assez dans le secteur des universités, j'aimerais lui citer toute une série de chiffres, parce que, à l'instar de ma collègue tout à l'heure, l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, elle a mentionné que dans les transferts pour ce qui est des services médicaux et ensuite pour l'éducation, il y a eu une augmentation. Lors du dernier Budget, au niveau de Sciences et Technologie, nous avons eu nous aussi une augmentation de 12 p. 100. Alors, je voudrais mentionner à mon honorable collègue que des crédits supplémentaires de 1,3 milliard de dollars pour les sciences et la technologie ont été faits. D'ailleurs, le premier ministre l'a annoncé le 13 janvier 1988.

Alors, je voudrais lui mentionner en outre que 520 millions de dollars pour la recherche et la formation universitaire ont été appliqués. Là-dedans, il y a 80 millions pour les programmes de Bourses Canada; il y a 240 millions pour les centres d'excellence, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, à un autre collègue de l'opposition; il y a 200 millions de dollars pour les budgets de base des conseils subventionnaires pour fins de recherches universitaires. Et je voudrais mentionner à mon honorable collègue que les fonds prévus pour les conseils de subventions sont de 3,7 milliards de dollars en cinq ans, jusqu'en 1990-1991. Et s'il regarde avec attention, il s'agit d'une hausse de 1,4 milliard de dollars ou un peu plus de 60 p. 100 par rapport aux cinq années précédentes, de 1981-1982 à 1985-1986.

Alors, depuis que nous sommes au pouvoir, le gouvernement a haussé de 20 p. 100 les budgets annuels des conseils subventionnaires, et les budgets annuels des trois conseils de subventions totalisaient 531,4 millions de dollars. Ils sont maintenant de 635,4 millions. En 1990-1991, les budgets des conseils auront pratiquement doublé, soit une hausse de 48,9 p. 100, soit 791 millions de dollars par rapport à 1984-1985. Et les contributions du secteur privé à la recherche universitaire aux termes de la politique des fonds de contrepartie représenteront 380 millions de dollars en cinq ans.

Alors, j'aurais encore des listes et des listes à citer au député, mais j'aimerais lui demander, parce que, tout à l'heure, au début de son discours, il a presque laissé supposé que le gouvernement de la Colombie-Britannique pouvait faire un mauvais usage des transferts de l'argent que le gouvernement fédéral donne aux provinces. Il a quand même semé un doute et je voudrais que le député s'exprime un petit peu plus clairement là-dessus ou encore faire marche arrière, parce que je trouve que ce sont des allégations qui sont vraiment très importantes et qui peuvent quand même choquer le gouvernement de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Malone): Je rappelle au député qu'il dispose de deux minutes.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. La préoccupation que j'ai, beaucoup la partagent en Colombie-Britannique. En effet, par suite d'une modification que les libéraux ont apportée à la Loi sur le financement des programmes établis, les provinces sont libres de dépenser comme elles l'entendent les crédits que le gouvernement fédéral leur verse au titre de la santé et de l'éducation. Or, nombreux sont ceux qui reprochent aux provinces de ne pas dépenser ces crédits aux fins prévues. C'est pour dissiper ces doutes que j'ai posé ma question au ministre d'État. Le ministre n'a pas dit si son ministère avait fait des études pour confirmer ou infirmer ces doutes. Il a dit qu'il fallait faire preuve de bonne volonté, ce à quoi j'ai répondu que ce n'était pas suffisant. En Colombie-Britannique, on parle souvent de «la route de Coquihalla» lorsqu'un gouvernement provincial affecte des crédits à un domaine pour les dépenser dans un autre. L'expression est quasiment passée en proverbe. Voilà comment on répond à une question pareille.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est volontiers que je participe à l'examen de cette motion qui se lit comme il suit:

> Que la Chambre demande au gouvernement de prendre des mesures pour accroître les engagements fédéraux au titre du soutien de l'enseignement postsecondaire, du développement scientifique et technologique, de la formation en cours d'emploi et du recyclage professionnel et de la lutte contre l'analphabétisme,

qui sont tous des facteurs essentiels à l'édification d'un avenir où le Canada sera fort et compétitif.

Je suis indéniablement d'accord avec cette motion et j'entends confirmer mon appui en formulant quelques commentaires.

Quiconque examine le texte de la motion constate qu'il traite de différents aspects. Il traite tout d'abord de l'éducation, et j'aimerais en dire un mot. Il traite également du recyclage professionnel. J'aimerais aborder aujourd'hui cet aspect du recyclage dans la mesure où il touche un grand nombre de mes électeurs des régions rurales et éloignées de la Saskatchewan qui songent à leur avenir.

Il y a un mois, le gouvernement a présenté le projet de loi C-21 concernant l'assurance-chômage, projet de loi que nous, députés de l'opposition, contestons avec vigueur. C'est une motion qui vise à modifier l'orientation de l'assurance-chômage au Canada. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui invite le gouvernement à détourner 800 millions de dollars puisés à même les primes d'assurance-chômage pour les faire servir au recyclage dans le cadre de l'enseignement et de l'embauche. Ce à quoi je m'oppose, ce n'est pas tellement à ce que le gouvernement investisse dans le recyclage, mais plutôt qu'il détourne à cette fin les fonds destinés à l'assurance-chômage.

Je suis un chaud partisan des programmes de formation au Canada. A mon avis, le gouvernement doit s'engager à fond dans la formation et le recyclage afin d'améliorer les perspectives d'avenir des Canadiens qui vivent dans des régions éloignées et celles des Canadiens qui vivent dans des régions urbaines où les changements technologiques modifient rapidement la composition de la population active.

Je suis convaincu que le gouvernement devrait réfléchir à la façon dont les Canadiens perçoivent son engagement. Permettez-moi de citer l'exemple de la Saskatchewan. Le précédent gouvernement que dirigeait l'ancien premier ministre Allan Blakeney avait mis en oeuvre un programme de formation en hygiène dentaire qui a attiré en Saskatchewan un grand nombre de jeunes Canadiens. Ce programme de formation d'hygiénistes dentaires a abouti à l'instauration d'un programme dentaire complet pour les enfants des écoles. Des fauteuils et des cabinets de dentiste ont été installés dans toutes les écoles publiques de la province. Tous les écoliers avaient droit à un examen dentaire et à un nettoyage de base gratuits.

En 1982, peu après le changement de gouvernement et la prise du pouvoir par le gouvernement conservateur dirigé par l'actuel premier ministre Grant Devine, il y a eu une réorientation de politique. Alors que 400 personnes à la formation toute récente s'occupaient de thérapie et d'hygiène dans le réseau, le nouveau premier ministre a supprimé le programme dans sa totalité. Il a congédié ces 400 thérapeutes et hygiénistes et a retiré les fauteuils et l'équipement de toutes les écoles de la province. Il y a eu du mécontentement non seulement chez les parents qui avaient tiré grand avantage de ce régime, mais aussi chez ceux qui avaient eu confiance dans l'ancien gouvernement et qui croyaient avoir reçu une formation leur garantissant un emploi à long terme.

• (1720)

Après que le gouvernement provincial eut annoncé la nouvelle, le premier ministre est venu dans ma localité, à North Battleford, où il a rencontré des thérapeutes dentaires; il leur a promis qu'absolument tous ceux qui avaient perdu leur emploi à cause de la suppression du programme de thérapie dentaire en retrouveraient un dans le secteur privé, que les dentistes auraient plus d'enfants à soigner et qu'ils engageraient des thérapeutes dentaires qui avaient reçu une excellente formation après tout.

Cette promesse qui garantissait un emploi aux hygiénistes et aux thérapeutes dentaires de la province de la Saskatchewan ne s'est pas matérialisée. Seulement 6 des 400 thérapeutes formés par la province pour ce programme ont maintenant un emploi dans un cabinet privé. C'est dire la profondeur de l'engagement du gouvernement de la Saskatchewan et toute la confiance et le respect qu'il a témoigné aux personnes qui ont suivi un cours de recyclage.

Je reste très sceptique devant l'engagement du gouvernement et ses promesses à l'égard des programmes de recyclage et des fonds qu'il consacrera à la formation. Bien sûr, il est beau d'entendre parler en termes grandiloquents de tirer les personnes du chômage et de leur dépendance face à l'aide sociale pour leur procurer des emplois qui seront créés grâce aux programmes de recyclage du gouvernement. En Saskatchewan, la population n'attend plus rien du gouvernement qui s'était fixé un tel objectif.

L'autre jour, j'ai parlé ici de l'intention du gouvernement de mettre fin au programme de remise en état des embranchements des lignes de chemin de fer. Il y a aussi d'autres programmes du gouvernement qui, à toutes fins utiles, bloquent les perspectives d'avenir des habitants de ma région. L'annulation du Programme de remise en état des embranchements pourrait nuire à l'avenir de la collectivité de Big River. S'il n'y a pas de possibilités d'expansion dans cette collectivité, il n'y aura pas non plus d'emplois, donc aucun besoin de recycler les gens. Ceux-ci devront se réinstaller dans une plus grande ville pour offrir un avenir à leurs enfants. C'est ainsi que nous créons un autre groupe de chômeurs dans les grands centres urbains. Le maintien du Programme de remise en état des embranchements permettrait aux membres de cette collectivité rurale d'assurer leur avenir sans avoir à déménager dans une grande ville où ils entreraient en concurrence avec les chômeurs locaux pour les emplois dont le gouvernement envisage de tenir compte dans son programme de recyclage.

La collectivité de Big River ne demande pas au gouvernement de l'aider à recycler ses travailleurs dans le secteur de l'agriculture et dans l'industrie du sciage. Cette localité cherche simplement à maintenir son économie et le mode de vie dont jouissent ses habitants depuis très longtemps. Il y a 700 foyers dans la collectivité de Big River. Ces habitants se demandent ce que leur réservera l'avenir si la ligne ferroviaire disparaît. S'ils ne peuvent pas expédier leurs céréales ou transporter leur bois d'oeuvre à partir de la scierie qui constitue le deuxième élément de l'économie de cette localité, quelles perspectives s'offrent à eux? Nous n'allons pas recycler des gens pour qu'ils fassent de l'exploration pétrolière, de la soudure ou tout autre travail proposé dans ce projet destiné à venir en aide à la population de cette localité.

Les programmes gouvernementaux dont nous avons besoin sont des programmes de développement régional, des programmes de développement communautaire, le financement des programmes d'éducation communautaire, afin que les habitants des régions rurales ou éloignées puissent demeurer actifs. J'appuie certes les initiatives que tous les gouvernements de toutes les obédiences politiques dans la province de Saskatchewan et au niveau fédéral ont prises dans le passé pour implanter des collèges communautaires et régionaux dans les régions rurales. Ces collèges régionaux administrent certains des programmes offerts dans le cadre du Régime d'assurance-chômage et du Programme de la planification de l'emploi. Il faut donner de l'expansion à ces activités et faire fond sur elles. J'entrevois un avenir prometteur si le gouvernement s'engage à le faire.

M. Kempling: En écoutant parler le député, je me demandais quand il allait en arriver à ce qu'il voulait dire. Il semblait relater les démêlés de certaines personnes avec le gouvernement de la Saskatchewan et un programme que ce dernier appliquait, et il tentait d'une certaine façon d'en rejeter la faute sur notre gouvernement. C'est regrettable. Ce qui s'est passé là-bas regardait le gouvernement en exercice là-bas. Cela n'avait rien à voir avec notre gouvernement.

Je proposerais au député que les habitants de la localité de Big River communiquent avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) et lui demande si un programme Développement des collectivités pourrait être conçu pour leur situation particulière. Nous avons signé des centaines de tels programmes pour des situations exactement semblables à celle que décrit le député. La ministre serait heureuse, j'en suis sûr, de demander à ses fonctionnaires d'étudier la question.

En ce qui concerne l'autre formation, il y a ceux dans le monde qui pense, je le sais, que toute la formation devrait se faire dans les collèges ou les écoles. Nous avons toujours cette difficulté. Il y a des gens dans l'industrie qui nous disent qu'ils ne veulent pas les outilleurs-ajusteurs qui sortent de certains collèges communautaires parce qu'ils n'ont pas les qualités nécessaires ou parce que l'industrie ne veut pas d'un certain type de travailleur. Notre travail est d'améliorer cette situation chaque fois que nous le pouvons.

Le gouvernemnt négocie, parle et discute avec les représentants de l'industrie et avec les provinces pour savoir de quelle main-d'oeuvre spécialisée ils auront besoin dans l'avenir. C'est ce que nous entreprendrons cet automne avec six industries qui discuteront avec le gouvernement, les syndicats et le patronat des compétences qui seront nécessaires pendant la période qui vient. Notre travail consistera ensuite à former la main-d'oeuvre conformément aux recommandations que contiendront les rapports qui nous seront présentés, et c'est ce que nous ferons.

Je ne vois pas l'avenir d'un oeil aussi pessimiste que le député. Je suis ici depuis 17 ans et j'ai hâte que vienne le jour où j'entendrai un député néo-démocrate qui ne soit pas un prophète de malheur.

M. Taylor: Je remercie le député de Burlington de sa question. J'ai un certain respect pour le député. Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté à une réunion d'un groupe interparlementaire canado-américain où le député a parlé avec éloquence de l'industrie de l'acier. J'ai très peu de

contact avec cette industrie dans ma région. L'exposé du député m'a beaucoup appris au sujet de l'acier et renforce encore davantage mon sentiment d'appartenance à notre pays. Je ne sais pas ce qui arrivera au secteur de l'acier. J'espère que l'exposé que le député a fait aux Américains les aidera à résoudre les difficultés que nous avons.

Le député essayait de savoir ce qu'il y avait au sujet du gouvernement provincial de Saskatchewan. Les gens de la province savent très bien que les conservateurs sont tous les mêmes, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. Le fait que l'on diminue l'importance de la formation et du succès des particuliers qui travaillent collectivement au bien public est particulièrement évident en Saskatchewan. Dans cette province, les gens ont le désir de travailler collectivement à la réalisation des objectifs du groupe. Le gouvernement de cette province et l'engagement qu'il prend dans le cadre de la loi fédérale ne suivent pas la volonté de la population. C'est ce que je voulais dire.

• (1730)

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je suis content de participer à ce débat. Je voudrais le faire porter sur un seul aspect, un aspect de notre société qui en ternit l'image. On a fait allusion plusieurs fois aujourd'hui au problème de l'analphabétisme. J'avais cru que les gens d'en face avaient pris un engagement très ferme sur ce chapitre avant les élections. Cet engagement a perdu un peu de sa vigueur dans le discours du Trône. Il faut dire que les élections étaient passées. Maintenant, ces mêmes députés en parlent de façon symbolique et je leur fait un compliment car c'est beaucoup dire.

Quels que soient les motifs du gouvernement d'organiser son programme dans cet ordre, des raisons politiques évidemment, il est évident que l'analphabétisme représente une grande perte de potentialités, à la fois pour l'État et pour l'individu concerné. Ses conséquences générales sont souvent cachées. L'analphabétisme nuit à notre développement économique et à l'emploi. Et au niveau personnel, il nuit à la santé, à l'adaptation sociale et au bien-être général des individus qui en sont affligés.

On ne saurait donc sous-estimer l'importance de l'alphabétisme. La structure sociale, politique et économique de la communauté moderne part du principe que chaque citoyen est en mesure de communiquer avec ses semblables au moyen du texte écrit ou imprimé.

Il existe plusieurs définitions de l'alphabétisation. Ma préférée est celle des Nations Unies. Elle est vieille maintenant, mais je crois qu'elle est toujours valide. La voici:

> L'alphabète est une personne capable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne.

Une personne incapable d'en faire autant est illettrée, selon les normes de l'ONU. L'alphabétisation est ainsi considérée comme un moyen de se réaliser soi-même et de participer pleinement à la société. Les données les plus récentes montrent qu'un Canadien sur cinq de plus de 15 ans ne remplit pas les conditions requises pour être alphabète et ne peut donc pas s'épanouir et participer pleinement à la société. C'est un chiffre alarmant. Il y a de quoi avoir honte dans un pays riche qui se prétend civilisé. Une personne sur cinq de plus de 15 ans ne peut qu'exister en périphérie de la vie et doit se tenir à l'écart dans beaucoup de circonstances. Autre fait intéressant à noter: l'analphabétisme augmente à mesure qu'on passe de l'ouest à l'est du Canada.

Donc, l'analphabétisme devient de plus en plus évident quand on voyage de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. La chance y est pour quelque chose. Être désavantagé n'aide personne au départ, mais la chance est un facteur important. A mon sens, la chance n'est pas une bonne façon d'assurer les mêmes occasions d'avancement au Canada. C'est extrêmement difficile d'essayer de déterminer les conséquences sociales de l'analphabétisme. Des relations complexes comprenant divers facteurs affectent le statut social d'une personne. Comme la cause et l'effet sont très difficiles à distinguer, c'est plus juste de discuter des circonstances associées à l'analphabétisme que de parler de ses effets ou de ses résultats. Les gens peu instruits ont en général une santé délicate—c'est prouvé—,une espérance de vie moindre et plus d'incapacités d'un genre ou d'un autre. Tout cela peut être étayé par des statistiques. Sont aussi souvent associés à l'analphabétisme des situations comme la pauvreté, le chômage, des problèmes personnels résultant de

l'éclatement des familles et d'autres choses du genre. C'est un problème très grave au Canada. Les analphabètes risquent plus que les autres d'être pauvres, sans travail et assaillis de problèmes personnels. Ils sont souvent tout cela à la fois.

Je veux dire quelques mots au sujet de la pauvreté et de l'analphabétisme. Comme la plupart des autres pays, le Canada a encore beaucoup à faire pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, du manque d'instruction et de piètres possibilités d'emploi qui se répètent d'une génération à l'autre, de sorte que l'on trouve deux et parfois même trois générations d'analphabètes. Cela entraîne des coûts socio-économiques élevés, qu'aucun pays n'est assez riche pour supporter.

Le chômage est un autre facteur lié directement à l'analphabétisme. Le lien de causalité analphabétisme-chômage a été clairement mis en évidence dans les démocraties occidentales. Plus le niveau d'instruction augmente, c'est-à-dire plus l'on s'éloigne de l'analphabétisme, meilleures sont les chances d'entrer dans la population active, d'éviter le chômage, de trouver un emploi supérieur et, partant, d'obtenir une rémunération cumulative élevée. En deux mots, plus on est instruit, plus on a de chances d'obtenir un emploi. Quand les gens ont des emplois, tout le monde y gagne dans le pays. Ceux qui n'ont pas le niveau fonctionnel d'alphabétisation sont et demeureront les moins susceptibles de trouver un emploi. S'ils ne trouvent pas de travail, ils n'ont pas de possibilités de promotion sociale, d'où sentiment d'infériorité avec tous les problèmes qu'entraîne le manque d'estime de soi.

L'État fédéral a doté le Secrétariat d'État de crédits pour appuyer à l'échelle communautaire des initiatives bénévoles en faveur de l'alphabétisation. Mais cela n'est pas vraiment la marque de son engagement. Il n'y a pas d'effort concerté. Il s'agit là d'une approche au coup par coup face à un problème très grave. Ce n'est pas ce qui réglera le problème de l'analphabétisme au Canada. Dans son discours du Trône de 1986, le gouvernement fédéral s'engageait à collaborer avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles à la constitution de ressources permettant de faire en sorte que les Canadiens aient accès à l'alphabétisation. C'était en 1986. Ces belles paroles n'ont pas eu de suite.

Le 8 septembre 1988—moment critique puisqu'une campagne électorale était en cours et que le gouvernement était animé par un intérêt immense—, le gouvernement fédéral a annoncé l'intention d'investir 110 millions de dollars en cinq ans dans la lutte contre l'analphabétisme au Canada. Cela revient, sur cinq ans, à 5 $ par analphabète. C'est une goutte d'eau dans la mer, c'est, comme je l'ai dit, un geste purement symbolique. Il y a quelques années, les Canadiens ne se préoccupaient guère du problème. Ils supposaient que leur société était parmi les plus instruites au monde. Toutefois, il ressort d'études récentes qu'une bonne proportion de la population canadienne est analphabète et que ce problème coûte énormément cher à la nation.

Nous sommes fiers d'avoir réussi à enseigner nos deux langues officielles à un grand nombre de Canadiens, mais nous ne sommes pas parvenus, ce qui est un échec lamentable, à enseigner à un Canadien sur cinq de plus de 15 ans à lire et à écrire ne serait-ce que dans une seule langue officielle. Voilà qui en dit long sur la priorité que le gouvernement accorde à ce problème.

Le gouvernement doit s'engager fermement dans la lutte contre l'analphabétisme. Il doit faire appel à tous les secteurs de la société. Il doit voir dans l'analphabétisme un problème socio-culturel complexe et à long terme dont la solution exige de l'argent et de la recherche. Il faudrait qu'il s'engage à y consacrer un pourcentage fixe du Produit intérieur brut, point de référence dont le gouvernement ne se sert à peu près plus lorsqu'il établit ses dépenses.

L'analphabétisme coûte énormément cher à l'industrie et au commerce. De ce seul point de vue, il faut considérer la lutte contre l'analphabétisme comme un investissement. Le nombre des emplois non spécialisés diminue. Or, c'est chez ceux qui les occupent qu'on rencontre la plupart des analphabètes. Les compétences qu'exige la technologie moderne ne sont pas à la portée de la plupart d'entre eux. C'est un cercle vicieux. La plupart des analphabètes sont incapables de bien communiquer, compétence que recherchent de plus en plus les employeurs. Ils sont d'ailleurs plus souvent victimes d'accidents de travail.

• (1740)

Réfléchissons aux gestes ordinaires que nous posons et qui sont au-delà de la capacité des analphabètes, comme lire les instructions sur un flacon de pilules et comprendre les risques possibles, libeller un chèque correctement ou encore faire une simple opération commerciale, ou même suivre un chemin sur une carte.

Il est important de pouvoir comprendre la Charte des droits, mais cela est impossible pour ceux qui n'arrivent pas à comprendre ce qu'ils lisent. Les analphabètes ont bien du mal à trouver un chiffre dans une table d'impôt sur le revenu ou le nom d'un magasin dans les pages jaunes.

En terminant, j'invite le gouvernement à cesser de tenter de préparer l'avenir en ayant les yeux tournés vers le passé et à prendre au sérieux la situation critique de 20 p. 100 des Canadiens de plus de 15 ans qui ne savent lire ni l'une ni l'autre de nos langues officielles. Des méthodes permettant de lutter contre l'analphabétisme existent déjà. Il s'agit pour le gouvernement de prendre les engagements nécessaires et de faire preuve de l'imagination voulue. Cela devient, de façon de plus en plus urgente, l'un de nos principaux problèmes nationaux. J'ai été heureux de me pencher sur cette question et j'espère que le gouvernement nous écoute.

Mme Browes: Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député pour ses observations d'aujourd'hui. Un programme permettant de remédier à cette question est probablement l'un des plus importants que nous puissions adopter dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je suis heureuse de voir que nous pouvons nous entendre sur la nécessité d'adopter des programmes d'alphabétisation.

Les exemples donnés par le député ne font que montrer l'importance du programme d'alphabétisation de 110 millions de dollars sur cinq ans que le premier ministre (M. Mulroney) a commencé l'année dernière. Je suis persuadée que le député sera également heureux d'apprendre qu'au Frontier College, de Toronto, on a décidé de consacrer 417 000 $ au lancement d'un programme intitulé «Read Canada».

Il tend à encourager les députés et les membres de la collectivité à lire à leurs électeurs, à leurs enfants et leurs concitoyens, afin de les aider à comprendre l'importance de la lecture. L'épouse du premier ministre fera une lecture sur la colline du Parlement à l'occasion de la Fête du Canada et on espère que les députés de tout le pays en profiteront pour participer à ce programme intitulé «Read Canada». Il est à souhaiter que le député sera du nombre.

Je tiens à féliciter le député de ses propos bien sentis et à lui faire savoir que nous, ministériels, faisons tout ce que nous pouvons. J'ai hâte de collaborer avec lui à l'élaboration de ces projets précis qui devraient aider tous les Canadiens à participer à la vie socio-économique de notre pays et à s'y épanouir.

M. Jordan: Madame la Présidente, je suis bien aise de ces commentaires. Nous semblons nous entendre parfaitement sur cette question, mais il semble subsister quelques obstacles. Je suis persuadé qu'en dépit de ceux qui pensent qu'il ne s'agit pas d'une préoccupation nationale majeure, nous parviendrons ensemble à accomplir quelque chose.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il entendait dépenser «n» millions de dollars au cours des cinq prochaines années. C'est comme s'il déclarait que son gouvernement entendait allouer une certaine somme aux soins de santé et qu'il cesserait de s'intéresser à la question dès l'instant où les crédits seraient épuisés. Évidemment, nous nous intéressons beaucoup plus que cela aux soins de santé, mais je trouve qu'autoriser un montant déterminé pour une certaine période de temps, c'est simplement appliquer un cataplasme. À mon avis, si nous voulons faire reculer l'analphabétisme, nous devons recourir à des moyens beaucoup plus énergiques.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Comme il est 17 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 81(14), interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés!

(La motion de M. Duhamel, mise aux voix, est rejetée.)

• (1750)

(*Vote No 31*)

POUR

Députés

Allmand	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker	Barrett

Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Duhamel
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
MacAulay
MacWilliam
Marchi
McGuire
Mills
Nault
Ouellet
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Simmons
Stewart
Taylor
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Bellemare
Berger
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Ferguson
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
Mifflin
Murphy
Nystrom
Parent
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Speller
Stupich
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—86

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper

Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil

Corbett
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reimer
Richardson
Shields
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Wilbee
niboia)
Worthy—116

Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
de Cotret
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McKnight
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 juin 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER DES VISAS AUX RÉFUGIÉS CHINOIS

Mme Mary Clancy (Halifx): Monsieur le Président, le monde entier a les yeux rivés sur la Chine et les événements terribles qui s'y déroulent.

Les étudiants chinois au Canada passent par une double épreuve. Ils craignent qu'en manifestant ici pour rester solidaires de leurs collègues qui luttent contre la tyrannie à la place Tiananmen, on n'exerce des représailles contre leur famille en Chine.

Chaque jour, des Canadiens de tous les coins du pays appellent pour demander que le gouvernement prenne des mesures concrètes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a demandé qu'on lui en suggère.

Je demande au gouvernement d'offrir immédiatement des visas aux réfugiés chinois qui ont de la famille au Canada, et d'offrir l'asile à tout citoyen condamné par son propre gouvernement pour sa foi dans les libertés, notamment la liberté d'expression.

Les Canadiens ne veulent pas rester passifs pendant que la justice est bafouée en Chine.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE SOIENT VERSÉS LES PAIEMENTS D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre (M. Mulroney) s'est cru obligé d'aller à Saskatoon pour rassurer encore une fois les agriculteurs et leur dire qu'ils ont l'appui des conservateurs. Les agriculteurs ont entendu ce refrain si souvent qu'ils commencent à se demander ce que le gouvernement est en train de tramer.

En particulier, les agriculteurs ont besoin de savoir combien d'argent ils peuvent s'attendre à recevoir du programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse et quand les chèques seront postés.

Ils veulent aussi savoir si les commissions d'appel auront le mandat de corriger les injustices attribuables au programme informatique archaïque conçu en fonction des municipalités que le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) persiste à utiliser. Ce programme est déjà reconnu comme l'un des plus stupides jamais appliqué par un gouvernement. Il aurait sûrement la vedette dans une comédie des erreurs, mais il s'agit ici de personnes en chair et en os qui ont besoin d'argent sonnant pour payer de vraies factures.

Malheureusement, les banquiers n'accepteront pas de discours vides en guise de paiement, pas même ceux du premier ministre.

* * *

LES PÊCHES

LES INQUIÉTUDES DES PÊCHEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, une fois de plus le gouvernement conservateur dédaigne les intérêts de la Colombie-Britannique. Il refuse d'entendre les préoccupations légitimes de 25 000 pêcheurs et travailleurs de conserveries de la Colombie-Britannique.

Cette semaine, des représentants du Fisheries Council of B.C., du Syndicat des pêcheurs et des travailleurs assimilés et de la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique sont venus rappeler au Parlement l'inévitable perte d'emplois qui se produira si notre gouvernement consent à laisser aux États-Unis le plein accès à notre poisson non transformé.

Certes, par la faute du libre-échange que les conservateurs ont conclu avec les États-Unis, nous avons perdu les principaux recours que nous avions contre les décisions défavorables du GATT. Le gouvernement pourrait au moins examiner d'un bon oeil la proposition de l'industrie de la Colombie-Britannique selon laquelle le Canada devrait prévoir par règlement que les besoins de notre pays en poisson doivent être satisfaits avant que le poisson non traité puisse être exporté.

Article 31 du Règlement

La Colombie-Britannique réclame des mesures additionnelles pour mettre un frein à la surexploitation des stocks canadiens pratiquée par les étrangers et des programmes d'aide pour les pêcheurs et les travailleurs des usines de conditionnement. Ces préoccupations méritent mieux que les accusations d'alarmisme lancées par le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon).

Les gens qui perdent leur emploi méritent un traitement égal et non des insultes.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INTERRUPTION DU PCEEMV

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, l'interruption abrupte du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, le PCEEMV, qui accordait des subventions au secteur pétrolier et gazier est injuste. Non seulement l'industrie n'a été ni consultée ni avertie de l'imminence de la fin de ce programme populaire, mais en l'interrompant ainsi, le gouvernement enfreint sa propre loi qui porte qu'un préavis de six mois doit être donné à l'industrie avant la fin du programme. Ce préavis n'a jamais été donné.

En fait, quelques jours avant la présentation du budget, le ministre nous avait donné l'assurance, à moi ainsi qu'à l'industrie, que ce programme était à l'abri des compressions budgétaires.

Le gouvernement a déclaré que les demandes de subventions seront étudiées si les entreprises peuvent présenter des documents juridiques attestant qu'elles avaient l'intention, avant le 26 avril, de procéder à des forages.

Dans le secteur pétrolier et gazier, des transactions sont conclues par une simple poignée de mains. Certes, des documents juridiques suivent, mais une entente est une entente et pour les gens du secteur pétrolier, une poignée de mains est aussi valable qu'une signature au bas d'un contrat.

Nous nous inquiétons tous de la dette nationale. Peu de personnes, dans le secteur, contesteraient la générosité et la valeur du PCEEMV. Tout le monde est prêt à reconnaître que plus d'argent a été dépensé que ce qui était prévu à l'origine. En l'occurrence, il s'agit d'une question d'équité. J'espère que les agents qui étudieront les demandes encore admissibles en vertu de la clause de protection auront comme directive de faire preuve de largesse.

* * *

LES SPORTS

L'UTILISATION DE SUBSTANCES INTERDITES POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, nous nous réjouissons tous que Ben Johnson ait admis devant la commission d'enquête Dubin qu'il utilisait des substances interdites et qu'il était déterminé à courir encore dans l'équipe canadienne. Nous espérons que son aveu contribuera à changer l'orientation des sports au Canada et à atténuer le scandale qui a éclaté à Séoul l'année dernière.

Je remarque que le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Charest) commence enfin à revenir sur les mesures arbitraires qu'il a prises lors des jeux de Séoul, l'année dernière. Sans préjuger de l'affaire, il importe que nous attendions tous les recommandations de la commission Dubin. Toutefois, à cet égard, je tiens à aviser la Chambre qu'hier soir, j'ai pu faire part à M. le juge Dubin de l'opinion d'un groupe de Canadiens qui étaient touchés par cette affaire, c'est-à-dire les jeunes. Dans ma circonscription, l'école élémentaire George J. a déposé un projet de loi émanant de leur Parlement miniature; il a été présenté par le «Très honorable» Chris Sandham. Il faut tenir compte des idées qui y sont exprimées et de celles de tous les Canadiens en cette triste période de l'histoire canadienne.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT CHINOIS AUX ÉTUDIANTS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, les Canadiens qui réfléchissent et qui s'intéressent à la question continuent d'exprimer un sentiment d'horreur et d'incrédulité devant la réaction du gouvernement chinois à la manifestation pacifique des étudiants et des partisans de la démocratie. Les parlementaires des deux côtés de la Chambre ont condamné cette attitude.

Plusieurs centaines de mes électeurs se sont joints à d'autres Canadiens pour essayer d'exprimer leur chagrin et leur profonde indignation. Voici ce que dit un télégramme envoyé au ministre des Affaires extérieures:

Nous ne pouvons pas assister en silence au massacre d'innocents qui luttent pour la liberté. En ne disant rien, on ne fait rien pour mettre un terme aux actes de violence et à l'oppression. C'est inadmissible. Nous devons montrer que nous soucions du sort de ces gens-là.

Les Canadiens s'intéressent à ces gens-là, monsieur le Président, et ce message doit être communiqué au Parlement.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES ET LE VINGT-SIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, cette semaine on fête le 20e anniversaire de la Loi sur les langues officielles. En même temps, on célèbre le 26e anniversaire de la Commission B et B.

Prenons cette occasion pour réitérer notre engagement, celui de tous les partis politiques dans cette Chambre, aux principes fondamentaux de justice et d'égalité pour les minorités linguistiques partout au Canada.

Il faudrait maintenir et améliorer la qualité des services accordés à ces minorités. Même aujourd'hui, par exemple, les Franco-Albertains doivent lutter devant la Cour suprême pour leurs droits fondamentaux pour gérer leur conseil scolaire.

Il faut aussi reconnaître les caractéristiques spécifiques du Québec, une société distincte, et faire respecter les droits collectifs des francophones au Québec.

Monsieur le Président, c'est une semaine de célébration, mais c'est aussi une semaine pour réitérer notre engagement à la justice et l'égalité des minorités linguistiques partout au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ACCUSATION D'INGÉRENCE POLITIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'accuse le député néo-démocrate de Victoria d'avoir essayé de faire de l'ingérence politique dans les affaires de la GRC parce que. . .

M. le Président: Je regrette, mais le Règlement précise clairement que l'on ne peut pas porter des accusations contre un député dans le cadre des déclarations.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

L'ANALYSE DES DÉCHETS À L'ÉCOLE DELTA

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, l'école secondaire Delta et le conseil de recyclage de la Colombie-Britannique ont mené une étude afin de déterminer le contenu des poubelles de l'école après une journée typique et de mettre sur pied un programmes de recyclage.

Les étudiants ont divisé les déchets en 14 catégories de matériel recyclable et ont jeté seulement ce qui n'entrait dans aucune des catégories. L'expérience a montré que la récupération des matières recyclables permet de réduire substantiellement la quantité des déchets produits à l'école. Le conseil de recyclage de la Colombie-Britannique pourra se servir des données recueillies pour convaincre d'autres écoles des avantages du recyclage.

Nous devons tous faire notre part pour nettoyer l'environnement, et c'est au niveau local que ces efforts ont le plus d'impact. Les programmes de recyclage, autant résidentiels qu'institutionnels, contribueront dans une large mesure à réduire le volume des déchets et à récupérer les matières de valeur.

Les étudiants et le personnel de l'école secondaire Delta qui ont pris cette initiative méritent d'être cités en exemple.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence MacAuley (Cardigan): Monsieur le Président, l'industrie de la pomme de terre représente une activité économique importante pour l'île-du-Prince-Édouard, puisque 80 p. 100 de la production totale de pommes de terre de semence vient de cette province.

Il devient de plus en plus difficile pour les producteurs d'être compétitifs sur le marché canadien à cause de l'augmentation des coûts de production.

Monsieur le Président, les frais d'inspection, réglementés par le gouvernement, sont un fardeau pour les producteurs de pommes de terre de l'Île. Ils représentent un autre assaut financier contre l'industrie agricole dans ma province. Le 29 mai dernier, les principaux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont exprimé au gouvernement, en termes non équivoques, leur opinion à ce sujet. Le gouvernement doit soulager les producteurs de pommes de terre de l'Île de cette taxe injuste, excessive et discriminatoire.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉLIMINATION DES ORDURES DANS LA RÉGION DE HALTON

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma circonscription étouffe sous les ordures.

Dans la région de Halton, tous les sacs d'ordures sont expédiés aux États-Unis vers un incinérateur de l'État de New York qui ne répond cependant pas aux normes de lutte contre la pollution en vigueur en Ontario. Les polluants atmosphériques finissent donc par retraverser la frontière; de plus les contribuables paient un million de dollars par mois pour exporter ces déchets.

Entre temps, on est à la recherche d'un nouveau site d'enfouissement dans de nombreuses municipalités de Halton—Peel. Des millions de dollars ont été gaspillés quand des localités se sont traînées mutuellement devant les tribunaux sur la question du projet d'emplacement d'un nouveau dépotoir. C'est bien sûr là de la folie au point de vue environnemental et économique.

Le problème de l'élimination des ordures est critique dans la région de l'agglomération torontoise, et je presse le gouvernement fédéral de collaborer avec les régions et avec les municipalités locales pour trouver une solution. Il faut créer un super organisme de gestion des déchets. Il faut que le fédéral intervienne pour briser l'impasse qui nous met dans la situation embarrassante d'avoir à exporter nos propres ordures aux États-Unis.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DESCENTE DANS LES ESCOUMINS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, le 13 juin avant l'aube un détachement important de 40 gendarmes a envahi une petite réserve d'autochtones située à l'est de Québec. La GRC est arrivée en voiture à la localité de Les Escoumins munie de mandats de perquisition, a fait une descente au bureau de la bande et a saisi des boîtes de documents, des dossiers et des ordinateurs. Le solliciteur général doit expliquer à la Chambre pour quelle raison on a effectué cette surprenante invasion de l'une des plus petites réserves du Canada.

Plus tard un autre groupe de policiers est arrivé avec des casques et des matraques et a utilisé des gaz lacrimogènes sur les membres de la réserve. Qu'est-ce qui pourrait justifier des mesures aussi sévères de la GRC à la réserve où les représentants de l'ordre fonçant sur cette localité étaient aussi nombreux que ses habitants?

Le solliciteur général enquêtera-t-il sur cette descente de la GRC et assurera-t-il aux députés que ce genre d'intervention était effectivement justifié?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR DU CANADA EN CHINE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, pourrais-je adresser ma question au vice-premier ministre?

Même si nous approuvons la décision du gouvernement de rappeler notre ambassadeur en Chine et si j'ai un grand respect pour Earl Drake, je pense qu'il est clair que, jusqu'à présent, les autorités chinoises n'ont pas fait attention ni réagi aux protestations internationales.

Le premier ministre pourrait-il convoquer l'ambassadeur de Chine au Canada et lui dire personnellement que la décision du gouvernement chinois de faire la chasse aux étudiants qui avaient manifesté pacifiquement et de les traiter comme des criminels de guerre n'est rien d'autre qu'une horrible répression totalitaire?

Le premier ministre pourrait-il aussi dire à l'ambassadeur de Chine, dans les termes les plus directs possibles, que les Canadiens éprouvent la plus grande sympathie pour la population et les étudiants chinois, mais aucune pour les tactiques d'État policier utilisées de façon aussi brutale contre les étudiants?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la convocation de l'ambassadeur, à la lumière de la répression qui se poursuit, est une suggestion constructive.

Je vais certainement lui communiquer l'opinion du gouvernement du Canada et lui souligner, comme vient de le faire le chef de l'opposition et comme l'ont fait d'autres députés, que notre position n'est absolument pas anti-Chine. Nous cherchons à encourager l'ouverture et la démocratie en Chine et nous désirons protester, le plus vigoureusement possible, contre les mesures répressives prises par le gouvernement chinois.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER UNE RÉSOLUTION AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État pour sa réponse constructive. Je dois dire aussi que nous respectons la décision du premier ministre d'appuyer toute action que pourrait entreprendre le Conseil de sécurité des Nations Unies, mais je ne crois pas que cela soit suffisant.

Est-ce que le Canada va prendre l'initiative de demander, d'abord à Mikhaël Gorbachev, de prendre plus fermement position contre le gouvernement chinois, et avec l'appui de l'Union Soviétique, prendre l'initiative de confronter ouvertement la Chine aux Nations Unies? C'est-à-dire, le Canada va-t-il prendre l'inititiative de déposer une résolution condamnant l'action du gouvernement chinois et essayer de convaincre à l'Assemblée générale des Nations Unies d'autres pays d'appuyer cette initiative et cette résolution?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait très bien, le gouvernement canadien a joué un rôle actif avec d'autres pays afin de prendre des mesures concrètes qui peuvent avoir un impact sur les décisions du gouvernement de la Chine. Je suis intéressé par la suggestion du très honorable chef de l'opposition, à l'effet que peut-être on puisse encourager l'Union Soviétique. C'est certainement dans nos pensées d'avoir des conversations avec tous les pays qui peuvent être encouragés de prendre des mesures communes.

Je crois que le chef de l'opposition ne cherche pas les gestes vides, ou des gestes qui ne peuvent avoir d'impact, et moi non plus! Mais nous espérons trouver aux Nations Unies, ou par des conversations bilatérales avec d'autres pays, les moyens pour faire des pressions sur le gouvernement de la Chine.

• (1420)

[*Traduction*]

L'OPINION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME MONDIAL DE SANCTIONS COMMERCIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État a parfaitement raison. Jusqu'ici, nous n'avons parlé que de la pression de l'opinion internationale et de persuasion morale. C'était le but certes de la résolution que nous avons adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes. Et cela serait aussi le but d'une résolution que présenterait le Canada aux Nations Unies.

Étant donné que le gouvernement chinois refuse d'entendre raison, le Canada pourrait peut-être explorer, avec d'autres pays, des moyens de pression peut-être plus efficaces à l'encontre des autorités chinoises. Que pense le secrétaire d'État et le gouvernement de consultations avec d'autres pays qui aboutiraient à l'adoption d'un programme mondial de sanctions commerciales contre la Chine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, étant donné que nous sommes le 14 juin aujourd'hui, il serait prématuré, à mon avis, d'engager de telles discussions maintenant.

Le très hon. chef de l'opposition sait que nous participons, avec certains pays, à une série de consultations pour voir quels sont les moyens de pression les plus efficaces que nous avons à notre disposition. Je crois avoir déjà dit à la Chambre la semaine dernière que le gouvernement du Canada examinerait tout l'éventail des programmes que nous avons en Chine. Au demeurant, vu l'ampleur de ce problème, nous convoquons actuellement à une table ronde nationale des spécialistes canadiens des relations sino-canadiennes et de la situation en Chine pour nous assurer que les mesures que nous prenons auront les effets les plus soutenus et les plus positifs à longue échéance.

Certaines mesures, sur lesquelles je devrais peut-être attirer l'attention de la Chambre, peuvent avoir en soi un effet concret. L'une d'elles est la décision de Radio Canada International, qui mérite nos félicitations, d'avancer de 10 mois son projet d'augmenter sa capacité de diffusion jusqu'en Chine. La diffusion de ses émissions commencera le 20 juin et fera le contre-poids à la propagande abondante et massive des autorités chinoises.

* * *

LE LOGEMENT

LE MONTANT DU PAIEMENT INITIAL POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE MAISON

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Un sondage national Decima commandé par la SCHL fait et en septembre dernier révèle que 58 p. 100 des répondants pensent que le paiement initial exigé pour une maison est trop élevé; par ailleurs, 53 p. 100 sont d'avis que trouver une maison à prix abordable constitue un problème majeur.

Le 9 juin, la Banque Royale du Canada a confirmé le fait que la situation est tellement critique que des millions de familles canadiennes n'ont pas les moyens de s'acheter une maison modeste. A Vancouver, le coût d'une maison modeste équivaut à 65 p. 100 du revenu familial, comparativement à 50 p. 100 à Montréal et à plus de 75 p. 100 à Toronto.

Le gouvernement s'attendait à cette crise depuis au moins neuf mois, mais il n'a rien fait pour régler le problème. Qu'est-ce que le ministre entend faire immédiatement—pas dans un mois ou l'an prochain—pour aider les Canadiens qui veulent acheter une maison mais qui constatent que les prix sont carrément inabordables?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député sait que le prix des maisons varie énormément d'une région à l'autre. De toute évidence, les gens de Toronto, de Vancouver et de Montréal doivent s'attendre à payer beaucoup plus. A Edmonton, où j'ai passé les deux derniers jours, la situation n'est pas aussi dramatique.

Nous essayons de mettre en application des politiques nationales générales dans diverses localités afin de résoudre le problème. De concert avec mes homologues provinciaux et les autorités municipales, je suis en train de mettre sur pied des comités tripartites dont le mandat sera de cibler nos programmes dans un effort pour accroître le nombre de maisons à prix abordable.

Nous examinons également l'opportunité de lancer d'autres programmes à court et à long terme qui, je l'espère, vont nous aider à atténuer la pénurie de maisons à prix abordable dans un avenir rapproché.

LES LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que, d'après ce sondage du gouvernement, 58 p. 100 des Canadiens veulent qu'il s'attaque au problème du logement. Il faut reconnaître que le gouvernement n'a rien fait pour atténuer la pénurie de logements à prix abordable. Au contraire, il a augmenté les taux d'intérêt et taxé davantage les matériaux de construction, sans parler de la taxe qu'il s'apprête à imposer sur les produits et services. Selon une directive du ministre à la SCHL. . .

M. le Président: Le député devrait poser sa question.

M. Fontana: . . .et cela ne fait que déclencher l'alarme. L'alarme a déjà sonné. Peut-il dire aux Canadiens. . .

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Fontana: Monsieur le Président, la Chambre a entendu assez de balivernes du ministre. Je veux lui demander de nous dire à quoi les Canadiens peuvent s'attendre. . .

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

* * *

LES PÊCHES

LA DIMINUTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN POISSONS POUR TRANSFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le 17 novembre 1987, de passage en Colombie-Britannique, le ministre assurait au sujet de l'industrie de transformation du poisson de cette province: «Nous ne permettrons pas que ces emplois soient mis en péril.» Le lendemain, à la Chambre, en réponse à une question que je lui posais au sujet des inquiétudes des Britanno-Colombiens dans ce domaine, le ministre a dit: «Le gouvernement ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés.»

Comme le sait le ministre, les règlements que le gouvernement et lui même ont par la suite déposés ont mené, comme ils l'avouent eux-mêmes dans les documents en question, à une réduction dans l'approvisionnement en poisson des conserveries et partant, à la perte d'emplois qui ne devait pas se produire selon le ministre.

Ne va-t-il pas admettre qu'il a induit les citoyens de la Colombie-Britannique en erreur au sujet de ces emplois et, dans l'affirmative, qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au contraire, c'est le chef du Nouveau Parti démocratique qui induit les Britanno-Colombiens en erreur, car aucun emploi n'a été perdu et rien ne prouve que des emplois seront perdus. En fait, les nouveaux règlements régissant le débarquement de prises que le gouvernement a mis en vigueur pour remplacer les mesures que la collectivité commerçante internationale considérait comme discriminatoires et illégales vont protéger, mettre en valeur et renforcer les possibilités offertes au secteur de la pêche de la côte du Pacifique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, les Canadiens de la Colombie-Britannique savent que ce que vient de dire le ministre n'est que pures foutaises.

L'EXPORTATION DE POISSON NON TRANSFORMÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je prie le ministre de ne pas s'en remettre uniquement à ce que nous disons de ce côté-ci de la Chambre. Un de ses propres députés, le représentant de South Shore, disait récemment à propos de l'exportation de poisson son transformé de Nouvelle-Écosse—ce qui se fait, de l'aveu du ministre du Commerce extérieur, à la cadence de 80 millions de livres par année—que, cela coûtait un millier d'emplois à la Nouvelle-Écosse. Si l'exportation du poisson non transformé de Nouvelle-Écosse coûte un millier d'emplois, pourquoi le même raisonnement ne s'appliquerait-il pas à la Colombie-Britannique? N'y aurait-il pas les mêmes suppressions d'emplois? Pourquoi ne pas en convenir honnêtement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon la réglementation discriminatoire antérieure qui n'était pas conforme aux règles du GATT, rien ne garantissait que les prises de saumon quinnat, coho et kéta seraient débarquées sur les côtes canadiennes, créant par le fait même de nouvelles possibilités de transformation en Colombie-Britannique. La réglementation nouvelle veille à ce que les cinq espèces de saumon et de hareng de Colombie-Britannique arrivent sur nos côtes et débarquent dans des ports canadiens. Nous comptons donc qu'elles y seront transformées.

• (1430)

Permettez-moi d'ajouter que si nous ne voulons pas intervenir dans le commerce international en exportant nos produits de poisson, dont 80 p. 100 vont à l'étranger, nous n'aurons certainement pas les emplois dont le député se préoccupe tant.

M. Broadbent: Voilà, monsieur le Président, une défense vigoureuse des intérêts canadiens. Il n'y a qu'un ministre conservateur pour dire que les prescriptions de transformation qui avaient pour but de conserver les emplois canadiens étaient discriminatoires.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EMPLOIS DANS LA TRANSFORMATION DU POISSON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je m'adresse au ministre du Commerce extérieur qui a reconnu que la Nouvelle-Écosse a perdu l'année dernière quelque 80 millions de livres de poisson non transformé.

S'il en est bien ainsi, reconnaît-il aussi avec son propre collègue que cela coûte à la Nouvelle-Écosse 1 000 emplois par an? Le cas échéant, reconnaît-il enfin que l'accord qu'il a signé au nom des Canadiens et qui a abouti à la réglementation concernant la transformation du poisson dont son collègue a parlé signifie qu'en raison de cette ineptie, la Nouvelle-Écosse perd chaque année au moins 1 000 emplois et que la Colombie-Britannique en perd tout autant. En somme, le gouvernement a abandonné le droit de nos conserveries de l'Atlantique et du Pacifique de transformer notre propre poisson.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique est un partisan irréductible du tribunal du GATT. Or, en 1986. . .

Une voix: Pourquoi n'en avez-vous pas appelé?

M. Crosbie: . . .les États-Unis se sont plaints auprès du tribunal du GATT que les Canadiens interdisaient la vente du saumon et du hareng à leurs usines de transformation, alors que les Américains autorisaient la vente du saumon à nos usines de transformation.

En fait, monsieur le Président, les usines de la Colombie-Britannique achètent aux pêcheurs américains 15 p. 100 du saumon qu'elles transforment.

Une voix: Cinquante p. 100.

M. Crosbie: Quinze p. 100. Le gouvernement des États-Unis a logé une protestation et demandé une décision au tribunal du GATT qui s'est prononcé contre le Canada.

M. Broadbent: Pourquoi n'en avez-vous pas appelé de cette décision?

M. Crosbie: La décision est sans appel. Les décisions du GATT sont sans appel, monsieur le Président. Dans ce domaine comme dans d'autres, le chef du Nouveau parti démocratique est d'une ignorance crasse. Le tribunal du GATT rend des décisions qui sont sans appel.

Nous avons remplacé le règlement jugé inacceptable par une nouvelle série de règlements qui obligent les pêcheurs à décharger leurs prises en Colombie-Britannique de façon que nous puissions les inspecter à des fins de gestion et de conservation. Au lieu de se lancer dans des attaques outrancières à la Chambre des communes, le député ferait mieux de nous appuyer et de nous aider à défendre nos nouveaux règlements.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE DE VIA RAIL

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je pourrais peut-être la poser à la ministre d'État aux Transports.

Le plan d'entreprise de VIA Rail qui doit être prêt ce mois-ci, mais qui est déjà mis en oeuvre, alors qu'on discute déjà d'indemnités de départ et qu'on annule des réservations sur des trains, est censé préciser en détail comment VIA Rail fonctionnera sous le régime des compressions budgétaires.

En outre, on a effectué une étude beaucoup plus importante qui entre nettement plus dans les détails au sujet de VIA Rail et qui précise exactement dans quelle voie la société va s'engager d'ici à l'an 2000.

Étant donné cela et étant donné que ce plan d'entreprise va détruire littéralement VIA Rail, le ministre des Transports ou le gouvernement pourraient-ils s'engager dans cette enceinte à publier toute l'étude sur VIA Rail, avant que la société ne soit détruite?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, nous recevrons à la fin de juin le plan d'entreprise de VIA Rail. A ce moment-là, nous l'examinerons ainsi que toutes les autres études et nous prendrons les décisions voulues.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, l'étude détaillée qui a été commandée donne bien des renseignements et de nouvelles idées sur la façon de maintenir le service-voyageurs au Canada. En attendant et en permettant la mise en oeuvre du plan d'entreprise avant que l'étude ne soit publiée ou examinée, on va causer la disparition de VIA Rail.

La ministre pourrait-elle nous confirmer que le gouvernement ne s'intéresse pas aux faits et n'entend pas sauver VIA Rail, mais bien détruire cette compagnie ferroviaire.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, bien au contraire, nous faisons confiance aux faits et c'est pourquoi nous ne prenons aucune décision avant de les connaître.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE PROGRAMME DE CANADIANISATION

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

On m'informe que, suivant une note interne en date du 29 mai, Radio-Canada a mis en veilleuse pour un an son programme de canadianisation. Avant même que les récentes compressions budgétaires ne prennent effet, Radio-Canada doit renoncer à son objectif de porter le contenu canadien des heures de pointe à 95 p. 100. Par ailleurs, en juin dernier, on pouvait lire dans un document sur la politique des communications que le gouvernement appuie le programme de canadianisation de Radio-Canada.

Je demande ceci au vice-premier ministre. Le gouvernement appuie-t-il toujours le programme de canadianisation de la Société Radio-Canada? Si oui, s'assurera-t-il qu'elle dispose des crédits nécessaires pour en poursuivre l'exécution?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement appuie l'objectif de canadianisation de la Société Radio-Canada. Je crois que la société, comme il convient à tout organisme indépendant, effectue des études internes pour voir en quoi elle devra modifier ses priorités par suite du budget.

LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Il est assez évident que, même s'il appuie la canadianisation, le gouvernement n'accorde pas à Radio-Canada les fonds dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Le ministre est-il disposé au moins à soutenir Radio-Canada dans la crise qu'elle traverse? Accepte-t-il de dire aux Canadiens cet après-midi qu'il recommandera au Cabinet de nommer le remplaçant de M. Juneau avant son départ, le mois prochain?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il n'y aura pas de vacance à remplir tant que le président de la Société Radio-Canada n'aura pas pris sa retraite. Étant donné l'imminence de cette vacance, toutefois, il va sans dire que le gouvernement prend les dispositions nécessaires.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES RÉPERCUSSIONS DES VOLS À BASSE ALTITUDE SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a décidé d'informer l'aviation des États-Unis qu'il l'autorisait à effectuer des vols de bombardiers à basse altitude dans l'ouest du Canada avant même d'en informer les Canadiens et avant de communiquer les répercussions que peuvent avoir ces vols à basse altitude sur la santé de la population, répercussions qui figurent déjà dans l'étude sur l'impact de ce genre de vols au Labrador?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce que dit le député n'est pas exact.

Cela n'est pas nouveau. La décision n'a pas été communiquée aux États-Unis. C'est le Commandement binational de NORAD, chargé, comme le sait le député, de veiller à la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, qui a demandé la permission d'effectuer des vols à basse altitude et de former son personnel. Il a d'ailleurs présenté cette demande en 1985.

Depuis, des études d'impact sur l'environnement ont été effectuées. Une entreprise privée de Vancouver, Environmental Sciences, a fait 53 recommandations. Nous avons été en mesure de respecter 53 des 54 recommandations comprises dans ces études. Nous avons consulté des localités des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Donc, le moment était venu d'annoncer ces vols, qui seront effectués quatre fois par an. C'est d'ailleurs tout comme les vols qui ont déjà lieu au Québec, au Nouvelle-Écosse et dans le nord de l'Ontario.

LA CONSULTATION DES CANADIENS DE L'OUEST—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Fait intéressant, la plupart des autorités aux États-Unis ne tolèrent pas et n'autorisent pas les vols à aussi faible altitude.

Les sorties de bombardiers en masse à faible altitude mettent en danger les oiseaux, la faune, les pilotes et le public. Trois appareils américains B-1B se sont écrasés en 14 mois, entre septembre 1987 et novembre 1988. L'un d'eux s'est écrasé après avoir heurté un oiseau en vol à basse altitude, causant la mort des trois officiers à bord. Le couloir prévu en Colombie-Britannique fait survoler aux appareils le territoire de 19 bandes indiennes qui n'ont pas été consultées. Certains de ces appareils seront armés, comme l'ancien ministre de la Défense nationale me l'a confirmé.

Le ministre ne croit-il pas que les Canadiens de l'Ouest ont le droit d'être prévenus, d'être consultés et de dire non à ces vols faible altitude qui ont de telles conséquences?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je trouve très étrange que les députés du Nouveau Parti démocratique, après avoir recommandé que nous rappelions nos troupes d'Europe et que nous quittions l'OTAN, proposent maintenant que nous ne participions pas à la défense du continent nord-américain.

Les consultations, de même que l'étude sur les répercussions environnementales, remontent à 1985. C'est de notre espace aérien, de la formation de pilotes canadiens pour la défense du Canada et de l'Amérique du Nord qu'il s'agit.

Les discussions des quatre dernières années montrent que nous avons établi le couloir après avoir tenu des consultations et des réunions au moins dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta et en Colombie-Britannique au sujet des couloirs 910 et 920.

Ceux-ci peuvent être modifiés s'il est démontré qu'ils présentent des dangers. Les vols prennent quatre jours sur 365. Ces couloirs ne nuisent pas à l'environnement, y compris l'habitat humain.

* * *

LE BUDGET

L'ENQUÊTE SUR LA FUITE BUDGÉTAIRE—LE RÔLE DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, nous avons vu qu'il y avait une nette contradiction entre les déclarations de la Gendarmerie royale et celles du ministre de la Justice au sujet du rôle qu'ont joué les collaborateurs du ministre dans l'examen de la fuite du budget.

Les membres de la Gendarmerie royale ont affirmé hier matin que ces fonctionnaires sont leurs avocats et que ceux-ci ont donné directement leur avis sur les accusations à porter. C'est tellement vrai qu'on invoque à ce propos le secret professionnel de l'avocat.

Le ministre, par ailleurs, prétend que ses collaborateurs ne sont intervenus qu'à la demande des fonctionnaires de Queen's Park dans le cadre des consultations normales. Quelle version est la bonne?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout cela a été expliqué dans l'aide-mémoire remis au chef du Nouveau Parti démocratique il y a une dizaine de jours. Il y est dit très clairement que les fonctionnaires du ministère de

la Justice se sont occupés de l'affaire comme il était normal que le fassent les conseillers juridiques du gouvernement et de la GRC.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pourquoi hier encore le ministre a-t-il dit que les hauts fonctionnaires étaient intervenus à la demande de Queen's Park?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président. . .

M. Simmons: Prenez une grande respiration, Doug.

M. Lewis: L'aide-mémoire, qui a été rendu public, dit un peu plus loin que la GRC a consulté les fonctionnaires de la province de l'Ontario pour savoir quelles accusations il y avait lieu de porter. Il a alors été convenu qu'il devait y avoir des consultations sur certains points entre les fonctionnaires de la province de l'Ontario et le ministère de la Justice.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ON DEMANDE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE—LES HANDICAPÉS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a plusieurs centaines de Canadiens qui, après avoir cotisé au Régime de pensions du Canada et ensuite quitté leur emploi en raison d'une incapacité antérieure, se font refuser des prestations d'invalidité parce qu'ils n'ont pas satisfait au critère de la situation récente.

Le ministre envisagera-t-il de modifier la loi pour que ces invalides dignes de compassion et démunis reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, même s'ils n'ont pas satisfait à ce critère?

En d'autres mots, ces retards sont dus en partie à l'invalidité même qui les a forcés à quitter leur emploi. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il peut corriger la situation?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que le député se préoccupe depuis longtemps de cette question. Il a présenté une motion actuellement inscrite au *Feuilleton* où l'on demande au gouvernement d'envisager la possibilité de modifier le Régime de pensions du Canada dans ce sens.

A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier le régime. Toutefois, si l'occasion se présente, nous tiendrons sûrement compte des recommandations du député.

* * *

[*Français*]

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE CONFIRMER L'EXISTENCE DE CERTAINES COUPURES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie accuse le gouvernement du Québec des délais inexcusables pour la mise en marche des ententes Canada-Québec. Par ce geste, le ministre essaie de cacher les coupures qu'il a faites dans le budget du développement régional.

J'ai en mains, monsieur le Président, une lettre du 2 mai que le ministre adressait au ministre Gil Rémillard, dans laquelle il annonce qu'il y aura des coupures de 470 millions de dollars dans les programmes auxiliaires des ententes Canada-Québec.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous confirmer ces coupures au montant d'environ 470 millions de dollars?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous avons trois programmes dans l'Entente et nous espérons que le gouvernement de la province de Québec présente ces programmes dans les plus brefs délais. Nous attendons!

ON INSISTE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai avec moi une lettre datée du 2 mai, dans laquelle le ministre confirme justement qu'il a dû abandonner. . . qu'il n'y aura pas de fonds pour les ententes auxiliaires qui auraient pris effet le 31 mars 1990, et qui auraient seulement mis un montant de 274 millions de dollars au lieu de 745 millions. Cela fait une différence de 470 millions, monsieur le Président. J'aimerais que le gouvernement confirme cette coupure aujourd'hui, au lieu d'accuser le gouvernement du Québec. C'est le gouvernement d'Ottawa qui coupe et non pas le gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué, il y a trois genres de programmes: ceux qui sont mis en oeuvre par le gouvernement fédéral, ceux qui sont administrés par le gouvernement provincial et les programmes conjoints.

Les dépenses qui seront engagées dans le cadre de ces programmes dépendent de la participation de tous les intéressés. Nous attendons encore que la province de Québec apporte sa contribution aux programmes conjoints et aux programmes provinciaux.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA FERMETURE D'USINES DE VERRE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le ministre sait que Consumers Packaging, le seul fabricant de verre au Canada, a annoncé récemment la fermeture de son usine de verre de Ville Saint-Pierre, au Québec, ainsi que la perte de 450 emplois.

Dans deux jours, la société annoncera sa décision de fermer une deuxième usine en Alberta ou en Colombie-Britannique, ce qui entraînera la perte de 300 à 450 emplois additionnels. Le directeur général de la société mère a reconnu que ces fermetures doivent permettre à l'industrie de demeurer concurrentielle à la suite de la suppression des tarifs canadiens dans le cadre du libre-échange.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer aux 700 à 900 travailleurs canadiens qui sont sur le point de perdre leur emploi où ils peuvent s'inscrire aux innombrables programmes d'adaptation que le premier ministre a promis aux Canadiens durant la campagne électorale?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai en main une liste de sept ou huit pages énumérant les usines qui ont pris de l'expansion. . .

M. Broadbent: Déposez-la.

M. Crosbie: . . .ainsi que les nouveaux investissements attribuables à l'Accord de libre-échange.

Par exemple, Miramichi Pulp and Paper à Newcastle a engagé 300 nouveaux employés et en embauchera 100 autres à l'automne dans le cadre d'un plan d'expansion de 480 millions que l'Accord de libre-échange a rendu possible.

Je pourrais donner des tas d'exemples. Il est tout à fait improductif de faire ces allégations stériles et ridicules à la Chambre.

L'EFFET SUR L'OKANAGAN DE LA FERMETURE POSSIBLE DE L'USINE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, si l'usine de l'Ouest qui doit fermer ses portes est celle qui est située dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap, en Colombie-Britannique, 450 travailleurs se retrouveront sans emploi et cela représentera une perte de 32 millions de dollars pour l'économie régionale.

Des voix: Si!

M. MacWilliam: Comment le premier ministre ose-t-il prétendre que le libre-échange est avantageux pour l'économie de l'Okanagan, alors que voilà le genre de résultats que l'on obtient?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les citoyens de l'Okanagan doivent souhaiter de tout coeur que ce soit le député précédent qui les représente.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Citez un nom.

M. Broadbent: Pourquoi n'est-il pas là?

M. Crosbie: En fait, il n'est pas loin, monsieur le Président, il nous regarde.

A titre d'exemple, je signale que la société Alcan investit 48 millions de dollars dans son usine de Kitimat.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Calgary—Sud-Est a la parole.

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE—LA RÉSOLUTION COLLECTIVE SUR LE MOYEN-ORIENT

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, étant donné que le Canada a appuyé la résolution collective sur le Moyen-Orient lors du récent Sommet de la francophonie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il faire part à la Chambre de la position du Canada face aux négociations directes entre Israël et les pays arabes?

Le secrétaire d'État estime-t-il que la tenue d'élections à Gaza et en Cisjordanie pourrait constituer un pas en avant dans le processus de réconciliation entre Israël et les Palestiniens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais faire deux remarques. Tout d'abord, le député a parlé de la résolution collective adoptée au Sommet de la francophonie. Il convient de noter le rôle déterminant que le Canada a joué dans ce consensus. En fait, on pourrait ajouter qu'en raison des mesures que nous avons prises au cours de ce sommet, la résolution se présente dans une forme plutôt modérée.

Ensuite, au sujet des élections, nous estimons que la proposition de M. Shamir est un petit pas en avant, mais un pas important. Nous sommes d'avis qu'il nous faut plus de précisions à ce sujet. En effet, il serait utile de connaître les conditions de la tenue d'éventuelles élections. Nous estimons que c'est un début important dont toutes les parties devraient s'inspirer.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE RETRAIT DE L'APPUI FÉDÉRAL AU CENTRE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le 17 avril 1978, tous les partis à la Chambre ont appuyé le projet de loi créant le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Nous lisons dans le hansard la déclaration suivante faite par le critique des questions de travail de l'époque:

> Mon parti approuve ce bill, car nous estimons que la santé et la sécurité sur les lieux de travail est d'une importance primordiale.

En me fondant sur cette déclaration, je demande au ministre du Travail pourquoi, à son avis, le gouvernement retire son appui financier à ce centre qui a besoin de huit millions de dollars par année pour fonctionner? Pourquoi le gouvernement veut-il faire disparaître ce centre en lui coupant les ressources financières?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le député du Parti libéral d'avoir posé cette question sur le centre qui, je crois, accomplit un excellent travail depuis 10 ans.

Des voix: Bravo!

M. Corbeil: Nous souhaitons fortement que le centre continue de fonctionner parce qu'il produit un genre de renseignements et un produit qui sont facilement commercialisables. Nous croyons qu'avec le consentement du conseil des gouverneurs, le centre pourra, au cours des quelques prochaines années, trouver les fonds nécessaires pour poursuivre ses activités.

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS SUR LE CENTRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la perte de fonds que subit le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail va certainement y créer des difficultés financières et peut-être même en entraîner la fermeture.

Ma question s'adresse au ministre du Travail. Sait-il que le Centre avait prévu élargir ses systèmes d'information de manière à inclure les polluants de l'environnement? Étant donné l'importance que le premier ministre a accordée à l'environnement, comment le ministre peut-il justifier cette réduction budgétaire de 8 millions de dollars imposée au Centre?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier après-midi, le gouvernement dont je fais partie était fier de sa participation au financement du Centre CCOHS au cours des dernières années. Je voudrais mentionner que durant les six années au cours desquelles le Centre a fonctionné sous le régime libéral, le financement accordé par le gouvernement d'alors était de l'ordre de 3 millions de dollars par année. Depuis les cinq années, sous le régime du gouvernement actuel, le financement annuel a été augmenté à 8 millions par année. Je pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes, monsieur le Président, et indiquent l'intérêt de ce gouvernement pour ce Centre. Et nous sommes absolument convaincus justement de la qualité du produit qui va permettre à ce Centre de s'autofinancer très facilement au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTUDE NATIONALE SUR L'ÉDUCATION—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'Assemblée des Premières Nations a effectué une étude nationale sur l'éducation. Le rapport en quatre volumes découlant de cette étude qui a coûté à son ministère 6 millions de dollars, sans compter les services de soutien, a été adressé au ministre le 9 mars 1989. Le ministre est-il déterminé à mettre en oeuvre les principales recommandations résultant de l'étude nationale sur l'éducation? Garantira-t-il l'affectation de fonds suffisants pour en appliquer les principales recommandations?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, l'étude a coûté environ 6 millions de dollars, a nécessité quatre ans d'efforts et fait actuellement l'objet d'un examen au ministère.

LE SUIVI DE L'ÉTUDE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, quand l'Assemblée peut-elle espérer recevoir la réponse du ministre à propos du suivi de l'étude? Le ministre octroiera-t-il les fonds demandés par l'Assemblée afin qu'elle puisse en distribuer le rapport à toutes les localités autochtones?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier soir au chef Erasmus et à certains autres représentants de l'APN, l'examen sera bientôt achevé.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GANDER—LES RÉPERCUSSIONS DU DÉBLAIEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, le ministre a déposé un rapport intitulé *La santé des travailleurs sur le site de l'écrasement d'un avion de la ligne Arrow Air à Gander*. Il a avisé le comité que les travailleurs du ministère de la Défense nationale et du Bureau canadien de la sécurité aérienne ne faisaient pas partie de l'étude et que le MDN et le BCSA attendaient ce rapport avant de prendre des mesures.

Le ministre fera-t-il en sorte que tous les travailleurs qui se sont occupés du déblaiement de l'accident aérien de Gander subissent des tests et fassent l'objet d'une surveillance?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons communiqué avec les autres ministères concernés. Le MDN effectue sa propre étude et dispose de ses propres installations médicales pour le faire. Nous avons partagé les résultats de cette étude avec d'autres ministères et nous travaillons en étroite collaboration avec eux pour veiller à ce que les recommendations soient pleinement appliquées.

LA NATURE DU CHARGEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En dehors du fait qu'il veillera à ce qu'on soumette à des tests et qu'on surveille les travailleurs du MDN et du BCSA, insistera-t-il pour que le gouvernement américain révèle ce que transportait cet avion pour qu'on effectue la surveillance en sachant exactement à quelles substances les travailleurs ont été exposés?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon ministère, lorsqu'il effectuait cette étude, a communiqué avec le Bureau canadien de la sécurité aérienne qui nous a donné une liste de tous les produits trouvés sur les lieux de l'accident.

Il serait utile que mes chercheurs puissent voir quels produits ont été trouvés afin de déterminer si des substances toxiques auraient pu ou non apparaître et causer les symptômes en question.

Il n'y a absolument rien qui puisse nous laisser supposer que les symptômes ressentis par les travailleurs sur les lieux de l'accident soient dus à une exposition à des produits toxiques. En effet, tous les symptômes qui se sont manifestés correspondent exactement au syndrome d'exposition post-traumatique dont on a parlé dans le rapport lui-même. C'est un excellent rapport et nous avons l'intention de veiller à ce que ses recommandations soient mises en pratique.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Elle porte sur l'accord franco-canadien sur les pêches signé en avril dernier, cet accord scandaleux dans lequel notre gouvernement a cédé au gouvernement français en permettant aux inspecteurs français d'arraisonner nos bateaux à l'intérieur de notre zone de 100 milles.

Et, comme si cela n'était pas assez, nous apprenons maintenant que nous devons donner un préavis aux autorités françaises pour qu'elles sachent quand nos inspecteurs arraisonneront leurs bateaux. Le ministre peut-il nous dire pourquoi ces conditions ridicules ont été insérées dans l'accord et combien d'inspections ont eu lieu jusqu'à maintenant?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis certain que, après réflexion, le député admettra que cet accord scandaleux, comme il l'a qualifié, apportera aux pêcheurs de sa circonscription des avantages permanents inestimables.

Le député comprend que la cause du conflit était une zone située au sud des îles Saint-Pierre-et-Miquelon et que les deux pays réclamaient. Est-ce bien compris, monsieur le Président, qu'il est question ici d'une zone que le Canada et la France revendiquent tous deux? La France a accepté de réduire de plus de 10 000 tonnes par année la surpêche dans la zone contestée, nous avons pris des arrangements avec les Français pour que nos inspecteurs arraisonnent leurs bateaux et pour que leurs inspecteurs arraisonnent nos bateaux dans cette zone afin de vérifier l'exactitude des registres des prises, qui sont tenus par chaque pays lorsque les chalutiers pêchent dans cette zone.

• (1500)

Ce processus est en cours. On me dit qu'un agent canadien est actuellement à bord du patrouilleur français *Rhones* dans le but précis d'inspecter les registres quotidiens des prises afin de s'assurer que la France ne fait pas de surpêche dans la zone contestée.

M. Simmons: Je comprends très bien, monsieur le Président, mais le ministre comprend-il, lui, de quel côté il est censé être dans cette affaire?

Des voix: Bravo!

LA SURPÊCHE DANS LA ZONE CONTESTÉE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si le but de l'exercice est de contrôler la surpêche des Français, c'est une mauvaise blague et le ministre le sait.

Vu le préavis, c'est un peu comme si la GRC disait qu'elle ne poursuivrait les conducteurs en état d'ivresse que deux soirs par semaine—il faut l'élément de surprise. . .

M. le Président: Je voudrais la collaboration du député. Vu l'heure, je lui avais demandé une brève question supplémentaire. Pourrait-il être bref.

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais que le ministre nous dise comment il saura que les Français ne continue pas à décimer nos stocks, comme ils le font depuis quatre ans, avec sa bénédiction?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que la Chambre aimerait savoir de quel côté est le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Le député saura que le gouvernement se bat pour ses électeurs de Burin—Saint-Georges, ce qui est plus que ce qu'il a fait en tant que membre d'un gouvernement qui a approuvé la pêche dans nos eaux par les Français—une pêche légale—

M. Simmons: Ce n'est pas vrai.

M. Siddon: . . .de 28 000 tonnes par an, une quantité que nous avons ramenée à environ 12 000 tonnes.

[*Français*]

M. le Président: Le député de Témiscamingue (M. Desjardins) a une question de privilège à soulever. L'honorable député a la parole.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DESJARDINS—LA SONNERIE D'APPEL AU VOTE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, si j'entends soulever la question de privilège, c'est qu'hier soir mes droits de parlementaire ont été brimés. Lors du vote d'hier soir, prévu pour 18 heures, j'étais avec deux autres collègues et trois personnes, en séance de travail, à la pièce 523 de l'édifice Wellington, et aucune des six personnes présentes, monsieur le Président, n'a entendu la sonnerie d'appel au vote entre 17 h 45 et 18 heures. Alors, monsieur le Président, mes droits de parlementaire ont été brimés puisque je n'ai pu exercer mon droit de vote hier soir, à 18 heures.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de faire une enquête sur la situation qui a existé hier, à la pièce 523 de l'édifice Wellington, pour faire en sorte qu'à l'avenir jamais pareille situation ne se répète, dans le meilleur intérêt de tous les députés de cette Chambre.

M. le Président: Je comprends bien le problème. Ce n'est pas seulement un problème pour l'honorable député de Témiscamingue. Nous avons un problème. Je ferai une enquête immédiatement afin de corriger le problème, et j'espère que d'ici un ou deux jours, ou peut-être même cette fin de semaine, le problème sera réglé.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION AU FEUILLETON

L'ARTICLE 39(C) DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La présidence est maintenant en mesure de rendre sa décision au sujet de la question soulevée les 29 et 30 mai 1989 en ce qui concerne le recours à l'article 39(6) du Règlement et les questions inscrites au *Feuilleton*.

Avant de résumer la situation, je voudrais remercier les députés de leurs interventions sur cette question assez complexe. Elle est vraiment complexe et il me faudra un peu de temps pour formuler ma décision.

Il convient, à ce stade, d'exposer succinctement les grandes lignes de la procédure relative aux questions écrites. Les députés qui veulent obtenir du gouvernement des renseignements sur des affaires publiques peuvent faire inscrire au *Feuilleton*, après un préavis en bonne et due forme de quarante-huit (48) heures, jusqu'à quatre questions écrites en même temps. Plusieurs restrictions s'appliquent à la forme et au contenu de ces questions. Ainsi, les arguments et les faits non indispensables ne sont pas autorisés, non plus que l'expression d'opinions sur une question. En outre, aucune discussion n'est permise lorsqu'une question est inscrite au *Feuilleton* ou lorsque le gouvernement y répond. Selon le paragraphe 39(2) du Règlement, il incombe au greffier de la Chambre de s'assurer que «l'on inscrive au *Feuilleton* des questions cohérentes et concises».

Enfin le député peut exiger qu'au plus trois de ces quatre questions fassent l'objet d'une réponse verbale à la Chambre, et il peut aussi demander que le gouvernement réponde à la question dans les (45) jours.

Décision de la Présidence

[*Français*]

Le ministre à qui une question écrite s'adresse y répondra en temps et lieu, en général par l'entremise du secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement. La réponse peut être donnée oralement à la Chambre si l'on a demandé une réponse orale, ou par remise d'un document écrit au greffier au cours de l'étude des Affaires courantes. Que la réponse soit donnée oralement ou par écrit, le texte intégral sera imprimé dans les *Débats* le même jour. Il arrive parfois, cependant, qu'en raison de la longueur de la réponse, le gouvernement demande que la question soit transformée en ordre de dépôt de document et que la réponse soit déposée à la Chambre à titre de document parlementaire dont les députés peuvent obtenir une copie sur demande.

[*Traduction*]

Je résumerai maintenant le problème de procédure qu'on m'a demandé d'examiner les 29 et 30 mai. En bref, le paragraphe 39(6) du Règlement prévoit que le Président examine, à la demande du gouvernement, une ou plusieurs questions données, et, s'il apparaît que la question «est de nature à nécessiter une longue réponse, (il) peut. . . ordonner qu'elle soit portée comme avis de motion. . . au *Feuilleton*,» avec les modifications de forme que nécessite cette transformation.

Le 29 mai, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Cooper) a demandé à la présidence d'examiner sept questions inscrites au *Feuilleton* au regard du paragraphe 39(6) du Règlement, soit les questions n^{os} 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88.

J'ai alors informé la Chambre que la présidence souhaitait réfléchir très attentivement à la question et invitait les députés intéressés à faire des commentaires un autre jour.

[*Français*]

Le lendemain, un bon nombre de députés sont intervenus pour aider la Présidence dans l'analyse de la question. Ainsi que je l'ai dit, leurs observations ont été fort utiles.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Cooper) a fait une affirmation avec laquelle tous les députés peuvent être d'accord, je crois, à savoir que l'inscription de questions au Feuilleton est un processus très important et fondamental pour la Chambre et pour les députés de part et d'autre de la Chambre et que c'est un processus qui vaut la peine d'être examiné. Il a ensuite fait remarquer que certaines des questions qu'on pose sont si complexes et requièrent de réunir un si grand nombre de données nouvelles qu'il est impos-

sible d'y répondre dans le délai de quarante-cinq (45) jours et même d'y répondre du tout dans certains cas difficiles. Il a dit, et je cite ses propres paroles à la page 2338 du Hansard du 30 mai 1989:

> «On ne se préoccupe plus du fait qu'il pourrait être impossible de répondre aux questions.»

Je pense qu'il nous faut aussi convenir que tel est parfois le cas. Le whip en chef du gouvernement (M. Hawkes) remarque, à la page 2340 du Hansard, que «La forme sous laquelle certains présentent leurs questions au gouvernement constitue une sorte de camisole de force.» Il a aussi rappelé à la Chambre, comme je l'ai moi-même signalé plusieurs fois par le passé, que la présidence doit interpréter le Règlement tel qu'il est. Si la Chambre juge les règles peu satisfaisantes à quelque égard, c'est à elle qu'il appartient d'y apporter des correctifs. L'indication par le whip en chef du gouvernement du nombre de questions auxquelles il a été impossible de répondre au cours de la dernière Législature met en évidence un problème particulier et j'ai trouvé très intéressante son observation que des adaptations de forme mineures auraient pu permettre de répondre à beaucoup de ces questions assez rapidement.

• (1510)

[*Français*]

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a habilement argumenté en faveur du maintien de la pratique actuelle en ce qui concerne ces questions: c'est-à-dire la transformation des questions nécessitant de longues réponses en ordres de dépôt de documents—ces derniers devront être déposés immédiatement, ou à une date ultérieure. Il a insisté sur le rôle de protectrice des droits de tous les députés qui incombe à la Présidence: un rôle que la Présidence ne doit jamais perdre de vue.

[*Traduction*]

Le député de Kamloops (M. Riis) a signalé la possibilité que les pratiques de la Chambre aient tellement évolué au cours des soixante (60) dernières années qu'on risque, en invoquant telle quelle une règle tombée en désuétude, d'aller à l'encontre de l'esprit dans lequel elle a été adoptée au départ. Il a, de même que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), situé la question dans le contexte des récentes réformes parlementaires qui ont contribué largement à revitaliser la Chambre.

Le député de Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Wittaker) a fait remarquer que le Règlement n'indique guère quelle longueur ou quel degré de complexité doit avoir une question. Le député de Mackenzie (M. Althouse) a pu nous faire profiter de son expérience comme membre du comité McGrath, où de telles lignes directrices avaient été examinées.

Il a enchaîné en faisant plusieurs autres remarques, à savoir qu'on devrait laisser aux membres de cette Chambre le soin de décider eux-mêmes de présenter ou non un avis de motion semblable à leur question; que le rédacteur d'une question est un intervenant dans le processus et qu'il devrait s'attendre à ce que la qualité de la question ait un effet marqué sur la teneur de la réponse; et que la plupart des députés jugeraient légitime un refus de répondre motivé.

[*Français*]

Enfin, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a fait observer que l'avis de motion d'un député avait anciennement beaucoup plus de chance qu'aujourd'hui que la Chambre en soit saisie. Il a fait valoir que la proposition du secrétaire parlementaire ou la disposition du Règlement elle-même pourrait être soumise avec profit au Comité de la procédure pour qu'il l'étudie et la révise.

[*Traduction*]

La présidence a maintenant eu le temps d'étudier la question à fond. Le fonctionnement de l'article 39(6) du Règlement paraît assez simple au départ; cependant, comme nous l'avons vu, plus on l'examine, plus il devient complexe et insaisissable.

Le dilemme est le suivant: il nous faut concilier les besoins urgents d'informations dont les députés ne peuvent se passer pour fonctionner et la nécessité tout aussi grande d'utiliser de façon rationnelle et honnête les ressources limitées dont on dispose pour fournir les réponses.

En vue d'arriver à cet équilibre, le secrétaire parlementaire a demandé à la présidence, il y a plusieurs jours, de se prévaloir des dispositions de l'article 39(6) du Règlement, qui permet au Président—et je tiens à souligner l'emploi du mot «permet»—de transformer en avis de motion toute question portée à son attention par le gouvernement qui lui paraît nécessiter une «longue» réponse.

[*Français*]

Je dois souligner, au départ, que la demande du secrétaire parlementaire est tout à fait légitime et qu'elle rentre bien dans le cadre prévu par notre Règlement. En fait, si cette pratique était mise en oeuvre à la Chambre de nos jours, elle contribuerait certainement dans une large mesure à résoudre les problèmes que nous avons passés brièvement en revue. Cela allégerait la pression résultant du délai de quarante-cinq (45) jours donné pour répondre aux «longues» questions. Comme ces motions ne seraient pas toutes adoptées, voire étudiées, les heures de travail disponibles pourraient être réparties plus équitablement et plus largement entre des questions des députés qui demandent des réponses plus brèves. Quant à celles converties en motions, ce serait alors, comme l'a fait remarquer le whip en chef du gouvernement, la

Chambre qui déciderait s'il y a lieu de fournir ces réponses plus «coûteuses».

[*Traduction*]

Malheureusement, il semble que la solution proposée ici pourrait être source de problèmes d'un autre genre. On a avancé que le recours à cette disposition du Règlement pourrait aboutir à une limitation excessive de la liberté qu'ont les députés de poser des questions; on se demande même s'il n'y aurait pas là atteinte aux privilèges. On a aussi émis l'opinion que l'article du Règlement a survécu tout ce temps sans modification parce qu'on n'y a pas fait appel durant les soixante (60) dernières années; que son utilisation dans le contexte actuel ne correspondrait peut-être pas à l'intention de ses auteurs; et qu'il n'est plus adapté aux conditions de fonctionnement de la Chambre des communes actuelle, et certainement pas à celles qu'ont amenées les réformes du comité McGrath.

Je partage l'opinion exprimée par plusieurs députés que la transformation d'une question écrite en avis de motion, qui pourra en fin de compte être étudiée dans le cadre des Affaires émanant des députés quand elle aura été reportée pour débat, aura pour conséquence directe de diminuer considérablement les chances que cet article soit jamais soumis de nouveau à la Chambre. Mais il est intéressant de constater que ce problème avait déjà été envisagé dès 1906, au moment où le paragraphe 39(6) du Règlement a été adopté par la Chambre. Permettez-moi de citer à cet égard les Débats de la Chambre des communes du 10 juillet 1906, à la page 7602:

> M. Sproule: Puis, à une certaine phase de la session, il n'est plus possible d'atteindre les avis de motion, et dans le cas d'une question longue, si le Gouvernement ne veut pas fournir de renseignement, il peut se contenter de dire: faites une motion. Il est possible qu'il soit trop tard pour présenter une motion, et dès lors l'opposition ne peut plus obtenir le renseignement qu'il lui faut.

Je puis sans aucun doute affirmer à la Chambre qu'une demande de recours au paragraphe 39(6) du Règlement placerait toujours le Président dans une position difficile. Cela obligerait la présidence à rendre une série de décisions sur des questions ne relevant pas de la procédure, au sujet desquelles elle ne disposerait d'aucune information et que le gouvernement est seul en mesure, avec l'aide de son personnel de spécialistes, de juger correctement: la longueur probable de réponses qui n'ont pas encore été produites. Il est également vrai que nous ne disposons d'aucune définition objective du mot «longue»; de toute façon, il serait imprudent de supposer que la difficulté de répondre aux questions variera nécessairement en fonction de leur longueur, ou que la valeur d'une réponse est plus ou moins proportionnelle à sa longueur.

[*Français*]

De plus, on ne peut raisonnablement transformer toutes les questions qui sont rejetées, parce qu'il serait impossible d'y répondre, en motions portant production de documents. A moins que la question porte précisément sur un document, il se peut fort bien qu'il soit encore plus difficile d'y répondre d'une façon satisfaisante si on la transforme en avis de motion portant production de documents.

La Présidence a aussi quelque difficulté à concevoir qu'on puisse porter au *Feuilleton*, au nom d'un député de cette Chambre, un avis de motion que celui-ci n'a pas signé et qu'il n'a nullement manifesté d'intérêt à présenter. Comme l'a signalé le député de Mackenzie (M. Althouse), si le député dont la question est refusée désire présenter un avis de motion portant sur le même sujet, il est parfaitement capable de le faire lui-même.

[*Traduction*]

J'ai examiné avec beaucoup de soin la demande du secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Cooper) et je constate que je ne saurais, pour plusieurs raisons, donner effet aux dispositions du paragraphe du Règlement invoqué dans notre contexte actuel sans porter préjudice au droit des simples députés de contrôler pleinement leurs affaires en choisissant eux-mêmes la meilleure façon de rechercher l'information: soit en faisant inscrire des questions au *Feuilleton*, et peut-être en demandant que le gouvernement y réponde dans le délai de quarante-cinq (45) jours; soit en présentant un avis de motion qui, s'il est choisi au tirage au sort, sera débattu au cours de l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre comprendra certainement que deux nouveaux éléments récemment incorporés dans la partie du Règlement relative aux questions écrites ont pratiquement éliminé le genre d'abus du temps de la Chambre qu'on connaissait en 1906. Je veux parler du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, qui limite à quatre le nombre de questions pouvant figurer à n'importe quel moment au Feuilleton au nom d'un même député, et du paragraphe (5) du même article, qui permet à un député de demander au gouvernement de répondre à sa question dans un délai de 45 jours.

Décision de la Présidence

La présidence craint grandement que le fait d'accéder à la demande du gouvernement de transformer une question en avis de motion soit perçu comme un recul au chapitre de l'évolution de la procédure régissant les questions écrites et soit contraire au dessein de la réforme McGrath d'instaurer une méthode plus efficace pour disposer des questions.

[*Français*]

Ainsi que l'ont indiqué plusieurs députés, il existe de longue date une pratique qui permet au gouvernement de demander à la Chambre, dans le cas où il faudra donner une longue réponse, de transformer la question en ordre de dépôt de documents. Les documents sont alors déposés soit immédiatement, si la réponse est prête, soit à une date ultérieure, une fois la réponse complétée.

[*Traduction*]

Selon une autre pratique parfaitement acceptable sur le plan de la précédure—et beaucoup de députés ont en fait donné à entendre qu'il était tout à fait légitime que le gouvernement procède de cette façon—on peut simplement déclarer qu'il est impossible de répondre à la question en raison du temps et des ressources humaines ou financières que cela demanderait. Les députés pourront se reporter, par exemple, aux questions nos 8, 11, 12, 13 et 14, auxquelles le gouvernement a déjà répondu de cette façon au cours de la présente session.

• (1520)

Le gouvernement peut continuer de refuser simplement de répondre aux questions qui imposent, à son avis, une charge trop lourde, en expliquant sa décision. Il pourrait aussi expliquer, au cours de la période réservée aux affaires courantes, qu'il n'a pas été possible de répondre à certaines questions dans le délai alloué et, peut-être, indiquer pourquoi. Il faut comprendre que le gouvernement n'est pas obligé de donner une réponse parfaite; il n'est tenu que de donner une réponse honnête. Par sa façon de rédiger sa question, le député assume une partie de la responsabilité en ce qui concerne la qualité de la réponse.

[*Français*]

Il est possible que les problèmes devant lesquels nous nous trouvons résultent en partie des réformes effectuées récemment. Le comité McGrath avait prévu certaines de ces difficultés et remarquait ce qui suit à la page 48 de son rapport: «Pour éviter que les députés n'essaient de contourner cette règle en posant des questions comportant de nombreuses subdivisions, toutes les questions écrites devront être transmises au greffier pour que celui-ci les soumette à un examen rigoureux sur le plan du fond et de la forme.»

[*Traduction*]

À cet égard, le greffier de la Chambre doit appliquer avec une rigueur accrue les dispositions de l'article 39(2) du Règlement et, ainsi que le précise la recommandation 7.10 du rapport du comité McGrath:

> refuser ou. . . scinder les questions qui comprennent plusieurs questions secondaires sans rapport direct avec la question principale.

On pourrait sans doute explorer aussi un bon nombre d'autres possibilités de solution. Il me semble que le sujet mérite un examen plus élaboré que celui que nous avons pu lui consacrer ici. En fait, la présidence serait heureuse de bénéficier à cet égard des conseils du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Le mandat du Comité lui permet de le faire; d'autre part, si la Chambre le préfère, un ordre de renvoi en ce sens pourrait être donné au Comité, ainsi que l'a suggéré le député de Kingston et les Îles (M. Milliken). En tout cas, en tant que Président, je tiens à souligner fortement aux membres de ce comité que leurs recommandations sur cette question seraient extrêmement utiles à la présidence. Peut-être avons-nous lieu d'espérer que le Comité nous fera bénéficier de ses conseils en cette matière.

Entre-temps, il me faut toutefois déclarer, à regret, que la présidence ne peut accéder à la demande du secrétaire parlementaire.

Je voudrais ajouter que la présidence reconnaît qu'il y a plus d'un aspect à la question. Si les députés veulent bien lire attentivement le texte de ma décision, ils se rendront compte que je tiens, en ma qualité de président, à ce que tous les partis soient traités de façon équitable dans ce qui est clairement en train de devenir un problème pour les deux côtés de la Chambre. J'espère que la Chambre s'efforcera, comme je l'ai laissé entendre, de trouver une solution. Je remercie les députés de leur attention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je souhaite déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse à plusieurs pétitions.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je souhaite aussi déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets concernant des nominations que le gouvernement a faites. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1), ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

* * *

[*Français*]

ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA–EUROPE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION OFFICIELLE AU SUJET DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGATIONS DE PARLEMENTS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation officielle de l'Association parlementaire Canada–Europe au sujet de la 17e réunion annuelle des délégations de parlements canadien et européen, tenue à Ottawa et à London du 1er au 5 mai 1989.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, ces réunions ont mis en lumière deux questions dont le rapport fait état. J'attire l'attention de la Chambre sur ces questions puisque le projet d'interdiction d'importer des fourrures en Europe a beaucoup préoccupé la Chambre l'an dernier.

Cette année, nous avons donc amené la délégation européenne à Wiebequi, une localité indienne du nord située à proximité de la baie d'Hudson, pour lui démontrer qu'une telle interdiction serait très injuste envers nos localités autochtones qui dépendent du piégeage pour vivre. Cette visite lui a donc permis de mieux connaître le piégeage qui est le gagne-pain des autochtones de cette région et du Canada, et elle nous a permis, en retour, d'obtenir du président du comité européen la promesse qu'il soumettra cette question, vue sous ce nouvel éclairage, au Parlement européen, à Bruxelles, ce mois-ci. Nous avons donc sa parole. Je crois que tous les députés ont tout lieu de s'en réjouir car les Européens se rendent comptent vraiment que cette interdiction est préjudiciable à nos autochtones.

La question la plus controversée était celle du différend qui oppose le Canada et le Communauté économique européenne dans le dossier des pêches.

Les deux parties ont présenté leurs points de vue respectifs, la délégation canadienne faisant valoir l'urgente nécessité de conserver les stocks sinon il n'y aura plus de poisson à capturer à l'avenir. Les deux parties ont convenu finalement d'adopter une résolution conjointe demandant à leurs autorités respectives de trouver une solution au problème le plus tôt possible. Je précise qu'une partie de cette résolution stipule que la prochaine réunion des ministres des pays de la Communauté économique européenne et du Canada devrait accorder la priorité nécessaire aux pêches. Je signale que les ministres du Canada et des pays européens ont effectivement accéléré les choses. Nous demandons instamment que d'autres consultations aient lieu afin de résoudre ce problème.

* * *

[*Français*]

COMITÉ D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

PRÉSENTATION DES PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE RESTIGOUCHE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche) demande la permission de présenter le projet de loi C–252, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Restigouche.

La présidente suppléante (Mme Champagne) La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Arseneault: Madame la Présidente, je désire vous remercier, ainsi que mes collègues, pour m'avoir donné l'occasion de présenter ce projet de loi qui a pour but de modifier le nom de ma circonscription de Restigouche en y ajoutant le nom de Chaleur.

La raison qui me pousse à présenter ce projet de loi est fort simple. Le nom de Restigouche ne représente pas adéquatement ma circonscription; il dénote la rivière Restigouche et le comté de Restigouche. Mais, malheureusement, il ignore la région de Chaleur.

Madame la Présidente, le rôle du député est de représenter toute sa circonscription devant le Parlement canadien, et je crois que le changement proposé dans ce projet de loi aura pour effet la création d'un nom qui reflétera, d'une façon plus adéquate, toutes les régions de ma circonscription.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

REPORT DES VOTES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les partis en vue de permettre aux députés d'aller à la partie de campagne du Président. Il devrait y avoir consentement unanime, je crois, pour que je propose la motion suivante tout de suite et sans débat:

> Que tout vote par appel nominal demandé aujourd'hui soit différé à 18 heures, le lundi 19 juin 1989.

Le gouvernement se propose de mettre en délibération uniquement les deux projets de loi qui figurent dans l'ordre projeté des travaux, soit le projet de loi C-11, dont se poursuit la troisième lecture, et le projet de loi C-10, qui en est à l'étape de la deuxième lecture.

• (1530)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, nous approuvons certes la motion, quoique nous ne la croyons pas nécessaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition signée par une cinquantaine de citoyens de diverses localités de l'Ontario, qui font notamment remarquer que la déréglementation fédérale du transport aérien pour les voyageurs a fait ressortir la nécessité de prévoir un autre service de transport sûr, pratique, économique, rapide et écologiquement sûr.

Ils prient le Parlement d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans les régions du pays où le train peut offrir une solution de rechange vraiment rapide, économique, sûre, pratique, écologiquement sûre et non énergivore.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens qui estiment que les services de VIA Rail, surtout les services des trains qui circulent dans le corridor Québec-Windsor, constituent un aspect important du réseau de transport.

Ils demandent au gouvernement de reconnaître la nécessité du service ferroviaire et de l'offrir à tous les Canadiens en général.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'interviens moi aussi pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs habitants de la ville de Windsor, en Ontario.

Les pétitionnaires décrient la réduction et probablement l'élimination des services de VIA Rail. En fait, ils demandent humblement au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service offert par VIA Rail, surtout dans les régions du Canada où le service ferroviaire peut être plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, moins nuisible à l'environnement et moins coûteux du point de vue énergétique que d'autres modes de transport.

LA RÉVISION DES LOIS SUR L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une des pétitions parrainées par la *Victims of Violence Society* et les *Citizens United for Safety and Justice* et par 31 députés qui recueillent actuellement des signatures sur une pétition nationale qui sera présentée à la Chambre sur une période de plusieurs semaines. On s'attend à recueillir des dizaines, voire des centaines de milliers de signatures.

La pétition que je présente aujourd'hui est signée par 2 588 personnes, la plupart de la ville et du comté de Peterborough, qui demandent au gouvernement de réviser les lois sur l'extradition de manière à empêcher que le Canada ne devienne un refuge pour les criminels. Il y a actuellement dans nos prisons cinq repris de justice américains connus.

Cette pétition porte à plus de 36 000 le nombre des signatures communiquées à la Chambre des communes.

M. Walter Van De Walle (Saint-Albert): Madame la Présidente, quelque 2 160 Canadiens de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard ont signé la pétition que j'ai l'honneur de présenter et qui a été certifiée dûment correcte quant à la forme et au fond.

Ces citoyens intéressés demandent au gouvernement d'amender la législation concernant l'extradition de façon à permettre l'expulsion des criminels immédiatement ou une fois que notre régime pénal se sera prononcé sur leur cas. Ils insistent pour que le gouvernement intervienne afin d'éviter que le Canada ne devienne un refuge pour les criminels.

À l'heure actuelle, le nombre des pétitionnaires dépasse 38 000.

[*Français*]

OPPOSITION AUX COUPURES DES SERVICES DE VIA RAIL

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter cet après-midi devant cette Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions de gens de ma circonscription concernant les services de VIA Rail.

Madame la Présidente, il est important de souligner, avec le rapport que VIA Rail va présenter à notre ministre vers la fin de juin, l'importance qu'ont ces services pour nous autres, chez nous, en Gaspésie.

[*Traduction*]

L'important pour nous, ministériels, ainsi que pour la direction de VIA Rail, une fois que celle-ci aura arrêté son nouveau plan, c'est que mes électeurs désirent le maintien du service. Nous accepterons le maintien du statu quo et chercherons à améliorer le service par la suite.

LA RÉVISION DES LOIS SUR L'EXTRADITION

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Conformément à l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui des centaines de pétitions portant la signature de plus de 5 000 Albertains résidant surtout dans la région de Calgary et plus particulièrement dans ma circonscription de Calgary-Sud-Ouest. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'amender sa législation en matière d'extradition.

Je suis heureuse de m'associer à ces pétitionnaires qui demandent humblement au Parlement d'amender la législation canadienne en matière d'extradition afin d'autoriser le ministre de la Justice du Canada à ordonner l'expulsion de criminels présumés ou reconnus coupables, en tout temps après leur arrestation au Canada, et même pendant qu'ils purgent des peines pour des crimes commis dans notre pays.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui à la Chambre des communes en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition d'un grand nombre d'habitants de l'Alberta. Ces pétitions sont signées par 1 198 Albertains qui exhortent le gouvernement canadien à modifier notre législation en matière d'extradition.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la législation canadienne en matière d'extradition, afin de permettre au ministre de la Justice du Canada d'ordonner l'expulsion de présumés criminels ou de personnes reconnues coupables de crimes n'importe quand après leur arrestation au Canada, même durant leur période d'incarcération pour des crimes commis au Canada.

Le nombre de pétitions présentées à l'heure actuelle à la Chambre des communes dépasse 44 000.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'interviens conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de maintenir et d'améliorer le service de VIA Rail. Il est extrêmement important pour toutes les régions du pays, et notamment les régions rurales. Je me joins à ces pétitionnaires, afin d'exhorter le gouvernement à conserver et améliorer ce service.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement): Madame la Présidente, je demande que tous les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 juin, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Coline Campbell (Sout West Nova): Madame la Présidente, je poursuis l'intervention que j'ai commencée lundi sur le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt. J'ai parlé pendant quelque temps ce jour-là du sort de la coalition des pêcheurs et travailleurs d'usine de la côte ouest. La situation pourrait facilement se présenter dans beaucoup d'autres régions, surtout sur la côte est.

• (1540)

Les gens du secteur de pêches de la côte est devraient appuyer cette coalition sans réserve. La situation observée dans l'Ouest pourrait aisément se produire dans les pêches de la côte est.

Pour résumer rapidement, sous le régime du GATT, le gouvernement canadien a apparemment adopté un règlement qui exige que notre poisson soit transformé ici au Canada et interdit d'exporter du saumon et du hareng à l'état brut. Les États-Unis ont adressé une pétition au GATT qui a déclaré le règlement hostile.

La question a été soulevée à la Chambre. C'est ma conviction profonde que, lorsqu'il s'agit d'une ressource naturelle renouvelable dont tant d'emplois dépendent, le gouvernement actuel ou n'importe quel autre doit maintenir sa position quelles que soient les conséquences. Il doit tenir tête aux États-Unis.

Quand il s'est agi du porc, les États-Unis n'ont pas pensé au Canada. Ils n'ont pas songé à demander au GATT d'examiner la production agricole et les subventions à l'agriculture. Ils ne se sont pas arrêtés au nouvel Accord de libre-échange. Ils ont eu recours à l'*Omnibus Trade Bill* et ont frappé les produits canadiens du porc de droits compensateurs.

À moins que les Canadiens ne fassent preuve de courage et ne considèrent leurs ressources naturelles comme une question de prime importance, ils courent au devant de grandes difficultés, notamment dans l'Est, dans l'Ouest et dans les régions rurales, où tant d'emplois dépendent de nos ressources naturelles.

Le gouvernement actuel n'écoute pas ces gens. Ils sont venus ici et ont passé une semaine à essayer de le convaincre. Le gouvernement n'écoute pas les autochtones; qui sont dehors. Il n'écoute pas ceux qui seront touchés par les compressions dans les domaines de la santé et de l'enseignement à cause du programme de financement. À mon avis, le gouvernement n'écoute personne, sauf les gros intérêts à qui il pourrait faire du tort.

Nous sommes en train d'adopter un projet de loi qui permet au gouvernement d'emprunter 24 milliards de dollars. Le gouvernement n'empruntera pas cet argent pour améliorer la qualité de la vie des chômeurs, ceux qui recevront des prestations d'assurance-chômage et qui ont compté sur la caractère saisonnier. . .

M. Thompson: Et la dette?

Mme Campbell (South West Nova): Je suis heureuse que le député de Carleton—Charlotte (M. Thompson) ait soulevé la question de la dette. Il n'était pas ici en 1984. Moi, j'y étais. J'ai été défaite en 1984 à cause des promesses du gouvernement actuel. En 1984, le gouvernement a promis de réduire le déficit. L'a-t-il fait?

M. Thompson: Oui.

Mme Campbell (Sud-Ouest-Nova): Non, il n'a rien réduit du tout. En fait, le déficit proposé dans le budget du 27 avril correspond exactement à 30,5 milliards de dollars pour l'exercice 1989-1990. Si le gouvernement n'avait pas fait une véritable razzia pour gonfler ses recettes de 3,7 milliards de dollars, qu'en serait-il du déficit? Le gouvernement a rançonné les contribuables comme ils ne l'ont jamais été dans toute notre histoire, alors qu'aucune crise ne justifiait pareille action. Il aurait peut-être mieux valu qu'il réduise ses propres dépenses, mais au lieu de cela, il taxe les cigarettes, l'essence, le carburant des embarcations de pêche. Toutes ces mesures léseront nos électeurs. Le gouvernement les rançonne. . .

Une voix: C'est un échec lamentable.

Mme Campbell (Sud-Ouest-Nova): Vous avez raison. Qu'en serait-il du déficit n'était la razzia fiscale de cette année? Si nous mettions de côté ces 3,7 milliards de recettes, quel serait le déficit en 1989-1990? Il serait de 34,2 milliards de dollars. Quel était le déficit en 1984: 34,2 milliards de dollars.

Peut-on vraiment dire que le gouvernement a réduit le déficit? Il a connu la meilleure période de prospérité économique, qui avait commencé, soit dit en passant, avant son arrivée au pouvoir, que le Canada ait connu depuis des années.

Le gouvernement a-t-il réduit les déficits? Non, il les a augmentés. A-t-il lancé de nouveaux programmes? Non, il ne l'a pas fait. Que fait-il maintenant? Il réduit le budget de VIA Rail. Il a l'intention de réduire le nombre de lignes dans l'Est, notamment celle qui relie Halifax à Yarmouth.

M. Thompson: Nous ne sommes pas au courant. Le rapport n'est pas encore sorti.

Mme Campbell (Sud-Ouest-Nova): Peut-être, madame la Présidente, le député veut-il prendre la parole et nous dire ce qui n'est pas juste, à son avis. Il est si fraîchement arrivé dans le système qu'il a plus de chance d'être frappé par la foudre que de se faire dire par le gouvernement ce qu'il devrait savoir. Toutefois, il peut poser une question ensuite s'il le veut.

Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement va frapper les Canadiens, plus particulièrement ceux de l'Est, dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Même les universités seront touchées. Je l'ai déjà dit et je ne tiens pas à me répéter. Nous allons maintenant frapper l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. Thompson: Cinq cents millions de dollars seront versés au Canada atlantique cette année.

Mme Campbell (South West Nova): Je veux simplement dire, madame la Présidente. . .

M. Thompson: Cette année. Cette année financière, 500 millions.

Mme Campbell (South West Nova): . . .que le gouvernement n'a pas mis sur pied de nouveaux programmes pour remplacer les systèmes de distribution d'eau et d'égouts qui tombent en désuétude. Le député réduit-il mon temps de parole, madame la Présidente?

Je pense simplement que le gouvernement n'a pas amélioré la qualité de la vie ces cinq dernières années. En fait, il va frapper les gens au chômage, il ne va pas trouver de nouveaux emplois qui tiendront compte du caractère saisonnier des emplois sur la côte est, car les industries que nous avons sont la pêche, les forêts, l'agriculture et le tourisme.

Que va faire le gouvernement au tourisme avec la taxe de vente nationale? Il va frapper l'Est si durement que nous ne saurons même pas que le Canada existe. La taxe de vente projetée va frapper chaque secteur de l'industrie tertiaire sur la côte est. Lorsqu'un touriste se déplacera en voiture ou par traversier et qu'il achètera quelque chose, il devra payer la taxe de vente, puis d'autres taxes et encore des taxes.

Pourquoi le Conference Board of Canada dit-il que c'est le tourisme qui sera le plus durement touché dans l'est, et que c'est l'Est qui sera touché, plutôt que le Québec et l'Ontario? La taxe de vente nationale frappera l'Est plus que toute autre région.

Je suis heureuse de disposer d'un peu de temps supplémentaire et de ne pas devoir m'interrompre tout de suite. Un projet de loi portant pouvoir d'emprunt ne m'ennuirait pas si j'estimais qu'il améliorait la qualité de la vie. Or, ce n'est pas le cas.

Le budget du gouvernement fait du tort aux gens qui toucheront l'assurance-chômage. Il porte préjudice aux personnes qui utilisent VIA dans tout le Canada, notamment dans les régions éloignées, pour se rendre en ville pour obtenir des soins médicaux. Ces personnes doivent partir de Yarmouth, de Digby, de Saulnierville ou de Bridgetown pour se rendre à l'Hôpital général Victoria. Elles n'ont pas d'autres moyens de transport.

J'en parle parce que c'est ce que les gens disent. J'ai assisté aux audiences. Je suis sûr que nous allons en entendre beaucoup parler au cours des semaines et des mois qui viennent.

Pourquoi le député des Îles-de-la-Madeleine a-t-il déclaré qu'il était en faveur du statu quo pour VIA? Pourquoi a-t-il présenté au gouvernement une pétition de ses électeurs? Parce que ces compressions vont toucher tous les Canadiens.

Nous pourrions songer à accorder les fonds au gouvernement mais il devrait se montrer plus responsable. Il aurait dû sabrer dans d'autres secteurs. Il devrait au moins maintenir un niveau de vie acceptable pour tous les Canadiens. Pourquoi devrions-nous réduire les fonds affectés à l'APECA pour qu'elle accorde des subventions à l'entreprise privée dans les Maritimes? Ces gens ont dépensé des centaines et des milliers de dollars pour préparer une demande qu'ils ont soumise il y a un an et qui a été rejetée. Les règles ont changé et le gouvernement devra dépenser beaucoup d'argent pour expliquer les nouvelles règles aux gens. Il faudra d'abord voir s'il y a de l'argent, puisque nous ne savons même pas s'il y en a pour l'APECA ou les EDER conclues avec la région de l'Atlantique.

Le gouvernement réussira à faire adopter son projet de loi à cause de sa grande majorité, mais il doit se rendre compte qu'il ne peut pas continuer à taxer et à faire souffrir les Canadiens ordinaires.

• (1550)

Au cours des deux dernières semaines, le ministre des Pêches a présenté une politique sur le remplacement des bateaux. J'en parle à mes collègues à titre d'exemple. Je songe à un homme qui a fait une demande d'emprunt au gouvernement provincial pour remplacer un homardier de 37 pieds de long; on lui a dit qu'il devait le remplacer par un bateau de 32 pieds de long. Pourquoi? Parce que le règlement a changé depuis le 1er avril, à la suite d'une décision unilatérale.

Que signifie ce changement? Cela veut dire que cet homme ne se conformera pas aux règlements de la garde côtière. Il ne répondra pas non plus aux critères des constructeurs de bateaux qui mettent à pied de nombreux ouvriers parce qu'ils doivent maintenant trouver de nouveaux moules. Le moule utilisé pour construire un bateau de 37 pieds devra être remplacé par un moule pour un bateau de 32 pieds. Cela semble compliqué. Je dois avouer que ce l'est. C'est tellement compliqué que les pêcheurs, les constructeurs de bateaux et tous leurs ouvriers demandent la permission de venir trouver le ministre et de comparaître devant le comité. Il ne reste toutefois plus beaucoup de temps. La session se terminera à la fin de juin. Ce n'est pas le seul groupe qui veut venir.

Je constate que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, madame la Présidente. Merci de m'avoir permis de parler aujourd'hui. Je dois dire que je m'oppose à cette demande de pouvoir d'emprunt, cela va de soi. Je ne crois pas que ce soit un moyen raisonnable de répondre aux besoins des Canadiens. Le gouvernement a uniquement répondu aux besoins des groupes d'intérêts importants.

M. Thompson: Madame la Présidente, j'ai écouté avec délice le babillage de la députée de South West Nova sur certains problèmes évidents qu'elle a cru discerner. Il nous faut souligner que nous avons hérité de beaucoup de nos problèmes actuels en 1984, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. La députée oublie bien facilement qu'en 1984, nous avons hérité d'un déficit de 200 milliards de dollars. Les députés du précédent gouvernement libéral se vantent d'avoir laissé les coffres vides. Il est de notoriété qu'ils l'ont dit. Par conséquent, nous avons dû payer la note laissée par les libéraux et nous n'avons pas fini de payer.

M. Milliken: Vous n'arrêtez pas d'en parler, mais vous ne faites rien.

M. Thompson: En terminant son intervention, la députée a mentionné certaines questions complexes qui l'occupent. Je crois qu'elle les complique inutilement.

Elle a parlé des EDER, des ententes de développement régional que nous négocions avec les provinces aujourd'hui.

M. McGuire: Où en sont ces ententes maintenant?

M. Thompson: Elles seront signées comme elles l'ont toujours été. Elles ont été très avantageuses pour les provinces dans le passé. En fait, la plupart de gouvernements provinciaux du Canada atlantique reconnaîtront que le gouvernement fédéral leur a accordé des fonds qui leur ont permis d'équilibrer leurs livres. Tous les députés, peu importe leur parti, saisissent toute l'importance des EDER. Elles seront signées.

La députée de South West Nova n'offre aucune solution de remplacement. Elle et tous les membres de son parti n'ont aucune solution à proposer. Ils peuvent critiquer autant qu'ils le veulent. Nous essayons de régler certains problèmes bien réels que leur gouvernement nous a légués.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le député de Carleton—Charlotte vient de l'autre côté de la baie de Fundy. Les gens de ma région connaissent bien cette région pour bien des raisons.

Je tiens à signaler au député qu'en 1984, la dette publique s'établissait à 68 milliards de dollars. Après quatre années d'influence économique des conservateurs, la dette est passée à 191,5 milliards.

Des voix: C'est honteux!

Mme Campbell (South West Nova): J'ai dit dans mon discours que le gouvernement avait connu les meilleures conditions économiques. Le député n'était pas ici de 1980 à 1984 lorsque le taux d'inflation a augmenté à la suite de ce qui est arrivé dans les années 70 à cause des prix élevés de l'énergie.

M. Vincent: À cause de vos mauvaises politiques.

Mme Campbell (South West Nova): Nous verrons qui a eu de mauvaises politiques. Attendez seulement. Nous verrons à long terme qui aura eu de mauvaises politiques. Les députés d'en face ont emboîté le pas à un ministre des Finances qui a prédit une nouvelle croissance économique. En réalité, s'il n'avait pas soumis les Canadiens à la pire razzia fiscale, une razzia de 3,7 milliards de dollars avec le dernier budget, le déficit serait le même que lorsqu'il est arrivé au pouvoir, un déficit de 34,2 milliards. Voilà la réalité. La pire razzia fiscale jointe à la politique de loyer élevé de l'argent de la Banque du Canada entraîneront le gouvernement et le Canada sinon dans une crise économique, du moins dans une récession. Le député de Carleton—Charlotte représente le même genre de population que moi. Ce sont des Canadiens ordinaires qui tirent leur gagne-pain des ressources naturelles de leur région.

Comme nous l'avons très clairement vu avec la coalition de la côte ouest aujourd'hui, hier et avant-hier, ces gens ne peuvent gagner leur vie sans la possibilité de transformer leur poisson. Ces gens ne peuvent pas vivre sur la côte ouest dans ces villages de pêcheurs s'ils ne peuvent pas transformer leur poisson. Pourtant, on le considère comme une violation de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous voulons protéger le travail de nos pêcheurs qui pêchent dans nos eaux aussi bien que les emplois à terre. À mon avis, c'est affreux que le gouvernement rampe ainsi devant les États-Unis.

M. Parent: Madame la Présidente, il me semble que le député qui a parlé avant ma collègue ne s'est pas encore habitué au fait que son gouvernement est au pouvoir maintenant depuis plus de quatre ans. Tôt ou tard, lui et les ministériels devront assumer la responsabilité de leurs propres actions.

M. Thompson: Nous assumerons la responsabilité de la création d'emplois et de la prospérité de notre pays.

M. Parent: Le député a eu la possibilité de dire ce qu'il avait à dire, ce qui n'était pas grand-chose, je dois l'admettre, mais maintenant je pense qu'il devrait avoir la courtoisie d'écouter ce que j'ai à dire.

M. Thompson: Des inexactitudes.

M. Parent: Je m'adresse à ma collègue, la députée de Nouvelle-Écosse. Je suis allé récemment à Summerside. Ma collègue n'a pas parlé, du moins en détail, de la situation dans cette localité. Je me demande si elle pourrait faire des commentaires sur la fermeture des bases des Forces canadiennes dans les provinces maritimes, en particulier en ce qui concerne les emplois qui vont disparaître dans cette région, ainsi que les conséquences économiques que ces fermetures auront sur les gens vivant aux alentours. Je ne parle pas seulement des militaires, mais des Canadiens moyens, si vous le voulez bien, madame la Présidente, de la région des Maritimes qui essayent du mieux qu'ils peuvent de gagner leur vie et d'aider à construire le Canada avec leurs concitoyens. Ma collègue pourrait peut-être en parler.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, à cause de la nouvelle répartition des circonscriptions électorales, je ne représente plus Barrrington. J'ai de la peine pour le député de South Shore. Il doit trouver très dur de voir cette base fermer ses portes après tant d'années.

Les retombées économiques d'une base comme celle de Summerside sur la région environnante seraient de l'ordre de 60 p. 100, sinon 70 p. 100. Nous avons entendu dire que ces bases n'étaient pas mises dans les régions pour assurer le développement régional; qu'elles n'ont pas été établies dans le but du développement régional, mais parce qu'il fallait avoir une base des Forces canadiennes à cet endroit.

La fermeture de ces bases fera l'affaire des étrangers qui pratiquent la surpêche à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de 200 milles. Elle nuira à une compagnie comme IMP qui apporte une nouvelle technologie et de nouvelles idées dans la région. J'ai entendu dire qu'elle pourrait perdre entre 20 et 25 p. 100 de son chiffre d'affaires. Je ne n'en suis pas sûre, mais elle pourrait peut-être perdre davantage. Cela touche toute l'économie.

• (1600)

Je n'ai jamais entendu parler de quelque chose d'aussi catastrophique que ce qui arrivera à Summerside. Je ne peux pas croire que le gouvernement fera cela. S'il doit fermer la base de Summerside, il doit avoir un plan d'action pour faire vivre la région. En l'absence d'un tel plan, il dit seulement au gens de Summerside qu'ils se débrouillent. À mon avis, le Canada n'a jamais agi ainsi. Nous avons l'habitude de partager les difficultés qui frappent certaines régions. Lorsqu'une catastrophe se produit quelque part, le reste du pays vient à la rescousse.

Je ne peux pas croire que les autres Canadiens accepteront les effets de la fermeture des bases de Portage-La-Prairie et de Summerside. Il devrait y avoir une utilisation plus raisonnée de ces installations. On ne construit pas une cafétéria toute neuve de 10 millions de dollars pour la fermer ensuite. Qu'est-ce qu'on va en faire?

Le ministre d'État chargé du Tourisme (M. Hockin) disait que le centre de distribution touristique de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, n'était plus nécessaire. Il a été construit il y a cinq ou six ans, mais il n'est plus nécessaire, ni ses neuf employés. Sa construction a coûté des millions au gouvernement et son exploitation revenait à 792 000 dollars par année en frais et en salaires. Tous les organismes gouvernementaux qui opèrent sur la côte est, le ministère des Pêches et des Océans par exemple, pourraient utiliser ce centre de distribution, mais le gouvernement n'y pense pas.

Vous me dites que mon temps est terminé, madame la Présidente. Je remercie les députés de leurs questions.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi du gouvernement qui demande la permission d'emprunter. D'après l'article 2, il propose d'emprunter une somme n'excédant pas 24,8 milliards de dollars.

Ce qui m'étonne, c'est que le public a à peine entendu parler du projet de loi et de la gestion financière du gouvernement à venir jusqu'ici. J'aimerais dire quelques mots au sujet de ce que je considère être une catastrophe dans ce domaine et expliquer à la Chambre, surtout aux ministériels, comment le gouvernement pourrait s'améliorer simplement en modifiant son comportement.

Comme les députés le savent, le projet de loi portant pouvoir d'emprunt est l'une des trois principales mesures financières que le gouvernement soumet à la Chambre des communes une fois l'an. Au cours de la présente législature, nous avons été témoins de plus d'erreurs et de bévues de la part du gouvernement dans le domaine financier que toute autre législature n'en a vues dans le passé. J'aimerais commenter ces erreurs et ces bévues en me reportant à chacune des trois mesures financières et en expliquant comment, à mon avis, le gouvernement a fait si piètre figure.

D'abord, parlons de la question des crédits qui a fait l'objet de longs débats aux Communes depuis le début de la session en cours. Nous avons été renversés de constater que le gouvernement avait suivi une procédure anormale. En temps ordinaire, le Budget des dépenses est déposé à la Chambre des communes vers la fin de février ou au début de mars. Cette année, il a fallu attendre le 28 avril pour que le Budget des dépenses soit présenté à la Chambre.

En outre, à cause du cafouillage du gouvernement, la Chambre ne s'est pas occupée du budget supplémentaire de l'exercice précédent, qui se terminait le 31 mars. Nous avons discuté en longueur du budget supplémentaire et du budget principal des dépenses, qui ont été déposés tellement tard à cause de la négligence du gouvernement qui n'a pas su convoquer le Parlement en temps voulu pour s'occuper de la question des crédits.

Dans divers débats qui ont eu lieu à la Chambre et en comité, il a été question de la façon dont le gouvernement a violé la Constitution canadienne quand il s'est lui-même accordé des crédits en ayant recours aux mandats du gouverneur général, ce qu'il n'avait pas le droit de faire à mon avis. Je suis confirmé dans cette opinion par d'éminents spécialistes comme le sénateur Forsey, qui a donné son avis devant un comité sénatorial. Je n'ennuierai pas les députés d'en face en relisant ces dépositions. Mais cela manifeste un mépris flagrant des usages et des obligations constitutionnels, et le gouvernement devrait s'en excuser plutôt que de continuer d'agir comme il le fait.

En matière de crédits, le gouvernement a raté toutes les échéances. Il n'a pas consulté le Parlement comme la Constitution l'y oblige. Il s'est accordé de l'argent qu'il n'avait pas le droit constitutionnel de prendre à mon avis, et de façon générale ses rapports avec la Chambre en matière de crédits relèvent du cafouillage pur et simple.

Passons au deuxième élément important, l'exposé budgétaire. Il n'est guère nécessaire d'expliquer à quel cafouillage a donné lieu le budget. Nous connaissons tous l'incroyable fuite budgétaire. Tout le budget avait été divulgué avant la soirée prévue pour sa présentation, ce qui ne s'était jamais vu au Canada. Ce ne sont pas les budgets qui ont manqué depuis 122 ans, Dieu le sait, mais rien de pareil ne s'était jamais produit. Tout le budget était sur la place publique la soirée précédente.

Nous avons tous été témoins de la manoeuvre assez honteuse par laquelle le ministre de la Justice (M. Lewis) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ont cherché à rendre l'opposition responsable de l'incapacité dans laquelle le gouvernement s'était trouvé de présenter son budget à la Chambre la veille de la date prévue. J'ai expliqué à plusieurs reprises au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et à d'autres ministériels comment il se fait que le Règlement ne prévoit pas de consultations avec l'opposition en ces matières. Il n'est pas question de demander des autorisations à l'opposition. Voilà un argument spécieux que les ministres ont avancé pour éluder leurs responsabilités envers la Chambre et envers le pays. Ils devaient mettre les cartes sur table à la Chambre relativement au budget; ils n'avaient pas à demander à l'opposition l'autorisation de le faire. Ils n'avaient pas besoin de notre autorisation pour cela. C'est eux qui gouvernent en Chambre. Nous, nous sommes dans l'opposition et nous n'avons pas la majorité, au grand regret de la majorité des Canadiens puisqu'il faut le dire.

Outre les fuites multiples du budget, on a cherché de façon plutôt honteuse à dissimuler ce que le gouvernement savait lorsqu'il a finalement déposé son budget à la Chambre le 27 avril. Devant les réponses évasives du ministre des Finances (M. Wilson), du vice-premier ministre et du ministre de la Justice, les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement et ne croient plus les ministres capables de gérer les finances du pays. Encore une fois, le gouvernement a dû chercher toutes sortes de faux-fuyants pour expliquer son utilisation de l'un des principaux instruments financiers du gouvernement, le budget.

Je pourrais vous vanter les mérites de ce budget, mais à ce moment-là, mon discours serait très bref. Il y a tant de faiblesses dans ce budget, sur lesquelles il faut nous pencher. On y trouve un nombre renversant d'augmentations d'impôts et de compressions plutôt douteuses dans certains domaines.

Je voudrais maintenant parler du Budget principal des dépenses. Le gouvernement fait un grand tapage autour des compressions qu'il effectue et le ministre des Finances ne cesse de nous expliquer comment il s'y prendra pour équilibrer le budget et mettre un terme aux incroyables hausses de notre déficit qui, à son humble avis, nous causent un tort énorme depuis si longtemps. J'aimerais vous citer un extrait de la déclaration qu'a faite le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) quand il a déposé le Budget principal des dépenses à la Chambre le 28 avril dernier. Il a déclaré, comme vous pouvez le constater à la page 1078 du hansard:

> Le plan financier mis à jour du gouvernement prévoit des dépenses budgétaires totales de l'ordre de 142,9 milliards de dollars en 1989-1990, soit une augmentation de 7,4 p. 100 par rapport aux prévisions pour 1988-1989.

Il s'agit en l'occurrence d'austérité. Le gouvernement se plaint constamment dans cette enceinte de ne pouvoir prendre telle ou telle mesure du fait des. . ..

• (1610)

Une voix: Que faites-vous de l'intervention que nous venons juste d'entendre.

M. Milliken: Je suis désolé, mais si les députés néo-démocrates souhaitent participer au débat, je suis persuadé que leurs interventions sont typiques de ce que nous pourrions entendre s'ils avaient la parole et je vais donc poursuivre mon discours.

On prévoit une augmentation de 7,4 p. 100 des dépenses gouvernementales par rapport aux prévisions pour la dernière année financière—on parle alors d'austérité, est-ce vraiment de l'austérité? Est-ce là ce que nos vis-à-vis considèrent être de l'austérité? Ce n'en est pas vraiment à mon avis.

Il s'agit là, selon moi, d'une augmentation plutôt importante et c'est ce à quoi nous faisons face malgré tout ce qu'on dit au sujet des compressions. Il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une augmentation importante. Que fait-on pour la financer? On nous dit que le gouvernement sabre dans les dépenses, dans tous les domaines. Or, en fait, les compressions sont minimales. Le fait est que le gouvernement obtient ses recettes fiscales sur le dos des Canadiens, à la suite des énormes augmentations d'impôt que les Canadiens doivent subir du fait des mesures financières en question. C'est ce qui se passe en l'occurrence. En fait, d'un côté le gouvernement dit qu'il sabre dans les dépenses et annonce une série de compressions qui ont des répercussions catastrophiques dans trois ou quatre domaines et de l'autre, il augmente tout le reste et dit vouloir augmenter les impôts, afin de financer tout cela. C'est ce qui se passe et c'est une façon de procéder plutôt louche et discutable. Le gouvernement manque de franchise et n'explique pas carrément aux Canadiens ce qu'il fait au moyen du budget.

C'est ce que nous défendons de ce côté-ci de la Chambre depuis des mois à propos de toutes les questions, car les apparences sont trompeuses. Le gouvernement annonce une politique et dit qu'il va modifier l'assurance-chômage, l'améliorer. Cependant, en fait, alors qu'on se penche sur les détails du plan proposé, on s'aperçoit que pratiquement tous les intéressés en pâtiront au lieu d'en profiter. Les employeurs paient davantage, les employés font de même et tout le monde reçoit des prestations moindres. Ce n'est pas une amélioration. Pourtant, voilà le genre de politique que le gouvernement poursuit dans cette enceinte. Voilà le genre de réponses qu'il donne aux questions qu'on lui pose. C'est là le type de discours que ses députés font, lorsqu'ils interviennent, afin de défendre certaines des mesures horribles dont le gouvernement saisit la Chambre. Il devrait avoir honte.

Je vois le député de la Colombie-Britannique sourire et manifester son approbation par un signe de tête. Je peux comprendre son assentiment et sa honte lorsqu'il songe aux déclarations qu'on lui demande de faire dans cette enceinte, afin de défendre certaines priorités législatives du gouvernement. Je tiens à dire que si je siégeais du côté ministériel et si je devais défendre certaines des mesures législatives dont nous sommes saisis, j'aurais quelque peu honte de moi. En fait, je serais vraiment honteux.

M. Edwards: Il s'endort.

M. Milliken: Le député prétend qu'il s'endormait. Il me paraît tout à fait éveillé.

Je veux maintenant me pencher sur le troisième levier de contrôle financier à la disposition du gouvernement, à savoir les emprunts. C'est là l'objet du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Le gouvernement a décidé en décembre de rappeler le Parlement en mars. Il a jugé par la suite qu'il serait embarrassant d'être mis en présence d'une opposition susceptible de lui poser des questions difficiles. Nous pourrions mettre ses ministres dans l'embarras. Nous pourrions mettre au jour son incompétence. Il a donc différé le rappel du Parlement d'un mois pensant qu'il aurait ainsi le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires. Nous savons tous qu'il n'y est pas arrivé, mais il n'en reste pas moins que nous avons dû attendre jusqu'en avril. À la reprise des travaux, nous avons été saisis d'une série de projets de loi découlant du discours du Trône.

L'ennui, c'est que le gouvernement a été obligé entre-temps de recourir à des mandats spéciaux du gouverneur général pour payer ses factures. Toutefois, comme il n'y avait pas assez d'argent dans le Trésor, il a dû faire des emprunts pour le renflouer.

La Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouvernement à contracter des emprunts. Voici ce que dit l'article 47:

> Dans les cas où il estime le Trésor insuffisamment approvisionné pour certains décaissements régulièrement autorisés, le gouverneur en conseil peut, à concurrence du montant qu'il juge nécessaire à cette fin, donner au ministre le pouvoir de contracter un emprunt à six mois au maximum.

Autrement dit, le gouvernement ne peut emprunter qu'à court terme pour satisfaire à ses besoins normaux. C'est aux termes de cet article que le gouvernement a contracté divers emprunts. Le 31 mars, il a emprunté 750 millions de dollars; le 5 avril, un milliard; le 14 avril, 100 millions; et le 21 avril, 150 millions. Depuis, il a emprunté beaucoup plus, ce qui fait que ses emprunts totalisent 5 milliards de dollars suivant les chiffres que j'ai obtenus il y a quelques jours.

Limitons-nous aux emprunts contractés jusqu'au 21 avril puisque le gouvernement s'apprêtait alors à déposer ce projet de loi. Comme il s'agissait d'emprunts à six mois, le gouvernement a dû payer des taux d'intérêt plus élevés que sur des emprunts à long terme. La différence a été d'environ 2 p. 100 tout au long de la période.

Si nous calculons ce qu'il en a coûté pour emprunter près de 2 milliards de dollars pendant six mois, la différence en gros atteint près de 4 millions de dollars. Voilà ce qu'a coûté aux Canadiens la décision du gouvernement de ne pas rappeler le Parlement avant avril. Autrement dit, en sursoyant au rappel du Parlement, le gouvernement a augmenté ses dépenses d'environ 4 millions de dollars et il compte maintenant sur les Canadiens pour lui rendre cet argent aux moyens d'impôts supplémentaires. Le gouvernement fait payer aux Canadiens ses erreurs de jugement au moyen de l'imposition.

Cela ne paraît pas inhabituel—je reconnais que 4 millions de dollars après tout sont peu de chose au regard des 147 milliards de dollars par année que le gouvernement actuel dépense—mais ce sont autant de frais qu'autrement les contribuables Canadiens n'auraient pas eu à assumer. Je n'insisterais pas aujourd'hui sur la gravité de la chose si elle ne s'ajoutait pas à toute la série de maladresses en matière financière dont nous avons été témoins de la part du gouvernement depuis le début de cette législature; cependant, le ministre des Finances lui-même a déclaré qu'il tenait cette dépense pour un gaspillage très grave.

Madame la Présidente, j'aimerais rappeler certains propos que le ministre des Finances a tenus et que vous écouterez vraisemblablement avec plaisir, car il les a tenus à une époque où il était déjà ministre; évidemment, il fulminait en raison des nouvelles maladeresses que le gouvernement avait commises en matière financière en 1985.

L'une des choses les plus extraordinaire chez nous est l'attitude que certains de nos commentateurs commerciaux ont adopté à l'égard du ministre des Finances qui passe dans certains milieux pour une lumière et un crac dans le domaine financier. Pourtant, quand on considère la série de ses maladresses, on peut se demander pourquoi ces éditorialistes ont adopté cette attitude.

M. Blackburn (Brant): Bravo!

M. Milliken: C'est une chose que je n'arrive pas à comprendre. Si j'étais ministre des Finances et si j'avais commis autant de bévues que lui depuis six mois, je m'empresserais de démissionner. Mais il ne juge pas à propos de le faire, il s'accroche et continue d'accumuler les bourdes.

Écoutons un peu ce qu'il disait en 1985. Permettez-moi de rappeler le contexte: En 1985, le Sénat du Canada ayant reçu de la Chambre un projet de loi portant pouvoir d'emprunt en était venu à la conclusion qu'il ne pouvait absolument pas laisser passer ce projet de loi tant que le gouvernement de l'époque n'aurait pas déposé son plan de dépenses à la Chambre et permis au Sénat de vérifier à quoi l'argent devait servir. Dans le contexte constitutionnel, l'autre endroit adoptait en l'occurrence une attitude parfaitement appropriée et parfaitement correcte. Pourtant, le gouvernement se mis à vitupérer et à reprocher à l'autre endroit d'avoir osé surseoir à l'adoption d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement ne cessait de lui reprocher son audace. Le ministre des Finances était le premier à tonitruer que l'autre endroit avait tort de s'opposer ainsi à l'adoption de ce projet de loi des Finances qu'il avait reçu de la Chambre. Il se mit alors en frais de calculer combien le retard à adopter le projet de loi en question coûtait aux Canadiens, tout comme j'ai calculé moi-même combien la décision du gouvernement de surseoir au rappel du Parlement leur coûte. Comme le rapporte le hansard du 26 février 1985, à la page 2500, il a déclaré:

> Compte tenu des taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui et des sommes qui auraient pu être empruntées il y a deux ou trois semaines, mais qui n'ont pas pu l'être à cause de l'autre endroit, les contribuables ont perdu au moins 10 millions. Les faits sont là, et je lui demande d'y réfléchir à deux fois.

Le ministre des Finances répondait à une question du chef de l'opposition.

• (1620)

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a cité dans un discours une lettre du ministre des Finances.

Voici, selon la page 5535 du hansard du 7 juin 1985, ce que ce dernier a écrit:

> Le délai survenu au Sénat a aussi eu des incidences indirectes. S'il est vrai que ces coûts sont difficles à mesurer, il est évident que toute interruption dans le programme d'emprunt entraîne confusion et incertitude sur les marchés financiers, notamment parce que les autres participants sont forcés de tenir compte du programme d'emprunt fédéral.

Ces ministres blâmaient le Sénat pour tous les maux dont ils étaient affligés. Ils ne soufflent pourtant pas un mot des 3 ou 4 milliards de dollars que leur retard à rappeler la Chambre a coûté aux Canadiens.

Pourquoi le ministre ne demande-t-il pas pardon aux Canadiens d'avoir gaspillé 4 milliards de dollars de leur argent, montant qu'il va maintenant leur arracher en impôts supplémentaires? Pourquoi ne s'excuse-t-il pas de ses erreurs?

Pourquoi le ministre des Finances n'était-il pas aux portes de Rideau Hall quand le premier ministre est allé conseiller à Son Excellence de proroger la dernière session et de reporter la convocation des Chambres? Il aurait dû être là, avec des pancartes, pour protester. Mais nous n'entendons rien dire à ce sujet. C'est le silence complet. Rien n'a été dit à la Chambre parce que le gouvernement a honte de ce qu'il a fait. C'est une honte.

Si le ministre des Finances avait un peu de bon sens ou se souciait de la population du Canada qu'il a été élu pour servir, il démissionnerait sur-le-champ et avouerait que le gouvernement a tout gâché dans les mesures financières qu'il a déposées devant le Parlement. C'est scandaleux et nous devrions entendre quelques excuses de l'autre côté.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat cet après-midi sur le projet de loi C-11. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais signaler que, pendant que j'écoutais la députée de South West Nova (M^me^ Campbell), qui a quitté son siège depuis, je ne pouvais m'empêcher de penser à l'époque où les gouvernements libéraux ont fait l'impossible non seulement pour anéantir VIA Rail, ce dont ils accusent maintenant ce gouvernement à juste titre d'ailleurs. Pis encore, dans le Canada atlantique que cette députée représente, ces gouvernements ont essayé à trois reprises de fermer la base de Summerside. La députée et toute la troupe des libéraux ont l'audace de prendre la parole aujourd'hui pour condamner ce gouvernement, alors que le Parti libéral a essayé de faire la même chose par le passé.

C'est ce genre de duplicité qui ternit dans une certaine mesure la réputation de la Chambre. Nous devrions tous au moins essayer de faire preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle.

Cet après-midi, je voudrais non seulement parler de certains aspects du projet de loi portant pouvoir d'emprunt lui-même, mais aussi expliquer pourquoi, à mon avis, le gouvernement a tort de refuser de faire des emprunts pour réaliser des projets valables. Je veux aussi parler de la hausse des coûts et de l'urgence des travaux sur l'infrastructure municipale. Dans nos villes, les réseaux d'égout et de distribution d'eau se détériorent. Les usines d'épuration ne sont pas à la hauteur. Même les trottoirs et les routes sont dans un état déplorable.

Je veux aussi aborder d'autres sujets qui touchent les Canadiens ordinaires, c'est-à-dire les programmes de recyclage des travailleurs âgés auxquels certaines provinces n'ont pas encore adhéré, les compressions budgétaires imposées à VIA Rail et les fermetures de bases, si j'en ai le temps.

Nos municipalités et nos villes continueront à se détériorer si le gouvernement fédéral refuse de se joindre aux administrations municipales et provinciales pour s'attaquer au problème. C'est en effet un problème critique qui prend des proportions de plus en plus alarmantes dans tout notre pays. Ce problème se manifeste aux États-Unis dans les quartiers pauvres, sur les routes et les ponts inter-États qui pourrissent littéralement parce que les municipalités et les États n'ont pas d'argent. C'est la même chose ici, au Canada, et ce, depuis déjà quelques années.

Par exemple, aujourd'hui, en 1989, 138 des 371 stations d'épuration des eaux usées de l'Ontario ne satisfont pas aux normes provinciales et environnementales. À peine 10 p. 100 des eaux-vannes sont traités à l'est de l'Ontario.

Ce temps-ci, le gouvernement se fait fort d'avoir enfin conclu un accord avec les États-Unis concernant le contrôle des émissions qui sont à l'origine des pluies acides. Il y a du pour et du contre dans les détails révélés par Washington il y a un jour ou deux. Nul doute que cette question a une grande importance.

Ici, dans nos propres villes, dans cette partie du Canada qui se trouve à l'est de l'Ontario, seulement 10 p. 100 des eaux-vannes sont traités et le reste est jeté dans nos cours d'eau et nos lacs. C'est une véritable honte. Les gouvernements libéraux antérieurs ne se sont pas préoccupés de ce problème et le gouvernement actuel ne s'en soucie pas davantage, même si certaines initiatives, pas assez nombreuses, ont été lancées récemment.

Les Canadiens sont tellement inquiets de la qualité de l'eau qu'ils ont dépensé l'an dernier plus de 80 millions de dollars pour acheter de l'eau embouteillée. La plupart ont peur de boire l'eau qui vient de leurs municipalités à cause de la présence de tous les produits qu'on y ajoute.

Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) dit que ce sont des bêtises. J'espère que les habitants de Kingston se rendent compte des problèmes d'eau potable qu'il leur faut résoudre, eux et d'autres municipalités. L'eau est peut-être bonne à Kingston ou même à Brantford, où je demeure. Les Canadiens ont quand même dépensé 80 millions de dollars pour acheter de l'eau embouteillée, car ils ont refusé de boire l'eau du robinet, et le problème se corse.

À l'heure actuelle, la valeur des systèmes de traitement et de transport de l'eau au Canada s'élève à plus de 100 milliards de dollars. Dans cinq ans, il en aura coûté environ 3 milliards de dollars pour réparer les conduites souterraines et il faudra 3 autres milliards de dollars pour améliorer les usines de traitement d'eau et les stations d'épuration des eaux usées. Nos municipalités auront donc besoin de 6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Je ne vois rien dans le budget des dépenses qui soit affecté aux projets qui permettraient de résoudre ces problèmes.

Au dire de George Cuff, président de la Fédération canadienne des municipalités, les municipalités et les provinces sont prêtes à discuter du financement de ces programmes de remise en état, mais le gouvernement fédéral se fait prier.

Le secteur des transports a lui aussi sa place dans la vie quotidienne des Canadiens ordinaires chez eux et lorsqu'ils se rendent au travail. Le secteur des transports, les routes et les ponts sont aujourd'hui l'aspect le plus négligé de l'infrastructure municipale. Le gouvernement du Canada prélève de lourds impôts sur l'essence et les carburants diesel, mais il n'injecte pas ces recettes dans le réseau routier.

Le ministre des Transports (M. B. Bouchard) a récemment désigné certaines routes comme routes nationales. Or, tout ce qu'il a fait, c'est changer leur nom. Il n'a pas fourni de fonds pour améliorer ou entretenir ces routes ou pour les rendre plus sûres. De nombreuses routes sont en train de pourrir sous nos yeux, et nous ne faisons pas grand-chose pour régler le problème parce que les fonds sont extrêmement limités. Le gouvernement devrait donc envisager d'affecter une partie de ces fonds aux transports et à l'infrastructure. Je souligne qu'il est ici question de milliards de dollars. On ne peut pas s'attendre à ce que les contribuables locaux, qui doivent payer des impôts fonciers exorbitants pour entretenir les écoles et obtenir des services municipaux, versent six milliards de plus pour ces deux secteurs. Il serait alors pratiquement impossible de posséder ou d'entretenir une maison.

• (1630)

L'ancien ministre de l'Environnement, M. Tom McMillan, a dit que le gouvernement avait les mains liées par la Constitution. C'est toujours une façon très pratique de s'en sortir, mais cet argument ne tient pas debout. Les provinces ont déjà dit qu'elles étaient prêtes à collaborer aux changements ou accords constitutionnels qui s'avéreraient nécessaires. En fait, un communiqué émis à la 29e conférence annuelle des premiers ministres à Saskatoon en août dernier disait ceci:

> Les premiers ministres conviennent que la compétitivité soutenue de l'économie canadienne dépendra dans une grande mesure de l'entretien et de l'amélioration de l'infrastructure locale essentielle. En effet, la vigueur de l'économie et la qualité de vie dans les villes dépendent de l'état des réseaux de transport, des réserves en eau et des systèmes d'égouts.

Les premiers ministres provinciaux ont exhorté le gouvernement fédéral à aider les provinces à entretienir l'infrastructure municipale. Nous voudrions répéter ce message aujourd'hui.

Les six milliards de dollars qui seraient dépensés pour améliorer les infrastructures municipales constitueraient un programme majeur de création d'emplois. Le financement de ces améliorations n'équivaut donc pas à jeter de l'argent par les fenêtres. Nous parlons de véritables investissements. Le programme quinquennal proposé par la Fédération canadienne des municipalités, et que mon parti appuie, créera 330 000 années-personnes pendant son existence et renforcera les collectivités canadiennes. Le président de la Fédération, George Cuff, déclarait:

> Quelque chose ne tourne pas rond dans une société où des personnes, plutôt que de travailler, font la queue sur un trottoir défoncé pour toucher des prestations de chômage.

Je veux maintenant parler d'un programme que devrait financer le gouvernement ou d'une mesure qui devrait l'inciter à emprunter, parce qu'il ne dépense pas suffisamment pour un programme de ce genre, à savoir le recyclage des travailleurs âgés. Les fermetures d'usines qui privent d'un salaire des travailleurs qui ont consacré 10, 15 et même 25 ans de leur vie à leur employeur constituent une véritable tragédie moderne. Ces travailleurs ont atteint l'âge de 45 ou 50 ans et se retrouvent sans emploi pour des raisons hors de leur contrôle. Il leur est extrêmement difficile de trouver un nouvel emploi comparable à leur ancien ou aussi bien rémunéré. Dans certaines régions du Canada, ils ne peuvent simplement pas se replacer.

Dans le projet de loi C-8 du gouvernement, qui crée le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, parfois appelé le PATA, il est implicitement reconnu que le régime d'assurance-chômage actuel ne peut pas répondre aux besoins des travailleurs âgés. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que ce programme dépend de la capacité et de la volonté de participer des provinces. Peut-être cela offre-t-il une plus grande souplesse, mais cela favorise également l'émergence de disparités. Effectivement, certaines provinces, par exemple l'Ontario, n'ont pas terminé leurs négociations avec le gouvernement fédéral. Ainsi, des milliers de travailleurs âgés de l'Ontario ne peuvent pas bénéficier du PATA. En outre, le budget total proposé pour le PATA n'est que de 60 millions de dollars. Cela signifie qu'environ 6 000 travailleurs peuvent se recycler grâce à ce programme. À l'heure actuelle, 415 000 travailleurs âgés de 55 à 64 ans sont sans emploi, mais seulement 100 000 d'entre eux sont officiellement considérés en chômage. Même le nombre de 100 000 travailleurs changerait rien aux chiffres concernant le recyclage.

Si tous les fonds dont on dispose actuellement s'élèvent à 60 millions de dollars, ils permettraient de recycler quelque 6 000 travailleurs. Dans la seule circonscription de Brant, depuis février dernier, 1 318 travailleurs âgés de 44 à 64 ans reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Un plus grand nombre bénéficient actuellement de l'assistance sociale. Le CEIC ne dispose pas de chiffres distincts pour les travailleurs de ma circonscription âgés de 55 ans et plus. Entre 200 et 250 travailleurs âgés de la seule usine Massey Combines ont encore besoin du genre de recyclage qu'un PATA pourrait offrir.

Je me rappelle qu'il y a un certain nombre d'années, White Farm Equipment et, plus récemment, Massey Combines ont fermé leurs portes et ont quitté le secteur de l'outillage agricole. Cette situation a eu un effet désastreux sur la vie de centaines, voire de milliers de travailleurs dans ma circonscription. À cette époque, j'ai lutté avec acharnement pour faire insérer le secteur de l'outillage agricole dans la liste des travailleurs âgés pouvant être recyclés. Le gouvernement s'est exécuté et a ajouté cette catégorie de travailleurs au programme. Toutefois, j'ignore comment la somme de 60 millions de dollars permettra de régler le problème du recyclage des travailleurs âgés. Par exemple, dans la circonscription de Brant, seulement 30 p. 100 des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984 en ont trouvé un autre dès janvier 1986. Je ne possède pas les tout derniers chiffres, mais j'ai nettement l'impression qu'une bonne partie de ces travailleurs cherchent toujours un emploi intéressant pour un salaire décent. Il ont peut-être un emploi à temps partiel, un emploi qui ne leur convient pas ou qui est mal rémunéré. Cette situation perturbe beaucoup leur vie privée.

Il existe maintenant un programme pour lequel des crédits de 60 millions de dollars ont été prévus; pourtant, en août 1985, le conseil consultatif du ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait recommandé la création d'un programme d'adaptation d'un milliard de dollars pour les travailleurs âgés. Le gouvernement a affecté 60 millions à ce programme-ci. Il faudrait en fait instaurer un programme géré et financé par le gouvernement fédéral, dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage, continuant à donner les prestations aux travailleurs de cette catégorie et s'appliquant à tous les travailleurs âgés, peu importe la cause et la nature de leur mise à pied.

J'ignore pourquoi le gouvernement tient à ne faire profiter que certains secteurs industriels des bienfaits du recyclage. Si une entreprise ou un service municipal ferme ses portes et met des travailleurs âgés au chômage, ceux-ci devraient automatiquement avoir le droit de participer à un programme fédéral de recyclage. Ils ne devraient pas être obligés de faire toutes les démarches administratives nécessaires pour prouver qu'ils relèvent d'un certain secteur et que celui-ci est couvert par le PATA. Ce programme devrait s'appliquer à tous les travailleurs âgés déplacés, et pas seulement à ceux de secteurs désignés.

Par ailleurs, nous recommandons ceci pour le PATA: premièrement d'intégrer la formule des prestations basées sur les gains au PATA, le minimum correspondant aux deux tiers du revenu de la personne concernée; deuxièmement, la participation de la province et de l'employeur devrait être garantie au besoin par une mesure législative; troisièmement, il conviendrait d'instaurer un office de protection des emplois qui serait chargé d'évaluer les mises à pied, de veiller à ce qu'un préavis suffisant soit donné et à ce que les conditions du PATA soient négociées avant les mises à pied proprement dites; quatrièmement, il faudrait établir un système de subventions par prélèvement pour s'assurer que les employeurs contribuent à la formation.

Enfin, je n'insisterai jamais assez sur l'importance des programmes de recyclage pour les hommes et les femmes arrivés au milieu de leur vie active. C'est une véritable honte que dans un pays aussi riche que le nôtre, des gens soient mis à pied sans avoir d'autre solution que d'accepter des emplois à temps partiel ou des emplois mal rémunérés. Cette situation perturbe beaucoup les projets et le budget familiaux, sans parler de la dépression profonde dans laquelle sombrent souvent les familles et les gens du fait que leur vie privée et leur situation financière ont été complètement bouleversés.

J'ai dit au début que je voudrais parler un peu des coupes faites par le gouvernement dans le budget de VIA Rail. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter environ 24,8 milliards de dollars. Puis il se retourne et coupe l'herbe sous le pied de VIA Rail. Je ne sais pas à quoi on pense au Cabinet en matière de transports. Je dois dire en toute franchise et en toute sincérité que le ministre actuel des Transports (M. B. Bouchard) est l'une des plus grandes déceptions que nous cause le gouvernement actuel. Il n'a fait montre d'absolument aucun esprit innovateur ou créateur à son portefeuille. La seule attitude qu'il a eue aux Transports fut de réduire les services et de fermer des lignes. Il a eu une attitude totalement négative. Il s'oppose au changement sur toute la ligne. Il est contre les améliorations sur toute la ligne. Nous avons déjà en place un vaste réseau ferroviaire au Canada. Notre pays est immense. Il s'ensuit logiquement que nous devrions promouvoir le transport ferroviaire tant des marchandises que des voyageurs, surtout dans les coins du pays où les gens ont le plus de difficulté à se déplacer et dont la plupart n'ont pas les moyens de voyager en avion, chose qui va devenir plus et non moins coûteuse au fil des années.

• (1640)

Deuxièmement, sous le seul aspect de train navette, ce service serait énormément justifié dans ce qu'on appelle le triangle d'or formé par Montréal, Ottawa et Toronto. Si nous augmentions l'efficacité et le bon rendement du transport ferroviaire entre ces trois centres, cela pourrait alléger la pression à l'Aéroport international Pearson, ici à Ottawa et à Dorval. Nous pourrions réduire de jusqu'à 100 par jour le nombre des vols interurbains si la vitesse à laquelle roulent ces trains pouvait augmenter au point où ils pourraient relier le centre-ville d'Ottawa à celui de Toronto en deux heures. Si les Français peuvent le faire, nous le pouvons nous aussi.

Si l'on peut offrir ce service, je soutiens que le public voyageur y réagira favorablement. Au lieu de battre en retraite et de dire qu'il n'en a pas les moyens parce que personne ne voyage en train de nos jours, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'améliorer le service, la fréquence des trains et la vitesse à laquelle ils roulent. Les gens d'affaires et les vacanciers prendront automatiquement le train parce que c'est plus confortable. Ceux qui sont assez âgés pour avoir voyagé en train il y a de nombreuses années diront probablement que c'est une façon plus élégante de voyager.

Le train peut régler un problème très réel qui n'a rien à voir avec la nostalgie du passé. Le coût du transport aérien augmente et continuera d'augmenter. La densité de la circulation aérienne à certains de nos aéroports compromet la sécurité et coûte extrêmement cher. Il ne faut surtout pas oublier que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents ont beaucoup subventionné le transport aérien.

Enfin, nos routes sont tellement encombrées, du moins dans le centre du Canada, qu'il est devenu presque impossible de traverser Toronto. Le gouvernement répond à cela en provoquant une augmentation du nombre d'autocars.

M. Milliken: Et de voitures.

M. Blackburn (Brant): Plus d'autocars et plus de voitures. La province ne peut pas se permettre d'améliorer nos routes, de les élargir ou d'en construire d'autres, mais le gouvernement fait augmenter le nombre de véhicules sur nos routes et la taille de ces véhicules en réduisant les services de VIA Rail.

Il y avait deux ou trois autres questions que je voulais soulever, mais je vois que mon temps est écoulé. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler encore une fois du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt.

M. Whittaker: Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de féliciter mon collègue de son excellent discours. Il a abordé un certain nombre de questions d'intérêt. Malheureusement, il a manqué de temps pour terminer ses remarques et je ne peux rien faire pour l'aider.

Je m'intéresse à la question des coupes à VIA Rail et du problème que cela nous pose pour l'avenir. Un groupe de travail du Nouveau Parti démocratique vient de terminer une étude sur l'utilisation des combustibles fossiles afin d'en savoir davantage sur le sujet, ce qui nous aidera dans nos efforts en vue de réduire les diverses émissions.

Le député peut-il parler de la façon dont les projections du gouvernement en ce qui concerne VIA Rail contribueront à régler nos problèmes environnementaux? Quelles suggestions fait-il au gouvernement pour ce qui est de VIA Rail et de l'environnement?

M. Blackburn (Brant): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

M. Milliken: Une question impartiale.

M. Blackburn (Brant): Que la question soit partiale ou impartiale, elle porte sur un des sujets les plus actuels, soit l'environnement et l'effet néfaste de certaines sources d'énergie sur notre environnement.

Nous tentons actuellement de régler le problème des pluies acides, et cela coûtera extrêmement cher à notre pays, aux États-Unis et à d'autres pays.

En même temps, en ce qui concerne les transports de surface, le gouvernement conservateur fait tout ce qu'il peut pour réduire un mode de transport qui est essentiellement écologique. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que le gazole est beaucoup moins dangereux pour l'environnement que l'essence ou le kérosène. Pourtant, le gouvernement s'acharne à encourager les sociétés de cars, de camions et les compagnies aériennes à continuer à polluer nos routes et notre espace aérien.

Il existe un énorme réseau ferroviaire d'un bout à l'autre du Canada pour le transport non seulement des marchandises mais aussi des passagers. C'est un mode de transport qui devrait être encouragé, modernisé et développé parce que ses effets nocifs sur l'environnement sont minimes.

Le slogan du gouvernement conservateur pendant les dernières élections était «le parti qui peut gérer le changement.» Il apporte des changements sans aucun doute, et je pense qu'il les gère, mais il s'agit, dans la plupart des cas, de partir des années 80 pour revenir aux années 20. Il ne peut pas s'imaginer ni prévoir les événements qui nous feront entrer dans le siècle suivant. Les conservateurs sont incapables de s'attaquer à cette situation à cause de leur façon de procéder conservatrice qui fait davantage penser à l'époque de mon grand-père qu'à la nôtre.

Les chemins de fer ne sont pas des vestiges du passé. Il suffit d'aller en Europe pour se rendre compte qui c'est un mode de transport qui peut s'adapter aux changements. L'environnement est certainement une considération très importante lorsqu'on adapte un réseau ferroviaire à l'ère moderne. Ce moyen de transport est écologique dans la mesure où il est peu nocif pour l'environnement.

M. Stupich: Madame la Présidente, moi aussi je m'intéresse aux remarques de mon collègue concernant VIA Rail. Des pétitions ont été présentées à la Chambre pour exhorter le gouvernement à conserver le service de VIA Rail et à l'améliorer. Les gens qui ont construit le chemin de fer entre Esquimalt et Nanaimo, sur l'île de Vancouver, ont obtenu, en retour, de vastes superficies de terre du gouvernement. Mais ils étaient tenus, par contre, de maintenir le service voyageurs sur cette ligne. J'imagine que la même chose vaut pour le service de VIA Rail partout au Canada.

Les compagnies ferroviaires ont-elles l'obligation juridique de maintenir leur service et VIA Rail a-t-elle assumé cette obligation lorsqu'elle a été créée? Les citoyens, qui ont manifesté en très grand nombre leur désir de conserver ce service, pourraient-ils traduire les compagnies ferrovaires, VIA Rail ou le gouvernement devant les tribunaux pour les obliger à respecter leur obligation initiale de maintenir le service ferroviaire voyageurs et marchandises au Canada sur toutes les lignes ferrovaires construites avec l'aide du gouvernement?

M. Blackburn (Brant): Madame la Présidente, le député présente une hypothèse fort intéressante. Je ne suis pas juriste, mais il serait intéressant d'entendre le gouvernement nous dire que si le CP, le CN et VIA Rail, qui est une propriété du CN, mettaient un terme à leur service voyageurs, ils devraient rendre à l'État les terres que le gouvernement du Canada leur a concédées de bonne grâce au X1Xe siècle en guise de récompense pour ce que leur avait coûté l'installation des voies ferrées.

• (1650)

Les conservateurs et certains libéraux soutiendront que c'est surtout l'initiative privée et les investissements privés qui ont permis au cheval de fer de traverser notre pays. Mais ce n'est pas du tout le cas. Tout historien qui se respecte sait que 50 p. 100 des investissements nécessaires à la construction du CP venaient du Trésor public et non pas des intérêts privés. Pourtant, les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont le culot de nous dire qu'on peut supprimer les services ferroviaire maintenant que nous en avons besoin. D'ailleurs, le gouvernement actuel fait l'impossible pour y parvenir, mais il n'ose pas toucher aux terres que le CP a obtenues en guise de récompense pour maintenir un service ferrovaire ou comme source de revenus pour éponger ses dettes privées.

J'ai l'impression que nous aurions une situation très, très intéressante si le public venait à savoir que si le gouvernement ne continue pas à fournir le service il perdra ses terres et ses propriétés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Autres questions ou observations. Reprenons le débat.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai eu des discussions avec le ministre des Travaux publics (M. MacKay) et le député de Regina—Wascana (M. Schneider). Je pense que vu ce qui va se dérouler bientôt à un autre endroit, à une certaine distance de la colline, il serait bon de libérer les pages à dix-sept heures pour qu'ils puissent se rendre là. Je me demandais si la Chambre pourrait les autoriser à partir à 17 heures?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés ont entendu la proposition du député de Kingston et les Îles (M. Milliken). S'il y a consentement unanime, la présidence serait heureuse de remercier les pages, par ce petit geste, de leur dévouement et de l'excellent travail qu'ils accomplissent toute l'année. Je pense que ce serait une bonne occasion pour tous les députés de se joindre à moi pour les remercier.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La députée de Hamilton Mountain.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer l'inquiétude que le projet de loi C-11 fait naître chez moi. Dans une perspective objective, le projet de loi est tout à fait paradoxal: n'est-ce pas étrange que le gouvernement, qui ne cesse de rappeler aux Canadiens que nous ployons sous le fardeau de la dette nationale et qui essaye de semer la panique fiscale, ait l'audace de demander à la Chambre la permission d'emprunter plus de 29 milliards de dollars? Oui, madame la Présidente, plus de 29 milliards de dollars, alors que la contrainte est devenue le mot d'ordre du gouvernement. Il sait peut-être dire le mot contrainte, mais il n'a aucune idée de ce qu'il signifie en pratique.

Non seulement le gouvernement nous enjoint-il aisément de faire ce qu'il dit plutôt que ce qu'il fait, mais il complique la situation en ne tenant pas compte des besoins fondamentaux des Canadiens. Pis encore, il foule aux pieds ses promesses électorales presque quotidiennement. Il fait fi des exigences légitimes et des besoins essentiels des Canadiens, puis il s'amène à la Chambre pour demander la permission d'emprunter plus de 29 milliards de dollars.

Hier, le gouvernement s'est comporté exactement comme je viens de le dire quand il a tout simplement rejeté une motion qui ne le critiquait pas et qui ne laissait pas entendre qu'il méritait des reproches. Hier, il a carrément rejeté une motion qui, en des termes très modérés, lui demandait d'aider les Canadiens les plus désespérés.

Voici le texte de cette motion: «Que la Chambre demande au gouvernement de prendre des mesures pour accroître les engagements fédéraux au titre du soutien de l'enseignement postsecondaire, du développement scientifique et technologique, de la formation en cours d'emploi et du recyclage professionnel et de la lutte contre l'analphabétisme, qui sont tous des facteurs essentiels à l'édification d'un avenir où le Canada sera fort et compétitif.»

Et pourtant, le gouvernement a rejeté cette motion. Il a rejeté une motion qui visait à venir en aide aux nécessiteux de notre société, alors qu'il aurait dû être fier de l'appuyer. Quel genre de gouvernement peut bien refuser de venir en aide aux chômeurs, aux personnes qui n'ont aucune formation et aux analphabètes? Bref, quel gouvernement peut bien se prononcer contre un avenir meilleur?

Dans ce contexte, je ne peux que mettre en doute les priorités du gouvernement. Nous sommes saisis d'une question qui a reçu une bien piètre attention: l'analphabétisme. Il s'agit d'un problème national qui a atteint des proportions renversantes. Le coût de l'analphabétisme est stupéfiant. Il constitue non seulement une insulte à la dignité individuelle, mais un lourd fardeau financier pour le monde des affaires et un énorme poids pour la société canadienne.

Quoique le Canada soit un pays industrialisé où l'éducation est libre et obligatoire, notre engagement à l'égard de la dignité humaine est vide de sens. Il est consternant qu'un pays aussi magnifique que le nôtre, qui se targue de posséder un des plus hauts niveaux de vie au monde, ait aussi un taux d'analphabétisme approchant les 20 p. 100. Cela signifie qu'un adulte sur quatre, ou presque, est un analphabète fonctionnel au Canada.

Pas plus tard qu'en septembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait dans une allocution sur l'analphabétisme qu'il prononçait à Toronto, et je cite: «Il est urgent de résoudre le problème de l'analphabétisme tant du point de vue social que du point de vue économique. Avec un Canadien sur quatre qui est un analphabète fonctionnel, nous courons les mêmes risques que toutes les sociétés qui se composent de gens qui savent lire et de gens qui ne savent pas. Nous n'allons pas tolérer qu'il y ait deux Canada, pas plus au plan socio-économique qu'au plan constitutionnel. Nous voulons un Canada uni et prospère qui offre les mêmes possibilités à tous ses citoyens.»

Ce sont de magnifiques paroles, mais il est bien évident qu'elles s'inscrivent parmi toutes les belles promesses que le gouvernement n'a pas tenues. Le premier ministre a aussi déclaré que le problème de l'analphabétisme coûte chaque année 10 milliards de dollars aux Canadiens. Je le répète, le gouvernement consacre 22 millions par année à la solution de ce problème.

Beaucoup croient que l'analphabétisme est un problème importé, que ce sont des immigrants qui viennent inutilement grossir le nombre de nos analphabètes. Rien ne saurait être moins vrai. Quelque 78 p. 100 de nos analphabètes fonctionnels sont nés ici même, au Canada.

Le problème de l'analphabétisme est indissociablement lié à la pire des indignités, la pauvreté. Soixante p. 100 des analphabètes fonctionnels du Canada sont sans travail. Et, pris dans un cercle vicieux, ils n'en cherchent pas. Ils n'en cherchent pas parce qu'ils n'en trouvent pas. Et lorsqu'ils en trouvent, ils n'arrivent pas à le garder.

Où chercher du travail quand on ne sait pas lire les offres d'emplois, les petites annonces ni même les pages jaunes? À quoi peuvent bien servir les centres de main-d'oeuvre à un analphabète fonctionnel qui ne sait pas lire les directives?

Rendez-vous compte, madame la Présidente, à quel point il peut être humiliant de devoir dire à un employeur que vous êtes incapable même de remplir une demande d'emploi. De ne pas pouvoir même remplir une demande de numéro d'assurance sociale.

À l'humiliation et au malaise éprouvés par les analphabètes s'ajoutant des coûts énormes pour la société. Sur le plan financier, l'effet global de l'analphabétisme dépasse l'imagination.

Le Canadian Business Task Force on Literacy estime que le problème coûte plus de 4 milliards de dollars chaque année aux entreprises. Cela comprend 1,6 milliard au titre des accidents de travail. Il s'agit d'accidents de travail qui pourraient et devraient être évités si les intéressés savaient lire les mises en garde imprimées sur les machines.

Les coûts sociaux de l'analphabétisme dépassent l'imagination eux aussi. En termes économiques, ces coûts comprennent une augmentation du chômage, l'impossibilité de formation et des prestations sociales plus élevées.

Il faut tenir compte également des effets non économiques de l'analphabétisme sur la société. Nous savons qu'à l'échelle internationale, l'analphabétisme est une des variables qui servent à mesurer le taux de développement d'un pays. Quelle opinion le Canada donne-t-il de lui-même avec un taux d'analphabétisme si horrible?

Voilà manifestement un problème d'envergure. La situation ne fait qu'empirer. Elle coûte aux entreprises des milliards de dollars chaque année, ternit notre réputation, augmente les charges toujours plus lourdes de nos programmes d'assistance et surtout elle amoindrit et humilie les citoyens de notre grand pays. Quand on examine la situation d'un oeil vraiment objectif, on constate que l'élan du Canada s'émousse rapidement.

• (1700)

Donc il faut faire plus pour combattre l'analphabétisme. Il faut poser un geste audacieux, lancer une offensive contre ce fléau. C'est une offensive de ce genre que le gouvernement a paru lancer en septembre 1988. Aujourd'hui, moins de 12 mois après, nous pouvons mieux voir à quel point ces mesures sont insuffisantes. Nous constatons à quel point le gouvernement était peu sincère.

Il y avait annoncé à l'époque un programme de 110 millions. Nous avons vite constaté qu'il s'agissait d'une somme à investir en cinq ans, et qui se réduisait donc à 22 millions par année. La comparaison avec le budget annuel d'arrosage des pelouses de la Commission de la capitale nationale, lequel s'élève à 105 millions de dollars, la ramène à ses véritables proportions.

Pour parler chiffres—puisqu'il semble que ce soit la seule langue que comprenne le gouvernement—il est financièrement, irresponsable d'affecter 22 millions de dollars à la solution d'un problème qui coûte de 4 à 10 milliards de dollars à notre économie. Pis encore, le gouvernement est hypocrite et trompeur lorsqu'il prétend s'intéresser sincèrement à cette question alors qu'il ne verse que l'équivalent de 5 dollars par Canadien analphabète sur une période de cinq ans.

Ces gestes purement symboliques ne nous aideront pas à résoudre le problème que pose l'analphabétisme. Ils ne nous feront réaliser que de très maigres progrès. Le gouvernement aurait plus de succès s'il tentait de vider le lac Ontario avec un sceau.

En guise de conclusion, j'exhorte la Chambre à rejeter ce projet de loi. Que le gouvernement demande à la Chambre de lui accorder le pouvoir d'emprunt quand il néglige de s'attaquer à de très graves questions sociales et économiques, je trouve cela ridicule. Le gouvernement ne mérite pas mieux que ce qu'il a accordé aux moins bien nantis du Canada.

M. Parent: Madame la Présidente, le discours prononcé par la députée de Hamilton m'a particulièrement intéressé. Je pense aussi que l'analphabétisme est l'un des problèmes les plus graves auxquels le Canada fait face de nos jours.

Nous savons tous que, parmi les gens qui vont à l'école à l'heure actuelle, il y a, je crois, 55 p. 100 qui sont diplômés après 4 ou 5 ans, en Ontario. Nous savons aussi que parmi les 40 p. 100 qui restent, plusieurs d'entre eux ne peuvent même pas lire.

Alors, j'espère que le gouvernement pourra régler ce problème.

[*Traduction*]

Je voudrais poser à ma collègue la question suivante: A-t-on déjà fait une évaluation chiffrée de l'analphabétisme? Peut-on fixer un prix aux pertes qu'encourt le pays du fait que certains de ses citoyens sont incapables de fonctionner au sein d'une société qui exige que ses membres sachent lire et écrire afin qu'ils comprennent ce qu'on attend d'eux et le rôle exact qu'ils doivent jouer?

Mme Phinney: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Le premier ministre (M. Mulroney) a mentionné le coût que devait assumer le Canada. Le secteur privé a évalué qu'il lui fallait dépenser 4 milliards de dollars pour régler le problème comme il faut. Le premier ministre nous a toutefois informé que ce problème coûtait aux Canadiens 10 milliards par an, ce qui comprend les coûts sociaux, dont évidemment l'assurance-chômage et d'autres dépenses du genre.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir traiter encore une fois d'un projet de loi du gouvernement portant pouvoir d'emprunt consécutif au budget. Sauf erreur, c'est la quinzième ou seizième fois que je le fais.

Tout d'abord, je dois dire que je passe encore à mes propres yeux pour un gamin maladroit des Prairies qui n'est toujours pas parvenu à obtenir de réponse satisfaisante de huit ou neuf ministres des Finances. Presque tous les ans, je persiste à poser la même question. Comment la hausse des taux d'intérêt peut-elle maintenir ou réduire l'inflation? C'est une chose que je ne suis jamais arrivé à comprendre, étant donné que la hausse des taux d'intérêt entraîne celle des prix et des dépenses pour tous les citoyens, qu'il s'agisse de payer leur hypothèque, leur mensualité sur la voiture ou leur facture d'épicerie. Elle entraîne également la hausse des dépenses du gouvernement. Quand les frais augmentent, les prix augmentent, tout comme d'ailleurs les salaires et les dividendes, et éventuellement l'inflation.

M. Whittaker: Sans mentionner la tension artérielle.

M. Benjamin: Mon collègue a raison: elle fait également grimper la tension artérielle de tout le monde.

C'est une chose que je n'arrive pas à comprendre. J'ai vérifié que chaque hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt coûte au gouvernement du Canada 1,5 milliard de dollars de plus. Depuis 1984, la hausse des taux d'intérêt a coûté au gouvernement entre 4 et 5 milliards de dollars de plus et cet argent, il doit le trouver quelque part. Je soupçonne qu'il se le procure par le biais des projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Pourtant, j'attends toujours une explication.

Un philosophe fameux avait l'habitude de dire il y a bien des années: «Les économistes sont comme les théologiens. Toute religion autre que la leur est une invention de l'homme, alors que leur propre religion émane de Dieu.» C'est Karl Marx qui a dit cela.

Vers 1856, un autre type a déclaré: «Le travail est antérieur et supérieur au capital, et sans le travail, le capital est impuissant.» J'aimerais que mes collègues conservateurs et libéraux me disent qui a dit cela.

Apparemment, madame la Présidente, ils refusent de s'y essayer. Ce n'est pas Karl Marx. C'est Abraham Lincoln qui l'a dit, la deuxième fois qu'il a cherché à se faire élire membre du Congrès des États-Unis.

Le fait est que le plein emploi entraîne la réduction de l'inflation, du déficit et de la dette nationale.

Les ministériels ne cessent de répéter que nous n'avons rien à proposer. J'aimerais suggérer au gouvernement deux moyens de réduire son projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 6,6 milliards de dollars. C'est très simple. C'est un moyen que j'ai préconisé chaque fois que le gouvernement a présenté un exposé budgétaire ou un projet de loi de subsides depuis 1969. À cette époque, l'impôt différé des sociétés n'était pas très élevé. Il atteint 36 milliards de dollars à l'heure actuelle. Au début des années 1950 le gouvernement a permis aux sociétés de reporter le paiement de leurs impôts afin de réduire leur fardeau fiscal, car il espérait que celles-ci réinvestiraient leurs profits dans leurs usines, accroîtraient leur production, créeraient des emplois, intensifieraient leurs exportations, et autres choses semblables. Pour réinvestir, elles ont réinvesti. International Nickel, Canadian Pacific, Bell Telephone ont réinvesti dans des mines de

cuivre, de charbon et de zinc au Guatemala, au Chili, en Indonésie, au Mexique et ailleurs en Amérique centrale. Ils ont donc réinvesti, mais il y a eu 3 000 mises à pied à Sudbury. Ils ont réinvesti, mais pas au Canada.

Si ces sociétés devaient payer sur leurs impôts reportés un taux d'intérêt de 10 p. 100, ce qui est inférieur, je crois, au taux d'escompte actuel, donc une aubaine, le gouvernement recueillerait 3,6 milliards de dollars par année, somme qu'il n'aurait pas besoin d'emprunter. Par ailleurs, s'il disait au gouverneur de la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt de 2 p. 100 au cours des prochains mois ou de prendre la porte, il économiserait en un an 3 autres milliards de dollars.

• (1710)

Passons maintenant aux absurdités et aux mythes qui ont cours au sujet du déficit et de la dette. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada a financé tout seul son effort de guerre. Pendant les tristes années trente, le taux de chômage atteignait 15 p. 100. En 1932, il a atteint le niveau catastrophique de 22 p. 100. Après le commencement des hostilités en 1939, au moment où l'effort de guerre battait son plein, le chômage a fait place à un manque aigu de main-d'oeuvre.

Les énormes sommes que le gouvernement a consacrées à l'effort de guerre ont été recueillies au Canada auprès des contribuables et des banques. Il n'a pas été nécessaire d'emprunter un sou à l'étranger. Il n'est jamais question de cela dans les chroniques financières, les éditoriaux ou les exposés des économistes.

Les dépenses en question n'avaient absolument aucune valeur économique. Elles étaient pires que du gaspillage, car elles tendaient à avoir un effet destructeur. Imaginez ce que nous pourrions faire si nous utilisions la déclaration de paix comme une déclaration de guerre. Nous pourrions mobiliser les Canadiens et utiliser les ressources et les économies des Canadiens, afin de réduire le chômage d'au moins 3 p. 100.

Toute réduction de 1 p. 100 du chômage permet d'accroître les ecettes fiscales du gouvernement fédéral seulement de 1 milliard de dollars par année. Pourtant, nous nous accrochons aux mythes qui durent depuis les terribles années 30.

D'aucuns prétendent que les gouvernements sont comme les particuliers, qu'ils doivent vivre selon leurs moyens et ne pas dépenser plus que ce qu'ils touchent. Or, pour la plupart, nous dépensons plus que nous ne gagnons et nous survivons, semble-t-il, d'une façon ou d'une autre. Cependant, les gouvernements de toutes allégeances ne cessent de le faire, à tous les niveaux.

Ce que les experts et les éditorialistes ne nous disent pas, c'est qu'il existe une différence fondamentale entre l'endettement d'un citoyen ou d'une société et celui d'un gouvernement. En effet, le particulier doit rembourser ses dettes sur ses propres revenus, économies et emprunts, alors qu'un gouvernement, surtout un gouvernement fédéral, peut prendre des mesures auxquelles un particulier ou une société ne peuvent avoir recours. Il peut faire payer des impôts aux gens auxquels il doit de l'argent, afin de les rembourser. C'est ce qui réduit à néant le mythe selon lequel les gouvernements doivent vivre selon leurs moyens.

Durant la guerre, nous avons emprunté 100 milliards de dollars par année. Lorsque la guerre a été terminée, nous avions remboursé une bonne partie des emprunts en question, mais en 1946, la dette nationale s'élevait, en dollars de 1988-1989, non pas à 400 milliards de dollars, mais à 900 milliards de dollars. En toute franchise, j'en ai plus qu'assez d'entendre parler de cette soi-disant croyance populaire, alors qu'il s'agit en fait de stupidité. En fait, la stupidité a atteint des limites que je ne lui connaissais pas, ce qui a rendu l'incompétence acceptable.

L'argent que nous nous sommes prêtés, c'est-à-dire les obligations d'épargne du Canada, les certificats de placement garanti et les prêts consentis par les banques canadiennes, bref l'argent que les Canadiens ont prêté au gouvernement du Canada constitue de 80 à 90 p. 100 de notre dette nationale, ce qui équivaut au déficit que nous enregistrerons cette année. Les gens disent qu'au Canada, la dette nationale se traduit par une dette de 8 000 dollars pour tous les hommes, femmes et enfants canadiens. Par comparaison, la dette nationale de l'Inde, du Pakistan et du Zimbabwe correspond à une dette de 200 dollars par citoyen. D'après les spécialistes en Amérique du Nord, les Canadiens se trouveraient en bien moins bonne position que les Indiens, les Pakistanais et les Zimbabwéens qui, eux, ne doivent que 200 dollars par homme, femme et enfant, tandis que nous devons 40 fois cette somme. Chacun d'entre nous doit 8 000 dollars. Le ministre des Finances (M. Wilson) devrait peut-être demander à ces pays de l'aide au développement.

Quelles idioties nous servent-ils? Quelle stupidité veulent-ils nous faire avaler? Ils continuent à faire les choses à l'envers. Parce qu'ils ne profitent pas des leçons du passé, ils sont condamnés à répéter les mêmes erreurs au détriment de l'emploi et de millions de Canadiens et pour le plus grand bien des gnomes de Zurich, des idiots de ce monde irréel du ministère des Finances.

J'ai montré comment le gouvernement pourrait retrancher 6,6 milliards de dollars de cette demande de pouvoir d'emprunt. Je voudrais montrer maintenant comment il pourrait y ajouter 8 milliards. Pour quelle raison? Si on n'emprunte que pour payer une autre dette, celle-ci ne se résorbe pas, c'est une dette qui n'a aucune utilité. Empruntons 8 milliards de plus par année, investissons-en 1 milliard dans VIA Rail dans les cinq prochaines années, renouvelons son matériel et accélérons ses services pour que cette société puisse réussir. Affectons les fonds nécessaires à la dépollution de l'air et de l'eau, donnons du travail à un quart de million de Canadiens dans les cinq prochaines années. Investissons les sommes nécessaires dans les lits pour malades chroniques, l'agrandissement des hôpitaux et le matériel hospitalier. J'ai observé ce qui se passait dans ma propre ville. Les administrateurs d'hôpitaux mendiaient dans les rues pour recueillir de quoi acheter du matériel. C'est ainsi que les conservateurs, qui disent appuyer l'assurance-santé alors qu'ils y sont opposés, accordent leur appui maintenant. Investissons de l'argent dans ce secteur. Ouvrons le port de Churchill sept mois par année, et non simplement trois. Tirons-en profit. Nous sommes un pays septentional. Quand allons-nous commencer à nous comporter comme tel?

• (1720)

Nous avons besoin d'un million de logements au cours des quatre ou cinq prochaines années: logements pour personnes âgées, coopératives d'habitation, logements pour les personnes à faible revenu, hébergement des malades chroniques. C'est encore 3 ou 4 milliards de dollars qu'il faut là. Il ne s'agit pas de dépenses mais, d'investissements. Étant donné que tous ceux que vous mettez au travail paient des impôts, les recettes perçues par les gouvernements fédéral et provinciaux feront plus que compenser ces emprunts. Le nouveau matériel de VIA Rail seul s'amortira en cinq ou sept ans. Nous en dépensons presque autant pour réparer les vieilles locomotives et les vieux wagons de chemin de fer. Amtrak, aux États-Unis, a une bonne longueur d'avance. Cette société a été rééquipée et le gouvernement n'autoriserait pas les chemins de fer américains à lui faire payer trop cher l'utilisation des voies ferrées. Demandons au CN et au CP de rendre les 80 millions de dollars que VIA Rail a dû payer pour un matériel qui tombe en ruine. Le gouvernement américain n'a pas agi de cette façon avec Amtrak aux États-Unis.

VIA Rail, avant de vendre son premier billet, avant que le premier train même ne quitte la gare, était endetté de quelque 100 millions de dollars en frais de démarrage seulement. Les dés étaient pipés. VIA Rail n'a jamais eu une chance de s'en tirer au cours des douze années qui se sont écoulées depuis 1976. Le gouvernement libéral précédent et ses trois ministres des Transports ont continuellement entravé ses efforts comme l'a fait le gouvernement conservateur actuel, avec trois ministres des Transports successifs. Ils ne savent pas comment gérer un chemin de fer ni quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs. Mais qui gère les affaires du pays? Ce sont les dirigeants de la Banque du Canada et du ministère des Finances et ils se soucient peu de créer de l'emploi. Une politique de plein emploi est la seule solution pour réduire les déficits et la dette nationale. C'est ce qu'on a fait pendant la Seconde Guerre mondiale.

Mais tout ce que nous pourrions et devrions faire dans d'autres parties du monde de façon à créer de l'emploi pour les Canadiens, qui paieraient des impôts, tout cela nous permettrait d'éliminer tout déficit annuel d'ici à cinq, huit ou dix ans et de réduire la dette nationale à quelques milliards de dollars. Cette dette pourrait être épongée en une année ou un peu plus.

Pourquoi nous entêtons-nous à répéter nos erreurs des années 30 et 40? Eh bien, nous avons cessé de faire les mêmes erreurs dans les années 40, 50 et au début des années 60, puis nous avons fait comme en 1920. Voulez-vous bien me dire pourquoi nous ne pourrions pas renverser la vapeur? Je sais ce que vous allez me dire. Les néo-démocrates sont de grands dépensiers. Mais ils sont aussi de grands investisseurs. Nous avons pris le pouvoir dans une province qui était fauchée et qui ne pouvait emprunter ni au Canada ni à l'étranger. Nous avons remboursé cette dette et avons quitté nos fonctions en laissant un excédent de 400 millions de dollars. Après sept ans de gouvernement conservateur, ma province a une dette de 4 milliards de dollars. Mais pendant que les néo-démocrates étaient au pouvoir, ils ont électrifié 60 000 exploitations agricoles, instauré l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation et construit 100 000 milles de routes. Nous savons comment faire parce que nous l'avons fait. Nous ne voulons pas entendre toutes les bêtises que nous ont débitées tous les ministres des Finances qui veulent continuer de jeter l'argent par les fenêtres et d'emprunter pour des raisons futiles.

J'ai indiqué au gouvernement deux façons de déduire 6 milliards de dollars du projet de loi. J'ai proposé plusieurs manières d'y ajouter 8 milliards de dollars. Que les Canadiens se mettent à l'oeuvre et vous rembourserez ces 8 milliards de dollars d'ici à deux ans. C'est le seul moyen à prendre. C'est la seule façon d'y arriver.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, j'ai été ici toute la journée à écouter avec une profonde attention les discours qui y ont été prononcés, et particulièrement celui que vient de faire le député. J'ai examiné le très long projet de loi C-11 qui se compose de trois articles en tout et pour tout. Ce que j'ai noté d'intéressant à propos de cette mesure, c'est à quel point elle est simple en apparence par rapport à l'ampleur de ce qu'elle fait et de ce sur quoi elle est fondée.

Par exemple, à l'article 2, nous voyons que le gouvernement veut obtenir tout simplement 24,8 milliards de dollars. Pour quoi? Pour la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. Voilà une formule très générale et nébuleuse que cette réalisation de travaux publics et ces fins diverses. Nous a-t-on jamais dit en quoi consistaient ces travaux publics et ces fins diverses? Je suppose que oui. Dans le budget que le gouvernement nous a présenté, ou devrais-je plutôt dire, annoncé à la télévision au lieu de le révéler à la Chambre des communes, il nous a dit quels allaient être ses plans. Aujourd'hui, à la faveur des interpellations et des questions qui ont fusé au cours du débat sur le budget, presque tous les orateurs, les chahuteurs et ceux qui ont posé des questions du côté ministériel ont passé beaucoup de temps à nous parler des péchés passés de nos collègues des gouvernements libéraux précédents.

Là n'est pas la question. Il ne s'agit pas de savoir qui a causé le problème ou le déficit, mais quelle va être la solution et comment résoudre le problème. Nous reconnaissons tous qu'il faut mettre de l'ordre dans nos affaires. Aussi la question que se posent les Canadiens est, très simplement, celle de savoir si le gouvernement actuel a été honnête avec eux au sujet des affaires financières du pays et du programme qu'il se propose de mettre en oeuvre pour s'en occuper. Je réponds non. Je le dis parce que les Canadiens doivent se poser une série de questions fondamentales à propos du programme financier du gouvernement actuel et de l'utilisation qu'il va faire de tous ces milliards au cours de l'année prochaine.

A-t-on dit aux Canadiens, avant novembre 1988, que la dette nationale était énorme et que le déficit était insupportable? Non, on ne leur a pas dit. En fait, le premier ministre (M. Mulroney) s'est plaint que les gens ne l'écoutaient pas. Qu'a-t-il dit au juste? Nous l'écoutions. Le premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson) nous ont fait un tableau très rose de la situation. Le premier ministre disait: «Nous nous sommes attaqués au déficit.» «Nos promesses»—et à cette époque elles totalisaient environ 15 milliards—«sont toutes compatibles avec le plan financier de Michael Wilson. Chaque sou a été compté.» Nous avons entendu cela plusieurs fois.

Parlant du programme de garderies proposé par le gouvernement, qui atteignait alors 6,4 milliards, le premier ministre disait: «C'est un programme que la nation peut se permettre dans les circonstances financières actuelles et qui entre dans le cadre budgétaire que nous nous sommes fixé.» Quelques jours avant les élections, répondant à un article de presse selon lequel le déficit allait augmenter, le ministre des Finances (M. Wilson) disait que ce n'était pas exact et affirmait que le ministère des Finances n'avait pas de prévisions montrant une augmentation du déficit. Vu le budget et vu la demande d'argent du gouvernement pour payer ce qu'il veut faire, nous savons que ces prévisions n'étaient pas vraies. Nous savons que les conservateurs n'étaient pas francs avec les Canadiens.

• (1730)

Pendant la campagne électorale, le gouvernement nous a-t-il dit que 45 p. 100 de la dette publique, soit 145 milliards de dollars, avaient été accumulés depuis 1984? La réponse est non. Pendant un des discours antérieurs, nous avons entendu un député lancer des sarcasmes à une députée de notre côté qui faisait son discours sur ce point. Nous a-t-on dit qu'au cours des quatre dernières années le gouvernement conservateur avait relevé les taxes et les impôts 25 fois? Non. Nous a-t-on dit que le gouvernement se retirerait complètement du régime d'assurance-chômage, comme il l'a proposé dans le budget, obligeant ainsi les travailleurs et les employeurs canadiens à payer davantage pour financer ce régime à eux seuls?

Nous a-t-on dit que VIA Rail serait massacrée de cette façon? Nous a-t-on dit que le gouvernement conservateur prouverait son engagement à l'égard de la défense par des actes aussi courageux que des compressions budgétaires et des fermetures de bases?

Je ne demande pas aux députés ou aux Canadiens s'ils sont d'accord ou non. Je leur demande s'ils ont été avisés. Leur a-t-on dit que des programmes sociaux comme l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse seraient remaniés? Leur a-t-on dit que l'aide extérieure serait réduite? Leur a-t-on dit que les Canadiens moyens ont subi des hausses d'impôt de 60 p. 100 au cours des quatre dernières années, alors que ceux qui gagnent plus de 100 000$ ont vu leurs impôts augmenter d'environ 8 p. 100 seulement? Leur a-t-on dit qu'ils paieraient, en plus des autres taxes et impôts que le gouvernement leur demande de payer, une taxe supplémentaire de 9 p. 100 sur presque tous les produits et services afin que le gouvernement puisse emprunter 24,8 milliards? Leur a-t-on dit que le gouvernement reviendrait sur son engagement à l'égard des services de garde d'enfants? Non. Les Canadiens n'ont pas été avisés de tout cela.

La question n'est pas de savoir si les Canadiens approuvent ou non toutes ces mesures ou certaines d'entre elles. Naturellement, il y aura des gens qui seront en faveur de ces mesures et d'autres qui seront contre. Ce qui est en cause ici, c'est plutôt le manque d'honnêteté du gouvernement envers les Canadiens.

Ce gouvernement n'a-t-il aucune intégrité? Le mois dernier, le premier ministre (M. Mulroney) disait que les Canadiens ne l'écoutaient pas durant la campagne électorale. Cela est faux. Les Canadiens écoutaient attentivement, mais ils ont été induits en erreur.

Les conservateurs ont essayé d'en faire retomber la responsabilité sur les gouvernements libéraux précédents, mais presque la moitié de la dette actuelle s'est accumulée pendant les quatre courtes années de gouvernement conservateur. L'objectif avoué du budget est de maîtriser le déficit. Pourtant, celui-ci continue d'augmenter. Il est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était hier et ce sera pire demain, néanmoins l'objectif avoué est de le maîtriser, et en fait de le réduire. Les conservateurs ont eu presque cinq ans pour y parvenir, pourtant la dette comme le déficit n'ont fait que croître. Quelle est la solution? Le premier ministre n'en rend pas responsable une mauvaise gestion financière, mais les gouvernemnts libéraux précédents. Où est son honnêteté?

Certains Canadiens blâment l'opposition parce qu'elle critique le budget. Que feraient-ils? Leurreraient-ils l'électorat canadien avec de belles promesse électorales pour ensuite leur asséner sur la tête un coup de massue avec ces mesures financières? À mes tribunes publiques mensuelles, j'ai demandé à mes électeurs comment ils résoudraient les problèmes. Comme il fallait bien s'y attendre, il y a eu de nombreuses propositions, notamment le contrôle des taux d'intérêt, la suppression des déductions pour amortissement et des abattements fiscaux dont peuvent se prévaloir les sociétés mais non les Canadiens moyens, la suppression ou la diminution des subventions fédérales, la réduction des dépenses militaires, la baisse générale temporaire des dépenses du gouvernement et bien d'autres suggestions.

Naturellement, à ces tribunes publiques, personne ne s'est mis entièrement d'accord sur toutes les solutions. Cependant, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que les Canadiens peuvent et doivent s'attendre à ce qu'on leur dise honnêtement et franchement quel est le problème et quelle est la solution proposée pour le résoudre. Au lieu de cela, après les élections, naturellement, le gouvernement nous a dit de nous serrer la ceinture sans nous avoir d'abord prévenus qu'il allait nous saigner à blanc.

Le gouvernement veut emprunter 24,8 milliards de dollars et plus dans l'avenir. Quel avantage en tirons-nous? C'est à nous en tant que Canadiens de décider ce que nous voulons: des tromperies et des mensonges, ou de l'honnêteté et de l'intégrité, car nous aurons inévitablement le genre de gouvernement que nous méritons.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir parler aujourd'hui contre le projet de loi d'emprunt. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 24 milliards de dollars des contribuables. On constate, dans le préambule de ce projet de loi, que notre déficit accumulé dépasse 320 milliards de dollars. On estime que le déficit cette année sera d'environ 30 milliards de dollars.

On se souvient que la question du déficit n'était pas hautement prioritaire pendant les élections de novembre dernier. Je ne me rappelle pas une seule fois où cette question a été le sujet d'un débat.

Les sujets de débat ont été les promesses que le gouvernement n'a pas craint de faire avec l'argent que les contribuables canadiens ont durement gagné. Ces promesses représentaient presque 20 milliards de dollars en tout. Le gouvernement s'inquiétait-il de l'état du déficit à l'époque? Il semble que non. Le gouvernement n'en a certes pas parlé en tout cas. S'inquiétait-il des conséquences qu'auraient ces promesses? Il semble que non.

Les promesses électorales des conservateurs ont créé certaines attentes auprès des Canadiens, surtout dans le domaine des garderies et des priorités écologiques.

Je me souviens clairement avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) affirmer énergiquement que ce n'était pas des promesses. C'était des engagements que le gouvernement prenait volontiers et entendait bien respecter. C'est intéressant de se remémorer ces choses car maintenant que les conservateurs ont gagné les élections, que la poussière est retombée, qu'est-il advenu de leurs promesses? Qu'est-il advenu de leurs engagements? Voilà que le gouvernement se découvre tout à coup des priorités financières pressantes. Voilà qu'il découvre un déficit à éponger. C'est étrange qu'il ne s'en

soit pas aperçu pendant les élections lorsqu'il faisait des promesses de 20 milliards de dollars au peuple canadien.

• (1740)

Le déficit est devenu soudainement d'une importance critique, mais après les élections seulement. Du même coup les promesses faites pendant la campagne se sont évanouies. Je trouve parfaitement évident, comme tous les autres Canadiens sans doute, qu'on a cherché à acheter les votes. Mais on ne voulait pas les payer. Tous ces engagements ont déjà été violés. Par l'effet des mesures draconiennes annoncées dans le budget actuel, les Canadiens vont se retrouver avec un revenu disponible inférieur. Ils auront moins de choses à mettre sur la table. Il va y avoir plus de chômage, et moins de développement économique. Il va y avoir moins de choses au titre des programmes sociaux, par exemple l'assurance-chômage dont le gouvernement se retire en rejetant la charge sur le chômeur et la petite entreprise, en prenant l'argent du volet assurance pour le consacrer au programme de création d'emplois.

Aucun député n'a du mal à comprendre la nécessité de la création d'emplois. Il y a déjà un moment que nous en parlons, à propos par exemple de l'intérieur de ma Colombie-Britannique où le chômage dépasse toujours 17 p. 100, ou des Maritimes, où les chiffres sont aussi décourageants. Nous ne contestons pas la nécessité de créer des emplois. Cette nécessité, nous la comprenons. Mais nous pensons que le gouvernement ne doit pas retirer l'argent du volet assurance de l'assurance-chômage pour financer ce genre de programme.

Au cours d'une réunion publique tenue à Saint-Jean, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait ce qui suit, selon la presse locale:

> Le gouvernement fédéral a l'obligation de promouvoir le développement régional au nom aussi bien de l'unité nationale que de la justice. Il ne saurait y avoir deux Canada. . . Nous ne voulons pas qu'il y ait au centre un Canada prospère tandis que les autres régions seraient privées de leur juste part d'opportunités économiques.

De par leur nature même, les programmes que le gouvernement a décidé de mettre en place par ce budget contredisent cette déclaration du premier ministre.

Regardez seulement autour de vous. L'économie du sud de l'Ontario est relativement forte. On lisait encore l'autre jour dans le journal que le taux de chômage dans cette région est tombé à 3 ou 3,5 p. 100. Certaines régions du pays se portent très bien, mais d'autres sont vraiment en difficulté. Compte tenu de l'orientation que prend le gouvernement en se retirant de tous ces programmes de développement économique régional, en se retirant du financement du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, il se trouve en fait à aggraver le problème des disparités régionales. Lorsque ce budget aura fait son oeuvre, dans quelques années, les disparités régionales seront plus marquées qu'aujourd'hui.

Je veux dire quelques mots au sujet de ma province, la Colombie-Britannique, du point de vue du développement régional. Les neuf ententes de développement économique régional intervenues entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral viennent à expiration en mars 1990. Des mesures de financement sont à l'étude. C'est à peu près tout ce que nous obtenons, des études, mais si cela est pour donner les mêmes résultats que pour les ententes avec les autres provinces, où les négociations n'ont même pas repris, je demande aux députés ce que la Colombie-Britannique peut bien espérer si ses ententes de développement économique régional expirent l'an prochain.

Je crois que cinq ententes provinciales environ ont expiré avec la dernière année financière. Sont-elles renégociées? Pas du tout. Beaucoup de programmes de développement économique régional qui étaient financés par l'entremise de ces ententes fédérales-provinciales à frais partagés sont tout simplement en panne faute de financement. L'entente sur l'exploitation des ressources forestières en Colombie-Britannique représente un investissement de 300 millions de dollars réparti sur une période de cinq ans et assumé à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial. La Colombie-Britannique essaye présentement de négocier un deuxième terme quinquennal.

C'est un des domaines où les affaires ont marché assez rondement. Au cours de la première période de son application, l'entente actuelle de développement économique et régional concernant les forêts de la Colombie-Britannique a créé 100 000 emplois. Elle a eu des retombées considérables pour l'industrie forestière de la province. Elle a facilité l'ensemencement et la croissance des semis, la préparation du sol et l'élaboration des programmes de sylviculture. Elle a permis de désherber et d'éclaircir les plantations forestières et d'entreprendre des recherches de base sur la foresterie. Elle a créé des emplois à court et à long terme.

Nous avons vraiment besoin de cette deuxième entente de développement régional forestier parce que nous avons à peine commencé à reboiser les vastes étendues de terres qui ont été exploitées en Colombie-Britannique. Nous venons à peine de nous rendre compte de l'ampleur du problème dans la Colombie-Britannique, province où se trouve la majeure partie de l'industrie forestière canadienne. Nous commençons à prendre conscience du fait qu'il est urgent d'allouer des fonds pour reboiser la forêt.

Il suffit de survoler la Colombie-Britannique—je le fais presque chaque fin de semaine—pour constater jusqu'à quel point nos forêts sont ravagées. Vous pouvez voir de vastes superficies où les arbres ont été abattus et emportés, des terres en friche où l'érosion du sol est évidente, où les minéraux percent la couche terrestre et rendent encore plus difficile toute exploitation forestière à l'avenir. La Colombie-Britannique a vraiment besoin des ententes de développement régional sur les forêts, autant, j'en suis sûr, que toutes les autres provinces où la foresterie constitue un élément de la base industrielle. Ce n'est pas le temps d'amputer ces programmes. Ce n'est pas le temps de reculer, quand on pense aux répercussions économiques que pourraient avoir ces programmes de développement régional. Il s'agit de fausses économies, et le gouvernement n'aura lui seul qu'à blâmer un jour s'il décide d'annuler ces programmes. L'industrie forestière est le plus important secteur d'activité de la Colombie-Britannique. Le gagne-pain de milliers d'habitants de la Colombie-Britannique repose sur le renouvellement de ces ententes fédérales-provinciales.

Je voudrais brièvement aborder une question qui se rapporte également au budget, soit les répercussions de l'Accord de libre-échange sur notre secteur industriel. Certains l'ont déjà signalé aujourd'hui à la Chambre, on a récemment annoncé au Québec que l'entreprise Consumers Packaging, de Ville Saint-Pierre, fermerait bientôt son usine, ce qui entraînera le licenciement d'environ 460 travailleurs. Nous avons également entendu que la société Consumers Packaging, qui détient un monopole dans la fabrication de verre au Canada, compte également fermer l'une de ses deux usines établies dans l'Ouest, en Alberta et dans ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, en Colombie-Britannique. La fermeture de l'usine d'Alberta entraînera la supression de 300 emplois. Dans le cas de l'usine de la Colombie-Britannique, ce sont 450 emplois qui sont visés.

• (1750)

Lorsque j'ai commencé à me pencher sur les raisons justifiant les fermetures en question, je me suis aperçu qu'il y avait une série de faits bien précis démontrant au juste ce qui se passe dans le secteur de la fabrication du verre au Canada. En fait, dans mes entretiens avec les représentants de l'industrie, avec le président-directeur général de la société mère, Enfield Corporation, nous nous sommes aperçus que la société Consumers Packaging a bien du mal à concurrencer les géants américains dans le secteur de la fabrication du verre. On s'aperçoit également que dans l'Accord de libre-échange, certaines dispositions tendent à réduire et à éliminer sur une période de dix ans les droits canadiens imposés sur les produits du verre importés au Canada. On constate également qu'à la suite de la suppression des droits en question, les entreprises canadiennes auront de plus en plus de difficulté à concurrencer les entreprises américaines. Ce n'est pas là mon opinion, mais celle du président-directeur général de la société Enfield Corporation, la société mère de Consumers Packaging.

Nous avons des preuves tangibles qui montrent que cette entreprise canadienne de fabrication de verre rationalise, en fait, sa production. En d'autres termes, il s'agit de fermer des usines et de licencier des employés. Quelque 900 emplois sont en jeu par suite de la fermeture de l'usine québécoise et d'une des usines de l'Ouest, que ce soit celle de ma circonscription ou celle de l'Alberta.

Le ministre de Commerce extérieur (M. Crosbie) a l'audace de parler aujourd'hui avec grandiloquence des avantages que le libre-échange procure aux régions comme ma circonscription d'Okanagan—Shuswap. Si la perte de 450 emplois est une bonne nouvelle, les mauvaises doivent être terribles. Il convient de noter que Consumers Packaging possède également dix usines aux États-Unis. Ferme-t-elle ces usines américaines? Non. Réduit-elle leur production? Pas à ma connaissance. Cependant, elle ferme son usine québécoise et une de ses usines de l'Ouest, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Deux usines canadiennes ferment, ce qui signifie, pour quiconque sait raisonner, que l'industrie quitte le Canada, probablement pour s'installer au sud de la frontière où le coût unitaire de la fabrication d'articles en verre est inférieur.

Une voix: Vous avez perdu le débat l'hiver dernier.

M. MacWilliam: Que le député sache que le débat est loin d'être perdu. Nous commençons à peine à constater l'impact économique qu'aura l'Accord de libre-échange pour les gens. Le débat est loin d'être terminé.

Une voix: Les élections sont terminées.

M. MacWilliam: Ce n'est qu'un exemple de l'impact économique que peut avoir la rationalisation de l'industrie quand elle se mesure à ses homologues américains compte tenu de la réduction des droits. Beaucoup de députés ministériels et de gens d'affaires disent que c'est la vie. Ils ont peut-être en partie raison. Toutefois, je voudrais rappeler à la Chambre que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a pris, pendant la campagne électorale, l'engagement que tout emploi perdu à cause du libre-échange serait recouvré grâce à un vaste programme de restructuration et de création d'emplois qui serait appliqué par le gouvernement, si l'Accord de libre-échange était conclu.

Nous sommes maintenant en plein régime de libre-échange, mais je ne vois absolument rien de ce vaste programme de création d'emplois promis par le gouvernement.

Je voudrais maintenant parler d'un autre secteur préoccupant, une industrie qui, à mon avis, connaîtra de graves problèmes en raison du libre-échange. Il s'agit de l'industrie du tourisme.

Le gouvernement prétend qu'il faut accorder au tourisme toute l'importance que mérite une industrie de croissance de l'avenir, mais il n'en continue pas moins à garder ce secteur sous la tutelle du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Tu parles d'un endroit pour cacher le tourisme! Si l'on veut donner à ce secteur le relief qu'il mérite, il faut lui consacrer un ministère digne de ce nom. L'Association de l'industrie touristique du Canada le réclame depuis un certain temps. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse. En supprimant les programmes de développement économique régionaux dont faisaient partie ceux qui concernaient le tourisme, le gouvernement complique la tâche de ce secteur lorsqu'il s'agit de faire le marketing et de préparer les produits nécessaires dans toutes les régions du pays.

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé. Voici le mot de la fin: je trouve bien des défauts au dernier budget. Je crois que ses répercussions économiques se feront ressentir pendant un certain temps, surtout dans les régions éloignées.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Si d'autres députés y tiennent, madame la Présidente, je m'arrêterais volontiers, mais j'entends employer utilement les trois minutes qui restent. Le député qui dispose de si peu de temps pour examiner les programmes économiques du gouvernement a bien du mal à décider lequel parmi les nombreux il va aborder.

Au cours des trois minutes dont je dispose, j'aimerais parler du projet du gouvernement de fermer les bases militaires dans les régions de notre pays aux prises avec un marasme économique et qui bénéficieraient énormément du maintien de ces bases qui jouent un rôle très utile au sein de ces localités.

Lorsque le gouvernement a annoncé son projet de fermeture des bases, je me suis rappelé d'un stratagème qui est utilisé aux États-Unis et qui met en cause le monument de Washington. Un membre du Cabinet américain m'a en effet appris que lorsque le ministère de l'Intérieur prévoyait qu'il allait faire l'objet d'une coupe budgétaire, il dressait un panneau annonçant que pour cette raison il ne pourrait permettre la visite du monument de Washington. Comme ce monument accueille en moyenne quelque 3 000 visiteurs par heure, dans les deux ou trois heures qui suivaient le ministère de l'Intérieur était assailli d'une foule de manifestants sur la colline du Capitole réclamant qu'on ne touche pas au budget du ministère de l'Intérieur.

Une fois, en ma qualité de solliciteur général, je me suis trouvé dans une situation semblable lorsque j'ai demandé à la GRC de réduire ses dépenses. Elle m'a rétorqué qu'elle devrait éliminer tout d'abord son manège musical.

Quand j'ai appris que le gouvernement entendait fermer la base de Summerside, j'ai pensé immédiatement au stratagème du monument de Washington. À tout bien considérer, il s'agit d'un moyen auquel les bureaucrates ont recours pour obtenir que les citoyens se rangent de leur côté dans leur lutte contre les hommes politiques. Aux fins de cet argument, je ne dis pas que le gouvernement ne doive pas toujours considérer les coupes qu'il peut effectuer dans son budget, mais lorsque le ministère de la Défense nationale lui a proposé de fermer les bases comme solution, je reproche au gouvernement de ne pas avoir demandé aux fonctionnaires supérieurs du ministère de trouver d'autres moyens d'effectuer des coupes qui

ne risquent pas de causer tant de mal à ces régions. J'ai hâte de pouvoir poursuivre demain l'examen du stratagème du monument de Washington.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1989-1990

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que, conformément aux dispositions des paragraphes 81(5) et 81(6) du Règlement, les prévisions du budget supplémentaire (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le bureau plus tôt aujourd'hui, soient renvoyées au Comité permanent de l'agriculture.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil du Trésor. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPOSITION DU CERTIFICAT ET RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le certificat d'une nomination que le gouvernement a faite récemment et qui est réputé être déféré au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

* * *

• (1110)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RAPPORT ANNUEL DE POSTES CANADA

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Churchill pour un rappel au Règlement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je soupçonne que les libéraux invoquent le Règlement pour la même raison que moi.

Le rapport annuel de Postes Canada devait être déposé à la Chambre aujourd'hui. Ce rapport indique que la société a fait 96 millions de bénéfices sur le dos des Canadiens l'an dernier. On nous avait dit que le rapport serait déposé à la Chambre.

M. Lewis: Monsieur le Président. . .

M. le Président: Avant de donner la parole au ministre, je voudrais entendre le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en effet, j'invoque le Règlement pour la même raison. Nous avons eu une séance d'information à huis clos, ce matin à 10 heures, et nous étions tenus au secret jusqu'à ce que le rapport soit déposé à la Chambre, à 11 heures. Si le document a été déposé d'une façon que l'on qualifie de détournée, autrement dit s'il a simplement été remis au greffier, je voudrais savoir pour quelle raison il y avait un embargo. S'il a été remis au greffier, à quelle heure cela s'est-il passé?

Je demande cela, parce qu'à l'heure qu'il est, le président de la Société canadienne des Postes tient une conférence de presse de l'autre côté de la rue pour rendre le document public. Je veux savoir si ce document a été déposé à la Chambre. S'il l'a été, ma deuxième question

vise à savoir pourquoi les députés n'en ont pas été informés.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que mes collègues de l'opposition veulent faire des remarques au sujet des progrès réalisés par Postes Canada, au sujet du fait que la société est devenue rentable, ce qui n'était pas le cas sous le gouvernement libéral précédent, qu'elle est plus efficace et qu'un plus grand nombre de Canadiens obtiennent un meilleur service.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je ne veux pas retarder ce moment.

Mon collègue a parlé d'une réunion à huis clos. Ce terme a une connotation qui ne s'applique pas du tout à ce dont il est question ici. Les députés ont eu droit à une séance d'information. Je ne dirais pas qu'il s'agissait d'une réunion à huis clos. Je crois comprendre qu'on peut déposer ces documents directement au Parlement ou encore au bureau du greffier.

M. Boudria: Le document a-t-il été déposé?

M. Lewis: Je suis certain que s'il a été déposé, il a été déposé en bonne et due forme au bureau du greffier. Si mon collègue prétend qu'il n'a pas été déposé en bonne et due forme, alors. . .

M. Boudria: A-t-il été déposé ou non? C'est tout ce que je veux savoir.

M. Lewis: Je n'aime habituellement pas débattre ce genre de question de procédure pendant une journée de l'opposition. Je ne veux pas retarder le débat sur l'importante motion dont la Chambre est saisie. Si mes collègues veulent bien nous donner le temps de vérifier, je crois que nous pourrons régler cette question entre nous.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, pour la gouverne du leader du gouvernement à la Chambre, j'ai en main le communiqué qui est distribué à la conférence de presse qui se tient en ce moment dans l'amphithéâtre de la presse de l'autre côté de la rue. Au deuxième paragraphe, ce communiqué parle des bénéfices de 96 millions de dollars que la Société canadienne des postes a réalisés au cours de l'exercice de 1988-1989 et qui figurent dans le rapport déposé à la Chambre des communes aujourd'hui.

Par conséquent, ce rapport devait être déposé aujourd'hui. Je voudrais savoir si le gouvernement compte le renvoyer au Comité permanent de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale. Qu'il le fasse directement ou de façon détournée peu importe, mais nous voulons que le gouvernement renvoie ce rapport au comité compétent et qu'il le dépose ici.

M. Lewis: Le greffier est en train de vérifier officiellement l'heure de dépôt. Je tiens à rassurer mon collègue: ce rapport sera renvoyé au comité pertinent. Je sais que mon collègue voudra convoquer toute une pléthore de témoins pour expliquer aux Canadiens pourquoi la Société canadienne des postes fait de l'argent et nous donne un service de distribution du courrier bien meilleur que du temps des libéraux.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, personne ne m'a invité à assister à une séance d'information ce matin. Je n'ai pas été invité à une conférence de presse. Mais j'ai bien hâte de voir le rapport annuel d'une société qui est devenue le plus grand vampire du Canada selon certains d'entre nous.

M. Boudria: Monsieur le Président, revenons à nos moutons. Je rappelle poliment aux députés que nous ne discutons pas des mérites de ce document. On nous a demandé ce matin si nous voulions assister à une séance d'information préliminaire, à condition de garder le secret tant que le document en question ne serait pas déposé à la Chambre.

À moins que nous puissions savoir si le document a été déposé ou non, je dirais que les députés ne peuvent même pas faire des commentaires sur le rapport étant donné que nous nous sommes engagés ce matin sur l'honneur à ne pas en divulguer le contenu. Il n'y a pas de quoi rire pour le ministre de la Justice (M. Lewis) qui devrait au moins savoir, en tant que leader à la Chambre, ce qui se passe et quel document son propre gouvernement dépose.

Une conférence de presse a lieu actuellement de l'autre côté de la rue, on s'attend à ce que je fasse des commentaires à ce sujet. Nous pouvons être absolument sûrs que le président de la Société canadienne des postes ne va pas différer sa conférence de presse pendant que nous discutons ici pour savoir si ce document a ou non été déposé. Je suis toujours tenu de ne pas en parler. J'ai donné ma parole d'honneur. J'ai l'intention de la tenir même si le gouvernement me rend la tâche presque impossible.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à mon avis, il est devenu évident, comme l'a indiqué le leader du gouvernement à la Chambre, que le gouvernement a voulu déposer ce rapport de façon détournée. Manifestement, il s'est rendu compte également que ces bénéfices avaient été réalisés au détriment des travailleurs de la Société canadienne des postes. Il a voulu le

cacher pour que cela ne fasse pas l'objet d'une discussion à la Chambre des communes.

Le fait que nous avons découvert maintenant qu'il a été déposé de façon détournée. . .

M. Boudria: L'a-t-il été vraiment?

M. Riis: Je veux rappeler aux députés que la motion d'aujourd'hui dont nous sommes saisis porte sur l'industrie des pêches dans notre pays. Celle-ci est anéantie sur les deux côtes. Il est temps de continuer le débat, en reconnaissant le fait que le gouvernement a effectivement exécuté un tour de passe-passe à nos dépens aujourd'hui.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la question est simple. Le gouvernement peut déposer un rapport en demandant à un ministre de le faire en l'annonçant de son siège à la Chambre. C'est la façon publique de procéder.

Il peut aussi le déposer en passant par le greffier, ou «en empruntant la porte de derrière.» L'expression n'est pas de moi. On l'emploie couramment quand un ministre veut déposer un document. Ils passent tous les jours par la porte de derrière, c'est-à-dire par le bureau du greffier et rien ne devient public. Alors, je vous le demande, monsieur le Président, ce document a-t-il été déposé par la porte de derrière aujourd'hui?

M. le Président: Je suis très conscient de l'importance de la question du député d'Ottawa—Vanier et des interventions des députés. Ce rapport a été remis au bureau des journaux entre 10 h 30 et 11 h, ce matin.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

NEUVIÈME ET DIXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les neuvième et dixième rapports du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du dixième rapport plus tard aujourd'hui. Pourrions-nous nous dispenser de sa lecture par le greffier puisqu'il ne contient que des changements à la liste des membres des comités permanents.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

COMITÉ DE SÉLECTION—ADOPTION DU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du dixième rapport du comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui.

M. le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1120)

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browses (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens qui habitent dans les limites de la métropole torontoise et de la ville de Scarborough ont une rare occasion de débattre une question environnementale majeure, soit la création dans la vallée de la rivière Rouge d'une région préservée et protégée pour toutes les générations.

La vallée de la rivière Rouge est une zone naturelle unique et précieuse dotée de sites archéologiques millénaires. Le conseil de la région métropolitaine de Toronto a entrepris des discussions sur l'opportunité d'y entasser des déchets, ce qui menace ces 5 000 acres de terres. Le gouvernement de l'Ontario n'arrange pas les affaires, car il a proposé de construire une autoroute en plein milieu de cette belle vallée.

Ces deux propositions choquent les électeurs de Scarborough-Centre, les Torontois et tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Dans l'intérêt de toute la population, ils demandent au gouvernement du Canada de se joindre au maire de Scarborough, au ministre fédéral de l'Environnement et aux associations communautaires de Scarborough pour faire conserver cette vallée comme partie du patrimoine foncier du Canada ou comme un parc provincial.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

OPPOSITION À TOUTE DIMINUTION DES SERVICES DE VIA RAIL

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, dans le contexte de la restructuration de VIA Rail et étant donné la situation géographique et les services que la circonscription de Gaspé reçoit de VIA Rail, j'ai le plaisir et l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, plus de 2 500 noms demandant à VIA Rail et au gouvernement de bien vouloir considérer la restructuration de VIA Rail comme étant un service essentiel qui risque de disparaître dans la Gaspésie. Nous nous opposons fortement à toute disparition du service minimal essentiel que nous avons en Gaspésie.

[*Traduction*]

LE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des milliers de Canadiens de la côte ouest, qui demandent qu'il plaise au Parlement de mener une enquête publique approfondie sur la capacité du gouvernement d'empêcher, de restreindre et de nettoyer les déversements de pétrole sur la côte ouest.

J'ai aussi eu le plaisir en tant que représentant des citoyens de la côte ouest de déposer sur le bureau du premier ministre deux cents lettres de particuliers, dans le cadre d'une vaste campagne postale de pression visant à amener le gouvernement à tenir cette enquête.

Des particuliers de la côte ouest protestent contre le fait que le gouvernement ne leur ait pas remboursé l'argent qu'ils ont dû dépenser pour nettoyer la côte après le dernier déversement.

Ils ont l'intention d'intenter des poursuites contre le premier ministre, le ministre des Transports (M. Bouchard) et le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) afin de récupérer l'argent qu'ils ont ainsi déboursé au nom des Canadiens.

Je dépose ici la première d'une longue série de pétitions exigeant la tenue d'une enquête publique sur le nettoyage du déversement de pétrole sur la côte de la Colombie-Britannique.

LA RECHERCHE VISANT LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition d'un grand nombre d'habitants du Manitoba, notamment de Brandon, Dauphin, Swan River et Garland.

Après avoir fait remarquer que la schizophrénie est une maladie répandue au Canada, les signataires demandent au Parlement de veiller à ce que les travaux de recherche dont elle fait l'objet soient désormais proportionnés à sa gravité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS RETIRER L'AVOINE DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un grand nombre d'habitants du nord de la Saskatchewan, notamment de Prince Albert, Shellbrook Meath Park, Spruce Home, Weirdale et Smeaton.

Les signataires demandent au Parlement de donner ordre au gouvernement de ne pas retirer l'avoine de la sphère de compétence de la Commission canadienne du blé. Ils lui demandent en outre de faire relever l'avoine et l'orge de la Loi sur la Commission canadienne du blé de manière qu'on doive consulter désormais le Parlement ainsi que les agriculteurs et leurs associations avant de modifier les modalités de commercialisation de ces céréales.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question n° 63. Quant aux autres questions, je demande qu'elles restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LES FRAIS RELATIFS AU BUDGET

Question nº 63—**M. Boudria:**

Le gouvernement a-t-il engagé des frais pour a) l'impression, l'expédition et la diffusion du Budget du 27 avril 1989, b) la publicité et la promotion du budget dans les médias, c) une campagne de presse en avril 1989 au sujet du déficit et de la dette accumulée du gouvernement du Canada, et dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils au total?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Les frais sont les suivants: *a*) 2,6 millions de dollars *b*) 110,000$ *c*) 2,7 millions de dollars.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'INDUSTRIE DU SAUMON ET DU HARENG DE LA CÔTE OUEST

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan) propose:

Que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte Ouest, à savoir qu'il «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Des consultations ont eu lieu entre les partis et je pense que vous vous apercevrez qu'il y a consentement unanime pour que les partis puissent diviser leurs périodes de 20 minutes ainsi que la période de 10 minutes réservée aux questions et aux réponses. S'ils le désirent, ils peuvent diviser le temps qui leur est imparti entre deux députés, chacun parlant pendant dix minutes, chaque intervention étant suivie d'une période de cinq minutes réservée aux questions et aux réponses.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

M. Cooper: Madame la Présidente, du côté ministériel, nous sommes heureux de collaborer à ce sujet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Afin que tous les députés puissent savoir si les contraintes de temps sont respectées, j'apprécierais, lorsque deux députés souhaitent se partager la période de 20 minutes, que le premier à intervenir le précise. Cela facilitera les choses. Je remercie les députés pour leur collaboration. Je donne maintenant la parole au député de Nanaïmo—Cowichan.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Madame la Présidente, la motion proposée a l'appui de tous les députés néo-démocrates. Elle exige également l'appui de tous les députés.

Nous ne souhaitons que réaffirmer l'engagement pris par le gouvernement. Nous souhaitons que la Chambre appuie le gouvernement, afin que tous les Canadiens et tous les intéressés, voire les gens à l'étranger, sachent notre position au sujet de cette motion qui peut avoir des répercussions pour bien des gens autres que les personnes directement intéressées. Elle pourrait toucher tout le Canada et pourrait même affecter des gens à l'étranger également. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous les députés.

La question se pose du fait que les États-Unis ont remis en question les règlements sur la pêche sur la côte ouest en vertu desquels le saumon et le hareng débarqués en Colombie-Britannique devaient être conditionnés sur place, c'est-à-dire comptés, éviscérés et classés. C'est ce que prévoyaient les règlements, mais les États-Unis les ont contestés en s'adressant au tribunal du GATT.

Nous avons besoin de cette réglementation en Colombie-Britannique pour protéger notre marché qui est important. Quatre-vingt p. 100 des exportations de ce produit proviennent de la Colombie-Britannique et d'ailleurs au Canada. Nous obtenons les meilleurs prix parce que nous sommes en mesure d'assurer la livraison des quantités promises. Nous sommes plus en mesure de garantir la qualité de notre produit que n'importe quel autre fournisseur. Nous avons besoin de cette réglementation pour protéger nos ressources.

Il s'agit en l'occurrence de cinq espèces différentes de saumon réparties en plus de 1 200 sortes distinctes. Pour réussir à protéger chacune d'entre elles, nous devons pouvoir protéger l'environnement contre les filets dérivants qui ramassent le poisson à des milliers de milles en haute mer et qui pillent nos réserves de saumon. Dans certains cas, il peut s'agir d'endroits situés à plus de 1 000 milles des zones de frai du saumon. Nous devons protéger tout l'environnement afin de permettre à chacune des 1 200 sortes de saumon de s'échapper en nombre suffisant. Nous avons besoin de protéger nos approvisionnements à l'intention des usines de transformation de la Colombie-Britannique, qui ont investi quelque 600 millions de dollars dans ce secteur. Elles ont engagé ces investissements en sachant qu'elles pourraient contrôler les approvisionnements. Elles améliorent et modernisent constamment leurs installations et poursuivent sans cesse des travaux de recherche et de développement pour s'assurer que le saumon qu'elles expédient sur les marchés internationaux respecte les normes de qualité de notre pays.

• (1130)

Nous avons besoin de ces approvisionnements pour protéger le gagne-pain de quelque 19 500 citoyens de la Colombie-Britannique qu'emploie le secteur des pêches. C'est le ministre lui-même qui a fourni ces chiffres. Il y a

quelque 8 000 travailleurs à terre et 11 500 pêcheurs pratiquent la pêche au filet à maille, à la seine ou à la ligne traînante. Nous avons besoin du poisson pour qu'ils puissent le prendre et assurer leur subsistance.

Sur la côte de l'Atlantique, quelque 90 000 travailleurs sont employés dans le secteur des pêches à tous les niveaux. Ils ont besoin de leur poisson tout autant que nous sur la côte du Pacifique avons besoin du nôtre.

Nous avons besoin des emplois et d'ajouter de la valeur à ce que la communauté internationale considère comme une ressource canadienne. Tous les pays ont reconnu que le saumon qui a vu le jour dans nos fleuves et nos rivières, qui se rend à la mer et qui en revient, partout où il se puisse trouver dans le monde, appatient à la Colombie-Britannique.

Nous voulons pouvoir ajouter de la valeur à cette ressource qui est très importante pour les nombreuses petites localités côtières de la Colombie-Britannique. Nombreuses sont celles qui comptent sur cette ressource pour leur subsistance. Sans la possibilité de la transformer, elles sont condamnées à mourir. Elle est importante, car elle fournit le seul moyen d'échapper aujourd'hui à l'assistance sociale, au bien-être et à l'aide sociale d'hier. Nous avons renoncé à utiliser ces expressions peu reluisantes et nous parlons maintenant d'assistance sociale. Quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est une vie totalement avilissante pour des milliers de femmes en particulier, notamment les autochtones, dont la seule façon d'échapper à l'assistance sociale est de travailler dans les conserveries de la côte de la Colombie-Britannique.

On a parlé de la menace américaine en vertu du GATT, et l'on a dit que les néo-démocrates sont de fervents partisans du GATT. C'est le cas, effectivement. Nous croyons tous en l'utilité du commerce, notamment pour le Canada, qui est une nation très commerçante. Il nous faut défendre le commerce du poisson de la Colombie-Britannique. Nous exportons 80 p. 100 de nos produits de poisson et nous ne voulons pas que cela cesse ni que ce commerce soit entravé de quelque façon que ce soit. En fait, nous aimerions l'accroître et continuer d'améliorer la qualité du saumon de la Colombie-Britannique. Toutefois, si l'on renonçait sans réfléchir à notre droit de transformer notre propre ressource nous ne serions plus capables de garantir les approvisionnements sur le marché.

Il nous faut savoir ce qui se passe. Il nous faut pouvoir dénombrer et recenser les espèces. Nous devons être en mesure de reconnaître et de règlementer les espèces. Pour garantir nos approvisionnements, nous devons pouvoir débarquer ces poissons, les compter, les éviscérer et les catégoriser. Nous ne pouvons maintenir notre réputation internationale sur le plan de la qualité que si nous avons la haute main sur le facteur de la valeur ajoutée au Canada.

Nous devons assurer la survie des nombreuses espèces de saumon. Il ne suffit pas d'en protéger une seule. Nous voulons protéger toutes les espèces. Nous ne pouvons le faire que si nous connaissons exactement la composition, le lieu et la date des prises. Il faut pouvoir s'assurer qu'un nombre suffisant de poissons de chaque espèce s'échappent pour que les diverses espèces survivent. Nous voulons maintenir ici au Canada les possibilités d'emploi des 100 000 Canadiens et plus qui travaillent dans le secteur du conditionnement du poisson.

On nous a dit qu'il est impossible d'en appeler de la décision du GATT et nous sommes d'accord là-dessus. Cependant, nous aurions pu la rejeter, comme l'ont fait maintes fois les États-Unis et d'autres pays signataires du GATT. Nous avions cette possibilité, mais nous avons décidé de ne pas l'utiliser.

Bien que les nouveaux règlements soient relativement inutiles, ils sont censés être conformes aux règles du GATT. Pourquoi nous sommes-nous si rapidement pliés aux volontés du gouvernement américain en décidant de ne pas faire appel au GATT qui aurait pu inverser cette décision? Pourquoi ne pas avoir demandé au GATT de se prononcer sur les nouveaux règlements, si nous nous pensions en droit de les appliquer? Pourquoi avons-nous plutôt décidé d'en appeler auprès du conseil du libre-échange? Si nous sommes si persuadés que les règlements sont conformes aux règles du GATT, pourquoi n'avons-nous pas demandé l'avis du GATT au lieu de nous présenter devant le conseil du libre-échange? Est-ce que nous risquons de créer un précédent?

En cédant si rapidement aux Américains, ne sommes-nous pas en train de compromettre d'autres mesures, comme les règlements qu'a adoptés Terre-Neuve pour interdire le transport par camion de poissons de fond en direction des États-Unis, les règlements similaires adoptés au Nouveau-Brunswick et au Québec, les mesures législatives ontariennes qui autorisent la transformation ultérieure des minéraux dans cette province avant l'exportation, les mesures semblables adoptées en Colombie-Britannique, qui permettent la transformation ultérieure des billots avant leur exportation? Et que dire des mesures législatives des États-Unis? L'American Magnuson Act prévoit la transformation du poisson américain avant son exportation.

Nous ne voulons pas partir en guerre, commerciale ou autre, contre les États-Unis, notre meilleur partenaire commercial. Il reste par contre que, pour continuer d'entretenir de bonnes relations, il faut que les deux partis se traitent équitablement. Nous représentons pour les États-Unis leur plus grand fournisseur de matières brutes et de matières brutes partiellement transformées, le

plus près et le plus stable sur le plan politique. Nous voulons maintenir nos bonnes relations.

Nous avons fait preuve de bonne foi en signant l'Accord de libre-échange aux termes duquel le Canada s'est engagé à fournir aux États-Unis un certain volume de ressources énergétiques. Il nous faudra pour cela investir des milliards de dollars dans l'exploration de nos richesses en pétrole, tout cela dans le but d'assurer le bien-être de nos voisins du Sud. Selon les politiques du GATT, nous aurions pu imposer une taxe à l'exportation, mais nous y avons renoncé en ratifiant l'Accord de libre-échange. Nous avons décidé de contrôler l'exportation des bardeaux produits en Colombie-Britannique et d'imposer une taxe sur ces biens parce qu'ils nuisaient à la production des bardeaux aux États-Unis. Nous avons collaboré de bien des façons avec les Américains. À quoi servirait-il d'user de menaces l'un contre l'autre. Quel avantage y aurait-il pour le Canada ou pour les États-Unis à renoncer à la maîtrise de nos ressources, notamment nos ressources renouvelables.

C'est une question importante en Colombie-Britannique de nos jours. Elle pourrait être aussi importante pour les Maritimes sous peu, et pour l'industrie minière de l'Ontario un peu plus tard. Si nous sommes perdants, il ne restera aux Canadiens qu'à assumer le rôle traditionnel d'antan, celui de coupeurs de bois, de puiseurs d'eau ou de mineurs. Même les océans seront ouverts à tous.

C'est une question important. Nous aurions dû nous montrer plus fermes, mais il n'est pas trop tard. J'invite les députés à appuyer les mesures prises par le gouvernement pour que nous ne sortions pas perdants dans cette affaire. Autrement, avec le temps, nous serons condamnés à une vie de misère en proie à l'exploitation du monde entier.

• (1140)

C'est une question importante. Nous comptons sur l'appui de toute la Chambre et espérons qu'elle épaulera le gouvernement dans ses démarches pour que nous ne perdions pas la partie.

M. Riis: Madame la Présidente, nous discutons ce matin d'une question à deux volets. D'une part, le ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite à l'industrie de la pêche de la côte ouest quand il a dit, comme dans la motion, que le gouvernement ne permettra pas que des emplois de longue date soient menacés?

Les crédits

Au cours des années, nous avons assisté sur la côte ouest à l'abandon de conserveries en raison d'une rationalisation telle de l'industrie que la transformation du poisson se fait maintenant uniquement dans des centres d'exclusivité. Le gouvernement a affirmé que rien n'obligeait à transformer le poisson dans ces usines et que la transformation pouvait se faire ailleurs.

Compte tenu de cette décision, pourquoi s'entêterait-on à transformer le poisson au Canada quand il est possible de déménager ces conserveries aux États-Unis où le coût de la main-d'oeuvre est sensiblement moindre, où les règles et règlements sont moins stricts et où l'on peut bénéficier d'économies d'échelle pour rendre les conserveries plus efficaces? Pourquoi toutes les usines ne quitteraient-elles pas le Canada, empêchant ainsi le ministre de tenir sa promesse et provoquant la disparition de milliers d'emplois de la côte ouest? Le député pourrait-il répondre à cette question? Comment pouvons-nous sauver cette industrie si le gouvernement ne change pas d'idée et ne tient pas sa promesse?

M. Stupich: Madame la Présidente, l'industrie de la transformation du saumon en Colombie-Britannique jouit d'une excellente réputation partout dans le monde. Nos prix sont élevés mais le monde est prêt à payer parce qu'il connaît la qualité de notre produit et cela est incontestable. Nous avons la réputation d'être à la hauteur de nos promesses sur le plan commercial. Si nous promettons de livrer une certaine quantité de saumon ou de produits de la pêche en conserve venant généralement de la Colombie-Britannique, nous nous exécutons. Nous garantissons la qualité et sans réserve.

Il y a constamment des améliorations dans nos conserveries. Nous dépensons des sommes faramineuses chaque année pour nous assurer que nous livrons un produit de première qualité, parce que nous savons que nous sommes en concurrence avec d'autres pays qui expédient chez nous leur saumon. Nous avons fait nos preuves en Colombie-Britannique et ce, en respectant les règles du GATT. Nous veillons à ce que le produit livré soit prêt à être consommé dans les meilleures conditions possibles, grâce à nos techniques de pointe, à notre matériel extrêmement moderne et à la participation des meilleurs travailleurs du monde.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, il y a eu un an en avril, un représentant des conditionneurs de poisson de Colombie-Britannique, M. Bob Hunter, a déclaré devant un comité de la Chambre, au nom du Fisheries Council et des conditionneurs, que si le gouvernement permettait le débarquement de poisson à l'état brut aux États-Unis, ce qui est exactement ce que le ministre et le gouvernement proposent, les condition-

neurs déménageraient leurs usines aux États-Unis. Il a dit qu'il serait insensé de leur part de maintenir leurs opérations au Canada, car les salaires sont plus faibles aux États-Unis et les économies d'échelle y sont possibles. Il a parlé avec beaucoup de conviction.

Il faudrait donc que le ministre explique aujourd'hui aux Canadiens comment il peut contredire M. Hunter qui a déclaré catégoriquement devant un comité de la Chambre que, si le gouvernemnt donne aux Américains libre accès à notre poisson, nos emplois et nos usines partiront aux États-Unis. J'aimerais que notre critique commente la question.

M. Stupich: Le saumon de Colombie-Britannique est réputé pour sa qualité dans le monde entier depuis des années, voire des décennies, madame la Présidente. Il a toujours été important pour nous de maintenir cette réputation pour ne pas perdre nos marchés étrangers. Ce n'est possible que si nous pouvons exercer un contrôle et assurer l'approvisionnement des conserveries de Colombie-Britannique. Si les obstacles tombent, certaines de ces conserveries iront s'installer aux États-Unis et y transformeront le produit là-bas. Elles ne livreront pas un aussi bon produit parce qu'elles n'y seront pas tenues, mais ce sera d'autant plus difficile de vendre nos produits sur les marchés internationaux.

M. Reid: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich). Il dit qu'il faut protéger toutes nos espèces, pas seulement quelques-unes. Ne préconise-t-il pas alors que toutes les espèces de poisson de la côte ouest soient débarquées sur la côte ouest, que des règlements ou des lois exigent que toutes les prises des pêcheurs canadiens débarquent d'abord au Canada?

M. Stupich: Madame la Présidente, même cela ne nous donnerait pas tout le contrôle voulu, car les Américains pêchent une partie du saumon conformément aux accords. C'est toutefois exactement ce que nous voulons.

Comme je l'ai dit, il y a quelque 1 200 remontes et cinq espèces différentes de saumon. Nous devons savoir ce qui se passe afin d'assurer la survie non seulement du saumon, mais du plus grand nombre possible d'espèces et de remontes. Or, c'est seulement lorsque les saumons sont débarqués en Colombie-Britannique que nous pouvons savoir ce qui se passe vraiment.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois un député se lever. J'ai fait une erreur en donnant la parole au député qui n'était pas à sa place et j'essaierai de ne pas récidiver. Le député de North Island—Powell River (M. Skelly) a la parole.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je me demande si le député de Nanaïmo—Cowichan pourrait répondre à une question.

Nous avons affaire à un bradage flagrant des ressources canadiennes. La plupart des gens de la Colombie-Britannique sont d'avis qu'on a abandonné cette industrie pour obtenir un avantage ailleurs au Canada. Selon eux, c'est le deuxième coup que le gouvernement porte aux Canadiens de la côte ouest, après l'accord sur l'interception du saumon. Nous estimons avoir été trahis sur ce point afin que le premier ministre (M. Mulroney) ait quelque chose à offrir au président Reagan à la conférence de Québec.

Ce bradage est d'une telle envergure que je me demande si le député pourrait nous dire ce que nous avons reçu en échange de cette industrie. Il est évident que l'industrie a été abandonnée. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) pourrait peut-être expliquer cet abandon flagrant.

Je voudrais que le député de Nanaïmo—Cowichan nous dise pourquoi le gouvernement a abandonné cette industrie aux mains des Américains. C'est la deuxième fois que les habitants de la Colombie-Britannique font face à ce genre de situation dans cette industrie en particulier.

M. Stupich: Madame la Présidente, j'espérais que le ministre ferait lui aussi des commentaires, car j'aimerais entendre ce qu'il a à dire.

• (1150)

Permettez-moi simplement de dire que dans cette déclaration, je félicite le gouvernement d'avoir pris fermement position. Je dis que nous voulons continuer en ce sens et que nous voulons pouvoir contrôler nos ressources en Colombie-Britannique, dans ce cas-ci, et dans l'ensemble du Canada. C'est pourquoi nous faisons front commun avec le gouvernement et le prions d'appuyer la motion proposée aujourd'hui.

À moins que le gouvernement n'appuie pas cette motion, je préférerais pour l'instant ne pas suivre l'orientation de mon collègue et j'espère que le gouvernement appuyera la position que nous adoptons aujourd'hui.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat très important que suivent beaucoup de Canadiens, surtout ceux de la Colombie-Britannique. Je crois savoir que certains habitants de la Colombie-Britannique sont présents à la Chambre aujourd'hui pour être témoins de cette importante discussion.

La motion demande à la Chambre de réaffirmer l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest, à savoir qu'il ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

Ce qui sous-tend la motion, selon le point de vue du Nouveau Parti démocratique qui en est l'auteur, c'est que si seulement nous pouvions revenir à l'époque révolue du protectionnisme et maintenir des restrictions à l'exportation qui élimineraient toute concurrence dans l'industrie de la transformation du poisson, alors nous pourrions protéger à jamais les emplois qui existaient dans le passé.

Des faits récents démontrent que le Nouveau Parti démocratique se trompe habituellement sur ces questions. Je me souviens très bien de la position exprimée par le chef du NPD à la Chambre en novembre 1984. En critiquant l'énoncé économique du ministre des Finances qui exposait le programme économique du gouvernement pour les cinq dernières années, le NPD soutenait que le Canada perdrait 150 000 emplois en raison des mesures préconisées.

La population du Canada ne s'est pas laissée tromper et elle l'a clairement démontré le 21 novembre 1988. Le NPD a recours aujourd'hui aux mêmes tactiques et essaie de susciter des craintes au sein de la population. Le seul moyen que les néo-démocrates ont pu trouver pour s'attirer des partisans, c'est de faire peur aux gens.

Ce ne sont pas 150 000 emplois qui ont été perdus, comme ils l'annonçaient, ce sont un million et demi d'emplois qui ont été créés grâce aux mesures économiques prises par le gouvernement. Le taux de chômage national est passé de plus de 12 p. 100 à moins de 8 p. 100. Chaque province et la plupart des secteurs ont enregistré une réduction du taux de chômage d'environ un tiers.

Madame la Présidente, les députés du Nouveau Parti démocratique ne veulent pas entendre la vérité. La vérité, c'est que pendant les quatre années où j'ai administré le portefeuille des pêches, l'industrie canadienne de la pêche a connu un niveau de prospérité encore inconnu dans toute l'histoire canadienne. Les revenus, le nombre d'emplois, la qualité et les possibilités de transformation qui valorisent les prises ont tous été multipliés parce que nous avons une industrie de la pêche de plus en plus concurrentielle.

J'ai ramassé un dépliant publié par le syndicat des pêcheurs. J'aimerais que la situation soit aussi vraie qu'elle peut le paraître au lecteur non averti. Je cite le dépliant: «L'élimination de ces restrictions aux exportations. . .» ce dont je parlerai tout à l'heure, «constitue une trahison pure et simple envers une industrie concurrentielle.» Voici la suite: «Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de protéger un secteur?»

Quiconque réfléchit sait que nous ne pouvons pas avoir une industrie concurrentielle si nous essayons toujours de la tenir à l'abri des réalités du marché mondial. La réalité dans le secteur de la pêche, c'est que le Canada exporte 80 p. 100 de ses produits. Les deux tiers du poisson exporté par la région de l'Atlantique, qui compte pour une large part dans le secteur de la pêche, sont destinés au marché américain. Une forte proportion du poisson exporté par la région du Pacifique va au Japon et aux pays de la Communauté européenne.

Nous devons compter sur l'accès à ces marchés d'exportation pour garantir les emplois dans nos usines de transformation du poisson et ceux des pêcheurs. Si nous ne sommes pas concurrentiels sur le marché international, nous ne vendrons pas notre poisson et dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique, les entreprises de ce secteur ne payeront pas de salaires.

Le gouvernement tient à préserver et à accroître les emplois ainsi que la qualité des emplois dans l'industrie de la pêche au Canada. Nous n'y arriverons pas si nous nous coupons de l'accès au marché qui garantit des emplois à nos travailleurs, car 80 p. 100 de notre poisson est exporté.

Autrement dit, nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux. Nous devons vendre le meilleur produit du monde à un prix concurrentiel. Cela signifie que le client doit avoir l'impression d'en avoir pour son argent lorsqu'il achète des produits canadiens, ce qui est vrai de plus en plus.

Il faut savoir comprendre le caractère des échanges mondiaux et la libéralisation des échanges mondiaux, à laquelle le Canada s'est engagé. Les députés de tous les partis y sont également attachés je suppose, parce qu'ils appuient la démarche de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, auquel le Canada participe

depuis 40 ans. Tous les pays qui, comme le Canada, dépendent des marchés extérieurs savent que si nous élevons des barrières pour protéger nos industries, ce qui les maintiendrait dans une situation de coûts élevés, de faibles volumes et de faible compétitivité, il ne faudra pas compter pouvoir librement exporter nos produits sur les autres marchés mondiaux. En d'autres termes, il faut nous plier aux règles du commerce international.

Il est de fait qu'il y a quelques années, des gouvernements canadiens antérieurs ont décidé de protéger nos entreprises de transformation du saumon et du hareng en interdisant l'exportation de sockeye, de saumon rose et de hareng non transformés à moins que les oeufs n'en aient été extraits au Canada. Il s'agissait là de règlements très importants à l'époque qui ont aidé l'industrie canadienne à devenir compétitive. Elle n'a plus besoin pour cela du maintien à perpétuité de ces barrières protectionnistes, parce que les entreprises ont grossi. Elles sont maintenant de taille. Elles peuvent soutenir la concurrence. Les produits de poisson obtenus sur la côte ouest peuvent rivaliser avec ce qui se fait de mieux sur ces marchés.

Si le gouvernement et le ministre n'en étaient pas persuadés, nous ne consacrerions pas des dizaines de millions de dollars à la revalorisation de nos stocks de saumon de la côte ouest. Je ne serais pas allé demander au Cabinet une augmentation de 208 millions du budget du Programme de mise en valeur des salmonidés pour les cinq prochaines années, avec inscription ferme de ces crédits à nos services votés jusqu'au début du siècle prochain, si je n'étais convaincu et persuadé que nous pouvons retirer le maximum de notre industrie de production et de transformation du saumon.

Je répète que d'après les chiffres des quatre dernières années, cela rapporte. Nous avons eu les années les plus prospères. Cette année encore, nous allons avoir une année record en fait de remontée du saumon rose et du sockeye. Comme je l'ai annoncé hier à Vancouver, nous nous attendons que la prise de cette année porte sur plus de 17 millions de saumons roses et sockeyes. Ils vont être transformés en Colombie-Britannique. J'ai bonne confiance à ce sujet.

Il est de fait que lorsque le poisson pris est débarqué à proximité du lieu de pêche où existe une infrastructure coûteuse et moderne, la plus compétitive du monde, il serait idiot de l'envoyer par camion à 600 milles de là. Si nous le transformons dans cette usine, nous obtenons ce qu'il y a de mieux comme qualité. Ce sera un produit canadien de catégorie A extra, qu'il soit mis en boîte, congelé ou autrement, et nous obtiendrons le maximum de rentrées en le transformant au Canada.

Cet ancien règlement a été jugé contraire au GATT parce que le Canada et plus particulièrement certaines entreprises de transformation de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, voulaient l'emporter sur les deux tableaux. Ces entreprises voulaient aller acheter du poisson en Alaska. Cela, non pas seulement dans les années d'excédents, mais aussi quand leurs homologues de l'Alaska n'avaient pas d'approvisionnement suffisant. Elles voulaient acheter du poisson en offrant aux pêcheurs de l'Alaska un prix plus élevé que celui que leurs homologues de l'Alaska pouvaient payer. Nos entreprises du nord-ouest de la Colombie-Britannique veulent aller en eaux américaines acheter du poisson aux pêcheurs américains, mais voudraient en revanche interdire aux entreprises de l'Alaska de venir au Canada acheter du poisson à nos pêcheurs. C'est nettement discriminatoire et c'est ainsi qu'en a jugé un comité du GATT. Si nous voulons exporter nos produits à l'étranger, nous devons le faire selon des règles du jeu équitables, et nous avons été pris en défaut en l'occurrence.

• (1200)

Je pourrais soutenir que les Américains n'auraient pas saisi le GATT de cette affaire si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur, car nous aurions pu négocier une solution à ce problème grâce à un mécanisme que nous n'avions pas auparavant. Nous disposons maintenant d'un mécanisme pour résoudre de tels conflits à l'avenir.

M. Skelly (North Island—Powell River): La solution consiste sans doute à tout livrer directement aux États-Unis.

M. Siddon: Je tiens à le faire remarquer à la Chambre, qu'il s'agisse du saumon, du hareng, de la morue ou d'autres espèces, le Canada n'est pas le nombril du monde. Le Canada n'est qu'un modeste producteur.

M. Rompkey: C'est le plus gros exportateur au monde.

M. Siddon: Nous nous enorgueillissons de nos stocks de saumon et de hareng, mais le fait est que nous ne produisons que 20 p. 100 de l'approvisionnement mondial en saumon et hareng. Voilà un point important que ces trouillards là-bas ne réussissent pas à reconnaître. Les entreprises de n'importe quel pays qui voudraient acheter du poisson entier pour le transformer dans leur pays—et il serait plutôt idiot de le transporter sur la glace par camion sur des centaines de milles—pourraient acheter ailleurs cinq poissons sur six. Elles pourraient l'acheter à l'Alaska, à la Norvège ou à l'Islande. Elles pourraient acheter le hareng au Canada atlantique ou aux pays nordiques. Autrement dit, le choix ne manque pas pour s'approvisionner en poisson entier. Les entreprises

américaines de transformation peuvent acheter cinq fois plus de morue et de saumon américains que de morue canadienne. Pourquoi viendraient-elles soudain acheter du poisson au Canada au lieu de l'acheter à leurs propres pêcheurs?

Ils achèteraient chez nous si nos pêcheurs vendaient moins cher. Mais pourquoi vendraient-ils moins cher aux Américains s'ils peuvent obtenir un bon prix des usines canadiennes? C'est une question que les néo-démocrates ne se posent pas. En imposant des restrictions à l'exportation, nous rendons nos pêcheurs captifs des entreprises de transformation canadiennes, ce qui est injuste. Vous ne pouvez rien répondre à cela, parce que vous savez que le syndicat des pêcheurs est divisé sur cette question. Les pêcheurs, et c'est leur droit, veulent le meilleur prix pour le poisson que nous gérons soigneusement et pour lequel nous accordons des contingents et des licences qui profitent aux pêcheurs.

Demandons aux députés néo-démocrates quelle est leur position. Est-ce que l'on devrait refuser à nos pêcheurs le prix international pour leur poisson? Comment se fait-il que les entreprises de transformation n'ont pas à payer le prix international? Parce qu'elles ont un approvisionnement garanti en raison de ces vieilles restrictions à l'exportation.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que les pays qui achèteraient notre poisson non transformé ont bien d'autres sources d'approvisionnement. La seule raison pour laquelle ils achèteraient au Canada c'est si notre poisson était moins cher. Pourquoi les pêcheurs vendraient-ils moins cher à l'étranger s'ils pouvaient obtenir un bon prix des industriels canadiens? C'est précisément l'injustice fondamentale qui sera corrigée par le nouveau règlement qui fera que nous maintiendrons le contrôle de nos stocks de hareng et de saumon, pour des raisons de gestion et de conservation. En vertu de ce nouveau règlement, toutes les espèces de la côte ouest, et cela comprend les cinq espèces de saumon, doivent être débarquées dans un port canadien pour que l'on puisse les inspecter, les compter et prélever des échantillons, avant que quiconque puisse les acheter.

M. Skelly (North Island—Powell River): Est-ce ce qu'a dit le groupe d'experts du libre-échange?

M. Siddon: Ne précipitons pas les choses. Je vais en venir là. Pour l'instant, je dis que les cinq espèces doivent être débarquées au Canada.

J'ai été très intéressé, il y a un moment, lorsque le député de St. John's-Est (M. Reid) a demandé à l'auteur de la motion s'il était en faveur du règlement. Tous les Canadiens, les entreprises de transformation, les syndicats de pêcheurs, voire même le Nouveau Parti démocratique, devraient soutenir ce débarquement obligatoire de poisson. J'aimerais bien que les néo-démocrates me disent si nous devrions exiger que le poisson de fond et les scorpènes soient débarqués dans les ports canadiens. Nous croyons en avoir le droit en vertu de l'article 11 du GATT qui sera soumis sous peu à l'examen d'un groupe d'experts du libre-échange.

Si ces députés ont si peu de maturité qu'ils croient que nous ne devrions ni contrôler ni gérer sainement nos ressources halieutiques en exigeant qu'elles soient acheminées vers des ports canadiens, qu'ils disent franchement à la Chambre qu'ils sont contre ces mesures. Ils tentent de faire croire que le gouvernement renonce à contrôler nos pêches. C'est de la pure foutaise.

Pendant tout le temps qu'ont duré les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, j'ai toujours insisté pour que seuls les Canadiens soient autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes. Nous avons constamment refusé aux navires-usines américains, les navires-acheteurs ou les conserveries flottantes pour ainsi dire, le droit d'entrer dans les eaux canadiennes pour acheter le poisson à nos pêcheurs. Le gouvernement renforce encore davantage cette interdiction et s'assure que nos ressources halieutiques sont bien gérées et bien protégées en exigeant qu'elles soient débarquées dans des ports canadiens. À les entendre, on dirait que les députés de l'opposition sont contre cette idée. Qu'est-il advenu de leurs sentiments patriotiques?

Le gouvernement a bien fait de s'assurer que les Canadiens profiteront de cette ressource en veillant à ce qu'elle soit acheminée vers les points de débarquement où toutes les entreprises qui se respectent, qui espèrent soutenir la concurrence internationale, auront la latitude nécessaire pour transformer le poisson sur place. Qu'elles ne se contenteront pas uniquement de le vider. Les députés d'en face voudraient qu'elles vident le poisson pour l'expédier à l'étranger. Nous voulons que le poisson soit transformé chez nous. Nous ne voulons pas uniquement qu'il soit mis en conserves. Nous voulons que ces industries fabriquent des mets prêts à manger et des produits à valeur ajoutée comme les croquettes de poisson et les plats cuisinés. Nous voulons obtenir le plus d'argent possible pour notre poisson. Cela se traduit par des emplois pour les travailleurs de l'industrie de transformation et pour les pêcheurs. Cela signifie qu'il obtiendront le meilleur prix pour leur produit.

Le Canada ne peut pas s'abriter derrière une réglementation protectionniste dépassée qui protège nos travailleurs des réalités du marché mondial des produits de base.

Lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir, le Canada se trouvait à la onzième place parmi les pays industrialisés. Nous étions descendus à la onzième place en ce qui concerne notre compétitivité. Quand sortiront bientôt les nouvelles statistiques, nous nous apercevrons, je pense, que le Canada se trouve dans les premières places. C'est parce que le gouvernement a modernisé l'industrie canadienne dans tous les secteurs et a augmenté les possibilité d'accroître la valeur de nos ressources naturelles.

C'est pourquoi l'Accord de libre-échange est si avantageux pour le Canada et pour l'industrie des pêches. Il supprime les droits de douane que les Américains imposaient sur notre saumon, notre hareng, notre homard et autres produits de la pêche à leur entrée sur le marché des États-Unis. Une fois ces droits de douane supprimés, le prix baisse pour le consommateur américain et nos ventes augmentent, et nous vendons davantage de produits à valeur ajoutée et moins de matières premières.

À mon avis, les députés de l'opposition sont complètement dans l'erreur comme d'habitude. Ils se trompaient en 1984. Les Canadiens leur ont donné tort aux élections de 1988 et ils le feront à nouveau en 1992 ou 1993 parce que le gouvernement a engagé notre pays sur la voie de la prospérité et nous continuerons dans cette direction. Nous n'avons pas besoin de prophètes de malheur lorsque les Canadiens sont optimistes et confiants en leur avenir et dans les possibilités que nous pouvons offrir à notre pays.

M. Stupich: Je suis déçu de l'attitude du ministre. La motion que j'ai proposée dit ceci:

> Que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest, à savoir qu'il «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

J'espérais que le gouvernement appuie ma motion, mais il semble que ce ne soit pas le cas. Dans sa réponse, le ministre a dit que nous venions au 11e rang pour ce qui est des prix, pourtant nous n'avons jamais eu de difficulté à vendre nos produits à des prix plus élevés parce que nos produits sont de la plus haute qualité. Pourquoi les gens achèteraient-il du poisson canadien si le leur coûte moins cher? Parce qu'ils savent depuis des décennies qu'ils obtiennent des produits de qualité supérieure garantie quand ils achètent du poisson canadien à des prix plus élevés. Nous n'avons jamais eu de difficulté à vendre notre poisson.

• (1210)

Aujourd'hui, on transporte les poissons de fond par camion de Prince Rupert aux États-Unis. Il est possible de transporter du poisson, et nous le faisons. Si nous sommes disposés à vendre sans restrictions, sans garanties de qualité, sans vouloir protéger l'excellente réputation dont jouissent les produits de la Colombie-Britannique, si cela ne nous dérange pas de vendre de la cochonnerie, alors nous pouvons vendre moins cher. Je ne peux pas en dire autant de la côte est parce que je ne connais pas très bien cette région, mais les pêcheurs et l'industrie de la côte ouest se sont bâti une réputation à l'échelle mondiale au fil des décennies. Tout le monde sait que nous vendons des produits de qualité supérieure garantie et que nous pouvons répondre aux besoins du marché. C'est la réputation que nous avons.

M. Siddon: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député. C'est précisément pour ces raisons que notre poisson se vend bien et qu'il n'en reste jamais. Nous vendons des produits de haute qualité à des prix concurrentiels, et nous continuerons de le faire. C'est la réalité, avec ou sans ce règlement. Nos entreprises ont investi dans la technologie la plus moderne. Elles ont amélioré leurs usines.

Si le député dit que la seule façon pour l'industrie de réaliser des profits suffisants, c'est de payer le prix bas aux pêcheurs, nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes du côté des pêcheurs et des travailleurs des usines, et il est grand temps que les députés néo-démocrates se rangent de ce côté eux aussi. S'ils se rangent du côté de l'industrie de la transformation en disant que la seule façon pour cette industrie de réaliser des profits, c'est de continuer à verser des salaires de crève-faim aux travailleurs, nous ne sommes pas d'accord.

Je n'approuve pas le caractère malveillant de cette motion. Je suis certain que le public nous jugera comme étant un gouvernement qui a favorisé la croissance économique au Canada, qui a créé de nouveaux emplois et qui a bâti une économie plus concurrentielle. Cela a certainement été le cas dans l'industrie des pêches au cours des quatre dernières années.

Jamais les revenus n'ont-il été plus élevés, jamais les produits n'ont-il tant valu et jamais n'a-t-on tant exploité les espèces sous-utilisées que sous le gouvernement actuel. N'étant pas nécessairement d'accord avec le libellé malicieux de la motion, parce qu'elle vise à protéger des emplois archaïques d'il y a 20, 30 ou 40 ans, je peux dire à la Chambre en toute confiance qu'il y aura plus d'emplois intéressants et permanents, non pas du travail temporaire qui force les gens à vivre de l'assurance-chômage six mois par année. Voilà les résultats des efforts du gouvernement pour profiter pleinement de nos

ressources naturelles, moderniser notre industrie et exporter davantage.

Le député a dit que les produits de nos pêcheries sont de première qualité. C'est pour cela qu'on les achète, pas parce que les règlements protectionnistes ont été supprimés. Nous allons pouvoir traiter plus de poisson quand toutes les prises seront déchargées dans nos ports de mer.

Le député ne m'a pas dit pourquoi son parti appuyait les anciens règlements qui n'exigeaient pas que le saumon coho, le saumon quinnat ou le saumon kéta soit déchargé aux ports. Il ne veut pas de protection pour cette espèce. Dorénavant, le règlement va nous permettre de livrer cette espèce aux ports. Des années durant, avec l'appui du Nouveau Parti démocratique, ce poisson était exporté sans d'abord être éviscéré.

Nous voulons que ce poisson soit conditionné dans des usines afin de le vendre plus cher. Je ne parle pas seulement du saumon sockeye et du saumon rose, mais aussi du saumon kéta, du coho et du quinnat. Si les néo-démocrates veulent inclure le poisson de fond, qu'ils se lèvent et disent qu'il faut le décharger aux ports canadiens. J'aimerais les entendre dire cela. J'aimerais savoir ce que certains de leurs partisans qui travaillent à bord des chalutiers en pensent. Je veux bien les écouter parce que, à mon avis, cela a du bon sens. Mais je tiens à ce que le NPD le propose à la Chambre.

M. Walker: Madame la Présidente, la réponse du ministre m'a rappelé la lutte de longue date entre les conservateurs et le NPD: immanquablement, ils ne se soucient pas de l'avenir des personnes dont les emplois sont en jeu.

Le gouvernement se vante de donner des millions de dollars aux organisations autochtones pour qu'elles raffermissent leur économie. Nous parlons justement d'une industrie où les autochtones travaillent d'arrache-pied, mais le gouvernement leur enlève les structures d'appoint dont ils ont besoin pour s'affranchir.

Comment le ministre concilie-t-il les déclarations du gouvernement qui prétend appuyer les autochtones et les néo-Canadiens et le fait qu'il leur coupe l'herbe sous le pied et les laisse à la merci du marché international d'une façon très hostile et très aliénante pour eux alors que cette industrie leur permettait justement de s'établir et de participer à la société canadienne.

M. Siddon: Madame la Présidente, j'apprécie la question. Le député qui la pose n'a pas entendu sur quelle base je justifiais les mesures que le gouvernement prend pour créer plus d'emplois pour les autochtones, les néo-Canadiens et les Canadiens de tous âges et de toutes compétences. C'est exactement ce qu'il fait. Ce n'est pas seulement moi qui le pense. Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Walker) n'écoute pas et qu'il est absorbé par ses préparatifs. Il devrait écouter attentivement l'opinion d'un éminent libéral de la côte ouest, M. Peter Pearse, de l'université de la Colombie-Britannique, qui a rédigé un rapport important pour M. LeBlanc quand celui-ci était ministre des Pêches. Voici ce qu'il a dit sur ces restrictions archaïques à l'exportation dans le rapport qui porte son nom:

> Les pressions exercées par les conditionneurs en place et les ouvriers des usines pour restreindre l'exportation des produits moins transformés sont compréhensibles, mais elles sont incompatibles avec les intérêts des pêcheurs qui ont besoin que les prix soient élevés et avec l'intérêt du public qui exige de retirer le maximum d'avantages des ressources.

Voilà l'opinion d'un éminent libéral, M. Peter Pearse. Je regrette qu'il n'ait pas été élu à la Chambre quand il s'est présenté, parce qu'il a raison. Il dit exactement la même chose que moi, ce matin.

M. Reid: Madame la Présidente, ce qui me frappe dans ce débat, c'est que nos vis-à-vis néo-démocrates prétendent que le gouvernement néglige les pêches de la Colombie-Britannique et surtout celle du saumon. Comme le ministre l'a dit, malheureusement trop brièvement, c'est complètement faux. C'est le contraire qui est vrai. Le gouvernement, et le ministre en particulier, a fait de grands progrès en ce qui concerne la politique, les programmes ainsi que le financement de diverses initiatives visant à protéger la pêche et les travailleurs qui en vivent et à améliorer l'industrie.

Le ministre pourrait-il prendre quelques instants pour commenter ces réalisations? Il a parlé du programme de mise en valeur des salmonidés et d'autres initiatives qui ont été couronnées de succès. Pourrait-il confirmer que son gouvernement et lui ont à coeur les intérêts des pêches en Colombie-Britannique?

M. Siddon: Je sais gré à mon collègue de cette question inattendue, madame la Présidente. J'ai mentionné qu'au Cabinet j'ai travaillé à obtenir la reconnaissane, confirmée encore la semaine dernière par le premier ministre quand il a parlé à Vancouver, de l'importance de la pêche au saumon sur la côte du Pacifique, qui a motivé la conclusion du traité sur le saumon du Pacifique. Notre ami le président était ministre des Pêches à l'époque et a présidé à l'aboutissement de ce traité qui a reconnu la propriété souveraine du Canada sur les poissons éclos dans nos eaux. Il est écrit noir sur blanc dans l'accord canada-américain que c'est nous qui profiterons du poisson qui nous appartient.

Nous avons augmenté les crédits du programme de mise en valeur des salmonidés que nous avons doublés en y ajoutant 206 millions par année. Nous finançons toutes sortes de projets en salles de classe chez les groupes autochtones, les organismes de pêcheurs, les groupes communautaires, portant sur la construction de petits incubateurs et de couvoirs, l'amélioration de l'habitat, et le nettoyage des frayères de nos rivières et de nos lacs. Le gouvernement en est fier, et moi tout particulièrement. Si nous n'avions pas confiance dans l'avenir de la pêche du Pacifique, nous n'aurions pas consacré des dizaines de millions de dollars à réparer nos ports.

J'ai réclamé au Cabinet, et j'ai obtenu avec l'appui de mes collègues 200 millions de crédits nouveaux pour nos ports pour petites embarcations. En période de compressions budgétaires, nous avons augmenté d'environ 44 p. 100 le budget de fonctionnement annuel des ports pour petites embarcations. Les députés d'en face ont profité dans leurs circonscriptions de ces améliorations s'élevant à des centaines de milliers de dollars, et portant sur des installations portuaires d'une valeur de plusieurs millions. Pourquoi le gouvernement ferait-il figurer cela parmi ses priorités s'il n'avait pas confiance dans l'avenir de la pêche sur la côte ouest? Pourquoi aurions-nous sollicité et pourquoi aurais-je obtenu l'appui de tous les ministres provinciaux des pêches à la négociation de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis? Oui, il est dit au communiqué des premiers ministres de 1986 que tous les ministres des Pêches ont reconnu que l'Accord de libre-échange serait bon pour la pêche. Et à juste raison.

• (1220)

M. Simmons: Les gens qu'il y a là dans la tribune sont en train de rire de vous.

M. Siddon: Sachant que vous désirez me voir terminer j'en resterai là, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Cette question est tellement vitale pour les Canadiens de la Colombie-Britannique que je me demande si Votre Honneur pourrait proposer à la Chambre de consentir à ce qu'on prolonge la période des questions et des observations suivant l'allocution du ministre, étant donné que seulement deux ou trois questions très brèves ont été posées jusqu'à maintenant. Je suis persuadé que la Chambre y consentirait.

M. Simmons: Puis-je prendre la parole à ce sujet, madame la Présidente?

Je dirai à mon collègue néo-démocrate que ce serait normalement là une excellente idée. En temps normal, nous serions disposés à y souscrire. Dans ce cas-ci, le ministre a fait la preuve dans le temps dont il disposait qu'il ne possède absolument pas son dossier, qu'il n'est pas au fait de la question. Je ne serai pas le complice d'une plus longue démonstration d'ignorance.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence ne peut donner suite à la proposition du député de North Island—Powell River qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je crois que la dernière intervention montre que je n'ai pas le consentement unanime de la Chambre.

Le débat reprend et la parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je tiens avant tout à transmettre à la Chambre les regrets du député de Vancouver—Quadra (M. Turner), qui s'intéresse vivement à cette question depuis plusieurs années, mais qui ne peut malheureusement participer aujourd'hui au débat, des questions d'ordre familial le retenant à Winnipeg. La Chambre comprendra, je l'espère, qu'il regrette de ne pouvoir être ici aujourd'hui et que des raisons personnelles l'en empêchent. Je demande à la Chambre de bien vouloir l'en excuser.

Cela étant dit, je me réjouis d'une certaine façon de son absence. Il lui aurait probablement fallu un estomac d'acier pour avaler pendant une demi-heure les sornettes du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), juste avant le repas du midi.

Ces deux ou trois derniers jours, nombre d'entre nous ont vécu une expérience importante. En effet, au cours d'un barbecue ou d'un repas, nous nous sommes entrete-

nus avec des travailleurs du secteur des pêches de la côte ouest des questions qui les préoccupent. Notons que ces gens sont venus à Ottawa poser au gouvernement une question toute simple. Pourquoi sont-ils en train de perdre leur emploi? Après avoir travaillé ferme pendant des années au développement d'une grande industrie sur la côte ouest, pourquoi se voient-ils soudain menacés de perdre leur gagne-pain sans qu'ils y soient pour rien? La question est simple, mais ils ne sont pas parvenus à obtenir une réponse du gouvernement.

Nous avons entendu le ministre des Pêches (M. Siddon) s'étendre sur les avantages de la compétitivité et sur la façon dont on va faire de l'industrie de la pêche une industrie de classe mondiale. Mais il n'a pas répondu à la question de savoir pourquoi ces gens vont perdre leur emploi non pas par leur faute, mais par suite d'une décision du gouvernement? Voilà la question.

Ni le ministre ni son collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), n'ont expliqué pourquoi ces gens en sont là par suite d'une décision du gouvernement. Qui pis est, pas un seul ministériel n'a parlé de ce que le gouvernement comptait faire pour remédier à la situation. Le gouvernement est-il vraiment prêt à écouter ces gens? Est-il prêt à comprendre la nature de leur problème? La réponse que le ministre a donnée aujourd'hui n'offre guère d'espoir.

Ce qui est tragique, c'est que le ministre des Pêches a l'incroyable culot d'affirmer en cette enceinte que l'industrie de la pêche n'a jamais eu la vie si belle. Qu'il aille dire aux milliers de travailleurs de l'industrie de la pêche de la côte est qui ont été licenciés le mois dernier qu'ils n'ont jamais eu la vie si belle!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qu'il aille le dire aux pêcheurs dont les stocks et les contingents ont été réduits de 50 p. 100 à cause de la mauvaise gestion du gouvernement.

Or, cette déclaration nous vient du ministre des Pêches, et non pas du premier ministre (M. Mulroney) qui lui nous a habitués à ce genre d'allégations exagérées. Le ministre est censé veiller sur l'industrie de la pêche. Mais dans quelle tour d'ivoire vit donc le ministre? Dans quel monde isolé s'est-il retranché pour ne pas voir que, sur les deux côtes, la pêche du Canada est menacée, qu'elle fait face à de véritables problèmes et que les travailleurs veulent que quelqu'un au sein du gouvernement les entende et réponde à leurs besoins?

C'est à cela que se résume le débat. Je trouve certains arguments avancés par mes collègues du NPD un peu insolites, pour ne pas dire bizarres, lorsqu'ils déclarent qu'ils veulent appuyer la solide position qu'a prise le gouvernement dans cette affaire. Le gouvernement n'a pas pris de position solide pour défendre la pêche de la côte ouest. Au contraire, depuis le tout début il cherche à la brader, à s'en débarasser selon un plan froidement calculé.

Le gouvernement a remis l'affaire entre les mains de ses agents de relations publiques, qui ont fondu les communiqués. Mais il reste que le gouvernement n'a pas défendu ce secteur.

Permettez-moi de vous rappeler les faits, madame la Présidente. Le vice-roi du baratin communément appelé le ministre du Commerce extérieur, a solennellement proclamé son innocence, déclarant que la décision avait été prise par le GATT et qu'il n'y pouvait rien. Avec un soupir d'impuissance, il décline toute responsabilité, répétant que le GATT l'a poussé à agir de la sorte.

Madame la Présidente, je vais vous donner la véritable version des faits. En 1986, les Américains ont commencé à se plaindre de la chose. À l'époque, nous étions déjà engagés dans des négociations avec eux sur l'accord de libre-échange. On a mis des choses sur la table et on en a retirées. Les Américains en ont retirées. Ils ont dit qu'ils n'allaient pas parler du *Jones Act* qui protège la marine marchande, ni du *Magnuson Act* concernant la transformation du poisson. Ils ont soustrait ces questions à la négociation. Notre gouvernement en a-t-il fait autant pour le secteur de la transformation du poisson de la côte ouest? Bien sûr que non. Il s'en est servi comme monnaie d'échange dans les négociations.

Quand le député de Nanaïmo dit que nous devrions soutenir le gouvernement dans sa prise de position ferme et efficace, je lui rappelle qu'en 1986, durant les négociations, le gouvernement aurait eu amplement l'occasion de dire aux Américains que ce n'était pas négociable, que nous avions le droit de protéger la transformation de nos propres ressources naturelles et qu'elles n'étaient pas un moyen d'échanger. Il en a plutôt fait un sujet de négociation. Pourtant, les députés ministériels en font le reproche au GATT. Ils ont eu deux ans de négociation pour protéger le secteur de la transformation du poisson de la côte ouest et ils n'en ont pas profité. L'occasion s'offrait.

Assez de pions ont assurément changé de côté mais personne n'a abordé la question.

Puis le tribunal du GATT entre en scène. Encore une fois, le ministre du Commerce extérieur et son jeune collègue le ministre des Pêches s'excusent en disant qu'ils n'y pouvaient rien, que c'est le tribunal du GATT qui est responsable. Mais ce qu'ils cachent aux Canadiens—cela fait partie de la grande fumisterie, de toute la propagande qu'on diffuse—c'est qu'en vertu des règles du GATT, il est tout à fait possible d'utiliser une taxe à l'exportation pour protéger un secteur de transformation de son propre pays. Le GATT nous l'a déjà permis, ainsi qu'à d'autres pays. Il est parfaitement légitime d'utiliser une taxe à l'exportation pour dire que le poisson qui sort du Canada non transformé doit être assujetti à une taxe plus élevée.

• (1230)

Devinez à quoi on a renoncé à l'article 408 de l'Accord de libre-échange? Il s'agit du droit du Canada d'imposer une taxe à l'exportation. Les mesures légitimes que nous pouvions prendre en tant que Canadiens, afin de protéger nos ressources naturelles, notamment halieutiques, et de s'assurer que notre poisson soit transformé au Canada, ont été abandonnées en vertu de l'Accord de libre-échange.

Comment le gouvernement justifie-t-il cela? Lorsque le ministre du Commerce extérieur et ses collègues disent que le GATT les a forcés à agir ainsi, ils devraient dire la vérité jusqu'au bout. En réalité, le GATT a également offert une solution à laquelle nous avons renoncé, à la suite de négociations. Pourquoi? Nous ne nous arrêterons pas sur ce que nous n'avons pas obtenu en retour. Le fait est que nous pouvions avoir recours aux mesures voulues. On pourrait les mettre en oeuvre à l'heure actuelle, afin de protéger le secteur de la pêche sur la côte ouest, mais elles ne font plus partie de notre arsenal.

J'espère que les habitants de la Colombie-Britannique et, en fait, tous les Canadiens, se rendront compte à quel point nous avons conclu une mauvaise affaire lorsque nous avons renoncé pour une chanson au droit souverain d'un gouvernement canadien de protéger sa propre industrie et ses gens.

Une voix: Nous obtenons soit une chanson soit une bouchée de pain.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est bel et bien ce que nous avons obtenu pour ce prix. Nous avons eu droit au refrain *Yankee Doodle Dandy* et le premier ministre a dansé toute la soirée dans ses chaussures Gucci.

Je ne vois plus le ministre mais je suppose qu'il est dans les alentours, et je voudrais revenir sur l'argument qu'il a avancé selon lequel les règlements qu'il a présentés sont fort avantageux pour le secteur de la pêche sur la côte ouest. Cela ne manquera pas de surprendre le Conseil des pêches, le syndicat, les employés des conserveries et toute l'industrie. Je tiens à rappeler aux députés que c'est là un gouvernement qui prétend écouter le point de vue de l'industrie. Il affirme consulter les Canadiens. Comment se fait-il alors que les principaux intéressés, les propriétaires, les syndicats, les travailleurs et les conserveries, affirment tous que c'est là une mauvaise affaire.

Il se peut que le gouvernement n'écoute pas le peuple; nous en avons eu des exemples dans le passé. Il devrait peut-être se fier à ses propres fonctionnaires. Le ministre des Pêches et des Océans a oublié de parler d'un rapport préparé par son ministère, selon lequel l'exportation d'une grande quantité de poisson non-conditionné est possible, ce qui réduit l'approvisionnement en matières premières des conserveries de la Colombie-Britannique et accroît le chômage. C'est là un rapport préparé par Tom Rideout, Direction générales des affaires internationale des Pêches et des Océans.

Faut-il en déduire une fois de plus, que nous avons un ministre qui ne sait pas lire? A-t-il pris les mauvaises habitudes du ministre du Commerce extérieur? Il ne lit pas ses propres documents. A-t-il oublié que parmi les principaux critères pour devenir ministre, il faut savoir lire et écrire? Les fonctionnaires de son propre ministère affirment que les règlements en question permettront l'exportation de grandes quantités de poisson non transformé ce qui entraînera des suppressions d'emplois.

Pourquoi le gouvernement fait-il la sourde oreille? S'il ne veut pas écouter les pêcheurs, les conditionneurs, les entreprises ou les députés de l'opposition, pourquoi n'écoute-t-il pas ses propres fonctionnaires et ne lit-il

pas ses propres rapports? Nous savons qu'il ne le fera pas parce que cela n'a rien à voir avec une froide analyse. Cela a plutôt à voir avec le fait de se mettre à plat ventre devant nos voisins du sud, de négocier avec eux dans la peur et la servilité. Voilà de quoi il s'agit. Tout est là. Rien d'autre n'est en jeu que la politique poltronne.

Le ministre des Pêches a ajouté qu'il attendait des Canadiens qu'ils soient fortement compétitifs. Il parlait comme si les règles du jeu étaient équitables. Ceux qui sont venus nous visiter nous ont fait part du message intéressant que reçoivent des membres de leurs propres usines de transformation.

J'ai ici une lettre de l'Economic Development Association de Skagit County, du grand État de Washington. On y sollicite les usines de transformation du Canada à déménager au sud de la frontière, parce les salaires, le taux de cotisation à l'assurance-chômage et le taux des charges sociales qu'elles auraient à payer seraient inférieurs. Autrement dit, les règles dont nous discutons depuis trois et demi à la Chambre ne sont pas équitables mais partiales, inégales. La vérité vient de se faire sur les incitations que reçoivent les conditionneurs de poisson canadiens de la part d'organismes de développement économique des États-Unis qui prétendent avoir de bonnes conditions à offrir.

Comme les vendeurs de cartes postales pornographiques à Paris, ces organismes attirent nos conditionneurs en leur promettant une bonne affaire, des coûts de rémunération moindres. Si le ministre des Pêches, lorsqu'il parle de concurrence, veut dire par là que nos travailleurs seront moins payés et moins protégés, il contredit de façon flagrante le premier ministre (M. Mulroney) qui a promis que l'accord serait une véritable mine d'or pour le Canada.

La froide et dure réalité est que, en vertu de l'Accord, les Canadiens ne pourront soutenir la concurrence que s'ils acceptent de fabriquer des produits de moindre qualité, des salaires plus bas et des conditions de travail plus pénibles, ce qui aura des effets néfastes sur les familles et les collectivités. Cet Accord laisse supposer que nous nous ravalerons et nous contenterons d'un niveau de vie plus bas, car voilà le fondement de la concurrence. Bien sûr, tout cela fait partie du programme du Parti conservateur. Les conservateurs n'aiment guère les syndicats.

Ils n'aiment pas les normes du travail, ni l'assurance-chômage. Ils n'aiment pas le genre de structures que nous avons établies au Canada au fil des ans pour que les lieux de travail soient acceptables et que les travailleurs, notamment les saisonniers et ceux qui travaillent dans les industries extractives, aient un filet de sécurité qui leur permette de survivre. Au dire des conservateurs, ce n'est pas un régime de libre entreprise. Mais nous ne sommes pas au marché. Madame la Présidente, c'est ainsi que les Canadiens font les choses.

Voilà pourquoi l'exemple du secteur de la transformation du poisson sur la côte ouest est si important. À mon avis, cet exemple nous révèle aussi quelque chose à propos de la pêche dans le reste du Canada.

Je serai bref, car j'ai de savants collègues qui ont une expérience personnelle de la pêche sur la côte est. Je veux simplement vous rappeler une chose, madame la Présidente. Si cette mesure est adoptée, si les Américains ont gain de cause, que le règlement soit maintenu et que nous ne fassions pas valoir nos droits en tant que Canadiens, ce qui arrive à la pêche sur la côte ouest n'est que le prélude de ce qui va se passer sur la côte est. C'est un cas type. Le fait est qu'une prétendue protection est accordée en vertu de l'Accord de libre-échange qui prévoit à l'article 1203, et je cite, que les dispositions de la présente partie ne s'appliqueront pas aux contrôles exercés par le Canada sur l'exportation du poisson non transformé de la côte est. Toutefois, l'article 1801 stipule que les États-Unis peuvent décider de soumettre un différend relatif à la fois à l'Accord de libre-échange et au GATT à l'une ou à l'autre instance.

Si ce précédent est réservé, les États-Unis s'en prendront à la côte est. Toute la pêche canadienne et ceux qui y travaillent seront menacés. Voilà le vrai problème qui nous est posé.

J'irai même plus loin. Il y a une autre cause-précédent analogue à celle dont nous avons été témoins dans l'affaire sur le bois d'oeuvre: celle d'un repli, d'une cession des droits et de l'aptitude des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada à protéger leurs ressources naturelles, à essayer de prévoir les meilleures lois et les meilleurs règlements possibles, par souci de conserver leurs ressources, de les gérer et de faire en sorte qu'elles soient utilisées d'une manière efficace et rentable pour offrir des emplois aux Canadiens.

Au cours des années, on a appliqué la politique canadienne d'intérêt public. On ne s'en est pas servi avec exagération. Elle a été appliquée judicieusement pour que nos ressources naturelles d'importance capitale

soient utilisées convenablement. Comme des experts l'ont souligné, la disposition concernant les prises débarquées ne présage rien de bon pour la protection ou la gestion de notre ressource. On ne fait que l'abandonner aux mains des Américains.

La même situation se produira avec d'autres ressources naturelles. Nous perdons notre capacité de prendre des décisions dans nos assemblées législatives et dans nos parlements, de déterminer comment nous voulons utiliser nos ressources naturelles d'une manière efficace qui permettra de les protéger, car nous n'en avons plus les moyens. On nous les a enlevés. Nous n'avons pas un gouvernement qui comprend ou qui accepte la nécessité et l'utilité d'importants instruments d'intérêt public de ce genre et d'importants programmes d'intérêt public.

Madame la Présidente, au nom de mes collègues qui feront d'autres observations tout au long de la journée, je vous affirme que l'objet de la motion est celui qui amènera le gouvernement à agir. Nous ne souscrivons pas au principe que le gouvernement a fait de son mieux. Loin de là. Il a fait le pire qu'il pouvait faire. Il a dissimulé les faits. Il n'a pas essayé de protéger les pêches de la côte ouest, comme un gouvernement national responsable devrait le faire. Il était trop obsédé et préoccupé par la signature d'un accord avec les Américains et n'a pas tenu compte du prix à payer et du nombre de victimes qu'il ferait.

Malheureusement, les habitants de la côte ouest qui travaillent dans l'industrie de la pêche sont actuellement les victimes apparentes. Il y en aura beaucoup d'autres dans les mois et dans les années à venir, à moins que nous n'annulions cet accord et que nous n'empêchions le gouvernement de continuer sur sa lancée.

• (1240)

[*Français*]

M. Marin: Madame la Présidente, j'ai écouté avec grande attention ce que notre collègue vient de dire. Bien qu'on soit obligés d'admettre que l'opposition joue son rôle, à savoir, qu'elle se doit d'être officiellement contre toute manoeuvre ou toute intervention gouvernementale, il est un peu difficile de comprendre quand même que des gens intelligents, assis dans l'opposition, puissent mélanger des choses aussi importantes que la diminution des stocks dans l'Est, les problèmes du GATT dans l'Ouest et le libre-échange. Le collègue qui vient de parler a tout mélangé cela! Si le GATT crée des problèmes dans l'Ouest, cela veut dire nécessairement que c'est la raison pour laquelle on a diminué notre ressource dans l'Est.

Je poserai une question à notre collègue: Est-ce qu'il serait prêt, au nom de son parti, à demander que les pêcheurs canadiens n'aient pas le droit de vendre là où cela fait leur affaire?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ce n'est pas moi qui était confus, c'était le ministre des Pêches et des Océans. C'est le ministre qui a dit que le secteur des pêches était bon, qu'il était en bonne santé, ce n'est pas moi. J'ai la responsabilité de demander à la Chambre si les problèmes dans le domaine des pêches, spécialement des deux côtés. . . c'est un problème de décision de la part de ce gouvernement.

Madame la Présidente, spécialement dans les négociations pour le libre-échange, c'est votre gouvernement qui a donné aux Américains les droits pour protéger les pêches par des impôts à l'exportation. C'est un fait simple. Ce n'est pas un problème confus, c'est la décision de votre Cabinet, qui a pris une décision avec les Américains, pendant ces négociations, afin de donner ce droit fondamental, ce droit souverain par le Canada.

[*Traduction*]

Je n'aime pas les tactiques qu'utilisent le député et le ministre lui-même pour mettre en opposition les différents secteurs de l'industrie de la pêche. Ils opposent les pêcheurs aux employés des usines de transformation parce qu'en divisant ils peuvent régner. Si nous avions le droit de protéger nos pêcheries grâce à une taxe pertinente à l'exportation, droit auquel le gouvernement a renoncé, nous n'aurions aucun mal à protéger les pêcheurs, les employés de la transformation du poisson et l'industrie dans son ensemble.

M. Barrett: Madame la Présidente, j'ai une brève observation à formuler et une question à poser à mon collègue libéral. Je voudrais d'abord m'assurer que mes remarques sont recevables en me référant à la motion à l'étude qui est libellée comme suit:

> Que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte Ouest, à savoir qu'il «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

Pour placer la motion dans son contexte, je voudrais préciser à mes collègues l'origine de la citation. Les mots entre guillemets ont été délibérément choisis parce qu'ils sont tirés d'un engagement que le ministre des Pêches et des Océans a pris envers l'industrie de la pêche de la côte ouest. Le NPD ne se propose pas d'appuyer l'initiative du gouvernement. Nous voulons simplement voir si les mi-

nistériels vont voter à l'appui de la promesse que le ministre a faite à l'industrie.

Le député a répondu avec éloquence à la dernière question posée au sujet de la décision du GATT. Le député ne trouve-t-il pas étrange que le GATT ait forcé le gouvernement à agir ainsi, comme l'a dit le député avec verve et sur un ton un peu théâtral?

Si le GATT a forcé la main au gouvernement, pourquoi celui-ci demande-t-il à une commission de libre-échange d'examiner la décision du GATT? Le député peut-il expliquer, puisqu'il connaît bien l'Accord de libre-échange, pourquoi le gouvernement a abandonné son raisonnement selon lequel le GATT lui aurait forcé la main? Pourquoi s'est-il adressé à la commission établie dans le cadre de l'Accord de libre-échange au lieu de faire appel au GATT?

Je me suis laissé dire que le ministre avait déclaré que le gouvernement s'adresserait à un groupe d'arbitrage prévu dans l'Accord de libre-échange parce que c'était ce que les Américains voulaient. Je n'ai pas besoin de demander qui joue de la musique et qui danse. Le député ne dirait-il pas que le gouvernement a capitulé?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, c'est une question difficile. Je dirai d'entrée de jeu que dans mon discours, je n'ai pas critiqué la motion. J'ai dit que le député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich), qui a déclaré avoir appuyé les mesures du gouvernement dans le passé, aurait dû souligner que ces mesures n'étaient rien d'autre que subterfuges et opérations de camouflage. Le gouvernement n'avait pas vraiment l'intention de protéger le secteur des pêches sur la côte ouest.

Je dirai simplement, puisque mon temps est limité et que cela illustre bien que l'Accord de libre-échange n'est qu'une mystification, que le gouvernement ne s'adresse pas à un groupe d'arbitrage parce qu'il sait qu'il lui faudrait se plier aux lois commerciales américaines. La décision serait fondée sur les lois américaines. . .

M. Barrett: Il s'adressera à un tel groupe.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Mais il ne s'adressera pas à nouveau au GATT parce que lorsque le gouvernement a signé l'Accord de libre-échange, il a en fait renoncé à toutes ses options et a implicitement accepté que les lois commerciales américaines servent de fondement aux décisions.

Le ministre sait parfaitement bien que la belle promesse d'accès garanti au marché américain ne valait rien. Tout ce que nous avons obtenu, c'est l'application des lois commerciales américaines au Canada.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, la Chambre examine aujourd'hui une question extrêmement importante pour les gens de la Colombie-Britannique. Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas en qualité de spécialiste du domaine des pêches, mais en tant que représentant de la Colombie-Britannique particulièrement conscient de l'importance de ce secteur pour les habitants de la Colombie-Britannique et les autres Canadiens, tout particulièrement pour les milliers de pêcheurs et de conditionneurs du poisson qui y trouvent leur subsistance.

Il importe que nous nous arrêtions un instant pour considérer l'historique de la pêche au saumon et au hareng, sans perdre de vue que ce sont nos concitoyens de la Colombie-Britannique qui ont créé le secteur des pêches, développé les lignes de produits et les marchés qui font de nos repas de poisson au moins les égaux de ceux de n'importe quel autre pays du monde, et que ce sont eux encore qui demeureront les chefs de file dans le commerce du poisson.

Tous ceux qui entretiennent des relations étroites avec la Colombie-Britannique partagent les appréhensions qui ont été exprimées, car le secteur du saumon et du hareng représente un élément majeur de l'économie de la Colombie-Britannique, économie qui dépend des échanges commerciaux avec l'extérieur tout comme celle du reste du Canada dépend elle aussi d'échanges commerciaux équitables et libres avec l'extérieur. En tant que signataire du GATT et de l'entente de libre-échange, le Canada reconnaît que tous les pays, y compris le Canada, doivent respecter la règle du jeu en ce qui concerne les échanges commerciaux.

• (1250)

De nombreux citoyens de la Colombie-Britannique s'inquiètent de ce que l'obligation de transformer le saumon et le hareng du Pacifique au Canada ait été abolie. Pourquoi la réglementation pertinente a-t-elle été modifiée?

En 1986, les États-Unis ont fait savoir au Canada qu'ils tenaient l'obligation de faire transformer chez nous le saumon et le hareng comme une entrave au commerce. Le Canada et les États-Unis eurent beau négocier, ils ne parvinrent pas à trouver une solution mutuellement satisfaisante. Ainsi qu'ils en avaient le droit, les États-Unis portèrent l'affaire devant le tribunal du GATT. Un groupe de spécialistes des affaires commerciales fut chargé d'examiner la réglementation rendant obligatoire la

transformation chez nous du saumon et du hareng pour voir si celle-ci constituait une entrave indue au commerce.

Le Canada et les États-Unis ayant tous les deux présenté les raisons à l'appui de leur position respective, le groupe de spécialistes conclut en novembre 1987 que la transformation obligatoire chez nous du saumon et du hareng ne pouvait pas se justifier au regard de la réglementation du GATT et qu'elle constituait une entrave au commerce. En avril 1988, le gouvernement accepta ces conclusions et fit savoir qu'il allait abolir la réglementation jugée illégale.

Le gouvernement ayant entendu les doléances exprimées par le secteur des pêches de la Colombie-Britannique à la suite de son acceptation des conclusions du groupe de spécialistes du GATT, il a réagi en conséquence. Tout d'abord, il a donné à d'autres secteurs des pêches l'assurance que nous n'aurions recours à aucun moyen qui risquerait de mettre en péril nos relations commerciales avec le reste du monde.

Ensuite, il a donné au secteur des pêches l'assurance que sa décision d'accepter les conclusions du groupe de spécialistes n'allait pas compromettre les principes fondamentaux d'une saine conservation et d'une saine gestion des ressources.

Troisièmement, en faisant en sorte que toutes nouvelles mesures de conservation et de gestion prises par le gouvernement soient compatibles avec les conclusions du comité du GATT.

Pendant l'été 1988, on a créé un groupe de travail composé de hauts représentants de cette industrie pour déterminer quelles mesures étaient nécessaires pour protéger la conservation et la gestion de la pêche du saumon et du hareng lorsque la transformation ne sera plus obligatoire. Il faudrait faire remarquer que cette obligation de transformation consistait *de facto* à débarquer le poisson et que sa suppression signifiait qu'on pouvait perdre de précieux renseignements pour la conservation et la gestion.

Le groupe de travail a étudié le problème créé par la suppression de l'obligation de transformation et a déposé son rapport au début de septembre 1988. Pour s'assurer que toutes les nouvelles exigences soit bien conformes à ses lignes directrices, le GATT a chargé ses experts d'examiner soigneusement les recommandations du groupe de travail. Ceux-ci ont avisé le gouvernement que certaines parties de ces recommandations n'étaient pas conformes aux lignes directrices et devraient être rejetées.

Cependant, ils ont considéré que l'obligation de débarquement permettant de recueillir des renseignements essentiels et exacts pour la conservation et la gestion était conforme aux lignes directrices du GATT et elle a été mise en place par le gouvernement en avril dernier. Elle a été appliquée après que cinq juristes ont assuré au gouvernement que ce nouveau règlement était effectivement conforme aux lignes directrices du GATT.

Après l'examen des propositions du groupe de travail par les experts du GATT, le gouvernement a entrepris de discuter avec les États-Unis de la nouvelle obligation de débarquement. Nous avons poursuivi les discussions bilatérales jusqu'au printemps dans l'espoir de résoudre les différends sur l'obligation de débarquement. Nous n'y sommes pas parvenus et la question a été renvoyée à un groupe d'experts du libre-échange qui sera chargé de régler ce différend et de faire connaître sa décision en septembre prochain.

Nous avons tous entendu les beaux discours qui sont faits à ce sujet et qui obscurcissent les arguments essentiels qui devraient être avancés. Je partage les inquiétudes des travailleurs de la Colombie-Britannique qui estiment que leurs emplois sont menacés, mais je vous demande quelles seraient les conséquences pour eux si le Canada ne faisait pas partie du GATT. À mon avis, le protectionnisme serait la norme et les produits du Canada et de la Colombie-Britannique se heurteraient à des mesures commerciales restrictives sur un grand nombre de nos marchés.

Quel genre de plan d'entreprise les sociétés ou les particuliers pourraient préparer pour un marché qui détermine sa politique commerciale d'une manière ponctuelle? Il serait condamné à l'échec. Le fait que nous soyons membre du GATT et que nous respectons ses règlements signifie que nous pouvons commercialiser nos produits et chercher des marchés en toute confiance. Dans les cas où nous subissons un traitement déloyal, nous pouvons demander au GATT d'intervenir. Nous ne devrions pas perdre de vue combien les règlements internationaux sont importants pour assurer un commerce fructueux et les avantages à long terme qu'il présente pour tous les Canadiens.

J'accepte, comme nous le faisons sans doute tous, les principes à la base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. J'admets, comme nous devrions sans doute tous le faire, que le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de respecter les conclusions du comité du GATT au sujet du saumon et du hareng du Pacifique. Je ne puis cependant ignorer les inquiétudes qu'éprouvent les habitants de la Colombie-Britannique à propos des répercussions éventuelles de la décision du GATT. Je suis rassuré par les mesures qui ont été prises jusqu'ici, des mesures fondées sur de solides principes de conservation et de gestion suivant les recommandations du secteur.

Si nous faisons abstraction de la question en discussion pour examiner le secteur de la pêche de la Colombie-Britannique en observateurs objectifs, nous ne pouvons qu'être émus devant la fierté que ce secteur procure à ses travailleurs, à sa province et à son pays. C'est nous qui

fixons les prix sur le marché au lieu de nous les laisser imposer, même si nos produits n'y dominent pas. Alors que d'autres pays ont subi une crise après l'autre à cause de pratiques de transformation peu sophistiquées, notre secteur compétent et technologiquement avancé a continué à produire des produits de la meilleure qualité.

Le nom de «Colombie-Britannique» signifie fiabilité et meilleure qualité dans le monde entier. Avons-nous vraiment besoin de protéger ce secteur? Je soutiens que non. Il nous faut cependant voir à ce que les principes de conservation et de gestion du Canada ne soient pas compromis et à ne laisser aucun concurrent ternir la réputation de qualité de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement a mis en oeuvre une réglementation compatible avec les conclusions du GATT pour veiller à ce que les principes de conservation et de gestion ne soient pas compromis. Je suis convaincu que notre secteur de la pêche a un avantage concurrentiel et qu'il finira par admettre qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des restrictions au commerce pour que ce secteur demeure prospère et productif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est maintenant 13 heures et pour que la période réservée aux questions et observations soit remise après la période des questions?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

LA RELOCALISATION

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais dénoncer la déclaration de M. Robert Bourassa dans le journal *La Presse* du 13 juin contre les scientifiques qui désapprouvent la relocalisation de l'Agence spatiale à Saint-Hubert au Québec.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

M. Bourassa les accuse de faire preuve d'étroitesse d'esprit et de manquer de compétence. Cette attaque mesquine de la part du premier ministre du Québec était uniquement motivée par des considérations politiques. J'ai la ferme conviction, monsieur le Président, que ces gens sont parmi les plus brillants que le Canada ait jamais produits. Le fait même qu'ils trouvent aussi rapidement des emplois est la preuve de leur excellence. Le premier ministre du Québec leur doit des excuses. J'éprouve beaucoup de sympathie pour les gens qui sont forcés de déraciner leur famille en raison d'expédients politiques.

[*Français*]

Robert Bourassa a démontré un manque de sensibilité incroyable envers les familles en cause, en plus d'un manque de connaissance flagrant sur l'excellence de ces scientifiques canadiens.

[*Traduction*]

Le premier ministre (M. Mulroney) devrait affirmer publiquement la compétence de nos spatiologues.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA PERTE DE POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENT ET D'EMPLOI

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, bien des possibilités d'investissement et d'emploi sont au point mort dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette situation est directement attribuable à deux décisions prises par le gouvernement. D'une part, il n'a pas renouvelé l'octroi de plus de 720 millions de dollars aux programmes de développement économique régional du Canada atlantique. D'autre part, le montant que cette région recevra, par l'entremise de l'APECA, sera échelonné sur sept ans au lieu de cinq ans. Cela représente une baisse d'environ 25 p. 100.

Certains projets ne seront pas mis en oeuvre et la possibilité de créer de nouveaux emplois dans le secteur privé sera ainsi perdue. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont très déçus et consternés par ces compressions. Ils croient que le gouvernement a rompu son engagement en matière de développement régional.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer cet engagement et à octroyer les fonds nécessaires pour encourager le développement économique régional du Canada atlantique.

Article 31 du Règlement

LES TRANSPORTS

LA VENTILATION ENTRE DIVERS MOYENS DE TRANSPORT EN COMMUN

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, selon le *Globe and Mail* d'hier, le ministre des Transports (M. Bouchard) aurait dit que son ministère n'a pas de ventilation détaillée du nombre de personnes qui voyagent par train, par autocar et par avion, et qu'il n'a que des données nationales fournies par Statistique Canada.

Le ministre devrait se tenir mieux informé. J'ai ici, dans ma main, une ventilation entre divers moyens de transport en commun utilisés dans le corridor Québec–Windsor en 1987. Par exemple, cette année–là, 48 p. 100 des voyageurs qui se sont déplacés entre Montréal et Toronto ont eu recours aux transports en commun. De ce total, 26 p. 100 ont pris le train. Entre Toronto et Windsor, 34 p. 100 des voyageurs ont utilisé les transports en commun. La moitié de ces gens ont pris le train. Vingt–sept p. 100 des voyages dans le corridor Québec–Windsor se sont faits par des moyens de transport autres que la voiture particulière. Les voyages en train représentaient le tiers de ce pourcentage.

Ces données sont tirées d'une étude nationale déposée par VIA Rail aux audiences de l'Office national des transports. Le ministre des Transports n'a plus d'excuse pour ne pas savoir de quoi il parle lorsqu'il est question de la proportion de voyageurs qui prennent le train. Ne serait–ce pas merveilleux d'avoir un ministre des Transports qui sait de quoi il parle?

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, c'est avec respect que je m'adresse aujourd'hui à cette Chambre afin de parler du dossier des pluies acides.

Grâce à la persévérance de notre gouvernement et spécialement celle de notre premier ministre (M. Mulroney), une étape importante a été franchie il y a quelques jours. En effet, le Président des États–Unis a présenté un projet de loi sur la réduction des pluies acides aux États–Unis.

En vertu de ce projet de loi, les États–Unis couperont de moitié d'ici l'an 2000 les émissions d'anhydride sulfureux.

Nous savons tous que la majeure partie de cette pollution nous vient des États–Unis.

Les émissions industrielles d'anhydride sulfureux, composante principale des pluies acides, affectent à un haut point les provinces de l'Ontario et du Québec.

C'est donc avec beaucoup de gratitude et de fierté que je souligne la ténacité de notre premier ministre dans ce dossier très important puisqu'il concerne notre qualité de vie et notre environnement.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE INGÉRENCE POLITIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, le NPD prétend que le gouvernement a fait acte d'ingérence politique en incitant la GRC à inculper des personnes en vertu du Code criminel, suite à la fuite du budget. Nous avons entendu cette accusation au Comité de la justice cette semaine, même après que le commissaire de la GRC, Norman Inkster, ait répondu au député NPD de Victoria: «Personne au gouvernement ne m'a appelé. Personne n'a essayé de m'influencer de quelque façon que ce soit».

Le commissaire Inkster rejette catégoriquement les allégations d'ingérence politique dans la décision de procéder à des inculpations. Le NPD a ensuite proposé une motion, qui a été défaite, demandant à la GRC de retirer ses inculpations contre le journaliste et d'autres impliqués dans la fuite.

Le NPD ne voit–il pas qu'une motion enjoignant à la GRC de retirer ses inculpations serait une ingérence politique directe, une intervention flagrante dans le processus judiciaire?

Je suis sûr que les Canadiens seront heureux de savoir que c'est notre force policière, et non le NPD, qui est chargée de déterminer quand inculper des personnes de délit criminel.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À MAURICE BELLEMARE

M. Denis Pronovost (Saint–Maurice): Monsieur le Président, tous les Québécois ont appris avec beaucoup

de regret ce matin le décès de l'honorable Maurice Bellemare. L'ex-député de Champlain et de Johnson à l'Assemblée nationale du Québec a marqué la scène politique québécoise de 1944 jusqu'à nos jours.

Dernier survivant de l'époque de Maurice Duplessis, c'est une grande page de l'histoire du Québec qui se tourne aujourd'hui. M. Bellemare s'était signalé comme ministre du Travail et comme loyal serviteur des premiers ministres Duplessis, Sauvé, Johnson et Bertrand. Forte personnalité, chaleur humaine, sincérité et immense capacité de s'intéresser aux problèmes des autres ont marqué la vie de Maurice Bellemare.

Je suis certain, monsieur le Président, que tous les parlementaires fédéraux vont se joindre à moi aujourd'hui pour saluer une dernière fois un très grand Québécois.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE PAKISTAN

LA PRÉSUMÉE PERSÉCUTION DES MUSULMANS AHMADIS

M. Maurice Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, la persécution des musulmans ahmadis se poursuit au Pakistan. J'ai appris que, le jeudi 8 juin, à la suite d'un discours provocateur et enflammatoire qu'aurait prononcé un religieux musulman, qui est aussi député d'un Parlement provincial, un groupe de musulmans pakistanais a envahi une mosquée ahmadiyya à Lahore. Il a mis le feu à des articles dans la mosquée et à la maison d'un Ahmadi et il a commis des actes de vandalisme dans la boutique d'un musulman ahmadi. Le mois dernier, un éminent médecin ahmadi a été assassiné en plein jour, le dix-septième meurtre d'un Ahmadi dans la province du premier ministre pakistanais.

Il est temps que le gouvernement du Canada s'entretienne sérieusement avec le premier ministre du Pakistan au sujet de cette affaire qui constitue une violation flagrante des droits de la personne. Député de York-Nord où se trouvent la mission et la mosquée ahmadiyya, j'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à faire connaître, en termes non équivoques, l'inquiétude profonde que cette persécution continuelle des musulmans ahmadis au Pakistan suscite chez le gouvernement du Canada et les Canadiens.

Article 31 du Règlement

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA CAMPAGNE À LA DIRECTION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, mardi, le député de Portage—Interlake a critiqué à la Chambre l'intention manifestée par le Nouveau Parti démocratique de tenir une campagne à la direction du parti propre en tous points. Grâce aux efforts d'une éminente partisane des libéraux, Patricia Starr, nous savons maintenant qu'une organisation de bienfaisance reconnue par Revenu Canada a donné plus 60 000 dollars a diverses campagnes libérales.

• (1410)

En même temps, au palier fédéral, le sénateur Michael Cogger, un ami intime du premier ministre, est actuellement impliqué dans une affaire de traffic d'influence. Il a aussi utilisé un avion qui avait été donné pour travailler dans une élection partielle.

Kenneth Washcuk, un sondeur de Regina qui a été nommé par les conservateurs au conseil des gouverneurs d'Air Canada, est maintenant en difficultés politiques.

Tommy D'Errico, partisan des conservateurs fédéraux et bailleur de fonds des libéraux provinciaux a été nommé au conseil des gouverneurs de Radio-Canada et il est maintenant au centre d'un scandale immobilier au Québec.

Il n'y a pas d'autre raison pour tenir une campagne parfaitement propre et pour avoir un comité d'éthique à la Chambre des communes que la conduite passée du parti libéral et du parti conservateur.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PROPOSITIONS AMÉRICAINES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, les mesures annoncées cette semaine par le gouvernement américain en matière de lutte contre la pollution atmosphérique constituent une bonne nouvelle pour les Canadiens eux aussi, et ce qui a été dit au Sénat américain au sujet de l'influence du Canada sur ces mesures nous donne lieu d'être fiers contrairement à notre habitude.

Mais ce n'est qu'un premier pas.

J'invite le ministre de l'Environnement à passer immédiatement à l'étape suivante, qui est la négociation d'un accord international sur les pluies acides. Cela engagerait

Article 31 du Règlement

les deux pays à donner suite à la limitation des rejets qui a été promise. Une loi, c'est bien, mais un accord, c'est encore mieux.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA SUBVENTION POSTALE POUR LES PÉRIODIQUES ET LES MAGAZINES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'indifférence flagrante du gouvernement vis-à-vis des entreprises culturelles canadiennes se manifeste encore une fois par sa décision de réduire de 45 millions dans cinq ans la subvention postale séculaire.

Selon les éditeurs canadiens de périodiques et de magazines, la réduction de cette subvention postale pourrait fort bien les acculer à la faillite. Leur marge avant impôts n'est que de 2 p. 100.

Des études ont démontré que cette subvention postale est nécessaire à la survie de ce secteur. Il y a un an, le gouvernement annonçait que les crédits du programme seraient maintenus à peu près à leur niveau actuel pendant au moins cinq ans. C'était la promesse faite aux électeurs canadiens de conserver une initiative culturelle canadienne. Une fois les élections terminées, l'Accord de libre-échange réalisé, le gouvernement a cédé aux pressions des éditeurs américains, et violé encore une fois une promesse faite aux Canadiens.

En coupant ce lien vital qui relie l'éditeur au lecteur, le gouvernement risque d'atteindre irrévocablement 95 p. 100 des Canadiens qui lisent des revues canadiennes. Le gouvernement ne comprend-il pas que les Canadiens aiment lire *Equinox*, *Chatelaine*, le magazine *Maclean* etc.?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE À TRENTON

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, lundi, lorsque j'ai parlé à la Chambre d'emplois qui sont créés dans ma circonscription dans l'industrie pharmaceutique grâce à l'excellente politique du gouvernement conservateur, des députés de l'opposition se sont plaints de ce que cela ne profitait pas le moindrement à leurs circonscriptions.

Je ne peux qu'exhorter les députés de l'opposition à y regarder de plus près. Je leur signalerai, par exemple, que des emplois seront créés dans une circonscription non conservatrice de l'est de l'Ontario.

En effet, la société Banner Packing Ltd. va construire à Trenton une conserverie d'aliments pour animaux de 45 000 pieds carrés, créant ainsi 49 emplois dans une localité qui en a vraiment besoin. Lorsqu'on a demandé au directeur national des ventes les raisons motivant cette expansion, il a répondu que cela allait de pair avec la libéralisation des échanges, la société voulant trouver de nouveaux marchés aux États-Unis et en Europe.

Cela montre bien qu'une bonne politique gouvernementale comme celle de la libéralisation des échanges profite même aux personnes qui n'ont pas voté conservateur, du moins aux dernières élections.

* * *

LES CARTES DE CRÉDIT

L'ÉMISSION D'UNE CARTE ROUGE

M. Garth Turner (Halton-Peel): Monsieur le Président, j'ai une question urgente à soulever. Les Canadiens ont des cartes de crédit de toutes les couleurs, vertes, or et platine et bientôt, ils en auront des rouges.

Comme la Chambre le sait, cette semaine, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale mène une enquête sur la question des cartes de crédit. Les membres de ce comité, qui se trouvent des deux côtés de la Chambre, ont questionné impitoyablement et efficacement des banquiers. De réelles inquiétudes ressortent des travaux du comité.

Je me demande ce que pensent les libéraux qui sont membres du comité d'un plan aux termes duquel leur parti se lierait à la Banque royale pour l'émission d'une nouvelle carte de crédit. Est-ce bien qu'un parti politique distribue des cartes de crédit? Est-ce bien qu'un parti politique reçoive une ristourne quand un député libéral utilise cette carte pour affaires parlementaires?

Que doivent en conclure les libéraux qui siègent au comité et qui essaient de faire leur travail? Les dirigeants du Parti libéral ne croient-ils pas que leurs membres se trouvent ainsi dans une situation compromettante?

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES VOLS À BASSE ALTITUDE DANS L'OUEST CANADIEN

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, quand on a appris hier que des vols à basse altitude seraient effectués dans l'ouest du Canada, on s'est tout de suite rappelé de tous les défauts du gouvernement.

D'abord on s'est souvenu de l'arrogance manifestée envers les régions éloignées quand le ministre déclare que ces régions ont été choisies parce qu'elles n'étaient pas habitées. Sur la trajectoire des vols se trouvent la localité de La Loche, qui compte plus de 3 000 habitants, et de nombreuses autres localités où vivent des familles depuis de nombreuses générations.

Ensuite on a pensé au mythe de la consultation. Jamais les habitants des villes situées au-dessous de la trajectoire des vols n'ont été consultés. Enfin le gouvernement se croit encore en pleine guerre froide. Nous avons réussi à survivre toutes ces années sans ces vols. Pourquoi faudrait-il en effectuer juste au moment où les relations internationales s'améliorent?

Par conséquent, je demande au Ministre de revenir sur terre et d'annuler ces vols.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le Canada sera en fête le 1er juillet. Nous habitons un pays où les dix provinces qui le forment sont très diversifiées et où les besoins sont réellement différents. Nous profitons tous d'innombrables bienfaits dans cette société canadienne libre, prospère, démocratique et combien tolérante.

Le Canada, pays ouvert à l'immigration, terre promise pour ses habitants, un pays d'espoir pour la jeunesse qui apprend à vivre avec cette dualité linguistique, et bientôt, c'est un voeu que je forme, nous vivrons cette belle réalité que sera l'Accord du lac Meech, encore laissé en plan par deux provinces qui ne veulent pas accepter la spécificité du Québec.

Je représente la Beauce, au Québec, et chez moi, monsieur le Président, on croit normal qu'il puisse exister des différences entre les provinces et on est fiers d'être Canadiens. On ne comprend pas le Manitoba et la Colombie-Britannique qui n'acceptent pas nos réalités québécoises au sein de la grande famille canadienne.

C'est ensemble, monsieur le Président, dans un Canada uni, que nous progresserons.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET DE LOI C-21—OPPOSITION AUX MODIFICATIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, une coalition nationale de Canadiens a annoncé qu'elle entendait s'opposer vivement aux modifications très dures que le gouvernement veut apporter à l'assurance-chômage.

La Loi sur l'assurance-chômage a été mise en oeuvre en 1940 et depuis, elle sert fort bien les Canadiens qui perdent leur emploi contre leur volonté.

Or, à l'heure actuelle, avec le projet de loi C-21, le gouvernement fait en sorte qu'il soit beaucoup plus difficile d'avoir droit à l'assurance-chômage, il réduit la période de prestations et diminue de 1,3 milliard de dollars les prestations ordinaires.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser combien de Canadiens seront directement touchés par ces modifications à l'assurance-chômage? Combien d'entre eux n'auront plus droit aux prestations de ce fait? Qui va s'occuper de ces Canadiens sans emploi?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, lorsque nous avons annoncé la stratégie de la mise en oeuvre de la politique pour les personnes qui doivent travailler, nous avons tenu compte des disparités régionales. Et l'objectif de la stratégie, de la réforme de l'assurance-chômage, est de créer des emplois. Nous voulons briser le cercle vicieux des personnes qui font 10, 12 ou 15 semaines de travail pour ensuite trouver l'assurance-chômage. Donc: une stratégie active pour une population active, avec accès à la formation!

LES CHÔMEURS PRIVÉS DE PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question, et je la répète.

Vu que le gouvernement a levé 1,3 milliard de dollars du Fonds de prestations d'assurance-chômage, il y aura certainement des milliers de chômeurs privés des bénéfices. Maintenant, je demande encore: Combien de chô-

meurs seront victimes de ces changements, et qui sera responsable de ces chômeurs abandonnés?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, les perdants sont les travailleurs qui quittent d'une façon volontaire leur emploi. Nous savons très bien que faire une formation pourra faciliter la création d'emplois.

• (1420)

[*Traduction*]

L'INQUIÉTUDE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je veux m'adresser à nouveau au premier ministre. De quelle oeuvre d'illusionnistes s'agit-il? Le gouvernement réduit de 1,3 milliard de dollars les prestations ordinaires d'assurance-chômage et il prétend que personne ne sera touché. Il est manifeste qu'une personne sans emploi qui n'a plus droit aux prestations d'assurance-chômage devra compter sur l'aide sociale, au niveau provincial. D'ailleurs, plusieurs provinces se sont déjà dit inquiètes de la perspective en question.

Je demande au premier ministre ou au ministre des Finances, combien de gouvernements provinciaux se sont déjà mis en rapport avec lui au sujet de ce problème, et comment le gouvernement fédéral va aider les provinces à supporter ce fardeau supplémentaire découlant de la nécessité de s'occuper des sans emploi au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est très simple: aucun. Cependant, le député devrait, selon moi, se pencher sur les raisons pour lesquelles nous devons procéder à ces modifications à l'assurance-chômage.

M. Allmand: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Eh bien, monsieur le Président, le député me demande de répondre à la question. Je l'ai fait dans la première phrase de ma réponse, et il le saurait s'il n'avait pas les oreilles bouchées.

J'ai précisé qu'il était important de comprendre les raisons pour lesquelles nous devons apporter ces modifications. Selon moi, elles seront bénéfiques. Les économies réalisées au titre de l'assurance-chômage servent à stimuler le marché du travail, afin que les gens puissent obtenir la formation voulue, trouver un emploi et le conserver pendant plus longtemps. C'est certes là l'objectif du gouvernement et ce devrait être celui du député.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES COUPURES DES CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Son gouvernement vise à couper presque cinq milliards de dollars de ses programmes sociaux, et ce sont les 600 000 Canadiens, les 20 p. 100 de bénéficiaires de l'assurance-chômage, c'est-à-dire les femmes, les jeunes, les autochtones, les moins avantagés et ceux qui possèdent peu d'entraînement, sur lesquels on impose le fardeau de ces coupures.

Comment la ministre peut-elle prétendre aider les plus démunis de notre pays, lorsque son ministère se retire volontairement pour 2,9 milliards de contributions d'assurance-chômage, pour satisfaire aux objectifs du ministre des Finances?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous ne coupons pas les programmes, nous les rendons plus efficaces et plus actifs. Des recommandations ont été faites par des comités parlementaires, et nous savons très bien que notre stratégie de l'emploi, qui a bien fonctionné pendant les quatre premières années, était axée sur la formation de la main-d'oeuvre que nous devons habiliter aux besoins nouveaux du marché du travail.

Donc, nous ne coupons pas nos programmes, nous les rendons plus efficaces et plus productifs.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les faits, si la ministre se donnait la peine d'ouvrir les yeux, sont tout autres. Ces gens à qui elle impose cet énorme fardeau fiscal contribueront dans une proportion supérieure à 58 p. 100 aux compressions budgétaires du ministre des Finances, et ce sont ceux-là mêmes à qui elle refuse l'accès à la formation.

Pourquoi la ministre ampute-t-elle de 53 millions de dollars les programmes de mise en valeur de la main-

d'oeuvre, déniant ainsi à plus de 10 000 Canadiens la possibilité d'améliorer leurs chances d'emploi? Croit-elle qu'il est juste de faire supporter à ceux qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes les conséquences du gaspillage de son gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, la réforme que nous avons annoncée tient compte des besoins qui sont différents d'une région à l'autre. Je viens d'une région où le taux de chômage est encore trop élevé, hélas!

Ce que nous faisons, nous reconnaissons la capacité de travailler avec les provinces, avec le secteur privé, la capacité de mettre ensemble une stratégie de l'emploi et de faire en sorte que le travailleur ou la travailleuse soient un plus pour une population active.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAVAIL

LE RAPPORT DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le rapport annuel du Conseil canadien de développement social sur la pauvreté au Canada renferme plusieurs statistiques alarmantes. On y apprend, par exemple, qu'environ quatre millions de Canadiens vivent au seuil de la pauvreté. Selon le Conseil, il en est ainsi en grande partie parce que la pauvreté chez les jeunes familles a presque doublé au cours des 15 dernières années. Ce tragique appauvrissement, toujours selon le Conseil, est attribuable à l'insuffisance déplorable du salaire minimum qui, en termes réels, a énormément baissé.

Je demande ceci au ministre.

M. Crosbie: Combien?

M. Broadbent: Le ministre demande combien. Le fait est que, à seulement 4$ de l'heure, le salaire minimum fédéral est plus bas que celui des dix provinces et des deux territoires. C'est une des grandes causes de la pauvreté.

Je demande ceci au ministre. Va-t-il concrètement venir en aide aux pauvres en relevant sans tarder le salaire minimum?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme tous les députés de cette Chambre, nous sommes évidemment très préoccupés par le degré de pauvreté de certains citoyens du Canada, et toutes les mesures seront prises. Une statistique très intéressante, qui a été publiée à plusieurs reprises au cours des derniers mois, indique que le nombre de personnes du Québec entre autres qui sont sous le seuil de la pauvreté actuellement est beaucoup moindre qu'il ne l'était en 1984. Et je pense que nous devons prendre connaissance de cette situation qui est une amélioration pour un très grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Peut-on être plus pharisien, monsieur le Président? Le Canada compte près de 4 millions de pauvres et en guise de réponse, le ministre nous débite ce genre de balivernes.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE HAUSSER LE SALAIRE MINIMUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une question à poser au premier ministre. Si on considère le bilan conservateur depuis 1984, on constate que le seul groupe de Canadiens dont le revenu ait augmenté au Canada est celui des très riches qui représentent 1 p. 100 de notre population. Étant donné que le nombre des jeunes familles qui vivent dans la pauvreté a bel et bien doublé, notamment en raison du bas niveau du salaire minimum versé par le gouvernement fédéral, le gouvernement pourrait-il hausser dès maintenant le salaire minimum des Canadiens et établir certaines normes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD parle des Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Évidemment, tous les parlementaires travaillent pour changer cette situation, mais mon honorable collègue apprendra sûrement avec plaisir qu'entre 1984 et 1987, le nombre des Canadiens qui vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté a baissé de 549 000, ce qui constitue une amélioration considérable pour le Canada. Au cours de cette période, le nombre des enfants qui vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté a baissé d'environ 200 000. Il importe de signaler qu'au cours de cette période, nous avons créé près de 1,4 million de nouveaux emplois.

Si nous maintenons cette attitude et cette perspective économique, nous parviendrons à créer encore plus d'emplois, à réduire encore davantage le niveau de pauvreté qui existe au Canada, et à faire régner encore plus la justice sociale.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien que le pourcentage des Canadiens sous le seuil de la pauvreté n'a pas changé pendant 20 ans. C'est environ 20 p. 100. Et le premier ministre a mentionné les enfants par exemple. Il y a maintenant au Canada un million d'enfants qui vivent au seuil de la pauvreté. La question est très directe pour le premier ministre: Est-ce que le gouvernement peut garantir qu'en septembre, après les vacances d'été, il aura comme objectif d'éliminer complètement la pauvreté chez les enfants canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais bien éliminer la pauvreté au Canada. Je n'attendrai pas au mois de septembre. Je voudrais le faire demain. Mais malheureusement, c'est...

M. Broadbent: J'avais septembre pour cible!

M. Mulroney: . . .c'est un problème des plus sérieux.

Je viens de donner des chiffres pour le Canada. Permettez-moi de préciser, par exemple, les chiffres pour le Québec. Depuis les élections de 1984, il s'est créé 315 000 nouveaux emplois au Québec. Le nombre de citoyens québécois vivant sous le seuil de la pauvreté a diminué de 171 000 personnes depuis 1984, y compris 53 000 enfants. Alors, je pense qu'avec le taux de création d'emplois que nous sommes en train d'enregistrer, avec la création de cette nouvelle richesse en diminuant le nombre de personnes affectées par la pauvreté, on est en train de marquer des progrès importants. Il nous reste du travail sérieux à faire, et de concert avec tous les députés à la Chambre, nous allons réaliser cet objectif.

* * *

• (1430)

LA PAUVRETÉ

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, le Conseil canadien pour le développement social a annoncé qu'un quart des familles québécoises vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Cela représente un total de 615 000 ménages et équivaut également à deux fois et demie la population de la ville de Laval. Quand le gouvernement va-t-il passer à l'action afin de freiner la disparité grandissante entre les Canadiens? Quelle action va prendre le premier ministre pour changer le fait que le Québec est la deuxième plus pauvre province au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée a entendu ce que le très honorable premier ministre a répondu à cette même question. Elle demande quand nous allons agir. Nous agissons déjà.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Entre 1984 et 1988, nous avons porté de 367$ à 559$ par enfant le crédit d'impôt-enfants. Nous avons mis en oeuvre un crédit remboursable pour la taxe de vente, mesure progressiste remarquable dans le domaine social qui, en 1990, devrait atteindre 140$ par adulte et 70$ par enfant. Également, dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu de 1988, nous avons apporté des modifications qui vont permettre à 850 000 économiquement faibles de ne pas payer l'impôt en 1989.

Ce sont là trois mesures concrètes que le gouvernement a prises pour s'attaquer au problème dont parle la députée.

[*Français*]

LES GENS VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ—LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au premier ministre et j'ai un commentaire pour le ministre des Finances: Vous augmentez les taxes et diminuez les programmes.

Dans son récent Budget, le ministre des Finances prévoit une hausse du taux de chômage, ce qui veut dire que le taux au Québec pourrait dépasser les 10 p. 100. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'acharne à présenter son projet de loi sur l'assurance-chômage, ce qui forcera les Québécois et les Québécoises à dépendre de plus en plus des prestations de bien-être social. Qu'est-ce que la ministre a l'intention de faire pour venir en aide aux femmes et aux enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Ce que nous nous acharnons à faire, monsieur le Président, c'est de mettre en place des mesures pour faire plus de formation, des mesures pour les personnes âgées, des mesures qui respectent la Charte des droits de la personne, des mesures justement qui vont appuyer le talent des jeunes, des femmes et des personnes âgées.

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ces dernières semaines, le premier ministre et son gouvernement ont mené une attaque sur tous les fronts contre la population du Canada atlantique. Des bases militaires ont été fermées. Des conserveries ont dû fermer leurs portes. Des accords de développement régional ont expiré sans être renouvelés.

Après avoir amputé cette région de 3 milliards de dollars et avoir mis des milliers d'emplois en péril, le premier ministre coupe encore 200 millions de dollars dans les prestations d'assurance-chômage au Canada atlantique.

Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé de sabrer dans les prestations et d'imposer des exigences plus sévères au moment même où les habitants du Canada atlantique implorent le gouvernement de faire preuve d'une certaine compassion et d'alléger leur fardeau? La vision qu'a le premier ministre d'un Canada généreux et compatissant s'arrête-t-elle aux nantis, peu importe ce qu'il adviendra des autres?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle ici d'une région du pays qui a reçu énormément d'attention de la part du gouvernement, qui en mérite encore plus et qui ne sera pas déçue.

M. Tobin: C'est ce qui nous fait peur.

M. Mulroney: Je prierais le député de considérer que pendant toute la période où son parti était au pouvoir, les dépenses au chapitre du développement régional se sont élevées en moyenne à 185 millions de dollars par année dans le Canada atlantique. Depuis cinq ans, ces dépenses ont été portées à 282 millions de dollars par année. D'ici les cinq prochaines années, la moyenne des dépenses grimpera à 425 millions de dollars par année, soit une augmentation de 51 p. 100 pour le Canada atlantique.

Le député voudra bien s'en tenir aux faits objectifs. Les résultats des programmes doivent être mesurés d'une façon ou d'une autre. On peut, par exemple, en examiner les répercussions sur le chômage ou sur l'embauche. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons créé beaucoup d'emplois, soit 29 000 à Terre-Neuve, 6 000 à l'Île-du-Prince-Édouard, 35 000 en Nouvelle-Écosse et 38 000 au Nouveau-Brunswick. Tels sont les résultats pour le Canada atlantique.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Nous savons additionner dans la région de l'Atlantique. Nous savons que le gouvernement a eu envers cette région un comportement révoltant et dénué de scrupules.

LE REFUS DE RENCONTRER LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont conjointement demandé une réunion d'urgence avec le premier ministre fédéral au sujet de sa dureté envers notre région. Le premier ministre a rejeté leur requête du revers de la main.

Pourquoi le premier ministre, qui a prononcé de si beaux discours sur la réconcilation nationale, refuse-t-il de tenir une réunion avec les premiers ministres des provinces de l'Atlantique pour discuter de ces changements et de leurs terribles répercussions sur cette région?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que mon honorable ami voudrait passer pour un héros dans la région de l'Atlantique. Il représente pourtant le parti politique qui a voté contre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les Canadiens de l'Atlantique le savent.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Des membres de son parti ont bloqué la mesure, sous la direction du sénateur MacEachen au Sénat. Les Canadiens de l'Atlantique n'oublieront jamais comment ils ont trahi les intérêts de leur région.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur l'assurance-chômage.

On nous a dit que ce sont les chômeurs qui bénéficient de toutes les largesses du gouvernement. Ce matin, je me suis entretenu avec un groupe de gens représentant différents organismes, par exemple, la FTQ, Condition

féminine, la Fédération canadienne des étudiants, et tous s'opposent à ces modifications. Ils sont loin d'apprécier les prétendues libéralités du gouvernement.

Le premier ministre peut-il nommer une seule organisaton qui soit en faveur des modifications au programme d'assurance-chômage?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, tous les employeurs de ce pays veulent avoir une main-d'oeuvre active; tous les employeurs et le secteur privé veulent que la main-d'oeuvre soit prête pour les besoins nouveaux. Mais, les personnes qui, d'une façon involontaire, auront dû laisser leur travail, recevront les mêmes bénéfices, mais de façon différente.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS PROJETÉES POUR LES CHÔMEURS

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, évidemment, ce n'est pas le cas. Nous savons que les employeurs ne sont pas tous en faveur de ces modifications. La ministre ne peut se permettre de faire pareille déclaration générale.

Je tiens à faire remarquer que, parmi les malheurs qui accablent les chômeurs au Canada, une somme de 200 à 300 millions de dollars sera versée sous forme de frais de scolarité par des étudiants sans travail, mais qui, autrement, auraient touché des fonds provenant des recettes générales. Comment la ministre peut-elle dire que ce sont là des améliorations pour les chômeurs canadiens?

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, mais qu'est-ce qui se passe dans cette Chambre des communes! Ce que nous essayons de faire comme gouvernement, c'est de faire en sorte que notre main-d'oeuvre soit recyclée, soit prête à prendre sa place sur le marché du travail, à faire face aux besoins nouveaux, et on revendique des mesures et des mécanismes pour entretenir l'assurance-chômage. La réforme que nous avons proposée vise justement à briser ce cycle vicieux du chômage, du travail, du chômage. Nous voulons, à partir des recommandations qui ont été faites des différents comités, faire plus de formation avec notre programme. Nous voulons le rendre plus actif, plus efficace et plus dynamique, et c'est ce à quoi vise la réforme de l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation de parlementaires de la Nouvelle-Zélande dirigée par l'honorable Kerry Burke, président de la Chambre des représentants.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LE CANADA ATLANTIQUE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au premier ministre, en raison de la tactique de la terre brûlée qu'il pratique dans la région de l'Atlantique. Pendant la campagne électorale, le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur ont dit et répété qu'ils ne feraient absolument pas de coupes dans l'assurance-chômage.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles catastrophes se sont produites entre le mois de novembre et celui d'avril pour que le gouvernement fasse un revirement complet et qu'il s'attaque une fois de plus à quelque chose de sacro-saint?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais faire un tout petit commentaire sur la tactique de la terre brûlée mentionnée par ma collègue, la députée de Halifax.

De 1984 à 1989, le taux de chômage est tombé de 23,5 à 14,4 p. 100 à Terre-Neuve. À l'île-du-Prince-Édouard, il est tombé de 14 à 12,8 p. 100. En Nouvelle-Écosse, il est tombé de 13,8 à 9,5 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, il est tombé de 16,3 à 12,1 p. 100. Monsieur le Président, je n'appelle pas cela la tactique de la terre brûlée.

C'est de 1980 à 1984 que cette tactique a été adoptée par le Parti libéral, qui a foulé aux pieds l'économie de la région de l'Atlantique et l'a décimée. Le gouvernement

actuel lui a rendu la vie. C'est pourquoi cette région s'en tire bien actuellement.

Des voix: Bravo!

Mme. Clancy: Tout ce que je peux dire, monsieur le Président, c'est qu'il faut bien signaler que 8 000 ouvriers d'usines de la région de l'Atlantique vont être touchés par les fermetures d'usines de transformation du poisson.

Il s'agit surtout de femmes, et dans la plupart des cas, la pêche est la seule source d'emplois de la région.

LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS

Mme Mary Clancy (Halifax): Puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absente, je voudrais que le premier ministre, qui fait énormément pour ma région, me dise s'il compte recycler ces travailleurs pour des secteurs qui n'existent pas ou si le gouvernement est tellement insensible aux liens qui attachent les gens à la région de l'Atlantique qu'il va leur dire d'aller s'établir à Toronto.

Nous avons entendu dire que la ministre va tenir des consultations sur la formation. Et vous, monsieur le premier ministre, pourquoi ne consultez-vous pas. . .

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne dirons pas aux gens de la région de l'Atlantique d'aller s'établir à Toronto. Une commission royale d'enquête libérale a essayé de le faire en 1957, et elle a échoué; si l'on essaie à nouveau ce sera encore un échec.

Mme Clancy: Je ne pouvais pas voter en 1957.

M. Mulroney: Ma collègue a dit qu'elle n'était pas née en 1957. Moi-même, je n'étais qu'un enfant, monsieur le Président.

Mme Clancy: J'ai dit que je ne pouvais pas voter. J'étais née.

M. le Président: J'étais né, et j'ai probablement une meilleure mémoire que vous tous. Le premier ministre pourrait-il répondre à la question?

M. Mulroney: Monsieur le Président, ma collègue pose une question—au sujet des attitudes dans la région de l'Atlantique et peut-être, à cause de ses antécédents politiques, voudra-t-elle que quelqu'un de plus versé en la matière qu'un député de ce côté-ci de la Chambre lui réponde. Je pourrais toujours lui signaler une déclaration parue dernièrement dans le *Financial Post* qui dit ceci: «L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est déjà en train de provoquer des revirements de fortunes dans la région de l'Atlantique, d'après le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna. D'après les chiffres du Conseil économique des provinces atlantiques,les dépenses prévues pour des projets de plus de 10 millions de dollars ont augmenté de 25 p. 100 depuis 1988, pour atteindre 48,5 milliards de dollars. Un tiers de ces projets seront mis en route en 1989. Je partage l'enthousiasme du premier ministre McKenna pour le bien-être de la région de l'Atlantique et je ne partage pas le pessimisme de la députée de Halifax.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'EFFET DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Ce matin, le ministre a déposé le plan d'entreprise et le rapport annuel de Postes Canada. J'ai été impressionné par le renversement étonnant, sinon incroyable, de la situation financière de la société.

Je voudrais demander au ministre quelles seront les répercussions de ce renversement financier sur ce que les Canadiens ont vraiment à coeur et qu'ils demandent à Postes Canada, c'est-à-dire un bon service?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a annoncé aujourd'hui qu'elle avait réalisé des bénéfices de 96 millions de dollars.

En plus d'avoir fait des profits pour la première fois en 30 ans, elle a amélioré son service de sorte que le courrier est maintenant livré à temps dans 96 p. 100 des cas, comme l'ont déterminé les vérificateurs indépendants Clarkson Gordon. Selon un sondage Gallup récent, 97 p. 100 des Canadiens qui habitent des régions rurales estiment que Postes Canada offre un excellent service. La société a même réussi le test de livraison du *Toronto Sun*. Et nous ne faisons que commencer, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA HAUSSE DES TARIFS POSTAUX

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, avec l'annonce qui a été faite ce matin, le gouvernement a introduit une nouvelle taxe. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il compte se servir du régime de Postes Canada comme nouveau moyen de taxation, en allant chercher une somme excédentaire de 300 millions de dollars pour accroître ses recettes générales?

Le ministre annulera-t-il la hausse des tarifs d'affranchissement prévue pour le 1er janvier, puisqu'il n'a manifestement pas besoin de cette hausse pour faire fonctionner la Société canadienne des postes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le Parti libéral ne peut pas supporter le succès. Après tant d'années où des milliards de dollars ont été puisés dans les poches des contribuables pour être versés dans la Société canadien-

ne des postes, les contribuables vont enfin profiter de leur investissement.

Étant donné que 80 p. 100 des recettes de Postes Canada proviennent des entreprises, le député laisse entendre que nous devrions continuer de pénaliser les contribuables et de les obliger à subventionner les entreprises par l'intermédiaire de Postes Canada. Nous estimons que les contribuables ont gagné ce qui leur revient, après avoir versé pendant trente ans des milliards de dollars de subventions.

L'ÉGALITÉ DU SERVICE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la hausse de tarifs proposée, je le souligne, n'est même pas conforme à la loi et correspond à une razzia fiscale de 300 millions. Cependant, la Société des postes a été créée pour fournir le même service à tous les Canadiens. Pourtant, aujourd'hui il existe des disparités.

• (1450)

Dans toutes les collectivités, nous voyons des superboîtes, des facteurs et des boîtes vertes. Les services sont de qualité différente selon la rue où vous vivez. Le ministre mettra-t-il en place des services de qualité égale pour tous les Canadiens? Éliminera-t-il les services de qualité inférieure comme les superboîtes et toutes ces choses?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas entendu mes commentaires sur le sondage Gallup qui démontrait que 97 p. 100 des Canadiens des régions rurales jugeaient les services postaux excellents et que 90 p. 100 des habitants des régions où le service a été changé au cours des quatre dernières années estiment qu'il est aussi bon sinon meilleur qu'avant.

Pourquoi diable le député veut-il que nous revenions à un régime que la population juge moins bon que celui que nous avons aujourd'hui?

* * *

LE MUSÉE DES CIVILISATIONS

LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications et concerne la projection du film *Le premier empereur* à l'occasion des cérémonies d'ouverture du nouveau Musée des civilisations.

Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si le film a été retiré ou non et pourquoi il ne sera pas projeté le 27? Est-ce à la demande du ministère des Affaires extérieures?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question pertinente et à propos. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a exprimé seulement une opinion et je crois que la Chambre devrait écouter la réponse.

M. Edwards: Je vais m'efforcer de donner une réponse pertinente et à propos. Le film n'a pas été retiré. Cependant, le ministre des Communications, de concert avec d'autres membres du Cabinet dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et les représentants du Musée des civilisations et de l'Office national du film n'ont pas jugé opportun de projeter ce film à l'occasion d'une célébration quelques jours à peine après que la Chambre eut adopté à l'unanimité une résolution visant à condamner le gouvernement chinois pour ses actes. C'est un projet intergouvernemental.

Cependant, je suis heureux d'annoncer que, une fois les cérémonies d'ouverture terminées, le public pourra juger lui-même de la valeur artistique de ce film puisqu'on en commencera la projection le 4 juillet au Musée. Si on a annulé la projection du film à l'occasion des cérémonies d'ouverture, ce n'est pas par suite de démarches faites par qui que ce soit, mais bien par suite d'une décision du ministre des Communications.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÉDACTEUR DES MODIFICATIONS À LA LOI

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pendant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a promis d'améliorer les programmes sociaux, et non de les réduire. Il a également donné l'impression très nette aux Canadiens qu'aucun programme social ne serait touché par l'Accord de libre-échange et que le Canada pouvait espérer lutter à armes égales.

N'est-il pas vrai que les Américains voient la participation du gouvernement à l'assurance-chômage comme

une subvention et voulaient, pendant les négociations, que le Canada se retire de l'assurance-chômage?

N'est-il pas vrai que le gouvernement s'est servilement plié à leurs demandes, même avant le début des négociations sur les subventions?

Qui a rédigé les modifications à l'assurance-chômage, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou le ministre du Commerce extérieur sous l'oeil des Américains?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse est que, naturellement, l'assurance-chômage n'a jamais été discutée ou négociée pendant les négociations qui ont conduit à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ces derniers ne nous ont jamais présenté d'instances au sujet du programme d'assurance-chômage et tout ce que nous avons eu depuis l'entrée en vigueur de l'accord, ce sont des plaintes d'Américains qui prétendent ne pas pouvoir nous concurrencer parce qu'ils n'ont pas de régime d'assurance-maladie et autres programmes sociaux. Ces malheureux souffrent parce que nous avons de tels programmes.

M. Speller: Monsieur le Président, je rappelle au ministre que c'est lui qui a dit qu'il n'y aurait pas de changements au régime d'assurance-chômage.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le gouvernement a toujours su qu'il modifierait le régime de l'assurance-chômage. En fait, alors que ses ministres parcouraient le pays pour dire aux gens que ces programmes étaient un dépôt sacré, il le sacrifiait secrètement à la table des négociations.

N'est-ce pas parce qu'il avait déjà sacrifié les exploitations agricoles, comme c'est le cas actuellement pour l'assurance-chômage, que le gouvernement n'a pas ouvert les négociations sur la question des subventions? Maintenant, le gouvernement n'est plus en position de négocier quoi que ce soit.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les changements apportés au régime de l'assurance-chômage n'ont rien à voir avec le libre-échange.

Si tous les changements apportés aux programmes sociaux depuis les élections sont le fruit du libre-échange, alors les députés d'en face admettront que les 865 millions de dollars de plus en paiements aux personnes âgées, que les 307 millions ajoutés au Programme d'assistance publique du Canada, que les 26 millions d'allocations familiales supplémentaires, que les 127 millions de plus pour les initiatives concernant les personnes âgées, le SIDA, la création des places de garderie et le projet de loi C-31 sont tous à mettre également sur le compte du libre-échange.

Ils doivent faire la part des choses. Il est temps que les députés d'en face se rendent compte que l'engagement du gouvernement en matière de programmes sociaux reste ferme et s'accroît même.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SERVICES DANS LES LOCALITÉS

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je tiens à revenir sur la question des 96 millions de dollars de profit de Postes Canada.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Je me réjouis de votre enthousiasme.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Compte tenu du peu de temps qui reste, on pourrait peut-être passer tout de suite à la question.

M. Taylor: Monsieur le Président, au moment même où des localités de tout le pays s'efforcent de sauver des bureaux de poste ruraux et d'offrir la livraison du courrier à domicile aux centaines de milliers de Canadiens qui en sont privés, au moment où des Canadiens ordinaires s'organisent pour améliorer leurs services postaux, je me demande comment le ministre chargé de la Société canadienne des postes peut justifier que celle-ci réalise 96 millions de dollars de profit.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les hebdomadaires de tout le pays vont publier aujourd'hui une annonce publicitaire portant l'en-tête suivante:

> «Les citoyens de ma localité bénéficient de ce nouveau service postal. C'est bon pour la localité.»

Et c'est signé par 80 présidents des conseils municipaux et maires de toutes les villes du pays, y compris M. Edward Kjargaard, président du conseil municipal d'Alticane, en Saskatchewan, dans la circonscription du député.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis persuadé que les Canadiens vont fort se réjouir de l'attitude triomphaliste du ministre et des députés d'en face.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, en 1981, le Parlement a confié à Postes Canada le mandat d'offrir un service tout en visant l'autosuffisance.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Taylor: Le ministre ne prend-il pas des libertés avec le mandat que le Parlement a confié à Postes Canada en transformant l'objectif de l'autosuffisance en des profits de 96 millions de dollars au détriment des services?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les services se sont améliorés dans tout le Canada. La population en est de plus en plus satisfaite. Le prix des timbres a grimpé moins vite que le taux d'inflation et a donc diminué en réalité, et la Société canadienne des postes a réalisé des profits. Quelles nouvelles terribles, monsieur le Président!

* * *

• (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

LES VOLS D'ESSAI À BASSE ALTITUDE AU-DESSUS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, les ministres responsables de la Défense étant absents, je pose ma question au premier ministre. De plus en plus, l'Arctique devient le centre de manoeuvres défensives internationales provocatrices. Hier, le ministre de la Défense nationale a dit qu'il avait approuvé des vols d'essai à basse altitude au-dessus d'une vaste région des Territoires du Nord-Ouest. Vu que, pour des raisons environnementales et autres, les Dénés, les Métis et les membres du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'opposent farouchement à ces jeux de guerre scandaleux, je voudrais savoir si le ministre les a consultés avant de prendre sa décision, ou même s'il leur a fait part de son engagement envers les Américains. Si oui, pourquoi ne les a-t-on pas écoutés.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier, c'est le Commandement bi-national de NORAD qui a demandé d'effectuer ces vols. Une société privée engagée par le gouvernement du Canada étudie ces trajets depuis 1985. Nous avons eu des réunions et des discussions avec les Dénés, la Société des métis des Territoires du Nord-Ouest et le secrétariat déné-métis chargé des négociations. L'approbation a été donnée par le comité régional d'examen de l'environnement des Territoires du Nord-Ouest qui comprend des représentants des groupes territoriaux, fédéraux et écologiques des Territoires. À la suite de réunions et de discussions à Fort Resolution, à Snowdrift et dans deux autres localités des Territoires du Nord-Ouest, nous avons fait des changements aux trajets et à l'altitude à laquelle les avions vont survoler le sol conformément aux recommandations reçues.

ON DEMANDE POURQUOI LES DROITS RELATIFS AUX REVENDICATIONS TERRITORIALES EN COURS ONT ÉTÉ BAFOUÉS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, l'examen des effets environnementaux a conclu que le seul dommage possible était l'effet du bruit des avions sur les humains et sur les animaux. Étant donné que la plus grande partie de la région visée des Territoires du Nord-Ouest est l'enjeu des négociations des revendications territoriales en cours avec les premières nations du Canada, et surtout les Dénés et les Métis, pourquoi le ministre a-t-il décidé de ne pas tenir compte de cette opposition et contribué ainsi à l'érosion du droit de négocier les revendications territoriales actuelles. Pourquoi ces droits ont-ils été bafoués?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme la députée le sait, je suis parfaitement au courant des négociations qui se déroulent entre le Canada et le secrétariat des Dénés et des Métis des Territoires du Nord-Ouest. Comme elle devrait le savoir, les routes ont été modifiées après consultation. Il est encore possible de les changer si on nous prouve qu'elles peuvent gêner l'activité des animaux.

Si la députée veut bien m'écouter, je vais essayer de répondre à sa question. Les routes aériennes appartiennent au Canada et non aux Territoires du Nord-Ouest, à

la Saskatchewan, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Le député du Nouveau Parti démocratique a donné une fausse impression, hier. Nous avons six routes à basse altitude au Canada.

Des voix: Routes.

M. McKnight: Il y en a 100 aux États-Unis. Certains peuvent critiquer ma prononciation, mais ils ne peuvent douter que nous avons eu des consultations et que nous avons donné aux gens des Territoires du Nord-Ouest l'occasion de se faire entendre.

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME SPÉCIAL PERMETTANT AUX RESSORTISSANTS CHINOIS DE DEMANDER LE STATUS D'IMMIGRANT REÇU

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que j'adresse ma question. Comme plusieurs milliers de jeunes de la République populaire de Chine qui poursuivent actuellement leurs études au Canada peuvent craindre de retourner chez eux à cause de la répression violente du gouvernement chinois et qu'ils peuvent souhaiter davantage que l'assurance d'une extension de leur visa, le gouvernement créera-t-il un programme spécial à l'intention des ressortissants chinois au Canada, comme on l'a fait pour les Polonais, les Salvadoriens, les Iraniens et d'autres, en leur offrant la possibilité d'obtenir le statut d'immigrant reçu selon des critères plus souples en matière d'emploi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré clairement il y a une semaine, je crois, à Vancouver, que nous n'avions pas l'intention de renvoyer chez eux les étudiants chinois s'ils devaient courir un danger quelconque. Conformément à cet engagement, le gouvernement fédéral a entrepris une série de discussions avec des organisations non gouvernementales et les gouvernements provinciaux. Il y aura une réunion ici à Ottawa demain à laquelle participeront les provinces, le gouvernement fédéral et des ONG et où il sera question notamment de la situation de ces étudiants. Je m'attends que deux comités soient ainsi créés: un comité d'aide chargé principalement de fournir une aide financière, mais aussi d'autres formes d'assistance, et un comité consultatif chargé de fournir des conseils sur les diverses questions que peuvent avoir les étudiants d'origine chinoise résidant au Canada.

De plus, nous avons bien précisé que toute demande de statut de réfugié sera examinée d'un oeil très favorable.

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE TENIR COMPTE DE L'ASPECT HUMANITAIRE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je remercie beaucoup le ministre de sa réponse et je sais que la communauté chinoise lui en saura gré. Quant aux demandes de statut de réfugié, étant donné que le nouveau système est déjà surchargé, le ministre et le gouvernement envisagent-ils de demander aux responsables de l'immigration de les examiner d'un oeil favorable sous l'angle humanitaire avant de leur faire suivre la filière habituelle?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous prendrons en considération toute mesure pouvant nous permettre d'examiner rapidement et d'un oeil favorable les demandes de statut de réfugié.

M. Nunziata: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Je le regrette, mais la période de questions est écoulée.

Il y a des députés qui veulent invoquer le Règlement. J'en suis conscient et je vais tous leur donner l'occasion de le faire. Le député de Beauce.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BERNIER—CLARIFICATION EU ÉGARD À UNE DÉCLARATION AUX TERMES DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, avec votre permission, j'invoque le Règlement. Je voudrais corriger une erreur qui s'est déclarée à 14 h 15 lors de la lecture de ma déclaration. Par inadvertance, je dis bien par inadvertance, j'ai mentionné le nom de deux provinces qui n'avaient pas entériné encore l'Accord du lac Meech. Je mentionnais le Manitoba et la Colombie-Britannique, et sachez bien que je voulais bien dire le Manitoba et le Nouveau-Brunswick. C'est un lapsus sûrement impardonnable, surtout pour vous, monsieur le Président, qui représentez cette belle région. Je m'en excuse!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest invoque le Règlement. Je pourrais peut-être traiter d'abord d'un autre rappel au Règlement qui m'a été signalé. Je revien-

drai, bien sûr, au député de Windsor–Ouest dans quelques instants.

La députée d'Ottawa–Ouest (M^me^ Catterall).

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS MENTIONNÉS PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour rappeler le paragraphe 495 de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, Sixième édition* qui s'applique aux déclarations qu'a faites le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) hier en réponse à une question. Vous trouverez ces déclarations à la page 3019 du hansard.

Le ministre a répondu à une question en brandissant un document auquel il a fait allusion au cours de son intervention: Il a déclaré:

> une liste de sept ou huit pages énumérant les usines qui ont pris de l'expansion. . . ainsi que les nouveaux investissements attribuables à l'Accord de libre–échange.

Le ministre a poursuivi en citant des noms et des chiffres tirés de ces documents. Il a ajouté:

> Je pourrais donner des tas d'exemples.

Je crois que le paragraphe invoqué précise que le ministre ne peut faire allusion à des documents à moins d'être disposé à les déposer à la Chambre, et je demande donc que ces documents soient déposés. Je ne peux pas vous donner les renvois exacts au hansard, mais c'est peut–être la quatrième ou la cinquième fois que le ministre agit ainsi. Je demande en fait qu'il dépose tous les documents similaires auxquels il a fait allusion à la Chambre.

• (1510)

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ai parlé en effet hier d'une liste que j'avais. Elle a sept ou huit pages. Elle énumère les usines qui ont pris de l'expansion et les nouveaux investissements. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. Je préfère ne pas déposer de lites comme celle–là. Je préfère sortir les noms un par un ou deux à la fois. Pourquoi étaler tout mon jeu parce que le député voudrait le voir tout de suite?

M. le Président: Si le jeu du ministre se trouvait dans un document qu'il a cité, il doit évidemment l'étaler. Si ce sont des notes préparées pour la période des questions, c'est une autre histoire. L'explication du ministre ne m'aide pas beaucoup. Peut–être voudrait–il m'éclairer un peu plus?

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'avais l'information et des notes qu'on m'avait préparé pour la période des questions. On ne va sûrement pas me dépouiller de mes notes.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, les règles et précédents de la Chambre s'appliquent au ministre du Commerce extérieur comme à tout le monde. Je vous demande de lui faire respecter les précédents.

Nous avons vu le ministre se lever et lire un texte. Il ne l'utilisait pas comme notes. S'il se fie à l'information qu'il présente pendant la période des questions, je ne comprends pas qu'il ne soit pas ravi de déposer ces documents comme l'exige le Règlement.

M. Barrett: Monsieur le Président, à propos de cette question très importante, je signale que le ministre a cité directement les documents pour répondre à la question. La Chambre a le droit de prendre connaissance de ces documents. Autrement, toute la question de la citation de documents à la Chambre sera laissée à la discrétion des ministres et ne sera plus soumise aux règles de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, le ministre a dit très clairement qu'il lisait les notes qu'il avait préparées pour la période des questions. Il a fait bon usage de ces notes. Il a raison de dire qu'il n'est pas obligé de les déposer. La Chambre doit croire le ministre sur parole quand il dit que ces notes ont été préparées pour la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je vais régler cette question immédiatement. Je veux dire au ministre sans ménagement qu'il doit déposer tout document dont il aurait extrait des citations. S'il a cité des notes préparatoires à la période des questions, je ne pense pas que le Règlement l'interdise. Le ministre pourrait–il me dire ce qu'il en est?

M. Crosbie: Monsieur le Président, il s'agissait de notes préparatoires à la période des questions pour m'aider à répondre aux affirmations erronées des députés de l'opposition.

M. le Président: Je ne désire pas poursuivre cette discussion. Je cède la parole au député de Windsor–Ouest (M. Gray). J'espère que le député se le tiendra pour dit. Je ne veux pas qu'on poursuive la discussion. Je désire savoir si quelqu'un peut m'aider à prendre une décision de procédure judicieuse.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je crois que vous devriez d'abord attendre pour rendre votre jugement d'avoir lu le hansard et surtout d'avoir vu le compte rendu télévisé.

Deuxièmement, je vous prierais de demander au ministre de se rétracter car il vient de dire que les membres de l'opposition font des affirmations erronées. À mon sens, il a eu une conduite antiparlementaire et il devrait s'amender.

M. le Président: Le ministre aimerait peut–être répondre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, la période des questions est absolument remplie à craquer de déclarations entièrement fausses que font les députés de l'opposition dans leur entrée en matière. C'est la pure vérité. Je n'ai pas à me rétracter.

M. Gray (Windsor–Ouest): Pendant qu'il y est, pourrait–il nous dire ce qu'il en est de ses réponses à lui?

M. Barrett: Monsieur le Président, ce rappel au Règlement, ne porte pas sur les raisons qui font qu'une déclaration est vraie ou fausse. Nous demandons plutôt que le Règlement de la Chambre soit appliqué. Lorsque vous avez demandé au ministre de nous dire ce qu'il en était, il est allé jusqu'à accuser le député de mensonge plutôt que de répondre à votre question. Je trouve ce comportement indigne.

Je propose que la question soit posée une fois de plus au ministre dans l'espoir qu'il y répondra cette fois.

M. le Président: Pour régler cette question, je pense qu'il me faudrait d'abord m'arrêter à la question même. Premièrement, quelqu'un a laissé entendre que le ministre avait tiré sa citation d'un document. Le ministre a protesté en disant qu'il s'agissait de notes préparatoires à la période des questions. Comme tous les députés le savent, on trouve bien des choses dans ces notes préparatoires à la période des questions. Je suivrai le conseil du député de Windsor–Ouest, qui est ici depuis bien plus longtemps que la plupart d'entre nous, et je consulterai d'abord le hansard.

Quant à l'autre question, elle se résume à ceci: comme le ministre l'a dit, les députés de l'opposition ont intentionnellement déformé la vérité. J'ai certains doutes à ce sujet, mais j'étudierai ce qui a été dit. Je ferai rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne voudrais pas vous obliger à consulter quoi que ce soit inutilement. Je retire de ma déclaration ce qu'on a pu y trouver d'inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur le Président, permettez–moi de vous dire que je ne vous ai pas entendu donner la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), pourtant son microphone a été allumé. Je me demande maintenant si ceux qui actionnent les interrupteurs décident à qui on va donner la parole.

M. le Président: Le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) a tout à fait raison. Sans qu'il soit possible d'expliquer la chose, on a donné la parole au député, ancien premier ministre de la Colombie–Britannique, sans que le Président de la Chambre n'intervienne d'une façon quelconque. J'espère que la Chambre fera preuve de grande courtoisie, car je ne sais vraiment pas comment je pourrais retirer la parole au député.

Une voix: Il a parlé grâce à l'intervention divine.

M. le Président: Le député parle d'intervention divine. Je ne puis m'empêcher de lui demander s'il s'agit de l'Ancien ou du Nouveau Testament.

Le deputé de Windsor–Ouest.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, franchement, je tiens à assurer au député conservateur qui se fait du souci qu'il est évident que le Président m'a donné la parole. Je le remercie sincèrement de sa courtoisie.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je demande au leader du gouvernement à la Chambre de nous faire part comme d'habitude des travaux que nous aborderons les prochains jours. Je sais qu'il

s'en occupe et que des consultations sont en cours. Cependant, il pourrait peut-être nous donner un aperçu de certaines de ses priorités pour les deux prochaines semaines.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-2, sur la sécurité dans le transport, à l'étape de l'examen du rapport. Certains indices nous permettent de croire que nous pourrons terminer demain. Si nous le faisons, nous poursuivrons le débat en deuxième lecture du projet de loi C-10, sur la remise de dettes.

Lundi, nous débuterons la journée par le débat en deuxième lecture du projet de loi C-15, sur la protection des obtentions végétales. Pour le reste de la journée, les travaux seront fonction de l'avancement de ce débat et des discussions entre les partis.

Mardi, nous commencerons le débat sur le projet de loi C-22, modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Après cela, l'ordre des travaux sera fixé en fonction des discussions entre les partis.

Toute la journée de mercredi sera consacrée au débat sur le projet de loi C-21, les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1520)

Comme l'a dit mon collègue, des discussions sont en cours en vue de faire le plus de travail possible sur le *Feuilleton* d'ici le 30 juin. Nous espérons nous entendre bientôt sur la quantité de travail qui peut être fait d'ici cette date. Je ne crois pas commettre d'impair en suggérant aux députés de tous les partis de communiquer avec leur leader parlementaire au sujet du programme des travaux. Nous faisons tous les efforts possibles pour ajuster le programme en fonction des porte-parole des partis d'opposition qui doivent prononcer un discours sur les projets de loi que nous voulons étudier.

Mme Copps: J'avais cru entendre le leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) dire que le projet de loi C-22 serait examiné assez tôt. Nous avions l'impression que le délai pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal arrivait à échéance le 1er juillet et le temps passe très vite.

Entre temps, il y a 25 000 réfrigérateurs au Canada dont le liquide réfrigérant contenant des CFC s'échappe dans l'environnement et détruit la couche d'ozone. De toute évidence, nous tenons à ce que plus d'un porte-parole de notre parti se prononce sur la question. Nous voulons bien collaborer avec le gouvernement, mais il aurait dû commencer l'examen de ce projet de loi avant. Le gouvernement devrait soumettre son projet de loi à la Chambre pour que nous puissions parler des effets dévastateurs des CFC.

M. Lewis: Nous discutons justement de ces questions avec les leaders parlementaires du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique. Je le répète, nous avons l'intention de commencer le débat sur ce projet de loi à 11 heures mardi prochain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'INDUSTRIE DU SAUMON ET DU HARENG DE LA CÔTE OUEST

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stupich:

> Que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest, à savoir qu'il «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque nous avons levé la séance à 12 h 59, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Worthy) avait terminé son discours. Si aucun député ne veut poser des questions ou faire des observations, la présidence va inviter un député à poursuivre le débat.

Le député de North Island—Powell River (M. Skelly) a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Skelly (North Island—Powell River): L'orateur précédent a entendu le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) dire que son gouvernement et lui-même, en sa qualité de ministre, n'étaient pas disposés à protéger les emplois non concurrentiels dans l'industrie canadienne de la pêche. Joyce Brown de Prince Rupert occupe un de ces «emplois non concurrentiels». Elle est ici aujourd'hui. Veuve depuis 11 ans, elle a trois enfants âgés de 11, 14 et 17 ans. Elle travaille à l'usine de B.C. Packers à Prince Rupert. Cette usine se classe parmi les plus grandes et les plus efficaces au monde.

Le ministre considère que son emploi est non concurrentiel parce qu'elle gagne 14$ l'heure. Elle est protégée par une convention collective, des comités de sécurité et toutes les installations de soutien de l'usine. Elle aura

aussi la chance de toucher une pension lorsqu'elle prendra sa retraite.

Pour que son emploi devienne concurrentiel, le ministre des Pêches voudrait que Joyce Brown et ses collègues travaillent pour 6$ l'heure, comme aux États-Unis. Il veut priver les employés de cette usine de leur syndicat et de leur régime de retraite.

M. Siddon: Qui a dit cela?

M. Skelly (North Island—Powell River): Ce sont là les conséquences de l'exportation du poisson aux États-Unis.

Je voudrais que le député qui a pris la parole avant moi déclare à Joyce Brown et aux autres employées de cette usine, qui sont ici aujourd'hui pour protéger leur emploi contre les mesures prises par le ministre des Pêches et son gouvernement, qu'il n'est pas prêt à laisser ce poisson traverser la frontière ni à laisser Joyce Brown et ses collègues perdre leur emploi.

Le ministre et son gouvernement ont réduit les prestations d'assurance-chômage. Une fois la saison de la pêche terminée, Joyce Brown n'aura même pas droit à ces prestations.

M. Friesen: C'est faux, et vous le savez bien.

M. Skelly (North Island—Powell River): Elle et ses trois enfants se retrouveront à réclamer de l'assistance sociale à cause des mesures prises par le ministre. Elle est aujourd'hui à Ottawa et elle supplie le gouvernement de ne pas lui faire cela, ni à elle, ni à ses enfants, ni à la localité.

M. Friesen: Vous savez que c'est faux.

M. Crosbie: Vous êtes un sacré menteur.

M. Skelly (North Island—Powell River): La Chambre de commerce de Prince Rupert a tenu à peu près les mêmes propos dans un mémoire. Le député est-il prêt à se tenir aux côtés des députés du NPD, aux côtés des membres du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés et à leur dire que ces emplois sont concurrentiels et que, grâce à eux, on pourra continuer d'élever des familles dans ces localités? Le député est-il prêt à se tenir aux côtés de ces femmes, ou va-t-il écouter les balivernes du ministre des Pêches et des autres ministériels du gouvernement?

M. Worthy: Bien sûr que je me tiendrai aux côtés de ces femmes. Quelques-uns des membres du syndicat de Prince Rupert ont passé l'heure du déjeuner avec moi. Ce n'est pas du gouvernement dont ils doivent se préoccuper lorsque leur emploi est en jeu. Je crois que le député est assez âgé pour se rappeler l'époque où son collègue était à la tête de la Colombie-Britannique en 1974, et il devrait comprendre ce que c'est que d'être réellement préoccupé au sujet des emplois.

Le député a fait allusion aux dames de Prince Rupert. Je sais qu'elles sont ici et qu'elles ont de vives préoccupations. Des fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement ont écouté leurs doléances. Chacune d'elles a déclaré que l'industrie de la Colombie-Britannique était concurrentielle, qu'elle possédait le poisson de la meilleure qualité au monde. Hier, le collègue du député m'a lancé de l'autre côté de la pièce, à la réunion du comité permanent, que l'industrie de la Colombie-Britannique était la meilleure au monde. Si le député le croit vraiment, il saura qu'elle va être concurrentielle.

La qualité de notre poisson est la meilleure au monde. Nos travailleurs sont les meilleurs au monde. L'industrie reconnaît qu'elle a les moyens de payer les salaires que reçoivent les travailleurs tout en restant concurrentielle. Nous les écoutons et nous nous préoccupons des emplois de tous les gens de la Colombie-Britannique, du Canada en fait, mais je n'admets pas que l'on dise que les gens de ce secteur ne peuvent pas être concurrentiels par rapport aux travailleurs des autres pays du monde.

Le député sait que de 75 à 80 p. 100 des saumons que ces travailleurs transforment sont exportés dans le monde entier. Je n'admets pas ce que le député dit, mais je suis disposé à prendre la défense des travailleurs n'importe quand.

M. Friesen: Nous venons d'entendre le député de Comox nous parler des pertes d'emplois dans l'industrie de la pêche.

M. Skelly (North Island—Powell River): Je rectifie. Ce type n'arrive jamais à parler sans se tromper. Il s'agit de North Island—Powell River.

M. Friesen: Pardon, Comox—Powell River.

M. Crosbie: Il est odieux de toute façon.

Les crédits

M. Friesen: Je tiens à parler de ce qui se passe dans l'industrie de la pêche. Si le député veut parler de pertes d'emplois, je lui conseille de vérifier les statistiques.

En Colombie-Britannique, il y avait 2 972 emplois d'ouvriers d'usines de traitement en 1984. En 1985, il y en avait 3 695. En 1986, il y en avait 3 788. En 1987, il y en avait 3 746. En 1988, il y en avait 4 051. Cela représente une augmentation d'à peu près 33 p. 100 en quatre ans. Et le député de Comox a le culot de parler de pertes d'emplois dans l'industrie de la pêche.

M. Skelly (North Island—Powell River): Il y a ici Thelma Peterson, de Prince Rupert. Elle travaille dans une usine de traitement de poisson.

M. Siddon: Elle a un emploi.

M. Skelly (North Island—Powell River): Elle a un emploi, mais elle est à Ottawa parce qu'il est menacé. On expédie déjà du poisson par camion de Prince Rupert. Son mari est infirme et elle est le seul soutien financier de sa famille. Il se trouve que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) menace son emploi.

• (1530)

M. Siddon: Elle a un emploi.

M. Skelly (North Island—Powell River): Le gouvernement, en augmentant la période nécessaire pour avoir droit à l'assurance-chômage, va faire en sorte que Thelma Peterson et ses collègues ne pourront plus avoir droit à l'assurance-chômage. Ceux qui auront de la chance toucheront des prestations hebdomadaires réduites.

Je voudrais demander au député de se lever à nouveau avec ces femmes et de déclarer qu'il n'est pas disposé à les voir perdre leur assurance-chômage et devoir devenir le seul soutien financier de leur famille—dans le cas présent une femme avec un mari infirme et dans l'autre cas, une mère seule avec trois enfants—qu'il n'est pas disposé à les voir vivre de l'assistance sociale. Le député est-il prêt à prendre la parole et à dire au gouvernement que les propositions concernant l'assurance-chômage sont injustes, qu'elles causent du tort à ces gens et qu'il n'est pas disposé à voir imposer un règlement qui permettrait que le poisson soit expédié par camion aux États-Unis pour y être transformé. Le poisson est déjà expédié par camion de Prince Rupert dans l'État de Washington. Ces camions pleins de poisson passent déjà devant leur usine en descendant vers l'État de Washington.

Je demanderais au député de prendre la parole et de déclarer qu'il est opposé à ce règlement sur le chômage, qu'il est opposé au règlement établi par le ministre des Pêches qui fera disparaître les emplois de ces personnes, les empêchera de toucher l'assurance-chômage et causera un tort irréparable à la collectivité. La Chambre de commerce de Prince Rupert s'en fait l'écho exactement dans les mêmes termes. Pourquoi le député n'écoute-t-il pas?

M. Worthy: Madame la Présidente, j'écoute et le gouvernement également. Je peux lui assurer que les personnes dont il parle se trouveront fort mieux des mesures du gouvernement. Elles ne veulent pas beaucoup plus d'assurance-chômage, mais du travail intéressant. Elles veulent des emplois plus nombreux et meilleurs. Elles savent qu'elles l'obtiendront grâce au gouvernement. Il y a des exemples dans l'industrie des pêches, à laquelle appartiennent les gens qui sont en visite ici cette semaine. Comme ils l'ont expliqué, des tonnes et des tonnes de poisson de fond et de corégone n'arrivent jamais à l'usine de tranformation. Ils veulent voir ces poissons et ces emplois en Colombie-Britannique On se livre en haute mer à un véritable pillage des stocks de saumon qui appartiennent à la Colombie-Britannique. Ce sont ces emplois qu'ils veulent voir en Colombie-Britannique et sur nos côtes. Ils veulent bénéficier des dizaines et des centaines de millions de dollars que le gouvernement actuel investit dans les programmes de mise en valeur des salmonidés destinés à ramener davantage de poisson sur nos rives. Ce sont ces emplois qu'ils veulent voir développer sur leur côte.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, comme je crois que vous l'avez accepté, nous, de l'opposition officielle, avons convenu de diviser notre temps de parole en deux segments de dix minutes plus cinq minutes réservées aux questions, au lieu de la période de 20 minutes plus dix.

Je me réjouis de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat de cette motion visant à protéger les emplois de la côte ouest du Canada reliés au secteur de la pêche au hareng et au saumon. Cette motion a trait au libre-échange, et elle a trait aux pêches.

M. Crosbie: Elle n'a rien à voir avec le libre-échange. Quelle baliverne!

M. Mifflin: Depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange, la politique en matière de commerce est raisonnablement claire, sinon ses conséquences. J'aimerais pouvoir en dire autant de la politique en matière de pêche. Si je demandais quelle est aujourd'hui la politique du Canada à cet égard, je me demande qui répondrait au nom du gouvernement. Serait-ce le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) ou celui du Commerce extérieur (M. Crosbie)? Ce n'est pas qu'une question pour la forme, car je les ai vus à la Chambre se renvoyer les

questions de politique sur la pêche comme une balle de tennis. Pas étonnant que la politique ne soit pas claire.

Nous examinons aujourd'hui la situation dans laquelle le gouvernement conservateur a capitulé devant les exigences formulées par les États-Unis dans le cadre du GATT pour obtenir un accès pratiquement illimité au saumon et au hareng canadiens non transformés. Ces nouvelles règles, concédées le 26 avril dernier, ont annulé les règles de longue date interdisant l'exportation de saumon et de hareng non transformés. Maintenant, elles exigent seulement que le poisson soit déposé à un endroit désigné de débarquement pour y être compté avant d'être exporté. À court terme, ces changements risquent de faire perdre des milliers d'emplois dans le secteur de la transformation en Colombie-Britannique. À long terme, elles créent un dangereux précédent qui pourrait marquer l'affaiblissement du pouvoir du Canada de gérer et de conserver de précieuses ressources en poisson.

Comme si ce n'était pas assez, le gouvernement américain a jugé insatisfaisante cette initiative audacieuse. Cette mesure nous exposait à des représailles en vertu des lois commerciales américaines à moins que nous garantissions aux États-Unis qu'ils pourraient acheter notre poisson sans que celui-ci ne touche le sol canadien. Que s'est-il passé ensuite? Le gouvernement conservateur, visiblement effrayé de ce que «Big Brother» allait faire, a offert de soumettre à l'arbitrage, dans le cadre du mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange, cette question sur laquelle il avait déjà fait d'énormes concessions.

M. Crosbie: Elle n'a pas été soumise à l'arbitrage. Vous êtes mal informé.

M. Mifflin: Elle sera soumise à l'arbitrage, et ce qui est bizarre, c'est que les arbitres devront déterminer si les modifications apportées au règlement sont conformes ou non aux lois américaines et non aux lois canadiennes.

M. Crosbie: Mon Dieu! vous êtes complètement déboussolé. C'est absolument ridicule.

M. Mifflin: Pas aux lois internationales, mais aux lois américaines. De plus en plus, nous avons l'air de citoyens de second ordre dans notre propre pays. Ce n'est pas un sentiment très agréable au moment où nous nous apprêtons à célébrer la Fête du Canada avec notre famille et nos amis dans tout le pays.

Aujourd'hui, malgré les nombreuses garanties qu'on nous a données en ce qui concerne le libre-échange durant la campagne électorale, l'industrie des pêches de la côte est est menacée. Maintenant que les États-Unis ont contesté avec succès les restrictions imposées par le Canada relativement à l'exportation de poisson non traité de la côte ouest, la prochaine étape logique pour eux serait de contester le même genre de restrictions relativement à l'exportation de poisson non traité de la côte est. Peu importe que tout cela soit lié aux politiques commerciales ou aux politiques en matière de pêches. Ce qui importe, c'est que les travailleurs de l'industrie des pêches au Canada sont menacés par des forces extérieures sur lesquelles le gouvernement, en fait n'importe quel gouvernement souverain, devrait exercer un certain contrôle.

Je prétends que tout comme l'objectif de la politique de défense est de protéger le Canada et les intérêts et le bien-être de tous les Canadiens, la politique en matière de pêche devrait être conçue, clairement et indubitablement, tout d'abord et avant tout pour protéger les pêcheurs et tous les Canadiens qui travaillent dans le secteur de la pêche. C'est un secteur d'activité qui représente des milliards de dollars et qui fait du Canada le premier exportateur de poisson au monde.

Je n'en croyais pas mes oreilles, ce matin, lorsque le ministre des Pêches et des Océans a laissé entendre que nous ne représentions pas grand-chose sur le plan international. Nous sommes le plus grand pays exportateur. Ce n'est pas étonnant que nous ayons autant de problèmes. Est-ce que la politique actuelle protège les pêcheurs? C'est la question clé. J'ai déjà exposé quelles en seraient les conséquences pour les pêcheurs de Colombie-Britannique. Qu'en sera-t-il pour les pêcheurs de la côte est, ceux de Terre-Neuve. Demandez aux pêcheurs des baies Bonavista, Trinity ou Conception. Ils se lèvent le matin, et voici ce qu'ils voient. Ils voient tout d'abord les signes de la mauvaise gestion. Ils voient que l'on a donné une partie des stocks de morue du Nord à la France, pour qu'elle accepte de soumettre la question des limites de la zone économique de Saint-Pierre et Miquelon à un arbitrage international, tout comme on a donné aux États-Unis des emplois d'usines de transformation qui étaient en Colombie-Britannique.

Comble de l'ironie, des chalutiers-usines battant pavillon Français harcèlent les pêcheurs de Terre-Neuve et leurs palangriers, détruisent leur matériel dans notre propre zone économique. L'espoir d'une prise permise de 400 000 tonnes par an qui figurait dans le rapport Kirby de 1982 a été ramené, en 1988, à 255 000 tonnes. Une recommandation récente de scientifiques fédéraux, confirmée par un groupe d'experts, préconise une réduction supplémentaire en 1989, pour ramener la prise permise à 125 000 tonnes. Je regrette de dire cela, mais il semble bien que le pire soit encore à venir.

Qu'est-ce que ces pêcheurs constatent encore? Que d'autres étrangers, surtout des Espagnols et des Portugais, surexploitent nos pêches. Quand l'Espagne et le Portugal sont entrés dans la Communauté économique européenne en 1986, l'Organisation des pêcheries du nord de l'Atlantique, la NAFO, a alloué 23 200 tonnes de poisson aux pays de la CEE, mais cette dernière a fixé elle-même à 102 000 tonnes de poisson ses propres contingentements. Et pour faire bonne mesure, les pays membres de la CEE en ont pris 171 000 tonnes. La NAFO a refixé de nouveau à 23 000 tonnes de poisson les contingements de la CEE en 1987. Cette fois, cette dernière s'est donné des contingentements de 110 000 tonnes de poisson et les pays membres en ont pêché 140 000. La Communauté économique européenne s'est donc alloué cinq fois plus de prises que la quantité permise et elle en a pêché sept fois plus.

• (1540)

À cause de cette mauvaise gestion et comme ils savent que les stocks de morue du nord sont sérieusement réduits, nos pêcheurs entrevoient la possibilité d'une catastrophe écologique qui ne fera pas que ruiner l'économie de Terre-Neuve, mais qui mettra à mal les localités de la Nouvelle-Écosse et qui touchera aussi très durement les localités littorales du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Et ils constatent aussi que les 250 navires-usines qui opèrent le long de nos côtes et à l'intérieur de notre zone économique feront moins l'objet de la surveillance et du contrôle dont nous avons absolument besoin pour faire respecter nos règlements dans cette zone depuis que le gouvernement a annoncé qu'il retirait notre vieille flotte d'avions de repérage en fermant la base des Forces canadiennes de Summerside. Or, ces appareils effectuent 800 des 900 heures de vol nécessaires pour surveiller le littoral de l'Atlantique. Quand on songe à cette mauvaise gestion des pêches et à la catastrophe écologique dont j'ai parlé, on se serait attendu à toute autre chose de la part du gouvernement.

Les pêcheurs craignent que des emplois soient perdus en dépit de ce que l'on dit à la Chambre. Il y a 65 000 pêcheurs enregistrés dans la régon de l'Atlantique et 30 000 employés qui travaillent dans 900 différentes usines.

L'industrie de la pêche et de la transformation emploie 14 000 personnes en Colombie-Britannique. Ces emplois, comme nous pouvons le constater à la Chambre aujourd'hui, sont gravement menacés.

Nous constatons autre chose également. Nous voyons que le gouvernement adopte des règlements et des mesures qui ne sont que des palliatifs, même s'ils partent d'une bonne intention, et pareille politique sème la confusion et la colère chez les pêcheurs.

Nous avons une nouvelle politique de fermeture des usines de transformation du crabe à Terre-Neuve, une politique qui est entrée en vigueur le 31 janvier dernier. Soyons justes envers le ministère et les fonctionnaires: la nouvelle politique visait à faire cesser la pêche en même temps dans tous les districts et à garantir qu'aucun pêcheur ne dépasserait son quota. Aux termes de la nouvelle politique, on ne permettrait pas de décharger des crabes à compter de minuit à la date prévue. Autrement dit, les crabes dans les casiers devaient être laissés dans l'océan; il était interdit de les garder.

Pour que cette procédure donne de bons résultats, il fallait prévenir les pêcheurs assez longtemps d'avance, ce qui dépend de facteurs comme le nombre de trappes en place, la grosseur du bateau et les conditions atmosphériques. Pris séparément ou ensemble, ces facteurs sont appelés à varier. Le délai qui pourrait être acceptable dans le cas d'un bateau de 65 pieds avec 800 trappes sur une mer calme serait nettement insuffisant au capitaine d'un bateau naviguant sur une mer agitée avec un nombre différent de trappes.

Ce qui est arrivé à Bonavista la semaine dernière, c'est que beaucoup de pêcheurs qui avaient leur quota quand on a annoncé la fermeture de la pêche n'ont pas eu le temps de vider leurs casiers et de rentrer au port avec leurs prises. Ils ont dû les jeter à la mer. Les crabes avaient été pris, mais les pêcheurs ont été forcés de se lever en plein milieu de la nuit, de quitter le port, de remonter leurs casiers, de jeter le crabe à la mer et de rentrer les mains vides. Ils étaient fâchés et irrités, avec raison, je pense. Dans les circonstances et compte tenu de la nouvelle politique, on aurait dû les prévenir plus longtemps à l'avance.

Est-ce que ces politiques protègent nos pêcheurs? Ils pensent que non et, franchement, je ne le pense pas non plus. Je suis certain que des députés des deux côtés de la Chambre partagent cette opinion. Ces pêcheurs sont des gens honnêtes, durs à l'ouvrage qui font confiance à la parole d'autrui. J'estime que le gouvernement les a abusés. Chose certaine ils ne seraient pas d'accord avec le ministre des Pêches et des Océans qui dit que leur situation n'a jamais été si bonne.

Je pourrais continuer de narrer ces malheurs jusqu'à l'ajournement du 30 juin, si la Chambre s'ajourne ce jour-là. Les pêcheurs ont des tas d'ennuis. Mais je ne tiens pas à regarder en arrière. Il est toujours intéressant de regarder du côté du passé, malheureusement on vit devant soi.

Ce qu'il faut, c'est une remise à neuf de notre politique des pêches de façon à protéger nos pêcheurs. Pour dire les choses carrément, il faut une politique des pêches qui garantisse du travail à nos pêcheurs et à nos ouvriers. Nous voulons braquer les feux sur l'industrie de la pêche, pour qu'elle devienne un sujet d'actualité nationale. Enfin, il nous faut des politiques d'appoint et des politi-

ques étrangères qui mettent en oeuvre et soutiennent nos politiques de pêche, des politiques propres à donner à notre industrie la santé, la rentabilité et l'élan nécessaires.

Moi qui représente une circonscription dominée par la pêche, j'appuie résolument cette motion demandant que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest, celui de ne pas permettre que les emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

M. Crosbie: Et moi qui croyais que ce débat était consacré à l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest! Le député d'en face a passé tout son temps à parler de la pêche de la côte est. Ces deux industries sont distantes d'environ 3 000 milles. Si le député connaît aussi bien la pêche de la côte ouest que celle de la côte est, Dieu nous protège.

Quand je présenterai mes propres observations, je développerai ce point. Le différend qui existe au sujet de la réglementation du saumon et du hareng de la côte ouest n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Il est né d'une plainte déposée en 1986. Il s'agit d'une plainte au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et non pas de la législation américaine ou de l'Accord de libre-échange qui n'existait pas encore.

Il s'agit d'un différend qui porte sur la signification des règles commerciales internationales du GATT quant à telle ou telle réglementation. Lorsque la question sera soumise, soit dit en passant, à un groupe spécial constitué au titre de l'Accord de libre-échange canado-américain, ce groupe ne s'inspirera pas du tout du droit américain. Le droit américain n'a rien à voir dans notre question. Il n'en sera pas tenu compte.

Ce dont le groupe spécial va tenir compte, c'est l'article 18. Il va examiner la conformité de nos prescriptions de débarquement du saumon et du hareng du Pacifique aux obligations que nous avons contractées en vertu du GATT. Voilà ce qu'il va examiner.

Le député a parlé de la protection des pêcheurs. Je vais pouvoir m'étendre là-dessus dans mon intervention. Je tiens à lui signaler que si le Canada ne tient pas compte des décisions du tribunal du GATT à propos de cette réglementation applicable sur la côte ouest du Canada, les États-Unis seront en droit en vertu du GATT d'user de représailles envers le Canada. Quel que soit le montant du préjudice commercial qu'ils subiraient du fait du maintien de notre réglementation jugée par le GATT incompatible et nuisible pour eux, ils pourraient prendre des mesures de représailles à l'égard de nos marchandises. Les Américains pourraient choisir comme ils l'entendraient les marchandises canadiennes contre lesquelles ils prendraient de telles mesures. Ils pourraient fort bien par exemple s'en prendre aux produits de la pêche de la côte est—le homard de la côte est, ou la morue, ou ce qu'on voudra. J'aimerais entendre le député nous dire ce qu'il pense de la situation qui résulterait de ce que le Canada n'aurait pas tenu compte d'une décision d'un groupe spécial du GATT, et du tort que cela causerait à ses propres pêcheurs de la côte est. J'aimerais bien entendre le député nous parler de cela.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Comme il s'agit d'une période de cinq minutes de questions et observations, le ministre accordera peut-être au député un peu de temps pour répliquer à ce que le ministre a déjà dit.

M. Mifflin: Madame la Présidente, il n'y a pas grand chose à réfuter, à mon avis. Je remercie mon vis-à-vis de ses propos sur ma connaissance de l'industrie de la pêche. Je dois lui rappeler que j'ai été élevé dans une famille qui a pratiqué la pêche pendant sept générations. Il faut bien qu'il m'en reste quelque chose, le ministre en conviendra.

Il y a une question que je me pose, cependant. Je me demande encore et je suis sûr que les députés d'en face, et surtout les néo-démocrates, se demandent aussi, pourquoi nous avons dû recourir à un mécanisme de règlement des différends après avoir admis, dans le cadre du GATT, que nous aurions dû changer nos règlements de toute façon.

Nous portons l'insulte à son comble. Il n'est pas étonnant que ces gens soient furieux. Je le répète. Plus j'entends les députés d'en face parler de cette motion, plus je l'appuie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat avec le député de Burin—Saint-Georges.

M. Crosbie: Il va répéter la même chose.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Nous verrons, madame la Présidente. Le député de

Saint-John's-Ouest en jugera lui-même. Comme il passe après moi, j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire.

Je veux d'abord féliciter le député de Nanaïmo—Cowichan d'avoir proposé cette motion et de l'avoir rédigée en termes si éloquents. Cette éloquence n'est pas à lui, cependant. Elle appartient à un autre député. Rendons-lui ce qui lui est dû. Il s'agit du député qui est actuellement ministre des Pêches (M. Siddon). Une bonne partie de la motion est de lui. C'est lui qui a dit que le gouvernement «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par des mesures gouvernementales.

• (1550)

C'est lui qui a dit ça, madame la Présidente. Je félicite mon collègue, le député de Nanaïmo—Cowichan d'avoir rédigé cette résolution en des termes que le ministre des Pêches (M. Siddon) acceptera certainement. Comment peut-on s'opposer à une telle résolution? Elle demande à la Chambre de réaffirmer l'engagement qu'a pris le gouvernement de ne pas permettre que l'industrie du saumon et du hareng soit menacée par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT. J'imagine que tout le gouvernement serait d'accord avec cette résolution. Je le suis, moi.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous dire pourquoi. Comme beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, j'ai reçu ces derniers jours la visite de citoyens de Prince-Rupert et d'autres localités de la Colombie-Britannique qui ont fait tout ce chemin pour venir nous expliquer en détail ce qui les attend. Je représente une circonscription de pêche qui est la plus importante au pays, je crois, de par le nombre de personnes qui travaillent dans ce secteur, soit à pêcher soit à traiter le poisson. En effet, on compte 16 000 de ces travailleurs dans la circonscription de Burin—Saint-Georges. Je prétends représenter la plus grande circonscription de pêche au pays.

J'ai tout de suite souscrit à la cause de ces citoyens de Prince-Rupert et d'autres localités de la Colombie-Britannique après les avoir entendus et avoir constaté avec quel sérieux ils avaient préparé leur dossier. Je crois que beaucoup de députés connaissent bien le document que j'ai ici en main et qui constitue un appel aux Canadiens. Aussi, pour l'édification de celui qui occupe le poste de ministre des Pêches, je vais citer d'autres propos à lui. Il a dit le 17 novembre 1987: «Nous ne permettrons pas que ces emplois soient mis en péril.» Il parlait évidemment d'emplois en Colombie-Britannique qui font grandement l'objet de la motion d'aujourd'hui. «Nous ne permettrons pas que ces emplois soient mis en péril.» C'était le 17 novembre 1987.

Le 3 mai 1989, soit il y a à peu près un mois, il disait tout autre chose, à savoir: «Je n'ai jamais dit que les emplois en question ne seraient pas touchés.» J'estime que ces deux déclarations sont absolument contradictoires. Il croit l'une ou l'autre chose. Il ne peut pas vouloir dire les deux, à moins que les règles du jeu aient été modifiées entre-temps. C'est manifestement ce qui s'est produit dans ce cas-ci. Les gens qui ont préparé le document en question ont tout à fait raison d'intituler cette partie: la trahison de l'industrie.

Si le temps me le permettait, madame la Présidente, je pourrais vous parler pendant bien longtemps de la trahison de l'industrie de la pêche sur la côte est. Cependant, aujourd'hui, arrêtons-nous un instant sur la côte ouest. Auparavant, revenons sur les propos du député de la circonscription de South Shore où est située la conserverie de poisson de Lockeport. Il y a moins d'un mois, le 16 mai, il a déclaré que la Nouvelle-Écosse exportait 1 000 emplois par année en même temps que son poisson entier. Cette affirmation venait d'un député du même parti que le ministre des Pêches et des Océans, qui a félicité son gouvernement aujourd'hui et l'administration dont il fait partie pour la façon dont on obtient le meilleur prix possible pour le poisson vendu. Il s'est vanté de s'assurer seul qu'on conditionne de poisson au Canada. Je tiens à lui dire que ce n'est pas là ce qu'on peut déduire des chiffres.

Il y a un instant, j'ai obtenu ces chiffres récents de Statistique Canada qui montrent qu'en 1988, nos exportations de produits de première transformation dans le secteur de la pêche—c'est-à-dire le poisson entier, le poisson habillé, les filets et les blocs—s'élevaient pour tout le Canada à 371 900 tonnes métriques. C'est là le chiffre à se rappeler. Si on compare cela à nos exportations de poisson ayant fait l'objet d'une seconde transformation, à savoir, le poisson fumé, salé, mis en conserve et le reste, on s'aperçoit que ce dernier chiffre est de 204 900 tonnes métriques, soit à peu près deux fois moins. Fondamentalement, nous exportons encore à l'état brut deux tiers de tout le poisson que nous prenons au Canada.

Je ne peux absolument pas comprendre que le ministre des Pêches et des Océans puisse s'en vanter. Il a fait une autre affirmation qui mérite d'être refutée. Il a déclaré, et j'ai pris en note ces paroles ce matin, que le Canada se trouve dans les premières places sur le plan de la compétitivité. Il a affirmé que nous étions descendus à la onzième place lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, mais que nous nous trouvons maintenant dans les premières places. Je suis d'accord avec lui sur une chose. Nous sommes descendus très bas sur la liste. Je vais lui dire à quel point. Je m'appuie sur les derniers

chiffres économiques de la Banque mondiale alors qu'on compare les taux de croissance de 1980 à 1987. Selon la Banque mondiale, le Canada n'occupe ni le premier ni le deuxième rang, comme le ministre le prétend, et comme le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Valcourt) l'a affirmé récemment. On est loin d'occuper cette place.

Voilà ce que dit la Banque mondiale à ce sujet. C'est là l'organisme où ira mon bon ami de St. John's Ouest—je voudrais être le premier à le prédire publiquement. Lorsqu'il quittera la vie politique, ce sera plus tôt que bien des gens le pensent. Il a décidé fondamentalement d'aller travailler pour la Banque mondiale. Sauf erreur, il en sera le nouveau président. Il devra alors souscrire à ces chiffres. Aujourd'hui, je lui dis: «Allez-y mollo. Ne faites ni ne dites rien qui puisse indisposer ceux qui pourraient vous embaucher dans un an ou deux.» La Banque mondiale a dit que le Canada ne figure ni au premier ni au second rang pour ce qui est de la croissance. Depuis huit ans, il figure en fait au 46e rang. Quarante-cinq pays ont trouvé le moyen de croître plus rapidement que le Canada depuis sept ou huit ans.

Une voix: Pouvez-vous en nommer quelques-uns?

M. Simmons: Bien sûr. L'Allemagne de l'Ouest, le Japon. Le ministre en veut peut-être d'autres. Il y en a 45. Ce n'est pas mal.

Par ailleurs, le Canada ne figure pas parmi le gratin des pays industrialisés. Voici ce que déclare à ce sujet *The Economist* de Londres, la grande revue conservatrice de droite qui sert de lecture de chevet à mon collègue de Toronto et de St. John. *The Economist* compare le rendement de 13 pays industrialisés. Depuis un an, la croissance de la production industrielle au Canada a été la plus lente des 13 pays industrialisés de son groupe, ou presque n'étant supérieure qu'à celle de la Grande-Bretagne. La croissance de la production industrielle de tous les autres pays, y compris les États-Unis, la Suède et l'Allemagne de l'Ouest a été plus rapide.

Je constate que je n'ai guère plus de temps à ma disposition. Le gouvernement ferait bien d'adopter en l'occurrence une attitude un peu plus terre à terre. Il ferait bien de solliciter les avis des gens de Prince-Rupert, et de ceux de Burgeo, Fortune, Grand Bank et Marystown dans ma circonscription. Écoutez un peu ce qu'ils disent au gouvernement du Canada: Tout d'abord, avant d'exporter du pays du poisson non transformé, mettez en oeuvre une réglementation qui garantisse que les besoins en poisson des Canadiens sont satisfaits.

Ensuite, faites en sorte de mettre fin à la surpêche de nos réserves que pratiquent les flottes étrangères. Mes électeurs sont parfaitement au courant de l'impact dévastateur que les largesses du gouvernement ne manquent pas d'avoir sur leurs activités de pêche et les perspectives d'emploi dans les conserveries de poisson.

Ensuite, augmentez les crédits affectés à la conservation et à la protection du poisson. Enfin, mettez sur le champ un programme d'aide à l'intention des travailleurs à terre, des travailleurs d'usine et des pêcheurs.

Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas compte des sages avis que lui fournissent les gens qui sont sur place et qui sont parfaitement au courant du problème véritable. Pourquoi le ministre tient-il tant à ce que tout le monde ait tort, hors lui? Les électeurs en Colombie-Britannique et les membres du Conseil des pêches ont-ils si tort de dire: «La réponse du gouvernement du Canada aux conclusions du GATT n'a guère tenu compte de la politique économique nationale légitime et établie de longue date. Dit-il à ses propres gens qu'ils ont tort lorsque ceux-ci insistent: «Pire encore, cette affaire risque de mettre en péril la capacité du secteur de participer au renforcement de l'économie de la Colombie-Britannique de façon à favoriser l'utilisation complète de ses ressources naturelles.

• (1600)

En terminant, permettez-moi d'adresser cette supplique au ministre de la Colombie-Britannique. Pourquoi ne descend-il pas de ses grands chevaux et ne cesse-t-il pas de répéter ce que le premier ministre et les gens qui arrangent les choses lui sussurent à l'oreille. Pourquoi n'accepte-t-il pas de rencontrer les gens de Prince Rupert, ainsi que les représentants du conseil des pêches et de l'UFFAW, afin de discuter avec eux? Si ceux-ci parvenaient à lui faire entendre raison, peut-être ne se couvrira-t-il plus de ridicule lorsqu'il prendra la parole à la Chambre pour parler du poisson.

Mme Langan: Madame la Présidente, je me réjouis de ce que le député ait commenté les propos du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). J'ai été toute surprise d'entendre ces mêmes propos aujourd'hui et j'aurais

aimé que le député examine certaines des choses qu'il a dites. Je souhaiterais qu'il le fasse maintenant.

Le ministre dit que ce serait plutôt idiot d'expédier par camion aux États-Unis du poisson sur de la glace. Or, cela se fait déjà entre Prince Rupert et l'État de Washington. Le ministre dit que le Canada est un petit producteur, qu'il intervient pour 20 p. 100 de la production mondiale. Le Canada ne compte que pour 0,5 p. 100 de la population mondiale et il produit 20 p. 100 du poisson. Cela fait-il de nous un petit producteur?

Le ministre dit que l'industrie veut acheter du poisson en Alaska. Toutefois, devant le comité permanent, le conseil des pêches de la Colombie-Britannique a dit tout le contraire. Le ministre dit que nous sommes sur la voie de la prospérité. Étant donné la politique du gouvernement, il ne s'agit sûrement pas d'une voie ferrée. J'ai plutôt l'impression que le pays s'en va à vau-l'eau.

M. Boyer: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre la députée. . .

Une voix: Alors, pourquoi le faire?

M. Boyer: C'est que, pour répondre à sa collègue, nous en sommes aux questions et aux observations relatives à la dernière intervention, celle d'un député de Terre-Neuve. Or, il n'est question que des déclarations du ministre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je demande à la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan), comme je l'ai demandé au ministre, de laisser au député qui vient de parler la chance de dire son mot après qu'elle aura fini. Je lui rappelle que la période des questions et des observations est de cinq minutes.

Mme Langan: Madame la Présidente, c'est l'une des nombreuses questions sur lesquelles j'aurais voulu recueillir les commentaires du député. Vous verrez d'ailleurs dans le hansard que j'ai demandé, au début de mon intervention, que le député commente les déclarations que le ministre a faites un peu plus tôt aujourd'hui.

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie la députée de Mission—Coquitlam pour ses observations et sa question. Je serai très heureux de lui faire part de mes commentaires. En guise d'explication, mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception a longuement commenté la déclaration très idiote du ministre qui a affirmé que le Canada était un producteur modeste.

M. Siddon: Je n'ai pas dit cela.

M. Simmons: J'ai écouté le ministre et ce sont exactement les termes qu'il a utilisés. Je les ai sous les yeux et j'aimerais bien le voir nier ses paroles lorsqu'il recevra le hansard. Il a déclaré: «Le Canada n'est qu'un modeste producteur.

Si nous sommes le plus gros exportateur de poisson du monde entier, on peut difficilement dire que nous sommes modestes. Si nous sommes responsables de 20 p. 100 de la production totale, nous sommes loin d'être des producteurs modestes. Nous sommes responsables de 20 p. 100 de toutes les prises de poissons du monde, un sur cinq, 20 p. 100, c'est 20 p. 100. Le ministre comprend-il? Un cinquième de la production mondiale du poisson provient du Canada et le ministre a le culot de qualifier notre production de modeste, ou devrais-je plutôt parler de son ignorance pour être charitable?

M. Siddon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas qu'il soit conforme au Règlement de la Chambre de citer des paroles sans tenir compte du contexte réel dans lequel elles ont été prononcées. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voulait peut-être soulever une objection, mais cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Il reste une minute au député.

M. Simmons: Madame la Présidente, je demanderais à mes énergiques collègues du NPD de ne pas trop s'énerver. C'est peut-être une occasion à ne pas rater. Le ministre dit peut-être en fait sous le couvert de son rappel au Règlement qu'à bien y penser, il a tort. Le ministre nie-t-il avoir dit que nous ne sommes qu'un producteur modeste? Il veut contourner la question. Je lui donnerais bien l'occasion de contourner tout ce qu'il veut à la condition qu'il se rétracte et dise qu'il avait tort, que nous ne sommes pas un producteur modeste, que nous sommes le plus grand exportateur de poisson au monde, ce qui est vrai et il le reconnaît.

Nous voulons à la tête du ministère des Pêches et des Océans un homme qui fasse l'impossible pour les pêches canadiennes et non un homme qui minimise nos efforts formidables dans le domaine des pêches.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'aimerais parler de la résolution concernant la situation de la pêche au hareng

et au saumon sur la côte ouest, car il y a là un grave problème qui touche un grand nombre de personnes. C'est un problème auquel, depuis que je suis ministre du Commerce extérieur, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie avec le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et ses services.

Pourquoi cette question nous pose-t-elle tant de difficulté? Tout d'abord, nous voulons nous assurer que les pêcheurs et les travailleurs d'usines de transformation du poisson de la Colombie-Britannique conservent leur emploi et continuent à prospérer. Nous savons qu'ils sont inquiets, puisqu'ils ont envoyé à Ottawa cette semaine une délégation d'environ 40 d'entre eux. Nous sommes également inquiets à ce sujet, tout comme nous nous inquiétons de la place qu'occupe le Canada dans le monde. Nous voulons que le Canada, dont l'élément vital est le commerce, continue de pouvoir prospérer par ses échanges avec le reste du monde. Sauf erreur, nos échanges commerciaux avec le reste du monde représentent de 30 à 35 p. 100 environ de notre Produit national brut.

Le Canada est un petit ou moyen pays et il est loin de constituter une puissance militaire. Tous les pays, qu'ils soient très grands, petits ou moyens doivent pouvoir compter sur ces échanges commerciaux avec le reste du monde et sur la réglementation internationale du GATT pour se défendre et pour protéger son commerce extérieur. Ce serait courir à notre perte que de ne pas respecter nous-mêmes ces principes. Dans ce cas, ce sont les petits et les moyens pays qui en souffriraient. Voilà pourquoi les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sont si importantes et pourquoi nous devons absolument respecter le jugement que le tribunal du GATT a rendu contre nous sur la question de savoir si nous respections bien les règles commerciales internationales.

Pourquoi est-ce si important pour les pêches? On a peut-être fait état précédemment des quantités de poisson débarqués au Canada; or, nous exportons 80 p. 100 de tout ce poisson. Si nous ne respectons pas chez nous la règle concernant le poisson et sa transformation, qu'adviendra-t-il des 80 p. 100 de nos exportations de poisson? Si nous ne respectons pas la décision qu'à la demande des États-Unis, qui constituent notre principal marché, le tribunal du GATT a rendu contre nous, comment pourrons-nous nous défendre si les États-Unis veulent recourir à des mesures de rétorsion contre nous en ce qui concerne le poisson?

Une voix: Cinq millions de dollars.

M. Crosbie: Nous ne savons pas si cela nous coûterait 5 millions de dollars. Nous ignorons à quelle mesure de rétorsion ils pourraient recourir. Cela pourrait nous coûter 10, 20, voir même 100 millions de dollars. Tout dépendrait des mesures de rétorsion qu'ils pourraient prendre.

En 1988, nous avons exporté pour 2,67 milliards de dollars de poisson, y compris 1,4 milliard de dollars aux États-Unis, 600 millions de dollars au Japon, et 437 millions aux pays de la Communauté européenne. C'est ce que nous devons garder à l'esprit quand nous parlons de cette décision du groupe d'experts du GATT. Nous ne pouvons pas nous couper du reste du monde, ne faire aucun cas des décisions du groupe du GATT, du fait que les règlements sont nettement contraires au GATT parce qu'ils sont protectionnistes, parce qu'ils dérogent aux règles du commerce loyal et libre. Nous ferions fi de tout cela pour maintenir ces règles?

• (1610)

M. Fulton: Pourquoi avez-vous envoyé Mickey Mouse à Genève?

M. Crosbie: Et les Américains nous diront ensuite, quand nous porterons plainte contre eux auprès du GATT et que nous obtiendrons un rapport, qu'ils ne tiendront pas compte des rapports du GATT qui nous sont favorables. Si c'est le jeu que le Nouveau Parti démocratique veut jouer, qu'il convainque la population, qu'il prenne le pouvoir et qu'il attende de voir où nous en serons après cinq ans de sa direction et de cette règle de la jungle dans le commerce. C'est là la difficulté.

Quel était le différend? À propos de pêcheurs, pourquoi n'êtes-vous pas attentif pour une fois?

M. Skelly (North Island—Powell River): Je suis de North Island.

M. Crosbie: Vous êtes insensé. Vous êtes trop ignorant pour écouter ceux qui veulent exposer leurs arguments. Taisez-vous et écoutez. Soyez poli et laissez au moins ceux qui sont venus de milliers de milles d'ici entendre mon point de vue au lieu de vous agiter aussi bruyamment.

Examinons la position des conditionneurs et des pêcheurs. On a donné les chiffres dans le courant de la journée. En 1984, quand nous sommes arrivés au pouvoir, il y avait 17 187 pêcheurs en Colombie-Britannique; ils sont aujourd'hui 20 613. Les travailleurs de la transformation du poisson, qui étaient 2 972 en Colombie-Britannique en 1984, sont aujourd'hui 4 051. Cela vous donne une idée de la situation des pêches sous notre gouvernement. Les chiffres nationaux sont tout aussi favorables: 84 038 pêcheurs en 1984, 93 551 aujourd'hui. Le nombre de travailleurs de la transformation était de 24 372 en 1984, et il est de 29 253 aujourd'hui. Le NPD

n'a pas le monopole du souci pour les gens, les travailleurs de la transformation ou les pêcheurs. Je me souciais d'eux et je m'en occupais il y a 20 ans, avant même que cette bande hétéroclite arrive à la Chambre. C'est pourquoi les pêcheurs et les travailleurs de la transformation m'élisent depuis 20 ans, madame la Présidente, et c'est pourquoi ils me rééliront pendant 20 autres années si je suis candidat. Ils savent que j'ai leurs intérêts à coeur, que je ne leur raconterai pas d'histoires au sujet de leurs emplois.

Je ne cherche pas comme la bande d'en face à les inquiéter au sujet de leur emploi, car pas un d'entre eux ne l'a encore perdu. C'est un fait, madame la Présidente. Pas un travailleur d'usine de transformation du poisson n'a encore perdu son emploi. Mais les députés de l'opposition cherchent à effrayer et à tromper les travailleurs pour les garder dans leur camp. Eh bien, madame la Présidente, nous sommes ici aujourd'hui pour leur dire exactement ce qu'il en est.

Cette situation ne touche en aucune manière les pêcheurs. Ceux de la Colombie-Britannique continueront à pêcher du saumon et du hareng. C'est une question qui touchera peut-être la plupart des travailleurs d'usine de transformation du poisson, mais pas les pêcheurs.

M. Simmons: Enfin, vous l'admettez.

M. Skelly (North Island—Powell River): Il est temps de vous réveiller.

M. Crosbie: Et pourquoi est-ce ainsi? En avril 1986, les États-Unis ont présenté une pétition en vertu de l'article 301 de la U.S. Trade Act pour protester contre une pratique commerciale injuste au Canada. On se plaignait du fait que, alors que les conditionneurs canadiens achetaient des quantités importantes de saumon de l'Alaska et de hareng non transformé, les conditionneurs américains se voyaient refuser tout accès au saumon et au hareng non transformé pêché en Colombie-Britannique. Voilà de quoi ils se plaignent et ils ont certainement le droit de le faire. Les Canadiens peuvent acheter leur saumon de l'Alaska non transformé et leur hareng non transformé, mais les Américains ne peuvent faire de même.

Les règlements pris en vertu de la Loi sur les pêcheries interdisent l'exportation du saumon rouge, du saumon rose et du hareng du Pacifique à moins qu'il ne soit transformé dans une usine de la Colombie-Britannique autorisée par le gouvernement fédéral.

M. Fulton: Depuis 1903.

M. Crosbie: D'autres espèces, par exemple, le saumon coho, le saumon quinnat, le saumon kéta, ne faisaient pas l'objet de ces règlements. Par le passé, nous avons acheté aux pêcheurs de l'Alaska jusqu'à 15 p. 100 du saumon transformé en Colombie-Britannique, et jusqu'à 8 p. 100 du hareng transformé en Colombie-Britannique étaient importés de l'Alaska.

M. Skelly (Comox—Alberni): Des excédents.

M. Crosbie: C'est pourquoi les Américains se sont plaints. Ils nous ont dit: «Ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre et, si vous ne nous permettez pas d'acheter votre saumon et votre hareng, nous allons nous plaindre au GATT.» Bien avant que nous ne signions l'Accord de libre-échange en décembre 1988, la commission du GATT a rendu sa décision en novembre 1987. Quelle était cette décision? Que les mesures que nous avions prises pour contrôler les exportations étaient incompatibles avec le GATT parce qu'elles restreignaient le commerce et qu'il ne s'agissait pas de mesures de conservation ou de commercialisation. Si nous maintenons ce règlement, les États-Unis auront le droit de réclamer au Canada le montant des dommages subis. Ils se rabattront sur les exportations canadiennes aux États-Unis et cela coûtera aux autres Canadiens—nous ne savons pas lesquels—10, 20, voire 100 millions de dollars parce que nous n'avons pas respecté la décision de la commission du GATT.

Le député là-bas dit qu'il se moque des autres Canadiens. Peu lui importe qu'en faisant fi de la commission, nous fassions souffrir d'autres Canadiens. Allez-y, ne tenez aucun compte de la commission et des lois commerciales internationales et donnez mauvaise réputation au Canada. Vous dites que vous ne voulez pas que le règlement soit modifié en Colombie-Britannique et au diable les conséquences. C'est la méprisable solution offerte par le Nouveau Parti démocratique. Ils sont totalement irresponsables, madame la Présidente. Ce parti se dit en faveur du GATT. Il ne voulait pas d'accord de

libre-échange avec les États-Unis, mais il appuyait le GATT, tout comme le Parti libéral.

Le 21 mars dernier, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) a dit ceci: «Je voudrais réaffirmer l'engagement solide et important de notre pays envers le commerce international et, en particulier, envers le GATT et rappeler que le développement et l'amélioration du commerce international sont essentiels à notre évolution économique et internationale.» C'est ce qu'il a dit. C'est la politique du Parti libéral. Les libéraux sont en faveur du GATT, sauf lorsqu'ils ont la chance de faire des bêtises politiques. Alors, ils ne sont plus en faveur du GATT. Alors, ils sont en faveur d'une mesure qui cause un problème au gouvernement, au lieu d'aider à y trouver une solution. Ils veulent empirer le problème. Voilà comment sont le NPD et le Parti libéral. Ils sont en faveur du GATT jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose de travers jusqu'à ce qu'ils puissent commettre des bêtises politiques et alors, ils ne sont plus en faveur du GATT, et nous n'en entendons plus parler.

M. Fulton: Que dire du droit de pêcher du poisson?

M. Crosbie: Le comité du GATT a remis sa conclusion. Nous avons étudié la question et négocié pendant des mois avec les États-Unis. Le 22 mars 1988, nous avons annoncé notre intention de supprimer les mesures non conformes au GATT et de les remplacer par des mesures conformes au GATT. C'est ce que nous avons fait. Nous avons tenu une série de consultations avec l'industrie, avec le syndicat et avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Nous avons tenu plusieurs réunions pour concevoir de nouveaux règlements sur les prises débarquées qui contribueront à bien gérer et à bien protéger les stocks de saumon et de hareng de la Colombie-Britannique.

Ces règlements ont pour objet principal de mieux gérer les stocks de saumon de la Colombie-Britannique et d'assurer leur protection. Personne ne peut en vendre directement en mer. Tous les pêcheurs doivent débarquer leur poisson depuis la fin avril, lorsque les nouveaux règlements ont été adoptés. Il faut débarquer son poisson à un poste de débarquement approuvé. Le poisson doit être observé et mesuré, et certains tests et vérifications biologiques doivent être faits afin que nous ayons l'information voulue pour gérer et protéger les stocks de saumon de la Colombie-Britannique. Puis, quiconque veut acheter du poisson peut le faire.

Soit dit en passant, il faut présumer que la situation est un peu plus favorable pour les pêcheurs de la Colombie-Britannique. Plus la concurrence est vive, mieux c'est pour eux. Il nous faut supposer que les pêcheurs de l'Alaska ne se plaignent pas parce que les consommateurs canadiens peuvent acheter du saumon ou du hareng de l'Alaska. Plus la concurrence est vive, meilleurs sont les prix. Mais il y a tous ces néo-démocrates qui aiment tant et veulent tant protéger les pêcheurs. Ils ne voient pas la contradiction entre leurs déclarations et leurs actions. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson ont des intérêts divergents que les néo-démocrates prétendent ne pas voir.

• (1620)

Pendant toute l'année 1988, nous avons eu des consultations avec le ministère des Pêches et des Océans, le syndicat des travailleurs de la Colombie-Britannique et le gouvernement provincial. Puis, le 29 mars, le représentant commercial des États-Unis nous a dit que même le nouveau règlement que nous proposions était jugé donner lieu à des pratiques commerciales injustes. Le 25 avril, nous avons abrogé notre ancien règlement parce qu'il permettait des pratiques commerciales restrictives et n'était pas conforme aux règles du GATT. Nous avons adopté de nouvelles exigences applicables aux arrivages de saumon du Pacifique et de hareng.

Nous croyons que s'il peut être mis à l'essai, le nouveau système permettra une bonne gestion des stocks de saumon et en garantira la qualité. Incidemment, ceux qui s'inquiètent pour l'industrie de la transformation en Colombie-Britannique verront que ce système lui sera profitable.

Les députés néo-démocrates ne nous aident pas beaucoup. En fait, pas du tout. Ils n'apportent aucun argument à l'appui de notre nouveau règlement sur les arrivages. Non. Ils prennent apparemment le parti des porte-parole des États-Unis qui se présenteront devant le comité du GATT. Ceux-ci pourront citer comme élément de preuve toutes les déclarations protectionnistes des députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique qui ne voient rien de mal à apporter de l'eau au moulin des Américains. Tout ce qui les intéresse, c'est de se faire un minable petit capital politique. Ils ne se soucient pas du tout du bien des travailleurs des usines de transformation du poisson. Ils n'éprouvent aucune sympathie pour les pêcheurs. Tout ce qui les intéresse, ce sont leurs petites machinations mesquines pour arriver au pouvoir.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: Le 23 mai 1989, les États-Unis ont demandé la création d'un groupe de règlement des différends en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange. Ce groupe examinera nos exigences applicables aux arrivages, à la lumière des obligations que nous impose le GATT. C'est là le noeud de l'affaire. Nous avons la chance d'avoir trois Canadiens au sein de ce groupe spécial. Il y a les deux membres canadiens et les deux membres américains. Ils ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le choix d'un président. Ils ont du tirer au sort. Le président sera un Canadien, le doyen de la faculté de droit d'Ottawa qui enseignait autrefois à l'Université de la Colombie-Britannique. Nous avons donc un président canadien, deux membres canadiens et deux membres américains. Ils feront leur travail conformément aux règlements commerciaux internationaux. Ils examineront le système pour voir s'il est conforme au GATT ou non. Si nous perdons notre cause, ce sera de la faute des députés néo-démocrates.

Les Canadiens n'ont pas perdu leur droit d'accès au poisson pris dans leurs propres eaux. Ils sont les seuls à pouvoir capturer du poisson dans leurs eaux. Ce sont le gouvernement et les règlements qui interdisent les ventes directes en mer. Ce sont les pêcheurs de la Colombie-Britannique qui doivent capturer le saumon et le hareng.

Les représentants de la Colombie-Britannique se fichent pas mal de la position des pêcheurs. Ils pensent qu'ils ont l'occasion de marquer des points politiques qui leur feront plus de bien que la cause des pêcheurs et celle des ouvriers des usines de transformation. Nous protégeons les deux. Nous protégeons les pêcheurs de la province qui vont avoir le droit exclusif de capturer le poisson en C.-B. et dans les eaux canadiennes, et nous protégeons les ouvriers des usines de transformation du poisson, parce que ces règlements vont faciliter la gestion et la conservation de ce secteur. Ils vont continuer et je serais surpris que le poisson capturé dans les eaux de la C.-B. ne soit pas entièrement ou presque transformé dans la province.

M. Barrett: Vous seriez étonné? Est-ce là tout ce que vous êtes prêt à faire, vous étonner?

M. Crosbie: Le député ne sera pas étonné parce qu'il est ici à la Chambre en train de dire des faussetés. Il prétend que des gens ont perdu leur emploi quand ils n'ont pas perdu leur emploi. Il tente de faire peur inutilement aux gens. Il ne veut pas leur rendre service.

On a consacré des mois de travail à cette politique. On a investi des ressources dans le secteur de la pêche de la côte ouest. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a décrit en détail les sommes qui y ont été dépensées dans le cadre du programme de mise en valeur des salmonidés et d'autre programmes. Je constate d'après mes notes ici qu'on y dépense 41 millions de dollars par année.

Le GATT est la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. L'Accord nous a bien servis au fil des années. Parfois nous gagnons, parfois nous perdons aux assises du GATT. Mais si nous, le Canada, l'une des puissances moyennes dans le monde, voulons abandonner le GATT quand cela ne sert pas nos propres intérêts étroits de respecter nos obligations de partenaire commercial au sein du système, le système est condamné et le Canada serait alors condamné lui aussi, puisque sa prospérité repose sur le commerce extérieur. Le tiers de toute notre richesse nationale vient du commerce extérieur. Quatre millions de Canadiens dépendent des exportations. Les députés d'en face veulent mettre en péril quatre millions de Canadiens tout en essayant de faire peur à deux ou trois mille autres Canadiens. Voilà le genre d'habileté politique dont fait preuve le Nouveau Parti démocratique.

Nous avons besoin de règles du commerce extérieur solides et prévisibles pour protéger nos propres ventes d'exportation. Un GATT fort est la meilleure protection dont puisse jouir le commerce canadien. Comment pouvons-nous lui tourner le dos? Il y a des cas particuliers où les résultats ne nous plaisent pas particulièrement, mais où nous avons eu à reconnaître que certains de nos règlements n'étaient pas compatibles avec l'Accord.

Soit dit en passant, en ce qui concerne la situation régnant sur la côte est, le règlement qui était en vigueur le reste grâce à une clause d'antériorité de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Cela n'a rien à voir avec cette situation. Mais n'importe quel pays peut invoquer le GATT pour contester le règlement de pêche de la côte est; c'est une chose que personne ne peut empêcher. Mais il est tout simplement impossible de contester ce règlement en vertu des dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les États-Unis ne seraient pas d'accord parce que nous avons réussi à faire inclure le règlement de la Colombie-Britannique dans la classe d'antériorité par rapport à l'Accord de libre-échange. Or, ce règlement aurait toujours pu être contesté devant le GATT de toute façon puisqu'il l'a déjà été en 1986.

Oublions toutes les belles paroles et toutes les tentatives qui ne font qu'embrouiller cette question.

Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur le rapport de M. Peter Pearse. M. Pearse s'est porté candidat pour le Parti libéral au cours des dernières élections. Voici ce qu'il dit dans son rapport de 1982:

> Même s'il est compréhensible que les entreprises de transformation établies et leurs travailleurs exercent des pressions pour restreindre nos exportations de produits moins élaborés, ces pressions ne répondent ni à leurs intérêts, qui sont d'obtenir les meilleurs prix pour leurs produits, ni aux intérêts du public qui sont d'obtenir le meilleur rendement possible pour ces ressources.

Les députés d'en face ne veulent pas, bien sûr, que les pêcheurs obtiennent des prix élevés pour leurs produits. Cela, nous le savons déjà.

Au risque de me répéter, aucun n'emploi n'a été perdu. Aucun. Nous avons mis en place un nouveau train de règlements qui protégera les intérêts du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'industrie et des gens qu'elle emploie. Les pêcheurs canadiens ne subiront aucun préjudice quoi qu'il arrive. Ils sont les seuls à pouvoir pêcher le saumon et le hareng. Le nombre de travailleurs d'usine et de pêcheurs a agumenté au cours des quatre dernières années grâce à nos efforts et à notre politique. Voilà les faits.

Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour mettre en place le système que nous avons actuellement. Nous avons besoin de l'appui des députés de Colombie-Britannique, de l'industrie et des syndicats de cette province pour conserver notre position au sein du groupe d'experts prévu par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons besoin d'aide et non pas de bâtons dans les roues de la part des députés du Nouveau Parti démocratique.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'invoque le Règlement l'objection est que des emplois ont déjà disparu à Prince-Rupert. Le ministre est en train de nous induire en erreur.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudra peut-être débattre ce point plus tard dans l'après-midi. La parole est au député de Skeena (M. Fulton) pour des questions et des commentaires.

M. Fulton: Madame la Présidente, le ministre a essayé de faire croire qu'il n'y a pas de rapport entre l'Accord de libre-échange et le GATT et la situation sur la côte ouest.

Comme le sait le ministre, les taxes à l'exportation sont contraires à l'Accord de libre-échange mais pas au GATT. Je voudrais lui lire une citation et lui demander qu'il la commente. Je cite un de ses propres collaborateurs, le sous-ministre adjoint des pêches du Pacifique, M. Pierre Asselin. Le 16 mai 1989, il a déclaré: «Il y a cependant une chose que je voudrais mentionner, c'est qu'une taxe à l'exportation pour le saumon n'apporterait pas de bons résultats parce qu'on n'en imposera jamais une aux exportations vers les États-Unis à cause de l'Accord de libre-échange.» C'était devant le Comité permanent des pêches ici à Ottawa.

Comment le ministre peut-il continuer à prendre la parole à la Chambre et prétendre qu'il n'y a aucun rapport entre ce qui se passe ici et l'Accord de libre-échange?

• (1630)

M. Crosbie: Voici ce qui arriverait si nous faisions ce que préconise le député. Les États-Unis ou d'autres pays s'adresseraient au GATT. Le GATT formerait un groupe d'étude. Celui-ci conclurait que le règlement du Canada est incompatible avec les dispositions du GATT et les règles du commerce international en vigueur depuis 1947. Le Canada accepterait le rapport du GATT, comme il doit le faire s'il croit au commerce international dont il dépend tellement. Si, à ce stade, il décidait d'ajouter une taxe à l'exportation il s'opposerait à l'objectif du rapport du groupe du GATT.

Le député pense-t-il que les autres pays du monde qui adhèrent au GATT tolérereraient cela, ou que ce serait conforme au GATT? Vous gagnez votre cause, et le pays contre qui vous avez gagné réagit en imposant une taxe à l'exportation.

Actuellement, il se peut que les dispositions du GATT permettent une taxe à l'exportation. Par contre, en ce qui concerne les États-Unis d'Amérique, nous avons accepté mutuellement, en signant l'accord de libre-échange, de ne pas imposer de taxes à l'exportation sur les produits que nous leur vendons et qui sont consommés dans le pays acheteur.

Si nous vendons aux Américains des produits qu'ils consomment, nous ne pouvons pas leur ajouter une taxe à l'exportation. De la même façon, les États-Unis ne peuvent imposer de taxe à l'exportation sur les produits que nous leur achetons et qui sont consommés ici.

Pourquoi cela? Parce que c'est un accord de libre-échange. Nous avons décidé de réduire les tarifs douaniers pendant 10 ans, jusqu'à ce qu'ils aient disparu complètement. S'il n'y a plus de tarifs douaniers, comment peut-il y avoir des taxes à l'exportation qui sont imposés en sens inverse, c'est-à-dire sur ce qui sort du pays plutôt que ce qui y rentre? Dans un accord de libre-échange, deux pays conviennent de ne pas imposer

de taxes à l'exportation sur les produits qu'ils consomment.

Cependant, si les États-Unis veulent importer un produit canadien pour le réexporter ailleurs ensuite et non pas pour le consommer chez eux, à ce moment-là nous avons le droit d'imposer une taxe à l'exportation.

J'espère que ces explications sauront éclairer le député, même si je crois qu'il a l'esprit tellement embrouillé qu'il faudrait bien plus que mes capacités pour lui faire comprendre quoi que ce soit.

M. Rompkey: Le ministre a affirmé que personne n'avait perdu son emploi. Pourtant, je croyais l'avoir entendu dire que certains travailleurs des usines de traitement du poisson pourraient être mis à pied.

Le ministre soutient que le gouvernement doit respecter la décision du GATT par crainte de représailles. Mais qui sera victime de ces représailles? Ce ne sera certainement pas les pêcheurs et les travailleurs des usines des côtes est et ouest. Ils ont déjà assez souffert. Nous devons donc en conclure que ce sera des représailles contre d'autres personnes dans d'autres régions du pays.

Nous vivons dans un pays juste. Nous payons tous les mêmes impôts et nous jouissons des mêmes droits. N'est-ce pas tout le pays qui devrait partager les souffrances que nous infligent les forces du marché? Le ministre n'est-il pas d'accord avec moi pour dire que les Canadiens les moins capables d'endurer ces souffrances sont justement les pêcheurs et les travailleurs des usines des côtes est et ouest?

Troisièmement, je veux demander au ministre pourquoi nous dépendons encore tellement du marché américain. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas développé d'autres marchés? Par exemple, il y a, dans les pays du Pacifique, des marchés pour les espèces qu'on trouve sur la côte ouest. Quant à la côte est, elle est près de l'Europe et fait du commerce avec les pays européens depuis des années. Par exemple, la côte est a déjà vendu du poisson salé à l'Espagne et au Portugal. Pourtant, le gouvernement n'a pas appuyé l'Office canadien du poisson salé.

Pourquoi dépendons-nous encore tellement du marché américain? Pourquoi n'avons-nous pas développé d'autres marchés de façon à ne pas avoir à craindre les représailles découlant du protectionnisme?

M. Crosbie: Le protectionnisme est le fait des Canadiens dans ce cas. Les Canadiens ne sont pas complètement innocents dans tous les aspects de leur vie et de leur activité nationale. Il s'agit d'une plainte portée contre une activité protectionniste canadienne. Nous avons été pris en flagrant délit de protectionnisme. Nos règlements interdisant l'exportation de saumon et de hareng non traités ont été jugés protectionnistes par un groupe spécial impartial du GATT. Nous devons nous plier à sa décision parce que nous appartenons au système commercial international et nous en dépendons. Si nous ne sommes pas prêts à obéir aux règles, comment pouvons-nous espérer que les autres le seront?

Dans ce cas-ci, les protectionnistes ne sont pas les Américains, mais les Canadiens. Ne nous vendent-ils pas leur saumon et leur hareng de l'Alaska?

M. Rompkey: Mais vous avez signé l'Accord de libre-échange parce que vous aviez peur du protectionnisme américain. Voilà pourquoi vous l'avez signé.

M. Crosbie: Ils vendent du saumon et du hareng aux Canadiens. Donc, ils ne prennent pas de mesures protectionnistes comme nous l'avons fait. Les protectionnistes, dans ce cas, ce sont les Canadiens. C'est pourquoi nous avons dû changer ces règlements.

La réponse à la question sur la soufrance est la suivante. En vertu des règles du GATT, si nous ne respectons pas un rapport d'un groupe spécial du GATT, les Américains ont le droit d'évaluer les dommages qu'ils subissent chaque année. . .

M. Fulton: Soit 5 millions, d'après le demandeur.

M. Crosbie: . . .et ils auront l'approbation du GATT s'ils la lui demandent, pour prendre des mesures de représailles contre d'autres exportations canadiennes. Ils peuvent choisir celles qu'ils veulent. Ils choisiront probablement d'autres produits de la pêche que le Canada exporte aux États-Unis. Ils choisiraient peut-être le homard ou la morue de l'est du Canada. Ils imposeraient donc, sur d'autres produits de la pêche, une mesure compensatoire qui ferait du tort aux pêcheurs de la circonscription du député. Puis nous l'entendrions dire qu'il faudrait partager la douleur d'une telle mesure. Se lèverait-il pour dire que nous devons tous partager la douleur? Mon oeil! Il dirait: «Pourquoi n'avez-vous pas suivi les règles du groupe spécial du GATT? Pourquoi ne respectez-vous pas le GATT? Maintenant, ce sont mes concitoyens qui souffrent». Ce pourrait être des fabricants d'un produit quelconque dans l'est du Canada.

Quant aux marchés, l'an dernier nous avons exporté pour 2,67 milliards de dollars de poisson, dont 1,4 milliard aux États-Unis. À la suite de nos efforts, particulièrement sous la gouverne du ministre actuel des Pêches et des Océans (M. Siddon), nos exportations de poisson au Japon—par exemple, le saumon, le hareng et le capelan femelle de Terre-Neuve—s'élèvent à 600 millions de dollars. Nos exportations aux Japon s'élèvent à 600 mil-

lions, sans parler des exportations de 437 millions à la Communauté européenne.

Je demande au député de garder ces chiffres à l'esprit quand il parle de sanctions commerciales et suggère de prendre des mesures contre la Communauté économique européenne si elle ne se plie pas à nos exigences. Chaque année, la Communauté européenne dépense 437 milliards pour acheter notre poisson et une somme considérable pour du homard de la Nouvelle-Écosse. Les députés veulent-ils que nous prenions des sanctions contre la CEE et qu'elle cesse d'acheter notre homard? J'en doute. À mon avis, c'est une arme à deux tranchants.

N'oublions pas ceux dont nous défendons les intérêts. Nous défendons les intérêts des pêcheurs, des conditionneurs, du gouvernement et des habitants de la Colombie-Britannique ainsi que ceux de tous les autres Canadiens quand nous nous en tenons à ce rapport du groupe spécial du GATT et que nous établissons ces nouveaux règlements qui, nous l'espérons, seront acceptés par le groupe spécial formé aux termes de l'Accord de libre-échange canado-américain.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir que d'écouter le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). Il compense le manque de substance de ses propos en faisant de belles phrases. Je vais m'efforcer d'analyser ici ses réponses aux questions qui lui ont été posées.

En réponse à la seconde question du député du Labrador (M. Rompkey), le ministre a déclaré que si nous ne tenons pas compte de la décision du GATT, nous allons pénaliser tout le secteur des pêches de la côte est, pêcheurs et producteurs.

M. Friesen: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Barrett: C'est ce qu'il a dit. Il a blâmé le député d'avoir seulement soulevé la question en disant qu'un tarif douanier frapperait le homard et les autres produits de la pêche.

Dans la demande qu'elle a présentée au GATT, la société qui contestait les pratiques canadiennes signalait une sanction possible de 5,1 millions de dollars. Il s'agit là de la pénalité maximale. Sur la côte ouest du Canada, nous avons un secteur des pêches qui rapporte 860 millions de dollars sur le marché de l'exportation et nous allons risquer cela pour éviter une sanction de 5 millions de dollars que nous vaudrait le fait de ne pas tenir compte de la décision du GATT et encore, seulement si nous perdons notre cause.

Le gouvernement se targue d'avoir le sens des affaires. Il va risquer 860 millions de dollars en commerce extérieur sous la direction de ce ministre qui est censé défendre notre commerce extérieur pour éviter une sanction possible de 5 millions de dollars en droits compensateurs. Est-ce logique? Vingt cents par Canadien contre tout le secteur des pêches de la côte ouest. Il y a plus que cela, et j'y reviendrai dans un instant.

• (1640)

Ensuite, en novembre 1988, le ministre a dit que cela n'avait rien à voir avec la libéralisation des échanges. C'est bien ce qu'il a dit—aucun rapport avec la libéralisation des échanges. Dans ce cas, pourquoi avoir convenu d'interjeter appel de la décision du GATT non pas par l'entremise d'un mécanisme du GATT ni en prenant le risque de payer 5 millions de dollars de droits compensateurs, mais en cédant aux Américains, en demandant qu'un groupe spécial soit formé dans le cadre de l'Accord de libre-échange pour étudier la décision du GATT, alors que nous savions depuis le début que quoi que ferait ce groupe, il ne pourrait jamais renverser la loi américaine.

Je voudrais que le ministre explique aux pêcheurs des côtes ouest et est comment il se fait qu'une décision du GATT qui n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange est actuellement soumise au mécanisme de règlement des différends de l'Accord de libre-échange. Comment cela se fait-il? Le ministre n'a pas tout dit à la Chambre et aux Canadiens. En réalité cela a un rapport direct avec l'Accord de libre-échange. Sinon pourquoi ce groupe spécial en serait-il saisi? S'il y a encore des Canadiens qui ont réussi à vaincre le sommeil pour suivre les méandres de ce débat, ils ne doivent, rien comprendre à notre façon d'interpréter les choses chacun à notre guise pour défendre notre thèse. Donc laissons ce débat de côté dans les quelques instants dont je dispose, afin de dire ceci.

Les conservateurs ont demandé à être portés au pouvoir. Ils ont adopté une série de politiques propres à profiter ou à nuire aux Canadiens. Sur le différend qui nous occupe, ils ont décidé de procéder par la voie d'une réponse à une décision du GATT. La décision qu'ils avaient à prendre consistait à opérer une série de choix. Nous avons exposé certaines options qu'ils auraient pu adopter. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont préféré réglementer le débarquement d'une façon plutôt faiblarde, qui est maintenant soumise à un groupe spécial de l'Accord de libre-échange. Quand nous affirmions que l'emploi était menacé, ils n'ont cessé de répondre qu'il n'y aurait pas de

suppressions d'emplois. Dans la motion dont la Chambre est saisie, le ministre des Pêches a dit: «Ne permettra pas que les emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés.»

Bien sûr, c'est seulement quand la campagne de pêche sera terminée sur la côte ouest, celle de Colombie-Britannique, que nous saurons ce qui s'est passé. Ni le Nouveau Parti démocratique, ni l'opposition officielle ni le gouvernement ne connaîtront l'impact des décisions qu'après la fin de la campagne de pêche. Nous disons qu'il sera désastreux. Ils répondent que rien ne va changer. C'est à cause d'eux que nous sommes dans cette situation. Nous n'étions pas d'accord sur la formule qu'ils ont choisie. Nous avons proposé des solutions de rechange, mais ils n'en ont pas tenu compte. Les ministériels n'ont plus qu'à nous dire que c'est eux qui ont pris cette décision, qu'ils la croient juste, qu'ils ont nié qu'il y aurait des suppressions d'emplois. Mais comme ils ont tourné le dos aux conseils de leurs propres experts, tourné le dos aux conseils de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique sur la voie à suivre, qu'ils soient prêts à mettre leurs sièges en jeu sur cette question. Je mets le ministre des Pêches au défi de le faire.

M. Crosby: Comment allez-vous mettre votre siège en jeu?

M. Barrett: D'après les règles parlementaires, un député qui a dit clairement qu'il n'y aura pas de suppressions d'emplois alors que la politique gouvernementale en fait supprimer ne peut pas s'en tirer en disant: «Pardon, nous nous sommes trompés.»

M. Boyer: Allez-vous risquer votre siège?

M. Barrett: Oui, je vais risquer mon siège.

M. Crosby: Envoyez une lettre au président.

M. Barrett: S'il n'y a pas de pertes d'emplois en Colombie-Britannique, je démissionnerai à la fin de la présente campagne de pêche à condition que le ministre du Commerce extérieur ou le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) en fasse autant. Si j'ai tort, je démissionnerai. Si ce sont eux qui ont tort, qu'ils démissionnent. C'est aussi simple que cela.

Je ne suis pas venu ici pour m'amuser ou pour entendre des invectives et des accusations. Mettons les points sur les i. Je suis prêt à risquer mon siège dans cette affaire. Si j'ai tort, je démissionnerai à condition que, si ce sont eux qui ont tort, ils en fassent autant. On ne saurait être plus clair. En Colombie-Britannique, ceux dont le gagne-pain est en jeu, l'industrie, les petites villes, ne comprennent pas le pourquoi de ce badinage entre les députés. Ils ne comprennent pas les subtilités de la rhétorique du ministre. Ils ne comprennent qu'une chose, c'est qu'ils sont sans emploi. Qui est responsable de la perte de leur emploi? Dans cette affaire, le gouvernement s'est comporté de façon stupide en cédant aux États-Unis sur toute la ligne.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: On peut se demander qui a dit ceci ou cela, qui aurait dû faire ceci ou cela, mais il ne s'agit pas d'un coup de dé. C'est la responsabilité d'un gouvernement qui a juré qu'il protégerait, les emplois de ces travailleurs. J'affirme qu'il met ces emplois en danger et il affirme que non. Si j'ai tort, je suis prêt à démissionner. Ils devraient être prêts à en faire autant.

Que le ministre des Pêches déclare aujourd'hui, comme il est dit dans la motion, qu'aucun emploi ne disparaîtra et que, si un seul emploi disparaît, il démissionnera. Que le ministre du Commerce extérieur, avec ses fanfaronnades, ses balivernes et ses attaques personnelles, déclare que, s'il a tort, il renoncera à son siège lui aussi parce qu'il aura trop misé sur un coup de dés. Les Canadiens peuvent-ils se contenter de moins? Pas du tout. Il s'agit du gagne-pain et du bien-être des villages du littoral de la Colombie-Britannique.

Voici ma prédiction. Si une telle chose devait, Dieu nous en garde! se produire en Colombie-Britannique, elle se produira dans les provinces de l'Atlantique à coup sûr parce que les Américains verront combien ce gouvernement est lâche, stupide et inepte dans sa façon d'aborder les problèmes de ce genre. Nous n'allons rien gagner à nous renvoyer la balle au sujet de ce que nous avons dit de part et d'autre. C'est complètement absurde au point critique où nous en sommes.

Dans quelques semaines, la saison de pêche va commencer. Oui, les pêcheurs de la Colombie-Britannique prendront du poisson comme ils l'ont toujours fait et comme ils en ont toujours eu le droit. Il est absurde de dire à la Chambre que d'une certaine manière, le gouvernement protège ce droit de pêche inhérent du fait que le Canada est un pays souverain. Les pêcheurs prendront du poisson. Qui le transformera? Voilà la question. Nous prédisons qu'une fois le poisson débarqué, les acheteurs

américains s'en empareront, le transporteront par camion dans des usines aux États–Unis, où il sera transformé avant d'être expédié au Japon.

Ce que le ministre a dit dans sa dernière prétendue observation sur une réponse de mon collègue concernait la taxe à l'exportation. Nous ne pouvons imposer une taxe à l'exportation sur un produit consommé aux États–Unis. Or, quatre–vingt–quinze pour cent du poisson canadien mis en conserve conformément à cet accord ne sera pas consommé aux États–Unis. Il sera vendu à l'étranger, ce qui rapportera des bénéfices considérables aux conditionneurs américains. Si les Américains devaient consommer tout le poisson qu'ils importent du Canada, il leur faudrait en manger trois fois par jour et encore une autre fois à minuit pour venir à bout de toutes ces conserves. Qui donc essaie–t–il de berner? Ce poisson n'est pas destiné à la consommation aux États–Unis. Il est destiné au marché d'exportation et sera acheminé et transformé aux États–Unis. Vous nous avez trahis. Vous avez trahi les intérêts de la Colombie–Britannique. Vous avez abandonné les habitants de ma province et maintenant vous tergiversez.

Merci, madame la Présidente. Je sais que mon temps de parole est écoulé. Je le répète calmement et rationnellement: si je me trompe, je vais démissionner. Je m'attends que l'un ou l'autre de ces ministres relève mon défi et déclare que s'il a tort, il va démissionner.

M. Crosby: Madame la Présidente, je voudrais faire une observation et poser ensuite une question au député. Premièrement, le député a parlé de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis ainsi que du Canada atlantique quand le débat d'aujourd'hui porte sur la situation en Colombie–Britannique. Je voudrais lui signaler ceci. Je pense que je reprends ce que le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à la Chambre aujourd'hui.

• (1650)

L'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis a déjà commencé à porter ses fruits dans le Canada atlantique. Selon qui, vous me demanderez? Selon le premier ministre du Nouveau–Brunswick, Frank McKenna, dont le parti a remporté tous les sièges à l'assemblée législative de cette province. Il a fait l'éloge de l'Accord de libre–échange. Il a déclaré: «Nous commençons à sentir que les choses avancent, que nous avons l'occasion de partager équitablement les richesses du Canada. C'est ce que l'Accord de libre–échange a apporté au Canada atlantique.» Vous avez là l'opinion du premier ministre Frank McKenna, qui a obtenu l'appui unanime des électeurs du Nouveau–Brunswick. Le député devrait faire attention aux commentaires qu'il formule sur les répercussions du libre–échange au Canada atlantique et s'en tenir à la situation en Colombie–Britannique.

Permettez–moi de donner au député quelques détails sur la Colombie–Britannique. Le député a dit dans son discours que les pêcheurs allaient pêcher le poisson. Reste à savoir maintenant qui va transformer ce poisson. Les pêcheurs sont canadiens. Pour les besoins du débat, disons que les Canadiens possèdent et contrôlent tout le poisson pêché. Pourquoi le député ne demande–t–il pas aux pêcheurs de ne pas vendre leur poisson aux Américains? Pourquoi le député ne leur dit–il pas de vendre le poisson aux usines de transformation du Canada. Pourquoi ne va–t–il pas chercher sa réponse auprès des pêcheurs. Il n'y a aucune loi au monde qui force les Canadiens à vendre leur poisson aux entreprises de transformation des États–Unis.

Le député blâme le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) de la situation concernant les acheteurs et les vendeurs de poisson en Colombie–Britannique. Il n'attaque pas les vrais responsables. Mais on ne lui demande pas de démissionner pour autant. Quand il se rendra en Colombie–Britannique, qu'il dise aux pêcheurs de garder leur poisson au Canada. Ne le laissons pas aboutir aux États–Unis, si c'est ce qui inquiète le député.

M. Barrett: Madame la Présidente, une des ironies du débat actuel, c'est de voir que les premiers à intervenir et à se lancer dans des attaques sont ceux qui devraient être le moins en mesure de le faire. Dans la province du député, du fait du transport par camion du poisson, 1 000 emplois ont été supprimés dans le secteur du conditionnement du poisson. Ses propres collègues l'ont reconnu. S'il s'inquiète tellement de la protection des emplois, il devrait être le premier à intervenir, afin d'exiger que sa province cesse de vendre du poisson non transformé, afin de protéger les emplois des gens de la province.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Madame la Présidente, le député parle de moi et prétend que je ne devrais peut–être pas adopter cette tactique et ne pas faire cela. Je répète que nous en sommes à faire des suppositions à la suite de la politique du gouvernement. Nous avons critiqué cette politique. Nous prévoyons ses conséquences, malgré les promesses que le gouvernement nous a faites. Le député ignore ce qui va se produire. Je suis dans le même cas. Par contre, j'ai une très bonne idée de ce qui va arriver. Le député

pense, pour sa part, que les choses vont se passer différemment.

Je répète que si les députés d'en face croient vraiment que toutes les mesures qu'ils ont prises sont excellentes, ils devraient alors être disposés à relever mon défi. Je le répète. Si mes collègues d'en face ont raison et si aucun emploi ne sera perdu dans le secteur du conditionnement du poisson en Colombie-Britannique cette saison, je vais alors démissionner. Par contre, s'ils ont tort, après toutes leurs belles paroles, toutes leurs balivernes et tout le reste, ils ne devraient pas se contenter de dire qu'ils ont eu tort, qu'on les a forcés à agir ainsi. Ils doivent être disposés à assumer leurs responsabilités jusqu'au bout. Il leur faut mettre en jeu leurs sièges, par l'entremise du ministre.

M. Harvard: Vous n'avez pas grand-chose à craindre, David.

M. Barrett: Madame la Présidente, en terminant je voudrais dire que la question est celle-ci: le gouvernement va-t-il relever ou non ce défi? Nos vis-à-vis croient-ils dans cette politique ou non? Le défi est lancé. S'ils croient vraiment dans les mesures qu'ils prennent, ils devraient alors le relever. Dans le cas contraire, nous saurons tous à quoi nous en tenir. Ils nous trahissent au profit des Américains.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'aimerais aborder quelques points qui ont été soulevés par le ministre des Pêches (M. Siddon) et le ministre du Commerce international (M. Crosbie) aujourd'hui. Il y a notamment une réalité très fondamentale sur laquelle nous devons nous pencher. Nous ne pouvons effectivement pas être concurrentiels si nous n'avons pas de poisson.

Nous reprenons ici le point de vue idéologique et philosophique que vient tout juste de nous rappeler le député de Halifax lorsqu'il a dit: «Allez rencontrer les pêcheurs». Il pense que c'est la solution.

Permettez-moi de passer en revue quelques-uns des plans qui se dégagent de l'idéologie du parti conservateur du Canada, ou comme Alan Fotheringham les appelle, les régressistes cafouilleurs.

Que se passe-t-il en haute mer? Nous savons que le Japon, Taiwan, Singapour et la Corée se livrent systématiquement à la pêche aux filets dérivants—qui a atteint les 50 000 milles cette année. Ils capturent entre un cinquième et un tiers du saumon de la Colombie-Britannique. Que fait le ministre des Pêches et Océans? Il se frotte les mains. Il envoie cinq observateurs pour inspecter 1 500 embarcations. Il a vraiment de l'étoffe. Il sait comment prendre position pour le Canada. C'est un grand Canadien.

Que fait le même ministre des Pêches pour la Société Alcan qui veut complètement assécher un bassin hydrographique en Colombie-Britannique. Le paragraphe 20(10) de la Loi sur les pêcheries porte sur un des plus anciens pouvoirs constitutionnels et parlementaires au Canada relativement à l'affluence des rivières et du poisson. Que fait-il? Il signe les yeux fermés. Il renonce à tous ces pouvoirs et cède les zones de frai de ces bassins hydrographiques à la Société Alcan du Canada pour qu'elle puisse produire de l'électricité qui sera exportée où? Aux États-Unis.

Qu'a-t-il fait dans les chaînons de la Reine Charlotte lorsque la Frank Bevan Logging a causé un gros éboulis? Toutes les billes ont obstrué le réseau hydrographique et ont empêché pendant quatre saisons le saumon de remonter. Nous gagnons de toutes les façons. Nous gagnons à la cour provinciale. Nous gagnons à la Cour d'appel. Nous gagnons à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Et l'affaire sera bientôt entendue par la Cour suprême du Canada qui forcera les sociétés forestières à payer pour l'assainissement des cours d'eau. Au beau milieu des élections, que fait le ministre des Pêches et Océans? Il laisse tomber les accusations.

Voilà l'attitude qui prévaut pour la pêche en haute mer et les bassins hydrographiques. Et la pollution? Quelque 17 usines de pâtes et papier de la Colombie-Britannique sur 23 ne respectent pas les conditions de leur permis depuis plus d'un an et sont responsables de 50 p. 100 de la pollution marine au Canada. L'industrie de la pêche devra interrompre ses activités à Prince Rupert. Les pêcheurs ne peuvent même plus capturer du crabe ou des crevettes au port parce que ces fruits de mer sont pollués par la dioxine. Que fait le ministre des Pêches? Il contemple un rapport de 600 pages qui démontre que presque chaque usine de pâtes et papier au Canada contrevient largement à la Loi sur les pêcheries du Canada. Agit-il? Rien du tout! La laine ne pousse qu'à deux endroits dans notre pays. Sur le dos des moutons et à l'intérieur du crâne du ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches et des Océans. C'est évident pour quiconque s'arrête à y penser.

Revenons où tout a commencé. Revenons au grand plan. Qu'a dit le ministre des Pêches et des Océans à Prince-Rupert? Permettez-moi de le citer. Radio-Canada diffusait à Prince-Rupert, mais selon la théorie conservatrice, les régions n'ont pas droit aux nouvelles ni aux bulletins météorologiques. Non, il faut se débarrasser de Radio-Canada. Voici ce que le ministre des Pêches a déclaré à Radio-Canada, à Prince-Rupert: «S'il est question de libéraliser le commerce, de négocier le libre-échange, il faudrait peut-être envisager le libre commerce du poisson entre les deux pays», soit le Canada et les États-Unis.

Quand on a demandé à l'ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, Thomas Niles, quelle serait la portée de certains articles de l'Accord de libre-échange sur l'exploitation forestière, il a répondu que, selon son interprétation, l'accord permettrait aux bûcherons américains de venir en Colombie-Britannique abattre des arbres, les scier, les charger et les expédier aux États-Unis. Je le paraphrase, mais il l'a dit publiquement.

Le ministre du Commerce extérieur nous sert un tas de balivernes. Il dit que la décision ne nuira pas aux Maritimes, à la côte est, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard ni à la Nouvelle-Écosse.

La contestation auprès du GATT concernant la Colombie-Britannique que le gouvernemnt a acceptée si docilement va déranger le Nouveau-Brunswick, Terre-neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. J'incite les gens de ces provinces à lire l'article 1205.

• (1700)

Ce sont les mêmes principes, la même idéologie. Toute cette liquidation du secteur de la pêche au grand complet a débuté le 1er avril 1986. La décision avait été prise par le Cabinet et les simples députés n'en ont jamais rien su. Je suis convaincu que la plupart des députés conservateurs ne sont même pas au courant des ententes fondamentales conclues entre le Canada et les États-Unis à ce sujet.

Je sais ce qui est arrivé dans l'affaire Icicle Seafoods. Nous ne pouvions pas acheter ce poisson à Prince Rupert, à moins qu'il ne s'agisse d'un excédent des usines dans l'État de l'Alaska. Les ministres ne veulent jamais parler de la chose, ni de la Magnuson Act. Ils font comme si de rien n'était. Nous ne pouvons faire dans les eaux américaines ce que les États-Unis veulent faire dans les nôtres.

Qu'est-il arrivé, madame la Présidente? Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) l'a dit très clairement. Les représentants d'Icicle ont aussi été très clairs: ils ont réclamé des dommages-intérêts de 5 millions de dollars en vertu de l'article 301. Le gouvernement a répondu en laissant en plan une industrie qui a fait l'an dernier un chiffre d'affaires de 867 millions de dollars. Il n'est même pas sûr qu'Icicle aurait pu avoir gain de cause, mais le gouvernement a mis toute notre industrie aux enchères pour la somme ridicule de 5 millions de dollars. Il n'a même pas voulu défendre cette cause.

Ensuite, le comité du GATT s'est réuni à Genève et imaginez-vous qu'on a envoyé quelqu'un qui s'y connaissait à peine en droit. Il a pris la défense du Canada, mais bien timidement. Il n'a pas invoqué le traité sur le saumon Canada-États-Unis qui précédait ce processus. Il n'a pas invoqué les principes et les dispositions du droit international de la mer qui nous confèrent des droits très précis et précèdent la Magnuson Act de 1976. Cela a-t-il été discuté? Non. Tout avait été prévu à l'avance. C'était une façon froidement calculée d'esquiver complètement la question.

Laissez-moi vous donner un autre exemple, madame la Présidente, où le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a esquivé le problème. Qu'a-t-il dit pendant que cette question était à l'étude à Genève? J'ai posé la question ici même, à la Chambre, et voici ce qu'il a répondu: «La recommandation du comité sera probablement renversée par le Conseil du GATT. Prenant la parole au nom du gouvernement du Canada à la Chambre des communes, nous avons dit que nous nous opposerions à la recommandation lorsqu'elle sera soumise au Conseil du GATT.» C'est ce qu'il a dit. Les travailleurs côtiers et les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont dit que le gouvernement avait tout perdu en se laissant entraîner dans cette situation. Il s'adresse au comité du GATT. Nous n'invoquons même pas d'arguments en faveur du Canada et en faveur de la position exceptionnelle à laquelle le Canada aurait pu accéder. Nous le laissons se perdre en cours de route. Nous disons ensuite que nous allons nous opposer à cette recommandation lorsqu'elle sera soumise au Conseil du GATT. Le Canada s'y oppose-t-il? Absolument pas. Le 21 mars 1988, le

ministre des Pêches et des Océans et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont capitulé devant les intérêts américains.

Le 22 mars 1988, qu'est-il arrivé? Eh bien, cela crève les yeux. Que s'est-il passé à Washington? On a dit aux pêcheurs: «Ne vous inquiétez pas, nous allons constituer un groupe de travail qui établira un nouveau règlement.» Ce règlement remonte à 1903 pour ce qui est du hareng et du saumon de la Colombie-Britannique. Il précède depuis longtemps l'Accord de libre-échange, d'une part, et le GATT de plus de quarante ans, d'autre part.

Il faut respecter des principes de droit international si nous voulons que la tribune internationale survive. Le ministre déclare que nous devons nous conformer au GATT et à une foule d'autres foutaises. Ce qui s'est produit est manifeste. Nous avons vendu notre industrie aux Américains.

Qui envoyons-nous à Washington après toutes les promesses qu'on nous a faites? On nous a promis des droits de débarquement des prises. On nous a promis des droits de classement et d'éviscération. On nous a dit que les Canadiens avaient le droit d'éviscérer le poisson. Si nous n'en avons pas le droit, nous enverrons les billes de bois aux États-Unis. Expédions-nous des cochons aux États-Unis? Tuons-nous des porcs au Canada pour les expédier avec leurs viscères aux États-Unis? Le faisons-nous pour les poulets ou d'autres produits? C'est le début de la fin.

Si vous voulez bien m'accorder une minute, madame la Présidente, je terminerai par quelques remarques rapides. Ce qui s'est passé à Washington est d'une importance capitale. Nous y avons envoyé Howie Wilson. Qui était le porte-parole des États-Unis? Ils avaient Peter Murphy qui venait de négocier l'ALE avec Simon Reisman. Il savait exactement à quel point le gouvernement conservateur était désireux de brader l'industrie de la pêche. On a fait cette concession pour obtenir des gains ailleurs. Mickey Mouse contre Godzilla? Peter Murphy a dit qu'il ne voulait pas d'une telle boucherie à la table des négociations. Howie Wilson est sorti de la pièce et a de nouveau rayé cette question de l'ordre du jour. Aucun fonctionnaire n'aurait pu faire cela sans le soutien direct du ministre du Commerce extérieur.

Le 25 avril, le ministre du Commerce extérieur a proclamé ce règlement éviscéré. Toutes les usines de transformation du poisson de la Colombie-Britannique sont menacées. Leurs représentants sont ici cette semaine. Mike Hunter, du Conseil des pêches, a réitéré les propos des syndicats de Prince Rupert et de toute la Colombie-Britannique. Je suis sûr qu'il y aura une question et je poursuivrai alors mes remarques.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Nickel Belt a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, comme mon collègue a très bien décrit la situation, je n'ai qu'une seule observation à faire. Il a dit qu'un fonctionnaire était sorti de la pièce et avait rayé la question de l'ordre de jour et qu'il n'aurait pas pu le faire sans que le ministre le sache. Or, nous savons qu'il arrive dans ce gouvernement que des fonctionnaires prennent des décisions sans consulter le ministre et que celui-ci ne soit mis au courant que 75 minutes plus tard.

Il a très bien décrit comment le Canada a capitulé sans protester sur toute la question de la transformation du poisson. Je voudrais que mon collègue envisage les répercussions dans les autres secteurs des ressources. Prenons, par exemple, la transformation du nickel au pays. Une loi ontarienne prévoit que le nickel extrait en Ontario doit être traité au Canada. C'est la loi ontarienne sur les mines. Elle ne prévoit qu'une exception, Falconbridge, parce que cette société a établi une usine en Norvège. La loi est encore en vigueur.

Quelles seront les répercussions pour le nickel et toutes les autres ressources? Nous sommes encore dans une large mesure des bûcherons et des porteurs d'eau, et ce règlement nous condamnerait à le rester pour toujours.

M. Fulton: Madame la Présidente, au début de l'après-midi, nous avons entendu parler le député de Halifax-Ouest (M. Crosbie). Les pêcheurs de la Colombie-Britannique et de tout le pays l'ont certainement écouté attentivement quand il a déclaré ceci: «Allez rencontrer les pêcheurs. Vous avez le droit de capturer du poisson mais pas plus.» Passé ce stade, la libre entreprise entre en jeu, aurait-il voulu dire.

Je voudrais parler de la question que mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) vient d'aborder. Il est clair que ce sera le début de la fin. Il est évident d'après les articles 1203, 1204 et 1205 que l'industrie de la pêche subira le même sort dans d'autres régions du pays qu'en Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'adoption d'une loi provinciale ou fédérale prohibitive, comme celle qui exige que le nickel soit traité dans une certaine région de l'Ontario, ce n'est

qu'une question de temps avant que l'on ne reprenne l'argument invoqué par le député de Halifax.

On dira que lorsque le nickel est extrait, c'est le marché libre qui entre en jeu. On devient alors, comme dans l'industrie de la pêche de la C.-B., les plus concurrentiels, un chef de file mondial pour le rapport qualité-prix. Il en est ainsi depuis des générations. C'est aussi le cas dans d'autres secteurs de l'économie. Il ne faut pas oublier ce que Thomas Niles a dit au sujet du secteur forestier. On lui avait expliqué ce que l'Accord de libre-échange voulait dire.

D'après lui, même si l'exportation de billes de toutes sortes est prévue dans l'article 1203, au même endroit que les règlements sur la pêche, la loi américaine permettra aux Américains de venir abattre nos arbres et de les transporter vers leurs scieries.

Si à la suite de ce débat, les Canadiens n'ont pas saisi les mobiles véritables des négociations entre notre premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan et s'ils n'arrivent pas à faire le rapprochement avec ce qui se passe dans le secteur de la pêche, ils ne comprendront pas pourquoi des députés comme moi iront sur les quais et feront tout ce qu'il faut, en allant jusqu'à la désobéissance civile, pour veiller à ce que notre poisson ne soit pas exporté, en dépit des tractations douteuses faites par le Parti conservateur du Canada pour vendre notre pays.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de Delta a la parole.

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui, car il porte sur un sujet très important pour les habitants de la Colombie-Britannique. Étant né dans cette province et ayant passé beaucoup de temps sur la côte nord et la côte ouest de l'île de Vancouver, je comprends très bien toute l'importance du sujet pour toute la Colombie-Britannique et, en fait, pour tout le Canada. Cet après-midi, nous n'avons pas beaucoup parlé de la question de savoir si les Canadiens peuvent soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et c'est donc de cet aspect du problème que je veux parler.

• (1710)

Certains ont demandé ce que le gouvernement fera pour aider l'industrie de la côte ouest étant donné la situation actuelle du saumon et du hareng. Il ne faudrait pas donner à la population l'impression que la côte ouest est livrée à elle-même. L'industrie de la pêche sur la côte ouest, comme partout ailleurs dans le monde, a connu des périodes de dépression suivies de périodes prospérité et le cycle se poursuivra à coup sûr. Depuis 1985, cette industrie connaît une période de prospérité.

Sur la côte du Pacifique, le saumon domine l'industrie de la pêche et représentait environ 46 p. 100 de toutes les prises réalisées en 1987 dont la valeur s'élevait à 416 millions de dollars. Le hareng, principalement le hareng rogué, représentait 26 p. 100 des prises, le poisson de fond 22 p. 100, les crustacés comptant pour le reste des prises.

Les pêcheurs de la côte ouest peuvent-ils demeurer concurrentiels? En répondant à cette question, il faut tenir compte de la surexploitation des stocks de poisson de la côte ouest. Prenons, par exemple, le saumon. Le saumon, en plus de devoir survivre dans son milieu, doit réussir à passer à travers des pêches commerciales américaines et canadiennes, puis à travers des pêches récréatives et celles des autochtones avant d'arriver enfin à sa frayère d'origine. Parmi les poissons qui refont le chemin inverse, il y a des forts et des faibles, ainsi que des stocks améliorés et sauvages des cinq espèces de saumon. Il est extrêmement complexe de gérer les stocks en s'assurant qu'un nombre suffisant de poissons réussit à échapper à tous les pêcheurs. Ceux qui gèrent ces stocks doivent faire preuve de beaucoup de discernement. Tous les plans de pêche en Colombie-Britannique sont conçus pour capturer précisément les saumons que l'on s'attend à voir revenir en abondance et pour réduire au minimum ou éviter la capture de stocks plus fragiles qui ne peuvent résister à la pêche commerciale.

En 1976, en réaction aux diminutions de nombreux stocks de saumon, le gouvernement fédéral a lancé le programme de mise en valeur des salmonidés, le PMVS, dans le cadre duquel on a dépensé un quart de milliard de dollars pour reconstituer des stocks épuisés de saumon et améliorer les possibilités de pêche. Le PMVS poursuit un engagement solennel de la part du gouvernement fédéral et de celui de la Colombie-Britannique à mettre en oeuvre un effort général et systématique de mise en valeur des salmonidés.

En 1987, 607 millions de jeunes saumons et truites anadromes ont été relâchés des stations de pisciculture. On évalue à plus de 8 570 000 le nombre des saumons de remonte que l'on prévoit capturer d'ici 1991 grâce à ce programme. En 1985, le programme de mise en valeur a contribué aux prises de la pêche commerciale au saumon dans une proportion d'environ 14 p. 100 du poids et de 21 p. 100 de la valeur au débarquement.

D'ici au début de 1990, on prévoit que le PMVS sera à l'origine du tiers de la production de salmonidés de la Colombie-Britannique. Le PMVS a permis à environ 12 000 bénévoles de contribuer à mettre en valeur et à reconstituer les stocks de poisson et a permis également de mieux faire comprendre au public qu'il est important de protéger l'habitat du poisson. D'ici 1990-1991, l'affectation de fonds au PMVS se stabilisera à 42,5 millions de dollars par année, et 19 des projets du PMVS sont confiés en sous-traitance à des localités autochtones isolées de la Colombie-Britannique, permettant ainsi aux autochtones d'acquérir formation et expérience et de profiter d'occasions de développement économique.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés joue un rôle de plus en plus important dans les pêches de Colombie-Britannique. C'est un programme destiné à assurer que les perspectives d'avenir de cette précieuse ressource seront grandement améliorées. L'adoption d'un tel programme indique clairement la détermination du gouvernement d'encourager une forte base de ressource pour les pêches de la côte ouest.

Avant 1985, ce programme ne pouvait pas atteindre son plein potentiel parce que de nombreux stocks visés par cette mise en valeur étaient pêchés dans l'Alaska et l'État de Washington. En conséquence, après presque deux décennies de négociations, on a signé en mars 1985 le Traité concernant le saumon du Pacifique. Ce traité fixait des objectifs à long terme au profit du saumon. Il a pour principes d'empêcher la pêche excessive et de fournir une protection optimale pour que chaque partie recoive des bénéfices équivalents aux saumons provenant de ses eaux.

Pourquoi avions-nous besoin du Traité concernant le saumon du Pacifique? Les gestionnaires de la pêche du saumon au Canada et aux États-Unis sont confrontés au fait qu'une certaine partie du saumon que chaque pays produit est capturée par les pêcheurs de l'autre pays. Cela se produit parce que les saumons traversent les frontières internationales et échappent à la compétence du gouvernement dans les eaux duquel ils ont frayé. Les poissons migrent sur de longues distances et passent plusieurs années en mer. Au cours de leur cycle migratoire, les poissons nés aux États-Unis entrent dans les zones de pêche du Canada et les poissons canadiens entrent dans les eaux américaines où ils sont à la merci des flottilles de pêche de l'autre pays.

Au cours des années, la recherche effectuée par les deux pays a révélé que les pêcheurs de l'Alaska attrapaient des saumons en route vers la Colombie-Britannique, l'Oregon et l'État de Washington. Les pêcheurs canadiens prenaient des saumons coho, des saumons du Pacifique et d'autres espèces qui descendaient vers les rivières des États de Washington et de l'Oregon. Les pêcheurs du nord de la Colombie-Britannique interceptaient les saumons qui retournaient en Alaska, et les pêcheurs américains interceptaient les saumons qui passaient par le détroit Juan de Fuca et près des îles San Juan pour se rendre dans le fleuve Fraser.

Si les deux pays ne s'entendent pas sur les politiques de gestion et de conservation, il se peut qu'un pays prenne une trop grande partie des stocks de l'autre pays, contrecarrant ainsi les plans de gestion de ce dernier. L'interception non contrôlée peut aussi compromettre l'appui financier et administratif nécessaire pour les programmes de mise en valeur des salmonidés. Un pays pourrait fort bien hésiter à investir dans des écloseries pour la protection et la restauration de l'habitat si les poissons qu'il produit sont pêchés par un autre pays. L'interception encourage la surpêche et décourage les investissements dans les programmes de conservation et de mise en valeur.

Au fil des ans, les États-Unis et le Canada ont conclu des accords sur la gestion de certains stocks de saumon dans quelques régions, notamment en ce qui concerne le saumon Sockeye et le saumon rose du fleuve Fraser. Mais il est impossible de trouver des solutions à petite échelle pour empêcher les deux pays de pêcher le poisson en cours de migration. Or, le Traité concernant le saumon du Pacifique a une vaste portée, ce qui nous permet de nous en servir pour coordonner la gestion des stocks de saumon sur toute la côte.

Gérer les pêches de la côte ouest n'est pas une mince tâche. Le ministère poursuit notamment les objectifs suivants en matière de gestion. Premièrement, il s'efforce de contrôler les échappées pour s'assurer que chaque stock ou chaque regroupements de stocks ne soit pas surexploité. Il veut s'assurer également que les obligations internationales contractées en vertu du nouveau Traité concernant le saumon du Pacifique sont respectées et, au pays, allouer l'ensemble des prises autorisées entre les différents secteurs, soit la pêche autochtone, commerciale et récréative, et à l'intérieur de ces secteurs, entre la pêche à la seine, à l'araignée ou au chalut.

Des programmes de vérification sont nécessaires pour confirmer les espèces capturées, où elles ont été prises et à quels stocks elles appartiennent. Lorsque la pêche commence, les agents du ministère des Pêches, réunissent des données sur les prises et des renseignements biologiques sur les espèces capturées. La première étape, l'interpellation en mer, donne au ministère des renseignements sur les lieux de pêche. Ces renseignements sont contrôlés à la deuxième étape, lorsque le poisson est débarqué et déclaré au ministère avec les bordereaux de

vente. On calcule alors les prévisions et les taux de capture et on rajuste les plans de pêche en conséquence.

Certains renseignements biologiques sont obtenus sur place, mais le gros de l'échantillonnage, et je pense que c'est essentiel à notre discussion d'aujourd'hui, est fait lorsque le saumon capturé est débarqué, d'où la nécessité d'exiger le débarquement. Les programmes de contrôle des prises et de prélèvement d'échantillons, qui permettent la vérification des données par espèce et par stock, sont des éléments clés du programme de conservation du saumon.

Pour répondre à nos obligations nationales et internationales et pour protéger nos ressources de la surpêche, les gestionnaires doivent collecter et vérifier les renseignements rapidement et rajuster les plans de pêche en conséquence. Pour optimiser la production de saumon en Colombie-Britannique, il faut maintenir l'intégrité de ces programmes et c'est la raison pour laquelle nous insistons pour avoir un règlement sur le débarquement au Canada.

• (1720)

Grâce à une gestion prudente des ressources halieutiques la plupart des stocks de la côte ouest sont demeurés abondants. Les pêcheurs de la côte ouest ont connu des années de pénurie, dans le cas par exemple du hareng.

Au début des années 1970, pendant lesquelles toute l'industrie a dû fermer ses portes. Toutefois, la perspicacité de l'industrie tout entière—c'est-à-dire du gouvernement, des pêcheurs et des ouvriers d'usine—qui lui a permis de se rendre compte du problème, puis les sages méthodes de gestion adoptées par le gouvernement ont permis aux stocks de se reconstituer suffisamment pour que la pêche soit abondante et que les marchés restent fermes.

Aux méthodes de gestion pratiquées par le Canada s'ajoute un service d'inspection sérieux, qui permette aux produits canadiens de rester en tête sur les marchés mondiaux. Nous veillons à la qualité des produits que nous mettons sur le marché mondial, et c'est là un atout d'importance pour soutenir la concurrence.

J'ai demandé si les pêcheurs et les ouvriers de la côte ouest peuvent rester compétitifs. Je réponds par un oui catégorique. Comme vous l'avez entendu dire, madame la Présidente, il existe divers programmes dont je n'ai donné qu'une idée qu'ont pour but de faire en sorte que les pêcheurs puissent compter sur des stocks abondants de poisson. Ils tournent à la blague la baisse des stocks de la côte est, mais quand la même chose se produit sur la côte ouest, alors ils tirent la sonnette d'alarme. C'est là-dessus que repose la gestion des pêches. Les stocks sont contingentés et les prises débarquées par les pêcheurs professionnels sont mises en vente.

Est-ce que l'industrie tout entière peut rester compétitive? Je réponds par un oui catégorique. Sur un marché fortement concurrentiel, les pêcheurs ne manqueront sûrement pas d'exiger le prix maximum pour leur poisson de qualité extra, comme ils le font actuellement. Les transformateurs dont la marque est réputée de qualité extra ne manqueront certainement pas d'acheter du poisson de qualité extra afin de conserver leur crèneau sur le marché. Pour transformer le poisson, il va falloir des ouvriers dans les usines.

Les producteurs canadiens de poisson peuvent-ils demeurer concurrentiels? Je le crois. Le gouvernement a beaucoup investi dans l'expansion et la gestion du secteur canadien des pêches. Nos pratiques de gestion et nos services d'inspection du poisson font aujourd'hui l'unanimité sur les tribunes internationales de pêcheurs. Nous allons peut-être devoir moderniser notre façon de faire des affaires, mais la prémisse voulant que le Canada entretienne un secteur des pêches viable pour le bénéfice de tous les Canadiens vaudra toujours. Oui, un différend nous oppose à nos amis du Sud, mais nous allons le régler. Le gouvernement va continuer à gérer les ressources et l'entreprise privée, à les transformer et à les commercialiser. Le Canada peut être concurrentiel sur le marché actuel et dans le cadre de la libéralisation des échanges.

M. Fulton: Madame la Présidente, je me demande si le député voudrait nous dire ce qu'il pense de la correspondance qui existe entre la situation qui prévaut dans le comté de Skagit, dans l'État de Washington, et celle des sociétés de transformation de la Colombie-Britannique. Une lettre en particulier de M. Don Miller, président de la société Great Northern Packing, a signalé tous les avantages qu'il y aurait à déménager là pour l'industrie de transformation du poisson de la Colombie-Britannique. En vertu des dispositions sur les crédits d'impôt de l'offre de déménagement de l'industrie de transformation à Washington, on précise que du fait de l'excédent de travailleurs disponibles dans le comté de Skagit, de nouvelles entreprises sont admissibles à des crédits d'impôt de l'État. Sous la rubrique des programmes financiers, on signale que des prêts à faibles taux d'intérêt seront offerts aux nouvelles entreprises créant des emplois dans le comté. On ajoute que le salaire horaire moyen varie de 4$ à 9$. Le député pourrait-il nous donner sa position à ce sujet? Est-ce là le genre de concurrence qu'il voudrait voir en ce qui concerne la transformation du poisson de la Colombie-Britannique? Ne croit-il pas que les habitants de la Colombie-Britannique ont le droit fondamental d'éviscérer leur poisson? Bon nombre de nos partenaires

commerciaux comme la France et la Grande-Bretagne, ne permettront pas au saumon de la Colombie-Britannique d'être écoulé sur leur marché, à moins qu'il ne soit éviscéré.

Personne, pas même les Américains, ne s'est jamais adressé au GATT, afin de remettre en question le droit d'un pays d'exiger que les poissons en provenance de la Colombie-Britannique et du Canada soient vidés. Avons-nous le droit de faire cela? Le député comprend-il de quoi il retourne en l'occurrence?

M. Wilbee: Madame la Présidente, selon moi, le député de Skeena et moi-même avons beaucoup en commun, en ce sens que tous deux, nous représentons ce qu'on pourrait appeler des régions limitrophes et des circonscriptions où sont implantées des usines de transformation du poisson. Nous devrions nous rappeler que les Américains n'ont vraiment pas apprécié que les usines extrêmement compétitives de la région de Prince-Rupert achètent du poisson dans le sud de l'Alaska. En d'autres termes, les usines canadiennes de transformation du poisson, qui peuvent compter sur une main-d'oeuvre qualifiée et du matériel moderne, étaient en mesure d'acheter du poisson américain et de le transformer. Les usines américaines ne pouvaient obtenir du poisson.

Pour ce qui est de ma région, on y retrouve plusieurs usines de transformation du poisson. Ce sont toutes de nouvelles conserveries. Elles sont fort bien équipées, et aucune d'elles n'a parlé d'aller s'établir chez nos voisins du Sud. En fait, je crois qu'elles souhaitent toutes trouver d'autres sources d'approvisionnement en poisson. Elles cherchent des régions où elles pourraient obtenir davantage de poisson plutôt que de songer à aller s'établir aux États-Unis.

En ce qui a trait à la lettre du comté de Skagit aux conditionneurs, je pense que c'est tout à fait normal. Je peux vous montrer plusieurs lettres de ma propre municipalité de Delta. On envoie des lettres à d'autres entreprises, afin de les encourager à venir s'établir chez nous et de leur vanter les avantages de notre région. Les usines de transformation du poisson de ma région n'envisagent pas sérieusement, semble-t-il, d'aller s'établir aux États-Unis. À l'heure actuelle, elles ont déjà accès facilement à du poisson et ce n'est donc pas là un facteur.

J'ai travaillé pendant de nombreuses années à l'entreprise Prince Rupert Cold Storage. Quelqu'un a mentionné plus tôt le transport par camion du poisson vers les États-Unis. À l'époque, toutes les espèces de poissons étaient transportées par bateau frigorique de Prince-Rupert jusqu'à Seattle et Vancouver. Je crois que toute cette industrie est très mobile et que, tant que nos usines pourront faire face à la concurrence, rester moderne et offrir un produit de qualité, nous n'avons pas vraiment à nous faire de souci.

La deuxième partie de la question du député porte sur la nécessité de vider le poisson. Tout le monde sait que si le poisson n'est pas vidé le plus rapidement possible, il se détériore. C'est ce qu'affirment les agents canadiens et c'est pourquoi il veulent imposer des exigences concernant le débarquement du poisson. Si le poisson est débarqué puis rechargé sans être vidé, après quelque temps la qualité du produit diminuera. Je crois que si nous pouvons faire adopter les exigences concernant le débarquement du poisson, et je suis persuadé que nous y arriverons puisqu'il a déjà été établi que ces exigences respectent les conditions du GATT, le poisson pourra être complètement transformé chez nous. J'aimerais que nous puissions fumer le poisson, le mettre en boîte ou le transformer d'une façon quelconque pour en accroître la valeur. C'est important pour la Colombie-Britannique.

M. Langlois: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé par le député de Delta (M. Wilbee) et aussi la réponse qu'il vient de donner au député de Skeena (M. Fulton). Je voudrais faire remarquer, madame la Présidente, que le discours du député de Delta devrait permettre de rassurer les gens de la Colombie-Britannique sur les intentions du gouvernement et aussi placer le débat dans un contexte plus rationnel, qui tient compte des conditions du marché, qui tient compte de la capacité et de l'expertise des gens de la Colombie-Britannique de passer, avec l'appui du gouvernement, à travers la situation actuelle.

J'aimerais poser la question suivante à l'honorable député de Delta, et j'aimerais qu'il dise à cette Chambre de quelle façon il pense, et en quoi il pense que les usines de transformation de poisson de sa circonscription de la Colombie-Britannique continueront d'être en mesure de compétitionner avec les industries de transformation des États-Unis.

[*Traduction*]

M. Wilbee: Madame la Présidente, de grands changements se produisent dans le secteur de la pêche, avec les établissements piscicoles, et le reste. Il y a quelques années, il y avait des conserveries sur toute la côte. Aujourd'hui, les senneurs et bateaux de pêche aux filets maillants peuvent immédiatement mettre les prises sur glace. Avant, ils devaient les débarquer chaque jour. Ils peuvent maintenant partir plusieurs jours en mer grâce aux installations de mise en glace, que l'on trouve même à bord des petits bateaux.

• (1730)

Évidemment, la qualité du poisson vendu s'en trouve très améliorée. Plus le poisson est transformé vite, meilleure est sa qualité.

Nous avons parlé plus tôt du marché japonais. Je pense que nous pouvons aisément nous y tailler une place grâce à des produits bien apprêtés, de qualité supérieure. C'est sur ce marché illimité que se concentrent les usines de ma région. Elles s'implantent sur le marché japonais tout en essayant de conserver leurs débouchés sur les marchés européen et nord-américain.

Comme nous sommes plus près de la source du poisson, je pense que nous avons le meilleur produit. Dans les conditions idéales, le poisson peut être débarqué et transformé rapidement. Nous avons un avantage sur le plan de la qualité. Notre main-d'oeuvre est qualifiée. Notre programme de commercialisation est excellent. Je pense que c'est ce qui va permettre au secteur de la pêche de la Colombie-Britannique de se maintenir.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots au sujet de cette motion qui a été très habilement libellée par les néo-démocrates. Je les félicite de l'avoir présentée et d'avoir fait preuve d'autant d'originalité. Cela permet aux députés de se révéler. Nous avons pu voir combien cette question les passionne.

Si je tiens à intervenir brièvement, c'est justement parce que nous en sommes tout aussi convaincus. Ce n'est pas une question d'appartenance à une côte plutôt qu'à une autre.

Nous avons reçu la visite mercredi au sein du caucus libéral de l'Atlantique du consortium qui a organisé ce voyage et qui en a pris l'initiative. Le but était de se demander si le gouvernement devait intervenir pour protéger et développer l'industrie de la pêche. Il y avait là des membres du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés. Ce syndicat est présent dans ma province et dans les provinces atlantiques également. Le Prince Rupert Amalgamated Shoreworkers and Clerks Union et d'autres étaient représentés également. Ils sont venus en tant que représentants de la côte ouest et de la côte est pour demander de l'aide en raison de cette situation qui touche tout le monde.

Qu'on vienne de la côte est ou de la côte ouest du Canada, on connaît les mêmes problèmes. Si on vit là-bas, c'est pour les ressources marines. On vit près de la mer et de la mer. On tire sa subsistance de la mer. Si cette ressource est menacée, ce sont les deux côtes qui sont menacées. Nous en comprenons toute la gravité.

En effet, dans leur mémoire, ils laissent entendre que ce sont les deux côtes qui sont en péril. Selon le document, le Canada est le plus gros exportateur de poisson du monde, mais 4 000 travailleurs côtiers de la Colombie-Britannique et un nombre égal dans les Maritimes devront être mis à pied si le poisson cru est exporté au Sud. Notre plus grande industrie d'exportation, le pilier de notre économie côtière, est menacée, et nous ne réagissons même pas.

Voyons d'abord ce qui se passe en Colombie-Britannique. On dit que le gouvernement n'aurait rien pu faire et pourtant, mon collègue de Winnipeg a déclaré aujourd'hui qu'il aurait pu faire quelque chose. Il aurait pu intervenir mais il s'en est abstenu. Et, comme le député de Skeena (M. Fulton) l'a signalé, la question a été escamotée du début à la fin. Ils auraient pu lutter, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, pour protéger la pêche de la côte ouest, comme ils l'ont fait pour celle de l'Atlantique. Ils auraient pu insister pour négocier cette question, mais ils ne l'ont pas fait. La pêche de la côte ouest a servi de monnaie d'échange et ils en ont fait cadeau au nom du gouvernement canadien. Les conservateurs doivent en être tenus responsables.

Deuxièmement, ils auraient pu s'opposer à la décision du GATT. Je crois savoir que le Canada avait un droit de veto concernant la décision du GATT, mais le gouvernement a décidé de ne pas l'exercer. Il a plutôt tenté de mettre en oeuvre des règlements visant à s'assurer que le poisson était amené, classé et vidé au Canada. Ces règlements ne feront pas long feu.

Ces règlements et ces mesures du gouvernement du Canada mettront les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la côte ouest du Canada sur le même pied que ceux des États-Unis. L'industrie de la pêche aux États-Unis a maintenant le même accès au poisson canadien que les pêcheurs et les usines du Canada.

Ce qui s'est vraiment produit, c'est que nous avons renoncé à notre droit souverain d'exploiter nos propres ressources naturelles.

Je voudrais faire remarquer que nous pouvons parler tant que nous voulons du marché et de l'économie en mutation. Le fait est que sur les deux côtes nous continuons à avoir une économie fondée sur la vente des matières premières. Il n'y a pas les options qui existent dans des régions du centre du Canada et dans d'autres secteurs de notre pays. Les côtes est et ouest ont encore des économies fondées sur la vente des matières premières. Le Canada a maintenant renoncé à son droit de contrôler la récolte de la mer.

À mon avis, il faut demander des comptes au gouvernement pour cela, parce qu'il n'y aura pas d'égalité. Les Américains et les Canadiens ne sont pas sur un pied d'égalité. Le fait est qu'aux États-Unis il y a des salaires plus faibles, il n'y a pas le coût de l'assurance-maladie. Il n'y a pas de régime national d'assurance-chômage aux États-Unis. Cela veut dire que les usines américaines de traitement sont dans une meilleure position que les nôtres pour acheter notre poisson. Nous perdrons des

emplois au profit des États-Unis, et cela se produira autant sur la côte est que sur la côte ouest.

Dans le mémoire qu'ils ont rédigé, les gens de la côte ouest font ressortir très clairement le fait que la côte est est également en danger.

Le ministre du Commerce extérieur (M.Crosbie) a critiqué mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception cet après-midi pour avoir parlé surtout de la côte atlantique. Comme je l'ai déjà dit, ce problème ne touche pas seulement la côte ouest. La côte ouest est en danger maintenant, elle est menacée, les gens sont inquiets. La côte atlantique n'en est pas moins menacée. Son tour viendra. Les auteurs du mémoire signalent que l'avenir de nos localités côtières est menacé par l'incapacité apparente du gouvernement de protéger et de gérer nos ressources marines. Depuis belle lurette, les quatre provinces maritimes ont des lois les habilitant à contrôler ou à supprimer l'exportation de poisson non transformé. Ces lois ont été maintenues en vertu de l'Accord de libre-échange, et des règlements semblables pour protéger le saumon et le hareng de la Colombie-Britannique ont été spécifiquement exclus.

Ce fut une victoire éphémère pour l'industrie maritime, car elle aussi est en danger, comme beaucoup de nos produits, d'ailleurs. Les conséquences potentielles pour les pêcheries de l'Atlantique sont claires.

Le député de Skeena a fait allusion à l'article 1203 de l'Accord de libre-échange. Rien n'empêche les États-Unis de contester les lois des provinces atlantiques devant le GATT. En fait, le gouvernement tory a reconnu que nous n'avons pas le droit de limiter les exportataions de poisson non transformé pour protéger les emplois sur la côte ouest. La même chose s'applique à la côte est parce que le gouvernement nous a traités de la même façon.

Cet après-midi, le gouvernement et le ministre du Commerce ont affirmé que les mesures prises par le gouvernement visent à contrer le protectionnisme américain. Ils ont eu peur de ce qui pourrait arriver. Ils ont eu peur des menaces des États-Unis si nous avions refusé de signer l'Accord de libre-échange. Voilà le grand principe. Il fallait signer. Nous n'avions pas le choix. Nous n'avions pas d'autre option. Il fallait respecter les règles du GATT. Nous ne pouvons pas nous soustraire aux exigences du GATT. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du GATT. Nous ne pouvons pas contester le GATT. Nous ne pouvons pas rejeter les décisions du GATT. Nous ne pouvons pas opposer notre veto au GATT.

C'est ce que le ministre du Commerce a dit cet après-midi. C'est le grand principe qui explique les faits et gestes du gouvernement. Il y a certes un principe plus important, soit le droit souverain du Canada d'exploiter et d'administrer ses propres ressources pour ses propres citoyens. C'est sûrement un principe plus fondamental. Si nous abandonnons ce principe, nous abandonnons notre nationalité et notre souveraineté en tant que Canadiens. J'estime que c'est là le principe de base.

Le gouvernement a cédé aux intérêts américains. Nous en subissons maintenant les conséquences. Qu'y a-t-il comme options? Le gouvernement y a-t-il seulement songé? Que va-t-il advenir de ces gens-là?

Personne n'a encore perdu son emploi. Le ministre du Commerce a admis cet après-midi que des emplois pourraient être perdus, peut-être pas parmi les pêcheurs, mais parmi les employés de conserverie. Le ministre du Commerce en a convenu à la Chambre cet après-midi.

• (1740)

Quelles sont les solutions de rechange? Je puis vous dire que sur la côte est il n'y en a pas. Le secteur de la pêche est le pilier de notre économie. Pourquoi y a-t-il seulement 500 000 personnes dans ma province et des millions de Terre-Neuviens dispersés dans tout le pays? Pourquoi trouve-t-on des Terre-Neuviens à Tuktoyaktuk, à Thompson, au Manitoba, et à Galt, en Ontario? Pourquoi y en a-t-il à Toronto et ailleurs au pays? Parce que c'est là que sont les emplois. Ils ont été obligés d'y aller pour trouver du travail. Avec la crise qui frappe les stocks de poisson de la côte est, d'autres personnes vont désormais prendre la route.

En même temps, on désorganise le système canadien de la sécurité sociale. Le thème principal de la période des questions, aujourd'hui, a été le programme de l'assurance-chômage. Contrairement aux Américains, nous avons pu compter sur notre système de sécurité sociale, système dont nous avons lieu d'être fiers.

Au moment où, tant sur la côte est que sur la côte ouest, l'industrie de la pêche est en crise, au moment où, dans cette industrie, des emplois sont menacés, au moment où il n'y a pas ou à peu près pas d'autres possibilités d'emploi, le gouvernement se met à démanteler le système canadien de sécurité sociale.

Dans le cadre du régime d'assurance-chômage, les gens devront verser des primes plus élevées et travailler plus longtemps pour avoir droit à des prestations moins généreuses. Avec l'argent qu'il économise, le gouvernement va se mettre à former les gens. Il ne fournira pas les emplois, mais il va former les gens.

En vue de quel emploi le gouvernement compte-t-il former un pêcheur de 40 ans qui habite un petit village d'environ 500 habitants, perdu sur la côte? Il va perdre son emploi. Ce sont ses enfants, sa femme qui vont en souffrir. Sa localité va en souffrir. Le gouvernement déclare qu'il cessera de verser des prestations de sécurité sociale aux travailleurs qui se retrouvent en chômage pour des raisons indépendantes de leur volonté et qu'il leur offrira de la formation. Pour quel emploi le gouvernement va-t-il former les pêcheurs qui n'auront plus de revenu et dont les familles souffriront à cause de la négligence du gouvernement?

Tout cela, c'est un mythe, une idée qui a jailli de l'imagination fertile d'un bureaucrate du centre du Canada. Ça n'a aucun sens. Aux yeux des habitants de la côte ouest et de la côte est, la politique de gestion est tout à fait illogique, tout comme la politique concernant la sécurité sociale. Je ne sais pas dans l'intérêt de qui le gouvernement agit, mais ce n'est certainement pas dans l'intérêt des régions côtières. C'est ce que nous pouvons conclure des décisions qui ont été prises.

Quoi qu'il advienne, le gouvernement préfère s'en remettre aux lois du marché, surtout si elles sont exercées par des Américains. Nous, les Canadiens, adoptons de plus en plus des rapports esclaves*maîtres, avec les Américains. Aujourd'hui, quelqu'un a dit que nous commençons à devenir des citoyens de deuxième ordre dans notre propre pays. C'est ce qui se produit.*

M. Benjamin: Nous avions nous aussi l'habitude de dire cela aux libéraux.

M. Rompkey: Deuxièmement, ce qui se produit, c'est que les régions rurales et les petites municipalités du Canada sont laissées pour compte. Ces règlements et ces politiques fonctionnent peut-être très bien dans les grandes villes du Canada, mais ils n'ont aucun sens dans les régions rurales et les petites villes du Canada.

C'est ce qui se produit à cause de la décision du GATT, de l'Accord de libre-échange, des politiques du gouvernement du Canada. Le gouvernement laisse les forces du marché agir, mais elles nous feront disparaître. Nous allons assister à des fermetures. Notre chef a déclaré pendant la campagne que les régions rurales et les petites municipalités étaient abandonnées. Ce sont les conséquences de ce projet de loi.

J'applaudis la motion du NPD. Dans la région de l'Atlantique, nous appuyons nos frères et nos soeurs de la côte ouest dans leur opposition aux politiques du gouvernement en matière de gestion des pêches. Je félicite le NPD d'avoir proposé cette motion aujourd'hui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

Plaît-il à la chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre du mardi 13 juin 1989, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 19 juin 1989.

[*Français*]

Comme il est 17 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 juin 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 juin, du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité permanent a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Tobin:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 19, en ajoutant à la suite de la ligne 29, page 19, ce qui suit:

«(17) La déclaration d'un employé obtenue en application d'une convention collective est protégée et nul ne peut y avoir accès sauf sur autorisation écrite de son auteur.»

M. Tobin: Monsieur le Président, quand la Chambre a interrompu l'étude de ce projet de loi C-2, nous débattions, je crois, la motion nº 9 inscrite à mon nom. À ce stade-là, je suis intervenu pour traiter de la motion que je propose, comme l'ont fait un certain nombre de députés. Je voudrais vous aviser que de notre côté, aucun autre député ne parlera de cette motion. Certains de nos députés interviendront au sujet des motions nºs 10 et 11.

M. le Président: La Chambre est avisée que nous étudions actuellement la motion n° 9 et la parole est au député de Regina—Lumsden.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien l'utilité de ce rappel au Règlement. Je le regrette.

Ainsi que je le disais lundi dernier, j'aurais bien aimé que le secrétaire parlementaire prenne la parole pour identifier chacun des amendements que le gouvernement trouve inacceptables et pour nous en donner la raison. Après avoir discuté au comité de chacun de ces amendements, mon collègue, le critique du Parti libéral, et moi-même avons élaboré, d'un point de vue différent, de nouveaux amendements portant sur les mêmes sujets, dans l'espoir qu'ils répondraient aux objections du gouvernement. Nous n'arrivons toujours pas à découvrir pourquoi le gouvernement refuse ces amendements. Le secrétaire parlementaire n'a pas pris la parole. J'ai remarqué que le président du comité était là pour la prière, mais il a maintenant quitté la Chambre. J'avais espéré qu'il prendrait la parole.

• (1010)

À mon avis, un employeur ne devrait pas avoir le droit de recevoir la déclaration d'un employé impliqué dans un incident ou un accident avant que l'enquêteur du Bureau ne l'ait lui-même reçue. Autrement dit, tout comme nul n'a accès au lieu d'un incident ou d'un accident tant que l'enquêteur du Bureau n'est pas arrivé sur les lieux, les employés impliqués ne devraient pas être touchés. Ils ne devraient pas être abandonnés à la sollicitude de leur employeur, soucieux peut-être de recevoir une déclaration à des fins disciplinaires ou autres. Voilà pourquoi, à mon avis, l'amendement du député ne va pas assez loin. Cependant, c'est un excellent amendement du fait qu'il cherche à protéger le caractère confidentiel de la déclaration obtenue de l'employé. Nous devrions appuyer cet amendement, car il part d'un excellent principe. J'exhorte les députés ministériels à l'accepter eux aussi.

En ce qui concerne ce projet de loi ou d'autres lois, la convention collective n'offre pas une protection suffisante, et nous tenons à assurer le caractère confidentiel des déclarations des employés, qu'il s'agisse de cadres supérieurs ou d'employés ordinaires. J'exhorte les députés ministériels à accepter cet amendement. Mes collègues et moi entendons l'appuyer. J'ose espérer que le gouvernement, ayant reconnu qu'il se trompait, acceptera lui aussi cet amendement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 9 inscrite au nom du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est reporté.

La question suivante porte sur la motion nº 10 inscrite au nom du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin).

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 24, en ajoutant à la suite de la ligne 28, page 22, ce qui suit:

«(3) Le Bureau annexe à son rapport définitif les recommandations faites dans le projet de rapport qui ne figurent pas dans le rapport publié, ainsi que les observations faites par le ministre des Transports ou tout autre ministre ou toute personne désignée comme observateur en vertu de l'alinéa 23(2)d).»

—Monsieur le Président, en comité, nous avons d'abord essayé de faire supprimer du projet de loi trois parties de l'article 24 pour une raison à laquelle tous les membres du comité se sont ralliés. Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports doit non seulement être indépendant, mais aussi être perçu comme tel. Et voilà que le projet de loi prévoit qu'un projet du rapport final du bureau sur tout accident ou incident concernant l'un des quatre modes de transport doit être envoyé au ministre et aux autres intéressés pour qu'ils puissent lui faire part de leurs observations et recommandations.

Comme nous ne sommmes pas parvenus à faire supprimer cette disposition du projet de loi, l'amendement à l'étude vise à s'assurer non seulement que le Bureau ne peut être influencé par une personnne de l'extérieur sans que cela se sache, mais aussi qu'il est perçu comme tel.

Si une modification importante a été apportée au rapport final, c'est-à-dire celui qui sera rendu public, la seule façon de le découvrir serait de le comparer au projet de rapport qui, à juste titre, fait l'objet d'une diffusion restreinte. À l'origine, nous voulions écarter l'idée même du projet de rapport. Puis, nous avons cherché à ce qu'il soit diffusé à un plus grand nombre de personnes, mais en vain pour la bonne raison qu'il a un caractère confidentiel. Les libéraux peuvent ne pas accepter ce point de vue, mais j'espère qu'ils le feront, ainsi que les députés du parti ministériel. Ces derniers ne veulent sûrement pas que cela arrive. Mais plusieurs groupes ont exprimé le voeu que nous cherchions à obtenir gain de cause là-dessus.

Le président-directeur général de l'Association des syndicats de cheminots du Canada, qui représente quelque neuf syndicats d'employés de chemin de fer, a dit que les syndicats n'étaient pas désireux d'obtenir un projet de rapport et que celui-ci ne devrait être communiqué à personne.

Pendant toute la durée de l'enquête, tant aux auditions du bureau que sur les lieux de l'accident ou de l'incident, le ministre aura un observateur sur place au même titre que les représentants des employés ou des sociétés en cause. Les observateurs agréés aux termes du projet de loi auront amplement l'occasion de présenter des instances tant à l'enquêteur en chef qu'au bureau lorsqu'il délibère, entend des témoins et reçoit de l'enquêteur ou d'autres sources des éléments de preuve. Ils auront amplement l'occasion, avant la rédaction du rapport définitif, de signaler les omissions, les imperfections ou les insuffisances de l'enquête. C'est pourquoi je ne vois pas l'utilité d'obtenir l'opinion d'autres personnes sur le projet de rapport définitif.

Comme cette disposition est maintenue, nous demandons que soient annexées au rapport définitif les observations ou les questions que le ou les ministres ou les observateurs agréés formuleront sur le projet de rapport.

Outre qu'elles seront ainsi rendues publiques, il sera possible de voir les différences entre le projet de rapport et le rapport définitif.

• (1020)

Entendons-nous bien. Le projet de loi prévoit, en dehors de cet article, des rapports provisoires. Ainsi, aux termes de l'article 25, le bureau peut communiquer des rapports provisoires lorsqu'il juge nécessaire de corriger, avant la publication du rapport définitif, un manquement susceptible de causer un autre accident ou incident. Le ministre peut demander au Bureau de lui communiquer un rapport provisoire lorsqu'il croit devoir remédier à une situation. Nous ne trouvons rien à redire à cet article.

Cependant, selon moi, la version provisoire du rapport final ne devrait pas être divulguée à qui que ce soit de toute façon, mais puisqu'elle va l'être, le public a le droit d'être mis au courant, et il doit être persuadé que le bureau est indépendant et qu'aucune pression ou influence indue n'a été exercée sur le bureau, afin de l'amener à modifier le rapport provisoire avant la présentation du rapport final.

C'est pourquoi nous demandons dans cet amendement que toutes les instances présentées par le ministre ou tout autre observateur soient annexées au rapport final. Ainsi, tout le monde sera au courant et cela accroîtra l'indépendance du bureau. Il sera indépendant non seulement en apparence, mais également dans les faits. Tous ses travaux seront publics, à moins que, pour une raison bien précise, il n'ordonne qu'une partie des audiences se déroulent à huis clos, mais en général, tout se fera au grand jour.

C'est pourquoi, dans ce rapport provisoire, on ne devrait laisser à personne la moindre possibilité d'influencer de façon indue le bureau ou de modifier le contenu du rapport final. Si le bureau apporte une modification, nous pourrons alors voir quelles demandes ou instances ont été présentées, quelle modification le bureau a apportée et pourquoi. Si les modifications en question sont tout à fait justifiées, très bien. Je le répète, tout se déroule au grand jour.

Le gouvernement devrait donner l'exemple, afin d'accroître l'indépendance réelle du bureau. C'est exactement l'objet de cet amendement. J'espère que le gouvernement décidera qu'au moins cet amendement améliore le projet de loi, accroît l'indépendance du bureau et permet davantage de s'assurer que personne ne peut exercer une influence ou des pressions indues sur le Bureau, ses membres ou ses employés.

Lorsque le rapport final sera soumis au président du Conseil privé, les copies devraient être remises à tous les ministères, à tous les observateurs intéressés et à toutes les parties concernées Je suppose que le rapport sera également renvoyé au Comité permanent des transports. Si le ministre ou n'importe quel observateur juge qu'il y a fondamentalement quelque chose de répréhensible dans le rapport, le ministre peut alors procéder à d'autres enquêtes. S'il y a des oublis ou des lacunes dans le rapport final, la question peut être approfondie à nouveau par le ministre ou par toute personne qu'il pourra nommer à cette fin.

J'espère que cet amendement recevra l'appui de tous mes collègues, du gouvernement et de l'opposition officielle.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) a parlé avec l'éloquence qui le caractérise de la raison d'être de l'amendement et il a étayé avec un raisonnement si solide et une capacité de persuasion telle cet amendement qu'il propose à la Chambre, qu'il n'y a pas grand-chose que je pourrais personnellement ou que d'autres députés pourraient ajouter comme précisions.

Nous, membres de l'opposition officielle, appuyons l'amendement du député. Nous reconnaissons qu'essentiellement la justice ne doit pas seulement être rendue, mais qu'elle doit être perçue comme ayant été rendue, et que la commission ne doit pas seulement être indépendante, mais aussi le paraître.

Par son amendement, le député propose que, lorsqu'il y a enquête sur un accident dans le domaine des transports où il peut y avoir eu mort d'homme, il est extrêmement important que la confiance publique dans notre organisme d'enquête soit préservée, surtout à la lumière de l'expérience de Gander et de la profonde divergence d'opinions au sein du Bureau canadien de la sécurité aérienne, divergence d'opinions sur les causes de l'écrasement et toutes ces pertes de vie à Gander.

Comme il est important que la confiance du public soit préservée, le député propose à la Chambre que tout projet de rapport, et ce projet de loi en prévoit un, soit soumis aux ministres avant d'être rendu public sous forme de rapport final. En outre, pour tout projet de rapport, tout commentaire des ministres, et qui plus est tout changement subséquemment apporté au projet et figurant dans le rapport final, doivent être signalés quand le rapport final est publié. Le public pourra alors vérifier s'il

y a eu des changements entre le projet de rapport et le rapport final et, si oui, qui les a recommandés ou conseillés. En d'autres termes, le public a besoin de savoir qu'il n'y a aucune possibilité de modifier secrètement une recommandation.

J'espère que le gouvernement nommera à ce bureau des personnes tellement dignes de confiance et tellement intègres qu'elles ne se prêteraient pas de toute façon à pareille pratique. J'espère que les ministres s'acquitteront de leurs obligations de façon à ne jamais chercher à exercer pareille influence. Tous les députés formulent le même voeu que moi.

S'il n'y a rien à cacher, comme je le pense, car nous croyons que le gouvernement présente le projet de loi avec de bonnes intentions, il ne devrait y avoir aucune réticence à appuyer l'amendement du député, qui prévoit la pleine divulgation des recommandations soumises à l'étape du projet et, ce qui est encore plus important, permet de voir les changements apportés dans le rapport final par suite de ces recommandations.

Nous appuyons l'amendement du député de Regina—Lumsden.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (1030)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 32, en retranchant les lignes 15 à 21, page 31.

—Monsieur le Président, voilà le dernier amendement que le Parti libéral propose d'apporter au projet de loi C-2. Mais franchement, mon avis, cet amendement va beaucoup plus loin que le projet de loi, qui porte sur l'ensemble de la question des enquêtes sur les accidents. Je soutiens que c'est un amendement de grande importance pour les députés, car le principe énoncé dans l'article 32 a un effet direct sur le principe de la justice fondamentale au Canada.

Les députés qui n'ont pas participé aux travaux du comité devraient savoir que l'article que nous cherchons à amender par cette motion est l'article 32 du projet de loi. C'est un article qui établit les responsabilités de l'enquêteur, soit quelqu'un qui se rend sur les lieux et mène une enquête sur un accident au nom du Bureau canadien.

Cet article expose les responsabilités de l'enquêteur à l'égard du tribunal, qu'il y ait ou non des procédures judiciaires intentées par les victimes ou leurs familles contre les personnes qui pourraient être responsables de l'accident.

Je voudrais lire l'article que je propose d'amender, car ainsi les députés pourront comprendre pourquoi cet amendement est beaucoup plus important que le projet de loi en soi. L'article 32 comporte trois paragraphes. Le paragraphe que je voudrais amender se lit comme suit:

> L'enquêteur dont l'affidavit peut être produit dans des procédures sous le régime du présent article ne peut être contraint à y comparaître comme témoin, sauf par ordonnance du tribunal, du coroner ou de la personne ou de l'organisme compétents rendue pour un motif spécial.

Je voudrais que les députés lisent attentivement ce paragraphe. Un affidavit peut être produit dans des procédures sous le régime de l'article, et pourtant l'enquê-

teur qui a présenté et rédigé cet affidavit ne peut être contraint à y comparaître pour défendre ses propres conclusions. La défense n'a pas automatiquement le droit de contre-interroger l'auteur d'un affidavit présenté comme preuve à un tribunal. Je veux que les députés y réfléchissent, surtout ceux qui sont membres du barreau. Ils devraient penser à ce que dit cet amendement.

Comme je viens de le dire, cet article comprend trois parties. La première dit ceci:

> . . .dans toute procédure judiciaire, disciplinaire ou autre il fait foi, sauf preuve contraire, de celles de ses observations qui y sont consignées.

En l'absence de preuve contraire, l'affidavit présenté par l'enquêteur sera accepté comme preuve de la véracité de ces observations.

Un affidavit préparé par un enquêteur peut donc être présenté à un tribunal. En l'absence de preuve contraire, il sera accepté comme preuve de la véracité des observations. L'enquêteur ne se trouve pas automatiquement dans l'obligation de comparaître en personne devant un tribunal pour défendre ses observations, à moins que la partie qui s'inscrit en faux contre ces observations ne prouve à un juge qu'il existe des raisons de détourner l'enquêteur de ses fonctions normales et de le forcer à comparaître devant un tribunal.

Le principe fondamental de la justice est le droit au contre-interrogatoire, à mon sens. C'est un droit automatique. Malgré la présence de cet article dans le projet de loi, je doute que les juges fassent attention de toute façon. Je soutiens qu'il n'appartient pas au Parlement de décider qui devrait ou ne devrait pas comparaître devant un tribunal, de rendre un jugement quelconque ou d'indiquer d'une façon ou d'une autre à un coroner ou à un juge qu'un enquêteur de l'État ne devrait être appelé à défendre ses observations que dans des circonstances exceptionnelles. Je soutiens que, dans ce contexte, il n'est pas du ressort du Parlement de dicter la conduite d'un tribunal, d'un coroner ou d'un enquêteur.

Mon amendement vise simplement à supprimer tout le paragraphe (3) de l'article 32. Ce paragraphe stipule:

> L'enquêteur dont l'affidavit peut être produit dans des procédures sous le régime du présent article ne peut être contraint à y comparaître comme témoin, sauf par ordonnance du tribunal, du coroner ou de la personne ou de l'organisme compétents rendue pour un motif spécial.

Il me semble que la décision revient à un tribunal et non au Parlement. Je ne crois pas qu'il appartienne au Parlement de conseiller ou d'indiquer d'une façon ou d'une autre à un tribunal qu'il ne devrait pas laisser la défense exercer ses droits habituels, sauf pour un motif spécial.

Si le Parlement tient à faire respecter le principe fondamental de la justice, qui est le droit au contre-interrogatoire, il aurait intérêt à supprimer ce paragraphe. Non seulement le paragraphe empêche-t-il de faire subir un contre-interrogatoire à un témoin durant les délibérations du Bureau d'enquête sur les accidents de transport, mais il établit aussi un dangereux précédent dans la législation adoptée par le Parlement.

Je ne peux trouver nulle part, dans aucune loi fédérale, un précédent qui justifie une disposition de ce genre dans un projet de loi. Cette disposition n'existe dans aucune autre mesure législative déjà adoptée ou envisagée par le Parlement du Canada.

Soit dit en passant, je ne pense pas que le gouvernement soit mal intentionné ou qu'il ai voulu concocter une machination. Cette disposition s'est sans doute glissée tout bonnement dans l'élaboration du projet de loi, ou peut-être y avait-il une autre intention.

Je peux dire aux députés que le problème, c'est que les enquêteurs doivent comparaître très souvent devant les tribunaux pour défendre les observations de leurs affidavits. Or, le gouvernement veut que ses enquêteurs consacrent leur temps à enquêter sur des accidents plutôt qu'à comparaître sans cesse devant les tribunaux. Le gouvernement a raison de penser ainsi. Mais qu'est-ce qui est plus important? Éviter que nos enquêteures passent leur temps devant les tribunaux ou faire justice et protéger le droit fondamental au contre-interrogatoire?

Le gouvernement voit peut-être des inconvénients à ce que des enquêteurs passent beaucoup de temps devant les tribunaux. Les enquêteurs eux-mêmes y voient peut-être aussi des inconvénients. Du temps précieux est peut-être consacré aux audiences, mais nous ne pouvons pas régler ce problème en niant l'un des principes fondamentaux de notre système jusdiciaire, le droit au contre-interrogatoire.

Je n'accuse personne d'avoir eu de mauvaises intentions. Je ne crie pas au complot. Je dis simplement que le projet de loi a été mal rédigé. Je dis simplement que ceux qui ont cru trouver la solution au problème des enquêteurs qui passent plus de temps qu'ils ne souhaitent devant les tribunaux ont enfreint un principe fondamen-

tal de justice. Je demande aux députés de supprimer cette disposition.

Sa suppression aurait pour seul effet de remettre les dossiers entre les mains des tribunaux, des juristes, des coroners et des juges qui sont les personnes compétentes en la matière. C'est au système judiciaire, organisme normalement habilité à trancher, qu'il appartient de décider qui a à se présenter à la barre des témoins.

Le Parlement ne devrait pas tenter de dicter la conduite des tribunaux. Nous ne devrions réduire en rien la possibilité pour l'avocat de demander, au nom de son client, à un enquêteur de se présenter devant le tribunal pour défendre l'exactitude de ses observations.

J'espère que le Parlement, par souci d'impartialité et dans le but d'améliorer le projet de loi, acceptera l'amendement que je propose. Ma position est motivée par la seule volonté de produire un bon projet de loi et d'empêcher une grave ingérence, même involontaire, dans les procédures judiciaires normales au Canada.

• (1040)

M. Lee Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je dois avouer que je ne sais trop que penser de cet amendement. Le paragraphe que mon collègue veut faire supprimer se termine par les mots suivants:

> sauf par ordonnance du tribunal, du coroner ou de la personne ou de l'organisme compétents. . .

M. Tobin: «. . .rendue pour un motif spécial». Laissez le tribunal en décider.

M. Benjamin: Naturellement, cela a pour objet, je pense, lorsqu'il y a un procès où sont en jeu des centaines de millions de dollars à la suite d'une catastrophe aérienne qui s'éternise pendant trois ou quatre ans, d'éviter qu'un enquêteur haut placé du bureau ne passe de longs mois dans une salle de tribunal. Cet amendement est justifié. J'admets que c'est une chose à éviter.

D'un autre côté, les remarques de mon collègue sont pertinentes. Si l'avocat d'un requérant veut contester la preuve par affidavit ou veut faire comparaître d'autres experts comme témoins qui contesteront le contenu de l'affidavit signé par l'enquêteur, alors tout ce que cet avocat a à faire, c'est de demander au tribunal ou au coroner d'ordonner la comparution de l'enquêteur. Cependant, rien ne garantit que le tribunal ou le coroner le fera. Si le tribunal décide de ne pas rendre d'ordonnance, il est impossible de contester l'exactitude ou un autre aspect de l'affidavit signé par l'enquêteur.

La suppression de ce paragraphe signifie qu'un avocat dans un tribunal, ou s'occupant d'un litige à la suite d'un accident, peut simplement faire comparaître l'enquêteur comme témoin. Si ce dernier ne se présente pas, alors l'avocat peut l'assigner à comparaître. Cependant, l'amendement facilite la tâche d'un avocat qui, disons, représente les familles de personnes qui ont été tuées dans un accident. La suppression de ce paragraphe permet à cet avocat de faire comparaître plus facilement l'enquêteur.

M. Tobin: Cela ne fait que maintenir le statu quo, c'est tout.

M. Benjamin: Autrement dit, cela garde les choses comme elles sont. Franchement, si un tribunal ne rendait pas une telle ordonnance, je suppose qu'on en appellerait à une instance supérieure qui frapperait cette disposition de nullité. Je pense que le tribunal la rejetterait. Le secrétaire parlementaire devrait en convenir avec moi, même si je ne suis pas avocat, et je ne pense pas qu'il le soit lui non plus. . .

M. Belsher: Dieu merci.

M. Benjamin: . . .j'en ai discuté plusieurs fois avec d'éminents juristes qui estiment qu'il s'agit là d'une disposition législative très fragile qui ne résistera probablement pas à un appel et qu'un tribunal supérieur va tout simplement frapper de nullité. Cela obligera à interjeter appel sur appel et à faire traîner les causes encore davantage en longueur à grands frais pour tous ceux qui sont concernés, dont le gouvernement.

Tout compte fait, je suis d'accord avec le député. Sa motion devrait être acceptée. Nous devrions supprimer le paragraphe (3) de l'article 32. Je ne pense pas que cette disposition serve à grand-chose de toute façon. Elle n'accomplira pas ce que le gouvernement voudrait qu'elle accomplisse.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue pour dire que toute disposition législative qui empiète, même en apparence, sur ce qui est un principe fondamental de notre système judiciaire n'est pas bonne. Rien dans le projet de loi ne devrait paraître le faire. On peut très bien dire que cela ne se produira jamais de toute manière, que le tribunal ou le coroner ordonneront à l'enquêteur de comparaître, mais nous ne pouvons en être certains. Dans cette situation, dans une affaire portée devant un tribunal à la suite d'un accident, justice ne serait pas complètement rendue. Si un tribunal ou un coroner ne l'ordonnent pas, justice ne sera pas complètement rendue.

Comme mon collègue, je trouve que cette question échappe à l'esprit de parti. Ce projet de loi paraissait très

important à tous les membres du comité, et il me paraît fondamentalement bon. Nous avons proposé quelques amendements dont certains ont été acceptés au comité. Nous avons fait cela pour améliorer le projet de loi. C'était l'intention de tous les membres du comité quel que soit leur parti. C'était le but des motions que mes collègues et moi-même avons présentées à l'étape du rapport. Elles visent à améliorer le projet de loi.

Je me demande parfois pourquoi je passe tant de temps à essayer de reprendre les projets de loi du gouvernement pour essayer de les améliorer. Nous devrions peut-être les laisser adopter tels qu'ils sont pour que le gouvernement en subisse les conséquences. C'est sans doute que je considère qu'un parlementaire responsable doit essayer de faire son travail en espérant que le gouvernement l'écoutera et corrigera ses erreurs.

Je ne pense pas qu'il y ait la moindre intention malveillante de la part du gouvernement. C'est juste une tentative pour fixer une certaine limite au temps qu'un enquêteur pourrait avoir à passer à un procès parce qu'il est cité comme témoin. Je ne pense pas que l'article atteindra son but. Le plus grand danger, c'est que l'on risque de porter atteinte au droit de contre-interroger, sous toutes ses formes. J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement, ainsi que les autres qui ont été présentés, lorsqu'ils seront mis au voix, lundi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 11, au nom du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

A ce moment-ci, la Chambre devrait procéder aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Cependant, conformément à l'article 45(6) du Règlement, les votes par appel nominal sont différés à lundi le 19 juin, à 18 heures.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 mai, de la motion de M^me^ Landry: Que le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la Chambre que notre parti soutient cette mesure et j'espère que tous les députés en feront autant.

Avant de passer au vote, je voudrais prendre quelques instants pour parler de certaines questions sous-jacentes au projet de loi C-10.

• (1050)

Le projet de loi C-10 effacerait la dette que certains pays de l'Afrique subsaharienne ont contractée envers le Canada. Sauf erreur, la Chambre a déjà débloqué, dans les budgets précédents, les fonds qui couvriront les remises envisagées dans le cadre de cette mesure. C'est un projet de loi nécessaire pour d'autres raisons, ne serait-ce que parce qu'il nous permet de parler directement du problème de la dette du tiers monde. Il nous fournit ainsi l'occasion de discuter de l'un des problèmes les plus pressants du monde, le fardeau écrasant des dettes contractées par des sociétés qui englobent probablement les deux tiers de l'humanité.

Si nous prenions le temps de voir comment nous administrons notre planète, nous ne tarderions pas à relever quatre problèmes qui sont reliés entre eux: le problème de l'environnement, la course aux armements, l'absence

de liberté et le paupérisme. Comme l'a démontré avec tant d'éloquence et de clarté le rapport Brundtland, ces questions sont imbriquées.

Aujourd'hui, chez nous, c'est l'environnement qui fait la manchette. L'environnement est menacé, non pas uniquement par la surexploitation des ressources, mais également par l'augmentation phénoménale des produits chimiques et autres substances que nous utilisons et qui attaquent l'air que nous respirons, la couche d'ozone, les océans et les eaux. L'environnement est agressé partout dans le monde. L'environnement est agressé à cause du montant incroyable des dépenses engagées dans la course aux armements et à cause des ressources économiques que cette course monopolise. Cette situation exerce des pressions sur les gouvernements qui ont tendance à user de moyens très arbitraires pour brimer la liberté des peuples qui voudraient que ces ressources servent à combler les besoins élémentaires.

Tout cela a réduit des millions, sinon des milliards, de personnes dans le monde à la plus grande pauvreté, créant ainsi une énorme pression sur l'environnement et sur les ressources. Dans un grand nombre de pays, les forêts, les eaux et les terres sont menacés parce que les gens ont désespérément besoin des nécessités les plus fondamentales.

Pour ce qui est de notre responsabilité en tant que pays, la plupart d'entre nous vivent dans une affluence qui, jusque-là, était inespérée. Et c'est cette affluence qui menace l'environnement des pays du tiers monde et qui contribue à la pauvreté de tant de gens dans ces pays. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a participé aux efforts en vue d'améliorer l'économie et les conditions sociales dans d'autres parties du monde. Il l'a fait, entre autres, au moyen de son programme d'aide publique au développement. Cependant, pendant des années, cette aide a pris la forme de prêts aux pays du tiers monde, prêts qui devaient normalement être remboursés sur une certaine période.

En même temps, nous avons versé une somme relativement minime pour aider au développement de ces pays. Il est devenu de plus en plus difficile pour les pays du tiers monde de s'acquitter de leurs obligations. La variation des taux de change, l'absence de prix fixes des produits de base et l'instabilité totale de l'économie internationale imposée par nos institutions multinationales ont créé une situation dans laquelle il est impossible ou très difficile pour ces pays de s'acquitter de leurs obligations. L'argent obtenu au moyen de prêts gouvernementaux et de prêts commerciaux sert probablement beaucoup plus à rembourser ces prêts et l'intérêt sur ces prêts qu'à favoriser le développement économique des pays du tiers monde.

Plusieurs études d'envergure y ont été consacrées. Il y a plusieurs années, le rapport Brandt portant sur les relations nord-sud a mis l'accent sur l'interdépendance des habitants de la planète et la nécessité de nous occuper de la dette du tiers monde dans notre propre intérêt économique.

Le rapport récent intitulé «Notre avenir à tous», communément appelé rapport Brundtland du nom du président du comité, a à nouveau fait ressortir le lien entre les difficultés du tiers monde et l'environnement. Ce projet de loi aurait au moins l'effet de confirmer le minimum, c'est-à-dire la remise des dettes que nous avons imposées au tiers monde et dont le remboursement complique encore la tâche de sortir de ce cercle vicieux.

Je voudrais profiter de l'occasion pour interroger le gouvernement au sujet d'une politique qui a été imposée. Je veux parler de la réduction du budget d'aide publique au développement. Il me semble que le gouvernement pousse l'hypocrisie à son comble en présentant le projet de loi C-10 pour accorder une remise de dettes qui était déjà acquise d'une certaine façon, alors que par ailleurs il diminue considérablement les crédits d'aide publique au développement qui tendent à aider le tiers monde à sortir du cycle de la pauvreté.

Il y a plusieurs années, c'est-à-dire en 1972 et 1973, j'ai passé un an en Tanzanie dans le cadre d'un projet de l'ACDI. J'ai ressenti à l'époque que si, sur papier, ce programme était un don du Canada à la Tanzanie et au tiers monde, ma famille et moi avons retiré beaucoup plus de la Tanzanie que la Tanzanie n'a reçu de ce programme, même si mon travail a été utile. Des centaines de milliers de Canadiens ont travaillé dans le tiers monde au titre de divers programmes: ceux de l'ACDI, de SUCO, de Jeunesse-Canada Monde, d'OXFAM et beaucoup d'autres. Il nous ont appris autant que ce que nous leur avons donné.

Le tiers monde a donné beaucoup à notre pays en fait de ressources, de compréhension de l'histoire du monde, d'esthétique et d'autres valeurs. Le moins que nous puissions faire, c'est adopter ce projet de loi, et il faudra ensuite adopter d'autres mesures plus importantes pour alléger la pauvreté du tiers monde. Il faudra rétablir les crédits d'aide officielle au développement qui ont été réduits. Nous devons profiter de notre participation au FMI et à la Banque mondiale pour favoriser la restructuration globale de l'économie internationale, afin de trouver, au cours des années qui viennent, une solution

définitive au problème critique qui se pose aujourd'hui au monde.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, durant la crise récente en Chine, un de mes électeurs, incapable de rejoindre son fils, a communiqué avec mon bureau à Scarborough.

Stephen, fils de Bill Brown, enseignait à l'Université de Chine, à Wuhan. Les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures se sont dépensés sans compter pour le trouver et, ce matin, Stephen Brown est arrivé sain et sauf à Hong Kong.

• (1100)

Au nom de M. Brown et de sa famille, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et ses fonctionnaires de leur coopération sans borne. Leur comportement durant la crise a été exemplaire et je les remercie de leurs efforts.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

HOMMAGE AUX OBSERVATEURS BÉNÉVOLES DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, un des événements de la Semaine nationale de l'environnement qui n'a pas reçu toute la publicité qu'il méritait a été la décision d'Environnement Canada de rendre hommage aux centaines de bénévoles qui observent les conditions atmosphériques d'un bout à l'autre du pays.

Chaque jour, le bénévole note la température matin et soir ainsi que la précipitation totale dans sa région. Une fois par mois, il envoie ses données au Service d'environnement atmosphérique et elles sont versées aux archives climatologiques nationales.

Depuis 1871, le nombre d'observateurs bénévoles est passé de 176 à environ 2 300. Dans ma circonscription, Brandon—Souris, on a remis des prix pour services climatologiques bénévoles au personnel du Jardin international de la paix, à la famille Spence de Medora, à la famille Sexton de Deloraine et à la famille Lowe de Waskada.

De plus, la famille Renton de Deloraine a mérité une mention spéciale pour ses 24 années d'observations atmosphériques de première qualité.

Grâce à ces bénévoles et à des centaines d'autres, les archives climatologiques du Canada se sont considérablement enrichies.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—OPPOSITION AUX EXÉCUTIONS DE MANIFESTANTS

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, le gouvernement de la République populaire de Chine continue dans la voie de la répression totale et absolue de sa population. Le gouvernement chinois a arrêté et emprisonné les individus qui ont eu le courage de dire au monde entier, via les médias électroniques, la vérité sur les événements tragiques en Chine.

[*Traduction*]

Les Canadiens s'inquiètent particulièrement pour les trois réformateurs qui ont été condamnés à mort à Shanghai. Ils ont été accusés d'avoir mis le feu à un train qui venait de foncer dans une barricade humaine, tuant six manifestants.

Personne n'aurait été blessé ou tué par suite de l'incendie du train. À mon avis, les vrais criminels étaient les autorités qui ont ordonné de faire passer le train. Le nombre de victimes de cet incident s'élèvera à neuf, monsieur le Président, à moins que les Canadiens n'écri-

Article 31 du Règlement

vent à l'ambassade de Chine pour demander que les autorités de ce pays annulent les condamnations à mort.

Je demande au gouvernement et à tous les Canadiens de dénoncer vigoureusement l'exécution imminente des manifestants chinois. Le monde doit faire le maximum pour éviter que la Chine ne s'enfonce davantage dans les troubles politiques.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES AÎNÉS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, en fin de semaine, des représentants du Conseil canadien de la sécurité rencontrent à Winnipeg des groupes de personnes âgées pour commencer à préparer la Semaine nationale de la sécurité des aînés qui se déroulera du 12 au 18 novembre.

La semaine se déroule sous le thème «Protégez les meilleures années de votre vie». Le but de cette semaine est d'attirer l'attention sur les problèmes de sécurité des personnes âgées, de dresser la liste des facteurs qui peuvent leur causer des accidents ou mettre leur santé en danger à la maison et de promouvoir les mesures à prendre pour réduire le nombre de décès.

Les Canadiens âgés ont un taux d'accidents mortels ou autres trois fois plus élevé que le reste de la population. Plus de 20 p. 100 des décès surviennent à la maison, principalement à la suite d'une chute.

Une conférence comme celle-ci est essentielle pour améliorer la qualité de la vie des Canadiens âgés. Je félicite le conseil d'avoir pris l'initiative de l'organiser et je souhaite un grand succès à la Semaine nationale de la sécurité des aînés.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, récemment, dans le cadre de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, le secrétaire d'État (M. Weiner) a remis le premier prix communautaire cinq étoiles jamais présenté à la conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités, à Vancouver.

Ce prix récompense les localités canadiennes qui font preuve d'un réel engagement envers l'idéal d'une véritable égalité d'accès des Canadiens handicapés aux cinq secteurs que sont les transports, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation.

La cérémonie de remise des prix a été le moment culminant d'une excellente Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées à laquelle ont participé plus de 400 localités.

Le ministre a remis seize prix aux dirigeants municipaux de quatorze centres, villes et districts, et d'une municipalité régionale en reconnaissance des efforts qu'ils ont déployés pour améliorer l'intégration des personnes handicapées. Deux villes, soit Kitchener et Ottawa, ont reçu deux prix chacune.

Avec tous les Canadiens, félicitons aujourd'hui les récipiendaires du prix communautaire cinq étoiles de cette année pour leur contribution à l'intégration des personnes handicapées à la vie canadienne.

* * *

LES CATASTROPHES

L'EXPLOSION DE PRODUITS PÉTROLIERS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, hier soir, sur les terrains d'une société, rue Plinkquet, dans ma circonscription, celle de Saint-Boniface, des milliers de litres de produits pétroliers ont explosé, dégageant de grands nuages de fumée. Selon le compte rendu d'un journaliste,

> . . .la fumée s'est élevée à des centaines de mètres dans les airs, et les flammes ont atteint une telle intensité que les pompiers ne pouvaient s'approcher. . .

Entre 150 et 200 maisons ont été évacuées dans un rayon de deux kilomètres. Au moins six produits chimiques étaient entreposés dans cette usine. L'un d'entre eux, le chlorure de méthylène, devient un acide hydrochlorique extrêmement toxique lorsqu'il est exposé à l'air et mêlé à l'humidité des poumons.

J'exhorte le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) à fournir à la Chambre les détails de la participation de son ministère, le cas échéant, à l'évacuation et à l'intervention lors de cet incident. J'exhorte également le ministre à informer la Chambre sur l'efficacité des procédures d'évacuation prises hier soir.

Je presserais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) et le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) d'informer la Chambre de tout danger pour la santé actuel et futur pour les habitants de Saint-Boniface et des environs.

[*Français*]

LES MINES

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CONCERTATION DU PROJET CANMET

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le comité de concertation du projet Canmet, Nord-Ouest Québec, a remis son rapport le 12 juin 1989 au ministre délégué aux mines, M. Raymond Savoie, ainsi qu'au sous-ministre adjoint, M. Marc Denis Everell, responsable de Canmet. En conférence de presse, M. Claude Drouin, président du comité et directeur général de l'Association minière du Québec, a passé en revue le contenu du rapport et les recommandations du comité.

Le comité avait pour mandat d'encadrer l'émergence d'un Centre d'excellence en technologie des minéraux dans le Nord-Ouest du Québec. Les consultations publiques ont permis aux membres du comité de prendre connaissance de 13 combinaisons de sites intéressants dans les secteurs de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. Le comité a choisi à l'unanimité le site d'Or Val, propriété des Mines Aurizon dans le secteur minier de Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue. Monsieur le Président, c'est un excellent choix car ce site est idéal pour l'implantation du laboratoire de recherche en technologie minérale de Canmet au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE PAKISTAN

LA PRÉSUMÉE PERSÉCUTION DES MUSULMANS AHMADIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom du Nouveau Parti démocratique pour exprimer notre inquiétude au sujet de la persécution incessante des musulmans ahmadi, au Pakistan.

Au Pakistan, il y a approximativement cinq millions d'adeptes du mouvement islamique Ahmadiyya. Les musulmans ahmadis sont des pacifistes, qui célèbrent leur centième anniversaire cette année. Malheureusement, le gouvernement pakistanais a interdit les célébrations du centenaire dans les quartiers internationaux de Rabwah.

Article 31 du Règlement

Cette mesure répressive s'inscrit dans l'attitude générale du gouvernement contre le mouvement Ahmadiyya.

Les publications du mouvement sont censurées, son droit à la liberté de réunion est violé et les mesures du gouvernement incitent à l'intolérance vis-à-vis d'eux. La discrimination est omniprésente.

Les membres du mouvement sont mêmes victimes de violence et leurs mosquées sont régulièrement vandalisées. Un incident du genre s'est produit la semaine dernière. En avril dernier, la populace a mis le feu à 50 maisons. Un grand nombre d'Ahmadis ont été agressés et certains ont été tués.

Nous espérions que cette persécution prendrait fin avec l'arrivée au pouvoir de Benazir Bhutto, mais tel n'a pas été le cas.

Je presse le gouvernement canadien de convaincre le gouvernement pakistanais que des actes comme ceux qui sont perpétrés contre ces gens sont inacceptables. J'ai déjà écrit à l'ambassadeur du Pakistan au nom du NPD.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE DAVID PEREGRINE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le monde artistique et spécialement le *Royal Winnipeg Ballet* est aujourd'hui en deuil. En effet, lors d'une conférence de presse tenue à Winnipeg hier soir, le coordonnateur de cette troupe a annoncé que leur danseur principal, M. David Peregrine, 34 ans, a perdu la vie d'une façon tragique dans un écrasement d'avion, en Alaska.

Monsieur le Président, chacun et chacune d'entre nous savons qu'il nous faudra un jour quitter cette terre, mais il y a rarement un avis préalable. Et lorsque la mort fauche la vie de quelqu'un en pleine possession de cette vie et en pleine possession de ses talents, le choc est d'autant plus ressenti.

Au nom de mes collègues de la Chambre des communes, j'aimerais présenter à la famille immédiate de M. Peregrine nos plus sincères condoléances, mais aussi à sa famille artistique qu'est le *Royal Winnipeg Ballet*, une des troupes de danse les plus prestigieuses au Canada.

Article 31 du Règlement

• (1110)

[*Traduction*]

LE CHAMPIONNAT NATIONAL

L'ÉQUIPE «REACH FOR THE TOP» DE L'ÉCOLE SECONDAIRE TAGWI

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, au nom de la population de Stormont—Dundas, j'aimerais féliciter l'école secondaire Tagwi d'Avenmore, en Ontario, dont l'équipe est arrivée première aux championnats nationaux qui se sont déroulés récemment à Winnipeg.

L'équipe de Tagwi, qui compte, outre son entraîneur Dan Maloney, les étudiants Allan Coleman, Stuart Pollock, Peter Simard, Claude Theoret et Neil Wheeler, peut être fière d'avoir si bien représenté son école et sa province. Ce sont de vrais champions.

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

LES MÉTHODES DE FINANCEMENT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, on apprenait dans les journaux d'hier et d'aujourd'hui que les deux partis de l'opposition allaient désormais recourir à une méthode de financement ni plus ni moins scandaleuse. Avec la complicité de leurs comparses du milieu bancaire, nos amis du NPD et du Parti libéral ont entrepris non seulement de financer leurs opérations en profitant des cartes de crédit, mais, du même coup, de gonfler leur *membership* en encourageant les Canadiens à emprunter, à l'heure même où un comité parlementaire s'interroge sur les taux d'intérêt faramineux sur le solde des cartes de crédit, au moment même où les honorables députés de l'opposition se scandalisent des pratiques bancaires au nom des Canadiens.

On peut s'apercevoir, monsieur le Président, que la santé financière précaire de ces deux partis passe avant l'intérêt des consommateurs. Pour ma part, je crois que les Canadiens auront tôt fait de comprendre de quel côté l'opposition se range.

Les électeurs ne leur ont pas fait confiance le 21 novembre dernier, et l'histoire nous prouve aujourd'hui qu'ils ont eu raison. Les libéraux, champions incontestés de la dette au niveau planétaire, ouvrent maintenant une nouvelle ère, celle de la double hypocrisie. Nos amis néo-démocrates, de leur côté, ennemis jurés de l'*establishment*, viennent décidément de faire un virage majeur.

Je m'indigne, monsieur le Président, de l'insolence des deux partis de l'opposition!

* * *

[*Traduction*]

LA ROUTE DE L'ALASKA

LES CÉLÉBRATIONS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon):: Monsieur le Président, l'année 1992 marquera le cinquantième anniversaire de la route de l'Alaska. Nous, du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique, invitons le monde à célébrer cet anniversaire avec nous en venant dans le nord et en empruntant cette route.

Le ministère fédéral des Travaux publics a d'ailleurs publié récemment une brochure visant à promouvoir cet événement, qui comprendra entre autres des rallyes automobiles.

Il est capital maintenant d'affecter à l'entretien de cette route les fonds nécessaires, afin qu'elle serve bien non seulement les habitants du Nord, mais aussi les visiteurs du monde entier, de même que les activités intéressantes qui sont prévues.

Depuis deux ans, le ministre des Travaux publics (M. MacKay) reçoit des centaines de signatures de pétitionnaires et l'assemblée législative du Yukon a adopté des résolutions qui font l'unanimité des divers partis.

J'ai moi-même fait de nombreuses interventions pour demander au gouvernement de reconnaître l'importance de cette seule et unique route conduisant au nord de la Colombie-Britannique et au Yukon.

J'exhorte le gouvernement à augmenter immédiatement le niveau de financement nécessaire pour entretenir et améliorer cette route, de sorte que le Canada puisse être fier en 1992.

* * *

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

LE MASSACRE DES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

M. Patrick Boyer (serétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aujourd'hui, des braconniers abattront 300 éléphants d'Afrique et couperont à la tronçonneuse leurs défenses pour lesquelles ils recevront des primes très élevées de ceux qui font le trafic de l'ivoire au niveau international.

Hier, 300 éléphants ont été massacrés, demain, ce sera 300 autres. En tout, quelque 70 000 éléphants d'Afrique seront abattus cette année.

Hier, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait proposer à l'automne d'inscrire l'éléphant d'Afrique parmi les espèces ayant le plus besoin de protection, comme c'est le cas actuellement pour l'éléphant d'Asie aux termes de la convention pour la protection des espèces en danger d'extinction. Entre-temps, le gouvernement a affirmé qu'il imposera de nouvelles restrictions afin que le Canada ne devienne pas le point de chute de l'ivoire destiné au marché noir. C'est le genre de mesures que le Canada a pris et continuera de prendre pour veiller à ce que les espèces menacées d'extinction sur notre planète soient bien protégées.

* * *

LE DÉCÈS DE DAVID PEREGRINE

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai deux déclarations aujourd'hui. D'abord, je note avec regret que le mauvais sort s'acharne sur le Royal Winnipeg Ballet, car son danseur étoile, David Peregrine, est décédé.

M. Peregrine s'était hissé sur la scène internationale en gagnant la médaille de bronze au concours mondial de ballet où il faisait équipe avec Evelyn Hart. Entré au Royal Winnipeg Ballet en 1975, il en était le danseur principal depuis 1980. La disparition de M. Peregrine laissera un grand vide dans ce corps de ballet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE UN ÉVALUATION FÉDÉRALE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, la Consolidated Professor Mines Ltd. a récemment demandé la permission d'exploiter une mine d'or au lac Shoal, en Ontario, lac d'où la ville de Winnipeg tire son eau potable. Comme l'extraction de l'or a souvent pour effet secondaire la production d'arsenic, on craint que l'eau potable de Winnipeg ne soit contaminée.

L'installation de la mine relève de la respnsabilité du gouvernement fédéral à plusieurs titres, notamment les pêches, les affaires indiennes, les cours d'eau interprovinciaux ainsi que les affaires internationales, puisque le lac Shoal est un bras du lac des Bois, nappe d'eau internationale.

Par ailleurs, le gouvernement a promis aux Canadiens une loi sur l'eau potable. C'est l'occasion rêvée pour lui de joindre l'acte à la parole en matière de protection de l'environnement.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a promis aux Canadiens qu'il ferait passer l'environnement avant les profits. Qu'il donne suite à cette promesse aujourd'hui en faisant passer la santé de plus d'un demi-million d'habitants avant les profits d'une entreprise.

J'exhorte le gouvernement fédéral à faire faire, comme le lui demande le groupe de protection de l'eau de Winnipeg, une évaluation complète des incidences de ce projet sur l'environnement.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre a rencontré hier, je pense, l'ambassadeur de la République populaire de Chine. Est-ce qu'il a eu l'occasion de lui signaler l'indignation de la population canadienne face à l'augmentation de plus en plus effarante du nombre de violations de droits humains les plus élémentaires en Chine, et en particulier, a-t-il prévenu l'ambassadeur que la mise à mort ou l'exécution d'étudiants qui ont été condamnés aussi sommairement, pourrait avoir des conséquences très néfastes sur les relations futures entre le gouvernement du Canada et son pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu une réunion ici, hier, avec l'ambassadeur de la République populaire de Chine. J'ai souligné la grave inquiétude du gouvernement du Canada et des Canadiens, en ce qui concerne les rapports qui touchent aux traitements et à l'exécution des étudiants en Chine.

J'ai indiqué qu'il sera impossible pour le Canada de contempler une situation de *business as usual*, comme suggéré par certains porte-parole chinois. J'ai souligné l'importance de cette question à tous les membres de la Chambre.

En fait, j'ai soumis à l'ambassadeur le compte rendu officiel des *Débats* de la semaine dernière, pour communiquer clairement et directement le débat, ainsi que les questions et les réponses ici, à la Chambre, pour assurer

qu'il n'y ait aucun doute dans les pensées des dirigeants Chinois en ce qui concerne les attitudes canadiennes.

J'ai demandé que nos vues soient transmises aux dirigeants de la Chine.

[*Traduction*]

LES MESURES À PRENDRE AUX NATIONS UNIES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses paroles. Chose certaine, cela aurait plus d'influence que de simples paroles, si le Canada prenait certaines initiatives au Conseil de sécurité des Nations Unies. Sauf erreur, le ministre envisage toujours cette possibilité.

L'ambassadeur Fortier sera à Ottawa la semaine prochaine. Sera-t-il alors en mesure de nous préciser exactement les mesures que le Canada pourrait prendre aux Nations Unies, afin de défendre les positions que le ministre avance en paroles, mais qu'il n'appuie pas encore par des mesures concrètes.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour ce qui est des mesures concrètes, le député et la Chambre ne sont pas sans savoir que le Canada a rappelé son ambassadeur pour consultations, chose que d'autres pays, sauf erreur, n'ont pas encore fait. Nous cherchons activement les mesures qui peuvent être prises aux Nations Unies.

Je me demande si oui ou non notre ambassadeur sera en mesure, la semaine prochaine, de nous préciser les mesures qui peuvent être prises. Je ne peux répondre à cette question. J'ignore ce qu'il en est au juste.

Je peux garantir au député que nous examinons toutes les possibilités qui s'offrent à nous et qui pourraient conduire à des mesures efficaces. Je voudrais notamment signaler qu'à la demande du premier ministre, j'ai organisé jeudi prochain, dans la matinée, une table ronde nationale à laquelle participeront des sinologues canadiens, dont des Canadiens d'origine chinoise, afin d'appuyer les initiatives du gouvernement au Canada et à l'étranger sur les conseils des Canadiens qui connaissent bien la Chine.

Selon moi, l'attitude du gouvernement ou des Canadiens ne fait aucun doute. Étant donné la nature des institutions internationales, il est difficile de trouver des façons de défendre notre point de vue de façon efficace. Je peux garantir à la Chambre que nous faisons tout en notre pouvoir à cette fin.

[*Français*]

LES DÉFECTIONS POSSIBLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je désire poser une question supplémentaire au ministre, monsieur le Président. Est-ce que le ministre est en mesure ce matin de nous confirmer qu'il y a des défections provenant de l'ambassade de Chine ici à Ottawa, et qu'en fait un certain nombre de Chinois ont demandé de rester au Canada? Et dans ce cas, est-ce que le ministre est en mesure de nous dire que ces personnes sont bienvenues et que toutes les mesures seront prises pour leur faciliter la possibilité de rester au Canada et d'obtenir un statut d'immigrant reçu dans les plus brefs délais?

• (1120)

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en termes très généraux, en ce qui a trait aux citoyens chinois qui pourraient exprimer le désir de rester au Canada, les demandes en question seront examinées d'un oeil favorable.

Depuis déjà pas mal de temps maintenant, les secrétaires d'État aux Affaires extérieures s'abtiennent normalement de tout commentaire sur des questions précises relatives à des événements touchant le personnel des ambassades ou des consulats, et je pense qu'il serait sage de ma part d'en faire autant.

* * *

LE SÉCURITÉ

LE TÉMOIGNAGE DU DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Monsieur le Président, vu l'absence du solliciteur général, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Au cours de la séance d'hier du Comité de la justice, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité a refusé de confirmer ou de nier la présence sur notre territoire d'agents du MSS, le service chinois de renseignement. Cependant, il était prêt à confirmer la présence sur notre territoire d'agents des services de renseignements d'autres pays hostiles. À mon avis, le gouvernement a l'obligation, le devoir de faire preuve de franchise à ce sujet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il si oui ou non des agents du service chinois de renseignement exercent leur activité au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai accordé une attention toute spéciale aux propos que le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité a tenus

hier. Il a fait savoir que son service surveillait de près la situation en ce qui concerne la collectivité chinoise au Canada. Notre gouvernement trouverait inacceptable toute activité d'agents du renseignement d'une puissance étrangère au Canada et chargerait les autorités compétentes d'y mettre fin.

Le Service canadien du renseignement de sécurité est chargé d'enquêter sur toute activité pouvant porter atteinte à la sécurité nationale. Il fait rapport au gouvernement qui peut ordonner des mesures appropriées s'il l'estime nécessaire. Dans ce contexte, compte tenu de l'intérêt inhabituel et des circonstances particulières, je serais prêt à renseigner à fond le chef de l'opposition officielle et celui du Nouveau Parti démocratique, voire l'un ou l'autre des députés de leur parti que chacun d'eux pourrait désigner au début de la semaine prochaine, sur les problèmes qui pourraient survenir en l'occurrence. Ce serait vraisemblablement la meilleure façon de procéder.

LE SERVICE CHINOIS DU RENSEIGNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je trouve que le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité a fait preuve quelque peu de réticence mentale, étant donné que tous les Canadiens, y compris ceux qui pourraient être en péril, ont le droit de savoir si des agents du service chinois du renseignement de sécurité opèrent au Canada. N'allons pas nous leurrer: nous avons affaire en l'occurrence à un régime brutal et sans pitié qui n'a pas la moindre notion de la justice et qui est parfaitement capable de commettre les crimes les plus répugnants contre l'humanité.

Encore une fois, je m'adressse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il au courant de la présence au Canada d'agents du service chinois du renseignement? Autrement, pourrait-il obtenir l'information pertinente et donner à la Chambre l'assurance qu'il ferait en sorte que chacun de ces agents soit déclaré *persona non grata* et expulsé sur-le-champ de notre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense devoir n'ajouter que deux choses à ma réponse précédente.

Tout d'abord, lorsque j'ai saisi hier l'ambassadeur de Chine d'allégations selon lesquelles des membres de l'ambassade ou du consulat de son pays se livreraient chez nous à des activités inacceptables, celui-ci m'a répondu que ces allégations étaient sans fondement. Je puis faire état de ce fait.

Ensuite, le député m'a accompagné en Inde et dans des pays de l'Europe de l'Est dans des circonstances fort délicates. Chaque fois il s'est comporté d'une façon tout à fait exemplaire, reconnaissant que, dans certains cas, mieux valait surseoir aux discussions. J'ose espérer qu'il voudra bien agir de la sorte aujourd'hui en présence de nos caméras de télévision.

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DES CRUSTACÉS À HOWE SOUND

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il n'est pas sans savoir qu'hier soir, en Colombie-Britannique, des citoyens ont été prévenus de ne plus consommer de crevettes, de homard ou de crevettes roses pêchées dans toute la région de Howe Sound et celle de Prince-Rupert. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles autres espèces de la côte de la Colombie-Britannique contiennent des niveaux élevés de dioxine et d'organochlorés? Quand le gouvernement a-t-il appris que les niveaux de dioxine et d'organochlorés dans les homards, les crevettes et les crevettes roses de Howe Sound dépassaient les concentrations admissibles?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement applique actuellement un programme d'échantillonnage dans tout le Canada pour mesurer le niveau de dioxine et de furannes aux abords des papeteries. Une fois recueillies, les données sont examinées et analysées par différents ministères. Lorsque les résultats de l'analyse ont été connus au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, tous les autres ministères ont été informés de la situation et le ministère des Pêches et des Océans a immédiatement décidé de fermer ces pêcheries.

LA VIOLATION DE LA LOI SUR LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, comme le ministre l'a appris dans un rapport qui était terminé en juillet dernier mais que le gouvernement a laissé dormir pendant six mois, 17 des 23 usines de pâtes de Colombie-Britannique ne se conforment pas encore aux conditions dont sont assortis les permis qui leur ont été délivrés et violent directement la Loi sur les pêches du Canada.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement a l'intention de proposer des règlements et des modalités d'application pour interdire tout déversement, dans l'environnement de la Colombie-Britannique, de ces substances toxiques qui menacent la santé? Quand les règlements et modalités d'application seront-ils proposés? La grande majorité des usines de pâtes, non seulement de Colombie-Britannique mais de

partout au Canada, dérogent aux conditions de leurs permis et violent directement la loi canadienne.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement combat la pollution par les usines de pâtes et papiers sur deux plans.

Il y a d'abord le problème des furannes et de la dioxine, que contrôle la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous préparons en ce moment des règlements détaillés et très stricts qui devraient entrer en vigueur l'année prochaine. Les autres formes de pollution sont contrôlées par la Loi sur les pêches et les règlements actuels qui ont été adoptés en 1971 et ne s'appliquent qu'aux usines construites après 1971. La majorité des usines ont été construites avant et sont les plus polluantes.

Nous devons composer avec une situation vieille de 18 ans. Nous ne serons pas en mesure d'adopter et d'appliquer une nouvelle réglementation avant deux ou trois ans pour les autres substances toxiques que déversent les usines de papiers, mais ces règlements détaillés s'appliqueront à toutes les usines, qu'elles aient été construites avant ou après 1971.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas avoir compris. Il s'agit d'une des pêcheries les plus importantes et les plus fréquentées au Canada. Plus de 400 000 pêcheurs sportifs fréquentent la région de la baie de Howe. Des pêcheries de crevettes et crabes ont été fermées. Les gens de la Colombie-Britannique se sont fait dire hier soir à 23 heures de ne plus consommer ces produits.

Le ministre ne nous a pas dit quelles autres espèces contenaient des niveaux élevés de substances toxiques. Le ministre peut-il au moins nous dire à quelle date précise un règlement interdisant tout déversement et des procédures d'application seront mis en place? Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre aujourd'hui pour indemniser les bateaux qui sont maintenant amarrés avec leurs trappes à crabes et à crevettes à bord? Le gouvernement compte-t-il ne rien faire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures très rigoureuses. Nous avons fermé les pêcheries dès que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a informé des niveaux trop élevés de furannes et de dioxine. Nous ne pourrions être plus stricts. Nous avons mis fin à la pêche de ces espèces. Pour le reste, nous proposerons un nouveau règlement très sévère dès l'année prochaine. Comme le député le sait très bien, cela prendra quelques mois pour mettre au point un règlement aussi global et complexe. Néanmoins, celui-ci sera prêt en 1990 au plus tard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT CHINOIS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, il y a plus de 2 000 Canadiens chinois dans ma circonscription. En quatre jours, j'ai interviewé 700 personnes d'origine chinoise à cause des récentes manifestations. Certaines personnes sont en assignation à résidence parce que leurs enfants, qui sont étudiants, ont participé à des manifestations pacifiques pour la démocratie ici au Canada.

• (1130)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il protester avec véhémence auprès du gouvernement chinois contre le harcèlement de résidents canadiens et demander que l'on relâche immédiatement les personnes touchées par une assignation à résidence en Chine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et pour le vif intérêt qu'il porte à cette affaire. Il est extrêmement utile que lui et d'autres députés de tous les partis soient en rapport étroit et constant avec des membres de la communauté chinoise du Canada. J'ai rencontré l'ambassadeur hier et je lui ai transmis cette opinion.

Il existe manifestement des divergences d'opinions entre les autorités canadiennes et chinoises au sujet des faits. Il ne fait aucun doute dans l'esprit des autorités chinoises que le Canada trouve de tels agissements inadmissibles. J'ai demandé qu'on transmette le message aux autorités chinoises.

LES PERMIS DE TRAVAIL ET LES VISAS DES RESSORTISSANTS CHINOIS AU CANADA.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Étant donné que la situation qui règne en Chine risque de continuer pendant longtemps et que des visas de prolongation de séjour de seulement huit semaines sont délivrés aux étudiants et aux visiteurs chinois, la ministre prendra-t-elle des mesures pour autoriser la délivrance

de permis de travail et de visas de prolongation de séjour au-delà de huit semaines?

La ministre annoncera-t-elle aujourd'hui des mesures concrètes pour régler cette situation déplorable? Ces étudiants ont besoin de notre aide et ils en ont besoin dès maintenant.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous reconnaissons assurément que ces étudiants ont besoin de notre aide. Je pourrais peut-être expliquer aux députés quelles mesures précises nous avons prises non seulement au sujet des étudiants, mais aussi en ce qui concerne tous les citoyens chinois actuellement au Canada.

Ils pourraient demeurer au Canada de quatre façons: en conservant leur statut actuel d'étudiants, de visiteurs ou de travailleurs temporaires, auquel cas nous considérerions d'un oeil favorable la possibilité de prolonger leur visa; en demandant la résidence permanente pour des motifs hautement humanitaires; en présentant une demande habituelle d'immigration à un consulat canadien aux États-Unis ou à une ambassade canadienne, ou encore au consulat d'un autre pays de leur choix où l'on applique les critères de rigueur et enfin, en présentant une demande de statut de réfugié.

Comme la situation soulève de vives préoccupations, nous allons diffuser cet après-midi sous forme de communiqué de presse, des renseignements détaillés sur les démarches que peuvent faire les citoyens chinois qui résident actuellement au Canada.

LES RESSORTISSANTS CHINOIS AU CANADA—LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans ma circonscription aussi, il y a une importante communauté chinoise.

Les citoyens chinois qui sont actuellement au Canada et qui sont titulaires d'un visa s'inquiètent de plus en plus de leur avenir devant les menaces d'arrestation, de procès et même de mort qui pèsent sur les protestataires en Chine. Je sais qu'il y a des étudiants chinois au Canada qui sont convaincus qu'en raison de leurs activités, il leur est maintenant impossible de rentrer en Chine.

Je demande au secrétaire d'État si le gouvernement ira plus loin que les mesures annoncées, soit le renouvellement des visas et le non-renvoi des ressortissants chinois, et adoptera un programme spécial visant à accorder le statut d'immigrant reçu aux citoyens chinois au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre vient d'énumérer les mesures que le gouvernement a déjà prises.

La députée sait sans doute que le premier ministre a déclaré il y a quelques jours à Vancouver que nous ne renverrions personne en Chine affronter les dangers.

La députée sait également que nous avons entrepris la réévaluation de plusieurs aspects de notre attitude face aux citoyens chinois actuellement au Canada et de notre attitude générale dans nos rapports avec la Chine. Nous travaillons avec empressement, mais nous voulons nous assurer de ne rien oublier.

En outre, nous tiendrons une réunion cet après-midi pour discuter de la situation particulière des étudiants actuellement au Canada. Il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada qui a invité des représentants des gouvernements provinciaux et des organisations non gouvernementales.

J'espère que deux groupes seront constitués à l'issue de cette réunion: un groupe consultatif, qui étudierait tout sujet de préoccupation des étudiants, et un groupe d'aide, qui chercherait des fonds et peut-être des emplois ainsi que tout autre moyen pour aider matériellement ces personnes à demeurer au Canada.

Si les députés ont des suggestions à faire pour aider le gouvernement à trouver des solutions au problème soulevé à juste titre par la députée, soyez assurés que nous serons heureux de les examiner.

LA POSITION DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Gordon Fairweather, président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, a recommandé que les étudiants se trouvant au Canada qui estiment que leur vie serait en danger s'ils retournent en Chine demandent le statut de réfugié.

Quel conseil la ministre donnerait-elle à ces étudiants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les mesures que j'ai exposées en réponse à la question du collègue de la députée, au sujet desquelles nous publierons une série d'informations plus tard dans la journée, offriront à ces étudiants plusieurs options sur le parti qu'ils peuvent vouloir prendre.

Nos fonctionnaires seront aussi présents à la réunion qui aura lieu cet après-midi avec les ONG et les provinces, afin d'accélérer les choses et de faciliter l'application de toute mesure que nous pourrons prendre dans l'avenir.

Nous continuerons de travailler en collaboration étroite avec le secteur privé, la collectivité et le ministère des Affaires extérieures pour l'application des mesures qui seront prises.

Cependant, il n'y a pas qu'une seule possibilité, et je veux que cela soit bien clair. Il y a un choix de possibilités et c'est pour cela que nous publierons cette série d'informations.

* * *

LES BANQUES

LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS COMMERCIAUX DE L'ALBERTA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, plus tôt dans la journée, j'ai remis au ministre des Finances une série de chiffres qui montrent que, entre 1982 et 1988, les banques à charte canadiennes ont retiré 9 milliards de dollars de leur portefeuille de prêts commerciaux en Alberta. À cause de cette réduction de 50 p. 100 par les banques, l'Alberta a perdu entre 100 000 et 140 000 emplois et d'innombrables entreprises.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait pendant que les banques à charte réduisaient de moitié leur portefeuille de prêts commerciaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député interprète ces chiffres de façon quelque peu négative. Je tiens tout de même à le remercier de m'avoir prévenu de sa question.

Nous avons vu, entre 1982 et 1988, un important changement dans la proportion de prêts bancaires consentis à l'Alberta par rapport au reste du pays. Au début de cette période, la proportion de prêts consentis à l'Alberta, soit 25 p. 100, était deux fois plus élevée que celle de la contribution de cette province au produit intérieur brut, soit 12 p. 100.

Cet écart s'est rétréci peu à peu entre 1982 et 1988, de sorte que, aujourd'hui, les deux proportions sont à peu près égales.

Tout cela découle des changements qu'a connus le secteur des ressources. Je crois comprendre que, dans ce secteur, la valeur des prêts est passée de 10,8 milliards à 5,6 milliards à la fin de cette très forte période où beaucoup de prêts étaient liés à des prises de contrôle résultant du Programme énergétique national. Ces changements ont évidemment eu un impact sur d'autres prêts.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INVERSER LA POLITIQUE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): En fait, monsieur le Président, ce qui est arrivé a été pratiquement limité aux banques. Alors que ces dernières vidaient leur portefeuille de prêts commerciaux en Alberta, les institutions financières locales comme les coopératives de crédit, les sociétés de prêt hypothécaire et les sociétés de fiducie, même au moment où elles traversaient une période difficile en Alberta, ont accru le volume de leurs actifs en Alberta. Seules les banques ont abandonné leur portefeuille de prêts en Alberta.

En fait, ce n'est pas uniquement le secteur des ressources qui en a souffert, car dans la catégorie des prêts de moins de 5 millions de dollars, le portefeuille de prêts bancaires commerciaux en Alberta a affiché une baisse de 33 p. 100.

Le ministre est responsable des activités bancaires au Canada. Ce n'est pas une chose que peut faire le gouvernement provincial. Exercera-t-il toute la pression dont il est capable sur les banques pour inverser cette politique désastreuse en faveur des entreprises et des habitants de l'Alberta?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député veut savoir ce que nous ferons pour changer la situation. En fait, ce que nous avons fait, ce fut de changer le Programme énergétique national qui a été un facteur très important de la situation désastreuse dans laquelle s'est trouvé le secteur des ressources lui-même.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ce n'est pas vrai.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député dit que ce n'est pas vrai. Qu'il aille discuter avec les gens du secteur des ressources en Alberta. Ils lui diront que oui, nous avons démantelé le Programme énergétique national. Ils lui diront que oui, ce démantèlement fut une bonne chose pour le secteur des ressources. Ils lui diront également que oui, cela établit un

contexte favorable à un secteur des ressources sain pour l'avenir, et ce contexte est en place à l'heure actuelle.

J'allais dire que la question intéresserait peut-être le député, mais il est bien évident qu'il n'écoute pas. Je devrais ajouter que j'ai discuté avec les milieux bancaires parce que j'ai constaté depuis deux ans que cette diminution était en cours. Ils m'ont dit que le rapport entre la taille de l'économie albertaine et le volume des prêts bancaires est en train de trouver son équilibre. Ils s'attendent à voir un rapport plus normal à l'avenir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES D'INFORMATION À L'INTENTION DES RESSORTISSANTS CHINOIS

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier matin, son ministère ne répondait en aucune des langues chinoises aux ressortissants chinois qui appelaient pour demander assistance au numéro de téléphone 1-800. Aujourd'hui, bien des Chinois, au Canada, sont affolés parce que cette ligne est constamment engagée.

Le ministre ajoutera-t-il d'autres lignes téléphoniques sous ce numéro? Veillera-t-il aussi à y affecter des personnes qui parlent couramment ces langues afin de pouvoir renseigner des gens qui sont très effrayés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que la députée s'efforce de vérifier l'exactitude de ses informations et qu'elle a l'habitude d'apprécier beaucoup l'excellent travail que font les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

La vérité, c'est que nous avons toujours disposé de téléphonistes capables de communiquer en mandarin et en cantonnais avec leurs interlocuteurs sur cette ligne spéciale. Ces téléphonistes n'ont pas répondu dans ces deux langues. Ils ont répondu en français et en anglais. Mais le ministère a toujours été en mesure de s'adresser aux interlocuteurs chinois en mandarin et en cantonnais au besoin.

On utilise moins maintenant le numéro 1-800. C'est pour cette raison que nous avons réduit le nombre de lignes spéciales. Je vais voir si nos renseignements correspondent à ce que nous a dit la députée. De nouvelles lignes seront installées si le besoin s'en fera sentir.

Mme Clancy: Je remercie le ministre de sa réponse. Je suis certaine qu'il fera le nécessaire.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Actuellement, dans les différentes communautés chinoises, la crainte et l'intimidation sont contamment présentes, que ce soit dans ma circonscription ou ailleurs au Canada.

Le ministre pourrait-il décrire brièvement à la Chambre les mesures prises par son ministère pour rassurer les ressortissants chinois au Canada et pour accroître leur protection en cette période de péril et de besoin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai soulevé certains des points qui sont à l'origine de cette appréhension avec l'ambassadeur de Chine directement, car on allègue que des noms ont été notés, que des photos ont été prises et qu'il y a du harcèlement.

Les vues du Canada ont été communiquées. Nous avons fait savoir que c'était tout à fait intolérable. Nous allons prendre bien d'autres mesures. Je vais essayer de donner aux députés une liste précise, non seulement de ce que nous avons fait, mais plus particulièrement des gens qui peuvent être consultés en cas de difficulté.

Puis-je ajouter quelque chose? Le ministère des Affaires extérieures et le gouvernement feront tout leur possible, mais je pense que l'une des initiatives les plus utiles, à ma connaissance, vient des députés de tous les partis qui ont des Canadiens d'origine chinoise dans leur circonscription et ont activement recherché le contact avec ces personnes. Je les encourage à continuer.

Que le gouvernement soit disponible, c'est une chose, mais que l'on sache dans les circonscriptions qu'une personne en difficulté peut s'adresser au député fédéral, c'est beaucoup plus utile. Si je reçois des renseignements précis au sujet desquels nous pouvons faire quelque chose, nous agirons.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE PARCOURS VIA ATLANTIQUE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question concerne le ministre des Transports mais en son absence, je la poserai à la ministre d'État aux Transports.

En 1985, le vice-premier ministre avait promis au maire de Saint-Jean que son gouvernement ne fermerait pas VIA Atlantique si elle avait 200 000 usagers d'ici à 1990.

En 1988 240 000 voyageurs ont emprunté le parcours VIA Atlantique et, d'après les chiffres du premier trimestre de cette année, l'augmentation serait de 23 p. 100. Il est clair que la population atlantique a respecté ses engagements.

Je demande à la ministre si elle est disposée à promettre que le gouvernement va respecter les siens?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports et moi l'avons déjà dit à la Chambre, nous prendrons les décisions relatives à VIA lorsque nous aurons reçu son plan à la fin du mois ou au début juillet. C'est en fonction de l'ensemble des données en main que nous prendrons les décisions nécessaires.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le ministre des Transports a dit que 3 p. 100 seulement des Canadiens utilisent VIA. Selon Transport Canada, la plupart des personnes voyagent en voiture. Vingt p. 100 des autres utilisent VIA, 40 p. 100 l'avion, et 40 p. 100 l'autobus. Voilà la situation véritable.

Est-ce que le ministre veut bien lire les chiffres de son ministère? Est-ce qu'elle va adopter la solution honorable, permettre à VIA d'assurer le service qu'elle est capable de donner et que les Canadiens attendent d'elle?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous adoptons toujours la solution honorable. Nous prenons nos décisions en fonction de données concrètes.

Comme le ministre des Transports l'a dit, seulement 3 p. 100 des Canadiens utilisent le train. VIA est un service national. À l'échelle nationale, 3 p. 100 des Canadiens utilisent VIA. Quand les décisions seront prises, ce sera en fonction des faits communiqués par les études de VIA et par son plan de gestion qu'elle doit nous donner à la fin de juin.

LA LOI ÉLECTORALE

LA PUBLICITÉ PAYÉE PAR LE SECTEUR PRIVÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur les dépenses électorales. Le directeur général des élections du Canada, Jean Hamel, a déclaré hier, en comité, que nous avions besoin de lois pour restreindre la publicité payée par le secteur privé durant les élections.

Puisque le gouvernement a annoncé, dans une lettre signée par le vice-premier ministre, qu'il veut supprimer toute allusion à cette question, autrement dit autoriser sans restriction ce genre de publicité, le ministre nous dira-t-il si le gouvernement a changé d'avis et s'il limitera ce genre de publicité durant les campagnes électorales? Nous dira-t-il aussi quand il mettra sur pied la commission d'enquête sur les lois électorales promise dans le discours du Trône?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue que le gouvernement a promis, dans le discours du Trône, de créer une commission de réforme électorale pour étudier toutes les questions ayant trait aux modifications à apporter aux lois électorales. Une commission indépendante sera en mesure de travailler rapidement et d'étudier les problèmes qui intéressent le député.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai demandé quand cette commission serait mise sur pied. Le gouvernement n'a pas répondu. Je lui ai demandé s'il changerait sa position au sujet de la publicité du secteur privé. Il n'a pas répondu non plus.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE STATUT D'ORGANISATION DE BIENFAISANCE DONNANT DROIT À DES DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu. Il sait que, dans l'affaire Starr, non seulement des ministres libéraux de l'Ontario sont impliqués, mais également des députés de son propre caucus.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministre du Revenu, s'est-il assuré qu'on a respecté les lois

qui régissent les organisations charitables et les dégrèvements réclamés par cette organisation-là? Autrement dit, obéit-on à la loi canadienne et le gouvernement a-t-il ouvert un enquête sur cette affaire?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la réponse simple est oui. Dans un contexte plus vaste, une personne de cette organisation a bel et bien pris des initiatives très graves et très douteuses, mais je peux confirmer le fait que, après que Revenu Canada eut examiné l'affaire très attentivement, de concert avec la section torontoise du Conseil national des femmes juives du Canada, celui-ci a immédiatement pris des mesures correctives.

Il a demandé le démission de M^me^ Starr et de deux autres de ses associés de la fondation qui avaient fait ces contributions. Le Conseil fait tout son possible pour se conformer aux règles applicables aux organisations de bienfaisance. Nous surveillons la situation de près, bien sûr, et le Conseil collabore étroitement avec nous. Étant donné les correctifs déjà pris, le ministère n'a pas l'intention, pour le moment, de lui révoquer son statut d'organisation de bienfaisance.

* * *

• (1150)

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

LE MASSACRE DES ÉLÉPHANTS EN AFRIQUE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Compte tenu du massacre effroyable des éléphants d'Afrique auquel se livrent les contrebandiers pour le commerce illégal de l'ivoire, comme l'a signalé plus tôt aujourd'hui à la Chambre le député d'Etobicoke—Lakeshore, et du fait que le ministre a annoncé hier que le Canada prendrait de nouvelles mesures pour mettre un frein aux importations d'ivoire au Canada, peut-il dire à la Chambre comment et quand ces nouvelles mesures entreront en vigueur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt du député pour la question. La Chambre sera intéressée d'apprendre qu'il y avait 1,4 million d'éléphants d'Afrique il y a dix ans et qu'il n'en reste plus que 600 000 environ. On les tue au rythme de 300 par jour. Le Canada respecte pleinement les engagements qu'il a pris. Il ne fait aucun doute, toutefois, qu'on doit faire plus.

Hier, j'ai fait savoir que nous allons imposer très bientôt d'autres contraintes sur l'importation d'ivoire d'éléphant d'Afrique, brut ou ouvré.

En outre, la Conférence sur le commerce des espèces en voie de disparition va tenir une session à Lausanne, en octobre prochain. Comme le sait peut-être la Chambre, il existe deux catégories de protection. Les éléphants d'Asie sont dans la catégorie de la protection optimale, mais pas encore les éléphants d'Afrique. Le Canada va exercer des pressions à la conférence de Lausanne, en octobre, pour que les éléphants d'Afrique bénéficient aussi d'une protection optimale.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRINCIPE DU MÉRITE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse.

En sa qualité d'employeur d'un quart de million de fonctionnaires canadiens, le ministre approuve-t-il la décision que la Commission de la fonction publique a annoncée hier de renoncer au principe du mérite dans le cas des mutations latérales de plus de 20 000 postes, ouvrant ainsi toute grande la porte au favoritisme administratif?

Accepte-t-il que les employés perdent dorénavant le droit d'en appeler aux tribunaux lorsqu'ils constatent que des fonctionnaires possédant des titres et qualités moindres ont obtenu de l'avancement sans avoir dû se soumettre à un concours?

En tant qu'employeur, ne s'inquiète-t-il pas de voir la qualité et l'impartialité de la fonction publique se détériorer?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à signaler à l'honorable représentante que la Commission de la fonction publique fait rapport directement au Parlement, et non pas au Conseil du Trésor.

Maintenant qu'elle le sait et que je l'ai confirmé, j'aimerais lui faire savoir qu'en dépit de cette décision, le gouvernement ne renonce en rien au principe du mérite. En fait, il l'appuie sans réserve et est prêt à le favoriser

dans tous les cas, assurant ainsi la plus grande efficacité dans la prestation de ses services partout au Canada.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je ne vois pas comment le ministre peut s'exprimer ainsi, car la décision de la Commission de la fonction publique vise précisément à s'assurer que les mutations latérales ne fassent pas l'objet d'un examen, et que les gestionnaires ne soient pas comptables de l'application du principe du mérite à plus de 20 000 postes. Si ce n'est pas là abandonner le principe du mérite, j'ignore ce que c'est.

Le ministre a tout à fait raison de dire que la commission a été établie en qualité d'agent du Parlement. . .

Des voix: La question!

Mme Catterall: . . .et elle devrait consulter le Parlement avant d'abandonner son mandat.

Le ministre et ses collègues vont-ils refuser d'approuver le décret du conseil privant les fonctionnaires de leur droit d'en appeler de nominations qui ne seraient pas fondées sur le mérite? Avant d'approuver ce décret, lui et ses collègues pourraient-ils autoriser le Parlement. . .

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Le ministre peut maintenant répondre à la question.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous sommes certes au fait de cette situation. J'estime qu'il conviendrait de se renseigner auprès de la Commission de la fonction publique à ce sujet. Même si celle-ci fait rapport officiellement au Parlement par mon entremise, elle pourrait certes être saisie de la chose.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Les députés d'en face devraient peut-être attendre que le ministre ait répondu avant de l'applaudir.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Aujourd'hui, Postes Canada a encore gaspillé des deniers publics en publiant dans les principaux quotidiens du pays une liste de 80 représentants municipaux qui approuvent les nouveaux bureaux de poste ruraux privatisés, c'est du moins ce que prétend Postes Canada.

Étant donné que le préfet Janice Bush, du comté de Haggerty—Richards, m'a informé ce matin au cours d'une conversation téléphonique qu'elle n'avait jamais appuyé ce principe et que tout ce qu'elle avait déclaré, c'est qu'il était préférable d'avoir un bureau de poste privatisé plutôt que rien du tout, je voudrais poser au ministre la question suivante. Combien de ces déclarations ont été déformées comme le sont les objectifs que s'est fixé Postes Canada dans son plan d'entreprise?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la société Gallup a réalisé un sondage auprès de toutes les localités où le service a été modifié. Environ 97 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré que le service était satisfaisant. À peu près 90 p. 100 ont affirmé que le service était aussi bon ou meilleur qu'avant.

Pourquoi le député n'a-t-il pas communiqué avec Denis Pommainville, de Saint-Albert, en Ontario, localité située dans sa circonscription, qui a lui aussi appuyé le service?

M. Boudria: Encore un autre cas spécieux. Merci de l'avoir signalé.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais qu'il nous dise très clairement combien sont spécieux. Pourquoi Postes Canada tente-t-il de duper la population? Le ministre est-il complice dans cette affaire ou approuve-t-il simplement toutes ces absurdités?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'*Express* de Hawkesbury, journal publié dans la circonscription du député, donnait les résultats d'un sondage où on a demandé aux gens s'ils croyaient que le service postal était meilleur. Marilyn Hall, de Hawkesbury, a répondu: «Oui». Catherine Laviolette, de Kilmar, a répondu: «Oui». Monique Fournier, de Hawkesbury, a répondu: «Oui».

La population de la circonscription du député a déclaré au journal qui menait ce sondage que le service était meilleur. Pourquoi le député insiste-t-il pour se faire le porte-parole de Jean-Claude Parrot au lieu de représenter ses électeurs?

M. Boudria: Je suis le porte-parole de mes électeurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'INCENDIE DE SAINT-BONIFACE—LA PRÉSENCE DES INSPECTEURS FÉDÉRAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre de l'Environnement certaines questions sur le Manitoba.

Le ministre n'est pas sans savoir que tard, hier soir, il y a eu à Winnipeg, à Saint-Boniface plus exactement, un très gros incendie, qui inquiète également les habitants de Winnipeg—Transcona, car le panache de fumée s'élevant de l'incendie a recouvert la partie nord-est de Winnipeg.

Le ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire si les fonctionnaires fédéraux, les inspecteurs fédéraux, sont sur place à l'heure actuelle? A-t-il demandé à ses collaborateurs de s'assurer que les procédures d'urgence voulues ont été suivies et que les règlements sur l'environnement ont été respectés? Quel suivi le gouvernement fédéral donnera-t-il à cette affaire? Manifestement, elle inquiète vivement les habitants de Winnipeg.

L'hon. Lucien Bouchard (Ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. C'est inquiétant.

Pour le moment, tout ce que nous savons, c'est que cet incendie a été déclenché par l'explosion de 160 barils de un litre de peinture ou de solvant. Quatre maisons situées dans le quartier avoisinant ont dû être évacuées. Cependant, les gens sont maintenant de retour chez eux.

L'incendie est maîtrisé. On procède à des analyses, afin de déterminer s'il pourrait y avoir contamination. On prélève des échantillons. On devrait connaître des résultats dans les prochaines heures. Nous avons la situation bien en main. On surveille le tout de très près. Je suis disposé à informer la Chambre et à la tenir au courant aussi souvent que nécessaire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, selon mes renseignements, le nombre de personnes évacuées était supérieur à cela.

LA MINE DE SHOAL LAKE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'environnement au Manitoba, le ministre n'ignore pas qu'on s'inquiète de plus en plus de l'ouverture possible d'une nouvelle mine à Shoal Lake. La question a déjà été soulevée à la Chambre.

Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non il est disposé maintenant à ordonner une évaluation et un examen en matière d'environnement dans le cas de ce projet? Il en a le pouvoir.

Nous venons juste d'apprendre aujourd'hui que, faute de règlements assez stricts, un problème se pose à Howe Sound. Pourquoi ne pas prendre des mesures préventives maintenant, avant que la région de Shoal Lake ne soit contaminée et pourquoi ne pas ordonner une évaluation et un examen en matière d'environnement et présenter un projet de loi sur l'eau potable du même coup?

• (1200)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le projet minier de Shoal Lake fait l'objet de pourparlers à l'heure actuelle entre tous les ministres concernés de l'Ontario et du Manitoba, les ministres fédéraux et moi-même. Nous allons nous assurer que toutes les exigences fédérales en matière d'environnement seront respectées dans ce cas-ci comme dans tout autre.

* * *

LES AÉROPORTS

L'IMPACT DE LA CONGESTION SUR LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le ministre responsable du tourisme étant absent, j'adresse ma question au vice-premier ministre ou à quiconque est là.

L'Association de l'industrie touristique du Canada s'inquiète de plus en plus des difficultés qui se posent à l'aéroport international Pearson. Déjà, il y a eu une annulation importante, celle de la Professional Convention Managers Association, qui devait aller à Toronto, mais ira plutôt à Dallas, au Texas.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre, le plus tôt possible, pour que le secteur du tourisme, si important pour le Canada, ne subisse pas d'autres pertes?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les problèmes de congestion à l'aéroport international Pearson font l'objet d'une enquête depuis le début de l'année. On a consulté quelque 200 personnes de Toronto et de sa banlieue. Nous travaillons à l'élaboration d'un plan. Une décision sera communiquée au public sous peu.

Dépôts de projets de loi

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-8—RENVOI DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE AUX PENSIONS DE RETRAITE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le projet de loi C-24, intitulé «Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux pensions de retraite et à d'autres pensions».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-26, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine)».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Robert de Cotret (au nom du ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-27 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PRÉSUMÉE MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Ils déplorent la militarisation croissante de notre économie et le soutien qu'apporte le gouvernement du Canada au développement de notre variante du complexe multinational qui favorise et encourage l'industrie des armements. Ils demandent au Parlement d'adopter une loi qui mette fin à ce processus.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans un autre ordre d'idées, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition d'un certain nombre d'habitants de Kamloops que scandalise la décision du gouvernement de modifier la Loi sur l'assurance-chômage de manière à dégager les fonds nécessaires aux programmes de formation des chômeurs.

De toute évidence, les chômeurs, notamment dans les régions périphériques, traversent une période extrêmement difficile. Il est absurde de réduire leurs prestations pour permettre au gouvernement d'assurer leur formation et leur recyclage. Selon eux, au lieu d'aller puiser dans les poches des chômeurs, il vaudrait mieux commencer à faire payer des impôts à certaines des plus de 60 000 sociétés rentables qui ne paient pas un sou d'impôt sur le revenu.

LE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE SUR LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de Power River, de l'île Texada et d'autres habitants de la côte ouest.

Les pétitionnaires réclament une enquête publique sur la capacité du gouvernement de prévenir, contenir et nettoyer les déversements de pétrole sur la côte de la Colombie-Britannique.

Un grand nombre de ces personnes ont travaillé bénévolement avec le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement pour nettoyer les plages. Ils se sont chargés d'atténuer les conséquences de ce déversement dans l'intérêt des Canadiens. Leurs vêtements ont été abîmés, ils se sont absentés de leur travail, ils ont acheté des sacs et ont fait des dépenses. Ils avaient cru comprendre qu'ils seraient indemnisés par le gouvernement du Canada qui, à son tour, poursuivrait les coupables en leur nom.

Or, ces personnes vont poursuivre le ministre des Transports (M. Bouchard), le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le premier ministre de Canada (M. Mulroney) devant la cour des petites créances pour que soit remplie la promesse qui leur avait été faite par le gouvernement. J'espère que celui-ci acquiescera à la demande des pétitionnaires avant d'être poursuivi devant les tribunaux.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, si les questions n^os^ 52 et 60 pouvaient être transformées en ordre de dépôts de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n^os^ 52 et 60 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question n^o^ 52—**Mme Copps:**

1. Pour chaque année, depuis 1980, le gouvernement a-t-il publié une brochure d'information sur l'efficacité, au point de vue de la consommation de carburant, des automobiles mises en vente au Canada et, dans l'affirmative, *a*) à combien d'exemplaires, *b*) quel en a été le coût, *c*) à combien d'exemplaires a-t-elle été diffusée dans le public?

2. En ce qui concerne chaque année, depuis 1980, le Canada a-t-il «importé» des déchets dangereux et, dans l'affirmative, *a*) à raison de combien de tonnes, *b*) de quels genres étaient-ils, *c*) quels moyens de transport a-t-on employés pour leur faire passer la frontière du Canada, *d*) quel était leur pays d'origine, *e*) par quel poste frontière sont-ils entrés au Canada, *f*) combien de chargements ont été inspectés pour en vérifier le contenu, *g*) a-t-on refusé l'entrée au Canada de certains chargements et, dans l'affirmative, (*i*) combien (*ii*) pour quel motif (*iii*)

vers quel pays le chargement a-t-il finalement été envoyé, *h*) quelle était la destination de ces chargements?

3. En ce qui concerne chaque année, depuis 1980, le Canada a-t-il «exporté» des déchets dangereux et, dans l'affirmative, *a*) à raison de combien de tonnes, *b*) de quels genres étaient-ils, *c*) quels moyens de transport a-t-on employés pour leur faire passer la frontière du Canada, *d*) quelle était leur province d'origine, *e*) par quel poste frontière sont-ils sortis du Canada, *f*) combien de chargements a-t-on inspecté pour en vérifier le contenu, *g*) le pays de destination a-t-il refusé l'entrée de certains chargements et, dans l'affirmative, (*i*) combien (*ii*) pour quel motif (*iii*) à quel endroit les déchets ont-ils finalement été envoyés?

Question nº 60—**Mme Stewart:**

Est-ce que *a*) la ministre des Relations extérieures, *b*) le président de l'ACDI, *c*) quelque membre du personnel du président a voyagé à l'étranger à titre officiel au cours de la période allant de janvier 1988 à ce jour et, dans l'affirmative, (*i*) à quels endroits, (*ii*) à quelles dates, (*iii*) à quelle fin, (*iv*) quelle a été la durée du voyage, (*v*) quel en a été le coût, (*vi*) le groupe comprenait-il d'autres personnes et,dans l'affirmative, quel est leur nom?

M. Charest: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1210)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis: (ministre de la Justice et procureur général du Canada) Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose à ma déclaration d'hier sur les travaux de la Chambre. J'ai cru comprendre que le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-10 progresse très bien. C'est le seul sujet que le gouvernement entend étudier aujourd'hui. Le gouvernement accepterait de commencer le débat sur les initiatives parlementaires dès que le débat sur le projet de loi sera terminé si, bien sûr, il se termine avant 14 heures.

Par ailleurs, nous essayons d'établir l'ordre des travaux en tenant compte de la volonté des députés. Nous avons donc modifié l'ordre du jour de lundi. Nous n'étudierons pas le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, à 11 heures, mais bien le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt. Si le temps le permet, d'autres projets de loi pourront être étudiés lundi, mais nous continuerons de consulter nos collègues de l'opposition pour ne pas créer inutilement d'inconvénients pour les députés.

J'ai un autre sujet à aborder. Hier, j'ai dit que des discussions étaient en cours pour faire progresser raisonnablement d'ici le 30 juin l'examen des projets de loi inscrits au *Feuilleton*. Cependant, je donne officiellement avis que le gouvernement a l'intention d'invoquer l'article 57 du Règlement pour terminer avant le 30 juin la deuxième lecture des projets de loi C-15 et C-21, la troisième lecture du projet de loi C-11 et la deuxième lecture du projet de loi C-20.

M. Allmand: C'est scandaleux. C'est la clôture.

M. Riis: Monsieur le Président, ce que nous venons d'entendre est scandaleux. Le gouvernement se croit-il en Chine pour bafouer ainsi les droits démocratiques? À sa façon de nous aviser, on pourrait croire qu'il se propose d'agir avec le même mépris.

Je tiens à rappeler au ministre que jusqu'ici, aucun député n'a eu la possibilité de parler du projet de loi C-15 concernant la protection des obtentions végétales. Nous n'avons même pas entamé le débat sur ce projet de loi.

Par ailleurs, un seul député a parlé du projet de loi C-20, Loi sur la taxe d'accise, qui prévoit imposer toute une gamme de taxes à la population du Canada. En outre, la clôture du débat sur le projet de loi C-21 sera imposée après l'intervention de seulement deux députés de notre parti. Je tiens à préciser très clairement qu'encore une fois, le gouvernement méprise la tradition parlementaire en ne permettant pas la tenue d'un débat suffisant sur des questions cruciales qui doivent être discutées à la Chambre des communes. Nous jugeons cette attitude répugnante, inacceptable, dictatoriale et, venant du gouvernement, elle ne nous étonne plus.

À mon avis, ce que le gouvernement tente de faire, c'est d'insensibiliser les Canadiens aux mesures radicales et antidémocratiques qu'il prend lorsqu'il bafoue les droits des parlementaires en ne permettant pas la tenue d'un débat convenable sur ces projets de loi d'importance capitale.

M. Allmand: Monsieur le Président, nous avons eu peine à croire les propos du ministre de la Justice (M. Lewis) lorsqu'il a annoncé à la Chambre que le gouvernement allait invoquer la clôture du débat sur le projet de loi C-21 après que seulement trois députés, de l'opposition officielle si je ne me trompe, ont pris la parole dans ce débat important.

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, avec l'appui des conservateurs de ce comité, a proposé de se déplacer dans les régions pour recueillir l'opinion de la population sur les mesures envisagées dans ce projet de loi. Or, la Chambre a saboté le rapport du comité d'une façon ou d'une autre. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a dit qu'elle n'avait pas fait de consultations et qu'elle ne comptait pas en faire au sujet de ce projet de loi. Alors que quelques députés seulement ont participé au débat, le gouvernement impose la clôture sur des mesures qui ont de fortes répercussions en matière d'assurance-chômage. Comme l'a si bien dit mon collègue, c'est une atteinte à la démocratie. C'est un acte de mépris envers le Parlement et nos traditions parlementaires. Si le gouvernement veut agir ainsi pour l'étude de projets de loi importants, nous trouverons un moyen de lui rendre la monnaie de sa pièce et de l'empêcher de faire adopter ses mesures.

Nous n'avions pas l'intention de faire de l'obstruction au sujet de ce projet de loi; nous voulions tout simplement poursuivre le débat pour permettre aux Canadiens de comprendre qu'il est très compliqué. Les répercussions du projet de loi sur l'assurance-chômage sont très difficiles à comprendre. La terminologie est compliquée et un minimum de débat est nécessaire pour permettre aux Canadiens de comprendre ce qui leur arrive. Je trouve totalement inadmissible de la part du gouvernement de proposer maintenant ce genre de mesure.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai seulement prévenu que le gouvernement avait l'intention de proposer la clôture au cas où nous n'arriverions pas à adopter ces projets de loi à l'étape indiquée pour le 30 juin. La Chambre sait certainement que les préavis sont une chose normale. La motion de clôture n'a pas été présentée. Ce n'est qu'un préavis.

Je voudrais faire un commentaire. Je crois que mon collègue du Nouveau Parti démocratique a dit que le débat sur le projet de loi C-15 n'avait pas été entamé. S'il vérifie au *Feuilleton*, il verra que la motion n° 15, à la page 14 dit ceci:

> Suite du débat sur la motion du ministre de l'Agriculture, portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-15. . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie l'explication du ministre. J'insiste toutefois sur le fait qu'un projet de loi qui va littéralement transformer tout le domaine des brevets pour certaines formes de vie et qui aura des répercussions incroyables doit être débattu à fond à chaque étape. Deux députés néo-démocrates ont participé au débat sur le projet de loi C-15 mais si nous faisions bien notre travail, nous consacrerions les deux ou trois prochaines semaines rien qu'à ce projet de loi. Les répercussions sur l'octroi de brevets sur certaines formes de vie sont énormes. Il faut que les parlementaires aient non seulement l'occasion d'exprimer leurs opinions, au nom de leurs électeurs, mais aussi d'entendre d'autres opinions sur cette question extrêmement importante. C'est pourquoi nous trouvons cette initiative méprisable et totalement inadmissible.

M. Brewin: Monsieur le Président, en tant que nouveau député, je voudrais simplement souligner que ce gouvernement, qui donne avis d'une motion de clôture visant à mettre fin au débat sur les projets de loi qu'il vient de présenter à la Chambre, a attendu jusqu'au 3 avril pour rappeler la Chambre.

Il me semble que le député de Kamloops (M. Riis) aurait pu employer des termes beaucoup plus durs. La proposition du gouvernement est scandaleuse.

Le ministre a laissé entendre qu'il allait suspendre une épée de Damoclès au-dessus de la tête des députés de l'opposition suivant leur réaction à ces projets de loi. Je voudrais souligner au ministre par votre entremise, monsieur le Président, qu'en faisant cette proposition, il fait fi des traditions de la Chambre et même de son propre parti.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je désire prendre la parole sur une question de procédure. Je déplore énormément la procédure que le gouvernement utilise, mais si j'ai bien compris le ministre, il donne avis sur quatre mesures législatives, savoir, si j'ai bien compris, les projets de loi C-15, C-21, C-20 et C-11.

Je voudrais demander à la Présidence si l'article 57, tel que rédigé, couvre une situation où un ministre donne avis sur quatre mesures législatives, ou doit-on comprendre qu'il doit donner avis à chaque fois qu'il a l'intention de disposer d'une mesure législative, et non pas les quatre à la fois?

M. le vice-président: Pour répondre à la question, je crois que l'honorable ministre peut donner l'avis pour plusieurs à la fois. Mais je vais vérifier et je vais revenir à

l'honorable député dans quelques instants. Mais je suis presque convaincu que le ministre a raison.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si je dois lire l'article 57, je le ferai, mais je l'ai lu attentivement. Et mon interprétation est celle que je soutiens, savoir que le ministre donne avis qu'il invoquera la clôture, c'est-à-dire en vertu de l'article 57, mais sur une mesure législative, un projet de loi et non pas sur une série ou un certain nombre de projets de loi, et je demanderais à la Présidence de me renseigner là-dessus.

* * *

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: L'article 57 du Règlement ne dit pas que le ministre doit se limiter à un projet de loi en particulier, et à ce moment-là, j'en conclus que le ministre a le droit d'énoncer une série de projets de loi. Cependant, je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) d'avoir soulevé la question. Peut-être que c'est une question qui pourrait être étudiée par le Comité de la procédure, mais pour l'instant, la proposition du ministre de la Justice (M. Lewis) est accueillie par la Présidence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1220)

[*Traduction*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 mai, de la motion de M^me^ Landry: Que le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Le débat reprend avec le député de Notre-Dame-de-Grâce.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le projet de loi C-10 a pour objet la remise partielle des dettes de certains pays de l'Afrique subsaharienne envers le Canada. Je suis heureux de constater que la communauté internationale prête enfin attention à ce très grave problème de la dette du tiers monde.

Je dis enfin parce que, aux conférences internationales auxquelles j'ai assisté il y a seulement quatre ou cinq ans, des représentants de l'Amérique latine et de l'Afrique suppliaient leurs homologues des pays du Nord et de l'Ouest de se préoccuper davantage de la crise grandissante résultant des dettes écrasantes du tiers monde envers les nations industrialisées.

On n'a pas fait grand-chose au début, peut-être parce qu'à ce moment-là, c'était surtout les ministres des Finances et leurs adjoints qui s'occupaient du problème dans les pays du Nord et de l'Ouest. Il y a eu une certaine amélioration depuis que les responsables des affaires extérieures et de l'aide au développement ont été saisis de la question. Bien qu'aucun problème n'ait encore été résolu, au moins on s'occupe de cette question extrêmement grave.

L'été dernier, le Sommet économique de Toronto a pris des décisions en vue de rééchelonner la dette de l'Afrique subsaharienne. Ces propositions ont été transmises sous forme de plan du Club de Paris visant à rééchelonner cette dette. En mars dernier, le nouveau secrétaire américain du Trésor, M. Brady, a fait des propositions supplémentaires en vue de résoudre ces problèmes de dette, en particulier en ce qui concerne l'Amérique latine.

Il est réconfortant de constater que les parlementaires s'intéressent également à cette question. J'ai eu la bonne fortune d'assister à une conférence organisée par l'Action mondiale des parlementaires, une association de parlementaires qui joue un rôle actif au Parlement. C'était une conférence que cette association mondiale des parlementaires a organisé à Amsterdam, en Hollande, à la fin mars.

À cette conférence, il y avait des parlementaires de la plupart des pays du groupe des 7 et de tous les partis politiques. Le Canada était représenté par des députés conservateurs et libéraux. Les pays européens étaient représentés, entre autres, par des chrétiens démocrates, des socio-démocrates, des radicaux, etc. ainsi que par des fonctionnaires et des experts qui ont discuté de la façon dont on pourrait résoudre le problème de la dette du tiers monde sur une base pluripartisane. Je suis heureux de signaler également qu'à la Chambre, depuis quelques jours, le Comité permanent des affaires extérieures et de

la défense nationale a porté une attention toute particulière à ce problème.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, ce problème de la dette du tiers monde est extrêmement grave et a un effet déstabilisant pour la paix dans le monde. Ce qui est particulièrement navrant, lorsqu'on considère la situation, c'est le fait qu'un grand nombre de ces pays remboursent plus d'argent aux pays créanciers du Nord, des pays comme les États-Unis et le Canada et les pays d'Europe de l'Ouest, sous la forme d'intérêts, que ces pays ne leur donnent sous la forme d'aide au développement. Quelle absurdité, monsieur le Président!

Il y a des pays du Nord qui se vantent de leurs programmes d'aide au développement et des sommes qu'ils donnent aux pays africains et d'Amérique latine par l'intermédiaire de ces programmes d'aide. Pourtant, d'autre part, ces pays pauvres sont obligés de rembourser de l'argent, au titre de leur dette et des intérêts, aux pays du Nord de sorte que bien souvent c'est une dette qu'ils reçoivent. Les pays du Nord recoivent plus d'argent de ces pays pauvres en développement qu'ils ne leur donnent d'aide.

Permettez-moi de citer quelques chiffres. Selon la Banque mondiale, la dette des pays en développement dépasse maintenant 1,3 billion de dollars. C'est difficile à imaginer. Je suis capable de concevoir des millions et des milliards de dollars, mais comme tout le monde, je n'arrive pas à imaginer ce que peut représenter des billions de dollars. Voilà à combien s'élevait la dette des pays en développement la dernière fois qu'il en a été question. Elle est de 1,3 billion de dollars.

Soit dit en passant, il s'agit de 1,3 billion de dollars américains. Ces pays en développement ont tranféré 85 milliards de dollars américains aux pays développés depuis 1982. Chez les plus endettés, le montant transféré représente plus de 2 p. 100 du PIB au cours de cette période.

Disons simplement que, depuis quelques années, des montants énormes, au titre des transferts de capitaux, sont passés des pays du tiers monde vers les pays riches. Il s'agit de transferts nets d'argent des pays les plus pauvres du tiers monde vers les pays les plus riches. De 1981 à 1985, les sorties nettes de capitaux de l'Amérique latine sont passées de 0,2 milliard à 42,4 milliards de dollars américains.

En Asie, ces transferts sont passés de 1,7 milliards de dollars en 1981 à 9,7 milliards en 1985, et en Afrique, de 5,3 milliards de dollars à 9,7 milliards pendant la même période. Voilà qui tourne en ridicule et nos programmes d'aide au développement et notre politique de l'aide extérieure.

Quand on examine la situation en Afrique subsaharienne, qui fait principalement l'objet du projet de loi à l'étude aujourd'hui, on constate que les pays concernés devaient, à la fin de 1985, et ce sont les données les plus récentes que je possède, environ 100 milliards de dollars. Je dis bien environ 100 milliards de dollars à la fin de 1985. Le Fonds monétaire international estime à 76 milliards de dollars le montant de cette dette, à l'exclusion des arriérés qui s'élèvent au moins à 11,6 milliards.

Les pays les plus endettés en Afrique subsaharienne sont le Nigeria, 16,6 milliards de dollars, le Soudan, 7,7 milliards, la Côte d'Ivoire, 7,4 milliards, et le Zaïre, 4,6 milliards. Et la liste continue. Le montant à rembourser, le remboursement lui-même et les modalités de paiement sont toutes des questions extrêmement importantes, non pas seulement à cause des souffrances et de la misère qui affligent ces pays, mais également parce que ces dettes sont un facteur de déstabilisation de la paix et de la politique mondiales.

La dépression économique qui existe dans ces pays dans les années 80 est surtout attribuable aux dettes qu'ils ont contractées envers les pays étrangers. Depuis 1980, bien des pays en développement ont connu une dépression économique plus dure que la Grande dépression des années 30 qu'a connue le monde industrialisé. Le niveau de vie des peuples concernés a augmenté si lentement pendant les trois décennies de l'après-guerre que leur situation s'est détéroriée. Même si elle s'était améliorée un peu au début, maintenant elle se dégrade.

Il n'en va pas uniquement de la situation des habitants de ces pays. Il en va également de la stabilité de ces régions et de considérations humanitaires. On constate avec tristesse que depuis 1945, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale—dont nous parlons comme de la dernière alors que ce n'est pas le cas—il y a eu 125 guerres qui ont fait 30 millions de victimes, civiles dans deux tiers des cas et militaires dans un tiers des cas. Les trois quarts de ces guerres ont eu lieu dans les pays en développement.

• (1230)

Or, ces pays sont en proie à une crise économique, à l'instabilité et à l'endettement. Voilà pourquoi nous devons envisager le problème de l'endettement mondial non seulement comme une question financière et économique, mais aussi comme une question concernant le monde entier. Il en va de la paix dans le monde. Quand il est question de guerre et de paix, il ne faut pas considérer simplement le nombre des armes et des ogives nucléaires en présence, mais aussi les causes de conflit. L'une d'en-

tre elles réside dans la grave pauvreté qui sévit dans beaucoup de ces pays.

Le projet de loi C-10 dont nous sommes saisis aujourd'hui remet la dette de certains pays d'Afrique subsaharienne, de 13 pays énumérés dans l'annexe au projet de loi. Cela ne résout pas le problème, mais c'est certes un pas dans la bonne voie. Mon collègue, le porte-parole de notre parti en la matière, a signalé certaines des lacunes du projet de loi.

J'invite aujourd'hui les Canadiens à comprendre et à approuver les raisons qui motivent une mesure comme celle-ci. Les gens que je rencontre dans la rue me demandent pourquoi nous remettons les dettes des pays africains. Pourquoi ne le faisons-nous pas pour les Canadiens, pourquoi ne remettons-nous pas les dettes des agriculteurs et des entrepreneurs canadiens au lieu de le faire pour ces pays africains? Au Canada, nous avons des programmes très importants pour nous en occuper, bien qu'ils ne soient pas suffisants. Nous, de ce côté-ci, reprochons au gouvernement de ne pas en faire assez, mais il existe des programmes comme celui de la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, certains programmes de développement régional, le Régime d'assistance publique du Canada, l'assurance-maladie et le reste, des programmes aux niveaux fédéral et provincial qui s'occupent des problèmes des Canadiens. En outre, nous avons une Loi sur la faillite au Canada. Nous avons des mesures législatives sur l'insolvabilité qui permettent aux gens étouffés par les dettes de s'en sortir et de recommencer à neuf. Nous ne laissons pas ces gens mourir de faim. Nous avons un moyen législatif de les aider. Malheureusement, sur la scène internationale, ce n'est pas le cas.

Lorsque des pays comme le Brésil, l'Argentine et le Pérou doivent de l'argent à des banques canadiennes, américaines, britanniques, françaises ou allemandes, il n'existe pas de loi internationale sur la faillite qui permettrait à ces pays de repartir à zéro. Si nous jugeons bon d'avoir des mesures législatives sur la faillite et l'insolvabilité pour protéger les gens qui vivent dans notre pays, nous devrions voir les choses dans le même esprit sur la scène internationale et être prêts à remettre des dettes dans certains cas où le pays endetté risque de se retrouver dans une situation d'insolvabilité totale. C'est ce que visent certaines des propositions qui ont été faites. Je fais allusion ici aux décisions prises au sommet économique de Toronto l'été dernier, où on a présenté un plan de rééchelonnement de la dette de certains pays du tiers monde, plan connu sous le nom de Club de Paris pour le rééchelonnement de la dette. Ce n'est certainement pas suffisant. Ce plan ne résoudra pas tous les problèmes mais, au moins, c'est un pas dans la bonne direction.

Le 10 mars, le secrétaire américain au Trésor, Nicholas Brady, membre du nouveau gouvernement Bush aux États-Unis, a dévoilé un plan dans lequel il exhorte les banques commerciales à remettre une partie de la dette des pays du tiers monde, à condition que ceux-ci garantissent le remboursement d'au moins une partie de leur dette. On aurait pu croire que ce plan serait jugé raisonnable à long terme. Malheureusement, certaines banques, y compris des banques canadiennes, n'ont pas accueilli favorablement la proposition.

Un certain nombre de parlementaires, dont j'étais, se sont rencontrés à Amsterdam à la fin de mars. Il y avait une conférence organisée par l'Action mondiale des parlementaires et, après deux jours et demi de discussion, nous avons présenté un document intitulé «L'appel d'Amsterdam». Dans cet appel nous disions:

> Nous sommes d'avis que les nouvelles politiques d'allégement de la dette—même si elles sont un pas dans la bonne direction—sont insuffisantes et qu'elles doivent être notablement améliorées. En fait, la nouvelle stratégie exige que l'on aille plus loin que la proposition de Toronto et la proposition de Brady. Les pays endettés ont besoin d'une réduction de dette et de nouvelles concessions financières afin, mais non au lieu, de formuler une saine politique économique. Les fonds pour la réduction de la dette devraient s'ajouter à ceux consacrés à l'aide.

Nous avons fait ensuite certaines recommandations bien précises, notamment à l'égard de l'Amérique latine dont la dette est principalement commerciale et due à des banques de l'hémisphère nord. Nous avons fait d'autres recommandations pour les pays subsahariens qui doivent surtout à des gouvernements des pays du Nord. Puisque le projet de loi d'aujourd'hui vise des pays de l'Afrique subsaharienne et les dettes entre gouvernements, je vais mentionner certaines des recommandations faites alors.

Nous avons répété que le sommet de Toronto avait établi un important précédent en autorisant une réduction de dette en même temps qu'un rééchelonnement auprès des membres du Club de Paris, et nous avons dit qu'on n'avait pas assez tenu compte de la nécessité d'augmenter les ressources extérieures et de réduire la dette des pays africains et des pays à faibles revenus. Nous recommandions tout d'abord la radiation d'une partie importante de la dette au Club de Paris. Nous avons ensuite recommandé un moratoire de 10 ans sur

toutes les obligations de paiement des intérêts et du principal.

De plus, nous avons recommandé que les coûts budgétaires de ces réductions de dettes soient ajoutés aux engagements du donateur au lieu d'être soustraits des allocations d'aide déjà autorisées. C'est très important parce que ces allocations sont essentielles à l'exécution de certains projets dans les pays du tiers monde, et le problème ne serait pas réglé si la réduction de dettes était effectuée à même ces allocations. Nous avons aussi recommandé que les donateurs qui ne l'ont pas déjà fait élaborent un programme d'annulation de dettes reliées à leurs dons. Or, il arrive que ce projet de loi vise à annuler certaines dettes. Enfin, les parlementaires ont fait une recommandation très intéressante à Amsterdam: le Fonds monétaire international devrait étudier l'opportunité de liquider une partie de ses réserves d'or pour financer d'autres prêts multilatéraux à des conditions de faveur aux pays pauvres et criblés de dettes.

Voilà quelques-unes des propositions avancées par des parlementaires, experts, financiers et hommes d'affaires pour essayer de résoudre ces graves problèmes. En guise de conclusion, je demande aux Canadiens d'essayer de comprendre la pauvreté abjecte dans laquelle vivent ces peuples d'Afrique et d'Amérique latine. Je me souviens de la réaction des Canadiens et d'autres nations dans le monde entier il y a quelques années quand la télévision leur a montré des images d'enfants affamés en Éthiopie: ils ont ouvert leur coeur et leur bourse. Ils ont amassé des fonds à des concerts rock et ailleurs parce qu'ils ont pu constater à la télévision toute l'horreur de la situation. C'est encore la même chose. Le fait que nous ne la voyons pas à la télévision chaque jour ne signifie pas que la situation a changé. Rien n'a changé en Amérique latine, ni en Asie ou en Afrique.

• (1240)

J'exhorte les Canadiens à appuyer le gouvernement et à faire encore davantage afin que nous ayons un monde où règne la coopération entre les peuples plutôt que les conflits et la guerre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat. Comme l'orateur qui m'a précédé, j'estime qu'il s'agit d'un pas dans la bonne voie.

Le projet de loi C-10 dont nous terminons aujourd'hui la discussion est un projet de loi qui accorde une remise de dettes d'État à État contractés par divers pays subsahariens envers le Canada.

Il importe de savoir quels sont les pays désignés dans le projet de loi. Il s'agit de la République du Cameroun, de la République populaire du Congo, de la République de Côte d'Ivoire, de la République gabonaise, de la République du Ghana, de la République du Kenya, de la République démocratique de Madagascar, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Sénégal, du Royaume du Swaziland, de la République du Zaïre, de la République de Zambie et de la République du Zimbabwe.

C'est une façon pour le gouvernement de reconnaître la situation incroyablement pitoyable dans laquelle se trouvent les populations de ces pays sub sahariens. Au Canada, nous entendons parler constamment, surtout par les médias, de la situation terrible qui règne dans ces pays. Si nous n'en entendons pas parler quotidiennement, c'est que ces conditions terriblement horribles ne font pas de bonnes manchettes. A l'occasion, la télévision nous en passe des images, divers périodiques en parlent. Pour les populations sub sahariennes, et de façon générale pour les populations des pays en voie de développement, cette situation terrible se perpétue de jour en jour, d'année en année, de décennie en décennie.

Au Parlement nous en avons conscience. Au fil des ans nous avons demandé au gouvernement du Canada de prendre les mesures qui s'imposent. Voilà pourquoi on peut dire que d'État à État il se prend des mesures. Nous appuyons l'initiative en question en ce qu'elle allège du moins la dette de ces pays envers le gouvernement du Canada au titre de toutes sortes d'initiatives d'aide et de prêts d'assistance accordés au fil des ans.

Mais maintenant il importe de faire plus. Nous disons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne voie et que grâce à ce projet de loi une partie infime de la dette de ces pays va être épongée, mais ce n'est que la partie apparente de l'iceberg. L'énormité de la dette est une chose qui dépas-

se à mon avis l'imagination des Canadiens. Et cela pour deux raisons.

Quand, dans notre pays en particulier, un organisme ou une entreprise ne peut se sortir de dettes, nous avons une législation qui tient compte du fait qu'il s'agit là d'une chose qui peut arriver de temps à autre, sans que personne soit à blâmer, du fait que les circonstances ont changé. Une ferme par exemple qui a du mal à traverser une difficile situation financière ou climatique peut se retrouver en faillite. Quand les gens sont gravement endettés, souvent, ce n'est pas parce qu'ils sont incapables d'assumer leurs responsabilités financières, mais c'est en raison de circonstances extérieures incontrôlables qui les empêchent de rembourser leurs dettes.

Dans notre pays, quand des particuliers des entreprises et des organisations se trouvent dans ce cas, nos lois sur la faillite nous permettent de faire face à la situation et de prendre des mesures pour rembourser autant que possible les créanciers. Mais nous ne pouvons pas les réduire à la famine ni détruire leur vie et celle de leur famille. Nous considérons avec humanité les crises financières des individus, des groupes et des sociétés.

La même attitude et la même bonne volonté s'imposent maintenant à l'égard des pays en voie de développement. La plupart du temps, ils ne sont pas responsables de leurs difficultés et des défis économiques et financiers incroyables auxquels ils font face, car ils leur ont été imposés de l'extérieur.

Nous savons tous que, sous l'action de diverses causes, les pays au sud du Sahara connaissent d'épouvantables sécheresses. Des ruraux et surtout des nomades sont forcés d'abandonner leurs terres ancestrales et de se concentrer dans certaines régions, ce qui entraîne le surpâturage et l'expansion du désert. Des environnements naturels qui ont fait vivre les générations précédentes pendant des centaines et des milliers d'années semblent s'être désintégrés du jour au lendemain sous l'assaut du désert qui s'étend tous les jours au sud du Sahara.

Avec un peu d'honnêteté, nous pourrions reconnaître que les pays avancés, le premier et le deuxième mondes, comme nous les appelons, exploitent les pays du tiers et du quart mondes et les pays en voie de développement depuis des années. Ils exploitent leurs ressources naturelles et profitent de leur situation désespérée pour les exploiter de diverses façons.

Pensons seulement aux zones dites de libre-échange, le long de la frontière américano-mexicaine, où les gens travaillent pour quelques cents l'heure. Ils gagneraient 7 ou 8 $ l'heure dans un pays comme le Canada. C'est vrai. Nous exploitons les habitants de ces pays depuis des dizaines d'années.

Ces pays se trouvent maintenant dans une situation financière désespérée. Demandons-nous comment nous répondons à leurs besoins. Quand je dis nous, il ne s'agit pas directement, mais indirectement du gouvernement du Canada; je parle en effet de nos banques à charte qui opèrent à l'étranger ainsi que de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dont nous faisons partie. La solution que ces organisations ont trouvée a été d'imposer à ces pays ce qu'on peut seulement qualifier de nouvelle droite dans leur façon d'y faire jouer les forces du marché et de demander qu'ils réduisent d'importants services gouvernementaux en matière d'infrastructure urbaine et économique, d'éducation, de soins de santé et d'habitation. Autrement dit, on condamne leurs populations à la pauvreté et à la famine. Telle est la réalité, peu importe le jargon économique qu'on emploie pour la décrire.

Récemment, des bureaucrates bornés en poste à Washington, qui prennent des décisions pour le compte du FMI, ont proposé que des mesures incroyablement oppressives soient imposées non pas dans les pays subsahariens mais au Venezuela. Ce pays n'avait pas le choix, car il avait besoin d'un renouvellement de prêt à cause de l'endettement terrible dans lequel il se trouve.

Le Fonds monétaire international a déclaré qu'il prêterait au Venezuela l'argent dont ce pays a besoin pour les prochains mois si celui-ci imposait à son peuple un programme de restrictions sévère et cruel. Ce pays n'a pas eu le choix. Des émeutes ont éclaté dans les rues lorsque le prix de l'essence a grimpé en flèche et que les gens ont dû abandonner leur voiture parce qu'ils n'avaient pas les moyens de la faire rouler. Il leur fallait alors compter sur le système de transport public qui était déjà débordé dans certains grands centres, et des villes entières ont connu un chaos épouvantable. Il y a eu des émeutes, des tueries, du pillage et des incendies et ce sont les plus pauvres qui ont le plus pâti. Cette décision était le fait de petits

cervaux américains qui ne comprennent rien à la situation politique, culturelle et économique des pays du tiers monde et qui ne s'y intéressent même pas.

Nous participons à ce processus. Comme le Canada est un des pays membres du FMI et qu'il a son mot à dire dans les décisions de la Banque mondiale, nous aurions l'occasion d'influencer certaines de ces décisions. Quand on analyse le processus global d'ajustement structurel que le FMI, la Banque mondiale et les banques des autres pays en voie de développement imposent, on comprend pourquoi les pays visés, qui sont également en voie de développement, se retrouvent dans une situation pratiquement pire qu'avant ce prétendu ajustement.

• (1250)

Je pense qu'on peut dire, en toute équité, que l'ajustement prend tout son sens quand on le considère comme une technique de contrôle. Les pays industrialisés ont décidé qu'il fallait imposer le style de vie qu'ont adopté des pays comme les États-Unis, le Canada, les pays de l'Europe occidentale, aux pays en voie de développement sans égard pour leur culture, leur conjoncture économique, leurs traditions ou leurs valeurs sociales. Nous allons leur imposer les conditions qui nous ont permis de connaître du succès.

Mais il faut reconnaître que le succès qu'ont connu des pays comme le Canada, les États-Unis et l'Europe occidentale, et la prospérité dont ils jouissent actuellement, sont attribuables à l'exploitation des pays du tiers monde. Cela remonte aux tout débuts, quand les conquistadors barbares sont débarqués en Amérique latine et ont dépouillé le continent de toutes ses richesses pour les rapporter en Espagne. La même chose s'est produite chez nous, quand, au début de la colonisation, les premiers arrivants ont exploité les autochtones pour faire le trafic des fourrures.

Force nous est d'admettre que la prospérité, la richesse et le style de vie dont nous sommes si fiers reposent, en plus ou moins grande partie selon les individus, sur l'exploitation des habitants des pays en voie de développement. Nous ne devons pas appliquer notre système d'exploitation à ces populations parce qu'il n'y a plus personne d'autre à exploiter, car elles, à leur tour, ne peuvent appliquer les mêmes méthodes et les mêmes techniques d'exploitation aux peuples qui les entourent.

Cette solution manque de réalisme. Le Canada peut influencer le concert des nations, du fait notamment que nous siégeons au sein des associations internationales qui décident d'imposer aux pays en voie de développement la nouvelle solution dite de «l'adaptation structurelle».

En terminant, je tiens à dire que nous appuyons indubitablement cette initiative. Nous osons espérer qu'il ne s'agit pas d'une initiative vaine propre seulement à faire croire que le Canada a du coeur.

J'ai déjà signalé que même si le Canada accorde certaines concessions du fait qu'il remet certaines dettes qui lui sont dues, nous devons reconnaître qu'il donne prise à la critique à un double titre. En premier lieu, ainsi que je l'ai dit, au titre de sa participation à des associations comme le Fonds monétaire international. Par ailleurs, jusqu'à quel point sommes-nous déterminés à favoriser et à appuyer l'économie des pays subsahariens?

Nous pouvons juger de la détermination du gouvernement à cet égard en fonction de ce que nous accomplissons dans le cadre de nos programmes d'aide au développement des pays étrangers. Accordons-nous une aide supplémentaire à ces pays qui en ont désespérément besoin? Lorsque nous considérons les pays en voie de développement, recherchons-nous de nouveaux moyens de favoriser leurs efforts en vue d'atteindre l'autosuffisance et l'autonomie? C'est un bien triste jour, je le crains, car le gouvernement du Canada doit reconnaître qu'il réduit ses engagements.

En fait, c'est dans la partie du dernier budget qui concerne l'aide au développement que le gouvernement a décrété ses coupes les plus sombres et les plus cruelles. L'ACDI, l'un des organismes qui distribue l'aide que notre pays accorde à l'étranger, a énormément contribué à changer, ne serait-ce que modestement, les économies locales. Il a permis à leurs habitants d'acquérir une formation et des connaissances de base. Il a créé une infrastructure locale afin de permettre aux gens d'accéder à l'autodétermination et à l'autosuffisance. Or, le gouvernement a réduit très considérablement les crédits qu'il affectait à ces domaines. Après tout, c'est aux fruits qu'on reconnaît l'arbre.

Nous pourrions rester là à écouter pendant des jours les députés ministériels nous rebattre les oreilles du souci qu'ils éprouvent à l'égard du tiers monde et de l'intérêt qu'ils portent à leur développement économique. En fait,

nous devrions être prêts à dépenser l'argent voulu pour favoriser ces initiatives. La réalité, hélas!, c'est que le gouvernement non seulement refuse d'intensifier ses efforts dans ces domaines, mais qu'il entend au contraire les réduire d'une façon très considérable.

C'est, je l'ai dit, un bien triste jour. Ce projet de loi, à nos yeux, est un signe. Peut-être le gouvernement a-t-il repris ses esprits et reconnu les responsabilités et les obligations que nous avons envers la communauté internationale. Espérons que nous assisterons bientôt chez lui à un changement d'attitude pour ce qui est des crédits qu'il consacre à l'aide à l'étranger. Nous devrions adopter une attitude plus vigoureuse et plus énergique au sein d'associations comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Le ministre des Finances (M. Wilson) devrait faire admettre à nos banques à charte qui ont, elles aussi, d'énormes créances dans le tiers monde qu'il faudrait traiter ces pays à peu près comme nous traitons les Canadiens aux termes de nos lois en matière de faillite et d'insolvabilité.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui revêt assurément une grande importance. Il montre en quelque sorte que le gouvernement se soucie des pays du tiers monde aux prises avec de graves difficultés.

Je voudrais savoir ce que pense mon collègue de l'opportunité d'assujettir les accords de ce genre à des conditions précises. Je soutiens que la pêche en haute mer aux filets dérivants dans l'océan Pacifique est l'une des activités les plus destructrices au monde. Certains parlent de la destruction biologique du Pacifique.

Certains des pays visés par le projet de loi achètent du poisson de haute mer à Taiwan, pays qui capture et transforme ce poisson illégalement. La question est de savoir si, animés que nous sommes par des sentiments humanitaires, nous sommes prêts à faire un geste important à l'endroit de ces pays.

Comme nous n'ayons pas de relations diplomatiques avec Taiwan, nous ne sommes pas en mesure de négocier des traités avec ce pays. Nous pouvons toutefois faire cesser ce commerce illégal.

Je demande à mon collègue s'il croit raisonnable de demander à ces pays de collaborer avec nous à la protection de cette partie importante de l'environnement. Il faudrait mettre fin à la pêche illégale de poisson de haute mer dans le nord du Pacifique et, du même coup, à la destruction de millions de mammifères et d'oiseaux marins. Cette pêche, qu'on assimile à l'exploitation minière par enlèvement des terrains de couverture, est en train de détruire l'océan Pacifique. Il faut absolument que le Canada envisage la possibilité de faire un beau geste, si l'on veut. . .

Le président suppléant (M. Halliday): À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence vous demande de montrer en quoi cette question se rapporte au projet de loi à l'étude.

M. Skelly (North Island—Powell River): Volontiers, monsieur le Président. Il semblerait que ces produits illégaux parviennent aux pays du tiers monde visés par le projet de loi. L'ennui, c'est que cette activité illégale se pratique à Taiwan, pays sur lequel nous ne sommes pas en mesure d'exercer des pressions. Les pays concernés pourraient nous aider en retour de remises de dettes. Par la biais du ministère des Affaires extérieures, nous pourrions certes leur demander de ne pas accepter le produit illégal en question en retour de ce cadeau et de se joindre à nous et aux Nations Unies, dans le cadre d'un accord tripartite, afin de mettre un terme à cette activité qui détruit l'océan Pacifique. Il est essentiel de présenter la demande en question, étant donné que le Canada est disposé à offrir des remises de dettes, rien ne nous empêche de demander aux pays intéressés s'ils seraient disposés, en retour, à nous aider à mener à bien une entreprise aussi importante.

Les Américains ont refusé de souscrire à la proposition du gouvernement de faire monter cinq observateurs à bord des bateaux étrangers qui pillent l'océan, car ils ont jugé que c'était tout à fait ridicule et que de mesures plus directes et vigoureuses s'imposaient. Les mesures prises par le gouvernement au sujet de la pêche en haute mer aux filets dérivants sont tout à fait répréhensibles. Elles suppriment des emplois et détruisent l'environnement.

Nous devrions demander à d'autres pays de se joindre à nous. Il s'agit là d'une question juste et pertinente que j'adresse à mon collègue et j'espère qu'il aura le temps d'y répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, la question me montre surtout l'intérêt incroyable que le député de North Island—Powell River (M. Skelly) porte à la destruction des ressources du Pacifique par suite de l'utilisation des filets dérivants. Chaque fois qu'il en a l'occasion, il nous fait part des préoccupations des nombreux habitants de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Le gouvernement attache, semble-t-il, très peu d'intérêt à la question. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire, et je vois un certain nombre de députés faire un signe de tête affirmatif—je suis persuadé que je parle au nom de tous les députés d'ailleurs—que nous souhaiterions que le ministre des Pêches et des Océans adopte une position beaucoup plus ferme face aux pêcheurs de Taïwan, du Japon et de la Corée du Sud, qui utilisent des filets

dérivants et détruisent littéralement les ressources de l'océan Pacifique.

• (1300)

Cela dit, je pense que la réponse la plus appropriée consisterait peut-être à dire que des mesures peuvent bel et bien être prises, mais seulement si le gouvernement au pouvoir a la volonté de ne pas s'en laisser imposer par des pays comme le Japon, Taïwan et la Corée du Sud qui pratiquent la surpêche. Enfin, monsieur le Président, on ne devrait peut-être pas parler de pêche, mais de destruction biologique des ressources de l'océan Pacifique—de destruction totale.

En résumé, je remercie le député de son intervention. Elle était tout à fait réfléchie. Ce sont là des propos qu'il tient souvent. On ne peut qu'espérer que le gouvernement lui prêtera sous peu une oreille attentive.

Le président suppléant (M. Halliday): Reprenons le débat. La parole est au député de Welland—St. Catherines—Thorold.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter pour la latitude que vous donnez aux députés quand nous nous lançons dans ce genre de débats.

Le projet de loi C-10 prévoit la remise de la dette. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au sujet d'une allusion à l'intervention d'un autre député, je pense que la pêche en haute mer à l'aide de filets dérivants est tellement dangereuse et destructrice que le député devrait probablement en faire état dans son discours. Il est important de rattacher cette question à celle de la remise de dette. J'aimerais qu'il intervienne pour la population du Canada et à vrai dire pour. . .

Le président suppléant (M. Halliday): J'ai bien peur que ce ne soit pas un rappel au Règlement. Ce pourrait être un sujet de débat.

M. Parent: Monsieur le Président, je ne retire rien de ce que j'ai dit.

Pour poursuivre le débat en cours, il concerne la remise de dettes de pays de l'Afrique subsaharienne. Je tiens à déclarer comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) que mon parti approuve le principe de ce projet de loi. Nous ne sommes toutefois pas parfaitement d'accord avec tout ce qu'il prévoit, mais nous estimons que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la remise de dettes de ces pays.

Je voudrais donner un visage plus humain au débat et à ce qui se passe en Afrique actuellement. Il y a trois mois, j'ai eu l'occasion de déjeuner avec la ministre de la santé du Soudan. Elle était en visite au Canada avec son frère. Ils se sont entretenus avec divers parlementaires de la colline. Ils nous ont parlé de l'état de santé de la population, notamment des enfants du Soudan; nous avions les larmes aux yeux.

Il y a quelques années, je suis allé à Washington. J'ai surpris une conversation entre deux représentants de groupes d'agriculteurs d'un pays appelé Basse ou Haute-Volta, je ne suis pas sûr. Ils parlaient de mécaniser leur pays, pour obtenir de meilleures récoltes. Comme j'ai une usine de fabrication d'instruments aratoire dans ma circonscription, j'étais vraiment curieux de savoir quel genre de machinerie ils utilisaient. Ils parlaient de la mécanisation mais, dans leur esprit, cela voulait dire que ce serait bientôt un cheval ou un âne qui tirerait la charrue plutôt que leurs enfants ou leurs femmes. Il s'agit ici de pays qui non seulement sont sous-développés, mais qui manquent même des outils essentiels pour subvenir à leurs besoins.

Au cours de ce débat, j'aimerais faire ressortir l'aspect humain du projet de loi C-10 et de la situation africaine. Pour presque 900 millions de personnes, qui représentent environ le sixième de l'humanité, la marche du progrès humain est devenu à mon avis un mouvement de repli. Dans bien des pays, le développement joue contre les habitants. Après des décennies d'avancement économique régulier, d'importantes régions du monde retombent dans une pauvreté abjecte.

Dans presque toute l'Afrique, les revenus moyens ont reculé de 10 p. 100 à 25 p. 100 dans les années 80. Dans les 37 les pays plus pauvres, les dépenses par habitant pour les services médicaux ont été réduites de 50 p. 100 et les

dépenses au titre de l'enseignement de 25 p. 100, ces quelques dernières années.

Dans presque la moitié des 103 pays en voie de développement au sujet desquels nous détenons des renseignements récents, la proportion des enfants de six à onze ans qui sont inscrits au primaire est maintenant en régression. Non seulement ils n'ont pas suffisamment d'argent pour se soigner et se nourrir mais ils ne peuvent même pas nourrir les cerveaux qui pourraient être leur planche de salut. Autrement dit, ce sont les enfants qui portent le plus lourd fardeau de la dette et de la crise des années 80. Le bilan est tragique, car au moins un demi-million de jeunes enfants seraient morts, selon les estimations, au cours des 12 derniers mois à cause du ralentissement du progrès ou de la régression des pays en voie de développement.

Dans la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles, presque tous les indicateurs économiques révèlent que le développement est en panne: le produit national brut par habitant a baissé, le remboursement de la dette absorbe maintenant le quart ou plus des gains d'exportation, la part du commerce mondial a chuté et la productivité de la main-d'oeuvre a décliné d'un ou deux points chaque année pendant toutes les années 80.

Ce sont les jeunes enfants en pleine croissance physiquement et intellectuellement qui risquent le plus de subir des dommages permanents à cause de privations même temporaires. Ce sont les jeunes enfants dont le développement individuel aujourd'hui et dont la contribution sociale de demain seront déterminés par la situation économique d'aujourd'hui. Ce sont les jeunes enfants qui paient le prix le plus élevé et qui devront assumer tous les coûts les plus lourds à long terme à cause des problèmes actuels: remboursements croissants, chute des revenus d'exportation, hausse des coûts des aliments, baisse du revenu familial, détérioration des services de santé et de l'enseignement.

On considère trop souvent que dépenser de l'argent au chapitre de la santé ou de l'enseignement est une forme de consommation que l'on ne peut se permettre qu'en période d'abondance. Pourtant, protéger la santé et l'enseignement de ces enfants est le fondement de tous les investissements dans le développement physique et mentale de la prochaine génération et donc dans le développement social et économique de toutes les sociétés, notamment, les sociétés subsahariennes.

On peut désormais éviter qu'environ 40 000 jeunes enfants ne meurent tous les jours dans le monde en développement et que des millions d'autres ne fassent que survivre, en proie à des problèmes de santé. Les progrès déjà réalisés dans les années 80 dans les domaines de l'immunisation et de la planification familiale ainsi que l'élaboration d'une convention sur les droits des jeunes enfants sont parmi les plus grandes réalisations humanitaires de notre époque, et le Canada y a participé. Toutefois, il y a une ombre au tableau. Si le développement économique ne retrouve pas un certain élan, la marche du progrès s'avérera de plus en plus ardue.

Ces dernières années, deux éléments ont dominé la détérioration des perspectives économiques dans beaucoup de pays en développement. Ce sont la croissance des paiements de la dette et la chute du prix des produits de base.

La dette totale du monde en développement s'élève à plus de 1 000 milliards de dollars américains. Dans beaucoup de pays, le remboursement annuel du capital et de l'intérêt dépasse le total de tout l'argent frais versé chaque année à titre d'aide ou de prêt. En moyenne, les remboursements absorbent environ 25 p. 100 des recettes des exportations principales du monde en développement.

Le monde en développement dépend encore des matière premières pour la majeure partie de ses recettes d'exportation. Toutefois, dans les dix dernières années, le prix réel des principaux produits de base du monde en développement a chuté d'environ 30 p. 100. La baisse des nouveaux prêts commerciaux et les niveaux insuffisants et statiques de l'aide publique constituent les troisième et quatrième murs de la prison financière dans laquelle la majeure partie du monde en développement est enfermée depuis dix ans.

• (1310)

En 1979, un montant net de 40 milliards de dollars est passé de l'hémisphère nord aux pays en développement du Sud. Aujourd'hui, le mouvement s'est renversé. Tout bien considéré, les prêts, les remboursements du capital et de l'intérêt de l'aide, le Sud transfère maintenant au moins 20 milliards de dollars par an à l'hémisphère nord. C'est une différence de 60 milliards de dollars qui pourrait servir à aider ces pays en développement. En conséquence, la plupart des pays touchés ont dû adopter des politiques de rajustement économique pour essayer d'échapper aux crises de la balance des paiements tout en remettant leurs dettes, en continuant d'importer des produits essentiels et en s'efforçant sans succès de relancer leur économie.

La nécessité du rajustement ne fait vraiment aucun doute. La manière de l'effectuer, par contre, est une question à la fois complexe et controversée. Avec ou sans l'appui du FMI, le Fonds monétaire international, des politiques de rajustement ont habituellement pris la forme d'une modération de la demande, d'une dévaluation de la monnaie, d'un retrait des subventions sur le combustible et les denrées alimentaires essentielles, et de fortes compressions des dépenses publiques. En tout,

plus de 70 pays s'efforcent aujourd'hui de régler leur économie par des méthodes semblables.

J'ouvre une parenthèse pour signaler que, dans un numéro que j'ai ici, le *Financial Post*, ce grand journal littéraire, se déclare en faveur de ce genre de mesure. Le fait qu'il approuve est toujours pour moi et pour tout membre du Parti libéral une très bonne raison de désapprouver.

Ceux qui sont pauvres et vulnérables souffrent le plus, pour deux raisons majeures: premièrement, parce que les pauvres ont le moins de réserves pour absorber le choc de la récession. Souvent les très pauvres dépensent les trois quarts de leur revenu pour les aliments et le reste pour le combustible, l'eau, le logement, les vêtements, l'autobus quand il y en a, et surtout, les soins médicaux. Dans ces circonstances, une réduction de 25 p. 100 du revenu réel oblige de toute évidence à se priver de l'essentiel dans ces pays.

Deuxièmement, les pauvres ont également le moins de poids politique pour parer aux coups. Les services qui ont été supprimés ou radicalement réduits sont les services de santé ainsi que les subventions à l'enseignement au niveau primaire, aux denrées alimentaires et aux combustibles, services dont les pauvres dépendent le plus et qu'ils ont le moins la possibilité de remplacer par tout autre moyen privé.

Au cours de la dernière décennie, par exemple, la proportion des dépenses gouvernementales consacrées à la santé a diminué dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, dans plus de la moitié des pays d'Amérique latine, dans les Antilles et dans le tiers de tous les pays d'Asie. Il ne fait pas de doute que les stratégies de rajustement donnent de piètres résultats sous au moins deux aspects importants. Tout d'abord, comme je l'ai déjà souligné, elles ont imposé un fardeau disproportionné aux plus démunis et aux plus vulnérables, et les enfants sont les plus vulnérables de tous.

Ensuite, elles n'ont pas réussi à permettre aux économies endettées de se relever pour pouvoir revenir à une saine croissance économique. C'est ce deuxième échec auquel il faut s'attaquer de toute urgence pour protéger les plus pauvres et les plus vulnérables, et pour favoriser une accélération de la croissance économique à laquelle les petits producteurs et les producteurs pauvres pourraient contribuer tout en en bénéficiant. En dépit des épreuves que subissent les pauvres, les politiques actuelles visant à s'attaquer à la dette ne parviennent manifestement pas à rétablir la croissance économique dans les pays les plus endettés.

Pour l'Afrique subsaharienne, plus particulièrement, les angoisses du rajustement économique ne sont certainement pas précurseurs d'une nouvelle croissance économique. Tôt ou tard, il faudra se rendre à l'évidence: dans beaucoup de pays, les efforts pour payer les intérêts et le capital sur la totalité des dettes actuelles sont fondamentalement incompatibles avec un retour au développement économique. C'est pourquoi, au début de mon discours, j'ai dit que mon parti était favorable au principe du projet de loi. Le remboursement de la dette aux taux actuels est susceptible non seulement de réduire la consommation et d'entraîner toutes les épreuves humaines que cela comporte, mais également de compromettre les investissements et tout progrès économique.

Je tiens à citer quelques chiffres tirés d'un document rédigé par M. John Locksley. Depuis environ deux ans, il est devenu évident que la crise mondiale de l'endettement ne frappait pas seulement les pays les plus endettés, mais aussi la plupart des pays africains qui se dirigent vers une situation extrêmement difficile. Le problème de l'endettement est moins spectaculaire que la famine, à moins que nos propres institutions financières ne soient sérieusement menacées par les problèmes d'endettement ailleurs dans le monde. En Afrique, la crise prend des proportions alarmantes. À moins que le reste du monde n'agisse rapidement pour aider les pays d'Afrique, le service de la dette provoquera dans beaucoup d'entre eux de graves bouleversements sociaux et économiques ainsi que des privations. C'est en ce sens que le geste du gouvernement est louable.

Il est notoire qu'il faut lire les chiffres sur l'endettement de l'Afrique sous toute réserve, mais le Fonds monétaire international estime qu'il dépasse les 130 milliards de dollars. Cette dette a plus que doublé depuis dix ans. Elle représente maintenant 150 p. 100 du total des exportations annuelles du continent ou 30 p. 100 du total des PIB. Pour l'Afrique subsaharienne, la dette équivaut à 230 p. 100 des exportations ou 68 p. 100 du PIB des pays de cette région. Ces pourcentages sont bien supérieurs aux pourcentages équivalents dans les pays les plus endettés sur lesquels il existe une abondante documentation.

Le service de cette dette monstrueuse est passé de 3,6 milliards de dollars par année en 1978 à un impressionnant 15 milliards aujourd'hui. Pendant la même période, les revenus d'exportation de l'Afrique n'ont augmenté que de 20 milliards de dollars. Tout cet argent a servi à quoi? À améliorer le style de vie de la population? À

améliorer leurs conditions de vie? Non. Cet argent a été consacré au service de la dette. Chaque année, les charges absorbent 28 p. 100 de tous les revenus d'exportation, soit le plus haut pourcentage mondial après l'Amérique latine.

Il est manifeste que bon nombre de ces pays consacreront une proportion importante de leur revenu et de leurs recettes en devises au service de la dette dans les années à venir. D'après ce scénario, le bien-être économique et social des peuples concernés sera terriblement compromis, alors que la plupart des gens en sont déjà au stade de la survie pure et simple, sans le fardeau de la dette. Leur capacité d'acheter des produits importés absolument essentiels au fonctionnement de leur économie sera fortement restreinte, ce qui provoquera une recrudescence du chômage, une surcapacité dans l'industrie et le commerce, une baisse des investissements et un pénurie de ressources dans des secteurs-clés comme l'agriculture, la santé et l'éducation.

Je crois que le problème a été bien expliqué. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont exposé la position de notre parti. Nous sommes sur la bonne voie avec cette remise de dette, mais le gouvernement devrait aller encore plus loin. Il devrait veiller, dans le prochain budget, à ce que les Africains n'aient plus à souffrir d'une réduction des crédits de l'ACDI, de restrictions budgétaires de notre pays du moins. Nous devrions ouvrir notre coeur et aussi notre portefeuille pour que les plus démunis de notre planète aient une chance de survivre et de vivre avec un minimum de dignité.

• (1320)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est maintenant 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le «critère de l'excédent» devrait être rétabli de sorte que les exportations de gaz naturel canadien ne soient permises que si l'on peut démontrer que les volumes de gaz dont l'exportation est projetée représentent, selon des projections raisonnables, un excédent par rapport aux besoins des Canadiens pour les vingt-cinq ans qui suivront le début de l'exportation envisagée.

—Monsieur le Président, sans doute au grand plaisir des députés présents cet après-midi, j'essaierai d'être bref et de m'en tenir à l'essentiel.

Je voudrais d'abord dire un mot à propos des réserves canadiennes de gaz naturel. Avec nos réserves non conventionnelles, c'est-à-dire surtout les réserves de l'Arctique auxquelles aucun pipeline ne donne accès, le Canada dispose, selon les taux actuels d'exportation et de consommation nationale, d'une réserve de gaz naturelle d'environ 25 ans et demi. Il ne fait donc aucun doute que la question dont traite la motion n'est pas urgente.

Il y a toutefois deux facteurs très importants dont nous devrions toujours tenir compte lorsque nous étudions la question des réserves canadiennes de gaz naturel. Premièrement, le Canada est un pays septentrional. Nous avons des hivers rigoureux. Nous devons donc faire très attention à la gestion des ressources énergétiques qui nous permettent de prospérer durant ces hivers longs et froids.

Deuxièmement, puisque nous devons abandonner notre dépendance excessive à l'égard de l'essence ordinaire et de carburants du genre pour faire rouler nos voitures, chauffer nos maisons, fonctionner nos usines, le gaz naturel jouera un rôle de transition crucial. Nous allons passer aux autres sources d'énergie. Nous n'avons pas le choix. Cela va arriver. Mais avant d'y parvenir, nous allons avoir absolument besoin de grandes quantités de gaz naturel pendant que nous passerons des anciennes technologies aux nouvelles.

Ce sont les deux considérations dont nous devrions tenir compte en discutant de la question. D'abord, que nous vivons dans un pays septentional et avons besoin de ressources énergétiques et, deuxièmement, que le gaz naturel a un rôle écologique crucial à jouer dans notre pays. À la lumière de ces faits, nous devrions examiner ce qui se passe dans le marché d'exportation actuel qui réagit énormément à l'heure actuelle à deux facteurs

écrasants. Le premier réside dans la déréglementation bon gré mal gré du secteur du pétrole et du gaz naturel entreprise depuis 1985, et le second réside dans la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et son entrée en vigueur le 1er janvier.

Il ne fait aucun doute que la bulle de gaz aux États-Unis qui a maintenu si longtemps les exportations canadiennes vers ce marché à un si bas niveau est en train de se contracter. On peut en effet s'attendre à la voir disparaître complètement d'ici cinq à dix ans. En fait, on étudie déjà la possibilité d'exporter d'énormes quantités de gaz naturel vers le marché américain. L'Office national de l'énergie, par exemple, est déjà saisi de demandes d'autorisation pour l'exportation du gaz de l'Arctique en quantités sans précédent dans le commerce du Canada avec ce pays. Il n'y a certes rien à l'heure actuelle ni dans les règlements ni dans les lois ni certes dans l'Accord de libre-échange pour faire obstacle à l'exportation de gaz canadien aux États-Unis qui augmentent rapidement. Il n'existe aucune limitation ni aucun plafonnement. Nous pourrions, en principe, exporter, vers les États-Unis, 80 p. 100 de nos réserves établies. C'est peu probable que cela arrive un jour, mais je tiens à le signaler, car une telle éventualité n'est pas prévue ni dans les règlements ni dans la loi. Je crois que ce serait stupide d'en venir là, mais ce n'est pas impossible en principe.

On accroît considérablement la capacité de transport des gazoducs vers les États-Unis actuellement. Des demandes de construction de nouveaux gazoducs et de prolongement des gazoducs existants sont présentées. On voit bien que les intervenants, sur ce marché, se préparent à accroître considérablement leurs exportations vers les États-Unis. C'est ce qu'ont constaté les analystes industriels à la lumière de ce qu'ils appellent la roue à rochet de l'Accord de libre-échange, une disposition qui assure aux États-Unis le maintien de la proportion de nos ressources énergétiques qu'ils auraient reçue en moyenne au cours des trois années précédant l'entrée en vigueur d'un régime de rationnement. Cela revient à dire que plus le volume de nos exportations vers les États-Unis augmente, moins nous sommes en mesure, toutes proportions gardées, de ralentir ces exportations au besoin, en ce sens que nous devons toujours être prêts à fournir aux Américains le même pourcentage de la production que nous leurs consentions avant d'instaurer un régime de rationnement.

Faute d'une disposition réglementaire ou légale prévoyant le maintien d'une certaine réserve à l'usage du Canada, nous risquons d'être forcés un jour d'écouler des quantités immenses de gaz naturel sur le marché américain, et cela pratiquement à perpétuité. Le gouvernement trouve peut-être que c'est une politique saine et prudente. Je ne suis pas d'accord, mais l'important n'est pas que je sois d'accord ou non, mais que nous comprenions bien les conséquences de cette politique.

Je crois qu'il est prudent, surtout à la lumière de l'Accord de libre-échange, de revenir à un système d'approvisionnements garantis pour le Canada pendant une certaine période donnée. Naguère, le critère de l'excédent appliquait une période de vingt-cinq ans. Il est logique et c'est une bonne politique pour le Canada de revenir à ce système. Cependant, je constate également qu'au terme de l'actuelle déréglementation, il serait terriblement injuste pour les producteurs d'imposer simplement un critère de l'excédent parce que cela donnerait aux consommateurs du produit une position de force dans les négociations.

Si on imposait un critère selon lequel les producteurs ne pourraient vendre le moindre volume de gaz aux États-Unis que s'il est établi qu'il existe un excédent par rapport aux besoins des Canadiens pour les vingt-cinq prochaines années, il serait facile pour les consommateurs canadiens principalement de l'Est de se croiser les bras et de dire aux producteurs: «Vous ne vendrez rien avant que vous nous donniez un prix qui nous convienne.» C'est un scénario qu'il est facile d'imaginer et qui, à mon avis, se produirait immanquablement si nous revenions au système du critère de l'excédent, en l'absence d'une autre réglementation. C'est pourquoi j'estime que cette motion va de pair avec les autres mesures de réréglementation. Nous avons besoin de réglementer de nouveau le prix en particulier en ce qui concerne le retour à un critère de prix à la frontière mais aussi en ce qui concerne le retour à un système général de réglementation des prix au Canada.

Est-ce qu'une proposition de retour à un prix réglementé serait supportable pour les consommateurs et donnerait aux producteurs de cette ressource de justes bénéfices qui leur permettraient d'aller prospecter de nouvelles réserves, ce que, à propos, le prix actuel du marché ne leur permet pas de faire?

• (1330)

Est-ce là un premier pas vers le rétablissement d'une réglementation complète? La réponse, monsieur le Président, est oui. Sans réserve, c'est exactement ce que je propose.

Si je peux digresser un instant, je demanderai aux députés qui ont pour mission, cet après-midi, de s'opposer à cette proposition, de ne pas faire de diversion en soulevant la question du Programme énergétique national. Je sais qu'on ne tiendra fort probablement pas compte de ma demande, mais je me sens obligé de la faire pour la simple raison que ma proposition n'a rien à voir avec le PEN.

Les trois principaux éléments de ce programme étaient l'établissement de l'impôt sur les revenus pétroliers, le détournement des investissements du bassin sédimentaire de l'Ouest vers les terres publiques et, enfin, l'instauration d'un régime visant à faciliter la canadianisation progressive de l'industrie pétrolière et gazière.

Le gouvernement ne peut pas maintenant prétendre que le retour à un régime où les prix sont réglementés et où le critère de l'excédent sur 25 ans et le critère du prix à la frontière sont appliqués a quoi que ce soit à voir avec le PEN, qu'il a aboli. En fait, tous ces facteurs existaient bien avant le PEN et sont restés intacts après la mise en oeuvre de ce programme. S'ils sont disparus par la suite, ce n'est pas à cause de l'abolition du PEN, mais bien à cause de l'élimination de diverses formes de réglementation dans l'industrie pétrolière et gazière.

La déréglementation existe maintenant depuis assez longtemps pour qu'on se rende compte que c'était une grave erreur. À cause de la déréglementation, l'Alberta a perdu des milliards de dollars en investissements, ainsi que d'autres provinces dans une moindre mesure, des centaines de sociétés sont disparues, spécialement les petites entreprises indépendantes, processus de décanadianisation de l'industrie a été amorcé. Nous avons perdu d'un seul coup les compétences et l'expérience que nous avions acquises durant des décennies. Le taux de découverte de nouvelles réserves a chuté à un minimum. Les Américains peuvent maintenant exercer un contrôle sur nos réserves qu'ils auraient cru impossible il y a 20 ans.

L'histoire a prouvé qu'il est imprudent et insensé pour le Canada de dépendre du marché. Dans notre pays, le marché doit être maîtrisé et mis au service de la politique publique élaborée de façon démocratique. Nous dépendons du marché au péril de notre nation et au profit des Américains.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le député suggérait que l'on ne mentionne pas le PEN. Franchement, je ne peux pas m'empêcher d'en parler lorsqu'il est question de réglementer les prix dans tout le secteur des hydrocarbures. C'est précisément le but du Programme énergétique national, fixer un prix canadien pour les hydrocarbures.

Pendant la période des questions, il a parlé des banques et de la façon dont l'argent avait fui l'Alberta. Les banques ont fait faillite en raison du Programme énergétique national. Les prix de l'immobilier ont chuté. Les entreprises ont fait faillite. Les gens ont perdu leur emploi. Vers la fin de la récession, certaines banques ont fait faillite.

À propos de cette motion M-97, le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) suggère un prix plancher. Il préconise le retour à un programme énergétique national ou un autre programme qui aurait des conséquences similaires. Ces brèves observations sont tout ce que j'ai à dire sur le Programme énergétique national. Je pense que le député d'Edmonton-Est peut m'en remercier.

L'approbation de la motion du député représenterait non seulement un retour à une pratique antérieure, mais surtout un pas en arrière, un retour au mauvais vieux temps, à l'époque où la politique du gouvernement du Canada en matière énergétique était basée sur le principe de l'accumulation et des pratiques commerciales déloyales. Cela mettrait en péril le climat d'investissement, stable et attrayant, que le gouvernement s'est efforcé de créer. Au lieu de promouvoir la sécurité énergétique, elle la réduirait. Il y aurait également des effets sérieux sur les possibilités de croissance de l'investissement, de l'emploi et de l'économie au Canada.

Depuis 1984, le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer la santé du secteur énergétique et pour rétablir son rôle vital pour l'avenir énergétique et économique de toutes les régions du pays. Entre autres initiatives, le gouvernement a procédé à la déréglementation des marchés pétroliers et gaziers, entrepris la réforme des règlements et supprimé les restrictions inutiles et coûteuses sur le commerce du pétrole, du gaz et de l'électricité. Il a mis sur pied un régime fiscal mieux équilibré et mieux axé sur le profit afin de promouvoir l'investissement et le développement.

Un principe fondamental l'a incité à prendre ces initiatives: le dynamisme du marché est le moyen le plus fiable et le plus efficace d'orienter la production énergétique et le choix du consommateur.

La politique énergétique du gouvernement tient compte de la nécessité d'encourager l'exploitation des ressources canadiennes et le développement de marchés concurrentiels afin de créer un environnement dans lequel le consommateur peut compter sur des approvisionnements énergétiques suffisants et différents à des prix justes et concurrentiels, et où le producteur est assuré de toute une gamme d'options sur le marché et d'un climat

stable qui se prête bien à l'investissement. Ces politiques ne signifient pas que le gouvernement s'est retiré du secteur énergétique, ni qu'il n'a plus de rôle légitime à jouer sur la scène énergétique, au contraire.

La politique du gouvernement met en relief le jeu valable des forces du marché dans l'orientation de la production énergétique et des décisions du consommateur, mais elle tient compte également du fait que les marchés ne sont pas toujours parfaits. Le gouvernement prend au sérieux sa responsabilité de voir à ce que les intérêts des Canadiens soient protégés. L'Office national de l'énergie veille constamment afin de s'assurer que les marchés fonctionnent comme il faut.

Dans l'étude de projets d'exportation de gaz naturel, l'ONE suit une procédure basée sur les forces du marché: il leur laisse plus de latitude, quitte à intervenir s'il y a lieu afin de défendre les intérêts des consommateurs et des producteurs canadiens.

Le cadre réglementaire du gouvernement a été simplifié, ce qui ne signifie pas qu'il est moins efficace. Cela veut dire plutôt que le régime précédent était terriblement excessif, qu'il coûtait très cher aux producteurs et qu'il n'améliorait aucunement la sécurité énergétique des Canadiens.

Les Canadiens réalisent que la vraie sécurité énergétique n'est pas une question d'accumulation. Les moyens les plus efficaces de la réaliser sont des politiques qui favorisent des marchés énergétiques compétitifs et capables de répondre à la demande, associées à des mesures d'urgence et à une coopération internationale appropriée.

L'Accord de libre-échange est l'un des meilleurs exemples de la façon dont le Canada coopère avec l'étranger. Il prévoit essentiellement que le commerce bilatéral de l'énergie sera le plus libre possible grâce à l'élimination ou à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et à l'établissement de règles régissant le commerce de l'énergie.

Il reconnaît aussi le droit légitime des gouvernements à maintenir une réglementation appropriée et à restreindre les exportations si les circonstances le justifient. Cela ne veut pas dire que les exportations augmenteront beaucoup plus qu'elles ne le feraient normalement sous l'ancienne réglementation. La croissance du secteur énergétique et le volume des exportations d'énergie aux États-Unis ou ailleurs dépendront non seulement de la disponibilité des ressources, mais aussi de la conjoncture économique.

• (1340)

Pouvons-nous limiter les exportations? L'accord signifie-t-il que le Canada ne peut plus limiter ses exportations vers les États-Unis ou les autres marchés étrangers même si l'intérêt public l'exige? Certainement pas.

Le gouvernement pourrait invoquer plusieurs raisons pour autoriser la limitation des exportations et elles se trouvent toutes dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Accord de libre-échange. L'Accord de libre-échange prévoit des conditions à respecter si le gouvernement décide de restreindre les exportations dans certains cas. Deux points sont importants à cet égard. Il est peu probable qu'il soit jamais dans l'intérêt du Canada de restreindre les exportations. Des mesures de restriction finissent habituellement par réduire les recettes des producteurs canadiens d'énergie et partant, les incitations à découvrir et à exploiter de nouveaux gisements. Des restrictions suscitent souvent une attitude protectionniste chez les pays clients et provoquent une forte résistance de la part des provinces productrices et notamment de l'Alberta.

Ensuite, les exportations peuvent être néamoins restreintes pour les raisons prévues par le GATT, y compris la pénurie de ressources, la nécessité d'économiser des ressources qui s'épuisent, et la nécessité de mettre en oeuvre des mesures dictées par un programme de stabilisation des prix. Autrement dit, l'Accord de libre-échange répond aux préoccupations du député.

Si les exportations sont restreintes pour des raisons de pénurie marquée, de conservation et de programme de stabilisation des prix, l'Accord de libre-échange prévoit trois conditions à respecter. La première est que les gouvernements ne doivent pas empêcher les clients à l'exportation d'avoir accès à leur part habituelle des ressources totales. Cela ne veut pas dire que le Canada est obligé de fournir ou de livrer cette part. Cela signifie tout bonnement que les gouvernements ne vont pas bloquer l'accès de la concurrence jusqu'à la limite permise.

Les consommateurs canadiens, par ailleurs, auront accès à toutes les ressources disponibles.

La deuxième condition est que les gouvernements ne fassent pas de discrimination à l'égard des clients américains en leur imposant des prix plus élevés qu'aux Canadiens. Des prix à l'exportation plus élevés peuvent toutefois résulter du jeu des forces du marché. Cette disposition vise seulement à empêcher les gouvernements d'imposer des prix plus élevés à l'exportation qu'au pays même.

Enfin, les gouvernements s'entendent pour ne pas chambarder les sources normales d'approvisionnement ni l'éventail normal des produits énergétiques exportés. Ce qu'il y a de remarquable au sujet de ces conditions, c'est qu'elles ne s'appliquent qu'aux cas d'exception et uniquement aux décisions du gouvernement qui risqueraient sans elles de poser des gestes arbitraires et discriminatoires. En d'autres termes, elles postulent qu'un marché concurrentiel donne généralement des résultats meilleurs et plus équitables que les décisions arbitraires des technocrates, dont Dieu nous préserve.

Tant Accord de libre-échange que le GATT reconnaissent diverses raisons pouvant amener les gouvernements ou l'ONE à réduire valablement les exportations. C'est ainsi que les restrictions imposées pour la réglementation des monopoles, à des fins écologiques, à des fins de sécurité publique ou pour corriger les effets de pratiques commerciales déloyales constituent de justes motifs d'intervention pour les gouvernements.

Dans ces conditions générales, les dispositions d'accès proportionnel dont j'ai parlé ne s'appliqueraient pas.

Il est bien évident que la motion du député, qui demande le retour au critère de l'excédent parce que le Canada a perdu sa capacité de restreindre les exportations, est sans nécessité aucune.

Bref, permettez-moi de reprendre les principaux arguments que j'ai invoqués. L'obligation de 25 ans de réserve serait contraire à la politique énergétique du Canada qui définit nettement le rôle vital confié à l'économie de marché pour réaliser non seulement les objectifs canadiens de sécurité énergétique mais également ses importants objectifs de développement économique et régional. Une obligation arbitraire de 25 ans de réserve imposerait à l'industrie des coûts très lourds, compromettrait le climat favorable aux investissements pétroliers, accentuerait les tensions fédérales, provinciales et régionales et ferait perdre des possibilités de croissance commerciale et économique. La conséquence, ce serait moins d'emplois pour les Canadiens alors que nous voulons plus d'emplois, plus de possibilités économiques, une société plus juste et plus équitable pour les Canadiens.

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre afin d'exprimer ma confiance dans l'Office national de l'énergie en tant que gardien de nos ressources de gaz naturel. L'Office doit, en vertu de la loi, faire en sorte qu'on que nous puissions répondre à nos besoins normalement prévisibles de gaz naturel. À mon avis, l'Office s'est fort bien acquitté de cette responsabilité jusqu'à maintenant et je ne vois aucune raison de douter qu'il puisse en faire autant à l'avenir.

Mon collègue d'Edmonton-Est n'est pas d'accord là-dessus. Il veut rétablir un critère de l'excédent, mais pas n'importe lequel. Voici ce qu'il souhaite au juste.

> Que, de l'avis de la Chambre, le «critère de l'excédent» devrait être rétabli de sorte que les exportations de gaz naturel canadien ne soient permises que si l'on peut démontrer que les volumes de gaz dont l'exportation est projetée représentent, selon des projections raisonnables, un excédent par rapport aux besoins des Canadiens pour les vingt-cinq ans qui suivront le début de l'exportation envisagée.

Pourquoi faut-il absolument une période de 25 ans? Pourquoi pas 35 ans ou 15 ans? Le texte législatif qui établit le mandat et les responsabilités de l'Office national de l'énergie dans le domaine de la délivrance de licences d'exportation de gaz naturel ne renferme aucun chiffre magique de ce genre. Permettez-moi de vous citer en partie l'article 118 de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui précise les facteurs à considérer dans la délivrance de licences; voici:

> Pour délivrer une licence, l'Office tient compte des facteurs qui lui semblent pertinents; il doit notamment:
>
> a) s'assurer que la quantité de. . . gaz. . . à exporter ne dépasse pas l'excédent sur les besoins normalement prévisibles du Canada, eu égard, dans le cas. . . du gaz, à l'orientation des découvertes. . . de gaz au Canada.

Il y a trois choses à retenir au sujet de l'article 118. Il impose une responsabilité avec l'emploi du verbe «doit». Il relève de la compétence exclusive de l'Office national de l'énergie et ne donne aucune indication ou orientation quant à l'exercice de cette responsabilité. Il ne précise pas de numéros ou de formules magiques ni de marche à suivre. L'Office a même jugé bon de modifier les procédures de détermination de l'excédent.

• (1350)

Permettez-moi de passer en revue les avatars que le «critère de l'excédent» si cher au député d'Edmonton-Est (M. Harvey) a subis depuis 1959. En règle générale, conformément à la méthode établie par l'Alberta Energy Resources Conservation Board, l'Office national de l'énergie se sert d'une formule pour déterminer les volumes de gaz excédentaires par rapport aux besoins nationaux raisonnablement prévisibles. Elle adapte cette formule suivant l'évolution réelle ou perçue du marché, c'est-à-dire qu'elle l'applique plus strictement quand les marchés du gaz sont fermes et que les prix de l'énergie sont en hausse et plus souplement quand les marchés sont lourds, les prix en baisse et les stocks tenus en réserve.

Dans les années 1960, années de découverte et de mise en valeur des ressources et d'expansion des marchés, années où on ne se préoccupait guère d'approvisionnement ou de fixation des prix, l'office national de l'énergie s'est basé sur les stocks. Des réserves connues, c'est-à-dire des réserves récupérables, l'Office a déduit une somme forfaitaire pour les ventes canadiennes correspondant habituellement à 25 p. 100 de la demande réelle ou prévue, et une somme forfaitaire pour les exportations autorisées. Le reste, le cas échéant était considéré comme pouvant être exporté. Cette formule ne tenait pas compte de l'augmentation ou de la diminution de la demande, ni des suppléments de réserves éventuels, ce qui fait qu'il était toujours possible de sous-évaluer ou de surévaluer une variable.

Dans les années 1970, les marchés énergétiques ont brusquement changé. Le bas niveau des prix avait fait augmenter la demande de gaz en Amérique du Nord, mais avait également freiné l'exploitation des ressources. De même, les chocs pétroliers ont suscité dans le monde entier des inquiétudes au sujet des la sécurité énergétique. L'Office national de l'énergie a fait porter son attention non plus sur la suffisance des réserves de base, mais plutôt sur les possibilités de livraison, c'est-à-dire sur le potentiel de production de gaz au cours d'une période donnée. En 1979, l'office a ajouté au critère des réserves deux critères, l'un basé sur le niveau des livraisons, l'autre sur les réserves connues. Il fallait satisfaire à ces trois critères avant que les exportations soient autorisées.

Au début des années 1980, le marché du gaz s'est de nouveau grandement transformé. Il était désormais caractérisé par une demande limitée, une infrastruture en place depuis un certain temps, des capacités sous-utilisées et des excédents. Par conséquent, en 1982, l'Office national de l'énergie a apporté quelques modifications à sa façon d'évaluer les excédents, adoptant une méthode plus réaliste pour déterminer les exigences globales, c'est-à-dire en tenant compte du volume réellement vendu par rapport au volume pour lequel on avait émis des permis ou conclu des marchés.

En 1985, pendant les négociations qui allaient mener à la libération des prix du gaz naturel, à ce moment-là, l'Office national de l'énergie a décidé de revoir ses procédures d'évaluation des excédents pour déterminer si elles étaient toujours valables étant donné les changements qui seraient probablement apportés à la politique et au marché.

Au printemps de 1986, l'office a adopté une nouvelle méthode d'estimation des excédents fondée sur le rapport entre les réserves et la production. Son objectif était de maintenir un rapport réserves/production.

En septembre 1987, l'office a annoncé qu'il n'aurait plus recours au rapport production-réserves et que cela nuirait à la libre entreprise si le niveau des approvisionnements de gaz auxquels les Canadiens avaient accès était déterminé par d'autres forces que celles du marché. L'Office a opté pour une procédure fondée sur deux éléments du marché, l'un comportant des audiences publiques pour entendre les doléances et évaluer l'impact des projets d'exportation pour voir s'ils servent l'intérêt public national, comme le prévoit l'article 118 de la Loi.

Je tiens à rappeler au député d'Edmonton-Est que cette nouvelle méthode commerciale fut annoncée plus d'un an avant l'adoption de l'Accord de libre-échange, de sorte qu'on ne saurait accuser l'Office national de l'énergie de céder aux pressions de cet accord.

Après une série d'audiences publiques sur le critère à utiliser pour déterminer l'excédent. . .

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député; cependant, comme il a épuisé son temps de parole, je le prie de conclure.

M. Van De Walle: Je dirai en terminant que je ne vois pas pourquoi la Chambre ne voterait pas en faveur du rétablissement du critère de l'excédent fondé sur 25 années de réserves que propose le député. Peut-être les chiffres ont-ils l'heur de le rassurer, mais je suis plus disposé quant à moi à faire confiance au jugement de l'Office national de l'énergie.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi, aujourd'hui, d'intervenir sur la motion présentée par le député d'Edmonton-Est (M. Harvey).

Exportations de gaz naturel

Monsieur le Président, le critère de l'excédent du gaz naturel qui avait été établi par l'Office national de l'énergie reposait sur le principe selon lequel la meilleure façon d'assurer notre sécurité énergétique était d'en conserver de grandes quantités. C'était une approche interventionniste dont l'objectif était de substituer la raison du fonctionnaire aux lois du marché. Le gouvernement estime que la meilleure façon de garantir la sécurité de l'offre du gaz naturel est de faire en sorte que les marchés fonctionnent correctement, non pas d'en fausser les règles.

Il est dit que ceux à qui l'histoire n'a rien appris sont condamnés à répéter les mêmes erreurs. Les crises énergétiques des années 1970 ont été un excellent apprentissage. La grande leçon que ces bouleversements du marché pétrolier nous ont appris est sans doute que toute intervention excessive de la part du gouvernement risque de faire plus de tort que de bien. L'histoire du gaz naturel en est la preuve.

Au début des années 1970, le critère de l'excédent constituait une entrave de taille au commerce canado-américain du gaz. Selon ce critère, l'Office national de l'énergie n'approuverait les exportations que si, à son avis, le Canada possédait des réserves suffisantes pour satisfaire à ses propres besoins pour 25 ans.

Monsieur le Président, l'application de ce critère a eu trois effets négatifs. D'abord, nous avons perdu d'importants revenus d'exportation, puisque l'Office n'a autorisé aucune nouvelle vente de gaz hors du Canada de 1970 à 1979. Deuxièmement, une forme d'intervention en apelle une autre. La porte étant fermée à l'exportation, il n'y avait presque plus de concurrence sur le marché intérieur, si bien que le gouvernement s'est vu obligé de réglementer le prix intérieur du gaz naturel. Troisièmement, les producteurs de gaz naturel ont été encouragés à mettre en valeur du gaz dont personne n'avait besoin afin qu'il puisse être mis en réserve et compris dans le calcul nécessaire à l'application du critère de l'excédent.

• (1400)

Il est extrêmement difficile de calculer ce que cette politique a coûté aux Canadiens du point de vue de l'inefficacité qu'elle a occasionnée et du manque à gagner. Il s'agit probablement de milliards de dollars, monsieur le Président. De plus, la réputation de fiabilité du Canada comme partenaire commercial a été ternie.

Le Canada a-t-il rehaussé sa sécurité énergétique en constituant de telles réserves? Pas du tout, monsieur le Président! Car le «critère de l'excédent» manifeste une incompréhension fondamentale des lois du marché énergétique.

Dans le cas du pétrole, nous vivons sous la menace constante d'une interruption soudaine des approvisionnements mondiaux. Plus de la moitié des réserves de pétrole sont situées au Moyen-Orient, région souffrant d'instabilité politique. De plus, le plus clair du pétrole de l'Est du Canada est importé. C'est pourquoi le gouvernement a adopté des politiques en prévision d'une perturbation de l'offre. Plus particulièrement, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie dispose de programmes d'allocation et de rationnement qui pourraient être activés si une situation d'urgence était déclarée. Le Canada est aussi membre de l'Agence internationale de l'énergie, dont le régime de partage d'urgence ferait en sorte, en cas de perturbation mondiale du marché pétrolier, qu'aucun pays membre n'en souffrirait indûment. Grâce à ce genre de mesure, les consommateurs de pétrole du Canada sont à l'abri de toute interruption de l'approvisionnement, mais sans que cela nuise au fonctionnement efficace du marché pétrolier de notre pays.

Dans le cas du gaz naturel, monsieur le Président, nous n'avons pas affaire au même problème de sécurité. Le Canada produit lui-même presque tout le gaz qu'il utilise, si bien que les événements qui se produisent sur le marché hors de l'Amérique du Nord n'ont vraiment pas de répercussion sur le nôtre. En fait, nous n'avons aucune raison de nous attendre à une soudaine perturbation du marché du gaz.

Notre grande préoccupation n'est donc pas que notre accès au gaz naturel soit soudainement coupé, mais bien que nous venions un jour à l'épuiser, les consommateurs se retrouvant ainsi à sec, sans chauffage. Avons-nous raison de nous inquiéter? Pas du tout, monsieur le Président: Si les gouvernements laissent opérer les marchés comme il se doit, rien de cela n'arrivera!

Au début des années 1970, certains prédisaient que nous manquerions de gaz naturel avant les années 1980. En réalité, en 1979, nous disposions d'un surplus. Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Malgré une intervention gouvernementale marquée, le marché a fait son oeuvre. Les prix ont grimpé, ce qui a fait augmenter la capacité de production et ralenti le taux de consommation. Lorsque la même chose est arrivée aux États-Unis, il y a eu baisse de la demande de nos exportations. C'est ainsi que les pénuries attendues ne se sont jamais matérialisées. En fait, à mesure que les gouvernements changeaient leur fusil d'épaule et encourageaient le remplacement du pétrole par le gaz naturel, la pénurie attendue s'est transformée en engorgement.

Cela veut-il dire que nous sommes condamnés à passer constamment du tout au tout, de la pénurie au surplus? Non, si nous sommes prêts à accepter que les lois du marché sont plus efficaces que les règles des bureaucrates, comme moyen de déterminer le taux idéal d'épuisement et de choisir les meilleures formes d'énergie de remplacement ou d'économie de carburant! Nous n'avons cependant pas besoin du «critère de l'excédent» pour faire en sorte que les Canadiens ne manquent jamais de gaz. Si nous laissons agir les forces du marché,

les prix s'ajusteront toujours, afin que l'offre et la demande restent en équilibre.

Que dire du long terme? Le gaz naturel, après tout, n'est-il pas une ressource épuisable? Monsieur le Président, à mesure que le prix du gaz augmente, les consommateurs adopteront d'autres sources d'énergie. Rien ne donne à penser que cette évolution sera rapide ou perturbante. Nous avons déjà changé de forme d'énergie dans le passé, sans grandes conséquences économiques.

Au cours des années 1870, 90 p. 100 de l'énergie canadienne venaient du bois. En 1920, ce n'était plus que 16 p. 100, alors que le charbon comptait pour 75 p. 100. Cinquante-cinq ans plus tard, en 1975, la part du charbon est tombée à 10 p. 100, alors que celle du pétrole passait à 54 p. 100 et celle du gaz à 22 p. 100. Tout porte à croire que la transition future du pétrole et du gaz à la fusion nucléaire et à l'hydrogène ou à une autre forme quelconque de carburant sera tout aussi facile. De plus, les consommateurs de charbon ont commencé à se servir de pétrole ou de gaz bien avant que l'on ne manque de charbon et on peut s'attendre à ce que les consommateurs de gaz naturel passent à une autre source d'énergie bien avant que le gaz ne s'épuise.

Tout cela ne veut pas dire, monsieur le Président, que le gouvernement n'a pas de rôle à jouer sur les marchés du gaz naturel. Manifestement, il arrive que les forces du marché fassent défaut. La procédure actuelle, axée sur les marchés, sert à veiller à ce que les Canadiens aient un juste accès, selon des modalités commerciales normales, à leurs propres stocks de gaz naturel.

Monsieur le Président, je serais négligeant si, en terminant, je ne parlais pas brièvement du gaz naturel sous l'angle de l'environnement. Le gaz est le moins polluant de tous les combustibles fossiles, car il produit moins d'émanations d'anhydride sulfureux et de gaz carbonique que le charbon ou le pétrole. L'anhydride sulfureux contribue aux précipitations acides alors que le gaz carbonique ajoute à l'effet de serre. Constituer des réserves de gaz ne fait donc rien pour la sauvegarde de l'environnement. C'est plutôt le contraire! Si le Canada exporte moins de gaz, les États-Unis brûleront probablement plus de pétrole et de charbon. A nous d'encourager le recours au gaz naturel, pas de le limiter!

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je parlerai de la motion nº 7 du député d'Edmonton-Est (M. Harvey). Je suis heureux d'appuyer la déréglementation du commerce du gaz naturel entre le Canada et les États-Unis.

De récentes initiatives, tant sur le plan de la réglementation que sur celui de la politique, ont créé un cadre qui ouvre de nouveaux débouchés à l'industrie. En outre, il prévoit une surveillance pour assurer que les exportations soient dans l'intérêt général du public.

Permettez-moi de vous dire un mot des réalisations de l'industrie du gaz naturel. Le Canada possède le marché de gaz naturel le plus compétitif du monde, ce qui présente des avantages tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Grâce à ces réalisations, notre industrie se trouve en excellente position pour faire face à l'instabilité qui semble s'annoncer sur le marché et à profiter de la situation de l'énergie. En bref, c'est une réussite dont nous pouvons être fiers.

Il convient de remarquer que les politiques de déréglementation de notre gaz naturel ont d'abord été inspirées par le développement du marché canadien et par les objectifs qui lui ont été fixés. Après tout, 60 p. 100 du gaz commercialisable produit au Canada est consommé ici. La compétitivité croissante du prix du gaz naturel canadien et la réaction du marché sont une preuve tangible du succès de la déréglementation. Pour les années 1987-1988, le prix canadien pondéré est, en moyenne, inférieur de plus de un dollar le gigajoule au prix déréglementé de 2,79 $ à la frontière de l'Alberta. D'autre part, la compétitivité du gaz face aux autres combustibles s'est accrue et les usagers du gaz industriel sont en meilleure position pour soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Un progrès semblable a été réalisé dans l'exportation de gaz naturel. Au plan du volume, 1988 a été une année record. Les exportations de 1,27 billion de pieds cubes en 1988 ont dépassé le record précédent établi en 1972 d'à peu près 245 p. 100. Ces ventes extérieures ont permis aux Canadiens de s'approprier une part d'environ 7 p. 100 de tout le marché américain de gaz naturel, la plus grande de tous les temps.

Sur une base régionale, les importations de gaz canadien prennent plus d'importance. Par exemple, environ 30 p. 100 des approvisionnments totaux de la Californie viennent du Canada et 71 p. 100 de ceux du nord-ouest de la région du Pacifique. Certains marchés frontaliers comme ceux du Vermont et du nord de l'État de New York dépendent entièrement du gaz canadien.

Bien que la poussée dans les volumes d'exportation soit attribuable à la chute des prix moyens à l'exportation, les recettes des exportations de gaz se sont accrues de 15 p. 100 en 1987 pour atteindre 3 milliards de dollars en

1988. En monnaie canadienne, c'est la première hausse majeure de recettes depuis trois ans.

• (1410)

Fait à noter, le commerce de gaz naturel entre le Canada et les États-Unis n'est pas à sens unique. Une des conséquences de la déréglementation du gaz au Canada a été la relance des exportations américaines vers nos marchés de l'Est. Jusqu'ici, les volumes ont été peu élevés, c'est-à-dire moins de 20 milliards de pieds cubes, et ont été limités par des restrictions imposées sur la capacité de production, mais ils sont tout de même importants sur le plan stratégique, à la fois du point de vue du prix et pour disposer de systèmes d'approvisionnement en gaz plus souples et plus sûrs.

Il convient peut-être de rappeler pourquoi le commerce de gaz naturel entre le Canada et les États-Unis a commencé au début du siècle et a connu une expansion par la suite. Pour les États-Unis, le gaz canadien, facile d'accès, permettait d'offrir les approvisionnements sûrs à long terme dont ils avaient besoin pour développer leurs marchés. Plusieurs marchés américains étaient plus proches des réserves canadiennes que de la production au sud du 45e parallèle.

Les exportations permettaient au Canada de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour financer les principaux réseaux de gazoducs reliant les réserves aux marchés et elles lui assuraient des rentrées de fonds.

Même si nos réserves de gaz naturel dépassent les besoins nationaux, les Canadiens ont toujours eu des sentiments quelque peu contradictoires en ce qui concerne les exportations. Étant donné l'importance du gaz naturel pour répondre à l'ensemble de nos besoins énergétiques, qui s'établissent à 30 p. 100, ainsi que le caractère non renouvelable de cette ressource, les Canadiens ont toujours demandé des garanties que les exportations sont dans l'intérêt public. Cette ambivalence se reflète, pratiquement depuis le début du siècle, dans les politiques, les lois et les règlements régissant l'octroi des permis d'exportation de gaz naturel et l'établissement des prix.

Cependant, les politiques de réglementation des deux côtés de la frontière ont toujours eu tendance à fausser les prix et à limiter le niveau de la demande de gaz. Les gouvernements américain et canadien ont travaillé d'arrache-pied ces cinq dernières années pour soumettre le commerce bilatéral du gaz aux règles du marché.

Au Canada, le règlement sur les exportations de gaz est appliqué par une agence fédérale, l'Office national de l'énergie, qui assume trois grandes fonctions. Il doit s'assurer que le gaz exporté représente un surplus sur les besoins intérieurs prévisibles; il fixe les tarifs et les péages, c'est-à-dire les conditions d'accès, applicables aux gazoducs canadiens qui alimentent les marchés nationaux et étrangers et il émet les certificats de commodité et de nécessité publiques pour la construction de pipelines interprovinciaux et internationaux.

Nous avons été particulièrement chanceux que la loi applicable au secteur et l'organisme chargé de sa mise en oeuvre aient fait preuve de suffisamment de flexibilité pour s'adapter rapidement au changement de politique et aux fluctuations du marché.

Signalons que, conformément à la déréglementation de ce secteur au Canada, l'ONE a remplacé une méthode rigide basée sur une formule en vigueur depuis 25 ans par un système basé sur le marché pour vérifier si le Canada n'a vraiment pas besoin du gaz destiné à l'exportation. Le système se divise en trois parties. La première partie consiste d'abord à suivre l'évolution du marché du gaz et des approvisionnements en énergie en général et à faire des rapports. Ce système doit permettre d'alerter rapidement l'industrie en prévision des perturbations qui risquent de se produire sur le marché.

La deuxième partie, ce sont les audiences publiques où l'on examine les demandes de permis d'exportation de longue durée— plus de deux ans—en regard de l'intérêt public.

Le troisième élément, c'est le mécanisme des plaintes dont le but est de s'assurer qu'aucun utilisateur canadien n'est incapable d'obtenir un contrat à des conditions analogues à celles qui sont proposées dans un contrat d'exportation.

Jusqu'ici, la nouvelle méthode a été utilisée avec succès pour évaluer plusieurs demandes de licences d'exportation.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis constitue un prolongement logique de ce processus antérieur de déréglementation. Au fond, l'Accord de libre-échange établit solidement les conditions auxquelles les exportateurs peuvent livrer activement concurrence sur les marchés américains et se tailler une part du marché. Une forme d'examen public et de délivrance de licences d'exportation et d'importation reste cependant en place pour les raisons suivantes: pour obtenir des statistiques sur le commerce extérieur, assurer une commercialisation disciplinée, surveiller les tendances de l'offre et de la demande, veiller à ce qu'on respecte les critères généraux de l'intérêt public et veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'accès aux marchés ou aux approvisionnements.

Étant donné ces initiatives, quelles sont les perspectives d'avenir pour les exportations canadiennes de gaz naturel? Il est clair que les exportations à long terme pour l'approvisionnement du système général continueront d'être le pivot de notre commerce extérieur en gaz naturel. Cependant, grâce à la flexibilité de notre politique d'exportation, les Canadiens sont devenus actifs sur le marché américain du comptant. Environ 25 p. 100 des quantités exportées répondent à des commandes à court terme. En effet, le fait que les producteurs canadiens

soient prêts à signer des contrats d'exportation à long terme leur donne un avantage sur le marché des États-Unis par rapport à leurs homologues américains. Les producteurs américains ont fait preuve de peu d'enthousiasme à se soumettre à des conditions semblables et leurs contrats mentionnent fréquemment «sous réserve de capacité de livraison».

Le Canada possède de grandes ressources de gaz exploitées et potentielles à la fois dans les bassins sédimentaires de l'Ouest et dans les régions pionnières. Par exemple, à la fin de l'année 1986, les réserves restantes du Canada s'élevaient approximativement à 72 billions de pieds cubes, ce qui nous assure un approvisionnement pour 25 ans. En comptant les découvertes faites dans les régions pionnières, on évalue les réserves établies à 89 billions de pieds cubes. Nous sommes donc bien placés pour profiter des nouvelles possibilités du marché.

Cependant, aux niveaux actuels, les exportations atteignent la limite de notre capacité. Les volumes supplémentaires nécessaires pour répondre à la demande croissante des États-Unis obligeront à construire ou à étendre les réseaux au Canada et aux États-Unis.

Monsieur le Président, cela a été un grand honneur pour moi de participer à ce débat.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je voudrais m'excuser de ma voix plutôt râpeuse. Puisque l'on parle d'hydrocarbures, ma gorge aurait bien besoin de lubrifiants.

Je voudrais féliciter le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) d'avoir réussi à présenter une motion à la Chambre aussi tôt dans sa carrière parlementaire. Je suis surpris qu'un député de l'Alberta cherche à limiter les exportations d'hydrocarbures. J'aurais pensé que seul un député de l'Ontario, comme moi, aurait pu succomber à l'idée de vouloir limiter les exportations de gaz naturel.

C'est une motion que j'aurais peut-être appuyée il y a 15 ou 25 ans. Mais le temps semble avoir rendu l'idée désuète. En fait, le critère de l'excédent de l'Office national de l'énergie était basé sur l'idée que l'accumulation d'hydrocarbures était le meilleur moyen d'assurer l'autosuffisance ou la sécurité énergétique. Cette politique est nettement interventionniste. Son but est de substituer la sagesse bureaucratique aux forces naturelles du marché. Je crois que cela résume le problème. Je sais que mon collègue du Nouveau Parti démocratique préférerait ne pas parler des forces naturelles du marché. Pourtant, l'histoire montre effectivement que ces forces donnent de bons résultats.

Le gouvernement croit que la meilleure façon d'assurer la sécurité de nos approvisionnements en gaz naturel n'est pas d'ignorer les forces du marché, mais de faire en sorte que le marché fonctionne. On dit que ceux qui ignorent l'histoire sont portés à répéter des erreurs passées. Il y a pourtant bien des leçons à tirer des deux crises énergétiques des années 70. Indiscutablement, la première leçon à tirer des fluctuations qu'a connues le secteur pétrolier, c'est que l'intervention excessive du gouvernement peut faire plus de mal que de bien. D'ailleurs, l'histoire du critère de l'excédent de gaz naturel le montre bien. Vers le début des années 1970, le critère de l'excédent constituait une lourde contrainte pour l'exportation du gaz naturel canadien vers les États-Unis. Par application de ce critère, l'Office national de l'énergie n'autorisait l'exportation de quantités nouvelles de gaz naturel que s'il estimait qu'il y avait suffisamment de réserves de gaz pour couvrir 25 ans de consommation canadienne. Ce critère a eu trois inconvénients majeurs. Premièrement, il y a eu un important manque à gagner du côté des exportations entre 1970 et 1979, ce qui a grandement nui aux producteurs albertains. Il n'y a pas eu d'autorisations nouvelles d'exportation de gaz naturel.

• (1420)

Deuxièmement, cette intervention en a entraîné d'autres. La disparition des débouchés étrangers ayant supprimé à toutes fins pratiques la concurrence sur le marché canadien il a fallu que le gouvernement réglemente le prix intérieur du gaz.

Troisièmement, cela constituait pour les producteurs de gaz naturel une incitation à mettre en développement des gisements de gaz dont personne ne voulait, pour pouvoir les fermer sous terre et les faire figurer dans le calcul des excédents. Cette politique a coûté aux Canadiens des sommes extrêmement difficiles à chiffrer au plan des inefficiences ainsi créées et des manques à gagner, mais elles doivent se chiffrer par milliards de dollars. En outre, la réputation d'un partenaire commercial sûr dont jouissait notre pays en a souffert.

Est-ce que le Canada a amélioré la sécurité de ses approvisionnements en pratiquant cette thésaurisation de ses réserves de gaz? Non, parce que le critère d'excédent repose sur une incompréhension totale du fonctionnement des marchés énergétiques.

Je vois, monsieur le Président, que j'arrive au bout de mon temps. Mais je m'en voudrais de ne pas ajouter un mot au sujet du gaz naturel et de l'environnement. Le gaz naturel constitue le plus propre des principaux combustibles fossiles. Il produit moins de dioxyde de soufre que le pétrole et le charbon et moins de dioxyde de carbone. Le

dioxyde de soufre est responsable des pluies acides et le dioxyde de carbone contribue à l'effet de serre. Par conséquent, ce n'est pas en accumulant des réserves de gaz naturel qu'on va protéger l'environement. En fait, c'est plutôt le contraire qui risque d'arriver. En effet, si le Canada exporte moins de gaz naturel, les États-Unis risquent de consommer davantage de pétrole et de charbon. Nous devrions encourager l'utilisation du gaz naturel, non l'interdire.

[*Français*]

M. le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 14 h 22 et compte tenu de l'ordre adopté le mardi 13 juin 1989, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 30 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Français*]

PROJET DE LOI C-17

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-17, Loi modifiant le tarif des douanes, sans modification.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE BRUIT S'ÉLEVANT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'électeurs de Mississauga-Sud qui porte sur le bruit occasionné par les activités de l'aéroport international Pearson.

ON DEMANDE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE ÉMETTEUR DE RADIO-CANADA

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de Wollaston Lake et de Hatchet Lake, localités situées dans le nord de la Saskatchewan. Ces communautés regroupent environ 900 personnes, dont 300 ont signé la pétition. Les seules informations que reçoivent ces régions sont transmises par satellite. Aucun service d'information n'est assuré à l'échelle locale, provinciale ou régionale.

Cette pétition demande à la Société Radio-Canada de construire un poste émetteur, étant donné qu'elle a pour mandat de desservir toutes les localités de plus de 500 habitants. J'ai donc l'honneur de présenter cette pétition demandant à la SRC de construire un poste émetteur à Wollaston.

L'UNIFORME DE LA GRC

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer de nombreuses pétitions signées par 9 833 habitants de Calgary qui veulent que l'on respecte l'uniforme de la GRC.

D'après ces pétitionnaires, la GRC jouit d'une longue tradition d'excellence qui lui vaut d'être admirée de par le monde. Ces pétitionnaires tiennent à préciser qu'ils ne font pas de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. L'article 15 de la Charte des droits et libertés, qui traite des droits à l'égalité, interdit toute discrimination de ce genre.

Tout le monde a le droit de postuler un emploi au sein de la GRC. Évidemment, les compétences des postulants doivent être vérifiées, tandis que les critères, eux, doivent être maintenus. L'uniforme de la GRC fait partie de notre patrimoine, de notre culture. C'est ce que veulent préserver les signataires des pétitions.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de préserver le caractère distinctif et traditionnel de la GRC en maintenant l'uniformité du code vestimen-

taire qui caractérise si bien la GRC et qui a une très grande valeur historique pour notre pays.

Je voudrais remercier les trois femmes de Calgary qui ont travaillé pendant des jours, des semaines et des mois pour recueillir ces 9 833 signatures. Ce sont de fières citoyennes qui veulent protéger l'identité canadienne.

• (1110)

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition à la Chambre. Cette pétition porte les signatures de résidents des régions de Kingston, Napanee et Ottawa, en Ontario, que la modification de la Loi sur l'assurance-chômage inquiète.

Ils demandent au Parlement d'adopter immédiatement les recommandations que lui a faites le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dans son rapport, présenté lors de la 2e session de la 33e législature, et de rejeter toute proposition visant à se servir de la caisse d'assurance-chômage pour financer des programmes de formation qui se font attendre.

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre la première partie dûment certifiée d'une pétition signée par plus de 6 500 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette pétition a été mise en circulation par MM. Frank Lewis, de la station radiophonique CFCY, et Ken Simms, du journal *The Guardian Patriot*, au nom des personnes qui souhaitent sauver la BFC Summerside à cause des conséquences socio-économiques et émotives qu'aurait sa fermeture. Il importe beaucoup à tous les habitants de l'Île que le gouvernement reconsidère sa décision.

LA PRÉTENDUE MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en vertu du même article, j'ai une pétition à présenter pour le compte d'un certain nombre de personnes d'Edmonton, en Alberta, et d'ailleurs au Canada, qui s'opposent aux dépenses gouvernementales dans le domaine des armes et de l'armement ainsi qu'à la participation du gouvernement aux expositions de matériel militaire qui se déroulent ici, à Ottawa. Ces gens ne désapprouvent pas l'existence de bases comme celle de Summerside, qui mènent des activités de recherche et de sauvetage et d'autres activités du genre; ce qu'ils condamnent, ce sont les dépenses d'armement et les transactions avec des pays qui violent les droits de la personne. Je voudrais déposer cette pétition.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre de résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont absolument consternés d'apprendre que le gouvernement a l'intention d'exiger des bénéficiaires de l'assurance-chômage qu'ils payent eux-mêmes leur formation.

La pétition est longue, et elle énumère toutes les raisons pour lesquelles ces gens se sentent trahis et frustrés et pour lesquelles ils n'arrivent pas à croire que le gouvernement du Canada puisse agir de façon aussi cruelle. Je dépose donc cette pétition, monsieur le Président. Vous aurez peut-être l'occasion d'y jeter vous-même un coup d'oeil plus tard.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement): Monsieur le Président, avant de demander que les questions restent au Feuilleton, je voudrais signaler que nous accusons actuellement du retard à l'égard de sept ou huit questions par rapport au délai réglementaire de 45 jours. Je peux assurer à mes collègues que je fais tout mon possible pour activer les choses. J'aimerais cependant demander que toutes les questions en suspens restent au Feuilleton.

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends qu'il soit parfois impossible, pour des raisons parfaitement légitimes, de répondre à certaines questions au Feuilleton dans les 45 jours réglementaires. Je demanderais donc que le gouvernement, lorsqu'il se trouve dans une telle situation, consulte les leaders parlementaires de l'opposition pour que nos députés sachent qu'on cherche activement des réponses à leurs questions et qu'on les leur communiquera sous peu.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me fais un plaisir d'accepter cette proposition. J'ajouterai que la plupart des questions en suspens proviennent de ce côté-ci de la Chambre, mais nous tiendrons néanmoins compte de cette proposition.

M. le Président: Il faut dire tous les députés sont probablement reconnaissants à l'honorable secrétaire parlementaire de leur faire savoir qu'on a du mal à respecter le délai de 45 jours. Le député de Kamloops est parfaitement en droit de demander qu'il y ait des discussions lorsque cela se produit. Ce n'est peut-être pas une

règle de procédure, mais il me semble que cela faciliterait les choses. Je comprends l'approche adoptée par le secrétaire parlementaire dans les circonstances.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les questions en suspens restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURES D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 juin, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. J'ai entendu dire bien des choses au sujet de ce projet de loi ainsi que du budget et de tout ce qui l'a précédé. Il est difficile de ne pas répéter en grande partie ce qui a déjà été dit, mais il est important de situer toute cette question. Lorsqu'on est de ce côté-ci de la Chambre, il est très difficile de dire quoi que ce soit sans être accusé de partisanerie.

C'est de bonne guerre, monsieur le Président, mais je vous assure, ainsi que tous les députés, qu'au moment où je me lève, ce lundi matin à 11 h 16, pour parler du projet de loi portant pouvoir d'emprunt ainsi que de ce qui résultera de la façon dont le gouvernement mène ses affaires et des répercussions que cela aura sur ma circonscription et sur les gens qui y vivent, il n'est pas inutile de résumer cette question encore une fois pour les deux côtés de la Chambre.

Je voudrais d'abord dire que si mes propos semblent indûment partisans, ce n'est certes pas mon intention. Le fil conducteur de mon exposé, pour autant qu'il y en ait un, sera le point de vue des régions rurales du Canada et ce que cette question représente pour les gens de ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception qui ont leur propre vision du Canada. Il est juste qu'on me permette de présenter leur point de vue sur cette importante question, et même qu'on m'y oblige, car elle aura des répercussions, non à court terme, mais à long terme, non seulement sur les finances et sur le contrôle du déficit de ce pays, mais encore sur la manière de vivre des Canadiens et, en particulier, sur la manière de vivre dans les régions rurales du Canada. Et cela, bien sûr, comprend ma circonscription.

J'aimerais me concentrer sur certains aspects de cette question. D'abord, j'aimerais vous faire part des commentaires des personnes à qui j'ai parlé au cours des derniers mois. Elles croient que les gouvernements et les grandes entreprises ont un programme commun dont l'objectif très restreint a été reflété dans le budget et même dans le discours du Trône. Elles ont l'impression que ces derniers n'ont d'autre but que de réduire considérablement les dépenses gouvernementales, surtout dans les domaines de la défense et des programmes sociaux qui depuis longtemps font partie du mode de vie des Canadiens; en effet, l'assurance-chômage existe depuis 1940. Elles croient que le gouvernement et les grandes entreprises souhaitent imposer aux Canadiens une nouvelle taxe de vente lourde et régressive. Je comprends cette impression; d'ailleurs je crois qu'elle est tout à fait exacte.

J'aimerais examiner certains propos tenus par les porte-parole du monde des affaires. De façon générale, ils parlent beaucoup de la nécessité de couper dans les programmes sociaux et des mesures que le gouvernement doit prendre pour donner suite à l'Accord de libre-échange. Je n'essaierai pas de lier ces maux à l'Accord de libre-échange. Ce que j'ai à dire se défend sur son propre mérite.

Cependant, le sentiment général est que le parti ministériel doit d'abord mettre en place les règles du jeu équitables, dont il a si souvent été question dans les discussions sur le libre-échange, et éliminer les programmes sociaux pour pouvoir ensuite prendre les mesures qui s'imposent; en fait, je crois qu'il fait déjà preuve de trop d'empressement. Nous commençons déjà à en sentir les effets. Je m'inquiète notamment de constater que bon nombre de mes collègues sont d'avis que nous ne faisons pas partie du gouvernement et que nous n'avons pas nécessairement la responsabilité de proposer des solutions. J'estime, pour ma part, que le travail de l'opposition officielle consiste à critiquer et à s'objecter, mais, comme je l'ai déjà dit à mes électeurs, il existe d'autres façons de procéder et je vais en suggérer quelques-unes à l'instant.

• (1120)

Je comprends que l'intervention de l'appareil gouvernemental est nécessaire et que l'économie a besoin des grosses sociétés pour fonctionner. Je ne suis pas contre les grosses sociétés. Je suis, au contraire, tout à fait en faveur. Toutefois, certaines améliorations et certains ajustements auraient dû être pris en considération lors de la préparation de ce budget. Je m'inquiète de ce que la part du fardeau fiscal des sociétés ait diminué de façon spectaculaire au cours des 15 à 20 dernières années,

malgré les différentes réformes fiscales qui devaient, en principe, avoir l'effet contraire.

En 1965, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 30 p. 100 des recettes du gouvernement canadien, tandis que l'impôt sur le revenu des sociétés en constituait 20 p. 100. En 1988, la situation a changé du tout au tout. Les Canadiens versent maintenant 44 p. 100 en impôt et les sociétés 11 p. 100. C'est là tout un changement de passer d'un rapport de 30 à 20 à un rapport de 44 à 11, et je me demande où cela va nous mener.

Il y a aussi un autre aspect à cette question. L'an dernier, les grandes entreprises ont reçu, au total, 8,9 milliards de dollars en octrois et en subventions du gouvernement. C'est difficile à croire. Selon une étude de la Bibliothèque du Parlement qui, je pense, est une source assez fiable, les subventions fédérales et l'aide aux grandes entreprises se sont accrues plus rapidement au cours des 20 dernières années que les dépenses au titre des programmes sociaux. Les fonds affectés à ces programmes de subventions et d'aide sont passés de moins de 1 p. 100 du produit national brut en 1970 à un sommet de 2,5 p. 100 au milieu des années 80. C'est là une augmentation de 1,5 p. 100 du produit national brut en 15 ans.

Ces 8,9 milliards versés aux grandes entreprises soulèvent aussi une autre question. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente 80 000 petites entreprises réparties dans tout le Canada, a déclaré récemment qu'un véritable programme de réduction du déficit devrait prévoir, non pas une petite ni une grosse réduction, mais plutôt l'élimination pure et simple des subventions et des remises aux grandes sociétés.

Leur rapport souligne que l'activité économique générée directement par des subventions gouvernementales n'est pas durable à long terme. Selon cet organisme, lorsqu'une grosse ou une petite entreprise bénéficie d'avantages semblables, cela entraîne une détérioration du marché et crée un déséquilibre et désavantage les entreprises qui n'ont pas droit aux mêmes avantages. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est un organisme de bonne réputation qui, à ma connaissance, est exempt de toute partisanerie. Je prends donc bonne note de ses commentaires. Je connais beaucoup de gens dans ma circonscription qui ont pris connaissance de ces données et qui me demandent pourquoi nous ne faisons pas quelque chose avec les 8,9 milliards de dollars versés aux grandes entreprises, puisque cet argent ne semble pas donner les résultats attendus.

L'autre question qui préoccupe bon nombre de mes électeurs et, j'en suis sûr, l'ensemble des Canadiens, réside dans l'incertitude entourant l'application de la réforme fiscale. On nous parle de la possibilité d'imposer une taxe de vente. Nous savons que cette taxe représentera un certain pourcentage, nous savons aussi qu'elle sera neutre sur le plan des recettes générées, mais les détails relatifs à son entrée en vigueur en 1991 sont loin d'être clairs.

Récemment, le ministre des Finances a confirmé que nous allions payer une taxe de vente de 9 p. 100 sur à peu près tout, à l'exception des aliments de base, du loyer, des soins de santé et de l'éducation. Je n'ai pas besoin de rappeler à aucun électeur de Bonavista—Trinity—Conception qui est à l'écoute, que ce 9 p. 100 s'ajoutera au 12 p. 100 actuel. Ainsi, vous paierez 21 p. 100 de taxe sur n'importe quel bien que vous achèterez ou n'importe quel service que vous obtiendrez.

Je me souviens qu'au moment de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération, en 1949, une taxe de vente de 7 p. 100 a été imposée. On jugeait alors cette taxe énorme et épouvantable. Or, il est actuellement question d'imposer une taxe de vente de 25 p. 100. Qu'adviendra-t-il des contribuables qui, à l'heure actuelle, ont déjà passablement de difficulté à habiller leurs enfants?

À l'origine, cette taxe devait être sans incidence sur le niveau des recettes. C'est là une expression intéressante que l'on a employée à toutes les sauces. Cependant, à l'heure actuelle, j'entends moins parler de l'absence d'incidence sur les recettes. Que veut dire cette expression? Je l'ignore. Je n'arrive pas à trouver d'explication et je n'ai pas entendu l'honorable ministre des Finances en donner une définition. En fait, sa définition semble s'assouplir à mesure que le temps file. J'ai d'ailleurs lu des reportages où l'on dit que l'effet de la taxe a déjà commencé à se faire sentir.

L'idée était de supprimer la taxe sur les ventes des fabricants laquelle, si je ne m'abuse, était de 12 p. 100 avant le dépôt du présent budget et rapporte actuellement quelque 13 milliards de dollars. La taxe sur les ventes des fabricants a toutefois déjà grimpé à 13,5 p. 100 et elle rapportera environ deux autres milliards de dollars supplémentaires. Quand peut-on commencer à parler d'absence d'incidence sur les recettes?

Il est question d'une taxe de 9 p. 100. Monsieur le Président, tous ceux qui ont quelques connaissances au sujet des taxes à valeur ajoutée ont étudié la situation des

pays qui se sont livrés à cette expérience captivante. Ils ont tiré certaines conclusions très intéressantes. J'ai une liste de quelques-uns des pays européens visés. Comme je ne veux pas être accusé de dénaturer les faits, je dois dire que la taxe à valeur ajoutée dont je vais parler n'est pas exactement identique. Cependant, son principe, son intention et sa progression sont les mêmes.

Au Danemark, cette taxe est entrée en vigueur en 1967. Elle était de 10 p. 100 au début. En 1988, elle a atteint 22 p. 100. Elle est passée de 10 à 22 p. 100. En France, elle est entrée en vigueur en 1968. Elle avait alors été fixée à 13,6 p. 100, et elle représente maintenant 18,6 p. 100. La France ne s'en est pas trop mal tirée. Je vous rappelle que la taxe sera d'abord fixée à 9 p. 100 en 1991. En Allemagne, la taxe était de 10 p. 100 au moment de son entrée en vigueur en 1968, et elle atteint maintenant 14 p. 100.

Par souci de concision, je ne vais donner que quelques chiffres supplémentaires. En Grande-Bretagne, la taxe est entrée en vigueur en 1973. Vous souvenez-vous de tout le tapage qui a entouré l'imposition d'une taxe à valeur ajoutée là-bas? Cette taxe représente maintenant 15 p. 100. En Suède, elle était de 11,1 p. 100 au moment de son entrée en vigueur en 1969. Elle était moins élevée que la nôtre et elle a grimpé jusqu'à 23,5 p. 100. La liste est longue.

Voici où je veux en venir: le principe a été établi et ce sur quoi nous nous disputons à l'heure actuelle, c'est le prix. J'ai d'énormes appréhensions en ce qui concerne l'absence d'incidence sur les recettes. J'appréhende où nous en serons dans dix ans. Dans quelle mesure la taxe de 9 p. 100 va-t-elle augmenter? Si l'on se fie à l'expérience européenne, la taxe a pratiquement doublé en quinze ans. Que nous arrivera-t-il en ce cas? Cette question m'inquiète et devrait tous nous préoccuper, du reste.

Il est une autre question qui m'inquiète au plus haut point. Il s'agit du financement général de nos activités à Terre-Neuve. Je ne surprendrai personne ici en disant que Terre-Neuve dépend beaucoup des paiements de transfert aux provinces. Ceux-ci représentent 45 cents sur chaque dollar. Dans une large mesure, tout dépend de l'emploi qu'on en fait et de la façon dont on les considère.

Les députés de ce côté de la Chambre se demandent pourquoi nous nous inquiétons puisque nous avons obtenu une augmentation. Nous avons effectivement obtenu une augmentation, mais nous avions prévu dans notre budget certaines sommes et nous obtenons beaucoup moins que celles-ci. Prenons l'exemple des paiements de transfert aux provinces. Les députés de ce côté de la Chambre se demandent quels motifs nous avons de nous plaindre, car nous allons obtenir plus que l'an dernier.

• (1130)

Oui, c'est vrai. Cependant, nous n'obtiendrons pas autant que nous l'aurions cru. Pour Terre-Neuve, c'est l'écart de 23 millions à 24 millions, à 19 millions. C'est beaucoup d'argent. Pour une province qui dépend à près de 50 p. 100 du gouvernement fédéral pour son budget et les provinces qui dépendent des paiements de tranfert régionaux, il est question de 200 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent, et on n'en a pas tenu compte.

À propos de l'EDER et d'argent versé par le gouvernement fédéral aux provinces, monsieur le Président, ma famille, mes électeurs et mes amis connaissent bien des aspects des subventions et des transferts qu'autorise le gouvernement fédéral par le biais de l'Entente de développement économique et régional. Je ne saurais trop insister sur leur importance pour Terre-Neuve.

Je fais tout ce que je peux ici, et je trouve beaucoup d'appui au sein du gouvernement de Terre-Neuve et parmi les entrepreneurs de cette province qui tentent de promouvoir le tourisme. Pour ce qui est de l'EDER, l'Entente de développement économique et régional, qui avait été conclue et qui a été en vigueur pendant cinq ans à Terre-Neuve, elle représentait la coquette somme de 21 millions de dollars. Or notre ministre du Tourisme et du Développement est rentré à Terre-Neuve il y a quelques semaines pour y apporter la triste nouvelle que cette entente n'était pas conduite.

Je ne veux pas avoir l'air de celui qui vient d'un comté rural de Terre-Neuve et qui passe son temps à prendre la parole pour se plaindre qu'il n'obtient pas suffisamment. Je demande simplement notre juste part. Le tourisme à Terre-Neuve en est encore au stade embryonnaire. Toutefois je pense qu'il se développera. J'espère pouvoir y contribuer.

Je vois toutefois les obstacles sur notre chemin et je dois me rappeler qu'en matière de tourisme Terre-Neuve accuse un retard. Notre juste part est donc peut-être plus grande que celle d'une autre province.

D'abord, le tourisme n'a vraiment commencé qu'il y a dix ans ou peut-être quinze ans. Il en est encore à ses débuts. Ensuite, une centaine de milles nous séparent du continent. Ce sont là deux facteurs très importants que, j'en suis certain, le ministre du Tourisme et du Développement a très éloquemment invoqués. Nous n'avons toujours pas l'argent. Voilà un exemple des préoccupa-

tions que nous causent les restrictions budgétaires, dont Terre-Neuve est la cible.

Plus tard, je parlerai du projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage. Je ne veux pas faire de digression pour l'instant. Comme le temps presse, je m'en tiens à la question centrale, qui est le projet de loi sur l'autorisation d'emprunter. Compte tenu de l'effet global qu'il aura sur les électeurs de ma circonscription, je ne pouvais pas me croiser les bras, ne pas signaler à la Chambre le Programme du développement de l'emploi, qui est touché par les modifications qui seront apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Avant même d'être adoptée, cette loi a déjà eu un effet considérable sur ma circonscription. Je pense pouvoir dire que l'organisation *Canada Unemployment Centres* de Terre-Neuve—et je parle maintenant pour ma circonscription—représente environ 20 p. 100 de l'économie. C'est beaucoup d'argent.

Pour la Planification de l'emploi au Canada, nous constatons que nous perdons 53 millions de dollars. Ce sont 53 millions de dollars de moins. Des millions de dollars pour ma circonscription rurale. Cela veut dire que des choses resteront en plan. Cela veut dire que des gens au chômage ne trouveront pas d'emploi. Cela veut dire que des gens qui auraient pu voir leur revenu augmenter s'ils avaient trouvé des emplois plus payants ne verront pas leur sort s'améliorer.

Je tiens à remercier l'honorable député de Burlington (M. Kempling) qui m'a fourni une liste de perspectives d'emploi existantes. Je l'ai examinée attentivement avec le personnel de mon bureau de circonscription et un grand nombre de mes électeurs. Ils ont été assez étonnés de constater qu'en réalité certains emplois intéressaient ma circonscription en particulier. Cependant, deux éléments ressortaient à l'examen des emplois disponibles à Terre-Neuve. D'abord, un grand nombre d'entre eux étaient offerts au Labrador. Or les gens de ma circonscription n'ont pas particulièrement envie de s'en aller au Labrador. Puis, une grande part des emplois offerts à Terre-Neuve se concentrent dans les centres urbains, à St. John's, à Corner Brook et à Grand Falls. Je remercie encore une fois le député de l'occasion qu'il nous a donnée d'étudier cette liste et d'en faire usage, mais, malheureusement, la plupart des emplois liés à la stratégie de développement de l'emploi sont en milieu urbain. Ce qui ne nous sera guère utile.

La nature de l'assurance-chômage ne changeant pas beaucoup, en ce sens qu'il n'y a pas davantage de pertes d'emplois, je n'ai pas besoin de vous dire que le taux de sans-emploi à Terre-Neuve est très élevé. Il s'établit à 15 p. 100 environ à l'heure actuelle. Dans les campagnes, il est supérieur à 20 p. 100. Je crois que la dernière fois que j'ai consulté la moyenne, elle était de 23, 24, 25 p. 100.

En terminant mes observations sur ce projet de loi, j'aimerais souligner que je suis très préoccupé. Je me fais le porte-parole de mes électeurs qui s'inquiètent profondément des effets qu'auront certaines de ces mesures bien intentionnées sur les campagnes canadiennes et les milieux ruraux de Terre-Neuve.

Qu'allons-nous faire pour remédier à la situation? Qu'est-ce qui aurait pu être fait? Je crois qu'il aurait fallu exiger plus des grandes entreprises. Nous aurions pu par exemple demander aux grandes sociétés de payer un impôt minimal. Un grand nombre de sociétés ne paient pas d'impôt. Nous aurions pu instituer une période d'adaptation pour les changements ayant trait à l'assurance-chômage. Nous aurions pu ainsi améliorer quelque peu la situation. Nous aurions pu donner aux gens plus de temps pour s'adapter.

En ce qui concerne la taxe de vente sur les produits et services, ses effets ne se sont pas encore fait sentir. Il est nécessaire, à mon sens, d'analyser attentivement les effets de cette taxe. Cette taxe constitue-t-elle la seule formule ou en existe-il d'autres?

Je n'ai pas eu l'occasion de parler des répercussions considérables qu'ont dans tout le Canada les très équitables compressions budgétaires à la défense sur mes anciens collègues au ministère de la Défense nationale. Cette question fera l'objet d'autres observations. J'aimerais vous remercier, monsieur le Président, de m'avoir permis d'aller au fond de ma pensée.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Le député de Kingston et les îles.

M. Milliken: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour son excellent discours. Pendant les élections provinciales à Terre-Neuve, il a été témoin dans cette province de la raclée qu'a subie le gouvernement conservateur. Défaite qui n'est peut-être pas étrangère au fait que ce gouvernement entretenait des liens très étroits avec le député qui siège de l'autre côté de cette Chambre. S'il y avait d'autres élections au Canada aujourd'hui, le même résultat serait à prévoir.

Ma question concerne le financement de l'EDER, lequel est, à ma connaissance, en suspens à l'heure actuelle à Terre-Neuve. Cela fait partie des propositions budgétaires qui ont été débattues dans cette Chambre et

qui font l'objet du pouvoir d'emprunt sollicité dans ce projet de loi.

À ma connaissance, le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré, pendant la campagne électorale, qu'une entente avait été conclue avec le gouvernement fédéral pour le maintien des dispositions de l'EDER. Or, il a été découvert après les élections qu'aucune entente n'avait en fait été signée. Le gouvernement fédéral, lequel est composé des gens d'en face, n'a rien fait pour contredire le premier ministre de Terre-Neuve pendant les élections.

Je me demande si mon collègue pourrait renseigner la Chambre à ce sujet et nous dire si l'on a vraiment tenté de tromper la population de Terre-Neuve pendant cette campagne électorale à propos des subventions, et s'il serait en mesure d'expliquer cette position.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) de m'avoir posé cette question. Il a raison de dire que cette question préoccupait beaucoup la population de Terre-Neuve, lorsque je me suis rendu dans cette province pendant la campagne électorale.

Je suis parti d'Ottawa avec l'impression que certaines ententes de développement économique régional n'avaient pas été négociées ou renégociées, selon le cas. J'étais un peu perplexe, à mon arrivée dans la province, lorsqu'on m'a dit: «Non, non, ne vous inquiétez pas!» Je faisais alors campagne dans Bonavista-Nord en compagnie du président actuel de l'Assemblée, l'honorable Tom Lush, qui a été élu député de cette circonscription. On m'avait dit: «N'en faites pas un thème de la campagne», car le premier ministre a déjà annoncé l'approbation de 80 millions de dollars de subventions. Il y avait une entente du Labrador. Je ne saurais pas vous dire son titre exact, mais je sais qu'elle avait trait au développement du Labrador. L'autre concernait le développement rural du nord de la province de Terre-Neuve.

Il y a, dans ma circonscription, 10 associations rurales de développement. À bien des égards, ce sont elles qui centralisent toute l'activité et qui veillent à la bonne marche des dossiers. Durant la campagne électorale, je me suis parfois adressé au président de ces comités. Ils ont dû trouver étrange que je ne mentionne pas que les ententes de développement économique régional, dont j'ai déjà parlé ce matin, n'étaient pas encore négociées.

• (1140)

Que ce soit une erreur ou non, lorsque le premier ministre sortant d'une province déclare qu'une mesure a été adoptée, je le crois sur parole, même s'il n'appartient pas au même parti que moi. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la population de Terre-Neuve, et certainement aussi ce qu'on fait les responsables des associations rurales. Ils mettaient tout en oeuvre pour que les programmes se poursuivent. Or, en discutant avec des fonctionnaires, au milieu de la campagne, ceux-ci m'ont dit: «Non, non, ces ententes n'ont pas encore été approuvées». À mon grand déplaisir, j'ai effectivement constaté, en examinant de près le budget, qu'elles n'avaient bel et bien pas été approuvées.

Le gouvernement a fait savoir qu'il avait l'intention de renégocier les ententes quinquennales, mais cela n'a pas été fait. J'ai déjà parlé des ententes sur le tourisme qui englobent l'aquiculture et la pêche. Je connais quatre ou cinq projets dont l'approbation reste à venir. Ils ont été laissés en plan et ils ne seront probablement pas réactivés car il n'y a plus de fonds. La caisse est vide. Tous les deniers ont été utilisés.

Parlons des mines. Dans une partie de ma circonscription où le taux de chômage est aux environ de 30 p. 100, je connais une personne qui espérait lancer un projet qui aurait pu fournir du travail à une quarantaine de travailleurs dès maintenant et à quelque 200, une fois mis en marche. J'ai consacré beaucoup de temps à essayer de l'aider. Or, les ententes de développement régional ne sont pas encore approuvés, et nous devons nous soumettre à toute une série de nouvelles règles à cause de la redéfinition du rôle de l'APECA, ce qui veut dire essentiellement que les projets de plus de 200 000$ ne sont plus admissibles aux subventions. Le promoteur est un brave homme, qui est très courageux. Il n'a pas abandonné son projet. Mais s'il avait eu moins de persévérance, il se serait découragé en se disant qu'il n'avait pas joué les bonnes cartes. Il n'est pas très content des ententes de développement régional ni des changements survenus à l'APECA.

La redéfinition du rôle de l'APECA ne devrait pas avoir d'incidence sur les revenus. On utilise des descriptions et des définitions et chacun les interprète de son mieux. Il devrait y avoir moyen d'être plus clair. Néanmoins, je vais consacrer toutes mes énergies à essayer de faire en sorte que ces ententes soient enfin approuvées et mises en oeuvre. Tous les intéressés savaient très bien le sens qu'elles avaient pour ma circonscription, pour la population de Terre-Neuve et pour le Canada atlantique. Depuis que nous avons l'Agence de promotion économi-

que du Canada atlantique, ces possibilités sont maintenant devenues des châteaux en Espagne et des espoirs perdus. Les gens avaient conçu des projets de 1, 2 et même 3 millions de dollars, pour développer l'industrie touristique, mais maintenant, on sait qu'ils ne seront pas réalisés.

Malheureusement, ma réponse a été un peu plus longue que ne l'aurait espéré mon honorable collègue. C'est très décevant de se faire répondre oui, puis non et ensuite peut-être. Je vous dis que je ne sais trop où cela nous mènera pour que vous puissiez bien mesurer la gravité de cette indécision et de ce manque d'orientation, monsieur le Président. Cela ne fait qu'accroître la confusion, la consternation et le très grand malaise des gens originaires de ma région. Les habitants de la côte est de Terre-Neuve vont connaître un hiver difficile.

M. Althouse: Monsieur le Président, je trouve intéressant que le député ait, dans sa déclaration liminaire, condamné le fait que le gouvernement verse 8,9 milliards de dollars aux grandes sociétés. Je suis d'accord avec lui pour dire que cela ne semble pas nécessaire.

Certains analystes ont beaucoup de mal à faire la part des choses pour ce qui est de l'aide accordée en fonction de la taille des sociétés. L'honorable député peut-il nous expliquer ce qu'il veut dire lorsqu'il propose qu'on retire ces fonds aux sociétés alors qu'il a déjà critiqué le gouvernement lorsque ce dernier a tenté de suspendre le versement de fonds aux entreprises par l'entremise de l'APECA, des accords sur le Financement des programmes établis et des autres projets de financement qu'il vient de mentionner? Peut-il nous dire la distinction que fait son parti, et nous expliquer aussi comment le fait d'enlever les 8,9 milliards de dollars aux très grandes multinationales peut aider les régions éloignées comme Terre-Neuve ou, dans mon cas, la Saskatchewan?

M. Mifflin: Monsieur le Président, il existe d'après moi une nette distinction entre les deux. D'abord, parlons des 8,9 milliards de dollars. Je peux dire au député qu'il n'y a pas beaucoup de sociétés dans ma circonscription qui obtiendraient une part des ces 8,9 milliards de dollars—et je comprends très bien son point de vue. L'APECA, qui est en voie d'être restructurée, était en mesure de verser des fonds aux personnes qui voulaient, par exemple, exploiter une mine et créer 200 emplois. Un de mes électeurs essaie depuis trois ans d'ouvrir un petit hôtel de villégiature à Conception Bay North, localité qui devait bénéficier de fortes retombées économiques par suite de la construction d'une prison à Harbour Grace. Ce projet est tombé à l'eau, tout comme l'aide qu'était en mesure de fournir l'APECA. Il y a là une grande différence.

J'aurais tendance à plafonner ces 8,9 milliards de dollars dans le cadre du programme de restrictions budgétaires plutôt que de restructurer l'APECA et de restreindre les conditions en vue d'empêcher quelqu'un d'obtenir plus de 200 000$ pour un projet. Cela contribuerait à relancer l'économie dans ma circonscription et, nul doute, dans la sienne. Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. En tant que porte-parole de mon parti pour les questions ayant trait au développement international, je voudrais profiter de cette occasion pour faire quelques observations au sujet du budget qu'a présenté le gouvernement.

Ce budget est très décevant. Le gouvernement dit une chose et en fait une autre. Par exemple, le gouvernement a appuyé le rapport de la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement. Le rapport fait clairement ressortir à quel point les pays sont interdépendants; nous devons désormais penser en termes globaux. Nous devons adopter des mesures qui s'appliquent non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle internationale.

C'est avec beaucoup d'espoir que nous avons entendu ce gouvernement dire qu'il allait appuyer les recommandations de la Commission. Or le budget montre que le gouvernement comprend très mal ces recommandations puisque le secteur le plus durement touché dans son budget est l'aide au développement international. Presque le quart de toutes les réductions annoncées par le gouvernement fédéral insert le budget destiné à l'aide à l'étranger. Alors que l'aide au développement international ne représentait que 2,8 p. 100 des dépenses fédérales en 1988-1989, elle comptait pour 23,3 p. 100 des réductions annoncées pour l'exercice 1989-1990.

Cela représente des réductions de l'ordre de 360 millions de dollars. Bon nombre de personnes se posent des questions au sujet des réductions et savent qu'il faut couper quelque part. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiétaient des réductions touchant nos programmes sociaux. Je ne vois pas de différence entre ces réductions et les autres. Lorsqu'il est question de réductions de cette ampleur, il est évident que le gouvernement a une idée en tête et c'est de cela que je veux parler aujourd'hui.

Les réductions des dépenses consacrées aux programmes nationaux et à l'aide au développement international dénotent un changement fondamental d'orientation vers la droite, vers une philosophie plus libre-échangiste qui cadre avec l'Accord de libre-échange. Je sais que les députés ministériels n'aiment pas trop qu'on leur parle

de cela. Ils détournent le regard quand on le fait. Mais lorsqu'on voit ce qui se passe, on ne peut faire autrement que de réagir.

• (1150)

Le libre-échange s'inscrit dans une orientation égocentrique. Voici ce que nous nous disons: «Nous sommes bien ici, qu'avons-nous besoin de penser aux gens des autres pays? Laissons cela à d'autres.» Nous devons cesser de penser ainsi, si nous voulons que la planète survive. En se montrant déterminé à réduire le déficit, le gouvernement se laisse prendre au piège, car il n'envisage l'avenir qu'en fonction d'une courte échéance.

Nous devons élargir nos horizons et voir où sont les vraies solutions aux problèmes planétaires que doivent se poser nos législateurs. Nous ne pouvons nous contenter de faire des discours en Chambre. Nous devons être prêts à revoir nos visions et nos conceptions. La situation mondiale l'exige.

En fait, en adoptant son budget, le gouvernement s'est imposé volontairement des mesures de redressement structurel, analogues à celles que le Fonds monétaire international a imposées aux pays en développement, mais il l'a fait de son propre chef. Il a comprimé les budgets des programmes de développement régional et des programmes sociaux. Et voilà qu'il s'apprête, lentement mais sûrement, à abolir les prestations de chômage. Il privatise les sociétés d'État et il opte pour l'économie, de marché que le Fonds monétaire international impose au monde entier, dans l'espoir de renflouer le système bancaire international.

C'est le système bancaire qui a causé une bonne part des malaises que connaît le monde d'aujourd'hui. Avec ce budget, le gouvernement non seulement protège ces banques, mais il avalise les valeurs que véhiculent les banquiers, qui méprisent ceux qui sont le plus vulnérables, au Canada comme dans les autres pays. Ils refusent d'aider ceux qui ne trouvent une oreille attentive chez personne, sauf peut-être chez les quelques députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont le courage de s'élever et de clamer leur désapprobation, sachant ce que le gouvernement s'apprête à faire et connaissant son programme. Nous allons en parler.

Nous devons nous demander qui a intérêt à dicter cette orientation, à qui bénéficiera cette attitude égocentrique. Quels que soient ceux qui ont des intérêts à protéger, ils agissent ainsi pour que nous soyons tellement préoccupés par notre déficit et nos problèmes internes que nous en oubliions d'exprimer nos griefs, lorsque des événements surviendront en Amérique centrale, en Afrique ou en Indonésie. Notre attention sera tellement centrée sur nos conflits sociaux que nous en oublierons de critiquer les superpuissances qui sèment la mort et la destruction dans les autres pays.

Nous sommes conscients de ce qui se passe. Nous savons quel objectif poursuit le gouvernement et nous ne sommes pas disposés à demeurer quiets. Nous devons également nous élever, comme l'ont si bien fait de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre, et parler des programmes sociaux qui seront touchés ainsi que des malaises et des problèmes que la réduction de ces programmes engendrera ici au Canada. On ne peut dissocier ces choses. Elles cadrent toutes dans le même plan. Cette vision monétariste du monde a été si nuisible!

Notre prospérité, le statut privilégié que nous avons en tant que pays membre du Groupe de sept et les multiples occasions où nous nous sommes engagés à accroître nos contributions d'aide sont tous des éléments qui nous font prendre conscience de l'immense responsabilité morale que nous avons envers les pays qui souffrent. Les Canadiens veulent que les programmes de développement international soient maintenus. Pourtant, ces compressions budgétaires risquent de nous obliger à abandonner ces engagements essentiels, d'affaiblir l'influence positive que nous exerçons sur le monde des affaires et de nous faire perdre ce sens des responsabilités morales. C'est la perte de sens de la moralité autant que celle de notre capacité d'aider financièrement les pays démunis qui nous inquiètent le plus.

Nous nous sommes reposés sur notre réputation internationale, que nous avions acquise en grande partie dans les années 60, à l'époque du gouvernement de M. Pearson. L'excellente réputation dont nous jouissons sur le plan international constitue un capital sur lequel nous nous reposons depuis longtemps. Nous n'y avons pas ajouté grand-chose. C'est pourtant avec beaucoup d'espoir qu'en septembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait devant les Nations Unies:

> Augmenter notre aide au développement, surtout aux pays les plus pauvres, est une autre de nos obligations. Le Canada vient justement de revoir toute sa politique d'aide publique au développement. Nous avons reformulé nos engagements en vue d'améliorer la qualité et d'accroître la quantité de l'aide que nous dispensons.

Ce discours a été prononcé le 29 septembre 1988. C'est pour cette raison que je dis que le budget est décevant. Six mois après cette déclaration, le gouvernement dépose un budget qui prévoit des réductions de dépenses de 360 millions de dollars au chapitre de l'aide au développement international. Une fois de plus, le gouvernement a agi à l'encontre de ce qu'il avait annoncé. Ne savait-il pas qu'il devait réduire son déficit, six mois avant de déposer le budget? Le problème, c'est qu'il y a eu une campagne électorale entre-temps. C'est pour cela que la population n'a plus confiance dans les politiciens. Ils disent une chose et en font une autre. Nous devons changer cette attitude, parce que le temps presse. Nous ne pouvons nous permettre de ne pas faire ce que nous annonçons.

En 1984, l'aide publique au développement équivalait à un demi de un pourcent de notre produit national brut. Pour l'exercice 1989-1990, elle a été réduite à 0,43 p. 100

du PNB. Nous reculons, dans un monde où les problèmes augmentent. Nous avons perdu tout notre sens moral. La déclaration faite par le premier ministre aux Nations Unies n'était pourtant pas ironique, mais elle l'est devenue parce qu'il n'a pas injecté les sommes que requéraient ses engagements. Nous pensions que le premier ministre avait compris les recommandations de la Commission Brundtland lorsqu'elle disait que le monde était interdépendant et que les pays développés avaient la responsabilité de soulager la misère des autres.

Ce programme d'ajustement structurel, nous nous le sommes imposé nous-mêmes. Nous avons réduit nos subventions régionales. La Colombie-Britannique, elle, a réduit son budget de la santé, et ses infirmiers et infirmières sont en grève actuellement. On a aussi imposé des compressions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Nous craignons fort que le budget des ententes forestières soit bientôt aussi diminué. Tout cela s'inscrit dans un mode de pensée linéaire. Que Dieu nous en protège, car ceux qui pensent ainsi ne sont que trop nombreux!

Nous devons comprendre que l'aide extérieure n'est pas un luxe. C'est notre contribution à un monde plus stable. Nous n'avons pas l'intention de nous laisser convaincre par ceux qui prétendent que plus les armements sont puissants et perfectionnés, plus nous serons en sécurité. Les gens bien pensants rejettent ce genre de théorie. Si nous voulons un monde plus stable, nous devons pouvoir réduire les causes de l'instabilité. En d'autres termes, nous devons éliminer la pauvreté.

Dans un luxueux document, imprimé sur papier glacé, traitant de l'aide au développement international, le gouvernement affirme qu'il faut en priorité enrayer la pauvreté. Ensuite, le ministre responsable de l'aide extérieure mentionne que nous devons aussi assumer notre part de l'austérité. Le quart des compressions budgétaires représente plus que notre part de ce programme d'austérité. Que le ministre se fasse le défenseur de ce budget est, à mes yeux, pour le moins offensant.

• (1200)

Nous devons comprendre que le Canada a non seulement une obligation financière, mais aussi une obligation morale. Nous devons nous servir du crédit dont nous jouissons. On se demande du reste pourquoi les mesures que nous prenons souvent, nous donnent tant de crédit, mais nous l'avons et nous devrions nous servir de ce crédit dont nous jouissons à l'échelle internationale pour apporter des changements, pour parler courageusement à un forum mondial comme les Nations Unies, et pour joindre le geste à la parole. Je veux dire par là que le Budget ne devrait pas contenir de restrictions en matière d'aide au développement international.

Nous ne comprenons pas pourquoi le Canada devrait maintenant rejeter si massivement les obligations qu'il a de venir en aide à ceux qui font face à de grandes difficultés économiques et sociales. Nous ne croyons pas que la prospérité du Canada puisse être garantie au sein de la forteresse nord-américaine. Nous croyons que notre avenir n'est assuré que s'il est lié à un développement auquel participent les majorités mondiales. C'est la philosophie du Canada depuis les années 60.

Nous sommes un petit pays dans tout cela, mais nous jouissons, à l'échelle internationale, d'un énorme crédit, qui s'effrite avec la présentation de ce Budget et les mesures prises par le gouvernement. Cela cadre avec la vision des superpuissances, la confrontation et la polarisation, auxquelles nous devons résister pour que le monde puisse survivre. Nous devons miser sur la stabilité et non pas engendrer davantage de guerres, ni de pauvreté qui engendre des guerres; nous avons aussi l'obligation de tenter d'apporter la prospérité au reste de la population mondiale.

On parle abondamment de l'affluence de réfugiés à nos portes, et de nombreuses personnes disent: «Non, nous n'en voulons pas. Ils vont nous prendre nos emplois». Ces réfugiés ne souhaitent pas se trouver là. Ils préféreraient rester dans leurs pays. Il est de notre devoir de les y aider en soutenant le développement dans ces pays. Voilà ce que j'ai à dire au sujet des partisans de la pensée linéaire, du refus, du «pensons à nous-mêmes», de ceux qui se cramponnent à leurs affaires et qui disent n'avoir rien à faire du reste du monde.

Voilà ce que nous devons refuser. Notre Parti le refuse. Nous avons une vision planétaire. Nous ne nous contentons pas d'agir en fonction de sondages selon lesquels le Canadien moyen est de tel ou tel avis, de faire ce qu'il souhaite. Nous avons une vision à long terme. Nous voulons changer le monde pour l'améliorer. Or, le Budget du gouvernement nous en empêche.

Ce Budget non seulement éreinte les pauvres du Canada en réduisant les programmes sociaux et en supprimant le caractère universel de ces programmes sociaux pour lesquels nous nous sommes longtemps battus, mais il s'en prend aussi aux pauvres à l'étranger, à ceux qui sont le plus vulnérables, à ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Il est absolument immoral et sans-coeur de la part du gouvernement de réduire l'aide alimentaire bilatérale. Puis, il soutient que l'ACDI doit assumer sa juste

part des restrictions. Ici, il n'est pas question de juste part. Il est question de la vie de gens.

Il existe un rapport entre les gens les plus durement touchés ici et ceux qui se trouvent à l'étranger. Nous devons aussi nous demander qui en profite. Ce ne sont pas les gens ordinaires d'ici, ni les gens ordinaires à l'étranger. Ce sont les gros bonnets qui, dans leurs salles de réunions, commandent et tirent les ficelles. Nous allons continuer à protester contre cela au cours des semaines et des mois qui viennent.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations; l'honorable ministre d'État à la Privatisation.

M. McDermid: Je connais l'intérêt que la députée porte à l'aide extérieure; elle en a parlé avec beaucoup d'éloquence aujourd'hui. Toutefois, je tiens à signaler—et je suis certain que la députée veut être juste lorsqu'elle aborde ces questions—que le Canada est le deuxième pays plus généreux parmi ceux du groupe des Sept. Seule la France le dépasse, et cela, d'un très faible pourcentage. En fonction du pourcentage du PNB, le Canada se classe deuxième. Viennent ensuite, en ordre décroissant, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, et enfin, les États-Unis. Nous avons une très bonne tradition d'aide outre-mer. L'aide n'est jamais suffisante; nous aimerions toujours en faire davantage, mais notre bilan est tout de même très bon.

Au cours des cinq prochaines années, plus de 16 milliards de dollars seront consacrés à l'aide extérieure. Cela ne veut pas dire, comme la députée a cherché à le faire paraître aujourd'hui, que l'ACDI verra ses activités paralysées. Nous continuerons de respecter notre engagement. Cela intéressera certainement la députée de savoir que les restrictions budgétaires qui viennent d'être mises en applications au Canada feront passer le coefficient APD-PNB de 0,47 à 0,43. Cette baisse n'est pas trop importante, mais elle est nécessaire, compte tenu de la situation fiscale du pays.

Tous les membres de l'opposition sans exception ont trouvé à redire à chacune des réductions que le gouvernement a annoncées dans le Budget.

M. Milliken: Ce n'est pas vrai; c'est faux.

M. McDermid: Sauf dans le cas des sous-marins nucléaires. J'y arrivais, si les députés de l'autre côté veulent bien me donner la chance de finir ma phrase.

Notre pays est aux prises avec des problèmes de déficit et des problèmes de dette. J'aimerais bien voir, pour une fois, quelqu'un de l'opposition se lever et parler sérieusement des mesures que nous devrions prendre, nous dire où le gouvernement devrait réduire ses dépenses, où nous pourrions économiser de l'argent et comment nous pourrions maîtriser le déficit et la dette. Tout ce qu'ils trouvent à faire, c'est de prendre la parole, l'un après l'autre, pour reprocher au gouvernement d'avoir cherché à mettre de l'ordre dans ses affaires fiscales. La députée pourrait-elle se lever et me donner une liste de secteurs où il serait possible, à son avis, de réduire les dépenses du gouvernement?

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est la pleine lune aujourd'hui, mais il n'est encore que midi.

L'honorable députée de Saanich—les Îles-du-Golfe.

Mme Hunter: Je remercie le député d'avoir posé cette question. Je parlerai lentement, parce qu'il faut bien comprendre que ce dont il est question ici, c'est d'un changement d'attitude. Je demande au gouvernement de se rendre compte qu'en ne réduisant pas l'aide extérieure, en l'augmentant plutôt, comme il s'était engagé à le faire, nous faisons un bon placement. Peut-être qu'en ces termes le député me comprendra mieux.

Il me demande où je réduirais les dépenses. Il faut également se demander d'où le gouvernement tire les fonds nécessaires. Nous avons fait des propositions très concrètes sur des sources de fonds possibles. C'est de croissance économique dont il est question ici, et aucun d'entre nous ne s'oppose à la croissance économique. Nous voulons tous qu'il y ait croissance économique pour que nous puissions contribuer davantage à notre société. Le député voit où je veux en venir, n'est-ce pas? Je parle de quelque 60 000 entreprises rentables qui n'ont pas payé d'impôt du tout.

M. McDermid: Les députés de l'autre côté ont dit l'autre jour qu'il y en avait 87 000. Quand vous reprendrez-vous en main?

Mme Hunter: Je fais une déclaration sérieuse, comme le ministre m'a invitée à le faire. J'ai réduit le chiffre pour ne pas qu'il m'accuse d'exagérer. Je dis donc 60 000; le ministre peut dire 87 000 s'il le veut. Je serai conservatrice pour un instant.

Nous ne parlons pas uniquement de réductions; nous voulons également savoir qui va payer? Ce sont toujours les gens ordinaires qui payent. J'invite le gouvernement à enfin taxer les personnes qui ont les moyens de payer plutôt que celles qui ne les ont pas.

• (1210)

Mme Langan: Monsieur le Président, le gouvernement parle de la famille et de son engagement envers la famille ainsi que de la nécessité de parler au nom des enfants qui ne peuvent défendre eux-mêmes leurs intérêts. Pourtant, le gouvernement a réduit l'appui qu'il apporte à des famille dans le monde entier. Je me demande si l'honorable député aurait quelque chose à ajouter sur ce point.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je remercie mon estimée collègue de cette intervention. Ce qu'il y a de plus cruel à propos de ce budget, c'est de penser à ceux qui tirent les ficelles depuis la salle de leur conseil d'administration et aux répercussions que ces réductions auront sur les enfants du monde entier. Nous parlons d'aide au développement et d'aide alimentaire internationales. Nous diminuons l'aide alimentaire. C'est ridicule. Ils sont installés dans leurs salles de conférence qui ressemblent probablement beaucoup à cette belle Chambre, ornée de chêne et de velours, alors que les enfants du tiers monde meurent de faim. C'est dégoûtant. Ça me dégoûte que ces personnes, qui détiennent ce genre de pouvoir, l'utilisent de façon si horrible.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Ma question s'adresse à l'honorable députée qui a parlé en termes si éloquents de la réduction des dépenses du gouvernement dans des domaines critiques. Est-ce qu'elle croit que le gouvernement pourrait envisager de couper dans les millions de dollars qu'il dépense en propagande et en publicité?

Nous avons lu la semaine passée que le gouvernement devra embaucher jusqu'à 25,000 percepteurs d'impôt pour percevoir la nouvelle taxe de vente nationale. Je me demande si cela est bien nécessaire. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, la dépense que représentent à eux seuls 25,000 percepteurs d'impôt dans une bureaucratie et de toute la paperasserie que cela suppose? La députée pourrait-elle nous dire dans quel secteur le gouvernement pourrait immédiatement réduire ses dépenses. Je fais allusion aux pièces de monnaie qui ont roulé jour après jour sur nos écrans de télévision pendant les séries éliminatoires du hockey. Le gouvernement a dépensé des millions de dollars pour dire à la population: «Écoutez, c'est une bonne idée d'augmenter vos taxes et de réduire les services dont vous bénéficiez.»

Je connais la technique du gros mensonge qu'ont utilisée dans le passé des gens sans scrupules. Je ne veux pas dire par là que le gouvernement a adopté une approche à la communication qui s'inspire de celle de Goebbels. Mais quand j'apprends que des millions de dollars sont consacrés à ce que le ministre des Finances, appelle, je crois, l'information gouvernementale, cela ressemble à ce qui se passe en Chine ces jours-ci. Par le truchement de la télévision, le gouvernement chinois dit à la population qu'aucun étudiant n'a été tué, qu'il n'y a pas eu de violence extrême et que le gouvernement n'a fait que s'occuper de quelques fauteurs de trouble.

Est-ce que la députée pourrait nous dire si c'est l'un des domaines où, selon elle, il serait possible d'épargner beaucoup d'argent aux contribuables et d'être du même coup un peu plus honnêtes dans ce que nous faisons, en proposant que le bureau de propagande du gouvernement, qui dépense des millions de dollars, réduise certaines de ses dépenses?

Mme Hunter: Monsieur le Président, mon collègue soulève un point qui mérite d'être souligné dans le *hansard*. Il parle de l'escroquerie des relations publiques au Canada et dans le monde entier. Nous devons très bien connaître le genre d'outils de marketing dont dispose le gouvernement pour manipuler l'opinion publique. Je crois que cela est déplorable, surtout lorsque nous songeons que le gouvernement pourrait dépenser cet argent de façon à changer véritablement la vie des gens. Le gouvernement pourrait certainement faire de l'éducation en matière de développement durable et essayer de mettre sur pied un programme semblable à Participaction pour amener les Canadiens à faire leur part. Mais non, le gouvernement parle du court terme. Il dit: «Il faut se serrer la ceinture. Mais nous n'allons pas demander d'argent aux riches. Nous allons seulement piger dans vos poches à vous.» C'est le fait que l'on manipule la population de cette façon que je trouve le plus inquiétant.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots de ce projet de loi au moyen duquel le gouvernement du Canada demande à la Chambre des communes l'autorisation d'emprunter.

Le gouvernement actuel est vraiment obsédé par les bilans, non pas tant pour réaliser des économies de fonds publics, mais pour donner l'impression que, grâce à lui, tout devient rentable et que les idées qu'il a mises de l'avant pour se faire élire sont excellentes.

L'autre jour, il était intéressant de voir la Société canadienne des postes déposer son rapport annuel.

M. Blenkarn: C'était de toute beauté!

M. Baker: La personne qui s'est rendue en Nouvelle-Zélande pour enquêter sur la nouvelle taxe de vente nous fait savoir qu'il est fier de ce rapport. Or, lorsqu'on examine les états financiers de la Société canadienne des postes, on remarque deux choses. On constate d'abord que la Société canadienne des postes affiche des profits de 90 millions de dollars. Cependant, quand on examine le bilan, on découvre que le gouvernement fédéral a autorisé la Société à ne pas rendre compte de paiements de quelque 34 millions de dollars versés à des employés qui perdent leur emploi, et lui a permis d'en faire état dans son bilan des quinze prochaines années. Nous parlons ici de 34 millions de dollars. Non contents de placer la Société canadienne des postes dans une situation financière où elle réalise des bénéfices, le gouverne-

ment du Canada et le Cabinet ont, au cours de la dernière année, prêté 80 millions de dollars à cette dernière et ont ensuite tenu une conférence de presse pour annoncer que, grâce à eux, elle avait réalisé des bénéfices. À mon avis, il s'agit d'un nouveau procédé de colorisation semblable à celui qui permet de mettre en couleurs des films en noir et blanc. Le gouvernement procède cependant à une colorisation inversée. Il fait passer la situation du rouge au noir.

Certains blanchissent l'argent. La Société canadienne des postes a tenté de blanchir sa réputation en déposant ses états financiers à la Chambre des communes.

L'autre raison pour laquelle j'ai décidé de participer à ce débat, c'est la manifestation qui a lieu aujourd'hui sur la colline du Parlement. Des gens sont venus de très loin. Ils sont venus de l'Île-du-Prince-Édouard en autocar, pour protester contre la fermeture d'une base des Forces armées dans leur province. C'est la seule base des Forces armées là-bas. C'est d'ailleurs la plus importante base de l'Est du Canada, car c'est elle qui abrite l'escadron de recherche et de sauvetage. Elle est stratégiquement située en plein centre de la région canadienne de l'Atlantique. Depuis deux ou trois ans, nous demandons au gouvernement de baser l'escadron d'interception à cet endroit car nous avons remarqué que, depuis deux ou trois ans, toutes les interceptions au large de la côte est canadienne sont effectuées par les Américains. Eh oui! Les F-14 de l'État du Maine interceptent au large de la côte canadienne les avions russes qui viennent fréquemment mettre à l'épreuve notre système de défense. Selon nous, c'est là qu'il fallait baser les avions d'interception. Quoi qu'il en soit, le gouvernement conservateur a ensuite été porté au pouvoir après avoir promis, durant la campagne électorale, d'accéder à toutes les demandes de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'était même engagé à construire un pont, une chaussée ou un tunnel pour relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent. Il s'était engagé à dépenser des sommes fabuleuses. Mais qu'a-t-il fait après la campagne électorale?

À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de la Défense nationale n'était présent qu'à la base de Summerside, laquelle était un employeur important dans la province. C'est là qu'était basé l'escadron de recherche et de sauvetage. Le gouvernement a cependant fermé toute la base.

• (1220)

Durant la campagne électorale et au cours des mois qui l'ont précédée, nous avons vu le gouvernement dépenser de l'argent comme si celui-ci poussait dans les arbres. L'Agence des perspectives de l'Atlantique, que l'on devrait rebaptiser l'Agence des extravagances de l'Atlantique, a dépensé en six mois la moitié de son budget des cinq prochaines années. L'argent n'était pas un problème pour le gouvernement à ce moment-là. L'Agence a été mise sur pied pour consentir des subventions aux petites entreprises. Elle a succédé au MEER, qui est devenu un beau rêve du passé, et au MEIR, qui lui aussi n'est plus qu'un mirage.

L'Agence n'avait aucun mal à obtenir des fonds pour les petites entreprises à ce moment-là. Les entreprises du groupe Irving ont grandement profité des dispositions touchant les petites entreprises, tout comme la chaîne hôtelière Wandlyn, du reste.

En lisant la liste des subventions consenties récemment, j'ai remarqué qu'une entreprise avait reçu des fonds pour étudier l'établissement de brasseries dans la région de l'Atlantique. La solution est-elle de boire pour oublier nos problèmes, en mettant sur pied des brasseries dans la région de l'Atlantique? L'argent ne posait aucun problème six mois avant la campagne électorale fédérale.

Maintenant, la source s'est tarie. Le gouvernement a complètement modifié l'Agence, et il n'y a plus de fonds disponibles pour la région de l'Atlantique.

Après son élection, le gouvernement a annoncé son intention d'établir une nouvelle taxe de vente pour augmenter ses rentrées d'argent et soumettre à la Chambre moins de projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement s'est inspiré du régime fiscal en vigueur en Nouvelle-Zélande, un pays qui, à côté de nos énormes provinces, fait figure de puceron. Notre contexte n'est pas du tout le même.

Quels sont ses effets sur la région atlantique du Canada? La population de l'Île-du-Prince-Édouard paie actuellement une taxe de vente de 10 p. 100 à laquelle il faudra ajouter un autre 9 p. 100. Toutefois, il ne s'agit pas simplement d'additionner et de dire que la taxe sera de 19 p. 100, puisque la taxe fédérale de 9 p. 100 s'appliquera à chaque article, tandis que la taxe de vente de 10 p. 100 s'appliquera par-dessus tout ça.

Par exemple, dans son budget, le gouvernement augmente le coût des appels téléphoniques interurbains. La taxe fédérale s'ajoute aux frais d'appels interurbains, de sorte que si ces frais sont de 100$, le montant total, après le calcul de la taxe de 9 p. 100, s'élève à 109$.

Une voix: Très bien.

M. Baker: J'espère que mon collègue écoute, parce qu'il n'a sûrement rien compris lorsqu'il a voté en faveur du projet de loi.

La taxe de vente est de 10 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, de 10 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 11 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 12 p. 100 à Terre-Neuve. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse devront payer une taxe de vente de 10 p. 100 sur ce 109$, tandis que ceux du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve devront respectivement payer des taxes de vente de 11 et 12 p. 100 sur ce même montant. Ainsi, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de vente proposée par le gouvernement se traduira par l'imposition d'une taxe de vente au détail de 20 p. 100 pour la population de la région atlantique du Canada.

La situation est d'autant plus compliquée que le gouvernement, en s'inspirant de l'exemple de la Nouvelle-Zélande, n'a pas tenu compte de la géographie de notre pays. Les biens fabriqués dans une région du pays et expédiés dans une autre région sont taxés à différents niveaux, de sorte que les Canadiens qui vivent à l'autre bout du pays vont payer davantage de taxe fédérale que ceux qui habitent à proximité de l'industrie manufacturière. Non seulement les Canadiens de la région atlantique vont-ils payer un pourcentage plus élevé de taxe au détail, mais ils vont aussi assumer une plus grande proportion du montant de la taxe fédérale perçue par habitant. C'est inacceptable.

Le gouvernement fédéral a également indiqué qu'il allait réduire les subventions à VIA Rail. Encore une fois, cette décision affecte la région atlantique du Canada. Le gouvernement doit nous dire la vérité dans cette affaire. Il ne va pas simplement supprimer les portions du réseau qui, selon lui, ne sont pas rentables.

Lorsque M. Lawless a comparu devant le comité la semaine dernière, il était un peu malhonnête de la part de VIA de ne pas admettre qu'elle venait juste de remettre des avis de mise à pied aux garçons de gare qui travaillent ici même à la gare d'Ottawa. Ces employés s'occupent de transporter les bagages, etc. Ces avis de mise à pied ont été envoyés au moment même où M. Lawless descendait du train pour venir comparaître devant le comité permanent. Peut-être est-ce une coïncidence, mais tout indique que VIA Rail et le gouvernement du Canada se désintéressent du sort des voyageurs transportant des bagages. On semble plutôt vouloir donner la préférence aux hommes d'affaires qui voyagent sur des trajets courts d'une heure ou deux et envoyer promener tous les autres. En congédiant les garçons de gare, le gouvernement retire un service aux mères qui voyagent avec leurs enfants, aux personnes âgées et aux handicapés. Le gouvernement ne se préoccupe absolument pas des gens qui prennent le train parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre l'avion ou parce qu'ils trouvent le train plus pratique. Pour eux, le train peut même être leur seule façon de se déplacer.

Le gouvernement est plus intéressé à ses relations internationales avec la France, l'Union Soviétique, la Pologne, l'Allemagne de l'Est, Cuba, le Japon, la Suède, la Norvège et les Îles Faro.

Ces pays se sont vu octroyer, ce mois-ci, des permis qui leur donne le droit de pêcher à l'intérieur de notre zone territoriale de 200 milles, alors que pendant ce temps, nos usines de transformation du poisson ferment leurs portes. Le gouvernement du Canada est plus intéressé à accorder au gouvernement de l'Union Soviétique des permis pour ses quelque 100 chalutiers-usines congélateurs.

• (1230)

C'est une erreur de croire que ces navires étrangers qui viennent au Canada et auxquels notre gouvernement délivre des permis remportent leurs prises chez eux. Tous les pays communistes qui pêchent sur la côte est et la côte ouest du Canada vendent leurs produits aux États-Unis. Je défie quiconque de me nommer un seul chalutier-usine congélateur qui ait remporté ses prises dans son pays pour les vendre à ses consommateurs.

L'autre jour, j'observais un chalutier-usine congélateur de Pologne. Ce navire pêchait de la sole et du turbot, qui se sont retrouvés sur le marché de Boston. Comment s'y sont-ils rendus? Cette question est intéressante parce qu'une partie du poisson y a été envoyé directement, mais le reste y est parvenu par l'entremise d'entreprises canadiennes qui approvisionnent ce marché.

Et pourtant on ferme des usines de transformation du poisson au Canada; en décembre prochain, on mettra à pied le plus grand nombre de travailleurs des pêches de toute l'histoire de cette industrie au Canada. En effet, le gouvernement canadien est sur le point d'annoncer, pour l'an prochain, la plus importante réduction des contingents que nous ayons jamais vue.

Un groupe toutefois ne sera pas touché: il s'agit des 260 chalutiers-usines congélateurs de pays étrangers qui pêchent près de nos côtes. Ce groupe ne subira pas de réduction. Au contraire, il profitera d'une augmentation. Pourquoi une augmentation?

Pour diverses raisons. Bien sûr, nous la leur avons accordée. L'une concerne le différent de frontière avec le gouvernement français au sujet de St-Pierre et Miquelon. Le gouvernement canadien, pour l'attirer à la table de négociations, propose de lui accorder pendant quatre ans des contingents supplémentaires. Il dit aux pêcheurs français qu'ils peuvent pêcher la morue au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, au large de l'île du cap Breton, à l'Île-du-Prince-Édouard et au large de la côte du Québec dans le Golfe du St-Laurent. Pendant que nos entreprises ferment, pendant que les travailleurs canadiens sont mis à pied, le gouvernement du Canada soutient que ses relations avec les pays étrangers importent plus que les emplois dans notre propre pays.

Telle est la philosophie du gouvernement du Canada. Il est complètement obnubilé par la réduction du déficit au point que cette préoccupation l'emporte sur tout le reste. Les ministères ne savent pas ce que font les autres

L'autre jour, le ministère du Revenu national a fait parvenir un avis à une société de la Couronne, CN Marine, l'informant que si elle utilisait encore le *Bluenose*, lequel est un navire très célèbre, cette année, il serait dans l'obligation de le confisquer parce qu'en vertu de la nouvelle politique elle lui devait encore des millions de dollars en droits de douanes. Voilà où nous en sommes.

Le gouvernement du Canada a adopté de nouveaux règlements pour les navires qui entrent dans les ports canadiens. Ce qui veut dire, en passant, que l'industrie touristique de la côte ouest et de la côte est du Canada, qui repose sur le trafic des grands navires, sera pratiquement réduite à néant. Le gouvernement n'a pas consulté tous les ministères concernés à propos de ces navires qui entreraient au Canada en provenance d'autres pays et qui violeraient ainsi ces règlements du gouvernement canadien.

Tout bien considéré, en ce qui concerne le pouvoir d'emprunt que sollicite aujourd'hui le gouvernement du Canada à la Chambre des communes, il est malheureux que ce gouvernement inflige à l'est du Canada et à sa population de véritables souffrances. Des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et d'ailleurs au Canada perdront leur emploi parce que le gouvernement a décidé de les sacrifier à sa politique. Une chose est certaine: ces personnes risquent peut-être de perdre leur emploi, mais elles ne seront pas les seules. Il y a un autre groupe qui va se retrouver sans travail lors des prochaines élections.

Le président suppléant (M. Paproski): Quelqu'un a-t-il une question ou un commentaire?

M. McCreath: Monsieur le Président, comme toujours, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté les propos de mon collègue de l'autre côté de la Chambre. Je ne vois pas très bien le rapport qui existe entre la pêche étrangère et le projet de loi en question. Mais puisque mon collègue a soulevé la question, je crois qu'il conviendrait de corriger certains des faits qu'il a rapportés dans son enthousiasme, faits qui ne correspondent peut-être pas à la réalité du point de vue, en tout cas, des personnes qui sont étroitement liées à l'industrie de la pêche sur la côte Atlantique.

Je suis étonné de l'entendre parler des navires étrangers qui sont autorisés à pêcher la morue le long de nos côtes. Il sait très bien que les navires étrangers peuvent capturer, à l'intérieur de la zone de 200 milles, les espèces de poissons que les Canadiens ne souhaitent pas exploiter et pour lesquelles il y a des prises accidentelles.

Il existe des statistiques là-dessus; je me ferai un plaisir de les lui fournir s'il ne les a pas. Les navires soviétiques qui pêchent à l'intérieur de notre zone de 200 milles ont droit à des prises accidentelles de 1 p. 100 par rapport à tous les autres poissons qui sont capturés. Les statistiques pour l'année 1988 montrent que les prises accidentelles représentaient moins d'un demi pour cent. C'est peut-être ce qu'il veut dire lorsqu'il parle d'autoriser les navires étrangers à pêcher près de nos côtes.

Il devrait aussi être conscient du fait que le Canada est tenu, en vertu du Droit international de la mer, de laisser les pêcheurs étrangers capturer les espèces que les pêcheurs canadiens ne souhaitent pas exploiter.

Deuxièmement, il parle du nez et de la queue du banc et de la pêche étrangère en dehors de la zone de 200 milles. Peut-il dire à la Chambre par quels moyens le gouvernement Canadien peut imposer sa volonté dans les eaux internationales qui ne relèvent pas de sa juridiction?

Le gouvernement a rencontré des représentants de la Communauté européenne et les a convaincus de s'asseoir à la table de négociation la semaine dernière pour trouver une solution pacifique à ce problème. Il s'agit là de progrès significatifs.

M. Gauthier: Vous avez une question à poser?

M. McCreath: Troisièmement, il parle de l'accord conclu entre le Canada et la France. Cette situation ne date pas d'hier. Son gouvernement à lui n'a rien fait pour la corriger.

Des voix: Une question.

M. McCreath: C'est le gouvernement qui a amené les Français à la table de négociation. C'est lui qui a amené les Français à la table de négociation pour trouver une solution au problème et accepter de nouveaux quotas. Il sait très bien que ces quotas représentent 60 p. 100 des prises qu'ils capturent depuis des années, et qu'ils captureraient notamment lorsque son gouvernement était au pouvoir.

M. Baker: Monsieur le Président, si le député s'exprime avec tellement d'énergie, c'est qu'une usine de transformation de poisson vient de fermer ses portes dans sa circonscription parce qu'il y avait en fait pénurie de poisson. La situation est désespérée dans cette région de la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne les trois points qu'il a soulevés, d'abord il dit que la quantité de morue capturée est plutôt faible; je crois qu'il a dit que les prises de morue par les Soviétiques totalisaient 1 p. 100. Il verrait, s'il vérifiait les chiffres de plus près, que des quotas de pêche ont été alloués aux Soviétiques dans la région qui est considérée comme une véritable «mine de merlu argenté» et qui se tourve à 80 milles environ à l'est de Halifax. Ils ont droit à un contingent de 58 000 tonnes de merlu argenté, un poisson qui ressemble à un gros hareng et dont la chair est bonne à manger. Les Américains en ont pris 20 000 tonnes l'an dernier et l'ont vendu frais sur le marché américain.

M. McCreath: Ce n'est pas de la morue.

M. Baker: Il s'agit de 58 000 tonnes de merlu argenté. Monsieur le Président, mon collègue se trompe de pourcentage. Le chiffre de 1 p. 100 est exact, mais il s'applique à l'aiglefin. Le contingent est de 5 p. 100 pour la goberge et de 5 p. 100 pour la morue. Si vous calculez 5 p. 100 de 58 000, vous arrivez à quelque 3 000 tonnes. Ce chiffre s'applique à la morue. Cinq p. 100 de 58 000 livres de merlu argenté représente encore 3 000 tonnes métriques. Si vous multipliez ensuite ce chiffre par des millions de livres de poisson, vous allez constater que n'importe quelle usine saisonnière de la côte est du Canada pourrait être alimentée avec cette quantité de morue et de merlu argenté. C'est pourtant ce que l'Union soviétique est autorisée à pêcher, et elle n'est pas la seule.

• (1240)

Que dire de Cuba? Cuba a actuellement neuf chalutiers usines congélateurs dans les eaux de la «mine de merlu argenté», à quelque 80 à 90 milles à l'est de Halifax. Comme Cuba a droit au même contingent, nous parlons ici de pêche légale.

Il existe une loi qui interdit aux navires étrangers au Canada de rejeter l'excédent des prises auxquelles ils ont droit. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec sont, par contre, constamment traînés devant les tribunaux lorsqu'ils ne rejettent pas par-dessus bord un poisson qu'ils ne sont pas autorisés à pêcher. Dans la loi, on parle de prise «fortuite». Donc, pendant que des Canadiens sont traînés devant les tribunaux, des navires étrangers sont autorisés, en vertu de leur permis, à conserver les prises qui dépassent le contingent auquel ils ont droit. Par-dessus le marché, la France s'est vue accorder l'autorisation de pêcher la morue au large des côtes de la Nouvelle-Écosse.

Je ne parle pas ici des prises fortuites. Jusqu'à quel point une prise peut-elle être fortuite, monsieur le Président? Les Russes ont droit à 3 000 tonnes métriques de morue. À combien ont droit les Japonais? À combien ont droit les Cubains? À combien ont droit les Allemands de l'Est? À combien ont droit les pêcheurs des Îles Faro? À combien ont droit les Polonais? Les Polonais pêchent de la plie grise. C'est de la plie, monsieur le président. Lorsque vous allez au restaurant et que vous commandez de la plie, on vous sert de la plie grise. La Pologne possède ses propres navires et les Polonais viennent ici et sont autorisés à pêcher une partie de nos stocks de plies sur la côte est.

Mon collègue viendra ensuite me dire que nous devons consentir, en vertu d'une entente internationale, à ce que d'autres pêchent le poisson dont le Canada n'a pas besoin. Je regrette, mais il n'y a pas, de nos jours, de poisson dont le Canada n'a pas besoin. Il n'y en a pas un seul. Pas même les espèces qu'on appellent «sous-utilisées». Les seules espèces sous-utilisées sur la côte est du Canada sont les travailleurs des usines de transformation du poisson et les pêcheurs, et elles commencent même à être des espèces en voie de disparition sous le gouvernement actuel.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai juste une petite question pour le député de Gander qui nous a entretenus si éloquemment de tout un tas de questions.

Il a commencé son intervention en faisant référence à la Société canadienne des Postes et aux soi-disant bénéfices de 96 millions que celle-ci a annoncé vers la fin de la semaine dernière. Le député a qualifié cette annonce de fausse représentation. Nous avons également entendu

parler cette semaine de fausse représentation lorsqu'il a été question du point de vue de certains dirigeants municipaux sur la question des petits bureaux de poste ruraux et de l'appui au nouveau système de la Société canadienne des Postes.

Le député de Gander pourrait-il nous dire ce que pensent véritablement les électeurs de sa circonscription des petits bureaux de poste?

M. Baker: Monsieur le Président, tout ce que j'entends dire des petits bureaux de poste de Terre-Neuve, c'est qu'on les ferme. Tout ce que j'entends dire des petits bureaux de poste au Canada, c'est qu'on les ferme. On les remplacera par des boîtes dans la neige. Songez un peu à ce que c'est que de sortir pour aller prendre son courrier et d'avoir à creuser pour l'atteindre. Ça, c'est du service, n'est-ce pas, monsieur le Président? C'est vraiment du service.

Ce n'est pas tout; comme vous le savez, un grand nombre de collectivités perdent même cela, et les gens devront se rendre à la collectivité voisine pour prendre leur courrier. Même, ici, dans de grands centres en Ontario. On doit se rendre dans une pharmacie pour prendre son courrier. Imaginez que vous vous présentez au comptoir pour prendre votre courrier et que le préposé vous dit d'attendre parce qu'il doit servir un type qui veut du dentifrice et d'autres trucs. Voilà à quel point en est arrivé le service postale au Canada aujourd'hui. Il nous faut un changement immédiatement pour rétablir la livraison du courrier au Canada; il nous faut un changement de gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui a été présenté à la Chambre. Comme la Chambre le sait, il a été présenté parce que le gouvernement prévoit que, cette année encore, le déficit sera de l'ordre de 30 milliards de dollars.

Le gouvernement a proposé qu'avant l'ajournement de la Chambre en juin il obtienne l'autorisation d'emprunter 24,8 milliards de dollars pour le cas très probable où les recettes fiscales ne rentreraient pas suffisamment rapidement pour couvrir les dépenses qu'il a engagées. Le gouvernement veut emprunter 24,8 milliards de dollars en vertu de ce projet de loi. C'est un projet de loi très clair qui comprend cette disposition et une autre, qui donnera au gouvernement l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de 3 milliards de dollars au cours du prochain exercice.

Par conséquent, après le premier avril 1990, au lieu d'avoir à se présenter devant la Chambre immédiatement pour obtenir une autorisation supplémentaire d'emprunter, il disposera des 3 milliards que la Chambre lui aura accordés aujourd'hui en prévision du prochain exercice. Cette mesure s'explique par le déficit qu'on prévoit pour l'année prochaine, et qui se situera aux alentours de 30 milliards de dollars.

Il s'est passé bien des choses depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse de progrès dans tous les cas, mais les biens et les services dont disposent les citoyens de ce pays se sont sans doute multipliés en raison des progrès techniques réalisés dans le monde. Cependant, en tant que pays, le Canada a du mal à suivre. Je rappelle à la Chambre qu'après la Seconde Guerre mondiale nous étions au quatrième rang des pays industrialisés. Alors, seuls les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS dépassaient le Canada pour ce qui est de la production industrielle—

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je prie le député de Winnipeg St. James (M. Harvard) de s'asseoir.

M. Althouse: Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, après la Seconde Guerre mondiale, le Canada se classait au quatrième rang des puissances industrielles du monde, alors qu'il se retrouve maintenant au 25e ou au 26e, suivant la classification utilisée. Notre influence et notre pouvoir se sont effrités considérablement et à un rythme accéléré.

Par ailleurs, nous avons éprouvé des difficultés à choisir un mode de gestion du pays. Depuis huit ou neuf ans, nous sommes passés à un mode dominé par la déréglementation et avons adopté une philosophie économique probablement monétariste dans ses objectifs, et conforme à certains des enseignements de Milton Friedman notamment. Amorcée par les Libéraux, cette conversion a été vigoureusement poursuivie par les Conservateurs, qui aiment parler des problèmes qu'ils éprouvent avec le déficit.

Ces problèmes sont réels. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir il y a cinq ans, les Conservateurs ont hérité, des gouvernements libéraux et conservateurs précédents, d'un déficit accumulé compris entre 150 et 160 milliards de dollars. Depuis lors, ils ont très bien fait, au point que le déficit accumulé se chiffre maintenant entre 320 et 350 milliards de dollars environ.

• (1250)

En d'autres termes, le déficit a plus que doublé en quatre ans et demi. Cette hausse en inquiète plus d'un. D'aucuns remettent en effet en question non seulement la capacité du gouvernement en matière de réduction du déficit, mais encore sa capacité de gestion du pays.

On nous dit que la solution du problème du déficit réside dans la compression des dépenses. Voilà la seule solution que semble voir le gouvernement. Or, qu'il s'agisse de finances personnelles, de celles d'une entreprise ou de celles du gouvernement, chacun sait qu'il existe deux moyens de réduire les déficits. On peut bien sûr réduire les dépenses, mais il faut également augmenter les revenus si l'on a un problème de déficit.

Le présent gouvernement a pris de mauvaises décisions concernant les augmentations des revenus et les réductions des dépenses. Il en est résulté que le déficit est resté stationnaire, voire qu'il s'est aggravé d'année en année, ce qui a nui à l'économie.

Avant d'adopter un point de vue monétariste du monde, nous avions une optique keynésienne en vertu de laquelle la gestion des dépenses du gouvernement devait assurer la croissance et la prospérité économique pour tous. La question est de savoir où sont affectées les dépenses et les fonds puisés dans les poches des contribuables. Nous sommes aux prises avec un problème politique d'où est issu un très grave problème économique.

La stratégie du gouvernement fédéral actuel et de ceux qui l'ont précédé a été de s'intéresser davantage aux grandes entreprises et aider les très grands ensembles économiques du monde. Nous avons appris, grâce aux discours précédents, que les subventions aux grandes entreprises sont passées de moins de 1 p. 100 du produit national brut dans les années 70 à plus de 2,5 p. 100 au milieu des années 80. Nous n'avons pas encore de données pour la fin des années 80, c'est-à-dire sur leur niveau actuel, mais je crois qu'il est probablement encore plus élevé aujourd'hui.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante représente les petites entreprises qui, pour la plupart d'entre nous qui représentons des circonscriptions rurales éloignées, sont nos interlocutrices dans le monde des affaires. Elle a demandé l'élimination de ces subventions élevées accordées aux grandes entreprises et qui, selon leurs estimations, s'élevaient à environ 8,9 milliards de dollars dans le budget de l'an passé.

À elle seule, l'élimination de ces subventions réduirait le déficit de plus de 8 milliards de dollars. Cela se justifierait, ne serait-ce que sur le plan de la justice et de l'équité. Comment les petites entreprises de ma circonscription ou d'ailleurs, que ce soit dans une circonscription rurale de la Saskatchewan ou urbaine, comme à Edmonton, peuvent-elles faire concurrence aux grandes entreprises sur un pied d'égalité, avec ce qu'il leur reste à investir, une fois l'impôt payé sur leurs revenus? Après qu'elles ont payé 20 ou 30 cents d'impôt sur chaque dollar, il ne leur reste plus que 70 ou 80 cents à réinvestir.

Nous leur demandons, aux uns comme aux autres, de faire concurrence aux grandes sociétés multinationales qui investissent des dollars qui valent réellement 100 cents, puisqu'ils ne payent aucun impôt sur leurs revenus. Il ne peut pas y avoir de concurrence loyale tant que ce régime fiscal sera en vigueur. Il est temps que nous le changions.

Le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux antérieurs nous ont dit que ce genre d'encouragements fiscaux étaient accordés aux grandes entreprises afin de favoriser l'investissement. Quel genre d'investissement sont ainsi réalisés et qu'est-ce que nous sommes sensés encourager au juste?

À en croire les discours officiels, des gouvernements libéraux et conservateurs et en commençant par ceux du ministre des Finances (M. Wilson), ces subventions visaient à encourager la construction de nouvelles usines et de nouveaux établissements qui créeraient des emplois. Cela semble très plausible. Toutefois, lorsqu'un encouragement fiscal s'applique tant à la construction d'une nouvelle entreprise ou d'une nouvelle usine qu'à la prise de contrôle d'une entreprise existante, les hommes d'affaires, étant de nature prudents et préférant obtenir un résultat sûr plutôt que de prendre des risques, tendent à racheter des entreprises déjà établies. Par conséquence, au cours de la dernière décennie nous avons assisté à une série de rachats et de prises de contrôle comme ce pays n'en avait jamais vu auparavant, et ce, grâce, dans tous les cas, au régime fiscal.

Ce système fiscal coûte cher au pays, occasionne un déficit et nous oblige à demander chaque année à la Chambre des autorisations d'emprunt de plus en plus importantes. Les contribuables vont devoir payer pour cela.

Si le gouvernement était sérieux lorsqu'il dit vouloir encourager les investissements, il utiliserait le système fiscal de manière à parvenir à cette fin. Pourquoi créer un système fiscal qui encourage les prises de contrôle et qui finit par encourager tous les participants à avoir des attentes inflationnistes? Que ce soit dans le domaine de l'immobilier ou sur les marchés boursiers, tous savent que s'ils réussissent à faire grimper la valeur des actions ou des biens immobiliers, ils amélioreront leur sort dans une certaine mesure. Pourquoi? Parce que la valeur nominale augmentera. Or, dans le cadre de notre système fiscal, les premiers 100 000$ de gains en capital, et

c'est bien de cela dont il est question ici, ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

La plupart des intervenants du milieu des affaires cherchent délibérément des moyens de faire grimper les prix de certaines actions et propriétés, de manière à pouvoir se prévaloir de l'exonération d'impôt sur le gain en capital et à pouvoir, au cours de leur existence, soustraire entièrement à l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de 100 000$. Est-ce là une façon d'encourager les investissements? Je ne crois pas.

Ce genre de système fiscal encourage l'inflation, ce que le ministre des Finances (M. Wilson) dit essayer d'éviter lorsqu'il défend ses taux d'intérêt élevés. Il dit vouloir maintenir un taux d'inflation peu élevé. Comment s'y prend-il? C'est un peu ridicule, monsieur le Président, mais il essaie de maintenir un taux d'inflation peu élevé avec un système fiscal qui encourage la valeur des actions, des obligations et des propriétés à grimper. Il encourage l'inflation avec une politique qui favorise l'augmentation continue des taux d'intérêt.

Cela finit par faire porter un lourd fardeau aux petits entrepreneurs de ma circonscription. Cela finit par faire porter un lourd fardeau à chacun des contribuables de ma circonscription et du pays tout entier. Cela va à l'encontre de l'objectif que s'est fixé le gouvernement.

Autrement dit, ce que je vous dis et ce que je dirai lorsque je pourrai terminer mes observations après la pause, c'est que le gouvernement dit une chose, mais en fait une foule d'autres qui rendront absolument impossible la réalisation de ses objectifs. Cette demande d'autorisation d'emprunter 24,8 milliards de dollars me fournit l'occasion de signaler ce fait au gouvernement. J'espère qu'il en prendra bonne note.

Je voudrais dire qu'il est 13 heures pour poursuivre mes observations plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): À la reprise, après 15 heures, il restera huit minutes au député de Mackenzie, plus 10 minutes pour les questions et les observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE UNE STATION DE TÉLÉVISION RÉSEAU

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada qui ne possède pas sa propre station de télévision qui soit entièrement possédée et exploitée par le réseau anglophone de Radio-Canada.

Par conséquent, les Néo-Brunswickois doivent se satisfaire d'écouter les programmes de langue anglaise de Radio-Canada, sur la station CHSJ de Saint-Jean.

Étant donné le mélange français et anglais de la population du Nouveau-Brunswick, et vu le mandat de Radio-Canada qui est d'unir tous les Canadiens, il ne semble pas très juste que cette province se voit refuser une station de réseau. En fait, cette situation est clairement intolérable.

[*Traduction*]

La création d'une station de Radio-Canada dotée de tous les services au Nouveau-Brunswick donnerait à cette province des avantages qui ne se limiteraient pas au secteur de la télévision. Si la province avait des installations complètes de production et si un plus grand nombre de spectacles étaient montés là-bas, les artistes, les comédiens, les techniciens et autres professionnels du Nouveau-Brunswick se verraient ouvrir de nouveaux débouchés.

Même si le budget de Radio-Canada a subi des coupes radicales, il n'en reste pas moins que le Nouveau-Brunswick a toujours besoin d'une station de Radio-Canada. Reste au gouvernement fédéral à manifester sa volonté politique pour satisfaire ce besoin.

* * *

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

LE RÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE AÉRIEN

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, le vendredi 16 juin, j'ai eu l'occasion de représenter notre gouvernement au vol inaugural de la compagnie d'aviation United Express-Aspen Airways, qui est parti de Denver, au Colorado, pour se rendre à Winnipeg, au

Article 31 du Règlement

Manitoba, en passant par Grand Forkes dans le Dakota du Nord.

Le rôle joué par le gouvernement du Canada, de concert avec le gouvernement des États-Unis, dans l'approbation du permis de ce service est un progrès dans la collaboration entre nos deux pays en matière de transport.

Je félicite M. Don Ringsby et M. Don Martins d'Aspen Airways des efforts spéciaux qu'ils ont prodigués pour rétablir ce programme. J'aimerais aussi féliciter le gouverneur Rommer du Colorado, le gouverneur Sinner du Dakota du Nord et le premier ministre Filmon du Manitoba d'avoir pris l'initiative de créer ce service régional.

Ce permis n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, mais il est certain que, avec le renouveau de ce service aérien, le climat des affaires entre nos deux grands pays ne pourra que s'améliorer encore davantage.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, il s'est tenu ce matin une importante réunion sur l'avenir de VIA Rail. Le ministre des Transports (M. Bouchard) a rencontré les maires de Windsor, de Toronto, de Mississauga, de Montréal, de Québec et, bien sûr, de la grande ville de Hamilton.

Les maires ont exprimé leur volonté de moderniser le transport ferroviaire dans le couloir Windsor-Québec en le dotant d'un service rapide qui pourrait être rentable. Le gouvernement ne voit malheureusement pas les choses du même oeil. Les restrictions budgétaires qu'il impose à VIA Rail auront probablement un impact considérable sur le développement du service ferroviaire voyageurs dans le couloir en question. Les banlieusards vont être obligés de chercher d'autres moyens de transport que le train, qui leur coûteront sûrement plus cher et qui causeront plus de tort à l'environnement.

Le nombre de personnes qui ont voyagé par train entre Niagara et Toronto en 1988 a été de 273 000, dont plus de 33 000 sont montées ou descendues à Hamilton. Du 1er janvier au 31 mai de cette année, 98 000 personnes ont emprunté cette ligne. La clientèle augmente, monsieur le Président, elle ne diminue pas. Un système multimodal est une solution sensée. La solution est de construire un réseau de trains à grande vitesse entre Windsor et Québec et de décongestionner l'Aéroport international Pearson en y annexant l'aéroport de Hamilton.

[*Français*]

LE TOURISME

LE FESTIVAL DE LA CREVETTE DE MATANE ET LE CENTENAIRE D'AMQUI

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, comme dans bien des régions du Canada, les gens de ma circonscription ont pris en main leur avenir économique et déploient de plus en plus d'efforts pour faire du tourisme une industrie rentable.

Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants pour souligner d'une façon spéciale deux activités estivales importantes dans ma circonscription, soit le Festival de la Crevette de Matane qui se tiendra du 24 juin au 2 juillet, de même que les Festivités du Centenaire de la ville d'Amqui, ma ville natale, festivités qui se dérouleront tout au long du mois de juillet.

En terminant, je me dois de rendre un hommage particulier aux nombreux bénévoles qui font de ces événements régionaux des activités économiques majeures dans chacune de nos circonscriptions.

C'est une invitation à tous à venir visiter la Gaspésie, une des plus belles régions du Québec!

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

L'ÉVALUATION DU MATÉRIEL À LA REPRISE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les agriculteurs des Prairies qui, au début des années 80, ont échangé leur vieil outillage agricole contre un matériel plus moderne sont encore harcelés par Revenu Canada à propos du crédit d'impôt à l'investissement et de la valeur du matériel à la reprise.

L'an dernier, le ministère a accepté de payer les frais d'un agriculteur de la Saskatchewan dont la cause ferait jurisprudence. On nous a dit que le ministère avait un certain avantage dans cette cause, mais ce n'est pas là la question. Depuis, le producteur a retiré son appel. Le ministre a récemment déclaré que le ministère est à la recherche d'une autre cause type. Entre-temps, les fonctionnaires de Revenu Canada à Saskatoon ont reçu d'autres instructions et ont commencé à envoyer des avis de cotisation aux agriculteurs.

Un comptable qui a proposé la cause de trois de ses clients comme causes types a essuyé un refus non motivé. De fait, la fonctionnaire a déclaré qu'elle ne se souciait pas de ce que le ministre avait dit à la Chambre, que

Revenu Canada allait de toute façon envoyer des avis de cotisation.

Le ministre sera-t-il fidèle à sa parole et trouvera-t-il une autre cause type? Ou craint-il que les tribunaux ne tranchent en faveur de l'agriculteur et ne mettent fin au harcèlement que pratique le ministère à l'endroit des agriculteurs qui ont suivi les règles de Revenu Canada rien que pour découvrir qu'elles avaient été modifiées en cours de route?

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le 21 novembre dernier, les citoyens canadiens ont clairement indiqué qu'ils ne permettraient pas au Parti libéral du Canada de gouverner le pays. Ce fut une décision très judicieuse. Le Parti libéral est un parti sans politique, sans argent et sans chef.

Les libéraux avaient prévu d'organiser un congrès à Calgary pour tenter d'établir une politique acceptable pour le parti et le Canada, mais ils n'ont pas pu s'en tenir à leur décision. Comme le Parti libéral n'a pas d'argent, il s'est entendu avec une grande banque pour que ses membres puissent mettre leurs dépenses sur un compte Visa. Tout comme lorsqu'ils gouvernaient le pays, ils ne savent absolument pas comment ils vont payer leurs factures.

Monsieur le Président, le Parti libéral vient d'annoncer la campagne au leadership la plus longue de leur histoire et il compte sur les contribuables pour en faire les frais. Ces critiques de l'opposition sans politique ni argent seront sans chef pendant plus d'un an. Peuvent-ils vraiment attendre jusqu'à juin 1990 pour se donner un chef qui dirigera un parti toujours sans politique?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE RAPPORT DE GREENPEACE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, parlant de politiques, celles du gouvernement conservateur étranglent l'environnement canadien. Je voudrais faire allusion à un rapport précis que Greenpeace a publié aujourd'hui et qui constitue une mise en accusation accablante du prétendu engagement du gouvernement face au protocole de Montréal.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Le Protocole de Montréal a été signé par notre gouvernement comme signe de notre intérêt dans l'environnement, mais dans 10 jours, le ministre lui-même n'aura pas la capacité de procéder avec ce protocole parce qu'il n'a pas mis en place des règlements en ce qui concerne les CFC.

[*Traduction*]

Au Canada, on enlève actuellement les CFC de 25 000 réfrigérateurs. Avec les États-Unis, cela représente un million de réfrigérateurs. Or, ces CFC ne sont pas récupérés. Ils se répandent directement dans l'environnement et vont avoir des effets néfastes sur l'air que nous respirons, sur la sécheresse dans les provinces des Prairies et sur la qualité de la vie qui est chère aux Canadiens. Le ministre a donc raison de signer le protocle de Montréal, mais lorsqu'il déposera le projet de loi cette semaine, nous lui demanderons de prendre des mesures au sujet des CFC et des réfrigérateurs usagés, car autrement, toutes ses belles paroles et toute la politique de son gouvernement ne seront que du vent, comme on le mentionne l'étude réalisée par Greenpeace.

M. le Président: Le temps de la députée est écoulée.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LE FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire convier tous mes collègues ainsi que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à venir dans la circonscription de Drummond assister à la 8e édition du Festival mondial de folklore qui se déroulera du 7 au 16 juillet prochain. Sous le thème «La Noce», plus de 30 troupes folkloriques provenant de 22 pays vous feront découvrir la culture populaire des divers peuples au cours de ces 10 jours de fête, par l'entremise de la musique, de la danse, du chant, ainsi qu'une multitude d'activités des plus enrichissantes.

[*Traduction*]

Plus de 1 500 danseurs du Canada, des États-Unis, de France, du Brésil et de pays aussi éloignés que la Chine, la Thaïlande, la Turquie et la Russie échangeront, par l'intermédiaire de leur folklore, une des plus anciennes et des plus merveilleuses traditions du mariage, la danse.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'année dernière, le Festival, qui a été proclamé l'Événement touristique de l'année au Québec, a accueilli quelque 700 000 visiteurs. La Grande Noce du Festival promet donc encore une fois un heureux mariage international de musique, de chant et de danse.

[*Traduction*]

Le Festival mondial du folklore de Drummondville, qui se déroulera du 7 au 16 juillet, est un événement à ne pas manquer, monsieur le Président. Bienvenue à tous.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉOCCUPATION DES CANADIENS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, d'après un récent sondage Gallup, la presque totalité des Canadiens, soit 97 p. 100 de la population adulte, affirme avoir conscience des dangers relatifs à la pollution. Près des trois quarts des individus de ce groupe d'âge croient que la pollution est un problème très sérieux. Notons que seulement 67 p. 100 des personnes interrogées partageaient cet avis en 1987. Au Québec, où la proportion de réponses positives est la plus élevée, quatre citoyens sur cinq, soit 81 p. 100, déclarent que la pollution touche leur province.

Monsieur le Président, les réponses obtenues permettent de déceler que les Canadiens sont de plus en plus conscients des dangers reliés à la pollution et qu'un nouveau cycle est actuellement en cours. La tendance qui se dégage des données recueillies par ce sondage indique que les préoccupations des Canadiens pour les questions relatives à l'environnement se sont accrues au cours de cette décennie.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE LA FERMETURE DU CAMP IPPERWASH

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, les Chippewa de Kettle et de Stoney Point sur le lac Huron ont un grief contre le ministère de la Défense nationale depuis 47 ans. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a repris plus de 2 000 acres de leurs terres à Stoney Point pour des raisons militaires. Des familles autochtones ont été forcées de déménager, mais on leur a dit qu'elles pourraient récupérer leurs terres après la guerre, lorsque le gouvernement n'en aurait plus besoin à des fins militaires.

Cette réserve sert maintenant de camp d'été pour les cadets et n'a plus de vraie vocation militaire. Par contre, ce magnifique terrain avec plage est fort apprécié des officiers comme camp d'été privé pour leur famille.

Les Chippewa veulent construire des maisons pour les leurs et veulent mettre en valeur le terrain avec la plage afin de créer des emplois. J'exhorte le ministre de la Défense (M. McKnight) à faire ce qu'il faut, c'est-à-dire à fermer le camp Ipperwash, à rendre le terrain au Indiens de Stoney Point et à installer le camp pour les cadets dans une autre base militaire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE D'UNE SUCCURSALE POSTALE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement soumettait la Société des postes du Canada à un programme d'austérité, pendant qu'il la dégraissait, les Canadiens ont dû endurer une baisse continue de la qualité des services. Dans ma circonscription de Parkdale—High Park, la Société des postes, en menaçant de fermer la succursale postale V du 25 de la rue Ritchie, a contraint les habitants, dont beaucoup de personnes âgées, à parcourir quatre ou cinq kilomètres simplement pour prendre livraison d'une lettre recommandée ou pour poster un colis.

Les propriétaires de petites entreprises du quartier devront maintenant prendre plus de temps ouvrable pour se rendre à la succursale postale M chercher un colis ou envoyer une lettre par la poste prioritaire. Le gouvernement attaque les petites entreprises de tous côtés, que ce soit en les assaillant d'impôts ou en faisant augmenter leurs frais d'exploitation. Voici maintenant qu'elles ne disposent même plus du service postal dont elles ont besoin pour administrer leurs affaires.

Le gouvernement a le devoir et la responsabilité de gérer efficacement les services essentiels, dont le service des postes. J'exhorte le ministre à revenir sur sa décision et à garder la succursale postale V ouverte.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS POUR LUTTER CONTRE LES PLUIES ACIDES

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, le président Bush des États-Unis a accepté récemment de prendre des mesures attendues depuis longtemps en vue de réduire radicalement les émissions d'anhydrides qui sont cause d'une grave pollution transfrontalière. Je félicite le président Bush de son initiative historique, mais je tiens à rappeler que des mesures plus draconiennes s'im-

poseraient pour éliminer les fortes émissions cause de pluies acides actuellement enregistrées.

Le sénateur américain Al Gore a récemment témoigné de son ferme appui en faveur de mesures plus énergiques. Prenant la parole à Halifax, le sénateur Gore a admis que le changement d'état d'esprit dans son pays permettait d'espérer des mesures plus audacieuses. Il pense en effet que le Congrès pourrait renforcer les mesures que le président Bush a proposées pour lutter contre les pluies acides. Il est très encourageant de voir que le problème des pluies acides est enfin devenu un grand sujet de préoccupation non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis.

* * *

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est moralement pourri et aucune tentative pour prouver le contraire ne pourra y changer quoi que ce soit. Le gouvernement paie un conseiller 600 dollars par jour pour que celui-ci l'aide à faire accepter sa taxe de vente. D'après le conseiller, c'est peut-être immoral, mais c'est efficace. Je dis que c'est immoral.

Le gouvernement accorde des déductions d'impôts aux sociétés et entreprises qui ont fait de la publicité pour lui à propos du libre-échange, mais il les refuse à celles qui en ont fait contre lui. C'est immoral.

Le gouvernement a promis trois fois des améliorations au régime des garderies. Il a présenté un projet de loi qui réduisait le nombre de places, il a fait de nouvelles promesses pendant la campagne électorale, mais le budget ne contient aucuns fonds pour cela. C'est immoral.

Le gouvernement avait promis de développer et d'améliorer VIA Rail, mais il a annoncé une réduction des fonds destinés aux transports publics. C'est immoral.

Le gouvernement s'est attaqué aux pensionnés, pas une, mais deux fois. C'est immoral. C'est tragique pour les Canadiens et cela démontre bien que ce gouvernement est moralement pourri.

* * *

LES PÊCHES

LA DIMINUTION DES STOCKS DE MORUE DU NORD

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, il y a une certaine confusion dans les esprits quant au champ d'activité et au mandat du comité spécial du Cabinet qui a été annoncé récemment et a été placé sous la présidence du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour examiner les conséquences de la diminution apparente des stocks de la morue du Nord.

Depuis déjà plusieurs mois, il a été facile de voir que les régions côtières des provinces maritimes connaissent de graves difficultés à cause de la diminution des stocks de poisson de fond dans la région de Scotia-Fundy. Les habitants de la Nouvelle-Écosse en particulier connaîtront de graves problèmes si les prévisions actuelles concernant les stocks de morue du Nord se révèlent exactes, étant donné que 30 p. 100 de ces stocks sont pêchés par les bateaux de la Nouvelle-Écosse, notamment de Lunenburg et de Liverpool.

En conséquence, j'exhorte le gouvernement à indiquer clairement quel processus a été mis en place pour remédier à ces besoins urgents et très graves qui se font sentir dans toutes les régions côtières des Maritimes.

* * *

LES PÊCHES

LA MULTIPLICATION DES LAMPROIES MARINES DANS LES GRANDS LACS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la lamproie marine est un parasite anguilliforme qui se fixe aux flancs des poissons. Ce parasite détruit la truite et le saumon du lac Supérieur. On réussissait naguère à limiter la population des lamproies marines qui peuplent les Grands Lacs, mais ce parasite est en résurgence dans le lac Supérieur et dans les Grands Lacs en général.

En 1987, le gouvernement a bloqué le niveau des subventions nécessaires pour contrôler ce fléau. Un rapport conjoint des agences des provinces, des États américains et des tribus estime que la population des lamproies marines doublera, que les stocks de truite et de saumon diminueront de moitié et que, par conséquent, l'industrie de la pêche sportive et l'industrie de la pêche commerciale perdront 552 millions et 135 millions de dollars respectivement. L'activité économique de la région des Grands Lacs accusera un recul de 1,4 milliard de dollars par année.

Je demande instamment au gouvernement d'intervenir pour renverser cette tendance. Le gouvernement doit absolument accroître ses subventions au programme de recherches pour sauver le saumon et la truite du lac Supérieur et des autres grands lacs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Deux groupes de Canadiens sont à Ottawa aujourd'hui pour protester contre deux décisions du gouvernement liées aux compressions budgétaires, des décisions qui vont détruire la structure de notre pays. Les maires de l'Ontario et du Québec protestent contre les réductions de service à VIA Rail, et un groupe d'habitants de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, protestent contre la fermeture de la base des forces armées dans cette province.

Le premier ministre suppléant sait que notre vaste pays est uni par une structure que nous avons mis plus d'un siècle à élaborer. Le Canada est uni par des politiques qui prévoient le traitement équitable de toutes les régions. Le gouvernement est en train de détruire la structure de notre pays.

Que voulait dire le premier ministre lorsqu'il est passé à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, pendant sa campagne électorale et qu'il a déclaré, le 15 octobre dernier, «À l'avenir, le Canada en fera plus pour vous, pas moins»? Comment la décision de fermer la base de Summerside peut-elle cadrer avec la promesse faite par le premier ministre du Canada deux semaines avant les élections? Quelle réponse le premier ministre suppléant peut-il donner aux centaines de gens qui sont venus protester aujourd'hui, sur la colline du Parlement, contre la fermeture de la base?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout d'abord, je crois qu'il est important de souligner qu'aucun député du côté ministériel ne prend à la légère les profonds changements qui touchent notre économie. Les politiques que nous avons mises en place au cours des quatre dernières années et demie ont favorisé la croissance économique dans chacune des régions du Canada.

Cela étant dit, il existe de temps en temps des problèmes particuliers. Nous reconnaissons que c'est le cas actuellement à Summerside. Nous travaillerons avec cette localité et avec la province afin d'assurer la mise en oeuvre de programmes visant à favoriser le développement économique de cette région à l'avenir.

LA PROMESSE DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne cherche surtout pas à minimiser la souplesse intellectuelle de la ministre, mais j'ai adressé ma question au premier ministre suppléant parce qu'elle a trait à une promesse du premier ministre du Canada à la population de Summerside et elle porte sur une affaire d'équité nationale.

Nous pouvons bâtir le pays ensemble, à condition de traiter toutes les régions avec justice. Nous pouvons bâtir le pays ensemble, à condition de garantir les services essentiels à tous les citoyens. Nous pouvons bâtir le pays ensemble, à condition que tous les Canadiens comprennent la logique des décisions du gouvernement fédéral.

Qu'y a-t-il de logique dans la décision de fermer la base de Summerside, alors que c'est du haut des airs qu'il faut surveiller les pêcheurs hauturiers au large de la côte atlantique, et que nous avons besoin de services de recherche et de sauvetage pour les pêcheurs? De toute évidence, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard ne se relèvera pas de la fermeture de la base.

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon collègue ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre que les fonctionnaires de son ministère avaient étudié l'opportunité d'utiliser Summerside à d'autres fins militaires.

Cependant, cela ne ferait pas épargner de l'argent au ministère de la Défense et ne refléterait pas la politique de défense du gouvernement. Cela ne veut pas dire que nous sommes indifférents au sort des gens de l'endroit. Ce sont deux choses tout à fait différentes.

Le gouvernement va travailler de concert avec l'APECA qui, jusqu'ici, a réussi à promouvoir les affaires dans d'autres régions de l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs dans l'Atlantique. Les programmes que nous pouvons mettre en place vont aider la population locale à se bâtir un avenir plus solide.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les gens de Summerside qui sont ici aujourd'hui ont fait ce long trajet pour entendre cette vague réponse qui ne leur laisse aucun espoir pour l'avenir.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

VIA RAIL—L'INTERRUPTION DE SERVICE ENTRE QUÉBEC ET WINDSOR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, plutôt que détruire tout ce qui a fait la grandeur de notre pays, nous devrions le renforcer. Nous devrions promouvoir, faire connaître et améliorer les politiques qui ont contribué à l'unité de notre pays. Dans cette optique, à quoi sert de fermer VIA Rail? Est-il logique d'interrompre brutalement le service-passagers entre la ville de Québec et la ville de Windsor, le corridor entre l'Ontario et le Québec, alors que tout le monde sait que les trains de passagers remplacent les automobiles, qui sont beaucoup plus polluantes, et permettent aux Canadiens d'éviter les aéroports surchargés et les routes encombrées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, effectivement j'ai rencontré ce matin les maires du corridor Québec-Montréal-Toronto-Ottawa-Windsor-Hamilton-Mississauga qui ont présenté, je pense, une position cohérente sur la question des services de VIA Rail. Cependant, je répète ce que j'ai dit au très honorable leader de l'opposition à plusieurs reprises, c'est qu'il n'y a rien encore de la part de VIA Rail qui m'a été présenté et qui laisse croire de façon absolue et définitive que nous allons fermer quelque route que ce soit entre Québec et Windsor. C'est possible que ce soit la situation, et c'est ce que j'ai répondu aux maires ce matin. Je pense qu'encore une fois il est logique d'avoir agi comme nous l'avons fait en termes des ressources dont on dispose. On peut débattre la question de VIA Rail éternellement en se refusant de regarder la réalité financière, mais elle sera toujours là!

On n'a pas les moyens, encore une fois, de mettre les montants qu'on a mis dans un service qui n'est pas utilisé ou peu. Maintenant, c'est présumer des conclusions que de dire aujourd'hui que nous allons fermer quelque route que ce soit. Encore une fois, c'est très possible, mais je pense qu'il serait logique d'attendre d'ici deux semaines à peu près. Je recevrai le rapport et, à ce moment-là, le gouvernement, dans une période de temps raisonnable, prendra les décisions opportunes.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je serai peut-être plus chanceux avec le ministre de la Défense nationale.

Le ministre et ses collègues ont eu quelques semaines pour absorber le contenu du rapport du groupe de travail du premier ministre sur la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside. Aujourd'hui, il a eu l'occasion de constater par lui-même à quel point les insulaires sont inquiets car ils sont venus à Ottawa, à leurs frais, pour manifester sur la colline du Parlement.

Maintenant qu'il connaît la réalité et qu'il est au courant des conséquences désastreuses que la fermeture de la base aura sur le comté de Prince et sur la province, a-t-il décidé que le prix à payer est trop élevé pour l'Île-du-Prince-Édouard sinon, pourquoi?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre, nous avons pris cette décision pour tenir compte des réalités économiques auxquelles le Canada et mon ministère en particulier doivent faire face aujourd'hui. Comme les autres décisions contenues dans le budget, elle sera maintenue.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres collègues et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer des gens de l'Île-du-Prince-Édouard et nous leur avons promis de travailler avec eux. Nous voudrions aussi travailler avec le premier ministre de la province et son gouvernement à mettre sur pied une vraie base économique et non une base inutile qui ne répond à aucun besoin d'ordre opérationnel ou autre, mais qui sert seulement à créer de l'activité économique aux dépens du ministère de la Défense nationale. Nous leur avons offert notre collaboration à cette fin et nous continuerons à travailler avec la province et avec les personnes touchées de cette localité.

ON DEMANDE QUE LA BASE SOIT MAINTENUE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le premier ministre provincial doit savoir je pense que le budget de l'APECA, qui s'élève en tout à 1 milliard a déjà été dépensé à plus de la moitié dans l'Île-du-Prince-Édouard ou dans les Maritimes. Tout le budget initial de l'APECA n'aurait pas suffi à remplacer la base Summer-

side des forces armées canadiennes pendant une durée appréciable. Voilà pourquoi le premier ministre de la province, et les députés de mon parti se battent pour qu'elle soit maintenue, parce que rien d'autre ne pouvait la remplacer.

Des voix: Bravo!

M. McGuire: Un citoyen en vue de Summerside a déclaré: «C'est sur le dos d'une petite localité d'une région pauvre ou marginale éloignée d'Ottawa que le gouvernement fait porter sa lutte contre le déficit.» Il poursuit: «Il ne s'agit pas d'une base de canons et de bombes, mais d'un centre de recherche et sauvetage ainsi que de surveillance de la pêche maritime côtière. Quelle raison, demande-t-il, peut-il y a voir à fermer ce centre de Summerside alors que nos eaux sont encore plus encombrées et que la pêche dévastée est en danger?»

Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Cette base ne répond à aucune nécessité militaire opérationnelle.

Nous avons tenu compte de l'autre partie de la question du député concernant la recherche et le sauvetage le jour du budget; notre politique et notre orientation n'ont pas changé.

Mme Copps: Que faut-il comprendre par cela?

M. McKnight: Le groupe d'étude du premier ministre provincial a lui-même déclaré que la base de Summerside des forces armées canadiennes ne répond à aucune nécessité militaire. Elle est là pour des raisons économiques. Cette attribution ne relève pas du ministère. Notre gouvernement veut bien collaborer, comme d'autres ministres l'ont dit, et nous l'avons fait au moyen de rencontres et d'entretiens. J'ai rencontré le maire. . .

Mme Copps: Rejetez le blâme sur quelqu'un d'autre!

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est ne semble pas s'intéresser à la question. Mais je sais que son collègue s'y intéresse et moi aussi.

J'ai rencontré le maire et le président de la Chambre de commerce de Summerside. Mes services ont rencontré d'autres représentants de la province et de la localité, et nous allons continuer de le faire.

Nous avons deux impératifs. Il y a l'impératif d'efficience opérationnelle militaire, ce qui ne se trouve pas à la base de Summerside, et il y a l'impératif d'économiser plus d'un milliard de dollars en supprimant l'activité non militaire de Summerside.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE DES INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet et s'adresse aussi au vice-premier ministre.

Aucun gouvernement ne prendrait délibérément et sciemment la décision de fermer la base de Summerside et de priver ainsi l'économie locale et l'économie provinciale de 60 millions de dollars par année sans avoir d'abord mené une étude approfondie et exhautive de l'incidence socio-économique d'une telle décision.

Je veux savoir quelle étude le Cabinet a manifestement menée avant de prendre cette décision. Je voudrais que le vice-premier ministre dépose cette étude afin que nous puissions tous en prendre connaissance, notamment les citoyens de Summerside.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Finances, se fera probablement un plaisir de fournir au député l'information dont il a besoin.

Ce qu'il importe de faire désormais, c'est de collaborer avec les citoyens de Summerside et le gouvernement provincial à préparer l'avenir de Summerside et de l'Île-du-Prince-Édouard. Voilà à quoi s'applique le gouvernement et à quoi mes collègues et moi collaborons.

LA POSSIBILITÉ DE CONFIER À LA BASE UN RÔLE PLUS ÉTENDU

M. Derek Blackburn (Brant): De toute évidence, monsieur le Président, le gouvernement n'a effectué aucune étude, car il se dérobe et répond à côté de la question.

C'est au ministre de la Défense que je pose ma question supplémentaire. Le 23 mai dernier, je l'ai interrogé à la Chambre quant à la possibilité de confier à la base un rôle plus étendu de caractère para-militaire et de surveillance de la région de l'Atlantique. On a déjà signalé aujourd'hui que ces activités et le besoin correspondant s'intensifiaient.

Il m'a alors répondu qu'il allait s'entretenir avec ses collègues du Cabinet pour discuter avec eux de la possibilité de donner suite à cette idée. J'aimerais maintenant connaître la réaction de ces ministres et le résultat de leurs discussions.

• (1430)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait comme moi que nous avons fermé cette base pour des raisons économiques. Le député le sait, il y a un avion de repérage. . .

M. Blackburn (Brant): Vous n'avez fait effectuer aucune étude de l'impact.

M. McKnight: Mais si, monsieur le Président. Si le député le désire, je puis lui répéter textuellement l'étude que mon ministère a fait effectuer.

Des voix: Déposez-la.

M. McKnight: Je puis certes la déposer. Serez-vous satisfait?

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Ce sont les mêmes renseignements qui furent diffusés le soir de l'exposé budgétaire. Je suis sûr que le député en a pris connaissance. Cependant, s'il souhaite en avoir de nouveau le texte, je le lui communiquerai volontiers.

D'après le député, nous devrions continuer de faire davantage avec moins de ressources. Il sait que c'est impossible. Il en coûterait 331 millions de dollars simplement pour remettre à neuf les moteurs des avions de repérage qui proviennent de notre dernier porte-avion, le Bonaventure. Ces avions sont vieux de 30 ans.

Parce que nous sommes contraints de faire des économies, il nous demande de les remplacer. Je vais discuter de la chose avec mes collègues pour voir ce que nous pourrions faire. Cependant, le député doit comprendre que nous ne pouvons faire davantage avec moins de ressources. En vertu du plan quinquennal actuel, mon ministère va disposer de 2,74 milliards de dollars de moins.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je pose ma dernière question supplémentaire.

Sauf erreur, le premier ministre se trouve aujourd'hui dans la région de l'Atlantique. Il rencontre à Halifax le seul premier ministre provincial conservateur des provinces de l'Atlantique.

Pourquoi ne rencontre-t-il pas le premier ministre Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard pour discuter avec lui de la crise de Summerside? C'est là qu'il devrait se trouver aujourd'hui, et non pas à Halifax!

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais simplement mettre les choses au point. Le député a donné à entendre que le premier ministre n'a pas eu d'entretiens récents avec d'autres premiers ministres des provinces de l'Atlantique. En fait, il a rencontré le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick alors qu'ils participaient tous les deux au sommet de la francophonie.

Le gouvernement du Canada, les ministres et les hauts fonctionnaires sont prêts à rencontrer les représentants de Summerside, y compris le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour discuter d'autres rôles que la base pourrait jouer. Cependant, la décision est claire et devrait être comprise comme telle. Nous avons pris la décision de fermer cette base. Nous n'avons pas l'intention de la modifier. Comme ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a dit, le défi à l'heure actuelle consiste à travailler ensemble pour trouver des solutions de remplacement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA JUSTICE DE L'AUSTRALIE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable sénateur Michael Tate, ministre de la Justice de l'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de fermer la base de CFB Summerside, nous, députés de l'île, ne cessons, mais en vain, de tenter de faire comprendre au gouvernement les répercussions socio-économiques catastrophiques que cette décision aura pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Aujourd'hui, des centaines d'habitants de l'île furieux et déçus ont marché sur la colline du Parlement, afin d'exprimer leur opposition à cette décision.

Le ministre va-t-il aujourd'hui agir de façon honorable et profiter de l'occasion pour annoncer que la base CFB Summerside va demeurer ouverte?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, une fois de plus, je dois signaler à la députée que je ne peux malheureusement pas lui faire plaisir aujourd'hui.

Je vais demander à la députée si elle-même et ses collègues d'en face seraient disposés à collaborer avec le gouvernement, afin de permettre à l'île de profiter d'importantes activités économiques et d'avantages à long terme, basés sur les besoins réels et non sur un faux concept selon lequel le ministère de la Défense nationale

a une responsabilité économique, alors qu'il lui incombe avant tout d'assurer la sécurité du pays.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, nous sommes certes disposés à collaborer avec le gouvernement. Cependant, nous souhaitons que cette base demeure ouverte.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le ministre. Il n'a jamais répondu jusqu'à maintenant à la question essentielle de l'équité.

Est-il juste de fermer la seule base des forces armées située sur l'Île-du-Prince-Édouard? Est-il équitable que l'Île-du-Prince-Édouard soit la seule province sans aucune base militaire?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce qui est juste, c'est que le gouvernement prenne des mesures par le biais de son budget, afin d'assurer le bien-être économique du pays. On a dû pour ce faire réduire le budget du ministère de la Défense.

La députée parle comme si l'Île-du-Prince-Édouard, avec sa petite taille, était isolée du Canada sur le plan militaire. Elle sait fort bien qu'il n'en est rien. L'île n'est pas aussi isolée que certaines régions de la Saskatchewan ou encore des Territoires du Nord-Ouest, comme elle peut le demander à son collègue assis à sa droite. Elle n'est pas aussi isolée que d'autres régions du pays sur le plan militaire ou, du même coup, sur le plan de la sécurité.

LA FERMETURE DE LA BASE DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Défense nationale.

Il s'est écoulé deux mois depuis que le gouvernement a annoncé son intention de fermer la BFC Portage. Pendant ce temps, le ministre a entendu de nombreux arguments percutants en faveur du maintien de la base et de son utilisation à d'autres fins. Toutefois, le ministre n'a pas dévoilé de plan d'exécution ni même visité Portage-la-Prairie.

Le ministre mettra-t-il fin à l'incertitude aujourd'hui en annonçant les décisions pouvant avoir été prises ces dernières semaines en ce qui concerne l'avenir de la BFC Portage?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse à l'occasion au bien-être des habitants de Portage-la-Prairie. Toutefois, le député qui représente Portage-la-Prairie a proposé plusieurs solutions de rechange qu'il explore en collaboration avec le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Le soir du budget, nous avons annoncé que, après 1992, après avoir reçu des propositions et pris une décision relative à l'entraînement au vol qui se fait actuellement à la BFC Portage et qui pourrait se faire, indépendamment des forces canadiennes, en collaboration avec le secteur privé, nous ferons connaître notre décision relative à la fermeture de la BFC Portage.

Je ne peux rien annoncer tant que je n'ai pas ces renseignements que je dois recevoir en 1992.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INITIATION AU PILOTAGE D'HÉLICOPTÈRE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je pense que nous voulons entendre un compte rendu détaillé du ministre et non du député de Portage—Interlake.

Ma question s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale.

L'initiation au pilotage d'hélicoptère est l'une des principales activités de la BFC Portage. On a décidé de faire de la BFC Portage une base d'initiation au pilotage d'hélicoptère pour des raisons logistiques, le climat, la topographie, les grands espaces. On a même de bonnes raisons de croire que la BFC Portage est la seule base de l'Ouest canadien qui puisse servir de centre d'initiation au pilotage d'hélicoptère.

La fermeture de la BFC Portage se soldera-t-elle par la disparition de l'initiation au pilotage d'hélicoptère dans l'Ouest canadien?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne veux pas attirer l'attention du député sur des mesures prises dans le passé. Toutefois, la fermeture de Gimli et de Rivers, qui étaient toutes deux capables de continuer à faire fonction de centre d'initiation, a été jugée acceptable à des gouvernements précédents à cause de l'absence de besoin militaire à cette époque-là.

Je peux assurer au député que Portage La Prairie n'est pas le seul endroit au Canada qui convienne à l'initiation au pilotage d'hélicoptère. Je lui suggère de s'entretenir avec le député de Kamloops et d'autres députés de la

Colombie-Britannique, et avec des députés d'autres parties de l'Ouest canadien. L'initiation au pilotage d'hélicoptère peut se donner à bien des endroits.

* * *

VIA RAIL

LE CORRIDOR WINDSOR-QUÉBEC

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce matin, le ministre a rejeté la demande que lui ont présentée les maires des villes et localités situées le long du corridor Windsor-Québec, visant à conserver le niveau actuel du service offert aux voyageurs des chemins de fer.

• (1440)

Étant donné que VIA Rail réussit, même si elle utilise un vieil équipement dispendieux, à tirer du service-passagers qu'elle offre le long de ce corridor des recettes représentant entre 67 et 74 p. 100 des frais qu'elle encourt, quand on sait que Amtrak aux États-Unis ne parvient qu'à couvrir 69 p. 100 des frais de tout son réseau, le ministre est-il disposé à retourner au Cabinet pour demander à ses collègues les fonds nécessaires afin que VIA poursuive ses activités et acquière de nouvelles pièces d'équipement qui lui permettraient d'enregistrer des profits?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député connaît déjà ma réponse. Je ne sais pas ce qu'on a pu lui dire, mais les maires ont présenté ce matin quelques demandes relatives au statu quo et surtout en matière de consultations. J'ai précisé que je prendrai à ce sujet une décision qui sera communiquée aux maires de ces localités.

Le député sait fort bien que je ne prendrai aucune décision avant que VIA Rail ne présente son plan d'entreprise qui comprendra certaines propositions. Je ne me prononcerai pas sur les services offerts dans ce corridor sans tenir compte des autres services offerts partout au pays. Je ne peux pas prendre de décision au sujet des services entre Windsor et Québec sans penser aux autres localités du Canada.

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre a pris une bonne décision en choisissant de protéger les neuf circuits uniquement desservis par VIA Rail.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, si le ministre le voulait, il pourrait décider de protéger le corridor à cause de l'impact sur l'environnement, sur l'encombrement de l'aéroport Pearson et sur les routes de l'Ontario et du Québec.

Est-il prêt à prendre cet engagement dès maintenant afin de protéger au moins cette région très populeuse du pays, pendant que nous continuons notre lutte pour le reste?

L'hon Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère que mon collègue ne compare pas la ligne Winnipeg-Churchill à celle de Toronto.

M. Angus: L'une et l'autre sont nécessaires.

M. Bouchard (Roberval): La liaison Toronto-Montréal n'est pas desservi par les mêmes modes de transport que celle entre Winnipeg et Churchill. Bien sûr, nous avons gardé neuf lignes là où il n'y a pas d'autre mode de transport. Il le sait très bien.

La décision relative au corridor sera prise en fonction des propositions de VIA Rail. Cette société d'État doit établir son propre plan d'entreprise. Encore une fois, les décisions seront prises en temps opportun, Je n'ai pas plus d'argent qu'il y a deux mois. Nous prendrons une décision en tenant compte de notre capacité de payer.

* * *

L'HABITATION

LES PROGRAMMES D'AIDE À LA RESTAURATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation).

Tout le monde connaît l'importance de nos programmes d'aide à la restauration dans l'ensemble du pays et plus particulièrement au Québec.

J'aimerais demander au minsitre d'État (Habitation) s'il a l'intenton d'accentuer encore son aide dans le volet locatif des programmes de logement social.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai rencontré le ministre de l'Habitation du Québec, M. Paradis, le maire de Québec, M. Pelletier, et le maire de Montréal, M. Doré. J'espère former un comité tripartite, fédéral, provincial et municipal, qui trouvera des solutions aux problèmes soulevés par l'honorable député.

Je désire également collaborer avec l'honoroble député et d'autres députés du Québec afin d'en arriver à une solution à ces problèmes.

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE CORRIDOR WINDSOR-QUÉBEC—LA POSITION DES MAIRES

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, je voudrais parler à nouveau de l'appel sans précédent lancé par les maires des grandes villes situées dans le corridor Windsor-Québec au ministre et au gouvernement pour qu'ils y maintiennent le service de VIA Rail.

Pourquoi le ministre n'est-il pas d'accord avec ce que les maires disent dans leur mémoire, à savoir que plus de dix millions de personnes ont accès à ce service et que le développement économique du Canada dépend en partie des liaisons ferroviaires dans ce corridor? Si le ministre et le gouvernement tiennent vraiment à faciliter le développement économique du Canada, pourquoi ne lèvent-ils pas aujourd'hui même l'incertitude et ne s'engagent-ils pas à maintenir le service de VIA dans ce corridor?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas la même conception de la gestion que le député de Windsor.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Quand nous voyons la dette dont nous avons hérité du Parti libéral, nous savons très bien que les libéraux sont prêts à consacrer 25 p. 100 du budget total de Transports Canada à un service qui n'est utilisé que par 3 p. 100 des voyageurs. C'est ainsi que l'économie a été gérée sous les libéraux. Cela ne m'intéresse pas, merci beaucoup.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avec sa réponse, le ministre a donné une gifle aux maires et à la population des six grandes villes dans le corridor entre Windsor et la ville de Québec.

[*Français*]

LES CONSÉQUENCES POUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, pourquoi le ministre ignore-t-il un passage très important du mémoire des maires, celui où ils disent que le service actuel dans ce corridor ne peut pas être interrompu parce que «Cela aurait des conséquences catastrophiques pour l'économie de la région et pour la compétitivité des villes situées dans ce corridor». Pourquoi le ministre et le gouvernement s'en fichent-ils? Promettez tout de suite de maintenir ce service.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, qui a dit aujourd'hui que le service sera interrompu entre Windsor et Québec? J'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre que nous attendrons les propositions de VIA Rail. Le député a déjà pris une décision sans avoir consulté la société d'État, selon la belle habitude des libéraux. La société d'État fera des propositions, c'est une chose qu'il devra admettre. Les maires l'ont compris ce matin. Il devrait leur parler à nouveau.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME S'ADRESSANT AUX INVESTISSEURS—LES PERMIS MINISTÉRIELS SPÉCIAUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les médias ont rapporté aujourd'hui que plus d'une centaire de permis ministériels d'entrée au Canada ont été délivrés au nom de personnes prêtes à investir plus de 150 000$ en vertu d'un programme s'adressant aux investisseurs qui n'est pas encore officiellement en oeuvre.

Pourquoi le gouvernement a-t-il annoncé ce programme en avril 1988, sachant qu'il amènerait des demandes et créerait certaines attentes, mais n'a pas encore adopté de règles? Pourquoi le gouvernement délivre-t-il des permis en vertu de ce programme alors que la Chambre n'a encore investi personne du pouvoir législatif nécessaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois qu'il importe de souligner que depuis l'annonce du programme, des discussions ont eu lieu avec quelques provinces. Des lignes directrices ont clairement été mises en oeuvre. Je crois qu'elles sont bien comprises par les personnes qui s'occupent directement des formalités concernant les investissements. La réglementation suivra.

M. Marchi: Seul le gouvernement conservateur peut ainsi mettre la charrue devant les boeufs.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Elle sait que les permis ministériels doivent servir pour des motifs humanitaires, pour aider les personnes dans

des situations désespérées dont la vie est en danger. Pourquoi le gouvernement abuse-t-il de ces permis en permettant à des investisseurs d'acheter purement et simplement leur entrée au Canada?

Pourquoi accorder des privilèges spéciaux à quelques riches élus alors que la ministre s'est montrée intraitable envers, par exemple, des familles dont les enfants étaient atteints du syndrome de Down?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rappelle au député, qui le sait d'ailleurs parfaitement bien, que le gouvernement conservateur utilise les permis ministériels pour bien d'autres raisons.

• (1450)

Notre gouvernement a élargi la définition de catérogie de la famille. Notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour aider les citoyens chinois au Canada devant les événements qui font rage dans leur pays et notre gouvernement a accepté un plus grand nombre de réfugiés que tout autre gouvernement avant lui. Je crois que la question du député tombe un peu à plat.

* * *

LES PÊCHES

LES STOCKS DE MORUE DU NORD

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Récemment, le gouvernement a annoncé la création d'un comité spécial du Cabinet chargé d'examiner les répercussions éventuelles des réductions possibles des stocks de morue du Nord.

Comme les Néo-Écossais font déjà face à de graves difficultés à la suite de la diminution prouvée des stocks de poisson de fond dans la région de Scotia-Fundy, le ministre peut-il assurer à la population de la Nouvelle-Écosse, notamment à celle de la côte sud, que le comité spécial examinera également nos besoins et nos problèmes, auxquels il faut répondre de toute urgence? Le comité déposera-t-il des recommandations de mesures spéciales pour faire face à la fois aux problèmes actuels et aux problèmes éventuels dans les régions côtières des Maritimes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député non seulement de sa question, mais également des démarches qu'il a faites activement auprès de moi et d'autres ministériels à l'égard du problème très particulier et très grave que pose la pêche du poisson de fond en Nouvelle-Écosse.

Je peux assurer au député que le comité spécial qu'on m'a demandé de présider se penchera sur cette question. Nous examinerons si les programmes actuels s'attaquent efficacement aux répercussions de ce problème sur les localités et sur les moyens de subsistance de la côte sud. Si besoin est, nous envisagerons de mettre d'autres programmes sur pied.

Je demande au député de continuer de faire activement des démarches, car elles nous ont été très utiles.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme il le sait, le premier ministre a approuvé les conclusions de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement devant les Nations Unies. Le ministre de l'Environnement exprime presque quotidiennement son appui à la notion de développement durable et affirme que c'est la plus grande priorité du Cabinet.

Pourtant, en dépit de toutes ces belles paroles, 72 p. 100 des Canadiens qui ont répondu à un sondage Gallup ce mois-ci croient que les dangers de la pollution sont graves. Notre parti a proposé qu'au moins 1 p. 100 du budget national soit versé à des organisations populaires afin qu'elles mettent en application la notion de développement durable. Le ministre ne croit-il pas qu'une proportion de 1 p. 100 du budget national du Canada devrait être utilisée à cette fin durant la période de crise que nous traversons?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous étions tous très heureux de lire dans les journaux ce matin que 97 p. 100 des Canadiens sont conscients de la gravité des problèmes environnementaux. Cela confirme que le gouvernement a bien fait en prenant un engagement ferme à l'égard du développement durable. Nous respecterons cet engagement.

Nous savons que les organisations n'ont pas le niveau de financement qu'elles attendaient. J'ai rencontré leurs représentants ce matin. Je crois qu'il nous faudra élaborer une politique pour régler cette question.

Questions orales

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU CANADIEN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le 8 juin, le ministre de l'Environnement disait ceci à la Chambre:

> Nous avons tous fait trop de discours. . . sur l'environnement. C'est de l'action qu'il faut maintenant!

Nous sommes bien d'accord là-dessus. Comme le ministre le sait, le réseau des gens qui se préoccupent de l'environnement compte quelque 1 800 groupes nationaux et le gouvernement du Canada leur accorde environ 84$ par groupe et par an, c'est-à-dire un trois cent soixantième de ce qu'il accorde au sport amateur. Cet argent est destiné à les aider à faire de la recherche et à renseigner le public au sujet de questions environnementales.

Le ministre pense-t-il vraiment que 84 dollars par groupe et par an suffisent pour s'occuper de la crise de l'environnement, au Canada et dans le monde en général?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est vrai que trop de gens font de grands discours sur l'environnement. La différence entre nos collègues d'en face et nous, c'est que nous agissons.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Rien que la semaine dernière, nous avons annoncé la création de deux programmes: un de 110 millions l'an dernier pour le plan d'action concernant la voie maritime du Saint-Laurent, et l'autre de 50 millions en collaboration. Voilà des mesures concrètes.

Nous prendrons d'autres mesures à l'automne. Nous avons présenté à la Chambre un important projet de loi et nous demanderons à tout le monde de collaborer à l'adoption d'une véritable loi sur l'évaluation de l'environnement.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LE RAPPORT DE STATISTIQUE CANADA – LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. En octobre dernier, le premier ministre aurait dit que l'Accord de libre-échange créera plus d'emplois et amènera plus d'argent dans les poches des Canadiens. Pourtant, le rapport de Statistique Canada que nous avons devant nous maintenant démontre exactement le contraire.

En fait, nos exportations vers les États-Unis ne cessent de diminuer tandis que nos importations des États-Unis augmentent constamment. Le ministre admet-il maintenant que le premier ministre s'est trompé, que l'Accord de libre-échange signifie moins d'emplois pour les Canadiens et moins d'argent dans leurs poches?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pourrais répondre tout de suite que ce n'est absolument pas le cas, mais je tiens à donner au député une réponse un petit peu plus développée.

Je lui rappellerai notamment l'opinion du Forum sur l'économie mondiale, qui vient tout juste de se réunir au Canada, et de son fondateur M. Schwab qui a déclaré que seul le Japon avait fait mieux dernièrement que le Canada en ce qui concerne le taux de croissance économique. Voici ce que M. Schwab a dit:

> Dans son dernier rapport, le Forum a classé le Canada au quatrième rang parmi les pays les plus concurrentiels du monde.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Voici ce qu'a déclaré également l'économiste Pierre Fortin:

> La signature de l'Accord de libre-échange. . . est la plus grande réalisation économique du Canada au cours de la présente décennie.

M. le Président: Le député de Winnipeg-Sud-Centre a la parole.

M. Crosbie: Ce n'est pas tout, monsieur le Président.

L'IMPACT SUR LA BALANCE COMMERCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en présentant toutes mes excuses à M. Klaus Schwab et au Forum sur l'économie mondiale, je parle d'un rapport du gouvernement lui-même, le rapport de Statistique Canada qui fait remarquer que notre balance commerciale a atteint son niveau le plus bas en presque huit ans. En fait, nous sommes presque sur le point d'avoir un déficit extérieur, une balance commerciale déficitaire, ce que nous n'avons pas connu depuis 15 ans, et tout cela à cause des accords désastreux signés par le gouvernement.

Nous voulons savoir ce que celui-ci va faire à propos de cette détérioration du commerce. Va-t-il prendre des mesures à propos des fermetures dans l'industrie du bois d'oeuvre et du départ au Mexique de l'industrie des pièces d'automobile? Va-il arrêter de publier des communiqués de presse de M. Schwab et intervenir au nom de l'entreprise canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous venons encore de voir exploiter l'histoire du moineau qui tombe.

Monte Kwinter qui est le ministre de l'Industrie en Ontario. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . .a déclaré aujourd'hui:

> . . .son gouvernement n'a pas déterminé qu'une seule usine a fermé à cause de l'assaut des entreprises américaines dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Enfin on peut donner toutes sortes de raisons pour expliquer l'actuel excédent de la balance commerciale, notamment le fait que la valeur du dollar canadien a énormément augmenté depuis 1984, époque où a pris fin la désastreuse gestion économique du député d'en face. C'est une des raisons de cette situation.

Les importations d'aéronefs ont beaucoup augmenté. Il y a eu une hausse du prix du pétrole brut. Nos exportations de blé ont actuellement baissé provisoirement. Je pourrais prendre ce monsieur à part et lui expliquer toutes ces questions, mais je peux lui asssurer que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a absolument rien à voir avec la situation actuelle.

* * *

VIA RAIL

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier a nommé à la tête de VIA Rail le président et directeur général du Canadien National, une société qui estampe VIA Rail depuis que cette dernière existe.

Voilà qui crée un conflit d'intérêts, car chaque fois que M. Lawless supprime une liaison assurée par VIA, cela renforce la thèse du CN qui souhaite voir disparaître entièrement cette société ferroviaire. Pourquoi le ministre a-t-il nommé M. Lawless à la tête de VIA Rail alors qu'il savait que cela devait sûrement entraîner la fin du service de transport de voyageurs par train entre Sydney et Halifax, laquelle entraînera presque définitivement l'abandon de tout service ferroviaire dans l'est de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le président de VIA Rail, M. Ron Lawless, a comparu la semaine dernière devant le Comité des transports. Je crois, et je l'ai dit, que M. Lawless a répondu de façon satisfaisante à cette question soulevée par ceux qui redoutent un tel conflit d'intérêts. Je crois que M. Lawless accomplit un travail remarquable dans le domaine du transport ferroviaire au Canada. Il a pour mission de réussir avec les niveaux de subvention que nous lui avons donnés. Je crois que nous n'avons malheureusement pas les moyens de continuer à renflouer, comme le parti du député l'a malheureusement fait durant de nombreuses années entre 1977 et 1984, une société ferroviaire qui ne réussit pas à attirer davantage de voyageurs. C'est pourquoi je crois que la décision qu'on prendra sera la meilleure, même pour l'est du pays et la région de l'Atlantique.

• (1500)

LES PROPOSITIONS DE VIA RAIL QU'ATTEND LE MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre sait que le fait de nommer M. Lawless président de Via Rail, c'est comme demander au renard combien de poules on devrait laisser dans le poulailler. Pourquoi n'admet-il pas qu'il veut que le service de Via soit supprimé entre Sydney et Halifax et les lignes de chemin de fer abandonnées dans l'est de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, pour le moment, le ministre ne veut rien du tout au sujet de Via Rail, il veut seulement obtenir de la société un rapport qui lui proposera des options. Si l'une de ces options consiste à garder ouverte la route entre Sydney et Halifax, j'en serai heureux. Je dois, cependant, attendre qu'on me les propose.

* * *

LE LOGEMENT

LES FONDS GARANTIS PAR LA SCHL POUR LE PROJET PRINCE-CHARLES POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Habitation et concerne l'ffaire Patricia Starr et l'utilisation de fonds garantis par la SCHL pour le projet Prince-Charles pour personnes âgées, à Toronto.

Une institution financière n'accorde normalement pas des fonds de la SCHL à un projet tant que la SCHL n'a pas donné son autorisation, compte tenu de dépenses spécifiques étayées par des pièces justificatives et des contrats signés. Les contrats et reçus en question doivent

être soumis à la SCHL et autorisés séparément pour chaque projet.

Le ministre peut-il nous dire si l'on a procédé de cette façon dans le cas du projet Prince-Charles et sinon, pourquoi?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, l'affaire dont parle le député est un projet clés en main intéressant la société Tridel et l'organisme de charité pour un programme de logement sans but lucratif. Dans l'affaire en question, le financement a été avancé conformément aux pratiques habituelles de la SCHL. Si je ne m'abuse, les fonds utilisés sont des fonds qui ont été remboursés à l'organisme de charité en tant que remise de la taxe de vente. Si j'ai bien compris, ce sont ces fonds qui ont été utilisés dans ce cas-là.

LES FRAIS IMPUTÉS AUX FONDS DE LA SCHL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre chargé de l'Habitation qu'une partie des fonds en question est en fait allée à des frais de consultation garantis par la SCHL. Ce scandale remonte à un mois. Le ministre n'a-t-il pas découvert quelles pièces justificatives et quels contrats ont été soumis à la SCHL au sujet de ce projet et de Patricia Starr?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, c'est très certainement le cas. Tous ces faits sont bien connus de la SCHL et, en fait, une demande a été présentée pour que les fonds qui ont été dépensés mal à propos soient remboursés.

Je regrette que le député n'ait pu poser une question à la Chambre depuis six semaines environ. Des députés ministériels ont évidemment posé des questions au sujet de l'habitation et je me réjouis de voir enfin. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'appel de l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député de MacKenzie (M. Althouse) avait la parole. Il lui reste huit minutes, plus dix de questions et observations.

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, quand la séance a été interrompue pour la pause du déjeuner, j'indiquais des solutions de rechange grâce auxquelles le gouvernement pourrait combler le déficit qui le préoccupe tant en ce moment. J'ai indiqué quelques mesures fiscales qui auraient je pense le double avantage de fournir des fonds pour réduire le déficit et de lutter contre l'inflation. Je voudrais poursuivre en indiquant dans les quelques minutes qui me restent qu'il y a des solutions de rechange. Je voudrais à souligner qu'il y a d'autres formules grâce auxquelles le gouvernement pourrait se procurer des ressources et réduire le déficit. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé de savoir où il prend son argent.

Examinons l'évolution à long terme de la fiscalité du point de vue du pourcentage des recettes fiscales fourni respectivement par les particuliers et les sociétés. Nous savons qu'en 1950 les particuliers et les sociétés étaient à peu près à égalité fournissant ensemble 75 p. 100 environ des recettes fédérales. Environ 75 p. 100 des recettes du gouvernement provenaient de l'impôt sur le revenu, une moitié des sociétés, l'autre moitié des particuliers.

En 1988, l'impôt des particuliers était passé de 35 à 47 p. 100 de toutes les taxes et recettes du gouvernement, alors que l'impôt des sociétés avait baissé d'environ 40 à près de 9 p. 100 des dépenses publiques. Autrement dit, les sociétés avaient réussi à diminuer considérablement leur part relative du coût des opérations du gouverne-

ment, soit à moins du cinquième de la part collective de tous les particuliers. En chiffres de 1988, si la part des sociétés avait été égale à celle des particuliers, le gouvernement canadien aurait déclaré un surplus budgétaire de 18,5 milliards au lieu d'un déficit de quelque 30 milliards de dollars.

L'écart est frappant et, si le gouvernement voulait vraiment réduire le déficit, d'après moi il devrait d'abord rétablir l'équilibre entre les impôts des sociétés et ceux des particuliers et des petites entreprises.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai signalé certains des problèmes qu'engendre cette sorte de politique fiscale. Le gouvernement a décidé de présenter un budget dans lequel il impose plus de taxes aux particuliers. Au début de 1990, il va imposer une nouvelle taxe de vente qui va certainement coûter cher aux contribuables, contrairement à ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a prétendu il y a quelques mois: d'après les fonctionnaires du ministère des Finances, cette taxe va soutirer 3 milliards de dollars de plus des goussets des particuliers.

À mon avis, cette décision sera inflationniste, quelle que soit la définition qu'on donne à pression inflationniste. Le gouvernement demande à la population de payer encore plus pour les services et créera ainsi un climat inflationniste. Le gouvernement impose à la Banque du Canada une politique qui vise à maintenir le dollar canadien à un niveau élevé en gardant les taux d'intérêt élevés et en attirant des investisseurs au Canada, politique qui, à bien des points de vue, va à l'encontre du but recherché.

On a appris aujourd'hui pendant la période des questions que le pays devrait bientôt afficher son premier déficit commercial en plus de cinquante ans, simplement parce que nous avons fait grimper le dollar canadien, de près de 70 cents à un peu plus de 80 cents. Le gouvernement a dû pour cela augmenter à plusieurs reprises l'intérêt que nous devons payer.

Les exploitants de petites entreprises, les agriculteurs et les propriétaires de ma circonscription font face à des taux d'intérêt sans cesse croissants. On a observé une augmentation de plus de 3 points de pourcentage depuis un an.

• (1510)

Lorsque nous produisons des biens et des services destinés à l'exportation, qu'il s'agisse de céréales, de biens de l'industrie légère de fabrication ou de produits du bois, le prix, en devises américaines, que nous en retirons, que nous les vendions aux États-Unis, à l'Asie ou aux pays d'Europe, soit la valeur du produit sur notre marché, a diminué. Même si de nos jours nous vendons notre produit 82 ou 83 cents, la somme qu'il nous reste est de beaucoup inférieure au profit que nous enregistrions à l'époque où le produit se vendait 67 cents. La valeur de nos produits a baissé de 15 à 18 p. 100 du simple fait que le gouvernement a adopté comme politique de maintenir la valeur du dollar à un niveau élevé en imposant des taux d'intérêt élevés.

Si le gouvernement veut vraiment réduire l'inflation et le déficit, une politique de taux d'intérêt peu élevés accompagnés d'un dollar un peu moins fort seraient utiles. Le coût du service de la dette qui se situe entre 320 et 350 milliards de dollars, diminuerait si nous laissions les taux d'intérêt baisser. Les gains que les exportateurs du pays réaliseraient augmenteraient. Ces fonds supplémentaires pourraient permettre de créer de nouvelles activités économiques. Le gouvernement a préféré augmenter les impôts et de réduire des services dont les Canadiens ont pourtant grandement besoin.

C'est particulièrement difficile pour les circonscriptions situées à l'extérieur des grandes régions métropolitaines, par exemple Mackenzie, en Saskatchewan, que je représente. Dans ce budget, le gouvernement s'engage à réduire de 90 à 100 millions de dollars par an sa contribution au programme d'assurance-récoltes. C'est donc dire que les agriculteurs et les gouvernements provinciaux vont devoir combler la différence. Et vu la tendance récente des gouvernements provinciaux, je prédis que ce sont surtout les agriculteurs qui en écoperont.

Dans ce budget, on annonce aussi la fin de tous les programmes de remise en état des embranchements. Le dernier petit embranchement devant être construit dans l'Ouest canadien est en cours de réalisation dans ma ville natale. Il s'étendra sur 13 ou 14 milles. Après, il n'y aura plus d'argent. Qu'est-ce que ça veut dire? De même le CN, auquel le CP emboîtera le pas bientôt, semble-t-il, a annoncé qu'il réduira de moitié son effectif préposé aux voies. Ceux qui ont moins de 12 ou 13 ans d'ancienneté seront probablement mis à pied et se retrouveront sans travail. Les embranchements ont été remis en état ou abandonnés. Ceux qui ont été remis en état, tous au cours des dix dernières années, ne seront entretenus que jusqu'à la fin du siècle. Les sociétés ont froidement décidé de mettre à pied la moitié des équipes d'entretien et de laisser le service se détériorer étant donné qu'elles vont cesser sous peu de desservir bon nombre de ces localités. D'ici à dix ans, elles peuvent les abandonner. Il en est

ainsi parce que le gouvernement a mis fin à ces programmes.

Le dernier budget met fin aux avances en espèces sans intérêts dont peuvent bénéficier les agriculteurs depuis environ 15 ans. La Société du crédit agricole n'offrira plus de prêts basés sur les prix des produits agricoles, prêts au moyen desquels elle partageait le risque d'une baisse de ces prix. Le gouvernement parle beaucoup de risques, mais il n'est pas disposé à partager ceux qu'il fait courir aux agriculteurs canadiens.

Le budget met fin au Programme spécial d'exportation de produits laitiers. Il met fin aux taux «jusqu'à et à l'est de ce point-là» de transport des grains et de la farine, qui permettent à Halifax, à Québec et aux ports qui restent ouverts pendant l'hiver de participer au commerce des céréales pendant que la voie maritime est gelée. La disparition de ces taux réduit les chances d'exportation et menace les emplois dans ces ports.

Bref, le gouvernement supprime bien des programmes qui, à mon avis, sont nécessaires à la bonne santé des régions, préférant laisser celles-ci à la merci des vents froids de la rationalisation économique. Si encore le gouvernement s'en tenait là, mais non. Il accélère cette rationalisation en jouant sur le taux d'escompte et le dollar et en déréglementant les transports et d'autres services qui pourraient maintenir l'activité économique de ces régions. Il fait tout pour les forcer à fermer boutique. Je ne vois pas comment le pays peut continuer sous l'empire d'une politique pareille.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit. La députée d'Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est tout à fait opportun, en cette journée où les maires des villes du couloir Québec-Windsor sont à Ottawa, de parler des compressions catastrophiques que le gouvernement inflige à VIA Rail et des questions environnementales, comme le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt nous en donne l'occasion. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter des millions de dollars mais par ailleurs il prétend manquer d'argent pour maintenir les services essentiels.

Un chroniqueur signale aujourd'hui un fait intéressant: un seul prêt sans intérêt a récemment été consenti à. . .

[*Français*]

. . .la corporation Lavalin, vaut l'équivalent de tous les fonds dans tout le pays du Canada, pour tous les travailleurs qui sont en chômage, soit à cause du libre-échange, soit à cause d'autre chose.

Monsieur le Président, c'est incroyable! Le gouvernement dit qu'il n'a pas un sou, qu'il est quasiment en faillite, mais quand vient le temps de donner un prêt sans intérêt à Lavalin, il en trouve. Mais quand vient le temps de payer pour VIA Rail, pour faire des liens entre les communautés, il n'a jamais l'argent.

[*Traduction*]

Le gouvernement trompe la population en prétendant qu'il n'a pas les moyens de maintenir le service ferroviaire. Quel est l'effet ultime de l'élimination du service ferroviaire? Dans notre région, le gouvernement dépense régulièrement des millions de dollars pour essayer de rendre plus fluide le trafic à l'aéroport international de Toronto. Sur le plan économique, c'est le désastre à cet aéroport. Mon collègue, le député de Gatineau—La Lièvre (M. Assad), a justement signalé à la Chambre la semaine dernière que les gens d'affaires et les organisateurs de congrès et de conférences ne veulent plus tenir de réunions à Toronto à cause de cette situation désastreuse, à l'aéroport.

Nous savons que le ministre des Transports (M. Bouchard), qui manque de courage, ne voudra pas reconnaître publiquement le grave problème de sécurité que nous avons dans le transport aérien. Il a entrepris une étude secrète sur les questions de sécurité qui sont à la base de certains problèmes éprouvés à Toronto. Je fais l'impossible pour éviter de passer par l'aéroport international de Toronto et l'une des solutions consiste à utiliser un service de train efficace.

C'est pure folie que de supprimer le service voyageurs de VIA Rail au moment même où le Canada se rend compte que la pollution est une bombe à retardement. On n'a qu'à songer aux émissions de gaz sulfureux et de monoxide de carbone provenant des automobiles et à l'avantage qu'il y aurait, pour la salubrité de l'air, d'utiliser à bon escient un service voyageurs. Compte tenu des observations de la commission Brundtland au sujet du développement durable, nous avons certainement l'obligation de préconiser les services de transport en commun. Il faut notamment utiliser efficacement les chemins de fer, mode de déplacement plus propre et plus efficace qui ne brûle pas les énormes quantités d'hydrocarbures

nécessaires pour propulser un seul avion à réaction sur une piste de l'aéroport international de Toronto.

Lorsque nous parlons d'argent et d'économies au Canada, n'oublions pas que le service voyageurs fait partie intégrante du développement des collectivités.

[*Français*]

Et je pense, monsieur le Président, qu'il y a d'autres questions qui touchent la décision du gouvernement de couper les liens entre les communautés.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas en train de prendre une décision à caractère purement économique. Il y va de la liaison vitale d'une île comme le Cap-Breton avec le reste du pays.

• (1520)

J'étais au Cap-Breton vendredi soir et j'y ai rencontré une jeune étudiante qui se rend à l'université par train. Elle m'a dit que, si ce service était supprimé, elle ne pourrait pas prendre l'avion, car elle ne peut se le permettre. Si elle fait le trajet par autocar, elle est obligée de passer une nuit à l'hôtel pour faire la correspondance. Le service ferroviaire assure de façon efficiente et efficace la liaison entre l'île et le continent et contribue à unifier le Canada. Ce n'est pas une simple question économique. Il s'agit en fait de savoir si le gouvernement croit qu'il devrait faire les investissements nécessaires pour relier les Canadiens les uns aux autres, d'un océan à l'autre.

Si sir John A. Macdonald au début des années 1860, s'était penché sur la question du CN, il aurait peut-être jugé ce projet insensé sur le plan économique. Il coûtait trop cher. Nous ne pouvions nous le permettre. Il aurait pu afficher le même pessimisme, le même défaitisme que les conservateurs. Mais sir John A. Macdonald était un visionnaire. Il voulait que, en dépit de toutes les forces économiques qui nous attiraient vers le sud, nous construisions un pays suivant l'axe est-ouest. Nous allions en payer le prix, c'est-à-dire que nous aurions par exemple un service postal qui ne serait pas là uniquement pour faire de l'argent. Avez-vous entendu le ministre responsable des Postes—je devrais dire le ministre des profits, car à peu près tout ce qu'il sait faire en ce moment, c'est se vanter de ses profits? Des milliers de Canadiens ont vu leurs liens avec le monde extérieur coupés par la fermeture des bureaux de poste ruraux, monsieur le Président. Pourtant, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre) et le gouvernment continuent de considérer la Société canadienne des postes comme une simple source de revenus. Les conservateurs ne semblent pas comprendre que les Canadiens ont d'autres préoccupations que l'argent.

Les bénéfices réalisés par Postes Canada ne me surprennent pas. Durant des audiences récemment tenues à Hamilton, on a signalé que le bureau de poste de Hamilton enfreint la loi en obligeant ses employés à faire des heures supplémentaires sans être payés. En fait, Postes Canada demande aux gens qui font une demande d'emploi de signer une formule stipulant qu'ils sont prêts à faire des heures supplémentaires sans rémunération. Cela va à l'encontre de la loi. N'importe quelle entreprise canadienne pourrait réaliser des bénéfices si elle faisait fi des droits fondamentaux des travailleurs en vertu du Code canadien du travail.

Nous avons également appris que Postes Canada falsifie régulièrement ses registres de feuilles de paie et ses registres de poste prioritaire pour démontrer qu'elle a livré une lettre à temps alors que ce n'est pas le cas. C'est une chose courante à la Société canadienne des postes. Par ailleurs, nous avons entendu dire qu'il arrivait souvent que, lorsqu'on assure un colis évalué à moins de 100$ et que le délai de livraison n'est pas respecté, on demande aux employés de détruire le contenu du colis et de prétendre qu'on l'a perdu. Postes Canada ne veut pas avouer qu'elle n'a pas respecté le délai de livraison. N'importe qui peut falsifier des registres, monsieur le Président. Il incombe toutefois au gouvernement d'adopter une politique axée sur certains instruments d'unité nationale afin de bâtir le Canada à l'est comme à l'ouest et de consolider la nation.

Un de ces instruments est VIA Rail et son service voyageurs. Dieu sait que lorsque les conservateurs siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils se sont attaqués à des ministres libéraux précédents qui voulaient modifier le service voyageurs dans des endroits comme Nakina. Je me le rappelle, car j'ai rédigé moi-même une lettre au nom des habitants de Nakina pour prier le CN de continuer de s'arrêter dans cette localité en particulier. Mais nous assistons maintenant à une tentative délibérée et malveillante de la part de M. Lawless—nom prédestiné, à mon avis—et du ministre des Transports (M. Bouchard) pour fermer VIA Rail. Ils ne veulent pas que le réseau fonctionne. Ils ne veulent pas que les Canadiens commencent à utiliser les services ferroviaires comme moyen de transport public de rechange plus propre, plus efficace et plus rentable. Ils préféreraient simplement fermer le

réseau. Ils ne tiennent pas compte de l'économie et du déficit. Prenez la route n'importe quel jour de la semaine entre Windsor et Québec.

Combien de centaines de milliers et de millions de dollars sont perdus parce que beaucoup de nos routes sont actuellement impraticables? Elles sont impraticables, car le volume de circulation entre Windsor et Québec est beaucoup plus grand que celui que permet le réseau. Prenons l'exemple d'un camionneur arrêté sur la route—disons la 401 allant en direction est en provenance de Toronto—pendant deux ou trois heures. Si nous multiplions les heures de camionnage perdues par les centaines de milliers de véhicules commerciaux qui voyagent par la route et qui font les frais d'un réseau surchargé, cela représente une perte sur le plan du produit national brut. C'est une perte d'argent pour l'économie. Mais le gouvernement fédéral, qui manque beaucoup de vision et qui est insensible aux questions écologiques, ne tient pas compte de ce qui se produira à long terme, lorsque ces centaines de milliers de voyageurs devront abandonner le train pour prendre la route ou l'avion.

Nous dépensons déjà des millions de dollars sans réussir à offrir un service aérien décent entre Ottawa et Toronto. Aussi, comment croyons-nous donc pouvoir absorber le nombre accru de voyageurs qui abandonneront le train pour prendre l'automobile, l'avion ou l'autocar? C'est impossible. C'est de la folie que de soutenir, comme le fait le gouvernement, que c'est uniquement affaire de résultat financier.

Il est caractéristique du gouvernement actuel qu'il se fiche complètement des régions et des localités canadiennes qui dépendent beaucoup de l'intervention du gouvernement fédéral. Nous avons pu le constater encore aujourd'hui par la réaction qu'a eue le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) lorsque les gens de Summerside ont franchi des milliers de kilomètres pour venir à leurs frais plaider leur cause à Ottawa; le ministre n'a même pas eu la courtoisie de répondre de façon satisfaisante à la question de savoir quelle recherche on avait faite avant d'en arriver à la décision de fermer la base des Forces canadiennes de Summerside. Dur, froid, cruel, insensible et sans coeur: autant de qualificatifs qui décrivent bien le gouvernement actuel et sa totale indifférence à l'égard des gens de Summerside dont le gagne-pain dépend beaucoup de la survie et du maintien de la base militaire de Summerside. Qu'a fait le gouvernement? Il leur a envoyé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall).

Je dois dire que je m'inquiète de plus en plus d'une certaine tendance chez le gouvernement. Quand il a une décision difficile à prendre ou une politique difficile à proposer, il envoie ses femmes députées ou ministres les justifier. Eh bien, nous, de ce côté-ci de la Chambre, trouvons déraisonnable qu'un gouvernement qui a promis de créer des centaines de milliers d'emplois soit en train de démanteler l'infrastructure même qui permet la survie de ces emplois dans ces localités. Que va dire la ministre de l'Emploi à un habitant de Summerside? Elle leur dit de collaborer avec elle à renforcer l'APECA. Nous avons vu ce que l'APECA a fait. Cette agence a construit une très belle route à côté de la propriété du ministre chargé d'elle et de la Nouvelle-Écosse, du ministre qui est chargé de faire des recommandations au sujet de l'APECA. Mais le gouvernement n'a certainement pas le pouvoir de remédier au coup fatal qui a été asséné à la BFC de Summerside.

À mon avis, ce n'est pas par hasard que cette mesure vindicative a été prise contre une province qui, par pure coïncidence, a voté libéral aux dernières élections. Il y a quatre sièges dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les habitants de cette province ne se sont pas laissés prendre aux belles promesses trompeuses du gouvernement et ils ont voté libéral. Si vous regardez ma propre ville d'Hamilton, monsieur le Président, nous avons eu le bon sens d'envoyer trois députés libéraux au Parlement. Le gouvernement se lance dans un plan qui a été très bien résumé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a fait pratiquement quelques jours après les élections une des déclarations les plus vraies émanant du gouvernement—et j'utilise ce mot délibérément—lorsqu'il a dit que la ville d'Ottawa et les circonscriptions qui avaient voté libéral seraient punies par le gouvernement parce qu'il n'oublieraient pas. Eh bien, nous sommes punis à Hamilton. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail existe depuis 10 ans. Le ministre du Travail (M. Corbeil) lui-même a reconnu que c'était un modèle non seulement pour le Canada mais pour le monde entier. C'est un modèle de collaboration entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Pourtant Ottawa a décrété que, dans les trois prochaines

années, le centre doit devenir autarcique ou on lui coupera tout financement.

• (1530)

Pour comprendre le mandat du centre, il faut se rendre compte qu'il fournit aux travailleurs d'un bout à l'autre du Canada des renseignements sur les produits chimiques, par exemple, sur les substances avec lesquelles ils peuvent travailler, qui sont potentiellement dangereuses s'ils les renversent, s'ils s'en frottent les yeux ou s'ils les touchent d'une manière dangereuse. Le centre leur permet d'appeler pour savoir de quels produits chimiques il s'agit et s'ils présentent ou non un danger dans le milieu de travail. Je crois que certaines compagnies mettent ces informations à la disposition de leurs employés, mais bon nombre préféreraient s'en abstenir. Ce service ne pourra pas survivre aux conservateurs qui ont pour principe de sabrer dans tout ce qui n'est pas rentable. Mais je trouve qu'il y a des choses plus importantes que la rentabilité dans le monde: la vie des travailleurs notamment.

Le Centre était en train d'accroître son champ d'activité pour pouvoir collaborer avec le Réseau canadien de l'environnement à la collecte de renseignements sur l'environnement. Les Canadiens manquent cruellement de renseignements sur ce qu'ils peuvent faire de plus, individuellement et internationalement, dans le domaine de l'écologie. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail, avec le réseau canadien de l'environnement, s'apprêtait à mettre au point un système qui aurait permis à n'importe qui, au Canada, de connaître les effets des chlorofluorocarbures notamment, simplement en composant un numéro de téléphone, et de savoir ce qu'il peut faire chez lui en matière de recyclage et de conservation. Voilà le genre de renseignements utiles qui pourraient sauver notre planète. C'est à ce genre de renseignements que songeait le Centre, mais comme il ne répond pas au sacro-saint principe de la rentabilité, les conservateurs vont le liquider. Ils démantèleront un organisme qui, depuis sa création il y a dix ans, attire des visiteurs parmi les particuliers et les organisations du monde entier.

Nous prétendons, de ce côté-ci de la Chambre, que la mission du gouvernement n'est pas simplement d'emprunter de l'argent. Qu'elle ne se limite pas non plus à lever des capitaux. Le mission du gouvernement est de créer un climat qui permette à notre pays de croître en force et de développer des liens entre ses différentes régions. Sir John A. Macdonald avait rêvé qu'un jour des trains relieraient l'est et l'ouest du Canada. Le gouvernement doit donc comprendre que VIA Rail n'a pas pour unique mission d'équilibrer ses comptes, qu'elle sert de lien dans notre pays.

Le service des postes n'existe pas pour faire de l'argent. Il n'est pas là pour que l'on spécule sur ses actions et ses obligations. C'est le rôle du secteur privé, des bourses de Toronto, Montréal ou Vancouver. Le rôle du gouvernement est de maintenir une base à partir de laquelle le secteur privé peut se développer, mais aussi qui protège les régions ou les particuliers défavorisés.

[*Français*]

Les sondages Gallup, la semaine dernière, démontraient que le parti conservateur est en faillite en ce qui concerne sa popularité dans toutes les régions, y compris le Québec, y compris les Maritimes, y compris l'Ouest. La raison pour cette statistique incroyable, c'est que le parti conservateur ne comprend pas que c'est le rôle du gouvernement de faire ce lien. Tout ce qu'il voit, monsieur le Président, ce sont les dollars.

[*Traduction*]

Le ministre responsable de Postes Canada était tout excité l'autre jour à la vue de tous ces dollars. Par contre, il n'a pas parlé de l'augmentation des coûts, du fait que les habitants de ma circonscription ne peuvent pas obtenir la livraison à domicile s'ils vivent dans de nouveaux lotissements; ils doivent se satisfaire des superboîtes. Il n'a pas mentionné que des bureaux de poste ruraux ont été supprimés et que des employés sont contraints de travailler illégalement. Il n'a pas dit que Postes Canada avait commencé à falsifier les registres de la paye, une activité illégale. Voilà le genre de choses dont le gouvernement devrait rendre compte. Mais non, tout ce que l'on voit c'est le ministre responsable s'exciter sur les bénéfices réalisés par la Société.

Le Parti libéral n'appuie pas la poursuite absolue du capitalisme, aux dépens des régions, comme le fait le gouvernement. Nous n'appuyons pas la recherche du profit par la fermeture de VIA Rail ou des bureaux de poste ruraux ou de toutes ces institutions qui liaient les régions du Canada. C'est pour cela que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Pourquoi devrions-nous donner des milliards au gouvernement alors que tout ce qui l'intéresse c'est aider ses amis et prendre toutes ces malheureuses décisions que nous avons vues ces cinq dernières années? Les députés

de la majorité sont des imposteurs, ils devraient être dénoncés et nous ne devrions pas adopter ce projet de loi.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Au début de son discours, elle a fait allusion à l'éventuelle disponibilité d'une somme de 800 millions de dollars pour financer un métro de surface à Bangkok. Ce projet est rendu possible à cause de l'intervention de la firme Lavalin et d'un consortium de constructeurs canadiens. Et le gouvernement n'a pas encore accepté de rendre les fonds disponibles. Il a été question, lors de négociations avec la SEE, que 39 p. 100 des fonds seraient disponibles sans intérêt, que 61 p. 100 des fonds porteraient des intérêts de 8 p. 100. Ce sont des conditions qui semblent être de coutume sur le marché mondial.

Est-ce que la députée voudrait empêcher que Lavalin et son groupe, son consortium canadien, qui sont capables de percer sur le marché de Bangkok, qui sont capables de construire des métros de surface... Est-ce que la députée voudrait dire à mon gouvernement: Nous n'allons pas appuyer les efforts des Canadiens, nous n'allons pas permettre à nos Canadiens d'avoir un rôle de leader au niveau de leur capacité de construire des métros de surface en Thaïlande, à New Delhi et à travers le monde? Est-ce que c'est cela? Veut-elle empêcher les Canadiens d'exporter? J'aimerais avoir des détails à ce sujet.

Mme Copps: Monsieur le Président, mais pas du tout. Mais c'est vous, le parti conservateur, qui donnez le gros de l'appui au système capitaliste.

Vous demandez aux Canadiens et aux Canadiennes, surtout aux vieillards, surtout aux mères de famille monoparentale, vous demandez aux citoyens de l'Ile du Prince-Édouard de faire des sacrifices, et vous dites que vous n'avez pas suffisamment d'argent!

Est-ce que vous comprenez que le rôle du gouvernement, c'est de faire des choix? Et si j'étais au gouvernement et que j'avais à faire des choix entre donner un prêt sans intérêt à la compagnie Lavalin ou de donner de l'appui aux 1 000 ouvriers qui sont sans emploi, qui sont en chômage à cause de la politique de ce gouvernement, j'aurais préféré donner les fonds et le support aux familles monoparentales, aux chômeurs, aux personnes qui ont besoin de VIA Rail. C'est une bonne proposition d'aller faire des travaux, des projets à Bangkok, c'est très bien. Mais si vous embrassez vraiment le système capitaliste, pourquoi est-ce le gouvernement qui doit payer et pourquoi pas la compagnie Lavalin? Si on veut faire des choix et qu'on demande aux Canadiens de faire des sacrifices, pourquoi ne demande-t-on pas aux compagnies de faire les sacrifices et, si c'est une bonne idée, qu'ils paient.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) et certains autres membres du Cabinet aujourd'hui, je me demande si la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pourrait essayer d'expliquer ce que nous avons entendu cet après-midi. Il me semble que le ministre de la Défense nationale a dit qu'il n'y avait rien à protéger à l'Île-du-Prince-Édouard. Essayait-il de dire aux Canadiens que l'île ne valait pas la peine d'être protégée, ou essayait-il de leur dire que personne n'attaquerait l'île de toute façon parce que personne ne la voudrait?

Mme Copps: Monsieur le Président, à mon avis, le ministre n'a fait que prouver son ignorance totale de la vie des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et montrer qu'il ne se préoccupe vraiment pas de cette province. La question à laquelle le ministre n'a jamais fait allusion est celle de la surveillance aérienne des eaux de l'est. Il est évident que nous sommes envahis de toutes parts par des bateaux étrangers qui viennent faire de la surpêche chez nous et qui violent notre zone économique de 200 milles au large des côtes du Canada atlantique. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard le savent mieux que quiconque. Le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) se moque éperdument de tout cela. Il a déclaré, et je crois qu'il a déjà fait cette remarque à la Chambre, qu'il ne s'occupait pas de projets de développement régional, ou quelque chose du genre. C'est sa perception de l'Île-du-Prince-Édouard. Les remarques sarcastiques que le ministre a faites au sujet de premier ministre de cette province découlent en grande partie du fait qu'ils ne partagent pas la même philosophie politique. C'est pour cette raison que les mesures prises par le gouvernement sont empreintes d'un esprit de vengeance. Elles visent en particulier les habitants des régions qui ont vu clair dans le jeu du gouvernement conservateur. La fraude est maintenant devenue évidente à tout le monde, et les députés qui ont noté les sondages en savent quelque chose.

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Renfrew a la parole pour poser des questions ou faire des commentaires.

M. Hopkins: Comme la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) s'intéresse vivement à la Société canadienne des postes, j'aimerais lui poser une question au sujet de ce que la Société appelle un surplus. La députée partage-t-elle mon avis, soit que le surplus dont Postes Canada parle n'est rien d'autre que de l'argent inutilisé parce que la Société a mal servi les Canadiens, sans parler du fait qu'elle a mis fin à des services quasiment essentiels dans les régions rurales et qu'elle n'a rien fait de neuf dans les régions urbaines?

Pourquoi une société d'État essayerait-elle d'être rentable quand le gouvernement s'approprie tout surplus à ses propres fins? Quel encouragement le gouvernement donne-t-il aux sociétés d'État?

Mme Copps: C'est un véritable tour de passe-passe. Cela me fait penser au ministre des Finances (M. Wilson): chaque fois que nous lui posons une question à la Chambre au sujet des gens que la politique du gouvernement devrait viser à défendre, les plus démunis, il rétorque que le gouvernement a radié les noms de 800 000 Canadiens du rôle d'imposition l'an dernier. Mais le ministre ne dit pas que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984, les noms de 1,5 million de Canadiens, qui avant ne payaient pas d'impôts, ont été ajoutés au rôle. Le gouvernement a ajouté au rôle les noms de 1,5 million de Canadiens qui gagnent 12 000$, 13 000$ ou 14 000$ par année et qui n'avaient jamais payé d'impôts jusque là. Ensuite il dit qu'il va leur rembourser la moitié de leurs impôts et les députés ministériels s'en vantent.

Bien sûr, c'est le ministre des Finances et quelques-uns de ses collègues qui sont en train de faire ce tour de passe-passe de Postes Canada. Je ne suis pas étonnée qu'ils veuillent perpétuer cette supercherie. Comme je l'ai signalé, les sondages récents révèlent que les conservateurs n'ont jamais été si impopulaires. Cela veut dire que les Canadiens ont fini par comprendre et ne voteront plus jamais pour eux.

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, quand j'ai parlé en deuxième lecture sur le projet de loi C-11, le 1^er^ mai, j'ai commencé mes remarques en rappelant aux députés que le gouvernement avait terminé son discours du Trône, la première semaine d'avril, en disant: «Puisse la Divine providence vous guider dans vos délibérations». À en juger par son comportement depuis ce jour, nous aurons bien besoin de l'aide de Dieu pour continuer à vivre avec lui pendant les trois prochaines années et demie.

Nous avons tous vu le ministre des Finances (M. Wilson) tenir tête à la Chambre des communes et le premier ministre (M. Mulroney) prendre sa défense. Si une situation semblable s'était produite en Grande-Bretagne, l'affaire ne se serait certainement pas terminée de la même façon.

Aujourd'hui, nous débattons, en troisième lecture, une loi portant pouvoir d'emprunter plus de 25 milliards de dollars. Durant la campagne électorale, l'automne dernier, les ministériels parcouraient le pays en se vantant d'avoir pris le contrôle des finances du pays. Le premier ministre et le ministre des Finances prétendaient qu'ils avaient relevé ce défi avec succès, que nous étions sur la bonne voie et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et ils s'en faisaient gloire.

Pourtant, une des premières choses que nous avons entendue, cet hiver, quand la Chambre a été rappelée, c'est que le pays était en crise et que notre déficit allait être plus élevé que prévu. La dette nationale devait donc continuer à croître de façon démesurée. Le gouvernement actuel la reproche encore au gouvernement précédent même s'il a réussi à la doubler depuis qu'il a pris le pouvoir, il y a moins de cinq ans. Presque cinq ans après avoir pris le pouvoir, le gouvernement essaie encore désespérément de blâmer quelqu'un d'autre parce qu'il n'a pas été capable de mettre de l'ordre dans ses affaires.

Nous avons appris, en fin de semaine, la diminution de l'excédent commercial entre le Canada et les États-Unis. Il n'est pas nécessaire d'être très savant pour comprendre ce qui se passe. Nous avons dit, il y a des mois, au gouvernement, ce qui arriverait à l'industrie du bois d'oeuvre du Canada quand la ministre du Commerce extérieur de l'époque, l'honorable Pat Carney, a imposé une taxe de 15 p. 100 à l'exportation qui a pratiquement tué notre commerce du bois d'oeuvre avec les États-Unis. Elle a permis aux sociétés du nord des États-Unis d'améliorer leurs usines et d'augmenter leur production et leurs ventes bénéficient maintenant de la protection de cette pénalité de 15 p. 100 imposée à notre industrie du bois d'oeuvre.

Les sociétés américaines que nous battions à plate couture question concurrence, avant le protocole d'accord sur bois d'oeuvre et l'Accord de libre-échange, nous distancent maintenant et nous ne pouvons plus vendre notre bois. Le bois s'entasse dans les cours du pays. Il y a des licenciements d'un bout à l'autre de l'Ontario. Le gouvernement se creuse la tête pour savoir ce qui ne va pas. Sur le plan de la balance commerciale, le bois est un de nos principaux postes d'exportation, et grâce à lui nous

avions un excédent confortable. Aujourd'hui cela a disparu.

Quand le protocole d'accord sur le bois d'oeuvre a été signé, le dollar était à 71c. américains. Puis le gouvernement a imposé à nos producteurs une taxe de 15 p. 100 à l'exportation. Maintenant que notre dollar est à 82 ou 83c., nous avons perdu encore 11 ou 12 p. 100. Le gouvernement ne peut pas dire que ce n'est pas sa faute si les intérêts sont élevés. J'étais en Chambre au début des années 80. Les ministres d'aujourd'hui reprochaient au gouvernement quand ils étaient dans l'opposition, au début des années 80, les taux d'intérêt élevés dûs à l'inflation mondiale et aux pressions internationales. Mais aujourd'hui ces ministres disent que ce n'est pas leur faute. Quand ils étaient dans l'opposition c'était la faute du gouvernement. Alors si c'était la faute du gouvernement à l'époque, notre politique de taux d'intérêt élevés est autant la faute du gouvernement d'aujourd'hui.

Ces trois postes ont grugé l'excédent commercial du gouvernement et, s'il voulait se rendre à l'évidence, il le reconnaîtrait: l'élévation des taux d'intérêt, qui empêche nos entreprises d'emprunter à bon compte pour revaloriser leur équipement et pour soutenir la concurrence; la taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre; et la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a cherché encore aujourd'hui à nous faire croire que tout va bien, que la baisse de notre excédent commercial n'a rien à voir avec la gestion du gouvernement. C'est de la foutaise. Nous savons parfaitement ce qui se passe. Le ministre du Commerce extérieur s'était engagé à rencontrer les producteurs de bois d'oeuvre et à s'occuper de cette question et du protocole d'accord, pour ce qui concerne l'Ontario. Mais non, il continue de dire que c'est la faute du gouvernement ontarien, lequel n'a pas été consulté à la fin 1986 lorsque la ministre du Commerce de l'époque, aujourd'hui à la retraite, a accepté le protocole d'accord et du coup, a pénalisé du jour au lendemain l'industrie du bois d'oeuvre.

On a mentionné tout à l'heure les profits qu'a réalisés la Société canadienne des postes. Le gouvernement dit que les sociétés d'État doivent être rentables. Puis, lorsqu'elles le sont, le gouvernement cambriole la banque, s'enfuit avec l'argent et l'utilise à ses propres fins. Qu'est-ce qui peut encore pousser les sociétés d'État à faire de l'argent si ce n'est le dévouement dont elles font encore largement preuve?

• (1550)

Le ministre de la Privatisation (M. McDermid) a comparu devant le comité législatif qui s'est penché sur le projet de loi C-11. Je tiens à préciser quelque chose à ce sujet. Nous attendions dans une salle de l'Édifice de l'Ouest, sur la colline du Parlement, pour entamer le débat sur le projet de loi C-11, le projet portant pouvoir d'emprunt dans lequel le gouvernement propose d'emprunter 25,6 milliards de dollars. Je ne critique pas ici les témoins qui ont comparu devant le comité. Il s'agissait de fonctionnaires très chevronnés et bien informés. Certes et comme je l'ai fait valoir à la séance, dans le cas d'un projet de loi de cette importance, il faudrait que comparaisse devant le comité un ministre à qui on puisse poser les questions d'ordre politique. Nous savons que nous ne pouvons pas compter sur des hauts fonctionnaires pour répondre à ces questions. Tout le monde ici sait cela.

Le ministre est finalement arrivé au milieu de la séance et a répondu à quelques questions politiques. Toutefois, compte tenu de ce que nous avons pu apprendre de lui, il aurait tout aussi bien pu rester dans son bureau. Le ministre chargé de la Privatisation a nié que même si le gouvernement emprunte de l'argent, il transfère en fait le fardeau de la dette nationale, les obligations gouvernementales aux provinces. Cela signifie une diminution des paiements de transfert aux provinces. Il a refilé la patate chaude aux gouvernements provinciaux. Que peuvent faire ceux-ci? Comme ils ont moins d'argent, ils doivent à leur tour refiler le problème aux municipalités qui relèvent d'eux. Puis, les municipalités sont dans l'obligation de réduire leurs programmes et d'expliquer leurs décisions à la population qu'elles côtoient tous les jours. L'autre solution c'est de supprimer carrément les programmes à ce niveau.

On a également passé totalement sous silence le fait qu'en vertu du dernier budget, le Canadien moyen devra payer 8 milliards de dollars de plus d'impôts comparativement à 1 milliard de dollars pour les sociétés. Pourtant, le gouvernement affirme qu'il s'agit là d'un régime d'imposition équitable. C'est là sa notion d'équité.

En ce qui a trait aux plaintes au sujet de VIA Rail, le gouvernement ne cesse d'affirmer qu'il est conscient du fait que certaines régions du pays ne peuvent se passer de services de transport. Pourtant, la façon dont il traite le Canada rural et les régions du pays montre qu'il ne comprend rien à la question. Il se préoccupe avant tout des résultats financiers. Il veut réduire les dépenses, abandonner les régions rurales du pays à leur sort et forcer tous les Canadiens à vivre en ville. Que fera le gouvernement, lorsque tous ces gens-là viendront grossir la population des villes? Le ministre responsable de la Privatisation a précisé très clairement devant le comité législatif que le gouvernement n'a absolument pas le droit de s'occuper des questions d'infrastructure comme les systèmes d'adduction d'eau et d'égoûts des municipalités. Il a affirmé que c'est là la responsabilité des provinces.

Lorsqu'on examine la situation aux États-Unis, on s'aperçoit que les Américains vivent de leurs capitaux plutôt que de leurs revenus. Quel est le résultat? Que se passe-t-il lorsqu'on n'entretient pas les villes? Eh bien, les grandes villes comme Détroit, Chicago, New York et le reste éprouvent de très graves problèmes sur le plan des services d'adduction d'eau et d'égoûts—de tous les types de services municipaux. Il faudra des milliards et des milliards de dollars pour procéder aux réparations nécessaires, car les villes en question n'ont pas été entretenues. Les États n'ont pas les moyens de financer les travaux en question. Il en va de même des gouvernements municipaux. Les gouvernements nationaux sont les seuls à pouvoir imposer pratiquement tout, afin de financer ces travaux et de verser des subventions et une partie de leur part aux municipalités.

Lorsqu'on examine la façon d'agir du gouvernement, on constate qu'en fait, il impose pratiquement tout au Canada. C'est probalement le seul rôle qu'il sache bien jouer. Il continuera d'agir ainsi, ce qui touchera pratiquement tout et à peu près tout le monde. Pourtant, le gouvernement affirme ne pas vouloir toucher aux services municipaux, car cela échappe à sa responsabilité. Pourtant, ce sont des services qui touchent la vie quotidienne de tous les Canadiens. Il nous incombe, ainsi qu'aux provinces, aux nombreuses municipalités et aux gens des petites rues, des chemins concessions et des rues principales du Canada, de nous assurer que nos installations demeurent propres et continuent de répondre aux besoins.

Comment peut-on affirmer à la Chambre des communes que l'environnement représente de nos jours une question terriblement importante et faire notre travail, si on oublie de traiter l'aspect le plus important de toute l'affaire? Je veux parler ici de la salubrité et de l'hygiène du milieu, gages du bon état de santé de chacun des citoyens canadiens. Il est évident que des systèmes d'aqueducs et d'égoûts en mauvais état menacent l'état sanitaire de nos localités. Nous ne devrions, pour aucune raison au monde, tenter de nous dérober à cette responsabilité.

Je voudrais aussi soulever d'autres questions, notamment la déréglementation. Je suis intervenu à plusieurs reprises quand le gouvernement a présenté à la Chambre son projet de loi sur la déréglementation. Cette loi vient maintenant hanter le gouvernement, lui qui a décidé de déréglementer l'industrie au moment où les États-Unis abandonnait cette politique. Il y a une semaine, quand je suis retourné chez moi, j'ai lu dans le *Pembroke Observer* un éditorial intéressant, qui m'a fait chaud au coeur. L'article, paru le 10 juin, s'intitulait «Air Deregulation Disaster, O'Brien Says». Je vous en lis un extrait.

> La déréglementation du secteur de l'aviation a eu des répercussions néfastes sur les petits transporteurs selon Del O'Brien.
>
> Le président de Pem-Air, une compagnie aérienne locale, faisait partie d'un groupe qui a fortement condamné la déréglementation quand le gouvernement fédéral a annoncé qu'il adopterait les mesures nécessaires pour déréglementer ce secteur.
>
> Dans un discours qu'il prononçait cette semaine devant le club Kiwanis de Pembroke, M. O'Brien a déclaré que la déréglementation avait entraîné un monopole que se disputent deux grands transporteurs et une diminution du service offert aux Canadiens.
>
> Avant la déréglementation, les grandes lignes aériennes contrôlaient environ 76 p. 100 du marché; aujourd'hui, deux transporteurs en contrôlent 96 p. 100.

Nous avions prévenu le gouvernement que c'était à cela qu'aboutirait le projet de loi visant à déréglementer les transports.

Qui est donc ce Del O'Brien qui a traité de la déréglementation du secteur aérien devant les membres du club Kiwanis de Pembroke? C'est le candidat conservateur qui m'a fait la lutte en 1968. À l'époque, il était président de l'Association des jeunes progressistes conservateurs du Canada. Il m'a fait de nouveau la lutte en 1974. Il est venu à Ottawa pour conseiller le gouvernement sur ce qu'il devait faire et l'exhorter à ne pas mettre en oeuvre son projet de déréglementation. Le gouvernement a fait fi de ses instances d'excellent candidat conservateur. J'ai fait la lutte en l'occurrence à un excellent candidat conservateur. Le gouvernement ne tient même pas compte des avis de ses propres partisans. Il fonce en avant et fait à sa tête. Au Canada, à l'heure actuelle, le petit entrepreneur qui cherche à exploiter une société aérienne privée se trouve dans une situation impossible.

> Par suite de ce monopole, les tarifs réguliers sont tous à peu près les mêmes, et il n'y a qu'un seul système de billetterie que contrôlent Air Canada et la société Pacific Western Airlines, propriétaire des lignes aériennes Canadien International et de Wardair. De l'avis de M.

> O'Brien, nous devrions tous nous inquiéter de ce que la déréglementation met en péril la sécurité aérienne.
>
> Les gens éprouvent toutes sortes d'inquiétude au sujet de la déréglementation, notamment à propos du service aérien dans les régions septentrionales. Tandis que les gros transporteurs étouffent la concurrence, les petites sociétés aériennes, qui sont nombreuses à effectuer d'importants vols de survie, sont soit réduites à la faillite soit contraintes de déménager à Toronto qui se trouve au coeur de l'action.
>
> Dans ces conditions, le service aérien fourni aux petites localités du nord de l'Ontario et d'autres provinces, est réduit ou même éliminé.

Voilà pour la déréglementation. C'est là un message très direct de la part de l'un des propres partisans et candidats du gouvernement.

• (1600)

En terminant, je m'en voudrais de ne pas formuler comme d'habitude cette mise en garde. Dans une lettre qu'il adressait aux employés de l'Énergie atomique du Canada limitée, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp), écrivait:

> Je tiens à déclarer sans ambages que le gouvernement fédéral appuie à fond le programme nucléaire canadien.

À la page 1, il dit:

> Les sources de financement permettant de maintenir le niveau de recherche et de développement sont incertaines.

Si l'Énergie atomique du Canada limitée ne présente pas un rapport qui indique comment cette société pourra devenir rentable, le gouvernement ne lui prêtera pas d'argent. Par ailleurs, le gouvernement brade son actif et ses réalisations sous la forme de deux sociétés d'État en vertu du projet de loi C-13 auquel j'entends m'opposer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, l'un des aspects les plus terrifiants du budget du gouvernement et de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt est l'obligation qu'il impose au gouvernement d'emprunter. Le gouvernement a beau procédé à l'extorsion fiscale la plus considérable dont nous ayons été témoins chez nous, il va malgré tout enregistrer un déficit de 30 milliards de dollars. Qui plus est, il élimine nombre des services sur lesquels nous comptons au Canada.

Au cours des trois dernières années, plus de 1 000 sociétés étrangères et canadiennes ont changé de mains au Canada. La propriété et la mainmise étrangères sont plus importantes au Canada que dans n'importe quel autre pays industrialisé du monde. Nous avons aussi la plus forte concentration de pouvoir, car environ 1 p. 100 des entreprises les plus puissantes du Canada contrôlent presque 80 p. 100 des actions des 300 plus importantes sociétés.

Étant donné la vague de fusions qui semble nous submerger, le parti du député, s'il était au pouvoir, mettrait-il en oeuvre une politique pour frapper d'un impôt le fusionnement des sociétés ou toute acquisition qui ne profiterait pas au Canada ou ne créerait pas d'emplois pour les Canadiens?

M. Hopkins: Je remercie le député de sa question. Il est un membre très précieux de notre Comité des comptes publics et il s'intéresse fort à ces questions. Je suis d'accord avec ce qui a été dit au sujet de la razzia fiscale du gouvernement. J'ai dit dans mon discours que les hausses d'impôt prévues dans le récent budget coûteront 8 milliards aux particuliers et seulement 1 milliard aux sociétés.

Je me rappelle que l'honorable Sinclair Stevens a pris un jour la parole pour dire qu'il appuyait les travailleurs de Mitel, demandant pourquoi nous le critiquions, puisqu'il les appuyait.

Certes, nous savons quel genre d'appui le gouvernement a accordé aux travailleurs de Mitel. Il a vendu cette société à une société britannique, exemple de ce dont le député vient de parler, et celle-ci s'est empressée de fermer, dans ma circonscription de Renfrew, une usine de Mitel d'une valeur de 30 millions de dollars et de mettre à pied 500 travailleurs. Voilà un exemple de fusion d'entreprises qui détruit les petites localités du Canada.

Le député a parlé de fusions d'entreprises au Canada. Ces sociétés savent fort bien qu'elles ont beau jeu, car le gouvernement actuel est en faveur des grandes entreprises. Peu importe la taille qu'elles veulent se donner, on les encourage à prendre de l'expansion, quels que soient les obstacles. Voilà les principes professés par les conservateurs.

C'était la tendance aux États-Unis vers la fin du XIX^{e} siècle, et elle s'est poursuivie jusqu'à ce que Franklin Roosevelt mette un frein aux ambitions des grandes sociétés. On l'a accusé d'être communiste, mais le fait est que les gouvernements doivent agir pour le bien public. Lorsque les grandes sociétés et les grands financiers commencent à bafouer les gens, un gouvernement un tant soit peu compatissant doit s'interposer, et une façon de le faire, c'est de lever des impôts.

Quand on n'a pas le courage de d'imposer les grandes sociétés et que l'on s'en prend plutôt au Canadien ordi-

naire, on doit fait partie du gouvernement actuel, car c'est exactement ce qu'il fait.

Un régime fiscal équitable doit nécessairement faire payer leur juste part aux grandes sociétés. Alors seulement régnera-t-il une certaine justice.

Le gouvernement a le pouvoir d'imposer des règlements lorsque les grandes sociétés dépassent les bornes et, assurément, les autorités fédérales et provinciales doivent conjuguer leurs efforts pour prendre les mesures voulues dans l'intérêt du public.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le projet de loi C-11 est un projet de loi qui, en somme, permet au gouvernement d'emprunter jusqu'à concurrence de 24 milliards, 800 millions de dollars. C'est inquiétant, monsieur le Président, d'autoriser le gouvernement à faire de tels emprunts, quand on s'aperçoit de la gestion que nous offre actuellement le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, j'ai retenu, au cours des derniers mois, certains aspects à problèmes, des aspects qui comportent, en somme, une inquiétude, une grande inquiétude de la part des citoyens canadiens. Je me permets, monsieur le Président, de relater certains de ces problèmes qui font surface actuellement et qui nous amènent à être réellement inquiets.

Je suis heureux de constater que le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle) est présent. J'espère qu'il pourra faire certaines recommandations à son gouvernement.

Monsieur le Président, il y a à peine quelques semaines, le gouvernement était en quête d'environ 500 000$ pour compléter les fontaines au Musée canadien des civilisations, dans ma circonscription de Hull—Aylmer.

On doit se rappeler, monsieur le Président, que ce contrat a été octroyé par le gouvernement canadien, à la fin des années 1983 et au début des années 1984. Le Musée canadien des civilisations devait coûter approximativement, au niveau des estimations du temps, 90 millions de dollars. On apprend, en suivant les chiffres et les estimations que nous avons aujourd'hui, monsieur le Président, que le Musée des civilisations va coûter près de 300 millions de dollars, c'est-à-dire plus de trois fois les estimations que le gouvernement avait consenties en 1983.

Ce qui est pire, monsieur le Président, après avoir construit cette magnifique bâtisse qui devrait connaître son ouverture à la fin du mois de juin, c'est que l'on a aménagé des fontaines, au coût de 5 millions de dollars. Et on apprenait il y a à peine quelques jours, monsieur le Président, que malheureusement les fontaines qui donnent accès sur la rue Laurier ne seront pas fonctionnelles à compter de l'ouverture du Musée canadien des civilisations, parce que, apparemment, le gouvernement n'a plus d'argent pour terminer son projet de Musée canadien des civilisations, et actuellement a recours, sinon à la ville de Hull, à des entreprises privées pour défrayer le coût de l'achèvement de ces fontaines.

• (1610)

Je trouve aberrant, monsieur le Président, que pour terminer un musée de l'envergure de celui des civilisations, que l'on ait recours à des sommes d'argent en provenance d'entreprises privées sans avoir fait aucune offre, aucune demande au préalable.

Or, c'est sûrement un sujet qui nous amène à se poser de sérieuses questions, et nous pourrions continuer en vous parlant pendant quelques instants. J'ose souhaiter que mes collègues députés fédéraux, et surtout mes collègues députés du côté québécois porteront une attention tout à fait particulière à un élément qui apparaissait dans le Budget du ministre des Finances (M. Wilson), au mois d'avril, et cela concerne entre autres l'édifice de Transports Canada. On en a fait allusion à plusieurs reprises, monsieur le Président. On en a discuté, je pense, en profondeur. Il y a à peine quelques semaines, nous avons même eu un comité parlementaire où le ministre des Travaux publics (M. Mazankowski) a pu être questionné sur ce sujet.

J'attire encore une fois l'attention du gouvernement dans ses dépenses de travaux publics, alors que l'on prétendait qu'il y avait des coûts en capital de l'ordre de 200 millions de dollars, à la page 26 du Budget du ministre des Finances, et je dois dire au gouvernement que c'est faux. Il n'y a aucun coût en capital dans la construction ou l'éventuelle construction de Transports Canada, pour laquelle le gouvernement fédéral avait fait des demandes de propositions et reçu ces mêmes demandes au mois de décembre 1988. On sait, monsieur le Président, et le ministre des Travaux publics nous informait la semaine dernière que les coûts de soumissions publiques demandées, que la plus basse était de 234$ du mètre carré. J'aimerais peut-être que vous preniez un crayon et en faire le calcul, et si vous trouvez une économie dans le coût de construction de Transports Canada, je m'excuserai à cette Chambre.

Mais on nous dit que le gouvernement a décidé. . . que le ministre des Travaux publics nous informe que son gouvernement a décidé de demeurer à Place de Ville, à l'édifice Campeau, à des coûts de 315$ du mètre carré, à compter de 1992, pour une période de sept ans et que le plus bas soumissionnaire était à 234$ du mètre carré, c'est-à-dire 81$ du mètre carré de moins, des coûts approximatifs de 7 millions par année de moins. Et quand on tient compte que pour demeurer à Place de Ville, le gouvernement doit s'engager à défrayer en totalité le coût de l'enlèvement de l'amiante, qui se chiffre à au-delà de 50 millions de dollars, et cela doit être payé totalement par le gouvernement fédéral, plus les coûts de réparation de chauffage et autres coûts inhérents qui

pourraient dépasser l'ordre de 60 millions de dollars. Quand on donne des autorisations semblables, monsieur le Président, je pense que l'Opposition officielle peut s'inquiéter et doit sûrement s'inquiéter pour et au nom de la population canadienne de voir de la gestion dans un aussi piètre état.

Monsieur le Président, ce sont simplement des points que je soulève aujourd'hui alors que l'on nous présente un projet de loi qui autoriserait le gouvernement à emprunter 24 milliards 800 millions. Si c'est de la façon dont le gouvernement dépense l'argent des Canadiens, on a le droit de se poser de sérieuses questions, et je considère que l'Opposition officielle va sûrement voter contre ce projet de loi.

Monsieur le Président, je pourrais continuer avec des problèmes qui touchent encore des investissements de travaux publics, investissements de transport. Entre autres, dans l'Outaouais québécois, on fait simplement relation de l'autoroute 50 qui mène de Masson à Lachute. On sait que la Commission de la Capitale nationale, par l'entremise du ministère des Travaux publics, avait consenti à défrayer une partie importante du réseau routier dans l'Outaouais québécois, à l'intérieur des limites de la Commission de la Capitale nationale. Mais par contre, au niveau du développement régional, nous avions consenti, le gouvernement fédéral antérieur avait consenti à défrayer une partie des coûts du réseau routier, c'est-à-dire de l'autoroute 50 de Masson à Lachute via Mirabel par la 13, monsieur le Président, pour des fins de développement régional, d'une part, et des fins, bien entendu, de développement économique.

Encore là, le gouvernement du Québec s'est compromis à plusieurs reprises, et encore dernièrement, le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, mentionnait que le gouvernement du Québec était d'accord pour défrayer le coût de l'aménagement ou de la construction de l'autoroute 50, de Masson jusqu'à Lachute, en autant que le gouvernement fédéral apporterait une aide financière substantielle. J'y ai fait allusion en cette Chambre à quelques reprises, monsieur le Président. J'ai fait plusieurs demandes au ministre des Transports afin qu'il puisse l'inclure dans la prochaine entente fédérale-provinciale au niveau du développement économique. Et j'ose espérer que le ministre des Transports du Canada et que le ministre des Transports du Québec pourront s'entendre pour inclure cet important réseau routier du côté de l'Outaouais québécois qui relie l'Outaouais québécois au centre de Montréal. Alors je pense que c'est un des éléments très importants, et encore une fois, quand je vois des montants aussi faramineux que 24 milliards 800 millions, j'oserais espérer que le ministre des Finances puisse trouver quelques sous, quelques centaines de milliers de dollars, sinon quelques millions pour compléter les travaux qu'ils ont déjà amorcés au cours des années passées dans l'Outaouais québécois.

Monsieur le Président, on en parlait encore ce midi, et je suis relativement inquiet du fait que—et le ministre des Transports nous l'indiquait encore aujourd'hui—qu'il attendait toujours un rapport sur VIA Rail avant de savoir exactement ce qui allait arriver de la vocation future de VIA Rail. Je dois vous indiquer, monsieur le Président, qu'aujourd'hui, nous avons eu les maires des grandes villes canadiennes, entre autres, les villes du Québec, Windsor et certaines villes de l'Ontario. Et cela m'inquiète quand le ministre des Transports nous dit qu'on attend d'avoir le rapport avant que le gouvernement puisse s'y pencher et donner les autorisations nécessaires, ou connaître un sort peut-être pire auquel on puisse s'attendre. Je pense qu'il est de plus en plus important de tenir compte d'un système que, aujourd'hui, on peut prétendre qu'il est très dispendieux quand on regarde les investissements qu'il faut faire, mais je pense que c'est encore un système qui devrait, dans l'avenir, nous apporter des coûts probablement moindres, et une utilisation supérieure à celle qu'on a aujourd'hui. Et c'est toujours une question de promotion, et à savoir de quoi on veut en faire! Je pense que, actuellement, notre système de VIA Rail est déficient et désuet, il faudrait avoir des investissements majeurs si on veut, d'une part, l'améliorer.

• (1620)

Monsieur le Président, je termine là-dessus en vous disant que oui, j'ai des inquiétudes certaines sur la façon dont l'actuel gouvernement dépense l'argent des Canadiens et des Canadiennes. Je suis d'autant plus surpris, monsieur le Président, qu'on s'est fait dire et qu'on se fait dire à tous les jours, et encore aujourd'hui avec la publicité que le gouvernement paie, pour dire aux Canadiens de se serrer la ceinture parce qu'on a un déficit de l'ordre de 30 milliards de dollars, avec une dette qui approche les 400 milliards de dollars.

Mais lorsqu'on voit le type de gestion que le gouvernement fait avec les dollars des citoyens canadiens, on peut être encore plus inquiet de la gestion qui nous est accordée actuellement.

J'ose espérer, parce que c'est quand même un terme qui vient à peine de commencer, soit depuis quelques mois passés, que les promesses qui nous ont été faites, qu'on a faites aux Canadiens et aux Canadiennes au cours des élections, qu'on ne les mettra pas toutes de côté et qu'on ne souffrira pas de maladie d'Alzheimer d'une façon aussi percutante. . . de là à oublier tout ce qui a été promis par ce gouvernement et maintenant que les élections sont passées, on y va à petit train dans les coupures aussi importantes que celles des services sociaux, de l'assurance-chômage et aussi de certains aspects très importants.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre part au débat. Nous avons vécu cinq années de majorations sans précédent des recettes fiscales. Cette situation aurait dû permettre d'équilibrer les budgets, mais la dette publique s'est élevée à plus de 90 p. 100 du produit intérieur brut. Les Canadiens auraient trouvé tout naturel que le budget réduise les dépenses publiques, mais il nous ramène plutôt les mêmes vieilles mesures. Les ministériels, pour qu'eux-mêmes et leurs amis restent prospères et influents, ont choisi de continuer à emprunter au-delà de leurs moyens, et ils font payer la note aux Canadiens ordinaires.

Les économistes disent que le budget nous apporte le pire de deux mondes, que les restrictions de dépenses du gouvernement sont tellement faibles que le déficit s'aggravera en réalité cette année et que la réduction sera marginale l'année prochaine. Essayer de réduire le déficit en majorant sensiblement les impôts attisera l'inflation et ralentira la croissance. Il restera très peu de marge de manoeuvre pour abaisser les taux d'intérêt. C'est devenu un cliché, que vous me pardonnerez d'employer, monsieur le Président, mais je pose la question sérieusement: qui dans le monde fera maintenant confiance au Canada, à notre dollar, à notre politique budgétaire, à nos engagements?

Les économistes disent aussi que le gouvernement est optimiste quand il prédit une croissance de 3 p. 100, que nous n'atteindrons pas ce taux cette année et que la croissance tombera à 1,7 p. 100 l'année prochaine. Comme une baisse de croissance d'un point de pourcentage accroît le chômage, d'autant, le bouleversement sera majeur l'année prochaine, et que dira le public quand le chômage dépassera 8 p. 100 et que les objectifs de réduction du déficit seront impossibles à atteindre? Quelle perte de confiance envers un gouvernement responsable du bien-être social et financier de tous les Canadiens et non pas uniquement d'un petit groupe de privilégiés.

C'est une chose que le dollar canadien n'inspire plus confiance, mais la réduction massive de l'aide étrangère donne à entendre au reste du monde que le Canada se soucie peu des pays dans le besoin. Mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous soucions de ces pays et disons que si le gouvernement voulait réduire ses dépenses, il aurait dû commencer par serrer les cordons de sa propre bourse avant de limiter l'aide aux affamés de la terre. Il était inconscient de réduire l'aide étrangère de 360 millions de dollars. Cette aide aurait plutôt dû augmenter de 6 p. 100 pour suivre l'inflation, non pas diminuer.

Seulement la moitié des 28 ministères du gouvernement réduisent leur personnel, tous les autres embauchent. La réduction du personnel représente un demi pour cent. Je suis convaincu que dans la fonction publique, on fait des gorges chaudes de la réduction des dépenses. Il est vraiment hypocrite de la part du gouvernement d'accepter que seulement la moitié de ses 28 ministères planifient pour cette année des dépenses véritablement inférieures à celles de l'an dernier. Même le ministère des Finances a réussi à obtenir une augmentation de 20 p. 100 de ses crédits pour cette année.

Pendant que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) réduit le montant de l'aide aux agriculteurs, le ministère de l'Agriculture verra son budget augmenter de 21 p. 100. Voilà qui en dit long sur un gouvernement qui prétend s'inquiéter de la taille exagérée de la bureaucratie.

À quoi se ramène donc le budget? Parlons d'universalité. Le gouvernement s'en est pris aux programmes sociaux. Il économisera les 2,9 milliards de dollars qu'il versait auparavant à l'assurance-chômage. Cela touchera tous les Canadiens. Le budget anéantit le principe de l'universalité. Passé les 50 000$ de revenus, les pensions de vieillesse seront imposables. Il s'agit peut-être d'un seuil acceptable aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il lorsque l'inflation aura fait ses ravages et que ce seuil sera abaissé à 40 000$? Les familles à revenu moyen paieront encore une fois la note pour la cupidité des conservateurs.

Les allocations familiales sont un autre programme universel de soutien du revenu qui a été touché. En 1991, indexations incluses, le programme d'allocations familiales aura perdu 800 million de dollars. J'aimerais que l'on m'explique pourquoi le gouvernement donnerait un chèque à un Canadien si cela ne présente aucun avantage. Le ministre des Finances (M. Wilson) affirme, avec raison, qu'il n'a pas limité l'admissibilité au programme, mais il a éliminé tout avantage réel du programme par ses tactiques de récupération. L'égalité des avantages et l'égalité d'accès n'existent plus. Ces mesures ne marquent que le début de la fin. Aujourd'hui, seuls les gens à l'aise, sans être riches, sont touchés, mais demain, tout le monde pourrait y passer.

Les conservateurs ont diminué radicalement l'aide au développement régional et ils n'envisagent même pas de programme ou d'agence pour développer l'économie des Territoires du Nord-Ouest. Ni le programme de diversification de l'économie de l'Ouest ni aucune autre agence ne s'occupe des Territoires du Nord-Ouest. Depuis trois ans, les habitants du Nord attendent que le gouvernement prenne des mesures ou au moins réfléchisse un peu au développement économique de leur région. Le gouvernement divise de plus en plus le pays. Le fossé qui sépare les régions favorisées des régions démunies se creuse. Les mesures fiscales n'épargnent pas ceux qui sont au seuil de la pauvreté alors qu'elles avantagent les gens d'affaires au détriment des travailleurs qui constituent le principal atout du Canada.

Monsieur le Président, je suis sûr que vous êtes au courant de la mise en valeur pétrolière et gazière qui se fait dans la vallée et dans le delta du Mackenzie, ainsi que dans la mer de Beaufort, depuis le premier quart du siècle. L'Arctique canadien peut assurer l'autonomie énergétique de notre pays. Des Canadiens et des entreprises canadiennes utilisent dans la mer de Beaufort des brise-glace et des instruments de forage qui sont parmi les plus perfectionnés. Le Nord canadien contribue sans aucun doute au progrès technique et à la mise en valeur des ressources. Quand le gouvernement va-t-il adopter une politique étrangère qui tienne compte du rôle que peut jouer l'Arctique à l'échelle mondiale sans compter entièrement sur nos alliés pour protéger les Canadiens du Nord.

Les gens du Nord sont insultés de voir que le gouvernement les ignore et qu'il compte sur nos alliés pour assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique parce qu'il juge ne pas avoir les moyens d'acheter des sous-marins nucléaires. Les gens du Nord trouvent qu'il est aussi important d'assurer une présence politique, sociale et économique, grâce à une certaine autonomie et grâce à l'entière participation du Nord aux prises de décisions économiques et politiques, que d'y avoir une présence militaire. Une petite partie de l'argent nécessaire pour protéger notre souveraineté par des moyens militaires permettrait de créer le réseau de transport nécessaire pour notre bien-être économique. Tout en préservant sa souveraineté, le Canada aurait un territoire du Nord solide et rentable et il aurait accès à ses riches ressources. Grâce à cet investissement pour l'avenir et à notre promotion au rang de véritable partenaire au sein de la Confédération, nous aurions l'occasion de participer à la vie économique et politique de notre pays et d'en profiter pleinement.

Je voudrais expliquer plus en détail les répercussions que ce budget aura sur les gens qui sont établis dans le Grand Nord. Le budget ne résoud pas, loin de là, nos problèmes d'endettement, mais les Canadiens, surtout les gens du Nord, devront subir les conséquences des mesures draconiennes du ministre des Finances.

• (1630)

Le Nord est riche en ressources naturelles, mais l'économie est mal intégrée. La diversification s'est limitée à la création d'entreprises de services qui doivent surtout compter sur le gouvernement. Le taux de chômage atteint les 50 p. 100, voire plus dans bien des localités isolées du Grand Nord peuplées surtout d'autochtones.

Je tiens à signaler à la Chambre que lorsque le gouvernement a présenté sa nouvelle Stratégie de mise en valeur de la population active, les statistiques de chômage pour les Territoires du Nord-Ouest ne figuraient même pas dans la documentation d'accompagnement. Il n'y avait rien à ce sujet. J'ai demandé au ministère de corriger cette erreur et de donner au moins des informations sur les chômeurs. Toutefois, 20 jours plus tard et peut-être 30 maintenant, je n'ai encore rien reçu de ce ministère.

C'est précisément ce genre de bévue conservatrice qui m'inquiète en ce qui concerne les points du gouvernement pour le nord du Canada. Est-ce qu'il se soucie du fait que, dans les collectivités d'une région qui couvre plus du tiers de la superficie totale du Canada, le taux de chômage atteint 50, 60, 70, 80 ou 90 p. 100? Comment le nouveau régime d'assurance-chômage peut-il aider ces gens?

Étant donné que le gouvernement n'a pas tenu compte des régions situées au nord du 60e parallèle lorsqu'il a préparé le budget, je voudrais expliquer aux députés d'en face ce qu'est la vie dans le Nord et comment le budget sera dévastateur dans cette région où le coût de la vie est le plus élevé au Canada. Je suis sûr que le député de Nunatsiaq (M. Anawak) ne m'en voudra pas si je parle brièvement de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

Les Territoires du Nord-Ouest couvrent 3,3 millions de kilomètres carrés. Ils représentent environ un tiers de la superficie totale du Canada. Ils sont situés au nord du 60e parallèle, ce qui pose de graves problèmes économiques, dont l'éloignement des principaux marchés nord-américains, la longueur des hivers et des coûts plus élevés pour les services publics, les transports, les communications et bien d'autres choses. Ajoutons la dispersion des collectivités ainsi que le peu d'instruction d'une grande partie de la population.

Dans l'ensemble, l'économie souffre d'un manque d'intégration. Il y a peu de liens entre les industries. La diversification est surtout limitée à l'établissement d'entreprises de services qui dépendent dans une large mesure du gouvernement, de même qu'à la grande industrie. Les Territoires du Nord-Ouest n'exportent guère que des minéraux et des hydrocarbures. Les minéraux concentrés et les minerais sont envoyés ailleurs pour être traités. L'industrie manufacturière se compose principalement d'entreprises artisanales qui produisent des oeuvres d'art pour de petits marchés locaux et des marchés d'exportation limités.

Le budget du gouvernement va être énormément plus dur pour les habitants du Nord que pour la plupart des des habitants des provinces. Le gouvernement n'a pas tenu compte des Canadiens du Nord—ce qui n'est pas étonnant de sa part—pour qui le coût de tous les produits et services est déjà plus élevé que partout ailleurs au Canada.

Les Territoires du Nord-Ouest ont en fait deux économies fort distinctes. La majeure partie de la population non autochtone habite dans les grands centres, dont l'économie est dominée par les activités gouvernementales ou l'extraction des ressources. Les revenus moyens sont généralement très élevés et le chômage est presque inexistant. Ces habitants du Nord seront durement touchés par l'impôt supplémentaire sur le revenu des particuliers et par l'impôt sur les pensions de vieillesse et sur les allocations familiales, même si le coût de la vie y est d'environ 40 p. 100 supérieur à celui des familles qui gagnent le même revenu et qui vivent, par exemple, à Edmonton.

Par contre, la plupart des 30 500 Inuits, Dénés ou Métis, qui représentent près de 60 p. 100 de la population totale, vivent dans de petits villages très dispersés, où les paiements de transfert gouvernementaux et les activités traditionnelles agricoles dominent une économie fragile et où les perspectives de croissance sont rares. Les revenus moyens sont généralement bas, le taux de chômage est élevé et l'assistance sociale est une réalité quotidienne.

Dans certaines de ces localités, les taux de chômage atteignent 50 p. 100 ou plus et ne peuvent plus être simplement considérés comme la conséquence d'un préférence des autochtones pour la poursuite d'activités traditionnelles non rémunérées. Même lorsqu'il est possible de pratiquer à plein temps la chasse, la pêche et le piégeage, ce ne sont plus ces activités que privilégient la plupart des jeunes autochtones, de plus en plus majoritaires, si ce n'est que parce qu'ils ne peuvent pas gagner suffisamment d'argent pour acheter les biens matériels qu'offre l'économie moderne. Le nouveau régime d'assurance-chômage aura un effet néfaste sur la plupart des habitants de ces localités autochtones. Les chasseurs et les trappeurs seront durement touchés par les hausses du prix du carburant.

Avant ce budget, l'économie de l'ouest de l'Arctique semblait s'être finalement sortie de la période de stagnation qui a suivi l'essor du début des années 1980. Cette modeste croissance prendra fin brusquement dès que les effets des mesures de récupération du gouvernement commenceront à se faire sentir.

La nouvelle taxe sur les télécommunications touche davantage les habitants de l'ouest de l'Arctique que ceux des autres régions du Canada. Les communications et les transports sont les deux services les plus importants pour les habitants du Nord. Malheureusement, par suite du dernier budget, ces deux services seront taxés à un niveau qui dépasse largement les moyens des habitants de cette région.

À cause des énormes compressions budgétaires dont elle a été victime, la Société Radio-Canada devra certainement réduire ses services dans le Nord. Les habitants de cette région dépendent de la radio pour obtenir de l'information essentielle à leur sécurité et, dans bien des cas, à leur survie. Que les gens soient sur la terre, dans leurs camps, dans les sentiers de piégeage ou sur une route isolée, ils ont une radio parce qu'ils ont besoin de connaître les conditions météorologiques, l'épaisseur de la glace, le courant d'une rivière, l'état des routes et la température. Les communications ne sont pas un luxe pour les habitants du Nord. C'est un service essentiel à leur survie. Lorsque beaucoup de gens doivent emprunter des routes d'hiver qui dépendent de l'épaisseur de la glace, c'est une question de sécurité.

La ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien (M^me^ Campbell) n'a pas épargné les communications des autochtones. Il y a eu des coupes et des réductions. Les fonds accordés pour qu'on puisse offrir des services radio à de nombreuses localités autochtones n'ont pas augmenté.

En ce qui concerne les transports, c'est l'autre service vital pour les habitants du Nord. J'ai déjà dit que ce territoire couvre environ trois millions et demi de kilomètres carrés.

L'augmentation des taxes d'aéroport et de la taxe d'accise sur le kérosène et sur le combustible, contenue dans ce budget, va coûter plus cher aux habitants du Nord qu'à n'importe quels autres Canadiens. Ceux d'entre nous qui ont vécu dans l'Arctique de l'Ouest et qui se sont efforcés d'exploiter nos ressources et de réaliser leur plein potentiel, se rendent compte que le développement des moyens de transport ouvrira l'accès au Nord et permettra à de nombreuses localités d'apporter une plus grande contribution à l'économie du territoire.

L'absence de routes, d'aéroports, de docks et de ports adéquats gêne notre croissance économique. Un meilleur système de transport favorisera l'exploitation minière, le tourisme, la pêche, le commerce et les déplacements entre localités. La construction, l'exploitation et l'entretien des nouvelles voies et installations de transport créera des emplois pendant des années.

Cependant, ce budget non seulement augmente les frais de transport pour les entreprises et les consommateurs mais littéralement décourage tout investissement futur dans l'infrastructure des transports. L'expansion de l'économie du Nord sera paralysée de plus par les charges monstrueuses qui ont été placées sur les petites entreprises.

La petite entreprise est la clé du développement. Elle doit maintenant payer davantage d'impôts et des primes d'assurance-chômage plus élevées. Elle doit faire face à une hausse des coûts de la construction, des transports, des services publics, de l'énergie et de l'inflation et elle est aussi menacée par les taux d'intérêt élevés. Tout cela

se produit à un moment où les consommateurs vont avoir moins d'argent à dépenser.

D'autres taxes vont vider la bourse des habitants du Nord: la taxe de vente fédérale passe à 13,5 p. 100. Nous avons des augmentations de taxe sur les matériaux de construction, les appels téléphoniques, le réseau de télédistribution, les cigarettes, l'alcool et des surtaxes sur le revenu.

Les chasseurs et les trappeurs du Nord vont souffrir de la suppression par le gouvernement de la remise sur l'essence et de la hausse de la taxe sur l'essence. De même, les contribuables du Nord bénéficieront moins du crédit remboursable amélioré pour taxe de vente, le seul véritable dégrèvement fiscal que contienne le budget.

Ces mesures auront un effet disproportionné pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Étant donné que les revenus sont plus élevés dans le Nord pour compenser pour les prix plus élevés, la proportion de ceux qui gagnent des revenus élevés est plus forte chez les contribuables du Nord.

Nous entendons beaucoup parler le gouvernement actuel de développement régional et du rôle que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et d'autres organismes jouent dans l'économie régionale. Encore une fois, cependant, le Nord a été exclu. Nous ne relevons d'aucun organisme ni d'aucun plan ayant pour mission d'aider directement les petites entreprises et de stimuler le développement économique.

Le gouvernement actuel a réduit l'aide au développement régional, et je suis incapable de dire aux habitants de ma circonscription de Western Arctic s'ils sont touchés ou non.

Ces organismes fonctionnent depuis 1987, mais on n'a pas encore dit aux gens du Nord quelle place ils occupent dans tout cela. Nous ne demandons pas de cadeaux, mais nous pensions que le gouvernement avait pour rôle de fournir au moins la base pour la croissance des particuliers et des entreprises et de créer un climat favorable à leur croissance. Le climat que le gouvernement actuel crée dans le Nord est plutôt sombre. Si vous pensez que le budget ne fait que limiter le développement des ressources économiques du Nord, c'est une erreur, car il entrave également le développement de sa ressource la plus précieuses, ses habitants.

• (1640)

M. Comuzzi: Ma question s'adresse à mon honorable amie et collègue de Western Arctic. Avant de la poser, je tiens à dire à quel point son appartenance à notre groupe est importante. Depuis que nous avons fait connaissance à la Chambre, j'ai eu l'occasion et la chance d'en apprendre beaucoup grâce à elle à propos de la vie, des difficultés et des modes de vie des habitants de l'Arctique de l'Ouest.

Comme ma collègue connaît bien ses électeurs, elle s'est fait élire à la Chambre, et plus particulièrement au sein de notre formation politique, pour nous entretenir régulièrement des préoccupations et des espoirs des habitants de l'Arctique. Comme ses interventions cadrent bien avec la notion d'unité et de démocratie canadiennes et avec le sentiment d'attachement que nous éprouvons tous pour notre pays, la députée nous a présenté une perspective particulière de notre pays que beaucoup de mes collègues et moi-même n'avions pas encore vraiment approndie.

Deux questions m'intéressent surtout. La première concerne la notion d'universalité dans nos programmes sociaux, les programmes destinés aux personnes âgées ainsi que les programmes de santé, et l'importance que les Canadiens, surtout les habitants de l'Arctique de l'Ouest, attachent à cette notion.

Ma deuxième question portent sur les ressources naturelles qui abondent dans l'Artique de l'Ouest et qui ne demandent qu'à être exploitées.

Je me souviens avoir entendu ma collègue de Western Arctic (M^me^ Blondin) parler des ressources en gaz naturel de sa région. Elle pourrait peut-être nous dire ce qu'elle entrevoit comme développement futur de ces ressources et comment le reste du Canada pourrait s'en servir pour son propre usage et pour l'exportation.

Mme Blondin: Monsieur le Président, pour ce qui est de la notion d'universalité, je rappelle que le chômage est très élevé et l'emploi saisonnier dans la région de l'Artique de l'Ouest. L'admissibilité au programme de l'assurance-chômage est donc une nécessité absolue parce que ce programme comble des besoins élémentaires parmi les habitants du Nord. Or, comme le taux de chômage est très élevé, bien des gens n'ont pas les moyens de se payer un régime privé de soins médicaux. Ils font alors appel à l'assistance sociale. Étant donné que la période de culture est très courte et le coût de la vie extraordinairement élevé dans bien des localités, les gens

du Nord ne peuvent se passer d'aucun des programmes qui font partie de notre réseau de mesures sociales.

En ce qui concerne le développement des ressources, les Territoires du Nord-Ouest sont passés par une série de hauts et de bas. Il y a eu l'exploration dans la mer de Beaufort dans les années 1970 et 1980. Une demande de permis d'exportation de gaz naturel a été présentée à l'Office national de l'énergie. Il y a beaucoup de choses à considérer à cet égard. Il y a d'abord les avantages économiques contre les effets environnementaux. Ensuite, il y a le fait que le gouvernement territorial est devenu plus mûr. Un accord du Nord a été préparé pour permettre au gouvernement territorial de participer à la gestion et de profiter des bénéfices de tout projet de mise en valeur.

Le problème des grands projets de mise en valeur, en dehors de leurs conséquences socio-économiques, c'est que dans le Nord le taux d'analphabétisme est très élevé et que nous n'avons ni le personnel formé ni les services de formation nécessaires pour les emplois les mieux rémunérés des mégaprojets de mise en valeur des ressources.

Nous travaillons dans un certain nombre de domaines, comme la formation et l'achèvement de l'accord du Nord. Le Nord est actuellement en période de transition et les Déné et les Métis ont un accord de principe en vertu duquel ils envisagent un partage des terres dans le corridor où le gazoduc devrait être construit. Il y a donc beaucoup de choses à considérer avant qu'une stratégie finale de mise en valeur des ressources ne soit proposée et acceptée par les gens du Nord.

M. Harvard: Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref. Je comprends fort bien les observations de ma collègue de Western Arctic. Je l'ai entendue souvent depuis qu'elle est à la Chambre et ce qu'elle dit est toujours très sensé.

J'ai déjà eu le plaisir de visiter les Territoires du Nord-Ouest. Je suis toujours frappé par la beauté de cette région et la vitalité et la chaleur des habitants. J'aimerais y retourner. En fait, il se peut que j'y aille cet été.

Je voudrais parler de deux points que ma collègue a soulevés dans ses remarques. D'abord, faisant allusion au taux de chômage élevé, elle a dit qu'il va de 60 à 70 p. 100 dans certaines régions, parfois même jusqu'à 80 et 90 p. 100. Ceux parmi nous qui habitent dans les régions relativement riches du Sud ont de la difficulté à s'imaginer ce que de tels chiffres représentent, sauf peut-être dans le cas des réserves indiennes du Sud.

La députée a aussi parlé des problèmes de la Société Radio-Canada, des restrictions budgétaires et de la diminution possible des services dans le Nord. Je tiens à dire que, quand j'y suis allé, j'ai constaté que le coût de la vie y est très élevé. Une pinte de lait peut coûter 5$, ce qui est extraordinaire. Quand vous considérez le chômage et le coût élevé de la vie, d'une part, et le fait que le gouvernement se retire du marché et réduit les services, d'autre part, quel futur y a-t-il dans le Nord sous le gouvernement actuel?

Mme Blondin: Monsieur le Président, le taux de chômage élevé dans le Nord est dû à l'analphabétisme répandu et au fait que les gens n'ont reçu ni éducation, ni formation. Il y a aussi le fait qu'il n'y a pas de stratégie industrielle dans le Nord, donc il n'existe pas de petites entreprises pour créer des emplois dans les petites localités. Cette stratégie n'existe pas dans le Nord, mais le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'attaque à ce problème. La mobilité entre en jeu, en ce sens que les jeunes ne peuvent pas s'instruire et travailler sur place parce que les emplois pour lesquels ils seraient aptes n'existent pas.

L'autre facteur qu'on a mentionné, c'est la réduction de la programmation de Radio-Canada. Avant que le Nord n'ait son réseau téléphonique, les localités éloignées comptaient sur Radio-Canada pour obtenir des nouvelles. Au fil des ans, les habitants du Nord se sont habitués à dépendre de Radio-Canada pour les communications et les nouvelles.

• (1650)

Le budget va être très dur pour la population du Nord. Il va être très difficile de payer une taxe sur tout puisque le coût de la vie y est déjà élevé. Avec la cherté des matériaux de construction, les loyers vont monter en flèche. Les taxes vont frapper des articles déjà très coûteux, par exemple l'épicerie. En général les gens du Nord ont de très grosses familles, ce qui fait que le budget va avoir une incidence directe non seulement sur les collectivités et les entreprises mais sur les ménages du Nord.

M. Waddell: Monsieur le Président, en ce qui concerne le nouveau pipe-line envisagé pour la vallée du McKenzie, la députée sait-elle que Nellie Cournoyer, qui s'était déclarée contre la construction d'un pareil pipe-line avant l'enquête Berger, est maintenant en faveur de ce projet. Maude Barlow, du Conseil des Canadiens, s'est déclarée contre. Est-ce que la députée pourrait me dire

en une phrase ou deux sa position à ce sujet? Est-elle pour ou contre ce nouveau projet?

Mme Blondin: Monsieur le Président, ma position à ce sujet est un peu gênée par diverses considérations concernant notamment l'aboutissement de l'accord du Nord et celui des revendications Déné-Métis. Le juge Thomas Berger avait déclaré en fait vers le 18 avril au cours d'une conférence intitulée True North Strong and Free que c'est aux habitants du Nord qu'il appartient de décider s'ils veulent de ce projet ou non. Il y a dix ans, les gens du Nord avaient peut-être besoin de quelqu'un comme le juge Thomas Berger, mais maintenant je pense que c'est à eux d'en décider.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est grâce au Sénat que nous avons ce débat. Dans sa lutte déterminée en faveur des traditions parlementaires et de l'institution parlementaire, le Sénat a rappelé le mois dernier le gouvernement à son obligation de se présenter devant le Parlement quand il a besoin d'emprunter. Le Sénat a présenté un plaidoyer bien étayé, dont le gouvernement a pris acte à plusieurs égards.

Ce n'est pas les mains propres que le gouvernement se présente à la Chambre pour demander une autorisation d'emprunt, on pourrait même dire que c'est les mains tachées de boue, si l'on pense en particulier à l'environnement. En matière d'environnement et de développement durable, le gouvernement s'est contredit de tant de façons que ce n'est même plus drôle.

Commençons cette brève analyse par le discours du Trône. Un des principaux thèmes de la politique gouvernementale tourne autour du développement durable qui sera adopté comme orientation de principe au cours de la présente session. Quelques semaines après le débat sur le discours du trône, le ministre des Finances (M. Wilson) est venu présenter un budget à la Chambre en déclarant que l'on irait de l'avant avec d'importantes initiatives économiques, y compris des mesures visant à assurer que le développement économique se fasse d'une façon qui soit écologiquement sûre. Ce sont là les mots clés du ministre des Finances, qui avait manifestement lu le discours du Trône et était déterminé à en respecter l'esprit.

Qu'a fait le ministre depuis? Il s'est empressé d'annoncer la fermeture de douze bureaux régionaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Et comme si cela ne suffisait pas, il a réduit graduellement l'Initiative nationale en matière d'économies d'énergie et d'énergies de remplacement. Et comme si cela n'était toujours pas suffisant, il a réduit les paiements de transfert aux provinces de quelque 340 millions de dollars, compromettant peut-être ainsi les projets à frais partagés de reboisement ou autres.

À l'heure actuelle, jusqu'à six provinces attendent que leurs accords de reboisement avec le gouvernement fédéral soient reconduits. Citons notamment le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Et comme si cela ne suffisait toujours pas, après avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de plus de 300 millions de dollars, le ministre réduit de 396 millions de dollars l'aide au développement international, ce qui risque de nuire aussi aux programmes de protection de l'environnement d'autres pays.

Ces mesures contrastent violemment avec l'engagement du gouvernement à l'égard d'un développement écologiquement durable, engagement qu'il a pris dans le discours du Trône et dans le discours de présentation du budget du ministre des Finances.

Comme si ce n'était pas assez, le ministre a présenté un document qui ne supprimait aucune entrave fiscale et ne contenait aucune mesure, aucune incitation propice au développement viable proclamé par le gouvernement dans le discours du Trône, dans les observations préliminaires du ministre et l'an dernier aux Nations Unies par le premier ministre lui-même (M. Mulroney). Quand nous avons examiné le budget, nous n'avons trouvé aucune mesure propre à améliorer la déduction pour amortissement accéléré du matériel et de l'outillage de lutte contre la pollution. Nous avons cherché des incitations fiscales au recyclage industriel, à l'économie d'énergie, a la conservation, etc., mais n'en avons trouvé aucune.

Cet exercice terminé, nous nous sommes dit que le programme de réduction du déficit était peut-être tellement vaste qu'il atteignait brutalement tout le monde, tous les secteurs, les intérêts de tous. Nous avons cherché une annonce montrant que le gouvernement était déterminé à trouver les 5 milliards de dollars liés aux méga-projets énergétiques. Pensez-vous, monsieur le Président, que nous avons pu trouver une mention des méga-projets énergétiques dans le budget? Nous n'avons

pas trouvé un mot à ce sujet. Comme les députés le savent, 5 milliards de dollars sont immobilisés dans les projets Oslo et Lloydminster et dans d'autres. On applique le budget d'une manière sélective qui fait fi de l'engagement fondamental envers le développement durable, ce qui confond l'imagination.

Nous savons tous qu'il nous reste peu de temps en ce qui concerne la question du réchauffement de la planète. La communauté scientifique nous demande de changer la tendance et de ralentir le processus du réchauffement climatique. Le coût à long terme de cette tendance est si élevé qu'il faut agir. Le gouvernement a adopté le jargon à la mode, mais il semble incapable de s'attaquer à la substance, c'est-à-dire a abandonner les mégaprojets énergétiques qui augmenteront notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles au cours des prochaines décennies au lieu de la réduire.

• (1700)

Nous devrons inévitablement nous concentrer sur l'énergie, étant donné la relation intime entre l'environnement, le développement durable et les politiques énergétiques. Voici un extrait intéressant et révélateur d'une lettre écrite au début de mai par la Société d'énergie solaire du Canada:

> Depuis les coupes de septembre, les fonctionnaires d'Énergie, Mines et Ressources conseillent aussi aux sociétés spécialisées dans la mise au point de sources d'énergie renouvelables qui veulent obtenir des fonds pour la recherche et de développement de s'adresser au Programme des propositions spontanées.

Savez-vous ce qui est arrivé à ce programme, monsieur le Président? Il a été supprimé. Il permettait à des entreprises, à des entrepreneurs et à des chercheurs canadiens de développer des technologies dans le domaine des sources d'énergie renouvelables. Il n'existe plus. Tans pis pour l'engagement que le gouvernement a pris de favoriser un développement durable au point de vue environnemental.

La Société d'énergie solaire du Canada demande:

> Le gouvernement cherche-t-il sciemment à détruire l'industrie de la conservation et de l'énergie renouvelable? Pourquoi les mégaprojets énergétiques inutiles, comme Hibernia, n'ont-ils pas été annulés?

Ce n'est pas l'opposition officielle qui le dit. C'est une société de Winnipeg. Elle ajoute:

> M. Wilson parle neuf fois de nos enfants et des générations à venir dans son discours du budget.

C'est un record. Félicitations. La société poursuit en disant:

> Il dit aussi que les Canadiens veulent que le Canada soit capable de faire face des priorités comme.. la protection de l'environnement.

Ce n'est pas étonnant. L'auteur enchaîne ainsi:

> Tant que le gouvernement se contentera de parler de la conservation et des énergies renouvelables, l'environnement continuera de se dégrader.

La lettre se termine sur ces mots:

> Nous vous prions de saisir la Chambre de cette question.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Au début de mon discours, j'ai parlé des réductions de 396 millions de dollars dans le programme d'aide publique au développement. Il convient de noter qu'Oxfam Canada en a parlé, dans ses propres termes, afin qu'on ne pense pas qu'il s'agit de fiction, du fruit de l'imagination ou de l'interprétation de l'opposition. Voici ce que cet organisme disait dans sa lettre du 5 mai:

> Le récent Budget soulève d'énormes craintes au sein de notre organisme. Les changements importants dans le financement de l'aide apportée aux pays étrangers entraîneront des difficultés accrues pour les pauvres du monde entier le Canada reniera ainsi ses promesses et ses obligations à l'égard de ses partenaires outre-mer.
>
> L'approche globale du Budget fait comprendre au Canada et aux Canadiens la politique d'«ajustement structurel» qui entraîne à l'heure actuelle de graves difficultés pour les masses dans bon nombre des pays profitant de notre aide au développement.

Cette situation n'échappe ni au gouvernement fédéral ni aux parlementaires. A cet égard, il faut noter une déclaration récente. Les parlementaires du Groupe des dix, ceux qui se sont réunis à Amsterdam à la fin du mois de mars, monsieur le Président, ont signalé qu'il était urgent de procéder à la réduction en question et de prévoir un nouveau financement de faveur. Ils ont précisé que des crises internationales et financières sont évitées à l'heure actuelle, mais que la lacune fondamentale réside dans le fait que les coûts sont supportés par les débiteurs, ce qui cause une détérioration générale ou une stagnation et un appauvrissement croissant d'une grande fraction de la population.

Dans ce contexte, les compressions importantes dans l'aide publique au développement sont extrêmement importantes, mal réparties et répréhensibles. Parmi les sept principaux postes de dépenses du gouvernement, l'aide extérieure est le seul auquel on consacrera, en fait, moins d'argent en 1989-1990 que durant la dernière année financière.

Je vous demande de réfléchir à mes observations, monsieur le Président. Un examen plus attentif des chiffres contenus dans le Budget montrent que la perte totale est aggravée par une redistribution des crédits qui s'éloigne de l'aide directe. Écoutez bien ceci, monsieur le Président; c'est une perle. Ce sont les sommes consacrées à l'administration qui augmenteront le plus, soit un accroissement supérieur à un million de dollars. La majeu-

re partie de cette augmentation est camouflée par le transfert de fonds au budget du ministère des Affaires extérieures, afin de financer la décentralisation de l'ACDI. La même chose s'applique à d'autres postes du budget, notamment le programme de sensibilisation du public et la coopération industrielle.

À ce stade-ci il convient de nous demander pourquoi on devrait consacrer davantage aux relations publiques par opposition à un programme permanent de sensibilisation au développement, alors qu'on réduit le soutien apporté aux projets entrepris outre-mer? La question est intéressante. Pourquoi faudrait-il augmenter les subventions consenties aux sociétés industrielles, versées le plus souvent, semble-t-il, à des entreprises canadiennnes et à des pays à revenu moyen, quand on ne fait que maintenir ou encore qu'on réduit l'aide aux localités, c'est-à-dire l'aide directe à la population? Oxfam-Canada fait une analyse alarmante de la situation, dont je recommande la lecture à tous les parlementaires.

J'ai mentionné plus tôt ce qu'il adviendra des projets et des bureaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables. En 1989-1990, ils subiront des restrictions budgétaires de l'ordre de 8 millions de dollars. Le programme sera progressivement réduit et disparaîtra en 1990-1991. Voilà, monsieur le Président, à quoi se résume l'engagement du gouvernement progressiste-conservateur en ce qui concerne les projets liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. «Qu'il repose en paix», c'est malheureusement ce qu'on peut lire sur la pierre tonmbale de ce programme. Dans le cadre de ce débat, il serait intéresant de souligner, même brièvement, les conséquences sociales de cette mesure, et c'est ce que je ferai. Le Conseil canadien du développement social a diffusé une analyse d'une page de laquelle je voudrais vous citer une paragraphe fort intéressant:

> Le budget fédéral ne contribue en rien à soulager la pauvreté dans laquelle vivent plus de 2 millions de ménages canadiens. . .
>
> À cause du budget, le travailleur qui touche le salaire minimum et qui gagne 10 000 dollars par année paiera tous les ans environ 100 dollars de plus en taxe à la consommation. . .

Cela comprend, monsieur le Président, la taxe de vente fédérale et d'autres taxes.

> . . .25 dollars de plus en primes d'assurances-chômage et 12 dollars de plus en surtaxe sur le revenu des particuliers. . .

On passe ensuite à l'analyse réalisée par l'Institut Nord-Sud qui vient, d'une certaine façon, compléter celle d'Oxfam-Canada. Ici, on nous apprend que l'aide au développement étranger sera réduite de 1,8 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Ces restrictions sont plus considérables et sont réparties sur une plus longue période que les baisses mentionnées auparavant par les médias, qui correspondaient à 800 millions sur trois ans. Il s'agit de 8 milliards de dollars sur cinq ans.

• (1710)

Bien que, en 1989-1990, le budget d'aide au développement représente moins de 3 p. 100 des dépenses de l'État, il fait l'objet d'une compression de 360 millions de dollars, soit 23 p. 100 des compressions totales de 1,5 milliard de dollars.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps est écoulé. Permettez-moi de conclure.

En demandant au Parlement ce pouvoir d'emprunt, le gouvernement doit être logique avec lui-même. Il doit prouver aux Canadiens que les plans et les mesures à long terme qu'il a annoncés dans le discours du Trône sont bel et bien mis à exécution. C'est pourquoi nous avons examiné à fond le discours du ministre des Finances (M. Wilson) pour voir comment le gouvernement comptait mettre en oeuvre le développement durable dont le discours du Trône fait si grand cas. C'est un objectif légitime que le gouvernement s'est fixé sans y être poussé par l'opposition. Nous l'avons examiné pour voir comment le gouvernement entendait mettre en oeuvre sa politique au moyen de l'instrument important qu'est le budget et nous y avons trouvé des contradictions et des reniements par rapport au mandat que le gouvernement s'est donné.

Dans le seul domaine de l'énergie, il y a un grand vide que le ministre de l'Énergie n'est pas arrivé à combler. Nous ne connaissons pas encore ses intentions concernant ce que le Canada peut faire pour ralentir le réchauffement de la planète. Nous savons, en revanche, que les projets qui augmenteront la contribution du Canada au réchauffement de la planète ont été confirmés au lieu d'être annulés.

De toute évidence, monsieur le Président, j'ai mis votre patience à l'épreuve en allant jusqu'à la limite du temps qui m'est alloué et je vous en remercie.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aime entendre le député parler. Je regrette, toutefois, qu'il ait dépassé d'environ une minute son temps de parole.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je tenais simplement à disposer d'un moment pour signaler à la Chambre quelques aspects du projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt. Quand nous voyons le montant que le gouvernement songe à emprunter, comment le Canadien moyen pourrait-il comprendre ce que représente 24,8 milliards de dollars, sans parler des quelques centaines de milliards de dollars du déficit?

Comme nul d'entre nous ne sera obligé lui-même de le rembourser, nous ne nous en inquiétons guère.

Mon collègue le député de Davenport a signalé certaines des carences du Budget, que ce soit dans l'enveloppe des affaires étrangères ou dans celle de l'environnement. Il va sans dire que le gouvernement en ce qui concerne l'environnement a un bilan qui laisse beaucoup à désirer, mais il s'est soudainement converti comme saint Paul sur le chemin de Damas. Cependant, rien ne s'est vraiment produit.

Toute notre fiscalité a besoin d'être remaniée. Elle constitue un ensemble si complexe que personne ne veut véritablement se charger de cette tâche, ou bien elle bénéficie sous sa forme actuelle de la protection de trop nombreux intérêts acquis. Loin de moi l'intention de vouloir désigner qui a tort et qui a raison concernant la fiscalité. Je ne suis pas un spécialiste de la question. De véritables spécialistes, à mon avis, il n'y en a guère. Cependant, certains principes fondamentaux ont été élaborés il y a de nombreuses années par la Commission Carter qui a entrepris ses travaux en 1967 à l'époque de feu le très honorable John Diefenbaker. C'est lui qui de son propre chef avait décidé de nommer une Commission royale d'enquête sur la fiscalité. La Commission Carter a mis bien des années à formuler ses conclusions. Malheureusement, elle n'a jamais publié de rapport, si digne de foi qu'il ait été. Il a pourtant servi à l'Université Harvard et dans les pays scandinaves comme document de base décrivant comment mettre en oeuvre une fiscalité globale et juste. C'était un document remarquable. Je dis à la Chambre que Kenneth Carter est probablement l'un des héros méconnus du Canada.

Les principes fondamentaux qu'il a élaborés rendraient la fiscalité juste et équitable pour tous les Canadiens. Cependant, quelque 25 ans plus tard, si nous examinons la fiscalité et les déficits qui s'accumulent, tous les Canadiens doivent conclure que quelque chose ne va pas. Quoi qu'il en soit, nous allons de l'avant sans pourtant bénéficier d'une réforme en profondeur de la fiscalité.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai mentionné qu'il y a quelque 25 ans, il y a eu une étude sur le système de taxation au Canada et on n'a jamais vraiment voulu s'attaquer au problème. Mes amis d'en face ont déjà entendu l'expression: Les riches ne paient pas de taxe! C'est une phrase, mais sauf que si on regarde le système de taxation au Canada, il y a beaucoup de vérité dans cette phrase. C'est incroyable ce que cela peut ressembler. Quand on voit les avantages pour le financier élite dans notre pays, on est obligé de conclure que les mieux nantis de ce pays ne paient pas leur juste part.

Je crois, comme la Commission Carter l'avait démontré il y a 25 ans, qu'il y avait une façon juste et équitable pour tous les Canadiens. Et l'expression est devenue célèbre dans le temps, mais, malheureusement, on n'a pas été au fond, on est allé juste à la surface. . .

[*Traduction*]

Monsieur le Président, sans doute vous souvenez-vous de l'expression de l'époque: «Un dollar est un dollar». De quelque façon que le contribuable l'ait gagné, le gouvernement avait le droit de percevoir sa part. Cependant, avec les années, nous avons constaté des échappatoires. Elles ne sont pas les faits du hasard, ayant été décrétées par les dirigeants financiers de notre pays. Le ministre des Finances avait dû obtempérer à leurs demandes. Quand j'aborde ce sujet, j'ai tendance à m'emporter. Rares sont les députés qui ont osé déclarer que l'élite financière de notre pays utilisait la fiscalité à son profit sans se soucier de la classe moyenne. J'ai lu un livre qui m'a beaucoup influencé. Ce livre est l'oeuvre de Linda McQuaig. Elle est maintenant à l'emploi du *Globe and Mail*. Ce livre s'intitule *Behind Closed Doors*. Il a été traduit, et fort bien me dit-on, en français.

[*Français*]

Le livre s'intitule *La part du lion*. Dans ce volume, on voit la façon dont, depuis les derniers 25 ans, les ministres des Finances ont été de plus en plus restreints, de plus en plus obligés de donner des avantages. A qui? Pas à la classe moyenne, mais aux financiers de ce pays. Et je vous dis qu'ils n'ont jamais payé leur part. Et je vous dis que le temps est arrivé de regarder à nouveau les principes de base que Kenneth Carter avait proposés dans l'enquête royale sur la question.

[*Traduction*]

Pour quiconque s'y intéresse, c'est indéniablement complexe. Il faut bien sûr être avocat pour comprendre la législation fiscale qui est tellement embrouillée. Mais personne ne me fera croire qu'avec du bon sens, on ne peut en saisir les principes de base. Les Canadiens ne seraient pas d'accord, car la démocratie repose sur le principe fondamental de justice et d'équité. Or, ce n'est pas le cas. Faut-il s'étonner qu'après toutes ces années, nous ayons un déficit excessif? Nous sommes 27 millions au Canada, contre 240 millions aux États-Unis, mais notre déficit par habitant est deux fois plus élevé que le leur. Il est certain que quelque chose cloche dans notre système.

• (1720)

Il est temps de se rendre compte de ce problème. J'espère qu'un jour, le Canadien moyen, la classe moyenne, qui est la clef de voûte du pays, demandera aux députés quelles mesures ils prennent pour s'assurer que le régime fiscal soit juste et équitable. Il faut absolument que la majorité des gens invitent leurs représentants à trouver un moyen de rendre le régime fiscal juste et équitable. C'est tout ce que nous demandons.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce sujet-là me préoccupe depuis des années, ce n'est pas depuis hier, et probablement avec le temps, probablement qu'après crise par-dessus crise on sera obligé de regarder plus profondément pour voir ce qui arrive dans ce pays-ci où on a un déficit hors de contrôle, puis en même temps de se rendre compte que notre système d'imposition est loin d'être juste et équitable.

Regardons les problèmes auxquels on fera face dans les quelques années à venir. L'environnement, dans l'espace de quelques années à peine, après Saint-Basile-le-Grand, a pris extrêmement d'ampleur. L'environnement est devenu le sujet le plus important dans notre vie quotidienne, et avec raison. Peut-être que cela aurait dû avoir lieu il y a 20 ans passés, mais au moins cela est arrivé, puis on se penche là-dessus et il faut continuer à se pencher sur ce sujet. Mais cela va prendre énormément de volonté politique et de fonds publics pour résoudre le problème dans les années à venir.

Deuxièmement, un autre problème, c'est l'infrastructure municipale.

[*Traduction*]

Je veux aborder la question de l'infrastructure. Nous commençons à nous apercevoir que, après des années de négligence, nos routes, nos ponts et autres éléments de notre infrastructure se détériorent rapidement.

Il y a quelques années, un professeur de l'Université Cornell a calculé que, pour réparer l'infrastructure aux États-Unis, qu'il jugeait dans un état lamentable, il en coûterait approximativement 500 milliards de dollars, et ce simplement pour rétablir un niveau raisonnable de sécurité. Il y a quelques semaines, nous avons rencontré le maire de Québec, qui préside l'Union des municipalités du Québec. Ces maires prévoient ne pas pouvoir absorber le coût de l'entretien de l'infrastructure municipale.

Au cours des dernières élections, le Parti libéral du Canada a déclaré qu'il nous fallait investir massivement dans le traitement des eaux usées. Nous recevons de plus en plus de lettres à ce sujet. Dans ma circonscription, les maires me demandent si les municipalités peuvent espérer une certaine aide pour améliorer leur infrastructure.

Nous savons que, dans l'avenir, les Canadiens demanderont ce genre d'aide au Parlement puisque c'est le gouvernement du Canada qui est le mieux placé pour emprunter, comme le montre ce projet de loi par lequel le gouvernement demande à emprunter 24,8 milliards de dollars et peut-être davantage.

Les politiques du gouvernement gênent les provinces. Elles doivent absorber une bonne part des dépenses et, à cause du déficit, nous aurons du mal à appuyer les provinces, à fortiori les municipalités qui ont besoin d'aide pour améliorer leur infrastructure.

Je recommande le livre de Linda McQuaig, *La part du lion*. Cet ouvrage n'est pas parole d'évangile, mais il permet au moins de faire prendre conscience à tous qu'il est temps d'envisager une réforme complète. Il nous en a été donné un exemple formidable, il y a 25 ans, dont les principes sont encore valables aujourd'hui. Reprenons-le, et peut-être que dans les années à venir nous verrons que la réforme fait partie de la solution, au même titre que les contraintes à nous imposer dans les dépenses. Peut-être aurons-nous un régime fiscal juste et équitable que nous pourrons nous vanter d'avoir mis au point par un effort extraordinaire de volonté politique, en dépit des pressions qui s'opposaient à la réforme.

M. Harvard: Monsieur le Président, mon collègue a parlé d'imposition et de la nécessité d'une réforme. Nous savons tous, je crois, que la réforme est absolument nécessaire.

Il a parlé de Kenneth Carter comme du héros méconnu de notre pays. J'aimerais qu'il nous explique ce qu'il veut dire par là.

M. Assad: Monsieur le Président, la commission présidée par Kenneth Carter a été formée par John Diefenbaker en 1963. Cette commission royale d'enquête sur le régime fiscal avait pour mandat de voir si le régime pouvait être étendu.

Le processus était très compliqué, mais il savait comment on pouvait le simplifier. Le but était de mettre au point un régime fiscal juste et équitable.

M. Carter était d'avis que la rémunération, les investissements et toutes les formes de revenu étaient imposables.

M. Harvard: Un dollar, c'est toujours un dollar.

M. Assad: Un dollar, c'est toujours un dollar, comme je l'ai dit au Président. Les principes de base qu'il a établis il y a 25 ans sont encore vrais aujourd'hui.

Je répète qu'il est un héros méconnu. Il était un homme intègre. Il a rendu un grand service à notre pays, et nous ne le savions même pas.

J'ai commencé à étudier son rapport. La question a exigé un travail énorme, et il faut bien connaître le régime pour le comprendre. Il cherchait à le simplifier. Nous devons faire preuve de volonté politique et rendre le système juste et équitable. À mon avis, voilà ce que les Canadiens attendent de nous.

• (1730)

M. Waddell: Monsieur le Président, les libéraux ont été au pouvoir à Ottawa pendant presque toute ma vie d'adulte. Le membre de la Commission Carter dont vous avez parlé disait que tous les types de revenus devait être mis sur le même plan et imposés de la même façon. Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été appliquée? Pourquoi les libéraux prétendent-ils encore que notre régime fiscal n'est pas équitable? Le député l'a dit de façon très éloquente. Il y a des gens qui ne font pas leur part. Eh bien, bienvenue à bord. Venez siéger avec les néo-démocrates. C'est ce que nous avons dit pendant la campagne électorale et même avant. Je poserai donc deux questions au député: premièrement, les libéraux n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans le fait que notre déficit est si élevé à cause d'une mauvaise gestion de l'économie? S'ils étaient si formidables, pourquoi n'ont-ils pas mis en oeuvre toutes ces bonnes idées? Pourquoi? Nous pouvons nous passer de ce genre d'hypocrisie. Un peu de sincérité, voyons.

M. Assad: Monsieur le Président, nous n'avons aucune leçon à recevoir des néo-démocrates.

M. Waddell: Répondez à la question.

M. Assad: Je vais répondre à la question. Si je me reporte à l'époque de la commission royale instituée par le regretté John Diefenbaker et aux tentatives du ministre des Finances, M. MacEachen, pour corriger certaines inégalités par son budget de 1979—ai-je raison, monsieur le Président?

M. Mills: 1981.

M. Assad: Il semble que son budget se soit heurté à certaines difficultés à ce moment-là. Il y a eu énormément de pressions et le ministre a dû laisser de côté certaines mesures qu'il croyait justes et équitables. En réponse à votre question, je reconnais que le Parti libéral n'a pas appliqué à l'époque toutes les mesures qu'il aurait dû, néanmoins, cela ne change rien au fait que nous étions 284 députés à la Chambre et que notre travail consistait à nous assurer que le régime fiscal était juste et équitable.

Aujourd'hui, avec toutes les connaissances que nous avons et sachant fort bien que pour aboutir à quelque chose, il faut des problèmes, je reconnais qu'il faut modifier l'ensemble du régime fiscal. Loin de moi l'idée de blanchir le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir à la Chambre, mais nous sommes tous des députés. Nous représentons tous les Canadiens ordinaires. Je suis sûr qu'aucun député, de quelque parti qu'il soit, ne peut dire à ses électeurs que le régime fiscal est juste et équitable. Un dollar vaut un dollar et les faits sont les faits, peu importe le parti que vous représentez, qu'il s'agisse des pseudo-socialistes ou des conservateurs. Nous avons tous des obligations envers les Canadiens. Si vous pouvez me nommer une circonscription où les électeurs ne sont pas d'accord avec ce que j'ai dit aujourd'hui, je suis prêt à me rétracter.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ce qu'il y a de désolant dans le budget qui a été présenté il y a plus d'un mois, c'est qu'il taxe tous les secteurs de l'économie canadienne. C'est une véritable ponction fiscale et le gouvernement prétend qu'elle est nécessaire pour combattre le déficit. Il a également déclaré qu'il doit réduire ses dépenses dans certains secteurs. Il a donc sabré dans les prestations de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et partout où il peut le faire. Il s'attaque ainsi à l'essence même du Canada.

Nous avons donc une ponction fiscale, d'une part, et une importante réduction des services, d'autre part. Ces changements ont été apportés au nom de la lutte contre le déficit. Que s'est-il passé? Au lieu de baisser, le déficit est plus élevé que jamais et continue de croître considérablement chaque année. À l'heure actuelle, il approche probablement des 30 milliards ou plus. Du même coup, nous avons porté la dette nationale ou le déficit accumulé, appelez-le comme vous voulez, à plus de 300 milliards de dollars. C'est devenu un poste de dépenses important.

Faut-il croire qu'en augmentant les charges fiscales et en réduisant les services, le Canada a épuisé toutes les possibilités de réduire le déficit, si c'est aussi indispensable que le prétend le gouvernement?

Il conviendrait de parler peut-être un peu plus de ce que j'appelle les quatre phases du ministre des Finances (M. Wilson). En jetant un coup d'oeil en arrière, sur l'année dernière, on constate que le ministre des Finances et son gouvernement, on ne peut tout de même pas rejeter toute la responsabilité sur lui, ont pris quatre décision différentes. Ils avaient pris la décision suivante avant les élections: «Nous avons tellement bien géré l'économie et gouverné le pays qu'il n'y a pas vraiment de problème. Nous avons peut-être un léger déficit, mais il ne faut pas s'en faire. Tout baigne dans l'huile et nous n'avons pas de souci à nous faire. Le pays est hors de danger. Nos politiques lui ont fait amorcer un virage. Nous avons un tas de bonnes choses à vous offrir, notamment un programme de garde d'enfants et un programme d'indemnisation des victimes de la sécheresse qui sont formidables. Nous allons aider l'agriculture, et les agriculteurs peuvent donc être sûrs d'avoir des rentrées». Toutes ces prommesses font partie de la première phase, la phase pré-électorale.

Il y a eu ensuite la deuxième phase, celle des élections. «Le déficit n'est plus un problème. Nous allons faire tout ce que nous avons dit que nous ferions et que nous n'avons pas fait à cause d'un manque d'argent, à cause de la mauvaise gestion du pays par les libéraux, à cause du gaspillage. Nous allons faire tout ce que le rapport Neilson recommandait pour le Canada. Nous n'avons plus de problèmes maintenant. Reportez-nous au pouvoir et nous vous donnerons des garderies et des indemnités de 800 millions de dollars pour les victimes de la sécheresse.» C'était la deuxième phase.

Puis, les élections. Le gouvernement a été reporté au pouvoir, mais avec une majorité réduite, et nous avons eu la période postélectorale, prébudgétaire. Le gouvernement et le ministre des Finances ont soudainement redécouvert le déficit. Le ministre nous a dit qu'aucun des projets que le gouvernement avait prévus et promis—rappelez-vous que c'est le même gouvernement qui était au pouvoir avant les élections—de réaliser pendant et avant les élections n'était maintenant réalisable, car tout à coup le déficit avait pris beaucoup d'ampleur et le gouvernement ne pouvait plus rien faire. Il fallait renoncer à toutes les promesses faites pendant les élections, car le déficit était tellement énorme que le gouvernement devait faire quelque chose pour le réduire. Je vous ai dit ce qu'il a fait: il a haussé les impôts, réduit les services et accru le déficit. C'était la troisième phase, la période postélectorale, prébudgétaire.

• (1740)

Voyons voir la quatrième phase: le budget. Qu'a fait le ministre des Finances dans le budget? Il a dit que nous n'avions plus les moyens de rien et qu'il nous faudrait revenir en arrière et ralentir la croissance économique, accepter plus de chômage, se plier à des taux d'intérêt plus élevés, ralentir la croissance économique jusqu'à en souffrir. Le plus effrayant, c'est que nous allons encore être aux prises avec un déficit de 30 milliards de dollars, que nous allons encore accroître le déficit accumulé à plus de 300 milliards de dollars et que nous allons toujours payer un taux d'intérêt élevé sur ce déficit accumulé.

Les causes de cette situation existent toujours et rien ne permet de penser qu'elles disparaîtront d'ici quatre ans. Par conséquent, nous ne sommes pas en train de discuter des quatre visages du ministre des Finances, mais du résultat des mesures que le gouvernement a prises depuis quatre ans et qui s'inscrivent dans la même veine que celles du précédent gouvernement.

Le budget mine l'universalité en dépit des affirmations des ministériels qui soutiennent que tout le monde touchera sa pension et ses allocations familiales. Cependant, les conservateurs ont mis fin à l'universalité car les pensions de vieillesse auxquelles avaient jusqu'à maintenant droit tous les Canadiens, peu importe leur classe, seront récupérées par le gouvernement dans le cas d'un groupe particulier.

Je serais porté à croire que peu de temps après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, quelqu'un allèguera qu'elles sont discriminatoires. Si mon collègue de Vancouver et moi-même gagnons tous deux 50 000$, mais que ma pension de vieillesse constitue une partie de mon revenu, je paierai plus d'impôt que lui. Je crois qu'il ne faudra pas attendre longtemps avant que quelqu'un le conteste et alors, le gouvernement perdra. il ne s'agit peut-être pas d'une attaque directe contre l'universalité, mais certaines personnes ne retireront pas de pension de vieillesse lorsqu'elles atteindront l'âge de 65 ans. La

même situation prévaut à l'égard des allocations familiales.

Jusqu'à maintenant, nous tirions fierté du réseau de programmes sociaux mis en place pour la population du Canada. Lorsqu'une personne était frappée par la maladie ou perdait son emploi, elle pouvait se prévaloir de programmes utiles et efficaces auxquels elle avait cotisé. Ces programmes sociaux sont minés. Nous, les députés, devons savoir mieux que tout le monde qu'il ne s'agit que d'un premier assaut contre ces programmes. Nous ne pouvons pas dormir en paix car rien ne nous dit que la prochaine fois, le gouvernement n'ira pas plus loin. Il s'est attaqué à l'universalité de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Il a modifié la structure de l'assurance-chômage qui ne ressemble plus à celle que nous avions.

Où cela se terminera-t-il? C'est ce qui devrait nous préoccuper. En viendrons-nous au stade où ceux qui en auront les moyens devront payer pour l'éducation de leurs enfants à l'école primaire et secondaire? Ceux qui sont assez riches devront-ils un jour payer leurs frais de médecin et d'hôpital? Le gouvernement reprendra-t-il son attaque contre les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, l'an prochain, en ramenant le niveau de la récupération à 30 000$, puis à 20 000$ l'année suivante, jusqu'à ce que personne au-dessus du salaire minimum n'y ait droit? Cela s'arrêtera-t-il à l'assurance-chômage? Nous n'en savons rien.

Notre parti a toujours estimé que sa responsabilité était de faire savoir au gouvernement qu'il y avait d'autres possibilités pour réduire le déficit, qu'il pouvait diminuer ce que nous coûte le déficit accumulé. Nous n'estimons pas que notre seul devoir soit de nous opposer. Nous pensons que nous devons également faire ressortir les faiblesses des mesures législatives et les autres possibilités offertes au gouvernement. Notre philosophie et notre idéologie sont différentes de celles du gouvernement ou du Parti libéral. Nous travaillons à partir d'une base que nous jugeons être la meilleure pour les Canadiens. Nous reconnaissons que les idées que nous proposons ou avons proposées au gouvernement sont bonnes. La preuve en est la structure sociale de ce pays, qui a été construit à partir d'idées que notre parti et nos prédécesseurs avaient proposées aux gouvernements antérieurs. Je parle de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance-maladie et des allocations familiales, par exemple. Une partie de la structure sociale du pays résulte d'idées et de mécanismes proposés au Parlement par notre parti.

À mes débuts à la Chambre, lorsque je me plaignais du peu d'impact que nous avions, le député de Winnipeg-Nord-Centre à l'époque, Stanley Knowles, me disait que nous avions bel et bien un impact, que chacun des programmes dont je parle actuellement avait fait l'objet de projets de loi d'initiative parlementaire présentés au Parlement il y a 30 ans.

Le gouvernement semble déterminé à détruire la structure sociale que les Canadiens ont mise en place et qu'ils appuient. Qu'est-ce que le gouvernement peut faire? Il peut faire beaucoup. Comme je l'ai signalé à l'un des orateurs précédents, il y a eu plus de 1 000 acquisitions par des intérêts canadiens et étrangers au Canada l'an dernier. Ces acquisitions n'ont pas contribué à accroître le nombre d'emplois; en fait, elles ont plutôt contribué à le réduire.

• (1750)

Nous avons, au Canada, la plus forte concentration de pouvoir exercé par les sociétés de tous les pays industrialisés. Un p. 100 seulement des entreprises contrôlent presque 80 p. 100 des actifs au Canada. À elles seules, neuf familles contrôlent 46 p. 100 de la valeur de toutes les actions des 300 plus grandes entreprises au Canada inscrites à la Bourse de Toronto.

C'est le genre de structure que nous avons au Canada, et les politiques du gouvernement favorisent ce genre de structure. Chaque fois que nous permettons une fusion ou une prise de contrôle, nous sommes perdants, particulièrement s'il s'agit d'une prise de contrôle par des intérêts étrangers. Nous savons aussi que, au cours des trois dernières années, le Canada a accusé un déficit annuel de plus de 15 milliards de dollars au titre du transfert des intérêts et des dividendes.

Je veux parler des 15 milliards de dollars en intérêts et en dividendes gagnés au Canada qui sont sortis du pays pour filer à l'étranger. Quinze milliards de dollars, c'est la moitié du déficit de cette année. Chaque fois que nous autorisons une fusion, nous faisons augmenter le montant qui sortira du pays. Où cela finit-il, quand tout le pays appartient à des sociétés autres que canadiennes, de façon, que tous les dividendes payés au Canada sortiront du pays et nous deviendrons un pays surtout formé de

grandes sociétés prospères dont nous ne serons pas propriétaires.

Lorsque le gouvernement suédois a constaté que la proportion des sociétés appartenant à des intérêts étrangers était passée de 7 à 7 1/2 p. 100, il a lancé un grand débat au parlement suédois. Il s'agissait de déterminer s'il fallait imposer des restrictions pour limiter la proportion de propriété étrangère. Ce sont toutes là autant de façons que le gouvernement actuel peut commencer à envisager pour régler les problèmes de déficit s'il estime si important de le faire.

J'ai parlé de fusions. Passons à un autre aspect de la structure financière. Le gouvernement ne cesse de nous dire que, d'une part, il ne peut modifier le taux d'intérêt, qu'il est important que le taux d'intérêt soit fixé par le marché. Le directeur ou président de la Banque du Canada relève du gouvernement, et si vous ne le croyez pas, allez le demander à John Diefenbaker. Il a placé la Banque du Canada sous la tutelle du Parlement canadien. Le gouvernement actuel ne semble pas croire que cela donnerait des résultats. Si nous réduisons le taux d'intérêt de 1 p. 100, cela aurait pour effet de réduire le déficit de 1,5 milliard de dollars. Nous avons le pouvoir de le faire.

Il y a d'autres solutions que le gouvernement peut envisager et qu'il peut mettre en oeuvre pour réduire le déficit et faire ce qu'il estime si important de faire. Il refuse cependant de le faire, car il ne dirige pas le cours de notre économie. Cela se fait par quelqu'un de l'extérieur du gouvernement. Ces sociétés fusionnées et ces grandes entreprises ont plus de pouvoir que le Parlement. C'est bien dommage, à mon avis.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Poursuivons le débat. La parole est au député de Winnipeg St. James.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion qui m'est offerte de prendre part à ce débat. Cela me donne la possibilité d'annoncer officiellement certaines de mes opinions. À mon avis, le gouvernement dans son souci de réduire le déficit risque de pécher par excès de zèle. Je voudrais essayer d'expliquer ce que j'entends par là.

Si nous revenons au jour des élections, le 21 novembre 1988, nous avons assisté à un déploiement sans précédent de propagande gouvernementale. Après les élections, le gouvernement a mis en branle le mécanisme de sa propagande qui depuis lors a eu une influence incroyable. Les Canadiens sont sensibilisés à cette question de réduction du déficit. La plupart des Canadiens, je pense, se rendent compte que le déficit est un problème. Cependant, nous devons être prudents. Comme je l'ai déjà dit, il ne faut pas pécher par excès de zèle.

Je voudrais aborder, si je peux me permettre, deux ou trois questions. Premièrement, la Société Radio-Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Eh bien, vous pouvez peut-être vous moquer de Radio-Canada, mais je dirai aux députés que cette société assure un service fondamental dans notre pays. Nous ne pouvons pas nous passer d'elle.

Des voix: Bravo!

M. Harvard: Je rappellerai aux députés et à mes collègues de Calgary et de Selkirk que Radio-Canada a vu le jour sous un gouvernement conservateur. Ce sont des personnes comme R.B. Bennett qui se sont rendu compte que nous ne pouvions pas gouverner notre pays et que celui-ci ne pouvait pas survivre sans Radio-Canada.

Nous n'avons qu'à consulter les archives. En fait, l'ancien premier ministre, qui gouvernait le pays à cette époque qui remonte à plus de 50 ans, a prononcé des discours très, très éloquents pour justifier la création d'un réseau public de radiodiffusion dans notre pays. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Je vais vous le dire, parce que dans les années 30, avant l'avènement de la télévision, pendant le règne de la radio, écoutez ceci, les Canadiens de cette époque, oui, même les conservateurs, s'inquiétaient de l'influence américaine. Ils s'inquiétaient de l'incursion de la programmation américaine au Canada. Ils ont donc décidé de faire quelque chose. Ils ont établi la Société Radio-Canada. C'est l'une des choses intelligentes que les conservateurs ont faites pour leur pays. Ils ont établi la Société Radio-Canada.

Au fil des ans, la Société Radio-Canada a effectué un travail formidable et elle s'est taillé une réputation internationale. Elle est l'un des meilleurs réseaux du monde, un réseau qui ne le cède en rien à personne. D'ailleurs, les professionnels de la télévision vous diront, monsieur le Président, que Radio-Canada est le meilleur réseau de télévision du monde. Qu'elle n'est ni au deuxième ni au troisième rang, mais bien au premier rang parmi de tous les réseaux de télévision. Elle dépasse même la réputée BBC de Londres en Grande-Bretagne. Voilà le genre de renommée que la Société Radio-Canada a acquise. Or, ce service et cette réputation sont compromis à cause des compressions que le ministre a proposées dans son budget il y a quelques mois. Malheureusement, au fil des ans, et peut-être parce qu'elle s'est tellement bien acquittée de sa mission, nous en sommes venus à considérer la

qualité du service de Société Radio-Canada comme une chose allant de soi.

Il fut un temps, pendant les années 40 et 50, avant que le secteur privé ne se mette en branle, surtout dans le domaine de la télédiffusion, où Radio-Canada était vraiment le seul spectacle à voir en ville. Elle était le seul événément digne de mention. Les gens ont donc fini par considérer qu'un tel service allait de soi. Maintenant, avec la venue de la télévision et de la radio privées, et cela fait un bon bout de temps qu'elles sont dans le décor, Radio-Canada a besoin de soutien. C'est pour cette raison que ceux d'entre nous qui soutiennent fermement l'existence d'un réseau de télévision public, se sont portés à la défense de cette société. Radio-Canada est une espèce en voie d'extinction à cause du gouvernement actuel.

Permettez-moi de vous rappeler quelque chose, monsieur le Président. Le budget du ministre des Finances (M. Wilson) propose d'imposer à Radio-Canada des compressions de 140 millions de dollars échelonnées sur cinq ans. Savez-vous ce que de telles compressions feraient à cette société, monsieur le Président. Elles la rendraient méconnaissable. Ce n'est pas moi qui le dit d'ailleurs. C'est nul autre que le président de Radio-Canada qui ne cesse de le répéter depuis le dépôt du budget Wilson.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera 15 minutes de débat au député de Winnipeg St. James (M. Harvard), plus 10 minutes de questions et observations.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'INDUSTRIE DU SAUMON ET DU HARENG DE LA CÔTE OUEST

La Chambre reprend l'étude interrompue jeudi le 15 juin, de la motion de M. Stupich:

> Que la Chambre réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie du saumon et du hareng de la côte ouest, à savoir qu'il «ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés» par quelque mesure prise en réponse à des décisions du GATT.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 15 juin 1989 et à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés sur la question des crédits.

Qu'on appelle les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

• (1800)

(Vote Nº 32)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacAulay
MacLellan	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Riis	Robinson
Rocheleau	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Waddell
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture

Crosbie (St. John's Ouest)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—125

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence.

* * *

LOI CONSTITUANT LE BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 16 juin, du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité permanent a fait rapport avec proposition d'amendement, ainsi que de la motion de M. Benjamin:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 4, en retranchant les lignes 9 à 12, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«comme membres à temps plein les personnes qui, à son avis et après consultation des membres de l'industrie des transports, possèdent la compétence voulue en ce qui concerne un ou plusieurs des modes de transports suivant:

a) transport aérien,
b) transport maritime,
c) transport ferroviaire ou par productoduc.»

Le président suppléant (M. Paproski): Donc la première question porte sur la motion nº 5. Dois-je me dispenser de faire résonner le timbre?

Des voix: D'accord.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez peut-être qu'il y a consentement unanime à appliquer le vote qui vient d'avoir lieu sur la motion de le journée de l'opposition aux motions nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

M. Gauthier: J'en conclus que le NPD ne vote pas en faveur de la motion nº 11, ce que nous faisons nous.

• (1830)

Mme Grey: Monsieur le Président, je suis en faveur des motions nos 5, 6, 7, 8 et 10. Je suis contre les motions nos 9 et 11.

M. Tobin: Monsieur le Président, comme parrain des motions inscrites au nom du Parti libéral, j'accepte la proposition du leader néo-démocrate à la Chambre, soit que le vote sur la motion de la journée de l'opposition s'applique à toutes les motions proposées aujourd'hui, sauf la motion nº 11 à laquelle le NPD s'oppose.

M. Benjamin: Monsieur le Président, vous pouvez indiquer que j'ai voté en faveur de la motion nº 11.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à ce que le vote que nous venons de prendre s'applique aux motions nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 5.

(La motion, mise au voix, est rejetée.)

(Vote N° 33)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Riis
Robinson	Rocheleau
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—88

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6. M. Benjamin propose:

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 5, en retranchant les lignes 34 à 38, page 6, et les lignes 1 à 14, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«5.(1) Le gouverneur en conseil nomme un président qui est en mesure de faire état de sa compréhension du rôle d'un organisme d'enquête, qui connaît le droit et la procédure et qui n'est un spécialiste d'aucun des modes de transport visés par la présente loi.

(2) Le gouverneur en conseil choisit le vice-président, après consultation du Bureau, parmi les membres de celui-ci.

(3) Le président est le premier dirigeant du Bureau; à ce titre, et sous réserve de l'alinéa a) du présent paragraphe, il a la responsabilité de la gestion du Bureau et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont délégués par le Bureau.

a) Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 5(1), par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et par la Loi

sur la gestion des finances publiques, il est soumis et se conforme aux politiques générales, résolutions et règlements du Bureau.

b) En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présidence est assumée par le vice-président.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 34)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)
Althouse
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Riis
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—88

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 7. M. Comuzzi propose:

Motion n° 7

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 5:

a) en retranchant la ligne 38, page 6, et les lignes 1 à 4, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«bilité de»

b) en supprimant les lignes 8 à 10, à la page 7.

(La motion, mise aux voix, est rejetée)

(Vote N° 35)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Riis
Robinson	Rocheleau
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—88

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 8. M. Tobin propose:

Motion n° 8

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 12, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 11, ce qui suit:

«(3) Aux réunions du Bureau convoquées pour l'examen d'un accident de transport déterminé, au moins un des membres du Bureau, doit être qualifié en ce qui concerne le mode de transport en cause dans cet accident.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 36)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel

Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Riis
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—88

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle

O'Kurley
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—124

Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 9. M. Tobin propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 19, en ajoutant à la suite de la ligne 29, page 19, ce qui suit:

«(17) La déclaration d'un employé obtenue en application d'une convention collective est protégée et nul ne peut y avoir accès sauf sur autorisation écrite de son auteur.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée)

(Vote Nº 37)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Proud

Riis
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—87

Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—125

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 10. M. Tobin propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 24, en ajoutant à la suite de la ligne 28, page 22, ce qui suit:

«(3) Le Bureau annexe à son rapport définitif les recommandations faites dans le projet de rapport qui ne figurent pas dans le rapport publié, ainsi que les observations faites par les ministre des Transports ou tout autre ministre ou toute autre personne désignée comme observateur en vertu de l'alinéa 23(2)d).»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 38)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

Althouse
Angus
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Riis
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—88

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 11. M. Tobin propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-2, à l'article 32, en retranchant les lignes 15 à 21, page 31.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 39)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Baker
Bellemare
Berger
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duhamel
Flis
Gauthier
Harb
Hopkins
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McGuire
Milliken
Pagtakhan
Phinney
Proud
Simmons
Tobin
Wappel
Young (Gloucester)—57
Anawak
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Fontana
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
MacAulay
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Peterson
Pickard
Rocheleau
Stewart
Vanclief
Wood

CONTRE

Députés

Althouse
Andre
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Brant)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Feltham
Fisher
Friesen
Gardiner
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Anderson
Angus
Attewell
Barrett
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Fontaine
Fulton
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hogue

Holtmann	Horner
Horning	Hovdebo
Hughes	Hunter
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Karpoff	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Kristiansen	Landry
Langan (Mission—Coquitlam)	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McCurdy	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLaughlin	McLean
Merrithew	Mitchell
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Nystrom
Oberle	O'Kurley
Parker	Plamondon
Plourde	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Riis
Robinson	Roy-Arcelin
St-Julien	Samson
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Skelly (Comox—Alberni)
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Stupich	Tardif
Taylor	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Waddell
Weiner	Wenman
White	Whittaker
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
	Young (Beaches—Woodbine)—153

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

• (1840)

L'hon. Bouchard (Roberval) propose que le projet de loi soit adopté tel que modifié.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous aurez le consentement unanime, je crois, pour appliquer à cette motion les résultats du vote qui a porté plus tôt aujourd'hui sur la motion concernant la journée de l'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, vous allez constater, je crois, que si nous tenons un vote par assis et debout, les résultats du vote qui vient de porter sur la motion nº 11 devraient valoir aussi pour la motion concernant l'étape du rapport.

M. Tobin: Monsieur le Président, pour plus de clarté, doit-on comprendre que si les résultats du vote qui vient de porter sur la motion nº 11 étaient appliqués à la motion concernant l'étape du rapport, le NPD serait d'accord avec le gouvernement pour ce qui est de l'étape du rapport?

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à bien préciser que nous appuyons effectivement le gouvernement sur la motion concernant l'étape du rapport et que le député de Regina-Lumsden (M. Benjamin) vote en accord avec le caucus de son parti.

M. Funk: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens aussi à préciser que je vote là-dessus en accord avec le caucus de mon parti.

Le président suppléant (M. Paproski): Les résultats du dernier vote s'appliquent à l'envers à la motion proposant l'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 40)

POUR

Députés

Althouse	Anderson
Andre	Angus
Atkinson	Attewell
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Beatty	Belsher
Benjamin	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Brant)
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Charest	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Fee	Feltham
Ferland	Fisher
Fontaine	Friesen
Fulton	Funk
Gardiner	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)

Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCurdy
McDougall (St. Paul's)
McLaughlin
Merrithew
Mitges
Moore
Nowlan
Oberle
Parker
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Robinson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stupich
Taylor
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hogue
Horner
Hovdebo
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDermid
McKnight
McLean
Mitchell
Monteith
Nicholson
Nystrom
O'Kurley
Plamondon
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Roy-Arcelin
Samson
Shields
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Tardif
Têtreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Waddell
Wenman
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Young (Beaches—Woodbine)—155

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Fontana
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
MacAulay
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Peterson
Pickard
Rocheleau
Anawak
Assad
Bélair
Berger
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Duhamel
Flis
Gauthier
Harb
Hopkins
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McGuire
Milliken
Pagtakhan
Phinney
Proud
Simmons
Stewart
Vanclief
Wood
Tobin
Wappel
Young (Gloucester)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare donc la motion adoptée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Fundy Royal (M. Corbett)—Les transports—VIA Rail—Le maintien du service de l'Atlantique Limitée; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Le parrainage—La position du gouvernement; l'honorable député de Algoma (M. Foster)—L'agriculture—Les offices de commercialisation des produits agricoles / La réduction de la valeur attribuée aux contingentements de commercialisation de produits agricoles.

[*Traduction*]

Comme une heure entière est censée être consacrée aux initiatives parlementaires, la période qui leur est allouée finira à 19 h 44.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'ÉTIQUETAGE DES DROGUES

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à imposer que tous les médicaments, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, soient pourvus d'une étiquette incluant une liste quantitative de tous leurs ingrédients médicinaux et non médicinaux.

—Monsieur le Président, j'ai d'abord proposé cette motion dans l'intention d'accélérer le débat en cours sur l'étiquetage. Comme j'ai consulté mes collègues, vous

constaterez qu'il y a consentement unanime pour modifier un mot dans la motion. Par conséquent, je propose:

Que la Chambre accepte de modifier la motion par le remplacement du mot «quantitatif» par le mot «qualitatif» et qu'elle débatte en ce moment la motion modifiée.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'amendement est adopté.

M. Dorin: C'est avec plaisir que j'amorce ce débat sur la divulgation des ingrédients qui entrent dans la fabrication des médicaments que nous consommons. J'espère qu'il accélérera les efforts en cours et modifiera les attitudes des intéressés qui mènent déjà des consultations constructives avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'ai plusieurs personnes à remercier pour la documentation dont je dispose. Les employés et les bénévoles de l'Association de l'information sur les allergies, notamment la directrice exécutive, M^me^ Susan Daglish, m'ont fourni une excellente documentation scientifique ainsi que des études de cas. C'est la seule organisation nationale qui représente les gens qui souffrent d'allergies et les experts en la matière.

Je suis également redevable d'une bonne part de ma documentation au docteur Ed Napke, chef de la Division des maladies liées aux produits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Par son travail dans le domaine de la sensibilisation du public et des professionnels de la santé, et en ce qui a trait à l'étude et à la surveillance scientifiques des médicaments, le docteur Napke fait probablement davantage que tout autre scientifique canadien pour faire évoluer la prise de position concernant les médicaments et les allergies.

D'autres organismes et particuliers souscrivent à l'objet de ma motion. L'Alberta Hospital, d'Edmonton, et plus particulièrement le conseil d'administration de l'établissement psychiatrique, et l'Association for Vaccine Damaged Children m'apportent un soutien extrêmement important. L'Association m'a fait comprendre que les vaccins, également, sont des médicaments et m'a démontré que j'avais raison de croire que nous avons bien des progrès à faire au Canada, pour ce qui est d'aider les patients et leurs parents à prendre des décisions réfléchies au sujet des soins de santé qu'ils reçoivent.

En outre, je voudrais parler de Jamie Lawson, le stagiaire parlementaire chargé de recueillir la plupart des renseignements à la base de ma motion d'aujourd'hui.

Sans les efforts des intéressés, je n'aurais pu présenter à la Chambre que des statistiques et des données scientifiques. Or, si on s'en tient simplement aux faits, on risque de passer à côté de questions extrêmement importantes.

La Non-Prescription Drug Manufacturers' Association, l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et l'organisme qui les chapeaute, la Federation of Canadian Health Care Associations, m'ont toutes écrit, afin de souscrire au principe de la divulgation complète des ingrédients.

Voici certains des faits du point de vue du consommateur. À l'heure actuelle, des lignes directrices d'application volontaire prévoient la divulgation des excipients causant des réactions généralisées, dans le cas des médicaments en vente libre. Pour ce qui est des médicaments d'ordonnance, il suffit d'énumérer volontairement les excipients dans l'ouvrage de consultation du professionnel, le codex des produits pharmaceutiques et des spécialités. De nombreuses sociétés ne divulgent absolument pas les renseignements en question. Voyons ce qui peut en résulter.

Une personne qui ne se sent pas très bien prend rendez-vous avec son médecin de famille, puis s'arrête à la pharmacie, afin d'aller acheter les médicaments qui lui ont été prescrits. Après avoir suivi la posologie, la personne en question décide de se reposer et d'attendre de voir si elle va se sentir mieux. En quelques minutes, elle commence à se sentir beaucoup moins bien encore qu'elle ne l'était au départ. Que se passe-t-il?

Il se peut qu'elle fasse une réaction négative à un produit dont elle ignorait la présence dans le médicament qu'elle a pris. Il s'agit d'un excipient.

Comme je l'ai découvert, il y a littéralement des dizaines d'excipients dans de nombreux médicaments. Ils ne servent pas directement à guérir, à diagnostiquer ou à protéger. Dans certains cas, il s'agit tout simplement de sucre pour faciliter l'ingestion du médicament. D'autres servent à agglomérer des poudres sous la forme d'un cachet, à prévenir les réactions chimiques et la décomposition, à libérer lentement le médicament ou à faire en sorte qu'une dose soit facile à avaler ou à appliquer par exemple.

• (1850)

Certaines crèmes d'ordonnance contiennent jusqu'à 58 produits chimiques qu'on avait l'habitude d'appeler ingrédients inactifs. Contrairement aux ingrédients médicinaux qui sont les produits chimiques rendant le médicament efficace, ces produits chimiques ont longtemps été méconnus par la société à de nombreux égards. Les meilleurs tests de dépistage des drogues au monde sont surtout axés sur la drogue même et non sur les excipients. Les expériences sont d'abord faites sur des animaux en santé chimiquement différents des êtres humains mala-

des. Même les études subséquentes portant sur des humains ne permettent pas toujours de détecter les réactions rares à la drogue dans des milieux de vie différents.

Les diverses sociétés mettent les médicaments approuvés dans des «emballages chimiques» complètement différents, et il arrive souvent qu'une entreprise offre certains médicaments en plusieurs saveurs et sous des formes variées.

Par ailleurs, chaque corps est différent sur le plan chimique. Nous savons que Jean et Marie sont allergiques à différentes choses de diverses façons, mais cela est dû en partie à chacun leur environnement quotidien d'une façon qu'il est difficile de prévoir.

Comme le docteur Napke l'a souligné:

> L'homme est une éprouvette ambulante. Chaque fois qu'on ajoute ou qu'on enlève un produit chimique, on risque de perturber l'équilibre.

Il a aussi parlé de la fiabilité des études les plus sérieuses, selon les conditions de leur réalisation. Même les tests les plus avancés ne peuvent permettre de prévoir toutes les réactions possibles aux médicaments. La présente motion ne peut promettre un monde aussi parfait.

Ce que cette motion peut promettre, c'est de fournir un moyen de réduire les risques pour les malades en leur donnant, à eux et à leur médecin, de meilleures informations. Elle part du principe que les consommateurs ont le droit de savoir ce qui entre dans la composition d'un produit quand ils l'achètent, avant de l'emporter chez eux et de s'en servir. En mettant les malades, les médecins et les pharmaciens au courant de la composition d'une pilule, nous pouvons réaliser des progrès sur plusieurs fronts.

Premièrement, les personnes atteintes d'allergies connues à des aliments et à des médicaments pourraient les éviter plus facilement. Je voudrais vous lire la lettre que m'a remise l'Association de l'information sur les allergies.

> J'ai une fille d'un an et quatre mois. Elle a eu des problèmes pendant un an et après avoir fait des tests, on a découvert qu'elle était allergique surtout au maïs. Ma petite fille a un poids nettement insuffisant à cause de sa maladie; elle ne pèse que 22 livres. Elle a eu trois infections des oreilles en six semaines et je n'arrive pas à trouver un antihistaminique ou décongestif qu'elle arrive à supporter. La plupart ont une base de sirop de maïs qui provoque chez elle une violente réaction: hyperactivité, penchant destructeur, irritabilité, coliques, gaz, elle pleure constamment et fait de l'insomnie. Il a fallu attendre 36 heures pour que la réaction passe après avoir arrêté de lui administrer le médicament. Les médecins et les pharmaciens ne peuvent plus m'aider, et je ne sais plus à quel saint me vouer. Pourriez-vous me recommander des médicaments pour enfants qui ne contiennent pas de produits à base de maïs?

Voici un autre exemple: les tribunaux de l'Ontario sont actuellement saisis d'une plainte pour atteinte aux droits de la personne. Une entreprise a refusé d'accorder un poste permanent à une femme parce qu'elle a fait une violente réaction à l'acide acétylsalycilique ou à l'aspirine pendant sa période d'essai de trois mois. Elle prétend qu'elle a perdu son emploi, pas parce qu'elle a commis la folie de prendre de l'aspirine mais parce qu'elle a pris un médicament contenant de l'acide acétylsalycilique, ce qui n'était pas indiqué dans la liste des ingrédients.

Deuxièmement, en indiquant sur l'étiquette la liste des excipients, on facilitera beaucoup le diagnostic des allergies. Un homme de 36 ans qui est allergique au polyéthilèneglycol que l'on ajoute à bien des médicaments, lotions de rasage et produits laitiers a pris un jour un médicament normal comme tout le monde l'aurait fait. Sa tension s'est brusquement mise à baisser, il a perdu connaissance et a fait une attaque. Il était en état de choc anaphylactique, qui peut être mortel. Son médecin a appelé le fabricant qui a refusé de lui fournir les renseignements demandés. Le fabricant ne voulait même pas confirmer s'il y avait bien du polyéthylèneglycol dans le médicament jusqu'à ce que le médecin menace d'inclure le médicament parmi les causes du décès si le malade mourait.

Je suis convaincu que la plupart des Canadiens, y compris les sociétés pharmaceutiques, sont consternés par cette histoire. L'Association de l'information sur les allergies m'a fait part de nombreux cas de réactions allergènes et d'autres urgences médicales où un temps précieux a été perdu en négociations avec des entreprises qui étaient réticentes à communiquer des renseignements sur des compostantes-clés de leurs médicaments. Nous ne pouvons pas éliminer tous les risques, mais pourquoi ne pas mettre un terme aux délais susceptibles d'être mortels et aux erreurs fatales qui peuvent être évitées?

En dépit de toute la bonne volonté du monde, le système actuel fait perdre des heures de vie et des heures ouvrables, il coûte de l'argent aux programmes gouvernementaux de soutien médical, il coûte des vies et prive les entreprises et les foyers canadiens de compétences.

Selon l'AIA, au moins 20 000 Canadiens sont victimes de réactions allergiques à des médicaments chaque année. Chaque année, 5 000 Canadiens sont admis dans les hôpitaux à cause d'une réaction à des médicaments. En fait, 3 p. 100 de toutes les admissions aux soins aigus dans les hôpitaux sont attribuables à des réactions à des médicaments. Il existe aussi d'autres formes d'intolérance à des produits comme les réactions diabétiques au sucre qui sert de remplissage dans certains comprimés. Les personnes atteintes de coalialgie réagissent à la présence de gluten que l'on retrouve dans la plupart des céréales et dans certains médicaments en capsules.

Le terme générique applicable aux réactions allergiques et aux autres types d'intolérance aux médicaments est «réaction médicamenteuse». Selon le docteur Napke qui a émis l'idée le premier et qui a eu une influence partout dans le monde, il faudrait inclure dans ces réac-

tions tous les effets d'un médicament, y compris l'absence d'effet sur le traitement, le diagnostic et la protection du malade.

Autrement dit, des réactions médicamenteuses se produisent lorsqu'un médicament n'est pas uniquement un médicament, mais également une substance étrangère et peut-être nocive. On ne connaît pas exactement la fréquence de ces réactions dans la population en général, mais des études révèlent qu'elles frappent entre 5 et 35 p. 100 des gens hospitalisés.

Personne ne peut dire exactement quelle est l'ampleur des réactions médicamenteuses, en partie à cause de l'absence de renseignements facilement accessibles au public au sujet des ingrédients qui composent les médicaments. Il n'y a pas de chiffres fiables sur les emplois perdus, le fardeau fiscal, le fardeau imposé aux soins de santé ou le coût supporté par l'économie. De toute évidence, cependant, d'après les renseignements qui existent, nous constatons que ce problème est à la fois répandu et grave dans tous ces domaines. Il est important de nous rappeler que les allergies entraînent une vaste gamme de symptômes. L'intensité, l'agent déclencheur ou les symptômes de ces réactions peuvent changer. Ces changements peuvent évoluer lentement ou à la suite de périodes de stress, d'une grossesse et d'autres changements dans l'équilibre hormonal habituel, ou encore à cause d'une mauvaise nutrition. Il est également important de souligner que les réactions allergiques sont diverses et peuvent être confondues avec beaucoup de maladies différentes, ce qui rend encore plus difficile l'identification d'une allergie à un médicament.

Outre les trois symptômes trop bien connus et désagréables que sont l'asthme, l'enchifrènement et les éruptions, les réactions médicamenteuses peuvent comprendre la fatigue, les maux de tête, l'insomnie, les sautes d'humeur, la confusion, la dépression, l'anxiété, la paranoïa, l'hyperactivité, les palpitations, les douleurs musculaires, les douleurs articulatoires, l'urticaire, la fièvre des foins, l'énurésie, les difficultés respiratoires, la diarrhée, l'eczéma, les douleurs abdominales et la constipation.

Les graves réactions, moins courantes, sont la psychose, les crises et le choc anaphylactique. Le docteur Marshall Mendell, un expert en écologie clinique, a conclu récemment qu'entre 50 et 80 p. 100 de la pratique médicale courante s'exerce sur des patients souffrant de réactions allergiques trop souvent mal diagnostiquées. Tenant compte des complexités des allergies, l'auteur d'un article paru dans le numéro de l'été 1987 de la revue *Vitamin Supplement* a fait l'observation suivante:

> Un des aspects les plus importants de l'étude des allergies est le fait qu'elles sont très individualisées.

Cet aspect est particulièrement important. Si des produits chimiques ajoutés à un médicament attaquaient ou tuaient une grande partie de ses usagers, nous nous attendrions à ce que les organismes de réglementation gouvernementaux interdisent ce médicament. Dans le cas des réactions médicamenteuses, ce qui est un médicament pour une personne est un poison pour une autre. Comme ces réactions sont individualisées, les organismes de réglementation doivent tout de même agir, mais ils doivent surtout chercher à aider les gens à se protéger. Nous devons répondre aux besoins de la personne non allergique qui doit prendre des médicaments, sans pour autant nuire au droit d'une autre personne de protéger sa vie et sa santé.

Si vous le permettez, je voudrais vous donner quelques renseignements sur ce sujet. J'ai présenté cette motion en décembre 1986. Il s'agit d'une motion, parce qu'elle ne nécessite qu'un seul vote à la Chambre et que, par conséquent, elle peut avoir rapidement de l'impact. Cela évite aussi d'imposer au gouvernement une formulation qui rend la mise en oeuvre d'une telle mesure difficile ou impossible.

Cependant, le 18 août 1987, la motion a été victime du coup classique qui consiste à prolonger le débat pour l'étouffer. Néanmoins, le débat a été utile pour deux raisons. Premièrement, il a prouvé que cette motion était appuyée par des députés de tous les partis. Deuxièmement, la question a été étudiée par le Comité permanent de la santé et du bien-être social. Après avoir tenu des audiences sur les allergies aux médicaments, aux aliments et aux cosmétiques, le comité a présenté un rapport et une série de recommandations détaillées le 14 juillet 1988 et a exigé une réponse du gouvernement.

Fait révélateur, le comité a recommandé une approche qui consistait, entre autres, à informer le public au moyen d'étiquettes, mais qui ne se limitait pas à cela. J'accepte ces progrès comme une façon subtile et prometteuse d'aborder la question très complexe de la déclaration des ingrédients qui composent un médicament.

Je préférerais toutefois qu'on colle des étiquettes sur les contenants plutôt qu'on y inclue des brochures d'accompagnement ou même qu'on y imprime des numéros sans frais où il est possible de téléphoner pour obtenir des renseignements sur les ingrédients. À mon avis, les étiquettes sont un moyen simple et direct d'avoir les renseignements nécessaires au moment où on prend la décision d'acheter, de prescrire ou d'utiliser un médicament prescrit ou en vente libre.

Au début de 1988, nous avons pu constater que le ministère était prêt à prendre des mesures dans le domaine de l'étiquetage des médicaments. Le 5 janvier 1988, la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être social Canada publiait sa lettre d'information nº 733 sur la déclaration obligatoire des ingrédients qui composent les médicaments. Il fallait répondre à ce

document dans les quatre mois suivant la publication. En termes très généraux, on proposait dans cette lettre d'information qu'une liste alphabétique qualitative de tous les ingrédients entrant dans la composition d'un médicament soit imprimée sur toutes les étiquettes ou sur une liste d'accompagnement dans le cas des petits contenants.

En février, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a témoigné devant le comité de la Chambre, il a affirmé prudemment qu'on ne se demandait plus s'il fallait faire quelque chose, mais plutôt ce qu'il convenait le plus de faire sur le plan pratique.

• (1900)

En août, la première société au Canada, Searle Canada Inc., a volontairement proposé de révéler ses excipients au public par l'étiquetage et l'envoi de publications au corps médical.

Je tiens à féliciter cette société d'avoir pris cette initiative. Ce faisant, elle sert une double fin: premièrement, elle montre qu'une société pharmaceutique qui décide de le faire peut le faire et deuxièmement, elle ouvre la voie aux autres sociétés qui ne lui ont peut-être pas encore emboîté le pas. Les représentants de ce secteur, l'Association de l'information sur les allergies et les professions médicales ont applaudi à cette belle initiative.

Searle rapporte que le coût de l'étiquetage est minime. Je remarque, monsieur le Président, qu'elle a jugé bon d'envoyer ici aujourd'hui un représentant de Toronto pour assister au débat.

Toutefois, Searle ne représente qu'un petite fraction du marché et le manque d'uniformité du marché limite la crédibilité d'un système volontaire même élargi. Les détails de l'étiquetage, la nature du secret commercial, la terminologie à employer, toutes ces questions doivent être normalisées pour que le consommateur ou le patient puisse se fier à ce qu'il lit.

J'aimerais terminer sur une note personnelle. J'ai pensé à cette motion pour la première fois il y a deux ans et demi. J'étais frustré à cause des problèmes d'allergie de mes jeunes enfants, frustré que ma femme, notre médecin et moi cherchions à l'aveuglette quels médicaments ils pourraient tolérer. Nous avons obtenu de bons renseignements sur la composition des drogues elles-mêmes, mais d'une manière générale, il n'y avait que des données imprécises sur les additifs, colorants, saveurs et enrobages. Je savais que d'autres personnes avaient le même problème, mais j'ignorais à quel point ce problème était grave, combien de personnes en étaient atteintes et à quel point la solution serait compliquée.

J'estime maintenant qu'en approuvant la motion nº 437 dont la Chambre est aujourd'hui saisie, nous avons l'occasion de prendre une décision très importante. Je prie instamment tous les députés d'appuyer cette motion et de faire avancer cette question. J'espère que le gouvernement jugera bon d'agir rapidement.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Tout d'abord, monsieur le Président, je désire féliciter mon collègue le député d'Edmonton Nord-Ouest (M. Dorin) d'avoir présenté cette motion qui, à mon avis, revêt un immense intérêt pour de très nombreux Canadiens. Je tiens également à le féliciter d'avoir obtenu le consentement et la collaboration de tous les autres députés à ce qu'il présente l'amendement avec lequel il a débuté.

Il y a quelques années—peut-être étiez-vous là à l'époque, monsieur le Président—un ancien premier ministre a déclaré vraisemblablement à la Chambre: «Les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'il y a dans les produits au moment où ils les achètent et non pas lorsqu'ils les utilisent une fois rentrés chez-eux.» Ce sont les paroles mêmes du très honorable Pierre Elliott Trudeau, ancien premier ministre du Canada.

Je tiens à m'associer à mon collègue et j'appuie cette motion qui, à mon avis, offre des avantages aux Canadiens, ceux surtout qui souffrent de diverses maladies. Il y a environ 3,5 millions de Canadiens qui chaque année sont traités pour des allergies, soit l'équivalent d'un Canadien sur six. Deux millions de Canadiens sont affectés par le rhume des foins; plus d'un million d'autres souffrent d'asthme; et un million d'autres encore sont atteints d'allergies, y compris l'exzéma, l'urticaire, et ont des réactions allergiques à certains aliments, à certains médicaments et à certaines piqûres d'insectes. Certains souffrent de plus d'une allergie. Parfois, tous les membres d'une même famille sont atteints. Si le père ou la mère souffre d'une allergie, l'enfant a une chance sur quatre d'en souffrir lui aussi. Si le père et la mère souffrent tous les deux d'allergies, il est probable que deux enfants sur trois en souffriront également.

Nous devons nous poser la question de savoir comment il se fait que dans notre magnifique pays, les enfants sont touchés. Si quelque 500 000 petits Canadiens souffrent de rhume des foins, 800 000 autres souffrent d'asthme et 200 000 autres encore d'exzéma. On peut contracter une allergie à n'importe quel âge, même au cours de la plus tendre enfance. Sur cinq enfants qui se présentent chez le médecin, il y en a un qui souffre d'un trouble allergique majeur. L'asthme est la cause la plus fréquente de l'admission des enfants dans les hôpitaux canadiens. Parmi

les femmes enceintes qui souffrent d'allergies environ le tiers ont de la fièvre, un autre tiers ont des symptômes plus graves et l'état du troisième tiers demeure stationnaire.

Ce ne sont-là que quelques statistiques, monsieur le Président. Grâce à la modification proposée par mon collègue d'Edmonton-Nord-Ouest, les Canadiens qui souffrent d'allergies ou qui ont un enfant qui souffre de ce genre d'affections pourront obtenir des renseignements pertinents.

Nous savons tous, nous qui avons participé à d'autres débats à la Chambre ainsi qu'aux travaux de divers comités, que les objections soulevées à propos de cette modification ont également été présentées quand on a voulu modifier la Loi des aliments et drogues. En fait, c'est surtout l'industrie alimentaire qui s'est opposée à l'étiquetage des aliments au moment où la Chambre a été saisie de certaines mesures législatives importantes. Je voudrais rapidement vous rappeler les arguments utilisés à l'époque.

Certaines entreprises prétendaient que l'étiquetage allait dévoiler aux concurrents leur recette secrète et que le traitement et la cuisson des aliments modifieraient la structure protéique des ingrédients à tel point que les renseignements n'auraient plus aucun sens. C'est ce qu'elles ont dit au sujet de la Loi sur les aliments et drogues. Elles ont ajouté que les étiquettes seraient inutiles parce que les consommateurs ne s'attarderaient jamais à les lire ou, s'ils le faisaient, ils n'y comprendraient rien. Elles soutenaient qu'il serait trop dispendieux et trop difficile d'énumérer les ingrédients des aliments sur les emballages. Ce ne sont que quatre des arguments qui ont été avancés.

En toute honnêteté, j'avoue que ces arguments peuvent être utilisés contre la motion que nous débattons aujourd'hui. Vous verrez toutefois que depuis l'adoption de la loi de 1969, ces arguments, qu'ils s'appliquent aux produits pharmaceutiques ou à d'autres substances, sont indéfendables. Pourquoi les consommateurs canadiens ne pourraient-ils pas obtenir ces renseignements sur les drogues? Il n'y a rien de mal à diffuser ce genre d'information aux consommateurs canadiens et à demander au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de rendre l'étiquetage de ces produits obligatoire.

C'est une motion très valable, monsieur le Président. Je félicite mon collègue une fois de plus d'avoir proposé à la Chambre ce qui me semble être un amendement fondamental. Je tiens aussi à féliciter tous les députés de tous les partis de l'appui qu'ils voudront bien accorder à cette motion.

Nous savons que cette motion est simplement une proposition faite par un député qui veut exprimer son opinion sur la modification d'un règlement. Toutefois, je pense qu'elle concerne l'essentiel des connaissances, de l'information que nous donnons aux consommateurs canadiens. Non seulement en ma qualité de critique officiel du Parti libéral du Canada pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais également à titre de père et de consommateur qui s'intéresse à la question depuis longtemps, je désire me rallier à mon collègue et appuyer sa motion.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour appuyer la motion du député d'Edmonton-Nord-Ouest (M. Dorin). Je tiens à le féliciter de la ténacité dont il fait preuve une fois de plus en soulevant à la Chambre la question de l'étiquetage des produits pharmaceutiques. Il nous invite à nous demander s'il y a lieu de modifier le Règlement sur les aliments et drogues afin d'exiger que tous les médicaments, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, soient pourvus d'une étiquette incluant une liste quantitative de tous les ingrédients médicinaux et non médicinaux.

Parmi la vaste gamme des méthodes utilisées pour préserver la santé, les médicaments d'ordonnance et en vente libre jouent un rôle important et, pour la plupart des gens, les médicaments prescrits ont l'effet attendu. Néanmoins, pour bien des personnes, ces médicaments causent une réaction contraire et il y a deux causes possibles à cela. Il s'agit d'une réaction contraire soit à l'un ou à plusieurs des ingrédients actifs du médicament en question, soit à l'un ou plusieurs des excipients. En d'autres mots, la réaction est provoquée soit par un ingrédient du médicament visant à guérir le malade, soit par une substance qui a pour rôle de faciliter l'absorption du médicament.

• (1910)

La Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique, qui évalue le nombre de ceux qui ont des réactions à une gamme de substances et de médicaments, estime que 3,5 millions de Canadiens sont traités pour des allergies, soit un Canadien sur six. Un million de Canadiens souffrent de l'asthme. Un million de Canadiens souffrent d'autres allergies, y compris l'eczéma, l'urticaire, les réactions allergiques à des aliments, à des médicaments et ainsi de suite. Sur cinq enfants qui consultent un médecin, un d'entre eux le fait à cause d'une grave réaction allergique. Vingt mille patients hospitalisés souffrent de réactions allergiques à des médicaments et cinq mille personnes sont admises à l'hôpital pour les mêmes raisons. Si les médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre ont offert de grands avantages à

certains Canadiens, ils ont cependant posé de graves problèmes à d'autres Canadiens.

La réglementation exige que seuls les ingrédients actifs ou thérapeutiques du médicament soient divulgués. À l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de divulguer les excipients, ou ingrédients non actifs, non thérapeutiques, même s'il semble qu'en certains cas, ils produisent des réactions néfastes chez certaines personnes.

La motion présentée par le député d'Edmonton–Nord–Ouest (M. Dorin) exigerait la divulgation de tous les ingrédients, y compris les parfums, les colorants, les agglutinants, les lubrifiants et les agents de conservation, tous les ingrédients des médicaments tant actifs que non actifs. Tout ce que propose la motion, c'est que les consommateurs aient le droit de connaître la composition des médicaments délivrés sur ordonnance ou en vente libre qu'ils consommeront. Les consommateurs ont indéniablement le droit de savoir ce que contiennent ces médicaments pour se protéger contre les réactions contraires et les effets secondaires et pour décider d'en user ou non en connaissance de cause. Ils seront ainsi protégés. Les services de santé économiseront parce qu'ils n'auront pas à soigner de personnes souffrant de réactions contraires.

La même question s'est posée quand les règlements sur la divulgation des ingrédients des aliments ont été adoptés. Les producteurs alimentaires s'opposaient à la publication des ingrédients parce que, disaient–ils, leurs formules secrètes seraient dévoilées et que les procédés de fabrication modifiaient la chimie des ingrédients dont l'énumération sur l'étiquette pourrait de ce fait n'être d'aucune utilité. Ils ont prétendu que personne ne lisait les étiquettes. Ils ont prétendu qu'il serait coûteux et difficile d'énumérer les ingrédients sur l'étiquette. Les fabricants de médicaments formulent aujourd'hui les mêmes objections. Comme nous l'avons entendu, toutefois, Searle a volontairement tenu compte de la nécessité de publier l'information, prouvant ainsi que la divulgation ne place pas l'entreprise dans une situation si désavantageuse par rapport aux concurrents et ne coûte pas si cher et il faut la féliciter chaudement d'avoir pris cette initiative.

Non seulement on n'a pas retenu les préoccupations que l'industrie alimentaire a exprimées quand les règlements sur les aliments ont été présentés, elles n'ont même pas empêché le gouvernement d'adopter les règlements. De notre côté de la Chambre, nous espérons que les questions de coût et autres difficultés que peut poser l'étiquetage ne seront pas davantage retenues aujourd'hui et que le gouvernement donnera suite à la motion que tous les partis approuvent, comme nous le savons tous.

Les consommateurs devraient avoir le droit de connaître la composition des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre qu'ils prennent. Les pharmaciens et les médecins devraient connaître tous ces ingrédients eux aussi de sorte qu'ils puissent conseiller leurs patients et avoir une certaine confiance dans l'effet des médicaments qu'ils prescrivent.

Cette information, que le député d'Edmonton–Nord–Ouest voudrait faire inclure sur les étiquettes des médicaments, est déjà fournie au gouvernement en vertu de la réglementation sur les médicaments. L'information est donc déjà disponible et déjà présentée sous une forme qui pourrait se transposer facilement sur une étiquette. Il faut seulement nous assurer que cette information soit ajoutée à la liste des ingrédients actifs figurant sur l'étiquette des médicaments vendus au Canada.

Notre parti et moi appuyons de tout coeur la motion qu'a proposée le député d'Edmonton–Nord–Ouest. Les Canadiens ont le droit de savoir quels sont les ingrédients des médicaments qu'ils prennent. Le gouvernement du Canada doit à tous les Canadiens de leur fournir cette information sous une forme lisible au moment où ils achètent ou décident de prendre le médicament en question.

La règle, monsieur le Président, devait être de déclarer l'information. Je le répète, j'appuie de tout coeur la motion que le député d'Edmonton–Nord–Ouest a proposée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au secrétaire parlementaire. Je l'accorderai ensuite au député de Winnipeg–Nord.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, c'est avec joie que je saisis ce soir l'occasion de m'adresser à la Chambre sur cette motion présentée par notre collègue d'Edmonton–Nord–Ouest (M. Dorin).

Monsieur le Président, en outre, je voudrais ajouter un intérêt personnel à cette motion, mais je voudrais aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée pour donner plus d'éléments à la motion de mon collègue, pour dire que, outre le composant thérapeutique ou médicinal, la plupart des produits pharmaceutiques contiennent également des ingrédients non médicinaux qui sont nécessaires à la préparation de la forme posologique. Mentionnons, à titre d'exemples, de tels ingrédients, que

l'on appelle également des excipients, les agents lubrifiants, les liants, les agents de conservation et les colorants.

Ces agents ont généralement des antécédents d'innocuité bien établis et sont largement utilisés dans les pays du monde industrialisé. Toutefois, ces dernières années, un petit nombre de ces ingrédients non médicinaux ont été associés à des effets nocifs chez un faible pourcentage de malades accusant des sensibilités et des allergies particulières.

Il n'est pas toujours possible d'éliminer ou de remplacer ces ingrédients non médicinaux. Dans certains cas, la nature du principe médicinal lui-même restreint le choix des ingrédients non médicinaux. En outre, la nature du principe médicinal peut être telle que le fait de ne pas utiliser d'ingrédients non médicinaux peut compromettre la stabilité de la préparation pharmaceutique. Par ailleurs, le remplacement d'un ingrédient non médicinal par un autre ne garantit pas que certaines personnes ne manifesteront pas une certaine forme de sensibilité au produit de remplacement.

De toute évidence, monsieur le Président, les personnes sensibles à certaines substances ont besoin, voire ont le droit de connaître la composition des médicaments avant de les ingérer.

La direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu des particuliers, de groupes de consommateurs et de professionnels de la santé, un grand nombre de demandes de renseignements et de manifestations d'inquiétude concernant l'absence de la déclaration des ingrédients non médicinaux des produits pharmaceutiques.

Le règlement sur les aliments et drogues exige, depuis de nombreuses années, que le nom et la quantité des ingrédients médicinaux soient divulgués sur les étiquettes des médicaments.

Ces dernières années, les représentants de la direction générale ont travaillé en étroite collaboration avec l'industrie pharmaceutique afin de déterminer des mécanismes qui permettraient de renseigner les consommateurs sur la nature des ingrédients non médicinaux présents dans les médicaments.

Ces négociations entre le gouvernement et l'industrie ont donné lieu à l'adoption, par les associations de fabricants, de lignes directrices d'application facultative en vue de la déclaration des ingrédients non médicinaux. En ce qui concerne les médicaments vendus sans ordonnance, ces lignes directrices prévoient que les ingrédients connus pour causer des réactions de sensibilisation chez un nombre important de personnes seront déclarés sur l'étiquette des médicaments. Pour ce qui est des produits de prescription, comme ils ne sont habituellement pas distribués aux consommateurs dans leur emballage original, les renseignements concernant les ingrédients non médicinaux seront communiqués à l'Associaiton pharmaceutique canadienne, qui les fera paraître dans le Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, que l'on appelle CPS, une publication mise à la disposition des médecins et des pharmaciens et, dans une moindre mesure, des consommateurs, par l'intermédiaire des bibliothèques publiques.

Bien que ces efforts se soient révélés utiles, le concept n'a pas été accepté par toutes les parties intéressées. En outre, la plupart sinon la totalité des ingrédients peuvent causer des réactions de sensibilité, encore que très peu aient été incriminés. Manifestement, une mesure de réglementation s'imposait, afin de garantir que les professionnels de la santé, tout comme les consommateurs canadiens, eussent accès aux renseignements sur les ingrédients non médicinaux, présents dans les produits pharmaceutiques.

• (1920)

À cette fin, en janvier 1988, la direction générale de la protection de la santé a publié la lettre de renseignements numéro 733, dans laquelle elle propose que soit rendue obligatoire la déclaration qualitative de tous les ingrédients non médicinaux sur les étiquettes des médicaments. Cette lettre a suscité près de dix fois plus de réponses qu'habituellement, monsieur le Président. En fait, nous avons reçu 155 lettres. Une majorité écrasante de répondants, soit 140, se sont déclarés en faveur de la proposition, 35 seulement d'entre-eux, exprimant leur désaccord, uniquement sur la façon de divulguer l'information. Bien que l'on ait proposé des solutions de rechange à la déclaration des ingrédients sur l'étiquette, aucune de ces solutions ne satisfaisait à la nécessité, pour le consommateur, d'avoir accès à l'information au moment et à l'endroit où il effectue son achat.

En juillet 1988, dans son quatrième rapport, le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a recommandé que l'on modifie le règlement sur les aliments et drogues, afin d'exiger la déclaration qualitative complète de tous les ingrédients présents dans tous les produits pharmaceutiques. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à adopter des dispositions qui exigeront la déclaration des ingrédients non médicinaux. Des règlements provisoires sont actuellement en préparation et seront publiés dans la Partie I de *La Gazette du Canada*, en même temps que la réponse du ministère aux préoccupations exprimées à la suite de la publication de la lettre de renseignements 733.

Afin de réduire l'impact économique négatif des règlements proposés sur l'industrie pharmaceutique, on propose que la mise en oeuvre des nouvelles dispositions soit retardée. Les fabricants pourront ainsi modifier convena-

blement les étiquettes de leurs produits et épuiser leur stock actuel d'étiquettes.

Grâce à une approche réfléchie de la mise en application des nouveaux règlements concernant l'étiquetage des médicaments, la direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continuera de remplir son mandat visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais ajouter que Santé et Bien-être Canada avait déjà une proposition de motion semblable à celle du député d'Edmonton-Nord-Ouest (M. Dorin). Dans l'esprit de la réforme parlementaire, le gouvernement est heureux de permettre à notre collègue conservateur de passer une motion émanant d'un député, comme nous l'avions fait pour M^lle^ McDonald, du Nouveau parti démocratique, lorsqu'elle était députée de Broadview—Greenwood.

Le député qui a accepté de proposer un amendement à sa motion, afin qu'elle satisfasse à toutes les exigences du ministère, mérite toutes nos félicitations pour le travail qu'il a effectué en ce sens, et surtout pour l'intérêt qu'il porte à la santé des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la protection de la santé est ce qu'il y a de plus important, c'est un droit fondamental. C'est pour cela que je prends la parole pour appuyer la Motion n^o^ 437 telle que modifiée:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à imposer que tous les médicaments, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, soient pourvus d'une étiquette incluant une liste quantitative de tous leurs ingrédients médicinaux et non médicinaux.

Ces deux dernières décennies, le Canada a toujours été à la pointe des efforts pour améliorer l'étiquetage des produits afin de protéger les consommateurs. Nous connaissons les étiquettes relatives aux produits alimentaires et aux textiles. Aujourd'hui, la motion à l'étude vise à imposer la mention, sur l'étiquette de tous les médicaments, de la totalité des ingrédients médicinaux et non médicinaux. Nous avons donc une fois de plus l'occasion de jouer un rôle de premier plan.

Des millions de Canadiens souffrent d'allergies et, pour certains, c'est un grave problème susceptible de mettre leur vie en danger. On sait que de petites quantités d'une substance peuvent suffire à rendre malade ou même à tuer quelqu'un. Pour prévenir toute réaction allergique, il faut éviter la substance dangereuse. C'est pourquoi il est de la plus haute importance que les personnes allergiques puissent savoir à quelles substances elles sont exposées.

Il y a deux autres considérations tout aussi importantes. Tout d'abord, lorsque le médecin connaît les ingrédients contenus dans un produit il est mieux placé pour diagnostiquer une réaction allergique chez un patient qui réagit mal à un médicament qu'il lui a prescrit.

Deuxièmement, un médecin peut plus facilement expliquer l'inefficacité apparente d'un médicament, dont l'action de l'ingrédient actif est contrariée par l'action d'un ingrédient inactif chez certains patients.

En effet, les arguments en faveur de cette motion sont très forts si l'on se place au niveau du diagnostic, de l'évaluation des réactions inattendues au traitement et de la prévention des catastrophes médicales.

On peut soutenir que l'étiquetage révélerait des ingrédients secrets aux concurrents, que les consommateurs ne prendraient pas le temps de lire les étiquettes même si elles existaient et que ce serait coûteux et difficile d'énumérer les ingrédients sur l'emballage des médicaments.

À mon avis, les secrets commerciaux devraient avoir moins d'importance que la sécurité des consommateurs, que les personnes atteintes d'une allergie à une substance pouvant mettre leur vie en danger prendraient le temps et la peine de lire les étiquettes et que le coût de ces étiquettes serait minime alors que les avantages seraient considérables pour les personnes atteintes d'allergies connues.

Un principe fondamental des soins donnés aux patients est le consentement donné en connaissance de cause. Si un médecin connaît tous les ingrédients entrant dans la composition d'un médicament pris par un patient ou par un particulier, il pourra intervenir à bon escient dans le cas d'une urgence ou d'une réaction contraire ou malencontreuse à un document. C'est donc une obligation pour la société de donner aux personnes souffrant d'allergies les renseignements nécessaires pour que celles-ci puissent choisir leurs médicaments avec discernement et en toute sécurité. Le fait de donner tous les renseignements aux médecins favorisera la prestation d'excellents soins de santé à tous les Canadiens.

Je parle donc aujourd'hui en faveur des changements aux règlements de la Loi des aliments et drogues visant à exiger que les médicaments soient pourvus d'une étiquette donnant la liste de leur ingrédients non thérapeutiques.

Je félicite mon collègue, le député d'Edmonton–Nord–Ouest (M. Dorin), pour avoir proposé cette excellente motion. En effet, j'ai le privilège d'apporter mon appui et celui de mon parti à cette motion.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la motion que le député a présentée concernant l'étiquetage des produits pharmaceutiques. Le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social a déjà pris l'initiative dans ce dossier et je suis heureux de pouvoir faire le point à ce sujet pour la gouverne de la Chambre.

Je voudrais parler de cette motion dans le cadre des soins médicaux préventifs. Cela fait un bout de temps que l'étiquetage des ingrédients non médicinaux entrant dans la composition des médicaments est une priorité au ministère. Ces ingrédients non médicinaux n'ont habituellement aucune action lorsque le médicament est pris pour la première fois. Mais ces dernières années, les professions médicales et les organismes de réglementation ont remarqué que certaines personnes manifestaient des symptômes d'intolérance allant des réactions lègères à certaines formes graves d'allergie.

• (1930)

Les symptômes observés varient considérablement d'une personne à l'autre. Ils vont d'éruptions cutanées mineures, d'un état de fatigue généralisée, de nervosité ou de maux de tête à des réactions gastro–intestinales ou neurologiques pouvant provoquer un choc, voire la mort comme certains députés l'ont mentionné. L'agent responsable de ces réactions est rarement identifié.

On sait qu'un nombre précis de substances utilisées comme ingrédients non médicinaux provoquent des réactions chez certains organismes plus sensibles à ces substances. La plus connue est la lactose, un excipient couramment utilisé dans la fabrication des produits pharmaceutiques, le colorant jaune, la tartrazine, la métabilsufite de sodium et ses composés utilisés comme antioxidants pour préserver la saveur et empêcher la décomposition du produit, les benzoates et la parabens couramment utilisés comme agents de conservation, et le gluten, une protéine que l'ont trouve dans certains types d'amidon et que doivent éviter ceux qui souffrent de coeliaque.

C'est évident que, même si certains ingrédients semblent causer des effets néfastes chez très peu de Canadiens, la gamme des effets signalés est très grande. De même, ces ingrédients sont utilisés couramment sans sembler causer de problèmes à la plupart des Canadiens.

Les produits pharmaceutiques contiennent des ingrédients non médicinaux dont les diverses fonctions se rapportent à la qualité, à l'innocuité et à l'efficacité de ces produits. Par exemple, des ingrédients non médicinaux peuvent servir à empêcher un comprimé de se désagréger ou à garantir la stérilité du produit. Ils peuvent contribuer à la dissolution rapide du médicament après ingestion ou maintenir l'activité du médicament dans le produit. Par conséquent, il serait impossible d'éliminer tous les ingrédients non médicinaux de tous les médicaments.

Étant donné qu'il ne saurait y avoir de médicaments sûrs et efficaces sans ingrédients non médicinaux, il faut que le malade soit exposé le moins possible à des ingrédients non médicinaux qu'il ne tolère pas ou auxquels il est allergique. La première réaction du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social a été de demander l'appui volontaire de l'industrie pharmaceutique. C'est pourquoi les associations de fabricants de médicaments ont volontairement adopté des lignes de conduite concernant la divulgation des ingrédients non médicinaux susceptibles d'entraîner des effets secondaires fâcheux.

Les fabricants de médicaments de prescription ont décidé de révéler le contenu des ingrédients non médicinaux qui, de toute évidence, ont donné lieu à des symptômes d'intolérance ou d'allergie chez certaines personnes. Ils ont transmis ces renseignements à l'Association pharmaceutique canadienne afin qu'elle les publie dans les monographies de médicaments contenues dans l'ouvrage de référence Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques. Les fabricants de médicaments en vente libre indiquent sur les étiquettes de leurs produits la présence de certains ingrédients non médicinaux connus pour causer des réactions allergiques.

Bien que ces efforts aient été utiles, l'étiquetage volontaire et les autres formes de déclarations volontaires n'ont pas été universellement acceptées. Il est évident aussi que bien des ingrédients non médicinaux peuvent causer des réactions d'hypersensibilité ou des effets allergiques. C'est seulement en mentionnant tous les ingrédients sur les étiquettes qu'on mettra fin aux continuelles discussions visant à déterminer si un ingrédient en particulier est un agent sensibilisant et s'il faut le déclarer. Dans ce but, le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social a publié la Lettre de renseignements n° 733 pour solliciter des commentaires sur un projet de règlement visant à exiger que tous les ingrédients entrant

dans la composition de produits pharmaceutiques soient mentionnés sur l'étiquette. On évalue actuellement les réponses.

Parmi les questions qui seront examinées avant la rédaction des modifications apportées au Règlement, on compte la déclaration de la quantité ainsi que de la nature des ingrédients non médicinaux, une méthode uniforme de déclaration sur les étiquettes des produits, surtout en ce qui concerne la nomenclature des ingrédients non médicinaux, l'exemption, pour certains types de produits, de l'obligation de déclarer les ingrédients non médicinaux sur les étiquettes et l'application du Règlement de façon à réduire ses effets économiques sur les fabricants de produits pharmaceutiques et sur la société.

Les modifications seront rédigées de façon à tenir compte de ces questions et des autres commentaires. Avec la coopération active de l'industrie pharmaceutique, la Direction générale de la protection de la santé poursuivra ses efforts pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens en fournissant les renseignements qui permettront aux consommateurs d'utiliser les produits pharmaceutiques de façon avertie.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, quelques mots seulement au sujet de la motion dont la Chambre est saisie. J'ai écouté attentivement la secrétaire parlementaire. Le gouvernement fédéral est à mettre au point un nouveau règlement destiné à remplacer le règlement accompagnant la Loi des aliments et drogues en vue de faire essentiellement ce que propose cette résolution.

Les députés auront remarqué que la secrétaire parlementaire a mentionné, il y a quinze minutes environ, que la Lettre de renseignements nº 733 à laquelle le député vient de faire allusion a suscité des réponses de 155 fabricants, 140 favorisant et 35 contestant la forme et non pas l'esprit du règlement. Par conséquent, maintenant que les fabricants et les sociétés sont d'accord, le gouvernement va modifier le règlement de façon à accomoder les uns et les autres. Quelle autorité!

Si ce n'est pas là un bon exemple d'autorité, alors les propos ultérieurs de la secrétaire parlementaire en sont un. Elle a dit que le règlement sera présenté plus tard pour que les fabricants puissent liquider les étiquettes qu'ils ont en stock. C'est exactement là ce qu'elle a dit. Quelle autorité! Quel intérêt le gouvernement fédéral manifeste ici pour la santé des Canadiens!

Le gouvernement fédéral devrait peut-être faire preuve ici d'un peu plus d'autorité. Il devrait peut-être se préoccuper davantage de la santé des Canadiens, à l'instar du député qui a présenté la résolution et des autres députés qui ont pris la parole à son sujet. Le gouvernement ne devrait pas attendre que les sociétés liquident leurs étiquettes pour présenter le règlement que les sociétés ont approuvé, franchement.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, moi aussi, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter ma voix à cette motion présentée par notre collègue d'Edmonton-Nord-Ouest (M. Dorin), car on sait que dans le secteur de la santé, évidemment, la sensibilité de plusieurs personnes, particulièrement aux ingrédients non médicinaux, continue de préoccuper les organismes de réglementation, les professionnels de la santé et l'industrie pharmaceutique.

L'allergie, comme on le sait, monsieur le Président, est extrêmement dangereuse et nocive. Elle peut, si je prends l'exemple le pire, provoquer évidemment la mort chez le citoyen ou la citoyenne qui, étant allergique, va absorber une dose importante. Mais également, ce qui est aussi important, elle peut priver un patient des soins médicaux et prolonger ainsi sa maladie.

Et tantôt, le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) parlait un peu du leadership du gouvernement. Je voudrais simplement dire ceci: Je ne pense pas, en parlant de leadership, que le gouvernement en ait manqué, demandant l'opinion, finalement, des entreprises, mais davantage, et c'est là, je pense, ce qu'il faut retenir, savoir que le gouvernement a su soumettre l'information dans le secteur de la santé pour justement avoir une réaction ou des commentaires par rapport à des modifications de règlements, parce qu'on sait que nous sommes dans un secteur scientifique. Ce n'est pas toujours possible d'avoir l'information que l'on voudrait bien avoir par rapport à cela. Mais depuis un certain temps, la science a fait des développements extrêmement importants.

Aujourd'hui, comme on le sait, avec cette information-là, nous sommes maintenant en mesure d'aller de l'avant dans cette réglementation et sûrement préserver des vies, parce que, malheureusement, trop de gens encore souffrent de cette allergie, et la seule façon de pouvoir l'enrayer ou de l'endiguer, c'est encore une fois l'information, mais l'information sur tous les éléments composant les médicaments, tant médicaux que non médicaux.

Alors, dans cet appui, évidemment, monsieur le Président, je trouve que la motion va dans le sens d'une nette amélioration, et avant de terminer, je sais que tout en étant pour l'avancement, pour la vertu, il reste quand même que certaines observations, grâce à cette information, ont été communiquées au ministère. Le ministère se penche actuellement sur la façon concrète et parfaite pour que l'information soit communiquée à tout le public, surtout d'une façon adéquate, mais pour qu'elle soit surtout comprise par tous les patients éventuels qui seront appelés à ingurgiter ces médicaments.

• (1940)

Alors, monsieur le Président, je terminerai en félicitant évidemment mon collègue d'Edmonton-Nord-Ouest pour avoir présenté cette motion, pour avoir été conséquent avec lui-même et pour avoir fait en sorte de rechercher l'avancement de tous les éléments dans le secteur de la santé pour que tout le monde, finalement, tant l'industrie elle-même que les professionnels, pour que le gouvernement, arrivent à un consensus pour que tous et chacun puissent être en mesure de faire avancer la science concrètement, et ce pour l'intérêt du patient, et éviter ainsi dorénavant des pertes de vie inutiles. Alors, je félicite encore une fois mon collègue et vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet de l'étiquetage des produits pharmaceutiques au Canada et d'informer la Chambre des récentes mesures réglementaires prises en ce domaine par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, la Direction générale protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a la charge de réglementer et d'évaluer l'étiquetage de tous les produits pharmaceutiques. Depuis des années le règlement sur les aliments et drogues exige que l'étiquette de chaque produit pharmaceutique donne la liste quantitative de tous ses ingrédients médicinaux.

Depuis quelques années, consommateurs et professionnels de la santé se plaignent d'être mal informés des ingrédients non médicinaux qui entrent dans la composition de ces produits.

Il s'agit là de renseignements d'une importance vitale pour les personnes sensibilisées à certaines substances. Si les ingrédients non médicinaux contenus dans les médicaments sont sans effet sur la majorité des Canadiens, ils provoquent chez certaines personnes des réactions pouvant être bénignes ou carrément invalidantes.

Consciente des besoins particuliers des personnes qui souffrent d'intolérance aux ingrédients non médicinaux des produits pharmaceutiques la Direction générale protection de la santé publiait en janvier 1988 sa lettre de renseignements nº 733, dans le but de trouver une solution uniforme et pratique à l'énumération complète de ces ingrédients. On y proposait une modification à la réglementation des aliments et drogues exigeant la déclaration qualitative sur l'étiquette des produits pharmaceutiques, de tous les ingrédients non médicinaux entrant dans leur composition.

Les fabricants de produits pharmaceutiques, les organismes professionnels, les organismes d'usagers, les associations des professionnels de la santé et des particuliers ont fait connaître leur avis. Le principe de la déclaration des ingrédients non médicinaux a reçu un appui très fort, sinon unanime.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg St. James a la parole. Il lui reste 15 minutes, après quoi il y aura une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai dû interrompre mon discours à 18 heures, il y a de celà 1 h 45 minutes. Je voudrais répéter deux ou trois points que j'avais alors fait valoir. Je parlais de la Société Radio-Canada, qui a plus de 50 ans d'existence. Elle sert notre pays depuis plus d'un demi-siècle. Elle a été mise sur pied par un gouvernement conservateur et un premier ministre conservateur, R.B. Bennett, qui a eu la sagesse de créer au pays un réseau public de radiodiffusion. L'une des principales raisons, en fait la principale raison pour laquelle M. Bennett a mis sur pied Radio-Canada, c'était pour lutter contre l'influence des émissions américaines captées de ce côté-ci de la frontière. À l'époque, on écoutait la radio, la télévision n'existait pas. M. Bennett et ses conservateurs y voyaient en ce temps-là une menace. Ils voulaient implanter un service public

de radiodiffusion pour faire face à ces menaces et combattre l'influence des Américains. Ils ont mis leur projet à exécution et ont créé Radio-Canada.

Depuis plus de 50 ans, Radio-Canada accumule des succès dignes d'envie. Malheureusement, de nombreux Canadiens ont commencé à considérer ce service comme acquis. Ils ne peuvent toutefois plus le faire, à cause du budget et surtout des compressions budgétaires qui devraient atteindre 140 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. C'en est trop, Radio-Canada n'en peut plus, surtout quand on pense qu'elle subit ce genre de compressions depuis déjà un certain temps, non pas seulement depuis un an, mais peut-être même depuis plus de cinq ans.

Le président de Radio-Canada a aussi déclaré que les réductions prévues l'inquiétaient énormément. Je voudrais me reporter à un article de journal intitulé «CBC fears loss of entire network», paru il y a quelque temps. À cet égard, le président parlait de Radio-Canada International. Voici ce qu'on dit dans l'article:

> Il affirme que le budget du ministre des Finances, Michael Wilson, rendra la Société Radio-Canada méconnaissable dans quatre ans d'ici, et selon lui, si le gouvernement souhaite la fermeture de stations, voire de réseaux entiers, il doit alors procéder lui-même aux compressions dans certains cas.

Nous savons que le ministre n'est pas de cet avis. Il a déclaré qu'il décide des compressions et des mesures à prendre, mais que ce sont le conseil d'administration de la Société Radio-Canada et les bureaucrates de la Société qui devront procéder aux coupes sombres.

On ajoute également:

> . . .les nouvelles compressions de 140 millions de dollars annoncées cette semaine dans le financement de la Société Radio-Canada sont «immorales» et «catastrophiques» et elles forceront le réseau public à faire face à des choix «horribles».
>
> Au cours d'une entrevue téléphonique, il a déclaré que «si les compressions sont effectivement appliquées, la Société Radio-Canada sera méconnaissable d'ici à quatre ans».

Ce sont là les faits énoncés par le président de la Société Radio-Canada. Il doit savoir de quoi il parle.

Il serait catastrophique que les compressions en question soient appliquées de façon aussi draconienne. Nous avons besoin des réseaux radiophonique et télévisé de la Société. J'entends les conservateurs marmonner et récriminer.

M. McDermid: C'est vous qui récriminez.

M. Harvard: Il est regrettable que les conservateurs se fassent américaniser depuis quelques années. Je leur laisse le système républicain et les réseaux radiophoniques privés des États. Ils peuvent avoir les réseaux de télévision privés, et ils obtiendront du même coup toutes les émissions de mauvaise qualité pour lesquelles les Américains sont bien connus dans le domaine de la radiotélédiffusion. Les émissions de Radio-Canada sont tellement supérieures à ce qui nous vient de nos voisins du Sud.

M. McDermid: La Société Radio-Canada achète toutes ces émissions minables aux États-Unis.

M. Harvard: Quelles émissions minables?

M. McDermid: La Société Radio-canada les achète. C'est indiscutable.

M. Harvard: Ah, oui? Simplement parce que des gens comme vous tentent de l'affamer.

M. McDermid: En lui versant un milliard de dollars?

M. Harvard: Vous ignorez le coût de fonctionnement d'un réseau. Vous n'en avez aucune idée.

M. McDermid: Tout comme la Société Radio-Canada.

M. Harvard: La Société Radio-Canada cimente notre immense pays. Nous ne sommes pas nombreux, seulement 26 ou 27 millions. Ça prend un réseau de radiodiffusion public voué à l'unité dans la diversité pour nous dire de quoi il retourne au Canada. Voilà ce que peut faire un réseau public de radiodiffusion au Canada à la différence du secteur privé qui lui a une préoccupation différente, une cible différente. Les sociétés privées sont là pour réaliser des gains grâce à la publicité qu'elles attirent. Leur motion de la programmation est totalement différente.

• (1950)

Je ne suis pas ici pour chercher querelle à la radiodiffusion privée qui doit faire de l'argent. Je ne le conteste nullement.

M. McDermid: Où avez-vous travaillé dans la vie?

M. Harvard: Sachez, monsieur, que j'ai travaillé dans le secteur privé pendant 13 ans et à Radio-Canada pendant 18 ans. Je connais donc les deux systèmes. Et il y a de la place pour les deux, ce que les conservateurs ne semblent pas pouvoir comprendre.

Le président suppléant (M. Brightwell): Je prie le député de s'adresser à la présidence et peut-être de poursuivre son exposé au lieu de se disputer avec les autres députés.

M. Harvard: Merci, monsieur le Président, et veuillez m'excuser. Certes, je voulais m'adresser aux députés d'en face par votre entremise, monsieur, mais je me suis emporté, car j'ignore où ils vivent, peut-être dans des bas-fonds, dans les bois ou quelque part sur la lune. Notre pays est extraordinaire entre autres grâce au réseau canadien de radiodiffusion. On a dit maintes fois, ce que j'ai omis en commençant, que si Radio-Canada n'existait pas, il faudrait l'inventer. C'est la pure vérité.

Le matin, les conservateurs s'éveillent au son de la musique radiophonique de Radio-Canada. Cependant, ils ne se rendent même pas compte qu'ils en reçoivent également des informations. Entre 9 heures et midi, Gzowski anime *As It Happens*, émission vénérable diffusée sur les ondes depuis environ 20 ans. Par ailleurs, la Société Radio-Canada diffuse certaines des meilleures émissions de télévision jamais produites. Y a-t-il une émission qui vale *The National*? Y a-t-il une émission qui vale *The Journal*? J'en doute fort.

The National et *The Journal* sont des émissions prestigieuses que regardent des millions de Canadiens, y compris des conservateurs. Ceux-ci aiment bien Radio-Canada, sauf lorsqu'ils pénètrent à la Chambre. À ce moment-là, ils se transforment et perdent le nord.

Il y a également des émissions comme *Fifth Estate* qui sont probablement diffusées depuis une quinzaine d'années. C'est l'une des émissions les meilleures qu'on puisse regarder. *Man Alive* est vraisemblablement diffusée depuis plus de 20 ans. Je pourrais citer encore toute une série d'autres excellentes émissions que diffuse Radio-Canada.

Savez-vous quoi, monsieur le Président? Si je me laisse emporter, ce n'est pas tellement parce que j'ai travaillé pour cette Société mais à cause du rôle déterminant qu'elle joue et que malheureusement un trop grand nombre de Canadiens tiennent pour acquis. Qui plus est, Radio-Canada est coupable d'un excès d'humilité. J'aurais bien aimé qu'avec les années Radio-Canada ait eu recours à certaines des méthodes de promotion de la libre entreprise qui ont fait le succès des postes privés de radio et de télévision. À mon avis, pour ce qui est de mousser sa publicité, la Société Radio-Canada a fait un travail médiocre.

En ces temps difficiles, c'est nous, députés libéraux qui formons l'opposition, qui devons nous porter à la défense de Radio-Canada.

J'ai lu dans le *Globe and Mail* un article provenant d'un type de London, en Ontario, qui m'a renversé. Il disait que les émissions de Radio-Canada étaient ennuyeuses. Quand on pense qu'environ trois millions de Canadiens en moyenne regardent *The National* et que plus de deux millions de Canadiens regardent *The Journal* tous les soirs, diriez-vous que ce sont là des émissions ennuyeuses, monsieur le Président?

Radio-Canada a diffusé certaines dramatiques excellentes comme *Anne of Green Gables*.

Mme Dobbie: Enfin! Vous en avez nommé une.

M. Harvard: Je tiens à faire savoir à la députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie) que je pourrais en nommer quantité d'autres. La député ne voudrait-elle pas représenter la circonscription de Winnipeg-Sud-Centre?

Les émissions de la Société Radio-Canada ne sont pas ennuyeuses. Les Canadiens ont démontré à maintes et maintes reprises qu'ils apprécient le travail de la Société et les émissions qu'elle diffuse. Nous nous sommes portés à la défense de Radio-Canada.

Je voudrais également parler de l'éventuel retour de la publicité à la radio de Radio-Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y plusieurs années, il y avait de la publicité à la radio de Radio-Canada. Par la suite, des décisions stratégiques. . .

Mme Dobbie: De la part des Libéraux?

M. Harvard: Bien entendu. Qui d'autre? On a bien fait de supprimer la publicité à la radio de Radio-Canada.

Mme Dobbie: Et de faire payer les contribuables.

M. Harvard: Les conservateurs simplifient. Ils ne semblent pas saisir la raison d'être de Radio-Canada ni de la radiodiffusion publique.

Lorsqu'une chaîne de radio cesse de faire passer de la publicité, sa nature change. Elle n'a plus besoin de diffuser des émissions qui attirent les annonceurs, des émissions qui intéressent la masse. En général, elle peut diffuser des émissions d'intérêt public, des émissions que le secteur privé ne peut pas diffuser. Il ne s'agit pas de

condamner le secteur privé, car sa raison d'être est différente.

C'est pourquoi nous avons besoin de Radio-Canada et de son réseau radiophonique sans publicité.

Il y a quelques semaines, un conservateur en vue de ma province a demandé au comité quel mal il y aurait à passer de la publicité à la radio de Radio-Canada. Il y en aurait beaucoup. La publicité changerait la nature de la radio de Radio-Canada.

Passons maintenant au programme de canadianisation de Radio-Canada. Radio-Canada essaie d'augmenter le contenu canadien de sa programmation aux heures de grande écoute. Radio-Canada a eu pour objectif ces dernières années d'accroître le contenu canadien pour le porter à environ 95 p. 100 aux heures de grande écoute. C'est un objectif louable. Il est difficile à atteindre, surtout à ces heures. Je crois que le contenu canadien du réseau d'État aux heures de grande écoute, en ce moment, se situe entre 85 p. 100 et 90 p. 100. La société a encore un peu de progrès à faire.

Il est évident, compte tenu des restrictions annoncées dans le budget, qu'il va falloir modérer la hausse du contenu canadien aux heures de grande écoute. La société n'atteindra pas son objectif. C'est dommage parce qu'il est louable. Radio-Canada y aspirait vraiment, mais c'est maintenant impossible. Réaliser des émissions à contenu canadien coûte beaucoup plus cher qu'acheter les séries américaines bon marché. Dans une large mesure, les Américains se servent du Canada pour faire le dumping de ces séries. La société d'État n'a malheureusement pas le choix, à cause des restrictions financières.

Croyez-moi, monsieur le Président, à choisir, la direction de Radio-Canada préférerait diffuser beaucoup plus d'émissions à contenu canadien.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je voudrais interroger le député sur les usages de Radio-Canada comme société d'État. Je crois que dans les provinces, quand un employé quitte la société d'État pour entrer en politique, il est d'usage de lui accorder un congé spécial de cinq ans, et de le reprendre ensuite. Est-ce la coutume à Radio-Canada? Le député doit pouvoir me le dire puisqu'il faisait partie de ses effectifs quand il s'est porté candidat. Il pourrait peut-être dire à la Chambre si c'est la coutume de Radio-Canada de reprendre les employés qui ont fait de la politique.

• (2000)

M. Harvard: Monsieur le Président, je réponds à la députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie) que je ne suis pas au courant de cas où Radio-Canada aurait accordé un long congé spécial. Je sais que Radio-Canada a accordé des congés de deux ou trois mois, mais je n'ai jamais entendu parler d'un député qui aurait obtenu un congé d'au moins quatre ou cinq ans. Je puis vous assurer que je n'ai nulle intention de retourner à Radio-Canada.

Mme Langan: Monsieur le Président, il est regrettable que les quatre députés d'en face se soient amusés à chahuter. Ils n'ont peut-être pas compris ce que disait le député à propos de Radio-Canada. Cette société ressemble à VIA Rail en ce qu'elle contribue au maintien de l'unité canadienne.

Le député aurait-il l'amabilité de nous dire encore une fois ce qu'est sa position. Ils seront peut-être assez courtois pour l'écouter.

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. C'est avec plaisir que je reviendrai sur certains points. Dans une démocratie comme la nôtre, je suis convaincu que Radio-Canada est indispensable. Nous avons besoin d'un organisme public qui diffuse l'information. La libre diffusion de l'information est absolument essentielle à une démocratie et si le Canada est un pays très démocratique, ce dont je suis convaincu, nous en sommes redevables en partie à Radio-Canada.

Les Canadiens sont bien informés. Ils sont éclairés et se tiennent bien au courant. Ils savent que le gouvernement actuel ne vaut rien et que l'opposition est une excellente équipe.

Nous avons besoin de Radio-Canada pour diffuser ce genre de programmation. Qui plus est, l'histoire du Canada est complexe et comporte de multiples facettes. Elle est multidimensionnelle. Elle s'étend jusqu'aux coins les plus reculés du pays. Nous avons besoin d'un radiodiffuseur public comme Radio-Canada pour nous rassembler et célébrer nos différences, pour relater l'histoire du Canada. C'est une grande institution qui a accompli un travail magnifique. J'espère qu'elle pourra poursuivre son oeuvre, mais elle a besoin de notre soutien.

M. Malone: Monsieur le Président, le grand thème du député est qu'il ne faut pas réduire le budget de la

Société Radio-Canada parce qu'elle a produit de bonnes émissions. Il a cité comme exemple de bonnes émissions du réseau anglais, *Anne of Green Gables*. Je serais étonné que beaucoup de Canadiens soient en désaccord avec lui.

Il a dit que *The Journal* était aussi une bonne émission. Nous avons tous des goûts plus ou moins différents, et certains remettront en question telle ou telle émission mais, chose certaine, nous devons reconnaître que cette émission coûte 1 million de dollars par semaine.

Je tiens à faire observer au député que la question ne se résume pas à dire que telle ou telle chose est bonne et ne doit donc pas être supprimée. Et cela vaut pour n'importe quel organisme d'État. La question fondamentale est celle du déficit. En réalité, nous dépensons 30c. par dollar simplement pour rembourser l'intérêt de la dette. Si nous laissons faire, la proportion passera à 50c. en 1993. Le député ne voit-il pas qu'il s'agit là d'un problème? Si oui, où exercera-t-il des compressions budgétaires?

La dette constitue-t-elle un problème pour le Canada et pour son avenir, et dans l'affirmative, qu'est-il prêt à sacrifier pour rétablir l'équilibre?

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le député de ces questions qui sont à la fois judicieuses et sensées.

Je suis inquiet du déficit. J'aurais bien aimé que les conservateurs le soient au cours des quatre ou cinq dernières années. Si nous avons un tel problème de déficit, c'est parce que les conservateurs ont laissé la dette augmenter de presque 100 p. 100 en quatre ou cinq ans. S'ils n'avaient pas permis qu'elle passe de 170 milliards de dollars à 340 milliards de dollars, nous n'en serions pas là.

Le député me demande où j'exercerais des compressions. Je réponds donc au député de Crowfoot qu'il faut d'abord établir une liste de priorités. Je conteste les priorités du gouvernement lorsqu'il se propose d'amputer le budget de Radio-Canada de 140 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Il devrait regarder du côté des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt n'étaient pas si élevés, nous n'aurions pas un tel déficit.

Le député de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie) rigole.

Mme Dobbie: Parce que vous êtes stupide.

M. Harvard: Ces gens n'aiment pas entendre la vérité et ne veulent rien savoir des faits. Selon les économistes, les taux d'intérêt élevés ont probablement ajouté quelque 3 à 5 milliards de dollars au déficit. Si le gouvernement s'attaquait aux taux d'intérêt élevés, il contribuerait peut-être à rétablir la situation, mais il ne le fait pas.

M. Malone: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que cela ne rime à rien. J'ai peine à croire qu'un libéral dont les souvenirs sont assez récents puisse venir nous dire que nous traversons une période où les taux d'intérêt sont élevés, alors qu'après août 1981, les taux d'intérêt de la Banque du Canada étaient de 21,75 p. 100, ceux sur les prêts au consommateur, de 25 p. 100, et ceux sur bien d'autres cartes de crédit, de plus de 30 p. 100. Il sait parfaitement bien que les pressions sur les taux d'intérêt s'exercent à l'échelle mondiale et s'étendent au Japon, aux États-Unis, à l'Europe et ailleurs.

Je lui pose à nouveau la question: où ferait-il des compressions? Si le pays est endetté, il doit pouvoir répondre. S'il veut répondre sérieusement à la question, où ferait-il des compressions?

M. Harvard: Monsieur le Président, je crois avoir déjà bien répondu à la question. À mon avis, le député est mal informé, comme d'habitude. Ça devient une maladie de ce côté de la Chambre.

Il est indéniable que les taux d'intérêt étaient élevés au début des années quatre-vingts. Tout le monde occidental se trouvait dans un marasme et l'économie canadienne n'y échappait pas. Pendant les quatre ou cinq dernières années, les économies occidentales se sont très bien portées. Nous aurions dû faire beaucoup mieux que nous ne l'avons fait.

À cause de la témérité du gouvernement, la dette a augmenté. Ces derniers mois, particulièrement depuis les élections, il y a eu une hausse déraisonnable des taux d'intérêt. Voilà ma réponse.

• (2010)

M. Mills: Je ne suis pas convaincu que les députés d'en face saisissent bien à quel point la question est importante. Je viens de lire le texte d'une conférence Atkinson donnée au Ryerson Polytechnical Institute par Mark Starowicz le 12 mars 1985. Je ne ferai qu'un court préambule et je poserai ensuite ma question au député dont la passion pour la Société Radio-Canada doit inspirer le respect à tous les députés, parce qu'il s'agit d'une institution très importante. Cependant, les faits parlent d'eux-mêmes.

> Les Canadiens passent maintenant plus de la moitié de leurs moments de loisirs devant la télévision. Cela veut dire en moyenne 23 heures de télévision par Canadien par semaine (. . .) Lorsqu'ils atteignent

l'âge de 12 ans, nos enfants ont passé 12 000 heures devant le téléviseur, soit plus de temps qu'à l'école.

Je tiens à citer ici une autre recommandation de M. Starowicz, personnalité respectée par les gens du domaine et par tous les partis à la Chambre. Il parle du système politique de radiodiffusion qui constitue l'un des meilleurs systèmes de défense de notre souveraineté. Il déclare: «D'ici cinq ou dix ans, le système canadien de radiodiffusion devrait présenter 50 p. 100 d'émissions de télévision canadiennes. Ce ne serait qu'un acte de dignité national.»

Je demande au député qui a travaillé dans le domaine pendant de nombreuses années s'il croit que cet objectif est possible, compte tenu de la manière dont le gouvernement traite Radio-Canada aujourd'hui?

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Non. Devant les compressions budgétaires, je ne crois pas possible pour Radio-Canada de continuer à fonctionner comme elle le fait depuis quelques années. La télévision est une entreprise très coûteuse. Il faut beaucoup de ressources pour produire le genre d'émissions que la population attend d'un radiodiffuseur public. Je répète, monsieur le Président, que ce n'est nul autre que le président de la Société Radio-Canada, M. Juneau, qui a déclaré que si les réductions budgétaires sont appliquées, Radio-Canada sera méconnaissable car les réductions auront des effets dévastateurs. C'est là le genre de témoignage dont nous devons tenir compte.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 41)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Darling
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—115

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Blackburn (Brant)
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Jordan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacAulay
MacLellan	Malépart
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nystrom	Pagtakhan
Pickard	Proud
Riis	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Waddell
Wappel	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—63	

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (2050)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu des progrès que nous avons réalisés aujourd'hui, je crois que vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à dire qu'il est 22 heures.

M. Lewis: Monsieur le Président, je déteste faire ce genre d'intervention. Je me rends compte, moi aussi, des progrès que nous avons faits, grâce à la collaboration des partis de l'opposition. Je promets que nous dirons qu'il est 22 heures lorsque nous aurons tenu un petit débat pour terminer l'étude du projet de loi C-9 à l'étape de la deuxième lecture.

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 avril, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la

deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Rodriguez:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) a la parole.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le leader du gouvernement à la Chambre de me donner cette occasion de prendre la parole.

En effet, au moment où j'allais prononcer mon discours à ce sujet le 26 avril 1989, il y a eu la fuite budgétaire. J'ai donc été interrompu par le leader du gouvernement à la Chambre, qui a proposé que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle d'ajournement pour poursuivre l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques. Le ministre n'a pas dit la vérité. Il voulait en fait que la Chambre poursuive ses travaux à cause de la fuite budgétaire.

Je voudrais réitérer les observations que j'ai faites à ce moment-là parce qu'elles se sont révélées plutôt prophétiques. Comme en fait foi le hansard à la page 1001, j'ai dit:

> Il a absolument raison. Le ministre devrait savoir qu'il ne peut pas se livrer impunément à ces petits jeux à la Chambre.

Je voudrais maintenant poursuivre mes observations sur le projet de loi modifiant la Loi sur les banques et je vais pardonner à mes collègues qui veulent changer de place pour m'écouter.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), le critique de notre parti en la matière, a déjà fait son discours. Ce fut un discours très intéressant, et je vais essayer de ne pas répéter tout ce qu'il a dit.

M. Friesen: Ne répétez rien de ce qu'il a dit.

M. Waddell: Soyons sérieux, car il s'agit d'une question très importante. Nous sommes d'avis que les banques font payer des frais de service exorbitants à leurs clients depuis des années. Elles ont tellement exagéré que le public canadien a commencé à se plaindre. Les plaintes ont fusé de partout, y compris du président du Comité des finances.

Le gouvernement a établi un comité spécial pour étudier des modifications à la Loi sur les banques concernant les frais bancaires. Le comité a fait rapport des changements proposés, mais une fois revenu à la Chambre, le projet de loi en question n'avait plus aucun mordant.

Sauf les dispositions concernant la petite entreprise, le projet de loi que nous étudions maintenant est de la même eau que le C-140 mort au *Feuilleton* juste avant les dernières élections fédérales. Nous étions contre le projet de loi C-140 au sein du NPD et nous sommes encore contre le projet de loi à l'étude maintenant.

Nous sommes contre pour plusieurs raisons. Ce projet de loi offre peu de protection aux consommateurs et aux petites entreprises contre les frais bancaires injustes et il ne fait rien non plus pour limiter les hausses de ces frais. Les députés se souviendront du fameux court métrage de l'Office national du film qui a gagné un oscar il y a quelques années. C'était un dessin animé montrant une personne se rendant à la banque et qui en fut terrorisée. Or, les choses n'ont pas beaucoup changé depuis. Les gens ne sont pas terrorisés à l'idée de se rendre à la banque, mais ils se font encore dépouiller par des établissements qui font des bénéfices immenses tout en étant les entreprises les mieux protégées du Canada. Il n'est question ni de concurrence sauvage ni des forces du marché libre en ce qui les concerne. Les banques veulent être protégées et pouvoir en même temps exiger les frais bancaires les plus élevés possible en toute impunité. Elles se sont tirées indemnes de bien des choses en toute impunité et elles continueront de le faire une fois que ce projet de loi sera adopté.

Le gouvernement, au terme d'une gestation pénible, a accouché d'une souris. Le principe est qu'on peut faire confiance aux banques pour garder les frais d'administration dans des limites raisonnables. Autrement dit, elles s'autoréglementeront. Le gouvernement a pris la même position pour les intérêts imposés sur les cartes de crédit. Les intérêts ont un peu baissé lorsque le Parlement a exercé une grande pression sur les banques, et dès que celui-ci a ajourné les intérêts sont remontés. À notre avis, on ne peut pas s'attendre à une observance volontaire de la part des banques en ce qui concerne les frais d'administration, et c'est la première faiblesse du projet de loi.

• (2100)

Sa deuxième faiblesse réside dans le fait qu'il y a plusieurs frais que le projet de loi ne supprime pas, alors qu'il aurait pu le faire, comme les frais pour les dépôts et les retraits, pour les chèques sans provision, pour fermer des comptes, pour conserver un solde minimum, pour fournir le solde actuel d'un compte et pour les erreurs faites par la banque. Celle-ci fait une erreur et vous devez payer. Vous fermez votre compte, vous devez payer. Vous n'avez pas le solde minimum qui convient, vous devez payer.

Nous nous opposons également aux dispositions d'auto-surveillance contenues dans le projet de loi. J'en parlerai dans un moment. Espérons-le, si j'ai le temps à la fin de mon discours, je proposerai des mesures concrètes qui pourraient être prises à la Chambre pour empêcher les banques de nous escroquer avec leurs frais d'administration.

Je parlerai d'abord des faiblesses du projet de loi et du principe d'observance volontaire. La loi n'oblige pas les banques à faire quoi que ce soit à propos de leurs frais d'administration, si ce n'est de les déclarer et d'aviser leurs clients des augmentations et des nouveaux frais. L'idée, je pense, est que, si les clients ne sont pas satisfaits, ils peuvent changer de banque. Mais le problème est que l'autre banque aura les mêmes frais de service.

Dans le cas des petites entreprises, les banques ne sont pas obligées de déclarer tous les frais, mais seulement ceux qui sont considérés comme essentiels.

Le gouvernement fonde son attitude sur l'hypothèse que la déclaration et la communication des frais encourageront la concurrence. Cela n'aide pas beaucoup un client qui a une hypothèque ou une petite entreprise qui a emprunté à la banque. Ils ne peuvent pas changer de banque. Ils n'ont d'autre choix que d'accepter les augmentations parce que cela leur coûterait trop cher de tranférer leur emprunt ou leur hypothèque.

En ce qui concerne l'observance volontaire, les banques n'ont pas de biens bons antécédents. Tout le monde admet que 1988 a été une excellente année pour les banques. La Banque Royale a eu un revenu net de 700 millions; la Banque de Nouvelle-Écosse, de 506 millions; et la Banque canadienne impériale de Commerce, des gains records de 591 millions. En dépit de ces gains considérables, elles n'ont pas hésité à relever leurs frais d'administration. Le 1er novembre, la Banque Royale a relevé 15 de ses frais d'administration de 4 à 6 p. 100, le coût de l'émission d'un chèque sans provision augmentant de 12 p. 100. Je n'approuve pas l'émission de chèques sans provision, et je ne le ferais certainement pas—du moins pas sciemment, monsieur le Président—mais cela me paraît excessif lorsqu'il s'agit d'un accident, et l'on sait que ces accidents arrivent à la majorité des gens.

En 1987, les cinq grandes banques du Canada ont perçu plus de 1 milliard de dollars en frais bancaires. Nous pouvons donc nous demander ceci: pouvons-nous faire confiance aux banques, garderont-elles leurs frais dans des limites raisonnables, comme le fait le projet de loi?

J'ai mentionné certains des frais que les banques exigent et que le projet de loi n'élimine pas, alors qu'ils pourraient l'être. Le projet de loi, par exemple, n'interdit pas les frais pour fermer un compte ou pour maintenir seulement un montant minimum. Nous devrions avoir une loi obligeant les banques à fournir des comptes de bas de gamme qui assureraient un service de base sans frais.

Les banques font suffisamment d'argent, en investissant ce que nous déposons chez elles, pour supporter un tel service. Des services bancaires de base étaient au centre des recommandations du Comité des finances qui a étudié les frais bancaires au printemps de 1988.

J'ai parlé de l'autosurveillance des banques. Si les clients ne sont pas contents de la façon dont les réclamations sont faites auprès des banques, ils peuvent s'adresser au Bureau du surintendant des institutions financières à Ottawa. Le titre paraît bien sur papier, mais l'ennui, c'est qu'il ne constitue pas du tout une véritable garantie. Le surintendant des institutions financières peut bien porter un titre ronflant, mais il n'a pas pour mandat de protéger les consommateurs. En fait, le Bureau a pour mission de veiller à ce que les institutions financières demeurent solvables, non de jouer le rôle d'ombudsman auquel en appeler des frais de services bancaires.

La mesure à l'étude ne fera que créer davantage de pression sur un organisme qui est déjà débordé. Plus important, le surintendant a pour tâche de veiller à ce que les banques restent en activité, non à ce qu'elles satisfassent leurs clients. On peut imaginer comment ces deux intérêts peuvent entrer en conflit.

Que proposons–nous, puisqu'il faut être positif autant que négatif? Nous accepterions les recommandations du Comité des finances, dont celles de fournir des services bancaires de base gratuits, des services de bas de gamme, et d'interdire certains frais injustes comme les frais attachés au solde minimum et le débit compensatoire pour avoir encaissé un chèque sans provision. Nous accepterions ces recommandations, bien qu'elles n'aillent pas assez loin à notre avis.

En plus de ce qu'a proposé le Comité des finances, nous proposerions de bloquer tous les frais de services bancaires durant un an. Pourquoi? Eh bien, les frais de services augmentent depuis cinq ans à un taux annuel de 19 p. 100. Les banques gagnent un milliard de dollars par année grâce à ces frais. On pourrait soutenir que les banques ont fait payer des frais excessifs à leurs clients et devraient accepter de leur donner un répit d'un an.

Il est arrivé que des sociétés relevant du gouvernement fédéral soient obligées d'indemniser les consommateurs parce qu'il avait été prouvé qu'elles les avaient fait payer trop cher. Par exemple, le CRTC a rendu un certain nombre de décisions obligeant Bell Canada à restituer de l'argent à ses clients.

Nous proposons la création d'un poste d'ombudsman des services financiers qui serait chargé de défendre les intérêts des consommateurs, de jouer le rôle d'arbitre et de conseiller les banques en ce qui concerne les politiques à long terme. Il s'agirait d'une entité tout à fait indépendante avec un numéro sans frais pour que les consommateurs d'un bout à l'autre du pays puissent téléphoner pour formuler des plaintes. Nous vivons dans le monde moderne, et cela est possible. Cet ombudsman conseillerait aussi régulièrement le Parlement sur les relations avec les consommateurs dans le secteur des services financiers.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à mettre en application les recommandations du Comité des finances, à geler pour un an les frais bancaires et à nommer un ombudsman des services financiers. Le projet de loi présenté par le député offrirait certaines garanties à tous les clients et aux petites entreprises. Aux termes de ce projet de loi, les banques devraient offrir un compte de bas de gamme auquel elles ne pourraient pas appliquer de frais pour la tenue du compte, pour les dépôts et les retraits, ni pour l'encaissement d'un chèque sans provision. Deuxièmement, les banques ne pourraient pas appliquer à un compte personnel des frais pour les dépôts et les retraits, pour le maintien d'un solde minimum, pour l'encaissement des chèques sans provision, pour la fermeture d'un compte, ni pour les erreurs commises par la banque. Troisièmement, les frais bancaires seraient gelés pendant un an. Quatrièmement, un poste d'ombudsman des services financiers serait créé.

Voilà des recommandations positives qui rendraient un peu justice aux consommateurs. Les banques ont gagné des tas d'argent en filoutant les gens avec leurs frais exagérés. Il serait temps de prendre des mesures concrètes. Nous nous demandons bien pourquoi le gouvernement ne le fait pas. Les consommateurs font campagne pour obtenir justice. Les banques entassent l'argent. Elles sont fortement protégées par l'environnement canadien. L'économie de marché, ce n'est pas pour elles. Elles s'entendent, elles font leurs affaires, elles manipulent les frais bancaires. Ce n'est pas par hasard qu'elles ont toutes les mêmes politiques. Dans ce secteur ce n'est pas la concurrence qui va régner. Il faudrait que ce projet

de loi soit plus musclé. Ce n'est pas une demi-portion, mais un dixième de portion. Nous voulons une portion complète.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations: l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Boyer: J'ai écouté l'ancien habitant du Lakeshore et le discours réfléchi qu'il a fait au sujet des relations actuelles de consommateurs à banques et j'ai trouvé plusieurs bonnes suggestions. Le député n'en a pas parlé directement dans son discours, mais il voudra peut-être donner son avis au sujet de ce qu'on dit dans la presse aujourd'hui à propos d'une entente entre des partis politiques et des banques en vue de cartes de crédit à taux réduit pour les membres des partis qui utilisent ces cartes de crédit. Il s'agit d'accords conclus entre le Parti libéral du Canada et la Banque royale du Canada, et aussi semble-t-il entre le Nouveau Parti démocratique ontarien et la Banque de Montréal. J'espère bien que notre parti ne se lancera pas dans ce genre de truc.

• (2110)

En tout cas j'aimerais demander au député, qui a traité le sujet avec beaucoup de bon sens dans son discours ce qu'il pense d'un parti politique qui s'entend avec une société émettrice de cartes de crédit pour l'utilisation de cartes d'affinités, et s'il trouve cela convenable. Ne trouve-t-il pas que les consommateurs canadiens seraient justifiés de critiquer les partis politiques qui profitent de leurs relations avec les banques pour faire accorder à leurs membres titulaires de cartes de crédit un taux d'intérêt inférieur d'un point de pourcentage à celui qui est exigé des autres clients de la banque?

M. Waddell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a relevé que je viens du Lakeshore. Depuis le temps que je brigue les suffrages dans l'ouest du Canada, je cherche à cacher que je viens en réalité de Toronto. Mais certains événements survenus depuis quelques mois m'ont fait dire que je suis fier d'être originaire de Toronto. Cette ville se trouve dans la magnifique province d'Ontario qui est si largement représentée par mon parti.

En ce qui concerne les cartes de crédit, je ne suis pas d'accord avec le député. Je vais lui répondre franchement. Je ne pense pas que nous allons cesser de critiquer les banques parce que mon parti et les néo-démocrates en ont besoin pour à obtenir des cartes de crédit bancaires. Ce n'est pas ce que le député a dit directement, mais en tout cas, c'était peut-être sous-entendu. Après tout, je viens d'étriller les banques pendant 20 minutes. Je ne m'attends pas à un conflit. J'ignore ce que le député a dans son porte-monnaie, mais le mien est plein de cartes de crédit, quoique je n'en ai probablement pas autant que lui. Inutile de le cacher: nous vivons dans un monde moderne où nous utilisons des cartes de crédit. Si nous pouvons négocier avec une banque canadienne et conclure une bonne affaire pour nos membres qui, de toute façon, utilisent des cartes de crédit, rendons-nous à l'évidence, c'est une bonne chose. En fait, je pense que c'est une bonne affaire pour laquelle mon parti mérite des félicitations.

M. Boyer: Monsieur le Président, je ne laissais pas entendre que cet arrangement empêcherait les néo-démocrates de critiquer les banques ou qu'il y a quelque chose de foncièrement mauvais quand un parti politique canadien s'entend avec une des banques sur l'émission d'une carte d'affinité. Tout ce que je voulais savoir, c'est pourquoi cet arrangement garantit un taux moins élevé que celui payé par d'autres consommateurs. Comme il l'a dit, il a passé 20 minutes à critiquer les banques. Pourquoi ne pas être logique avec lui-même et poursuivre son raisonnement jusqu'à sa conclusion: que lui et son parti se regardent dans le miroir et admettent que c'est un domaine où le Nouveau Parti démocratique a commis une erreur? Je le répète devant tous mes collègues à la Chambre: jamais je n'appuierais un tel arrangement entre le Parti progressiste conservateur du Canada et une société qui émet une carte de crédit. À mon sens, le consommateur canadien verrait d'un très mauvais oeil et avec beaucoup de consternation des partis politiques négocier des taux d'intérêt réduits pour les membres de partis, que ce soit le Nouveau Parti démocratique, le Parti libéral. . .

M. Funk: Elles servent à financer vos élections.

M. Boyer: . . .comparativement à ce que le consommateur paie. J'aimerais qu'il réponde à cette question.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai énormément de respect pour mon collègue, c'est un des meilleurs députés de la Chambre. Qu'il n'essaie pas d'être plus catholique que le pape, cependant. Son parti reçoit des contributions des banques, par exemple. Les refusera-t-il maintenant durant les campagnes électorales? Ou cessera-t-il d'accepter les contributions de sociétés? Le

député se place dans une situation absurde en voulant être plus catholique que le pape. Il essaie de nous acculer à la défensive comme s'il s'attendait à ce que nous avouions notre erreur. Nous n'avons pas commis d'erreur. Nous avons négocié une bonne affaire pour nos députés. C'est tout. D'autres Canadiens et d'autres groupes peuvent en faire autant. Il n'y a pas de double mesure, comme il le prétend. Il n'y en a qu'une. Celle qui veut que nous vivions dans un monde moderne où nous utilisons des cartes de crédit. Nous appartenons à des groupes qui peuvent négocier certains taux. Le député obtient probablement un taux d'affaires quand il loue une automobile chez Budget. Ou refuse-t-il d'en profiter parce qu'il est discriminatoire envers ceux qui ne peuvent pas l'obtenir? Ne soyons pas plus catholiques que le pape.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour discuter du projet de modification de la Loi sur les banques, c'est-à-dire du projet de loi C-9 et des règlements correspondants.

Il a été introduit à la Chambre des communes, le 13 avril 1989, par le ministre d'État aux Finances (M. Loiselle) et il est le résultat d'études approfondies effectuées par le comité permanent des finances en 1988.

Comme nous le savons tous, c'est la deuxième tentative du gouvernement d'introduire des changements législatifs concernant les frais imposés par les banques. La première, le projet de loi C-140, qui a expiré au *Feuilleton* à cause des élections de l'automne, avait un contenu semblable au projet de loi actuellement à l'étude, à part quelques modifications mineures dont la principale est l'introduction d'une disposition concernant les comptes d'affaires. C'est la différence essentielle entre ces deux propositions.

Le projet de loi C-9 répond à certaines des préoccupations exprimées notamment par les banques à charte, les groupes de protection du consommateur, les associations bancaires, les sociétés de fiducie, les coopératives de crédit, le surintendant des institutions financières et le ministre des Sociétés, mais certes pas à toutes. En fait, le projet de loi donne suite à très peu de recommandations du comité parlementaire permanent des finances.

C'est peut-être un bon début, mais cela ne couvre certes pas tout le secteur canadien des banques. Il y a un certain nombre de secteurs à l'égard desquels le projet de loi laisse à désirer.

Je tiens à exprimer ici des préoccupations que partagent aussi les gens d'affaire, les citoyens et les organisations bancaires. Je soulève ces questions dans l'espoir que les députés d'en face en reconnaissent l'importance et s'efforcent vraiment de modifier le projet de loi C-9 avant qu'il ne soit adopté de sorte que ces questions soient bien prises en compte.

Le projet de loi C-9 réduit la nécessité pour les banques de divulguer aux détenteurs de comptes de dépôt personnels ou commerciaux les divers frais d'administration qu'elles imposent. En outre, le projet de loi et le règlement qui l'accompagne régissent le moment où ces frais doivent être annoncés.

Même si le projet de loi répond à un besoin urgent, il ne prévoit pas suffisamment en détail la marche à suivre par les banques pour la divulgation de ces frais. Les banques soutiennent que, compte tenu des divers types de comptes, il serait impossible d'annoncer tous les frais imposés par la banque sur des panneaux indicateurs à l'intérieur des banques. Le projet devrait autoriser leur recours à des dépliants pour informer la clientèle des divers frais d'administration. La question demeure: est-il nécessaire que le système bancaire soit à ce point compliqué que les banques soient dans l'impossibilité de fournir de simples directives à leurs clients? Est-il nécessaire de publier des montagnes de brochures sur les frais de service? Si la méthode des symboles est trop compliquée, comment les banques vont-elles faire pour que la méthode des brochures demeure une façon facile de divulguer les frais de service?

Le projet de loi et le règlement connexe devraient préciser quelle méthode les banques devraient utiliser pour respecter la loi. Selon le projet de loi, nous devrions permettre aux banques de rédiger et de distribuer leurs propres brochures sur ce sujet très important. Si nous voulons faire en sorte que les Canadiens comprennent bien la façon dont les banques imposent des frais de service, nous devons également faire en sorte qu'ils reçoivent des renseignements de qualité. Jamais les clients n'arriveront à se familiariser avec les barèmes de service si nous ne sommes pas prêts à régir la teneur de ces

brochures pour nous assurer que les renseignements sont francs et honnêtes.

• (2120)

Le projet de loi ne dit rien des amendes que les banques imposent aux particuliers et aux gens d'affaires qui déposent des chèques sans provision.

Bien que ces derniers temps les banques se soient montrées plus réceptives à l'idée de n'imposer aucune amende aux particuliers qui encaissent des chèques sans provision, elles hésitent encore à renoncer à ces amendes dans le cas des gens d'affaires qui encaissent ces chèques. Nous convenons tous, j'en suis sûr, que le particulier ou l'homme d'affaire qui accepte un chèque en paiement ne devrait pas être pénalisé simplement parce que le chèque n'a pas été émis de bonne foi et s'avère sans provision. On peut alléguer que c'est bien peu que 10$, mais cela influe sur les ressources financières du particulier aussi bien que sur les profits de l'homme d'affaire. Dans certains cas, les frais de service peuvent être aussi élevés ou à peu près que le chèque lui-même.

Prenons l'exemple du jeune garçon qui livre les journaux dans une ville de ma région. Je reconnais que les jeunes qui livrent le journal ne sont pas de grandes entreprises, mais dans le cas survenu il y a un an, le garçon avait accepté un chèque en paiement de quelques semaines de livraison. Le chèque lui-même, dont le montant dépassait à peine 10$, lui fut retourné avec la mention «sans provision». Le jeune garçon a dû payer 10 dollars de frais d'administration et la banque n'y voyait rien d'anormal. Telle était sa politique, voilà ce qu'elle a répondu.

Ce n'est qu'après une rigoureuse intervention au nom du jeune que la banque a annulé les frais d'administration. Certes, notre système bancaire n'entend pas pénaliser injustement des personnes ou des entreprises qui acceptent des chèques de bonne foi. Nos institutions n'entendent pas non plus présenter à nos jeunes un monde des affaires qui n'ait pas de compassion ou de compréhension à l'égard d'une personne qui gagne durement son argent et que l'on pénaliserait parce qu'elle fait confiance aux gens.

Quelles sont les responsabilités de la banque en pareilles circonstances? Tout le monde, toutes les entreprises utilisent des services bancaires. En fait, toute transaction financière comporte immanquablement un client de banque. Nous encourageons le recours aux établissements et services bancaires dans notre société. En échange de ces services, les banques sont indemnisées, et grassement. Les banques à charte réalisent des bénéfices record auxquels s'ajoutent les frais d'administration. Pourtant, elles hésitent à annuler la pénalité imposée aux innocentes victimes de chèques sans provision.

Il faut modifier la loi pour corriger les pratiques les plus discriminatoires. La loi doit interdire l'imposition de frais à ceux qui déposent des chèques sans provision. C'est la seule façon juste et équitable de régler la question.

Au moment du dépôt du projet de loi C-9, le ministre a laissé entendre que ce sont d'abord les établissements financiers qui doivent répondre aux plaintes. Le projet de loi et son règlement d'application prévoient une procédure d'examen des réclamations qui relève d'abord des banques.

Ce n'est qu'après avoir suivi cette procédure que le client peut s'adresser au surintendant des institutions financières. Toutefois, ni le projet de loi, ni les règlements, ne précisent la méthode de traitement des réclamations que doit utiliser la banque. Il n'y a aucune ligne directrice et aucun délai à respecter. Bref, il n'y a aucune garantie que la réclamation sera traitée de façon méthodique et rapide. Aux termes du projet de loi, la banque n'a qu'à déposer la procédure auprès du surintendant.

Si la loi offre aux banques la chance d'être les premières à traiter les réclamations, ne devrait-elle pas établir les lignes directrices à respecter? Les banques ne pourraient-elles pas, à l'intérieur du projet de loi proposé, mettre en place un processus d'appel arbitraire et interminable? À mon avis, ce serait possible.

De plus, si notre but est de simplifier la procédure et de la rendre plus compréhensible, toutes les parties n'y gagneraient-elles pas à appliquer un système uniforme de traitement des réclamations. Par conséquent, je demande au gouvernement de reconsidérer la question, de reconnaître les problèmes que pourrait entraîner l'adoption d'un projet de loi qui ne précise pas suffisamment la méthode de traitement des réclamations et de proposer des amendements avant l'adoption du projet de loi, de façon à rendre les procédures d'examen des réclamations uniformes, rapides et suffisantes.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-9 traite d'une question grave, l'obligation pour les banques de diffuser des renseignements sur les frais bancaires et la procédure d'examen des réclamations. Dans le projet de loi, il n'est pas question des frais exigés pour les chèques sans provision. Le projet de loi ne visent que les banques régies par la Loi sur les banques et les banques énumérées aux annexes 1 et 2 de la loi.

Qu'advient-il des autres institutions financières qui offrent des comptes de dépôt, comme les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt? Ne faut-il pas réglementer également ces institutions financières?

Je le répète, pour parvenir à une législation uniforme et équitable tendant à régir les comptes de dépôt, les frais d'administration et la procédure de règlement des plaintes, on peut certes prétendre que les règles doivent s'appliquer également à toutes les institutions financières. À cette fin, ne serait-il pas souhaitable de présenter un projet de loi qui vise toutes les institutions financières? Les banques, les sociétés de fiducie et les coopératives devraient toutes être régies par des lignes directrices semblables.

Chose certaine, l'Association des banquiers canadiens accueillerait avec plaisir la présentation d'un projet de loi tendant à régir les sociétés de fiducie et de prêt ainsi que les coopératives. Les établissements en question ne devraient pas profiter de certains avantages par rapport aux banques à charte, du fait qu'elles ne sont pas régies par les mêmes règles.

Selon moi, il serait prudent pour le gouvernement non seulement de donner plus de rigueur à ce projet de loi en ce qui a trait aux banques, mais également de présenter une autre mesure législative concernant les frais d'administration, les chèques sans provision et la procédure de règlement des plaintes pour les autres entreprises du secteur des services financiers.

En résumé, je voudrais souligner l'importance des questions soulevées dans le projet de loi C-9 et les règlements afférents, ainsi que la nécessité pour le gouvernement de reconsidérer certaines dispositions du projet de loi proposé. Il faut prendre des mesures, afin de donner plus de poids à ce projet de loi et d'étendre sa portée à toutes les institutions financières.

Si nous doutons de l'importance des frais d'administration bancaire notamment pour le monde des affaires, permettez-moi de me reporter à un document publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et intitulé *Small Business Views the Banks, The Bottom Line*, édition 1988; voici:

> La question des frais d'administration est devenue rapidement le principal sujet d'inquiétude d'une petite entreprise sur quatre au Canada. Les banques comptent sans aucun doute de plus en plus sur les frais d'administration pour réaliser des profits. Elles justifient cela en déclarant qu'elles peuvent moins compter sur les dépôts dans des comptes, qui sont moins coûteux, pour consentir des prêts à d'autres clients, car les déposants préfèrent les dépôts à terme et le reste aux dépôts ne portant pas intérêt. En résumé, les petites entreprises voient leurs frais d'administration augmenter à des taux bien supérieurs au taux d'inflation, et souvent plus qu'une fois par année, sans obtenir quoi que ce soit en retour dans d'autres domaines.

À la suite de ses audiences de 1988, le Comité des finances a fait des recommandations visant à supprimer ou à modifier certains frais de service. Mentionnons, par exemple, les frais perçus des clients qui ne maintiennent pas un solde minimal dans leurs comptes. Ces frais pénalisent les Canadiens à faible revenu lorsque leurs comptes baissent au-dessus du minimum fixé par la banque. Cette pratique relativement nouvelle préoccupait tout particulièrement le comité. Le projet de loi est muet là-dessus.

Il ressort de la réponse de l'Association des consommateurs du Canada qu'elle déplore que le projet de loi ne prévoit rien au sujet des chèques sans provision:

> L'Association s'est réjouie de la rapidité avec laquelle le gouvernement a redéposé le projet de loi sur les frais d'administration, mais elle espérait que le ministère des Finances sévirait davantage contre les banques. . . Elle regrettait que le projet de loi ne soit pas plus strict. Comme il en avait l'occasion, le gouvernement aurait dû forcer les banques à supprimer certains frais, comme les amendes sur les chèques sans provision.

Même si les banques pourront sans doute aisément respecter le projet de loi C-9 parce qu'«elles respectaient déjà le projet de loi de 1988», l'Association des banquiers canadiens s'inquiète comme ses observations en font foi.

> Les banques croient qu'elles sont en mesure de s'autoréglementer et qu'elles n'ont pas besoin d'un projet de loi de ce genre. Nous sommes généralement satisfaits. . . L'Association des banquiers canadiens croyait qu'il fallait appliquer des règles semblables au reste de l'industrie des services financiers, y compris les fiducies et les sociétés et les coopératives de prêt, dont il a été question dans les audiences publiques de l'année dernière.

Le gouvernement a jugé bon de présenter une loi sur les frais de service. Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-9 entame la refonte qui s'impose, mais il faudrait des politiques plus claires et mieux définies en ce qui concerne la communication des frais, la procédure d'examen et la suppression de certains frais. Et, par malheur, le projet de loi ne vise pas l'ensemble des institutions financières.

• (2130)

Le gouvernement serait appuyé dans sa démarche si le projet de loi était renvoyé au Comité permanent des finances. Celui-ci compte tenu de son examen antérieur de la loi et des recommandations qu'il a formulées en

1988, pourrait fort bien étudier le projet de loi et faire d'autres recommandations.

Si l'on veut régler ces questions, supprimer les contradictions qui existent encore dans l'amendement proposé, traiter tous les Canadiens et toutes les institutions financières de façon équitable, je demande que le gouvernement amende le projet de loi avant son adoption. Je demande qu'il le fasse rapidement et présente à la Chambre et au peuple canadien un mesure législative globale qui satisfasse nos besoins financiers d'aujourd'hui et des années à venir, qui amène le consommateur à faire confiance à nos institutions bancaires et financières.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député d'Essex—Kent (M. Pickard) et je le félicite pour ses nombreuses observations très judicieuses. Je serais tenté de dire la même chose du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) qui a parlé avant lui. Je suis content que les propositions soient très concrètes. C'est une première étape, que nous allons suivre de près.

Je ne peux revenir sur tous les points qu'il a soulevés concernant ce projet de loi sur les frais bancaires, mais il a dit que nous n'avions pas répondu aux inquiétudes des divers groupes. Nous en sommes évidemment très conscients, et c'est un bon début. En ce qui concerne les bénéfices, je rappelle au député que les banques sont des établissements financiers à propriété dispersée, que nous considérons souvent comme des monstres mais dont les bénéfices sont distribués partout au Canada à une grande partie de la population.

Nous avons parlé de brochures plutôt que d'affiches. L'homme ou la femme qui irait voir dans une banque quels sont les frais exigés ne trouverait pas commode de faire le tour des affiches et de noter les chiffres qui y sont inscrits. Nous croyons qu'il serait de loin préférable de pouvoir se procurer une petite brochure à chaque banque. On pourrait alors passer à trois ou quatre, y ramasser rapidement ces brochures et les emporter à la maison pour les étudier à loisir. Nous avons pensé que c'était une méthode plus ouverte.

Je réponds, pour finir, à sa demande d'appliquer les mêmes règles aux autres établissements financiers, les sociétés de fiducie et de prêt. Je rappelle au député que notre pouvoir constitutionnel d'intervention auprès de ces établissements est beaucoup moins défini qu'il ne l'est dans le cas des banques sur lesquelles nous exerçons une autorité réelle dans d'autres domaines. Nous avons étudié la question, mais j'ai le plaisir de lui signaler que les efforts déjà entrepris par les banques ont eu un effet d'entraînement sur de nombreux autres établissements. Nous ne pouvons que souhaiter qu'ils continuent dans la même voie.

J'aimerais lui poser une question: ne croit-il pas que la concurrence accrue suscitée par l'arrivée des quelque 60 banques de l'annexe B et le fait que les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts et les caisses de crédit livreront concurrence aux banques, ne constituent pas déjà une bonne solution au problème des frais?

M. Pickard: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question. Une concurrence contrôlée peut effectivement s'exercer sur le marché, mais la difficulté, c'est que tous les protagonistes doivent être assujettis aux mêmes règles. Si tous n'ont pas à respecter les mêmes paramètres dans leur fonctionnement, la situation devient difficile pour tous nos établissements financiers. Je reconnais que certains de ces établissements sont régis par des organismes provinciaux tandis que d'autres sont de ressort fédéral. Je crois que le gouvernement veut véritablement que nous allions plus loin, que nous négociions des règlements pour que toutes les institutions financières suivant les mêmes règles, en toute équité.

Nous ne pouvons nous en remettre uniquement au marché pour effectuer ce contrôle, car il me semble que lorsqu'une institution financière propose un groupe de mesures ou de règlements, les autres emboîtent le pas très rapidement. Il semble que les frais d'intérêt soient souvent sensiblement les mêmes d'une banque à l'autre. Il semble que les frais de service soient également les mêmes. On dirait qu'il y a une très étroite corrélation entre les frais d'une institution à une autre. À mon avis,

c'est le marché qui favorise ce mimétisme. Nul doute que si une banque se démarque trop, elle n'attirera pas la clientèle.

Mais je pense que lorsqu'on examine la question dont je parle, le consommateur moyen ne peut pas connaître les centaines de règlements différents de chaque banque. Si la question est tellement complexe que les banques doivent établir toutes sortes de politiques d'ensemble et imposer toutes sortes de frais sur chaque opération bancaire, le consommateur a beaucoup de mal à voir comment procède une banque et à établir des comparaisons avec les autres. Il ne s'agit pas simplement de comparer un taux d'intérêt à un autre. Avec bon nombre de ces politiques d'ensemble établies par les banques, vous pouvez obtenir trois ou quatre services à un tarif donné, et trois ou quatre services différents comportant un tarif différent. À mon avis, le consommateur moyen est incapable de débrouiller tout cela sans avoir énormément d'expérience en comptabilité ou dans une discipline analogue.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées. Nous passons au débat?

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur ce projet de loi qui modifie la Loi sur les banques. Comme en fait foi le hansard à la page 979, le ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) a dit le 26 avril que le projet de loi C-9:

> . . .donne suite à de nombreuses propositions du Comité permanent des finances et des questions économiques.

Le projet de loi donne effectivement suite à certaines propositions du comité. Mais pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jugé bon d'adopter toutes les recommandations du comité qui sont sensées et équitables envers tous les Canadiens et qui amélioreraient considérablement le projet de loi?

• (2140)

Je voudrais réitérer ces recommandations. Dans son rapport présenté à la Chambre le 31 mai dernier, le comité recommande d'abord que les banques et autres établissements financiers sous réglementation fédérale soient obligés d'offrir des services bancaires de base. Il n'y aurait pas de frais pour la tenue de ces comptes de base, pour un nombre limité de dépôts, de retraits, ou de paiements par chèque, pour le calcul du solde courant et pour le virement au compte de base du solde de n'importe quel autre compte du client dans cet établissement financier.

Les Canadiens devraient pouvoir s'attendre à ce que les services les plus élémentaires fournis par les établissements financiers, qui sont cités dans les recommandations, soient gratuits. Une modification de ce genre permettrait aux familles pauvres, aux gens qui n'ont pas souvent recours aux services bancaires, aux jeunes enfants et aux personnes âgées, qui ont moins de chances de faire des transactions financières plus compliquées ou d'en avoir besoin, de satisfaire gratuitement à leurs besoins bancaires limités dans les six banques qui dominent le secteur bancaire au Canada.

Ce projet de loi ne règle pas le problème. De surcroît, le projet de loi C-9 ne tient pas compte de la deuxième recommandation, à savoir qu'il faut interdire aux établissements financiers de faire payer des frais pour toute une série de services. Ainsi, la recommandation 2(D) dit qu'il faut interdire aux établissements financiers de faire payer des frais pour des transactions résultant d'une erreur ou d'une initiative non autorisée par la banque.

N'est-il pas sensé de décider que si un établissement financier commet une erreur, le client n'a pas à en supporter les frais? C'est la banque qui devrait les supporter. Pourquoi une telle recommandation ne serait-elle pas adoptée par le gouvernement? Pourquoi ce projet de loi n'interdit-il pas aux banques de faire payer des frais pour la fermeture d'un compte, pour les comptes inactifs ou pour maintenir un compte d'épargne ouvert lorsque le solde est inférieur au montant exigé par la banque? Je trouve curieux que l'on n'ait pas tenu compte de ces recommandations importantes, qui serviraient probablement très bien les intérêts des clients des banques, dans le nouveau projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Le ministre d'État aux Finances nous dirait peut-être que ces recommandations ne concorderaient pas avec la politique du gouvernement, que, comme il l'a dit à la Chambre, c'est la concurrence et pas la réglementation qui constitue le meilleur moyen de s'assurer que les banques fixeront des tarifs justes et raisonnables. Avez-vous jamais entendu quelque chose d'aussi ridicule, monsieur le Président? C'est une insulte à notre intelligence d'essayer de nous faire croire que la concurrence entre les six banques du Canada suffira à réglementer ces affaires.

Un tel raisonnement ne tient pas compte de deux faits très importants. Premièrement, il suppose que les banques ont le droit d'exiger des frais de service de leurs clients. Il présuppose que la concurrence instaurera des tarifs justes pour les clients, mais sans garantir que certains services pourront demeurer gratuits. La possibilité n'en est pas exclue, mais il est très peu probable qu'un

établissement financier éliminera volontairement des frais de service. Deuxièmement, et peut-être ce qui compte le plus, le raisonnement ne s'applique qu'aux grandes villes. Quel genre de concurrence le ministre espère-t-il voir surgir dans les petites villes et les régions rurales du Canada?

Dans bien des localités de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon, il n'y a qu'un seul établissement financier, quand il y en a. Comment la concurrence, plutôt que la réglementation, pourrait-elle venir en aide aux habitants du nord de l'Ontario et, en fait, de bien des parties du nord du Canada? Les dispositions du projet de loi visent à permettre aux banques de récupérer les frais associés aux transactions qu'elles traitent. En théorie, cela permettra aussi au consommateur, particulier ou entreprise, de faire affaire avec la banque qui offre les services qu'il recherche au plus bas coût possible.

C'est peut-être vrai à Toronto, Vancouver, Montréal ou Winnipeg, mais qu'en est-il des localités comme Nipigon, Hurkett, Red Rock ou Armstrong? Le projet de loi n'offre que très peu ou pas du tout à ces localités. En fait, Armstrong, en Ontario, une localité de plus de 2 000 habitants située à 200 milles de Thunder Bay, n'a aucun établissement financier et, dans cette ville comme dans bien d'autres, la population ne peut pour ainsi dire pas se plaindre des institutions financières. Dans les plus petites localités du nord de l'Ontario, le mot d'ordre c'est «faute de grives, on mange des merles».

De plus, le projet de loi n'offre rien à de nombreuses localités canadiennes, et il y en a plusieurs dans ma circonscription, qui ont un besoin criant d'un établissement financier. Un projet de loi visant à aviver la concurrence entre les banques ne fera rien pour aider les petites localités du nord de l'Ontario.

On pourrait soutenir qu'accroître la concurrence entre les institutions financières et les obliger à diminuer les frais bancaires fera baisser leurs recettes et réduira donc davantage l'incitation à établir des succursales comparativement plus coûteuses dans les localités rurales. Ça ne m'étonnerait pas que le gouvernement n'ait jamais réfléchi à ces considérations. Après tout, au nom de la concurrence ou, plus précisément, de l'ignorance, le gouvernement a décidé également d'abandonner le service de transport des voyageurs de VIA Rail, de fermer des bureaux de poste ruraux et de déréglementer les transports aériens, ce qui a eu pour effet de réduire la qualité et le nombre des vols à destination des régions rurales et des petites localités canadiennes. Le gouvernement a la caractéristique d'être conséquent dans son indifférence à l'égard du nord de l'Ontario. Plus important, il est conséquent dans sa complète indifférence à l'égard des régions rurales et des petites localités canadiennes.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante reconnaît que la concurrence accrue aura une incidence négative pour les petites localités canadiennes. Elle soutient que puisque les banques cherchent maintenant à attirer des comptes beaucoup plus considérables, à cause de la déréglementation, les marges bénéficaires sur les prêts aux grosses entreprises ont diminué. Les institutions financières imposent par conséquent des frais plus élevés et plus nombreux aux petites entreprises. La concurrence accrue a forcé les institutions financières à adopter des mesures d'économie de coûts d'exploitation en fermant par exemple leurs succursales dans les petites localités, laissant les petites entreprises locales sans institution financière avec laquelle faire affaires.

Nous, de l'opposition officielle, nous nous préoccupons également beaucoup de la nécessité de pénaliser maintenant les entreprises ou les particuliers qui déposent des chèques sans provision dans leurs comptes. Dans son rapport à la Chambre, le Comité des finances et des questions économiques affirmait: «Il semble injuste de pénaliser quelqu'un qui accepte un chèque de bonne foi et qui ne reçoit pas de paiement de la part de la personne qui le lui a fait. Il arrive aussi qu'un chèque soit retourné à la suite d'une erreur. Le comité estime que ceux qui font des chèques devraient être tenus d'en assurer le paiement. On devrait généralement supposer que le déposant d'un chèque agit de bonne foi, et il ne devrait pas y avoir de double pénalité pour une seule erreur». Une telle proposition est logique, en particulier pour les petites entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante estime catégoriquement qu'aucune pénalité ne devrait être infligée à la personne qui dépose le chèque sans provision.

Est-il juste que le propriétaire d'une petite entreprise disposant de ressources et d'installations limitées pour opérer des vérifications soit non seulement victime d'un chèque sans provision mais qu'il doive payer aussi une pénalité pour avoir déposé un tel chèque dans cette institution financière? C'est absurde. Le bon sens voudrait que la personne qui fait un tel chèque soit tenue pour pleinement responsable et encoure les pénalités et les frais quels qu'ils soient, et que ce soit à l'institution financière d'imposer ces frais.

À la suite de cette intervention, j'espère que le gouvernement reverra sa position à l'égard du Canada rural et des petites villes et de ses institutions financières. J'espère qu'il reverra sa position à l'égard des personnes âgées et des services auxquels elles devraient s'attendre de la part de nos établissements bancaires, et qu'il reverra sa

position à l'égard de nos jeunes enfants et saisira la Chambre des modifications nécessaires à la Loi sur les banques pour que celle-ci les approuve.

• (2150)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons à la période des questions et des commentaires. Le député de Burin—Saint. Georges a la parole.

M. Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, je tiens premièrement à féliciter mon collègue de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) qui a prononcé un discours exceptionnel, mais je dirais, pour être plus précis, que c'était un discours très humain sur une question passablement difficile. Sa façon d'aborder cette question était très convaincante. Je tiens à l'en féliciter.

Je peux surtout comprendre ses dernières remarques lorsqu'il a fait appel au gouvernement. Je vois que le ministre est à son siège et prend des notes. Ce n'est pas un homme dépourvu de compassion. Je me rassoirais volontiers, monsieur le Président, s'il m'indiquait d'un simple signe de tête qu'il a non seulement compris le message, mais qu'il répondra à ce plaidoyer éloquent et très humain de mon collègue de Thunder Bay—Nipigon.

Comme je l'ai dit au début de ce débat, et il me semble que cela fait des semaines déjà, ce projet de loi est un petit pas dans la bonne direction. Je dis au ministre qu'il pourrait être un pas de géant dans la bonne direction s'il voulait écouter les conseils du député de Thunder Bay—Nipigon. J'allais poser ma question.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que le député s'exécute. Il devrait commenter les propos du député et non pas ceux du ministre. Cela fait longtemps que le député siège à la Chambre. Il sait exactement ce qu'il doit faire. J'ai pensé simplement le lui rappeler. Je sais qu'il s'apprête à poser une question au député.

M. Simmons: J'avais l'impression de me répéter tellement j'ai mentionné souvent le député de Thunder Bay—Nipigon. Je veux bien le faire encore plus souvent, monsieur le Président. Je crois qu'il a prononcé un discours magnifique. Il ne laisse pas grand-chose qui se prête à des questions.

La question que je vais lui poser, et c'est pourquoi j'ai jeté un coup d'oeil du côté du ministre qui est ici ce soir, attentif et compatissant comme toujours, du moins je l'espère, c'est pour lui demander de nous indiquer. . . mais je pense que je vais la poser au futur ministre, le député de Thunder Bay—Nipigon. Quelle raison a-t-il de croire qu'on tiendra compte de l'excellente proposition qu'il a faite en vue d'améliorer le projet de loi, proposition qui ressemble d'ailleurs à celle que j'ai faite pendant mon discours? Quel espoir a-t-il à cet égard? Le ministre lui aurait-il laissé entendre que nous pouvions peut-être nous attendre à ce que les changements qu'il a proposés soient incorporés dans le projet de loi avant que celui-ci ne soit adopté par la Chambre?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je sais que mon ami et collègue siège à la Chambre depuis longtemps. Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est mon premier mandat. En tant que nouveau député, je ne suis pas habitué à tous ces compliments.

Une voix: Ce n'est qu'un début.

M. Comuzzi: Nous devrions donner un peu plus de latitude à ceux qui ont plus d'ancienneté. J'espère que, après avoir entendu les recommandations que j'ai faites pendant mon intervention, le ministre tiendra compte de ces questions très critiques qui, selon nous, sont de la plus haute importance pour les petites villes et les régions rurales du Canada. Il faut répondre aux besoins de nos personnes âgées qui veulent peut-être plus de services que ce qu'on leur offre aujourd'hui. Comme je l'ai dit, dans les petites villes et les régions rurales desservies par une seule institution financière, le mot d'ordre c'est «faute de grives, on mange des merles». Il n'y a pas de concurrence dans le secteur financier dans les petites localités de 2 000, 3 000 ou 4 000 habitants. Il n'y a qu'une banque. Dans ces conditions, on fait ce que le directeur de la succursale demande, en particulier si l'on est une petite entreprise locale. Lorsque j'allais à l'école, il y a bien longtemps, je me rappelle que c'était. . .

Une voix: Il y a quatre ou cinq ans.

M. Comuzzi: Non, il y a plus longtemps que cela. Ils sont très courtois de ce côté de la Chambre. Un représentant de la banque venait à l'école nous expliquer qu'il était bon d'avoir un compte, particulièrement si on livrait les journaux. Nous allions donc à la banque ouvrir un compte. Il pouvait ne contenir que 2, 3 ou 4 dollars. Aujourd'hui, il y aurait des frais pour entretenir un

compte aussi modeste. Nous voulons que nos enfants deviennent des citoyens responsables, qu'ils soient économes, qu'ils fassent ce qui est important pour être de bons Canadiens, de bons citoyens de ce pays. Voilà le genre de choses et de frais que nous devons empêcher.

Pour répondre à mon collègue, il est donc utile que le ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) entende, et reçoive avec bienveillance, nos suggestions et nos recommandations.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Beaches—Woodbine pour une question ou une observation.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, moi aussi j'ai écouté avec plaisir les observations du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi), spécialement quand il a parlé des frais minimum imposés par les banques sur les dépôts minimum. Ma fille de 18 ans à peu près, qui va encore à l'école et travaille pas mal dur le soir et les fins de semaine pour essayer de mettre un peu d'argent de côté, a reçu de la banque la semaine dernière une lettre l'informant tout bonnement que si elle ne conservait pas un minimum de 1 000$ dans son compte, on lui débiterait des frais d'administration.

C'est une chose qu'elle a trouvée non seulement injuste, mais je la trouve révoltante, pour dire le moins, surtout quand on réfléchit que depuis cinq ans les banques exigent un taux d'intérêt annuel d'environ 19 p. 100 et qu'elles ont réalisé plus d'un milliard de dollars par année avec ce genre de frais bancaires. Il me semble que ces banques devraient donner une chance à ma gamine et aux autres jeunes du Canada, au lieu de s'en prendre à eux parce qu'ils n'ont pas un minimum de 1 000$ à leur compte.

La deuxième question que je pose au député est celle-ci: il y a plusieurs années j'ai eu l'occasion de parler à des agriculteurs de l'Ontario rural, chose un peu étonnante de la part d'un type qui vient du quartier est de Toronto, mais en tout cas c'était intéressant. Ces agriculteurs m'ont parlé des problèmes énormes qu'ils éprouvent quand une banque décide unilatéralement de fermer une succursale dans leur localité. Cela cause des problèmes énormes aux agriculteurs de cette localité, qui comptent sur la banque pour obtenir des prêts afin de pouvoir continuer à exploiter leurs fermes. Il me semble que si elles veulent continuer de pouvoir fonctionner comme elles le font au Canada, le minimum qu'on devrait exiger d'elles c'est qu'elles fournissent ce service de base, non seulement aux gamins dont je parlais dans la première partie de ma question mais aux agriculteurs du pays qui ont fait beaucoup pour assurer la santé et le bien-être du pays et des Canadiens.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de ce côté-ci de la Chambre d'avoir posé cette question. Quand j'étais dans les affaires il y a quelques années, nous disions que le dépôt minimum constituait des frais bancaires à double intérêt. Si ma mémoire est fidèle, il fut un temps où l'intérêt que les banques pouvaient exiger était plafonné. Afin de contourner cette règle, elles disaient que le petit entrepreneur—comme je l'ai été longtemps à Thunder Bay—devait toujours avoir un dépôt minimum dans son compte de banque. Ce genre de dépôt minimum dans un compte courant ne payait jamais d'intérêt. Le fait même que vous deviez avoir un montant minimum inclus dans votre marge de crédit signifiait alors que vous payiez un double taux d'intérêt. C'est ce qui a attiré mon attention quand il a dit que sa fille de 18 ans voulait faire affaires avec une banque dans sa localité et que l'institution avait exigé qu'elle garde un dépôt minimum de 1 000 $ dans son compte. Cela n'a aucun sens.

Je suis certain que ces 1 000 $ ne rapporteraient pas le taux d'intérêt que le banquier demanderait si elle empruntait cette somme pour acheter une automobile. Voilà les iniquités que, espérons-le, le ministre d'État qui parraine ce projet de loi va éliminer.

L'autre problème que mon collègue a soulevé a trait à la décision unilatérale d'une banque de fermer ses portes dans les petites localités qu'il a mentionnées. Ayant omis d'en parler dans mes remarques, je le remercie de me rappeler que les petites localités et les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada sont durement frappés quand la banque locale décide, pour une raison ou pour une autre, de ne plus offrir ses services.

Je suis d'accord avec lui. Monsieur le Président, je constate que vous vous apprêtez à signaler qu'il est 22 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis prêt à dire qu'il est 22 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES—LA RÉDUCTION DE LA VALEUR ATTRIBUÉE AUX CONTIGENTEMENTS DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 2 mai, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) à propos d'un document que j'avais reçu de la Banque Royale du Canada à la suite de la décision du gouvernement de geler le revenu des agriculteurs canadiens au taux du GATT. La décision a été prise et le ministre de l'Agriculture a annoncé le 14 avril que le gouvernement enlevait à la Commission canadienne du lait le pouvoir d'augmenter les prix des produits laitiers canadiens.

En ce qui concerne les produits destinés au commerce international, je ne pense pas que l'industrie laitière ait été très mécontente parce que nous faisons partie de la communauté mondiale à cet égard. Les agriculteurs craignent plutôt que les revenus qu'ils tirent des produits destinés à la consommation intérieure ne soient gelés jusqu'en 1991. Par suite de la décision que le gouvernement a annoncée le 14 avril, la Banque Royale a envoyé une note à toutes ses institutions prêteuses de la région de l'Ontario pour leur dire qu'elle craignait que les offices de commercialisation et les contingentements ne soient sacrifiés dans les négociations du GATT.

Nous savons que le conseil d'administration de la Banque Royale du Canada et d'autres grandes banques sont très près du gouvernement et du premier ministre (M. Mulroney). Ils possèdent évidemment beaucoup plus d'information à ce sujet qu'un simple député. Cette note de service à toutes les succursales de la Banque royale est particulièrement pertinente et importante pour l'industrie laitière canadienne.

Le conseil d'administration ajoute que compte tenu du risque énorme que soit perdue toute la structure des offices de commercialisation, il réduit immédiatement de moitié la valeur des contingents de l'industrie laitière et d'autres secteurs où il y a gestion de l'offre pour le calcul du ratio d'autonomie financière. Il ajoute encore qu'aucun contingent ne serait financé plus de cinq ans et que les succursales devraient parfois hausser leurs taux d'intérêt.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture pourquoi il s'orientait dans ce sens, ce qui se passait au juste et quelle aide serait offerte aux producteurs qui perdaient parfois la moitié de la valeur de leurs contingents à des fins de crédit.

La réponse du ministre ne m'a pas avancé à grand-chose. Cela m'a découragé, car c'est un véritable problème pour les producteurs laitiers de tout le pays qui veulent renouveler un emprunt ou obtenir un nouveau prêt que la valeur de leurs contingents soit réduite de moitié pour ce qui est du calcul de leur solvabilité à long terme. Je crois que la responsabilité incombe au gouvernement. Les conservateurs ont mené une dure et longue campagne, l'automne dernier, disant que la gestion de l'offre et les offices de commercialisation seraient protégés dans le cadre de l'Accord de libre-échange et du GATT et pourtant, la gestion des approvisionnements et les offices de commercialisation sont vraiment menacés par suite des décisions gouvernementales. Il ne s'agit manifestement pas de la seule décision du GATT de bloquer les revenus des agriculteurs en 1991, mais aussi du défi que posent les contraintes imposées par les Américains sur les importations de yaourt et de crème glacée. Même si nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, ce cas remet en question le droit du gouvernement canadien d'imposer des mesures de contrôle sur les produits dérivés du lait comme le yogourt et la crème glacée. Le GATT a été saisi de la question.

On me dit que le Canada a moins de 50 p. 100 des chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire. Il se pourrait donc non seulement que les produits d'importation provenant des États-Unis augmentent avec la suppression des tarifs douaniers au cours des prochaines années, mais aussi que les mesures de contrôle de ces importations soient inefficaces à l'égard des produits laitiers. L'industrie laitière est très inquiète à ce sujet. Les producteurs de lait du Canada ont publié un document où ils réfutent tous les arguments du gouvernement sur leur position vis-à-vis de la question de la gestion de l'offre dans l'industrie laitière.

• (2205)

Jeudi matin, à la pièce 362 de l'édifice de l'Est, il y aura une tribune publique où les producteurs laitiers du Canada pourront présenter des exposés et exprimer leurs inquiétudes au gouvernement, lui faire savoir à quel point la situation est grave à cause des mesures qu'il a prises, que ce soit dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis ou en décidant de bloquer le

revenu des agriculteurs jusqu'en 1991, c'est-à-dire pendant 20 mois.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski). Sauf erreur, le district ontarien de la Banque Royale a décidé d'évaluer les quotas à 50 p. 100 de leur valeur nominale, plutôt qu'à leur pleine valeur, comme il l'avait fait dans le passé lorsqu'il s'agit d'établir le risque de prêts consentis aux producteurs de produits soumis à la gestion de l'offre. Il arrive souvent que les prêteurs ne tiennent pas compte de la valeur marchande prévue d'actifs en fonction de leur évaluation de la commercialisation possible de ces actifs.

En Ontario, une décision récente prise par les tribunaux limite la valeur des quotas pour ce qui est des garanties, en fonction de l'interprétation de la législation provinciale sur la commercialisation. Cela n'a manifestement rien à voir avec la politique commerciale du gouvernement fédéral.

Je tiens à remercier le député pour l'intérêt qu'il porte aux quotas agricoles. Il a cité un document interne de la Banque Royale dans lequel on précise les changements dans sa politique de prêts en ce qui a trait aux quotas, afin de démontrer que la politique commerciale fédérale détruit les systèmes de gestion de l'offre au Canada. Un représentant de la Banque Royale a déclaré que le langage utilisé dans la circulaire en question était incendiaire et n'avait pas sa place dans ce document.

Le gouvernement a toujours appuyé complètement les programmes de gestion de l'offre. Nous avons respecté l'engagement en question lors de la négociation de l'Accord commercial entre le Canada et les États-Unis et nous continuons de le faire dans le cadre des négociations du GATT.

Comme le député le sait pertinemment, l'article 11 du GATT donne au Canada le droit de mettre en oeuvre des systèmes de gestion de l'offre. Nous voulons clarifier cet article et lui donner plus de poids, afin de garantir ce droit à long terme. Cependant, du fait de la nature même du GATT, nous ne pouvons négocier cet article seul. Nous ne parviendrions à rien, si nous n'étions pas prêt à participer, de concert avec les autres membres du GATT, à une révision complète de l'Accord.

Les mesures à court terme sur lesquelles on s'est récemment entendues à Genève, représentent le point de départ nécessaire à des négociations à long terme sur les règles du GATT visant les échanges agricoles, notamment l'article 11. Au cours des négociations, le Canada et les autres pays ont convenu de ne pas hausser de prix de soutien versé aux agriculteurs qui soit supérieur au niveau du marché international. Ces mesures ne sont peut-être pas parfaitement équitables pour tous les pays et tous les produits, mais elles sont nécessaires pour entreprendre des négociations à long terme.

Notre politique laitière nationale ne fonctionne pas isolément du reste du monde. Il a été reconnu au cours de ces négociations que les programmes nationaux de soutien des prix peuvent troubler le commerce international, de sorte que des accommodements à court terme sont nécessaires pour assurer un résultat à long terme favorable.

Il est malheureux qu'on ait mal interprété ces mesures à court terme et leur impact sur notre secteur laitier. Nous ignorons encore quelles seront les données les plus récentes concernant le coût de production du lait industriel. Par conséquent, nous ne savons pas si les mesures à long terme vont avoir un impact quelconque sur le prix du lait industriel.

Par le passé, le gouvernement a fait preuve de générosité et de souplesse à l'égard des producteurs de lait. Le prix cible pour le lait industriel à l'heure actuelle est de 46,06 $ l'hectolitre. Il est à ce niveau depuis février 1988, même si la formule permettant d'établir les coûts de production révélait une baisse le 1er août 1988 et le 1er février 1989.

• (2210)

Si nous avons maintenu les prix actuels, c'est que nous sommes conscients que la sécheresse a influé sur le coût des provendes dans certaines régions du Canada. Je puis donner aux députés l'assurance que les banques ne fixent pas les prix des contingents de lait. Ce sont les producteurs qui déterminent la valeur du contingent en fonction de ce qu'ils sont prêts à en donner. En Ontario, le coût moyen de l'achat d'un contingent laitier représente moins de 7 p. 100 de l'actif global d'une exploitation agricole. Par conséquent, si l'agriculteur a besoin d'emprunter, il peut offrir en garantie les autres éléments d'actif de son exploitation.

Le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec les producteurs et les conditionneurs laitiers. C'est la collaboration constante de tous les participants qui peut le mieux assurer la réussite à long terme de notre secteur laitier.

LES TRANSPORTS—VIA RAIL—LE MAINTIEN DU SERVICE DE L'ATLANTIQUE, LIMITÉE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, depuis de nombreux mois, et même de nombreuses années, je me porte à la défense d'un important réseau de transport ferroviaire sur le territoire du Dominion du Canada. Je voudrais

réitérer la position que j'ai adoptée pendant tout ce temps au ministre à qui j'ai posé une question vers la fin du mois de mai. J'avais fait remarquer au ministre que l'un des principaux trains qui dessert les provinces maritimes, l'Atlantique Limitée qui assure la liaison entre Halifax et Montréal, avait la faveur du public.

Ce qui est important de reconnaître à ce stade-ci de nos efforts pour réduire le déficit, déficit pour lequel les Canadiens de l'Atlantique sont tout aussi disposés que les autres Canadiens à assumer la responsabilité, c'est que nous, les Canadiens de l'Atlantique considérons depuis fort longtemps le réseau de transport ferroviaire du Canada comme le lien qui nous rattache au reste du pays.

Notre pays a été créé autour de ce réseau de transport ferroviaire qui relie tous les coins du pays. Au Canada atlantique, comme solution de rechange, on ne parle pas simplement d'agrandir le réseau routier ou de remplacer un mode de transport par un autre, comme l'a mentionné à plusieurs reprises le député de Carleton—Charlotte (M. Thompson) à la Chambre des communes. Pour un grand nombre de Canadiens de l'Atlantique, c'est la seule ligne de communication avec les proches qui, pour des raisons économiques ou autres, ont dû quitter la région.

Le ministre s'inquiète à juste titre du déficit croissant des transports ferroviaires, et je lui rappelle qu'en tant que Canadiens responsables nous devons veiller au bien-être des générations à venir en réduisant les déficits. Il faut que l'association du Canada atlantique avec le reste du Canada soit maintenue. On ne doit pas la compromettre en supprimant arbitrairement ce que les Canadiens de l'Atlantique ont fini par considérer comme un élément essentiel de leur relation avec la Confédération.

Je sais que vous me comprenez, monsieur le Président, en tant que fils de l'Ouest. Pour les Canadiens qui, de génération en génération, se sont déplacés d'un océan à l'autre, le chemin de fer a été un merveilleux instrument de cohésion nationale. Aucun député de l'opposition ne propose que les liaisons ferroviaires soient maintenues lorsqu'elles sont sous-utilisées ou que d'autres moyens de transport peuvent les remplacer.

• (2215)

Je me hâte d'ajouter que le transport routier entre le Canada atlantique et le Canada central n'est pas, à notre sens, une solution de rechange réaliste. Sur le 1,7 milliard d'habitants que comptent les provinces maritimes, plus de 475 000 ont, l'an dernier, pris le chemin de fer ou le bateau, et ce nombre augmente chaque année. C'est en effet beaucoup plus que le chiffre de 3 p. 100 de la population que le gouvernement cite souvent comme proportion de ceux qui utilisent les lignes ferroviaires.

C'est à cela que je pense quand j'insiste sur le fait que la proportion de gens de la région de l'Atlantique qui utilisent la principale ligne ferroviaire entre leur région et le reste du pays est beaucoup plus forte que 3 p. 100. Presque un demi-million des 1,7 million d'habitants des provinces Maritimes voyagent par train. La plupart ne sont pas du Haut-Canada, mais des gens des Maritimes qui sont des étudiants, des personnes âgées, des personnes qui n'ont pas d'autres moyens de se déplacer et d'autres qui veulent rester en contact avec le reste du Canada. Ils dépendent du système de transport ferroviaire pour s'identifier avec le reste du Canada comme Canadiens de l'Atlantique. J'appuie sur le fait que ce n'est pas sans importance pour nous qui vivons dans les provinces Maritimes. C'est important que nous reconnaissions que, pour un grand nombre de gens des Maritimes, le réseau ferroviaire est un support, une raison d'être, un moyen de conserver leur identité à l'intérieur de notre grand pays.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Fundy—Royal (M. Corbett) d'avoir pris la parole au nom de la région de l'Atlantique, qu'il représente à titre de député.

Comme il le sait, le 3 mai 1989, on a demandé à VIA Rail de rédiger et de présenter d'ici le 30 juin 1989, un nouveau plan d'entreprise qui reflète son nouveau budget. Ce plan comportera des mesures pour donner suite aux dispositions budgétaires. Les nouveaux niveaux de référence diminueront progressivement de 541 millions de dollars en 1989-1990 à 250 millions en 1993-1994, car le gouvernement s'est engagé à réduire et à limiter les dépenses.

Le gouvernement s'attend que la société envisage à diverses options dans l'élaboration de son plan: amélioration de la productivité, hausses de tarif, acquisition de services par d'autres parties intéressées, réductions de services et abandon de certaines lignes. Aucune option n'a été exclue. Une seule restriction, toutefois: les localités vraiment isolées, situées le long de lignes éloignées des grands centres doivent conserver les services.

Comme mon collègue, le ministre des Transports (M. Bouchard) l'a déclaré, aucune décision n'a été prise sur l'avenir à long terme des services voyageurs au Canada. L'incidence du nouveau budget de VIA Rail ne pourra être établie que lorsque cette société aura fait connaître son nouveau plan révisé. Une chose est claire cependant, ces subventions ont été trop élevées comparativement à celles d'autres modes de transport. L'an dernier seulement, elles ont atteint le chiffre record de 641 millions de dollars, à cause, en grande partie, du faible nombre d'usagers. Le service voyageurs par train ne représente que 3 p. 100 du trafic interurbain au Canada.

Le transport aérien s'accapare 7 p. 100 du marché. L'automobile s'adjuge la part du lion avec 84 p. 100 du marché, ce qui montre le grand attachement des Canadiens pour ce mode de transport.

Même le transport par autocar détient une plus grand part du marché, soit 6 p. 100, le double de celle de VIA. Ces chiffres montrent clairement que les Canadiens ne peuvent plus se payer un service qui coûte de plus en plus cher et qui est utilisé de moins en moins.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT DES NOMINATIONS ET DES RENVOIS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de décrets annonçant des nominations que le gouvernement a faites en vertu du paragraphe 110(1) du Règlement. Ces décrets seront réputés avoir été déférés aux comités permanents compétents, dont la liste est jointe.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte permanent des langues officielles.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C-253, visant à modifier le Code criminel (bétail et autres animaux).

M. le Président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui un projet de loi modifiant le Code criminel à l'égard du bétail et d'autres animaux. On a porté à mon attention le fait que, dans bien des endroits au pays, des chiens errants attaquent le bétail. Ce projet de loi vient simplement permettre légalement à une personne de protéger son bétail et ses animaux de ferme.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me demande si la Chambre ne pourrait pas me permettre de revenir au «Dépôt de documents». J'ai malheureusement omis de déposer les réponses du gouvernement à quatre pétitions, dans les deux langues officielles. S'il n'y a pas d'objection, je pourrais le faire à l'instant.

M. le Président: La Chambre a entendu la demande du Ministre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE BICENTENAIRE DE LA CONSTITUTION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canda): Monsieur le Président, des discussions ayant été tenues entre les partis, vous constaterez, je crois, que la Chambre consent à l'unanimité à ce que je dépose immédiatement la motion suivante et à ce que celle-ci soit mise aux voix sans débat. Au nom du premier ministre, je propose:

Pétitions

Que le Président de la Chambre des communes transmette au Président de la Chambre des représentants et au Président du Sénat du Congrès des États-Unis d'Amérique les meilleurs voeux de la Chambre des communes du Canada à l'occasion du bicentenaire de la Constitution de cette république.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je vous informe que nous appuyons cette motion à l'unanimité.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il s'agit d'une excellente initiative du gouvernement. Nous espérons seulement qu'il posera un jour le même geste à l'endroit de la France, qui célèbrera aussi son deux centième anniversaire.

M. Lewis: Quand?

M. Gauthier: Cette année.

M. Lewis: Je remercie mon collègue de m'avoir fait cette suggestion; je vérifie immédiatement ce qu'il en est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sur le même sujet, étant donné la dévotion que nous portons tous aux Amériques, j'espère que le gouvernement s'inspirera de cette résolution pour marquer le cinq centième anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb sur le continent. Le Congrès des États-Unis a déjà formé un comité pour voir s'il n'y aurait pas quelque chose à faire. Plusieurs autres pays des Amériques ont l'intention de souligner cet événement, et nous, nous ne faisons rien.

M. McDermid: Il a raté le Canada de quelques milliers de milles.

M. Dick: Nous ne célébrons pas la fête de Christophe Colomb non plus.

M. le Président: Je suis évidemment toujours à la disposition de la Chambre. L'arrivée de Christophe Colomb sur le continent est un événement très important dans l'histoire, comme d'autres que j'ai mentionnés, mais je pense que nous devrions discuter de cette question ailleurs, sans quoi nous risquerions de passer un temps fou à en débattre ce matin. Je suis toutefois disposé à satisfaire aux demandes de la Chambre et à formuler des voeux et des félicitations à quiconque elle m'indiquera de le faire.

M. Riis: Monsieur le Président, je reconnais le bien-fondé des observations de la députée concernant Christophe Colomb. J'aimerais toutefois simplement rappeler à la Chambre que les premiers Européens à toucher le sol de ce continent ont été, bien sûr, les Vikings. Je crois que nous devrions tenir compte du rôle qu'ils ont joué dans l'exploration de ce pays.

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) n'est pas présent à la Chambre ce matin, mais s'il y était, je sais qu'il invoquerait le Règlement et signalerait que les Écossais ont accueilli bien d'autres peuples, et que notre pays n'aurait pas existé sans eux.

Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement unanime, je propose, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Que le premier rapport du Comité mixte permanent des langues officielles, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre, afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en conformité avec l'article 36 du Règlement au nom d'un certain nombre de résidents de Kamloops qui sont consternés de

voir le gouvernement modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour faire en sorte que la formation soit financée par les fonds de l'assurance-chômage.

Ils sont aussi préoccupés parce que les cotisations des employés et des employeurs seront majorées en conséquence. Je ne pense pas que ce soit là les seules incidences que cette modification aura sur le secteur de la petite entreprise au Canada. Les signataires de la pétition demandent au gouvernement de revenir à la raison et de renoncer à cette mesure régressive.

LA PRÉTENDUE MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je soumets une autre pétition signée par des résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui font état de leur mécontentement face à l'appui que le gouvernement accorde à la militarisation croissante de notre économie. Ils exposent de façon détaillée pourquoi ils sont inquiets de constater que notre économie semble de plus en plus étroitement liée au complexe militaro-industriel américain.

Ils demandent au gouvernement de renoncer à cet engagement et de promouvoir plutôt l'affectation de crédits militaires à des initiatives socialement importantes, qui contribueraient à créer des emplois tout en réaffirmant l'engagement du Canada à maintenir la paix.

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE CARMANAH

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de quelque 18 000 Canadiens. Ces 18 000 Canadiens rappellent que la vallée de Carmanah, qui se situe à mi-chemin le long de la piste de la côte ouest, abrite une vieille forêt de cèdres, de sapins du Canada et d'épinettes Sitka. Cette espèce en particulier présente des spécimens remarquables, notamment la plus grande épinette Sitka au monde, qui est aussi le plus grand arbre au Canada. Il s'agit d'un arbre de 312 pieds, plus haut qu'un immeuble de 30 étages ou que les édifices du Parlement.

Les signataires de la pétition soutiennent que pour conserver à jamais l'écosystème où croît l'épinette Sitka, il faut protéger le milieu naturel de toute leur vallée, car l'abattage dans la ligne de partage des eaux accroîtra l'érosion par ruissellement et exposera les grands arbres au vent, ce qui fera inévitablement tomber les vieux spécimens.

Les pétitionnaires demandent donc qu'Environnement Canada effectue une évaluation complète de l'intérêt écologique que présente la vallée de Carmanah, qu'il en évalue l'intérêt touristique compte tenu de l'existence de longues pistes reliées à celle de la côte ouest et qu'en attendant les conclusions de ces études le gouvernement fédéral entreprenne des négociations avec le gouvernement de la province dans le but de protéger toute la vallée en tant qu'ajout au Parc national de Pacific Rim.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, si la question n° 45 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ceux-ci pourraient être déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 45 soit réputée avoir été transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES CRÉDITS DISPONIBLES

Question nº 45—**M. Caccia:**

1. En ce qui concerne chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de données, le gouvernement a-t-il octroyé des fonds à des sociétés pour l'exploration pétrolière ou la mise en valeur du pétrole et, dans l'affirmative, a) dans le cadre de quels programmes, b) quels en ont été les montants respectifs?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de données le gouvernement a-t-il accepté des diminutions de recettes en consentant des allégements fiscaux à des sociétés au titre de l'exploration pétrolière et de la mise en valeur du pétrole et, dans l'affirmative, à combien ces diminutions se chiffraient-elles respectivement?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de données le gouvernement a-t-il accepté des diminutions de recettes en ce qui concerne des sociétés engagées dans la recherche en matière de conservation de l'énergie ou d'énergies renouvelables et, dans l'affirmative, à combien ces diminutions se chiffraient-elles respectivement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aimerais faire un petit rappel au Règlement avant que nous n'abordions l'étude d'un très important projet de loi.

J'aimerais simplement porter à votre attention, monsieur le Président, et à l'attention de la Chambre, qu'après avoir pris connaissance du compte rendu de la période de questions, dans le hansard d'hier, j'ai remarqué que le ministre de l'Habitation (M. Redway) faisait mention

du peu de questions soulevées par le député de Surrey-Nord (M. Karpoff) concernant la crise du logement au pays. Si nous en avions la possibilité, monsieur le Président, vous pouvez être assuré que nous interrogerions le ministre de l'Habitation tous les jours sur son épouvantable incurie à titre de responsable de ce portefeuille. Je voulais simplement apporter cette précision pour mémoire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1120)

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

M. John McDermid (au nom du ministre de l'Environnement) propose que le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-22, visant à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce projet de loi permettra de corriger une malheureuse erreur de rédaction qui, dans les faits, empêche le Canada de participer à la lutte engagée pour protéger la couche d'ozone.

Comme nous le savons tous, la LCPE est entrée en vigueur le 30 juin 1988. Cette loi vise à protéger la santé et l'environnement des Canadiens. Elle donne au gouvernement le fondement législatif nécessaire pour s'attaquer aux difficiles enjeux que sont la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des substances toxiques, l'élimination des déchets, les pluies acides et le réchauffement climatique.

La nouvelle loi propose une vision écosystémique de la protection de l'environnement. Elle aborde les problèmes de la pollution au sol, dans l'eau et dans toutes les couches de l'atmosphère. La loi reconnaît que les écosystèmes débordent les frontières nationales. Elle offre le fondement législatif nécessaire pour nous permettre de contrôler la détérioration environnementale à l'échelle internationale en restreignant l'importation et l'exportation de substances dangereuses et en réglementant les sources canadiennes de pollution atmosphérique transfrontalière.

La loi traite des substances organiques et inorganiques, des produits de la biotechnologie, des émissions, des émanations et des déchets. Elle donne au gouvernement le pouvoir d'imposer des mesures de contrôle strictes à chaque étape du cycle de vie d'une substance toxique.

La loi vise à empêcher la contamination de l'environnement par des substances toxiques. Selon la LCPE, une substance est toxique lorsqu'elle menace la santé de l'espèce humaine ou l'environnement. La loi intervient de deux façons dans la gestion des substances toxiques. D'abord, elle réglemente les substances déjà existantes sur le marché canadien et sur lesquelles, dans bien des cas, nous savons peu de chose. Ensuite, elle contrôle l'entrée de substances nouvelles au Canada.

Une fois qu'une substance est jugée toxique, une ordonnance est rendue pour ajouter cette substance à l'annexe I de la loi. L'ordonnance entre en vigueur à la date où le règlement relatif à cette substance devient effectif. Le règlement peut porter sur différents aspects du cycle de vie d'une substance, notamment sur la fabrication et l'importation, l'entreposage, la manutention, l'emballage, la distribution, le transport, la vente, l'utilisation, le rejet et l'élimination.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'inspire de lois antérieures sur l'environnement, dont la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur l'immersion de déchets en mer et la Loi sur les contaminants de l'environnement.

La LCPE intègre les différents règlements adoptés en vertu de ces lois; les règlements relatifs au plomb, au mercure, au chlorure de vinyle et à l'amiante dans les émissions atmosphériques; au phospore dans les détergents; au plomb dans l'essence; aux BPC, au mercure et au mirex. Ces règlements devaient s'appliquer à compter de la date de promulgation de la loi, le 30 juin 1988, conformément à la politique d'application et d'exécution de la LCPE.

Par la même occasion, plusieurs des produits réglementés ont été ajoutés à la liste des substances toxiques de l'annexe I de la Loi.

Il y a neuf de ces substances: les BPC, le mirex, les biphényles polybromés, les CFC, les triphényles polychlorés, l'amiante, le plomb, le mercure et le chlorure de vinyle.

C'est le processus par lequel des substances jugées toxiques sont ajoutées à la liste de l'annexe I qui nous intéresse aujourd'hui.

Je vous explique de quoi il s'agit. L'annexe I contient la liste des substances qui peuvent contaminer l'environnement et qui doivent donc être contrôlées. Lorsqu'une substance est inscrite à la liste, nous pouvons renforcer les exigence réglementaires antérieures et établir d'autres mesures de contrôle, s'il y a lieu.

C'est en s'appuyant sur cette disposition que le gouvernement a ratifié le protocole de Montréal qui vise à protéger la couche d'ozone, quelques heures seulement après la promulgation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. C'est également en se fondant sur cette disposition que le gouvernement a annoncé, le 20 février 1989, un programme national dont l'objectif est d'éliminer les CFC au Canada d'ici dix ans.

Malheureusement, le fondement de ces mesures a été remis en question. Selon les avis juridiques que nous avons obtenus, il n'aurait pas fallu inclure une liste de substances toxiques à l'annexe I de le Loi canadienne sur la protection de l'environnement au moment de son adoption. La Loi prévoit que les substances ne seront ajoutées à l'annexe que par décret du gouverneur en conseil. Le décret est fondé sur la preuve de la toxicité de la substance en question. Il prend effet à la date d'entrée en vigueur du règlement. Ainsi, l'inscription des neuf substances que j'ai mentionnées tantôt à la liste n'est probablement pas valable, puisqu'il n'y a pas eu de décret.

Cela a créé plusieurs problèmes, dont le hiatus réglementaire n'est sans doute pas le moindre; les règlements actuellement en vigueur et qui traitent des neuf substances en question ne sont peut-être pas applicables.

Suite à ces avis juridiques, le gouvernement a immédiatement pris des mesures pour corriger cette situation. Au début du printemps, le gouvernement a publié le règlement une seconde fois sous forme d'arrêté d'urgence, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. En vertu de l'article 35, l'arrêté prend effet comme s'il s'agissait d'un règlement, mais seulement pour une durée de deux ans.

Le gouvernement a aussi examiné divers moyens de corriger la liste des substances toxiques et, surtout, d'assurer que nous pourrons prendre les mesures qui s'imposent pour contrôler plus sévèrement les CFC, conformément à nos obligations nationales et internationales.

L'option la plus évidente était d'achever l'évaluation des répercussions sur l'environnement et sur la santé de chacune de ces neufs substances. En se fondant sur les données scientifiques disponibles, tant canadiennes qu'internationales, le gouvernement pourrait préparer des rapports d'évaluation, publier des résumés de leurs résultats, consulter les parties intéressées et préparer des recommandations pertinentes en vue d'un décret du gouverneur en conseil. Nous pourrions alors publier le règlement, pour commentaires. Le problème avec cette méthode était, et reste, le temps que toutes ces étapes demanderont. Nous devons déjà évaluer 44 substances qu'un comité consultatif indépendant nous a recommandé de traiter en priorité. Nous devons également terminer l'évaluation des dioxines et des furanes. Nous évaluons actuellement le benzène, les huiles usagées et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, et j'en passe.

Nous espérons terminer les évaluations d'au moins neuf substances au cours des mois qui viennent et publier les mesures de réglementation qui conviennent.

Pour être franc, cependant, nous aimerions mieux concentrer nos efforts sur l'évaluation des substances nouvelles ou inconnues, plutôt que de refaire ce qui a déjà été fait à l'égard de substances qui avaient déjà été jugées assez toxiques pour être réglementées en vertu de lois antérieures.

La solution que nous privilégions est celle que nous présentons aujourd'hui, c'est-à-dire modifier la loi de façon à changer la date à laquelle le décret ajoutant des substances à la liste de l'annexe I prend effet, de manière à éliminer le lien entre cette date et celle de la publication du règlement. Cette modification, lorsqu'elle sera approuvée, permettra au gouverneur en conseil d'établir, par décret, la liste des substances toxiques et de fournir ainsi une base au règlement en vigueur avant juin 1988 en vertu de lois antérieures et à tout nouveau règlement qui s'appliquerait aux neuf substances que j'ai mentionnées plus tôt.

En procédant rapidement à l'examen du projet de loi C-22, nous pourrons persévérer dans nos efforts pour réglementer de nouvelles substances. Nous pourrons également respecter l'échéance internationale qui a été fixée au 1er juillet 1989 pour l'adoption de mesures visant à protéger la couche d'ozone.

Bon nombre, voire la majorité, des députés ici présents craignent de plus en plus les transformations que subissent les gaz composant l'atmosphère terrestre. Nous surveillons, entre autres, la diminution de la couche d'ozone qui protège la Terre des effets des rayons ultraviolets du Soleil. La communauté scientifique internationale a conclu que les CFC, produits chimiques synthétiques mis au point durant les années trente, sont responsables de la modification de la couche d'ozone.

Vers le milieu des années 70, le Canada a pris des dispostions pour réduire l'utilisation des CFC. Au moyen de l'ancienne Loi sur les contaminants de l'environnement, le Canada a élaboré des règlements limitant l'importation, l'utilisation et la fabriction des CFC. Au 30 juin 1988, ces règlements devaient être transférés et leur application devait relever de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou LCPE. Les CFC ont

été inscrits sur la liste des substances toxiques aux termes de la Loi.

Nous devons maintenant aller de l'avant et renforcer notre réglementation des CFC pour, en fait, les éliminer en totalité. Comme je l'ai expliqué, les fondements législatifs de ces mesures ont été mis en doute. C'est ce que nous proposons de rectifier avec le projet de loi C-22.

Le gouvernement est fermement engagé à protéger le bien-être des habitants de cette planète. Nous croyons à l'adoption de mesures rigoureuses à l'échelle nationale pour empêcher la contamination par des produits toxiques. Nous croyons aussi à la nécessité d'adopter des mesures rigoureuses à l'échelle internationale. C'est de la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone dont il est ici question.

Je demande donc à la Chambre d'approuver le projet de loi C-22 et de rectifier les incongruités juridiques qui empêchent actuellement le Canada de prendre des mesures pour réglementer les CFC. Lorsque le Parlement a étudié et appprouvé la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, tous les partis ont coopéré et participé de façon exemplaire pour améliorer la législation. J'invite la Chambre à poursuivre dans la même veine en approuvant cette modification.

• (1130)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis un peu étonnée que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) n'ait pas mis cette bourde gouvernementale en contexte. D'après ce que j'apprends au téléphone, le ministre est ici, au Parlement. Je ne sais pas pourquoi il n'est pas parmi nous pour défendre sa propre mesure législative. Le 20 février, le ministre a diffusé un important communiqué de presse dans lequel il déclarait:

> Je présenterai demain un projet de règlement national visant à réduire (. . .) l'utilisation des CFC.

Lorsque la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été présentée dans sa version originale, les écologistes l'ont beaucoup critiquée, y voyant une loi mal formulée, déconcertante et embrouillée.

Le ministre de l'Environnement d'alors avait applaudi au libellé même qui a été dénoncé et que l'on cherche maintenant à corriger au moyen du projet de loi C-22. A l'époque, plusieurs des groupes et des organismes qui ont comparu devant le Comité ont fait observer que, à moins que le libellé de la Loi ne soit clarifié, on se retrouverait dans une situation où un certain nombre d'améliorations précises ne pourraient pas être apportées.

Qu'est-ce que le ministre de l'Environnement d'alors a trouvé à répondre à ces critiques? Dans son témoignage devant le Comité, le ministre, M. McMillan, a déclaré:

> Nous n'avons pas, pour l'instant, en vertu de ces lois ou d'autres textes, le pouvoir de contrôler, de bloquer ou de réduire leur production, d'interdire la mise en place de nouvelles installations de production ou de contrôler les importations de substances provoquant une destruction de l'ozone à partir de certains pays, par exemple des pays qui ne sont pas signataires de la convention; nous ne pouvons pas non plus contrôler les exportations à destination des pays du Pacifique.
>
> Si le Parlement adopte la Loi canadienne sur la protection de l'environnement tel quelle, nous disposerons de tous ces pouvoirs.

Voilà la déclaration qu'a faite le ministre conservateur de l'Environnement il y a un an et demi, lorsqu'on nous a demandé d'adopter à la Chambre la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au libellé boiteux.

Nous constatons maintenant que le ministre a reconnu l'absurdité de sa propre loi, car il a proposé des modifications visant à combler les lacunes du règlement sur les chlorofluorocarbones.

Le ministre a vraisemblablement entamé en février, si on le prend au mot, l'examen du processus réglementaire. Je n'arrive cependant pas à comprendre qu'il ne se soit pas rendu compte à ce moment que le libellé de la Loi allait nous empêcher de nous acquitter de nos obligations en vertu du Protocole de Montréal. Nous devons en effet commencer à les remplir dans une dizaine de jours. On nous demande maintenant d'adopter cette nouvelle modification du règlement à la va-comme-je-te-pousse, sans plus d'effort qu'il n'en a été fait lorsqu'il aurait fallu clarifier le libellé de départ de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et sans participation ni évaluation ou presque de la part des groupes écologiques du pays qui s'intéressent à l'effet qu'ont les CFC sur la couche d'ozone. En particulier, le ministre ne tient pas compte de la proposition venant du Parti libéral, selon laquelle il conviendrait que, tout en appliquant la réduction de l'utilisation des CFC conformément à ce qui a été convenu dans le Protocole de Montréal, on examine l'emploi qui est fait des CFC dans le domaine de la réfrigération ainsi que la façon dont on s'en débarrasse.

A l'heure où l'on se parle, il y a environ un million de réfrigérateurs fabriqués par la société General Electric, dont 25 000 au Canada, par la société CAMCO, à Hamilton, qui sont en réparation à cause d'un procédé de fabrication inadéquat en ce qui a trait aux CFC. Ceux-ci

sont vidés de façon irresponsable en causant de grands dommages à l'environnement.

Le ministre voudrait nous faire croire que le Canada est un chef de file dans la réduction des CFC dans le monde. Pourtant, il présente une modification qui, bien que nous l'appuierons parce qu'elle s'impose, aurait dû être présentée il y a trois mois, lorsque le ministre a découvert cette grossière erreur de rédaction commise par son propre parti.

Il aurait dû présenter cette modification et permettre un examen public complet. Au lieu de cela, on vient maintenant nous dire que nous devons adopter ce projet de loi d'ici à demain ou à après-demain, sans quoi le ministre ne sera pas en mesure de tenir la conférence de presse au cours de laquelle il doit annoncer qu'il a rempli ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Si le ministre doit passer aux actes, il y a tout de même presque six mois qu'il est en fonctions, il devrait commencer à examiner plus en détail les conséquences de l'emploi non réglementé des CFC dans le domaine de la réfrigération. Plus particulièrement, il devrait savoir qu'une industrie, des particuliers, en fait n'importe qui, peut laisser s'échapper des CFC directement dans l'atmosphère sans que le moindre règlement fédéral ne régisse la situation, et nous sommes en train de créer un climat. . .

[*Français*]

On est en train maintenant, nonobstant les commentaires très dispendieux du ministre au sujet du Protocole de Montréal, on est en train maintenant dans les Cantons de l'Est d'accueillir des États-Unis les réfrigérateurs usagés qui se trouvent dans les dépotoirs partout et qui laissent couler les CFC dans l'atmosphère, absolument à l'encontre de l'esprit du Protocole de Montréal. Et on a demandé directement au ministre quand il fait des changements aux règlements en ce qui concerne le projet de loi sur l'environnement, pourquoi n'introduit-il pas des règlements en ce qui concerne les CFC dans les réfrigérateurs?

[*Traduction*]

Le Ministre a le pouvoir d'agir. Pourquoi ne l'exerce-t-il pas? L'article 35 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement l'autorise à décider que la négligence absolue des sociétés prêtes à permettre des fuites de CFC dans l'atmosphère devrait être traitée comme une urgence environnementale. Le liquide de refroidissement d'un million de réfrigérateurs s'échappe dans l'environnement et le ministre de l'Environnement refuse d'agir. Le ministre voudrait nous faire croire qu'il est tout à fait déterminé à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Qu'est-ce que le Ministre a fait depuis le 20 février? Qu'est-ce que le Ministre a fait depuis qu'il a déclaré:

> Je publierai demain un projet de règlement pour réduire de plus de 85 p. 100 l'utilisation des CFC.

La dernière heure a déjà sonné—il ne reste plus que 11 heures avant la date d'entrée en vigueur du Protocole de Montréal—et l'on nous dit que nous devons adopter ce projet de loi aujourd'hui, sans poser de questions.

Dans un rapport publié hier, Greenpeace faisait quelques observations sur les CFC. Il a condamné très sévèrement l'activité ou plutôt l'inactivité du gouvernement fédéral en matière de CFC. Ce que Greenpeace avait à dire mérite d'être répété. Les Amis de la Terre, organisme non gouvernemental, sans parti pris, évaluent objectivement les réalisations du gouvernement fédéral en matière d'environnement et disent que le temps presse. Ils disent que le temps presse pour ce qui est des centaines de milliers de réfrigérateurs; que le temps presse parce que le gouvernement a décidé d'appliquer une politique selon laquelle on nous demande de recevoir avec empressement des réfrigérateurs américains usagés, brisés et qui fuient.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement a certainement été rédigée de façon à permettre au gouvernement d'agir, non seulement pour respecter nos obligations en vertu du Protocole de Montréal, mais surtout en ce qui concerne les obligations qui découlent de l'engagement que le gouvernement a pris, en s'en glorifiant, en matière d'environnement.

Le gouvernement et le Ministre se vantent d'être des chefs de file. Au début du mois de mai, la première rencontre des signataires de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal s'est tenue à Helsinki, en Finlande. L'une des questions à l'ordre du jour était l'élimination rapide des CFC. On y a également étudié les mesures à prendre pour aider les pays en voie de développement à réduire leur utilisation de CFC puis à les éliminer.

Nous, les pays riches, avons créé la plupart des problèmes et nous freinons maintenant la croissance de la fabrication de produits tels que les CFC, mais les pays pauvres nous disent: «Un instant. Ce problème, c'est vous qui l'avez créé. Vous avez détérioré la couche d'ozone et vous nous dites maintenant que le progrès nous est interdit et que notre produit national brut ne pourra pas croître comme les vôtres l'ont fait.» Après avoir saigné à blanc la planète, les pays riches disent maintenant aux pays pauvres, les pays du tiers monde, que c'est à leur

tour de proposer des règlements. Règlements dont l'application entraînera inévitablement des dépenses.
• (1140)

Lors de cette rencontre à Helsinki, le chef du programme environnemental des Nations Unies, Mostafa Tolba, a proposé la création d'un fonds international spécial pour aider les pays en développement à respecter leurs obligations, lesquelles leur sont imposées par les pays développés en grande partie en vertu de traités et d'ententes, comme le Protocole de Montréal.

Par suite de cette conférence, la Norvège a immédiatement offert de consacrer 0,1 p. 100 de son produit national brut à ce fonds, soit environ 105 millions de dollars, afin d'assurer la survie de la planète et de permettre aux pays en développement d'appliquer des règlements que nous voulons nous-mêmes nous imposer. Pourquoi le Canada refuse-t-il d'emboîter le pas à la Norvège?

Jetons un coup d'oeil au financement projeté en matière de lutte contre les CFC tel qu'il apparaît dans la Gazette du 22 avril 1989. Combien le gouvernement fédéral prévoit-il dépenser dans la lutte contre les CFC au Canada? Des millions de dollars? Des milliards de dollars? Un demi-million de dollars? Non, ce gouvernement qui, il y a à peine quelques semaines, était disposé à dépenser 10 milliards de dollars pour des sous-marins nucléaires, ne prévoit dépenser que la ridicule somme de 223 000 $. . .

M. Manley: C'est encore moins que le livre de Marcel.

Mme Copps: C'est juste. Peut-être un peu plus, à moins que le livre ne soit réédité, ce qui ne risque pas de se produire. C'est à peu près l'équivalent du coût combiné de la participation du ministre des Communications (M. Masse) à la cérémonie de remise des Oscars et du coût de parution de son livre.

À mon avis, que partagent mes collègues du Parti libéral, le gouvernement n'a pas l'intention d'engager plus de fonds; en fait, il est en voie de réduire le financement en matière de la lutte contre les CFC et d'autres stratégies visant à nettoyer l'environnement parce qu'il a déclaré. . .

[*Français*]

À plusieurs reprises, le premier ministre a énoncé lui-même pendant la campagne électorale que l'environnement, c'est la préoccupation nº 1 des conservateurs. Mais quand on voit la somme d'argent mise de côté pour aboutir à nos obligations en ce qui concerne le Protocole de Montréal, la somme totale annuelle, c'est 223 000 $. C'est risible, monsieur le Président, c'est quasiment une insulte. Quand on voit le fait que le gouvernement était prêt à dépenser 10 milliards pour les sous-marins nucléaires et il va payer 223 000 $ pour répondre à nos obligations en ce qui concerne le Protocole de Montréal! Et maintenant ils viennent ici nous demandant de passer tout de suite sans aucun débat, sans aucun groupe, comme Les Amis de la terre, qui actuellement sont en train de dévoiler la faillite totale au point de vue de la politique environnementale du gouvernement fédéral. Et ils ne veulent pas non plus écouter les paroles de *Greenpeace* qui, justement, hier, a énoncé qu'ils étaient tout à fait contre la politique des conservateurs qui parlaient beaucoup sur la question des CFC, mais qui faisaient très peu.

Monsieur le Président, je sais que cela fatigue le député de Brampton (M. McDermid). Il ne s'intéresse pas au fait que la couche d'ozone est en train de s'épuiser. Mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que plusieurs milliers et même des millions de Canadiens et de Canadiennes aimeraient bien respirer d'ici 50 ans un bon air canadien, aimeraient continuer à vivre dans un pays qui ne sera pas surchauffé. Et, actuellement, le résultat de nos propres manufacturiers de produits comme le chlorofluorocarbone, c'est justement de nier à la capacité de l'atmosphère d'absorber la lumière qui vient de loin, par exemple, monsieur le Président. On va créer une situation où notre planète, y compris notre Canada, d'ici 75 ans sera surchauffée jusqu'au point de crise. . . et on voit cela actuellement lorsqu'on voit chaque été que le réchauffement de la terre augmente d'un degré, de deux degrés de plus. On voit des. . .

[*Traduction*]

On voit des périodes de grandes chaleurs. Ces dernières sont de plus en plus fréquentes et elles sont attribuables non pas aux changements atmosphériques naturels qui surviennent, mais plutôt aux dommages que nous nous infligeons.

Si le gouvernement est vraiment sérieux lorsqu'il dit vouloir supprimer les chlorofluorocarbones, il doit faire plus. Il a déposé davant nous de simples amendements d'ordre administratif pour régler un problème qu'il a lui-même créé en demandant au Parlement d'adopter une modification mal libellée et injustifiable de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Si le gouvernement est vraiment sérieux, il doit, outre ces amendements, adopter des mesures concrètes pour supprimer les gaz réfrigérants et les CFC qui s'échappent tous les jours dans l'environnement. En toute honnêteté, je doute qu'il fasse quoi que ce soit dans ce domaine. Car pour les conservateurs, tout se résume à une question d'argent.

J'aimerais vous rappeler les déclarations qu'ont faites certains conservateurs à l'époque où nous avions la possibilité d'adopter une mesure législative efficace et concrète sur les CFC et les gaz réfrigérants. Voici ce qu'a dit le député de Selkirk—Interlake le 8 mars 1988, lors d'un débat portant sur une motion, au sujet du fait que nous étions en train de nous donner la mort avec nos propres CFC:

> Il faut absolument des recherches pour pouvoir lancer sur le marché des produits de remplacement acceptables sur le plan environnemental. Compte tenu des bénéfices qui risquent d'être réalisés dans ce domaine, ne vaut-il pas mieux laisser le soin à l'entreprise privée de s'en charger?

Par entreprise privée, il veut dire des sociétés comme la General Electric qui, à l'heure actuelle, est en train de laisser s'échapper dans l'environnement nord-américain des CFC provenant d'un million de réfrigérateurs. Si l'entreprisse privée peut fabriquer de tels produits sans que cela lui coûte trop cher et sans qu'elle ait à composer, en plus, avec des lois visant à protéger l'environnement, qu'est-ce qui l'inciterait à le faire d'une manière à ne pas nuire à l'environnement? Tout ce qui intéresse l'entreprise privée, ce sont les résultats financiers.

Sur la question des recherches, lorsqu'on a demandé à un représentant du gouvernement ce qu'il pensait de l'attitude tout à fait scandaleuse des entreprises qui laissaient s'échapper dans l'environnement des CFC, il a répondu qu'il n'existe aucune technologie pour recycler de façon efficace les CFC. Il n'y a rien de plus faux.

Je n'ai pas plusieurs millions de dollars à ma disposition comme c'est le cas des ministères. J'ai trois personnes qui travaillent pour moi à mon bureau d'Ottawa et deux à mon bureau de Hamilton. Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour entrer en contact avec Roger Dumais, le représentant commercial régional de la compagnie ThermaFlo de Springfield, au Massachussets, qui s'occupe de récupérer et de recharger les chlorofluorocarbones. Cette société recycle les chlorofluorocarbones qui proviennent de vieux réfrigérateurs pour ensuite s'en servir dans d'autres appareils.

Bien que le gouvernement soutienne qu'il n'existe pas de technologie, la brochure de cette compagnie dit qu'il est maintenant facile de recycler les gaz réfrigérants, de protéger notre atmosphère et, toujours selon la même brochure, de réaliser des économies. La compagnie a mis au point un appareil de récupération et de rechargement des CFC qui est efficace, abordable et portatif. Cet appareil peut-être utilisé dans les voitures équipées de climatiseurs, les autobus, les camions, les climatiseurs domestiques, les réfrigérateurs, les appareils frigorifiques commerciaux et presque tout système de réfrigération qui utilise des CFC. Cette entreprise est actuellement en pourparlers avec des sociétés comme la General Electric. Par conséquent, la technologie existe. Comment le ministre peut-il justifier une déclaration faite par son propre ministère, selon laquelle il n'existe aucune technologie pour la récupération des chlorofluorocarbones? C'est tout simplement faux.

• (1150)

Il n'est pas étonnant que la confiance de la population dans le processus politique s'étiole quand notre ministre de l'Environnement (M. Bouchard) est à la tête d'un ministère qui répand des faussetés sur la capacité de récupération des chlorofluorocarbones.

Lorsque le ministre se présente devant la Chambre, comme il l'a fait aujourd'hui par l'entremise de son secrétaire parlementaire, et qu'il nous demande d'adopter certaines modifications concernant les CFC, nous sommes d'accord. Nous voulons appuyer le ministre, même s'il lui a fallu environ trois ou quatre mois pour se rendre compte que son propre projet de loi n'était pas à la hauteur. Si son intention est de présenter une mesure législative traitant particulièrement des CFC, la réduction devrait être son objectif premier, non seulement au regard de la fabrication et de la production de nouveaux CFC, mais aussi en ce qui concerne le recyclage des CFC actuellement utilisés par des millions de Canadiens.

C'est pour cette raison qu'en comité nous avons aujourd'hui proposé d'entendre, dans le cadre du processus d'adoption du projet de loi, des groupes comme Greenpeace, l'Association canadienne du droit de l'environnement, le Réseau canadien de l'environnement et les Amis de la Terre, et ce, afin de déterminer s'ils ont des suggestions susceptibles d'améliorer le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je le répète, je ne sais pas avec qui le gouvernement s'entretient, ni qui le ministre consulte. Une chose est certaine, il ne semble pas consulter beaucoup les groupes environnementaux. S'il l'avait fait, il aurait su que, d'après un communiqué rendu public ce matin par les Amis de la Terre, la technologie actuelle pourrait permettre de réduire la production des CFC de 60 p. 100 au cours des trois prochaines années et de l'éliminer d'ici à 1995.

Comme nous l'avons expliqué, aussi bien en comité qu'à la Chambre aujourd'hui, le gouvernement peut également se prévaloir de ses pouvoirs d'urgence aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* pour interdire dès maintenant les CFC dans les aérosols, dans les sous-tapis et dans les emballages de mousse. Il a ce pouvoir. Il est faux de prétendre que le gouvernement a les mains liées dans ce domaine. Il pourrait dès maintenant prendre des mesures pour interdire les CFC dans les isolants en mousse de polystyrène, dans les solvants utilisés pour le nettoyage des métaux et dans la mousse souple, à compter du 1er juillet 1990. Au cours de la prochaine année, il aura encore la capacité d'agir dans d'autres domaines. Il peut interdire l'utilisation des CFC dans les nouveaux climatiseurs qui ne sont pas herméti-

quement scellés. S'ils ne le sont pas, ils fuient. Or, c'est ce qui se produit actuellement.

Si le gouvernement intervenait immédiatement en se prévalant de ses pouvoirs d'urgence aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et s'il interdisait l'utilisation des CFC dans les nouveaux climatiseurs qui, à compter de 1991, ne seront pas hermétiquement scellés, il commencerait à s'attaquer au problème qu'il dit vouloir résoudre. Il pourrait interdire l'utilisation de CFC comme solvants dans l'industrie de l'électronique, et leur utilisation à des fins de stérilisation, à compter du 1er juillet 1991.

Des milliers de réfrigérateurs passent la frontière et aboutissent dans nos dépotoirs des Cantons de l'Est. Dans le domaine de la réfrigération, le gouvernement doit exiger le recyclage, la récupération, la modification des systèmes et le remplacement sélectif par de nouveaux réfrigérants, d'ici à 1992.

Sans ces mesures précises, qui respectent les limites des pouvoirs d'urgence conférés au ministre en vertu de la LCPE, sans ces changements précis, on pourra dire que le gouvernement n'aura fait que nous jeter de la poudre aux yeux. L'organisme Greenpeace l'a lui-même souligné dans son mémoire rendu public lundi. Ce mémoire signale à un gouvernement manifestement peu intéressé à le savoir qu'il existe des solutions sûres du point de vue environnemental pour remplacer les CFC et qu'une réduction massive est non seulement faisable mais qu'elle est possible et qu'elle doit être faite si nous voulons remédier au problème de la détérioration de la couche d'ozone. Si nous ne le faisons pas, nous risquons d'être bientôt incapables de respirer.

Le gouvernement parle d'une élimination graduelle de ces substances. Il refuse d'aider les pays du tiers monde en prenant des obligations financières précises. Il met de côté une somme dérisoire de 220 000 $. Bref, il fait preuve d'un total manque de sérieux.

Le gouvernement veut faire croire aux Canadiens que sa principale priorité est l'environnement. Pourtant, il permet que des CFC soient rejetés quotidiennement dans l'atmosphère sans prévoir aucune loi pour l'interdire. Non seulement le gouvernement permet le rejet de ces CFC, mais il crée une situation en vertu de laquelle, au nom du tout-puissant dollar qui oriente toute la philosophie conservatrice, nous encourageons les sociétés à importer des réfrigérateurs au Canada pour les y détruire. Que les refrigérateurs soient ou non importés, des CFC sont susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère, à moins que les gouvernements ne se concertent sur la question du recyclage et de la fabrication.

Je croyais, jusqu'à ce que j'examine le dossier de plus près, que les déclarations faites par le gouvernement allaient être le prélude à des mesures urgentes et précises de sa part. Au contraire, il semble que le gouvernement ne veuille pas bouger tant qu'on ne l'y oblige pas.

Lors d'une annonce récente, le 16 février, le gouvernement ontarien a fait part de son plan pour éliminer graduellement les CFC. Le gouvernement de la Colombie-Britannique lui a emboîté le pas le même jour, imité en cela par le gouvernement fédéral. Une fois encore, le gouvernement fédéral n'a pas pris d'initiative, mais s'est simplement contenté de suivre les autres.

[*Français*]

Et je pense que le ministre de l'Environnement, qui est supposé avoir à coeur le Protocole de Montréal. . . c'est un exemple d'une faillite totale en matière d'environnement. On sait fort bien, monsieur le Président, que c'est dans la province du ministre de l'Environnement où on trouve les réfrigérateurs importés des États-Unis. C'est dans les Cantons de l'Est où on voit actuellement des milliers de réfrigérateurs usagés qui sont importés et puis déposés dans les dépotoirs.

C'est le ministre lui-même qui se dit fier, très fier du Protocole de Montréal et qui a déclaré, au mois de février, qu'il serait le chef de tout le monde en ce qui concerne la réduction de l'usage des CFC à travers tout le monde.

Actuellement, monsieur le Président, je pense que la raison pour laquelle il n'est même pas venu ici à la Chambre pour discuter ses propres intentions en ce qui concerne les CFC, c'est parce qu'il a honte du fait qu'il ne peut. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Gaspé (M. Marin) a la parole.

M. Marin: Monsieur le Président, je suis d'accord avec notre collègue qui, depuis près de 20 minutes, discute sur le sujet et l'importance du sujet de l'environnement. Mais je note qu'il y aurait peut-être avantage à ce qu'elle

cesse de faire de la «politicaillerie» et d'accuser à tort et à raison le gouvernement ou d'autres agences.

[*Traduction*]

Le Président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un sujet de débat. La députée de Hamilton–Est.

[*Français*]

Mme Copps: Je ne fais pas de «politicaillerie». Je suis une politicienne, je m'excuse!

Je pense que le point que j'aimerais soulever, c'est que ce n'est pas moi, monsieur le Président, qui a parlé du Protocole de Montréal, ce n'est pas moi qui, depuis le mois de février, a dit que dès le lendemain, le ministre de l'Environnement était tellement concerné, dès le lendemain, personnellement, il allait rédiger les amendements en ce qui concerne les CFC pour satisfaire à nos obligations en ce qui concerne le Protocole de Montréal. C'est le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) qui a déclaré à ceux qui voulaient l'écouter qu'il allait mettre en première priorité ses obligations et les obligations du Canada en ce qui concerne le Protocole de Montréal. Maintenant, on est rendu. . . Quelle est la date aujourd'hui?

• (1200)

M. Gauthier: Le 20 juin.

Mme Copps: On est rendu au 20 juin. Février, mars, avril, mai, juin, cinq mois plus tard, tout d'un coup, le ministre découvre 10 jours avant qu'il doit respecter ses obligations en matière du Protocole de Montréal. Le ministre découvre qu'il n'a pas les moyens parce que la première fois que l'acte a été rédigé, cela a été mal rédigé. Nous avons suggéré cela quand cela a été rédigé en 1987 et 1988, mais c'était l'ancien ministre qui insistait sur le fait que toutes nos obligations devaient être respectées avec l'adoption du projet de loi sur l'environnement canadien.

Et en fin de compte, monsieur le Président, le ministre lui–même, s'il veut démontrer qu'il s'intéresse vraiment à la réduction des chlorofluorocarbones, tel qu'il l'a énoncé à plusieurs reprises, à la suite de la signature par le Canada du Protocole de Montréal, pourquoi n'est–il pas prêt à apporter en même temps des amendements en ce qui concerne les chlorofluorocarbones dans les réfrigérateurs qui se trouvent actuellement dans les Cantons de l'Est? Pourquoi n'est–il pas prêt à interdire par voie de l'article 35 de la Loi sur la protection de l'environnement du Canada? Il a la capacité. Il a le pouvoir de réagir immédiatement pour interdire qu'un million, y compris les réfrigérateurs des États–Unis. . . mais 25 000 réfrigérateurs ici au Canada sont en train actuellement d'être réparés par la filiale de la General Electric qui s'appelle CAMCO dans la circonscription de Hamilton. Ils sont en train de réparer ces réfrigérateurs–là sans même prendre connaissance de la fuite de CFC qui a lieu à cause de ces réparations, c'est que la couche d'ozone, la protection de l'ozone qui encercle notre planète est en danger. Et si c'est de la «politicaillerie» de demander au ministre de l'Environnement de protéger l'atmosphère du Canada. . .

Une voix: Bien non!

Mme Copps: . . .je continue à faire de la «politicaillerie», parce que, personnellement, je ne suis pas convaincue par les belles paroles du ministre de l'Environnement. Je serais convaincue, monsieur le Président, si à la suite des belles déclarations faites par le minstre le 20 février, ou d'autres belles déclarations qui mettent l'environnement comme question no 1 dans tous les dossiers, je serais convaincue si le ministre démontrait par ses actions qu'il est en train justement de réduire l'application des CFC au Canada.

Mais actuellement, on voit exactement le contraire. On voit un ministre qui lui–même ne s'implique pas dans les dossiers jusqu'à la veille de l'application du Protocole de Montréal et à la onzième heure, à la douzième heure, il arrive ici à la Chambre nous menaçant de passer le projet de loi tel quel, autrement nous ne pouvons pas accepter nos obligations selon le Protocole de Montréal. Mais moi, je suis prête à accepter les changements, les amendements tels que proposés, mais je pense qu'ils doivent être faits en même temps avec d'autres amendements qui pourraient protéger plus l'atmosphère canadien et aussi qui pourraient aborder des questions internationales.

On sait qu'à la suite du Protocole de Montréal, il y avait une réunion justement ce printemps à Helsinki pour examiner de quelle façon les pays développés pouvaient aider aux pays sous–développés à respecter leurs obligations en ce qui concerne la production des CFC. Et la Norvège a suggéré que tous les pays doivent payer 1 p. 100 du Produit national brut. Ils doivent payer 1 p. 100 pour un fonds international pour l'atmosphère.

Enfin, monsieur le Président, c'est un risque pour l'univers. Si un CFC part d'un réfrigérateur au Canada, il ne reste pas à sa porte!

Alors, on est quand même à considérer l'atmosphère de l'univers et c'est pour cette raison–là que le Canada a même un intérêt particulier à aider les pays sous–développés à répondre à leurs obligations en ce qui concerne les CFC et d'autres protocoles sur les questions climatiques. Mais le Canada a refusé de donner même un sou, et on a vu dans le dernier Budget Wilson qu'ils sont en train, actuellement, de couper nos obligations envers les pays du Tiers monde. Le Canada, comme pays développé, a contribué d'une grande façon et beaucoup de CFC dans le monde proviennent du Canada et des pays développés. Alors que nous sommes développés, nous voulons demander aux pays du Tiers monde d'arrêter le développement, mais on n'est pas prêt à leur aider finan-

cièrement. Et cela est une autre question qui aurait pu être abordée quand le ministre vient à la Chambre nous demander si on peut avoir des amendements en ce qui concerne la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il aurait pu aborder les questions du financement du Tiers monde.

Il aurait pu aussi aborder les questions de recherche parce que, en ce qui concerne la recherche, monsieur le Président, il est bien évident que la politique des conservateurs, c'est que tout doit être fait par le secteur privé. On a même vu depuis l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir des milliers et des milliers de dollars qui sont coupés en ce qui concerne la recherche de formes d'énergie alternative. On a vu, il y a deux, trois mois passés, la fermeture de tous les bureaux qui travaillaient sur le dossier de l'énergie alternative dans le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En même temps, le ministre de l'Environnement vient ici nous demander de respecter nos obligations sur le Protocole de Montréal; son propre gouvernement est en train de couper le nez sur les matières de recherche sur les formes d'énergie alternative. Alors, comment peut-on croire le gouvernement sur ce dossier et pourquoi ne pas demander l'avis et l'appui des groupes environnementaux comme *Les Amis de la terre*? Pourquoi ne demande-t-on pas l'expertise de *Greenpeace*?

Pourquoi ne demande-t-on pas, par exemple, que la compagnie Thermaflow, qui vient du Massachusetts, pourquoi ne demande-t-on pas leur expertise en créant une situation de réclamation à travers tout le pays? Pourquoi pousser aujourd'hui à dire: On n'a pas la capacité de parler avec personne parce que le ministre n'a pas fait ses devoirs. Il n'a pas fait son travail à partir du 20 février. S'il l'avait fait, on aurait pu avoir ces discussions au mois de mars, au mois d'avril, au mois de mai. On était disponible, nous autres, on siège toutes les semaines au sujet de l'environnement. Mais on n'a jamais entendu un mot du ministre avant le mois de juin. Le 31 mai, il avait une réunion de crise dans son bureau, et à la suite de cela , on a attendu 20 jours pour même discuter du projet de loi à la Chambre.

Alors, on voudrait travailler avec les groupes qui sont les plus «connaissants» sur ces dossiers-là. Et tout ce qu'on voit, c'est un ministre qui veut bien faire des discours, qui veut bien faire des petits cocktails pour démontrer tout ce qu'il fait au sujet de l'environnement...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre la députée. Il ne lui reste qu'une minute. Je lui serais reconnaissant de conclure.

Mme Copps: Monsieur le Président, je croyais être bien partie.

En terminant, je dois dire que nous avons certainement l'intention d'appuyer ce projet de loi. Nous déplorons le fait que le ministre se soit dérobé à ses responsabilités en février dernier en ne présentant pas à la Chambre un projet de loi plus complet.

Entretemps, toutefois, conscients de nos obligations découlant du Protocole de Montréal, nous espérons que nous aurons la chance d'entendre Les Amis de la terre, Greenpeace, le Réseau canadien de l'environnement, l'Association canadienne du droit de l'environnement et d'autres avant l'adoption de ce projet de loi d'ici quelques jours.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C-22. A l'instar de mes collègues de l'opposition, je m'inquiète du fait que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ne soit pas présent pour parler de ce projet de loi. Je crois que la Chambre et le pays tout entier aimeraient savoir quels règlements et quelles mesures entend prendre le ministre.

• (1210)

Je sais que nous avons entendu le secrétaire parlementaire, mais cette question revêt une importance énorme, pas seulement pour les Canadiens, mais pour le monde entier. Les trous percés dans la couche d'ozone ne cessent de grandir, et les CFC figurent sans aucun doute parmi les plus grands responsables. Nous savons de source scientifique que, même si l'émission de CFC cessait dès maintenant, il faudrait compter plusieurs centaines d'années avant que la couche d'ozone ne se soit reconstituée. Cela ne paraît pas bien à la Chambre que le ministre ne soit pas venu parler des mesures que lui et le gouvernement du Canada comptent prendre pour avancer la date à laquelle notre environnement sera débarrassé de tous les CFC. Nous n'avons pas encore entendu le ministre parler de son propre attachement au concept du «degré zéro» d'émissions de chlorofluorocarbones et d'autres produits chimiques qui détruisent l'ozone.

Nous n'avons entendu ni le ministre ni le gouvernement se prononcer sur le genre de moyens d'application ou de plan qu'ils ont prévus à l'égard des CFC. On ne nous a annoncé aucun plan d'action visant à renseigner les Canadiens au sujet de leurs systèmes de réfrigération, au sujet du climatiseur installé dans leur voiture ou sur leur tracteur, comme mon collègue me le rappelait, ou encore au sujet des groupes frigorifiques des congélateurs et des réfrigérateurs se trouvant chez-eux.

Nous n'avons pas entendu le gouvernement préciser le genre de mesures qui seront progressivement mises en oeuvre pour que les personnes qui utilisent le plus couramment des CFC, notamment celles qui travaillent dans le secteur de la réparation, qu'il s'agisse de la réparation de véhicules automobiles, de tracteurs, de réfrigérateurs ou de plus gros dispositifs contenant de grandes quantités de CFC, pour que ces gens sachent qu'il existe bel et bien des processus d'application et de réglementation pour faire en sorte que ces réparateurs ainsi que les ouvriers des usines de montage où l'on utilise encore des CFC disposent des techniques les plus au point pour vider les vieux réfrigérateurs des CFC avant de les mettre au rebus et d'en faire autant avec les automobiles avant de les envoyer à la casse ou de les faire réparer. Il n'existe aucun processus d'application au Canada.

Ce n'est vraiment que du vent lorsque le ministre parle de la nécessité de cette modification d'ordre technique, alors qu'il n'existe aucun plan d'ensemble. En fait, bien des gens estiment que l'emploi fait des CFC pourrait être réduit considérablement et, dans bien des cas, être éliminé d'ici 1992. Il s'agit d'un problème mondial d'une telle envergure que le Canada devrait donner le ton.

Je trouve déplorable que les mesures nécessaires pour en arriver à un «niveau d'émission zéro» ne soient pas en application. Il y a encore des réfrigérateurs qui sont envoyés à la décharge sans être vidés. Il y a encore des réparateurs qui laissent s'échapper dans l'atmosphère des résidus de CFC se trouvant dans des tracteurs, des réfrigérateurs, des congélateurs et des climatiseurs, alors qu'ils pourraient avoir à la portée de la main les contenants hermétiques nécessaires pour recueillir les CFC puis s'en débarrasser de façon adéquate ou les recycler en les utilisant dans d'autres équipements, puisque nous nous acheminons vers «l'utilisation zéro» de CFC sous quelque forme que ce soit dans notre environnement.

Il y a deux notes importantes à mon avis aux fins du compte rendu. La première est une note d'information que m'a adressée le ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Sachant d'expérience qu'on a parfois des problèmes avec l'information fournie par le gouvernement, j'ai l'intention de la faire consigner intégralement. Je cite:

Note d'information.

Objet: Modification des articles 33 et 34 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Contexte:

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement a reçu la sanction royale le 30 juin 1988. L'article 34 de la loi prévoit le pouvoir de réglementer les substances toxiques ajoutées par décret à l'annexe 1, Liste des substances toxiques. La Loi, telle qu'elle a été adoptée en 1988, contient à l'annexe 1 une liste des substances toxiques qui ont été ajoutées par le Parlement et non par décret.

Par conséquent, les règlements pris en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et de la Loi sur les contaminants de l'environnement, réunis dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, se sont révélés impossibles à appliquer.

De plus, le libellé actuel de l'article 34 rend impossible la prise de règlements supplémentaires applicables aux substances toxiques qui ont été inscrites par le Parlement.

Les règlements existants ont donc été remis en vigueur de façon temporaire par arrêté d'urgence.

Bien que la Loi porte que les arrêtés d'urgence soient en vigueur pour deux ans ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par un règlement, le règlement devant les remplacer ne peut être pris sans que l'article 34 ne soit modifié.

Qui plus est, le Canada ne pourra pas respecter l'engagement qu'il a contracté aux termes du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, engagement qui consiste à réglementer les chlorofluorocarbones (CFC) d'ici au 1er juillet 1989, puisque les CFC figurent déjà dans la liste des substances toxiques de l'annexe I.

Avec les modifications proposées aux articles 33 et 34, le libellé est rectifié et il n'est plus nécessaire d'inscrire par décret une substance sur la liste des substances toxiques avant de pouvoir la réglementer.

Voilà ce que dit la note du ministre.

Permettez-moi de vous rappeler ce que la Bibliothèque du Parlement a indiqué dans sa note du 8 juin 1989, à l'intention des membres du comité:

Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, notes sur le projet de loi C-22.

Le projet de loi C-22, qui a franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes le 1er juin 1989, modifierait les articles 33 et 34 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), laquelle est entrée en vigueur le 30 juin 1988. Le projet de loi comporte deux articles et est en quelque sorte de nature administrative. Il supprimerait certaines anomalies qui figurent aux articles 33 et 34 et qui posent des problèmes pour la réglementation des substances toxiques.

Pour réglementer une substance toxique en conformité avec la LCPE, la substance doit d'abord être inscrite sur la liste des substances toxiques de l'annexe I de la Loi. Dans sa forme actuelle, l'article 33 traite de l'inscription d'une substance sur cette liste ou de sa radiation de la liste.

Une substance est inscrite sur la liste par un décret du gouverneur en conseil, mais le décret en question ne prend effet qu'à la date d'entrée en vigueur des règlements concernant la substance, lesquels ont été pris aux termes de l'article 34 de la Loi (paragraphes 33(1) et 33(2)).

L'article 1 du projet de loi C-22 modifierait l'article 33 de la LCPE, en abrogeant le paragraphe 33(2) de la Loi et en apportant une modification consécutive au paragraphe 33(1), pour tenir compte de la suppression du paragraphe 33(2). Avec cette modification, un décret du gouverneur en conseil qui prévoirait l'inscription d'une substance sur la liste des substances toxiques prendrait effet dès le moment où il est pris plutôt qu'à la date d'entrée en vigueur des règlements concernant la substance. Il pourrait s'écouler beaucoup de temps entre la prise d'un décret et l'entrée en vigueur des règlements; or, durant cette période, la substance ne figurerait pas sur la liste, en principe.

Cette modification permettrait que la liste des substances toxiques ne soit pas assujettie à la prise de règlements aux termes de l'article 34 de la Loi. Il est clair que le paragraphe 33(2) n'est pas essentiel à l'optique de réglementation de la loi et qu'il pourrait en fait compliquer le processus de réglementation des substances toxiques.

Actuellement, en vertu de l'article 34 de la LCPE, lorsqu'un décret d'inscription d'une substance à la liste des substances toxiques de l'annexe I de la Loi a été pris, le gouverneur en conseil peut, après avoir donné à un comité consultatif la possibilité de formuler ses conseils, prendre des règlements concernant la substance en question. Il importe de souligner que seules les substances qui ont été inscrites sur la liste par un décret du gouverneur en conseil peuvent être réglementées aux termes de cette disposition.

Un certain nombre de substances figuraient sur la liste des substances toxiques lorsque la LCPE a été adoptée. Ces substances figurent sur la liste non pas par suite d'un décret du conseil, mais parce qu'elles étaient déjà visées par la loi. Étant donné qu'à l'heure actuelle l'article 34 permet de réglementer uniquement les substances qui ont été inscrites sur la liste par un décret du gouverneur en conseil, celles qui ont été inscrites autrement ne peuvent être réglementées. En conséquence, il semble n'y avoir, aux termes de la LCPE, aucun fondement législatif pour réglementer les substances qui figuraient déjà sur la liste des substances toxiques au moment de l'adoption du projet de loi.

Rappelons que les chlorofluorocarbones (CFC) sont au nombre des substances qui figurent sur la liste, mais qui ne peuvent être réglementées, et que le gouvernement canadien s'est engagé à les réglementer aux termes d'un protocole qui a été ratifié en 1987, à Montréal, protocole traitant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

L'article 2 du projet de loi C-22 supprimerait de l'article 34 de la LCPE le membre de phrase où il est question des substances inscrites par décret sur la liste des produits toxiques; de cette façon, la loi établirait clairement que des règlements peuvent être pris à l'égard de toute substance figurant sur la liste.

Même si le ministre et le gouvernement semblent s'entendre parfaitement sur la date du 1er juillet comme date de mise en oeuvre du protocole signé à Montréal en 1987, il convient d'examiner le contenu de l'annexe I, car c'est ce sur quoi repose la modification des articles 33 et 34. A l'annexe 1, qui donne la liste des substances toxiques adoptée par le Parlement, on trouve les catégories suivantes: les biphényles chlorés dont la formule moléculaire est C12H10-nC1n, où «n» est plus grand que 2; le dodécachloropentacyclodécane; les biphényles polychlorés dont la formule moléculaire est C12H10-nBrn, où «n» est plus grand que 2; les chlorofluoroalcanes complètement halogénés dont la formule moléculaire est CnClxF(2n + 2-x); les triphényles polychlorés dont la formule moléculaire est C18H14-nCln, où «n» est plus grand que 2. Il y a quatre autres catégories. Je mentionne ces catégories pour montrer la complexité des combinaisons chimiques des substances toxiques. Quant aux quatre suivantes, le ministre aurait dû être présent pour en parler. Ce sont l'amiante, le plomb, le mercure et le chlorure de vinyle; ces substances sont utilisées à profusion et se frayent un chemin dans notre environnement.

• (1220)

Il importe d'examiner le projet de loi C-22 parce qu'il faudra y apporter d'autres amendements. En effet, voici dans sa version anglaise le libellé du nouvel article 33:

> Subject to *subsection* (4), the Governor in Council may, if satisfied that a substance is toxic, on the recommandation of the Ministers, make an order adding the substance to the List of Toxic Substances in Schedule 1.

Je viens de faire la lecture de cette liste.

L'actuel paragraphe 33(1) de la version anglaise de la Loi sur la protection de l'environnement est ainsi formulé:

> Subject to subsections (2) and (4), the Governor in Council may, if satisfied that a substance is toxic, on the recommandation of the Ministers, make an order adding the substance to the List of Toxic Substances in Schedule 1.

L'amendement est donc très clair en anglais. Comme on peut le constater en lisant le projet de loi C-22, l'amendement anglais figure du côté anglais et du côté français.

Voilà où les choses deviennent intéressantes. Nous en sommes à un point où tous les députés devraient se demander qui est l'auteur de ce projet de loi et pourquoi on veut ajouter d'autres échappatoires sans le dire franchement aux députés de cette Chambre. Je vous prie d'excuser ma prononciation, monsieur le Président, mais je crois que vous saisirez la différence entre le libellé du paragraphe 33(1) de la version anglaise et de la version française de la loi actuelle et l'amendement qui est proposé à ce paragraphe en anglais, et que vous compren-

drez que la version anglaise ne correspondra pas à la version française. La version française est ainsi formulée:

[*Français*]

33.(1) S'il est convaincu qu'une substance est toxique, le gouverneur en conseil peut prendre, sur recommandation des ministres, un décret d'inscription de la substance à la liste de l'Annexe I.

[*Traduction*]

Ce n'est pas la même chose que la version anglaise de la Loi, ni la même chose que la version anglaise de l'amendement. Les rédacteurs du ministère de la Justice et d'Environnement Canada n'ont encore rien fait pour assurer la conformité de la version française et de la version anglaise.

Vous le savez comme moi, monsieur le Président, quand les tribunaux sont saisis de litiges, ils sont tenus par la loi de se reporter à la version française et à la version anglaise. On se demande pourquoi toutes ces dispositions de la Loi ne concordent pas. Comment se fait-il que la version anglaise disposera, si l'amendement est adopté, que «Subject to subsection (4), *the Governor in Council may. . .*» on fait ceci, mais que, selon la version française, les pouvoirs appartiennent entièrement aux ministres et au gouverneur en conseil?

Examinons ce que dispose le paragraphe (4). Pourquoi, dans la version française de la Loi, essaie-t-on de passer outre à une procédure très importante, qui a été insérée dans la Loi au moment de sa rédaction? Le paragraphe (4) de la version anglaise dispose que:

Where a Board of Review is established under Section 89 in relation to a substance, no order may be made under subsections (1) or (3) in relation to the substance until the board's report is received by the Ministers.

Si l'on examine la version française, on y trouve une traduction qui se lit comme ceci:

[*Français*]

(4) La prise des décrets visés aux paragraphes (1) ou (3) est toutefois subordonnée à la réception par les ministres du rapport de la commission de révision, éventuellement constituée en vertu de l'article 89.

[*Traduction*]

Examinons maintenant l'article 89, car c'est là qu'on peut se demander ce qui se passe au ministère de la Justice et à Environnement Canada. La Chambre ne peut pas, et ne devrait en aucun cas, adopter des dispositions qui ont de l'importance si leurs versions dans les deux langues officielles du pays ne concordent pas. Examinons l'article 89, qui a trait à la Commission de révision. C'est là qu'on donne à la population, à Greenpeace, aux Amis de la Terre, à l'Association canadienne du droit de l'environnement, aux gens qui s'interrogent sur la présence d'amiante à Cassiar, à ceux qui craignent que l'essence au plomb mine la santé des enfants, la possibilité de bénéficier de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la création d'une Commission de révision. Je cite maintenant la version anglaise de l'article 89:

Where a person files a notice of objection under subsection 13(2), 48(2) or 86(4) in respect of a decision or a proposed order or regulation, the Minister or the Ministers may establish a Board of Review to Inquire into the nature and extent of the danger posed by the substance in respect of which the decision is made, or the order or regulation is proposed.

Voici donc une procédure qui a directement trait aux amendements proposés à la Chambre et qui n'est pas exposée adéquatement dans les deux versions officielles contenues dans le projet de loi présenté aujourd'hui par le secrétaire parlementaire.

Le ministre nous a demandé d'y souscrire et d'en faire l'examen rapidement. Nous allons essayer de le faire adopter par la Chambre et de le renvoyer au comité le plus rapidement possible parce qu'il est essentiel que nous ayons le pouvoir de réglementer l'usage de ces substances. Mais lorsqu'on nous soumet une série de règlements et de propositions inefficaces pour supprimer les produits comme les CFC de notre environnement, lorsqu'on connaît de façon indubitable les dommages qu'ils causent à la couche d'ozone qu'on nous demande d'adopter le plus rapidement possible, on nous présente un projet de loi farci d'erreurs. Comment peut-on expliquer le fait que les versions anglaise et française du paragraphe 33(1) ne concordent absolument pas?

Examinons de plus près l'artice 89 qui, fait intéressant, ne dit pas la même chose en anglais et en français. Voici ce que dit le paragraphe 2:

En cas de dépôt, dans le délai précisé, de l'avis d'opposition mentionné au paragraphe 62(2), le ministre constitue une commission de révision chargée d'enquêter sur la nature et l'importance du danger que représente le polluant visé par le projet de règlement en cause.

Le paragraphe (3) dispose que:

Après avoir procédé à la publication visée au paragraphe 73(1), le ministre peut, s'il l'estime indiqué, constituer une commission de révision chargée d'enquêter sur les plaintes formulées par le public quant au permis ou aux conditions modifiées.

Le paragraphe (4), quant à lui, se lit comme ceci:

En cas de dépôt, dans le délai précisé, de l'avis d'opposition mentionné aux articles 51, 55 ou 74, le ministre constitue une commission de révision chargée d'enquêter sur la question soulevée par l'avis.

Il s'agit là de procédés juridiques très importants auxquels peut avoir recours le public. Le paragraphe (5) dispose que:

Lorsqu'une personne dépose un avis d'opposition auprès du ministre en vertu de l'article 14 pour défaut de décision sur la toxicité d'une substance, le ministre constitue une commission de révision chargée de déterminer si cette substance est effectivement ou potentiellement toxique.

Donc, qu'est-ce que nous avons? Résumons rapidement. Nous avons une situation où, en vertu de la loi existante, le ministre n'avait pas les mains aussi liées qu'il prétend maintenant les avoir lorsqu'il invoquait le paragraphe 33(1) de la version française de la Loi. Il affirmait pourtant avoir les mains liées en vertu de la version anglaise du fait que celle-ci commençait par les termes: «Subject to subsections (2) and (4)». Évidemment, le paragraphe (2), qui doit être supprimé, dispose que:

Le décret en question prend effet à la date d'entrée en vigueur des règlements prévus au paragraphe 34(1).

J'ai hâte que le gouvernement nous explique, plus tard dans la journée, comment une telle chose a pu se produire. Comment a-t-on pu permettre qu'il y ait une telle discordance entre les deux versions? Mon collègue du Parti libéral et moi avons rencontré le ministre, M. Higgins, et d'autres représentants du ministère de l'Environnement qui sont de véritables experts en la matière. Toutefois, je ne comprends pas comment on peut nous soumettre le projet de loi C-22 et nous demander d'apporter un amendement à la version anglaise sans qu'il y ait d'amendement à la version française de la loi actuelle. On ne nous donne même pas l'occasion, sans cet amendement, de modifier les versions anglaise et française de l'article 33 pour qu'elles concordent. Je crois qu'il s'agit là d'une question fondamentale qui devrait retenir l'attention au cours du débat d'aujourd'hui.

• (1230)

Permettez-moi de revenir au problème en question. Si je comprends bien, le gouvernement voudrait que le projet de loi C-22 soit renvoyé au Comité permanent de l'environnement d'ici jeudi, pour permettre l'audition de témoins de Greenpeace, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, des Amis de la terre de même que des responsables de la rédaction de ce projet de loi au ministère de la Justice et des représentants d'Environnement Canada.

Ce projet de loi n'a qu'une page, son étude ne devrait pas être terriblement compliqué, mais je vais certainement insister auprès du gouvernement pour qu'on m'explique pouquoi on nous demande d'amender une loi dont les versions française et anglaise originales sont si différentes.

Je veux revenir sur la question des CFC. Je n'ai pas entendu encore les représentants du gouvernement et, en particulier, le ministre, nous faire part des mesures qu'on entend prendre pour remédier au problème des CFC. Il est pourtant au courant depuis des semaines, puisque j'ai moi-même soulevé la question en comité et que mon collègue de Davenport et d'autres députés ont eux aussi fait mention des problèmes relatifs aux appareils de refroidissement, qu'il s'agisse des réfrigérateurs, des congélateurs, des climatiseurs de voitures, de camions, de tracteurs ou d'équipements lourds dans les gros édifices où l'on retrouve, bien sûr, la plus forte concentration de CFC au Canada.

Bon nombre de Canadiens s'interrogent et se demandent pourquoi, si le gouvernement du Canada nourrit des plans semblables au sujet des CFC et a l'intention de participer d'ici le 1er juillet à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, nous voyons chaque soir au petit écran le dollhuard roulant nous rappeler tout à coup que le Canada a une dette nationale s'élevant à des centaines de millions de dollars. Le gouvernement est prêt à dépenser des millions pour ce genre de publicité, mais il n'existe aucune brochure à l'intention des réparateurs de matériel de refroidissement. Pourquoi n'y a-t-il, dans les écoles, les universités, les aéroports ou ailleurs au pays, aucun document traitant de la détérioration de la couche d'ozone?

Les Canadiens sont profondément inquiets de ce qui arrive à l'atmosphère terrestre. Ils savent intuitivement, presque instinctivement, que la combinaison de l'effet de serre, de la détérioration de la couche d'ozone, des précipitations acides et des changements atmosphériques et climatiques généraux constitue une véritable menace pour la survie de presque toutes les espèces vivantes sur Terre, en particulier la nôtre, qui risque d'avoir du mal à survivre à la tendance actuelle et surtout à la détérioration de la couche d'ozone.

Je pense que ce débat aurait été beaucoup plus sain et plus tolérable si le ministre nous avait fait part aujourd'hui, de façon détaillée, des moyens que le gouvernement canadien entend prendre pour réduire, supprimer et recycler les CFC déjà existants d'ici 1992. Cet objectif est réalisable. Des spécialistes nous l'ont confirmé. Pourquoi parle-t-on vaguement du milieu de la prochaine décennie ou de la fin du siècle?

Ceux d'entre nous qui se sont intéressés à la question savent qu'il existe des moyens technologiques rapides, sûrs et peu coûteux pour supprimer les CFC. Ceux-ci peuvent être réinjectés dans d'autres systèmes scellés de façon à réduire au minimum les possibilités de fuite.

Nous nous demandons pourquoi ces mesures ne sont pas prises. On nous propose à la place d'adopter des changements règlementaires qui sont essentiellement de forme. Je vais sans doute demander au ministre de la Justice (M. Lewis) de nous expliquer comment il se fait que les versions anglaise et française sont si différentes. J'ai hâte qu'on m'explique jeudi pourquoi ces versions sont différentes dans la loi originale et pourquoi, alors qu'on apporte des changements radicaux en modifiant la loi, la version française demeure la même.

Je veux savoir où on veut en venir avec ce piétinement. Pourquoi est-ce prévu ainsi? Il me déplaît de savoir que les exécutants du ministère de la Justice se livrent à ce genre de dispute et de fourberie propre aux députés dans l'espoir de nous passer un sapin à la première occasion. Ils n'y parviendront certainement pas, monsieur le Président. Ils ont besoin d'être prêts à nous fournir de bonnes explications jeudi.

Tous les députés ici présents sont favorables à l'idée de prendre des mesures concrètes pour protéger l'atmosphère, pour essayer de réduire les émissions des gaz responsables de l'effet de serre et pour s'attaquer sérieusement aux problèmes des CFC. Toutefois, ce n'est pas ce qu'on nous propose à l'heure actuelle. Je ne voudrais cependant pas donner l'impression que nous, de ce côté-ci de la Chambre, devrions entraver ou retarder de quelque façon le renvoi du projet de loi C-22 au comité. L'adoption du projet de loi sera sûrement retardée à son retour en Chambre, si l'on ne fournit pas à la Chambre les explications voulues sur ce qui s'est passé et sur les raisons qui justifient que la qualité de la rédaction ait été aussi piètre, et pour le projet de loi initial et pour son amendement.

Nous aurons sûrement hâte à jeudi pour que le gouvernement nous dise exactement ce que seront les nouvelles mesures d'application. Allons-nous cesser de laisser s'empiler les appareils de réfrigération qui nous viennent des États-Unis sur les sites de remplissage du Québec? Les substances contenues dans ces appareils de réfrigération figurent dans la liste des substances toxiques de l'annexe de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement devra nous donner très rapidement et de bonne foi une idée du genre de règlements que le Ministre proposera une fois cet amendement adopté.

Pourquoi n'en avons-nous pas encore pris connaissance? On devrait nous les montrer jeudi, et j'espère qu'on le fera, car cela pourrait accélérer l'adoption du projet de loi en troisième lecture. Si le gouvernement ne collabore pas et s'il ne nous donne pas une idée des mesures d'application qu'il entend proposer, il n'y aura pas grand collaboration dans l'avenir.

Après avoir étudié la loi et noté le problème que nous constatons, nous savons que le projet de loi comporte une grave lacune technique qui devra être comblée par un amendement, et je ne suis pas sûr que celui-ci soit celui qui convienne. J'espère au moins que le secrétaire parlementaire se donnera la peine de communiquer avec le ministère de la Justice et qu'il demandera à Peter Higgins de s'informer pour savoir qui a pondu cette idée et si, par hazard, ceux qui l'ont fait, ne pourraient pas pondre quelques oeufs supplémentaires pour les travaux du comité jeudi, afin que le projet de loi puisse être amendé comme il se doit pendant qu'il est étudié en comité.

Je sais que mon collègue veut prendre la parole avant 13 heures et je crois que je vais lui en donner la possibilité. J'ai parlé, je crois, de tous les problèmes que j'avais notés dans la loi. Le gouvernement a choisi un mécanisme trop long, trop inefficace, qui ne comporte pas de mesures d'application et qui laisse trop de latitude. Ce mécanisme n'est pas à la mesure du rôle d'avant-garde que devrait jouer le gouvernement pour l'élimination des CFC. Je suis déçu de constater qu'au moment où le Ministre est au Canada, en Ontario, à Ottawa et dans la Chambre, il n'a pas jugé bon prendre la parole sur une question d'une importance aussi globale et à laquelle les députés, surtout ceux de ce côté-ci de la Chambre, portent un intérêt aussi marqué.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'en appelle au Règlement. Il est de tradition, à la Chambre, de ne pas discuter de la présence ou de l'absence des députés en Chambre. Les observations faites par le député à la fin de son intervention, que nous avons écoutée avec attention, étaient tout à fait déplacées et je crois qu'il devrait s'en excuser.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Skeena (M. Fulton) siège à la Chambre depuis longtemps, et je suis assuré qu'il sait cela. Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit à la fin de son discours, mais s'il a tenu ces propos, je suis sûr qu'il s'en excusera.

M. Fulton: Oui, je suis très peiné qu'il ne soit pas ici, monsieur le Président.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cette discussion est constructive et je vais poursuivre dans la même veine que mes collègues, en signalant au secrétaire parlementaire qu'il y a peut-être une autre lacune inexpliquée dans le projet de loi C-22, à savoir l'omission, de la version française, de l'expression «par décret», qui équivaut aux mots anglais «by decree», qui ne figurent pas non plus dans la version anglaise du projet de loi.

• (1240)

Les constitutionnalistes signaleraient sans doute au gouvernement qu'avec une telle omission le Comité des règlements et autres textes réglementaires ne pourrait pas examiner dûment l'applicabilité de ce projet de loi et sa cohérence par rapport aux autres mesures législatives.

Peut-être que le secrétaire parlementaire voudra en prendre note et vérifier ce qu'il en est auprès des fonctionnaires du ministère de la Justice, qui sont débordés de travail à cause évidemment des compressions budgétaires, parce qu'ils sont trop peu nombreux pour accomplir l'énorme tâche qu'on leur confie et parce que le gouvernement est incapable de prévoir des crédits suffisants dans son budget pour que les les projets de loi soient rédigés comme il se doit.

Je suis assuré que le secrétaire parlementaire me comprend et qu'il vérifiera ce qu'il en est.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'au-delà de cette mesure, il y a aussi l'urgence d'éliminer les chlorofluorocarbones et de s'interroger sur l'incidence qu'ils peuvent avoir sur la couche d'ozone et sur la santé humaine. D'autres en ont déjà parlé. J'aimerais simplement faire savoir au ministre, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, que bien que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ait promis de réduire de 85 p. 100 la production de chlorofluorocarbones, les règlements qu'on nous propose permettront de réduire celle-ci de seulement 50 p. 100. Un écart aussi considérable serait, à mon avis, très troublant.

J'espère que s'il n'en est pas ainsi, le ministre sera en mesure d'éclairer notre lanterne et de nous confirmer dans sa déclaration préliminaire que les règlements concordent avec sa promesse. C'est très important, car si nous n'agissons pas rapidement, c'est la santé des Canadiens qui se détériorera.

Il nous faut aussi envisager la nécessité, si, techniquement, on ne trouve pas de substituts aux chlorofluorocarbones, d'abandonner certains produits, certains usages, et certaines habitudes de consommation; sinon, nous nous causeront des torts irréparables. C'est le système immunitaire des êtres humains qui est menacé; la question est donc très importante, car c'est notre santé qui en dépend.

Je voudrais aussi appuyer les autres qui croient, comme moi, qu'il faudra apporter d'autres modifications à ce projet de loi. Malheureusement, ce ne sera pas le cas aujourd'hui, mais nous devrions au moins pour l'instant saisir le gouvernement de la nécessité de rédiger d'autres amendements. Telle que libellée actuellement, la loi comporte des lacunes.

Premièrement, le gouvernement n'est pas en mesure pour l'instant de définir des normes nationales qui seraient applicables, comme on l'a constaté dans le cas des BPC. J'y reviendrai dans un moment. Deuxièmement, le ministre de l'Environnement est le seul au pays à pouvoir demander une injonction pour faire cesser les infractions à la loi. Troisièmement, la loi telle qu'on la connaît actuellement comporte une lacune, en ce sens qu'elle ne contient pas de clause d'interdiction générale, comme on en trouve à l'article 33 de la Loi sur les pêches; une telle clause rendrait coupable d'un délit toute personne qui rejetterait une substance polluante, quelle qu'elle soit, plutôt qu'une ou des substances figurant dans une liste partielle d'une annexe de la loi. C'est aspect est primordial. Enfin, s'il survenait une siutation urgente, le gouvernement fédéral ne pourrait agir seul. Il serait obligé de consulter les provinces touchées.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de l'absence de normes nationales applicables. Elles ont été abandonnées entre le mois de décembre 1986, date à laquelle l'avant-projet de loi a été publié pour discussion publique, et l'étape finale des travaux en comité, soit au moment de l'étude article par article. Entre le mois de décembre 1986 et le printemps de 1988, le gouvernement a abandonné, sous l'influence de l'atmosphère du Lac Meech, toute capacité d'établir et d'imposer des normes nationales qui auraient été applicables. Je ne raconterai pas dans le détail ce qui s'est passé. Le récit serait très intéressant.

Donc, on nous demande aujourd'hui, après que le projet de loi a finalement été adopté, de modifier une loi qui dispose actuellement qu'un règlement ne peut être établi qu'après, et je cite: «avoir donné au comité consul-

tatif fédéro-provincial la possibilité de formuler ses conseils». Voilà ce que dit actuellement le projet de loi.

Pour une raison ou pour une autre, on cherche à modifier la version anglaise de ce passage dans le projet de loi C-22. On veut remplacer le mot «provided» par «given», et le mot «render» par «provide» de sorte que le nouvel article se lirait comme ceci: «after the federal-provincial advisory committee is given an opportunity to provide its advice» au lieu de «is provided an opportunity to render its advice».

Monsieur le Président, puisque, en votre qualité d'homme de lettres, vous connaissez l'anglais beaucoup mieux que moi, pouvez-vous me dire quelle est la différence entre ces deux passages? J'ai beaucoup de mal à la saisir.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté l'excellent exposé que nous a donné le secrétaire parlementaire. Il nous a bien expliqué les raisons techniques qui justifient ce changement. Toutefois, lorsqu'on en vient à la langue, ce que nous devons considérer à la fin, j'ai beaucoup de mal à saisir la différence qui existe entre le fait de dire «is provided an opportunity to render its advice» et «is given an opportunity to provide its advice».

Il se peut que, une fois le projet de loi renvoyé au comité, on vienne nous expliquer les raisons qui font qu'un tel changement soit jugé nécessaire sur le plan sémantique. Pour le moment, nous sommes tout à fait dans le noir là-dessus. Nous ne savons pas si cet amendement aura pour effet de renforcer le projet de loi du point de vue du fédéral, ou de l'affaiblir, ou encore s'il n'aura aucune portée.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que, en tant que législateurs, nous avons besoin d'explications. Il est intéressant de noter qu'un ancien ministre de l'Environnement a admis que c'est à la suite de négociations secrètes avec les provinces que le pouvoir d'établir des normes nationales exécutoires dans le secteur de l'environnement a été cédé à ces dernières. Ces négociations ont eu lieu alors que l'ancien comité tenait des audiences publiques sur le projet de loi qui a précédé celui qu'on examine aujourd'hui. Bien entendu, nous avions jugé à ce moment-là que le processus de consultation avait été tourné en dérision. Lorsque les diverses organisations ont comparu devant nous, nous étions en train d'examiner un projet de loi différent. Cela a causé beaucoup de consternation et porté un dur coup aux rapports existant entre les membres du comité.

Nous savons qu'à la suite de ce qui s'est produit à Saint-Basile-le-Grand la question de l'entreposage sécuritaire des BPC a été placée en tête des priorités. L'ancien ministre de l'Environnement a dit à ce moment-là que les mesures qu'il avait prises visaient à faire en sorte que les entrepôts de BPC au Canada répondent aux normes nationales très sévères qui avaient été fixées.

En moins de deux mois, neuf provinces avaient demandé à Ottawa d'être exemptées de l'application de ces normes en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui régissent l'adoption de normes équivalentes.

• (1250)

Le 12 mai 1989, toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard ont été exemptées de l'application de normes nationales plus strictes. Il convient de mentionner qu'aucune des provinces n'impose les mêmes peines et amendes que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Aucune des provinces ne garantit non plus la tenue d'enquête en cas d'infraction, comme le prévoit la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Et pourtant, on a jugé que les lois provinciales étaient équivalentes.

Dans le cas des BPC—et je m'adresse au secrétaire parlementaire qui s'intéresse de près à cette question—au lieu d'une seule norme nationale sur l'entreposage des BPC, nous avons la norme fédérale, qui s'applique dans l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires , et neuf normes différentes qui s'appliquent dans les neuf autres provinces. Ce manque d'uniformité dans la réglementation peut entraîner la création de refuges pour les pollueurs là où les règlements sont les plus faibles. Ce manque d'uniformité est d'autant plus grave que la mise en application des normes est inégale d'une province à une autre.

En matière de BPC, nous assistons à l'éparpillement des compétences. L'environnement ne relève plus du gouvernement fédéral. Cette question est fragmentée et morcelée. Par conséquent, compte tenu des lacunes dans l'application des dispositions actuelles sur les BPC, on est en droit de se demander si le gouvernement veut vraiment instituer des normes nationales à la fois dures et applicables dans le cas des substances qui n'ont pas encore été touchées, comme les CFC, les dioxines, les furanes et d'autres substances toxiques. Voilà pourquoi nous nous inquiétons et pourquoi nous devons profiter de l'occasion pour soulever cette question lors de la deuxième lecture. Notre expérience du contrôle des BPC a entraîné une fragmentation prévisible des normes. Nous pressons donc le gouvernement de veiller à ce que cette

expérience ne se répète pas en ce qui concerne les autres substances toxiques qui figurent dans l'annexe que le secrétaire parlementaire a citée dans son exposé.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai des observations à faire sur certaines des remarques du député de Davenport.

C'est toujours un plaisir d'écouter le député de Davenport parler de l'environnement dans cette Chambre. Le député en parle en toute honnêteté. En fait, on commence à peine à comprendre certaines de ses explications sur l'environnement. C'est un précurseur. Je voudrais qu'il soit le porte-parole du Parti libéral pour l'environnement. Je lui dis de ne pas s'en faire, qu'il fera de nouveau surface parce qu'il dispose des connaissances et de la vision nécessaires en matière d'environnement, tout comme, bien sûr, mon propre collègue, le député de Skeena, qui a également l'environnement dans le sang. Comme je n'ai pas compris certains points, si le secrétaire parlementaire veut faire l'historique du problème des pluies acides depuis 1979, qu'il le fasse.

Ce que le député de Davenport a souligné à propos du projet de loi est très important. Ce projet de loi vise à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui a été adoptée l'an dernier. J'ai eu le plaisir—quoiqu'à certains moments nous ayons eu beaucoup de travail—de siéger pendant quelques semaines au comité législatif chargé de l'étude du projet de loi. Le comité a étudié le projet de loi article par article. Le député de Davenport dit que notre erreur en ce qui concerne ce projet de loi a été de n'avoir pas établi des normes nationales qui soient applicables dans tout le pays. C'est ce que projetait au début le gouvernement. L'ancien ministre de l'Environnement, M. McMillan, avait inséré cette disposition dans le projet de loi. Mais, en raison de l'opposition des ministres de l'Environnement des provinces, il avait dû retirer ces normes nationales du projet de loi. Les membres du comité ont demandé au ministre ce qui se produirait advenant un déversement de BCP ou quelque autre désastre écologique. Par la suite, nous avons été témoins d'un déversement de BCP sur la Transcanadienne, d'un incendie à Saint-Basile le Grand, de marées noires sur la côte et d'autres catastrophes. L'environnement est devenu une question d'intérêt national à laquelle tous les Canadiens accordent la priorité.

Le député de Davenport a fait remarquer, avec raison, que ce projet de loi ne comportait pas de normes applicables à l'échelle du pays. Le gouvernement devrait donc proposer des amendements en vue d'insérer de telles normes dans le projet de loi.

Enfin, j'aimerais parler de la capacité du grand public de traduire les pollueurs de l'environnement devant les tribunaux. Il ne faut pas laisser ce soin au ministre de l'Environnement, qui ne peut rien faire, mais imiter la Californie et accorder au grand public le droit de traduire les pollueurs en justice. Là où une compagnie de produits chimique pollue, comme à Port Moody, les résidents de la localité auraient le pouvoir, en vertu d'une loi fédérale, et compte tenu de l'existence d'une norme nationale applicable, d'intenter des poursuites contre cette compagnie. Nous verrions alors que des mesures seraient prises pour l'environnement. J'aimerais que l'honorable député se prononce sur ces questions, mais il n'a pas besoin de parler des belles choses que j'ai dites de lui.

M. Caccia: Monsieur le Président, on ne peut pas ne pas être d'accord pour l'instant. Par conséquent, je suis heureux que le député reconnaisse, comme nous le faisons, la nécessité d'établir des normes nationales applicables. Il a exposé la question avec beaucoup d'adresse et je lui en suis très reconnaissant.

Quiconque croit à un fédéralisme fort et ne pense pas que la réponse au problème du Canada consiste à déléguer les pouvoirs aux provinces, quiconque croit fermement qu'il faut commencer par s'occuper d'environnement, des pouvoirs de dépenser, des droits des autochtones et d'un certain nombre d'autres questions cruciales, celui-là croit que nous devons maintenir solidement les pouvoirs fédéraux.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est un exemple classique de cas où un ministre de la Couronne, après avoir présenté un projet de loi qui contenait la mesure voulue pour établir des normes nationales applicables à l'environnement, a ensuite fait volte-face et y a renoncé. Nous le regrettons beaucoup. S'il se trouve dans cette Chambre quelqu'un qui tient autant à l'environnement que le député qui vient tout juste de prendre la parole, j'ai la conviction que nous pourrons un jour amender le projet de loi de manière que la loi fédérale contienne des normes nationales applicables.

M. Gustafson: J'aimerais faire une brève observation et poser une question au député de Davenport (M. Caccia). En ce qui concerne l'environnement et le barrage Rafferty-Alameda—ma circonscription est du reste déjà visée—on craint grandement que des personnes étrangères à la région, qui ne connaissent pas la vallée et qui ne savent pas qu'elle est aride, émettent des opinions et prennent des décisions sans connaître les données environnementales locales. Cela pose un problème en matière d'environnement. J'estime très important qu'il y ait un équilibre et que ceux qui font des observations, qu'il

s'agisse de porte-parole de l'opposition ou de députés de notre propre parti, sachent de quoi ils parlent et de quoi ils traitent, dans le cas du barrage Rafferty-Alameda, pour qu'ils puissent juger en toute connaissance de cause, dans l'intérêt de l'environnement planétaire.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invite le député que la question du barrage Rafferty-Alameda intéresse profondément à s'adresser à l'ancien ministre de l'Environnement, qui a commis une grave erreur dans l'interprétation de son mandat. Il a fallu qu'une organisation non gouvernementale, la Fédération canadienne de la faune, lui rappelle son mandat, et qu'elle saisisse un tribunal de cette question pour l'éclairer sur cette très importante question.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendu à 13 h 02).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

ELLIOT LAKE

LE DIX-NEUVIÈME FESTIVAL DE L'URANIUM

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention des députés que la ville d'Elliot Lake célèbre son 19e festival annuel de l'uranium du 23 juin au 2 juillet 1989. Comme c'est le plus grand festival d'été dans le nord de l'Ontario, ces deux semaines promettent d'être une célébration de la fierté et de l'esprit communautaires que possèdent tous les habitants d'Elliot Lake.

L'année dernière, plus de 20 000 personnes ont pris part à des activités aussi diverses que des concours de minage et de forage, des défilés, des tournois de tennis et de football, des expositions de voitures anciennes et, pour finir, des feux d'artifice, pour n'en nommer que quelques-unes. Cette année on a prévu beaucoup plus d'activités et de visiteurs.

Le thème du festival de l'uranium de 1989, «Un hommage à la mine», reflète le grand rôle que joue l'industrie minière dans la vie économique de villes comme Elliot Lake et beaucoup d'autres localités dans tout le Canada.

Article 31 du Règlement

Quiconque a assisté à ce festival vous dira que la bonne humeur qui y règne est contagieuse et que cela permet de comprendre facilement pourquoi Elliot Lake est connue dans le monde entier comme «la perle au milieu des contrées sauvages».

* * *

LE LOGEMENT

LES FONDS GARANTIS PAR LA SCHL POUR LE PROJET PRINCE-CHARLES POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je soulève une fois de plus un sujet que les députés des autres partis semblent fuir, à savoir les activités de la leveuse de fonds de Toronto, Patricia Starr.

Hier, j'ai demandé au ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) de nous rendre compte du détournement de fonds garantis par la SCHL pour le projet Prince-Charles destiné aux personnes âgées. Je lui ai demandé en particulier si la Société avait suivi les procédures voulues en ce qui concerne le dépôt de pièces justificatives et l'autorisation pour les contrats et les paiements.

Dans sa réponse, le ministre admettait enfin que les fonds garantis par la SCHL avaient été «dépensés mal à propos». Selon un rapport d'avocat, 2 000 $ auraient été versés au Fonds PC du Canada.

Vu ces faits, le ministre déposera-t-il à la Chambre tous les documents financiers relatifs au projet Prince-Charles, notamment les autorisations de dépense, les contrats, les demandes de remboursement, les factures et autres pièces justificatives utilisées pour autoriser le déblocage de fonds pour ce projet, ou tout autre projet garanti par la SCHL, auquel a participé Patricia Starr ou la section de Toronto du Conseil national des femmes juives?

Je voudrais aussi que le ministre informe la Chambre des progrès réalisés dans la récupération des fonds et qu'il nous avise des pénalités qui seront imposées aux coupables de ce détournement de fonds.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ AGRICOLE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, «Protégeons les enfants à la ferme» est le thème de la Semaine nationale de la sécurité agricole, organisée du 25 au 31 juillet par le Conseil canadien de la sécurité, en coparrainage avec Agriculture Canada et en collabora-

Article 31 du Règlement

tion avec les organismes provinciaux de sécurité et l'Association de la sécurité agricole.

Grandir dans une ferme peut être une expérience merveilleuse pour les enfants, mais la ferme, de par sa nature, est cependant un endroit dangereux, et chaque année, de nombreux enfants y perdent la vie ou y sont blessés dans des accidents.

Monsieur le Président, les enfants sont notre avenir. Protégeons-les! Cette année, les fermiers seront sensibilisés à leurs responsabilités vis-à-vis de la sécurité de leurs enfants, qui consiste à identifier et supprimer les risques d'accidents, donner le bon exemple, et informer les jeunes sur les règles de sécurité à observer dans les bâtiments, autour du bétail et des machines, à l'intérieur comme à l'extérieur.

* * *

[*Traduction*]

LA FÊTE DU CANADA

LE JUMELAGE DE WHITBY, EN ONTARIO, ET DE LONGUEUIL, AU QUÉBEC

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, à l'approche de la Fête du Canada, moment de l'année où tous les Canadiens célèbrent leur citoyenneté, nous devrions profiter de l'occasion pour passer en revue les nombreux avantages que nous offre ce pays pacifique et prospère.

Il y a vingt-deux ans, une troupe de pionniers du mouvement scout de Whitby, en Ontario, a refait en sens inverse la route de Jacques Cartier jusqu'à Longueuil, au Québec. Ce voyage a jeté les bases d'une compréhension mutuelle et on a décidé de jumeler les deux villes.

Depuis 21 ans, les habitants de chaque ville, avec l'appui de leur conseil municipal, envoient une délégation dans l'autre ville. Ces échanges visent à aider les habitants de chacune de ces deux localités à mieux se connaître et à mieux comprendre la culture de l'autre. Chaque année, pendant trois jours, 50 habitants de chaque ville sont reçus dans l'autre ville dans un climat d'amitié et de bonne entente.

Si je vous parle de cela, monsieur le Président, c'est pour que vous et les autres députés de la Chambre puissiez encourager les habitants de vos propres circonscriptions à mettre sur pied un tel programme. Ne serait-ce pas merveilleux si nous pouvions inciter un plus grand nombre de municipalités canadiennes à se jumeler avec d'autres municipalités et à suivre l'exemple de Whitby, en Ontario, et de Longueuil, au Québec?

Je félicite ces deux villes d'avoir contribué à faire du Canada un pays où il fait si bon vivre.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DE LA MINORITÉ TURQUE-MUSULMANE EN BULGARIE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, on a reçu de nombreux rapports à l'effet que des milliers de citoyens bulgares, appartenant à la minorité turque-musulmane, ont reçu des passeports et ont été soudainement expulsés vers des pays voisins. Les rapports de presse font état d'un nombre qui pourrait dépasser les 30 000. Cet exode soudain est très inquiétant pour les Canadiens. Ils sont très préoccupés depuis 1984 par la campagne d'assimilation des autorités bulgares, car elle a entraîné des changements de noms et entravé l'utilisation de la langue turque et l'épanouissement de la culture turque.

Le vendredi 16 juin, à la Conférence de Paris, M. William Bauer, l'ambassadeur du Canada, a critiqué fortement le traitement accordé à la minorité turque-musulmane en Bulgarie et, en particulier, les expulsions récentes. Il a attiré l'attention sur la souffrance humaine causée par les autorités bulgares.

Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) reste préoccupé par une situation qui provoque des tensions dans les Balkans et nuit à la coopération et à la sécurité en Europe. Je souligne avec plaisir que, le vendredi 16 juin, il a émis un communiqué exprimant la préoccupation du Canada au sujet des expulsions récentes et que le chargé d'affaires bulgare a été convoqué pour que l'on puisse lui exprimer notre désapprobation des gestes de son gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE CANADA ATLANTIQUE—LE SERVICE DE VIA RAIL

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, un projet de plan d'entreprise de VIA Rail récemment divulgué au *Globe and Mail* a confirmé quelques-unes des pires craintes des habitants du Canada atlantique. Les compressions proposées entraîneront assurément un minimum de 2 500 mises à pied et l'élimination complète de tous les services ferroviaires régionaux. Cela malgré la promesse électorale de rehausser la qualité et la fiabilité des services de VIA Rail.

Je trouve troublant de voir que les ministériels ont louangé le nouveau budget parce qu'il aide les provinces de l'Atlantique. En réalité, le Canada atlantique est ruiné par le fardeau incroyable qu'il doit assumer dans la lutte contre le déficit courant. Les compressions majeures dans les ententes de développement économique régional, dans l'APECA et dans VIA Rail, et la fermeture des bases des Forces canadiennes ont des impacts dévastateurs sur la région.

Je prie instamment le gouvernement de réévaluer ses priorités négatives dans le Canada atlantique. Cette région, qui était dernièrement sur le chemin de la reprise économique, a encore une fois été jetée dans une situation qui annonce assurément des temps difficiles dans les Maritimes. Les habitants du Canada atlantique devraient pouvoir récolter les bénéfices du succès économique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, plus de 300 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont venus hier à Ottawa pour faire savoir clairement au gouvernement ce qu'ils pensent de la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside. Or, le gouvernement ne leur a pas dit clairement quelles recherches on avait effectuées pour appuyer cette décision insouciante.

Il est effrayant de constater qu'on a pris cette décision, qui aura de graves conséquences pour l'économie de Summerside et de toute la province, sans en avoir étudié les répercussions. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard méritent mieux que ça.

J'exige que le gouvernement assume la responsabilité de ses actes contre Summerside et les environs et garde la base ouverte.

En toute équité, le gouvernement fédéral ne peut pas décider arbitrairement de supprimer les emplois du tiers de la population active de la ville. Les habitants de l'île ont démontré qu'ils sont déterminés et prêts à garder ouverte la base militaire de Summerside, et mes collègues et moi sommes déterminés à les soutenir.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CANADA ATLANTIQUE—LES CRÉDITS AU DÉVELOPPEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour répondre à une question posée hier soir par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, au terme d'une éblouissante rencontre avec le premier ministre (M. Mulroney) portant sur les réductions de crédits au développement qui ont frappé le Canada atlantique, quand il a demandé: «Des compressions? Quelles compressions?» Je suis ici aujourd'hui pour édifier le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et répondre à sa place à ces questions.

Je voudrais tout d'abord rappeler au premier ministre de Nouvelle-Écosse que dans sa seule province il y a six ententes subsidiaires qui n'ont pas été renouvelées, ce qui fait des compressions de l'ordre de 721 millions de dollars dans le seul Canada atlantique. En voilà une, monsieur le premier ministre, compression. Deuxièmement, il devrait examiner les livres et le hansard: cela lui permettrait de constater que le programme de l'APECA du Canada atlantique a été étendu sur sept ans au lieu de cinq. Il ne faut pas être très fort en maths pour comprendre qu'il s'agit là d'une réduction de 25 p. 100, monsieur le premier ministre, dans les crédits mis à la disposition du Canada atlantique.

Passons à VIA Rail et aux réductions que le gouvernement a imposées au Canada atlantique. Il y a en outre la suppression de la liaison Truro-Sydney. Dans la seule région de Halifax, cette suppression de service pourrait faire perdre 321 emplois. Voilà une compression, monsieur le premier ministre. Le programme du tarif «à l'est de» qui a été étrillé par le dernier budget fédéral, risque de mettre sur le pavé 297 personnes qui travaillent au terminal céréalier de Halifax. Voilà une compression, monsieur le premier ministre.

Ne sait-il pas ce que c'est qu'une compression budgétaire? Peut-être que la prochaine fois, avant de lancer une pareille bourde, il pourrait me passer un coup de fil au (613) 995-9378, et je lui donnerai des tuyaux.

• (1410)

M. le Président: Le premier ministre provincial mériterait peut-être autant de temps de parole, sauf qu'il n'est pas là.

La parole est au député de Nanaïmo—Cowichan.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DU SAUMON ET DU HARENG DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, des milliers d'emplois sont en jeu.

La semaine dernière, des représentants de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique sont venus à Ottawa demander au gouvernement d'exiger que leur saumon et leur hareng soient transformés dans la province. Non seulement ont-ils parlé au nom de leurs localités et de leurs familles, mais ils ont aussi défendu les intérêts des milliers de travailleurs du Canada atlantique que le

Article 31 du Règlement

gouvernement laisse pour compte afin de donner aux Américains libre accès aux ressources canadiennes.

Jeudi, le ministre est allé jusqu'à dire que la transformation du poisson en Colombie-Britannique est un processus archaïque. Maximiser la valeur de nos pêcheries au profit des Canadiens n'a rien d'archaïque. S'assurer que les emplois créés par nos ressources vont à des Canadiens n'a rien d'archaïque. Le fait que les employés des usines de transformation de la Colombie-Britannique préfèrent un chèque de paye aux vaines promesses du ministre de protéger les pêcheries de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique n'a rien d'archaïque.

Le ministre est devenu sinistre. Les emplois dans les pêcheries de la Colombie-Britannique ne sont pas archaïques. Le ministre devrait retirer ses paroles ou démissionner.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

LA CRÉATION DE L'AFFICHE NATIONALE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, dans quelques jours les Canadiens célébreront ensemble la Fête du Canada. Les gens de Scarborough sont toujours fiers de célébrer notre fête nationale, mais ils seront encore plus fiers cette année d'honorer Samuel Yip, un jeune de 11 ans de notre ville qui a conçu l'affiche nationale pour cette occasion.

Son dessin, intitulé: «Travaillons dans l'harmonie à construire un Canada pacifique et aimant» a été choisi parmi des milliers d'autres.

Je le félicite au nom de tous les députés et des gens de Scarborough. Son thème exprime bien le vrai sens et l'avenir brillant de notre pays. Nous construisons le Canada tous ensemble—*Together, we build Canada.*

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CANADA ATLANTIQUE—LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, encore une fois, les Canadiens de l'Atlantique ont été insultés par un gouvernement qui s'entête à dire une chose et à en faire une autre.

Le premier ministre (M. Mulroney) était plein d'optimisme hier, à Halifax. Il a dit aux Canadiens de l'Atlantique qu'aucune récession ne menace leur région. Il leur a dit de ne pas s'inquiéter de ce que la base de Summerside sera fermée et de ce que 1 300 emplois seront ainsi perdus pour l'Île-du-Prince-Édouard, de ne pas permettre que cela éclipse de plus grandes réalisations.

Quelles sont au juste ces grandes réalisations?

Les localités de pêche de toute la région sont sur le point de s'effondrer. A Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, on risque de perdre jusqu'à 9 000 emplois au cours des prochains mois à cause de la politique attentiste du premier ministre et de son gouvernement conservateur.

Les seules choses que le gouvernement conservateur ait réalisées pour les Canadiens de l'Atlantique, c'est une recrudescence du chômage, une réduction des prestations de l'assurance-chômage et un accroissement de la pauvreté. C'est une honte!

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

LE COLLOQUE NATIONAL SUR LA PRÉVENTION

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, du 18 au 21 juin, le gouvernement fédéral tient un colloque national sur la prévention de la violence familiale.

La violence familiale est un problème grave et très répandu qui touche d'innombrables Canadiens. On estime qu'une femme sur dix et que des dizaines de milliers d'enfants et de personnes âgées sont victimes de violence. Les séquelles tant physiques qu'affectives peuvent durer toute une vie. Le colloque s'inscrit dans le cadre de l'initiative fédérale concernant ce grave problème.

«Main dans la main» est le titre de ce colloque, qui réunit environ 400 personnes de divers coins du Canada qui s'occupent de la prévention de la violence familiale. Ces personnes représentent les organismes de santé et de service social, les organisations bénévoles et non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales, les groupements de femmes et les groupes communautaires, les associations autochtones, le monde des affaires et les hommes de loi.

Ce n'est qu'en travaillant la main dans la main à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à réduire la violence familiale que nous pouvons compter trouver des solutions à long terme.

J'aimerais souhaiter aux participants trois journées occupées et productives.

[*Français*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE DÉCÈS DU MAIRE DE BEAUPRÉ

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la ville de Beaupré était en deuil en fin de semaine à la suite du décès de M. Antoine Bélanger, qui fut, pendant près de 20 ans, maire de cette importante municipalité de la circonscription de Montmorency—Orléans.

A ce titre, il a été associé de très près à la mise en valeur du mont Sainte-Anne devenu depuis un centre de ski de renommée internationale.

Au plan fédéral, M. Bélanger a été, de 1962 à 1969, député du Crédit social à la Chambre des communes comme représentant de Charlevoix qui englobait alors la ville de Beaupré.

Je me joins à tous les citoyens et citoyennes de Beaupré et de l'ancienne circonscription de Charlevoix pour rendre hommage à ce bâtisseur et présenter à sa famille et à ses amis l'expression de mes plus sincères condoléances.

* * *

[*Traduction*]

L'IRAN

LE SOUVENIR DU MASSACRE DE TÉHÉRAN

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 20 juin 1981, à Téhéran, un demi-million de personnes ont pris part à une manifestation pacifique contre la suppression des droits démocratiques en Iran.

En réponse à cette protestation, le régime iranien, sous la direction de l'ayatollah Khomeini, a donné ordre à la troupe de tirer sur les manifestants, faisant des centaines de morts et de blessés. Ceux qui ont échappé au massacre ont été arrêtés et transportés à la prison Evin où des exécutions en masse ont eu lieu jusqu'en 1988. On estime à plus de 90 000 le nombre de ceux qui ont été mis à mort sans véritable procès.

A l'occasion du huitième anniversaire de cette sanglante répression, je presse le gouvernement de communiquer au nouveau régime iranien l'horreur que lui inspirent les violations flagrantes des droits de la personne qui durent depuis huit ans et l'intention qu'a le Canada, si les choses ne changent pas, de remettre en question ses relations diplomatiques et commerciales avec l'Iran.

LA FISCALITÉ

LA JOURNÉE D'AFFRANCHISSEMENT DE L'IMPÔT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai lu aujourd'hui dans les journaux une nouvelle intéressante. Cette année, on célébrera le 3 juillet la journée d'affranchissement de l'impôt, c'est-à-dire la journée à partir de laquelle les travailleurs commenceront à gagner de l'argent pour eux-mêmes.

Cette journée survient de plus en plus tard chaque année, à mesure que l'impôt augmente. La classe moyenne du Canada se sent passablement accablée de nos jours par les impôts qu'elle doit payer. A l'heure actuelle, les contribuables de classe moyenne en ont assez de verser un montant excessif d'impôt simplement pour couvrir les frais de service de la dette.

Dieu merci, les Canadiens auront bientôt un régime fiscal juste et équitable.

Dieu merci, il n'y a qu'un taux, juste et équitable pour tous, sans exception aucune.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Pendant deux ans, le ministre nous a dit, et je le cite: «La réforme de la taxe de vente va supprimer les impôts cachés que paient les consommateurs en achetant leurs produits.» Et je le cite encore: «Cette taxe ne sera pas différente des taxes de vente administrées par les provinces.» Et je cite encore: «Le montant de la taxe payée apparaîtra, ce qui est normal. . . les consommateurs doivent pouvoir connaître le montant de l'impôt qu'ils paient.» Et c'est la fin de ces citations, monsieur le Président.

Voilà ce qu'on a entendu pendant deux ans. C'est pourtant faux! Le ministre a dû reconnaître aujourd'hui que la nouvelle taxe de vente nationale n'apparaîtra pas sur les factures correspondant à des milliards et des milliards de dollars d'articles sur lesquels va s'appliquer cette nouvelle taxe de vente fédérale.

Pour quelle raison le ministre des Finances a-t-il induit en erreur la population canadienne sur cette question pendant deux bonnes années?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réforme de la taxe de vente vise à éliminer le caractère secret de la taxe de vente que les fabricants cachent très profondément dans le prix de tous les produits qui sont imposables à l'heure actuelle. La nouvelle taxe de vente va faire en sorte que la taxe soit perçue au niveau du détail. Ainsi, l'acheteur pourra découvrir beaucoup plus facilement combien il paie de taxes.

J'invite le très honorable chef de l'opposition à se reporter à la page 25 de la brochure intitulée: *La taxe sur les produits et services* où il pourra lire ce qui suit:

> . . .le gouvernement sollicitera l'avis des groupes de consommateurs sur:
>
> la meilleure façon de s'assurer que les consommateurs sont informés du montant de la taxe qu'ils paient sur leurs achats, tout en gardant un régime fiscal simple;

Nous tenons à nous assurer que les consommateurs connaissent parfaitement l'impact que la nouvelle taxe de vente aura sur eux. A ce moment-là, nous organiserons des consultations avec les représentants de l'Association des consommateurs, du Conseil canadien du commerce de détail et d'autres associations intéressées afin de nous assurer que la taxe est aussi apparente que possible.

• (1420)

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, aujourd'hui l'Association canadienne des consommateurs a fait savoir que la réponse du ministre n'est tout simplement pas satisfaisante, et que les consommateurs ont le droit de savoir combien ils paient de taxes.

A mon avis, la crédibilité du ministre des Finances est au plus bas. Il déclare qu'il va remplacer une taxe occulte par une autre. Depuis deux ans, il a juré à la Chambre et partout au Canada que la nouvelle taxe fédérale ne serait pas une taxe occulte. Maintenant, quand il s'adresse aux journalistes, il prétend qu'il n'a pas le pouvoir constitutionnel d'obliger les détaillants à faire figurer sur la facture le montant de la taxe de vente. Quelle sottise!

S'il a effectivement obtenu un avis juridique en ce sens, pourquoi ne l'a-t-il pas avoué il y a deux ans, ou bien est-il en train de prétendre que ses fonctionnaires lui ont caché cet avis juridique pendant deux ans? S'il le savait, a-t-il tout simplement décidé de n'en rien dire au cours de la campagne électorale?

N'est-il pas vrai que le ministre cherche désespérément un moyen de justifier une taxe occulte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a tout à fait raison. Le gouvernement du Canada n'a pas le droit constitutionnel d'obliger les détaillants à indiquer si le prix comprend ou ne comprend pas la taxe de vente.

Nous avons clairement dit que cette taxe serait beaucoup plus visible pour les consommateurs que la taxe sur les produits fabriqués qui est ajoutée, non pas au niveau du grossiste ou du détaillant, mais du fabricant. Cette taxe sera tout à fait visible au niveau du détaillant.

J'aimerais signaler au chef de l'opposition que si nous avions une taxe de vente nationale, les provinces y auraient participé et nous aurions clairement exprimé notre point de vue à ce moment-là.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai tiré les passages en question du document concernant la taxe sur les produits et services, daté du 27 avril 1989, qui a été publié et déposé à la Chambre des communes après que le ministre nous eut dit que les provinces n'étaient plus d'accord. Il savait donc que les provinces ne souscriraient pas à l'initiative en question, lorsqu'il a déclaré qu'il n'y avait aucune taxe occulte.

En fait, le ministre des Finances et le premier ministre ont choisi la façon la plus cynique possible d'extorquer aux Canadiens des milliards de dollars sans avoir le courage de leur dire précisément combien ils devraient payer en définitive. C'est pourtant le ministre qui a promis qu'il n'y aurait aucune taxe cachée. Or, il adopte maintenant la position absurde selon laquelle les Canadiens pourront facilement calculer les montants concernés, car cette taxe s'appliquera au niveau de la vente au détail.

Étant donné que le ministre juge que c'est si facile, permettez-moi de lui soumettre un exemple de la situation dans laquelle va se trouver le consommateur moyen. Sur un achat de 112 $, par exemple. . .

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .dont 37 $ ne sont pas imposables, on applique une taxe provinciale de 8 p. 100 et une taxe nationale de 9 p. 100. A combien s'élèvera donc la taxe nationale sur cet achat? C'est là la décision que le consommateur moyen devra prendre sur-le-champ. Le ministre des Finances pourrait peut-être nous montrer à quel point il est intelligent.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, que ce soit clair. L'Association des consommateurs et les consommateurs dans leur ensemble peuvent souhaiter faire connaître leur point de vue aux détaillants et aux gens qui vendent des produits à des points de vente au détail, et leur préciser très clairement qu'il est important que la taxe soit tout à fait visible pour qu'on sache exactement à combien elle s'élève.

Ce que je tiens à dire au chef de l'opposition, c'est que nous ne pouvons imposer cela. Nous avons signalé très clairement dans le document qui a été publié le 27 avril que le gouvernement souhaitait obtenir les avis des associations de consommateurs sur la meilleure façon de s'assurer que les consommateurs sachent exactement à combien s'élève la taxe appliquée sur leurs achats. C'est tout à fait clair. Nous allons travailler de concert avec l'Association des consommateurs, le Conseil canadien du commerce de détail et d'autres groupes, afin de nous assurer de donner suite à l'objectif en question.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LE DÉPART DE LA SOCIÉTÉ BENDIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Commerce extérieur. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, nous voyons défiler les industries canadiennes qui déménagent dans la zone ensoleillée du sud des États-Unis ou dans la zone des maquiladoras au Mexique. L'exemple le plus récent met en cause les 400 emplois hautement spécialisés de la société Bendix, de Collingwood, qui sont partis en Alabama et dans la zone des maquiladoras.

Comme les hauts responsables refusent opiniâtrement de prendre des mesures pour bloquer les échappatoires qui permettent à l'industrie canadienne de se dérober aux exigences sur le contenu et de rechercher les régions où la main-d'oeuvre est bon marché, que fera le gouvernement pour stopper les pertes d'emplois en faveur de ces régions, qui lèsent les Canadiens dans leur droit de travailler et l'industrie canadienne dans son droit de croître? Le gouvernement a-t-il un plan d'action pour régler ce grave problème économique?

L'hon John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député est critique en matière de commerce depuis assez longtemps pour savoir que son exposé des faits à la Chambre est fallacieux.

La perte des emplois de Bendix, de Collingwood, en Ontario, est infiniment regrettable, mais elle n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Rien du tout. L'entreprise fabrique des pièces d'automobile selon les conditions prévues dans le pacte de l'automobile depuis que le Canada a conclu ce pacte, il y a 24 ans. Le pacte prévoit le libre-échange de matériel original, de pièces d'automobile, entre le Canada et les États-Unis. L'entreprise était libre de prendre cette décision n'importe quand dans les 24 dernières années ou dans les 24 prochaines, mais l'Accord de libre-échange canado-américain ne l'autorise aucunement à prendre cette décision, pas plus qu'il ne la justifie de le faire de quelque façon que ce soit ou lui facilite les choses. La question concerne le pacte de l'automobile. Le député le sait. C'est malhonnête de sa part de laisser entendre que cette décision est une conséquence de l'Accord de libre-échange.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis critique en matière de commerce depuis assez longtemps pour savoir que le ministre ne donne jamais que des réponses totalement fallacieuses. Il est regrettable que le ministre du Commerce extérieur ne sache pas que l'Accord de libre-échange a modifié les exigences du pacte de l'automobile sur le contenu, qui portent maintenant sur le contenu nord-américain et non canadien. C'est ce qui fait toute la différence.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada lui-même refuse d'exercer une surveillance sur cette hémorragie. Des représentants des douanes américaines nous ont appris aujourd'hui que le gouvernement canadien a refusé ou a négligé de demander aux douanes américaines d'assurer une surveillance ou un examen de ces déménagements. Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures sérieuses pour résoudre les graves problèmes posés par une perte d'emplois considérable au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la théorie de l'opposition officielle nous est bien connue. Son critique des finances nous en a déjà fait part: «Même la mort d'un seul moineau sera attribuée à l'Accord de libre-échange.» Il a ajouté: «Ce sera à cause de l'accord, que ce soit le cas ou non.» Voici le personnage en question. Il est assis au bout de l'allée où se trouve le député. L'Accord de libre-échange n'a rien eu à voir avec cette situation, et nous suivons les événements de près.

Pour chaque incident que peut évoquer le député, je peux en donner deux ou trois qui montrent que, grâce à l'Accord de libre-échange, un plus grand nombre d'usines s'implantent au Canada. Par exemple, Dupont Canada a fait l'acquisition d'un emplacement à Trenton où l'on fabriquera des contenants pour mets congelés, et cette société a reconnu que c'était en raison de l'Accord de libre-échange. Il en est de même dans des villes comme Windsor, Scarborough, Mississauga, Smiths Falls, Montréal. . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Voilà un ministre qui ne peut respecter ses promesses concernant sa nouvelle taxe de vente.

Premièrement, il avait promis que la taxe aurait un revenu neutre, ce qui ne sera pas. Deuxièmement, d'après lui, la taxe éliminerait les taxes cachées déjà existantes, ce qui n'arrivera pas. Troisièmement, nous assistons maintenant à la violation de sa troisième promesse. En effet, la nouvelle taxe serait elle-même cachée.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a, encore une fois, violé une promesse faite aux Canadiens?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, aucune promesse n'a été brisée. Je veux simplement rappeler à la députée, avant qu'elle ne s'avance trop, la conclusion de l'enquête fiscale de son parti qui disait: «Notre analyse nous a amenés à conclure que la taxe de vente fédérale actuelle est si injuste, si inexplicable et si complexe sur le plan administratif qu'elle devrait être abolie.»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée connaît-elle un moyen d'établir une taxe de vente qui règle ces problèmes? De toute évidence, son parti dit qu'elle devrait être abolie.

J'ai répondu au chef de l'opposition qui me posait le même genre de question. Permettez-moi de dire à la députée que la nouvelle taxe sera la même sur tous les articles taxables vendus au détail. Par conséquent, il sera beaucoup plus facile pour les consommateurs de savoir combien de taxe ils paieront, même si la taxe est comprise dans le prix de l'article.

Nous ne disons pas aujourd'hui qu'elle sera comprise dans ce prix ou qu'elle en sera exclue. Ce que j'ai dit au chef de l'opposition, c'est que nous n'avons pas le pouvoir de décider, mais nous collaborerons avec l'Association des consommateurs et d'autres organismes pour trouver le meilleur moyen de rendre la taxe visible, ce qui est très important pour le consommateur.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en 1987, le ministre a sévèrement critiqué le régime actuel de la taxe de vente. Je rappelle au ministre que la taxe de vente et la taxe d'accise, qui sont cachées, coûtent à chaque homme, femme et enfant du Canada 268 $ par année. Le ministre a déclaré en 1987:

> Beaucoup de Canadiens ignorent l'existence de cette taxe, parce qu'elle s'applique habituellement au moment de la fabrication d'un produit et qu'elle est dissimulée dans le prix du produit. . . Lorsque ce produit parvient au consommateur, la taxe d'un dollar payée par un fabricant peut accroître de bien plus d'un dollar le prix que paie le consommateur, sans que celui-ci ne s'en rende vraiment compte.

Je voudrais demander au ministre de dire à la Chambre comment la nouvelle taxe de vente va différer de l'ancienne.

L'hon. Michel Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serais très heureux de le faire, car la députée a parfaitement raison.

J'ai franchement critiqué la taxe actuelle, tout comme son parti et le Parti libéral. C'est une mauvaise taxe, parce qu'elle est entièrement cachée dans la fabrication du produit. Lorsqu'elle atteint le niveau de la vente au détail, elle est peut-être de 3, de 5, de 10 ou de 13,5 p. 100. C'est bien entendu, une taxe injuste.

La nouvelle taxe, elle, sera de 9 p. 100 sur tous les produits taxables vendus au détail. Elle sera donc beaucoup plus équitable pour le consommateur. C'est une des principales raisons pours lesquelles nous appuyons cette taxe, comme à mons avis, son parti devrait le faire.

Mme McLaughlin: Les Canadiens ne se laissent pas facilement tromper. Ils savent qu'une taxe occulte peut être majorée sans qu'ils sachent à quoi servent les revenus qu'elle produit.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, une nouvelle taxe de 9 p. 100 serait censée faire profiter les consommateurs d'une réduction du prix d'achat de produits manufacturés comme des autos, des meubles et des appareils ménagers qui sont assujettis à une taxe de 13,5 p. 100 depuis le dernier budget.

Je demande au ministre si sa taxe reste cachée, comment les Canadiens pourront-ils avoir l'assurance qu'ils profitent de la diminution du prix d'achat qu'il leur annonce?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout cela sera expliqué très clairement lorsque les documents techniques seront rendus publics.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais qu'il me soit permis de donner à la députée une autre raison qui devrait convaincre son parti d'appuyer cette taxe. Le Nouveau Parti démocratique affirme que les échappatoires dont profitent les riches sont répréhensibles. La nouvelle taxe élimine ces échappatoires.

Chaque fois qu'une personne achète un produit taxable, elle paie la taxe. Le riche ne peut pas y échapper. Il ne peut pas faire appel aux services d'avocats, de comptables ou d'autres professionnels pour trouver des moyens d'échapper à la taxe. Tout le monde doit payer. En outre, la taxe est plus juste pour les Canadiens à faible revenu parce qu'ils bénéficient de compensations.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense nationale a répondu à ma question en disant que l'on avait tenu compte de l'escadron de recherches et de sauvetage, qui se trouve maintenant à la base des Forces canadiennes à Summerside, le jour du budget, et que la politique et l'orientation du gouvernement n'avaient pas changé.

Le ministre peut-il confirmer que l'escadron de recherches et de sauvetage restera non seulement à l'Île-du-Prince-Édouard, comme le gouvernement l'a dit le jour du budget, mais qu'il restera à Summerside puisque son déménagement coûtera des millions de dollars?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis sûr, que la fermeture de la base de Summerside était nécessaire par souci d'économie, du fait que cette base n'est pas indispensable. Je répète ce que j'ai déjà dit, l'escadron de recherches et de sauvetage continuera à desservir l'Île-du-Prince-Édouard; ce sera un détachement d'une base des Maritimes.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, si j'ai bonne mémoire, on disait dans l'exposé budgétaire qu'il resterait à l'Île-du-Prince-Édouard, mais qu'il se trouverait à Charlottetown.

Le gouvernement est censé économiser de l'argent en déménageant l'escadron de recherches et de sauvetage à Charlottetown. Ce déménagement coûtera toutefois des millions de dollars. On dirait qu'il y a une contradiction puisque, d'une part, on dit qu'il restera à l'Île-du-Prince-Édouard et à Charlottetown et que, d'autre part, il ne sera même pas sur l'île. Le ministre peut-il nous expliquer ce que cela veut dire?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le soir de l'exposé budgétaire, les documents publiés en même temps disaient clairement que l'escadron de recherches et de sauvetage continuera à desservir l'Île-du-Prince-Édouard comme détachement d'une base des Maritimes, ce qui laisse plusieurs options au ministère. On prendra une décision après avoir examiné toutes ces possibilités.

Le député sait que l'on ne réaliserait certainement pas les économies nécessaires pour continuer à acheter du matériel pour les hommes et les femmes qui sont au service du Canada, si l'on tenait à maintenir une partie de la base des Forces canadiennes de Summerside.

* * *

LES PÊCHES

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUR LE CANADA ATLANTIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le député de Egmont a raison de dire que le gouvernement devrait accroître et non pas réduire ses activités de surveillance, particulièrement en ce qui concerne la pêche.

Je voudrais poser à mon collègue, le ministre des Pêches, une question concernant la surpêche qui est en train de ravager l'économie de la région de l'Atlantique. Nous avons appris, hier, que la société Les Fruits de mer

FPI Ltée a subi une perte de 7 millions durant le premier trimestre et qu'elle achète du poisson en Amérique du Sud et en Alaska pour le transformer aux États-Unis.

Je demande au ministre si la politique de FPI d'acheter du poisson à l'étranger pour le faire transformer aux États-Unis n'est pas un autre exemple des répercussions du libre-échange dans la région de l'Atlantique, c'est-à-dire la création d'emplois aux États-Unis plutôt qu'ici au Canada?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a fait certaines allégations dont je ne connais pas le fondement. Je voudrais certainement examiner les faits avant d'accepter les allégations du député d'en face à ce sujet.

Je voudrais également faire remarquer que le président des Fruits de mer FPI a dit hier qu'il avait confiance que la société redeviendrait rentable d'ici le troisième trimestre de cette année.

M. Simmons: Quelles allégations? Qu'il y a surpêche? Le ministre n'est-il pas au courant de la surpêche? Ne sait-il pas que FPI a subi de lourdes pertes cette année et qu'elle achète du poisson à l'étranger?

LA CRISE DU SECTEUR DES PÊCHES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. La crise que traverse actuellement le secteur des pêches dans la région atlantique provoque une réaction en chaîne qui a des effets dévastateurs. Les revenus de pêche diminuent ou disparaissent complètement. Les chantiers navals font des mises à pied. L'industrie de la construction est en chute libre, et je pourrais continuer.

Est-il nécessaire que les habitants du Canada atlantique supplient le gouvernement de les aider? Où est le plan que le ministre a promis à la Chambre il y a trois semaines, ce plan visant à aider les gens qui sont victimes de la gabegie du gouvernement et de son obséquiosité devant les étrangers?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois que je l'ai déjà dit la semaine dernière, mais je répète quand même aujourd'hui que le député devrait s'excuser auprès des habitants de sa région et du Canada atlantique pour avoir semé la crainte chez eux en tenant des propos alarmistes qui sont totalement injustifiés. La pêche côtière dans sa région ne fait que commencer pour la saison 1989.

• (1440)

Le gouvernement a si bien géré le secteur des pêches au cours des quatre dernières années que l'emploi et les revenus dans ce secteur au Canada atlantique ont continué de s'accroître pour atteindre des niveaux sans précédent.

* * *

LES SPORTS

LA PRÉSENCE DE NICK PRICE À L'OMNIUM CANADIEN DE GOLF

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur.

L'Omnium canadien de golf aura lieu cette fin de semaine. Le ministre sait certainement que le joueur sud-africain Nick Price, qui voyage avec un passeport britannique de complaisance, participera à ce tournoi. Il n'est pas sans savoir que c'est en violation directe de la politique annoncée l'an dernier par le gouvernement canadien.

Le gouvernement fera-t-il appliquer sa propre politique et interdira-t-il à Nick Price d'entrer au Canada pour participer à cet Omnium? Demandera-t-il à l'Association royale de golf du Canada de retirer l'invitation qu'elle a adressée à M. Price?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, la politique du Canada dans le domaine des relations avec l'Afrique du Sud en matière de sport découle de l'accord de Gleneagles de 1977 et, comme le député le disait, le Canada a renforcé cette politique il y a moins d'un an. Depuis lors, il y a eu un nouvel examen de la façon dont la politique est appliquée au Canada pour voir comment la rendre encore plus sévère.

M. Price vient au Canada avec un passeport du Royaume-Uni. Je regrette de dire que, dans ces conditions, le Canada n'est pas en mesure de contester la validité de ce document légal, émis par le Royaume-Uni.

Toutefois, j'ajouterais que j'interviendrai personnellement auprès de l'Association royale de golf du Canada pour la prier de ne pas inviter M. Price à jouer dans ce tournoi.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement n'arrive pas trop tard. Il a été avisé de cela il y a déjà quelque temps.

LA LISTE NOIRE DES NATIONS UNIES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre sait-il aussi que sept joueurs de golf, notamment Curtis Strange qui a remporté hier l'Omnium américain, Lee Trevino, Ben Crenshaw, Ken Green et Nick Faldo, qui ont fait un pied de nez au boycottage des rencontres sportives avec l'Afrique du Sud décidé par l'ONU et qui, en conséquence, figurent sur le registre de cette organisation pour avoir enfreint ses consignes, ont l'intention de participer à l'Omnium canadien?

Le gouvernement va-t-il respecter la liste noire de l'ONU et va-t-il intervenir pour protéger les Jeux du Commonwealth d'Auckland et de Victoria de la menace qui pèse sur eux et pour sauvegarder la réputation du Canada en ce qui concerne l'apartheid?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, comme vous le savez, c'est une question très importante pour le gouvernement du Canada et c'est pourquoi on a instauré une politique plus sévère il y a moins d'un an. Nous avons à ce moment-là refusé, entre autres, des visas aux athlètes, professionnels ou amateurs, qui essayaient d'entrer au Canada pour participer à des rencontres sportives. Bien que nous ayons pris ces mesures, nous cherchons maintenant des moyens de faire plus.

Le problème que nous éprouvons dans la situation très particulière d'une rencontre de professionnels est le fait qu'ils viennent avec des documents légaux fournis par d'autres pays. Cela limite manifestement notre champ d'action, mais nous parlerons aux associations sportives qui ont ce genre d'activités pour les encourager à ne pas inviter ces athlètes afin que le Canada garde la réputation d'un pays qui a adopté une des politiques les plus sévères concernant les rencontres sportives avec l'Afrique du Sud.

* * *

L'IMMIGRATION

L'AIDE AUX RESSORTISSANTS CHINOIS AU CANADA

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne les tragiques événements qui sont survenus ces dernières semaines en Chine.

Comme les députés le savent, quelques milliers de citoyens chinois qui sont au Canada, dont beaucoup d'étudiants, se sont retrouvés dans une situation très difficile. Ils sont très inquiets car ils se demandent s'ils pourront rester au Canada.

La ministre a-t-elle l'intention de prendre d'autres mesures pour aider ces gens? Dans l'affirmative, peut-elle signaler à la Chambre ce que pourraient être ces mesures?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous examinons constamment notre politique concernant les ressortissants chinois qui sont au Canada. Il y a deux choses importantes que je voudrais clarifier aujourd'hui. L'une d'entre elles est une nouvelle initiative que nous sommes prêts à prendre.

Premièrement, les fonctionnaires de nos nombreux bureaux de l'immigration partout au Canada ont communiqué activement avec les organismes communautaires pour s'assurer que le public est au courant des mesures qu'ils prennent. Des séances d'information publiques ont été tenues dans divers endroits et j'encourage les gens qui se posent des questions à ce sujet à entrer en contact avec eux.

Deuxièmement, l'une de nos premières mesures a été de prolonger de 60 jours le visa des Chinois actuellement au Canada. Je ferai remarquer que le visa de bon nombre de ceux qui sont au Canada actuellement n'expire pas avant quelques mois. Mais j'encourage ceux qui pensent qu'une décision devrait être prise incessamment en ce qui les concerne à communiquer avec nos bureaux parce que nous envisageons sérieusement de prolonger leur visa d'un an.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LE TAUX DE CHÔMAGE DANS CERTAINS QUARTIERS DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, la Commission du développement économique de Montréal a publié un rapport indiquant que le taux de chômage dans 23 quartiers de Montréal est de plus de 15 p. 100, et dans six quartiers, de plus de 20 p. 100. Par exemple, dans *Park Extension*, le taux est de 21 p. 100, ce qui est plus que celui de Sept-Îles avec la même population, et dans le Plateau Mont Royal, il est de 18 p. 100, ce qui est plus que celui de l'Abitibi avec la même population.

Monsieur le Président, dans ces circonstances, quand est-ce que le gouvernement sera prêt à mettre en place un programme économique spécial pour Montréal, afin de créer des emplois et de diminuer la pauvreté? Quand?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis septembre 1984, il s'est créé 315 000 emplois au Québec, dont une partie importante dans la ville de Montréal. Depuis que nous formons le gouvernement, le taux de chômage au Québec a chuté de 13 p. 100 à 9,8 p. 100, soit une baisse de 3,2 p. 100. L'autre jour, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, mentionnait que l'économie de Montréal était dans un meilleur état de santé maintenant que depuis des décennies. Et je pense qu'il a tout à fait raison. Il y a des investissements. Ça bouge à Montréal. Le «boum» est fort et soutenu. C'est grâce en grande partie aux investissements provoqués par un degré de collaboration inusitée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec qui provoque des emplois dans un nombre très considérable.

[*Traduction*]

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je recommanderais au premier ministre de lire le rapport qui a été rendu public ce matin à Montréal.

Le rapport affirme que la situation est maintenant pire qu'elle était pendant la récession de 1981, car on compte plus de 400 000 chômeurs dans 23 quartiers de Montréal. Ce fait a été confirmé par le rapport de janvier intitulé *Deux Québec dans un* et par le récent rapport du Conseil canadien de développement social.

Le 7 juin, le ministre du Travail, qui est responsable de la ville de Montréal, a dit que le gouvernement ne songeait à aucun programme spécial pour Montréal. Étant donné le rapport publié aujourd'hui à Montréal, le gouvernement changera-t-il maintenant d'attitude et prendra-t-il des mesures conjointement avec la municipalité de Montréal et avec le gouvernement du Québec pour renverser cette déplorable situation dans cette ville?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue mentionne l'année 1981 quand son parti était au pouvoir. Pendant le mandat du dernier gouvernement libéral, en près de cinq ans, en 55 mois plus précisément, 40 000 emplois ont été créés au Québec. Or, en 4 ans, 315 000 emplois ont été créés au Québec sous le gouvernement progressiste conservateur.

M. Allmand: Lisez le rapport.

M. Mulroney: Ce chiffre de 315 000 emplois représente une énorme différence.

Mon honorable collègue fait remarquer que certains quartiers de Montréal connaissent des difficultés économiques. Je le reconnais et nous cherchons à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, avec la Ville de Montréal et avec le secteur privé pour tâcher d'alléger ces difficultés dans ces divers quartiers. On observe cependant en général une remarquable amélioration de l'économie de la province de Québec et de la croissance de la ville de Montréal. Étant Montréalais, mon honorable collègue doit très bien le savoir.

Sous le gouvernement actuel, les emplois se sont créés au Québec et à Montréal à un rythme neuf fois plus rapide que sous le gouvernement libéral précédent, et mon honorable collègue devrait célébrer cette énorme contribution au bien-être économique du Québec au lieu de faire le prophète de malheur comme il l'a toujours fait.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE LOGEMENT

L'ABOLITION DU PAREL LOCATIF

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). Hier, à Montréal, le ministre provincial, les maires de Montréal et de Québec, le président de l'Union des municipalités de la province et d'autres ont dénoncé l'abolition du PAREL locatif, un acte de discrimination aberrant envers le Québec. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre était au courant, en coupant ce programme, qu'il visait spécialement les plus démunis de la province de Québec qui profitaient de 50 p. 100 des fonds de ce programme? Si la réponse est oui, pourquoi les a-t-il visés, et si la réponse est non, est-ce qu'il est prêt à faire revivre, immédiatement sans délai, le PAREL locatif?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je sympathise avec le problème de la province de Québec. Le PAREL locatif a été utilisé plus au Québec qu'ailleurs au Canada parce que 65 p. 100 de la population du Québec sont locataires. Ailleurs au Canada, seulement 38 p. 100 de la population sont locataires.

Hier, j'ai dit à cette Chambre que j'espère former un comité tripartite fédéral, provincial et municipal, qui trouvera une solution à ce problème. Hier, la question a

été posée par le député de Chicoutimi. Malheureusement, l'honorable député n'était pas ici à ce moment-là.

[*Traduction*]

L'ABSENCE DE CONSULTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, quand le gouvernement a décidé d'éliminer ce programme essentiel, il n'a pas consulté les provinces. L'objectif tripartite dont il a été question ici hier n'a pas impressionné le ministre provincial de l'Habitation ni le maire. Le ministre provincial a dit hier qu'il allait traîner les autorités gouvernementales devant les tribunaux parce qu'elles n'ont pas respecté une entente fédérale-provinciale.

L'absence totale de consultations va à l'encontre des ententes fédérales-provinciales et reflète le fait que le gouvernement ne respecte pas l'entente bilatérale. Est-ce ainsi que le gouvernement entend régler la crise du logement au Canada?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député sait que notre perspective fiscale n'est pas des plus encourageantes. Quand un programme n'est pas financé, c'est que nous n'avons pas les fonds requis pour le mettre en oeuvre.

Je le regrette, et je sais que tous les ministériels partagent mes sentiments. J'espère avoir l'occasion de travailler avec le député et tous ses collègues du Québec et de toutes les régions du pays afin de trouver une solution à ce problème.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les travailleurs et les travailleuses du Canada ont perdu plus de 26 000 emplois au profit des États-Unis et du Mexique.

Au lieu de répondre à la question concernant 400 autres emplois raflés par le Mexique, le ministre a attaqué le parti libéral.

A-t-il quelque chose de concret à nous offrir, étant donné que le premier ministre a promis que nos programmes de réadaptation consécutifs à l'Accord de libre-échange seraient les meilleurs au monde? Qu'a-t-il de précis à offrir aux 26 000 personnes qui ont déjà perdu leur emploi et aux 400 autres dont les emplois s'en vont au Mexique parce qu'il a raté l'Accord de libre-échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour le député ce n'est pas un moineau qui tombe du ciel, mais un albatros.

Une voix: C'est vous l'albatros.

M. Crosbie: Il l'a autour du cou. Ces 26 000 emplois perdus n'existent pas. Par contre, le gouvernement en a créé 1 400 000 depuis qu'il est au pouvoir. A l'occasion, monsieur le Président, je donne des exemples d'emplois qui ont été créés par suite de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En voici quelques-uns:

Les travaux de modernisation et d'agrandissement de l'Alcan, à Kitimat, en Colombie-Britannique, la construction d'un abattoir de 50 millions de dollars par Cargill, à High River, qui emploiera 480 personnes au milieu de l'été 1989, la construction d'une usine d'éthylène de 600 millions de dollars près de Joffre, par Novacor Chemicals, de Calgary, qui créera 200 emplois permanents. Les 26 000 emplois disparus sont une pure chimère.

LE PROGRAMME DE LA ZONE DES MAQUILADORAS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai en main un document du commissaire américain aux douanes qui indique que les marchandises provenant de la zone des maquiladoras, au Mexique, seront considérées dans bien des cas comme fabriquées aux États-Unis.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour supprimer cette échappatoire et protéger des milliers d'emplois dans tout le Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a eu les moineaux et les albatros. Voici maintenant un ou plusieurs canards.

L'Accord de libre-échange Canada—États-Unis prévoit clairement que pour qu'on puisse bénéficier des avantages de l'accord, il faut prouver que les marchandises ont été fabriquées aux États-Unis ou au Canada.

J'ignore quel petit document obscur le député a obtenu des douanes américaines. Toutefois, nous nous moquons bien de leurs documents. Ce sont nos documents qui comptent à nos yeux. Nos douanes ne vont laisser traverser la frontière à des marchandises conformément aux dispositions tarifaires canado-américaines que s'il est prouvé que ces marchandises ont été fabriquées aux

États-Unis et non dans la zone des maquiladoras, au Mexique ou encore plus au sud.

* * *

LE BUDGET

LA COMPRESSION DES SUBVENTIONS POSTALES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, quand il a promis aux électeurs canadiens que la culture ne serait pas mise en négociation dans le cadre du libre-échange, le gouvernement s'est engagé à maintenir les subventions postales pendant au moins cinq ans.

Malgré cette promesse les documents budgétaires annoncent que la subvention postale va être réduite de 10 millions en 1989-1990, et de 45 millions à chacune des années suivantes. A cette cadence le programme sera complètement supprimé avant les prochaines élections.

Je demande donc au ministre des Finances, puisque nous savons où sont les 10 premiers millions que le gouvernement va supprimer, où va-t-il prendre la tranche suivante de 45 millions? Sur combien d'années va-t-elle être pratiquée et où le ministre va-t-il s'arrêter: quand les 164 millions du programme d'infrastructure auront complètement disparu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait bien que ce programme d'infrastructure existe depuis longtemps. Il n'a pas été sérieusement réexaminé depuis des années.

Ce que nous sommes en train de faire dans le cadre du processus budgétaire, c'est réexaminer tous les aspects de ce programme. La députée sait que certaines publications ne devraient pas avoir droit à cette subvention. Nous allons en dresser la liste. Ils vont cesser de recevoir la subvention.

Le ministre des Communications, en collaboration avec le ministre responsable de la société des Postes, va présenter des propositions à ce sujet.

Mme Finestone: On sait maintenant où s'arrêtera la compression de 45 millions.

L'ACCÈS AU PROGRAMME

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas aider les revues culturelles et les revues ethniques, de ne pas aider les journaux de troisième langue, les journaux communautaires et les quotidiens alors que l'étude du ministère des Communications montre que ces matières, ces suppléments et ces subventions sont absolument indispensables à la survie des revues et journaux en question?

Ils sont importants pour nos petites villes et nos régions rurales. Pourquoi le gouvernement n'accorde-t-il pas un accès équitable à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'est pas dans les habitudes de la députée de déformer ce que nous essayons de réaliser avec un programme.

Mme Finestone: Non. Je vous dis les choses telles qu'elles sont.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que nous avons dit, c'est qu'il est à peu près temps que le gouvernement réexamine toutes les formes de subventions. En voilà une qu'il importe de réexaminer à mon avis.

Mme Finestone: Les Italiens, les Hongrois, les Grecs, tout le monde va applaudir!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le ministre des Communications va présenter des propositions à cet égard, mais il est clair que la députée tombe dans le panneau quand elle refuse de voir où vont les dépenses. Tant pis si le déficit augmente. Tant pis si la dette nationale augmente. Ne pensons pas à l'effet que cela aura sur les taux d'intérêt, à l'effet que ces taux d'intérêt vont avoir sur les gens dont elle se préoccupe justement. C'est ce que nous sommes en train de faire au gouvernement, dans le cadre d'une démarche responsable.

Mon collègue va présenter des propositions qui vont montrer clairement que nous sommes sensibles à plusieurs préoccupations exposées par la députée.

* * *

LES FINANCES

LE POUVOIR CONSTITUTIONNEL D'IMPOSER DES TAXES – L'AVIS JURIDIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser au ministre des Finances. Sait-il que le gouvernement fédéral a, en vertu de la Constitution, le pouvoir d'imposer n'importe quoi. Ainsi, il a pleins pouvoirs pour appliquer un impôt et en prescrire le montant applicable à un

bien quelconque. S'il détient un avis juridique contraire, aurait-il l'obligeance de le déposer à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déjà été ministre de la justice et il sait que c'est tout à fait contraire aux traditions de la Chambre. Les ministres ne déposent pas les avis juridiques que les fonctionnaires leur donnent. Mais il sait pertinemment—et il a un petit sourire affecté, monsieur le Président—que ce n'est pas du domaine du gouvernement fédéral.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je souris parce que le ministre cache encore une fois la vérité aux Canadiens.

LA VISIBILITÉ DE LA TAXE DE VENTE NATIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre des Finances a fait documenter sa position par les légistes de l'État, pourquoi ne l'a-t-il pas révélée il y a deux ans au lieu de promettre aux Canadiens depuis deux ans que la nouvelle taxe de vente nationale ne serait pas une taxe occulte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai traité de cette question dans une réponse précédente. Il y a deux ans, nous avons travaillé à l'élaboration d'une taxe nationale de vente qui aurait engagé la participation des provinces, auquel cas il est certain que nous aurions pu faire cette sorte de chose. Une fois abandonnée l'idée d'une taxe nationale de vente au profit d'une taxe fédérale seulement, nous perdons alors ce contrôle. Mais comme je l'ai dit, et je l'ai souligné très clairement à la Chambre, nous voulons que cette taxe soit visible. Nous voulons que les consommateurs comprennent la portée de cette taxe, et de concert avec diverses organisations, nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, vous avez peut-être remarqué que, dans le verbiage dans lequel s'est lancé le ministre du Commerce extérieur, il a dit que ma réponse était malhonnête. A la page 107 de *Beauchesne*, ce terme est expressément qualifié de non parlementaire. Je voudrais donc que le ministre le retire.

M. le Président: Le ministre voudra peut-être répondre. Je ne rendrai ma décision qu'après avoir lu le hansard. Le ministre a-t-il quelque chose à dire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas à quel terme le député fait allusion, mais je le retire volontiers. Je retirerais volontiers tout ce qui déplaît à Lloyd.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement. Je prends le ministre au mot. Retirera-t-il l'Accord de libre-échange?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, puis-je aller jusqu'à retirer ce que je vais dire demain?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'informe la Chambre que je quitte le fauteuil.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Vous vous retirez.

Des voix: Oh, oh!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Barbara McDougall (au nom de M. Loiselle) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, déposée le lundi 12 juin, soit adoptée.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1510)

(Vote No 42)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Charest
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Jelinek
Johnson
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Ricard
Richardson
Roy-Arcelin
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Têtreault
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
Wenman
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—130

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Black
Blackburn (Brant)
Boudria
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Malépart
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Rocheleau
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Waddell
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Gloucester)—102

• (1540)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Wilson (Etobicoke–Centre) propose: Que le projet de loi C–28, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Soetens: Monsieur le Président, sauf erreur, les trois partis sont d'accord pour que je vous soumette un rapport du comité législatif sur le projet de loi C–19.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C–19 – RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C–19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Sauf erreur, il y a consentement pour que ce projet de loi soit débattu plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1550)

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Lac–Saint–Jean): Que le projet de loi C–22, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu commenter l'élément principal du discours du Trône où le gouvernement déclarait que l'environnement et la protection de l'environnement pour les générations futures étaient ses grandes priorités.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés qui voudraient converser voudrons bien le faire derrière les rideaux.

Mme Catterall: J'ai remarqué que lorsqu'on s'est mis à étudier le budget, on a quelque peu oublié le discours du Trône et on ne parlait plus de croissance économique viable, mais plutôt de croissance économique soutenue, sans faire mention du terme viable.

Cela m'amène à soulever quelques points au sujet de ce projet de loi. Personne ici ne conteste l'objet du projet de loi. Nous doutons toutefois que le gouvernement veuille respecter l'objet du projet de loi et prendre les mesures nécessaires en ce sens. Si on nous demande aujourd'hui d'approuver cette mesure législative, avec un minimum de discussion à cause de son caractère urgent, c'est pour permettre au gouvernement de donner suite à ses intentions avouées de réduire les émissions de CFC dans l'environnement.

Il ne fait de aucun doute dans notre esprit que la protection de l'environnement, et de l'atmosphère en particulier, constituent le grand problème auquel doit faire face actuellement la société canadienne et toute la planète. La question est simple: Dans quelques années, aurons–nous assez d'air pour respirer? Sans air, il n'y aura plus de vie sur Terre. C'est pourquoi il faut s'interroger sur quelques–uns des points faibles du projet de loi, comme l'absence de normes nationales applicables. Il faut se demander pourquoi, si cette question est aussi importante qu'on le dit, les mesures garantissant l'application du projet de loi sont si faibles. Il faut se demander pourquoi nous fixons les objectifs les moins ambitieux concernant la réduction des émissions de CFC.

Par contraste, je considère les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario qui a présenté un plan visant à éliminer complètement l'utilisation des CFC en Ontario. Je remarque que lorsqu'il a annoncé sa décision, l'Ontario s'est engagé à commander et à subventionner les travaux de recherche et de développement nécessaires pour la mise au point d'une méthode sure et efficace d'élimination des CFC.

Nous ne cessons d'entendre parler à la Chambre, du moins de ce côté-ci de la Chambre, de la tiédeur de nos engagements dans les domaines de la science, de la recherche et du développement technologique au Canada. Cela revêt une gravité toute particulière dans le cas des dispositions sur les CFC et de tous les programmes environnementaux. Ce genre de contrôle est au mieux un geste symbolique lorsqu'il s'agit d'une obligation pure et simple qui ne s'inscrit pas dans un engagement global à respecter l'environnement, à l'améliorer pour les générations futures et, évidemment, à éviter de le détériorer.

Je crains que ce projet de loi ne soit plutôt timide. Ces dernières années, il y a eu diminution de la recherche et du développement dans les domaines des énergies nouvelles et des économies d'énergie. Il y a eu une diminution de 75 p. 100 de l'effort de contrôle des engrais. On se refuse à accroître les ressources à cette fin. On ne veut pas contrôler l'approbation des pesticides ni réexaminer les produits déjà approuvés et en usage en se fondant sur nos connaissances actuelles de l'environnement et des dommages que les pesticides peuvent causer à la fois à l'environnement et à l'humanité.

Je prévois que le même problème se posera dans le cas des CFC. On ne fera rien du côté de la recherche et du développement pour trouver des solutions de rechange ou pour assurer la destruction sécuritaire des CFC. On peut donc dire que la lutte contre les CFC est minime, et j'irais jusqu'à dire qu'on ne veut vraiment rien faire, à en juger par les réalisations du gouvernement au cours des quatre dernières années dans des domaines environnementaux similaires.

On lit dans le budget des dépenses de cette année beaucoup de belles phrases sur l'environnement, mais on n'y trouve aucun engagement véritable. Lorsqu'on prend les choses au sérieux, on débloque les ressources voulues. Or, le gouvernement ne l'a pas fait dans le budget des dépenses de cette année. Nous y voyons des réductions des dépenses concernant les eaux intérieures, les pêches, la recherche sur l'atmosphère, toutes choses qui font partie du problème sur lequel porte ce projet de loi, c'est-à-dire le problème des CFC, le problème de la détérioration, de la destruction et, si nous ne sommes pas très prudents, de l'imminente destruction de notre atmosphère.

Nous n'y voyons non plus aucun engagement vis-à-vis des infrastructures municipales. Nous savons tous qu'il nous faut intensifier nos efforts de traitement pour que l'eau prélevée et rejetée dans les rivières et les lacs ne pollue pas les cours d'eau. Nous disposons maintenant de la technologie qui nous permettra d'assainir davantage l'eau que nous rejetons dans les rivières, mais certaines municipalités sont trop pauvres et trop petites pour utiliser cette technologie. Chaque province est prête à partager les frais occasionnés par l'amélioration du traitement des eaux, mais le gouvernement actuel refuse de participer à cette initiative.

Ce qu'a fait le gouvernement jusqu'ici à propos des BPC ne m'inspire guère confiance et je doute fort qu'il soit déterminé à faire appliquer ce projet de loi et à protéger l'atmosphère. Il y a quatre ans, un déversement de BPC s'est produit à Kenora. Un tollé général s'est élevé. Le gouvernement devait faire quelque chose, mais cette affaire est tombée dans l'oubli pendant trois ans, jusqu'à la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand, qui s'est malencontreusement produite juste avant les élections. Cet accident a galvanisé les énergies. Toutefois, y a-t-il un seul emplacement appartenant au gouvernement fédéral et où se trouvent des BPC qui ait été nettoyé depuis? Y a-t-il un seul dépotoir appartenant au gouvernement fédéral qui soit disparu depuis? Je ne le crois pas.

On peut encore acheter des véhicules qui ne respectent pas les normes d'émissions. Le gouvernement actuel n'a pas exercé son pouvoir de dépenser pour apporter les améliorations qui s'imposaient. Nous reviendrons sur ce sujet dans le courant de la journée lorsque nous étudierons le projet de loi C-3 tendant à établir le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Mais le gouvernement possède un énorme pouvoir d'achat qui se chiffre par milliards de dollars, tous les ans, pour déterminer quels produits seront fabriqués par le secteur privé à l'intention du consommateur canadien. C'est précisément son pouvoir d'achat qui lui donne la capacité d'inciter les fabricants à remplacer les CFC par d'autres produits. Pourtant, il n'en fait rien. Le gouvernement actuel n'a élaboré aucune politique visant à interdire l'achat de produits qui présentent des dangers pour l'environnement. Il n'y a aucun ministre qui ait l'autorité voulue pour que pareille politique soit appliquée.

Le projet de loi ne prévoit rien concernant le fait que les CFC que nous avons déjà répandus dans l'environnement continueront à faire des ravages pendant 16 ans encore. L'atmosphère continuera à se détériorer à cause des produits que nous utilisions hier. Ce sont des dommages prévisibles que l'on peut corriger, si nous faisons preuve de détermination. Mais nous savons fort bien que, si nous continuons à utiliser les CFC, ceux-ci seront actifs non seulement pendant la période d'utilisation, que ce

soit 5, 10 ou 20 ans, mais aussi pendant 16 ans après leur bannissement total.

• (1600)

C'est une bonne chose que nous soyons saisis du projet de loi. J'aimerais qu'il s'insère dans un engagement réel, constant et bien compris à envisager l'épuisement des ressources de la planète et à faire notre part dans l'assainissement de notre univers et de toutes nos entreprises. Ce n'est cependant pas ce qui nous est présenté, ni ce que j'ai vu le gouvernement proposer dans les quatre dernières années ou les six derniers mois.

On a dit, et je suppose que c'est devenu un cliché, qu'il ne faut rien de plus, pour que le mal domine que les hommes bons s'abstiennent d'agir. C'est une honte qu'il ait fallu l'intervention des tribunaux pour obliger le gouvernement à respecter ses propres lignes directrices en matière d'environnement. Je pensais que nous adoptions des lignes directrices ou des lois parce que nous y croyions, et que nous pouvions nous y conformer de nous-mêmes sans que les tribunaux ne nous y obligent ou n'y obligent qui que ce soit. Je crois fermement qu'il faut prêcher par l'exemple. Nous serions bien mal placés pour dire à l'industrie privée de dépolluer si nous refusions de le faire nous-mêmes.

À l'occasion de l'adoption de cette mesure symbolique, je mets le gouvernement au défi d'envisager tous les aspects des opérations gouvernementales, tous les aspects des projets que nous avons choisi de financer ici et à l'étranger, d'en vérifier les effets sur le monde et les conséquences pour la prochaine génération.

Nous avons besoin de normes nationales applicables et, mieux, que le gouvernement s'engage à orienter son action, sur le plan national et international, comme nous savons tous qu'il le doit, car si nous ne changeons pas notre façon de vivre, notre monde ne sera plus vivable.

M. Stevenson: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir intervenir dans le débat. En tant que député, je m'élève contre le comportement de certains collègues qui s'acharnent à imprégner les débats sur les questions environnementales d'un esprit extrêmement sectaire. Il saute aux yeux de tout le monde que les députés ne veulent rien négliger pour que notre environnement soit sain. Je suis sûr que vous aussi, monsieur le Président, seriez d'accord avec cela.

Les Canadiens utilisent environ 2 p. 100 de la production mondiale de CFC. Nous contribuons certainement au problème, mais pas dans une large mesure à l'échelle mondiale. A l'étranger, le Canada est considéré comme un chef de file dans l'établissement de lois et de mesures pour contrôler les hydrocarbures chlorofluorés. Le Protocole de Montréal témoigne du leadership du Canada. Depuis que nous avons signé cet accord, il a été admis que nous devions supprimer l'utilisation des CFC au Canada, plutôt que de les réduire de 50 p. 100.

Le gouvernement a publié un rapport à l'intention du public sur les échéances fixées dans divers secteurs. Dès qu'on trouvera des solutions de rechange pratiques, les députés de notre parti, comme les membres de l'opposition, veilleront à ce qu'on prenne les mesures nécessaires pour contrôler ce très grave problème environnemental que nous surveillons tous depuis un certain temps.

Je ne suis pas sûr si le député a mentionné, comme d'autres l'ont fait, que nous devrions apporter immédiatement des solutions de rechange. En toute franchise, certaines de ces solutions de rechange n'ont pas été éprouvées. Comment peut-on, par exemple, remplacer les hydrocarbures chlorofluorés dans les appareils ménagers de réfrigération?

Mme Catterall: Monsieur le Président, il est bien de dire que nous voulons tous faire de notre mieux. Je ne peux pas m'empêcher de me demander pourquoi le gouvernement a l'air de croire qu'il faut compter sur les seules forces du marché pour trouver des solutions de rechange. Le député doit savoir qu'il faut que le gouvernement investisse dans la recherche et la technologie, dans l'intérêt de l'ensemble de la société. Nous ne pouvons pas nous en remettre uniquement aux caprices des forces du marché. J'ai dit que le gouvernement pouvait exercer une influence positive sur le marché en refusant d'acheter certains produits. Tant et aussi longtemps que nous dépenserons l'argent des contribuables canadiens pour acheter des produits nuisibles, personne ne sera tenté de mettre au point des produits de remplacement. Je défie le député de faire valoir ma position devant son caucus et de faire comprendre à ses collègues qu'il existe des moyens constructifs.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je désire répliquer à l'intervention de la députée. Beaucoup trop de gens ont tendance à chercher à se faire du capital politique sur le sujet très sérieux qu'est l'environnement, et j'en donne pour exemple le barrage Rafferty-Alameda. Beaucoup de députés ont fait des déclarations à la Chambre, devant les journalistes et devant d'autres groupes qui ignorent tout de ce projet. Les déclarations teintées d'esprit de parti ne font rien pour aider à assainir l'environnement et à le préserver pour les prochaines générations. Tous les partis politiques ont appuyé la construction du barrage. En fait, une ancienne ministre libérale de l'environnement, maintenant gouverneur général, a produit un rapport en 1974 où elle recommandait la construction de ce barrage. Le NPD a construit six petits

barrages sur les mêmes cours d'eau. Tous les gouvernements ont appuyé l'orientation prise dans ce dossier.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, les privilèges de la Chambre nous empêchent de faire des déclarations pouvant être considérées comme un outrage, mais si le Président examine les commentaires que le député vient de faire, il constatera qu'ils frisent l'outrage au tribunal. Dans le cas du barrage Rafferty–Alameda, un jugement a été rendu par un tribunal, et cela n'a rien à voir avec un parti politique. Dieu sait que les ministres de la Couronne qui ont fait des commentaires sur des jugements se sont retrouvés sur le pavé. Je sais que le député ne voudrait pas être accusé d'outrage au tribunal et qu'il va donc se rétracter.

Le président suppléant (M. Paproski): J'examinerai les commentaires du député de Souris—Moose Mountain (M. Gustafson) avec nos juristes pendant ce débat. J'ose espérer que s'ils portent sur une procédure judiciaire, le député mettra la pédale douce.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je n'ai certainement pas fait d'insinuations susceptibles de porter atteinte aux tribunaux. J'ai effectivement parlé du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique. Ce petit jeu va trop loin et il compromet un projet très important. Il faut absolument bien comprendre de quoi il retourne, si nous voulons tenir compte des problèmes environnementaux qui nous préoccupent tous et assainir l'environnement...

• (1610)

Le président suppléant (M. Paproski): La députée d'Ottawa–Ouest voudrait donner la réplique.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je ne suis pas sûre que ces observations s'appliquent au sujet ou à ma déclaration, mais je pense que le député a bien fait valoir son point.

Le tribunal a décidé qu'un projet n'était pas sujet à une évaluation environnementale, alors qu'il aurait dû l'être. Les déclarations du député d'en face ne font que raviver mon inquiétude. L'adoption de lois ne suffit pas à garantir que le gouvernement respectera la lettre ou l'esprit de ces lois. Le cas cité en est un excellent exemple.

Le président suppléant (M. Paproski): Les observations sont maintenant terminées. Nous reprenons le débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa–Sud.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans ce débat. C'est un projet de loi que nous appuyons. Nous soutenons ses objectifs, soit la création d'un cadre législatif autorisant l'adoption de règlements relatifs à la fabrication des CFC et à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal.

C'est un petit projet de loi. Malheureusement, je prends sérieusement la remarque d'un de mes collègues conservateurs qui disait que l'environnement n'est pas réellement une question partisane. Il est beaucoup trop important pour que l'on en discute simplement en fonction d'une position politique.

Dans ce cas-ci cependant, il y a des choses qui doivent être dites au sujet de la présentation de ce projet de loi maintenant. Il indique que la Loi sur la protection de l'environnement a été adoptée l'an dernier à la faveur d'une conversion de dernière minute à la cause de l'écologie, parce que Decima avait dit aux conservateurs que l'environnement était la première préoccupation des gens dans le vrai monde, et c'est pour cela que le gouvernement a préparé une importante mesure législative dans les mois précédant les élections.

Nous voyons ici un exemple de rédaction hâtive d'une loi qui a besoin d'être modifiée avant qu'aucun autre règlement ne soit proclamé, uniquement pour qu'elle soit conforme au Protocole de Montréal qui existe déjà depuis quelques années.

Je voudrais méditer sur l'importance de ce projet de loi en tant que symbole de ce que nous devons faire ici à la Chambre. Dans les quelques mois que j'ai passés ici, nous avons débattu de l'Accord de libre-échange avec les

États-Unis. Nous avons parlé du budget et de ses fuites ainsi que de la Constitution et de choses très importante pour un grand nombre d'entre nous et pour de nombreux Canadiens.

A mon avis, monsieur le Président, la question dont nous débattons aujourd'hui dans ce projet de loi d'une page est la plus importante de toutes celles dont nous avons été saisis au cours de la présente législature.

Nous avons découvert ces dernières années, à notre grande consternation, combien les activités humaines sont vraiment intimement liées. Pendant toutes ces années, quand nous avons utilisé, sans réfléchir, les CFC comme propulseurs dans nos bombes aérosol, nous n'avons jamais songé une seule fois au préjudice à long terme que nous causions à l'environnement mondial. Nous avons la preuve que la couche d'ozone est détruite. Cela n'a pas été facile à prouver. On peut lire dans un article de la revue *Time* de 1987:

> Pendant plusieurs années, les savants de la NASA ont refusé d'accepter les données sur le trou dans la couche d'ozone dans l'Antarctique qui était devant leurs yeux. Voici la raison leur refus: Les ordinateurs effectuant un premier tri des données fournis par les satellites de surveillance avaient été programmés pour éliminer toutes les données considérées comme aberrantes qui montraient une diminution de 30 p. 100 ou plus de la couche d'ozone. Après que les savants britanniques eurent signalé le déficit en 1985, la NASA a repris ses documents informatisés et a finalement reconnu que les données fournies par les satellites avaient montré le trou depuis le début.

Lorsque nous parlons de la crise générale de l'environnement, nous entendons souvent rejeter ces manifestations d'inquiétude comme étant alarmistes. De tels rejets ont déjà été exprimés par d'éminents savants, aussi compétents et aussi bien instruits que ceux de la NASA. Il a été prouvé qu'on avait tort ne pas en tenir compte. L'appauvrissement de la couche d'ozone inquiète tout spécialement ceux d'entre nous qui ont déjà du mal à supporter le soleil. Les faits sont là. Je parle en tant que presque-roux et en tant que père de deux enfants aux cheveux roux. Il est évident que beaucoup d'entre nous vont souffrir de cancer de la peau dans les années à venir par suite de l'amincissement de la couche d'ozone. C'est peut-être là le moindre de nos soucis.

Il est aussi évident que la productivité agricole va diminuer au fur et à mesure que la couche d'ozone va s'appauvrir. En outre, la vie marine est menacée du fait que, dans certaines régions, le plancton est anéanti par les rayons ultraviolets. Une fois que la chaîne alimentaire est touchée, nous sommes aux prises avec un très grave problème dans un monde qui a déjà du mal à nourrir sa population. C'est pourquoi je dis que ce petit projet de loi d'une page est peut-être le plus important à avoir jamais été présenté au cours de la présente législature.

Il y a quelques semaines, ma fille de dix ans m'a montré un poème qu'elle avait écrit. Elle me l'a lu de façon rythmée, comme en chantant. Elle s'était levée tôt ce matin-là—elle se lève plus tôt que nous—pour l'écrire. Le thème en était l'environnement. Elle a écrit un poème sur la façon dont nous détruisons notre environnement.

Je crois que nous nous demandons tous en tant que parlementaires canadiens ce que nous allons bien dire aux enfants. Comment leur expliquer que le monde dans lequel ils grandissent est menacé dans ses fondements mêmes. Notre capacité d'entretenir la vie est en péril à cause de notre cupidité.

Je crois que cette modification est valable. Il est bon que nous allions de l'avant avec le Protocole de Montréal. D'aucuns disent que le règlement devrait être plus strict et que, comme les Amis de la Terre le disaient aujourd'hui dans un communiqué, nous pourrions réduire plus vite la production de CFC. Nous pourrions y contribuer davantage. Dans ce cas, j'exhorte le gouvernement à tout faire pour réduire de façon encore plus marquée la production de CFC.

Ce n'est pas vraiment la question. C'est plutôt que nous avons découvert dans cette interdépendance générale entre notre économie, notre politique énergétique, nos finances et notre environnement, que nous ne vivons plus dans un monde séparé par des frontières internationales. Nous sommes voisins les uns des autres.

La destruction des forêts dans le monde, l'économie des pays pauvres qui détruisent les ressources mêmes dont ils ont besoin tout comme nous pour survivre, le sort des pays que le réchauffement de la planète menace d'extinction si les tendances actuelles se maintiennent, tout cela nous concerne directement.

Par exemple, les îles Maldives n'existeront plus dans 50 ans si la planète continue de se réchauffer au rythme actuel. En Egypte, les 10 millions de personnes qui vivent à une altitude de moins d'un mètre et demi au-dessus du niveau de la mer devront chercher refuge ailleurs si la tendance au réchauffement se maintient. Ces problèmes mondiaux critiques nous concernent directement au Canada. Nous avons contribué à les créer. Nous devons maintenant utiliser notre savoir-faire, nos connaissances et notre richesse pour contribuer à y trouver des solutions

non pas simplement à l'intérieur de nos frontières, mais à l'échelle mondiale.

• (1620)

Je reviens à la question en quelque sorte oratoire que j'ai posée plus tôt. Qu'allons-nous dire aux enfants?

[*Français*]

Comment expliquer aux enfants du monde le fait qu'on a pris trop. . .

[*Traduction*]

Que nous nous sommes laissés guider par la cupidité et que leur avenir est en péril.

M. Waddell: Je me demande si le député voudrait faire quelques remarques sur les questions soulevées durant ce débat. Il a parlé de la couche d'ozone. Par ailleurs, le secrétaire parlementaire a soulevé le problème du barrage Rafferty-Alameda. Le député est-il d'accord avec moi pour dire que c'est là une des pires escroqueries dont le gouvernement est responsable, en ce sens qu'il est allé de l'avant avec ce projet sans faire d'étude environnementale, en concluant rapidement, dans les coulisses, une entente avec le premier ministre et le vice-premier ministre de la Saskatchewan, et je dirais même avec le consentement de l'actuel secrétaire parlementaire qui devrait peut-être songer à s'occuper d'autre chose que de l'environnement? Comme le député le sait, cette affaire a évidemment entraîné la démission d'un des principaux collaborateurs de l'ancien ministre de l'Environnement qui a dénoncé ce groupe d'escrocs dans le domaine environnemental.

Le député pourrait-il faire quelques remarques à ce sujet? Le secrétaire parlementaire crie après moi, mais il n'en reste pas moins que la Cour fédérale du Canada a montré que cette entente n'était qu'une escroquerie.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député ne tardera plus à poser sa question.

M. Waddell: Je vais poser ma question, monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire veut bien me laisser faire. Il est extrêmement susceptible lorsqu'il est question de ce plan orchestré par lui-même de concert avec MM. Devine et Berntsen. La Cour fédérale du Canada a dû intervenir et elle a pu les prendre grâce à un employé honnête du cabinet du ministre. C'est une escroquerie. Tous les groupes environnementaux au Canada sont scandalisés de la façon dont le gouvernement a agi.

Je veux poser une question au député qui vient de parler de façon très éloquente de l'éthique dans le domaine de l'environnement. Est-il d'accord avec moi pour dire que ce genre d'entente conclue dans les coulisses n'est pas la bonne façon d'aborder les questions environnementales, et que nous devons plutôt évaluer les conséquences qu'aura chaque projet sur l'environnement afin d'empêcher une telle destruction de notre environnement?

M. Manley: Monsieur le Président, ce dont nous pouvons être reconnaissants dans cette regrettable histoire, c'est de la décision qu'a rendue la Cour fédérale du Canada.

La question du député montre que la commission Brundtland a vu juste quand elle a considéré les problèmes que nous avons lorsque nous voulons relier les divers aspects que revêt la prise de décisions politiques dans un environnement économique très complexe. La commission Brundtland a déclaré ce qui suit à propos des défis que pose l'établissement d'un lien entre les aspects de la prise de décisions politiques et la question du développement durable:

> Les défis sont marqués à la fois par l'interdépendance et l'intégration et nécéssitent des approches concertées et la participation effective des populations.
>
> Or, la plupart des institutions chargées de relever ces défis sont indépendantes et morcelées; et leur processus de prise de décisions est «fermé».
>
> Ceux qui sont chargés d'administrer les ressources naturelles et de protéger leur environnement sont, sur le plan des institutions, coupés des responsables économiques. Le monde réel où écologie et écomomie sont étroitement imbriquées ne va pas se métamorphoser; ce sont les politiques et les institutions en jeu qui doivent le faire.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'essaie pas de vous rendre les choses difficiles. Je veux seulement signaler que j'ai mentionné le secrétaire parlementaire par erreur quand je parlais de ce que je considère comme un scandale à propos du barrage Rafferty-Alameda. Je voulais dire le député de Souris—Moose Mountain (M. Gustafson), le secrétaire parlementaire du premier ministre, qui est responsable de cette escroquerie.

M. Gustafson: Monsieur le Président, le député dit la même chose que moi. Dès que nous faisons de l'électoralisme avec une question aussi délicate que l'environnement, nous commençons à. . .

M. Riis: Gardons l'électoralisme hors du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte)—L'AGRICULTURE—Les ententes fédérales-provinciales de conservation des sols; le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—Les recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne/Les contrôleurs de la navigation aérienne et le député de Hillsborough (M. Proud)—L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL—La fermeture du centre—La position du gouvernement/Le droit des Canadiens à l'information.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, rapporté avec des amendements par un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Six motions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Français*]

Les motions numéros 1 et 5 inscrites au nom du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) causent quelques soucis à la Présidence du point de vue de la procédure. Le projet de loi délimite les pouvoirs du ministre, au paragraphe 6(2), en les étendant au développement économique régional en Ontario et au Québec seulement. Il semble donc qu'en cherchant à élargir les pouvoirs et attributions du ministre de façon à englober tout le Canada ou vise à modifier le projet de loi dans une mesure qui dépasse ce qui a été prévu par la Chambre lorsqu'elle a approuvé le principe du projet de loi. Par conséquent, conformément au commentaire 773, paragraphe (1), de Beauchesne, les motions numéros 1 et 5 ne seront pas choisies.

[*Traduction*]

La motion nº 2, inscrite au nom du député d'Ottawa-Sud (M. Manley), est identique à un amendement proposé, débattu et rejeté au comité législatif qui a étudié le projet de loi C-3. Par conséquent, conformément au paragraphe 76(5) du Règlement, cette motion d'amendement ne sera pas retenue.

La motion nº 3, inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) est recevable et sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 4, inscrite au nom du député d'Ottawa-Sud (M. Manley), quoique semblable à un amendement proposé, débattu et rejeté au comité, est un peu différente et, en conséquence, je donne au député le bénéfice du doute et j'accepte que la motion soit débattue et mise aux voix séparément. La motion nº 6, inscrite au nom du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). . .

[*Français*]

La motion numéro 6, inscrite au nom du député d'Essex—Windsor (M. Langdon), est recevable et elle sera débattue et mise aux voix séparément.

• (1630)

[*Traduction*]

En guise de récapitulation, les motions nºs 1, 2 et 5 ne sont pas retenues. Les motions nºs 3, 4 et 6 sont recevables et elles seront débattues et mises aux voix séparément. Voici la motion no 3 dont la Chambre est maintenant saisie:

Industrie, Sciences et Technologie

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-3, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 13, page 3, ce qui suit:

«*d*) assurer la répartition équitable des avantages économiques partout dans les diverses régions du pays.»

—Monsieur le Président, je voudrais, au moyen de cet amendement, mieux définir les fonctions du ministre des Sciences et de la Technologie. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est un nouveau ministère. La Partie I du projet de loi porte sur la question très importante du commerce et des sciences et demande au ministre de renforcer l'économie nationale, d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur le plan international et de favoriser le plein essor de la science et de la technologie et d'encourager leur utilisation optimale.

L'amendement que je propose demanderait en plus au ministre d'assurer la répartition équitable des avantages économiques partout dans les diverses régions du pays. Comme le ministre responsable de l'Industrie et du Commerce détiendra un pouvoir immense, je pense que l'un de ses objectifs devrait être d'assurer la répartition équitable des avantages économiques dans toutes les régions du Canada.

La Partie II du projet de loi traite des sciences et le ministre sera chargé de veiller sur les domaines des sciences et de la recherche. La Partie III porte sur le développement régional en Ontario et au Québec. Étant donné ces dispositions, le ministre pourrait se montrer plus indulgent envers le Québec et l'Ontario, mais j'aimerais qu'il traite le Canada atlantique et l'Ouest de la même façon. Voilà pourquoi je propose cet amendement.

Il me semble raisonnable. Ainsi, on pourrait situer les objectifs du ministre. Je le répète, l'un d'eux serait d'assurer la répartition équitable des avantages économiques partout dans les diverses régions du pays. En tant que Canadien de l'Ouest, je crois que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est appelé à devenir un ministère très important et que le ministre devrait viser cet objectif. C'est donc pour cela que je propose cette motion à la Chambre.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais dire en peu de mots que nous appuyons cet amendement. Nous avons présenté tant au comité législatif qu'à la Chambre plusieurs amendements qui, a-t-on jugé, étendaient trop la portée du projet de loi afin de doter ce dernier d'une certaine mesure d'équité. Nous voulions que ce nouveau ministère s'engage à exercer un rôle global et à assurer une juste répartition des avantages économiques au Canada.

Dans notre pays, à l'heure actuelle, trois organismes très disparates agissant de façon souvent désordonnée s'occupent de développement régional. Il y a tout d'abord l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui met en oeuvre une série de programmes applicables aux provinces de l'Atlantique. Il y a ensuite le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui met en oeuvre une série de politiques entièrement différentes applicables aux provinces de l'Ouest. Enfin, le ministère que le projet de loi dont nous sommes saisis vise à établir devra s'occuper de l'Ontario et du Québec. Je pense que c'est là l'exemple le plus flagrant de morcèlement qu'on puisse trouver en ce qui concerne l'un des rôles les plus importants du gouvernement, soit celui de répartir plus justement les avantages économiques d'un bout à l'autre du pays.

Si elle était adoptée, cette motion mettrait en évidence cette préoccupation. Elle n'accomplirait pas autant que nous l'aurions souhaité. Nous aimerions que le projet de loi précise la responsabilité du nouveau ministère pour ce qui est de coordonner les efforts de développement régional partout au Canada. A défaut de quoi, elle reconnaîtrait que le ministre est en partie chargé de répartir plus justement les avantages économiques partout au Canada.

Si vous le permettez, j'aimerais décrire certaines des difficultés qui surviennent dans le contexte actuel. En raison des contraintes que lui ont été imposées, l'APECA doit limiter son aide aux petites entreprises des provinces de l'Atlantique. Pour ma part, je pense que c'est une bonne chose; cependant, lorsqu'il a témoigné récemment devant le comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord, le ministre chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest a déclaré qu'il mettait l'accent sur les progrès de grande envergure. En fait, c'est effectivement à des progrès de grande envergure que le Bureau de diversification a accordé le plus gros de son aide. En fait, il a surtout financé des entreprises appartenant à des intérêts étrangers et qui sont des succursales de grandes

entreprises multinationales extrêmement riches qui, pour parler net, n'ont que faire des subventions du gouvernement du Canada pour exercer leurs activités partout au Canada. Quant au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, il doit mettre l'accent sur les gens de l'Ouest, sur les petits et moyens entepreneurs qui souhaitent le développement de leur collectivité et qui sont prêts à y contribuer.

• (1640)

Comme ce ministère n'est pas globalement responsable des avantages économiques à venir et de leur juste répartition, la politique est en train de se morceler.

S'il s'agissait de la politique touristique, par exemple, ce morcellement ne nous préoccuperait pas autant. Il est normal que la politique touristique varie d'une région à l'autre. Toutefois, il s'agit de l'avenir du pays et de l'égalité d'accès des régions au développement économique. Dans sa version actuelle, le projet de loi ne fait pas de l'égalité un objectif à atteindre. Le ministre n'en est donc pas responsable.

Cet amendement est proposé par les ministériels. Nous l'appuyons bien sûr parce qu'il va au moins dans le sens de ce que nous souhaitions. J'espère de tout coeur que mes collègues libéraux pourront en faire autant. À vrai dire, j'espère que la Chambre l'adoptera à l'unanimité en tant que moyen d'améliorer le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Willowdale.

M. Jim Peterson (Willowdale): Les députés libéraux entendent appuyer cet amendement. Nous en félicitons son auteur. Il importe de reprendre au gouvernement le terrain qu'il a enlevé aux régions d'autant plus qu'il sabre allègrement dans les crédits de développement régional non seulement du Canada atlantique et de l'Ouest, mais du nord de l'Ontario et du Québec.

Le gouvernement condamne sans sourciller les régions du pays à disparaître. Il enlève petit à petit à leurs habitants les avantages dont ils bénéficient.

Cet amendement nous donne l'occasion de rappeler au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Andre) sa responsabilité envers les régions du Canada.

Nous souscrivons de tout coeur à cet amendement. Nous souhaiterions qu'il ne soit pas nécessaire, mais étant donné toutes les autres tentatives faites par le gouvernement pour se décharger de ses responsabilités pour ce qui est d'aider les gens des régions les plus défavorisées du pays, nous croyons qu'il est essentiel.

Ainsi, dans le nord de ma province, l'Ontario, le secteur du bois d'oeuvre revêt une très grande importance. Or, du fait de la taxe de 15 p. 100, sept scieries ont fermé leurs portes et licencié quelque 2 000 personnes. On peut espérer, grâce à ce genre d'amendement, que nous pourrons prendre des mesures, afin de remédier à cette situation inéquitable.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 4.

Industrie, Sciences et Technologie

M. John Manley (Ottawa–Sud) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, à l'article 8, en ajoutant à la suite de la ligne 32, page 4, ce qui suit:

«(i) élabore, réalise et valorise les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental;»

—Monsieur le Président, cet amendement au projet de loi tendant à créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, vise à faire en sorte qu'en vertu des dispositions du projet de loi, le ministre doive, dans le cadre de ses fonctions, élaborer, réaliser et valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental.

Cet amendement est tout à fait conforme aux intérêts et préoccupations déclarées du gouvernement au sujet de l'environnement. Il s'inscrit exactement dans la même ligne que les louanges formulées par le premier ministre pour le travail de la Commission Brundtland. Cet amendement vise à confier à ce ministère, qui est un des principaux ministères à caractère économique, la responsabilité du développement durable et à en faire un élément clé de la politique économique. C'est tout à fait conforme aux propositions de la Commission Brundtland. Je crois également que c'est tout à fait conforme aux déclarations du gouvernement. Vous rappelez–vous le discours du Trône, monsieur le Président? Le gouvernement y a proclamé que l'environnement était aux premiers rangs de ses priorités?

J'ai ici une série de coupures de presse: «Le nouveau ministre promet d'accorder une plus grande priorité à l'environnement»; «L'environnement sera la première priorité, de dire Bouchard»; «L'environnement vient en premier dans les nouveaux projets, dit le ministre Bouchard»; et «l'environnement doit recevoir la première priorité, a déclaré le ministre». L'environnement doit donc être la toute première priorité. Comme un article du *Globe and Mail* du 1er février le dit:

Le nouveau ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard. . . a déclaré que la nouvelle orientation du gouvernement est conforme à l'idée du développement durable: la prévention des effets nuisibles pour l'environnement est tout aussi importante que les autres buts économiques et sociaux.

Cela va dans le sens des recommandations de la Commission Brundtland. Je voudrais aussi vous citer un extrait du rapport de cette commission:

La responsabilité des questions d'environnement a toujours été confiée aux ministères de l'Environnement, qui n'ont pas grand pouvoir pour empêcher ou maîtriser les destructions causées par les politiques et pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du développement urbain, des forêts, des transports. La société s'est gardée de confier la responsabilité d'empêcher la dégradation de l'environnement aux ministères et agences qui causent ces problèmes. Ainsi, nos pratiques en matière d'environnement interviennent le plus souvent *a posteriori*. Il s'agit en effet de *re*boiser, de *re*prendre des terres aux déserts, de *re*construire nos centres urbains, de *ré*tablir des habitats naturels, de *rendre* leur intégrité à des terres vierges.

Pour pouvoir anticiper et prévenir la dégradation de l'environnement, il faudra tenir compte des dimensions écologiques des politiques en même temps que des dimensions économique, commerciale, énergétique, agricole et autres.

Le Conseil des sciences du Canada, dans son rapport intitulé *Environmental Peacekeepers*, soutient la même thèse:

La détérioration de l'environnement de la planète est causée dans une grande mesure par l'application de la science et de la technologie à un développement et à une croissance économique non durables dans les pays industrialisés. Elle s'aggrave du fait que les pays du tiers monde qui peuvent le faire accélèrent leur développement économique pour hausser leur niveau de vie. . .

Le rôle de la science et de la technologie pour dénouer la crise écologique de la planète—s'il est possible de la dénouer—est d'une importance cruciale.

Le Conseil des sciences du Canada recommande ensuite que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie joue un rôle de premier plan dans le renouveau écologique que le monde réclame.

• (1650)

Voilà un défi que le gouvernement se doit de relever. C'est le temps pour lui de s'engager à suivre les recommandations du rapport Brundtland, de saisir l'occasion de se lancer dans une grande aventure. Ne devrions–nous pas annoncer au Canada et au monde entier que le principal ministère chargé du développement économique va prendre à coeur les questions d'environnement?

Je sais ce qu'a été la réaction du comité législatif à de semblables amendements: «Eh bien, le Cabinet a un comité consultatif de l'environnement qui étudie ces questions.» N'est–ce pas là la façon de faire les choses au Canada, monsieur le Président? Nous renverrons l'affaire à un comité. On sait bien quel genre de décisions prennent les comités.

Que les questions environnementales soient confiées au ministre chargé d'appliquer les politiques dont les répercussions pourraient menacer l'environnement. C'est à lui que revient cette tâche. Voilà le défi que le gouvernement se doit de relever.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député d'Ottawa–Sud (M. Manley) pour avoir pris cette excellente initiative. Ensuite, je voudrais signaler que si des représentants

du Parti progressiste conservateur devaient voter contre l'amendement proposé par le député, ils rejetteraient du même coup le point de vue de leur propre premier ministre (M. Mulroney), leur propre discours du Trône et les déclarations faites au Canada et à l'étranger par leur propre ministre des Finances (M. Wilson).

Je vais vous expliquer pourquoi, monsieur le Président. L'amendement proposé prévoit simplement que ce ministère «élabore, réalise et valorise les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental».

Le député d'Ottawa-Sud propose la même chose que le premier ministre a proposée aux Nations Unies en juin de l'année dernière. Les députés progressistes conservateurs veulent-ils voter contre ce que leur premier ministre a dit à l'étranger? Veulent-ils également nier l'importance accordée au développement soutenable dans le discours du Trône?

Lorsque le ministre des Finances a prononcé le discours du budget à la Chambre le 27 avril dernier, il a dit textuellement qu'il favorisait lui aussi un développement économique compatible avec le développement soutenable.

Le ministre répète ce que son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre), a dit au comité: «Ne faites pas cela parce que c'est la responsabilité du ministère du Développement et de l'Environnement.» Ce genre de raisonnement est digne de l'homme des cavernes. Il n'a pas été retenu à des conférence auxquelles le Canada a participé et au sein d'organisations dont le Canada fait partie, c'est-à-dire l'OCDE et les Nations Unies, ni par les deux membres de la Commission Brundtland—partout où nous avons reconnu le principe de l'intégration de l'économie et de l'environnement.

Nous avons même adopté le principe voulant que chaque ministère soit tenu responsable de l'environnement. Voilà notre chance de mettre en pratique la théorie préconisée par le premier ministre au pays et à l'étranger, par le ministre des Finances et par certains membres du Cabinet qui essaient d'agir—cela se comprend—dans les limites des attributions et des pouvoirs du Cabinet qui essaient d'agir—cela se comprend—dans les limites des attributions et des pouvoirs du Cabinet.

Ce que le député d'Ottawa-Sud propose est réellement une étape supplémentaire, mais une mesure très pratique. La première occasion de mettre en oeuvre cette mesure pratique au sein de la structure gouvernementale est de dire que le nouveau ministère a, entre autres responsabilités, celle de favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental.

C'est un amendement très louable. C'est une occasion exceptionnelle pour les députés du gouvernement de mettre en pratique ce que leur premier ministre prêche à l'étranger et au Canada et ce que certains de leurs collègues du comité de l'environnement affirment depuis maintenant des semaines et des mois. En outre, ils appuient et citent M^me^ Brundtland, comme le député d'Ottawa-Sud vient de le faire. Ils renieraient leur politique, leur credo, leurs déclarations et leurs convictions s'ils votaient contre cet amendement.

Nous vivons un moment politique crucial. Nous attendons avec impatience le moment où vous mettrez l'amendement aux voix, monsieur le Président, pour voir si les convictions du gouvernement progressiste conservateur sont cohérentes lorsqu'il s'agit de développement soutenable.

Le député d'Ottawa-Sud offre aux députés de l'opposition une occasion exceptionnelle de mettre en pratique ce qu'ils prêchent. Il ne suffit pas de se rendre devant les Nations Unies et de faire une superbe déclaration. Il ne suffit pas d'aller à La Haye, comme le premier ministre l'a fait en mars, et de faire une autre déclaration. Il ne s'agit pas ici de faire une déclaration. Il s'agit d'incorporer dans la loi un principe très raisonnable et fondamental que propose le député d'Ottawa-Sud. Nous le félicitons.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à dire deux choses au nom de notre parti. Tout d'abord, nous tenons à féliciter le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) de ses efforts constants pour faire accepter cette idée au gouvernement, tant au comité législatif que maintenant, ici, à la Chambre. Il a absolument raison de dire que la position énoncée si vigoureusement par la commission Brundtland devrait nous

inspirer de l'enthousiasme et nous inciter à la faire respecter.

J'espère bien que les ministériels vont prendre cet amendement au sérieux, l'examiner, écouter les arguments exposés en sa faveur et, après en avoir bien examiné la teneur, finir par l'appuyer. Il est intéressant d'examiner l'article auquel le député désire ajouter ce principe de priorité de l'environnement. Cet article contient peut-être la plus riche collection de déclarations inattaquables qui ait jamais orné une mesure législative proposée à la Chambre des communes.

• (1700)

Le ministre est censé élaborer, réaliser et valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser la compétitivité de l'industrie sur le plan international. Il serait vraiment remarquable qu'un ministre canadien de l'Industrie soit censé favoriser la non-compétitivité de notre industrie sur le plan international.

Il est censé favoriser le développement industriel, scientifique et technique. Encore une fois, il serait absolument bizarre que le ministre de l'Industrie ait pour tâche de nuire au développement industriel, scientifique et technique de notre pays. Il est censé améliorer la productivité et l'efficacité de l'industrie. Nous serions étonnés d'être saisis d'un article déclarant que le ministre est censé promouvoir l'inefficacité.

Le ministre est censé élaborer et réaliser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser l'esprit d'entreprise et la création de petites entreprises, ainsi que leur croissance et leur expansion. Encore une fois, il serait remarquable que le ministre soit censé passer son temps à nuire aux petites entreprises au Canada. Voilà une belle série de déclarations inattaquables.

Franchement, sauf tout le respect que je lui dois, mon honorable collègue d'Ottawa-Sud (M. Manley), que j'ai déjà félicité, propose lui aussi ici ce soir une déclaration inattaquable, à savoir que le ministre est censé valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental. Assurément ce n'est pas une proposition radicale et excessive en 1989, alors que les Grands Lacs ont une teneur en produits chimiques toxiques qui est dangereuse pour des localités comme la mienne et que, même en période de restrictions budgétaires, le gouvernement doit dépenser des sommes énormes afin de réduire le déversement, dans le réseau hydrographique du Saint-Laurent, de matières toxiques qui sont tellement dangereuses pour les gens qui habitent en aval. Si nous reconnaissons les truismes que contient cette disposition, nous devons certes reconnaître aussi l'importance de notre environnement.

Au début, quand le gouvernement a commencé à parler d'environnement, j'ai réservé mon jugement, car je savais qu'il ne prendrait finalement aucune mesure. Je ne dirai pas que j'ai été convaincu, mais je dois avouer que le gouvernement fait preuve de plus de sérieux que je n'aurais cru en ce qui concerne son engagement à l'égard des questions environnementales. J'en reconnais le mérite au ministre dans une certaine mesure, mais je reconnais aussi le mérite du Cabinet pour avoir compris l'importance que l'opinion publique a commencé d'attacher aux questions de l'environnement. Étant donné cet engagement à propos de l'environnemnt qui existe dans tout le pays, un amendement comme celui-ci n'est pas seulement un sujet de réjouissance pour la Chambre ou simplement l'objet d'un appui facile et unanime, mais quelque chose de si évident et de tellement bien compris dans la philosophie du gouvernement qu'il ne fait aucun doute que cet amendement sera adopté par les ministériels aussi bien que par ce côté-ci de la Chambre.

[*Français*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais juste ajouter quelques mots. La motion numéro 4 du député d'Ottawa-Sud (M. Manley) est certainement une excellente motion. Elle s'adresse au problème de l'environnement. Je pense qu'aujourd'hui le gouvernement lui-même réalise l'importance de l'environnement. C'est pour cette raison que je voterai en faveur de cette motion et j'espère que d'autres députés vont en faire autant.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour faire une brève intervention dans le débat sur cet amendement du projet de loi C-3. Tout comme le critique du Nouveau Parti démocratique en matière d'industrie, je tiens, moi aussi, à féliciter le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) d'avoir présenté cet amendement. Il est important que les députés commencent à comprendre ce qu'il

faut faire pour incorporer la notion de développement durable dans les lois de notre pays.

Trop souvent, les gouvernements comme celui que nous avons actuellement et d'autres peut-être demandent comment ils peuvent mettre cette notion de développement durable en application. A mon avis, cet amendement est un premier pas vers la mise en oeuvre d'une politique de développement durable au Canada.

Ne convient-il pas parfaitement de commencer par le projet de loi C-3, avec la création d'un nouveau ministère qui aidera à gérer les forêts, l'agriculture et les autres ressources au Québec et en Ontario?

Il est important que nous suivions cette question de près parce que, malheureusement, au cours de la dernière semaine et demie, les conservateurs ont voté contre l'environnement, contre VIA Rail, contre l'éducation et, à en juger par certaines des remarques que nous avons entendues aujourd'hui du côté ministériel, lorsque nous serons appelés à nous prononcer sur cet amendement ce soir, les conservateurs voteront contre le développement durable.

• (1710)

Il est grand temps que le parti ministériel mette en pratique ce que prêche le premier ministre (M. Mulroney). Comme l'a dit le député de Davenport (M. Caccia), ce n'est pas le Parti progressiste conservateur, mais bien le Parti négatif conservateur. Les ministériels ont voté contre tous les amendements et toutes les motions progressistes que nous avons présentés à la Chambre. C'est une honte, mais les électeurs s'en souviendront aux prochaines élections.

Par ailleurs, à propos du développement durable, comme vous le savez, monsieur le Président, nous espérons qu'une mesure législative visant à créer un ministère des forêts sera bientôt présentée à la Chambre. J'en ai parlé à plusieurs reprises. Je sais que la création de ce ministère est importante pour les députés. Je voudrais que vous sachiez, monsieur le Président, et que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) sache, lorsqu'il sera à la Chambre, que j'espère que le gouvernement présentera un projet de loi qui incorporera le concept du développement durable. Autrement, nous serons les premiers à présenter un amendement qui veillera à ce que ce concept fasse intégralement partie de ce projet de loi. Nous avons besoin d'un tel projet de loi et nous en avons besoin le plus tôt possible. Cependant, nous ne voulons pas avoir un cadre fantaisiste. Nous voulons voir de la substance dans ce projet de loi. Je crois que l'amendement dont je parle en est un exemple.

En outre, je voudrais, avec la permission de la Chambre, ajouter quelques commentaires sur ce que le concept de développement durable signifie. Comment allons nous traiter ce concept? On a déjà écrit à ce sujet et je voudrais citer quelques commentaires du rapport de l'ombudsman de la Colombie-Britannique qui remonte à 1988 et dont je recommande la lecture aux députés; je pourrais leur en fournir un exemplaire. Une partie de ce rapport traite de certains des problèmes que nous avons en Colombie-Britannique concernant la gestion des ressources forestières et des conflits auxquels elle donne lieu. L'ombudsman a passé beaucoup de temps à résoudre ces problèmes. Selon l'interprétation que je donne au développement durable, c'est qu'avant de se lancer dans un projet de développement, toutes les parties concernées doivent voir ensemble comment gérer et exploiter ce projet.

Je vais conclure sur les quelques commentaires suivants du rapport de l'ombudsman:

> . . .le preneur de décisions a le devoir, pour autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, d'apprécier complètement la signification et le fondement des intérêts des divers individus et des divers groupes.

Ces groupes seraient les écologistes, les exploitants forestiers, les pêcheurs, tous ceux qui s'intéressent à cette ressource et souhaitent que des décisions soient prises. Nous avons besoin d'une structure.

J'étais en Alberta la semaine dernière. S'il y a un endroit où l'on a besoin d'une structure d'évaluation environnementale pour tous les projets de papeterie en cours, c'est bien l'Alberta. Il nous faut également quelques critères objectifs d'évaluation.

Au comité des forêts, il y a deux ou trois semaines, nous avons demandé au ministre de nous donner les critères qu'il avait retenus pour la conférence des ministres des forêts, lundi et mardi prochain, à Ottawa. «Quels sont les critères que vous envisagerez lorsque vous vous assiérez pour, je l'espère, reconduire les six accords forestiers, qui sont expirés et conclure ceux que nous espérons pour l'avenir? Le développement durable entre-t-il dans ces critères?» Nous ne savons pas. «Le reboisement en fait-il partie; la sylviculture intensive? Combien d'années envisageons-nous?» Le ministre a refusé de fournir ces renseignements au comité. Malheureusement, en raison du clivage politique, le comité s'est prononcé contre une motion demandant au ministre de nous fournir ces ren-

seignements. C'est ce que dit ce rapport. On a besoin de ces renseignements pour prendre des décisions objectives. L'évaluation indépendante est critique. Nous devons éviter le procédé qui consiste à embaucher des spécialistes qui présentent des données servant les intérêts de leur client.

Il y a un autre point critique, qui ne s'applique pas seulement au développement durable ou aux lois concernant le ministère des forêts, et c'est la nécessité de les exprimer dans une langue simple et claire.

La plupart des députés savent sans doute qu'il y a à Toronto ce qu'on appelle un centre du parler net. Il faudrait faire passer dans son moulin à parler net certaines règles législatives du gouvernement, ce qui nous permettrait d'avoir des lois et des politiques que tout le monde pourrait comprendre. Souvent elles sont très nébuleuses.

Je terminerai sur les ententes de développement des ressources forestières. C'est une chose qui m'intéresse tout spécialement. C'est un domaine où la question du développement durable peut s'appliquer. Ayons un cadre à l'esprit quand nous renouvellerons ces ententes. Ayons un cadre de développement qui nous permette de reboiser nos terres, de façon à tenir compte des intérêts des autres—une gestion intégrée des ressources, une lutte aux parasites qui soit écologiquement sensée. Cet amendement réclame un cadre de développement durable. Il va donner un aspect pratique à la politique dont le premier ministre nous parle. C'est pourquoi, il faudrait que les députés d'en face appuient l'amendement. De notre côté nous ne manquerons pas de le faire. Je félicite le député de l'avoir présenté.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je pense que cette motion témoigne éloquemment de l'absence de volonté réelle au gouvernement d'assurer un développement durable. En fait, elle prouve que les ministériels qui siègent au comité chargé d'étudier le projet de loi ne savent même pas ce que c'est qu'un développement durable. Ils n'ont pas compris le vrai message de la Commission Brundtland, le vrai message du développement durable: économie et écologie sont liées de façon inextricable. Nous ne pouvons continuer d'utiliser les réserves de la Terre, de les épuiser en les renvoyant salies dans la terre, salies dans l'air, salies dans l'eau, ni de les utiliser plus vite qu'elles ne peuvent se reconstituer, si nous voulons avoir une économie qui continue de nous fournir les biens et les services que nous attendons d'elle.

Nous n'avons pas les moyens d'exporter le genre d'activité économique que nous avons connue dans le monde développé, avec les gaspillages et les destructions qu'elle entraîne, vers les pays qui sont à peine en voie de développement. Voilà le message. L'économie et l'écologie sont inséparables. Voilà pourquoi la motion de mon collègue d'Ottawa-Sud devrait recevoir le consentement unanime de la Chambre.

Comment pouvons-nous promouvoir le tourisme, l'esprit d'entreprise, la compétitivité sans tenir compte des ressources que nous tirons du monde pour créer cet esprit d'entreprise, pour attirer ces touristes, pour alimenter l'industrie, pour alimenter la compétitivité? Comment est-il possible de ne pas préserver ces choses qui justement sont le moteur de l'économie? Comment le ministre lui-même peut-il dire que son ministère a pour mission de développer la force économique? Ne comprend-il vraiment pas, tous les députés d'en face ne comprennent-ils vraiment pas que cette force repose sur les ressources de la Terre? Quand on ne les utilise pas d'une façon qui garantisse leur préservation, on se prive des ressources nécessaires pour édifier l'économie. Cela fait partie intégrante de la mission de ce ministère. Il faut qu'il en soit ainsi, sinon ce ministère n'aura pas de raison d'être.

Mais surtout, il est indispensable que cette notion règne dans chaque ministère. Au comité de l'environnement, nous cherchons constamment le moyen d'y parvenir. Voici la première occasion qui se présente à nous de le faire.

Le ministre responsable de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (M. Andre) a déclaré que ces questions relèvent du ministère de l'Environnement. Il faisait allusion au développement durable. Il a dit que cet amendement et le fait de confier le développement durable à d'autres ministères aussi ne contribuent pas à améliorer le gouvernement. C'est exact, cela doit devenir la responsabilité de tous les fonctionnaires, de tous ceux qui administrent un programme gouvernemental. A eux de s'assurer que leur tâche est conforme à notre engagement envers les générations futures. A nous de voir à ce que ce message soit transmis aux 250 000 fonctionnaires fédéraux. Comme vos sondages l'indiquent, les Canadiens s'attendent que notre gouvernement et chacun de nous fassent le nécessaire pour protéger l'environnement.

Des Canadiens veulent savoir ce qu'ils peuvent faire à leur lieu de travail pour améliorer notre univers. Si les consignes ne viennent pas des échelons supérieurs dans tous les ministères, ils ne le sauront jamais. Nous allons donc continuer à dépenser plus de 100 milliards de dollars par année pour acheter des biens, des services et des produits qui nuisent à l'environnement au lieu de nous servir de notre pouvoir d'achat pour influencer les fabricants et nous assurer que leurs produits ne sont pas dangereux.

• (1720)

Si le gouvernement fait preuve de sagesse, il influera sur les autres paliers de gouvernement. Les provinces dépensent autant et même plus chaque année. Ensemble, les administrations municipales dépensent 25 p. 100 de plus que le gouvernement du Canada. Quel magnifique levier économique pour promouvoir le développement de produits qui ne nuisent pas à notre environnement!

Une autre conséquence du rejet de cet amendement a trait au mandat du ministère, voire aux responsabilités du ministre: les nouvelles petites entreprises seront privées d'excellentes occasions de promouvoir leur expansion économique et de trouver de nouveaux débouchés. Au cours des prochaines décennies, un des grands défis des pays avancés sera de cerner les problèmes auxquels le monde entier fera face et de chercher à les régler. Le Canada réunit les conditions idéales au point de vue du climat, de l'environnement et du degré de développement pour être l'un des chefs de file mondiaux dans la mise au point de solutions aux problèmes de l'environnement. Peu de pays dans le monde ont autant que le nôtre la capacité et la force naturelle nécessaires pour jouer ce rôle. Si le ministère de l'Environnement n'assume pas ses responsabilités en matière de développement durable, nous manquerons le bateau.

La question du développement durable et de la conscience écologique n'est pas un petit bijou à mettre dans un coffret et à sortir en conférence de presse ou à l'occasion de visites officielles chez nos amis étrangers. C'est pourtant ce que semble croire le ministre qui a dit au comité que le gouvernement désire bâtir une économie de haute qualité au point de vue du développement durable afin de préserver et d'améliorer l'environnement qui nous donne des valeurs intangibles mais très précieuses comme la poésie, la musique et quoi encore. Il est évident qu'il ne comprend pas que la survie de la planète et de l'humanité est en jeu. Le développement durable n'est pas un luxe, mais une condition essentielle à notre survie. Si nous traitons l'environnement comme un joyau que nous conservons dans un coffret et que nous faisons admirer à la ronde pour bien paraître, nous nous rendrons compte un jour que ce coffret est, en réalité, une boîte de Pandore.

Mon collègue d'Ottawa–Sud a dit que cet amendement représentait un défi pour le gouvernement. Je dirais même qu'il fait appel à la conscience de tous les députés et qu'il les met au défi de prouver que notre avenir ne leur est pas indifférent et qu'ils parlent de l'environnement avec leur coeur et non seulement du bout des lèvres.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots là–dessus. Je ne fais pas partie du comité de l'environnement comme la députée qui vient de prendre la parole, ni des comités technologiques dont ont parlé d'autres de mes collègues. Toutefois, je m'intéresse beaucoup à la question de la protection de l'environnement.

Il y a une quinzaine d'années, j'ai participé à l'Enquête Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Nous avions examiné les implications sociales, économiques et écologiques de la réalisation de cet énorme mégaprojet sur les gens du Nord. Avant que l'enquête ne débute véritablement, j'ai eu l'honneur d'accompagner le juge Berger aux Nations Unies, à New York. Nous sommes allés consulter les responsables de l'environnement aux Nations Unies sur ce que d'autres pays avaient fait. Comme l'a dit tout à l'heure le député d'Ottawa–Ouest, le Canada a dû montrer la voie. A notre surprise, aucun autre pays ne s'était encore penché sur l'incidence écologique d'un mégaprojet avant sa réalisation. Beaucoup pouvaient constater cette incidence après coup, mais personne ne s'y était intéressé d'avance. Le Canada a fait figure de pionnier dans ce domaine.

J'ai suivi l'évolution de cette question de la protection de l'environnement au fil des années. Cette motion intéressante vise à ajouter au projet de loi l'alinéa suivant: «élabore, réalise et valorise les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental.» La Commission Brundtland parle aussi, je crois, de développement soutenable. Qu'est–ce que le développement soutenable? Je suis un néophyte et non un membre de ces comités ni quelqu'un de directement impliqué dans les questions environnementales. Je sais que des députés ont

défini ici aujourd'hui ce qu'est le développement durable, mais il me semble que la notion demeure encore insaisissable.

Franchement, qu'est-ce que le développement durable? Je me suis entretenu avec quelqu'un qui a examiné tous les programmes fédéraux en quête d'exemples de développement durable ou, en gros, de développement opportun pour l'avenir, de développement qui ne détruise pas nos ressources, mais qui les conserve pour nos enfants et nos petits-enfants. C'est en grande partie ainsi que les autochtones s'expriment lorsqu'ils parlent de développer les ressources. C'est l'équivalent technologique, sur le plan de la pensée libérale occidentale, de la conception des autochtones qui se considèrent en harmonie avec la nature et souhaitent la préserver pour leurs enfants. Par bonheur, c'est vraisemblablement ce qui nous arrive enfin et qui nous permettra peut-être de sauver notre planète.

Compte tenu de cette définition globale du développement durable, j'ai demandé qu'on me trouve des programmes gouvernementax qui soient en oeuvre à l'heure actuelle et qui répondent à cette définition. Nous en avons trouvé un, ce qui en dit long sur le rôle des gouvernements passés et actuel. Il s'agit du Programme d'amélioration de l'habitat du poisson élaboré à l'époque où, je suis heureux de le dire, monsieur le Président Fraser était ministre de l'Environnement. Ce programme vise à reconstituer l'habitat du poisson qu'un projet de construction aurait détruit.

Ainsi, disons que vous songiez à ajouter une piste d'envol à l'aéroport de Vancouver. Vous devriez tout d'abord prouver que le projet de construction est susceptible d'accroître notre productivité. Vous pourriez démontrer sans mal que deux pistes, par exemple, favoriseraient le développement économique.

Ensuite, vous seriez tenu de remplacer l'habitat du poisson. Si la piste devait empiéter sur le Fraser, par exemple, vous seriez tenu de trouver des habitats de remplacement. Le développement devrait être viable pour le milieu environnant, et tout particulièrement l'habitat du poisson. Voilà un excellent exemple du développement viable. Les entrepreneurs devraient trouver dans une autre partie du fleuve un autre habitat de poisson et le développer. C'est le seul de tous les programmes du gouvernement fédéral que nous ayons pu trouver. C'est révélateur, n'est-ce pas?

Ensuite, j'aimerais démontrer que nous avons besoin d'une méthode pour mesurer le développement viable. C'est bien beau de dire que le ministre devra élaborer, réaliser et valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique qui soit viable pour l'environnement. Est-ce possible de l'évaluer? C'est effectivement possible. Sauf erreur, il y a des gens à la Banque mondiale qui cherchent à mettre au point de nouvelles façons de mesurer le développement durable. Dans les années 30, nous avons dû inventer de nouvelles façons de considérer le monde lorsque la théorie keynésienne a vu le jour. Nous avons inventé le produit national brut. Ainsi, l'année dernière, au chapitre de nos biens et services, le produit national brut de notre pays a augmenté de 5 p. 100. Si nous avions coupé tous les arbres du Canada, notre produit national brut aurait pu augmenter de 9 p. 100, mais nous aurions perdu tous ces arbres et n'aurions pas vraiment réalisé de progrès. Ainsi, ce développement ne serait pas viable. Je crois savoir qu'ils sont en train de mettre au point une façon de mesurer le développement durable.

• (1730)

Il va donc falloir que l'on fasse l'inventaire de toutes nos ressources. Il faudra mesurer les ressources que nous utilisons et que nous ne remplaçons pas. Cela devrait nous donner des résultats intéressants. Nous pourrons alors fixer des objectifs, pour l'an 2050, ou encore pour l'an 2080, ou les années subséquentes. Nous pourrons déterminer si nos programmes de développement sont durables et propices à la survie de notre planète ou si nous sommes en train d'épuiser toutes les ressources de la Terre.

Mais je me suis déjà étendu trop longuement sur le sujet. C'est toutefois une question qui me fascine et qui devrait intéresser tous les députés. C'est un domaine difficile à définir. C'est pourquoi nous ferons bien d'appuyer la motion. Il ne faut toutefois pas se leurrer; il reste beaucoup à faire. C'est bien beau de dire que, oui, nous élaborons, réalisons et valorisons les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental. Mais il nous reste beaucoup de travail à accomplir si nous voulons bien définir ces objectifs, en analysant chaque projet, en dressant un inventaire pour chacun des secteurs de notre économie, des forêts aux pêcheries en passant par les minerais.

Comme le dit un proverbe chinois, «c'est par un pas que débutent les plus longs voyages». Nous venons de faire ce pas. La route sera longue pour bien définir ce que nous entendons réellement par développement soutenable. Mais au moins nous faisons ici le premier pas.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pense qu'il est particulièrement opportun que nous parlions de cet amendement au projet de loi C-23 le jour même où nous avons étudié l'amendement concer-

nant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Comme l'ont si bien dit mes collègues les députés d'Ottawa-Sud (M. Manley), d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall) et de Davenport (M. Caccia), l'amendement proposé par mon collègue est conforme à l'esprit du développement viable qui caractérise le rapport Brundtland et qu'a épousé le premier ministre (M. Mulroney). Nous avons entendu le premier ministre à la Chambre vanter le travail de Gro Harlem Brundtland à tel point qu'il a été très heureux d'accepter le prix qu'on lui a remis à Washington, et cetera. C'est la première fois que dans un autre cadre que celui du comité de l'environnement, nous avons l'occasion à un niveau ministériel de concrétiser la raison d'être d'un ministère nouvellement créé. Nous avons la capacité de contribuer à la mise en oeuvre et à la promotion de progammes nationaux destinés à favoriser un développement économique durable du point de vue de l'environnement.

Quiconque a pris le temps de lire *Notre avenir à tous* comprend qu'une initiative même minime concernant le développement durable doit être appliquée dans tous les ministères. Je ne peux croire ce que le ministre a lui-même déclaré à propos de l'article à ajouter: «Quant à l'article proposé à l'égard du développement durable, la recommandation en question ne s'applique pas directement à ce ministère. Je prétends—et c'est là un argument plutôt freudien, monsieur le Président—que nous avons une façon d'aborder les choses plus saine, plus raisonnable, qui consiste à laisser au ministère de l'Environnement le soin de s'occuper des questions d'environnement.»

Manifestement, le rapport Brundtland avait pour objet de faire prendre conscience au monde qu'on ne peut compartimenter les questions d'environnement. La question du développement soutenable doit entrer en ligne de compte dans toutes les décisions prises par le gouvernement en ce sens que lorsque nous favorisons l'industrie, lorsque nous élaborons notre politique scientifique et lorsque, en fait, nous effectuons les dépenses nécessaires à ce chapitre, cela ne peut que conduire à une politique de l'industrie, des sciences et de la technologie.

En l'occurrence, nous abrogeons la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Fondamentalement, nous précisons où nous allons faire porter nos efforts financiers au cours des prochaines années. La décision en question ne peut être prise isolément, sans tenir compte des questions d'environnement.

En effet, toutes les mesures que nous prenons à la Chambre et toutes les lois qui sont adoptées par le Parlement peuvent avoir des répercussions écologiques.

La semaine prochaine, le 1^er^ juillet, nous célébrerons la Fête du Canada. A ce stade-ci, la Commission de la Capitale nationale, qui est chargée de promouvoir les activités qui se dérouleront à cette occasion sur la colline du Parlement, prendra une mesure irréfléchie sur le plan de l'environnement en lâchant 10 000 ballons dans l'atmosphère.

La Nouvelle-Écosse a déjà interdit de lâcher des ballons, car on a reconnu les effets qu'un ballon éclaté peut avoir sur l'écosystème. Ainsi, des poissons, des baleines et des tortues de mer mangent du caoutchouc provenant de ballons éclatés, ce qui peut nuire, en fait, à leurs habitudes alimentaires; ils pensent avoir l'estomac plein, alors qu'ils ont fondamentalement avalé un morceau de ballon. C'est un peu comique, monsieur le Président, mais le fait est que nous ne pouvons plus prendre de décisions, qu'il s'agisse de lâcher des ballons sur la colline du Parlement ou de donner le feu vert à un grand projet hydro-électrique, sans tenir compte des incidences sur l'environnement.

J'ai en main une copie du programme de résistance à l'aménagement hydro-électrique du Grand Conseil des Cris du Québec. C'est un document volumineux. Il fait état du besoin criant d'une évaluation fédérale des incidences environnementales de l'éventuelle seconde phase de l'aménagement hydro-électrique de la baie James.

En fait, il arrivera souvent au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie d'apporter un soutien financier à des projets de ce genre. Qu'il s'agisse de consentir à Lavalin des prêts sans intérêts pour lui permettre de construire un système de transport léger et rapide dans un pays du tiers monde ou d'appuyer financièrement un projet de développement régional au Canada, il peut y avoir des incidences sur l'environnement.

La décision de mettre en oeuvre, en Nouvelle-Écosse, une nouvelle technologie d'extraction de l'énergie du charbon comporte elle aussi des incidences environnementales.

Un député qui a toute sa tête ne peut pas en même temps se prétendre attaché à la cause de l'environnement et rejeter l'amendement de mon collègue le député d'Ottawa-Sud, qui, dois-je ajouter, reçoit l'appui d'un député conservateur qui y voit incorporée la défense de l'environnement dont nous parlons depuis la parution du rapport Brundtland. J'ai entendu. . .

[*Français*]

. . .le député de Gaspé (M. Marin) cet après-midi, en parlant de la protection de l'environnement, m'a accusée d'être politicienne, de jouer de la politique en matière d'environnement, de la politicaillerie, c'est ce qu'il a dit. Il m'a accusée de faire de la politicaillerie. Maintenant, on a ici un projet de loi, on a une motion ici, monsieur le Président, qui est soutenable et appuyable par tous les députés. Tout ce qu'on demande, monsieur le Président, c'est clair, c'est la réflexion qu'on a vue de M^me^ Brundtland. Le premier ministre parle beaucoup de M^me^ Brundtland. Il est ravi de M^me^ Brundtland. Et tout ce qu'on demande, c'est de refléter dans la loi les propositions de M^me^ Brundtland, c'est-à-dire que quand on crée le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, quand on reconnaît le fait qu'il faut inclure dans le *modus operandi*, la constitution, si on veut, de ce ministère, qu'on élabore, réalise et valorise les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser un développement économique soutenable du point de vue environnemental. Pour quelle raison peut-on défendre la position de voter contre cet amendement? Si on veut se déclarer environnementaliste, et si on veut prétendre qu'on ne joue pas de la politique avec l'environnement, c'est évident qu'on n'a pas d'autre conclusion que de voter pour l'amendement très efficace, très court et très soutenable de mon collègue le député de Ottawa-Sud (M. Manley).

• (1740)

Tout ce que je demande aux députés, au lieu de faire des accusations en disant que les députés jouent de la politique. . . reconnaissez-vous le fait que les Canadiens et les Canadiennes en ont marre des politiciens qui parlent de politique, mais qui ne sont pas prêts à refléter ces mêmes paroles dans le projet de loi, et dans la législation?

Maintenant, monsieur le Président, ai-je un peu plus de temps ou seulement 10 secondes?. . .

On sait qu'avec ce projet de loi, cet amendement, on a l'occasion de mettre en place, pas seulement l'esprit de l'environnement, mais aussi les lois qui vont nous protéger. Si on laisse échapper cette capacité et cette possibilité, je pense, monsieur le Président, que cela reflète le fait que, pour les conservateurs, l'environnement, ce ne sont que des paroles qui n'ont pas de sens au niveau de la loi.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Conformément au paragraphe 76(4) du Règlement, le vote inscrit sur la motion n° 4 est reporté.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-3, en supprimant l'article 23.

—Monsieur le Président, j'aurais voulu qu'il ne soit pas nécessaire de proposer cet amendement, mais en refusant de refléter le rôle national capital que devrait jouer ce ministère dans le développement régional et l'égalité de toutes les régions, le gouvernement ne me laisse pas d'autre choix que de proposer que le ministère de l'Expansion industrielle régionale ne soit pas aboli mais maintenu tel quel.

J'ai deux observations à faire sur le projet de loi à l'étude qui constitue le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il éloigne un peu plus le pays du développement régional équitable. Je trouve tout à fait déplorables ces mesures que nous prenons.

L'ancien ministère de l'Expansion économique régionale n'avait pas d'autre but que l'expansion de toutes les

régions. Notre parti a toujours considéré que ce devait être un engagement essentiel d'Ottawa envers tous les Canadiens, engagement que les provinces devraient aussi prendre. Le MEER a été aboli. Le MEIR, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, lui a succédé. Il intégrait deux fonctions: le développement industriel dans l'ensemble du pays et le développement régional pour l'ensemble du pays.

On a éprouvé certaines difficultés à concilier ces deux différentes fonctions au sein d'un seul et même ministère. Elles étaient assurées par deux différentes sections du ministère. L'une s'occupait du développement industriel et l'autre du développement régional. Avec le projet de loi à l'étude, le gouvernement cesse de prendre le moindre engagement en matière de développement régional. Si le projet de loi est adopté tel quel, il n'existera pas un seul ministère chargé de veiller à ce que le gouvernement se montre juste et offre des chances égales aux différentes régions du pays.

Si nous étions au Luxembourg, en Hollande ou en Suisse, nous n'aurions peut-être pas à nous préoccuper de cela, mais nous sommes au Canada. Notre pays est très vaste et très varié, et les chances de gagner sa croûte sont extrêmement inégales selon les régions.

Un des aspects passionnants de la vie de député, c'est d'avoir l'occasion de visiter bien des régions différentes du pays. C'est passionnant et stimulant, mais c'est aussi terriblement affligeant de constater que dans le centre de la Colombie-Britannique, par exemple, le taux de chômage est de 15, 16 et 17 p. 100, que dans le nord de la Saskatchewan, il est de 13, 14 et 15 p. 100, que dans certaines contrées du nord de l'Ontario, il est aussi élevé et que dans la région de l'Atlantique, surtout par endroits, le taux de chômage réel, c'est-à-dire la situation réelle des gens vis-à-vis de la population active, dépasse souvent les 50 p. 100.

Des gens de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, m'ont dit que le taux de chômage réel dépassait les 50 p. 100 dans leur région. Il en est de même dans certains petits ports isolés de Terre-Neuve. En fait, dans certaines régions de Terre-Neuve, le nombre de personnes qui ont un emploi est beaucoup moins élevé que le nombre de celles qui voudraient faire partie de la population active. C'est également vrai dans d'autres contrées de la région de l'Atlantique.

• (1750)

[*Français*]

On peut voir la même chose dans la province de Québec. Il y a des parties du Québec où on trouve un taux de chômage beaucoup trop élevé pour un pays développé comme le nôtre.

On peut voir dans les villes des Cantons de l'Est, par exemple, dans les secteurs comme le textile, comme les vêtements, un taux de chômage qui est peut-être de 30 ou 35 p. 100.

Ce qu'on voit, monsieur le Président, ce n'est pas seulement ce taux de chômage qui est trop élevé, c'est une situation où beaucoup de travailleurs ne peuvent pas trouver de l'emploi, et comme résultat, ils ont décidé que c'est nécessaire de rester chez soi, que ce n'est pas possible de chercher du travail.

[*Traduction*]

Certaines régions du Canada sont donc réellement désavantagées par rapport aux autres. Puisque le gouvernement n'est pas disposé à présenter des amendements qui chargeraient le ministère de jouer un rôle de coordonnateur et de veiller à ce qu'une certaine équité régionale existe, il est nécessaire de maintenir la Loi sur l'expansion industrielle régionale.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 6, inscrite au nom du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Industrie, Sciences et Technologie

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant au vote différé sur le projet de loi à l'étude, à l'étape du rapport. Convoquez les députés.

• (1820)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy).

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 43)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Benjamin
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacLellan
Malépart	Manley
Marleau	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Waddell
Wappel	Whittaker
Wood—93	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Monteith
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—129

• (1830)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez au moins le consentement de la majorité des députés—je ne peux pas parler au nom du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy), mais je peux certainement parler au nom de ce caucus—pour appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris aux motions suivantes, si vous insistez, en sens inverse.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais faire inscrire mon nom pour voter en faveur de la motion du député d'Ottawa-Sud.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre convient-elle que le vote qui vient d'être pris soit inscrit?

M. Lewis: Monsieur le Président, dans l'application des votes, je ne suis pas certain que l'expression «en sens inverse» s'applique à quelque vote que ce soit qui porte sur les motions. Elle s'appliquerait peut-être au vote à l'étape du rapport, mais pas à l'étape de la motion, car le gouvernement n'est pas prêt à accepter l'une quelconque des motions.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais demander les conseils de la présidence. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont remarqué une situation très grave que nous voulons signaler à la présidence, à savoir que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) essaie de se lever et en a été empêché par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall). Nous croyons qu'il veut voter en faveur d'un amendement sur le développement soutenable.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre convient-elle que le vote qui vient d'être pris soit inscrit pour s'appliquer aux motions qui restent?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, le vote suivant porte sur la motion n^o^ 4 inscrite au nom du député d'Ottawa-Sud.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 44)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Black
Blondin
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLaren
Malépart
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rompkey
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood—93

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McDougall (St. Paul's)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McLean

Merrithew
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—129

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 6 inscrite au nom du député d'Essex—Windsor.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 45*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Black
Blondin
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rodriguez
Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLaren
Malépart
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rompkey
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Wappel
Wood—92

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Gustafson
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McLean
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—129

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

La Chambre convient-elle d'appliquer en sens inverse les résultats du vote qui vient d'avoir lieu à la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

M. Kindy: Je m'abstiens sur la motion n° 6 de M. Langdon.

M. Lewis (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi amendé soit adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 46)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Monteith
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—129

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Benjamin
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacLellan	Malépart
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood—92

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 40, conformément à l'ordre adopté le 13 juin 1989, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le gouvernement comprend que, si nous passons maintenant à l'étude des initiatives parlementaires, nous ne disposerons que de 20 minutes au lieu d'une heure.

Afin que le député ayant proposé la motion à l'étude dispose de tout le temps prévu pour le débat, nous suggérons de consacrer une heure entière à l'étude des initiatives parlementaires et de revenir à l'ordre du jour à 19 h 40.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reporter au niveau antérieur à leur réduction les fonds affectés aux paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement post-secondaire et conclure avec les provinces un accord ayant pour objet d'assurer des niveaux de financement proportionnés à l'accroissement des frais des universités et répondant à la nécessité d'accroître le nombre de gens capables disponibles pour le développement économique et le plein emploi.

—Monsieur le Président, aujourd'hui, il est presque superflu de dire que s'il veut demeurer une force concurrentielle, en dépit du nouveau contexte économique mondial, le Canada doit déplacer les bases de son économie des ressources vers le savoir. Il est vrai, comme beaucoup l'ont déjà dit, que nous ne pouvons plus compter uniquement sur nos forêts, nos terres arables, nos minéraux et notre poisson pour faire vivre une nation moderne dans le monde actuel.

Ce sont là les idées qui sous-tendaient une observation faite en 1983 par le premier ministre et que je m'efforce ici de paraphraser. Il déclarait que si le Canada n'accroissait pas de façon marquée son rendement dans la recherche et le développement, le Canada se verrait relégué au second plan des puissances économiques mondiales. Et tout juste hier, le premier ministre faisait un commentaire semblable. Il déclarait:

> Ou bien nous relevons le défi de la compétitivité et nous profitons de la vague technologique pour entrer dans le XXI[e] siècle ou bien nous nous échouons sur les bas-fonds de l'histoire en nous laissant irrémédiablement devancer.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu droit qu'à un flot de paroles qui n'ont jamais été suivies de mesures concrètes. Le premier ministre a aussi fait une autre remarque. Il a déclaré que dans une enquête récente menée dans 13 pays, les étudiants canadiens de niveau secondaire s'étaient classés onzièmes en biologie, onzièmes en physique et douzièmes en chimie, «soit les disciplines mêmes dont dépend l'industrie du savoir».

Je me permettrai, monsieur le Président, d'avancer que les résultats déplorables de nos étudiants de niveau secondaire rapportés par le premier ministre reflètent la qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs que produisent nos universités qui sont dans un état scandaleux.

En ce moment, au Canada, nous dépensons en moyenne 13 000 $ par étudiant, tandis qu'aux États-Unis, ces dépenses sont de l'ordre de 20 000 $. C'est une moyenne. Les Canadiens savent, pour l'avoir observé régulièrement, que la qualité de l'enseignement est aussi mauvaise aux États-Unis qu'ici. Mais nous reconnaissons que cette observation s'applique à certains États, le Mississipi et l'Alabama par exemple, où la qualité de l'enseignement postsecondaire, ou à tous les niveaux, n'atteint pas la qualité que nous croyons avoir ici au Canada. J'insiste donc, monsieur le Président, sur le fait que les chiffres que j'ai donnés ne sont que des moyennes. En fait, certains États américains dépensent de quatre à cinq fois plus que nous par étudiant.

Juste après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a commencé à fournir des fonds pour l'enseignement postsecondaire sous la forme de bourses aux anciens combattants. Puis, en 1966 ou 1967, le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces un accord par lequel il s'engageait à financer la moitié des coûts de l'enseignement postsecondaire. Cela a donné d'excellents résultats, et je crois que beaucoup d'entre nous à la Chambre se rappelleront que ce fut la période la plus marquante quant à l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire et à la construction d'universités et de collèges au Canada. Cette période heureuse dura de 1967 à 1977.

En 1977, le gouvernement libéral de l'époque négocia avec les provinces un accord encore connu sous le nom d'Accord sur le financement des programmes établis qui s'applique aux paiements de transfert aux provinces tant pour la santé que pour l'enseignement postsecondaire. Une loi a par la suite été adoptée pour faire en sorte que la partie de ces paiements qui est destinée à la santé soit

bel et bien dépensée pour la santé. Depuis 1977, cependant, rien ne garantit que les fonds fournis par le gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire soient bel et bien dépensés à cette fin et que les provinces y contribuent un montant égal à ces fonds.

La situation telle qu'elle a évolué depuis lors est telle que la plus grande partie du coût de l'enseignement postsecondaire, au niveau tant collégial qu'universitaire, est payée par le gouvernement fédéral. Il est remarquable dans ce contexte que seule la province de Québec dépense un montant égal à la contribution fédérale à l'enseignement secondaire selon la formule de partage égal qui a caractérisé la décennie de 1967 à 1977.

Non seulement il n'y a pas eu contribution égale de la part des provinces, mais il y a eu réduction des montants transférés du gouvernement fédéral au gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire et cela s'est produit. . .

M. Friesen: Attention à la façon dont vous allez le dire.

M. McCurdy: Cela s'est produit à la suite des décisions prises à la fois par le gouvernement libéral et par le gouvernemnt conservateur. Je sais qu'il est ennuyeux de faire appel à l'histoire à ce propos, mais il faut comprendre ce dont nous parlons ici. Il avait été promis en 1977 que l'augmentation des paiements de transfert du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire devait suivre celle du produit intérieur brut, calculée sur une moyenne de trois ans. Cela s'appliquait aux transferts pour la santé et pour l'enseignement postsecondaire.

En 1982–1983, le gouvernemnt libéral a imposé la règle des 5 et 6 p. 100, qui a été appliquée, entre autres, aux salaires à transférer à l'enseignement secondaire, ce qui a coûté au système quelque 400 millions de dollars au cours de cette période. Puis en 1986, le gouvernement conservateur, usant de l'argument que mon collègue d'en face vient de présenter, n'a pas réduit le financement de l'enseignement postsecondaire de 1,6 milliard de dollars pour la période allant de 1986 à 1991, mais a seulement diminué les attentes du système de 1,6 milliard de dollars en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire.

Nous savons que les députés d'en face useront de tous les arguments sémantiques qu'ils pourront trouver pour éviter de reconnaître l'évidence, à savoir que l'engagement pris par le gouvernement à l'égard des provinces et de l'enseignement postsecondaire n'a pas été tenu.

• (1850)

Comme si cela ne suffisait pas, alors que tout examen de la situation de l'enseignement postsecondaire montre que les dépenses vont augmenter, le gouvernement a procédé, dans le dernier budget, à des réductions supplémentaires qui, à compter de 1991, s'accumuleront pour enlever, en cinq ans, 1 milliard de plus aux paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire.

Mes collègues d'en face vont dire: «Non, nous n'avons pas réduit les paiements; simplement, nous n'allons pas donner autant.» De 1977 à 1987, nous avons eu une diminution de 10 p. 100, en dollars réels, alors que le nombre d'élèves a augmenté de 30 p. 100. Je peux donc vous affirmer, monsieur le Président, que c'est effectivement une réduction. C'est certainement une rupture de promesse et, de ce fait, on ne répond pas aux besoins que tout le monde reconnaît maintenant.

Il est scandaleux qu'en cette période où nous devrions développer les moyens de répondre à la demande d'une industrie internationale basée sur le savoir, le gouvernement réduit ses dépenses pour l'enseignement postsecondaire et refuse d'augmenter ce qu'il consacre à la recherche et au développement.

Il y a des cours dans nos universités où il peut y avoir 5000 étudiants. Il y a des séminaires conçus pour de petits groupes, très fermés, très socratiques, où s'inscrivent jusqu'à 50 étudiants qui sont censés profiter de cet examen intime des connaissances et aussi apprendre quelque chose.

Il n'y a pas de critère de succès de l'économie basée sur la connaissance pour lequel nous ne nous classons pas les derniers ou presque. Toutes les institutions et les commissions, tous les comités législatifs fédéraux et provinciaux et autres ont reconnu que la situation doit changer, que les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire doivent augmenter et qu'on doit mettre fin au désordre

actuel et aux disputes sur le partage des frais entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

La situation doit changer sinon nous compromettrons nos chances de croissance économique et nous priverons des milliers d'étudiants de l'occasion de bâtir un pays comme nul autre au monde.

Quelle est la solution à ce problème? La solution est claire. Elle a été très souvent débattue à la Chambre. Elle a été débattue au comité de la science et de la technologie, au comité du Secrétariat d'État et au Sénat. Elle a été étudiée par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, dans le rapport Bovey et dans le rapport Johnson. Elle a été examinée par tant de monde que même le gouvernement devrait comprendre qu'elle s'impose.

Ce qui s'impose, c'est la convocation d'urgence d'une conférence des premiers ministres. On devrait les enfermer jusqu'à ce qu'ils s'entendent sur le partage du financement de l'enseignement postsecondaire. C'est la seule solution. Nous ne pouvons plus nous permettre de mesquines querelles de compétence alors que notre pays et nos jeunes souffrent et souffriront encore plus à l'avenir. Il est ridicule de prétendre que le déficit sera insurmontable en comparaison du fardeau dont ils hériteront si nous ne commençons pas à rattrapper le retard.

Il est complètement absurde que le premier ministre (M. Mulroney) reproche à nos écoles notre faible niveau de connaissances en sciences et qu'il refuse de prendre les mesures qui s'imposent et de tenir la promesse qu'il avait faite.

L'objet de la motion qui a notre appui, monsieur le Président, est très simple et très clair. Les fonds que le gouvernement a supprimés doivent être rétablis. Le manque de fonds des établissements postsecondaires va créer sur le plan intellectuel, économique et de l'emploi une pénurie beaucoup plus grave que le déficit qui est l'oeuvre du gouvernement et qu'il continue à défendre malgré lui.

Deuxièmement, puisque les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent leur responsabilité mutuelle ils devraient, comme je l'ai déjà dit, convoquer une conférence des premiers ministres pour régler la question sans tarder, sinon, notre pays se retrouvera sur le plan économique non pas dans les grandes ligues, mais bien dans les ligues de second ordre. . .

Une voix: Dans les ligues amateur.

M. McCurdy: Les ligues amateur sont encore trop fortes par rapport au niveau où nous aboutirons si nous continuons sur cette voie. Il y a une autre chose qui ne figure pas dans la motion et qui est à mon avis nécessaire. Notre pays ne s'est pas fixé de mission quant au niveau d'instruction souhaitable.

Lorsqu'un quart de la population est analphabète, il est évident que quelque chose ne tourne pas rond. Les universités n'y sont pour rien. C'est du côté des écoles primaires et secondaires qu'il faut se tourner. Elles doivent repenser leur mission. Elles ont besoin d'initiatives propres à raccorder les objectifs des programmes d'enseignement primaires et secondaires ainsi que le rôle de nos universités avec nos priorités économiques et sociales. Le Canada est un pays où les impératifs économiques ne sauraient l'emporter sur les impératifs sociaux. Il nous faudrait, sans empiéter sur les compétences des autres ordres de gouvernement, mettre au point des modèles qui permettent à nos établissements d'enseignement de tous les niveaux de dispenser à l'ensemble des Canadiens les connaissances dont ils ont besoin pour développer leur intelligence et leur créativité. C'est ainsi que nous deviendrons aux yeux du monde entier un modèle de réussite non seulement économique, mais sociale. Il est presque trop tard.

Par la façon dont vous placez vos mains, monsieur le Président, je vois que vous êtes impatient de voir le gouvernement se mettre à l'oeuvre et prendre les initiatives qui s'imposent.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, j'écoutais mon collègue du Nouveau parti démocratique, et ce qui me frappe dans à peu près tous les discours de l'opposition, que ce soit le Nouveau parti démocratique ou le Parti libéral du Canada, c'est la demande continue et je dirais «augmentante» d'argent, sans regarder le contexte global de la situation économique du pays. On demande de l'argent pour l'éducation postsecondaire. On demande de l'argent pour les provinces. On demande de l'argent pour ci ou pour ça, mais on ne regarde pas quel est le problème majeur de notre pays qui s'appelle le Canada. Et notre problème majeur, c'est ce qu'on appelle la dette nationale et le déficit. La dette nationale, comme vous le savez, monsieur le Président, est rendue à 320 milliards. Le déficit annuel, comme vous le savez, cette année

augmente d'un coût supplémentaire de 6 milliards à cause de la hausse des taux d'intérêt. Et pourtant, depuis 1984, un travail énorme a été fait par le parti progressiste conservateur pour contrôler et régler le problème de la dette. La croissance de la dette, en 1984, était de 24 p. 100. Elle a été ramenée, en 1989, à 10 p. 100. Même à cela, on continue à avoir cette dette nationale-là qui augmente et on continue d'avoir un déficit qui, au moment où on se parle, est encore trop élevé. On espère, et je pense qu'on a pris les mesures nécessaires pour que le déficit soit d'environ 15 milliards de dollars en 1993-1994.

• (1900)

Nous avons fait un exercice sérieux dans le dernier Budget, comme dans tous les autres budgets, et je pense qu'on se doit de féliciter le ministre des Finances. Nous avons réussi, d'une part, à réduire les dépenses et les programmes, et d'autre part, nous avons augmenté les impôts et certaines taxes pour aller chercher cette année un montant d'environ cinq milliards et l'an prochain un montant supplémentaire d'environ neuf milliards de dollars qui va servir à réduire notre déficit annuel et à prendre le contrôle de notre dette nationale qui est déjà sous bonne main.

Lorsqu'on regarde, monsieur le Président, le dossier particulier que mon collègue discute ce soir, lorsqu'on parle de transferts aux provinces, je pense qu'on peut diviser cela en deux sections. D'une part, les paiements de péréquation et d'autre part, ce qu'on appelle le financement des programmes établis. Les paiements de péréquation, comme vous le savez, monsieur le Président, sont attribués à certaines provinces seulement selon leurs revenus et selon un calcul préétabli. Les paiements de péréquation ne sont d'aucune façon dérangés par le Budget déposé au mois d'avril. On ne diminue pas le montant accordé pour le financement des programmes établis, on diminue le pourcentage d'augmentation prévue, ce qui est différent. Ce qui donne comme résultat, par exemple au niveau du financement des programmes établis, en 1988-1989, de 18,7 milliards; en 1989-1990, 19,8 milliards; 1990-1991, 20,8 milliards. Alors, on voit qu'au niveau du financement des programmes établis, le montant annuel donné par le gouvernement fédéral aux provinces augmente. Nous avons donc strictement diminué le pourcentage d'augmentation. Le niveau de péréquation pour 1988-1989: 6,9 milliards; pour 1989-1990: 7,3 et pour 1990-1991: quasiment 7 milliards. Encore une fois, monsieur le Président, vous voyez l'augmentation annuelle qui est fournie là.

Je vais aller plus loin, monsieur le Président. Lorsqu'on regarde comment fonctionne le gouvernement canadien, peut-être que la meilleure façon, c'est d'y aller par pourcentages. Pour l'année 1989-1990, nous allons dépenser. . . le gouvernement canadien va faire des chèques pour 103,5 milliards de dollars; 10 p. 100 de cela s'en vont en subventions aux entreprises; 10,8 p. 100 à la défense nationale; 4,6 p. 100 aux sociétés d'État; 2,4 p. 100 à l'aide aux pays en voie de développement; 31,5 p. 100 s'en vont aux particuliers, retournent dans les mains des Canadiens et des Canadiennes par le programme de sécurité de la vieillesse, etc., et 23,2 p. 100 s'en vont aux provinces, ce qui veut dire que 23,2 p. 100 de l'argent dépensé par le gouvernement canadien retournent en espèces aux provinces. Et à cela, je dois ajouter un montant de 10,5 milliards de dollars qui se fait sous forme de transferts fiscaux. Un total de 34,4 milliards de dollars part du gouvernement fédéral, du gouvernement canadien, annuellement, et est retourné aux dix provinces canadiennes et aux deux territoires.

Monsieur le Président, on ne parle pas de «pinottes»! Ce sont des chiffres, je pense, astronomiques, qui démontrent l'implication de ce gouvernement au niveau d'une part, du bien-être des Canadiens et des Canadiennes, mais également au niveau de l'intérêt qu'a le gouvernement conservateur, afin que chacune des provinces puisse remettre à ses citoyens et citoyennes des biens et des services auxquels chacun des résidants de chacune des provinces a droit.

Monsieur le Président, vous voyez, je pourrais continuer en termes de chiffres et dire que l'augmentation entre autres, si on regarde simplement l'augmentation qui s'est faite pour le FPE, pour 1979-1980 à 1983-1984, c'était un montant de 54 milliards de dollars qu'il y avait là. De 1984-1985 à 1988-1989: une somme de 83 milliards de dollars, monsieur le Président. Et ce qui est prévu pour les années 1989-1990 à 1993-1994 est estimé à 107 milliards, quasiment à 108 milliards de dollars, strictement au niveau du financement des programmes établis, qui partiront, encore une fois, du gouvernement fédéral pour retourner aux dix provinces et aux deux territoires.

Monsieur le Président, je pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Mais, dans l'optique où le Budget du mois d'avril 1989 demandait à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes de se serrer la ceinture, mais également de prendre conscience de la situation dans laquelle ce pays se trouve au niveau économique, nous

avons d'énormes capacités, que ce soit en matières premières, en main-d'oeuvre, en compétence, mais tout cela ne peut être mis en place, ne peut être créateur d'emplois si nous avons un problème économique grave, si nous avons un pays superendetté. Vous savez comment cela a fonctionné, monsieur le Président, et je sais que vous étiez député lorsque les taux d'intérêt étaient à 22 p. 100 et que vous avez fait vos commentaires à ce sujet-là. Nous devions, et nous devons, au départ, contrôler l'inflation qui nous menace. Et, pour la première fois depuis quelques années, nous avons vu, monsieur le Président, que l'inflation est à 5 p. 100. De là l'importance d'avoir des taux d'intérêt qui vont venir stopper les mesures inflationnistes que l'on connaît et, automatiquement, assurer que l'économie de notre pays continue sur la même voie qu'elle a été depuis quatre ans!

Qu'on pense à la création d'emplois qui s'est faite depuis quatre ans, et c'est dû, justement, à une saine administration du gouvernement progressiste conservateur.

Monsieur le Président, alors, il faut donc, dans ce contexte global, que le Budget soit difficile, que le Budget fasse des choix au niveau de l'augmentation des impôts, au niveau de coupures à certains programmes et, également, au niveau des transferts ou plutôt au niveau de l'augmentation des montants d'argent qui sont transférés, encore une fois, par le gouvernement canadien à chacune des provinces.

En terminant, monsieur le Président, je pense que la motion qui est devant nous ne tient pas compte de la réalité économique de l'ensemble du pays. Et, lorsqu'on parle d'un Budget, lorsqu'on parle d'administrer une nation comme le Canada, on se doit de ne pas regarder seulement un petit carré, pas juste une carte: il y a 52 cartes dans un jeu de cartes!

Il faut donc regarder l'ensemble de la problématique canadienne et, à partir de là, les choix sont faits. Et c'est ce que le Budget du mois d'avril a fait... et je comprends que vous m'indiquiez que mon temps est écoulé... et je pense que cette motion n'a pas sa raison d'être dans l'ensemble de la situation économique canadienne.

• (1910)

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. Celle-ci donne au gouvernement une magnifique occasion de rectifier son orientation, de redonner espoir aux jeunes, aux femmes, aux pauvres, aux chômeurs, aux travailleurs âgés et à tous les Canadiens qui désirent améliorer leur sort, en se donnant une formation, en étudiant à l'université, dans un collège communautaire ou dans une foule d'autres établissements qui leur permettent de se perfectionner. Cette motion donne aux Canadiens l'occasion d'être plus concurrentiels, de contribuer davantage à la société canadienne, de se tailler un avenir plus sûr pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Il s'agit non seulement d'une occasion de redonner espoir, mais également d'une occasion de faire de l'instruction, de la formation, du recyclage ainsi que de la recherche et du développement les éléments clés de notre développement économique, de notre avantage concurrentiel. Il faut mettre un terme à ces réductions énormes de la participation fédérale au financement de l'enseignement postsecondaire et de domaines connexes. Voyons quelle est la situation financière de l'enseignement postsecondaire.

Premièrement, je voudrais contester avec force les chiffres utilisés par les ministériels. Ils ont parlé de 6,9 milliards de dollars, 7,3 milliards de dollars, 20 milliards de dollars, 103 milliards de dollars ou 23 p. 100 de ceci ou de cela. Les Canadiens qui écoutent ce débat n'ont simplement pas l'expérience voulue pour parler de millions, encore moins de milliards de dollars. On a dit que l'enseignement postsecondaire recevait un généreux soutien, mais si nous remettons cette assertion dans son contexte, nous constatons qu'elle n'est pas tellement fidèle à la réalité.

Qu'en est-il de la situation financière de l'enseignement postsecondaire aujourd'hui? En 1986, 8 milliards de dollars, et non 8 millions, ont été soustraits aux paiements de transfert versés aux provinces pour la santé et l'enseignement. En 1989, les coupes ont été de 4 milliards de dollars, et non de 4 millions. Ce sont là des chiffres approximatifs, mais ils sont très près de la réalité.

Par ailleurs, 700 millions de dollars ont été soutraits à la formation et au recyclage. Le gouvernement verse alors 800 millions de dollars et essaie de prétendre qu'il a augmenté le financement de la formation et du recylage. Il ne tient compte pas de l'augmentation des inscriptions, des programmes élargis, du nouveau matériel nécessaire et de toutes ces variables. Il y a des installations et de l'équipement qui vieillissent et qu'il faut entretenir et cela coûte très cher. Ces fonds proviennent des recettes générales.

Le gouvernement oublie de signaler que les inscriptions dans les universités ont augmenté de 30 p. 100 pendant la dernière décennie, alors que le corps professoral n'a augmenté que de 8 p. 100. Il oublie de mentionner que les professeurs doivent s'occuper de classes trop nombreuses et qu'il leur devient de plus en plus difficile de dispenser l'enseignement auquel nos jeunes ont droit.

Examinons un instant l'aide accordée aux étudiants. Le critère du coût de la vie n'a pas changé depuis 1984. Compte tenu de l'augmentation des salaires, l'étudiant doit consacrer un montant plus élevé à la poursuite de ses études. Il en coûte aussi plus cher aux parents qui sou-

tiennent des enfants fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire.

En fait, les niveaux de financement actuels ont été bloqués. Le programme préconisant une population d'étudiants à temps partiel sans cesse croissante a été un fiasco, et toutes les parties l'ont reconnu. Le budget a gelé les niveaux globaux actuels de l'aide aux étudiants.

Voyons ce qui se passe dans le domaine de la recherche et du développement. La moitié de 1 p. 100 de notre produit intérieur brut est consacrée à cette activité. C'est la moitié de ce qu'y consacre notre concurrent le plus important, les États-Unis, et c'est à peu près la moitié de ce qu'y consacrent le Japon, la Suède et un certain nombre de pays plus petits et moins prospères que le Canada.

Je n'ai pas encore parlé des frais cachés, et il y en a beaucoup. Prenons, par exemple, les subventions postales. Il paraît que les subventions postales aux revues et aux livres savants seront supprimées, ce qui imposera un fardeau financier supplémentaire à ces entreprises et au système d'éducation en général.

Ce revirement complet accentuera les inégalités régionales. Les pauvres devront payer davantage et lorsque je parle de pauvres, je songe aux citoyens et aux provinces pauvres. Il y aura moins de diplômés des régions pauvres, ce qui accentuera les écarts régionaux.

Je dirais qu'il est parfaitement convenable d'affecter les crédits après avoir consulté les provinces. Je suis certain qu'il y a moyen de s'arranger, mais il faut offrir les crédits nécessaires pour soutenir l'infrastructure dont dépendra notre compétitivité, non seulement sur le continent nord-américain mais aussi à l'échelle mondiale.

Il ne faut pas considérer les dépenses en matière d'éducation, de recyclage et de recherche et de développement uniquement comme des dépenses, mais aussi comme un investissement. Si les députés en doutent, ils devraient réfléchir aux investissements que font les États-Unis, le Japon et plusieurs autres pays dans les domaines de l'éducation, de la formation, du recyclage, ainsi que de la recherche et du développement. Il y a de bonnes dettes et de mauvaises dettes. Une bonne dette est une dette qui constitue un investissement qui rapporte et une mauvaise dette est une dette qui ne rapporte rien, bien sûr. Les investissements dans l'éducation, la formation, le recyclage et la recherche et le développement rapportent gros.

[*Français*]

Nous perdons en ce moment notre «compétitivité». Il y a eu de nombreuses coupures. Quels ont été leurs effets? Il y a eu des coûts supplémentaires à absorber par les provinces, par les étudiants, par les parents de ces étudiants. Notre jeunesse perd de l'espoir.

Les travailleurs mis à pied, surtout les travailleurs d'un certain âge, désespèrent. Le peuple canadien est troublé. Il comprend qu'il faut réduire le déficit, mais d'un autre côté, il met en doute les priorités du gouvernement. Il me semble que voilà une chance inouïe pour que le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités vis-à-vis de l'éducation postsecondaire. Qu'il le fasse et qu'il le fasse maintenant! Qu'il remette au postsecondaire ce qui lui appartient!

[*Traduction*]

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours du député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy). A mon avis, il a été bien présenté et, de toute évidence, le député se soucie des jeunes du Canada. Il faut cependant ajouter que nous nous soucions tous des jeunes du Canada. Nous voulons tous trouver la bonne combinaison de mesures qui permettront d'assurer un avenir très prometteur à ces jeunes. C'est dans cet esprit de souci face à l'avenir, face à la prochaine génération, que le budget fédéral a été conçu. J'en suis réellement convaincu. Le député a parlé du fardeau du déficit et a déclaré que les impératifs économiques ne devaient pas l'emporter sur les impératifs sociaux. C'est une notion intéressante. Je conviens avec le député que dans un monde parfait, nous devrions investir tout ce qu'il faut dans la recherche et le développement, ainsi que dans l'enseignement. Or, comme le député le sait bien, nous ne vivons pas dans un monde parfait.

• (1920)

Je voudrais faire quelques observations au sujet de la motion que le député a présentée à la Chambre. Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, nous nous sommes vite rendu compte que nous avions un grave problème d'endettement. Depuis lors, le gouvernement tente de lutter contre ce problème. Il a remporté un certain succès. La dette a été ramenée de 24 p. 100, qu'elle était en 1984, à moins de 10 p. 100 aujourd'hui. Est-ce suffisant? Non, ce n'est aucunement suffisant. Le

Canada est encore aux prises avec un grave problème pour l'avenir. Le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé en avril nous a contraints à assumer de façon plus responsable le contrôle et la gestion de la dette.

Le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) devra convenir que pour maintenir nos programmes sociaux, il est indispensable que nous puissions continuer de les financer. C'est essentiel. Nous pouvons dire à la Chambre que nous ne dépensons pas assez dans divers domaines, programmes, organismes, de même que pour l'enseignement et la R-D. Quoi qu'il en soit, à moins que le pays n'ait le moyen de remplir ces promesses, les propos qui sont tenus à la Chambre ne sont que du vent. Nous devons être plus réalistes quant à ce que nous pouvons faire et à ce que nous ne pouvons pas faire.

La dette accumulée du Canada et le service de la dette, qui ajoute chaque jour à cette dette, menacent notre capacité d'assurer la prospérité économique du Canada. Le député doit l'admettre. Nous consacrons 30 milliards de dollars chaque année au service de la dette. Imaginons un peu ce que 30 milliards de dollars par année pourraient produire s'ils servaient au financement de l'éducation. Il serait merveilleux de ne pas avoir à porter le fardeau de la dette, mais nous devons porter ce fardeau.

Quelles mesures responsables et réalistes le gouvernement pourrait-il prendre pour nous libérer de ce fardeau, tout en demeurant un gouvernement humain qui s'occupe de sa population? J'ose dire au député que nous cherchons la formule magique. Il est important de ne pas perdre de vue que nous ne parlons pas ici de réductions en chiffres absolus des budgets. Le texte de la motion du député est fautif parce qu'il parle de reporter au niveau antérieur à leur réduction les fonds affectés aux paiements de transfert. Ce n'est pas tout à fait exact.

Les paiements de transfert fédéraux aux provinces représentent 24 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral. C'est beaucoup d'argent; 34 milliards de dollars en chiffres absolus. Si le gouvernement veut dépenser son argent plus intelligemment, il doit tenir compte des paiements de transfert qui représentent une portion non négligeable du budget. Par conséquent, le gouvernement a raison de s'arrêter à ces paiements.

Le financement des programmes établis représentait près de 20 milliards de dollars en 1989-1990. Le deuxième article en importance dans les paiements de transfert, ce sont les paiements de péréquation, qui prenaient 7 milliards de dollars, et le Régime d'assistance publique du Canada avec 5 milliards. Il s'agissait cette année de 750 $ par Canadien. C'est donc beaucoup d'argent.

L'assistance fédérale accordée aux provinces en vertu du financement des programmes établis les aide, bien sûr, à assumer leurs responsabilités dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Le financement des programmes établis constitue également la plus grande part de l'aide fédérale consentie dans ce domaine. Les transferts fédéraux effectués dans le cadre du FPE sont indexés de façon à augmenter chaque année et ils prennent la forme d'un financement global. L'assistance fédérale n'est pas fonction de ce que les provinces dépensent dans un domaine en particulier.

Le budget de 1989 a annoncé que le taux de croissance de ces paiements de transfert sera réduit de 1 p. 100. Il ne s'agit pas d'une compression. Le taux de croissance de ces paiements continuera de s'appliquer et les fonds continueront d'augmenter de plus en plus chaque année. Par conséquent, il n'y a pas eu de compression dans les paiements de transfert aux provinces. Au cours des cinq prochaines années, il est prévu que le financement des programmes établis totalisera près de 108 milliards de dollars. C'est une hausse de 24 milliards de dollars. Comment peut-il y avoir une compression puisqu'il y aura une augmentation de 24 milliards de dollars? Les transferts aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis équivaudra ou dépassera le taux de l'inflation. Quand il y a augmentation de 24 milliards de dollars, quand cette augmentation dépasse le taux de l'inflation et qu'elle va en s'accroissant, comment pourrait-il y avoir une compression?

Je pourrais peut-être signaler au député de l'Ontario, la province dont nous sommes tous deux originaires, que les chiffres fermes indiquent qu'en 1989-1990, le financement prévu des programmes établis et les transferts au titre des paiements de péréquation dans cette province s'élèveront à 7,2 milliards de dollars. Ils seront de 7,6 milliards de dollars en 1991. C'est une augmentation de 429 millions de dollars en une seule année. Ce n'est donc pas une compression.

Pour la province de Québec, les paiement de transfert seront de 8,1 milliards de dollars, et l'an prochain ils seront de 8,5 milliards. C'est 421 millions de dollars de plus, ce qui est donc une augmentation. La province de l'Alberta recevra 103 millions de dollars de plus par année en moyenne et la Colombie-Britannique 133 millions. Il ne s'agit donc pas de compressions.

A mon avis, il est inexact de déclarer dans la motion dont la Chambre est saisie que «le gouvernement devrait reporter au niveau antérieur à leur réduction les fonds affectés aux paiements de transfert». Ces fonds n'ont pas été réduits.

En outre, le programme de paiements de péréquation fournit une importante aide fédérale supplémentaire aux provinces les plus défavorisées afin de les aider à fournir des services au public. Les paiements de péréquation sont des transferts inconditionnels aux provinces. Celles-ci peuvent également utiliser ces crédits pour financer des services importants comme l'enseignement.

Une solide augmentation des recettes dans toutes les provinces ainsi qu'une forte croissance économique en Ontario ont fait considérablement augmenter ces paiements. On s'attend cette année à ce qu'ils dépassent 7 milliards de dollars.

Non seulement les transferts de FPE continuent d'augmenter, mais il en est de même pour la totalité des principaux transferts aux provinces. En 1984-1985, ils s'élevaient à 25 milliards de dollars. En 1989-1990, ils seront passés à 34 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 9 milliards de dollars. Ce n'est pas une diminution.

Le FPE est le plus important programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, mais il est loin de représenter la seule forme d'aide que le gouvernement fédéral donne aux provinces. Il y a aussi des programmes de prêts aux étudiants et des conseils subventionnaires.

Le député libéral qui a pris la parole il y a quelques instants a parlé de bonnes dettes et de mauvaises dettes. J'admets que le député a raison de dire qu'il y a une différence dans le genre de dette contractée. Cependant, il y a un autre genre de dette qui étouffe et peut détruire des pays entiers. Les Canadiens n'ont qu'à regarder ce qui se passe dans les pays du Sud qui ont fait des dépenses excessives et qui se sont retrouvés aux prises avec des dettes énormes pour voir où cela mène. Je rappelle au député de Windsor—Lac Sainte-Claire que cela mène à l'incapacité pour un pays de financer les programmes sociaux qu'il a défendus avec tant d'ardeur.

Je partage son inquiétude à l'égard des jeunes de notre pays. Cependant, nous devons d'abord mettre de l'ordre dans nos finances, redonner au Canada sa solvabilité, et nous pourrons ensuite nous occuper de faire du Canada le pays généreux, bon et humanitaire dans lequel le député et moi-même souhaitons tous deux vivre.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce que d'autres ont déjà dit sur cette motion. Le député qui a proposé la motion et moi, nous sommes comme des complices dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi, j'estime que nous avons tous les deux le droit d'en parler. J'aimerais, cependant qu'il ne quitte pas la Chambre tout de suite. J'ai deux ou trois choses à lui dire.

• (1930)

M. Riis: C'est pour cela qu'il s'en va.

M. Friesen: J'ai noté qu'il a parlé d'un déficit «créé de toutes pièces» comme s'il s'agissait d'un objet mystérieux qui est apparu tout à coup sur la scène et dont nous ne devons plus tenir compte pour pouvoir nous attaquer à des questions importantes comme l'éducation. Je tiens à ce qu'il sache que l'éducation a toujours été importante. Cependant, ce sont des mesures qui ont été prises entre-temps qui ont créé ce déficit mystérieux dont nous nous préoccupons tous tellement à l'heure actuelle.

Tout d'abord, reportons-nous à la période allant de 1972 à 1974, alors que nous avions un gouvernement minoritaire. David Lewis était le chef du parti du député. Le parti libéral souhaitait vivement conserver le pouvoir le plus longtemps possible. Ainsi, il a conclu avec David Lewis et ses collègues un accord permettant une coalition temporaire, afin de rester au pouvoir.

Durant la période en question, certaines choses sont apparues mystérieusement comme la Commission sur le pipeline de la vallée du MacKenzie, dirigée par Tom Berger. La Commission a réussi à freiner les activités énergétiques dans l'ouest du pays pendant de nombreuses années. En fait, à ce chapitre, les choses ne tournent pas rondement depuis. Nous n'aurions pas à nous inquiéter de déversements pétroliers sur la côte ouest du Canada si on avait permis la construction du pipeline.

Ensuite, on a créé une petite société, la Société Petro-Canada. Elle était le fruit de cette coalition qui a duré de 1972 à 1974. Petro-Canada devait nous servir de fenêtre sur l'industrie grâce à une petite infusion de capitaux de 500 000 $—un montant ridicule. Cependant, cette fenêtre est devenue de plus en plus grande, à tel point que la Société est maintenant énorme. Il s'agit d'une société de plusieurs milliards de dollars établie dans une tour de verre à Calgary, le Red Square. Cette société de 500 000 $ a vu le jour du fait de la coalition qui est à l'origine du déficit en question.

Par la suite, M. Lalonde, qui était le ministre compétent à l'époque, a acheté une société pétrolière étrangère établie au Canada. Il a payé un milliard de dollars de trop, ce qui a eu pour effet de gonfler le prix de Petro-Canada. Et maintenant, quelques années plus tard, nous devons découvrir une façon de rembourser la dette contractée en raison des dépenses folles de cette coalition qui semblait alors si inoffensive et si généreuse. La seule véritable générosité aurait été de songer à l'enseignement. Le gouvernement se montrait alors extrêmement prodigue. Le déficit actif était un mot à la mode pour ceux qui appartenaient à cette coalition. Cela devait servir l'inté-

rêt public, mais voici que le déficit nous prive de 30 p. 100 de nos recettes fiscales. Cet argent, nous l'avons plus pour financer l'enseignement ou les services de santé comme nous le voudrions. Le député nous dit que c'est un déficit qui s'est créé lui-même. Le député, un enseignant, ne veut pas que nous tenions compte du déficit.

Incidemment, comme mon collègue vient de le signaler, le député qui propose la motion a parlé de réductions et de coupes dans les dépenses. Entre 1979 et 1984, le financement des programmes établis s'est élevé à 54,929 milliards de dollars. Entre 1984 et 1989, il atteignait 83,354 miliards de dollars, soit une augmentation de près de 30 milliards de dollars. Toutefois, le député trouve que cette augmentation est une coupe. Entre 1989 et 1994, on s'attend que le financement des programmes établis représente 107,865 miliards de dollars. Est-ce là une coupe? Ce chiffre est le double de ce qu'il était entre 1979 et 1984. Pourtant, le député persiste à parler de coupe.

Je sais que l'argent est important dans le domaine de l'enseignement. Sans lui, on ne peut prendre pied dans les secteurs où nous devons le faire, par exemple, la microbiologie, la recherche spatiale, l'acoustique—tous les sujets que l'on doit enseigner à l'université si l'on veut que le Canada joue un rôle de permier plan à l'échelle mondiale. Il faut de l'argent, mais il y a autre chose que l'argent dans le domaine de l'enseignement. J'aurais voulu que le député, lui-même enseignant, parle de l'importance d'avoir un esprit curieux, de travailler pour poursuivre ses études et de se motiver.

M. Fisher: C'est ainsi que vous avez étudié?

M. Friesen: Oui. Le gouvernement du Canada n'a rien eu à débourser pour mes sept années d'université.

M. Fisher: Je m'excuse. Vos frais de scolarité sont loin d'être suffisants pour couvrir tous les coûts de l'enseignement.

M. Friesen: Vous avez raison. Toutefois, je n'ai pas étudié dans les universités canadiennes. Lorsque je fréquentais les universités américaines, je payais le double de frais de scolarité.

M. Flis: Tout s'explique.

M. Friesen: Le député a compris.

J'aurais souhaité que le député nous parle d'un aspect au sujet duquel il est probablement très compétent, soit le rôle de l'enseignant dans l'éveil de la curiosité des étudiants. Il devait être excellent dans ce rôle. Mais, tout se résume à une question d'argent. Si l'augmentation du financement n'est pas tout à fait aussi considérable d'une année à l'autre, ce sont alors en quelque sorte les étudiants et les universités qui sont privés. Je ne pense pas que ce soit absolument vrai puisque ces autres éléments interviennent aussi.

J'espère que le député qui a présenté cette motion méditera sur les déficits qui font boule de neige. Ce que nous empruntons aujourd'hui, nous devons le rembourser demain. L'argent qui sert à payer les intérêts, il vaudrait mieux le verser aux universités plutôt qu'aux banques et à Wall Street. Nous ne pouvons compter sur le déficit systématique pour maintenir la machine en marche.

M. Nicholson: C'est là où le député s'est levé et a quitté la salle.

M. Friesen: Exactement. C'était au moment où nous parlions du déficit systématique. Cela a toujours été le dada du Nouveau Parti démocratique.

J'ai quelque sympathie pour cette motion, mais je crains de ne pouvoir l'appuyer. Elle ne prévoit aucun plafonnement.

Il y a un autre facteur qui entre dans le coût de l'éducation. C'est le contrôle des coûts. A l'heure actuelle, nous demandons au gouvernement fédéral de payer, mais celui-ci n'a absolument aucun contrôle sur les coûts. Quand on cherche à équilibrer les budgets, il faut se préoccuper des coûts et non pas uniquement demander plus d'argent. Il faut se préoccuper des deux membres de l'équation. J'espère que le député réfléchira encore à cette motion avant de la proposer à nouveau.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais céder la parole à un plus grand nombre de députés pour ce débat, mais l'heure prévue pour les initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

• (1940)

M. Cooper: Monsieur le Président, avant d'entamer le débat sur le projet de loi C–8, je voudrais signaler que des discussions se sont déroulées entre les partis et qu'il y aurait consentement unanime pour que le projet de loi C–22, que nous avons étudié au début de l'après–midi, soit renvoyé au Comité permanent de l'environnement plutôt qu'à un comité législatif, comme il a été proposé plus tôt cet après–midi à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Quatre motions tendant à amender le projet de loi C–8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, sont inscrites au *Feuilleton* au nom du député de Hillsborough (M. Proud).

La motion nº 1 est semblable à une motion qui a été étudiée au comité. Toutefois, la présidence est d'avis que la motion est suffisamment différente pour qu'on puisse en saisir la Chambre.

La motion nº 1 sera donc débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 2 est identique à une motion qui a été proposée et rejetée au comité. Elle ne sera donc pas retenue.

La motion nº 3 soulève des doutes chez la présidence, car l'amendement contient la définition d'un «bureau consultatif». C'est une notion nouvelle qui n'était pas envisagée dans le projet de loi lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois. A mon avis, l'amendement dépasse les limites du projet de loi adopté à l'étape de la deuxième lecture.

Le commentaire 773 de la cinquième édition de Beauchesne débute comme ceci: «Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement. . . s'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée.» Par conséquent, la motion n'est pas recevable et ne sera pas retenue.

La motion nº 4 est recevable et elle sera étudiée et mise aux voix séparément.

En résumé, les motions nºs 1 et 4 sont recevables et elles seront étudiées et mises aux voix séparément.

Les motions nºs 2 et 3 sont irrecevables et ne seront pas retenues aux fins du débat.

La Chambre étudiera maintenant la motion nº 1.

M. George Proud (Hillsborough) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–8, à l'article 1, en retranchant les lignes 9 à 12, page 1, et en les remplaçant par ce qui ceci:

«ciaux, des employeurs ou des salariés ou des organisations patronales ou syndicales, des».

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je parle aujourd'hui de cette motion. Je propose, très exactement, qu'on modifie le projet de loi, à la page 1, en supprimant les lignes 9 à 12 et en y substituant le texte de la motion. Le paragraphe 5(1) du projet de loi C–8 se lirait comme ceci:

> Sous réserve de l'agrément du gouverneur en conseil, le ministre peut conclure, avec des gouvernements provinciaux, des employeurs ou des salariés ou des organisations patronales ou syndicales, des accords prévoyant. . .

Le projet de loi C–8 tend à modifier le Code du travail afin d'établir le programme d'adaptation des travailleurs âgés connu sous le sigle de PATA.

Il y a plus de trois ans que le gouvernement a annoncé son intention de créer un programme pour l'adaptation des travailleurs âgés, et il nous a enfin présenté la mesure législative. Il est important de noter que cette annonce par le gouvernement suivait de près la décision qu'il avait prise dans son budget de février 1986 d'annuler le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

J'ai traité de la question lors du débat de deuxième lecture du projet de loi C–8, et je répète que mes collègues de ce côté de la Chambre sont fort mécontents que le gouvernement ait pris plus de trois ans à concrétiser ce projet de loi.

Compte tenu du temps que le gouvernement a mis à préparer le projet de loi dont les travailleurs âgés pourraient grandement bénéficier, les dispositions dont nous

sommes saisis sont un pas dans la bonne direction, mais seulement un petit pas.

Je le dis parce que, depuis trois ans que les travailleurs âgés attendent un nouveau programme, il y a eu et il y a encore 636 demandes qui concernent des milliers de travailleurs âgés. Ils attendent depuis longtemps, et à notre avis, à mes collègues et moi, ils ne doivent pas attendre plus longtemps. Le gouvernement leur a promis un programme, des prestations, de l'aide.

Ce thème est revenu constamment tout au long des audiences du comité législatif. Les témoins estimaient que ce projet de loi renfermait des lacunes considérables, mais ils étaient tout de même d'avis qu'il était important de l'appuyer. Ils se préoccupaient surtout de la participation des établissements financiers à l'administration de ce programme.

Le Congrès du travail du Canada, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité et le Conseil canadien de développement social ont soulevé cette préoccupation au cours des audiences. C'est pourquoi je propose aujourd'hui cette motion à la Chambre.

Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a laissé entendre qu'un meilleur modèle d'administration du maintien du revenu pourrait être le Régime de pensions du Canada et a proposé que ce programme soit administré d'une façon ou d'une autre par Santé et Bien-être social Canada. Pour ce qui est du modèle des rentes, il a proposé qu'au lieu de privatiser l'application de ce programme, on utilise les systèmes déjà en place.

Le Conseil canadien de développement social s'est demandé comment l'administration du programme, de concert avec les établissements financiers et plus particulièrement avec les compagnies d'assurance, fonctionnerait dans la pratique. Pendant les audiences du comité législatif, le Conseil canadien de développement social a déclaré:

> Nous nous demandons s'il convient que des entreprises apportent des rajustements aux paiements de prestations, une fois que le niveau initial des prestations a été établi par le PATA. Comment des entreprises privées surveilleront-elles les changements apportés à la situation de l'emploi et des revenus des rentiers sans se reporter aux renseignements personnels qui figurent dans les déclarations de revenus des ces rentiers?

Le Congrès du travail du Canada a exprimé certaines réserves devant la participation des établissements financiers à l'administration du programme. Il s'inquiète de voir des travailleurs non syndiqués du secteur privé faire le travail de syndiqués du secteur public. Le CTC s'inquiétait également du fait que l'achat de rentes signifie à toutes fins utiles que les programmes de sécurité du revenu des travailleurs plus âgés seront administrativement dissociés des autres aspects du programme intégré d'adaptation qui comporte un volet formation, un volet orientation et un volet placement. Je crois pouvoir résumer la position du CTC en disant qu'il juge tout à fait inacceptable que les établissements financiers soient chargés de veiller sur la situation du revenu des bénéficiaires du PATA.

Compte tenu des préoccupations exprimées par ces notables organismes pendant les audiences du comité législatif, je propose que la Chambre adopte la motion à l'étude aujourd'hui.

Ces organismes connaissent très bien les préoccupations des travailleurs âgés du Canada et le dilemme dans lequel se retrouvent ces travailleurs, aujourd'hui comme autrefois, parce qu'ils l'étudient depuis de longues années et nous ont présenté, à nous parlementaires et aux Canadiens, des rapports très rigoureux. Je suis confiant que la Chambre adoptera la motion.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je veux parler en faveur de la motion, principalement à cause de la privatisation d'une partie du gouvernement et de la participation du secteur privé. Je trouve particulièrement odieux le principe de la mise en application du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés par des compagnies d'assurance privées. Les luttes que j'ai menées contre des sociétés d'assurance pour que les travailleurs puissent recevoir leurs prestations de maladie, d'accident et d'invalidité à long terme ne sont rien en comparaison des luttes que l'opposition doit mener contre le gouvernement. Vous pouvez donc vous imaginer l'énormité des problèmes qui accablent les employés lorsque ces programmes sont censés être mis en oeuvre par des compagnies d'assurance privées.

• (1950)

Pouvez-vous vous imaginer un employé qui reçoit des prestations d'invalidité à long terme d'une usine désignée dont les employés ont le droit de recevoir des prestations

dans le cadre du PATA, un employé qui touche probablement les deux tiers de son salaire antérieur? Le PATA établit les prestations à 60 p. 100 du salaire antérieur.

Une fois l'entreprise désignée dans le cadre du programme, je ne serais pas surpris que cette compagnie d'assurance exerce d'énormes pressions pour que les 66 p. 100 qu'elle payait auparavant de sa poche soient ramenés à 60 p. 100 et pour faire payer les coûts engagés pour cet employé par les contribuables canadiens.

Je ne vois pas d'autre façon d'envisager les problèmes associés à ce principe. Rien ne justifie la participation des compagnies d'assurance à ce genre de programme. Le gouvernement ne fait que continuer ce qu'il a commencé il y a plusieurs années mais qu'il poursuit à un rythme accéléré depuis le début de la présente législature, c'est-à-dire la privatisation du plus grand nombre possible de services que le gouvernement est censé offrir à la population canadienne.

Le gouvernement prétend que cela coûtera moins cher. Même s'il lançait un appel d'offres pour la prestation de ces services et s'il arrivait ainsi à réaliser des économies, qui pourraient atteindre 70 p. 100 d'après lui, la différence de coût est facile à expliquer.

Comme l'a signalé le député qui a parlé avant moi, ainsi que le motionnaire, ce qui arrive, c'est que les gens qui mettront ce programme en oeuvre relèveront du secteur privé et ils seront moins bien rémunérés que les fonctionnaires. Les compagnies d'assurance sont en mesure d'y arriver à un coût légèrement inférieur, mais malgré cela, comme pour presque tous les cas de privatisation, le gouvernement ne fait en réalité que des économies de bouts de chandelles. Si les gens qui offrent ce service restaient à la Fonction publique, s'ils recevaient un salaire décent, s'ils payaient de l'impôt et dépensaient de l'argent, dans l'ensemble, cela reviendrait à peu près au même pour le gouvernement que si ces services étaient assurés par des sociétés privées.

A l'instar du député qui m'a précédé, je pense que ce n'est que le début d'un mouvement qui pourrait prendre beaucoup d'ampleur avant longtemps, une initiative que nous attendions depuis trois ans; c'est le début d'un mouvement inéluctable. Les travailleurs âgés éprouvent beaucoup de difficulté à se trouver un emploi. Même les services qui leur sont offerts par le ministère du Travail ne suffisent pas à les aider à trouver un emploi pour différentes raisons.

Pour le moment, je me contenterai de signaler que nous appuierons cette motion et l'idée d'un Programme d'adaptation des travailleurs âgés, mais que nous regrettons amèrement que cela n'aille pas beaucoup plus loin.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le projet de loi C-8 a pour but de fournir un complément de ressources aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi et qui, à cause de leur âge, ne peuvent plus trouver de travail. Aux termes du projet de loi, ces travailleurs âgés ont de 55 à 64 ans. Cette proposition de fournir un complément de ressources aux travailleurs âgés est bien sûr assujettie à des conditions. J'en parlerai quand nous en arriverons à un amendement plus tard.

Je commencerai par dire que l'une des conditions exige bien sûr que le travailleur âgé ait épuisé son assurance-chômage. Nous avons donc ici un projet de loi qui fournira un complément de ressources à un travailleur de plus de 55 ans qui ne peut pas trouver de travail et qui ne touche plus d'assurance-chômage. Il lui faut un certain complément de revenu jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse. Tel est l'objet du projet de loi.

L'amendement dont nous discutons maintenant et qui a été proposé par mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard vise à supprimer du projet de loi la disposition prévoyant que les allocations de complément de ressources seront versées par des institutions financières privées. Pour une raison ou une autre, le gouvernement a décidé de financer et de fournir ce complément de ressources aux travailleurs plus âgés en passant des accords avec des entreprises privées et avec des institutions financières privées.

Or, nous ne comprenons pas pourquoi. On ne finance pas les pensions de vieillesse par un accord quelconque avec des institutions financières privées. On n'offre pas les allocations familiales en concluant un contrat avec des sociétés d'assurances privées ni avec des sociétés de financement privées pour qu'elles versent ces allocations familiales aux familles. En fait, je ne connais aucun programme social dans le cadre duquel le gouvernement passe un contrat avec une société privée, à but lucratif, pour qu'elle en verse les prestations aux Canadiens. Mais

le projet de loi comporte pourtant une disposition à cet effet.

Or, les témoins que nous avons entendus au comité législatif ont recommandé de ne pas procéder ainsi. Ils ont dit que ces prestations devraient être consenties et financées comme tous les autres avantages sociaux prévus dans le cadre des mesures comme le Régime de pension du Canada, les pensions de vieillesse, les allocations familiales et ainsi de suite.

Le Congrès du travail du Canada et le Conseil canadien de développement social nous ont recommandé de supprimer cette disposition qui dit que ce seront les institutions financières qui financeront et verseront ces prestations. C'est aussi ce que mon collègue recommande de faire dans son amendement.

Nous exhortons les députés à souscrire à cet amendement pour que les prestations en question soient financées et versées comme tous les autres avantage sociaux et les prestations de supplément du revenu.

Il est surprenant que le gouvernement ait annoncé ce programme dans le budget de février 1986 et qu'il ait pourtant fallu plus de trois ans aux ministériels pour produire ce projet de loi. Après avoir aboli le programme précédent, ils ont finalement présenté ce projet de loi avec son programme d'adaptation des travailleurs âgés. Même si nous soutenons l'objectif de ce programme, nous avons du mal à comprendre pourquoi il comporte tant de failles. Je prie instamment la Chambre de soutenir l'amendement de mon collègue.

M. Jesse Flis (Parkale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais donner moi aussi mon appui à la motion que le député de Hillsborough (M. Proud) a déposée devant nous. C'est un amendement très important qu'il nous a proposé. De plus en plus, nous voyons, dans nos bureaux de circonscription, des gens qui ont perdu leur emploi, surtout des personnes de 55 à 64 ans. Mon collègue avant moi, en parlant de ces personnes, les a appelées les travailleurs âgés. Je préférerais plutôt parler de travailleurs anciens. En raison de leur expérience, ils ont beaucoup à offrir au pays, peut-être encore pendant 20 ans ou davantage. Pourtant les sociétés montrent peu d'enthousiasme pour les embaucher. C'est pourquoi je pense que c'est un bon projet de loi. Il protège en effet les travailleurs qui se trouvent au chômage. C'est un traumatisme pour les gens de se trouver au chômage après avoir travaillé pendant 20 ou 25 ans. C'est une mauvaise période à passer. Il est malheureux qu'il ait fallu attendre trois ans pour que le gouvernemnt présente ce projet de loi.

• (2000)

J'espère que le gouvernemnet écoute et qu'il votera pour les amendements que nous proposons de ce côté-ci parce qu'ils n'ont d'autre but que d'améliorer le projet de loi. Le gouvernement a tendance à diminuer les services publics et à favoriser la privatisation. Il a adopté le projet de loi sur le libre-échange dont on peut déjà voir les conséquences. Des usines partent s'installer au Mexique où les travailleurs sont payés 4 $ par jour, ce qui déplace les travailleurs canadiens qui se trouvent dans la tranche d'âge de 55 à 64 ans. Je sais que vous voulez faire avancer le débat, monsieur le Président, et j'exhorterais tous les députés à appuyer cet amendement.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais souligner que l'amendement qui est proposé, s'il était adopté, éliminerait un élément clé du programme et un élément qui a joué un rôle primordial dans les négociations que nous avons menées avec les provinces quant à leur participation à ce programme. L'adoption de cet amendement exigerait une nouvelle série de négociations avec les provinces et pourrait entraîner des délais importants dans l'apport de l'aide dont les travailleurs âgés ont besoin. Et j'ai entendu tantôt l'honorable député de Hillsborough (M. Proud) mentionner que les délais avaient déjà été trop longs, alors l'adoption de cet amendement aurait pour effet de reporter davantage les délais.

Et en ce qui concerne l'annulation du programme précédent, je voudrais mentionner à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) que nous n'avons pas mis fin au programme précédent, que nous avons plutôt prolongé d'une année le programme précédent que son gouvernement avait prévu voir se terminer en 1985.

Alors, monsieur le Président, en retranchant les mots proposés par l'opposition «ou toute autre personne ou collectivité de son choix», cela aurait pour effet d'enlever au ministre la flexibilité d'utiliser toute autre entité légale dans le milieu du travail qui pourrait être utile afin de faciliter les paiements d'adaptation. Cela reporterait à au moins une année ou deux, peut-être davantage, l'installation de la bureaucratie nécessaire pour livrer les bénéfices, et cela réduirait le montant d'argent disponible pour les travailleurs qui en ont besoin.

Je demande donc, monsieur le Président, que l'on rejette cet amendement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. George Proud (Hillsborough) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-8, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 2, le nouvel article suivant:

«2. (1) Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un examen complet des dispositions de l'article 5 de la Loi sur le ministère du Travail, édicté par la présente loi, doit être fait par le comité de la Chambre des communes que celle-ci constitue ou désigne à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de son étude ou dans le délai supérieur que la Chambre des communes lui accorde, le comité visé au paragraphe (1) remet son rapport, accompagné, s'il y a lieu, des modifications qu'il recommande, à la Chambre des communes.»

—La dernière motion au sujet de laquelle j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui est relative au projet de loi C-8. Elle propose que l'on modifie le projet de loi en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 2, le nouvel article suivant, et je cite:

Trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, un examen complet des dispositions de l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Travail*, édicté par la présente loi, doit être fait par le comité de la Chambre des communes que celle-ci constitue ou désigne à cette fin.

Il y a des tas d'inquiétudes au sujet de cette mesure législative, comme je l'ai déjà dit à la Chambre dans mes interventions antérieures et pendant toute l'étude au comité législatif. De toute évidence, mon point de vue est partagé par mes collègues et par nombre d'organisations et de particuliers de ce pays.

Comme je l'ai déjà dit, mes collègues et moi-même, de ce côté de la Chambre, appuyons le principe de ce projet de loi. Je veux dire par là que les travailleurs âgés ont besoin d'aide et qu'ils attendent un tel programme depuis suffisamment longtemps.

Je voudrais résumer brièvement les réserves soulevées au sujet de cette mesure législative. Même si c'est vraiment une bonne chose que d'avoir un programme orienté vers les travailleurs âgés, cette mesure législative a un trop haut degré de sélectivité, d'arbitraire et de subjectivité.

Les critères d'admissibilité sont très généraux et ne prennent pas en considération les travailleurs âgés qui peuvent échapper aux définitions. Qu'arrive-t-il des travailleurs âgés qui ne font pas partie d'une grande mise à pied permanente envisagée par le ministre? Nous ne savons toujours pas ce que le gouvernement considère être une grande mise à pied. Le gouvernement jugera-t-il en fonction du nombre d'employés mis à pied dans une région ou en fonction de la gravité de la situation d'un particulier? Ces mises à pied doivent être évaluées individuellement.

Étant donné la formulation plutôt vague des critères d'admissibilité, il revient au ministre du Travail de décider lui-même ce qui constitue une mise à pied majeure et, par conséquent, qui peut recevoir de l'aide. La motion que j'ai proposée aujourd'hui vise à garantir que, si on signale suffisamment de problèmes à cet égard pour justifier un examen, la Chambre procédera à cet examen.

En ce qui concerne le partenariat fédéral-provincial prévu dans ce programme, le gouvernement dit que les coûts seront partagés dans une proportion de 70-30. Il est important de signaler que l'Ontario est la seule province qui a refusé de participer. La Colombie-Britannique a récemment annoncé sa participation au programme. Pourquoi l'Ontario a-t-elle refusé de participer? Elle ne nous a pas expliqué pourquoi. Cela veut-il dire que les travailleurs âgés de l'Ontario n'auront pas les mêmes droits et les mêmes avantages que ceux des neuf autres provinces?

Une autre source de préoccupation est la façon dont le programme cadrera avec les changements proposés au

régime d'assurance-chômage. Comment les programmes à l'intention des travailleurs âgés liés à la Stratégie de mise en valeur de la population active cadreront-ils avec le PATA? Seront-ils utilisés pour évaluer l'admissibilité au Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés? Les travailleurs âgés devront-ils avoir épuisé toutes les possibilités pour pouvoir être admissibles au PATA?

Durant les audiences du comité législatif, une multitude de préoccupations ont été exprimées. J'en ai déjà mentionné certaines il y a quelques instants et je vais en mentionner d'autres maintenant. Le PATA continue d'être une façon passive d'aborder la question de l'adaptation des travailleurs âgés. De l'avis de certains des témoins, il est préférable d'investir dans la formation et le recyclage des travailleurs âgés que de leur donner simplement un supplément de revenu. Contrairement à ce qui est prévu dans ce projet de loi, le groupe chargé d'administrer le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs comprenait des représentants des travailleurs et des employeurs. On devrait faire la même chose dans le cas du PATA, c'est-à-dire faire participer les travailleurs et les employeurs à l'administration du programme de façon à ce qu'il y ait davantage de consultation. Les prestations annuelles prévues dans le projet de loi sont très peu élevées, soit un maximum d'environ 13 200 $ en 1989, ce qui équivaut à peu près au seuil de la pauvreté selon Statistique Canada.

Comment une mise à pied serait-elle jugée admissible? Aux termes du projet de loi, il doit s'agir d'une mise à pied permanente majeure, ce qui veut dire qu'elle pourrait être jugée inadmissible si elle est considérée comme une mise à pied permanente mineure.

Comme nous pouvons tous le constater, cette mesure législative pose divers problèmes. Je crois cependant que la motion que j'ai proposée aujourd'hui garantira que ces problèmes et tout autre problème qui peut survenir seront réglés de façon efficace. Je prie instamment la Chambre d'appuyer cette motion.

• (2010)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, il y a plusieurs très bonnes raisons d'appuyer cet amendement et surtout le fait que le pouvoir de réglementation prévu dans le projet de loi C-8 est insuffisant, ce qui rend un examen encore plus nécessaire. Je ne puis imaginer un meilleur véhicule pour examiner cette loi que la Chambre elle-même et un de ses comités.

Cet article doit être examiné parce qu'il prévoit seulement que le ministre doit entreprendre des négociations. On n'y trouve aucune évaluation en profondeur du contenu du programme définitif. Tout ce que nous avons pour le moment, avant que ce projet de loi ne soit adopté, est un renvoi à des documents du ministère du Travail qui n'expliquent pas très bien le contenu du futur programme.

On prévoit aussi l'examen public du programme à l'intention des travailleurs âgés. Comme je l'ai déjà dit, ce programme est très vague et dépend largement de la bonne volonté du gouvernement. Connaissant l'attitude actuelle du gouvernement, comment pouvons-nous être sûrs que les réductions de personnel importantes se feront d'une façon juste? La participation du public est absolument essentielle. La période de trois ans est peut-être trop longue, mais il est absolument essentiel que le public puisse examiner ce programme après qu'il aura fonctionné pendant un certain temps.

La troisième raison pour laquelle un examen s'impose, c'est que les travailleurs âgés qui perdent leur emploi ont beaucoup plus de problèmes que les autres dans la société. Et l'incapacité de trouver du travail entre 55 et 64 ans n'est pas le moindre de ces problèmes, monsieur le Président. Il est presque forcé dans notre société que les gens de cet âge aient du mal à trouver un emploi.

En outre, un examen de cette situation va être essentiel, car les travailleurs âgés, ceux de 55 à 64 ans, forment une partie de plus en plus importante de la société canadienne mais une partie de plus en plus petite de la main-d'oeuvre, tendance inverse de celle que l'on souhaiterait.

Dans ce cas, nous pourrons voir dans trois ans où cette tendance nous aura menés et déterminer précisément si des programmes seront nécessaires pour compléter celui-ci ou dans quelle mesure celui-ci devra être élargi, s'il y a lieu.

Tout ce que je puis dire à l'égard de l'ensemble du programme destiné aux travailleurs âgés, c'est qu'il n'est qu'un pâle reflet de ce que nous devrions avoir. C'est un début. Espérons que c'est l'amorce d'un programme qui va venir en aide non seulement aux travailleurs de 55 à 64 ans qui sont en froid avec leur société parce qu'ils n'arrivent pas à trouver du travail, mais encore aux travailleurs plus jeunes qui sont aux prises avec de graves problèmes. Une analyse effectuée dans trois ans fera peut-être aussi ressortir les problèmes des travailleurs de moins de 55 ans.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a déclaré, cet amendement tend à obtenir une révision de la législation après trois ans. Il nous a été proposé par des témoins qui ont comparu devant le comité législatif. Les intéressés voulaient ainsi que le projet de loi soit adopté maintenant, malgré les nombreuses lacunes qu'il renferme et sur lesquelles on devait, selon eux, se pencher en temps voulu.

Ainsi, le projet de loi ne prévoit aucune procédure d'appel. Dans l'ancienne loi, soit la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, il y avait une procédure d'appel à laquelle les travailleurs ou les entreprises pouvaient avoir recours, lorsqu'ils jugaient être victimes d'une injustice. Ce n'est plus le cas. Il n'est pas question non plus d'une procédure de consultations.

Le ministre peut agir pratiquement à sa guise en vertu de ce projet de loi. Bien des personnes qui se sont entretenues avec nous jugeaient qu'on devait prévoir une procédure de consultations en vertu de laquelle le ministre devrait consulter les syndicats et le patronat au sujet de toutes les mesures touchant les travailleurs âgés.

Une autre lacune réside dans le fait que les prestations qui vont être versées en vertu de ce projet de loi sont supérieures aux prestations de bien-être social, mais inférieures aux prestations d'assurance-chômage. Elles se situent entre les deux. Ainsi, il sera plus avantageux de recevoir de l'aide en vertu de ce projet de loi qu'en vertu de tout autre programme provincial d'assistance sociale, mais les sommes versées seront quand même inférieures aux prestations d'assurance-chômage de certains. Ce projet de loi renferme des lacunes. En fait, il contient très peu de mesures. Il couvre deux pages seulement. La majeure partie des mesures portant sur l'application du projet de loi, les critères et le reste se présentent sous la forme de directives internes du ministère. Nous pouvons lire ces directives, mais elles ne figurent pas dans le projet de loi. C'est là une autre lacune.

Le gouvernement lui-même a déjà prévu une disposition semblable dans une mesure législative dont le Parlement est saisi. Il a déjà eu recours à ce type de clause en prévoyant que la mesure législative en question doit être réexaminée après trois ou cinq ans. A l'époque où nous exercions le pouvoir, nous avions inséré une disposition analogue dans la Loi sur la liberté d'accès à l'information et la Loi de la protection des renseignements personnels. Nous avions agi ainsi à la demande du parti conservateur. Il l'avait proposé à la Chambre tout comme nous le faisons ce soir, et nous l'avions accepté. Le projet de loi devait faire l'objet d'un examen. Un comité parlementaire l'a étudié et a présenté un rapport sur la façon de l'améliorer.

J'exhorte vivement le ministre du Travail à envisager sérieusement l'amendement proposé. Il ne vise nullement à modifier maintenant le projet de loi, mais il prévoit qu'un comité parlementaire serait désigné pour procéder dans trois ans à un examen du projet de loi. Le comité parlementaire pourrait proposer d'améliorer la loi en s'appuyant sur trois années d'expérience. J'ai déjà signalé certaines des carences du projet de loi.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi en principe l'amendement proposé en vertu duquel le projet de loi ferait dans trois ans l'objet d'un examen. Je trouve que c'est une excellente idée d'examiner la fin et l'effet de ce projet de loi et l'impact qu'il aura sur l'ensemble du Canada.

Cela dit, j'aimerais formuler de très sérieuses réserves à propos du problème fondamental que le projet de loi C-8 prétend régler. Ce problème fondamental en est un que tous les députés, vous-même, monsieur le Président, et moi constatons presque tous les jours dans nos circonscriptions. C'est celui des travailleurs âgés qui se trouvent soudain en chômage, sans l'avoir mérité.

Nous savons que pour des raisons économiques liées peut-être au libre-échange ou à d'autres considérations, de grandes usines et de petits ateliers décident trop souvent de fermer leurs portes. La fermeture d'une usine ou d'un atelier a des conséquences funestes sur les travailleurs, surtout les plus âgés. Ce projet-ci concerne les travailleurs de 55 à 65 ans.

Quel que soit son âge, l'homme ou la femme qui perd son emploi subit un choc terrible, surtout quand il ou elle est le principal soutien de sa famille. Cela dit, le problème est encore plus aigü lorsqu'il s'agit de travailleurs âgés. Des travailleurs âgés de ma circonscription m'appelle, moi qui suis leur député, pour que je leur trouve un emploi. Ils n'ont pas tout à fait 60 ans, âge auquel ils pourraient toucher des prestations réduites du Régime de pensions du Canada ou des prestations de la sécurité

de la vieillesse. Quand une famille se trouve tout d'un coup sans revenu, le choc est foudroyant.

• (2020)

Bien que le projet de loi C-8 s'attaque à ce problème et qu'il mérite d'être appuyé, surtout quand on pense au grand nombre de prestataires—si j'ai bien compris, 636 catégories de travailleurs peuvent demander des prestations aux termes de cette mesure législative—il n'offre cependant pas la solution ultime. Ce n'est qu'une mesure spéciale, une solution partielle et également discriminatoire, puisqu'un travailleur âgé de 54 ans n'a pas droit aux prestations. Pouvez-vous me dire la différence entre un travailleur de 54 ans qui a trois ou quatre enfants, une hypothèque à payer et d'autres obligations financières et un travailleur de 55 ans avec quatre enfants, une hypothèque et des obligations financières? Quelle est la différence quand les deux perdent leur emploi? Il n'y en a pas.

Malheureusement, le gouvernement a, de façon tout à fait arbitraire, choisi 55 ans comme l'âge clé où un travailleur peut toucher des prestations aux termes du présent projet de loi. C'est à mon avis une grave lacune puisque le projet de loi ne vise que les travailleurs âgés de plus de 55 ans.

Le gouvernement du Canada ne devrait pas songer à modifier la Loi sur le ministère du Travail, à faire adopter le projet de loi C-8—aujourd'hui, ici à la Chambre, à 20h20, quelques semaines avant l'ajournement pour respecter une promesse qu'il a faite en 1986—mais plutôt se montrer plus sérieux et s'attaquer à ce problème fondamental de façon plus globale. Je veux parler ici d'une forme de revenu annuel garanti ou de programme de supplément du revenu qui serait accessible à tous les Canadiens. L'heure est peut-être venue de parler de l'ultime programme social. Nous avons de nos jours au Canada une myriade de programmes, tant provinciaux, municipaux que fédéraux. Il y a toutes sortes de programmes, des programmes d'aide sociale, d'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada, les allocations familiales, autant de moyens pour le gouvernement d'aider les plus démunis. A un moment donné, le gouvernement devra se rendre compte que tous les Canadiens, peu importe la région où ils habitent, leur sexe ou leur âge, qu'ils aient 65 ans ou 25 ans, que tous les citoyens canadiens ont droit à un niveau de vie minimum. C'est le moins que puisse offrir notre pays moderne, prospère et civilisée.

Je vois que mes collègues du Parti libéral ne sont pas les seuls à appuyer la réforme complète de tous nos systèmes d'aide sociale au Canada—ce qui déclencherait un débat sur la création d'un programme de revenu annuel garanti au pays—le ministre lui-même et d'autres ministres de la Couronne font signe que oui. Divers députés de l'arrière-ban également. J'espère que tous ceux qui sont d'accord presseront le ministre, le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) d'accorder toute l'attention voulue au problème essentiel que ce projet de loi veut corriger.

Je vois qu'on me laisse parler de l'amendement et je crois comprendre que la troisième lecture suivra après l'intervention de mon cher collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), et whip adjoint. Il n'y a pas si longtemps, il faisait partie de la direction. Maintenant il est ici et il me dit d'aller plus vite. Je conclurai donc en disant. . .

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Je vois qu'il y en a beaucoup qui aimeraient que je continue.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Mes collègues aiment tant m'entendre discourir.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette mais le temps du député est écoulé.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref. Permettez-moi de dire que le député qui vient de parler et moi n'avons pas la même interprétation des applaudissements qui se sont fait entendre pendant qu'il parlait. J'imagine qu'on voulait bien plus l'inciter à terminer que le féliciter de ce qu'il disait.

Des voix: Oh, oh!

M. Corbeil: Ce projet de loi, à mon avis, est un hommage à mes deux prédécesseurs, le député de Vaudreuil et le député de Kindersley—Lloydminster ainsi qu'aux hauts fonctionnaires du ministère du Travail qui ont conçu un nouveau programme. Celui-ci est un prodige de souplesse qui permettra de répondre à un besoin crucial pour les travailleurs âgés.

Le programme est souple et il accordera l'aide nécessaire aux travailleurs âgés. C'est un programme fédéral-provincial et comme il est basé sur la consultation, nous pourrons examiner ses activités de concert avec les provinces. Les députés ont en outre l'occasion d'examiner les activités relevant de la Loi sur le ministère du Travail lors de l'examen annuel des prévisions de dépenses du ministère. Un comité formé de représentants des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral, des travailleurs et des employeurs veille aussi à ce que le pro-

gramme s'adapte aux besoins auxquels il est censé répondre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 4 est rejetée à la majorité.)

M. Boudria: Monsieur le Président, les partis ont eu d'autres consultations, et si vous demandez le consentement unanime, vous verrez probablement que la Chambre est prête à se prononcer sur la motion nº 1.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Hillsborough (M. Proud).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 1 est rejetée à la majorité.)

M. Corbeil propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

M. Corbeil propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je profite des minutes qui me sont accordées ce soir à l'occasion de ces deux motions et des amendements que j'ai proposés, pour dire que le projet de loi sera enfin adopté. Nous avons répété pendant les audiences que les Canadiens comptent sur cette mesure législative. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits et, comme l'ont dit mes collègues, nous chercherons d'autres moyens pour améliorer ces programmes sociaux. J'espère que la majorité des préoccupations que nous avons exprimées à propos des critères d'admissibilité, de la définition d'une mise à pied importante, préoccupations dont j'ai fait état aujourd'hui, au comité et à l'étape de la deuxième lecture, seront prises en considération. Je suis impatient de voir les résultats de ce projet de loi.

• (2030)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, depuis trois ou quatre jours, les députés du gouvernement font constamment mention du budget. Ils prétendent que beaucoup moins est en réalité beaucoup plus, mais que, occasionnellement, lorsqu'il y a plus de contrôles gouvernementaux, c'est vraiment moins, en fait.

En dernière analyse, c'est la même chose dans le cas du programme pour les travailleurs âgés. En 1985, le Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs, dont le champ d'application n'était toutefois pas aussi vaste que le programme pour les travailleurs âgés, s'adressait à un plus grand nombre de bénéficiaires et les prestations étaient plus élevées.

Il y a environ 73 000 personnes qui ont entre 55 et 64 ans. Au mieux, le Programme pour les travailleurs âgés ne peut protéger plus de 10 p. 100 de ceux qui auront des difficultés s'ils perdent leur emploi à cet âge-là. C'est une de nos principales préoccupations. Qu'adviendra-t-il des 90 p. 100 de gens qui risquent de se retrouver sans emploi et qui ne pourront vraiment pas se prévaloir du Programme d'adaptation des travailleurs âgés?

Il est vrai que plus tôt ce projet de loi sera adopté, le mieux ce sera, mais il est également vrai qu'il y a beaucoup de travailleurs âgés qui comptent bénéficier de ce programme et qui n'en bénéficieront pas. Ils n'en bénéficieront pas parce qu'ils feront face à une imposante mise à pied qui ne sera pas jugée assez grave, selon les dispositions bien vagues de ce programme. Par conséquent, ils ne pourront pas profiter des prestations de ce programme.

Ce projet de loi sera mis en oeuvre. Nous, du Nouveau Parti démocratique, ne voterons pas contre. Toutefois, nous demandons aux ministériels de l'examiner encore une fois. Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi ils s'opposent à ce que ce programme soit examiné après trois ans. S'il est aussi bon qu'ils le disent, ils devraient, à mon avis, accueillir favorablement l'initiative du député

de l'Île-du-Prince-Édouard qui a proposé qu'il soit examiné après trois ans.

Le projet de loi pose beaucoup de problèmes. Il ne va pas assez loin. Quoi qu'il en soit, certaines personnes recevront une aide, quoique non suffisante. Aidons ceux qui ont en besoin.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, cette modification permettra d'accorder une aide très nécessaire et très utile aux travailleurs et travailleuses âgés qui ont perdu leurs emplois à la suite de licenciements majeurs et permanents, et qui n'ont aucune perspective de réintégration du marché du travail. Ces travailleurs et travailleuses sont parmi les personnes les plus méritantes au Canada.

[*Traduction*]

À l'étape de la troisième lecture du projet de loi, je tiens à remercier les députés du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique pour les points de vue constructifs qu'ils ont exprimés au cours des audiences du comité législatif et pour leur collaboration en vue de l'adoption rapide de ce court amendement apporté à la Loi sur le ministère du Travail.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais soulever un ou deux autres points en ce qui concerne le projet de loi C-8 qui est censé régler le problème des travailleurs âgés sans emploi.

Tout d'abord, le projet de loi ne va pas assez loin. Il est quelque peu discriminatoire, car il s'applique aux travailleurs âgés de 55 à 65 ans. J'espère que le ministre a sollicité et reçu les conseils des légistes de l'État afin de s'assurer que ce projet de loi est conforme à la Charte des droits et libertés. Comme il le sait, l'article 15 de la Charte interdit la discrimination fondée sur l'âge.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le projet de loi est discriminatoire. Il prévoit le versement de prestations à un certain groupe de travailleurs, mais il ne vise pas ceux qui ne sont pas âgés de 55 à 65 ans.

Il est discriminatoire envers les personnes âgées de 54 ans. Avec tout le respect que je vous dois, je crois que le projet de loi va à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Le ministre m'a toutefois indiqué par un signe de tête qu'il avait reçu les conseils de juristes à ce sujet.

Certains de mes collègues ont parlé à plusieurs occasions de l'âge arbitraire auquel les travailleurs canadiens sont forcés par le gouvernement fédéral de prendre leur retraite ou l'âge auquel ils deviennent admissibles aux prestations. Je songe à deux programmes en particulier. En vertu du Régime de pensions du Canada, les travailleurs ont droit à des pensions réduites à 60 ans et à des pensions complètes à 65 ans. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans, les travailleurs deviennent admissibles au programme de la sécurité de la vieillesse, auquel tous les Canadiens avaient accès jusqu'à ce que le gouvernement propose récemment des mesures de récupération.

Il n'y a rien de bien sorcier dans le fait d'arriver à 60 ou 65 ans. A un certain moment dans le passé, un gouvernement dans sa grande sagesse a décidé que c'était l'âge où une personne devait admettre qu'elle était vieille et qu'il était temps qu'elle se retire de la population active. Je demande aux parlementaires, surtout au ministre et aux autres ministériels, de réfléchir sérieusement à ces âges arbitraires fixés aux fins du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Soixante-cinq ans n'est pas un âge magique. A 55 ans, certains travailleurs sont prêts à prendre leur retraite pour des raisons de santé ou autres. Certes, dans un pays moderne, prospère et riche comme le Canada, nous pouvons trouver les ressources pour permettre aux travailleurs âgés qui désirent prendre leur retraite de le faire en touchant une pension du gouvernement du Canada, gardant bien sûr à l'esprit que les postes qu'ils quittent volontairement ou non sont libres pour d'autres travailleurs. C'était là les deux autres aspects de la question que je voulais aborder, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé la parole.

• (2040)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à signaler aux membres du Comité permanent des transports que j'ai fort apprécié le magnifique esprit de collaboration dont ils ont fait preuve au cours de l'étude de ce projet de loi. J'en vois plusieurs ici ce soir. Au nom du ministre, je les remercie.

Le parti pris a été laissé de côté, et tous ont fait preuve d'un véritable esprit de collaboration. Je tiens à remercier tous les membres du comité permanent.

Grâce à cette attitude, le projet de loi a été considérablement amélioré. Le fruit de cette coopération se reflète nettement dans le produit final. Les membres du comité ont tout lieu d'en être fiers.

De toute évidence, nous n'avons pas satisfait tout le monde en fin de compte. Ce n'est jamais possible et certains amendements proposés n'ont pas pu être retenus parce qu'il aurait fallu s'éloigner complètement de la notion qui a servi de fondement à ce projet de loi.

Cela me rappelle une définition du mot «chameau»: un chameau est le résultat auquel arrive un comité quand il veut créer un cheval. Les membres du comité ont évité cet écueil. Ils sont partis d'une matière première assez bonne et ils en ont fait un produit excellent.

Parmi les amendements au projet de loi, il convient de signaler que l'on a ajouté les oléoducs et les gazoducs aux attributions du bureau. Ce n'était pas indiqué expressément dans le projet de loi parce qu'ils ont toujours relevé des transports, et c'est le sujet de ce projet de loi.

Les membres du comité ont toutefois signalé que l'on risquait de considérer qu'il y a risque de conflit d'intérêts lorsque les gens chargés de faire l'enquête sont ceux qui font les règlements sur les oéloducs et les gazoducs. Aussi, il est parfaitement logique que ce soit un bureau indépendant qui fasse l'enquête sur les accidents concernant des oéloducs et des gazoducs, ainsi que des pipelines transportant d'autres marchandises.

La raison d'être du bureau a également été précisée grâce à des amendements. Le projet de loi prévoit maintenant que le Bureau exerce sa mission générale de promotion de la sécurité des transports en menant des études et des enquêtes spéciales en matière de sécurité des transports.

Conformément à cela, la mission qu'a le Bureau de promouvoir la sécurité des transports a été renforcée par l'addition du terme «sécurité» à son titre. Il sera connu officiellement sous l'appellation de Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Le gouvernement a accepté ces amendements. Je tiens cependant à ajouter un éclaircissement. Le Bureau est chargé de mener des enquêtes et des études sur les accidents de transport et est responsable de la qualité de ses recommandations pour améliorer la sécurité des transports.

La responsabilité du système lui-même de sécurité des transports appartient au ministre des Transports. Le ministre est responsable de la sécurité des transports envers le Parlement et envers les Canadiens. Je sais que, dans ses activités, le nouveau Bureau comprendra et respectera le rôle et les responsabilités du ministre, tout comme je sais que le ministre comprendra et respectera le rôle du Bureau.

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont exprimé un certain nombre d'inquiétudes auxquelles on a donné suite par voie d'amendement. De nombreuses parties intéressées qui pourraient être touchées par le travail du Bureau, les sociétés ferroviaires par exemple, ont voulu obtenir l'assurance qu'elles seraient consultées à propos du règlement et des règles générales du Bureau.

Le projet de loi a été modifié pour confirmer que les projets de règlement seront publiés dans la *Gazette du Canada* 90 jours avant leur entrée en vigueur. Un autre amendement oblige le Bureau à rendre publiques ses règles générales concernant les catégories d'accident sur

lesquelles il fera enquête et la façon dont il mènera ses enquêtes. Cela garantit aux parties intéressées qu'elles pourront avoir un accès facile à ces règles générales et dire ce qu'elles en pensent.

Je prévois que le Bureau consultera les parties intéressées sur l'élaboration de ces règles générales de toute façon. Les consultations assureront que ces règles générales soient justes, raisonnables et applicables. Le processus de consultation reconnaît également l'intérêt et la responsabilité à l'égard de la sécurité des transports que partagent les parties intéressées, surtout les transporteurs et leurs employés.

Les représentants des sociétés ferroviaires et maritimes ont également exprimé la crainte que les enquêteurs n'usent de leur pouvoir de mettre en quarantaine le site d'un accident pour interrompre inutilement des services de transport essentiels. Le Bureau a pour priorité première et primordiale de découvrir les causes d'un accident afin d'améliorer la sécurité des transports pour l'avenir. Sans que ce principe soit mis en péril, les enquêteurs peuvent tenir compte des autres objectifs de la politique nationale des transports, c'est-à-dire l'efficacité et le rendement. Le projet de loi a donc été amendé pour donner comme directive aux enquêteurs de tenir compte du fait qu'il serait souhaitable de réduire au minimum les perturbations apportées au service des transports.

Ainsi, les services de transports essentiels reprendraient dès que possible après un accident, par exemple, en changeant les rails endommagés pour que les trains puissent à nouveau circuler sur les lieux d'un accident ou en permettant à un navire de reprendre sa route dès que possible.

Les représentants des syndicats ont demandé que le privilège accordé aux enregistrements du contrôle de la circulation aérienne soit étendu aux enregistrements du contrôle de la circulation maritime et ferroviaire. Tous les membres du comité permanent l'ont accepté et on a amendé le projet de loi en conséquence.

Ces amendements et plusieurs autres qui ont été adoptés par le comité permanent ont amélioré le projet de loi C-2. Celui-ci représente un grand pas en avant en ce qui concerne la sécurité de notre réseau de transport. C'est la dernière d'un train de mesures législatives au cours des dernières années concernant la sécurité.

Je voudrais donc répéter combien j'ai apprécié l'esprit de coopération dont ont fait preuve les députés de tous les côtés de la Chambre dans l'étude et le débat des dispositions du projet de loi. J'espère qu'ils vont maintenant l'appuyer à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Crosby): Le député d'Annapolis Valley—Hants veut soulever une question.

M. Nowlan: Je voudrais appuyer ce que vient de dire le secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je ne veux pas interrompre le débat sur le projet de loi C-2 mais, en tant que président du comité dont le secrétaire parlementaire a parlé, je dois dire que, au cours de ma relativement brève expérience à titre de président du Comité des transports, et au cours de ma plus longue expérience à titre de membre de ce comité, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, je n'ai jamais vu un projet de loi qui ait été étudié de façon si impartiale et si positive avec l'aide des députés de tous les partis. On aurait dû enregistrer sur bande vidéo l'étude de ce projet de loi au comité pour pouvoir montrer aux autres comités chargés d'étudier des projets de loi sans caractère sectaire ce qu'il est possible de faire.

En conclusion, je tiens à féliciter le vice-président, le député de Saint-Maurice (M. Pronovost), les autres membres du comité et mon ami, le député de Thunder Bay—Nipigon. Je les félicite tous. Certains députés se posent encore beaucoup de questions au sujet de la réforme des comités proposée par la commission McGrath.

• (2050)

Après ce que j'ai vu en participant à l'étude du projet de loi C-2, je tiens à complimenter tous les députés de tous les partis. Il ne m'est jamais arrivé d'être témoin de l'étude d'un projet de loi au comité qui se fasse de façon aussi saine et constructive par des députés aussi intelligents et aussi compétents de tous les partis.

Le président suppléant (M. Crosby): Je suis certain que tous les députés sauront apprécier ces bonnes paroles et en tiendront compte.

Je donne maintenant la parole au député de Thunder Bay—Nipigon.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce que vient de dire le secrétaire parlementaire et ce qu'a dit mon collègue et ami qui préside le Comité des transports. Le travail sur cette mesure législative a été très agréable. Cet agrément venait principalement du fait que les gens se préparaient avec une grande conscience aux réunions de ce comité. Je les remercie de la collaboration dont ils ont fait preuve à l'égard des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Cela dit, il y a encore des points sur lesquels je ne suis pas d'accord. Je vais en parler brièvement. A notre avis, les amendements que nous avons proposés à cette mesure législative auraient dû être considérés avec peut-être un peu plus de sérieux. Nous aurions aimé, même au-

jourd'hui où ce projet de loi en arrive à l'adoption, que ces amendements fassent partie de la mesure législative.

Je pourrais ajouter que nous en aurons la preuve un jour, si nous retournons à la pratique du droit, lorsque nous irons à notre bibliothèque juridique consulter les recueils de citations au sujet de cette loi. Nous verrons alors quelles parties de la mesure législative auront été soumises à des tribunaux pour interprétation. En résumé, le temps nous dira si cette mesure est fonctionnelle ou si nous aurions dû y consacrer plus de temps.

Il est intéressant de signaler que ce projet de loi a été présenté et lu pour la première fois le 7 avril. Il a été débattu en deuxième lecture les 17 et 18 avril, puis renvoyé au Comité permanent des transports le 18 avril.

Après avoir entendu plus de 45 témoins, le comité a présenté son rapport à la Chambre, avec des propositions d'amendements, le 8 juin. Comme je l'ai dit, nous avons entendu 45 témoins qui, pour la plupart, ont fait des observations valables et suggéré des amendements, contribuant ainsi à l'analyse du projet de loi par le comité. Pourtant, malgré l'abondance des témoignages, nous avons été incapables de bien soupeser ce projet de loi. Nous n'avons pas pu discerner quels témoins avaient présenté le témoignage le plus frappant, le plus convaincant et le plus prudent ou encore les meilleures recommandations.

Moins de 24 heures après avoir entendu les derniers témoins, le comité a commencé à étudier le projet de loi article par article. Il n'était pas possible de réfléchir sur les témoignages présentés et d'établir lesquels, somme toute, étaient les plus valables. Au lieu de cela, nous avons fait un examen rapide des déclarations entendues et nous avons proposé ensuite des amendements.

Compte tenu de l'importance et des implications de ce projet de loi, on aurait pensé que le gouvernement aurait constaté qu'il méritait d'être étudié d'une façon plus réfléchie, ce que nous aurions pu faire uniquement si nous n'avions pas été aussi pressés par le temps. Si le gouvernement tenait absolument à le faire adopter avant le 30 juin, pourquoi alors a-t-il attendu jusqu'au 3 avril pour convoquer la Chambre? D'ailleurs, pourquoi tient-il tant à le faire adopter avant le 30 juin.

Vous êtes parfaitement au courant, monsieur le Président, que le juge Estey procède actuellement à un examen judiciaire de l'incident de Gander d'après les preuves recueillies, mais en se limitant uniquement à l'étude de ces preuves. N'est-il pas logique de reporter l'adoption de ce projet de loi jusqu'à ce que le ministre ait reçu son rapport et que le Comité permanent des transports ait eu l'occasion d'en étudier les conclusions et les recommandations?

Ne soyons pas dupes: l'écrasement de Gander a été le principal motif à l'origine de la rédaction du projet de loi C-142 qui est resté au *Feuilleton* à la dernière session du Parlement et qui forme maintenant le projet de loi C-2, celui que nous étudions présentement.

D'accord, nous établissons un bureau multi-modal qui, en plus des accidents d'avion, va être chargé d'enquêter sur les accidents ferroviaires et maritimes ainsi que sur les accidents impliquant des productoducs. Toutefois, si le Bureau canadien de la sécurité aérienne n'avait pas été paralysé après l'écrasement de Gander, à cause de divergences d'opinions et de conflits de personnalités, je me demande si le gouvernement aurait été si pressé de créer ce bureau multimodal.

En fait, le projet de loi permet au gouvernement de mettre un terme aux dissensions et aux conflits qui ont paralysé le Bureau canadien de la sécurité aérienne et qui ont attiré l'attention sur les controverses du bureau plutôt que sur les détails de l'accident survenu à Gander.

En mettant fin au mandat du Bureau canadien de la sécurité aérienne, le gouvernement se débarrasse des personnes qui ont essayé d'attirer l'attention du public sur certaines irrégularités dans les enquêtes sur les accidents d'avion au Canada.

D'ailleurs, ces personnes-là ont déjà été avisées de la fin de leur mandat. Ne serait-il pas préférable d'attendre de voir si la Commission Estey ne révélera pas pourquoi il y a eu tant de dissensions au sujet de la procédure d'enquête sur les accidents? Cette expérience peut nous être utile; nous allons corriger nos erreurs et éviter que de telles situations se présentent à l'avenir.

D'aucuns ont prétendu que les conflits de personnalités étaient à l'origine de la dissension. Monsieur le Président, connaissez-vous beaucoup de Canadiens qui seraient prêts à perdre un emploi de 80 000 $ par année simplement parce qu'ils n'aiment pas un tel ou un tel? Ces personnes-là ont agi conformément à leurs princi-

pes. Je félicite ceux qui se sont dissociés de leurs collègues dans le cas de l'accident de Gander. Ils ont remarqué des irrégularités, ils en ont parlé et maintenant ont les fait taire.

Si des irrégularités ont été commises dans l'enquête sur l'accident de Gander, ce projet de loi ne devrait pas être adopté. Nous ne le saurons pas tant que le juge Estey n'aura pas soumis son rapport dans deux semaines. Nous serons alors en mesure d'adopter ce projet de loi si important pour les enquêtes sur les accidents au Canada.

En se basant sur les témoignages qui lui ont été soumis, le comité a conclu que le problème se trouve dans la structure et dans la méthodologie des enquêtes sur les accidents plutôt que dans le nombre de membres du bureau ou dans les pouvoirs du président, facteurs qui sont quand même importants. Les difficultés qu'a connues l'enquête sur l'accident de Gander font ressortir les problèmes liés à la façon dont l'enquête a été menée et dont les enquêteurs ont soumis leurs conclusions aux membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne et à son groupe spécial.

Pourtant, au cours de l'étude du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous n'avons jamais eu l'occasion d'examiner le règlement régissant les enquêtes sur les accidents. C'est lui et non les conflits de personnalités qui est pourtant la cause profonde de la plupart des difficultés qu'a connues le Bureau canadien de la sécurité aérienne. S'il n'y avait eu que des problèmes avec des membres du personnel, on aurait résolu toutes les difficultés en les remplaçant. Avec la nouvelle loi, rien ne garantit que les mêmes problèmes ne se reproduiront pas parce que le règlement régissant le processus d'enquête n'a pas été examiné.

Le 26 mai, j'ai assisté, à Toronto, à des audiences ne portant pas sur des témoignages dans le cadre de l'enquête sur l'accident de Dryden. C'est le juge Moshansky qui a été nommé commissaire pour cette enquête. Dans le cadre de son mandat, il étudiera la structure et la méthodologie des enquêtes sur les accidents au Canada et il tentera de déterminer la cause de l'accident de Dryden.

Compte tenu de l'importance d'un tel examen, je le répète, notre parti propose d'apporter à l'article 63 un amendement qui a été approuvé au comité et qui prévoit que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui fasse l'objet d'un examen approfondi en janvier 1993. Je suis heureux de pouvoir dire que cela va permettre d'examiner les conclusions et les recommandations de la Commission Dryden, quelles qu'elles soient, selon qu'elles se rapportent au projet de loi dont nous sommes saisis. Je déduis aussi de cet amendement que nous pourrons alors examiner les recommandations de la Commission Estey, s'il y a lieu, recommandations qui seront aussi prises en compte dans le projet de loi.

• (2100)

Je suis déçu par certaines dispositions de ce projet de loi. Nous avons proposé un certain nombre de recommandations et d'amendements qui nous semblaient substantiels, y compris en ce qui concerne le nombre de membres du conseil multimodal. Nous demeurons persuadés que l'un des véritables problèmes du conseil antérieur, soit le Bureau canadien de la sécurité aérienne, résidait dans le manque de démarcation réelle entre les pouvoirs du président et ceux du conseil.

Nous avons eu beau nous efforcer de bien démarquer les pouvoirs du président et ceux du conseil dans ce nouveau projet de loi, nous n'y sommes pas parvenus. La question de la confidentialité nous a posé des problèmes. Nous avions étudié cette question à l'égard du projet de loi antérieur concernant l'amendement à la Loi sur le ministère du Travail.

Nous avons beaucoup de respect pour l'institution de la convention collective. Nous craignons, de ce côté-ci de la Chambre, que la convention collective ne fasse partie du processus d'enquête. Nous estimons que les déclarations confidentielles échangées entre employeur et employé devraient demeurer confidentielles. Si les enquêteurs veulent une autre source d'information, qu'ils se débrouillent tout seuls au lieu de compter sur des déclarations faites conformément à une disposition donnée de la convention collective. Nous estimons que la convention collective est sacrée dans notre société et qu'elle ne devrait être touchée sous aucun prétexte ni à quelque fin que ce soit.

Nous avons eu du mal à adopter une autre disposition. Elle porte sur la recevabilité de la preuve présentée. Conformément à la démarche exposée dans cet article de la loi, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre estiment que le renversement du fardeau de la preuve ne passerait pas, même aujourd'hui, l'épreuve de la Charte des droits et libertés. Cela nous inquiète quelque peu, car, comme mon collègue l'a précisé plus tôt au cours du débat, nous tentons tous, pour le bénéfice de tous les Canadiens, d'obtenir la mesure législative la plus efficace

possible en ce qui a trait à la procédure d'enquête au Canada.

Cela dit, je suis persuadé que mon collègue est heureux que je n'entre pas davantage dans les détails. Nous félicitons tous les membres du comité qui ont étudié ce projet de loi. Il s'agissait d'un processus intéressant. L'avenir nous dira si nos travaux ont porté fruit au comité.

Le président suppléant (M. Crosby): Je voudrais préciser pour la gouverne de tous les députés que j'ai donné la parole au député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) dans le cadre d'un rappel au Règlement et que le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) avait à sa disposition tout le temps voulu. Je vais maintenant donner la parole au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) dans le cadre du débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports. A l'instar du président du Comité permanent des transports, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), mon expérience en tant que l'un des plus anciens membres du comité, m'amène à croire qu'il s'agissait là d'un excellent départ pour ce qui est des travaux du comité. Nous étions saisis d'un projet de loi qui n'avait rien de partisan. Nous nous sommes tous entendus sur l'objectif du projet de loi qui était de prévoir un mécanisme d'enquête sur les accidents de transport.

Il y a eu certains désaccords, non seulement entre les caucus, mais au sein même des caucus concernant la version définitive du projet de loi. Il faut reconnaître que le résultat auquel nous sommes parvenus s'explique en partie par l'état d'esprit dans lequel les ministériels, surtout la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin) et le secrétaire parlementaire, sont venus au comité, prêts à écouter et à apprendre. Ils ne tenaient pas à conserver à tout prix le libellé initial du projet de loi.

Comme dans le cas de nombreux autres projets de loi, nous aimons tous à croire que nous faisons avancer les choses en posant des questions précises et en soulevant certains points. Tout d'abord, nous espérons montrer notre intérêt et ensuite, nous essayons d'obtenir des témoins les munitions nécessaires pour apporter les modifications voulues au projet de loi.

Sur les amendements qui ont été proposés et acceptés, 19 venaient de ministériels. Un amendement proposé par un député ministériel a été rejeté, et j'y reviendrai tout à l'heure. Cependant, cela montrait que le gouvernement était disposé à écouter, du moins dans les domaines en question.

Je suis d'accord avec le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) pour dire qu'il y a des domaines où le gouvernement n'était pas disposé à écouter, même quand il était clair que certains de ses députés appuyaient un point de vue différent du sien.

Nous avons cherché à apporter des modifications et nous avons perdu un scrutin qui s'est soldé par l'égalité des voix. J'espérais que le gouvernement recommanderait d'apporter la modification concernant la composition du bureau, mais il ne l'a pas fait. C'est regrettable. L'avenir nous dira si le nombre de membres du bureau convient.

Je veux maintenant aborder certains points particuliers du projet de loi. J'ai consacré beaucoup de temps à la question, tant par rapport au projet de loi que comme critique des transports de mon caucus. Je suis heureux que mon collègue de l'Alberta, notre porte-parole en matière d'énergie, soit à la Chambre, car l'un des changements clés que nous avons apportés consistait à s'assurer de la pureté de la mesure législative.

À la base, la mesure législative visait essentiellement à établir une distinction entre l'organe de réglementation d'un mode de transport et le personnel chargé d'enquêter sur les accidents. Au début, le projet de loi C-2 excluait les pipelines visés par la Loi sur l'Office national de l'énergie. Nous nous sommes demandé pourquoi et avons estimé que c'était incompatible avec l'esprit de la mesure législative. Nous avons décidé d'y remédier et l'amendement que j'ai présenté a été accepté par le comité, par le gouvernement en fait, qui n'a nullement cherché à y faire obstacle. Mais cette décision très importante, c'est un comité du Parlement qui l'a prise et non le gouvernement.

Le deuxième changement important, qui se rapporte davantage à l'ensemble du Parlement qu'au projet de loi, est un amendement que j'ai proposé et qui modifie le projet de loi à 22 endroits. C'est la première fois dans l'histoire du droit canadien, dans l'histoire du droit du Commonwealth britannique qu'au lieu d'un «chairman», nous avons une «chairperson».

Il faut en remercier le comité des transports, qui a décidé d'accepter cette recommandation. J'encourage

tous les autres comités chargés d'examiner une mesure législative de créer ou de modifier des organismes en utilisant une terminologie qui reflète la réalité des années 80 et 90.

• (2110)

Monsieur le Président, permettez-moi de passer en revue quelques-uns des autres grands changements. Le bureau ne relève plus du ministre des Transports. A nos yeux, l'un des inconvénients du Bureau canadien de la sécurité aérienne, c'est qu'il prêtait le flanc à des accusations de conflit d'intérêts. Après avoir longtemps hésité entre le ministre de la Justice, le président de la Chambre des communes et le président du Conseil privé de la Reine, le comité a décidé de faire relever le bureau d'un ministre qui n'est pas directement responsable des transports, mais qui peut obtenir les crédits et les années-personnes dont le bureau a besoin pour s'acquitter de sa tâche. Ce qui importe par-dessus tout, c'est que le bureau soit indépendant du ministère des Transports. C'est extrêmement important parce que le public doit être sûr que le bureau lui dira la vérité au lieu d'essayer de la diluer ou de la cacher. La séparation des pouvoirs est donc claire et nette.

L'autre changement est un de ceux qui ont suscité des divergences de vues au sein du comité. En fait, le député de Regina-Lumsden (M. Benjamin) et moi-même n'étions pas d'accord sur celui-ci. Il s'agit du titre de l'organisme. Il s'appelle maintenant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports. Nous n'en sommes pas venus aux poings, mais j'ai voté contre parce que, comme l'a si bien dit le secrétaire parlementaire, c'est le ministre et le ministère des Transports qui sont responsables de la sécurité des transports aériens, ferroviaires et maritimes ainsi que des productoducs.

En ajoutant l'expression «sécurité des transports» au titre du bureau, nous induisons peut-être en erreur les Canadiens en leur suggérant que cet organisme est responsable de la sécurité des transports. Il est chargé d'enquêter sur les accidents et de faire des recommandations au ministre des Transports et à qui bon lui semble, mais c'est à ces derniers qu'il appartient de décider des changements qui s'imposent. La responsabilité relève en dernier ressort du gouvernement. Nous avons divergé d'opinion là-dessus, mais ainsi va la vie. Voilà comment se déroulait le débat au sein du comité, où il est arrivé aux ministériels de ne pas s'entendre. Je ne me rappelle pas que les députés libéraux aient eu des divergences de vues, mais la chose était toujours possible. Cette façon de procéder était tout à fait de mise.

L'un des autres problèmes que nous avons examinés et dont a souffert le Bureau canadien de la sécurité aérienne a été celui des conflits de personalités. Certains membres du bureau qui ne s'entendaient pas avaient tous été nommés par le gouvernement de l'époque, mais sans participation du public ni aucun mécanisme pour dire au secteur de l'aviation: «Nous sommes d'accord pour que votre secteur compte deux représentants au sein du bureau. Qui voulez-vous? Proposez-nous des candidats.» La même chose pour les secteurs maritime et ferroviaire. Si la motion que mon collègue et moi avions proposée avait été acceptée, elle aurait permis la création d'un comité de sélection pour chacun des modes de transport. Dans ces conditions, le bureau aurait été constitué de gens ayant la confiance des secteurs des transports où ils auraient dû enquêter.

J'y ai fait allusion précédemment. Nous tenions à porter le nombre des membres du bureau de cinq à sept, car nous pensions malheureusment qu'il y avait suffisamment de travail au Canada pour occuper sept membres. Si notre motion a été rejetée, c'est à cause du vote prépondérant du président qui s'est prononcé comme il le devait en faveur du statu quo. Nous avons également tenté de faire nommer des membres temporaires de façon que le ministre puisse, de temps à autre, si la charge de travail s'avérait trop lourde, nommer quelques membres additionnels pour aider le Bureau.

Nous avons en outre apporté un certain nombre d'autres changements un peu partout dans le projet de loi, mais deux ou trois problèmes liés encore une fois au conflit d'intérêts au sein du Bureau canadien de la sécurité aérienne consistaient à déterminer de qui le président du bureau tiendrait son pouvoir. Devrait-il le tenir directement du projet de loi ou devrait-il le tenir de l'ensemble du bureau lui-même. Autrement dit, les cinq membres du bureau décideraient collectivement quels seraient les pouvoirs du président. Les députés ministériels ont opté pour maintenir la formule actuelle en vertu de laquelle le président tient son pouvoir de la loi. Nous voulions ce que cela soit une décision délibérée, de sorte que si le bureau doit éprouver des difficultés à l'avenir, s'il doit faire face à un schisme, le gouvernement de l'époque aura à tout le moins la chance de la modifier. Il s'agirait alors d'un pouvoir collectif et non individuel, et tous les membres devraient assumer la responsabilité.

Dans la même veine, nous avons cherché à nous assurer que ce soit le Bureau et non pas le président qui nomme les enquêteurs. C'était afin que le Bureau soit fier des décisions prises et des enquêtes menées en son nom.

Un autre amendement consistait à faire remettre les rapports directement au Parlement au lieu de les envoyer au ministre et d'attendre que celui-ci ait le temps d'y répondre. D'autres amendements ont été présentés. Nous en avons longuement discuté et nous étions loin d'être unanimes sur la nécessité des rapports provisoires.

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas au courant des dispositions de la loi, je signale que la loi prévoit qu'un projet de rapport du bureau soit envoyé au ministre et aux parties intéressées. On donne à ces derniers le temps de répondre et de signaler les erreurs techniques. Le rapport ne contient pas les recommandations. Certains prétendent qu'il pourrait y avoir encore apparence de conflit d'intérêts si le ministre des Transports, une association de pilotes ou une société aérienne pouvait intervenir auprès du bureau pour qu'il modifie son rapport. Par conséquent, nous avons d'abord essayé de retrancher cette disposition pour que le bureau soit tenu de présenter un rapport final, destiné à être publié. Cette tentative a échoué. Nous avons alors essayé d'obtenir qu'on annexe au moins au rapport une liste des changements qui ont été apportés en en précisant les raisons et l'origine ou, s'ils n'ont pas été apportés, la mention qu'ils ont été demandés. De cette manière, tout serait étalé au grand jour et on ferait confiance au bureau.

En plus du projet de rapport, le ministre peut demander un rapport provisoire à n'importe quel ministre responsable d'un ministère qui a un intérêt direct dans l'objet de l'enquête; il s'agit principalement du ministre des Transports, mais ce pourrait être aussi le ministre de la Défense nationale. Ce pourrait même être le ministre de l'Environnement. Quoi qu'il en soit, il est possible de demander un rapport provisoire lorsqu'on l'estime justifié, parce qu'il faudrait attendre trop longtemps le rapport final et parce qu'on sait que l'enquête a déjà progressé jusqu'à un certain point. Nous voulions nous assurer que les observateurs puissent obtenir ce rapport. Mais il a été décidé que cela n'avait pas de sens.

Nous voulions aussi établir un mécanisme d'appel pour ceux qui n'auraient pas été satisfaits des travaux ou des recommandations du bureau. Si quelque groupe croit que ce mécanisme ne suffit pas ou n'est pas satisfait du travail qui a été fait, il n'existe pas à l'heure actuelle comme, par exemple, dans le cas de l'accident de Gander où, croit-on, les enquêteurs ont omis d'étudier certains faits, de voie officielle leur permettant de faire rouvrir l'enquête. Le bureau peut, dans sa sagesse, rouvrir l'enquête s'il obtient de nouvelles preuves, mais nous avons proposé que les intéressés puissent communiquer avec le ministre qui, lui, demanderait automatiquement au bureau d'effectuer un nouvel examen. Ainsi, il y aurait au moins un mécanisme qui leur permettrait de prendre part de nouveau à l'enquête pour que rien ne soit laissé au hasard.

Un des amendements importants qui a été accepté—en fait, la version définitive était un projet présenté par le gouvernement—visait à garantir que les communications dans tous les modes de transport soient traités de la même façon. À l'origine, le projet de loi portait sur le contrôle du trafic aérien, ou le transport aérien, mais il n'était pas aussi précis à l'égard des secteurs ferroviaire et maritime. Nous avons donc amendé le projet de loi pour que toutes les communications, émises de la cabine d'une locomotive ou encore d'un navire et destinées à la garde côtière, soient protégées aux termes de la loi.

Il s'est passé quelque chose d'assez inusité dans le secteur ferroviaire. Les compagnies de chemin de fer et les syndicats, deux groupes qui ne voient pas souvent les choses du même oeil, sont venus nous exposer leurs préoccupations à propos de l'utilisation des rapports des enquêteurs sur les déclarations recueillies par ceux-ci. Ils craignaient que ces rapports ne servent dans les audiences entre l'employeur et l'employé sur les mesures disciplinaires. Ils étaient d'accord pour que ces rapports ne servent pas, pour qu'ils restent confidentiels. Le comité et le gouvernement ont consenti à ce changement.

• (2120)

De nombreux autres amendements ont été proposés. L'essentiel, c'est que nous ayons un meilleur projet de loi. Il est infiniment meilleur qu'au début. Nous avons beaucoup appris. Peut-être que, au réexamen, dans trois ou quatre ans, mon collègue le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) et moi pourrons dire que nous l'avions

prédit quand nous découvrirons que nos propositions qu'on rejette aujourd'hui auraient amélioré les choses. Quoi qu'il en soit, c'est le processus qu'il faut accepter.

Je regrette seulement que nous ayons autant précipité les choses. La préparation des amendements nous a posé un problème parce que nous voulions savoir ce que le gouvernement préparait de son côté pour ne pas faire double emploi. À cause de cela, certains de nos amendements n'étaient pas traduits dans l'autre langue officielle. Il y a eu un retard, et je peux dire en rétrospective que nous aurions dû exiger au cours du processus que tout soit présenté au comité en même temps et de la même façon.

En conclusion, monsieur le Président, comme nous l'avons fait à la deuxième lecture, nous allons voter pour le projet de loi à la troisième lecture. C'est un jour heureux pour les transports. Je n'ai pas traité des transports routiers, mais mon collègue le fera sûrement parce que ce domaine l'intéresse vivement. J'ai hâte que le bureau soit constitué. J'incite le gouvernement à bien réfléchir avant de nommer les membres du bureau pour qu'ils soient les meilleurs candidats possibles, que le choix se fasse sans aucun favoritisme et que le bureau ne devienne pas une sinécure pour de vieux vétérans de la politique. Il nous faut à ce bureau des personnes compétentes en transport aérien, maritime et ferroviaire qui repenseront froidement la question des enquêtes sur les accidents. Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie mes collègues du Comité des transports qui ont tant travaillé.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, nous étudions maintenant le projet de loi C–2, qui crée le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports. Dès le départ, certains membres de notre estimé Comité permanent des transports ont manifesté une certaine résistance à l'inclusion dans le titre de la loi du mot «sécurité». Cependant, nous, les députés de l'opposition, avons insisté et avons attiré l'attention du gouvernement sur l'article 7 où il est dit que le bureau «a pour mission de promouvoir la sécurité des transports». Le gouvernement a finalement reconnu la sagesse de notre suggestion et, en dépit de la remarque du président du comité qui estimait que le titre «manquait de sex appeal», ou quelque chose du genre, le nom du bureau a été modifié par l'inclusion du mot «sécurité».

Qu'il soit bien clair que je n'ai rien contre l'objectif du projet de loi. En plus des accidents d'avion, le nouvel organisme s'occupera des accidents de chemin de fer et de bateau, ainsi que des accidents de transport par pipeline.

Il convient de rappeler que lorsque la loi sera promulguée, le bureau remplacera le nureau canadien de la sécurité aérienne. C'était une bonne idée. Le Bureau de la sécurité aérienne a rempli sa mission en menant près de 700 enquêtes par année. Il s'est fait une solide réputation dans le milieu mondial de l'aviation. Cependant, des divergences assez profondes sont apparues dans le dossier le plus controversé, celui de l'écrasement, en décembre 1985, d'un DC–8 nolisé de la société Arrow Air, à Gander, Terre–Neuve, la pire catastrophe aérienne de l'histoire du Canada qui a coûté la vie à 248 militaires américains et à huit membres d'équipage.

Dans cette affaire, le bureau avait formé un comité de neuf membres, tous intelligents, compétents et dotés de l'expérience nécessaire, dont quatre n'ont pas accepté le rapport qui concluait que l'écrasement était attribuable à la formation d'une mince couche de glace sur les ailes de l'appareil. Le ministre des Transports a accepté le rapport, ce qui a poussé les quatre dissidents à demander des enquêtes publiques, non seulement sur la conclusion contestée du rapport, mais aussi sur les problèmes du contrôle du trafic aérien.

Devant ce problème et bien d'autres, dont la décision du sous–ministre adjoint responsable de la sécurité aérienne de démissionner en plein milieu de la controverse entourant l'écrasement de Gander et celui d'Air Ontario à Dryden, le ministre des Transports, plutôt que d'essayer de corriger les problèmes existant au sein du Bureau canadien de la sécurité aérienne, a opté pour la création d'un nouveau bureau, ce qui équivalait à étouffer les affaires de Gander et de Dryden et à balayer du revers de la main tous les autres problèmes du transport aérien dont le gouvernement avait négligé de s'occuper.

Passons maintenant au projet de loi C–2. Même si de nombreuses questions restent sans réponse, avons–nous l'assurance que ce nouveau bureau les examinera? Les Canadiens auront–ils des réponses? Bien que le nouveau bureau ait une vocation multimodale, ses responsabilités et ses pouvoirs sont semblables à ceux du Bureau canadien de la sécurité aérienne. La sécurité des Canadiens n'est pas plus assurée qu'avant. Il n'y a rien dans le projet de loi C–2 qui puisse empêcher que les circonstances ayant entraîné la dissolution du BCSA ne se répètent.

Le moment ne pouvait être mieux choisi, monsieur le Président. Le ministre des Transports a chargé une autorité indépendante, le juge Willard Estey, de passer en revue l'enquête sur l'accident de Gander et il a désigné le juge Virgil Moshansky pour mener une enquête sur l'accident de Dryden. Toutefois, avant que Estey et Moshansky n'aient présenté leurs rapports, qui pourraient

renfermer d'importantes informations à incorporer dans ce projet de loi, le gouvernement essaie de nous imposer des délais serrés pour que la Chambre des communes adopte à la hâte le projet de loi C-2.

En ce qui concerne les pouvoirs, de nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des transports étaient d'avis que le président du bureau multimodal aura trop de pouvoirs. En vertu du projet de loi C-2, outre les pouvoirs financiers, le président aura le pouvoir d'engager et de renvoyer des enquêteurs, d'établir l'ordre du jour et de répartir les tâches entre les membres du bureau. C'est beaucoup de pouvoirs pour une seule personne. Ne perpétuons pas les problèmes qui existaient sous le BCSA lorsque les pouvoirs étaient délégués à une seule personne plutôt qu'à l'ensemble du bureau. Le président doit relever du bureau.

En fin de compte, le public a perdu confiance dans le BCSA parce que certains membres ont dû agir en toute indépendance pour publier leur rapport minoritaire parce qu'un président puissant voulait les réduire au silence. Il y a une leçon à tirer de cette expérience, monsieur le Président. L'essence même de la démocratie exige que l'on tienne compte de nombreux points de vue. Nous voyons d'un oeil favorable les divergences d'opinions et en fait, nous espérons qu'il y en aura, car nous pouvons ainsi poser un meilleur jugement. Toute différence d'opinions est saine. La Chambre en est un bon exemple, monsieur le Président. Le bureau multimodal doit faire place à des points de vue divergents et accepter les opinions diverses. Tout cela contribue à ce que les transports, que ce soit les transports aériens, ferroviaires, maritimes ou par productoduc, soient aussi sûrs que possible pour tous les Canadiens. C'est le but ultime que nous visons.

Le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), président du Comité permanent des transports, est, je dois dire, un homme modeste. Il parle de collaboration et des discussions positives, non partisanes, qui nous ont conduit à l'élaboration de ce projet de loi. Eh bien, mise à part la fumée de cigare, nous avons fait preuve d'une efficacité qui peut servir de modèle à d'autres comités et ce, grâce en grande partie, je l'admets, au député d'Annapolis Valley—Hants.

• (2130)

J'ai hâte que nous relèvions les nouveaux défis qui se présenteront au Comité des transports. J'ai hâte que se concrétise la collaboration positive que nous avons reçue de la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) et du ministre des Transports (M. Bouchard). Ce sont bien entendu des précédents qu'on ne saurait oublier.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Débat. Le député de Regina—Lumsden.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, on m'a littéralement supplié et imploré de ne rien dire ou, du moins, d'être très bref. J'en ai déduis qu'il devait y avoir quelque chose qui ne tourne pas rond dans ce projet de loi, que j'approuve en principe, d'autant plus qu'il est présenté par le gouvernement.

Monsieur le Président, vous et moi allons bientôt fêter le vingt et unième anniversaire de notre arrivée ici et je voudrais bien que nous n'ayons encore tous les deux que vingt et un ans. Au cours de sept législatures, j'ai eu l'occasion de parler souvent de la sécurité dans les transports et de me battre pour améliorer la situation. Lorsque j'étais aux chemins de fer—et mon père était cheminot—j'ai acquis une certaine expérience en matière d'accidents. En fait, à l'époque où j'étais télégraphiste et chef de gare aux chemins de fer, j'ai dû aller sur les lieux d'un accident. Un accident entre trains de voyageurs fut particulièrement grave. Il y avait trois tués et 27 blessés et non seulement tous les employés mais aussi les cadres de la société savaient que l'accident était dû à certaines erreurs élémentaires dans le fonctionnement du système. Il faisait -28°F, ce qui fait à peu près -20°C, je pense. Je recopiais des ordres de marche sur le côté d'un poteau télégraphique lorsque nous sommes arrivés sur les lieux de l'accident. Je me souviens d'avoir aidé les sauveteurs à sortir des corps et des bagages de la neige. Je me souviens. . .

M. Flis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Parkdale—High Park fait un rappel au Règlement.

M. Flis: Monsieur le Président, je voulais participer au débat sur le projet de loi, mais je crois que vous avez donné la parole au député avant moi parce qu'il voulait faire un commentaire ou poser une question. Je voudrais une explication. Pose-t-il une question ou participe-t-il au débat?

Le président suppléant (M. Paproski): Il participe au débat.

M. Flis: Au débat? Je croyais que vous m'accordiez la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Il y avait deux libéraux avant vous et il y a maintenant le néo-démocrate. Nous en sommes au débat.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Afin que nous puissions écouter le député, j'espérais que vous pourriez signaler à ce petit groupe de bavards ici à la Chambre qu'ils pourraient aller derrière les rideaux et y tenir leur conversation de façon que nous puissions entendre le député.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Auriez-vous l'obligeance de vous en aller derrière les rideaux? La parole est au député de Regina—Lusden.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park (M. Flis) est ce qu'on appelle un récidiviste. Comme un pécheur repenti ou un chrétien régénéré, son deuxième mandat à la Chambre ne lui a rien appris.

Monsieur le Président, avant d'être interrompu si impoliment, je disais que j'ai été sur le terrain et que je connais la terrible expérience et les sentiments qu'on éprouve quand on passe par là. Je sais aussi ce que c'est que d'être convoqué à une enquête du coroner. Les avocats de la société ferroviaire et le procureur de la Couronne ont pris nos dépositions, nous ont interrogés et nous ont fait subir un contre-interrogatoire à la barre des témoins.

Jamais je n'oublierai les directives que nous avait données l'avocat du CP de Montréal. C'était à Calgary pendant l'hiver, le croiriez-vous, monsieur le Président, de 1949-1950. Je n'oublierai jamais ses directives: «Ne fournissez pas de renseignements qu'on ne vous a pas demandés.» Ce sont de bonnes directives si vous avez un avocat à moitié décent. Ne fournissez pas spontanément de renseignements.

Pourtant, quand j'ai reçu ces directives, je le dis à mon honorable ami, le président du Comité des transports, je me suis demandé ce qui arriverait si je disais certaines choses qu'il était nécessaire de dire. Je me suis alors rendu compte que si je le faisais, je perdrais mon emploi. J'aimais assez ce travail. Je me donnais beaucoup de mal et j'étais très consciencieux. C'est l'une des raisons pour lesquelles—à cause de mes antécédents je suppose—je m'inquiétais à propos de l'article 24, par exemple.

Je m'inquiétais des déclarations demandées aux employés et de qui les demandait et dans quelles conditions, parce que, bon sang, je n'étais moi-même déjà trouvé dans cette situation. Je n'appréciais pas, je pense, la compétence de ces éminents juristes du ministère des Transports et de certains des experts-conseils et des juristes grassement payés qui étaient là pour représenter les quelques témoins que nous avions. Ils n'avaient jamais eu à le faire.

Le comité a convenu à l'unanimité dans les cinq premières minutes que c'était le genre de projet de loi que nous voulions tous. Nous voulions, entre autres, que ce bureau soit non seulement indépendant mais aussi qu'il soit perçu comme étant indépendant. C'était le problème que j'avais ainsi que certains de mes collègues à propos de l'article 24. J'étais très fier de la Fraternité des cheminots qui n'approuvait pas du tout la disposition prévoyant qu'une copie de l'ébauche du rapport final lui soit envoyée pour qu'il fasse des commentaires.

Le bureau devrait faire son rapport sans les commentaires de quiconque. Une fois qu'il aura pris connaissance des faits, qu'il aura entendu ses enquêteurs et qu'il aura fait subir un contre-interrogatoire aux témoins et entendu l'employeur, la compagnie aérienne ou ferroviaire, il fera son rapport. Tous les observateurs et tous les participants aux audiences auront eu la possibilité de dire ce qu'ils avaient à dire.

• (2140)

Après avoir entendu tous les témoignages, le bureau fait un rapport qu'il présente au ministre comme il est spécifié dans le projet de loi. Ensuite, si quelqu'un n'est pas d'accord avec les preuves présentées par un enquêteur ou un témoin, il peut s'adresser au ministre pour lui demander de les réexaminer. C'est dit dans le projet de loi. Mais ni la compagnie aérienne ni la compagnie ferroviaire ni la compagnie de navigation ni le ministre ou tout autre ministre qui a un intérêt direct dans le dossier, et je pense notamment au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et à quelques autres comme le ministre de la Justice (M. Lewis) et le solliciteur général (M. Blais), ne peuvent intervenir à propos du rapport provisoire sauf si le rapport final inclut leurs interventions et leurs commentaires pour que le public sache qu'il s'agit bien d'une enquête publique en bonne et due forme. Rien ne sera caché, rien ne sera secret. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas accepté notre motion n° 10 à l'étape du rapport et pourquoi il n'accepterait pas un amendement semblable à l'étape du comité. Il me semble que cette permission de faire certains commentaires et d'envoyer une intervention et une

requête au bureau en se fondant sur la version provisoire d'un rapport final viendra nous hanter plus tard.

Une fois qu'il sera publiquement établi qu'une intervention a été faite, surtout si elle vient d'un ministre, même si le bureau n'en a pas eu du tout connaissance, c'est l'intégrité, l'indépendance et la transparence du bureau qui seront remises en question. Cela dépasse l'entendement d'adopter ce qui serait autrement un bon projet de loi s'il n'entérinait pas cette possibilité. Je suis complètement dépassé par l'entêtement du gouvernement à vouloir conserver cette disposition. Pourquoi un ministre le moindrement intègre, le moindrement honnête et le moindrement réputé voudrait-il disposer de cette opportunité? La Fraternité des cheminots a déclaré au «Nous ne voulons pas de rapport provisoire. Nous aurons nos observateurs au lieu de l'accident ou de l'incident. Nous aurons un observateur à toutes les audiences. Nous aurons toutes possibilités de présenter des instances pour protéger nos membres. Nous ne voulons pas avoir accès à un projet de rapport final.»

C'est un point dans ce projet de loi qui nous ramène à l'amère expérience des précédents bureaux d'enquête sur les accidents. Le député de Hamilton-Ouest (M. Keyes) a soulevé la question au sujet du BCSA. Lorsqu'il a mentionné Hamilton, je me suis dit on ne va pas encore ressortir cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Nous n'avons pas besoin de le ressortir, mais nous pouvons tirer la leçon de l'expérience du BCSA. Je pense que grâce à ce projet de loi nous avons appris quelque chose.

J'aurais aimé que le gouvernement revienne sur sa décision, car je pense que personne ne devrait avoir accès à un avant-projet de rapport final. Je sais que le ministre des Transports (M. Bouchard) va en recevoir un au sujet de VIA Rail. S'il ne veut pas le voir, il peut le renvoyer. Avant que ceci ne soit terminé, il aura reçu trois ou quatre rapports. En fait, je me demande si ce sera un rapport de M. deBelleval ou de M. Lawless, ou encore un rapport bicéphale.

Soit dit en passant, monsieur le Président, j'invite tous les députés à venir au Comité des transports, demain après-midi. M. Lawless de VIA Rail comparaîtra devant le comité. Vous savez, ce renard que l'on a chargé de garder le poulailler. Pourquoi le gouvernement tient tant à avoir cette disposition m'échappe complètement.

Il y a une autre chose que je veux dire, car j'en suis un peu amer. J'en ai discuté avec le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy), avec Jean-Luc Pepin et avec le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). La question portait sur le contrôle de la circulation aérienne, la sécurité et l'inspection des avions. Dès qu'ils ont plus de dix ans d'existence, il faut les inspecter minutieusement et souvent. Nous avons parlé de cette question tout au long du débat sur la congestion dans les aéroports et la sécurité aérienne. Nous en avons parlé au moment de la déréglementation, dont le député de Winnipeg-Sud-Centre est l'instigateur. Il est devenu ministre des Transports parce que son prédécesseur était contre la déréglementation. Jean-Luc Pepin a été très clair à ce sujet. Je peux comprendre pourquoi le Parti libéral ne confie pas au député de Winnipeg le poste de critique en matière de transports. C'est tout à fait logique pour le libéraux d'agir ainsi parce qu'ils auraient des problèmes si c'était lui qui jouait ce rôle.

Le scénario n'a pas changé au cours de ces nombreuses années; il s'agit d'assurer le bonheur et la rentabilité des transporteurs aériens, ferroviaires et maritimes. Nous avons adopté des lois qui forcent des sociétés honnêtes et de bonne réputation à rogner sur les coûts. Elles n'ont pas le choix lorsqu'elles doivent être rentables. Si un moteur d'avion doit faire l'objet d'une révision complète après 2 000 heures, on essaiera d'aller jusqu'à 2 500 heures. Dans 99,9 p. 100 des cas, on ne se fera pas prendre. Que se passe-t-il quand un wagon en mauvais état est étiqueté et mis de côté par un inspecteur, et que le surveillant passe ensuite, enlève l'étiquette et remet le wagon en service? Chaque fois qu'on fait cela ou même qu'on tente de le faire, on risque de donner du travail au Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Cela fera 21 ans le 25 juillet que je suis ici, et des protestations au sujet de la priorité qu'on accorde à la sécurité, j'en ai entendu assez pour en faire une indigestion. Comme disent les agriculteurs: «Si vous n'avez jamais eu de fumier sur vos bottes, vous ne savez vraiment pas de quoi vous parlez.» C'est le problème qui s'est posé avec les 12 ministres des Transports que j'ai connus depuis que j'ai été élu à la Chambre pour la première fois. On devrait avoir des chaises musicales dans le bureau du ministre des Transports. Les amende-

ments que nous avons proposés à l'étape du rapport, nous ne les avons pas proposés par plaisir ou parce que nous étions libéraux, néo-démocrates ou conservateurs. Nous les avons présentés parce que nous savions de quoi nous parlions et pourquoi nous en parlions.

• (2150)

J'espère que mes craintes ne se matérialiseront pas. Sinon, je serai toujours ici quand la période d'examen se terminera et si vous êtes chanceux, monsieur le Président, je n'y serai plus. Il y aura sûrement quelqu'un, alors, pour apporter à la loi les corrections qui auraient dû y être inscrites à ce moment-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, car son discours est fort intéressant, mais son temps est écoulé. Il l'a même légèrement dépassé. Pour les questions et les commentaires, la parole est au député de Gander—Grand Falls (M. Baker).

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une simple question au député et je suis sûr que. . .

Des voix: Non.

M. Baker: Avez-vous entendu le député derrière moi me demander de ne pas poser de question?

Si le député pouvait écouter un instant, je lui demanderais de nous dire très simplement en quoi ce projet de loi est supérieur à la loi précédente en ce qui concerne les enquêtes sur les accidents, étant donné que le Canada a connu ses pires accidents depuis deux ou trois ans. Améliorera-t-il le processus d'enquête utilisé pour l'accident de Gander, à Terre-Neuve, dans lequel 258 personnes ont péri et sur lequel le bureau précédent a publié un rapport absolument scandaleux? Le député voit-il un avantage au projet de loi à l'étude? Représente-t-il un progrès?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Il peut être certain que tous les membres du comité avaient à l'esprit les incidents de Gander, Dryden, Cranbrook et d'autres. Je suis sûr que ces accidents ont joué sur les sentiments et les pensées de tous les députés.

A mon avis, le projet de loi constitue une amélioration, en ce sens que son libellé reconnaît implicitement les lacunes des lois précédentes. Une bonne partie du projet de loi n'est que la répétition des dispositions des anciennes lois, mais le gouvernement a fait assez de changements pour indiquer qu'il est pleinement conscient de ce qui manquait dans les lois précédentes. Nous allons nous en rendre compte seulement une fois que cette mesure aura force de loi, mais le gouvernement reconnaît qu'il faut tripler ou quadrupler le nombre d'inspecteurs et d'enquêteurs qualifiés, non seulement ceux qui s'occupent des accidents, mais également les autres qui sont chargés de surveiller le bon fonctionnement des trains, des avions, des productoducs et des navires. Autrement, le bureau chargé d'enquêter sur les accidents sera débordé, car le nombre d'accidents ne diminuera pas.

J'ai l'impression—j'espère ne pas me tromper—que le gouvernement en est conscient et que, dès 1990, il va allouer des crédits considérables dans le budget des dépenses pour recruter du personnel compétent pour appliquer les lois existantes. Si le gouvernement ne fait rien dans ce sens, je sais qu'il entendra parler du député et je sais qu'il entendra parler de gens comme moi parce qu'il y a des années que nous réclamons de tels changements. La déréglementation n'a fait qu'empirer le problème.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps des questions et des commentaires est écoulé. Je donne la parole au député de Parkdale—High Park (M. Flis).

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je pourrais traiter de cette question pendant 20 minutes, mais je me contenterai de renvoyer les députés au hansard du 18 avril, date à laquelle je suis intervenu à la deuxième lecture du projet de loi. J'ai tout dit à l'époque.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est que j'ai reçu de nouveaux renseignements depuis la dernière fois. Je suis d'accord sur l'objet du projet de loi, qui crée le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports; mais là où je ne suis plus d'accord, c'est sur le programme caché qu'il sous-tend. Ce programme caché consiste à dissimuler la cause de l'accident de Gander, qui a entraîné dans la mort 258 soldats américains.

L'autre programme caché consiste à démanteler le Bureau canadien de la sécurité aérienne, dont les membres font actuellement de l'excellent travail. Comme nous le savons, cinq membres du bureau ont présenté leur rapport suivant lequel l'accident a été causé par une accumulation de glace sur les ailes, alors que les quatre autres membres de ce bureau, qui sont ce qu'il y a de plus qualifié en aéronautique au Canada, ont présenté un rapport minoritaire disant que l'accident a été causé non

une par le givrage des ailes mais par une explosion ou autre force.

Hier soir j'ai vu des photos couleur prises le lendemain de l'accident. Un hélicoptère a refait le parcours suivi par l'avion sinistré, en prenant des photos à chaque instant. Si vous examiniez ces photos, monsieur le Président, vous verriez qu'il n'y a pas de trace au sol à l'endroit où l'avion s'est écrasé. Si l'accident avait été causé par le givrage des ailes, alors en s'écrasant, l'appareil aurait labouré la terre. Il n'y a aucune marque de ce genre sur la terre. Les photos font voir de petits fragments d'avion éparpillés partout dans le bois. Les arbres sont étêtés à partir de l'endroit où l'avion a commencé de s'abattre, mais il y a une rangée d'arbres encore intacts alors que des fragments de l'avion sont dispersés partout. Il n'y a qu'une façon d'expliquer la présence de ces fragments: l'avion s'est désintégré dans les airs pour tomber en pluie. Une partie de l'avion montre un trou béant. La photo fait voir nettement que ce trou a été causé par une explosion quelconque et non par le givrage des ailes.

Je ne serais pas en paix avec moi-même si, envoyé ici par mes électeurs et en possession de ces renseignements, je ne les communiquais pas à la Chambre. J'en fais part maintenant avant que le projet de loi ne quitte la Chambre. Je sais qu'il s'en va au Sénat, et j'invite ce dernier à procéder à une enquête complète avant d'accorder la sanction royale. Le Sénat a le pouvoir de convoquer de nouveaux témoins qui n'ont pas été entendus lors de l'enquête précédente. J'invite le Sénat à examiner les photos que j'ai vues hier soir, et je pense qu'il conclura comme moi qu'il faut donner au juge Estey tout pouvoir de rouvrir l'enquête et d'entendre les témoins qui n'avaient pas été convoqués. C'est ensuite seulement que nous devrions adopter le projet de loi C-2.

C'est moi qui ai fait adopter le projet de loi sur la sécurité aérienne, le projet de loi C-163 alors que j'étais secrétaire parlementaire. Dans le débat qui a eu lieu à l'époque, nous avons estimé qu'il fallait opter pour la solution d'un bureau de sécurité unimodal, pour essuyer les plâtres avant de passer à un bureau multimodal. Le gouvernement n'a pas montré qu'il savait encadrer les neuf membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Après avoir accepté le rapport des cinq, le ministre a ordonné immédiatement une enquête secrète sur la sécurité aérienne. Pourquoi faire cela s'il croyait le rapport? J'ai bien dit que je suis d'accord sur l'objet du projet de loi. Mais je ne suis pas d'accord sur ses deux programmes cachés. J'invite le Sénat à procéder à une enquête complète avant de l'approuver.

• (2200)

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

M. Cooper: Vous constaterez je pense qu'il y a consentement unanime à ce que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) présente quelques observations au sujet du projet de loi. Je pense que le député désire environ cinq minutes. Nous terminerons, ensuite, pour passer rapidement au projet de loi C-4, le projet de loi énergétique.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Gander—Grand Falls.

M. Baker: Je voudrais disposer d'autant de temps que les autres députés qui ont pris la parole à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: S'il n'y a pas consentement unanime, nous pourrions peut-être régler le problème de la façon suivante. Nous pourrions ne pas voir l'heure jusqu'à ce que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ait terminé son allocution. Nous pourrions peut-être consulter encore les députés ministériels et les députés de l'opposition sur la nécessité de prolonger un peu au-delà de cela. Nous allons en parler au cours des prochaines minutes. Entre-temps, monsieur le Président, vous pourriez peut-être pour le moment solliciter le consentement unanime pour qu'on ne voie pas l'heure tant que le député de York-Sud—Weston n'aura pas terminé son allocution.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Churchill.

M. Murphy: Vous avez demandé le consentement unanime, monsieur le Président. Je ne crois pas dans un consentement unanime sans réserve à cette heure-ci de la nuit. Si vous accordez la parole au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), il pourrait disposer de 20 minutes plus une période de questions et observations de 10 minutes. Je crois que nous ne devrions pas voir l'heure avant 22 h 15. Si nous avons une entente négociée d'ici là c'est parfait, mais à 22 h 15 nous allons voir l'heure.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Je ne demande pas de faveur spéciale, mais uniquement la chance d'exercer mon droit de député élu de prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Si les leaders parlementaires ou les représentants des trois partis veulent négocier un accord, je ne souhaite pas empêcher n'importe quel autre député, que ce soit mon collègue ou d'autres, d'intervenir.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence se pliera à la décision de la Chambre. Si nous pouvons poursuivre jusqu'à 22 h 15, je donnerai la parole au député de York-Sud—Weston, si c'est là le souhait de la Chambre et s'il y a accord. Nous pourrons ensuite décider à 22 h 15 si nous voulons procéder au débat d'ajournement.

M. Baker: Pourriez-vous nous donner plus de précisions, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, on a demandé de prolonger le débat jusqu'à 22 h 15, afin de permettre au député de York-Sud—Weston de dire quelques mots et de donner peut-être également la parole au député de Gander—Grand Falls. Si nous pouvions terminer d'ici à 22 h 15, ce serait très bien. Dans le cas contraire, il y aura d'autres discussions ou nous passerons au débat d'ajournement à 22 h 15 ou encore nous poursuivrons, après discussions, après 22 h 15.

Dois-je donner la parole au député de York-Sud—Weston?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous pourrons ensuite décider ce que nous allons faire à 22 h 15.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je déplore qu'on doive prolonger les travaux de la Chambre, mais je crois qu'il est plus important d'étudier le projet de loi que d'essayer d'adopter rapidement une mesure législative qui, selon un membre du Comité des transports, renferme des lacunes et constitue une façon de maquiller les problèmes.

Je tiens à préciser clairement que je ne siégeais pas au Comité des transports qui a étudié ce projet de loi. Je ne suis pas intervenu lors du débat de deuxième lecture, mais j'ai suivi le débat ce soir. Je me suis penché sur diverses dispositions de ce projet de loi et j'ai certaines réserves à formuler. Mes craintes sont aggravées du fait que certaines membres du Comité des transports se disent inquiets du projet de loi C-2. Lorsque j'ai posé mes questions à divers députés, notamment le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher), au sujet d'une disposition de ce projet de loi, à l'article 3, on ne m'a pas expliqué ce que cela signifiait au juste.

• (2205)

D'aucuns voudraient que le Sénat étudie ce projet de loi plus attentivement. Je félicite mon collègue, le député de Parkdale—High Park (M. Flis), pour avoir exprimé certaines craintes et pour avoir demandé, de façon publique, par le biais du hansard, que le Sénat étudie très sérieusement ce projet de loi. Cependant, ce projet de loi comporte d'autres lacunes.

Même si des députés envisagent d'adopter ce projet de loi—et certains d'entre eux n'ont pas manqué de dire jusqu'à quel point il leur avait été agréable d'en discuter dans un esprit libre de toute considération politique—ils ont selon moi laissé passer des points importants. Je vais à tout le moins m'acquitter de mon devoir en faisant consigner mes observations. J'ose espérer encore une fois qu'au moment d'examiner le projet de loi C-2, le Sénat tiendra compte de mes propos et de ceux de mes collègues.

Pour en revenir à ce qui me préoccupe, je dirai que ce projet de loi, nous le savons, vise à créer un nouvel organisme chargé d'enquêter sur les sinistres survenus au Canada. Très bien. Ces dernières années, le Bureau canadien de la sécurité aérienne a éprouvé maintes difficultés. Il a mis le gouvernement dans l'embarras à plusieurs reprises, notamment à propos de la catastrophe aérienne de Gander et des accidents évités de justesse à l'Aéroport international Pearson. Nous avions besoin d'un organisme doté de pouvoirs plus étendus. Très bien.

L'article 3 tente de définir l'objet du projet de loi ou son champ d'application. Plus précisément, je n'examinerai que le désastre aérien consécutif à l'écrasement d'un avion. Le paragraphe 3(1) précise:

> La présente loi s'applique à tout accident aéronautique survenu. . .

L'article décrit ensuite trois situations auxquelles le projet de loi pourrait s'appliquer. En premier lieu, il pourrait s'agir d'un accident aérien survenu en territoire canadien, y compris les eaux intérieures et la mer territoriale. Cela ne présente pas de difficulté. Si un avion s'écrase quelque part au Canada ou à un endroit où le

Canada exerce sa juridiction, le projet de loi pourra s'appliquer à cet accident aéronautique.

En vertu de l'alinéa 3(1)*B*), le projet de loi s'appliquera à tout accident aéronautique survenu en tout lieu où la circulation aérienne est sous contrôle canadien.

Ensuite, l'article poursuit:

> *c*) en tout autre lieu, y compris l'espace aérien correspondant, lorsqu'une autorité compétente a présenté une demande d'enquête au Canada,
>
> IIIII

Il s'agit vraisemblablement du cas d'un gouvernement étranger qui s'adresse au bureau créé en vertu de ce projet de loi pour lui demander de procéder à une enquête.

L'alinéa poursuit en disant que le projet de loi s'appliquera à tout autre accident aéronautique survenu lorsqu'est en cause un aéronef ayant fait l'objet d'un document d'aviation canadien délivré sous le régime de la Partie I de la Loi sur l'aéronautique, ou exploité par le titulaire d'un tel document. J'ai posé la question au secrétaire parlementaire et au président. . .

M. Nowlan: Et on vous a donné une réponse, avouez-le.

M. Nunziata: On m'a donné un réponse.

M. Nowlan: Et quelle était cette réponse, mon ami? Venez faire un tour au comité.

M. Nunziata: La réponse que j'ai obtenue n'est pas satisfaisante.

M. Nowlan: Pour votre amour-propre. La réponse était factuelle et exacte.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a la parole.

M. Nunziata: Ce que je voulais savoir. . .

M. Nowlan: Vous avez obtenu la réponse.

M. Nunziata: Si le député veut bien me laisser parler.

M. Nowlan: Parlez de votre amour-propre. C'est ce qui est en cause.

M. Nunziata: Le député m'informe que cet article relatif au document d'aviation canadien vise un avion canadien, mettons un avion d'Air Canada, ou un pilote canadien. S'il s'agit d'un avion ou d'un pilote canadien, il n'y a pas de problème. La loi devrait s'appliquer à ce cas-là. Mais qu'en serait-il d'un avion en provenance du Canada avec plus de 300 Canadiens à son bord qui s'écrase au large de l'Irlande? La loi s'appliquerait-elle à un cas pareil?

• (2210)

M. Holtmann: C'est une question hypothétique.

M. Nunziata: Pas du tout. Nous marquons vendredi prochain le quatrième anniversaire de l'écrasement de l'avion d'Air India, accident dans lequel 300 Canadiens ont péri au large de l'Irlande. Cet accident n'a jamais fait l'objet d'une enquête canadienne.

Au Canada, nous avons eu une commission royale d'enquête sur la conduite d'un ministre. Une commission royale a enquêté sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger* survenue au large de la côte atlantique.

M. Nowlan: C'est arrivé au Canada, idiot.

M. Nunziata: Une commission royale a enquêté sur la catastrophe ferroviaire de Hinton. Mais il n'y a pas eu d'enquête au Canada sur une catastrophe aérienne qui est survenue, soit, non pas au Canada, mais au large. . .

M. Nowlan: Ce n'était pas un Canadien qui était aux commandes.

M. Nunziata: Et après! Simplement parce que l'avion n'était pas piloté par un Canadien, simplement parce qu'il s'agit d'Air India au lieu d'Air Canada, bien qu'il y ait eu 300 Canadiens à bord de l'avion, le député, le président du Comité des transports, dit que nous n'enquêtons pas, que ce n'est pas de notre ressort. Ce sont des Canadiens, mon cher, qui ont perdu la vie.

Vous dites que le projet de loi ne présente pas de lacunes? Vous voulez enquêter sur des accidents qui se produisent ailleurs simplement lorsque le pilote est canadien, mais le comité des transports, dont ce député est président, ne veut pas et le gouvernement refuse depuis quatre ans d'enquêter sur un accident provoqué par une bombe qui a coûté la vie à plus de 300 Canadiens. L'avion d'Air India est parti du Canada, de Montréal. Il est passé par Toronto, où il a pris des passagers et des bagages. Avant d'atterrir, il a explosé en plein ciel. Le député, le président du comité, le secrétaire parlementaire et d'autres disent que le bureau créé aux termes du projet de loi C-2 ne devrait pas être habilité à enquêter sur cette catastrophe aérienne.

Normalement, à la veille des vacances d'été, on pourrait passer outre aux lacunes d'un projet de loi pour le faire adopter rapidement. Toutefois, j'estime que nous devons nous assurer non pas d'être chez nous à 22 heures ce soir, mais de faire en sorte que la mesure législative réponde aux fins qu'elle est censée servir.

Je sais qu'il est tard et que les députés veulent partir. Il est 22 h 15. Nous sommes à l'étape de la troisième lecture et tous les leaders à la Chambre veulent faire adopter ce projet de loi. Je vous dis, moi, qu'il comporte des lacunes. J'espère que le Sénat prendra le temps de l'examiner; réfléchissons à la catastrophe d'Air India, au mauvais service que nous rendons aux familles de ceux qui faisaient partie du vol 181 d'Air India, et demandons-nous si nous devons expédier en toute hâte ce projet de loi à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (2215)

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 juin, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer que les trois partis ont convenu de traiter immédiatement du projet de loi C-4. Je crois qu'il est bon de le faire savoir avant d'entreprendre le débat. Comme cette mesure est prioritaire, les trois partis se sont entendus pour que le débat sur le projet de loi C-4 soit très bref.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le 5 juin dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) a présenté le projet de loi C-4, comme le rapporte le hansard à la page 2542. Je voudrais renvoyer ledit projet de loi C-4 à un comité législatif dès que possible.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LES ACCORDS AVEC LES PROVINCES CONCERNANT LA CONSERVATION DU SOL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le 9 juin, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) quel était l'état des accords et des ententes avec l'Alberta, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick en matière de conservation de l'eau et du sol. Ma question faisait suite à celle qu'avait posée mon collègue, le député de Regina—Qu'Appelle (M. de Jong), le 3 mai. Le ministre avait alors déclaré que l'accord avec la Saskatchewan n'était pas signé parce qu'on n'avait pas encore satisfait à certains critères. Toutefois, il n'avait pas précisé de quels critères il s'agissait. L'autre possibilité, c'est que le ministre ne révèle pas tous les faits à la Chambre. Dans ce cas, il doit y avoir une raison cachée qui n'a pas été donnée aux députés. J'aimerais que le secrétaire parlementaire s'explique, si c'est le cas. J'ai de la difficulté à accepter ces deux possibilités, mais je demande au secrétaire parlementaire de bien vouloir dire à la Chambre et aux Canadiens laquelle est la bonne.

• (2220)

J'aimerais savoir également à quels critères le ministre faisait allusion. Il doit s'agir de critères très importants parce que, dans le cas de la Saskatchewan, il a eu cinq mois pour étudier l'entente et les critères. Apparemment, les critères sont tellement importants que personne ne semble savoir exactement à quoi ils riment, des critères tellement importants que les provinces n'en savent rien. Ce sont des critères si importants que son

propre personnel ne semble pas au courant, des critères tellement importants que peut-être le secrétaire parlementaire lui-même n'en sait rien.

J'imagine, néanmoins, qu'étant donné que le ministre a jugé bon d'envoyer le secrétaire parlementaire à la Chambre pour répondre à la question, il a pris le temps au moins d'informer ce dernier de ces critères. Je commence à me demander si le ministre lui-même sait de quels critères il parle. Je prierais donc le secrétaire parlementaire de bien vouloir expliquer à la Chambre les critères auxquels le ministre a fait allusion dans ses réponses du 3 mai et du 3 juin.

J'espère que le secrétaire parlementaire n'épousera pas l'attitude arrogante qui est devenue l'image de marque du gouvernement et ne décidera pas de ne pas répondre à cette partie de ma question.

Enfin, comme de nombreux habitants de notre vaste pays, j'aimerais bien savoir quand ces quatre accords vont être signés par le ministre. Le gouvernement nous tient de beaux discours sur l'environnement; il prétend que c'est un aspect important de son mandat et du travail qu'il va faire d'ici quatre ans. La conservation des sols et de l'eau fait sans aucun doute partie intégrante de la protection de l'environnement et c'est important. S'il s'agit là d'un échantillon de l'attitude que le gouvernement va adopter à l'égard de l'environnement, il vaut mieux avertir les Canadiens que l'intérêt qu'il prétend lui porter n'est rien d'autre qu'une vaste duperie.

Toutes les régions du Canada ont besoin des ententes de conservation des sols et de l'eau, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard comme les producteurs de blé de l'Alberta. Le cas des habitants de la région d'Outlook, dans ma circonscription, est typique; ils ont besoin de l'aide du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral dans ce domaine important.

Je me contenterai de répéter mes questions. Premièrement, pourquoi le ministre prétend-il que des négociations sont en cours, alors que ses fonctionnaires disent que non? Deuxièmement, à quels critères le ministre faisait-il allusion le 3 mai et le 9 juin? Troisièmement, quand ces ententes seront-elles signées? Ce sont trois questions toutes simples, mais les réponses sont très importantes pour l'avenir de notre pays.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations que le député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte) a soulevées au sujet des efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour conserver les sols. Les Canadiens estiment qu'il devient de plus en plus urgent d'agir pour protéger nos sols et nos ressources en eau afin d'assurer la viabilité et la prospérité à long terme de notre agriculture et de notre industrie alimentaire.

Le gouvernement du Canada et les provinces ont accepté d'oeuvrer ensemble pour sauvegarder ces ressources. Cet engagement a été énoncé dans la Stratégie agricole nationale signée par les ministres fédéraux et provinciaux de l'Agriculture en 1986.

La Stratégie agricole nationale prévoit un programme systématique de conservation des sols et des eaux, adapté aux besoins particuliers de chaque province. Il a été entendu que le programme devrait englober des programmes de sensibilisation et d'éducation, une meilleure reconduction, des services techniques et consultatifs, plus de démonstrations sur place des techniques de conservation et de la recherche supplémentaire.

En décembre 1987, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Programme national de conservation des sols prévoyant des fonds pour donner une nouvelle pulsion à l'échelle nationale à la conservation et à l'amélioration des terres agricoles canadiennes. Ce programme fédéral-provincial de trois ans, évalué à 150 millions de dollars, incitera les Canadiens à prendre des mesures de conservation des sols à long terme.

Comme le prévoit la Stratégie agricole nationale, le programme comprendra une aide technique et financière sur place, des démonstrations, de la recherche et de la surveillance.

• (2225)

Cette approche reconnaît que c'est l'agriculteur qui est sur la ligne de feu dans la bataille pour la conservation des sols. Le programme permettra également de faire comprendre de mieux en mieux au public la nécessité de conserver nos sols.

Les éléments du programme seront mis au point de manière à bien refléter la nature et l'ampleur des problèmes dans chaque région. Les fonds fédéraux seront distribués selon l'ampleur des problèmes de dégradation des sols et la disponibilité de montants comparables dans chaque province.

Le gouvernement fédéral a réussi à conclure avec les provinces des accords de base concernant les sols et l'eau. Ces accords nous donnent un cadre de travail pour les consultations et la planification à venir sur toutes les questions agricoles concernant les sols et l'eau.

Nous travaillons actuellement à des accords concernant des activités de conservation des sols en vertu du programme national de conservation des sols. Nous mettons également la dernière main aux arrangements financiers et administratifs avec chacune des provinces.

Il y a eu des négociations avec les provinces. Le député de Moose Jaw—Lake Centre a exprimé son inquiétude au sujet de l'accord avec la Saskatchewan.

Dans le cas de cette province et des autres provinces de l'Ouest, des facteurs comme la sécheresse de l'an dernier ont été pris en considération et l'on a apporté des changements aux propositions initiales.

C'est ce que nous avons fait, et nous espérons que l'accord avec la Saskatchewan sera conclu très prochainement. Notre gouvernement reconnaît l'importance de la conservation des sols. Une fois les accords signés, nous sommes prêts à agir vite et à mettre en place le programme national de conservation des sols.

LES AÉROPORTS—LES RECOMMANDATIONS DU BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—LES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens ce soir parce que je suis de plus en plus frustré de voir un gouvernement aussi inapte et aussi réticent à combler les lacunes de sécurité qui existent à l'Aéroport international Pearson.

Je suis ici pour obtenir la réponse à une question que j'ai posée le 5 avril 1989. Il est absurde de voir qu'après deux bons mois, nous attendons toujours que le gouvernement s'occupe efficacement des problèmes de sécurité qui existent dans cet aéroport.

Sous la manchette «Making Canada's Airport Safe», on dit, dans un article qui est paru dans le *Globe and Mail* le 1er juin 1989, que le manque de sécurité dans le contrôle de la navigation aérienne est à l'origine des quasi-collisions à l'Aéroport international Pearson. L'auteur de l'article poursuit en ces termes: «. . . le problème de sécurité que connaît le plus grand aéroport au Canada, et les autres grands aéroports canadiens, est en réalité un problème économique. . . La déréglementation du transport aérien, qui a permis une réduction des prix des billets et qui a entraîné une augmentation importante des voyages en avion, n'a posé aucun problème pour le secteur privé. On a pu obtenir plus d'avions, plus de repas servis dans les avions, plus d'agents de bord, plus de pilotes et plus de carburant pour répondre à la demande. Cependant, les installations aéroportuaires n'ont pas été élargies en conséquence. . .» C'est là une erreur du gouvernement, monsieur le Président.

J'ai informé la Chambre il y a deux mois qu'il était clairement précisé dans un document du ministère des Transports daté de juin 1987 que le gouvernement avait totalement failli à la tâche dans le domaine de la déréglementation du transport aérien. Plus précisément, le 5 avril dernier, j'ai dit au ministre des Transports (M. Bouchard) que les voyageurs canadiens ne pouvaient plus se permettre de jouer à la roulette russe en ce qui concerne la sécurité aérienne. J'ai demandé au ministre: «Que faites-vous au sujet des contrôleurs aériens à l'aéroport Pearson pour que la sécurité des voyageurs canadiens puisse être assurée?» Le gouvernement a beaucoup de difficulté à répondre à des questions sur la sécurité aérienne. Chaque fois que je suis intervenu à la Chambre, on m'a parlé de retards dans la circulation aérienne. C'est précisément parce que je comprends la différence qui existe entre une sécurité insuffisante et des retards dans la circulation aérienne que je continue à soulever cette question, manifestement en vain.

Le ministre des Transports, par exemple, a répondu à ma question par ces mots: «Les gens qui s'étonnent des retards à l'aéroport Pearson devraient comprendre que les directives sont très claires. Nous avons le nombre de vols dont peuvent s'occuper nos contrôleurs de la circulation aérienne.» Les retards, monsieur le Président, sont un signe d'insécurité. Il n'y a pas assez de contrôleurs aériens à l'aéroport Pearson.

S'il n'y avait aucun danger, nous n'aurions pas failli avoir trois accidents, un le 20 décembre et deux le 10 janvier, en moins de trois heures.

Monsieur le Président, je sais que le temps fuit. Il est 22 h 30 et la journée a été longue. Permettez-moi de conclure en disant que le secrétaire parlementaire voudra peut-être expliquer aux Canadiens qui voyagent par avion pourquoi le gouvernement, qui s'est dit engagé à assurer la sécurité aérienne, a décidé de réduire le budget du service des contrôleurs de l'air de 3 575 000 $ ou 67 années-personnes, comme en fait foi la page 2-57 du Budget des dépenses du ministère des Transports de l'année en cours.

• (2230)

Est-ce là un exemple de l'engagement du gouvernement dans le domaine de la sécurité aérienne? Si oui, nous allons avoir de graves problèmes. Compte tenu de ces faits, le gouvernement va-t-il cesser de donner de fausses assurances aux Canadiens qui empruntent la voie des airs? Le gouvernement va-t-il promettre de dire aux voyageurs qui passent par l'aéroport international Pearson qu'il y a bel et bien des lacunes dans le système de sécurité? Il a le devoir et l'obligation de le dire.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en réponse au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi), je tiens d'abord à assurer aux voyageurs canadiens qu'ils sont en sécurité dans notre espace aérien. A propos de l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto, je rappelle au député que les ministres des Transports ont terminé récemment de vastes consultations qui permettront d'élaborer un plan complet pour tout l'espace aérien du sud de l'Ontario. Il sera annoncé en temps opportun.

Je voudrais souligner que bien que nous ayons une pénurie de contrôleurs aériens à Toronto, la circulation aérienne est toujours limitée à la capacité des contrôleurs de la diriger en toute sécurité. Cela signifie des délais et non une baisse du niveau de sécurité.

Je voudrais aussi garantir aux députés et aux voyageurs qu'on fait le maximum pour mettre fin à cette pénurie. Le programme de formation fonctionne à pleine capacité. Il se déroule le jour et le soir pour maximiser le temps disponible sur simulateurs. Le contenu et la durée de la formation de base des contrôleurs aériens font l'objet d'un réexamen visant à déterminer le nombre maximum de stagiaires qu'on peut admettre sans danger.

Les députés doivent savoir également qu'on cherche tout spécialement à recruter comme contrôleurs de la sécurité aérienne des Canadiens disposant d'une expérience civile ou militaire. Ces personnes peuvent subir un stage accéléré, afin de passer le plus rapidement possible à leur formation en cours d'emploi. En outre, le ministère des Transports a lancé un programme tendant à recruter à l'étranger jusqu'à 45 contrôleurs expérimentés qui travailleront comme contractuels pour une durée de quatre ans. Il y a actuellement 14 anciens contrôleurs américains en formation sur le tas à Toronto. Un Américain a été agréé récemment, et sept autres sont sur le point de l'être.

Comme le ministre l'a dit à diverses reprises, il entend faire appel au secteur privé et à l'administration publique pour nous donner les moyens nécessaires et pour que ces moyens soient rationellement utilisés en fonction des besoins à venir. Un groupe de travail constitué à cette fin s'est déjà mis à l'oeuvre.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL—LA FERMETURE DU CENTRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LE DROIT DES CANADIENS À L'INFORMATION

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, depuis que j'ai été élu à la Chambre, j'entends les députés parler du débat sur la motion d'ajournement. Désormais, je sais ce que c'est.

Je prends la parole au sujet d'une question que j'ai posée le 13 juin dernier concernant le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. En effet, en réponse à une question que je lui avais posée au sujet du fait que le gouvernement fédéral avait décider de cesser de financer le centre à compter du 1er avril 1991, le ministre du Travail (M. Corbeil) m'a dit que le centre n'allait pas fermer ses portes.

C'est difficile à croire, à mon sens, compte tenu du plan financier du gouvernement actuel pour le centre. A moins que le centre ne réussisse à s'autofinancer d'ici à 1992, il sera probablement forcé de fermer ses portes.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse au centre environ 8 millions de dollars par année pour ses frais d'exploitation. Pour l'année financière 1989-1990, il a réduit son financement de 1,5 million de dollars. Ce n'est qu'un début. En 1990-1991, il va encore réduire son aide de 4,6 millions de dollars, et à compter du 1er avril 1991, il va mettre définitivement fin à l'aide qu'il lui accordait. Cette décision met sûrement en péril la survie du centre et condamne en quelque sorte le rôle utile, comme disait le ministre du Travail, que joue le centre.

Ce centre avait été créé afin de favoriser l'exercice du droit fondamental de tous les Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire en chargeant un institut national d'étudier, de favoriser et de faire progresser la santé et la sécurité au travail. Depuis ses débuts en 1978, le centre s'est acquitté de son mandat en renseignant utile-

ment la population active sur les risques qu'elle court en milieu de travail.

Le Centre a accompli une tâche étonnante. Pour la seule année 1988–1989, il a répondu, soit par téléphone soit par courrier, à plus de 26 000 demandes provenant de particuliers désireux de se renseigner sur la santé et la sécurité au travail. Il a publié un bulletin que plus de 35 000 personnes ont lu et a distribué plus de 350 000 documents en réponse à des demandes de renseignements.

• (2235)

Ces statistiques prouvent que le centre offre un service utile aux Canadiens. Malgré la popularité croissante du centre, le gouvernement a décidé de réduire comme jamais auparavant son financement afin de l'inciter à s'autofinancer d'ici le mois d'avril 1991. Compte tenu de cette décision, le ministre du Travail (M. Corbeil) a demandé au président et directeur général du conseil de dresser un plan de financement pour le centre.

De nouveaux modes de financement ont été proposés afin que le centre ne soit pas obligé de fermer ses portes au mois d'avril 1991. Le centre pourrait se financer en organisant des collectes de fonds, en demandant un emprunt de capital au gouvernement, en imposant des frais de service, en obtenant des subventions provinciales ou en s'intégrant à un ministère fédéral. Le ministre a toutefois fait savoir qu'il était hors de question que le centre obtienne des fonds du gouvernement fédéral, qu'il impose des frais de service ou qu'il s'intègre à Travail Canada. Aucun des autres modes de financement proposés aurait pu, à lui seul, satisfaire aux besoins financiers du centre.

Comme l'illustrent les statistiques alarmantes sur l'hygiène et la sécurité au travail au Canada, les services qu'offre le Centre sont très en demande. Plus de 800 000 jours de travail sont perdus chaque année en raison de blessures invalidantes et plus de 440 travailleurs perdent la vie chaque année dans des accidents du travail. Ces chiffres expliquent pourquoi les frais médicaux, les indemnités de perte de revenu, les pensions, les assurances et les pertes de production nous coûtent chaque année 7 milliards de dollars.

Ces statistiques sont troublantes. Comment le gouvernement peut-il justifier ces compressions après avoir tant fait pour la cause des travailleurs? Comment peut-il les laisser tomber ainsi? Les travailleurs doivent pouvoir compter sur l'intervention du gouvernement pour éliminer les dangers en milieu de travail. C'est pourquoi le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail doit continuer en tant qu'organisme tripartite national indépendant.

Le centre offre un service d'information nécessaire aux travailleurs canadiens et il devrait pouvoir l'élargir en dépit des mesures d'austérité financière. Par ailleurs, il faudrait qu'il explore d'autres mécanismes de financement dont la mise au point de produits qu'il pourrait vendre. Ces mécanismes ne doivent pas, toutefois, compromettre la fiabilité de l'information qu'il dissémine ou sa capacité de recueillir l'information. Les Canadiens ont droit à cette information. Quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et l'avenir du centre?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais garantir au député de Hillsborough (M. Proud) et à la Chambre que les compressions prévues dans le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'entraîneront pas la fermeture de ce centre. Elles découlent tout simplement du fait que de l'avis du gouvernement, ce centre est maintenant une entreprise viable capable de parvenir à une plus grande autosuffisance financière. Le centre a déjà démontré qu'il est en mesure de recouvrer certains de ses frais. Au cours de la dernière année financière, par exemple, il a récupéré 440 000 $, alors qu'au cours de la présente année financière, il entend porter la somme en question à 1 400 000 $. Je suis persuadé que le centre peut tirer encore davantage de ses revenus de ses activités.

Depuis 11 ans maintenant, soit depuis sa création en 1978, le centre reçoit l'appui financier dont il a besoin afin de s'établir et d'offrir tout un éventail de services d'information utiles. A l'heure actuelle, il est en mesure de fournir un très grand nombre de services. Ils varient de bulletins techniques à un ensemble de disques compacts renfermant beaucoup de renseignements sur la santé et la sécurité au travail. Ce dernier produit s'appelle le disque CCINFO. Il s'agit d'une façon novatrice d'utiliser les disques compacts qui intéresse d'autres pays.

Je suis persuadé que la plupart des clients du centre, surtout les sociétés, sont disposés à payer le véritable prix de revient de ces produits et d'autres. Le centre devra faire payer ses produits, mais je ne peux garantir à la Chambre que tous les travailleurs canadiens seront en mesure de recevoir tous les renseignements dont ils ont besoin, afin de s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité, par le biais de leur employeur. Permettez-moi de m'expliquer.

Le système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail de même que des lois fédérales, provinciales et territoirales sur la santé et la sécurité au travail donnent aux travailleurs le droit d'être informés des dangers associés à leur travail. Il incombe aux employeurs de fournir les renseignements à leurs employés. Une telle exigence juridique assurera au centre un important marché pour ses services d'information.

En terminant, je crois que la réduction du niveau de financement du centre qui a été annoncée ne le forcera pas à fermer ses portes et ne privera pas non plus les travailleurs canadiens de renseignements essentiels.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 juin 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le thème de la semaine du 18 au 24 juin—la sécurité est l'affaire de tous—nous rappelle que c'est la semaine de la santé et de la sécurité au travail. Le conseil canadien de la sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et l'Association canadienne de normalisation ont uni leurs efforts pour promouvoir la sécurité au travail, contribuant ainsi à rendre le monde des affaires, l'industrie et les gouvernements canadiens encore plus conscients de la sécurité.

Depuis une dizaine d'années, nous avons fait du progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. La mise en place du système d'information sur les substances susceptibles de nuire à la santé des travailleurs par tous les gouvernements au Canada nous donne accès à des données et à des consignes sur la façon dont les travailleurs doivent manipuler les matières dangereuses. L'établissement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail en 1978 a été un pas dans la bonne direction. Le Centre donne accès à des renseignements sur les dangers au travail.

Malgré nos efforts, le nombre d'accidents au travail est encore très élevé au Canada. Toutefois, nous devons continuer à améliorer les conditions de travail de façon que tous les Canadiens puissent un jour travailler dans un environnement salubre et sécuritaire.

L'INDUSTRIE

L'INAUGURATION D'UNE USINE À PICKERING

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, deux fois, la semaine dernière, j'ai pris la parole à la Chambre pour vous informer d'investissements très positifs résultant d'une bonne politique gouvernementale. J'ai parlé d'un investissement dans l'industrie pharmaceutique à Whitby et d'un autre dans le secteur de la transformation des aliments, à Trenton. Je tiens à vous informer qu'une autre société vient d'ouvrir une nouvelle usine de 50 000 pieds carrés à Pickering, créant ainsi une cinquantaine d'emplois.

La société britannique David Brown Gear Industries avait besoin d'un nouveau centre de distribution de ses produits au Canada et souhaitait ouvrir aussi un entrepôt aux États-Unis. Pour votre gouverne, monsieur le Président, je vous rapporte ici les observations que le président du conseil de cette société, M. Brown, a présentées lors de l'inauguration de la nouvelle installation, à Pickering. Il a dit que même si sa société prévoyait ouvrir une nouvelle installation au Canada et une autre aux États-Unis par suite de l'Accord de libre-échange, elle a finalement décidé de profiter des possibilités qu'offre l'Accord de libre-échange et de construire une installation plus grande à Pickering.

Il m'a aussi informé que sa société allait peut-être ouvrir une usine de fabrication au Canada, compte tenu du climat économique très sain de notre pays pour les entreprises. Il est réjouissant de constater que la bonne politique conservatrice contribue à créer des emplois au Canada.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA JOURNÉE DES FORCES ARMÉES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, vendredi de cette semaine, la garde d'apparat va procéder à 10 heures à la relève de la garde sur la Colline parlementaire. Aujourd'hui, pendant l'heure du déjeuner, le carillonneur du Parlement a lancé le salut traditionnel aux Forces canadiennes.

Au nom de mes collègues et de mes électeurs de Bonavista—Trinity—Conception, je tiens à exprimer nos remerciements et nos sentiments de gratitude aux hommes et aux femmes qui portent l'uniforme des Forces

Article 31 du Règlement

canadiennes pour la façon dont ils continuent de défendre en professionnels efficaces la sécurité et la souveraineté du Canada et pour le succès avec lequel ils défendent avec nos alliés la paix mondiale. Je m'en voudrais d'oublier nos civils du ministère de la Défense nationale, dont le dévouement et l'application sont indispensables à la réussite des Forces canadiennes.

La Journée des forces armées sera célébrée cette année le samedi 24 juin, et ce jour-là plusieurs bases des Forces canadiennes sont ouvertes au public. J'invite donc tout le monde à visiter nos militaires et à faire connaissance avec les hommes et les femmes qui nous servent si bien.

* * *

LA SANTÉ

LE PROGRAMME D'ÉCHANGE DE SERINGUES DE VANCOUVER

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le maire de Vancouver M. Gordon Campbell et le conseil municipal ont pris la courageuse initiative de lancer un programme d'échange de seringues. Ce programme fournit aux toxicomanes non seulement des seringes propres, mais de la documentation, des condoms, des conseils sur les précautions à prendre dans les rapports sexuels, et des produits de nettoyage pour seringues.

Ce programme donne des résultats. Son taux de fréquentation par les toxicomanes est six fois plus élevé que prévu. L'existence de ce programme ne semble pas avoir amené de nouvelles personnes à faire usage des drogues. Au contraire, les gens se sont mis à consulter au sujet des problèmes de toxicomanie, et le programme a pris à revers le marché noir du matériel d'administration des drogues.

Jusqu'ici le gouvernement fédéral a refusé toute aide financière à Vancouver à ce sujet. Il a tort, et j'ai déjà écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) pour le lui dire. Je comprends la pruderie de certains Canadiens, mais c'est une véritable crise qui s'abat sur nous. Le SIDA provoque la pneumonie pernicieuse, le cancer, l'émaciation, des lésions cérébrales, des crises, des spasmes et la mort.

Il y a longtemps que nous aurions dû adopter une stratégie nationale pour lutter contre la propagation du SIDA et pour traiter ses victimes afin de les aider à vivre dignement. Le programme d'échange de seringues de Vancouver est à citer en exemple. J'invite le gouvernement fédéral à lui fournir des crédits. Il ne s'agit pas là d'une question simplement municipale, d'une question intéressant uniquement Vancouver, mais d'une tragédie nationale et internationale: il est grand temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se réveille et s'occupe de la situation.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES CANADIENS ET LEUR SYSTÈME DE GOUVERNEMENT—VERSION SONORE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier et féliciter le Service d'information publique de la Chambre des communes, ainsi que l'Institut national canadien pour les aveugles, qui ont collaboré à la réalisation de l'audio-livre que vous avez présenté hier et qui est la version sonore du Guide parlementaire d'Eugène Forsey: «Les Canadiens et leur système de gouvernement».

Cet ouvrage, qui contient une foule d'informations sur le Parlement canadien, est enregistré sur audio-cassette et fait partie d'une série de documents spéciaux envisagés à l'intention des personnes handicapées.

Monsieur le Président, comme vous l'avez bien précisé, quiconque n'a pas accès à l'information de nos jours est tenu à l'écart. Nous vivons dans une société axée sur l'information et la Chambre des communes a démontré son engagement à assurer la participation entière et équitable des personnes handicapées.

Monsieur le Président, tous les députés vous remercient de votre remarquable initiative.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN CHINE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, de retour au pays, notre ambassadeur en Chine brosse de la guerre que mène le gouvernement chinois contre sa jeunesse une description d'autant plus irréfutable qu'il a vécu ces événements tragiques. Malgré tout, il a déclaré qu'il serait futile de prendre des sanctions économiques contre la Chine à cause de sou territoire immense et de sa relative autarcie.

Reste à savoir si les Canadiens accepteront la conclusion d'une analyse aussi froidement rationnelle. La puissance et la taille d'un pays confèreraient-elles à un gouvernment condamnable l'immunité contre les expressions concrètes de l'indignation internationale? Le Canada et la communauté des nations doivent-ils se laisser

contraindre à consentir à l'infamie? Ce n'est pas mon avis ni, je crois, celui du peuple canadien.

J'espère de tout coeur que le gouvernement canadien partagera notre avis et que les relations entre le Canada et le Chine ne se poursuivront pas comme si de rien n'était.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, j'aimerais faire valoir à la Chambre et à mon collègue l'importance de la mesure législative sur la protection des obtentions végétales. Le Canada est l'un des rares pays développés sur le plan agricole qui n'ait pas de mécanisme légal pour protéger les inventeurs de nouvelles variétés de plantes.

En conséquence, la recherche se fait au Canada dans les universités et les organismes gouvernementaux plutôt que dans le secteur privé. Cette situation place le Canada loin derrière la plupart des pays développés. Pour livrer concurrence sur le marché mondial, les agriculteurs canadiens ont besoin de plantes résistantes qui produisent beaucoup et qui résistent bien à la maladie et aux insectes.

L'avènement de la protection des obtentions végétales permettra aux agriculteurs canadiens d'être concurrentiels sur le marché mondial. J'aimerais ajouter que les consommateurs profiteront quant à eux de prix moins élevés. Je presse mes collègues d'appuyer cette importante mesure législative.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour défendre, au nom de mes électeurs, le projet du barrage Rafferty-Alameda. Le sud-est de la Saskatchewan a besoin de ce projet.

La très vaste majorité des habitants de cette région estiment que le projet constitue un plan pratique pouvant assurer le développement durable de notre coin de pays.

Nous sommes mécontents de constater que notre avenir est compromis par des gens qui connaissent mal notre région. Il est injuste que nous ayons à repousser les objections d'opposants qui ne se sont pas déplacés pour voir de leurs propres yeux le projet situé dans une vallée non productive.

Comme j'habite cette région depuis longtemps et que je préside le groupe de travail fédéral sur la sécheresse, je peux vous confirmer l'urgent besoin d'exploiter ces eaux. Peu de Canadiens comprennent le rôle essentiel que joue l'eau dans l'avenir de notre région.

Les adversaires du projet parlent de l'impact sur l'environnement, mais je voudrais rappeler à la Chambre que le développement durable, tel que l'a défini la commission Brundtland. . .

M. le Président: Je regrette, le temps accordé au député est écoulé.

* * *

LE LOGEMENT

LES FONDS GARANTIS PAR LA SCHL POUR LE PROJET PRINCE-CHARLES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les ministres tentent de minimiser au moins quatre dons totalisant 4 800$ versés à la caisse du Parti conservateur et à deux associations de comté conservatrices, notamment celle de la Ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall); il s'agit d'argent blanchi par Patricia Starr qui provient de fonds garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Ces dons venaient du compte de capital de la section de Toronto du Conseil national des femmes juives du Canada dirigé par Patricia Starr. Comme le ministre d'État à l'Habitation (M. Redway) l'a confirmé dans cette enceinte lundi, il s'agit notamment de fonds garantis par la SCHL qui devaient servir à payer les frais de consultation dans le cas du projet d'habitation Prince-Charles.

Étant donné que ni la Ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration ni le ministre d'État à l'Habitation ne comprennent la gravité de la question, j'exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à comprendre que c'est non seulement l'intégrité du système d'octroi de marchés publics, mais également celle de son gouvernement qui sont en jeu, et à procéder à une enquête publique sur le rôle de la Ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration en l'occurrence et sur l'utilisation de fonds de la SCHL destinés au projet Prince-Charles, à Toronto.

Questions orales

LE PARTI LIBÉRAL

LA COURSE À LA DIRECTION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ils sont au poteau de départ pour participer à la plus longue course jamais vue à la direction du parti libéral.

L'ancien député de Shawinigan était le favori au départ, mais il mène une course difficile depuis cinq ans et il lui sera difficile d'aller jusqu'au bout, du fait de son handicap.

L'actuel député de Lasalle–Émard a connu un début désastreux à la Chambre des communes et on ne croit pas qu'il pourra soutenir le rythme.

Le hongre gris de Windsor est un vieux cheval de labour qui n'est pas de taille en l'occurrence.

Le concurrent de l'Ouest, de Winnipeg–Sud–Centre, se remet juste d'une blessure subie à la suite d'un désaccord avec d'un compagnon provincial d'écurie et il ne devrait pas être dans la course.

Le jeune candidat insulaire de Humber—Sainte–Barbe n'a pas la maturité voulue et on doute qu'il puisse menacer sérieusement ses adversaires.

Le canasson d'Hamilton a fait beaucoup de bruit dans le paddock, mais il a été rayé de la course avant même de prendre le départ.

* * *

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

LE DÉSARMEMENT DE NAVIRES DOTÉS D'ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, l'Union Soviétique et les États–Unis ont convenu de faire un effort pour transformer les mers en zones démilitarisées. Chaque pays va faire en sorte que ses navires qui vont se rendre dans les ports de l'autre soient dépouillés de leurs ogives nucléaires .

Il y a deux semaines, le rapport Neptune, diffusé par Greenpeace, a démontré que c'était de la folie pure que de laisser circuler en mer des navires à propulsion nucléaire dotés d'armements nucléaires. Ledit rapport établit que depuis 1956, neuf réacteurs nucléaires et 50 ogives nucléaires reposent au fond de l'océan par suite d'accidents survenus en mer. Par ailleurs, il y a également eu de nombreux autres accidents et incendies mettant en cause du matériel nucléaire.

Le 8 juin 1989, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré à la Chambre: «Puisque les armes nucléaires existent, des accidents sont inévitables.» A cela, un seul remède: faisons en sorte de prévenir les accidents en interdisant aux navires dotés d'armes nucléaires l'accès des eaux canadiennes.

J'exhorte le gouvernement à régler sa conduite sur celle de la Nouvelle–Zélande et d'interdire l'entrée des ports canadiens à tous les navires dotés d'armes nucléaires.

* * *

LE MULTICULTURALISME

L'APPLICATION DES PROGRAMMES DE BILINGUISME

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, aucune mission n'est plus stimulante ou plus importante pour les députés que celle d'édifier un pays dans l'unité et l'harmonie en respectant la notion de diversité qu'incarnent nos deux langues officielles et nos origines culturelles diverses.

Aucune province n'a su mieux respecter l'esprit d'humanité, de tolérance et de générosité qui caractérise en quelque sorte le canadianisme que ne le fait ma propre province du Nouveau–Brunswick depuis de nombreuses années.

Par conséquent, j'éprouve une légitime fierté à faire savoir à la Chambre que d'après les résultats d'un sondage rendu public hier, la vaste majorité des habitants du Nouveau–Brunswick appuient sans réserve la juste application des programmes canadiens de bilinguisme. En toute déférence, j'exhorte toutes les provinces canadiennes à respecter comme le Nouveau–Brunswick les droits de la minorité et à contribuer ainsi à favoriser chez–elles la qualité de la vie.

L'unité canadienne, avec toutes les provinces réunies autour d'une même table, est l'objectif que nous devons poursuivre. Rien de moins ne saurait nous satisfaire, car c'est là l'héritage que nous voulons léguer aux futures générations de Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LES DÉCLARATIONS ANTÉRIEURES DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre des Finances m'explique pourquoi, en réponse à ma question d'hier, il a nié avoir dit il y a deux ans qu'il envisageait d'imposer une taxe de vente uniquement fédérale, alors que c'est pourtant bien ce qu'il avait déclaré dans son discours devant la Chambre des communes, il y a deux ans.

Pourquoi a-t-il affirmé il y a deux ans qu'avec une taxe de vente excluant les provinces, l'impôt caché disparaîtrait, alors qu'il nous dit aujourd'hui qu'il n'a pas les pouvoirs constitutionnels sans l'accord des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le Livre blanc que nous avons publié en juin 1987 énonçait trois propositions. L'une portait sur une taxe de vente nationale, une taxe de vente fédérale-provinciale à laquelle les provinces auraient participé. C'est l'objectif que nous avons poursuivi jusqu'à la veille du dernier budget.

• (1420)

LES INCIDENCES DE LA NOUVELLE TAXE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre ne s'en tirera pas si facilement, car voici ce qu'il a dit. Hier, il a prétendu qu'il avait induit les Canadiens en erreur il y a deux ans parce qu'il a toujours pensé que les provinces souscriraient au projet de taxe de vente. Voici ce qu'il a déclaré à la Chambre des communes, il y a deux ans, le 18 juin 1987:

> Deux taxes de vente uniquement fédérales sont également envisagées: une taxe sur les biens et services et une taxe à la valeur ajoutée. La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs.

Pourquoi a-t-il contredit hier ce qu'il a affirmé à la Chambre des communes il y a deux ans? Comment explique-t-il qu'il ne savait pas, quand il a proposé les deux taxes uniquement fédérales il y a deux ans, qu'il n'avait pas le pouvoir constitutionnel de forcer les détaillants qui appliquent la taxe à la faire figurer sur la facture?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais donner une explication très claire au chef de l'opposition. Nous proposons de remplacer une taxe de 13,5 p. 100 qui est cachée très profondément dans le processus de production. Personne ne peut dire quelle en est la répercussion au juste quand elle atteint le niveau de détail.

Je donne au député des exemples tirés du Livre blanc du 18 juin 1987. Pour les articles d'ameublement ménager, un écart de cinq points séparait, au détail, le taux effectif le plus élevé du taux effectif le moins élevé. Il était de sept points dans le cas des ustensiles de cuisine, de six et demi dans celui des sacs à déchets et des assiettes en papier et de sept et demi dans celui des lubrifiants.

J'essaie de démontrer que la nouvelle taxe sera uniforme pour tous les produits imposables. C'est pourquoi je dis qu'elle est apparente. Elle est visible pour le consommateur alors qu'on ne savait à quoi s'en tenir avec l'ancienne taxe à cause du grand écart entre le taux effectif le plus élevé et le taux effectif le moins élevé.

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'empêche qu'il y a deux ans, le ministre a dit à la Chambre des communes qu'il n'y aurait plus de taxe de vente cachée.

Le ministre a dit hier à la Chambre en répondant à ma question que s'il avait changé d'avis au sujet de la taxe de vente, que le montant figure ou non sur la facture, c'est parce qu'il n'avait plus le pouvoir constitutionnel nécessaire. Voici ce qu'il a dit hier:

> Il y a deux ans, nous avons travaillé à l'élaboration d'une taxe de vente nationale qui aurait engagé la participation des provinces. Une fois abandonnée l'idée d'une taxe de vente nationale. . . nous perdons alors le contrôle.

Ce n'est pas ce qu'il avait dit. Il envisageait deux taxes de vente uniquement fédérales et il a dit qu'il supprimerait la taxe cachée, avec ou sans les provinces.

Je demande encore une fois au ministre d'expliquer pourquoi il a changé d'avis. Pourquoi a-t-il masqué la vérité aux Canadiens et pourquoi se dérobe-t-il une fois de plus à une promesse faite aux Canadiens il y a deux ans?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas changé d'avis. Je ne me suis pas dérobé à mes promesses, contrairement à ce que le député a dit. Cet homme nous débite des sottises, selon sa belle habitude.

Le chef de l'opposition prétend que j'ai dit que ce serait indiqué sur la facture. Je voudrais qu'il me montre où j'ai déjà dit cela. J'ai dit très clairement que ce ne serait pas indiqué. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Je l'ai coïncé une fois de plus.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'ai dit que les Canadiens sauraient très clairement de quel montant serait la taxe, que les magasins afficheront. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): N'est–ce pas bien?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il y aura une enseigne dans les magasins indiquant. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .qu'une taxe de 9 p. 100 sur les produits et. . .

M. Nunziata: C'est une blague.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, il y aura une enseigne dans les magasins indiquant qu'une taxe sur les produits et services de 9 p. 100 est comprise dans le prix.

M. Turner (Vancouver Quadra): Comment en avez–vous le pouvoir?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député demande comment j'en ai le pouvoir. D'une manière générale, les détaillants ont accepté de le faire. Le Conseil du commerce de détail, l'Association des petites entreprises et l'Association des consommateurs ont accepté l'idée de mettre une enseigne dans les magasins.

Une voix: C'est stupide.

* * *

L'IMMIGRATION

LA PROLONGATION DES VISAS DES ÉTUDIANTS

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Elle porte sur la situation qui se détériore en Chine.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons tous été scandalisés et consternés d'apprendre que trois étudiants avaient été les premiers à être exécutés par le gouvernement chinois à cause du rôle qu'ils avaient joué dans les manifestations. En outre, l'ambassadeur du Canada en Chine a déclaré hier au Comité des affaires étrangères que, à propos des étudiants chinois au Canada:

> J'essaierais de ne pas me faire trop remarquer. Le combat est important, mais ne vous laissez pas photographier.

Étant donné que le gouvernement chinois semble réagir en se montrant impitoyable et que les autorités chinoises au Canada suivent de très près les actions des étudiants chinois en sol canadien, le gouvernement serait–il disposé à établir un programme spécial qui permettrait à ces étudiants de présenter immédiatement une demande de statut d'immigrant reçu au Canada plutôt que de simplement prolonger leur visa?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit hier à la Chambre que tous les citoyens chinois qui sont au Canada pour une raison quelconque, étudiants, travailleurs temporaires ou touristes, n'ont pas à craindre qu'on leur demande de partir, tant que la situation en Chine demeure menaçante pour eux.

A mon avis, pour le moment, nous faisons tout ce qui est possible pour les ressortissants chinois au Canada et nous continuerons de le faire.

ON DEMANDE LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU POUR LES RESSORTISSANTS CHINOIS

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Je pense que tout le monde à la Chambre apprécie le geste du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Étant donné la vague d'exécutions qui s'annonce et qui a même déjà commencé, le gouvernement est–il disposé à aller encore un peu plus loin? Dans le passé, lors de catastrophes naturelles telles le tremblement de terre de 1980 en Italie, le gouvernement a réagi en permettant à des familles ici au Canada de parrainer des gens pour qu'ils viennent s'installer ici et les visiteurs pouvaient demander le statut d'immigrant reçu. Le précédent est bien établi. Et tout cela n'est rien comparativement à ce qui se passe maintenant en Chine.

Je réitère donc ma demande: au lieu de dire à ces gens de ne pas craindre d'être renvoyés chez eux maintenant, sous–entendant qu'ils le seront plus tard, pourquoi le gouvernement ne dit–il pas à ces 4 000 étudiants qu'il va leur donner la possibilité de demander s'ils le veulent le statut d'immigrants reçus permanents pendant qu'ils sont au Canada? Qu'il y a–t–il de mal à proposer cela, madame le Ministre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Rien du tout, monsieur le Président. Jusqu'à maintenant, nous avons simplement dit que nous voulons que les ressortissants chinois qui se trouvent au Canada aient le plus de latitude possible. C'est pourquoi je les ai incités à s'adresser à notre bureau. C'est pourquoi aussi nous avons délivré des visas même si un grand nombre de ces visas n'arrivaient pas encore à échéance. Nous n'avons écarté aucune possibilité. Nous examinons la situation chaque jour, tant dans nos bureaux, un peu partout au Canada qu'au gouvernement, pour nous assu-

rer que nous faisons tout ce que nous pouvons pour les aider.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE STATUT D'ORGANISME DE CHARITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis obligé de poser cette question, puisque l'empêcheur officiel de tourner en rond du Parti libéral semble incapable de le faire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Lequel?

M. Rodriguez: Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Lorsque la section de Toronto du Conseil national des femmes juives du Canada a demandé pour la première fois le statut d'organisme de charité en 1986, le ministère a refusé parce que la fondation ne semblait pas offrir des logements exclusivement à ceux qui étaient dans le besoin. Quatre mois plus tard, le ministre a renversé sa décision et la fondation a reçu le statut d'organisme de charité, à condition que seules les personnes nécessiteuses soient logées au complexe Prince-Charles. Pourquoi le ministère a-t-il renversé sa décision?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministère du Revenu national a l'habitude de traiter avec tous ceux qui demandent un statut d'organisme de charité. Ce fut le cas de la section de Toronto du Conseil national des femmes juives du Canada. Ce conseil a collaboré à ce moment-là en modifiant son règlement pour qu'il soit conforme aux lois, tout comme il collabore maintenant à l'enquête en cours. C'est pourquoi nous sommes convaincus que ce conseil a pris toutes les mesures correctives, conformément aux règles et au règlement régissant son statut d'organisme de charité.

• (1430)

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A CONTACTÉ SON MINISTÈRE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les Canadiens craignent qu'un organisme de charité ait bénéficié de l'argent des contribuables parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est intervenue et qu'elle a obtenu en échange une contribution à sa campagne électorale. Ma question supplémentaire. . .

M. McKnight: C'est vous le principal empêcheur de tourner en rond, John.

M. Rodriguez: . . .s'adresse au même ministre. Le ministre du Revenu national peut-il confirmer que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a contacté son ministère pour recommander que la demande de statut d'organisme de charité soit acceptée?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en temps normal, il arrive souvent que le cabinet de la ministre doive se renseigner sur le statut. . .

Des voix: Bien sûr.

M. Jelinek: Ils disent «Bien sûr». Mon cabinet au ministère du Revenu national reçoit entre 6 000 et 7 000 demandes de renseignements des députés de tous les partis, dont le député de Nickel Belt.

S'il s'oppose à ce que les députés représentent leurs électeurs, il n'a qu'à démissionner et à retourner à ses anciennes occupations.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je pose des questions au ministre et il refuse de nous donner des réponses franches et directes.

LES MESURES DE SURVEILLANCE CONCERNANT LE COMPLEXE PRINCE-CHARLES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une dernière question à poser au ministre. Il ne pourra pas dire que le Père Noël existe, parce qu'il n'existe pas.

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, madame Starr a confirmé que seulement 60 p. 100 des logements du complexe Prince-Charles sont réservés à des fins charitables. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures de surveillance ont été prises pour s'assurer que les logements du complexe Prince-Charles seraient réservés exclusivement à des fins charitables?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, en l'absence. . .

Une voix: Pas vous.

M. McDermid: Je constate que le député est déçu que ce soit moi qui réponde à la question, mais j'y répondrai quand même.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: En l'absence du ministre chargé de l'Habitation, je peux assurer au député que les logements visés sont des logements sans but lucratif. Les règles établies par le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement provincial et les responsables du programme de logement sans but lucratif, ont été respectées.

* * *

LES PÊCHES

LA FERMETURE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le désastre qui menace des milliers d'habitants du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse est maintenant devenu plus réel depuis que les conseillers du ministre ont proposé hier de fermer pratiquement tout le secteur d'ici jeudi prochain pour le reste de l'année.

Le ministre a été prévenu par l'alliance des pêcheurs côtiers, par ses conseillers et par d'autres que la fermeture de la pêche côtière causera des difficultés sans précédent dans les localités concernées. Je demande donc au ministre de revoir sa politique avant que les gens ne recourent à des moyens désespérés pour protéger leur gagne-pain.

Le ministre va-t-il intervenir et faire quelque chose? Va-t-il peut-être écouter les habitants de ces nombreuses localités du sud de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je me préoccupe certes des difficultés des localités du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse tout comme de celles de toute la région de l'Atlantique, mais le problème auquel nous somme confrontés cette année consiste à soutenir la pêche pour l'avenir à long terme.

C'est un fait que les quotas dans la zone de Scotia Fundy n'ont pas cessé de diminuer d'année en année depuis dix ans parce qu'on a pêché chaque année plus de poisson que notre règlement ne le prévoit. Si nous voulons soutenir la pêche et la gérer de façon ordonnée pour le long terme, nous devons également gérer les quotas. Je déconseillerais à quiconque de songer à dépasser ces quotas quand se produiront les inévitables fermetures.

LA RÉVISION DU SYSTÈME DE GESTION DES QUOTAS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Avec la pêche hauturière sur les Bancs de Brown, dans les eaux mêmes de la région de Scotia-Fundy dont le ministre vient de parler, les pêcheurs côtiers à qui on interdit de pêcher dans ces eaux côtières savent qu'il y a beaucoup de poisson. Ils n'ont qu'à regarder les prises. Encore une fois, le gouvernement favorise les grandes sociétés au détriment des localités de la Nouvelle-Écosse.

Le ministre révisera-t-il maintenant le système de gestion des quotas qu'il a utilisé au cours des cinq dernières années et qui cause de nombreuses injustices? Va-t-il le réviser et au moins élaborer une nouvelle politique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à préciser qu'il n'est pas question de fermer la pêche côtière dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

En fait, 2 300 des pêcheurs côtiers titulaires de permis qui pêchent aux palangres, aux filets maillants ou aux engins fixes pourront continuer de pêcher pendant toute la saison. Cependant, 250 des grands chalutiers qui sont venus remplacer les petits bateaux ces dernières années devront cesser leurs activités parce qu'ils ont déjà pêché plus de poisson cette année qu'à la même époque l'an dernier et qu'ils ont dépassé leur quota.

Les remarques concernant la pêche hauturière sont superflues parce qu'elle se rapportent à un régime de répartition que le gouvernement de la députée avait mis en place par suite des recommandations du groupe de travail Kirby en 1983, régime qui a été confirmé et renouvelé avec le consentement de tous les ministres des Pêches des provinces atlantiques et de l'industrie, qui appuient cette initiative.

* * *

L'AGRICULTURE

LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DES INTRANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la crise de l'industrie laitière canadienne.

L'été dernier, le gouvernement a adopté une nouvelle formule pour fixer le prix cible du lait industriel. Cette formule ne prévoyait pas l'indexation des coûts des intrants comme les augmentations des taux d'intérêt et du prix du carburant. Je me demande si le ministre appliquera un mécanisme d'indexation pour compenser les producteurs de lait des coûts des intrants au cours de la nouvelle campagne laitière qui commence le 1er août.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député avait convoqué une réunion pour discuter de la crise de l'industrie laitière. Je pense que cette crise n'existe que dans son imagination.

La vérité, c'est que si nous nous en étions tenus à cette formule en août dernier et en février, il y aurait eu baisse du prix cible du lait industriel, mais le gouvernement, considérant à juste titre qu'une hausse des coûts des intrants pourrait survenir, a convenu de déroger à la formule du coût de la production pour pouvoir maintenir effectivement le prix du lait industriel au niveau courant même si ce prix aurait dû diminuer de 1,89$ en août et de 14c. en février. Je crois que cela démontre que nous savons faire preuve d'une flexibilité généreuse et compatissante envers les producteurs laitiers et nous avons l'intention de continuer ainsi.

J'ai indiqué aussi aux producteurs laitiers du Canada, que j'étais prêt à discuter avec eux de cette question particulière, c'est–à–dire l'indexation de la formule du coût de production, et de celle des négociations et des discussions commerciales touchant au renouvellement du plan quinquennal de production laitière, mais dans un cadre officialisé qui pourrait être, disons, un groupe d'étude de la production laitière.

Nous invitons les producteurs de lait et d'autres participants à se joindre au gouvernement pour tenter de trouver une solution à toutes ces questions très importantes, et j'espère que nous pourrons compter sur l'appui du député.

LE REVENU DES AGRICULTEURS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que les producteurs laitiers s'inquiètent vivement que le gouvernement ait accepté un marché où leurs prix et leurs revenus peuvent baisser mais pas augmenter avant 1991.

Le ministre n'a pas indiqué dans sa réponse s'il est disposé à mettre en place un mécanisme d'indexation jusqu'en 1991. Pourquoi le gouvernement a–t–il accepté un marché où les revenus des producteurs peuvent baisser mais pas augmenter avant 1991?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je viens de le dire au député, les initiatives du gouvernement ne vont pas dans le sens qu'il indique. Lorsque la formule du coût de production devait déclencher une baisse du prix cible, le gouvernement du Canada n'en a pas tenu compte et a maintenu les prix au même niveau. Nous conservons la même souplese dans le cadre de l'entente à laquelle le député fait allusion.

J'invite les producteurs laitiers et d'autres personnes, notamment le député, à nous aider à régler cette question très importante, la question commerciale, l'avenir de la politique laitière quinquennale, la formule du coût de production, le transfert des quotas et tout ce qui influe sur l'industrie laitière canadienne.

Nous voudrions nous attaquer à cette question d'une manière constructive et non pas destructive comme le député.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE – ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST D'ACCORD AVEC LE MINISTRE DES CONSOMMATEURS ET DES SOCIÉTÉS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis sûre que le ministre dirait que son collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, est un homme honnête. Le samedi 10 juin, alors qu'il s'adressait à une rencontre de l'Association des consommateurs du Canada, le ministre des Consommateurs et des Sociétés a dit à un journal de Toronto que la nouvelle taxe de vente ne serait pas cachée. Je le cite:

[*Traduction*]

«La visibilité, je pense, est le seul moyen de garantir que, en fin de compte, les consommateurs ne seront pas lésés.»

[*Français*]

Le ministre n'avait pas tort. Nous le savons. Les consommateurs le savent. Je demande donc au ministre des Finances: Est–il d'accord avec son collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, que la seule façon de s'assurer que les consommateurs ne se feront pas

«avoir», c'est de rendre la nouvelle taxe de vente visible dans le prix?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais rappeler à ma collègue ce que j'ai dit dans une réponse antérieure. Lorsqu'une taxe de vente est noyée dans le processus de production, il en résulte des écarts entre les taux effectifs les plus élevés et les moins élevés.

En voici encore quelques exemples: appareils ménagers, six points et demi; montres, quatre points. Avec la taxe actuelle, il n'y a pas d'homogénéité. Le taux effectif de la taxe au niveau du détail peut être de 3, 5, 10 ou 13,5 p. 100.

Avec la nouvelle taxe, tout sera parfaitement clair, tous les produits et services seront taxés à 9 p. 100. Nous passerons d'une taxe cachée, la taxe sur les ventes des fabricants que nous avons actuellement, à une taxe parfaitement connue des consommateurs.

LE RETRAIT DE LA TAXE CACHÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ce sera encore une taxe cachée. Il sera toujours facile de la relever sans que le consommateur le sache.

Qu'il s'agisse du statut spécial d'organisme de charité pour leurs amis, des bénéfices inattendus des compagnies de tabac ou des déductions d'impôt pour les partisans du libre-échange, sous ce gouvernement, lorsque l'on parle de dégrèvement, le Canadien moyen n'est jamais visé.

Le ministre pourrait-il défendre les intérêts des Canadiens moyens et retirer cette taxe de vente à éclipse, très mal conçue.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée dit que le consommateur ne sera pas au courant. S'il y a un changement de la taxe de vente, il le saura très bien. Le taux au niveau du détail sera le même pour tous les produits et services taxables.

La députée parle du Canadien moyen et nous demande si nous sommes prêts à le défendre: oui, et ce sera très clair lorsque le document technique aura été publié.

La députée verra, dans ce document, que nous avons augmenté la valeur des crédits d'impôts remboursables au titre de la taxe de vente pour les personnes à faible ou moyen revenu. Nous faisons en sorte, comme nous l'annoncions dans le budget, que les familles gagnant moins de 30 000 dollars par année disposent de plus d'argent après la réforme de la taxe de vente.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de députés de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DE CALGARY—LES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE MINISTÈRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. La base de Calgary des Forces canadiennes se trouve sur des terrains appartenant aux Sarsis, Indiens d'Alberta. En 1985, le MDN signait avec ces Indiens un document assorti de certaines conditions. Il y avait le libre accès accordé aux Indiens à une partie des terrains, et il y avait ensuite la protection de l'environnement. Le MDN a violé les deux conditions de cet accord.

Le ministre va-t-il intervenir personnellement pour obliger le ministère à respecter les engagements contractés en 1985?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député est dans l'erreur quand il parle de violation. Il s'agit d'une mésentente ou d'une erreur d'interprétation. Il y a erreur d'interprétation de la part d'une des parties au bail.

Nous avons offert à la bande sarsie de discuter. Je pense même qu'un représentant du ministère à Calgary ira discuter avec la bande sarsie de l'objet de cette mésentente dans le courant de la semaine si ce n'est pas déjà fait. Nous allons passer par les voies habituelles.

Deux parties ont signé un contrat. Ce contrat a été négocié par des gens qui comprenaient la langue et les conditions du marché. Nous espérons pouvoir aplanir les difficultés, comme doivent le faire des contractants.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RENCONTRE LES SARSIS

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, les Indiens comprennent fort bien, avec l'avis de leur avocat, qu'il y a eu violation du document signé en 1985. Ils n'ont pas envie de parler à des fonctionnaires. Ils veulent rencontrer le ministre.

Le ministre compte-t-il rencontrer personnellement les Sarsis pour chercher à régler le différend avant que les tribunaux n'en soient saisis?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, avant de pouvoir répondre à la question du député, j'aimerais connaître l'avis du fonctionnaire qui, aujourd'hui ou demain, va s'entretenir des conditions du bail avec les Sarsis, à moins qu'il ne l'ait fait hier.

Le député demande au ministre d'intervenir dans un différend juridique. Si le député a envie de donner un avis juridique à ses amis, libre à lui de le faire. C'est une chose que je ne pense pas être en mesure de faire.

* * *

LA MISE EN VALEUR DU NORD

LA CRÉATION D'UNE AGENCE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il n'est pas sans savoir que les habitants et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont en train de mettre sur pied un grand projet de planification économique.

Les gens du Nord essaient d'établir leur propre stratégie économique, mais ils vont continuer d'avoir besoin de beaucoup d'aide fédérale pour développer leur économie dans un avenir prévisible.

Étant donné que plus l'économie du Nord est forte, plus celle du Canada l'est également, le ministre voit-il d'un bon oeil la création d'une agence de mise en valeur du Nord?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous avons déjà le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de qui relève la mise en valeur du Nord.

M. Anawak: L'attitude du ministre reflète l'ignorance du gouvernement.

LA RECONDUCTION DES ENTENTES AU SUJET DU TOURISME ET DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les ententes économiques auxiliaires entre son ministère et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet du tourisme et de la petite entreprise arrivent à échéance. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a demandé qu'elles soient prolongées.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à prolonger ces deux ententes vitales pour l'économie des Territoires?

L'hon. Kim Campbell (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question. J'avoue que je suis arrivée pour la période des questions aujourd'hui avec l'espoir qu'on me poserait une question, car cela ne s'est pas encore produit au cours de la présente session.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, notre ministère est en négociations constantes avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les ententes entre nos gouvernements font l'objet d'examens et de négociations réguliers.

Au cours de la onzième conférence nationale sur le développement du Nord tenue à Edmonton en octobre dernier, les chefs des gouvernements territoriaux ont reconnu que leurs économies étaient parmi les plus fortes au Canada. Il a été question de cette relance économique à la conférence sur les perspectives du Nord en 1989, qui a eu lieu à Yellowknife au début du mois.

• (1450)

A mon avis, tout indique clairement que les politiques du gouvernement ont contribué énormément à raffermir l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONFIRMER UNE NOUVELLE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le journal *La Presse* d'aujourd'hui affirme que le ministre des Transports de la province n'avait jamais reçu le protocole d'entente sur l'autoroute numéro 13.

Est-ce que le ministre des Transports peut confirmer cette déclaration de la part du secrétaire parlementaire de son collègue provincial?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, effectivement, lors de la signature du protocole d'entente, en mars 1988, le ministre d'État (Transports) de l'époque, le député de Rimouski, a effectivement remis au ministre des Transports du Québec le protocole d'entente et celui-ci l'a entre les mains depuis 14 mois exactement, à l'intérieur duquel les sommes d'argent sur l'entente entre Ottawa et Québec sont définitivement fixées.

Donc, je pense qu'effectivement, le document est entre les mains du gouvernement du Québec depuis un an et au-delà.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES PROPOS D'UN ÉLECTEUR—LA POSITION DU MINISTRE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada qui, la semaine dernière, a cité à la Chambre le nom et l'adresse d'un de mes électeurs. Il s'agit du maire de la municipalité régionale de Douglas, M. Kjargaard, qui m'a écrit que Postes Canada et le ministre avaient déformé ses propos.

Une voix: Quoi de neuf?

M. Taylor: Le ministre chargé de Postes Canada est-il disposé à s'en excuser ici auprès de mon électeur?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le message publicitaire publié par Postes Canada contient les signatures de dirigeants municipaux de tout le pays. Ceux-ci ont signé des documents appuyant cette déclaration et autorisant Postes Canada à utiliser leur appui à quelque fin que ce soit.

Si l'appui de l'électeur en question est conforme aux résultats du sondage Gallup qui montrent que 97 p. 100 des Canadiens des régions rurales. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . .estiment que le service postal s'est amélioré, je suppose que le député fait partie des 3 autres p. 100.

Des voix: Bravo!

LES ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

Il semble, comme le dit mon électeur, que Postes Canada s'intéressait davantage à sa signature qu'à son opinion.

Si Postes Canada induit la population en erreur dans ce cas, devons-nous en déduire qu'elle essaie d'induire les Canadiens en erreur dans toutes ses activités de relations publiques?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député devrait peut-être aller demander à son électeur pourquoi il a signé un document sans même le lire.

* * *

VIA RAIL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER DE NOUVEAU UN PROJET DE LOI

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En 1986, le gouvernement se vantait de la mesure législative concernant VIA Rail qu'il proposait, le projet de loi C-97, mais il l'a par la suite condamnée à un trépas ignoble, comme savent l'infliger les conservateurs. Étant donné la crise que traverse actuellement VIA Rail, le gouvernement ne pourrait-il pas présenter de nouveau ce projet de loi afin de garantir la survie et l'indépendance de VIA Rail?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait fort bien que nous attendons actuellement que VIA Rail nous présente son rapport concernant les nouveaux niveaux de référence qui lui ont été accordés, ce qu'elle fera dans quelques semaines.

Je ne pense pas qu'il soit pertinent à l'heure actuelle de parler de projet de loi. Nous allons d'abord étudier la proposition relative aux nouveaux niveaux de référence.

M. Dionne: Je puis assurer au ministre que les voyageurs estiment que la question est pertinente.

L'EXAMEN DU PLAN D'ENTREPRISE PAR LE COMITÉ

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à remettre au Comité des transports le plan d'entreprise de VIA Rail afin que les membres du comité puissent l'examiner et faire leurs commentaires.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est très évident que je n'ai pas l'intention de prendre d'autre engagement que celui de considérer les propositions qui seront faites par la société VIA Rail concernant la capacité qu'elle aura de vivre à l'intérieur des niveaux de références que nous lui avons donnés et, à partir de cela, faire des recommandations au gouvernement. Il n'est pas question de prendre aucun engagement concernant ou une législation ou un renvoi au Comité des transports.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAMILIALE

L'INCIDENCE DU COLLOQUE NATIONAL—LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à la violence familiale et, en particulier, au Colloque national sur la violence familiale qui se déroule en ce moment.

Comme ce grave problème touche de près un grand nombre de Canadiens, le ministre peut-il nous dire ce que fait le gouvernement fédéral et ce qu'il compte faire pour le régler?

En outre, quel effet la conférence aura-t-elle sur notre législation et sur la politique du gouvernement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il s'agit, en effet, d'un problème extrêmement grave.

Le gouvernement fédéral mène son action sur deux fronts. Il consacre à la lutte contre la violence familiale quelque 40 millions de dollars répartis entre six ministères et à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants environ 25 millions de dollars.

Au chapitre de la violence familiale, mentionnons l'augmentation notable du nombre des refuges pour les femmes battues et leurs enfants. Cette conférence aidera le gouvernement à rassembler des données nécessaire pour la mise au point d'une stratégie nationale. . .

Mme Copps: C'est de l'argent qu'il faut.

M. Beatty: La députée dit qu'il faut de l'argent. Soixante-cinq millions de dollars, ce n'est pas rien.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: C'est une goutte d'eau dans la mer.

M. Beatty: Seul un Libéral dirait que 65 millions de dollars, c'est une affaire de rien.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Il y a deux jours à peine, à Halifax, le premier ministre a finalement dit la vérité aux Canadiens en reconnaissant le piteux état de l'effort technologique du Canada.

La performance du gouvernement est abominable. Du point de vue de la recherche et du développement, nous sommes parmi les pires dans le monde industrialisé.

Depuis cinq ans que ce parti est au pouvoir, le niveau de la recherche et du développement au Canada a en fait baissé.

Des voix: Quelle honte!

M. Peterson: Malgré cela, le gouvernement refuse d'augmenter le niveau déjà déplorable de ses investissements dans. . .

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Peterson: . . .des emplois pour l'avenir.

Le premier ministre nous dira-t-il quand le gouvernement fera ne serait-ce que sa juste part afin que les Canadiens bénéficient de règles de jeu égales, du moins dans la recherche et le développement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question sur un sujet très important qui concerne le bien-être des Canadiens.

En fait, il apprendra avec intérêt que les chiffres de Statistique Canada montrent que le gouvernement fédéral finance environ 85 p. 100 de tous les travaux du secteur public en R et D au Canada. Le gouvernement fédéral affecte 10 fois plus d'argent aux travaux de R et D en Ontario que le gouvernement ontarien.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Quelle a été l'attitude du gouvernement ontarien à propos du projet de loi C-22?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon collègue fait valoir un bon point concernant. . .

[*Français*]

M. Ouellet: Ça vous prouve que vous ne dépensez pas assez au Québec.

Une voix: Oui, puis le C-22, André!

M. Mulroney: Le député libéral de Papineau me parle du Québec, alors que le parti libéral s'est opposé à un projet de loi qui a pour effet de faire dépenser 1,4 milliard de dollars au Québec. Les libéraux s'y sont opposés, et c'est ce gouvernement qui l'a réalisé en faveur d'une politique saine de recherche et de développement au Canada.

* * *

• (1500)

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre et elle concerne le développement durable et l'environnement.

[*Traduction*]

Dans son rapport, le Conseil des sciences du Canada recommande que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie participe très activement aux efforts visant à favoriser un environnement propre et sain et un développement durable. Cette recommandation est tout à fait compatible avec celle de la Commission Brundtland que le gouvernement a également louée.

Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi les Canadiens devraient prendre au sérieux son allégation selon laquelle l'environnement constitue la principale préoccupation du gouvernement, étant donné que celui-ci a refusé de confier au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie une responsabilité juridique pour réaliser l'objectif du développement durable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crains de ne pas avoir très bien compris. . .

Mme Copps: Le gouvernement a défait hier soir un amendement en ce sens.

M. Mulroney: . . .toutes les implications de la question, sauf un changement législatif survenu au cours des dernières 24 heures, mais le gouvernement n'a rien fait ni aujourd'hui ni hier ni jamais, mais surtout pas hier et hier soir, qui soit incompatible avec ce que le premier ministre Brundtland a dit elle-même.

Mme Copps: C'est faux!

M. Mulroney: A Washington, le premier ministre Brundtland a dit que si tous les pays du monde s'efforçaient comme le Canada de réaliser le développement durable, et s'ils réglaient leur conduite sur celle du Canada, qui fait figure de chef de file, nous ferions un pas de géant vers la réalisation ultime du développement durable dans le monde.

* * *

LES PÊCHES

L'IMPORTATION D'APPÂTS VIVANTS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des pêches et des Océans (M. Siddon). Le ministre sait que, avant la signature de l'Accord de libre-échange, il était illégal d'importer des appâts vivants en Ontario. Il sait également que, à l'heure actuelle, des camions pleins d'appâts vivants entrent en Ontario et menacent l'industrie de la pêche dans cette province et dans le nord du Manitoba. Pourquoi le

gouvernement fédéral n'a-t-il rien fait pour protéger nos réserves?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que le libre-échange, le camionnage et les appâts vivants ont à voir avec la protection de nos réserves de poisson dans le lac Ontario et dans les pêcheries de l'Ontario, qui sont administrées en vertu d'un accord avec cette province. Je vais certainement me pencher sur la question.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole pour poser une courte question supplémentaire, qui sera la dernière.

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que le premier rapport trimestriel de VIA montre que les recettes et le nombre de passagers sont à la hausse et que les coûts ont diminué. Le ministre va-t-il dire au Cabinet qu'il a été induit en erreur et que VIA Rail fait état de 1,45 milliard de voyageurs-milles par année? Va-t-il dire au Cabinet que le gouvernement a commis une erreur et qu'il veut garder VIA?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est 15 h 05 et la réponse est non.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'HONORABLE STANLEY KNOWLES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, au nom de tous les députés de la Chambre, j'ai le plaisir de saluer le retour de l'honorable Stanley Knowles au meilleur siège devant les caméras de télévision, après le vôtre.

Je sais que les députés se réjouissent qu'il ait surmonté une maladie récente, avec sa détermination habituelle, pour fêter dimanche son 81e anniversaire de naissance. A l'occasion de son retour, nous exprimons notre affection et notre respect à ce parlementaire qui compte parmi les plus remarquables du Canada.

Des voix: Bravo!

Rapports de comités

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI DES NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de décrets annonçant des nominations que le gouvernement a faites. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permaments compétents, dont la liste est annexée.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LA POSITION DU CANADA EU ÉGARD À DES CONVENTIONS ET À DES RECOMMANDATIONS

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un document intitulé: Position du Canada sur les conventions et recommandations adoptées au 74e maritime et 75e session de la Conférence internationale du travail à Genève, octobre 87 et juin 88.

* * *

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture sur le budget supplémentaire A de 1989-1990 pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

[*Français*]

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, concer-

nant la situation dans laquelle se trouvent les citoyens libanais qui désirent immigrer au Canada.

[*Traduction*]

Le comité a adopté ce rapport à l'unanimité. Bien que le comité apprécie les efforts que fait le gouvernement pour aider ces personnes en accélérant l'examen de leur demande, il lui signale dans le rapport des moyens de bonifier le système.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de répondre aux recommandations qu'il lui soumet aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE EN HAUTE MER

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, grâce au travail de Greenpeace, une pétition signée par des habitants de Salmon Arm, Vancouver, Sicamous, Enderby et Tappen. Une multitude de gens sont consternés de voir que le gouvernement juge la côte ouest comme étant propice au forage. Ils signalent que la côte de la Colombie-Britannique est la région canadienne la plus exposée aux tremblements de terre. Le bassin de la Reine-Charlotte a même un taux d'activité sismique plus élevé que le faille de San Andreas.

Essentiellement, ils ne veulent plus d'exploration pétrolière à caractère public ou privé dans leurs eaux côtières, ni que le gouvernement finance pareilles activités à partir d'aujourd'hui.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer des centaines de pétitions qui ont été jugées correctes par le greffier des pétitions. Les pétitions, qui ont signées grâce aux efforts de Greenpeace, viennent de Calgary et d'autres localités de l'Alberta et de toute la Colombie-Britannique qui sont inquiètes de l'accord de 1988 qui crée le Parc national du sud de l'île Moresby. Le gouvernement s'est engagé à consacrer 20 millions de dollars ou plus à la prospection des minerais et des hydrocarbures dans ce premier parc national marin. Les pétitionnaires affirment qu'il ne serait pas prudent de faire de la prospection dans les eaux entourant les îles de la Reine-Charlotte, et plus particulièrement le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte, parce que cette région est très sensible aux tremblements de terre, que l'activité sismique est considérable dans la région de la faille de San Andreas et que les eaux entourant cette région sont les plus agitées et les plus imprévisibles du monde. Par conséquent, ces centaines de pétitionnaires demandent qu'on arrête les activités de prospection des hydrocarbures dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique et qu'il y ait un moratoire permanent imposé à la prospection et à la mise en valeur des hydrocarbures au large des côtes.

• (1510)

LES MODIFICATIONS AUX LOIS SUR L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, nous avons de plus en plus de preuves que les criminels se trouvant aux États-Unis considèrent le Canada comme un refuge sûr. Nos lois d'extradition les protègent pendant de nombreuses années contre la peine capitale en vigueur aux États-Unis, alors qu'ils passent par un dédale d'appels devant les tribunaux.

La pétition que je présente aujourd'hui porte les signatures de 2 152 personnes de Peterborough, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Elles demandent au gouvernement du Canada de revoir ses lois d'extradition afin d'empêcher que notre pays ne devienne un refuge pour les détenus qui se sont enfuis des États-Unis.

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole pour implorer la Chambre d'étudier les pétitions présentées par des centaines de personnes qui apprécient la qualité de l'orchestre de notre Centre national des Arts.

Les signataires estiment que le Centre national des Arts a un excellent orchestre de calibre international qui a apporté la renommée au Canada et à sa capitale. En fait, c'est le joyau du Canada. Ils sont d'avis que l'orchestre du Centre national des Arts risque sous peu de subir des préjudices, voire de disparaître et que la direction actuelle s'est révélée incompétente et inapte à s'occuper des questions artistiques. Ils prient la Chambre de s'assurer en priorité que le Centre national des Arts conservera son orchestre, sans le réduire, et maintiendra sa norme d'excellence.

Les pétitionnaires désirent que toute nouvelle nomination au conseil d'administration du Centre national des Arts continue d'être fondée sur de sérieuses références culturelles.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer quelques pétitions concernant justement l'Orchestre national qui, depuis nombre d'années, ne fait qu'accumuler des points et des bons commentaires concernant la qualité de sa musique et de son importance au niveau culturel.

Les personnes qui ont signé cette pétition viennent de ma circonscription évidemment, de Rockcliffe, New Edinburgh, de la Côte de Sable, des gens qui sont des habitués du Centre national des Arts et qui aimeraient que le Parlement demande à l'administration du Centre national des Arts d'exercer toute la célérité, afin d'assurer à cet Orchestre national sa continuité et qu'il puisse continuer son travail excellent dans le domaine musical.

[*Traduction*]

LES MODIFICATIONS AUX LOIS SUR L'EXTRADITION

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, pour faire suite à la pétition présentée cet après-midi par mon collègue de Peterborough, je veux présenter, conformément au Règlement, une pétition signée par plus de 50 000 personnes très préoccupées par nos lois actuelles sur l'extradition. Nous pensons que notre nation ne peut plus permettre que des individus accusés de crimes atroces aux États-Unis se servent de notre système judiciaire pour trouver un refuge sûr au Canada. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de s'occuper immédiatement de ce problème.

L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE EN HAUTE MER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable à celle de mon collègue sur l'exploration pétrolière en haute mer. Les pétitionnaires proviennent de Argent, en Colombie-Britannique, et des circonscriptions de Vancouver-Centre et Vancouver-Sud.

Les pétionnaires allèguent que la côte de la Colombie-Britannique a une activité sismique plus forte que la région de la faille de San Andreas et que le détroit d'Hecate est l'une des régions du monde où la mer est la plus agitée et la plus imprévisible. Par conséquent, les signataires de cette pétition lancée par Greenpeace exhortent le gouvernement et le secteur privé à ne permettre aucune activité d'exploration dans cette région, particulièrement dans la région du parc national marin de South Moresby.

L'IMMIGRATION—LES REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter au nom de plus de 100 habitants de la ville de Toronto une pétition que le greffier des pétitions a dûment certifiée correcte. Les pétitionnaires se préoccupent du sort des revendicateurs du statut de réfugié qui sont venus ici avant 1989 et dont le dossier s'ajoute maintenant à l'arriéré comme on l'appelle.

Beaucoup d'entre eux se sont vu refuser un permis de travail. Ils estiment également que la ministre devrait retenir des critères justes et raisonnables pour l'évaluation des aspects humanitaires de leur dossier qui doit débuter le mois prochain. Ces critères devraient notamment inclure la présence de parents au Canada et le succès de leur établissement au Canada, et il faudrait accorder une attention spéciale aux revendicateurs du statut de réfugié qui fuient des zones de guerre, des gouvernements tyranniques et des catastrophes naturelles.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 78, 79, 80 et 81.

[*Texte*]

L'ACQUISITION D'UN HÉLICOPTÈRE DE SURVEILLANCE

Question no 78—**M. Simmons:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en ce qui concerne la préoccupation exprimée par le Vérificateur général dans son rapport au Parlement de 1988 au sujet de l'acquisition d'un hélicoptère de surveillance, y compris l'évaluation inadéquate du nombre de jours où les conditions climatiques permettraient à cet hélicoptère de voler, et, dans l'affirmative, a) quelles sont ces mesures, b) quels frais additionnels a entraînés, le cas échéant, la modification des bâtiments de patrouille des pêches pour y permettre l'apontage de l'appareil?

2. Quelles mesures ont été prises, le cas échéant, pour acquérir les compétences nécessaires en la matière soit au sein du personnel, soit sur une base contractuelle, ainsi que le recommandait le Vérificateur général?

L'hon Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): 1 *a*) Devant le besoin identifié, le ministère des Pêches et des Océans a adopté un système qui comprend la nomination d'un agent régional des essais et la constitution d'une structure de collecte de données, pour éva-

luer le nombre de jours, en moyenne, qu'un hélicoptère pourrait sortir en mission.

1 *b*) L'hélicoptère est en poste à bord du patrouilleur L.J. COWLEY qui a été conçu à cet effet. Les coûts de réaménagement ont été de 48 700 $ pour l'achat et l'installation d'une seconde balise à bord. Le Ministère a suspendu le réaménagement d'un autre patrouilleur des pêches en attendant de disposer des résultats de l'évaluation après la période d'essai qui prendra fin au cours du présent exercise.

2. Lorsqu'il a adjugé des contrats de surveillance aérienne, le Ministère a fait appel aux connaissances d'autres ministères (MAS, MDT) et continue de le faire. Cela a été le cas dans la toute dernière acquisition d'un hélicoptère pour le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse pour lequel le MPO a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat national Recherche et Sauvetage (SNRS) pour identifier ses besoins. En outre, le SNRS a pleinement participé à l'évaluation des offres reçues pour ce contrat. Cette façon de procéder s'est avérée satisfaisante jusqu'à maintenant.

L'ACQUISITION DE BÂTIMENTS

Question nº 79—**M. Simmons:**

1. Quelles mesures le ministère des Pêches et des Océans a-t-il prises pour éviter les difficultés éprouvées par le passé dans l'acquisition de bâtiments de patrouille de 42 pieds?

2. Le ministère a-t-il pris toutes les mesures utiles pour contrôler, dans les futures acquisitions de tels bâtiments, les caractéristiques de stabilité, de manoeuvre et de capacité opérationnelle?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): 1. Oui, le Ministère a corrigé ces problèmes en contrôlant de près la construction des navires, la formation des équipages et en assurant la gestion maritime professionnelle des navires. La sécurité des opérations fait l'objet d'un contrôle constant, surtout pour les nouveaux navires, et dans ce cas, tous les problèmes associés aux patrouilleurs de 42 pieds ont été immédiatement identifiés et résolus.

2. La stabilité de tous les grands et petits navires dont le Ministère fait l'acquisition doit être vérifiée par un architecte naval compétent; tous ces navires doivent avoir à leur bord un manuel de stabilité approuvé par la Direction de la sécurité des navires, Garde cotière canadienne, avant d'être acceptés définitivement et de recevoir un certificat de sécurité. Dans le cas des navires de 42 pieds, une série de modèles mathématiques a été menée en deux étapes pour simuler la tenue en mer dans différentes conditions. Les résultats révèlent que ces navires se comportent normalement et sont sûrs jusqu'à des conditions de mer 4, le maximum auquel ont peut s'attendre raisonnablement. On a l'intention également de vérifier les données mathématiques et d'en faire la corrélation en menant des essais complets de tenue en mer sur l'un de ces navires en 1989.

LE PROGRAMME D'INSPECTION DU POISSON

Question nº 80—**M. Simmons:**

Quelles mesures le ministère des Pêches et des Océans a-t-il prises, le cas échéant, pour résoudre les problèmes, soulignés dans le rapport de 1988 du Vérificateur général, résultant de ce que le programme d'inspection du poisson connaît des pressions considérables du fait que la formation des inspecteurs est insuffisante, qu'il y a des incohérences dans les normes et les procédures, que les manuels ne sont souvent pas à jour et qu'il y a des lacunes dans le contrôle de la gestion?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Dans sa réorganisation de 1986, le Ministère a veillé à ce que les inspecteurs reçoivent la meilleure formation, de même que les meilleurs outils qui soient. Par ailleurs, il est bon de noter les propos du vérificateur général au sujet du programme d'inspection; il s'est dit «impressionné par la renommée internationale dont jouit le programme canadien d'inspection du poisson. Peu de pays ont un programme aussi complet,» a-t-il dit.

«La collaboration entre le Ministère et l'industrie en vue d'améliorer la qualité des produits de la pêche mérite également d'être signalée.» Le public peut avoir confiance dans le système d'inspection du poisson parce qu'il comprend plusieurs volets, à savoir l'inspection des bateaux, des pratiques de déchargement, des matières premières, des modes de transport, des usines de transformation et des produits transformés. Bien que le Ministère fasse toujours en sorte que notre système d'inspection du poisson reste un des meilleurs du monde, les multiples aspects du système sont une garantie que le poisson commercialisé satisfait aux normes établies quelles que soient les lacunes de l'un des éléments du programme. Les problèmes qui existaient effectivement résultent d'un manque de contrôle et de direction centrale. En 1986, le Ministère a entrepris une réorganisation majeure qui, entre autres choses, a permis de centraliser les pouvoirs et les responsabilités en matière d'inspection. Dans son rapport, le vérificateur général a signalé que de nombreuses initiatives visant à améliorer la gestion du programme d'inspection étaient à l'étape de la planification ou en voie de réalisation, mais que ces améliorations ne s'étaient pas encore répercutées sur les services d'inspection. Depuis la vérification, un Manuel d'inspection des produits du poisson a été distribué aux inspecteurs et les résultats se font sentir dans les régions.

Voici un bref aperçu des mesures qui ont été prises à ce jour suite aux observations pertinentes du vérificateur général exposées dans son rapport de 1988.

-Échantillonnage. Le vérificateur général a soulevé des questions au sujet des plans d'échantillonnage du Ministère. Il y a deux ans, ce dernier s'est mis à évaluer un plan de rechange mondialement reconnu, et il a maintenant commencé d'appliquer des projets-pilotes pour faire l'essai pratique du nouveau plan d'échantillonnage. Si les projets-pilotes s'avèrent concluants, le nouveau plan sera adopté au début de 1990.

-Incohérences dans les normes et procédures. Le Ministère a distribué le «Manuel d'inspection des produits du poisson—Politiques et Procédures» à tous les inspecteurs en février dernier. On s'attend à ce que le «Manuel d'inspection des produits du poisson—Normes et Méthodes» soit également publié cette année. Toutefois, six chapitres du manuel portant sur des normes et méthodes applicables à des produits particuliers ont déjà été livrés aux régions et d'autres normes et méthodes seront publiées prochainement. D'ici la fin de 1989-1990, plus de 80 p. 100 de tous les produits de la pêche auront fait l'objet de normes et de méthodes révisées.

Le Manuel des défauts des contenants métalliques sera publié ce mois-ci et une première ébauche du Manuel d'inspection des installations paraîtra en juillet.

Grâce à cette nouvelle série de normes et de manuels, tous les employés seront dotés de nouvelles instructions en matière d'inspection.

-Formation. Le vérificateur général a soulevé des questions sur la formation. Le Ministère conçoit des ensembles pédagogiques nationaux depuis quelque temps déjà. Les inspecteurs seront évalués en 1989-1990 en vue de déterminer leurs besoins particuliers en formation et celle-ci sera répartie sur 37 modules. Vingt modules ont été préparés et la formation commencera en 1989-1990. Des cours universitaires en appréciation sensorielle des aliments ont été offerts aux inspecteurs en 1986-1987, et ces cours se poursuivent.

Évaluation des inspecteurs. Les évaluations des inspecteurs du thon se poursuivent. Une série d'ateliers se tiendront en juin et auront pour but de jeter les bases des évaluations touchant les tests d'autres produits effectués par les inspecteurs. Le travail de mise au point d'indicateurs chimiques de la détérioration des produits se poursuit et devrait faciliter l'évaluation des inspecteurs. Un laboratoire national d'inspection a été mis sur pied à Ottawa en 1988; il est maintenant équipé et doté en personnel, ce qui devrait faciliter l'élaboration d'indicateurs chimiques de détérioration des produits.

Lacunes dans le contrôle de la gestion. Nous avons donné le coup d'envoi à l'élaboration d'un Système intégré de gestion (SIG), et ce, pour combler les lacunes dans le contrôle exercé sur la gestion des programmes et des systèmes d'information. Le SIG indiquera les secteurs où les efforts sont déployés, ainsi que les résultats obtenus. Des portions du SIG seront terminées en 1989-1990 et ces efforts, alliés à la révision des manuels ainsi qu'au processus de vérification, conduiront à de meilleurs mécanismes de contrôle de la gestion.

Examens dans les régions. Les vérifications de l'application des normes et du respect des politiques et des procédures dans les régions seront amorcées au début de 1990.

Contrôle de la qualité en usine. Le vérificateur général a demandé pourquoi le Ministère n'utilisait pas les systèmes existants de contrôle de la qualité en usine pour veiller à ce que les normes soient respectées. Le Ministère a donné le feu vert à l'adoption d'un vaste Programme de gestion de la qualité en usine qui coordonnera les efforts des sociétés et du gouvernement visant au respect des normes.

LA PROLONGATION DU BAIL

Question nº 81—**M. Boudria:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de prolonger le bail qu'il a conclu avec la société Campeau Corporation relativement à la Tour C, à Ottawa (Ontario), et, dans l'affirmative, *a*) à quel coût, *b*) quel est pour le gouvernement le coût estimatif (*i*) de l'enlèvement des matériaux d'amiants (*ii*) de la rénovation technique des systèmes de conditionnement de l'air et de chauffage de cet immeuble?

2. Le gouvernement a-t-il reçu d'autres offres de location et, dans l'affirmative, de qui et quel était le montant dans chaque cas?

3. Le gouvernement projetait-il de quitter l'immeuble et, dans l'affirmative, quel était le coût prévu de ce déménagement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): 1. Le Ministre des Travaux publics étudie la faisabilité de présenter au Conseil du Trésor une proposition visant une entente à moyen terme avec le propriétaire de la Tour C, Place de Ville, qui est un des édifices que Transports Canada occupe actuellement. Comme les derniers détails du bail n'ont pas encore été mis au point avec la Corporation Campeau, le coût total d'occupation, qui inclut la portion des coûts que le gouvernement devra engager pour le réaménagement, n'est pas encore connu.

2. Un appel de propositions de location a été publié en décembre 1988 en vue d'obtenir 80 626 m2 pour le regroupement du logement de l'Administration centrale de Transports Canada. Vingt-et-une propositions furent soumises, dont 14 correspondaient aux exigences; des taux pour chaque tranche de cinq ans de la période

proposée de vingt ans étaient inclus aux propositions. Ci-dessous figurent les noms des soumissionnaires ainsi que les taux pour les cinq premières années:

Seltzer (Gloucester) Development Ltd.		365,94$
Bourque, Pierre et Fils Ltée		231,50
795009 Ontario Ltd. Angevin Group (disqualifiée)		(1152,00)
Les Entreprises Duroc-Lachapelle Inc.		234,00
Les Placements Alize Quebec Ltée (disqualifiée)		(127,89)
Calmar Quebec Ltée (disqualifiée)		(160,94)
Campeau Corporation (2) (1 disqualifiée)	363,15	(350,00)
Glenview Corporation (2)	275,14	249,13
Les Développements immobiliers Gamelin Ltée		244,00
Lithwick Family Holdings Inc.		289,05
Les Entreprises H.L.P. Inc.		251,10
Minto Corporation (2)	352,38	363,14
Matthews Group Limited		239,77
Perez Corporation		299,78
W.D. Laflamme Ltée (disqualifiée)		(297,00)
Marchant Development (disqualifiée)		(355,20)
Ossory Canada Inc. (disqualifiée)		(299,00)
Rampart Building Corporation		262,50

3. Afin de regrouper l'Administration centrale de Transports Canada, un appel de propositions de location fut publié; mais le gouvernement décidait, dans le cadre du budget d'avril, de ne pas poursuivre ce processus. Dans ce scénario, les coûts estimatifs de déménagement et de réaménagement étaient de 1 000 000,00 $ et de 15 000 000,00 $ respectivement.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture de la Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, et sur tout amendement en découlant, ne soit plus ajourné.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1540)

(*Vote No 47*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Fee	Feltham

Ferland
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Nicholson
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Wenman
Wilbee
Worthy—129

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Bélair
Berger
Black
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McGuire
Mifflin
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Manley
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mills
Murphy
Ouellet
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—99
Mitchell
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

• (1600)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue mercredi le 7 juin, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Allmand:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a appliqué la clôture au débat sur ce projet de loi. Il a fermé la porte aux chômeurs de notre pays et a dit à ceux qui n'ont pas de travail au Canada qu'on n'a plus le temps de parler d'eux. C'est le genre de coup que le gouvernement a porté aux chômeurs canadiens.

Ce débat porte sur la façon dont nous, en tant que pays, traitons les gens qui ont perdu leur emploi sans que cela soit de leur faute. Ce débat porte sur le fait de savoir si nous croyons ou non que les gouvernemnts à tous les paliers, en particulier le gouvernement d'Ottawa, se sont

engagés à aider les travailleurs canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin, lorsqu'ils sont au chômage.

Avec ce projet de loi, le gouvernement retire sa participation au plus fondamental de nos programmes sociaux, à l'élément le plus vital du réseau social du Canada, l'assurance-chômage, qui protège depuis plus de 40 ans les chômeurs de notre pays, qui résulte non pas d'un pouvoir discrétionnaire de quelqu'un mais bien d'un droit des chômeurs, et qui respecte la fierté de tous les travailleurs canadiens et ne les traite pas comme des assistés sociaux. En retirant 2 milliards de dollars au programme d'assurance-chômage qui est dorénavant entièrement à la charge des employeurs et des employés, il privatise l'assurance-chômage, le programme social le plus fondamental de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra) Cela fait partie du même programme de privatisation que nous avons vu ailleurs. Nous nous retrouvons affaiblis à cause de la privatisation de notre infrastructure des transports, de la liquidation d'Air Canada, notre transporteur public, de la fermeture du service ferroviaire voyageurs de VIA Rail, de la fermeture des bureaux de poste ruraux et des routes postales rurales, de l'abandon de la politique de développement économique régional, de la fermeture de petites villes de campagnes et maintenant de la destruction de nos programmes sociaux que le gouvernement privatise en abandonnant les chômeurs à leur sort.

Nous assistons actuellement à l'américanisation, tambour battant, de nos politiques nationales dans le cadre de l'accord de libre-échange, des principes exposés dans le discours du Trône, de la philosophie inhérente au budget et maintenant, bien sûr, de ce projet de loi qui sabre dans le programme de l'assurance-chômage.

Nous savons depuis quelque temps, et nous l'avons signalé au gouvernement, que le gouvernement américain a toujours considéré l'assurance-chômage comme une subvention contraire à sa législation commerciale, à savoir le *Trade Act* de 1930, le *Trade Act* de 1974 et le projet de loi omnibus adopté par le Congrès l'an dernier, et donc inacceptable. Notre gouvernement s'est retiré du programme de l'assurance-chômage avant même que les négociations sur la définition d'une subvention ne commencent. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, il a privatisé le programme de l'assurance-chômage au détriment des travailleurs canadiens et au profit des entreprises américaines.

La solution des conservateurs sur la façon dont le Canada devrait traiter les gens qui ont perdu involontairement leur emploi est de réduire de 2 milliards de dollars le fonds du programme de l'assurance-chômage et de rendre les prestations de ce programme plus difficiles à obtenir en prolongeant la période d'admissibilité et en raccourcissant la période des prestations. C'est comme jeter une ancre à une personne qui se noie.

[*Français*]

Ce projet de loi reflète une attitude qui consiste à considérer des gens qui perdent leur emploi, non comme des victimes impuissantes des circonstances économiques, mais plutôt comme des paresseux, des «bons à rien», des laissés-pour-compte, en plus du mépris ridicule, qui ne méritent aucunement notre aide et notre soutien. Ainsi que l'a indiqué notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) le 6 juin, ici, à la Chambre, notre parti est d'accord pour réduire le déficit, mais jamais à condition que ce soit au détriment des chômeurs, des malades, des handicapés, des pauvres ou de ceux qui n'ont rien.

Le gouvernement conservateur n'est pas de cet avis. Il considère que la meilleure façon de réduire le déficit, c'est de s'attaquer aux plus faibles, aux plus démunis de notre pays.

Une voix: C'est honteux!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pourquoi il a choisi de réduire les prestations du programme d'assurance-chômage. Il est plus facile de s'en prendre aux gens qui ne peuvent se défendre, les gens sans influence, les gens sans classe, les gens qui sont impuissants dans leur pays. Il a procédé de la même façon et avec la même logique avec la nouvelle taxe de vente, avec les coupures s'appliquant aux frais de garde, avec les réductions de paiements de transfert au titre de l'éducation et de la santé, avec des énormes augmentations d'impôt qu'il a fait subir depuis 1984 aux familles canadiennes à revenu faible ou moyen, tout en accordant des allégements fiscaux aux riches.

[*Traduction*]

Ce projet de loi est encore une façon pour les conservateurs d'appliquer leur programme de droite, programme qu'ils ont tenu caché et secret durant la campagne électorale. Ils savaient en effet que la grande majorité des Canadiens n'accepteraient pas des mesures aussi draconiennes et lâches. Les conservateurs ne se sont pas

contentés de garder le silence sur leur programme, sur leurs intentions réelles, ils sont allés un peu plus loin. Ils ont délibérément induit les Canadiens en erreur en déclarant qu'ils ne toucheraient jamais à l'assurance-chômage.

Je voudrais rappeler aux députés ce qui s'est passé devant un très grand nombre de partisans conservateurs à l'Hotel Newfoundland, à St. John's, le 13 octobre. En réponse à des journalistes, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré: «Le gouvernement fédéral n'envisage pas de modifier le régime d'assurance-chômage.» Ce sont là les paroles du ministre du Commerce extérieur. Bien entendu, à St. John's, les journalistes le connaissent fort bien, ils lui ont donc demandé si ses propos reflétaient la position du premier ministre (M. Mulroney). Ce dernier se trouvait dans la même salle que lui et il s'adressait aux mêmes partisans conservateurs. En réponse à cette question, le ministre a déclaré: «Vous pouvez être certains que je lui ai posé la question et il m'a répondu que non, que personne n'envisage d'apporter des modifications au régime d'assurance-chômage.» C'est ce qu'a déclaré le ministre du Commerce extérieur, avec l'assentiment du premier ministre du Canada, quelques jours avant les élections.

Pour parler net, ou le premier ministre n'a pas dit la vérité au ministre du Commerce extérieur ou ce dernier ne l'a pas dite aux Canadiens. Selon moi, ni l'un ni l'autre n'a dit la vérité aux Canadiens.

Tous les Canadiens savent qu'en vertu de ce projet de loi, les gens vont passer de l'assurance-chômage à l'assistance sociale. Comme en témoigne la page 2677 du hansard du 6 juin, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a déclaré: «Mais cela est très loin de la vérité.»

Comment la ministre de l'Emploi et de l'Immigration répond-elle au premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan lorsqu'il a dit au sujet des modifications annoncées par la ministre: «Cela m'inquiète vivement, car les intéressés ne toucheront plus d'assurance-chômage et devront être pris en charge par l'assistance sociale.» Le premier ministre provincial a tout à fait raison.

Nous avons demandé les études d'impact sur lesquelles ce projet de loi est basé.

[*Français*]

En réalité, on ne s'est pas absolument préoccupé de l'effet qu'auront ces mesures sur les chômeurs, sans parler de l'effet sur les gouvernements provinciaux. Les changements rapportés au sein du programme auront aussi pour effet de prendre l'argent dans les poches des chômeurs pour le mettre dans les programmes de formation.

Notre parti réclame et a toujours réclamé, depuis des années, des programmes de formation et de recyclage. Il nous en faut un plus grand nombre. Toutefois, nous avons toujours considéré que les crédits consacrés au programme de formation seraient prélevés sur le Budget général du pays ou seraient fournis par les entreprises aidées par le gouvernement.

• (1610)

Voilà qu'aujourd'hui, après avoir sabré pendant quatre ans et demi dans les programmes de formation et de recyclage, le gouvernement découvre que la formation est importante. Toutefois, au lieu de créer de nouveaux moyens de financement des programmes de formation, le gouvernement prend l'argent aux chômeurs pour payer ces programmes.

Ce qui va se passer, c'est que les travailleurs mal payés, dans les secteurs industriels à forte consommation de main-d'oeuvre, vont financer la formation des employés qualifiés qui occupent des emplois de hautes technicité dans des secteurs qui n'emploient pas beaucoup de main-d'oeuvre.

Les nouveaux programmes, qui n'ont pas encore été annoncés, ne vont pas s'appliquer également à toutes les régions et ne sont pas transférables. On ne peut donner une formation d'ouvrier d'automobile à un chômeur de Terre-Neuve. Les gens qui perdent leur emploi dans des régions n'offrant pas d'autre possibilité d'emploi voient leurs prestations d'assurance-chômage diminuer pour payer des programmes de formation auxquels ils ne pourront prendre part.

Et pour justifier ces changements brutaux, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) déclare que les chômeurs ne paient pas l'assurance-chômage, que seuls ceux qui ont un emploi cotisent et, qu'en conséquence, le gouvernement ne prend pas d'argent aux chômeurs.

Bien entendu, au contraire, les chômeurs vont payer ces coupures. Ils vont payer en recevant moins d'argent que les montants auxquels ils auraient droit en fonction

du programme actuel. Il n'est rien de plus faux que de dire que les chômeurs ne vont pas payer.

[*Traduction*]

La ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ Vézina) nous a dit jeudi dernier: «Nous ne coupons pas nos programmes, nous les rendons plus efficaces et plus productifs.»

Comment la ministre justifie-t-elle cette déclaration à l'employé d'une petite entreprise de camionnage de Moncton, où le taux de chômage est de 11,3 p. 100? Comment lui explique-t-elle qu'il est plus productif, pour reprendre ses mots, de le faire travailler quatre semaines de plus pour avoir droit à des prestations et qu'elle ne réduit pas le programme alors qu'il aura droit à 7 semaines de prestations de moins?

Comment le gouvernement explique-t-il à un commis de Corner Brook, où le taux de chômage est de 17,6 p. 100, que le fait de recevoir trois semaines de prestations de moins contribue à l'efficacité?

Comment le gouvernement explique-t-il à un mineur de Sudbury, où le taux de chômage est de 8,5 p. 100, qu'il ne réduit pas ses prestations alors qu'il doit travailler six semaines de plus pour toucher cinq semaines de prestations de moins?

Comment le gouvernement explique-t-il à un bûcheron des Kootenay, où le taux de chômage est de 12,1 p. 100, qu'il doit travailler trois semaines de plus pour toucher huit semaines de prestations de moins?

Qu'est-ce que le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) veulent que des parents en chômage disent à leurs enfants lorsqu'il n'y a pas assez d'argent pour nourrir, habiller et loger convenablement la famille?

Le gouvernement pratique le mensonge systématique, technique chère à de nombreux régimes fourbes en mal de justifier leurs actions. La méthode est simple. A force de répéter haut et fort quelque chose, tout le monde finit par y croire.

Voici ce que le premier ministre a dit pendant le débat télévisé sur les réseaux français en présence du député d'Oshawa (M. Broadbent) et de moi-même. «Nous maintiendrons tous nos progammes sociaux sans faute. Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui nous empêche de nous acquitter de ces obligations. Nous comptons même consacrer plus d'argent à ces programmes.»

Un gouvernement qui dit vouloir maintenir nos programmes sociaux sans faute, monsieur le Président, réduit-il les prestations d'assurance-chômage de 2 milliards de dollars et fait-il travailler les gens plus longtemps pour toucher moins de prestations? Diriez-vous, monsieur le Président, que c'est la façon de s'y prendre si vous voulez consacrer plus d'argent à ces programmes? Bien sûr que non. Mais c'est pourtant ce que prétend le gouvernement conservateur. Et il voudrait que les Canadiens le croient.

Les Canadiens ne croient plus en la propagande dont le gouvernement fédéral les bombardes constamment. Ils sont en train de découvrir le vrai programme du gouvernement. La réduction du programme d'assurance-chômage, le budget, l'accord commercial et le discours du Trône leur ont ouvert les yeux.

Le programme du gouvernement c'est de ne pas intervenir, de laisser faire, de laisser agir les lois du marché. Les députés ministériels appliquent un programme cynique et froidement planifié qui vise à tout retirer au Canadien moyen pour laisser agir les lois du marché qui profiteront aux plus riches et aux plus puissants. De plus en plus, c'est la loi de la jungle qui règne, un monde où seuls les plus forts et les plus riches parviennent à survivre.

Nous avons déjà affirmé à la Chambre que nous n'avons rien contre les entreprises, leur rôle, c'est de faire de l'argent et des profits, et c'est très bien ainsi. Mais le rôle des hommes et des femmes politiques, c'est de veiller aux intérêts de la population. Et le gouvernement commet une erreur quand il confond les deux.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je le répète, je crois aux lois du marché et à la concurrence. Le succès, à mon avis, doit être récompensé. J'appuie l'esprit d'entreprise. Toutefois, monsieur le Président, vous savez comme moi que nous n'avons pas bâti ce pays en nous en remettant uniquement aux lois du marché. Nous avons construit ce pays, d'un bout à l'autre, en résistant aux lois du marché continental que tentaient de nous imposer les États-Unis. C'est à cette fin que nous avons construit notre chemin de fer national et la transcanadienne, que nous avons créé le réseau public de radiodiffusion et le régime national d'assurance-santé. C'est à cette fin que nous avons mis sur pied un régime public d'assurance-chômage financé par la population du Canada, auquel contribuent tant les employeurs que les employés.

Si nous avons accompli toutes ces choses, c'est que nous croyions en tant que Canadiens que le rôle de notre Parlement et de notre gouvernement était de défendre ceux qui sont incapables de se défendre eux-mêmes. Je crois que la grande majorité des Canadiens partagent ce point de vue. Les programmes équitables que nous avons mis en oeuvre depuis 122 ans expriment ces valeurs.

Je suis convaincu que ces valeurs peuvent durer. Je suis également convaincu que les Canadiens tiennent à ce qu'elles durent. Voilà pourquoi nous allons continuer d'exprimer ces valeurs, d'aider les Canadiens à comprendre ce qui se cache derrière le programme conservateur, de quels principes s'inspire ce projet de loi, et ce que le gouvernement conservateur met en oeuvre pour faire du Canada un pays bien différent de celui que nous connaissons.

Nous venons de participer à un vote qui aura pour résultat de fixer une limite à la durée du débat consacré à ce projet de loi. Les députés ministériels jouissent de la majorité. Nous, députés de l'opposition, sommes les seuls à pouvoir nous opposer à ce projet de loi qui vise à priver nos chômeurs des moyens de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Voilà pourquoi j'exhorte tous les députés de l'arrière-ban conservateur à bien réfléchir en leur âme et conscience à ce qu'ils sont sur le point d'accomplir. J'invite chacun d'eux à songer un instant à leurs électeurs qui sont en chômage et à ceux qui risquent de le devenir ainsi qu'aux conséquences dévastatrices que cette mesure ne manquera pas d'avoir sur leurs familles.

Il n'existe pas de monopole du chômage ou de la souffrance. Je supplie les députés de l'arrière-ban conservateur de bien réfléchir aux conséquences de leur décision au moment de se prononcer demain à une heure du matin. Chacun devrait se demander s'il est juste que le gouvernement fédéral et le Parlement fassent payer aux chômeurs le coût des nouveaux programmes de formation. Je tiens à ce que tous les députés de l'arrière-ban conservateur s'interrogent pour savoir s'ils veulent vraiment priver leurs électeurs de prestations d'assurance-chômage et les réduire à l'assistance sociale. Je tiens à ce que chacun d'eux reconnaisse qu'il existe une différence essentielle entre toucher des prestations d'assurance-chômage, droit qui découle de la citoyenneté, et toucher des prestations de bien-être. Quiconque ignore la différence entre les deux ne sait rien du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Un programme d'assurance-chômage équitable et entièrement subventionné laisse aux chômeurs une certaine mesure de fierté. Il ne culpabilise nullement ceux qui tombent tout à coup au chômage. Il n'impose aucun blâme à ceux qui, sans que ce soit de leur faute, se retrouvent tout à coup sans emploi. Songer par contre à l'indignité et à la honte que subissent ceux qui doivent faire appel à une banque alimentaire, ou encore faire la queue au bureau du bien-être, et vous comprendrez alors ce dont nous parlons de ce côté-ci.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on ne saurait régler les problèmes du chômage en privant les chômeurs de ressources. On ne saurait régler les problèmes de la pauvreté en privant les pauvres de ressources. Nous ne pouvons régler les problèmes du déficit du gouvernement en nous en prenant à ceux qui sont le moins en mesure de porter ce fardeau. Ce n'est pas en bafouant les droits des défavorisés que nous édifierons un pays meilleur.

Il nous reste sept heures de débat sur ce projet de loi. Je veux demander à tous les députés d'utiliser tout le temps qui leur est donné comme représentants du peuple démocratiquement élus pour porter ces questions à l'attention de la plus haute instance du pays. Le plus grand privilège que puisse avoir un citoyen canadien est celui que partagent les députés, le privilège de représenter les faibles, les parias, les désillusionnés, qui n'ont pas eu les mêmes chances que bon nombre d'entre nous.

Je demande instamment aux députés de se joindre à nous à 1 heure et de se prononcer en faveur des droits et de la dignité des travailleurs canadiens, en faveur du droit des citoyens canadiens à un régime public d'assurance-chômage , en faveur de notre programme social le plus fondamental de tous, et de voter contre cette mesure législative draconnienne, répressive et régressive. Voilà ce que je demande aux députés des deux côtés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

• (1620)

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy).

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, dans mes cinq dernières minutes, je voudrais continuer dans la même veine et souligner les conséquences tragiques des mesures radicales contenues dans les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Mes électeurs constatent que le taux de chômage augmente au lieu de diminuer et sont mécontents que leurs prestations d'assurance-chômage diminuent alors que les perspectives d'emploi sont nulles.

En outre, il est peu probable que les économies que pourrait faire le gouvernement en retirant des fonds de la caisse d'assurance-chômage seront consacrées à des programmes à long terme. Cet argent sera plutôt affecté aux programmes à courte vue qui sont appliqués à l'heure actuelle.

Les propositions ne précisent pas comment le gouvernement peut justifier son espoir que le secteur privé, qui s'est montré fort peu efficace par le passé dans le domaine du recyclage et de la formation des travailleurs, puisse assumer cette responsabilité et s'occuper d'autre chose que de voir à ses propres intérêts immédiats.

Les chiffres du gouvernement montrent qu'environ 300 000 Canadiens actuellement admissibles aux prestations d'assurance-chômage ne le seront plus après l'adoption de ces modifications. Trois cent mille Canadiens devront recourir à l'aide sociale au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage pour lesquelles ils ont cotisé pendant toute leur vie professionnelle. Il est difficile d'être plus précis sans avoir accès aux études d'impact que le gouvernement a sans doute faites, mais il est certain que des économies locales, dans tout le pays, connaîtront de graves perturbations. Cette mesure du gouvernement est notamment une offensive sans équivoque contre les régions, y compris la région intérieure de la Colombie-Britannique, les régions rurales de l'Alberta, les provinces de l'Atlantique, le Nord, le nord de l'Ontario, le nord et l'est du Québec et, évidemment, la Saskatchewan. Toutes ces régions vont subir un assaut sournois et inexcusable de la part du gouvernement.

Le gouvernement fédéral, qui plus est, cessera de soutenir les prestations prolongées prévues dans certaines régions. Ce faisant, il nie toute responsabilité pour les écarts de taux d'emplois observés entre les régions et qui sont fréquemment le résultat direct de politiques du gouvernement fédéral qui ont avorté. A l'heure actuelle, nous trouvons de plus en plus que le gouvernement fédéral s'attaque aux régions au lieu de les aider. Rien ne manque plus au tableau si l'on rappelle que le budget du ministre des Finances (M. Wilson) prive de montants considérables de nombreuses villes mono-industrielles. Des régions entières sont mises en péril par le gouvernement qui ne se soucie que de bilans et de comptabilité, oubliant les êtres humains.

Il est évident que le projet de loi est un produit de la philosophie néo-conservatrice du gouvernement plutôt qu'une planification gouvernementale réfléchie.

Certains aspects de cette loi sont positifs, par exemple, la reconnaissance des droits des parents naturels dans le régime d'assurance-chômage. Mais on peut difficilement dire que le gouvernement a été visionnaire dans cette affaire. Il y a aussi les améliorations apportées aux prestations de maladie qui permettent aux particuliers de les réclamer peu importe quand, au cours de leur période de prestations, ils tombent malades. Autre mesure positive: les changements apportées à l'admissibilité aux prestations pour les Canadiens de plus de 65 ans.

Là encore, le gouvernement a longtemps rejeté cette amélioration et ce n'est qu'après que la cour a rendu ses décisions contre le gouvernement que ce dernier a décidé d'agir.

Quand je songe à mes collègues de caucus et à tous ceux qui, à travers le pays, ont livré un long et dur combat pour convaincre le gouvernement que des injustices allaient être commises dans le cadre du système d'assurance-chômage, je pense que nous devons féliciter chaleureusement ces derniers de leurs efforts qui ont aidé à faire progresser le gouvernement et à lui faire mieux comprendre qu'il faut que les lois soient sensées et humaines.

En conclusion, le projet de loi vise davantage à diviser et à conquérir qu'à améliorer le régime d'assurance-chômage. Le gouvernement ne cesse de dresser les régions et les travailleurs les uns contre les autres et de réduire les fonds qui leur sont destinés.

Je ne me souviens pas que le premier ministre (M. Mulroney) ait parcouru le pays durant la campagne électorale en disant aux gens: «Votez pour moi et je vais réduire vos prestations d'assurance-chômage, annuler le programme de services de garde d'enfants, sabrer dans le financement des programmes établis, harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis et imposer la plus importante ponction fiscale dans l'histoire du Canada.»

Je ne me rappelle pas l'avoir entendu tenir de tels propos, mais c'est sûrement ce qu'il aurait dû dire s'il avait été franc et honnête envers la population canadienne.

Ce sont les premières manifestations de l'offensive dans la bataille de l'harmonisation que mon parti avait malheureusement prédite. Je prédis également que, dans les semaines et les mois à venir, la Chambre sera saisie de projets de loi semblables et, comme dans le cas du projet de loi C-21, les néo-démocrates continueront de s'opposer à ce genre de loi régressive. En conclusion, le gouver-

nement doit d'abord tenir compte des gens. Les 12 p. 100 de chômeurs de Saskatoon, par exemple, veulent des emplois et non des prestations d'assurance-chômage réduites de 1,3 milliard par année.

M. le vice-président: La présidence remercie le député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy) de lui permettre de donner la parole au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) au milieu de son discours.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à cette Chambre des communes, afin d'apporter moi aussi mon point de vue sur le projet de loi C-21, le point de vue d'une parlementaire qui sait ce que veulent dire les expressions «formation, création d'emplois, disparité régionale, et concurrence».

Monsieur le Président, les mesures de la stratégie de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, ayant été largement diffusées et débattues, je me contenterai d'en rappeler les principales.

J'en profiterai également pour répondre aux critiques de mes collègues d'en face, dont l'enthousiasme, un peu exagéré, a donné lieu parfois à une déformation de ce projet de loi.

D'abord, rappelons la toile de fond de cette stragégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre active. Depuis notre accession au pouvoir, mon gouvernement a toujours accordé une grande importance à la création d'emplois. Nous pensons que la richesse d'une nation commence par l'accès pour tous et pour toutes au marché du travail.

A ce principe, vient s'en greffer un second tout aussi important. Les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler, pour autant que l'on veuille bien leur en donner les moyens.

[*Traduction*]

Les possibilités sur le marché du travail se restreignent pour les travailleurs qui ont peu d'instruction et de formation professionnelle. En raison de la concurrence, de l'évolution des méthodes de production, de l'utilisation d'un matériel plus sophistiqué et, par conséquent, de la nature différente des emplois offerts, les Canadiens doivent acquérir des compétences différentes et plus variées dans tous les secteurs de l'économie.

[*Français*]

Ce projet de loi, avec les mesures qui l'accompagnent, permettra aux Canadiens et aux Canadiennes d'être mieux armés afin d'affronter les défis de l'an 2000. Il ne s'agit pas seulement de s'adapter aux réalités du libre-échange, mais également au formidable potentiel que représente l'Europe de 1992 et à la concurrence des pays asiatiques.

Au-delà de toute considération économique, monsieur le Président, il y a des hommes et des femmes pour qui avoir un emploi stable rémunérateur, est gage d'une qualité de vie supérieure. C'est justement l'objectif que vise ce projet de loi.

Pendant tout le temps qu'a duré ces débats, j'ai été étonnée, et le terme est faible, à chaque fois que nos amis d'en face ont prétendu que les Canadiens allaient avoir plus de difficulté à payer le loyer ou à acheter la nourriture. Monsieur le Président, encore une fois, la tactique de la peur. Je devrais dire: Une fois de plus, nos voisins d'en face font la chasse aux sorcières.

Il y a 12 milliards à dépenser dans le fonds de l'assurance-chômage, et nous en dépenserons à nouveau 12 milliards. Pas un sou ne sera épargné en vertu de cette réforme. Chaque Canadien et Canadienne qui a droit à des prestations en recevra. En plus, il aura accès à une formation plus poussée, acquérant ainsi un moyen supplémentaire de sortir du cercle vicieux «jobine—assurance-chômage—assurance-sociale—jobine».

Il fallait de toute évidence agir, monsieur le Président. Le Canada risque de se trouver face à une pénurie sérieuse de main-d'oeuvre qualifiée. J'ai rencontré, de par le Canada, des industriels à la recherche de main-d'oeuvre qualifiée, désespérés parce qu'ils étaient incapables d'en trouver. Mon gouvernement a compris, dans un tel contexte, qu'il fallait se donner les moyens de redresser la situation.

Monsieur le Président, nous ne l'avons pas fait pour faire plaisir aux syndicats, aux employeurs ou à l'électorat, mais bien parce qu'il fallait commencer et continuer ce que nous avons fait comme gouvernement responsable. Un gouvernement qui construit l'avenir économique de ce pays, un gouvernement qui croit à l'intelligence et à la créativité de ses travailleurs et ses travailleuses.

[*Traduction*]

Pour être une réussite totale, cette réforme doit être secondée par le secteur privé qui doit prendre des mesures concrètes. Ce sont d'abord les employeurs qui doivent assurer la formation des travailleurs. Les 230 millions de dollars que nous comptons consacrer à l'intensification

de la formation doivent encourager les employeurs à faire leur part. C'est dans leur intérêt et dans celui des travailleurs.

• (1630)

[*Français*]

Lors de ce débat sur le projet de loi C-21, nous avons également entendu de la bouche de nos collègues d'en face que les régions économiquement faibles seraient les plus durement touchées. Monsieur le Président, c'est bien mal connaître la parlementaire que je suis. C'est oublier que je me suis toujours battue pour que des régions comme la mienne puissent avoir droit à un traitement qui tienne compte de ces caractéristiques socio-économiques.

Parmi les 230 millions de dollars destinés à intensifier la formation du secteur privé, 50 millions iront justement aider 200 collectivités désignées dont la situation économique a été touchée par l'évolution du marché. Ce montant viendra d'ailleurs s'ajouter aux 148 millions que consacre déjà mon gouvernement afin de stimuler la création d'emploi. Le Régime d'assurance-chômage sera non seulement plus actif, il jouera aussi un rôle de développement.

L'opposition nous a également accusés de pervertir le Régime d'assurance-chômage. De tels propos tiennent de toute évidence d'une mauvaise compréhension du projet de loi C-21.

Prenons, par exemple, l'ajout de 50 millions de dollars au Régime d'assurance publique du Canada, afin de permettre aux bénéficiaires d'aide sociale d'acquérir les compétences et l'expérience pour accéder à un emploi. Il s'agit d'une clientèle cible très importante, très souvent des jeunes de 18 à 25 ans qui, faute d'avoir terminé leur secondaire, se retrouvent marginalisés, sans possibilité d'avenir.

En tenant compte des sommes versées par les provinces, c'est un montant de 200 millions de dollars supplémentaires qui sera consacré annuellement au réemploi des bénéficiaires d'aide sociale. Concrètement, 20 000 prestataires pourront améliorer leur formation. Est-ce cela que l'opposition appelle pervertir le Régime d'assurance-chômage? Moi, je dis plutôt qu'il s'agit là de l'utilisation maximum des ressources disponibles.

Dans l'inflation verbale qui a caractérisé ce débat, monsieur le Président, on a prétendu, au lieu d'expliquer, que le projet de loi C-21 était injuste et malhonnête. C'est pourtant tout le contraire! Songez notamment aux nouveaux parents et aux personnes de 65 ans ou plus. Nous proposons d'accroître les prestations spéciales de 450 millions de dollars. La combinaison des prestations de maternité, parentales, et de maladie passera de 15 à 30 semaines.

Ces prestations améliorées fourniront aux parents un soutien de revenu plus généreux, tout en leur permettant de concilier leurs objectifs professionnels et leurs responsabilités familiales.

[*Traduction*]

Cette mesure est une des plus progressistes qui aient été proposées par un gouvernement. En tant que ministre d'État responsable des personnes âgées, je rêve d'une société affranchie de toutes les formes de disciminations en raison de l'âge. La Stratégie de mise en valeur de la population active essaie de redresser certaines injustices dont sont victimes les personnes de 65 ans ou plus. A l'avenir, elles seront protégées en payant les primes d'assurance-chômage et en ayant accès aux prestations lorsque c'est nécessaire.

[*Français*]

Cette mesure est non seulement conforme aux exigences de la Charte, mais en plus elle correspond aux souhaits de milliers de Canadiens et Canadiennes qui veulent demeurer sur le marché du travail et pour qui avoir 65 ans coïncide souvent avec le début d'une nouvelle carrière.

L'opposition nous a également accusés de cynisme et de vouloir rendre la main-d'oeuvre plus docile en pénalisant ceux qui quittent leur emploi sans motif valable. Monsieur le Président, j'aime mieux réduire les prestations de chômage aux travailleurs et aux travailleuses qui quittent volontairement leur emploi, afin d'aider les chômeurs et les chômeuses qui veulent travailler.

Aux premiers, je rappellerai le principe de base du Régime d'assurance-chômage: aider temporairement ceux et celles qui ont la malchance de perdre leur emploi. Voilà la définition que nous donnons au concept de «filet de sécurité».

A l'heure actuelle, plus d'un milliard de dollars sont payés en prestations à ceux et celles qui quittent leur emploi sans motif valable. Et j'en profiterai pour rappeler à mes éminents collègues qu'il y a une jurisprudence qui définit ce que sont les motifs valables et que notre but n'est pas d'obliger les personnes à subir sans broncher le harcèlement sexuel, la discrimination raciale ou des attitudes de ce genre. Je vous rappellerai également que je suis la ministre responsable de la politique d'équité en matière d'emploi et que je suis extrêmement sensible à ces situations.

Ce qu'il faut retenir de cette mesure, c'est que les travailleurs et les employeurs canadiens ne veulent plus payer autant pour des gens qui décident de leur propre chef d'arrêter de travailler.

En résumé, monsieur le Président, c'est un Régime d'assurance-chômage amélioré que nous proposons à cette Chambre et à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Le Régime continuera d'aider ceux et celles qui perdent leur emploi en plus de leur permettre d'obtenir la formation.

D'un régime passif, le Régime d'assurance-chômage devient actif en donnant des outils supplémentaires et de l'espoir en un avenir meilleur pour les milliers de Canadiens et de Canadiennes actuellement sans emploi.

Monsieur le Président, nous voulons créer des emplois. Nous voulons créer des opportunités, et la formation demeure la pierre angulaire de ce grand objectif social. C'est un projet audacieux, je l'admets, à la hauteur des défis qu'entend relever mon gouvernement.

Monsieur le Président, il serait irresponsable de remettre à plus tard la mise en oeuvre de la stratégie de la main d'oeuvre. Les Canadiens et les Canadiennes veulent ces mesures dynamiques et efficaces. Ils ne veulent plus attendre un autre six mois additionnel. Ils ont déjà trop attendu. Les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler.

M. le vice-président: Sur débat, je donne la parole à l'honorable député de South West Nova (M^me^ Campbell). . . il n'y a pas de questions ni de commentaires.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis attristée d'assister aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi portant sur l'assurance-chômage, qui a pour but de mettre la direction entre les mains des contribuables. C'est choquant de constater que la ministre d'État (Emploi et Immigration) (M^me^ Vézina) ne soit pas au courant des coupures qui affecteront certaines personnes. . .

Où sont les députés de l'opposition, où sont les députés représentant les circonscriptions comme celle de South West Nova?

Monsieur le Président, je veux simplement dire, pour commencer, que nous sommes présentement dans un débat de clôture. Nous n'avons eu qu'une seule journée de débat sur ce projet de loi. Nous n'avons eu que trois députés libéraux et deux députés du Nouveau parti démocratique. . .

La ministre peut dire que l'opposition a des inquiétudes qui ne sont pas justifiées, que ce n'est pas vraiment ce que ce projet de loi va faire. . .

[*Traduction*]

Ce projet de loi vise à privatiser le programme d'assurance-chômage. Je voudrais continuer dans le sillage de mon chef et de mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui ont participé au débat tout à l'heure. Ce projet de loi amputera l'économie de la Nouvelle-Écosse de 50 millions de dollars à partir de 1990, il privera les travailleurs saisonniers qui veulent rester pour travailler, qui voudraient avoir un emploi toute l'année. Cependant, en raison du caractère saisonnier de nombreux secteurs d'activité, il est impossible de trouver partout un emploi pour l'année. La ministre représente peut-être une région où les gens peuvent trouver des emplois à plein temps. Elle a de la chance. La ministre de l'Emploi, qui habite Toronto, a de la chance de venir de la région la plus prospère du Canada.

Le projet de loi prévoit des engagements dans le domaine de la formation. Le gouvernement et la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration (M^me^ Vézina) se félicitent parce qu'ils ont su faire des choix difficiles. Le projet de loi C-21 prévoit notamment le transfert de quelque 800 millions de dollars du compte principal de l'assurance-chômage, cette réserve dans laquelle les Canadiens déposent environ 13 milliards de dollars par année, pour diverses initiatives de recyclage des secteurs privé et public. Voilà ce que le gouvernement prévoit faire.

Il est fondamentalement immoral de réduire ainsi les budgets de formation de 700 millions de dollars, comme on l'a fait entre 1984 et 1989, et ensuite d'imposer à ceux qui peuvent le moins se permettre de payer de l'impôt pour montrer que, à long terme, il se soucie du bien-être des employés.

Nous, de l'opposition, réclamons depuis longtemps des programmes de formation plus généreux à la fois parce que c'est un bon principe de gestion du marché du travail et pour relever les défis que le gouvernement entrevoit dans le libre-échange. Mais jamais, même dans nos plus noirs pressentiments, nous n'aurions pu imaginer que le gouvernement canadien s'emparerait des prestations durement gagnées de ceux qui, sans que ce soit de leur faute, se retrouvent sans travail, afin de rétablir un régime ou un programme de formation qu'il avait lui-même vidé de toute sa substance.

• (1640)

Les initiatives prévues dans le projet de loi C-21 au titre de la formation constituent clairement un transfert injuste de ressources. On demande aux chômeurs de payer la note de ceux qui veulent se perfectionner alors que, bien souvent, ceux qui sont au chômage n'ont pas la formation de base nécessaire et ne comprennent pas assez bien les rouages du régime d'assurance-chômage pour profiter pleinement des programmes de formation dont le gouvernement tire une si grande fierté.

A en juger d'après ce qui s'est passé jusqu'ici, ce sont les grandes sociétés comme IBM qui profiteront à fond de ces stimulants, elles qui appliquent déjà des programmes de formation efficaces. Quant au pauvre travailleur qui a perdu son emploi et qui aurait besoin des prestations pour se loger et pour acheter de quoi manger, il verra que son argent sert à payer les cours d'informatique de quelque gestionnaire intermédiaire qui est déjà à l'aise.

Les dispositions du projet de loi C-21 démontrent une fois de plus la vieille habitude du gouvernement de ne pas tenir compte des recommandations que renferment ses propres études. Je pense ici au Conseil consultatif de l'adaption présidé par M. Jean de Grandpré qui recommandait de modifier les priorités de l'assurance-chômage en mettant davantage l'accent sur la promotion de l'emploi et la formation que sur le soutien du revenu. Cependant, ce conseil n'a jamais recommandé de réduire les programmes de sécurité financière. Je cite le rapport:

> Le conseil reconnaît que les programmes de soutien sont importants, particulièrement dans les régions canadiennes qui ne bénéficient pas de notre croissance économique rapide.

Où sont les ministériels qui ne sont pas ici pour protéger leur circonscription? Certains devraient être ici parce que leur circonscription connaît un faible taux de croissance et sera frappée par le projet de loi.

Le gouvernement a commandé une autre étude qu'il n'a pas suivie. L'étude de Claude Forget sur l'assurance-chômage recommandait une démarche correspondant, en gros, à celle du projet de loi C-21, mais seulement si un programme de supplément du revenu était mis en place pour les travailleurs à faible revenu. Comme M. de Granpré, M. Forget croyait que la réforme de l'assurance-chômage devait servir à renforcer notre réseau de programmes d'aide et non pas à l'affaiblir. Le projet de loi l'affaiblit. Il suscite des craintes dans les régions où il n'y a pas d'emplois. Il attirera peut-être des travailleurs en Ontario, mais le Canada a déjà vécu des situations de ce genre et elles conduisent à un cul-de-sac.

Ce qui me choque le plus, monsieur le Président, c'est que le gouvernement tire fierté, voire s'enorgueillit, de sa capacité de prendre des décisions difficiles, mais il a refusé d'exiger que le secteur privé contribue davantage à notre initiative nationale de formation quand c'est lui qui en retirera les plus grands avantages. Cela est d'autant plus étonnant que nous savons toute l'attention que le gouvernement accorde à la question de la formation depuis environ cinq ans.

Pendant la majeure partie du mandat du gouvernement, nous avons été témoins de bien des débats et des tergiversations de la part de ce gouvernement au sujet de l'écart qui existe entre la formation donnée au Canada et celle qu'offrent nos principaux partenaires commerciaux. Par exemple, les entreprises canadiennes consacrent quelque 1,4 milliard de dollars par année à la formation scolaire, c'est-à-dire environ la moitié de ce que les États-Unis consacrent à chaque employé. Nous offrons en moyenne une heure de formation permanente par année, alors que les Japonais en donnent environ 200. En fait, le système de formation dans le secteur privé au Canada est l'un des pires du monde industrialisé.

Le gouvernement ne s'est pas attaqué à ce groupe pour aider à la formation. Il s'est attaqué aux plus faibles du pays, à ceux qui ont besoin de prestations d'assurance-chômage à cause du caractère saisonnier des emplois au Canada.

Le projet de loi C-21 nous dit que le gouvernement se propose «d'encourager» le secteur privé à faire plus grâce à un processus de consultation et à la création de conseils de consultation entre les secteurs public et privé, dont le coût total s'élève à quelque 230 millions de dollars. Or, cette façon de procéder n'a jamais marché dans le passé. Effectivement, M. de Grandpré estimait que le secteur privé ne multiplierait pas ses activités de formation simplement parce qu'il est invité à le faire. Afin d'obliger les entreprises à donner de la formation à leurs employés, il a recommandé l'imposition d'une cotisation sociale de 1 p. 100 aux entreprises qui n'ont pas un programme complet de formation et le remboursement de cette cotisation si elles se conforment à cette exigence.

Malgré toute la fermeté qu'affiche les ministériels, ce projet de loi nous dit que le gouvernement n'a pas eu le courage d'exiger une taxe de ceux qui ont réellement la responsabilité de soutenir la compétitivité de l'économie canadienne dans le domaine de la formation et de la haute technologie. Peut-être le gouvernement a-t-il pensé que l'imposition d'une taxe à ceux-là mêmes qui ont financé sa victoire aux élections de novembre était une solution de rechange trop draconienne. Ou peut-être que les conservateurs ont décidé qu'il était temps de serrer la vis aux pauvres, aux gens sans instruction, aux faibles, à ceux dont les votes n'ont pas suffisamment de poids économique pour préoccuper vraiment le gouvernement sur le plan électoral. Ou peut-être que les conservateurs ont pensé qu'après toutes ces années où les riches ont subventionné les pauvres, il était grand temps que les pauvres commencent à subventionner les riches.

C'est un raisonnement bizarre, monsieur le Président. J'espère qu'il y a d'autres raisons à cela mais il est bien évident que ce projet de loi frappe le groupe de Canadiens le plus pauvre et le moins puissant. Si c'est le raisonnement qui est tenu, il va à l'encontre des valeurs que nous, Canadiens, avons longtemps respectées, mais c'est le seul raisonnement dont le gouvernement semble capable.

Les dispositions sur la formation ne sont pas naturellement les seuls défauts du projet de loi C-21. En tant qu'habitante de la Nouvelle-Écosse et représentante d'une circonscription principalement rurale qui dépend en grande partie des industries saisonnières, je suis absolument consciente des conséquences néfastes qu'auront les changements apportés aux conditions d'admissibilité. Les employeurs dans les industries saisonnières auront du mal à prolonger le nombre de semaines de travail, ce qui aura probablement pour effet de grossir le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale au niveau provincial et municipal.

C'est une ironie du sort que ce projet de loi ait partiellement pour objectif de retirer les gens de l'aide sociale et de les recycler. Ces personnes ont des emplois, on a besoin d'elles pour effectuer un travail saisonnier. Plus ironique encore est le fait que nous savons tous que les pêcheries sont actuellement confrontées au problème de l'insuffisance de poisson. Qu'on nous donne du poisson et les gens travailleront toute l'année. Qu'on se débarasse de certaines des attitudes de l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) à l'égard de l'Est et nous aurons probablement une plus longue saison de transformation du poisson.

La semaine dernière, la coalition de l'Ouest est venue et nous a dit que leur poisson devait aller aux États-Unis pour être transformé. Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a pris la parole à la Chambre pour dire que cela n'avait pas d'importance. Cela en a pourtant. Cela signifie que ces emplois ne restent pas au Canada, que cette ressource renouvelable et canadienne ne donne pas aux travailleurs davantage de travail. Le poisson est pêché dans les eaux canadiennes. Il est débarqué et on dit que cela n'offensera ni le GATT ni les États-Unis. Nous verrons si cela contrarie les États-Unis. Les Américains décideront probablement d'utiliser contre nous leur projet de loi commercial omnibus, comme ils l'ont fait pour les porcs et comme ils essayent de le faire pour la propriété intellectuelle.

• (1650)

Comme plusieurs d'entre nous, j'ai beaucoup de parents qui viennent des États-Unis. Lorsque les États-Unis disent quelque chose, ils le font. Lorsque le Canada dit quelque chose, il ne le fait pas. Il n'ose pas tenir tête aux États-Unis.

Si nous avions du poisson, monsieur le Président, nous aurions des emplois. Nous n'aurions pas besoin de l'assurance-chômage. Mes électeurs dans la circonscription de South West Nova ont besoin de poisson. Ils ont besoin aussi de saisons touristiques plus longues. Ils voudraient exploiter davantage leurs ressources naturelles. Peut-être que si le gouvernement s'efforçait de trouver des façons d'allonger les périodes de production, nous aurions des emplois à plein temps. La ministre qui a pris la parole avant moi disait que nous, de l'opposition, sommes très pessimistes au sujet de cette mesure législative.

En vérité, ce projet de loi aura un effet néfaste sur les gens. Il fait disparaître le régime en trois phases pour instaurer un régime en une seule phase. Selon les statistiques sur l'assurance-chômage en Nouvelle-Écosse pour l'année 1988, le taux de chômage moyen a été de 10,2 p. 100, le nombre moyen de prestataires a atteint 50 180, la prestation hebdomadaire moyenne s'est élevée à 193.37$ et le montant total versé durant cette année a totalisé 527 395 520$.

Quel sera l'impact de ces changements? Comme la perte moyenne par prestataire sera probablement de cinq à neuf semaines, le coût par prestataire sera de 1 160,22$. Au total, ces changements coûteront donc 58 219 839$ à la province.

Vous ne pouvez pas me dire, monsieur le Président, que cela ne fera pas mal aux habitants de la Nouvelle-Écosse et que, si vous les recyclez et les envoyez en Ontario, ils auront une meilleure qualité de vie en déménageant au centre-ville—enfin, ils ne pourraient pas se permettre de déménager au centre-ville de Toronto, à moins de vivre dans une tente. Ils pourraient peut-être déménager dans les régions rurales de l'Ontario et ils devraient travailler. Cela a déjà échoué auparavant. Il est préférable de trouver de l'argent pour maintenir les emplois sur place, ou d'amorcer un changement de direction, en trouvant du poisson par exemple, ce qui accroîtrait l'activité de pêche dans les localités où il y a beaucoup de chômage et assurerait une plus longue période d'emploi.

On ne peut pas, comme ce projet de loi le fait, désaisonnaliser le Canada, enlever l'assurance-chômage aux travailleurs saisonniers et les laisser dans une situation pire que celle dans laquelle ils étaient. Le fait qu'il impose la clôture montre que le gouvernement veut sérieusement imposer ses réformes à compter de janvier 1990. Les gens touchés seront dans une situation pire que celle dans laquelle ils étaient l'année précédente.

Le gouvernement accepte de continuer à verser de l'argent et de maintenir le système à trois niveaux, dans les régions où le taux de chômage dépasse 15 p. 100. L'an dernier, il y avait quatre régions qui répondaient à ce

critère, deux à Terre-Neuve, une au Cap-Breton et une autre dans la vallée de l'Okanagan, ou Kamloops ou quelque chose comme cela. Donc quatre régions seulement avec un taux de chômage supérieur à 15 p. 100. Et c'est uniquement dans ces régions-là que l'ancien système sera maintenu.

Dites-moi, monsieur le Président, que ce nouveau système ne fera de tort à personne, dites-moi que le programme de recyclage de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) pour l'Ontario va aider à former des gens qui savent déjà découper le poisson, qui connaissent le travail en scierie ou le secteur du tourisme, car nous avons une excellente industrie touristique.

Je vois que mon temps approche de la fin. Je voudrais dire pour conclure que le recours à la clôture, après une seule journée de débat, est probablement la pire mesure que j'aie vue depuis que je suis ici. Son utilisation pour mettre fin à un débat sur un projet de loi aussi important, peut-être pas pour Toronto ou Vancouver, mais pour tous les gens qui dépendent parfois de l'assurance-chômage, à défaut de mieux de la part du gouvernement, est scandaleuse. Nous devons tenir compte de ce que M. de Grandpré a dit. Nous pourrions faire ce qu'il demande. Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Mais il ne prévoit pas de filet de sécurité pour les gens qui vivent dans les campagnes. La commission Forget a dit elle aussi qu'un filet de sécurité était nécessaire dans les régions à fort taux de chômage qui ne font pas partie des agglomérations urbaines.

J'espère qu'à l'étape du comité, tous les Canadiens écriront à leur député respectif pour lui manifester leur insatisfaction à l'égard de la nouvelle orientation de la formation et de la suppression des suppléments de revenu pour les gens qui seront le plus durement touchés l'an prochain. J'espère qu'ils écriront à tous les députés du gouvernement, surtout aux ministres. Nous avons l'été pour en discuter, espérons-le, à moins que le gouvernement n'applique la clôture. Cela serait une expérience remarquable que de siéger à la Chambre pour voir la plus importante mesure pour ma circonscription subir la motion de clôture à l'étape de la deuxième lecture après un jour de débat. Cela ne s'est jamais vu. C'est déraisonnable.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat et je donne la parole au député de Don Valley-Ouest.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 est une mesure législative importante. Cela me stupéfie toujours d'écouter ce que les députés de l'opposition ont à dire à propos de mesures comme celle-ci. Nous nous demandons s'ils ont jamais leurs pieds sur terre.

Il n'y a apparemment aucun programme, d'après l'opposition, auquel on puisse toucher même si ces modifications l'améliorent. Voici l'essence de l'argument que nous avons entendu tout le long du débat sur le projet de loi. Les députés d'opposition se déclarent favorables au recyclage à condition qu'on n'apporte aucune modification au régime d'assurance-chômage. Autrement dit, à condition que quelqu'un trouve le moyen d'obtenir que quelqu'un d'autre fournisse plus d'argent pour payer pour la formation par le truchement de l'État. Si nous ne savons pas après toutes ces années de gouvernement libéral ce que cela aurait pour conséquence, soit tout simplement de condamner plus de gens au chômage en faisant augmenter à nouveau les coûts de fonctionnement de l'État, nous n'avons donc tiré aucune leçon des années 60 et 70. Voilà en définitive, je suppose, la différence entre le genre de politiques qui viennent de notre côté et le genre de politiques qui viennent d'en face. Je suppose que si l'on croit que pour résoudre le problème économique des pêcheurs il faut plus de poisson, on va finir par soutenir que le gouvernement a d'une certaine manière pour mission d'en inventer, alors qu'en fait toute la politique du gouvernement à l'heure actuelle consiste à tâcher de conserver les stocks existants de sorte que. . .

M. Milliken: Mauvaise gestion.

M. Bosley: Ce n'est pas notre gouvernement qui a mal géré ces stocks. Cela s'est produit avant que notre parti n'arrive au pouvoir. Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) le sait très bien. C'est depuis que nous sommes arrivés au pouvoir que les efforts de conservation ont commencé et progressé. Trouvons-nous le moindre appui de la part du député et de son parti à cet égard? Non. Ils nous servent plutôt des arguments du genre: la solution économique pour les pêcheurs, c'est de créer le poisson. Ma foi, si c'était possible, on le ferait, mais ce n'est pas le cas.

Si nous voulons vraiment essayer de faire quelque chose pour les pêcheurs canadiens, il me semble que nous allons faire exactement ce que propose ce projet de loi, car les dispositions concernant les pêcheurs autonomes ne sont pas visées par ces modifications. Absolument pas.

Néanmoins, je m'attends à ce que les députés de l'opposition et d'autres excellents collègues de la Nouvelle-Écosse tiennent tout à l'heure ce genre de discours, soutenant d'une façon ou d'une autre que cela va nuire aux pêcheurs du Canada, alors que ce n'est pas

vrai. Toutefois, si c'est là l'orientation qu'on veut donner au débat, soit.

La question pour notre pays demeure la même. Les gouvernements ont été forcés de reconnaître que la question n'est plus d'essayer d'agir en gardant sa crédibilité à l'égard du peuple canadien tout en investissant davantage d'argent dans la solution du problème. Ce qu'il faut faire au Canada—et le gouvernement actuel a commencé à le faire dans les cinq dernières années—c'est employer l'argent à meilleur escient pour redonner du travail à ceux qui en ont besoin. La solution ne consiste pas à engloutir davantage d'argent dans le programme de l'assurance-chômage à l'intention des chômeurs, mais bien évidemment d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage et d'autres programmes pour créer des emplois permanents pour les chômeurs.

Chaque fois que nous avons fait valoir cela, les députés de l'opposition ont soutenu que cela ne marcherait pas. Les prédictions ont été sombres. Quelle que soit la modification de politique que nous envisageons, on nous dit qu'elle va faire perdre à des centaines de milliers de personnes leur emploi. Mais la réalité, nous la voyons autour de nous. Elle n'a pas besoin d'être montée en épingle. Or, c'est exactement ce qui se passe dans le débat en cours. On nous dit que des centaines de milliers de personnes seront condamnées à l'assurance-chômage ou à l'assistance sociale parce que, sur les 13 milliards de dollars d'un programme, nous en consacrons 800 millions à l'amélioration de la formation des travailleurs.

• (1700)

On ne peut pas laisser les gens vivre aux crochets de l'assurance-chômage en supposant qu'ils finiront par recevoir de la formation. C'est l'évidence même quand on voit les conséquences d'une telle politique dans une ville comme Toronto. Cette époque est révolue. Il devrait être évident pour les députés de l'opposition comme ce l'est, je crois, pour les ministériels, que la proposition du ministre va dans le droit fil de la politique d'adaptation de la main-d'oeuvre du gouvernement. Il s'agit, en somme, de mettre non seulement ce programme, mais tous les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'heure du XXI^{e} siècle.

Le député d'en face est un bon ami à moi. Nous étions ensemble en Europe la semaine dernière. Nous étions là à examiner ce qui va se passer en 1992, en Europe, car cela a d'importantes répercussions sur la concurrence à laquelle notre pays devra faire face.

Tous les pays européens s'entendent sur la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les programmes d'aide destinés à ceux qui ont besoin d'assistance, afin d'être recyclés. Les intéressés savent que cela va de soi. Apparemment, ce n'est pas notre cas. Il est regrettable que nous ne comprenions pas l'importance de ce genre de changement de politique. Les Européens savent fort bien qu'ils devront rationaliser et harmoniser leurs normes, afin d'être compétitifs sur le marché. C'est également notre cas. Contrairement à ce que certains députés d'en face prétendent, je ne crois pas que c'est la fin des fins. Il en va de même du gouvernement. Il considère ce projet de loi comme un élément essentiel de ses initiatives dans le cadre de sa stratégie d'adaptation de la main-d'oeuvre, dont la plus importante résidera dans l'élimination des barrières aux échanges commerciaux entre les provinces du pays, afin que nous puissions avoir, au moins au Canada, un marché commun.

Il est à peu près temps de le faire, si nous voulons vraiment donner du travail aux gens. J'espère que nous ne serons pas gênés par la détermination sempiternelle de certaines provinces de ne pas se mêler de cela, pour des raisons qui, depuis toujours, tournent autour de la souveraineté. J'espère que nous comprendrons qu'il n'est plus possible de vivre en vase clos dans le monde actuel et que nous ferons en sorte d'être compétitifs sur le marché mondial, car cela s'impose.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a parlé plus tôt du programme d'assurance-chômage. Je remarque que les chefs libéraux changent leur fusil d'épaule. C'est maintenant le programme social le plus important au Canada. Il y a quelques semaines, c'était l'assurance-maladie et quelques semaines auparavant, c'était autre chose. Il s'agit d'un programme important. Le chef de l'opposition nous accuse de laisser jouer les forces du marché. Il est évident que c'est ce que nous allons faire. C'est ainsi qu'on peut trouver des emplois pour les chômeurs du pays. C'est la seule façon d'y parvenir. Ma famille était libérale avant que le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) ne soit même né. Nous avons ri de ces questions. Si les libéraux croient toujours que les programmes gouvernementaux peuvent encore être le moteur de la croissance et de la création d'emplois au Canada, ils vivent alors dans l'ignorance pré-

keynésienne du XIX^{e} siècle contre laquelle notre pays mérite d'être protégé.

M. Milliken: Ce sont des inepties.

M. Bosley: Pas du tout. La conséquence logique des mesures prises par le gouvernement, c'est qu'il y a place pour les programmes sociaux. Ils sont protégés en l'occurrence. On les améliore et on les ajuste, afin de les rendre plus utiles qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. La notion selon laquelle on doit continuer à puiser toujours davantage dans les deniers publics et retirer toujours plus de l'économie du pays, afin de financer les programmes voulus est, je l'espère—même pour le Parti libéral—chose du passé. Dans le cas contraire, les libéraux tomberont, comme ils le méritent, dans l'oubli.

Une voix: Jamais.

M. Bosley: Nous observerons avec intérêt les divers candidats à la direction du parti pour connaître leurs opinions sur ces questions.

L'un des ouvrages les plus intéressants qui soient parus est celui du député de Broadview—Greenwood (M. Mills). J'espère que des députés de son parti se sont imprégnés de certaines des notions qu'il renferme, car il contient de bonnes idées, par exemple qu'il faut laisser agir les forces du marché, qu'on ne peut intervenir constamment et qu'il est possible malgré cela de créer de la richesse et de travailler pour les gens.

Une voix: A-t-il obtenu une subvention du Conseil des arts?

M. Bosley: Si je ne m'abuse, le député n'a pas demandé de subvention au Conseil des arts pour faire publier son livre, ce qui est exceptionnel dans son parti, mais voilà.

Des voix: Oh, oh!

M. Bosley: Dans une circonscription comme la mienne où près de 20 p. 100 des habitants ont plus de 65 ans, on se plaint depuis des années des difficultés auxquelles se heurtent ceux qui aprrochent de l'âge de la retraite et qui voudraient continuer à travailler.

Mis à part les poursuites intentées devant les tribunaux en application de la charte et autres recours semblables, j'estime que l'opposition devrait reconnaître une valeur au projet de loi pour ce qu'il fera pour les travailleurs âgés. Rappelons aux gens contre quoi l'opposition dit qu'elle va voter en ce qui concerne les personnes âgées, les travailleurs âgés du pays. Ils prétendent que ce projet de loi devrait être détruit, anéanti.

Une voix: Pas juste pour cette raison.

M. Bosley: L'opposition a toujours une raison. Dans ce cas-ci, les libéraux vont encore dire que c'est à eux qu'on doit tous les bons éléments du projet de loi et qu'ils dépenseraient plus d'argent ailleurs. N'est-ce pas étonnant? Durant les campagnes électorales, c'est ce que préconisait le parti communiste albanais. Ce groupe se présente à toutes les élections et se prononce sur tous les programmes. Il réclame toujours de faire payer les riches, de faire payer quelqu'un d'autre, de débloquer plus de fonds en imposant quelqu'un d'autre, d'affecter plus d'argent aux programmes. Je n'aurais jamais cru que le Parti libéral du Canada adopterait ce point de vue, mais il vient de le faire. Il préconise de faire payer quelqu'un d'autre. Est-ce à cela que mène le néo-libéralisme? Je n'ai pas à m'inquiéter au sujet de nos successeurs. Les députés verront bien ce qui se passera aux prochaines élections si le parti libéral adopte cette nouvelle orientation. Je comprends peut-être mal. Le nouveau parti libéral veut peut-être aller encore plus loin qu'avant et dépenser encore plus d'argent. Il semble que ce soit la nouvelle solution libérale.

M. Walker: Et votre budget?

M. Bosley: Quoi, notre budget. Je siégeais ici quand Allan MacEachen, qui fait maintenant des siennes à l'autre endroit, a affirmé que la solution au chômage au pays—problème auquel s'attaque ce projet de loi, ou du moins les mesures de protection qu'il contient—c'était d'augmenter les impôts tout en augmentant le déficit et les dépenses publiques. En ce qui concerne les fonds consacrés aux programmes, et non pas les versements d'intérêts, ces mesures auraient pour effet d'accroître la part du PNB que représentent les dépenses publiques, et par conséquent le PNB lui-même.

Une voix: C'est votre politique?

M. Bosley: Non, ce n'est pas notre politique. Vous vous apercevrez que, depuis que notre gouvernement est au pouvoir, la proportion de la dette, les frais de service de la dette et la part du PNB correspondant au fardeau de la dette sont tous en baisse. C'est la seule façon de mettre plus d'argent entre les mains des entreprises privées qui, elles, créent des emplois. Mais ce n'était pas la politique des libéraux à l'époque. Leur politique était claire comme de l'eau de roche. Augmenter les impôts, aller chercher plus d'argent, et l'économie devrait, d'une façon ou d'une autre, croître. Nous avions les preuves sous les yeux.

Je pense que de nos jours les Canadiens sont beaucoup trop au fait pour croire encore les bêtises que leur servaient les gouvernements précédents dirigés par le parti libéral. Je pense aux libéraux qui siègent de l'autre côté et qui disent encore: «Oh, non, nous allons garder ce qui est bon, vous aimez la partie sur les travailleurs âgés, tant mieux pour vous. Nous allons garder ce qui est bon. Nous consacrerons simplement plus d'argent aux programmes

de formation, plus d'argent à ceci, plus d'argent à cela.» La vieille politique du parti libéral est tout à fait nulle.

Je n'aime pas jeter de l'argent dans des programmes qui se sont révélés inefficaces. Le député de Davenport (M. Caccia) nous montre encore une fois qu'il est capable comme d'habitude de parler sans écouter.

Charlie, je vous écouterai quand vous prononcerez votre discours.

M. Caccia: J'en ai assez.

M. Bosley: Nous n'appliquons pas à la Chambre la méthode américaine, mais puisque le député de Davenport n'arrive plus à se contenir, j'accepterais volontiers de lui céder la parole pendant quelques minutes. Peut-être parviendrait-il à retrouver son calme.

M. Caccia: Attendez un peu 1992!

M. Bosley: Ainsi, la méthode américaine n'a pas cours ici. Si le député de Davenport veut bien écouter ce que je dis, je resterai et je l'écouterai à son tour.

M. Caccia: J'en ai assez!

M. Bosley: Ainsi donc, vous en avez assez? Hé bien! les Canadiens en ont eux aussi assez du genre de politique qu'appuie le député de Davenport.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Attendez un peu 1992!

M. Bosley: J'attendrai volontiers les prochaines élections en 1993.

Le député est convaincu. Les anciens ministres oublient qu'ils risquent de demeurer anciens ministres s'ils adoptent les mêmes vieilles mesures qu'ils ont adoptées il y a des années alors qu'ils étaient nouveaux ministres. Tous les instituts économiques de notre pays ont jeté le discrédit sur les politiques qu'ils ont adoptées.

Il s'agit purement et simplement de reconnaître qu'il serait possible en l'occurrence d'utiliser la Commission d'assurance-chômage et le Programme d'assurance-chômage d'une façon qui serve plus efficacement les intérêts de ceux qui ont besoin d'aide. Apparemment, il s'agit là d'une idée si nouvelle et si menaçante que les députés de l'opposition prétendent que l'amélioration apportée au programme de formation à l'intention des pauvres ou des démunis va leur nuire.

Une voix: Formation pour quoi?

M. Bosley: Formation pour quoi? demande le député. En vue des emplois de l'avenir. Quelle autre solution propose-t-il? Pas de formation du tout. J'imagine que le député d'en face n'a jamais fait ce que certains d'entre nous ont fait, soit se rendre dans les bureaux des centres de main-d'oeuvre et dans ceux de la Commission et discuter avec des électeurs qui cherchent à obtenir le peu de formation que dispense la Commission, car ils ne tiennent pas du tout à demeurer chômeurs. Les hommes et les femmes ne tiennent pas du tout à demeurer chômeurs, qu'ils aient 45 ans ou qu'ils en aient 65, qu'ils soient jeunes ou vieux.

• (1710)

L'une des questions que les députés de l'opposition devraient aborder, question dont je souhaite traiter brièvement. . .

M. Walker: Vous n'avez plus que trois minutes.

M. Bosley: C'est assez. Trois minutes me suffiront. J'en ai parlé au ministre et je suis sûr que quelqu'un va l'aborder. Il s'agit de savoir si les fonctionnaires de la Main-d'oeuvre font bien preuve de la compassion voulue lorsqu'ils procèdent au recoupement nécessaire. A mon avis, 99 p. 100 des fonctionnaires de la Main-d'oeuvre qui s'occupent de la formation sont aussi bien intentionnés, généreux et aimables que possible, mais ils sont parfois si fourbus qu'ils n'ont pas toujours le temps de. . .

M. Caccia: C'est à cause des coupes imposées à votre ministère.

M. Bosley: Parce que nous n'avons pas encore les fonds voulus pour les programmes de formation. C'est pour régler ce problème que nous apportons des modifications. Il est à espérer que nous pourrons utiliser ces fonds de façon plus humanitaire. Nous avons toujours su que nous n'avions pas suffisamment d'argent. . .

M. Caccia: Vous ne savez pas comment l'épeler.

M. Bosley: Je ne le sais pas? Le député de Davenport a son humeur habituelle.

M. Caccia: En effet.

M. Bosley: C'est son droit.

M. Caccia: Épelez pour nous.

M. Bosley: L'épeler? S-u-c-c-è-s, e-m-p-l-o-i-s, r-i-c-h-e-s-s-e. Du travail pour les gens, voilà ce que nous voulons.

M. Caccia: Le terme «humanité».

M. Bosley: Le terme «humanité»? C'est justement par humanité que j'écoute le député parler même s'il n'a pas l'humanité de se taire quand quelqu'un d'autre a la parole.

Je sais que ces changements auront deux conséquences importantes. Nous favorisons la poursuite de la diminution du nombre des chômeurs chroniques, plus particulièrement ceux qui, faute d'avoir une formation suffisante,

ont fréquemment recours au programme d'assurance-chômage. Si nous réussissons sur ce seul point, nous aurons fait un énorme progrès, plus particulièrement auprès des citadins pauvres.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Non, personne ne sera lésé.

M. Bosley: Le député ignore ce qui se passe dans le centre-ville de Toronto.

Deuxièmement, je pense que nous verrons, lorsque nous examinerons la question dans environ trois ans, que toutes les prédictions que nous faisons sur l'augmentation du nombre d'emplois pour ceux qui en ont besoin se seront concrétisées.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que le discours du député qui m'a précédé m'a beaucoup plu. Si le député avait traité directement du sujet, toutefois, il aurait répondu à trois questions. Il aurait dit premièrement pourquoi le gouvernement a décidé de mettre fin au débat sur le principe de cette mesure importante, après une seule journée de délibérations. Il n'a pas voulu en parler.

Le député aurait pu aussi expliquer pourquoi, bien que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ait mené et terminé des études sur les répercussions de ces changements dans les différentes régions et les différents secteurs de la population, il a refusé de les publier comme il l'a affirmé dans une lettre en réponse à une demande présentée aux termes de la Loi sur l'accès à l'information. Pourquoi ce refus, si le tableau que peignent ces études d'impacts est si reluisant, comme le député le laisse entendre? Pourquoi, premièrement, tant précipiter l'adoption du projet de loi et, deuxièmement, nous cacher une information essentielle que nous devrions avoir en notre possession pour discuter des principes de ce projet de loi?

Troisièmement, je me serais attendu à ce que le député traite lui-même du principe qui est réellement en cause, et qui n'est pas de savoir si les députés de l'un ou l'autre côté de la Chambre se préoccupent de la formation. Le député n'ignore pas que les trois partis acceptent en principe la nécessité de parfaire la formation des chômeurs et de prendre des moyens précis pour mettre ce principe en application. Là n'est pas la question. La question est de savoir s'il est juste, en plus des 800 millions qui vont à la formation, de faire passer 1 milliard de la caisse de l'assurance-chômage dans les coffres de l'État, en somme, car le gouvernement ne versera plus de prestations supplémentaires aux chômeurs de certaines régions. C'est vraiment le principe en cause.

La question fondamentale, quoi que puisse dire le député, tient aux fortes sommes que le gouvernement devait verser par le passé quand le chômage dépassait 4 p. 100. On supplée aux versements que le gouvernement ne fera plus à la caisse de l'assurance-chômage en majorant les taux de cotisation des employés et des employeurs.

Tout est là. Si les députés ministériels avaient le courage de participer directement aux questions et réponses au cours de ce débat, comme ils le devraient s'ils n'imposaient pas la clôture, c'est là-dessus qu'ils devraient se prononcer. Toutefois, ils ont réussi à pondre des interprétations amusantes, intéressantes, mais incorrectes et inacceptables, du projet de loi dont nous sommes saisis.

Cette mesure est très claire. D'au moins trente manières différentes, le projet de loi complique la tâche des chômeurs qui réclament l'aide à laquelle ils ont certainement le droit de s'attendre puisque, en cotisant, ils s'assurent contre le chômage. Nous en ferons la démonstration en comité.

Je pourrais souligner que cette mesure législative va à l'encontre de toutes les promesses faites par le gouvernement pendant la dernière campagne électorale. Mais ce n'est pas nouveau. Depuis sa réélection, le 21 novembre, le gouvernement a violé toutes les promesses qu'il a faites aux Canadiens pour se faire réélire. Le gouvernement avait promis de mettre sur pied d'un vaste programme de garderie, de défendre d'arrache-pied les dépenses de développement régional. Il avait affirmé que les prestations sociales ne seraient aucunement touchées par l'Accord de libre-échange, mais il a fait volte-face. Pour être franc, il a trahi les électeurs et leur a dit: «Nous n'avons cure de ce que nous vous avons promis. Comme nous allons être ici pendant cinq autres années, vous pouvez être d'accord ou pas, mais vous devrez vous y

faire, et nous allons prendre des mesures aussi radicales et aussi pernicieuses que possible.»

• (1720)

Comme le député précédent l'a mentionné, il ne s'agit pas pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, de prétendre tout donner aux Canadiens sans nous demander qui paiera la facture. Là n'est pas la question. Ce que nous voulons savoir c'est qui paie pour les besoins essentiels du pays. Qui paie pour les besoins reconnus essentiels durant la campagne électorale, c'est-à-dire un programme d'adaptation, de formation et d'aide destiné aux personnes touchées par l'Accord de libre-échange. Qui paie pour cela?

Devons-nous agir comme les pays européens dont a parlé l'orateur précédent? Devons-nous demander aux sociétés qui sont censées tirer des bénéfices substantiels de l'accord commercial de payer davantage, une taxe de formation de 1 p. 100, par exemple? Même ce socialiste radical qu'est le chef des Entreprises Bell, M. de Grandpré, a recommandé d'imposer une taxe de formation aux sociétés canadiennes. Devons-nous prendre une telle mesure pour financer le programme d'aide à l'adaptation dont nous avons désespérément besoin?

Ou devons-nous faire ce que le gouvernement a décidé de faire? Faut-il dire aux gens les plus désemparés et les plus vulnérables, c'est-à-dire les chômeurs de longue date qui vivent souvent dans les régions les plus pauvres du pays: «Je regrette, mais vous devez être patriotique dans l'intérêt du Canada. Vous devez accepter de faire des sacrifices et vous serrer la ceinture pour l'économie canadienne. Nous savons que vous mourez de faim et que cette période de chômage vous a ruinés, mais nous croyons que vous avez encore quelque chose à donner au Canada et à ses sociétés d'élite. Nous allons donc vous demander, vous qui êtes chômeur en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, dans le nord de la Saskatchewan et de l'Ontario, et même dans certains quartiers de nos grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver où l'on trouve des enclaves de grande pauvreté et de chômage, de payer le coût des programmes d'adaptation.» C'est ce qu'essaie de faire ce projet de loi.

Ou bien faut-il adopter une position empreinte d'équité, de justice sociale et de justice tout court? Faut-il se dire que ce sont à tout le moins les couches privilégiées de la population qui devraient payer les frais de l'adaptation qui va de pair avec la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange?

Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, la réponse ne fait aucun doute. Ce ne sont pas les plus pauvres qui devraient payer les frais. Ce ne sont pas les chômeurs. Ce ne sont pas les régions les plus pauvres qui devraient financer une transition dont profiteront les grandes sociétés.

Nous insistons sur le fait que ce sont les sociétés et les contribuables aisés qui devraient payer les frais d'un effort d'adaptation et de formation essentiel pour l'avenir du pays. Le fardeau ne devrait pas retomber sur les épaules des plus pauvres.

Il me semble absolument évident que c'est la façon juste de procéder à des changements que nous voulons tous: une intensification de la formation, la formation des sans-emploi, la formation de ceux qui ne sont pas officiellement chômeurs mais qui ne font pas partie de la population active, afin de leur donner une chance pour l'avenir. On ne devrait pas s'en prendre méchamment aux chômeurs comme le fait ce projet de loi; il faut aller chercher l'argent chez ceux qui ont les ressources et les moyens nécessaires pour pouvoir absorber les frais supplémentaires.

Ce n'est pas ce que fait le projet de loi à l'étude. Malgré les multiples promesses qu'il a faites durant la dernière campagne électorale, malgré qu'il n'a jamais parlé de réduire les prestations de chômage, le gouvernement lance cette attaque contre les chômeurs. J'ai déjà dit que ce gouvernement avait adopté la doctrine de M^me^ Thatcher. C'est pourquoi j'ai été légèrement surpris d'entendre le député qui a parlé avant moi défendre inconditionnellement cette position. Je suppose qu'il est nécessaire de donner son appui à des mesures inadmissibles selon tous les principes adoptés par le député pour regagner la faveur de son parti.

• (1730)

Ce que nous avons, c'est un ensemble de changements qui élimineront toute possibilité de recevoir des prestations d'assurance-chômage dans des villes comme Sudbury, Yorkton, Edmonton et dans des régions comme le comté de King en Nouvelle-Écosse, les Cantons de l'Est au Québec, où par le passé, après 11 semaines de travail, on pouvait recevoir des prestations pendant 21 semaines au plus. Dans ces régions, après 17 semaines de travail, on pouvait habituellement obtenir des prestations pendant 37 semaines. Dorénavant, il ne sera possible d'en recevoir que pendant 24 semaines.

Dans d'autres régions comme Montréal, la vallée inférieure du Fraser en Colombie-Britannique, les comtés de Victoria, de Cumberland et de Guysborough en Nouvelle-Écosse, on pouvait toucher des prestations pendant 34 semaines, après 10 semaines de travail, pour essayer de trouver un nouvel emploi. Maintenant, on ne recevra absolument rien. Dans ces régions, 16 semaines de travail permettaient de recevoir des prestations pendant 40 semaines. Aujourd'hui, on n'aura que 27 semaines pour essayer de trouver un nouvel emploi. Ce sont des régions où il est déjà difficile de trouver de l'emploi.

Dans une région comme Fredericton, au Nouveau-Brunswick, avec 10 semaines de travail, on pouvait toucher des prestations pendant 38 semaines. Maintenant, on ne recevra rien. C'est une région où 15 semaines de travail donneraient droit à des prestations pendant 43 semaines. Dorénavant, on n'en recevra que pendant 30 semaines.

En fait, dans 90 p. 100 des 48 régions où l'assurance-chômage est monnaie courante, le nombre de semaines de travail pour être admissible à des prestations s'est considérablement accru. Dans plus de la moitié de ces régions, les critères d'admissibilité augmenteront de six semaines.

Quelque 20 p. 100 de tous ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage mettent plus de 20 semaines à trouver un nouvel emploi. Avec ces changements, la plupart d'entre eux ne pourront pas réclamer de prestations d'assurance-chômage dans les régions où ils habitent.

Il s'agit là d'une mesure qui frappera durement la population. Partout au Canada, des groupes la dénoncent. Ils affirment que la mesure n'est ni juste ni acceptable et qu'elle ne correspond en rien à ce qu'avait promis le gouvernement. Pourtant, faisant fi de toute cette opposition, le gouvernement se sert de sa majorité pour hâter l'adoption de son projet de loi comme s'il n'était pas important de tenir un débat approfondi sur les principes en cause.

Le gouvernement devrait avoir honte de ne pas donner suffisamment de temps aux Canadiens pour tenir un débat et examiner les principes en cause. La population canadienne subira un grand tort. Cette attitude constitue un abus de pouvoir. J'espère que la population empêchera que de telles situations se produisent à nouveau.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter mon opinion sur le projet de loi C-21. J'ai écouté les députés d'en face et je dois dire que je ne partage pas beaucoup de leurs conclusions. Il y a cependant une exception. En terminant, le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré que l'un des plus grands privilèges d'être canadien, c'est de pouvoir prendre la parole à la Chambre des communes pour présenter les vues d'autres Canadiens.

Nous, les députés, sommes des privilégiés. Nous sommes privilégiés d'être ici et de participer aux débats. Cependant, ce privilège est assorti d'une responsabilité non seulement envers les électeurs de notre circonscription, mais envers tous les Canadiens. Dans nos discussions, il nous faut exprimer des vues et des sentiments divergents dans l'espoir d'arriver à une conclusion avantageuse pour la majorité des Canadiens.

Il existe dans chacune de nos circonscriptions de nombreuses opinions aussi fermes que diverses. Nous avons le devoir de les écouter. Nous devons y réfléchir. Enfin, nous devons les représenter devant nos collègues et les énoncer à la Chambre. À certains égards, chacune de nos circonscriptions reflète le pays dans son ensemble. Tout autant que le Canada, chacune de nos circonscriptions renferme de nombreuses valeurs, opinions et idées différentes.

Nous devons représenter cette grande circonscription. Nous devons prendre des décisions pour le compte des gens que nous représentons. Les décisions auxquelles nous parvenons auront une incidence non seulement sur les habitants de Red Deer, Moncton et Vancouver, mais sur tous les Canadiens.

L'assurance-chômage est une de ces questions qui a suscité de nombreuses opinions variées sur les plans local, régional et national. La question de l'assurance-chômage a fait l'objet de nombreuses études et de nombreux rapports.

Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a laissé entendre que le gouvernement faisait quelque chose de sinistre en gardant secrète une étude d'impact. Il n'en est rien. Quand il a comparu devant le comité, le ministre nous a dit que cette étude serait rendue publique à l'étape de l'étude du projet de loi en comité. Je crois

savoir qu'il est conforme à l'usage parlementaire normal de rendre publique une étude d'impact à ce moment-là.

Je tiens à dire que si le député s'était donné la peine de lire la lettre qu'il brandissait devant nous, il aurait constaté que l'article 26 de la Loi sur l'accès à l'information permettait de refuser la communication d'information sur cette étude. Aux termes de cet article, en effet, lorsqu'une étude doit être rendue publique dans un délai de moins de trois mois, elle n'a pas à être communiquée au moment où on en fait la demande. J'ajouterai que s'il avait lu la lettre, il saurait qu'il n'y a rien de sinistre à la garder confidentielle pour le moment.

Nous avons tous reçu des instances de gens d'affaires et de syndicats. Ceux qui étaient ici lors de la précédente législature ont eu l'occasion d'étudier un autre rapport. Ceux qui travaillaient ailleurs ont entendu leurs collègues, leurs voisins ou leurs amis. Il y a eu énormément de suggestions et d'idées au sujet de ce qui devrait être fait à propos de l'assurance-chômage. Il n'y a pas une réponse unique pour tous les besoins, tous les souhaits des Canadiens.

Le projet de loi ne s'attaque pas à tout. Toutefois, c'est un pas important vers l'amélioration du programme, car il permet d'accroître la formation et introduit d'autres mesures qui aideront les prestataires à s'adapter aux conditions changeantes du marché du travail.

Dans mes conversations, j'ai entendu beaucoup de choses sur le programme actuel. Il y a ceux qui disent que ce n'est plus une assurance. D'autres déclarent: «Pourquoi devrais-je payer? La probabilité pour que j'en profite un jour est nulle.» D'autres encore voient que des gens profitent du système et cela les enrage. Ils voient des individus qui pourraient travailler, mais manquent de formation ou de compétences et ils se disent que les choses pourraient aller mieux. Elles s'amélioreront grâce à ce projet de loi.

Les Canadiens sont des gens compatissants et désireux d'aider leur prochain. En tant que nation, nous sommes disposés à aider ceux qui sont dans le besoin. Par contre, nous détestons le gaspillage. Nous n'aimons pas que d'autres profitent de notre générosité. Ce principe s'applique à de nombreuses situations et en particulier à l'assurance-chômage.

Je ne connais personne qui ne soit pas disposé à aider quelqu'un qui a perdu son emploi en raison des circonstances économiques. Nous voulons l'aider à retrouver du travail et à repartir. Toutefois, la majorité des Canadiens refusent de subvenir aux besoins de ceux qui ne veulent pas travailler et usent et abusent du système.

L'assurance-chômage, ce n'est pas l'assistance sociale. On ne doit pas la considérer comme une subvention des salaires. C'est un programme qui doit aider temporairement les chômeurs et faciliter leur retour dans les rangs de la population active. Il nous incombe de rendre notre régime d'assurance-chômage le plus juste et le plus efficace possible. Ces modifications et ces changements visent à réduire les éléments du programme qui peuvent inciter les gens à ne pas travailler, tout en gardant sa principale fonction de soutien du revenu.

• (1740)

Comme l'a dit la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) lorsqu'elle a lancé le débat de deuxième lecture, la faible minorité de gens qui choisissent simplement de ne pas travailler à divers moments ne devraient pas être encouragés à agir de la sorte par un régime financé par tous les Canadiens.

Nous appuyons également les dispositions visant à accroître les pénalités imposées à ceux qui laissent leur emploi sans raison valable ou qui touchent frauduleusement des prestations. Nous voulons un système qui aidera les personnes qui en ont vraiment besoin, mais nous, ainsi que les gens qui doivent payer pour les projets de loi que nous approuvons, ne voulons pas aider les personnes qui ne veulent simplement pas travailler.

Ces modifications à la Loi sur l'assurance-chômage font partie de la Stratégie de mise en valeur de la population active du gouvernement, déposée à la Chambre le 11 avril dernier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le projet de loi C-21 ne devrait pas être considéré comme une mesure unique, mais bien comme une mesure qui vient s'ajouter à la Planification de l'emploi, un programme visant à aider les personnes et les groupes à s'adapter aux changements par divers moyens, dont le recyclage.

La Planification de l'emploi a beaucoup de succès. Comme la plupart des députés le savent, ce programme est fondé sur trois principes de base. Le premier principe, c'est que l'aide devrait aller d'abord aux plus nécessiteux. En tant que nation, nous disposons de ressources limitées, malgré certaines des déclarations que nous enten-

dons. Il est essentiel que nous utilisions nos ressources le plus efficacement possible en aidant ceux qui en profiteront le plus et ceux qui en ont le plus besoin.

Deuxièmement, on devrait recourir aux programmes et services qui répondent le mieux aux besoins. Troisièmement, les décisions devraient être prises au niveau local.

Plus les décideurs sont proches de l'usager, plus le programme a des chances d'être efficace. Les solutions trouvées à Ottawa ne répondent pas toujours aux besoins de Red Deer, de Yellowknife, de Moncton ou de n'importe quelle autre région du Canada. Depuis l'adoption en septembre 1985 de la Planification de l'emploi, 1,3 million de personnes ont bénéficié de ce programme. Son succès n'est pas dû à la sagesse du gouvernement ni à celle des bureaucrates, il a réussi à cause de la participation des pourvoyeurs et des utilisateurs, des établissements d'enseignement et de formation, des entreprises et des syndicats, de certains des mêmes groupes qui vont faire un succès de ce programme. Ce sont les gens qui savent où sont les besoins et ils sont dans une bien meilleure position que nous pour planifier, mettre en application et utiliser efficacement le programme.

Les entreprises canadiennes savent qu'elles auront besoin d'une main-d'oeuvre bien formée alors que nous nous préparons à entrer dans le siècle suivant. Nos travailleurs sont très conscients de l'importance des compétences et d'une formation supplémentaire dans la main-d'oeuvre d'aujourd'hui. Ils savent que le milieu du travail est en mutation et ils veulent se préparer pour ces changements.

Ma propre expérience va dans le sens des résultats d'une enquête Decima qui a été faite l'année dernière, où la moitié des travailleurs interrogés ont déclaré qu'ils étaient prêts à ce qu'on diminue leur salaire pour obtenir en échange un supplément de formation. Le travailleur canadien est conscient des changements que connaissent les techniques et les emplois, et il veut s'y préparer. Il ne veut pas être au chômage, il veut avoir les compétences nécessaires pour continuer à travailler et à participer.

Il y a certaines entreprises qui investissent dans le développement des compétences, mais un trop grand nombre d'entre elles n'en investissent pas assez, à notre avis. Au Canada, nous n'avons pas une tradition de formation. Trop souvent, les entreprises et le gouvernement n'ont pris des mesures pour remédier à une pénurie de main-d'oeuvre compétente qu'une fois que cela est devenu évident, alors qu'en fait ils auraient dû pouvoir la prévoir, s'y préparer et l'éviter.

Beaucoup trop souvent, les Canadiens ont laissé au gouvernement le soin d'inventer et de financer des programmes qui n'ont pas répondu aux besoins des entreprises et des travailleurs. Mais on a utilisé ces programmes parce que l'argent du gouvernement était disponible. Nous avons placé nos priorités où il y avait de l'argent et non pas où on avait besoin de compétences.

Nous devons cesser d'imposer des solutions gouvernementales. Nous devons laisser ceux qui connaissent les besoins participer au processus de la planification. La participation locale est ce qui a permis à la Planification de l'emploi de connaître autant de succès et c'est aussi la participation locale qui fera un succès de ce programme.

L'un des objectifs majeurs de la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est de permettre aux entreprises et aux syndicats de participer davantage au perfectionnement de la main-d'oeuvre. Cet été, six groupes de travail établis par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, rédigeront des documents de travail sur les divers aspects de cette stratégie. Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité organise, pour l'automne prochain, cinq symposiums au cours desquels ces documents de travail seront présentés. Un rapport final sera prêt pour novembre prochain.

Le gouvernement a un rôle à jouer dans la formation, mais ce rôle consiste à travailler de concert avec les personnes dans le besoin. Il est évident que nos efforts actuels n'ont pas satisfait aux exigences de l'économie. Les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée que nous voyons partout au pays empireront à moins que nous agissions.

Un diplôme de 12^{e} année ne suffira plus maintenant que nous nous acheminons peu à peu vers une économie axée sur la prestation de services hautement concurrentiels. En l'an 2000, presque la moitié des emplois créés exigeront cinq ans d'études et de formation postsecondaires. Or, 60 p. 100 de notre réserve de travailleurs pour l'an 2 000 ont terminé leurs études secondaires et ont quitté l'école. A moins d'offrir à ces travailleurs des cours de recyclage généralisés, les employeurs canadiens auront bien du mal à trouver des gens suffisamment qualifiés en l'an 2000.

Même actuellement nous avons un problème. Quelque 36 p. 100 des membres de l'Association des manufacturiers canadiens et 43 p. 100 des membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signalent des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée. D'après Statistique Canada, 14 p. 100 des manufacturiers canadiens ont des problèmes de production dûs à la pénurie de main-d'oeuvre compétente.

Des collègues ont signalé que les entreprises canadiennes ne sont pas réputées pour former les travailleurs. Nous dépensons la moitié de ce que les Américains allouent pour former un employé. Je crois que le travailleur et l'homme d'affaires moyens au Canada savent de quelles compétences ils ont besoin pour être concurren-

tiels. Le secteur privé doit s'y intéresser davantage. Le gouvernement veut l'encourager à dépenser 1,5 miliard de dollars de plus par année d'ici 1994 pour la formation de la main-d'oeuvre. J'ai bon espoir que le monde des affaires va être à la hauteur de la situation et relever le défi, ce qui donnera des résultats concrets.

D'aucuns se demandent d'où viennent les fonds et à qui appartient l'argent qui finance le programme. A mon avis, nous ne devrions pas faire de distinction entre ce qui vient du travailleur et ce qui vient du gouvernement. L'argent du gouvernement, ça n'existe pas. En fin de compte, tout l'argent vient du contribuable. Chaque dollar que nous dépensons vient de lui et le moins que nous puissions faire est de nous assurer que nous dépensons son argent aussi efficacement que possible.

Les contribuables de ma circonscription m'ont dit qu'ils ne veulent pas payer des gens à rien faire. Ils ne veulent pas financer des projets temporaires, mais ils sont en faveur de la création d'emplois permanents. Ils veulent que la formation aboutisse à des emplois utiles et presque tous pensent qu'ils sont mieux placés que tout homme politique ou tout bureaucrate pour savoir ce dont ils ont besoin. Je suis certain que les hommes d'affaires canadiens sont prêts à relever le défi que pose cette mesure législative et à investir dans la formation du secteur privé.

Dans les documents budgétaires, le gouvernement annonçait qu'à compter du 1er janvier prochain, l'assurance-chômage sera financée exclusivement à même les cotisations des employés et des employeurs. On s'attend qu'elles augmentent légèrement, mais certainement pas au niveau atteint il y a deux ans. Si jamais la caisse d'assurance-chômage était déficitaire, le gouvernement verrait à corriger la situation.

Puisque nous parlons d'encouragement, nous n'avons pas les moyens de faire vivre des gens qui ne veulent pas travailler plus de dix semaines. Les changements aux normes d'admissibilité et à la durée de la période de prestations vont encourager les chômeurs à se trouver du travail. Dans les régions où les emplois disponibles sont relativement nombreux, il sera plus difficile d'obtenir de l'assurance-chômage et les prestations ne seront plus versées aussi longtemps.

Nous ne pouvons pas refuser d'aider les gens qui veulent être recyclés et obtenir les compétences dont ils auront besoin pour dénicher des emplois permanents. C'est pourquoi la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre met l'accent sur l'aide à la formation. Les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage vont se rendre compte qu'il est préférable de se recycler plutôt que de moisir chez soi.

Selon certains députés d'en face, ce programme refoulera encore plus de personnes vers l'aide sociale. Au contraire, il va aider les gens à se libérer de l'aide sociale et à se trouver des emplois.

Depuis 1986 les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures communes pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale à acquérir les connaissances et l'expérience pratique nécessaires pour se débrouiller seuls. Le taux de réussite de ces programmes est supérieur à 50 p. 100. Trois mois après avoir participé au programme, la moitié des participants occupent toujours l'emploi pour lequel ils ont été formés.

• (1750)

Le rapport Thomson présenté par le Comité d'examen de l'aide sociale au gouvernement ontarien est favorable à ce genre d'initiative et montre chiffres à l'appui que ce genre de programmes aide les bénéficiaires de l'aide sociale à se trouver des emplois. Ils donnent des résultats, et le rapport demande qu'on les étende. Ce rapport me renforce dans la pensée que les Canadiens veulent vraiment travailler. Collectivement, nous sommes un peuple productif qui tient à travailler et à faire sa part.

Le gouvernement va accorder une tranche supplémentaire de 50 millions de dollars—pris au fonds de la politique canadienne de planification de l'emploi et non à la caisse d'assurance-chômage—aux bénéficiaires de l'aide sociale pour les aider à acquérir les connaissances qu'il leur faut pour améliorer leurs perspectives d'emploi et pour trouver du travail plutôt que de continuer à dépendre de l'aide sociale. Et avec les 50 millions provenant du Régime d'assistance publique du Canada, nous espérons que les provinces verseront une part égale, ce qui doterait cette initiative d'un budget supplémentaire de 200 millions.

Les 50 millions en question vont provenir du budget de la politique canadienne de planification de l'emploi et non de la caisse d'assurance-chômage. Loin de faire affluer de nouveaux clients à l'aide sociale, ce projet de loi va favoriser une plus grande participation à la population active et réduire ainsi le chômage.

A propos des jeunes, la situation évolue en même temps que les caractéristiques de l'emploi. Les emplois non spécialisés sont en diminution et la demande d'employés hautement qualifiés va monter en flèche au cours des années qui viennent. Il faudra assurer aux jeunes de demain une meilleure formation. Il faut encourager les élèves à rester à l'école et à acquérir les connaissances nécessaires pour soutenir la concurrence sur le marché du travail du XXIe siècle.

Par le biais de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement a l'intention de quadrupler les crédits au programme d'alternance travail-études, spécialement au niveau secondaire, pour réduire le taux de décrocheurs et le taux de chômage chez les jeunes qui entrent directement sur le marché du travail à la sortie du secondaire. Le gouvernement présente également un nouveau programme d'envergure pour la formation des débutants afin d'aider les jeunes à faire la transition entre l'école et le travail. Ensemble, ces deux programmes d'alternance travail-études et de formation des débutants vont recevoir une aide additionnelle de 100 millions de dollars.

A l'autre extrémité de l'éventail de la main-d'oeuvre, nous nous préoccupons aussi des travailleurs âgés. La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre prévoit accroître d'une centaine de millions de dollars le financement des services aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi. Conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, les prestations d'assurance-chômage seront étendues aux personnes de 65 ans et plus. Les personnes âgées pourront désormais rester sur le marché du travail comme les autres si elles le souhaitent.

Cette disposition a suscité une vive discussion parmi mes électeurs. Elle fait disparaître la disposition qui permet aux travailleurs de toucher à 65 ans un versement global équivalant à trois semaines de salaire. Toutefois, pour satisfaire aux dispositions de la Charte, il faut permettre aux personnes de 65 ans et plus de toucher de l'assurance-chômage si elles le désirent, et il faudra alors trouver l'argent quelque part. On ne peut pas tout avoir.

Pour conclure, le projet de loi constitue un pas vers un programme amélioré de l'assurance-chômage. Le coût global va demeurer le même. L'accent est davantage mis sur des mesures énergiques visant à aider les chômeurs à améliorer leurs perspectives d'emploi grâce à une formation axée sur des compétences, un travail indépendant et de l'aide au déplacement. En outre, on va élargir les prestations spéciales comme les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations de maladie.

Les Canadiens sont un peuple productif. Ils ne veulent pas être payés à ne rien faire. Ils ne veulent pas de programmes ponctuels de création d'emplois. Ils veulent travailler et acquérir les compétences nécessaires pour bien faire leur travail et contribuer à l'édification de leur pays.

Nous voulons tous venir en aide aux chômeurs. Contrairement à ce que laissent entendre les députés d'en face, nous sommes sympathiques à la cause des chômeurs et nous voulons faire quelque chose pour les aider, mais les chômeurs veulent du travail et non de l'assistance sociale, et c'est exactement ce que prévoit leur donner cette loi.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 donne la preuve que les élections de 1988 ont été la fraude politique la plus grave et la plus flagrante dont les Canadiens aient jamais été victimes. Le Parti régressif conservateur, son chef et ses ministres ont dit et répété qu'aucune menace ne pesait sur l'assurance-chômage, le développement régional, les programmes agricoles et sociaux et que rien de tout cela n'était incompatible avec l'Accord de libre-échange.

Compte tenu des décisions annoncées dans le budget ou prises avant ce budget, il est évident qu'on n'a pas dit la vérité aux Canadiens pendant la campagne électorale, car le gros des coupes budgétaires a porté justement sur l'assurance-chômage, le développement régional, le secteur agricole, la défense et les programmes sociaux. Les ministériels se sont vantés pendant la campagne électorale d'être de grands gestionnaires de nos finances mais, en fait, ils ont montré qu'ils sont les plus grands escrocs de l'histoire du Canada.

Profitant de la vague de prospérité internationale, de l'accroissement des recettes prélevées sur une économie florissante, le gouvernement a gaspillé, il a jeté l'argent par les fenêtres, au point que, même après les coupes budgétaires les plus sombres et la plus forte augmentation des impôts de mémoire d'homme, il se retrouve avec un déficit prévu de 30,5 milliards sur les bras. Au lieu de voir la période de prospérité se prolonger à la faveur du libre-échange, comme on le leur a promis, les Canadiens sont assaillis par les nouveaux impôts et sont victimes de nouvelles compressions des programmes.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique ont l'impression que leur propre gouvernement leur a déclaré la guerre et qu'on applique la version canadienne de la politique de la terre brûlée. Voilà l'impression qu'ils ont. Et je n'exagère pas, croyez-moi.

Il y a quelques jours, la Chambre s'est prononcée sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement s'autorise à emprunter près de 25 milliards de dollars. Où va-t-on dépenser cette somme de 25 milliards de dollars? Le gouvernement ne nous l'a pas précisé, mais je sais qu'une bonne partie de cette somme ne sera pas dépensée dans la région de l'Atlantique. Des centaines de millions de dollars ne vont pas être consacrés à notre réseau de transport. VIA, comme on la connaît dans les Maritimes, subira des compressions à tel point que même la liaison par autobus de VIA entre l'Île-du-Prince-Édouard et Moncton sera supprimée. À l'Île-du-Prince-Édouard, nous ne pouvons compter sur des services ferroviaires voyageurs depuis vingt ans, mais nous pensions pouvoir au moins conserver la liaison par autobus jusqu'à Moncton où nous pouvions alors prendre le train. Près de 600 emplois seront supprimés et les habitants de l'Île ne pourront plus compter sur aucun

moyen de transport public pour se rendre sur le continent.

Le gouvernement ne va pas consacrer une bonne partie de ces 25 milliards de dollars à l'agriculture. Depuis son élection, en novembre, la déclaration la plus honnête que le gouvernement ait faite figurait dans le discours du Trône, alors qu'on y disait que les agriculteurs coûtent trop cher au Trésor public. Ainsi, le gouvernement commence à sabrer impitoyablement dans les programmes agricoles comme on ne l'avait jamais vu au Canada, et tout semble indiquer qu'il va continuer à le faire.

Il a immédiatement remis en question la politique laitière à long terme. Après s'être entendu avec les États-Unis là-dessus, il a demandé au GATT de plafonner pendant 21 mois toute augmentation des frais de production des producteurs laitiers du pays. Pendant ce temps, le GATT accordait d'importantes augmentations à ce chapitre à la Grande-Bretagne et d'autres pays membres. Le Canada est, semble-t-il, le seul pays à respecter les décisions du GATT. Il est le seul à faire le bon garçon.

Le gouvernement a ensuite supprimé les subventions au titre des intérêts en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les crédits consacrés au programme en question seraient réduits de 27 millions de dollars. Les subventions au lait écrémé sont réduites, pour leur part, de 7 millions de dollars. Le programme de prêts des commissions de produits agricoles subira une compression de 6 millions de dollars. On réduira de 7 millions de dollars les crédits consacrés au programme spécial d'exportation de produits laitiers. On affectera 9 millions de dollars de moins aux nouveaux programmes de la Société du crédit agricole, et le gouvernement renégociera le Programme d'assurance-récoltes avec les provinces, afin d'épargner 200 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Toutes ces subventions figurent à l'Annexe 785.4 de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement ne va pas consacrer une très grande partie des 25 milliards de dollars en question au financement des programmes établis. Il va réduire de 200 millions de dollars les sommes affectées au programme en question en 1990 et 1991 seulement. Cependant, les compressions les plus importantes et les plus cruelles de toutes touchent le ministère de la Défense nationale qui verra son budget réduit de 2,7 milliards de dollars. Le Livre blanc sur la Défense n'était que de la frime. Au lieu de rebâtir et de moderniser nos forces armées, le gouvernement fait en sorte qu'elle soit la risée du monde libre.

Les réductions les plus cruelles sont la fermeture de la base de Summerside, et dans une moindre mesure, celles de la BFC de Portage-la-Prairie. Cela entraînera la suppression de 3 000 emplois à Summerside, ce qui portera le taux de chômage à cet endroit à 36 p. 100. Il n'y aura donc dans la région du golfe aucune reconnaissance aérienne, aucune surveillance aérienne dans le cadre de la protection de l'environnement ou de la lutte contre le trafic des stupéfiants et le temps de réponse des services de recherche et de sauvetage sera accru. De plus, le gouvernement a si mal géré les pêches dans le Canada atlantique que les usines de transformation de poisson ferment les unes après les autres pendant que la surpêche étrangère se poursuit et qu'on l'encourage même, semble-t-il.

• (1800)

Pour couronner le tout, le gouvernement, après s'être immiscé dans tous les secteurs économiques, y compris le tourisme, après avoir créé encore plus de chômage dans le Canada atlantique, s'apprête maintenant à rendre plus difficiles les conditions pour avoir droit à l'assurance-chômage. Voilà un exemple de la nouvelle façon de calculer du gouvernement. Il prétend que moins plus moins égale plus. Le gouvernement va ponctionner la Commission de l'assurance-chômage de 2,9 milliards de dollars.

J'aimerais pendant quelques minutes montrer comment les nouveaux changements apportés à l'assurance-chômage influeront sur l'Île-du-Prince-Édouard. Tout d'abord, ils y auront une incidence négative que le gouvernement évalue à 10,3 p. 100, contre 4,6 p. 100 dans les autres provinces de l'Atlantique et 5,2 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Ce sont les chiffres mêmes du gouvernement. Comme vous le voyez, monsieur le Président, l'Île-du-Prince-Édouard sera deux fois plus atteinte que les autres provinces de l'Atlantique et que l'ensemble du Canada, et le gouvernement parle d'un traitement juste et équitable.

J'ai trois questions à soulever concernant l'assurance-chômage. Premièrement, quel rôle joue-t-elle dans l'économie de la province de l'Île-du-Prince-Édouard? Deuxièmement, quelles répercussions les changements qu'on propose d'apporter à l'assurance-chômage auront-ils sur l'Île-du-Prince-Édouard? Et troisièmement, que pense cette dernière des changements proposés?

A l'heure actuelle, l'assurance-chômage est l'un des plus importants programmes des provinces de l'Atlantique en général et de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. En fait, en 1988, les habitants de cette province ont touché plus de 138 millions de dollars de prestations, soit l'équivalent de 1 076 $ pour chaque homme, femme et enfant de cette province en comparaison de 422 $ pour l'ensemble du Canada. Qui plus est, le Programme d'assurance-chômage apporte plus d'argent à l'économie de cette province que certains de ses propres secteurs. Ainsi, l'année dernière, à l'Île-du-Prince-Édouard, une moyenne de 11 000 personnes ont touché des prestations d'assurance-chômage sur une population active

moyenne de 62 000 travailleurs, soit l'équivalent de 18 p. 100. Autrement dit, environ un insulaire sur cinq qui fait partie de la population active a touché des prestations d'assurance-chômage à un moment donné au cours de l'année. C'est surtout en raison de notre économie saisonnière.

De toute évidence, ce programme a une incidence directe très profonde. Il a également une incidence indirecte importante. En tant que consommateurs, les insulaires dépensent leurs prestations d'assurance-chômage, créant ainsi de l'emploi, ce qui se répercute, non seulement sur ceux qui touchent les prestations, mais également sur ceux qui oeuvrent au sein du commerce de détail et des secteurs des services. Voilà pourquoi l'assurance-chômage joue un rôle si important dans une économie saisonnière basée sur le secteur primaire comme celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais décrire à votre intention l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelque 128 000 habitants peuplent cette province et notre économie repose pour l'essentiel sur nos ressources naturelles. Nous avons la bonne fortune de posséder une excellente terre arable, de sorte que l'agriculture constitue l'un de nos principaux secteurs. Comme nous vivons dans une île, nous avons accès à des réserves de produits de la mer, notamment le homard, la morue, les pétoncles, le hareng, les huîtres et d'autres fruits de mer. La beauté de notre île est une autre ressource naturelle qui attire chaque année plus de 700 000 visiteurs. La terre, la pêche et les paysages naturels constituent nos richesses de base. Les secteurs qui font appel à ces ressources sont, de par leur nature, saisonniers. L'Île-du-Prince-Édouard compte certes d'autres secteurs, mais une proportion importante de notre population active dépend des secteurs saisonniers.

Le Programme d'assurance-chômage assure la subsistance hors saison des travailleurs qui occupent des emplois saisonniers, tout en répondant aux besoins des employeurs du secteur privé de nos régions rurales.

Pourquoi l'assurance-chômage est-elle si importante? C'est parce qu'on ne peut pas pêcher le homard ou transformer le poisson en hiver. C'est parce que la glace nous pose un petit problème à l'Île-du-Prince-Édouard en hiver. C'est parce qu'on ne peut pas cultiver de pommes de terre en hiver et que nos centres de villégiature ressemblent à des villes mortes en hiver. Les gens de l'île qui ne peuvent pas trouver de travail et ceux qui n'en trouvent pas à plein temps ont besoin des prestations d'assurance-chômage comme supplément de revenu.

Ceux qui proposent d'accroître le nombre de semaines pendant lesquelles doit travailler un employé avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage se fondent sur une hypothèse erronée, à savoir que ces gens-là pourraient travailler plus de semaines dans l'année, mais refusent de le faire.

La saison touristique à l'Île-du-Prince-Édouard est très courte. La saison bat son plein en juillet et en août et on connaît de plus courtes périodes d'activité aux mois de juin et de septembre. Qu'est-ce que les habitants de l'île sont censés faire pour travailler le nombre de semaines requis quand leur entreprise ne fonctionne que dix semaines par année? Le gouvernement fédéral s'attend-il à ce que ces entreprises restent ouvertes quand il n'y a plus de touristes à accueillir et plus de recettes à toucher? Il serait insensé de demander aux touristes de ne pas tenir compte du fait qu'ils ne peuvent pas se baigner chez nous en mai ou en octobre. On ne peut pas demander à nos agriculteurs de faire la moisson en décembre. Notre économie est saisonnière.

Par conséquent, l'assurance-chômage joue un rôle absolument essentiel dans l'économie de notre province. Les changements proposés auront des effets néfastes sur les habitants de l'île qui sont le moins en mesure de se défendre. Il faut se demander quels seront les effets réels des changements proposés? En un mot, ils seront dévastateurs. Nous savons que notre province sera la plus durement touchée par les modifications proposées au régime d'assurance-chômage.

Au moyen des données disponibles, nous avons calculé certaines des répercussions que subira l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné l'augmentation du nombre de semaines qu'un employé doit travailler avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, l'île pourrait perdre jusqu'à 8 millions de dollars en prestations. Si l'on réduit la période pendant laquelle les travailleurs pourront obtenir ces prestations, la province pourrait perdre encore 6 millions de dollars. Comme ces estimations n'englobent pas les répercussions que ces changements auront sur les programmes provinciaux d'assistance sociale, elles doivent être révisées à la hausse. Au total, suivant des estimations conservatrices, mot que je n'emploie pas péjorativement en l'occurrence, l'île-du-Prince-Édouard pourrait perdre jusqu'à 27 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage, ce qui n'ira pas sans retombées considérables sur l'économie.

L'un des arguments en faveur de ces changements, c'est que l'Île-du-Prince-Édouard perdra des prestations, mais obtiendra plus d'argent dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active. Pour qu'il en soit ainsi, le gouvernement fédéral doit faire deux choses. D'abord, il lui faudrait instituer un ambitieux programme de création d'emplois, car il ne sert à rien de former les gens en vue d'emplois inexistants à moins de les forcer à déménager au Canada central. Ensuite, il lui faudrait négocier avec les provinces pour faire en sorte que les programmes s'adaptent à la spécificité des régions.

La Stratégie de mise en valeur de la population active doit tenir compte de la diversité de notre pays. Elle ne doit pas faire appel uniquement au secteur privé. Son objectif premier, en effet, c'est de mettre à contribution le secteur privé dans la formation des travailleurs. Comme le secteur privé de l'Île-du-Prince-Édouard est très petit, il ne peut pas faire beaucoup de formation. Combien de fois peut-on demander au même employeur de former des chômeurs en vue d'emplois inexistants? On ne peut pas s'attendre à ce que le petit secteur privé de notre province dispense une meilleure formation aux chômeurs, surtout s'il doit absorber une bonne partie des coûts.

Les changements que le gouvernement fédéral propose d'apporter au programme d'assurance-chômage auront pour effet de réduire sensiblement les prestations versées aux habitants de l'île, mais les programmes de remplacement ne leur seront guère avantageux s'ils ne tiennent pas compte de l'économie provinciale. Les programmes de formation doivent favoriser une croissance qui permettra à un grand nombre d'employeurs du secteur privé de créer des emplois. Malheureusement, cela ne correspond pas à l'économie actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Reste une dernière question, celle de la position de l'Île-du-Prince-Édouard sur les modifications proposées. L'Île-du-Prince-Edouard a une économie très particulière. Le programme actuel d'assurance-chômage en tient compte et y joue un rôle complémentaire. Notre pays est constitué de régions diverses. Et même, le succès de notre pays a toujours consisté à reconnaître les points forts et les points faibles de chaque région. Nous comptons sur l'assurance-chômage dans notre région. Nous préférerions sincèrement qu'il n'en soit pas ainsi. Toutes les provinces, surtout l'Île-du-Prince-Édouard, aimeraient avoir une économie en plein essor qui crée des emplois à plein temps. Mais telle n'est pas la réalité chez nous. Les programmes doivent s'adapter à la réalité de chaque province. Chaque province est unique. En fait, le Canada est le pays de la diversité. Par conséquent, tous les programmes doivent tenir compte des besoins de tous les Canadiens et y répondre. L'actuel programme d'assurance-chômage respecte ces critères.

Il ne faut pas croire pour autant qu'il n'y a pas de propositions positives dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Le programme de prestations de maternité, de maladie et parentales sera utile aux Canadiens. Les dispositions proposées protégeront mieux le revenu des Canadiens en cause. En outre, le fait de fournir des prestations aux plus de 65 ans a corrigé une injustice du régime.

• (1810)

En permettant aux travailleurs, qui touchent des prestations de maladie ou de maternité de recevoir leurs prestations pendant un conflit ouvrier, on supprime également une injustice. Bien que certains changements proposés à l'assurance-chômage aient quelque mérite, je dois dire clairement et irrévocablement que l'Île-du-Prince-Édouard n'appuie pas l'augmentation du nombre de semaines requis pour toucher des prestations et la diminution de la période de prestations.

Il y a un autre aspect du programme d'assurance-chômage proposé par le gouvernement sur lequel je suis en profond désaccord, soit la décision du gouvernement de se retirer du financement du programme. Le gouvernement fédéral a une responsabilité vis-à-vis des Canadiens de Vancouver à St-John's. Nous ne pouvons nous dégager de cette responsabilité en faisant croire que les employeurs et les employés devraient absorber le coût total d'un programme conçu et administré par le gouvernement fédéral.

Je voudrais traiter d'un autre sujet qui intéresse vivement notre province: la fermeture de la base des Forces canadiennes, à Summerside, qui a été annoncée dans le budget. La fermeture de la base bouleverserait l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et de Summerside.

Elle met en cause, directement, plus de 1 300 emplois et, indirectement, 2 000 autres. Cela représente 4,4 p. 100 de l'emploi dans le province. Notre taux de chômage pourrait grimper à 60 p. 100 ou plus. Notre province en serait dévastée. Une perte proportionnelle d'emplois en Ontario ou au Québec correspondrait à plus de 200 000 emplois dans ces deux provinces.

Pareille situation dans le Haut et le Bas-Canada ferait couler tellement d'encre que les journaux en manqueraient, et on obligerait à faire marche arrière tout gouvernement qui supprimerait 200 000 emplois de l'économie de Toronto ou de Montréal.

Quel effet la perte d'autant d'emplois produirait-elle sur un député fédéral de l'Ontario? Comment se sentirait le premier ministre de cette province?

Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard veulent un traitement juste et équitable. Je supplie le gouvernement de revenir sur sa décision. Notre économie ne peut absorber un bond aussi énorme du nombre de chômeurs. La fermeture de la base de Summerside va accentuer encore

plus les disparités régionales. Nous deviendrons de plus en plus les cousins pauvres du Canada.

Ma requête est simple et précise: changez la décision. N'augmentez pas le nombre de semaines requis pour avoir droit aux prestations. Ne réduisez pas le nombre de semaines de prestations.

L'Île-du-Prince-Édouard ne peut accepter la fermeture de la base militaire de Summerside. La survie économique du comté de Prince en dépend. La base contribue plus à l'économie de ce comté que les pêches. La question nous touche tellement profondément que le premier ministre de notre province remet en doute son appui à l'accord du lac Meech.

Je termine en louant la grandeur du Canada. On nous admire dans le monde entier pour notre respect de la diversité. Nous respectons le caractère singulier de nos provinces. Ce principe est le fondement de notre pays. Les programmes comme l'assurance-chômage et les dépenses pour la défense sont conformes à ce principe. Changer le nombre de semaines de travail requis pour avoir droit aux prestations, réduire la période de prestations et fermer la base militaire de Summerside sont contraires à ce principe. Nous ne pouvons pas le tolérer. Le gouvernement sème le vent; il récoltera la tempête.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que disait le député d'Egmont (M. McGuire) sur l'assurance-chômage et je le félicite de la sollicitude qu'il manifeste pour sa circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il fait de son mieux pour nous montrer les besoins de ses électeurs. Je lui demanderais toutefois de réfléchir avant de faire un discours comme celui qu'il vient de prononcer. Des expressions comme politique de la terre brûlée produisent leur effet une fois, peut-être même deux, mais, à force d'être répétées, elles perdent de leur éloquence, tout comme ceux qui les utilisent.

Les gens observent ce qui se passe par la suite et se rendent compte que, après tout, ce n'est pas une politique de ce genre et ils se souviennent de celui qui a prononcé ces paroles.

Je le félicite de penser aux différents besoins du Canada exprimés par les régions. Il a dit et je pense le citer correctement: «La politique devrait refléter la diversité des régions du Canada.» Mais c'est exactement ce que fait l'assurance-chômage. Elle tient compte des taux des diverses régions. Les besoins sont différents d'une région à l'autre et le projet de loi le reconnaît. Le député de Davenport (M. Caccia) était député lorsqu'on a introduit cette notion nouvelle. Je suis sûr qu'il a voté pour, comme un bon député ministériel de l'époque.

La notion des normes variables d'admissibilité a été introduite il y a 10 ou 12 ans, parce que les besoins des régions sur le plan de l'emploi ne sont pas partout les mêmes. Je demanderais au député d'Egmont de s'en souvenir lorsqu'il prend la parole.

Je voudrais lui dire aussi qu'il devrait observer la discipline du parti exposée par les chefs de son parti à ce sujet. De fait, son critique des finances, il y aura trois mois demain, pour être précis. . .

Une voix: A quelle heure?

M. Friesen: Je n'ai pas l'heure exacte, mais je pourrais me renseigner. Le député de Etobicoke-Nord (M. MacLaren) a dit: «Le gouvernement a peu d'options»—en parlant de la dette—«s'il ne prend pas de mesures rigoureuses comme la réduction des prestations d'assurance-chômage et du coût des programmes sociaux.» C'est ce que son propre critique en matière de finances, son chef, a dit à ce sujet. S'il croit en la solidarité de son parti, il devrait suivre l'exemple de son critique en matière de finances.

Le principe de l'assurance-chômage existe depuis 49 ans. Le projet de loi a été adopté pour la première fois en 1940. Si les députés se demandent quelles étaient les conditions au Canada en 1940, ils se souviendront que la guerre venait d'éclater. Le chômage était encore très élevé et le pays souffrait toujours de la crise. On avait besoin d'un système de soutien des chômeurs qui avaient beaucoup de mal à trouver du travail.

L'assurance-chômage a toutefois beaucoup évolué au cours des 49 années qui ont suivi. Il y a eu un certain nombre de changements.

Pourquoi le système a-t-il changé? Parce que le pays et les conditions de travail ont changé. A cette époque, les

chômeurs étaient surtout des cols bleus. Ils n'étaient généralement pas organisés ni syndiqués.

Dans les années qui ont suivi, la main-d'oeuvre s'est organisée, Dieu merci. Les syndicats travaillent surtout pour les cols bleus et comptent dans leur personnel des économistes professionnels ayant des maîtrises ou d'autres diplômes. Les conditions ont changé.

Nous avons des accords tripartites. Les conditions ont changé, peut-être pas comme nous l'aurions voulu, mais les circonstances sont différentes. Le projet de loi sur l'assurance-chômage se veut assez souple pour tenir compte de l'évolution des conditions au Canada.

Je proposerais aux députés de lire un ouvrage comme «Mega Trends», qui a été publié il y a quelques années et qui est tout simplement une collection d'articles de revues et de journaux rédigés par les maîtres à penser du monde entier qui décrivent les mégatendances dans le monde et donc dans chacune des économies.

Généralement parlant, le message que livre cet ouvrage, c'est que la population active évolue, particulièrement dans le monde occidental, mais aussi dans d'autres pays. Les conditions évoluent. Dans notre monde occidental, nous sommes passés d'une société industrielle à une société d'information, où les conditions de travail sont tout à fait différentes et où les contrats de travail ne sont plus les mêmes.

Une voix: Le chômage ne change pas.

M. Friesen: Le chômage fait certainement autant mal qu'auparavant. C'est pourquoi nous avons besoin de la protection de l'assurance-chômage. L'assurance-chômage n'est pas l'assurance dont les gens ont le plus besoin. Ils ont besoin de perspectives d'emploi. Si la population active n'évolue pas au même rythme que la société, l'assurance que recevront les travailleurs importera peu. S'ils ne s'adaptent pas aux besoins du marché du travail, ils seront toujours sans emploi. Nous avons besoin d'apporter des changements à la Loi sur l'assurance-chômage pour que les travailleurs puissent s'adapter aux conditions de notre société.

• (1820)

Je sais que mes collègues du NPD veulent que rien ne change, parce qu'ils sont les personnes les plus conservatrices à la Chambre. Ils sont réfractaires au changement. Si une disposition est inscrite dans la loi, il faut la garder car nous risquerions de perdre quelque chose. Ce parti ne court jamais de risques et ne veut pas courir de risques.

M. Caccia: Quelle est votre position?

M. Friesen: Je suis en faveur du changement. Le député de Davenport (M. Caccia) l'est-il? Les députés d'en face veulent que les choses demeurent telles qu'elles étaient auparavant. S'il n'en tenait qu'à eux, ce projet de loi serait le même qu'en 1940 parce que, en ce qui les concerne, les choses ne changent jamais. La seule chose qui change chez eux, c'est leur chef. Si les députés d'en face se demandent pourquoi ils ont été défaits en novembre dernier, ils devraient prendre note de ce que leur chef a déclaré lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son premier plan économique pour le Canada. Le chef de l'opposition (M. Turner) a dit: «Avec ce plan, nous allons perdre 50 000 à 100 000 emplois.» Les Canadiens se sont rappelé ces paroles et croyaient qu'il y aurait énormément de chômage à cause de la situation financière que le ministre des Finances prévoyait pour le Canada. Or, c'est le contraire qui s'est produit. Au lieu de perdre 50 000 emplois, nous en avons créé plus d'un million en quatre ans. Pas mal, quand même. Ces gens-là qui prétendent que le gouvernement est l'ennemi des travailleurs, alors qu'il a créé 1,4 million d'emplois, feraient mieux de se taire.

M. Volpe: Vous n'avez même pas retrouvé le niveau d'emploi d'avant la récession.

M. Friesen: Nous n'avons pas atteint le niveau d'avant la récession? Je dirai au magicien de. . .

M. Sobeski: C'est pourquoi les fabricants n'arrivent pas à trouver des ouvriers. Parce qu'il faut une certaine formation et c'est précisément ce qu'offrira ce projet de loi, et vous le savez.

Une voix: Allons donc!

M. Friesen: Je finirai bien par reprendre le débat. Je crois bien que c'est moi qui ai la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Ce projet de loi instaure une stratégie de mise en valeur de la population active.

M. Caccia: En plein dans le mille! C'est bien.

M. Friesen: Le député de Davenport est heureux. C'est ce qu'il aime entendre. Il sait que les chômeurs—les quelques chômeurs qu'il y a à Toronto. . .

Une voix: Que fera cette mesure pour vos électeurs qui sont chômeurs?

M. Friesen: Elle leur procurera des emplois.

M. Caccia: Dites-nous comment.

M. Friesen: Si un travailleur de ma circonscription âgé de 45 ou 50 ans perd son emploi à cause de l'évolution technologique, il bénéficiera de ce projet de loi parce qu'il pourra se recycler et obtenir un autre emploi. Il ne veut pas rester chez lui. Il veut travailler. Comme l'a souvent dit le premier ministre (M. Mulroney); «Le meilleur programme social est un emploi.» Ce programme procurera des emplois.

M. Milliken: On dirait *Alice au pays des merveillles.*

M. Friesen: Au moins, j'ai l'attention de l'opposition, monsieur le Président.

Mme Maheu: Dites-nous. . .

M. Friesen: Je n'ai pas entendu ce que la députée là-bas a dit, mais je peux lui répéter ce que le député d'Etobicoke-Nord (M. Maclaren) a dit. Voudriez-vous l'entendre à nouveau? Il a dit: «Le gouvernement a peu d'options, à moins qu'il ne prenne une mesure radicale comme la réduction du budget de l'assurance-chômage.» Je tiens à ce qu'il soit bien clair pour les députés d'en face que nous ne réduisons pas le budget de l'assurance-chômage. Nous parlons d'utiliser ce régime pour offrir plus de possibilités aux sans-emploi. Nous ne réduirons pas le budget de l'assurance-chômage comme le préconise le député d'Etobicoke-Nord.

Nous voulons plutôt utiliser l'argent pour permettre aux chômeurs de s'adapter aux changements. Les députés d'en face pensent que jamais rien ne change. Ils veulent que les choses restent comme elles ont toujours été. Lorsque vous assumez des fonctions de meneur, comme c'est le cas de notre gouvernement, il vous faut reconnaître que les choses évoluent. De grands changements techniques surviennent au Canada. Plus vite les députés d'opposition s'en rendront compte, mieux ce sera. Dès lors, ils pourront commencer à parler au nom des travailleurs.

Le projet de loi instaure une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Les travailleurs au chômage pourront se recycler, exploiter leurs aptitudes, en acquérir de nouvelles et trouver l'emploi qu'ils cherchent. Non seulement les travailleurs doivent-ils s'adapter, mais les employeurs doivent en faire autant. Les députés de l'opposition peuvent bien me harceler sur certains aspects de la question, mais je crois qu'ils admettront avec moi qu'au Canada, il faut que les employeurs appuient tout le principe de la formation et du recyclage des employés. A cet égard, le Canada accuse un retard considérable sur les autres pays industrialisés, en tout cas, sur les États-Unis. Il est temps que nos capitaines d'industrie pensent à leurs employés et les préparent aux changements.

Le secteur privé doit maintenant prendre les devants dans la formation des travailleurs comme cela s'est fait dans d'autres pays industrialisés et comme cela doit se faire au Canada. Nous voulons que le développement des aptitudes devienne une constituante normale du milieu de travail pour que le travailleur sache que l'avenir lui est ouvert, qu'il pourra s'adapter et que l'employeur a ses intérêts à coeur.

M. Fisher: Ce serait nouveau, tiens!

M. Friesen: Le député de la Saskatchewan ne peut pas penser autrement qu'en fonction de la lutte des classes parce que c'est la mentalité de son parti—c'est eux ou nous—il ne peut pas imaginer que les employeurs peuvent changer de disposition d'esprit. Le député en est encore à l'époque de l'exploitation des ouvriers et de la révolution industrielle. Mais le milieu de travail change, monsieur le Président. Il y a des employeurs qui ont les intérêts de leurs employés à coeur. Si le député ne veut pas démordre de ses théories éculées de lutte des classes, grand bien lui fasse! Mais le travailleur va en souffrir si tel est le cas. L'employeur va se débrouiller, mais le travailleur va en souffrir.

Le gouvernement propose d'accroître les ressources offertes pour la formation en vertu de l'article 26 et du nouveau paragraphe 26(1) de la Loi sur l'assurance-chômage. Le principal outil du programme totalisera 800 millions de dollars pour le recyclage des employés.

M. Caccia: Durant combien d'années? Dites-le nous.

M. Friesen: Et il offrira un soutien du revenu. Combien y a-t-il de chômeurs? Combien faut-il d'argent? La loi est maintenant révisée pour répondre aux besoins des chômeurs à l'avenir, ne croyez-vous pas, monsieur le Président?

Nous proposons que les bénéficiaires de l'assurance-chômage qui ont des plans d'entreprise intéressants puissent faire fond sur leur ingéniosité en utilisant les prestations pour aider à payer ce qu'il en coûte pour lancer une entreprise.

M. Caccia: En réduisant les prestations.

M. Friesen: Le député de Davenport dit qu'on va réduire les prestations. C'est ce que dit son collègue d'Egmont également. Si le député se donne la peine de lire le projet de loi, il verra que ce n'est pas vrai.

M. Volpe: Que voulez-vous dire?

M. Friesen: Il importe avant tout d'être précis. Il ne s'agit pas de réduire les prestations, mais de donner à l'employé, au travailleur, au chômeur, une certaine flexibilité et un certain crédit. Le travailleur a peut-être un projet dans lequel il souhaite s'embarquer. Ce n'est pas nécessairement l'employeur qui a toutes les bonnes idées. Un travailleur peut se transformer en entrepreneur et lancer sa propre entreprise. Le député ne pense-t-il pas qu'un ancien employé qui est maintenant en chômage soit capable de changer et de s'adapter à la société? Les députés ne pensent-ils pas qu'il a de bonnes idées? Reconnaissez son mérite. Cela aidera les gens à monter des affaires. . .

• (1830)

M. Caccia: Il a besoin d'un revenu, c'est ce dont il a besoin.

M. Friesen: Dans certains cas, cela les aidera à s'installer dans des endroits qui offrent de meilleures possibilités d'emploi.

L'homme de Davenport est installé confortablement dans la région de Toronto qui connaît un taux de chômage d'environ 4 p. 100. Il peut parler, mais s'il devait aller dans certaines autres régions, il déchanterait. Le taux de chômage a baissé dans certaines régions de 17 à 13 p. 100. En Colombie-Britannique, il est tombé de 14 à 11 p. 100, ou récemment même à 9 p. 100. J'espère que le député de Davenport (M. Caccia) le considérera comme un succès pour le programme. Il peut prendre son air supérieur avec son taux d'emploi pour Toronto, mais qu'il donne une chance au reste du pays et qu'il laisse les gens tirer parti des variables qui existent dans le nouveau projet de loi.

Nous voulons adapter la Loi pour refléter les réalités du milieu de travail d'aujourd'hui. Il reflétera les réalités de la Charte. Je ne suis pas obligé d'énumérer certains de ces changements, mais je le ferai pour les députés.

Mme Maheu: Dites-moi quelles en seront les conséquences pour les immigrantes?

M. Friesen: Il y aura 15 semaines de prestations de maternité offertes au moment de la naissance d'un enfant, et 10 semaines de prestations parentales seront offertes aux parents naturels ou adoptifs, à la mère ou au père, ou pourront être partagées entre eux.

Mme Marleau: Et au sujet de. . .

M. Friesen: J'entends maintenant la députée de Sudbury, je crois que c'est elle. Est-ce que c'est la députée de Sudbury?

Mme Marleau: Cela se pourrait.

M. Friesen: Oh, je ne me trompais pas de beaucoup. Elle a quelque chose à dire. Je ne fais que déclarer que nous essayons de moderniser la loi pour nous conformer à la Charte. La députée ne croit-elle pas à ce genre d'égalité, ou veut-elle me contredire également sur ce point?

Mme Maheu: Et l'égalité pour les immigrantes?

M. Friesen: Oh, elle accepte l'égalité. C'est formidable. Ils ont enfin compris et en sont arrivés maintenant à la partie de la Charte qui porte sur l'égalité. C'est réconfortant de le savoir.

Il y a une autre variable visée par le projet de loi, et cela concerne d'autres besoins qui évoluent. Il y a des gens d'un bout à l'autre du Canada qui disent que s'il existe des régions de notre pays ayant un faible taux de chômage, pourquoi des gens auraient-ils le privilège de quitter leur emploi et d'avoir droit aux prestaions de chômage après 10 semaines. Ils disent qu'à leur avis c'était un programme d'assurance pour les mauvais jours.

Il y a une heure, j'ai entendu le député d'Essex—Windsor dire que dans des régions comme la vallée du Fraser, il y avait des gens qui étaient admissibles au programme après 10 semaines et que maintenant il n'y a plus rien. Ce n'est pas vrai. Il y a quelque chose. Ce n'est plus 10 semaines, mais le programme est toujours là, et il n'est pas là pour rien. Soit dit en passant, le député d'Essex—Windsor aspire à la direction de son parti, mais il n'est même pas capable de citer convenablement les dispositions de la loi.

Mme Marleau: Il a eu un lavage de cerveau.

M. Friesen: Oui, il a eu un lavage de cerveau. Est-il normal que dans une région de plein emploi, où les employeurs se battent pour trouver du monde, quelqu'un puisse quitter son travail sur un coup de tête et toucher l'assurance-chômage? Pourquoi devrait-on permettre aux gens de faire cela? Il me semble que c'est une assurance en cas de catastrophe.

Il est vrai que dans les régions à fort taux d'emplois les gens devront travailler plus longtemps pour avoir droit aux prestations. Les députés veulent-ils dire qu'il ne devrait pas en être ainsi? Est-ce ce que disent les députés libéraux? Je voudrais bien les entendre. Si les conditions d'emploi sont bonnes dans une région, il est normal que les gens aient à travailler plus longtemps avant d'avoir accès aux prestations d'assurance-chômage.

Vous me faites signe que mon temps est terminé, monsieur le Président. Je sais que cela va attrister les députés d'en face. Je tiens à leur affirmer que les Canadiens qui méritent de l'aide l'auront en vertu de cette mesure législative. Elle existe et elle continuera à exister.

Les chômeurs du Canada peuvent y compter et je sais qu'ils compteront sur le genre d'aide que ce programme leur apportera.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous venons tout juste d'entendre le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) faire une intervention superficielle et incohérente. Il appuie ce projet de loi parce que c'est du changement pour du changement. Il demande aux électeurs de sa circonscription de lire les discours du premier ministre (M. Mulroney) pour se consoler lorsqu'ils seront en chômage et qu'ils ne toucheront plus de prestations. Il est une honte pour son parti et pour ses collègues, lui qui vient d'une région où le taux de chômage est élevé.

Plus tôt, j'ai été surpris de l'intervention du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui nous a montré encore une fois que sa vision du monde est celle d'un gros richard. Je suis certain que le député de Don Valley-Ouest et le député de Surrey—White Rock partagent la même philosophie de base. Ils croient tous deux au marché, et le député de Don Valley-Ouest a d'ailleurs fait un discours dans lequel il a fait ressortir l'importance du marché.

Lorsqu'il est question des chômeurs, des petites gens, des personnes qui ne peuvent pas se défendre sur le marché, il croit à l'importance du marché. Cependant, lorsqu'il est question des grandes sociétés, lorsqu'il est question de donner des subventions aux grandes sociétés pétrolières et gazières ou d'appuyer des mégaprojets, il change soudainement d'idée. Il ne croit plus au marché, il croit aux subventions.

Comment peut-on être cohérent et convaincant et partager les mêmes idées politiques que les Canadiens lorsqu'on laisse voir une telle contradiction dans sa façon de penser? Comment peut-on être convaincant auprès de ses électeurs lorsqu'on dit de telles absurdités? Les petites gens doivent se fier au marché, mais les grandes sociétés ont besoin de subventions.

Le député de Surrey—White Rock et le député de Don Valley-Ouest toucheront des prestations d'assurance-chômage après les prochaines élections. Ils sauront ce que c'est lorsque leur tour viendra. Je suis certain que l'ancien député de Prince Albert, M. Diefenbaker, se retournerait dans sa tombe s'il entendait les discours prononcés par ces deux députés progressistes conservateurs. Il s'est toujours fait l'ardent défenseur des petites gens, des faibles de notre société. Il se retournerait dans sa tombe s'il entendait de telles absurdités.

Quel est le véritable enjeu du projet de loi C-21? Ce n'est pas une question de déficit; cela n'est qu'un paravent. Ce n'est pas non plus que nous croyons, comme nous en avons été accusés, qu'il faut jeter de l'argent aux chômeurs pour régler le problème du chômage. Il me semble que la question porte sur l'intégrité d'un programme social fondamental qui sert fort bien le Canada depuis 50 ans.

Pourquoi disons-nous cela de ce côté-ci de la Chambre? Parce que nous sommes les architectes de ce programme social. C'est notre produit. Nous l'avons amélioré au fil des ans. Nous voyons ce programme comme un pont qui permet à certaines personnes de faire la transition entre deux emplois, des personnes qui n'ont aucun contrôle sur les caprices du marché, ce grand marché auquel le député de Don Valley-Ouest croit si fortement. Ces gens n'ont aucun contrôle sur le marché, et ils peuvent perdre leur emploi sans savoir quand ils en trouveront un autre.

Deuxièmement, nous croyons que ce programme stabilise la population active, qu'il assure la stabilité. Il empêche les Canadiens de déménager pour aller vivre un jour dans 10 ou 11 agglomérations urbaines. C'est dire que le programme de l'assurance-chômage joue un rôle important.

• (1840)

Troisièmement, il allège le fardeau des trésoriers provinciaux parce qu'il prend en charge le chômeur au lieu de lui dire, comme on le fait dans ce projet de loi, d'assumer lui-même son sort, de s'adresser aux services sociaux et familiaux de sa province pour obtenir de l'aide lorsqu'il aura épuisé ses prestations.

Quatrièmement, nous croyons que le programme de l'assurance-chômage est conforme aux besoins du marché du travail, et il me faudrait trop de temps pour l'expliquer en détails, mais il est évident qu'un bon régime d'assurance-chômage assure, le cas échéant, certains services et certains appuis financiers aux gens qui se déplacent d'une industrie à l'autre, voire même d'une région à l'autre. Il est préférable, selon nous, d'amener les emplois aux gens plutôt que le contraire.

Enfin, ce programme fournit un support économique à certains segments de la main-d'oeuvre. Par exemple, les travailleurs âgés dont mon collègue, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a parlé si éloquemment hier soir. Il représente un important soutien économique pour eux. C'est pourquoi, nous voudrions qu'ils ne soient pas forcés de recourir à l'assistance publique plus tôt que

nécessaire, lorsqu'ils tombent en chômage mais qu'ils puissent conserver leur dignité grâce au soutien économique de l'assurance-chômage en attendant de régler leur problème d'emploi.

Voilà les cinq principaux piliers idéologiques qui ont guidé jusqu'ici l'évolution et le développement du système d'assurance-chômage et dans lesquels nous croyons profondément. C'est pour eux que nous combattons cette motion de clôture et l'esprit du projet de loi lui-même.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai lu avec grand intérêt un dépliant préparé avec la collaboration du Regroupement de chômeurs et chômeuses du Québec, qui s'intitule *Solidarité populaire Québec*, et qui porte le sous-titre *Assurance-chômage: 1,3 milliard de dollars en moins, 200 000 prestataires coupés!*

J'ai trouvé, à la page 3, quelques exemples. Il y a un exemple que je voudrais porter à votre attention, parce qu'il est si typique, il est si bien préparé, il donne un portrait d'une travailleuse qu'on peut trouver partout au Canada.

On dit:

> Après 25 années ininterrompues de travail dans une usine de confiserie de Montréal, Christine, 55 ans, gagne 333$ brut par semaine. Elle ne réussit plus à suivre l'augmentation des cadences de production que le patron impose.

Cela, c'est très important!

> Elle quitte son emploi. La Commission juge qu'elle n'a pas une raison valable pour quitter son emploi.

Maintenant, avec le régime actuel, Christine peut recevoir 6 semaines de pénalité et, après les 6 semaines, 44 semaines de prestations au taux normal de 60 p. 100 de son salaire.

Mais après le changement, après l'entrée en vigueur du projet de loi C-21, Christine aura 12 semaines de pénalité, et au cours de ces semaines, Christine n'aura même pas droit à l'aide sociale, puis elle aura droit à 37 semaines de prestations à un taux réduit à 50 p. 100 de son salaire.

Je vous demande, monsieur le Président, si c'est cela le progrès social, si c'est ce que le parti conservateur que l'on dit progressiste a dans son esprit pour le peuple canadien? Je vous le demande, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant vous préciser—jusque dans les moindres détail, mais c'est nécessaire—ce qui arrivera aux gens qui tomberont en chômage de la Colombie-Britannique au Canada atlantique. Je le fais dans l'intérêt des députés conservateurs de l'arrière-ban qui ne semblent pas savoir ce qui se produira quand cette loi sera en vigueur, à en juger par leurs discours, leurs interventions et leurs questions.

En commençant par la Colombie-Britannique, dans les Kootenays, un travailleur qui tombe en chômage aurait droit à des prestations pendant 42 semaines dans le système actuel. Quand le projet de loi C-21 entrera en vigueur, il ne pourra en recevoir que pendant 34 semaines. Dans la région de Kelowna, le nombre de semaines passera de 42 à 33 et à Kamloops, de 42 à 37.

Les députés des Prairies seront peut-être intéressés d'apprendre que ce nombre chutera de 26 à 21 semaines dans le sud du Manitoba et de la Saskatchewan, de 32 à 27 à Yorkton et à Prince-Albert et de 42 à 34 dans le nord de ces provinces.

M. Sobeski: Et dans Davenport?

M. Caccia: Dans le Parti libéral, nous nous intéressons à tout le pays. Nous nous préoccupons de tous les chômeurs peu importe où ils habitent. Un chômeur du Yukon est aussi important pour nous qu'un habitant de notre propre circonscription. Nous sommes responsables de tout le monde. Voilà notre mandat.

Dans le reste du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, la réduction est de huit semaines, de 42 à 34 semaines. Dans l'est de l'Ontario, la réduction est de 22 à 17 semaines, soit un mois et une semaine de moins. A Belleville et à Peterborough, la réduction est de 28 à 21 semaines, à Sudbury, de 29 à 24 semaines, dans le nord-ouest de l'Ontario, de 28 à 21 semaines, à Windsor, de 22 à 17 semaines et à Sarnia, de 25 à 19 semaines.

C'est là que le chômage existe. Voilà sur quoi nous devons concentrer notre attention. Ces gens-là ne contrôlent pas l'économie de leur région. Quand ils perdent leur emploi, ils ne peuvent pas aller chez l'employeur de l'autre côté de la rue parce qu'il n'y a pas assez d'employeurs.

Quant au Québec. . .

[*Français*]

. . .à Trois-Rivières, on va de 40 semaines présentement à 33; dans les Cantons de l'Est: de 28 à 24; dans la région de la Gaspésie: de 42 à 36; dans le Nord du Québec: de 42 à 34. . .

[*Traduction*]

Les réductions sont aussi très considérables à Terre-Neuve. Dans la péninsule d'Avalon, la réduction est de 42 à 33 semaines. Comme vous, monsieur le Président, je me demande comment les hommes et les femmes en chômage à Avalon peuvent trouver du travail dans ce coin du pays.

C'est ici que le système entre en jeu: il donne une stabilité et une assurance économiques, sauf dans le cas d'une personne qui veut aller à Toronto. Peut-être le gouvernement progressiste conservateur aimerait-il que tous les Canadiens vivent dans 11 ou 12 villes.

A l'Île-du-Prince-Édouard, la réduction est de 42 à 33 semaines, à Halifax, de 28 à 21 semaines. J'en passe, monsieur le Président, car si je lisais toutes les lignes j'épuiserais mon temps de parole et je tiens à faire le reste de mon discours.

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, la réduction est de 38 à 30 semaines, à Fredericton, de 36 à 30 semaines, dans Madawaska—Restigouche, de 42 à 36 semaines. Cela vous donne une idée de l'impact que cette mesure va avoir d'un bout à l'autre du pays.

Je me demande ce que pensent, ce que ressentent les députés d'Abitibi, de Mercier, d'Annapolis Valley—Hants, de South Shore, de Témiscamingue, de Kamouraska—Rivière-du-Loup, de Manicouagan, de Gaspé, de Pontiac, de Peace River, de Red Deer, de Charlesbourg, de Lévis, de Richmond—Wolfe, de Trois-Rivières, de Cumberland—Colchester, de Timiskaming, de Matapédia—Matane, de Beauce et de Bonaventure.

• (1850)

M. Sobeski: Épargnez-nous cela.

M. Caccia: Oui, le bât vous blesse. Vous aimeriez qu'on vous épargne cela.

Qu'en pensent les députés de Brome—Missisquoi, Fundy—Royal, Jonquière, Chicoutimi, Parry Sound—Muskoka, Swift Current—MapleCreek—Assiniboia et Crowfoot, pour n'en nommer que quelques-uns du côté conservateur? Ils n'ont pas été très loquaces dans le débat. Je dirai même que leur silence est assez étonnant. Je me demande pourquoi ils se taisent, si ce n'est pas faire preuve de trop de naïveté.

Peut-être le projet de loi C-21 n'est-il pas une chose dont il y ait lieu de se vanter. Cela expliquerait qu'ils n'aient pas envie d'en parler. Voilà pourquoi le projet de loi va être mis aux voix cette nuit, en vitesse, car nous ne voudrions pas qu'il y ait des remous à l'arrière-ban progressiste conservateur. C'est une chose qu'il faut éviter à tout prix. Quand ils auront marqué le coup, quand ils finiront par comprendre ce qu'il y a d'écrit au projet de loi C-21, alors peut-être qu'ils s'éveilleront. Mais ce sera demain, et alors il sera trop tard. Voilà pourquoi il y a un tel silence.

Pendant que le budget de la défense augmente sous les conservateurs, pendant que les subventions aux méga-projets de combustibles fossiles augmentent et sont maintenus au coût de milliards de dollars, comme le veut la politique gouvernementale, le gouvernement progressiste conservateur s'en prend aux petits. Voilà le résultat net de ce projet de loi. Il transforme en écran de fumée un programme social-clé qui est excellent, et qui a bien servi des générations de Canadiens.

Mon collègue d'Egmont qui a déjà pris la parole nous a rappelé que ce n'est pas tout, que les conservateurs ont décidé que le secteur public n'avait plus sa place dans le programme d'assurance-chômage. Quand ce projet de loi entrera en vigueur, le gouvernement du Canada va abandonner sa participation à la caisse des programmes. C'est une escroquerie, une honte. C'est rétrograde.

L'association entre l'État et le secteur privé s'est révélée très avantageuse pour le pays. L'assurance-chômage a progressé au fil des décennies parce que le gouvernement y a contribué au nom de la nation, en même temps que les entreprises et les travailleurs. Seul le gouvernement est en mesure de parler au nom de ceux qui ne sont pas organisés, au nom de ceux qui ne sont pas dans les affaires. Donc la formule du trigone est bonne, mais désormais il n'en sera plus question. C'est sa fin. La gestion sera assurée par deux parties en cause: les travailleurs et les entreprises.

Devinez qui finira par tout faire marcher? Je vous laisse le soin d'en décider, monsieur le Président, de nous dire qui finira par faire marcher le programme d'assurance-chômage. Il ne faut pas être un génie pour voir qui prendra le pas une fois que les entreprises pourront faire à leur tête. Donc l'avenir de ce régime

devient fatalement de plus en plus sombre. Il ne servira plus les petits qui en ont besoin et qui l'utilisent, ceux qui en avaient profité jusqu'ici.

Je termine sur la réflexion suivante. Il est fort révélateur que ce soit un premier ministre provincial conservateur—pas un libéral, mais un conservateur de Nouvelle-Écosse—qui ait déclaré à propos de ce projet de loi C-21: «Cela me préoccupe beaucoup, car cela veut dire qu'il va y avoir un transfert pour ces gens-là, qu'ils vont émarger au budget de l'aide sociale et non plus au budget de l'assurance-chômage.» Voilà ce que dit M. Buchanan, qui n'est pas un gauchiste échevelé. Il ne s'agit pas d'un premier ministre libéral, mais d'un premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse. On ne saurait trouver comdamnation plus éloquente de cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. Murray W. Dorin (Edmonton—Nord-Est): Monsieur le Président, je tiens à dire ici quelques mots au sujet des questions dont nous sommes saisis ce soir. Je dois dire que je ne comptais vraiment pas participer à ce débat sur l'assurance-chômage, mais que j'y suis poussé par certaines observations de députés de l'opposition, dont le dernier orateur.

Je crois que leurs observations montrent bien à quel point ils sont pris au piège de leurs belles paroles. Ils sont prisonniers du passé. Ils refusent de tirer profit de leurs erreurs et ne voient pas à quel point la situation de la main-d'oeuvre a changé au Canada.

Je tiens d'abord à signaler deux ou trois choses que m'inspire l'allocution que vient de prononcer le député de Davenport (M. Caccia). Il a dit que le gouvernement continue à soutenir les programmes énergétiques, mais refuse d'appuyer celui de l'assurance-chômage. Je vais reprendre un instant ces propos sans les critiquer. C'est là le point de vue de quelqu'un qui, pour une raison ou pour une autre, préférerait que les gens touchent de l'assurance-chômage au lieu d'être productifs.

Je sais qu'il s'inquiète de mégaprojets énergétiques et de considérations écologiques qui y sont associées. Je tiens à lui dire, toutefois, que je comprends ses inquiétudes, mais que je serais certes enclin à croire qu'il vaut mieux employer des gens à des programmes qui les font contribuer à l'économie que de les payer à ne rien faire. Voilà de quoi retournent les modifications apportées à ce programme.

Je tiens aussi à revenir un peu sur le passé, car c'est ce que le député a fait, mentionnant dès le début quelques-unes des réalisations de l'ancien gouvernement. J'ignore s'il en faisait alors partie, mais il importe toujours de jeter un oeil sur ce qui a été fait avant nous.

Le programme d'assurance-chômage a été mis sur pied en 1940. On serait en droit de croire que les programmes publics font de temps à autre l'objet d'un examen permettant de déterminer s'ils sont encore utiles. En 1971, on a effectué une étude de ce genre. L'étude a été réalisée par le gouvernement dirigé à l'époque par le premier ministre Trudeau. Son gouvernement a remanié le programme. Parmi les changements apportés, le plus perceptible nous a semblé l'augmentation des coûts, qui ont doublé. En un an, les coûts sont passés de 900 millions à 1,8 milliard de dollars et ce, malgré une conjoncture favorable. Il faut donc présumer que les changements n'ont pas eu les effets prévus. Je ne parle pas ici nécessairement de l'augmentation des coûts, mais du fait que plus de travailleurs réclamaient des prestations d'assurance-chômage. Certains en étaient venus à considérer ces prestations comme une autre source de revenu, au lieu de se chercher un emploi productif.

En 1974, les libéraux ont décidé d'apporter quelques changements, qui montrent bien l'hypocrisie des arguments que nous venons d'entendre. Après avoir été réélus en 1974, les libéraux ont décidé qu'il fallait se serrer la ceinture et ils ont présenté trois grands projets de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ces mesures législatives ne visaient qu'un seul but—faire des économies.

Aux termes du projet de loi C-79 proposé à l'époque, les travailleurs de 65 ans et plus ont perdu le droit de participer au régime d'assurance-chômage. De plus, les prestations exceptionnelles versées aux chômeurs ayant des personnes à charge ont été réduites. Aujourd'hui, grâce au projet de loi dont la Chambre est saisie, nous redonnons aux personnes âgées de plus de 65 ans le droit de participer au programme d'assurance-chômage. Nous revenons sur une modification qui a été apportée en 1974 par le gouvernement de l'époque, avec l'appui du parti du député qui vient d'intervenir, alors qu'on a retiré le droit

aux travailleurs âgés de plus de 65 ans de participer au régime, afin d'épargner de l'argent.

• (1900)

Le projet de loi C-27 a augmenté le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit aux prestations; il est passé de 10 à 14 semaines selon les régions, alors qu'il était de 8 semaines auparavant. On a manifestement tenu compte des disparités régionales au Canada et on a donc apporté à une modification tendant à épargner de l'argent, mais on a procédé de façon à faire en sorte que toutes les régions ne soient pas touchées de la même façon.

Enfin, le projet de loi C-14 a réduit le montant maximum de prestations de 66,6 p. 100 à 60 p. 100 du revenu gagné et il a pénalisé les gens qui ont recours à l'assurance-chômage plus régulièrement, soit, surtout, les travailleurs saisonniers.

Lorsqu'on songe à ces faits, il est difficile de prendre au sérieux certaines des affirmations que nous avons entendu tout à l'heure. Ou nos vis-à-vis ont subi une transformation totale ou ils ont tout simplement décidé de défendre n'importe quoi, de refuser tout changement et de ne proposer aucune solution.

Je voudrais revenir sur les raisons pour lesquelles, selon moi, on doit souscrire à ce projet de loi. Il n'est pas nécessairement bon de revenir 15 ans en arrière. Au lieu de cela, nous voulons nous tourner vers l'avenir et voir si les mesures que nous tentons de prendre conviennent à la société actuelle et à la société de demain.

Ce projet de loi mérite d'être appuyé pour deux raisons principalement. Tout d'abord, c'est là une initiative importante tendant à faire en sorte que le régime d'assurance-chômage soit efficace et réponde aux besoins. Selon moi, les modifications en question l'améliorent pour le bénéfice de tous les Canadiens, car on tient compte de l'évolution de notre économie.

Comme les députés le savent, les modifications proposées et la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre du gouvernement tendent à résoudre les problèmes de formation de la main-d'oeuvre et d'emploi. Les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage font partie d'une série de changements tendant à rendre nos programmes d'emploi plus efficaces. En faisant jouer un rôle au secteur privé et aux employés, le gouvernement fédéral déploie des efforts concertés, afin de modifier les orientations de l'assurance-chômage. Il n'est plus question pour le gouvernement de veiller aux intérêts des chômeurs mais plutôt, de concert avec l'industrie, de les aider à se remettre sur pied le plus rapidement possible.

M. Fisher: Ce n'est plus le cas. Ce sont les intéressés et non pas le gouvernement qui paient la note.

M. Dorin: Le député dit que ce sont les intéressés et non pas le gouvernement qui paient la note. Un député néo-démocrate a dit plus tôt que parce que le gouvernement restructurait le financement du programme. . .

M. Fisher: Après janvier 1990, les fonds viendront de la poche des travailleurs.

M. Dorin: Le programme sera financé essentiellement à partir des cotisations. Il n'y aura pas de contribution du Fonds du revenu consolidé.

M. Fisher: C'est exact.

M. Dorin: Ce que dit le député est vrai. Comme si ces contributions venaient d'ailleurs. C'est l'attitude classique des députés de ce parti, comme si on pouvait obtenir toujours plus et que personne n'avait à payer. Ils pensent que quelqu'un d'autre paie la note. Le fait est que le programme d'assurance-chômage va être financé soit par les primes, soit par l'impôt sur le revenu ou un autre impôt. S'il est financé à partir de l'impôt sur le revenu, que la déduction sur le chèque de paie à la fin du mois figure sur la ligne de l'assurance-chômage, sur celle du Régime de pension du Canada ou celle qui dit impôt sur le revenu, la personne qui reçoit le chèque. . .

M. Fisher: L'assurance-chômage doit suppléer au ravenu et non pas servir à la formation.

M. Dorin: Pour la personne qui reçoit le chèque de paie, peu importe que la déduction figure en regard de l'assurance-chômage, du RPC ou de l'impôt sur le revenu. Je ne crois pas que cela fasse de différence.

M. Fisher: Alors, vous n'avez jamais été sans emploi. J'imagine que vous n'avez jamais été chômeur.

M. Dorin: Nous ne parlons pas des chômeurs.

M. Fisher: C'est exactement de qui nous parlons.

M. Dorin: Ce ne sont pas les chômeurs qui paient pour le programme; ce sont eux qui reçoivent les prestations. Ceux qui paient, ce sont les travailleurs, ceux qui gagnent

un salaire, qui paient de l'impôt et des primes d'assurance-chômage.

Nous pourrions parler tout notre saoul, mais en finançant le programme par des primes plutôt que par déduction d'impôt à la source, on donnera aux gens l'occasion de se rendre compte du coût du programme. Ils pourront ainsi décider si le programme leur en donne pour leur argent.

Il est incroyable que certaines personnes donnent à entendre que l'argent vient d'ailleurs. Il vient des mêmes gens. Il n'y a qu'un seul type de contribuables au Canada et ils paieront d'une façon ou de l'autre. Je refuse de croire que le financement par les cotisations nuise au programme. L'autre solution serait d'augmenter l'impôt sur le revenu ou une autre taxe que les Canadiens devront payer de toute façon.

M. Fisher: Peut-être l'impôt sur les sociétés. Qu'en pensez-vous?

M. Dorin: L'impôt sur les sociétés sera augmenté parce que la contribution des sociétés sera à la hausse. Si vous voulez faire appel aux sociétés, eh bien celles-ci paieront par le biais de leurs contributions.

Il y a partage entre les employeurs et les travailleurs du coût des prestations qui seront versées à ceux qui se retrouvent sans travail pour une raison quelconque.

Permettez-moi de revenir à la question de l'enseignement et de la formation. Nous reconnaissons tous que la population active canadienne est très qualifiée. Elle se place probablement au deuxième rang dans le monde. Mais nous savons aussi que les autres pays relèvent le niveau de compétence des travailleurs et qu'ils améliorent leur productivité et leur compétitivité. Il est important que nous réagissions.

Une façon de le faire consiste à donner aux personnes dont les compétences ne correspondent plus aux exigences du marché actuel l'occasion de redevenir productives. Il est certain que si l'on se sert du programme d'assurance-chômage à cette fin, plutôt que de simplement donner de l'argent aux chômeurs pour qu'ils aillent se chercher un emploi qui n'existe plus, nous allons dans la bonne direction.

Le lendemain du jour où la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a été discutée à la télévision nationale, j'ai été contacté par une institution d'Edmonton. Ces gens étaient prêts à commencer à former plus de travailleurs immédiatement, si le gouvernement consentait à les aider. Je sais qu'ils comptent sur l'issue de ce débat et sur les consultations de cet été.

Si j'appuie ce projet de loi, c'est pour une simple raison: les Canadiens veulent travailler. Je suis convaincu que si nous leur offrons la formation, le recyclage ou le financement nécessaire, ils en profiteront.

Mme Black: Et les emplois?

M. Dorin: Il y aura des emplois dans bien des domaines parce que nous savons que le monde est en train de changer. Le député peut toujours parler des efforts à faire pour garder des personnes occupées à des emplois qui n'existent plus.

J'ai grandi dans une petite ville. Toutes les petites villes avaient une gare de chemins de fer, une boulangerie, une boucherie, des écuries de louage et toute une gamme de commerces qui n'existent plus aujourd'hui. Nous ne retournerons jamais en arrière. Nous ne pourrons même pas demeurer où nous sommes. Certaines personnes occupent des emplois aujourd'hui qui n'existeront plus dans un an, dans cinq ans ou dans dix ans. Ces emplois n'existeront plus. Nous ne pouvons pas mettre nos efforts à maintenir ces emplois dans un monde en évolution, quand les produits et services en cause n'intéressent plus personne. Nous essayons de trouver de nouveaux emplois et d'assurer que les gens ont la formation nécessaire pour les remplir. Cinq millions de Canadiens changent d'emploi chaque année. Ce n'est donc pas de changements d'emploi qu'il s'agit. Il ne s'agit pas non plus de conserver des emplois qui n'ont plus leur place dans la société d'aujourd'hui. Ce que nous voulons, c'est sans contredit préparer les gens pour la société de demain.

• (1910)

Je voudrais parler un peu de capitalisation, de sommes forfaitaires et de l'engagement de changement qu'elles reflètent. Elles militent en faveur de l'esprit d'entreprise. Il ne peut y avoir en réalité que trois classes de prestataires. Ceux qui sont chômeurs pour des raisons qui ne dépendent pas d'eux, ceux qui sont temporairement en dehors de la population active à cause de raisons d'ordre familial ou ceux qui ont choisi de ne pas travailler.

Dans le premier cas, celui de la personne en chômage pour des raisons d'ordre technologique ou économique, les changements proposés sont des améliorations. Le programme de l'assurance-chômage se fonde en ce moment sur le principe que le chômeur continuera de toucher les prestations jusqu'à ce qu'il trouve un autre emploi conforme à ses compétences ou jusqu'à ce qu'il relève d'un autre régime d'aide sociale. Ce n'est pas une exploitation particulièrement efficace des ressources, comme je l'ai dit plus tôt. C'est un gaspillage du temps et des talents du travailleur, surtout si sa situation ne lui

laisse aucun espoir de trouver le genre d'emploi qu'il a occupé par le passé. En encourageant la personne à suivre des cours supplémentaires ou à lancer une nouvelle entreprise, nous faisons d'un chômeur un meilleur travailleur, un travailleur plus productif.

Dans le deuxième cas, celui des employés qui partent pour s'occuper des enfants, ces modifications améliorent également la situation. Le congé de maternité est prolongé et on reconnaît que les parents ont besoin de plus de temps pour s'adapter à l'arrivée d'une personne supplémentaire dans leur vie; c'est donc un programme judicieux. Ces révisions assureront une certaine justice du fait que les femmes représentent une partie de plus en plus importante de la population active. C'est valable également pour les travailleurs âgés qui ne veulent pas prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. En prolongeant les prestations, le gouvernement rend le système plus juste pour les travailleurs âgés qui veulent continuer de travailler. C'est une mesure importante parce que si le niveau de chômage est élevé depuis 20 ans, c'est surtout à cause de l'explosion démographique qui s'est produite après la Seconde Guerre mondiale, car tous ces enfants se sont retrouvés sur le marché du travail.

L'inverse sera vrai dans 10, 15 ou 20 ans. Lorsque ces gens-là vieilliront et qu'ils commenceront à atteindre l'âge de la retraite, il n'y aura pas assez de jeunes pour leur succéder. Aussi, alors que dans les années 70 et 80, le problème était le taux de chômage élevé, dans les années 90 et après nous connaîtrons une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Je pense par conséquent qu'il est bon de donner à ceux qui veulent continuer de travailler l'occasion de le faire, alors qu'autrefois nous encouragions les travailleurs à prendre leur retraite à 65 ans ou plus tôt.

Je voudrais parler des gens qui se trouvent dans la troisième catégorie, ceux qui décident de ne pas travailler. On a fait également plusieurs modifications et prévu des pénalités plus sévères à l'intention de ceux qui abusent du système de l'assurance-chômage. Cela fait également partie d'un programme émanant d'un souci d'efficacité et de justice. Il est donc évident que le système d'assurance-chômage s'adresse aux travailleurs et non à ceux qui ne veulent pas travailler.

Je voudrais parler de l'équité du programme. Beaucoup de mes électeurs viennent me voir pour se plaindre. Malheureusement, les amendements ne viennent régler qu'une partie des problèmes. Par exemple, je suppose que cela prendra encore plusieurs semaines avant que le cotisant ne puisse recevoir les prestations auxquelles il a droit. La plupart de mes électeurs trouvent injuste que cela prenne des mois pour recevoir un chèque, surtout après avoir payé des primes pendant de nombreuses années. J'ai également rencontré des travailleurs qui ne pouvaient pas toucher de prestations et je suis heureux de voir qu'on s'occupe du problème. Par ailleurs, des chauffeurs de taxi et des membres des forces armées m'ont dit qu'ils ne trouvaient pas le système juste parce qu'ils payaient des primes sans pouvoir recevoir de prestations. Je voudrais qu'on se penche sur la question dans l'avenir.

Sur une note positive, les amendements proposés tiennent compte de l'évolution du marché du travail et des divergences régionales au pays. Pourquoi devrions-nous offrir à une région qui jouit du plein emploi le même niveau de prestations qu'à une région où il y a moins de chances de trouver du travail? Nous savons que, dans certaines régions du pays, les gens peuvent trouver un emploi s'ils le désirent. Cela aussi, c'est juste.

J'aurais aimé pouvoir parler plus longtemps sur ce sujet, monsieur le Président. J'en aurai peut-être l'occasion plus tard ce soir, mais, dans l'intervalle, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et je poursuivrai mes observations une autre fois.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens pour m'opposer aux changements que l'on se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Je suis réellement peinée de ces changements, car je crois qu'ils bafouent certains principes sociaux qui sont fondamentaux dans la société canadienne.

Les Canadiens ont clairement montré que les principes de justice sociale revêtent de l'importance à leurs yeux. Pourtant, le gouvernement conservateur a décidé de tourner le dos à ces principes. Les Canadiens ont travaillé très fort pour créer une société généreuse qui préserve la dignité. Nous connaissons la valeur d'un bon emploi. Nous éprouvons un sentiment de dignité à pouvoir subvenir aux besoins de notre famille. Nous sommes horrifiés par les images des pauvres et des sans-abri au Canada. Nous sommes horrifiés par les images des gens qui font la queue devant les banques d'alimentation. Au cours des dernières décennies, nous avons pris l'engagement conscient d'offrir à tous les Canadiens un régime d'assurance-chômage économiquement viable.

Il peut arriver qu'une personne perde soudainement son emploi et ce, pour diverses raisons. Ce peut être pour une raison simple comme la difficulté de s'adapter au milieu de travail. Ce peut être pour une raison très complexe comme la fermeture d'une usine en Ontario ou d'usines de transformation du poisson en Colombie-Britannique. Ce peut être pour des raisons plus répugnantes que celles-là comme le harcèlement sexuel d'une employée par son patron. Voilà à quoi ressemble le chômage de nos jours au Canada. Il est avilissant et démoralisant. Posez la question à quiconque a déjà été au chômage. Il ruine l'estime de soi, il traumatise la famille, il rend incapable de subvenir aux besoins de ses proches. C'est la réalité du chômage de nos jours.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux Canadiens au chômage. Le gouvernement connaît les victimes du chômage au Canada de nos jours. Ce sont les jeunes, les femmes et les minorités visibles.

Je me demande pourquoi ce sont toujours ces groupes qui sont maltraités par le gouvernement actuel. Pourquoi sont-ce toujours les défavorisés qui paient? Dans ma circonscription de New Westminster—Burnaby, ces changements auront une grande incidence sur la santé économique de ma ville. Bon nombre des emplois dans ma circonscription appartiennent au secteur des ressources. Il importe de protéger les moyens de subsistance de ces travailleurs pendant les cycles de prospérité et de marasme. À l'heure actuelle, les gens doivent travailler dix semaines pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage. Ce n'est pas beaucoup de temps. Il est en fait souvent difficile de faire beaucoup d'économies pendant cette période de travail. Dans le cas de ceux qui touchent le salaire minimum, vous pouvez être sûrs qu'ils mettent peu d'argent de côté sinon pas du tout. S'il leur arrive de perdre leur emploi, ils peuvent au moins compter à l'heure actuelle sur le filet de sécurité que leur procurent les prestations d'assurance-chômage.

L'argent de ces prestations est bien utilisé. Pour bon nombre de famille, les prestations suffisent uniquement à payer les dépenses essentielles de la vie de tous les jours. Leur revenu discrétionnaire est faible, il est mince, et les gens comptent sur ces prestations pour payer la nourriture, l'habillement et le transport pour leur famille. Les prestations doivent également payer le coût du logement. Comme vous le savez, le coût du logement est très élevé dans le sud de la Colombie-Britannique. Ces changements vont frapper très durement la Colombie-Britannique où le taux de chômage en avril variait entre 9,2 p. 100 dans le sud de la province et atteignait le chiffre stupéfiant de 15,4 p. 100 à Kamloops. Il n'y a jamais eu assez d'emplois pour répondre à la demande.

Je voudrais donner quelques exemples inquiétants des répercussions que les changements relatifs aux périodes ouvrant droit aux prestations auront dans ma circonscription. En vertu de l'ancien système, il fallait travailler dix semaines pour avoir droit à 32 semaines de prestations d'assurance-chômage. Ceux qui seront mis à pied après l'entrée en vigueur de la mesure à l'étude et qui ne compteront que dix semaines de travail auront droit à toute ma sympathie car ils ne toucheront aucune prestation. Dans l'ancien système, les gens de ma circonscription qui travaillaient quinze semaines pouvaient bénéficier de 37 semaines de prestations. Maintenant, ils n'auront rien. Seuls ceux qui peuvent avoir du travail durant 20 semaines pourront bénéficier du régime d'assurance-chômage, mais leur période de prestations sera beaucoup réduite. Au lieu de bénéficier de prestations durant 42 semaines, ils n'en bénéficieront que durant 31 semaines.

• (1920)

Ce sont là des chiffres effrayants, monsieur le Président. Ils sont d'autant plus effrayants que le chômage est une peste qui frappe le plus durement les défavorisés, surtout les femmes et les jeunes.

Une voix: Passons-nous maintenant aux prestations de maternité?

Mme Black: Oui, j'en parlerai. Il m'est difficile d'observer en quoi consiste le nouvel engagement de la ministre en matière de recyclage. Je suppose que cet engagement fera de bonnes manchettes et qu'il donnera une lueur d'espoir à certains chômeurs canadiens, mais au-delà des manchettes et des slogans, regardons la réalité de ces propositions de recyclage.

Le Canada a besoin d'un engagement ferme en matière de recyclage. Nous devons aider les femmes à sortir de leurs emplois traditionnels mal rénumérés. Nous devons donner aux jeunes l'occasion d'apprendre un métier et nous devons offrir de l'espoir à ceux qui veulent poursuivre une carrière dans les métiers non traditionnels. Nous devons nous préparer aux changements qu'apporte l'évolution technologique. Le Canada doit prendre l'engagement de mettre sur pied un programme de recyclage viable et productif.

Au lieu de cela, qu'est-ce que le gouvernement a sorti? Il a pris un engagement en matière de recyclage qui se fonde sur un système de financement suspect. Il a décidé de forcer les sans-emploi à payer pour ceux qui veulent se perfectionner. La ministre prendra 800 millions de dollars dans le fond du programme de l'assurance-chômage pour financer le recyclage. Cet argent ne devrait pas

venir des sans-emploi. Ce sont des gens qui doivent déjà livrer bataille sur plusieurs fronts, qui n'ont guère d'épargnes, qui ont parfois du mal à lire et à écrire et nous leur disons de subventionner ceux qui veulent se perfectionner.

Une voix: Vous voulez les garder à la maison au lieu de les envoyer à l'école.

Mme Black: C'est dur à avaler. Qu'est-ce qui empêche une grande société d'utiliser ces fonds pour des programmes de perfectionnent destinés à ses employés des niveaux moyen et supérieur? Je n'ai vu aucune garantie dans ce projet de loi qui l'en empêcherait. Comment ferons-nous pour recycler tous ceux qui seront déplacés par l'Accord de libre-échange? Nous avons besoin d'une politique cohérente pour relever ce défi, non pas d'un transfert désordonné de fonds d'un programme à l'autre.

Pourquoi 32 millions de dollars sont-ils utilisés pour payer la formation des étudiants en milieu de travail? Cet argent devrait servir pour ce à quoi il a été prévu, à savoir pour soutenir les chômeurs. Quand le gouvernement prendra-t-il un engagement responsable en matière de recyclage?

Les compressions de l'assurance-chômage, comme toutes les mesures prises par le gouvernement pendant cette session, ont été le plus durement ressenties par les défavorisés, les femmes et les jeunes, les autochtones, tous ceux qui connaissent un fort taux de chômage. Ce sont les gens qui sont le plus touchés par cette attaque contre notre système d'assurance-chômage.

Le taux de chômage pour les femmes est de 7,9 p. 100, plus élevé que celui des hommes qui n'est que de 7,2 p. 100. Les femmes entrent sur le marché du travail et en sortent plus souvent que les hommes. Ce sont les femmes sur qui repose la plus grande partie de la responsabilité d'élever les enfants et des charges familiales. Pourquoi le gouvernement pénalise-t-il encore davantage les femmes en apportant ces changements au programme d'assurance-chômage?

Les groupes de femmes ont déclaré que l'accord commercial de Mulroney nuirait aux programmes sociaux comme l'assurance-chômage, ils ont dit ce que ce serait les femmes qui en pâtiraient le plus. Le gouvernement a donné raison à ces groupes de femmes. Les immigrantes qui perdent leur emploi dans l'industrie textile et du vêtement à cause du libre-échange ne peuvent plus compter maintenant que sur la moitié du programme d'assurance-chômage. Elles payent maintenant pour les prestations d'assurance-chômage et pour la formation avec leurs cotisations et elles n'auront pas droit aux prestations qu'elles méritent. Elles n'auront même pas droit au recyclage à cause des pratiques discriminatoires du gouvernement en matière de formation linguistique. Un grand nombre d'immigrantes sont condamnées par le gouvernement à des emplois sans avenir ou au chômage à cause de la déplorable discrimination sexiste de celui-ci en matière de formation linguistique.

Pour faire avaler cette pilule amère, le gouvernement a proposé les congés parentaux et a essayé de s'en attribuer le mérite. Le mérite en revient en fait à M. Schachter qui a poursuivi le gouvernement devant les tribunaux au sujet d'une autre pratique discriminatoire des conservateurs qui obligeait les mères naturelles, par nécessité économique, à rester à la maison pour s'occuper des nourrissons même si le couple s'était mis d'accord pour que ce soit le père qui assume cette responsabilité. C'est M. Schachter qui a obtenu les prestations parentales pour les pères naturels. C'est à cause de cela que le gouvernement a dû présenter le congé parental.

En même temps, le gouvernement a réduit le congé d'adoption de 5 semaines. Il l'a ramené de 15 semaines à 10 semaines. Le député qui m'a précédé a essayé de s'attribuer le crédit du congé d'adoption. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a présenté ces changements au congé parental en sachant fort bien que de nombreuses lois provinciales du travail ne garantissent pas que les parents pourront prendre ce congé. C'est un autre moyen pour la ministre d'essayer de marquer quelques points.

La pêche est un secteur très important dans ma province de Colombie-Britannique. Après des années de mauvaise gestion par les conservateurs et les libéraux le secteur de la pêche est véritablement en danger, tant sur la côte est que sur la côte ouest. Pourquoi? Parce que le gouvernement conservateur a décidé de mettre les besoins des citoyens et des travailleurs canadiens en fin de liste.

Sur la côte est, la surpêche s'est traduite par des mises à pied massives. Ceux qui pêchaient ont perdu leur gagne-pain. Les usines de traitement du poisson ferment et leurs travailleurs perdent leur emploi. Qu'a fait le gouvernement pour aider ces travailleurs? Il a réduit leurs prestations. La ministre parle de recyclage, monsieur le Président, mais recyclage pour faire quoi? Où sont les emplois dans ces petites localités?

La ministre sait bien que 70 p. 100 des personnes qui travaillent dans les usines de poisson sont des femmes, appartenant souvent à des minorités visibles. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de s'attaquer aux régions du Canada, et aux fragiles industries basées sur les richesses naturelles? Pourquoi a-t-il permis que ces emplois soient retirés aux femmes? Les changements que propose le

gouvernement pourraient forcer ces femmes et leur famille à dépendre de l'assistance sociale.

C'est en 1988 que Pat Carney disait à la Chambre des communes que le poisson serait débarqué, inspecté, classé et contrôlé au Canada. Cela ne s'est pas fait. Au lieu de cela, on voit le ministre des Pêches et des Océans détruire l'industrie canadienne. En Colombie-Britannique, toute l'industrie du poisson a été détruite et les emplois ont disparu. Non seulement nous ne contrôlons plus notre propre poisson, nos propres ressources, mais en plus nous avons perdu nos emplois. Aujourd'hui, nous perdons le contrôle de nos programmes sociaux.

Je me demande si le gouvernement pense que c'est par accident que les pays qui ont les programmes d'assurance-chômage les plus progressistes sont aussi ceux qui ont le moins de chômeurs? Des pays comme la Suède, l'Autriche et la Suisse ont des programmes d'assurance-chômage vraiment progressistes, mais ont un taux de chômage inférieur à 5 p. 100.

Une voix: Et les citoyens sont les plus taxés en Suède aussi.

Mme Black: Pourquoi le gouvernement s'est-il encore senti obligé de financer son programme au détriment des familles moyennes et des familles à revenus modestes? Quel avantage les Canadiens vont-ils en tirer? Aucun. Le travailleur paie plus quand les conservateurs sont au pouvoir et il reçoit de moins en moins. Nous avons un gouvernement qui a dit que les programmes sociaux étaient un engagement sacré. Nous avons un gouvernement qui, au cours de la campagne électorale, n'a pas révélé aux Canadiens qu'il avait l'intention de sabrer dans les programmes sociaux. Nous avons un gouvernement qui impose la clôture après un seul jour de débat sur un changement fondamental au contrat social des Canadiens. Le projet de loi est farci de lacunes. Quel triste moment pour tous les Canadiens.

• (1930)

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je suis heureux de poursuivere le débat sur le projet de loi C-21 sur les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Le pays est aux prises avec un énorme déficit. Par les temps qui courent, il faut que le gouvernement impose des restrictions.

Ce qu'il faut, surtout maintenant, c'est que le gouvernement fasse la part des choses entre ce que nous devons faire et ce que nous avons les moyens de faire. Ce n'est certainement pas facile, mais le gouvernement a le devoir de tenir compte de la situation actuelle.

Ces propositions constituent une tentative honnête d'établir l'équilibre qui s'impose. Elles tiennent compte des limites que le déficit nous dicte mais, et c'est encore plus important, elles garantissent que le système va continuer à aider ceux qui sont dans le besoin.

De plusieurs façons, ces proposition visent à améliorer le système existant sans que nous perdions de vue le fait que nous ployons sous le fardeau du déficit. Le temps est venu pour nous d'essayer de faire plus avec moins. C'est la seule façon d'assumer toutes nos responsabilités.

Notre régime d'assurance-chômage remonte à la période qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Devant la possibilité que le chômage devienne une véritable plaie sociale, le gouvernement au pouvoir a élaboré un système lui permettant de s'assurer que les soldats qui rentraient au pays ne manqueraient pas des nécessités de la vie. Les graines de ce que nous avons aujourd'hui ont été mises en terre en 1971 quand le gouvernement a réorganisé le système.

Voici ce que nous devons nous demander: Le système a-t-il dépassé les limites prévues? Pouvons-nous l'améliorer? Peut-il faire plus pour aider ceux qui sont vraiment dans le besoin?

Le système peut-il continuer d'aider ceux qui en ont besoin sans encourager d'autres à rester chez eux au lieu de chercher du travail? Bien sûr, il faut que les travailleurs en chômage puissent continuer de toucher des prestations, mais le régime doit être suffisamment souple pour les aider à se trouver du travail.

Beaucoup qui veulent travailler se retrouvent sur le pavé sans l'avoir cherché. L'esprit de la loi est d'aider les gens pendant qu'ils cherchent du travail, et d'aider ceux qui ont des problèmes particuliers pour qu'ils puissent eux aussi trouver du travail.

Le régime entraîne des abus. Ceux qui en abusent ne sont pas malhonnêtes. En vérité, c'est le régime qui permet ces abus et qui souvent les encourage. Chacun de

nous connaît des gens qui n'ont pas envie de retourner au travail parce qu'il leur reste des semaines de prestations à toucher. Beaucoup de gens n'ont aucune hésitation à passer l'été à toucher l'assurance-chômage. Je pense que les gens s'en rendent compte.

Jamais dans l'histoire de l'humanité la société n'avait subi des changements aussi marqués. Le nouveau projet de loi s'attaque aux problèmes de chômage qui résultent de cette évolution qui fait que les femmes reviennent sur le marché du travail, que les travailleurs âgés sont déplacés parce que les exigences de leur emploi ont changé, que les jeunes travailleurs essaient de se tailler une place sur le marché du travail, que les travailleurs saisonniers passent par des alternances de travail et de chômage, enfin que certains sont aux prises avec le défi le plus difficile de tous, le chômage chronique.

Examinons un instant la nouvelle stratégie fédérale de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée en avril. Elle doit mettre à profit les succès remportés par la politique canadienne de planification de l'emploi, et en consultation avec les entreprises, les travailleurs et les provinces, fournir de nouvelles façons de répondre aux besoins du marché canadien du travail dans un monde en évolution.

Prenons, par exemple, le triste sort de bien des travailleurs âgés. J'en rencontre beaucoup qui cherchent du travail lorsque je parcours ma circonscription d'Elk Island. Ces gens-là ont l'habitude de travailler. En fait, leur honneur exige qu'ils fassent une journée honnête de travail. Ces travailleurs âgés vont bénéficier de la centaine de millions de dollars qui a été réservée à l'établissement de programmes de recyclage à leur intention.

Pour ceux qui risquent de perdre leur emploi, on a doublé à 30 millions de dollars le financement du nouveau Service d'aide à l'adaptation de l'industrie en vue de les recycler. Ce sont là des idées pleines de bon sens qui visent à empêcher que des travailleurs soient déplacés et qui tiennent compte des problèmes spéciaux des travailleurs âgés ou non spécialisés.

Je voudrais dire ici quelques mots au sujet des jeunes. J'ai moi-même quatre enfants. Le Canada arrivera dans l'avenir à marquer des points sur la scène internationale dans la mesure où nos jeunes auront été préparés à relever les défis. L'appui sera quadruplé par le programme d'alternance travail-études, qui va offrir aux élèves du secondaire et du collégial une expérience de travail précieuse. Son financement passera à 34 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Beaucoup de jeunes qui font la transition de l'école au marché du travail vont bénéficier des nouveaux programmes de formation des débutants. On y consacrera une centaine de millions de dollars et 50 000 nouveaux travailleurs au moins vont recevoir de l'aide dans le cadre de ce programme.

On va consacrer 45 millions de dollars à encourager les chômeurs à s'assurer un travail indépendant en établissant leur propre entreprise, et à créer à leur tour des emplois. Ce paiement de prestations en une somme globale va aussi permettre aux travailleurs qui le désirent d'aller chercher un emploi ailleurs.

Ce n'est pas tout. Un conseil consultatif national sur le perfectionnement des compétences va être chargé d'informer le gouvernement sur ce que recherche le secteur privé. On va consacrer 65 millions de dollars à la planification des ressources humaines afin de mettre au point une stratégie nationale de l'emploi. On va élargir les services des ressources humaines de l'Emploi et de l'Immigration. Les secteurs et les associations de métiers pourront ainsi planifier les changements à apporter à leurs besoins en personnel, et mettre à profit les programmes et les services de la Commission d'assurance-chômage. Afin de renforcer davantage ce projet, des crédits seront alloués pour élaborer des réseaux d'associations de secteurs, de syndicats et d'établissements de formation, de façon qu'ils puissent travailler ensemble à créer plus d'emplois pour les Canadiens.

Par ailleurs, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre propose de rendre le système plus équitable en prévoyant les dispositions suivantes: des prestations d'assurance-chômage spéciales comprenant 15 semaines de congé de maternité, 10 semaines de congé parental et 15 semaines de congé de maladie. Cela devrait coûter 450 millions de dollars par an.

Le système doit être mis au point de façon qu'il puisse mieux servir les gens qui éprouvent les plus grands besoins. Nous devons nous assurer que le système continue d'aider ceux qui en ont besoin, tout en reconnaissant la nécessité de respecter les contraintes financières. Nous devons nous efforcer de faire davantage pour les gens auxquels le système était d'abord destiné en améliorant ce dernier. Voilà pourquoi les changements que nous proposons tiennent compte des inégalités régionales. Là où le chômage sévit, les gens ne seront plus obligés d'attendre aussi longtemps pour toucher des prestations. Par ailleurs, ils pourront en toucher pendant des périodes plus longues.

Les changements proposés visent également à aider les travailleurs saisonniers. Le gouvernement propose d'éliminer l'article concernant les réitérants. Le travailleur saisonnier qui est obligé la même année de demander une deuxième fois des prestations ne sera plus tenu d'accumuler des semaines supplémentaires de travail. Ces mesures tiennent simplement compte du fait qu'il est plus difficile de trouver un emploi à l'intérieur de la Colombie-Britannique que dans le sud de l'Ontario. Si nous voulons vraiment obtenir davantage à meilleur compte, nous devons faire en sorte que le système fonc-

tionne mieux. Une façon d'obtenir davantage à meilleur compte consiste à solliciter l'appui des entreprises. Puisque les entreprises, petites et grandes, fournissent plus d'emplois, nous devons concilier leurs besoins d'employés qualifiés avec le besoin qu'ont les gens de travailler. Au lieu de mobiliser un énorme appareil bureaucratique pour s'occuper de ce recyclage, pourquoi ne pas confier ce rôle aux experts du secteur privé? Nos programmes de formation industriels accusent un énorme retard par rapport à ceux d'autres pays industrialisés.

• (1940)

L'objectif du gouvernement est d'obtenir une participation additionnelle du secteur privé de 1,5 milliard de dollars par année d'ici 1994. Ainsi, les ressources disponibles atteindraient ainsi quelque 3 milliards de dollars par an d'ici 1994, niveau à peu près égal à celui des programmes de formation industrielle des États-Unis. Ces programmes devraient venir en aide aux Canadiens qui sont en chômage, à ceux qui y sont réduits parce que leur métier est devenu désuet, aux jeunes qui veulent s'intégrer à la population active, à ceux qui veulent échapper à la hantise du chômage à long terme, et à ceux qui souhaitent travailler.

Nous savons tous que de nombreux députés de l'opposition disent que l'argent appartient aux travailleurs. Je dis que l'argent n'appartient pas seulement aux travailleurs, mais aussi aux chômeurs. Je dis que ceux qui abusent du système volent l'argent à tous les Canadiens, ceux surtout qui ont le plus besoin de cet argent et qui se cherchent un emploi.

Que pense la population canadienne du régime d'assurance-chômage? Les résultats d'un sondage Gallup rendus publics récemment dans *The Gazette* confirment les problèmes que le gouvernement cherche à régler avec les changements proposés. Ce sondage révèle que 74 p. 100 des Canadiens estiment que bon nombre abusent du programme d'assurance-chômage. Près des trois quarts des personnes interrogées considèrent que beaucoup utilisent l'assurance-chômage comme une forme de vacances payées. Est-ce juste pour les Canadiens qui ont réellement besoin d'aide? Le système ne vise-t-il pas à aider les Canadiens sans emploi à trouver du travail? N'est-ce pas ce que font précisément les programmes de formation et de recyclage?

Bref, certains députés semblent penser que nous pouvons régler un problème en y affectant de l'argent. Ce n'est pas une façon responsable de dépenser l'argent durement gagné des Canadiens. Ces propositions visent à améliorer le régime d'assurance-chômage tout en tenant compte de la nécessité des restrictions. Elles représentent une façon créative d'atteindre les deux objectifs sans perdre de vue nos responsabilités envers les chômeurs canadiens. Elles sont conçues pour créer des emplois.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat crucial sur le très important projet de loi C-21 qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Le débat est capital parce que le projet de loi, imparfait à bien des points de vue et inadmissible pour toutes sortes de raisons, dont la plupart ont été mentionnées, paraît encore plus exécrable quand on songe à tous les événements survenus avant l'annonce de ces changements.

Je veux pendant quelques minutes parler de certains de ces changements et de leurs répercussions sur le Canada atlantique. Le député d'en face aura peut-être l'occasion de parler un peu plus tard, donc, s'il m'écoutait, il aurait des choses plus intelligentes à dire tantôt.

Les Canadiens se souviennent sans doute que, pendant la dernière campagne électorale, à maintes reprises, quand les libéraux et les néo-démocrates se disaient persuadés que le gouvernement conservateur allait apporter de grands changements s'il était réélu, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie), ministre du Commerce extérieur, déclarait avec toute l'éloquence dont il est capable, et qui caractérise d'ailleurs tous les habitants de Terre-Neuve, que les conservateurs ne toucheraient jamais aux prestations d'assurance-chômage. Il a même affirmé avoir consulté le premier ministre (M. Mulroney) et que les prestations ne posaient pas de problèmes. Il prétendait que c'étaient des tactiques alarmistes qu'utilisait l'opposition pour recueillir des voix.

Peu après la réélection des conservateurs, après quelques fuites, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a dû se présenter à la Chambre avant le dépôt du budget et déclarer que le gouvernement apporterait des changements importants à la Loi sur l'assurance-chômage. Elle a déclaré à la Chambre, comme bon nombre de ses collègues, que les modifications proposées cadraient avec la déclaration que le ministre du Commerce extérieur avait faite pendant la campagne électorale.

Nous avons demandé à maintes reprises au premier ministre, au ministre du Commerce extérieur et à la ministre de l'Emploi comment ils pouvaient tenir des propos aussi contradictoires. Les déclarations faites pendant la campagne électorale n'avaient-elles pas eu pour

effet de tromper les Canadiens? Les ministériels ont maintenu fermement qu'il n'en était rien.

Lorsque la ministre a comparu tout récemment devant le Comité du travail, on lui a demandé si le gouvernement avait envisagé d'apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage avant et pendant la campagne électorale. La ministre n'a pas répondu à cette question par un non catégorique. Voici ce qu'elle a dit: «Je crois comprendre que le ministère procédait à de vagues évaluations sans plus. Par conséquent, j'estime que les déclarations faites pendant la campagne électorale étaient justes.» Les Canadiens ne se laissent pas berner aussi facilement. Les propos de la ministre et les déclarations faites à la Chambre n'avaient pour but que de noyer le poisson. C'était une tentative pour gagner des voix. C'était, de la part d'un parti aux abois, une tentative désespérée de cacher ses véritables intentions afin d'assurer sa réélection.

Ce stratagème montre jusqu'où peut aller le parti d'en face lorsqu'il s'agit de gagner des votes. Depuis les élections, les conservateurs parlent des grands objectifs qu'ils se sont fixés, réconciliation nationale, création de la richesse, création d'emplois, prospérité économique, et qu'ils veulent imposer aux Canadiens.

Il y a de nombreux programmes auxquels les Canadiens tiennent beaucoup, surtout dans notre coin du Canada atlantique. Au départ, on parlait d'ententes de développement régional. On a parlé ensuite d'ententes-cadres de développement. Dans le cadre de ces ententes, le gouvernement fédéral se servait des énormes ressources du pays et les redistribuait, en vertu du principe de la péréquation selon lequel tous les Canadiens, où qu'ils vivent dans notre merveilleux pays, avaient le droit à un certain niveau de vie. Ces ententes ont permis de réaliser l'objectif en question. Les ententes de développement économique et régional qui les ont remplacées en 1984 ont fait de même. Il s'agissait d'aller chercher de l'argent dans les régions les plus riches du pays, afin de le redistribuer dans des régions comme le Canada atlantique.

Toujours au cours de la même campagne électorale, en novembre 1988, les conservateurs qui cherchaient à se faire élire ou réélire ont déclaré que les programmes de développement régional n'étaient pas menacés, qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. Eh bien, ces ententes de développement régional et par la suite, les ententes de développement économique et régional ont permis de verser des milliards de dollars dans l'économie de la région de l'Atlantique. Le 31 mars dernier, le gouvernement, dans le cadre de son véritable programme, a laissé expirer, dans la région de l'Atlantique seulement, des ententes-cadres de développement ou des ententes de développement économique et régional s'élevant à 721 millions de dollars. Il est révélateur de constater que le gouvernement a caché les détails de tout cela le plus longtemps possible.

• (1950)

Il y a eu ensuite une fuite dans la presse et il a dû dire carrément aux Canadiens ce qu'il en était. Le ministre de ma propre province, le ministre des Travaux publics (M. MacKay) qui est chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ne cesse de hocher la tête. Il aurait dû la baisser, de honte, pour avoir permis à ses collègues du Cabinet de réduire de 721 millions de dollars des investissements extrêmement utiles dans la région de l'Atlantique sous prétexte de vouloir réduire le déficit. C'est honteux.

D'ici au mois de mars prochain, si les conservateurs continuent d'appliquer leur véritable programme et d'être tout à fait insensibles aux besoins des gens, le montant des ententes de développement qui ne seront pas renouvelées pourrait s'élever à 1,221 milliard de dollars. L'un de nos vis-à-vis hoche la tête. Il devrait s'entretenir avec les premiers ministres de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui implorent le gouvernement d'honorer ses engagements envers la région de l'Atlantique et de renouveler ces ententes qu'on a laissé expirer.

Mme Sparrow: Que faites-vous d'Hibernia?

M. MacDonald (Darmouth): Une députée parle du projet Hibernia. Qu'en est-il? Les délais imposés par le gouvernement pour la signature de l'accord pertinent et la mise en place des modules de production ont expiré. Encore la semaine dernière, nous avons entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) déclarer qu'il avait déjà précisé dans un discours qu'on devrait réduire le coût du projet Hibernia. Il a dit que les emplois qui devaient être créés à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique, iraient peut-être à l'étranger parce qu'il faudrait peut-être faire construire les plates-formes de production à l'extérieur du Canada. On exporte donc les emplois. C'est ce que fait le gouvernement avec Hibernia, et ne venez pas me chanter les louanges de ce projet. La population du Canada atlantique sait exactement à quoi s'en tenir. Le gouvernement a joué le même jeu avec les ententes de développement économique et régional et tous les autres programmes de développement qui ont été mise en veilleuse.

Dans ce jeu cruel des EDER, le gouvernement a supprimé de très importants programmes de développement dans des domaines tels les pêches, les forêts et le tourisme. Voyons d'abord le tourisme. Le ministre, qui vient de la Nouvelle-Écosse persiste à dire que ces ententes existent toujours, pendant que se poursuivent les négociations, qu'il faut encore un peu de temps. Il dit qu'ils réaménagent peut-être le financement. Je pense que c'est le ministre que nous devrions réaménager. Nous devrions le renvoyer dans ses boisés du comté de

Pictou. Il représente mal la population du Canada atlantique.

Le secteur du tourisme du Canada atlantique est un des secteurs économiques qui ont un potentiel de réelle croissance, qui peuvent créer des milliers d'emplois et donner une nouvelle prospérité au Canada atlantique. Toutes ces possibilités avaient été perçues par ce gouvernement, par les gouvernements précédents et par tous les gouvernements du Canada atlantique.

Les ententes auxiliaires sur le tourisme pour le Canada atlantique ont expiré et le gouvernement a joué au chat et à la souris avec les premiers ministres des provinces. Peut-être involontairement le ministre d'État au Tourisme (M. Hockin) a laissé entendre hier soir ou la veille que les ententes auxiliaires sur le tourisme ne seraient pas renouvelées. C'est ce qu'il a dit. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, le savions et la population du Canada atlantique le savait aussi, mais une fois de plus, il nous a fallu extirper la vérité d'un conservateur pour savoir exactement ce que le gouvernement avait l'intention de faire et comment il allait dévaster notre région.

Des centaines de millions de dollars ont été investis en sylviculture pour les propriétaires des quelque 30 000 boisés privés de la Nouvelle-Écosse seulement. Dans cette province et dans la région de l'Atlantique, des dizaines de milliers, peut-être plus de 100 000 emplois sont directement ou indirectement liés à l'industrie forestière. Le gouvernement du Canada, avec la coopération des gouvernements des provinces de l'Atlantique, consacrait cet argent à la sylviculture pour faire des forêts une ressource véritablement renouvelable. On a créé des emplois. Oui, des emplois saisonniers, mais tout de même des emplois. Les gens ont ainsi conservé leur dignité. Ceux qui étaient mis à pied avaient droit à l'assurance-chômage. Ce programme n'a pas été renouvelé, et des milliers de Néo-Écossais ne pourront pas travailler dans l'exploitation forestière parce que le gouvernement a lâchement abandonné le développement régional et refusé de renouveler ces ententes.

Les députés de la majorité, en particulier ceux de la région de l'Atlantique, devraient avoir honte de ce que le gouvernement a fait aux pêches. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) aime faire semblant qu'il sait où est la côte est. On le plongerait dans l'océan Atlantique qu'il ne saurait même pas où il est. Chaque fois qu'on l'interroge sur les pêches de la côte est, il fait son imitation du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie). Il n'est pas de taille contre quelqu'un de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écose, de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Nous connaissons les pêches de ces provinces. Nous savons quels ravages y cause sa mauvaise gestion des pêches.

Le gouvernement a cédé des ressources qui s'amenuisent à la flotte de pêche étrangère. On ne cesse de répéter qu'il faut s'occuper des pêches, des travailleurs des usines de poisson, des personnes qui travaillent dans une industrie saisionnière fragile. Que deviennent les pêches? Voici une manchette du *Chronicle-Herald* du vendredi 12 mai 1989: «National Sea ferme ses portes». Où les fermetures d'usines se produiront-elles? Seafare Enterprises, à Wood Harbour, fermée, 60 travailleurs saisonniers perdent leur emploi. Medway Fisheries, à Port Medway, fermée, 50 travailleurs perdent leur emploi. Nat Sea, à Canso, fermée, 625. . .

Une voix: Et les emplois à plein temps?

M. MacDonald (Dartmouth): Vous voulez savoir où l'on a perdu des emplois à plein temps? Je vais le dire aux députés, s'ils veulent bien prêter l'oreille. National Sea, à Canso, fermée en juin, en juillet, rouvre au mois d'août et fermera définitivement ses portes: 625 emplois à temps plein seront perdus. Une usine de Lockport a été fermée parce que le gouvernement gère mal les pêcheries. Lockport ferme en juin, en juillet, rouvre au mois d'août, en septembre; fermeture définitive le 1er octobre: 450 emplois à plein temps perdus. Le député veut savoir où sont les pertes d'emploi? Je vais lui envoyer ce document et il sera pleinement édifié. Il saura où les gens du Canada atlantique se font jeter à la rue. La politique des pêches a nui aux emplois mêmes que les EDER devaient protéger et le gouvernement a refusé de renégocier ces ententes.

Un milliard de dollars d'argent frais devait être injecté dans l'APECA, au dire du premier ministre qui partait pour l'Europe en 1987. A Terre-Neuve, il a annoncé la mise sur pied d'un programme de cinq ans: 1 milliard de dollars d'argent frais. Après la présentation du budget, une fois que le ministre d'en face ne pouvait plus cacher les vrais chiffres à l'opposition et au public, nous avons découvert, deux ou trois minutes avant qu'il ne se présente devant un comité, qu'il avait modifié les règles à propos de l'APECA. Selon lui, il ne s'agissait que de modifications mineures. Le programme, qui devait durer cinq ans, a été prolongé de deux ans. C'est une coupe de 25 p. 100 dans les crédits disponibles sur une base annuel-

le et le gouvernement renie ses engagements à l'égard de ce programme du Canada atlantique.

J'ai parlé à des gens du secteur industriel qui voulaient bénéficier des fonds de l'APECA. Ils voulaient assurer la prospérité de la région de l'Atlantique, mais leur ambition s'arrête là. Les politiques du gouvernement aggraveront le chômage dans cette région.

Parlons maintenant de la fermeture des bases militaires au Canada atlantique. A Summerside, 1 300 personnes perdront leur emploi, ce qui ravagera l'économie de cette petite île. Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ont rendu leur verdict lorsqu'ils ont réélu un gouvernement libéral et élu seulement deux député de l'opposition. Le gouvernement ne veut rien savoir. Il se bouche les oreilles. Il ne veut pas entendre les mauvaises nouvelles. Il sait qu'il a mal agi, mais il ne veut pas l'admettre.

Le gouvernement a également semé le désespoir dans des villes comme Barrington. Le député d'en face a fait tout son possible pour protéger ses électeurs, mais son propre gouvernement ne l'a pas écouté. Plus de 300 personnes ont perdu leur emploi à la BFC Sydney. Ce sont des politiques économiques comme celles-là que le gouvernement inflige à la région de l'Atlantique depuis qu'il a été réélu. Je pourrais continuer indéfiniment. Je pourrais parler du financement des programmes établis et des 15 millions de dollars dont la Nouvelle-Écosse est privée à cause des réductions dans les paiements de transfert pour l'enseignement et les soins hospitaliers.

• (2000)

Je pourrais également parler du Programme de subventions au transport du grain et de la farine vers l'est à partir d'un point intérieur. Il y a un projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre qui, s'il est adopté, mettra en péril 295 emplois dans le port céréalier de Halifax. Ces employés recevront des prestations d'assurance-chômage, s'ils y ont droit en vertu du nouveau règlement.

Le gouvernement dépouille complètement VIA Rail. Il lui coupe l'herbe sous le pied. Cette situation se fera sentir le plus durement dans les provinces de l'Atlantique. Aux députés d'en face qui ne croient pas que 300 ou 400 emplois représentent beaucoup d'emplois, je leur conseillerais de voir un peu quelle est la population de la Nouvelle-Écosse. Cette province compte 875 000 habitants. J'y ai probablement déjà enregistré quelque 2 000 emplois perdus à cause de la politique du gouvernement. Si cette situation arrivait à Montréal ou à Toronto, le gouvernement n'aurait pas le culot d'agir de la sorte, car cela représenterait des milliers ou des dizaines de milliers d'emplois perdus.

Toutefois, il s'en prend aux provinces de l'Atlantique, où les ministériels s'imaginent qu'ils peuvent simplement se boucher les oreilles pour ne pas avoir à écouter les gens et qu'ils s'occuperont du centre du Canada. C'est exactement ce que le gouvernement a toujours eu l'intention de faire. Il va réduire le pays en pièces et il a commencé par la région de l'Atlantique.

Telle était la situation avant la présentation du projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage. Ce projet de loi doit aider le gouvernement à réduire le déficit qu'il a lui-même créé au détriment des Canadiens qui sont le moins en mesure de payer la note de son incurie.

Le gouvernement croit que certains abusent du système. Qu'il vérifie les statistiques de ses propres ministères. Il n'y a qu'un nombre infime de personnes qui ont abusé du régime d'assurance-chômage. Chaque fois qu'un député d'en face se lève pour parler des changements, la première chose qu'il dit, c'est que les conservateurs essaient de mettre fin aux abus.

M. Arseneault: Moins de 1 p. 100.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue dit que moins de 1 p. 100 des prestataires abusent du système. Par conséquent, 99 p. 100 des prestataires se font écorcher pour éliminer ce 1 p. 100 de prestataires malhonnêtes. Pas un Canadien ne croit le gouvernement. En tout cas, pas dans les provinces atlantiques.

Avec son projet de loi, le gouvernement allonge la période d'admissibilité et réduit les prestations dans le Canada atlantique. Il réduira la période de versement des prestations. Grand Dieu, lorsque les choses iront si mal que le taux de chômage aura atteint les 14, 15 et 16 p. 100, le gouvernement se montrera-t-il un peu moins dur et un peu plus compréhensif? Mais que faire en attendant? Après la fermeture des usines de transformation du poisson, la mise à pied des employés civils des bases militaires, le presque anéantissement de l'industrie touristique dans le Canada atlantique et des pêches en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, sans oublier la fermeture de VIA Rail, voici que le gouvernement en rajoute et démantèle le réseau de programmes d'aide qui était censé protéger les Canadiens des coups du sort. Le

système de sécurité sociale est amputé par les changements proposés dans ce projet de loi.

Par ailleurs, la ministre prétend que le gouvernement va consacrer une partie de cet argent au recyclage. On lui a demandé très souvent si elle était disposée à nous garantir que le gouvernement affectera 200 millions de dollars à la formation s'il retire 200 milions en prestations à la région de l'Atlantique. La ministre doit encore nous le garantir, parce que la volonté politique n'y est pas. On lui a demandé plusieurs fois à la Chambre, et on l'a demandé au premier ministre aussi, et nous n'arrivons pas à leur arracher cette promesse.

Je pourrais parler pendant des jours et des jours de ce que le gouvernement a fait à l'économie de la région de l'Atlantique. J'ose espérer que les députés d'en face écouteront attentivement et qu'ils penseront en leur âme et conscience, pour peu qu'ils en aient, que ce projet de loi est la dernière humiliation perpétrée par un gouvernement insensible et cruel qui s'attaque à ceux qui ont le moins les moyens de s'occuper d'eux et aux régions qui sont le moins en mesure de résister à de tels assauts.

J'exhorte les députés d'en face à se ressaisir, à reprendre leurs esprits et à rejeter ce projet de loi ignoble.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat de ce soir. J'ai trouvé intéressantes certaines observations qu'a faites mon honorable collègue d'en face, le député de Dartmouth (M. MacDonald).

Nous nous rendons certes compte qu'il existe dans les diverses parties du Canada certaines régions qui éprouvent plus de difficultés que d'autres. Voilà exactement le problème que le gouvernement s'efforce de vaincre depuis quatre ans.

L'économie de la région de l'Atlantique connaît depuis quatre ans ses meilleures années depuis la Seconde Guerre mondiale. Au cours des quatre dernières années, 108 000 nouveaux emplois ont été créés sur la côte est. Depuis que nous formons le gouvernement, le taux de chômage a diminué dans l'Île-du-Prince-Édouard, en passant de 13,8 à 11 p. 100; il est passé de 13 à 9 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 14 à 10 p. 100 au Nouveau-Brunswick, et de 24 à 13,5 p. 100 à Terre-Neuve.

En 1984, le gouvernement libéral a alloué 185 millions de dollars pour le développement régional atlantique. Cette année, le gouvernement progressiste conservateur y consacrera 420 millions, soit presque trois fois plus que ce que les libéraux y avaient investi. Les paiements de péréquation ont augmenté de 40 p. 100 pour la région de l'Atlantique. Nous les avons augmentés de 40 p. 100 depuis quatre ans.

Il y a d'autres régions du Canada qui connaissent elles aussi des difficultés, la région de l'Atlantique n'est pas la seule. Je tiens à dire aux députés ce que nous avons fait pour l'ouest du Canada. En août 1987, nous avons créé le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Notre gouvernement y a injecté 1,2 milliard de dollars. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons approuvé 1 006 projets pour un total de 574 millions de dollars. Cet argent est destiné au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

M. Arseneault: Pour quand?

Mme Sparrow: Ces projets ont commencé fin décembre 1987, il y a presque deux ans. Ils se poursuivent toujours et ont beaucoup de succès.

En 1984, lorsque nous avons accédé au pouvoir, le taux de chômage dans ma province, l'Alberta, s'élevait à 13 p. 100. Aujourd'hui, il n'est que de 8 p. 100. Nous avons créé 70 000 nouveaux emplois en Alberta, et j'en suis très fière.

Il y a également des projets comme l'usine de valorisation de la société Husky, où nous investissons de l'argent pour raffiner le pétrole lourd afin d'en faire du brut léger que nous pouvons expédier ensuite dans l'est du Canada ou aux États-Unis. Nous investissons aussi dans le projet OSLO qui nous permettra d'utiliser les sables bitumineux pour assurer notre approvisionnement.

Au cours des quatre dernières années, le nombre de contrats octroyés par l'ACDI en Alberta a plus que doublé. Nous commençons à obtenir des contrats que nous n'avions jamais eus auparavant. Nous sommes en train de mettre en place l'infrastructure qui permettra à l'ouest du Canada d'avoir sa part du gâteau.

C'est un privilège pour moi de parler du projet de loi C-21, qui autorise la mise en application de certaines dispositions de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre du gouvernement fédéral. J'ai pu voir, en

examinant cette stratégie, comment nous renforçons la formation dans le secteur privé grâce à la planification et à la formation des ressources humaines. Nous injecterons 65 millions de dollars de plus pour améliorer les services actuels. Évidemment, à mesure que les sciences et la technologie évoluent et à mesure que nos emplois et nos buts changent, nous devons mettre en valeur nos ressources humaines.

Nous dépenserons 100 millions de dollars de plus pour la formation des débutants, grâce, entre autres, à un programme visant à répondre aux besoins des industries en expansion, spécialement dans le secteur des services. Il est très intéressant de constater que le secteur des services deviendra de plus en plus important au cours des années à venir. Pendant trop longtemps, nous nous sommes endormis sur nos lauriers. Les richesses naturelles ont été le moteur de notre pays. Les Canadiens ont exploité leurs richesses naturelles et ont compté sur ce secteur pour maintenir et améliorer leur niveau de vie. Dans la province d'où je viens, nous avons du pétrole et du gaz, et beaucoup de charbon. Le Canada est aussi riche en nickel, en or et en minerai de fer. Il y a de l'uranium en Saskatchewan. Évidemment, il y a du poisson sur les côtes est et ouest, ce qui est aussi une richesse naturelle. Nos forêts représentent également une importante richesse.

• (2010)

Le Canada a si bien fait jusqu'à maintenant que nous ne nous sommes pas préoccupés de voir comment nous répondrions aux besoins des marchés mondiaux au cours de la prochaine décennie. Je pourrais dire que nous n'avons pas été assez prévoyants. Nous devons changer nos habitudes. Il est aussi important de changer nos habitudes que de modifier le régime d'assurance-chômage et de mettre de l'argent de côté pour recycler les travailleurs afin qu'ils puissent relever les défis que nous apportera la prochaine décennie. De cette façon, nous pouvons entrer dans le XXI^{e} siècle et livrer concurrence à nos collègues, non pas uniquement au sud de la frontière, mais à l'échelle internationale également.

Nous devons changer nos habitudes. Nous devons nous rééduquer et nous réorienter. Comme je l'ai dit, la meilleure façon de nous réorienter est la formation. La formation doit être la principale façon de le faire.

Un autre développement intéressant qui s'est produit au cours des dernières semaines est le projet de loi C-3 qui porte sur la création du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Nous pouvons voir que le gouvernement progressiste conservateur, avec notre ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (M. Andre) et notre ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Winegard), qui est à la Chambre ce soir, sont très conscients de ce que signifient la technologie et la R-D pour le développement futur de notre pays. Je ne sais pas si le ministre a déjà dit cela, mais je pense qu'il veut dire que la technologie et la R-D sont les armes qui maintiendront et qui amélioreront notre économie. Le ministre aimerait beaucoup voir des alliances se conclure entre le gouvernement, les universités et les industries partout au Canada qui travailleraient en collaboration pour mieux dépenser l'argent que nous avons. Nous sommes obligés de réduire le déficit. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre réalisent combien il est important de réduire le déficit et la dette aussi d'ailleurs. Ce n'est pas uniquement «notre problème», mais celui de tout le monde. Nous ne voulons pas dépenser aujourd'hui et faire payer les jeunes de demain.

Pour ce qui est des intiatives visant à aider les chômeurs et à les former, nous avons porté les fonds prévus à l'article 26 à 350 millions de dollars. Le gouvernement consultera. Il consultera le secteur privé et les provinces sur la meilleure façon d'améliorer cette proposition. C'est une chose que nous faisons depuis quatre ans et demi. Au lieu de prendre des décisions unilatérales, c'est la réconciliation nationale et la coopération avec tous les paliers de gouvernement, c'est-à-dire avec nos homologues provinciaux ou municipaux, qui sont très importantes. J'ai été heureuse d'entendre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) déclarer qu'elle s'occuperait des secteurs en question.

Grâce aux centres d'emploi du Canada, nous offrirons une aide plus intensive aux chômeurs en envoyant les chercheurs d'emploi aux services dont ils ont besoin et ce plus rapidement dans un secteur de chômage. On aidera aussi les assistés sociaux. Il y aura 100 millions de dollars supplémentaires disponibles, ce qui sera subordonné naturellement à la condition que les provinces fournissent le même montant.

On consacrera des sommes de l'ordre de 100 millions de dollars pour aider les travailleurs déplacés et âgés. Cet argent sera utilisé pour des mesures spéciales visant à aider les travailleurs déplacés et âgés à réintégrer la vie active.

En ce qui concerne l'aide aux travailleurs indépendants, aux entrepreneurs et à la mobilité, on a prévu 45 millions de dollars pour que ceux qui touchent les prestations d'assurance-chômage les reçoivent en un paiement unique. Cet argent pourrait être utilisé pour couvrir les frais de démarrage, sous réserve d'un plan d'entreprise viable, ou comme aide à la mobilité jusqu'à un maximum de 10 000$. C'est exactement ce que nous devrions faire pour aider les gens dans les diverses régions de notre pays qui connaissent des niveaux différents d'emploi, les han-

dicapés et les gens qui ont dû déménager pour trouver un emploi.

Quand notre pays a été créé sur le plan géologique, certaines de ses régions ont été dotées de ressources qui ont apporté d'énormes richesses. D'autre régions n'en ont reçu aucune. Par conséquent les gens ont dû aller là où il y avait du travail. Nous essaierons de les aider par tous les moyens à notre disposition.

Comme je le disais, je suis très heureuse de parler de ce projet de loi qui améliore le programme d'assurance-chômage. Comme les députés le savent, ces modifications sont parties intégrantes de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Cette stratégie témoigne de la détermination du gouvernement d'aider les Canadiens, employés ou chômeurs, ainsi que de faciliter leur adaptation à un marché du travail en évolution. Pour réussir la transition, il faut mobiliser et préparer nos ressources humaines.

On estime qu'en l'an 2000 plus de 80 p. 100 des emplois canadiens exigeront des compétences professionnelles, alors qu'aujourd'hui le chiffre correspondant n'est que de 40 p. 100. Les emplois de cols bleus disparaissent rapidement. Même les employés à la production dans les usines doivent pouvoir lire, écrire et compter convenablement pour travailler sur les machines très complexes qui les entourent. Ces cinq ou dix dernières années, par exemple, nous avons vu toutes les caisses enregistreuses remplacées par des ordinateurs qui font aussi la gestion des stocks. Cela facilite certainement la tenue des états de stocks. Pourtant, on reconnaît que les gens travaillant dans le secteur de la vente au détail devront être plus instruits et mieux formés. Le but principal de la stratégie est d'améliorer la qualité et la quantité de la formation et, dans le secteur privé, d'aider les Canadiens à acquérir les compétences en demande. A cet égard, la collaboration entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement est essentielle.

Par cette stratégie, nous encourageons le secteur privé à jouer un rôle de leader dans la formation, comme cela s'est fait dans de nombreux autres pays. Leur exemple prouve que les entreprises doivent constamment aider leurs travailleurs à améliorer leurs compétences pour rester compétitives. Ainsi, les chiffres de 1987 font voir que si les entreprises américaines ont dépensé environ 30 milliards annuellement en formation et recyclage, le secteur privé canadien ne consacrait que 1,5 milliard par année aux activités de perfectionnement des compétences. Compte tenu de l'importance relative de nos économies et des différences au niveau des sondages, on obtient pour résultat incontestable que les entreprises canadiennes dépensent à peine la moitié de ce que les sociétés américaines consacrent à la revalorisation de leur personnel. Voilà le hic. Il est certain qu'il faut demander au secteur privé de faire plus pour le recyclage, de régler une plus grande part de la facture de recyclage des travailleurs, parce que ce sont ces derniers qui constituent notre plus grande ressource.

À l'aube de la décennie et du siècle qui commencent, c'est la tâche de tous et non seulement du gouvernement de recycler nos meilleures ressources. Il faut faire mieux si nous voulons réussir et soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. C'est de cette façon que nous pourrons faire en sorte que les Canadiens continuent d'avoir un des plus hauts niveaux de vie du monde.

Il y a près de 50 ans, lorsque le gouvernement Mackenzie King a adopté la première loi sur l'assurance-chômage, le but était de favoriser la stabilité industrielle et la sécurité sociale. Le but des programmes d'assurance-chômage est resté le même. L'objectif de notre gouvernement est toujours de protéger les gens qui sont sans travail et de maintenir la stabilité économique.

Mais en 1989 la structure du marché du travail se transforme sous nos yeux. Fini le temps où notre économie reposait presque entièrement sur l'exploitation des ressources naturelles. Fini le temps où il suffisait d'avoir fait des études secondaires pour trouver un emploi.

• (2020)

Si nous voulons que le Canada suive le rythme des marchés mondiaux en expansion et de la concurrence mondiale, il faut absolument nous y préparer tout de suite. Il est évident que nos programmes d'assurance-chômage doivent suivre l'évolution, tout en continuant de protéger les travailleurs. La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre marque un tournant vers les programmes et services qui vont à l'avenir aider les Canadiens à retrouver du travail le plus rapidement possible. Il est évident que la formation et nos autres programmes d'emploi actif sont essentiels à la préparation des Canadiens en vue de l'avenir, et à cette fin, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre met de l'avant tout un éventail d'initiatives ayant pour but d'aider ces gens à retrouver du travail.

Parmi les programmes dont j'ai parlé, on compte les programmes de formation des débutants, de planification des ressources humaines et de formation, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et le Programme de développement des collectivités. Ces initiatives ont pout but d'aider les chômeurs. Ce sont des moyens très utiles d'aider les gens à revenir au travail le plus vite possible.

Les amendements contenus dans le projet de loi C-21 donnent effet à ces changements et tripleront les ressources prévues dans le programme d'assurance-chômage pour l'assistance active qui passeront ainsi de 405 millions à 1,4 milliard de dollars dans la première année complète de mise en oeuvre. Elles serviront à former les bénéficiaires de l'assurance-chômage et à les aider financièrement à obtenir une formation en cours d'emploi, de l'expérience ou du travail.

Depuis 1977, une partie des fonds de l'assurance-chômage sert à former les bénéficiaires. L'an dernier, par exemple, 74 000 d'entre eux ont reçu une formation dans le cadre du programme de l'article 61.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a pour but d'étendre la formation à 60 000 autres stagiaires. Des fonds seront affectés à la formation professionnelle et au recyclage des travailleurs âgés ou déplacés. Cette stratégie tient aussi compte du fait que la formation occasionne d'autres frais que les frais de scolarité.

Les programmes du gouvernement prévoient depuis longtemps un soutien du revenu suffisant pour les personnes qui ont besoin de formation, mais qui rencontrent des obstacles financiers liés aux personnes à charge, à la garde des enfants et aux frais de déplacement quotidiens ou autres. Nous affecterons aussi des fonds à l'aide à la réinstallation d'environ 5 000 bénéficiaires pour leur fournir le soutien du revenu nécessaire pour chercher de l'emploi à l'extérieur de leur région ou déménager dans les régions où les perspectives d'emploi sont meilleures.

Le projet de loi tient aussi compte des bénéficiaires qui veulent lancer une entreprise. Des fonds seront disponibles pour les aider à réaliser leurs idées. En outre, des fonds de l'assurance-chômage vont servir à encourager les chômeurs à se trouver rapidement du travail et cela, à l'aide de primes ou de suppléments provisoires du revenu.

Il y a 49 ans, la Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée pour aider les travailleurs à s'adapter à un marché du travail en pleine transformation. Aujourd'hui, c'est encore l'évolution du marché du travail qui nous pousse à modifier cette loi. Il demeure extrêmement important d'assurer un filet de sécurité aux travailleurs en chômage. Le programme de l'assurance-chômage continue de faire partie intégrante du réseau canadien des programmes sociaux. Ce n'est pas la taille du programme qui va changer, mais son orientation.

La vie est de plus en plus difficile pour les chômeurs et la stratégie est fondée sur le principe que les secteurs public et privé de même que les syndicats doivent recourir à une méthode plus dynamique pour répondre aux besoins des travailleurs au chômage. Les mesures positives dont il est question aujourd'hui vont manifestement satisfaire aux besoins des travailleurs et du marché. Et la prospérité future du Canada s'en trouvera assurée.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir ce soir de participer à ce débat sur le projet de loi C-21.

[*Traduction*]

Il faudrait changer le titre du projet de loi et l'appeler le projet de loi sur les promesses brisées des conservateurs parce que, encore une fois, voici une mesure qui fait exactement le contraire de ce que les conservateurs avaient promis aux Canadiens pendant la dernière campagne électorale.

Avant que l'on m'accuse de faire des observations partisanes, permettez-moi de rappeler aux ministériels ce que le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a dit au cours de la campagne électorale.

Voici ce que le ministre du Commerce extérieur a affirmé le 14 octobre 1988, comme en fait foi le *Evening Telegram* de St. John's, à Terre-Neuve: «Personne ne propose de changer le programme d'assurance-chômage. Personne ne nous a proposé des changements depuis que nous avons eu le rapport de la Commission Forget et nous n'avons pas l'intention de faire des changements.»

Bien entendu, n'oublions pas que cette déclaration a été faite par un tory. Quand les tories disent quelque chose, il faut les interpréter comme s'ils disaient exactement le contraire de ce qu'ils pensent. Winston Churchill a déjà dit: «Le contraire de la vérité n'a jamais été exprimé avec autant d'exactitude.»

Les tories réduisent les fonds alloués au développement de l'emploi depuis qu'ils sont au pouvoir.

Mme Sparrow: Ce n'est pas vrai.

M. Boudria: Une députée tory de l'autre côté crie que ce n'est pas vrai. Les tories ont diminué les fonds de quelque 700 millions de dollars. Le gouvernement prétend qu'il contribue 800 millions, mais c'est à peu près la somme totale de ses réductions. De plus, cela ne tient pas compte du fait que sa contribution de 800 millions est

prise à même l'argent des travailleurs. Le gouvernement prend l'argent dans le caisse d'assurance-chômage.

La députée de l'autre côté dit que ce n'est pas vrai. Je vais lui donner quelques exemples de ce qui arrive dans ma circonscriptionm cette année. Je suggère aux ministériels de m'écouter attentivement. Dans la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, ici dans l'est de l'Ontario, nous avions un programme de réinsertion dans le marché du travail à Rockland et un autre à Hawkesbury. Cette année, ces gens-là ont présenté une demande pour avoir quatre de ces programmes de moins grande envergure.

Pour la gouverne de ceux qui suivent le débat, disons que ces programmes d'insertion ou de réinsertion s'adressent surtout aux femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis un certain temps ou qui n'ont jamais fait partie de ce qu'on appelle la population active. Les programmes leur permettent d'améliorer leurs compétences afin de se trouver du travail.

Dans ma circonscription, le taux de succès de ces programmes varie entre 90 et 100 p. 100. A l'école secondaire de Vankleek Hill, on a trouvé des emplois pour toutes celles qui se sont inscrites au programme. Toutes celles qui s'y ont inscrites ont complété le programme et ont trouvé du travail. Je félicite ceux et celles qui ont mis ce programme sur pied dans ma circonscription.

Cette année, nous avons présenté des demandes pour quatre programmes plus petits totalisant légèrement plus que les demandes présentées l'année dernière. Trois de ces programmes ont été rejetés, faute de financement. C'est le genre d'engagements que nous obtenons des conservateurs qui affirment vouloir former les travailleurs, afin de leur trouver un emploi.

Il y a un mois environ, le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) nous a envoyé une pochette d'information nous invitant à faire connaître à nos électeurs le merveilleux nouveau programme d'enseignement coopératif. Le même jour, j'ai reçu un refus du même ministre au sujet de subventions au titre de l'un de ces programmes. C'est la seule demande que nous avions présentée dans la circonscription que je représente. C'est là ce que le gouvernement entend faire dans ma circonscription, afin d'aider les gens à se recycler et à obtenir la formation voulue pour trouver des emplois productifs.

Voilà ce que les conservateurs font pour la merveilleuse région de l'est de l'Ontario. On croit à tort, du fait que la situation économique à Toronto est excellente, qu'il en va de même dans tout l'Ontario, qu'il n'y a pas de chômage dans notre belle province.

• (2030)

C'est tout à fait faux. Ainsi, la circonscription que je représente, par exemple, le comté de Prescott, a un taux de chômage de près de 14 p. 100. Pourtant, elle n'est située qu'à 60 milles environ de la colline du Parlement. Ainsi, le taux de chômage dans ma région est très élevé.

Sauf erreur, j'ai entendu l'un de nos vis-à-vis demander pourquoi les intéressés ne trouvaient pas un emploi. C'est tout à fait typique des conservateurs, ces gens si généreux. Avec ce genre de mentalité, il est surprenant qu'ils aient obtenu 19 p. 100 des voix lors des dernières élections, mais ils n'ont pu faire mieux et c'est quand même 15 p. 100 environ de plus que ce qu'ils méritent.

Permettez-moi de vous lire un passage tiré du discours du Trône du 3 avril:

> La nouvelle approche qu'a adoptée mon gouvernement en matière de développement régional donne de bons résultats.

C'est tout à fait discutable. On ajoute:

> Le transfert des centres décisionnels vers les régions, par la création d'agences dans l'Ouest canadien, dans le nord de l'Ontario et dans le Canada atlantique, a nettement contribué à y stimuler l'esprit d'entreprise et l'investissement. Mon gouvernement maintiendra le financement de ces agences, ainsi que celui du développement régional au Québec, et il tiendra de plus en plus compte de la situation particulière des régions dans ses politiques d'achat.

Remarquez-vous une omission dans cette déclaration, monsieur le Président? L'Est ontarien n'y est pas mentionné. Or, dans les programmes antérieurs comme ceux de l'Office canadien pour un renouveau industriel, on prévoyait aider les régions à fort taux de chômage de l'Est ontarien comme ma circonscription. Dans le programme de développement industriel et régional (PDIR), qui a pris fin l'été dernier, le Nord et l'Est ontariens étaient considérés sur un pied d'égalité.

Il en était ainsi parce que les deux ont eu des difficultés économiques. Cette fois-ci, on parle bien du Nord ontarien dans le discours du Trône, mais pas de l'Est ontarien. C'était la troisième indication que l'Est ontarien allait se faire botter les fesses par les conservateurs en face.

[*Français*]

Je vous rappelle, monsieur le Président, la doctrine établie et énoncée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui disait, quelques jours après la dernière campagne électorale, que la région de l'Est de l'Ontario avait voté pour des libéraux et leur punition serait qu'elle n'avait plus le droit de s'attendre à rien de la part du gouvernement conservateur et qu'ils n'auraient rien d'un gouvernement conservateur. C'est cela la philosophie et la mentalité conservatrice énoncée très clairement quel-

ques jours après la campagne électorale par le député de Mississauga-Sud. Nous voyons que cette théorie est en train de se réaliser, que cet énoncé est en train de devenir une réalité, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous donner une idée de ce que ce projet de loi ferait à la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Comme je l'ai déjà dit, le taux de chômage dans la région de la capitale nationale est de l'ordre de 5,6 ou 5,7 p. 100.

[*Français*]

Et je félicite les gens d'Ottawa si les choses vont bien dans la région de la Capitale nationale, avec un taux de chômage de 5,6 p. 100 ou de 5,7 p. 100. Ce qui arrive, malheureusement, monsieur le Président, c'est que la région de la Capitale nationale est regroupée avec d'autres régions avoisinantes pour faire, ce qu'on appelle, une zone économique, c'est-à-dire que les circonscriptions de Stormont—Dundas, Glengarry—Prescott— Russell, Renfrew, Hasting—Frontenac—Lennox et Addington, etc., sont regroupées avec la ville d'Ottawa pour faire une zone économique. Statistiques Canada prend des données dans cette région et arrive à calculer un taux de chômage pour la région. Alors, on dit: Dans l'Est de l'Ontario, le taux de chômage est de 5,7 p. 100.

C'est peut-être vrai en terme de région, mais ce n'est certainement pas vrai pour Hawkesbury ou pour le comté de Prescott qui a un taux de chômage de 5,7 p. 100. Pour la région de Cornwall, Stormont-Dundas-Glengarry, il y a un taux de chômage de 10,9 p. 100. Ce n'est pas vrai non plus pour la région de Renfrew qui, elle aussi, a malheureusement un taux de chômage très élevé, soit environ 11 p. 100.

Monsieur le Président, vous voyez alors qu'on a regroupé la ville d'Ottawa avec les régions avoisinantes, même des régions assez éloignées, afin d'arriver à ces statistiques.

J'ai soulevé ce point à la Chambre des communes dans une question le 17 avril 1989, et j'ai eu une réponse pas tellement encourageante, et je dirai même dérisoire de la part du ministre d'État (Emploi et Immigration) (M^me^ Vézina). Quelques jours plus tard, j'intervenais à la Chambre au débat d'ajournement et je demandais toujours au gouvernement de me donner l'assurance qu'on allait refaire cette carte des zones économiques avant la mise en vigueur de ce projet de loi. Voici ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Kempling) me disait:

[*Traduction*]

Or, le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Kempling), que je vois assis en face, a dit, comme le rapporte le hansard à la page 955:

> En ce qui concerne les régions économiques, je désire informer le député de l'étude lancée en août 1988 par la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration (M^me^ Vézina). Je tiens à souligner que cette étude est encore en cours. Je suis certain qu'elle sera terminée avant que la Chambre n'adopte le projet de loi.

Le député d'en face s'en souvient-il? Je le vois faire signe que oui. Il doit encore penser que c'est vrai, mais au moins, il se souvient d'avoir fait cette déclaration.

Je veux attirer votre attention sur ceci. Au comité parlementaire du travail, de l'emploi et de l'immigration, un de mes collègues a interrogé les représentants du ministère sur le sujet même que le secrétaire parlementaire a soulevé en réponse à une de mes questions. Voici ce qu'il a dit:

[*Français*]

M. Barry Carin, sous-ministre adjoint, Politique et planification stratégique, ministère de l'Emploi et de l'Immigration disait, et je cite:

> Dans la mesure où cela est possible, nous avons bien l'intention d'achever cette étude à temps. À mon avis, elle débouchera sur la création de régions supplémentaires. Nous nous retrouverons probablement avec une soixantaine de zones, au lieu de 48 existantes; nous avons donc bien l'intention d'achever cette étude et, dans la mesure du possible, d'en appliquer les conclusions.

C'est déjà pas tellement clair. Je continue un peu plus loin, monsieur le Président. Le même sous-ministre adjoint disait, et je cite:

> Mais il y a une seconde étape, au cours de laquelle Statistique Canada doit établir un nouveau cadre d'échantillons pour son enquête. Il lui faut décider de quelle manière la concevoir pour obtenir des résultats très fiables. L'enquête actuelle sur la population active est fondée sur des limites existantes. Il s'agit-là d'une affaire fort complexe, et beaucoup de choses dépendent de son succès; c'est la raison pour laquelle Statistique Canada tient à ce que le travail soit bien fait. . .

Un peu plus loin, M. Carin disait que cela pouvait demander de trois à six mois supplémentaires et donc, aller même plus loin après l'adoption de ce projet de loi, que le gouvernement s'attend d'avoir d'ici quelques jours, en

deuxième lecture, pour l'étudier ensuite l'été et l'adopter à l'automne.

Alors, vous voyez, monsieur le Président, que la réponse qui m'a été donnée par le secrétaire parlementaire, bien qu'il croyait lui-même sans doute qu'il disait la vérité, était erronée. Soit la ministre, soit le ministère, ont donné des renseignements inexacts au secrétaire parlementaire et il les a fournis à cette Chambre.

[*Traduction*]

Je ne suis pas le seul à m'inquiéter des répercussions de ce projet de loi sur l'Est de l'Ontario. La ville de Renfrew, qui est située à environ 75 milles de ma circonscription, a adopté une résolution, la résolution nº 89-4-77, dont voici quelques extraits:

ATTENDU QUE l'inclusion de la région d'Ottawa—Carleton dans la même région économique d'Emploi et Immigration Canada que les comtés de Lanark, Leeds—Grenville, Prescott—Russell, Renfrew et Stormont—Dundas—Glengarry implique que ces comtés ont le même niveau d'activité économique que le grand Ottawa; et

ATTENDU QUE le niveau d'activité économique du grand Ottawa n'est pas celui des comptés de Lanark, Leeds-Grenville, Prescott-Russell, Renfrew et Stormont-Dundas-Glengarry:. . .

A CES CAUSES IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la ville de Renfrew implore le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, de réviser les limites de la région économique de l'Est de l'Ontario pour mieux tenir compte des réalités économiques de cette région; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Renfrew implore le gouvernement du Canada, à titre de mesure provisoire, d'accorder aux municipalités, aux employeurs et aux habitants des comtés de Lanark, Leeds-Grenville, Prescott-Russell, Renfrew et Stormont-Dundas-Glengarry les mêmes conditions que dans les régions du Canada ayant des niveaux comparables d'activité économique; et. . .

Autrement dit, la ville de Renfrew demande qu'on vienne en aide à sa région où, comme dans la mienne, le taux de chômage est élevé et qu'on ne l'assimile pas à la région d'Ottawa-Carleton aux fins de ce projet de loi.

• (2040)

Je vais vous dire quelles seront les répercussions de ce projet de loi sur la circonscription que je représente, pourquoi je suis si contrarié et pourquoi la ville de Renfrew et toutes les autres municipalités qui ont signé la résolution que j'ai là pour manifester leur opposition à ces changements sont elles-mêmes aussi très contrariées. À Ottawa, le taux de chômage est censé atteindre 5,7 p. 100. Le nouveau règlement augmente le nombre de semaines pendant lesquelles un citoyen doit travailler avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Peut-être ce nouveau règlement se justifie-t-il parfois dans une région où le niveau de chômage est très bas, mais pas toujours. Par contre, le projet de loi propose de réduire le nombre de semaines pendant lesquelles le chômeur peut toucher des prestations.

Voilà la situation, monsieur le Président. Le règlement actuel fixe à 14 le nombre de semaines de référence. En vertu du système proposé, il faudra travailler pendant 20 semaines avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. A l'heure actuelle, un chômeur peut toucher des prestations d'assurance-chômage pendant 46 semaines. Dorénavant, il ne pourra en toucher que pendant 45 semaines, simplement parce que les zones ont été comprimées.

Permettez-moi de vous dire ce qui adviendrait si le gouvernement modifiait le règlement de façon à vraiment tenir compte de la situation qui existe à Hawkesbury, dans ma circonscription. Le taux de chômage atteint entre 13 et 14 p. 100. Le taux le plus élevé de cette annexe est 11,7 p. 100. Je sais que je fais de la peine à la députée d'en face lorsque je parle de l'Est de l'Ontario, mais si elle écoute mes propos, sans doute en tirera-t-elle une leçon.

Si le règlement était bien appliqué, mes électeurs seraient admissibles à 50 semaines de prestations d'assurance-chômage, non pas en utilisant des critères différents, mais simplement en reconnaissant les faits, soit que Hawkesbury n'a pas le même taux de chômage qu'Ottawa ou Toronto. Je ne demande pas un traitement de faveur, je veux simplement que le gouvernement reconnaisse la réalité des faits, de façon qu'au lieu d'être admissibles à 35 semaines de prestations d'assurance-chômage, ils soient admissibles à 50 semaines.

Le nombre de semaines de référence devrait être réduit de 20 à 14, soit ce qu'il était avant que le nouveau projet de loi n'entre en vigueur. Certains députés conservateurs demandent ce que cela donnerait. Cela donnerait que mes électeurs n'auraient pas à s'inscrire à l'assistance sociale. C'est important. Mes électeurs en ont plein le dos de cette situation. Ils en ont assez de voir le gouvernement les priver d'un privilège dont ils jouissent depuis si longtemps. Pourquoi mes électeurs devraient-ils être privés de leurs prestations?

[*Français*]

Et les conservateurs d'en face se plaisent à nous dire qu'ils vont mettre des fonds supplémentaires pour former de la main-d'oeuvre. Bien, c'est faux, monsieur le Président. Ils ont coupé les fonds. Ils vont remettre les fonds qu'ils ont coupés et on est censé être dans une sorte d'extase. Nous sommes censés être éternellement reconnaissants envers les conservateurs. Bien, nous ne le sommes pas, parce que c'est insuffisant. Ce que ça prend, monsieur le Président, ça prend que les règles du jeu soient respectées pour les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, pour commencer.

Dans un deuxième temps, ça nous prend un programme de développement régional pour l'Est de l'Ontario qui reconnaisse la réalité économique de la région que je représente. Et jusqu'au jour où les conservateurs décideront de faire cela, monsieur le Président, ils ne jouiront jamais de l'appui des électeurs que je représente.

[*Traduction*]

Si ça continue, monsieur le Président, non seulement les députés conservateurs risquent-ils d'être fort mal accueillis dans ma circonscription, mais leur parti sera considéré ni plus ni moins comme un parti dégueulasse.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le sermon que nous a servi la députée de Calgary-Sud-Ouest (M^me^ Sparrow). J'ai trouvé l'énumération qu'elle a faite des titres de programmes très intéressante. C'aurait été bien si elle avait parlé du projet de loi sur l'assurance-chômage et du vrai monde.

Elle a déclaré que les emplois conventionnels ont tendance à disparaître, et elle a absolument raison. Les emplois hautement spécialisés et bien rémunérés disparaissent rapidement au pays et sont remplacés par des emplois dans la restauration rapide et des emplois mal rémunérés, dont un grand nombre sont quand même assez spécialisés.

Je prendrai l'exemple du secteur dans lequel j'ai travaillé, celui de l'impression. Dans ce secteur, à cause des changements technologiques, des centaines d'ouvriers imprimeurs, hommes et femmes, qui ont fait un apprentissage de quatre ans, et parfois même de six ans, et ont occupé des emplois extrêmement spécialisés, se retrouvent maintenant en chômage, leur travail ayant été déqualifié. En fait, d'employés hautement qualifiés qu'ils étaient, ils sont devenus des automates.

Des voix: Ce n'est pas vrai, pas vrai.

Mme Langan: J'ai dû toucher une corde sensible, monsieur le Président, puisque les députés d'en face se sentent obligés de me dire que je ne sais pas de quoi je parle.

Ont-ils déjà travaillé dans une imprimerie? Sont-ils au courant de ce qui s'est produit dans ce secteur? Savent-ils ce que les changements technologiques font aux hommes et aux femmes de notre pays qui ont occupé des emplois hautement qualifiés pendant 20, 30 ou 40 ans et qui voient leur travail déqualifié?

Mme Sparrow: Ils feraient mieux de se recycler.

Mme Langan: Oui, il feraient mieux de se recycler, mais pour quel sorte d'emploi? Nous allons les recycler afin qu'ils puissent travailler dans les restaurants rapides, pour qu'ils travaillent dans le secteur des services. Nous allons les recycler pendant leurs meilleures années de travail, les cinq ou six années précédant leur retraite, afin qu'ils puissent se trouver des emplois peu rémunérés dans le secteur des services. Je remercie énormément les députés d'en face qui m'ont aidée à faire valoir mon point.

Il est important que nous parlions des changements majeurs qui ont été annoncés le 11 avril et que nous étudions ce soir. La stratégie comprend des coupes importantes dans les prestations ordinaires, une augmentation des prestations pour formation, une nouvelle prestation parentale de dix semaines, le cumul des prestations-maladie, des prestations de maternité et des prestations parentales, ainsi qu'un rôle plus important pour les syndicats et les entreprises dans le domaine de l'adaptation des travailleurs.

L'élément le plus important de la stratégie gouvernementale est sans contredit les coupes importantes dans les prestations ordinaires. Celles-ci représentent 86 p. 100 des 10,9 milliards de dollars réclamés en prestations l'an dernier. Le gouvernement a estimé que la nouvelle structure des prestations diminuera de 1,3 milliard de dollars le montant des prestations ordinaires. Non seulement les travailleurs verront-ils les prestations diminuer, mais, à compter du 1^er^ janvier 1990, le coût total des prestations d'assurance-chômage sera financé grâce aux primes des travailleurs et des employeurs. Les primes des travailleurs passeront de leur niveau actuel de 1,25$ à 2,25$ par 100$ de gains hebdomadaires pour remplacer les 3 milliards de dollars par an que le gouvernement verse, ou qu'il versait par le passé, au chapitre des prestations supplémentaires fondées sur le taux de chômage régional. L'augmentation de 15 p. 100 des prestations d'assurance-chômage coûtera au travailleur qui gagne 400$ par semaine 62,40$ en majoration de cotisations.

Le gouvernement sera aussi plus sévère pour les travailleurs et les employeurs qui se rendent coupables de fraude. Il y a environ 200 affaires de fraude par an sur 3,2 millions de bénéficiaires. Il est évident que le gouvernement veut ainsi créer de l'hostilité dans le public à l'endroit de l'assurance-chômage et des prestataires. Le gouvernement justifie ses coupes dans les prestations ordinaires en prétendant réaffecter 10 p. 100, soit 1,3 milliard de dollars, de la caisse de l'assurance-chômage à la formation et au paiement des frais occasionnés par les affaires où la Charte est invoquée; 750 millions de dollars à la formation et 500 millions de dollars pour les causes

où la Charte est invoquée et que le gouvernement a perdues.

Il n'était pas nécessaire de réduire les prestations d'assurance-chômage ordinaires pour financer les nouvelles dispositions de l'assurance-chômage. Au taux actuel de 1,95$ par 100$ de gains assurables, les primes d'assurance-chômage produiraient 900 millions de dollars de plus que les dépenses qu'elles servent actuellement à payer. Si le taux de 2,35$ qui existait en 1988 était resté en vigueur, cet excédent ou ce surplus se serait élevé à 4 milliards de dollars. Les primes auraient même pu être sensiblement réduites et on aurait pu verser de meilleurs prestations spéciales et mieux assurer la formation des prestataires.

• (2050)

Il est certain que c'est ce qui aurait pu se produire si le gouvernement n'avait pas choisi, en déposant ce projet de loi, de se retirer du financement du régime. Le gouvernement a voulu notamment faire porter le coût et le fardeau du chômage et de l'adaptation aux travailleurs, y compris les travailleurs au chômage. A cause de cela, les employeurs auront plus de pouvoir pour fixer les conditions de travail et de rémunération. Un aspect plus subtil de la stratégie consiste à insister sur les peines imposées en cas d'abandons volontaires, de façon à donner dans le public l'impression que le chômage est volontaire et aussi pour mousser l'hostilité du public face au programme.

La restructuration proposée des prestations ordinaires menace la viabilité de l'assurance-chômage comme programme d'assurance sociale, sa raison d'être première. Des millions de travailleurs devront payer des primes pour un régime dont ils ne recevront jamais de prestations à cause de la hausse du nombre de semaines d'admissibilité requises. Les travailleurs qui ont le plus besoin des prestations pendant une longue période verront leurs prestations se terminer prématurément.

Par exemple, les travailleurs âgés dont a parlé le député de Calgary, qui ont pourtant une longue période de prestations, seront très peu protégés à cause de la très radicale réduction dans le nombre de semaines de prestations. Plus de la moitié de ceux qui ont droit à l'assurance-chômage auront une période de prestations amputée de 13 semaines.

La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage a créé un équilibre difficile mais réaliste dans le partage du fardeau du chômage entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Cet équilibre s'est traduit dans la structure des prestations d'assurance-chômage et dans la formule utilisée pour le financement de ces prestations. La structure actuelle des prestations comprend trois phases. Les deux premières relient les prestations aux semaines de travail du requérant. Par «actuelle», j'entends celle dont le parti ministériel va voter l'abolition ce soir. La troisième prolonge les prestations de deux semaines pour chaque demi-point du taux de chômage au-dessus de 4 p. 100. La structure en trois phases fonctionnait bien.

La période de prestations maximum est de 52 semaines moins les deux semaines du délai de carence. La durée maximum pour la plupart des travailleurs dans les 48 régions de l'assurance-chômage varie de 40 à 52 semaines depuis 15 ans parce que le taux de chômage dans toutes les régions sauf deux, Toronto et Kitchener, a largement excédé 4 p. 100 ces dernières années. Depuis mars 1989, la condition d'admissibilité dans 22 régions n'est que de 10 semaines pour la même raison. Le taux de chômage régional a été très élevé tout au long des années 80.

Dans ma circonscription, Mission-Coquitlam, où le chômage est de 9,8 p. 100, le nouveau programme portera de 10 à 16 le nombre de semaines de travail requis, ce qui représente une hausse de 60 p. 100 des exigences.

Le gouvernement ne fait pas qu'augmenter la période d'admissibilité, il réduit la période de prestations. Elle continuera de fluctuer suivant le taux de chômage régional. Sous le régime actuel, un chômeur de Mission—Coquitlam, par exemple, où le taux de chômage se situe entre 9 et 10 p. 100, s'il a travaillé pendant 15 semaines, est admissible aux prestations pendant 39 semaines.

Le même chômeur ne serait pas admissible sous le régime qu'on propose. On exige 16 semaines de travail. Selon le système que le gouvernement propose, si le chômeur a travaillé une semaine de plus, il a droit à 27 semaines de prestations, soit 20 semaines de moins qu'à l'heure actuelle. Au taux actuel de chômage régional, et selon le régime proposé, je le répète, un travailleur de Mission—Coquitlam qui a travaillé pendant 52 semaines ne recevra des prestations que pendant 49 semaines, ce qui représente une semaine de moins que les 50 semaines prévues dans le régime actuel.

Nous sommes presque parvenus à définir une mesure de plein emploi dans une loi canadienne lorsque nous avons utilisé le taux de chômage de 4 p. 100 dans la Loi sur l'assurance-chômage, pour déterminer le nombre de

semaines pendant lesquelles des prestations devraient être versées à mesure que le chômage augmente.

La loi définit également la partie du Programme d'assurance-chômage qui devrait être financée au moyen des recettes générales du gouvernement. Elle reconnaît explicitement que lorsque le taux de chômage est élevé, le travailleur au chÔmage devra chercher plus longtemps un emploi et le coût devrait en être supporté par le gouvernement, qui devrait gérer l'économie de sorte que le taux ne dépasse pas 4 p. 100. Dans le jargon des d'assurances, c'est une forme de responsabilité de tiers. C'est une forme de responsabilité qui est sur le point d'être abolie.

On a fait beaucoup de cas de l'étendue de la formation prévue dans ce programme. Je veux simplement dire qu'en dépit du consensus général sur la nécessité de cette formation—et je conviens qu'elle est nécessaire—les programmes de formation du gouvernement se sont révélés des échecs monumentaux. Si nous parlons à quelqu'un qui est passé d'un emploi bien rémunéré à un programme de formation pour des emplois qui n'existent pas ou des emplois peu rémunérés dans le secteur tertiaire, il nous dira d'abord que l'attente est trop longue, ensuite qu'il n'y a pas d'emplois quand la formation est terminée et qu'enfin, il ne peut pas survivre avec le salaire qu'il gagne en occupant un emploi de ce genre. La plupart des Canadiens, même s'ils croient que le gouvernement doit assurer une certaine formation, deviennent de plus en plus cyniques. Ils estiment que le gouvernement ne cherche pas sérieusement à combler les lacunes de la formation.

Le gouvernement ne s'est pas contenté de faire adopter le prétendu accord de libre-échange. Il s'attaque maintenant aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en réduisant de façon substantielle le nombre de semaines de versement des prestations et en augmentant le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage.

Le pire, c'est que ces travailleurs et leurs employeurs sont forcés de payer des primes accrues pour obtenir des prestations réduites. Pourquoi? Parce que le gouvernement se retire du programme d'assurance-chômage.

Il est intéressant de constater que le gouvernement se promène un peu partout aux États-Unis pour convaincre les sociétés américaines de faire des affaires au Canada, mais qu'il parcourt le pays en disant qu'il se retire des affaires.

Voyons comment le gouvernement se retire des affaires. Il se retire de l'assurance-chômage, des services de transport ferroviaire et aérien, du secteur du pétrole et du service des postes. Il se retire d'un secteur après l'autre pour ensuite dire «tant pis» aux travailleurs canadiens.

Dans ma collectivité, des cheminots ont été mis à pied à cause des réductions. Des employés des compagnies aériennes ont perdu leur emploi à cause des fusions attribuables au manque de fonds. Des employés des services de santé seront mis en disponibilité faute de paiements de transfert.

Parlons maintenant des travailleurs forestiers. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) et les travailleurs forestiers de ma circonscription et de certaines autres circonscriptions de la Colombie-Britannique sont en train de perdre leur emploi à cause de la performance catastrophique du gouvernement, qui n'a pas tenu sa promesse d'établir un ministère des Forêts à part entière. Ce n'est pas prévu dans le budget.

Il y a des milliers d'emplois dans ma circonscription, y compris dans le domaine forestier. J'invite le ministre à venir y rencontrer ces travailleurs et leur dire que le ciel leur tombe sur la tête.

C'est une farce cruelle. C'est méchant et vindicatif. Cependant, le pire, c'est que le gouvernement rompt le contrat social qu'il a conclu avec la population canadienne.

La mesure législative aura des répercussions sur les municipalités en tant qu'employeurs. Le député de Calgary-Sud-Ouest a parlé de l'infrastructure. Parlons des répercussions de la mesure sur les municipalités. Elles seront contraintes d'augmenter leurs taxes. Et qu'adviendra-t-il des petites entreprises et des travailleurs sans emploi? Ainsi, la municipalité de Surrey devra trouver 814 000$ pour payer l'augmentation des primes d'assurance-chômage. Cela inclut la municipalité et le conseil scolaire. Les modifications transféreront une partie du fardeau financier du gouvernement fédéral sur les municipalité.

Une voix: C'est un plan conservateur.

Mme Langan: C'est un plan conservateur.

Je termine en présentant un scénario. Beaucoup d'entre nous avons profité de notre présence ici pour sortir sur le parterre regarder le spectacle son et lumière. Je vous rappelle, monsieur le Président, que dans ce specta-

cle, il y a un rocher, une forêt, une rivière et la reine Victoria.

Le rocher dit:

Je vais vous dire, moi, ce qui a aggravé la situation. La grande dépression a aggravé la situation.

Et la première voix dit:

Le surveillant a tiré sur l'un des hommes qui étaient venus chercher du travail!

La voix n° 2 dit:

On ne peut laisser les gens mourir de faim ou se suicider.

Le parlementaire répond:

Les choses vont tellement mal que les hommes deviennent incontrôlables et qu'il faut s'attendre à tout.

La voix n° 3 dit:

J'ai vu 150 ouvriers se presser aux portes de l'Armée du salut pour obtenir une miette de pain, alors que des millionnaires étaient en train de festoyer un peu plus loin.

Le parlementaire répond:

La haine croît dans le coeur et l'esprit des Canadiens de toutes les races.

La voix n° 4 déclare:

Les choses vont sûrement très bien lorsque la police doit garder le dépotoir de la ville pour empêcher les Canadiens d'y vivre!

La voix n° 5 dit:

Je crains les conséquences d'un autre hiver, surtout si ces terribles tourbillons de poussière persistent. La pluie pourrait au moins nous donner de quoi manger.

M. Oberle: Le ciel est en train de nous tomber sur la tête.

• (2100)

Mme Langan: Les députés voudront sans doute entendre la réponse du parlementaire:

De strictes restrictions économiques de la part du gouvernement feraient perdre des emplois, aggraveraient le chômage, la faim, la misère, la maladie et la dégradation humaine et feraient augmenter le nombre de crimes et de suicides.

M. Oberle: Et favoriseraient le socialisme.

Mme Langan: Monsieur le Président, ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'à l'époque décrite dans le spectacle son et lumière. Je trouve désolant que nous puissions plaisanter en disant que le ciel est en train de nous tomber sur la tête et rire des problèmes des chômeurs pendant que nous leur enlevons leurs prestations et que nous renions nos obligations sociales. Au lieu de rire, les députés d'en face devraient s'excuser auprès des travailleurs et des chômeurs canadiens dont ils se moquent.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-21, la réforme mesquine et mal conçue de notre système d'assurance-chômage que nous propose le gouvernement conservateur.

Durant la campagne électorale de 1988, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a déclaré que son gouvernement n'avait pas l'intention de modifier la Loi sur l'assurance-chômage du Canada. Il a dit une chose et son gouvernement a fait le contraire. La liste des promesses non tenues continue de s'allonger.

Le but du projet de loi que nous débattons aujourd'hui est de réduire considérablement notre système d'assurance-chômage. Les réformes proposées par le gouvernement visent à placer tout le fardeau du programme d'assurance-chômage du Canada, qui coûte 12,6 milliards de dollars, sur les épaules des employés et des employeurs canadiens.

Les organismes patronaux et syndicaux prédisent que le résultat inévitable de ce projet de loi sera l'augmentation du chômage. Et la région où il augmentera le plus est le Canada atlantique. Il est évident qu'en périodes d'austérité ou de ralentissement économique, les employeurs y penseront deux fois avant d'engager des travailleurs, s'ils sont forcés d'augmenter leurs contributions à la caisse de l'assurance-chômage.

Le gouvernement a l'intention de laisser tomber les travailleurs du Canada. Les arguments sur lesquels il s'appuie ne résistent pas à l'analyse. Le premier est la nécessité de réduire le déficit. En réalité, tous ses grands discours sur l'effet néfaste des déficits sur l'économie ne servent qu'à masquer son véritable objectif, la réduction des dépenses sociales. Les économistes ne s'entendent même pas sur la question de savoir si le déficit et la dette publique constituent un grave problème pour notre pays. En outre, on apprend en étudiant attentivement l'histoire de notre pays que les Canadiens se sont déjà accommo-

dés de déficits élevés et d'une dette importante par rapport au produit intérieur brut.

La deuxième raison très évidente pour laquelle le gouvernement présente ce projet de loi, c'est que dans le cadre de l'Accord de libre-échange, il a cédé devant les Américains qui estiment que notre régime d'assurance-chômage constitue une pratique commerciale déloyale et devrait donc être réduit sinon carrément supprimé.

Nous, du Parti libéral, avons prévenu les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale que les conservateurs allaient sacrifier nos services publics essentiels sur l'autel du libre-échange. Les décisions du gouvernement confirment nos prédictions les plus sombres. Il s'attaque ce soir au programme de l'assurance-chômage après avoir réduit les subventions au développement régional, les paiements de transfert aux provinces, les subventions au transport du grain, le financement des sociétés Radio-Canada et VIA Rail, et la liste s'allonge encore et encore. Le gouvernement a imposé des compressions budgétaires à des programmes sociaux ainsi qu'à une variété d'autres services afin de créer un climat qui permette aux entreprises américaines de concurrencer leurs homologues canadiens grâce à ce que les conservateurs appellent les mêmes règles du jeu pour tous. Si les mêmes règles du jeu pour tous impliquent des fermetures d'usines et la mise à pied de centaines de travailleurs, y compris 975 à la Northern Telecom, à Aylmer, au Québec, 139 à la Pittsburgh Paints, 600 à Gillette du Canada, au Québec et en Ontario, alors j'estime que le gouvernement a effectivement fort bien réussi.

Ce dont le Canada a besoin à l'heure actuelle, compte tenu de toutes les mises à pied causées par le libéralisation des échanges, c'est d'un régime d'assurance-chômage à la fois très progressiste et humain. Au lieu de cela, le gouvernement présente ce projet de loi en vertu duquel les travailleurs déplacés auront plus de difficulté à obtenir des prestations d'assurance-chômage. Quelle est la logique dans tout cela, monsieur le Président?

Le gouvernement prétend ensuite, afin de dénigrer le Régime d'assurance-chômage du Canada, que les travailleurs sont fondamentalement paresseux et qu'un régime progressiste encourage cette fâcheuse tendance. Pour toute personne qui a le moindre bon sens et qui comprend un tant soit peu le comportement humain, l'argument en question est vraiment sans intérêt. Les gens sont fiers et heureux d'occuper des emplois profitables. Ils ont recours à l'assurance-chômage par nécessité et non par choix. Si le gouvernement conservateur ne le comprend pas, il ferait mieux d'approfondir quelque peu la question.

Les statistiques montrent qu'une infime portion seulement des prestataires d'assurance-chômage trichent ou abusent du système. En effet, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à peine 5 507 personnes ont été prises à frauder en 1987-1988. Durant la même période, 6 215 personnes ont refusé un emploi, alors qu'elles touchaient des prestations d'assurance-chômage, et ont ainsi perdu leur droit à ces prestations.

Lorsqu'on additionne ces chiffres, on s'aperçoit que le nombre de Canadiens qui ont triché ou refusé un emploi alors qu'ils touchaient des prestations, est négligeable. A peine 0,45 p. 100 de tous les prestataires ont abusé du régime. Pensez-y, monsieur le Président; cela représente moins de 0,5 p. 100 sur 2,4 millions de chômeurs. Si le gouvernement considère qu'un régime progressiste d'assurance-chômage encourage la paresse, je devrais alors en conclure que la pensée du gouvernement est confuse, car les chiffres ne mentent pas.

Il n'y a absolument aucun lien entre un régime progressiste et un taux élevé d'abus et de fraudes. Enfin, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) l'a signalé à la Chambre, le 6 juin, les pays qui ont les régimes d'assurance-chômage les plus progressistes sont ceux où les taux de chômage sont les plus bas. Ainsi, la Suède, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Australie ont tous des taux de chômage inférieurs à 5 p. 100. En outre, le taux moyen de chômage au Canada entre 1965 et 1980 s'est établi à 5,6 p. 100, soit un taux très faible. Il est donc faux de prétendre qu'un régime d'assurance-chômage progressiste encourage la paresse.

[*Français*]

Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage a été déposée en 1940 par le gouvernement libéral de Mackenzie King, à la suite de la grande crise économique des années 30. Le but fondamental de cette loi était de faire en sorte que tous les Canadiens puissent subvenir à leurs besoins essentiels lorsqu'ils étaient mis à pied contre leur gré. L'assurance-chômage est seulement une des caractéristiques qui permet à notre société d'être plus compatissante et plus juste.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui porte clairement atteinte à l'esprit de cette loi. Le gouvernement a l'intention de réduire ses contributions au Programme d'assurance-chômage d'un montant de 1,3 milliard de dollars. Par ailleurs, il utilisera cet argent afin de compenser pour les coupures de plus de 700 millions de dollars qu'il a effectuées au cours des cinq dernières années. Plûtot que d'utiliser des fonds en provenance des

revenus généraux, le gouvernement prendra cet argent dans la Caisse d'assurance-chômage. Dorénavant, tous les travailleurs devront payer pour les programmes de formation spéciale.

Monsieur le Président, nous sommes complètement d'accord avec le principe que les chômeurs devraient avoir accès à de meilleurs programmes de formation. Cependant, le gouvernement ne devrait pas prendre dans la Caisse d'assurance-chômage pour financer ces programmes.

• (2110)

La loi actuelle sur l'assurance-chômage prévoit que 2 p. 100 de la Caisse doivent être utilisés pour financer des programmes de formation spéciale. Avec les réformes proposées par le gouvernement, le fardeau principal du financement de ces programmes sera placé sur la Caisse d'assurance-chômage. Ceci constitue un impôt régressif. Tous y perdront: les travailleurs qui reçoivent la formation, les sociétés qui embauchent une main-d'oeuvre ainsi formée, et l'économie qui reçoit les bénéfices de ces compétences nouvelles.

Un programme crucial qui ressort de cette réforme mal conçue est que le gouvernement ne peut donner aucune assurance aux gens des régions de haute disparité économique qu'ils retireront des bénéfices de cette formation. Est-ce que les gens du Nouveau-Brunwsick qui reçoivent une formation dans le domaine de la haute technologie pourront travailler dans leur province, ou devront-ils déménager à Montréal ou à Toronto ou à Vancouver?

Monsieur le Président, je me rase quand le gouvernement prétend qu'il crée toutes sortes d'opportunités économiques, tandis que les provinces de l'Atlantique se font donner un très dur coup. Le gouvernement ferme les bases militaires, abandonne les bureaux de poste ruraux et se moque des ententes sur le développement régional et il sabre sévèrement dans le budget de VIA Rail. Ce gouvernement met délibérément à pied des centaines de travailleurs et il a le culot de prétendre qu'il contribue à l'essor économique de cette région. Par dessus tout, le gouvernement limite l'accès aux prestations.

Pour rétablir les faits, monsieur le Président, le chômage dans la région de l'Atlantique demeure à un niveau beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Plusieurs de nos jeunes doivent quitter cette région s'ils veulent avoir des carrières significatives. Je sais que ceci accomode très bien les conservateurs. Mais les gens des provinces de l'Atlantique veulent que cet exode cesse.

[*Traduction*]

Le taux de chômage national est de 7,8 p. 100, alors qu'il atteignait 11,7 p. 100 en 1984. Par contre, nous en sommes encore à un taux de 7,8 p. 100, cinq ans après la récession. Il reste plus d'un million de chômeurs au Canada. Comme le gouvernement ne cesse de parler d'emplois, on aurait tendance à croire qu'il aurait pu ramener le taux de chômage au même niveau qu'avant la récession, à 7 p. 100. Faut-il rappeler aux députés que durant les 15 années qui ont précédé la récession, sous un gouvernement libéral, le taux de chômage moyen était de 5,6 p. 100.

Dans la région de l'Atlantique, il est énorme. Malgré toutes leurs belles promesses, les conservateurs ont laissé tomber la région de l'Atlantique. Au lieu d'aider la région en favorisant un système plus progressif d'assurance-chômage, le gouvernement a empiré la situation en augmentant le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations, tout en réduisant la durée des prestations et en augmentant la durée des périodes de pénalité.

Les projets de réforme du gouvernement sont des projets à très courte échéance. Le gouvernement a augmenté le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit aux prestations parce qu'il croit que l'on trouve facilement du travail. Je déteste devoir enlever ses illusions au gouvernement, mais ce n'est pas le cas dans la région de l'Atlantique. Beaucoup d'emplois sont saisonniers et lorsque c'est fini, il n'existe que deux possibilités: l'assurance-chômage ou le bien-être.

Les changements proposés par le gouvernement seront catastrophiques pour la région de l'Atlantique. Parce qu'ils seront incapables d'accumuler le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage, bien des gens seront forcés de s'adresser aux services de bien-être social qui relèvent des provinces.

Dans la circonscription de Restigouche, le taux de chômage est de 15,6 p. 100, soit près du double de la moyenne nationale. Selon le système actuel, il faut dix semaines de travail pour avoir droit aux prestations de chômage. Celles-ci sont versées pendant une période de 42 semaines. Par ailleurs, la pénalité pour les personnes qui quittent leur emploi sans raison valable est de six semaines. Les révisions que les conservateurs proposent modifieront considérablement le système. La durée des

prestations sera réduite de cinq semaines, elle tombera de 42 à 37 semaines. Enfin, la période de pénalité pour les personnes qui quittent leur emploi sans raison valable sera de 12 semaines.

Le gouvernement nous dit que ses réformes bénéficieront aux travailleurs. Quelle effronterie! Les travailleurs bénéficieront-ils des plus longues périodes d'admissibilité, des plus courtes périodes de prestations et de la formation pour des emplois qui n'existent pas? Certainement pas.

L'argent du fonds de l'assurance-chômage est très bénéfique pour les régions moins développées du Canada. L'argent de ce fonds retourne dans les localités et aide les entreprises locales. Le projet de réforme du programme de l'assurance-chômage du gouvernement combiné aux compressions dans les programmes de développement régional, aux fermetures de bureaux de poste et de bases militaires et aux compressions à VIA Rail seront dévastateurs pour la région de l'Atlantique.

Les prestations de l'assurance-chômage ont toujours servi de stabilisateur dans les localités où le chômage est élevé. Les réformes de ce système devraient améliorer les conditions économiques au lieu de les empirer.

Le gouvernement transfère indiscutablement sa part du fardeau financier aux provinces. Ces dernières seront forcées de prolonger la durée de leurs projets visant à occuper des travailleurs et à leur permettre d'obtenir les semaines de travail nécessaires pour être admissibles aux prestations de l'assurance-chômage. Autrement, elles seront obligées d'accroître les fonds de leurs programmes d'assistance sociale pour pouvoir faire vivre les gens qui sont incapables de travailler suffisamment longtemps pour pouvoir être admissibles à l'assurance-chômage.

Dans les deux cas, elles seront forcées de faire des dépenses supplémentaires sans en avoir été prévenues préalablement. Le gouvernement n'a fait aucune étude d'impact pour voir combien de travailleurs seront affectés par ces changements. Deux provinces, la Colombie-Britannique et le Québec, ont déjà admis que les changements proposés par le gouvernement entraîneront une hausse de leurs dépenses au titre de l'assistance sociale.

Les modifications au régime d'assurance-chômage nuiront gravement à l'économie des régions rurales. Les industries locales qui emploient des travailleurs saisonniers juste assez longtemps pour leur permettre d'avoir droit aux prestations devront ou bien mettre ces travailleurs à pied avant qu'ils aient le nombre de semaines requis ou bien les garder plus longtemps. Les semaines supplémentaires nécessaires pour avoir droit aux prestations forceront ces entreprises à dépenser davantage en salaires, diminuant ainsi leur compétitivité. Comme la concurrence est de plus en plus dure sur les marchés internationaux, cette augmentation des coûts leur fera du tort.

Le gouvernement a dit que le but premier de la réforme est de fournir de la formation. Même si nous estimons que la formation et le recyclage sont importants, nous pensons que l'initiative du gouvernement comporte de sérieux défauts. Dans bien des cas, les localités rurales n'ont qu'une industrie et les possibilités dont disposent les travailleurs sont très limitées. Il est plus que probable que la formation que le gouvernement veut donner forcera les travailleurs à quitter leur région pour trouver un emploi. Au lieu de préparer une politique globale de développement régional, le gouvernement a choisi d'augmenter les fonds de mobilité, pour aider les travailleurs à se réinstaller dans des régions où les possibilités d'emploi sont grandes, c'est-à-dire loin de la région atlantique.

J'estime que ce projet de loi est très important et qu'il devrait être examiné aussi complètement que possible. Cependant, c'est une notion qui semble échapper au gouvernement. Il a tout d'abord saboté une décision du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui voudrait voyager au Canada pour procéder à des consultations sur le C-21. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a déclaré qu'elle n'avait consulté personne et qu'elle n'avait pas l'intention de le faire. Ensuite, après que quelques députés seulement aient pris la parole, le ministre de la Justice (M. Lewis) nous a avisé de son intention d'invoquer la clôture. Non seulement le gouvernement se moque des travailleurs en chômage, non seulement il utilise des arguments spécieux pour défendre ses réformes brutales, mais en plus il bafoue le Parlement et le processus démocratique.

• (2120)

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons regardé les raisons que le gouvernement utilise pour justifier sa réforme de la Loi sur l'assurance-chômage et nous devons en conclure que ces raisons ne font aucun sens. Il a érigé un château de cartes pour excuser son intempérance vis-à-vis les travailleurs. Comme vous le savez, monsieur le Président, le château de cartes ne tient pas debout. Or, je dois forcer le gouvernement à reconsidérer ce projet de loi et à faire tout son possible afin de prémunir les travailleurs du Canada avec un système d'assurance-chômage convenable.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat. L'assurance-chômage, je regrette d'avoir à le dire, constitue un élément très important de l'économie de la région de l'Atlantique et même de la Nouvelle-Écosse et

de la circonscription de South Shore que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

L'assurance-chômage joue donc un rôle extrêmement important dans notre société, servant de filet de sécurité du système social de n'importe quelle société civilisée, dont la nôtre. Il y a trois traits qui, à mon avis, caractérisent un régime d'assurance-chômage efficace. Tout d'abord, le fait qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une assurance. Il ne s'agit pas d'un programme de même type que le Régime d'assistance publique du Canada, par exemple, mais c'est une assurance. C'est un programme dont on souhaite ne jamais avoir à bénéficier. Je n'ai absolument aucun désir de toucher les avantages prévus à mon régime d'assurance-vie—je ne puis bien sûr pas parler pour ma femme. Je n'ai aucun désir de toucher les indemnités prévues à mon régime d'assurance-automobile, et, de même, je n'ai aucun désir de toucher les prestations prévues au régime d'assurance-chômage. Il s'agit d'une assurance. S'il est convenablement structuré et organisé, c'est un système dont nous ne voulons pas avoir à nous servir, mais, malheureusement et regrettablement, il nous arrive parfois d'avoir à le faire.

Deuxièmement, il est important de reconnaître qu'un régime d'assurance-chômage n'est qu'un élément d'un réseau de systèmes de soutien qui existe dans une société saine et civilisée. C'est le système qui répond à la situation dans laquelle des gens se trouvent de temps à autre quand ils font face à ce que l'on espère être une période temporaire de chômage. Le régime d'assurance-chômage ne devrait pas être considéré comme une panacée qui résoudra tous les problèmes sociaux, mais plutôt comme un moyen d'aider les personnes qui se trouvent en chômage à une certaine période.

Troisièmement, l'assurance-chômage est une mesure temporaire. Elle n'est pas censée être le fondement d'un style de vie. Le but visé est de fournir aux gens qui se trouvent en chômage pendant une certaine période une aide financière provisoire jusqu'à ce qu'ils puissent recommencer à travailler.

Dans ce contexte, quel rôle l'assurance-chômage joue-t-elle au Canada? Comme je l'ai dit plus tôt, je crois que notre régime d'assurance-chômage vise d'abord et avant tout à constituer un filet de sécurité pour ceux qui se trouvent en chômage. C'est là le but premier de notre régime d'assurance-chômage, et cela ne devrait pas changer.

Si nous examinons l'histoire récente de notre pays, nous verrons que l'assurance-chômage vise aussi un autre but. C'est un régime de soutien du revenu. Mon collègue de l'opposition parlait justement il y a quelques instants du rôle que l'assurance-chômage joue au Canada atlantique en tant que régime de soutien du revenu pour les gens qui se trouvent régulièrement en chômage. Il est vrai qu'il y a plusieurs industries saisonnières au Canada atlantique. Par exemple, les usines de transformation du poisson fonctionnent de façon saisonnière. L'emploi est saisonnier dans les secteurs forestier et agricole. Évidemment, les pêcheurs ne peuvent pêcher que pendant des périodes limitées au cours de l'année.

Cette fonction de soutien du revenu est extrêmement importante, non seulement dans le Canada atlantique, mais en fait dans de nombreuses régions de notre pays. Je souhaiterais que dans un avenir pas très lointain nous voyions le jour où le programme d'assurance-chômage ne servira qu'à cela, et qu'on aura mis en place dans notre pays un autre type de soutien du revenu plus approprié, comme un système de revenu annuel garanti. Cependant, nous n'avons pas de tel système pour le moment, et par conséquent nous devons continuer à reconnaître le rôle légitime du système d'assurance-chômage comme système de soutien du revenu pour les Canadiens qui ont besoin de cette aide sur une base annuelle.

Quels devraient être les objectifs principaux d'un système d'assurance-chômage? J'ai déjà dit que premièrement il devrait fournir un filet de sécurité ou une protection contre les circonstances d'un chômage imprévu et certes non désiré.

Deuxièmement, un système d'assurance-chômage efficace doit être facilement accessible à ceux qui ont besoin d'y avoir recours légitimement. Je ne saurais trop insister sur ce point. Il ne sert à rien si une personne ne peut pas en bénéficier lorsqu'elle en a besoin.

Troisièmement, il doit fournir un niveau d'aide raisonnable, pas une aide si attrayante que les gens se demanderont s'ils doivent ou non continuer à travailler dur et avec assiduité lorsqu'ils ont la possibilté de travailler pendant une certaine période puis de se mettre au chômage, de se reposer et de profiter de la vie ou de se consacrer à d'autres activités. Il doit fournir un niveau

d'aide raisonnable pour les gens qui ont légitimement besoin de l'assistance que donne ce système.

Comme avec toute forme d'assurance—et n'oublions pas qu'avant tout il s'agit d'un système d'assurance—il devrait être essentiellement autofinancé. Il ne faut pas considérer cela comme un service de plus assuré sur le dos du contribuable. On y adhère de la même façon qu'on décide de souscrire une police d'assurance-automobile, d'assurance-vie ou autre. Il s'agit d'une forme d'assurance, et l'assurance, ça se paye. Nous avons la chance dans notre pays que notre régime d'assurance-chômage ne soit pas payé entièrement par ceux qui en bénéficient, car les employeurs y cotisent, et ils cotisent beaucoup. Avec l'augmentation des coûts du régime vient la nécessité de relever de temps à autre le montant des primes, cela est inévitable. L'augmentation de ces primes est prévue au budget, qui n'est pas en rapport direct avec le projet de loi.

De temps à autre j'entends dire une chose que je trouve ridicule, c'est-à-dire que l'augmentation des coûts de l'assurance-chômage doit être mise à la charge de ceux qui sont en chômage. Il n'est pas nécessaire d'étudier la situation très longuement pour comprendre que ce sont ceux qui ne travaillent pas qui touchent les prestations. Ils ne versent pas de primes. Les primes sont payées par ceux qui travaillent ainsi que par les employeurs. Voilà comment il faut faire pour qu'il n'y ait pas désavantage. Il faudra relever les primes pour tenir compte des charges du système, mais cela ne doit pas se faire sur le dos de ceux qui ont le malheur d'avoir besoin du service et de l'aide qu'il procure.

Cinquièmement, la participation au régime d'assurance-chômage devrait être obligatoire. J'ai longuement et sérieusement réfléchi à la question. J'ai déjà travaillé pour le syndicat des enseignants de Nouvelle-Écosse. Certains d'entre nous ont été très embêtés quand la participation au régime de retraite est devenue obligatoire. Après un moment, j'ai compris que si ce n'était pas obligatoire, les gens préféreraient mettre l'argent ailleurs; le même raisonnement s'applique à l'assurance. Lorsque vient le moment de la retraite, ils n'ont pas droit à la pension et ils sont extrêmement déçus.

J'ai un ami qui est agent d'assurance-vie. Sans doute de nombreux députés en ont au moins un aussi. Quand j'ai voulu prendre une police d'assurance-vie j'ai dit à mon ami que ma femme ne voulait pas une nouvelle police d'assurance-vie. Elle ne veut pas que je paye de nouvelles primes d'assurance-vie. Voici ce qu'il m'a répondu: «Voilà, tu vas retourner dire ceci à ta femme. Voilà plus de 30 ans que je suis agent d'assurance. J'ai connu beaucoup de femmes qui étaient contre les primes d'assurance-vie, mais je n'ai pas connu une seule veuve qui ait dit que c'était de l'argent perdu.»

Il en va de même pour l'assurance-chômage. Il ne faut pas prendre le risque de laisser tomber les gens dans l'imprévoyance. A court terme, il est trop facile de dire: «J'ai besoin de ces quelques dollars supplémentaires». Cependant, quand le malheur survient, on se trouve dans l'impossibilité de faire face aux obligations. A ce moment-là, la société est également mise en cause, car les gens qui n'ont pas bien su se protéger deviennent pour elle un fardeau.

• (2130)

La sixième caractéristique d'un régime d'assurance-chômage, c'est qu'il échappe aux tentatives d'abus. Combien de fois, en tant que députés, avons-nous entendu des électeurs déclarer: «Je connais un type qui touche indûment des prestations d'assurance-chômage. Ce gars-là est parfaitement capable de travailler.» Un système efficace sait prévenir les abus. Il prévoit de fortes amendes pour ceux qui cherchent à frauder le système. Après tout, les gens qui fraudent le système volent tout simplement ceux d'entre nous qui y participent en toute honnêteté. Ils obligent le gouvernement à majorer les primes. Ce n'est sûrement pas juste.

Le septième critère se rattache en quelque sorte à cet aspect. Le système ne devrait pas encourager les gens à abandonner leur emploi. Il ne devrait pas offrir aux gens la possibilité de quitter leur emploi de façon à pouvoir partir en vacances aux frais du régime d'assurance-chômage.

J'ai un ami qui est propriétaire d'une entreprise du nord de la Nouvelle-Écosse qui pose des voies ferrées. Il m'a dit qu'il éprouvait énormément de difficultés. Les gens qu'il emploie travaillent pendant 12 semaines, quitte ensuite à rester sans rien faire sur le lieu du travail ou à rentrer chez eux. Certains partent à la chasse ou font un

peu de jardinage. Ils n'ont pas le moindre intérêt à travailler plus de 12 semaines. Ils se contentent d'attendre qu'il les renvoie, de façon à pouvoir ensuite toucher des prestations d'assurance-chômage. Un système efficace ne devrait pas encourager ce genre de comportement.

M. Volpe: 0,02 p. 100 abusent du système.

M. McCreath: Nous devrions pouvoir espérer que les gens puissent en fait se prévaloir du système lorsqu'ils tombent en chômage et qu'ils font autant que possible des efforts pour se trouver ensuite un autre emploi.

On entend souvent dire que les chômeurs touchent des prestations d'assurance-chômage mais qu'ils ne se cherchent pas vraiment un autre emploi. Non seulement un bon système doit-il protéger les gens tandis qu'ils sont en chômage, mais il devrait également les encourager et les aider à réintégrer la population active le plus tôt possible.

J'aimerais signaler en outre que le système lui-même devrait aider les gens à se trouver un autre emploi. Évidemment, s'il n'y a pas d'emplois disponibles, il devrait leur fournir les moyens et l'occasion de se préparer en vue de profiter ultérieurement d'une occasion d'emploi à long terme.

M. Volpe: Vous avez donc une stratégie d'emploi?

M. McCreath: S'il y a matière à amélioration dans notre système de sécurité sociale, c'est à l'égard, entre autres, des personnes handicapées. J'ai le privilège de faire partie du Comité permanent des droits de la personne et du statut des personnes handicapées. Hier, nous nous sommes rendus à Toronto, nom que j'hésite presque à mentionner. Beaucoup de groupes sont venus nous parler des problèmes et des défis qui se posent à ceux qui, pour une raison ou une autre, doivent apprendre à vivre avec leur handicap. Par exemple, lorsqu'ils essaient de surmonter leur handicap en se trouvant un emploi, ne serait-ce qu'à temps partiel, ils sont pénalisés par le système de sécurité sociale et le régime fiscal. Il faudrait qu'il en soit autrement.

Pas plus que les autres membres de la société, il ne faut les encourager à rester au chômage lorsqu'il y a des emplois à plein temps ou à temps partiel qu'ils peuvent occuper. Il faut que le système comporte des incitations à cet égard.

Enfin, tout système doit être juste. Il faut qu'il tienne compte des besoins de tous les Canadiens, qu'il leur donne à tous l'égalité d'accès à l'emploi et qu'il leur accorde tous les mêmes avantages. Il ne faut pas encourager les gens à vivre aux crochets de l'assurance-chômage lorsqu'ils peuvent occuper un emploi épanouissant et rémunérateur.

Il reste que la solution que le gouvernement applique au problème du chômage depuis quatre ou cinq ans est la meilleure. Il s'agit d'assurer la santé de l'économie de manière à favoriser la création d'emplois. En moins de cinq ans de gouvernement conservateur, il s'est créé un million et demi d'emplois. Et les résultats se font sentir dans ma région du Canada atlantique. J'espère que nous pourrons poursuivre dans cette voie.

Au Canada atlantique, la pêche nous pose certains problèmes. Le gouvernement ne peut pas créer de poissons. Il a toutefois accompli un travail exceptionnel pour stimuler la création d'emplois. Par exemple, en quatre ans et demi, le gouvernement a réussi à créer plus de 108 000 emplois. Je ne fais pas allusion aux programmes ponctuels de création d'emplois, mais bien à la création d'emplois rapportant un revenu intéressant, offrant une certaine sécurité ainsi qu'un sentiment d'accomplissement et d'indépendance. Nous avons vu en même temps le taux de chômage baisser.

Mes collègues d'en face semblent sceptiques. Pourtant, les faits sont là. Qu'a-t-on observé pendant le premier mandat du gouvernement conservateur? Eh bien, le taux de chômage de l'Île-du-Prince-Édouard a baissé de 13,8 à 11 p. 100, celui du Nouveau-Brunswick, de 14 à 10 p. 100, et celui de Terre-Neuve, de 24 à 13,5 p. 100. En fait, dans ma province de Nouvelle-Écosse, le taux de chômage a reculé de 13 à 7 p. 100. C'est ce genre de résultats dont nous avons besoin et que l'on peut espérer obtenir tout en offrant un réseau d'aide sociale efficace pour aider la population canadienne.

Permettez-moi d'examiner le projet de loi dont la Chambre est saisie et de l'évaluer en fonction des critères que je viens de vous énumérer. Quels sont les principaux objectifs de ce projet de loi et quelles sont leurs répercussions? Regardons les choses en face, le régime d'assurance-chômage est un organisme vivant, comme tout autre système du gouvernement. Il n'est pas figé à tout jamais. Avec le temps, selon l'évolution des circons-

tances, des occasions se présentent. Le plus important, c'est que le gouvernement reconnaisse que le chômage ne doit pas être un mode de vie permanent et que les gens doivent avoir la possibilité de nouveau de faire pleinement partie de la main-d'oeuvre. On insiste donc davantage sur le recyclage et sur les moyens d'aider les gens à trouver d'autres emplois.

Comme je l'ai déjà dit, on cherche aussi à éviter les abus du système qui drainent une partie des fonds de temps à autre. Les sanctions sont plus lourdes pour ceux qui quittent leur emploi de leur plein gré. Il y a également des sanctions pour ceux qui cherchent à ne pas travailler. Elles sont plus sévères pour les tricheurs, comme il se doit. Ceci ne s'applique peut-être pas à mes collègues d'en face, mais je leur dirai que dans la région du Canada d'où je viens, nous estimons qu'une personne doit travailler toute une journée pour mériter la paie d'une journée. Nous pensons que les régimes comme l'assurance-chômage ne sont pas faits pour qu'en profitent ceux qui ne partagent pas les valeurs auxquelles nous attachons tant de prix et qui forment la base de ce qui est bon au Canada.

Ce projet de loi et le budget qui l'accompagne visent à rendre ce régime plus autonome financièrement, ce qui, comme je l'ai dit, est la façon dont n'importe quel régime d'assurance devrait fonctionner et ce ne sont pas les chômeurs qui supporteront les augmentations de primes prévues dans le budget. Ce ne sont pas les sans-emploi qui paieront les primes, mais ceux qui ont les moyens de le faire.

Il y a certains changements. Il y aura une extension de certaines périodes de référence. Et les périodes pendant lesquelles les gens peuvent toucher des prestations seront plus courtes. C'est exactement ainsi que doit être le système.

D'abord, l'extension de la période ouvrant droit aux prestations s'appliquera aux régions où le chômage n'est pas extrême ou élevé. De même, les études montrent que ceux qui profitent à fond du régime ne sont pas ceux qu'il est censé aider vraiment.

Encore une fois, nous considérons que les modifications législatives proposées sont nettement conformes au bon sens, qu'elles sont à propos et judicieuses. Elles préservent le filet de sécurité qui est la caractéristique essentielle d'un régime d'assurance-chômage. Je ne dis pas qu'il ne sera pas nécessaire de faire quelques rajustements en cours de route.

Des voix: Oh, oh!

M. McCreath: Il se pourrait bien que ce soit fait en partie à l'étape de l'étude en comité. A vrai dire, j'aurais peut-être un mot ou deux à dire à ce sujet moi-même.

Néanmoins, dans l'ensemble, il s'agit d'une révision de la loi tout à fait salutaire. Je vois que monsieur le Président m'invite à conclure. Qu'en ressortira-t-il pour le Canada atlantique? Le régime continuera de tenir compte des disparités régionales qui désavantagent les Canadiens de l'Atlantique. L'augmentation du nombre de semaines de travail donnant droit à l'assurance-chômage ne touchera pas le Canada atlantique, pourvu que des changements soient apportés au découpage des régions. C'est absolument essentiel, et je suis sûr que le gouvernement a entendu ce qu'un bon nombre de députés, plus particulièrement des régions rurales, ont dit à cet égard. La mise en oeuvre du projet de loi ne devrait pas précéder celle du changement qui doit nécessairement être apporté au découpage en fonction des taux de chômage réels des différentes parties du Canada.

• (2140)

Le régime d'assurance-chômage, même s'il est un des aspects les plus controversés de la vie canadienne, n'en est pas moins très important. Nous devons continuellement rajuster et modifier ce système pour qu'il réponde aux besoins des Canadiens et qu'il corresponde à leurs priorités. C'est l'orientation que nous avons voulu donner à ce projet de loi, que je suis fier d'appuyer. Je félicite le gouvernement de l'avoir déposé.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, si je me lève ce soir, ici, c'est pour m'opposer à ce projet de loi C-21 qui est maintenant devant nous et qui propose des changements majeurs au programme d'assurance-chômage. Et, contrairement à mon collègue de la Nouvelle-Écosse qui vient de parler, je crois que les changements ne seront certainement pas ce qu'il y a de mieux pour les gens de l'Atlantique.

Au cours des années, le programme d'assurance-chômage a réussi dans l'Atlantique à apporter une certaine sécurité aux familles. Bien sûr qu'on préférerait travailler, qu'on voudrait avoir de l'emploi, qu'on voudrait travailler à l'année longue, qu'on n'est pas content de ne travailler que 10, 12, 15, 20 ou 25 semaines. Ou voudrait travailler toute l'année, premièrement, parce que c'est plus payant et, deuxièmement, parce qu'on veut et qu'on aime travailler. Mais, parce que le travail n'est pas là, la sécurité du revenu familial dépend de ce programme

d'assurance-chômage. Cela veut dire que les familles peuvent dépendre d'un revenu mensuel qui est assez stable. Et cela permet, justement, aux familles qui ne sont pas aussi fortunées que certaines autres, de vivre convenablement. On ne vit pas dans le luxe, mais cela nous permet de manger, cela nous permet de s'habiller, cela nous permet de bien se loger, de bien se chauffer. Et cela permet aussi à nos enfants, aux enfants des familles moins fortunées, d'aller à l'école avec les autres enfants et de se sentir aussi bien que tous les autres, parce que les enfants des familles pauvres doivent aller à la même école que les enfants des familles riches. Ils doivent acheter les mêmes livres, et, bien sûr, ils veulent être habillés comme les autres et cela coûte de l'argent. Et, dans bien des cas, chez nous, en Atlantique, ce programme d'assurance-chômage a réussi à offrir à ces familles cette sécurité du revenu familial.

Si vous passez dans l'Atlantique, si vous passez dans Beauséjour, arrêtez à un petit magasin du coin et demandez au préposé ce que le Programme d'assurance-chômage représente pour lui et pour les familles qu'il dessert? Et il vous dira: Regardez, c'est bien grâce à ce Programme que les familles ici peuvent vivre convenablement.

On entend souvent dire qu'il y a des abus. C'est sûr qu'il y a des abus, dans certains cas. Mais les abus sont minimes. Peu importe les programmes que nous allons développer, il y aura toujours certaines gens qui voudront en abuser. Mais les abus, ce sont des cas particuliers. Alors, il faut que le programme d'assurance-chômage continue à offrir aux familles de l'Atlantique, aux familles canadiennes, cette sécurité de revenu familial. C'est bien ce programme qui nous a permis, monsieur le Président, de traverser la période du début des années 1980, où il y avait une récession.

Nous avons ensuite connu une meilleure période au Canada en général, et bien sûr, le gouvernement conservateur, qui est arrivé au pouvoir en 1984, aime se vanter et prendre un certain crédit pour cette période de prospérité.

Mais si on regarde la région de l'Atlantique, que s'est-il passé? Notre taux de chômage a diminué un petit peu. Mais il reste encore un écart entre le niveau de vie des gens qui demeurent dans les régions plus prospères du Canada et la région de l'Atlantique, et cet écart est inacceptable, parce qu'il est trop grand.

Dans toute cette période de prospérité, comme je le disais, le taux de chômage a diminué un peu. Mais nous avons quand même perdu des emplois, et beaucoup d'emplois ont été remplacés par la suite par des emplois à temps partiel—pas aussi payants, mais qui ont quand même contribué à diminuer le taux de chômage.

Puis, on est arrivés, en 1988, à la campagne électorale où on nous faisait toutes sortes de belles promesses. Oh, que c'était donc beau! Tout ce qu'on allait nous apporter dans le développement régional, il y aurait plus d'argent. Si je me rappelle bien, le grand. . .

[*Traduction*]

Le grand J.C. lui-même a dit à la population du Canada atlantique: «Il n'y aura pas de changements, pas de coupes dans l'assurance-chômage. Peut-être plus tard, dans deux ans, nous examinerons le programme mais aucun changement n'est prévu dans l'assurance-chômage.»

[*Français*]

Monsieur le Président, on reconnaîtra la campagne électorale de 1988 comme le grand mensonge, en bon acadien, «la grosse menterie», parce qu'on nous a fait croire toutes sortes de choses.

Bien sûr, le parti conservateur est reporté au pouvoir. Arrive ensuite le Budget Wilson, celui qu'on a trouvé partout dans la ville d'Ottawa, ici, avant qu'il soit présenté à la Chambre. Bien là, c'était le désastre. Coupures! Coupures! Coupures! Les programmes de développement régional, l'APECA, on avait dit un milliard de dollars sur cinq ans, de l'argent neuf qu'on allait mettre dans le développement régional et on allait créer des emplois. On s'aperçoit maintenant qu'on allonge la période de temps pour le milliard, sur 7 ans. C'est une diminution considérable.

Bien sûr, le ministre des Finances (M. Wilson) dit à ses ministres au Cabinet: Ministres, vous devez couper. Bien sûr, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), de dire: Bien oui! Moi, je peux couper dans le Programme d'assurance-chômage. Le gouvernement n'a plus besoin de s'impliquer dans ce programme-là. Et nous voici à discuter du programme, des changements. Dans ce budget, comme les gens de chez nous diraient: «On s'est fait bailler cela». C'est vrai qu'on s'est fait donner cela. Mais dans tout cela, la ministre nous avait quand même dit, et elle avait essayé de nous assurer que même s'il y avait des changements, les gens qui avaient besoin de l'assurance-chômage en profiteraient.

• (2150)

On parlait des régions et la ministre était au courant des problèmes que nous connaissions dans les régions, tel que défini pour le programme d'assurance-chômage. Ici, je veux parler des régions rurales et des régions urbaines parce que chez nous, on est affecté.

Dans la région de Beauséjour, le taux de chômage se tient entre 15 et 30 p. 100, dans la région rurale. Mais dans la ville d'à côté, qui est la ville de Moncton, le taux de chômage se maintient à environ 8 p. 100. Mais lorsqu'on combine les deux régions, cela donne un taux de 11, 11,4, 11,5, ce qui veut dire que d'après la loi, ça nous prend 16 semaines.

Et la ministre, l'an passé, au mois de juin, nous avait assurés qu'elle était en train d'étudier tout le dossier, parce qu'elle réalisait que cela pouvait causer certains problèmes à certaines régions que de combiner des régions urbaines avec des régions rurales.

A la suite de plusieurs questions, j'avais toujours la même réponse, savoir que le dossier était à l'étude. Et la ministre, lorsqu'elle avait annoncé le programme d'assurance-chômage, elle disait aussi qu'il y avait une étude qui était en cours et qui devait être terminée avant janvier 1990, lorsque les changements au programme d'assurance-chômage seraient en vigueur. Mais on pouvait lire dans les journaux dernièrement: *U.I. Boundary System may miss deadline*.

Encore une fois, on déçoit les gens. On leur promet des changements qui seront à leur avantage, mais on ne fait pas les études, on se traîne les pieds. Et pourtant, le gouvernement ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant du fait qu'un tel problème ou que de tels problèmes existaient. On avait promis aux gens qu'on allait faire les changements nécessaires, parce que la différence chez nous entre 10 et 16 semaines et entre 10 et 14 semaines, tel que ce projet de loi le propose, représente un problème majeur. Pourquoi? Pour la simple raison que nous dépendons énormément de la pêche. Et la pêche, chez nous, c'est saisonnier. La saison du homard dans mon coin de pays ne dure que 10 semaines. Il n'est pas question d'allonger la saison, parce que si on décidait d'allonger la saison, ce serait la catastrophe pour les stocks de homard; la même chose se produit dans l'industrie du crabe où on s'est servi d'une ressource comme base pour des programmes de soutien de revenu. On se servait de cette ressource pour donner des semaines de travail. Cette année, il n'y en avait plus de crabe. Il y avait eu surpêche. Alors, les gens, les travailleurs d'usine n'ont même pas pu faire leurs 10 semaines.

Tout cela pour vous dire que la pêche, chez nous, c'est très très saisonnier. Bien sûr, si les pêcheurs ne peuvent pêcher que 10 semaines, les travailleurs d'usine sont eux aussi limités à 10 semaines, pas dans tous les cas, mais dans beaucoup de cas.

Alors, ce changement de 10 à 14 semaines, tel qu'il est proposé dans ce projet de loi, représente un changement majeur qui représente une menace à certaines familles, une menace à la stabilité du revenu familial.

Bien sûr, peut-être que juste une personne dans la famille sera affectée, mais chez nous comme ici, comme dans beaucoup de familles, il faut que les deux parents travaillent pour «arriver», pour essayer de «joindre les deux bouts».

Et si un des deux ne peut se qualifier pour l'assurance-chômage, eh bien, on sera obligé de vivre avec un seul revenu, parce qu'à ce moment-là, on ne pourra pas se qualifier pour les bénéfices du Programme de bien-être social. Ce qui veut dire que le revenu de la famille sera coupé juste en deux, et déjà, on vit à la limite, on ne peut pas demander à ces familles de faire avec moins! Les gens préféreraient de loin travailler!

On parle aussi dans ce projet de loi sur lequel le gouvernement allait mettre beaucoup d'emphase sur l'entraînement. Cela n'est pas mal pour nous. Parce que si vous êtes sans emploi et que vous vous qualifiez pour un Programme d'assurance-chômage ou un programme de formation, eh bien, «bingo!», vous gagnez du même coup un billet, ou on devrait au moins vous offrir un billet pour vous déménager dans d'autres régions du pays qui sont plus prospères.

Pourquoi? Parce que, monsieur le Président, vous pouvez avoir tous les programmes de formation que vous voulez, s'il n'y a pas d'emploi après ce programme, vous ne serez pas plus avancé.

C'est justement une des lacunes de ce programme, de ces changements, qu'on n'a pas prévu de programme de plein emploi. Mais qu'avons-nous fait? Au lieu de nous donner des chances d'emplois, on a tout coupé les programmes qui pouvaient nous aider à créer des emplois.

Je parlais tantôt de l'APECA, soit l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, où on nous avait promis, et le premier ministre (M. Mulroney) avait dit: Un milliard de dollars sur cinq ans. Et on s'aperçoit maintenant que c'est pour 7 ans! On s'aperçoit que l'argent pour les ententes et sous-ententes de développement dans les pêches, la forêt, le tourisme. . . Et j'entendais aujourd'hui que les sous-ententes de tourisme ne seront même pas renouvelées, mais que les sommes prévues pour ces sous-ententes seront prises maintenant à même les fonds de l'APECA.

Et, pourtant on nous avait dit qu'il y aurait de nouvelles sommes d'argent pour tous les programmes de développement régional. On nous enlève les chances, les moyens, les quelques moyens que nous avions pour créer de nouveaux emplois.

Puis, j'entendais tantôt mon collègue de la Nouvelle-Écosse dire qu'il y avait des abus! Qu'on avait besoin de faire des changements!

Monsieur le Président, les gens de l'Atlantique préféreraient de loin travailler, si au moins on voulait leur donner certains moyens pour créer des emplois, créer des emplois qui pourraient ensuite leur permettre de bénéficier des programmes de formation. Mais à quoi bon les entraîner, s'il n'y a pas d'emplois.

Monsieur le Président, je vous dis qu'à moins d'avoir un billet, et ça prendra un billet d'avion, car par le temps que les travailleurs seront entraînés, la société VIA Rail ne sera plus là. Ils ne pourront pas prendre le train pour partir. Parce que là aussi on a décidé de couper. Seulement dans notre coin, dans la province du Nouveau-Brunswick, il y a au-dessus de 250 emplois qui seront perdus à cause des coupures de VIA Rail. Ajoutez à cela les 1 200 emplois que nous avons perdus dans les ateliers du CN l'an passé, et pourtant on nous avait promis qu'on ne les couperaient pas!

Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi je dois m'opposer à ce projet de loi parce que, monsieur le Président, ce projet de loi va à l'encontre des meilleurs intérêts des gens de ma circonscription, soit les gens de Beauséjour. Et c'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement de mon collègue, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui veut modifier le projet de loi, que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

• (2200)

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole au sujet de ce projet de loi, car il sera la cause de grandes difficultés pour les Canadiens. Ce projet de loi est présenté par un gouvernement qui se dit compatissant et qui prétend agir dans l'intérêt de tous les Canadiens, mais il n'est certainement pas un ami des démunis, des travailleurs, des personnes âgées ou des étudiants. De fait, tous les Canadiens sont très préoccupés par ce projet de loi.

Incidemment, un étudiant nommé Christopher Wayland, de l'Université McGill à Montréal, donc fort éloigné de ma circonscription, se préoccupe du projet de loi à un tel point et il y est si catégoriquement opposé qu'il a communiqué ce soir avec la Chambre et a demandé que l'on consigne au compte rendu qu'il s'oppose publiquement au projet de loi. Voilà qui en dit long sur M. Wayland et sur tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le projet de loi révèle le vrai programme du gouvernement. Pour reprendre une vieille formule, c'est un gouvernement des privilégiés, par les privilégiés et pour les privilégiés. En vingt minutes, on ne peut qu'effleurer les effets que ce projet de loi aura sur les Canadiens.

Je voudrais parler de l'Accord de libre-échange. Avant les élections, le gouvernement disait que l'Accord de libre-échange n'aurait aucune incidence sur les programmes sociaux, qu'il établirait des règles égales pour tous et que les fondements des programmes sociaux seraient garantis. Pourtant, ce projet de loi a en fait abaissé la norme des programmes sociaux, il a modifié le programme de l'assurance-chômage. Notre système d'assurance-chômage est de loin supérieur à celui des États-Unis, mais le projet de loi à l'étude rend le nôtre plus conforme au leur. Le gouvernement s'empresse de dire qu'on blâme l'accord de libre-échange pour chaque moineau qui tombe. D'après moi, c'est un avion gros porteur qui s'abat ce soir sur la nation.

Pour ne donner que deux exemples, dans le Sud-ouest de la Colombie-Britannique, où le taux de chômage est d'environ 11 p. 100, les chômeurs qui avaient droit à 50 semaines de prestations ne seront plus admissibles qu'à 39 semaines. Surprise! A quelques milles au sud, à Seattle, on constate que les chômeurs de cette région américaine ont droit à 39 semaines de prestations. Les travailleurs qui quittent d'eux-mêmes leur emploi ou qui sont congédiés perdront de 7 à 12 semaines de prestations. Leurs gains assurables seront réduits de 50 à 60 p. C'est aussi conforme à ce qui existe aux États-Unis. Au fur et à mesure que s'applique l'Accord de libre-échange, que nous en subissons les retombées, nous découvrons que l'harmonisation se fait au niveau le plus bas. Le gouvernement avait pourtant dit que cela ne se produirait pas.

J'ai écouté parler des députés ministériels. Certaines de leurs affirmations me consternent. Selon le député de South Shore (M. McCreath), le nombre d'emplois s'est accru et le projet de loi contribuera à le faire augmenter. Je ne connais pas sa région, mais je sais que la province de Saskatchewan a perdu 15 000 habitants. Nous perdons

des gens parce que nous manquons d'emplois et parce que le gouvernement est indifférent au développement régional.

Selon le député d'Elk Island (M. O'Kurley), son gouvernement sait que les Canadiens vont profiter de la possibilité de ne pas travailler. Le député de South Shore a encore moins mâché ses mots; il a dit qu'il ne voulait pas voir les chômeurs arnaquer le pays.

Je voudrais que ces députés-là et les autres qui ont la même attitude aillent le dire aux petits salariés, aux familles sous le seuil de la pauvreté où le mari et la femme travaillent, qui représentent 40 p. 100 de l'ensemble des familles. Elles n'arnaquent pas le pays. Elles essaient de survivre. Allez dire cela aux gens qui sont sous le seuil de la pauvreté et qui paient des impôts. Je trouve révoltant qu'ils doivent en payer. Peut-on dire que nous avons un gouvernement compatissant, un gouvernement soucieux du bien de la population?

Moins de 1 p. 100 des chômeurs profitent du système. Les chômeurs ont la réputation de frauder bien moins que les membres du caucus conservateur, bien moins. Le député en a peut-être assez de voir des chômeurs frauder, mais les citoyens en ont assez de voir le gouvernement conservateur arnaquer le pays.

Un député d'en face a dit que les Canadiens veulent travailler, et je suis bien d'accord avec lui; c'est certainement vrai en ce qui concerne les petites entreprises. Je voudrais leur consacrer quelques minutes. Elles créent plus d'emplois que n'importe quel autre secteur. Les petits entrepreneurs travaillent souvent 50 ou 60 heures par semaine, voire davantage, pour joindre les deux bouts. Ce sont eux qui maintiennent l'économie en activité. Et que fait le gouvernement pour les remercier? Les petites entreprises souffrent des taux d'intérêt élevés. Dans ma région, elles éprouvent des difficulltés et les taux d'intérêt ne facilitent pas les choses. C'est également vrai dans d'autres régions du pays. Elles ont été touchées par les frais bancaires. Le gouvernement a présenté un projet de loi soi-disant pour régler le problème des frais bancaires, mais il n'a certainement pas songé aux petites entreprises. Le parti au pouvoir dit qu'il est un ami des petites entreprises. Eh bien, on n'a pas besoin de beaucoup d'amis de ce genre.

Ce parti devrait tirer une leçon du Nouveau Parti démocratique qui veille en fait aux intérêts des petites entreprises. C'est notre parti qui a récemment déposé une motion demandant au gouvernement de faire des petites entreprises sa toute première priorité. C'est notre parti qui a récemment déposé une motion qui a reçu le consentement unanime de la Chambre et qui demandait au gouvernement de faire des petites entreprises la toute première priorité de la Banque fédérale de développement.

C'est la voie que le gouvernement pourrait suivre. Il pourrait commencer à réaliser certains changements pour aider à créer des emplois dans le pays, car les Canadiens veulent travailler, mais il faut qu'ils en aient la possibilité. A moins que le gouvernement ne crée un climat propice en ce sens, les gens ne travailleront pas. Et les petites entreprises ont certes besoin de perspectives d'emploi. Elles travaillent souvent pendant de longues heures pour une faible marge bénéficiaire. Les petites entreprises sont une plaque tournante de la création d'emplois; ce sont elles qui devraient bénéficier de certains avantages.

• (2210)

Nous attendons, monsieur le Président, et espérons que le gouvernement prendra une décision à l'égard de notre motion concernant la Banque fédérale de développement. Nous attendons toujours. Nous ne retenons pas notre souffle, mais nous attendons.

Dans l'intervalle, qu'a fait le Parti conservateur aux petites entreprises? Il a déposé un projet de loi sur l'assurance-chômage et a fait des compressions budgétaires qui toucheront directement les petites entreprises. Nous avons entendu toutes sortes de discours et toutes sortes de commentaires très valables sur les répercussions que ce projet de loi aura sur les travailleurs et sur les personnes défavorisées. Les petites entreprises font certes partie de cette catégorie.

C'est un projet de loi qui mettra le fardeau des programmes sociaux directement sur les épaules des travailleurs et des petits entrepreneurs. C'est une triste constatation à faire à notre époque. Le gouvernement ampute le programme d'assurance-chômage de quelque 3 milliards de dollars qui provenaient des recettes fiscales générales. C'est de là que devrait venir l'argent. Il s'agis-

sait là d'une répartition équitable des revenus et des fonds. Ce n'est plus le cas.

Les petites entreprises n'en sentiront pas les effets immédiatement parce que la caisse de l'assurance-chômage a un excédent. Cet excédent est simplement attribuable à l'augmentation des primes de l'automne dernier. Lorsque le taux augmentera en novembre prochain ou au mois de novembre suivant, ce sont les travailleurs et les petites entreprises qui paieront le note.

Le gouvernement allègue qu'il consacre des centaines de millions de dollars en nouveaux crédits à la création d'emplois. Il ne s'agit cependant pas de nouveaux crédits ni de fonds qui profitent aux petites entreprises. Ces fonds ne sont que les fonds enlevés au Régime d'assurance-chômage par le budget du ministre des Finances. Les petites entreprises ne sont pas dans une situation leur permettant de profiter des nouveaux programmes. Ceux-ci sont taillés sur mesure pour les grandes entreprises, pour les amis des députés d'en face. C'est une tragédie pour la population canadienne.

Si le gouvernement voulait faire quelque chose pour les petites entreprises, il devrait agir de façon responsable. Il devrait adopter des lois permettant aux petites entreprises de survivre au Canada. Il devrait instaurer un climat favorable aux petites entreprises. Il devrait ordonner à la Banque fédérale de développement de leur accorder des prêts. Il devrait créer un régime d'assurance-chômage qui n'impose pas un fardeau indu aux employeurs en leur faisant porter tout le poids des programmes sociaux. Il devrait adopter des taux d'intérêt qui aident les petites entreprises.

La mesure législative du gouvernement aura des répercussions néfastes sur les régions du pays. Elle a des points communs avec d'autres projets de loi du gouvernement. Les paiements de transfert aux provinces ont indéniablement été réduits de beaucoup. Le gouvernement a sabré aussi dans les programmes de développement régional.

Des bases militaires ont été fermées. Ce seul geste constitue un déshonneur. Le gouvernement a fermé la base de Summerside, sur l'Île-du-Prince-Édouard, qui employait environ 1 100 personnes. Ce sont 1 100 emplois directs qui disparaissent dans une ville de 8 000 habitants. Summerside sera dévasté.

À Portage-la-Prairie, au Manitoba, une ville de 15 000 habitants, le gouvernement a éliminé 700 emplois. Comment le gouvernement justifie-t-il son geste? Le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) a dit: «Notre mission n'est pas de créer des emplois dans les régions.» Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre) a dit que nous devions tenir compte des résultats financiers. Or, notre pays a été bâti sur le développement régional. Le gouvernement actuel tourne le dos aux régions en réduisant les services de VIA Rail et de tout le système des transports. Le gouvernement actuel ne tient pas compte des régions.

Le gouvernement prétend que le projet de loi présente certains avantages pour le pays. Il en a en effet. Il fait remarquer qu'il va accroître les prestations de maternité, de paternité et de maladie. Il va accroître les prestations pour les travailleurs de plus de 65 ans. C'est vrai.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que ces aspects du projet de loi ont été mis en vigueur à cause de sa compassion pour le pays et de son désir d'aider les Canadiens. C'est une des mesures les plus astucieuses que j'aie vu prendre le gouvernement. C'est un parti qui a toujours excellé à bien paraître. Il est brillant en apparence.

Le gouvernement a décidé d'apporter ces changements parce qu'il allait être obligé de le faire de toute façon. Il était déjà poursuivi en justice ou risquait de l'être sur beaucoup de ces points. Il a simplement décidé de réduire ses pertes et de les faire entrer dans ce programme pour tâcher de se donner bonne apparence et d'apaiser les Canadiens au sujet de ces ignobles compressions budgétaires qu'il avait déjà imposées dans d'autres domaines.

Je ne crois pas que les Canadiens soient aussi crédules. Je ne crois pas que le gouvernement puisse s'en tirer à bon compte à cet égard. Le projet de loi sera peut-être adopté, mais le gouvernement en est actuellement à son deuxième mandat majoritaire et il se sent un peu à l'aise et un peu arrogant. Ce sont là des attitudes bien connues chez un gouvernement qui court des ennuis quand vient le temps des élections.

Ce projet de loi nuit aux régions de notre pays, au Canada atlantique, au nord de l'Ontario et au nord du Québec, à l'ouest du Canada. Toutes ces régions ont souffert sous ce gouvernement. C'est un gouvernement qui ne se préoccupe pas du bien ni des besoins de notre pays.

Je suis vraiment désolé d'être à la Chambre ce soir parce que nous allons voter sur la deuxième lecture de ce projet de loi dans très peu de temps et, malheureusement, avec un gouvernement majoritaire en face, nous allons perdre ce vote.

Les Canadiens s'en rappelleront longtemps, ils n'oublieront pas. Assurément, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous ferons de notre mieux pour leur rappeler les ignominies que le gouvernement perpètre contre notre pays.

Mme Edna Anderson (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de chance de vivre à cette époque de haute technologie. Nous pouvons profiter aujourd'hui des merveilles de l'ingéniosité technologique qui étaient inconcevables même pour la dernière génération.

Les ordinateurs personnels, les magnétoscopes, les machines de traitement de texte, toutes ces commodités font partie de notre existence quotidienne. Ils sont le résultat de la technologie qui n'existait pas il y a 30 ans.

Cette technologie facilite notre vie personnelle mais elle a aussi une influence sur notre travail. Les travailleurs canadiens doivent faire face à une demande de compétence technique sans précédent. Cette demande ne fera qu'augmenter dans les années à venir.

C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Le projet de loi C-21 est un élément important de la Stratégie gouvernementale de mise en valeur de la main-d'oeuvre. La clé de cette stratégie est de faciliter la formation des Canadiens dans les techniques dont ils ont besoin maintenant et dans l'avenir.

Le projet de loi C-21 a trois objectifs. Le premier est de préparer les travailleurs canadiens pour les défis du marché du travail présents et à venir. Le deuxième est de réparer des injustices qui existent depuis longtemps en faisant en sorte que la loi remplisse l'engagement du gouvernement en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi et qu'elle soit conforme à la Charte des droits et libertés. Le troisième objectif est d'assurer le maintien et l'amélioration du régime d'assurance-chômage pour ceux qui en ont le plus besoin.

• (2220)

J'aimerais axer mes remarques sur ce troisième objectif, monsieur le Président. Le projet de loi prévoit des changements fondamentaux au régime d'assurance-chômage qui toucheront le nombre de semaines qu'une personne doit avoir travaillé pour avoir droit aux prestations et la durée des prestations. Il prévoit aussi de nouvelles mesures de contrôle. Le Canada est un pays très généreux. Cette générosité s'étend aux programmes sociaux, y compris l'assurance-chômage. Actuellement, il faut avoir travaillé seulement de 10 à 14 semaines pour avoir droit aux prestations, selon le taux de chômage local. Ces conditions d'admissibilité sont parmi les moins sévères du monde. Au Japon et en France, il faut avoir travaillé 26 semaines au cours de l'année précédente pour être admissible. Mais la générosité peut parfois avoir des effets néfastes.

Les électeurs de la circonscription de Simcoe-Centre, que je représente, me disent souvent que c'est le cas de notre régime d'assurance-chômage, que celui-ci incite les gens à ne pas travailler. Beaucoup de gens croient que notre régime d'assurance-chômage encourage certaines personnes à travailler juste assez longtemps pour être admissibles, et à laisser ensuite leur emploi pour toucher des prestations pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Je sais que la grande majorité des Canadiens n'appartiennent pas à cette catégorie de gens et jamais je ne ferais une telle insinuation. Cependant, il y a indéniablement des gens qui essaient de profiter du système, et ces gens croient qu'ils peuvent s'en tirer.

Nous proposons d'augmenter le nombre de semaines de travail nécessaire pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage dans le plupart des régions du pays, selon le taux de chômage local. Mes électeurs dans la circonscription de Simcoe-Centre estiment que c'est une approche très raisonnable. Cela veut dire, par exemple, que les habitants des localités où le taux de chômage est de 6 p. 100 devront travailler 20 semaines au lieu de 14 pour avoir droit aux prestations. En même temps, le projet de loi demeure sensible aux besoins des gens qui vivent dans des régions à fort taux de chômage. Les gens qui vivent dans les régions où le taux de chômage dépasse 15 p. 100 n'auront besoin que de 10 semaines de travail pour être admissibles aux prestations de chômage. Dans celles où le chômage est de 10 p. 100, seulement 16 semaines de travail suffiront pour être admissibles.

Ces nouvelles dispositions peuvent sembler menaçantes pour les travailleurs saisonniers. Permettez-moi de les rassurer en leur disant qu'ils n'ont aucune raison de s'inquiéter. Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, les travailleurs saisonniers, en raison de la nature même de leur emploi, reçoivent souvent des prestations de chômage à deux reprises au cours de la même période de 52 semaines. Un article de la loi actuelle exige que ceux qui ont déjà perçu des prestations de chômage au cours de l'année précédente travaillent de 16 à 20 semaines encore pour pouvoir être de nouveau admissibles. C'est six semaines de plus que la période pendant laquelle ils devaient travailler pour être admissibles la première fois. C'est ce qu'on appelle la clause relative aux réitérants. C'était une condition onéreuse à imposer aux travailleurs saisonniers, mais nous éliminons entièrement cette condition maintenant. Cela signifie, généralement parlant, que les travailleurs saisonniers trouveront dorénavant qu'il est plus facile d'être admissible aux prestations de l'assurance-chômage.

Cette initiative simplifiera, bien sûr, l'administration du programme de l'assurance-chômage et on peut imaginer que ce qui simplifie la structure administrative complexe d'un programme comme celui-là est bien accueilli par tous les intéressés. Au demeurant, ce projet de loi renferme d'autres mesures qui en faciliteront le fonctionnement. L'une de ces mesures concerne le calcul de la durée de la période des prestations. La méthode utilisée présentement pour déterminer combien de temps les gens recevront des prestations est un système en trois phases très compliqué qui se fonde à la fois sur une semaine de travail et sur le taux de chômage local.

Ce projet de loi simplifiera heureusement ce calcul. Il continue d'établir la durée des prestations en fonction du nombre de semaines travaillées et du taux de chômage local, mais il élimine la complexité des trois phases pour la remplacer par un barème simple.

Nous avons apporté également les rajustements nécessaires au nombre de semaines pendant lesquelles le gens peuvent recevoir des prestations de chômage. Ces rajustements sont eux aussi dictés par les taux de chômage des différentes régions. Une personne de Barrie, où les possibilités d'emploi sont bonnes, ne devrait pas avoir besoin de prestations d'assurance-chômage pendant 50 semaines. Par contre, une personne de l'île du Cap-Breton, où les emplois sont rares, a besoin de tout l'appui financier qu'on peut lui donner.

Le gouvernement propose aussi des mesures touchant les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que l'on verse, chaque année, plus d'un milliard de dollars à des personnes ayant quitté leur emploi sans motif valable. De toute évidence il faut faire quelque chose à ce sujet. La mesure législative touche les personnes qui quittent leur emploi volontairement, qui sont licenciées pour mauvaise conduite ou qui refusent de prendre un emploi. En vertu de la loi actuelle, ces personnes n'ont pas droit à des prestations avant six semaines. En vertu du projet de loi C-21, elles pourraient devoir attendre entre sept et douze semaines. Lorsqu'elles commenceront à les percevoir, elles s'apercevront également qu'elles ne sont que de 50 p. 100 de leurs gains assurables au lieu de 60 p. 100. Je pense qu'il serait bon maintenant que je parle des centres d'emploi du Canada. Comme vous le savez ils ont obtenu des résultats exemplaires dans la recherche d'emplois pour les postulants et de travailleurs pour les emplois. Dans ma circonscription le personnel travaille assidûment à fournir des conseils et à organiser des entrevues et des cours pour leurs clients.

Certains clients ne profitent pas de ces possibilités, mais en vertu de la nouvelle loi ils verront leurs prestations supprimées pendant une à six semaines. Je dois aussi vous dire que les personnes qui trouvent du travail avant la fin de leur période d'exclusion pourraient avoir une surprise si elles devaient de nouveau avoir recours à l'assurance-chômage. Le projet de loi permet le report d'une exclusion à une période ultérieure dans les six ans à venir.

Laissez-moi ajouter que ces périodes d'exclusion peuvent être reportées si le prestataire a droit à des prestations de maladie, de maternité ou des prestations parentales. N'oubliez pas que les personnes qui quittent leur emploi pour des motifs justifiés—conditions dangereuses ou harcèlement au travail, par exemple—ne seront pas sujettes à ces sanctions.

Nous prenons aussi de nouvelles mesures pour empêcher les gens de frauder le système. C'est une question d'opinion, mais les pires abus contre le système sont commis par des personnes qui, sciemment, donnent de faux renseignements. Malheureusement, c'est la vérité et il faut faire quelque chose à ce sujet. Aux termes du projet de loi, tout employeur qui donne de faux renseignements concernant l'assurance-chômage sera tenu de payer jusqu'à neuf fois le montant de la cotisation maximale qu'il verse chaque semaine. Quiconque est trouvé coupable d'une infraction mineure s'expose à payer l'amende à même les prestations qu'il touchera au cours des six années suivantes.

Comme vous le savez, une personne qui commet une fraude majeure contre le système d'assurance-chômage peut être poursuivie en justice. Jusqu'ici, quelqu'un qui était condamné pour un crime était passible d'une amende maximale de 500$, six mois d'incarcération, ou les deux. La nouvelle loi prévoit une sanction beaucoup plus sévère, soit au plus 2 000$. Ce sont des mesures nécessaires pour que le système soit plus équitable et plus efficace. Elles vont nous permettre de libérer jusqu'à 1,3 milliard de dollars, et cet argent va servir à améliorer le programme d'assurance-chômage de la façon que j'ai décrite tantôt. Elle vont aider les milliers de Canadiens qui ne demandent qu'à travailler. Voilà ce que nous entendons par Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Je viens de décrire la structure des prestations et les mesures de contrôle proposées dans le projet de loi C-21. Nous espérons qu'elle va entrer en vigueur au début de l'année prochaine. C'est seulement à partir de ce moment-là que nous disposerons des fonds nécessaires pour les programmes de formation et les améliorations à la nouvelle charte. J'espère que mes collègues à la Chambre et les membres de l'autre endroit vont accorder à cette mesure toute l'attention qu'elle mérite.

• (2230)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, durant la campagne électorale le premier ministre (M. Mulroney) avait dit: «Nous allons conserver tous nos programmes sociaux sans exception.» De son côté, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) promettait qu'il n'y aurait pas de changement au régime d'assurance-chômage. Permettez-moi de lire un article

paru le 14 octobre 1988 dans l'*Evening Telegram* de St. John's:

> Changements au programme d'AC? «Des bêtises» répond Crosbie.
>
> Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'apporter des changements au programme d'assurance-chômage, a déclaré jeudi le ministre du Commerce John Crosbie.
>
> «C'est des bêtises et rien d'autre», a-t-il répondu aux journalistes à l'hôtel Newfoundland, après un meeting progressiste conservateur en l'honneur du premier ministre Brian Mulroney.
>
> Mais d'après le *Financial Times* M. Mulroney aurait déclaré que s'ils gagnent les élections du 21 novembre les conservateurs vont remettre à l'étude une réforme du régime d'assurance-chômage qui coûte 10,4 milliards par année.
>
> M. Crosbie dit qu'il a interrogé le premier ministre au sujet de cet article et que le gouvernement n'envisage pas de modifier le régime.
>
> «Bien sûr que je l'ai interrogé (le premier ministre) à ce sujet.»

Donc encore une promesse violée par les conservateurs. Le gouvernement viole ses promesses et réduit les prestations d'assurance-chômage.

Mme Dobbie: Non.

M. Speller: Oui, il les a réduites complètement.

Mme Dobbie: Il n'y a pas eu de réductions.

M. Speller: Elles ont été réduites. Le gouvernement se sert de cet argent pour remplir les coffres des programmes qu'il avait réduits de 700 millions au cours des cinq dernières années. Au lieu de prendre l'argent au Trésor comme cela se fait normalement, le gouvernement va le prendre aux chômeurs. Je dis que c'est honteux.

Cela veut dire que tous les travailleurs vont payer la formation, sans aucune assurance de pouvoir profiter eux-mêmes de cette formation. Cela veut dire que les industries à forte composante de main-d'oeuvre vont financer la formation destinée aux industries à haute technologie, qui sont souvent à forte composante de capital. Cela veut dire que les travailleurs peu payés du tertiaire vont cotiser pour la formation des travailleurs bien payés de la haute technologie.

Le gouvernement se sert hypocritement du prétexte de l'adaptation du système pour financer ses plans de réduction du déficit aux dépens des chômeurs canadiens. Le premier ministre et son gouvernement les privent de 2 milliards de dollars. Alors que la réduction des dépenses consacrées à l'assurance-chômage entrera presque immédiatement en vigueur, le programme de formation du niveau de débutant sera étalé sur une période de quatre ans.

Dans le programme actuel d'assurance-chômage, les travailleurs et les travailleuses d'une entreprise versent des cotisations dans un fonds en sachant que leur argent leur reviendra sous forme de prestations, en cas de chômage, de maladie ou de grossesse. Avec le projet à l'étude, ils ne sont pas sûrs de le revoir, ne serait-ce qu'en partie.

Selon le programme, par exemple, 230 millions seront consacrés à des activités de formation dans le secteur privé et une partie de cette somme, 65 millions, servira à la planification des ressources humaines. C'est une bonne idée et on se demande pourquoi on ne l'a pas mise en pratique au cours des quatre ou cinq dernières années. Mais ici encore, les fonds proviendront de la caisse de l'assurance-chômage alors qu'ils étaient autrefois à la disposition des travailleurs mis à pied.

Pour que la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre soit efficace, il nous faut une vigoureuse politique de plein emploi qui appuie la recherche et développement, l'enseignement postsecondaire et l'alphabétisation. Plus une personne est instruite, plus il est facile de la former. C'est évident. Étant donné cela, la moitié des nouveaux emplois exigeront bientôt plus de cinq ans d'études et de formation combinées après le secondaire. Le gouvernement devrait se donner une politique complète de plein emploi et augmenter au lieu de diminuer son appui à la recherche et développement, à l'enseignement postsecondaire et à l'alphabétisation.

Le gouvernement a annoncé de nouveaux programmes de formation sans consulter les provinces ni prévoir de mécanismes de contrôle de la formation en question. Il ne peut donc garantir aux Canadiens que ces programmes vont satisfaire aux besoins de l'économie ni qu'ils seront de nature à relever le défi.

Le gouvernement est en train de refiler le fardeau financier aux provinces. Cela ressort de ce projet de loi dans son ensemble. Les gouvernements provinciaux vont devoir prolonger leurs programmes ponctuels de création d'emplois afin que les travailleurs puissent travailler assez longtemps pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage, ou accorder de l'aide sociale aux travailleurs qui n'y arriveront pas. Dans un cas comme

dans l'autre, les gouvernements provinciaux vont devoir consentir des dépenses additionnelles imprévues.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore publié d'études qui indiquent combien de travailleurs vont pâtir de ces changements. Rien d'étonnant à cela. Le nombre doit en être renversant.

Déjà, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec ont reconnu que les changements risquent de faire grimper les coûts de l'assistance sociale. M. Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, a déclaré que ces coûts s'en trouveraient certes accrus dans sa province.

Les modifications apportées au programme de l'assurance-chômage vont nuire à l'économie du Canada rural. Prenons l'exemple de ma circonscription de Haldimand—Norfolk. Il y a là des localités qui affichent un taux de chômage stupéfiant. On est loin des quelque 8 p. 100 du sud-ouest de l'Ontario. Il y a des endroits dans ma circonscription où le taux de chômage se situe entre 15 et 20 p. 100. En vertu de ce projet de loi, ma circonscriptiopn passe pour une partie de la péninsule du Niagara, de sorte que le nombre de semaines de référence va augmenter. C'est une honte, et ce projet de loi ne traite nulle part de ce problème.

Les sommes additionelles que les entreprises vont devoir payer à cause de ce projet de loi vont augmenter leurs coûts, et, partant, les prix que les consommateurs devront payer. Par ailleurs, ces entreprises seront moins concurrentielles. Si elles participent au commerce international, elles risquent de beaucoup se ressentir de cette hausse de coûts.

Les prestations d'assurance-chômage ont toujours servi d'agent stabilisateur dans les localités où le chômage est élevé. Elles stimulent les économies locales et maintiennent en vie les entreprises. Toute réduction de ces prestations risque de nuire considérablemenrt aux entreprises locales et à toute l'économie locale.

Bien que la formation soit une bonne chose en soi, on ne peut former un travailleur en vue d'un emploi qui n'existe pas. Souvent, dans les localités rurales, il n'y a qu'une seule entreprise. Il n'existe pas d'autres occasions d'emploi. Si ces gens-là obtiennent une formation, ils devront quitter la région pour se trouver ailleurs un emploi. Le gouvernement a choisi d'accroître les crédits à la mobilité afin d'aider les travailleurs à s'établir là où des occasions d'emploi existent plutôt que de créer une politique complète de développement régional. Comment mon collègue le député de Dartmouth l'a dit aujourd'hui, le gouvernement demande aux gens de déménager dans l'Ouest ou à Toronto, là où les emplois existent, au lieu de créer des programmes novateurs propres à répondre aux besoins des chômeurs. Le gouvernement devrait examiner tout le programme d'assurance-chômage en profondeur et envisager les changements qu'il y a lieu d'apporter dans le contexte d'une stratégie globale de sécurité du revenu au lieu de recourir à des mesures punitives.

À la page 30 des documents budgétaires, le gouvernement déclare qu'il entend continuer de contribuer au financement des programmes en période économique difficile lorsqu'il ne conviendrait pas de hausser les primes et de permettre l'accumulation de déficits dans le compte de l'assurance-chômage. Nous ne devrions pas être obligés de signaler au gouvernement que nous traversons à l'heure actuelle une période économique difficile et que pour aggraver encore la situaton, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités en refusant de contribuer sa part aux prestations d'assurance-chômage.

Examinons un peu comment se répartissent à l'heure actuelle les cotisations des employeurs et des employés et voyons comment elles se comparent avec celles prévues dans le nouveau budget. À l'heure actuelle, les employés versent une prime de 1,95$ pour chaque 100$ de gains assurables jusqu'à concurrence de 11,80$ par semaine. À l'heure actuelle, les employeurs paient 2,73$ par 100$ de gains assurables jusqu'à concurrence de 16,52$ par semaine.

À compter de janvier 1990, le gouvernement ne contribuera plus à la caisse d'assurance-chômage. Les employés et les employeurs devront payer davantage, afin de couvrir l'accroissement des coûts. En 1990, la cotisation des employés passera à 2,25 $ par tranche de 100 $ de revenus assurables, jusqu'à un maximum hebdomadaire de 14,29 $. Cette cotisation hebdomadaire maximale est supérieure de 2,49 $ à ce que les employés paient à l'heure actuelle, ce qui équivaut à 129,48 $ de plus par année.

Toujours en 1990, la cotisation des employeurs passera à 3,15$ par tranche de 100$ de revenus assurables jusqu'à une cotisation hebdomadaire maximale supérieure de 3,48$ à ce que les employeurs paient à l'heure actuelle, ce qui équivaut à 180,96$ de plus par an. Nous savons qui fait les frais de la mauvaise gestion de l'économie depuis quelques années. Ce sont les employeurs et les travailleurs du pays, et c'est vraiment honteux.

• (2240)

Analysons la situation à la lumière des nouveaux changements. Les primes versées par les employés et les employeurs augmentent de façon marquée. Selon le gouvernement, même si on fait passer la cotisation de 1,95$ à 2,25$ par tranche de 100$ de revenus assurables, elle est encore inférieure à ce que les employés payaient au cours des années précédentes. C'est tout à fait vrai. En effet, elle s'élevait à 2,35$ en 1985, 1986, 1987 et 1988. Cependant, le gouvernement oublie de préciser qu'il a également accru de façon marquée les revenus assurables hebdomadaires maximums, et que de ce fait, la contribution hebdomadaire maximale des employés augmentera énormément. C'est honteux. Les employés ver-

seront maintenant près de 130 $ de plus par année en primes d'assurance-chômage.

Le gouvernement affirme qu'en 1989, ses dépenses au titre de l'assurance-chômage s'élèveront à environ 2,9 milliards de dollars. En se déchargeant de sa responsabilité au titre de l'assurance-chômage, le gouvernement force les employés et les employeurs à payer respectivement 1,2 milliard de dollars et 1,7 milliard de dollars en primes supplémentaires. En supprimant sa contribution, le gouvernement dit clairement aux Canadiens des régions les plus défavorisées, et notamment aux pêcheurs, qu'il ne peut plus contribuer à leur bien-être. Il abandonne à leur sort les Canadiens les plus défavorisés.

Mon collègue, le député de Dartmouth (M. MacDonald) l'a fort bien expliqué dans son intervention tout à l'heure. Il s'agissait selon moi, d'un discours remarquable, l'un des meilleurs que nous ayons entendu à la Chambre à ce sujet.

Durant la campagne électorale, les députés conservateurs ont parcouru le pays et déclaré que les programmes sociaux resteraient intacts, que le libre-échange n'aurait pas d'incidence sur nos programmes sociaux ou sur notre programme d'assurance-chômage. Nous voyons les résultats. Le gouvernement introduit un programme qui, je le crois sincèrement, a été élaboré par le ministre du Commerce extérieur en fonction des caprices des Américains qui lui ont dit que le gouvernement canadien ne pouvait pas participer au régime d'assurance-chômage. Le ministre du Commerce extérieur a acquiescé. Le gouvernement a fait toutes ces promesses, mais il ne les tient pas.

Les employés paieront maintenant des primes plus élevées et toucheront des prestations pendant moins longtemps. C'est typique du gouvernement: payez plus pour toucher moins. C'est la façon de calculer des conservateurs.

Les Canadiens ordinaires ne peuvent supporter ce fardeau supplémentaire. Les Canadiens qui gagnent moins de 30 000 dollars par an ont payé 58 p. 100 de toutes les primes de l'employé en 1986. Ceux qui gagnent de 50 000 à 100 000 dollars n'en ont payé que 7 p. 100. Est-ce bien ce que le gouvernement qualifie de juste? Pas à mon avis. Encore une fois, le gouvernement réduit le déficit en s'en prenant à ceux qui sont le moins en mesure de payer, en s'en prenant aux régions le moins en mesure de porter au pouvoir suffisamment des députés en nombre suffisant pour renverser le gouvernement. C'est cela, le conservatisme. Le gouvernement s'en prend à l'Est et au Canada rural. Ce programme aura de grandes répercussions sur les habitants de ces régions-là.

Le régime d'assurance-chômage est régressif par nature. En 1990, les primes seront plafonnées lorsque le revenu atteindra 33 020 dollars. Même là, l'impôt n'est pas progressif, car le taux est uniforme.

Au lieu d'augmenter les cotisations des petits et moyens salariés, le gouvernement aurait pu financer le régime d'assurance-chômage en ne fixant plus de plafond au taux de cotisation, de sorte qu'un travailleur qui gagne 100 000 dollars aurait 2 250 dollars à verser en cotisations chaque année, par rapport aux cotisations de 784 dollars qu'il paie actuellement. Nous croyons qu'un travailleur qui gagne 100 000 dollars ne devrait pas payer seulement 784 dollars en cotisations.

Où les entreprises prendront-elles l'argent dont elles ont besoin pour payer leur impôt? Dans les dividendes qu'elles versent aux actionnaires? C'est peu probable. Elles augmenteront les prix et feront payer les consommateurs ou encore elles réduiront les coûts et feront payer leurs employés, cela semble plus réaliste. Ce sont les plus faibles économiquement qui en paieront la plus grosse part. Sur les 7 milliards de dollars que rapporteront les hausses d'impôts, et ce malgré la réduction du programme d'assurance-chômage, moins de 1,5 milliard de dollars seront attribuables à l'impôt progressif. Le reste proviendra d'impôts régressifs, et parfois d'impôts excessivement régressifs.

Le gouvernement et le premier ministre ont fait des programmes sociaux leur mission sacrée. Le premier ministre a pourtant manqué à sa promesse et s'attaque férocement au régime d'assurance-chômage. Il a retranché 1,3 milliard de dollars de la caisse d'assurance-chômage et n'a pas précisé combien de travailleurs seront touchés. Nous n'avons vu aucune étude à ce sujet. Je serais fort étonné que le gouvernement connaisse les résultats de ces études. En fait, je me demande si le gouvernement a entrepris ce genre d'études. Peut-être les cache-t-il.

Combien de travailleurs perdront des prestations? Combien devront se passer de l'assurance-chômage? Le gouvernement n'a pas signalé les régions du pays qui seront le plus durement touchées.

Il est intéressant de noter que, de 1984 à 1989, le gouvernement a réduit les programmes de création d'emplois et de formation d'environ 30 p. 100. Ces programmes ont reçu 2,2 milliards de dollars en 1984, quand les libéraux étaient au pouvoir, et n'ont obtenu que 1,5 milliard en 1989. Cela représente une baisse de quelque 700 millions de dollars.

Le 11 avril, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncé qu'elle affectait au programme un supplément de 800 millions de dollars, à peu près la somme dont le gouvernement l'avait amputé. Nous n'en avons pas encore vu la couleur. Le gouvernement est en train de régler un problème qu'il a lui-même créé.

Nous avons reçu de très nombreuses pétitions dont les signataires nous demandent de ne pas approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au régime d'assurance-chômage, car elles auront pour effet de priver un million de Canadiens des prestations d'assurance-chômage.

Les Canadiens s'opposent à la prétendue harmonisation de l'assurance-chômage en prévision de l'Accord de libre-échange. Elle entraînera la suppression d'un élément essentiel de la société canadienne. Notre système fait l'envie du monde entier, y compris les États-Unis. Le gouvernement est en train de saper les fondements de notre système de sécurité sociale qui repose sur un dépôt sacré.

Les Canadiens n'oublieront pas ce que le gouvernement est en train de faire. Aux prochaines élections, ils lui rappelleront le tort qu'il leur a fait.

M. Ken G. Hughes (Macleod): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de ce projet de loi de toute première importance.

Pendant la dernière campagne électorale, les électeurs de ma circonscription me demandaient souvent quand le gouvernement allait réformer le régime d'assurance-chômage. Je suis fier de pouvoir dire à mes électeurs de Lundbreck, Pincher Creek, Vulcan et d'autres localités que le gouvernement va modifier de façon constructive, concrète et réfléchie le régime d'assurance-chômage de manière qu'il réponde mieux aux besoins réels des Canadiens.

Le projet de loi C-21 modifie dans le bon sens notre régime d'assurance-chômage. Dorénavant, ce régime servira à former et à préparer les travailleurs à un emploi. Comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney), il n'y a pas de meilleur programme social qu'un emploi. Pour mes électeurs et moi-même, c'est là un principe fondamental.

Le monde est en mutation. Je sais que mes collègues d'en face répugnent à l'admettre, mais nous entrons dans une époque de changements véritablement planétaires.

• (2250)

Nous entrons dans une économie véritablement mondiale et la main-d'oeuvre du Canada doit être prête à relever ce défi. Dans les années à venir, le Canada aura besoin d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée. Nous allons avoir besoin d'une main-d'oeuvre bien formée et hautement productive pour que le Canada occupe la place qui lui revient dans l'économie mondiale.

Mes électeurs reconnaissent que nous avons besoin d'une main-d'oeuvre plus instruite et plus spécialisée. Toutefois, selon une étude effectuée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante l'an dernier, presque la moitié, soit environ 43 p. 100 des petites entreprises canadiennes se plaignent de ne pouvoir trouver de main-d'oeuvre compétente. En fait, le Canada dépense en formation et en perfectionnement, par habitant, la moitié moins que les États-Unis. Nous ne pouvons tolérer cette situation. Nous devons lancer un programme vigoureux pour instruire les Canadiens et les aider à acquérir une formation de façon que nous puissions concurrencer le reste du monde.

Le projet de loi C-21 contribue beaucoup à régler ce très grave problème. À l'heure actuelle, seulement 2 p. 100 des dépenses d'assurance-chômage sont consacrées à la formation de Canadiens et à les aider à chercher un emploi. Ce projet de loi propose de modifier les priorités dans les dépenses pour consacrer jusqu'à 15 p. 100 des dépenses à la préparation de la main-d'oeuvre du Canada, pour donner à chaque Canadien la chance de bâtir son avenir par la formation et le perfectionnement. Ce programme s'adressera à tous. Je pense que c'est une très bonne initiative.

En effet, dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement collaborera avec le secteur privé et l'encouragera à doubler son engagement dans le domaine de la formation, c'est-à-dire de le faire passer de 1,4 milliard de dollars à près de 3 milliards de dollars d'ici 1994. C'est le double de l'investissement actuel dans les ressources humaines, le double de l'investissement dans l'acquisition de compétences. C'est un véritable engagement envers les gens.

Nous parlons de réaffecter les fonds de l'assurance-chômage. Nous parlons de renouveler les priorités du Canada et de préparer l'avenir. Je sais qu'il répugne parfois à mes collègues d'en face de se tourner vers l'avenir. Ils préfèrent tout peindre en noir. Nous parlons

de préparer les Canadiens à relever les défis d'une main-d'oeuvre compétitive.

Le gouvernement n'invente pas la concurrence internationale. Il donne simplement aux Canadiens la possibilité de résister aux pressions qu'exercent les autres pays.

Le projet de loi propose de modifier la structure des prestations de l'assurance-chômage pour mieux l'adapter aux divers taux de chômage régionaux. Cette mesure législative n'atteindra pas seulement ce but, elle libérera aussi des ressources de la caisse de l'assurance-chômage qui seront consacrées à la formation. Presque 1,3 milliard de dollars iront à la formation, aux prestations pour les Canadiens âgés et à l'augmentation des prestations de maternité ou de congé parental. Les députés trouvent sûrement tous comme moi que ce sont des objectifs importants et louables.

Selon les conditions actuelles, à 65 ans, un employé n'est plus admissible à l'assurance-chômage. Dès qu'un prestataire atteint l'âge de 65 ans, ses versements sont même suspendus. Les gens de ma circonscription m'ont dit que cet état de choses était inacceptable. Je suis content que la Chambre soit saisie de ce projet de loi, car cette disposition injuste et discriminatoire va enfin disparaître. Le projet de loi étend la protection aux Canadiens âgés qui veulent attendre avant de prendre leur retraite.

Qui plus est, les changements que ce projet de loi apporte au régime d'assurance-chômage permettra au gouvernement de mettre sur pied un programme de 100 millions de dollars pour aider les travailleurs âgés qui perdent leur emploi. Nous les aiderons à se perfectionner, à se recycler et, au besoin, à poursuivre leurs études.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance de cette question. J'ai parlé à des électeurs dans les rues de High River et d'autres localités du sud de l'Alberta. Ils sont trop nombreux pour les compter, ceux qui m'ont parlé des difficultés particulières qu'éprouvent les Canadiens âgés à la recherche d'un emploi. En fait, cette mesure est très équitable, très pratique et très compatissante.

Le projet de loi fournit aussi aux familles canadiennes une aide qui s'impose. Il est difficile d'élever des enfants de nos jours. Je sais que le gouvernement continuera à soutenir les familles canadiennes. Les changements apportés à notre régime fiscal ont accordé aux parents plus de souplesse dans le choix des soins à donner à leurs enfants. Ce projet de loi et les modifications qu'il apportera au régime d'assurance-chômage traduit l'engagement constant du gouvernement à l'égard des familles canadiennes.

Quatre cent cinquante millions de dollars ont été réservés pour les prestations de maternité ou parentales. A l'instar des autres initiatives gouvernementales, le régime accordera plus de souplesse aux parents dans le choix des soins à donner à leur nouveau-né. Les familles canadiennes pourront recevoir des prestations d'assurance-chômage pendant une période maximale de 30 semaines, ce qui les aidera à surmonter les difficultés financières occasionnées par la venue d'un enfant. En outre, le régime sera plus souple, de sorte qu'il sera possible aux deux parents d'être avec leur jeune enfant pendant ces premières semaines passionnantes.

M. Wappel: Quelle bonne blague!

M. Hughes: Mon collègue parle de blague. Je le signale parce que les collègues d'en face trouvent que la réaffectation des fonds est inacceptable. Cela n'a rien de nouveau. Les députés de l'opposition qui protestent avec véhémence contre cette idée sont les membres du parti qui a été le premier à réaffecter les fonds de l'assurance-chômage.

Remontons en arrière, jusqu'en 1976. Le ministre de la Main-d'oeuvre, Bud Cullen, avait déclaré ceci: « Des modifications nous permettront également d'adopter une attitude plus positive à l'égard du chômage par l'affectation des ressources. Nous pourrons faire des expériences et utiliser les fonds de la caisse d'assurance-chômage pour des programmes de formation, de partage d'emploi et de création d'emplois.» Aujourd'hui, c'est la même bande qui essaie de s'opposer à des principes très analogues. C'est inouï.

Je passe maintenant à un autre aspect important. Le gouvernement a élaboré le Programme de développement des collectivités pour aider les régions où le taux de chômage est anormalement élevé. A titre d'exemple, je signale que dans ma circonscription, celle de Macleod, comme dans d'autres régions du pays, on a grandement besoin d'expansion et de diversification économiques. Le gouvernement a pris des engagements importants, à longue échéance, pour venir en aide à ces régions.

Ainsi, au Pas du Nid-de-Corbeau, où plusieurs localités sont touchées, le gouvernement a promis d'affecter 2 millions de dollars au Centre d'aide aux entreprises de l'Office de développement économique.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à affecter à peu près 400 000$ au Pas du nid-de-Corbeau par l'intermédiaire du programme d'aide aux travailleurs indépen-

dants, programme très pratique destiné à aider les chômeurs à essayer de nouvelles idées.

Dans le nord de ma circonscription, la Highwood Economic Development Corporation, qui dessert le district municipal de Foothills et le comté de Vulcan, gère et investit 1,9 million de dollars qui proviennent du Programme Développement des collectivités dans le cadre d'un plan quinquennal. Ce programme répond de façon réaliste à des besoins réels.

Le gouvernement a renouvelé et revivifié son engagement envers le Programme Développement des collectivités. Les changements que nous proposons d'apporter au régime d'assurance-chômage permettront d'injecter chaque année 50 millions de dollars de plus dans ce programme très important qui continuera de fournir aux régions où le chômage est élevé l'aide dont elles ont besoin pour diversifier et développer leur économie.

Je sais combien ce programme est important dans ma circonscription. Je suis certain que tous les députés de la Chambre sont heureux de savoir que plus de ressources seront désormais consacrées à ce programme.

J'admets que mes électeurs m'ont souvent dit qu'ils avaient l'impression qu'on abusait du régime d'assurance-chômage. C'est regrettable. Ils se sentent trahis et en colère quand ils voient des Canadiens quitter leur emploi sans motif valable pour retirer des prestations d'assurance-chômage.

• (2300)

Des voix: Oh, oh!

M. Hughes: Ces décrocheurs volontaires coûtent à la caisse d'assurance-chômage et à la population du Canada. . .

Des voix: Voyons donc.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Volpe: Même le président vous interrompt.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est le solstice d'été et je me rends compte que ce sera le jour le plus long de l'année. J'espère que nous pourrons terminer sans trop souffrir de la chaleur dans cette enceinte. Le député de Macleod (M. Hughes) a la parole pendant neuf autres minutes.

M. Hughes: C'est peut-être le jour le plus long, mais ce ne sera pas le discours le plus long.

Il est regrettable que les Canadiens se sentent trompés et ragent lorsqu'ils voient que certaines personnes abusent du système. Je pense que la population de Macleod a raison d'être en colère.

Le projet de loi modifiera la Loi sur l'assurance-chômage en compliquant la tâche de ceux qui voudraient abuser du système et en leur rendant cet abus moins attrayant.

Une voix: Moins attrayant?

M. Hughes: Selon le projet de loi, les travailleurs qui abandonnent volontairement leur emploi ne verront pas seulement le versement de leurs prestations retardé, mais ils subiront aussi une réduction de ces prestations. Sous le nouveau régime, ceux qui veulent abuser de l'assurance-chômage n'auront pas droit aux prestations pendant sept à douze semaines. Après cette période, ils recevront des prestations ne correspondant qu'à la moitié de leur rénumération assurable.

Le projet de loi prévoit également des pénalités accrues pour les employeurs et les employés qui tentent de frauder la caisse d'assurance-chômage. C'est ainsi que les choses doivent être.

Lorsque le Programme d'assurance-chômage a été créé dans les années 40, il visait à accorder une aide temporaire aux travailleurs sans emploi. La caisse de l'assurance-chômage n'a pas été constituée pour remplacer d'autres formes d'aide sociale, mais bien pour aider les travailleurs à traverser des périodes difficiles de chômage. Le projet de loi marque un retour à certains principes fondamentaux du régime d'assurance-chômage et la population de Macleod, que je représente, applaudit les changements. La population de Macleod se réjouit qu'il y ait moins d'abus. Elle attend avec impatience les programmes de formation, les programmes de développement économique et les prestations de maternité prévus dans le projet de loi.

Ils se réjouissent du fait que le régime d'assurance-chômage ne sera plus discriminatoire envers les Canadiens âgés. Ils sont heureux que le gouvernement ait eu le courage d'entreprendre ces réformes et de permettre à tous les Canadiens de bénéficier de la caisse d'assurance-chômage.

Les gens de Macleod soutiennent cette importante initiative du gouvernement. Les changements apportés à l'assurance-chômage sont des mesures constructives. Il s'agit d'investir dans nos ressources humaines: les mères, les pères, les fils et les filles. Ces Canadiens veulent améliorer leur situation, compter sur leurs propres moyens pour gagner leur vie et relever eux-mêmes les défis pour apporter une véritable contribution à la société canadienne.

Si ces personnes profitent de l'occasion pour relever le défi, tous les Canadiens bénéficieront d'une prospérité accrue et d'un avenir plus sûr.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'interviens pour débattre le projet de loi à l'étude aujourd'hui. C'est avec une grande tristesse que j'assiste au démantèlement, voire à la destruction du tissu social canadien par le gouvernement. Il est clair que le projet de loi C-21 vise à sabrer dans le régime canadien d'assurance-chômage et à privatiser notre plus ancien programme social qui vient en aide aux Canadiens depuis 1940.

Il ne faut pas oublier que le régime d'assurance-chômage a été mis sur pied pour contrer les effets dévastateurs de la crise des années 30 sur notre société et pour faire en sorte que les Canadiens n'aient plus jamais à subir de telles épreuves.

C'est parce qu'il se souciait de la condition humaine que le premier ministre MacKenzie King a institué ce régime d'assurance national. On a mis sur pied le programme d'assurance-chômage pour s'assurer que personne ne mourrait de faim ou ne perdrait son foyer ou un être cher à cause d'une mise à pied. Ce sentiment d'humanité est ancré dans la tradition du Parti libéral.

[*Français*]

Il serait faux de dire que nous, du parti libéral, ne voulons pas que la loi ne soit modifiée, amendée ou améliorée. En fait, monsieur le Président, en 1955 et 1971, au cours de l'administration libérale du temps, des amendements y ont été apportés en vue de mettre cette législation à jour avec les besoins du moment.

Cependant, monsieur le Président, ce n'est pas ce que nous propose le présent projet de loi. Tel que présenté par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ce projet de loi menace un des principaux piliers du réseau des mesures sociales de ce pays. En fait, la ministre ose aller de l'avant avec ce projet de loi, même après avoir clamé, au cours de la dernière campagne électorale, que si son parti ou elle-même était reporté au pouvoir, aucun programme social ne serait réduit. Elle n'a jamais dit que l'assurance-chômage serait privatisée.

Monsieur le Président, il est bien dommage que les Canadiens se soient fait tromper par ce ministre et son parti, et je peux vous assurer que la prochaine fois, ils ne seront pas dupes.

[*Traduction*]

Des millions de Canadiens se demandent pourquoi le gouvernement a décidé de renier ses promesses électorales. Les gens se demandent pourquoi le dépôt sacré a perdu son caractère sacré avec le Parti progressiste conservateur.

À mon avis et de l'avis de notre parti, le gouvernement a adopté cette politique pour trois raisons. La première est plutôt claire, étant donné le contenu du budget du ministre des Finances (M. Wilson) qui a fait l'objet de fuites. De manière inappropriée, le gouvernement se sert du projet de loi C-21 comme d'un moyen pour réduire la dette nationale du Canada, dont la moitié a été accumulée sous les conservateurs. C'est un fait que les députés d'en face voudraient commodément oublier.

Nous avons fréquemment observé de la part du gouvernement une totale absence d'attention ou de compréhension à l'égard des Canadiens moyens. Les dispositions de la mesure à l'étude en constitue la preuve la plus flagrante. Conjointement avec ses collègues du Cabinet, la ministre tente de réduire le déficit sur le dos des chômeurs. Au lieu de renforcer le régime canadien d'assurance-chômage, le gouvernement renie son engagement dans un exercice futile de réduction du déficit. Au lieu de choisir un moyen plus logique de le faire, en imposant par exemple les sociétés commerciales rentables et en réduisant le gaspillage et l'inefficacité du gouvernement, la ministre s'attaque aux Canadiens qui ont le moins à offrir.

La ministre prend l'argent qui aurait servi à payer pour le logement, la nourriture et d'autres nécessités de base pour l'affecter à des programmes de formation. J'aurais été favorable à la création de nouveaux programmes de formation professionnelle, mais pas au prix de fonds qui sont censés aider les chômeurs à survivre tandis qu'ils cherchent un emploi.

La ministre fait montre d'un étrange ensemble de priorités. Au lieu de comprendre le caractère cyclique de la pauvreté et le fait qu'une aide est nécessaire pour subvenir aux besoins essentiels pendant que des travailleurs sont en chômage, elle offre d'obscurs et abstraits programmes de formation qui permettront un jour aux travailleurs de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ce dont ces travailleurs ont besoin, c'est d'une aide pour joindre les deux bouts jusqu'à ce qu'ils puissent trouver un emploi présentant un véritable potentiel.

• (2310)

[*Français*]

Quant à la deuxième raison pour laquelle ce gouvernement a mis de l'avant ce projet de loi, elle est malheureusement devenue trop claire à la suite de l'élection de celui-ci. Il est indéniable que le projet de loi C-21 est un premier pas vers l'élaboration d'un plan, afin de permettre une plus grande transition de la part des géants du milieu des affaires, vers le libre-échange. En effet, en se retirant du Programme de l'assurance-chômage, le gouvernement canadien satisfait aux attentes du gouvernement américain, puisque ce dernier ne pourra user de représailles contre nous, en affirmant que le Canada utilise l'assurance-chômage comme subvention pour ses travailleurs.

[*Traduction*]

Les effets de ce projet de loi seront encore plus dévastateurs si on tient compte du libre-échange. En se retirant du régime d'assurance-chômage, le gouvernement du Canada a demandé aux travailleurs et aux employeurs canadiens de fournir les 3 milliards de dollars qui manqueront.

Qu'en résultera-t-il? Un taux de chômage plus élevé causé par les employeurs qui ne veulent pas payer cette charge sociale dissimulée, ou encore des démarches de la part des grandes entreprises qui voudront être exemptées du paiement des primes d'assurance-chômage parce qu'elles doivent jouir des mêmes conditions que les entreprises américaines pour pouvoir leur faire concurrence.

Pendant que les sociétés deviennent plus grandes et plus rentables, les Canadiens moyens doivent payer le prix sur le plan des salaires et des avantages sociaux. Connaissant les liens étroits qui existent entre les grandes entreprises et le Parti conservateur, on ne peut faire autrement que de se demander combien de temps il faudra avant que le gouvernement ne demande aux travailleurs canadiens de financer entièrement le régime d'assurance-chômage.

La dernière raison qui a poussé le gouvernement à mettre en oeuvre cette nouvelle politique en matière d'assurance-chômage, c'est son idéologie conservatrice peu judicieuse. Malheureusement, la majorité des ministériels croient qu'un régime généreux de bien-être social favorisera la paresse. Cette vision archaïque des gens qui doivent compter sur divers programmes sociaux est répréhensible dans un pays comme le Canada.

La majorité des Canadiens sont fatigués d'entendre le club des dinosaures parler de parasites quand le nombre réel de personnes qui abusent du système est beaucoup moindre que ce que disent les ministériels.

Les statistiques sont très éloquentes. Sur les 2,4 millions de Canadiens qui touchent des prestations d'assurance-chômage, 5 507 se sont fait prendre à tricher. Cela représente seulement 0,2 p. 100 du nombre total de Canadiens qui profitent du régime. Ce sont là des statistiques édifiantes pour le député de South Shore (M. McCreath).

Seulement 6 215 personnes ont refusé l'emploi qu'on leur avait trouvé dans le cadre du programme de l'assurance-chômage. Cela représente 0,25 p. 100 des prestataires. Ces deux catégories réunies représentent moins de la moitié de 1 p. 100 de tous les personnes qui utilisent ce régime. Malgré ce fait, le gouvernement, par ses déclarations, continue de dire que les abus sont répandus dans le système et que tous les gens qui dépendent de l'aide gouvernementale sont des bons à rien ingrats.

Le préjugé idéologique est une force majeure et une motivation puissante à l'origine du retrait du gouvernement du programme de l'assurance-chômage et de la sévérité de ce budget. Ce gouvernement devrait savoir, d'après les exemples qui existent dans le monde, que les régimes d'assurance-chômage progressistes vont de pair avec les faibles taux de chômage. Les pays socio-démocrates comme la Suède, l'Autriche et la Suisse ont les régimes d'assurance-chômage parmi les plus progressistes du monde et un taux de chômage inférieur à 5 p. 100.

Au demeurant, le taux de chômage moyen au Canada pendant les 15 ans de gouvernement libéral qui ont précédé la récession mondiale était de 5,6 p. 100. Voilà qui met en perspective le fait que les conservateurs n'ont pas été capables de le ramener au-dessous de 7 p. 100 une seule fois en cinq ans de pouvoir. Voilà pour le bilan du gouvernement. Le seul endroit au Canada où le plein emploi existe est dans l'économie en surchauffe du Grand Toronto.

Il me semble que ce gouvernement serait plus qu'heureux si les gens de Cornerbrook et de Sydney déménageaient à Halifax. Ils serait plus qu'heureux si les habitants de Gaspé et du Saguenay déménageait à Montréal. Les dispositions de ce projet de loi feront qu'il sera encore plus difficile de demeurer dans les régions du pays qui souffrent de marasme économique.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a déclaré que le projet de loi C-21 tenait toujours compte des besoins régionaux pour permettre aux gens des régions reculées du Canada de rester chez eux. C'est complètement absurde. Si on regarde les chiffres, on peut voir que dans toutes les régions de notre pays on a relevé les critères d'admissibilité. Les conservateurs semblent aussi faire passer un message bizarre. Les années précédentes, dans une région à faible taux de chômage, on avait besoin de 14 semaines pour avoir droit aux prestations. Maintenant ces 14 semaines ne suffiront

que dans les régions où le taux de chômage est compris entre 11 et 12 p. 100. C'est absolument scandaleux! Au lieu de faciliter la réinsertion dans la vie active, les conservateurs vont nous pénaliser si nous ne prenons pas le premier emploi qui se présente. Peu importe si vous êtes un spécialiste, le Parti conservateur préférera vous voir faire cuire des hamburgers plutôt que de chercher un peu plus longtemps un travail qui vous offrira un avenir où vous serez le mieux en mesure de contribuer à la société canadienne.

Quand le gouvernement va-t-il créer des emplois qui permettront de faire vivre les familles à un niveau décent au lieu de perpétuer leur misère et d'augmenter le nombre de salariés pauvres?

[*Français*]

Voyons maintenant comment le projet de loi C-21 affectera le Québec. Sous le présent régime, les Québécois ont payé 2,5 milliards en primes et ont reçu 3,3 milliards. Il est évident, à la vue de ces chiffres, qu'il nous faut réviser et améliorer ce programme. En se retirant du Programme d'assurance-chômage, le gouvernement force les employeurs qui ont une forte main-d'oeuvre à compenser pour la différence.

Ainsi, au Québec, cela voudra dire que 100 millions de dollars supplémentaires devront être déboursés par le gouvernement, étant donné la grande quantité de travailleurs employés.

Monsieur le Président, ce seront encore les payeurs de taxe et plus particulièrement ceux du Québec qui paieront la note pour dédommager l'absence d'aide financière du gouvernement fédéral dans ce domaine. Tous les employeurs du Québec devront payer davantage, de manière à compenser pour les mesures que propose ce projet de loi.

[*Traduction*]

Quel que soit l'angle sous lequel on considère le problème, on en conclut que c'est une mauvaise politique gouvernementale. En raccourcissant la durée des prestations et en augmentant la période d'admissibilité, les conservateurs offrent aux Canadiens davantage d'options.

Lorsque les prestations seront supprimées et que la personne sera toujours au chômage, elle devra soit bénéficier des programmes d'aide sociale financés par les provinces, soit grossir les rangs croissants de ceux qui doivent compter sur les soupes populaires et autres oeuvres de charité pour manger et se loger. Malheureusement, cela va être le legs du gouvernement conservateur.

Je sais que les députés d'en face vont déclarer que je suis contre les programmes de recyclage. Rien ne pourrait être plus loin de la réalité. Les libéraux ne sont pas opposés au recyclage. En fait, de 1984 à 1989, les conservateurs ont diminué les crédits destinés aux programmes de formation en les faisant passer de 2,2 à 1,5 milliard de dollars. C'est seulement maintenant, après avoir pris dans les fonds nécessaires aux nécessités de la vie, que les dépenses pour la formation sont revenues à leur niveau initial. En tant que citoyenne responsable, je trouve cela déplorable.

Lors d'une entrevue, en octobre dernier, le ministre du Commerce extérieur disait que le gouvernement n'avait pas l'intention de réduire le régime d'assurance-chômage. Il avait même dit à la presse que le premier ministre (M. Mulroney) était tout à fait d'accord là-dessus. Ce que j'aimerais savoir du ministre c'est ce qui a changé entre cette époque et maintenant pour justifier une telle offensive contre nos programmes sociaux?

Il est évident que les conservateurs ont brisé une autre de leurs promesses électorales. Pourrais-je ajouter que les Canadiens ne l'oublieront pas. Ils sont las des discours creux des membres du gouvernement. Ils veulent un gouvernement qui se préoccupe de leurs besoins et qui soit prêt à réagir, pas seulement en paroles, mais aussi par des actes.

Le projet de loi C-21, s'il est adopté, sera catastrophique pour le Canada. Il élargira le fossé entre les riches et les pauvres et augmentera considérablement la charge des provinces. Il crée une situation en vertu de laquelle le gouvernement se retire de l'assurance-chômage et, ce faisant, privatise l'un des aspects les plus important du système de sécurité sociale du Canada.

• (2320)

[*Français*]

Il est évident, monsieur le Président,—et je termine là-dessus—que le seul et dernier ressort pour les Canadiens sera d'avoir recours au bien-être social. C'est scandaleux, monsieur le Président, de forcer une population à une telle solution!

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, nous sommes ici ce soir pour débattre le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. Nous l'avons lu pour la première fois le 1er juin de cette année. Les députés du Nouveau Parti démocratique s'opposent

au projet de loi et vont continuer de s'y opposer de toutes leurs forces aussi longtemps que durera le débat. Évidemment, on nous a imposé la clôture ce soir et, dans quelques heures, nous allons nous prononcer sur la deuxième lecture du projet de loi.

Le gouvernement a présenté ce que je crois être deux mesures législatives très importantes et très négatives depuis que j'ai été élu le 21 novembre. La première de ces mesures très importantes et très négatives a été le projet de loi sur le libre-échange. Je me souviens d'avoir été ici à la Chambre un soir avant Noël, m'adressant à beaucoup de Canadiens qui, je sais, ne suivaient pas le débat à cette heure tardive de la journée. Le même scénario se répète dans le cas d'un projet de loi très important qui concerne beaucoup de Canadiens. Je suis à la Chambre, tard le soir, pour faire des remarques que les Canadiens devraient écouter le jour, aux heures normales de travail.

Je suis très heureux de commenter cette mesure parce qu'il y a beaucoup de choses qui, à mon sens, devraient être changées, mais dont il n'est pas question dans le projet de loi. Je suis un député très actif et je suis souvent en communication avec mes électeurs. Je m'occupe de leurs cas personnels, qu'il s'agisse d'assurance-chômage, d'immigration, de visas ou même d'aide sociale. Rien ne me fait plus plaisir que de m'asseoir à mon bureau et de les aider à régler leurs problèmes.

Je me suis entretenu avec beaucoup de gens qui ont des difficultés avec le programme d'assurance-chômage. Je communique régulièrement avec les bureaux d'assurance-chômage dans ma circonscription, l'un à North Battleford, l'autre à Meadow Lake, en Saskatchewan. Les gens qui travaillent dans ces bureaux sont des personnes très dévouées qui travaillent fort pour administrer un programme très difficile et imparfait. Ce projet de loi rendra leur travail beaucoup plus difficile et les bénéficiaires beaucoup plus mécontents.

Ce soir, j'ai entendu beaucoup de ministériels réclamer que la loi soit modifiée pour mettre fin aux abus dont le système actuel est l'objet. Bien des députés de ce côté-ci leur ont répondu que le taux d'abus se situait à moins de 1 p. 100. Je sais, d'après les gens que je reçois à mon bureau, que les personnes qui ont des problèmes avec le système actuel d'assurance-chômage n'en abusent pas, mais qu'ils en ont désespérément besoin et qu'ils souhaitent aussi qu'il soit amélioré.

Voici, par exemple, un cas que je viens de régler. Il m'a été signalé le 27 avril dernier. Il s'agit d'une jeune femme de ma circonscription qui avait quitté son emploi au début d'avril. Elle avait une très bonne raison de le quitter, mais elle avait de la difficulté à l'expliquer aux fonctionnaires du centre d'assurance-chômage. Pour simplifier les choses, disons qu'elle s'était disputée avec son employeur.

Le 27 avril, après avoir vainement essayé pendant quelques semaines de faire accepter sa demande par le centre, elle a été enfin trouvée admissible aux prestations, mais elle a été disqualifiée dès la première semaine parce que les fonctionnaires de l'assurance-chômage lui ont posé des questions sur la façon dont elle faisait garder son enfant. Elle habite une ferme à quelques milles de la ville et un jour elle a eu de la difficulté à trouver une gardienne afin de se présenter à une entrevue pour un emploi. Le Centre d'emploi du Canada l'a déclarée inadmissible aux prestations sous prétexte qu'elle n'avait pas pris les dispositions qu'il fallait pour la garde de son enfant. Cela s'est produit le 27 avril, et c'est alors qu'elle est venue me voir.

Après que nous eussions examiné sa réclamation et que nous en eussions discuté avec les employés du Centre d'emploi du Canada, elle a été rétablie au nombre des bénéficiaires mais, parce qu'elle avait été exclue du bénéfice des prestations, elle a été pénalisée pendant quatre semaines, et comme elle ne pouvait être exclue et inadmissible en même temps, elle a d'abord été pénalisée pendant quatre semaines à compter du 28 avril, puis elle a dû attendre deux autres semaines, le délai de carence habituel, avant de toucher ses prestations.

Voici donc une jeune chômeuse qui habite une région où les emplois sont rares, qui a un jeune enfant à la maison et qui est absolument privée de tout revenu pendant dix semaines à cause de problèmes inhérents au programme en vigueur. Elle va recommencer à toucher des prestations à compter du 28 juin. Le Centre d'emploi

du Canada a reconnu qu'elle avait droit aux prestations et qu'elle aurait dû les toucher à compter du 27 avril.

Le programme actuel n'a pas répondu aux besoins de ma commettante et les modifications proposées dans ce projet de loi l'auraient pénalisée encore davantage. L'article 21 du projet de loi, qui vient modifier le paragraphe 30(1) de la loi, traite des semaines de carence prévues en cas d'exclusion et nous constatons que leur nombre a considérablement augmenté. Ainsi, une personne qui quitte son emploi pour des raisons de harcèlement sexuel sans s'en plaindre ouvertement parce qu'elle ne veut pas se donner la peine de porter des accusations précises, doit subir une période d'exclusion même si elle a une excellente raison de quitter son emploi. L'ancien régime prévoyait six semaines d'exclusion au maximum, alors que ce projet de loi en prévoit de sept à douze.

Ma commettante, une jeune femme ayant un enfant à charge, vivant dans une ferme et cherchant un emploi dans une région où les emplois sont rares, n'aurait touché aucune prestation non seulement pendant dix semaines mais peut-être même jusqu'à vingt semaines. Je crois que c'est là une situation terrible découlant de dispositions d'inspiration fort mesquine. Voilà ce que le gouvernement fait à des citoyens de notre pays.

• (2330)

J'ai suivi avec intérêt certains des discours qui nous sont venus de l'autre côté de la Chambre ce soir. Le député de South Shore (M. McCreath) a parlé tantôt de ceux qui trichent avec le système, et de la nécessité d'avoir des sanctions plus lourdes. Le problème c'est que s'il y a des gens qui trichent, il faudrait qu'il y ait dans le système des gens payés pour les trouver et leur régler leur compte. Personne au pays ou ailleurs n'estime qu'il faut engraisser les tricheurs.

Or, nous avons une fonction publique qui est mal équipée pour s'occuper d'un programme qui laisse beaucoup à désirer et qui s'adresse à un trop grand nombre de bénéficiaires. La fonction publique n'a pas le temps de s'occuper de ceux qui trichent avec le système. Ne pénalisez pas les nécessiteux pour courir après les tricheurs. Maintenez le système, améliorez-le, puis courez après les tricheurs. S'il y a moins d'un pour cent de tricheurs, il ne faut pas rendre le système plus compliqué pour que les 99 p. 100 restants y perdent.

J'ai également écouté avec beaucoup d'intérêt une remarque de l'avant-dernier orateur. Il a dit que ce projet de loi allait profiter à tous les Canadiens. J'espère bien qu'il se trompe. Cela voudrait dire que les politiques conservatrices fonctionnent et que nous allons tous nous retrouver au chômage. Il y en aura 100 p. 100. Si c'est ce que cherchent les gens d'en face, alors il nous faut absolument une loi qui profite à tous les Canadiens.

Il y a beaucoup de choses que je veux dire ce soir à l'intention de ceux qui dans ma circonscription sont très heureux de savoir de quoi il retourne dans ce programme. J'ai deux ou trois choses à dire au sujet de l'évolution du programme d'assurance-chômage dans notre pays. Mais tout d'abord, je voudrais rappeler à la Chambre certaines observations faites par mon chef il n'y a pas si longtemps, le chef du Nouveau Parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il disait récemment que le gouvernement actuel fonctionne d'une bien drôle de façon. Il faut donner de l'argent aux sociétés pour qu'ils continuent de travailler, mais il faut l'enlever aux pauvres pour qu'elles continuent de travailler. Cette observation cadre parfaitement avec ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le programme d'assurance-chômage du Canada a vu le jour en 1935 avec la Loi sur le placement et l'assurance sociale du gouvernement Bennett. Cette loi a été déclarée inconstitutionnelle en 1937.

En 1940, les provinces ont consenti à ce que le programme relève du gouvernement fédéral. Jusqu'au début des années 1970, on l'a généralement élargi en régionalisant le taux des prestations et en l'assortissant, entre autres, de prestations de maladie et de maternité.

Vers la fin des années 1970, le gouvernement libéral s'est mis à miner le programme en réduisant les niveaux de prestations, en supprimant les prestations familiales et en rendant plus difficile l'accès aux prestations des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active.

Il n'est pas étonnant que, pendant la campagne électorale qui les a portés au pouvoir en 1984, les Conservateurs n'aient pas parlé du régime d'assurance-chômage. Le premier ministre (M. Mulroney) a fait sa déclaration la plus percutante en matière de politique sociale pendant le débat des chefs lorqu'il a affirmé qu'un gouverne-

ment dirigé par lui ne toucherait pas aux programmes sociaux. Après les élections, le régime d'assurance-chômage a pris plus d'importance aux yeux du gouvernement puisqu'il en a été question tant dans l'exposé économique de novembre 1984 que dans le budget de mai 1985. Dans l'exposé économique de 1984, le gouvernement a annoncé qu'il amputerait le programme de 300 millions de dollars et qu'il y apporterait des modifications dont une nouvelle définition de ce qu'est un revenu.

En juillet 1985, le gouvernement a chargé la commission Forget d'évaluer les solutions de rechange au régime d'assurance-chômage. La commission a déposé son rapport en décembre 1986, mais dans la discorde, car les représentants syndicaux y sont allés d'un rapport minoritaire de proportions inédites à l'époque.

Les deux grandes recommandations du rapport majoritaire de la commission visaient à supprimer la régionalisation des prestations et à les annualiser. Selon la commission, ces mesures rendraient le système plus juste en donnant à tous les Canadiens accès à 50 semaines de prestations. Ces niveaux de prestation seraient établis en fonction des gains hebdomadaires moyens calculés sur une période d'un an plutôt que sur les gains moyens reçus au cours des dix semaines précédentes.

Ces changements auraient fait baisser les prestations de façon incroyable. Le régime aurait enregistré une baisse globale des prestations de 30 p. 100. À Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, les niveaux de prestation auraient diminué de plus de moitié. Certains députés ont parlé ce soir des répercussions qu'aura le projet de loi sur le Canada atlantique. La commission a proposé de remplacer les réductions par une toute nouvelle série, encore non définie, de revenus d'appoint.

Le gouvernement n'était pas très heureux de ces recommandations faites à un moment peu propice. S'il avait donné suite à ces propositions, la population de son principal point d'appui, le Québec, aurait perdu 1 milliard de dollars. Le gouvernement a préféré renvoyer ces recommandations à un comité permanent qui, dans le rapport qu'il a déposé au mois de mars 1987, a complètement rejeté le projet de la commission. Les membres du comité qui devaient retourner devant leurs électeurs et tenter de régler les vrais problèmes du vrai monde avaient en fait recommandé des améliorations au régime.

En fin de compte, le gouvernement, qui ne pensait plus qu'aux prochaines élections, n'a rien fait. Comme on pouvait s'y attendre, le premier ministre (M. Mulroney) a décidé de ne pas insérer le rapport Forget ou la réforme de l'assurance-chômage dans son programme électoral de 1988.

La position du Nouveau Parti démocratique concernant l'assurance-chômage est exposée dans un mémoire que notre collègue de Nickel Belt a remis à la commission Forget. Essentiellement, le document intitulé «Back to the Future» recommandait la libéralisation du programme et l'augmentation des prestations.

Nous avons demandé également au gouvernement de puiser dans les recettes générales, et non dans les cotisations des employeurs et des employés, pour financer les programmes de formation. Dans une large mesure, l'assurance-chômage est un programme d'assurance payé par les travailleurs et les employeurs. En tant que mesure fiscale servant à payer d'autres programmes, elle est extrêmement régressive et ne devrait pas être utilisée.

Le Nouveau Parti démocratique appuie les deux décisions judiciaires qui ont conduit à certaines des modifications de cette mesure législative avec lesquelles nous sommes d'accord. Nous nous sommes opposés à ce que les personnes de plus de 65 ans soient exclues du programme. Nous avons constamment demandé de meilleures prestations parentales, comme l'envisage la décision de la cour fédérale concernant les droits du père naturel.

J'ai abordé brièvement le programme d'assurance. Ne vous y trompez pas: essentiellement l'assurance-chômage est un programme d'assurance et non un programme d'aide sociale. Elle vise à s'assurer que les travailleurs canadiens peuvent s'occuper d'eux-mêmes et de leur famille lorqu'ils connaissent des difficultés. C'est dans cet esprit que les employés permettent que l'on déduise des sommes de leur chèque de paie.

Ainsi, les travailleurs canadiens considèrent que tout comme les cotisations qu'ils versent aux régimes de pension seront là quand ils prendront leur retraite, celles qu'ils versent au régime d'assurance-chômage seront là pour eux et leur famille si jamais ils perdent leur emploi. C'est également dans cet esprit que nous devrions examiner soigneusement tout ce que contient le projet de loi C-21 dont la Chambre est actuellement saisie.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ce soir, monsieur le Président. Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je suis heureux d'avoir pu intervenir. Je souhaite que tous les autres ici ce soir convainquent le gouvernement de retirer ce projet de loi et d'en élaborer une autre version.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je parle ce soir sur le projet de loi C-21, même s'il est 23 h 40, et même si aujourd'hui c'est mon 20e anniversaire de mariage. Ma femme m'a permis de continuer à travailler à la Chambre des communes.

Je vous remercie très sincèrement, monsieur le Président, de me donner l'opportunité de prendre la parole.

Le projet de loi C-21 est adapté aux années 1990. C'est un projet de loi qui correspond aux besoins d'aujourd'hui.

Depuis 1984, monsieur le Président, notre gouvernement travaille d'arrache-pied, intelligemment, dans des programmes de formation et de création d'emplois. Et la preuve en est que depuis 1984, nous avons créé 1 500 000 nouveaux emplois au Canada. C'est la preuve que notre gouvernement travaille correctement, et je peux vous assurer que le projet de loi C-21 est un projet de loi qui va tout simplement continuer dans le même sens, continuer dans le bon sens, comme nous l'avons dit pendant la campagne électorale de 1988.

• (2340)

Je dois féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall) qui, bien sûr a su, par ce projet de loi, donner un nouveau souffle à la création d'emplois, et je vais vous expliquer pourquoi dans quelques instants. Nos Canadiens et nos Canadiennes veulent travailler. Nos Canadiens et Canadiennes ne veulent pas être sur le chômage, ne veulent pas être sur le bien-être social. Tantôt, j'entendais la ministre de Saint-Laurent dire qu'il y avait seulement 2 p. 100. . .

Une voix: La députée!

M. Leblanc (Longueuil): La députée de Saint-Laurent (Mme Maheu) nous disait qu'il y avait seulement 2 p. 100 de la population de chômeurs qui ne désirait pas vraiment travailler, qui faisait la rotation entre le chômage et le travail et qui désirait, qui aimait mieux être sur le chômage que de travailler. Mais vous savez que 2 p. 100 de la population des chômeurs représente 1,1 milliard de dollars que le gouvernement fédéral peut sauver. Et je pense que ces gens-là ne méritent pas d'être sur le chômage. Pour moi, en tout cas, du parti progressiste conservateur, je vous dis que c'est très important et je le prends en considération.

Monsieur le Président, heureusement ou malheureusement, nous faisons partie d'un système, d'un changement technologique important. Je dis heureusement ou malheureusement, et malheureusement la haute technologie et les changements technologiques, bien sûr, font perdre des emplois dans un certain sens, et d'un autre côté nous avons besoin de travailleurs plus compétents.

Je vais vous donner un exemple au niveau de l'administration. Nous remplaçons souvent des secrétaires par des ordinateurs ou par des traitements de texte. Bien sûr, il faut remplacer ces emplois-là. Où allons-nous remplacer ces emplois, si nous faisons directement le lien? C'est qu'il faut bâtir et construire des ordinateurs.

Pour bâtir et construire des ordinateurs, c'est une autre compétence qu'il nous faut. Alors c'est pour cela que nous avons besoin de recycler à tous les jours les personnes qui ont besoin de travailler, aussi bien au niveau des manufactures. Dans les manufactures, on remplace des machines par des robots, on remplace des tours par des tours programmés par ordinateurs, *et cetera*.

Cette haute technologie, bien sûr, permet une vie meilleure pour les Canadiens et les Canadiennes. Et aussi cela apporte certains inconvénients. Il faut que l'on s'ajuste, comme je l'ai dit tantôt, à cette réalité de la vie que nous vivons aujourd'hui dans ce monde moderne.

Le projet de loi C-21 favorise la qualité de vie, je viens de le dire. La fierté de pouvoir gagner sa vie honorablement, c'est dans le travail que nous la trouverons.

Monsieur le Président, nos marchés, les marchés ou le marché canadien est de plus en plus ouvert, et les marchés internationaux sont de plus en plus ouverts, et c'est la réalité de la vie. Nous vivons aujourd'hui des difficultés de temps en temps, et ceci est voulu à cause que nous sommes obligés, d'une certaine façon, à faire affaires avec des pays comme le Japon, la Communauté européenne, la Corée et bien d'autres pays. Si nous voulons continuer à pouvoir vendre nos produits et être compétitifs avec tous les pays du monde, il faut que notre personnel soit compétent, il faut qu'il soit très compétent pour que l'on puisse être capables de produire des produits à bon marché et à bon compte, sinon nous serons envahis par des produits étrangers. C'est tout à fait naturel que les citoyens canadiens essayeront d'acheter les produits au meilleur prix possible. Il faut donc absolument que notre main-d'oeuvre soit adéquate et capable de produire des produits.

Le libre-échange avec les États-Unis est une occasion extraordinaire pour les Canadiens. La région de Montréal, par exemple, si nous faisons un cercle de 800 kilomètres à partir de Montréal, à partir de Longueuil, nous aurions une population de 75 millions de consommateurs, 75 millions de personnes qui pourront acheter des produits canadiens, et principalement des produits fabriqués dans la région de Montréal. Imaginez ce potentiel que nous avons avec le libre-échange de pouvoir vendre nos produits et de créer des emplois. Nous allons pouvoir créer des emplois, des centaines de milliers d'emplois. Et, encore une fois, seulement à la condition que nous soyons capables d'être compétitifs. Nous allons être compétitifs si notre personnel est suffisamment bien formé. Et, c'est dans ce sens-là que le projet de loi C-21 va permettre de recycler notre personnel, avoir un personnel adéquat qui correspondra à nos entreprises.

En ce qui touche la formation adaptée, le projet de loi C-21 est un projet de loi qui va permettre la formation adaptée aux besoins de l'entreprise. Il faut que nous ayons des employeurs compétents, il faut que nous ayons des professeurs et des éducateurs compétents, il faut que nous ayons des employés compétents, sinon, nous allons carrément vers la faillite.

Il faut absolument que nous basions nos efforts sur la formation, sinon, nous verrons le chômage augmenter, le bien-être social augmenter, nous verrons dans notre beau pays, plus de misère, plus de problèmes sociaux et nous aurons un cercle vicieux et notre système économique en souffrira énormément.

Vous savez que si plus de personnes sont sur le chômage, plus d'entreprises qui font moins de profits, nous risquons que nos gouvernements perçoivent moins d'impôts. Si nous percevons moins d'impôts et si nous avons plus de chômage, nous allons directement vers la récession économique. C'est pour cela qu'il était très important que l'on puisse recycler nos travailleurs afin de faire en sorte que nous puissions produire et être compétitifs et garder nos entreprises très vivantes.

Monsieur le Président, un autre avantage de ce projet de loi C-21 ce sont les travailleurs de 65 ans et plus.

Beaucoup de personnes en très bonne santé, qui ont 65 ans et plus, ayant un grand talent, une grande expérience, étaient presque obligées d'arrêter de travailler. Avec ce projet de loi, nous permettrons à ces gens de continuer à travailler, à payer des contributions d'assurance-chômage et à percevoir des prestations d'assurance-chômage. Ces gens de 65 ans et plus seront traités comme tout autre citoyen. Et cela est un avantage extraordinaire pour nos entreprises qui ont besoin de ces talents, ces gens d'expérience, ces gens de 65 ans et plus qui sont traités comme des citoyens ordinaires, des citoyens de première classe, dans bien des cas.

Nous allons convaincre l'entreprise privée à investir davantage, et c'est inclus dans le projet de loi, nous allons essayer de convaincre les entreprises privées d'investir un milliard et demi par année pour la formation de leur main-d'oeuvre, et je suis tout à fait d'accord.

Nous allons aussi essayer de faire un peu plus de concertation entre les syndicats, les entreprises et les gouvernements des provinces. Ceci est vraiment essentiel dans le monde actuel dans lequel nous vivons, dans cette énorme compétition dans laquelle nous vivons. Il faut absolument que les trois, le syndicat, le patronat et les gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral travaillent ensemble pour établir des stratégies qui permettront de créer des emplois à bon compte.

• (2350)

Nous allons aussi permettre aux personnes de 45 ans et plus. . . Vous savez, monsieur le Président, beaucoup de gens de 45 ans et plus viennent me voir à mon bureau. Ils sont complètement découragés, parce qu'ils n'ont plus d'emplois, et souvent, on ne peut plus les embaucher. On leur dit qu'ils sont incompétents et ils n'ont pas de possibilité de se trouver un emploi. Pourquoi? Parce qu'on leur dit: Tu as fait seulement ta 9e année ou ta 8e année. Mais il y a 20 ans, une 9e année c'était déjà pas mal. Et là, on leur demande de retourner à l'école, faire un secondaire I, II, III, IV et V. On leur demande de retourner à l'école pour trois ou quatre ans. Vous savez, monsieur le Président, il n'y a pas une personne de 45 ans et plus qui a le courage de retourner à l'école pendant trois ou quatre ans.

Alors, ce que nous voulons faire avec ce projet de loi C-21, c'est avoir des programmes adaptés à ces gens-là. Au lieu de recommencer le secondaire I, II, III, IV, ils pourront apprendre, se recycler directement dans l'entreprise. Ce sera plus motivant et beaucoup plus encourageant pour ces personnes.

Monsieur le Président, au niveau de la maternité, bien sûr, on sait que nous avons un problème de natalité, nous avons souvent des problèmes familiaux. Nous allons permettre d'augmenter des prestations d'assurance-chômage et d'assurance-maladie, ce qui n'était pas permis avant, l'assurance-maladie, au niveau des congés de maternité et de maladie. Maintenant, cela va passer de 15 semaines à 30 semaines.

Ce projet coûte au gouvernement fédéral 450 millions de dollars. Je pense qu'il vaut la peine. . . J'avertis l'opposition tout de suite qu'ils devraient le mentionner chaque fois qu'ils ont des discours à faire, car c'est une mesure extraordinaire pour aider justement nos travailleurs et nos travailleuses professionnels qui veulent continuer à travailler tout en élevant une famille.

Voilà, monsieur le Président, un projet de loi adapté au monde d'aujourd'hui. C'est cela l'essentiel du projet de loi. C'est un projet de loi qui est adapté au monde d'aujourd'hui. L'opposition disait tantôt qu'il ne fallait pas changer, toucher à ce projet de loi, parce que, dans l'histoire, on disait que cela avait bien servi les Canadiens. Vous savez, les projets de loi sont faits justement pour être adaptés et je peux vous dire que ce projet de loi est vraiment adapté au monde d'aujourd'hui. C'est un projet de loi d'aujourd'hui, pour les gens d'aujourd'hui, pour les entreprises d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous remercie énormément et je suis fier aujourd'hui d'appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est un bien triste jour dans l'histoire du Parlement. Non seulement le gouvernement est en train de ruiner l'une des principales politiques sociales de notre pays, mais en recourant ainsi à la clôture et en n'accordant aux députés que sept heures pour examiner cette question, il fait

injure à tous les travailleurs, hommes et femmes de notre pays.

Je viens d'entendre des députés ministériels déclarer que nous devons devenir plus concurrentiels. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les crédits alloués à la recherche et au développement, effectué des coupes dans les programmes de formation et de recylage depuis cinq ans et réduit l'aide qu'il accorde à l'enseignement postsecondaire? Qu'a-t-il fait pour les particuliers et pour les petites entreprises? Il les a accablés d'impôts.

Le projet de loi C-21 représente une autre promesse parmi tant d'autres auxquelles le gouvernement n'a pas été fidèle. Lorsqu'il parlait naguère de l'assurance-chômage, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) disaient qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. En fait, trois jours avant la tenue du scrutin, ils promettaient aux Canadiens de ne pas y toucher.

Le projet de loi C-21 constitue par ailleurs une attaque de plus contre les travailleurs et les travailleuses. Il vient en troisième lieu, à la suite du libre-échange et des impôts accrus.

Par ailleurs, nous avons entendu un député ministériel déclarer que si ces changements étaient nécessaires, c'était à cause du fait que les chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage ne sont rien que des fraudeurs et des paresseux qui refusent de travailler. C'est là une mentalité propre au XVIIIe siècle que le gouvernement voudrait appliquer au XXIe siècle.

À mon avis, le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, constitue une tentative du gouvernement pour ruiner le tissu social du Canada, ce qui le distingue des autres pays et notamment des États-Unis. Comme en témoigne notre histoire, nous formons une société plus compatissante et nous avons élaboré au cours des années des programmes et des mesures qui forment en quelque sorte les piliers sur lesquels repose l'édifice social de notre grand pays.

Le gouvernement fédéral a tout à fait tort de ne plus participer au financement du Programme d'assurance-chômage et de se dérober à ses responsabilités. Il décline toute responsabilité pour ce qui est d'aider les travailleurs et les travailleuses à tenir le coup en attendant de pouvoir travailler de nouveau ou de se trouver un emploi. Si d'une part le gouvernement s'enorgueillit de créer des emplois, il décline toute responsabilité quand ces politiques causent des difficultés aux chômeurs et contribuent à l'accroissement du chômage.

La plupart des gens doivent travailler, pour conserver leur niveau de vie dans leur intérêt et dans celui de leurs enfants. Personne ne veut perdre son emploi. La sécurité financière et psychologique des gens en dépend. Cependant, parfois, sans que ce soit de leur faute, des gens sont licenciés par des sociétés qui ferment leurs portes ou qui déménagent ailleurs. L'assurance-chômage est là pour les aider de façon temporaire. Il ne s'agit pas d'assistance sociale, contrairement à ce que certains ministériels voudraient nous faire croire. Il s'agit simplement d'une façon d'amortir le choc financier, de faciliter la période de transition en attendant que l'intéressé qui a perdu son emploi en retrouve un autre. C'est une mesure de protection sociale.

N'oublions pas que les travailleurs financent en partie ce régime d'assurance. Il s'agit en effet d'une police d'assurance à laquelle on espère ne jamais avoir recours. Les employeurs, en tant que partenaires du contrat social en question, supportent également une partie du coût de cette assurance, dans l'intérêt de leurs employés. Or, que fait l'autre partie, le gouvernement fédéral, au sujet de ce contrat social? Il se décharge de toute responsabilité et ce faisant, il dit ainsi aux travailleurs et aux employeurs qu'ils doivent payer davantage.

Les petites entreprises, le moteur de notre économie, font déjà face à des coûts élevés en grande partie du fait de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement, de la lourdeur des impôts et des tracasseries administratives auxquelles elles doivent faire face. On ne peut demander aux petites entreprises, qui représentent à l'heure actuelle plus de 50 p. 100 de notre produit national brut et qui fournissent plus de 60 p. 100 des emplois, de payer la part du gouvernement. Les charges salariales augmentent le coût de la main-d'oeuvre. Lorsque les primes augmentent, le coût relatif de la main-d'oeuvre en fait autant et cela conduit les employeurs à réduire leurs frais en remplaçant les travailleurs par des biens d'équipement ou à décider de s'établir dans un endroit où les coûts sont moins élevés.

Bref, peu importe la façon dont on examine la question, le gouvernement accroît le chômage et devient moins compétitif. Le régime peut sans aucun doute être amélioré, car, il faut bien le dire, il y a toujours place à l'amélioration. Cependant, améliorons-le plutôt que de le réduire à néant. Si ceux qui quittent leur emploi sans raison posent un problème, apportons alors des modifications, positives, afin de faire face à ce problème. Si les gens refusent les emplois qui leur sont offerts et ne veulent pas travailler, procédons alors avec les modifications constructives qui s'imposent.

Voyons les chiffres. Il y a eu 6 215 personnes qui ont refusé un emploi et qui ont ainsi perdu leur droit aux prestations. Tout cela sur 2,4 millions de bénéficiaires, ce qui signifie que 0,25 p. 100 ont perdu leur droit à des prestations pour avoir refusé un emploi. Mon collègue ministériel a affirmé que tous les chômeurs abusent du régime. Si ce sont les tricheurs que nous voulons décourager, alors apportez ces changements de sorte qu'il leur soit impossible de profiter du système. Selon les chiffres, 5 507 requérants ont été pris à frauder le régime

d'assurance-chômage. C'était 5 507 sur un total de 2,4 millions de bénéficiaires. Le nombre de tricheurs représentait donc 0,2 p. 100 du total cette année-là. C'est une très faible proportion.

• (2400)

Si le gouvernement voulait instaurer des changements positifs dans le système, il ne devrait certes pas punir la majorité des hommes et des femmes honnêtes, vaillants, qui veulent travailler, qui ont besoin de travailler et qui ont besoin d'une protection au cas où surviendraient des problèmes imprévus. En outre, les employeurs ne devraient pas être pénalisés du fait qu'ils ont été invités à se comporter en bons citoyens et à recruter le plus de personnes possible. Ne demandez pas à vos associés dans ce contrat social d'assumer toutes les dépenses après avoir profité des fruits de leur labeur.

Par exemple, à London, le nouveau règlement stipule qu'une personne qui perd son emploi sans qu'elle y soit pour rien, devra travailler plus longtemps pour avoir droit aux prestations, en recevra moins, et ce, pendant une période plus courte. Ce n'est pas juste et équitable à l'endroit des hommes et des femmes honnêtes et travailleurs, surtout si l'on songe que le libre-échange entraînera certains bouleversements et obligera les sociétés à se restructurer. Ces changements proposés sont punitifs et discriminatoires à l'égard des hommes et des femmes honnêtes et travailleurs.

Le gouvernement insiste pour dire que l'argent passe tout simplement de l'assurance-chômage à la formation et que quelque 800 millions serviront à la formation et au recyclage. L'intérêt et le sens des responsabilités tout neufs qui se manifestent chez le gouvernement envers la formation sont réellement renversants. Après avoir coupé 700 millions des programmes de formation et de recyclage au cours des quatre dernières années, il va maintenant y réinvestir, dans les cinq prochaines années, ce qu'il en avait retranché.

Les Canadiens n'ont-ils pas eu besoin de formation dans les quatre dernières années? Les employeurs n'ont-ils pas eu besoin de travailleurs spécialisés? Le gouvernement veut faire payer les chômeurs, il veut faire payer les travailleurs et les employeurs sans donner la moindre assurance qu'ils bénéficieront des programmes de formation.

Où était le gouvernement ces cinq dernières années. Les listes d'attente pour les programmes de formation et d'apprentissage s'allongent, tandis que les fonds publics se tarissent. Les employeurs éprouvent de sérieuses difficultés à recruter des travailleurs spécialisés et pourtant, la plupart des municipalités ont toujours autant d'assistés sociaux sur leurs listes. Tout cela coûte énormément cher, au plan économique et social, à la société. Que faisait le gouvernement fédéral pour ces personnes? Que faisait-il pour les travailleurs âgés dont les usines ont fermé et qui n'avaient pas de programme d'adaptation? Les conditions d'admissibilité au recyclage étaient rigoureuses, mais de toute façon les places étaient limitées. La plupart des gens se sont retrouvés au bas d'une longue liste d'attente.

Une solide stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre s'appuie sur une politique d'emploi intelligente et complète. Cela n'inclut pas seulement une attention spéciale pour la formation, le recyclage et les programmes d'adaptation des travailleurs, mais aussi un appui solide à la recherche et au développement, à l'éducation et aux programmes d'alphabétisation. Malheureusement, le gouvernement a réduit toutes ces mesures concrètes par le passé et n'y accorde aujourd'hui qu'un appui symbolique.

Le gouvernement ne devrait pas donner suite au régime d'assurance-chômage qu'il a proposé et le Parlement ne devrait pas approuver ce projet de loi avant que le gouvernement n'ait annoncé le redécoupage des régions économiques établies en fonction de la main-d'oeuvre. Il semble que ces nouvelles limites ne seront pas prêtes à temps et qu'il y aura à coup sûr des injustices.

Deuxièmement, les nouveaux programmes de formation dont parlent les députés ministériels n'ont pas été déposés, il n'y a pas eu non plus de consultations avec les provinces. Ces modifications auront probablement pour résultat de transférer le fardeau financier supplémentaire aux provinces, puis aux municipalités, à une époque où nous devrions chercher des moyens de rendre les trois paliers de gouvernement plus efficaces, dans un climat de concertation et de collégialité, afin d'utiliser au mieux l'argent des contribuables.

Si le gouvernement veut apporter des changements positifs au régime d'assurance-chômage pour le rendre plus efficace et s'il prend des mesures pour améliorer les prestations spéciales pour congés de maternité et de paternité, les prestations-maladie et les prestations aux travailleurs âgés, nous, de côté-ci de la Chambre, serons favorablement disposés. Si, d'autre part, le gouvernement insiste pour mettre en pièces l'une des plus importantes mesures sociales d'un pays qui a atteint un niveau de maturité et de bien-être social comme le nôtre, nous ne voulons pas être complices.

Nous savons fort bien que nous ne pouvons empêcher le gouvernement d'adopter ce projet de loi ce soir, à l'étape de la deuxième lecture. Permettez-moi de vous assurer, monsieur le Président, que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons l'intention de nous battre avec acharnement pendant les réunions du comité, alors que nous traverserons le pays d'ouest en est pour entendre les travailleurs et les travailleuses, les dirigeants municipaux et les chefs de petites entreprises, et nous leur dirons exactement comment le programme et les changements les toucheront.

Au Canada, 80 p. 100 des gens qui ont droit aux programmes d'aide reçoivent ces prestations. Aux États-Unis, par contre, la proportion n'est que de 25 p. 100. Inutile de signaler aux députés que les problèmes de la criminalité, de l'abus des drogues, des sans-abri et des personnes qui meurent dans la rue se posent avec de plus en plus d'acuité aux États-Unis. Le gouvernement veut-il que notre pays devienne comme cela? Une bonne politique sociale est une bonne politique économique. Je ne crois pas que les Canadiens veuillent faire marche arrière non plus.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole ce soir sur ce sujet important, même à cette heure indue. Je suis surtout heureuse de pouvoir parler après avoir entendu toutes ces balivernes, toutes ces contradictions. Jamais de ma vie, je n'ai entendu de discours aussi embrouillés et je n'ai vu déformer la réalité à ce point.

Le sujet est en fait très simple et il concerne les gens; je voudrais donc le situer dans son contexte. Voir une personne en bonne santé et productive incapable de travailler, alors qu'elle le veut, est la chose la plus triste au monde. La seule chose qui soit plus triste encore, c'est de voir qu'une personne en bonne santé et qui pourrait être productive a perdu la volonté de travailler à cause d'un régime forcé d'assistance sociale. Ce sont les âmes désespérées et vaincues qui ont oublié les joies de l'autonomie, les gens qui ont été fortement découragés d'être productifs par des programmes d'assistance sociale qui font perdre son attrait au travail en incitant les gens à vivre au crochet des autres parce que c'est plus avantageux.

J'ai entendu un de nos amis d'en face parler très éloquemment du caractère sacro-saint de notre régime d'assurance-chômage. Je suis bien d'accord avec lui sur ce point. Ce régime est très sensé. C'est une façon raisonnable et louable d'offrir un moyen de subsistance à ceux qui perdent leur emploi pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté.

Cependant, un programme d'assurance-chômage devrait viser à encourager la réintégration dans des industries et des emplois qui offrent une sécurité pour l'avenir parce que l'employé a maintenant acquis ou peut acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution du marché du travail.

C'est le programme que le gouvernement propose aujourd'hui. Il offre un espoir d'autonomie et il ouvre de nouveaux horizons aux milliers de chômeurs qui ont hâte de trouver un emploi productif et stimulant. Ce programme reconnaît que les Canadiens peuvent être indépendants et devenir des membres productifs de la société. Il reconnaît qu'ils peuvent changer, croître et améliorer leur style de vie.

• (0010)

Les députés d'en face ont une conception fausse et négative des travailleurs canadiens. Ils devraient avoir honte. A les entendre, on croirait que notre main-d'oeuvre ne peut que se résigner à de longues périodes de chômage entre deux emplois sans avenir. C'est ce qu'ils disent. Comme ils n'ont pas l'énergie créatrice nécessaire pour élaborer un plan ou résoudre le problème, les députés d'en face ont recours à des solutions faciles et indifférentes en offrant un peu plus d'argent.

Des voix: Oh, oh!

Mme Dobbie: C'est facile de promettre de l'argent, mais cela ne résout pas le problème à long terme.

M. MacDonald (Dartmouth): Mais il met du pain sur la table et du feu dans la cheminée.

Mme Dobbie: Pour poursuivre, il n'y a malheureusement jamais assez d'argent pour répondre aux besoins. Il ne peut jamais y avoir assez d'argent, comme mes collègues le savent très bien, pour compenser l'absence d'espoir, le désespoir, la perte de dignité et l'effritement de l'estime de soi parce qu'on est sans emploi et, pire encore, parce qu'on sait qu'on n'aura jamais d'emploi, comme on n'a pas les compétences ni la formation pour concurrencer les autres Canadiens sur le marché du travail.

Mme Clancy: Ou bien il n'y a pas de marché là où l'on vit.

Mme Dobbie: Ce programme offre de l'espoir. Il s'attaque au problème sous-jacent des chômeurs chroniques.

A l'heure actuelle, plus d'un million de Canadiens déclarent que leur manque de compétences est un obstacle important. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si la secrétaire parlementaire pouvait terminer son discours, nous pourrions peut-être en entendre quelques autres avant 1 heure. J'espère que les députés seront obligeants envers ceux qui prendront la parole d'ici à 1 heure.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je suis heureuse que mes collègues d'en face se soient réveillés. Je dois être dans le vrai.

Actuellement, plus d'un million de Canadiens disent que leur manque de compétences est un obstacle important dans la recherche d'un emploi. Comme un de mes collègues l'a mentionné plus tôt, cette vérité est étayée d'un certain nombre d'études réalisées, par exemple, par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui a constaté que 50 p. 100 de ses membres considéraient que la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée constituait un problème.

En outre, l'Association des manufacturiers canadiens a constaté que 36 p. 100 de ses membres éprouvaient de la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée. Ayant moi-même exploité une imprimerie, je peux vous assurer pour l'avoir vécu, monsieur le Président, que c'est vrai.

Nous voulons régler ce problème. En ce moment, le programme d'assurance-chômage forme 75 000 personnes. Nous nous sommes fixé comme objectif de doubler ce nombre en le faisant passer à environ 140 000 personnes ou 5 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage.

Pour nous assurer que la formation est bien la formation nécessaire, nous demanderons l'avis des syndicats et des entreprises, ce qu'il convient de faire si nous voulons que le programme contribue véritablement à la formation.

Les députés d'en face parlent abondamment de soi-disant réductions du budget de l'assurance-chômage. J'ignore totalement où ils vont pêcher cela. Le total des fonds accordés au régime demeure inchangé. Il ne subit aucune réduction.

M. Allmand: Vous n'avez pas lu le projet de loi.

Mme Dobbie: Nous accroîtrons l'efficacité de la formation en accordant des cours d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans et en aidant les prestataires d'assurance-chômage à obtenir un diplôme équivalent au diplôme d'études secondaires, ce qui leur permettra de se qualifier à des emplois disponibles ou de s'inscrire à des programmes de formation spécialisée.

Monsieur le Président, au cours du débat, vous avez entendu maintes fois l'exposé des faits et des chiffres. Cependant, il subsiste un aspect que les députés de l'opposition, qui éprouvent apparemment beaucoup de difficultés à comprendre certaines choses, n'ont pas encore saisi. Il s'agit du nombre de semaines de travail nécessaire pour avoir droit aux prestations. Je veux dire clairement une fois pour toutes que les gens qui vivent dans les régions où le taux de chômage dépasse 11,5 p. 100 ne devront travailler que 10 semaines pour être admissibles aux prestations. Cela veut dire qu'une personne qui habite dans une de ces régions ne devra travailler que deux mois et demi pour avoir droit aux prestations. Cela n'a pas changé.

Deuxièmement, l'autre chose que je voudrais répéter aux députés de l'opposition qui ont beaucoup de difficulté à assimiler l'information, c'est que la période d'admissibilité reste inchangée pour les gens qui ont un emploi saisonnier, en fait pour la plupart des gens qui comptent le plus souvent sur l'assurance-chômage et qui touchent des prestations plus d'une fois au cours d'une période de 52 semaines. Par exemple, les travailleurs de la construction au Manitoba, qui touchent des prestations plus d'une fois au cours d'une période de 52 semaines, devront travailler 18 semaines pour être admissibles. Cela n'a pas changé non plus.

Mme Clancy: Et les travailleurs des usines de transformation du poisson?

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Mme Dobie: On a modifié le régime pour qu'il soit plus pertinent et qu'il réponde mieux aux besoins d'aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, nous discutons d'un projet de loi d'initiative ministérielle et il n'y a pas un seul ministre à la Chambre. Je crois qu'il devrait y avoir un ministre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'objection du député n'est pas justifiée. Il y a des ministres à la Chambre.

Je tiens à signaler aux députés qu'une entente a été conclue. Il y a des ministres présents, qu'ils soient à la Chambre ou à l'extérieur. Il y a aussi des députés à l'extérieur. Le député de Kingston et les Îles devrait savoir qu'il ne doit pas attirer l'attention de la Chambre sur les présents ou les absents.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Kingston et les Îles (M. Milliken). Il voyait que je commençais à me fatiguer et que j'avais besoin d'une pause.

M. Wappel: Vous avez besoin d'une longue pause.

Mme Dobbie: L'assurance-chômage à son meilleur et sous sa forme la plus pure est un programme qui permet aux gens de traverser une période difficile. Elle permet cela sans la honte qui est liée à l'assistance sociale. Toutefois, ne nous leurrons pas à penser que l'on peut camoufler bien longtemps les programmes d'assistance sociale sous le parapluie de l'assurance-chômage. Nous ne trompons personne, et surtout pas les malheureux qui doivent vivre d'emplois à court terme, sans avenir, qui les ramènent sans cesse à l'assurance-chômage. Ils savent bien que leur survie dépend d'une forme d'assistance sociale, même si on la camoufle sous une belle étiquette.

C'est pour cette raison que le programme révisé du gouvernement est logique. Il offre à d'innombrables Canadiens l'espoir de lendemains meilleurs. Il propose un espoir à ceux qui se désespèrent de trouver un travail par manque de compétences. Il contient une promesse de participation aux richesses du Canada et il témoigne du fait qu'ils n'ont pas été abandonnés et oubliés.

Je félicile la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) de son courage et de sa clairvoyance dans l'élaboration d'une stratégie qui respecte les travailleurs canadiens et offre un espoir à beaucoup qui n'en avaient plus.

C'est un excellent programme. Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui a l'honnêté et l'intégrité de s'attaquer aux besoins réels des Canadiens et des chômeurs, en cherchant à les aider d'une façon qui leur laisse leur dignité et leur donne de l'espoir pour l'avenir.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat de la mesure à l'étude. Je dois cependant commencer par faire un aveu.

Avant de me faire élire à la Chambre, j'occupais le poste d'analyste principal des politiques à la Direction de l'analyse de l'assurance-chômage au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Cela me place dans la catégorie suspecte d'être le seul député à la Chambre, sauf erreur, à avoir eu trois ministres conservateurs comme anciens patrons.

Des voix: Et vous êtes encore vivant?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): La gêne que j'éprouve à cause de cette tache sur mon passé s'en trouve quelque peu atténuée par l'élection de mon honorable collègue, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken).

Je tiens à dire que bien que la section dans laquelle j'étais auparavant employé ait probablement participé au travail analytique que le projet de loi C-21 a dû exiger, je ne voudrais pas que cela laisse supposer la moindre collaboration ni le moindre appui de ma part à l'égard de la mesure à l'étude.

• (0020)

Tout au contraire. Cependant, mes antécédents peuvent être utiles quant à la perspective que je peux ajouter au débat de ce soir. Plusieurs de mes collègues ont signalé certaines des lacunes les plus flagrantes du projet de loi. Ils ont fait remarquer, par exemple, que les travailleurs canadiens paieront davantage pour obtenir une protection moindre de l'assurance-chômage en vertu des changements que propose la ministre. C'est vrai. Quand nous voyons que les primes augmentent et que l'État se retire du régime, en plus du nouveau barème des prestations proposé par la ministre, nous constatons que la protection de l'assurance-chômage diminue tandis que les travailleurs devront payer des primes plus élevées.

La deuxième lacune évidente que présente le projet de loi tient au fait que l'obligation de travailler durant un plus grand nombre de semaines pour avoir droit aux prestations causera de grandes difficultés dans beaucoup de localités rurales du Canada. Dans ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, de nombreuses localités dépendent de secteurs industriels à caractère fondamentalement saisonnier. Tout ce qui soutient ces industries pendant la saison morte, c'est l'assurance-chômage qui verse un supplément de revenu au gens que ces industries emploient et qui amène, aux entreprises de ces localités, des revenus qui permettent à l'économie de

continuer de rouler. Sans assurance-chômage pendant la saison morte, le chômage se répandrait partout dans ces localités. En outre, il n'existe aucune alternative à la protection de l'assurance-chômage dans les régions éloignées.

Voilà qui m'amène à parler de la troisième faille évidente de ce projet de loi. Il s'agit des programmes de formation qu'a offerts la ministre pour remplacer la protection de l'assurance-chômage. Ces programmes de formation sont très bien pour les régions urbaines comme Toronto où un chômeur peut suivre des cours de formation pour entrer dans une multitude d'autres industries et d'autres secteurs. Mais pour un chômeur qui vit dans l'est de la Nouvelle-Écosse, la seule option est de quitter sa ville pour aller ailleurs dans cette province ou dans une autre région du Canada. Cela veut dire abandonner son foyer pour déménager ailleurs au Canada.

Puisque la ministre prétend être si confiante dans les avantages de son programme de formation, pourquoi le gouvernement ne finance-t-il pas ces programmes sur les recettes fiscales générales? Pourquoi fait-il assumer par le travailleur en chômage le risque de succès ou de d'échec de ces programmes de formation? Pourquoi le travailleur en chômage doit-il payer le prix du risque associé à ces programmes de formation? Si le gouvernement est si fier de ces programmes, pourquoi ne les finance-t-il pas sur les recettes publiques? C'est essentiellement une admission d'échec et un manque de confiance de sa part dans ses propres programmes.

La quatrième faille évidente concerne plus le budget que les changements au programme de l'assurance-chômage que la ministre a anoncés. C'est l'initiative de financer tout le programme avec les contributions de l'employé et de l'employeur. C'est clairement une mesure fiscale régressive. C'est une taxe sur les emplois qui s'appliquera aux travailleurs et qui dissuadera les sociétés d'embaucher. Cela augmentera aussi les frais de sorte que cette taxe non seulement contribuera au chômage mais aussi à l'inflation.

Le ministre des Finances (M. Wilson) est censé être un gestionnaire de l'économie très avisé, au moins jusqu'à la publication du budget. Je ne comprends pas pourquoi il permet l'adoption d'une telle mesure.

Une autre critique concernant les changements apportés au programme d'assurance-chômage porte sur le fait qu'ils tendent essentiellement à privatiser l'assurance-chômage. Cela va bien dans le sens de l'harmonisation avec les États-Unis entamée par le gouvernement à la suite de l'Accord de libre-échange.

M. Reid: Que changeons-nous?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Je voudrais indiquer au député en quoi consiste le système d'assurance-chômage aux États-Unis. Le programme d'assurance-chômage est financé par les États. Ceux-ci se font concurrence aux États-Unis pour attirer les industries en offrant les prestations de chômage les plus réduites. Les prestations aux États-Unis sont nettement moins élevées qu'au Canada.

M. Reid: Comment un État peut-il attirer l'industrie s'il offre moins d'argent?

Une voix: Cela m'a tout l'air d'être une harmonisation.

M. LeBlanc (Cape Breton Highland—Canso): Ce programme présente comme troisième caractérisitque ce qu'on appelle la tarification personnalisée. Les industries ou les sociétés dont les travailleurs ont recours aux prestations de chômage plus souvent que les autres paient des cotisations plus élevées au cours des années.

M. Reid: Dans notre pays, c'est l'État qui le paye. Les sociétés n'en assument pas la responsabilité.

M. Volpe: Retournez vous coucher.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Je suggère au député de se demander ce que l'évaluation de l'expérience donnerait au Canada. Compte tenu de notre géographie et de notre base industrielle dans le Canada atlantique, nous avons besoin de plus de prestations d'assurance-chômage que le reste du pays. Cela veut dire que nous paierions des cotisations d'assurance-chômage astronomiques pour des prestations réduites. Est-ce le système que le gouvernement veut nous imposer?

M. Reid: Non. De toute évidence, ce n'est pas le cas.

M. Volpe: C'est exactement ce que vous voulez nous imposer.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Ils ont franchi la première étape. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton Highlands—Canso a la parole.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Le gouvernement a franchi la première étape vers le système d'assurance-chômage américain en retirant son appui financier au programme. Le programme d'assurance-chômage a toujours été un système tripartite financé par les trois partenaires: l'employé, l'employeur et le gouvernement. Le programme d'assurance-chômage sert à stabiliser l'économie et à fournir des revenus dans les régions où le taux de chômage est élevé. Voilà ce à quoi

servent les prestations régionales prolongées que le gouvernement va supprimer.

M. Reid: Absolument pas.

M. Thompson: Vous vous trompez royalement. C'est le même discours que vous avez fait l'automne dernier.

Une voix: Pas du tout.

Une voix: Bonjour.

M. Wappel: Mettez cet homme à bord d'un train de VIA Rail.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il reste 30 minutes et j'aimerais entendre les remarques du député.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Il faudrait que je répète ce que j'ai dit au sujet des lacunes, car les députés de l'autre côté ne m'ont pas encore très bien compris.

M. Reid: C'est là que vous faites erreur.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): S'ils s'entretenaient avec leurs électeurs, ils se rendraient compte de ce que ce programme signifie pour les Canadiens. J'aimerais examiner surtout certaines des carences moins manifestes du programme. Il y a lieu de signaler l'accueil assez tiède que les changements proposés par la ministre ont reçu de la part des commentateurs financiers. Pourtant, ce sont eux qui avaient insisté pour que le gouvernement modifie la Loi sur l'assurance-chômage, pour qu'il rende le programme pertinent plus efficace, pour qu'il fasse cesser les abus et pour qu'il rende le programme plus rigoureux. Ce sont eux qui avaient exigé que le gouvernement effectue des coupes sombres et modifie en profondeur le régime d'assurance-chômage, et pour qu'il fasse cesser les prétendus abus. Il y a lieu de signaler leur réaction. Ainsi, le *Financial Post* a déclaré que le gouvernement avait raté le coche. Il ajoute: «Il se pourrait bien que le projet de madame McDougall ne satisfasse ni ceux qui souhaitaient que le gouvernement modifie en profondeur le régime d'assurance-chômage, ni ceux qui exigeaient qu'il accorde des bénéfices accrus aux sans travail».

• (0030)

Claude Forget, qui avait pourtant insisté dans son rapport sur la nécessité d'une réforme, s'est dit étonné que le gouvernement propose de tels changements sans raison véritable. En fait, les changements que la ministre préconise non seulement réduisent considérablement les crédits affectés au programme, mais ils ne modifient en rien les causes de découragement et d'inégalité qui auraient justifié une réforme de l'assurance-chômage.

Examinons quelques-uns de ces changements. Tout d'abord, examinons le barème des prestations. L'une des critiques que formulent ceux qui prétendent que le régime d'assurance-chômage favorise l'instabilité du marché du travail porte sur les prestations prolongées et les conditions d'admissibilité qui varient selon les régions.

Qu'a fait la ministre? Elle a demandé à son gouvernement d'élargir la norme variable d'admissibilité. Dans les régions où les prestations d'assurance-chômage sont les plus difficiles à obtenir et où l'économie est la moins forte, le gouvernement a en même temps établi des conditions minimales d'admissibilité, haussé considérablement ces conditions et élargi le fossé. Il s'ensuit que le travailleur au chômage se trouve dans une situation sans issue. Le gouvernement a réduit le montant des prestations.

Le second aspect réside dans la disposition relative aux réitérants. La ministre a soutenu que la situation des travailleurs saisonniers se trouverait améliorée du fait de l'abandon de cette disposition. Je veux seulement éclairer les députés quant à l'incidence de cette disposition sur les travailleurs aux chômage. Compte tenu des modifications apportées au régime de prestations et de l'abandon de la disposition relative aux réitérants, cela signifie essentiellement que très peu de gens vont entrer dans la catégorie des réitérants de toute façon. Les conditions pour toucher les prestations sont plus rigoureuses pour tout le monde et le gouvernement. . .

M. Reid: Il n'y a plus de sanction?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Si.

M. Reid: Eh hien, les sanctions ont disparu.

M. LeBlanc (Cape Breton—Highlands—Canso): Et tout le monde est assujetti à une augmentation. Ainsi, on annule les avantages possibles pour les réitérants.

M. Reid: Dans les régions du pays où c'est nécessaire.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Vous ignorez de quoi vous parlez.

M. Reid: Éclairez-moi.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Voyons les nouvelles règles pour les localités de pêcheurs. Comparons l'application de ces nouvelles règles concernant les prestations dans les localités de pêcheurs. Nous savons que le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique est en crise, parce que le gouvernement n'arrive pas à l'administrer et à empêcher la surpêche par les Européens et du fait de tout un ensemble de problèmes reliés à la gestion des pêches par le gouvernement. Cette crise

risque d'entraîner d'importants licenciements. Ils ont déjà commencé.

Quel est le rôle de l'assurance-chômage dans les localités concernées? Tout d'abord, les travailleurs des conserveries vont faire face à des conditions beaucoup plus strictes et à une réduction des prestations d'admissibilité. Cependant, les pêcheurs indépendants seront traités de la même façon. Ils ne sont pas touchés. Il y a donc deux classes de chômeurs: les travailleurs des conserveries et les pêcheurs indépendants.

M. Reid: Quel est le changement?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Au fil des ans, nombreux sont ceux qui se sont opposés à ce que l'on verse des prestations aux pêcheurs qui travaillent à leur compte et aux travailleurs indépendants en général. A quoi peut-on s'attendre de la part du gouvernement? A ce que les autres travailleurs indépendants comme les petits entrepreneurs, les camionneurs et les agriculteurs ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage? Non.

M. Reid: Les retireriez-vous aux pêcheurs?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Nous ne nous attendons à rien de moins de votre part.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Il reste encore 25 minutes et la pleine lune brille au firmament. Profitons-en. Le député de Cape Breton Highlands—Canso.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): En terminant je voudrais parler des travailleurs âgés. Les changements proposés permettront aux travailleurs de plus de 65 ans de cotiser à l'assurance-chômage et de retirer des prestations. Plusieurs députés d'en face ont parlé de cette disposition comme si c'était un effet de la bonté du gouvernement. Je voudrais leur faire remarquer qu'il s'agit plutôt de la réponse tardive du gouvernement au rapport qu'a déposé le Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, rapport intitulé *Égalité pour tous*. Dans son rapport, le Comité recommandait de modifier cette partie du régime d'assurance-chômage afin de respecter la Charte des droits. Il a donc fallu quatre ans au gouvernement pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'assurance-chômage pour les travailleurs âgés en général. Comme vous le savez, la main-d'oeuvre au Canada vieillit. De plus, notre pays devra faire face en même temps à des adaptations importantes qui auront de sérieuses répercussions et qui entraîneront la mise en disponibilité d'un bon nombre de nos travailleurs âgés. Nous savons tous que les travailleurs âgés qui se retrouvent en chômage vivent une période de transition plus difficile que les travailleurs plus jeunes.

Les chiffres de la ministre là-dessus le confirmeront, j'en suis sûr. Mais la protection accordée par l'assurance-chômage à quelqu'un qui a été mis à pied à 45 ou 55 ans est la même que pour une personne qui n'a travaillé que 20 semaines. Celui qui a travaillé pendant 20 ans et qui se fait mettre à pied ne reçoit pas une plus grande protection qu'une autre qui n'aurait travaillé que 20 semaines. Je vous le demande, est-ce juste?

Je propose que nous nous penchions sur cet aspect du programme, car je crois que ce serait un début dans l'élaboration d'un ensemble de changements plus large et plus respectueux de la personne. Nous pourrions alors présenter un texte législatif qui serait pris au sérieux. Mais la ministre nous a proposé un projet de loi qui nous présente le pire à tous points de vue: une importante réduction dans la protection offerte par l'assurance-chômage pour tous et aucune amélioration dans la structure du programme. Ces changements ne découlent d'aucune réflexion sur le rôle que le programme d'assurance-chômage devrait jouer parmi tous les programmes sociaux du Canada. Ce ne sont en fait que des propositions boiteuses, dont le seul but est de faire épargner de l'argent au gouvernement.

Si la ministre refuse de retirer ce projet de loi maintenant, je lui recommande alors de le laisser mourir de sa belle mort au cours de l'été. Entre-temps, elle devrait se remettre à l'oeuvre avec ses hauts fonctionnaires. Si elle ne peut arriver à présenter un ensemble de changements qui correspondront aux véritables besoins des travailleurs canadiens des années 1990, elle devrait suivre l'exemple de son prédécesseur et ne pas toucher à un régime qui est déjà bien.

Des voix: Bravo!

• (0040)

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, je sais que nos vis-à-vis veulent, comme nous de ce côté-ci de la Chambre, donner à notre pays un solide fondement économique et humain qui lui permettra de traverser avec confiance les années 1990 et les suivantes.

Je comprends aussi que les députés veulent être assurés que les Canadiens ne seront pas abandonnés à leur sort et qu'ils ne tomberont pas entre les mailles de notre filet de sécurité sociale alors qu'ils contribuent à construire les réalités économiques de l'ère postindustrielle et qu'ils essaient de s'y adapter.

Je leur dirais, cependant, monsieur le Président, que nous rendons un meilleur service à tout le monde en concentrant nos énergies sur la formation et le recyclage plutôt que sur le maintien du revenu pour permettre aux gens de participer pleinement à une économie florissante. Notre pays a plus de chances d'être dynamique et compétitif à l'avenir si nous investissons dans le capital humain, c'est pourquoi nous affectons plus de fonds au perfectionnement des compétences.

Nous ne pouvons pas négliger les changements que connaît notre économie. Nous devons reconnaître que dans un monde extrêmement compétitif, la complaisance mène droit au désastre. Nous avons toujours dit à la Chambre et dans les tribunes publiques qu'il était dangereux de sous-estimer les exigences d'une économie mondiale interdépendante et en constante évolution. Nous avons toujours soutenu que si notre main-d'oeuvre cessait d'être concurrentielle, les conséquences seraient terribles pour les perspectives économiques du Canada.

C'est pourquoi nous avons affecté plus d'argent à la formation en cours d'emploi et au perfectionnement des compétences que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage témoignent de notre volonté de former les gens à profiter des occasions qui s'offrent à eux.

Nous n'avons pas ciblé nos ressources et notre attention uniquement sur les Canadiens qui ont le brio et la sagesse voulus pour fréquenter notre enseignement supérieur. Nous avons également prévu des ressources pour que les gens acculés à la perspective de dépendre de l'aide sociale puissent se sortir de cette situation malheureuse. Ces personnes, pourvu qu'elles reçoivent l'aide nécessaire au recyclage et à la réinsertion, sont capables d'obtenir à nouveau un emploi.

Nous en avons tous vu des exemples dans nos régions, notamment dans ma circonscription d'Okanagan-Centre; des mères seules désireuses de retrouver un emploi; des jeunes décrocheurs, souvent issus de milieux défavorisés, qui risquent d'avoir un avenir terne semé d'ennuis; les handicapés qui, malgré une intelligence et des aptitudes indéniables, sont écartés par les préjugés d'employeurs peu éclairés; et les membres des minorités visibles et les autochtones, que des barrières évidentes empêchent d'accéder à un emploi. Voilà les groupes que l'économie avait l'habitude de laisser de côté, mais qui ont besoin d'une intervention efficace en temps opportun pour entrer dans le courant économique.

Les fonds de formation et de recyclage fournis par cette politique et par les programmes existants ont pour but d'aider à surmonter les obstacles qui empêchent les gens d'accéder au marché du travail. Chacun des nombreux volets des programmes actuels vise des groupes précis tels les femmes, les bénéficiaires de l'aide sociale, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés. Ces groupes ont été ciblés pour que leurs membres reçoivent une formation qui leur donne la chance de trouver un emploi permanent.

Nous sommes déterminés à aider les groupes ciblés à accéder au marché du travail pour qu'ils puissent devenir des partenaires à part entière dans la société canadienne. Voilà une importante motivation apportée par la politique canadienne de planification de l'emploi. Nous considérons cela comme un investissement dans l'avenir. Je soutiens, monsieur le Président, que si nous nous contentions d'accorder une garantie de revenu passive, sans donner la perspective d'intervenir dans l'économie postindustrielle, nous condamnerions les gens à rester en dehors de notre système socio-économique.

Pour que les députés puissent bien comprendre notre détermination au développement d'une éthique de la formation au Canada, j'aimerais exposer certains des principaux traits de la politique canadienne de planification de l'emploi. Je commencerai par le volet «entrée sur le marché du travail» de la planification de l'emploi, programme qui constitue un moyen important de ramener les membres des groupes ciblés dans la population active. Il comprend par exemple la formation au travail et ailleurs et l'acquisition d'expérience au profit des jeunes qui ont du mal à faire l'indispensable transition entre l'école et le travail.

Les coordonnateurs du programme ont inclus dans la composante «entrée sur le marché du travail» des entreprises, des établissements publics et des maisons d'enseignement, des municipalités et des conseils de bandes indiennes. Ces coordonnateurs sont chargés de mettre au point, de concevoir et d'administrer des programmes de formation visant à satisfaire les besoins spécifiques des participants qui veulent entrer sur le marché du travail. Ils doivent établir les critères de sélection des participants et recruter ceux-ci, choisir de bons emplacements pour la tenue des sessions de formation, surveiller les progrès des participants et leur verser une allocation.

Toutefois, le programme ne s'adresse pas exclusivement aux jeunes. La composante réinsertion dans le marché du travail de la Planification canadienne de l'emploi a aussi contribué à aider des femmes à faire le pas entre le travail à la maison et le travail à l'extérieur. Les composantes d'entrée et de retour sur le marché du travail offrent toutes les deux de la formation à des

personnes qui ont beaucoup de mal à trouver un emploi et à le garder.

La composante d'entrée profite notamment aux personnes qui sont considérées comme terriblement désavantagées au niveau de l'emploi. Ces personnes ont du mal à entrer sur le marché du travail à cause d'un analphabétisme fonctionnel, d'un manque d'aptitudes en matière de rapports sociaux et de communication, de problèmes de motivation et de mauvaises habitudes de travail, ou ont du mal à s'adapter aux réalités du monde du travail parce qu'elles ont longtemps vécu dans un établissement psychiatrique. Une aide spéciale est fournie aux personnes qui ont du mal à entrer sur le marché du travail par suite de handicaps physiques. Ainsi, on peut financer des services d'interprétation gestuelle, de lecture du Braille ou d'information au moyen de cassettes enregistrées.

Les diverses composantes de la Planification canadienne de l'emploi fournissent de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin et ont dépassé nombre de leurs objectifs. Toutefois, la volonté des gouvernements provinciaux et territoriaux de recourir aussi aux programmes de la Planification canadienne de l'emploi pour rehausser l'aptitude à l'emploi des bénéficiaires de l'assistance sociale est probablement la meilleure preuve de l'utilité de ces programmes. Toutes les provinces ont conclu des ententes de planification de l'emploi depuis que cette politique a été instaurée. Monsieur le Président, ce programme est un atout précieux pour ma circonscription, Okanagan-Centre. Compte tenu des résultats qu'obtiennent les programmes de planification de l'emploi, on comprend l'empressement des provinces à se joindre au gouvernement fédéral.

Tous ceux qui participent aux divers programmes de planification de l'emploi sont interviewés trois mois après la fin du projet ou de la formation. On leur demande s'ils ont trouvé un emploi et si la formation leur sert dans cet emploi. Monsieur le Président, les résultats de nos enquêtes les plus récentes sont très encourageants. Le plus encourageant est le «taux d'impact» des programmes de planification de l'emploi. C'est le pourcentage de participants qui ont un emploi ou qui poursuivent leur formation trois mois après avoir participé aux programmes de planification de l'emploi. On a calculé le taux d'impact de l'intégration professionnelle à 60 p. 100 et à plus de 64 p. 100 le taux d'utilisation des compétences, soit le pourcentage de participants qui appliquent les compétences qu'ils ont acquises grâce au programme d'intégration professionnelle.

L'impact des programmes de Planification de l'emploi se fait déjà sentir sur le marché du travail, et je suis certain que leurs répercussions s'accroîtront avec le temps dans l'intérêt des participants. Les perspectives économiques des gens visés par la Planification de l'emploi dépendent de notre capacité de les préparer à un marché du travail très compétitif. Si nous lésinons sur les investissements dans les ressources humaines que représente la PE, ces personnes ne pourront jamais trouver un emploi durable. La Planification de l'emploi est un investissement dans les ressources humaines dont nous pouvons tous être fiers.

• (0050)

Elle représente un engagement important envers la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre canadienne. Les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage visent à affecter davantage de ressources à ces programmes de formation et de recyclage. Nous disposerons de 350 millions de dollars supplémentaires pour préparer les prestataires de d'assurance-chômage au marché du travail. Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active, nous avons consacré 100 millions à la formation des débutants pour aider les gens à entrer sur le marché du travail, 15 millions additionnels au service d'aide à l'adaptation de l'industrie pour aider les entreprises et les travailleurs qui sont confrontés à d'importants changements à la suite de réorganisations technologiques, 50 millions de plus au programme de Développement des collectivités qu'on est en train de mettre en oeuvre dans ma circonscription de Okanagan-Centre, 50 millions supplémentaires pour les bénéficiaires de l'assistance sociale, 100 millions pour les travailleurs âgés déplacés et ainsi de suite. Les députés sont certainement au courant.

Les nouvelles améliorations apportées au Programme d'assurance-chômage maintiennent le système de sauvegarde. Elles affectent des prestations spéciales à certains groupes précis comme les travailleurs âgés. Et surtout, elles consacrent les ressources nécessaires à la préparation des chômeurs pour leur permettre de saisir des occasions d'emploi dont ils n'osaient même plus rêver. Autrement dit, nous jetons les fondements nécessaires pour pouvoir renforcer notre position et accroître notre compétitivité, dans ma circonscription d'Okanagan-Centre et dans tout le Canada.

Pour le moment, les travailleurs âgés ont accès aux programmes de la CEI et à des services offerts par le

Programme planification de l'emploi et par d'autres services d'emploi. En novembre 1988, la ministre a annoncé de nouveaux services taillés sur mesure pour les travailleurs âgés. Je suis fier de pouvoir vous parler de ce programme. Il y a les programmes de recyclage, les clubs de placement et l'option prolongée d'aide pour les travailleurs indépendants en vertu du programme développement des collectivités.

Selon la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, les services actuels aux travailleurs âgés déplacés recevront 100 millions de dollars de plus. L'option emploi continu pourrait recevoir 40 millions de dollars de plus pour verser une aide pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans aux employeurs qui embauchent et recyclent des travailleurs déplacés. Quelque 50 millions de dollars serviront au financement de l'acquisition de nouvelles compétences et au perfectionnement des études en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage et en collaboration avec les provinces.

Parmi les autres programmes d'aide, mentionnons le programme IAS, les projets pilotes d'encouragement au réemploi où le réemploi hâtif à un salaire inférieur est subventionné, ainsi que le PATA de Travail Canada. De plus, les travailleurs âgés seront encouragés à trouver un emploi indépendant et à acquérir une plus grande mobilité.

À l'heure actuelle, ceux qui veulent devenir des travailleurs indépendants ou des entrepreneurs reçoivent surtout l'appui de Développement des collectivités, un programme de Planification de l'emploi. Ce programme est en vigueur dans plus de 200 régions non métropolitaines du Canada. Les collectivités participantes ont accès à des centres de développement des entreprises, qui offrent des services de consultation technique aux petites entreprises et qui peuvent également financer des prêts allant jusqu'à 75 000$, et à l'option d'encouragement du travail indépendant, qui vise à accorder aux chômeurs qui tentent de devenir des travailleurs indépendants 180$ par semaine pendant au plus un an, au lieu de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage.

Le programme Planification de l'emploi offre également une aide à la mobilité. Les travailleurs qui risquent de perdre leur emploi ou qui l'ont déjà perdu à cause de changements technologiques ou de l'évolution du marché peuvent recevoir jusqu'à 5 000$ pour faciliter leur réinstallation dans un autre endroit.

En 1988-1989, 4 308 travailleurs avaient reçu, au 28 février 1989, une aide s'élevant en tout à environ 6 369 000$.

Plus tôt, le député de London-Est (M. Fontana) a déclaré que 2 p. 100 de ceux qui touchent des prestations quittent volontairement leur emploi, laissant entendre que le problème était négligeable. Pourtant, cela représente des coûts de 1,1 milliard de dollars pour le compte de l'assurance-chômage.

Le Parti libéral du Canada trouve que 1,1 milliard, c'est négligeable, mais, pour notre part, nous avons un peu plus de respect pour les contribuables.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la chance de parler, pendant le peu de temps dont je dispose, contre le projet de loi C-21, qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. En fait, cette mesure législative nuira beaucoup aux travailleurs canadiens. C'est un projet de loi qui revêt une grande importance pour les habitants de la circonscription de Trinity—Spadina, à Toronto.

Certaines personnes ont dit que le taux de chômage est bas à Toronto. Cependant, ces données sont évidemment celles publiées par Statistique Canada et ne tiennent pas compte de certains facteurs. Elles ne tiennent pas compte des sans-abri, qui sont nombreux à Toronto, parce qu'ils ne peuvent pas être rejoints au téléphone par les enquêteurs qui veulent savoir où ils ont cherché du travail cette semaine-là. Elles ne tiennent pas compte de beaucoup de gens qui ont cessé de chercher du travail à Toronto. Elles ne tiennent pas compte des nombreuses femmes au foyer sans emploi qui ne sont pas considérées comme des chômeurs sur le plan statistique. Statistique Canada ne compte pas ceux qui sont sérieusement sous-rémunérés, particulièrement dans les collectivités d'immigrants. Elle ne compte pas les immigrants illégaux qui naturellement sont pénalisés d'être illégaux en étant sous-rémunérés s'ils peuvent trouver du travail, mais qui sont néanmoins considérés comme très utiles par un grand nombre d'employeurs de Spadina. Elle ne compte pas ceux qui ne peuvent pas travailler, et peut-être même être dénombrés parce qu'ils ne parlent ni anglais, ni français. Elle ne tient pas compte du fait que les chômeurs sont également chassés de Trinity—Spadina et du centre-ville de Toronto par le coût extrêmement élevé des logements dans ce secteur. Il est très difficile pour un chômeur d'habiter au centre-ville de Toronto, même s'il touche l'assurance-chômage. Nous avons toutes ces personnes à Trinity—Spadina.

Il y a eu aussi l'histoire il y a quelques années d'un brocanteur local avec son cheval qui gagnait sa vie et celle de son cheval en ramassant des vieilleries pour les vendre. Le prix du fourrage et de l'avoine a augmenté plus vite que le prix de la camelote. Il avait commencé par enlever quelques grains d'avoine par jour à son cheval jusqu'à ne plus lui donner d'avoine du tout. Le lendemain, lorsqu'il se rendit à l'étable, il le trouva mort sur le sol et il dit: «Quelle bête ingrate. Je venais à peine de

finir de lui montrer comment vivre sans manger et voilà qu'elle me fausse compagnie.»

C'est à peu près l'effet que fait ce plan anti-chômage des conservateurs. Ils n'ont pas consulté les chômeurs. Ils n'ont pas consulté non plus les travailleurs. Ils s'en sont bien gardés. La ministre a prétendu que le gouvernement l'avait fait lorsqu'elle a rencontré le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Le gouvernement n'a pas osé publier les études d'impact qu'il avait fait faire avant de présenter ce projet de loi parce qu'il savait, bien sûr, qu'il fournirait ainsi des munitions aux gens qui s'opposaient à cette mesure. Ils n'a pas osé permettre au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immmigration de se déplacer au Canada pour discuter avec les Canadiens de la proposition de la ministre avant ce débat à la Chambre, ce qui aurait été la façon normale de procéder.

Lors de la précédente législature, les conservateurs se sont assurés que la ministre, en violation du Règlement de cette Chambre, ne donne pas de réponse détaillée au rapport très complet du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration évaluant le rapport Forget.

Il est clair que ce gouvernement, en refusant de consulter les personnes les plus directement touchées par ce projet de loi, avait décidé qu'il n'était pas intéressé à aider les travailleurs canadiens. Il voulait les contrôler. C'est évidemment le but de très nombreux groupes de pression, représentant le monde des affaires, et en particulier du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national qui réclame depuis des années que le gouvernement réduise radicalement l'assurance-chômage. En réalité, c'est fait pour des raisons politiques, pas pour des raisons financières. Si le gouvernement avait voulu réduire le déficit, il aurait diminué les taux d'intérêt. Non, ce qu'il voulait faire c'est augmenter la richesse des personnes aisées et contrôler les travailleurs avec des règlements plus mesquins que tout ce que l'on a vu depuis la crise économique.

• (0100)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 67 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de l'amendement et de la motion principale dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

(La motion de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

• (0110)

(*Vote No 48*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Fontana
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy

Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—103

Ouellet
Parent
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Speller
Stupich
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson

Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)

Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard—131

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur la motion principale.

M. Gauthier: J'anticipe peut-être un peu, mais je pense que vous constaterez, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du vote sur l'amendement soient repris, à l'inverse, pour la motion principale.

• (0130)

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 49)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Feltham
Fontaine
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer

Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard—131

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gauthier
Althouse
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—103
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Ouellet
Parent
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Speller
Stupich
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PROTECTION CIVILE CANADA

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT ANNUEL

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 150(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques et du paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel de Protection civile Canada.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre est d'accord, j'entends proposer l'adoption de ce rapport plus tard. Nous voudrions être dispensés à ce moment-là de la lecture habituelle du greffier puisqu'il s'agit simplement de modifications de l'effectif.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

FINANCES – PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des finances, qui concerne la politique monétaire du Canada.

[*Français*]

Le Comité des finances recommande donc:

1. Que la Banque du Canada modère sa politique monétaire et qu'elle ne résiste pas aux pressions à la baisse du marché sur les taux d'intérêt quelles que puissent en être les conséquences sur la valeur du dollar canadien à l'étranger.

2. Que le gouvernement envisage l'opportunité de moins compter sur la dette à court terme en modifiant considérablement l'encours de sa dette en faveur d'échéances à long terme dans la mesure où le permettent les conditions du marché.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au* sujet des rapports précités.]

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Frank Oberle (au nom du premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-29, intitulé Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du Président du Conseil du Trésor) demande à présenter le projet de loi C-30, intitulé Loi modifiant la Loi sur les juges.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les trois partis en ont discuté et ont consenti, à l'unanimité, que la motion suivante soit proposée immédiatement et mise aux voix, sans débat.

Je propose:

Que soit déposé, dès l'adoption de la motion portant adoption du budget supplémentaire (A) pour l'année financière 1989-1990, le projet de loi de crédits issu de celui-ci;

Que, nonobstant l'article 71 du Règlement, ce projet de loi puisse franchir deux étapes ou plus au cours de la même séance; et

Que, deux heures au plus tard après le dépôt de ce projet de loi, toutes les délibérations en cours soient interrompues par le président et toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape ou des étapes qu'il restera alors au projet de loi à franchir soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

M. le Président: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—ADOPTION DU ONZIÈME RAPPORT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Étant donné que la Chambre a déjà accordé son consentement, monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), que le 11e rapport du Comité de sélection déjà présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la pétition que j'ai l'honneur et le devoir de présenter, et que le greffier a dûment certifiée conforme, provient de plus de 200 habitants de Trinity—Spadina et d'autres circonscriptions torontoises qui s'inquiètent du sort qui sera fait aux réfugiés présentement au Canada dont la demande figure parmi plus de 120 000 autres demandes accumulées au cours des années précédentes, car certains d'entre eux n'ont pas le permis de travail dont ils auraient besoin pour gagner leur vie en travaillant. Leur demande risque d'être examinée en fonction de critères injustes et déraisonnables au moment de l'évaluation des aspects humanitaires de leur dossier, aspects qui devraient comprendre notamment la présence de parents au Canada et leur établissement sans difficulté parmi nous. Les signataires insistent pour que notre pays accorde une attention spéciale aux demandeurs du statut de réfugié qui ont fui des zones de guerre, des gouvernements tyranniques et des catastrophes naturelles.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCROÎTRE SA CONTRIBUTION AUX PROVINCES POUR FINANCER DES SERVICES DE SANTÉ DANS LES HÔPITAUX

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, en cette Chambre, au nom de nombreux électeurs et électrices de la circonscription de Papineau—Saint-Michel, une pétition qui a été signée avec beaucoup d'empressement, à la demande de notre collègue dans cette Chambre, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), et qui demande au gouvernement canadien d'augmenter sa contribution aux provinces pour financer des services de santé dans les hôpitaux, en particulier, de consacrer quelque 4 milliards de dollars dans le domaine de la recherche, pour trouver des solutions pour vaincre le SIDA, le cancer et les maladies cardio-vasculaires et pour permettre aux hôpitaux du Canada de se procurer l'équipement et les outils nécessaires qui serviraient à soulager la souffrance des malades.

OPPOSITION À CERTAINS CHANGEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai également une deuxième pétition que j'ai l'honneur de présenter aux noms d'électeurs et électrices de la circonscription de Papineau—Saint-Michel, qui ont signé cette pétition à l'invitation de mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui considère que le gouvernement du Canada a erré en proposant de réduire considérablement les prestations d'assurance-chômage, en imposant des conditions d'admissibilité plus sévères et en réduisant la période des prestations.

En particulier, ces électeurs s'objectent à ce que le gouvernement canadien cesse de verser sa part de 2,9 milliards de dollars au fonds de l'assurance-chômage, et laisse le financement du programme exclusivement aux travailleurs et aux employeurs.

[*Traduction*]

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'électeurs d'Ottawa—Vanier qui estiment que l'Orchestre du Centre national des Arts est un orchestre de classe internationale dont le prestige rejaillit sur le Canada et sa capitale.

Attendu que, selon eux, on s'apprête à mutiler ou même à démolir l'Orchestre du CNA et que la direction actuelle se montre incompétente et inapte en matière artistique, les pétitionnaires demandent à la Chambre de veiller de toute urgence à ce que le CNA conserve à son orchestre sa taille et son excellence actuelles et que les nominations au conseil d'administration du CNA se fassent sur la base de solides titres de compétence en matière culturelle.

LE LIBAN—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter une pétition signée par plus de 4 000 Montréalais, demandant au gouvernement de prendre des actions dans la terrible situation que vit le Liban.

Ces Canadiens et Canadiennes sont inquiets pour leurs parents et amis qui subissent la difficile situation du Liban.

Pour les citoyens libanais, la vie est un combat quotidien. Les pénuries de soins médicaux, d'électricité et même d'eau potable, sont autant d'obstacles qui rendent leur vie à la limite très difficile, intolérable.

Les signataires de la pétition demandent au gouvernement de faire pression pour faire cesser les morts inutiles du Liban et d'exiger le retrait immédiat de toutes les forces armées et milices non libanaises du territoire libanais.

Je me joins aux signataires de la pétition en demandant au gouvernement d'appuyer l'indépendance du Liban et la sûreté de ses citoyens.

[*Traduction*]

LES MODIFICATIONS AUX LOIS SUR L'EXTRADITION

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens pour présenter une pétition contenant 3 370 signatures et certifiée correcte, conformément à l'article 36 du Règlement, signatures qui s'ajoutent à quelque 53 000 autres déjà présentées par d'autres députés.

Ces milliers de pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à réviser ses lois d'extradition pour empêcher que le Canada ne devienne un asile pour les prisonniers évadés, les personnes reconnues coupables de meurtre et celles qui sont accusées de crimes atroces commis aux États-Unis.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement du Canada de s'attaquer à ce problème immédiatement.

L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE AU LARGE DES CÔTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, étant donné qu'aujourd'hui se tiendra un imposant ralliement en Colombie-Britannique contre l'exploitation des ressources forestières de la vallée de Carmanah, il convient que je présente aujourd'hui cette pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui sont aussi inquiets au sujet d'un autre problème environnemental, c'est-à-dire la prospection et la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel au large de la côte ouest du Canada. Ils exhortent le Parlement à faire tout ce qu'il peut pour encourager le gouvernement à interdire tout type d'exploration de ce genre au large de la côte ouest.

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition en faveur des victimes de la violence, en conformité avec l'article 36 du Règlement. Elle est signée par 1 267 Canadiens de toutes les régions qui demandent au gouvernement d'adopter des lois pénales plus sévères.

• (1120)

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse d'ajouter d'autres noms à ceux des centaines de personnes qui ont supplié la Chambre de prêter attention à ce qui se passe à l'Orchestre du Centre national des Arts, orchestre de réputation mondiale qui a fait la gloire du Canada et de sa capitale. Puis-je rappeler aux députés que l'Orchestre a été créé sur les instances de la Chambre et qu'il appartient au peuple canadien.

Étant donné que, à leur avis, l'Orchestre du Centre national des Arts court le danger imminent d'être affaibli, voire de disparaître, et que la direction actuelle s'est avérée incompétente en matière artistique, les soussignés nous demandent de voir à ce que le Centre national des Arts conserve l'Orchestre, avec le même nombre de musiciens et le même niveau d'excellence, et ils souhaitent que les nouvelles nominations au conseil d'administration du Centre se fassent selon des critères de compétence d'ordre culturel.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais que vous m'éclairiez sur un point concernant la fin d'un débat de clôture aux termes de l'article 57 du Règlement, lequel interdit qu'un député prenne la parole après 1 heure.

J'ai pris la parole ce matin, deux ou trois minutes avant 1 heure, avec l'idée que le Règlement me donnait droit à 20 minutes. Des chahuteurs du parti ministériel ont bruyamment attiré l'attention sur l'heure. J'ai vu le Président me faire signe avec les mains que le débat était terminé. Je lui ai donc demandé combien de temps il me restait. Il n'a pas répondu mais a fait un geste qui signifiait qu'il n'en restait plus. Sans trop réfléchir, j'ai repris mon siège au lieu de l'obliger à répondre à ma question.

Je voudrais qu'on précise, pour moi et pour d'autres qui pourraient prendre la parole peu de temps avant la fin d'un débat de clôture, à 1 heure, si j'ai raison de penser que j'aurais pu utiliser tout le temps à ma disposition et que le Président aurait dû me laisser finir mes 20 minutes.

M. le Président: Je remercie pour commencer le député de Trinity—Spadina (M. Heap) d'avoir donné avis à la présidence de son objection. Comme d'autres, sûrement, j'ai vérifié le hansard qui ne montre rien de ce que rappelle le député de Trinity—Spadina. Je me suis informé ce matin, cependant, et il semble que la question du député de Trinity—Spadina, quand il a demandé s'il lui restait du temps ou non, a été enregistrée.

Le député soulève une question importante. S'il veut bien laisser à la présidence le temps de réfléchir, je me prononcerai sans délai à ce sujet.

Je tiens à le dire, je sais gré au député de Trinity—Spadina (M. Heap) de la façon dont il a invoqué le Règlement. Il demande des précisions, et je lui suis reconnaissant de ne pas exiger de la présidence qu'elle se prononce sur la validité du vote qui a suivi le débat. Je crois que je peux dire aux députés que le vote est valable, mais j'apprécie la manière dont le député a invoqué le Règlement sur cette question que je ne tarderai pas à clarifier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE AUX PENSIONS DE RETRAITE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C–24, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux pensions de retraite et à d'autres pensions, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente en deuxième lecture le projet de loi C–24, qui vise à retirer d'un certain nombre de lois sur la pension de retraite de la Fonction publique, de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et de la Loi sur les pensions qui s'applique aux anciens combattants handicapés, certaines restrictions imposées quant aux prestations au survivant en raison de l'âge et de l'état civil.

J'aimerais tout d'abord signaler que la présentation de ce projet de loi au début de la deuxième session de ce Parlement témoigne de l'intérêt et de l'engagement soutenus du gouvernement à l'égard de la réforme des lois sur la pension.

[*Traduction*]

Le projet de loi C–24 modifiera les régimes de pensions de retraite des fonctionnaires fédéraux, des membres des forces armées et de la GRC, de certains diplomates qui ne sont pas diplomates de carrière, et des députés. Il modifiera également certaines dispositions de la Loi sur les pensions applicables aux anciens combattants handicapés. Puisque le ministre des Anciens combattants (M. Merrithew) parlera des effets du projet de loi sur les pensions des anciens combattants, je limiterai mes commentaires aux modifications apportées aux régimes de pensions de la fonction publique.

La première modification du projet de loi est l'abrogation des dispositions qui suspendent ou mettent fin aux prestations du conjoint survivant lorsqu'il se remarie. Ainsi, les rentes du survivant seront versées pendant toute la vie des bénéficiaires.

Deuxièmement, dans quatre des régimes de pensions de la fonction publique, le projet de loi abolit les dispositions imposant une réduction du montant des prestations du survivant lorsque le bénéficiaire a 20 ans de moins que le cotisant. Troisièmement, le projet de loi élimine les dispositions qui privaient l'enfant d'un cotisant du droit à une allocation d'étudiant lorsqu'il se mariait après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Une quatrième modification d'application très limitée élimine la disposition de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC et de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense qui prévoyait que le fils d'un cotisant cessait d'être admissible à l'âge de 18 ans tandis que la fille célibataire cessait de l'être à 21 ans. Selon le projet de loi, les rentes sont versées aux enfants jusqu'à l'âge de 21 ans, peu importe leur état matrimonial.

[*Français*]

En vertu des régimes de retraite, certains conjoints survivants choisissaient, lorsqu'ils se remariaient, de recevoir un paiement forfaitaire plutôt que de voir leurs prestations suspendues. Ces prestations étant maintenant rétablies, il va de soi que les paiements forfaitaires doivent être remboursés aux comptes de pension de retraite. Je peux vous assurer que des dispositions seront prises pour que le remboursement de ces sommes se fasse avec sensibilité et compassion. Nous désirons que le règlement prévoie un mode de remboursement semblable à celui qui est actuellement utilisé pour recouvrer des paiements en trop d'autres survivants. C'est donc 10 p. 100 de la pension rétablie qui seraient perçus en guise de remboursement du paiement forfaitaire, et aucun frais ne serait exigé. Toutefois, les personnes pourront choisir d'augmenter ce pourcentage ou de le diminuer selon leur situation financière.

Le gouvernement estime qu'environ 2 200 conjoints survivants profiteront de la suppression de la disposition concernant le remariage qui figurait dans les régimes de la Fonction publique. Les autres modifications toucheront un moins grand nombre de personnes. Il pourrait y avoir jusqu'à 500 conjoints survivants qui reçevraient des prestations réduites en raison de la différence d'âge de 20 ans ou plus. Le gouvernement évalue à 11 millions de dollars le montant annuel des prestations supplémentaires découlant de ces changements.

Je suis d'avis, monsieur le Président, que tous les députés seront heureux de noter que le projet de loi prévoit le rétablissement, à partir de la date d'entrée en vigueur de la Loi, des prestations suspendues ou réduites dans le cas de personnes qui ont été touchées par ces dispositions. Je tiens à signaler à cette Chambre que les administrateurs des régimes de pension concernés déploieront des efforts concentrés pour trouver toutes les personnes dont les prestations ont été suspendues ou

réduites, ou qui ont pris fin à cause des dispositions que le projet de loi actuel cherche à supprimer.

• (1130)

[*Traduction*]

Il me fait plaisir de présenter un projet de loi de cette nature qui s'inscrit dans la même veine que d'autres modifications majeures apportées par le gouvernement à la Loi sur les normes des prestations de pensions, au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur les juges.

En terminant, je précise que je sais que certaines questions importantes sont encore en souffrance au sujet des régimes de pensions de la fonction publique. Certaines de ces questions ont déjà fait l'objet d'ententes avec les membres des régimes, alors que d'autres nécessitent des consultations plus poussées. Le gouvernement reprendra les consultations avec les membres, leurs représentants et les pensionnés au moment opportun. La réforme des pensions de la fonction publique est pour moi une priorité, et j'espère bien pouvoir présenter à la Chambre un projet de loi complet sur les pensions dans un avenir assez rapproché.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole ce matin pour féliciter le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'agir honorablement envers les veuves, les veufs et les enfants de fonctionnaires fédéraux à la retraite.

Après quatre longues années, il a réussi à lutter contre l'inaction de son gouvernement et à déposer un projet de loi qui représente un premier pas vers l'alignement des pensions du gouvernement fédéral sur les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en matière d'égalité. Enfin, les conjoints survivants de ceux qui ont oeuvré pour la population du Canada n'auront pas à choisir entre «vivre dans le péché», pour continuer de recevoir le revenu sur lequel ils comptaient en prévision de leur retraite, et se remarier et renoncer ainsi à une pension à laquelle ils ont droit.

En 1985, le rapport intitulé «Égalité pour tous» recommandait de modifier les dispositions législatives fédérales relatives aux pensions de retraite, afin de supprimer les dispositions discriminatoires qui violaient l'article 15 de la Charte en raison de l'état matrimonial, du sexe ou de l'âge.

Plus précisément, le rapport recommandait l'abrogation de dispositions qui mettaient fin aux prestations de pension d'un conjoint survivant qui s'était remarié ou d'enfants qui se mariaient, ou qui réduisaient les pensions de survivants de 20 ans au moins plus jeunes que le cotisant—la clause dite «papa-gâteau». Ce sont ces recommandations que le projet de loi à l'étude aujourd'hui met finalement en oeuvre.

Dans sa réponse au rapport de 1986 intitulé «Cap sur l'égalité», le gouvernement a déclaré qu'il étudiait ces modifications dans le cadre du processus de réforme des pensions de la fonction publique se déroulant à ce moment-là. En fait, dans le cas d'autres pensionnés, il a bel et bien appliqué ces changements. Le Régime de pensions du Canada a été modifié à compter du 1er janvier 1987 et la Loi sur les normes des prestations de pension de décembre 1985, portant sur les organismes relevant du gouvernement fédéral, garantissait également le maintien des prestations en cas de remariage du conjoint survivant.

Pourtant, lorsque le rapport sur la réforme des pensions de la fonction publique a été déposé par le ministre en juin 1986, il prévoyait seulement l'étude éventuelle des dispositions discriminatoires de la législation fédérale sur les pensions de retraite par un conseil de gestion des pensions qui n'existe pas encore. L'étude ultérieure est peut-être acceptable lorsqu'on échange des joueurs de hockey, mais pas lorsqu'il s'agit du gagne-pain des gens.

L'étape suivante de cette histoire a été la présentation de l'odieux projet de loi C-33 visant à réformer la législation sur les pensions de la fonction publique. Ce projet de loi a annulé l'indexation garantie des régimes de pensions fédéraux, mais il n'a rien fait pour réparer les injustices flagrantes en raison de l'état matrimonial, du sexe et de l'âge. Il a expiré au *Feuilleton* deux ans plus tard lorsque le gouvernement a dû faire face à des élections et à la colère d'un quart de million de fonctionnaires dans tout le Canada.

En proposant aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi, le ministre fait plus que corriger les infractions à la Charte. Il évite également aux contribuables canadiens des frais de justice très élevés. Afin que personne ne croie que le projet de loi reflète un nouvel esprit de générosité ou un sentiment d'humanité envers les veufs, les veuves et les enfants des retraités fédéraux, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les motifs plus probables du gouvernement.

Le 13 avril dernier, l'Association nationale des retraités fédéraux a demandé à la Cour fédérale du Canada de déclarer inconstitutionnelle l'interruption des prestations de retraite en raison de l'état matrimonial. Dans le cas qui nous intéresse, la demanderesse réclame le rétablissement de sa pension, le remboursement des presta-

tions de retraite perdues, les frais de justice, ainsi que tout autre redressement jugé équitable par le tribunal.

Le ministre a fait preuve de sagesse et il a réagi rapidement pour éviter un long procès qui aurait coûté cher au gouvernement et qui aurait été embarrassant pour lui; ce procès aurait pu avoir des répercussions encore bien plus fortes que le projet de loi à l'étude. La garantie d'une certaine équité est un ingrédient essentiel d'un bon régime de pensions. Le projet de loi C-24 est une bonne initiative dans ce sens, que l'on attendait depuis longtemps.

Personne ne peut contester que ces modifications étaient nécessaires, qu'elles étaient attendues depuis longtemps et qu'elles méritent d'être adoptées sans tarder. Après autant d'années d'inaction, les survivants de la famille obtiennent enfin les prestations auxquelles ils avaient droit depuis bien longtemps. Ils sont enfin traités avec justice.

Il y a un autre changement qui n'attire peut-être pas autant l'attention, mais qui est le bienvenu, c'est la suppression de toute allusion au sexe des survivants dans les lois. La loi précisera maintenant que les pensionnés ou les survivants peuvent être des hommes ou des femmes, qu'un enfant peut être un fils ou une fille, qu'ils devraient être mis sur le même pied, peu importe le sexe, et que même les sénateurs—Dieu nous garde—peuvent avoir comme survivant un conjoint qui n'est pas nécessairement une veuve.

Je voudrais toutefois signaler plusieurs lacunes qui m'empêchent d'être extrêmement élogieuse. Le projet de loi à l'étude ne renferme pas de clause de rétroactivité. Les prestations seront versées à partir du jour où la loi entrera en vigueur et aucune indemnité n'est prévue pour la période où le versement des prestations a été interrompu, ce qui veut dire qu'un conjoint survivant, peu importe qu'il ou elle n'ait pas touché de prestations depuis 20 mois ou 20 ans, ne sera pas indemnisé(e) pour les vieilles injustices.

Par contre, lorsqu'un paiement forfaitaire avait été convenu pour les survivants au lieu de prestations régulières, cet argent devra être remboursé entièrement soit par un montant forfaitaire soit par des déductions mensuelles régulières, encore une fois sans aucune compensation pour tout le temps qu'a duré l'effet discriminatoire.

J'ai demandé et obtenu l'assurance du ministre, et je me réjouis de l'entendre la répéter aujourd'hui, que le règlement qui sera présenté offrira aux bénéficiaires un grand choix de façons dont ils pourront effectuer ce remboursement de sorte qu'il ne devienne pas une obligation onéreuse qui éroderait le revenu qui leur a été rendu.

Il y a d'autres injustices auxquelles il reste à remédier, dont la condition des époux de fait, la discrimination fondée sur l'âge au moment du mariage, et les différences de taux des prestations entre différents groupes de retraités.

Un autre élément essentiel de la réforme des prestations de pension de retraite pour les survivants réside dans ce changement fondamental, attendu depuis longtemps et encore non réalisé: la hausse des prestations. Les survivants des cotisants aux régimes de pensions des sociétés d'État jouissent depuis maintenant plusieurs années d'une telle hausse du taux de leurs prestations qui a été porté à 60 p. 100 alors que les survivants des retraités de la fonction publique fédérale ne touchent encore que 50 p. 100.

• (1140)

Cela peut faire penser à l'histoire du cordonnier qui offre à ses clients des chaussures de haute qualité et un excellent service alors que ses employés vont nu-pieds. Il n'est que trop facile de se montrer cynique à l'égard de cette omission et de croire que le gouvernement retient ce droit fondamental comme atout de marchandage pour de futures mesures de réforme des pensions qui pourraient ne pas être aussi bien accueillies.

Si le monde était un lieu prévisible où toutes les tendances, économiques ou autres, suivaient un tracé clairement défini, les régimes de pensions seraient relativement simples et non litigieux. Mais beaucoup d'entre nous à la Chambre ne savent que trop bien que les choses ne vont pas toujours comme nous l'espérons. De par leur définition même, les régimes de pensions sont des moyens de garantir un avenir sûr pour nous-mêmes et notre famille quand nous prenons notre retraite.

Etant donné les aléas de notre monde, ce processus exige un équilibre délicat entre la connaissance des tendances passées et une lecture raisonnée de la boule de cristal, tout en gardant à l'esprit les intérêts des cotisants et en se rappelant qu'ils ont payé pour les avantages qu'ils retireront de leur investissement. Le régime doit contenir certaines garanties pour qu'il ne soit pas simplement un régime d'épargne obligatoire plutôt qu'un investissement. Je voudrais donc répéter certains des principes fondamentaux que l'on devra conserver jalousement lors des réformes futures.

Tout d'abord, les termes «indexation» et «pension» ne doivent jamais être loin l'un de l'autre lorsque l'on parle de réforme des pensions. L'opposition officielle estime qu'une pension non indexée n'est pas une pension. Sans

indexation, la valeur de l'investissement n'est qu'une illusion.

Deuxièmement, le régime fédéral de pensions doit rapporter au moins autant que les régimes privés comparables les mieux gérés. Ce n'est pas le cas actuellement. On ne doit pas renoncer aux droits et aux prestations existants en échange d'une plus grande capitalisation ou d'un meilleur rendement des investissements.

Enfin, le régime de pensions doit être géré conjointement par l'employeur et les cotisants, garantissant ainsi que le fonds appartient à toutes les parties.

Le projet de loi C-24 est un premier pas en avant sur la longue route de la réforme des pensions fédérales. Je félicite les employés et les pensionnés de leur persistance dans la recherche de la justice. Je félicite également mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), pour son appui inébranlable à cette cause, et le ministre pour avoir agi avant que les tribunaux ne l'y forcent.

Toutefois, je tiens à rappeler que c'est un domaine où le gouvernement a encore beaucoup de progrès à faire. Il est encore loin d'assumer des responsabilités convenables à l'égard des pensions de ses employés et d'accorder suffisamment d'attention à leurs besoins, à leurs désirs et à leurs conditions de travail.

Des voix: Bravo!

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, tout d'abord, c'est un plaisir de dire du bien de ce projet de loi des banquettes de l'opposition. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir proposé ces dispositions qui se font attendre depuis longtemps et qui visent à inclure les conjoints survivants.

Cette réforme qui se fait attendre depuis longtemps rétablit pour environ 6 700 conjoints survivants de fonctionnaires le paiement des prestations qui avait été supprimé à leur remariage. Cette réforme des prestations de survivant est particulièrement importante pour les femmes au Canada. Quelque 60 p. 100 de Canadiennes âgées de 65 ans et plus vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La majorité de ces femmes, environ 70 p. 100, vivent leur dernières années seules. La réalité est que les femmes sont le plus souvent les bénéficiaires des prestations de survivant, et ce sont elles qui ont le plus besoin d'une loi pour protéger ces prestations.

Dans son rapport de 1985, le Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité a recommandé l'abrogation des dispositions du Régime de pensions du Canada et des régimes fédéraux de pensions de retraite selon lesquelles le paiement des prestations aux conjoints survivants qui se remariaient était supprimé et les prestations pour les conjoints survivants de 20 ans au moins plus jeunes que le cotisant décédé étaient réduites. Supprimer les prestations aux conjoints survivants qui se remariaient et les réduire pour les conjoints survivants de plus de 20 ans plus jeunes que le cotisant était manifestement une pratique discriminatoire fondée sur la situation de famille et l'âge, ce qui était contraire à l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

En réponse au rapport, le gouvernement a indiqué que ces modifications seraient apportées au Régime de pensions du Canada à compter de janvier 1987, et qu'elles seraient étudiées à l'occasion du processus de réforme des pensions de la fonction publique. Il y a déjà presque quatre ans que le Sous-comité sur les droits à l'égalité a déposé son rapport, et il y a plus d'un an que les changements recommandés ont été apportés au Régime de pensions du Canada. Même si les réformes prévues dans le projet de loi C-24 sont certainement les bienvenues, nous ne devons pas oublier la longue période de frustration qui a précédé le dépôt de ce projet de loi.

Cette frustration a poussé les intéressés à passer à l'action. En avril de cette année, l'Association nationale des retraités fédéraux, représentant 250 000 Canadiens qui touchent des pensions du gouvernement fédéral, a intenté une action fondée sur la Charte des droits pour contester en justice certaines dispositions discriminatoires relatives aux pensions des survivants. On devrait féliciter l'ANRF d'avoir si bien défendu les intérêts des retraités fédéraux et d'avoir intenté l'action qui a incité le gouvernement à présenter la mesure législative à l'étude.

Il convient toutefois de signaler que, dans la demande introductive d'instance, les retraités fédéraux ne réclamaient pas seulement le rétablissement des prestations de survivant dont le paiement a été suspendu au moment du remariage, mais aussi le remboursement du montant total perdu pendant la période où le paiement des prestations a été suspendu. Je fais allusion ici à l'affaire Nona Horshill contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, qui est actuellement devant la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada.

La demande introductive d'instance, plus précisément à l'alinéa 8*d*), réclame la partie de l'allocation annuelle que la demanderesse n'a pas reçue parce que le paiement en a été suspendu. Autrement dit, dans cette cause, on demande la rétroactivité, ce qui n'est pas prévu dans le projet de loi C-24. Si, en adoptant cette mesure législative, nous reconnaissons que les conjoints survivants rema-

riés ont désormais droit aux prestations à venir, nous devons également reconnaître qu'ils ont droit aux prestations passées dont la loi actuelle les a privés.

Il est décevant de voir que le projet de loi ne prévoit pas le paiement rétroactif des prestations. Il est également décevant de voir qu'il ne traite pas d'autres sujets concernant les pensions de retraite fédérales.

Une autre recommandation du Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité portait sur l'abrogation des dispositions des régimes de pensions de retraite qui suppriment les prestations aux conjoints survivants lorsque le mariage a eu lieu après la retraite du cotisant ou, comme c'est le cas pour la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, lorsqu'il a eu lieu après que le cotisant a atteint l'âge de 60 ans. Ces dispositions sont, elles aussi, nettement contraires à la Charte, à mon avis. Les prestations de retraite à verser au conjoint survivant ne devraient pas tenir compte de la date du mariage.

Le projet de loi C-24 ne fait rien pour rajuster le montant des prestations au conjoint survivant. Les modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension, qui sont entrées en vigueur en janvier 1987, exigent que les dispositions concernant les prestations au conjoint survivant égalent au moins 60 p. 100 du montant de la prestation qui serait versée au cotisant. Même si le Régime de pensions du Canada a été modifié pour refléter cette exigence, les régimes de pensions de retraite du gouvernement fédéral ont versé aux conjoints survivants des prestations de pension qui n'équivalaient qu'à 50 p. 100 de la pension de retraite du cotisant. Il est temps que le gouvernement présente des régimes de retraite qui sont conformes à la Loi sur les normes de prestations de pension.

En outre, ce projet de loi ne fait rien pour améliorer le sort des conjoints survivants dans le cas des époux de fait. Cela veut dire qu'on peut refuser de verser les prestations à un tel conjoint survivant même si personne d'autre ne réclame cette qualité.

Comme l'exige la loi sur les normes de prestation de pension, les lois sur les pensions de retraite doivent être modifiées pour reconnaître les unions de fait. Les unions de fait et de droit doivent être reconnues comme donnant au conjoint le droit au partage des crédits de pension et aux prestations de survivant.

Le partage des crédits de pension est une autre question importante à régler. Les ex-épouses de militaires sont particulièrement défavorisées par les dispositions discriminatoires de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Elle se retrouvent parfois dans une extrême pauvreté même si leurs ex-conjoints acceptent de leur accorder tous les crédits de pension auxquels elles auraient eu droit. Contrairement à la Loi sur les normes de prestation de pension, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes ne contient actuellement aucune disposition permettant de partager les crédits de pension à la rupture du mariage.

• (1150)

Les veuves des membres de la Gendarmerie royale du Canada peuvent aussi être privées de prestations de survivant au décès de leur conjoint parce que la loi n'en prévoit pas.

Même si un fonds distinct a été créé pour permettre aux membres de la GRC qui le désirent de cotiser en vue de prestations de survivant, aucun mécanisme n'en prévoit le versement aux survivants des membres de la GRC qui n'ont pas cotisé à ce fonds ou qui ont retiré leurs cotisations.

Même si la Loi sur les normes de prestation de pension s'étend aux travailleurs des industries réglementées par le gouvernement fédéral, le plus gros employeur du pays, le gouvernement fédéral lui-même, n'est toujours pas visé par ses dispositions. La Loi sur les normes des prestations de pension traite des questions importantes concernant les pensions comme la transférabilité, l'acquisition des droits aux prestations, le blocage des cotisations, le partage de la rente au divorce et la retraite anticipée. Le Conseil du Trésor doit tenir compte de ces questions dans toutes les lois sur la pension de retraite qu'il présente.

La Loi sur les normes de prestation de pension exige que les travailleurs à plein temps et les travailleurs à temps partiel qui gagnent plus de 9 000 dollars par année aient accès aux régimes de pension après deux années d'emploi. Le droit des travailleurs à contribuer à un régime de retraite est un droit important qui doit être pleinement protégé. Toutefois, tous les travailleurs devraient pouvoir participer à un régime de retraite, quel que soit leur revenu annuel.

La Loi sur les normes de prestation de pension prévoit que le droit aux prestations est acquis après deux années de participation à un régime de retraite. Le gouvernement a le devoir de veiller à ce que les employeurs remplissent leurs obligations à cet égard en reconnaissant les droits acquis aux prestations de retraite. Les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes de prestation de pension sont importantes et doivent être scrupuleusement appliquées aux pensions de la fonction publique.

Le projet de loi C-33, qui est resté au *Feuilleton* à la fin de la dernière session parlementaire, visait à régler certains problèmes en créant un conseil mixte de gestion des pensions. Toutefois, le projet de loi C-33 conférait au Conseil du Trésor le pouvoir de renverser les décisions du

conseil. Il prévoyait aussi la suppression de l'indexation des pensions de la fonction publique.

La réforme des pensions de la fonction publique se fait attendre depuis longtemps. Elle doit régler toutes ces questions au moyen d'un système de gestion mixte dans lequel seraient également représentés les employés, les personnes qui sont déjà à la retraite et l'employeur. Mais il ne saurait être question de supprimer ni de suspendre une indexation pleine et entière de toutes les pensions de retraite, présentes et futures, de la fonction publique. Dans l'ensemble, le projet de loi dont la Chambre est saisie est souhaitable, mais j'ai voulu signaler ici certaines des questions qui devraient retenir notre attention à l'avenir.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat ni de retarder l'adoption du projet de loi, mais je tiens à remercier mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ainsi que tous les députés d'avoir collaboré afin que les conjointes de nos anciens combattants puissent elles aussi bénéficier de cette mesure législative.

Comme les députés le savent, les anciens combattants et leurs survivants ont droit à une pension en dédommagement d'un décès ou d'une invalidité attribuable au service dans les forces armées, ou encore du temps d'incarcération comme prisonnier de guerre. Comme c'est le cas de nombreux autres programmes, le conjoint survivant qui se remarie perd tout droit ultérieur à une pension. En ce qui concerne nos anciens combattants, nous sommes plus généreux: le conjoint survivant touche un paiement forfaitaire équivalant à un an de prestations avant que la pension ne prenne fin. C'est un privilège spécial accordé aux survivants d'un groupe bien particulier de Canadiens, nos anciens combattants.

[*Français*]

Monsieur le Président, les modifications qu'on apportera à la Loi sur les pensions par l'entremise du projet de loi C-24 n'aideront pas uniquement les conjoints survivants, mais elles protégeront aussi les droits en matière de pension des enfants, frères et soeurs âgés de moins de 25 ans qui choisissent de se marier.

[*Traduction*]

D'après nos calculs, en moyenne 100 conjoints survivants d'anciens combattants se remarient chaque année. De plus, ceux qui ont perdu leur pension parce qu'ils se sont remariés pourront demander qu'elle soit rétablie. C'est le cas d'environ 4 500 conjoints survivants. Une fois la loi adoptée, nous nous empresserons de leur transmettre cette bonne nouvelle. Le coût annuel de cette initiative sera de quelque 28 millions de dollars.

En terminant, je remercie les deux partis d'opposition d'avoir collaboré à l'adoption rapide de cette importante mesure législative. Nos anciens combattants et les fonctionnaires retraités en seront certainement très heureux.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les entretiens que j'ai eus me portent à croire que si vous posez la question, vous verrez qu'il y a consentement unanime à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité plénier immédiatement, dès la fin du débat, ce qui permettrait alors d'inviter les fonctionnaires à comparaître devant la Chambre. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pourrait peut-être nous dire s'il est de cet avis.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour faire franchir aujourd'hui toutes les étapes à ce projet de loi, troisième lecture comprise.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes favorables à cette suggestion. Nous avons diverses questions à poser au ministre, alors je pense qu'il serait dans l'ordre que nous nous formions le plus tôt possible en comité plénier.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends plaisir à participer à ce débat. Comme on le disait tantôt, ce n'est pas souvent qu'un député de l'opposition a l'occasion de dire que la législation à l'étude est bonne, que nous l'appuyons sans aucun doute et que pour une fois le gouvernement présente une législation qui corrige, d'après nous, des iniquités existantes dans les lois et qu'il aurait peut-être dû faire ces corrections il y a plusieurs années.

Ce projet de loi C-24 vient, d'après moi, après beaucoup de retard légitimer certains articles discriminatoires contenus dans les lois relatives aux pensions.

Monsieur le Président, les allocations actuellement versées aux pensionnés de l'État, aux conjoints survivant à ces employés de la Fonction publique, des anciens combattants, des députés, des sénateurs, des membres de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres, cessent lors de leur remariage; les allocations versées aux enfants survivants, âgés entre 18 et 25 ans, et qui sont aux études, cessent lors d'un remariage.

Dans certains cas, les allocations versées au conjoint survivant sont réduites si l'âge du conjoint survivant excède de 20 ans celui du contributeur. Et le projet de loi à l'étude vient corriger ces iniquités. Le projet de loi C-24 élimine ces articles. Les allocations continueront d'être versées au conjoint survivant lors d'un remariage. Les enfants survivants, âgés de 18 à 25 ans, étudiant à temps complet dans une institution scolaire ou une université, continuent de recevoir et continueront de recevoir les allocations qu'ils sont en droit de recevoir, même s'ils sont mariés. Et troisièmement, les allocations ne

seront pas réduites pour les conjoints survivants dont l'âge excède de 20 ans celui du contributeur.

Monsieur le Président, je trouve un peu malheureux toutefois que le gouvernement n'ait pas choisi de déposer ces amendements en même temps qu'il l'a fait en 1987, lorsque nous avons adopté le projet de loi C-88, une loi similaire pour les conjoints survivants des juges. Comme on le sait, le projet de loi faisait suite à une recommandation de la Commission Guthrie de 1986 qui était chargée d'étudier le traitement et les avantages des juges.

Dans ce rapport, et pour modifier un peu la déclaration du ministre à l'effet que le gouvernement procède à cette modification avec un plan d'ensemble, disons que, franchement, il y a ici des considérations constitutionnelles qui obligent le gouvernement à assumer ses obligations. Et je veux citer simplement un paragraphe du rapport Guthrie: «L'absence de modification à la Loi sur les juges—et c'était dans le contexte des juges, mais cela peut s'appliquer dans le cas des fonctionnaires fédéraux—afin de permettre le maintien des prestations de survivant en cas de remariage pourrait soulever de graves questions juridiques portant sur l'égalité des droits. Par conséquent, nous recommandons l'abrogation des paragraphes 25(3) et 25(3),1 de la Loi sur les juges.»

Monsieur le Président, c'est ce que le gouvernement a fait. A mon avis, ce qui était bon pour les juges—et je l'ai dit à ce moment-là au cours du débat—est également bon pour les fonctionnaires, nos militaires, les agents de la Gendarmerie royale du Canada et tous les autres serviteurs de l'État qui étaient considérés, d'après moi, puisqu'on ne faisait rien, comme citoyens de deuxième classe.

Ceci étant dit, je favorise l'adoption de ce projet de loi puisqu'il vient finalement adapter nos lois, déjà «conférées» par l'article 15, et satisfait également aux recommandations du Comité parlementaire, *Cap sur l'égalité*, rapport publié en 1985, qui faisait le point. Je ne lirai pas toutes les recommandations, mais tous ceux qui sont intéressés peuvent aller consulter le document. Il y a là toute une série de recommandations voulant que le gouvernement adapte les lois sur les pensions à la Charte canadienne des droits et libertés, qui a pris effet, comme on le sait, en 1985.

Je reviendrai là-dessus tantôt parce que je pense que le gouvernement est fautif lorsqu'il refuse de vouloir établir une rétroactivité qui, elle, prendrait effet lors de la proclamation de la Charte de 1985.

Monsieur le Président, il y a à l'étude de ces régimes de pensions. . . on constate qu'il y a une foule d'anomalies, d'irrégularités et de choses qui sont plutôt inquiétantes et qui sont encore dans les lois.

Je reconnais que le ministre nous a dit: «On va faire une étude plus profonde et plus globale des pensions et nous verrons à l'automne pour présenter un projet de loi peut-être plus compréhensif.»

• (1200)

[*Traduction*]

J'aimerais signaler aux députés mon désir et celui de certains collègues de ce côté-ci de la Chambre de voir modifier d'autres lois dont nous sommes saisis aujourd'hui, pour ce qui est du remariage et des droits des enfants du retraité marié. Il y a un article intitulé Pension de retraite des Forces canadiennes. Je suppose que cela doit s'appeler en anglais *The Armed Forces' Superannuation Act* ou autre chose du genre.

[*Français*]

Dans lequel on retrouve, monsieur le Président, à l'article 33, des dispositions que je trouve absolument inacceptables.

Dans la Loi sur les pensions de retraite des Forces canadiennes. . .

[*Traduction*]

Je vais lire le paragraphe 31(1) la Loi sur les pensions de retraite pour ce qui concerne les militaires car il s'y trouve là quelque chose que les députés voudront corriger à mon avis. Le paragraphe 31(1) concerne les mariages contractés passé l'âge de 60 ans.

> Nonobstant toute autre disposition de la présente loi, le conjoint survivant d'une personne n'a droit à aucune allocation annuelle prévue par la présente loi si cette personne était âgée de plus de soixante ans lors de son mariage, sauf si, par après, cette personne est devenue ou demeurée contributeur.

Une autre disposition me chiffonne, le paragraphe 31(2) qui dit:

> Nonobstant toute autre disposition de la présente loi, excepté ce que prévoient les règlements, un enfant né d'une personne ou adopté par celle-ci ou qui est devenu le beau-fils ou la belle-fille d'une personne, par remariage, au moment où celle-ci était âgée de plus de soixante ans, n'a droit à aucune allocation annuelle prévue par la présente loi, à

moins que, par après, cette personne ne soit devenue ou demeurée contributeur.

Ces deux modifications s'imposent pour nous débarrasser de ces dispositions rétrogrades et absolument inacceptables, qui sont contraires aux droits constitutionnels des Canadiens.

Comme nous le savons tous, l'article 15 est entré en vigueur en 1985. Mais voilà une loi qui autorise encore à pratiquer la discrimination pour cause d'âge, de situation matrimoniale, discrimination même contre une personne pouvant avoir 60 ans et avoir eu un enfant après la mort du cotisant ou d'un mariage célébré après la retraite. Or, cet enfant n'a droit à aucune part de la pension.

Selon moi, le ministre devrait sérieusement envisager la possibilité de modifier la loi lorsqu'elle nous sera soumise. Il existe des lois sur le divorce au Canada. En Ontario, nous avons la Loi sur le droit de la famille qui touche les séparations. Toute obligation quant au soutien des enfants demeure. En vertu de la Loi sur le divorce du Canada, il est obligatoire que les deux parents subviennent aux besoins des enfants, selon leurs moyens, bien entendu. Cette obligation ne peut être supprimée. Dans tous les projets de loi pertinents que j'ai examinés, au Canada, dans toutes les provinces, on part du principe que les meilleurs intérêts de l'enfant passent avant tout, ce qui est tout à fait normal. Pourquoi laissons-nous des injustices dans les lois du Canada? Nous savons que dans certaines provinces, il y a des lois portant sur le droit de la famille et le reste. Pourtant les inéquités en question demeurent.

Je voudrais inviter le ministre à se pencher sur toutes les mesures législatives touchant les pensions. Je me suis arrêté sur certaines seulement, car je n'avais pas assez de temps pour faire des recherches poussées sur tous les droits à pension. Cependant, je sais que lorsque le gouvernement, en 1985, a saisi la Chambre de modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension, on a corrigé toutes les choses en question dans le cas des sociétés d'État. On s'est assuré que le droit pour le conjoint de recevoir 60 p. 100 de la pension était inclus. Pourtant, cela n'est pas prévu pour la fonction publique, la GRC, les forces armées et le reste.

Ce que je dis au gouvernement, c'est que si nous acceptons tous la Charte canadienne des droits et libertés qui a pris effet en 1985, pourquoi alors ne pas prévoir des mesures avec effet rétroactif pour ceux qui ont été lésés, sans qu'ils n'y soient pour rien, du fait de l'indifférence de leur employeur? Selon moi, cela ne devrait pas être très coûteux, et on tiendrait compte ainsi de la nécessité de revenir en arrière et de prévoir une certaine rétroactivité.

J'ai en main des lettres qui me viennent de l'Association des retraités et que je pourrais lire à la Chambre, touchant des gens qui vivent la situation difficile en question. Ainsi, j'ai en main une lettre d'un pensionné qui me précise que si lui et sa femme étaient des époux de fait, il aurait pu transférer ses droits à pension au conjoint survivant. Cependant, s'il se marie, il ne peut plus le faire. Cela n'a aucun sens. Ainsi, penchons-nous sur ces questions et assurons-nous de bien les régler à l'automne.

Je voudrais juste m'arrêter sur un dernier point. Du fait que la population canadienne vieillit, bien des Canadiens touchent une pension fédérale. Les intéressés vont s'adresser à leur avocat qui va leur suggérer de lui accorder une procuration au sujet de leur pension au cas où ils tomberaient malades ou auraient besoin d'aide et au cas où il faudrait qu'on règle pour eux certaines questions financières pendant qu'ils sont souffrants. On ne peut le faire dans notre pays. Un avocat ne peut pas agir par procuration au sujet de la pension d'un retraité. Il y a des arguments pour et des arguments contre, mais je pense qu'il faut avoir un débat à la Chambre, car notre population vieillit et il nous faut examiner les droits de ces personnes. Il devrait peut-être y avoir moins de fatras administratif et plus de compréhension pour définir les limites des procurations que les retraités veulent donner à leur avocat, en qui ils ont confiance et qui agiraient selon des normes professionnelles.

Cela dit, je félicite le gouvernement de son initiative concernant la question du projet de loi C-24, par lequel il voulait remédier à certaines anomalies et injustices. Il y a encore beaucoup à faire. Nous avons progressé un peu. Nous avons avancé sur la voie de la parité, de l'équité et de la justice, mais il reste un long chemin à parcourir dans le cas d'un bon nombre de ces projets de loi avant de réaliser l'équité et la justice pour tous les Canadiens qui touchent une pension du gouvernement fédéral.

• (1210)

M. Crosby: Monsieur le Président, je prends la parole pour vous prier de demander maintenant le consentement unanime pour que la Chambre se forme en comité plénier et pour que les collaborateurs du ministre entrent afin que nous puissions commencer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

M. Gauthier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement faire une correction. Dans mon discours, j'ai dit que la Charte des droits est entrée en vigueur en 1985. Je voulais dire que l'article 15 de la Charte a été promulgué le 15 avril 1985. J'ai peut-être été trop vague.

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre en comité plénier sur le projet de loi C-24, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux pensions de retraite et à d'autres pensions.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3—

M. Gauthier: Les articles 3 et 4 sont les deux dispositions exécutoires du projet de loi. Les deux, si je ne m'abuse, suppriment la discrimination qui existait en vertu de l'article 15 de la loi, n'est-ce pas?

M. Crosby: Oui, monsieur le Président. Je ne veux pas induire le député en erreur, mais si vous mettez tous les articles ensemble, vous verrez que l'interdiction de verser les paiements dans le cas d'un remariage est éliminée et que les dispositions s'y rattachant sont également annulées, ce qui fait que l'interdiction est levée. Cette modification revient souvent dans le projet quand il est question des autres lois à modifier en conséquence.

(Les articles 3 à 22 sont adoptés.)

[*Français*]

Article 23—

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire comment il se fait que dans toutes les lois, qu'il s'agisse d'allocations de retraite parlementaire, qu'il s'agisse de la Loi sur les pensions de retraite des Forces canadiennnes, on a toujours, à l'article qui traite du droit des enfants:

> est âgé de dix-huit ans ou plus, mais de moins de vingt-cinq ans et fréquente à plein temps une école. . .

Dans l'article 23, on trouve que. . .

[*Traduction*]

. . .la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, nous l'avons modifiée elle aussi. Dans le cas des enfants d'employés de la GRC, ils doivent être âgés de 21 ans mais de moins de 25 ans. Pourquoi 21 ans dans leur cas, et non pas 18 ans comme tous les autres?

M. Crosby: Monsieur le président, je ne sais si je peux donner une réponse précise à cette question. La Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, à laquelle se rapporte cette disposition, est une loi qui date de plusieurs années et qui ne s'applique pas à beaucoup de personnes. Je ne peux pas vous expliquer chacun des cas, mais la loi s'applique essentiellement aux employés de la GRC qui ont été recrutés avant 1949. Je ne suis pas très fort en mathématique, mais si vous calculez bien, vous devriez obtenir la réponse que vous cherchez, sinon, dites-le moi.

M. Gauthier: Je peux lui dire immédiatement que je n'ai pas encore trouvé de réponse. Il est peut-être meilleur que moi en calcul. De grâce, donnez-moi la réponse. Quelle est la différence entre le personnel de la GRC et les autres?

M. Crosby: C'est simplement que la loi remonte à 1949, que cette disposition était en vigueur en 1949 et qu'il n'y a pas de raison valable pour modifier l'article concernant l'âge des bénéficiaires. On peut affirmer que cette disposition ne s'applique à personne. Je ne sais pas si elle peut même s'appliquer en théorie.

Mme Catterall: Monsieur le président, je voudrais savoir pourquoi on continue de verser des paiements à un enfant qui fréquente l'université sans interruption depuis le décès de son père ou de sa mère, mais pas à une personne qui retourne aux études six mois ou un an après le décès du cotisant. Le gouvernement a-t-il même songé à étudier et à modifier cette disposition ou le fera-t-il dans le cadre d'une réforme ultérieure?

M. Crosby: La question est valable, monsieur le président. L'objectif était d'établir ou, si vous préférez, de rétablir les droits du plus grand nombre de personnes possible tout en tenant compte des incidences financières. Les enfants qui fréquentent l'université à l'heure actuelle forment un groupe défini et dénombrable. Si l'on permettait aux enfants de retourner à l'université pour avoir droit à la pension, on ne sait pas combien d'entre eux profiteraient de l'occasion et on forcerait peut-être certaines personnes à changer leurs projets.

L'objection de la députée est sans doute valable, mais la modification qu'elle implique devra se faire dans le cadre

d'une réforme plus ambitieuse de la législation sur les pensions, car on disposera alors de meilleures données sur les charges éventuelles.

• (1220)

Mme Catterall: Je voudrais une autre précision, monsieur le président. En lisant l'article, je constate qu'il peut arriver que deux enfants fréquentent l'université, mais que l'un d'entre eux a dû, pendant la dernière maladie de son père ou de sa mère, interrompre ses études pour subvenir aux besoins de la famille. Or, celui-ci n'a pas droit à la pension alors que l'autre, qui est passé directement de l'école secondaire à l'université, y a droit.

M. Crosby: Monsieur le président, je crois comprendre que la chose est possible. J'ai dit qu'on étudiait la question et que la modification nécessaire ferait partie d'une autre révision de la législation sur les pensions. A l'heure actuelle, le président du Conseil du Trésor et le gouvernement cherchent à étendre le plus possible les prestations sans négliger pour autant les incidences financières. Nous remercions la députée de l'intérêt qu'elle porte à la question et nous prenons bonne note de son objection en vue des prochaines révisions.

(Les articles 23 à 29 inclusivement sont adoptés.)

Article 30—

M. Hovdebo: Monsieur le président, ma question se rattache sans doute à un article antérieur. Il s'agit d'une simple mise au point. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire pourquoi on n'a pas effectué la modification nécessaire en 1984 ni en 1987 quand le solliciteur général et le président du Conseil du Trésor avaient promis que les employés du Service correctionnel pourraient prendre leur retraite après 25 années de service. C'était une disposition d'ordre administratif. Comme elle ne figurait pas dans le projet de loi C-33, elle devait y être ajoutée par voie d'amendement, mais nous savons tous ce qu'il est advenu de ce projet de loi. C'était une disposition d'ordre administratif. Je me demande donc pourquoi elle ne figure pas dans ce projet de loi.

M. Crosby: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor et le gouvernement me seront sans doute reconnaissants de faire savoir que le projet de loi dont nous sommes saisis vise simplement à rectifier ce qui est maintenant considéré comme une injustice de la loi actuelle en ce qui concerne l'exclusion par suite du remariage. Bien qu'il s'agisse d'une mesure modificative, elle avait simplement pour but de remédier à cette situation. Je prends note des observations du député.

Sauf erreur, celui-ci a formulé des doléances à propos des employés des prisons et des établissements correctionnels. Le gouvernement en tiendra compte dans son projet de réforme des pensions. Le gouvernement et le président du Conseil du Trésor sont certes au courant de l'engagement auquel le député de Saskatoon—Humboldt a fait allusion. Sa nouvelle mention dans le compte rendu viendra renforcer la mention précédente.

(L'article est adopté.)

(L'article 31 est adopté.)

Article 32—

M. Gauthier: Au sujet du recouvrement d'une somme globale payée en vertu d'une disposition abrogée, si j'ai bien compris l'article:

> Lorsque le conjoint ou une autre personne a reçu un montant, à titre de paiement final, aux termes de l'article 59. . . avant l'entrée en vigueur du présent article, la Commission peut déduire ce montant des paiements subséquents de la pension. . .

Cela signifie-t-il que la personne devra payer en une seule fois la somme globale qui lui a été versée à titre de conjoint survivant alors qu'elle n'y avait pas droit parce qu'elle s'était remariée, ou si elle pourra échelonner son remboursement sur un certain nombre d'années?

Pourriez-vous me dire si le remboursement de la somme sera établi en fonction d'une formule actuarielle, ou s'il s'agira simplement d'un remboursement strict. Dans le second cas, en effet, qu'il s'agisse de huit ou neuf ans, je suis sûr qu'un grand nombre d'intéressées seraient incapables d'y faire face. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si la décision d'obliger ces gens à rembourser procède d'un souci de justice et d'équité?

M. Crosby: La question que pose le député d'Ottawa—Vanier a trait à la Loi sur les pensions des anciens combattants. Le ministre des Anciens combattants s'occupera de ce problème.

En termes plus généraux, en ce qui concerne le rétablissement de prestations de pension découlant d'autres lois, il y a ou il y aura une disposition prévoyant le remboursement partiel. Autrement dit, le remboursement du montant déjà reçu sera échelonné sur une certaine période qui fera l'objet d'un règlement ou d'une directive du ministre.

L'idée, c'est que le titulaire des prestations de pension puisse rembourser sans intérêt et sans frais supplémentaires le montant qui lui a été payé. Je crois savoir que l'échéancier permettra un remboursement sur une longue période de façon à ne pas constituer un fardeau indu.

J'ai déjà demandé aux fonctionnaires de nous donner une idée des prestations de pension qui seront versées en moyenne et j'ai appris qu'elles seraient d'environ 4 900$. Le titulaire de la pension sera tenu de rembourser en

moyenne 800$ par an, ce qui vous donne une proportion des prestations qui seront versées.

Pardon, je me suis trompé. Les prestations versées seront en moyenne de 4 900$. Le montant retenu pour servir au remboursement sera en moyenne de 1 800$. Aucun intérêt ne sera exigé. Comme vous pouvez le constater, c'est une excellente affaire.

M. Gauthier: Je voulais simplement en être assuré de nouveau. Le remboursement sera-t-il établi sur une base actuarielle? Autrement dit, si le pensionné est âgé de 75 ans, sera-t-il tenu de rembourser plus rapidement que s'il avait 62 ou 63 ans, alors que son espérance de vie serait plus longue et sa capacité de faire face à ses obligations plus grande. En sera-t-il tenu compte?

M. Merrithew: Je pourrais peut-être commenter. Il s'agit ici essentiellement des prestations versées aux anciens combattants et à leurs survivants. Vous devriez comprendre que les anciens combattants ont toujours eu un traitement préférentiel aux termes de la Loi sur les pensions. Tandis que les prestations au conjoint survivant cessent immédiatement dans le cas d'un grand nombre de nos autres programmes de pension, lorsqu'il s'agit des anciens combattants, le conjoint reçoit un paiement global pour l'année suivant le décès. Bien entendu, il faut que cette somme soit remboursée.

Vous avez demandé à ce sujet, je crois, si le remboursement devait se faire en un seul versement. Non, les modalités de paiement seront fixées selon la situation des survivants. Comme vous le savez probablement, c'est la Commission canadienne des pensions qui s'occupe de cette question et qui reçoit les demandes. Elle a toujours fait preuve de beaucoup de générosité et de compassion et elle s'est toujours efforcée de comprendre les circonstances personnelles à la fois des anciens combattants et de leurs survivants. Jamais elle ne créerait des difficultés excessives aux survivants.

Mme Catterall: J'ai deux questions à poser. L'une a trait directement au dernier point abordé. Je pensais que les pensionnés n'avaient pas à dépendre de la compassion ou de la sollicitude d'autrui pour leur bien-être, mais qu'ils auraient le choix du mode de remboursement au-delà d'un certain minimum. Pourrais-je avoir des précisions?

M. Merrithew: Je le répète, la Commission a toujours traité directement avec le pensionné. Elle rend compte par mon entremise à la Chambre. Elle a toujours pris en considération la situation des intéressés. Elle a toute latitude sur le plan administratif, pour prendre des dispositions qui sont dans les meilleurs intérêts des survivants. S'il y a paiement en trop, il incombe à l'État d'essayer de récupérer l'excédent dans la mesure du possible. Nous n'avons pas eu tellement de plaintes reprochant à la Commission des exigences excessives dans l'échelonnement des remboursements.

• (1230)

M. Butland: Monsieur le président, je ne sais trop si c'est le moment opportun de poser cette question, mais plusieurs fonctionnaires de Sault-Sainte-Marie m'ont demandé si l'on avait songé à donner la possibilité, comme dans d'autres professions, d'inciter les personnes à prendre une retraite anticipée, étant donné qu'il y a déjà eu des réductions de personnel dans la fonction publique et qu'il devrait y en avoir encore d'autres. Par exemple, pour une personne âgée de 54 ans avec 27 années de service, la pénalité est de 15 p. 100. A-t-on seulement songé à rendre l'option à cet âge moins coûteuse?

M. Crosby: Monsieur le président, je comprends la préoccupation du député. La question dépasse la portée immédiate du projet de loi qui, comme je l'ai dit et répété, porte sur le rétablissement des droits perdus lors du remariage.

Je peux répondre deux choses: le président du Conseil du Trésor et le gouvernement connaissent les programmes semblables qui sont en place dans d'autres provinces et à d'autres endroits. Un point de vue qu'on a fait valoir et qui a son mérite, c'est que les dispositions fédérales sont déjà passablement généreuses. Elles permettent à ceux qui ont 30 années de service de prendre leur retraite à 55 ans. Je parle d'après mon expérience quand je dis qu'on est trop jeune à 55 ans pour prendre sa retraite. On prendra la question en considération dans une réforme générale des pensions. La retraite anticipée a du bon, c'est certain, et je suis sûr qu'on la prendra en considération.

Mme Stewart: Monsieur le président, je voudrais exposer un problème au nom d'une personne de ma circonscription veuve d'un ancien combattant. Elle pensait il y a un an et demi qu'elle pourrait se remarier sans perdre son droit à la pension de veuve. Elle n'a pas prévenu le ministère des Anciens combattants qu'elle se remariait. Le ministère lui a fait savoir depuis qu'elle recevait les paiements «illégalement». Cette femme de fortes valeurs et convictions morales a longuement réfléchi avant de se remarier. Elle va divorcer parce que son deuxième

mari et elle ont besoin de la pension des anciens combattants pour survivre.

Le ministre voudrait-il réexaminer son cas et lui assurer que le ministère ne lui réclamera pas la pension qu'elle recevait sans savoir qu'elle était «illégale»? Je trouve cette affaire tellement pénible qu'il me semble qu'elle exige de la compassion.

M. Merrithew: Je ne sais si je comprends bien la question, monsieur le président. Est-ce que la veuve, après s'être mariée, va maintenant divorcer tout en poursuivant la vie commune?

Mme Stewart: Je ne sais pas.

M. Merrithew: Nul ne le sait. Seul en son genre, le régime de retraite des anciens combattants prévoit que, si le deuxième mariage a été un échec, le conjoint survivant peut faire une nouvelle demande d'allocation de survivant, ce qui le protège de toute façon. Si j'obtiens des renseignements complémentaires, je me ferai un plaisir de vous les transmettre.

Mme Stewart: Monsieur le président, je remercie le ministre. Je lui ferai parvenir les détails de cette affaire et j'espère qu'il fera preuve de compassion.

[*Français*]

(Les articles 32 et 33 sont adoptés.)

[*Traduction*]

Article 34—*Reprise du versement d'allocation au conjoint*

M. Whittaker: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser sur la rétroactivité.

Comme je l'ai déjà dit dans mon discours, rien n'est prévu jusqu'ici concernant la rétroactivité ou des versements rétroactifs à ceux qui se sont remariés et ont dû renoncer à leur allocation de survivant. Le gouvernement se propose-t-il de s'occuper de la question de la rétroactivité? Dans l'affirmative, quand se propose-t-il de le faire?

Le gouvernement produira-t-il une défense dans l'affaire que j'ai mentionnée, *Nona Horswill contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada*? Je songe notamment au paragraphe 8 *d*) concernant la rétroactivité. Le gouvernement a-t-il calculé ce que coûterait l'application rétroactive de la disposition sur le versement en examinant cette question pour prendre une décision?

M. Crosby: Monsieur le président, je voudrais d'abord dire au député que, en ce qui concerne les causes actuellement devant les tribunaux, la position du gouvernement est qu'il serait déplacé de faire des commentaires qui risquent d'avoir un effet quelconque sur ces affaires. Je me rends compte que le député se préoccupe de la décision qui sera rendue, mais nous ne pouvons pas en parler.

Je voudrais faire remarquer au député que, dans les affaires antérieures où les allocations de remariage ont repris, il n'y a pas eu de paiement rétroactif. Ce serait en vertu de la Loi sur les juges et du Régime de pensions du Canada. Je dois admettre qu'il y a presque un précédent d'établi selon lequel on ne verse pas d'allocation rétroactive. Les gouvernements étudient toujours divers cas, mais il semble qu'il n'y a pas lieu de verser des paiements rétroactifs dans ces situations, pour des motifs financiers comme pour simplement équilibrer les droits.

Étant donné que le député a mentionné l'aspect rétroactif, je voudrais souligner que, lorsqu'un bénéficiaire doit rembourser un paiement, on exige un remboursement minimum de 10 p. 100 de la pension mensuelle. Au cas où cela occasionnerait des difficultés financières, une autre réduction de 5 p. 100 pourrait être envisagée. Je voudrais que cela soit bien clair.

M. Whittaker: Monsieur le président, tout d'abord, je crains de ne pouvoir accepter la réponse concernant la poursuite judiciaire. Je n'ai pas sollicité de commentaires à ce sujet. En ma qualité d'avocat, j'estime qu'il peut répondre à la question.

Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer des conclusions en défense. J'estime qu'une réponse ne compromettra pas le procès en tout ou en partie, et si telle est son intention, quand compte-t-il le faire?

Deuxièmement, en ce qui concerne le problème dont vous venez de parler, il me semble que les ministères ont des pouvoirs discrétionnaires de remise dans les cas de difficultés financières. Je le sais personnellement, car on a déjà accordé une remise à quatre de mes clients pour cause de difficultés financières. Le ministre pourrait peut-être examiner la question.

M. Crosby: Monsieur le président, le ministre des Anciens combattants voudra peut-être aborder la question des difficultés financières. Je crois comprendre que des conclusions ont été déposées dans l'affaire dont parle le député.

Mais je ne peux que répéter que cela déborde le cadre de notre étude. Le député devrait savoir qu'il y aura d'autres occasions de soulever les problèmes liés à cette affaire. Je n'essaie pas de lui couper la parole, je dis simplement que je ne dispose pas des ressources néces-

saires pour lui donner une réponse. Je crois comprendre qu'on a déposé des conclusions en défense.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais avoir des précisions sur les chiffres. Combien de personnes sont ou pourraient être touchées? Quelle est la somme d'argent prévue? Enfin, le ministre a dit dans un communiqué qu'il y avait à peu près 6 700 conjoints survivants visés par les dispositions des huit lois qui traitent du remariage.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il confirmer que c'est juste et dire quelle est la somme totale nécessaire pour réparer cette injustice?

M. Crosby: Monsieur le président, il me faudra prendre les dispositions nécessaires pour obtenir toutes ces statistiques. Je m'embrouille dans tous ces acronymes et autres symboles. Je sais qu'en gros on estime à 11 millions de dollars le coût du rétablissement des prestations prévu par le projet de loi, en plus des pensions aux anciens combattants. Il paraît que pour les pensions aux anciens combattants, il en coûterait 28 millions de dollars pour corriger la situation; je voudrais que le ministre le confirme.

• (1240)

Quant au nombre de personnes concernées, pour les anciens combattants, il est de 4 500 et pour les personnes visées par toutes les autres lois en cause, et je crois que le député est au courant des régimes, le chiffre est de 2 200, ce qui fait un total de 6 700 personnes.

Mme Catterall: Monsieur le président, c'est pour toutes les lois touchées par ce projet de loi, mais je voudrais savoir pour quelle raison, si les dispositions ne sont pas rétroactives au moins jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte, le gouvernement récupère entièrement la somme forfaitaire versée pour remplacer les prestations auxquelles les personnes concernées ont droit dorénavant et auxquelles elles ont théoriquement toujours eu droit, d'après la Charte.

M. Crosby: Monsieur le président, je ne tiens pas du tout à me quereller avec la députée. Elle peut invoquer tous les arguments qu'elle juge justes et raisonnables, mais je dirais que c'est un double paiement. Si le conjoint d'un pensionné devait recevoir une somme forfaitaire au moment de son remariage à titre d'indemnité pour les prestations perdues et qu'il recevait en outre les prestations de pension, il serait payé deux fois, et c'est ce que certains appellent un double paiement.

D'autres diraient que ce n'est pas vrai parce que le conjoint n'a pas reçu de prestations de pension pendant un certain temps, mais en projetant de maintenir le versement de prestations de pension à des personnes qui se sont remariées, on a décidé de récupérer les indemnités versées auparavant pour compenser. C'est aussi simple que cela.

M. le vice-président: L'article 34 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 34 est adopté.)

(Les articles 35 et 36 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

M. Crosby: Monsieur le président, avant que vous ne vous leviez pour faire rapport du projet de loi, je crois que tous les députés voudront que je remercie en leur nom les fonctionnaires qui m'ont aidé, soit M^me^ Sharon Hamilton, du Conseil du Trésor, et M. David Steele, du ministère des Anciens combattants.

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre autorisation, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je veux simplement rappeler que le gouvernement et le gouvernement qui l'a précédé s'étaient engagés à modifier la structure des pensions pour répondre aux doléances des travailleurs du secteur correctionnel canadien. Cette modification est en veilleuse depuis 1984, en fait depuis 1977. J'espère que le gouvernement s'occupera des préoccupations des travailleurs du secteur correctionnel.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) avait pris un engagement le 23 mars 1987. J'espère qu'il tiendra parole.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Les musées—Loi

LOI SUR LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 mai, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C–12, Loi concernant les musées, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en faveur du projet de loi C–12, qui restructure les musées nationaux du Canada en quatre sociétés autonomes sans lien de dépendance.

Les musées sont importants pour notre société. Ils sont des institutions indispensables qui nous font nous remémorer le passé et qui jettent un peu de lumière sur notre avenir. Ils sont notre mémoire collective et revêtent un attrait dont la plupart des gens ne sont pas conscients.

Comme le ministre des Communications (M. Masse) l'a déclaré il y a à peine deux semaines devant le comité parlementaire, les gens qui fréquentent les musées au Canada sont plus nombreux que ceux qui assistent à des manifestations sportives professionnelles. Il a ajouté que 20 millions de Canadiens visitent les musées. Malheureusement, ses chiffres ne sont pas encore assez près de la réalité.

Selon Statistique Canada, encore bien plus de gens visitent nos musées et les établissements de ce genre. En fait, ceux–ci accueillent plus de 90 millions de visiteurs chaque année. Même le prédécesseur du ministre, Flora MacDonald, connaissait ce chiffre lorsqu'elle a pris la parole il y a à peine un an à la Conférence sur le tourisme culturel qui s'est tenue à Montréal.

Les musées représentent plus qu'une statistique et des gens qui franchissent des tourniquets. Ils ont des répercussions réelles sur notre vision du Canada, en tant que société multiculturelle. Au moment où nous libéralisons nos échanges avec les États–Unis, nous avons besoin plus que jamais d'institutions qui renforcent notre sentiment d'appartenance à une communauté. C'est le rôle exceptionnel que jouent les musées. Je le sais, car j'ai eu l'occasion d'oeuvrer dans ce domaine. Au milieu des années soixante–dix, j'ai travaillé à bord du Train de la découverte du Canada, un musée itinérant où l'on exposait des objets témoignant de la richesse et de la diversité de la culture canadienne.

Aujourd'hui, en cette période critique de notre histoire, les musées font face à d'énormes défis pour servir un public diversifié, complexe et croissant. J'imagine les musées de l'an 2000 comme un monde dynamique, riche et accessible à un vaste public, non à quelques privilégiés.

Le besoin n'a jamais été plus grand pour les musées et les services qu'ils offrent, depuis l'association avec les écoles publiques pour joindre un public qui ne fréquente pas normalement les musées, jusqu'aux possibilités inouïes de monter des expositions, des collections et des programmes éducatifs qui reflètent la profondeur et la variété de nos expériences culturelles. Nous avons la chance de voir les musées enrichir énormément notre société de façons jamais connues auparavant.

Voilà le défi que nous avons à relever, tant en restructurant les musées fédéraux au moyen de la mesure à l'étude qu'en mettant en oeuvre une nouvelle politique concernant les musées fédéraux comme le gouvernement s'est engagé à le faire. Nous vivons une époque de changement, et il est temps de soutenir ces importantes institutions dans les services qu'elles rendent à notre société.

• (1250)

Comme l'a déclaré M. Louis Lemieux, ancien conservateur du Musée national des sciences naturelles à Ottawa, «les musées, tels que traditionnellement conçus comme institutions consacrées à l'acquisition, la garde et l'exposition d'objets d'un intérêt et d'une valeur durables, sont désuets et inadéquats».

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de permettre à nos musées de grandir et de servir un plus vaste public, ainsi que de préserver et d'étudier nos collections. Le projet de loi C–12 et les propositions en faveur d'une nouvelle politique des musées encourageront cette croissance.

Le premier musée connu dans le monde était une institution d'État. Il faisait partie du palais du roi Ptolémée à Alexandrie qui, au IIIe siècle av. J.–C., abritait la bibliothèque d'Alexandre le Grand. Il était désigné par le terme grec *museion* ou temple des muses et était à son époque le principal centre mondial du savoir.

Au cours des siècles qui ont suivi la fondation du musée d'Alexandrie, la conception qu'on s'est faite de ce qu'un grand musée devrait être et de ce qu'il devrait faire a beaucoup évolué. Essentiellement, un musée est toujours une institution servant non seulement à rassembler et à conserver des objets, mais aussi à étudier ceux–ci ainsi que leur usage à des fins éducatives et de divertissement.

Près de 1 200 ans après la destruction du musée d'Alexandrie par la guerre, les Musées nationaux du Canada ont été créés. En 1842, la Commission géologique du Canada a été établie à Montréal et est devenue notre musée national à Ottawa. A propos, le musée du Nouveau–Brunswick a vu le jour la même année dans l'Institut de mécanique. A partir de ces premières tentatives, le nombre des musées du Canada a augmenté régulièrement de sorte que nous avons maintenant pratiquement

des musées dans toutes les localités de notre pays. Il y a maintenant au Canada 2 000 musées et institutions connexes.

Les musées nationaux ont connu des débuts précaires. En effet, toute leur histoire a été marginale. Ils sont passés d'un ministère gouvernemental à un autre, ils ont été établis dans des sous-sols ou dans des immeubles mal adaptés, et même dans des immeubles condamnés.

En 1981, le premier ministre d'alors, Pierre Trudeau, a annoncé que de nouveaux immeubles majestueux seraient construits pour abriter deux de nos musées nationaux, le Musée des beaux-arts et le Musée canadien des civilisations. C'est la première fois dans leur histoire que ces institutions seront abritées dans des immeubles bien conçus. Pour la première fois, ces musées disposeront d'installations d'entreposage conformes aux normes professionnelles pour leurs collections représentant plusieurs millions de dollars qui seront aussi bien exposées. Le projet de construction d'un nouvel immeuble pour le Musée national de l'aviation s'est également concrétisé.

Malheureusement, les autres collections nationales restent dans des installations inadéquates. Le Musée national des sciences et de la technologie est dans une vieille boulangerie, et le Musée des sciences naturelles occupe la moitié de l'Edifice commémoratif Victoria et 13 autres endroits dans la région de la capitale nationale. Quant au Musée de la guerre, il a perdu 40 000 pieds carrés de superficie, et ses besoins sont légendaires.

Le projet de loi C-12 ne résoudra pas ces problèmes, mais il amorcera un processus visant à donner aux musées un contrôle plus direct de la gestion de ces importants trésors. Il leur donnera plus d'indépendance par rapport au gouvernement, réduira les formalités administratives et leur permettra de garder les fonds qu'ils recueillent. Cette orientation est conforme à plusieurs études qui ont été faites, y compris celle du groupe de travail dirigé par Clement Richard et William Withrow. L'Association des musées canadiens a tenu une série de rencontres régionales à 15 endroits différents, et les participants à ces rencontres ont approuvé les recommandations Richard-Withrow. En outre, le Comité permanent des communications et de la culture a appuyé ces recommandation dans son rapport unanime de janvier 1987.

Le projet de loi C-12, qui vise à restructurer les musées nationaux, est essentiellement un projet de loi d'ordre administratif, mais il contribuera à accroître l'efficacité de ces établissements en les rendant maîtres de leur destinée. Je suis heureux de constater que les mandats des musées sont exposés dans cette mesure législative.

Je suis cependant déçu que le gouvernement n'ait pas encore mis en application l'autre moitié de la politique de réforme des musées pour le reste du pays. Les musées nationaux sont tous situés à Ottawa. Je crois fermement qu'il incombe au gouvernement d'aider les autres musées d'un bout à l'autre du Canada. En 1987, l'ancienne ministre, Flora MacDonald, s'était engagée à préparer une nouvelle politique. Il y a eu de longues et vastes consultations, mais le gouvernement n'a toujours pas présenté cette politique plus large, ni honoré son engagement d'augmenter les fonds d'environ 2 millions économisés sur le Programme des expositions mobiles.

Le programme de subventions pour les musées est resté le même depuis 1972. Le Programme d'appui aux musées reste inchangé à 8,5 millions, en dépit de l'inflation. Je ne peux penser à aucun programme qui soit aussi négligé, mais pourtant aussi valable. Les fonds dépensés reviennent au gouvernement par le biais des taxes résultant de la stimulation économique provoquée par les millions de visiteurs de ces musées. Le rendement de ces investissements est excellent, mais on pourrait encore l'améliorer.

Nos musées, nos sites historiques, nos centres scientifiques contiennent des millions d'objets, chacun avec son histoire fascinante. Nous devons raconter ces histoires à plus de gens, mais les budgets sont tellement serrés qu'il ne reste pratiquement rien pour la publicité. Il faut plus d'argent. D'autres organismes du gouvernement doivent participer à l'effort, par exemple Tourisme Canada ou Radio-Canada. La culture est justement rattachée au ministère des Communications pour encourager une plus grande programmation culturelle à la télévision, au cinéma, etc.

Quand avez-vous une émission sur nos musées? Mardi, des administrateurs du Musée des beaux-arts ont dit au comité parlementaire qu'ils avaient demandé à Radio-Canada si elle ne pourrait pas faire une émission sur le Musée à l'occasion de son inauguration. Radio-Canada a refusé.

Tout le patrimoine du Canada n'est pas à Ottawa. Il est situé dans toutes les régions du pays. Nous avons besoin d'une nouvelle vision et d'un nouveau concept pour que notre patrimoine national abonde dans toutes les collections des musées. Les pièces du musée de la rivière Campbell, en Colombie-Britannique, et celles du musée des pompiers à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, font partie de notre patrimoine national au même titre que les grandes collections du Musée des beaux-arts.

Enfin, je voudrais saluer les milliers de bénévoles de tous les coins du Canada qui consacrent leur temps et leur énergie à préserver nos grandes rsssources du patrimoine culturel. Finalement, je voudrais demander encore une fois plus de soutien dans le domaine de la commer-

cialisation pour favoriser la promotion de ces musées partout au Canada. Je crois que le gouvernement laisse passer la chance d'obtenir un rendement encore plus considérable de cet investissement actuel à cause de son soutien insuffisant en matière de commercialisation.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous trouverez que nous sommes d'accord pour continuer de délibérer après 13 heures sans nous arrêter pendant l'heure réservée normalement au déjeuner afin de nous permettre de terminer l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-12 sur les musées et les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-6 sur la radio.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Mission—Coquitlam pour le débat.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, les musées réduisent aujourd'hui leurs effectifs, tout comme de nombreux autres secteurs. Les musées, c'est notre culture et nos réalisations. Il faudrait que les gens les adoptent. Sans les gens, les musées seront comme qui dirait le cimetière de notre société. Il faut des gens pour faire revivre les musées. Il faudrait que ce soit des centres de rayonnement de notre culture, de notre histoire, ainsi que des centres tournés vers notre avenir. Il faudrait que les pièces exposées ne soient pas que des étalages, surtout quand il s'agit de sciences et de technologie.

Il faudrait exposer les articles qui ont été utilisés par des générations de Canadiens ou par des générations d'autres habitants du monde, de façon à ce que nous puissions en avoir la sensation physique, les manipuler, les essayer, spécialement ceux issus de notre nouvelle technologie. Une machine n'est pas faite pour qu'on l'examine. C'est fait pour qu'on l'utilise et qu'on la manipule. Nos musées doivent tenir compte de ces impératifs. Pour y arriver, il nous faut des crédits et l'engagement à servir notre société.

Beaucoup de musées font disparaître l'élément humain quand ils prévoient des entrées libres pour le jeudi ou le mardi, sans consulter la collectivité, sans tenir compte des heures de travail et de loisirs des gens pour qu'ils puissent visiter les musées, ce qui ne fait qu'ériger un nouvel obstacle, surtout pour les gens qui n'ont pas les moyens de payer l'entrée et qui aimeraient faire connaître notre culture à leurs enfants. Ces gens ont besoin qu'on leur en facilite l'accès. Il faudrait que les musées soient à l'image de la collectivité et qu'il la consultent en matière d'accessibilité et cela vaut aussi pour les musées d'Ottawa. Un mouvement en France cherche à ramener les gens dans les musées. Nous devrions nous en inspirer au Canada.

• (1300)

Le libre-échange a commis de nouveaux ravages contre notre culture et nos industries. Comme elles sont déjà ravagées et que les musées donnent la mesure de notre culture, ne peut-on pas dire que les musées sont également menacés? Certains musées n'existent que pour une très infime minorité de gens. Ils n'apprennent pas grand-chose de notre culture. C'est ainsi que beaucoup de musées n'ont pas de sections consacrées au mouvement ouvrier du Canada, qui a contribué à faire du pays ce qu'il est aujourd'hui.

Beaucoup de musées n'exposent rien qui reflète la mosaïque ethnoculturelle du Canada ou qui serve à promouvoir l'environnement.

Nos musées doivent être à l'image de toutes les couches de la société, des citoyens, de l'environnement et des richesses qui font la grandeur du Canada.

Une étude impartiale du personnel des musées a fait ressortir deux sources principales interdépendantes d'inégalité dans les musées. Essentiellement, c'est une question de personnel des musées. Les musées sont des organisations institutionnalisées dont le personnel varie considérablement. En termes simples, les employées des musées gagnent beaucoup moins que leurs collègues masculins. Nos vérifications ont prouvé ce fait, même si on tient compte des écarts de traitement, des contrôles et de tous les autres facteurs. Autrement dit, l'éducation et l'expérience étant égales par ailleurs, il y a un large écart entre les traitements consentis aux deux sexes.

Bien que, dans l'ensemble, il y a autant d'employés que d'employées, plus de 70 p. 100 du personnel des musées relativement désavantagés et de moindre importance sont des femmes. Quand le gouvernement a décidé de fermer ou de réorganiser les principaux musées, les mieux nantis, nous avons constaté que la plupart des femmes qui appartenaient à la direction ont été laissées pour compte dans les nouvelles structures administratives. Il y a belle lurette que les néo-démocrates se plaignent des inégalités dans nos institutions culturelles. La

situation dans nos musées nationaux est déplorable et ne s'améliore que trop lentement.

Si les musées reflètent vraiment notre histoire, l'attitude de la direction devrait certainement refléter le présent et l'avenir.

Le nouveau Musée des civilisations se prépare pour son ouverture cet été en engageant beaucoup de nouveaux employés. Environ la moitié de son personnel est composé de femmes, mais seulement 4 des 15 postes de direction sont occupés par des femmes. Il est difficile de croire que seulement quatre femmes au Canada sont qualifiées pour ces emplois. Les femmes se retrouvent dans les rôles traditionnels, le ghetto des cols roses, mais elles ne comptent que pour 26 p. 100 des membres de la catégorie scientifique et professionnelle qui gagnent plus de 35 000 dollars par année alors qu'elles occupent 86 p. 100 des emplois de soutien administratif dont le salaire s'élève à 20 000 dollars en moyenne. Il est absolument essentiel que nous réfléchissions à ces chiffres et que nous repensions nos politiques concernant les musées et surtout leur financement.

Je tiens à remercier le musée de m'avoir fourni ces chiffres si rapidement.

J'invite le gouvernement à étudier ces problèmes des musées et à dire au comité législatif qui étudie cette loi ce qu'il entend faire pour corriger la situation.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le projet de loi C-12 qui est à l'étude est le fruit d'une recommandation du groupe de travail chargé d'examiner la politique muséologique fédérale, comité présidé par Clément Richard et William Withrow.

J'ai eu l'honneur de connaître le directeur, l'ancien secrétaire général de la Corporation, M. Léo Dorais, et celui-ci s'était fortement élevé, on s'en souviendra, contre cette recommandation, soutenant que les coûts administratifs sont deux fois plus élevés que si la tâche était reléguée aux quatre musées principaux.

M. Dorais devait faire sa marque en se distinguant par sa contribution importante et son encouragement envers les Musées nationaux du Canada qu'il administrait. M. Dorais a bien servi le Canada, il a bien servi les Musées nationaux du Canada.

Passons maintenant à une nouvelle étape.

Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat parce qu'il touche de près la circonscription que je représente, soit Ottawa—Vanier. Comme vous le savez, le Musée des beaux arts est dans Ottawa—Vanier. J'ai aussi l'honneur de représenter plusieurs autres musées qui sont sous la tutelle du Musée canadien de la nature ou du Musée canadien des civilisations, et nous en sommes très fiers.

Monsieur le Président, bien que je favorise l'autonomie des musées, je suis également soucieux et inquiet du sort réservé au respect de l'égalité linguistique dans chacun de ces musées. C'est un sujet que je voulais certainement soulever aujourd'hui et j'en profite, parce que le ministre est ici, pour lui demander encore une fois de nous assurer que les politiques de services, de langue de service, de langue de travail, seront maintenues, même si les musées sont décentralisés, même si l'autonomie relève de chaque musée.

Monsieur le Président, on sait que les langues officielles n'ont jamais représenté une priorité pour les musées. Un rapport spécial présenté par le Commissaire aux langues officielles démontre en fait que le français occupe une place de second rang dans le domaine de l'offre active de services. En effet, selon le rapport du Commissaire, les agents de sécurité seraient unilingues, alors que la documentation française est inadéquate. Dans certains musées, les publications françaises étaient même plus coûteuses que les publications anglaises, allant jusqu'à deux ou trois fois le prix de la même publication en anglais.

Au niveau de la langue de travail, le portrait est encore plus désastreux puisqu'il est inexistant. Le rapport démontre en effet que la langue exclusive de travail est l'anglais et que, dans les milieux scientifiques, les francophones doivent rédiger leurs rapports en anglais pour se faire comprendre de leurs supérieurs.

La Corporation des musées avait fait un pas dans la bonne direction en signant une entente avec le Conseil du Trésor. Il faudrait s'assurer maintenant que cette entente se continue dans chaque musée.

Seul le secrétaire général, M. Edwards, était imputable devant le Conseil du Trésor de l'atteinte des objectifs relatifs aux langues officielles du gouvernement fédéral dans les musées.

Toutefois, l'article 4 du protocole, et je veux le soulever: Le protocole d'entente signé entre les musées et le Conseil du Trésor, avec tout le fla-fla que cela veut, stipule, et je cite:

> Si la Corporation des Musées nationaux du Canada est abolie pendant que le protocole est en vigueur, les directeurs de musée pourront à leur gré maintenir ce protocole d'entente, ou par voie de négociation, le modifier ou en conclure un autre avec le Conseil du Trésor.

Monsieur le Président, je dois vous avouer que cela m'intéresse énormément en tant que porte-parole sur les langues officielles pour mon parti, et je serai certainement intéressé à voir les résultats de ces négociations, si elles ont lieu. Nous sommes vigilants dans l'observation des négociations et nous verrons à ce que les musées décentralisés, comme on peut dire, utilisent des politiques linguistiques acceptables à tous les Canadiens.

Monsieur le Président, j'ai un autre sujet qui m'intéresse et c'est la question du marketing de ces musées.

Les Musées nationaux, comme on le sait, sont essentiels au développement culturel de notre communauté, puisqu'ils renferment des richesses qui ont servi à composer notre peuple. Qu'on parle des peuples fondateurs, des peuples autochtones, des néo-canadiens, nos musées sont remplis d'histoire qui façonne le peuple de demain. Aussi faut-il en ouvrir les portes au plus grand nombre de visiteurs possibles et en faire voir les exhibits à tous ceux qui veulent bien s'y rendre.

En effet, le 23 décembre dernier, j'écrivais au secrétaire général de la Corporation des musées nationaux du Canada afin de lui soumettre l'idée d'un passeport touristique qui a, disons, un intérêt, puisqu'il donnerait accès à tous les musées pour que les visiteurs puissent éliminer le tarif pour l'entrée. Cela lui permettrait également de peut-être rentabiliser certains des musées les moins occupés, et réduirait, j'en suis certain, les frais individuels pour les familles.

• (1310)

Alors, je soumettais qu'un tarif peut-être réduit, donnant accès à tous les musées, sous la forme d'un passeport touristique, pourrait être mis en place. Je suis heureux d'apprendre que le secrétaire m'avait répondu que la question serait étudiée!

Je recevais récemment une lettre du président de la Commission de la Capitale nationale, me disant qu'elle, pour sa part, avait adopté l'idée, et qu'un passeport touristique serait disponible, comprenant des visites aux musées et aux autres institutions de la Capitale nationale, ainsi que peut-être même à des lieux historiques et à d'autres places d'intérêt pour les touristes.

[*Traduction*]

Nos musées sont parfois nos secrets les mieux gardés. Du point de vue de la commercialisation, je pense aux moyens de «vendre» nos musées aux Canadiens pour qu'ils les visitent et qu'ils les apprécient. Nous nous réjouissons de la réorganisation de la structure des musées nationaux, mais nous devons nous assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens connaissent leur existence. Il nous faut un bon plan de commercialisation pour encourager le tourisme en intéressant davantage les sociétés aériennes et ferroviaires et les médias à faire connaître l'importante contribution des musées canadiens à notre société.

Il y a un an, le gouvernement a publié un document de travail contenant une politique pour tous les musées. Ce document décrit la situation des musées dans tout le Canada à l'aube du XXI^{e} siècle, et encourage tous les intéressés à tenir des dicussions pertinentes sur l'avenir des musées. Toutefois, la politique est en veilleuse au ministère des Communications.

Cette nouvelle politique est nécessaire pour revitaliser les musées non fédéraux de tout le pays afin qu'ils offrent davantage de programmes publics et d'expositions sur le patrimoine et la culture du Canada et qu'ils accroissent leurs collections. Cela contribuera à faire mieux connaître la culture canadienne dans toutes les régions de notre pays.

Le gouvernement devrait s'attaquer très bientôt à cette politique de commercialisation. Nos musées nationaux sont une mine de renseignements sur notre patrimoine et notre culture et une source de fierté. Ils sont un véritable délice à visiter et ils contribuent à l'enrichissement de notre capitale nationale. Ils font que les Canadiens sont fiers de leur capitale.

Le secrétaire général des Musées nationaux du Canada, M. John Edwards, a fait de l'excellent travail et je le félicite pour sa restructuration des musées. J'espère que M. Edwards va voir ses efforts justement récompensés et je lui souhaite tout le succès possible dans sa carrière. J'espère aussi que tous les musées, privés autant que publics, vont veiller à ce que tous les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise soient toujours bien servis dans leur langue. Tous les musées devraient avoir pour politique de le faire en permanence.

Ensuite, le gouvernement doit régler la question de la commercialisation. J'espère qu'il jugera bon de présenter une politique de commercialisation qui rende nos musées beaucoup plus intéressants et encourage sans cesse davantage de Canadiens à les visiter.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir brièvement sur ce projet de loi. Il me fait plaisir également de constater que le ministre est parmi nous et j'espère qu'il prendra note des observations formulées par les députés aujourd'hui au sujet de l'importance des musées qui se trouvent dans leurs circonscriptions ainsi que des musées d'Ottawa.

Notre parti souscrit en principe au projet de loi qui donnerait aux musées un mandat les rendant plus indépendants.

En tant que député de la Colombie-Britannique, je vis bien loin de la capitale nationale. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai eu la chance de visiter deux ou trois musées. Bien entendu, j'attends avec impatience l'ouverture du nouveau musée, la semaine prochaine.

J'ai fait visiter à ma mère le nouveau Musée des beaux-arts et même si à son avis, il ne s'agissait peut-être pas toujours d'art, nous avons tous l'esprit ouvert sur ce qui constitue de l'art et nous comprenons l'importance du développement culturel au Canada, grâce à nos musées.

Je voudrais revenir quelque peu sur les observations formulées par ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) au sujet de la politique sur les musées. Je m'intéresse, entre autres choses, à la nécessité d'une politique précisant clairement les critères à respecter et les responsabilités des musées de la capitale et de nombreuses petites localités du pays. Je me préoccupe tout particulièrement des musées de beaucoup de nos petites localités et notamment de certaines des nombreuses initiatives constructives qui sont entreprises dans ma circonscription. La collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux tend à élaborer une politique sur les musées visant à préserver et à comprendre l'histoire de notre pays. Cette histoire est extrêmement importante pour ce qui est des objets et des documents relatifs à notre passé.

Je rappelle au ministre les engagements de son gouvernement. Nous n'avons pas encore de politique en matière de musée, même si une recommandation a été formulée en ce sens en septembre 1986. Je ne blâme pas trop le gouvernement, car je pense que le monde des musées lui serait fort reconnaissant de lui faire connaître quelle orientation le gouvernement et les provinces entendent donner à cette politique.

Il existe dans ma circonscription deux ou trois projets de musée. Je suis membre du Musée ferroviaire de Prince George, et je sais que de petites localités comme McBride et Valemount s'efforcent de préserver leur gare ferroviaire d'importance historique. Nous sommes au courant du projet de loi concernant les gares ferroviaires du patrimoine, mais ces projets n'ont pas su bénéficier de nombreuses occasions que nous trouvons toutes naturelles lorsque nous passons d'un magnifique édifice du Parlement à un autre. Le gouvernement devrait accorder son aide aux musées des petites localités, non pas en leur accordant de grosses subventions, mais en leur apportant notamment des services d'égoûts, d'aqueducs, et d'électricité, et peut-être un peu d'aménagement paysager. Voilà l'aide supplémentaire dont les petites localités ont besoin, car elles peuvent le plus souvent, compter sur l'aide de bénévoles pour réaliser ces projets.

Sauf erreur, la Colombie-Britannique a tenté d'obtenir un accord subsidiaire concernant les communications dans le cadre de son accord global de développement économique. J'ai écrit une lettre au ministre à ce sujet, car c'est là un moyen de mettre en oeuvre certains accords de coopération et de partager une partie des recettes destinées aux musées de notre province. J'exhorte fortement le gouvernement à envisager sérieusement la possibilité de profiter de l'expiration imminente de certains de ces accords subsidiaires.

• (1320)

En terminant, je tiens à dire que le monde des musées et tous les députés souhaitent vivement une politique de la part du ministre. Nous aimerions qu'il nous dise peut-être comment il entend procéder pour mettre en oeuvre une politique comme celle-là. Je tenais à exprimer les appréhensions qu'un grand nombre de ces petits musées et d'entreprises de ce genre éprouvent partout au Canada. Je vous remercie.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais commenter le discours des deux derniers députés néo-démocrates qui ont pris la parole. J'interviens en tant que critique de mon parti pour les affaires culturelles et les communications. Moi aussi, je suis content de voir le ministre à la Chambre.

[*Français*]

J'espère que le ministre pourra aussi revenir ici pour la période des questions.

[*Traduction*]

La députée de Mission—Coquitlam (Mme Langan), qui représente une circonscription voisine de la mienne en Colombie-Britannique, a fait valoir un point important. La députée lutte sans arrêt pour défendre les intérêts et les droits des femmes. Elle faisait remarquer que, même si la moitié des employés au nouveau Musée des civilisations étaient des femmes, seulement quatre des quinze postes de direction sont occupés par des femmes. Les choses ne changent pas vraiment. On penserait que le gouvernement fédéral tenterait d'assurer une certaine équité en matière d'emploi à la fonction publique, ce qui permettrait aux femmes qui ont les compétences requises d'accéder à des postes de direction. Il faudrait rechercher un certain équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes qui assument ce genre de fonctions.

Je voudrais commenter certaines des observations faites par le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner).

Si je voulais décrire la ville d'Ottawa aux Canadiens des autres régions du pays qui nous écoutent peut-être, je dirais qu'en cette journée du mois de juin, il fait chaud et extrêmement humide et que de nombreux touristes parcourent la colline parlementaire et la ville d'Ottawa. Il y a de magnifiques musées à visiter. Le ministre inaugurait un musée consacré aux caricaturistes politiques. Il ne fait aucun doute que nous allons tous un jour y trouver place. Si vous avez un gros nez, le caricaturiste le dessine encore plus gros, la même chose si vous avez un gros menton. Le ministre, moi-même et la députée de Mount Royal (Mme Finestone) n'ont pas à s'en faire, puisque nous ressemblons en tout point aux Canadiens moyens.

Des voix: Vous êtes petit.

M. Waddell: Oui, je suis petit.

M. Shields: Monsieur le Président, le député de Moody—Coquitlam comprendra sûrement si j'invoque le Règlement. Je dirai d'abord que lorsqu'un caricaturiste dessine mon nez, je n'en mène pas large croyez-moi.

Mon rappel au Règlement porte sur le fait que des élèves du Nord de l'Alberta n'ont que rarement l'occasion de participer à des programmes culturels pour venir visiter le Parlement. J'aimerais signaler à la présidence la présence, dans la tribune du public, d'un groupe d'élèves de High Prairie, en Alberta, qui fréquentent l'école St. Andrews.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère qu'ils visiteront les musées.

M. Waddell: Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement mais le député l'a bien passé en douce. Je suis sûr que les élèves se familiarisent avec les techniques parlementaires en observant leur député.

Pour revenir aux musées, il est vrai que nous en ouvrons deux qui sont magnifiques. Il y a quelque temps on a inauguré le Musée des beaux-arts, et je crois que ce sera le tour du Musée canadien des civilisations la semaine prochaine. Ce sont des musées splendides, bien qu'il y ait eu des problèmes de contrats et autres dans un cas.

Ce que nous faisons valoir, et ce que disait le député de Prince George—Bulkley Valley, c'est qu'il nous faut aussi une politique qui concerne les musées des autres parties du pays. Les deux musées d'Ottawa ont coûté très cher, mais nous devons également penser au reste du pays. Tous les Albertains n'ont pas la chance de venir à Ottawa comme ces élèves et j'espère qu'ils visiteront ces deux musées. Mais pensons aux autres. Je crois que tel est le message du député de Prince George—Bulkley Valley, et je suis entièrement d'accord avec lui.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, j'aimerais répondre brièvement aux remarques et commentaires formulés par les honorables députés, et je les remercie de leurs interventions. Et j'appuie tous les points qu'ils ont mentionnés, particulièrement sur le besoin d'un plus grand nombre de femmes dans les secteurs administratifs, de gestion, de recherche, de développement, des aspects scientifiques des musées, de la conservation, et le même point souligné par. . . sur la question de la participation des francophones.

Également, il est un point très important dans ce projet de loi, je crois, qu'il faut souligner, entre autres le rôle de leadership, le rôle d'animateur que devront jouer les musées d'État au Canada, pas simplement être une structure administrative et une structure fonctionnelle pour la région de la Capitale nationale, mais avoir un rôle de leadership pour l'ensemble de la communauté muséale au Canada. Et j'espère que les administrateurs de ces musées prendront bonne note des remarques qui ont été formulées par mes honorables collègues et assureront une présentation des collections du Canada dans l'ensemble du pays et non pas simplement dans la région de la Capitale.

Il est évident que nous sommes actuellement à revoir la politique sur les musées au Canada, et j'espère dans quelque temps être en mesure d'en avoir terminé l'analyse, la consultation et la discussion avec les personnes intéressées, et pouvoir en faire une annonce publique.

Je crois également, et je l'ai dit à plusieurs reprises, que l'effort financier du gouvernement du Canada envers les musées n'est pas à la hauteur, en tout cas, de la part du ministre et que j'exprime au nom de tous ceux qui s'intéressent aux musées du Canada, et qu'il sera nécessaire de faire un effort financier plus marqué.

En terminant ces commentaires, monsieur le Président, j'aimerais reprendre ce qu'a dit notre honorable collègue de la Colombie-Britannique. J'ai eu le plaisir aujourd'hui d'ouvrir le Centre canadien de la caricature qui, pour moi, est une marque de reconnaissance d'excellence de nos caricaturistes à travers notre histoire, et deuxièmement, qui est un signe également de la qualité de la liberté d'expression et de la liberté de penser au Canada. Peu de gouvernements... surtout à ce moment-ci, on foule du pied assez facilement les principes de base de la démocratie... peu de gouvernements ont su honorer ceux qui font carrière de critiquer l'action du personnel politique au nom de la liberté d'expression. Et dans ce sens-là, j'espère que le geste qu'a formulé le gouvernement du Canada en reconnaissant et l'excellence de nos caricaturistes et l'importance de leur action dans notre liberté d'expression, que cela servira d'exemple à d'autres pays et qu'ils sauront également honorer, à travers les caricaturistes, la qualité de leur démocratie.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'aimerais simplement, par votre entremise, dire au ministre des Communications (M. Masse) à quel point j'aurais aimé être là pour voir les caricatures. Malheureusement, la désorganisation systématique de la Chambre aujourd'hui me retient ici. J'espère que nous pourrons en finir avec cette mesure législative et renvoyer le projet de loi sur les musées à un comité législatif.

J'aimerais dire aussi que nous nous félicitons de l'inauguration d'un autre musée qui apportera beaucoup de joie et de bonheur et, je l'espère, du plaisir, car nous aimons au Canada nous taquiner amicalement, sans tomber dans le mauvais goût.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

• (1330)

LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de commencer, il y a au *Feuilleton et Feuilleton des avis* trois motions d'amendement relatives au projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence. Elles sont toutes conformes et inscrites au nom de l'honorable députée de Mount Royal (Mme Finestone).

La motion nº 1 sera débattue et mise aux voix séparément. Les motions nos 2 et 3 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

La Chambre abordera maintenant l'étude de la motion nº 1.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 1

—Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 4, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 9, ce qui suit:

«7.(1) Le gouverneur en conseil prévoit par règlement qu'il ne sera pas délivré d'autorisation de radiocommunication, ni consenti de renouvellement d'une telle autorisation, aux catégories de requérants prévues au paragraphe (2).

(2) Les catégories visées au paragraphe (1) sont les suivantes:

a) Les personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des sociétés canadiennes admissibles;

b) Les gouvernements de pays étrangers ou de divisions politiques de pays étrangers et les mandataires de ces gouvernements.

(3) Pour l'application du présent article, «société canadienne admissible» s'entend de toute personne morale remplissant les conditions suivantes:

a) elle a été constituée sous le régime des lois fédérales ou des lois d'une province,

b) son président du conseil ou autre dirigeant chargé de la présidence et chacun de ses administrateurs ou autres dirigeants du même ordre sont citoyens canadiens,

c) s'il s'agit d'une société à capital-actions, des citoyens canadiens ou des personnes morales—autres que des personnes morales contrôlées directement ou indirectement par des citoyens ou des ressortissants d'un pays étranger—sont les propriétaires effectifs d'au moins les quatre cinquièmes de ses actions assorties de plein droit de vote en toutes circonstances et d'un nombre de ses actions représentant au total au moins les quatre cinquièmes de son capital versé. Toutefois, une personne morale est réputée ne pas être une société canadienne admissible, indépendamment du fait qu'elle est l'une de celles visées aux alinéas a) à c), si le gouverneur en conseil est d'avis qu'elle appartient effectivement ou est effectivement contrôlée di-

rectement ou indirectement par ou pour une personne, un organisme ou une autorité d'une catégorie visée au paragraphe (3), soit en tant que détenteur de certaines de ses actions, soit en tant que créancier d'une part importante de sa dette non amortie.

(4) Par dérogation au paragraphe (3), est réputée être une société canadienne admissible, pour l'application du présent paragraphe, la personne morale qui est une personne morale à laquelle s'appliquent les alinéas (3) a) à c) et qui, de l'avis du gouverneur en conseil, appartient effectivement à une personne morale à laquelle seuls les alinéas (3) a) et c) s'appliquent, ou est contrôlée par celle-ci, si les conditions suivantes sont remplies:

a) au moins les quatre cinquièmes des administrateurs ou dirigeants du même ordre de la personne morale qui en est propriétaire ou la contrôle, y compris le président du conseil ou autre dirigeant du même ordre, sont des citoyens canadiens;

b) le gouverneur en conseil juge qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public de lui accorder une autorisation de radiocommunication ou un renouvellement d'une telle autorisation.

(5) En ce qui concerne les actions d'une catégorie déterminée de personne morale qui, selon les livres pertinents que celle-ci doit tenir en vertu de la loi de son lieu de constitution, sont détenues par des particuliers qui détiennent chacun un pour cent ou moins de ses actions émises de cette catégorie, le gouverneur en conseil peut, à défaut de preuve contraire, accepter comme preuve des faits que des citoyens canadiens sont les propriétaires effectifs de ces actions, une déclaration signée par le président, le secrétaire ou le trésorier de cette personne morale, ou par tout autre dirigeant ou personne dûment autorisée à cet effet par son conseil d'administration ou autre organe directeur, indiquant, à la fois:

a) que, selon ces livres, les particuliers qui détiennent ces actions ont une adresse au Canada;

b) que la personne qui l'a signée n'a pas connaissance et n'a pas de motif de croire que ces actions ne sont pas la propriété effective de citoyens canadiens.

(6) Une demande de renouvellement d'une autorisation de radiocommunication qui est en instance à la date où le présent article est édicté peut ne pas être accordée mais, en vertu du présent article, le requérant est réputé, uniquement aux fins de cette demande, ne pas être un requérant d'une catégorie prévue au paragraphe (2) si le gouverneur en conseil juge qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public d'accorder le renouvellement demandé.

(7) Le présent article n'a pas pour effet de restreindre le pouvoir du gouverneur en conseil de prescrire que des modifications d'autorisation de radiocommunication ne soient pas consenties aux requérants d'une catégorie prévue au paragraphe (2) ou que des autorisations de radiocommunication ne soient pas délivrées — et que le renouvellement de telles autorisations ne soient pas consenties — à des requérants d'une catégorie autre que les catégories prévues au paragraphe (2).

—Monsieur le Président, mon amendement découle de ma conviction que les Canadiens doivent garder la haute main sur leurs communications et sur leurs industries culturelles, surtout à une époque de transformation, à l'échelle planétaire, des structures économiques et financières. L'investissement étranger au Canada, qu'il soit d'origine européenne, japonaise ou américaine, est d'une telle ampleur qu'il faut en tenir compte.

L'investissement étranger doit contribuer à notre croissance économique sans nous faire perdre le contrôle de nos industries culturelles. L'Accord de libre-échange ne vise pas nos industries culturelles, car il faut les protéger non seulement contre les Américains, mais contre tous les étrangers.

Nous avons appris à nos dépens. Les étrangers contrôlent 97 p. 100 de notre industrie cinématographique et 75 p. 100 de notre industrie canadienne du livre. Soixante et onze p. 100 des périodiques vendus au Canada proviennent de l'étranger. Quatre-vingt-cinq pour cent des disques et des bandes fabriquées au Canada sont tirées de matrices importées. Nous ne contrôlons pas les leviers du pouvoir économique de nos industries culturelles. Si nous n'exerçons pas un contrôle sur nos industries culturelles et sur nos industries des télécommunications, qu'est-ce qui continuera de nous définir comme peuple?

Nous venons tout juste de finir de débattre le projet de loi sur les musées. Nous conservons des souvenirs de notre passé. Faisons en sorte que notre histoire se prolonge dans l'avenir, une histoire bien à nous et non importée de l'extérieur.

Nous ne voulons pas que les intérêts étrangers s'emparent encore de tout. A l'heure actuelle, les Canadiens contrôlent à 80 p. 100 leur industrie des télécommunications et de la radiodiffusion. Grâce à cet amendement, nous pourrions maintenir ce niveau. En outre, cet amendement assure une certaine transparence et une certaine ouverture de la part du gouvernement et partant une égalité des chances. Légalement, toute autorisation de radiocommunication, c'est-à-dire toute licence radio, devrait être détenue à 80 p. 100 et véritablement contrôlée par des Canadiens.

Par exemple, ceux qui détiendraient les licences de réseau téléphonique cellulaire, de liaisons par câbles hertziens, de stations de relais radioélectrique, d'émetteurs de téléappel, de systèmes de données mobiles, de systèmes de radar aérien et marin, de communications par satellite et de poste bande publique devraient veiller à ce que leur système soit détenu et contrôlé à 80 p. 100 par des Canadiens.

C'est une demande tout à fait légitime et un facteur très important. Dans ce nouveau domaine d'innovation technologique, l'utilisation de notre bien précieux, c'est-à-dire le spectre et l'appartenance doivent être gardés entre les mains de Canadiens. Cette obligation s'inscrit dans l'infrastructure de la stratégie canadienne des communications. D'autres peuvent utiliser nos installations ou les louer, mais ils ne doivent à aucun prix les posséder. Je pense que c'est le moins que nous puissions faire pour les Canadiens.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Edwards) a montré que la propriété de l'infrastructure des communications canadiennes est une question importante. Le projet de loi confère au gouverneur en conseil un pouvoir général pour prendre des règlements spécifiant les critères d'admissibilité de ceux qui peuvent détenir certains types de licences radio. Ces critères peuvent porter sur la citoyenneté, la propriété ou la composition du conseil d'administration.

Et c'est précisément le contrôle de l'admissibilité par règlement du gouverneur en conseil qui me préoccupe. Par sa nature, le processus est secret, invisible, et beaucoup se demandent parfois quels intérêts on sert. Il pourrait ne pas offrir les mêmes perspectives ni exposer de règles précises à tous les protagonistes, des Canadiens, et il peut y avoir manipulation.

Si on précise dans la loi les exigences en matière de propriété, les règles sont très claires et, si elles doivent changer, le processus est ouvert et transparent pour tous. C'est pourquoi nous sommes ici, à élaborer des lois pour que le Canada soit ce que nous voulons maintenant et pour faire en sorte que demain, notre pays soit le maître de ses télécommunications et de ses industries culturelles, dont l'infrastructure nécessaire, qui relève de la Loi sur la radiocommunication.

Cet amendement est conçu à partir d'une directive du gouverneur en conseil à l'intention du CRTC en vertu des dispositions de l'article 22 de la Loi de 1968 sur la radiodiffusion.

L'orientation que traduit la motion est relativement complexe, mais très précise. Elle exige d'abord que les entreprises de radiodiffusion soient à 80 p. 100 la propriété de Canadiens et effectivement contrôlées par ceux-ci. Cette orientation a entraîné un certain nombre de dessaisissements et, aujourd'hui, toutes les entreprises de radiodiffusion, qu'il s'agisse de câble ou de télévision, appartiennent à des Canadiens et sont contrôlées par ceux-ci.

Je crois que nous avons atteint un objectif important. J'ai proposé cet amendement pour que toutes les installations de radiocommunication soient protégées par le processus législatif plutôt que par le recours discrétionnaire aux règlements et aux directives du gouverneur en conseil. Le pays a assez de règlements et de directives du gouverneur en conseil. Il est temps que les lois reflètent le désir de la population canadienne de contrôler elle-même sa clture et ses moyens de télécommunication.

Le groupe de travail sur la politique de radiodiffusion mis sur pied par le ministre partage d'ailleurs cette opinion. Le groupe de travail Caplan-Sauvageau a clairement indiqué que les entreprises de radiodiffusion devraient appartenir à des Canadiens dans une proportion d'au moins 80 p. 100. Par ailleurs, dans son sixième rapport présenté en mai 1987 et intitulé «Recommandations concernant une nouvelle loi sur la radiodiffusion», le Comité permanent des communications et de la culture a recommandé à l'unanimité que la loi stipule que toutes les entreprises de radiodiffusion doivent appartenir à 80 p. 100 à des Canadiens et être effectivement contrôlées par ceux-ci.

Par conséquent, lorsque le ministre envisagera de présenter une loi sur la radiodiffusion ou sur les télécommunications, comme il a finalement décidé de réviser la Loi sur la radiocommunication après tant d'années, il devra veiller avec nous autres législateurs à ce que la propriété et le contrôle de ces secteurs restent entre les mains des Canadiens. Notre identité en dépend. Nous pouvons permettre à n'importe qui d'autre de louer nos installations ou de s'en servir, mais jamais de les acquérir ou de les contrôler. J'espère que cela est clair et je voudrais que ce soit stipulé dans la loi.

Je crois donc que c'est une idée logique à intégrer dans la Loi sur la radiocommunication qui est actuellement à l'étude. La directive du Cabinet au CRTC que j'ai fait examiner par des conseillers juridiques et que j'ai fait adapter à la teneur de la Loi sur la radiocommunication, a fait ses preuves. C'est pourquoi la Chambre doit appuyer cet amendement.

C'est la première occasion qu'a le gouvernement depuis le libre-échange et depuis qu'il soutient que la culture n'est pas négociable, de montrer clairement et sans équivoque que la culture, les industries culturelles et tout ce qui touche à cet aspect de nos vies restera sous la propriété et le contrôle des Canadiens, que ceux qui cherchent à investir le fassent grâce au libre-échange ou par tout autre mécanisme ou marché. Je demande, pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, que nous offrions un peu plus de résistance.

• (1340)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je veux simplement dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous appuyons cet amendement, car, comme l'a déclaré la députée qui l'a présenté, elle confère un pouvoir de réglementation qui permet à ces institutions de demeurer canadiennes.

Je veux simplement reprendre un point que la députée a mentionné, à savoir si la culture et la canadianisation étaient à l'ordre du jour des pourparlers sur le libre-échange. Le gouvernement a dit que non. Bien sûr qu'elles l'étaient. Le projet de loi sur l'industrie du film qui a été retiré, essentiellement à la demande des Américains, en était un bon exemple.

Hier soir, le ministre et moi-même, et d'autres personnes, sommes allés voir le film «Jésus de Montréal». C'est un excellent film. Un des gros problèmes, c'est que la plupart des Canadiens ne pourront pas le voir, car, comme la députée du Parti libéral l'a dit, la distribution de films est contrôlée à 97 p. 100 par des intérêts étrangers, surtout des Américains. C'est une situation tragique. Nous ne pouvons pas voir nos propres films dans notre pays.

Le gouvernement doit avoir le courage d'adopter un projet de loi sur l'industrie du film qui soit réellement puissant. J'aurais vraiment tort de ne pas suggérer mon propre projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi original d'initiative gouvernementale, qui renforcerait un peu le pouvoir du Canada et garantirait une part du marché aux Canadiens. Bien entendu, le gouvernement ne peut pas procéder ainsi, car il a signé un accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet accord harmonisera nos industries et renferme des clauses non discriminatoires. Le gouvernement a le couteau sur la gorge. Il ne peut rien faire. Il va américaniser le Canada.

Cette question devrait être l'objet d'un débat plus long, d'un débat que j'ai constamment proposé à la Chambre. Je suis heureux que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) le reprenne maintenant en mentionnant toutes ces statistiques sur le nombre élevé d'institutions culturelles canadiennes qui demeurent essentiellement entre les mains d'intérêts étrangers. Aucun pays ne peut demeurer indépendant dans de telles circonstances. Nous nous sommes battus pour avoir une culture francophone indépendante et une culture anglophone indépendante au Canada. Nous souscrirons à cet amendement dans la mesure où il contribuera à remporter l'immense bataille en faveur de la liberté et de l'indépendance de la culture canadienne.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, mes deux honorables collègues ont exprimé avec beaucoup d'éloquence leurs propositions d'amendement. Je suis convaincu qu'il y a une part d'excellents motifs et que les points qu'ils ont soulignés sont fort intelligents. Mais, étant donné les circonstances, nous croyons que cet amendement va trop loin et que ce serait ni pratique ni utile. Et le gouvernement croit toujours qu'il vaut mieux, par réglementation, assurer la souplesse nécessaire pour atteindre les objectifs louables de mes collègues, monsieur le Président, de sorte que nous sommes dans l'obligation de refuser ces amendements.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Finestone: Rejetée avec dissidence.

(La motion nº 1 de Mme Finestone est rejetée.)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 6, en retranchant la ligne 6, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«par la poste par courrier recommandé à sa dernière adresse».

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 6, en retranchant la ligne 24, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans le délai réglementaire et s'il y a une preuve de sa réception, le juge, après».

Le président suppléant (M. Paproski): Les deux motions seront regroupées aux fins du débat.

Mme Finestone: Monsieur le Président, si ce n'avait été des contraintes de temps, j'aurais aimé que le ministre nous explique un peu mieux pourquoi il ne pouvait pas accepter le premier amendement.

Pour ce qui est du deuxième, il se passe d'explications. Je n'ai pas besoin de vous parler, monsieur le Président, des possibilités d'erreurs au service des postes. Justement, les députés peuvent lire un très bon article sur la Société des postes dans le cahier des affaires du *Citizen* d'aujourd'hui. Un commentaire en particulier m'a fait sourire, et j'ai alors pensé que l'examen du projet de loi auquel je propose un amendement parfaitement logique tombait particulièrement bien.

Ce que mon amendement dit, c'est que si vous me postez une contravention que je devrai payer parce que j'ai apparamment enfreint une loi, j'ai au moins droit à une lettre recommandée. C'est aussi simple que cela. Je signale aux députés que M. Jim Bennett, directeur général de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente 80 000 moyennes et petites entreprises, dit que Postes Canada se vante d'avoir atteint un niveau élevé de productivité et d'efficacité dans la livraison du courrier, mais que c'est une fausse victoire.

Voici ce qu'il dit: «Nous envoyons beaucoup de courrier. Nous avons autant de problèmes qu'auparavant. La société a réalisé des bénéfices sur le dos des consommateurs et des entreprises en ayant plus que doublé les tarifs postaux, pas nécessairement en ayant augmenté son efficacité.»

Si je dois payer une amende parce que je n'ai pas respecté une loi, puisque c'est ce que le gouvernement a prévu dans ce projet de loi, je recommande au ministre d'envisager le deuxième amendement ou l'amendement nº 3, qui est un amendement corrélatif, portant que pour les infractions énumérées à la page 11 du projet de loi, qui risquent d'avoir de graves conséquences pour l'entreprise et pour la personne qui achète ou utilise un produit, la moindre des choses, c'est de porter les accusations après la livraison ou l'envoi par la poste de la contravention. Veillons à ce que celle-ci soit expédiée de façon efficace. Dans cet amendement, je recommande tout simplement l'envoi recommandé. Je laisse au ministre le soin de faire des commentaires.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, nous croyons, encore là, qu'il y a d'excellentes suggestions. Mais le gouvernement croit qu'il serait toutefois trop précis d'utiliser dans le texte de la Loi l'expression «envoi recommandé», interdisant ainsi implicitement tous les autres modes d'envoi certifié.

Le gouvernement pourrait même se priver de la possibilité de futurs services spécialisés qui n'ont pas encore été mis au point, si une expression aussi limitée que «envoi recommandé» était utilisée.

Dans ce sens-là, le gouvernement considère que l'amendement ne tient pas compte des nouveaux services qui seront éventuellement offerts et il est amené à rejeter l'amendement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Finestone: Avec dissidence.

(La motion nº 2 de Mme Finestone est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Finestone: Avec dissidence.

(La motion nº 3 de Mme Finestone est rejetée.)

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission?

Des voix: D'accord.

M. Masse propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est depuis 50 ans la première grande modification apportée à la Loi sur la radio. C'est un moyen qu'utilise le ministère des Communications pour encourager l'utilisation et le développement efficace et méthodique des radiocommunications au Canada. A cet égard, le ministère remplit trois fonctions principales de réglementation: premièrement, la planification et l'établissement des normes, deuxièmement, la délivrance des per-

mis pour les appareils de radio et troisièmement l'application des règlements.

• (1350)

Grâce à cette loi, on contrôle le brouillage et on détermine le nombre maximum d'utilisateurs. En outre, cette loi permet aux usagers d'avoir accès au spectre de fréquence radio et à tous les avantages des radiocommunications. Bien que le projet de loi C–6 soit technique et vise essentiellement à réglementer, l'aspect technique est largement dépassé par l'importance des catégories de gens et de choses qu'il touche. Il a comme principal objectif d'être utile aux particuliers chez eux ou au travail. Il concerne certains dispositifs plutôt ordinaires que tout le monde considère comme allant de soi mais qui, en fait, ne fonctionnent correctement que lorsqu'on respecte les règlements nécessaires. Je parle ici d'objets de tous les jours comme la radio, la télévision et le téléphone, pour n'en nommer que quelques–uns.

Un des principes de ce projet de loi est de faciliter l'accès à la technologie des communications et de permettre à n'importe qui de profiter de tous ses avantages sans qu'une technique ne gêne ou ne réduise les avantages d'une autre. Cela a l'air très fondamental, mais cela permet à toutes ces choses d'avoir un fonctionnement distinct dans un environnement plein d'autres techniques. C'est le genre de chose qu'il faut expliquer aux enfants et aux adultes. Bien que la technologie et la terminologie soient très complexes, elles ont vraiment un rôle à jouer dans notre vie. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est très important. Il expose les droits et les recours administratifs qui nous permettent d'utiliser le système.

Sur le plan pratique, le projet de loi permet au ministère des Communications d'établir au besoin des normes techniques pour les fabricants, les importateurs et les distributeurs de matériel radio pour faire en sorte que les consommateurs obtiennent du matériel sûr et qui fonctionne bien.

La loi de 1938 ne permettait au ministère d'agir que s'il constatait que l'on utilisait véritablement du matériel radio de qualité inférieure. Grâce au projet de loi C–6, le gouvernement sera en mesure de mettre un terme à l'importation, la fabrication ou la vente de matériel de qualité inférieure. Ce nouveau pouvoir correspondra à la réglementation existante aux États–Unis, au Royaume–Uni et en Australie.

Les acheteurs de matériel radio ne seront pas les seuls consommateurs à bénéficier de la nouvelle loi. Le projet de loi traite pour la première fois de l'immunité électromagnétique, c'est–à–dire la capacité pour les appareils électroniques radio et autres de rejeter les signaux radio indésirables et de fonctionner normalement en leur présence. Il s'agit d'un changement important, car les signaux radio peuvent provoquer le mauvais fonctionnement de matériel électronique autre que radio comme les stimulateurs cardiaques, les barrières des passages à niveau, les ordinateurs et les appareils stéréo. Nous avons tous entendu parler des virus. Ce changement est essentiel et vital quant à ce qu'il s'impose de faire.

Enfin, c'est avec beaucoup de regret que je constate que les bureaucrates ont empêché le ministre de se servir de ce qui m'aurait semblé avoir été son bon jugement. Il reconnaîtra sans doute qu'assurer un taux de propriété et de contrôle de 80 p. 100 aurait eu beaucoup de bon sens maintenant pour ses enfants, les miens et nos petits–enfants. Cela aurait épargné aux Canadiens le genre de leçon d'histoire que nous avons connue dans tous les autres secteurs culturels dont j'ai parlé lors de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport.

Je suis vraiment peinée de voir que le ministre n'a pas pu user de sa discrétion ministérielle en l'occurrence. A mon point de vue, il aurait été dans l'intérêt de tous les Canadiens de pouvoir assurer l'équité et la franchise et réduire le volume d'activité de réglementation de la part du gouverneur en conseil.

Je salue la présence du président de notre comité permanent, qui auraient dû influencer le ministre, mais je ne peux m'empêcher d'exprimer mon profond regret de ce que le ministre a été incapable de faire à cause des bureaucrates.

Il me reste trois minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Finestone: Ne mourrez pas, le projet de loi s'en va au Sénat! Vous m'avez bousculée toute la matinée. Je vais dire mon dernier mot. Ian, allez–vous parler?

M. Waddell: Oui.

Mme Finestone: Je lui donne une minute, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Le ministre a refusé d'assurer l'équité. Le gouvernement a refusé d'assurer la transparence. Le ministre a refusé la propriété canadienne à 80 p. 100. Je suis désolée de tout cela, mais le projet de loi doit quand même être adopté. Voilà.

Des voix: Oh, oh!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, cette dernière minute et demie était le meilleur discours que j'aie jamais entendu de la part de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: La députée devrait s'imposer des limites plus souvent. Je suis heureux qu'elle me permette de parler pendant une minute. Elle a dit qu'elle me donnait une minute. Je ne voudrais pas être un de ses enfants!

Mme Finestone: Ce sont des enfants bien élevés et cultivés.

M. Waddell: Vous devez être sévère avec eux!

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je suis désolé, j'ai dit enfants, pas petits-enfants.

Mme Finestone: J'en ai aussi.

M. Waddell: C'est bon à savoir. Je ne l'aurais jamais cru.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je ferais mieux de terminer avant de commettre une bévue.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je déclare que nous sommes d'accord pour adopter ce projet de loi. Nous devons nous mettre à jour nous-mêmes technologiquement parlant.

La députée de Mount Royal a mentionné les stimulateurs cardiaques, les ordinateurs et ainsi de suite. Je voudrais moi aussi plus de mesures pour protéger la culture canadienne qui a grand besoin de plus de protection si nous voulons nous développer et demeurer indépendants en tant que pays. Cela doit se faire dans un autre projet de loi et dans un autre endroit. J'espère que le ministre rapportera bien vite à la Chambre le projet de loi sur la radio. . .

M. Masse: Cet après-midi?

M. Waddell: Pas cet après-midi, mais à l'automne. Si j'osais le faire, je dirais que voilà bien encore une fois l'expression de l'engagement du ministre à l'égard de la culture, des arts, des institutions culturelles, de Radio-Canada et du CRTC. Nous examinerons le projet de loi pour voir dans quelle mesure le ministre a changé, pour voir s'il est toujours engagé à défendre ces institutions.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je désire pendant quelques instants simplement d'une part remercier tous ceux qui ont participé au débat en cette Chambre, dans les comités, tous ceux qui ont travaillé avec le ministère des Communications à la rédaction de cette législation, et par de nombreuses réunions de consultations. J'aimerais en terminant souligner l'importance du secteur de gestion du spectre dans le ministère. Et souvent, bien que la chose soit importante, elle n'a pas toujours la publicité ou la discussion que d'autres secteurs du ministère peuvent avoir dans le domaine de la culture, par exemple.

Je tiens à les remercier pour leur travail quotidien et afin d'assurer une gestion du spectre au Canada avec grande efficacité au service et pour le bien-être de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉLIMINATION DES DIOXINES

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le pire poison avec lequel nous ayions pollué l'environnement sont les dioxines. Leur élimination de toutes les sources devrait être une priorité urgente du gouvernement actuel.

Nous sommes menacés par les industries qui produisent des dioxines comme l'usine de pâtes et papiers Woodfibre de Howe Sound. Mais que fait le gouvernement dans ce dossier? Il ferme les pêcheries au lieu de l'usine polluante. Par conséquent, il préfère traiter les symptômes que les causes de la maladie.

C'est vrai que le ministre a promis un règlement sévère sur les dioxines, mais ce règlement n'entrerait pas en vigueur avant 1990. Dans l'intervalle, pourquoi n'exerce-t-il pas les pouvoirs dont il dispose pour ordonner provisoirement d'appliquer ce règlement immédiatement? La cause du problème réside dans les usines de pâtes et papiers. Ce sont ces usines qui devraient être fermées et non pas les pêches. Pour protéger les pêcheries, le ministre doit s'occuper rapidement de la pollution des usines de pâtes et papiers.

Article 31 du Règlement

Si les Canadiens doivent prendre au sérieux la déclaration du premier ministre (M. Mulroney) à propos du développement durable, le ministre doit agir car les actes valent mieux que les paroles.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONVENTION 107—L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, une délégation du gouvernement canadien, à Genève, est accusée par des groupes autochtones de divers pays d'essayer de saper un protocole international sur les droits des autochtones.

L'Organisation internationale du travail, un organisme des Nations Unies qui compte 150 pays membres, est actuellement en session en vue de réviser sa Convention 107 concernant les droits des peuples indigènes, adoptée en 1957 et maintenant considérée comme désuète. Un certain nombre de modifications présentées par le gouvernement canadien sont en effet critiquables. Les dirigeants autochtones s'opposent en particulier à 25 modifications proposées par le Canada, parce qu'ils estiment qu'elles gênent les tentatives visant à faire inscrire une déclaration catégorique dans la convention révisée.

• (1400)

Vu la réputation du Canada de défenseur des droits de la personne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devrait certainement revoir la situation et demander au chef de la délégation canadienne de changer ces modifications inacceptables.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES LETTRES À L'AMBASSADEUR DE CHINE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, le mardi 20 juin j'ai eu l'occasion de constater l'effet profond des événements tragiques de Beijing sur les jeunes Canadiens, lorsque j'ai rencontré Miriam Smith et sa classe de 5e année à l'école publique Raymer Wood de Markham. Ce fut une période difficile pour certains de ces enfants qui ont des parents en Chine.

Voici des extraits des lettres que ces enfants ont écrit à l'ambassadeur de Chine Zhang Wenpu, dans le cadre d'un projet scolaire, pour déplorer l'action de son gouvernement sur la place Tiananmen.

Christopher Reid écrivait:

> Pourquoi votre gouvernement a-t-il ordonné à l'armée d'attaquer des innocents? . . .tout ce qu'ils voulaient c'était discuter de démocratie avec le gouvernement.

La lettre d'Ilana Shamoon disait:

> . . . les gens voulaient seulement discuter. . .il n'est pas juste qu'il (M. Xiaoping) les ait fait tuer.

Anthony Latchman déclarait:

> Je ne peux pas croire que votre gouvernement ait décidé de tuer. Ces étudiants n'étaient même pas armés.

Renée Pecham exprimait l'espoir de tous lorsqu'elle disait:

> J'espère que M. Xiaoping reprendra ses esprits.

Ces jeunes, même s'ils n'ont que 10 ou 11 ans, ont pu constater que le système démocratique que nous avons au Canada ne doit pas être tenu pour acquis, mais doit être chéri et entretenu.

* * *

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) se dissimule derrière le paravent de la constitutionnalité pour affirmer qu'il ne peut pas rendre la nouvelle taxe de vente visible aux Canadiens. Je constate aujourd'hui que, d'après des experts constitutionnels, c'est de la foutaise.

Qui croire? Devrions-nous croire le ministre des Finances? Il a promis de supprimer la surtaxe des particuliers, mais cela ne tient plus. Il nous a assurés que la taxe de vente ne rapporterait pas de recettes additionnelles au gouvernement, mais ce n'est plus le cas. Enfin, il a affirmé que la taxe serait visible afin que les Canadiens sachent exactement combien elle leur coûte, mais aujourd'hui il se rétracte.

Pourquoi faire confiance au ministre des Finances? Sait-il ce que c'est que de se demander si on va être capable de payer les 10$ ou 20$ additionnels que sa taxe de vente va ajouter au coût d'un manteau d'hiver? Le ministre devrait retirer son projet de nouvelle taxe de vente et reléguer toute l'affaire aux oubliettes, comme le Canadien ordinaire le souhaite.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE-VOYAGEURS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, les Canadiens cherchent de meilleures solutions aux problèmes du service-voyageurs ferroviaire. L'opposition semble disposée à subventionner indéfiniment cette entreprise déficitaire. Le gouvernement propose d'étouffer financièrement ce monopole public, alors que les

bureaucrates de VIA Rail se demandent comment faire durer leurs ressources financières sans cesse décroissantes.

A Yellowhead, cette semaine, Preston Manning a dévoilé la solution du *Reform Party*: de concert avec les localités et les syndicats directement touchés, Transports Canada devrait demander publiquement des propositions concernant l'exploitation de chaque route du service-voyageurs. Ces recommandations viendraient d'autres exploitants potentiels, y compris VIA Rail. Les contrats seraient adjugés à quiconque est jugé en mesure d'offrir ce service au meilleur coût. Cette procédure formelle serait exempte d'interventions ou de pressions politiques.

Je m'empresserai de donner des renseignements additionnels aux intéressés.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, en tant que député francophone du Québec, j'aurai l'occasion de participer avec les miens à des festivités pour souligner notre fête à nous, les Québécois.

Mais en même temps, cette année, j'y participerai avec un peu d'inquiétude dans l'âme. Mon premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, nous avait redonné à nous, les Québécois et Québécoises, avec l'Accord du lac Meech, ce sentiment de grande fierté et d'honneur, alors qu'il avait obtenu de tous les premiers ministres des provinces la reconnaissance de ce fait: le Québec est distinct.

Mais voilà que ce qui nous tient le plus à coeur et qui n'a pas de prix est en train de nous échapper, savoir, la reconnaissance que nous, les Québécois, tout en étant partenaires, sommes distincts. Des aspirants à la «chefferie» de partis politiques sont même en train d'essayer d'atteindre les sommets sur le dos des Québécois.

Aussi, monsieur le Président, alors qu'il reste encore près d'un an pour que les deux dernières provinces acceptent de reconnaître ce fait, je me permettrai de rappeler qu'une fédération, ça se construit avec des compromis, mais ne demandez pas aux Québécois et aux Québécoises de renoncer à ce que nous sommes!

Article 31 du Règlement

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, le Canada tout entier s'associe à ses cousins pour célébrer le bicentenaire de la Révolution française.

Monsieur le Président, l'évolution de l'humanité n'aurait pas été ce qu'elle a été. Nous n'aurions pas compris la soif de la liberté de ces jeunes Chinois de Beijing, si la France n'avait pas, la première, aboli les distinctions de race, de religion et de classe sociale.

Aux révolutionnaires qui prirent d'assaut la prison de la Bastille, aux législateurs qui ont travaillé aux États généraux pour faire triompher l'égalité, la liberté et la fraternité, nous voulons que le monde entier sache que leur oeuvre n'est pas sans lendemain.

Monsieur le Président, nous continuons le combat, et un jour pas si lointain, nous y arriverons tous ensemble.

Je demande donc à la Chambre et à tous et à chacun de s'associer à moi pour souhaiter à la population française: Bonne fête!

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, l'exemption d'intérêts a été éliminée du programme des paiements anticipés. Un représentant d'Agriculture Canada avait déclaré récemment à des producteurs, à l'Île-du-Prince-Édouard, qu'un groupe de producteurs de l'ouest du Canada s'était plaint au ministre que les paiements anticipés nuisaient à la commercialisation du canola et que le ministre avait supprimé le programme pour cette raison.

Or, ce même groupe de producteurs a déclaré qu'il ne s'était jamais plaint au ministre, que ses marchés n'étaient pas touchés par les paiements anticipés et que ces paiements complétaient, au contraire, ses efforts de commercialisation. Les excuses données aux producteurs de l'île ne sont donc pas valables. La vraie raison pour laquelle on a supprimé ce programme, c'est que les Américains exigent que l'agriculture ne soit plus subventionnée au Canada. Le ministre semble tenir davantage à plaire à son homologue américain qu'aux agriculteurs canadiens.

Article 31 du Règlement

LA VIOLENCE FAMILIALE

LES COMMENTAIRES DE LA MINISTRE À LA CONFÉRENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la ministre responsable de la Condition féminine a déclaré hier à une conférence sur la violence familiale que seul un changement d'attitude mettrait fin à la violence familiale et que les maisons de transition n'étaient pas la solution. Le gouvernement cherche ainsi à se justifier de ne dépenser que 10 dollars par année par femme battue. Il attend que les attitudes changent pour que le problème disparaisse.

Bien sûr, les attitudes doivent changer, mais la ministre sait qu'une femme battue sur deux qui se présente à la porte d'une maison de transition est refusée faute de place. Les femmes battues ne peuvent pas attendre comme le gouvernement que les attitudes changent. Elles ont besoin de soutien et de services dès maintenant.

* * *

[*Français*]

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

HOMMAGE AUX CANADIENS FRANÇAIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je voudrais prendre l'occasion à cette heure-ci—évidemment, on ne siégera pas demain—pour dire que le 24 juin est une fête très importante pour nous, les Canadiens français, dans tout le Canada.

La Saint-Jean-Baptiste, pour nous, représente une fierté d'appartenir aux deux grands peuples fondateurs de ce pays. A l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, depuis nombre d'années, nous avons de plus en plus manifesté notre présence dans ce grand pays.

Je voudrais certainement profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les Canadiens de langue française au Canada: Le 24 juin, c'est une grande journée, et on a raison d'être fiers, et ensemble, on va fêter à travers le pays pour une journée qui représente, pour nous, une oeuvre qui date d'au-delà de 300 ans en Amérique du Nord et on est ici pour rester!

[*Traduction*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE LA VENTE DE PRODUITS DU TABAC DANS LES PHARMACIES

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, une annonce publicitaire occupant une page entière de journal qui a été publiée récemment par les Médecins pour un Canada sans fumée se lit comme ceci: «Le tabagisme tue; c'est une cause importante de maladie, d'invalidité et du décès prématuré de 35 000 Canadiens chaque année.» C'est parfaitement exact. Puis, on demande aux gens de boycotter les pharmacies qui vendent des produits du tabac. En outre, l'Association médicale canadienne a demandé le mois dernier à ses 46 000 membres d'envoyer leurs patients dans des pharmacies sans fumée.

• (1410)

La cause des pharmacies sans fumée est noble, et beaucoup de pharmacies de tout le pays ont déjà retiré les produits du tabac de leurs tablettes. Toutefois, la politique de l'Association médicale canadienne laissera à désirer tant qu'elle ne dira rien aux patients qui consultent des médecins fumeurs. J'estime que consulter un médecin qui fume est encore plus paradoxal que d'acheter un produit dans une pharmacie qui a un débit de tabac.

Je n'approuverai le boycott préconisé par l'Association médicale canadienne que lorsque les 46 000 médecins du Canada seront des non-fumeurs.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX

LES COUPES PROPOSÉES POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, en Nouvelle-Écosse, l'attribution de l'aide sociale est la responsabilité des municipalités. Récemment, le directeur général de la ville de Halifax a proposé de réduire les montants alloués et l'admissibilité à l'assistance publique. Par exemple, les pauvres qui travaillent, les chômeurs sans enfant à charge et des familles monoparentales vont se voir privés après trois ou quatre mois de l'aide aux fins des besoins essentiels comme la nourriture, le vêtement et le logement; les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes âgées n'auront plus droit à une aide visant à satisfaire leurs besoins spéciaux; aucun besoin spécial ne sera reconnu à l'exception des médicaments d'ordonnance; et l'allocation de logement sera réduite de 50$ par mois.

Étant donné que le gouvernement fédéral est revenu sur sa promesse d'accorder une allocation à la garde des enfants, beaucoup de parents sont dans l'impossibilité de travailler faute de bons services de garde à prix raisonnable. Le gouvernement fédéral a le devoir de respecter ses engagements en matière de garde d'enfants, de veiller à ce que le Régime d'assistance publique du Canada assume ses obligations et de s'assurer que les pauvres et les personnes handicapées de Halifax et d'autres localités canadiennes ne soient pas laissés pour compte au profit de la réduction du déficit.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA PROMOTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Dick) procédait cette semaine au lancement du nouveau et dynamique programme de promotion des relations avec les fournisseurs de son ministère. Par la même occasion, il signait un protocole d'entente avec le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Roger Hamel, qui engage les deux parties à travailler de concert afin de mieux informer l'industrie des moyens de vendre au gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce du Canada est constituée d'un réseau de Chambres de commerce locales et d'associations d'entreprises, de gens d'affaires et de professionnels. Elle parle au nom de plus de 170 000 membres. Monsieur le Président, voilà un excellent programme qui va faciliter et accélérer l'accès de l'industrie aux marchés de l'État!

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À L'ÉDITION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il y a tout juste un an le ministre des Communications de l'époque annonçait que le programme de subventions postales allait demeurer inchangé pendant cinq ans.

Selon James Warrilow, président de MacLean-Hunter, cette décision mettait fin à l'incertitude qui régnait dans l'édition. Ainsi, disait-il, les éditeurs seraient en mesure de planifier les frais de distribution des cinq années à venir.

Mais le récent budget a annoncée l'intention gouvernementale de réduire les subventions postales de 10 millions en 1989-1990 et de 45 millions chacune des années subséquentes.

Cette décision porte un coup direct à la publication des résultats de recherche et autres travaux savants. La Fédération canadienne des sciences sociales estime que cela va nuire grandement à la diffusion des périodiques savants au Canada.

Au nom de cet organisme et des 14 000 chercheurs appartenant à plus de 65 établissements d'enseignement postsecondaire du pays, j'invite le ministre à renoncer à ces réductions de subventions postales.

Le gouvernement n'a qu'à s'en tenir à l'engagement qu'il avait pris pour les cinq années à venir.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE DES FORCES ARMÉES

ON REMERCIE LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Journée nationale des Forces armées canadiennes sera célébrée le 24 juin. Pour souligner cette occasion, plusieurs bases et stations au pays accueilleront le public. Des concerts et défilés seront à l'ordre du jour. J'encourage tous les Canadiens à visiter ces lieux militaires et à rencontrer les hommes et les femmes qui y travaillent.

Une fois par année, en ce jour de la Journée nationale des Forces armées, nous offrons aux Canadiens l'opportunité de remercier les membres des forces canadiennes qui nous représentent avec autant de distinction au Canada et à travers le monde. Ils travaillent également à sauvegarder la souveraineté et la sécurité du Canada. Ils travaillent avec les alliés du Canada afin d'assurer le maintien de la paix mondiale. Nos Forces armées, nous tenons à les remercier pour un travail bien accompli, et nous sommes fiers d'elles!

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE WILLIAM HAMILTON

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, entre 1957 et 1963 la circonscription de l'extrémité ouest de Montréal, appelée Notre-Dame-de-Grâce, a été représentée à la Chambre des communes par l'honorable William «Bill» Hamilton. Il a été un électoraliste modèle, visitant les arrêts d'autobus et de tramway en début et en fin de journée, par tous les temps, pour rencontrer ses électeurs. Étant jeune conservateur, j'ai appartenu avec fierté à sa fervente équipe électorale.

Il a occupé avec brio le portefeuille de ministre des Postes dans le gouvernement du premier ministre Diefenbaker, et un homme d'affaires de premier plan à Vancouver. Il a siégé à la Commission royale Macdonald qui s'est penchée sur l'avenir économique du Canada.

Touchés de son récent décès à l'âge de 70 ans, tous les Canadiens s'unissent à sa famille pour rendre hommage à sa longue vie de dévouement et adresser un dernier remerciement à Bill Hamilton.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ADMISSIBILITÉ AUX DÉDUCTIONS POUR HANDICAPÉS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'interviens au sujet d'une question, qui intéresse selon moi, tous les députés.

Depuis déjà un certain nombre d'années, notre régime fiscal prévoit une déduction pour handicapés. Cependant, du fait des conditions fixées par le gouvernement, il est extrêmement difficile pour les intéressés d'y être admissibles, ce qui pourrait les décourager de demander cette déduction tout à fait légitime.

Le gouvernement a créé, à Ottawa, un service d'évaluaiton de l'invalidité chargé de prendre des décisions à propos des demandes sur lesquelles les agents locaux du ministère du Revenu disent ne pas pouvoir se prononcer avec certitude. Cependant, j'ai dans mon bureau un très grand nombre de dossiers de personnes qui attendent parfois un an ou plus avant qu'on ne décide si elles ont droit à une déduction pour handicapés. Lorsqu'on appelle le bureau local du ministère du Revenu, on ne peut obtenir le numéro du service en question, à Ottawa. Lorsque j'ai appelé le ministère du Revenu national à Ottawa, un fonctionnaire m'a dit n'en avoir jamais entendu parler.

Selon moi, le ministère du Revenu ne peut s'attendre à ce que les gens patientent pendant un an ou plus avant de recevoir une réponse, car ils sont ainsi davantage stressés et angoissés. J'exhorte le ministre du Revenu national (M. Jelinek) à agir immédiatement, afin d'accélérer la procédure en question qui fonctionne à pas de tortue et à cesser de pénaliser les plus défavorisés de notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

M. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Contrairement aux garanties répétées qu'il a données selon lesquelles la nouvelle taxe fédérale de vente sera tout à fait visible pour les consommateurs, le ministre affirme tout à coup que le gouvernement sait maintenant qu'il n'a pas le droit constitutionnel de préciser clairement aux consommateurs le montant de la taxe qu'ils vont payer en définitive.

Hier, entre autres choses, le ministre des Finances de la Saskatchewan a déclaré que les experts constitutionnels qu'il avait consultés étaient tout à fait en désaccord avec cela et que le ministre fédéral des Finances avait, en fait, le pouvoir en question.

Le ministre pourrait–il nous dire maintenant l'avis de quel expert constitutionnel il a pris, et comment il en est arrivé à cette conclusion remarquable? Pourrait–il déposer une déclaration précisant comment la Constitution limite la façon dont une taxe fédérale peut être administrée, et notamment les méthodes nécessaires à appliquer pour que les conservateurs sachent sans difficulté à la caisse le montant de la taxe de vente qu'ils paient en réalité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de procéder à une réforme de la taxe de vente c'est justement pour que les consommateurs sachent beaucoup plus clairement qu'en vertu du régime actuel, le montant de la taxe de vente qu'ils acquittent.

En vertu du régime proposé, la taxe sur les produits et services, nous appliquerons la taxe de vente au niveau du détaillant, afin que tous les Canadiens sachent qu'ils paient une taxe de 9 p. 100, au niveau du détail, sur les produits imposables. Comme je l'ai précisé hier, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les gens ignorent le montant de la taxe de vente fédérale qu'ils versent. En vertu de la nouvelle taxe sur les produits et services, les consommateurs sauront beaucoup mieux à quoi s'en tenir.

Le député demande si nous avons légalement le droit de procéder ainsi. Or, selon les avis juridiques que nous avons obtenus, nous n'avons pas le droit de forcer un

vendeur au détail à ajouter la taxe après coup ou à l'inclure dans le prix. C'est là une option pour le consommateur.

Dans le document détaillé que nous allons publier sous peu, on montrera très clairement comment le gouvernement fédéral va faire en sorte que les consommateurs sachent beaucoup plus facilement le montant de la taxe de vente qu'ils paient.

• (1420)

LA TRANSPARENCE DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Monsieur le Président, le ministre dit qu'on améliorera la transparence de la nouvelle taxe de vente fédérale au moyen d'une petite enseigne informant les clients d'un commerce qu'elle est perçue sur tout ou partie des produits vendus. En ne rendant pas parfaitement transparente la nouvelle taxe de vente fédérale, il force les provinces à percevoir leur taxe de vente en sus de la taxe de vente fédérale. Cette double taxation leur rapportera près d'un demi-milliard de dollars par an.

Le ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite aux Canadiens en prenant sans tarder les mesures nécessaires pour que la nouvelle taxe de vente fédérale soit inscrite sur la facture de manière à éviter qu'une taxe ne vienne pas s'ajouter à une autre taxe.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de développer la réponse que j'ai donnée à la première question pour mieux me faire comprendre.

Il ressort d'une étude basée sur le taux de 12 p. 100, non pas sur le taux actuel de 13,5 p. 100, que, au niveau de la vente au détail, la taux réel sera de 12,67 p. 100 au maximum et de 6,05 p. 100 au minimum. Le consommateur ne sait pas s'il paie 12,67 ou 6,05 p. 100 ou un taux intermédiaire.

M. Gauthier: Et il ne le saura pas davantage.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il saura que, sur tel produit, il paiera 9 p. 100 peu importe le magasin, le vendeur ou la marque. La taxe sera de 9 p. 100 et tous les Canadiens sauront qu'elle est de 9 p. 100.

Des voix: Bravo!

LES CRÉDITS D'IMPÔT PROPOSÉS

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que, selon son projet, un consommateur qui s'approvisionne à un supermarché paiera une taxe sur certains articles et pas sur d'autres. Il sait parfaitement bien que son projet brouille tout le système de perception des impôts à l'échelon des détaillants.

Le ministre a promis que la nouvelle taxe serait transparente. Ce ne sera pas le cas. Il a promis que la nouvelle taxe n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Il sait que ce ne sera pas le cas. Il a promis que la surtaxe sur le revenu des particuliers disparaîtrait quand la nouvelle taxe entrerait en vigueur. Ce ne sera pas le cas non plus.

Le ministre peut-il promettre aujourd'hui à la Chambre que les importants crédits d'impôt qu'il n'a cessé de promettre aux Canadiens pour neutraliser la nature régressive de la nouvelle taxe seront bel et bien accordés, et seront de nature à nous garantir que les Canadiens les plus démunis ne paient pas une proportion excessive de cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà clairement affirmé, et ce à plusieurs reprises, que des réponses nettes et précises aux questions concernant la transparence de la nouvelle taxe, ses répercussions sur nos recettes, ses répercussions sur les petits salariés et les avantages relatifs aux crédits d'impôt remboursables au titre de la taxe de vente figureront dans le document détaillé que nous produirons.

Ce qu'il importe de souligner ici, c'est que les arguments du député au sujet du caractère secret de la taxe actuelle illustrent bien les raisons pour lesquelles nous devons adopter un nouveau régime de taxe de vente et les raisons pour lesquelles son parti—et même le député si je ne m'abuse—reconnaissent la nécessité de modifier le régime actuel de taxe de vente et d'adopter le nouveau. Je remercie le Parti libéral du Canada de l'appui qu'il offre à la nouvelle taxe sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CATASTROPHES

LE VOL 181 D'AIR INDIA—L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le 23 juin 1985—cela fera quatre ans demain—un avion d'Air India, vol 181, parti de Toronto pour Londres a explosé en plein ciel avant d'arriver à destination. Quelque 329 personnes sont mortes, la plupart des Canadiens.

Le gouvernement canadien a bousillé l'enquête dès le premier jour. La Gendarmerie royale du Canada a été mêlée à une affaire de bandes effacées. El le Service canadien du renseignement de sécurité s'est empêtré dans une affaire de faux affidavits.

Aujourd'hui, on prétend dans un ouvrage récent que le Service canadien du renseignement de sécurité a mené une enquête approfondie sur un lien possible entre les agents du gouvernement indien et cette explosion.

J'aimerais adresser ma question au premier ministre. Sait-il que le Service canadien du renseignement de sécurité a enquêté sur ce lien?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis conscient de la question de mon collègue, après un long délai comme celui-là. Mais je crois que j'ai déjà informé la Chambre, il y a déjà plusieurs semaines, qu'il y a toujours une investigation criminelle qui est menée par la GRC. Le Commissaire m'en a informé.

Vous connaissez toutes les dimensions de cette affaire, monsieur le Président, et toute nouvelle intervention à ce moment-ci, alors que des investigations criminelles sont menées, et que des causes civiles sont devant les tribunaux. . . malheureusement, il m'apparaît tout à fait inapproprié de commenter davantage de quelque façon que ce soit dans ce cas, monsieur le Président, à ce stade-ci.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est absurde. Depuis quatre ans, on nous répète la même chose. Le gouvernement ne cesse de dire que l'enquête se poursuit et que des accusations vont être portées sous peu.

Il y a eu une commission royale d'enquête au Canada sur la conduite d'un ministre, Sinclair Stevens. Une autre commission enquête actuellement sur la conduite d'un athlète olympique. Or, il s'agit en l'occurence du crime le plus laid, le plus horrible de l'histoire du Canada. Et pour une raison quelconque, le gouvernement du Canada refuse de créer une commission royale d'enquête.

Le ministre refuse-t-il de nommer une commission royale d'enquête à cause de la maladresse de son gouvernement, des faux affidavits, des bandes effacées, des avertissements préalables donnés à son gouvernement? Ou est-ce à cause du lien avec le gouvernement indien?

J'aimerais que le premier ministre prenne la parole. Il a l'obligation envers les familles des victimes d'intervenir à la Chambre des communes et de nous dire exactement ce qui se cache derrière l'explosion de l'avion d'Air India.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, ces questions-là ont été soulevées il y a à peine quelques jours devant le Comité permanent. Le Commissaire de la GRC a informé les gens qui étaient présents que plus de trente agents de la GRC actuellement travaillent sur ce cas. Évidemment, c'est très malheureux. Plusieurs personnes sont décédées. Ce genre d'enquête nécessite beaucoup de temps pour rassembler tous les faits.

J'ai été assuré, tant par le Commissaire de la GRC que par le Directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, que les deux organismes avaient collaboré, avait mis toute leur énergie pour faire avancer cette enquête, qui progresse.

Malheureusement, il m'apparaît tout à fait inapproprié de ramener ce débat ou de ramener l'enquête au niveau de la Chambre des communes. Monsieur le Président, nous devons laisser la GRC continuer cette enquête. Elle a mis toute l'énergie et toutes les ressources nécessaires et disponibles à cet effet.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE RAPPORT DU COMITÉ CONCERNANT LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait au rapport concernant la politique monétaire que le Comité des finances a déposé ce matin.

Le ministre sait sans doute que nous en sommes arrivés à un consensus national, puisque par exemple les dix premiers ministres provinciaux, la Conférence canadienne des évêques catholiques, le monde des petites entreprises et celui de l'agriculture, ainsi que le Comité des finances de la Chambre qui compte des députés des trois partis ont déclaré que les taux d'intérêt devaient baisser, et qu'ils devaient baisser dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Étant donné que le rapport du Comité des finances indique que les compressions monétaires pourraient être trop rigoureuses et d'une durée trop longue, quitte à recommander à la Banque du Canada d'assouplir son attitude en ce qui concerne la politique monétaire, j'aimerais que le ministre des Finances nous dise s'il

accepte la notion que cela suffit, qu'il est temps d'agir et d'ordonner à John Crow d'abaisser maintenant les taux bancaires.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): A mon avis, monsieur le Président, les travaux du Comité des finances seraient utiles à un examen global de la politique monétaire.

Cependant, je dois signaler au député qu'au cours de la semaine, nous avons eu une manifestation de l'énorme vigueur de l'économie depuis deux ans, et que nous constatons une accélération de la croissance de l'économie qui place le Canada au tout premier rang des principaux pays industrialisés pour ce qui est de la croissance économique depuis deux ans. Cela, joint au niveau élevé de l'inflation que nous avons constaté également depuis une semaine au regard de la valeur croissante du dollar canadien et des taux d'intérêt dont nous sommes témoins depuis quelques mois, démontre indubitablement que le gouverneur de la Banque du Canada, dont le gouvernement appuie sans réserve la position, a eu raison de poursuivre sa politique monétaire. Si nous n'avions pas adopté cette politique, nous serions aux prises avec une situation inflationniste beaucoup plus grave.

• (1430)

Si je dois le rappeler au député, c'est exactement ce qui nous a conduit au gâchis des années 1981 et 1982, alors que le Canada a fait face à la récession la plus grave qu'il ait connue depuis les années 1930.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le ministre des Finances s'exprime de plus en plus chaque jour comme le faisait Allan MacEachen.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Mulroney: Quelle bassesse!

M. le Président: Le député a fait vibrer une corde sensible.

M. Nystrom: J'imagine que j'ai également fait injure au sénateur à l'autre endroit, monsieur le Président.

[*Français*]

ON DEMANDE LA BAISSE DU TAUX BANCAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a 8 semaines maintenant que le ministre a promis, dans son Budget du 26 avril, de baisser le taux d'intérêt déterminé par la Banque du Canada. Maintenant, monsieur le Président, nous avons l'appui des députés de l'opposition ici, et des députés du gouvernement là-bas, pour le baisser.

Est-ce que le ministre des Finances est prêt à dire que c'est assez, à prendre ses responsabilités et à demander à John Crow que le temps est arrivé de baisser les taux d'intérêt au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre exige que je le fasse le plus tôt possible, alors je donne avis que je soulèverai la question de privilège à cause de la façon dont le député m'a décrit dans son entrée en matière. Je ne peux accepter ses propos calomniateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député voudrait que le loyer de l'argent baisse. Le gouvernement du Canada le voudrait aussi. Nous croyons que le budget que nous avons présenté le fera baisser. C'est la position que j'ai prise dans l'exposé budgétaire même, et que j'ai réitérée à plusieurs reprises depuis.

Il faut cependant laisser travailler les marchés. Le gouverneur de la Banque du Canada, pas plus que le ministre des Finances, ne possède de baguette magique. Il faut que les actions des marchés agissent pour que le loyer de l'argent baisse.

Si la diminution est artificielle, il en résultera les mêmes difficultés que nous avons vécues dans les années 70. Le gouvernement de l'époque a négligé le problème de l'inflation, ce qui a provoqué le gâchis des années 80. C'est ce que, de notre côté de la Chambre, nous sommes décidés à éviter, même si les députés du Nouveau Parti démocratique sont bien aise de retomber dans le gâchis où le pays a été plongé à cette époque.

LE RETRAIT DE LA TAXE NATIONALE ENVISAGÉE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement que l'un des

problèmes reliés au taux d'escompte élevé est le taux d'inflation, une conséquence des impôts du gouvernement au pouvoir.

La taxe de vente nationale qu'on propose va faire monter l'indice des prix à la consommation d'au moins 2,5 points à 3 points. Le gouverneur Crow réagit d'habitude à la montée de l'indice par une hausse des taux d'intérêt.

Vu l'entêtement de M. Crow, le ministre des Finances voudrait-il s'engager aujourd'hui à retirer son projet de taxe de vente nationale, à abaisser les taux d'intérêt et à raffermir l'économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suppose que le député souhaite que nous retirions la taxe sur les produits et services et que nous retrouvions la taxe cachée, la taxe de vente fédérale actuelle, et tous les problèmes qu'elle comporte. Il tourne aussi le dos à l'étude du Nouveau parti démocratique qui conclut que la taxe de vente actuelle est un gâchis.

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de répondre au fond de la question du député sur la réaction qu'aura le gouverneur de la Banque du Canada à cet impact inflationniste isolé et de courte durée.

Le gouverneur m'a dit qu'il ne s'attardait pas au taux même de l'inflation mais au rendement fondamental de l'économie et aux courants profonds de l'inflation, à la croissance et à la demande. Il s'attache à l'utilisation de la capacité et aux taux de croissance de la masse monétaire. La politique monétaire est faite de tous ces éléments, et non du seul chiffre brut de l'inflation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SOFT TARGET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Un livre intitulé *Soft Target* qui est sorti aujourd'hui révèle les opérations élaborées et secrètes du gouvernement indien au Canada visant à discréditer et à déstabiliser la collectivité sikh au Canada et montre comment le ministre et son ministère ont été manipulés dans cette affaire.

Étant donné que le SCRS a confirmé aux auteurs qu'une enquête spéciale a été menée sur les agissements des diplomates indiens au Canada et qu'un rapport a été présenté au ministère en 1986, le ministre donnera-t-il des détails sur ce rapport et confirmera-t-il ou niera-t-il qu'il a refusé d'agir à la suite de ce rapport sérieux et délicat parce qu'il ne voulait pas mettre en péril un accord entre le Canada et l'Inde sur un pipe-line de 1,9 milliard de dollars?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'essaie de me tenir au courant des dernières parutions, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de lire le volume dont parle le député. Je vais le faire, et je m'occuperai de cette affaire avec tout le sérieux que j'accorde habituellement à ses questions.

Permettez-moi de revenir sur la fin de sa question pour dire que cette insinuation est sans fondement.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le livre renferme aussi des allégations selon lesquelles certains hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont eu, en toute connaissance de cause, des contacts avec le consulat indien à Toronto qui a payé des informateurs pour espionner et surveiller les faits et gestes de divers membres de la collectivité sikh au Canada.

Étant donné l'attitude passée du ministre envers cette collectivité, la lettre envoyée aux premiers ministres des provinces, l'intervention dans l'affaire des réfugiés sikhs, la tentative de bloquer la création d'une chaire canadienne des études sikhs à Vancouver, et le refus du ministre de se présenter devant le Comité permanent du multiculturalisme pour justifier ses actions, le ministre est-il inquiet de cette alliance louche entre le gouvernement de l'Inde et le gouvernement du Canada, tandis que les droits des citoyens canadiens d'origine sikh sont ici baffoués? N'avez-vous donc aucun respect pour leur citoyenneté canadienne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député trouve le moyen de se surpasser dans la malveillance de ses allégations. Nous établissons la politique canadienne en fonction des intérêts du Canada. Nous accordons la priorité, dans la politique canadienne, aux intérêts des citoyens canadiens.

Nous entretenons aussi des relations avec les gouvernements amis. Si ces derniers se livrent à des activités, y

compris des activités d'espionnage, qui sont inacceptables, nous traitons directement avec eux, nous les réprimandons directement et nous exigeons que les personnes en cause soient rappelés dans leur pays.

Le député ne devrait pas abuser de son titre de député pour essayer de faire ce genre d'allégation.

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a mentionné à plusieurs reprises que seulement 3 p. 100 des Canadiens prennent le train, mais il n'a pas ajouté que 85 p. 100 voyagent par automobile contre seulement 4 p. 100 par autocar et 7 p. 100 par avion.

Pourquoi le ministre est-il si déterminé à détruire VIA au lieu de l'aider comme il devrait le faire?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la meilleure façon d'aider une corporation et d'aider un pays, c'est de faire en sorte que les finances de cette corporation, de ce pays, soient en bon état. C'est exactement ce que nous voulons faire avec VIA Rail. Effectivement, je n'ai pas dit qu'on voyageait par autobus à 6 p. 100 parce que je traitais de VIA Rail et que j'ai eu à parler de la participation ou du taux d'utilisation de VIA Rail. Mais, encore une fois, monsieur le Président, les sommes allouées à VIA Rail par le dernier Budget sont en conformité avec l'utilisation de ce mode de transport par les Canadiens, et c'est en fonction de ces niveaux-là que nous allons faire en sorte de respecter les contraintes budgétaires que nous avons.

• (1440)

[*Traduction*]

LE RECOURS À DES DÉCRETS

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, le ministre a dit aujourd'hui qu'il allait recourir à des décrets pour massacrer VIA Rail.

Pourquoi a-t-il décidé que la démocratie ne compte plus au Canada? Quand cessera-t-il d'emprunter à la logique mathématique du ministre des Finances et au concept de la vérité du premier ministre dans ses réponses à la Chambre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que le budget du 27 avril renferme de nombreuses propositions ou possibilités relatives au budget de VIA Rail.

Une de ces propositions est l'abandon de certains parcours et, si cela se produisait, nous envisagerions des solutions de rechange, dont celle de procéder par décret en vertu de l'article 64, mais seulement en cas d'abandon. Ce ne sont toutefois que des conjectures, car aucune décision n'a encore été prise.

* * *

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

LE STATUT DU PROJET D'HABITATION PRINCE-CHARLES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos de Patricia Starr et du Projet d'habitation Prince-Charles à Toronto.

Le premier ministre sait que d'après Revenu Canada, pour obtenir le statut d'organisme de charité, cet édifice doit servir exclusivement à des fins charitables. Ce statut n'a pu être obtenu que grâce à l'intervention de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le statut a été maintenu, alors que des personnes aussi nécessiteuses que le fils de M^me^ Starr et un employé du cabinet du premier ministre David Peterson y habitaient?

Pourquoi faut-il avoir des relations au sein du Parti libéral et du Parti conservateur pour obtenir un logement dans des édifices subventionnés par le truchement de l'impôt?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je signale d'emblée que la section de Toronto du Conseil national des femmes juives du Canada a collaboré entièrement avec Revenu Canada pour l'enquête en cours. Cela doit être bien clair.

Ses activités font l'objet d'une enquête de Revenu Canada. Elle collabore avec nous. Il faut attendre que l'enquête soit terminée avant de tirer des conclusions comme celles-là qui ne sont pas fondées du tout.

LE FONDS DU PC DU CANADA

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre également.

Pendant les élections de 1988, le Fonds PC du Canada a reçu 2 000$ de l'organisme de charité Starr pour un dîner organisé pour le premier ministre.

Le premier ministre se considère-t-il comme un organisme charitable qui mérite des dons de 2 000$ pour un repas?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gens achètent des billets pour participer à certaines activités. Si le Fonds PC du Canada ou des députés reçoivent de l'argent qu'ils ne devraient pas avoir, ils le renverront.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Jim Dinning, ministre de l'Éducation du gouvernement de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LES CHANGEMENTS DANS LES RÈGLEMENTS EU ÉGARD AUX DÉLINQUANTS SEXUELS

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac Saint-Louis): Monsieur le Président, j'ai une question pour le solliciteur général.

D'après un article paru aujourd'hui dans le journal *The Globe & Mail*, les règlements concernant la libération conditionnelle seront changés afin d'éviter que les délinquants sexuels soient libérés prématurément.

Est-ce que le ministre pourrait expliquer pourquoi ces changements n'ont pas été faits avant et de quelle façon ils affecteront la loi C-67?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme l'a dit l'honorable député, ce gouvernement avait passé le projet de loi C-67 dans le but d'empêcher les criminels dangereux. . . C'est une question qui est très importante et qui touche tous les Canadiens, monsieur le Président.

Les Canadiens sont concernés par les criminels dangereux, particulièrement, et par la crainte qu'ils puissent être relâchés avant la fin de leur peine. Et il restait un point majeur que mon prédécesseur avait soumis à une équipe de travail, savoir, le tort considérable qui pouvait être causé.

J'ai demandé à des représentants de mon ministère, à mon sous-ministre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, des services correctionnels, et nous en sommes venus récemment à une définition plus restrictive concernant le tort considérable. Cela permettra, et je crois qu'on peut l'affirmer, et les Canadiens seront heureux de l'apprendre, je crois, savoir que pour le resserrement des critères relatifs à l'évaluation du tort considérable, notre système pourra offrir une meilleure protection pour l'ensemble des Canadiens. Je crois que c'est une bonne nouvelle.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait sans doute que 1 300 employés de G.W. Martin Lumber Ltd. comptent au nombre des dernières victimes de l'accord du gouvernement sur le bois d'oeuvre qui a eu des effets dévastateurs dans le nord de l'Ontario.

Le ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'il reconnaissait que la taxe à l'exportation était injuste en raison de la hausse des taux de change et qu'elle devrait être abolie. Le premier ministre est-il prêt à annoncer que son gouvernement abolira cette taxe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a entrepris des consultations qui, nous l'espérons, déboucheront sur la mise en place d'un régime permettant d'éliminer cette taxe. Je ne suis pas en mesure pour le moment de donner des détails sur la portée de ces négociations.

M. Wood: Je remercie le ministre de sa réponse.

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE ADOPTE DEUX POIDS DEUX MESURES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre du Commerce extérieur est prêt à s'adresser au GATT pour forcer les États-Unis à éliminer une taxe à l'importation injuste sur les produits du pétrole afin d'aider notre secteur pétrolier, mais il n'est pas prêt à tenir tête aux Américains dans le domaine forestier où une taxe à l'exportation tout aussi injuste et dont nous empochons les recettes fait perdre des milliers d'emplois aux Canadiens.

Pourquoi adopter ainsi deux poids deux mesures? Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi il abandonne les travailleurs du nord de l'Ontario?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a pas deux poids deux mesures. Tout ce que nous voulons, c'est aider les travailleurs du nord de l'Ontario et d'ailleurs au Canada.

La clef du problème, c'est de conclure une entente avec les États-Unis pour abolir cette taxe dont les députés connaissent bien les origines. Les discussions bilatérales progressent et les industries touchées sont consultées.

* * *

LE TOURISME

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Tourisme. Le ministre du Tourisme a décidé de ne pas renouveler, ou plutôt d'abandonner, les ententes de développement économique régional en matière de tourisme, surtout dans les provinces de l'Est.

Chaque ministère provincial du Tourisme a clairement indiqué que le gouvernement ne comprend pas réellement l'industrie du tourisme, qu'il n'a aucun projet à cet égard et qu'il n'a plus autant de moyens pour aider les provinces à implanter une stratégie de mise en marché de leurs produits.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi son ministère est si totalement en désaccord avec tous les autres ministères du Tourisme au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, contrairement à la prémisse avancée dans la question du député, le gouvernement accepte en fait la réalité des temps modernes.

Par le passé, nous avions des EDER qui accordaient jusqu'à 246 millions de dollars aux provinces. Elles ont donné beaucoup de bons résultats et, dans l'ensemble, elles ont grandement contribué au développement régional des provinces.

Quoi qu'il en soit, ces ententes posaient des problèmes. Elles étaient encombrantes. Il était parfois difficile de prendre des décisions. En outre, on insistait trop sur la mise au point des produits et pas assez sur leur commercialisation.

Ce que nous allons faire, c'est instaurer un nouveau régime, de concert avec les organismes régionaux. Avec la collaboration de mes collègues, je vais moderniser entièrement ce programme avant qu'il ne devienne dépassé.

• (1450)

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONVOQUER SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, avant qu'il n'installe un nouveau régime, comme il le mentionne, après ce que j'ai entendu dire dans la plupart des ministères du Tourisme au Canada, avant qu'il n'installe son nouveau régime, est-ce que le ministre peut nous dire s'il a l'intention au moins de convoquer les ministres du Tourisme des provinces afin de prévenir que la situation n'empire davantage?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il y a trois semaines, j'ai rencontré les ministres du Tourisme des diverses provinces et leur ai dit clairement que le contexte de la politique des EDER n'avait pas d'avenir, et que nous pourrions repenser toute la question. Ils ont hâte d'en discuter avec moi.

La nouvelle politique tiendra compte de la nécessité d'annoncer le produit que nous avons déjà et d'établir également un programme qui déborde les frontières provinciales, qui soit plus vaste et plus dynamique, au lieu de simplement se limiter à une politique fédérale-provinciale.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

OPPOSITION À LA TAXE SUR LES LIVRES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La taxe de vente va s'appliquer aux livres et aux magazines. Tous les pays du monde, toutes les provinces du Canada—c'est leur politique—refusent d'imposer une taxe de vente sur les livres.

Pourquoi le ministre de la culture va-t-il imposer une taxe sur la lecture?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, il n'appartient pas au ministre de la culture d'imposer quelque taxe que ce soit. Deuxièmement, les Canadiens, dans les semaines et les mois qui vont venir, auront abondamment l'occasion de discuter de cette chose-là et je suis certain que le gouvernement sera à l'écoute des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre pourrait au moins protester contre cette taxe.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au premier ministre. Je sais qu'il est ici aujourd'hui, peut-être seulement comme décoration.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Pourquoi êtes-vous ici?

M. Mayer: Vous n'êtes pas ici comme décoration ni pour aucune autre raison.

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

M. Waddell: Monsieur le Président, le premier ministre s'est félicité de son programme visant à combattre l'analphabétisme, il s'est félicité d'aider les maisons d'édition canadiennes, il s'est félicité de faire du Canada une société plus civile et plus tolérante.

Pourquoi donc son gouvernement, à la différence de tout autre gouvernement du monde occidental, impose-t-il une taxe sur les livres et périodiques? N'est-ce pas complètement contradictoire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison. Je n'avais pas prévu être ici, mais quand j'ai appris qu'il se portait candidat à la direction de son parti, je suis venu immédiatement à la Chambre. Je tiens à lui souhaiter bonne chance, et je le lui souhaite au nom d'un caucus uni, généreux et tolérant.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les points que mon honorable collègue a soulevés sont très valables. Il reconnaîtra sans doute que nous avons tous contribué à bâtir ce genre de pays.

Il évoque de graves préoccupations au sujet du monde des arts. Nous allons les examiner très attentivement. Nous allons publier un document de travail, toutes ces préoccupations seront analysées et le ministre des Finances présentera des recommandations définitives.

Je remercie le député de sa question, c'est une des plus pertinentes de celles qu'aient posées tous les aspirants chefs de parti ici.

* * *

LES SPORTS

LA COMPARUTION DU MINISTRE DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DUBIN

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes tous très conscients à la Chambre que le monde a les yeux tournés actuellement sur l'enquête Dubin.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Le ministre est-il prêt à témoigner à l'enquête Dubin? Dans l'affirmative, accepterait-il de téléphoner au juge Charles Dubin pour lui dire qu'il souhaite témoigner?

M. Dick: Téléphoner à un juge, voilà qui est typiquement libéral.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, mon collègue a parfaitement raison de dire que le monde a les yeux tournés sur le Canada et sur l'enquête Dubin.

Je peux lui dire très franchement que le juge Dubin a tous les pouvoirs nécessaires pour convoquer des témoins s'il estime bon de le faire. Nous lui avons donné ces pouvoirs. S'il me demande de témoigner à l'enquête Dubin, je serai heureux de le faire comme le sera le ministre précédent.

Le député doit être mis en garde contre les appels aux juges. Il voudra peut-être consulter l'un de ses ex-collègues à ce sujet.

M. Keyes: Contrairement au ministre, je ne vois rien de drôle dans cette situation.

LA COMPARUTION DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DUBIN

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il a exprimé le désir de témoigner devant la commission d'enquête Dubin. Il a dit que si le juge lui téléphonait, il irait. Nous sommes en train de tomber plus bas que jamais, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Keyes: Où est le sens des responsabilités du ministre? Il lui incombe de dire à la commission d'enquête ce qu'il savait au sujet de l'usage de drogues illégales visant à améliorer la performance dans le sport amateur au Canada.

Ma question supplémentaire devait s'adresser au ministre du Revenu national mais, en son absence, peut-être que le ministre de la Condition physique et du Sport amateur pourrait me faire une faveur et lui transmettre la question.

Le ministre du Revenu national est-il prêt à témoigner devant la commission d'enquête et, dans l'affirmative, serait-il disposé à informer le juge de son désir de témoigner?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, s'il y a quelque chose de clair depuis le début de cette affaire, c'est bien le fait que les ministres du gouvernement du Canada ont été francs et honnêtes. Nous avons toujours fourni tous les renseignements que nous avions, qu'on nous ait demandé ou non de témoigner. Cela n'a jamais été un problème pour nous. Nous avons donné toute l'information que nous avions dans toutes les circonstances. Cela a toujours été très clair.

Pour ce qui est de tomber plus bas que jamais, je crois que mon collègue vient lui-même de gagner quelques médailles dans cette discipline. Il a certainement gagné une médaille de bronze dans le domaine de la critique partiale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE SUR LES CONTACTS SPORTIFS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à une question que j'ai posée mardi au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur.

Hier, en dépit des nettes condamnations du ministre d'État, on a pu constater que les golfeurs américains Curtis Strange et d'autres, qui participent à l'omnium canadien, ne sont absolument pas gênés d'avoir été en Afrique du Sud appuyer le régime. M. Strange disait qu'il ne se soucie absolument pas de la politique d'apartheid.

Le ministre pourrait-il dire clairement à Curtis Strange et à ces autres golfeurs que, indépendamment de ce qu'ils pensent, les Canadiens désirent voir la fin de l'apartheid. Le Canada fera-t-il appliquer le registre des Nations Unies et le ministre profitera-t-il de cette occasion pour exposer sa politique tant attendue sur les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends la question du député. C'est quelque chose qui nous inquiète.

Je vais certainement en profiter pour rappeler à tous les athlètes professionnels le point de vue du gouvernement du Canada au sujet de l'apartheid. Cependant, il faut faire une distinction entre rappeler notre point de vue et avoir les moyens de modifier leur comportement au Canada.

Nous sommes presque à la fin d'un processus de définition d'une politique détaillée que, j'espère, je pourrai annoncer la semaine prochaine. Elle sera basée sur la collaboration des organisations sportives professionnelles du Canada et des parrains de ces événements sportifs, pour que nous puissions donner le maximum d'effet à notre opposition à l'apartheid.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, l'an dernier le ministre et le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur se sont clairement engagés devant la communauté internationale à fermer les échappatoires qui permettent à des citoyens sud-africains munis de passeports étrangers de jouer au Canada.

Le ministre est-il prêt à compléter cette promesse et à lui donner un peu de substance plutôt que de s'en tenir aux voeux pieux?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est ce que nous avons l'intention de faire. Comme je l'ai dit il y a un moment, j'espère pouvoir annoncer une politique détaillée la semaine prochaine. Je ne sais pas si nous avons le pouvoir de fermer toutes les échappatoires, mais il est certain que nous fermerons toutes celles que nous pourrons.

* * *

LES TRANSPORTS

LES POURSUITES CONTRE ROUTE CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne Route Canada qui est l'ancienne branche de camionnage du Canadien national et employait autrefois 3 500 personnes.

Question de privilège

Il est de notoriété publique que dans le cas de Route Canada les dirigeants de cette société utilisaient les cotisations syndicales, les déductions de l'impôt sur le revenu et le fonds de pension pour maintenir la société à flot au lieu de garder cet argent en fidéicommis ou de payer le gouvernement.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi l'État engage des poursuites judiciaires contre une société en faillite et lui inflige une amende au lieu de s'en prendre aux dirigeants et aux administrateurs de cette société?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question a été longuement débattue à la Chambre, l'an dernier. Je pense que le député est au courant du fait que, actuellement, il y a une investigation, une enquête qui se fait en vertu d'un ordre émanant de la Loi sur les faillites, et j'ai toujours dit, j'ai également dit au Comité des transports, ce matin, qu'il était préférable d'attendre les conclusions avant de faire quelque intervention que ce soit, en se rappelant que cette compagnie a été vendue selon les règles normales, par la compagnie Canadien National, à Routes Canada.

[*Traduction*]

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DE ROUTE CANADA—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je m'inquiète pour les travailleurs. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. Étant donné la situation critique dans laquelle se trouvent les travailleurs de Route Canada qui ont perdu leurs pensions et leurs prestations, le ministre serait-il disposé à renvoyer cette question à l'un de nos comités permanents, celui de la justice, celui des transports ou celui du travail, de l'emploi et de l'immigration?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je dois faire remarquer à l'honorable député de Moncton que le ministère du Travail a fait beaucoup d'interventions dans ce dossier pour protéger les droits des travailleurs et qu'après de nombreuses interventions, nous avons réussi à faire percevoir par les travailleurs les indemnités de départ, les congés annuels pour un montant d'au-delà de 2 millions de dollars, et que nous continuons à surveiller le dossier de très près afin de nous assurer que les droits des travailleurs soient respectés pour autant que les disponibilités financières seront disponibles.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA RÉGLEMENTATION SUR LE REMPLACEMENT DES BATEAUX

M. Peter McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait, beaucoup de pêcheurs et de constructeurs de bateaux de la Nouvelle-Écosse ne savent plus à quoi s'en tenir au sujet de la nouvelle réglementation sur le remplacement des bateaux de pêche de poissons de fond de l'Atlantique.

S'étant entretenu hier avec les représentants de l'*Inshore Fisheries Concerned Citizens Alliance*, le ministre peut-il dire clairement comment la politique affecte les pêcheurs qui veulent remplacer leurs bateaux ou, en fait, s'ils sont obligés de les remplacer par des plus petits?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de South Shore de son dévouement envers les pêcheurs et les constructeurs de bateaux de sa région, non seulement à ce sujet, mais dans d'autres domaines également.

Après deux ans de discussions avec l'industrie et les provinces atlantiques, nous avons décidé de mettre fin à la construction excessive de bateaux de pêche côtière dans sa région. Hier soir, le député m'a présenté les membres de l'Alliance et je les ai assurés que les bateaux existants pourront être remplacés par d'autres de même tonnage, à condition que les propriétaires prouvent que leurs bateaux avaient telles ou telles dimensions. Nous demandons aux pêcheurs de coopérer à ce sujet.

M. le Président: Le député de Papineau soulève la question de privilège.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OUELLET—LES PROPOS DE L'HONORABLE CHARLES JAMES MAYER

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, durant la période des questions orales, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et ministre d'État (Céréales) (M. Mayer) m'a accusé d'avoir déjà téléphoné à un juge, et je sais que l'honorable ministre est désireux de corriger cette accusation sans fondement, parce que s'il vérifie ses faits, il

constatera qu'en fait j'ai déjà été condamné pour avoir insulté un juge, mais jamais pour avoir téléphoné à un juge pour l'influencer dans ses décisions judiciaires.

Une voix: Même si tu avais raison!

M. Ouellet: J'apprécierais qu'il corrige cette mauvaise interprétation qu'il donne à des faits passés.

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le Président, je ne voudrais pas donner une fausse impression au député qui a corrigé l'interprétation que je donnais jusqu'ici à des événements passés. Je le remercie de m'avoir corrigé et je m'excuse si j'ai donné une fausse impression.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, le gouvernement pourrait-il nous renseigner sur le programme de mesures législatives qu'il a l'intention de soumettre à la Chambre. Avant que le premier ministre ne parte, pourrait-il réfléchir à la demande que nous lui avons faite la semaine dernière d'avoir un ordre de la Chambre pour marquer le 200e anniversaire de la Révolution française, le bicentenaire de la France, comme nous avons adopté une résolution, la semaine dernière, pour féliciter les Américains à l'occasion de leur anniversaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue nous a suggéré un moyen très utile de célébrer la Révolution française au début de la semaine quand nous avons adopté une motion pour célébrer le bicentenaire de la Chambre des représentants des États-Unis. Nous sommes en train de l'étudier. Nous en reparlerons bientôt à la Chambre. Je voulais répondre directement à cette demande, monsieur le Président.

Quant aux travaux de la Chambre, nous avons fait d'excellents progrès cette semaine sur les projets de loi inscrits au *Feuilleton*. Nous les devons à la coopération des partis d'opposition et de tous les députés.

Décision de la présidence

Je renvoie la Chambre à l'Ordre projeté des travaux en ce qui concerne les articles que nous espérons terminer d'ici l'ajournement. Nous prévoyons les étudier dans l'ordre où ils y sont inscrits quitte à le modifier, à l'allonger ou à le raccourcir avec la collaboration des partis d'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M le Président: Les députés se souviendront que ce matin le député de Trinity—Spadina (M. Heap) avait demandé à la présidence une précision sur le temps dont on peut disposer à l'heure de la tombée, quand une motion de clôture a été présentée. Les députés se souviendront que, selon le compte rendu du député de Trinity-Spadina, sur le coup de une heure le président qui occupait le Fauteuil à ce moment-là s'est levé et que le député aurait essayé de demander par signes ou par une question s'il pouvait continuer puisqu'il lui restait 15 minutes sur ses 20 minutes de temps de parole.

Je répète donc que j'ai examiné le texte du hansard et que cela n'y figure pas. Mais il semble que le député de Trinity—Spadina a effectivement essayé de poser une question, c'est du moins ce que la bande permet de conclure. A ce qu'il semble, il n'a pas été entendu par la présidence à ce moment-là. Le député de Trinity—Spadina pose une question précise mais importante, celle de savoir si, la chose se reproduisant à nouveau, l'orateur qui a la parole aurait le droit d'aller jusqu'au bout de ses 20 minutes de temps de parole.

Je signalerai aux députés que le Règlement annoté qui est sorti récemment dit ce qui suit à la page 196, deuxième alinéa, chose que j'estime utile.

> Toutes les questions à décider pour mettre fin au débat sur l'affaire visée par la clôture doivent être résolues à 1 heure du matin ou dès que possible par la suite, de sorte que le dernier député ayant obtenu la parole avant cette heure puisse, au besoin, terminer son intervention. Aucun député ne peut obtenir la parole après 1 heure du matin pour intervenir sur l'affaire en délibération. Lorsque le Président interrompt le débat à 1 heure du matin, ou peu après, la sonnerie de convocation des députés en vue d'un vote par appel nominal sur la ou les questions. . .

Et cetera.

Je pense donc que cela vide la question. Je voudrais signaler aux députés une décision rendue par la présidence en 1964. Le président Macnaughton occupait le Fauteuil et la même question exactement a été posée; je vous la lis:

> L'honorable député de Bow-River (H. Woolliams) s'est opposé à cela et a proposé une motion selon laquelle le très honorable chef de l'opposition devrait maintenant prendre la parole. Nous nous sommes prononcés sur cette motion. Par conséquence, j'ai ici un ordre de la Chambre disant à la présidence, selon moi, que le très honorable chef de l'opposition ne doit pas prendre la parole maintenant, mais le premier ministre. Je me dois de tenir compte des effets et dispositions de l'alinéa 2 du commentaire 167 de Beauchesne, lequel est ainsi conçu: Le député qui commence son discours à minuit cinquante deux minutes peut parler pendant vingt minutes, mais nul député ne peut se «lever pour prendre la parole» après une heure.

J'espère que cela va aider tous les députés à y voir plus clair. Je tiens à remercier, je le répète, le député de Trinity—Spadina d'avoir facilité la tâche de la présidence en exposant son rappel au Règlement ce matin de façon aussi pondérée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT A L'EXPLORATION ET A LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

M. McKnight (pour M. Epp) propose que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. McKnight propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je propose aujourd'hui que soit lu pour la troisième fois le projet de loi C-19, Loi modifiant le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Le projet de loi fait suite à la décision que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncée dans son dernier budget de mettre fin à compter du 27 avril 1989 aux subventions accordées dans le cadre de ce programme, sauf pour certaines activités en cours ou devant être entreprises par suite d'ententes écrites en vigueur à cette date.

Le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures a été lancé en mars 1987 en tant que mesure financière provisoire destinée à aider l'industrie pétrolière et gazière à s'adapter à la chute marquée du cours mondial du pétrole. Le prix du pétrole est passé de 30$ à 10$ US le baril en un temps très court. Le gouvernement fédéral a été sensible au bouleversement que la chute rapide des prix du pétrole a causé dans les liquidités et les investissements. Le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures visait à aider l'industrie à maintenir son train d'investissement et d'emploi. Il tendait à encourager financièrement la poursuite des travaux de prospection et de mise en valeur. Il était destiné principalement aux petites et moyennes entreprises, soit le secteur qui éprouvait les pires difficultés.

Selon les prévisions actuelles, le programme permettrait d'apporter une aide de 1,25 milliard de dollars à l'industrie. Il aurait permis la poursuite de travaux de prospection et de mise en valeur de plus de 3,7 milliards de dollars, surtout dans l'ouest du pays. Pour 1987-1988, la première année du programme et la seule pour laquelle le délai quant à la présentation de demandes est expiré, les entreprises concernées auraient reçu des encouragements de l'ordre de 500 millions de dollars.

Je le souligne à nouveau, la décision de mettre un terme au Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur n'a pas été facile. Nous savons que les entreprises du secteur pétrolier et gazier reprochent au gouvernement de ne pas les avoir avisées suffisamment à l'avance de cette décision. Cependant, la nécessité de résoudre nos problèmes de déficit nous force à prendre des décisions difficiles.

L'annulation du programme permettra au gouvernement fédéral d'économiser 80 millions de dollars. Nous mettons en oeuvre des dispositions quant aux droits acquis, afin de permettre la poursuite d'activités déjà en cours ou visées par des accords. Cela réduira les répercussions de l'annulation du programme. On continuera d'offrir des encouragements dans le cas des activités concernées jusqu'au 31 décembre 1989, alors qu'on mettra un point final au programme. Ce devrait être très utile à de nombreuses sociétés. Nous comprenons fort bien qu'en demandant aux sociétés pétrolières de contribuer 80 millions de dollars à la réduction du déficit, certaines auront plus de difficulté que d'autres à adapter leurs projets d'investissement pour tenir compte de cette décision budgétaire.

J'espère que ce sera fait néanmoins et que les décisions prises aideront le gouvernement fédéral à résoudre le très grave problème que constitue le déficit.

A ce stade-ci, je voudrais remercier les membres du comité législatif qui ont collaboré avec le ministre et moi-même, afin que nous puissions faire adopter ce projet de loi.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je désapprouve fortement ce projet de loi parce qu'il fera, à mon avis, beaucoup de tort. Je désapprouve fortement la façon dont le ministère de l'Énergie a abordé toute la question. Il continue de tromper le public en refusant de révéler tout le tort que fera ce projet de loi et d'admettre que les petites sociétés auxquelles pourtant ce programme s'adresse, en ont très peu profité, puisqu'elles n'ont reçu que 15 p. 100 des crédits. Il ressort des documents mêmes du gouvernement que 90 p. 100 des demandeurs ont reçu moins de 15 p. 100 des crédits.

Voici ce que déclare le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans un communiqué en date du 20 juin: «Le ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources a présenté lundi au comité législatif des Communes chargé d'étudier le projet de loi mettant fin au Progamme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, le C-19, des documents détaillés qui révèlent que 56 p. 100 des crédits de ce programme sont allés à de petits et moyens entrepreneurs. Le PCEEMV versera 1,5 milliard de dollars», et ainsi de suite. Le communiqué ajoute que les grandes entreprises ne recevront que 44 p. 100 des crédits.

Plus de 85 p. 100 des crédits de ce programme iront à de grandes entreprises. Et pourtant, ce sont les petites entreprises que le gouvernement rend responsables de l'annulation du programme. Si le gouvernement réduisait le plafond de 10 millions de dollars à 1 million, il pourrait donner satisfaction à 90 p. 100 des demandeurs tout en économisant 65 p. 100 des crédits. D'une part, le gouvernement dit qu'il économisera 80 millions de dollars. Par contre, le gouvernement affirme que le programme coûtera 1,2 milliard de dollars, mais qu'il n'épargnera que 80 millions pour le reste de la durée du programme, c'est-à-dire du 27 avril à la fin du mois de décembre 1989, ce qui représenterait 33 p. 100 de la durée totale du programme si celui-ci n'était pas interrompu. Pourquoi le gouvernement prétend-il qu'il n'économisera que 80 millions de dollars si les deux tiers du programme coûteront 1,2 milliard de dollars? Il y a un écart considérable entre les deux montants.

Le ministère déclare également qu'il a dépensé jusqu'à maintenant 663,6 millions de dollars, somme qui correspond à la moitié du coût estimatif total du programme. Je sais que de nombreuses entreprises feront des demandes après la date limite, mais jamais je ne croirai que le programme, après avoir été annulé, recevra des demandes équivalant à la moitié du coût total estimatif, soit 1,2 milliard de dollars. Le gouvernement doit surestimer le coût du programme. Encore une fois, il blâme à tort les petites sociétés pétrolières qui seront loin de profiter autant du programme que ne le prévoit le gouvernement.

Cela étant dit, qu'adviendra-t-il maintenant? Nous avons entendu d'excellents témoins: la Independent Petroleum Association of Canada et la Petroleum Services Association of Canada nous ont remis des mémoires. Nous avons entendu de très intéressantes observations et déclarations qui indiquent toutes que l'activité dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien diminue à un rythme alarmant.

• (1520)

D'après le mémoire que la Petroleum Services Association of Canada a présenté, cette année, 25 000 personnes participeront aux activités dans le secteur des services du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Il y en avait entre 40 000 et 45 000 emplois il y a deux ans et demi; c'est dire que 20 000 ont disparu dans le secteur des services du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, ce qui est alarmant.

Les foreurs nous ont dit qu'au dernier trimestre de 1989, seulement 100 tours de forage fonctionneront. Le deuxième trimestre tire à sa fin; il n'y a donc pas beaucoup de conjecture là-dedans. Il y en avait 171 au deuxième trimestre de l'an dernier. Toutefois, le cours du pétrole étant plus élevé cette année que l'an passé, la situation ne lui est donc pas attribuable mais plutôt aux fusions des grandes sociétés. Elles s'assurent des réserves en fusionnant. Elles brassent des affaires sur papier, au lieu de forer et de prospecter. Les petites sociétés qui voudraient le faire, elles, n'arrivent pas à obtenir les

fonds nécessaires des banques. Et voilà que ce programme leur est retiré sans aucun préavis.

La Petroleum Services Association nous a dit que 100 tours de forage seront en activité pendant le deuxième trimestre, mais qu'il en faudrait 200 pour que le secteur des services pétroliers ait une marge bénéficiaire quelconque. Seulement 50 p. 100 des tours de forage nécessaires pour réaliser des bénéfices sont utilisées. C'est incroyable.

Le secteur des services pétroliers et les entreprises de forage nous disent également qu'il leur faut un niveau d'activité se situant entre 40 et 60 p. 100. Pourtant, ces 100 tours ne représentent que 20 p. 100 des tours de forage disponibles pour la prospection dans le bassin sédimentaire occidental.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que tout marche sur des roulettes dans le secteur du pétrole brut et du gaz naturel. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement parle de mégaprojets. Il permet la fusion des entreprises et parfois même les favorise. Pourtant, il laisse de côté l'un des meilleurs employeurs au Canada, soit le secteur du pétrole brut et du gaz naturel. Il le fait sans se soucier des gens et des entreprises qui y oeuvrent. Certaines sont en affaires depuis des décennies, ayant été léguées d'une génération à l'autre. Ces entreprises sont en difficulté. Ce sont les entreprises de forage et le secteur des services, les petites entreprises qui s'occupent de prospection et d'exploitation, qui sont en difficulté. Des emplois disparaissent tous les jours. Depuis deux ans et demi, 20 000 emplois se sont perdus et des milliers d'autres pourraient se perdre d'ici la fin de 1989.

Qu'a fait le gouvernement? Il a mis en oeuvre le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures destiné surtout aux entreprises minières. Il fournit d'excellents encouragements aux entreprises minières, mais en raison des dispositions rétroactives de l'article définissant la prospection dans la Loi de l'impôt, le secteur gazier et pétrolier ne pourra pas se prévaloir de ce programme. Une entreprise pourrait forer un puits, découvrir du pétrole, recevoir de l'aide en vertu de ce programme, quitte à se voir plus tard obligée de rendre l'argent au moment de forer un autre puits, lorsque le gouvernement décide que le puits pour lequel l'entreprise a obtenu de l'aide n'était pas un puits d'exploration. Non seulement elle serait tenue de rembourser l'argent, mais également l'intérêt couru sur cet argent.

Dans le secteur gazier et pétrolier, le gouvernement a imposé aux petites entreprises une taxe applicable aux grandes. J'estime qu'une taxe sur les grandes entreprises a des avantages et qu'elle répond à un besoin, mais elle ne devrait pas frapper de petites entreprises qui ne sont pas en activité. Ces entreprises doivent payer l'impôt, qu'elles fonctionnent ou non, et qu'elles réalisent un profit ou non. Tant qu'elles possèdent un actif dont la valeur dépasse 10 000$, elles doivent payer une taxe. Les petits producteurs trouvent que cette taxe sur l'actif est encore plus méprisable que l'impôt sur les revenus pétroliers l'a jamais été.

Examinons un peu le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Alors qu'il se trouvait à Calgary le 5 avril dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) a déclaré que ce programme durerait jusqu'à la fin de l'année. Or, le 17 avril, à la Chambre, il a confirmé que la date ne serait pas changée. Pourtant, le 26 avril, le ministre des Finances (M. Wilson) a annulé ce programme brutalement, sans préavis, même si la loi prévoit que pour modifier le taux de subvention, il faut donner six mois d'avis. Non seulement le taux est passé de 25 p. 100 à 0 p. 100, mais tout le programme a été annulé. Toutefois, aucun avis n'a été donné.

Les petits producteurs, foreurs et les entreprises de services avaient projeté de recourir à ce programme jusqu'à la fin de l'année. C'est immoral. Uniquement parce que la loi l'autorise, le gouvernement n'a aucune justification pour annuler un programme sans donner d'avis, lorsque la loi stipule qu'il faut donner six mois d'avis. C'est ainsi qu'on traite le secteur du pétrole et du gaz. C'est ainsi qu'on traite la région du bassin sédimentaire et l'ouest du Canada et qu'on supprime des milliers d'emplois.

Nous perdons six mois du programme, et je pense qu'il faut rajuster notre tir. C'est pourquoi, je propose un amendement à la motion de troisième lecture de ce projet de loi. Je propose, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour».

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence juge la motion acceptable.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, dans l'intérêt de l'Alberta en particulier et du Canada de l'Ouest en général, le caucus néo-démocrate souscrit sans réserve à l'amendement. De toute évidence, l'amendement vise à maintenir le programme en activité pendant presque toute la durée du Programme original d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, et je répète que, dans l'intérêt de l'Alberta en particulier et de l'Ouest en général, le caucus néo-démocrate donne toute son approbation à l'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(9) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est reporté à lundi.

* * *

• (1530)

LOI DE 1989 SUR LA CONVENTION CANADA-LUXEMBOURG EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, en l'absence d'un député ministériel qui commenterait ce projet de loi, je pense que c'est là une mesure que nous voudrions appuyer. Le projet de loi devrait suivre les voies normales et être renvoyé à un comité législatif qui devrait l'étudier avec diligence et l'appuyer.

Les conventions de ce genre avec d'autres pays comportent des aspects qui intéressent certains de mes collègues. Ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité législatif après l'étape de la deuxième lecture.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai un exemplaire du projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

Je me demande si, avant de renvoyer le projet de loi à un comité, certains députés ministériels ne jugeraient pas convenable de nous expliquer ce qu'un projet de loi de quelque 66 pages représente pour les Canadiens en termes de sacrifices, de nous renseigner sur l'objet du projet de loi. Je serais certainement d'accord si quelqu'un voulait bien nous fournir quelques explications.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur l'objet de ce projet de loi. Il concerne surtout les relations commerciales entre la Pologne et le Canada. Ces conventions fiscales sont directement liées au commerce international. Elles ont donc d'importantes répercussions sur la performance économique du Canada. Nous croyons qu'elles seront très avantageuses pour le milieu des affaires canadien, ainsi que pour certains citoyens canadiens.

Les négociations entre le Canada et la Pologne à ce sujet ont commencé en 1980. Il y a eu de longues discussions dans tout le pays avec différentes personnes que le projet de loi pourrait concerner. Les réactions ont été très bonnes. C'est pourquoi la Chambre a accepté de collaborer à l'étude de ce projet de loi.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais faire une distinction importante. Le Canada a conclu avec différents pays des accords commerciaux destinés à supprimer les barrières commerciales et à faciliter le commerce. Or, notre loi sur le libre-échange permet aux Américains de faire tout ce qu'ils veulent au Canada.

Le projet de loi à l'étude n'a rien à voir avec le commerce. Il s'agit d'une convention visant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu. Le projet de loi suit le modèle de l'OCDE. C'est une des nombreuses conventions conclues entre le Canada et d'autres pays depuis les années 70 afin d'éviter la double imposition.

Elle précise clairement le pays qui a le droit d'imposer les revenus découlant de certaines transactions.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je reconnais que le projet de loi vise à mettre en oeuvre des conventions fiscales entre le Canada et le Luxembourg, la Pologne et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Comme l'a dit le député tout à l'heure, il s'agit d'un projet de loi standard dont nous avons vu d'autres exemples. A notre avis, il profitera aux contribuables qui exploitent une entreprise dans plus d'un État.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour éviter aux contribuables d'avoir à payer deux fois leurs impôts, c'est pourquoi nous appuyons le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne vois pas la nécessité d'entrer dans le menu détail du projet de loi C-3. Nous l'avons examiné plus d'une fois à la Chambre. Nous y avons consacré pas mal de temps l'autre jour, à l'étape du rapport.

Il s'agit d'un projet de loi essentiel qui aura des répercussions considérables sur la recherche, les sciences et la technologie, domaines importants pour les Canadiens.

Je ne veux pas retarder du tout l'adoption du projet de loi. Je tiens à donner aux députés de l'opposition l'occasion de faire quelques commentaires, puis nous pourrons adopter le projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le Canada va connaître des temps difficiles parce que sa productivité et sa capacité de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux sont insuffisantes.

Tous les chiffres donnés par des organismes nationaux renommés signalent que, bien que notre productivité augmente légèrement, elle s'accroît beaucoup moins vite que celle de certains autres pays du monde. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui fait des études sur les 22 pays membres, a signalé que la productivité des pays de l'OCDE augmente en moyenne de 1,6 p. 100 par an. La productivité du Canada augmente de 0,9 p. 100 par an depuis quatre ans.

Que signifie le fait que notre productivité diminue comparativement à celle de certains autres pays? Cela signifie que notre capacité de vendre des biens sur les marchés mondiaux s'amenuise. Cela signifie que les biens que nous produisons au Canada seront moins concurrentiels et que nous allons pouvoir en vendre moins. En fin de compte, cela signifie deux choses pour le Canada. La première, c'est que nous aurons moins d'emplois fort bien rémunérés.

• (1540)

La deuxième, c'est que le niveau de vie des Canadiens baissera. Pour ce qui est des programmes économiques du gouvernement, il ne peut y avoir de projet de loi plus important que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technolo-

gie. Je dis cela parce que ce ministère sera chargé, entre autres, de rendre le Canada économiquement fort.

Notre parti a soumis à l'étude de la Chambre beaucoup de moyens de créer un milieu économique fort au Canada. Le premier concerne les ressources humaines. Si le travailleur canadien n'est pas parmi les plus concurrentiels au monde, notre économie ne peut pas être forte.

Quels sont nos problèmes? Premièrement, au moins cinq millions de Canadiens sont analphabètes. Le gouvernement n'a prévu aucun programme pour lutter contre cette situation. Si des gens ne peuvent pas lire, comment pourront-ils apprendre un nouveau métier? Comment pourront-ils lire des manuels d'instructions pour connaître le fonctionnement de machines et d'ordinateurs? Comment peuvent-ils s'instruire dans un monde qui change constamment ses méthodes de fabrication des produits?

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que chaque année, depuis quatre ans, parmi ceux qui savent lire et écrire au Canada, le nombre d'étudiants en sciences et en génie a diminué. Nous avons peu d'ingénieurs et de scientifiques comparativement à nos principaux concurrents comme le Japon. Nous avons beaucoup plus d'avocats que d'ingénieurs et de scientifiques. Cela en dit peut-être long sur notre société.

Qu'a fait le gouvernement pour créer plus de chances pour les étudiants d'étudier les sciences et le génie?

M. Milliken: Rien.

M. Peterson: Mon collègue dit «Rien». Je ne suis pas d'accord avec lui. Le gouvernement a fait quelque chose. Il a effectivement réduit les fonds disponibles pour les bourses, les programmes et la recherche—toutes choses nécessaires pour former des étudiants très instruits qui seront essentiels pour faire en sorte que nos entreprises et nos usines puissent soutenir la concurrence.

Par exemple, pas plus tard que l'an dernier, on a observé une diminution importante du nombre des bourses accordées par le CRSNG, l'organisme de financement des études supérieures des étudiants en sciences et en génie.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons insisté sur autre chose également pour devenir compétitif et avoir des niveaux élevés de recherche et développement. Des études effectuées aux États-Unis révèlent que 70 p. 100 de la croissance de ce pays depuis la Seconde Guerre mondiale est attribuable directement aux innovations, aux nouvelles technologies, aux découvertes que des gens ont faites et à de nouveaux produits qui ont été mis en marché pour être vendus dans le monde entier. Tout cela est le résultat d'un niveau élevé de financement de la recherche et du développement.

Que voyons-nous au Canada? Quel est le bilan du gouvernement actuel? Depuis quatre ans sous le gouvernement conservateur, le Conseil national de recherches a vu amputer son budget de 20 millions de dollars—20 millions en chiffres réels, ce qui ne tient pas compte de l'inflation. Le gouvernement a ramené de 37 à 30 p. 100 sa part des dépenses consacrées à la recherche et au développement au Canada. Il a réduit son financement de la recherche et du développement industriels à un point tel que le niveau de contribution du gouvernement des États-Unis est maintenant deux fois plus élevé que ce qu'il est ici au Canada.

Comment allons-nous être concurrentiels si nous ne disposons pas des technologies de pointe, des gens brillants sortant de nos universités, de nos écoles techniques et de nos collèges communautaires, des gens qui sont versés dans les nouvelles manières de conduire des affaires, dans les techniques de l'information, dans la robotique et dans les nouvelles sciences biologiques? Nous ne pourrons pas rivaliser. Nous dépendrons des pays étrangers qui investissent dans ces domaines. Nous allons devoir leur acheter cette technologie et ce savoir-faire si nous voulons garder des emplois ici. Nous dépendrons des étrangers pour notre croissance économique future.

Le premier ministre (M. Mulroney) a répondu quand nous avons accusé le gouvernement de ne pas donner un financement suffisant et de se désintéresser de la question. Le premier ministre et le ministre chargé de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ont dit aux Canadiens que le governement ne peut pas tout faire. Nous n'avons jamais demandé au gouvernemnt de tout faire. Nous avons seulement demandé qu'il fasse sa juste part pour que les Canadiens puissent être sur un pied d'égalité lorsqu'ils devront aller sur les marchés internationaux et lorsqu'il s'agira de créer des emplois au Canada pour l'avenir. A notre avis, nos jeunes ne devraient pas être handicapés parce que le gouvernement n'est pas disposé à faire autant que les autres gouvernements dans le monde en ce qui concerne la création de la base de technologie et de la recherche et développement qui est vitale pour nous.

Un autre point auquel nous trouvons beaucoup à redire concerne l'incapacité du gouvernement, ou son hypocrisie, en ce qui a trait à une autre grande question économique pour l'avenir. Je veux parler de toute la question du développement durable. Celui-ci a été reconnu par la commission Brundtland, par les écologistes du monde entier et par le gouvernement dans le discours du Trône, ainsi que dans les déclarations du ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Le gouvernement a dit que l'environnement sera pris en considération dans tous les ministères. Il sera à l'ordre du jour du Cabinet lorsque tout sera étudié, y compris le développement économique.

Qu'a-t-il répondu lorsque le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) a proposé il y a quelques jours à la Chambre que la partie du projet de loi C-3 concernant le mandat du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie comprenne un simple ajout pour faire en sorte qu'on tienne compte des répercussions économiques, ainsi que des considérations environnementales en matière de développement? Le député voulait simplement qu'on reconnaisse ce que le gouvernement a demandé dans ses pieuses déclarations ici au Canada et dans le monde entier lorqu'il a accepté des prix qui doivent maintenant sembler dénués de sens aux yeux de ceux qui les ont décernés. Pourquoi? S'ils devaient donner à nouveau ces prix à notre premier ministre, ils ne le feraient pas. Ce dernier a fait preuve d'hypocrisie. On n'a pas fait la moindre mention de l'environnement dans le projet de loi en question.

Un autre domaine dans lequel nous avons du mal à comprendre l'approche du gouvernement au sujet du développement futur du Canada concerne les régions du Canada. Nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que le Canada ne peut être fort économiquement que si chacune de ses régions est forte économiquement. Nous avons proposé un amendement simple. D'ailleurs, je félicite le député conservateur de l'arrière-ban qui l'a proposé. C'est un amendement simple qui déclare qu'en considérant le développement économique du Canada, il faut tenir compte des intérêts des régions du Canada. C'est un amendement inoffensif. Donnons une part équitable aux régions. Traitons-les équitablement quand nous étudions la question du développement économique. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'inclure cette simple mesure dans un projet de loi? Le gouvernement ne considère peut-être pas que c'est une chose importante, mais qu'en est-il des gens défavorisés comme les habitants du nord de l'Ontario où la taxe de 15 p. 100 sur les résineux a déjà entraîné la fermeture de sept scieries et la mise à pied de 2 000 personnes?

• (1550)

Lorsque nous avons débattu des modifications constitutionnelles, nous avons inclus une disposition sur le traitement économique équitable de nos régions. Le gouvernement fait des déclarations édifiantes en disant qu'il faut traiter équitablement les régions, mais il ne fait même pas mention de la nécessité de les soutenir dans ce projet de loi en particulier.

Le gouvernement a également refusé de parler de l'adaptation de la main-d'oeuvre dans ce projet de loi. Lorsque la commission Macdonald a recommandé le libre-échange, elle a établi comme priorité, avant d'entrer dans le libre-échange, l'application de programmes prévoyant la réadaptation et la formation massives de la main-d'oeuvre qui auront lieu à cause du bouleversement occasionné par le libre-échange.

Cela ne fait pas tout à fait six mois que le libre-échange est en vigueur et nous avons déjà vu au moins 25 000 travailleurs canadiens mis à pied. Y a-t-il eu une disposition pour permettre l'adaption de la main-d'oeuvre? Le gouvernement a-t-il amorcé un programme pour aider les industries où les gens ont été mis à pied parce que la fabrication a été transférée aux États-Unis? Absolument pas. Le gouvernement ne permettrait même pas qu'il soit fait mention de la nécessité de mettre en place des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider nos travailleurs à se recycler et à se trouver de nouveaux emplois, ce qui, le gouvernement lui-même admet, est nécessaire en raison des ajustements inévitables résultant de l'Accord de libre-échange.

Cette mesure législative soulève une autre inquiétude, soit la question du contrôle de l'avenir économique du Canada. Ce contrôle sera-t-il entre les mains des Canadiens ou sera-t-il cédé à toute société étrangère qui veut acheter des entreprises canadiennes?

Voyons pourquoi la propriété et le contrôle des entreprises sont importants au Canada. Premèrement, de tous les pays du monde, c'est le Canada qui a le niveau le plus élevé de propriété étrangère. Quarante-sept pour cent des emplois dans le secteur manufacturier sont sous contrôle étranger, et il en est de même pour 34 p. 100 de toutes nos industries. Certains diront: «Et après?» Toutes les études qui ont été faites au cours des années ont révélé que, si le véritable siège d'une entreprise n'est pas au Canada, les postes les plus élevés ne sont pas au Canada non plus. Les décisions relatives à la fermeture des succursales ne sont pas prises au Canada, dans l'inté-

rêt des Canadiens, mais bien à l'étranger, dans l'intérêt des sièges sociaux étrangers.

Deuxièmement, si les sociétés canadiennes sont sous contrôle étranger, la recherche et le développement ne sont pas effectués au Canada. D'excellentes études révèlent que les entreprises sous contrôle étranger font infiniment moins de recherche et de développement au Canada que les entreprises sous contrôle canadien. Nous affichons le niveau de recherche et de développement le plus bas de tous les pays industrialisés, et le gouvernement permet une proportion de plus en plus grande de propriété étrangère dans nos secteurs clés. Cela veut dire qu'on effectuera encore moins de recherche et de développement ici, au Canada.

Les succursales canadiennes ne font pas de recherche et de développement. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie l'a dit récemment.

Le marché de l'exportation est une autre raison qui doit pousser nos jeunes à se demander avec inquiétude où ils trouveront des emplois, que ce soit des emplois de cadre très rémunérateurs ou des emplois dans le domaine de la R-D pour lesquels ils sont formés aux frais des contribuables canadiens. Ces exportations seront-elles créées par une filiale canadienne dont le but est de servir exclusivement le marché canadien ou par la l'usine principale qui produit pour le marché mondial? Nous avons eu récemment l'exemple de Lumonics, le troisième plus gros fabricant d'équipement au laser du monde. Cette société canadienne a été vendue à une société japonaise, la Sumitomo. Il ne s'agissait même pas d'une entreprise conjointe en vue de commercialiser la technologie, mais d'une acquisition à 100 p. 100 par Sumitomo.

Cette proposition a été soumise à Investissement Canada. Hier, des fonctionnaires de cet organisme nous ont avoué qu'ils n'avaient rien fait pour trouver des capitaux canadiens pour augmenter les actifs de cette société. En fait, Investissement Canada est une farce. Entre 1982 et 1985, quand l'Agence d'examen de l'investissement étranger existait, environ 3 600 demandes de prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des entreprises étrangères ont été examinées. Sept cents d'entre elles été rejetées ou retirées. L'Agence voyait à ce que les prises de contrôle effectuées par des étrangers soient à l'avantage du Canada.

Voyons ce qu'a fait Investissement Canada. Entre juillet 1985 et aujourd'hui, elle a reçu 651 demandes de prises de contrôle d'entreprises canadiennes. Le nombre de demandes rejetées après un examen préliminaire ne s'élève qu'à 6. Aucune de ces 651 demandes n'a été refusée. Les fonctionnaires d'Investissement Canada nous ont dit qu'ils discutaient avec certaines entreprises pour s'assurer qu'elles tiennent compte des intérêts du Canada, mais combien d'engagements cet organisme est-il prêt à demander à ces entreprises? On nous a répondu avec fierté que le nombre moyen d'engagements par prise de contrôle était de deux, soit beaucoup moins que dans le temps de l'Agence d'examen.

Investissement Canada ne dispose que de six années-personnes dans tout son personnel pour voir à ce que ces promesses soient tenues, mais il ne lui en faudrait probablement pas tant parce qu'il y a si peu de promesses à surveiller.

Avec le gouvernement actuel et Investissement Canada, les affaires passent avant tout et nous sommes à vendre sans restriction. Le gouvernement serait heureux de brader le Canada.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils s'inquiéter? J'ai parlé des emplois, des marchés d'exportation mondiaux, de la recherche et développement et des emplois dans les sièges sociaux. Le problème est encore plus insidieux. Les chiffres montrent que durant les dix années qui se sont écoulées entre 1978 et 1987, les investissements extérieurs nets au Canada se sont élevés à 1,2 milliard de dollars. Autrement dit, les étrangers qui ont pris le contrôle des entreprises canadiennes ont investi plus de 1,2 milliard dans notre pays. Mais qu'en ont-ils retiré? Durant cette période, ils en ont tiré des bénéfices de l'ordre de 73 milliards de dollars. De plus, la valeur comptable nette de leurs investissements au Canada a augmenté de 55 milliards. Voilà à qui profite la prise de contrôle du Canada. Soixante-treize milliards de dollars sont allés à ces entreprises. Elles ont investi 1,2 milliard et leur valeur nette s'est accrue de 55 milliards. Parlez-moi d'une aide pour le Canada à long terme!

• (1600)

En nous opposant à ce projet de loi, monsieur le Président, nous tenons à faire valoir une thèse toute différente sur la façon d'assurer la prospérité économique de notre pays. Nous estimons que pour que le Canada soit fort, il faut que le gouvernement collabore avec le secteur privé, qu'il permette à l'entreprise privée d'être superconcurrentielle au plan international. Toutes les multinationales étrangères avec lesquelles nous entrons en compétition bénéficient d'un meilleur appui de la part de leurs gouvernements respectifs. Il nous faut donc mettre l'accent sur les activités de recherche et développement et sur l'éducation. Il nous faut planifier notre avenir économique en collaboration avec nos institutions financières, les syndicats, le patronat et les universités.

Si nous voulons vraiment être concurrentiels à long terme, il va falloir nous y prendre autrement. Ce n'est pas en réduisant les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement ni en réduisant et en bloquant nos dépenses de recherche et développement que nous allons nous assurer la prospérité. Le gouvernement a tort et j'espère que les Canadiens vont s'en rendre compte avant qu'il ne soit trop tard. Il faut contester ce projet de loi. Il faut contester l'orientation que prend le gouvernement. Quand celui-ci comprendra-t-il que pour être concurrentiel, il faut absolument que le Canada soit fort, que les entreprises canadiennes soient fortes, qu'il y ait des multinationales canadiennes? Quand va-t-il songer d'abord au Canada?

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) (au nom de M. Mulroney) propose: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens aujourd'hui, afin d'ouvrir le débat sur le projet de loi C-18, tendant à constituer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Ce ministère aura surtout pour responsabilité de renforcer la solidarité des Canadiens en s'assurant que tous les Canadiens participent pleinement et sans discrimination à la définition et à la construction de l'avenir du pays. Il s'agit là d'une responsabilité qui va dans le sens des engagements pris dans le discours du Trône, alors que le gouvernement a dit vouloir veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse, sûre d'elle-même et fière de son identité nationale bien distincte.

[*Français*]

C'est un fait que le Canada d'aujourd'hui compte parmi les nations les plus dynamiques, les plus pacifiques et les plus prometteuses au monde. C'est un fait que les Canadiens et les Canadiennes accordent la plus haute priorité au besoin de tolérance, de compassion et d'équité. Pourtant, c'est un fait également que le nouveau ministère assumera son mandat à une époque de grands défis pour le Canada.

[*Traduction*]

Nous vivons une époque de mutation et de transition, une époque où la diversité culturelle et raciale qui se développe progressivement au Canada reflète une nouvelle image de notre identité canadienne. Il s'agit d'une ère où nous tentons de faire en sorte que tous les Canadiens soient traités de façon équitable et qu'ils aient tous la même chance de participer à l'essor du pays et de réaliser leurs rêves.

Une société qui nie à n'importe lequel de ses citoyens le sentiment d'appartenance et qui n'utilise pas les compétences, les talents et les ressources de tous ses citoyens ne pourra jamais parvenir à une certaine grandeur et importance. Un adolescent noir qui fait l'objet d'insultes racistes alors qu'il se rend à l'école chaque jour se voit diminué peu à peu. Toute personne à qui on nie, pour n'importe quelle raison, la protection juridique voulue ou un procès équitable en vertu de notre régime judiciaire, est privée de ses droits fondamentaux en tant qu'être humain. Un adulte analphabète vit quotidiennement dans la honte et l'exaspération. Des incidents de ce genre ne sont pas de simples hypothèses. Cela se passe dans les petites et grandes localités du pays. Lorsque cela se produit, cela nous diminue, nous rabaisse tous en tant que Canadiens.

Il incombera au nouveau ministère de prendre des initiatives, afin d'éliminer les incidents de ce genre, de faire en sorte, quotidiennement, d'abattre les barrières du racisme, de l'injustice et de l'analphabétisme. Il aura pour rôle de réaffirmer la valeur intrinsèque de tous les

citoyens, afin que nous sachions exactement ce que signifie être Canadien. Trop souvent, nous tenons pour acquis les nombreux avantages que nous confère notre citoyenneté. Il nous faut respecter et protéger nos droits et libertés quotidiennement, afin de les conserver. Il faudra dénoncer toute atteinte à ces libertés fondamentales au Canada et dans le monde. Les services de citoyenneté du nouveau ministère auront notamment pour rôle de montrer la nécessité de ce genre de vigilance.

[*Français*]

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne vise donc pas qu'à constituer un ministère fédéral. Il ne s'agit pas que d'une mesure administrative destinée à organiser et à réunir des programmes compatibles afin de renforcer le lien qui existe naturellement entre le multiculturalisme et la citoyenneté. Il constitue plutôt un moyen d'investir dans le peuple canadien et dans l'avenir de notre pays. C'est pourquoi je suis vraiment fier d'ouvrir le débat d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

A toutes les étapes du débat sur la Loi canadienne sur le multiculturalisme, mes collègues et moi-même avons fait savoir que le gouvernement s'opposait à l'établissement d'un petit ministère du multiculturalisme. Au lieu d'isoler le multiculturalisme, le projet de loi dont nous sommes saisis l'englobe dans une perspective plus large et plus dynamique. Le gouvernement a examiné à fond les engagements que comporte la Loi sur le multiculturalisme. Il a pris en considération les préoccupations de nos diverses communautés culturelles et raciales ainsi que de l'ensemble des Canadiens. Ce processus a débouché sur un programme axé sur le changement et le progrès et conçu pour améliorer et renforcer notre vouloir-vivre collectif ainsi que notre solidarité et notre vitalité nationales.

• (1610)

Il y a deux semaines, mon collègue, le ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis), a annoncé, après en avoir discuté avec les autres leaders parlementaires, qu'on allait mettre sur pied à l'automne un Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté. Ce nouveau comité cadre avec notre programme. Nous avons tenu compte des avis de tous les intéressés. Ce comité jouera un rôle clé dans le contrôle de l'application de la Loi sur le multiculturalisme et j'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec lui.

[*Français*]

Ce projet de loi créera un ministère très important quant à la manière dont nous nous percevons, en tant que Canadiens, et dont nous voulons façonner notre nation en prévision du XXI^{e} siècle. C'est un projet de loi qui s'adresse, au même titre que la Loi sur le multiculturalisme canadien, à tous les Canadiens et Canadiennes. Il traite de la contribution et de la richesse culturelle de nombreux patrimoines différents.

Permettez-moi de vous rappeler que la Loi sur le multiculturalisme a été adoptée à l'unanimité en juillet dernier, parce que nous voulons tous, à titre de parlementaires, de citoyens de ce grand pays, de parents, d'individus, une société canadienne meilleure et plus équitable pour nous-mêmes et pour nos enfants. De plus, nous voulons une société qui nous englobe tous. Le nouveau ministère constitue un facteur déterminant à cet égard.

[*Traduction*]

Le mandat du ministère comporte deux grands objectifs. D'abord, promouvoir le pluralisme canadien en faisant reconnaître et apprécier notre diversité culturelle. Ensuite, faire mieux connaître, mieux comprendre et mieux apprécier aux citoyens canadiens les droits, les devoirs et les libertés qu'ils partagent tous.

Nous devons encourager les Canadiens qui, sûrs d'eux-mêmes et respectueux de leurs semblables, reconnaissent l'énorme potentiel de notre identité multiculturelle, les nombreux avantages de notre bilinguisme officiel et les caractéristiques propres au peuple canadien. Être citoyen canadien, c'est participer à la vie nationale, respecter ses compatriotes, jouer un rôle actif dans la communauté et contribuer à sauvegarder nos principes de justice et d'égalité pour tous.

Dans l'année qui vient, le ministère accordera la citoyenneté à environ 94 000 personnes, lesquelles vont se joindre à la famille canadienne et contribuer à l'édification de notre pays.

Multiculturalisme

[*Français*]

Le multiculturalisme doit maintenant être reconnu comme une ressource indispensable dans le processus permanent d'édification de notre société. Je veux dire par là que nous devons reconnaître la vitalité, l'énergie et la vision de tous les Canadiens et Canadiennes. Il existe de nombreuses façons d'être Canadien, d'exprimer l'unité qui nous vient de nos valeurs et de notre citoyenneté commune. Nous avons réussi à créer l'unité, à partir d'une incroyable diversité.

[*Traduction*]

L'unité est l'essence du multiculturalisme. Nos multiples traditions et patrimoines culturels sont au coeur de notre personnalité et de notre indépendance en tant que pays. Ensemble, ils forment notre identité propre.

Le nouveau ministère répond à la diversité de notre société. Pour moi, cela signifie que tous les Canadiens doivent avoir la chance de participer à la vie de la société sur un pied d'égalité, la même chance de faire des études, d'avoir un emploi, d'occuper une charge publique, d'accéder aux services sociaux et médicaux et d'obtenir justice devant les tribunaux. En ce sens, la diversité canadienne implique l'établissement d'une norme concernant la qualité de vie des Canadiens de toutes les régions du pays.

[*Français*]

Promouvoir la dignité et le bien-être du peuple canadien, c'est promouvoir le bien-être de tous les peuples, compte tenu de notre humanité commune ainsi que de la valeur et du respect profond que nous attachons à la vie humaine. Mais si nous voulons que les Canadiens d'aujourd'hui et demain travaillent efficacement au sein de la communauté mondiale, nous devons commencer chez nous. Assurer la participation active et l'égalité de tous les Canadiens et les Canadiennes dans une société diverse sur le plan de la langue et du patrimoine, c'est une chose qui ne se fera pas toute seule.

[*Traduction*]

Donc, le gouvernement doit contribuer au changement de concert avec tous les secteurs de la société. Il doit encourager la participation du secteur bénévole, qui joue un rôle capital dans l'exercice de nos libertés, nous rappelant inlassablement à quel point les Canadiens peuvent s'entraider.

Le 15 septembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé qu'il entendait créer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il m'a confié la responsabilité de l'élaborer. C'est l'un des plus grands privilèges que j'aie eus, de cultiver cette notion et d'aider à trouver des moyens qui permettent aux Canadiens de travailler ensemble à l'édification du Canada de demain.

Permettez-moi de vous rappeler cette vision de notre avenir que le premier ministre a évoquée en s'adressant aux Canadiens de Baie Comeau le soir des élections. Il a dit:

> . . .la confédération de demain, le Canada des années 90 (est) une terre pleine de promesses, un peuple plein d'espoir, une société tolérante, un pays prospère, avantagé de façon exceptionnelle entre tous.

[*Français*]

Comme il était mentionné dans le discours du Trône, tous les ministres fédéraux ont pour tâche de contribuer à préparer l'avènement de ce Canada viable et dynamique. Le projet de loi dont nous sommes saisis est le symbole de cette vision et de la façon dont nous nous révélerons capables en tant que peuple formé de personnes issues des quatre coins du monde, de relever les défis d'un siècle nouveau.

[*Traduction*]

Ce projet de loi assure l'avenir du Canada. Le ministère qu'il va créer tentera de tirer le maximum de notre population et de l'encourager aux dépassements. Je suis très fier d'amorcer ce débat, monsieur le Président, et j'invite tous les députés de tous les partis à appuyer cette mesure législative. Je leur promets de les écouter, de travailler et de collaborer sincèrement avec eux, et je leur demande de faire de même.

J'espère que nous pourrons avancer rapidement aujourd'hui et que nous pourrons renvoyer ce projet de loi à un comité législatif avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été. Pendant l'été, les membres du comité législatif auront l'occasion de réfléchir à la façon dont ils procéderont pour étudier la mesure législative à l'automne et remettre leur rapport dès que possible après la reprise des travaux à la Chambre.

Nous appartenons à une société démocratique et pluraliste. Les députés siègent à la Chambre parce que les habitants de leur région comptent sur eux pour diriger leur destinée. Aujourd'hui, en tant que parlementaires, nous avons l'occasion de contribuer à la création d'un Canada plus grand, plus fort et plus sûr de lui. Mais pour cela, il faut travailler ensemble.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, à titre de porte-parole sur le multiculturalisme avec mon confrère de Broadview—Greenwood (M. Mills), il me fait plaisir de prendre part au débat aujourd'hui. Le débat auquel je prends part aujourd'hui est primordial à l'avenir serein et paisible du Canada. En effet, le débat sur le projet de loi C-18 est plus qu'un simple débat tournant autour de la création du ministère du Multiculturalisme. Non seulement faut-il mettre en

place les structures administratives nécessaires à la réalisation des politiques et programmes visant la promotion du multiculturalisme, mais faut-il lui donner les cadres juridiques lui permettant d'accomplir son véritable mandat.

Actuellement, près de 40 p. 100 de la population canadienne est d'origine ethnique autre que française ou britannique, alors que dans les années 1940, ce pourcentage se situait autour de 20 p. 100. Il a donc doublé en 40 ans seulement. De ce nombre, plus de 6 p. 100 font partie de ce qu'on qualifie de minorités visibles.

• (1620)

Cette nouvelle réalité multiculturelle constitue donc à la fois un atout majeur et un défi extraordinaire pour le Canada. Un atout majeur, car le Canada tout entier peut tirer profit de cette diversité multiculturelle, et ce, tant sur le plan économique que sur le plan de sa richesse culturelle proprement dite.

L'avenir du Canada repose donc dans sa capacité de reconnaître et de promouvoir cette mosaïque canadienne. La reconnaissance et la promotion de cette caractéristique fondamentale du Canada signifie dans les faits, d'élaborer les mécanismes politiques et programmes qui permettront à la société canadienne d'établir des relations interraciales harmonieuses basées sur le respect mutuel et une participation égale à l'essor de notre pays. Voici le défi que représente le multiculturalisme canadien.

Un échec face à ce défi menacerait gravement notre avenir. On n'a qu'à s'imaginer ce que pourrait être notre pays s'il n'était caractérisé que par l'intolérance, les tensions interraciales et la discordance. Le Canada ferait donc face à une crise extrêmement sérieuse.

Monsieur le Président, dès les années 1960 le Canada se pencha sur cette réalité de plus en plus multiculturelle. Dans la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Commission Laurendeau-Dunton, on y avait consacré dans le rapport un volume complet qu'on avait intitulé: *L'apport culturel des autres groupes tehniques*.

Dans ce rapport, à la page 7 du quatrième volume, on peut y lire en référence à la société canadienne, et je cite:

> Ouverte et moderne, celle-ci doit pouvoir intégrer ces éléments hétérogènes dans un système harmonieux pour réaliser l'unité dans la diversité.

A la page 9, sur la diversité des groupes:

> Nier l'existence de ces groupes serait nier la réalité canadienne.

Monsieur le Président, mon parti, le parti libéral du Canada a toujours reconnu cette réalité multiethnique du Canada, et c'est pourquoi, dès le début des années 1970, nous avions fait adopter la politique sur le multiculturalisme au Canada, ce qui fut la bougie d'allumage de l'ensemble des mesures visant à reconnaître et à promouvoir ce caractère multiculturel du Canada.

Depuis, le parti libéral a toujours appuyé, et ce de façon non partisane, les mesures proposées par votre gouvernement et qu'il jugea valables dans le domaine du multiculturalisme.

Pour respecter notre engagement sincère face aux communautés ethniques du Canada, nous appuierons donc le projet du gouvernement de créer le ministère du Multiculturalisme mais, en comité, je proposerai des amendements que je crois, verront à bonifier ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le projet de loi proposé par le secrétaire d'État n'est pas parfait, et j'espère que les membres du comité pourront en corriger les imperfections au moyen d'amendements. La création d'un ministère aussi important doit être faite avec le plus grand soin afin que la Chambre n'adopte pas un projet de loi mal rédigé.

Le premier point que je veux soulever, c'est le fait que le projet de loi ne comporte pas d'article définissant les termes utilisés dans la mesure législative. Autrement dit, on ne définit pas qui sera le ministre responsable de ce ministère. Cela peut paraître évident au secrétaire d'État, mais, malheureusement, la mise en oeuvre de la politique multiculturelle relève également de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), qui doit veiller à l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, ainsi que du ministre des Communications (M. Masse), qui surveille la mise en oeuvre des éléments de la politique multiculturelle associés à la radiodiffusion et à la presse écrite.

La seconde modification de forme consiste à définir le terme «ministère» de façon à éviter toute confusion lorsque le nom complet du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté n'est pas utilisé dans le projet de loi.

Il s'agit là de deux modifications de forme simples et mineures que j'aimerais voir ajouter au projet de loi. Par ailleurs, j'y relève une importante lacune. Dans la liste des attributions du ministre du Multiculturalisme et de la

Citoyenneté, attributions se rapportant aussi bien au multiculturalisme qu'à la citoyenneté, le terme «multiculturalisme» ne figure qu'une seule fois, tandis que la citoyenneté est mentionnée dans trois paragraphes précis.

J'estime qu'il conviendrait d'accorder plus d'attention au multiculturalisme. J'estime qu'il faudrait modifier la loi pour veiller à ce que les futurs ministres du Multiculturalisme et de la Citoyenneté s'occupent activement de ces deux domaines de leur mandat.

Depuis de nombreuses années, on insiste sur la nécessité d'un ministère du Multiculturalisme, d'autant plus que près de 40 p. 100 des Canadiens ne sont d'origine ni britannique ni française. En fait, cette politique a commencé sous le règne du premier ministre Trudeau qui reconnaissait que la mosaïque canadienne était en perpétuelle transformation. Le Canada n'est plus réservé aux Européens et aux Américains. Il accueille maintenant des gens de diverses cultures, venus de tous les coins du monde et représentant les centaines de groupes linguistiques et ethniques.

La diversité des gens qui viennent chez nous en nombre de plus en plus grand fait de la politique multiculturelle du Canada une réalité vivante et non statique. Nous espérons tous que viendra le jour où les relations raciales, linguistiques et ethniques seront si harmonieuses qu'aucun organisme officiel ne sera nécessaire. Ce jour-là, un ministère universel de la culture pourrait mieux s'adapter à la réalité du patrimoine culturel canadien.

Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. De fait, le multiculturalisme n'est même pas présent dans les secteurs de compétence fédérale. Dans certains ministères, le pourcentage des minorités visibles est très inférieur au pourcentage qu'elles représentent dans la population en général.

Radio-Canada, principal organe culturel du Canada, n'a que 332 employés appartenant à des minorités visibles, ce qui représente à peine 2,5 p. 100 du total des employés de la société. C'est une situation totalement inacceptable, car le pourcentage des minorités visibles au Canada est près de 8 p. 100.

Comment le ministre peut-il s'attendre que les médias électroniques projettent une image plus fidèle à la réalité si Radio-Canada n'a pas le personnel qui peut représenter au mieux notre patrimoine culturel? M. Anthony Manera, premier vice-président de Radio-Canada, a déclaré qu'il n'était pas satisfait de cette piètre représentation des minorités visibles canadiennes dans sa société. Savez-vous ce qu'il a dit d'autre, monsieur le Président? Il a affirmé que Radio-Canada a réduit son personnel, qu'il continuera de le faire et donc qu'il sera extrêmement difficile de modifier la composition du personnel de cette société.

C'est fort gentil de faire de beaux discours et de créer des ministères, mais ce n'est pas suffisant. Le ministre doit reconnaître que si nos minorités ne sont pas mieux représentées à la télévision, notamment à Radio-Canada, il faudra attendre longtemps avant que le public se montre plus tolérant.

Si les choses en sont ainsi à Radio-Canada et que les objectifs de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi sur le multiculturalisme sont loin d'être atteints, que dire de la situation dans le secteur privé. Nous avons vu récemment s'intensifier le racisme et la violence contre les minorités ethniques, notamment dans les villes. A Montréal, il y a de plus en plus de violence chez les jeunes contre les minorités ethniques et le mouvement des skinheads, imitation macabre des premiers jours du nazisme, prend de l'ampleur. La ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada a publié une étude capitale sur le racisme dont la collectivité juive est l'objet au Canada. Le nombre d'incidents antisémites en 1988 a été plus que le double de ceux de 1987 et a été le plus élevé depuis 1984.

• (1630)

Selon cette organisation, les principaux facteurs de la recrudescence de ces incidents sont les images négatives que les médias ont diffusées concernant l'Intifada, le procès d'Ernst Zundel ici au Canada et celui, en Israël, de Demjanjuk pour crimes de guerre.

Les cas de vandalisme contre la collectivité juive ont triplé dans la dernière année et comprennent les attaques contre les synagogues et les cimetières. L'incident le plus troublant s'est produit à Calgary où deux membres présumés du KKK ont été arrêtés avant qu'ils ne puissent poser une bombe à l'école secondaire juive. Le vice-président du B'Nai Brith, M. Dimant, s'est exprimé en ces termes:

> Cette étude nous rend douloureusement conscients que nous sommes toujours une collectivité vulnérable et que le multiculturalisme, l'acceptation et la tolérance sont loin d'être une réalité au Canada.

Je suis sûre que ces questions préoccupent le secrétaire d'État (M. Weiner) et qu'il reconnaît que, si nous ne nous

attaquons pas de front à cette haine, elle nous empoisonnera l'existence pendant des années à venir.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a aussi une augmentation des tensions raciales au sein d'autres communautés. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a soulevé le cas de tensions interraciales entre la communauté blanche et asiatique à Vancouver, lors des audiences d'un sous-comité sur le multiculturalisme.

En d'autres termes, monsieur le Président, nous avons beaucoup de travail à faire. La création d'un ministère propre au multiculturalisme favorisera une plus grande compréhension, menant ainsi à l'élimination du racisme et du bigotisme. L'évolution du dossier sur le multiculturalisme fait en sorte que l'établissement d'un ministère autonome et influent est devenu une nécessité. C'est pourquoi nous, du parti libéral, croyons que le rôle de ce ministère sera de faire la promotion de l'héritage multiculturel canadien.

Comme je le disais plus tôt, monsieur le Président, ce nouveau ministère pourrait influencer l'attitude des Canadiens grâce à une aide financière appropriée aux groupes reconnus pour leurs services dans leur communauté. Malheureusement, monsieur le Président, à la lecture des prévisions budgétaires pour cette année, il semble bien que ces organismes subiront des coupures dans leur demande de subvention.

[*Traduction*]

Bien que, dans l'ensemble, le budget du multiculturalisme ait augmenté, les fonds destinés à la participation des collectivités et à leur soutien ont diminué de 400 000$ cette année. Cela représente une réduction de 15 p. 100 du financement de groupes comme le Conseil ethnoculturel du Canada qui agissent comme organismes de coordination et de liaison pour aider les diverses collectivités à communiquer entre elles et avec les divers ordres de gouvernement.

Le gouvernement semble se diriger vers un programme axé sur des projets plutôt que sur une organisation. Cela soulève franchement plusieurs inquiétudes qu'il faut dissiper. Le danger d'un plus gros programme de financement de projets est qu'il s'agit d'un expédient pour résoudre un problème très complexe. Lorsque nous accordons des fonds à des groupes, ils peuvent agir à l'unisson et coordonner des activités progressives et permanentes entre lesquelles existe une certaine complémentarité propice à l'instauration d'une plus grande harmonie raciale et ethnique. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas financer de projets, ce serait plutôt l'inverse. Cependant, je crois que cette dernière voie ne permet pas une action concentrée et coordonnée dans la recherche de solutions aux problèmes.

Je m'inquiète également parce que nous ne savons pas si la tendance manifeste à restreindre les subventions opérationnelles aux groupes durera un, deux ou trois ans. Si elle se maintient, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté sera moins efficace dans la lutte contre le racisme au Canada.

J'ai également constaté qu'aucun des groupes touchés par les coupes n'a été consulté par les agents du ministère des Finances ou ceux du Secrétariat d'État. Mais encore là, cette situation correspond tout à fait à la manière dont le gouvernement a administré tous les aspects du processus budgétaire. Il est à espérer que le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté se montrera plus réceptif envers les associations et les organismes qui représentent les divers groupes ethniques canadiens. Ce ministère devra travailler en étroite collaboration avec ces organismes pour vraiment savoir ce qui se passe dans la réalité.

Nous ne pouvons pas laisser les bureaucrates isolés dans leur tour d'ivoire à Ottawa décider seuls ce qu'est, dans la pratique, le multiculturalisme au Canada.

[*Français*]

Nous savons tous que la trame canadienne est tissée par notre population et notre politique d'immigration. C'est pour cette raison que nous nous devons de conserver une politique multiculturelle souple afin d'accommoder les nouveaux arrivants et de faciliter leur transition au sein de la société canadienne et par conséquent faire en sorte que la société canadienne soit disposée à bien les accueillir.

[*Traduction*]

Jusqu'en 1967, les lois canadiennes de l'immigration étaient relativement restrictives, notamment pendant les deux dernières guerres mondiales et la dépression. Entre 1947 et 1967, la plupart des immigrants qui n'étaient ni britanniques ni français provenaient des pays déchirés par la guerre dans le sud et l'est de l'Europe. En 1984, les immigrants des pays d'Asie, d'Afrique et des Antilles représentaient 62,5 p. 100 du total des nouveaux arrivants au Canada.

En tant que parlementaires, nous devons trouver le moyen de favoriser une meilleure compréhension entre les groupes qui, dans leur pays d'origine, sont peut-être des ennemis héréditaires. Nous devons tout faire pour que le Canada ne devienne pas le nouveau théâtre d'anciens conflits. Cet objectif ne sera pas atteint par la réduction de l'immigration. Nous devons ouvrir nos portes à tous les gens qui fuient un régime tyrannique et oppressif. On parviendra à réaliser cette harmonie ethni-

que au Canada en favorisant le dialogue direct entre toutes les collectivités pour nous permettre de mieux nous comprendre, nous les Canadiens.

Au moment où nous créons ce ministère, je ne peux pas m'empêcher de craindre que ce ne soit rien d'autre qu'une mise en scène organisée pour tenir une promesse inoffensive qui avait été faite pendant les élections précédentes. Soit dit en passant, les libéraux prônaient aussi la création de ce ministère. Si nous examinons ce que le gouvernement actuel a fait dans le domaine des politiques multiculturelles, nous constatons que cela laisse beaucoup à désirer. Le secrétaire d'État (M. Weiner) a beau parcourir le pays pour aller raconter qu'il y a beaucouup à faire, s'il regardait ce qui se passe chez lui, il verrait qu'une nette amélioration s'impose.

A Air Canada, seulement 2,9 p. 100 des employés font partie des minorités visibles; au CN, c'est 2,7 p. 100, à la CCN, 1,4 p. 100 et comme je l'ai déjà dit, la proportion n'est que de 2,1 p. 100 à CBC—Radio-Canada. Il est évident que l'on est loin d'avoir appliqué les critères de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi sur le multiculturalisme.

D'après le rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi présenté au Parlement au mois de décembre, 34 970 membres des minorités visibles étaient employés dans le contexte de la loi.

A la mi-mai, on nous a dit que le nombre réel était de 29 520, soit 5 550 de moins que ce que le gouvernement prétendait en décembre. C'est dans le fouillis que le gouvernement appelle la Société des postes que les erreurs se sont produites. Seulement 4 p. 100 des employés de Postes Canada, au lieu de 11,6 p. 100, font partie des minorités visibles. J'espère que la Loi sur l'équité en matière d'emploi sera modifiée pour que les multiples visages du Canada soient représentés dans les sphères de compétence fédérale.

J'espère que le secrétaire d'État s'assurera, de par ses fonctions au sein du nouveau ministère, que les dispositions relatives à l'égalité réelle seront mises en oeuvre et qu'une bourde de cette ampleur ne se reproduira plus jamais.

Le projet de loi C-18 établira le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme. Malheureusement, la loi n'a fait que confirmer le statu quo. Elle a consacré les objectifs et les valeurs qui ont vu le jour dans les années soixante et soixante-dix. J'espère que la Loi sur le multiculturalisme sera renforcée et améliorée par l'adoption de modifications utiles. Ce n'est qu'à ce moment-là que le ministère créé grâce à ce projet de loi acquerra un statut important.

Je voudrais rappeler au ministre que la Chambre attend impatiemment l'adoption de nouvelles dispositions législatives sur la citoyenneté. Les dispositions de la loi actuelle sont dépassées et ont besoin d'être modifiées. Il est à espérer que les dispositions de la nouvelle Loi sur la citoyenneté, de même que les modifications apportées à la Loi sur le multiculturalisme, feront du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté un ministère important qui pourra insuffler un maximun de tolérance à l'égard de tous les Canadiens.

• (1640)

Je félicite le gouvernement d'avoir déposé ce projet de loi. J'espère que le comité acceptera ou examinera d'un oeil favorable les modifications que j'ai proposées. La création d'un ministère de ce genre est effectivement un pas positif dans la promotion d'un patrimoine multiculturel. J'espère seulement que le ministre et le gouvernement renforceront diverses mesures législatives pour faire en sorte que les mécanismes réels d'égalité demeurent intacts.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens à souligner l'importance de la création d'un tel ministère. Il y a 20 ans, nous n'avions pas à considérer les différents conflits armés dans le monde avec des événements comme il en est survenu en Chine. Nous nous devons de reviser notre politique d'immigration ainsi que notre politique d'intégration des ressortissants de ces pays. Nous sommes un peuple fier de sa légendaire hospitalité et nous devons poursuivre notre travail en ce sens.

Je vois pour l'avenir un ministère pour le multiculturalisme encore plus important que celui qu'envisage de créer ce gouvernement. C'est pourquoi nous appuyons cette initiative. Avec le temps, l'importance de ce ministère s'est fait sentir et je crois que nous ne pouvons pas retarder l'établissement de ce dernier.

Je tiens, cependant, à faire remarquer que nous, du parti libéral, ferons en sorte d'améliorer ce projet de loi en comité. Il y a beaucoup de correction à y apporter et je serai très vigilante à ce sujet.

En terminant, monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas livrer ce message aux Canadiens et Canadiennes qui suivent ce débat: Il est aussi de votre ressort de venir en aide à l'élaboration de ce ministère. Après tout, celui-ci n'est pas seulement créé pour les nouveaux arrivants, il l'est aussi pour vous. Grâce à votre aide et

support, nous ferons de notre société, une société fière et prospère, en paix avec elle-même et ses habitants.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat du projet de loi C-18. Comme mes collègues l'ont dit, le projet de loi crée un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté dans la foulée de la Loi sur le multiculturalisme qui définissait les objectifs d'une politique multiculturelle au Canada. Le ministère aura un ministre et possiblement un sous-ministre, bien que cela ne soit pas tout à fait clair.

Auparavant, c'est le secrétariat d'État qui s'occupait de ces responsabilités. La frontière n'est pas encore parfaitement nette entre leurs responsabilités respectives.

La plupart des questions relatives au multiculturalisme et à la citoyenneté relèveront de la compétence du nouveau ministère, qui sera chargé de veiller à la mise en oeuvre de la politique multiculturelle énoncée dans la Loi sur le multiculturalisme au sein de tous les ministères et de toutes les institutions fédérales. C'est une chose qui n'est pas exprimée assez clairement dans le projet de loi. Le ministère a pour attributions, telles qu'énoncées dans le projet de loi, de faire la promotion des objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté, d'assurer les services voulus en matière d'acquisition de la citoyenneté canadienne, de promouvoir les valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne, de promouvoir une meilleure compréhension des droits de la personne, et de contribuer au financement des programmes, dont les programmes spéciaux en matière de relations raciales.

Je tiens à féliciter le gouvernement et le ministre car, au moment où les fonds diminuent en bien des domaines, le gouvernement a augmenté les fonds pour promouvoir les relations raciales. Cela nous paraît très important. Je ne puis le dire sans condamner en même temps les réductions budgétaires qu'on a imposées et qui ont causé de grandes difficultés aux organismes consacrés aux groupes ethniques, aux autochtones, aux handicapés et aux jeunes, surtout aux groupes qui défendent leurs intérêts.

Nous appuierons le projet de loi. Nous espérons qu'on l'améliorera à l'étape de l'étude en comité et à celle de la troisième lecture. Nous l'appuyons parce que le Nouveau Parti démocratique en préconise depuis un certain temps les objectifs. Il nous paraît très important de réaliser les objectifs de la politique en matière de multiculturalisme, et le Comité permanent du multiculturalisme avait recommandé fortement d'instituer un tel ministère lors de la dernière législature. Le projet de loi est appuyé également par les organismes ethnoculturels dans tout le Canada.

J'éprouve plusieurs inquiétudes au sujet de la capacité du nouveau ministère à remplir son mandat tel qu'il est fixé et ses objectifs qui sont énoncés plus particulièrement dans le projet de loi C-93. Les employés actuels qui doivent être mutés du Secrétariat d'État sont en nombre insuffisant pour assumer les responsabilités de ce nouveau ministère. Le paragraphe 5(a) dispose que le ministre a pour tâche d'instaurer, de recommander, de coordonner, de mettre en oeuvre et de favoriser les objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté. C'est une très lourde responsabilité et assurément il faut davantage de personnel, comme il faut accorder davantage de crédits aux groupes communautaires.

Il faut du personnel supplémentaire d'origine très diverse. Nous avons besoin de gens qui soient sensibilisés à la question, qui viennent de la base et qui comprennent ce dont ces communautés ont besoin. Ce genre de personnes peuvent alors influencer le ministère, le ministre et le gouvernement. Il est très important d'embaucher du personnel qui soit culturellement sensibilisé au multiculturalisme, et il est très important qu'on prévoit également davantage de fonds pour les programmes communautaires. Sinon, le nouveau ministère du Multiculturalisme ne sera qu'une façade. Il peut n'être qu'une mesure politique de pure forme de la part du gouvernement si on ne dispose pas des crédits nécessaires pour faire le travail. Ce sera le critère. Je ne doute pas de la sincérité du ministre, mais je me demande si le gouvernement va vraiment renforcer la politique du multiculturalisme en fournissant des ressources suffisantes.

J'ai souvent parlé de l'inquiétude ressentie par mon parti parce que les crédits destinés aux organisations multiculturelles ont été diminués de 15 p. 100, et sur trois ans, cela représentera une réduction du financement de 50 p. 100. Ce sont les groupes qui parlent au nom des collectivités ethniques et qui nous aident et nous donnent des conseils en matière de politique. Un de ces gourpes est le Conseil ethnoculturel du Canada, et il est très important que ces groupes disposent de crédits suffisants afin de nous aider à faire notre travail et d'aider le ministre à faire le sien.

J'ai été très déçue d'apprendre que les fonds versés au titre du Programme de formation linguistique et d'instruction civique, le programme FLIC, avaient été réduits de moitié et que ce programme serait supprimé d'ici 1990. Je ne sais pas si beaucoup de gens sont au courant. Il est très difficile d'obtenir de l'information à ce sujet. A mon avis, c'est là une situation extrêmement grave qui va à l'encontre de l'engagement et de l'obligation du gouvernement à l'égard du développement de la citoyenneté. C'est une importante négation de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral. Il incombe au gouvernement fédéral d'aider les immigrants à s'intégrer au Canada et de promouvoir la citoyenneté en général, tant auprès des immigrants qu'auprès des Canadiens.

Nous devons avoir des fonds pour offrir divers cours de langue aux personnes qui viennent au Canada et qui parlent très peu anglais ou français. Beaucoup de ces personnes sont des femmes au foyer qui ne s'intégreront jamais à la société canadienne si elles n'apprennent pas l'anglais ou le français. Sans ces programmes, l'intégration des nouveaux immigrants sera plus difficile, et il y aura davantage de méfiance et de ressentiment au sein des diverses communautés. Nous avons connu assez de cela ces dernières années.

Il y a quelques instants, le ministre a dit que tous les Canadiens doivent avoir des chances égales. J'espère qu'il m'écoute parce que je tiens à lui dire que, s'il veut supprimer le programme FLIC, les immigrants n'auront certainement pas des chances égales. Ils n'auront pas de chances égales, ni leurs enfants, s'ils ne peuvent pas apprendre les langues qu'il leur faut absolument connaître pour bien s'intégrer au Canada, pour trouver un bon emploi, pour avoir de l'avancement, pour faire vivre leurs familles et pour les faire instruire. C'est très important. J'espère que quelque chose sera fait dans ce domaine.

• (1650)

Le ministre sait bien que le projet de loi dit qu'il a pour tâche de promouvoir la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et d'encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays. Comment le ministre pourra-t-il faire cela s'il n'y a pas d'argent de prévu pour la formation linguistique? Il est absolument ahurissant que ce programme essentiel soit rendu inaccessible aux masses d'immigrants. Je ne parle pas des programmes reliés à l'emploi. Eux aussi sont insuffisants, mais nous voulons des cours de langue dans ce ministère. J'espère que les provinces se montreront fermes et qu'elles protesteront auprès du gouvernement fédéral qui renonce à sa responsabilité constitutionnelle à cet égard.

Lorsque le projet de loi a été présenté en première lecture, j'ai soulevé la question du rétablissement d'un comité distinct du multiculturalisme. Les deux derniers ministres responsables l'ont promis. Il avait été créé pour qu'il y ait un organisme parlementaire chargé de surveiller l'application de la Loi sur le multiculturalisme dans tous les ministères, sociétés d'État et agences du gouvernement fédéral.

En tant que critique néo-démocrate du multiculturalisme j'ai fait pression auprès du comité, de la Chambre et des leaders à la Chambre pour que l'on rétablisse un comité distinct. Je regrette de devoir dire que, au comité, les conservateurs et les libéraux s'y sont opposés. Je suis cependant heureuse d'entendre que le leader à la Chambre du gouvernement a reconsidéré sa position. J'aimerais que le ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader à la Chambre du gouvernement (M. Lewis) fasse une déclaration officielle avant l'ajournement pour qu'un comité distinct du multiculturalisme et de la citoyenneté puisse être constitué l'automne prochain.

Il est essentiel que le président et les membres de ce comité, qui serait étroitement lié au nouveau ministère, aient une connaissance profonde du multiculturalisme si l'on veut travailler sans sectarisme à faire appliquer les importantes responsabilités qui existent dans ce domaine.

Comme le Conseil ethnoculturel du Canada, nous pensons vraiment que nous avons besoin d'un commissaire au multiculturalisme. Ce poste serait similaire à celui de commissaire aux langues officielles. Cette fonction devrait être indépendante du gouvernement. Tant que cela ne sera pas chose accomplie, il sera très difficile de veiller à faire appliquer la Loi sur le multiculturalisme.

Avec son efficacité habituelle, le Conseil ethnoculturel du Canada, a fait, sur cette loi, un certain nombre de commentaires qui sont très utiles et dont nous entendrons parler, espérons-le, lorsque ses représentants comparaîtront au comité. Le Conseil pense que la nouvelle loi ne dispose pas expressément que le ministère donnera le ton dans l'application de la Loi canadienne sur le multiculturalisme; que la distinction avec le Secrétariat d'État est quelque peu vague, ce qui doit être clarifié à cause de la confusion qui règne dans l'esprit du public. Le Conseil demande également la nomination d'un commis-

saire au multiculturalisme. Il soulève également bien d'autres points à la fois positifs et critiques.

En considérant ce projet de loi visant à établir un ministère du Multiculturalisme, il est important de nous reporter au paragraphe 3(1) de la Loi sur le multiculturalisme canadien. C'est l'article qui expose la politique multiculturelle du Canada et il est très important. Il me semble illogique d'avoir un projet de loi qui établit un ministère sans dire dans ce projet de loi pourquoi nous voulons l'établir. Je crois que nous devrions revenir à l'énoncé des objectifs du premier projet de loi sur le multiculturalisme et qu'il faudrait faire mention de cet énoncé dans la loi.

Très rapidement, je voudrais me reporter aux 10 politiques qui sont exposées dans le paragraphe 3(1) du projet de loi C-93. Ce paragraphe fait mention de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne, du multiculturalisme comme élément fondamental du Canada, de la participation entière et équitable à l'évolution de la nation, du même traitement et de la même protection en vertu de la loi, des relations interculturelles, de la reconnaissance de la diversité culturelle et de la préservation du patrimoine linguistique multiculturel en harmonie avec les politiques sur les langues officielles du Canada.

Le NPD considère les droits à l'égalité comme le principal objectif du multiculturalisme. Bien avant qu'il ne soit question de multiculturalime comme c'est le cas aujourd'hui, nous et nos prédécesseurs, à commencer par J. S. Woodsworth, nous nous sommes élevés contre les injustices que subissaient les minorités ethniques et les violations des droits de l'homme qui font malheureusement partie de l'histoire de notre pays. Nous demandons des gestes et des politiques de réparation à l'égard de certaines de ces collectivités.

Nous continuons de protester contre les injustices contenues dans nos politiques d'immigration actuelles. Je sais que mon collègue, le député de Trinity—Spadina (M. Heap), développera davantage ce sujet. Nous continuons de déplorer la discrimination systématique qui vise les membres des minorités visibles dans le domaine de l'emploi. Il est scandaleux de penser que cette discrimination se pratique au sein de notre propre fonction publique et dans des domaines de compétence fédérale aussi bien que chez des employeurs du privé. Cette situation doit changer.

Nous nous préoccupons beaucoup aussi de l'augmentation du racisme au Canada. J'ai soulevé cette question en comité à propos du racisme dans les médias et j'ai demandé que le ministère et le comité permanent s'y attaquent en priorité.

Le 2 juin, dans ma motion d'initiative parlementaire où je proposais de reconnaître le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de la nation canadienne dans le préambule de la Constitution, j'ai soulevé un certain nombre de problèmes constitutionnels. Bien des groupes ethniques sont de plus en plus conscients et de plus en plus inquiets des menaces qui pèsent sur eux. Dans ma région, à Vancouver, c'est la communauté chinoise qui s'inquiète. Elle craint que la clause de dérogation ne permette pas de protéger ses droits et elle réclame des changements importants pour en garantir la protection dans la charte.

Dans mon allocution du 2 juin, j'ai fait valoir la politique de mon parti en faveur d'une plus grande protection constitutionnelle des droits des minorités et de la reconnaissance du multiculturalisme en tant que caractéristique fondamentale de notre pays. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails aujourd'hui. Toutefois, je sais que mes collègues vont en parler un peu et que nous en reparlerons encore dans le cours de l'année.

Je voudrais bien avoir le temps de parler longuement du multiculturalisme et de la citoyenneté au Canada. Plus on s'y intéresse et plus on se rend compte que le multiculturalisme est extrêmement important et enrichissant. C'est une caractéristique fondamentale de notre pays, qu'il en soit question ou non dans notre Constitution. Plus du tiers des Canadiens sont d'origine autre qu'autochtone, française ou anglaise, et leur nombre s'accroît rapidement. Ensemble, ils forment la vaste majorité des Canadiens. Dans bien des localités de l'Ouest, les citoyens d'origine autre qu'anglaise ou française sont nettement en majorité. Il y a une différence intéressante à cet égard entre l'est, l'ouest et le centre du Canada.

Les immigrants d'Europe, d'Asie et d'autres continents contribuent à l'enrichissement du patrimoine culturel de même qu'au développement socio-économique du Canada. Ces dernières années, les immigrants viennent de plus en plus d'Asie, des Antilles, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Le Canada est devenu une mosaïque riche et colorée et un refuge pour bien des citoyens de pays en voie de développement—pas encore assez. Il faut nous montrer encore plus généreux et ouvrir encore plus grand nos frontières à ces gens-là. Dans l'ensemble, la prétendue majorité blanche d'origine européenne du Canada accueille favorablement cette évolution. Toutefois, nombreux sont ceux qui nourrissent de graves réserves. Il leur faut reconnaître que tous les Canadiens sont des citoyens canadiens et bénéficient des mêmes droits. Nous ne voulons pas que de jeunes voyous fassent la promotion d'idées fascistes au Canada. La politique en matière de multiculralisme doit assurer le

respect de nos droits et supprimer toute discrimination et tout racisme contre les gens de couleur. Le nouveau ministère du Multiculturalisme devra pouvoir compter sur des employés sensibles aux problèmes des gens et ayant eux-mêmes des antécédents ethniques les préparant très bien à l'emploi en question. Il faut prévoir des fonds suffisants pour les organismes communautaires, afin de réaliser l'objectif visé.

• (1700)

Lorsqu'on commence à penser à la culture canadienne plutôt qu'au multiculturalisme, ce qui est peut-être encore plus important que le multiculturalisme, c'est la nécessité de faire apprécier aux Canadiens leur citoyenneté canadienne, qui rassemble tous les Canadiens dans leur ensemble, peu importe leurs antécédents ethniques.

Ce n'est qu'en 1977 que nous avons abandonné la citoyenneté britannique pour devenir des Canadiens avant tout. Nous avons rapatrié notre Constitution en 1982. Nous sommes fiers de notre glorieux pays et fiers d'être des Canadiens de diverses origines. Cependant, nous n'avons pas encore vraiment fini de définir notre identité. Ce n'est que la dernière génération qui a réussi à surmonter un certain complexe que nous avions à l'égard de nos voisins du sud.

[*Français*]

Pour les Québécois, le processus fut plus interne. La révolution tranquille et le mouvement nationaliste pour l'indépendance ont contribué à l'évolution du Québec. Nos politiques actuelles reconnaissent le Québec comme une société distincte dont la culture et la langue doivent être protégées.

[*Traduction*]

Le débat sur le libre-échange a aidé les Canadiens à faire la distinction entre les valeurs importantes que nous défendons et qui diffèrent de celles des Américains. Pour ceux d'entre nous qui s'opposent à la vente au rabais de notre pays aux États-Unis par les conservateurs, je pense que nos engagements émotifs et notre fierté dans notre pays ont été ainsi renouvelés.

L'importance que nous attachons aux programmes sociaux montre que nous sommes une nation généreuse qui ne s'intéresse pas simplement à la puissance de l'argent. Nous nous inquiétons du sort des gens. Nous partageons et nous voulons que tous les gens profitent d'une certaine sécurité, qu'il s'agisse d'une mère célibataire prise en charge par le bien-être social, de pensionnés ou de chômeurs.

Nous voulons favoriser le développement régional et parvenir à une économie mixte qui permet l'intervention du gouvernement lorsque cela s'impose. Nous entendons préserver notre environnement et nos ressources pour les générations à venir et nous croyons dans une planification adéquate en vertu de laquelle les gouvernements ont un rôle bien déterminé à jouer.

Nous voulons également favoriser le développement socio-économique non pas en laissant simplement jouer les forces du marché, mais en planifiant et en aidant notre économie à créer suffisamment d'emplois, afin de répondre aux besoins de notre population. Bien entendu, nous attachons de l'importance à la politique de multiculturalisme. Je ne peux affirmer qu'il s'agisse là d'engagements pris par le gouvernement, mais chose certaine, je tiens à dire de façon véhémente qu'il s'agit d'engagements des membres du Nouveau Parti démocratique, en tant que socio-démocrates.

Les néo-Canadiens et les Canadiens de vieille souche doivent devenir davantage conscients des merveilles et des libertés attachées à la citoyenneté canadienne. J'exhorte à nouveau tous les Canadiens à constater à quel point il peut être enrichissant de connaître ses voisins de toutes origines et de profiter des activités interculturelles dans nos localités et nos quartiers. Le gouvernement doit rétablir le financement des cours d'instruction civique et accroître les crédits consacrés aux cours de langue, afin de donner au Canada une nouvelle vigueur et de favoriser le multiculturalisme.

Il faut également prévoir une nouvelle Loi sur le multiculturalisme. Selon moi, on a déjà jeté une partie des bases voulues lors d'une précédente législature. Un ministère du Multiculturalisme sera de peu d'utilité s'il n'a aucune ressource afin de mettre en oeuvre le multiculturalisme et de promouvoir la citoyenneté canadienne.

A l'instar de mes collègues, j'attends avec impatience de pouvoir présenter des amendements au comité et de collaborer avec le ministre, afin d'obtenir le ministère le plus efficace possible pour ce qui est d'appliquer l'importante politique de multiculturalisme au Canada.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens cet après-midi dans un débat dont le sujet intéresse vivement, je le crois, tous les députés. Permettez-moi d'abord de féciliter notre porte-parole principal pour le multiculturalisme, la députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu), qui a su exprimer la pensée de ses collègues du caucus libéral. Elle a exposé les principes qui ont présidé au lancement du

mouvement en 1971. Bien sûr, des gens venus du monde entier avaient commencé bien avant à édifier notre pays.

Il y en a qui soutiennent que la création d'un ministère distinct aura pour effet de reléguer des gens et des idées dans une espèce de ghetto. Je ne partage pas cet avis à condition que nous sachions où nous allons et que nous connaissions les concepts dont nous voulons sous-tendre l'affirmation culturelle du Canada et de ses peuples.

Tout comme une politique, un projet de loi évolue au fil des époques et des générations suivant les idées qui les animent. Il en va de même de notre Constitution. Qu'est ce que l'Accord du lac Meech sinon une tentative de modifier et de parfaire les fondements de la législation fédérale? Il y a quelques mois, nous avons modifié la Loi sur les langues officielles dont l'adoption remonte à 1969.

Jusqu'à un certain point, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'a d'autre but que d'adapter notre législation aux normes actuelles ou aux valeurs que les gens attachent aux lois qui les régissent.

Il importe de préciser la condition que nous, Libéraux, en tout cas le Libéral qui vous parle, attachons à cette évolution. Nous croyons, en effet, que nous ne gagnerons les coeurs dont nous parlions tout à l'heure qu'à la condition que nous reconnaissions que ce projet de loi est une étape intermédiaire, une transition entre le point où nous étions en 1971 et la mise sur pied d'un ministère de la culture. La politique du multiculturalisme doit permettre de concilier les diverses définitions que chacun d'entre nous donne au mot «multiculturalisme».

La politique peut représenter aux yeux de mon père un ensemble de critères bien différent de celui que j'ai en tête. Mais quelle définition est plus pertinente? Celle de mon père, c'est-à-dire de la génération précédente, ou la mienne? L'opinion des jeunes Canadiens est-elle plus pertinente? Selon moi, monsieur le Président, les deux opinions sont pertinentes. Elles sont autant dynamiques l'une que l'autre. Les deux doivent être respectées parce qu'elles définissent qui nous sommes et dans quel genre de pays nous vivons. Par conséquent, il faut tenter d'insérer dans la politique multiculturelle ces deux points de vue, les valeurs des deux générations qui se rencontrent ici, au Parlement.

Une politique multiculturelle qui omettrait tout simplement les valeurs de l'une de ces deux générations serait inadmissible. C'est pourquoi j'estime que ce pas vers la création d'un ministère distinct ne devrait être considéré que comme le premier pas vers l'établissement d'un ministère distinct de la Culture. Nous ferions alors savoir que le multiculturalisme, c'est l'affaire de tous les Canadiens, pas seulement d'un certain segment de la population, ou de Canadiens qui sont originaires d'une certaine région du globe ou qui ont immigré au Canada une certaine année. En fait, le multiculturalisme est un des éléments de base de notre société et de notre pays.

A mon avis, il faut envisager la politique multiculturelle à long terme si nous voulons l'appuyer et si nous voulons que la prochaine génération suive notre exemple. Si elle ne va pas jusqu'au bout, eh bien, les critiques auront raison de prétendre que la politique manque de vision et qu'elle ne servira qu'à isoler certaines communautés.

Nous devons nous assurer que cette mesure marque un progrès certain et que ce n'est pas simplement une tentative de faire un pas de géant qui n'aboutira nulle part. Cela dit, je pense que le ministre et le gouvernement présentent diverses lacunes dans leurs programmes et méthodes concernant le multiculturalisme qui doivent être comblées et ne sauraient l'être simplement par un projet de loi ou par la loi.

• (1710)

Par exemple, qu'advient-il du soutien financier de ces groupes communautaires? Avant les élections, ils ont eu droit à une pluie de cadeaux et de promesses. Pourquoi y a-t-il un programme avant les élections et un autre après? On ne peut que critiquer la politisation du multiculturalisme. Ce n'est pas la population canadienne qui le politise. Ce ne sont pas les groupes ethnoculturels qui le vendent à découvert. C'est le gouvernement qui l'affaiblit en ayant deux programmes, un avant les élections et un autre après.

Qu'est-il arrivé au Comité permanent du multiculturalisme? Il y a quelques mois, à la dernière législature, le ministre avait dit que nous n'avions pas besoin d'un commissaire, car un comité permanent du multiculturalisme serait chargé uniquement d'examiner et de contrôler les progrès du projet de loi sur le multiculturalisme. Or, ce n'est pas le cas; nous nous retrouvons avec un comité hybride qui doit également se pencher sur quatre

ou cinq autres sujets. S'il ne doit pas y avoir de comité permanent qui assure un contrôle efficace et vigoureux, alors le ministre devrait examiner toute la question de la position officielle du commissaire.

D'une part, le commissaire aux langues officielles fait rapport à la Chambre et, par son entremise, aux Canadiens. Mais il semble que ce ne soit pas la bonne solution pour le multiculturalisme. Le secrétaire d'État (M. Weiner) accepte et se réjouit d'avoir un commissaire aux langues officielles, mais il dit que, pour le multiculturalisme, cela ne vaut peut-être pas la peine d'avoir un commissaire.

Je lui demande de bien vouloir se lever et d'expliquer aux Canadiens pourquoi cette double échelle de valeurs? S'il convient d'avoir un commissaire aux langues officielles qui ne rend pas compte à un ministre ou à un gouvernement qui tiendrait ses conclusions secrètes, pourquoi devrait-il en être autrement pour le multiculturalisme?

Nous avons laissé entendre et nous répétons qu'un commissaire officiel serait précieux parce qu'il examinerait ce qui se fait dans la fonction publique fédérale et rendrait des comptes au Parlement et, par l'entremise du Parlement, aux Canadiens au lieu de laisser le ministre raconter aux Canadiens des boniments et leur cacher toutes sortes de vérités qui sont évidemment très embarrassantes. Le ministre fait preuve d'incohérence, car il veut bien d'un commissaire aux langues officielles d'une part, mais il ne veut pas reconnaître que la même solution serait excellente du côté du multiculturalisme.

Nous en avons eu la preuve cet après-midi au sujet du sort réservé à la collectivité sikh du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a envoyé une lettre il y a quelques mois aux premiers ministres provinciaux leur recommandant de ne pas avoir de contacts avec certains organismes au Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a protesté contre les demandes d'asile formulées par certains requérants sikhs. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a essayé d'entraver le projet d'une chaire d'études sur les sikhs du Canada à Vancouver. Je pense que nous ne pouvons nous dissocier de telles questions parce qu'elles font aussi partie de ce que nous appelons le multiculturalisme.

C'est se moquer du monde que de grimper sur une tribune improvisée et de vanter les avantages d'une mesure, puis de venir à Ottawa et de la mettre en veilleuse.

Et le lac Meech? Le ministre a-t-il parlé du lac Meech et tenté d'expliquer que le premier paragraphe est censé définir un pays? Je pensais que l'équation que nous appelons le Canada comportant quatre variables fondamentales: le fait anglais, le fait français, le fait autochtone et le fait multiculturel. Ces quatre éléments définissent qui nous sommes et ce que nous sommes.

Pourquoi le gouvernement ne s'est-il attaché qu'à deux de ces variables, lorsqu'il parle de la dualité linguistique? Qu'advient-il des deux autres? Le gouvernement en a fait mention à la fin de la Constitution.

Pourquoi n'en avoir fait mention qu'à la fin? Si nous acceptons que les quatre éléments soient les composantes de notre pays, comme l'a fait notre parti, puisqu'il a présenté des amendements qui ont malheureusement été rejetés, pourquoi avoir relégué les troisième et quatrième éléments à la toute fin du texte?

Le gouvernement prétend qu'il importe peu où cela se trouve puisque tout le texte fait partie de la Constitution. J'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre s'ils étaient prêts à mener cette affaire jusqu'à sa conclusion logique et à mettre la dualité linguistique à la fin de la Constitution et la disposition sur les autochtones et le multiculturalisme au début? Ils ont répondu non. Alors, s'il n'est pas de mise de reléguer la dualité linguistique à la fin, ce que je ne souhaite pas, pourquoi est-il si convenable d'y fourrer les deux autres éléments? C'est une attitude choquante. Elle rend cynique. Elle rend sceptique, pas envers les Canadiens ni les collectivités ou les groupes, mais envers le gouvernement. Voilà les questions dont il faut discuter.

On a abordé le problème de l'antisémitisme. Le jour de la Fête du Canada, à Minden, en Ontario, se tiendra une réunion d'un Parti néo-nazi. En 1989, des centaines d'adhérents à une doctrine néo-nazie doivent se réunir à Minden, en Ontario. Des Skinheads, seulement des Blancs, se réuniront le jour de la Fête du Canada. Ils ont choisi le slogan suivant: «Sauvons le Canada.»

Le gouvernement n'a rien dit à ce sujet. C'est une situation délicate et il faut parfois décider s'il faut donner davantage de publicité et de crédibilité à ces gens-là, en

parlant d'eux, ou s'il faut s'attaquer à ce cancer qui ronge toutes les sociétés. Je voudrais que l'on adopte la deuxième solution.

Nous ne pouvons pas nous dissocier de ces problèmes. Nous ne pouvons pas nous dissocier de l'équité en matière d'emploi, d'un gouvernement qui a décrété une situation d'urgence nationale quand seulement 300 personnes ont débarqué chez nous il y a quelques étés, quand nous en avions invité des milliers et des milliers individuellement. Le gouvernement essaie-t-il d'éduquer les Canadiens ou de les énerver?

Monsieur le Président, nous avons des louanges à faire au sujet de ce projet de loi, mais le ministre ne veut pas admettre qu'il a mieux à faire qu'à se contenter de prononcer un discours de 20 minutes ou d'assister à un cocktail, un pique-nique ou une festivité, même si c'est important et de lire un discours préparé d'avance. Il est également temps de dépasser le stade du discours de 15 pages ou de la conférence de presse de 25 minutes et d'essayer de régler les problèmes auxquels le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se sont attaqués, et que les députés d'en face ont commencé à affronter. Ce n'est que lorsque nous accorderons la priorité à l'essence même du multiculturalisme à Ottawa et au Parlement que nous rendrons justice aux sentiments que nous essayons de communiquer à tous les Canadiens. Ce n'est que lorsque nous prendrons le temps de réfléchir à ce que cela signifie pour les gens et les groupes que nous essayerons d'en arriver à l'essence même de ce que nous essayons de faire bénévolement au sein de la collectivité, par conviction profonde.

Il est parfois blessant de constater que dans les coulisses du pouvoir, à Ottawa, on ne comprend pas toujours ce qui est important pour les familles, les particuliers et les collectivités. J'attire l'attention du ministre sur ces questions et je lui signale que nous les aborderons en comité jusqu'à ce qu'il prenne ce problème et cette politique autant au sérieux que nous.

• (1720)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député a insisté sur les avantages d'un comité permanent distinct sur le multiculturalisme et je sais qu'il favorisait un tel comité lorsqu'il était le critique de son parti dans ce domaine. Du moins je suppose que c'était le cas puisque le comité dans son ensemble était en faveur et que cela lui tenait à coeur. Je me demande s'il savait, lorsque j'ai présenté une motion à ce sujet au comité permanent, que le critique actuel de son parti en matière de multiculturalisme a voté contre cette idée et contre le renvoi à la Chambre de la question de l'établissement d'un comité séparé. Le critique en matière de multiculturalisme craignait que cela n'aboutisse à la ségrégation dans des ghettos. Je voudrais savoir s'il est d'accord avec cette position et, sinon, s'il a parlé au critique de son parti pour essayer de l'éduquer.

M. Marchi: Monsieur le Président, il n'est pas dans l'intérêt de la députée d'abandonner l'esprit de parti dans un débat qui va beaucoup plus loin. Nous, du Parti libéral, n'avons pas de leçons à recevoir du Nouveau Parti démocratique qui croit détenir le monopole de la vertu. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons fait ce qu'il fallait faire. Nous avons pris les mesures pertinentes. C'est ce que nous continuerons de faire dans l'opposition et lorsque nous formerons le gouvernement en 1992.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai une question sur un autre sujet. J'ai mentionné que le gouvernement avait réduit de moitié le programme de cours de langue principalement destiné aux immigrants adultes. Je me demande s'il est au courant et s'il peut me dire quel est l'impact de ces compressions dans sa collectivité.

En Colombie-Britannique, par exemple, l'abolition de ce programme signifie que 23 000 étudiants de la province, soit 83 p. 100 des immigrants adultes, n'auront plus accès aux cours d'anglais langue seconde, ce qui est très grave. Nous savons, bien sûr, que dans notre province, plus de 50 p. 100 des élèves des niveaux primaire et secondaire ont une autre langue que l'anglais comme première langue. Ils ont besoin de cours d'anglais. Je l'ai déjà dit, cela porte atteinte au principe de la citoyenneté et nuit sérieusement à l'élaboration d'une politique du multiculturalisme efficace.

J'aimerais savoir quelles sont les vues du député sur la question et s'il possède des renseignements complémentaires.

M. Marchi: Monsieur le Président, je constate qu'un ou deux autres députés veulent exprimer leur point de vue. Je m'efforcerai donc d'être bref.

Qu'il suffise de dire que la députée de Vancouver a soulevé une question très légitime car la situation de l'enseignement de l'anglais langue seconde est déplorable.

J'ai déjà exprimé mon point de vue sur la question à la Chambre et devant le caucus de mon parti. J'estime que tous les Canadiens veulent que le gouvernement dépense

tout l'argent qu'il faut pour la formation linguistique, en anglais ou en français, des immigrants. Il est attristant de constater que dans l'enseignement de l'anglais ou du français aux immigrants, ce sont surtout les femmes des minorités visibles qui sont laissées pour compte. Bien souvent, malheureusement, seul le principal soutien de famille a accès aux cours de formation linguistique et, dans bien des groupes, ce sont les hommes. En fréquentant l'école et en jouant avec leurs amis, les enfants apprennent l'une des deux langues officielles. Cependant, beaucoup de femmes sont victimes de la situation car, puisqu'elles ne maîtrisent ni le français ni l'anglais elles doivent rester au foyer, elles n'ont que peu de possibilités économiques et aucun espoir d'avancement professionnel.

Il est temps que nous commencions à nous rendre compte que, même s'il en coûte des millions de dollars pour offrir des cours de langue en anglais ou en français, cet argent n'est pas gaspillé. Nous ne pouvons pas fixer un prix à la possibilité de communiquer avec autrui dans la société canadienne. Nous favoriserions un sentiment d'appartenance au Canada si nous faisions les investissements financiers qui s'imposent. Nous en retirerions des avantages qui l'emporteraient de loin sur les sommes investies au départ.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de questions, le député de Winnipeg–Nord peut entamer le débat.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence. Le multiculturalisme est une notion que nous nous efforçons encore d'ancrer dans les mentalités au Canada, car elle suppose la reconnaissance officielle des différentes cultures et des valeurs d'une société pluraliste qui les accompagnent. Le multiculturalisme appelle la consécration des principes selon lesquels tous nos groupes ethniques, c'est–à–dire tous les Canadiens, sont égaux, toutes nos cultures méritent respect et dignité et le pluralisme culturel doit recevoir un appui officiel.

La création d'un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est un pas important dans la bonne direction et un élément indispensable de l'unité nationale. Un ministère distinct chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est nécessaire si nous voulons nous assurer de ne pas négliger ou de feindre d'ignorer ces deux aspects, comme ce serait le cas s'ils étaient incorporés dans un énorme ministère.

Je dois toutefois souligner que le projet de loi C–18 pose des problèmes qui suscitent des préoccupations. Certaines d'entre elles seront peut–être abordées au moment de l'étude du projet de loi par le comité législatif.

Premièrement, il n'existe aucune disposition dans le projet de loi prévoyant que le nouveau ministère sera chargé de coordonner l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Il ne suffit pas que le projet de loi renferme des énoncés généraux sur la politique du multiculturalisme. Il devrait être clairement énoncé que le nouveau ministère sera responsable de l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Deuxièmement, il n'y a aucune disposition prévoyant la nomination d'un commissaire au multiculturalisme indépendant et l'efficacité du ministère en sera limitée, par conséquent. La nomination d'un commissaire indépendant, comme l'a demandé le Comité permanent sur le multiculturalisme en 1987, est nécessaire parce que ce commissaire serait en mesure de surveiller l'application de la loi partout au gouvernement, et j'insiste, sans ingérence politique. Non seulement un commissaire indépendant surveillerait l'application du multiculturalisme dans tous les ministères, Justice, Immigration et Emploi, pour n'en nommer que quelques–uns, mais il pourrait également ouvrir et mener des enquêtes sur l'application des programmes et sur la prestation des services par les différents ministères.

Un commissaire, en tant que sentinelle non partisane, serait particulièrement efficace pour protéger les valeurs du multiculturalisme et de la citoyenneté dans tous les ministères gouvernementaux car il pourrait voir à ce qu'ils respectent la loi.

Lorsqu'il a ouvert le débat sur ce projet de loi, le ministre a indiqué qu'un comité permanent sera constitué l'automne prochain. Je crois qu'il est sincère et c'est toujours au moins cela de gagné.

Ce n'est pas simplement ces deux problèmes très spécifiques du projet de loi C–18 qui m'inquiètent. Je me préoccupe de l'approche générale du gouvernement en matière de multiculturalisme. D'une part, le gouvernement conservateur a présenté ce projet de loi pour créer un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. D'autre part, il a réduit le financement au titre du soutien opérationnel accordé aux groupes mêmes que ce ministère doit représenter et protéger. C'est pour moi une contradiction dans la politque ou est–ce la philosophie du gouvernement? Cette contradiction dans la politique dé-

montre que le gouvernement n'a pas pris d'engagement véritable pour faire avancer la cause du multiculturalisme au Canada.

Il existe un autre exemple troublant de ce manque de cohérence de la part du gouvernement concernant les questions ethniques. Le gouvernement s'est déclaré favorable à une augmentation de l'immigration, mais il n'a pas fixé d'objectif. Pourtant, le 4 avril 1989 à Toronto, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a fait des déclarations qui laissaient entrevoir un changement de politique quant au nombre des immigrants admis au Canada et qui ont suscité de vives inquiétudes au Conseil etnoculturel canadien. J'en profite pour dire que j'ai eu le privilège de faire partie de l'exécutif de cet organisme avant d'être élu au Parlement.

• (1730)

Le Conseil ethnoculturel canadien a fait remarquer que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'augmenter le nombre des immigrants admis au Canada causait des tensions dans les domaines du multiculturalisme et des relations interraciales. La ministre n'essaierait-elle pas de préparer le terrain pour une diminution du nombre des immigrants admis au pays? Le gouvernement doit clarifier sa position dès maintenant, non pas juste avant le déclenchement des élections. Nous devons nous rappeler que l'immigration est à l'origine de la citoyenneté des nouveaux Canadiens.

Je voudrais signaler un dernier sujet de préoccupation. Le gouvernement fédéral a rapporté en décembre dernier que 6 p. 100 des travailleurs visés par la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi appartiennent à des minorités visibles. Au mois de mai, cependant, il rapportait que seulement 5 p. 100 des employés des entreprises relevant de la compétence fédérale faisaient partie de minorités visibles.

La proportion des membres des minorités visibles au sein de la population active en général se chiffre à 6,3 p. 100. Il n'est pas acceptable que le gouvernement, qui devrait montrer l'exemple, ne réussisse pas à émuler le secteur privé. Le gouvernement a le devoir de veiller à ce que tous les Canadiens soient égaux et à mettre en oeuvre des lois et des programmes qui assurent effectivement cette égalité.

Le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale du Canada. Huit millions de Canadiens, c'est-à-dire près d'un tiers de notre population, sont d'origine autre que autochtone, francophone ou anglophone. Ces huit millions de Canadiens contribuent véritablement à notre grand pays.

Nous devons approuver le principe d'égalité dans la diversité et le promouvoir. Rappelons que le principe premier de la Loi sur la citoyenneté est celui d'égalité, les personnes nées au Canada sont égales à celles qui ont choisi le Canada comme patrie. Cependant, s'il est important de préciser les principes d'égalité culturelle et raciale et de discuter de la nécessité de respecter les différentes nationalités qui constituent ce pays, cela ne suffit pas. Le gouvernement doit débloquer des ressources pour promouvoir le pluralisme culturel du Canada si l'on veut renforcer le principe du multiculturalisme et en faire une réalité fondamentale.

A mon avis, il faut que cela devienne un principe fondamental, car c'est vital. Comme je le disais lors du débat du 2 juin sur une motion d'initiative parlementaire, le multiculturalisme c'est beaucoup de choses. C'est la tolérance et l'harmonie raciale. Tous les Canadiens devraient être capables de poursuivre leurs rêves et leurs objectifs avec le même degré de liberté, indépendamment de leurs différences d'aspect, d'accent et de traditions.

Le multiculturalisme, c'est aussi l'équité en matière d'emploi. C'est un programme dynamique d'action positive, basé sur la notion de mérite, à l'exclusion de toute considération de couleur, de croyance ou de caractéristique physique. Le multiculturalisme, c'est l'égalité d'accès à des logements abordables et c'est aussi les droits de la personne.

Etant donné l'étendue et la vitalité du multiculturalisme et l'importance de la citoyenneté, je suis heureux que l'on crée un nouveau ministère pour s'occuper de tout ce qui relève de ces deux domaines.

J'espère que ce nouveau ministère sera efficace, premièrement dans sa promotion de la dignité des Canadiens de toutes origines, deuxièmement dans la protection des droits de tous et, troisièmement, dans sa recherche d'une harmonie sociale par le renforcement de la mosaïque culturelle. C'est seulement alors que ce nouveau ministère sera devenu un véritable jalon dans l'histoire canadienne. La communauté ethnoculturelle du Canada réclame et attend ce nouveau ministère depuis longtemps. Nous allons surveiller le gouvernement. Le multiculturalisme, c'est vraiment le tissu vivant de la société canadienne.

Multiculturalisme

M. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre d'être présent ici aujourd'hui. Je suis sûr qu'il a déjà remarqué dans les discours de l'opposition officielle que notre société doit pouvoir faire face à certains buts à long terme. Je crois que son travail de ministre du Multiculturalisme représente tout un défi parce qu'il doit tenir compte de la composition en constante évolution de notre pays.

Le débat d'aujourd'hui est très important. Nous ne parlons pas seulement du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mais nous discutons de la réalité culturelle contemporaine du Canada. De plus, ce débat mettra en lumière certaines questions très fondamentales concernant l'orientation que notre pays est prêt à donner à sa politique culturelle à l'aube des années 1990 et du XXI^{e} siècle.

Durant cette période de l'histoire de notre pays où nous devons définir notre identité culturelle, il est très important d'examiner le rôle que le multiculturalisme joue dans notre société, les raisons qui ont rendu nécessaire l'adoption d'une loi sur le multiculturalisme, les besoins auxquels cette loi répond et par conséquent, le but dans lequel nous créons un ministère distinct. En tant que Canadien élu à la Chambre des communes, je crois fermement que j'ai l'obligation morale d'essayer de définir la culture et l'identité canadiennes.

Dans notre pays, beaucoup de termes servent à définir notre société au point de vue culturel. Nous parlons, entre autres, de bilinguisme, de multiculturalisme, de diversité et de pluralisme quand nous essayons de dire qui nous sommes. En ce qui me concerne, je considère notre réalité culturelle canadienne comme multiculturelle, mais pas tout à fait dans le sens traditionnel du mot.

Je n'ai aucun doute: la culture canadienne contemporaine est multiculturelle. Les visages variés de nos concitoyens canadiens témoignent de cette réalité. Je dis bien «canadiens» parce que, si nous examinons la terminologie utilisée pour décrire les Canadiens d'origines diverses—par exemple, Canadiens japonais, Canadiens chinois, Canadiens grecs, Canadiens italiens, Canadiens français et Canadiens portugais—nous constatons que le point commun de référence, le point central, c'est qu'ils sont canadiens, que c'est cela qui en fait des membres de la même famille, que c'est notre dénominateur commun.

Mon expérience passée m'enseigne que le concept de multiculturalisme englobe tous les Canadiens, sauf les Anglais, les Français et les autochtones. C'est ainsi qu'on le conçoit à l'échelle nationale. Je suis profondément convaincu du fait que, si nous voulons que la politique multiculturelle canadienne soit vraiment une politique nationale, nous devons être capables de dire sans équivoque qu'elle représente tout le monde. L'orientation actuelle de la politique a mené à une sorte de différenciation sociétale dont est issue une conception communautaire: les Anglais, les Français, les autochtones et les autres. Les autres, ce sont ceux qu'on dit «multiculturels».

• (1740)

La culture canadienne est sans doute la somme de toutes les parties, le multiculturalisme, son essence.

Je suis très fier d'appartenir à un Parlement dont les objectifs visent, reconnaissent et préconisent la compréhension du multiculturalisme ainsi que la diversité culturelle et raciale de la société canadienne, et qui garantit la liberté de tous les députés de préserver, de promouvoir et de partager leur patrimoine culturel.

Je suis très fier de faire partie d'une nation qui reconnaît que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale du patrimoine canadien. Nous pouvons nous demander si nous sommes vraiment sérieux à ce sujet quand, par exemple, nous examinons l'Accord du lac Meech. Pourquoi le préambule ne reflète-t-il pas la caractéristique multiculturelle du pays, comme il reflète celles de l'anglais et du français?

Si nous examinons la situation très attentivement, nous avons tendance à devenir un peu cyniques. Dans un esprit d'optimisme, peut-être devrions-nous chercher des moyens de préserver la beauté d'une société vraiment multiculturelle.

En soi, le multiculturalisme peut constituer—en fait, il l'est—une ressource sans pareille pour façonner l'avenir du Canada. Il faut saluer une nation qui préconise la pleine et équitable participation de personnes et de collectivités de toutes les origines à l'évolution constante et à la formulation de tous les aspects de la société canadienne, et qui les aide à supprimer tout empêchement à cette participation. Nous nous assurons aussi que la loi

traite et protège également chaque personne, tout en respectant et reconnaissant sa diversité.

Bien sûr, je dois définir certains termes pour la gouverne de ceux qui m'écoutent. Je pourrais m'étendre sur les objectifs divers et positifs de la Loi sur le multiculturalisme mais on ne saurait contester que la majorité des éléments exposés dans la loi constituent d'important énoncés.

Ce qui m'embête, c'est que ce ne sont peut-être que de belles paroles. Tout compte fait, je pense que cette loi compte plus qu'elle ne fait. Il faut savoir examiner la loi en elle-même, et l'unique chose que nous allons y remarquer c'est le recours à des termes très vagues comme promouvoir, favoriser, faciliter, encourager, etc. En réalité, il n'y a pas vraiment de mécanisme de créé pour réaliser ces idéals tout à fait nobles, nécessaires et progressifs. Je serais très embêté de dire comment le ministère va se tirer d'affaire avec cette loi plutôt vague, qui n'a pas vraiment d'objectif ni d'optique.

J'ai beaucoup de questions à poser au sujet du ministère. Faut-il croire par exemple que ce ministère va donner à ce qu'on appelle les groupes ethnoculturels un meilleur accès à la justice? Comment vont-ils en profiter? Quel est le but ultime de ce ministère? S'agit-il d'un ministère que nous voulons aujourd'hui pour les années 90, ou d'un ministère qui s'inscrit dans une vue d'ensemble qui va nous mener jusqu'au XXIe siècle? Les droits des Canadiens d'autres ethnies et cultures seront-ils mieux représentés?

Essentiellement, ne recevront-ils pas la même protection que celle dont ils jouissent normalement de par la Charte des droits et libertés, le Code criminel, la Loi sur la citoyenneté et la Loi canadienne sur les droits de la personne? Où y a-t-il amélioration?

Pour moi, il est indiscutable que le ministère va devoir considérer la Loi sur le multiculturalisme comme la pierre angulaire de son action. A parler franc, avec une loi dépourvue d'orientation et de substance comme celle-ci, je me demande bien comment le ministère va orienter son action et en faire respecter les impératifs.

Il est bien évident à quiconque a lu la loi qu'elle ne prévoit aucun droit additionnel pour les citoyens canadiens ni ne supprime toute discrimination ou racisme. Il est bien évident que c'est un échec à cet égard.

La loi énonce les idéaux habituels. Ceux-ci sont couchés sur le papier, mais comment va-t-on les réaliser? Voilà le défi à relever.

Toutefois, je crois que, s'il est créé, ce ministère ne devrait pas se contenter de distribuer des subventions à des groupes folkloriques ou à des chorales ethniques, par exemple. Notre pays a mûri. Il a beaucoup changé.

Si je peux me permettre de faire une recommandation au ministre, qui a eu l'obligeance de m'écouter jusqu'au bout, le ministère devrait consacrer la majorité de ses ressources à sensibiliser tous les ministères et organismes gouvernementaux à la question. Je pense que nous devrions commencer avec le ministère de la Justice et le sensibiliser à cette nouvelle réalité, que le Canada n'est plus un pays biculturel, mais multiculturel. Il faudrait aussi s'occuper du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui est chargé de l'équité en matière d'emploi et de l'action positive. Il est d'importance cruciale de sensibiliser le gouvernement à la nouvelle réalité. Toutefois, je dois dire qu'il aurait fallu commencer avec ou sans Loi sur le multiculturalisme ou ministère. Il incombe au gouvernement dans son ensemble et aux représentants élus de suivre l'évolution de notre société.

Notre pays ne sera vraiment multiculturel que lorsque ses structures politiques, économiques et sociales reflèteront sa diversité culturelle, une diversité qui devrait concentrer ses énergies non seulement sur le maintien du patrimoine et du milieu culturel, mais aussi sur le développement d'une véritable culture canadienne, dont l'essence est multiculturelle.

Les citoyens de notre pays ont entendu longtemps pérorer au sujet du multiculturalisme. Ces propos vides devraient être examinés avec sincérité et sérieux. Nous devrions pouvoir commencer à distinguer les mythes et la réalité du multiculturalisme. Si ce ministère devait avoir pour seul fondement la Loi sur le multiculturalisme, et si la défense des droits de la personne ne devrait s'inspirer que de cette loi, ce ministère ne fera pas grand-chose, permettez-moi de le dire, pour définir la culture canadienne et en favoriser l'épanouissement.

Si nous voulons vraiment édifier une nation que nous pourrons appeler le Canada et y accueillir tous les peuples pour qu'ils se sentent chez eux, nous devrons un jour, non pas demain, mais un jour songer à créer un ministère de la culture qui traitera tout le monde sur un pied d'égalité. Toutes nos grandes politiques et toutes les politiques du gouvernement devraient tendre à renforcer

le sentiment national. C'est ce que nous devrions viser en tout premier lieu. Le multiculturalisme est tout aussi important.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Reprise du débat. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a la parole.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir faire de brèves observations sur le projet de loi à l'étude, qui s'intitule «Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence».

• (1750)

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Parlement du Canada a adopté la Loi sur le multiculturalisme canadien. Elle était notre première loi sur le multiculturalisme. Elle consacrait l'intention du gouvernement du Canada de faire du multiculturalisme une politique officielle.

Je ne comprends pas très bien ce que le multiculturalisme veut dire. Il ne représente pas ce qu'il devrait représenter en pratique, au Canada, d'après la définition du dictionnaire. Je m'explique.

Le préfixe multi veut dire un grand nombre. Cela devrait comprendre tout le monde. Cela devrait inclure les anglophones et les francophones, les personnes d'origine italienne, grecque et allemande. Voilà quel devrait être le vrai sens du terme multiculturalisme. Malheureusement, depuis l'adoption de la politique de multiculturalisme au Canada, le terme a pris un sens différent, et c'est ce qui m'inquiète énormément. Il en est venu à signifier que les personnes d'origine autre que française ou anglaise appartiennent à un monde multiculturel, immigrant et ethnique. Je regrette beaucoup que la politique du gouvernment ait établi une nette distinction entre les francophones et les anglophones d'une part, et les multiculturels, immigrants, fils et filles d'immigrants d'autre part.

Je n'aurais aucune difficulté si nous nous considérions tous comme membres d'une collectivité multiculturelle, mais ce n'est pas le cas. Telle est la réalité. Si vous demandez aux Canadiens ce qu'ils entendent par multiculturalisme, il excluent automatiquement les Canadiens français et les Canadiens anglais. Si le gouvernement du Canada faisait un sondage pour demander aux Canadiens ce qu'est le multiculturalisme, je crois bien que la majorité des gens qui répondraient définirait le multiculturalisme comme étant n'importe quoi d'autre que le français ou l'anglais.

A mon avis, la politique du multiculturalisme crée une distinction, où du moins c'est ce qu'on en a fait. Elle met un certain groupe de Canadiens dans une autre catégorie, et je ne veux pas utiliser les termes deuxième ordre ou troisième ordre; elle les rend différents. Elle les met en périphérie.

Je lisais la Loi sur le multiculturalisme adoptée par le Parlement l'an dernier. Le dernier alinéa des attendus dit ceci:

> que le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne. . .

Où avons-nous déjà entendu l'expression «caractéristique fondamentale de la société canadienne»? Nous l'avons entendu dans l'Accord du lac Meech. Lorsque le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et les dix premiers ministres provinciaux se sont réunis, ils ont essayé de définir ce qu'est le Canada, ce que cela signifie que d'être canadien. Alors ils ont parlé de certaines caractéristiques fondamentales, et c'est cette même expression que nous retrouvons dans la Loi sur le multiculturalisme. Lorsqu'on parle de caractéristiques fondamentales dans l'Accord du lac Meech, on parle des francophones et des anglophones, comme si c'était là les deux seules caractéristiques fondamentales du Canada.

Ma mère, qui a immigré dans ce pays, ne parle couramment ni le français ni l'anglais. Par conséquent, elle n'est pas une caractéristique fondamentale du Canada, tout comme les centaines de milliers d'autres Canadiens qui ne sont pas d'origine française ou anglaise.

J'ai donc soutenu, et d'autres ont également soutenu lors du débat du lac Meech, que si nous voulons réellement définir l'essence et l'identité du Canada, nous devons certes englober dans ses caractéristiques fondamentales les immigrants qui ont choisi notre pays comme foyer d'adoption. Les premiers ministres n'ont pas englobé les immigrants, les personnes de différentes cultures, une caractéristique fondamentale de la société canadienne, et ils ont commis une autre très grave omission en ne mentionnant pas les autochtones.

Pourquoi n'ont-ils pas été considérés comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne, monsieur le Président? Dans leur hâte de se réunir pour discuter d'autres choses, les onze premiers ministres ont exclu les autochtones et les 38 p. 100 de Canadiens qui ne sont d'origine ni française ni britannique.

J'examine maintenant la Loi sur le multiculturalisme et le texte qui figure dans le préambule; il dit que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Si nous reconnaissons que c'est une caractéristique assez fondamentale pour l'inclure dans le préambule d'un projet de loi, pourquoi ne pas l'inclure dans la Constitution où cette reconnaissance resterait gravée, du moins jusqu'au moment d'une nouvelle modification constitutionnelle?

Je vous donne un autre exemple du sens que le multiculturalisme a pris, à mon grand désespoir, au Canada. Il y a quelques années, le gouvernement a été appelé à examiner la question de l'indemnisation des Nippo-Canadiens. Les Canadiens d'origine japonaise ont subi un traitement injuste pendant les deux dernières guerres mondiales. Le gouvernement du Canada a décidé qu'il fallait faire quelque chose. Nous étions d'accord. Mais le gouvernement a confié la responsabilité du dossier non pas au ministre de la Justice, non pas au Cabinet du premier ministre, mais au ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Weiner). C'était là ajouter l'insulte à l'injure. Vu que les Canadiens-Japonais ne sont pas considérés comme des francophones ou des anglophones, lorsqu'une question les concerne, on la confie au ministre d'État responsable du multiculturalisme. Pour l'amour du ciel, qu'est-ce que la violation des droits des Japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale a à voir avec le multiculturalisme?

Dans notre esprit ici à Ottawa, ainsi que dans les diverses assemblées législatives du pays et dans l'esprit d'une foule de Canadiens, si on n'est pas Français ou Anglais, on fait partie des groupes multiculturels. Comment auraient réagi les Canadiens si la question des criminels de guerre avait été confiée au ministre du multiculturalisme?

M. Milliken: Ce ne serait jamais produit.

M. Nunziata: C'est juste, ce ne serait jamais produit. Et cela n'aurait pas dû se produire dans le cas de la réparation des torts causés aux Canadiens-Japonais. Voilà un exemple du problème du multiculturalisme.

Mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président, mais je voudrais poursuivre mes observations lorsque la Chambre reprendra son étude de ce projet de loi.

Je suis né au Canada de parents immigrants. Je ne suis ni francophone ni anglophone—du moins je ne me considère pas comme tel. Que suis-je alors? Il y a des gens qui disent de moi que je suis un représentant des groupes ethniques ou de la collectivité multiculturelle. Pour ce qui est des pouvoirs au Canada, on parle souvent de dualité linguistique. C'est le cas dans l'Accord du lac Meech où il est question des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise. Un jour ou l'autre le gouvernement—et je parle du Parlement actuel—devra comprendre qu'être Canadien ne se limite pas à être francophone ou anglophone. Je me considère tout aussi Canadien que tout anglophone ou francophone dans cette enceinte. Tant que nous parlerons des Italo-Canadiens, des Hispano-Canadiens, des francophones, des anglophones, nous exclurons les gens. Au lieu de parler des différences, qu'il s'agisse de société distincte ou. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne déclare qu'il est 18 heures, je voudrais signaler que le député aura encore dix minutes pour son discours plus une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, aux termes de l'ordre adopté le mardi 13 juin 1989, la Chambre s'ajourne, en vertu de l'ordre adopté le mercredi 3 mai 1989, à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 37 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculuture) demande à présenter le projet de loi C-31, intitulé Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES ET LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-32, intitulé Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE WINDSOR—LAC SAINTE-CLAIRE À WINDSOR—SAINTE-CLAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire) demande à présenter le projet de loi C-254, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Windsor—Lac Sainte-Claire.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Pétitions

M. McCurdy: Monsieur le Président, la raison d'être de ce projet de loi est très simple. L'appellation Windsor—Lac Sainte-Claire est plus difficile à prononcer que Windsor—Sainte-Claire. Fait plus important encore, aucun de mes électeurs ne vit dans le lac.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Il vaudrait donc mieux que le nom de la circonscription témoigne du fait que mes électeurs sont des riverains.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous êtes toujours dans l'eau jusqu'au cou.

M. le Président: Eh bien, il ne m'est pas permis d'avoir une opinion sur ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai déjà entendu bien des choses, mais cet argument me semble convaincant.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LA FRANCE

LE BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et, comme vous le constaterez, la Chambre est prête à me permettre de présenter, de proposer et de faire adopter sans débat deux motions.

[*Français*]

La première motion est une motion d'après la suggestion de mon ami, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

Monsieur le Président, au nom du très honorable premier ministre, je propose:

Que le Président de la Chambre des communes transmette au Président de l'Assemblée nationale française et au Président du Sénat français les bons voeux de la Chambre des communes du Canada, à l'occasion des cérémonies officielles qui vont commémorer en juillet le bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Puis-je me permettre de suggérer que ceci soit dûment consigné comme une motion proposée par moi au nom du premier ministre du Canada et appuyée par un autre ministre.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si je puis me permettre, vous constaterez sans doute que la Chambre me donne la même autorisation pour la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou organisation des travaux relative à l'heure réservée aux affaires émanant des députés, le mardi 27 juin 1989, les projets de loi C-239 (M^me^ Maheu), C-240 (M. Attewell), C-241 (M. Bird), C-245 (M. Hopkins), C-251 (M. Desjardins), C-252 (M. Arseneault) et C-254 (M. McCurdy), soient mis en délibération à tour de rôle pour être débattus à l'étape de la deuxième lecture jusqu'à concurrence de dix minutes chacun, et qu'à la fin de chacune de ces périodes, le Président interrompe les délibérations pour mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour permettre à tous et chacun de ces sept projets de loi de franchir toutes les étapes au cours de cette heure.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA PRÉSUMÉE MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de ce qu'ils considèrent comme l'appui de l'État à la militarisation croissante de notre économie et ils demandent au Canada, par l'entremise du Parlement, de mettre un terme à toute participation du gouvernement à l'expansion du marché international concernant l'équipement militaire et policier; ils souhaitent, en outre, que le gouvernement prenne des dispositions afin d'empêcher les pays qui

enfreignent les droits de la personne de se procurer du matériel militaire et policier au Canada.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à déposer au nom d'électeurs de la circonscription de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires déplorent le fait que le gouvernement ait, d'une certaine façon, violé l'esprit de la *Loi sur l'assurance-chômage* en s'attendant à ce que des programmes de formation soient financés, dans une large mesure, au moyen des cotisations à la caisse d'assurance-chômage; ils demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour adopter les recommandations que lui a soumises le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dans son premier rapport présenté durant la deuxième session de la 33 législature, et de rejeter toute proposition visant à financer ces programmes de recyclage au moyen de la caisse d'assurance-chômage.

LA PROSPECTION D'HYDROCARBURES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition d'un autre ordre. Des pétitionnaires de la circonscription de Kamloops, en Colombie-Britannique, craignent que le gouvernement n'appuie la prospection de minéraux et d'hydrocarbures au large de la côte Ouest.

Ils expliquent, avec maints détails, que cela serait contre-indiqué et, par conséquent, ils demandent simplement au Parlement d'interrompre les activités de prospection d'hydrocarbures au large de la côte Ouest de la Colombie-Britannique.

LES MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION SUR L'EXTRADITION

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions en conformité avec l'article 36 du Règlement. Elles concernent l'extradition de criminels qui se trouvent au Canada.

Les signataires veulent que la législation soit modifiée de manière que l'on puisse extrader des personnes qui sont accusées de délits commis à l'étranger.

Pétitions

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour présenter des pétitions signées par des Canadiens qui se préoccupent de l'avenir du port de Churchill.

Le port de Churchill est essentiel à la vitalité de l'économie des provinces des Prairies. Or on commence déjà à ressentir les effets de la diminution du volume de grain acheminé par Churchill. Sur 185 préposés à l'entretien des voies de chemin de fer dans le nord du Manitoba, 83 ont appris que leurs emplois seraient supprimés au cours des cinq mois qui viennent.

Des pétitionnaires de Winnipeg, Churchill, Ilford et Le Pas, au Manitoba, ainsi que de Hudson Bay, en Saskatchewan, demandent à la Chambre des communes de veiller à ce qu'au moins 3 p. 100 du grain expédié annuellement du Canada parte de Churchill.

Ce n'est qu'en stabilisant le volume du grain qui traverse les Prairies pour se rendre à Churchill que nous pourrons stabiliser l'économie des collectivités des provinces des Prairies et conserver les emplois des préposés à l'entretien des chemins de fer.

LES MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION CONCERNANT LES PENSIONS

M. Ross Reid (St. John's-Est): Monsieur le Président. J'ai l'honneur et le privilège, en conformité avec l'article 36 du Règlement, de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition qu'ont signée près de 6 000 enseignants de Terre-Neuve et du Labrador, qui font partie de la Newfoundland Teachers' Association, que préside M. Keith Coombs.

Ces enseignants craignent que les modifications qui seront apportées à la législation canadienne régissant les pensions influent directement et grandement sur leur régime de pension et sur les prestations dont ils ont négocié le versement avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador dans le cadre d'une entente de rénumération globale laquelle tient compte des données du métier d'enseignant et des particularités de Terre-Neuve et du Labrador.

Ils prient donc le gouvernement de renoncer à ces modifications ou d'apporter des modifications qui tiennent compte des particularités de leur régime de pension.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de ma région. Cette dernière a été certifiée conforme à l'article 36 du Règlement.

Tous les signataires désapprouvent l'intention du gouvernement de démanteler VIA Rail et de supprimer certaines de ses lignes au Canada. Les pétionnaires signalent que cette décision est insensée, compte tenu du besoin de rebâtir notre système de transport.

Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions où ce mode de transport est plus rapide, plus économique, plus sécuritaire et plus pratique que les autres moyens de transport, et là où il risque moins de nuire à l'environnement et permet une utilisation plus efficace des ressources énergétiques.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de répondre aujourd'hui à la question nº 77.

[*Texte*]

L'EXPORTATION DE BILLES COUPÉES SUR DES TERRES CONCÉDÉES PAR LA COURONNE

Question nº 77—**M. Gardiner:**

1. En ce qui concerne les dix dernières années, combien a-t-on reçu de demandes d'exportation de billes coupées sur les terres concédées par la Couronne de la «E & N», de la part de a) MacMillan-Bloedel, b) British Columbia Forest Products, c) Fletcher Challenge, d) Canfor, e) Canadian Pacific Forest Products?

2. De telles tentatives ont-elles été faites par des entreprises de la Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, a) combien, b) comment cela se comparait-il avec les tentatives d'exportation de bois faites par les entreprises de plus petite taille?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Les statistiques fédérales indiquent que, depuis 1986, plus de 400 demandes ont été reçues pour l'exportation de billes coupées sur des terres de la Couronne. Les renseignements précis concernant les entreprises sont de nature commerciale et confidentielle.

Avant que ne soient délivrées des licences d'exportation, des appels d'offre sont publiés dans «La gazette du Canada» à l'intention des acheteurs de billes intéressés, ou bien les acheteurs éventuels sont directement invités à faire une offre, afin d'établir si les expéditions sont excédentaires ou non. C'est au Comité consultatif d'exportation de bois d'oeuvre, composé de représentants des autorités fédérales et provinciales ainsi que de spécialistes de l'industrie, qu'il incombe de déterminer si les billes sont excédentaires ou non. Le CCEB tient un relevé des offres, que conservent les autorités du gouvernement provincial. Les relevés d'offres fédéraux sont conservés pendant environ un an, du fait que la validité des licences est limitée à 120 jours.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1120)

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant le tarif des douanes, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. John McDermid (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur le projet de loi C-17. Lorsque celui-ci a été déposé, nous y avons souscrit.

Comme l'a dit plus tôt le porte-parole de l'opposition en matière de finances, nous avons des appréhensions au sujet de l'importation de matériel pornographique. Nous reconnaissons l'utilité de la prolongation que prévoit ce projet de loi, mais il est à espérer qu'on en arrive à une plus grande certitude, soit par voie de règlement, soit par voie législative, afin de créer un cadre plus structuré qui permettra d'exercer une surveillance sur l'importation de matériel pornographique.

Nous reconnaissons que des efforts ont été déployés dans ce sens. La tâche n'est pas facile, mais cette prolongation sera utile.

Il est évident que ces changements, même si les députés des deux côtés de la Chambre leur ont fait bon accueil, font ressortir le besoin d'un peaufinage en ce qui concerne les douanes et le tarif.

Bien qu'il s'agisse d'un début, le gouvernement sera obligé d'étudier de plus près certains des éléments en cause, particulièrement dans le cas du matériel pornographique.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais parler à mon tour du projet de loi C–17, Loi modifiant le tarif des douanes. Ce projet de loi fait plusieurs choses, de nature administrative en général, mais il comporte des modifications visant à supprimer le tarif applicable à certaines marchandises qui ne sont pas fabriquées au Canada, à modifier dans une certaine mesure des décrets de remise et à supprimer les droits relatifs à certaines marchandises comme les horodateurs et les horocompteurs, les bateaux destinés à la ferraille ainsi que les accessoires de vérification d'origine étrangère prêtés pour la fabrication d'équipement de construction d'automobiles.

Le projet de loi réduit en outre les droits frappant les bières à faible teneur en alcool tandis qu'il augmente la taxe d'accise et la taxe de vente pour que les bières importées à faible teneur en alcool soient traitées sur le même pied que les bières canadiennes. Il prolonge en outre l'autorité de rétablir les taux en vigueur avant l'adoption du système harmonisé. Le projet de loi apporte, dans une large mesure, des modifications de nature administrative. Nous ne nous opposons pas à ces articles.

Un article du projet de loi porte sur l'interdiction relative au matériel pornographique, à la propagande haineuse, à la trahison ainsi qu'à la sédition. Le règlement actuel cesse de s'appliquer le 31 décembre 1989. Ce projet de loi propose qu'il ne soit plus désormais nécessaire que le Parlement réexamine chaque année cet article. En 1985, lors de l'entrée en vigueur de cet article qui faisait suite à un arrêt d'un tribunal, il a été décidé qu'il était important que le Parlement puisse réexaminer chaque année cette disposition.

Depuis lors, le ministre de la Justice a présenté à la Chambre des projets de loi qui sont morts au Feuilleton à cause des élections de l'automne dernier et qui s'attaquaient au problème plus grave de la définition du matériel pornographique et séditieux, de la propagande haineuse et ainsi de suite.

Le Service des douanes et ses agents ont donc dû prendre des décisions en se fondant sur une définition boiteuse. Dans le cas des *Versets sataniques* de Salman Rushdie, les agents de douane ont décidé d'interdire l'importation de ce livre pendant plusieurs jours en se fondant sur une interprétation de cette loi. Cette décision a engendré une assez vive controverse sur la capacité des douaniers de prendre des décisions en se fondant sur la loi actuelle. L'article 25 du projet de loi n'est pas très explicite. On y dit:

> Le passage du code 9956 de l'Annexe VII de la même loi qui suit l'alinéa *d*) est abrogé.

Cela signifie à proprement parler que, plutôt que d'avoir à revenir chaque année devant le Parlement pour discuter de cette question et pour obtenir une nouvelle prolongation, le code sera inclus dans la loi pour une période indéfinie.

Nous avons soulevé cette question en 1985 lorsque cette mesure a été instaurée et nous nous posons encore beaucoup de questions à ce sujet. De l'avis général, ce qui pose surtout des problèmes c'est le fait que le ministère de la Justice doive définir cette notion et établir la politique. Douanes et Accise met de toute évidence la politique en oeuvre et prend les décisions. Mais c'est au ministre de la Justice (M. Lewis) qu'il incombe de définir la notion. Il s'agit là d'un travail important laissé en plan. Le Code criminel doit faire l'objet d'un examen à cet égard.

Je le répète, le problème n'est pas réglé. Il y a l'arrêt récent dont j'ai parlé concernant le livre de Salman Rushdie. Nous ignorons combien d'autres cas semblables pourraient se poser. C'est au ministre de la Justice qu'il incombe de régler ce problème en s'en remettant au Code criminel.

Toutefois, cette fois–ci les choses en restent là, du moins au cours de la présente session du Parlement semble–t–il, et c'est la raison pour laquelle nous nous opposerons au projet de loi en nous fondant sur l'article 25, parce que nous craignons que, tant que cette question n'aura pas été éclaircie dans le Code criminel, le Parlement devrait revenir tous les ans sur cet article.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je serai bref. Les députés savent que ce projet de loi est une réponse législative à des circonstances changeantes. Les besoins des milieux d'affaires en matière d'import–export rendent nécessaires un certain nombre de modifications administratives de la Loi sur les douanes.

J'aimerais faire remarquer à mes amis du Nouveau Parti démocratique que l'examen annuel par le Parlement, qui est prévu à cet article sur l'importation de propagande haineuse, de documents séditieux et pornographiques, n'a rien à voir avec la Loi sur les douanes comme telle, mais davantage avec le Code criminel. En fait, en ce qui concerne la définition l'examen devrait avoir lieu dans le cadre du réexamen des dispositions du Code criminel et non dans le cadre de l'application du Code criminel par les douanes.

L'examen annuel de cette question est un examen superficiel, comme le sait la députée en sa qualité de membre du comité. Il conviendrait mieux que cette question soit réglée par le ministre de la Justice. J'espère que les députés de l'opposition reviendront sur leur décision de s'opposer à ce projet de loi.

Enfin, j'aimerais remercier les membres du Comité législatif qui ont étudié cette question en profondeur et sans perdre de temps. J'ai hâte à l'adoption du projet de loi C-17.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1130)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Reconnaissant que le Nouveau Parti démocratique a forcé le vote, vous constaterez que tous les partis sont d'accord pour différer ce vote jusqu'à 18 heures, moment où est prévu un autre vote différé.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que le whip du Nouveau Parti démocratique essaie de faire gagner un peu de temps à la Chambre. Si la sonnerie d'appel se faisait entendre, le vote serait alors reporté jusqu'à ce soir à 18 heures, moment où sont prévus d'autres votes. Toutefois, si nous pouvons le faire sans faire retentir la sonnerie, et avec l'accord de tous les partis, je crois que dans ce cas-ci ce serait approprié.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie le whip en chef du gouvernement pour ce détail. La sonnerie d'appel n'a pas été déclenchée. Par conséquent, nous pouvons faire n'importe quoi avec le consentement unanime. Cependant, si la sonnerie avait été déclenchée, j'aurais invoqué le paragraphe 45(5) du Règlement, lequel donne au whip en chef du gouvernement ou à celui de l'opposition le droit de demander au Président de reporter le vote jusqu'à 18 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord pour que l'on ne déclenche pas la sonnerie et que l'on reporte le vote jusqu'à 18 heures?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Charest (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis passablement déçu que le gouvernement n'ait pas jugé bon de demander à quelqu'un de son côté de présenter ce projet de loi, compte tenu, en particulier, du fait que nous en sommes à la deuxième lecture.

Il s'agit d'un projet de loi très important, bien que le gouvernement veuille nous faire croire le contraire. Le gouvernement décrit, en effet, le projet de loi C-23 comme étant plus ou moins une mesure portant sur certains détails administratifs relatifs à l'Office national de l'énergie. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que ce projet de loi est beaucoup plus qu'un simple réaménagement administratif.

Le projet de loi C-23 aura d'énormes répercussions sur notre pays. Il modifiera du tout au tout les règles régissant l'exportation d'électricité de nos provinces productrices vers les États-Unis. Il aura aussi une grande incidence sur la réglementation et les conditions applicables à l'approvisionnement en électricité des provinces consommatrices par les provinces productrices.

Par le passé, nous avions certaines règles et certains règlements qui permettaient à l'Office national de l'énergie de jouer un rôle actif à cet égard. Ce système fonctionnait, je crois, assez bien. Malgré tout, voilà qu'on nous propose de modifier le mandat de l'Office lui-même. En outre, le projet de loi modifiera légèrement les dispositions régissant l'exportation de pétrole et de gaz du Canada vers les États-Unis et éventuellement vers d'autres pays, si jamais notre situation nous permet de vendre du pétrole à d'autres pays.

Je pense que l'électricité est le principal enjeu ici. Le gouvernement veut modifier de façon drastique les modalités régissant l'exportation d'électricité vers les États-Unis et les conditions grâce auxquelles nous pouvons garantir l'acheminement par nos installations d'interconnection—c'est-à-dire, celles reliant les provinces productrices aux autres—d'au moins une partie de l'électricité produite par les provinces productrices moyennant un prix comparable.

D'abord, j'aimerais parler de la situation qui a permis, jusqu'ici, à l'Office national de l'énergie de jouer un rôle aussi actif. L'Office, dont la création a initialement été recommandée par la Commission Borden en 1958, est un organisme extraordinaire qui a extrêmement bien servi les intérêts du pays. Encore aujourd'hui, l'Office national de l'énergie compte sur un personnel très compétent. Il s'est extrêmement bien acquitté du mandat qu'on lui a confié. A mon avis, c'est l'un des organismes gouvernementaux les plus efficaces.

D'abord et avant tout, l'Office national de l'énergie a le pouvoir d'approuver ou de refuser l'exportation de pétrole, de gaz et d'électricité vers les États-Unis. Dans le cas de l'électricité, l'Office s'en tient à certaines lignes directrices.

D'abord, les provinces productrices doivent être en mesure d'assumer le coût de production d'électricité, avant que l'Office n'en autorise l'exportation; ce qui me paraît extrêmement logique. De même, les provinces productrices doivent tenir compte dans leur coût de production de certains effets indirects de cette production. Le principal de ces effets concerne l'environnement. S'il y a des répercussions environnementales par suite de la production d'électricité, cela entraîne bien sûr un coût non seulement pour la province productrice mais aussi pour le gouvernement fédéral, et le prix de l'électricité doit en tenir compte. En d'autres termes, le prix fixé doit permettre de rembourser à la province et à ses citoyens ce qu'il en a coûté pour produire l'électricité en question et ce qu'il en coûtera pour remettre, dans la mesure du possible, l'environnement dans l'état où il était avant la production de l'électricité.

Deuxièmement, si on en vendait aux États-Unis, on ne pourrait pas leur vendre moins cher. C'est-à-dire que l'Office national de l'énergie a insisté pour que, si nous vendions de l'électricité aux États-Unis, nous ne puissions la vendre en deçà du coût de l'énergie la moins chère aux États-Unis. Par exemple, si le gaz naturel était le combustible le moins cher aux États-Unis, le prix de l'électricité, la valeur énergétique du gaz comparée à celle de l'électricité, ne pourrait être moindre. On ne pourrait pas vendre l'électricité aux États-Unis moins cher qu'on y vend le gaz naturel.

Troisièmement, si l'on vendait de l'électricité aux États-Unis, les services publics interconnectés notamment ceux d'autres provinces, auraient le droit de présenter une demande à l'Office national de l'énergie pour qu'on leur vende au moins une portion de cette électricité à un prix comparable. Cette mesure a été jugée juste pour deux raisons: premièrement, il est normal que nous veillions aux intérêts des autres provinces canadiennes avant de veiller à ceux de pays étrangers.

Certaines provinces, je pense en particulier à la plus petite, l'Île-du-Prince-Édouard, dépendaient entièrement du Québec pour leur alimentation en électricité, qui passait par le Nouveau-Brunswick, et elles se trouvaient donc très vulnérables. L'Office a pris des mesures protégeant toutes les provinces de façon à régler ce problème et pour que le prix de l'électricité vendue aux autres provinces soit le même que celui auquel on vendrait l'électricité aux États-Unis, afin de ne pas créer de difficultés pour la province productrice. Évidemment, le coût différerait selon les frais de transport de l'électricité. Si celle-ci était acheminée vers une province plus éloignée que le marché américain, cette province devrait évidemment payer plus cher en raison des frais de transport. Tout le Canada y gagnait et le gouvernement libéral précédent tenait fermement à ce principe.

Cependant, certaines objections devaient, je pense, être examinées. Dans certaines provinces productrices, on craignait, non sans raison, que si l'on vendait de l'électricité à des services publics interconnectés, ceux-ci vendent à leur tour l'électricité aux États-Unis à un prix plus élevé et réalisent ainsi un profit sur de l'électricité ne leur appartenant pas. Il leur aurait suffit de prendre de l'électricité générée dans une autre province puis de la vendre aux États-Unis pour réaliser un profit appréciable. Les provinces productrices en étaient assez mécontentes, ce que je peux comprendre. Le gouvernement y a songé quand il a présenté ce projet de loi. Cependant, en

voulant régler ce problème, les auteurs du projet de loi en ont suscité de nombreux autres.

• (1140)

Ce projet de loi ne convient pas au Canada. Le gouvernement fédéral se défile devant la responsabilité qu'il a envers le Canada. Il renonce au rôle qu'il doit jouer en matière d'exportation de l'électricité et de contrôle de l'environnement, pour permettre aux provinces de faire ce qu'elles veulent.

Bien sûr, il existe des lois provinciales régissant l'énergie. L'électricité, peut-être plus que toute autre forme d'énergie, relève principalement de la compétence des provinces. On l'a toujours reconnu et il faut qu'il continue d'en être ainsi. Les provinces ont leurs propres responsabilités et leurs propres domaines de compétence.

Le projet de loi C-23 est une loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, mais, je le répète, il est beaucoup plus que ça. L'article 58.19 est libellé comme suit:

> Pour l'application des articles 58.2, 58.21 et 58.22, concerne les lignes intraprovinciales de transport d'électricité toute loi provinciale qui a pour objet:

L'un des objets en question est:

> *c*) l'évaluation de leur impact sur l'environnement;

Cela relèverait exclusivement de la province. Le transport d'électricité intraprovincial ainsi que les questions se rapportant à l'environnement sont de compétence provinciale. Ce n'est pas trop inquiétant, puisque la province devra assumer la responsabilité de toute décision touchant les lignes de transmission qui portent atteinte à l'environnement dans la province.

L'article 119.06 porte sur les permis et sur l'exportation d'électricité vers les États-Unis. Il est libellé comme suit:

> (2) Pour déterminer s'il y a lieu de procéder à la recommandation, l'Office tient compte de tous les facteurs qu'il estime pertinents et notamment: [. . .]
>
> *b*) du fait que l'exportation enfreindrait, même par omission, les obligations fédérales en matière d'environnement;

Je reviendrai sur cette disposition plus tard, mais ce que j'aimerais faire remarquer pour l'instant, c'est que le gouvernement a considéré, d'une part, les lignes intraprovinciales de transport d'électricité comme relevant du ministère de l'Environnement de la province et, d'autre part, l'exportation d'électricité comme relevant de la compétence du gouvernement fédéral, alors que le projet de loi ne porte pas sur la vente d'électricité entre les provinces. Aucune disposition du projet de loi ne désigne l'autorité compétente en ce qui a trait aux problèmes environnementaux dans le cas où l'électricité est vendue d'une province à une autre. Cette grave omission a été portée à l'attention du gouvernement, mais celui-ci n'a rien fait.

Ce n'est pas qu'une simple omission; à mon avis, le gouvernement a agi délibérément. Je me reporte à une allocution prononcée par l'ancien ministre de l'Énergie, l'actuel ministre des Communications (M. Masse), en 1988, dans laquelle il disait ceci:

> Il est inévitable que les règlements provinciaux servent à établir le tracé détaillé des lignes de transport internationales. Il serait par conséquent inutile que l'Office national de l'énergie réglemente les tracés détaillés, sauf peut-être dans le cas d'une ligne traversant plusieurs provinces, qui ne serait pas exploitée par toutes les provinces par lesquelles elle passe.

Il a soulevé ce point dans son allocution, mais on ne retrouve rien à ce sujet dans le projet de loi. Et le ministre d'ajouter:

> Les dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui portent sur le tracé détaillé et sur l'acquisition de terrains ne s'appliqueront donc pas aux lignes de transport internationales, sauf si (i) la ligne traverse plusieurs provinces et si (ii) une province qui la parraine le demande.

Même si un permis d'exportation a un caractère extraterritorial en ce qui concerne le Canada, l'ancien ministre a déclaré que le gouvernement fédéral ne pouvait tenir compte des questions écologiques que dans le cas où une ligne traverse plus d'une province et à la demande de la province qui la parraine. C'est totalement inacceptable, surtout quand on songe à l'importance que revêtent, de nos jours, les facteurs environnementaux et à l'attention que les Canadiens portent aujourd'hui à l'environnement.

Le ministre a également déclaré ce qui suit:

Le gouvernement du Canada s'efforcera maintenant d'élaborer. . .

Nous retrouvons cela dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui:

. . .de concert avec les provinces et avec l'industrie de l'électricité, les lignes de conduite et les normes environnementales applicables à la production et au transport d'électricité. L'objectif visé serait un effort national concerté visant à en arriver à un consensus au sujet des normes environnementales tout en prévoyant la souplesse nécessaire quant à l'adaptation de ces normes aux circonstances particulières ainsi qu'au moyen de les établir.

Il n'y a pas de consensus dans cette loi; il n'y a pas de consensus devant nous à la Chambre aujourd'hui. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) nous dira qu'un consensus existe, mais, que je sache et d'après les renseignements que j'ai obtenus, aucun accord n'est intervenu entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Reportons-nous au paragraphe 58.29(4) du projet de loi, qui prévoit que:

L'autorité compétente peut accorder l'autorisation une fois les travaux commencés, si elle est convaincue qu'il y avait urgence et pourvu qu'elle ait été avisée, avant leur début, de l'intention de la part du titulaire intéressé de procéder aux travaux.

A mon sens, cette disposition encourage le début de travaux de construction de lignes d'électricité avant que l'autorisation n'ait été accordée. Le gouvernement agit d'une façon irresponsable en se fondant sur une telle présomption.

L'article 58.39 du projet de loi dispose que:

Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements d'application de la présente partie et notamment:

Laissez-moi lire certains passages de ces règlements:

a) arrêter les données objet des conditions pouvant régir les permis;

b) prévoir les renseignements à fournir pour les demandes de permis;

c) préciser les facteurs dont l'Office doit tenir compte pour déterminer s'il y a lieu de recommander au ministre la prise d'un décret visant la ligne internationale au titre de l'article 58.15;

d) fixer la forme de la décision mentionnée à l'article 58.23.

Ce qui nous amène à un point très important concernant ce projet de loi. Même s'il comporte un grand nombre d'articles, ce projet de loi est pratiquement une coquille vide. Le gouvernement a intentionnellement fait de ce projet de loi un texte si inoffensif, terne et inefficace que nous ne pouvons savoir quels seront ses effets à moins d'avoir devant nous une liste complète des règlements.

Même si ce projet de loi est extrêmement flou et boiteux, on nous demande d'en débattre et de l'adopter en deuxième lecture. Le projet de loi n'est pas assez détaillé pour que nous sachions à quoi nous en tenir. Après avoir intentionnellement présenté un projet de loi le plus incomplet possible, le gouvernement essaiera, une fois sa mesure législative adoptée, d'inclure dans les règlements l'essentiel du processus touchant l'électricité exportable.

• (1150)

J'aimerais parler de ce que je considère comme l'aspect-clé du projet de loi. Comment allons-nous réglementer l'électricité exportable aux États-Unis? Le gouvernement propose un nouveau concept. Il est maintenant question de permis et de licences autorisant l'un ou l'autre l'exportation d'électricité.

La loi ne nous renseigne pas beaucoup, si ce n'est pour préciser que l'Office national de l'énergie peut autoriser l'exportation d'électricité vers les États-Unis au moyen d'un permis et sans tenir d'audience. En d'autres termes, il appartiendra à l'Office de décider s'il veut autoriser l'exportation d'électricité d'une province canadienne vers les États-Unis et de délivrer un permis à cette fin; aucune audience n'aura toutefois lieu. Cela signifie que, dans les faits, nous n'aurons aucune chance d'obtenir la divulgation complète des exportations réelles.

Le projet de loi stipule par ailleurs qu'il peut y avoir des audiences si l'Office national de l'énergie l'estime nécessaire. C'est là un droit de l'Office dont il s'est prévalu très efficacement jusqu'à maintenant, même si certaines demandes ont mis du temps à être approuvées. On pourrait toutefois remédier à ce genre de problèmes en modifiant la marche à suivre. Quoi qu'il en soit, l'Office peut délivrer un permis sans tenir d'audience. S'il estime qu'il devrait y en avoir, l'Office doit toutefois soumettre une recommandation en ce sens au gouverneur en conseil. C'est le gouverneur en conseil qui décide s'il doit y avoir ou non des audiences.

En conséquence, ce n'est pas vraiment l'Office national de l'énergie qui contrôle les exportations d'électricité. C'est le gouverneur en conseil et le gouvernement fédéral. Ce sont eux qui décident, que ce soit pour des raisons politiques, à cause de pressions ou pour toute autre raison; ils peuvent décider s'il y aura ou non une révision, sans fournir de réponses ou d'explications pour justifier leur décision. Évidemment, s'il y a une audience ou une révision qui se solde par une approbation, une licence sera délivrée. Par contre, si le gouverneur en conseil ne voit pas l'utilité de tenir une audience, un permis sera délivré.

On ne tient aucun compte des principes de révision qui étaient si importants au regard de l'autosuffisance énergétique du Canada et de l'exportation d'énergie vers les États-Unis. Je ne mets pas en doute le fait que la vente d'électricité soit très importante pour les provinces. Même si, en toute honnêteté, je ne vois pas beaucoup de raisons pouvant justifier le rejet de demandes, il n'en demeure pas moins que c'est une responsabilité fédérale. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral, et les Canadiens ont le droit de prendre connaissance des demandes pour avoir une idée des réalisations du gouvernement au chapitre des échanges commerciaux avec les États-Unis.

L'Accord de libre-échange a toutefois établi la deuxième règle de base. L'énergie ne peut être vendue aux États-Unis qu'à un prix au moins équivalent à celui de la solution la moins coûteuse. Dans l'actuel projet de loi, le gouvernement semble dire que le prix est purement du ressort et de la compétence des provinces et qu'il refuse d'interférer dans un domaine provincial, indépendamment du fait que ce domaine où la province intervient soit du ressort fédéral ou non. Par contre, le gouvernement fédéral dit que si les provinces ont établi des règlements, le fédéral ne devrait pas intervenir. A mon sens, les droits des Canadiens sont illusoires. Ils le sont, dans la mesure où il incombe à l'actuel gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités concernant l'exportation d'énergie vers les États-Unis.

Dans son discours prononcé en septembre 1988, l'ancien ministre de l'Énergie s'était exprimé en ces termes:

> Comme je l'ai déjà mentionné, cette approche à l'égard de la réglementation ne tient pas expressément compte du fait que les installations canadiennes d'utilité publique sont déjà abondamment réglementées par les provinces. La nouvelle politique en tient compte. Elle peut être résumée très succinctement.

Voici quatre des points abordés dans son résumé. Premièrement:

> L'approbation sera officialisée par la délivrance d'un permis, sauf dans le cas des projets que désignera le gouverneur en conseil. Un permis pourra être émis sans audience publique ou examen du gouverneur en conseil.
>
> Le gouverneur en conseil pourra décréter qu'une licence est requise pour une exportation et qu'un certificat doit être émis pour l'installation d'une ligne de transport d'énergie, s'il a des raisons de croire que la réglementation en vigueur dans la province qui parraine le projet n'est pas suffisante.
>
> Les projets seront désignés sur avis de l'Office, et cet avis sera rendu public.
>
> L'ONE étudiera les projets qui auront été désignés par le gouverneur en conseil dans le cadre d'audiences publiques. Pour l'étude de la demande, l'Office tiendra compte de tous les facteurs pertinents.

Les facteurs pertinents dont il est question ici sont les facteurs qui seront énoncés dans la directive du gouverneur en conseil et dans les règlements, que nous n'avons pas à l'heure actuelle, et qui traiteront de l'émission des licences. Ce sera alors vraiment le gouverneur en conseil et non l'Office national de l'énergie qui les dictera.

J'aimerais aborder un autre point que je trouve très important. Dans une lettre à M. R. Priddle, président de l'Office national de l'énergie, rédigée vers la même date, soit vers le 2 septembre 1988, nous avons un autre exemple des intentions du gouvernement du Canada. L'ancien ministre de l'Énergie avait signalé:

> Au besoin, le gouverneur en conseil pourra décréter qu'une licence ou un certificat sera requis pour certaines exportations et pour l'installation de lignes de transport d'énergie. Les projets qui auront été ainsi désignés seront étudiés par l'Office dans le cadre d'audiences publiques puis approuvés par le gouverneur en conseil.

Il y est très clairement dit qu'il n'y aura pas d'audience publique sans que le gouverneur en conseil l'exige. Compte tenu de cette pratique désormais courante d'abandonner notre compétence en matière d'exportations d'énergie, et surtout dans le cas qui nous occupe, en matière d'exportations d'électricité, il est peu probable que le gouvernement actuel exige effectivement la tenue d'audiences publiques.

Dans cette lettre, l'ancien ministre de l'Énergie, qui est actuellement ministre des Communications, ajoute:

> Un projet sera ainsi désigné, lorsque le gouverneur en conseil aura raison de croire que les procédures d'examen de la province qui le parraine sont insuffisantes pour permettre de déterminer si la proposition sert l'intérêt public du Canada.

De quelles procédures provinciales d'examen s'agit-il? Car les provinces, de nos jours, n'ont qu'à signer des contrats pour vendre leur électricité. Selon moi, ce sont là les seules procédures d'examen, et lorsqu'on parle de procédures d'examen insuffisantes, il n'y a pas tellement de différences d'un cas à l'autre. Nous allons tout simplement assister à un abandon définitif, comme je l'ai déjà mentionné, de la compétence du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Ce qui nous a probablement le plus inquiétés, et c'est un point auquel j'ai précédemment fait allusion, c'était de savoir si le service dispensé à l'aide d'installations interconnectées serait moins bon à cause des ventes

d'électricité aux États-Unis. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire sur ce point. Le paragraphe 119.06 (2) dispose que:

> Pour déterminer s'il y a lieu de procéder à la recommandation, l'Office tient compte de tous les facteurs qu'il estime pertinents, et notamment. . .
>
> *c*) (i) a informé quiconque s'est montré intéressé par l'achat d'électricité pour consommation au Canada des quantités et des catégories de services offerts,
>
> (ii) a donné la possibilité d'acheter de l'électricité à des conditions aussi favorables que celles indiquées à la demande, à ceux qui ont, dans un délai raisonnable suivant la communication de ce fait, manifesté l'intention d'acheter de l'électricité pour consommation au Canada. . .

Il y a là certains détails qui, à mon avis, sont importants. D'abord, la province qui achète de l'électricité à la province exportatrice doit prouver que l'électricité va être consommée au Canada. C'est facile pour une province comme l'Île-du-Prince-Édouard, parce qu'elle n'est pas en mesure d'exporter de l'électricité. Toutefois, lorsqu'une province produit de l'électricité à partir du charbon, de l'énergie nucléaire ou encore par cogénération, comment pouvez-vous déterminer quelle électricité cette deuxième province va, à son tour, exporter vers les États-Unis en contravention avec cette disposition?

• (1200)

L'Office national de l'énergie doit intervenir quelque part pour décider qui enfreint cette ligne directrice. On ne peut imposer le fardeau de la preuve à la province acheteuse. A mon avis, si les mots «la province acheteuse, dans un délai raisonable après en avoir été informée, se montre intéressée par l'achat d'électricité pour consommation au Canada» suscitent une controverse, cela risque alors de dégénérer en conflit entre les deux provinces.

L'autre point a trait au moment où l'entente relative à la vente d'électricité entre en vigueur. Qu'arrive-t-il s'il y a des désaccords et que les pourparlers s'éternisent? Qui a alors le pouvoir d'intervenir? Je pense que ce sont là des questions susceptibles d'empoisonner les relations entre les provinces.

J'aimerais également signaler l'extraordinaire latitude laissée au gouverneur en conseil. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a deux systèmes. L'Office national de l'énergie peut délivrer un permis sans faire d'enquête, mais s'il veut effectuer une enquête, il doit obtenir l'autorisation du gouverneur en conseil. Cette autorisation est donnée en vertu de l'article 119.07 qui est libellé comme suit:

> Le gouverneur en conseil peut, par décret:
>
> *a*) préciser que l'exportation est une exportation assujettie à l'obtention de la licence visée à l'article 119.08;
>
> *b*) préciser les facteurs dont l'Office doit tenir compte pour la délivrance de la licence;
>
> *c*) annuler tout permis relatif à cette exportation.

Par conséquent, si l'Office national de l'énergie veut tenir une audience, il doit obtenir l'approbation du gouverneur en conseil. Celui-ci décide non seulement si l'audience aura lieu mais, selon le libellé même de la loi, il précise aussi les facteurs que devra considérer l'Office pour décider s'il y a lieu de délivrer la licence en question. Ainsi, l'Office national de l'énergie, qui avait été créé sous un autre gouvernement pour réglementer l'exportation d'électricité, de pétrole et de gaz vers les États-Unis, est dépouillé de tous ses pouvoirs.

Nous sommes partis de loin, monsieur le Président, pour réduire les pouvoirs de l'Office national de l'énergie. Nous l'avons fait, bien sûr, par le biais de l'Accord de libre-échange et nous nous apprêtons à récidiver avec ce projet de loi. Nous allons devoir étudier ce projet de loi de très près.

A cet égard, je suis heureux de constater que le projet de loi C-23 ne sera pas renvoyé en comité avant l'automne et que nous aurons alors la chance d'interroger à loisir les représentants du ministère et le ministre lui-même au sujet de ces dispositions.

Il importe également de consulter l'Office national de l'énergie et les différentes provinces pour solliciter leur avis. Nous allons devoir procéder à un examen très minutieux. On dit aussi dans ce projet de loi, au sujet du pétrole et du gaz, que l'Office a effectivement le pouvoir de réglementer le prix de vente du pétrole et du gaz, sauf en ce qui concerne la vente aux États-Unis.

Je me demande si ce n'est pas là le début d'une politique énergétique continentale appliquée de concert avec les États-Unis. Le gouvernement affirme le contraire et nie que l'Accord de libre-échange puisse être associé à l'adoption d'une politique énergétique continentale. En fait, le gouvernement a effectivement le pouvoir de faire en sorte que l'énergie ne soit pas vendue aux États-Unis à un prix inférieur à celui auquel la forme d'énergie en question est accessible au Canada. Toutefois, si cette disposition est maintenue dans le projet de loi et si le gouvernement renonce à ses pouvoirs et à toute disposition réglementant le prix de vente de l'énergie aux États-Unis, nous allons effectivement nous retrouver avec une politique énergétique continentale appliquée de concert avec les États-Unis.

Ce projet de loi pose un véritable problème à la Chambre. Il représente aussi un enjeu important pour le Canada au sens où il constitue, de la part du gouvernement fédéral, une nouvelle abdication de ses pouvoirs que personne d'autre n'est en mesure d'assumer mieux que lui. J'espère que nous pourrons examiner de près ce projet de loi. Je peux vous assurer, quant à moi, que nous nous opposerons à son adoption tant que certains changements majeurs ne lui auront pas été apportés.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a déjà mentionné, ce projet de loi soulève un certain nombre de questions intéressantes, pour ne pas dire quelque peu nébuleuses, qui méritent notre attention.

Toutefois, je limiterai mes commentaires aux parties du projet de loi portant sur ses objectifs principaux, c'est-à-dire sur le fond du projet de loi qui, en gros, vise à faciliter l'exportation par les provinces d'électricité vers les États-Unis d'Amérique. Avant d'y arriver, j'aimerais cependant, si vous me le permettez, prendre quelques minutes pour rappeler brièvement l'historique de la production d'électricité et de sa réglementation au Canada.

L'industrie canadienne de la production d'électricité fait depuis longtemps l'objet d'une réglementation tant au niveau provincial que fédéral. Cela s'explique en grande partie par des raisons historiques. L'industrie n'était, au début du siècle, qu'un ensemble de petites usines hydrauliques desservant des régions précises avant de devenir un vaste réseau interrelié qui s'étend maintenant d'un bout à l'autre du pays. Comme les réseaux provinciaux ont été mis en place isolément, et que l'existence d'un service l'électricité était généralement considérée comme essentielle à l'expansion économique, les provinces tenaient à conserver la compétence exclusive que la Loi constitutionnelle de 1867 leur avait conférée en ce qui concerne «l'aménagement, la conservation et la gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique».

Compte tenu du monopole naturel dont jouissaient de nombreux services publics d'électricité, les provinces ont finalement décidé de créer des services provinciaux ou, tout au moins, d'assujettir ceux-ci au contrôle étroit des provinces en ce qui concerne les tarifs exigés des consommateurs, la satisfaction des besoins des provinces et le respect des engagements pris par celles-ci en matière d'exportation.

En Alberta, ma province, nous avons, par exemple, la Commission des services publics de l'Alberta, principal organisme gouvernemental supervisant le secteur de l'électricité. Nous avons aussi l'Office de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, qui exerce un certain pouvoir sur ce secteur, de même que l'Agence de commercialisation de l'énergie électrique, de création récente, qui est l'organisme provincial chargé de la fixation des tarifs d'électricité que paient les Albertains. Néanmoins, je crois qu'il existe encore quatre compagnies d'électricité en Alberta, dont deux sont de propriété publique.

Les provinces ont donc des pouvoirs en ce qui concerne les entreprises provinciales et l'exportation, et ce sont ces pouvoir qui souvent recoupent ceux du fédéral. En réalité, ce recoupement était virtuellement garanti par la Loi constitutionnelle de 1867 qui conférait au Parlement fédéral le pouvoir sur le commerce et les échanges internationaux.

• (1210)

La réglementation fédérale s'étend aussi aux lignes internationales de transport d'électricité. La réglementation du secteur de l'électricité au Canada reflète la croissance et l'évolution de ce secteur et du pays lui-même. Le secteur a longtemps été régi par les provinces et le gouvernement fédéral. C'est ainsi que les choses se passaient au Canada.

Dès le début, la réglementation fédérale avait pour but d'assurer que toutes les exportations d'énergie seraient excédentaires aux besoins canadiens. Ce fut vraiment un signe distinctif de la politique fédérale pendant des décennies. Même avant la création de l'Office national de l'Énergie, en 1959, les prix à l'exportation faisaient l'objet d'un examen et les exportations étaient régies de manière que les Canadiens ne soient pas privés de leurs ressources hydro-électriques. Cette optique a été maintenue après que la Commission royale d'enquête sur l'énergie eût recommandé la création de l'Office national de l'Énergie. Comme l'avait alors déclaré le ministre du Commerce, l'honorable Gordon Churchill, en 1959:

> Dans le cas de l'électricité, on avait pour ligne de conduite dans le passé de n'accorder pour l'exportation que des permis annuels, afin d'empêcher une alinéation permanente d'électricité.

La loi de 1959 sur l'Office national de l'Énergie prolongeait la durée maximale des licences d'exportation de un an à vingt-cinq ans, mais prévoyait que les licences d'exportation à long terme ne pouvaient être accordées que dans des circonstances exceptionnelles. Comme il est écrit dans le rapport de 1987 de l'Office national de l'Énergie:

> Il semble donc que. . . si l'énergie produite au Canada était vendue aux clients étrangers à des prix inférieurs à ceux que doivent payer les Canadiens, la situation concurrentielle de l'industrie canadienne serait menacée par les concurrents américains, ce qui serait injuste pour les consommateurs canadiens.

Je trouve à propos de rappeler ce que le premier ministre de l'époque, le très honorable John George Diefenbaker—bon et mémorable chef de l'Ouest, qui possédait une grande sagesse dont la Chambre devrait encore tenir compte—a dit pendant le débat sur la Loi sur l'Office national de l'Énergie au Parlement en 1959. Il a exposé quel avait été l'esprit de la politique fédérale pendant des années. A propos de la loi de 1959 sur l'ONE, il a dit:

> Le prix du gaz et de la puissance doit être juste et raisonnable dans l'intérêt public.
>
> Lorsque cette loi sera en vigueur, personne ne pourra plus prétendre que le consommateur canadien est obligé de subventionner les marchés étrangers ou que les industries canadiennes seront appelées à payer plus cher pour leur propre énergie que les industries étrangères qui consomment de l'énergie canadienne. . . la loi protège non seulement l'avenir de l'industrie au Canada mais également les producteurs et les consommateurs.

La déclaration relative à la politique nationale de l'électricité publiée en 1962 par le ministre du Commerce d'alors, l'honorable Mitchell Sharp, s'éloignait considérablement de la politique établie de longue date. Il déclarait que dans les cas appropriés, il serait dans l'intérêt national:

> . . .de délivrer des licences d'exportation d'importantes quantités de puissance garantie aux services publics américaines afin de permettre la mise sur pied de grands projets hydro-électriques dans des régions isolées ou d'autres grands projets; ces projets ne seraient pas viables à moins que la puissance produite ne puisse être exportée en grande quantité pour de longues périodes.

Malgré ce changement, qui autorisait la construction d'installations visant essentiellement l'exportation, la réglementation par le fédéral de l'exportation d'électricité est demeurée importante au Canada pour diverses raisons. Historiquement, plusieurs raisons justifiaient la stricte réglementation au niveau fédéral de la production de l'électricité et de la vente de celle-ci à l'échelle internationale et entre les provinces.

Il s'agissait de raisons politiques économiques. Il fallait veiller à la sécurité de l'approvisionnement des consommateurs canadiens et à la qualité de l'accès, quelle que soit la région ou l'on habite.

Le critique de l'opposition officielle a cité tout à l'heure le cas de l'Île-du-Prince-Edouard, qui n'a aucun potentiel de production d'électricité mais qui s'approvisionne dans les autres provinces.

Une troisième raison serait de favoriser le développement régional. S'ajouterait à cela le désir d'équilibrer les intérêts des investisseurs par rapport à l'intérêt public global. Il arrive parfois que ces intérêts divergent, et même qu'ils se fassent concurrence.

Par exemple, les entreprises qui ont le monopole de la vente d'électricité sont à l'abri de la concurrence et peuvent vendre à des prix très supérieurs à leurs coûts. Elles peuvent offrir des prix différents, selon le client; elles peuvent empêcher la concurrence de s'exercer à l'égard des marchés d'exportation en interdisant l'accès aux réseaux de transport. Un projet de production d'énergie électrique peut être profitable du point de vue des investisseurs, mais ne pas être souhaitable du point de vue national, si l'on tient compte de tous les frais connexes, comme celui de l'inondation de secteurs d'une superficie énorme. Un projet peut être souhaitable du point de vue d'une province sans l'être de celui des autres.

Par exemple, si une province décide de produire beaucoup d'électricité et, pour ce faire, de construire une très grande centrale à charbon, cela pourrait occasionner l'émission de polluants aéroportés qui seraient transportés jusque dans une province voisine.

Les intérêts à court terme risquent de faire payer aux prochaines générations un prix plus élevé que nécessaire. Qu'il suffise de mentionner que nous exploitons aujourd'hui nos installations hydro-électriques les plus faciles d'accès et les plus faciles à exploiter à des fins d'exportation, ce qui nous laisse pour l'avenir des installations éloignées et qui coûteront cher à exploiter.

Toutes ces préoccupations sont légitimes. Et tout gouvernement fédéral responsable se doit de les prendre en considération; elles ne sauraient passer au second plan, derrière des considérations politiques ou économiques à court terme ou des arguments idéologiques empreints de complaisance. Cela revêt une importance toute particulière, vu l'importance cruciale de l'électricité pour l'économie du Canada et pour son avenir énergétique.

Certains ont prétendu que l'électricité est un produit comme un autre; que, comme le pétrole et le gaz naturel, il devrait être déréglementé. A leur avis, il s'agit d'un produit à valeur ajoutée, en fait essentiellement un produit manufacturé et qu'à ce titre, il devrait être déréglementé comme le pétrole l'a été en 1985, et le gaz naturel, en 1986.

Je suis sûr que tous les députés conviendront que l'énergie électrique n'est pas un produit comme un autre. L'ONE a reconnu ce fait dans son rapport sur la réglementation des exportations d'électricité, publié en 1987, et dans lequel on pouvait lire ce qui suit:

> Un produit essentiel peut être défini comme un produit dont dépend fortement la sécurité et la santé économique du pays ou le bien-être de sa population et pour lequel il n'existe pas de véritable autre produit de remplacement facilement disponible à un coût raisonnable. Le Comité est d'avis que l'électricité entre dans la

> catégorie des produits essentiels dans la plupart de ses formes d'utilisation.
> Au cours des années, d'autres formes d'énergie pourraient se substituer à l'électricité dans certains cas; cependant, dans la plupart des applications, il n'existe aucun produit raisonnable de remplacement de l'électricité, même à long terme.

Même l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) s'est donné beaucoup de mal pour souligner l'importance de l'électricité dans l'allocution qu'il a prononcée le 26 novembre 1987 devant le conseil d'administration de l'Association canadienne de l'électricité, dans laquelle il disait:

> On ne peut surestimer l'importance de l'électricité. L'électricité est un élément essentiel de notre civilisation. Sans l'électricité, nous ne pourrions pas illuminer nos édifices rien qu'en appuyant sur un bouton; nos systèmes perfectionnés de soins médicaux n'existeraient pas et il n'y aurait ni radio, ni télé, ni ordinateur.

Il est d'autant plus important, pourrait-on ajouter, de disposer d'une politique qui permettra de protéger les intérêts des Canadiens dans l'immédiat comme dans un lointain avenir.

Le régime actuel de réglementation des exportations d'électricité a été défini clairement dans un précis d'information publié par le ministre des Communications en septembre dernier. Il s'agit du régime qui est en application depuis nombre d'années et qui a bien servi le Canada jusqu'ici. En voici les principaux éléments: l'ONÉ délivre des licences d'exportation et prend des ordonnances d'une durée maximale de 25 ans; l'ONÉ autorise la construction et l'exploitation des lignes de transport internationales, c'est-à-dire les lignes qui relient un lieu situé au Canada à un autre, situé aux États-Unis; dans les cas désignés par le gouverneur en conseil, l'ONÉ réglemente les lignes de transport interprovinciales, c'est-à-dire les lignes qui relient un point situé dans une province à un autre point situé au Canada, mais à l'extérieur de cette province et enfin, l'ONÉ réglemente le tracé détaillé de toutes les lignes de transport internationales et des lignes de transport interprovinciales qui ont été désignées.

En ce qui a trait aux exportations et aux lignes de transport, la procédure est essentiellement la même. L'ONÉ tient une audience publique et considère tous les facteurs pertinents, sauf lorsqu'il s'agit de demandes de très peu d'importance. Si l'ONE juge que la proposition sert l'intérêt de la population canadienne, il recommande au gouverneur en conseil de l'approuver. Dans le cas contraire, l'ONE refuse d'accorder l'autorisation requise.

En ce qui concerne les exportations, l'ONE applique actuellement deux critères. D'abord, l'énergie que le producteur souhaite exporter doit être excédentaire par rapport aux besoins raisonnablement prévisibles du Canada et le prix à l'exportation doit être juste et raisonnable.

En ce qui concerne les lignes de transport d'électricité, l'ONE considère la viabilité économique et la faisabilité technique, des questions d'ordre socio-économique et les répercussions que le tracé proposé aurait sur l'environnement.

En plus d'évaluer les demandes à la lumière des critères susmentionnés, l'ONE veille également à ce que la proposition soit conforme aux normes environnementales pertinentes et à ce que la durée de validité des permis d'exportation ne dépasse pas 25 ans.

Le projet de loi C-23 modifie ce régime de réglementation. Il en modifie quatre aspects importants. D'abord, et c'est la modification qui sera la plus lourde de conséquences dans bien des cas, les provinces auront dorénavant la compétence de déterminer l'opportunité des demandes d'exportation. C'est au niveau provincial que les questions relatives au projet d'exportation seront traitées et qu'une recommandation sera préparée.

• (1220)

Deuxièmement, en s'appuyant sur ce qui aura été fait par les provinces, l'ONE accordera des permis d'exportation de façon automatique dans presque tous les cas. On prévoit que des licences d'exportation d'électricité ou des certificats de construction de lignes de transport d'électricité, qui tous deux donnent lieu à des audiences publiques, ne seront nécessaires que dans quelques cas. Pourvu que la province se conforme au processus fédéral d'examen environnemental pertinent et que les règlements de la province soient jugés suffisants, les exportateurs n'auront besoin que d'un permis et pourront donc éviter la tenue d'une audience publique fédérale.

Troisièmement, la durée maximum de validité des licences et des permis d'exportation sera prolongée de 25 à 30 ans.

Quatrièmement, l'Office national de l'énergie devra commencer à récupérer ses coûts.

Quel effet ces changements auront-ils sur le commerce de l'énergie au cours des prochaines décennies? Il est difficile de le prédire avec certitude, mais il y a un certain nombre de points à préciser. Permettez-moi d'élaborer.

D'abord, les audiences publiques relatives aux demandes d'exportation seront rares puisque le fait d'accorder des permis ne sera plus qu'une formalité. Il n'y a pas de raison sérieuse de réduire la fréquence des audiences publiques, surtout lorsque l'on considère le rôle important que l'électricité jouera dans notre avenir énergétique. Aucune preuve valable de la lourdeur excessive du processus d'audience publique n'a été apportée. Le double emploi dans les processus d'audiences publiques des organismes fédéraux et provinciaux compétents est probablement chose assez rare. Les audiences publiques permettent de traiter de questions d'importance natio-

nale plutôt que des questions qui n'intéressent que la province.

Il est difficile de prévoir tous les aspects revêtant un intérêt national en se fondant sur les résultats d'un examen réalisé d'un point de vue d'une province. Par exemple, on peut imaginer qu'un service public, ou un gouvernement provincial, et son voisin soient tous les deux en faveur d'un projet d'exportation donné, même s'il ne sert pas l'intérêt national à long terme. L'ONE se trouverait alors dans la difficile situation de prévoir ces intérêts nationaux sans tenir d'audience nationale. En fait, certaines provinces ont des processus d'examen qui ne peuvent être considérés que rudimentaires.

Un processus privé sert rarement bien l'intérêt public. Il n'est pas surprenant que certains services publics trouvent le processus actuel gênant, ennuyeux, voire contrariant parfois, mais il ne faut pas oublier que l'ONE n'a jamais rejeté une demande d'exportation. C'est vrai qu'il a parfois obligé les promoteurs à modifier leur demande, mais il n'en a jamais rejeté aucune.

Il est possible qu'à l'occasion des contrats d'exportation soient retardés, voire même perdus, à cause du nouveau régime, mais, dans notre système démocratique, nous n'avons encore rien trouvé de mieux que des discussions publiques et ouvertes pour protéger l'intérêt public. Le processus proposé dans le projet de loi C-23 obligera l'ONE à traiter les préoccupations de la population d'une façon qui ne sera ni publique ni adéquate et qui ne permettra pas que le point de vue de la population soit raisonnablement représenté. Le processus en vigueur oblige l'ONE à débattre des préoccupations de la population en public en s'appuyant sur des critères clairs et évidents pour tous.

Deuxièmement, le projet de loi fera de la décision d'accorder tout simplement un permis ou de tenir des audiences publiques une décision politique. En vertu du régime proposé, l'ONE recommandera au Cabinet de tenir une audience publique s'il a des raisons de croire que le projet ne sert pas l'intérêt public. Jusque là, tout va bien. Mais la décision finale sera prise par le Cabinet, non par l'ONE. Cela signifie qu'une décision prise dans ce cadre risque beaucoup plus d'être politique et de porter atteinte aux intérêts régionaux. Ainsi, une petite province qui compte peu d'électeurs et de sièges au Parlement pourrait être lésée si le Cabinet appuyait la demande d'exportation d'une province voisine ayant plus de poids politiquement.

L'intérêt national pourrait être menacé. Le Cabinet pourrait en effet prendre parti pour une province exportatrice, indépendamment de l'intérêt national, s'il croyait que c'était politiquement avantageux pour une raison ou une autre.

L'Office pourrait alors être menacé. Par exemple, si le Cabinet renverse une recommandation de l'Office concernant un important projet d'exportation, si une seule fois l'Office recommande au Cabinet de tenir des audiences publiques sur un projet particulier et que le Cabinet refuse, il sera dès lors abondamment question, durant les délibérations de l'Office, des probabilités que le Cabinet n'accepte pas une recommandation.

En d'autres termes, on porterait atteinte à l'efficacité de l'Office à titre d'organisme de réglementation. Une fois ses recommandations rejetées par le Cabinet, l'Office verrait sa crédibilité mise en doute et il devrait toujours envisager la possibilité d'être contesté lorsqu'il se livrerait à l'étude de diverses questions. Ce serait la fin de l'Office tel que nous le connaissons actuellement.

Troisièmement, aux termes de ces modifications, la durée maximale des permis et licences d'exportation passera de 25 à 30 ans. Il n'y a pas de raisons valables de se départir pendant encore plus longtemps d'une ressource canadienne précieuse. D'ici à ce qu'on en trouve une, la période actuelle de 25 ans devrait être maintenue.

Ceux d'entre vous qui connaissent, comme moi-même j'ai peu à peu appris à le faire, les discours du ministre des Communications (M. Masse), savent qu'il aime bien commencer chacune de ses allocutions par une citation d'un grand auteur. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais permettez-moi de vous signaler que, dans une allocution prononcée le 26 novembre 1987, il a utilisé une citation de Montesquieu pour expliquer les modifications proposées de la politique:

> On ne devrait jamais modifier la loi sans raison valable.

Aucune raison valable n'a été fournie, en l'occurrence, pour faire passer de 25 à 30 ans la durée maximale des permis et licences d'exportation. Je mets le gouvernement au défi de trouver une seule raison valable, ou alors de retirer la partie du projet de loi qui traite de cette question.

Quatrièmement, aux termes de ce projet de loi, l'Office national de l'énergie devra recouvrer ses coûts, vraisemblablement auprès des services d'utilité publique qui demandent des permis ou licences d'exportation. Il s'ensuivra probablement une hausse des tarifs d'électricité pour les consommateurs canadiens, c'est-à-dire une autre forme de taxation régressive.

Cinquièmement, la stratégie du gouvernement visant à faciliter les exportations d'électricité est d'autant plus inquiétante qu'il existe dans l'Accord de libre-échange une disposition concernant la proportionnalité. Le fait de réduire les audiences publiques pour accroître les exportations serait déjà déplorable en soi, mais la situation est encore plus grave du fait que les exportations d'électricité sont visées par la disposition de l'Accord qui a trait à la proportionnalité. En cas d'urgence dans le domaine de l'énergie, nous devrons exporter une proportion d'énergie équivalente à celle exportée du Canada durant les trois années précédentes. Entre temps, le gouvernement tient à accroître cette proportion en réduisant les mécanismes de révision au Canada.

Sixièmement, si les exportations sont facilitées, les Canadiens courent également le risque de payer leur électricité plus cher dans l'avenir. Dans un article du journal *The Montreal Gazette* du 8 septembre 1988, M. Tanis Mathers, de l'Association des consommateurs du Canada, déclarait ce qui suit:

> Les Canadiens pourraient finir par payer plus cher: les services d'utilité publique pourraient avoir les mains liées par des contrats à long terme et, partant, les sources d'approvisionnement en électricité pour les consommateurs canadiens pourraient se faire rares.

Il a poursuivi en ces termes:

> Nous craignons que. . . les nouveaux projets nécessaires pour satisfaire alors à la demande coûtent plus cher et fassent grimper la facture d'électricité des consommateurs canadiens.

L'Office abonde dans le même sens dans son rapport de 1987 sur la réglementation fédérale des exportations d'électricité. L'Office déclare en effet ce qui suit:

> Contrairement à ce qui se passe dans le cas de nombreux produits fabriqués, presque toute la production canadienne d'électricité peut être sujette à des hausses de coûts. En général, les services publics aménagent d'abord les emplacements hydro-électriques les plus favorables. Par conséquent, si les emplacements les moins coûteux étaient aménagés afin de produire l'électricité nécessaire pour approvisionner le marché d'exportation, le service public vendeur devrait alors aménager des sites hydro-électriques plus coûteux pour satisfaire aux besoins des Canadiens plus tôt qu'il l'aurait fait sans le projet d'exportation. Cela signifie qu'en raison des exportations, les Canadiens devraient payer plus tôt des prix supérieurs pour s'approvisionner en électricité. De la même façon, la sécurité en matière d'installations nucléaires et leur emplacement devraient coûter de plus en plus cher avec le temps; ainsi, le fait de devancer à court terme leur mise en valeur peut obliger les Canadiens à payer davantage plus tôt que prévu.

Voilà les principaux problèmes que pose le projet de loi dont nous sommes saisis. C'est sur ces aspects que nous allons nous pencher en comité.

D'autres questions nous viennent également à l'esprit. A mon avis, le gouvernement se doit de répondre à une importante question: Pourquoi faisons-nous cela? Pourquoi modifier les dispositions législatives et les mécanismes de réglementation régissant l'exportation d'électricité du Canada vers les États-Unis, et pourquoi le faire à ce moment-ci? Certaines mauvaises langues diront que c'est peut-être pour remercier M. Bourassa, le premier ministre du Québec, d'avoir appuyé tacitement l'actuel gouvernement lors des dernières élections fédérales. Il convient de souligner qu'au Québec le gouvernement Bourassa n'a formé, à ce chapitre, aucun organisme indépendant chargé de réglementer la production, la transmission et l'exportation d'électricité; l'Hydro Québec et le gouvernement du Québec seront les seuls à réglementer les futures exportations d'électricité de cette province vers les États-Unis.

• (1230)

Nous avons été témoins tout récemment d'une nouvelle vente importante d'électricité par l'Hydro-Québec à nos voisins du Sud, au moment où la plupart des spécialistes de l'industrie soutiennent que l'Ontario verra ses besoins en électricité augmenter au cours des prochaines années, ce qui pourrait obliger la province à construire de nouvelles centrales nucléaires importantes, voire même nombreuses. Et cela alors que l'électricité bon marché d'Hydro-Québec est acheminée vers le marché américain. Il faut tout d'abord se demander pourquoi nous agissons ainsi maintenant.

Comme la deuxième question est beaucoup plus détaillée, j'espère que les honorables députés feront preuve d'un peu de patience.

Quel est le statut légal de la première ligne directrice à l'égard des prix dans ce projet de loi? L'Office, en vertu du Règlement sur l'ONE, partie VI, sous-alinéa 6(2)(z)(i), oblige un demandeur à démontrer que le prix à l'exportation «permettra la récupération d'une bonne proportion des coûts assumés au Canada». Cette ligne directrice vise à assurer que tous les coûts supportés en raison des exportations sont recouvrés, y compris les coûts indirects d'exportation de l'électricité qui sont difficiles à quantifier et qui sont assumés par le pays ou le gouvernement du Canada, mais qui ne sont pas à la charge du service exportateur. Dans ce projet de loi, comment ces coûts, y compris la répercussion extraprovinciale d'une installation, par exemple, seront-ils quantifiés et abordés? Nous ne le savons pas.

Enfin, il y a certains points que la Chambre voudra peut-être examiner au cours de l'examen de ce projet de loi. Compte tenu des dispositions de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui obligent le Canada à faire à ses voisins du Sud des conditions de vente semblables à celles qui prévalent au Canada, il est presque impossible que le gouvernement canadien favorise la diversification économique et le développement régional en se servant de l'avantage naturel de l'électricité que nous pouvons produire en abondance au Canada.

En outre, ce projet de loi vise à approvisionner encore davantage en électricité le marché américain, à satisfaire ou à tenter de satisfaire une demande en apparence insatiable. Il va sans dire qu'un tel geste créera des emplois chez nous et stimulera notre économie. Il suscitera par contre des problèmes environnementaux et autres.

Il faut toujours se rappeler qu'il est également possible de créer des emplois en limitant la demande, et c'est cet objectif qui nous conduira vers un avenir plus supportable. Je citerai par exemple le cas des ampoules qui consomment moins d'électricité ou des d'appareils électriques qui utilisent moins de courant et que nous pouvons exporter.

Nous devons songer aux pluies acides, aux déchets nucléaires, à l'inondation des vallées et à l'effet de serre lorsque nous pensons aux exportations d'électricité. A cet égard, l'électricité sera considéré comme étant encore plus stratégique de par sa nature. Le gaz naturel, les combustibles de remplacement et l'hydro-électricité sembleront «propres» et deviendront de plus en plus précieux et populaires. L'électricité deviendra de plus en plus indispensable pour lutter contre la pollution.

Le gouvernement, malheureusement, semble vouloir aliéner une part grandissante de l'une de nos ressources naturelles les plus valables et les plus stratégiques, notre électricité. Il est en fait paradoxal d'analyser le discours prononcé par l'honorable ministre de l'Energie des Mines et des Ressources (M. Epp), qui, à l'occasion du deuxième colloque annuel sur l'énergie de *B.C. Hydro*, le 11 mai 1989, s'est exprimé en ces termes:

> Afin de maintenir un des niveaux de vie les plus élevés du monde, il nous faudra augmenter sensiblement notre production d'électricité. . . Au cours des 25 ou 30 prochaines années, le Canada devra probablement doubler sa production actuelle d'électricité.

Ce sont les propos d'un ministre qui surveille le passage d'un projet de loi dans ce Parlement, un projet de loi qui facilitera grandement l'exportation vers les États-Unis de notre hydroélectricité ou de notre électricité produite par d'autres moyens.

Ce projet de loi pose trop de problèmes et laisse trop de questions en suspens. Tant que ces problèmes n'auront pas été réglés et que le gouvernement n'aura pas répondu à ces questions, nous ne pouvons souscrire à ce projet de loi.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mes deux collègues de la Chambre des communes, le critique du parti libéral du Canada, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), et à son tour, le député d'Edmonton-Est (M. Harvey), qui ont donné, je présume, la position de leur parti sur le projet de loi C-23. Cela ne vous surprendra pas si je vous annonce d'emblée que le gouvernement ne partage pas les opinions de mes collègues des partis d'opposition. Et je suis sûr que le public ne sera pas lui non plus très surpris de cette annonce, sauf qu'il y a certains arguments, je pense, qu'il faut traiter avec beaucoup de circonspection.

Je pense, entre autres, à l'argument qu'a énoncé il y a quelques minutes mon collègue d'Edmonton-Est (M. Harvey) qui a décidé d'employer un argument bien connu lorsqu'un projet de loi est présenté à la Chambre des communes, et cela ne fait pas l'affaire de certains: d'emblée, cela doit être la faute au Québec, cela doit être une faveur qu'on fait à Robert Bourassa. Ce n'est pas très original comme argument, monsieur le Président. Cela manque un peu de profondeur et cela manque même, je dirais, d'un peu de volonté, surtout dans la semaine où nous allons fêter notre anniversaire comme pays. Mais enfin, ce n'est pas le genre d'argument dont je vais vous faire part pour vous présenter ce projet de loi C-23.

[*Traduction*]

Ce projet de loi a deux objectifs. Premièrement, il permet au gouvernement d'adopter sa politique sur la réglementation des ventes d'électricité, qu'il a annoncée en septembre 1988. Deuxièmement, il apporte quelques modifications mineures à la Loi sur l'Office national de l'énergie, modifications qui entraîneront une réduction des dépenses gouvernementales et qui clarifieront les responsabilités de l'Office.

Le porte-parole du Parti libéral et député d'Edmonton-Est (M. Harvey) a mentionné que la loi initiale avait été adoptée en 1959. Cela étant dit, je trouve qu'il serait assez logique de conclure qu'une loi qui date d'aussi longtemps, vu qu'elle a été adoptée en 1959, devrait normalement être modernisée plutôt que révisée superficiellement comme on le fait maintenant, pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des années 90 et nous permettre de faire face aux problèmes énergétiques du tournant du siècle. Nul doute que cette mesure législative a besoin d'être révisée, puisqu'elle vise un secteur où l'activité est fébrile et où la situation évolue rapidement.

Les responsabilités qui incombent à l'Office national de l'énergie en matière de réglementation de l'électricité peuvent se résumer ainsi: Premièrement, l'Office délivre des licences et des ordonnances d'exportation pour des périodes n'excédant pas 25 ans. Deuxièmement, il autorise la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'énergie. Troisièmement, dans le cas des projets désignés par le gouverneur en conseil, il réglemente les réseaux intra-provinciaux de lignes de transport d'énergie. Enfin, il réglemente le tracé détaillé des lignes de transport d'énergie internationales et de certaines lignes interprovinciales désignées.

Dans la description du fonctionnement du système de réglementation, il est utile de se rappeler les différences qui existent entre les procédures et les critères d'examen de l'Office. Les procédures d'examen des demandes d'exportation et les procédures d'examen des demandes d'installation de lignes de transport d'énergie sont essentiellement les mêmes. Sauf dans certains cas exceptionnels, l'Office tient des audiences publiques et étudie tous les facteurs pertinents. S'il constate que la proposition sert l'intérêt public du Canada, il en recommande l'approbation au gouverneur en conseil. Dans le cas contraire, la demande est rejetée.

En ce qui concerne les exportations, l'Office applique deux critères princiaux. Il se demande d'abord si les quantités exportées sont excédentaires par rapport aux besoins prévisibles des Canadiens et, ensuite, si le prix demandé pour les produits exportés est juste et riaisonnable.

En ce qui concerne les lignes de transport d'énergie, l'Office se demande surtout si leur exploitation sera viable économiquement et techniquement; il examine aussi les facteurs socio-économiques du projet ainsi que ses conséquences, compte tenu du tracé proposé, sur l'environnement.

Cette loi doit être modifiée pour deux raisons principales: La première, c'est que les procédures de réglementation en vigueur actuellement peuvent être améliorées à plusieurs égards. La deuxième, c'est que les critères qu'applique l'Office lorsqu'il étudie les demandes ne correspondent plus aux objectifs que la loi devait permettre d'atteindre lorsqu'elle a été adoptée en 1959.

• (1240)

Le problème, c'est que les procédures actuelles risquent de faire double emploi avec la réglementation provinciale. En 1959, la plupart des provinces n'avaient pas de mécanisme pour réglementer les exportations d'électricité. Aujourd'hui, toutes les provinces qui exportent de l'électricité réglementent leurs ventes à l'étranger d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, les règlements fédéraux devraient complémenter les mesures réglementaires des provinces plutôt que faire double emploi avec celles qu'elles ont déjà.

L'autre problème, c'est que les critères qu'applique l'Office dans l'évaluation des demandes d'exportation d'électricité et des demandes d'installation de lignes internationales de transport d'énergie ne correspondent plus à la situation actuelle. Je vais vous donner deux exemples pour bien vous faire saisir ce que je veux dire.

En 1959, lorsque le Loi sur l'Office national de l'énergie a été adoptée, la plupart des provinces ne croyaient pas qu'elles deviendraient un jour des exportatrices d'électricité, et plusieurs entrevoyaient même la possibilité qu'elles soient forcées d'en importer. En conséquence, l'Office national de l'énergie devait s'assurer que les quantités exportées par les provinces excédentaires par rapport aux besoins des Canadiens. De nos jours, toutes les provinces s'autosuffisent en électricité; neuf en exportent déjà ou envisagent de le faire.

Mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), du Parti libéral a mentionné à quelques reprises l'Île-du-Prince-Édouard pendant son intervention, à juste titre je crois, et j'aurais tendance à parier que c'est la seule province qui ne se considérerait pas comme une éventuelle exportatrice d'électricité. Mais, à l'heure actuelle, toutes les autres provinces, contrairement à ce qui prévalait en 1959—et c'est là que réside la différence—se considèrent déjà, soit comme des exportatrices soit comme d'éventuelles exportatrices d'électricité. C'est tout un changement par rapport à la situation qui prévalait lorsque le projet initial créant l'Office national de l'énergie a été déposé.

Cela ne veut pas dire cependant que les aspects touchant la nécessité de n'exporter que nos excédents ne soient plus d'actualité. Au contraire. Cela veut dire qu'on ne doit plus considérer ce facteur comme l'un des trois plus importants pour déterminer si un projet d'exportation va à l'encontre des intérêts du Canada.

Mon deuxième exemple, qui est peut-être le plus important de tous, concerne l'environnement. La loi actuelle ne mentionne pas l'environnement dans l'article de fond où sont énoncés les facteurs que l'Office doit examiner lorsqu'il détermine si un projet sert l'intérêt des Canadiens. Cela n'est plus approprié, compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui au sujet de l'importance de protéger notre environnement. Cela étant dit, il est évident qu'il faut envisager la réglementation des ventes d'électricité sous un nouveau jour.

J'aimerais maintenant parler du principe fondamental sur lequel repose le nouveau régime de réglementation. L'essence du fédéralisme réside dans la répartition des pouvoirs entre un gouvernement central et des gouvernements provinciaux qui sont souverains dans leur propre sphère d'attributions. Malheureusement, la pratique du fédéralisme n'est pas toujours facile, comme le sait très bien le député d'Edmonton Est. Il y a parfois chevauche-

ment des compétences, ce qui entraîne un double emploi des niveaux de gouvernement. S'il n'est pas nécessaire, pareil double emploi constitue un fardeau dont on peut se passer.

En vertu de la Constitution canadienne, les provinces ont compétence en matière de production d'électricité, à l'exception de l'énergie nucléaire, et en matière de lignes de transport au sein de la province. Le gouvernement du Canada a compétence en matière exportation d'électricité, de lignes de transport internationales et interprovinciales. Les deux niveaux de gouvernement se partagent la compétence en matière de vente d'électricité entre provinces.

Cependant, en raison de l'évolution du secteur de la production d'électricité au Canada, les questions qui relevaient précédemment de la compétence du gouvernement du Canada sont de plus en plus régies par des politiques et des lois provinciales. Ce sont les provinces qui décident de produire de l'électricité pour l'exportation. Ce n'est pas le gouvernement fédéral, mais les provinces. Ce sont les provinces qui décident dans quelle mesure les services publics feront du commerce interprovincial. Ce sont les provinces qui régissent la gestion des réseaux d'interconnexion provinciaux. Ce sont des organismes réglementés par les provinces ou qui appartiennent à ces dernières qui négocient et passent des contrats de vente d'électricité.

Le gouvernement du Canada devrait donc concevoir un système de réglementation des exportations d'électricité qui soit supplétif. Si la réglementation provinciale protège suffisamment l'intérêt public canadien, le gouvernement fédéral ne doit pas intervenir; si, par contre, la réglementation est insuffisante, le gouvernement fédéral devrait avoir pleine autorité pour agir. En d'autres termes, l'Office national de l'énergie devrait compléter les mesures prises par les gouvernements provinciaux, et non faire double emploi. C'est là le principe fondamental qui sous-tend les modifications que comporte ce projet de loi.

J'aimerais maintenant décrire les nouvelles procédures réglementaires qu'énonce ce projet de loi en matière de réglementation de l'exportation d'électricité et des lignes de transport internationales. La réglementation des lignes de transport interprovinciales, dont je parlerai plus tard, sera différente à certains importants égards.

Les demandeurs de permis de construction de lignes de transport d'électricité internationales devront toujours s'adresser à l'Office. Dès réception de la demande, l'Office s'assure que l'avis paraît dans la «Gazette du Canada» et dans d'autres médias que seraient susceptibles de voir ou de lire les parties intéressées. L'Office procède ensuite à un examen initial des demandes. Si l'Office estime que les évaluations faites par les provinces satisfont aux exigences pertinentes, le demandeur recevra l'autorisation du gouvernement canadien sous forme de permis de l'Office national de l'énergie.

La délivrance d'un permis n'exigera pas la tenue d'une audience publique ni l'autorisation du gouverneur en conseil. Toutefois, et il est important de le souligner, s'il estime qu'il est nécessaire de compléter toute mesure prise par les provinces intéressées, l'Office peut recommander au gouverneur en conseil la tenue d'une audience publique. Ainsi, le gouvernement fédéral conservera toute son autorité. Les députés et le public trouveront peut-être rassurant le fait que l'avis de l'Office sera également rendu public.

Si le gouverneur en conseil accepte la recommandation de l'Office, il se tiendra des audiences publiques. Ces audiences seront dirigées par l'Office national de l'énergie, qui aura droit de regard sur toutes les considérations pertinentes. A la fin des audiences, l'Office rejettera la demande ou recommandera la délivrance d'un permis dans le cas d'exportations ou d'un certificat dans le cas de lignes de transport d'électricité. Les certificats et les permis ne seront pas délivrés à moins d'avoir été approuvés par le gouverneur en conseil.

Outre les modifications concernant la procédure d'autorisation des exportations et des lignes électriques, on apportera des modifications à la méthode de détermination des tracés détaillés des lignes de transport internationales. L'Office national de l'énergie autorisera, dans tous les cas, le tracé général qu'emprunteront les lignes. L'emplacement précis des lignes au sein de ce tracé sera ensuite déterminé selon la réglementation provinciale, et les expropriations qui s'avéreront nécessaires seront faites aux termes des lois provinciales.

A titre d'unique exception à cette procédure générale, les intéressés pourraient demander que les lois fédérales régissent l'emplacement précis et la construction d'une ligne d'électricité internationale. Par suite d'un tel choix, la ligne sera automatiquement désignée pour le processus de délivrance d'un certificat. Les demandeurs de permis de construction de lignes d'électricité pourront donc toujours choisir d'être régis par les lois fédérales ou

provinciales en ce qui concerne le tracé des lignes et l'acquisition des terrains. Il est à prévoir que la plupart choisiront les lois provinciales afin d'éviter une duplication des règlements. Cependant, il y aura des cas où le demandeur préférera que la loi fédérale s'applique. Ce qui pourrait se produire, par exemple, si l'une des provinces s'oppose au passage d'une ligne donnée sur son territoire. Cela est conforme au rôle que devrait jouer le gouvernement fédéral dans le secteur énergétique: être présent et pouvoir intervenir à titre d'arbitre dans les cas où, parfois, surgissent des conflits entre les provinces. Nous savons que de tels conflits peuvent surgir à tout moment, auquel cas la Loi nous permet d'intervenir.

Il convient que l'Office national de l'énergie puisse tenir des audiences publiques pour déterminer si la construction d'une ligne devrait être autorisée. L'Office devrait aussi avoir le pouvoir de garantir qu'une fois autorisée une ligne donnée sera en fait construite. Les pouvoirs de l'Office en ce qui concerne le détail du tracé seront ainsi maintenus à cette fin.

La réglementation des lignes de transport d'électricité interprovinciales ne diffère pas de celle qui est énoncée dans l'actuelle Loi sur l'Office national de l'énergie. Ces lignes seront en grande partie réglementées par les provinces qu'elles traversent. Toutefois, le gouverneur en conseil peut, par décret préciser que la ligne doit être assujettie à l'obtention d'un certificat délivré par l'Office national de l'énergie. Dans un tel cas, l'emplacement, le tracé et la construction de la ligne seront régis par la loi fédérale.

• (1250)

Je vous ai déjà fait part, monsieur le Président, du principe fondamental régissant les nouvelles politiques et selon lequel il ne devrait y avoir aucun dédoublement non justifié des règlements fédéraux et provinciaux. Il s'ensuit que l'Office national de l'énergie doit se concentrer sur les aspects de la proposition que le règlement provincial n'aborde peut-être pas suffisamment. D'après le projet de loi, en décidant si les provinces doivent prendre des mesures complémentaires, l'Office doit tenir compte de toutes les considérations qui lui semblent pertinentes. Cela signifie que la compétence de l'Office ne sera limitée en aucune façon. Voilà un point très important pour cette Chambre. Toutefois, pour renseigner les demandeurs, le projet de loi énumère trois des facteurs dont l'Office devra tenir compte.

L'Office tiendra compte, dans un premier temps, des conséquences qu'un projet d'exportation ou la construction d'une ligne internationale pourraient avoir sur les provinces non directement concernées et, dans un deuxième temps, des répercussions environnementales et plus particulièrement du respect des obligations fédérales en matière d'environnement. Enfin, l'Office devra se demander si les Canadiens qui veulent acheter de l'électricité pour leurs propres besoins peuvent le faire dans des conditions aussi favorables que celles offertes aux clients des marchés d'exportation. Ainsi je crois que le député d'Edmonton sera heureux de savoir que les paroles du très honorable John Diefenbaker qu'il a citées auraient encore un impact dans la mesure législative que nous étudions aujourd'hui. Je suis concaincu que le député d'Edmonton sera heureux de savoir que la politique mise de l'avant par le gouvernement conservateur de l'époque continue à être respectée comme il en a exprimé le souhait dans son discours.

[*Français*]

Monsieur le Président, mon collègue d'Edmonton-Est a également fait état de ses inquiétudes concernant le fait qu'on pouvait autoriser la période d'exportation, qu'on pouvait émettre des périodes qui excédaient une période de temps de 25 ans à 30 ans à l'intérieur de cette législation.

Et le député d'Edmonton-Est prétend ne pas savoir, n'avoir aucune idée pourquoi. . . Eh bien, c'est pourtant relativement simple à comprendre! C'est que pour pouvoir entreprendre de grands projets, monsieur le Président, dans le domaine de l'hydro-électricité, cela requiert des investissements de taille, des investissements de plusieurs milliards de dollars. Et il n'y a pas de grand mystère là-dedans, on n'a pas besoin d'aller très loin, vous n'avez qu'à voir dans le secteur de l'énergie, dans le secteur du pétrole, cela requiert aussi des investissements très importants. Si vous allez faire du forage dans l'océan, cela requiert des investissements importants. Il faut donc financer ces investissements-là.

Monsieur le Président, au Québec, on s'y connaît dans le domaine avec Hydro-Québec. On a financé beaucoup de grands projets depuis plusieurs années et cela prend une période de temps avant de pouvoir amortir les coûts et rembourser les prêts. Ce n'est pas plus compliqué que cela, ce n'est pas très sorcier, sauf qu'on a pensé qu'une période de 25 ans, c'était peut-être un peu juste, et, sans nécessairement avoir une mesure parfaite dans ce domaine-là, parce que les marchés financiers bougent beaucoup aussi, on s'est dit: Voilà, on va l'étendre à 30 ans, comme cela on pourra donner une marge de manoeuvre supplémentaire qui va nous permettre de mieux

financer les grands projets que nous envisageons à travers le Canada! Certains sont connus au Québec, malheureusement pour le député d'Edmonton-Est, qui n'aime pas beaucoup le Québec ni M. Bourassa, mais d'autres projets sont prévus ailleurs au Canada, soit en Colombie-Britannique, en Alberta. Partout à l'intérieur de notre pays, on veut pouvoir tirer avantage de cette ressource naturelle.

Alors, c'est la raison pour laquelle on fait passer la période de 25 ans à 30 ans pour l'émission des permis. Il n'y a rien de très sorcier là-dedans, malheureusement!

[*Traduction*]

J'aimerais résumer les amendements qui n'ont pas trait spécifiquement à l'électricité. Ces amendements visent à réduire les coûts, à rationaliser les opérations de l'Office, à tenir compte du niveau de réglementation réduit qu'a entraîné l'adoption d'une approche plus axée sur le marché en matière de politique énergétique et à apporter d'autres améliorations mineures à la Loi. J'espérais provoquer une grande clameur en utilisant les mots «approche plus axée sur le marché». Il semble que les députés de l'opposition sont capables de s'abstenir de commentaires à ce sujet.

Premièrement, le nombre de membres de l'Office est réduit de onze à un maximum de neuf. Les postes de vice-président associé sont supprimés.

Deuxièmement, l'Office est investi de pouvoirs de recouvrement des coûts conformes à notre approche globable à l'égard de la réduction du déficit annoncée dans le budget.

Troisièmement, les pouvoirs de l'Office en ce qui concerne les questions relatives aux enquêtes sur les accidents, aux pratiques comptables et aux réparations sont précisés.

Enfin, un certain nombre d'autres changements mineurs, comme la redéfinition de certains termes, sont apportés pour faciliter l'application de la Loi.

Ce projet de loi démontre que, malgré les dires des opposants à l'Accord canado-américain de libre-échange, les intérêts du Canada en matière énergétique sont toujours entièrement protégés. Les exportateurs d'électricité doivent continuer à obtenir l'autorisation de l'Office national de l'énergie. Les amendements prévoient très explicitement qu'une demande peut être rejetée, si elle a des conséquences extra-provinciales inacceptables, si elle cause des dommages majeurs à l'environnement et si les Canadiens souhaitant acheter de l'électricité n'ont pas eu accès équitablement à l'électricité en question. Le projet de loi prouve donc que l'Accord de libre-échange ne diminue en rien la capacité de l'Office national de l'énergie de protéger les intérêts du Canada.

Le projet de loi démontre aussi que le gouvernement fédéral n'abdiquera pas ses responsabilités en ce qui concerne le commerce international ou interprovincial. Toutes les lignes de transport d'électricité internationales et toutes les demandes d'exportation d'électricité continueront à devoir être approuvées par l'Office national de l'énergie. Le gouverneur en conseil conservera le pouvoir de désigner les lignes de transport interprovinciales devant faire l'objet d'un certificat de l'Office national de l'énergie.

En ce qui concerne le tracé précis des lignes de transport, la version modifiée de la Loi sur l'Office national de l'énergie prévoit que, si dans la plupart des cas, on se conformera à la procédure provinciale, les demandeurs pourront, s'ils le désirent, demander à ce que la procédure fédérale soit appliquée. Le projet de loi confirme que le gouvernement fédéral a l'intention de continuer à exercer ses pouvoirs pour protéger les intérêts du Canada en matière énergétique.

Les amendements contenus dans le projet de loi inciteront aussi fortement les provinces à se doter de moyens plus rigoureux pour assurer la protection de l'environnement. Étant donné que les nouvelles lignes internationales de transport et d'exportation d'électricité ne représentent qu'une très petite partie de tout le système d'approvisionnement en électricité du Canada, la réglementation fédérale en matière d'exportation s'est jusqu'à maintenant révélée insuffisante pour garantir l'application aux nouveaux projets d'électricité de procédures et de normes environnementales adéquates. L'objectif du gouvernement fédéral est de faire en sorte que tous les projets d'électricité, et non pas seulement ceux qui visent l'exportation, fassent l'objet d'un examen rigoureux sur le plan de l'environnement.

Ce projet de loi incitera fortement les provinces à procéder à un examen de ce genre en établissant des normes et des procédures analogues à celles du gouvernement fédéral. Les provinces éviteront de faire en sorte que leurs demandes d'exportation soient soumises à un deuxième processus réglementaire.

Tout cela me semble assez logique. Peut-être est-ce un aspect qui s'éloigne du processus politique. Je crois néanmoins que ce projet de loi constitue un bon exemple de la nécessité d'évoluer dans une société comme la nôtre. Il vise à modifier une loi qui est entrée en vigueur en 1959, une loi qui concerne un aspect de notre vie nationale qui a connu bien des bouleversements. Cette loi a subi de nombreuses modifications en bien peu de temps. Elle a marqué notre vie nationale. Elle fait maintenant partie de notre culture nationale. Elle doit être modernisée et remodelée. Elle doit être repensée. Voilà le but de ce projet de loi.

Article 31 du Règlement

C'est également une mesure législative qui est à l'image de notre pays et de la manière dont il s'est développé. En 1959, la plupart des provinces n'avaient pas de réglementation sur l'électricité. Maintenant elles en ont une. Est-il donc nécessaire que le gouvernement fédéral s'en mêle et commence à superviser celles qui réglementent déjà ce secteur? Ne pourrions-nous pas jouer plutôt un rôle complémentaire? Les principes de ce projet de loi illustrent le gros bon sens des Canadiens. Nous recommandons ardemment à la Chambre de l'adopter.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence donnera la parole à la députée de Sudbury après 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE FONDATION

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le 30e anniversaire de fondation de la Voie maritime du Saint-Laurent, dont la création a représenté un véritable triomphe sur la géographie.

[*Traduction*]

Entre Thunder Bay et Sept-Îles, les embarcations peuvent emprunter neuf écluses chenaux, ou canaux, qui les font monter de l'équivalent d'un édifice de 62 étages.

[*Français*]

La Voie maritime du Saint-Laurent demeure l'une des plus belles oeuvres d'ingénierie au monde. Les 20 000 travailleurs qui avaient réalisé cette oeuvre sur une période de cinq ans en avaient retiré 210 millions de verges cubes de roc et de terre.

La Voie maritime du Saint-Laurent soutient depuis 30 ans l'économie de plusieurs régions du Québec et de l'Ontario. Nous saluons les travailleurs qui en ont assuré la construction ainsi que les artisans d'aujourd'hui pour leur contribution significative à l'économie canadienne.

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

L'EXPORTATION DE BALEINES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, mes électeurs qui habitent dans le delta du Mackenzie ont appris non sans intérêt que le gouvernement fédéral allait probablement accéder à la demande du gouverneur de l'Illinois qui est intervenu personnellement auprès du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) pour que celui-ci autorise l'exportation de trois baleines de la Baie d'Hudson dans un aquarium de Chicago.

Les habitants du Nord estiment que ces projets devraient se justifier par leur valeur économique et scientifique et non pas dépendre de la bonne volonté du ministre.

Les habitants d'Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont préparé un genre différent de proposition de chasse à la baleine mais, lorsqu'ils ont demandé de l'aide au même ministre, celui-ci la leur a refusée et leur a dit d'aller négocier eux-mêmes avec les autorités de l'Alaska.

Pareillement, d'autres habitants du Nord demandent de l'aide au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien depuis au moins deux ans. Ils ont besoin d'un permis d'exportation pour déplacer des rennes vers certaines régions du Canada. Non seulement ils n'ont pas reçu de permis du gouvernement fédéral, mais ce dernier n'a même pas eu l'obligeance de leur répondre.

Nous ne pouvons tous aller vivre aux États-Unis. Il va falloir que le gouvernement commence à traiter les Canadiens aussi bien qu'il traite les Américains.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE EN CHINE

M. Bruce Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, avec Alliance pour la vie et 26 autres groupes affiliés pro-vie qui comptent plus d'un million d'adhérents, je veux exprimer toute l'horreur et la consternation que nous inspire la suppression violente de vies humaines et des droits de la personne en Chine.

Une cause aussi importante de répulsion est le fait que l'on contraigne les mères chinoises à tuer leurs enfants par avortement. Cela comprend le recours à l'avortement et à l'infanticide forcé dans le cas des familles qui dépassent leur quota qui est d'un enfant.

Le fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population soutient ces activités en Chine et dans d'autres pays à raison de millions de dollars par année. Les États-Unis, qui ont été parmi les principaux partisans de ce programme, ont cessé de le financer à cause des avortements forcés en Chine.

Le Canada, cependant, continue de contribuer généreusement à ce fonds. Je suis persuadé que la plupart des Canadiens ne veulent pas y être mêlés, directement ou indirectement.

J'exhorte donc le gouvernement à retirer son appui à toute organisation qui contribue à la destruction d'êtres humains non encore nés en les privant de leurs droits fondamentaux.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PRIVATISATION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le dernier rapport annuel du Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction présenté au ministre de l'Expansion industrielle régionale d'alors contient un certain nombre de recommandations.

La recommandation de confier les travaux de construction à l'industrie privée soulèvera sans doute l'indignation de tous les travailleurs canadiens. Voici ce qu'a affirmé le conseil à ce sujet:

> Quand on a recours à la sous-traitance, les coûts sont connus, les travaux sont finis à temps, la qualité du travail est garantie et l'assiette fiscale se trouve élargie. Cela se compare avantageusement aux coûts imprévisibles des travaux lorsqu'on a recours à des employés et à du matériel du secteur public.

Cette idée de la sous-traitance ou de la privatisation gagne rapidement du terrain au Canada. De concert avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le même conseil a récemment publié une brochure où l'on demande aux employeurs s'ils ont les moyens de ne pas avoir recours à la sous-traitance. Est-ce que cela signifie que le gouvernement appuie les recommandations du conseil?

Article 31 du Règlement

LES PRODUITS DU TABAC

L'INTERDICTION DE LA VENTE DANS LES PHARMACIES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, l'Association médicale canadienne a récemment déclaré ceci:

> L'AMC encourage le public à acheter ses médicaments d'ordonnance et autres articles d'hygiène dans des pharmacies qui ne vendent pas de produits du tabac. Elle estime que la vente du tabac est incompatible avec le rôle prépondérant des pharmacies. Le pharmacien est un professionnel de la santé que les gens respectent et en qui ils ont confiance, pas un vendeur de produits qui, lorsqu'ils sont utilisés de la façon prévue par le fabricant, causent la maladie et la mort prématurée de plus de 35 000 Canadiens par année.

Je félicite les pharmacies de la région de Kitchener, dont celles de Hoegler, de Riepert, de Queen South, de Forest Hill et de Heritage Park, qui ne vendent pas de produits du tabac.

J'encourage également les autres pharmacies de la région de Waterloo et de tout le Canada à suivre leur exemple en cessant la vente des produits du tabac.

* * *

LES FORÊTS

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les ministres provinciaux responsables des forêts rencontrent le ministre fédéral aujourd'hui. Les Canadiens attendent impatiemment le renouvellement des six ententes fédérales-provinciales sur les forêts qui sont arrivées à échéance et qui ont été très utiles au reboisement des terres forestières.

Le ministre a déjà déclaré qu'il aurait signé ces ententes avant cette semaine et qu'il rendrait publique la position du gouvernement fédéral dans les négociations.

Le ministre devrait tenir sa promesse et le gouvernement devrait respecter ses engagements et révéler au Parlement les détails des nouvelles ententes ainsi que sa position de départ dans les négociations. Si nous n'agissons pas maintenant, l'avenir de nos forêts est compromis.

Article 31 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES BARRIÈRES ENTRE LES PROVINCES

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, il est temps de supprimer les barrières commerciales qui existent entre nos provinces. La Constitution du Canada et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce interdisent les entraves au mouvement libre des marchandises entre les provinces. Pourtant, au Canada, les pratiques commerciales actuelles ne tiennent pas compte des obligations internationales ni de la Constitution.

Les barrières commerciales entre les provinces minent le rendement industriel, déforment les investissements de capitaux, compromettent la position des exportations canadiennes face à la concurrence à l'étranger, dérangent les citoyens et mettent l'unité nationale à rude épreuve. Notre économie nationale est balkanisée en dix petits marchés.

Les gouvernements provinciaux ont dressé d'autres barrières commerciales moins visibles en imposant des normes de travail différentes, en instaurant des restrictions dans leurs politiques d'acquisition et en offrant des stimulants fiscaux et des subventions aux sociétés établies dans leurs limites.

Les quatre provinces de l'Ouest ont pris certaines mesures pour améliorer la situation et elles ont signé une entente visant à réduire les barrières commerciales et à instaurer un système d'appels d'offres pour les achats publics. C'est un excellent début.

L'ironie du sort veut qu'il subsiste des barrières commerciales dans notre pays, alors que celui-ci a négocié un excellent Accord de libre-échange avec les États-Unis. Depuis deux ans, un comité fédéral-provincial est parvenu à conclure une entente de principe portant sur la libéralisation des politiques gouvernementales d'acquisition, mais il faut encore obtenir l'approbation des premiers ministres.

Il n'y a aucune raison d'attendre plus longtemps. Nous sommes assez forts pour affronter nos concurrents sur les marchés mondiaux, nous sommes donc sûrement en mesure de le faire aussi dans notre propre pays.

* * *

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, avant que le ministre des Finances (M. Wilson) assure à la Chambre que la nouvelle taxe de vente ne sera pas une taxe cachée et que les Canadiens en soient mis au courant, il devrait réfléchir aux questions suivantes:

Connaît-il le montant de la taxe fédérale qu'il a payé la dernière fois qu'il a fait le plein d'essence? Peut-il nous dire quelles taxes fédérales s'appliquent à l'essence et quels en sont les taux? Croit-il que 90 p. 100 des Canadiens ont une quelconque idée du taux de taxe qu'ils paient à la pompe? Je ne le pense pas, car la taxe est incorporée dans le prix de l'essence.

Comment le ministre tiendra-t-il sa promesse, c'est-à-dire que les Canadiens sauront exactement quel taux de taxe de vente fédérale ils paient?

Je suis convaincue que le ministre entreprendra une vaste campagne de propagande à cet égard. Peu importe combien cette campagne coûtera, les Canadiens ne sauront toujours pas combien de taxe de vente ils paient sur les leçons de musique de leurs enfants ou sur les frais de visite chez le dentiste. Il ne fait aucun doute que des millions de dollars seront dépensés avant qu'une campagne d'information soit oubliée et que le gouvernement se sente alors libre d'augmenter la taxe à notre insu.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

LA DEMANDE DE VAL D'OR DE FAIRE PARTIE DE LA LIGUE DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 29 octobre 1976, la municipalité de Val d'Or déposait un dossier demandant de faire partie de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Le 26 mai 1987, les foreurs de Val d'Or prenaient la relève de ce dossier. La contribution au développement du hockey québécois par l'Abitibi-Témiscamingue a été de 530 joueurs qui ont évolué aux niveaux collégial junior, universitaire et professionnel. Quarante-quatre de ces joueurs ont atteint la ligue nationale, tel les Jacques Laperrière, Serge Savard, Rogatien Vachon, Pierre Larouche, Jacques Cossette, Réjean Houle, Robert Ritchie, feu Michel Brière, Éric Desjardins, Pierre et Sylvain Turgeon, pour n'en citer que quelques-uns.

Certains dirigeants de cette Ligue de hockey majeur de Laval, de Trois-Rivières et de Shawinigan donnent l'impression d'avoir peur d'affronter une équipe et une organisation de l'Abitibi-Témiscamingue. Monsieur le Président, si les foreurs de Val d'Or se voient refuser le 11 août prochain le transfert d'une équipe à Val d'Or, je suggère que la ligue change de nom pour devenir la Ligue de hockey junior du monopole au Québec, c'est-à-dire L.H.J.M.Q.

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA VISITE DU SÉNATEUR MITCHELL DES ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, les Canadiens de tout le pays ont été heureux d'apprendre que les États-Unis adopteraient de nouvelles lois pour protéger notre environnement commun. Voilà certes des mesures que nous attendions avec impatience. En tant que parlementaires, nous nous réjouissons de voir nos homologues américains s'intéresser vraiment aux inquiétudes que nous exprimons au sujet des pluies acides.

Demain sera un jour spécialement important car les Canadiens accueilleront dans notre capitale le sénateur George Mitchell, le leader parlementaire de la majorité au Sénat américain. À titre de membre du Comité de l'environnement, je suis impatient de l'entendre mardi à la séance de notre comité. Le sénateur Mitchel est un homme politique qui est non seulement résolu à nettoyer l'environnement, mais aussi, grâce au poste qu'il occupe, en mesure d'en faire une réalité.

Le sénateur se soucie vivement, et ce depuis longtemps, de préserver la qualité de l'environnement. Il connaît bien les dommages que les pluies acides peuvent causer. Son État, celui du Maine, est depuis longtemps la cible des émissions de SO2 et de NOx. Il est encourageant de voir un allié aux commandes du Sénat.

Je me joins à tous les Canadiens pour lui souhaiter tout le succès possible dans cette mission importante au moment où il tâche de faire adopter ces mesures législatives et où il entame une visite de deux jours au Canada à l'occasion de laquelle il prononcera un important discours mercredi à Toronto.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CANADIAN NATIVE ARTS FOUNDATION

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la Canadian Native Arts Foundation a été fondée en 1985 par John Kim Bell, le premier chef d'orchestre symphonique autochone d'Amérique du Nord.

La fondation donne des bourses pour aider les jeunes autochtones à faire des études artistiques. Depuis 1985, 250 000 $ de bourses ont été attribués à des étudiants autochtones prometteurs.

Article 31 du Règlement

En octobre prochain, la fondation prévoit d'envoyer en tournée dans tout le Canada un ballet «Land of Spirits» qui connaît un grand succès. Ce ballet met en évidence la richesse des cultures autochtones canadiennes et porte sur les problèmes dévastateurs de l'alcoolisme. En dehors des séances normales, la fondation prévoit d'organiser de matinées spéciales pour 18 000 jeunes autochtones des réserves d'un bout à l'autre du Canada.

Jusqu'à présent, la fondation a obtenu 1,1 million de dollars de sources privées et a demandé au Secrétariat d'État et au ministère des Communications d'en donner autant.

La proposition a reçu l'appui écrit de quatre ministres et d'un ancien ministre des Affaires indiennes.

Je demande au secrétaire d'État (M. Weiner) et au ministre des Communications (M. Masse) d'intervenir immédiatement pour que la même somme soit accordée à ce projet avant que la tournée n'ait lieu en octobre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SUPERBOÎTES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a annoncé récemment que, pour la première fois en 30 ans, elle a réussi à réaliser des bénéfices en faisant payer trop cher aux Canadiens et en réduisant les services qu'elle offre.

Dans la circonscription de York-Nord, que je représente, les superboîtes sont venues remplacer la distribution du courrier à domicile dans tous les nouveaux lotissements, que ce soit à Vaughan, Aurora, King City ou Richmond Hill.

Cette politique nuit considérablement à tous les habitants de ma circonscription, particulièrement aux aveugles. En tant que membre du Comité permament des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, je ne peux accepter que la société ne fournisse pas de boîtes suffisamment grandes pour contenir des transcriptions en braille et des livres parlants. Par ailleurs, la circultation dense près des superboîtes pose un danger pour les aveugles. Je demande au gouvernement de garantir immédiatement la distribution du courrier à domicile pour tous les aveugles, les malvoyants et autres personnes handicapées.

A cause de son obsession de la rentabilité, le gouvernement a créé deux catégories de citoyens, ceux qui reçoivent leur courrier à domicile et ceux qui doivent aller le chercher. Le gouvernement doit, une fois pour toutes, rétablir une politique qui tient compte des gens avant tout.

LA POLLUTION

L'ÉTUDE CANADO-AMÉRICAINE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, les journaux ont fait état des résultats d'une étude canado-américaine qui montre que les BPC, le Mirex et d'autres produits chimiques dangereux, se déversant du lac Erié dans le lac Ontario, s'accumulent en concentrations de plus en plus élevées dans la rivière Niagara.

Cette étude révèle également que sept de ces produits chimiques, dont les PCB et le mercure, sont présents à l'entrée de cette rivière dans le lac Ontario en concentrations supérieures aux normes de la qualité de l'eau du gouvernement.

Mardi prochain, les représentants des deux pays examineront ce document dans le cadre du protocole d'entente qu'ont signé les gouvernements de l'Ontario, de l'État de New York, des États-Unis et du Canada qui ont approuvé un plan décennal visant à réduire de moitié la quantité de produits chimiques qui polluent la rivière Niagara.

Ce rapport mixte montre que le temps des pourparlers est révolu. Les quatre gouvernements concernés doivent maintenant prendre des mesures pour remédier à ce problème le plus tôt possible afin de protéger la moitié des habitants du sud de l'Ontario et du nord de l'État de New York.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DEMANDE DE RÉVISION

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais que la Chambre s'arrête et pense un peu à Jenny Swanson, une de mes électrices. Elle est dans le début de la soixantaine et seule. Elle était serveuse, mais elle a été remplacée par des personnes plus jeunes. Elle s'est prévalue des dispositions de retraite anticipée du Régime de pensions du Canada et elle reçoit la somme misérable de 65 $ par mois. Une de ses amies, du même âge, n'a jamais travaillé, donc jamais cotisé au Régime de pensions du Canada, toutefois elle est mariée et son conjoint a plus de 65 ans. De ce fait, elle reçoit plus du double de ce que reçoit Jenny.

Il me semble qu'il est grand temps que le régime de pensions de ce pays soit révisé pour assurer une pension raisonnable aux nombreuses personnes qui, comme Jenny, essaient de survivre avec leur maigre pension. Au lieu de parler d'égalité et de justice, le gouvernement devrait agir.

L'AVORTEMENT

DEMANDE DE MESURES LÉGISLATIVES

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, la question de l'avortement n'est toujours pas réglée. Quand la Cour suprême a invalidé la loi précédente, le premier ministre nous a donné l'occasion de voter librement, à la Chambre, sur cette question très importante.

Malheureusement, nous n'avons rien résolu en votant sur la motion et sur les amendements qui nous ont été présentés à cette occasion. Ensuite l'appel de la cause Borowski a été rejeté par la Cour suprême parce qu'il était discutable. Dans le jugement de la cour, on lit ceci:

> En se prononçant, la Cour devancerait une décision possible du Parlement et lui dicterait la loi qu'il devrait adopter.

La balle est dans notre camp, maintenant, et le public canadien s'attend à ce que nous nous attaquions à ce problème. Ne tombons pas dans le piège de ceux qui disent que nous n'avons pas besoin de loi. Au contraire, donnons-nous-en une.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉVÉNEMENTS EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—L'INDIGNATION DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette fin de semaine, j'avais l'occasion de rencontrer quelques dirigeants de la communauté chinoise à Vancouver ainsi que quelques étudiants chinois actuellement aux études ici, au Canada. Je m'inquiète de voir que notre pays n'a pas encore traduit notre indignation générale exprimée à l'unanimité par la Chambre des communes en mesures concrètes. Où donc est le projet d'intervention aux Nations Unies pour exprimer le sentiment international contre la répression en Chine? Où donc est la résolution de l'initiative canadienne? En même temps, pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas encore pris une initiative concrète en vue de l'adoption par la Communauté économique internationale de mesures de représailles internationales à l'encontre de la Chine, surtout dans le domaine de la haute technologie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que le très honorable chef de l'opposition a eu l'occasion la semaine passée d'avoir une conversation directe avec notre ambassadeur en Chine, M. Drake, qui a été rappelé ici, au Canada, pour des consultations. Il a rencontré plusieurs députés de cette Chambre. Et à la suite des consultations avec M. Drake et d'autres consultations, nous avons eu, par exemple, un forum national avec des Canadiens, avec certains experts en ce qui concerne la Chine, le gouvernement est en train maintenant de préparer un autre pas dans notre réponse aux événements en Chine. J'espère avoir l'occasion d'indiquer ici, à la Chambre, les détails de cette position plus tard cette semaine.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour Earl Drake, que je connais depuis 25 ans, alors je connais son point de vue vis-à-vis des relations bilatérales entre la Chine et le Canada, mais je crois qu'il faut explorer surtout l'initiative collective dans le domaine économique.

[*Traduction*]

L'AVENIR DE HONG KONG

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai écouté le gouvernement attentivement. Je n'ai pas encore entendu le Canada demander au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale de prendre de sévères mesures sur le plan international. Je n'ai pas entendu le Canada parler de cesser toute aide économique. Comme le ministre lui-même l'a affirmé, nous ne pouvons pas agir comme si rien ne s'était passé.

• (1420)

C'est dans ce contexte que, récemment à la Chambre des communes, j'ai signalé au ministre la question de Hong Kong. Mes électeurs et les membres de la collectivité canadienne chinoise d'un bout à l'autre du Canada s'inquiètent de l'avenir de Hong Kong.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, a-t-il l'intention d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth la question de Hong Kong qui relèvera des Chinois à partir de 1997?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une proposition très intéressante et la seule chose appropriée que je peux faire à ce sujet pour l'instant est de m'engager à l'examiner soigneusement.

Si nous jugeons que la question donnerait lieu à un débat constructif à la réunion des chefs de gouvernement, nous la soulèverons. Comme le chef de l'opposition le sait, la réunion aura lieu en Asie cette année, ce qui pourrait être l'endroit tout désigné pour ce genre de discussions.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, espérant que le ministre va poursuivre cette affaire, je le remercie de sa réponse constructive.

LE PROGRAMME SPÉCIAL À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS CHINOIS QUI VIVENT AU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais si possible adresser ma dernière question, qui porte sur le même sujet à peu près, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je souligne à nouveau que dans l'opposition nous cherchons à appuyer le gouvernement dans sa réponse à la Chine du mieux que nous pouvons et de façon constructive à la Chambre des communes. Mais le programme de la ministre à l'intention des étudiants chinois qui vivent au Canada embrouille complètement ceux que j'ai rencontrés à nouveau pendant la fin de semaine. Ils ne comprennent pas le programme à choix multiples de la ministre. Avec le chaos qui règne en Chine, le moins que ces étudiants puissent attendre du Canada c'est un peu de clarté.

Je voudrais poser à la ministre une question qui lui a été adressée à diverses reprises à la Chambre des communes par mes collègues et à laquelle elle n'a pas encore donné de réponse satisfaisante à notre avis.

Pourquoi n'a-t-elle pas présenté un programme administratif spécial qui soit clair, sans équivoque et catégorique à l'intention des étudiants chinois qui vivent au Canada? Elle devrait dissiper tout malentendu, suggérer une réponse plutôt que d'offrir cette série décousue de choix et leur donner un certain sentiment de sécurité dans cette situation des plus incertaine.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre ministère a fait diverses choses. Le très honorable député pourrait nous aider à un certain égard. Nous organisons des séances d'information dans tout le pays à l'intention des ressortissants chinois, pas seulement les étudiants mais les autres ressortissants chinois qui sont au pays, et qui souhaitent peser les possibilités dont ils disposent.

Moi aussi j'ai rencontré des dirigeants de la communauté chinoise et des étudiants chinois au cours de la fin de semaine. Nous avons pris l'initiative de mettre sur pied des consultations permanentes avec le conseil national, qui collabore très étroitement avec les ressortissants se trouvant au Canada.

Je crois qu'ils ont été satisfaits des réponses que nous leur avons données. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne nous reste rien d'autre à faire. Voilà pourquoi les séances d'information sont importantes. Nous sommes disposés à les étendre afin de donner des renseignements supplémentaires.

La prolongation du visa a pour but de donner à tous les ressortissants chinois se trouvant au Canada le temps voulu pour prendre une décision convenable. Tant que toutes les consultations ne seront pas terminées—je pense que nous avons fait du bon travail mais nous sommes disposés à faire plus.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LE BUT VISÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, jusqu'à tout récemment le ministre des Finances répétait sans cesse que l'actuelle taxe fédérale de vente contient trois vices fondamentaux, y compris le suivant que je cite de son dépliant intitulé *La taxe sur les produits et services,*:

> L'actuelle taxe fédérale de vente est cachée aux consommateurs.

Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce que l'agenda caché de ce gouvernement est de se servir de cette taxe cachée, qui peut être augmentée n'importe quand, de façon unilatérale et invisible, afin de vider les poches des contribuables canadiens dans les années à venir?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Absolument pas, monsieur le Président. Je crois avoir très bien montré que la taxe existante est cachée. Il s'agit d'une taxe de 13,5 p. 100 qui s'ajoute quelque part dans le processus de production. La nouvelle taxe de 9 p. 100 sur les produits et services sera prélevée au niveau du commerce de détail et les Canadiens sauront exactement ce qu'elle sera.

Je me permets de rappeler au député les taux réels actuels de la taxe de vente au niveau du commerce de détail. Pour les appareils ménagers, la taxe varie entre 6,05 et 12,67 p. 100 et pour les ustensiles de cuisine, entre 3,82 et 10,72 p. 100.

Ce que je veux faire valoir, c'est que le consommateur ne peut pas savoir à combien s'élève exactement la taxe. Dans le nouveau système, il n'aura aucun doute, car elle sera de 9 p. 100.

LA VISIBILITÉ DE LA TAXE DE VENTE NATIONALE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, toutes les propositions de réforme fiscale réclamaient une taxe de vente nationale visible. La seule chose qui soit évidente dans la position actuelle du ministre des Finances c'est que, parce que les gouvernements provinciaux ont refusé en avril le marché à prendre ou à laisser du ministre, celui-ci a décidé de procéder sournoisement, soit d'aller quand même de l'avant avec le marché à l'insu de tout le monde, sans cesser pour autant de publier des brochures insistant sur la visibilité de la taxe.

Le ministre va-t-il prouver aujourd'hui qu'il sait tenir parole et nous dire catégoriquement que la taxe sera visible et qu'il va faire ce qu'il avait annoncé dans sa propre brochure pas plus tard que le 27 avril dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la taxe de 9 p. 100 sera très claire. Elle sera de 9 p. 100 sur tous les articles de consommation qui sont taxables. Je me permets de donner un autre exemple au député. À l'heure actuelle, la taxe sur le mobilier de bureau varie de 7,32 à 10,77 p. 100. Il est impossible au consommateur de savoir ce qu'elle est au juste, mais il saura dans le nouveau système qu'elle est de 9 p. 100.

LA DIFFUSION D'UN DOCUMENT DÉTAILLÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est également au ministre des Finances que je m'adresse.

À maintes reprises, aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur, le ministre des Finances a fait état d'un document détaillé qu'il espère diffuser d'ici la fin du mois. En fait, selon le hansard du 13 juillet, il aurait déclaré en réponse à une question de mon chef que ce document serait disponible très prochainement. Il a en effet déclaré:

> Le document détaillé qui paraîtra ce mois-ci donnera toutes les précisions utiles à ce sujet.

Puisque le ministre a déclaré qu'il diffuserait ce document avant la fin du mois, j'aimerais savoir s'il entend tenir sa promesse. Va-t-il déposer ce document à la Chambre des communes avant que nous partions en vacances cette semaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous serons dans l'impossibilité de le déposer avant la fin de juin. Nous espérons être en mesure de le faire d'ici peu, mais nous n'y parviendrons pas avant la fin de ce mois-ci. Nous estimons important de nous assurer de l'exactitude des détails d'ordre technique, et c'est la raison du retard.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre et son ministère envisagent de mettre en oeuvre cette taxe depuis des mois et des mois, voire plus d'une année. Il n'a cessé de promettre que ce document serait disponible avant la fin du mois.

N'est-il pas vrai qu'en refusant ainsi de le déposer au milieu de l'été, il espère échapper à la vague de protestations de la part des députés de l'opposition et des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député, j'en suis sûr, comprend l'importance de ce document. À cause de sa complexité technique, il a besoin d'être précisé dans son moindre détail, de façon que les utilisateurs puissent justifier leurs conclusions et leurs jugements au moment où ils seront appelés à nous conseiller sur la rédaction du projet de loi définitif. Voilà la raison du retard.

M. Nystrom: S'il tarde ainsi à déposer ce document, monsieur le Président, c'est uniquement parce que le Parti conservateur tient à le dérober à la vue des Canadiens.

[*Français*]

LE SUPPOSÉ ENGAGEMENT POLITIQUE DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre a maintenant brisé trois engagements politiques: premièrement, c'était la visibilité de la taxe nationale de vente; deuxièmement, c'était la neutralité du revenu et troisièmement, c'était l'élimination de la surtaxe personnelle.

Est-ce qu'il peut confirmer maintenant qu'il vient de briser le quatrième engagement politique, soit de rendre public son document technique avant l'ajournement de ce Parlement?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député prétend que nous nous efforçons de le cacher. Les députés auront tout le temps voulu pour l'examiner au cours des séances du Comité des finances que le président entend y consacrer avant que la Chambre ne soit saisie du projet de loi. Une fois que la Chambre en aura été saisie, les députés auront tout le temps de l'examiner.

Le député et ses collègues ne manqueront pas d'occasions de l'examiner à fond.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. OLIVER MUSA MUNYARADZI, MINISTRE DU COMMERCE DU ZIMBABWE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de M. Oliver Musa Munyaradzi, ministre du Commerce du Zimbabwe.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE UN EXAMEN ADMINISTRATIF À L'INTENTION DES ASPIRANTS RÉFUGIÉS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce matin, des députés des deux côtés de la Chambre ont entendu le témoignage émouvant de 50 aspirants réfugiés venus de Montréal. Ils sont venus à Ottawa à titre de représentants des 125 000 demandeurs en instance. Par suite des lenteurs du processus d'examen, ces derniers vivent séparés de leurs proches, dans certains cas depuis quatre ou cinq ans.

Comme l'énorme arriéré engendre bien d'autres problèmes humains et que l'examen individuel des demandes, qui peut prendre jusqu'à deux ou trois ans, est lent, coûteux et ardu, la ministre envisagerait-elle, comme moyen terme, un examen administratif de manière que les aspirants réfugiés n'aient pas à attendre de sept à dix ans pour être réunis avec leurs proches?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il convient de noter que, lorsque le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ou un agent des visas canadien estime qu'une personne est en danger, il y a moyen de la faire venir au Canada. Toutefois, dans le traitement des demandes en instance, nous avons l'intention de régler le cas des demandeurs qui se trouvent au Canada avant celui de leurs personnes à charge vivant à l'étranger.

Je rappelle au député que nous avons permis à ceux qui sont au Canada de travailler, ce qui devrait les aider à subvenir aux besoins de leurs proches vivant à l'étranger. Nous entendons venir à bout de l'arriéré dans les meilleurs délais.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'INTERVENIR POUR CORRIGER L'ARRIÉRÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, venir à bout de l'arriéré dans les meilleurs délais, c'est pourtant ce que nous a promis de faire le gouvernement il y a déjà deux ou trois ans. Et maintenant, au mieux, l'instruction de l'arriéré ne commencera probablement pas avant la fin de l'été ou le début de l'automne.

La ministre sait fort bien que ces réfugiés sont au Canada depuis des années, qu'ils se sont établis chez nous et qu'ils forment le pivot de la main-d'oeuvre dans bien des secteurs clés de notre économie. Je voudrais donc demander à la ministre s'il lui semble logique de consacrer les deniers publics au long processus qui consiste à expulser ces réfugiés quand en fait les niveaux d'immigration pourraient augmenter l'an prochain et ils pourraient alors revenir chez nous? Ne serait-il pas préférable de prévoir un examen administratif qui permettrait au gouvernement et aux ministre de refouler les réfugiés indésirables et d'accueillir ceux qui le méritent et qui contribuent à l'essor de la société canadienne?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député que s'il y a un arriéré aujourd'hui, la faute en incombe en parti aux membres de son parti, qui ont tant tardé à adopter des mesures législatives pertinentes.

Permettez-moi également d'ajouter que de nombreuses personnes, de tous les coins du monde, ont exprimé le désir de venir s'installer au Canada. Il est très important de veiller à ce que les règles soient les mêmes pour tous les étrangers qui veulent entrer au Canada, qu'il s'agisse de réfugiés ou d'immigrants. Le Canada est disposé à accueillir les véritables réfugiés comme les simples immigrants, mais il s'attend à ce qu'ils agissent tous dans le respect de la loi.

* * *

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'écrasement d'avion survenu à Gander.

Comme le ministre le sait, l'*American Air Lines Pilots Association*, de réputation internationale, dit maintenant que l'enquête du Bureau canadien de la sécurité aérienne sur cette catastrophe aérienne était fondée sur des données «inexactes, erronées et, à vrai dire, forgées de toutes pièces».

À la lumière de ces nouveaux renseignements provenant de l'une des organisations de sécurité aérienne les plus respectées au monde, le ministre est-il maintenant disposé à prendre les mesures qui s'imposent et à ordonner finalement une enquête judiciaire sur la catastrophe aérienne de Gander, la plus tragique qui se soit jamais produite en terre canadienne. Va-t-il le faire maintenant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous avons soumis l'affaire il y a environ trois mois au juge Estey, qui examine actuellement tous les documents et tout ce qui s'est dit ou fait au sujet de l'accident de Gander. Le juge Estey aurait normalement dû me présenter ses recommandations cette semaine, mais il m'a demandé une prolongation de mandat d'environ une semaine. D'ici deux semaines, je devrais recevoir le rapport du juge Estey qui, s'il le juge bon, traitera du rapport de l'association des pilotes américains.

[*Français*]

ON DEMANDE DES CLARIFICATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je pense que la Chambre mérite des clarifications. Le ministre devrait être capable de nous dire aujourd'hui si au moins la Commission Estey, qui n'est pas une pleine Commission d'enquête, aura l'autorité de revoir ces documents-là, c'est-à-dire les documents qui nous sont fournis par l'ALPA, l'agence américaine, et dans l'affirmative, est-ce cela la raison du délai de quelques jours afin que M. Estey puisse considérer ce rapport-là qui est fort important au sujet de cet accident très tragique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, effectivement le juge Estey a sûrement la possibilité de considérer le rapport auquel vous vous référez ici. De quelque façon que ce soit qu'il désire le faire, il a pleinement le pouvoir de le faire. Est-ce que c'est la raison pour laquelle il a demandé spécialement un délai d'à peu près une semaine? Je l'ignore! Une chose est évidente, il a tout le loisir de considérer le rapport, d'en tenir compte ou non, et ceci

étant fait, il fera la recommandation qu'il désire faire au ministre des Transports.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

LE PRÉTENDU CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre adjoint, mieux connu sous le titre d'ancien premier ministre.

Étant donné les renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information selon lesquels Bill Neville, le représentant conservateur de l'industrie du tabac, a obtenu à l'avance la version provisoire des règlements reliés à la Loi réglementant les produits du tabac, ce qui lui a permis, en exerçant des pressions, d'édulcorer les avertissements relatifs à la santé, alors que le monde médical n'a été mis au courant de ces règlements qu'en novembre 1988, comment le gouvernement fédéral peut-il justifier que l'un de ses plus proches alliés utilise, à titre de lobbyiste payé par le secteur du tabac, ses relations personnelles avec le gouvernement, afin d'influencer les décisions de ce dernier? N'est-ce pas là un cas manifeste de conflit d'intérêts?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si la présentation des faits par le député était exacte, je m'inquiéterais vivement. Ce n'est cependant pas le cas.

Le gouvernement a manifestement pour politique d'envoyer la version provisoire de règlements afin d'obtenir l'opinion du secteur privé, des industries touchées ainsi que des groupes de pression publics qui pourraient être intéressés par la question. On a envoyé une lettre d'information le 7 novembre dernier. Elle a été distribuée largement, et on y encourageait les divers groupes concernés à présenter des instances au gouvernement au sujet des règlements provisoires. Ainsi, notamment, l'Association pour les droits des non-fumeurs a présenté un mémoire en date du 16 novembre 1988 qui porte précisément sur cette question.

Si M. Neville a si bien réussi à influencer les décisions du gouvernement, le député pourrait peut-être alors nous expliquer pourquoi les taxes sur le tabac ont augmenté de 4 $ la cartouche dans le dernier budget du ministre des Finances.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre adjoint. L'année dernière, 35 000 Canadiens sont morts prématurément de maladies reliées au tabac. Le tabac est le seul produit utilisé à l'heure actuelle au Canada pouvant causer la mort lorsqu'on suit exactement le mode d'emploi.

Comment le gouvernement peut-il accorder plus de poids aux interventions de Bill Neville qu'à la santé des Canadiens?

• (1440)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la réponse à cela est très simple. Nous n'en faisons rien. Le Canada est le pays qui applique la législation la plus rigoureuse contre l'usage du tabac. Si mon collègue en doute, je l'invite à nous dire alors quel pays applique, selon lui, une législation plus progressiste que la nôtre.

En outre, cet après-midi, nous demanderons le consentement unanime de tous les partis, afin d'adopter le projet de loi C-27. J'espère que le député sera ici, afin de s'assurer que cette mesure soit adoptée par la Chambre des communes cet après-midi.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il semblerait qu'une étude préparée en vue d'une réunion mardi entre des hauts fonctionnaires canadiens et américains révèlerait que le taux de BPC, de mirex et de 28 autres produits chimiques dangereux augmente de plus en plus dans la Niagara au fur et à mesure qu'on s'éloigne du lac Érié pour se rapprocher du lac Ontario. On présume que les décharges de matières toxiques du côté américain et les canalisations de déversement qui aboutissent au rivage sont la cause de ce phénomène. Un protocole signé par l'État de New York, l'Ontario, le gouvernement américain et le gouvernement canadien exige que le volume de produits chimiques dans la rivière soit réduit de moitié d'ici 1997.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour atteindre cet objectif?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les organismes environnementaux canadiens et américains participent à un plan de gestion des matières toxiques de la rivière du Niagara afin de relever les sources de pollution de la rivière et d'élaborer des stratégies d'intervention adéquates.

Entre 1982 et 1987, l'État de New York et l'Ontario respectivement ont annoncé des réductions de l'ordre de 88 p. 100 et de 60 p. 100 dans les déversements municipaux et industriels. On soupçonne qu'il y a d'autres sources de pollution dans cette rivière, principalement des décharges de matières dangereuses. Les deux organismes tiennent à trouver les nouvelles sources et font état publiquement de l'avancement de leurs travaux.

Questions orales

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RECOMMANDATIONS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En juin, l'an dernier, le Parlement a adopté un projet de loi excellent, la Loi réglementant les produits du tabac. Peu après et jusqu'aux dernières élections—et je prie le ministre de noter les dates—à plusieurs reprises, pas seulement en novembre mais aussi en juillet et en août, M. Neville, ancien premier secrétaire de l'ex-premier ministre Clark, rédacteur de discours pour le premier ministre Mulroney et président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, est intervenu et a réussi à éliminer deux importantes recommandations.

Des voix: Au fait.

M. Pagtakhan: L'ancien ministre ou le ministre actuel était-il au courant d'interventions secrètes, savait-il que les groupes de santé ont été expressément exclus et que les fonctionnaires de la Santé ont cédé aux pressions de M. Neville?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député oublie un élément important du curriculum vitae de M. Neville. Ce dernier a été adjoint administratif de l'honorable Judy LaMarsh quand elle était ministre de la Santé. Il s'est converti depuis.

M. Allmand: Il y a combien d'années de cela?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Il y a du bon chez tout le monde.

M. Beatty: Il n'y a pas eu de rencontres secrètes. Un bulletin a été expédié à beaucoup de gens, aux fabricants, aux associations de défense des droits des non-fumeurs et à d'autres, pour les inviter à soumettre des recommendations sur les projets de règlements. Cela fait partie de la procédure de réglementation établie. Il y a même eu deux réunions avec l'Association pour les droits des non-fumeurs pour connaître son point de vue. Le 16 novembre, pendant les élections fédérales, cette association a présenté au gouvernement un mémoire qui n'avait rien de clandestin et d'inopportun et qui s'est même révélé très efficace.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER L'ÉTIQUETAGE DES PAQUETS DE CIGARETTE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'Association pour les droits des non-fumeurs a déclaré que les paquets de cigarettes devraient porter la mention «toxicomanogène» ainsi que le symbole de la flèche et du cercle. Voilà deux points importants, monsieur le ministre, et pourtant, on n'en n'a pas tenu compte à cause de l'intervention de M. Neville.

Le nouveau ministre assurera-t-il maintenant à la Chambre que l'Association pour les droits des non-fumeurs, les autres associations de la santé et le grand public pourront se faire entendre aussi bien que M. Neville?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux assurer au député que non seulement les groupes de non-fumeurs peuvent se faire aussi bien que tous les autres, mais aussi qu'ils se sont effectivement fait entendre.

Le député demande si les paquets de cigarettes devraient dire que le tabac crée une dépendance. Il semble ignorer que, en janvier 1989, mon ministère a demandé à la Société royale du Canada d'effectuer précisément une étude à ce sujet.

Mme Copps: Vous ne savez donc pas s'il crée une dépendance ou non?

M. Beatty: Nous recevrons les résultats de cette étude en août de cette année. Une deuxième série de dispositions règlementaires sera publiée plus tard dans l'année et, selon les résultats de l'étude, on exigera peut-être que cet avertissement figure sur les paquets.

* * *

LES TRANSPORTS

LA VENTE POSSIBLE DU SERVICE TRANSCONTINENTAL DE VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière, M. Hugh Horner, vice-président de VIA Rail, a dit au Comité des transports qu'il avait personnellement assuré aux organisateurs de voyages de l'Ouest que VIA maintiendrait ses services dans cette région même en cas de privatisation. Nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement envisage de vendre le service transcontinental de VIA à une société qui organise des voyages de luxe pour touristes riches, aux dépens des Canadiens ordinaires qui ont besoin de ce service et qui l'utilisent. Je ne croyais pas devoir dire au gouvernement qu'au Canada, voyager n'est pas un luxe mais une nécessité.

Le ministre peut-il informer la Chambre de ses projets concernant VIA Rail? Va-t-il protéger cette société ou la vendre au plus offrant sans tenir compte des Canadiens ordinaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre sait très bien, comme je l'ai répété à de nombreuses occasions, que VIA Rail va proposer des options. Cela devrait se faire d'ici deux semaines. Le gouvernement prendra alors les décisions qui s'imposent en fonction des propositions de VIA Rail.

En ce qui concerne la question de la privatisation, si VIA Rail propose cette option, le gouvernement la prendra évidemment en considération.

M. le Président: Le député peut poser une question supplémentaire, mais je lui demande de ne pas tenir de propos antiparlementaires.

M. Fontana: Je m'excuse, monsieur le Président.

ON DEMANDE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ANNULATION DES PARCOURS

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je m'excuse. Je répète que le rapport sera livré à la Chambre après notre départ. C'est bien commode. Il est évident qu'avec du matériel roulant neuf et une campagne publicitaire innovatrice, VIA pourrait rentabiliser de nombreux parcours. En fait, les statistiques de VIA montrent que, dans l'ensemble, le réseau canadien est utilisé dans une proportion moyenne de 54 à 60 p. 100.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun parcours ne sera annulé par décret avant la tenue d'audiences publiques à ce sujet? Ou est-il en train de dire aux Canadiens que, même s'ils utilisent le chemin de fer, ils vont le perdre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne promettrai rien de la sorte.

Mme Copps: Pourquoi?

M. Bouchard (Roberval): De nombreuses options pourraient être proposées. On pourrait notamment procéder par décret ou avoir recours à l'Office national des transports. Nous ferons de notre mieux pour offrir le meilleur service possible mais, encore une fois, je ne peux rien promettre au député.

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au ministre de la Justice.

Le «Pattigate» continue de prendre de l'ampleur. Vendredi, le premier ministre de l'Ontario a été contraint de demander une enquête judiciaire sur les rapports entre Tridel Corporation, Patricia Starr et les membres de son gouvernement.

La compétence du gouvernement fédéral s'étend à l'affaire Starr dans la mesure où il est question de l'usage abusif de numéros d'enregistrement d'organismes de charité émis par lui, de contributions inadmissibles aux caisses des partis libéral et conservateur, de dons aux candidats et du détournement de fonds de ls SCHL au profit de la caisse noire de Patti. Le ministre de la Justice ordonnera-t-il maintenant une enquête judiciaire parallèle sur tous les aspects de l'affaire Starr?

• (1450)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait le député, le ministère du Revenu national, après avoir constaté que certains membres de l'organisation avaient commis certaines irrégularités, a immédiatement procédé à une vérification approfondie avec l'entière collaboration du conseil. Depuis, bien sûr, il y a eu plusieurs enquêtes provinciales, dont une enquête judiciaire demandée vendredi dernier par le premier ministre. Pour le moment, j'estime qu'il serait déplacé pour quiconque de commenter cette affaire puisque cela risque de compromettre le déroulement de l'enquête entamée.

Je peux dire au député et à la Chambre que la collaboration se fait dans les deux sens, c'est-à-dire que le conseil collabore pleinement avec nous et que le ministère du Revenu national, bien sûr, collaborera avec les enquêteurs provinciaux.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre de la Justice. Le ministère du Revenu avait procédé à un examen et a accordé un numéro d'enregistrement d'organisme de charité. La SCHL a procédé à un examen qui n'a pas révélé que ses fonds étaient détournés au profit d'une caisse électorale. Plus d'un ministère fédéral est en cause. Devant cette situation, pourquoi le gouvernement ne mène-t-il pas sa propre enquête judiciaire.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la question du député comporte quelques inexactitudes. Premièrement, il ne s'agit pas de fonds de la SCHL. Deuxièmement, lorsqu'il a mentionné l'enquête ou la vérification fédérale, il n'a pas précisé que c'était il y a plusieurs années, lorsque le conseil a demandé son statut d'organisme de charité. La nouvelle vérification n'a été entamée qu'en mai. Elle se poursuit et se fera évidemment en collaboration avec les responsables de l'enquête provinciale.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA CÉLÉBRATION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU MINISTÈRE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministère aurait récemment prévu un budget de 200 000 $ pour célébrer son 20e anniversaire au cours de l'été. Nous avons également appris que le ministère faisait actuellement peau neuve pour projeter l'image d'un ministère moderne et dynamique. Étant donné que le gouvernement a déclaré qu'il s'engageait à restreindre ses dépenses, le ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer comment et pourquoi cet argent est consacré à un 20e anniversaire et quels sont les coûts associés à la conception et, en fin de compte, à l'introduction du nouveau logo du ministère des Approvisionnements et Services?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le ministre des Approvisionnements et Services est actuellement à Winnipeg par affaires. Je donnerai avis de cette question au ministre, qui pourra certainement y répondre plus en détail que moi. Je peux cependant dire à la députée, en tant qu'ancien ministre des Approvisionnements et Services, que ce ministère, comme tous les autres, continue de participer aux efforts de restrictions financières et de responsabilité financière à l'échelle du gouvernement, ce que nous n'avons pas vu chez les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, avec une réponse comme celle-là, j'estime que le ministère des Approvisionnements et Services a besoin de plus que de simplement faire peau neuve, surtout que son seul client est le gouvernement même.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il justifier une dépense de fonds publics pour une insignifiance de ce genre, alors qu'il a personnellement soutenu que la réduction du déficit était la première préoccupation de son ministère?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avec des questions de la sorte des députés du Parti libéral, je suis d'avis qu'ils ont plus besoin de renouveler leur image que le ministère des Approvisionnements et Services.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Il est de notoriété publique que le ministère des Approvisionnements et Services a des centaines de milliers de clients, qui sont de petites, de moyennes et de grosses entreprises dans tout le Canada. Le ministère s'efforce constamment d'être juste, équitable et direct lorsqu'il fait affaire avec tous ces clients. La députée devrait s'informer avant de poser d'autres questions à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES EFFLUENTS DÉVERSÉS PAR LES USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Il y a près d'un an, son ministère a publié un document de 600 pages qui constitue un acte d'accusation impitoyable contre les effluents déversés par les usines de pâtes et papiers du Canada. Nous savons maintenant que, depuis lors, le ministre n'a rien fait et que, dernièrement, son collègue n'a pas fait fermer une usine de pâtes et papiers qui déverse des effluents toxiques sur la côte ouest parce qu'il a préféré sacrifier le secteur de la pêche dans cette région. Qu'ont fait le ministre et le gouvernement pour mettre en oeuvre les recommandations qui se trouvent dans ce rapport de 600 pages?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministère de l'Environnement est en train de terminer présentement un programme d'échantillonnage à la grandeur du pays pour faire des prélèvements qui établiront le niveau de pollution par le furane et la dioxine. J'ai annoncé, et je le répète aujourd'hui, monsieur le Président, que cette démarche est préalable à la mise en vigueur d'un ensemble de mesures réglementaires qui vont contrôler, d'une façon très vigoureuse, l'an prochain, les taux d'émissions de dioxine et de furane dans les papetières du pays.

Mme Copps: Monsieur le Président, la situation des pâtes et papiers au Canada est honteuse!

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Il dit qu'il établira de nouveaux règlements. Peut-il expliquer pourquoi, selon les informations que son propre ministère nous a fournies aujourd'hui même, toutes les usines de pâtes et papiers de la Colombie-Britannique enfreignent depuis un an les règlements sur les effluents? Puisque ce rapport est publié depuis un an, toutes les usines de pâtes et papiers de la province enfreignent les lois actuelles. Pourquoi le ministre n'oblige-t-il pas les usines à payer la note au lieu de la faire payer aux pêcheurs?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'émotivité de la députée ne remplacera pas les faits. Les faits sont très bien connus. Nous avons un système de règlements adoptés en vertu de la Loi sur les pêches en 1971, qui est inefficace et qui ne s'applique pas à la majorité des industries des pâtes et papiers du Canada. Nous sommes en train de préparer une réglementation qui s'est fait attendre pendant près de 20 ans, 15 ans d'inefficacité et d'incurie libérales. Nous sommes en train de combler cette lacune, monsieur le Président, et dans deux ans nous aurons les mesures les plus sévères qui n'aient jamais été édictées pour contrôler la pollution des papetières.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL—LA POSITION DU MINISTRE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le ministre est-il au courant de la campagne visant à faire entrer le Mexique dans un accord de libre-échange continental? Cette campagne est menée par deux sénateurs américains, Connie Mack et Richard Lugar, de même que par un groupe d'hommes d'affaires canadiens. Quelle est la position du ministre sur la question de savoir si le Canada est favorable ou non à une économie intégrée au moyen d'un accord élargi de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Comme nous le savons tous, monsieur le Président, le député se met au lit la tête pleine de cauchemars de libre-échange avec divers pays. Le député lit le *Star* du dimanche qui affirme que la pression monte en faveur d'un accord de libre-échange incluant le Mexique. Je puis dire au député que la pression ne monte pas. Il n'y a pas de pression. La pression au sujet du Mexique mesure zéro livre absolue au pouce carré.

M. Barrett: Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui souffre de cauchemars et de pression, mais les Canadiens qui ont déjà perdu leur emploi au profit des travailleurs mexicains à cause de l'accord de libre-échange.

L'EXTENSION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, deux sénateurs américains, les sénateurs Lugar et Mack, font tous deux campagne en faveur d'un accord élargi de libre-échange. Ce sont deux sénateurs influents. En cas d'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique, les produits fabriqués au Mexique seront autorisés à entrer au Canada en vertu de l'accord actuel de libre-échange. Le ministre nous assurera-t-il que les Canadiens ne perdront pas d'emploi à cause de cette disposition de l'accord de libre-échange?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il nous importe peu combien de sénateurs américains influents sont en faveur du libre-échange avec le Mexique. Ce ne sont pas eux qui déterminent la politique de notre pays.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ça nous est égal que Connie Mack soit favorable au libre-échange avec le Mexique. Ça nous est même égal que Harold Ballard y soit favorable lui aussi. Notre gouvernement est tout à fait indépendant.

«Un géant américain choisit le Québec pour y implanter une nouvelle usine.» La société Alumex, un géant de l'aluminium établi en Californie va construire près de Québec une aluminerie d'un milliard de dollars qui créera 500 emplois.

Mettez ça dans votre poche et votre mouchoir par-dessus!

Recours au Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PLANS PAR SUITE DU BUDGET

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le Livre blanc de la défense représentait un engagement énorme à l'égard de la défense au Canada. Malheureusement, certains des plans ont subi d'importants changements par suite du budget.

Le gouvernement prévoyait de dépenser quelque 54 milliards de dollars au titre de la défense au cours des 15 prochaines années. Selon les plans actuels, les dépenses seront beaucoup moindres.

Plusieurs plans ont été annulés ou mis en veilleuse, par exemple ceux portant sur la modernisation de la Marine, l'achat de nouveaux chars de combat principaux ainsi que l'acquisition de l'avion de reconnaissance maritime et de l'avion de remplacement du CF-18. En outre, il est très peu probable que la première réserve compte 65 000 personnes dans 15 ans.

Compte tenu de l'écart qui existe entre les plans et les promesses d'une part et l'engagement actuel d'autre part, le ministre de la Défense nationale peut-il dire aux Canadiens vers quoi nous nous dirigeons en ce qui concerne la politique en matière de défense nationale? Allons-nous changer le rôle et les responsabilités des Forces canadiennes où allons-nous simplement attendre que notre matériel militaire soit rongé par la rouille?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député semble avoir changé d'opinion sur les plans navals énoncés par le gouvernement relativement aux sous-marins à propulsion nucléaire. Si la rouille ronge notre matériel militaire, c'est justement à cause du parti qu'il représente.

Je peux signaler au député le fait que, actuellement, nous songeons à. . .

Mme Copps: Comment sont les nouveaux uniformes?

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est ne veut manifestement pas que je réponde à la question. Je m'adresse à son collègue.

Le député sait que, lors de la présentation du budget, on a annoncé que plusieurs projets ne se concrétiseraient pas. Il a raison de dire que nous prévoyions de dépenser quelque 54 milliards au cours des 5 prochaines années, ce qui réduit d'environ 20 milliards et même plus, les dépenses prévues pour les 15 prochaines années. Par conséquent, certains plans d'acquisition ont été retardés, certains ont été annulés et d'autres ont été mis en veilleuse.

Cependant, nous irons de l'avant avec la deuxième phase du programme des frégates. Nous irons de l'avant avec le projet d'acquisition de 12 chasseurs de mines, dont les détails ont été annoncés il y a quelques jours. Nous irons de l'avant avec le projet de défense antiaérienne à basse altitude. Nous irons de l'avant avec le renforcement de la première réserve. Nous ne serons peut-être pas en mesure de respecter. . .

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE VINGT-ET-UNIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DE DÉPUTÉS EN 1968

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Algoma (M. Foster) pour un rappel au Règlement.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il y a 21 ans hier 72 députés très éminents ont été élus en 1968.

Neuf d'entre eux sont toujours à la Chambre des communes. Ce groupe comprend non seulement le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et le chef du NPD (M. Broadbent), mais vous-même, le vice-président du comité plénier. Nous avons également d'autres députés éminents. Le lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario, un ancien premier ministre de Terre-Neuve, un ancien Président de la Chambre des communes, de nombreux sénateurs et bien d'autres.

Cependant, ce qui est important ce sont les neuf qui sont encore ici. En dehors du vice-premier ministre et du chef du NPD et de vous-même, le vice-président du comité plénier, il y a le député de Davenport (M. Caccia), le député de York-Centre (M. Kaplan), le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), le député d'Algoma (M. Foster) et un autre député que nous appelons un prématuré, le député de Papineau—St-Michel (M. Ouellet), qui a été élu à une élection complémentaire à l'automne 1967.

Je sais que tous les députés voudraient féliciter ces très éminents députés pour être restés si longtemps à la Chambre. Nous voulons exprimer notre gratitude au Président pour avoir offert aujourd'hui un aussi aimable déjeuner à ce groupe si éminent.

Des voix: Oh!

M. Foster: Nous savons que tous les députés voudront souhaiter à ces neufs anciens un très heureux 21e anniversaire à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux remercier le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir porté ce fait à notre attention.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En tant que l'un des neuf preux survivants de la Promotion de 68, je rappelle que c'était notre 21e anniversaire hier, mais qu'aucun d'entre nous ne semblait, en apparence, accuser ces années ou en ressentir les effets. Cependant, je conseille à tous les autres députés de venir consulter l'un de ces neuf survivants pour obtenir de sages conseils sur la survie.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL—ON DEMANDE À LA PRÉSIDENCE DE VÉRIFIER DES COMMENTAIRES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, je me demande si peux demander à la présidence de faire vérifier le hansard du 22 juin à la page 3557. La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a déclaré que «le critique actuel» de mon parti «a voté contre» l'idée de l'établissement d'un comité séparé ou d'un comité permanent sur le multiculturalisme.

Je n'ai jamais rien fait de tel. Je demande à la présidence de vérifier les commentaires en question pour voir dans quel contexte ils ont été faits et de veiller à ce qu'ils soient rétractés au besoin.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence prend note.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 juin, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Rodriguez:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'interviens pour m'opposer au projet de loi C-9 qui propose des modifications à la Loi sur les banques. Mis à part les dispositions traitant de la petite entreprise, ce projet de loi est fondamentalement le même que le projet de loi C-140 mort au *Feuilleton* au déclenchement des dernières élections fédérales.

Je veux faire remarquer à la Chambre que même si je n'étais pas député et que je n'ai pas participé à ces débats, mes collègues du Nouveau Parti démocratique se sont énergiquement opposés au projet de loi C-140. Notre opposition est demeurée ferme devant le nouveau projet de loi.

Nous avons certaines raisons de nous opposer à cette mesure. D'une part, elle fournit peu de garanties aux consommateurs et aux petites entreprises contre les frais bancaires injustes. Elle ne fait rien pour soumettre ces frais à un certain degré de contrôle.

Nous nous opposons à l'idée essentielle et au principe de base de ce projet de loi qui est de laisser aux banques elles-mêmes le soin de maintenir les frais bancaires dans des limites raisonnables. Le projet de loi propose que les banques fassent leur propre police et, en gros, c'est comme mettre le loup en charge de la bergerie.

• (1510)

Le gouvernement a adopté la même position en ce qui concerne les taux d'intérêt des cartes de crédit. Même s'ils ont diminué un peu au début, lorsque le Parlement a fait pression, ils sont remontés rapidement comme on a pu le voir. Le principe de l'autoréglementation ou de l'application volontaire est un principe bien faible. On a montré qu'il était inefficace.

Je voudrais faire ressortir certaines des principales faiblesses du projet de loi. En ce qui concerne l'application volontaire, la mesure ne force pas les banques à faire quoi que ce soit au sujet des frais, sauf les déclarer et informer leurs clients des augmentations et des nouveaux frais. Dans le cas des petites entreprises, les banques n'ont pas à faire connaître tous leurs frais, mais simplement ceux d'une liste principale.

Le gouvernement semble partir du principe que le fait de déclarer ces frais augmentera la concurrence. Je voudrais toutefois faire remarquer que cela n'aura guère d'effet, car les clients ne passent pas facilement d'une banque à une autre. Ainsi, une personne qui a une hypothèque ou un emprunt et qui constate qu'on impose de nouveaux frais là-dessus ne pourra pas changer d'éta-

blissement sans de lourdes pénalités. Elle est prisonnière de son hypothèque ou de son emprunt. Tout ce qu'elle peut faire c'est se résigner. Il n'est guère possible pour le petit entrepreneur ou l'emprunteur hypothécaire de changer de banque sans qu'il lui en coûte quelque chose.

Vu sous cet angle, le projet de loi n'incitera pas les banques à se faire la guerre des taux d'intérêt, car jusqu'ici elles ne se sont pas pliées volontairement à de telles contraintes. Le revenu net de la Banque Royale est de plus de 700 millions de dollars, comparativement à 506 millions pour la Banque de la Nouvelle-Écosse l'an dernier et à un revenu sans précédent de 591 millions pour la Banque canadienne impériale de commerce. Malgré ces profits énormes, les banques n'ont pas hésité à hausser leurs frais d'administration.

En voici un exemple, monsieur le Président. La Banque Royale du Canada a augmenté 15 de ses frais bancaires le 1er novembre, de 4 à 6 p. 100, comme elle a augmenté de jusqu'à 12 p. 100 le coût d'un chèque sans provision en dépit du fait que ses profits l'an dernier ont été très élevés. La Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque impériale de commerce ont elle aussi augmenté leurs frais bancaires, là encore en dépit des affaires d'or de l'industrie bancaire.

Les petites entreprises ont de la difficulté à absorber ces frais. J'ai passé de longues heures à m'entretenir avec des propriétaires de petites entreprises dans ma circonscription d'Okanagan—Shuswap. Ces propriétaires et leurs partenaires ont exprimé deux plaintes majeures: premièrement, les taux d'intérêt élevés et, deuxièmement, les nombreux frais cachés qu'on leur impose. Ils s'inquiètent énormément du fait que l'industrie bancaire ne semble pas les apprécier à leur juste valeur. Elle ne semble pas être disposée à faire progresser le secteur de la petite entreprise.

L'inquiétude règne dans ma circonscription comme probablement dans celle de tous les députés. La petite entreprise se plaint du coût élevé des prêts bancaires et du coût élevé des affaires. Vous le savez, monsieur le Président, l'exploitation de presque toutes les petites entreprises canadiennes dépend des banques d'une façon ou d'une autre.

En 1987, cinq grandes banques, la Banque de la Nouvelle-Écosse, la Banque de commerce canadienne impériale, la Banque Royale, la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion ont encaissé plus d'un milliard en frais de service sur le dos des petites entreprises, des investisseurs et des détenteurs d'hypothèques. C'est beaucoup d'argent. Quand les bénéfices sont si élevés, les frais de service sont peut-être trop onéreux et ils doivent être réduits. Ils sont même injustes envers les entreprises et les particuliers.

Je vais maintenant parler des frais que le projet de loi à l'étude laisse intacts, c'est-à-dire les frais pour les dépots et les retraits. Je suis sûr que la plupart des députés considèrent, comme moi, ces deux activités comme les principaux services offerts par les banques. On dépose son argent pour le mettre en lieu sûr et on le retire quand on en a besoin. C'est un service essentiel. Il ne devrait y avoir aucune raison d'appliquer des frais à des services aussi fondamentaux qui sont la raison d'être des banques.

Quant aux frais pour les chèques sans provisions, je rappelle à la Chambre que le dernier ministre des Finances les avait qualifiés de choquants. Et pourtant, les banques, comme la Banque Toronto-Dominion, ont refusé de les supprimer volontairement. Cette banque les impose toujours à ses clients qui encaissent un chèque sans savoir qu'il est sans provision. Quand une entreprise encaisse ses chèques, elle ne sait pas d'avance lequel ne sera pas suffisamment couvert. Elle est quand même pénalisée pour l'avoir présenté en toute innocence sans savoir qu'il n'était pas négociable.

Le projet de loi ne protège pas les petites entreprises contre l'imposition de frais. Et Dieu sait s'il y a beaucoup de chèques sans provision dans les régions où l'économie est marginale. L'obligation de payer une pénalité pour avoir présenté des chèques sans provision est donc un lourd fardeau pour les petites entreprises.

Le projet de loi à l'étude n'interdit pas non plus les frais pour la fermeture des comptes, ce que nous considérons aussi comme un service bancaire essentiel. Les banques imposent aussi des frais lorsque les comptes descendent au-dessous d'un certain solde ou lorsque les clients demandent à connaître leur solde. Quand un particulier ou le représentant d'une société demandent le solde d'un compte, pourquoi les faire payer? N'est-ce pas un service essentiel?

On fait aussi payer aux clients les erreurs commises par les banques elles-mêmes dans l'administration des comptes. C'est complètement injustifié. Le projet de loi n'interdit aucun de ces frais. Il ne force pas les banques à fournir un compte de base simple qui offrirait ces services gratuitement.

Le troisième point que je voudrais aborder concerne l'autosurveillance des banques. L'une des faiblesses du projet de loi—en fait, c'est une farce—c'est que les banques se surveillent elles-mêmes pour s'assurer qu'elles modifient volontairement leurs services de façon à les rendre conformes à la loi. On demande encore une fois au loup de garder la bergerie.

Comment peut-on s'attendre à ce qu'ils appliquent la loi avec la rigueur voulue? Si les clients ne sont pas satisfaits de la façon dont leurs plaintes sont entendues, on devrait les autoriser à communiquer avec le bureau du surintendant des institutions financières à Ottawa. Cependant, il ne s'agit pas d'une vraie garantie parce que le surintendant des institutions financières n'a pas le mandat de protéger les clients. Ce projet de loi ne fera que surcharger un organisme déjà accablé de travail et qui en fait n'a pas été créé pour faire ce genre de chose. Le surintendant a pour mission de veiller à ce que les banques restent à flot, non pas qu'elles donnent satisfaction aux consommateurs. À cet égard, il y a presque conflit d'intérêts.

• (1520)

Voilà les trois grandes faiblesses de ce projet de loi. À cause de ces faiblesses, j'estime qu'il ne doit pas aboutir et même qu'il devrait être retiré.

Il faut accepter les recommandations du Comité des finances qui a fait oeuvre louable en cernant plusieurs des problèmes qui existent dans le secteur des banques commerciales. Il faudrait accepter les recommandations qui demandent qu'elles assurent un service fondamental gratuit, car après tout, c'est pour cela surtout qu'elles ont été créées à l'origine. Il faudra accepter la recommandation d'interdire certains frais injustes que j'ai déjà mentionnés, par exemple ceux du solde minimum et les frais d'encaissement de chèques sans provision.

Nous acceptons ces recommandations mais nous estimons qu'elles ne vont pas assez loin. Nous aimerions en proposer d'autres qui s'ajouteraient à celles du Comité des finances. Il devrait y avoir un gel d'un an sur tous les frais bancaires. Depuis cinq ans, les frais bancaires augmentent au rythmes de 19 p. 100 par année, ce qui est bien supérieur au taux de l'inflation. C'est bien supérieur à ce qu'il faudrait pour suivre simplement la hausse du coût de la vie. C'est injustifiable.

Les banques retirent environ un milliard de dollars par année de ces frais bancaires. Il y a donc de très nombreuses raisons d'affirmer que les banques ont imposé des frais exagérés aux consommateurs canadiens et aux petites entreprises du Canada. J'estime qu'il faudrait les obliger à laisser les entreprises et les consommateurs canadiens souffler un peu.

Nous aimerions recommander également la création d'un ombudsman des services financiers, qui serait autorisé à assurer les services habituels de défense des intérêts et d'arbitrage ainsi qu'à trancher les différends et à conseiller des politiques à long terme. Je pense que c'est une excellente suggestion puisque ce ne sont pas les éléments de preuve qui manquent pour dire que les banques sont coupables d'avoir rançonné les consommateurs canadiens.

Sous la législature précédente, mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a proposé un projet de loi qui aurait incorporé plusieurs des recommandations du Comité des finances ainsi que le gel d'un an des frais bancaires et la création d'un poste d'ombudsman des services financiers. Ce projet de loi aurait accordé ces garanties à tous les consommateurs et petites entreprises. Compte tenu de ces recommandations, nous aimerions voir retirer le projet de loi présentement à l'étude. Les modifications sensées et les critiques utiles du Comité des finances devraient y être incorporées de façon à nous permettre de mettre sur pied les mécanismes de protection que les petites entreprises réclament et que les banques n'offrent pas.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Drummond (M. Guilbault)—La Gendarmerie royale du Canada—La lutte contre la drogue; L'honorable député de Surrey-Nord (M. Karpoff)—Le coût du logement—La position du ministre; L'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor)—La Société canadienne des postes—Les propos d'un électeur—La position du ministre / Les activités de relations publiques.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Rodriguez (p. 3601).

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, à entendre le député néo-démocrate parler des modifications à apporter à la Loi sur les banques, je suis stupéfait de constater qu'il faille soulever à la Chambre des communes quelque chose qui aurait dû être réglementé il y a déjà bien des années. S'il y a une loi qui devrait être stricte, c'est bien la Loi sur les banques.

À toutes fins utiles, les banques jouissent d'un monompole qui leur a été accordé par le gouvernement. Et pourtant, on signale chaque année à la Chambre les abus commis par les banques au Canada.

J'ai été maintes fois victime des frais d'administration. Récemment, j'ai reçu quatre chèques sans provision, assortis chacun de frais d'administration de 15 $. Et pourtant, si on appelle la banque sur laquelle un chèque est tiré pour voir s'il y a suffisamment d'argent dans le compte, on ne veut pas fournir pareille information. Il faut aller à sa propre banque et en supplier un employé d'appeler la banque en question pour demander si les fonds sont suffisants, avant de déposer le chèque. C'est un cercle vicieux.

Le rythme auquel les frais d'administration ont augmenté au fil des années est scandaleux. Quel que soit le parti au pouvoir, le gouvernement devrait immédiatement s'assurer que la Loi sur les banques est la plus stricte de toutes, car elle porte sur l'un des aspects les plus fondamentaux de notre démocratie.

Les services bancaires de base reposent sur un principe très simple, à savoir qu'il faut payer pour faire des affaires. Si les banques ne peuvent offrir le service, pourquoi font-elles des affaires?

[*Français*]

Monsieur le Président, je sais que beaucoup de mes concitoyens et concitoyennes du Canada savent très bien qu'ils ont eu l'occasion d'aller à la banque et, à plusieurs reprises, ils s'aperçoivent sur leur compte des charges de 1,00 $, 1,50 $, 5,00 $ et 7,00 $ pour toutes sortes de raisons. On s'informe et on nous dit: Ce sont des frais, pour ceci ou cela, des frais qui ne devraient pas avoir lieu.

Et on est obligé de venir ici pour se débattre et dire: Ce sont des abus! C'est bien sûr que ce sont des abus! Et s'il est un endroit où l'on devrait mettre fin à des abus, c'est bien ici!

Le projet de loi qui nous est présenté, et je dois dire que je n'ai pas eu connaissance des autres tentatives de législation dans le passé, mais je peux vous dire que le projet de loi que nous étudions présentement, ce n'est qu'une tentative, mais au moins il faut respecter le principe que tout Canadien qui reçoit un service à la banque... n'oubliez pas que c'est le gouvernement qui donne l'accréditation à la banque, donc, c'est une forme de monopole, et que cela devient très rigide.

Aucune banque ne devrait avoir le droit, unilatéralement, de décréter qu'il y aura des frais pour certains services. Cela n'a aucun sens! Et malgré cela, on est obligé de venir débattre la question à la Chambre.

• (1530)

[*Traduction*]

Tout le monde traite de bonne foi. Naturellement, il y a des exceptions. Quand va-t-on comprendre que les petites entreprises se plaignent des frais d'administration que nos banques exigent pour le traitement de chèques sans provision, par exemple? Le fait est que les banques ne devraient pas pouvoir exiger des frais pour servir les citoyens de notre pays. La Loi sur les banques manque de rigueur.

C'est très simple. Il faut recommencer à zéro. Il faut forcer les banques à régler le problème une bonne fois pour toutes. Combien de petits entrepreneurs et de consommateurs sont venus se plaindre à différentes émissions d'information et à des tribunes radiophoniques de la hausse sournoise des frais d'administration au fil des années? Pourtant, on ne parvient pas à élaborer une loi qui corrige une lacune d'un élément fondamental de notre pays, soit le système bancaire.

Je n'ai pas à traiter en détail des bénéfices record des banques, sans parler des centaines de millions de dollars de sommes radiées à cause de piètres investissements dans des pays du Tiers monde où les banques pensaient faire de l'or. Ce fut un fiasco. Ces créances ont été radiées, au détriment des contribuables, évidemment. Quelle coïncidence étonnante: au moment où l'on annonçait que les banques allaient devoir défalquer des centaines de millions de dollars de prêts consentis à certains pays, les frais d'administration se sont mis à grimper soudainement pour atteindre des niveaux hors de proportion.

C'est bien simple. Nous devrions mettre cette loi de côté et adopter les recommandations du comité des finances. Nous devrions prendre les banques à partie et leur dire que ce n'est pas elles qui vont fixer les règles. C'est nous qui allons le faire en ce qui concerne les frais d'administration.

Fondamentalement, notre travail est bien simple. Parlez aux Canadiens ou aux petits entrepreneurs et ils vous diront que le simple bon sens commande qu'il n'y ait aucun frais administratif. C'est évident, car les banques fournissent un service et il s'agit de leurs frais d'exploitation.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que tous seraient d'accord pour reporter ce vote en même temps que les autres à six heures, de manière que nous puissions continuer l'examen du projet de loi C-27.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à ce moment-ci pour expliquer à la Chambre les modifications proposées à la Loi sur la santé des non-fumeurs.

Comme vous le savez, cette loi est née de l'initiative de Lynn McDonald, anciennement députée de Broadview—Greenwood. La santé de l'ensemble des Canadiens étant un sujet qui nous préoccupe tous, vous vous rappelerez que le projet de loi C-204 avait obtenu l'appui des membres des deux côtés de cette Chambre et du Sénat.

À la suite d'un commun accord de tous les partis, le projet de loi C-204 reçut la sanction royale en juin 1988. Je félicite encore une fois la marraine du projet d'avoir accompli un travail remarquable dans des circonstances difficiles, en obtenant du Parlement qu'il approuve le concept de la réglementation de l'usage du tabac sur les lieux de travail.

Cette loi n'a cependant pas encore été promulguée, car elle renfermait certaines difficultés d'administration et d'application.

Étant un projet de loi d'initiative parlementaire, le texte législatif ne désignait aucun ministre responsable de sa mise en oeuvre et de son application. En vertu d'un arrêté en conseil décrété le 7 décembre 1988, c'est au ministre du Travail que cette responsabilité a été dévolue pour ce qui touche le lieu de travail, tandis que celle des transporteurs publics a été assignée au ministre des Transports.

Par la suite, monsieur le Président, un examen plus approfondi du texte législatif par les deux ministères de tutelle, de concert avec Santé et Bien-être Canada, nous a révélé que, dans sa forme actuelle, la loi posait des problèmes d'application. Il m'apparaît, quant à moi, important de prévoir un mécanisme d'inspections et un processus pour faire respecter la Loi, ce qui n'était pas prévu dans le texte législatif actuel. Il est évident qu'une loi dont on ne peut être certain qu'elle sera suivie perd de sa valeur et de son efficacité.

C'est le côté pratique de l'application qui m'a amené à constater les lacunes de la législation actuelle et à demander l'autorisation de la modifier. Je tiens à souligner que les modifications proposées aujourd'hui respectent toujours l'esprit et la portée initiales de la loi sanctionnée l'année dernière.

Je crois fermement que les modifications proposées qui visent à combler les lacunes et à mieux faire fonctionner la Loi sur la santé des non-fumeurs rendront le texte plus fort et plus efficace. Non seulement elles corrigeront plusieurs problèmes de forme et de rédaction, mais elles créeront essentiellement un système d'inspection et d'application qui donnera plus de sens à la Loi.

[*Traduction*]

Les modifications prévoient la mise en application d'un système d'inspection qui fera appel aux inspecteurs de Travail Canada et de Transports Canada qui devront assumer ces fonctions en sus de leurs fonctions ordinaires. Il n'est pas prévu que des crédits additionnels soient nécessaires pour effectuer cette tâche. Les inspecteurs devront appliquer les dispositions de la loi dans le cadre de leur tournée d'inspection ordinaire.

En fait, je tiens à signaler qu'en vertu de la loi, les employeurs seront tenus de veiller à ce que personne ne fume, si ce n'est dans les zones-fumeurs désignées et les fumoirs désignés. Si un employé enfreignait la loi, l'employeur devrait, après l'avoir dûment prévenu, prendre contre lui des mesures disciplinaires compatibles avec celles qui ont cours normalement dans les relations de travail sans faire appel à l'inspecteur. Je crois que ce genre d'infraction sera la plus fréquente et que la loi constituera dans une grande mesure sa propre réglementation.

[*Français*]

Un mode parallèle d'application est proposé pour compléter l'actuel mécanisme de poursuite fondé sur un système de remise de contraventions. La remise de contraventions est choisie comme méthode d'application de cette loi pour les raisons suivantes: Elle permet aux contrevenants de plaider coupables volontairement en payant une amende afin d'éviter une procédure sommaire devant un tribunal; les contraventions sont aussi utilisées par d'autres secteurs de compétence du Canada et de l'étranger pour faire observer l'interdiction de fumer, ainsi qu'au sein du gouvernement fédéral, notamment par les ministères des Pêches et Océans et de l'Environnement.

La Commission de réforme du droit du Canada recommande cette méthode pour réduire le nombre de procédures sommaires par la voie contentieuse.

Les contraventions ressembleront essentiellement à celles qui servent pour les infractions au Code de la route. Les montants des amendes ainsi infligées seront prévus par règlements, mais ils ne dépasseront pas les limites énoncées dans la Loi, qui restent inchangées.

[*Traduction*]

Par ailleurs, nous éprouvons certaines difficultés techniques et de rédaction en ce qui concerne la Loi sur le vérificateur général. Les modifications permettront de les éliminer. Ainsi, la loi telle qu'elle fut adoptée oblige l'employeur à prévoir un environnement sans fumée. Or, la notion d'un environnement sans fumée suppose une méthode de mesure. Or, une telle démarche serait à la fois difficile du point de vue technique et administratif. Nous avons besoin d'une méthode pratique et commode qui respecte l'esprit et l'intention de cette exigence première. Par conséquent, les modifications vont plutôt obliger l'employeur à s'assurer que les employés s'abstiennent de fumer sur le lieu de travail, sauf dans les zones-fumeurs désignées et les fumoirs désignés.

[*Français*]

L'acte de fumer, concept beaucoup plus tangible et perceptible que celui d'assurer un environnement sans fumée, permettra une mise en oeuvre plus uniforme et plus efficace de cette loi.

[*Traduction*]

Cependant, afin d'assurer un environnement sans fumée, les zones-fumeurs désignées dans les édifices dont la construction débutera après le 31 décembre 1989 devront être dotées d'une ventilation indépendante. Les fumoirs désignés situés dans les édifices plus anciens devront être dotés autant que possible d'une ventilation indépendante. Des normes techniques détaillées comprenant notamment le taux de ventilation seront précisées dans le règlement qui sera élaboré de concert avec des représentants de la direction et les travailleurs.

• (1540)

[*Français*]

Monsieur le Président, les représentants des employeurs, des employés et des groupes soucieux de la santé appuient ces modifications. J'espère seulement pouvoir compter sur tous les députés de cette Chambre pour qu'ils les appuient tout autant afin que nous puissions amener au plus tôt cette loi au stade de la mise en oeuvre. Voilà maintenant près d'un an que la loi initiale a reçu la sanction royale.

C'est pourquoi je propose à l'article 16 que la loi entre en vigueur six mois après que les modifications auront été sanctionnées, ce qui, je m'en rends bien compte, donnera juste assez de temps pour mettre en place les règlements d'exécution nécessaires.

Cette loi est un texte important et non partisan qui mérite d'être appliqué efficacement pour répondre à son esprit et à son objet initiaux. Elle marque un pas en avant considérable dans la promotion d'un environnement de travail plus sain pour les Canadiens. Et je compte donc sur l'appui de tous les députés de cette Chambre pour l'adoption de cette loi.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat même si je devais me trouver aujourd'hui dans ma circonscription pour entendre les vues de mes électeurs sur la réforme des pensions.

La députation libérale souhaite l'adoption rapide du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs. J'en aurais même chaudement félicité le gouvernement s'il n'avait pas, en tergiversant pendant un an, quasiment torpillé la loi qu'il modifie. Parrainé par M^me^ Lynn McDonald, le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs, a été déposé et lu pour la première fois il y a près de trois ans, le 6 octobre 1986. Il a reçu la sanction royale le 28 juin 1988, mais il n'a pas été promulgué. Il s'ensuit que la Loi sur la santé des non-fumeurs est en suspens depuis bientôt un an.

Il n'y a rien là d'étonnant vu le peu d'enthousiasme que le gouvernement a d'abord manifesté pour le projet de loi C-204. Le Cabinet semblait s'opposer au projet de loi d'initiative parlementaire de M^me^ Lynn McDonald lorsqu'il a été déposé. Toutefois, les députés de l'opposition se sont unis avec les ministériels de l'arrière-ban pour le faire adopter, ce qui montre que nous pouvons mettre de côté l'esprit de parti lorsqu'il y va de la santé et de la sécurité des Canadiens.

Toutefois, après avoir reçu la sanction royale, le projet de loi n'a pas été promulgué par suite des tergiversations du gouvernement. Des députés de tous les partis l'ont à plusieurs reprises pressé de le promulguer ou de déposer un projet de loi le modifiant. Je lui ai moi-même demandé de le promulguer dans une déclaration que j'ai faite aux termes de l'article 31 du Règlement, le 16 mai, à l'occasion de la Campagne nationale d'action anti-tabagisme.

En négligeant la Loi sur la santé des non-fumeurs pendant près d'un an, le gouvernement a montré son inaptitude à réagir contre une grande épidémie scientifiquement prouvée par un train de mesures appropriées. De plus, même après la sanction royale, le gouvernement s'est fait tirer l'oreille pour appliquer la loi, ce qui illustre avec quelle arrogance il tourne parfois en dérision les décisions du Parlement. Ce retard montre également que le gouvernement cesse de se préoccuper de la santé des Canadiens dès que l'industrie du tabac se met à exercer de fortes pressions.

Je le répète, monsieur le Président, l'an dernier, plus de 35 000 Canadiens sont morts prématurément de maladies provoquées par l'usage du tabac. Ce total est supérieur au nombre total de morts accidentelles, de suicides, d'homicides, du SIDA, de la consommation de boissons alcoolisées et maladies connexes. Malgré ces statistiques, le gouvernement a attendu presqu'un an avant de promulguer le projet de loi C-204. continuant pendant ce temps à exposer les Canadiens à des risques pour leur santé.

On dit mieux vaut tard que jamais, mais ce vieux cliché se n'applique pas vraiment dans ce cas-ci. Nous nous attendons à ce que le gouvernement donne davantage l'exemple dans ce dossier vital. Comme le gouvernement a attendu longtemps avant d'appliquer la Loi sur la santé des non-fumeurs, on est forcé de s'interroger sur sa bonne foi et sur ses principes, puisqu'il n'a pas eu la bonne grâce de respecter la volonté de la Chambre.

En retardant ainsi le projet de loi, le gouvernement a continué d'exposer les Canadiens à des risques pour leur santé et a donné un mauvais exemple à la population. Justice différée est justice refusée. Il en va de même pour la défense d'une cause juste.

Il est triste de constater que le gouvernement se préoccupe si peu du bien-être des Canadiens qu'il a refusé pendant très longtemps de défendre une juste cause, alors qu'il n'avait qu'à limiter l'usage du tabac dans les lieux de travail pour protéger la santé et les droits des non-fumeurs.

Je suis soulagé de voir que le gouvernement a finalement accepté ses responsabilités en présentant le projet de loi C-27, visant à modifier la Loi sur la santé des non-fumeurs, qui comporte des articles sur le contrôle de l'application et sur l'application de la loi comme telle, articles qui ne pouvaient pas figurer dans le projet de loi original puisqu'il s'agissait d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

À ce stade-ci, je suis ravi de pouvoir féliciter le gouvernement pour la nouvelle structure du projet de loi. Dans le projet de loi C-27, les définitions sont données au début, les articles précisant les interdictions et le contrôle de l'application de la loi viennent au milieu et les pouvoirs de réglementation du gouverneur en conseil sont mentionnés à la fin.

Je voudrais également féliciter le gouvernement d'avoir retiré le paragraphe 3(6) du projet de loi original qui signalait que «la présente ne porte atteinte à aucun droit à la protection contre la fumée du tabac résultant d'une loi du Parlement ou d'une législature provinciale ou de toute autre règle de droit». Aux termes de cette disposition, chacun des gouvernements provinciaux aurait pu appliquer la Loi sur la santé des non-fumeurs de façon différente.

L'article 6 du nouveau projet de loi se lit comme suit:

> Les articles 4 et 5 ne font pas obstacle à l'application des dispositions d'autres lois fédérales ou de leurs règlements, ou de toute autre règle de droit, relatives à la protection contre la fumée du tabac.

Cela permettra une application plus cohérente dans toutes les provinces.

J'apprécie également les modifications apportées à l'article 5. Le projet de loi initial prévoyait des sanctions contre les passagers fumant à bord d'avion où il était interdit de fumer, mais le nouveau projet de loi étend la règle en question aux autobus et aux trains également.

Un autre point positif du projet de loi C-27 réside dans le fait qu'en vertu de l'article 14, les inspecteurs ou les agents de la paix peuvent, aux fins de la présente loi, donner une contravention aux gens qui fument dans des aires où il est interdit de fumer. Cela est important, car dans certains endroits, l'employeur ne peut faire appliquer la loi par toutes les personnes présentes. Ainsi, il est difficile pour un directeur de banque d'ordonner à un client de cesser de fumer. Or, dorénavant, le client en question hésitera à fumer dans un lieu de travail où il est interdit de fumer, car il sera passible d'une contravention.

Je voudrais signaler, cependant, qu'un problème demeure en ce qui a trait aux dispositions sur la ventilation qui sont encore trop vagues. Le paragraphe 3(4) du projet de loi initial se lisait comme suit: «Chaque employeur doit faire des efforts raisonnables pour assurer l'aération indépendante de tout fumoir désigné.» La nouvelle clause se lit comme suit:

> «L'employeur veille, dans la mesure du possible, à ce que les fumoirs des bâtiments ou parties de bâtiment dont la construction a débuté avant le 1er janvier 1990 soient pourvus d'un système de ventilation indépendant conforme aux règlements.»

Un employeur peut très bien prétendre non seulement que des efforts tendant à assurer une ventilation adéquate seraient irréfléchis, mais également que c'est tout à fait impossible. Nous devrions nous assurer que cela ne se produise pas.

Le nouveau projet de loi entraîne également certains retards en ce qui a trait au moment où les fumoirs désignés doivent être pourvus d'un système de ventilation indépendant dans les nouveaux immeubles.

• (1550)

L'ancien projet de loi n'exigeait de système de ventilation dans les fumoirs des immeubles construits avant le 1er janvier 1990 que dans les cas où l'installation demandait seulement un effort raisonnable. Le nouveau projet de loi étend cette latitude, de n'installer un système de ventilation que dans la mesure du possible, à tous les bâtiments dont la construction a commencé avant le 1er janvier 1990, qu'elle soit terminée ou non.

L'exigence d'un système de ventilation indépendant est retirée du nouveau projet de loi et devient matière à réglementation. Je demande au ministère de suivre la question de près pour que ce ne soit pas un problème à l'avenir.

À cause de l'effet du tabac sur la santé, on est soulagé que le gouvernement fasse enfin adopter une loi sur la santé des non-fumeurs.

Le tabac menace la santé de tous les Canadiens, pas seulement les adultes, pas seulement les enfants, mais aussi les foetus.

Comme le signale un document de la bibliothèque du Parlement sur le tabac, on a constaté que fumer pendant une grossesse ralentit la croissance du foetus et augmente les risques de mortalité foetale, de mortalité néonatale et de faible poids à la naissance. L'habitude de fumer chez les femmes enceintes peut aussi causer des malformations congénitales et produire sur l'enfant des effets de longue durée comme l'arriération mentale ou la paralysie cérébrale.

Le rapport de 1979 du *Surgeon General* des États-Unis établit un lien entre le tabac et la mort soudaine de nourrisson. Le rapport de 1980 passe en revue des études menées auprès d'hommes et de femmes qui laissent entendre que le tabac réduit la fécondité.

L'usage répandu de la cigarette chez les enfants et les adolescents est très inquiétant car la nicotine retarde le développement aussi bien physique qu'intellectuel, crée une dépendance et fait naître des risques malade à long terme.

Des études démontrent que le risque de maladies coronariennes, d'accidents vasculaires et de cancer du poumon sont sensiblement plus élevés chez les fumeurs que chez les non-fumeurs.

D'après le rapport du *Surgeon General* sur les conséquences du tabac sur la santé, le tabac est la cause d'environ 30 p. 100 des décès par cancer, y compris 87 p. 100 des cancers du poumon, la principale cause de décès par cancer; il est la cause de 18 p. 100 des décès dus à un accident vasculaire et de 82 p. 100 des décès dus à une bronchopneumopathie chronique obstructive.

Chez les jeunes hommes qui fument deux paquets de cigarettes ou plus par jour, le risque de crise cardiaque est plus de sept fois supérieur à celui que courent les non-fumeurs. Le risque de crise cardiaque chez les femmes de moins de 50 ans est dix fois plus élevé que chez les non-fumeuses du même groupe d'âge.

Le risque de contracter un cancer du poumon est fonction du nombre d'années et du nombre de cigarettes qu'une personne fume.

Les données contenues dans un rapport de recherche publié par le *U.S. Congressional Quarterly's* dans son numéro du 24 mars 1989 montrent que le fumeur masculin moyen est 22 fois plus exposé à mourir d'un cancer du poumon qu'un non-fumeur.

Les travaux de recherche révèlent également que le tabagisme augmente le risque de bronchite chronique, d'emphysème, de cancer de la bouche, du larynx, de l'oesophage, de la vessie et du pancréas. Les ulcères de l'estomac sont également plus fréquents chez les fumeurs.

Je voudrais aussi faire remarquer que la nicotine crée une assuétude, ce que les fabricants de tabac tentent de nier. Toutefois, le caractère toxicomanogène de ce produit est évident. L'ancien *Surgeon General* des États-Unis, le dr Koop, a même déclaré au printemps 1988 que la nicotine était plus toxicomanogène que l'héroïne.

Le dr Ronald Davis, directeur du bureau du tabagisme et de la santé des centres de contrôle des maladies au Maryland a déclaré: «. . . la meilleure preuve que nous ayons que le tabagisme crée une dépendance est le fait que 80 p. 100 des fumeurs disent qu'ils voudraient arrêter de fumer, mais qu'ils ne peuvent pas.»

L'industrie du tabac a soutenu que la dépendance du fumeur est comme toute autre habitude invétérée, par exemple, celle de regarder la télévision ou de manger des biscuits.

Le *U.S. Tobacco Institute* a ridiculisé la notion de sevrage dans le cas de la nicotine en déclarant: «Les sensations de ceux qui renoncent au tabac sont celles qu'éprouvent ceux qui renoncent à une activité dont ils ont envie.»

L'industrie cherche évidemment à déformer les faits pour préserver ses propres intérêts et j'espère que les gouvernements en prendront conscience et condamneront cette attitude.

Notre gouvernement en a été incapable. Comme je le dirai avec plus amples détails vers la fin de mon discours, le gouvernement actuel a plié devant l'industrie du tabac lorsque celle-ci a fait des pressions pour que les paquets de cigarettes ne portent pas de mise en garde sur le caractère toxicomanogène du tabac. Il semble plus résolu à apaiser l'industrie qu'à protéger la santé des Canadiens. C'est inacceptable, d'autant plus que les faits sont bien documentés.

Comme le dr Jack Henningfield, rédacteur scientifique du rapport de 1988 du *Surgeon General* sur la dépendance du fumeur, l'a dit, le sevrage de nicotine se compare au sevrage d'une vaste gamme de stupéfiants, il est presque semblable au sevrage de cocaïne, mais il est pire.

Les chercheurs viennent de découvrir que la nicotine change la structure même et la fonction du cerveau. Je vais vous lire à cet égard un extrait du rapport de recherche publié dans l'éditorial du *U.S. Congressional Quarterly's* du 24 mars 1989: «La nicotine agit sur la sécrétion d'hormones par la glande pituitaire qui est située dans le cerveau et par la glande surrénale dans l'organisme. Elle stimule la production d'adrénaline, ce qui peut parfois produire les mêmes symptômes que le stress physique et psychologique. La nicotine stimule également la secrétion de dopamine et de noradrénaline qui peuvent produire des sentiments de plaisir. À l'autopsie, on a découvert que les grands fumeurs ont des récepteurs de nicotine additionnels, c'est-à-dire des endroits à la surface des cellules du cerveau qui servent de points d'entrée à la nicotine.

Ces changements dans le cerveau, s'ils sont permanents, pourraient expliquer pourquoi certains fumeurs se plaignent de ne jamais retrouver leur capacité de concentration, même des années après avoir cessé de fumer. Il se pourrait aussi que ces fumeurs souffrent de séquelles à long terme du sevrage.

Il convient aussi de noter que plus la personne commence tôt à fumer, plus longtemps elle fumera. Il est donc important d'aider les jeunes à ne pas commencer à fumer.

Selon une étude effectuée par le *U.S. National Institute on Drug Abuse*, plus de 25 p. 100 de finissants de l'école secondaire ayant déjà fumé ont fumé leur première cigarette avant la sixième année, plus de 57 p. 100 ont fumé leur première cigarette avant la huitième année et 94 p. 100 ont commencé à fumer avant la onzième année.

Selon la même étude, le taux le plus élevé d'initiation à la consommation quotidienne de la cigarette se situe chez les enfants de 12 à 14 ans.

La cigarette sera la première cause de décès chez les adolescents d'aujourd'hui. Selon un article paru dans *The Journal of School Health*, chaque jour plus de 2 000 adolescents américains fument leur première cigarette et un nombre proportionnel d'adolescents canadiens font de même.

Bon nombre de ces enfants en mourront.

Vingt-cinq p. 100 des adolescents qui commencent à fumer aujourd'hui finiront par mourir de maladies attribuables à cette drogue.

Le gouvernement doit accepter la responsabilité de soutenir des programmes qui empêcheront nos enfants de s'habituer à la nicotine et de fumer toute leur vie.

C'est la responsabilité du gouvernement parce que l'usage du tabac menace la santé non seulement des fumeurs mais aussi des non-fumeurs, à cause des effets négatifs de la fumée passive. L'usage du tabac n'est donc pas seulement un problème de santé personnel, c'est aussi un problème de santé public.

C'est pourquoi, dans l'intérêt du bien public, le gouvernement doit intervenir pour protéger les non-fumeurs des effets malsains de la fumée de cigarette.

Des recherches ont prouvé que les conjoints et les enfants des fumeurs avaient plus de chances de développer de graves problèmes de santé. D'après une étude, les enfants de fumeurs ont une incidence beaucoup plus élevée de maladies respiratoires comme des rhumes, des grippes et des pneumonies et une capacité pulmonaire réduite.

Certaines statistiques tirées d'une étude de Santé et Bien-être social Canada sont particulièrement importantes dans le débat actuel. Un non-fumeur exposé à la fumée passive en milieu de travail pendant 20 ans a les mêmes problèmes de santé que quelqu'un qui fume 10 cigarettes par jour depuis 20 ans.

Cela est non seulement injuste envers les non-fumeurs, c'est presque criminel. En tant que médecin, je suis consterné par la lenteur du gouvernement à apporter des amendements à un projet de loi si crucial pour le bien-être des Canadiens.

• (1600)

Le tabagisme nuit également à l'économie. C'est la société qui paie lorsqu'une personne est malade, s'absente du travail ou meurt jeune en laissant des personnes à charge. Selon le pays, le coût direct des soins prodigués aux victimes de maladies attribuables à l'usage du tabac varie de 3 à 5 p. 100 du coût total des soins de santé.

Santé et Bien-être social Canada a calculé que les coûts associés au tabagisme sont deux fois plus élevés que les recettes provenant des impôts sur le tabac. Ce ministère a découvert que les coûts des décès, de l'hospitalisation directe et des honoraires de médecins liés au tabagisme dépassent 7 milliards contre seulement 4 milliards de recettes provenant de l'industrie du tabac.

Il me semble que la plupart des gens verraient d'un oeil favorable cette loi interdisant le tabac en milieu de travail, sauf dans des endroits désignés. Elle a été appuyée avec enthousiasme par des groupes comme l'Association pulmonaire du Canada, l'Association pour les droits des non-fumeurs, la Société canadienne du cancer, Médecins pour un Canada sans fumée, le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé et l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Enfin, je dois souligner que le gouvernement n'a pas un bilan remarquable, en ce qui concerne les mesures législatives réglementant le tabagisme et le tabac. Comme on l'a fait remarquer dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le gouvernement a permis que l'industrie du tabac fasse supprimer deux recommandations fondamentales du Règlement sur le contrôle des produits du tabac, qui devait prévoir un programme d'avertissement sérieux à l'intention des usagers du tabac.

Tout d'abord, le gouvernement a supprimé la disposition qui obligeait à afficher sur chaque paquet de tabac des messages indiquant que ce produit crée une dépendance.

Ensuite, le gouvernement a également supprimé la disposition selon laquelle les paquets de tabac doivent porter un symbole formé d'un cercle barré d'un trait en diagonal, pour attirer l'attention sur les risques du tabagisme.

Cette situation a gravement affaibli le Règlement sur le contrôle des produits du tabac et nous montre que nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement et que nous devons veiller à ce qu'il prenne plus au sérieux ses responsabilités envers les citoyens du Canada. Il est évident que la Loi sur la santé des non-fumeurs est nécessaire pour protéger la santé des Canadiens et pour atténuer certains des aspects économiques négatifs du tabagisme.

Grâce à cette nouvelle loi, il est à espérer que le gouvernement pourra se racheter et montrer à la population canadienne que sa sécurité est réellement ce qui compte le plus et qu'elle ne doit jamais venir après les intérêts de l'industrie du tabac.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme mes collègues, je suis heureux de participer à ce débat. Ce projet de loi apparaît clairement comme un symbole de la réussite de la réforme parlementaire.

La Loi sur la santé des non-fumeurs, le projet de loi C-204 de la législature précédente, était une victoire pour les simples députés. C'était le premier projet de loi d'initiative parlementaire prêtant à controverse à être adopté par la Chambre des communes, sans doute grâce à la ténacité de sa marraine, M^me^ Lynn McDonald, députée de Broadview—Greenwood. Par son travail acharné, elle est parvenue à nous convaincre de la nécessité de modifier l'attitude des Canadiens à l'égard de l'usage du tabac et à nous montrer ce que l'on pouvait faire pour assainir la Loi sur la santé des non-fumeurs.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui est une preuve de la réussite de ce projet de loi d'initiative parlementaire et il montre que les milieux de la santé, notamment l'Association pour les droits des non-fumeurs, l'Association médicale canadienne, la Société canadienne du cancer et l'Association pulmonaire du Canada s'activent. D'autres organismes et des centaines de milliers de Canadiens ont essayé d'inciter des parlementaires à faire quelque chose pour essayer de régler ce problème extrêmement délicat.

Je tiens à signaler que les simples députés de tous les côtés de la Chambre, les néo-démocrates, les libéraux et les conservateurs ont mis de côté leurs querelles de clocher pour adopter ce projet de loi. Ils ont voté pour un assainissement de l'environnement et contre les manigances du lobby du tabac qui nous ferait tous fumer le plus possible si on le laissait faire. C'est une belle preuve du dynamisme de la Chambre. Tous les députés méritent des félicitations, du moins ceux qui ont voté pour cette mesure, car imaginez-vous un peu, monsieur le Président, si certains avaient cédé aux pressions du lobby du tabac et voté contre l'interdiction de l'usage du tabac au travail.

Dans les mois qui se sont écoulés depuis lors, cette initiative a fait l'unanimité, et il semble maintenant excessif de songer que certains députés voulaient encourager les gens à fumer et les jeunes à s'y mettre.

Ce projet de loi n'est malheureusement pas resté intact. Pendant les discussions très souvent aigres-douces en comité, certains articles du projet de loi ont été remaniés sans demander conseil aux gens qui connaissent les ingrédients nécessaires pour faire une loi applicable. Le projet de loi était par conséquent davantage un énoncé de principe qu'un cadre réglementaire. Nous nous souvenons tous que le projet de loi C-204 a reçu la sanction royale depuis près d'un an et que la loi n'a jamais été promulguée. La loi n'a pas été mise en application. Le projet de loi n'est jamais devenu loi parce que les

administrateurs ont jugé qu'il était impossible à proclamer tant qu'il ne serait pas reformulé sous une forme plus facilement applicable. D'accord. Nous voyons aujourd'hui les résultats des efforts déployés.

Plus tôt cette année, le ministère du Travail, à l'initiative du ministre, a entamé des discussions avec des employeurs, des groupes d'employés, des groupes du domaine de la santé et, comme des nouvelles récentes permettent de le croire, avec des représentants de l'industrie du tabac, qui ont débouché sur la version du projet de Loi sur la santé des non-fumeurs étudié aujourd'hui. En cours de route, quelques modifications ont été apportées aux principes en cause, mais l'intégrité du projet de loi a été essentiellement protégée. Tandis que dans le projet de loi C-204, Lynn MacDonald donnait aux travailleurs le droit à un lieu de travail sans fumée, le projet de loi C-27 impose aux employeurs la responsabilité d'assurer un lieu de travail sans fumée à leurs employés. Ce changement et d'autres aussi démontrent qu'il existe plus d'un manière de faire les choses.

Nous savons depuis plus d'une génération que fumer tue. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres moyens de présenter les choses. Si vous fumez beaucoup, vous avez de fortes chances de mourir prématurément. Chaque année, le tabac provoque des maladies qui tuent beaucoup de personnes. Les dernières statistiques démontrent que 35 000 Canadiens—chiffre presque incroyable—meurent prématurément chaque année des suites de maladies provoquées par la fumée de cigarette ou associées à la fumée de cigarette.

Nous n'avons appris que récemment que la fumée des autres pouvait aussi tuer des non-fumeurs. La semaine dernière, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a déclaré que la fumée de tabac était la plus grande source de pollution dans les immeubles aux États-Unis. Évidemment, cette constatation vaut également pour notre pays. Nous savons également que la fumée des autres est la plus grande source de substances carcinogènes auxquelles les gens sont exposés. Autrement dit, la fumée des autres a exposé les non-fumeurs à plus de substances chimiques cancérigènes que tout autre aspect de leur vie quotidienne. Je ne sais pas si vous êtes au courant, monsieur le Président, mais la fumée de cigarette contient 32 000 substances chimiques, dont 50 ont été reconnues probablement cancérigènes.

Le ministère de la Santé nous a fourni des chiffres selon lesquels 330 Canadiens meurent chaque année de cancer des poumons causé par l'inhalation d'air contaminé par la fumée de cigarette sur les lieux de travail. Cela veut dire que chaque année, 330 Canadiens en moyenne meurent parce qu'on fume autour d'eux. Eux-mêmes ne fument pas, mais le fait qu'on fume sur les lieux de travail fait mourir 330 personnes.

Nous pouvons tous être fiers du fait qu'une fois adopté, le projet de loi sauvera la vie d'au moins 330 personnes par année. Le projet de loi C-27 découle du projet de loi d'initiative privée C-204 présenté par Lynn McDonald.

• (1610)

Il y a un certain nombre de points dont je veux parler plus particulièrement, et notamment du concept général de fumoir. En vertu du projet de loi précédent, les transporteurs publics auraient eu à mettre des fumoirs à la disposition des fumeurs. Il leur suffit maintenant de désigner une zone fumeurs. Telle est essentiellement la situation qui existe maintenant à bord des avions et des autocars où quelques rangées de sièges seulement sont réservées à l'usage des fumeurs, mais où la fumée de ces derniers continue de déranger les non-fumeurs parmi les voyageurs et les employés des transporteurs publics. J'ai un certain nombre de questions que je veux poser à ce sujet au ministre à l'étape de l'étude en comité plénier. En fait, pour faire avancer rapidement l'étude de la question, je devrais attendre que nous en soyons à l'étape du comité plénier pour faire ces observations et soulever ces questions.

Cela dit, je me réjouis de prendre part au présent débat. Nous trouvons tous préoccupant de voir des jeunes encouragés à fumer par leurs pairs ou par la publicité. Nous avons pris des mesures d'une autre façon pour mettre un frein à ce genre d'initiatives. Grâce à la mesure à l'étude et à d'autres mesures connexes, j'espère que nous pourrons encourager les gens à ne pas fumer ou à cesser de fumer. Nous devrions inciter les gens à réfléchir à nouveau à ce que le lobby tabagiste a réussi à leur faire croire, c'est-à-dire à supprimer une partie de l'impact de l'avertissement figurant sur les paquets de cigarettes. Je crois qu'une inscription sur les deux faces du paquet devrait dire tout simplement que l'usage du tabac est cause de décès prématuré. . .

M. Beatty: C'est 20 p. 100 des deux faces.

M. Riis: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) déclare que cela s'y trouve déjà, mais je voudrais que cet avertissement occupe toute la surface d'un paquet de cigarettes. Si les gens veulent savoir quelle est la marque, ils peuvent regarder sur le côté du paquet.

Passons à l'adoption de ce projet de loi. Je ferai d'autres commentaires en comité plénier.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon avis, si vous demandiez le consentement de la Chambre, vous verriez qu'elle est d'accord pour que nous renvoyons ce projet de loi en comité plénier plutôt qu'à un comité législatif, de sorte que nous puissions faire passer ce projet de loi par toutes les étapes cet après-midi.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, bien qu'on ne m'accorde que quelques minutes pour parler de ce projet de loi, je voudrais présenter un point de vue qui est celui de mes électeurs d'Haldimand—Norfolk. Ma circonscription compte un des plus grands nombres de producteurs de tabac de notre pays. C'est une région productrice de tabac où les agriculteurs ont le plus durement ressenti les conséquences des politiques du gouvernement dans ce domaine.

Je prends la parole en sachant que les trois partis ont indiqué qu'ils appuyaient ce projet de loi et que c'est aussi le cas pour de nombreuses associations de lutte contre le cancer et de nombreux groupes de non-fumeurs. Cependant, je veux signaler que les questions concernant les agriculteurs d'Haldimand—Norfolk n'ont pas été résolues dans ce débat. Alors que M. Neville parle au nom des sociétés de tabac auxquelles tout le monde semble s'intéresser, il ne s'occupe pas des producteurs de tabac, aussi je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Lorsque nous parlons de cette question, il semble que nous oublions quelquefois le droit des producteurs de tabac ruraux de manger et de gagner leur vie ainsi que celle de leur famille. Je ne fais pas passer la prospérité de certains Canadiens avant la santé de leurs concitoyens, mais je veux faire remarquer les lacunes des politiques du gouvernement en ce qui concerne les producteurs de tabac. On a beaucoup discuté de ces politiques lorsque le projet de loi a été étudié en comité la dernière fois. Celui-ci a recommandé qu'on fasse quelque chose pour les producteurs de tabac afin de les aider à arrêter la culture du tabac et à passer à des récoltes de remplacement.

J'estime que la Chambre devrait condamner les programmes du gouvernement concernant les récoltes de remplacement. Le comité a examiné la situation des producteurs de tabac et a déclaré que ces derniers devraient toucher des compensations appropriées. Cependant, le récent budget indique une réduction des sommes versées pour la rationalisation et la diversification de l'industrie du tabac.

Les producteurs de tabac sont conscients de la situation dans laquelle ils se trouvent. Ils ont travaillé pendant de nombreuses années pour développer l'industrie, mais ils savent qu'ils devront changer de culture. Ils s'attendent toutefois à ce qu'un gouvernement qui met en oeuvre des programmes qui les touchent directement les aide à cultiver des récoltes de remplacement.

Dans le budget, les fonds versés pour aider les producteurs de tabac à cultiver des récoltes de remplacement ont été ramenés de 10 millions à 4 millions, soit une réduction de 6 millions. Je condamne catégoriquement cette mesure. Je crois. . .

M. Crosbie: Vous n'avez qu'à voter contre le projet de loi.

M. Speller: Merci. C'est exactement ce que je vais faire. À mon avis, le gouvernement a pris un engagement. En fait, durant la campagne électorale, le vice-premier ministre, qui est aussi ministre de l'Agriculture à temps partiel (M. Mazankowski), est venu dans ma circonscription et dans un certain nombre de circonscriptions avoisinantes, notamment dans celles d'Elgin et d'Oxford dont les députés ne sont pas présents pour participer à ce débat, et il a dit qu'il appuierait les producteurs de tabac et les aiderait à passer à d'autres secteurs de production. Nous voyons bien que ce n'est pas le cas.

Je veux lire une petite note que j'ai reçue et qui, j'en suis certain, intéressera le député du parti ministériel. Cette note vient d'un producteur de tabac. Il s'agit d'une femme qui a perdu son mari. Elle décrit la situation dans laquelle elle se trouve. Je sais bien que c'est une lettre d'une seule famille, mais je peux montrer aux députés les nombreuses lettres que j'ai reçues dans lesquelles il est essentiellement question de la même chose.

M. Crosbie: Arrêtez de tourner autour du pot et dites-nous ce que vous pensez.

M. Speller: Je ne tourne pas autour du pot, et le député le sait. Quelqu'un doit se porter à la défense des producteurs de tabac du Canada. Le gouvernement ne semble pas le faire.

M. Crosbie: Vous les défendez.

M. Speller: Je ne vois aucun ministre ici. D'ailleurs, je ne vois aucun autre député représentant les régions productrices de tabac qui discute de ce projet de loi à la Chambre. Où sont les ministres?

Je parle du cas très sérieux d'un producteur de tabac qui a souffert des mesures du gouvernement. Je sais que je n'ai pas grand temps pour en parler, et si le député voulait garder ses interjections pour lui, je pourrais décrire la gravité de cette affaire à la Chambre et lui expliquer comment elle nuit aux familles de ma circonscription. Voici ce que dit cette lettre:

> J'ai bien du mal à joindre les deux bouts avec 350 $ toutes les deux semaines avec trois enfants qui vivent encore à la maison. . .
>
> Je vous écris cette lettre pour vous faire réaliser comment la vie est dure depuis que j'ai vendu mon contingent. J'ai l'impression parfois d'être sur le bord de la dépression nerveuse. Même mes enfants en souffrent. Ils sont nerveux parce qu'ils voient toutes mes misères et tous mes problèmes. L'an dernier, mon fils de dix-neuf ans a subi une intervention chirurgicale terrible pour un ulcère saignant. Le spécialiste est même allé jusqu'à dire qu'il ne pouvait pas comprendre qu'une aussi jeune personne ait contracté un si mauvais ulcère. Sans intervention chirurgicale, mon fils aurait pu mourir.
>
> J'ai été forcée de vendre mon contingent à cause de problèmes financiers et mon gagne-pain a été détruit. Je trouve que c'est injuste et très mal de nous traiter différemment des autres personnes qui ont vendu leur contingent plus tard dans le cadre de la réduction de la production.

Il s'agit d'une tout autre question dont le gouvernement doit s'occuper. J'espère qu'il aidera les gens qui ont vendu leur contingent au début et qui ont été traités injustement par le gouvernement. La lettre continue ainsi:

> Qu'en est-il de la santé de ma famille? De ma propre santé et de celle des autres personnes qui sont dans la même situation que moi?

Je ne sais pas si les députés s'en rendent compte, mais le taux de suicide dans la région productrice de tabac est outrageusement élevé. Il est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. En fait, il existe beaucoup de suicides, beaucoup de ruptures familiales et un état de santé généralement médiocre dans cette région. Cette situation est le produit des mesures du gouvernement ou des mesures qu'il n'a pas bien dirigées pour aider les victimes de sa décision d'appliquer certains programmes. Je ne parle pas seulement des programmes comme ce projet de loi, mais des compressions budgétaires que le gouvernement a introduites.

Je sais que l'on ne m'a donné que quelques minutes et je vais donc terminer mes remarques. La politique du gouvernement en ce qui concerne le tabac a été tout à fait répréhensible et injuste. Le gouvernement aurait dû mettre sur pied des programmes pour ces agriculteurs. Ce sont de bons agriculteurs, des personnes honnêtes, qui méritent mieux que ce que le gouvernement leur donne.

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

[*Français*]

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

[*Traduction*]

Article 3—*Obligation de l'employeur*

M. Riis: J'ai une ou deux questions, monsieur le président, et je suppose que c'est le bon moment pour les poser. Nous semblons travailler très vite. Je ne vais peut-être poser qu'une question maintenant et en soulever d'autres.

Ma question porte sur les zones fumeurs dans les autocars ou les avions. Je suppose que dans un vol «fumeurs», un certain nombre de sièges seront réservés aux fumeurs et les autres aux non-fumeurs. Tous ceux qui voyagent dans ces avions ou ces autocars savent que la fumée circule partout et cela ne paraît pas une bonne solution si nous sommes sérieux lorsque nous parlons de réserver des zones non-fumeurs.

Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que le règlement d'application de cette loi protégera les passagers et les personnes qui travaillent dans ces milieux de la fumée présente dans l'air en raison de cette utilisation des sièges.

M. Corbeil: On me dit qu'il y aura des dispositions dans le règlement et qu'elles seront prises en consultation avec les syndicats et les groupements d'employés.

M. Riis: Il serait bien intéressant de savoir comment on fera. Je m'en tiens à la parole du ministre qui nous dit que ce sera fait. J'ai une autre question liée à cela. De toute évidence, il arrivera parfois que des employés devront pénétrer dans des zones fumeurs. Un exemple est celui du personnel d'entretien qui doit nettoyer les endroits où les fumeurs se réunissent. Tel que c'est rédigé, nous demandons à des employés de pénétrer dans des zones dangereuses.

Au cours de ses délibérations sur les règlements, le ministre va-t-il aussi tenir compte de ce problème et s'assurer qu'on établira une façon appropriée de traiter les travailleurs qui doivent pénétrer dans des pièces remplies de fumée et y respirer l'air vicié?

M. Corbeil: Je prends note des instances du député et je vais certainement en tenir compte dans la préparation des règlements.

M. Riis: Je comprends le ministre pour sa réponse et je ne tiens pas à lui causer des difficultés. Je sais dans quelle position il se trouve. Toutefois, ce n'est pas très satisfaisant de l'entendre dire qu'il va en tenir compte dans la préparation des règlements. Le ministre ne pourrait-il pas être un peu plus catégorique, ou au moins donner l'impression qu'il va s'attaquer à ces graves problèmes? Je répète que je n'essaie pas de causer des problèmes à ce sujet, mais je crois fermement que la question est assez sérieuse pour que nous nous attendions à plus que de vagues promesses qu'on va y penser ou en discuter lors de la préparation des règlements.

M. Corbeil: Un employé à qui on demande de travailler dans des conditions dangereuses peut refuser de le faire, conformément aux règlements du ministère du Travail.

M. Riis: Compte tenu des règlements en vigueur, on peut supposer qu'un employé à qui on demande, pour une raison ou pour une autre, de pénétrer dans une pièce et d'y accomplir une tâche qu'il juge dangereuse à cause de la fumée aurait le droit de refuser de faire le travail demandé.

M. Corbeil: La partie II du Code canadien du travail permet déjà au personnel de refuser de travailler en pareilles circonstances. La partie II du Code canadien du travail va continuer de s'appliquer aux employés qui refusent de travailler dans ces conditions, et ils pourront avoir recours à la procédure de règlement de grief habituelle.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté? Le député de Kamloops.

M. Riis: Puisque nous en sommes au titre, c'est la dernière étape. Peut-être pourrais-je en profiter pour demander une précision au ministre. Je vous demande votre indulgence, monsieur le Président: je sais que ce n'est pas le moment de poser cette question, mais comme j'ai omis de le faire en temps et lieu, j'aimerais la poser maintenant.

La clause restrictive antérieure disait qu'il n'était pas porté atteinte aux droits conférés par la common law ni par les lois provinciales ou fédérales. Nous comprenons que la mention des lois provinciales ait été supprimée. Car il est bien évident qu'il s'agira d'une loi fédérale. Mais pourquoi remplace-t-on la common law par toute autre règle de droit? Les droits existants à un environnement sans fumée sont-ils moins protégés? Peut-être le ministre pourrait-il nous donner au moins une précision sur ce changement.

M. Corbeil: On m'informe que selon les avocats qui ont vérifié le projet de loi, ce libellé a le même sens que le précédent.

M. Riis: J'ai deux autres questions à poser, peut-être vais-je les poser en même temps. Dans le projet de loi initial qui remonte à Lynn McDonald, il était prévu que dans les immeubles neufs les fumoirs auraient leur propre ventilation, ce qui est sensé. Mais dans le projet de loi, ce passage est supprimé. Il me semble que la simple logique voudrait que si l'on aménage un fumoir pour que les gens y fument, le projet de loi exige une ventilation distincte, mais cette disposition a été supprimée. Je voudrais bien savoir pourquoi. Ce que je voudrais que le ministre nous garantisse, c'est que le nouveau règlement qui va découler de ce projet de loi prévoie que les fumoirs qui seront aménagés à l'avenir dans les immeubles neufs soient munis d'un système de ventilation indépendant.

• (1630)

En outre, le ministre estime-t-il que le Canada sera très bientôt un pays où aucun employé relevant du gouvernement fédéral ne sera exposé malgré lui à la fumée de cigarette? Je me rends compte que cela revient en un sens à la question qui vient d'être posée.

M. Corbeil: Monsieur le Président, en réponse aux préoccupations du député au sujet de la ventilation des fumoirs, je tiens à affirmer que l'avant-projet de règlement dont on va discuter avec des représentants du patronat et des syndicats dans les jours à venir va contenir des dispositions prévoyant que l'air des fumoirs soit expulsé au dehors et ne circule pas à nouveau dans l'immeuble. Les immeubles neufs devront satisfaire aux spécifications en matière de ventilation indépendante. Les fumoirs situés dans les immeubles existants vont devoir y satisfaire aussi dans toute la mesure du possible.

En ce qui concerne la seconde question, je vais répéter ma réponse. La Partie II du Code canadien du travail prévoit que tout employé qui estime dangereux de travailler dans un endroit où des gens fument pourra refuser de le faire en présentant un grief selon la procédure habituelle.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens seulement à dire de la part du Nouveau Parti démocratique que les réponses et les assurances du ministre sont satisfaisantes.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Corbeil propose que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Corbeil propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Parti libéral est très heureux que le gouvernement ait enfin décidé de ramener à la Chambre ce projet de loi qui était tombé dans l'oubli depuis près d'un an.

Le gouvernement reconnaît une fois pour toutes que la protection des Canadiens contre les dangers du tabac dépend de ce projet de loi. On sait que la fumée du tabac nuit aux enfants en pleine croissance et aux adultes aussi bien qu'aux enfants à naître encore dans le sein de leur mère.

Je voudrais souligner en particulier la question de l'accoutumance à la cigarette. C'est l'un des aspects les plus pernicieux de l'usage du tabac, qui entraîne toute une kyrielle de conséquences dangereuses. L'une d'entre elles est la propension ou la détermination à continuer de fumer ou la difficulté d'arrêter de fumer.

Le coût que les Canadiens doivent payer pour ces habitudes ne se limite pas, comme je l'ai dit plus tôt, à la détérioration de leur santé physique et de leurs facultés mentales, mais comprend aussi un fardeau écrasant pour notre appareil de soins médicaux.

Le fait que ce projet de loi a été retardé d'un an témoigne du peu d'intérêt du gouvernement pour la protection de la santé des Canadiens.

Une campagne nationale contre le tabac a été lancée le mois dernier. J'espère que le gouvernement essaiera de faire oublier qu'il a hésité à proclamer cette loi en utilisant toutes ses ressources pour la faire respecter intégralement. L'un des défis qu'il devra relever sera d'introduire et de financer des programmes qui aideront nos adolescents dans les innombrables écoles de notre pays et surtout de fournir des fonds à nos écoles pour qu'on y offre aux adolescents et aux écoliers d'un océan à l'autre une sensibilisation aux dangers du tabagisme. On ne peut laisser le gouvernement faire passer les intérêts de l'industrie avant la santé des Canadiens.

Je suis ravi de voir que la Loi sur la santé des non-fumeurs aura enfin force exécutoire. Espérons que nous verrons bientôt diminuer le nombre des morts attribuables à ce sérieux risque pour la santé, le tabagisme.

Selon l'annonce de la Campagne nationale d'action anti-tabagisme, il est scientifiquement prouvé que l'usage du tabac constitue un risque pour la santé. Il n'y a plus, à ce sujet, de controverse parmi les experts. Le tabagisme cause beaucoup de maladies qui entraînent l'invalidité et la mort.

Je suis donc très heureux, je le répète, de voir que la Loi sur la santé des non-fumeurs aura enfin force exécutoire.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi à l'appui de cet important projet de loi.

L'usage du tabac, nous le savons depuis longtemps, constitue un risque très sérieux pour la santé. Nombreux sont ceux qui ont cessé de fumer pour cette raison. On nous dit que 30 000 Canadiens sont morts prématurément par suite de maladies causées par la fumée du tabac. Nous connaissons une maladie, le cancer des poumons, que l'on peut prévenir en cessant de fumer.

Ce que nous avons appris récemment, et c'est une des raisons d'être de ce projet de loi, c'est que l'exposition à la fumée des autres ne va pas sans conséquences. De plus en plus d'études montrent que la fumée du tabac constitue un risque pour les non-fumeurs et peut-être même pour les foetus des non-fumeuses, que le tabagisme ne menace donc pas seulement la santé des fumeurs.

La semaine dernière, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a fait savoir que la fumée du tabac est l'une des causes principales de la pollution intérieure. Il convient donc de se réjouir des dispositions de ce projet de loi en vue d'assurer la ventilation des immeubles dotés de fumoirs et de protéger les employés qui travaillent dans les locaux où il est permis de fumer ainsi que ceux qui, comme les membres d'équipage des avions, souffrent depuis longtemps de la fumée des autres. En ce sens, nous nous réjouissons de ce projet de loi. Nous savons qu'il y a environ 32 000 produits chimiques dans la fumée de tabac et que plus de 50 sont susceptibles d'être cancérigènes. On peut difficilement ne pas appuyer une mesure qui réduit ce risque auquel sont exposés les Canadiens.

• (1640)

J'ai écouté attentivement le député relater les inquiétudes des habitants de sa circonscription qui cultivent le tabac. Il importe de reconnaître ici que le gouvernement doit, en adoptant une mesure législative judicieuse visant à protéger la santé des Canadiens, s'assurer aussi que les travailleurs et les agriculteurs n'en font pas les frais. Le gouvernement devrait veiller à l'adaptation des travailleurs et des agriculteurs. Voilà un façon responsable de voir ce type de mesure législative positive.

J'espère que le gouvernement envisagera de favoriser l'adaptation des travailleurs et des agriculteurs pour qu'ils ne subissent pas le fardeau économique de ces changements réels et positifs.

Enfin, je veux rendre hommage à une ancienne députée néo-démocrate qui a été la première à soumettre cette proposition à la Chambre. Lynn McDonald, ancienne députée de Broadview—Greenwood, a travaillé avec acharnement à cette question. Grâce à sa détermination et son travail parmi la députation néo-démocrate, aux comités et à la Chambre, pour le travail qu'elle a fait en vue de présenter son projet de loi, elle mérite des félicitations; c'est un don qu'elle a fait non seulement à la Chambre et au Parlement, mais aussi à l'ensemble des Canadiens. Nous, du Nouveau Parti démocratique, appuyons cette mesure législative.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, je voudrais également intervenir brièvement pour dire que je souscris au projet de loi dont nous sommes saisis. Il est plutôt ironique que la Chambre étudie un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la santé des non-fumeurs le jour même où nous avons été mis au courant, cet après-midi, durant la période des questions, des pressions persistantes et indésirables exercées par un ancien conservateur haut placé, Bill Neville, qui a fait tout en son pouvoir pour empêcher qu'on imprime de façon très voyante sur les paquets de cigarettes des avertissements concernant les dangers pour la santé.

J'ai participé aux travaux du comité qui a présenté au départ la Loi sur la santé des non-fumeurs, loi pour laquelle je voudrais également rendre hommage à l'ancienne députée de Broadview—Greenwood, ainsi que pour le projet de loi C-51 concernant l'usage du tabac plus précisément. Diverses collectivités et groupes, notamment l'Association pour les droits des non-fumeurs et l'Association médicale canadienne, ont exprimé des réserves. M. Douglas Geekie qui a donné à cette question toute son importance surveille de près ce projet de loi.

Nous avons également pris connaissance de la position de gens dont le gagne-pain est directement touché. C'est notamment le cas de l'*Haldimand—Norfolk Tobacco Producers' Association* qui avait des réserves bien précises au sujet de programmes dont le gouvernement fait fi. Mon collègue, le député de Haldimand—Norfolk (M. Speller) en a parlé.

Une seule association, semble-t-il, le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, est venue devant le comité, afin de nous convaincre que l'usage du tabac ne cause pas le cancer. Les autres groupes ou associations, notamment les producteurs de tabac et la Ville de Haldimand ainsi que les représentants régionaux de cette région ont fait preuve de franchise envers le comité et ils ont signalé fondamentalement que s'ils avaient su, il y a 40 ou 50 ans, ce qu'ils savent maintenant au sujet des dangers que fait courir l'usage du tabac, ils ne se seraient pas tellement empressés de légaliser l'usage du tabac, d'en faire la publicité et d'encourager sa distribution.

Étant donné les renseignements dont nous disposons maintenant, je suis renversée que les fabricants de tabac aient bel et bien comparu devant un Comité permanent de la Chambre des communes et tenté de nous convaincre que la fumée du tabac ne cause pas le cancer. Tout récemment, j'ai été moi-même en mesure de vérifier cette relation directe de cause à effet quand un membre de ma propre famille, qui fumait depuis de nombreuses décennies, a dû subir l'ablation d'une partie d'un poumon. Je sais combien se débarrasser de l'habitude de fumer peut être pénible, mais c'est une réalité que fumeurs et non-fumeurs comprennent, mais que les fabricants de produits du tabac ne comprennent pas.

Aujourd'hui, à la Chambre, j'ai entendu avec surprise le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) faire état de son intention de saisir la Société royale de la question pour savoir si le tabac est toxicomanogène. Je me suis peut-être méprise sur ses propos, mais j'ai cru comprendre que le ministre se demande encore si le tabac est taxicomanogène. Il a déclaré qu'il entendait saisir la Société royale de cette question pour des raisons scientifiques. Il semblait douter que le tabac fut un produit toxicomanogène. Il suffit de visiter les différents hôpitaux de notre pays pour y trouver des gens qui viennent de subir l'ablation du poumon, qui souffrent d'emphysème et qui sont reliés à une bonbonne d'oxygène, et qui persistent pourtant à vouloir griller une cigarette, pour se rendre compte que nous n'avons pas besoin de nouvelles études pour savoir que le tabac est véritablement une substance qui crée un état de dépendance.

La semaine dernière, la plupart des journaux du Canada ont publié un article qui constitue une très puissante mise en accusation du tabac comme substance toxicomanogène. Cet article était accompagné de la photo d'un jeune homme de la Colombie-Britannique, sauf erreur, qui se trouvait à l'hôpital souffrant des séquelles d'une intervention chirurgicale que l'usage du tabac avait rendu nécessaire. La photo le montrait déambulant dans une rue en pyjama avec un tube renfermant une solution intraveineuse lui sortant du nez. L'agent de la GRC qui l'avait interpellé voulait savoir pourquoi il déambulait ainsi dans les rues. Le jeune homme répondit qu'il se rendait acheter des cigarettes, car l'hôpital de son voisinage avait adopté une résolution interdisant dorénavant la vente des produits du tabac. Ce fumeur intoxiqué traînait sa solution intraveineuse parce qu'il lui fallait à tout prix acheter des cigarettes. De toute évidence, le tabac est toxicomanogène.

Si le ministre se préoccupait vraiment de cette question, s'il ne faisait pas qu'appuyer le principe de Neville, celui d'en faire le moins possible, il ne demanderait pas à la Royal Society d'effectuer une étude pour déterminer si le tabac est toxicomanogène, il préparerait plutôt des mesures législatives précises visant à informer directement les consommateurs des dangers du tabac au moment où ils achètent ce genre de produits.

Je suis heureuse de voir que nous adopterons ce projet de loi aujourd'hui. Comme c'est ironique que nous le fassions le jour même où nous découvrons les manoeuvres machiavéliques du Parti conservateur qui cherche à édulcorer certaines mesures législatives. Je prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social de revenir sur son opinion et de ne pas demander à la Royal Society d'étudier la question du tabagisme. Le tabac est toxicomanogène et le ministre devrait agir en conséquence.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais, à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-27, remercier les honorables députés des deux côtés de la Chambre d'avoir bien voulu permettre l'adoption sans délai de la modification de la Loi sur la santé des non-fumeurs.

Cette collaboration nous démontre que tous les députés de cette Chambre ont à coeur la santé et le bien-être des travailleurs et des travailleuses du Canada.

Vous me permettrez en terminant, monsieur le Président, d'exprimer mon étonnement chaque fois que j'entends des députés de cette Chambre s'indigner du fait que des gens qui ne sont pas nécessairement en accord sur toutes les législations que le gouvernement met de l'avant, on leur reproche de faire valoir leur opinion. Je pense qu'au contraire, c'est la santé de la démocratie de notre pays qui exige que tous les gens, sur tous les sujets qui les intéressent, aient l'occasion de s'exprimer et de faire connaître leurs vues.

Je pense qu'en fin de ligne, nous adoptons de cette façon des législations qui sont les meilleures pour les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes, et je n'hésite pas, en terminant, à m'associer à l'éloge qui est fait de l'ancienne députée qui a présenté ce projet de loi privé au Parlement canadien. Cela démontre encore une fois l'existence et la santé de notre démocratie!

• (1650)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 2 juin, de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-13, Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre a suspendu ces travaux à 15 h 6 le vendredi 2 juin 1989, il restait neuf minutes dans la période des questions et des commentaires après le discours de la députée d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall). Je céderais maintenant la parole aux députés qui veulent poser des questions ou faire des observations, mais, comme la députée n'est pas ici, je crains de ne pouvoir le faire. Reprise du débat?

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Ltée. Je m'intéresse en effet beaucoup à cette question. Je ne crois pas que la privatisation de ces deux sociétés ressemble aux privatisations normales que le gouvernement peut effectuer. Il s'agit là de deux sociétés très spéciales. À mon avis, le gouvernement commettrait une très grave erreur en les privatisant et je vais vous expliquer pourquoi.

Pour mieux vous faire comprendre le fond de ma pensée, il est très important que je remonte à la fondation de l'Énergie atomique du Canada Limitée et aux débuts de l'industrie nucléaire au Canada. Tout a commencé vers 1947. Cette année-là le réacteur NRX a été mis au point dans les laboratoires de Chalk River. Peu après, nous avions des radio-isotopes. Ces radio-isotopes sont devenus très importants dans le traitement du cancer. Lorsque l'EACL a été formée en 1952, il était logique qu'une partie de l'EACL, la division des Produits commerciaux, devienne une division distincte. Par la suite, l'EACL et cette division ont continué à mettre au point leur technologie de lutte contre le cancer au Canada et même à travers le monde et le cobalt 60 est devenu un traitement très réputé dans le monde entier.

À cet égard, la division des Produits commerciaux, qui s'est subdivisée au début des années 70, est devenue le plus gros fournisseur au monde de cobalt 60. L'EACL s'est emparée d'une importante portion du marché mondial des unités industrielles de lutte contre le cancer et pour l'utilisation du cobalt 60. L'EACL a fourni 71 des 132 unités exploitées dans le monde d'aujourd'hui.

À la fin des années 70, parce que la division des Produits commerciaux avait du succès, qu'elle entrait dans la division des Produits médicaux et qu'elle avait de la difficulté à mettre ces nouveaux produits en marché, la division des Produits médicaux a été scindée en deux. La société qui s'occupait des radio-isotopes et du cobalt 60 est devenue la Société radiochimique. Les entreprises non rentables d'accélérateurs ont conduit à la formation de la division des Produits médicaux de l'EACL qui s'occupait de l'utilisation des accélérateurs, de la cobaltothérapie, de la fabrication d'un simulateur thérapeutique pour la planification des traitements. Après la scission, les accélérateurs et le matériel de traitement sont devenus rentables.

Les deux divisions de l'ÉACL, la Société radiochimique et la division des Produits médicaux, étaient rentables l'année dernière. En fait, la Société radiochimique qui assure 80 p. 100 du revenu revenu net d'ÉACL en est l'élément le plus rentable. Cela devrait compter pour beaucoup, car nous avons entendu le gouvernement exprimer le voeu que l'industrie de l'énergie nucléaire au Canada prospère, croisse et s'implante solidement. Il veut la rendre sûre et il veut que les Canadiens lui fassent confiance.

En dépit de ces beaux discours, le gouvernement ne fait strictement rien pour obtenir ces résultats. Il réduit ses investissements dans l'EACL et dans la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui réglemente l'industrie nucléaire au Canada. La Commission a déclaré au comité qu'il faudrait doubler son financement pour qu'elle puisse exercer la surveillance nécessaire sur l'industrie, mener à bonne fin la mission de trouver des dépôts définitifs des déchets nucléaires très radioactifs et remplir les autres fonctions extrêmement importantes qui lui incombent.

Nordion et Theratronics

Nous avions ces deux éléments de l'EACL jusqu'à l'année dernière: la Division des Produits médicaux, qui est devenue rentable, et la Société radiochimique, qui représentait 80 p. 100 du revenu net de l'EACL.

Qu'a fait le gouvernement? Il a décidé d'enlever ces deux divisions à EACL et de les confier à la Corporation de développement des investissements du Canada en changeant leurs noms de Division des Produits médicaux et de Société radiochimique en ceux de Nordion et de Theratronics, deux sociétés tout à fait différentes et entièrement coupées de l'EACL.

J'ai déjà fait mention du rôle réduit de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je voudrais parler des problèmes au sein même de l'EACL. Le gouvernement a annoncé à cette société qu'il allait réduire son budget et qu'elle devait se diversifier et développer de nouvelles technologies. C'est ce qu'elle a fait. Les activités de l'EACL ont eu de nombreuses retombées qui peuvent être confiées au secteur privé.

Il ne serait pas raisonnable de prétendre que toutes les nouvelles technologies développées par EACL doivent rester là ou dans les mains d'une société d'État distincte. Ce serait demander au secteur privé de financer EACL tout en lui faisant concurrence. Ce serait très injuste. Il y a donc beaucoup d'activités qui pourraient être confiées au secteur privé.

Le fait est que l'EACL a fait ce que le gouvernement lui a demandé. Je demanderais simplement au gouvernement de réinvestir dans l'EACL l'argent qui proviendra de ces cessions au secteur privé et des découvertes technologiques capitales. C'est la technologie de l'EACL qui a permis ces développements. Si le gouvernement veut que cette société se débrouille seule, il ne peut lui demander, d'une part, de vendre ces éléments rentables et, d'autre part, de remettre l'argent au Trésor.

Dans l'état actuel des choses, je dirais que, en général, la nouvelle technologie développée par l'EACL devrait être confiée au secteur privé. Je fais toutefois des exceptions dans le cas de Nordion et de Theratronics parce que ces deux sociétés sont uniques. Elles s'occupent d'abord et avant tout de questions de santé. Elles s'occupent de questions qui relèvent de l'EACL depuis de nombreuses années. En fait, la Société radiochimique, les technologies liées à la radiochimie, aux radio-isotopes et au cobalt 60 précèdent l'établissement de l'EACL en 1952.

• (1700)

L'EACL tire 80 p. 100 de son revenu net de Nordion et de ses prédécesseurs. Si ces deux sociétés sont aliénées, l'EACL ne pourra plus compter sur cette source de revenus. Non seulement n'aura-t-elle pas accès à ces fonds, mais elle ne recevra même pas le prix de vente des deux sociétés. On estime que la vente de Nordion rapportera 150 millions et celle de Theratronics, entre 50 et 70 millions. À notre connaissance, cet argent sera versé au Trésor. L'EACL va perdre cette source de revenus annuels et elle ne recevra même pas le prix de vente de ces deux sociétés très importantes.

Le gouvernement croit évidemment pouvoir éviter les critiques en transférant ces deux sociétés de l'EACL à la Corporation de développement des investissements du Canada avant de les vendre. Il a agi ainsi pour rendre la vente plus facile à avaler, mais il ne peut malheureusement pas changer les faits. Ces deux sociétés sont très importantes pour l'avenir de l'EACL et, par conséquent, pour la prospérité de l'industrie nucléaire canadienne.

Quels que soient vos sentiments à l'égard de l'industrie nucléaire, elle est ici pour y rester. Nous n'allons pas dépenser les milliards de dollars nécessaires pour remplacer les réacteurs nucléaires qui existent en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec et qui génèrent de l'énergie. Nous devons d'abord nous assurer de la prospérité de notre industrie nucléaire. Pour ce faire, nous devons financer comme il se doit l'organisme qui chapeaute cette industrie, c'est-à-dire l'EACL, et voir à ce que la Commission de contrôle de l'énergie atomique soit bien supervisée.

Il y a une autre raison qui devrait nous empêcher de vendre Nordion: c'est que cette société a mis au point une technologie d'irradiation des aliments qu'elle pourrait vendre dans le monde entier. Le problème, c'est que les aliments irradiés suscitent beaucoup de préoccupations, non seulement au Canada, mais dans d'autres pays du monde entier. Il faudra travailler fort pour veiller à l'amélioration de cette technologie, si l'on veut dissiper ces préoccupations.

Nous savons que le problème majeur avec les produits nucléaires, c'est qu'ils inquiètent les gens. Peu importe que la technologie soit bonne ou que le produit soit acceptable, si nous devons continuellement nous heurter à l'appréhension du public, l'industrie nucléaire canadienne sera entravée dans son développement et posera un problème pour le gouvernement et pour le pays. Nous devons posséder la technologie nécessaire pour faire accepter les aliments irradiés au public canadien, pas par des boniments ou l'endoctrinement mais par des faits et des moyens normaux.

Le Canada et Nordion sont si avancés dans cette technologie par rapport au reste du monde que si nous vendons Nordion et sa technique d'irradiation des aliments, une société privée pourrait rentrer dans son argent sans faire d'autres recherches dans ce domaine. Elle pourrait exploiter à fond la technologie pour laquelle les Canadiens ont payé au cours des 37 dernières années, et nous serions les perdants. Le monde serait le perdant. Les pays où le gaspillage et les bactéries provenant des ressources vivrières posent un problème seraient les perdants. Le tiers monde serait un très grave perdant. Nous jouons avec des avantages qui profiteront en fin de compte non seulement au Canada, mais à toute l'humanité. Si nous pouvons mettre cette technologie en valeur, elle sera une source de tranquillité pour le monde en général.

Plus de technologie, plus de garantie, et nous perdrons en même temps l'avantage concurrentiel que possède le Canada dans cette technologie très importante. Ce qui est le plus important, c'est que nous risquons la santé des Canadiens et celle de tous les citoyens de la terre. Ces sociétés sont rattachées au domaine de la santé. Rien ne nous oblige à abandonner absolument toutes les sociétés d'État. Il faut faire appel au sens de la logique et des responsabilités lorsqu'il s'agit de privatiser des sociétés d'État. Les sociétés dont les produits ont des répercussions sur la santé des Canadiens et des habitants du monde entier devraient rester sous l'aile protectrice du gouvernement fédéral pour que la technologie atteigne un stade acceptable pour les Canadiens.

Le gouvernement prétend avoir donné des biscuits irradiés à des enfants qui n'ont pas remarqué la différence, paraît-il. Quel genre d'expérience est-ce là? Quel genre de garantie a-t-on? Si les parents savaient que leurs enfants mangeaient des biscuits irradiés, cela provoquerait un tollé de protestations. Le gouvernement n'a pas été capable de dire quels enfants ont mangé ces biscuits et ce n'est certainement pas ainsi que le gouvernement du Canada va arriver à vendre des produits alimentaires irradiés aux citoyens.

Il faut absolument que cette technologie reste dans une société d'État ou dans un organisme fédéral qui puisse continuer à la perfectionner, car une société privée risque de la faire avorter et d'empêcher sa commercialisation par appât du lucre, ce qui effrayerait le reste du monde. Cette technologie risque alors d'être mise au rancart pour toujours. C'est absolument indispensable, monsieur le Président. Il faut que le gouvernement maintienne la technologie.

On nous a dit que le gouvernement ne pouvait pas la maintenir à la société Nordion parce que celle-ci relève de l'ÉACL à laquelle il faut, comme vous le savez, beaucoup de temps pour prendre des décisions. Si le gouvernement voulait prendre des décisions plus rapidement pour Nordion et Theratronics, il pourrait le faire de sa propre initiative. Il ne doit pas adopter un projet de loi, il ne doit pas forcer la main aux milieux d'affaires, il ne doit pas effrayer les Canadiens. Il peut le faire par ses propres moyens, par ses propres systèmes de gestion, pas une administration plus efficace. Il n'a pas besoin de se défaire de la société.

Certains affirment que si le secteur privé peut mettre la main sur Nordion, nous avons de meilleures chances de trouver des capitaux. Qui procurera à EACL les capitaux nécessaires pour remplacer l'argent qu'elle perdra si Nordion et Theratronics sont privatisées? Le gouvernement affirme qu'il souhaite un secteur nucléaire sain qui inspire confiance aux Canadiens. Ce n'est pourtant dans ce sens qu'il s'oriente en privatisant ces deux sociétés d'État très importantes et très lucratives.

Je demande au gouvernement de revenir sur sa décision. J'espère que nous ne dépasserons pas l'étape du débat de deuxième lecture avant l'ajournement d'été, ce qui donnera au gouvernement le temps de repenser à la privatisation de Nordion et de Theratronics, ce qui constituerait à mon avis une grave erreur.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Renfrew (M. Hopkins).

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement veut que le projet de loi à l'étude soit adopté rapidement. J'ai eu peur un instant que vous ne remarquiez pas que je demandais la parole. J'estime que ce projet de loi sur les radio-isotopes à usage médical et sur *Theratronics International* compte parmi les plus importants dont nous serons saisis avant que le Parlement ajourne pour l'été. Il ne faudrait pas l'adopter à la hâte.

Nordion et Theratronics

Mon collègue vient de le dire, le gouvernement du Canada a choisi deux sociétés d'État et a décidé de les mettre en vente.

• (1710)

Ce projet de loi va ouvrir la voie à la vente aux entreprises privées de notre pays de l'industrie des radio-isotopes utilisés à des fins médicales, des unités de thérapie anticancéreuse et à toute sa recherche connexe. Toute cette recherche que le gouvernement met maintenant en vente a été financée par les deniers publics, grâce à Énergie atomique du Canada limitée qui a effectué d'excellents travaux de recherche et de développement au cours des années.

De tous les commentaires que nous entendons aujourd'hui sur les radiations et l'énergie nucléaire, c'est sans aucun doute le ou les facteurs les plus progressifs qui se sont produits dans notre société moderne. La recherche a été effectuée principalement par Énergie atomique du Canada limitée. L'industrie des radio-isotopes utilisés à des fins médicales est devenue très profitable. Nous avons produit 60 p. 100 de l'approvisionnement mondial. Nous en vendons dans le monde entier. Il est bien connu que nous fabriquons un produit de première qualité.

Les unités de thérapie anticancéreuse sont aussi célèbres dans le monde entier. Nous n'avons qu'à regarder les antécédents de ces deux sociétés qui ont été créées dans ces deux domaines médicaux et nous verrons que les ventes vont principalement à l'étranger. Nous vendons à l'entreprise privée toute cette recherche qui a été faite auparavant. Que reçoit en retour M. Tout-le-Monde et Énergie atomique du Canada en tant que société mère? Absolument rien, c'est criminel!

Le gouvernement vole le public canadien en vendant ces deux sociétés d'État sans recevoir aucune contrepartie. Le gouvernement dit à Énergie atomique du Canada limitée: «Vous devez être rentable ou on ne vous donnera pas d'argent. Cependant, pendant que vous essayez de devenir rentable, nous allons vous enlever toutes ces entreprises lucratives que vous avez créées avec vos crédits de recherche au cours des années.» Puis le gouvernement déclare après avoir dévalisé la banque: «Maintenant devenez rentable.» C'est comme si on envoyait quelqu'un à la banque au nom du ministre du Conseil du Trésor, pour sortir tout l'argent de son compte et qu'on lui disait: «Maintenant vous devez rembourser votre hypothèque.»

Ce projet de loi aujourd'hui, qui propose la vente de ces deux très importantes institutions médicales à l'entreprise privée en général, est une honte.

Theratronics International Limitée a fait un travail fantastique dans le domaine de la recherche sur le cancer et sur le traitement de cette maladie. Les méthodes qu'elle a mises au point sont bien éprouvées, sûres et reconnues partout dans le monde, bien qu'on dise le contraire au sujet de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Énergie atomique du Canada se sert de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les radio-isotopes sont utilisées dans plusieurs branches du domaine médical ainsi que dans d'autres domaines.

Le premier ministre (M. Mulroney) a envoyé un télex dans ma circonscription pendant la campagne électorale de 1984. Il y affirmait que son gouvernement ne ferait pas que continuer à payer et à contribuer dans la même mesure à la recherche et au développement à Énergie atomique du Canada limitée, mais qu'il songerait à accroître sa contribution. C'est ce qu'il a promis en 1984. En février 1985, lorsque le ministre des Finances actuel (M. Wilson) a présenté son budget, qu'a-t-il fait? Avec l'approbation du Cabinet, il a réduit de 100 millions les subventions accordées à Énergie atomique du Canada limitée. C'est de cette façon que le premier ministre du Canada a tenu sa promesse.

Le gouvernement ne s'est pas contenté d'enlever ces 100 millions de dollars à la société—il lui reste encore environ un an pour faire cela, selon la décision que prendra le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp)—mais il a aussi enlevé 70 millions de dollars du fonds de réserve de la société. Non seulement le gouvernement vend deux entreprises très rentables créées par EACL, mais il retire carrément de l'argent de la banque de la société. Puis, le gouvernement se retourne et a l'audace de dire: «Soyez rentable.» Aucun homme d'affaires ne peut exploiter une entreprise de cette façon. Il paraît que les gens en face ont la bosse des affaires. Je ne sais pas où ils ont acquis leur expérience étant donné le genre de philosophie qui existe de nos jours.

Écoutez celle-ci, monsieur le Président. Le 31 mars, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonçait que son sous-ministre et lui, et l'actuel président suppléant qui est un fonctionnaire exceptionnel, formaient un comité spécial de liaison avec le conseil d'administration de l'EACL afin d'apporter une nouvelle gestion et un nouveau type de direction à cette société. Il a dit: «Permettez-moi de déclarer clairement que le gouvernement fédéral appuie entièrement le programme nucléaire du Canada.» Il a bien dit que le gouvernement appuyait entièrement ce programme. Mais à la page 1 de cette même lettre qu'il a envoyée à tous les employés de l'EACL partout au Canada, il a déclaré que «les sources permettant de continuer le financement du niveau nécessaire de recherche et de développement étaient incertaines».

Par contre, ce gouvernement est terriblement en faveur de la recherche et du développement, mais il n'est pas certain où l'argent nécessaire proviendra. Il n'existe pas de pays entreprenant et prévoyant sur terre, sauf ce gouvernement du Canada qui dit à ses organismes de recherche et de développement de payer leur part. Les gouvernements prennent un engagement public envers eux. Le Japon en fait autant. Les États-Unis prennent des engagements publics à l'égard des organismes de recherche et de développement. La Grande-Bretagne aussi. Mais que disons-nous à ces organismes au Canada? Nous leur disons: «Si vous faites de l'argent, nous allons cambrioler votre banque. Nous allons prendre tout ce que vous avez à la banque et si vous créez ensuite une compagnie rentable, nous nous en emparerons, nous la vendrons et», comme mes collègues viennent de le dire, «nous prendrons l'argent de cette vente pour la verser au Trésor public, pour la 1947. remettre au Receveur général du Canada.» Pour quoi faire? Comment peut-on se plaindre qu'une entreprise ne paie pas sa part en recherche et développement alors qu'on lui enlève son compte de banque?

La mesure prise en 1985 traçait clairement la voie dans laquelle s'engageait le gouvernement actuel. Il a refusé de donner son appui à la science au Canada. Le gouvernement dit aux milieux scientifiques de payer leur part, mais il leur enlève leurs éléments rentables.

Que dire des sociétés du secteur privé qui vont acheter ces deux sociétés, Nordion International, qui produit des radio-isotopes destinés à des fins médicales, et Theratronics International qui travaille dans le domaine du matériel de traitement du cancer et de la recherche sur le cancer? Monsieur le Président, pouvez-vous concevoir qu'un gouvernement solde des entreprises comme celles-là alors qu'elles s'avèrent un tel succès dans le secteur où elles oeuvrent à l'heure actuelle? Le gouvernement se justifie en disant qu'il vend au secteur privé.

Il s'agit d'une continuation de sa part. Il s'est déjà montré l'ami des sociétés pharmaceutiques. Il se révèle maintenant l'ami des gens qui veulent s'emparer de la recherche sur le cancer et du matériel de traitement du cancer produit au Canada, sans frais et une fois la recherche effectuée grâce aux deniers publics. En même temps, le gouvernement veut également solder à ses amis l'industrie canadienne productrice des radio-isotopes destinés à des fins médicales. C'est une honte.

Les deniers publics ont servi à financer toutes sortes de bons travaux de recherche et de développement à Énergie atomique du Canada limitée. Or, qu'arrive-t-il dans ce secteur? Mon honorable collègue vient de dire que non seulement on impose des compressions budgétaires à Énergie atomique du Canada limitée—et bien plus que de simples compressions, monsieur le Président, puisque son budget est réduit de moitié—mais on s'immisce dans les affaires de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Pour augmenter la confiance dans l'industrie nucléaire de ce pays il faut une Commission de contrôle de l'énergie atomique forte et bien équipée, qui fasse un travail qui mette les Canadiens en confiance. Les gens d'en face détruisent cette confiance. Le gouvernement a déjà montré qu'il était l'ami des sociétés pharmaceutiques et maintenant il veut s'attirer la grande entreprise en lui vendant ses installations de recherche et de développement.

• (1720)

Quel sera l'avenir de ces institutions? Énergie atomique du Canada a réalisé le réacteur CANDU pour la production d'énergie électrique en Ontario et dans d'autres provinces. Si nous n'avions pas cela, nous n'aurions pas le niveau de vie que nous avons aujourd'hui, car cette énergie électrique alimente la moitié de notre industrie en Ontario, sans mentionner les emplois qui résultent des recherches effectuées par EACL.

Nous avons un comité spécial qui étudie comment l'industrie pourra se financer, maintenant que le gouvernement a décidé de ne plus l'appuyer. Le gouvernement dit tout simplement: «Nous vous aimons bien, nous sommes en faveur de votre industrie. Le gouvernement vous appuie sans réserve, mais il vous faudra trouver de l'argent vous-même après que nous aurons pris tout ce que vous avez et après que nous aurons vendu tous vos avoirs productifs.» Quelle belle administration, monsieur le Président.

Nordion et Theratronics

Les prévisions de consommation d'énergie sont claires. Nous avons pris connaissance de mises à jour récentes sur les besoins énergétiques futurs. Certains pensent peut-être que cela n'a rien à voir avec le projet de loi à l'étude. Mon collègue le dit, le député de Terre-Neuve l'a affirmé le premier jour où la Chambre a étudié ce projet de loi et je le répète: cette industrie doit continuer de fonctionner si nous voulons satisfaire nos besoins énergétiques futurs. Beaucoup de cours d'eau de notre pays sont déjà utilisés au maximum. Allons-nous maintenant exploiter le nord de l'Ontario et bloquer la baie James parce que nous n'investissons pas dans les secteurs rentables d'Énergie atomique du Canada limitée, ces deux sociétés d'État que le gouvernement veut vendre en adoptant le projet de loi C-13? Je sais que les députés d'en face ne comprennent pas cela parce qu'ils ont des oeillères quand on discute de questions comme l'énergie, les isotopes médicaux, les appareils de traitement du cancer et les équipements connexes, soit les recherches effectuées par la société mère.

Je l'ai dit le 1er mai à la Chambre, je le redis aujourd'hui et je ne cesserai pas de le répéter: je souhaite que le gouvernement revienne à la raison, qu'il garde ces deux sociétés et qu'il permette que leurs bénéfices soient réinvestis dans la recherche et le développement pour que le travail se poursuive. Le gouvernement a sa source. Que lui restera-t-il après qu'il aura vendu ces deux sociétés rentables? Il n'aura plus de revenus.

M. McDermid: Parlez-en aux employés.

M. Hopkins: Le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires (M. McDermid) me suggère de parler aux employés. Je l'ai fait.

M. McDermid: Quand?

M. Hopkins: Ils craignent que si les sociétés ne sont pas vendues, le gouvernement fermera d'autres opérations et ils seront les victimes.

M. McDermid: Ce n'est pas du tout ce qu'ils craignent.

M. Hopkins: Le député ne veut rien savoir. Il ne comprend pas cette partie-là.

Je continue à dire que les profits de ces ramifications d'Énergie atomique du Canada limitée devraient être remis à cette dernière afin qu'ils contribuent à son financement. Tôt ou tard quelqu'un va devoir payer la note si le gouvernement abandonne cette société ou l'affaiblit au point qu'elle ne peut plus fonctionner. Vous ne pouvez pas l'abandonner parce que les réacteurs ont besoin d'entretien. Vous ne pouvez pas en priver l'industrie canadienne, autrement le gouvernement n'aura pas l'argent dont il a besoin pour exécuter des projets déjà commencés.

Le gouvernement a vraiment besoin d'argent, mais il vend une des meilleures propriétés publiques.

M. McDermid: C'est ridicule.

M. Hopkins: Le ministre dit que c'est ridicule, pourtant le gouvernement vend deux sociétés d'État qui font de l'argent pour l'EACL, il s'approprie le fonds de réserve, réduit le budget et dit aux deux sociétés de s'arranger comme elles peuvent.

M. McDermid: C'est la société mère qui les saigne à blanc. Voilà la raison.

M. Hopkins: Il s'est finalement laissé gagner par la logique. Soudainement, il s'est mis à penser. S'il y avait une chose que je voulais accomplir en faisant ce discours, c'était de donner à penser au ministère d'État chargé de la Privatisation. J'espère qu'il va y penser toute la nuit. J'espère que le gouvernement va faire la même chose, car il élimine des produits qui sont probablement parmi les meilleurs jamais manufacturés avec des fonds publics canadiens.

M. McDermid: C'est ridicule. On ne les élimine pas.

M. Hopkins: Il faut que le gouvernement fédéral continue de subventionner l'Énergie atomique du Canada limitée pour que cette société poursuive au Canada ses merveilleuses activités de recherche et de développement non seulement dans les domaine médical et énergétique, mais dans bien d'autres également.

La lettre du ministre m'a beaucoup intéressé. J'espère qu'il va mettre au point un programme très positif pour cette société. Il sera très intéressant de voir comment on va régler cette affaire et comment le gouvernement va continuer à dire à l'Énergie atomique du Canada limitée de se débrouiller seule, mais que si elle réalise des profits, ils appartiendront à jamais au Trésor fédéral, car celui-ci ne la subventionnera plus. Voilà comment raisonnent les conservateurs.

Je ne sais pas comment on peut s'accommoder d'une telle logique.

Pour conclure, je tiens à dire tout simplement que le gouvernement permet avec l'adoption de ce projet de loi que l'on nuise plus que jamais auparavant au maintien de bonnes activités de recherche et de développement au Canada. Et ce n'est pas peu dire, monsieur le Président.

Je supplie le gouvernement de ne pas vendre ces sociétés d'État. Qu'il réinvestisse l'argent dans la recherche et le développement. Le pays reposera alors sur une base solide.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire au sujet de ce projet de loi. Mais je tiens tout d'abord à exprimer tout le plaisir que m'a causé le discours du collègue libéral qui m'a précédé. Je pense que ses arguments étaient extrêmement pertinents. Il les a fort bien développés et je suis entièrement d'accord avec lui.

Le projet de loi dont nous sommes saisis va permettre au gouvernement de privatiser Nordion et Theratronics, filiales à cent pour cent de la Corporation de développement des investissements du Canada. Nordion, société qui fabriquait par le passé des produits chimiques radioactifs et Theratronics sont toutes les deux des leaders mondiaux en médecine nucléaire. Plus de 90 p. 100 de leurs ventes sont destinées à l'étranger. À l'analyse, on voit que Nordion avait un chiffre de ventes annuel de 90 millions de dollars. Nordion est un grand fournisseur mondial de systèmes de stérilisation industrielle et de produits de diagnostic médical. Theratronics avait un chiffre annuel de ventes de 40 millions de dollars. Elle fabrique et vend aux cliniques et hôpitaux du Canada et du monde entier des appareils de cobaltothérapie. A elles deux, ces sociétés emploient près de 700 personnes.

• (1730)

Ce sont des sociétés très rentables et florissantes issues d'Énergie Atomique du Canada. Elles font voir qu'une société d'État peut faire ses frais. Dès que ces deux filiales ont montré qu'elles savaient se débrouiller seules et faire leurs frais, qu'elles savaient être rentables, le gouvernement a cherché à les privatiser. Il a cherché à livrer au secteur privé le fruit de longues années d'investissement du secteur public et d'attachement à la mise au point d'une industrie et d'une technologie nucléaires. Et ce, après tous les risques qu'a fait courir aux contribuables canadiens le développement de ces sociétés.

Je trouve tout à fait illogique que le gouvernement vienne nous dire qu'il ne tient plus à une chose qui marche bien. Tout le monde est d'accord pour trouver tant mieux qu'une société d'État devienne rentable, mais le gouvernement ne peut pas défendre le pour et le contre en même temps. Il ne peut pas, quand il a une société rentable, la donner au secteur privé justement parce qu'elle est rentable. Comment veut-on qu'une société d'État continue d'avoir des retombées rentables si, dès qu'elle en produit une, on la lui enlève? Comme le dit le vieil adage, pourquoi réparer quand il n'y a pas de casse? C'est bien ce qui se passe ici.

Le secteur privé récolte tout le fruit des risques et des travaux de développement auxquels la création de ces sociétés a donné lieu. C'est au secteur privé que vont aller les avantages de ces longues années d'investissement public.

Par ailleurs, je m'inquiète de ce qu'en privatisant ces deux sociétés d'État, le gouvernement renonce à toute possibilité d'exercer une certaine influence, un certain contrôle et de donner une certaine orientation aux secteurs de pointe, surtout dans le domaine de la médecine nucléaire. Il renonce ainsi à d'importants leviers de commande. Il s'agit d'un domaine d'expansion de notre évolution technologique, et ni mes collègues ni moi ne voyons de raison de renoncer à l'emprise que nous pouvons exercer grâce à ces deux entreprises du secteur public. Une fois que nous y aurons renoncé, nous serons moins en mesure d'orienter l'évolution technologique de ce secteur où le Canada doit se comporter en chef de file s'il désire maintenir sa position.

En privatisant ainsi ces entreprises, le gouvernement risque de voir les Américains s'emparer de notre secteur de la médecine nucléaire. Je tiens à signaler que c'est la première fois que le gouvernement privatise ainsi une entreprise nucléaire. En présence d'une telle décision, nous devons nous interroger sur les risques que la privatisation d'une entreprise comme celle-là fait courir à la santé et à la sécurité. Je m'inquiète tout particulièrement de ce que la société Theratronics sera dorénavant à la merci d'une tentative de prise de contrôle étrangère. Le Canada commettrait une erreur s'il laissait le contrôle et la propriété de son secteur et de sa technologie nucléaires tomber entre des mains étrangères. À mon avis, compte tenu de l'Accord de libre-échange, ce risque existe.

Il importe également de reconnaître l'orientation philosophique que le gouvernement a adoptée. Sans réfléchir, celui-ci poursuit l'objectif qu'il s'est fixé en ce qui concerne l'entreprise privée, déterminé à alléger l'appareil gouvernemental et à privatiser toutes les sociétés d'État que le secteur public a su créer non sans risque avec l'argent des contribuables. Le gouvernement est prêt à sacrifier tout cela parce qu'il subit les pressions de son programme. Compte tenu de l'importance que ce secteur revêt pour l'avenir du Canada et son évolution technologique, le gouvernement a tort de renoncer à la mainmise qu'il a sur ces secteurs.

Cela dit, j'aimerais terminer en disant que je ne saurais trop insister sur l'importance de conserver cette mainmise ni trop dire jusqu'à quel point mes collègues et moi appréhendons les dangers que la privatisation de ces entreprises pourra entraîner, compte tenu surtout de l'Accord sur le libre-échange. À mon avis, le gouvernement commet une erreur grave. Je soutiens que ce sont là deux entreprises rentables qui ont abondamment fait la preuve que les services publics et les sociétés d'État qui sont bien administrés peuvent devenir rentables. Pourquoi s'en débarrasser? Si une chose fonctionne bien, n'y touchez pas!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion de M. McDermid. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés!

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que si vous interrogiez la Chambre, vous constateriez que celle-ci est d'accord pour surseoir au vote jusqu'à 18 heures, en même temps que les autres votes.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi C-30, loi modifiant la Loi sur les juges, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons consulté les autres partis et je crois que tous seraient d'accord pour renvoyer ce projet de loi au comité plénier plutôt qu'à un comité législatif de manière que nous puissions lui faire franchir toutes les étapes cet après-midi.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné. Donc, le projet de loi est renvoyé au comité plénier.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour exposer certains faits concernant le projet de loi C-30, loi modifiant la Loi sur les juges. Les députés savent au sujet du nombre de nominations à la magistrature qu'il est parfois nécessaire d'augmenter le nombre de juges de cour supérieure ou de comté dans les diverses provinces. Ces dernières années, les exigences imposées au système judiciaire ont augmenté sensiblement. La charge de travail des juges nommés par le gouvernement fédéral dans les diverses régions du Canada reflète cet accroissement des exigences, et pour cette raison, nous présentons aujourd'hui ce projet de loi afin d'augmenter le nombre de nominations possibles pour répondre à ces exigences.

La Loi sur les juges prévoit un nombre précis de postes de juges pour chaque tribunal visé à l'article 96. Actuellement, une disposition prévoit 49 postes non attribués de manière à pouvoir nommer des juges supplémentaires, quand les provinces et les territoires élargissent leurs tribunaux entre les révisions périodiques, sans avoir à modifier la loi chaque fois.

• (1740)

Aux termes du projet de loi C-30, 35 nouveaux juges seront nommés aux niveaux autorisés dans six provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest en réaction à l'expansion qu'ont connue les cours de ces régions depuis 1985. Des juges supplémentaires seront donc nommés à des cours provinciales d'appel ainsi qu'à des cours de première instance, que ce soit des cours supérieures ou des cours de comté.

Des 35 postes créés dans les six provinces et les Territoires du Nord-Ouest, le gouverneur général en a pourvu 21 depuis 1985 grâce à la disposition de la Loi sur les juges qui crée une réserve de juges. Par conséquent, étant donné les amendements prévus dans le projet de loi C-30, il restera 14 postes à pourvoir.

Ainsi, le projet de loi C-30 alimentera la réserve prévue dans la Loi sur les juges, en remettant en vigueur l'article prévoyant les mesures à prendre en cas d'augmentation ultérieure du nombre de juges à nommer.

Par ailleurs, il faut noter que le projet de loi C-30 donnera suite à trois autres recommandations de la Commission de 1986 sur les traitements et les avantages des juges, commission établie aux termes de la Loi sur les juges et communément appelée Commission Guthrie en l'honneur de son président, M. H. Donald Guthrie, c.r. Le rapport et les recommandations de la Commission Guthrie ont été présentés à la Chambre le 11 mars 1987, par mon prédécesseur, l'honorable Ray Hnatyshyn.

En 1981, on a amendé la Loi sur les juges pour verser aux juges, en plus de leur traitement, une indemnité annuelle de 1 000 dollars, rétroactive à 1979, pour les faux frais. Cette indemnité spéciale englobe le prix d'achat ou de remplacement des robes de juges, le prix des ouvrages de droit et des périodiques spécialisés, les frais d'adhésion à des associations juridiques et judiciaires et d'autres dépenses similaires non remboursables en vertu d'une autre disposition de la Loi sur les juges.

L'indemnité de 1 000 dollars est nettement insuffisante. Le montant n'a pas augmenté en dix ans. Les députés à la Chambre connaissent bien les effets de l'inflation. Par conséquent, nous augmentons ce montant à 2 500 dollars, ce qui représente une hausse modeste, mais qui devrait quand même suffire.

Le projet de loi C-30 assure aux juges de la Cour suprême du Canada, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt qui prennent leur retraite et aux membres de leur famille lorsqu'ils décèdent en exercice le versement d'une allocation de déménagement au titre de leur réinstallation en dehors de la région de la capitale nationale, où ils sont tenus d'élire domicile. Pour y avoir droit, le juge doit avoir résidé à l'extérieur de la région de la capitale nationale avant sa nomination. Cette allocation doit être utilisée dans les deux ans à compter du départ en retraite ou du décès. Il s'agit d'une recommandation de la commission Guthrie à laquelle nous sommes heureux de donner suite.

Le troisième grand changement concerne les juges qui décèdent en exercice. À l'heure actuelle, leur conjoint a droit à un paiement forfaitaire égal à un sixième du traitement annuel que le juge recevait au moment de son décès et ce, conformément à une série de délibérations du Conseil du Trésor qui remonte à 1965. Conformément à une autre recommandation de la commission Guthrie, le projet de loi C-30 transforme ce paiement à titre gracieux en paiement prévu par la loi.

Le projet de loi C-30 fait passer de 4 000 à 6 000 $ l'indemnité de vie chère versée aux juges de la Cour suprême du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Il s'agit, en somme, d'un projet de loi d'ordre administratif. Je me félicite des consultations que j'ai eues avec mes collègues d'en face et de la coopération dont ils ont fait preuve en nous permettant de faire franchir aujourd'hui à ce projet de loi l'étape de la deuxième lecture, celle du comité plénier et, espérons-le, celle de la troisième lecture.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je vois qu'il reste 15 minutes et nous espérons avoir adopté le projet de loi à toutes les étapes d'ici à 18 heures. Le ministre a très bien résumé la question lorsqu'il a déclaré qu'il s'agissait d'un projet de loi d'ordre administratif. J'en ai lu les dispositions et j'entends offrir le soutien de l'opposition officielle.

Je ne peux que souhaiter que le ministre soit davantage ambitieux et que nous ne nous contentions pas de mesures administratives dans le domaine de la justice. Ses prédécesseurs ont constaté que le Canada faisait face à un problème de drogue et ils ont tenté d'y remédier. Ils se sont élevés contre la pornographie et ils avaient l'intention de prendre des mesures, afin de régler la question. Toutes sortes de lois, dont certaines adoptées lors de la dernière législature, sont annulées par les tribunaux à divers niveaux, mais le gouvernement ne bouge pas.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter le gouvernement à faire plus que de s'occuper d'administration, à ne pas se contenter de recevoir ses ordres des provinces et de les transmettre au Parlement, mais de prendre des mesures concrètes sur le plan de la réforme du droit, afin d'améliorer notre système judiciaire.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, nous sommes également heureux de souscrire à ce projet de loi en fonction de ce qui a déjà été dit. Cependant, nous ne voulons pas laisser passer cette occasion sans formuler quelques observations supplémentaires. Comme mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan) l'a signalé, le ministre aurait pu être plus ambitieux.

Il pourrait peut-être nous dire s'il a eu l'occasion, depuis la réunion du Comité de la justice et du solliciteur général, de lire le rapport des professeurs Peter Russell et Jacob Ziegel de Toronto au sujet des nominations de juges par le gouvernement fédéral; il s'agissait d'une évaluation des premières nominations du gouvernement Mulroney. Lors de la réunion du comité qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, le ministre a déclaré qu'il n'avait pas lu ce rapport. Apparemment, il avait au moins lu les coupures de presse du *Globe and Mail*, car il était bien informé sur la question, sans avoir lu le rapport. J'espère que depuis, il a pu le faire. Ce rapport est une condamnation virulente de la façon dont le gouvernement nomme des juges. Il est essentiel, pour l'intégrité du système judiciaire, que le gouvernement décide de faire sa marque dans l'histoire canadienne en étant le premier à procéder à des nominations non partisanes de juges.

Le ministre a déclaré devant le comité—mon collègue libéral de Kingston me demande: «Que pensez-vous que nous faisions.» Je dois accorder au gouvernement le mérite d'une certaine amélioration par rapport au régime libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: Là encore, je m'aliène mes collègues de droite mais j'ai le ministre de la Justice (M. Lewis) de mon côté.

Le système Hnatyshyn ajoutait au moins un similiexamen de la valeur des nominations de juges. L'étude Russell et Ziegel montre indéniablement que le gouvernement a raté son objectif qui était s'assainir le système de nomination des juges. Pour satisfaire à l'attente du public qui veut que l'intégrité de notre système judiciaire soit préservée et que la justice ne soit pas seulement faite mais qu'elle paraisse l'être, il est essentiel que le gouvernement et le Parlement examinent sérieusement comment se font les nominations judiciaires.

Le gouvernement peut, s'il le veut, décider de continuer à abuser des nominations et du processus judiciaire. S'il veut cependant garder la faveur de la population aux prochaines élections, il va falloir qu'il prenne la question beaucoup plus au sérieux. Les nominations de juges sont cruciales dans le fonctionnement de notre système de justice. Une des farces de notre histoire est la façon dont les gouvernements successifs se sont servis de ces nominations pour récompenser leurs amis.

Le système actuel comprend un certain nombre de groupes pour vérifier les nominations de juges, mais il laisse encore le gouvernement beaucoup trop libre de choisir ses amis. Nous entendons donc des professeurs formuler des commentaires du genre: «Nous ne voyons pas pourquoi les Canadiens devraient acquiescer à un système qui produit inévitablement chaque année quelques très mauvaises nominations à nos tribunaux supérieurs.»

M. Milliken: Qui?

M. Brewin: L'année dernière le gouvernement fédéral a constitué dans chaque province un comité d'examen impartial pour qu'il évalue les candidats. Les critères ne sont guère connus, et il semble que la plupart des candidats que les comités évaluent proviennent des vieux réseaux qui ont soumis des noms à l'attention du ministre.

• (1750)

M. Milliken: Nommez-les.

M. Brewin: Mon ami libéral veut que je les nomme. C'est la vieille tactique. Le *Canadian Advocate* a publié une étude qui est extrêmement critique, comme le sont beaucoup d'avocats canadiens, à propos de la compétence d'un grand nombre de juges. On peut fort bien ne pas en tenir compte, si le gouvernement et les libéraux le souhaitent.

M. Milliken: Ça ne veut pas dire que ce sont des politicards.

M. Brewin: Les études donnent à entendre que, de fait, c'est la nature partisane de la nomination qui est la cause des quelques nominations vraiment déplorables.

N'est-il pas curieux de constater, monsieur le Président, et je vois le ministre de la Justice sourire en voyant les libéraux prendre sa défense, que, dans le système de favoritisme. . .

M. Lewis: C'est à vous que je souriais.

Une voix: On ne peut pas avoir le drap et l'argent.

M. Brewin: On ne peut pas avoir le drap et l'argent? Je pense que nous sommes tous conséquents. Le NPD a toujours préconisé l'indépendance dans la nomination des juges. Les libéraux et les conservateurs semblent d'accord pour s'y opposer. Il est temps que les nominations des juges soient soustraites au favoritisme politique.

Nous nous rappelons que, pendant le débat de 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a eu beaucoup de succès auprès du public en donnant l'impression qu'il allait mettre fin au favoritisme. Il n'a rien fait dans ce sens dans le domaine des nominations des juges. Le ministre peut choisir de passer outre s'il le souhaite, mais il le fera au péril du système judiciaire et de l'administration de la justice.

Le temps est venu pour nous de voter sur ce projet de loi et pour tous les partis de la Chambre de s'engager à tout faire pour assainir le système des nominations au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec consentement unanime, la Chambre se constitue en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

(Les articles 1 à 14 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le timbre devait sonner de 18 heures à 18 h 15, j'imagine qu'on est d'accord pour que l'appel se poursuive jusqu'à 18 h 15.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude interrompue le mercredi 22 juin, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-19, Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. MacLellan:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplançant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-19, Loi modifiant la loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit maintenant lu pour la troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est 18 heures, et la Chambre va maintenant passer au vote différé sur l'amendement de M. MacLellan.

Convoquez les députés.

(L'amendement (M. MacLellan), mis aux voix est rejeté.)

• (1800)

(Vote No 50)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Berger
Blondin	Boudria
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dionne
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McLaughlin

Nordion et Theratronics

Mifflin
Mitchell
Nystrom
Phinney
Proud
Rideout
Rodriguez
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—71

Milliken
Murphy
Parker
Pickard
Prud'homme
Riis
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Vanclief
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mitges
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reimer
Richardson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne

Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132

Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Hawkes: Monsieur le Président, vous constateriez qu'il y a unanimité pour que la Chambre se prononce maintenant sur le projet de loi C-13, et ensuite sur les projets de loi C-9 et C-17. Dans la même veine, les résultats du vote précédent pourraient s'appliquer à l'inverse au projet de loi C-13.

M. Gauthier: D'accord.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vote avec le gouvernement en faveur du projet de loi C-13.

* * *

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-13, Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics, soit lu pour la troisième fois et renvoyé à un comité législatif.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 51)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson

Halliday	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Mitges
Monteith	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—133

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Berger
Blondin	Boudria
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dionne
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nystrom	Parker
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rodriguez	Rompkey
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—71	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre va maintenant passer au vote différé sur l'amendement de M. Rodriguez à la motion de troisième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

* * *

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; ainsi que de l'amendement de M. Rodriguez (p. 989).

Le président suppléant (M. Paproski): Pouvons-nous nous dispenser de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

• (1830)

(*Vote No 52*)

POUR

Députés

Angus	Benjamin
Brewin	Fisher
Fulton	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Hunter
Karpoff	Kristiansen
MacWilliam	McCurdy
McLaughlin	Mitchell
Murphy	Nystrom
Parker	Riis
Rodriguez	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stupich
Taylor	Young (Beaches—Woodbine)—24

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Anderson	Andre
Assad	Atkinson
Attewell	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty	Bellemare
Belsher	Berger
Bernier	Bertrand
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Blondin
Bosley	Bouchard (Roberval)

Boudria
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Catterall
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dionne
Domm
Edwards
Fee
Finestone
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Manley
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mifflin
Mitges
Nowlan
O'Kurley
Pickard
Plourde
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Gloucester)—180

Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kaplan
Keyes
Kindy
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Milliken
Monteith
Oberle
Phinney
Plamondon
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Rompkey
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard
Worthy

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté. Le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Vous constaterez, monsieur le Président, qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote précédent s'applique à l'inverse à la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C-9 et à la motion principale portant troisième lecture du projet de loi C-17.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre convient d'appliquer à l'inverse le résultat du vote précédent à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 53)

POUR

Députés

Allmand
Anderson
Assad
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bosley
Boudria
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Catterall
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dionne
Domm
Edwards
Fee
Finestone
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)

Anawak
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Bertrand
Blais
Blondin
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kaplan
Keyes
Kindy

Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Manley
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mifflin
Mitges
Nowlan
O'Kurley
Pickard
Plourde
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Roy–Arcelin
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Gloucester)—180

Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Milliken
Monteith
Oberle
Phinney
Plamondon
Pronovost
Prud'homme
Reimer
Richardson
Rompkey
St–Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard
Worthy

CONTRE

Députés

Angus
Brewin
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Karpoff
MacWilliam
McLaughlin
Murphy
Parker
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor

Benjamin
Fisher
Gardiner
Hunter
Kristiansen
McCurdy
Mitchell
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Young (Beaches —Woodbine)—24

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité des finances.)

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C–17, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre convient–elle également que le résultat du vote précédent s'applique à l'inverse à la motion portant troisième lecture du projet de loi C–17, Loi modifiant le Tarif des douanes?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 54)

POUR

Députés

Allmand
Anderson
Assad
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bosley
Boudria
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Catterall
Charest
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Dionne
Domm
Edwards
Fee
Finestone
Fontaine
Foster
Gaffney
Gauthier
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hicks
Holtmann
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois

Anawak
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Bertrand
Blais
Blondin
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gagliano
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hawkes
Hogue
Hopkins
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kaplan
Keyes
Kindy
Landry
Larrivée

Layton	Leblanc (Longueuil)
Lee	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDonald (Dartmouth)
MacDougall (Timiskaming)	MacLellan
Maheu	Malone
Manley	Marin
Marleau	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Merrithew
Mifflin	Milliken
Mitges	Monteith
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Phinney
Pickard	Plamondon
Plourde	Pronovost
Proud	Prud'homme
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Rideout	Rompkey
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Simmons	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Stewart	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Vanclief	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Wood	Worthy
Young (Gloucester)—180	

CONTRE

Députés

Angus	Benjamin
Brewin	Fisher
Fulton	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Hunter
Karpoff	Kristiansen
MacWilliam	McCurdy
McLaughlin	Mitchell
Murphy	Nystrom
Parker	Riis
Rodriguez	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stupich
Taylor	Young (Beaches —Woodbine)—24

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 38, conformément à l'ordre du mardi 13 juin 1989, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, afin que le député qui a proposé ce projet de loi puisse bénéficier de l'heure prévue pour les initiatives parlementaires, nous proposons de prolonger ce débat jusqu'à 19 h 39.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) propose: Que le projet de loi C-224, Loi visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Ceux qui désirent converser peuvent le faire derrière les rideaux. Le député de Beaches—Woodbine a la parole.

• (1840)

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir précisé le temps à notre disposition pour discuter de ma motion.

Cela fait plusieurs fois que je présente le même projet de loi pour qu'il soit débattu à la Chambre. Cela fait autant de fois, il me semble, que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et ses prédécesseurs ont promis à la Chambre et au public canadien que le gouvernement allait présenter un projet de loi qui aurait exactement les mêmes résultats que celui-ci.

Je suis ici depuis presque dix ans et j'ai entendu les mêmes ministres faire les mêmes promesses. J'attends encore le projet de loi en question. J'espère avoir la collaboration des députés de tous les côtés de la Chambre pour ne pas étouffer ce projet de loi et pour le renvoyer à un comité législatif compétent afin que nous puissions tous mettre notre grain de sel, et les Canadiens aussi.

Depuis deux ans, l'environnement est un sujet de discussion à la mode dans les milieux politiques. On dirait que bien des hommes politiques se sont rendus compte tout à coup que les Canadiens, et les gens du monde entier, sont très préoccupés par les abus que les êtres humains commettent contre l'environnement et l'écologie.

Je ne veux pas paraître trop cynique en faisant ces observations, parce que ce changement d'attitude me réjouit. Le gouvernement devrait à mon sens faire preuve de discernement et renvoyer ce projet de loi d'initiative parlementaire à un comité législatif pour qu'il soit étudié de plus près.

Le projet de loi comporte quatre principaux éléments. Premièrement, il donnerait au public l'occasion de participer à l'établissement de règlements pour fixer les niveaux maximums acceptables de polluants et d'autres substances dans l'eau potable des réseaux publics et privés de distribution.

Deuxièmement, il instituerait un office du contrôle des eaux chargé de veiller à ce que notre eau potable puisse être bue sans risques.

Troisièmement, il instaurerait un conseil consultatif des eaux composé d'experts, qui serait chargé de mettre le ministre au courant des recherches sur la qualité de l'eau potable, les polluants, les différentes substances et leurs effets. Il encouragerait par ailleurs des recherches originales sur la qualité de l'eau potable.

J'ai été surpris d'apprendre que le projet de loi avait été retenu pour le débat après le tirage au sort. Il a été examiné par le comité qui décide quels projets de loi ont droit à un débat d'une heure et lesquels ont droit à un débat de six heures, suivi d'un vote de la Chambre. Avant mon témoignage devant le comité, mon bureau avait reçu un certain nombre d'appels téléphoniques du Service juridique de la Chambre des communes qui jugeait que le projet de loi n'aurait pas dû être présenté à la Chambre des communes car la qualité de l'eau est la responsabilité des gouvernements municipaux et, dans une certaine mesure, des gouvernements provinciaux. J'en ai été étonné parce que je n'avais jamais entendu d'argument en ce sens auparavant. Ce projet de loi a déjà été présenté à la Chambre des communes à quatre ou cinq reprises. Jamais un député du gouvernement ou un ministre n'a soulevé une telle objection. Il avait été présenté sous le gouvernement précédent, un gouvernement libéral et j'ai donc été étonné pour un certain nombre de raisons, monsieur le Président.

À bien des égards, la qualité de l'eau est du ressort du gouvernement fédéral. Nous avons une commission internationale mixte. Nous avons signé des ententes internationales avec les États-Unis sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et d'autres plans d'eau.

Je comprends l'argument et je comprends qu'il incombe aux gouvernements municipaux d'approvisionner leurs populations en eau potable, de s'occuper des aqueducs. Il est aussi indéniable que les gouvernements fédéral et provinciaux sont responsables de la qualité de l'eau, par exemple celle du lac Ontario, avant qu'elle n'arrive aux réseaux de distribution municipaux. Des millions de personnes vivent sur les rives du lac Ontario. La qualité de leur eau potable dépend de la qualité de l'eau de ce lac. Leur eau est prise dans la rivière Niagara qui est sous la juridiction conjointe du Canada et des États-Unis. Comment peut-on alléguer que le gouvernement fédéral n'est pas compétent pour légiférer sur la qualité de l'eau? Je répète à la Chambre ce que j'ai dit devant le comité, à savoir que de nombreuses études ont été faites dont la conclusion est que oui, la qualité de l'eau est de compétence fédérale.

Moi, je prétends que le gouvernement fédéral a compétence sur les Grands Lacs en vertu de l'entente mixte internationale qu'il a conclue avec les États-Unis.

Je ne voudrais pas trop m'éloigner des arguments du projet de loi, mais uniquement en nous fondant sur les meilleures statistiques, il y a suffisamment lieu de croire que le gouvernement fédéral, ou la Chambre des communes si vous préférez, a clairement la responsabilité de fournir des directives et qu'elle a le pouvoir, si ces directives n'ont pas de suite, de légiférer pour faire respecter la qualité de l'eau potable dans tout le Canada en travaillant, de préférence, en coopération avec les gouvernements provinciaux pour s'assurer que la qualité de cette eau est bien maintenue. En l'absence de coopération, je crois que nous avons la responsabilité, au niveau fédéral, d'agir au nom des Canadiens en veillant à ce que la qualité de notre eau soit maintenue aux niveaux auxquels nous nous attendons.

Je veux seulement donner quelques renseignements de base sur la gravité des dangers que présente notre approvisionnement en eau, non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle internationale.

Le Canada n'a que 1 p. 100 de la population mondiale, mais nous possédons environ 25 p. 100 de l'eau douce du monde. Les Grands Lacs renferment 18 p. 100 de l'eau douce de surface de la planète. Le débit total des rivières du Canada est de 68 000 pieds cubes d'eau par seconde, suffisamment pour remplir toutes les baignoires du pays toutes les dix secondes. À l'échelle planétaire, l'eau douce constitue seulement 0,2 p. 100 de tout l'approvisionnement en eau. Jusqu'aux premières décennies du XX^{e} siècle, les maladies transmises par l'eau, comme la fièvre typhoïde, ont coûté la vie à bien des Canadiens. Même si la médecine moderne a progressé au point que cette maladie n'est plus une menace sérieuse, de nouvelles formes de maladies transmises par l'eau apparaissent.

L'Organisation mondiale de la santé indique que dans le tiers monde les maladies causées par de l'eau impropre à la consommation tuent tous les jours 50 000 personnes, soit plus de 80 millions par an. Tant qu'on n'arrête pas la contamination bactérienne des eaux canadiennes, on ne peut pas présumer que la même chose ne pourrait se produire ici, car ce serait certes une erreur. Je me rappelle qu'il y a à peu près un mois—c'était à nouveau aux informations il y a quelques jours—j'ai entendu parler d'une localité du Nouveau-Brunswick où toute l'alimentation en eau est si contaminée par les polluants industriels qu'elle est devenue un égout. On n'en est pas certain mais les responsables de cette localité savent que l'eau n'est plus potable. On a dû expédier de l'eau en bouteille aux habitants de cette localité parce que leur source d'eau potable a été coupée à cause de la pollution. À mon avis, ce n'est pas une situation que nous, en tant que Canadiens, devrions tolérer ou continuer à tolérer.

• (1850)

Il y a plusieurs années, le député de Skeena (M. Fulton), l'ancien député de Nanaïmo—Alberni, Ted Miller, et moi-même ainsi que plusieurs autres personnes, avons formé un groupe de travail qui est allé dans la péninsule de Niagara pour voir les problèmes dont s'inquiétaient les gens à propos de la rivière Niagara et des Grands Lacs. Au cours de notre visite de quatre ou cinq jours, nous avons eu l'occasion de voir les dépotoirs de produits toxiques échelonnés sur la rive américaine de la rivière Niagara. Il ne fait absolument aucun doute que de ces dépotoirs de produits chimiques il y a des toxines qui s'infiltrent dans la rivière Niagara.

La dioxine est l'une de ces substances chimiques toxiques particulièrement dangereuses. C'est le genre de substance dont l'armée américaine s'est servie au Viet-Nam dans le but de défolier les arbres de sorte que les bombardiers et autres appareils similaires puissent voir plus clairement ce qu'ils considéraient comme étant l'ennemi au sol. Plusieurs années après la guerre du Viet-Nam, le gouvernement américain découvre que beaucoup de militaires souffrent de divers genres de cancer parce qu'ils ont été exposés à ce produit défoliant, l'agent orange, comme on l'appelle je crois, sans parler des effets ressentis par les pauvres gens qui étaient les victimes de ce genre d'attaque militaire.

Qu'il me suffise de dire que l'un des dépotoirs situés du côté américain de la rivière Niagara contient des tonnes de ce produit qui y sont enfouis, me dit-on. C'est cette dioxine qui filtre à travers la dolomite dont est formée la gorge de la Niagara. Or, la dolomite est une roche très poreuse. Au fil des années, ces entreprises ont raclé le sol au bulldozer jusqu'à atteindre la surface rocheuse pour y enfouir les produits chimiques. Certaines disent qu'elles ont tapissé d'argile les parois des dépotoirs pour empêcher les substances chimiques de filtrer, mais je doute qu'elles l'aient vraiment fait. Même si elles l'avaient fait, ces substances chimiques filtrent à travers les parois de ces dépotoirs, et finissent par passer à travers le soubassement poreux et la nappe phréatique pour atteindre la rivière Niagara. Des traces de cette dioxine ont vraiment été décelées sur la surface de la gorge du Niagara.

Il y avait un écologiste qui travaillait pour le ministère de l'Environnement de l'Ontario, et je crois qu'il s'appelait Doug Hallett. C'était un scientifique très respecté. Doug Hallett m'a dit, et il l'a dit publiquement aux médias, que d'après ses calculs, une pelletée de cette dioxine jetée dans le lac Ontario suffirait à y tuer toute vie pour des milliers d'années. Une seule pelletée de ce produit tuerait le lac tout entier, et pourtant il y en a des tonnes enfouies dans ces dépotoirs du côté américain de la rivière.

Je sais que divers gouvernements canadiens ont exprimé leur inquiétude à l'égard de ces sites d'enfouissement. On a essayé de convaincre les Américains que la seule façon sûre d'éliminer ces déchets chimiques serait de les déterrer et de les incinérer ou de les détruire d'une autre façon. Jusqu'à maintenant, autant que je sache, nous n'avons pas réussi à mener ces négociations à bonne fin.

Cela intéressera certainement les députés de savoir que, après avoir terminé notre étude de la rivière Niagara et de la région avoisinante, nous avons rédigé un rapport faisant état de nos conclusions. À ce moment-là, il y a plusieurs années, j'ai déposé ce rapport à la Chambre des communes. Je serai heureux d'en remettre une copie à tous les députés que cela intéresse.

Nos conclusions sont encore vraies aujourd'hui. Rien n'a changé. En fait, nous avons des dessins sur lesquels chacun de ces sites d'enfouissement est précisément indiqué. Ils contiennent tous une sauce chimique qui pose un danger pour les gens qui s'approvisionnent en eau potable dans le lac Ontario.

Je prie instamment le gouvernement et les députés de prendre conscience de ce danger. Même si les députés n'adoptent pas ce projet de loi, nous devrions au moins demander au comité compétent de la Chambre des communes, que ce soit un comité permanent ou un comité spécial, d'examiner attentivement le danger que posent ces sites d'enfouissement de déchets chimiques pour nos réseaux de distribution d'eau, particulièrement dans le sud de l'Ontario. Il serait également utile d'examiner certains des contaminants qui sont déversés dans les rivières d'un bout à l'autre du Canada, que ce soit par les scieries en Colombie-Britannique ou par quiconque est à l'origine du problème de la masse visqueuse dans la région du lac Sainte-Claire.

Je vois que vous m'indiquez que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre patience. Je demanderais au moins à la Chambre d'établir un comité pour étudier cette question.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de pouvoir vous parler de la sécurité de l'eau potable, qui est une question d'une importance considérable pour la santé et le bien-être de tous les Canadiens, et partant, pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis indéniablement encouragée par l'initiative prise par l'honorable député de Beaches—Woodbine (M. Young) qui a présenté son projet de loi C-224 concernant, justement, la sécurité de l'eau potable. J'aimerais dire au député que j'apprécierais recevoir la copie de ses recherches, comme il nous l'a si gentiment offerte à l'intérieur de son exposé.

Ce projet de loi, monsieur le Président, il faut le rappeler, est similaire aux projets de loi C-212, C-266 et C-276 qui ont été introduits au cours des dernières années. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a souligné à quelques reprises l'importance de l'eau potable sur la santé publique. Pour cette raison, ce ministère est le premier responsable à l'échelon fédéral de la qualité de l'eau potable.

Quand les projets de loi similaires, C-212, C-266 et C-276 ont été présentés, nous avons indiqué que le gouvernement avait déjà l'intention de présenter une loi sur la sécurité de l'eau potable au Canada.

Il est essentiel de préciser que les deux paliers de gouvernement, soit fédéral et provincial ou territorial, ont des rôles importants à jouer dans la distribution d'une eau potable exempte de danger. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est tout à fait conscient des responsabilités que les gouvernements provinciaux ont toujours assumées dans le traitement de l'eau aux fins de la production et de la distribution d'eau potable. Les provinces détiennent, en fait, la première responsabilité en ce qui à trait à la protection et au contrôle des ressources en eau potable d'où sont tirés les approvisionnements. Les municipalités, ainsi que les services publics de traitement de l'eau de consommation, sont, en général, chargés, par délégation de pouvoirs, de produire l'eau potable et d'en assurer la distribution dans leurs collectivités respectives. Les normes ou lignes directrices auxquelles cette eau devrait se conformer sont définies par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

• (1900)

En fait, monsieur le Président, le ministère s'occupe activement de définir des normes et des lignes directrices pour la qualité de l'eau potable depuis 1923,—ce n'est pas d'hier—lorsqu'un «décret-loi» fut adopté pour réglementer la qualité bactériologique de l'eau potable à bord des navires s'approvisionnant en eaux continentales. En 1968, le ministère publiait le premier énoncé de normes et d'objectifs universels sur l'eau potable au Canada, qui édictait des normes pour un nombre important de produits chimiques toxiques, ainsi que pour des substances radioactives et des micro-organismes. Ces normes ont été entièrement révisées en 1978 par un Comité mixte fédéral-provincial. *Les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada 1978* énonçaient les lignes directrices à l'égard de 51 paramètres, dont 42 touchent des substances chimiques.

Depuis cette date, de nouvelles données scientifiques nous ont appris que l'eau contient une foule de produits chimiques, comme le disait le député de Beaches—Woodbine, et que certains d'entre eux découlent du procédé de traitement lui-même, il faut le dire.

Au vu de ces connaissances nouvelles, le ministère a reconnu la nécessité de réviser les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada; ainsi, un nouveau document, publié en 1987, est maintenant disponible pour ceux et celles qui voudraient l'obtenir.

Cette édition des recommandations comprend 41 pesticides, dont 31 n'avaient pas été pris en considération antérieurement. Les recommandations comprennent 15 paramètres organiques nouveaux, tandis que nous avons réévalué neuf substances inorganiques et organiques, y compris une évaluation de la nécessité d'énoncer des lignes directrices pour les BPC et les dioxines, qui suscitent actuellement de l'intérêt et des inquiétudes chez tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a l'intention de réviser ce document à des intervalles réguliers. Comme par le passé, les travaux de révision sont toujours effectués avec la collaboration et la participation entière des gouvernements provinciaux sous les auspices du Comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail. Étant donné l'importance de la sécurité de l'eau potable et de l'évolution rapide des connaissances, un sous-comité permanent a été institué de façon à ce que nous puissions continuer de garder les recommandations à jour et nous attaquer à d'autres questions importantes liées aux approvisionnements en eau potable.

La définition de lignes directrices n'est pas la seule activité à laquelle le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'adonne dans le domaine de l'eau potable. La sécurité des approvisionnements en eau potable ne peut être assurée que si une approche beaucoup plus large est adoptée. Globalement, les buts à longue échéance du ministère en ce qui a trait à l'eau potable sont les suivants: faire en sorte que toute la population du Canada soit alimentée par des eaux potables qui satisfont aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada; faire en sorte que l'emploi de dispositifs de traitement de l'eau au point d'utilisation, vendus dans les commerces, soit sûr, ceci étant établi par des essais en laboratoire et en conditions réelles, afin de garantir que les dispositifs potentiellement dangereux soient retirés du marché; aussi, faire en sorte que tous les produits chimiques et tous les matériaux, entrant directement ou indirectement en contact durant la production, la distribution ou la conservation de l'eau potable, soient évalués du point de vue de leur danger potentiel, afin d'en garantir l'innocuité.

Compte tenu des inquiétudes exprimées quant à la qualité de certaines eaux potables, il semble qu'un certain nombre de Canadiens aient perdu confiance dans leur eau potable municipale, jusqu'au point de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement ou de se sentir obligés d'augmenter le degré d'épuration de leur propre eau de consommation. On estime que le produit des ventes d'eau embouteillée, réalisé par l'industrie de la boisson gazeuse, à lui seul s'élève annuellement à environ 15 millions de dollars. On retrouve aussi de l'eau de source et d'autres sortes d'eau, vendues en contenants...

Je ne sais pas si vous le savez, monsieur le Président, mais dans ma circonscription, soit Argenteuil—Papineau, principalement dans la région de Mirabel, nous disposons de la meilleure eau potable au Québec, sinon au Canada, et nous avons des industries qui embouteillent de l'eau potable, de l'eau qui crée beaucoup d'emplois.

Je suis d'avis également—vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole achève—que le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie a posé des actes et continuera à en poser. Dernièrement, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a dit qu'il était à préparer des documents qui nous amèneront vers une meilleure qualité de vie.

Je sais ce que le député veut dire, car, dernièrement, je suis allée moi-même, par exemple, sur le lac Ontario. J'ai été très surprise d'apprendre que la majeure partie des résidences qui sont situées sur les rives du lac Ontario ne sont à peu près pas munies de dispositifs antipollution. On m'a dit, par contre, que le ministère américain était «sur les dents» depuis quelques années et que les choses s'amélioraient. Sauf que, lorsqu'on parle des Grands Lacs, de la péninsule du Niagara, vous pouvez être assuré, monsieur le Président, et je voudrais que le député de Beaches—Woodbine sache que les députés du côté du gouvernement qui proviennent de cette région sont très «bavards» auprès de notre caucus afin de nous sensibiliser davantage sur cette question de grande importance.

Monsieur le Président, j'aurais voulu continuer, j'avais pris des notes très importantes, malheureusement, mon temps est écoulé, mais je voudrais assurer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social suit avec beaucoup d'intérêt cette question et que nous allons agir, bien sûr, afin de protéger la santé des Canadiens, pour avoir au Canada, pour toujours, et pour léguer à nos enfants une eau potable de qualité et saine.

[*Traduction*]

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je ne peux pas rivaliser avec la secrétaire parlementaire et me vanter d'avoir la meilleure eau potable de la province. Malheureusement, dans ma municipalité l'eau a une odeur en raison de la présence d'hydrogène sulfuré. La fin de semaine dernière, je visitais le maire de la ville de Bowden qui était très fier du fait qu'un jury indépendant, qui comprenait le ministre de l'Environnement de l'Alberta, avait choisi l'eau de Bowden comme étant la meilleure de la province.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler de la salubrité de l'eau potable, un sujet très important pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et tous les Canadiens. L'initiative du député de Beaches—Woodbine (M. Young), qui a présenté le projet de loi C-224, concernant la qualité de l'eau potable, est donc très encourageante. Comme le disait le député dans son introduction, des projets de loi similaires, comme le C-266 et le C-276, ont été présentés les années passées.

Pour le moment, le Canada n'a pas de normes nationales sur l'eau potable fixées par la loi. C'est contraire à la situation de la plupart des pays développés et même de nombreux autres moins développés. En vertu de la Constitution, les ressources, dont l'eau, sont considérées comme étant du ressort des provinces. Il s'ensuit que les dispositions concernant l'eau potable et l'adoption de lois et de règlements fixant des normes de qualité sont la responsabilité des gouvernements provinciaux plutôt que du gouvernement fédéral, à quelques exceptions près.

La préparation de recommandations pour la qualité de l'eau potable est donc essentiellement le résultat d'une collaboration entre le fédéral et les provinces, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social remplissant ainsi son rôle de conseiller en matière sanitaire, comme le prévoit la Loi sur le ministère.

• (1910)

Les mesures ayant expressément pour but de protéger la santé publique, par exemple les règles générales applicables à l'eau potable, sont normalement adoptées sous les auspices de la Conférence des sous-ministres de la Santé. Un sous-comité permanent de l'eau potable, constitué de représentants de toutes les provinces et de tous les territoires et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, assure en permanence l'élaboration et la révision de ces règles. Les services du ministère fournissent des conseils par le biais du secrétariat qu'ils assurent aux deux comités.

J'ai eu l'honneur de siéger à un conseil municipal électif pendant 17 ans environ. Durant tout ce temps, j'ai présidé le comité des services de santé environnementaux, de qui relevait l'approvisionnement en eau pure du réseau municipal. Je dois avouer que ce n'est qu'à la lecture de ce projet de loi que j'ai compris le rôle joué par l'administration fédérale. Nous avions des règles provinciales et nous étions en contact avec du personnel provincial.

Les premières règles d'ensemble relatives à l'eau potable au Canada ont été publiées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en 1968. Elles ont été révisées d'abord en 1978, puis en 1987. Une quatrième révision est en préparation.

Ces règles n'ont pas force de loi tant qu'elles ne sont pas incorporées dans des règlements adoptés par l'autorité provinciale compétente. Elles constituent le principal moyen d'évaluer la sécurité sanitaire des alimentations en eau potable destinée à la consommation à vie. Elles tiennent compte également de facteurs esthétiques tels la couleur, le goût et l'odeur.

Mais elles ne suffisent pas à résoudre adéquatement les problèmes d'eau potable liés à la vie moderne. Depuis quelque temps les Canadiens de toutes les provinces s'inquiètent de plus en plus de la qualité de l'eau potable livrée par leurs municipalités. Suivant une enquête effectuée par une grande revue canadienne 44 p. 100 de tous les Canadiens estiment même que l'eau du robinet ne sera plus potable à l'horizon 2001.

Même si les grandes épidémies de typhoïde et de choléra ne sont plus que des pages d'histoire au Canada, nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance à l'égard des agents pathogènes présents dans l'eau potable. La giardiase a causé de fortes inquiétudes dans l'Ouest il y a quelques années quand un début d'épidémie s'est produit dans un de nos grands centres touristiques.

Il y a eu également des flambées de diarrhée virale et des poussées occasionnelles de typhoïde. Toutes ont eu pour origine des défaillances au niveau des usines, des croisements de canalisations ou des inondations de puits—mais quand même cela fait voir les dangers que peuvent représenter pour la santé publique les organismes qui franchissent les barrières sanitaires. Par conséquent, l'insistance avec laquelle on parle de polluants chimiques dans l'eau potable ne devrait pas nous faire oublier qu'il faut aussi contrôler les microbes pathogènes dans l'eau.

Depuis une dizaine d'années, les scientifiques ont décelé plus de 1 000 composés chimiques organiques qu'on trouve occasionellement dans l'eau potable, et les médias en ont fait état. Assez souvent, ils ont trouvé au moins une douzaine de produits chimiques dans la même source d'eau.

Nous ne voulons pas alarmer la population, car les concentrations étaient habituellement relativement basses, soit des parties par milliard ou moins. Ces découvertes sont dues en grande partie au fait que nous avons fait beaucoup de progrès dans la mesure de concentrations aussi faibles. Dans la plupart des cas, elles sont si faibles qu'elles ne constituent pas un danger pour la santé, mais cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas en tenir compte. Nous avons besoin de lignes directrices ou de normes qui nous permettraient d'établir si de telles concentrations sont susceptibles de causer des maladies.

Nous savons que le public craint que le traitement conventionnel de l'eau, conçu surtout pour limiter la contamination bactériologique et éliminer les agents polluants non organiques, ne suffise pas à faire disparaître toute trace de polluants organiques. Les ventes de purificateurs d'eau pour la maison témoignent de cette crainte: on croit que de 3 à 10 p. 100 des foyers canadiens ont des dispositifs pour traiter ou filtrer l'eau fournie par les municipalités.

Même si beaucoup de ces dispositifs pour traiter l'eau sont peut-être sécuritaires et utiles, notons que leur qualité et leur sécurité ne sont régies par aucun ministère gouvernemental, et qu'il y a déjà eu beaucoup de publicité trompeuse à leur sujet. De toute évidence, il faut exercer un certain contrôle sur ces dispositifs. D'ailleurs, des groupes de consommateurs, des agences provinciales et le public ont demandé au gouvernement d'imposer des normes.

On sait maintenant que certains composés produits dans l'eau potable durant le traitement peuvent aussi présenter des dangers pour la santé. Un des produits chimiques les plus utilisés dans le traitement de l'eau est le chlore qui sert de désinfectant. On craint que la chloration ne favorise la formation de chloroforme et d'autres sous-produits chlorés dont certains peuvent être toxiques dans certaines conditions.

Cependant, les avantages de la chloration dépassent de beaucoup ses inconvénients possibles et la comparaison avec les autres désinfectants permet de conclure qu'il serait peu propice d'abandonner le processus de chloration qui a fait ses preuves tant que ces autres désinfectants ne seront pas mieux connus. Parmi ces autres produits, on compte l'ozone et le bioxyde de chlore. L'ozone est de plus en plus populaire au Canada, surtout au Québec. Les produits de l'ozonisation sont encore relativement peu connus, mais ils sont étudiés par les chercheurs du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social.

Le bioxyde de chlore ne produit pas les sous-produits indésirables qui se forment durant le processus normal de la chloration. Cependant, il a le grave inconvénient de produire des chlorates et des chlorites dont l'ingestion en fortes concentrations peut représenter un danger pour la santé.

Certains produits chimiques peuvent être introduits indirectement dans notre eau potable, notamment par la tuyauterie, la peinture, les enduits et autres matériaux de revêtement dans les systèmes de stockage et de distribution de l'eau. Des produits chimiques ou des contaminants des matériaux originaux peuvent se dégager en petites quantités au fur et à mesure que le matériel vieillit. On s'inquiète aussi du fait que certains de nos systèmes de distribution ont des tuyaux revêtus d'amiante. La nouvelle loi devrait s'attaquer au problème du manque de mécanismes d'évaluation et de réglementaiton des polluants directs et indirects de l'eau potable.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que le gouvernement s'était engagé, dans le dernier discours du Trône à présenter un projet de loi sur l'eau potable. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) se propose de présenter une loi visant à assurer la qualité de l'eau potable au Canada. Déjà, des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collaborent avec le ministère de la Justice à relever les régions qui seront visées par la loi.

Les critères de qualité de l'eau potable, y compris les caractéristiques microbiologiques, physiques, chimiques et radiologiques, seront fixés et publiés dans la *Gazette du Canada*. Pour les raisons déjà mentionnées, ces critères ne vont constituer des normes obligatoires qu'à la demande des gouvernements provinciaux, comme dans ce cas-ci.

Le système actuel de fixation des critères fonctionne parfaitement depuis une vingtaine d'années grâce à l'étroite collaboration des gouvernements provinciaux et, ces dernières années, des gouvernements territoriaux également. Le statut législatif demeurerait donc inchangé, mais la loi viendrait confirmer un état de fait.

On examine toutefois la possibilité d'imposer les critères de qualité de l'eau à tous les secteurs d'activité relevant de la compétence fédérale. Je veux parler ici de tous les transporteurs fédéraux de voyageurs, qu'il s'agisse de transport par air, fer, mer ou autocars interprovinciaux. Cela viserait aussi les systèmes d'alimentation en eau potable des localités et réserves autochtones qui ne relèvent pas encore des autochtones ou les gouvernements provinciaux. Les puits ou les réservoirs alimentant seulement quelques personnes ne seraient pas visés pour des considérations d'ordre pratique et de coût.

On songe aussi à réglementer les appareils de traitement de l'eau vendus aux particuliers. À l'heure actuelle, aucune norme de qualité ou de rendement ne vient assurer l'efficacité prétendue de ces appareils ni la protection de la santé des usagers.

La nouvelle mesure législative renfermera des dispositions relatives à l'établissement de règlements concernant les produits chimiques utilisés dans les installations de traitement des eaux, ainsi que la concentration de polluants entrant dans la fabrication de ces produits chimiques. La nouvelle loi devrait permettre aussi d'établir des normes relatives à la composition de certains éléments des réseaux et autres matériaux de surface en contact avec l'eau potable. Cela réglerait également certains problèmes de contamination directe et indirecte.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe de mettre un terme à mon discours, je vous remercie.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la possibilité de discuter de l'innocuité de l'eau potable, un sujet auquel le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et tous les Canadiens concernés attachent beaucoup d'importance. L'initiative du député de Beaches—Woodbine (M. Young), le dépôt du projet de loi C-224 concernant la qualité de l'eau potable, est encourageante. On se rappellera que des projets de loi très semblables, C-266 et C-276, ont été présentés par le passé.

L'eau est aussi essentielle à la vie que la nourriture et l'air. C'est l'une des ressources terrestres les plus abondantes, et elle est présente dans l'air, sur le sol et dans la terre. L'eau pure n'existe toutefois pas dans la nature. L'eau transporte un grand nombre de substances, à qui elle sert de solvant. Elle contient, par exemple, des gaz absorbés à partir de l'atmosphère et des substances naturelles, organiques et inorganiques, obtenues par la dissolution des roches et des sols. En fait, c'est ce mélange de produits chimiques qui peut conférer à l'eau ses qualités gustatives agréables. Tous ceux qui ont eu l'occasion de gouter à de l'eau chimiquement pure conviendront que c'est une boisson insipide, sans saveur et fade.

• (1920)

Malheureusement, l'eau peut aussi contenir de nombreux produits toxiques. La présence d'agents pathogènes d'origine bactérienne et virale n'était que trop évidente dans les approvisionnements publics en eau à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles, lorsque les maladies à transmission hydrique étaient fréquentes au Canada et figuraient parmi les principales causes de mortalité. La mise en oeuvre de méthodes de désinfection efficaces à toutefois entraîné l'élimination virtuelle de ces maladies dans notre société et contribué à une importante amélioration de la salubrité publique.

Monsieur le Président, s'il est vrai que les grandes épidémies de typhoïde et de choléra font maintenant partie de l'histoire du Canada, nous ne pouvons nous permettre aucune autosatisfaction en ce qui concerne la présence d'agents pathogènes dans l'eau potable. Dans l'Ouest du Canada, la giardiase est maintenant devenue une source de préoccupation, et elle cause également des problèmes un peu plus au sud, dans la région des Adirondacks, dans l'État de New York. On a également enregistré des flambées de diarrhée virale et des poussées occasionnelles de typhoïde attribuables à des défaillances dans les usines de traitement, à des croisements de canalisations et à l'inondation de puits. Ces manifestations démontrent bien l'importance que peuvent avoir du point de vue de la salubrité publique des micro-organismes qui peuvent franchir les barrières sanitaires. La place que l'on accorde actuellement aux polluants chimiques dans l'eau de boisson ne doit pas, par conséquent, nous faire perdre de vue la nécessité de limiter les pathogènes microbiens qui y sont présents.

Cela étant dit, monsieur le Président, il convient de noter que, au cours des 20 dernières années, les scientifiques ont déterminé la présence dans l'eau potable de plus de 1 000 produits chimiques organiques en concentration relativement faible, habituellement de l'ordre de parties par milliard ou moins. Ces résultats ont été obtenus en grande partie grâce aux importants progrès accomplis dans notre aptitude à mesurer des concentrations aussi infimes.

Nous savons que le grand public s'inquiète de la possibilité que les procédés de traitement conventionnel de l'eau, qui sont conçus premièrement pour lutter contre la contamination microbiologique et éliminer les polluants inorganiques, comme les métaux, ne soient pas en mesure de traiter adéquatement certains contaminants organiques présents à l'état de traces. Selon un sondage effectué récemment par un important magazine canadien, 44 p. 100 de la population estiment que l'eau de robinet ne sera pas buvable d'ici l'an 2 001. La hausse phénoménale des ventes de dispositifs de traitement pour usage à domicile est une manifestaiton visible de cette inquiétude. Dans une enquête effectuée en 1984 par le ministère

de la Santé nationale et du Bien-être social dans des zones métropolitaines au Canada, on a constaté que 3 p. 100 des ménages utilisaient une forme quelconque de dispositif domestique pour traiter l'eau de la municipalité, mais on estime que ce chiffre est maintenant de 10 p. 100. Environ 70 p. 100 de ces dispositifs fonctionnent au moyen de filtres à charbon actif à l'égard desquels le ministère a des réserves, du fait du problème de la croissance de bactéries sur les filtres. Signalons que les autres formes de dispositifs de traitement, comme ceux faisant appel à l'osmose inverse et à la distillation, ne sont pas sans inconvénient.

La plupart des petites localités et des maisons des zones rurales du Canada utilisent les eaux souterraines comme source d'approvisionnement. De façon générale, on présume que ces eaux sont exemptes de contamination et n'exigent qu'un minimum de traitement avant consommation. Toutefois, il est maintenant permis de mettre en doute cette hypothèse, depuis que des composés organiques comme des pesticides et des solvants industriels ont été découverts dans les eaux souterraines de la plupart des États des États-Unis. On ne possède que des données fragmentaires sur la situation des eaux souterraines canadiennes, mais on sait qu'il y a des problèmes dans certaines localités, par exemple, à Joliette et à Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, où l'eau potable a été contaminée par les pesticides aldicarb et atrazine respectivement.

On sait que certains composés présents dans l'eau potable et générés par les procédés de traitement peuvent également poser des risques pour la santé. L'un des produits de traitement les plus répandus, le chlore, est utilisé comme désinfectant. La chloration peut donner lieu à la formation de chloroforme et d'autres sous-produits chlorés, dont bon nombre peuvent être toxiques dans certaines conditions.

Monsieur le Président, un regard sur les désinfectants de remplacement, toutefois, donne à penser qu'on ne devrait pas abandonner le procédé tout à fait classique de la chloration, car il existe très peu de données sur les produits de remplacement. Mentionnons, à titre d'exemple, l'ozone, dont la popularité grandit au Canada, en particulier dans la province de Québec. Les produits auxquels donne lieu l'ozonation demeurent relativement inconnus, mais ils sont actuellement étudiés par des chercheurs scientifiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Une étude de grande envergure qui coûtera environ un million de dollars et qui est financée conjointement par le gouvernement du Québec, le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, le ministère de l'Environnement et le ministère fédéral des Approvisionnements et Services, est actuellement effectuée sur le système de distribution d'eau de la municipalité de Sainte-Rose, près de Montréal.

Le bioxyde de chlore ne donne pas naissance à des trihalométhanes, mais un désavantage important de son emploi est la création de chlorates et de chlorites susceptibles d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont ingérés de façon régulière et à hautes doses. C'est pourquoi le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec la province de l'Alberta, a récemment parrainé une étude visant à évaluer divers désinfectants utilisés dans le traitement de l'eau potable. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social et le ministère de l'Environnement de l'Ontario ont également parrainé une étude coordonnée par l'Association canadienne d'hygiène publique, dans le cadre de laquelle on a procédé à un examen critique de la qualité de l'eau provenant des Grands Lacs.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a également assisté la province d'Ontario comme expert-conseil en ce qui concerne les travaux réalisés par la voie de contrats sur l'efficacité du traitement au charbon actif mis en oeuvre dans une usine pilote de Niagara Falls. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social collabore également avec Environnement Canada et les quatre provinces atlantiques à une vaste enquête quadriennale dont le but est de déterminer l'ampleur de la contamination des systèmes municipaux de distribution d'eau par des substances organiques. Cette enquête en est présentement à sa quatrième année.

Il ressort clairement de ce que je viens de signaler que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait de la recherche sur l'eau potable dans chaque région du pays et qu'une partie importante des travaux que le ministère parraine, seul ou avec les provinces, est confiée à l'industrie et au milieu universitaire, par voie de marchés de services.

Peut-être faudrait-il se demander ce que nous devons faire exactement pour faire en sorte que l'eau que nous buvons soit sans danger. Les lignes directrices ou les normes concernant la qualité de l'eau donnent, il va de soi, une définition implicite de ce qui est acceptable du point de vue de la santé.

Les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. 1987 servent à déterminer si l'eau régie par l'autorité fédérale est propre à la consommation. Elles sont mises à jour à peu près chaque année et ont été adoptées par plusieurs provinces qui les ont intégrées à leurs propres objectifs de qualité. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve utilisent ces recommandations fédérales-provinciales.

• (1930)

[*Traduction*]

M. le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé à la députée est écoulé.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de ce très important projet de loi sur la qualité de l'eau potable au Canada dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Cette mesure législative revêt une grande importance parce qu'un trop grand nombre de localités—des centaines fait et des milliers de Canadiens—boivent de l'eau contaminée. Il semble que ce soit la principale cause de bon nombre de maladies, que contractent surtout les enfants de nombreuses localités rurales, un peu partout au Canada. En fait, si l'on étudiait les raisons invoquées par les municipalités du Canada qui demandent aux autorités et aux gouvernements provinciaux de l'aide financière pour construire des réseaux de distribution d'eau, on verrait que leur principale raison est la consommation d'eau contaminée. Autrement dit, de nos jours, les municipalités, ou, selon la province où vous habitez, ceux qui s'occupent des réseaux de distribution d'eau, demandent aux administrations provinciales, puisque l'approvisionnement en eau relève des gouvernements provinciaux, des subventions ou encore la permission d'emprunter parce que l'eau consommée dans leur région est contaminée.

Ce problème touche l'ensemble du Canada, et particulièrement les régions rurales. Malheureusement, ce sont souvent les petites localités qui ont le plus de mal à obtenir les fonds nécessaires pour se doter d'un bon réseau de distribution d'eau. Cela s'explique du fait que, pour financer leurs projets les municipalités du Canada doivent emprunter. Autrement dit, ou bien une municipalité obtient le pouvoir d'emprunter, ou bien elle obtient une garantie d'emprunt ou emprunte à un gouvernement provincial. Par conséquent, suivant la province, les petites localités n'ont accès à aucun octroi pour se doter d'un réseau de distribution d'eau. À l'heure actuelle, au Canada, il n'existe aucune institution à laquelle elles puissent avoir accès pour obtenir un octroi ou un prêt afin de se doter d'un tel réseau. Il n'existe au Canada aucun gouvernement provincial auquel vous puissiez vous adresser pour obtenir l'argent nécessaire à la construction d'un réseau de distribution d'eau sans que vous ayez à le rembourser. Si vous devez le rembourser, vous devez alors avoir obtenu la garantie du gouvernement provincial sans laquelle vous n'obtiendriez rien de la banque.

Cela va de soi, et le gouvernement du Canada a commis une grave erreur il y a cinq ans lorsqu'il a classifié tous ses programmes de travaux comme étant des programmes de formation. Il est dorénavant impossible d'obtenir du ministère de l'Emploi l'argent nécessaire pour construire un réseau de distribution d'eau au Canada. Les programmes actuels de travaux dont le gouvernement se félicite chaque jour ont changé dès l'instant où il a accédé au pouvoir. Par conséquent, il est dorénavant impossible d'obtenir l'argent nécessaire pour construire un réseau de distribution d'eau afin d'éviter que parents et enfants boivent de l'eau contaminée.

Combien de fois avez-vous donné à des travailleurs la formation nécessaire pour poser des conduites d'eau? Combien de fois pouvez-vous montrer à quelqu'un à creuser des tranchées à la pelle et à la pioche? Dans ces conditions, le gouvernement du Canada a déclaré: «Tous les programmes de travaux au Canada sont des programmes de formation et si vous ne pouvez pas former quelqu'un en vue d'une occupation, vous ne pouvez pas obtenir d'argent.» À l'heure actuelle, certaines localités qui ont de l'eau contaminée dans leurs réseaux de distribution d'eau sont incapables de résoudre ce problème parce que le gouvernement du Canada a changé les règles du jeu. Il a dit qu'à moins de former un travailleur en vue d'un emploi qu'il puisse occuper jusqu'à la fin de ses jours, il n'y a pas d'argent.

Imaginez à quel point c'était là une décision déplorable de la part du gouvernement fédéral. Il y a ainsi des centaines de localités du pays où l'on retrouve des conduites sous-marines partant d'un bassin ou d'un lac. On a dépensé 200 000 $, 300 000 $, ou 400 000 $ pour une canalisation souterraine et on ne peut poursuivre la construction. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral a modifié les règles du jeu en cours de route en déclarant aux intéressés qu'ils ne pourraient obtenir aucun crédit à moins de former tous les employés engagés, afin qu'ils puissent occuper à l'avenir, un emploi dont on a besoin dans leur région.

Ainsi, les autorités locales disent vouloir installer une canalisation et le gouvernement leur répond qu'elles devront auparavant prouver que les gens chargés de creuser les tranchées reçoivent la formation voulue dans ce domaine, afin de leur garantir un emploi à l'avenir.

Ce sont-là les critères qui s'appliquent pour tous les programmes de création d'emplois au Canada à l'heure actuelle. Dans le cas de tous les programmes financés par le gouvernement fédéral, il faut former les intéressés, afin de les préparer à occuper un emploi nécessaire dans la région concernée et leur donner la formation voulue pour leur permettre de continuer à travailler ailleurs lorsque les travaux seront terminés. Cela s'applique à tous les projets de création d'emplois au Canada à l'heure actuelle, notamment le Programme du développement de l'emploi, la stratégie de Planification de l'emploi et l'article 25 portant sur l'emploi de la Loi sur l'assurance-chômage. Ainsi, tous les emplois financés par le gouvernement conservateur n'ont que des fins de formation. Nos vis-à-vis se fichent de savoir à quoi servent ces emplois ou si les gens boivent de l'eau contaminée, si des

enfants tombent malades tous les jours et si la moitié seulement des canalisations d'eau des villes sont posées. Des petites localités ont gaspillé 200 000 $ ou 300 000 $ pour installer des canalisations souterraines, et cette situation dure depuis cinq ans soit depuis que le gouvernement fédéral a modifié les règles du jeu.

Par la suite, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) intervient à la Chambre et s'enorgueillit du nombre de personnes formées au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada), appuyé par M. Hawkes, propose:

> Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-20 et sur tout amendement en découlant ne soit plus ajourné.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1940)

(Vote No 55)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Charest
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Dobbie
Domm
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitges
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Pronovost
Reid
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
St-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bellemare
Benjamin
Berger
Blaikie
Blondin
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
Dionne
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mitchell
Murphy
Parker
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis

Robichaud	Rompkey
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—67	

• (2020)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, je me suis abstenu de voter ce soir sur cette motion parce que j'ai eu l'honneur d'être choisi pour présider le Comité législatif qui étudiera ce projet de loi. Alors, pour démontrer mon impartialité, je me suis abstenu de voter.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Pour un rappel au Règlement, le ministre.

M. Mayer: Vous savez sans doute, monsieur le Président, que le député de Calgary-Nord-Est était absent pendant le vote, mais il m'a demandé d'informer la Chambre que, s'il avait été présent, il se serait abstenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour un rappel au Règlement, le député de Regina—Lumsden.

M. Benjamin: Je ne sais pas ce qui passe dans les rangs d'en face, mais je rappelle aux députés qu'il n'y a pas d'abstention possible à la Chambre des communes. Le député veut dire que son collègue était absent pendant le vote.

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 juin, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lors du débat précédent sur le projet de loi C-20, le député de Trois-Rivières avait terminé son discours.

La période de questions et d'observations suivant ce discours pourrait avoir lieu, sinon la présidence est disposée à donner la parole au député pour poursuivre le débat.

Comme il n'y a ni questions ni observations, la parole est au député de Cambridge.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, le projet de loi C-20, loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, contient les modifications législatives nécessaires pour mettre en oeuvre la taxe fédérale de vente et d'accise ainsi que les modifications de droits de douane que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncées dans le budget d'avril dernier.

Le budget propose d'augmenter les principales sources de recettes fiscales, soit la taxe de vente, la taxe d'accise, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés. Un élément important de la stratégie gouvernementale est le remplacement de la taxe actuelle de vente prélevée au niveau du fabricant par un nouveau système qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991. La réforme de la taxe de vente sera mise en oeuvre d'une manière conforme au plan à moyen terme prévu pour rembourser la dette.

Les Canadiens ne seront guère surpris d'apprendre que le principal poste des dépenses budgétaires est le programme de la dette publique, qui prévoit des dispositions concernant les frais d'intérêt et service de la dette ainsi que le coût des nouveaux emprunts.

Dans le budget, le ministre des Finances considère la dette nationale croissante comme un grave obstacle qui nous empêcherait de continuer à appliquer programmes économiques et sociaux. Le ministre des Finances a parlé de la nécessité de s'attaquer au problème de la dette pour être en mesure de réaliser notre potentiel économique dans les années à venir et de respecter les priorités sociales et culturelles des Canadiens.

Comme le savent la plupart des Canadiens, les frais de la dette publique devraient s'élever à 39,4 milliards de dollars en 1989-1990. Cette augmentation de quelque 6,4 milliards par rapport au budget de 1988-1989, soit plus de 20 p. 100 en un an, traduit la récente flambée des taux des intérêts à court terme aussi bien ici au Canada qu'à l'étranger.

Cette hausse à elle seule illustre de façon saisissante à quel point notre dette énorme nous a rendus vulnérables et pourquoi nous devons arriver à la maîtriser. Il faudra toutes les mesures de contrôle que le ministre des Finances a annoncées dans le budget, si dures soient-elles, pour compenser ou presque la hausse prévue du coût de la dette. En tout et pour tout, nos réductions de dépenses et les augmentations de recettes devraient donner 5 milliards de dollars cette année et 9 milliards de dollars l'an prochain. En conséquence, dès l'an prochain, la dette publique arrêtera de croître plus vite que l'économie et ce, pour la première fois depuis les années 70.

La deuxième grande catégorie de dépenses comprend les paiements de transfert aux provinces. Le gros de ces paiements s'effectue dans le cadre du programme de péréquation. Il s'agit d'un paiement de transfert inconditionnel dont le but est de s'assurer que les gouvernements provinciaux ont suffisamment de fonds pour fournir des niveaux raisonnablement comparables de services publics à des taux d'imposition raisonnablement comparables aussi.

Même avec les contrôles de dépenses sévères dictés par le fardeau de la dette, cet appui, donné par le gouvernement pour une vaste gamme de services nationaux essentiels par ces paiements de péréquation, devient une charge de plus en plus lourde. Les paiements de péréquation représentent 7,3 milliards du budget de 1989-1990.

Cette mesure habilitante qu'est le projet de loi C-20 renferme un certain nombre de dispositions importantes pour lever des recettes, notamment l'augmentation du taux de la taxe de vente fédérale et des droits d'accise sur les produits du tabac et l'essence.

En attendant la mise en oeuvre de la réforme de la taxe de vente, le taux actuel de la taxe de vente fédérale progressera comme suit: de 18 p. 100 pour le tabac et l'alcool, il sera porté à 19 p. 100. Cette mesure aura pour effet d'augmenter les recettes de 55 millions de dollars pendant l'exercice 1989-1990 et de 70 millions de dollars pendant l'exercice 1990-1991.

Une deuxième mesure fera passer la taxe sur les services de télécommunication et de programmation de 10 à 11 p. 100, soit une augmentation de 80 millions de dollars en 1989-1990 et de 110 millions de dollars en 1990-1991.

La taxe de 8 p. 100 sur les matériaux de construction et le matériel pour bâtiments entrera en vigueur le 1er janvier 1990 et passera à 9 p. 100. Cette mesure aura pour effet d'augmenter les recettes de 40 millions de dollars en 1989-1990 et de 255 millions de dollars en 1990-1991.

Enfin, la taxe de vente fédérale générale passera de 12 à 13,5 p. 100. Les recettes augmenteront de 1,140 milliard de dollars en 1989-1990 et de 1,6 milliard de dollars en 1990-1991.

Comme la nouvelle taxe sur les produits et services entrera en vigueur le 1er janvier 1991, le gouvernement ne donnera pas suite aux mesure provisoires proposées dans le budget de février 1988 pour le traitement des coûts de commercialisation et de distribution et les permis de vente en gros. En conséquence, les recettes estimées seront réduites de 520 millions de dollars en 1989-1990 et de 370 millions de dollars en 1990-1991.

Pour protéger les Canadiens à faible revenu contre l'impact de ces augmentations de taxe de vente, le crédit remboursable pour taxe de vente pour les adultes passera de 70 à 100 $ en 1989 et à 140 $ en 1990. Le crédit pour les enfants passera de 35 à 50 $ en 1989 et à 70 $ en 1990. En 1990, une famille de quatre aura donc droit à un crédit pour taxe de vente de 420 $.

Le seuil de revenu où commence l'élimination graduelle du crédit passera de 16 000 $ à 18 000 $ en 1990. Quand le crédit d'impôt pour taxe de vente sera remboursé par le système de l'impôt sur le revenu des particuliers, les recettes provenant de cet impôt baisseront de 135 millions en 1989-1990 et de 465 millions de plus en 1990-1991.

• (2030)

J'ajoute que d'autres raffinements du crédit remboursable pour taxe accompagneront l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe sur les produits et services, en 1991. On propose aussi des changements aux droits d'accise. En matière de taxe sur le carburant, le projet de loi C-20 majore la taxe sur l'essence de 1c. le litre à compter du 28 avril 1989, et de 1c. de plus le litre à compter du 1er janvier 1990. Ces majorations rapporteront 215 millions de dollars en 1989 et 640 millions en 1990 en recettes supplémentaires qui serviront à régler le problème de la dette publique.

La taxe d'accise sur l'essence avec plomb et l'essence d'aviation avec plomb augmente de 1c. de plus le litre à compter du 28 avril 1989, afin de dissuader les consommateurs d'utiliser l'essence avec plomb. En relevant la taxe sur le carburant avec plomb, on accélère l'abandon de ce genre de carburant dont les émissions sont un danger pour l'environnement et la santé des Canadiens.

La taxe d'accise sur le combustible diesel n'augmente pas.

Il y a par ailleurs un programme de ristourne de taxe sur le carburant. Le projet de loi C-20 en prolonge la portion taxe de vente pour les producteurs primaires d'une année, jusqu'au 31 décembre 1990. Le programme de ristourne de taxe sur le carburant a été établi à l'automne de 1984, à titre temporaire.

En vertu de ce programme, les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les piégeurs, les mineurs et les bûcherons ont droit à des ristournes de taxe de vente fédérale et de taxes d'accise sur les carburants qu'ils utilisent hors des routes à des fins de production. Sous le régime de la nouvelle taxe sur les produits et services qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991, tous les utilisateurs commerciaux auront droit au remboursement de la taxe de vente fédérale sur les moyens de production. La remise sur la taxe de vente fédérale accordée aux producteurs primaires pour les carburants utilisés pour la production et non à des fins routières sera prolongée d'un an en attendant l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et les services.

En 1990, les agriculteurs continueront donc à recevoir une remise de 3,5c. le litre d'essence ou de carburant diesel servant à la production. Les autres producteurs primaires recevront un rabais de 3c. le litre. On estime que cela coûtera 125 millions de dollars.

La partie du programme d'octroi de remise sur le carburant correspondant à la taxe d'accise viendra à expiration le 31 décembre 1989.

Par ailleurs, les taxes sur les produits du tabac ont été augmentées considérablement.

Ces mesures permettront de récolter à peu près 900 millions de dollars en 1989-1990 et 970 millions de dollars en 1990-1991.

En guise de conclusion, je voudrais citer les propos tenus par un ministre des Finances, qui ne mâche pas ses mots, dans son exposé budgétaire. Il a dit notamment ceci:

> Nous comptons continuer à imposer de fortes restrictions. . . l'expérience de l'année qui vient de s'écouler et les perspectives pour l'année prochaine nous obligent tous à admettre l'énorme problème que pose le contrôle des dépenses publiques au Canada à l'heure actuelle.

Ces propos sont aussi vrais aujourd'hui que le 22 octobre 1968, lorsque le ministre des Finances Edgar Benson fit le premier exposé budgétaire des libéraux de M. Trudeau qui prônaient le pacifisme et voulaient instaurer une société juste.

Les discours préconisant des mesures d'austérité reposeront toujours sur le même principe, mais cette fois-ci, le gouvernement fera le nécessaire pour l'appliquer.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir parler ce soir du projet de loi C-20, qui met en oeuvre diverses mesures budgétaires annoncées précédemment par le ministre des Finances (M. Wilson). Effectivement, après les observations qu'a faites récemment le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), c'est avec un enthousiame renouvelé que je saisis cette occasion de participer au débat.

Le projet de loi C-20 renferme les amendements législatifs nécessaires pour mettre en oeuvre la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise, de même que les modifications des droits de douane annoncées dans le budget. Pendant les débats de la Chambre sur le budget, même si je figurais au tableau de présence du Président, étant donné le nombre de députés qui désiraient prendre la parole, je n'ai jamais eu l'occasion de le faire. Je me reprends donc maintenant.

Mes observations porteront à la fois sur le projet de loi sur la taxe d'accise et sur le budget du gouvernement.

Tous les Canadiens s'inquiètent actuellement du déficit annuel et de la dette nationale. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne ce budget et, notamment, le projet de loi C-20, le bilan du gouvernement est très décevant. Quel qu'ait été son objectif, le budget ne nous met pas sur la bonne voie.

Je veux aborder ce projet de loi en tenant particulièrement compte de trois objectifs budgétaires que le gouvernement a visés dans son discours du Trône: la responsabilité financière et la réduction du déficit, l'équité sociale et l'investissement dans l'avenir du Canada.

Quoi qu'on dise, non seulement le gouvernement n'a pas réussi à réaliser des progrès dans ces domaines, mais il semble aller à reculons. Son programme budgétaire est plein de contradictions, de demi-mesures et de faux départs. Prenons par exemple les répercussions qu'aura la taxe sur les ventes des fabricants sur la famille moyenne à cause de l'augmentation de cette taxe de 12 à 13,5 p. 100. C'est la forme de taxation la plus insidieuse; elle est cachée et elle touche surtout les gagne-petit.

Puisque nous parlons de responsabilité financière, signalons que le gouvernement a sabré dans certains programmes et qu'il a augmenté les taxes pour en arriver où? À augmenter le déficit de 1,6 milliard de dollars par rapport à l'année dernière. C'est presque comique.

À la fin de l'année prochaine, la dette nationale totale atteindra 350 milliards de dollars. en 1984, elle était de 200 milliards. Par conséquent, en un peu plus de cinq ans, le gouvernement sera en bonne voie de doubler la dette nationale.

Le plus étonnant, c'est que ces cinq années correspondent à une période de forte croissance économique pendant laquelle les recettes gouvernementales ont augmenté de 30 milliards par an. Pourtant, le gouvernement n'en a pas profité pour éponger le déficit. Nous avons de toute évidence un gouvernement qui nous taxe à mort, tout en continuant à vivre au-dessus de ses moyens.

Le ministre des Finances (M. Wilson) semble avoir décidé que l'augmentation du déficit est due aux taux d'intérêt, mais il omet soigneusement de préciser que les politiques financières de la Banque du Canada suivent en grande partie l'orientation imprimée par le gouvernement. Toutes les craintes inflationnistes actuelles sont dues aux taux d'intérêt élevés que son gouvernement a imposés aux Canadiens. Quand on apprend que le gouvernement consacre 2,7 millions de dollars à une campagne publicitaire d'information sur le budget ou 25 000 $ à faire l'inventaire des rosiers qui ornent le jardin du premier ministre, on commence à se demander s'il n'existe pas d'autres raisons.

Sur le plan de la justice sociale chez nous et à l'étranger, nous nous dérobons à nos engagements. L'aide extérieure a été réduite de 360 millions de dollars, initiative qui entre directement en contradiction avec la promesse d'y consacrer dorénavant 6 p. 100 de notre Produit national brut.

La fermeture de bases des forces canadiennes sera un dur coup pour l'économie des régions touchées, par exemple celle de la province où je suis née, l'île-du-Prince-Édouard. Éliminer 1 300 emplois dans cette province équivaut à éliminer 35 000 emplois au Québec ou à fermer les usines d'automobiles en Ontario. Si certains croient que les Ontariens et les Québécois ne pousseraient pas de hauts cris si nous leur enlevions ces emplois, qu'ils se détrompent.

Le fardeau fiscal relatif des Canadiens à faible et à moyen revenu continue de s'alourdir. Aujourd'hui, une famille dont le revenu s'élève à 32 000 $ paie 680 $ de plus en impôt qu'en 1984, tandis que ceux dont le revenu excède les 100 000 $ paient moins. Après l'entrée en vigueur de la taxe de vente fédérale régressive de 9 p. 100 en 1991, la situation empirera encore. Le gouvernement s'obstine à preuve d'un manque de prévoyance lorsqu'il s'agit d'investir dans l'avenir du Canada. La nouvelle taxe de vente fédérale sera un véritable fouillis administratif pour les petites et les moyennes entreprises.

• (2040)

En dépit des paroles du gouvernement qui soutient appuyer la recherche et le développement, il continue de sabrer dans les budgets des meilleurs programmes offerts aux petites et moyennes entreprises du domaine de la technologie de pointe, lorsqu'il ne les élimine pas purement et simplement. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, très utile aux industries des domaines connexes à la défense, perdra 25 millions de dollars en 1991. Pire encore, le Programme des propositions spontanées sera aboli. Ce programme qui faisait auparavant partie intégrante de la politique des marchés du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie sera éliminé progressivement. D'un seul coup de crayon, le gouvernement a fait disparaître l'un des meilleurs programmes d'aide à la mise sur pied de petites et de grandes entreprises du domaine de la technologie de pointe. Je commence à croire que le gouvernement ne connaît pas la différence entre investissement et dépense.

Le budget se traduira par une diminution des emplois pour les Canadiens. Le Conference Board du Canada prédit que 97 000 emplois vont être perdus et que le taux de chômage passera de 7,7 à 8,5 p. 100.

Quelles sont les graves répercussions qu'aura le budget? Tout d'abord, les domaines de l'enseignement postsecondaire et de la santé souffriront gravement du refus de la part du gouvernement de continuer à honorer son engagement à financer nos collèges, nos universités et nos hôpitaux. Les impôts pesant sur la famille traditionnelle avec un seul soutien de famille et deux enfants ont augmenté plus de sept fois plus rapidement que pour les familles à revenu élevé. Les impôts pesant sur les familles avec enfants ont augmenté davantage que pour les familles sans enfant. Le budget fait preuve de discrimination à l'égard des familles dont un des parents est le principal soutien de famille.

Le budget constitue une attaque contre les personnes âgées. La récupération des prestations de pension de vieillesse est un point qui mérite vraiment qu'on y accor-

de plus d'attention. À première vue, l'idée de récupération paraît raisonnable, mais quand on commence à y réfléchir, on se rend soudainement compte que les prestations de pension de vieillesse seront imposées au taux de 15 p. 100 sur le revenu dépassant 50 000 $, jusqu'à un taux de 100 p. 100 sur le revenu atteignant 76 000 $.

D'après le gouvernement, cette mesure ne touchera que 4,3 p. 100 des personnes âgées. Mais comme me l'a fait remarquer un organisme représentant les aînés, c'est s'engager sur la pente savonneuse, car le seuil de 50 000 $ va augmenter à un taux de 3 p. 100 inférieur à celui de l'inflation. La récupération commencera donc à s'appliquer à un revenu de 36 000 $ en l'an 2000, et dans 20 ans, elle commencera à s'appliquer à un revenu de 28 000 $ et touchera deux millions de Canadiens.

De plus, tout le projet est plein d'anomalies. Les familles dont le seul soutien gagne plus de 50 000 $ seront imposées, alors qu'une femme et son mari gagnant chacun 50 000 $ ou moins ne le seront pas. Les personnes âgées à haut revenu se trouveront à payer plus d'impôt que les personnes de moins de 65 ans ayant le même revenu, alors que la sécurité de la vieillesse des personnes âgées établies à l'étranger ne sera pas imposée. Si l'on ajoute cela à la nouvelle taxe de vente prévue pour 1991 et aux réductions des dépenses fédérales pour l'assurance-maladie, on voit que les personnes âgées sont particulièrement touchées par ces ponctions fiscales.

Le budget s'attaque également aux producteurs laitiers. On a dit à ces producteurs qu'il y aurait un plafonnement de leurs quotas pendant les deux ou trois prochaines années. Cela signifie qu'ils n'auront pas de nouveaux revenus, alors que leurs frais continueront d'augmenter. Qui aimerait se faire dire que son salaire restera le même pendant deux ou trois ans?

De plus, après 1990, lorsque la réforme fiscale sera en vigueur, les agriculteurs devront payer la taxe d'accise sur le carburant agricole.

Tous les Canadiens se préoccupent du déficit et aimeraient le voir diminuer, mais pas aux dépens des personnes à faible revenu, des familles et des personnes âgées. Comme je peux le constater par la quantité de lettres que je reçois de ma circonscription de Nepean, il y a beaucoup d'inquiétude dans le pays. Ces lettres portent sur les points que je viens de mentionner dans mon discours. Les gens sont très préoccupés par leur avenir et celui de leurs enfants et de leurs petits enfants.

Je demande au gouvernement, je le prie même, de reconsidérer certaines des mesures de ses propositions budgétaires et d'essayer de faire preuve d'un peu de compassion à l'égard des Canadiens.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de poser certaines questions et de prononcer un discours dans cette Chambre ce soir, surtout quand le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) (M. McDermid) est ici et aussi, l'honorable députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie), parce que pendant mon dernier discours dans cette Chambre, elle m'a beaucoup interrompu et que c'était très intéressant pour moi. Peut-être que ce soir elle aura aussi une occasion de le faire.

[*Traduction*]

À mon avis, le projet de loi C-20 est mauvais et devrait être rejeté. Je veux parler de certaines des augmentations de taxe les plus pernicieuses contenues dans ce projet de loi. Tout d'abord, je voudrais résumer brièvement ses conséquences. Le taux de la taxe de vente fédérale passe de 18 à 19 p. 100 pour les boissons alcoolisées, de 10 à 11 p. 100 pour les services de télécommunications et les services de programmation des télécommunications, de 8 à 9 p. 100 pour les matériaux de construction et de 12 à 13,5 p. 100 pour tous les autres produits taxables.

Le gouvernement soutient que ces augmentations de taxe engendreront des recettes supplémentaires de 2 milliards de dollars dans leur première année complète d'application. C'est-à-dire 2 milliards de plus de recettes fiscales qui permettront d'assouvir l'appétit insatiable du gouvernement en matière de dépenses publiques qui ont connu une escalade impressionnante et continue, bien que celui-ci affirme hypocritement le contraire.

Les augmentations de taxe que le gouvernement a proposées, ainsi que celles qu'il a appliquées depuis sa première élection en 1984, sont les plus importantes qu'un gouvernement ait jamais imposées aux Canadiens dans notre histoire. Franchement, cela constitue un bilan scandaleux de négligence, de mauvaise gestion financière et d'incompétence ministérielle, à une échelle que nous n'avons pas connue depuis le gouvernement Diefenbaker dans les années 50 et le début des années 60. Cela fait rire la députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie). Je reconnais ce rire, c'est le rire nerveux de ceux qui se rendent compte que la défaite est imminente. Le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires (M. McDermid) se met de la partie.

Ils peuvent se sentir en sécurité à cause de leur majorité à la Chambre, mais ils s'inquiètent. Ils savent que des députés comme le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) vont abandonner leur parti pour les votes cruciaux à la Chambre.

Tôt ou tard, les ministériels reviendront à la raison et déserteront le gouvernement en nombre suffisant pour que des mauvais projets de loi comme celui-ci soient rejetés à la Chambre des communes. Nous pourrons alors laisser aux Canadiens le soin de décider s'ils veulent une mesure législative qui impose ce genre de taxes.

Je veux parler du projet de loi C-20 dans le contexte du budget-passoire qui, comme les députés s'en souviendront, a été présenté à la Chambre le 26 avril. Permettez-moi de citer quelques données produites par Global Economics Limited, une firme d'experts-conseils en économie dont les bureaux sont situés à Ottawa. Cette firme a fait une analyse approfondie de l'incidence du budget sur la répartition des revenus. Elle a mis au point un nouveau modèle de simulation dans le domaine de la politique sociale. Apparemment, Statistique Canada le considère comme «un nouvel outil très utile pour analyser l'impact des changements touchant les politiques fiscale et sociale». Ce modèle informatique est donc généralement reconnu comme étant extrêmement efficace et très utile pour ce genre d'analyse économique servant à déterminer l'incidence des changements fiscaux.

• (2050)

Une fois que tous les éléments de ce budget auront été mis en application—les députés devraient essayer de se retenir. Je sais qu'ils voudront prononcer des discours plus tard. Je sais que la députée de Winnipeg-Sud voudra participer à ce débat parce que ses électeurs veulent connaître son opinion sur le budget. Ils veulent savoir dans quelle mesure elle appuie ce genre de projet de loi qui leur vide les poches. Je ne crois pas qu'ils soient en faveur de ces changements fiscaux, et elle voudra peut-être se souvenir de cela au moment des prochaines élections.

Une fois toutes ces mesures budgétaires appliquées, le fardeau fiscal supplémentaire par famille au Canada sera de 382 $ par année. Voyons la partie vraiment injuste du projet de loi. Si vous pensez que la mesure n'est pas injuste, monsieur le Président, songez que de ces 382 $, 151 $ viendront de l'impôt des particuliers, c'est-à-dire de l'impôt sur le revenu. Les 231 $ restants seront prélevés au moyen de la taxe à la consommation, soit la taxe de vente, le genre de mesure que renferme ce projet de loi mesquin que le gouvernement nous demande d'adopter.

Je tiens à dire, en passant, que cette mesure, après avoir été débattue une fois pendant quelques heures à la Chambre, soit le mardi matin 6 juin, nous est maintenant présentée aux fins de débat dans le cadre de la motion de clôture depuis 19 h 40 ce soir. Ce gouvernement foule au pied les droits du Parlement pour pouvoir imposer ce budget impopulaire aux Canadiens. Aucun gouvernement libéral n'a utilisé la clôture sur un projet de loi budgétaire. C'est une atteinte complète à la pratique parlementaire. C'est une manifestation choquante de l'incapacité du gouvernement à accepter le fait qu'il a été élu pour rendre des comptes à la Chambre des communes. C'est pour cela qu'il a été élu et il ne fait pas preuve du sens des responsabilités. Il foule au pied toute la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Les députés rient de m'entendre dire que les droits du Parlement sont foulés au pied. Or, 83 p. 100 des familles canadiennes verront leur revenu après impôt diminuer à la suite de ce budget. D'ailleurs, la moitié de ceux dont les gains dont inférieurs à 25 000 $ par année verront leur revenu après impôt diminuer.

Ce budget est particulièrement dur à l'égard des personnes âgées. Il se trouve que un million trois cent mille contribuables âgés au Canada verront leur revenu après impôt diminuer en 1990 directement à cause de ce budget et des mesures fiscales du projet de loi C-20 dont nous discutons ce soir.

Une voix: Ce n'est pas drôle.

M. Milliken: Ce n'est pas drôle. D'ailleurs, aujourd'hui j'ai reçu trois lettres d'électeurs de ma circonscription qui se plaignent de ces dispositions sur la récupération. Je vois que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes (M. Cooper) trouve cela amusant. Je n'ai pas trouvé que le dur traitement accordé aux personnes âgées dans le budget présenté à la Chambre était un sujet amusant. Le gouvernement devrait avoir honte des modifications fiscales qu'il a proposées à ce sujet.

Aujourd'hui, j'ai reçu des lettres de trois de mes électeurs qui sont des personnes âgées et qui avaient contribué à la sécurité de la vieillesse—je préférerais qu'on ne m'interrompe pas si souvent, monsieur le Président. C'est décourageant de poursuivre un discours sensé quand les députés de l'autre côté ne cessent de m'interrompre. Je constate que le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) a disparu et je sais qu'il est d'accord sur tout ce que je dis.

Aujourd'hui, j'ai reçu trois lettres d'électeurs de Kingston qui se plaignent du fait qu'ils ont contribué au régime de sécurité de la vieillesse pendant des années en payant des impôts. Par la disposition budgétaire concernant la récupération, on les prive maintenant du revenu qu'ils s'attendaient d'avoir. Ils disent que c'est injuste. Moi aussi je dis que c'est injuste et, manifestement, les députés de l'autre côté ont honte de cette taxe. Voilà pourquoi ils ne cessent de crier et de m'interrompre: ils ne veulent pas entendre dire que cette taxe est vraiment mauvaise.

M. McDermid: C'est le Parti libéral qui a dit cela. Le député d'Etobicoke a dit cela.

M. Milliken: Permettez-moi de citer des passages du discours prononcé par le ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) quand il a présenté le projet de loi. Les députés d'en face vont être ravis d'entendre ces perles de sagesse d'un de leurs propres collègues.

Il a dit à la page 2640 du hansard:

> La taxe fédérale de vente est aussi le point de mire d'un autre élément-clé de notre stratégie pour renforcer l'économie du Canada et préserver les programmes essentiels.

Bien sûr, ils ont une conception des services essentiels bien à eux, et qui n'est pas celle de tout le monde. Il y a à VIA Rail des compressions que nous jugeons excessivement importantes. Il y a au budget de la Défense des compressions que nous n'avons pas toujours considérées comme étant aussi importantes, mais qui le sont extrêmement dans certains cas et il y a des mesures fiscales injustes. Voilà apparemment ce que le ministre d'État (Finances) appelle des programmes essentiels. Et puis à propos du budget il a dit à la page 2642 du hansard:

> Il reconnaît la nécessité de poursuivre les progrès réalisés jusqu'ici et de prendre dès maintenant des mesures fermes pour pouvoir transmettre à la prochaine génération la capacité de protéger et de raffermir les valeurs fondamentales qui tiennent une si grande place dans la vie des Canadiens.

J'aimerais bien savoir ce que le ministre d'État (Finances) considère comme les valeurs fondamentales qui tiennent une si grande place dans la vie des Canadiens. À ce qu'il me semble, le gouvernement a causé par ce budget un tort considérable à ces valeurs. Une des valeurs à laquelle nous sommes tellement attachés au Canada depuis des années, c'est l'équité du régime fiscal, et je soutiens qu'il n'y a guère d'équité dans les changements proposés au projet de loi C-20, qui hausse cette taxe on ne peut plus régressive. Je dirai plutôt que cette mesure est contraire aux valeurs des Canadiens, qui considèrent l'équité fiscale comme un principe essentiel dans la vie du pays.

Je ne voudrais pas donner à mes collègues qui siègent à ma gauche l'impression que je les oublie. L'opinion qu'ils ont en matière de budgets est très importante également. J'avais préparé ce discours pour le 6 juin, jour où nous avons entamé la discussion de ce projet de loi, et j'avais un article de journal reçu ce jour-là qui tombait à pic et dont je croyais pouvoir me servir, mais je me rends compte qu'il est déjà un peu dépassé. Quoi qu'il en sait, le Nouveau Parti démocratique cherche toujours à nous rendre responsables des modifications fiscales. Nous l'avons entendu soutenir aujourd'hui qu'il y avait une sorte d'alliance entre notre parti et le Parti progressiste conservateur. Tout le monde sait que cela ne tient pas debout. On voit plus fréquemment, je pense, le Nouveau Parti démocratique d'accord avec le Parti progressiste conservateur. Ils s'entendent souvent sur divers points parce que lorsqu'on fait le tour du spectre politique, la droite et la gauche tendent à se rencontrer et c'est ce qui arrive dans ce cas-ci.

Je voudrais lire un extrait d'un article du *Winnipeg Free Press* du 4 juin 1989. Il s'agit d'un discours prononcé par leur chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il devait être le chant du cygne avant le congrès libéral du Manitoba—pardon, pas le congrès libéral, mais le congrès du Nouveau Parti démocratique. Il y est plus question des libéraux et des conservateurs que des néo-démocrates. Il est vrai qu'ils sont plus nombreux que ces derniers au Manitoba, à ce qu'on dit.

L'auteur semble paraphraser le député d'Oshawa:

> Les conservateurs parlent d'engagement sacré durant les élections et ils ne les respectent pas quand ils sont au pouvoir tandis que les libéraux s'expriment comme des néo-démocrates quand ils veulent obtenir des votes et agissent comme des conservateurs après la fermeture des bureaux de scrutin.

Une voix: Quand?

M. Milliken: Voici ce que le député d'Oshawa a dit. Il a dit:

> L'un est au pouvoir, l'autre dans l'opposition.

Ce qu'il y a de curieux dans ce discours—et vous le verrez dans un instant, monsieur le Président, c'est qu'il a été prononcé dans une province où les néo-démocrates, après avoir exercé le pouvoir, sont devenus en peu de temps moins qu'un parti d'opposition, un tiers parti. Cette dégringolade est due au fait que le gouvernement néo-démocrate a commencé à agir comme un parti conservateur quand il a eu le pouvoir. Il s'est mis à augmenter les impôts comme le gouvernement conservateur le fait ici à Ottawa. Les Manitobains ont eu le bon sens de le virer. Je vais lire la suite de cet excellent article. L'article se poursuit comme ceci:

M. Broadbent a aussi eu des paroles de réconfort à l'endroit de l'aile manitobaine de son parti, qui a perdu le pouvoir aux dernières élections provinciales en remportant douze malheureux sièges seulement.

Tous les mouvements subissent des échecs et l'électorat ne pardonne pas les erreurs, mais les gens finissent toujours par voir où est leur véritable intérêt, a-t-il dit. «Ils vont réélire très vite les néo-démocrates dans cette province.»

Les sondages ne font certes pas état d'une telle tendance parmi l'électorat. En fait, ils montrent plutôt qu'il s'en remet avec de plus en plus d'enthousiasme et d'intérêt au Parti libéral. Le député de Portage-la-Prairie, qui éprouve manifestement des problèmes dans sa propre circonscription, a eu le bon sens de s'abstenir lors d'un vote sur le budget, car il savait que le budget serait une véritable catastrophe pour lui au plan électoral. Je m'étonne que son exemple n'ait pas suivi par davantage de députés d'en face. Le ministre d'État chargé de la Privatisation (M. McDermid) doit trembler de peur dans ses bottes. La députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie) aussi, car elle n'est pas sans savoir que ses chances de remporter les prochaines élections diminuent rapidement. Le ministre d'État a des bottes neuves qu'il a probablement achetées à l'occasion du budget.

• (2100)

Lorsque M^me^ Judy Wasylycia-Leis a essayé de convaincre le député d'Oshawa (M. Broadbent) de demeurer à la tête de son parti, elle a dit:

Je ne crois pas que j'y arriverai, surtout maintenant qu'Ed Broadbent s'est vu offrir un emploi à plein temps dans la *Royal Canadian Air Farce*.

Cela a été rapporté par la *Winnipeg Free Press*. Et voici qu'avec ce budget, le gouvernement réduit les crédits de la société Radio-Canada. Comment le député d'Oshawa (M. Broadbent) pourra-t-il assumer son nouveau poste à la société Radio-Canada lorsque le gouvernement réduit le budget de cette société? Comment la *Royal Canadian Air Farce* pourra-t-elle passer en ondes aussi souvent qu'elle le devrait?

C'est là un exemple du genre de problèmes qu'éprouve le Nouveau Parti démocratique chaque fois qu'il prend le pouvoir. À l'exemple du présent gouvernement, il augmente les impôts sans se préoccuper de ce que veut la population. Les gouvernements libéraux, par ailleurs, d'une manière générale—et il y a une exception, mais c'est la seule—tendent vers l'équité dans le régime fiscal. L'histoire montre que nous, comme parti—et évidemment, je ne prétends pas avoir fait partie d'un gouvernement ou avoir appuyé un gouvernement à la Chambre dans le passé—mais comme parti, nous tendons à introduire des modifications fiscales très justes et raisonnables, et non des mesures injustes, régressives, dures et abusives comme celles que prévoit le projet de loi C-20.

M. McDermid: Et MacEachen, lui?

M. Milliken: Le ministre d'État responsable de la privatisation fait allusion à l'ancien ministre des Finances, M. MacEachen. Ce fut un excellent ministre des finances; à vrai dire, il y a eu une pléiade de ministres des finances excellents dans les gouvernement libéraux. J'aimerais lui rappeler les propos de M. Benson, que son collègue de Cambridge a cité il y a quelques instants. Ce fut un de mes prédécesseurs comme député de Kingston et les Îles et il a présenté d'excellents budgets à la Chambre. À ce jour, personne n'est intervenu ici pour dénigrer ses budgets. Je sais que les conservateurs ont tempêté un peu à l'époque, mais aujourd'hui, ses budgets sont réputés raisonnables et éclairés en comparaison de ceux du ministre actuel des Finances qu'il ne sait même pas protéger contre les fuites. Les Canadiens ne se sont jamais opposés aux impôts de M. Benson comme ils le font dans le cas des impôts considérables qu'impose le gouvernement actuel, et les budgets de M. Benson étaient parfois équilibrés. Il n'a pas présenté une série de budgets en cinq ans qui doublent la dette nationale et conduisent à un effondrement complet de la gestion financière du pays.

Dans ce budget, le gouvernement se révèle incapable de s'attaquer au problème de la dette. Les ministériels ne cessent de parler de tout ce qu'ils vont faire au sujet de la dette nationale, mais en fait, ils ne font rien, la réduction est minime. En fait, le déficit a augmenté cette année, et le ministre d'État chargé de la Privatisation le sait fort bien. Les propos lénifiants qu'il tient ne changent rien à l'affaire. Il doit reconnaître que ce budget prévoit d'énormes augmentations d'impôts sans réduire le moins du monde la dette nationale, laquelle a même augmenté et de beaucoup.

Mme Dobbie: Il n'en est rien.

M. Milliken: La députée de Winnipeg-Sud hoche la tête. Elle n'a manifestement pas lu les documents du gouvernement parce qu'ils montrent clairement que le déficit s'élevait à 29 milliards de dollars l'an passé et qu'il s'élève à 32,5 milliards cette année. Ce sont les chiffres que j'ai retenus. Je peux me tromper d'au plus un ou deux milliards.

M. McDermid: Qu'est-ce qu'un milliard pour un libéral?

M. Milliken: Qu'est-ce qu'un milliard pour l'actuel ministre des Finances? Avec une dette nationale de 340 milliards de dollars, qu'est-ce qu'un milliard de plus? Il est évident que ni lui ni les députés d'en face ne s'en préoccupent. La seule personne qui semble s'en préoccuper, c'est le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy), et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: J'aurais aimé qu'il arrive à persuader quelques-uns de ses collègues de voter comme il l'a fait.

Je sais que vous aimeriez que je termine, monsieur le Président. Comme les Canadiens rejettent ce projet de loi comme ils rejettent d'ailleurs le budget, j'invite tous les députés à voter contre lors du vote à une heure.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ignore si nous sommes témoins d'un débat ou d'une comédie de mauvais goût. J'ai écouté tout à l'heure un ministériel nous énumérer pratiquement avec l'enthousiasme débordant d'un comptable toutes les taxes visées; son intervention était dénuée d'émotion, si ce n'est la joie que lui procurait la grosseur des chiffres concernés. Cela a été suivi par un petit rire nerveux de l'autre côté, qui ne faisait que commencer, cependant, car le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) n'avait pas encore repris tous ses esprits et il a parlé du gouvernement néo-démocrate du Manitoba dans des termes que je qualifierais de calomnieux. Il n'a rien dit de l'étroitesse d'esprit qui caractérise le gouvernement libéral de l'Ontario. Un candidat à la présidence aux États-Unis a parlé d'un millier de points brillants, alors qu'en Ontario, ils n'ont eu qu'une seule «Starr».

Nous sommes à la Chambre des communes, monsieur le Président, l'endroit qui doit refléter les désirs et la volonté du peuple. Vous me direz, que les dirigeants doivent faire la distinction entre les nobles de souche et les autres. Il existe une nouvelle noblesse au Canada et elle n'a pas été créée par le gouvernement conservateur mais bien, au départ, par le gouvernement libéral.

Il est tout à fait manifeste qu'il y a au Canada un nombre relativement petit de personnes puissantes et nanties dont les avocats et comptables s'enrichissent énormément en conseillant cette nouvelle noblesse sur la façon d'éviter de payer des impôts. En fait, les intéressés disent aux gouvernements, libéraux et conservateurs, comment ils doivent non seulement rédiger les lois fiscales, afin de protéger cette nouvelle noblesse, mais également convaincre les Canadiens ordinaires exclus de cette clique d'anciens camarades d'universités prestigieuses et du clan des vieilles fortunes, qu'ils profitent du meilleur régime possible, qu'ils sont traités de façon fort équitable et que même s'ils touchent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, ils devraient s'inquiéter sérieusement du déficit.

Le gouvernement du peuple n'appartient plus au peuple. On le lui retire sous la forme d'impôts qui frappent plus durement les pauvres et les classes moyennes alors que ceux qui ne cessent de grossir les coffres des partis conservateur et libéral continuent d'être épargnés.

• (2110)

L'analyse est extrêmement simple.

M. Milliken: Balivernes!

M. McCurdy: Monsieur le Président, il soutiendra probablement qu'il n'y a pas eu de commission Carter et qu'aucun cabinet n'a vraiment rejeté la tentative de M. MacEachen d'élaborer une fiscalité vraiment équitable qu'il pourrait défendre sans doute. . .

M. Milliken: Vous vous êtes opposé également au budget. Cessez donc toutes ces sornettes.

M. McCurdy: La preuve est faite. Nous sommes saisis en l'occurrence d'un projet de loi qui vise à accroître le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires au moyen d'un impôt regressif, ce que je n'aurai certainement pas besoin d'expliquer au député de Kingston et les Îles (M. Milliken) qui semble très bien connaître la nature de la fiscalité. J'ignore pourquoi il n'en a rien dit, au lieu de se livrer à ce sot dialogue avec des députés d'en face qui ne se soucient guère des conséquences de ce budget sur les Canadiens ordinaires.

Nous devons faire en sorte d'en être bien convaincus, car je tiens à ce que les Canadiens le soient également. Entre 1984 et 1988, la famille ordinaire, composée du père, de la mère et de deux enfants, s'est vue imposer un fardeau fiscal additionnel de 1 300 $, y compris 900 $ sous forme de taxes à la consommation, d'impôts régressifs, taxes qui accaparent une plus forte proportion du salaire de ceux qui gagnent relativement peu en comparaison de ceux qui gagnent beaucoup.

Dans le cas du travailleur qui gagne 10 000 $ par année, l'augmentation de l'impôt regressif que le gouvernement actuel a décrétée équivaut à environ 11 p. 100.

Cependant, dans le cas de celui qui gagne 40 000 $, cette hausse ne représente que 7,7 p. 100. Par contre, celui qui gagne énormément d'argent pourrait ne pas même la remarquer, car cette hausse ne dépassera pas beaucoup les 4 p. 100. Voilà ce que signifie un impôt régressif. Un tel impôt accapare une plus forte proportion du salaire des travailleurs dont le revenu est moyen ou faible, car lorsque ceux-ci achètent ce dont ils ont besoin—je ne parle pas de ceux qui s'achètent une maison d'été au bord d'un lac. Je ne parle pas non plus de ceux qui s'achètent un yatch. Je ne parle ni d'une Cadillac ni d'une BMW. Je parle seulement des besoins ordinaires de la vie courante. Celui qui gagne 10 000 $ par année paie une taxe de 11 p. 100, car il dépense à peu près tout en impôts à la consommation.

Puis le gouvernement présente le projet de loi C-20 que nous étudions ce soir. Il vient alourdir encore davantage le fardeau fiscal. Les gens qui fument beaucoup, ou qui roulent beaucoup en voiture, paieront de 500 à 700 dollars de plus en taxe à la consommation, en taxe de vente et en taxe d'accise. Cela signifie en tout 1 500 dollars de plus pour une famille type de quatre personnes. Est-ce juste?

Ces nouvelles taxes sont imposées à la classe moyenne et aux pauvres. Ces gens n'ont pas le pouvoir, l'influence ou encore l'appui de la presse, des éditorialistes et des comptables pour se protéger. Tant que les choses ne changeront pas, les gouvernements comme celui d'en face ou encore comme les gouvernements libéraux précédents, qui ont lancé cette mode, arriveront à faire accepter ce genre de mesures, à moins que la population ne se réveille et s'aperçoive qu'elle se fait exploiter. Elle doit déjà commencer à en avoir marre et doit être sur le point d'exploser. Je suis sûr que les gens n'accepteront plus cet état de choses pendant encore bien longtemps. Ils n'accepteront plus qu'on vienne leur voler leur argent, pour le distribuer à quelques bien nantis, sans améliorer les conditions de vie au pays, sans faire quoi que ce soit pour leur garantir une certaine sécurité et créer des emplois pour leurs enfants.

Une voix: Ils vont tous voter pour le NPD.

M. McCurdy: Le député dit qu'ils vont tous voter pour le NPD. Il souffle sur le Canada un vent qui pourrait changer bien des choses, qui pourrait inciter les simples citoyens à se rebeller. Ils n'accepteront pas d'être toujours la source où l'on puise les impôts supplémentaires qui servent à alléger le fardeau des mieux nantis.

Regardez toute cette série de nouvelles taxes. N'est-ce pas incroyable, monsieur le Président? Le gouvernement va augmenter la taxe sur les matériaux de construction de 8 à 9 p. 100. Comme si nous avions désespérément besoin de payer plus de taxes sur les matériaux de construction. Comme si nous avions besoin d'augmenter le prix de nouveaux logements. C'est d'une nécessité absolue. Cela fera beaucoup pour assurer notre prospérité économique.

Le député d'en face a jugé plutôt étrange que le député de Kingston et les Îles critique l'augmentation de la taxe de vente sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac. À mon avis, cependant, il n'est peut-être pas si insensé de taxer les vices des gens. Mais le gouvernement nous rend la vie si difficile que même avec les taxes accrues, ces gens pourraient ne pas hésiter à payer plus cher tout simplement pour oublier les misères que ce gouvernement leur inflige.

Voyons la suite. Une hausse dans la taxe de vente sur les télécommunications de 10 à 11 p. 100. Je crois comprendre, d'après les propos de la députée du Yukon (M^me^ McLaughlin), que cette hausse à elle seule coûtera quelque 4 millions de dollars de plus au Yukon. Nous ne savons pas ce que cette augmentation représentera pour les ruraux qui doivent faire beaucoup d'appels interurbains. Qui va payer? La grande masse des Canadiens ordinaires y contribuera pour une bien plus grande part de ses revenus que les gens que ce gouvernement représente.

Le gouvernement va augmenter la taxe de vente sur tous les produits pour la porter de 12 p. 100 à 13,5 p. 100. Il y aura deux hausses de la taxe d'accise sur l'essence. Un cent le litre maintenant, 1c. le litre plus tard. C'est une taxe vraiment populaire à Windsor. Nous aimons tant à penser que nous vendrons moins de voitures parce que leur utilisation coûtera plus cher. C'est une bonne idée également. Ce gouvernement est plein de bonnes idées. De bonnes idées qui touchent généralement ceux qui ont le moins de pouvoir et ceux qui ne peuvent exercer l'influence que possèdent les nantis pour garantir leur prospérité. Je sais, monsieur le Président, que vous allez dire que nous avons un déficit. Il est vrai que nous avons un déficit, mais je prétends qu'une grande partie en est due à la sottise dont on a fait preuve en cherchant constamment à épargner ceux qui auraient dû payer leur juste part.

On nous a dit qu'il y a un déficit parce qu'on a trop dépensé pour les programmes sociaux et autres bêtises. Je répondrai à ce genre de déclaration ou de certitude. . .je ne crois pas que c'est vraiment une certitude, c'est plutôt de la propagande que les bien nantis réussissent à faire passer et à laquelle le gouvernement est heureux de souscrire. Toutefois, l'idée que le déficit est attribuable en partie aux programmes sociaux fait son chemin. Évidemment, l'assurance-chômage a été remaniée de sorte que les cotisations des travailleurs augmenteront de 50 p. 100, même si, en retour, les prestations diminuent, les périodes donnant droit aux prestations sont plus longues et les périodes d'admissibilité sont plus courtes.

Je pourrais nommer toutes sortes de taxes sur les programmes sociaux qui reflètent cette idée que le déficit est vraiment causé par de trop grandes dépenses à ce chapitre. Mais nous savons à quoi nous en tenir. Prenez le taux marginal de l'impôt sur le revenu qui est ramené de 43 à 29 p. 100. Je pense que cette baisse a eu un effet notable sur le déficit.

• (2120)

J'ai l'impression que le fait que la contribution des sociétés à l'impôt sur le revenu a fléchi d'environ la moitié, à 11 p. 100, dans les 20 dernières années, est aussi pour quelque chose dans le déficit. Il y a la question, intéressante également, des taux d'intérêt. Ils ont accusé une hausse de 4 p. 100. Cela représente à peu près 6 milliards du déficit. Autrement dit, il y avait des choix à faire pour éponger le déficit et conserver une certaine justice dans le système. Le Nouveau Parti démocratique n'en démord pas, notre système d'imposition doit être juste, et non envers les intérêts spéciaux et la nouvelle classe dirigeante que le gouvernement est fier de représenter, mais le système doit être tel que les gens paient ce qu'ils doivent et reçoivent ce qui leur revient.

Des députés ministériels rappelleront sûrement que le Nouveau Parti démocratique a exprimé des inquiétudes au sujet de la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe nous préoccupe. Nous ne croyons pas cependant que la solution soit d'ajouter encore 9 p. 100, de faire passer la somme des taxes à la consommation de quelque 23 milliards à 40 milliards, ce qui revient à prélever 1 000 $ de plus des Canadiens ordinaires, des pauvres et de la classe moyenne. C'est inacceptable. Cette taxe est étrange à bien des points de vue. De visible elle devient invisible. Peut-être qu'on saura ce qu'elle est et peut-être qu'on ne le saura pas. Le gouvernement n'a pas encore décidé si la taxe sera secrète. Il préférerait qu'elle le soit mais, Seigneur, il faudrait qu'il manque à sa promesse. Tant pis, ce n'est pas ce qui l'a arrêté par le passé.

Monsieur le Président, cette nouvelle taxe sur les produits et les services, l'autre aspect de la réforme fiscale à laisser tomber, devrait être complètement abandonnée et il faudrait utiliser un tout nouveau régime qui s'écarte résolument de la tendance à imposer systématiquement des taxes de plus en plus régressives et de plus en plus pénibles pour les contribuables qui ont le moins les moyens de payer, et veiller à ce que ceux qui ont le portefeuille bien garni paient leur juste part. Nous avons plusieurs suggestions à faire dans ce domaine, notamment un système d'imposition plus efficace des gros salariés. Il faudrait adopter un système digne d'un bon gouvernement socialiste de gauche et obliger les sociétés à payer un impôt minimun, comme l'a fait Ronald Reagan aux États-Unis.

Parlons d'un supplément à un taux marginal juste, de l'instauration d'un taux d'imposition de plus en plus marginal, si nous voulons veiller à ce que les richesses soient réparties équitablement et non pas de façon injuste. Nous devrions opter en faveur d'une solution qui n'éloigne pas les investissements. Parlons donc d'une taxe sur les richesses. Parlons d'une taxe s'appliquant à ce qui doit être taxé, d'une taxe sur les richesses, et pas d'un impôt sur les revenus annuels. Une taxe sur les richesses de 1 p. 100 par an rapporterait de 20 à 30 milliards de dollars de plus par an. Certains des gens les plus riches ont dit que ce serait une méthode efficace, originale et juste. C'est dans ce sens là qu'il faut se diriger.

Il est absolument impossible, quelles que soient les circonstances, qu'un député néo-démocrate appuie le projet de loi à l'étude. Il est absolument impossible à un citoyen bien informé ayant un revenu annuel inférieur à 50 000 $ de voter en faveur de ce projet de loi. Ce sont ces gens-là que nous représentons.

Une voix: Quelques-uns

M. McDermid: Allons!

M. McCurdy: Nous, nous représentons ceux dont nous avons décidé de défendre les intérêts, qu'ils votent pour nous ou non. Nous tenons mordicus au principe de la justice qui nous dicte de rejeter ce projet de loi.

Une voix: Il nous débite ses litanies.

M. McDermid: Que de coups d'encensoir!

Des voix: Oh, oh!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'orateur précédent a été très éloquent. Je ne sais pas trop ce que je peux ajouter, mais je voudrais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-20, qui modifie la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Nous pourrions dire qu'il s'inscrit dans le prolongement de la malheureuse réforme fiscale des conservateurs.

Nous débattons un projet de loi dont les contribuables ressentent déjà les effets dans une certaine mesure. Certaines dispositions de ce projet de loi sont entrées en vigueur le 28 avril dernier et d'autres, le 1er juin. La taxe sur les cigarettes a augmenté en avril et doit subir une nouvelle hausse le 1er octobre. C'est intéressant, car nous savons déjà que les distributeurs ont réalisé d'énormes bénéfices sur les premières hausses calculées sur l'inventaire et auxquelles ils ont ajouté la nouvelle taxe.

Le ministre du Revenu national (M. Jelinek) a admis que la possibilité que des gens fassent des profits en spéculant sur le budget le préoccupait tellement qu'il allait faire part de ses inquiétudes au ministre des Finances (M. Wilson). Mais nous ne savons pas si le problème sera réglé d'ici le 1er octobre. Là encore, ce sont les contribuables, les Canadiens ordinaires dont l'orateur précédent a parlé avec tant d'éloquence qui finiront par payer.

En ce qui concerne la Bourse, les spéculateurs sont conscients de ce qu'ils font, et je suis sûre que certaines entreprises peuvent spéculer sur les augmentations de taxe. Cela peut difficilement être considéré comme juste et équitable envers les contribuables.

Il y a aussi la question de la taxe sur les ventes des fabricants, dont le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a dit le 6 juin dernier qu'elle laissait beaucoup à désirer. Il y a eu beaucoup de discussions en comité et à la Chambre sur les problèmes associés à la taxe sur les ventes des fabricants et sur le règlement de ces problèmes par la taxe sur les produits et services. Que fait le gouvernement pour corriger les graves défauts de cette taxe des fabricants? A-t-il essayé de la rendre plus juste? A-t-il cherché a en éliminer les défauts? Non. Le gouvernement a jugé qu'en majorant la taxe sur les ventes des fabricants de 1,5 p. 100, en l'empirant, il corrigerait tous ses défauts. Cette attitude caractérise la planification et la politique budgétaires du gouvernement.

Les consommateurs voient une plus grande partie de leur argent leur échapper en taxes, et nous voyons de plus en plus de gens vivre au jour le jour à partir d'un revenu moyen.

Je parlais plus tôt à un collègue de la Saskatchewan. Il me racontait qu'il avait vu récemment les résultats d'un sondage selon lesquels plus de la moitié des habitants d'une localité de sa circonscription vivaient sous le seuil de la pauvreté. Ce sont ces gens qui souffrent le plus de ce genre de taxe cachée et régressive. Ce sont eux qui sentent le plus les effets d'une hausse de 1c. sur le prix du litre d'essence. Non seulement sont-ils touchés personnellement, mais ils le sont indirectement par la hausse des tarifs des transports publics et des prix.

J'ai déjà dit qu'en voulant corriger les imperfections de la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement avait choisi de la renforcer plutôt que de la réformer. Ce même gouvernement essaie maintenant de nous faire croire que la taxe de vente qu'il propose, applicable à tous les achats, sa taxe sur les produits et services, nous sera bénéfique, qu'elle créera une situation plus juste et corrigera les injustices comme la taxe sur les ventes des fabricants. Pendant le débat sur la fuite concernant le budget, le ministre a assuré à la Chambre qu'aucun profit ne serait réalisé à cause de cette fuite. Il nous a assuré que lorsque la réforme fiscale entrerait en vigueur, il supprimerait la surtaxe des particuliers. Plus tard, il a dit qu'il ne le ferait pas. Le ministre des Finances (M. Wilson) a également expliqué que la nouvelle taxe de vente et la taxe sur les services feraient disparaître le caractère caché des taxes dont nous discutons dans ce projet de loi. Nous apprenons maintenant qu'elles ne seront pas visibles.

• (2130)

En fait, le ministre des Consommateurs et des Sociétés (M. Valcourt) a déclaré le 11 juin, il n'y a pas très longtemps, qu'à son avis, dans un régime fiscal, la visibilité est le seul moyen de s'assurer qu'en fin de compte les consommateurs ne se font pas voler. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés prenait alors la parole à une réunion de l'Association des consommateurs. Nous sommes d'accord avec lui, mais ce projet de loi prévoit une hausse de taxes sans corriger les iniquités ni l'injustice.

C'est une des vives préoccupations que suscitent le caractère caché des taxes à la consommation. Je ne peux pas considérer qu'une affiche sur un mur témoigne de la visibilité de la taxe. Il faudrait que tout le monde ait une calculatrice pour déterminer combien représente 9 ou 10 p. 100 du prix d'un produit. Par contre, lorsque les consommateurs voient une taxe au bas des factures, ils savent exactement combien ils paient. Ils savent quel pourcentage de leurs achats est consacré à la taxe et quand cette taxe a augmenté.

Michael Walker, un chroniqueur, a rédigé un article qui a paru dans le *Financial Post* d'aujourd'hui. Il parlait de la visibilité de la taxe dans un article intitulé: «Je n'appuie plus la taxe de vente.» Le point que soulève ce chroniqueur corrobore le mien au sujet de l'importance pour les consommateurs de savoir combien de taxe ils paient sur chaque produit qu'ils achètent. Il fait remarquer que la taxe n'étant pas visible pour le consommateur, le gouvernement devient alors moins ouvert et moins responsable.

Le gouvernement actuel n'a pas été franc avec les Canadiens au sujet du système fiscal. Il existe des échappatoires pour les sociétés, ces 60 000 sociétés rentables qui ne paient toujours aucun impôt. Mon collègue, le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy), a parlé de la nécessité d'un impôt minimum pour les sociétés, comme nous le préconisons depuis un certain temps. Cela montrerait aux contribuables que tout le monde porte sa juste part du fardeau fiscal.

L'expérience m'a appris que si les gens savent que leurs impôts vont servir à fournir des services essentiels, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'enseignement ou autres services publics, ils sont disposés à en payer le prix. Ils veulent cependant savoir en quoi consiste exactement ce pour quoi ils paient et être assurés qu'ils ne paient pas une part disproportionnée du fardeau fiscal.

Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, chaque homme, femme et enfant canadien paie 268 $ de plus en taxes de vente et d'accise, en taxes cachées. Les taxes sur l'essence ont augmenté de plus de 7c. le litre. Les taxes sur les matériaux de construction augmentent maintenant d'encore 1 p. 100.

Le gouvernement dit qu'il a besoin d'augmenter les taxes à cause du déficit. On dirait qu'il vient de découvrir le déficit et la dette. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler pendant la campagne électorale, peut-être parce que la dette a augmenté de 100 milliards de dollars depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

M. Milliken: Plus que ça.

Mme McLaughlin: Probablement plus que ça, dit mon collègue. Malgré cela, le gouvernement a jugé nécessaire de dépenser encore 2,7 millions de dollars pour dire aux Canadiens que nous avons un déficit, une dépense ridicule si effectivement le gouvernement était sérieux lorsqu'il parlait de dépenser sagement les deniers publics.

Le gouvernement n'a pas non plus indiqué aux Canadiens que la dette comprend beaucoup de biens appartenant à l'État, les investissements dans les écoles, les hôpitaux, les routes, les municipalités, les territoires du nord et les services fournis aux handicapés, aux personnes âgées et aux familles, qui coûtent tous de l'argent. Ce sont des investissements dans les Canadiens, dans une société canadienne que nous voulons compatissante.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, refusons que les écarts salariaux augmentent et que de plus en plus de gens s'appauvrissent. Nous voyons maintenant qu'un enfant sur six vit dans la pauvreté. C'est absolument inacceptable. Le governement prétend qu'il s'efforce d'établir une imposition équitable, mais ce ne sont que des bobards. Il ne s'agit pas d'imposition équitable, mais d'une arnaque fiscale qui dépouille les gens qui sont le moins en mesure de protester et qui avantage ceux qui sont les plus riches et les plus puissants.

Je voudrais parler de quelques points précis de ce projet de loi qui sont particulièrement pénibles pour les gens qui habitent dans des régions éloignées mais qui ont aussi des répercussions sur les citadins. Dans une région comme le Yukon, ces mesures sont ressenties beaucoup plus durement. L'une d'elles est la taxe sur les télécommunications.

L'année dernière lorsqu'on a adopté la taxe de télécommunications de 10 p. 100 sur les appels interurbains, cela a frappé très durement les habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et d'autres régions rurales. Il y a de nombreuses personnes dans ces régions qui utilisent des téléphones mobiles et des radiotéléphones pour leurs affaires et aussi dans la vie courante de tous les jours. Tous ces appels deviennent alors imposables. C'est un bon exemple de loi que des gens d'une région avec leur propre perspective des choses conçoivent sans connaître la situation des gens dans d'autres régions. Je suis certaine que ceux qui ont proposé cette loi n'utilisent pas de radiotéléphones ni de téléphones mobiles et qu'ils n'ont même pas pensé à cette injustice.

La taxe sur les télécommunications a augmenté sensiblement les frais des petites entreprises et des gouvernements. En fin de compte, le contribuable doit également en faire les frais.

À titre d'exemple, je voudrais mentionner une étude sur les consommateurs du Nord et la politique des télécommunications, effectuée par le Centre pour la promotion de l'intérêt public en mars 1989. Le Centre a noté qu'une étude faite il y a environ huit ans, dans le cadre des audiences sur les tarifs de Bell Canada, avait découvert que les abonnés de Bell, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord du Québec et de l'Ontario, avaient dépensé en moyenne entre 625 $ et 650 $ par année pour les services à péage, soit les services interurbains, comparativement à 206 $ en moyenne par abonné dans l'ensemble du territoire servi par cette compagnie. C'est une différence très significative qui ne représente pas que des chiffres sur papier, mais qui révèle un style de vie particulier au Nord et dans les régions rurales où les services interurbains sont essentiels. Un écart de quelque 400 $ par année est une indication de l'effet qu'aura dans ces régions cette augmentation de 1 p. 100 de la taxe sur les télécommucations.

Dans cette étude, le centre a fait le lien entre les effets onéreux de ce type de taxe sur les groupes à faible revenu et a mentionné notamment que le revenu par habitant des Inuit, dans les Territoires du Nord-Ouest, n'était que les 53/100 du revenu moyen de la population canadienne en général. Dans le nord du Québec, le revenu moyen par habitant n'était que les 40/100 du revenu moyen de la population canadienne en général. Ce sont ces gens qui sont les plus touchés par ce type de taxe cachée et régressive qui est un fardeau pour la personne à faible revenu et la personne à revenu moyen, mais qui, dans une large mesure, n'affecte pas la personne à revenu élevé qui peut payer 10 $ ou 15 $ de plus sur sa facture mensuelle de téléphone.

• (2140)

Nous payons doublement en tant que consommateurs au bout du compte. Nous payons le coût de la taxe supplémentaire et ensuite nous paierons le coût que les entreprises ajouteront à leur facture pour couvrir leurs propres coûts. Par conséquent, l'effet de ce type de taxe de vente cachée ne se produit jamais en une seule fois. Il a un effet aussi bien au moment du paiement par consommateur qu'au moment où l'entreprise relèvera le prix de ses services pour compenser cette taxe. Naturellement, c'est ce qu'ont remarqué des associations comme le Conference Board of Canada lorsqu'elles ont examiné la proposition de taxe sur les produits et services. Elles prévoient que cette taxe entraînera une augmentation de l'inflation et du chômage.

Le projet de loi dont nous parlons ce soir n'est qu'un exemple, même si ce n'est pas un bon, de ce qui nous attend lorsque la taxe sur les produits et services sera en vigueur.

Je voudrais dire un mot de l'augmentation des prix, car c'est infailliblement ce qui arrivera, vu qu'augmentation des prix signifie inflation. À la fin de la semaine dernière, le Comité des finances, auquel j'appartiens, a recommandé à l'unanimité que le gouvernement envisage de demander à la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt, afin de réduire la poussée inflationniste qui résulte des taux d'intérêt élevés.

Il est rare que je parle à un homme d'affaires de ma région, et la majorité sont de petits entrepreneurs, sans qu'il me dise que les taux d'intérêt sont en train de le tuer. Les petites entreprises, où la marge de profit est faible, sont celles qui créent le plus d'emplois; elles contribuent beaucoup à notre économie et à nos collectivités, et elles sont profondément touchées par les taux d'intérêt élevés.

Ce projet de loi ne vise pas à atteindre un objectif économique précis. C'est simplement une addition au fardeau fiscal. Il ne s'attaque pas à la question du manque de justice et d'équité fiscales. Qu'il ajoute à la charge de l'industrie de la construction, ce qui touche beaucoup de gens dans ma région, ou à celle des exportateurs, les Canadiens verront que ce projet de loi ne fait qu'ajouter au fardeau du contribuable moyen.

Il est impossible pour moi, ou qui que ce soit dans notre parti, d'appuyer ce projet de loi ou les principes qui lui ont donné naissance. Les contribuables ont vu, en 1985, une famille dont les avoirs sont évalués à 6,2 milliards recevoir un dégrèvement de 500 millions et quelques 6000 Canadiens à haut revenu ne payer aucun impôt, il est donc facile de comprendre ce qu'ils ont à dire de ce projet de loi et de la politique fiscale injuste du gouvernement. Les Canadiens rejetteront non seulement la politique du gouvernement, mais le gouvernement lui-même.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, une des choses qui m'a frappé ce soir en écoutant certaines des remarques qui ont été faites pendant ce débat sur la prétendue réforme fiscale—et je suppose que la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise fait partie du processus de réforme fiscale entrepris par le gouvernement il y a quelques temps—c'est qu'il est souvent difficile de définir exactement ce processus parce qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de continuité dans ce que le gouvernement essaie de faire. Cependant, cette loi traduit très bien la philosophie du gouvernement, c'est-à-dire que les taxes occultes ne le gênent pas du tout. Les modifications à l'étude ce soir font partie de cette grande razzia fiscale qui durera jusqu'au 1er janvier 1991.

Il y a une chose que beaucoup des députés assis à votre gauche ont déclaré à plusieurs reprises, monsieur le Président, et que je tiens à répéter, et c'est que la taxe sur les produits et services qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991 n'aura effectivement aucune incidence sur les recettes. C'est la seule promesse que nous croyons que le ministre des Finances (M. Wilson) tiendra au cours des 18 prochains mois. L'attrape, c'est que, à partir du moment où la taxe a été annoncée jusqu'à ce qu'elle entre en vigueur en 1991, le gouvernement a manifestement l'intention de soutirer chaque cent qu'il peut des Canadiens par tous les moyens possibles. Cela comprend une hausse de la taxe sur les ventes des fabricants, qui passera de 12 p. 100 à 13,5 p. 100. Cela comprend aussi cette série de changements sur lesquels nous devrons nous prononcer ce soir et, comme mes collègues l'ont déjà dit, auxquelfs nous nous opposerons. Le contribuable canadien doit comprendre que cela fait partie d'un plan. Le plan est de ne pas procéder à la réforme du régime fiscal. Le plan n'est qu'une tentative de renflouer un gouvernement qui a doublé la dette nationale depuis quatre ans.

Les ministériels parlent du déficit et de la dette nationale. Il n'y a qu'une de deux choses qui explique cette découverte faite au cours des deux derniers mois. Si nous rendons à César ce qui lui appartient, il faut supposer que, l'automne dernier, les fonctionnaires du ministère des Finances étaient disposés à appuyer leur ministre dans sa campagne électorale en affirmant qu'il était possible de payer pour les promesses de 16 milliards de dollars du Parti conservateur aux Canadiens sans modifier les structures existantes ni accroître les recettes. Depuis, tous ces programmes ont été réduits ou éliminés, ou bien les promesses n'étaient que de vagues engagements dissimulés sous le couvert de belles paroles.

Les gens qui s'attendaient à des garderies ou à un meilleur programme d'acquisition de matériel militaire pour les Forces armées ainsi que ceux qui auraient aimé voir l'agenda du Parti conservateur se demandent ce qui s'est passé. Si les fonctionnaires qui ont fait des prévisions l'automne dernier étaient honnêtes, ils ont commis une grave erreur et quelqu'un devrait payer, pas seulement le contribuable qui finit toujours par payer la note, mais également ceux qui ont fait ces prévisions, qui en sont responsables et qui ont fait toute une série de raisonnements à l'appui de cette thèse, y compris ceux du président du Comité des finances qui, l'automne dernier, a signalé avec raison que le gouvernement ne pourrait pas tenir ses promesses car elles frapperaient durement l'économie et le régime fiscal du pays.

Par ailleurs, si les gens qui ont fait les prévisions l'an dernier étaient non seulement honnêtes, mais compétents, et si le Parti conservateur nous a sciemment induits en erreur sur l'état lamentable des affaires publiques au Canada, c'est là que la situation s'envenime. Les Canadiens doivent réagir, c'est leur devoir. Je sais qu'ils croient que les députés de l'opposition, les néo-démocrates et les libéraux, se contenteront de critiquer le système et d'en discuter.

Les Canadiens doivent comprendre qu'avec le programme conservateur, nous entrons dans un processus qui nous éloigne des valeurs et des attitudes traditionnelles qui nous portent à aider les gens qui ont le plus besoin d'aide. Comme d'habitude, le Parti progressiste conservateur du Canada suit avec beaucoup de retard les événements qui se déroulent en Grande-Bretagne.

Le premier ministre du Royaume-Uni est venu à la Chambre vanter le gouvernement pour sa bonne gestion et son attitude à l'égard du commerce extérieur. Nous avons vu le programme de l'ancien président des États-Unis, dans son second mandat. Il n'y a aucun doute que le premier ministre et le gouvernement ont énormément de respect pour l'ancien président des États-Unis. Il a fait du pied au public américain durant son premier mandat. Dans le système américain, le second mandat est le dernier et on peut peut-être prophétiser pour le Canada que le deuxième mandat est le dernier des gens aux idées conservatrices. Il ne fait aucun doute que le premier ministre (M. Mulroney) a suivi dans les traces de son ami, l'ex-président des États-Unis.

• (2150)

M. McDermid: Le fait qu'ils n'aient droit qu'à deux mandats aux États-Unis peut induire en erreur.

M. Young (Gloucester): C'est ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on peut peut-être prophétiser ici. . .

M. McDermid: Ils en sont à leur troisième mandat conservateur et nous en aurons un ici aussi.

M. Young (Gloucester): On peut peut-être prophétiser que les Canadiens en décideront autrement.

Je sais que le ministre responsable de la privatisation veut que notre pays soit plus humain et plus compatissant. C'est du moins ce que les conservateurs disent dans leurs discours. Les Canadiens de toute allégeance politique doivent quand même comprendre dans quel genre de Canada on veut les faire vivre.

En examinant les textes que nous ont distribués Global Television et diverses autres sources il y a quelques mois, on constate le fait bizarre que nous avons vu des trucs le 27 avril et que nous nous sommes demandé si cette impression de déjà vu ne venait pas de la campagne électorale de l'automne dernier. C'était à se demander qui avait écrit cela. Pourquoi la réforme de la taxe de vente? Parce qu'entre autres choses, elle fait du tort à l'économie canadienne. La taxe de vente fédérale actuelle est une taxe poreuse, une source de recettes de moins en moins fiable.

Et son troisième vice est d'être dissimulée aux consommateurs. Ce soir, on nous demande d'adopter une série d'augmentations de taxes qui sont toutes dissimulées aux consommateurs, et qui à mon avis font toutes partie du programme dissimulé. Il ne s'agit pas uniquement de taxes dissimulées—c'est aussi le programme dissimulé, celui qu'on avait caché à la population l'automne dernier, et qu'on voit poindre aujourd'hui. C'est une nette indication de l'orientation que le gouvernement veut nous faire adopter au cours des trois ou quatre prochaines années.

La seule chose visible que le gouvernement ait présentée au cours de la présente session, et en particulier le ministre des Finances (M. Wilson), c'est qu'ils veulent cacher toutes les taxes qu'ils peuvent. Ou alors, comme cela s'est produit le 7 avril quand le ministre des Finances a rencontré les ministres des Finances des dix provinces, c'était pour essayer d'obtenir le concours des provinces. Le 7 avril, lors d'une réunion tenue à Ottawa, on a demandé aux ministres des Finances provinciaux de participer à une taxe de vente nationale.

Je signalerai, parce qu'il est opportun de le faire je pense en ce moment, que la taxe de vente nationale proposée dont nous parlent de temps à autre ceux qui siègent à votre droite, monsieur le Président, et qui a reçu l'appui des députés du NPD et du parti libéral dans un rapport unanime de l'an dernier, était censée être visible. Chaque fois que nous abordons le sujet, d'aucuns disent que le rapport était unanime et que nous devrions nous réjouir de voir se réaliser une réforme. Mais comme d'habitude ce n'est pas tout ce que nous avions proposé, et quand on présente cela à la population, on ne le fait pas correctement.

Les provinces ont refusé le 7 avril de participer à l'imposition d'une taxe de vente nationale comme on le leur demandait, et ensuite le ministre des Finances leur a dit le 21 avril que nous allions y procéder seuls. Il n'y a pas eu de détails, de négociations, ni quoi que ce soit. Le gouvernement a décidé de faire cavalier seul tout simplement. Cela fait bien voir que ce qui comptait avant tout ce n'était pas d'adopter une taxe de vente nationale, mais de mettre en place un mécanisme permettant d'augmenter les taxes le plus rapidement possible et le plus souvent possible d'ici au 1er janvier 1991. Voilà pourquoi je répète ce que j'ai déjà dit. En fait, lorsque les taxes entreront en vigueur en 1991, les députés siégeant à votre droite, monsieur le Président, seront en mesure de prouver avec fierté que la nouvelle taxe ne rapporte rien. Les impôts auront tellement augmenté—de milliards de dollars, en fait, entre mars-avril 1989 et décembre 1990—qu'il ne sera plus possible de tirer davantage d'argent des contribuables canadiens.

Le gouvernement va tellement comprimer la taxe pour en tirer le plus qu'elle ne vaudra plus rien au bout du compte. A l'instar des députés siégeant à votre gauche, monsieur le Président, je crois, je demande au peuple canadien d'exiger avec nous que le gouvernement respecte ses engagements. Toutefois, s'il est incapable de respecter la promesse qu'il a faite l'automne dernier, de mettre en oeuvre des programmes de garde d'enfants, notamment, à cause de déficits, de taux d'intérêt élevés et de l'escalade de la dette nationale, qui a doublé en quatre ou cinq ans, le moins qu'on puisse demander au ministre des Finances, c'est de respecter sa promesse de faire que cette taxe de vente nationale soit visible.

Ce soir, on demande à la Chambre des communes de permettre au gouvernement de hausser la taxe sur un très large éventail de services et de biens qui sont essentiels au peuple canadien. Nous savons tous qu'il s'agit de taxes cachées. Le ministre a dit maintes et maintes fois à la Chambre en réponse à des questions: «Les gens ne savent pas à combien s'élève la taxe sur l'essence. Ils ne savent pas à combien s'élève la taxe sur l'alcool ni la taxe sur les télécommunications quand ils reçoivent leur facture.» Nous n'avons rien contre, sauf qu'on nous demande ce soir de faire la même chose.

Ce qui est paradoxal dans cette nouvelle taxe sur les produits et services, c'est que par suite, des petits écritaux qui seront placés dans les commerces partout au pays, les contribuables canadiens devront payer une autre série de taxes occultes. Tout le monde comprend que les gens ne paient des impôts que dans une mesure où ils estiment que le régime est juste et que l'argent est dépensé raisonnablement bien, ce qui a toujours été contesté même quand tout va bien. Mais aujourd'hui, les Canadiens estiment non seulement que nous payons trop d'impôts et que le régime n'est pas juste et équitable,

mais aussi que nous ne pouvons faire confiance à ceux qui perçoivent les impôts, car nous ne pouvons même pas nous fier à eux quand il s'agit d'une mesure qui ne coûte rien.

Le seul prix à payer pour rendre visible la taxe sur les produits et services est politique. Il n'en coûterait rien à personne sur le plan pécuniaire. Il n'y aurait pas de coût de recouvrement pour le gouvernement. Le consommateur n'aurait pas un sou de plus à débourser, mais il y aurait un prix politique à payer. Les provinces n'ont pas entre le 7 et le 21 avril répondu à l'ultimatum du ministre. Elles ne voulaient pas s'embarquer dans le jeu de la perception des taxes et subir le prix politique à payer en percevant à la fois la taxe de vente provinciale et la taxe de vente nationale. Elles auraient utilisé leur système de perception et touché leur pourcentage. Autrement dit, elles auraient payé le prix politique que coûte la perception des impôts.

Lorsque le gouvernement fédéral a vu que ça ne marchait pas, il n'a plus voulu d'une taxe visible, car c'est lui qui allait l'imposer et la percevoir.

Alors que nous parlons des taxes d'accise et des taxes invisibles, cachées ou régressives, les Canadiens doivent comprendre également en quoi consiste le programme secret du gouvernement. Il y a non seulement un prix politique à payer pour l'imposition d'une taxe de 9 p. 100 à compter du 1er janvier 1991, mais il n'y a également aucun doute dans l'esprit de quiconque que d'ici à 1992 ou 1993 il sera très facile de porter cette taxe déguisée sur les biens et les services à 10, 11 ou 12 p. 100. C'est là l'autre partie du programme caché du gouvernement.

Les Canadiens doivent comprendre que le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir montre clairement qu'il n'est pas question de réforme fiscale. Nous tentons de renflouer le gouvernement au début de son mandat, grâce à l'application d'une série d'impôts. Il s'agissait notamment d'éliminer la surtaxe personnelle. Nous étions censés parvenir à un régime plus équitable. Or, certains de mes collègues qui sont intervenus ce soir ont signalé que les familles à revenus faible et moyen paient 300 $, 500 $, 800 $ ou 1 200 $ de plus d'impôts selon leurs revenus. Cela commence à être trop coûteux sur le plan politique. Nous savons combien il en coûte aux familles, notamment aux familles monoparentales. Nous n'ignorons pas à quel point cela est difficile pour les jeunes familles qui ne peuvent profiter des services de garderie ce qui constitue un fardeau supplémentaire pour les parents.

Au Canada, les parents, les hommes et les femmes, les enfants, les pauvres, les chômeurs, les handicapés et les malades doivent payer des impôts, qu'il s'agisse de taxes d'accise dont on parle ce soir, de la taxe sur les produits et services qui prendra effet en 1991 ou d'autres taxes qui vont être imposées d'ici là de diverses façons. Cependant, le fait est que ce sont les députés siégeant à votre droite, monsieur le Président, qui vont être épargnés. Ils n'accepteront pas de payer le prix politique en disant franchement aux Canadiens: «Nous avons besoin de tant d'argent, afin d'administrer les affaires du pays. Vous nous avez élus et il nous incombe de percevoir des impôts et de dépenser cet argent.» Ils ne leur diront pas carrément: «Nous allons venir prendre 9 p. 100 dans vos poches.» Le ministre a déclaré dans cette enceinte que, selon lui, pour rendre la taxe sur les produits et les services visible, il faudrait notamment mettre une pancarte dans les magasins. Je ne m'arrêterai même pas sur ce que cela représente maintenant.

• (2200)

Au Canada, aujourd'hui, vous ne pouvez pas mettre les affiches que vous voulez. Il y a des exigences rattachées à leurs dimensions. Il faut qu'elles soient dans une langue donnée selon la province où vous vivez. Elles doivent être à l'avant du magasin ou au fond, à l'intérieur ou à l'extérieur. Qui décidera?

M. Benjamin: Sottises!

M. Young (Gloucester): Le député dit que ce sont des sottises. Ce que je dis est injuste, mais c'est la réalité.

M. Benjamin: Cessez de faire appel au fanatisme. Vous pouvez mettre toutes les affiches que vous voulez en Saskatchewan.

[*Français*]

Savez-vous ce qui se passe ici, monsieur le ministre? J'entends un député de la Chambre qui est ici depuis 15 ans, qui me parle d'être un bigot. Imaginez-vous donc, monsieur le Président! Quelqu'un qui ne sait même pas qu'est-ce que je lui dis à l'heure actuelle, mais il croit comprendre le vrai Canada. C'est incroyable!

Monsieur le Président, lorsqu'on parle de gens qui comprennent un peu ce qui se passe dans notre pays, il faudra reconnaître qu'on parle d'aller chercher chez les contribuables des sommes additionnelles par l'imposition d'une taxe générale sur les biens et les services, il faudrait savoir vraiment de quoi on parle. Pour m'accuser dans cette Chambre d'avoir des préjugés basés sur la langue dans la province de la Saskatchewan ou ailleurs, cela prend beaucoup de cran.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Pourquoi avez-vous mentionné les affiches?

M. Young (Gloucester): J'ai dit que le ministre des Finances (M. Wilson) avait mentionné les affiches, je ne les ai pas mentionnées. Il nous a dit que nous devrions mettre des affiches pour déterminer si les taxes étaient visibles ou pas. Mais il reste que, tant qu'une taxe sera cachée aux consommateurs, nous connaîtrons des problèmes beaucoup plus graves que ce que nous pouvons concevoir.

Je le répète, nous ouvrons la porte aux abus de la part du gouvernement. Si nous continuons à enregistrer les déficits que nous savons en raison de la politique des hauts taux d'intérêt, si les frais de service de la dette nationale sont égaux au déficit prévu pour l'année, le gouvernement peut être très tenté de se servir de sa taxe cachée, au départ fixée à 9 p. 100, pour soutirer plus d'argent aux contribuables.

Compte tenu de la tendance manifestée par le gouvernement actuel à rompre ses promesses les unes après les autres, qui pourrait encore douter que lorsque les pressions seront trop fortes, il sera facile pour le gouvernement de remplacer le 9 des affiches par un 10?

J'espère que les ministériels se rendent compte que tous les problèmes actuels du gouvernement proviennent fondamentalement du peu de confiance qu'il inspire à la population. Le gouvernement n'est peut-être pas capable d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés de bonne foi parce que la situation change, la réalité évolue, les conditions économiques changent. Des facteurs internationaux entrent en jeu et les taux d'intérêt subissent l'influence des pressions extérieures. Beaucoup de choses peuvent se produire. Les Canadiens ont un faible pour l'équité.

Ils comprennent ce genre de choses. Cependant, le gouvernement prêche le même principe fondamental depuis plusieurs années, et il l'a même imprimé dans ces propres documents budgétaires, soit que les taxes et les impôts devraient être visibles. Pourtant, sans aucune autre raison que la peur de perdre du capital politique, il fait de cette taxe une taxe occulte. À mon avis, les Canadiens n'accepteront pas cela.

On nous demande ce soir, juste avant que la Chambre des communes interrompe ses travaux pour les vacances d'été, d'adopter une série de modifications à la Loi sur la taxe d'accise qui accroîtront le fardeau fiscal des Canadiens.

Aucun député de mon parti n'appuiera cette mesure législative. J'espère que les Canadiens penseront au programme caché du gouvernement conservateur en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services, et se rendront compte que la promesse d'une taxe qui restera à 9 p. 100 et qui n'aura aucune incidence sur les recettes ne sera qu'une promesse de plus à violer.

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter le premier rapport de notre comité qui a été adopté à l'unanimité ce soir.

Le président suppléant (M. Crosby): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter le rapport?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT – PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMAMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'Environnement sur le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le projet de loi C-20 fera augmenter les taxes sur presque tout. Cette mesure législative, à laquelle le gouvernement vient d'appliquer la clôture, touchera chaque famille canadienne. Elle fera augmenter les taxes que doit payer chaque Canadien.

Elle entraînera une hausse de la taxe sur les services de télécommunication, de la taxe sur l'essence, de la taxe sur les matériaux de construction, sur le vin et sur d'autres produits.

On augmente la taxe sur le carburant d'avion et sur le tabac, les cigares et le tabac à priser. On augmente la taxe sur pratiquement tout et cela touchera toutes les familles canadiennes.

La taxe créée par ce projet de loi devrait montrer au gouvernement du Canada l'injustice d'une taxe sur les produits et services comme celle qu'il veut mettre à la fin de l'an prochain. Même si les Canadiens comprennent ce que c'est, je ne pense pas qu'ils se rendent compte parfaitement qu'à la fin de l'an prochain le gouvernement du Canada va imposer une taxe qui va porter les taxes de vente de 9 à 12 p. 100.

Imaginez, cette nouvelle taxe signifie que lorsque nous achèterons quelque chose à un détaillant nous devrons payer entre 9 et 12 p. 100 sur le produit ou le service acheté, selon l'endroit où nous habitons.

Pour ceux qui habitent en Alberta, l'augmentation sera de 9 p. 100, mais pour les gens de l'Ontario ce sera davantage.

M. McDermid: Pourquoi?

M. Baker: Le ministre demande pourquoi. Je vais y arriver.

Pour les Québécois ce sera plus de 9 p. 100, mais les malheureux qui habitent la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick ou Terre-Neuve seront vraiment touchés. Le projet de loi que nous allons adopter ce soir augmente les taxes sur les communications interurbaines. Examinons la facture des communications interurbaines, comme tous les Canadiens l'ont fait depuis que ce gouvernement est au pouvoir.

• (2210)

Depuis l'année dernière, il a mis en oeuvre un nouvel impôt sur les communications, ou peut-être était-ce au cours du mois de juin précédent. C'était soit en juin dernier, soit au cours du précédent mois de juin. Un impôt de 10 p. 100. Les Canadiens qui habitent la campagne et qui ont effectué pour 100 $ d'appels interurbains le mois dernier peuvent s'attendre à une hausse considérable de leur compte de téléphone. Ces gens-là n'habitent pas de grands centres où il y a des millions d'abonnés qui s'appellent les uns les autres. Ces gens-là en appellent d'autres situés tout près; pourtant, il s'agit d'appels interurbains.

Disons donc que le coût des appels interurbains atteignait 100 $. Le nouveau gouvernement conservateur ayant imposé une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains, la compagnie de téléphone devait compter 10 $ de plus. Autrement dit, 110 $. La compagnie de téléphone devait ensuite ajouter la taxe de vente provinciale.

M. McDermid: Ce sont les provinces qui ont fait ça.

M. Baker: Ce qui signifie que tous ceux qui habitaient une province autre que celle qui n'imposait pas de taxe de vente devaient payer une double taxe.

Dans ces conditions, qu'est-ce que cela signifiait si vous aviez des proches en Alberta? Je vous le dirai, monsieur le Président, car vous êtes très bien connu en Alberta. Si vous vous trouviez à Terre-Neuve et que vous vouliez appeler un proche en Alberta, si vous savez que l'interurbain doit vous coûter 100 $, vous auriez avantage à ce que ce soit votre proche qui vous appelle, car vous aurez droit à au moins 15 minutes de conversation de plus pour vos 100 $. La raison en est simple. Celui qui appelle de l'Alberta ne voit son compte de téléphone augmenter que de 10 p. 100. Cela fait donc 110 $.

Par contre, si vous vous trouvez en Ontario et que vous appeliez quelqu'un en Alberta, vous devrez ajouter 8 p. 100 de plus aux premiers 9 p. 100, ce qui fait 17 p. 100, car il y a une taxe en surcroît de la taxe, ce qui signifie que vous devez ajouter un autre 10 $ à vos frais de 100 $.

Voyons un peu le cas de Terre-Neuve. À vos frais d'interurbain de 100 $, vous devriez ajouter la taxe fédérale de 10 p. 100. Vous devriez ensuite ajouter la taxe provinciale de Terre-Neuve de 12 p. 100, de sorte que vous devriez majorer de 24 p. 100 vos 100 $ de frais interurbains. Autrement dit, vous pourriez épargner 13,34 $ si vous vous trouviez à Terre-Neuve et que l'appel provienne de l'Alberta.

Une voix: Qu'arrive-t-il si vous renversez les frais d'appel?

M. Baker: Vous pourriez économiser 10 $ si vous vous trouviez en Ontario et que vous receviez l'appel de l'Alberta; par ailleurs, vous pourriez économiser 12 $ sur des frais interurbains de 100 $ si l'appel provenait de l'Alberta, plutôt que de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Il en est ainsi, bien sûr, parce qu'il n'y a pas, en Alberta, de taxe de vente provinciale sur les appels interurbains.

Quand le gouvernement du Canada dit qu'il va imposer une taxe de vente de 9 p. 100 à la fin de l'année prochaine sur à peu près tout ce qui se vend, ce n'est pas tout à fait juste. Elle est de 9 p. 100 en Alberta, oui, mais elle est plus élevée en Ontario, encore plus élevée au Nouveau-Brunswick et encore plus à Terre-Neuve.

Quel sera l'effet global de cette taxe? Aux termes du projet de loi à l'étude, la taxe sur les appels interurbains augmente de 1 p. 100, ce qui veut dire que les Canadiens paient en fait plus que 1 p. 100. Voilà ce qu'il y a de répréhensible à une taxe de vente fédérale qui s'applique à tous les produits et les services.

Dans le cas des appels interurbains, si vous ménagez vos sous et que vous savez que vous pouvez économiser 13 p. 100 si votre appel provient de l'Alberta plutôt que de Terre-Neuve, 11,58 p. 100 s'il provient de l'Alberta plutôt que de la Nouvelle-Écosse ou 9,98 p. 100 si votre appel provient de l'Alberta plutôt que de l'Ontario, vous auriez avantage à trouver moyen de contourner la nouvelle taxe de vente de manière qu'elle s'applique plus justement d'un océan à l'autre. Si tous les appels interurbains provenaient de l'Alberta, tous les Canadiens paieraient une taxe égale.

Le ministre m'a dit tout à l'heure que les provinces sont à blâmer. Elles perçoivent déjà une taxe qui, tout le monde le sait, varie de l'une à l'autre. C'est pour cela que je dis que le gouvernement fédéral se montre extrêmement injuste envers les Canadiens quand il déclare: «Nous allons maintenant imposer une taxe, semblable à celle que nous avons imposée sur les appels téléphoniques interurbains l'an dernier, à tous les biens et services offerts au Canada. Nous allons ajouter une taxe de 9 p. 100.» Neuf plus douze à Terre-Neuve, vous croiriez que cela fait 21, mais non, ça fait 24. Neuf plus onze au Nouveau-Brunswick, cela ne fait pas 20, mais 21.

Pis encore, pour aggraver la situation et la rendre encore plus injuste, quelqu'un s'exclame: «Oh, c'est la taxe provinciale qui vient s'ajouter à la taxe fédérale.» Vous savez, les citoyens canadiens qui tentent de boucler leur budget, les personnes âgées qui veulent faire un appel interurbain dans l'ouest, l'est ou le nord du pays pour parler à leurs petits-enfants ne se demandent pas s'ils paient une taxe fédérale, provinciale ou municipale. En regardant leur facture, ils se disent simplement: «Sur 100 dollars, j'en ai perdu 13 parce que j'ai appelé de cette province et non pas d'une autre.»

La pire des injustices dans tout cela, c'est de ne pas savoir que vous n'auriez pas à payer cette taxe si votre appel émanait de la province qui impose la plus faible taxe de vente. Et maintenant, cette injustice s'applique à tout ce que vous achetez.

Le 1er janvier 1991, les consommateurs de toutes les provinces de l'Atlantique paieront plus de 20 p. 100 de taxe de vente au détail sur tous les produits et les services. S'ils achètent une cuisinière ou un frigo, imaginez ce qu'ils paieront en taxe. Mais s'ils font leur achat dans une province qui n'impose pas de taxe de vente provinciale, alors ils n'auront pas à payer la double taxe imposée dans les autres provinces.

Par-dessus le marché, voilà le gouvernement du Canada qui déclare: «Bon, maintenant, pour alléger le fardeau, nous allons accorder une remise anticipée à tous les Canadiens.»

• (2220)

Nous allons donner aux Canadiens, et je parle des Canadiens ordinaires puisqu'ils constituent maintenant la vaste majorité, un remboursement anticipé. Sur quoi, Monsieur le Président? Sur la taxe que le gouvernement du Canada prétend qu'ils paieront.

Que taxera-t-on, monsieur le Président? L'article qui est fabriqué dans une province sera taxé, chaque fois qu'il changera de main et ce sera suivi d'un remboursement. Évidemment, le prix montera progressivement, mais le produit sera toujours taxé et il y aura toujours ensuite un remboursement, jusqu'au bout de la ligne. On paiera aussi de la taxe sur le transport du produit. On paiera de la taxe sur l'ensemble du processus.

Nous aurions pu penser que si le produit est fabriqué dans le Canada central, les Canadiens de Terre-Neuve ou de la Colombie-Britannique auraient pu obtenir un remboursement plus élevé que ceux qui vivent dans la ville voisine de celle où le bien est fabriqué. Mais non, monsieur le Président, le remboursement reste toujours le même. Quelle logique! D'une part, on dit qu'on taxera tout, tous les biens et tous les services, même une coupe de cheveux, et d'autre part on donne un remboursement.

Les Canadiens qui ont déjà peine à joindre les deux bouts se demandent comment ils pourront verser toutes ces taxes et survivre entre les remboursements. Certes, nous pouvons dire que nous allons appliquer le régime de telle ou telle manière et verser des remboursements uniques au cours de l'année, mais comment les gens vont-ils subsister entre les remboursements? Et comment assurer la répartition pour que les remboursements soient justes, et comment peut-on expliquer que les gens paieront un montant égal quelle que soit la province dans laquelle ils vivent? Imaginez seulement un régime fiscal qui ferait que l'on paie une taxe plus élevée dans une province que dans une autre.

Le gouvernement a également annoncé qu'il va tenter de s'attaquer au chômage. Je suppose que vous avez entendu cette annonce, monsieur le Président. Le gouvernement va engager des milliers de personnes pour lever toutes ces nouvelles taxes. Combien de personnes va-t-il engager, s'agira-t-il de 5 000 ou de 10 000 personnes? Songez que le gouvernement va engager au moins 5 000 personnes simplement pour lever des taxes, simplement pour s'assurer que vous payez une taxe sur tout ce que vous achetez.

Pour m'exprimer avec modération, monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis et le nouveau régime fiscal que le gouvernement veut instaurer sont très injustes. À cause de ce projet de loi, les appels téléphoniques coûteront plus cher et une taxe sur les télécommunications sera prélevée.

Il y a une annonce publicitaire sur les appels téléphoniques qui dit de tendre la main et de toucher quelqu'un. Le ministre des Finances tend vraiment la main, il la plonge dans les poches de tout le monde. Le projet de loi dont nous sommes saisis devrait être rejeté par la Chambre. La nouvelle taxe de vente qui entrera en vigueur à la fin de l'an prochain sonnera le glas du gouvernement actuel.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je serais heureux de montrer au ministre comment l'abolir.

M. McDermid: Bravo, voilà ce que je veux entendre.

M. Benjamin: Eh bien, si vous aviez écouté pendant toutes ces années, vous n'auriez pas besoin qu'on vous le répète.

Premièrement, je veux présenter mes excuses au député de Gloucester (M. Young). J'ai mal compris ce qu'il a dit sur les affiches, mais c'était autant sa faute que la mienne. J'espère qu'il vérifiera les bleus pour s'assurer qu'ils correspondent à ce qu'il nous a dit. Je l'ai mal compris et je m'en excuse.

Le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) vient de dire quelque chose au sujet de la double imposition. Il ne m'a pas volé ma réplique, mais les grands esprits se rencontrent dans les grandes occasions. Autrefois, la double imposition était illégale. De fait, le gouvernement d'un palier quelconque qui aurait fait pareille tentative aurait été condamné par les tribunaux dès le lendemain.

On taxe la taxe. Je m'y perds, je ne sais plus très bien si c'est les provinces qui vont taxer la taxe, les autorités fédérales ou les deux. Il faut que le ministre des Finances (M. Wilson) nous donne des précisions là-dessus et nous dise ce qu'il en est.

Les taxes de vente fédérale et provinciales, y compris celles des gouvernements provinciaux néo-démocrates, nous persécutent depuis de nombreuses années, mais quand on va jusqu'à taxer les coupes de cheveux, j'ai de la peine pour le ministre qui nous quitte à l'instant, parce que jamais un coiffeur ne nous en donnera pour nos 8 $ à lui et à moi qui avons le crâne aussi dégarni. Quand on ajoute la taxe, cela devient injuste pour ceux d'entre nous qui n'ont pas autant de cheveux que beaucoup d'autres plus âgés que nous.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai dit l'an dernier au cours du débat sur le budget.

M. Friesen: Vous en souvenez-nous?

M. Benjamin: Je répète tous les ans le même discours qui est toujours aussi pertinent.

M. Friesen: Ne vous demandez pas pourquoi je n'écoute plus.

M. Benjamin: John Diefenbaker a formé une commission royale sur l'impôt présidée par un nommé Kenneth Carter qui a passé presque cinq ans à étudier tout le système. Il a publié le rapport de la Commission royale Carter en trois volumes, plus tous les documents de recherche et autres. Je n'ai feuilleté que les parties les plus riches en substance.

Je le répète pour la nième fois, monsieur le Président, ce que doit faire le gouvernement de quelque couleur politique qu'il soit saute aux yeux. Je ne dis pas que M. Carter avait raison sur toute la ligne, mais il avait raison, essentiellement, sur les principes d'un système fiscal juste. Un dollar, c'est toujours un dollar d'où qu'il vienne. Qu'il soit le fruit d'un travail ou non, si c'est un

revenu, il est imposable, point. Ce monsieur nous a montré comment il était possible d'abaisser le taux réel de l'impôt de 15 p. 100 ou à un maximum de 20 p. 100 pour les particuliers et les sociétés, tout en récoltant davantage que le gouvernement ne l'a jamais fait depuis la publication de ce rapport, en 1965.

M. Carter est mort du cancer en 1966. Il en avait tellement marre d'attendre que le gouvernement daigne suivre les recommandations de son rapport qu'il s'est mis à faire des déclarations publiques. Il était un peu comme le juge Emmett Hall avec les rapports de sa commission royale d'enquête sur les services de santé et quelques autres sujets. On ne voit pas souvent le président d'une commission royale d'enquête faire des déclarations publiques.

• (2230)

C'est ce que Kenneth Carter s'était mis à faire mais il est malheureusement décédé trop tôt. Il a fait remarquer, et cette remarque est toujours pertinente à l'heure actuelle, qu'un régime fiscal juste est basé sur la capacité de payer. Il faut que le régime d'imposition du revenu soit basé sur ce principe, peu importe qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés. C'est la capacité de payer qui compte.

Lorsqu'il recommanda de supprimer toutes les exemptions, les économistes, les experts financiers, les milieux d'affaires, les chambres de commerce et les associations de fabricants poussèrent de hauts cris. Les citoyens ordinaires se demandaient ce qui allait arriver si leur exemption était supprimée.

M. Carter fit la réflexion suivante: «Il y a les crédits d'impôt et, que l'on gagne 20 000 $ ou 120 000 $ par an, le crédit d'impôt est le même pour tous.» Beaucoup de gens trouvaient ce raisonnement très sensé.

Walter Gordon essaya sans trop de conviction de mettre en oeuvre les recommandations de Carter et Allan MacEachen aussi. Même le ministre des Finances actuel a instauré timidement quelques crédits d'impôt non remboursables. De prime abord, les gens ont cru qu'ils ne retireraient aucune déduction pour leurs dons de charité, mais en fin de compte, leurs impôts furent réduits autant, voire davantage avec les crédits d'impôt. Je me suis dit qu'il y avait de l'espoir et que l'on allait peut-être se mettre à suivre les recommandations de M. Carter. Je devrais vivre assez vieux pour voir cela.

Nous n'aurons jamais un régime fiscal juste, tant qu'un principe de ce genre ne sera pas appliqué par un gouvernement, peu importe sa couleur politique. Pour cela, il faut rejeter les modes de pensée traditionnels, il faut renoncer à revenir à la doctrine fiscale qui était en vigueur vers 1890. Bien entendu, nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous débarrasser ou du moins réduire considérablement le déficit et la dette nationale. Personne ne nous contredira là-dessus.

Mais la question est de savoir comment nous allons nous y prendre et sur qui nous allons percevoir l'argent nécessaire. Comment allons-nous le percevoir? Encore une fois, des économistes, des experts financiers de toutes allégeances politiques et d'autres gens de tous les partis conviennent depuis de nombreuses années qu'une taxe de vente et une taxe d'accise sont les plus régressives et que le régime d'impôt sur le revenu est le plus équitable. Alors, pourquoi les gouvernements continuent-ils d'accroître chaque fois les taxes de vente et les taxes d'accise, alors qu'ils savent déjà que ce sont des taxes régressives?

On a essayé de nous faire croire que la taxe de vente fédérale n'était pas indiquée sur les factures. Or, les trois dernières fois que j'ai acheté une voiture, c'est-à-dire au cours des quinze dernières années, la facture du concessionnaire indiquait le prix de la voiture, celui de toutes les options, la taxe de vente provinciale et la taxe de vente fédérale, qui figurait juste à côté du prix de base. Je savais toujours quelle était la taxe de vente fédérale sur ma voiture. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Le ministre des Finances veut nous tromper en disant que c'est une taxe cachée. Or, les fabricants de bonne réputation l'ont toujours indiquée séparément.

Je ne sais pas exactement comment procèdent les fabricants étrangers, mais avec les fabricants canadiens, j'ai toujours su combien de taxe de vente fédérale je payais sur tous les biens durables que j'ai achetés, entre autres une cuisinière General Electric et un réfrigérateur Westinghouse. J'admets ne pas en avoir acheté depuis huit ans, mais il reste que la taxe de vente fédérale était indiquée sur la facture du détaillant.

Ne faisons pas croire aux gens que tout à coup, la taxe de vente fédérale ou la taxe d'accise fédérale est une taxe cachée. Elle n'est cachée que si celui qui la perçoit a décidé de la cacher. D'après mon expérience, dans la plupart des cas, elle ne l'est pas.

Une voix: Même à la pompe à essence.

M. Benjamin: Là, elle est cachée.

Une voix: Non.

M. Benjamin: Cela dépend de votre perspective. Au moins 90 p. 100 du déficit et de la dette sont de l'argent que les Canadiens se doivent à eux-mêmes. On se préoccupe beaucoup de la dette nationale actuelle: 8 000 $ par personne. Chaque nouveau-né doit 8 000 $, en dollars de 1987 ou 1988. Ce chiffre est probablement plus élevé en 1989. C'est un montant très impressionnant.

En 1985, la dette nationale du Pakistan, de l'Inde et du Zimbabwe était de 200 $ par personne. En suivant ce raisonnement, on pourrait conclure que ces pays sont 40 fois plus riches que nous. Leur dette nationale par personne par rapport au produit national brut s'élève à 200 $.

Je voulais simplement démontrer la fausseté de ce raisonnement. Le Canada devrait peut-être demander à ces trois pays de l'aider à réduire ou à annuler ses prêts bancaires, ses obligations d'épargne, ses certificats d'investissements garantis et ses dépôts à terme, puisque nous nous devons 90 p. 100 de la dette et du déficit.

En fait, la dette nationale n'est pas un lourd fardeau que nous imposons aux générations futures. Nos descendants hériteront certainement de l'obligation de verser d'énormes intérêts sur la dette nationale, mais ils hériteront aussi de toutes les obligations et de tous les investissements des Canadiens sur lesquels se fonde 90 p. 100 de la dette.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: «Les économistes sont comme les théologiens.» Toute religion autre que la leur est l'invention de l'homme, tandis que la leur émane de Dieu.» La science économique que nous recevons du ministre des Finances est bien sûr une émanation de Dieu. Tout ce que propose quelqu'un d'autre est une invention de l'homme.

Depuis un demi-siècle, il y a eu au moins deux autres périodes où le gouvernement canadien a affiché des déficits budgétaires comparables à ceux que nous avons connus dans les années 80.

De 1930 à 1935, durant les dures années 30, la dette représentait en moyenne 3,2 p. 100 du produit national brut du pays. Elle équivalait donc à un déficit annuel contemporain de 15 milliards de dollars, en dollars de 1987.

Or, outre qu'il n'y avait pas la moindre inflation durant ces années, il y eut en réalité une déflation. L'indice des prix à la consommation a baissé de 19 p. 100. Les taux d'intérêt ont grimpé au niveau horrible de 3 à 4 p. 100. De 1932 à 1935, le déficit équivalait à 15 milliards en dollars de 1987. Durant les années de guerre, le premier exemple que je voulais citer, de 1942 à 1945, donc, et il ne s'agit que de quatre années, le déficit fédéral s'est établi en moyenne à 21 p. 100 du produit national brut. Il est passé de 15 p. 100 à 21 p. 100 du produit national brut. Cela équivaut à un déficit de 100 milliards de dollars d'il y a deux ans. L'indice des prix à la consommation augmentait entre temps de moins de 2 p. 100 par année tandis que les taux d'intérêt demeuraient inférieurs à 4 p. 100.

• (2240)

Le déficit fédéral en 1985 a été trois fois plus élevé que celui de 1981. Le taux d'inflation, au lieu d'augmenter, a diminué, et le ministre des Finances (M. Wilson) ne nous a jamais expliqué pourquoi. Il a pour théorie, tout comme le directeur de la Banque du Canada, que l'inflation va croître à moins qu'on n'augmente les taux d'intérêt. Or, le taux d'inflation a diminué de 1981 à 1985. Si vous vous rappelez l'année 1981-1982 par rapport à celle de 1985-1986, les taux d'intérêt ont baissé et l'inflation a diminué. Je ne comprends pas ça. Je ne suis qu'un simple campagnard.

Le ministre des Finances ne cesse de nous répéter qu'il faut augmenter les taux d'intérêt pour maîtriser l'inflation, mais les preuves sont là. Des taux d'inflation élevés provoquent de l'inflation. Cela signifie que tous les prix augmentent pour tous, hommes, femmes et enfants de notre pays et les frais augmentent à tous les paliers de gouvernement. Le ministre des Finances est victime de sa propre stupidité. Il a donné bonne réputation à l'incompétence.

On ne peut pas continuer comme avant. Monsieur le Président, la solution est d'emprunter davantage d'argent, de l'investir dans notre pays et de lancer un défi aux Canadiens comme on l'a fait pendant la guerre. Mettez les gens au travail en leur faisant construire des maisons et en les occupant au reboisement. On peut employer un quart de million de personnes au cours des dix prochaines années à nettoyer notre air et notre eau. Ce n'est pas un déficit, ce ne sont pas des frais, c'est un investissement. Cet investissement rapporte dans la mesure où lorsqu'on fait baisser le chômage de 9 à 5 p. 100, on récupère 8 milliards de dollars en nouvelles recettes fiscales provenant des particuliers et des sociétés. Pourquoi ne pas procéder ainsi? Nous pouvons le faire en temps de guerre avec une déclaration de guerre qui entraîne la destruction. Pourquoi ne pas faire la même chose avec une déclaration de paix qui est synonyme de construction? Pourquoi ne ferions-nous pas exactement la même chose pour un objectif et une entreprise beaucoup plus valables qui mettent le Canada dans une bien meilleure situation financière que celle où il se trouve actuellement, donnent du travail au pays et réduisent le déficit et la dette nationale.

Les socio-démocrates sont les seuls qui ont proposé cette solution. En fait, nous avons approuvé les ministres des Finances de l'époque depuis Mackenzie King, Saint-Laurent et Pearson d'avoir fait exactement cela et je n'ai pas entendu un seul libéral le proposer depuis, pas un seul.

Tout ce que les conservateurs pouvaient dire, c'était: «Pensez-vous que l'argent pousse sur les arbres?» La guerre a été déclarée à la fin des dures années 30. C'est à cette époque qu'on nous a demandé: «Pensez-vous que l'argent pousse sur les arbres?» On a trouvé un arbre sur lequel poussait de l'argent. Et on en a ramassé beaucoup. Par conséquent, monsieur le Président, comme votre petit gars des Prairies qui sautait par-dessus la chaume, pourquoi n'essayons-nous pas ce que je viens de dire?

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À titre de nouvelle députée, je tiens à faire consigner la consternation et l'horreur absolues que je ressens. Nous avons débattu ici ce soir un projet de loi financier crucial, et tous les députés à la Chambre savent fort bien que, selon notre Constitution, les ministres sont responsables et doivent rendre compte à la Chambre.

Je tiens à ce qu'il soit très clairement entendu que je suis très bouleversée de voir qu'il n'y a aucun ministre à la Chambre pendant ce débat crucial. C'est étonnant.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis content que ma collègue ait invoqué le Règlement parce qu'il est de tradition à la Chambre, lorsque des projets de loi aussi importants que les projets de loi financiers sont débattus, que non seulement les ministres soient à la Chambre, mais qu'il y en ait au moins trois. Ce soir, aucun ministre n'est ici. Non seulement nous débattons du projet de loi C-20, mais nous débattons aussi de la motion de clôture. Ce gouvernement nie aux députés qui sont ici les droits mêmes dont leurs électeurs les ont investis lorsqu'ils les ont envoyés aux Communes.

Une voix: Voici un ministre.

M. Flis: Voilà que le gouvernement ridiculise le processus des élections libres et le système parlementaire britannique en niant les droits et les libertés mêmes que avons inscrits dans la Constitution du Canada.

Les Canadiens s'en souviendront et je crois que les sondages révèlent déjà cette situation.

Examinons le projet de loi à l'étude, monsieur le Président. Comme le dit la note explicative du projet de loi C-20:

> La partie I met en oeuvre la Motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, dont avis a été donné à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 27 avril 1989.

Je n'ennuierai pas les députés avec tous les articles, mais je veux attirer leur attention sur le paragraphe 3(1) que voici:

> . . .même loi soit abrogés et remplacés par ce qui suit:
>
> «*a*) *dix-neuf pour cent*, dans le cas *d'une part* des vins, *d'autre part* des marchandises sur *lesquelles* un droit d'accise est imposé en vertu de la Loi sur l'accise ou le serait si *elles* étaient produites ou fabriquées au Canada;. . .

Voici un gouvernement—je me demande où les vins canadiens pourraient être produits sinon au Canada—qui a pratiquement fait disparaître l'industrie vinicole et qui fera disparaître je ne sais combien d'autres industries.

Je n'ai pas à me plaindre de l'intention dans laquelle le budget a été présenté. Je ne parlerai pas de la façon dont il l'a été. Nous savons tous maintenant que l'autre côté de la Chambre parle une langue hypocrite et qu'il ne faut pas le croire. Il a présenté comme une taxe progressive et visible la nouvelle taxe de vente nationale qui va frapper le pays comme une bombe à retardement. Or, elle sera cachée et nous pouvons nous attendre à ce que les 9 p. 100 d'aujourd'hui ne soient bientôt plus qu'un doux souvenir.

Peu de gens nient qu'il faut réduire le déficit et encore moins de gens contestent qu'il faut s'attaquer à la dette. Mais personne ne sera d'accord pour que le problème du déficit ou de la dette soit résolu aux dépens du Canadien moyen par le biais de hausses déraisonnables de l'impôt sur le revenu, de compressions budgétaires, de filets de sécurité et d'une taxe de vente nationale cachée.

Ce matin, j'ai rencontré un de mes électeurs à l'inauguration de la voie rapide. Je félicite l'administration du Grand Toronto pour son projet d'embellissement de la voie rapide Gardiner. Des gens du monde entier viennent à Toronto et nous voulons qu'ils gardent un bon souvenir de notre ville. Avant, les abords de la voie rapide étaient absolument jonchés de bouteilles et de toutes sortes de déchets. Maintenant que les entreprises et les divers quartiers ont tous planté de beaux arbres et de belles fleurs, les gens qui demandent à tenir des congrès à Toronto gardent une bonne impression de la ville. À cette cérémonie, je me suis entretenu avec un de mes électeurs et d'autres personnes qui se plaignaient des taxes cachées. Ils disaient: «Allez-y franchement et ouvertement. Si j'ai à payer tel ou tel montant, je le ferai, mais ne dissimulez pas la taxe.»

Une autre électrice à moi est venue me voir il y a un mois pour me demander conseil au sujet d'un emploi qu'on lui avait offert. C'est une femme qui élève seule ses deux enfants de quatre et six ans. Elle vivait de l'assistance publique. Si elle acceptait cet emploi, son revenu mensuel net allait augmenter de 9 $ seulement, une fois payés les frais de garde d'enfants—elle n'a accès à aucune place de garderie subventionnée—et les frais de transport. Toutefois, comme c'était là une chance unique pour elle de sortir de l'ornière sociale et morale de l'assistance publique, je l'ai encouragée à accepter l'emploi.

• (2250)

Je vais maintenant devoir dire à cette femme qu'à cause de la mauvaise gestion financière du gouvernement, ses impôts vont augmenter et qu'elle va gagner encore moins que si elle bénéficiait encore de l'assistance publique. Je vais devoir lui dire aussi qu'il n'y aura plus de places de garderie parce que le gouvernement manque à sa parole à l'égard des femmes et des enfants de notre pays.

Certains Canadiens supportent jusqu'à 71 p. 100 du fardeau financier créé par le gouvernement. Et c'est après que le ministre des Finances nous ait donné l'assurance qu'à la fin du premier mandat du gouvernement, les Canadiens auraient à supporter au plus 25 p. 100 du fardeau de la dette. Depuis 1984, les particuliers et les ménages ont payé 29 milliards de dollars de plus en impôts. Et cela va monter en flèche avec le budget.

Un rapport du Conseil canadien du développement social montre que les impôts des gagne-petit ayant un revenu annuel par ménage de 24 000 $ ont augmenté de 44 p. 100 entre 1984 et 1988 et que les impôts des salariés des tranches supérieures gagnant annuellement 122 000 $ ont en fait diminué de 6 p. 100 au cours de la même période. Avec ce budget, ceux qui gagnent le salaire minimum vont payer 137 $ de plus en impôts. Le ménage à revenus moyens qui gagne 50 000 $ va payer 645 $ de plus. Et ces chiffres ne tiennent pas compte de la nouvelle taxe de vente nationale, qui s'élèvera d'environ 9 p. 100. Donc, les revenus modestes et moyens vont encore une fois payer plus pour avoir moins.

Il n'y a plus de garantie de création de nouvelles places de garderie. Les gens vont payer plus d'impôts pour perdre les 4 milliards de dollars de programme de garderies promis au cours de la dernière campagne électorale, plus d'impôts pour subir des réductions de transferts aux provinces qui vont nuire à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie, plus d'impôts pour combler les réductions au chapitre du développement régional, de l'abandon du Canada atlantique et des autres régions, plus d'impôts pour assurer le retrait complet du gouvernement du programme d'AC, avec réduction des prestations et allongement de la période de référence, plus d'impôts pour favoriser la fermeture de bases militaires qui vont ravager certaines des économies les plus fragiles. Voilà à quoi vont servir les augmentations d'impôts que le gouvernement va percevoir sur le dos des travailleurs à revenus modestes et moyens, et pourtant c'est la récession économique qui s'annonce pour le pays.

Tous les jours nous entendons des déclarations qui confirment ce que nous disons: la hausse des taux d'intérêt conjuguée aux augmentations d'impôts va entraîner une récession. Le Conference Board du Canada signale que les suppressions d'emplois et l'augmentation des impôts vont réduire de 5 milliards de dollars l'an prochain le revenu personnel disponible, à cause principalement des 2,2 milliards de dollars d'impôts supplémentaires.

Selon M. Frank, l'économiste en chef, l'économie dérape déjà et pourtant le gouvernement continue de se croiser les bras en laissant Crow conduire le bal, bal qui va s'ouvrir quand des milliers d'autres Canadiens perdront leur emploi.

Il y a une chose qu'il faudrait tirer au clair chaque fois que nous parlons du mandat du gouvernement actuel. C'est une erreur de continuer de parler uniquement des quatre dernières années, car c'est faire trop honneur au gouvernement que de le croire capable de faire tant de dégâts en quatre ans de pouvoir. Les torts qu'il a causés se sont échelonnés sur cinq ans et il continue dans la même voie au cours de son second mandat.

Lorsque nous reprochons au dernier gouvernement les problèmes auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle, nous devons nous rappeler que le dernier gouvernement était le gouvernement actuel. La lune de miel est terminée. Il ne peut plus en rejeter le blâme sur les gouvernements libéraux précédents, car c'était lui qui était au pouvoir au cours du mandat précédent.

En 1982-1983, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, on a dû faire face à une récession mondiale dont le Canada s'est mieux sorti que la plupart des pays membres de l'OCDE. Entre 1984 et 1988, à l'instar des autres pays, nous avons connu une forte activité économique et au cours de ces quatre années, le gouvernement a quand même réussi à accumuler 45 p. 100 de notre dette actuelle. En septembre 1984, cette dette s'élevait à 177 milliards de dollars comparativement à 321,2 milliards de dollars à l'heure actuelle. Il s'agit d'une augmentation de 81,5 p. 100 sur une période de quatre années au cours desquelless la conjoncture économique était censée être bonne.

Que s'est-il passé? Comment les ministériels s'y sont-ils pris? Ils ont profité de la conjoncture favorable pour dépenser davantage. Ils se sont laissés prendre à leurs propres affirmations selon lesquelles ils étaient directement responsables de la prospérité de l'économie. Ils se sont enorgueillis des emplois créés du fait de la conjoncture favorable. Qu'ont-ils fait en outre? Chose certaine, ils n'ont pas fait payer leurs riches amis davantage, même si ces derniers ont réalisé des profits records. En fait, ils leur ont tout donné.

Le gouvernement a vendu toutes les sociétés rentables qui avaient été bâties grâce à l'argent des contribuables, dans le but de permettre à tous les Canadiens d'en posséder une partie. Pour quelle raison? Les sociétés d'État rendent des comptes aux contribuables à qui elles appartiennent. Pourquoi attendre qu'elles se portent bien pour les vendre?

M. Dionne: Si nos vis-à-vis restent au pouvoir encore bien longtemps, il ne restera plus grand-chose.

M. Flis: Je suis heureux de la remarque de mon honorable collègue de la région de l'Atlantique. Selon moi, cela ne dénote pas une bonne gestion.

Prenons l'exemple de l'Aéroport international Pearson. Malgré tous les problèmes relevés au niveau de la sécurité qui sont dûs, je voudrais le signaler, en grande partie aux orientations du gouvernement en matière de déréglementation et à son incompétence, l'aéroport Pearson est tout à fait rentable. À l'heure actuelle, on lui ajoute une troisième aérogare qui est administrée par le secteur privé. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un projet rentable et naturellement, les ministériels le laissent au secteur privé, au lieu de percevoir les recettes en question et de réduire ainsi les impôts. Est-ce parce que le gouvernement estime être redevable à ses amis du monde des affaires, de sorte qu'aux prochaines élections, il puisse se lancer dans la même propagande douteuse? Je pense que la réponse est évidente.

Puis il y a l'impopulaire Société canadienne des postes, qui a réalisé des bénéfices record au détriment des Canadiens. J'aurais été bien inquiet si, vu les réductions de service et la hausse des tarifs postaux, Postes Canada n'avait pas enregistré de bénéfices quelconques. Mais tel n'est pas le rôle premier de nos services essentiels. Ils devraient se soucier avant tout de fournir des services de qualité à des tarifs raisonnables.

Demain, je déposerai des pétitions à la Chambre au nom d'habitants de ma circonscription que desservait la succursale postale nº 5 de Toronto. Le gouvernement avait décidé de confier cette succursale à une pharmacie du coin, mais cette dernière a fait faillite, de même que le service postal, qui fut de nouveau assuré par le bureau de poste. Les gens étaient bien contents. Ils pouvaient y faire recommander leurs lettres et y prendre leurs colis. Que s'est-il passé ensuite? Sans aucun préavis du ministre ni de qui que ce soit, un écriteau portant la mention «À louer» est apparu dans la vitrine du bureau de poste. Les gens sont révoltés, car pour la deuxième fois, ils perdent leur service postal. Les personnes de 80 et 90 ans devront parcourir trois, quatre ou cinq milles pour faire recommander leur courrier ou aller chercher des colis. Pourtant, Postes Canada se vante d'avoir comme objectif premier l'accroissement du service. C'est ce qu'elle appelle l'efficacité de la gestion.

Les ministériels sont là à savourer les gros bénéfices, indifférents aux personnes âgées qui voient disparaître le service.

M. Milliken: Ils ne crient pas assez fort.

M. Flis: Exactement. En plus de se donner quatre années de bon temps, qu'a fait le gouvernement? Au lieu d'abaisser les impôts des Canadiens, il les a augmentés.

Que constatons-nous maintenant dans le projet de loi C-20 et dans le Budget? Nous voyons encore une fois la pensée conservatrice au travail. Les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible vont continuer d'assumer la plus grosse part du fardeau fiscal, que les temps soient difficiles ou pas.

La pensée conservatrice ne connaît pas de limite. En fait, elle ne connaît pas de frontière. Elle franchit les océans et atteint les pays qui ont le plus besoin de notre aide. À une époque où le monde est en proie à la guerre et à la pauvreté, et où des millions d'enfants meurent de faim, le gouvernement leur retire le pain de la bouche.

Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir pour la première fois en 1984, il a promis qu'en 1985 il allouerait à l'aide et au développement à l'étranger 0,5 p. 100 du produit national brut. Cependant, cette proportion a baissé et n'a pas atteint l'objectif fixé pour 1986-1987. Il avait également promis qu'avant 1995, il consacrerait à l'aide à l'étranger 0,7 p. 100 du produit national brut. Encore une fois, il a manqué à sa promesse. Dans le rapport intitulé «Partageons notre avenir» publié en 1987, le gouvernement a remis à l'an 2000 la réalisation de cet objectif. Cette fois-ci, il a encore réduit ses engagements. Il a annoncé qu'il allait réduire de 1,8 milliard

de dollars les sommes destinées à l'aide à l'étranger au cours des cinq prochaines années, y compris une réduction de 400 millions de dollars pour l'année 1989–1990.

• (2300)

Il n'est nul besoin d'être économiste ou professeur d'université pour saisir le lien entre la pauvreté, la souffrance, et la guerre. Certains pays sont à ce point pressés de rembourser leurs dettes ou de défendre le pays dont ils tirent leur subsistance qu'ils doivent bel et bien échanger la nourriture qu'ils produisent pour s'acheter des armes et s'en servir pour protéger le pays qui produit leur nourriture.

Au lieu de faciliter la tâche à ces pays en continuant de contribuer à l'aide à l'étranger, de façon qu'ils puissent apporter les rajustements de structure dont ils ont besoin pour remettre leur économie dans la bonne voie, nous leur coupons les vivres en déclarant: «Quand les temps seront meilleurs, nous vous donnerons davantage.» Essayez donc de dire à une mère que son enfant qui a faim n'aura rien à manger aujourd'hui et qu'il n'en aura pas davantage demain. Nous ne pouvons pas lui assurer que son enfant pourra un jour manger.

Le globe terrestre s'amenuise en raison de l'ère de l'information qu'ont inaugurée les pays occidentaux. Nous ne saurions revenir à l'époque où un pays pouvait vivre isolément. Nous ne pouvons faire fi de ce qui se passe autour de nous. Nous ne pouvons plus prétendre que ce qui s'y passe ne nous touche pas. Cela nous touche. Cela nous touche chaque fois que nous écoutons la radio ou que nous regardons la télévision.

Le gouvernement a fait la preuve à maintes reprises que nous ne saurions lui faire confiance. Pas une seule fois il n'a été fidèle aux promesses qu'il avait faites avant, pendant et après les élections. Il dit volontiers n'importe quoi: s'il dit une chose, il fait tout à fait le contraire. Les sondages les plus récents indiquent que le niveau de popularité des conservateurs est le plus bas depuis les élections de novembre 1988. Ils devraient faire comprendre au gouvernement qu'il doit renseigner les Canadiens. Il ne peut plus leur faire accepter de programmes secrets. Qu'il fasse preuve de franchise, qu'il oublie les impôts occultes et les programmes secrets et s'il veut la confiance des Canadiens, qu'il apprenne par-dessus tout la règle d'or que nous avons tous apprise à l'école élémentaire: La meilleure politique, c'est encore l'honnêteté.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, dans mes observations sur le projet de loi C–20, je parlerai aussi du budget dont il n'est qu'une partie infime quoique tout aussi mauvaise que le reste de ce désastreux budget. Je parlerai également de la période pré–électorale ainsi que des promesses que les Conservateurs ont faites aux Canadiens et de la raison pour laquelle ils les ont faites dans le contexte de l'accord commercial canado–américain.

Il importe de considérer ces mesures budgétaires du point de vue de gens comme les électeurs de ma circonscription de Vancouver–Est. Ces gens s'éreintent à élever leur famille ou à se trouver un emploi, car beaucoup sont chômeurs. Ils ne comptent certainement pas parmi les Canadiens riches et puissants.

Je parlerai également des répercussions du budget conservateur sur toutes les régions du Canada. Je montrerai comment il fait du tort aux familles et comment il réduit sévèrement les services dont les familles et les particuliers ont besoin et auxquels ils ont droit, services qui relèvent du gouvernement fédéral. Je parlerai ensuite des répercussions du budget sur le logement à prix abordable. Je dirai un mot des mesures de réduction des prestations d'assurance–chômage qui frappent particulièrement dur les travailleurs.

Il importe d'envisager le projet de loi C–20 dans le contexte du budget. C'est le pire budget de l'histoire du Canada. Commençons par rappeler les promesses que le gouvernement a faites lorsqu'il tentait de convaincre les Canadiens de le réélire. C'étaient, nous en avons la preuve aujourd'hui dans le budget, de fausses promesses. Vous en souvenez–vous, monsieur le Président?

Le premier ministre (M. Mulroney) nous a dit que nos programmes et nos services étaient un dépôt sacré et que l'universalité était un principe intouchable. Il a ensuite entrepris de miner l'universalité des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Il a déclaré que l'accord commercial ne menaçait pas les emplois et que, en fait, des milliers d'emplois seraient créés. Il ressort des réponses aux questions qu'on lui a posées que le ministre du Commerce extérieur n'est pas en mesure de prouver dans quelle mesure les emplois créés sont attribuables à l'accord commercial. En fait, beaucoup de gens ont perdu leur emploi. Dans ma circonscription de Vancouver–Est, les preuves ne manquent pas. Il a également dit aux Canadiens de ne pas s'en faire, que tout irait bien. Que nous allons garder la mainmise sur nos ressources; que nous n'avons rien à craindre en ce qui concerne la transformation du poisson; que le gouvernement va protéger ce secteur; que nous n'avons qu'à voter pour eux et que tout ira très bien. En Colombie–Britannique, nous pourrions perdre près de 6 000 emplois dans l'industrie de transformation du poisson, et de nombreux travailleurs de ma circonscription de Vancouver–Est seraient alors touchés.

À maintes reprises, le premier ministre nous a promis que l'accord commercial ne ferait aucun tort aux programmes d'assurance-chômage et de développement régional. Ensuite, dès qu'il en a la chance, il a l'audace de présenter, par l'entremise de son ministre des Finances (M. Wilson), un budget qui attaque sans pitié ces deux programmes.

Vous vous rappelez les promesses que nous ont faites les Conservateurs au sujet de la réforme fiscale? Ils nous ont affirmé qu'ils prélèveraient plus d'impôts auprès des riches pour pouvoir aider les familles types. Vous savez maitenant qu'ils ont fait tout le contraire. Plus de 60 000 entreprises rentables ne paient pas d'impôt pendant que les consommateurs, ne se doutant de rien, paient une taxe de vente cachée. Naturellement, on parle de taxe régressive où les pauvres doivent payer le même montant que les riches.

On a là un autre exemple de promesse rompue par les Conservateurs, ne l'oublions pas. J'espère que les électeurs et les contribuables du Canada ne l'oublieront pas. Les électeurs ont cru aux promesses du premier ministre et lui ont fait confiance. Ils ont voté pour le premier ministre qui, lui, a trahi leur confiance. Il n'a respecté aucune de ses promesses.

Les mesures qui ont entraîné les restrictions draconiennes qui figurent dans le budget des Conservateurs correspondent parfaitement bien au programme législatif des Américains, dont il a été question au cours des négociations de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. On s'en rend compte maintenant. Les entreprises américaines ont exigé que les règles du jeu soient les mêmes pour les deux pays, que le Canada ne puisse offrir à sa population des programmes sociaux plus généreux et offrant une plus grande sécurité que les programmes en vigueur aux États-Unis. Les Américains nous ont dit de restreindre l'assurance-chômage parce que c'est une subvention injuste et de ne pas protéger les régions désavantagées. Le monde des affaires aux États-Unis l'affirme depuis des années, et le ministre sait trop bien que la question était à l'ordre du jour des négociations en vue du libre-échange. Il ne faut pas protéger les industries et les ressources canadiennes. Ceux qui sont de cet avis ont gagné. Les Canadiens ont perdu et le budget draconien des conservateurs dont nous discutons ce soir, qui comprend le projet de loi C-20, en est la preuve.

Le budget conservateur comprend des mesures fiscales extrêmes. Les taxes de vente et d'accise dont il est question dans le C-20 ne sont qu'une partie de ces mesures régressives et punitives. Les mesures fiscales que propose le budget alourdissent de 710 $ la charge annuelle d'une famille moyenne de ma circonscription, Vancouver-Est. Cette charge sera plus lourde de 1 000 $ de plus quand la taxe sur les produits et services s'appliquera. C'est la taxe de vente cachée, que le ministre dit ne pas être cachée.

• (2310)

Une famille moyenne de quatre membres vivant à Vancouver-Est, une famille ordinaire où les parents travaillent à l'extérieur, une famille qui se débrouille tant bien que mal avec deux enfants, se trouvera dans l'obligation de payer les augmentations suivantes. En même temps, elle ne pourra se payer des services de garderie convenables parce que le gouvernement n'a pas rempli ses obligations à cet égard. La taxe de vente augmentera de 1,5 p. 100, soit environ 273 $ par an. Les primes d'assurance-chômage augmenteront de 15 p. 100, soit 130 $ par an. La hausse de la taxe sur l'essence coûtera 120 $ par an. La taxe sur les cigarettes et l'alcool représentera 100 $ de plus par an. La surtaxe fédérale passera de 3 à 5 p. 100, ce qui représente 120 $ par an. La nouvelle taxe sur les produits et les services ajoutera à sa charge 1 000 $ par année, ce qui fera en tout 1 710 $ quand toutes ces mesures auront été mises en place.

Comment le projet de loi dont nous débattons ce soir touchera-t-il les contribuables canadiens? Il augmentera un bon nombre de taxes de vente, ce qui constitue la façon la plus régressive de tirer de l'argent des Canadiens. Le projet de loi C-20 impose des taxes qui toucheront tous les contribuables canadiens. Il y aura une taxe sur les appels interurbains. La taxe sur le services de télécommunication passera à 11 p. 100. La taxe de vente sur les matériaux de construction sera portée à 9 p. 100. La taxe de vente sur les vins sera désormais de 19 p. 100. Il y aura une augmentation de la taxe de vente jusqu'à concurrence de 1,5 p. 100 sur l'essence et le combustible diesel. Les taxes sur le tabac, les cigarettes et le tabac à priser augmenteront encore et ce alors que le gouvernement refuse de déposer le projet de loi anti-tabagisme pour lequel les membres de mon parti ont livré un si dur combat au cours de la dernière session de la législature. Il a été adopté par la Chambre des communes et le Sénat. Pourtant, le gouvernement a refusé de le mettre en application dans l'intérêt de la santé des Canadiens.

Ce projet de loi fera augmenter la taxe de vente sur les détergents. Je ne sais pas ce que le gouvernement a contre la propreté.

Ce budget lèse les Canadiens non seulement en augmentant les impôts et en imposant une taxe de vente régressive, mais aussi en réduisant les fonds affectés aux services. Il s'agit de services dont les Canadiens ont besoin et auxquels ils ont droit.

Les fonds réservés aux services sociaux seront réduits. Les services de garde d'enfants promis ne seront pas financés. Les programmes de citoyenneté seront réduits. Les pensions des gens à revenu plus élevé deviendront imposables. Les services de santé et l'assistance sociale seront touchés, de même que l'éducation, l'assurance-chômage, le logement, les programmes environnementaux, l'aide à l'étranger et les programmes de logement social.

Je voudrais donner de plus amples détails à ce sujet. Le budget sabrera dans les services essentiels relevant du gouvernement fédéral. Il est paradoxal de penser que le gouvernement conservateur a gaspillé beaucoup d'argent pour semer la panique au sujet du déficit, puis qu'il s'attende à ce que les Canadiens payent la note de la réduction du déficit. Les conservateurs ont refusé de s'attaquer aux causes profondes du déficit élevé. Nous en sommes préoccupés, nous aussi. Toutefois, nous sommes également préoccupés par le chômage, par les taux d'intérêt élevés et par le fait que les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôts. Le gouvernement devrait plutôt s'attaquer à ces problèmes.

Il a abandonné le programme national de garderies. On ne peut plus bénéficier des programmes d'allocations familiales et de pension de sécurité de la vieillesse. Ceux qui gagnent un revenu de plus de 50 000 $ verront leurs prestations récupérées en vertu de ces programmes. Cela signifie qu'au fil des ans, le seuil sera abaissé et les programmes universels seront constamment minés. Les programmes du Secrétariat d'État qui finançaient des groupes se portant à la défense des femmes, des autochtones et des minorités visibles seront réduits de 16 millions de dollars au cours des deux prochaines années. C'est dire que les groupes de défense des personnes qui, dans notre société, n'ont aucun pouvoir, verront leurs budgets réduits de 15 p. 100 au cours des trois prochaines années. C'est une atteinte à la démocratie.

Les paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire ont été réduits de 1 p. 100. Des étudiants autochtones sont venus protester ici sur la colline. Eux, entre tous, méritent certainement d'avoir accès à l'éducation, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'avenir de leur peuple. Nous savons qu'ils s'inquiètent beaucoup et qu'ils ont des raisons de s'inquiéter.

Les subventions au développement régional seront réduites de 400 millions de dollars l'an prochain. Je comprends parfaitement bien les régions, surtout les plus défavorisées, de réagir fortement à la situation. Cependant, je leur reproche d'avoir élu des libéraux. Ils auraient pu choisir des néo-démocrates. Peut-être le feront-ils la prochaine fois.

Mme McLaughlin: Les électeurs du Yukon l'ont fait.

Mme Mitchell: C'est juste, les électeurs du Yukon l'ont fait.

Le gouvernement dit que l'environnement est une grande priorité. Que fait le budget en faveur de l'environnement? Les programmes en la matière seront amputés d'environ 10 millions de dollars avec l'abandon graduel de l'Initiative nationale en matière d'économies d'énergie et d'énergies de remplacement et la fermeture des 12 bureaux régionaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Voilà une façon bien singulière de donner de l'expansion aux services de protection de l'environnement.

Les Canadiens s'enorgueillissent du fait que nous voulons sortir de nos frontières pour venir en aide aux pays du monde entier, surtout les pays en voie de développement. Je constate que la ministre responsable de l'aide internationale est ici à la Chambre ce soir. Elle devrait avoir honte du fait que l'effort du Canada en matière d'aide à l'étranger sera réduit de 400 millions de dollars pour passer à 2,4 milliards de dollars à la suite du présent budget.

Le logement à prix abordable subit lui aussi de graves réductions. Les gens de ma circonscription de Vancouver-Est et de Vancouver en général sont extrêmement inquiets à ce sujet. Il n'y a pratiquement aucune allocation d'unités de logement coopératif pour répondre à un très grand besoin cette année. Il y a des milliers de personnes sur la liste d'attente alors qu'il n'y a que quelques centaines de logements à Vancouver. C'est la même situation d'un bout à l'autre du pays dans les grandes villes où sévissent de graves crises du logement.

Les programmes de PAREL ont été complètement supprimés. De tous les programmes fédéraux, les PAREL étaient très pratiques. Ils nécessitaient l'emploi de beaucoup de main-d'oeuvre. Ils remettaient en état les logements. Pourtant c'est l'un des programmes qui ont été supprimés. On prendra quelque 55 millions de dollars aux programmes de PAREL.

Le gouvernement a promis la construction de 5 000 coopératives d'habitation par an. Cependant, il risque d'y en avoir moins de 2 500 cette année.

Face à une crise nationale du logement, le gouvernement conservateur construira moins de logements à prix abordable et supprimera un programme visant à empêcher la détérioration des logements existants. C'est

incroyable mais tellement caractéristique d'un gouvernement conservateur une fois qu'il est au pouvoir.

Qu'est que le gouvernement fédéral va faire avec l'assurance-chômage, une chose pour laquelle les travailleurs se sont battus pendant des années et qui est financée conjointement par l'employé et l'employeur? Il va demander davantage. Les travailleurs devront payer 15 p. 100 de plus. Les prestations seront plus difficiles à obtenir et elles ne dureront pas aussi longtemps. Les cotisations vont passer de 1,95 $ à 2,25 $ pour chaque tranche de 100 $ de salaire. Le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) va se retirer entièrement du programme pour économiser 2,9 milliards. Cela va détruire complètement le but du programme d'assurance-chômage. Ce programme n'a pas cessé de prouver qu'il constituait une sécurité importante. Nous sommes heureux qu'il contienne maintenant des prestations pour les parents et pour les travailleurs saisonniers. Il est important que le gouvernement fédéral subventionne ces prestations supplémentaires lorsqu'il le faut.

• (2320)

En vertu des changements, près d'un million de Canadiens perdront leurs prestations, en tout ou en partie. La raison invoquée par le gouvernement, c'est que cela provoquera des changements d'attitude et de comportement chez les chômeurs. C'est plutôt ironique. Je suis sûre que le chômeur de Vancouver-Est ne verra pas cela comme un encouragement, vu que bien souvent il n'y a pas d'emplois disponibles.

Soit dit en passant, je voudrais mentionner le bradage du secteur de la transformation du poisson en Colombie-Britannique. Voilà une nouvelle charge.

Je pourrais poursuivre en me reportant à beaucoup d'autres aspects du budget, mais en bref, le gouvernement a fait de nombreuses promesses et il aurait pu choisir d'autres moyens d'éponger le déficit, notamment en réduisant les taux d'intérêt et en appliquant un programme de plein emploi qui aurait contribué plus que ce budget à accroître les recettes du pays.

Mais il a choisi pratiquement toutes les façon imaginables de faire mal aux Canadiens, surtout aux Canadiens à revenu moyen et faible. Ses mesures fiscales sont particulièrement régressives. Les compressions dans les services sont déraisonnables et sont définitivement reliées à l'engagement qu'il a pris à l'égard des Américains dans le cadre du libre-échange.

Cette année, l'année 1989, est une triste période pour les Canadiens, mais les choses vont encore empirer. C'est une triste période pour les étudiants qui ne peuvent se payer une formation postsecondaire. C'est une triste période aussi pour les parents qui luttent pour élever une famille et qui ne peuvent pas obtenir d'aide pour faire garder leurs enfants. C'est une triste période pour les chômeurs qui ont cotisé au régime de l'assurance-chômage et qui espéraient être couverts par ce régime. C'est une triste période pour les personnes âgées, qui ont tant donné au Canada et qui ont mérité leurs pensions. Il devrait y avoir des pensions de veillesse pour toutes les personnes âgées, quel que soit leur revenu.

C'est une triste période pour les habitants du Nord et des régions éloignées, qui perdent leurs services de transport ferroviaire et qui subissent une hausse du prix de l'essence et des frais de téléphone. C'est une triste période pour les minorités, les femmes et les autochtones, qui ont besoin d'être adéquatement représentés.

C'est une bien triste période pour les Canadiens qui ont voté pour les conservateurs aux dernières élections parce qu'ils ont été trahis. Les conservateurs ont violé leurs promesses en présentant ce budget infâme, le pire dans l'histoire du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre:

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais tirer une chose au clair. Je suppose que le timbre sonne pour convoquer les députés à la Chambre pour un vote. Si c'est bien le cas, je tiens à signaler que, si ma mémoire est fidèle, c'est la première fois dans l'histoire canadienne qu'un vote sur une motion de clôture a lieu avant l'heure prévue, soit 1 heure du matin.

À mon avis, cela prouve que le gouvernement n'avait pas besoin d'imposer la clôture à cette étape-ci et qu'il existe beaucoup de façons traditionnelles. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne peux pas arrêter le timbre une fois qu'il a commencé à sonner.

M. Riis: Je ne vous demande pas d'arrêter le timbre. J'invoque vraiment le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Voulez-vous dire que je devrais arrêter le timbre?

M. Riis: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai convoqué les députés. Nous disposons de trente minutes pour le vote.

(La motion de M. Loiselle, mise aux voix, est adoptée.)

• (2330)

(*Vote No 56*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bourgault
Boyer	Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McDermid
McKnight	Merrithew
Mitges	Monteith
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—125	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Bellemare
Benjamin	Blaikie
Blondin	Boudria
Caccia	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
Dionne	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Hopkins	Kaplan
Keyes	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Manley	Marleau
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Parker
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rodriguez	Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Vanclief	Young (Gloucester)—52

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Comme il est 00 h 05, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures aujourd'hui, aux termes de l'ordre adopté le mardi 23 mai 1989.

(La séance est levée à 00 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 juin 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

LES RÉPERCUSSIONS DES NOUVELLES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai récemment rencontré des exploitants de fermes laitières de ma circonscription, celle de Northumberland, et ils m'ont semblé craindre au plus haut point de ne plus pouvoir survivre avec les nouvelles politiques du gouvernement.

Le récent blocage du prix du lait industriel pour les 20 prochains mois, les compressions budgétaires de 14 millions de dollars par année touchant l'industrie laitière, l'abandon de subventions fédérales à l'exportation et le fait qu'on ait coupé les ressources financières de la Commission canadienne du lait, tout semble prouver que le gouvernement ne désire plus préserver l'industrie laitière canadienne.

Les exploitants de fermes laitières de ma circonscription et du Canada veulent savoir pourquoi ils ont été choisis comme victimes de ces mesures, qui empêcheront leurs revenus de progresser, ne fût-ce qu'au rythme de l'inflation.

Je presse le ministre de l'Agriculture de reconsidérer ses politiques destructives qui vont à l'encontre de la politique laitière qu'a toujours appliquée le gouvernement et qui consistait à appuyer sans réserve la gestion de l'offre. Il faut que les fermes laitières familiales demeurent.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

LE SYSTÈME NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a publiquement menacé de se retirer du système national de commercialisation du lait, ce qui a jeté la consternation chez les 1 000 producteurs de la province, dont la majorité appuie le régime national de commercialisation du lait.

Une des raisons invoquées est le fait que la répartition actuelle des contingents est totalement injuste. La Colombie-Britannique, qui représente 12 p. 100 de la population du Canada, ne peut assurer que 3,6 p. 100 du total de la production. Le Québec, avec 26 p. 100 de la population, détient 40 p. 100, et l'Ontario et le Québec ensemble reçoivent 78 p. 100 du contingentement national total. C'est une répartition discriminatoire qui doit être corrigée.

La Colombie-Britannique doit continuer à participer au régime national de commercialisatin du lait pour protéger l'association des producteurs laitiers de la Colombie-Britannique et assurer la stabilité économique de l'industrie laitière de la province. Le seul moyen d'y arriver est de rajuster immédiatement les contingents et d'attribuer à la Colombie-Britannique la juste part qui lui revient.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

L'IMPORTANCE DU HOCKEY JUNIOR MAJEUR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, si le hockey junior majeur du Québec est important pour les régions centrales, il l'est aussi pour les régions éloignées. La Ligue junior de l'Ouest au Canada couvre quatre provinces et des États américains. La Ligue junior de l'Ontario couvre un grand territoire.

Mais attention, au Québec c'est différent. La Ligue de hockey junior majeur du Québec se joue presque exclusivement dans les régions centrales, à l'exception de Chicoutimi.

L'Abitibi et le Témiscamingue participent à l'économie de ces régions centrales au Québec. Notre minerai et nos copeaux se transforment à Montréal et à Trois-Rivières.

Monsieur le Président, comme pour les ententes Canada-Québec sur le développement économique, le gouvernement du Québec devra, dans les prochains mois, appliquer le même principe au hockey junior, soit deux divisions pour prendre en considération non seulement

Article 31 du Règlement

les régions centrales, mais également les régions ressources du Québec.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA CÉLÉBRATION DE CARABRAM À BRAMPTON

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, les 7, 8 et 9 juillet, Brampton sera l'hôte de l'événement multiculturel ayant le plus d'envergure au Canada.

Pendant trois jours, vous pourrez visiter la cour de la dynastie Ming, revivre la folle époque de la fraternité des Cosaques, serrer la main à un vrai farfadet, suivre le prince Henri, le navigateur, dans ses périples, danser le hula, rencontrer les descendants des premiers colons du Canada, célébrer l'Octoberfest à l'avance, prendre la vedette dans un spectacle de music-hall, voir les danses exotiques des temples de l'Inde, danser la danse philippinoise de Tiniklang avec la tige de bambou, entendre le son aigu des cornemuses et la poésie de Robbie Burns, danser la mazurka dans un château polonais, voyager avec les Croates à travers 2 500 ans d'histoire, faire tranquillement une promenade à partir des Alpes jusqu'au terrain rocailleux de la Sicile, danser la danse de Zorba dans une authentique taverne grecque, écouter les vieilles légendes des Antilles, visiter la population du désert dans le pavillon arabe qui vous ramènera à l'époque de la Bible. Tout cela en seulement trois jours à CARABRAM, à Brampton, en Ontario.

* * *

L'IMMIGRATION

LES EXILÉS VOLONTAIRES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, dernièrement, un citoyen chinois qui se trouve au Canada a demandé le statut de réfugié; sa demande a été rejetée et il a été emmené au consulat chinois pour obtenir son passeport afin de pouvoir être expulsé vers la Chine.

S'il n'était pas réfugié, le gouvernement du Canada en a fait un de lui en parlant de lui au consultat. En effet, le Canada a dit à la Chine que ce citoyen chinois avait mis le gouvernement de la Chine dans l'embarras en essayant de rester au Canada.

Un citoyen de la Somalie, Abdi Aden, dont la demande avait été rejetée par la commission des réfugiés et qui avait été expulsé vers la Somalie, avait déjà été emprisonné parce que la Somalie avait le même genre de lois.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) doit faire le nécessaire pour éviter de mettre en danger d'autres innocents et pour cesser d'enfreindre la règle des Nations Unies qui interdit de forcer une personne à retourner dans son pays si elle risque d'y être persécutée.

La Loi sur l'immigration prévoit un moyen de résoudre le problème en invoquant la disposition relative à la «catégorie désignée d'exilés volontaires» qui autorise le gouvernement à protéger les citoyens de l'Union soviétique et de cinq autres pays d'Europe de l'Est dont les lois prévoient également une punition pour avoir mis leur gouvernement dans une situation embarrassante par un départ ou une absence non autorisé.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à sauver la liberté et la vie des Chinois et des Somaliens qui se trouvent au Canada, en ajoutant la Chine et la Somalie à la liste des pays dont le nom est repris dans la catégorie désignée d'exilés volontaires.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA SUBVENTION DU CENTRE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, établi dans la belle circonscription de Hamilton-Ouest, est assiégé par le gouvernement conservateur.

Depuis dix ans, le Centre fournit aux Canadiens de l'information complète sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail. Rien que l'an dernier, il a distribué 350 000 exemplaires de publications techniques aux Canadiens, il a été en communication avec 1200 entreprises canadiennes qui ont contribué plus de 40 000 fois à sa banque des données et il a répondu à plus de 100 appels par jour sur sa ligne téléphonique ouverte en permanence.

Évidemment, le gouvernement ne réussit pas à comprendre que le Centre a besoin des fonds publics, car il a décidé de supprimer d'ici 1991 sa subvention de 10 millions de dollars.

La députée de Lincoln (M^me^ Martin) essaie de justifier cette décision en disant que ces fonds constituaient «une mise de fonds initiale pour la difficile période de lancement». Une décennie d'appui ne peut guère passer pour une période de lancement!

Les Canadiens ne peuvent se permettre de perdre une ressource aussi importante. Je presse le gouvernement de rétablir immédiatement le financement du Centre.

Article 31 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE QUARANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT EN NORMANDIE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les événements pénibles de ces dernières semaines ont rappelé à tous les Canadiens que de nombreux citoyens du monde ne jouissent pas des mêmes privilèges démocratiques fondamentaux que nous considérons souvent comme allant de soi. Cela nous a aussi rappelé qu'il faut quelquefois protéger ces privilèges démocratiques contre ceux qui les détruiraient par la force.

Par conséquent, il est important de s'arrêter un instant pour penser au 45e anniversaire du débarquement en Normandie des Forces alliées et pour adresser quelques paroles de gratitude à ces Canadiens qui étaient disposés dans le passé à combattre et à mourir, si cela s'avérait nécessaire, pour assurer la survie de la démocratie telle que nous la connaissons.

Hier matin, j'ai eu la possibilité de parler brièvement aux délégués qui assistaient à la 34e convention biennale du commandement du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario de la Légion royale canadienne. Au nom de mes électeurs, je voudrais maintenant remercier sincèrement tous les membres de la Légion royale canadienne, et en fait tous ces anciens combattants qui ont combattu pour que nous puissions être libres.

Nous leur en serons éternellement redevables.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HON. HOWARD CHARLES GREEN

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, les habitants de Colombie-Britannique et les Canadiens pleurent la mort d'un politicien passionné, Howard Charles Green.

Il est né en Colombie-Britannique cinq ans avant le début du siècle. Après des études en Colombie-Britannique, il est venu faire son droit à Toronto. Il a servi outre-mer avec le 54e bataillon, le Kootenay, pendant la Première Guerre mondiale.

En 1935, à l'âge de 40 ans, M. Green a été élu à la Chambre des communes dans la circonscription de Vancouver-Sud. Il est resté député jusqu'en 1963 et les 14 dernières années il a représenté Vancouver Quadra. Il est entré au Cabinet comme ministre des Travaux publics sous les ordres d'un autre grand Canadien, John Diefenbaker, puis il a été secrétaire d'État aux Affaires extérieures de juin 1959 à avril 1963. Il a participé activement à des entretiens internationaux qui ont rehaussé le prestige du Canada dans le monde.

Tous les députés présentent à la famille de l'hon. Howard Green leurs sincères condoléances.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me joins à mon collègue d'en face pour rendre hommage à feu Howard Green. Il a été un député fédéral formidable. Il a été également le premier représentant de ce qui était à l'époque la nouvelle circonscription de Quadra. Il a détenu ce siège pendant longtemps. Il siégeait au Parlement pendant que vous et moi, monsieur le Président, étions encore de jeunes garçons à Vancouver.

J'ai gardé de lui le souvenir d'un homme toujours en contact avec la population, surtout avec les jeunes universitaires que nous étions lorsque nous fréquentions l'Université de la Colombie-Britannique. Il a été également un grand député et un secrétaire d'État aux Affaires extérieures de premier plan sous le gouvernement de feu John George Diefenbaker. Sa recherche de la paix et de la bonne entente à l'échelle internationale était bien connue à la Chambre et au pays. Tous les habitants de Vancouver, en Colombie-Britannique, et du Canada se souviendront de lui avec affection et respect.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que j'ai appris aujourd'hui le décès d'un très grand Canadien, l'honorable Howard Charles Green.

Howard Green était un fils de la Colombie-Britannique et un grand Canadien. Il a apporté au Parti conservateur et au Cabinet Diefenbaker cette indépendance combattive qu'on appelle l'esprit de l'Ouest.

Il a lutté pour la Colombie-Britannique aussi vigoureusement que pour tout le Canada. En tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a mis de l'avant la dernière position indépendante et pro-canadienne importante dans les relations extérieures du Canada. Il avait une vision pan-canadienne de notre pays et il aimait sa province, la Colombie-Britannique. Il nous manquera et nous nous souviendrons de lui.

M. le Président: Je demande l'indulgence de la Chambre pour permettre, à titre exceptionnel, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de parler sur ce sujet.

Article 31 du Règlement

Des voix: D'accord.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tenais simplement à faire part de l'immense tristesse que j'ai éprouvée en apprenant le décès de Howard Green et à dire combien les services distingués de ce grand Canadien lui valent l'estime et la considération de tous les députés à un double titre.

Parlementaire éminent, il comprenait la Chambre des communes, lui était profondément dévoué et s'y comportait toujours en respectant les plus hautes normes de conduite.

Sur la scène internationale, feu Howard Green a servi le Canada à la fois avec conscience et efficacité. Il a fait la preuve qu'un pays comme le nôtre peut peser lourd dans les affaires internationales et infléchir les questions de conscience et de principe qui sont importantes pour tous les Canadiens.

Feu Howard Green fait maintenant partie de notre patrimoine et nous déplorons tous la perte de ce concitoyen extraordinaire de l'ouest et du Canada tout entier.

M. le Président: D'ordinaire, la présidence n'est pas autorisée à prendre la parole. Vu les circonstances, cependant, je prie la Chambre de faire preuve d'indulgence et de m'autoriser à dire un mot.

Des voix: D'accord.

M. le Président: J'ai grandi dans la circonscription de Vancouver Quadra qu'a toujours représentée Howard Green. Au risque d'en surprendre plusieurs, j'ajouterai que mon père était libéral.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Mais ce qui ne vous surprendra peut-être moins, c'est que mon père a toujours voté pour Howard Green.

Une fois, j'ai demandé à ma mère: «Papa est-il libéral?» «Oui», m'a-t-elle répondu. Je lui alors demandé: «Dans ces conditions, pourquoi vote-t-il pour Howard Green qui est conservateur?» Elle m'a répondu: «Ton père et Howard Green se sont enrôlés ensemble en Colombie-Britannique, se sont rendus ensemble en France et ont combattu ensemble dans les tranchées, ce qui veut tout dire.»

• (1420)

À l'instar des autres électeurs de sa circonscription, mon père éprouvait une confiance absolue en Howard Green dont les partisans se recrutaient dans tous les secteurs et dans les milieux les plus humbles. Howard Green n'est plus. Cependant, s'il était là, j'imagine qu'il écouterait nos propos en silence et peut-être avec un sourire quelque peu stupéfait sur les lèvres.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a eu raison de dire qu'il aimait cet endroit. Il l'aimait indubitablement, mais il aimait encore davantage son pays. Il aimait par-dessus tout les Canadiens qu'il servait.

* * *

LES POMPIERS VOLONTAIRES

LA LIMITE DE L'EXONÉRATION FISCALE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, il ne viendrait à l'idée de personne de mettre en doute l'excellent travail qu'exécutent les pompiers volontaires non seulement dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, mais dans tout le Canada.

Les pompiers volontaires rendent service à leurs municipalités contre une très mince indemnité. En général, cette indemnité ne couvre que leurs frais et débours divers. Personne ici, j'en suis sûr, ne songerait à contester pareille rémunération. On conviendrait plutôt qu'un tel service vaut chaque sou investi.

A l'heure actuelle, le gouvernement accorde aux pompiers volontaires une exonération fiscale de 500$ sur l'indemnité qu'ils reçoivent. Toutefois, compte tenu de l'inflation, les dépenses qu'ils doivent faire pour leur travail excèdent souvent cette limite de 500$, de sorte qu'ils doivent maintenant payer de l'impôt sur leur indemnité de dépenses.

Les pompiers volontaires donnent leur temps et risquent souvent leur vie pour les autres. Ils méritent certes mieux que cela.

Les exonérations fiscales consenties aux pompiers volontaires canadiens devraient être portées à 1 000$ au moins. Et cette somme devrait être majorée périodiquement en fonction de la hausse des coûts et de l'inflation.

C'est le moins que le Canada puisse faire pour reconnaître l'extraordinaire contribution des pompiers volontaires à notre pays et encourager les citoyens qui ont du sens civique à continuer de rendre pareil service à leurs localités et à leur pays.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, d'ici quelques jours, nous devrions recevoir le plan d'entreprise de VIA Rail que le gouvernement a demandé. J'exhorte ce dernier à profiter de l'occasion en or que nous offrent ce rapport et la nécessité des compressions

financières pour présenter une stratégie nationale des transports adaptée au siècle à venir.

Du point de vue du sud de l'Ontario, nous avons à Toronto l'aéroport le plus occupé, les routes les plus congestionnées et les services de train et d'autocar les plus utilisés au Canada.

Quelles que soient les options du gouvernement concernant le corridor Windsor-Québec desservi par VIA Rail, je lui demande instamment de les étudier non pas par rapport au seul service ferroviaire, mais plutôt en fonction d'une stratégie intégrée des transports par train, avion, automobile et autocar.

J'implore le gouvernement d'élaborer cette stratégie en consultation avec les provinces et en conformité avec les considérations écologiques nécessaires pour assurer notre avenir.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

LES RÉPERCUSSIONS DES RÉDUCTIONS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il sera maintenant encore plus difficile pour les pauvres et les chômeurs de vivre à Halifax. En raison de changements apportés aux accords de partage des frais, l'administration municipale de Halifax est acculée au pied du mur.

A cause des réductions des programmes d'aide sociale, notre ville connaîtra de dures épreuves comme elle n'en a pas vécu depuis le règne terrible de R. B. Bennett—on parle d'une baisse de 50 dollars par mois de l'allocation-logement seulement. Et tout cela, avant même que les répercussions de l'attaque en règle, d'ailleurs insensée, que mène le gouvernement contre le Canada atlantique, au moyen de son budget pernicieux, ne commencent à se faire vraiment sentir.

Le Nova Scotia Nutrition Council affirme que, dans notre province, les enfants dont les parents touchent des prestations d'aide sociale souffrent de malnutrition, parce que le montant des prestations est insuffisant. La situation est critique.

J'exhorte le gouvernement fédéral à mettre un terme à sa politique de destruction du Canada atlantique. Nos municipalités ne pourront jamais survivre aux réductions du programme d'assurance-chômage, du FPÉ, des EDER, ou encore à la fermeture des bases militaires et des usines de transformation du poisson.

Les conservateurs, tant au niveau fédéral que provincial, doivent absolument cesser de s'en prendre à notre filet de sécurité sociale.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ DE LÉVIS—LES SUPPOSÉES ACCUSATIONS DE FRAUDE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous, les socialistes de l'autre côté de la Chambre, nous avons été choqués et scandalisés d'apprendre dans les journaux ce matin que l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) fait l'objet d'une enquête policière à la suite d'allégations d'utilisation frauduleuse de fonds publics. L'honorable député de Lévis a joué un rôle très important dans la vie des socialistes que nous sommes. Quand nous avions des doutes et que nous pensions que le gouvernement ne nous prenait pas au sérieux, il était toujours là pour nous rappeler que ce n'était pas le cas. Nous savions qu'il parlait de nous avec affection quand il nous accusait d'être financés par les syndicats. Nous aimions avant tout ses paroles toujours affectueuses et gentilles. Eh bien, monsieur le Président, nous, les néo-démocrates, nous avons toujours gardé nos mains dans nos poches quand il s'agissait de fonds publics! Et nous espérons que l'enquête policière conclura que l'honorable député de Lévis a exercé plus de discipline et plus de rigueur dans ses fonctions que dans ses commentaires en Chambre.

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AUX PAGES

M. le Président: Je voudrais pendant un instant remercier des gens très spéciaux qui facilitent notre tâche dans cette enceinte, à savoir nos pages.

Des voix: Bravo!

M. le Président: C'est leur dernière semaine parmi nous. Je ne leur ai pas demandé ce qu'ils pensaient et je n'entends pas le faire. Cependant, je sais que les députés veulent que je les remercie sincèrement de tout ce qu'ils ont fait pour venir en aide à la Chambre des communes.

[*Français*]

En plus de servir les députés avec efficacité et le plus grand dévouement, ces jeunes ont participé à un nombre de projets méritoires à l'extérieur de la Chambre, tel la

campagne de souscription de Centraide et le téléthon au profit de l'Hôpital pour enfants.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés, je tiens à exprimer ma gratitude aux pages et au personnel du programme des pages pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour notre pays.

Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE NATIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, porte sur sa nouvelle taxe nationale de vente. Vous savez de quelle taxe je parle, monsieur le Président. Il s'agit de la taxe qui, selon le ministre, est tellement simple alors qu'il faudra plus de deux ans au ministre et à son ministère pour élaborer un opuscule qui l'explique. C'est ce dont il s'agit.

Le ministre pourrait-il nous confirmer qu'il applique une nouvelle taxe de vente nationale de 9 p. 10 sur le matériel de reboisement qui est, à l'heure actuelle, exempt de la taxe sur les ventes des fabricants? Du même coup, pourrait-il confirmer qu'il va faire de même dans le cas du matériel de lutte contre la pollution, du matériel utilisé pour s'assurer de la sûreté des produits et des systèmes d'irrigation des agriculteurs qui en sont exempts à l'heure actuelle également?

Pour quelles raisons le ministre veut-il décourager l'achat de matériel de lutte contre la pollution, de reboisement et de sécurité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a posé un certain nombre de questions. Permettez-moi de m'arrêter sur les systèmes d'irrigation des agriculteurs. Du fait de la nature de cette taxe, on remboursera en totalité la taxe versée par les agriculteurs sur n'importe lequel des produits qu'ils achètent pour leur exploitation.

Des voix: Bravo!

• (1430)

L'APPLICATION DE LA NOUVELLE TAXE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si le ministre dit qu'il y a quelques nouvelles exemptions, monsieur le Président, et puisqu'il n'a mentionné jusqu'à maintenant que la nourriture et les appareils médicaux, peut-être pourrait-il énumérer toutes les exemptions. Le travail figure dans sa définition de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le ministre pourrait-il confirmer que pour la première fois, il entend imposer une taxe de vente sur les combinaisons de sécurité utilisées dans les centrales nucléaires, ainsi que sur les groupes oxygènes utilisés par les pompiers qui combattent des incendies, y compris les incendies d'origine chimique? Pourrait-il confirmer que pour la première fois il entend imposer une taxe de vente sur les détecteurs de monoxyde de carbone, et aussi sur les gilets de sauvetage à l'usage des bûcherons? Pourrait-il le confirmer à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): De toute évidence, monsieur le Président, à la façon dont le chef de l'opposition a libellé ses questions, je ne pense pas qu'il comprenne comment cette taxe fonctionne. Sans doute aurait-il intérêt à attendre le document détaillé et à le lire. Il y trouvera alors réponse à toutes ses questions.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ou bien le ministre devrait confirmer que ces produits sont exemptés, ou bien il devrait reconnaître que le travail figure sur son document et qu'il sera visé par la taxe sur la valeur ajoutée. Si c'est aussi simple, pourquoi n'avons-nous pas entre les mains la brochure qu'il prépare depuis deux ans, pour que nous puissions l'expliquer à la Chambre et aux Canadiens.

[*Français*]

L'APPLICATION DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous confirmer que, pour la première fois, il va frapper d'une nouvelle taxe de vente nationale de 9 p. 100 les ceintures de sécurité, les câbles de sécurité, les crochets de sécurité, les bottes de sécurité et les lunettes de sécurité? Peut-il confirmer à la Chambre que, pour la première fois, il va frapper d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 l'équipement servant à contrôler la sécurité des avions et les couches pour bébés? Enfin, peut-il nous confirmer, une fois pour toutes, qu'il va frapper d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 les enterrements et les funérailles?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Encore une fois, monsieur le Président, le chef de l'opposition tente d'enfourcher deux montures. Depuis deux semaines, il n'a cessé de se plaindre que cette taxe était invisible. Elle l'est effectivement. Cependant, il ne cesse en fait de répéter qu'il tient à revenir à la taxe occulte...

Une voix: Dont il a eu l'idée.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .et arbitraire à laquelle il avait recours à l'époque où il était ministre des Finances. Il tient à revenir à une taxe qui autorisait 22 000 ententes distinctes entre Revenu Canada et certains contribuables.

M. Mulroney: C'est une honte!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous cherchons par tous les moyens à sortir de ce bourbier. Le chef de l'opposition le comprend sûrement.

* * *

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Tourisme. L'industrie touristique du Canada, les ministres du Tourisme de chaque province et maintenant le très respecté Conference Board du Canada, ont tous déclaré que la taxe de vente fera perdre à l'industrie touristique 1 milliard de dollars par année. Comme 80 p. 100 de l'activité touristique dans notre pays est assurée par les Canadiens eux-mêmes, que fera le ministre pour empêcher une perte considérable de recettes, la baisse de la confiance dans notre industrie touristique, et l'affaiblissement de sa compétitivité internationale?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député doit savoir qu'il y a trois semaines, j'ai rencontré les provinces et le Conference Board a fait un exposé. Chose curieuse, le Conference Board a très bien précisé qu'après quatre ou cinq ans d'application de la taxe sur les produits et services, le tourisme se portera bien mieux, et ce sans même tenir compte de toutes les améliorations qui ne manqueront pas d'être proposées dans le document technique.

[*Français*]

LES RISTOURNES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, nous savons que le ministre n'a pas l'intention de renouveler les contrats, les ententes de commercialisation avec les provinces, surtout de l'Est. Est-ce que le ministre a au moins l'intention de répondre aux demandes de l'industrie touristique d'accorder des ristournes aux touristes qui visitent notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait fort bien que la taxe sur les produits et services permettra au Canada d'accroître ses exportations. Une d'entre elles est évidemment le tourisme.

Mme Copps: Les touristes?

M. Hockin: Autrement dit, il s'agit d'une exportation parce que nous attirons les Américains, les Européens et les Asiatiques au Canada. Grâce à la taxe sur les produits et services, non seulement nous serons en meilleure posture trois ou quatre ans après que la taxe aura été mise en oeuvre, mais, et c'est ce qui importe le plus, il y aura des aménagements spéciaux que le ministre des Finances annoncera et qui permettront également de corriger le problème, j'en suis sûr.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE COMBIEN DE DÉPUTÉS CONSERVATEURS FONT L'OBJET D'ENQUÊTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général.

Selon un journal d'aujourd'hui, il y a enquête de la Gendarmerie royale du Canada concernant l'activité d'un député conservateur. Selon un autre journal, il y a deux enquêtes de la GRC concernant deux députés conservateurs. Et selon un troisième, peut-être qu'il y en a d'autres.

Le Solliciteur général voudrait-il dire à la Chambre des communes combien d'enquêtes et combien de députés?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue. Avec son expérience, il sait très bien qu'il n'est pas dans

l'habitude du Solliciteur général de commenter sur les enquêtes qui sont faites de temps à autre par la Gendarmerie royale du Canada. Je peux simplement vous référer à ce que vous avez lu dans les journaux. Je pense que dans un cas cela a été confirmé par l'individu lui-même.

Monsieur le Président, je pense aussi qu'il est tout à fait inapproprié de commenter à la Chambre au sujet des enquêtes qui sont présentement faites ou qui pourraient être faites par la GRC. On doit laisser la GRC faire son travail!

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES MESURES LÉGISLATIVES SUR LES NORMES DE COMPORTEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a raison. Un député l'a même confirmé. Mes questions supplémentaires s'adressent au premier ministre. Dès septembre 1985, le premier ministre a promis aux Canadiens qu'une nouvelle série de propositions sur des normes d'éthique serait sous peu présentée et adoptée par un gouvernement conservateur. Pas moins de cinq fois, jusqu'en août dernier, j'ai demandé au nom de mon parti que le gouvernement remplisse cette promesse. Rien n'a été fait.

Compte tenu de l'engagement qu'il a pris en septembre 1985, compte tenu des nouvelles accusations d'aujourd'hui en plus d'un rapport sur des allégations de conflit d'intérêts touchant un sénateur, quand le premier ministre donnera-t-il suite à sa promesse et effectuera-t-il une réforme globale à propos des normes de comportement des parlementaires élus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue a entendu le solliciteur général déclarer qu'il serait tout à fait inopportun de commenter une enquête qui serait peut-être en cours. Bien sûr, il se pose parfois des problèmes touchant des députés ou des membres d'autres corps législatifs ou d'autres partis politiques. Cela fait malheureusement partie de la vie politique et la police, comme c'est son rôle, mène des enquêtes pour donner suite aux renseignements qu'elle reçoit de temps à autre.

En ce qui concerne la question posée par le député, nous avons l'intention d'établir une commission royale d'enquête sur le financement des élections et les lois électorales, et aussi de présenter au début de l'automne des mesures législatives sur certaines des questions qui préoccupent mon ami à juste titre et dont nous avons déjà discuté à la Chambre.

LA DATE DE PRÉSENTATION DES MESURES LÉGISLATIVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement a évidemment annoncé l'établissement de cette commission royale sur une des questions soulevées. Comme je l'ai indiqué, dès septembre 1985 et par la suite, le premier ministre, l'actuel ministre de la Justice et le vice-premier ministre ont promis à plusieurs reprises à la Chambre de prendre des mesures. C'est une chose d'accuser différentes juridictions d'avoir commis des méfaits, c'en est une autre de ne rien faire pour régler le problème. Les Canadiens veulent que des mesures soient prises.

Le premier ministre s'engage-t-il à ce que, disons quatre semaines après le rappel de la Chambre en septembre, le gouvernement présente un ensemble de propositions qu'il promet depuis son élection en 1984?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons présenté un projet de loi sur les lobbyistes que la Chambre a adopté. La plupart des gens ont reconnu qu'il s'agissait d'un pas en avant, d'un précédent pour le Parlement.

L'année dernière, nous avons également présenté des projets de loi sur les conflits d'intérêts et les déclarations des députés et des sénateurs concernant leurs possessions et ainsi de suite. Les partis d'opposition ne semblaient guère pressés d'accepter ces projets de loi qui n'ont donc pas été adoptés à ce moment-là.

• (1440)

Mon collègue fait des remarques désobligeantes sur la conduite du gouvernement. Dans l'intervalle, nous avons déclenché des élections. La population canadienne nous a réélus avec une majorité, notamment parce qu'elle avait confiance dans l'intégrité de tous les membres du gouvernement.

LES COMMUNICATIONS

LE SERVICE DE RADIO ET DE TÉLÉVISION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a des francophones qui veulent depuis plusieurs années obtenir des services de radio et de télévision dans leur langue, mais le gouvernement fédéral continue de retarder et de repousser les dispositions qu'il doit mettre en oeuvre pour assurer des services de communication aux francophones qui habitent dans le Nord.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement peut dépenser des milliards de dollars pour une programmation bilingue et totalement exclure Yellowknife, par exemple, une des capitales du Canada, où il a la compétence et la responsabilité voulues pour assurer des services dans les deux langues officielles à la radio et à la télévision?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion ce matin de rencontrer la Fédération des francophones hors Québec, et cette question, parmi d'autres, a été analysée.

Je dois faire savoir à notre honorable collègue que la situation s'est de beaucoup améliorée depuis quelques années concernant les services bilingues, entre autres de Radio-Canada, soit par l'utilisation des satellites ou par des stations directes comme celles de Radio-Canada.

Il reste encore des choses à accomplir et je peux assurer le député que le gouvernement prend très au sérieux cette question.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Les Territoires du Nord-Ouest deviendront officiellement bilingues le 1er janvier 1990.

Ils ont demandé au gouvernement fédéral de l'aide financière pour pouvoir accomplir et mettre en oeuvre leur plan d'action. On n'a pas encore reçu de nouvelle. Cela fait six mois qu'ils attendent leur 716 000$ du gouvernement fédéral promis.

Ensuite, Radio-Canada n'existe pas dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je demande au ministre: Il a 21 millions de dollars pour desservir les communautés éloignées. Est-il prêt, lui, à faire sa part et à apporter aux Territoires du Nord-Ouest l'argent requis pour que Radio-Canada puisse couvrir les services en français, télévision et radio?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement est sensibilisé à ces questions-là, au même titre que la Chambre qui sait fort bien qu'il n'appartient pas au ministre des Communications de donner des commandes directes à la société Radio-Canada, laquelle a son mandat et est une institution indépendante.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES FORÊTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable David Parker, ministre des Forêts de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU LEADER DE LA MAJORITÉ AU SÉNAT AMÉRICAIN

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune du sénateur George Mitchell, leader de la majorité au Sénat américain.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Bill Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le commissaire aux Langues officielles a affirmé que le ministère de la Défense nationale ne respecte pas l'obligation qu'il s'est donnée de prendre en compte, dans toutes ses activités, les directives sur les langues officielles. La traduction française accuse des retards et la formation militaire en langue française se révèle inefficace.

Vu cette dure critique, le ministre peut-il expliquer pourquoi son ministère ne fait pas appliquer avec fermeté et dans un souci d'équité la Loi sur les langues officielles et comment il entend assurer l'égalité entre francophones et anglophones au sein des forces armées?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que le député a mal interprété les paroles du Commissaire aux langues officielles. C'est très important, et le gouvernement et moi-même avons pris ses remarques au sérieux.

Le Commissaire aux langues officielles a admis que le ministère de la Défense nationale avait pris certaines initiatives intéressantes. Le nombre de personnels bilingues a augmenté en chiffres réels et au QGDN, les services bilingues se sont considérablement améliorés. Le réseau du coordonnateur des langues officielles est meilleur et le ministère reçoit moins de plaintes depuis deux ans.

Il faut toutefois admettre que, du fait que nous donnons aux gens l'occasion de travailler dans leur propre langue et que les différentes unités sont disséminées dans tout le pays, il est difficile de maintenir la formation en langue seconde, en anglais et en français, que nous offrons aux gens à leur arrivée dans les Forces canadiennes.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, la critique du commissaire est très facile à interpréter. Il dit qu'au sein de la plupart des organes de haute direction, comme le Conseil de la Défense et le Comité de gestion de la Défense, il y a 11 anglophones et pas de francophones. C'est très clair. N'est-ce pas injuste, compte tenu de la situation linguistique de notre pays? Que compte faire le ministre pour remédier à la situation?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, personne n'oserait insinuer, et je sais que le député ne le fait pas, que les promotions dans les forces armées dépendent de l'aptitude à parler l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Les promotions sont accordées en fonction des années de service, de la compétence et de l'aptitude à parler les deux langues officielles.

Je signale au député qu'en 1983, il y avait 14,3 p. 100 de francophones parmi les militaires ayant le grade d'officier. A l'heure actuelle, en 1989, il y a 23,2 p. 100 de francophones.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ DE LÉVIS – LA DÉMISSION DU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DE COMITÉ – LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On fait état de rapports voulant que le député de Lévis fasse présentement l'objet d'une enquête de la GRC. Or, ce député, M. Gabriel Fontaine, est le vice-président du Comité des privilèges et élections. Le premier ministre va-t-il demander au député de Lévis de démissionner de son poste jusqu'à ce que la GRC ait terminé son enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député soulève une question qui affecte, je présume, le fonctionnement de la Chambre. Le député a déjà indiqué que, compte tenu d'une enquête qui fut entamée à son sujet, il se proposait de se retirer du caucus progressiste conservateur, et je présume qu'il va vouloir également se retirer d'autres fonctions officielles en ce qui concerne l'application du Règlement de la Chambre.

[*Traduction*]

ON SUGGÈRE QUE LE DÉPUTÉ DÉMISIONNE DU CAUCUS CONSERVATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, et je pense qu'il s'attendait à ma prochaine question. J'ai commencé par demander, étant donné que le député de Lévis est vice-président du Comité des privilèges et des élections, si le premier ministre l'invitera à démissionner du comité.

Deuxièmement, le député suivra-t-il l'exemple donné par M. Grisé et démissionnera-t-il du caucus conservateur? Est-ce que lui et tout autre député faisant l'objet d'une enquête démissionneront du caucus conservateur jusqu'à ce que les résultats de l'enquête soient rendus publics? Voilà la question que je pose.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue dit, et je le

cite, que je m'attendais à sa prochaine question. Je m'y attendais en effet, car il a posé en anglais exactement la même question qu'en français.

Rodriguez: Non, ce n'est pas la même.

M. le Président: Le député a posé sa question et le très honorable premier ministre y a répondu. Je tiens simplement à rappeler aux députés que la question s'écartait beaucoup du sujet de l'administration du gouvernement.

* * *

• (1450)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Dans son communiqué de presse du 31 mars, le ministre a annoncé l'établissement d'un comité de coordination se composant de lui-même, de M. Hatcher, président suppléant d'Énergie atomique du Canada limitée, et de M. Bruce Howe, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour envisager les orientations à donner à l'avenir à cette société.

Étant donné l'importance de l'énergie, de la recherche médicale et de la technologie de pointe pour les besoins futurs de notre pays à court terme aussi bien qu'à long terme, le ministre pourrait-il nous dire quand ce rapport sur l'avenir d'Énergie atomique du Canada limitée sera prêt à être présenté au Cabinet? Portera-t-il ce rapport à la connaissance du public? Le ministre saura qu'il y a des précédents où on a rendu publics de tels rapports dans le passé.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a raison en ce qui concerne l'organisation du travail qui est entrepris à propos de l'avenir d'EACL. Il a également raison à propos de l'importance des travaux de cette société, comme il l'a soulignée.

Je ne peux pas lui confirmer la date à laquelle le Cabinet discutera de l'avenir d'EACL. Il est conscient, je pense, de son caractère confidentiel, mais je peux lui dire, comme je l'ai mentionné au Comité de l'énergie lorsqu'il m'a demandé si je publierais le rapport de l'expert-conseil, que j'examinerais d'abord le rapport et que je le publierais, si c'était possible, mais je ne peux le faire ni même l'envisager avant de l'avoir.

LA LETTRE AUX EMPLOYÉS D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, dans sa lettre aux employés d'Énergie atomique du Canada limitée, le ministre a déclaré que les sources de financement pour maintenir le niveau de R-D nécessaire dans cette société étaient incertaines. Plus loin, dans cette même lettre, il a ajouté que le gouvernement fédéral soutenait entièrement le programme nucléaire du Canada.

Comment le ministre peut-il prétendre que le gouvernement soutient entièrement la recherche médicale, le programme énergétique et les projets d'ingénierie d'EACL, comme Canadarm notamment, s'il dit à ses employés qu'il ignore d'où proviendra le prochain dollar dont EACL aura besoin? C'est une question très fondamentale.

Le ministre laissera-t-il cette société conserver ses bénéfices pour les investir dans la R-D future et n'arrêtera-t-il pas de céder à l'entreprise privée des actifs rentables comme l'exploitation de radio-isotopes à des fins médicales et la production de matériel de cobalthérapie pour le traitement du cancer? Tous ces équipements ont été mis au point grâce aux fonds publics.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'une partie des prochains dollars de d'EACL continuera de provenir du Trésor public. Je dois également lui rappeler que EACL, comme toute autre société nucléaire, privée ou publique, cherche à obtenir de plus en plus de ressources auprès des entreprises de services publics et des utilisateurs de sa technologie.

Si le député me demande où j'espère obtenir plus d'argent, je lui répondrai auprès de Ontario Hydro. J'espère aussi en obtenir davantage également du gouvernement de l'Ontario. Je compte obtenir plus d'argent des utilisateurs de cette technologie. J'espère que le député nous appuiera pour ces raisons et parce que nous voulons soutenir et maintenir EACL. Le problème de cette société a été de ne pas avoir entretenu de relations avec le secteur privé et de ne pas avoir obtenu d'argent en retour de sa technologie. Je pensais que le député qui soutient lui aussi EACL, comme je le fais depuis de nombreuses années, le comprendrait et qu'il m'appuierait. J'espère qu'il le fera.

Questions orales

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le premier ministre a dit qu'une Constitution devait rassembler les Canadiens et être acceptée par tous les Canadiens.

Ma question s'adresse au premier ministre. Vu qu'il est maintenant clair que la plupart des Canadiens à l'extérieur du Canada central rejettent l'Accord du lac Meech et que l'opinion publique empêchera certaines provinces d'accepter l'Accord pour des raisons politiques, le premier ministre proposera-t-il la négociation d'un nouvel accord qui tiendra compte des souhaits de ces provinces aussi bien que de ceux du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis surpris des commentaires de ma collègue. Les premiers ministres provinciaux, se sont réunis à Edmonton sous la présidence du premier ministre de l'Alberta, la province de ma collègue. Ils disaient en 1986 qu'il était très important, vu que le travail de 1982 était incomplet, de demander au gouvernement fédéral de commencer des négociations visant à intégrer le Québec à la Confédération.

Cela fait, ils espéraient, comme les chefs de tous les partis à la Chambre, que nous passerions à une deuxième étape où nous nous attaquerions aux questions importantes touchant les autres Canadiens. Ainsi, par exemple, la question de la réforme du Sénat qui intéresse énormément les gens de l'Alberta et de l'Ouest en général. Mais il est clair que tous les premiers ministres, notamment ceux de l'Ouest ainsi que moi-même et les autres chefs de parti, estimaient que ces autres questions ne pouvaient être abordées convenablement tant que la boucle constitutionnelle ne serait pas fermée.

Le Québec a été intégré dans des conditions raisonnables et justes. C'est cela l'Accord du lac Meech. C'est pour cela qu'il a été approuvé par 10 premiers ministres représentant quatre formations politiques de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, et endossé avec enthousiasme par le chef de l'opposition, le chef du NPD et moi-même en tant que chef du Parti progressiste conservateur.

Je peux dire à ma collègue que, entre autres choses, il y avait dans la précédente Constitution une inégalité entre les provinces, certaines ayant le droit de veto et d'autres non. En vertu de l'Accord du lac Meech, l'Alberta est maintenant une province à part entière, ce qu'elle n'était pas auparavant.

LA RÉFORME DU SÉNAT

Mme Deborah Grey (Beaver River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Dans mon premier discours, il y a quelques mois, j'ai parlé du fédéralisme exécutif. Le premier ministre de l'Alberta a appuyé l'Accord du lac Meech, mais pas les Albertains.

En Alberta, nous sommes aussi intéressés à ce que le gouvernement propose une véritable réforme du Sénat et il ne l'a pas encore fait. Nous avons hâte qu'il le fasse.

Le premier ministre sait sans doute qu'un récent sondage publié dans le *Montréal Gazette* montre que même au Québec, seulement 44 p. 100 des gens appuient l'Accord du lac Meech. Puisque l'unité nationale ne semble pas menacée, à en juger par ces chiffres, le premier ministre ne pourrait-il pas demander au gouvernement du Québec de faire preuve de souplesse au lieu de tordre les bras aux provinces plus petites et politiquement plus faibles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue prétend que les Albertains n'ont pas appuyé l'Accord du lac Meech, contrairement à leur premier ministre. Aux élections générales du 21 novembre dernier, le gouvernement progressiste conservateur qui appuyait vigoureusement l'Accord du lac Meech, a remporté 25 sièges sur 26 en Alberta. Voilà un appui massif.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ma collègue mentionne aussi la question absolument fondamentale de la réforme du Sénat que nous voulons tous apporter au fédéralisme canadien. Or, on ne peut la réaliser sans ramener le Québec au sein de la Constitution. C'est une condition sine qua non.

Le premier ministre de l'Alberta, le chef de l'opposition et le chef du NPD l'ont compris et je pense que ma collègue aussi comprend très bien que si l'Alberta désire que le Sénat soit réformé—et c'est le cas—et si la réforme du Sénat est à l'avantage du fédéralisme canadien—et elle l'est—nous devons d'abord trouver les conditions qui permettront au Québec de rejoindre honorablement

la famille constitutionnelle canadienne. L'Accord du lac Meech réunit ces conditions et j'invite ma collègue à le défendre vigoureusement et à l'appuyer dans tout le pays.

* * *

• (1500)

L'ENVIRONNEMENT

LES SUBVENTIONS POUR CONSTRUIRE DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX-VANNES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Partout au Canada, des enfants et leurs parents n'ont pas accès aux plages publiques du fait de la pollution causée dans bien des cas par le rejet d'eaux d'égout.

A Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, des eaux-vannes non traitées sont rejetées dans l'océan Atlantique. Ici, dans Ottawa-Carleton, les égouts polluent nos rivières. A Hamilton, c'est le port qui est pollué.

Comme le ministre n'ignore pas qu'une subvention de 200 millions de dollars a été accordée à la Nouvelle-Écosse pour doter Halifax d'une usine de traitement des eaux-vannes, son gouvernement et lui sont-ils prêts à prendre un engagement similaire auprès d'autres villes de tout le pays?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question des infrastructures municipales et des problèmes qu'elles posent quant à leur renouvellement est bien connue et la solution est également bien connue. Nous savons tous que c'est la question du prix de l'eau au Canada qui fait le problème et que les Canadiens ne paient pas le prix de l'eau au prix et au niveau où ils devraient le payer. Si les Canadiens payaient l'eau au prix où nos amis américains la paient, nous n'aurions aucun problème pour renouveler les systèmes d'égout et d'aqueduc au Canada. Les municipalités auraient tout l'argent qu'il leur faudrait. Ce sont donc les municipalités et les provinces qui doivent assumer leurs responsabilités dans ce dossier.

[*Traduction*]

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, depuis 1938, le gouvernement fédéral a toujours collaboré avec les gouvernements provinciaux et les municipalités dans l'aménagement et la modernisation des infrastructures dans tout le pays.

Le gouvernement va-t-il se décider aujourd'hui à reprendre son rôle traditionnel en mettant un terme à la détérioration rapide de nos villes, grandes et petites?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral se reconnaît une responsabilité en matière de technologie. Nous sommes tout à fait disposés à appuyer les municipalités et les provinces dans le domaine de l'assainissement des eaux, par des fonds de recherche et des appuis considérables de la part du gouvernement fédéral. Mais il faut cependant que l'environnement soit partagé selon les lignes de responsabilité. Les provinces réclament une autonomie relative dans le domaine de l'environnement: elles ont raison dans le cadre de leur juridiction. Le gouvernement fédéral doit assumer ses propres responsabilités, mais les provinces aussi doivent le faire.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES STATISTIQUES SUR LE CANCER À SYDNEY EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je tiens à attirer l'attention du ministre sur une situation de crise médicale qui frappe Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Les statistiques sur le cancer préparées par le ministère de la Santé lui-même témoignent d'un taux alarmant de mortalité due au cancer à Sydney, en Nouvelle-Écosse, d'abord évident parmi les ouvriers des fours à coke de la Dosco, puis dans la population de toute la ville, taux qui serait 76,12 p. 100 supérieur à la norme canadienne. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour remédier à cette terrible situation?

Va-t-il accepter tout de suite de montrer l'exemple en lançant immédiatement une étude et en mettant au point un plan d'action en vue de corriger une situation qui menace manifestement la vie des travailleurs comme des autres citoyens de la ville?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je m'empresse de la prendre en note et je vais me mettre en rapport avec les autorités provinciales à ce sujet.

Questions orales

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES

LA CONCENTRATION D'URANIUM RADIOACTIF À CIGAR LAKE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, parce que la meilleure façon de traiter le cancer c'est de le prévenir, je voudrais poser ma question supplémentaire à l'autre brillant sujet du Cabinet, c'est-à-dire au ministre de l'Environnement.

Étant donné que le gisement de l'éventuelle mine d'uranium de Cigar Lake, située dans ma circonscription, a des taux de concentration et de radioactivité jusqu'à 800 fois plus élevés que ceux d'Elliot Lake, et que la mine de Baker Lake, qui de loin n'a pas la problématique de Cigar Lake, fait l'objet d'audiences publiques à grande échelle dans les Territoires du Nord-Ouest, le ministre va-t-il s'engager à tenir une enquête publique sur la mine de Cigar Lake comme l'ont demandé aujourd'hui à Saskatoon Greenpeace et les sidérurgistes?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne pense pas être en mesure de faire des commentaires au sujet de la demande directe du député, mais nous allons examiner la question.

Je lui dirai que pour ce qui concerne aussi bien Rabbit Lake que Cluff Lake et maintenant Cigar Lake, le Canada et plus précisément la province de Saskatchewan possèdent une mine de grande valeur pour notre avenir énergétique. Je signale au député également que c'est l'ex-gouvernement NPD de la Saskatchewan qui a été le premier à entreprendre l'exploitation de ces mines. Lorsque nous procéderons à l'exploitation de ces mines, nous veillerons non seulement à protéger la santé et la sécurité de tous les intéressés mais aussi à valoriser l'avenir énergétique du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LES EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION CONTRE LES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture.

Cessera-t-il de faire de la discrimination contre les agriculteurs canadiens, en particulier contre les agriculteurs ontariens? La Société du crédit agricole demande aux agriculteurs ontariens de signer des engagements quand ils négocient un règlement. Ces engagements sont illégaux dans certaines provinces.

Dans ma circonscription, on demande à un agriculteur d'âge mûr qui a perdu les deux mains de signer un engagement de 140 000$. On lui débite des intérêts sur les intérêts de comptes en souffrance. On fait pression sur lui pour qu'il accepte un arrangement qui lui laisserait sa maison et 50 acres de terrain plus une hypothèque de 150 000$ et un engagement de 140 000$ en plus. C'est en violation directe de la Charte des droits.

Le ministre va-t-il mettre fin à cette dureté de coeur, à cette discrimination, et remettre la Société du crédit agricole dans le droit chemin des prêteurs crédibles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que la Société du crédit agricole et le gouvernement ne font pas de discrimination à l'égard des agriculteurs de l'Ontario ou d'ailleurs et ne l'ont jamais fait.

M. Ferguson: Les agriculteurs de l'Alberta ne signent pas de tels engagements.

M. Mazankowski: Le député soulève une question très importante. Je me ferai un plaisir de me renseigner personnellement. J'espère qu'il parle sérieusement. Pour ma part, je vais agir sérieusement, et je lui demande de me communiquer les renseignements nécessaires; je me ferai un plaisir d'examiner la chose par le détail.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PRÉSIDENT HERZOG—L'INQUIÉTUDE CONCERNANT LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE PAR ISRAËL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la visite du président Herzog au Canada.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pourrait-il nous dire s'il a profité de l'occasion, ou s'il a l'intention de le faire pendant la visite du président Herzog, pour signaler au président que de nombreux Canadiens s'inquiètent de la violation des droits de la personne dans les territoires occupés par Israël?

Je crois qu'un bon nombre d'entre nous estiment que le premier ministre, dans les commentaires qu'il a formulés avant le discours, a trop peu insisté sur cette question. J'espère que le ministre aura l'occasion d'exprimer clairement l'outrage que ressentent les Canadiens devant

certaines tactiques utilisées par le gouvernement israélien dans les territoires occupés.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le faisait remarquer le député, le premier ministre a, au cours de son intervention à la Chambre, directement souligné les inquiétudes des Canadiens face à la violation des droits de la personne au Moyen-Orient. En fait, il semble à la fois intéressant et important de noter que le président d'Israël ait fait allusion dans son discours à l'angoisse que suscite cette question tant en d'Israël, qu'ailleurs au Moyen-Orient et dans notre pays.

Aujourd'hui, au cours du déjeuner, le premier ministre et moi-même avons eu l'occasion de discuter directement avec le président d'Israël de la situation des détenus et bien sûr de l'application de la Convention de Genève en Israël.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont été plus fermes dans leurs entretiens privés et qu'ils saisiront toutes les occasions qui se présentent pour faire valoir ce point inlassablement.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LES ÉLECTIONS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État concernant la proposition du gouvernement israélien de tenir des élections dans les territoires occupés. J'ignore ce qu'en pense au juste le gouvernement canadien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il exposer le point de vue canadien sur ces élections, car de toute évidence, il faudra répondre à bien des questions avant que nous puissions considérer cette proposition d'élections comme faisant bel et bien partie du processus de paix.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, le premier ministre a répondu directement à ces questions de droits de la personne comme le savent les députés qui étaient présents aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai répondu moi-même à une question du député de Calgary-Sud-Ouest l'autre jour à la Chambre au sujet de la proposition Shamir. Nous estimons qu'il s'agit d'une proposition importante de la part d'Israël. Il y a de toute évidence de nombreux détails à régler, mais nous pensons que cette proposition permettra effectivement d'avancer sur la voie d'un règlement pacifique dans cette région conformément à la résolution nº 242. Dans cet esprit, nous l'appuyons activement et nous nous efforcerons de continuer à encourager les Palestiniens à réagir positivement à cette initiative.

• (1510)

M. le Président: J'informe la Chambre que le député de Hillsborough, posera une question et une très brève question supplémentaire après quoi le député de Don Valley-Nord en posera une qui mettra fin à la période des questions. Le député de Hillsborough.

* * *

LE TRAVAIL

LE COMITÉ POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION – LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ADJUDICATION DES MARCHÉS DE L'ÉTAT À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Dans son dernier rapport, le Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction, qui est un organisme gouvernemental, recommande l'adjudication des marchés de l'État à l'entreprise privée, en d'autres termes, la privatisation.

Il semble que le gouvernement ait adopté pour règle de recourir à ce système et qu'il encourage l'entreprise privée à en faire autant.

Le ministre est-il au courant de la recommandation du Conseil? Si oui, s'agit-il de la politique du gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répéter que le ministre du Travail et le gouvernement sont fiers de ce que le Centre a accompli au cours des dernières années.

Je suis également fier d'informer le porte-parole du Parti libéral que, lors d'une récente réunion à Calgary, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

> «Que le président et P.d.g. de concert avec un groupe de travail représentant les dépositaires d'enjeux commencent à dresser d'autres plans pour l'avenir du Centre qui soient conformes aux principes de l'accès libre individuel préalablement approuvé par le conseil d'administration.»

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette résolution.

Recours au Règlement—M. Riis

L'EFFET DE LA PRIVATISATION SUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La privatisation du milieu de travail entraîne les Canadiens dans la pauvreté. Lorsqu'une industrie passe du secteur public syndiqué au secteur privé non syndiqué, les travailleurs essuient des baisses de revenus de quelque 35 à 75 p. 100.

Voici ma question: Le gouvernement finance-t-il ce Conseil? Si oui, dans quelle mesure? Est-on en train de consacrer des deniers publics à une campagne de publicité qui pourrait finir par coûter aux travailleurs leurs emplois et leur sécurité?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne sais pas si j'ai compris correctement la question qui m'est posée. Mais si la question était: Est-ce que le gouvernement—et on traitait du même centre—a, dans le passé, assuré le financement de ce centre? Je voudrais rappeler une réponse que j'ai déjà donnée antérieurement. Le fait que depuis la création du centre en 1969, pendant les six premières années d'existence de ce centre, sous la responsabilité d'un gouvernement libéral, les fonds qui ont été accordés à ce centre étaient de 3,3 millions de dollars par année. Depuis que le centre fonctionne sous un gouvernement conservateur, le centre a été subventionné pour un montant moyen de 8 millions de dollars par année.

* * *

[*Traduction*]

LE DROIT D'AUTEUR

L'EXEMPTION À DES FINS ÉDUCATIONNELLES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, les enseignants partout au Canada craignent beaucoup que le projet de loi C-60 sur le droit d'auteur n'entrave considérablement leur aptitude à enseigner des matières obligatoires et à fournir aux étudiants des exemples et des modèles qui soient actuels et pertinents.

Le ministre des Communications entend-il proposer des exemptions à la loi de façon à assurer aux enseignants l'accès aux publications canadiennes tout comme ils ont déjà accès aux publications américaines?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la Loi sur les droits d'auteur vise à rémunérer les créateurs tout en assurant que les utilisateurs d'oeuvres protégées aient un accès facile à ces oeuvres à un coût raisonnable.

Nous avons déjà présenté une première étape de mesures législatives et le Parlement sera bientôt saisi d'une seconde étape où on traitera de divers types d'exemptions limitées, y compris des établissements d'enseignement.

Cette seconde étape visera notamment une mise à jour des exemptions déjà existantes en tenant compte des recommandations d'un comité consultatif mis sur pied à cet égard. Ce comité est constitué de représentants des créateurs et du milieu de l'enseignement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU RÈGLEMENT MIS À JOUR

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le Règlement de la Chambre des communes en date du mois d'avril 1989, reflétant les modifications adoptées par la Chambre le mercredi 5 avril 1989.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROCÉDURE CONCERNANT LA CLÔTURE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, nous avons été témoins pour la première fois dans l'histoire de la Chambre d'un débat de clôture qui a pris fin avant l'heure prévue pour le vote.

Des motions de clôture, la Chambre le sait, ont été proposées à moins de 30 reprises depuis 75 ans. Elles visent à abréger des débats qui risqueraient autrement de durer au point de bloquer le programme législatif du gouvernement. Elles ne visent pas à prolonger les heures de séance. En fait, elle réduit la journée d'une heure. Le fait que le débat sur le projet de loi C-20 ait pris fin hier prématurément témoigne encore une fois de la maladresse et de la balourdise du gouvernement à la Chambre. Avant que le gouvernement ne propose la clôture. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Compte tenu de toutes les circonstances, sans doute les députés auraient-ils profit à entendre ce que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique à la Chambre pense de cet important rappel au Règlement. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je serai bref. Le fait que le débat sur le projet de loi C-20 ait pris fin prématurément hier démontre la maladresse et la balourdise du gouvernement. Avant que le gouvernement ne propose la clôture, la Chambre avait consacré moins de deux

heures au débat concernant le projet de loi C-20, projet de loi au demeurant tout à fait ordinaire.

En tant que parlementaires, nous savons qu'une fois son budget présenté, le gouvernement propose presque toujours des modifications à la Loi sur l'accise. Je ne pense pas que la Chambre ait joué un rôle très utile dans l'adoption de ces projets de loi. Bien au contraire. Je tiens simplement à signaler que l'opposition trouve tout à fait déplaisante cette façon de conduire les affaires de l'État. C'est un procédé tout à fait antidémocratique qui vise essentiellement à faire taire les dissidents. Quand un gouvernement a recours à la clôture comme s'il s'agissait d'une procédure normale, ainsi que le gouvernement actuel l'a fait du moins à l'occasion, et quand il s'en sert pour bousculer une opposition qui ne tente même pas de s'opposer au droit du gouvernement d'adopter un projet de loi, je trouve qu'il fait injure à la Chambre et fait une utilisation abusive de l'article 57 du Règlement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remarque avec un certain humour les observations de mon honorable collègue au sujet de la clôture. Il s'agit d'un outil légitime prévu par le Règlement. Le fait d'avoir recours à la clôture est tout aussi légitime que le fait de forcer un vote en présentant son propre projet de loi d'intérêt privé, chose que mes collègues néo-démocrates ont fait à plusieurs reprises, afin de faire traîner les choses.

Pour rattraper un certain temps, nous avons recours à la clôture. C'est une mesure beaucoup plus rapide que l'attribution de temps. Je tiens à dire ceci à mon collègue; s'il m'avait laissé entendre que le simple prolongement des heures aurait suffi, nous aurions procédé ainsi.

M. le Président: Il y a des occasions, à la Chambre des communes, où tous les députés des deux côtés devraient être très prudents, et c'est peut-être une de ces occasions, cet après-midi. Cependant, j'ai écouté très attentivement ce que le député de Kamloops (M. Riis) a déclaré au nom du Nouveau Parti démocratique et je vais étudier ses observations.

Je ne crois pas qu'une décision s'impose. Il a précisé clairement son grief et le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Justice (M. Lewis) y a répondu. Cependant, je vais examiner attentivement ce que le député de Kamloops a déclaré et y réfléchir.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU CODE D'ÉTHIQUE À L'INTENTION DES ENTREPRISES CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 67(2), je dépose, dans les deux langues officielles, le Code d'éthique à l'intention des entreprises canadiennes en Afrique du Sud.

* * *

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

DÉPÔT DE DÉCRETS DE REMISE ET DU RAPPORT DU GOUVERNEMENT EU ÉGARD À DES DÉCRETS DE REMISE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 32(2), j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, de plusieurs décrets de remise et de rapports du gouvernement, présentés au Parlement, concernant les décrets de remise approuvés pour la période de six mois, se terminant le 31 mars 1989.

* * *

L'ACCÈS A L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT ANNUEL GLOBAL SUR L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel global sur l'application de la Loi sur l'accès à l'information, et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

* * *

• (1520)

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret qui ont été

effectuées par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents pertinents dont vous trouverez ci-joint une liste.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 30 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

DÉPÔT DU DIX-SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du dix-septième rapport annuel de la Commission de réforme du droit du Canada.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité de sélection.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

[*Français*]

DÉPÔT DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le 3e rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

[*Traduction*]

Le rapport traite du Règlement sur les documents officiels pris en vertu de l'article 4 de la Loi sur les sceaux. Ce règlement expose les catégories de documents publics devant être revêtus du grand sceau. Le Comité mixte est d'avis que le règlement actuel est sans effet légal du fait qu'il n'a pas été approuvé par Sa Majesté la Reine, comme l'exige l'article 4 de la Loi sur les sceaux.

[*Français*]

Le prédécesseur de l'actuel ministre des Consommateurs et des Sociétés était en désaccord sur l'opinion du Comité, mais a néanmoins accepté de présenter un projet de loi visant à modifier la Loi sur les sceaux afin d'éliminer l'exigence selon laquelle le Règlement doit être approuvé par la Souveraine.

[*Traduction*]

Comme il est mentionné dans le troisième rapport, c'est au Parlement qu'il incombe de déterminer si l'on peut modifier la loi de cette manière. Le comité mixte n'a recommandé qu'une chose, c'est que, pour plus de sûreté, un projet de loi valide rétroactivement le règlement existant. J'invite les députés qui voudraient obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet à lire le troisième rapport du comité mixte.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MULTICULTURALISME—PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Le premier rapport a trait à la décision unanime du comité de demander le rétablissement du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté. Le deuxième rapport concerne l'Oscar que l'Office national

du film a gagné et que le comité voudrait voir exposé à la Chambre des communes.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL—ÉCLAIRCISSEMENT DE PROPOS TENUS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, l'une des recommandations du rapport me rappelle l'intervention que la députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu) a faite hier concernant la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Au nom de la députée de Vancouver-Est, je voudrais dissiper tout malentendu que pourrait soulever la question, qui figure à la page 3557 du hansard et qu'elle a posée le 22 juin au député de York-Ouest (M. Marchi). Quand elle a dit que le critique libéral en matière de multiculturalisme s'opposait au rétablissement d'un comité distinct du multiculturalisme, elle parlait du député de Broadview—Greenwood (M. Mills), et non de son cocritique, la députée de Saint-Laurent, laquelle a précisé hier qu'elle était favorable à l'établissement de ce comité distinct.

M. le Président: La présidence remercie le député.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons eu des discussions avec les partis, et vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le gouvernement dépose deux projets de loi qui sont inscrits au *Feuilleton des avis*. En les déposant aujourd'hui, nous pourrions les faire imprimer et prévoir un peu de temps pour les étudier au cours des prochaines semaines. Je fais allusion aux projets de loi actuellement au *Feuilleton*, l'un inscrit au nom du ministre des Finances (M. Wilson), et qui s'intitule: Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé: l'autre inscrit au nom du président du Conseil privé (M. Mazankowski) et qui s'intitule: Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence.

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons pris bonne note des projets de loi qui sont inscrits au *Feuilleton des avis* et, bien que certains d'entre eux soulèvent quelques questions de notre part, nous appuyerons certes leur dépôt pour accélérer les choses. Je voudrais simplement informer le leader du gouvernement à la Chambre que nous attendons toujours des projets de loi concernant des mesures en matière d'éthique, un processus fédéral d'évaluation environnementale, un programme de garderies, des droits d'auteur sur la radiodiffusion, une loi sur la faillite et une loi sur la qualité de l'eau. Nous attendons une liste complète de projets et loi, et j'espérais qu'ils paraîtraient aujourd'hui dans le *Feuilleton des avis*. Le ministre pourrait peut-être nous donner une idée du moment où quelques-uns de ces projets de loi seront déposés.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue se rappellera que le 21 novembre, nous avons été élus pour cinq ans. Il assistera au dépôt de ces projets de loi pendant notre mandat.

M. Milliken: Monsieur le Président, je tiens à confirmer qu'il a été convenu de permettre le dépôt des deux projets de loi que le ministre de la Justice (M. Lewis) demande l'autorisation de déposer aujourd'hui. Je dois dire que je suis d'accord avec mon collègue de Kamloops quant à la lenteur avec laquelle progressent quelques-unes de ces autres mesures, mais il est inutile d'en discuter à la Chambre cet après-midi.

* * *

LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Rapports de comités

[*Français*]

LOI CONSTITUANT LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture), du consentement unanime, demande à présenter le projet de loi C-34, intitulé «Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1530)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (loteries).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il s'agit d'une modification du Code criminel qui, je l'espère, aura pour effet de réduire les activités de jeu au Canada. Il sera interdit de faire de la publicité sur les loteries en vertu de ce projet de loi.

Le jeu est une faiblesse humaine. Chez certains, c'est même une maladie très grave. Le projet de loi stipule que, même si nos lois doivent tenir compte de ceux qui ne peuvent s'empêcher de jouer, il est inacceptable que les gouvernements puissent faire de la publicité pour favoriser cette activité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION – AUTORISATION AU COMITÉ MIXTE PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des discussions se sont déroulées entre les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente les motions suivantes et qu'elles soient immédiatement mises aux voix sans débat. Voici la première motion. Je propose la suivante:

> Que le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation soit autorisé à se rendre à Londres (Angleterre) pour assister à la troisième conférence du Commonwealth sur la législation déléguée, du 20 novembre au 23 novembre 1989, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ENVIRONNEMENT – AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la deuxième motion est la suivante. Je propose:

> Que le Comité permanent de l'environnement soit autorisé à se rendre à Washington (D.C.) au cours du congé d'été afin d'avoir des échanges de points de vue avec les membres du Congrès des États-Unis au sujet des pluies acides, la durée du voyage ne devrait pas dépasser trois jours.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le leader parlementaire du gouvernement propose la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES RÉUNIONS DES COMITÉS LÉGISLATIFS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, le président d'un comité législatif soit autorisé à convoquer une réunion d'organisation, en application du paragraphe 113(3) du Règlement, à sa discrétion, mais, dans tous les cas, au plus tard dix jours de séance après que la Chambre aura recommencé à siéger en septembre 1989;

Il est entendu que ce dernier ordre ne s'applique pas au Comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-21.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI C-21—LES MEMBRES DU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement et tout ordre de la Chambre, le nombre des membres du Comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit porté de 8 à 14;

Que les nouveaux députés dudit comité soient: Mesdames Anderson, Catterall et Langan (Mission—Coquitlam), messieurs LeBlanc (Cape-Breton Highlands—Canso), Viens et Worthy;

Que le Comité accompagné du personnel requis, soit autorisé à se rendre en divers endroits du Canada; et

Que le Comité fasse rapport sur le projet de loi au plus tard le mardi 10 octobre 1989.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le leader du gouvernement à la Chambre propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Le ministre de la Justice pourrait peut-être céder sa place pour un moment et, comme c'est un jour spécial aujourd'hui, je vais faire une exception particulière et donner la parole au député de York-Centre pour présenter une pétition.

* * *

PÉTITIONS

L'ÉMIGRATION DE GEORGY BELITSKY

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par un certain nombre de membres de la synagogue Beth Emeth Bais Yehuda au nom de Georgy Belitsky de Vilnius, en Union Soviétique, qui demande à quitter ce pays pour émigrer en Israël.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à entreprendre des démarches auprès du gouvernement soviétique pour qu'il permette à Georgy Belitsky d'émigrer.

* * *

MOTIONS

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et, comme la Chambre le sait, nous avons accompli beaucoup de travail grâce aux efforts de tous les députés.

Les partis ont convenu d'étudier les projets de loi inscrits à l'Ordre projeté des travaux dans l'ordre suivant: tout d'abord, le projet de loi de crédits relatif aux paiements à verser aux victimes de la sécheresse; ensuite, la deuxième lecture du projet de loi C-16 sur l'Agence spatiale canadienne, la troisième lecture du projet de loi C-19 sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarures, la troisième lecture du projet de loi C-22 qui modifie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; enfin, la deuxième lecture du projet de loi C-15 concernant la protection des obtentions végétales.

Il se peut très bien que nous ayons à appliquer la clôture au débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-15 concernant la protection des obtentions végétales.

Sur ce, je propose:

Que, lorsque la Chambre aura terminé, plus tard aujourd'hui, ses délibérations relatives à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, elle s'ajourne jusqu'au lundi 25 septembre 1989, étant entendu que:

(I) Si, à quelque moment, un ou plusieurs projets de loi sont prêts pour recevoir la sanction royale, le Président pourra, après consultation du gouvernement, fixer les date et heure auxquelles la Chambre se réunira à cette seule fin, pour s'ajourner ensuite de nouveau conformément au présent ordre; et

(II) Pour faire suite à l'ordre de la Chambre (concernant les subsides) adopté le mardi 4 avril 1989: il y aura onze jours réservés durant la période commençant après la fête du Travail, soit un en septembre, cinq en octobre, trois en novembre et deux en décembre; le mercredi 11 octobre sera substitué à la date figurant au paragraphe «C)» dudit ordre, le 11 octobre sera substitué à la date figurant à l'alinéa «D)a)» dudit ordre, le 18 octobre sera substitué à la date figurant à l'alinéa «D)b)» dudit ordre et le jeudi 19 octobre sera substitué à la date figurant au paragraphe «E)» dudit ordre.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre de la Justice propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1540)

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une motion qui, je crois, fera l'unanimité.

[*Français*]

Monsieur le Président, je propose, appuyé par l'honorable député de Nipissing (M. Wood):

Que le premier rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, présenté à la Chambre le mercredi 14 juin 1989, soit agréé.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas nécessairement contre cette motion. Je ne la connais pas et j'en ignore la teneur. J'aimerais que nous la mettions de côté pour le moment afin de pouvoir tenir quelques consultations.

M. le Président: Peut-être les députés pourraient-ils en discuter. Je vais certainement entendre les deux députés dans une minute ou deux.

Je dois souligner au député de Kamloops que la motion que le député vient de présenter est au *Feuilleton* et que le consentement de la Chambre n'est pas nécessaire à sa présentation. Toutefois, il y a une deuxième motion pour laquelle il faut ce consentement. Nous pourrions peut-être la mettre de côté pendant quelques minutes.

Quant à la première motion, je présume que la Chambre l'acceptera. Le consentement de la Chambre est nécessaire pour la deuxième motion, qui n'a pas encore été présentée. Peut-être les deux députés pourraient-ils en discuter et faire signe à la présidence lorsqu'ils seront prêts et voudront que j'en fasse l'appel.

Pour qu'on sache bien à quoi s'en tenir, je précise qu'il y a accord sur la première motion.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITER UNE MINE D'OR À SHOAL LAKE, EN ONTARIO

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais remercier les élèves de l'école John De Graff de ma circonscription qui ont recueilli des signatures pour une pétition contre la mine d'or proposée à Shoal Lake, en Ontario, qui serait construite en plein milieu de la réserve d'eau potable de Winnipeg.

Ces élèves s'inquiètent et exhortent donc le Parlement à suspendre la demande de Consolidated Professor Mines, jusqu'à ce qu'une étude fédérale prouve que ce projet n'est pas dangereux pour l'environnement, et à présenter un projet de loi qui donnerait priorité à la question de l'accès des Canadiens à une eau potable de qualité plutôt qu'au développement industriel.

M. le Président: Avant d'entendre le reste des pétitions, je voudrais informer la Chambre que les députés sont invités à une réception à la pièce 16 à partir de 21 heures ce soir.

LE SERVICE POSTAL—LA SUCCURSALE V

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition des résidents de Parkdale—High Park qui voudraient que leur succursale postale V continue à offrir toute la gamme des services postaux.

Les pétitionnaires de Parkdale—High Park s'opposent à la réduction des services offerts par la succursale postale V qui les force à se rendre à l'autre extrémité de la circonscription, à la succursale postale M, pour prendre leur courrier, les lettres recommandées et les colis. Ils ont déjà dû s'habituer à aller à une pharmacie locale pour les services postaux, parce que le gouvernement est obsédé par la privatisation des services, mais comme cette pharmacie a fait faillite, c'est la succursale postale V qui a repris le flambeau.

On leur a garanti qu'au moins les services réduits resteraient à la succursale postale V, mais ils voient maintenant une grande pancarte portant la mention «A louer» sur cet édifice. Les pétitionnaires demandent aux Postes de rétablir tous les services à la succursale postale V, étant donné que les services postaux essentiels doivent être accessibles.

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je veux présenter à la Chambre une pétition certifiée correcte quant à la forme et au contenu, conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition a été préparée et signée par des centaines d'habitants de Calgary éprouvés par les tragiques événements survenus en République populaire de Chine.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à condamner le gouvernement chinois pour les récents massacres, à boycotter les activités internationales organisées par le gouvernement chinois et à prendre des sanctions contre la Chine.

LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE MATÉRIEL MILITAIRE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par quelque 40 membres d'églises de ma circonscription de Hamilton-Ouest, dont l'Église Unie de Westdale.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à publier, dans un registre que les Canadiens pourraient consulter sur demande, la liste de toutes les exportations canadiennes de matériel militaire en précisant le type de matériel, le fabricant, le vendeur, l'acheteur, le transporteur ainsi que la destination première et finale du matériel.

LE PROJET D'IMPOSER UNE TAXE DE VENTE NATIONALE—L'EXEMPTION DES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre trois pétitions concernant le projet de nouvelle taxe nationale de vente et son application éventuelle aux leçons de musique.

Je crois, tout comme les pétitionnaires, que si les leçons de musique sont assujettis à une taxe de vente, les enfants canadiens en souffriront, leur talent sera sous-développé et l'avenir de la musique canadienne s'en trouvera compromis tant au niveau national qu'international.

Je me joins aux pétitionnaires pour demander au Parlement de considérer les leçons de musique comme une occupation d'enseignement et donc de les exempter de l'application de la taxe nationale de vente envisagée.

LES IMMIGRANTS LIBANAIS—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour encourager le gouvernement à faire tout ce qu'il peut pour faciliter l'immigration de ceux qui vivent toujours en état de stress au Liban. Les habitants de ce pays éprouvent quotidiennement des difficultés. Nous avons écouté ce matin des reportages sur la situation qui y règne. Je demande au gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour faciliter l'immigration.

Je demanderais également au gouvernement d'organiser un débat d'urgence, ou d'inviter l'ONU à tenir un débat d'urgence sur cette question et celle du Moyen-Orient.

LA FERMETURE DE LA BASE DE LONDON

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui concerne la fermeture de la base aérienne de London. Plusieurs habitants ont signé cette pétition. Ils demandent au gouvernement d'examiner la situation et de bien vouloir revenir sur sa décision de fermer cette base.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription de Malpèque. Ils s'opposent aux modifications apportées au régime d'assurance-chômage.

Le gouvernement supprime sa contribution de 2,9 milliards de dollars au fonds d'assurance-chômage et en laisse le financement aux travailleurs et aux employeurs, ce qui signifie une augmentation de leurs cotisations.

Le gouvernement apporte d'autres changements au régime d'assurance-chômage. Ces changements, ainsi que la fermeture de la BFC de Summerside, entraîneront la perte de millions de dollars pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

LE PROJET D'IMPOSER UNE TAXE DE VENTE NATIONALE—LES LEÇONS DE MUSIQUE ET DE DANSE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première vient des électeurs de ma circonscription de Prince Edward—Hastings.

Ces pétitionnaires s'inquiètent de l'application possible d'une taxe sur les leçons de musique et de danse. Ils croient qu'une telle taxe empêcherait certains de s'instruire dans ces disciplines. Ils demandent que les leçons de musique et de danse soient exemptées de l'application de cette taxe.

LE PROGRAMME NATIONAL DE GARDE D'ENFANTS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, l'autre pétition vient également des électeurs de Prince Edward—Hastings. Cette pétition concerne l'annulation de la promesse du gouvernement de mettre en oeuvre un programme national de garde d'enfants.

Les pétitionnaires ont assumé la responsabilité d'un programme de garde d'enfants dans leur localité. Ils ont financé des garderies au moyen de différentes activités financières comme les ventes de pâtisseries et les tombolas pour qu'il soit possible de faire garder les enfants.

Ils demandent l'élaboration d'une politique fédérale assortie de subventions suffisantes et continues qui permettent de soutenir le système de garde d'enfants du Canada.

LE SERVICE DE VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions au nom d'électeurs qui habitent le long du corridor London-Sarnia desservi par VIA Rail. Ces électeurs viennent de Strathroy, de Watford, de Wyoming, de Petrolia et d'autres localités de la cirsonscription. Les pétitions sont également signées par divers représentants municipaux.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de maintenir et d'améliorer les services de VIA Rail d'un bout à l'autre du Canada et d'offrir aux Canadiens une solution de rechange aux embouteillages sur les routes et aux retards dans les aéroports.

LA FERMETURE DE LA BASE DE LONDON

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, en plus de ces sept pétitions concernant VIA Rail, j'ai l'honneur de présenter deux autres pétitions qui portent sur la base des Forces canadiennes à London. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'annuler sa décision récente de fermer la BFC London et d'assurer aux habitants de cette ville que la base restera ouverte.

• (1550)

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je vais faire une dernière tentative avant que nous n'ajournions. Je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les pétionnaires demandent au gouvernement de donner à VIA Rail l'appui qu'il lui avait promis, de renoncer à faire d'autres compressions budgétaires à VIA Rail et de fournir à la société les ressources dont elle a besoin pour fonctionner comme un transporteur ferroviaire moderne et efficace et non comme un musée.

C'est ma dernière chance avant que le gouvernement ne prenne sa décision. Je l'exhorte à bien réfléchir avant d'agir.

LA FERMETURE DE LA BASE DE LONDON

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions signées par des centaines de personnes et ayant trait à la base des Forces armées canadiennes, à London. Cette base injecte directement plus de 60 millions de dollars par année dans l'économie de London, sans parler de plusieurs millions additionnels sous forme d'investissements directs.

À ces causes, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement que le Parlement revienne sur sa récente décision de fermer la base des Forces armées canadiennes à London et assure à la population locale que cette base des Forces armées canadiennes restera ouverte.

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à l'appui du port de Churchill signée par des citoyens de Flin Flon, Brandon, Beauséjour, Stonewall et Winnipeg. Les pétitionnaires croient que le port de Churchill a énormément de potentiel, car c'est le seul port de mer du Canada central sur l'Arctique. Nous croyons aussi qu'il incombe au mi-

nistre responsable de la Commission du blé de voir à ce qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de céréales du Canada soient faites par le port de Churchill, et que le gouvernement s'emploie à trouver d'autres façons d'utiliser cet important port de mer pour expédier autre chose que des céréales.

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui à la Chambre la deuxième et dernière série de pétitions dûment certifiées signées par 6 500 citoyens inquiets de l'Île-du-Prince-Édouard. Les signatures ont été recueillies par M. Frank Lewis de la station radiophonique CFCY de Charlottetown et par M. Ken Simms du *Guardian* et du *Patriot*, des journaux de Charlottetown, au nom de ceux qui veulent conserver la base des Forces canadiennes de Summerside, la seule base militaire de la province.

Parce que les conséquences socio-économiques et émotionnelles de cette décision les inquiètent beaucoup, les insulaires demandent au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision de fermer la base de Summerside.

De plus, les pêcheurs de l'île ne peuvent se passer de la surveillance des pêches et les insulaires en général ne peuvent se priver des fonctions de recherche et de sauvetage que la base exerce actuellement.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première a été jugée conforme à l'article 36 du Règlement et est signée par 433 citoyens de Thunder Bay et des environs et autres clients du service transcontinental de VIA Rail. Les pétitionnaires font valoir que le gouvernement conservateur, tout comme son prédécesseur libéral, refuse de fournir à la société VIA Rail l'appui dont elle a besoin pour réaliser pleinement son potentiel et mettre en place le genre de réseau ferroviaire-voyageurs national que les Canadiens veulent et méritent. Ils prient le gouvernement de respecter son engagement original d'appuyer VIA Rail, d'abandonner son projet d'autres compressions budgétaires et de fournir à la société VIA Rail les ressources dont elle a besoin pour exploiter une entreprise de transport moderne et rentable et non un musée.

L'autre pétition est signée par 6 839 citoyens de 72 localités de la Saskatchewan qui demandent essentiellement la même chose, à savoir que le service ferroviaire-voyageurs subsiste sur tout le réseau ferroviaire principal du Canada et qu'il devienne le moyen de transport à la fois le meilleur et le plus rentable.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, signée par des habitants de la circonscription de Kingston et les îles et de la circonscription voisine de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington. Les signataires demandent au gouvernement de respecter ses promesses électorales c'est-à-dire d'augmenter les prestations et de réduire les délais de carence en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, donc de revenir sur les décisions qui font l'objet du projet de loi C-21 qui visent à réduire les prestations et à allonger les délais de carence, comme le voulait le rapport proposé à l'origine par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dans son premier rapport de la deuxième session de la trente-troisième législature. Je dépose cette pétition au nom des signataires.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition certifiée conforme au titre de l'article 36. Mes électeurs demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris initialement de défendre VIA Rail, de renoncer à son intention d'opérer de nouvelles compressions dans le budget de VIA, et de lui fournir les ressources nécessaires pour qu'elle puisse agir en société de transport moderne et efficace.

En outre, mes électeurs aimeraient que le gouvernement maintienne la desserte ferroviaire de l'île de Vancouver par VIA Rail.

LA FERMETURE DE LA BASE DE LONDON

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège d'intervenir à nouveau à la Chambre comme je l'ai fait à maintes reprises depuis quelques semaines pour présenter des pétitions au nom des habitants de London et de la région en faveur de la base des Forces canadiennes de London.

Même si le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) a dit au maire et à tout le monde qu'il ne sert à rien de l'appeler au téléphone ou de venir le voir parce

qu'il n'a pas l'intention de changer d'avis, il importe de noter que la population de London et de la région juge importante pour la collectivité cette base de London des Forces armées canadiennes. Nous espérons que le gouvernement changera d'avis.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter conformément à l'article 36 du Règlement une pétition comportant six pages de signatures d'habitants de Terrace, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, et de la ville de Revelstoke, située dans ma circonscription de Kootenay Ouest—Revelstoke.

Les pétitionnaires font valoir que le parti conservateur, avait promis avant les élections que les priorités de dépenses fédérales en matière de transport seraient repensées de façon à accorder une plus grande part au transport ferroviaire de passagers. Ils évoquent également les oscillations du parti libéral qui, lorsqu'il était au pouvoir, avait également pris des mesures pour réduire le budget de VIA Rail. Les signataires demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris initialement de défendre VIA Rail, de renoncer à son intention d'opérer de nouvelles coupes dans ses dépenses et, de lui fournir les moyens nécessairees pour qu'elle puisse agir en société de transport moderne et efficace.

Ayant moi-même emprunté VIA Rail seize fois environ comme passager payant avec ma famille au cours des deux dernières années, j'appuie de tout coeur la demande des signataires de cette pétition.

LE FINANCEMENT DE L'INSTRUCTION POSTSECONDAIRE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai une pétition dûment certifiée, signée par des habitants de ma circonscription, de la localité de La Ronge et des environs, qui pressent le gouvernement de reconnaître que l'instruction postsecondaire est un droit que leur confèrent les traités. Ils demandent instamment au gouvernement d'honorer ces traités et de garantir à tous les Indiens visés par un traité l'accès gratuit à l'enseignement sans rectrictions.

LE PROJET D'IMPOSER UNE TAXE DE VENTE NATIONALE—L'EXEMPTION DES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai une pétition de gens de Prince Albert, Shellbrook, Stump Lake, Parkside et d'autres localités de ma circonscription qui, tout comme d'autres pétitionnaires, estiment que la taxe de vente proposée à l'égard des leçons de musique et autres cours d'art menace le développement des talents au Canada. Ils pressent le gouvernement d'assimiler l'étude de la musique à l'instruction et donc de soustraire les leçons de musique à l'application de la taxe de vente proposée.

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des fidèles de la Trinity United Church, de la localité de Vernon, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires sont outrés du massacre des étudiants innocents et sans défense et des badauds qui a eu lieu récemment à Beijing, et horrifiés également des mensonges fabriqués de toutes pièces par le gouvernement chinois pour déformer la vérité et faire dévier les critiques sur ses adversaires. Ils demandent au gouvernement de rappeler immédiatement l'ambassadeur du Canada, de rompre toutes relations diplomatiques avec le gouvernement chinois, de mettre un terme à nos relations économiques et d'offrir de l'aide à la population chinoise, en particulier aux étudiants chinois actuellement au Canada, afin qu'ils ne soient pas obligés de retourner en Chine où leur vie pourrait être en danger.

• (1600)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE RELEVER L'AVOINE ET L'ORGE DE LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions sur des sujets différents à présenter à la Chambre. Les pétitions ont été dûment certifiées par le greffier hier, et c'est peut-être ma dernière chance de les présenter. La première est signée par des habitants du nord-est de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au gouvernment de faire relever l'avoine et l'orge de la Loi sur la Commission canadienne du blé de telle sorte qu'à l'avenir il faille consulter le Parlement et les associations agricoles avant de modifier les modalités de commercialisation de ces céréales.

ON DEMANDE QUE VIA RAIL DEMEURE UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT EFFICACE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les signataires de l'autre pétition demandent au gouvernement de tenir la promesse qu'il a faite d'appuyer VIA Rail. Ils le pressent donc de renoncer à ses projets de compression du budget de VIA Rail et de fournir à cette société les ressources dont elle a besoin pour exploiter une entreprise de transport moderne et efficace.

ON S'OPPOSE À LA PROSPECTION DES HYDROCARBURES AU LARGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter deux pétitions de deux organismes distincts portant sur le même sujet. Elles ont toutes les deux été déclarées conformes par le greffier. Les signataires expriment leur opposition aux

travaux de prospection et de mise en valeur des hydrocarbures dans l'océan Pacifique, au large de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que la région est sujette aux tremblements de terre et que, à certains endroits, les eaux sont parmi les plus tumultueuses au monde. Ils espèrent que le gouvernement ne permettra pas qu'on y fasse de la prospection d'hydrocarbures.

ON DEMANDE QU'IL N'Y AIT PAS DE TRAVAUX DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE AU LARGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de mes électeurs de Kamloops, Denman Island, Cumberland, Black Creek, Courtney, White Rock, Vancouver et Surrey, en Colombie-Britannique. Essentiellement, les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce qu'il n'y ait pas de travaux de prospection pétrolière et gazière au large de la Colombie-Britannique.

ON PROTESTE CONTRE LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, un autre groupe de pétitionnaires de Kamloops en Colombie-Britannique, s'inquiètent des changements impitoyables que le gouvernement apporte à la Loi sur l'assurance-chômage. Un million de personnes qui devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage n'en recevront pas. Le gouvernement dit que ces fonds seront utilisés pour recycler les travailleurs. Les pétitionnaires affirment qu'il s'agit là d'un détournement et que c'est une façon inacceptable de financer la formation et le recyclage.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 67, 68, 72, 73 et 90.

[*Texte*]

LE BUDGET

Question no 67—**M. Manley:**

Pour chaque année depuis 1984, combien d'exemplaires *a*) du «Budget en bref» et *b*) des autres documents budgétaires habituels a-t-on imprimés, en comptant ceux qui ont été rejetés en raison d'erreurs typographiques, et quelles mesures de sécurité a-t-on prises pour (i) mettre en sûreté les exemplaires à diffuser et (ii) détruire ceux qui ont été rejetés?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Finances et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

a) Budget en bref: 1984—400,500; 1985—707,000; 1986—355,750; 1987—200,000; 1988—291,000; 1989—460,000

b) Autres documents budgétaires habituels: 1984—64,500; 1984 (Exposé économique)—50,600; 1985—64,500; 1986—80,750; 1987—95,000; 1988—91,000; 1989—110,000

i) En raison de la nature secrète du budget, les mesures de sécurité sont nombreuses. En autres, les employés appelés à prendre part à la préparation, à la production et à la distribution du budget on dû se soumettre à des enquêtes de sécurité. Par ailleurs, les endroits où sont traités les documents budgétaires, notamment les ateliers d'impression et les centres de distribution et d'entreposage des rebuts, font l'objet de mesures de sécurité particulières.

ii) En conformité avec la politique du gouvernement en matière de sécurité, toutes les copies du «Budget en bref» ainsi que les autres documents budgétaires qui sont rejetés en raison d'erreurs typographiques sont empaquetés sous surveillance et le tout est entreposé dans un endroit sécuritaire jusqu'à ce que le Budget soit déposé. A ce moment, ces documents ayant perdu leur cote sécuritaire, sont remis à une entreprise du secteur privé présentement sous contrat pour le gouvernement et ce afin que l'on dispose desdits documents.

LE PROGRAMME DE SUBSIDES POSTAUX ET LE PAIEMENT D'INFRASTUCTURE POUR L'ENVOI DE PUBLICATIONS

Question no 68—**Mme Finestone:**

1. En ce qui concerne les exercices 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, des fonds ont-ils été versés à la Société canadienne des Postes en vertu du Programme de subsides postaux du ministère des Communications dans les catégories suivantes, soit *a*) les quotidiens, *b*) les hebdomadaires ruraux, *c*) les périodiques à tirage payé, *d*) les périodiques avec adresse contrôlés, *e*) les périodiques étrangers (i) postés au Canada (ii) imprimés et postés au Canada et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces fonds?

2. En ce qui concerne les exercices 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, des fonds ont-ils été versés à la Société canadienne des Postes, au titre du paiement d'infrastructure pour l'envoi de publications dans les catégories suivantes, soit *a*) les quotidiens, *b*) les hebdomadaires ruraux, *c*) les périodiques à tirage payé, *d*) les périodiques avec adresse contrôlés, *e*) les périodiques étrangers (i) postés au Canada (ii) imprimés et postés au Canada et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces fonds?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Les tarifs préférentiels pour les livres, les périodiques et les journaux repésentaient une dépense annuelle de 222,1 millions de dollars en 1986-1987 et 219,5 millions de dollars en 1987-1988 et 1988-1989. Par exemple, en 1986-1987 ce montant est réparti en deux volets: i) un paiement de 167,0 millions de dollars versé à Postes

Questions au Feuilleton

Canada par le ministre responsable de la Société canadienne des postes; ii) une subvention aux éditeurs de 55,1 millions de dollars versée à Postes Canada par le ministre des Communications. En 1988, le programme postal a été renommé le Programme d'aide à la distribution des publications.

Le tableau ci-joint présente la répartition de la subvention postale de 222,1 millions de dollars en 1986-1987 pour la deuxième classe (les codes tarifaires pour les journaux et les périodiques) ainsi que le Tarif des livres des éditeurs et des bibliothèques publiques. Le paiement à l'infrastructure et la subvention aux éditeurs sont proportionnellement répartis entre les volets du programme. Il faut noter que le Code 5, périodiques étrangers postés au Canada, n'est pas subventionné; le Code 5 et le Code 6 sont fermés aux nouveaux adhérents depuis 1984.

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS (PADP)

Catégorie		Titres (no)	Exemples	Quantité postée [1] (000 000)	Manque à gagner [1] (000 000)	% de la subvention	Tarif moyen
Code-1	(quotidiens)	145	Guardian and Patriot Sherbrooke Record	32.9	12.6	5.7	12.0
Code-2	(hedbos communautaires)	434	Canora Courier L'Écho de la Lièvre	42.7	11.2	5.0	5.5[4]
Code-3	(périodiques à abonnement	671	Maclean's Canadian Geographic Vie des Arts	296.0	90.6	40.8	5.5
Code-4	(périodiques gratuits, «distribution-contrôlée»	2 790	Canadian Nurse Oilweek Le Producteur agricole	114.2	28.3	12.7	12.7
Code-5	(périodiques étrangers postés au Canada)	304	National Geographic Maganize Paris Match	48.9			42.3
Code-6	(périodiques étrangers imprimés et postés au Canada)	26	Time Watch Tower	38.5	9.8	4.4	6.6
Autres[2].				6.2	0.8	0.4	23.0
	Éditeurs et distributeurs de livres [3]	4 000	Grolier Prospero Book Store	26.4	66.8	30.1	72.6
	Bibliothèques publiques		St. John's Regional Library Deep River Library	0.6	1.9	0.8	56.0
	TOTAL	8 370		606.4	222.1[5]	100.0	

[1] Calculé d'après les données de 1986-1987

[2] Envois intérimaires-sujet à l'approbation finale d'admissibilité

[3] Décompte en vigueur depuis le 1er janvier 1989

[4] Portion payée seulement

[5] N'égale pas 222,1 à cause de l'arrondissement des chiffres

LES DOSSIERS RELATIFS À L'AMBASSADEUR EGERTON HERBERT NORMAN

Question nº 72—**M. Kilgour:**

Le gouvernement a-t-il en sa possession des dossiers sur la nature des relations entre Herbert Norman et tout organisme de sécurité de l'État de l'Union soviétique ou de tout autre pays membre du Pacte de Varsovie et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à les déposer, et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Selon la tradition établie, maintenue par tous les Gouvernements, de s'abstenir de parler directement de détails de questions relatives à la sécurité, le Gouvernement ne veut ni affirmer ni nier les faits ou allégations soulevés dans cette Question et ceci, conformément aux articles 13.1, 15.1, 16.1(*c*) et 19 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

L'ANNÉE DU CINÉMA CANADIEN INC.

Question nº 73—**M. Mills:**

1. En ce qui concerne chaque année, depuis 1987, quel était le budget d'exploitation de l'Année du cinéma canadien Inc. et quelle était sa source de financement?

2. Pour 1989-1990, quels programmes cet organisme avait-il l'intention de financer et quels programmes finance-t-il actuellement?

3. Qui sont les membres du conseil d'administration de cet organisme?

4. En ce qui concerne chaque année, depuis 1987, le gouvernement a-t-il fourni des fonds à cet organisme et, dans l'affirmative, quelle somme et à quelle fin?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): 1. L'Année du cinéma canadien (ACC) a été créée pour sensibiliser les Canadiens aux films et aux vedettes canadiens, de même que pour rehausser l'image qu'ils en ont. Depuis le début, il était convenu que cette initiative devait être supportée et organisée par l'industrie elle-même et non pas conduite par le gouvernement. Le rôle du gouvernement devait se limiter à celui de support et les représentants de l'industrie en assuraient le développement et l'entière direction.

A l'origine, il était prévu que l'ACC devait être financée conjointement par les secteurs public et privé. Cependant, la part du secteur privé a été moins généreuse que prévue. L'industrie n'a pas obtenu le succès escompté lors d'une levée de fonds auprès des corporations. Téléfilm Canada est donc demeuré l'unique source de financement pour l'Année du cinéma canadien. Aucun budget d'opération n'a été établi avant que la décision d'annuler les activités de l'ACC ait été prise. Cependant, en septembre 1988 Téléfilm s'était engagé à verser 2,5 millions de dollars répartis sur trois ans. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT) avait été chargée d'administrer les fonds, répartis comme suit:

1988/1989	350 000$
1989/1990	1 400 000$
1990/1991	750 000$
Total	2 500 000$

2. Le 19 décembre 1988, le Conseil a alloué 244 200$ pour célébrer, en 1989, l'anniversaire de diverses organisations. Ces événements devaient souligner le lancement de l'Année du cinéma canadien (ACC). Conséquemment—la Cinémathèque québécoise a reçu 64 200$ pour ces projets, «La Nouvelle Vague», la tournée de McLaren et la traduction et la mise à jour de «The Shape of Rage»—l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT) a obtenu 100 000$ pour «Spotlights», des messages publicitaires télédiffusés et radiodiffusés—l'Office national du film (ONF) a reçu 50 000$ pour un séminaire intitulé «Hommage au documentaire»—le Festival de télévision de Banff a obtenu 30 000$ pour rendre hommage aux meilleurs moments du festival et aux productions de l'ONF qui ont été présentées dans les cinémas de la région de Banff.

Ces fonds devaient être distribués selon un échéancier préétabli. A cette fin, une contribution initiale de 20 p. 100 a été accordée à l'ACCT. Téléfilm honorera les engagements pris envers les organisations qui doivent célébrer leur anniversaire en 1989.

3. Les directeurs du conseil d'administration de l'Année de cinéma canadien représentent les industries suivantes:

Louise Baillargeon (Association des producteurs de films et de vidéo du Québec)
Joseph Beaubien (J.F.B. Productions)
Aimée Danis (Les Productions du verseau)
Garth Drabinsky (Cinéplex Odéon)
Hannah Fisher (Consultante, film)
Roger Frappier (Max Films)
Harold Greenberg (Astral Bellevue Pathé)
Sam Jephcott (Canadian Film and Television Association)
Norman Jewison (Yorkton Productions)
Frank Kettner (Motion Picture Theatre Association of Canada)
Stéphane Leclerc (La Cinémathèque québécoise)
Serge Losique (Festival des films du monde)
Danny Weinsweig (National Association of Canadian Distributors)
Jacques Matte (Festival du cinéma international)
Peter Mortimer (Association of Canadian Film and Television Producers)

Questions au Feuilleton

David Patterson (Cinéplex Odéon)
Ken Pittman (Red Ochre Productions)
Stephen Roth (Cinexus)
Walter Senior (Famous Players)
Allan Stein (Stein/MacLean Productions)
Helga Stephenson (Festival of Festivals)

Un poste est demeuré vacant sur le Conseil en raison de la démission de Peter Simpson. René Malo a également démissionné, mais a été remplacé par Danny Weinsweig..

4. L'engagement de Téléfilm envers l'Année du cinéma canadien (ACC) la rendait responsable des dépenses associées au développement de cette manifestation. L'Agence lui a ainsi versé 87 230$ pour les dépenses encourues avant la formation du comité organisateur.

A la suite de la nomination de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision à titre d'organisme responsable de l'administration de l'ACC, Téléfilm a accordé à l'Académie les sommes suivantes:

1988	123 053$
1989	824 356$
Total	947 409$

De ce montant, 600 000$ ont été retournés à Téléfilm et 176 448$ ont été dépensés, tel que mentionné précédemment, pour le lancement du projet, son administration, pour des frais de voyage, de l'équipement, des frais de bureau, etc. L'Académie retournera sous peu à Téléfilm les fonds non déboursés. Elle conservera un certain montant pour la fermeture des comptes et se portera acquéreur de certaines fournitures de bureau qui appartenaient à l'ACC.

L'ACHEMINEMENT PAR LE CN DE WAGONS DE MINERAI OU DE MARCHANDISES PROVENANT DE LA SUBDIVISION CHAPAIS ET FARIBAULT

Question nº 90—**M. St-Julien:**

Du 25 novembre 1988 au 15 décembre 1988, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a-t-elle acheminé, en raison des glissements de terrain sur la subdivision St-Maurice, des wagons de minerai ou de marchandises provenant de la subdivision Chapais et Faribault, via l'Ontario Northland, vers les villes de Rouyn-Noranda, Val d'Or, Senneterre, Barraute, Lebel-sur-Quévillon et Matagami et, dans l'affirmative, *a*) quelle a été la distance parcourue par ces convois pour se rendre en Abitibi-Témiscamingue, *b*) combien de convois ont été acheminés en Abitibi-Témiscamingue lors de l'interruption du service sur la subdivision St-Maurice, *c*) combien de wagons de matières dangereuses comportaient ces convois, *d*) combien de jours a duré le transport de ces convois ferroviaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

Durant les glissements de terrain lorsque le trafic a été interrompu pendant 8 jours sur la subdivision St-Maurice, aucun trafic provenant de la subdivision Chapais et Faribault a été détourné via l'Ontario Northland (ONR).

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions marquées d'un astérisque nºs 28, 69, 70, 71 et 82, car nous serions prêts à déposer les réponses. Étant donné le nombre de questions marquées d'un astérisque auxquelles nous répondons, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

[*Texte*]

LA BANDE-VIDÉO DE L'ANNIVERSAIRE DU PREMIER MINISTRE

*Question nº 28—**M. Keyes:**

A-t-on réalisé une bande-vidéo à l'occasion du cinquantième anniversaire du Premier ministre et, dans l'affirmative, *a*) a-t-elle coûté 6,000$ ou plus (la direction artistique et le montage compris), *b*) son coût a-t-il été pris en charge par (i) le Cabinet du Premier ministre, (ii) le Bureau du Conseil privé, (iii) le trésor public, par l'intermédiaire d'autres ministères ou organismes, (iv) des particuliers ou des organisations privées et, dans l'affirmative, le Premier ministre divulguera-t-il leur nom?

M. Les Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Oui, Une bande-vidéo a été réalisée à l'occasion du cinquantième anniversaire du Premier ministre.

a) Non

b) i) Non ii) Non iii) Non iv) Les coûts ont été assumés par le Parti progressiste conservateur du Canada.

L'ENQUÊTE RELATIVE À L'AMBASSADEUR EGERTON HERBERT NORMAN

*Question nº 69—**M. Kilgour:**

Le gouvernement est-il au courant de l'existence de raisons consignées dans des documents qui auraient motivé la réouverture en 1964 de l'enquête relative à l'ambassadeur Egerton Herbert Norman, après qu'on eut assuré à la Chambre, au printemps de 1957, que sa loyauté envers le Canada ne pouvait être mise en doute et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à déposer les documents pertinents et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Selon la tradition établie, maintenue par tous les Gouvernements, de s'abstenir de parler directement de détails de questions relatives à la sécurité, le Gouvernement ne veut ni affirmer ni nier les faits ou allégations soulevés dans cette Question et ceci, conformément aux articles 13.1, 15.1, 16.1(c) et 19 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

L'ENQUÊTE RELATIVE À L'AMBASSADEUR EGERTON HERBERT NORMAN

*Question nº 70—**M. Kilgour:**

1. Au cours de la Seconde Guerre mondiale le gouvernement a-t-il sanctionné des contacts que l'ambassadeur Egerton Herbert Norman aurait eus à Tokyo avec l'espion soviétique Victor Sorge?

2. L'ambassadeur Norman a-t-il fait rapport au gouvernement *a*) de ces contacts avec Sorge, *b*) de ses contacts avec l'espion soviétique Kim Philby, en Égypte, en 1957 et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à déposer les documents pertinents et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): *Parties 1 et 2*:

Selon la tradition établie, maintenue par tous les Gouvernements, de s'abstenir de parler directement de détails de questions relatives à la sécurité, le Gouvernement ne veut ni affirmer ni nier les faits ou allégations soulevés dans cette Question et ceci, conformément aux articles 13.1, 15.1, 16.1(*c*) et 19 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

LES COPIES DE LA TRANSCRIPTION DU TÉMOIGNAGE D'ELIZABETH BENTLEY

*Question nº 71—**M. Kilgour:**

Le gouvernement a-t-il en sa possession copie de la transcription du témoignage fait par Elizabeth Bentley le 14 août 1951 devant le Congrès des États-Unis ainsi que la documentation connexe du gouvernement des États-Unis, les réponses internes du gouvernement aux communications reçues et les réponses du gouvernement au gouvernement des États-Unis et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à les déposer et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Non

LES SOUMISSIONS INTERNATIONALES POUR LES MARCHÉS PUBLICS

*Question nº 82—**M. Jordan:**

1. Y a-t-il un chiffre qui déclenche le mécanisme des soumissions internationales pour les marchés publics et, dans l'affirmative, *a*) quel est-il *b*) comment est-il déterminé?

2. Aux termes de l'Accord de libre-échange, par quelle intervention et à quels intervalles ce chiffre est-il renégocié?

Demandes de documents

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): *Appels d'offres internationaux pour les marchés publics de fournitures*

1. Les pays signataires de l'Accord relatif aux marchés publics (que l'on appelle généralement le «Code»), conclu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, peuvent participer aux appels d'offres des ministères et des organismes du gouvernement canadien visés par le Code si le marché prévoit l'achat de biens dont la valeur est d'au moins 213 000$. La valeur minimale des marchés a fait l'objet d'un accord entre les signataires du Code et ne peut être modifiée qu'à la suite de renégociations visées à l'article 1X.6.

2. Les marchés de fournitures des ministères et des organismes visés par l'Accord relatif aux marchés publics sont également visés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le seuil prévu par l'Accord de libre-échange est de 31 000$. Les marchés admissibles dont la valeur est supérieure à ce montant mais inférieure à 213 000$ sont donc visés par l'Accord de libre-échange. Ce dernier ne contient aucune disposition prévoyant expressément la renégociation du seuil fixé. D'autres négociations bilatérales sur les dispositions relatives aux marchés contenues dans l'Accord de libre-échange sont toutefois prévues à l'article 1307, mais elles ne seront pas tenues avant la fin de la série actuelle de négociations commerciales multilatérales du GATT.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Il y a eu des discussions entre les partis, monsieur le Président, et vous verrez qu'il y a unanimité pour qu'on appelle les avis de motion portant dépôt de documents.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nºs P-6, P-7 et P-8 portant production de documents, inscrits au nom du député

Demandes de documents

d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour), et des avis de motion nos P-10 et P-11 inscrits au nom du député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson).

Motion no P-6

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance de Herbert Norman relative à des contacts ou des rencontres avec l'espion soviétique Richard Sorge, au Japon, en 1940 et 1941, ainsi que de la correspondance de Herbert Norman relative à des contacts ou des rencontres avec l'espion soviétique Kim Philby, en Égypte, en 1957.

Motion no P-7

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la transcription du témoignage fait par Elizabeth Bentley le 14 août 1951 devant le Congrès des États-Unis, de même que de la documentation connexe du gouvernement des États-Unis, des réponses internes du gouvernement aux communications reçues et des réponses du gouvernement au gouvernement des États-Unis.

Motion no P-8

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des dossiers du gouvernement sur la nature des relations entre Herbert Norman et tout organisme de sécurité de l'État de l'Union soviétique ou de tout autre pays membre du Pacte de Varsovie.

Motion no P-10

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant la Chambre copie de toutes les propositions examinées à la réunion complémentaire de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, entre le 1er août 1987 et le 19 janvier 1989.

Motion no P-11

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant la Chambre copie de tous les documents et propositions examinés à la réunion d'information de Londres, la première réunion plénière tenue pour assurer le suivi de la réunion de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a eu lieu du 18 avril au 12 mai 1989, à Londres, en Angleterre.

M. Cooper: Monsieur l'Orateur,

La Motion présentée par l'honorable député est innacceptable pour les raisons suivantes:

1) Les trois motions déposées par l'honorable député concernent principalement la sécurité du Canada, qui incombe au Solliciteur général, dont la réponse sur le cas de Herbert Norman figure dans les réponses aux questions *69, *70, *71 et 72 auxquelles on a répondu aujourd'hui.

2) La position du gouvernement sur le cas Norman a été donnée dans une réponse à une question durant le débat sur une motion d'ajournement le 28 mai 1987.

3) Comme l'a indiqué le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 10 avril 1987, Herbert Norman a été un employé du ministère des Affaires extérieures et tous les renseignements qui peuvent être rendus publics, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'ont été.

4) Depuis un mois, le personnel du ministère des Affaires extérieures réexamine les documents en vertu des demandes d'accès à l'information reçues jusqu'à présent. Aucune preuve ne permet d'affirmer que Herbert Norman était un agent de renseignements pour l'Union soviétique, ou pour toute autre puissance étrangère.

5) En outre, les agents du Ministère ont reçu des instructions pour réaffirmer que tous les documents du Ministère concernant Herbert Norman ont été recueillis et examinés, autrement dit, de réaffirmer que des documents pertinents ne demeurent pas introuvés dans quelque dossier aux archives.

6) Cet examen des dossiers du Ministère portera sur toute la période du service de Norman au Ministère. C'est un exercice qui requiert beaucoup de ressources et qui demandera un certain temps. Il faut expérer que cet effort assurera que les historiens disposeront de tous les documents relatifs aux services de M. Norman au sein du Ministère.

Je demanderais donc au député de retirer ses motions.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai un petit problème à propos des motions nos P-6, P-7 et P-8, car le député ne se trouve pas à la Chambre. Si l'un de ses collègues voulait les faire renvoyer pour débat ultérieur, nous pourrions le faire.

M. Cooper: Puis-je le faire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Cooper: Je demande donc qu'on les renvoie pour débat ultérieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos P-6, P-7 et P-8 sont renvoyées pour débat ultérieur.

Le député de Burnaby—Kingsway ne se trouve pas lui non plus à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis prêt à communiquer les réponses à la Chambre, après quoi un des députés néo-démocrates pourrait répondre.

La réponse s'applique aux questions restantes, nos P-10 et P-11. La motion présentée par l'honorable député est inacceptable pour les raisons suivantes:

1) La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe regroupe les gouvernements de divers pays et fonctionne toujours selon la règle du consensus.

2) En l'absence d'un consensus officiel de la part des 35 pays participant à la Conférence, le gouvernement canadien ne peut pas divulguer les propositions officielles présentées à des réunions comme la réunion d'information de Londres.

Je demande par conséquent au député de retirer sa motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons le même problème. Est-ce qu'un de ses collègues serait prêt à proposer leur report pour débat ultérieur? Le député de Kamloops (M. Riis), désire-t-il les faire reporter?

M. Riis: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions P-10 et P-11 sont reportées pour débat ultérieur.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Drummond (M. Guilbault)—la Gendarmerie royale du Canada—la lutte contre la drogue; le député de Surrey-Nord (M. Karpoff)—le logement—le coût du logement—la position du ministre; le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor)—la Société canadienne des postes—les propos d'un électeur—la position du ministre/les activités de relations publiques.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (A), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau le jeudi 15 juin 1989, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-35, Loi acccordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

• (1610)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement à l'étape de la deuxième lecture. Je voudrais répondre à certaines des questions qui nous ont été posées par le Nouveau Parti démocratique.

Tout d'abord, les gens seront conscients que l'industrie céréalière a connu de très graves problèmes au cours des trois dernières années. Les deux premières années, ils étaient dus à la baisse assez spectaculaire des prix des céréales à l'échelle internationale, et le gouvernement était en mesure de réagir par des paiements fondés sur le prix. Pendant le cycle végétatif de l'année 1988, nous avons eu des conditions météorologiques assez peu favorables. Si on se reporte aux annales, le temps en 1988 dans certaines régions des Prairies a été aussi mauvais sinon pire que pendant certaines des pires périodes des années 30. Les récoltes ont donc été très pauvres. Certains agriculteurs du nord des provinces des Prairies et de certaines régions de l'Ontario et du Québec ont eu des récoltes moyennes. Cela veut donc dire, quand on voit la

baisse de production, que d'autres agriculteurs ont eu de très maigres récoltes ou n'en ont pas eu du tout.

Le gouvernement a répondu en mettant sur pied un programme d'aide aux victimes de la sécheresse fondé sur deux critères. Premièrement, l'aide devait être versée aux régions qui avaient été le plus touchées. Comme je l'ai dit, il y a des endroits dans les Prairies où les récoltes ont été égales ou même un peu supérieures à la moyenne.

Deuxièmement, l'aide devait varier selon les récoltes, et c'est ce que nous avons fait. Nous en voyons le résultat aujourd'hui. Je tiens à signaler que c'est là le troisième volet de la réponse du gouvernement aux problèmes engendrés par la sécheresse que nous avons connue en 1988. Au printemps 1988, nous avons mis sur pied un programme de distribution d'eau pour aider les éleveurs de bétail. Ensuite, il y a près d'un an, nous avons mis sur pied un programme visant à aider et à encourager les producteurs à produire de la nourriture pour le bétail. Finalement, nous mettons sur pied ce programme d'aide aux victimes de la sécheresse pour lequel nous demandons des crédits aujourd'hui.

Tout au long du processus, nous sommes restés en consultation avec les producteurs, ainsi qu'avec les provinces. Nous croyons fermement que, comme dans le passé, ce genre de programme doit être à frais partagés. Nous avons travaillé avec les provinces, par l'intermédiaire de leurs sociétés d'assurance-récolte, pendant la phase d'élaboration du programme, et nous travaillons actuellement avec elles pour en arriver à une entente satisfaisante au sujet du partage des frais.

Il faut mentionner le ministre des Finances (M. Wilson). Il a été très bon pour l'agriculture canadienne en l'aidant à traverser des périodes très difficiles. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est ici, et il a été très bon pour voir à ce que nous ayons l'argent nécessaire. En tant que gouvernement, nous ne pouvons pas répondre à ce genre de situation sans la collaboration du ministre des Finances (M. Wilson) et du président du Conseil du Trésor. Nous tenons à dire publiquement que nous leur sommes reconnaissants pour l'appui qu'ils nous ont donné.

Certains des députés de l'opposition m'ont transmis des questions. Je crois qu'il serait opportun d'y répondre maintenant. Je vois que le député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk) est présent à la Chambre. Il s'inquiète du fait que seule une municipalité rurale, ou un canton, peut aller en appel au nom de tous les propriétaires de terrains dans cette localité. Il veut savoir pourquoi cela ne peut pas se faire de façon individuelle.

Il y a deux raisons à cela. Premièrement, les producteurs ou les associations de producteurs comme la *Western Wheat Growers*, le syndicat de blé de la Saskatchewan, l'*Ontario Corn-Growers Association*, et les gouvernements provinciaux nous ont tous recommandé de ne pas gérer ce programme sur une base individuelle, mais plutôt sur la base de la moyenne d'une région. La raison en est très simple. Il est indiscutable que les conditions climatiques ont joué un rôle majeur, mais il existe, à l'intérieur d'une région, des variations de rendement attribuables à la quantité d'engrais et de produits chimiques utilisés par chaque agriculteur. Si nous avions choisi une garantie individuelle, nous n'aurions donné à personne le mérite d'avoir utilisé de bonnes pratiques de gestion. Mais en se servant du rendement moyen d'une région, on tient compte, au moins en partie, de cette considération.

Deuxièmement, le député a parfaitement raison de dire que nous aurions pu procéder sur une base individuelle, mais l'administration du programme aurait été beaucoup plus laborieuse et son application en aurait été retardée. C'est donc pour ces deux raisons que les regroupements agricoles et les agriculteurs eux-mêmes nous ont recommandé de nous servir de la moyenne de rendement d'une région et, deuxièmement, vu le nombre de producteurs concernés, on voit que, sur le plan administratif, les procédures d'appel auraient été passablement longues si nous avions procédé sur une base individuelle.

Je devrais dire aussi quelques mots de la procédure d'appel. Nous appelons cette procédure comités de révision. Nous en avons établi dans chacune des quatre provinces. On procède un peu différemment en ce qui concerne le Québec. Des cinq provinces, au Québec seulement, l'argent est versé par l'entremise de la société d'assurance-récolte de cette province. Mais il existe maintenant dans les trois provinces de l'Ouest et en Ontario des comités de révision qui sont chargés d'examiner les données pour voir si elles concordent avec celles que nous avons recueillies auprès de la société d'assurance-récolte. C'est donc essentiellement la raison de notre choix. Nous avons considéré, pour des raisons pratiques, qu'il aurait été difficile de faire autrement.

Deuxièment, après avoir examiné les principes du programme, nous avons décidé qu'il valait mieux procéder sur la base de la moyenne de rendement d'une région. Je dois ajouter que la région est maintenant le canton et non pas la municipalité. C'est donc une région relativement

petite. Nous croyons fermement qu'une fois que les données d'ensemble seront entrées, il sera tenu compte des préoccupations des producteurs concernant les cartes originales dans les données définitives.

Ma deuxième question vient du député de Mackenzie (M. Althouse) qui constate, c'est en tout cas ce que dit une partie de sa question, que «la Saskatchewan est la principale bénéficiaire de l'aide aux victimes de la sécheresse étant donné que la moitié de l'argent de ce programme est versé dans cette province.» La Saskatchewan possède des données sur l'assurance-récolte qui montrent la récolte moyenne à long terme de chaque quart de section. Pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas utilisées pour accélérer l'application du programme d'aide aux victimes de la sécheresse? Il dit ensuite: «Selon la formule proposée par les néo-démocrates, les détenteurs d'assurance-récolte auraient reçu leur paiement supplémentaire immédiatement et seuls les producteurs non assurés auraient eu à demander de l'aide. Pourquoi n'a-t-on pas procédé ainsi?»

Je crois avoir répondu à la première partie de cette question en répondant au député de Prince Albert—Churchill River. Même si cette solution aurait été possible, les agriculteurs et les gouvernements provinciaux ne l'ont pas recommandée pour des raisons pratiques.

Quant à la seconde partie de la question, c'est une question de jugement. Il aurait été probablement plus facile de faire des paiements aux seuls assurés, mais on aurait ainsi pénalisé les non-assurés. Les assurés auraient reçu l'aide accordée aux victimes de la sécheresse alors que les autres n'auraient eu droit à aucun paiement avant un certain temps.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de traiter tout le monde sur le même pied et de faire tous les paiements en même temps.

M. Althouse: Et de faire attendre tout le monde.

M. Mayer: Le député dit que nous faisons attendre tout le monde. C'est peut-être vrai, mais si on divisait les paiements, certains les recevraient plus tôt et d'autres plus tard et tout le processus serait retardé. Quand on voit ce qui arrive—je pense que ces chiffres sont relativement exacts—environ 30 p. 100 seulement des producteurs de l'Ontario sont couverts par l'assurance-récolte alors que 70 p. 100 le sont en Saskatchewan.

Le nombre de producteurs qui auraient reçu des paiements aurait donc beaucoup varié d'une région à l'autre du pays. C'est pourquoi, même si ce programme est basé sur les données que nous avons reçues de l'assurance-récolte, nous avons décidé de l'organiser de façon à ce que tout le monde soit traité sur le même pied quant à la date et au montant des paiements.

La troisième question que j'ai reçue vient du député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte). «On a annoncé le 10 novembre que les paiements seraient de 45 dollars l'acre dans le cas du blé. Les producteurs de grains peuvent-ils encore espérer ce montant? Combien d'agriculteurs recevront le maximum?» Combien d'agriculteurs vont toucher le montant maximal? Lorsque nous avons annoncé ce programme à l'intention des producteurs—et je parle ici des Prairies; la situation n'est peut-être pas la même en Ontario—il était entendu que les producteurs de régions à haut rendement des Prairies, tels le sud de Winnipeg, la vallée de la rivière Rouge, ou les plaines de Regina, ou la région de Rosetown ou de Kindersley, qui ont toujours de bonnes récoltes et qui possèdent une bonne assurance-récolte, mais qui avaient perdu toute leur récolte, allaient toucher quelque 40$ à 45$ la tonne. C'était là un montant approximatif, mais cette estimation vaut toujours.

• (1620)

Quant à savoir combien d'agriculteurs vont toucher le montant maximal, quel qu'il soit, nous le saurons seulement lorsque nous aurons reçu et analysé toutes les demandes. L'estimation vaut toujours, mais seulement pour les producteurs des régions à haut rendement où le temps a été tellement sec et chaud que toute les récoltes ont été perdues.

La quatrième question m'a aussi été soumise par le député de Prince-Albert—Churchill River (M. Funk). Le système informatique du Programme spécial canadien pour les grains a donné lieu à des paiements en trop pour de nombreux producteurs. Ces trop-payés seront-ils déduits de l'allocation de sécheresse et qu'en sera-t-il des trop-payés du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest?

Oui, nous allons déduire de l'allocation de sécheresse tout paiement en trop effectué dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains. Non, nous n'allons pas déduire les trop-payés effectués dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. Je ne me souviens plus du nombre précis de producteurs qui bénéficient encore de trop-payés, mais si l'on considère le montant d'argent qui a été remboursé

dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains, il en reste à peu près 0,2 p. 100, je crois. Il s'agit d'un très petit nombre, mais le montant en question sera déduit dans le cas du programme spécial.

En ce qui a trait au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, nous n'avons pas les renseignements voulus. Il serait donc très difficile de déduire un paiement en trop. On a donc décidé de n'en rien faire.

Il y a bien eu un paiement en trop à la suite des versements pour 1987–1988 au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest mais il s'élève, sauf erreur, à moins de 0,25 p. 100 de toutes les sommes versées au titre du programme au cours des quatre dernières années. Plus de la moitié des sommes versées en trop ont été remboursées par les agriculteurs; 52 p. 100 de l'argent en question a été reçu et 58 p. 100 des agriculteurs ont retourné l'argent. Ainsi c'est plus de la moitié dans les deux cas. Nous déduisons le paiement en trop au titre du Programme spécial canadien pour les grains, mais pas en ce qui a trait au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

La cinquième question venait du député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte) qui voulait connaître les dispositions prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, afin de financer de futurs programmes d'aide aux victimes de la sécheresse? Ainsi, nous savons que le Québec investira l'argent en question dans un futur programme d'assurance, afin de réduire les primes des producteurs. Quels accords ont été conclus avec les autres provinces? Le député a raison; le Québec utilise sa part de l'aide aux victimes de la sécheresse, afin de réduire les primes des producteurs dans le cadre de l'assurance–récolte au cours des trois prochaines années. Tel est le choix que le gouvernement québécois a fait. Cette décision a été appuyée par l'UPA et c'est la façon dont on entend procéder au Québec.

En outre, nous collaborons avec les provinces, afin d'améliorer l'assurance–récolte, pour parvenir à un meilleur programme. Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a signalé qu'il était disposé à rouvrir la loi, afin de modifier l'assurance–récolte en vue d'offrir davantage d'options. Les producteurs nous demandent si nous aimerions passer, par exemple, d'une protection de 80 p. 100 à 90 p. 100. Nous répondons à cela qu'il va y avoir une augmentation très marquée des primes. Les producteurs nous demandent alors de leur donner le choix. Nous ne pouvons le faire à moins de rouvrir la loi. Nous consultons les provinces à l'heure actuelle et, depuis près d'un an, nous avons des discussions sur le régime global de protection offert aux céréaliers canadiens. Nous avons d'excellentes relations avec l'industrie et les provinces et le processus en question est en marche. Nous n'avons fixé rien de précis jusqu'à maintenant, mais les choses de ce genre prennent du temps. Nous sommes en train de faire en sorte que l'assurance–récolte réponde davantage aux besoins des intéressés. Si nous sommes placés devant une situation de ce genre à nouveau, nous serions mieux en mesure, nous l'espérons, d'utiliser l'assurance–récolte afin d'aider un plus grand nombre de producteurs.

Il est plutôt difficile dans une province comme l'Ontario de se servir de l'assurance–récolte pour venir en aide aux victimes de la sécheresse car, sauf erreur, moins de la moitié des producteurs de la province sont assurés. Si nous pouvons obtenir un meilleur programme d'assurance–récoltes du fait qu'un plus grand nombre de producteurs s'y inscrivent, nous seront mieux en mesure d'utiliser l'assurance–récolte à l'avenir. Je pense que les gouvernements provinciaux, les producteurs et le gouvernement fédéral veulent que ces programmes soient plus prévisibles.

Les agriculteurs nous disent, et je pense que c'est une observation juste, que si nous savons à l'avance combien d'argent nous aurons, ce sera plus utile du point de vue de notre budgétisation que d'avoir la même somme selon les besoins, sans savoir assez à l'avance à combien elle s'élèvera au juste. Voilà la direction dans laquelle nous voulons nous engager et je crois que tout le monde s'entend là–dessus.

La question suivante est celle du député du Mackenzie (M. Althouse). Le ministre garantira–t–il aux agriculteurs qu'on n'exigera pas qu'une partie du paiement serve à financer l'assurance pour les années à venir comme dans le cas du bétail? Je ne suis pas sûr que l'hypothèse sur laquelle est basée la question soit juste, monsieur le Président. Pour avoir droit à la deuxième moitié de l'aide accordée aux victimes de la sécheresse à l'égard du fourrage, il fallait souscrire à l'assurance–récolte. Il en a été ainsi pendant un an seulement. Je comprends ce que dit le député. Dans le cas du bétail, pour ce qui est de la sécurité des approvisionnements en provendes, en vertu du programme d'aide aux victimes de la sécheresse il fallait que les producteurs y souscrivent. Mais il n'y a pas d'exigence semblable dans le cas des grains. Aucune.

Quant à demander aux gens de s'engager pour un an, les producteurs n'ont qu'à s'inscrire pour l'année en cours, pour la saison de croissance 1989 de la campagne agricole 1989-1990.

La dernière question a été posée par le député de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo). Les ministres provinciaux de l'agriculture disent ne pas avoir été consultés avant l'annonce du programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Ils ont déclaré clairement depuis qu'ils estiment qu'il s'agit d'un programme fédéral. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait inscrire deux postes distincts à son budget des dépenses alors qu'un seul aurait suffi? En fait, le député pose deux questions.

D'abords, il s'agit depuis le début d'un programme réalisé en collaboration avec les provinces. Nous avons écrit aux provinces au début d'octobre pour leur faire savoir que nous nous attendions au cofinancement du programme d'aide aux victimes de la sécheresse que nous étions en train d'élaborer. Nous comptions sur la collaboration des provinces pour élaborer le programme. Elles ont bien collaboré et nous travaillons toujours avec elles au sujet du partage des coûts. Je crois que nous pourrons parvenir à une entente juste pour nous tous.

Nous avons répété le 10 novembre, quand nous avons annoncé le programme—juste à ce sujet—que des consultations sont en cours avec les provinces concernant la conception du programme et le partage des frais. Nous disons depuis le début que c'est la troisième étape de la réaction globale du gouvernement à cet état de choses.

Je mentionne les programmes d'aide en ce qui concerne l'eau, les provendes et la sécheresse relativement aux céréales. Nous avons dit dès le début et nous répétons aujourd'hui qu'il s'agit d'un programme à frais partagés. Nous croyons que nous allons parvenir à nous entendre avec les provinces au sujet du partage des frais.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fait inscrire deux postes distincts à son budget des dépenses quand un seul aurait suffit? Ce sont les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui ont estimé qu'il valait mieux procéder ainsi. Le montant estimatif original y figure afin que nous puissions débloquer les crédits nécessaires au paiement initial. Quand on effectue le calcul, on trouve un montant un peu supérieur à 850 millions de dollars. Une certaine partie est destinée au système du double prix pour le blé et à deux ou trois autres programmes. C'est ainsi que le gouvernement procède avec l'argent comptant. Cela ne change en rien à ce que nous avons annoncé au sujet de ce programme le 10 novembre dernier ou par la suite. Ce programme ne laisse entendre d'aucune façon que le gouvernement fédéral ne s'attend pas à ce que les provinces y contribuent. Il signifie simplement que le gouvernement débloque les crédits nécessaires, pour que le programme dispose du plein montant. Nous nous attendons à expédier les chèques par la poste à la fin de juillet, de façon que les agriculteurs puissent toucher leur argent quelles que soient les ententes fiscales que nous puissions conclure avec les provinces au sujet de leur participation.

• (1630)

Voilà qui répond aux questions, monsieur le Président. J'aimerais simplement ajouter quelques renseignements supplémentaires au sujet des dépenses. Nous prévoyons que le Québec recevra entre 20 et 30 millions de dollars, le Manitoba 171 millions de dollars, la Saskatchewan 417 millions de dollars, l'Ontario environ 150 millions de dollars, et l'Alberta environ 80 millions. En tout, sauf erreur, cela fait près de 850 millions de dollars.

Nous avions prévu que les demandes au titre du paiement initial nous coûteraient entre 260 et 280 millions de dollars, voire même 300 millions. Nous en avons reçu pour 218 millions de dollars, ce qui s'explique de deux ou trois façons. Les gens qui ont formulé des demandes avaient des superficies ensemencées plus petites que ce que nous avions prévu. Pour une raison quelconque, nous persistons à penser qu'il y a encore au Canada quelque 4 000 agriculteurs qui auraient été admissibles si seulement ils avaient envoyé leur formule de demande. Nous avons reçu moins de demandes que nous ne l'avions prévu, en nous fondant sur nos cartes et sur le nombre des formules que nous avons expédiées en réponse notamment aux appels téléphoniques. Nous aurions pu distribuer plus d'argent si nous avions reçu plus de demandes.

La démarche est bien engagée, nous avons bénéficié de l'excellente collaboration des municipalités et des bureaux de district de l'AGRP. Nous comptons sur eux pour nous faire parvenir le résultat de leurs relevés. Je suis convaincu qu'une fois que ce programme sera terminé, ils le jugeront excellent. Nous aurons atteint le double but que nous nous étions fixés, soit celui de verser l'aide directement aux agriculteurs qui ont subi les plus grosses pertes.

Ensuite, nous effectuons le paiement en fonction des récoltes, de sorte que nous ne versons pas le même

montant à l'agriculteur de l'Ontario qui cultive de l'avoine, du maïs, de la graine de lin, ou de la laitue.

Je me réjouis d'être présent à la Chambre cet après-midi pour faire progresser le projet de loi de crédits, de façon que nous disposions de l'argent nécessaire pour respecter l'échéancier et les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de ce programme, et pour que les agriculteurs puissent recevoir la part qui leur revient lorsque nous mettrons les chèques à la poste à la fin juillet.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à l'appui de ce projet de loi. Les agriculteurs canadiens ont été extrêmement déçus, il va sans dire, du Budget des dépenses déposé il y a quelques mois. Nous sommes heureux de voir qu'ils pourront enfin toucher cet argent. Même si ce sera à la fin de juillet, ils en seront sûrement reconnaissants.

De passage à Saskatoon hier, j'ai été soulagé de voir que la récolte paraît en très bon état. Cette année, la pluie n'a pas manqué. Les nombreux agriculteurs des trois provinces des Prairies à qui j'ai parlé étaient très optimistes quant au succès de la récolte.

En Ontario aussi, la campagne agricole s'annonce excellente contrairement à l'année passée, année de très grande sécheresse. Nous aurons une excellente récolte de blé, de foin, de maïs et de soja.

Je tiens à signaler au ministre que, dans les comtés de Kent et d'Essex, qui ne font pas partie de ma circonscription, il a plu tellement qu'on n'a pas pu faire les semailles.

J'espère que le ministre se souviendra du précédent que le gouvernement antérieur a créé en 1984, lorsqu'une situation semblable s'est présentée dans le nord-est de la Saskatchewan. Alors que la sécheresse sévissait dans le sud des provinces des Prairies, le nord-est de la Saskatchewan souffrait de mauvais temps et de pluies excessives. Les agriculteurs n'ont pas pu faire les semailles et, de ce fait, n'étaient pas admissibles à l'assurance-récolte.

J'espère que le ministre suivra la situation des agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario qui, n'ayant pas pu faire les semailles, ne sont pas admissibles à l'assurance-récolte. S'ils ont besoin d'aide au cours de l'été, j'espère que le gouvernement tiendra compte de ce problème et qu'il leur viendra en aide dans la mesure du possible.

Je voudrais également souligner que j'apprécie beaucoup l'aide de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui m'informent des régions qui ont été oubliées. Nous savons que le pluie n'arrête pas de tomber à un endroit précis, mais qu'elle traverse les frontières des cantons et des comtés.

Je voudrais remercier mes collègues, ainsi que les producteurs eux-mêmes, qui nous tiennent au courant de la situation dans diverses régions. Par exemple, dans ma circonscription de Lambton—Middlesex, les gens ont très bien répondu quand nous leur avons demandé de déterminer clairement les régions qui ont été oubliées et qui ne figurent pas sur les cartes originales qui ont été diffusées.

Ces secteurs ont pu être oubliés parce qu'il arrive parfois que dans une ou deux concessions d'un canton, où il a assez plu, les récoltes ont été relativement bonnes, tandis que le reste du comté a été très durement touché par la sécheresse, ce qui fait que la moyenne des résultats obtenus dans ce canton illustrait mal les difficultés auxquelles font face certains agriculteurs.

Plusieurs organismes nous ont aidé, notamment les membres de la Fédération de l'agriculture des comtés de Lambton et de Middlesex ainsi que de l'office de commercialisation du soya. Ces gens ont parcouru toutes les concessions et ont recueilli les déclarations de tous les agriculteurs afin de déterminer les secteurs les plus durement touchés par la sécheresse qui ne figuraient pas sur les cartes.

Je fais allusion en particulier aux cantons de Metcalfe, celui de Mosa et une partie de celui d'Ekford. De plus, dans le nord-est du comté de Middlesex, nous avons une partie d'Adelaide et de West Williams.

Par ailleurs, à Lambton, bien que cela puisse paraître étrange, il y a eu une averse incroyable le 16 juillet, l'an dernier. Il est tombé de neuf à dix pouces de pluie en quelques heures. Cette averse a été encore plus dévastatrice que la sécheresse parce que la pluie est tombée si soudainement qu'il y a eu des inondations éclair et que la terre s'est tassée de sorte que les récoltes n'ont jamais pu récupérer, sans compter que le temps a été très, très sec le reste de l'été. Je tiens à rendre un hommage particulier à Ron Huctwith et aux gens des parties centrale et basse du canton de Warwick pour avoir recueilli les renseigne-

ments pertinents en l'occurrence, ce qui leur a permis de présenter un mémoire au sous-ministre adjoint chargé du programme en question.

Ensuite, bien entendu, en ce qui a trait à la ligne de démarcation entre Sarnia—Lambton et Lambton—Middlesex et celle séparant les cantons de Moore et d'Enniskillen, mon collègue de Sarnia—Lambton (M. James) et moi-même avons présenté des données sur le secteur qui avait été oublié dans cette région adjacente au canton de Sombra qui était admissible pour le maïs et le soja. Pourtant, de l'autre côté des limites de la ville, les intéressés ont été oubliés, du fait de la façon dont on a procédé.

J'espère que le comité de révision ou le ministre s'occuperont des régions en question au moment voulu, afin de s'assurer que les intéressés sont admissibles au programme concerné.

Je suis également heureux de constater que l'aide en question s'adresse à quelque 130 000 producteurs du pays. Elle est versée à une époque où leurs frais d'exploitation sont élevés. Ces versements précéderont la récolte dans l'ouest du pays, mais seront effectués durant la récolte de blé dans le sud-ouest de l'Ontario.

J'espère que grâce aux leçons tirées de l'administration de la crise en question, nous serons en mesure de mieux faire face à une crise de ce genre à l'avenir. Je suis conscient du fait qu'il y a un très grand nombre de personnes qui n'ont pu obtenir des formules de demande et qui sont fort inquiètes, mais je dois rendre hommage au sous-ministre adjoint qui a tenté de mettre en oeuvre un programme répondant aux besoins des agriculteurs les plus durement touchés.

Je ne souhaite pas retarder l'adoption de ce projet de loi. De ce côté-ci, nous y souscrivons. Nous voulons verser l'argent en question aux agriculteurs le plus rapidement possible. Après ces quelques observations, nous allons certes donner notre appui à ce projet de loi, de ce côté-ci de la Chambre.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer à l'étude de ce projet de loi qui prévoit approximativement 850 millions pour le programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que c'est au cours des élections que ce programme a été annoncé. Pendant tout un été, nous avons suivi l'évolution de la sécheresse. Mes collègues et moi-même avons passé l'été à concevoir un programme pour secourir les victimes de la sécheresse. Nous l'avons déposé au début de septembre ou à la fin d'août. Nous y proposions une méthode de paiement et un genre de programme qui pourrait soulager quelque peu les agriculteurs de tout le pays qui avaient souffert de la sécheresse.

• (1640)

Comme les agriculteurs de la Saskatchewan s'en souviennent certainement, ce programme, qui n'a pas été discuté d'une manière aussi approfondie dans les autres provinces, aurait coûté quelque 1,4 milliard de dollars. Dans les provinces où l'assurance-récolte prévoit une couverture de 70 p. 100 en moyenne, comme en Saskatchewan, le programme aurait accordé une indemnisation pour les 30 p. 100 qui restent, et ce taux de 30 p. 100 du rendement moyen aurait été accordé, que l'agriculteur adhère à l'assurance-récolte ou non. Ceux qui avaient l'assurance-récolte, parce qu'ils auraient déjà fait l'objet d'une inspection et auraient reçu leur chèque, n'auraient eu qu'à s'adresser à l'organisme d'assurance-récolte de leur province qui leur aurait donné l'indemnisation additionnelle de 30 p. 100 et le tour aurait été joué.

Évidemment, ce programme aurait payé plus rapidement les détenteurs d'assurance-récolte que ceux qui n'avaient pas pris cette précaution, mais nous estimons qu'il était dans le meilleur intérêt de tous les agriculteurs du Canada de participer à l'assurance-récolte et que nous ne devions pas présenter un programme qui dissuaderait les gens d'y participer. Le fait de recevoir l'indemnisation tôt, en fait le plus tôt possible après l'inspection de l'assurance-récolte, aurait l'effet, nous le croyions, d'encourager la participation aux programmes d'assurance-récolte.

Dans le moment, en Saskatchewan entre 70 et 75 p. 100 des agriculteurs participent à l'assurance-récolte. La Saskatchewan est aussi la province qui a le plus souffert de la sécheresse. Plus de la moitié des fonds dispensés dans le cadre de ce programme auraient été versés à des agriculteurs de la Saskatchewan de sorte que la moitié ou un peu plus de la moitié des problèmes administratifs auraient été résolus par l'adoption de ce programme. Les paiements auraient été plus justes, plus équitables. Dans un comté où il aurait plu partout sauf dans certains coins, le producteur d'un coin qui n'aurait pas eu de pluie serait quand même protégé, alors que le programme que le gouvernement a finalement proposé le privait de protection.

La campagne électorale s'est poursuivie. Je soupçonne que, après cinq ou six semaines de campagne, le gouvernement a sondé l'opinion et découvert que l'absence d'aide aux victimes de la sécheresse lui causait du tort. Le 10 novembre, deux semaines environ avant le jour du scrutin, le gouvernement a annoncé une mise de fonds de quelque 850 millions dans le programme qui est à l'étude aujourd'hui. Les ministériels ont essayé de vendre le programme en disant que le gouvernement y avait lon-

guement réfléchi, qu'il avait consulté et qu'il le préparait depuis des années. Beaucoup d'agriculteurs ont pensé qu'ils voyaient enfin se réaliser les promesses du ministre de l'Agriculture d'alors qui avait déclaré en décembre 1985 que son ministère projetait un programme pour que les agriculteurs ne vivent plus l'incertitude de l'année de sécheresse précédente.

A mesure que le gouvernement dévoilait le programme, il devenait évident qu'il n'avait pas pris de précautions et que la bureaucratie n'était pas prête à mettre en oeuvre le programme annoncé. On n'avait pas à ce moment-là de données sur le rendement moyen des comtés ou sur le rendement réel qui constituait la base du programme. La bureaucratie devait élaborer le programme à partir de zéro.

Qui pis est, les candidats du parti ministériel avaient créé de fortes attentes pendant la campagne électorale en parlant d'engagement ferme de leur parti et en promettant une mise en oeuvre rapide du programme. Après les élections, le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a annoncé l'envoi des chèques par la poste. A un moment donné, il a dit qu'ils seraient postés avant Noël, puis il s'est repris en disant que les formules de demande seraient postées avant Noël. De fait, nous savons tous que la plupart des producteurs n'ont reçu leur formulaire qu'au mois de mars. J'avais donc raison quand je disais que le gouvernement n'avait rien prévu pour ce programme et qu'il n'y était pas préparé. Il l'a inventé de toutes pièces lorsqu'un sondage a révélé qu'il perdrait certains sièges ruraux dans les Prairies s'il ne proposait pas un programme d'aide aux victimes de la sécheresse.

C'est maintenant chose du passé. Le gouvernement a admis ne pas avoir bien géré le programme et être incapable de le faire. Il n'a pas répondu de façon satisfaisante aux questions portant sur les retards survenus dans le cadre du programme. Les fonctionnaires qui devaient appliquer le programme se défendent maintenant en disant que les chèques seront postés à peu près à la même époque que les chèques du programme spécial pour les grains l'an dernier, et qu'on pouvait donc considérer le programme comme une réussite. C'est à voir. Ce n'est pas ce qu'avaient promis le ministre de l'Agriculture et les députés ministériels pendant la campagne électorale et après les élections. Ils avaient donné l'impression que les paiements seraient effectués très rapidement.

Les députés ministériels ont aussi donné la nette impression qu'il y aurait concertation avec les provinces. Cette impression a tôt fait de s'envoler. Dès le mois de mars, le premier ministre de la Saskatchewan, également ministre de l'Agriculture, a déclaré au Parlement de Régina que c'était un programme fédéral et que les provinces ne s'étaient pas engagées à y participer. Bien sûr, la question a été soulevée parce que les prévisions de dépenses qui avaient été déposées ne contenaient que la moitié du montant indiqué dans le premier projet. Peu à peu le gouvernement a commencé à admettre tacitement que les discussions avec les provinces ne donneraient rien; il a donc intégré le reste des fonds dans le Budget des dépenses supplémentaire. Le Comité de l'agriculture a donc soumis ce montant à l'approbation de la Chambre, montant qui, d'après le ministre, doit couvrir les paiements spéciaux aux victimes de la sécheresse ainsi que le programme de double tarif du blé et certains autres programmes qu'il n'a pas précisés mais sur lesquels nous devrions obtenir plus de détails durant l'étude en comité plénier.

Afin que la Chambre adopte ce Budget des dépenses supplémentaire, même s'il prévoit beaucoup moins que ce que nous avions cru nécessaire pour régler le problème de façon satisfaisante, je propose que la Chambre se forme maintenant en comité plénier.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi mais j'ai d'abord quelques observations à formuler. Même si je l'appuie, j'estime qu'il laisse quelque peu à désirer et je n'aime pas la façon dont il a été traité par le gouvernement.

Je crois comprendre que le gouvernement veut apporter une mise au point au projet de loi afin qu'il s'applique aux cantons plutôt qu'aux comtés ou aux districts. Le gouvernement aurait dû se rendre compte de la difficulté de la tâche. S'il avait traité ce programme d'aide de la façon habituelle, les agriculteurs auraient déjà reçu leur argent et ils auraient pu s'en servir. Les producteurs ont besoin de l'argent qui sera versé en compensation des mauvaises récoltes de l'an dernier pour leurs besoins financiers de cette année et pour acheter des semences. Malheureusement, malgré les efforts d'Agriculture Ca-

nada et du cabinet du ministre, ils ne vont pas recevoir cet argent aussi rapidement que nous l'aurions tous voulu.

• (1650)

Comme l'ont mentionné d'autres députés, la mise au point apportée à ce projet de loi a entraîné une contradiction entre les chiffres concernant les agriculteurs des côtés opposés des mêmes concessions qui se trouvent dans un canton différent. Les chiffres sur l'assurance-récolte provenant des cantons, qui servent essentiellement à calculer quels prestataires obtiennent quel montant, sont contradictoires.

Lorsque le ministre a déposé ce projet de loi aujourd'hui à la Chambre pour accorder des fonds supplémentaires, il a fait observer que ce programme était permanent. Toutefois, il doit se rendre compte que ce n'est pas l'explication reconnue, car, curieusement, cette annonce, comme il l'a dit, a été faite onze jours avant la tenue des élections de l'automne dernier. L'annonce disait que ce programme serait partagé, moitié-moitié, avec les provinces. Or, plus d'une province a nié que ce processus de consultation avait eu lieu. J'estime qu'il aurait dû avoir lieu, de sorte que certains de ces autres problèmes ne seraient pas arrivés.

Le ministre a également fait observer que quelque 4 000 producteurs admissibles à l'assurance s'ils avaient fait parvenir une demande. Le ministre se rappellera peut-être certaines questions que nous avons posées à la Chambre et à quelques-uns des fonctionnaires du ministère. En Ontario, notamment, beaucoup de producteurs n'ont reçu leur formulaire qu'une fois le délai écoulé. J'ai diffusé deux communiqués dans ma circonscription pour inciter les producteurs à envoyer leur demande et je leur ai dit que le ministre avait déclaré qu'il honorerait les demandes reçues. Je respecte l'engagement qu'il a pris, cependant, il y a des producteurs qui ont regardé la date sur la demande qu'ils ont reçue, dans certains cas plusieurs semaines après l'échéance, et qui n'ont pas prêté attention au communiqué. Rien sur la demande n'indiquait que même s'ils la recevaient en retard, ils devaient tout de même l'envoyer et maintenant, un autre délai s'est écoulé.

Nous avons bien essayé d'aviser les agriculteurs. Ils ont besoin de cet argent qu'ils méritent et qui leur est dû. Nous avons fait bien des démarches, mais certains producteurs ont jugé qu'il était trop tard et qu'il ne servait à rien d'envoyer la demande, de sorte que j'ai perdu sur ce point.

J'appuie le projet de loi. Je suis certain qu'avec du recul, le ministre et son personnel examineront la façon dont cette question a été traitée. Les lignes téléphoniques étaient occupées et il était difficile de joindre les fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, je ne retarderai pas le débat plus longuement, pour que nous puissions adopter ce projet de loi et que les agriculteurs puissent obtenir leur argent.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor peut faire un bref commentaire.

M. Crosby: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avant que nous passions à l'examen en comité plénier après le débat en deuxième lecture, je souligne que des agents seront disponibles, mais que le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) est présent pour répondre aux questions, ce qui, à mon avis, rend la présence des agents superflue.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

Article 2. . .

M. Speller: J'ai une question à poser, mais je ne suis pas certain qu'elle se rapporte à l'article 2. Dans cet article, il est question de dégager des fonds. Je me demande si le ministre sait que dans la circonscription de Haldimand—Norfolk, beaucoup d'agriculteurs ont été victimes d'inondations. La plupart n'ont pas réussi à rentrer leurs récoltes. Je me demande si une partie de ces fonds, ou d'autres fonds, pourraient aider ces agriculteurs à traverser cette période difficile. Le ministre sait peut-être que beaucoup d'entre eux ont été victimes d'une sécheresse l'an dernier. Cette année, la situation est telle qu'ils ne peuvent même pas se rendre sur leurs terres. Une partie des fonds dégagés, ou des fonds qui seront dégagés à une date ultérieure, servira-t-elle à aider les agriculteurs de Haldimand—Norfolk?

Les crédits

M. Mayer: Le député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) a soulevé cette question. Je prends note des commentaires exprimés. Cependant, le programme en cause est destiné à aider les victimes de la sécheresse. Rien dans le projet de loi n'est prévu pour aider les agriculteurs qui sont maintenant confrontés aux problèmes tout aussi sérieux que posent les inondations.

Que l'on me reprenne si je me trompe, mais je crois que pour les producteurs qui y ont souscrit, l'assurance-récolte prévoit le versement d'une indemnité s'ils sont incapables de semer à cause d'inondations ou pour n'importe quelle autre raison. Certaines indemnités sont offertes aux producteurs. Je sais que c'est le cas dans les Prairies. Je suppose qu'il en est de même en Ontario pour les producteurs de la circonscription du député. Ils devraient avoir droit à une indemnité s'ils ont souscrit à l'assurance-récolte pour cette année.

M. Vanclief: J'ai déjà eu des entretiens avec le ministre. On doit former des comités d'aide aux victimes de la sécheresse. Je crois que l'on en a prévu six et que trois ont déjà été formés par le gouvernement dans le sud-ouest de l'Ontario. J'en ai discuté et je crains beaucoup que l'on n'ait encore nommé personne pour l'est de l'Ontario; on n'a nommé aucun membre des trois autres comités, à ma connaissance. L'horticulture est un secteur agricole important en Ontario et elle n'est pas représentée.

Qu'a-t-on fait à ce sujet jusqu'à présent?

M. Mayer: Le député a posé la question, et nous avons eu tous les deux des entretiens particuliers. Le député fait une remarque très pertinente. Des comités d'examen ont été désignés pour participer à l'administration du programme en général et mieux servir les producteurs. Il y en a quatre en Alberta, quatre au Manitoba, six en Saskatchewan et six en Ontario. Les six de l'Ontario se composent de trois représentants du gouvernement fédéral et de trois représentants du gouvernement provincial.

Nous avons été plutôt déçus de constater que la province n'avait pas jugé bon de nommer ses trois représentants. Il va falloir régler cette question. Le député a parfaitement raison lorsqu'il dit qu'il faut une meilleure représentation géographique.

Le député a également fait une observation très pertinente à propos de l'horticulture. Je crois comprendre que d'après ses antécédents il a fait une très bonne carrière dans l'agriculture en produisant de nombreuses sortes de récoltes spéciales, et que si quelqu'un est qualifié pour faire ces commentaires, c'est probablement lui, en ce qui concerne la Chambre. Nous voyons ce qu'il veut dire, et nous ferons de notre mieux pour y remédier aussi rapidement que possible.

M. Ferguson: Je me demande si le ministre pourrait nous indiquer le montant du financement supplémentaire qu'il a ici. Par exemple, il a parlé d'une compensation pour le système de double prix pour le blé, et de plusieurs autres points. Pourrait-il nous donner des détails à ce sujet et nous indiquer des chiffres?

M. Mayer: Il y a toute une série de programmes qui sont loin de représenter la même somme d'argent que le programme d'aide aux victimes de sécheresse. J'ai parlé du double prix pour le blé. La Commission canadienne des grains reçoit un certain financement. Les frais d'arrêt en transit pour les minotiers y figurent. Il y a l'Institut international pour le grain ainsi que le montant des cotisations pour les contributions du Conseil international du blé au Conseil des grains du Canada—le financement concernant les céréales auquel participe le gouvernement fédéral. Par exemple, nous partageons les frais avec l'Institut international du Canada pour le grain, le Conseil des grains du Canada et d'autres choses selon les organismes. Je pense qu'il y a également un certain financement des dérivés céréaliers à Saskatoon. C'est le genre de choses auxquelles je faisais allusion.

• (1700)

M. Funk: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions au ministre.

Avant de poursuivre, je voudrais rendre hommage à mon collègue, le député de Mackenzie pour le travail qu'il a effectué sur cette question. Si cela n'avait pas été une période d'élections et que le gouvernement n'avait pas besoin d'avoir un programme distinct de ce que proposait le NPD, on aurait bien pu accepter la proposition du député. A mon avis, bien des problèmes auraient été résolus ainsi.

Je m'inquiète toujours de l'affaire des producteurs individuels par opposition aux municipalités. Le ministre a laissé entendre que les facteurs de gestion jouaient un grand rôle. D'après ma propre expérience dans ma circonscription, la pluie était très localisée dans les régions boisées. Un des fonctionnaires du ministre a reconnu ce fait l'autre jour au comité. Son exploitation familiale se trouve à 12 milles de la mienne. La pluie a été très localisée. Souvent, la majeure partie d'une municipalité se trouvait dans une situation relativement bonne tandis que les gens de l'autre côté d'une région boisée ou de

l'autre côté d'une vallée pouvaient avoir beaucoup souffert.

Je ne vois toujours pas, dans cette proposition, un mécanisme qui permettrait de s'occuper de ce genre d'inéquité. Les collaborateurs du ministre ont dit que la justice, l'égalité et l'équité faisaient toujours partie des objectifs du programme. Les personnes qui se retrouvent dans ce genre de situation pourraient être pratiquement complètement ruinées s'il n'existe aucun mécanisme prévoyant que l'agriculteur, dont la récolte est pratiquement une perte totale, se trouve dans un canton où la moyenne de rendement est relativement bonne. Il me déplairait fort que ce projet de loi soit adopté sans une garantie quelconque qu'un tel mécanisme est prévu quand il est démontré, après avoir examiné les données, que des agriculteurs se retrouvent dans cette situation.

En parcourant ce programme, j'ai remarqué que le ministre, à propos du montant maximum total par acre, avait encore cité les chiffres de 40$ à 45$. J'ai trouvé cela intéressant puisqu'on m'avait dit qu'il y avait toujours un jeu de 10 p. 100 dans le montant maximum des paiements et que si les totaux, une fois informatisés, dépassaient 850 millions de dollars, ce montant retomberait effectivement à un niveau inférieur. Le ministre pourrait-il confirmer que c'est toujours le cas?

Troisièmement, pour ce qui est de la question que j'ai posée à propos des paiements en trop versés dans le cadre du programme spécial pour les grains, il aurait mieux valu en informer les gens à l'avance au cas où ils se seraient attendus à recevoir un chèque complet, ce qui a été le cas de bien des gens. Je crois que c'est la première fois qu'on admet publiquement que cela a été le cas, mais quoi qu'il en soit, c'est la première fois que j'entends quelqu'un le dire.

Je devrais rendre hommage à qui de droit. C'est une de mes collaboratrices, Judy Rice, qui m'a signalé cette possibilité. Elle s'est occupée du programme spéciaux pour les grains et a travaillé pour le député de Saskatoon—Humboldt durant de nombreuses années. Elle travaille maintenant à mon bureau où elle s'occupe de ce programme. Je terminerai mon intervention en disant que si jamais le ministre avait encore besoin de conseil, il pourrait consulter Judy Rice.

M. Mayer: En ce qui concerne les observations préliminaires du député, monsieur le président, notre gouvernement a répondu de façon sans précédent, au moyen de programmes et d'encouragement, par des négociations de commerce extérieur et par des subventions. Nous l'avons fait pendant des années non électorales. Nous avons répondu il y a trois ans en distribuant un milliard de dollars, et 1,1 milliard il y a deux ans. Si le député se donnait la peine d'examiner nos réalisations au cours de notre premier mandat, il verrait que nous avons augmenté les dépenses agricoles de plus de 400 p. 100. Au cours de cette période, nous avons dépensé environ 11 milliards de dollars pour le secteur canadien des céréales et des oléagineux.

Je sais que nous n'avons pas besoin des leçons des députés de l'opposition qui prétendent que nous avons pris ces mesures à des fins électorales. Nos réalisations sont très solides dans ce domaine. Nous avons un premier ministre qui a défendu notre secteur céréalier à l'étranger. Un autre premier ministre avant lui, lorsqu'il est venu dans l'ouest du pays, nous a fait un bras d'honneur et nous a dit de vendre notre blé nous-mêmes. Notre premier ministre a soulevé des questions comme celles-ci dans des conférences internationales à Tokyo, à Venise et dans toutes les conférences où il lui a été possible de le faire. Je n'accepte absolument pas certaines des allégations que le député a faites.

Quant aux objectifs, le député fait une observation justifiée. C'est affaire de jugement que nous portons. Il nous faudra attendre d'avoir les données définitives. Nous n'utiliserons pas de cartes, mais bien des listes de municipalités où les rendements des diverses récoltes seront indiqués. Je n'ai pas vu ces listes, mais je sais que les comités d'examen ont déjà certaines des données préliminaires. Un des membres des comités d'examen m'a dit que, selon lui, les données définitives qu'il avait sur l'assurance-récolte apaisaient toutes les craintes des agriculteurs de sa région immédiate.

Avant que le député ne dise qu'il n'est pas satisfait, je crois qu'il devrait attendre de voir quelles seront les données définitives. De la façon dont le programme est conçu, nous croyons que la plupart des problèmes liés aux cartes, sinon tous, seront réglés. Par exemple, nous savions que, quand nous avons versé le premier paiement, les seules données dont nous disposions étaient le rapport entre le sinistre et la protection. Nous savions que cela ne serait pas satisfaisant et l'avons reconnu immédiatement.

Pour ce qui est des remarques du député au sujet des 45$ l'acre, c'est là une estimation qui tient toujours. Je peux presque faire les calculs ici même, à la Chambre. Je serai heureux de les faire avec le député après la séance.

Si on prend un rendement moyen de 27 ou 28 boisseaux dans une région où la production est forte et qu'on donne la pleine protection de l'assurance-récolte à un agriculteur qui n'a eu aucune récolte, on obtient un paiement de 40$ ou 45$. Comme je l'ai dit, il faudra attendre de voir comment le programme fonctionne et comment les calculs sont faits pour voir combien de gens seront visés.

Je n'ai pas pris en note le troisième point soulevé par le député. Pourrait-il me rafraîchir la mémoire?

M. Funk: C'était la question des 10 p. 100.

M. Mayer: Nous continuons d'examiner le programme. La formule est là. Nous avons publié la valeur des récoltes. Je peux dire publiquement que nous avons reçu des instances sur les lentilles et certaines autres légumineuses, ainsi que sur le blé dur. Celle que nous considérons encore porte sur le blé dur, si nous pouvons justifier un prix plus élevé. Le blé roux vitreux de printemps est coté à 160$. Je pense que l'on pourrait justifier un prix plus élevé pour le blé dur. C'est ce que nous envisageons. En ce qui concerne les prix, les chiffres sont là.

Une fois que nous aurons les chiffres de rendement, nous pourrons faire les calculs. Puis on multipliera par le nombre d'acres pour obtenir le montant du paiement final. Tant que nous n'aurons pas tout cela, nous ne connaîtrons pas les chiffres exacts, monsieur le président.

M. Funk: Monsieur le président, je voudrais remercier le ministre de ses réponses. Je voudrais cependant aller un peu plus loin. Je comprend qu'à ce stade il nous appartient de nous assurer de ce qui arrivera. Toutefois, ma question demeure. Si l'on prouve que l'agriculteur est en réelles difficultés pour des raisons dont il n'est pas responsable, comme une absence de pluie ou les critères de la municipalité, pourrait-on avoir la possibilité de revoir sa situation, disons à l'automne lorsque nous reviendrons ou grâce à un autre mécanisme?

Le ministre a parlé d'ajouter des éléments au programme et de faire certains rajustements. S'il s'avère qu'il faut plus de 250 millions, le ministre pourrait-il aller voir son collègue et obtenir l'argent pour appliquer le programme comme il le faut?

M. Mayer: Monsieur le président, la seule chose que j'ai dite, c'est que l'élément que nous considérons est le prix du blé dur. C'est le seul.

Nous avons toujours dit que le chiffre de 850 millions n'était qu'une estimation. Ce pourrait être moins ou ce pourrait être un peu plus. Il faut attendre pour connaître les chiffres. Le gouvernement a une certaine latitude en ce qui concerne la somme. Toutefois, je répète que nous pensons que les données que nous avons pour l'instant sont valables. Nous continuons à penser que le programme ne s'éloignera pas beaucoup de 850 millions.

• (1710)

M. Speller: Le ministre se souviendra peut-être que je lui ai envoyé une lettre en mai au sujet de la situation du trèfle rouge à Haldimand. Comme Agriculture Canada ne possédait pas de renseignements sur la production de trèfle rouge, le ministère envisageait de se servir des chiffres de production relatifs à la fève de soya. Je lui ai transmis la lettre d'un de mes électeurs, de York, lequel déclarait qu'il avait compté avoir 107 000 livres de semences mais n'en avait eu que 2 000.

Les gens de ma région, spécialement ceux de Haldimand, lui ont envoyé leurs chiffres de production au fil des ans. Le ministre possède-t-il ces renseignements, et envisage-t-il de s'en servir au lieu des données concernant la fève de soya?

M. Mayer: En ce qui concerne les diverses récoltes, nous pouvons nous occuper des demandes des producteurs qui sont immatriculés ou des entreprises commerciales de semences qui pratiquent la vente et qui ont des chiffres à l'appui. Il va nous être très difficile de nous occuper de quelqu'un qui à titre commercial pratique la vente de ferme à ferme ou qui fait la culture.

Sans entrer dans les détails de cette lettre, dont je me souviens de façon générale et dont je serai heureux de m'entretenir avec lui ultérieurement, nous cherchons le plus grand nombre possible de moyens de régler ce genre de situation. Il va nous être difficile de faire autre chose que de nous occuper des producteurs de semences de variété enregistrée. Si j'ai parlé d'activités commerciales, je n'aurais pas dû le faire. Ce sont les producteurs de semences de variété enregistrée de plantes fourragères dont nous allons pouvoir nous occuper. Mais il va être difficile de nous occuper des autres entreprises commerciales parce qu'il nous sera à peu près impossible de vérifier les documents fournis.

Si nous n'avons pas suffisamment de données de rendement pour telle ou telle récolte dans un canton, alors nous procéderons par pro rata ou en prenant la moyenne d'un autre produit, qu'il s'agisse de graines de soya ou de maïs dans la région du député. Dans l'hypothèse d'un agriculteur ayant subi une perte de 60 p. 100 sur sa récolte

de maïs, il nous faudra partir de l'hypothèse qu'il en sera à peu près de même pour les autres produits, même si nous n'avons pas suffisamment de données corroborantes. C'est une estimation par assimilation de la production du canton.

M. Funk: Monsieur le président, j'ai posé deux questions au ministre, peut-être a-t-il oublié la première. Quand nous aurons examiné toutes les données, comme il se doit, et que les voies d'appel seront épuisées, s'il est possible de démontrer que des personnes ont subi de graves pertes financières sans qu'il en soit de leur fautes, est-ce que le ministre envisage de créer un mécanisme qui assure au moins une prise en compte sympathique de cette situation? Franchement, je m'en voudrais d'avoir à dire tant pis pour eux.

M. Mayer: Monsieur le président, je répète que nous en sommes à la précision du canton, qui mesure six milles sur six. Nous avons des comités d'examen en place pour nous occuper des municipalités, examiner les données et vérifier qu'elles sont représentatives. S'il y a par exemple des cas individuels qui ne sont pas couverts par l'assurance-récolte, ce qui fait qu'ils ne figurent pas dans la base de données générales, et qui ont une certaine incidence sur le rendement global du canton, les comités d'examen en tiendront compte.

Je ne veux pas susciter de faux espoirs. Il peut se révéler pas mal difficile de s'occuper de fermes individuelles. Je répète qu'une fois qu'on aura vu les donnés globales, je pense que la plupart des gens seront très satisfaits de cette procédure. Nous pourrons identifier beaucoup de ces cas. S'il y a des cas particuliers, nous ferons de notre mieux pour nous en occuper. Mais je demande au député de comprendre que nous ne pouvons pas examiner le cas de chaque ferme une par une. Le député de Lambton—Middlesex prévoit qu'il y aura environ 130 000 cas, d'après nous, il y en aura entre 120 000 et 130 000. Certaines moyennes ne sont peut-être pas exactes, mais je pense qu'elles reflètent la situation assez fidèlement et qu'il n'y aura pas un grand nombre de plaintes.

M. Taylor: Je veux revenir sur la réponse que le ministre vient de donner à mon collègue. Quels conseils donne-t-il à chaque agriculteur? Doit-il communiquer avec les municipalités afin de discuter de chaque réclamation, et est-ce que la municipalité en cause va en discuter avec le comité d'examen? Est-ce bien la procédure?

M. Mayer: Oui. Nous allons expédier des trousses à toutes les municipalités afin qu'elles sachent la marche à suivre. Nous allons procéder comme dans le cas des comités d'examen qui ont examiné la question des grains de provende aux victimes de la sécheresse. Voilà la procédure.

M. Taylor: Dans sa réponse à mon collègue, le ministre a dit qu'il n'y aurait pas de cartes cette fois-ci. Quand on a annoncé le programme la première fois, on avait distribué des cartes avec des carreaux gris pâle, gris un peu plus foncé et gris foncé. Chaque agriculteur pouvait ainsi savoir s'il était admissible au financement en vertu du programme initial, ou s'il aurait à attendre le paiement en vertu du programme final, ou encore s'il ne recevrait rien du tout.

D'après le ministre, il n'y aura pas de cartes, seulement des listes. Comment un producteur pourra-t-il savoir si sa ferme est incluse dans ce deuxième volet?

M. Mayer: Ce sera indiqué par municipalité et par canton ainsi que par récolte dans chaque municipalité. Il pourrait y avoir six ou sept récoltes par canton. Ce serait très difficile d'indiquer tout cela sur une carte. Nous avons décidé que des listes seraient la meilleure façon de le renseigner. Le producteur pourra se les procurer aux bureaux de représentants agricoles, aux bureaux municipaux, aux bureaux des services agricoles de district et aux bureaux de comtés en Ontario. Tous ces renseignements figureront sur la liste. Je crois que ce système sera beaucoup plus pratique et intelligible pour les producteurs que les cartes qui servaient uniquement à calculer un montant global provisoire, peu importe la culture.

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3—Objet et incidence de chaque crédit

M. Althouse: Les observations du ministre m'inspirent quelques questions. En effet, le ministre a dit ne pas comprendre pourquoi tant de producteurs n'avaient pas rempli de formule de demande. Je ne saurais lui expliquer pourquoi, mais je sais que parmi les quelques centaines de producteurs qui ont présenté en retard leur demande de participation au programme spécial canadien pour les grains qui a pris fin l'an dernier, il y en a certains qui ont dû se trouver un emploi à l'extérieur de leur exploitation agricole et qui ont reçu les documents pertinents seulement après la date limite de présentation des demandes. C'est pourquoi ils ont présenté leur demande en retard.

Je ne serais pas étonné que la plupart des quelques milliers de producteurs auxquels le ministre a fait allusion au cours de ses observations étaient tellement occupés à trouver un autre moyen d'accroître leurs revenus en vue de payer leurs semences qu'ils en ont finalement oublié de présenter leur demande.

Les dates limites de présentation des demandes ont été clairement annoncées. Je soupçonne nombre de ces producteurs d'avoir finalement cru qu'il était tout simplement trop tard pour envoyer leur demande. Le ministre est-il en train d'encourager ces quelques milliers de producteurs à présenter une demande? A-t-il repoussé la date limite? Que fait-il pour que tout le monde soit bien au courant de cette nouvelle date limite? Le second volet de la question renvoie aux centaines de demandes de participation au dernier programme qui sont sur le bureau du ministre de l'Agriculture. Ces candidats de la dernière heure verront-ils leur demande approuvée?

M. Mayer: Monsieur le président, pour répondre à la première partie de la question, je dirai que nous avons fait paraître des annonces dans les périodiques agricoles de tous les coins du Canada. Nous avons aussi diffusé des annonces à la radio. Le programme a fait couler assez d'encre et l'opposition l'a assez vivement critiqué pour que la question soit soulevée un peu partout. Je ne pense pas qu'on puisse en toute bonne foi prétendre n'avoir pas été mis au courant. Je n'ai pas dit, sauf erreur, que j'ignorais pourquoi ces agriculteurs n'avaient pas produit leur demande. J'ai dit que certaines demandes ne nous étaient pas parvenues. J'ignore les raisons. Nous nous sommes montrés le plus conciliants possible à propos des délais, mais vient un moment où il faut arrêter d'accepter des demandes, parce que cela compromet l'application même du programme. Nous ne pouvons repousser sans cesse les délais au détriment de ceux qui ont produit leur demande et attendent leur chèque. Nous serons le plus conciliants possible sans toutefois compromettre l'ensemble du programme.

• (1720)

Le dernier point concerne les demandes de l'an dernier. Il sera très difficile de se montrer accommodant avec des gens qui ont mis tant de temps à produire leur demande. Le programme spécial pour les grains remonte à plus d'un an. Nous avons accepté des demandes tant que nous avons pu, jusque vers la fin de l'été, je crois, et peut-être même plus tard, il faudrait que je vois.

Que peut-on raisonnablement espérer? Lorsqu'on envoie des demandes des mois après le fait, vient un moment où il faut fixer une date limite et refuser de tenir compte des demandes tardives. J'ignore où en sont ces demandes au ministère de l'Agriculture, mais je serais heureux de vérifier et de renseigner le député un autre jour.

M. Althouse: Ces demandes étaient loin d'avoir une année de retard. Elles sont sur le bureau du ministre depuis des mois, et les intéressés voudraient savoir s'ils participeront au programme ou non, si on examinera leur cas ou non. Nombre d'entre eux attendent depuis sept ou huit mois et même davantage. Tout n'est pas imputable à leurs retards.

Le ministre doit savoir que, malgré toutes ces annonces, l'agriculteur ne reçoit pas toute l'information diffusée dans les localités agricoles s'il doit aller dans le nord du Canada ou au centre-ville de Toronto travailler dans le bâtiment tout l'hiver et le plus longtemps possible le printemps, quitte à repousser les semailles au maximum. La seule façon de s'informer sur le programme, pour un agriculteur comme celui-là, c'est de dépouiller son courrier, et le courrier s'empile, en cinq ou six mois d'absence. Il n'est pas facile de s'y retrouver et de repérer ce qui est important parmi tout le reste. Il y a donc des retards.

J'ai soulevé de nouveau cette question dans l'espoir que le ministre et ses collègues admettent ces faits et se montrent un peu plus tolérants avec les retardataires, car il y a des circonstances atténuantes dans presque tous les cas.

M. Mayer: Monsieur le président, on s'occupera de toutes les demandes présentées au mois de juin. Par la suite, ce sera très difficile. Les gens qui partent pour cinq ou six mois doivent revenir, s'ils veulent ensemencer leur champ. S'ils présentent leur demande d'ici à la fin du mois, nous serons en mesure de l'étudier. Par la suite, ce sera difficile. On devra déterminer dans quelle mesure cela touchera le fonctionnement global du programme et les gens qui ont déjà présenté une demande.

M. Althouse: Pour en finir avec cette question, où les intéressés peuvent-ils obtenir des formules de demande, lorsqu'elles se sont perdues dans le courrier ou dorment dans une pile quelque part dans le bureau? Où doivent-ils présenter leur demande? Peuvent-ils le faire par

téléphone? Il ne reste que quelques jours avant la fin du mois.

M. Mayer: La façon la plus simple, monsieur le président, c'est d'utiliser le numéro sans frais. Je ne l'ai pas en mémoire, mais ce serait là la façon la plus simple d'obtenir une formule et de la retourner le plus rapidement possible.

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

Article 5—*Imputation de crédit.*

M. Althouse: Le ministre pourrait-il nous préciser comment il entend dépenser l'argent concernant le double prix du blé inclus dans les paiements en question? Comment va-t-on procéder? A combien s'élèvera le paiement en question? Qui sera admissible et comment sera distribué l'argent?

M. Mayer: Le processus est en marche. On a déjà effectué un paiement provisoire—un seul, sauf erreur. On va ensuite procéder à un paiement final. L'Office de commercialisation du blé de l'Ontario termine son année-récolte à la fin du mois. La Commission canadienne du blé termine la sienne à la fin du mois de juillet. Une partie de l'argent a déjà été avancé sous la forme d'un paiement provisoire. Le montant sera basé sur le système de mise en commun. On s'occupera de toutes les céréales vendues dans les deux régions en question. On procède différemment au Québec et dans les Maritimes. Certains agriculteurs des terres basses de la Colombie-Britannique sont admissibles mais on procède fondamentalement de la même façon, afin de combler la différence entre le prix du marché et un prix de 7$ le boisseau, ce qui s'élève, sauf erreur, à 257$ la tonne.

M. Althouse: Va-t-on également verser de l'argent aux producteurs de la région relevant de la Commission canadienne du blé? Comment ces derniers ont-ils profité de ce paiement cette année?

M. Mayer: L'argent est versé directement dans le compte commun à l'instar de toute autre vente et on établit le montant en fonction des ventes. La part de chacun est basée sur les ventes.

M. Althouse: Je pose la question tout simplement parce qu'on a évité la question et il y a une vive inquiétude chez les intéressés quant à savoir combien de temps encore le système du double prix pour le blé sera maintenu. On ne l'a pas dit dans la réponse initiale.

Je remercie le ministre de ses réponses. Sauf erreur, les partis sont disposés à faire adopter très rapidement cette mesure à toutes les étapes, afin de pouvoir étudier d'autres projets de loi. C'est là la fin de mes questions, monsieur le président.

(Les articles 5 et 6 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rendre hommage à ceux qui travaillent laborieusement à l'exécution de ce programme de 850 millions de dollars dont les frais d'administration s'élèveront à environ 1,1 p. 100 du budget total. Quiconque travaille dans le secteur public vous dira que c'est très peu. Nous y arrivons grâce à la coopération des sociétés provinciales d'assurance-récolte ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère et aux gens qui collaborent avec eux.

J'ai cru bon, monsieur le Président, de souligner la compétence de ceux qui assurent l'exécution de ce programme. La preuve de leur bonne gestion, comme je l'ai dit, c'est le faible pourcentage des crédits consacrés à l'administration du programme.

M. Riis: Monsieur le Président, pourriez-vous préciser le numéro du projet de loi dont il est question?

Le président suppléant (M. Paproski): Le C-35.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er juin, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et

traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT A L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 juin, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1730)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Ainsi que je l'en ai prévenu vendredi dernier, monsieur le Président, la Chambre devait appuyer la motion prévoyant le renvoi à six mois qu'a présentée le critique de l'opposition officielle, faute de quoi elle devrait accepter de m'entendre vitupérer pendant encore quelques minutes. Comme la Chambre a tranché, me voilà!

A vrai dire, il est en fait malheureux que la Chambre semble résolue à procéder ce soir à la troisième lecture de cette mesure afin de lui donner force de loi. Je dis que c'est malheureux pour diverses raisons, mais surtout parce que ce projet de loi va faire du tort aux petites sociétés indépendantes qui participent à des travaux d'exploration dans le bassin sédimentaire occidental, et notamment en Alberta, ainsi qu'aux petites sociétés indépendantes qui leur fournissent du matériel.

Il y a lieu de signaler dès le départ que l'adoption de ce projet de loi ne nuira en aucune façon aux grandes sociétés internationales pétrolières. A vrai dire il ne nuira pas non plus aux grandes sociétés pétrolières canadiennes parce qu'elles ont déjà engagé les dépenses autorisées au chapitre de l'exploration et du forage avant la date limite que fixe le projet de loi pour la fin prématurée du programme. Ce sont les petites sociétés qui viennent d'entreprendre leur programme d'exploration et de forage et qui auront réparti leur activité sur les quatre semestres qui vont se trouver prises de court et lésées par l'adoption de ce projet de loi. De ce point de vue, le projet de loi traite injustement cette partie du secteur qui a le plus besoin d'aide et qui mérite le plus de profiter de l'aide qu'autrement le programme aurait pu leur accorder.

De prime abord, ce projet de loi est injuste. En effet, il fait du tort à nos petits producteurs indépendants. Il est indubitable qu'il va avoir des répercussions considérables. Le porte-parole de la Canadian Association of Oil Well-Drilling Contractors a fait savoir que l'annulation du programme va rendre tout à fait désuète leur prévision selon laquelle le nombre des tours de forage en activité au cours du deuxième trimestre précédent baisserait de 171 à 153, soit une baisse de 10 p. 100. En fait, la réduction est encore plus considérable. Il est maintenant question que le nombre moyen des tours en opération au cours du deuxième trimestre devrait être de 89, ce qui représente un taux d'utilisation de 17 p. 100.

Il est indubitable que la décision du gouvernement d'abolir le PCEEMV va avoir un impact considérable dans le bassin sédimentaire occidental.

Cette décision ne touchera pas seulement les sociétés qui font des travaux d'exploration. Les entreprises qui les servent vont écoper également, celles par exemple que représente la Petroleum Services Association of Canada dont le porte-parole a comparu devant le comité législatif pour exprimer ses réserves à propos du projet de loi.

Cependant, le dommage ne s'arrêtera pas là. En fait, il se fera sentir même à la porte de la ferme. Interrogé par le comité sur l'identité des gens qui travaillent pour les sociétés que représente son association, M. Bud Bell, vice-président de la société Schlumberger Canada, et premier vice-président de la Petroleum Services Association of Canada, a déclaré ce qui suit:

> Ils proviennent de toutes les régions du Canada, mais la grande majorité d'entre eux proviennent de l'Ouest. Un grand nombre d'entre eux travaillent pour les compagnies de service au cours de l'hiver, et en été, ils sont agriculteurs.

Cela confirme simplement l'argument que j'ai avancé à l'étape de la deuxième lecture et selon lequel de nombreux agriculteurs, surtout en Alberta et particulièrement dans le nord, comptent sur cet emploi pour aider leur exploitation agricole à traverser ces temps difficiles. Ils risquent de se ressentir de ce projet de loi, car ils ne pourront pas trouver d'emplois dans les petites sociétés d'exploration et les sociétés de service, alors qu'ils auraient pu en trouver si le programme avait été maintenu jusqu'à la fin prévue pour décembre prochain.

Par conséquent, il est indubitable que le projet de loi fait du tort aux petits producteurs. Il fait du tort également aux compagnies de service et, dans bien des cas, aux agriculteurs qui travaillent pour ces compagnies afin d'accroître leur revenu.

Par ailleurs, le projet de loi est injuste sur un autre plan. Le gouvernement en effet profite de cette mesure pour se dérober à un engagement explicite dans le projet de loi précédent. Le gouvernement avait promis de donner un avis de six mois pleins avant de modifier le programme.

Il ne fait aucun doute que la loi autorise le gouvernement à agir ainsi. Il est parfaitement libre de présenter un projet de loi à la Chambre, de le faire adopter, ce qui lui permet alors de se soustraire aux engagements qu'il aurait pu contracter aux termes de l'ancienne mesure législative. Il a parfaitement le droit de le faire, mais il reste qu'il ne devrait pas le faire, surtout qu'ainsi il rompt une promesse qu'il a faite et que les petites entreprises canadiennes, dont le personnel travaille d'arrache-pied au bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, ont acceptée en toute bonne foi. Ce n'est pas la bonne façon de diriger les affaires de l'État, et pour cette seule raison, le projet de loi n'est pas digne d'être appuyé à la Chambre.

Comme le faisait remarquer la Petroleum Association of Canada dans un mémoire qu'elle a remis au comité législatif—les représentants de l'association n'ont pas témoigné, mais ont remis un mémoire—«Cette mesure nuit à la confiance des investisseurs dans l'intégrité du gouvernement.» Comme le précisait la Small Explorers and Producers Association of Canada, si ce projet de loi était adopté, on se retrouverait dans une situation où:

> Le gouvernement ne respecte pas la promesse qu'il a faite, soit de donner un avis de six mois.

Ceci n'a pas échappé à l'attention de l'industrie. En effet, les témoins qu'a entendus le comité ont déclaré à maintes reprises qu'ils étaient vraiment surpris et même troublés de voir le gouvernement utiliser le Parlement pour adopter une attitude aussi cavalière.

Enfin, je voudrais préciser qu'on a appris au cours du témoignage du ministre devant le comité que la décision d'annuler le PCEEMV n'a pas été prise par le personnel du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'en fait il n'en avait jamais été question au ministère. C'est plutôt le ministère des Finances qui, dans le cadre du budget, a émis un décret pour que le programme soit annulé prématurément et que le gouvernement économise ainsi 80 millions de dollars. Aucune étude traitant des répercussions de cette décision sur le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et sur l'Alberta n'a été réalisée. Apparemment, aucune solution de rechange n'a été envisagée. En réponse à une question, les hauts fonctionnaires du ministère ont déclaré que, à leur connaissance, personne n'avait songé à abaisser considérablement le plafond du programme pour économiser au moins 40 millions de dollars tout en permettant aux petites entreprises de jouir encore de certains avantages.

Par conséquent, nous avons un programme qui s'attaque uniquement aux petites entreprises, et un projet de loi qui annule une promesse qu'a faite le gouvernement et dont les répercussions n'ont pas été analysées, avant qu'il ne soit présenté à la Chambre. Pour les trois raisons que je viens d'expliquer, je soutiens que la Chambre ne peut appuyer ce projet de loi. Elle aurait tort de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1740)

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-22, loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du comité présente son rapport?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-10

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, récemment, on me faisait l'honneur de me choisir président du Comité législatif étudiant le projet de loi C-10.

J'ai l'honneur aujourd'hui, monsieur le Président, non sans remercier les membres du Comité ainsi que tout le personnel de la Chambre qui nous a secondé, de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité du projet de loi C-10, «Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne», sans modification.

J'ai donc l'honneur de déposer ce rapport aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Lac-Saint-Jean) portant que le projet de loi C-22, loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux faire quelques brèves observations à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-22. Permettez-moi d'abord de remercier les membres du comité permanent d'avoir traité de cette mesure législative avec tant d'efficacité et de célérité. J'aimerais aussi remercier personnellement les nombreux fonctionnaires du ministère dont la collaboration a été très utile.

Les membres du comité savent que le projet de loi actuellement à l'étude en troisième lecture est une mesure législative très brève et très directe. On a jugé nécessaire de régler certains problèmes juridiques rencontrés dans la mesure initiale depuis son adoption en juin dernier.

A mon avis, la mesure législative dont la Chambre est saisie corrige effectivement ces faiblesses. Ainsi, nous serons en mesure d'appliquer le règlement qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain, conformément aux exigences du protocole de Montréal. Le gouvernement canadien a été très heureux de conduire le bal à l'époque du protocole de Montréal et nous sommes impatients que ce règlement entre en vigueur.

Je pense que nous comprenons tous que l'objectif de réduction du taux d'émission de CFC de 50 p. 100 prévu dans le protocole de Montréal n'est plus acceptable. En fait, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a déjà promis que le gouvernement canadien s'efforcerait de diminuer les émissions de CFC de 80 p. 100 d'ici la fin de la prochaine décennie. En outre, il a accepté au nom du gouvernement l'objectif d'éliminer toutes les émissions de CFC d'ici là.

Il est extrêmement important que tous les partis unissent leurs efforts pour que le règlement soit efficace. Je pense que c'est le cas en ce qui concerne le protocole de Montréal. Comme tous les autres députés de la Chambre, je ne cesserai de m'attaquer à cette question cruciale. Les députés de toutes les allégeances doivent reconnaître la menace que les CFC représentent pour la couche d'ozone, si importante pour la santé des Canadiens et de tous les habitants de la Terre.

J'espère que la Chambre adoptera rapidement ce projet de loi qu'elle a étudié jusqu'ici avec diligence.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole pour appuyer ce projet de loi. Je dois admettre, toutefois, que le secrétaire parlementaire, en parlant du protocole de

Montréal, me force à préciser quelque peu la position de notre parti sur toute la question des CFC.

Cette série de modifications était nécessaire. En effet, la première Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été bâclée, pour ainsi dire, par l'ancien ministre de l'Environnement, à tel point que le gouvernement actuel n'aurait pu remplir les obligations qu'il a contractées en vertu du protocole de Montréal sans prendre un décret provisoire, si ce projet de loi n'était pas adopté. Nous sommes extrêmement heureux d'aider le gouvernement à faire adopter cette loi mais j'ai été très déçue de ce que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ait déclaré le 16 février 1989 que la question des CFC était la première priorité et qu'il allait immédiatement se lancer dans la rédaction du règlement. En fait, nous n'avons appris que le travail avait été saboté que le 31 mai. Je demande donc au ministre ce qu'il a fait entre février et mai.

Qui pis est, j'ai appris que 4 000 cancers de la peau chaque année étaient reliés à l'amenuisement de la couche d'ozone, ce que la plupart des Canadiens ignorent. Le facteur le plus important dans ce phénomène est la production de chlorofluorocarbures qui sont utilisés de façon courante dans les réfrigérateurs et d'autres types de produits.

Bien que je respecte et que je comprenne qu'on soit en train de mettre au point des techniques de rechange dans bien des domaines, je ne comprends pas, ni les Canadiens d'ailleurs, pourquoi le gouvernement n'impose pas immédiatement le recyclage et ou la récupération des CFC qui sont émis dans l'environnement.

Hier soir, dans notre comité ministériel, nous avons appris que Camco, un fabricant de réfrigérateurs de ma ville, Hamilton, qui est une filiale canadienne de Générale Électrique, achète 300 000 livres de chlorofluorocarbures par année qu'elle utilise dans ses produits. Ces CFC lui coûtent la somme dérisoire de 1$ la livre. L'entreprise a tendance à s'en servir comme une substance bon marché. Camco nous a appris que 4 p. 100 des CFC se perdent dès l'étape de la fabrication et que 10 à 15 p. 100 s'échappent continuellement dans l'atmosphère durant la vie d'un réfrigérateur.

Nous savons aussi que nous n'avons pas de normes nationales précises exigeant que les climatiseurs d'automobile, d'où s'échappent une forte proportion de CFC, soient hermétiquement scellés. Il n'y a pas d'initiative nationale précise qui s'applique aux entreprises et à leur traitement des CFC. Nous avons même entendu au comité que la société d'État VIA Rail, à Montréal où a été signé le protocole. . .

[*Français*]

Le Protocole de Montréal devrait avoir lieu d'ici quatre jours. On est le 27, aujourd'hui. A partir du Jour du Canada, le Protocole de Montréal devrait avoir lieu dans le même endroit où on a commencé, pour la première fois, où on a signé le Protocole de Montréal. Tous les jours, une corporation de la Couronne, monsieur le Président, est en train de laisser fuir dans l'atmosphère les CFC, les CFC qui on sait déjà causent directement une des baisses dans la couche de l'ozone qui provoque le cancer de la peau. Et quelle est la réponse du gouvernement et des compagnies qui sont en train de laisser fuir les CFC dans l'atmosphère?

• (1750)

[*Traduction*]

Hier soir les dirigeants de Camco ont déclaré que cette société répare actuellement 22 500 réfrigérateurs au Canada et que la société mère répare actuellement un million de réfrigérateurs aux États-Unis. Dans le cours de ces réparations, ces entreprises vont délibérément laisser échapper des CFC dans l'atmosphère.

Les entreprises prétendent que la technologie n'existe pas, bien que nous ayons prouvé qu'elle existe et qu'elle est même transportable. Nous avons même demandé si l'entreprise accepterait de reporter ses projets de réparation de quelques mois, le temps de vérifier elle-même la technologie de récupération. Elle a refusé. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Elle donne comme excuse qu'elle représente un bien petite proportion du marché. Cette proportion est de 5 p. 100. Cette seule entreprise achète 5 p. 100 de tous les CFC au Canada. Savez-vous, monsieur le Président, d'après ce que l'entreprise avoue elle-même, combien de Canadiens y travaillent au recyclage, à la récupération et à la recherche? Deux. Deux personnes, et ses représentants viennent

ensuite déclarer à un comité parlementaire qu'ils croient faire suffisamment dans ce domaine.

Ils nous ont dit aussi qu'ils ne pouvaient pas agir immédiatement parce qu'ils veulent offrir aux Canadiens de bons appareils pour la réfrigération des aliments. Nous avons réfrigéré les aliments par d'autres méthodes avant l'arrivée des CFC sur le marché. Monsieur le Président, pour 1 p. 100 d'augmentation de la teneur en CFC dans l'atmosphère, la capacité de production alimentaire de la Terre diminue de 1 p. 100. Ces 5 p. 100 de CFC utilisés par cette seule société canadienne dans le contexte canadien sont responsables d'une réduction de 5 p. 100 de la capacité de production alimentaire dans le monde. Nous ne pouvons plus penser uniquement aux produits qui entrent dans notre réfrigérateur et qui en sortent, mais avoir une vision à l'échelle planétaire.

Nous sommes parmi les plus grands utilisateurs de CFC du monde et si, en tant que pays, nous ne voulons pas faire face à nos responsabilités ni tenir compte des exigences du protocole de Montréal ou de la bombe à retardement qui menace l'air même que nous respirons en nous disant que cela ne représente que 5 p. 100 du marché, eh bien l'accumulation de ces 5 p. 100 finira par détruire l'atmosphère. C'est exactement ce qui se passe au niveau de la couche d'ozone. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral et notamment le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devraient invoquer les pouvoirs prévus à l'article 35 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et prendre un ordonnance provisoire visant à contrôler l'élimination des CFC dans les réfrigérateurs au Canada.

Ces jours derniers, je parlais à un industriel qui m'a dit que, à l'heure actuelle, les CFC coûtent si peu cher et sont si accessibles qu'on les utilise pour remplacer l'eau lorsqu'on nettoie les serpentins de ses réfrigérateurs commerciaux. Au lieu de prendre la peine d'aller chercher un tuyau d'arrosage, on effectue les réparations et on ne fait qu'asperger l'arrière du réfrigérateur de CFC, lesquels se dégagent dans l'atmosphère, percent la couche d'ozone et réchauffent le climat.

Nous sommes au début de ce qui sera probablement l'été le plus chaud jamais enregistré au Canada. Ce n'est pas un phénomène naturel. La sécheresse, pour laquelle les agriculteurs canadiens attendent encore d'être indemnisés, résulte en partie d'un réchauffement planétaire qui peut être directement relié aux dommages causés à l'univers par l'homme.

Si le Parlement a un rôle à jouer, c'est sûrement d'avoir recours à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de prendre des ordonnances provisoires pour s'assurer que, tout en remplissant nos obligations dans le cadre du protocole de Montréal, qui sont d'ailleurs dépassées, nous appliquions les normes les plus sévères du monde relativement à la réfrigération et à des questions qui ne retiennent pas encore l'attention du public.

Je viens précisément de poser cette question au ministre, au comité de l'environnement. Je lui ai demandé s'il était disposé à invoquer, à titre de mesure provisoire, un article de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour traiter cette question particulière. Selon sa belle habitude, le ministre m'a tenu un beau discours fleuri, mais il a refusé de prendre des mesures. Il étudie la question. Il envisage d'autres possibilités. Il avait là une magnifique occasion d'agir. Je dois dire que j'ai été déçu qu'il n'aille pas plus loin.

J'ai également été déçue par la décision du comité de rejeter une motion du Parti libéral portant que le projet de loi soit imprimé sur du papier recyclé. Ce n'est peut-être pas grand-chose. C'est peut-être un geste symbolique dans la lutte pour l'assainissement de l'environnement, mais lorsque nous avons proposé la motion portant que le premier projet de loi consacré à l'environnement de cette législature soit imprimé sur du papier recyclé, elle a été rejetée par les conservateurs.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander dans quelle mesure le gouvernement s'intéresse aux questions environnementales, alors qu'il ne veut même pas recycler le papier que nous utilisons pour le projet de loi sur l'environnement et qu'il rejette une proposition aussi simple que celle d'intégrer la notion de développement durable au mandat des différents ministères.

Nous avons effectivement aidé le gouvernement en ce qui concerne ce projet de loi et nous avons essayé d'activer le processus parce que nous voulions que le gouvernement assume les obligations qu'il a contractées dans le cadre du Protocole de Montréal.

Ce protocole n'est toutefois qu'un début. Greenpeace nous a dit que nous pouvions faire beaucoup plus. J'ai été outrée d'apprendre que l'on ne faisait rien dans le secteur de la réfrigération, qu'un secteur industriel utilise à lui seul 300 000 livres de CFC par an dont la majeure partie est utilisée dans les réfrigérateurs dont ils s'échap-

chappent car on ne se donne pas la peine de prévoir des conduites hermétiques; on ne fait pas grand-chose pour limiter les risques de fuite dans l'atmosphère.

Je signale que nous avons du pain sur la planche dans ce domaine. Le projet de loi présenté par le ministre pour essayer de supprimer une anomalie créée par son propre gouvernement constitue au moins un pas dans la bonne direction. Nous attendrons impatiemment le prochain rapport des sociétés des quatre coins du pays qui utilisent des CFC, ainsi que celui du gouvernement, pour savoir quelle est l'attitude adoptée à l'égard du Protocole de Montréal dans les sociétés d'État.

Ce premier pas, qui est une bonne chose, était attendu depuis longtemps et il devrait être accompagné d'un projet de loi visant à réglementer de façon stricte l'utilisation des centaines de milliers de réfrigérateurs que nous vendons chaque année aux consommateurs et à régler le problème des milliers de réfrigérateurs importés des États-Unis dont on se débarasse et qui finissent dans les dépotoirs, laissant échapper des CFC dans l'atmosphère lorsqu'ils sont écrasés par les machines. Pour le moment, le ministre responsable du Protocole de Montréal, qui devrait s'efforcer de faire adopter une loi plus rigoureuse, ingore complètement les risques que posent déjà les CFC qui s'échappent dans l'atmosphère que nous devons respirer et qui détruisent la couche d'ozone dont nous avons besoin pour survivre.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'écoutais notre collègue d'en face parler de ce projet de loi, et je trouve qu'elle va un peu vite. Je pense qu'au lieu de faire toutes les critiques qu'elle a faites à ce moment-ci, elle aurait dû en profiter pour féliciter le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard), le ministre qui est peut-être le meilleur ministre de l'Environnement que ce Parlement ait connu. Mais cela, je pense qu'on devrait tous le reconnaître et l'applaudir, parce que si on prend l'argumentation de ma collègue qui dit, par exemple, que lorsqu'on répare un réfrigérateur qui a un tout petit peu de CFC, des chlorofluorocarbones, si on les réparait de la façon dont elle voulait qu'ils soient réparés, monsieur le Président, cela voudrait dire que les gens n'auraient pas de réfrigérateurs pendant cinq à six mois. Elle s'est fait expliquer ce problème par M. Thompson, de Camco, hier, au comité, et elle accepterait le fait, elle préférait que les Canadiens, que les Canadiennes n'aient pas de réfrigérateurs pendant cinq à six mois de temps pour éviter qu'il se perde dans l'atmosphère une très petite quantité de ces CFC qui est autrement moins dommageable. . . Vous voulez m'arrêter, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Cooper: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le député, mais il y a eu des consultations entre les trois partis et il a été convenu à l'unanimité de ne pas passer maintenant aux initiatives parlementaires afin de donner la chance à deux députés libéraux—je crois qu'il s'agit du député de Davenport (M. Caccia) et du député de Gander—Grand Falls (M. Baker)—de s'exprimer. Un député néo-démocrate suivra et nous passerons ensuite aux initiatives parlementaires.

• (1800)

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien ce qu'on nous demande de faire. Si nous avons convenu de ne pas passer aux initiatives parlementaires à l'heure prévue parce que d'autres députés désirent prendre la parole, il y a certainement un certain nombre de députés néo-démocrates qui veulent participer au débat. Nous devrions peut-être tenir des consultations avant d'approuver des changements.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il y a d'autres consultations, allons-nous passer maintenant aux initiatives parlementaires?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 13 juin 1989, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires en vertu de l'ordre adopté le lundi 26 juin 1989.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, afin d'accélérer le temps réservé à la période des projets de lois émanant des députés, vu qu'il y a déjà plusieurs députés d'inscrits et que j'apparais au nombre

de ces députés, j'aimerais avoir le consentement unanime des partis pour retirer mon projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député retire son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi est retiré.)

[*Traduction*]

M. Corbett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec la permission du député de Fredericton (M. Bird), qui ne peut être présent ce soir, je demande à présenter le projet de loi, en son absence, lorsque ce sera son tour. Je voudrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour procéder ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection. Nous, de ce côté-ci, devons faire la même chose. La Chambre a depuis longtemps l'habitude d'accepter de tels projets de loi, à condition que le député concerné l'ait présenté en première lecture et que quelqu'un d'autre soit disposé à entamer le débat en deuxième lecture à sa place.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

LOI VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent) propose: Que le projet de loi C-239, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir et surtout c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole sur le projet de loi C-239, visant à modifier le nom de ma circonscription électorale de Saint-Laurent pour Saint-Laurent-Cartierville.

Le comté fédéral de Saint-Laurent inclut la ville de Saint-Laurent ainsi que la partie nord-ouest de la ville de Montréal, connue sous le nom de Cartierville et Saraguay.

[*Traduction*]

Le nom Saint-Laurent est très étroitement associé aux limites de la municipalité. En effet, en changeant le nom de la circonscription, nous dissiperons la confusion entre les limites réelles de la circonscription et celles de la municipalité.

Pendant la dernière campagne électorale fédérale, lorsque je faisais du démarchage à domicile, beaucoup de gens du secteur de Montréal ne s'étaient pas rendu compte qu'ils habitaient dans la circonscription fédérale de Saint-Laurent. En changeant le nom de la circonscription pour englober à la fois le secteur de Montréal et celui de Saint-Laurent, on ne sèmera plus de confusion.

[*Français*]

Monsieur le Président, je peux dire avec fierté que j'ai rempli une de mes promesses d'élection. J'ai entendu et écouté les gens de Saint-Laurent lorsqu'ils m'ont fait part de leur désir de voir le nom de leur comté les représenter adéquatement.

[*Traduction*]

C'est pourquoi j'ai déposé ce projet de loi plus tôt au cours de la session. Je me réjouis que sept députés des trois partis de la Chambre aient accepté de collaborer et de faire passer ces projets de loi par toutes les étapes au cours de cette séance. Nous devons toujours être à l'écoute de nos électeurs, car c'est en leur nom que nous siégeons dans cette enceinte.

Cartierville représente 25 p. 100 de la population totale de la circonscription. Je suis certaine que ces gens seront heureux d'être plus ouvertement reconnus comme partie intégrante de la nouvelle circonscription fédérale de Saint-Laurent—Cartierville.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE MARKHAM

M. Bill Attewell (Markham) propose que le projet de loi C-240, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Markham, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, j'estime que c'est un privilège de pouvoir exprimer mes vues sur le projet de loi C-240. Pendant la dernière campagne électorale, j'ai fait, entre autres promesses à la population de Whitchurch—Stouffville, celle d'honorer leur ville en changeant le nom de la circonscription. Avant de parler de ce changement, je tiens à remercier le député de Kingston et les Îles (M. Milliken). Nous avons parlé il y a plusieurs mois de la manière de faire ce changement de nom.

Lorsque la Chambre a été convoquée avant Noël, j'avais présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été choisi, mais il a expiré au *Feuilleton*. Le député de Kingston et les îles m'a rappelé que nous sommes maîtres de nos travaux et m'a dit que si je pouvais obtenir l'accord des trois leaders parlementaires, mon projet de loi pourrait être adopté. Je tiens à remercier ce député, ainsi que le député de Kamloops (M. Riis), le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le leader parlementaire de mon parti, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

Deux raisons impérieuses militent en faveur du changement de nom. Tout d'abord, la circonscription de Markham englobe la totalité de deux villes, Markham et Whitchurch—Souffville. En changeant le nom, nous traduisons cette réalité. En fait, ma femme et moi vivons dans Whitchurch—Stouffville. Cette ville compte environ 20 000 habitants et il y en a environ 140 000 dans la ville de Markham.

L'autre raison, c'est qu'il existe une circonscription provinciale nommée Markham qui ne couvre que la ville de Markham. Je crois que le changement aidera à éliminer toute possiblité de confusion entre les deux circonscriptions. Je suis très heureux que mon projet de loi soit étudié.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

• (1810)

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE FREDERICTON

M. Bob Corbett (au nom de M. Bird) propose que le projet de loi C-241, Loi visant à changer le nom de la circonscription de Fredericton, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié au comité; rapport est fait du projet de loi qui est agréé.)

M. Corbett (au nom de M. Bird) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre qu'il est impossible au député de Fredericton d'être ici ce soir. Il m'a donc demandé de m'occuper du projet de loi en son nom à la Chambre. Les députés qui connaissent bien la circonscription de Fredericton savent que son territoire déborde de beaucoup les limites de la ville de Fredericton et englobe les comtés de York et de Sunbury.

Voilà pourquoi le député de Fredericton, en homme très réaliste, voudrait qu'on change le nom de la circonscription pour qu'il en reflète toute la composition. Dans les sessions à venir, ce fait sera bien reconnu par la Chambre. Je suis heureux d'avoir pu transmettre ce message ce soir.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE RENFREW EN RENFREW—NIPISSING—PEMBROKE

M. Len Hoplins (Renfrew) propose que le projet de loi C245, Loi visant à changer le nom de la circonscription de Renfrew, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est nécessaire parce que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales n'a pas accepté l'avis qu'on lui avait donné pendant les audiences. Le nom de Renfrew vient du comté de Renfrew et de la ville de Renfrew, mais on ne mentionne pas la ville de Pembroke qui est pourtant la plus grande muncipalité entre Ottawa et North Bay.

Une grande partie de ma circonscription est constituée d'une large part du district de Nipissing, de la moitié est du parc Algonquin et des municipalités de Whitney et Madawaska. Cette région a été laissée pour compte lorsque l'on a supprimé le mot «Nipissing» du nom de la circonscription.

Je tiens à faire remarquer que je ne demande rien de nouveau. Je demande simplement que l'on remette ce qui était là auparavant. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'avant le redécoupage ma circonscription s'appelait Renfrew—Nipissing—Pembroke. Si nous revenons à ce nom, les électeurs du district de Nipissing et du sud-ouest de la circonscription seront reconnus dans le titre, tout comme les habitants de Pembroke.

Il en a toujours été ainsi. Lorsque les trois mots seront de nouveau réunis, on s'apercevra que cette circonscription est vaste. Elle a environ 160 milles de longueur et 90 milles dans sa plus grande largeur.

Dans les circonscriptions rurales les gens aiment bien être identifiés. Le retour à l'ancien nom garantira cette identification aux diverses régions. La circonscription s'est agrandie des villes de Whitney et de Madawaska.

Cette région appartenait autrefois à la circonscription de Renfrew-Sud qui était représentée par l'hon. Joe Green et pendant 22 ans par le Dr McCann. Elle est maintenant avec le comté de Renfrew qui comprend les anciennes circonscriptions de Renfrew-Nord et Renfrew-Sud, plus une grande partie du district de Nipissing qui était autrefois dans une circonscription distincte. Une grande partie de la région de Nipissing appartenait à la région de North Bay. Elle est maintenant dans ma circonscription que l'on voudrais renommer Renfrew—Nipissing—Pembroke.

En conclusion, j'ai une dernière chose. Le secrétaire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales m'a parlé à deux occasions lorsque j'ai comparu devant la Commission. Il a essayé de me faire justifier l'emploi de trois noms pour nommer ma circonscription. Je lui ai fait remarquer que c'était le cas auparavant. J'ai également attiré son attention sur la taille des régions sur la carte. Il n'était pas réellement prêt à autoriser les trois noms Renfrew—Nipissing—Pembroke et je l'ai vu tout de suite. C'est pour cela que, dans son rapport, la Commission ne donnait qu'un nom à ma circonscription.

J'espère que, à l'avenir, les commissions de délimitation prendront plus au sérieux l'identificaton des diverses régions d'une grande circonscription rurale, lorsque les habitants le demandent. Je ne connais pas la longueur du nom de la circonscription actuelle du ministre da la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), mais je me rappelle qu'à une époque il y avait au moins cinq comités de mentionnés, et c'est également le cas d'autres circonscriptions.

Je serais heureux que ma circonscription soit de nouveau appelée Renfrew—Nipissing—Pembroke.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport en est fait et le projet de loi qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

• (1820)

[*Français*]

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE RESTIGOUCHE

M. Jean-Robert Gauthier (au nom de M. Guy H. Arseneault) propose: Que le projet de loi C-252, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Restigouche, soit lu pour la 2e fois et déféré à un comité plénier.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends quelques minutes pour expliquer les raisons qui amènent mon ami, mon collègue de Restigouche (M. Arseneault) à proposer ce changement dans le nom de sa circonscription électorale.

C'est que le magnifique comté de Restigouche, qui part des bornes de la république du Madawaska est une région du Nouveau-Brunswick que je connais très bien qui comprend quelques villes et villages, tels que Kedgewick, Saint-Quentin et Saint-Jean-Baptiste, et qui a une vocation particulièrement forestière, avec l'industrie de la forêt et de la pêche qui joue un rôle primordial dans cette région.

Cependant, monsieur le Président, dans la région de Campbellton, Dalhousie Balmoral Pointe Verte Petit Rocher et Béresford le long de la Baie des Chaleurs, on connaît une région assez différente de celle du haut du comté de Restigouche et, monsieur le Président, je crois que c'est important de noter la raison d'être du mot «Chaleur», qui vient s'ajouter à la demande de mon collègue pour décrire le nom de sa circonscription, relève de la Baie des Chaleurs, découverte, si je ne me trompe,. . .

Une voix: En 1534!

M. Young (Gloucester): En 1534! De toute façon, monsieur le Président, c'est que la Baie des Chaleurs est une région que mes collègues du Québec connaissent très bien parce qu'on longe la Gaspésie. Je comprends facilement pourquoi mon collègue préfère faire connaître son comté sous ce nom historique de Restigouche, en reconnaissance de la belle rivière Restigouche, une des rivières de saumon le plus fameux au monde, qui est très bien connu par nous tous et aussi, évidemment, par la Baie des Chaleurs.

Je veux me joindre au député d'Ottawa—Vanier en suggérant à mes collègues de la Chambre qu'il serait très approprié que dorénavant le nom de cette circonscription soit Restigouche—Chaleur.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE WINDSOR—LAC SAINTE-CLAIRE EN CELUI DE WINDSOR—SAINTE-CLAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire) propose: Que le projet de loi C-254, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Windsor—Lac Sainte-Claire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Monsieur le Président, je serai bref. J'ai expliqué la raison d'être du projet de loi lors de mon intervention de l'autre jour.

Un rappel tout de même. L'actuelle circonscription de Windsor—Lac Sainte-Claire est l'ancienne circonscription de Windsor—Walkerville, qui a subi de légères modifications touchant une vingtaine de rues. Il n'y a eu aucun changement appréciable de la géographie d'ensemble de la circonscription, mais celle-ci a reçu un nouveau nom, Windsor—Lac Sainte-Claire.

Cette circonscription est passionnante, en partie grâce à sa représentation aux Communes. Je suis fier de représenter cette circonscription extrêmement diverses sur tous les plans, notamment démographique et industriel. On pourrait même dire, d'une certaine manière, que c'est un microcosme de la société canadienne par sa composition démographique, la nature de son économie, son industrie et ainsi de suite.

Le nouveau nom de la circonscription laisse entendre, ce qui ne convient pas tout à fait selon moi, que certains de mes électeurs habitent dans la région du lac St. Clair. Il n'en est rien, évidemment.

Le nom que je propose tient compte du fait qu'une partie de la circonscription englobe 40 p. 100 de Windsor, du côté est, et s'étend vers Tecumseh et St. Clair Beach. Ce nom attire donc l'attention sur ces localités.

Je souhaite que le projet soit adopté rapidement et avec enthousiasme.

• (1830)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et rapport en ayant été fait, est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, dont le Comité permanent de l'environnement a fait rapport sans proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat avec l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin).

M. Gérin: Monsieur le Président, alors ce que je disais avant qu'on passe aux Affaires émanant des députés, c'est que si on voulait enlever les CFC immédiatement sans prendre ou sans donner aux compagnies le temps nécessaire pour trouver les autres produits pour remplacer cette matière dangereuse, si on voulait le faire immédiatement, bien cela voudrait dire que les Canadiens ou les Canadiennes qui ont des problèmes avec leur réfrigérateur actuellement n'en auraient plus pour six ou sept mois.

Alors, ce que je comprends c'est que la députée libérale nous demande actuellement et demande aux compagnies de ne plus faire aucune réparation sur aucun réfrigérateur au Canada, parce que cela pourrait dégager dans l'atmosphère un petit peu de ces CFC et causer ainsi un dommage qui est autrement plus grand à son avis que le fait que les Canadiens et les Canadiennes n'aient plus de réfrigérateur pour cinq ou six mois. Alors on voit un peu, monsieur le Président, jusqu'à quel point les demandes des députés libéraux sont souvent farfelues.

Le point que je voudrais faire aussi avec ce projet de loi, monsieur le Président, c'est de comparer la version française et la version anglaise dudit projet de loi. Je vais vous faire remarquer que ce projet de loi ne contient que deux articles. Le premier article est uniquement pour remplacer la version anglaise du projet de loi. Il n'y a

absolument rien qui modifie le texte français du projet de loi. Pourquoi? Parce qu'on disait dans la version anglaise:

Subject to subsection (4).

Et dans la version française, ce n'était pas marqué. Et on nous explique que si ce n'est pas marqué dans la version française, c'est parce qu'en français on peut le comprendre sans que ce soit marqué, mais que nos amis les anglophones ne le comprendraient pas si on ne le marquait pas.

Subject to subsection (4).

Et c'est le seul point de l'amendement de l'article 33(1). En français, il n'y a absolument rien. Puis on dit:

(2) Le paragraphe 33(2) de la même loi est abrogé.

Et là je comprends qu'il est abrogé autant en français qu'en anglais.

Et dans le deuxième article, encore là, on lit des modifications uniquement dans la langue anglaise et pas de modifications, sauf pour y ajouter le mot «décret» dans la langue française. Et on nous explique, les linguistes du gouvernement nous expliquent que c'est parce que les linguistes francophones font la loi sans aucune consultation avec les linguistes anglophones et qu'on se retrouve avec deux textes de loi qui, on l'espère, se ressemblent. Mais moi, je vous dis, monsieur le Président, que pour les Canadiens qui cherchent à comprendre un projet de loi, cela ne veut pas souvent dire la même chose. Et ici, je vais vous dire que quant à moi, si je prends le texte anglais, les mots:

. . .is *given* an opportunity to *provide* its advice

cela ne veut pas dire la même chose qu'en français:

. . .la possibilité de formuler

Ce n'est pas la même chose. Je ne comprends pas qu'on arrive avec des textes de loi qui vont donner aux Canadiens énormément de difficulté à comprendre cela et qu'on puisse arriver avec des textes de loi comme cela. Ce n'est peut-être pas assez pour voter évidemment contre des projets de loi comme cela.

Je remarque que dans l'ensemble des projets de loi qui sont soumis à cette Chambre, alors que les deux versions, française et anglaise, ont même force de loi, il y a des difficultés apparentes qui causent d'énormes maux de tête à ceux qui cherchent à interpréter, après cela, ces projets de loi. Je pense que les linguistes, au lieu de le faire chacun de leur côté, les Français qui rédigent, qui font la rédaction de ce projet de loi, les Anglais qui font la rédaction anglaise, devraient se consulter et le faire en collaboration au lieu de le faire chacun dans leur coin et nous arriver avec une rédaction aussi pire que celle qu'on voit dans ce très court projet de loi de deux seuls articles.

Alors, monsieur le Président, c'est le point que je voulais faire, et je pense, on a soumis que dans le cas présent, et les linguistes ont reconnu que la version française du projet de loi décrivait beaucoup mieux les intentions du ministère et du gouvernement que la version anglaise. Alors, moi, qui suis francophone, j'en suis satisfait évidemment, et je vais voter pour. Mais je demande, et c'est un voeu que je formule, que les linguistes anglophones et francophones de tout l'appareil du gouvernement travaillent ensemble en collaboration à rédiger chacun leur propre rédaction dans leur propre langue mais pour qu'on empêche qu'on ne réécrive pas ces difficultés.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que de notre côté, nous sommes d'avis que. . .

[*Traduction*]

Ce projet de loi est de portée très étroite. Il est nécessaire pour appliquer des mesures qui étaient dans l'esprit de la loi, mais nous devons saisir cette occasion pour signaler au gouvernement le fait que la loi connue sous le nom de Loi canadienne sur la protection de l'environnement présente des lacunes qui doivent être rectifiées.

La première raison concerne le fait que le gouvernement fédéral ne peut pas fixer des normes d'applicatioon nationale comme nous l'avons vu dans le cas des PCB. La deuxième raison est que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) est la seule personne au Canada qui puisse demander une injonction en vue d'arrêter la violation de la loi. Puis la loi présente comme défaut intrinsèque de ne pas contenir de disposition d'interdiction, qui existe, par exemple, à l'article 33 de la Loi sur les pêcheries, et qui constitue en infraction le fait de libérer n'importe quelle sorte de polluant et pas seulement ceux énumérés dans les annexes de la loi.

Enfin, en cas d'urgence le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir seul mais doit consulter les provinces concernées. Cette condition, en cas d'urgence, n'est pas très souhaitable.

Les normes d'application nationale ont été perdues dans la discussion au comité quand la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a finalement acquis force de loi. On les a perdues en trois étapes pendant le processus du comité législatif. C'était essentiellement une décision politique du gouvernement conservateur qui était disposé à renoncer à son droit d'établir et d'appliquer les règlements fédéraux. Cela revenait à abdiquer les pouvoirs fédéraux de créer des normes nationales applicables par le fédéral et d'en prévoir la formation et l'application.

• (1840)

La première aplication pratique a été les règlements sur les PCB. Vous vous rappellerez qu'à la suite de la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand le gouvernement fédéral a finalement décidé d'intervenir. La premier point à l'ordre du jour était d'assurer un entreposage sans danger. A ce moment-là, on rapporte que le ministre de l'Environnement d'alors a déclaré: «Les mesures que je prends assurent que l'entreposage des PCB dans toutes les régions du Canada satisfait aux normes nationales élevées.»

Eh bien, en moins de deux mois, neuf provinces avaient demandé à être exemptées de ces normes et l'avaient obtenu. Au 12 mai 1989, toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires avaient été exemptées de ces prétendues normes nationales élevées de l'ancien ministre de l'Environnement.

Pour qu'on leur reconnaisse des normes équivalentes, les provinces doivent simplement satisfaire à deux critères. Le premier est qu'il doit y avoir un processus d'enquête provincial semblable à celui figurant aux articles 108 à 110 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. En peu de mots, monsieur le Président, ces deux articles permettent à deux particuliers de demander que le ministre de l'Environnement enquête sur une violation présumée de la loi. Le ministre doit alors enquêter sur ces allégations et en faire rapport par écrit dans les 90 jours pour dire si des poursuites seront ou non engagées.

Le deuxième critère qui existe aux termes de la Loi sur la protection de l'environnement est que les règlements provinciaux doivent être les mêmes que les fédéraux. A notre connaissance, aucune loi provinciale n'a les mêmes dispositions que la loi fédérale en matière d'enquête sur les infractions.

Il est étonnant de voir que pour obtenir l'équivalence, les provinces n'ont pas à imposer les mêmes sanctions ni les mêmes amendes que le gouvernement fédéral. Cet état de choses rend ridicules les déclarations du ministre de l'Environnement précédent, du ministre actuel et du gouvernement fédéral en général qui prétendent que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est la plus sévère de tout l'hémisphère occidental.

Si les provinces peuvent remplacer la loi fédérale par des sanctions qui ne représentent qu'une fraction de celles que le gouvernement fédéral a prévues, la notion des normes nationales est sérieusement érodée. Par conséquent, si la façade semble solide, elle comporte une faiblesse cachée.

En outre, les dispositions sur l'équivalence de la Loi sur la protection de l'environnement, dans sa formulation actuelle, et la façon dont on s'est occupé de l'entreposage des BPC minent notre confiance dans l'engagement du gouvernement de présenter des normes nationales sévères et applicables aux autres substances toxiques comme c'est le cas en ce qui concerne les BPC, les dioxines, les furanes et ainsi de suite.

Dans leur publication *Healing the Sky*, qui est parue il y à peine quelques jours, les Amis de la Terre disent que le ministre a le pouvoir de faire bien des choses en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Par exemple, le ministre peut interdire les chlorofluorocarbures dans les aérosols, les thibaudes et les emballages de mousse tout de suite. Il peut interdire les chlorofluorocarbures dans les isolants à la mousse de polystyrène, les dissolvants pour le nettoyage des métaux et les mousses souples à compter de juillet l'an prochain. Il peut interdire l'utilisation des chlorofluorocarbures dans les climatisateurs de voiture à compter des modèles de 1991. Il peut interdire aussi l'usage de ces substances chimiques dans les dissolvants utilisés dans l'industrie de l'électronique et pour la stérilisation toujours à compter de juillet 1991. Enfin, il peut exiger le recyclage, la récupération, la modification des systèmes et leur remplacement par d'autres réfrigérants à compter de 1992.

Prises ensemble, ces cinq initiatives, selon les Amis de la Terre, pourraient réduire la production de chlorofluorocarbures de 67 p. 100 au Canada au cours des trois prochaines années. Il faut que cette publication soit portée à l'attention de la Chambre, d'une façon ou d'une autre, parce qu'elle cadre avec le but et l'intention technique, qui est quand même une intention, de ce projet de loi dont nous débattons ce soir parce qu'il traite des chlorofluorocarbures.

Mais, monsieur le Président, et c'est un bien gros «mais», afin de pouvoir mettre en oeuvre ces cinq suggestions, le ministre doit pouvoir invoquer des normes nationales applicables. Permettre aux provinces de se désengager grâce aux dispositions sur l'équivalence serait compromettre sérieusement le succès de ce programme de réduction de la pollution parce que l'application des règlements pourrait varier d'une province à l'autre au bout du compte. C'est là que le problème se poserait.

Par conséquent, qu'il s'agisse de BPC, de chlorofluorocarbures, de dioxines ou d'une substance toxique qui n'a pas encore été identifiée, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ne nous aidera à assainir notre pays que si elle est mise en oeuvre à l'échelle nationale. Le ministre de l'Environnement n'a pas besoin d'accorder d'exemption aux provinces qui en demandent en vertu des dispositions d'équivalence. Au contraire, nous l'exhortons à mettre la force du fédéralisme au service de la protection de l'environnement. Pour atteindre ses objectifs relativement aux chlorofluorocarbures et aux

cinq mesures proposées par Amis de la Terre et relativement aux autres substances qu'il reste à énumérer dans l'annexe du projet de loi—ce que le gouvernement fera sans tarder, du moins nous l'espérons, dès que le projet de loi C-22 sera adopté—le ministre devra absolument imposer des normes nationales et en faire une priorité du gouvernement dans le domaine de l'assainissement de l'environnement.

Le projet de loi C-22 nous donne l'occasion d'aller au delà de l'aspect technique de cette mesure législative parce que, derrière les modifications proposées, se cache l'importante question des normes nationales dont le gouvernement ne tient malheureusement pas compte.

Nous avons eu cette expérience avec les BPC. Vous avez entendu ce qui s'est passé, monsieur le Président. Nous ne voudrions pas revivre cette expérience, c'est-à-dire voir la majorité des provinces demander une exemption, appliquer leurs prétendues normes équivalentes, mais ne pas avoir les mêmes mesures que le gouvernement fédéral pour assurer le respect des normes et pour imposer des sanctions aux contrevenants. Cette grave lacune doit être portée à votre attention et à l'attention du gouvernement, monsieur le Président.

Je vois que le secrétaire parlementaire écoute très attentivement, comme il le fait toujours, et je suis certain qu'il fera valoir mon opinion au cours de ses discussions avec le ministre. Comme il croit à des normes nationales strictes, je suis convaincu qu'il verra, dans le cas des substances toxiques qui n'ont pas encore été identifiées, à ce que ces normes ne soient pas contournées par les provinces qui demandent une exemption en vertu des dispositions d'équivalence.

• (1850)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de ne pas avoir donné la parole au député de Skeena (M. Fulton) avant le député de Davenport (M. Caccia). J'ai oublié. Il se fait tard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je sais que vous étiez très occupé avant ce débat. Cela explique peut-être votre oubli.

Nous en sommes à la troisième lecture du projet de loi C-22 qui est assez court, comme les députés le savent. Il modifie les articles 33 et 34 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les fonctionnaires le décrivent comme un projet de loi d'ordre administratif, mais en fait, il y a neuf familles de substances toxiques à l'annexe I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui ne peuvent être réglementées actuellement que par des règlements provisoires très difficiles à appliquer.

La Chambre, et les Canadiens aussi, je crois, seront particulièrement intéressés d'apprendre pourquoi il est urgent d'adopter ce projet de loi et pourquoi les députés travaillent ensemble pour lui donner force de loi afin que des substances comme les chlorofluorocarbures puissent être réglementées plus efficacement.

Malheureusement, durant les audiences plutôt brèves que nous avons pu tenir en comité à ce sujet, nous avons appris que l'approche adoptée par le gouvernement du Canada et surtout par le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) était totalement inadéquate, comme on peut le voir dans la publication la plus récente du ministère datée d'avril 1989 et intitulée *La préservation de la couche d'ozone: un pas au-delà du protocole de Montréal*, qui porte sur les options dont le Canada dispose pour atteindre son objectif d'éliminer complètement les émissions de substances qui détruisent l'ozone d'ici 10 ans. Cette approche est complètement inadéquate pour résoudre un problème mondial extrêmement grave, la diminution de la couche d'ozone.

Dans cette publication sur la préservation de la couche d'ozone, les principaux coupables ou problèmes répandus dans le monde et largement utilisés au Canada sont regroupés dans les sept catégories principales suivantes: les mousses rigides, les mousses souples, les agents de réfrigération et de climatisation, les solvants, les stérilisants, les bromofluorocarbures plus connus sous le nom de halons et les aérosols. Je pense qu'il vaut la peine de consigner au compte rendu les deux premiers paragraphes de cette publication pour ceux qui veulent mieux comprendre le processus suivi par le gouvernement du Canada avant de faire d'autres remarques pour indiquer la marche que nous devrions suivre.

> Des efforts sont déployés dans le monde entier depuis 1981 pour mettre fin à la diminution de la couche d'ozone dans la stratosphère. La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone est entrée en vigueur le 22 septembre 1988.
>
> Le 1er mars 1989, 37 pays représentant la grande majorité des nations industrialisées du monde, l'avaient ratifiée. Elle fournit un cadre pour des activités conjointes, notamment l'échange de données et d'information sur la couche d'ozone. Elle prévoit la création de protocoles (des traités distincts) pour des questions comme la limitation de certains polluants ou certaines familles de polluants. Le premier de ces

protocoles est le Protocole de Montréal sur les substances responsables de la diminution de la couche d'ozone.

Il a été signé à Montréal, au Canada, le 16 septembre 1987. Il marque certainement un tournant dans les entreprises conjointes internationales. Il introduit beaucoup de dispositions nouvelles en droit international.

Deux conditions sont posées à l'entrée en vigueur du Protocole de Montréal: la ratification par 11 États, ces États devant représenter au moins les deux tiers de la consommation mondiale des substances contrôlées. Le Protocole de Montréal est entré en vigueur le 1er janvier 1989, et en mars 1989 on avait déjà recueilli 33 ratifications, représentant donc la plupart des pays industrialisés du monde.

En mai 1988 Environnement Canada publiait son premier rapport relatif aux options de contrôle, intitulé «La préservation de la couche d'ozone: un pas au-delà du protocole de Montréal». Ce rapport définit une série d'options de mise en oeuvre de règlements destinés à satisfaire aux obligations contractées par le Canada dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le Protocole de Montréal prévoit une réduction de 50 p. 100 des niveaux de consommation de 1986 des cinq chlorofluorocarbures, (CFC 11, 12, 113, 114 et 115) ainsi qu'un gel au niveau de consommation de 1986 des trois bromofluorocarbures (halon 1211, 1301 et 2402). Lors d'une série de réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) tenues à La Haye, aux Pays-Bas en octobre 1988, les scientifiques les plus éminents du monde ont exprimé le consensus suivant lequel le trou de l'Antarctique va subsister tant que les rejets de CFC contrôlés n'auront pas été réduits d'au moins 85 p. 100 par rapport aux taux de 1986. Les réductions visées au Protocole de Montréal font actuellement l'objet d'un examen international. Cet examen devrait déboucher sur des modifications propres à rendre le Protocole de Montréal encore plus sévère.

Le Canada a participé tant à l'organisation qu'à la tenue à la Haye de la rencontre de l'UNEP, et il est entièrement d'accord sur une nouvelle réduction de la consommation.

Le 20 février 1989, le gouvernement fédéral du Canada a annoncé qu'il s'était fixé pour objectif de réaliser la suppression des CFC réglementés dans un délai de dix ans.

Il demandait également au reste du monde de se fixer comme objectif commun une réduction d'au moins 85 p. 100 d'ici à l'an 1999.

Je répète qu'aux brèves séances du comité que nous avons tenues depuis quelque temps, nous avons appris diverses choses intéressantes; par exemple que le Canada ne progresse pas assez vite et que la plupart des pays et la plupart des chefs politiques du monde ne prennent pas cette question suffisamment au sérieux.

J'ai signalé les sept grandes familles de substances en usage dans notre société qui appellent une réduction immédiate, avec recyclage et réemploi. Les utilisations de CFC au Canada se décomposent actuellement de la façon suivante: aérosols, 9 p. 100, mousses rigides, 33 p. 100, mousses souples, 8 p. 100, réfrigération, 36 p. 100 dont les réfrigérateurs de maison 3 p. 100, et solvants, 10 p. 100.

Comme des témoins nous l'ont dit, il faut agir pour mettre fin à l'emploi des plus faciles. Beaucoup d'entre eux sont connus. Il faut rendre obligatoire la diffusion immédiate de la technologie et la suppression des CFC utilisés par exemple dans les réfrigérateurs de maison. En sorte que s'il est nécessaire de réinjecter des CFC, on peut les prélever sur d'autres appareils mis au rancart pour d'autres raisons.

En ce qui concerne les voitures, comme nous l'ont dit les témoins hier, elles perdent jusqu'à 35 p. 100 des CFC de leurs conditionneurs d'air dans les deux ou trois premières années de fonctionnement, parce que ces derniers ne sont pas hermétiquement étanches. Il y a aussi les gros systèmes de réfrigération, et quoi encore. Il existe des moyens de réduire immédiatement et considérablement les quantités qui s'échappent dans l'atmosphère. Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ne prennent pas toutes les mesures nécessaires pour utiliser la technologie, former le personnel d'entretien et fournir aux réparateurs et aux vendeurs d'automobiles ainsi qu'aux stations-service et à d'autres l'outillage de recyclage nécessaire pour qu'ils puissent récupérer les gaz qui s'échappent ou qui pourraient s'échapper.

Comme des témoins de General Electric nous l'ont dit hier soir, un des problèmes auxquels le gouvernement du Canada peut s'attaquer est celui des CFC: à l'heure actuelle, ils coûtent entre 1$ et 2$ la livre, ce qui est très peu. On continue donc à laisser les gens construire et vendre des compresseurs et des dispositifs de retenue de conception fautive qui contiennent des CFC.

Les spécialistes de la réfrigération nous ont dit que la mousse qui contient des CFC en laisse échapper 10 p. 100 durant la durée utile du réfrigérateur. Comme je l'ai dit, les appareils de climatisation des automobiles en perdent 35 p. 100. Pour vous donner une idée des quantités contenues dans un réfrigérateur de grosseur moyenne, il y a de deux à quatre livres de CFC 11 dans le matériau isolant et de six à huit onces de CFC 12 dans le système de réfrigération.

Plus tôt cette semaine, le comité a entendu le témoignage de M. John Bennett de Greenpeace qui en a profité pour présenter un excellent mémoire intitulé «Stop It Now» en réponse au programme canadien de limitation des CFC. Voici les recommandations qu'il contient: interdire la production de CFC et de halons au Canada, allonger la liste de composés contrôlés qui détruisent l'ozone et établir un programme national de recyclage et de récupération. Monsieur le Président, ce sont des choses que le gouvernement pourrait faire s'il

prêtait une oreille plus attentive à ce que la communauté scientifique internationale dit au sujet non seulement du trou dans l'ozone de l'Antarctique, mais aussi des trous qui commencent à apparaître au-dessus des régions nordiques du Canada. En fait, il y a peut-être d'autres trous et d'autres zones d'amincissement de la couche d'ozone qui n'ont pas encore été découverts. Voici un passage du mémoire:

> Des millions de tonnes de chlorure flottent dans l'atmosphère et détruisent la couche d'ozone. Si nous ne cessons pas immédiatement de la polluer, nous ne serons pas capables de protéger nos enfants. . .

Le mémoire comprend une déclaration très appropriée de M. Klaus Toepfer, ministre de l'Environnement de la République fédérale d'Allemagne. La voici:

> «La société d'abondance ne dépend pas des CFC. Mais même si elle en dépendait, il faudrait, à mon avis, nous résigner à accepter cette baisse de notre niveau de vie.»

Si nous voulons établir un programme de limitation des CFC, le témoin de Greenpeace a mentionné plusieurs points sur lesquels nous devons agir: un, le temps opportun, deux, les composés contrôlés, trois, la dissémination de renseignements et, quatre, d'autres options non dommageables à l'environnement. Voici ce qu'on dit au sujet du temps opportun:

> La Terre ne peut plus attendre que nous diminuions graduellement la production et l'utilisation des CFC.
>
> Le gouvernement du Canada doit interdire immédiatement la production des CFC et des halons et limiter leur utilisation à des cas extrêmement rares où ils peuvent sauver une vie.
>
> Le gouvernement du Canada doit immédiatement s'engager plus fermement à préserver la couche d'ozone en consacrant beaucoup plus de ressources pour empêcher la réduction de l'ozone et se donnant plus de pouvoir pour appliquer les règlements.
>
> Le gouvernement du Canada doit établir immédiatement des normes nationales sur la récupération et le recyclage de tous les CFC qui servent à la réfrigération jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par une nouvelle technologie.

Laissez-moi vous dire que la proposition de M. Bennett est très manifestement applicable. La technologie de l'enlèvement des CFC par compression existe déjà. Grâce à elle, on pourrait donner aux compresseurs une forme beaucoup plus compacte de façon à pouvoir les transporter facilement des véhicules utilitaires aux maisons. Il serait aussi plus facile alors de les déplacer dans les usines où l'on doit faire passer des CFC d'une machine à l'autre. La technologie, les efforts déployés et, j'en suis sûr, la volonté de la population canadienne convergent tous vers la participation à un tel programme, même si cela revient plus cher, monsieur le Président. Sondages après sondages ont montré que les Canadiens sont disposés à payer considérablement plus pour avoir un environnement sûr, sain et propre. Ce qui fait défaut, le nécessaire chaînon manquant, c'est la volonté politique. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) n'a pas la volonté politique de prendre les mesures sérieuses qu'il peut prendre conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. On peut lire ensuite:

> Le gouvernement canadien doit immédiatement mettre en oeuvre un programme national de recyclage et ne pas laisser aux municipalités et aux gouvernements provinciaux le soin de prendre les mesures prévues dans la publication sur la préservation de la couche d'ozone.

Nous avons entendu parler maintes fois à la Chambre des problèmes que pose dans tout le pays la démolition de voitures encore munies de leur système de climatisation. Des CFC sont ainsi libérés dans l'atmosphère. La même chose vaut pour beaucoup d'autres appareils, dont les appareils de réfrigération. Au chapitre des composés contrôlés, la société Greenpeace propose d'ajouter à la liste des substances à contrôler les HCFC, méthylchloroforme et tétrachlorure de carbone. Le ministre de l'Environnement ne nous a toujours pas fait part de ses projets en ce qui concerne ces composés.

• (1900)

Aux États-Unis, l'Environmental Policy Institute et l'Institute for Energy and Environmental Research ont examiné divers moyens de supprimer le tétrachlorure de carbone et le méthylchloroforme, en plus des CFC et halons contrôlés. On laisse entendre dans le rapport que si les émissions de CFC disparaissaient complètement d'ici à 1995, si le taux de croissance du tétrachlorure de carbone restait dans la marge de 0 à 3 p. 100 prévue par l'Organisation météorologique mondiale et si le taux de croissance du méthylchloroforme n'atteignait pas les 8 p. 100 prévus par l'OMM, les niveaux de chlorure atmosphérique passeraient quand même de 30 millions de tonnes en 1987 à plus de 90 millions de tonnes en l'an 2000. Par contre, si le tétrachlorure de carbone et le méthylchloroforme disparaissaient graduellement d'ici à l'an 2000, les niveaux de chlorure tomberaient de 30 millions de tonnes à 1,7 million de tonne avant l'an 2000. Il faut absolument que le gouvernement canadien interdise l'émission de tétrachlorure de carbone et de méthylchloroforme et veille à ce que ces composés soient visés par les accords internationaux sur la protection de la couche d'ozone.

Voici ce que dit la société Greenpeace au sujet de l'activité internationale:

> Le gouvernement canadien doit appuyer la création d'un fonds international visant à aider les pays du tiers monde à supprimer complètement l'usage des CFC.
>
> Deuxièmement, le gouvernement canadien doit promouvoir la mise en oeuvre d'un vaste programme international d'interdiction de tous les CFC, halons, HCFC, méthylchloforme et tétrachlorure de carbone.

En ce qui concerne la publication de l'information, la société Greenpeace estime que le Canada devrait appuyer la Norvège, l'URSS, la Nouvelle-Zélande et la Zambie pour la publication de statistiques pays par pays et produit par produit pour tout ce qui concerne l'épuisement de la couche d'ozone. Quiconque siège ici depuis un certain temps ou s'occupe ailleurs de politique sait que l'accès à l'information est absolument fondamental pour obtenir l'appui de la population et la mise en oeuvre de solutions de rechange sûres.

En ce qui concerne les solutions de rechange sûres, le Canada devrait rejeter complètement les substituts à base de chlorure, car tout un éventail de graves problèmes de pollution sont associés à l'utilisation de ces produits, sans parler de leur incidence possible en matière d'épuisement de la couche d'ozone et de réchauffement des climats. La solution au problème des CFC réside dans l'adoption des meilleurs solutions de rechange possibles qui ne soient pas synthétiques. Nous en arrivons à la question: «Une suppression totale est-elle possible?» Dans le secteur de la réfrigération, de grandes quantités de CFC sont contenues dans les congélateurs commerciaux et les chambres froides. Une bonne partie de la demande de CFC dans ce secteur est créée artificiellement par le gaspillage et pourrait être satisfaite par récupération et recyclage. Jusqu'à 70 p. 100 des CFC utilisés en réfrigération sont perdus par fuites et autres gaspillages.

En ce qui a trait à la mousse soufflée, aux emballages de hamburgers et de repas-minute, on peut se servir à la place d'autres produits disponibles sur le marché. La mousse isolante utilisée dans les immeubles peut être éliminée dans la plupart des cas grâce à l'utilisation d'autres produits, sans conséquences graves sur le plan technique ou financier. Les CFC utilisés dans les solvants peuvent souvent être remplacés par les solutions aqueuses de nettoyage qui ont précédé l'utilisation des CFC-113. Dans certains cas, des solvants peuvent être remplacés également par des terpènes organiques et des techniques n'exigeant pas de nettoyage. L'utilisation de halons peut être évitée grâce à l'installation d'autres types de systèmes faisant appel notamment à du dioxyde de carbone ou à des extincteurs automatiques combinés avec d'autres mesures. Les halons récupérés et recyclés pourraient servir à l'entretien du matériel de lutte contre les incendies pour lequel on doit avoir recours à des halons, afin de sauver des vies, faute de produits de remplacement.

En ce qui a trait à l'ozone, on s'aperçoit que la couche d'ozone est détruite par le chlore et le brome qui sont dégagés dans la stratosphère par un groupe de composés chimiques, les chlorofluorocarbones et les halons. La dégradation de la couche d'ozone entraînera des cancers de la peau, des dommages aux yeux et la destruction de récoltes à mesure que des quantités croissantes de radiations ultraviolettes provenant du soleil atteignent la surface de la Terre.

Déjà, des scientifiques britanniques et la NASA ont découvert un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique et on a remarqué que la couche d'ozone était mince au-dessus de l'hémisphère Nord. Alarmés par la dégradation rapide de la couche d'ozone, plus de 40 pays occidentaux ont signé en 1987 le Protocole de Montréal qui prévoit une réduction de 50 p. 100 des émanations de CFC d'ici à 1999.

Dans le numéro de novembre 1987 du *New Scientist*, Joe Farman a déclaré:

> Une réduction de 50 p. 100 de la consommation mondiale de CFC ne suffira pas à sauver la couche d'ozone. Les émanations de CFC sont tellement importantes qu'elles s'accumulent rapidement. Si nous souhaitons que la quantité de CFC demeure constante, il faut réduire les émanations au point qu'elles soient égales aux pertes et les ramener pour ce faire à environ 15 p. 100 du niveau actuel.

On doit à Joe Farman, un membre de la *British Antarctic Survey*, d'avoir découvert le trou dans la couche d'ozone.

En 1988, l'Agence américaine de protection de l'environnement a déclaré que pour maintenir à son niveau actuel la quantité de chlore présente dans l'atmosphère, il faudrait faire disparaître complètement les CFC dont il était question à Montréal dans tous les pays concernés. En d'autres termes, pour conserver la couche d'ozone dans son état actuel, il faut réduire immédiatement de 100 p. 100 la production de CFC.

Si j'avais plus de temps à ma disposition, monsieur le Président, je poursuivrais.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

ON PROPOSE QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-15, et sur tout amendement en découlant, ne soit plus ajourné.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1910)

(Vote No 57)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—136

CONTRE

Députés

Allmand
Baker
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Campbell (South West Nova)
Copps
Dionne
Finestone
Fulton
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Heap
Jordan
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Young (Beaches—Woodbine)—65
Althouse
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Funk
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
McCurdy
Mifflin
Nunziata
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Young (Gloucester)

• (1950)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Je crois que la Chambre consent à l'unanimité à ce que le député de Kitchener (M. Reimer) et le député de Rosedale (M. MacDonald) présentent des rapports de comité.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le premier rapport du Comité permanent des affaires autochtones, qui traite du programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'ENVIRONNEMENT—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le deuxième rapport du Comité permanent de l'environnement concernant Raymond Robinson nommé par décret en conseil, administrateur pour des questions de compétence fédérale liées aux articles 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, je regrette de vous informer que les partis n'en ont pas discuté, mais nous débattons actuellement le projet de loi C-15 à l'étape de la deuxième lecture et je voudrais signaler à la Chambre que si un vote par appel nominal est demandé à la fin du débat, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-15, le gouvernement est disposé à appliquer les résultats du vote qui vient d'être effectué au vote par appel nominal.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Riis: Monsieur le Président, le leader du gouvernement n'a pas parfaitement calculé son coup ce soir.

Des voix: Oh!, oh!

M. Riis: Si le gouvernement applique la clôture au débat sur cet important projet de loi, je crois qu'il serait tout indiqué que les députés ministériels soient tenus de s'identifier pour que la population du Canada puisse bien savoir comment ils ont voté.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de consentement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour participer au débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi auquel le gouvernement applique la clôture. La Chambre est saisie d'un projet de loi très complexe qui aura, s'il est adopté sous sa forme actuelle, des répercussions profondes sur notre pays et sur les disponibilités alimentaires du Canada.

Quand j'étais jeune, je me rendais avec mon père, à bord de notre Ford modèle A, chez le semencier local où nous nous procurions des graines de semence enregistrée. Je me rappelle qu'il récoltait le blé l'année suivante et qu'il le revendait aux agriculteurs de la région.

Grâce aux progrès de la technologie verte et de la phytogénétique, le rendement de ces plantes a plus que doublé. Ces progrès, nous les devons aux recherches du secteur privé ainsi qu'aux recherches et au dynamisme d'Agriculture Canada et de ses scientifiques.

Pour ce qui est de la culture du maïs au Canada, c'est seulement au cours des dernières années qu'on est arrivé, grâce à la phytogénétique, à reculer les frontières climatiques d'environ 250 milles. Il n'y a pas longtemps, une seule région de l'Ontario pouvait produire du maïs. Or, grâce à l'amélioration sélective des variétés, on a pu

élargir l'aire de culture. Ces variétés ont été mises au point grâce en grande partie aux scientifiques qui travaillent à Agriculture Canada en notre nom.

Ce projet de loi m'inquiète quand je songe à la faim qui sévit dans le monde, notamment en Éthiopie. Il existe des variétés de sorgho qui poussent bien sous les climats tropicaux. En fait, on cultive cette céréale au Soudan, mais on ne la met pas à la disposition des Éthiopiens affamés. Cela étant, force nous est de conclure qu'on se sert de la nourriture comme d'une arme. Étant donné les protections qu'accorde un projet de loi de ce genre, il n'est pas inconcevable qu'un très petit nombre de grandes sociétés se servent de leurs stocks alimentaires pour exercer sur le monde un chantage.

Dans les quelques mois qui ont suivi l'adoption, pendant la dernière législature, du projet de loi C-22 sur les médicaments, le prix des médicaments a doublé en dépit des assurances qu'on nous avait données. La même chose peut se produire dans le cas de ce projet de loi parce qu'il accuse de sérieuses lacunes qui doivent, à mon avis, être corrigées, de préférence en comité.

Voici quelques-uns des sujets de préoccupation.

• (2000)

Il y a tout d'abord le paragraphe 2 (2) et le paragraphe 6(1) où il est dit qu'un pays peut protéger pendant 15 ans les variétés de certaines espèces, mais qu'au Canada cela pourrait aller jusqu'à 18 ans. Je n'ai aucune objection à ce qu'on protège certaines variétés pendant 18 ans, mais quelles variétés? Oui pour la vigne et les arbres fruitiers, mais pas les graines de semence, pas les semences céréalières ou légumières ou autre chose qui vient à maturité en l'espace de quelques mois ou d'un an. Beaucoup de vignes séculaires sont encore en production. Il y en a même qui se bonifient avec le temps.

Je veux bien de la protection de 18 ans pour les arbres ou la vigne, mais je trouve que certains de nos scientifiques canadiens, notamment ceux qui travaillent pour l'ACDI en Thaïlande, ont mis au point de nouvelles espèces d'arbres qui vont devenir matures en huit ans. Nous avons également des pommiers nains qui produisent en trois ou quatre ans. Le comité devra examiner de très près cette protection de 18 ans. Pour ce qui est des céréales, la durée maximum doit être précisée au projet de loi, que ce soit cinq, six ou sept ans.

Ce que j'ai constaté au fil des ans, c'est que lorsqu'une nouvelle variété de maïs, de blé ou de haricot arrive sur le marché, cette variété commence à s'épuiser comme on dit après six ou sept ans. Elle n'est plus aussi bonne que la première année de son arrivée sur le marché. Donc les variétés exigent un renouvellement constant, de nouvelles productions résistant aux maladies, aux divers types de bactéries, d'insectes ou de rouille qui pourraient leur nuire.

Un autre point qui m'intrigue: pourquoi faut-il que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux respectent chacun de leur côté les dispositions relatives aux droits des obtenteurs? Généralement, ce qui se passe à l'intérieur d'une province relève de la compétence provinciale, et ce qui se passe dans le commerce international et interprovincial relève de la compétence fédérale. Je ne puis m'empêcher de me demander pour quelle raison il faut que les deux paliers de gouvernement s'y conforment. Est-ce qu'en fait nous imposons cela aux provinces, et vont-elles s'y plier.

Un autre point qu'il faut examiner en détail concerne l'extension des droits des agriculteurs. Ils sont mentionnés au projet de loi. L'agriculteur n'a que le droit de produire des semences à son usage, à partir de ce qu'il a acheté, il ne peut pas aider un voisin en lui en donnant quelques boisseaux pour lui permettre de se lancer, ni en donner à son fils. Sur les quatre dernières années, il y en a eu trois de sécheresse et financièrement les agriculteurs sont très mal en point. Je pense qu'on devrait élargir les droits des agriculteurs pour leur permettre de donner quelques boisseaux à un voisin ou à un fils en difficulté, sans avoir à violer la loi.

Et voici une véritable attrape, parce qu'elle permet d'acheter des semences dans un autre pays sans violer les droits des obtenteurs tant qu'on ne sème pas la graine. Je parle maintenant du paragraphe 5(2). Il me permettrait d'aller dans l'État du Michigan aux États-Unis acheter des semences sans violer les droits des obtenteurs, mais je ne peux pas les semer quand je reviens chez moi. Si je ne peux pas les semer, à quoi vont-elles bien me servir? Elles seront traitées de diverses façons pour les protéger contre les insectes et les maladies, mais que peut-on faire avec les semences traitées? On ne peut certainement pas les manger.

Le danger caché dans cette disposition, c'est que si un producteur multinational de semences veut s'assurer que le Canada n'a pas accès à une variété supérieure de semences, il peut le faire grâce au paragraphe 5(2).

En vertu du paragraphe 5(4), le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent collecter des redevances sur leurs obtentions. Cette disposition semble très raisonnable jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'elle n'oblige pas les gouvernements à réinvestir ces redevances dans la recherche d'intérêt public. Le gouvernement a considérablement réduit les fonds consacrés à la recherche depuis 1984 et je crois qu'une bonne partie du produit des redevances devrait être consacrée à la recher-

che d'intérêt public en vue de développer de nouvelles espèces de semences et obtentions végétales.

Rien dans ce projet de loi n'empêche une société de prélever des redevances très élevées. En Angleterre, par exemple, elle commencent à un niveau très bas, mais elles augmentent ensuite pendant plusieurs années.

On peut facilement imaginer ce qui va se passer ici. Quand une société mettra une nouvelle obtention au point, elle n'aura qu'à en tester quelques boisseaux sur des terrains d'essai pendant quelques années et à publier les résultats. Elle pourra fertiliser intensivement ces terrains et faire pousser les plants dans des conditions presque parfaites, après quoi elle publiera les résultats et fera une publicité intensive à ces obtentions. Après les avoir vendues pendant quelques années et leur avoir fait beaucoup de publicité, elle commencera à augmenter les redevances et rien dans ce projet de loi ne l'en empêchera.

Il n'y a rien dans ce projet de loi qui empêche une société de retirer une variété populaire du marché et de la remplacer par une autre sur laquelle elle pourra collecter des redevances plus élevées. Il est très dangereux d'inscrire cette disposition dans la loi sans fixer un plafond pour protéger les droits des agriculteurs et des producteurs tout en garantissant aux sociétés un rendement sur leurs investissements.

J'en veux pour preuve le cas des nouvelles variétés de blé censées supérieures introduites il y a quelques années seulement en Ontario. Elle ne venaient pas d'ici. Je ne vous les nommerai pas, mais nous savons tous qu'après les avoir essayées pendant quelques années, nous nous sommes rendu compte qu'elles n'étaient pas aussi bonnes que certaines de nos anciennes variétés qui étaient sur le marché depuis des années. Elles avaient plus tendance à germer quand la saison était plus humide que d'habitude en Ontario. De plus, leurs têtes se tenaient toutes droites quand elles étaient mûres et par conséquent, les épis retenaient l'eau de pluie comme une coupe, ce qui les faisait pourrir vers la fin de la germination. Les anciennes variétés courbaient la tête, au contraire, et ne retenaient pas la pluie quand elles étaient mûres. Beaucoup d'agriculteurs ont acheté ces nouvelles variétés, pensant qu'elles augmenteraient leur production. Même s'ils ont réussi à l'augmenter légèrement, ils se sont retrouvés avec beaucoup de blé germé.

Dans le cas des graines, je vais encore utiliser le soja comme exemple. Le prix des graines a augmenté en dépit du fait que le prix des haricots a baissé considérablement le printemps dernier. Les sociétés savent que les acheteurs n'ont pas le choix et elles en profitent pour augmenter les prix.

Bien sûr, ce n'est rien de nouveau en ce qui concerne les coûts d'exploitation agricole. Pendant plusieurs années, une société de produits chimiques a vendu un herbicide breveté deux fois plus cher au Canada que dans d'autres pays. A mon avis, les vendeurs de graines vont faire la même chose et augmenter leurs prix au maximum une fois qu'ils seront protégés par la loi.

L'article 31 permet de céder une variété à une autre personne. Je suppose qu'aux termes de la loi, une personne, c'est la même chose qu'une société. Dans ce cas, rien n'empêchera une société étrangère d'acheter une variété, de la retirer du marché et de vendre exclusivement ses produits.

Au Canada, nous avons déjà une organisation qui vend les variétés produites par Agriculture Canada ou par les universités. Il s'agit de Se Can qui perçoit des droits et des redevances sur la vente d'obtentions végétales. Se Can a environ 2 200 membres et quiconque est libre de s'y joindre. Dans un sens, elle a un système partiel de commercialisation d'obtentions végétales, car elle vend des graines certifiées de récoltes comprises dans le système d'enregistrement des variétés d'Agriculture Canada.

Ce que nous ne savons pas à l'heure actuelle, c'est si les redevances que nos producteurs payent aux obtenteurs étrangers vont être plus élevées que celles des producteurs étrangers aux obtenteurs canadiens une fois que le commerce de variétés protégées aura été lancé. Nous ne savons pas encore si le commerce d'obtentions végétales va favoriser ou défavoriser le Canada.

D'après moi, monsieur le Président, si nous continuons de réduire la recherche à Agriculture Canada et de priver les chercheurs et les obtenteurs des fonds dont ils ont tant besoin, en très peu de temps notre commerce de graines produites au Canada sera déficitaire.

• (2010)

Certains disent que les multinationales ne domineront l'industrie que si le programme public d'obtentions baisse sensiblement et si les variétés privées sont supérieures. Nous n'avons cependant aucun engagement de la part du gouvernement de poursuivre les programmes publics, avec les restrictions dans la recherche sur les obtentions

végétales, et si cette recherche est confiée au secteur privé à l'extérieur du Canada.

J'ai de graves réserves à l'égard de ce projet de loi. J'espère que le ministre et le gouvernement accepteront d'y apporter des changements majeurs au comité. Ils n'ont pas dit ce que coûtera l'application de cette mesure. Ils devraient le faire, mais ils devraient tenir compte aussi de ce qui préoccupe l'opposition officielle.

J'ai de l'expérience dans le domaine, car j'étais producteur de semences enregistrées il y a quelques années. Nous devons songer sérieusement à la protection de 18 ans qui est beaucoup trop longue pour les grains et semences, à l'exception des raisins et des arbres fruitiers.

Il faut des banques de semences satellites dans tout le Canada, et pas uniquement une banque centrale dans la région d'Ottawa. On pourrait ensuite conserver dans un local à environnement contrôlé des échantillons des divers types de semences que l'on cultive dans les Prairies. On pourrait les entreposer pendant une période maximum de trois cents ans. Il faudrait que ces semences restent sous la garde de l'État afin qu'aucune société ne puisse s'en emparer et détruire les semences ou gènes parentaux. Il faut, pour protéger l'intérêt public, établir des banques satellites, non seulement dans les provinces des Prairies, mais aussi en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans la région de l'Atlantique. Le coût n'en serait pas tellement considérable. Il suffirait d'une seule pièce d'environ 400 pieds carrés dans le sous-sol d'un immeuble, où l'environnement serait contrôlé. Nous devons également consolider les droits des agriculteurs et faire en sorte que ce ne soit pas un acte criminel de donner un sac d'une variété de semences à un voisin ou un fils.

Je veux insister, quatrièmement, dans mes réflexions personnelles sur la question, sur la nécessité pour Agriculture Canada de réinvestir les redevances dans la recherche. La question est trop importante pour que nous en laissions l'initiative aux entreprises ou au secteur privé.

Nos chercheurs sont parmi les meilleurs. Ils ont développé certaines des meilleures variétés dans le monde. Le blé canadien de l'Ouest qui est cultivé en Saskatchewan est de la plus haute qualité au monde. Nous ne pouvons pas laisser le secteur privé avilir cette qualité en confiant tout cela au secteur privé.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député de Lambton—Middlesex. J'espère que le gouvernement prendra en considération une bonne part de ce qu'il a dit.

Je ne me qualifie pas personnellement comme un expert ni même comme ayant de grandes connaissances sur l'incidence qu'aura ce texte de loi sur l'agriculture au Canada et ailleurs. Je sais pourtant que nous avons des raisons d'être gravement inquiets.

J'ai fait un rapprochement avec le débat sur le projet de loi C-22 qui comportait une certaine similarité. Cette loi-ci toutefois traite des êtres vivants, du germoplasme. Le projet de loi apporterait une exclusivité de 18 ans à ceux qui ont trouvé au moyen de manipulations génétiques une variété végétale qui soit suffisamment nouvelle, suffisamment caractérisable et suffisamment stable pour être distinguée des autres variétés ou cultivars de cette espèce de plante.

Chose étonnante, cette exclusivité repose sur le produit final. Il n'y a rien ici qui ressemble aux critères applicables à un brevet. Il pourrait être utile de se reporter à une décision prise par lord Duneden dans l'affaire Pope Alliance Corporation contre la Spanish River Pulp and Paper Mill, 1929 A.C. 269, page 281. Le lord rappelle à propos des brevets une vieille expression latine: quid pro quo. Quid, pour le détenteur du brevet, c'est le monopole. Quo, c'est le fait qu'il présente au public une nouvelle connaissance.

Bien sûr, il est évident que dans le cas d'une nouvelle variété de plantes, d'un nouveau cultivar qui a une certaine utilité, c'est la nouveauté, l'originalité, l'homogénéité et la stabilité du produit final qui détermineront si une licence sera effectivement accordée et si l'exclusivité, ou monopole, sera également accordée.

Personne n'est obligé de décrire le procédé qui rendrait accessibles à d'autres personnes les plans qui ont servi à élaborer l'obtention végétale et qui leur permettrait d'exploiter les ressources de germoplasme qui sont à l'origine de ce nouveau cultivar. En accordant un monopole, nous n'aurons pas les connaissances qui vont ordinairement de pair avec le brevet. Nous ne saurons pas non plus quelles plantes ni quel germoplasme doivent être préservés au cas où le nouveau produit final, l'obtention végétale, le nouveau cultivar, perdrait ses caractéristiques, comme c'est souvent le cas chez les plantes. De

sorte que le processus pourrait, à son tour, se répéter, même après 18 ans d'exclusivité.

Un certain nombre d'objections ont été soulevées qui, je pense, étaient la demande formulée par bien des gens que ce projet de loi fasse l'objet de vastes audiences afin que le public ait l'occasion de faire valoir ses prétentions.

A mon avis, il faudrait cependant songer un moment au problème qui se pose ici. Je suis biologiste. Je n'ai jamais cru que les êtres vivants devaient appartenir à quelqu'un en particulier. A mesure que nous développons ces obtentions végétales hautement éprouvées qui possèdent des caractéristiques extraordinaires, qui peuvent résister aux animaux nuisibles, aux insectes, à la maladie, au climat, s'adapter aux différents sols et ainsi de suite, nous agissons sur les variations génétiques qui sont accessibles au sein des espèces à l'échelle mondiale.

• (2020)

D'où est venu le blé? L'orge? La pomme de terre? D'où sont venues la plupart des plantes cultivées qui satisfont les besoins de l'homme?

Elles ne sont pas venues des grands pays industrialisés du nord qui frappent maintenant d'exclusivité un être vivant. Presque toutes les plantes comestibles importantes viennent du tiers monde, de l'Amérique du Sud, des Antilles, du sud de l'Asie et de l'Afrique. Dès le tout début, à partir de 1492, Christophe Colomb a fait main basse sur le maïs, le tabac et un certain nombre de choses. Il les a emportés en Europe. Lors de voyages ultérieurs, on a apporté des plantes d'Afrique et d'Asie en Amérique du nord, de sorte qu'il y a eu un certain degré d'homogénéité dans la distribution de certains types de plante sous les tropiques. Depuis 1942, les premiers pays industriels du nord prennent le germoplasme des pays du sud et c'est ainsi qu'ils sont devenus des géants de la production agricole.

En fait, juste après la Seconde Guerre mondiale, le processus a été systématisé au point qu'au tournant du siècle, 70 p. 100 du budget du département américain de l'Agriculture était consacré, si j'ose dire, à voler du germoplasme aux pays du tiers monde. Contrairement à la houille, au pétrole et aux forêts, le germoplasme était considéré comme la propriété de toute l'humanité. Aujourd'hui, nous sommes en train de parler d'octroyer des brevets sur les nouvelles combinaisons faites à partir de ce même germoplasme. Il s'agira de combinaisons secrètes qui seront une source de profits pour les sociétés qui les ont faites. Celles-ci diront qu'elles ont investi des connaissances humaines et que, par conséquent, elles méritent d'être payées en retour. C'est possible si l'on considère, comme je l'ai déjà fait, la décision du lord Duneden portant qu'il faut révéler la teneur d'une invention, ce qui permet d'envisager la question sous un angle différent.

Je le répète, on continue à voler du germoplasme aux pays du tiers monde. Une bonne partie de la variété du germoplasme existe dans les populations naturelles cultivées dans les pays du tiers monde, populations qui peuvent donner la variabilité et les sortes de gènes qui peuvent servir à créer de nouvellles variétés dotées de nouvelles caractéristiques intéressantes dans le nord.

Je voudrais parler un petit instant de ces populations naturelles. Elles présentent deux caractéristiques. Elles offrent une grande variabilité et un champ ou des champs contigus où se trouvent des populations naturelles peuvent être capables de résister avec des pertes minimes à toutes sortes d'attaques environnementales ou biologiques. Elles s'en sont tirées assez bien. Ces populations naturelles sont encore utilisées par les sociétés que nous voulons protéger dans le projet de loi pour produire de nouvelles variétés intégrant leur germoplasme secret. Mais ces populations naturelles n'ont pas jailli du sol comme par enchantement.

Elles sont le fruit des connaissances des pays du tiers monde. S'il est justifié d'assurer d'énormes profits aux entreprises des pays industrialisés en protégeant les connaissances, pourquoi ne serait-il pas tout aussi important de reconnaître de la même manière le produit des connaissances traditionnelles des paysans pauvres?

Il y a là une différence de traitement que l'on constate souvent dans le monde moderne. Il me semble que le Canada devrait chercher une solution qui ne serait pas à l'avantage des multinationales, mais de l'humanité tout entière, et qui respecterait les pays du tiers monde. Il est à notre avantage de nous assurer que les espèces autochtones, les populations naturelles et les autres variétés végétales que l'on rencontre dans le tiers monde sont maintenues. Peut-être pourrions-nous trouver le moyen d'assurer le maintien de ces variétés et d'accorder au tiers monde une juste compensation pour sa contribution. Il est injuste d'affirmer que les pays industrialisés ont un

droit de propriété tandis que la propriété des pays du tiers monde fait partie du patrimoine mondial.

L'argument que je défends mérite d'être pris sérieusement en considération, et je sais que vous y réfléchissez, monsieur le Président. J'espère que vos collègues conservateurs y réfléchiront aussi.

D'autres préoccupations touchant plus directement le Canada ont été exprimées au sujet du projet de loi. Le Canada a produit beaucoup de nouvelles obtentions végétales grâce au travail du ministère de l'Agriculture et des universités. Nous produisons des variétés de céréales, notamment de blé, parfaitement adaptées au climat et à l'environnement canadiens. C'est notre nation, collectivement, qui a investi pour produire ces nouvelles variétés.

Il faut se poser une grave question: si nous voulons développer ce potentiel selon le principe d'exclusivité de la multinationale, la délivrance d'une licence d'exclusivité de 18 ans, n'y a-t-il pas un risque, vu le bilan du gouvernement, que le secteur privé prenne inévitablement le contrôle des secteurs gouvernemental et industriel?

Ces secteurs seront de plus en plus consacrés à la recherche fondamentale, alors qu'en fait le secteur privé—c'est-à-dire les multinationales—prendra délibérément le contrôle. Rappelez-vous que le gouvernement vise la privatisation. «Nous prendrons délibérément le contrôle de la production de nouvelles espèces de plantes pour les agriculteurs du pays.»

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que risquent d'être les répercussions de cette situation, car elles sont évidentes. Des monopoles et des oligopoles seront établis et un nombre relativement peu élevé de grandes sociétés prendront le contrôle et, bien entendu, les prix augmenteront pour l'agriculteur et le coût des aliments grimpera pour le consommateur. Il y a dans cette affaire un autre élément qui, à mon avis, devrait préoccuper tout le monde. Il s'agit de la liste des sociétés qui sont engagées dans les obtentions végétales. Je suis certain qu'elle vous intéressera vivement: Shell, Sandoz, deKopp-Pfizer, Upjohn, Ciba-Geigy et ICI. Cela semble être une liste de sociétés qui fabriquent des produits chimiques et des pesticides.

• (2030)

Monsieur le Président, je sais que vous n'avez pas l'esprit tortueux et que vous ne voulez pas de sociétés sournoises. Vous pouvez certainement comprendre que des sociétés pourraient être terriblement tentées, étant donné le pouvoir du génie génétique, pouvoir propre à ma discipline, la biologie, de manipuler des espèces végétales et, à l'insu de l'agriculteur, ces sociétés pourraient fort bien produire des plantes qui dépendraient des pesticides et des herbicides. Quel tour de passe-passe ce serait: vendez la plante, nous ne pouvons pas obtenir la nouvelle espèce de personne d'autre. Vous la plantez et découvrez qu'elle ne pousse pas sans du 2-4-D.

C'est une notion que d'aucuns ont rejetée, mais il est très difficile de ne pas être extrêmement prudents lorsque nous dressons la liste des sociétés qui ont le plus d'intérêt dans toute cette affaire. Nous devrions nous renseigner davantage sur ces possibilités avant de permettre au gouvernement d'adopter ce projet de loi en vitesse sans réfléchir. Les agriculteurs bénéficient des efforts déployés au pays par les phytogénéticiens à l'emploi du gouvernement et des universités. Et si les agriculteurs sont bien servis, cela vaut aussi pour les consommateurs.

Étant donné ce qui est en jeu, je ne vois pas de raison de changer la situation. C'est pourquoi je vous dis, monsieur le Président, non pas parce que je connais très bien ce domaine mais parce que cela me tient à coeur, que ce projet de loi ne devrait pas être adopté à 1 heure demain matin. J'espère que tous les intéressés l'examineront pendant des mois dans l'intérêt des Canadiens, en général, et des agriculteurs, en particulier, et étant donné notre rôle sur la scène mondiale et l'intérêt que nous devrions avoir en tant que Canadiens à promouvoir l'équité non seulement dans notre propre pays mais dans le monde entier. Cela permettrait la survie du germoplasme si nécessaire à notre avenir et à la disponibilité des aliments et empêcherait quoi que ce soit de restreindre la quantité ou la disponibilité des réserves de germoplasme. C'est notre patrimoine commun et non pas celui de Shell, de Sandoz ou de toutes ces grosses sociétés de l'autre côté de la frontière.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, après l'intervention savante des députés de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) et de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy), je me demande vraiment s'il reste grand-chose à ajouter à ce qu'ils ont déjà fait consigner au compte rendu.

Par ailleurs, il est nécessaire d'insister à nouveau sur certains points et peut-être d'aborder de nouveaux aspects. Il me semble qu'en étudiant le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales nous nous trouvons à parler de ce qui est au coeur du concept de

développement durable, particulièrement en ce qui touche certaines parties du monde.

Encore une fois, le gouvernement conservateur actuel a réussi à ne pas mettre en pratique ce qu'il prêche. Cette mesure trahit hélas également chez le gouvernement conservateur la compréhension limitée qu'il a des questions globales de l'environnement et du développement. C'est une conclusion très pénible à laquelle il faut en arriver après avoir appris grâce à un processus très intéressant les implications de la mesure à l'étude concernant la protection des obtentions végétales. Cela a certes été une grande expérience d'apprentissage pour moi. Il me semble qu'il faut brosser un tableau d'ensemble qui serve de toile de fond pour comprendre les implications du projet de loi.

Les ressources génétiques indispensables à l'agriculture mondiale—et je m'inspire beaucoup à ce sujet de la documentation préparée par les généticiens de notre organisme international—sont de plus en plus contrôlées par des sociétés multinationales. De nouvelles variétés sont mises au point pour des raisons économiques, notamment les rendements supérieurs, l'uniformité, la stabilité et la commodité de transport, aux dépens d'objectifs publics comme la nutrition, la protection de l'environnement, le développement du tiers monde, comme d'autres l'ont déjà souligné, et la protection et la préservation de l'agriculture à plus petite échelle.

Les nouvelles variétés sont génétiquement uniformes et sont par conséquent prédisposées à l'anéantissement causé par la maladie ou le mauvais temps. Les variétés initiales disparaissent, entraînant un dangereux épuisement du réservoir génétique, comme le député de Windsor—Lac Sainte-Claire vient de le mentionner.

S'il est mis en oeuvre, le projet de loi semble destiné à renforcer la monoculture, l'agriculture chimique et, finalement, le contrôle privé sur cette précieuse ressource publique que constituent les semences. Les semences ordinaires, importantes, essentielles. Accroître le financement en faveur des programmes canadiens de réputation internationale d'amélioration des plantes sous l'égide d'Agriculture Canada et des universités canadiennes visant à assurer une solution vraiment canadienne aux problèmes écologiques et de pénurie alimentaire auxquels fait face le monde d'aujourd'hui, voilà l'objectif que nous aimerions voir reflété dans la mesure à l'étude. Ce n'est cependant pas le cas. Avec le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, la connaissance devient un secret industriel et la recherche devient subordonnée aux intérêts financiers et aux considérations liées à la rentabilité. Ce n'est pas la bonne façon de procéder. Cette mesure entraînerait un accroissement de l'utilisation des pesticides dans les aliments et l'agriculture. Dans un numéro de 1988 de la revue *The Economist*, je ne me rappelle plus quel mois, on pouvait lire, et je cite:

> Les sociétés de produits chimiques ont dépensé quelque 10 milliards de dollars en dix ans pour acheter des entreprises de semences dans le monde entier. . .

On trouve dans cet article une liste des 10 plus grandes sociétés de semences dans le monde, soit Pioneer Hi-Bred, Sandoz, Dekalb-Pfizer, Upjohn, Limagrain, Shell Oil, ICI, Ciba-Geigy, Orson et Cargill. Sept de ces dix sociétés fabriquent aussi des produits chimiques agricoles. C'est ce lien important dont il faut tenir compte pour bien comprendre les implications et l'impact de cette mesure. Au moins six de ces sociétés vendent déjà des semences au Canada.

Si le projet de loi sur la protection des obtentions végétales est adopté, cette tendance s'accentuera. Plus de 50 p. 100 des travaux de recherche et de développement sur les semences dans le secteur privé visent à accroître la tolérance des nouvelles variétés à des concentrations de plus en plus fortes de produits chimiques agricoles fabriqués par ces mêmes sociétés. C'est ce lien qui est intéressant. Les agriculteurs canadiens seront fort probablement forcés d'assumer le coût des redevances relatives aux semences et la hausse du coût des facteurs de production. Les coûts accrus de production seront évidemment répercutés sur les consommateurs canadiens, qui ont déjà dit clairement qu'ils ne veulent pas de produits chimiques nocifs dans leurs aliments. Actuellement, on compte 4 000 pesticides enregistrés à usage commercial ou à usage restreint sur le marché canadien.

• (2040)

Cette mesure législative aura comme deuxième conséquence de limiter l'agriculture viable. Beaucoup d'agriculteurs voient l'agriculture bioligique comme un moyen de réduire les effets de la crise financière et environnementale que connaît actuellement le secteur agricole au Canada. L'agriculture biologique nécessite moins de facteurs de production, et les coûts sont beaucoup moins élevés. De plus, l'agriculture biologique donne souvent un revenu net beaucoup plus élevé que l'agriculture chimique conventionnelle. La santé des consommateurs, la sécurité de l'environnement, du bétail et des membres de l'exploitation familiale sont naturellement mieux assurées par une agriculture biologique. Nous avons vu récemment à l'émission *The Journal* un agriculteur qui souffre d'une forme de lymphome causé par l'usage prolongé des pesticides.

Si le certificat d'obtention est adopté au Canada, les agriculteurs biologiques et ceux qui le deviennent ne pourront pas obtenir les variétés de graines dont ils ont besoin, des variétés qui ne dépendent pas des pesticides

et des engrais pour bien se développer. C'est là le point capital dans l'affaire.

En outre, il y a la diminution du patrimoine héréditaire de l'espèce qui a été si bien traitée par ceux qui ont parlé avant moi. Il est important de savoir que lorsque les sociétés productrices de semences mettent au point une bonne variété, elle devient la semence dominante sur le marché, mais les nouvelles variétés, me dit-on, repose sur une base génétique étroite. Les semences sont génétiquement uniformes. Ainsi, si une plante a souffert à cause d'une maladie, d'insectes nuisibles ou du mauvais temps, toute la récolte risque d'être touchée, ce qui crée une destruction généralisée ou même une catastrophe mondiale. Lorsqu'une variété se révèle vulnérable à un certain milieu, les phytogénéticiens reviennent habituellement à des variétés traditionnelles plus robustes afin de trouver le matériel génétique dont ils ont besoin pour surmonter cette difficulté. D'après certaines évaluations, nous avons déjà perdu plus de 50 p. 100 des principales récoltes agricoles traditionnelles dans le monde.

Le danger menaçant le patrimoine héréditaire de l'espèce est particulièrement grand dans le tiers monde où se trouvent un grand nombre des centres mondiaux de diversité génétique. Les récoltes traditionnelles sont confrontées à la triple menace de la guerre, de la dégradation de l'environnement et du remplacement par les mêmes variétés génétiquement uniformes mises au point et utilisées dans les pays industrialisés. Nous ignorons quel matériel génétique est détruit ni quelle est sa valeur pour les générations à venir. Si les conditions environnementales se modifient à cause de l'effet de serre, par exemple, les variétés traditionnelles résistantes seront essentielles pour obtenir de nouvelles variétés qui pourront s'adapter aux nouvelles conditions.

Certaines des ressources génétiques des pays du tiers monde sont stockées actuellement dans des banques situées dans les pays industrialisés. Mais l'intégrité de ces collections est loin d'être assurée à cause du manque de subventions et de la tendance à la privatisation en faveur des multinationales. Par exemple, on m'a dit que l'entrepôt des variétés végétales de l'Université de Cambridge est maintenant la priopriété de Unilever.

L'impact de cette situation sur les pays du tiers monde se résume à ceci: les variétés mises au point par les compagnies de semences multinationales sont conçues pour croître grâce à des techniques à forte concentration de capitaux et de technologie. Au Canada, cet état de choses accentue le déclin de l'exploitation agricole familiale dans certains cas. Dans le tiers monde, il exacerbe l'injustice économique alors que de grands propriétaires fonciers chassent les paysans de leurs petits lopins de terre. Les pays du tiers monde contractent des dettes massives et des déficits dans leur balance des paiements parce que le prix des semences agricoles, des machines et des produits chimiques importés augmente plus vite que le prix des récoltes qu'ils exportent.

Il est particulièrement ironique de voir que les pays du tiers monde doivent acheter maintenant des semences du Nord qui s'est emparé de leurs ressources génétiques à l'origine de ces semences sans les indemniser en retour. Par conséquent, il vaudrait bien mieux que ce projet de loi soit retiré et que le Canada participe au débat international sans s'engager à mettre un seul système sur pied, surtout quand de telles décisions ont de si lourdes répercussions sur les économies et sur les habitants du tiers monde. Les modifications envisagées pourraient également rendre le germoplasme du tiers monde assujetti à des brevets dans le Nord et à des paiements de redevances pouvant équivaloir à 10 p. 100 de toute la dette annuelle des pays du tiers monde.

En réponse aux initiatives des sociétés des pays industrialisés comme les demandes d'obtention de variétés végétales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture revoit actuellement son mandat concernant les ressources génétiques et étudie également les droits des agriculteurs, à savoir la propriété intellectuelle des agriculteurs du tiers monde, ce qui pourrait nuire profondément à l'accès du Canada à son principal stock de reproduction à l'avenir.

Il est peut-être juste de dire que c'est la première fois que la Chambre des communes se penche sur la protection d'organismes vivants par des brevets. Même si le projet de loi se limite aux plantes, il engage aussi le Canada à participer à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales qui a déjà annoncé qu'elle modifierait son système pour permettre aux États membres de protéger par des brevets une plus grande variété de formes de vie, comme les gènes et le bétail.

Enfin, la question qui nous fait vraiment bondir est celle du monopole exclusif. La protection des obtentions végétales ne vise pas seulement à permettre à ceux qui investissent de grosses sommes dans les obtentions végétales d'obtenir un rendement sur leurs investissements en collectant des redevances. La protection des obtentions végétales telle qu'elle est prévue par ce projet de loi, comprend aussi un monopole exclusif sur les conditions d'accès aux variétés de plantes. Dans les pays où cette protection a été adoptée, elle a augmenté l'uniformité génétique des récoltes, réduit la qualité des innovations en matière d'obtentions végétales et permis une plus grande concentration des sociétés. Les libéraux n'aiment pas ces tendances.

• (2050)

Le problème, c'est que notre marché est petit et largement dominé par des multinationales étrangères. Or, pour être efficaces, la recherche et le développement exigent un marché suffisant. Les principaux bénéficiaires du monopole des plantes au Canada seront donc probablement les multinationales comme nous l'avons vu dans le cas des brevets industriels. Nous savons que les multinationales ont les ressources et l'expérience nécessaires pour revendiquer immédiatement la protection de leurs obtentions végétales et pour contrôler les revendications de leurs rivales moins riches.

Avec la tendance aux privatisations, une autre conséquence de cette loi serait que l'échange illimité d'informations scientifiques serait restreint dans l'intérêt du secret commercial.

Pour conclure, je dirai que la protection des obtentions végétales est une conséquence de l'évolution déclenchée par l'Accord de libre-échange et je serais heureux de développer ce point à la prochaine occasion.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ce soir la parole au sujet de ce projet de loi. Il doit figurer aux premiers rangs des priorités du gouvernement pour que celui-ci invoque la clôture à son sujet.

Ce projet de loi est beaucoup plus qu'un projet de loi agricole. La protection des obtentions végétales intéresse en effet beaucoup de gens à part les agriculteurs. Elle intéresse tous ceux qui redoutent une concentration croissante du pouvoir entre les mains des multinationales. Elle intéresse aussi tous ceux qu'intéressent le système alimentaire canadien et le système alimentaire mondial, c'est-à-dire nous tous.

Mes critiques portent sur maints aspects de ce projet de loi. C'est un projet de loi insidieux. Il soulève des problèmes aux plans économique, éthique, social, politique, moral et écologique. Je vais m'en tenir ce soir à trois points. Je vais parler d'abord des questions environnementales, puis de la concentration du pouvoir des sociétés et, enfin, des aspects du projet de loi qui intéressent le développement international. J'espère finalement rapprocher tous ces points car, même si j'en fais ce soir trois catégories distinctes aux fins de mon exposé, ils sont tous interdépendants.

Voyons d'abord les questions environnementales. Les spécialistes, et notamment ceux de la Société royale qui font partie du comité de l'environnement, nous ont amplement entretenus des dangers de la monoculture. Ce projet de loi est poussé par les grandes multinationales, par les complexes agro-industriels américains qui ont poussé la monoculture à de hauts degrés de raffinement. Ce sont eux qui sont derrière ce projet de loi. La dégradation de l'environnement qui découle de la monoculture est bien connue. La vulnérabilité qu'elle engendre est aussi bien connue. Et pourtant, à cause de la concentration du pouvoir des sociétés, le projet de loi va encourager la pratique de la monoculture.

Non seulement nous sommes à la merci des éléments, mais nous subissons des contraintes financières. Les agriculteurs savent pertinemment que si par malheur ils perdent une récolte, ils n'ont plus rien pour se rattraper. Ainsi que nous avons pu le constater aussi bien en Amérique du Nord qu'outre-mer, des agriculteurs ont perdu toute une année de travail simplement parce que la vermine avait ravagé leur récolte unique.

Nous devons par ailleurs nous faire du souci à propos de l'environnement à cause de la manipulation génétique des semences. Dans ces conditions, les semences ne pourraient plus être protégées que par une sorte d'insecticide et ne réagiraient plus qu'à un type d'engrais. Bien que nous ayons reçu l'assurance qu'aucune entreprise ne se livrera jamais à une manipulation génétique de ce genre, nous sommes suffisamment nombreux à en douter pour vouloir reconsidérer ce projet de loi.

Ce projet de loi a des antécédents. C'est la quatrième fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi concernant la protection des obtentions végétales et elle semble avoir l'intention cette fois-ci de l'adopter. Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi à ce moment-ci. Pourquoi le présenter maintenant? Un projet de loi analogue présenté en 1980 n'a jamais franchi l'étape de la deuxième lecture. Un autre, présenté en janvier 1988, est resté en plan.

Nous devons comprendre l'importance du moment. Bien que les députés d'en face en aient plein le dos de nous entendre parler de l'Accord de libre-échange, il importe que nous comprenions que le gouvernement américain a soutenu ouvertement que les produits alimentaires devaient pouvoir faire l'objet d'un brevet. Il a par exemple demandé que les obtentions végétales puissent faire l'objet d'un brevet au même titre que les produits pharmaceutiques. Cela cadre parfaitement avec le virage à droite dont nous sommes témoins depuis un an de la part du gouvernement. Il y a eu d'abord l'année dernière la Loi sur les brevets pharmaceutiques, et voici maintenant la Loi concernant la protection des obtentions végétales. Le programme du libre-échange est implicite dans ce projet de loi. C'est parce qu'il s'est incliné devant les exigences du gouvernement américain que le gouvernement a choisi de recourir à la clôture pour obliger la Chambre à adopter ce projet de loi concernant la protection des obtentions végétales. Ce qui m'amène à parler de la concentration des entreprises. Je déclare tout net que nous nous conformons en l'occurrence au programme américain. Comme mes collègues l'ont signalé, ce projet de loi constitue un précédent du fait qu'il fait de la vie l'objet d'un brevet. Il est trompeur, même si le

gouvernement l'a présenté comme un projet de loi de caractère agricole dont nous ne devrions pas nous inquiéter. Il est beaucoup plus que cela.

• (2100)

Songez un peu que ce projet de loi établirait un précédent du fait qu'il permettrait de faire de la vie l'objet d'un brevet. Où allons-nous? Songez un peu à la voie que nous adoptons et ce que cela signifie.

En vertu des lois que les pays européens et américains ont adoptées concernant la protection des obtentions végétales, 90 p. 100 des obtentions appartiennent à une poignée de multinationales. On prévoit qu'après l'an 2000, de 10 à 20 grandes sociétés vont dominer le marché des semences. Cela ne me rassure guère, car nous sommes bel et bien en train de favoriser la création d'un monopole pour ce qui est non seulement de contrôler nos approvisionnements en denrées alimentaires, mais également ceux du monde entier. Je ne prise guère que de grandes sociétés multinationales puissent contrôler ma vie encore plus qu'elles ne le font maintenant.

Les fusions d'entreprises dont nous avons été témoins au cours des premiers mois d'application de l'Accord de libre-échange vont encore s'intensifier avec l'adoption de ce projet de loi. Nous devrions le remettre en question. Nous devrions réfléchir sérieusement à l'orientation que nous adoptons, non seulement dans le domaine de l'environnement, mais en permettant que la vie puisse faire l'objet d'un brevet. Nous sommes en train de céder le contrôle sur nos approvisionnements en denrées alimentaires à des sociétés multinationales qui ne se sont pas particulièrement fait remarquer par leur désir de satisfaire les besoins des êtres humains ordinaires, qu'ils habitent au Canada ou ailleurs dans le monde.

Cette mesure a plus que des conséquences financières. Elle a également un aspect moral.

Je voudrais faire porter mes dernières observations sur les répercussions internationales de ce projet de loi. L'Europe et l'Amérique du Nord ont été les premières à breveter des gènes, mais la base génétique des principales récoltes provient de ce que nous appelons maintenant le tiers monde. Les représentants des pays nord-américains, européens et de l'Union Soviétique ont recueilli des semences dans des pays en voie de développement et ont ramené chez eux ce germoplasme, afin de l'entreposer dans des banques génomiques. Comme un expert dans le domaine l'a signalé, les pays du tiers monde ne sont pas excités à l'idée de voir que leur diversité génétique, chose qu'ils nous ont transmise, fait maintenant l'objet de brevets.

Je me suis rendue en Afrique et en particulier dans le nord de l'Éthiopie, soit l'endroit où la diversité génétique s'est si bien développée au fil de nombreux siècles. C'est au moment de l'ère glaciaire que les semences sont apparues dans le pays connus maintenant comme l'Éthiopie. Nous avons puisé dans ce pays, ou il nous a donné librement, et nous allons maintenant utiliser ce que nous avons reçu à des fins lucratives. La vulnérabilité favorisée par ce projet de loi nous touchera, mais elle frappera encore plus durement ces pays en voie de développement.

De grosses sociétés prétendent détenir des droits sur des produits qui sont le résultat du génie des agriculteurs au fil de millénaires. Alors que je me trouvais en Erythrée, dans le nord de l'Éthiopie pour y visiter des centres de recherche agricoles, j'ai pu constater davantage le génie dont il est question dans cet article. Les agriculteurs du pays ont un grand respect pour leur terre et ils savent qu'il faut diversifier leurs cultures. Ils ne croient pas dans la monoculture; il n'est pas question pour eux de consacrer des centaines d'acres à une seule culture. On pratique la diversification, afin de permettre à la terre de se régénérer. C'est ce que ne cessent de nous dire les scientifiques de la *Royal Society*. Pourtant, ce projet de loi s'écarte de cette façon de faire.

En tant que pays développé, il nous incombe de nous opposer vivement à ce projet de loi. La révolution verte devait accroître la production alimentaire dans les pays du tiers monde grâce à des variétés de blé et de riz à haut rendement et aux ingrédients de la culture moderne. Cependant, les pays en question ont été trahis par cette révolution. Il nous faut nous appuyer sur leurs compétences et ne pas être ethnocentriques au point de penser que nous connaissons tout. Je pense avoir assez d'humilité pour savoir que j'ai bien des choses à apprendre. J'espère simplement que les ministériels auront également un petit peu d'humilité et reconnaîtront qu'ils sont dans le même cas.

Les monocultures sont davantage menacées de destruction totale généralisée si les conditions sont moins que favorables. C'est l'un des sujets d'inquiétude d'ordre écologique dont nous parlons. Ce n'est pas seulement l'environnement qui en prend un coup, mais aussi de nos disponibilités alimentaires.

Le Canada a un rôle important à jouer. Nous devrions nous opposer fermement à ce type de mesure législative pour les raisons environnementales exposées et à cause de la résistance à la concentration des entreprises, qui n'est certainement pas dans notre intérêt, et de notre rôle dans le développement international. Le Canada fait partie intégrante du village global. Il est le seul pays développé à part l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la

Grèce, à ne pas protéger les obtentions végétales. Nous devons nous opposer fermement à la privatisation et à la mainmise des sociétés sur le système alimentaire mondial. C'est de cela dont il s'agit ici. Un tel contrôle sur le système alimentaire mondial créerait une dépendance à long terme. Une dépendance à l'égard de qui? Des grandes multinationales. Ce contrôle entraînerait une vulnérabilité tant économique que financière et une instabilité politique, non seulement dans les pays les moins développés, mais aussi chez nous. Nous faisons partie d'un village global. Le Canada a un rôle à jouer dans la conscience des pays développés.

Je demande que ce projet de loi soit réexaminé sous cet angle.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat partial sur le projet de loi C-15, qui assure pour la première fois au Canada la protection des obtentions végétales. Comme c'est souvent le cas, cet important projet de loi suscite une vive controverse au sein des associations agricoles, des groupements religieux, des partis politiques, des gouvernements provinciaux et même des syndicats. Il a des répercussions économiques, sociales et morales dont on n'a pas suffisamment parlé et qui, la clôture ayant été invoquée, resteront dans l'ombre. Par conséquent, tous les Canadiens qui ont perdu leurs illusions quant à l'aptitude du gouvernement à répondre à leurs préoccupations légitimes s'y opposeront avec véhémence.

A première vue, la protection des obtentions végétales est une bonne idée. Lorsque quelqu'un invente une machine ou l'améliore, il est récompensé de son temps, de son investissement et de son effort. Il fait breveter son invention. Il peut alors, s'il le veut, céder ses droits de fabrication et percevoir des redevances sur la vente de son invention. C'est ainsi qu'il est récompensé. La récompense qu'il reçoit pousse d'autres inventeurs à faire des percées dans toute une gamme de domaines.

Un auteur est récompensé de la même façon si le produit de sa plume trouve des acheteurs, en grand ou en petit nombre.

Dans notre société, l'on reconnaît qu'il faut récompenser les gens de leurs efforts. Or, le Canada n'a jamais appliqué ce système de récompense à ceux qui mettent au point de nouveaux organismes vivants. La mise au point d'obtentions végétales a toujours été assurée par l'État et les universités pour le bien public et pour l'avancement de la botanique. Ces deux institutions ont fort bien réussi à mettre au point des variétés de plantes adaptées au cycle végétatif relativement bref des diverses régions du Canada. On peut affirmer que la colonisation de l'ouest du Canada est attribuable en grande partie au développement du blé marquis par un obtenteur de notre ministère de l'Agriculture.

• (2110)

La découverte de nouvelles variétés de colza, de maïs hybride, de soya et de pommes de terre a grandement profité aux régions du Canada ainsi qu'à nos agriculteurs et à nos consommateurs.

Aux termes de la Loi sur les semences de 1923, la plupart de nos semences doivent être enregistrées par Agriculture Canada. La Loi vise les variétés de semence qui sont produites, vendues ou importées au Canada ou dont on fait la publicité au pays afin de les vendre. La Loi sur les semences veille à ce que les variétés de qualité inférieure, qui pourraient donc nuire à l'agriculture au Canada, n'atteignent pas le marché canadien, mais aussi à ce que la vente ou l'importation de nouvelles variétés intéressantes soient approuvées.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement offre maintenant au secteur privé la possibilité de développer de nouvelles variétés végétales. Si leurs obtentions répondent aux normes de la Loi sur les semences, les entreprises privées pourraient toucher des redevances pendant 18 ans.

Reste à savoir si le gouvernement fédéral retirera son appui à Agriculture Canada quand le secteur privé se lancera dans le développement de nouvelles variétés végétales.

Naturellement, le gouvernement prétend qu'il n'en fera rien. Mais c'est ce même gouvernement qui a affirmé pendant la campagne électorale, l'an dernier, que les programmes de développement régional ne seraient pas minés par l'accord de libre-échange. Les entreprises privées, surtout s'il s'agit de multinationales, exerceront des pressions énormes sur tout gouvernement qui doit faire face à un déficit considérable pour qu'il se retire d'une sphère d'activité où il fait concurrence à l'industrie privée.

Par conséquent, le gouvernement subira de toutes parts des pressions pour se retirer de secteur des obtentions végétales. Il y a donc de fortes chances que les organismes de recherche gouvernementaux, au lieu de livrer une certaine concurrence au secteur privé, ne servent plus qu'à les appuyer, comme c'est le cas mainte-

nant dans d'autres pays, comme les États-Unis, qui ont adopté des mesures législatives similaires.

De plus, quand le secteur privé fera ses premiers pas dans ce domaine, le gouvernement perdra un grand nombre de ses spécialistes, puisque les multinationales les attireront en leur offrant un meilleur traitement et d'autres avantages.

J'aimerais pouvoir croire le gouvernement quand il déclare qu'il n'abandonnera pas ce secteur d'activité, mais je respirerais mieux si cette promesse figurait dans le projet de loi. Ainsi, le gouvernement ne pourrait pas se soustraire à l'engagement qui le lie depuis plus d'un siècle au développement d'obtentions végétales.

Deuxièmement, on ne s'engage nullement à jouer franc jeu avec les pays en voie de développement d'où, chose étonnante, proviennent toutes les principales cultures vivrières. Ces pays ont donné gratuitement au monde industrialisé leur riche approvisionnement en germoplasme pour l'obtention de diverses cultures.

Nous, pays industrialisés, sommes pratiquement démunis de semences primitives ou sauvages à partir desquelles nous pourrions créer le matériel génétique fort dont nous avons besoin pour mettre au point de nouvelles variétés de semences. La source de cette matière première diminue au fur et à mesure que les pays en développement copient nos pratiques de monoculture.

Depuis un certain nombre d'années, nous recueillons le matériel brut, le matériel génétique dont nous avons besoin pour créer de nouvelles variétés végétales, auprès des pays en développement et les avons mis en réserve dans des banques génétiques à température contrôlée. C'est une façon d'assurer notre approvisionnement en matière première et nous encourageons parallèlement les pays donateurs à suivre notre pratique de monoculture et à chercher à obtenir comme nous de grandes productions, ce qui rétrécie les zones de croissance des plantes sauvages. Nous devons amender ce projet de loi pour éviter que ces banques génétiques ne tombent entre les mains de multinationales. Si de nouvelles et grosses sociétés acquièrent le contrôle et la propriété de ces ressources génétiques, de cette matière première, comme elles commencent à le faire aux États-Unis, nous deviendrons alors tous, c'est-à-dire nous au Canada et les pays du tiers monde, totalement à la merci de ces sociétés pour nos approvisionnements en aliments.

Les sociétés n'ont pas de conscience et, si elles contrôlent la production des semences, des engrais et des pesticides, ce sera un désastre, surtout pour les pays en développement.

Par conséquent, il est absolument nécessaire que nous ayons des programmes d'obtention vigoureux dans le secteur public et des banques génétiques contrôlées par le gouvernement, si nous voulons empêcher le contrôle monopolistique de la phytogénétique au Canada. Évidemment, le Canada aura accès à des variétés de plantes d'autres pays qui pourront avoir un effet positif sur notre économie, et les Canadiens pourront être récompensés monétairement quand leurs nouvelles variétés seront exportées vers d'autres pays. Nous n'en sommes pas là, toutefois. Nous exportons gratuitement les progrès que nous avons accomplis dans le développement des végétaux.

Chose certaine, le prix des semences va augmenter plus vite que le taux d'inflation. Les agriculteurs seront forcés de payer les prix plus élevés, sinon ils risquent de ne pas profiter des variétés à rendement élevé qui seront mises au point. C'est ce qui se produit aux États-Unis depuis l'adoption d'une loi sur les obtentions végétales.

Enfin, compte tenu des nouvelles technologies qui s'appliquent à la production de nouveautés végétales et même à la création de nouveaux types de vie animale, le Canada devrait peut-être différer l'adoption de cette mesure pour la rendre conforme aux résultats de l'étude en cours aux Nations Unies sur les implications mondiales de la phytogénétique.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prononcer un discours ce soir sur le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

Il y a déjà eu plusieurs discours sur ce sujet ce soir, et j'espère que je pourrai dire quelque chose d'intérêt, en général, aux députés afin de les convaincre, surtout ceux du gouvernement, à savoir, qu'ils doivent voter contre ce projet de loi.

[*Traduction*]

Nous travaillons ce soir sous le coup d'une motion de clôture. Avant de parler du projet de loi, je veux dire combien me révolte le fait que le gouvernement impose la clôture une fois de plus ce soir. C'est la septième fois au cours de la présente législature que le gouvernement clôt le débat sur ses mesures législatives. Aucun autre gouvernement de notre histoire n'a eu recours à la clôture aussi souvent. C'est franchement révoltant. De toute évidence, le gouvernement a peur de porter ses mesures

devant le Parlement et de les soumettre à l'examen public. Si j'avais présenté des mesures comme celles qu'il nous propose, je serais mal à l'aise moi aussi.

Il semble que le gouvernement prend l'habitude d'appliquer la clôture à la moindre occasion. Ce projet de loi a été étudié pendant une partie de journée, soit deux heures et demie, avant la séance de ce soir. Ce soir, le gouvernement applique la clôture au débat sur ce projet de loi. Il a fait la même chose hier soir et cinq fois auparavant. C'est devenu une habitude fort désagréable.

Je voudrais lire le texte que j'ai cité à la Chambre le 16 décembre 1988, lorsque j'ai évoqué les propos de l'ancien député du Yukon qui a dit en 1964:

> Le recours à la clôture a toujours répugné au sens de l'équité des Canadiens. Pour ma part, je crois qu'on ne devrait jamais bâillonner ceux qui veulent discuter librement dans un débat parlementaire.

Ce soir, on bâillonne ceux qui veulent discuter librement dans un débat parlementaire. Je soutiens que le gouvernement a honte de ce projet de loi. Il a honte de la plupart des projets de loi qu'il a présenté. Il applique la clôture au débat pour que le public ne soit pas informé des conséquences funestes des propositions qu'il soumet au Parlement. Il est temps que cette pratique cesse et que le gouvernement nous promette de ne plus y avoir recours à l'avenir.

Je ne cherche pas à blâmer le gouvernement pour tout ce qui ne va pas dans ce projet de loi. La faute en revient peut-être au manque de discernement du ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski). Celui-ci a prononcé un discours qu'on pouvait prendre au sérieux, lors de la présentation de cette mesure, il y a quelques semaines. Il n'a pas semblé appuyer le projet de loi outre mesure et je comprends pourquoi, car il devait entretenir certains doutes sur quelques-unes des dispositions proposées.

Le projet de loi permettra aux sociétés et aux particuliers de breveter de nouvelles variétés de semence. Au fur et à mesure que les phytogénéticiens mettront au point de nouvelles variétés de semence, ils pourront les protéger grâce à un brevet semblable à celui accordé pour les nouvelles techniques commerciales ou les nouveaux instruments de production.

Le contrôle accordé aux producteurs de semences sera étendu à tout le cycle de production alimentaire. Je voudrais donner quelques exemples pour expliquer pourquoi le projet de loi devrait mener au contrôle du cycle de production non seulement au Canada mais dans le monde entier. C'est une des principales raisons pour lesquelles ce projet de loi nous inquiète. Si nous renonçons au contrôle de la production des semences, ce qu'accomplira effectivement le projet de loi, nous ouvrons la porte à la possibilité que l'on contrôle sur une échelle beaucoup plus grande la production alimentaire mondiale.

• (2120)

Comme les semences hybrides constituent l'exemple le plus facile, je voudrais en parler brièvement. Je ne prétends pas être un expert en la matière. Je ne suis ni agriculteur, ni producteur de semences. Je ne suis pas un expert, mais ce que j'ai lu à ce sujet m'inquiète beaucoup.

On produit des semences hybrides en croisant des plantes qui se reproduisent d'elles-mêmes. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'effectuer un croisement pollinique pour produire des semences. La semence hybride qui résulte du mélange de ces deux types de plantes produira une plante qui combine souvent les meilleures caractéristiques des deux plantes mères. Par conséquent, la semence hybride produit habituellement une plante qui pousse deux fois plus vite.

Dans mon jardin, je cultive notamment du brocoli et c'est ce que je vais utiliser comme exemple parce que les députés savent de quoi il s'agit. Il y a des plantes hybrides et des plantes non hybrides. L'avantage des hybrides, c'est qu'elles poussent plus vite et qu'elles produisent habituellement des brocolis plus gros que les plantes non hybrides. L'inconvénient des plantes hybrides en termes courants, c'est qu'elles ne produisent pas de semences qui reproduisent leurs caractéristiques positives. Les semences qu'elles produisent ne donnent pas des brocolis aussi gros et n'assurent pas une croissance aussi vigoureuse que l'hybride mère. Il faut donc croiser les deux plantes autofécondées pour produire l'hybride.

Si une de ces sociétés fait breveter son hybride, elle conservera le droit de produire la semence exclusivement ou d'accorder des licences de production à d'autres sociétés. Autrement dit, la production de la semence hybride appartiendra au propriétaire du droit d'obtention végétale sur ce produit.

Quel risque cela pose-t-il? Eh bien, supposons qu'une espèce de broccoli devienne l'espèce hybride la plus importante et qu'elle soit vendue à l'échelle mondiale et que la plupart des producteurs de broccoli fassent pousser cette espèce en particulier produite par la société A et ses affiliées titulaires d'une licence. De toute évidence, la vente de la semence est alors contrôlée par le breveté,

par la personne qui a un droit d'obtention végétale sur cette semence.

Si au cours d'une année donnée, cette société était assez malhonnête pour retenir toutes ses semences et refuser d'en vendre, manifestement la production mondiale de broccoli diminuerait beaucoup, sans doute sur le plan de la qualité et certainement sur le plan de la quantité. C'est qu'il n'existerait pas beaucoup d'autres semences. S'il y avait une espèce dominante, les gens ne produiraient pas d'autres semences. En outre, les autres semences serviraient à des plants de broccoli de moins bonne qualité. Par conséquent, on peut fort bien imaginer que le prix du broccoli à l'échelle mondiale augmenterait considérablement à cause de la loi de l'offre et de la demande.

Imaginons ce qui se produirait l'année suivante. La société a une grande provision de semences hybrides qu'elle a accumulées. Elle n'en a vendu aucune la saison précédente. Le prix du broccoli est monté en flèche. Il est certain que le prix des semences qu'elle met en vente grimpera alors également en flèche. Je n'en veux pas aux grandes multinationales, contrairement, de toute évidence, à mes collègues du Nouveau Parti démocratique. Je ne dis pas que tout ce qu'elles font est automatiquement mauvais. Cependant, nous courons le risque qu'une société dénuée de scrupules contrôle la production d'une semence pour son profit personnel, aux dépens des autres. Je ne suis pas partisan de la notion de marché entièrement libre adoptée par certains de mes collègues d'en face. Je crois qu'ils se rendent compte de l'erreur qu'ils commettent en adoptant cette position, je l'espère du moins.

L'autre problème, c'est que si nous adoptons ce projet de loi, nous entrons dans un réseau mondial en pleine expansion qui domine la production des semences, car la plupart des autres pays industrialisés ont déjà adopté des mesures législatives analogues à celle-ci et font maintenant partie de ce réseau. Nous ne serons pas désavantagés si nous faisons cavalier seul. Le ministre a dit que, dans ce cas, nous n'obtiendrions pas les semences qu'on peut se procurer ailleurs. Je n'ai toutefois jamais entendu parler d'une variété de semence disponible à l'étranger qui ne le soit pas ici, parce que nous n'avons pas de règles qui protègent les droits des obtenteurs de nouvelles variétés végétales. Je signale aux députés d'en face qu'avant de voter en faveur d'un projet de loi de ce genre, je tiens à ce que l'on me fournisse des preuves concluantes que le fait de ne pas l'adopter nuirait considérablement aux intérêts de notre pays parce que je n'en ai pas encore. Je pense qu'on n'en a aucune preuve.

La deuxième raison pour laquelle je suis très sceptique au sujet de ce projet de loi, que je rejette, c'est qu'une bonne partie des nouvelles variétés de semences que l'on crée à l'heure actuelle, et je m'écarte des hybrides pour parler de pratiquement toutes les semences ou plantes développées, sont mises au point par de grandes multinationales qui produisent également des produits chimiques et des pesticides. Il est clair que ces sociétés auraient intérêt à produire des semences qui donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont aspergées de grandes quantités de pesticides ou d'autres produits chimiques antiparasitaires ou engrais.

Ces entreprises produisent des engrais et des pesticides à seules fins de faire des profits. Si elles pouvaient produire une semence ou une plante dont la croissance dépendrait de leur propre engrais ou pesticide, il est évident que leurs ventes augmenteraient puisqu'elles vendraient les produits chimiques nécessaires à la croissance de la plante.

A mon avis, il n'est pas souhaitable qu'une entreprise vende et les semences et les produits chimiques qui lui sont nécessaires. Au Canada, des agriculteurs et des producteurs de semences utilisent beaucoup de semences naturelles ou de semences qui ont évolué pendant des centaines d'années d'usage. Toutes ces semences sont actuellement disponibles partout au Canada, et nous pouvons nous les procurer en quantité voulue. Nous n'avons pas besoin d'utiliser certains pesticides ou certains engrais particuliers avec ces semences. Ces produits peuvent bien sûr aider la croissance, mais ils ne sont pas essentiels. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous voudrions produire des variétés végétales dont la croissance dépendrait entièrement de produits chimiques précis. Pourtant, l'adoption du projet de loi C-15 pourrait conduire à ce genre de situations. J'exhorte les députés à réfléchir très sérieusement avant de voter sur ce projet de loi.

M. Thacker: Cela s'est-il produit dans les pays désertiques?

M. Milliken: Le député demande si cela s'est produit dans les pays désertiques.

M. Thacker: Dans les 15 pays qui ont adopté une loi semblable.

M. Milliken: Non, je ne crois pas, mais je dirais que c'est parce que ces quinze pays n'ont pas encore réussi à s'assurer un contrôle mondial sur leurs semences pour en tirer le maximum. Cependant, je peux lui dire que dans ces pays, l'adoption de ce genre de loi a eu pour effet de réduire sensiblement la participation des pouvoirs publics, par des subventions ou autrement, à l'obtention de nouvelles semences. Dans beaucoup de pays, cette participation a beaucoup diminué. Deuxièmement, on observe chez les grandes sociétés multinationales une tendance générale à absorber les petites entreprises de production de semences dans les pays. Cela se produit régulièrement. C'est un fait incontestable, et lorsque le comité sera saisi du projet de loi, j'espère que mon honorable collègue d'en face en fera partie pour qu'il entende les témoignages à ce sujet et en fasse son profit. Ça pourrait le persuader de voter contre le projet de loi.

Troisièmement, nous devrions songer à rejeter le projet de loi parce que je crains qu'il ne finisse par avoir des répercussions dévastatrices pour les pays du tiers monde.

• (2130)

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, lorsque des pays du tiers monde sont victimes de sécheresse ou de problèmes particuliers, le monde industrialisé y expédie ses semences, ses plantes et ses produits pour les aider à se remettre sur pied. Autrement dit, il se produit souvent des situations où des stocks génétiques disparaissent ou sont détruits complètement dans un des pays en voie de développement, et nous comblons alors le vide avec des semences qui ont été mises au point ou produites dans une autre partie du monde. Si les parties du monde qui deviennent assujettis aux règles de protection des obtentions végétales finissent par utiliser une variété limitée de lignées de semences, c'est ce nombre limité de lignées qui seront envoyées aux pays du tiers monde pour y être cultivées. Si ces lignées exigent l'utilisation de pesticides ou d'engrais pour en assurer la propagation, ou si elles ne sont pas bien adaptées aux conditions locales, cela créera des problèmes additionnels de production alimentaire dans toutes les parties du monde.

Je soutiens qu'on n'a pas complètement examiné les ramifications de cet aspect de la politique. Nous avons besoin d'une étude détaillée à ce sujet. Les divers groupes qui se sont élevés au Canada contre la protection des obtentions végétales ont tous exprimé de très vives inquiétudes à ce sujet. J'invite les députés à lire et à bien s'informer au sujet de ces inquiétudes, car cela constitue un risque extrêmement grave. Le Canada n'a maintenant aucune raison de joindre les rangs grandissants, si tant est qu'ils grandissent encore, du groupe de pays industrialisés qui estiment que ce genre de loi est utile. Je soutiens que les seuls qui en bénéficieront réellement sont les sociétés productrices de semences.

Je ne m'oppose pas, et je crois que personne de mon parti non plus, à ce que les gens qui mettent au point de nouvelles espèces ou de nouvelles variétés soient raisonnablement rémunérées pour leur travail important et pour leur effort, mais il n'est pas nécessaire d'adopter des brevets pour s'assurer que des dispositions en ce sens soient prises. Il doit y avoir une autre méthode que le gouvernement pourrait explorer.

En me préparant à prononcer ce discours, je ne voudrais pas laisser croire que j'ai lu tout ce qu'il y avait à lire sur la protection des obtentions végétales et que j'ai fait tout le travail de préparation moi-même. Je tiens à dire que j'ai beaucoup été aidé dans la préparation de mon intervention par un certain Rick Munroe qui est l'un de mes électeurs. Il vit dans l'île Howe, l'une des îles de ma circonscription de Kingston et les Îles. Il pratique l'agriculture sur cette île et il s'intéresse énormément à cette question, mais sans viser un but en particulier ou quoi que ce soit de ce genre. Il est tout simplement intéressé. Il a réfléchi, il a beaucoup lu et il a écrit quelques notes ou peut-être pourrions-nous dire des essais sur la question. Je voudrais mentionner quelques-unes de ses idées. Je ne citerai pas directement ce qu'il a écrit, mais je veux mentionner certaines choses qui l'ont préoccupé et qui préoccuperont aussi les députés, je crois, s'ils y réfléchissent avant de se prononcer sur ce projet de loi.

Il m'a dit qu'il y a 15 ans, le chancre de la feuille de maïs a menacé la survie de l'hybride génétiquement uniforme du maïs américain. On avait mis au point, à partir d'un hybride, une espèce de maïs qui a été utilisé largement à travers les États-Unis. Il a dit qu'on a créé une nouvelle variété de maïs résistant au chancre grâce à un croisement, dans le matériel génétique, avec une variété de maïs très rare en provenance du Mexique. La question qu'il pose est la suivante: si nous allons adopter cette protection des obtentions végétales, commencer à exporter nos semences à l'étranger et déplacer les semences locales qui sont génériques d'une région, allons-nous alors détruire ces semences? Allons-nous perdre les semences qui sont génériques à une région et les remplacer par les hybrides que nous avons en fait mis au point? Si cela se produit, traiterons-nous alors ces autres semences génériques de telle manière qu'elles disparaîtront? Allons-nous en fait les détruire et perdre la possibilité de transférer le matériel génétique de ces semences rares à nos hybrides pour leur éviter ce genre de destruction? Je ne pense pas qu'on ait répondu à cette question ni qu'on y ait même songé en étudiant ce projet de loi.

Deuxièmement, il parle des erreurs qui peuvent se produire lorsqu'on fait de la manipulation génétique. Je vois que le député de Macleod (M. Hughes) est présent et a un sourire fendu jusqu'aux oreilles, et je suis ravi qu'il soit là car il s'intéresse beaucoup à cette question. J'espère qu'il votera contre ce projet de loi.

Les nouvelles formes génétiques de vie intéressantes qu'il a citées étaient le zigzag et les abeilles tueuses. Il a fait remarquer que le zigzag et les abeilles tueuses ont été introduits délibérément par des savants qui croyaient savoir ce qu'ils faisaient. Mais l'erreur a été commise et ces insectes ont été lâchés dans la nature. On craint que si les obtentions végétales sont protégées, les phytogénéticiens risquent de faire les mêmes erreurs et de libérer un genre de semence ou de plante qui ne devrait pas l'être. Si on précipite le processus pour obtenir ces brevets, on peut commettre des erreurs dans le système et ces semences pourraient être libérées. Nous serions, avec ces plantes, confrontés au même genre de problèmes que nous connaissons avec les abeilles tueuses. Nous aurons peut-être des plantes tueuses ou quelque chose qui pousse et qui dévore le blé dans la circonscription de Macleod. Je ne sais pas. Le danger existe.

Je ne prends pas du tout cela à la légère, monsieur le Président. Je pense que ce sont des risques que le gouvernement doit envisager s'il décide de faire adopter ce projet de loi.

Vous constaterez, monsieur le Président, qu'en dépit de mes observations préliminaires sur ce regrettable recours à la clôture, je n'essaie pas d'être sectaire. J'essaie simplement de persuader les députés qui appuient le gouvernement de convaincre leurs ministres de l'Agriculture—ils sont trois, nom d'un chien—de s'interroger une fois de plus sur cette mesure et de voir s'ils ne pourraient pas faire quelque chose pour arrêter ou ralentir sa marche, de façon à ce que nous ayons plus de temps pour étudier longuement et sérieusement les propositions et, je l'espère, les rejeter.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député que son temps est terminé. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) pour un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je pense que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y aura consentement unanime pour laisser mon collègue et ami de Kingston terminer son excellent discours.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole ce soir sur le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales. Le problème, c'est que ce projet de loi est comme les députés d'en face qui ne cessent de hurler, il ne respecte les droits de personne. Le projet de loi ne respecte que les droits des obtenteurs et il vise à les protéger aux dépens de tous les autres droits, si bien que les obtenteurs sont achetés par les sociétés de produits chimiques. C'est pour cela que le parti néo-démocrate s'y oppose.

Notre principe démocrate socialiste, c'est que la production devrait répondre aux besoins individuels et sociaux des gens et non viser seulement le profit. C'est pourquoi nous maintenons qu'il faut contrôler les monopoles et parfois les placer sous le contrôle direct du public. En fait, ce que nous voulons faire, c'est démocratiser l'économie. Naturellement, cela nous met en conflit avec les députés d'en face dont le respect de la démocratie est si mince qu'ils imposent la clôture trois fois en une semaine, parce qu'ils n'ont pas la patience de débattre d'un projet lorsqu'ils sont sûrs de pouvoir le faire adopter grâce à leur majorité.

Autrement dit, leur principe est de laisser le contrôle aux monopoles. Vu que les monopoles contrôlent leur parti par l'intermédiaire du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, il est naturel qu'ils disent: «Laissons les monopoles contrôler le pays.»

Ce débat ressemble beaucoup à celui que nous avons eu il y a un an ou deux au sujet des brevets pour les médicaments. Le même parti, le même gouvernement, prétendait que les monopoles pharmaceutiques devaient pouvoir réaliser de plus gros profits grâce à une meilleure protection. Le gouvernement a promis des tas d'emplois en retour, mais il n'a pas voulu donner de garanties, ni faire de la création d'emplois une condition pour pouvoir toucher les profits. Les profits étaient garantis, mais les emplois, nous risquons de les attendre longtemps.

Cette mesure législative vise à breveter les formes biologiques ou à permettre à ceux qui sont assez riches pour faire de la recherche d'être titulaires, grâce à ces brevets, des droits relatifs aux formes biologiques et à leur utilisation. Cela veut dire non seulement que certaines plantes ou semences deviendront la propriété de quelques personnes, mais aussi que, selon les gens qui s'intéressent à la chose, comme l'Union pour la protection des obtentions végétales, ceux-ci modifieront leurs plans pour les adapter à certains aspects de la biotechnologie, y compris peut-être l'octroi de brevets relatifs au bétail. Autrement dit, il n'y a pas de limite dans ce domaine entre l'octroi de brevets relatifs aux végétaux et l'octroi de brevets relatifs aux animaux. Et il n'y a pas de limite non plus entre l'octroi de brevets relatifs aux animaux et l'octroi de brevets relatifs aux êtres humains. Ces gens sont prêts à essayer de faire breveter des êtres humains pour les posséder d'une façon que les propriétaires d'esclaves du passé n'auraient jamais cru possible.

• (2140)

Autrement dit, ces gens veulent mettre sur pied un système d'asservissement. L'un de ses premiers effets sera une augmentation considérable du prix des semences qui placera beaucoup d'agriculteurs de notre pays et d'autres pays du monde, dans le sud surtout, dans une position de perdants. Actuellement, les semences représentent environ 4 p. 100 du coût de production du blé canadien. Les Européens dépensent déjà cinq fois plus, mais on prévoit qu'avec la multiplication des brevets biotechniques, les semences pourraient représenter jusqu'à 50 p. 100 du coût des récoltes.

Le problème, c'est que le nombre de sociétés productrices de semences est réduit par les prises de contrôle. Au cours des 20 dernières années, il y a eu plus de 1 000 prises de contrôle dans ce secteur. Dans les années 1970, environ 30 sociétés fabriquaient des produits chimiques pour l'agriculture. Il n'en reste plus qu'une douzaine maintenant et dans dix ans, elles ne seront plus que six. Ce sont elles qui prennent le contrôle de la production des semences de sorte que dans dix ans, il ne restera peut-être plus que 10 ou 20 grandes sociétés dans le marché des semences. C'est une mauvaise nouvelle pour les agriculteurs et pour les gens qui aiment manger. Autrement dit, notre alimentation sera contrôlée par ces sociétés productrices de semences et par les producteurs de produits chimiques qui les contrôlent elles-mêmes.

Ces idées sont exposées dans un très bon volume publié ce printemps sous le titre *From Land to Mouth* par Brewster Kneen. C'est une étude sur le système alimentaire. L'auteur donne des exemples intéressants. Par exemple, il y a deux siècles, le Sri Lanka se suffisait à lui-même au point de vue alimentaire. Quand l'empire britannique l'a conquis, il lui a demandé de produire du thé plutôt que le riz et les textiles dont il avait besoin. Des changements ont donc été apportés en agriculture et voici qu'aujourd'hui, après que la Grande-Bretagne et les États-Unis eurent implanté la culture du blé, le Sri Lanka se fait dire de cultiver des plantes comme le palmier à huile pour le marché mondial et ne peut donc produire de quoi alimenter toute sa population.

Un autre exemple qu'il cite, c'est que le représentant du Canada aux négociations du GATT, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), ne parlait pas au nom des Canadiens ordinaires, mais d'abord au nom des grandes entreprises commerçantes du Canada. On signale aussi, par exemple, que, dans le cadre d'un programme d'échange de cadres dirigeants entre le secteur privé et l'Administration, M. David Gilmour, un vice-président de la société Cargill Limited, filiale de la Cargill Incorporated, a été prêté à Agriculture Canada pour collaborer à l'établissement de la politique agricole du gouvernement conservateur. Son traitement lui était toujours versé par la société Cargill, même s'il occupait un bureau du dernier étage de l'immeuble Carling, à côté de celui du sous-ministre de l'Agriculture. Autrement dit, le gouvernement actuel a permis à la grande société Cargill qui domine le marché mondial du grain de lui dicter la politique à adopter au GATT.

Lorsqu'on parlait de commerce dans le passé, on parlait de commerce entre partenaires. Autrement dit, les partenaires commerciaux avaient du respect l'un pour l'autre. Aujourd'hui, l'accent a été transféré sur l'exportation. Peu importe qui est l'autre pays, il faut lui imposer son produit, imposer son grain à l'Union soviétique, à la Chine ou à la Syrie. Il n'est plus question de partenariat, mais de commerce à sens unique. Désormais, avec la protection des droits des obtenteurs ou des prétendus droits à la propriété intellectuelle, nous allons assister au contrôle du commerce international et du marché de l'exportation par les entreprises qui auront les moyens de se payer des brevets.

Des entreprises comme Ciba-Geigy, Bayer et Sandoz, de la Suisse, Rhône-Poulenc, de la France, Cyanamid et Du Pont, des États-Unis, BSAF, de l'Allemagne, et ICI, de la Grande-Bretagne. Les gens qui sont en fait les producteurs vont travailler, même de l'autre côté du monde, pour ces grandes sociétés. Ces producteurs ne pourront pas fixer le salaire qu'ils touchent ni le prix de vente de leurs produits. Ce sont quelques sociétés qui vont s'en charger, qui vont chercher à pousser leurs tentacules partout dans le monde à leur unique profit.

Voilà une chose qui n'est pas uniquement pour plus tard. M. Kneen, et je cite le bas de la page 103, dit qu'en Thaïlande les agriculteurs n'ont plus le droit de cultiver les variétés autochtones de riz. Le gouvernement les oblige à ne cultiver que les variétés hybrides, les graines desquelles l'agriculteur est obligé de payer à chaque récolte. En d'autres termes, il y avait des millénaires que les agriculteurs vivaient en autonomie et parvenaient grâce à leur aptitude à gagner leur vie et à édifier des collectvités. Ils vont maintenant devenir en fait des employés de quelques sociétés européennes ou nord-américaines, auxquelles ils devront acheter leurs semences chaque année. Ils seront à la merci de ces sociétés de semences.

Le problème c'est que la protection des obtentions végétales s'inscrit dans une approche globale totalitaire des grosses sociétés. Étant jeunes, certains d'entre nous se sont enrôlés, non sans crainte parfois, dans les forces armées canadiennes, l'armée, la marine ou l'aviation, parce qu'on nous a dit qu'il était nécessaire de tuer pour arrêter Hitler dans son avance totalitaire.

Maintenant c'est une autre sorte de totalitarisme que nous avons avec ces grosses sociétés qui veulent contrôler non seulement la terre que les gens cultivent mais les aliments que les gens mangent. Tout cela fait partie de ce grand mouvement qui repose sur les taux d'intérêt élevés et les bas prix des denrées, mouvement qui domine la plus grande partie du tiers monde, la plus grande partie des ex-colonies non blanches de la Grande-Bretagne et de l'Amérique du Nord. Dans ces pays, les taux d'intérêt élevés et les bas prix agricoles sont fixés essentiellement par les banques de l'Amérique du Nord et de la Grande-Bretagne, pays où les taux d'intérêt réels sont depuis une décennie beaucoup plus élevés que jamais auparavant. Ces taux d'intérêt réel, c'est la différence entre le taux interbancaire proposé à Londres et le pourcentage de variation annuelle des prix des denrées.

C'est ainsi qu'en 1981, le taux bancaire de Londres se situait à 16,6 p. 100 alors que l'évolution des denrées accusait -15 p. 100. Ce que ces pays payaient, c'était la différence réelle de 32 p. 100. Cette situation a régné pendant presque toutes les années 80. En 1987, le taux d'intérêt réel que ces pays versaient, compte tenu de l'écart de prix ainsi que le taux bancaire, était d'environ 10 p. 100.

Pendant les années 1981 à 1987, le taux d'intérêt réel moyen payé par ces pays déjà en voie de développement a été d'environ 15 p. 100. Pas étonnant qu'ils soient endettés. Pas étonnant qu'il y ait des guerres puisque les alliés des banques essayent d'assurer le contrôle militaire pour obtenir la rentrée de ces créances.

• (2150)

Le problème que nous avons est un vieux, vieux problème, même s'il a de nouvelles aspérités. Il a au moins 2 500 ans, comme nous pouvons le constater en lisant les huitième et neuvième versets du chapitre 5 du livre du prophète Ésaïe. Ceci est un avertissement aux gens qui, de nos jours, veulent faire ce que les gens faisaient dans ce temps-là et s'approprient tout simplement les terres des autres.

«Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, Et qui joignent champ à champ, Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace, Et qu'ils habitent seuls au milieu du pays! Voici ce que m'a révélé l'Éternel des armées: Certainement, ces maisons nombreuses seront dévastées, Ces grandes et belles maisons n'auront plus d'habitants.»

Bien sûr, c'est tiré de l'Écriture juive. Le message est aussi très clair dans ce que nous appelons le Nouveau Testament, l'Écriture chrétienne. Voici le cinquième chapitre de l'épître de saint Jacques:

«À vous maintenant, riches! Pleurez et gémissez, à cause des malheurs qui viendront sur vous. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes. Votre or et votre argent sont rouillés; et leur rouille s'élèvera en témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous avez amassé des trésors dans les derniers jours! Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasié vos coeurs au jour du carnage. Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté.»

Si nous adoptons cette mesure sur la protection des obtentions végétales, nous pouvons nous attendre à une chose: la destruction.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, s'il faut prendre au sérieux les observations du député qui vient de parler, je cours un certain risque en prenant part à ce débat. À vrai

dire, j'ai succombé à la tentation parce que j'en ai assez d'entendre les balivernes que débitent les députés d'en face.

Le fait est qu'on débat depuis des années, ici et ailleurs, des avantages et des inconvénients de la protection des obtentions végétales. Il est donc absurde de prétendre que ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'un débat suffisant.

Il est question ce soir de renvoyer le projet de loi à un comité législatif chargé de l'étudier en détail et de tenir des audiences à son sujet avant que la Chambre n'en soit à nouveau saisie.

Je crois que le moment est venu d'envisager sérieusement l'adoption de ce projet de loi. Il existe une loi visant à protéger les obtentions végétales dans 18 pays.

En fait, le Canada est le seul grand pays agricole qui n'ait pas adopté une loi de ce genre. A entendre les adversaires de ce projet de loi, on croirait que la protection des obtentions végétales est quelque chose d'inédit, d'inhabituel et d'extraterrestre. Il y en a qui parlent de plantes meurtrières, monsieur le Président. Peut-être mettra-t-on au point des plantes friandes de députés portant des cravates rouges. Qui sait? Toutefois, les faits sont tout autres.

Pourquoi faut-il protéger les obtentions végétales? Il s'agit de toute évidence de permettre aux obtenteurs de percevoir des redevances raisonnables sur les variétés nouvelles et distinctes qu'ils mettent au point. La mise au point d'obtentions végétales coûte cher. C'est donc pour des raisons économiques et au nom de la justice qu'il convient de récompenser les obtenteurs de leur temps, de leurs connaissances et de leur investissement.

Les redevances encourageront les obtenteurs du secteur privé à accroître leurs recherches. D'ailleurs, la recherche dans le secteur public profitera également de cette mesure législative, puisqu'une partie des redevances y sera réinvestie. Donc, il est clair que ce projet de loi devrait stimuler la recherche au pays.

A l'heure actuelle, je crois que le Canada a besoin de nouvelles variétés végétales qui amélioreraient les récoltes et pourraient mieux résister aux insectes et aux maladies. Les mesures de protection des obtentions végétales nous permettront d'avoir plus facilement et plus rapidement accès aux nouvelles variétés.

Le projet de loi C-15 nous permettra aussi d'obtenir de pays étrangers des variétés de qualité pouvant s'adapter au climat canadien. Comme le Canada n'offre aucune mesure de protection des obtentions végétales, les obtenteurs étrangers hésitent à vendre leurs nouvelles variétés sur notre marché car la loi ne leur offre aucune protection. Les agriculteurs canadiens sont donc incapables d'obtenir certaines variétés végétales protégées qui se vendent couramment dans les autres régions du monde. Cela pourrait poser un problème à nos exportateurs qui ne peuvent pas produire les variétés protégées en demande sur certains marchés internationaux.

De toute évidence, grâce au projet de loi C-15, il sera possible d'exporter de nombreuses variétés végétales canadiennes de qualité. Si on ne protège pas les obtentions végétales, les obtenteurs canadiens pourraient hésiter à introduire de nouvelles variétés dont la mise au point a exigé beaucoup de temps et d'argent.

Cette mesure législative permettra essentiellement de renforcer la position des obtenteurs au Canada. Par le fait même, c'est toute l'industrie agricole du Canada qui sera renforcée. Ma province, la Saskatchewan, et ma circonscription en particulier, dépendent énormément de l'agriculture. Comme la protection des obtentions végétales profitera à l'industrie agro-alimentaire de la Saskatchewan, j'appuie ce projet de loi. Et c'est d'ailleurs pour cette raison que j'espère que mes collègues socialistes de la Saskatchewan jugeront bon d'abandonner leur opposition de principe à cette mesure législative dont on a tant besoin.

Il est instructif à ce stade d'examiner la situation dans d'autres pays, l'incidence de la protection des obtentions végétales ailleurs. Le Royaume-Uni est un excellent exemple. Depuis qu'il a adopté sa loi en 1964, le Royaume-Uni connaît une croissance de productivité considérable, à tel point qu'il est maintenant un exportateur net de céréales, alors que dans les années 1960, il en était un importateur net. Comme cette croissance est en grande partie attribuable à l'amélioration des variétés et de la zootechnie et à l'accroissement d'autres intrants, la qualité s'est donc améliorée autant que la quantitié.

Des variétés de cultures britanniques sont maintenant exportées partout dans le monde: du blé en Europe, de l'orge en Nouvelle-Zélande et en Espagne, des pieds de rosiers et d'arbres fruitiers chez des cultivateurs du monde entier. L'an dernier, le secteur agro-alimentaire britannique, me dit-on, comprenait quelque 52 obtenteurs et agents d'obtenteurs étrangers. Les intervenants viennent d'instituts publics, de petites sociétés privées ou encore de divisions de multinationales. Les conséquences

néfastes des prises de contrôle par les multinationales ne se voient nulle part.

Si le Royaume-Uni a pu retirer ces avantages de la protection des obtentions végétales, songez aux progrès semblables que peut réaliser le Canada grâce à ce projet de loi. Avec leurs connaissances, leur compétence et leur créativité, les obtenteurs canadiens ont des possibilités presque illimitées.

Maintenant, j'aimerais examiner certains des arguments avancés à l'encontre de la protection des obtentions végétales. Il me semble que les libéraux sont divisés comme d'habitude. Des députés ont soutenu du bout des lèvres que la période d'exclusivité des obtentions était trop longue. Pourtant, la période de 18 ans est conforme à la convention internationale sur la protection des nouvelles variétés de plantes.

Si le projet de loi prévoyait une période de sept ou dix ans, nous ne pourrions satisfaire aux exigences de cette convention internationale, ni profiter des avantages de la réciprocité avec les nombreux pays assujettis à la convention.

En outre, 18 ans est la période maximale d'exclusivité. Ce droit peut être retiré plus tôt dans bien des cas et il le sera probablement. En fait, le paragraphe 6(2) du projet de loi prévoit le paiement annuel d'une taxe réglementaire, afin de conserver ce droit. En vertu de l'alinéa 35(1)*c*), ce droit peut être annulé pour non-paiement. Ainsi, l'obtenteur ne demeurera protégé dans le cas d'une variété que s'il a un rendement suffisant, afin de justifier le paiement d'une taxe annuelle. Si ce droit est annulé, la variété en question devient propriété publique.

D'aucuns prétendent que les programmes gouvernementaux d'obtentions végétales diminueront à la suite de ce projet de loi. Le ministre de l'Agriculture, monsieur le Président—et je dois m'éloigner quelque peu du sujet, car je pense avoir entendu le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) prétendre qu'il est inconcevable que trois ministres s'occupent d'agriculture. Le fait en question montre l'importance énorme que le gouvernement fédéral attache à l'agriculture.

Le ministre de l'Agriculture a réaffirmé récemment l'intention du gouvernement de poursuivre les recherches publiques phytotechniques. Cette année seulement, le ministère de l'Agriculture consacrera plus de 23 millions de dollars à la protection des obtentions végétales. Comme l'a signalé le ministre, le ministère de l'Agriculture s'est occupé de cette question, s'en occupe et continuera de le faire.

Bien entendu, nos collègues néo-démocrates s'opposent à ce projet de loi, comme dans le cas de toute mesure qui s'éloigne du statu quo. Le Nouveau Parti démocratique devrait changer de nom. Il n'y a rien de nouveau dans ce qu'il propose. Les néo-démocrates sont contre le changement. En fait, ce sont eux les ultra-conservateurs au Canada. De ce côté-ci, nous sommes les progressistes conservateurs. Nous voyons la nécessité de procéder à des changements et de s'adapter à l'évolution des choses.

• (2200)

Je fais une digression, en l'occurrence, mais je tiens à dire que j'ai été sidéré par les observations du député qui est intervenu précédemment et qui a parlé à nouveau du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques. J'ai été frappé par l'attitude étrange de nos vis-à-vis face à l'innovation, à l'invention et à l'initiative. Je me rappelle les observations formulées lors du débat sur le projet de loi C-60, le projet de loi sur le droit d'auteur, lors de la dernière législature. A ce moment-là, nous avons eu droit à toutes sortes de remarques moralisatrices sur la nécessité de récompenser les artistes, les musiciens et les écrivains. C'est là une bonne chose, et ce projet de loi a été adopté.

Les députés de l'opposition estiment qu'il est parfaitement normal de protéger ceux qui écrivent des chansons, de la musique, des pièces de théâtre, des livres ou qui s'occupent de création artistique. Ils insistent sur la nécessité de protéger le génie créateur de l'artiste, sa rémunération et son prestige. Ils ont parfaitement raison. Mais pourquoi diable refusent-ils de protéger ceux qui mettent au point de nouveaux médicaments ou de nouvelles obtentions végétales pour le plus grand bien de l'humanité?

Pourquoi diable les députés de l'opposition méprisent-ils à ce point les inventeurs, les constructeurs, les créateurs qui exercent leur activité dans des domaines autre que le domaine artistique? Tout ce que nous disons, les députés de mon parti et moi, c'est que nous devons reconnaître la contribution de ceux qui mettent au point de nouvelles obtentions végétales de la même façon que nous reconnaissons celle des créateurs dans le monde de l'art.

Le député de Mackenzie nous a mis en garde contre les graves conséquences qu'entraine la protection des obtentions végétales. Avec ce projet de loi, nous ne demandons pas à la Chambre de faire de nouvelles formes de vie l'objet d'un brevet. Le projet de loi C-15 traite des obtentions végétales d'un point de vue très précis. Il propose d'accorder un droit limité qui ne s'applique qu'aux semences en tant que agents reproducteurs des plantes. Cette mesure est analogue à celle qu'ont adop-

tée la plupart des pays avec qui nous faisons le commerce des semences et d'autres agents reproducteurs des plantes comme les bulbes, les pieds de rosiers et autres choses semblables.

Les députés de l'opposition voudraient nous faire croire que le projet de loi C–15 vise à réduire les échanges d'information génétique. Ils s'imaginent que celui qui a mis au point une nouvelle obtention végétale va la garder pour lui et la défendre contre qui que ce soit. Bien loin de les restreindre, ce projet de loi va indubitablement favoriser les échanges d'information génétique.

Dans les circonstances actuelles, les agriculteurs canadiens n'ont pas accès aux obtentions végétales étrangères. Une fois que le projet de loi C–15 aura été adopté et mis en oeuvre, les créateurs étrangers auront intérêt à partager leurs nouvelles variétés avec les agriculteurs canadiens. Cela créera un courant dans les deux sens. Les créateurs de nouvelles obtentions végétales recevront une compensation financière pour leurs efforts et les agriculteurs auront ainsi la possibilité de cultiver de nouvelles espèces susceptibles d'un meilleur rendement et mieux protégées contre la vermine.

Voilà pourquoi un très grand nombre d'associations agricoles et horticulturelles de notre pays appuient le projet de loi C–15. Je mentionnerai notamment la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association SeCan, l'Association canadienne des producteurs de semences, l'Association canadienne du commerce des semences, Fleurs Canada, la Fondation canadienne des plantes ornementales, la Canadian Nursery Trades Association, la Western Canadian Wheat Growers' Association, l'Institut agricole du Canada et le Conseil des grains du Canada. Ces organisations et leurs membres sont tout à fait conscients des possibilités qui leur échappent à l'heure actuelle.

Il est important de reconnaître que le projet de loi encouragera le partage des informations génétiques d'une deuxième façon. La convention internationale pour la protection des nouvelles variétés interdit expressément la monopolisation des informations génétiques sur les variétés de plantes. Le paragraphe 5(3) stipule que l'autorisation des phytogénéticiens n'est pas nécessaire pour l'utilisation de la variété afin d'en créer d'autres ou pour la commercialisation de ces variétés. Le projet de loi C–15 a été rédigé conformément à cette convention. Il vise à permettre aux phytogénéticiens de continuer à utiliser les variétés existantes pour en créer de nouvelles.

La coalition appelée Genetic Resources for Our World ou GROW s'oppose elle aussi au projet de loi. Elle craint qu'il n'entraîne une forte hausse du prix des semences. Un des adversaires du projet de loi a soutenu récemment que les agriculteurs devraient payer leurs semences quatre fois plus cher. Ce qu'il a oublié de mentionner, c'est que les agriculteurs ne sont pas obligés d'utiliser les nouvelles variétés de semences. Ils peuvent, par exemple, continuer d'utiliser leurs propres semences, qui ne sont pas touchées par le projet de loi, ou ils peuvent acheter des variétés non protégées. Même dans le cas des variétés protégées, les experts prédisent que l'augmentation des coûts sera moins importante que les changements attribuables au jeu de l'offre et de la demande.

En outre, nous pouvons présumer que la concurrence entre les variétés étrangères et les nouvelles variétés canadiennes maintiendra les prix à un bas niveau. Qui plus est, les améliorations dans le rendement, la résistance à la maladie et autres améliorations apportées aux semences feront plus que compenser n'importe quelle hausse du prix des semences.

N'oublions pas non plus que, si un obtenteur végétal est trouvé coupable d'imposer des redevances excessives ou de créer une rareté dans le marché pour pouvoir faire monter les prix, n'importe qui peut en appeler au directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales pour obtenir une licence obligatoire qui donnerait à cette personne le droit de produire la variété en question. Cette mesure permet d'assurer que toutes les variétés pourront être mises à la disposition du public à des prix raisonnables.

Naturellement, ceux de l'extrême gauche ont dit à qui voulait les entendre que ce texte de loi permettrait à ces vilaines sociétés multinationales de s'emparer d'autres entreprises de ce secteur. Ils ne voient pas que notre industrie des semences est beaucoup trop vaste et trop diversifiée pour qu'un pays étranger ou n'importe qui s'en empare. Pour être la cible d'une prise de contrôle, une société doit avoir un programme de phytogénétique ou des variétés protégées. A l'heure actuelle, le secteur privé de la phytogénétique au Canada vient loin en arrière d'Agriculture Canada et les programmes universitaires. Il est donc parfaitement impossible qu'une société mette la main sur cette industrie.

De plus, je le répète, j'invite ceux qui s'opposent à ce projet de loi à examiner la situation du Royaume–Uni, où une loi du genre existe depuis 1964. Il y aurait eu amplement de temps pour que les grandes sociétés prennent le contrôle, mais cela n'est simplement jamais arrivé. En

examinant ce qui se passe dans d'autres pays qui ont une loi sur la protection des obtentions végétales, nous découvrons qu'il y a des centaines et des centaines d'intérêts en jeu.

Les adversaires du projet de loi, GROW, les Amis de la Terre et d'autres groupes, allèguent que le projet de loi permettra aux grandes entreprises de développer des semences qui dépendront d'herbicides particuliers. Cet avis ne tient pas compte du fait que les variétés dites dépendantes auraient un attrait limité pour le producteur qui a le choix d'acheter des variétés du domaine public ou d'autres qui ne sont pas protégées. Le simple bon sens dit que les agriculteurs se méfieraient aussi d'une variété qui coûterait cher à cultiver parce qu'elle dépendrait d'un produit chimique spécifique.

Ceux qui appartiennent à la coalition de gauche prétendent aussi que la protection des obtentions végétales mènera à l'uniformité génétique et, inéluctablement, à des catastrophes, à une autre famine des pommes de terre. Je répète, l'essentiel de la mesure dont nous sommes saisis leur échappe.

En stimulant les investissements dans les programmes de phytogénétique, tant dans le secteur privé que public, on favorise la diversité génétique parce que la loi sur les obtentions végétales reconnaîtra ces variétés qui sont fondamentalement différentes d'autres qui existent.

Enfin, l'argument le plus stupide et le plus révélateur contre la protection des obtentions végétales est celui de GROW et d'autres groupes de la coalition qui lient le projet de loi à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'épouvantail du libre-échange réapparaît. Le député d'Etobicoke-Nord, dans un moment de candeur, a eu l'honnêteté de dire qu'il ne tombera pas un moineau du ciel sans qu'on en blâme l'Accord de libre-échange. Encore un moineau de tombé.

Cette mesure législative existe sous une forme ou sous une autre depuis 1979. Comment diable pourrait-elle être touchée par un accord commercial entre le Canada et les États-Unis? Cet argument me rappelle l'opposition aveugle au changement, au commerce et à tout ce qui est nouveau, qui caractérise les conservateurs par excellence du Canada, ces gens de la gauche qui se prétendent progressistes alors qu'ils constituent l'élément le plus réactionnaire du pays.

Le gouvernement fait confiance aux Canadiens. Nous savons que la mise en oeuvre du projet de loi C-15 apportera la prospérité aux obtenteurs et aux producteurs canadiens.

En conclusion, je voudrais dire qu'il n'y a rien de sinistre dans la mesure dont nous sommes saisis. C'est un projet de loi qui, je pense, relèvera le niveau des recherches phytogénétiques au Canada, dont les résultats permettront aux producteurs et aux agriculteurs de soutenir la concurrence dans un monde moderne. Le projet de loi incitera les chercheurs à créer de nouvelles variétés végétales à rendement supérieur et de résistance plus grande à la maladie et aux insectes nuisibles.

• (2210)

Le Canada est le seul grand pays agricole du monde qui n'ait pas encore adopté de loi de ce genre. Il est temps de sortir du moyen âge, de se mettre au pas, d'arrêter de parler de la protection des obtentions végétales pour mettre en oeuvre ce projet de loi. Renvoyons-le donc à un comité qui l'étudiera en détail. Je suis impatient de voir ce projet de loi adopté et utilisé à l'avantage de tous les Canadiens.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la possibilité de parler ce soir du projet de loi C-15 sur la protection des obtentions végétales. Ce projet de loi suscite chez moi de très vives inquiétudes, mais je voudrais dire au départ qu'à moin avis, les phytogénéticiens doivent avoir certains droits. Je m'inquiète de la portée de ce projet de loi et de ses répercussions étendues dont on ne traite pas convenablement et qui ne sont pas bien connues de beaucoup de députés qui en débattent et qui voteront ce soir et à d'autres occasions.

Mes préoccupations portent sur divers points, dont les questions environmentales, celles de morale et d'éthique, celles de la sécurité alimentaire et de ses répercussions sur le bien-être des pays du tiers monde qui représentent la majeure partie de la population du globe.

Par l'intermédiaire de ce projet de loi, nous favorisons les sociétés multinationales. En fait, ceux qui bénéficieront le plus de cette mesure législative sont les fabricants de produits chimiques. Ces sociétés ont les fonds et les moyens pour financer la recherche et le développement

concernant différentes semences. Dans bien des cas, elles paient elles-mêmes pour cette recherche.

Quoi qu'il en soit, il est bien connu que dans divers collèges d'agriculture, les sections de recherche ne pourraient pas bien survivre sans les fonds que leur accordent ces sociétés. Par conséquent, la recherche perd son caractère d'indépendance à mesure qu'elle est orientée vers certains domaines. Ce qui me préoccupe, c'est que la recherche et le développement servent à produire des semences qui dépendent des produits chimiques que ces sociétés fabriquent. Si j'étais présidente d'une société qui fabrique des produits de ce genre, je me réjouirais de pouvoir faire tout ce que je peux pour promouvoir la vente de ces produits. Quoi de plus formidable pour une société que de voir ses produits chimiques utilisés sur de plus grandes superficies dans tous les pays du monde?

Au Canada, bien des agriculteurs qui achètent des semences au producteur ne savent pas qu'il faut absolument utiliser en même temps certains produits chimiques.

J'ai acquis une certaine expérience en la matière au tiers monde. J'ai une certaine expérience de l'Afrique qui connaît de graves sécheresses depuis quelques années. Je faisais partie d'un comité chargé de sélectionner les projets qui devaient être subventionnés par le Canada. Nous avons pu constater de visu les effets nuisibles des semences nécessitant l'usage de produits chimiques. Il y avait non seulement le prix des semences, mais aussi le coût des produits chimiques, des engrais, des insecticides et des fongicides qui devaient accompagner les sortes de semences proposées; nous avons dû rejeter certains projets, malgré les besoins pressants de la région dont nous sommes tous au courant.

Les pauvres du monde n'ont pas les moyens d'acheter les semences, à plus forte raison les produits chimiques qu'il faut utiliser en même temps. Il n'y a pas seulement le prix des semences et des produits chimiques proprement dits, mais aussi le coût de la technologie qu'il faut utiliser pour répandre ces produits. Il faut une certaine instruction et des connaissances pour savoir comment appliquer ces produits chimiques non seulement dans le bon ordre et au bon moment, mais aussi en toute sécurité. J'ai vu bien des pauvres avoir de graves problèmes de santé après avoir manipulé des produits chimiques sans l'équipement adéquat pour le faire en toute sécurité.

En Amérique centrale, j'ai participé à un programme financé par un gouvernement du Nord, par un gouvernement offrant de l'aide avec le concours d'une multinationale. Des agriculteurs très pauvres de ce pays avaient profité d'un programme de réforme agraire à très petite échelle. Des paysans qui n'avaient pas de terre se retrouvaient tout d'un coup en possession d'un petit lopin. Cependant, les terres leur étaient données à la condition qu'ils les fassent produire.

Ils savaient comment cultiver la terre pour leurs propres besoins. Ils auraient pu se nourrir en n'utilisant que des ressources limitées. Mais de grandes ressources leur ont été accordées pour les convaincre de renoncer aux cultures assurant leur auto-suffisance et de se lancer dans des cultures commerciales destinées à l'exportation. De grandes ressources financières ont été mises à leur disposition pour réorienter leur production. Ils se sont fait dire qu'ils ne recevraient pas uniquement les semences et les produits chimiques, mais toute l'aide technique nécessaire pour produire davantage de cultures leur assurant un bon revenu.

Beaucoup de pays du tiers monde ont été convaincus de s'orienter vers des cultures commerciales. Des pays qui produisaient tous les aliments nécessaires à leur consommation interne se retrouvent pour toutes sortes de raisons devant des échecs et doivent maintenant importer des denrées alimentaires pour nourrir leur population.

Dans le programme dont je parlais tout à l'heure, les agriculteurs ont accepté toutes les ressources mises à leur disposition. Ils ont contracté les emprunts nécessaires au respect de leur partie du contrat, pour ainsi dire. Ils ont reçu les semences, les produits chimiques et l'aide technique. Ils ont fait leur récolte et l'ont préparée en vue de l'exportation. Cette culture exigeait beaucoup de main-d'oeuvre.

Au moment d'exporter leurs produits, leurs méthodes ont été examinées et il a été déterminé que l'application d'un produit chimique n'avait pas été faite selon les normes, ce qui rendait leur récolte inexportable. Ces pauvres paysans ont tout perdu. Ils se sont retrouvés sans aliments pour eux-mêmes, parce qu'ils avaient été amenés à renoncer à leurs cultures traditionnelles pour se lancer dans des cultures exportables. Ils n'avaient plus d'argent, ils avaient perdu leurs terres et s'étaient endettés.

Cet exemple illustre une inquiétude que fait naître chez moi le projet de loi parce qu'il favorise nettement les multinationales à qui il facilitera la prise de contrôle des obtenteurs canadiens et des entreprises productrices.

Ce projet de loi a des implications en ce qui concerne l'obtention de brevets sur la forme même de la vie. Je crois que le germoplasme est une ressource de base pour toute l'espèce humaine. C'est une ressource mondiale. Une ressource qui a un rapport très étroit avec la sécurité alimentaire dans le monde en général. Il existe une profonde distinction à faire entre l'application de brevets à la propriété intellectuelle et aux différentes sortes de technologies et la technologie qui concerne la production même des aliments dont nous sommes tous dépendants. Nous devons faire la distinction entre les divers brevets que nous approuvons et que nous rendons possibles. Je

crois que nous devons examiner très attentivement tout brevet qui a une incidence sur la sécurité alimentaire de notre monde.

• (2220)

Quand des compagnies paient et soutiennent la recherche sur des semences dont l'existence dépend des produits chimiques, elles sont en même temps à l'origine de profonds problèmes écologiques. L'utilisation de produits chimiques dans les engrais, les insecticides et les pesticides a un effet nuisible sur les sols et sur les eaux dans lesquelles ces produits chimiques s'écoulent. Cela revient à dire qu'on produit une semence qui est vulnérable aux épidémies. C'est encore une fois un problème de sécurité alimentaire dont nous devons tous être conscients, à mon avis.

J'espère que lorsque que nous discuterons de ce projet de loi au comité, nous aborderons bon nombre de ces questions et que nous convoquerons des témoins qui peuvent parler plus en connaissance de cause que moi des questions que j'ai soulevées ce soir.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, dans tout le débat que nous avons entendu ce soir, c'est le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) qui a eu la position la plus claire de toutes celles qui ont été exposées ce soir. Il a parfaitement bien décrit ce que le projet de loi fera et devrait faire. Tout bien réfléchi, sa position se résume tout simplement à ceci: il rendra le secteur agricole plus solide d'un bout à l'autre du pays.

C'est ce que notre gouvernement tâche de faire depuis 1984. Il a tâché de créer un monde agricole fort. La mesure à l'étude fait partie intégrante de cet effort.

Cela est évident d'après certains des chiffres que le ministre de l'Agriculture cite depuis quelques mois dans certains de ses discours. Nous avons actuellement au Canada un secteur agricole très solide où seulement un agriculteur sur 20 se trouve dans une situation que nous pourrions considérer comme risquée sur le plan financier. De tous les agriculteurs au Canada, 60 p. 100 n'ont pas besoin de prêts d'exploitation. La raison en est très simple. C'est parce que nous avons pris soin du monde agricole canadien, et nous continuerons de le faire.

Les agriculteurs sont extrêmement travailleurs, et les agriculteurs canadiens en particulier sont très prospères. Ils pourvoient aux besoins de leur famille et de leur localité. Ils forment vraiment le pivot du pays. Ils contribuent énormément à notre économie et à notre société dans son ensemble. Nous ne voulons pas l'oublier.

La mesure à l'étude est très importante pour moi. Je viens de la région de l'Atlantique où les conditions climatiques sont différentes de celles des autres parties du Canada. Le projet de loi répondra à certains des besoins d'une région comme la mienne. La géographie et le climat de l'est du Canada, et particulièrement du Nouveau-Brunswick, sont à peu près similaires à ceux de certaines parties d'Europe. Il existe certaines lignées de céréales en Europe, des pommes de terre et autres plantes sarclées qui se cultiveraient avec beaucoup de succès dans la région de l'Atlantique. Les récoltes en question, si nous avions le droit de les utiliser au Canada, donneraient de bien meilleurs résultats dans le Canada atlantique.

Nous devons importer beaucoup de céréales dans cette région. C'est subventionné par le gouvernement fédéral, comme s'en rendront compte tous les députés des deux côtés de la Chambre. A cause de cette subvention, les contribuables canadiens paient en fait pour faire venir des céréales dans l'est du Canada. Si nous pouvions avoir accès à certaines de ces espèces qui produiraient une meilleure qualité et résisteraient à certaines des conditions climatiques que nous connaissons dans le Canada atlantique, alors nous serions tous dans une meilleure situation. C'est pour cette raison qu'à mon avis ce projet de loi est très important.

En tant que gouvernement, nous ressentons très profondément que ce projet de loi sur la protection des obtentions végétales se fait attendre depuis longtemps au Canada. Son absence a causé du tort à l'industrie canadienne d'amélioration des plantes. Le député de Saskatchewan a fait allusion à ce fait. Son absence a causé beaucoup de difficultés à un grand nombre de personnes. Cela n'a rien à voir avec les sociétés multinationales, comme l'opposition a essayé de le suggérer. Le fait est que tous les pays du monde qui ont utilisé des certificats d'obtention disposent d'une telle loi. Cela a un effet de multiplication. Autrement dit, cela encourage davantage d'entreprises à s'occuper de l'amélioration des plantes.

Les Pays-Bas, qui ont été l'un des premiers pays à adopter une telle loi, et qui l'ont fait en 1941, comptent 983 entreprises dans le domaine de la génétique des obtentions végétales. Ce nombre a augmenté sensiblement chaque année. Cela n'a rien à voir avec les sociétés multinationales. Il y a également un grand nombre de petites entreprises dans ce domaine.

Le Danemark et la France connaissent les mêmes proportions. Les États-Unis ont institué en 1970 le même genre de législation. Ils comptent 786 sociétés travaillant dans ce domaine.

Nous sommes un des rares pays industrialisés à ne pas avoir ce genre de législation. J'estime qu'il est temps d'y remédier.

M. Milliken: Pourquoi?

M. Thompson: Je répondrai à cette question de l'opposition. Actuellement, il est difficile pour les obtenteurs canadiens de faire protéger leurs variétés à l'étranger. C'est aussi simple que cela.

En Nouvelle-Écosse, une variété de pomme de terre se prêtant bien à la transformation et appelée Shepody a été donnée à McCain par Agriculture Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, McCain est dans ma circonscription. C'est même un élément clé de ma circonscription. Le secteur de la pomme de terre est important au Nouveau-Brunswick. Le bureau français de la compagnie a pu protéger cette variété en vertu de la loi française, faisant ainsi fructifier l'investissement canadien dans la recherche.

Pour protéger cette variété il a donc fallu aller à l'étranger. Naturellement, il est bien préférable que nous ayons notre propre loi, pour pouvoir conclure des accords de réciprocité avec d'autres pays et ne pas donner le produit de notre recherche payée par les deniers publics ou l'industrie privée. Nous ne voulons pas faire de cadeaux.

De même, les producteurs canadiens ont souvent de la difficulté à importer de nouvelles variétés, car de nombreux obtenteurs étrangers hésitent à exporter leurs produits au Canada, sachant qu'ils ne sont pas protégés. Le gouvernement les comprend et sait que c'est raisonnable, vu que de nombreuses variétés de plantes ornementales ont été copiées ou piratées à partir de produits étrangers. Le secteur horticole doit avoir accès à des variétés importées, tout comme les producteurs de pommes de terre.

En outre, sans la protection des obtentions végétales, nous ne serons peut-être pas en mesure de faire concurrence aux entreprises qui n'ont pas investi de temps, d'argent ni d'énergie dans la recherche et le développement, que ce soit des entreprises étrangères ou canadiennes. Nos phytogénéticiens doivent être indemnisés, au moyen de redevances, pour les millions de dollars qu'ils investissent.

La phytogénétique coûte très cher et comporte beaucoup de risques. Comme vous le savez, monsieur le Président, il faut généralement de 10 à 15 ans pour mettre une nouvelle variété sur le marché. Pendant cette période, les phytogénéticiens doivent croiser de nombreuses variétés et produire de nombreuses lignées génitrices. On obtient alors des semences et on fait des essais. De ces centaines de variétés, quelques-unes seulement pourront être mises sur le marché. Le phytogénéticien doit être très patient et s'expose à de nombreuses embûches, et c'est pourquoi il doit être indemnisé au moyen de redevances. Ce n'est pas un sacrilège que de parler de profits, bien que ce le soit, je suppose, si on est socialiste. Cependant, c'est précisément l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de protéger les obtentions végétales. Si nous avons une société agricole saine et que nous voulions contribuer à régler le problème de la famine dans le monde, nous pouvons le faire en créant les variétés qui peuvent être utilisées pour enrichir notre pays. Nous savons que, si nous sommes riches, nous pouvons partager cette richesse avec beaucoup d'autres nations en établissant une politique alimentaire pour tous les habitants de la planète. Nous ne faisons pas preuve d'égoïsme ni d'étroitesse d'esprit en cherchant à protéger les obtentions végétales. Nous ne sommes pas égoïstes. Au contraire, nous voulons le bien de l'humanité.

• (2230)

M. Milliken: C'est absurde.

M. Thompson: Nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance de la phytogénétique au Canada, et nous ne perdrons pas cette occasion de renforcer le secteur agricole.

Examinons les remarques faites en 1980 par un ancien ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, lorsque son gouvernement a essayé de présenter sa propre mesure législative concernant la protection des obtentions végétales. Voici ce qu'a dit M. Whelan à ce sujet:

> Toute mesure législative sur la protection des obtentions végétales vise fondamentalement à reconnaître les efforts que le phytogénéticien a dû déployer pour créer une nouvelle variété et la mettre sur le marché. Actuellement, les inventeurs peuvent faire breveter leurs inventions et les auteurs touchent des redevances sur les ouvrages qu'ils publient. Par contre, les phytogénéticiens, bien qu'ils ressemblent beaucoup à des auteurs et à des inventeurs, n'ont aucun moyen de profiter du travail qu'ils accomplissent.

C'est une citation d'Eugene Whelan, l'homme au drôle de chapeau vert. Tout compte fait, il n'était pas mauvais ministre de l'Agriculture.

Je continue la citation:

> J'appuie fermement nos obtenteurs canadiens. Leurs efforts ont contribué considérablement au succès actuel de l'agriculture canadienne. Je veux qu'on les encourage et qu'on protège leur travail, comme ils le méritent.

Cette loi va les protéger pour le travail qu'ils accomplissent. Ils l'ont bien méritée.

Fait plutôt étonnant, beaucoup de députés de l'opposition appuient cette mesure. Malheureusement, ils ne sont pas ici ce soir. Il y a bien quelques renégats et racailles de leur parti—je ne parle pas du député de Gloucester (M. Young), c'est un bon citoyen du Nouveau-Brunswick. Il y a quelques députés de l'autre côté de la Chambre qui appuient ce projet de loi, mais ils sont muets comme des carpes ce soir. J'en suis ravi.

C'est un fait historique que la colonisation de l'ouest du Canada a été grandement facilitée par le développement d'une seule variété supérieure de blé, le blé Marquis, produite à Ottawa par un obtenteur du ministère de l'Agriculture. Les députés de l'opposition admettent que c'est dû à l'initiative du gouvernement canadien. Leur attitude en dit long.

L'agriculture a toujours été vitale à notre pays, et les nouveautés végétales améliorées sont le fondement sur lequel il repose. C'est vraiment gênant de constater le rôle joué par les obtenteurs dans l'histoire du Canada, surtout quand on sait qu'il ne s'est pas intéressé à la protection des obtentions végétales. Le secteur agricole attend depuis longtemps, alors que les autres pays ont adopté la loi qu'ils désirent tant.

En 1923, le Conseil canadien de l'horticulture a recommandé l'adoption d'une loi pour protéger les brevets sur les plantes. Cependant, on n'a rien fait à l'époque. Entretemps, les Pays-Bas ont adopté la protection des obtentions végétales en 1941, l'Allemagne en 1953 et le Danemark en 1962.

En 1961, la Convention internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes a été rédigée par six pays européens pour promouvoir la continuité et l'échange d'obtentions végétales et de germoplasme entre pays. En 1964, le Royaume-Uni s'est donné une loi lui aussi.

En 1970, les États-Unis ont adopté la *Plant Variety Protection Act*. La France a protégé, elle aussi, les obtentions végétales en 1970 comme la Suède l'avait fait en 1961. Durant cette décennie, 11 autres pays ont adopté des lois semblables.

La même année, au Canada, l'université de Guelph a organisé une conférence sur le sujet à laquelle ont participé les organisations intéressées. Cette conférence a conclu que la protection des obtentions végétales était essentielle pour notre pays et qu'il fallait adopter une loi en la matière.

En 1972, le Comité de coordination des services agricoles du Canada a convenu que la protection des obtentions végétales serait souhaitable pour le Canada. Le Comité est une organisation très représentative du secteur qui compte des représentants des ministères provinciaux de l'agriculture et de l'industrie elle-même ainsi que les doyens des facultés d'agriculture des universités canadiennes. Cette importante organisation a demandé à Agriculture Canada de rédiger des ébauches de projets de loi.

En 1980, l'honorable Eugene Whelan qui était un ardent partisan de la protection des obtentions végétales a présenté le projet de loi C-22. Il s'agissait essentiellement du même projet de loi qu'aujourd'hui, mais il a expiré au *Feuilleton*. La même année, l'Australie et l'Irlande sont passées à l'action et ont légiféré, elles aussi.

En janvier 1988, l'honorable John Wise a présenté au Parlement un projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, qui était essentiellement le même que celui de M. Whelan. Cette fois encore, il n'a pas été adopté à cause de la tenue d'élections nationales.

M. Milliken: Le gouvernement n'a jamais réussi à faire quoi que ce soit.

M. McDermid: Vous n'étiez même pas ici.

M. Thompson: S'il n'y avait pas eu d'élections, je suis persuadé que le Sénat l'aurait bloqué comme il a bloqué tant d'autres projets de loi qui étaient bons pour le pays, mais qui ne lui plaisaient manifestement pas. C'est ce qu'il a fait avec le projet de loi sur l'Accord de libre-échange et celui sur la garde des enfants. Je suis persuadé qu'il en aurait fait autant avec le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales si la Chambre des communes l'avait adopté.

Si l'on excepte certaines modifications légalistes, c'était exactement le même projet de loi que celui que nous débattons aujourd'hui. Le secteur agricole nous appuie et il est temps que le gouvernement adopte ce projet de loi. Il va contribuer à stimuler la production de nouvelles espèces végétales dont nous avons besoin au Canada.

En Hongrie, au Japon, en Irlande, en Suède, en Suisse et en Australie, les obtenteurs de nouveautés végétales

bénéficient déjà de l'adoption par leurs pays respectifs d'une loi concernant la protection des obtentions végétales. Nous pouvons adopter une loi similaire au Canada.

Que les obtenteurs canadiens puissent aussi bénéficier de ce projet de loi. Nous savons que pour réaliser un profit sur leurs nouveautés végétales, les obtenteurs canadiens doivent être assurés d'une certaine réciprocité. Ainsi, beaucoup de leurs produits peuvent très bien se vendre partout, mais il nous faut faire quelque chose pour protéger leur travail aux plans national et international.

Sans le projet de loi C-15, nos producteurs sont privés des meilleures variétés canadiennes et étrangères. Faute de loi concernant la protection des obtentions végétales, le Canada est laissé pour compte. Notre pays est avec la Norvège le seul pays industrialisé qui ne dispose d'aucun mécanisme de protection du travail de ses obtenteurs. Il faut le reconnaître et aller de l'avant avec ce projet de loi. Je compte sur les députés pour nous y aider.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous avons écouté cette racaille tordue et mal informée du groupe qui se dit progressiste conservateur. Il est malheureux qu'aucun de ces conversateurs régressistes n'ait pris le temps de lire le projet de loi C-15, que beaucoup de Canadiens aimeraient connaître. Il n'y a eu que quelques heures de débat avant que le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui se dit Canadien de l'Ouest et ministre de l'Agriculture ne demande la guillotine, l'étranglement barbare du débat, pour que les Canadiens ne puissent savoir ce que c'était en réalité qu'on a présenté à la Chambre.

• (2240)

Ce débat est très important parce qu'il porte sur la privatisation des formes de vie et du stock génétique à des fins lucratives. Bien sûr ce n'est que le deuxième greffon. Nous avons vu que le projet de loi sur les brevets pharmaceutiques a été présenté par le parti soi-disant progressiste conservateur. Ce n'était bien sûr qu'un greffon par rapport à l'Accord de libre-échange, une loi dont tout le monde sait de l'Atlantique au Pacifique et du Nord au Sud qu'il fait du tort aux consommateurs canadiens question prix des médicaments.

Le seul argument conservateur qu'on nous a servi toute la soirée c'est qu'Eugene Whelan était en faveur de cette idée. Si c'est là la seule assise de la politique conservatrice, il y a de quoi inquiéter les ministériels de la base et les amener à voter contre.

Examinons le projet de loi, monsieur le Président, ce que personne n'a fait j'en suis sûr du côté gouvernemental. Ils ne tiennent pas à s'embarrasser des faits. L'article 5 dit:

> Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, le titulaire a le droit exclusif:
>
> *a*) de produire au Canada, en vue de la vente, du matériel de modification de la variété protégée, en tant que tel, et de le vendre;

Je pense qu'il y a beaucoup de Canadiens dans le pays qui aimeraient savoir ce que cela veut dire. Passons à l'article 6, qui dit:

> La période de validité d'un certificat d'obtention est de 18 ans.

Nous savons maintenant à quoi sert la loi et quelle est la durée de protection. Passons maintenant au chapitre des infractions et peines. Il est toujours intéressant de savoir d'où viennent les conservateurs. Voyons ce qui se arriverait au grand-père des Prairies qui cultive des graines de marguerite, aux habitants de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique qui cultivent des pêchers et qui les donnent ou les vendent depuis des années, aux habitants du Nouveau-Brunswick qui produisent leurs propres variétés de pommes de terre, s'ils voulaient continuer de vendre ou de multiplier les graines sans passer par cette nouvelle bureaucratie, cette énorme paperasserie que proposent les conservateurs. Ils peuvent être condamnés au titre de plusieurs articles, mais le paragraphe 53(4) dit:

> La personne physique reconnue coupable d'une infraction. . . encourt. . .
>
> *a*) par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000$;

si le ministre de la Justice décide qu'il n'aime pas spécialement l'intéressé. . .

> *b*) par mise en accusation, une amende maximale de 15 000$ et un emprisonnement maximal de trois ans;

Donc vous allez en prison pendant trois ans et vous payez une amende de 15 000$ pour avoir donné des asperges à quelqu'un.

Voyons un peu ce qu'en disent ceux qui s'y connaissent. Selon sa façon coutumière, le gouvernement, mettant la charrue devant les boeufs, élabore des politiques dans tous les domaines possibles et imaginables.

Nous savons que le Canada a désespérément besoin d'un débat sur la manipulation génétique et la biotechnologie. J'ai fait inscrire une demande pertinente au *Feuilleton* pendant plus d'une législature. Le gouvernement recherche-t-il l'occasion de participer à un débat important et fondamental dont ont besoin le Canada et de nombreux autres pays? Pas du tout. Tout ce qu'il désire,

c'est privatiser nos sociétés d'État et en faire cadeau à ses copines les multinationales.

Combien de députés savent que les produits chimiques, les pesticides et les herbicides représentent déjà 10 p. 100 du commerce mondial? Cela survient à une époque où les Canadiens réclament de plus en plus le droit de pouvoir consommer des aliments dépourvus d'agents chimiques et de pesticides. Ainsi, au Québec, on a procédé à un sondage au début de l'année. Vingt-cinq p. 100 des Québécois insistent pour consommer des denrées alimentaires dépourvues d'agents chimiques et de pesticides.

Je sais que le vice-premier ministre lit souvent *Harrowsmith*, l'une de ses revues favorites. Un article consacré aux brevets dits «rentables» se lit comme il suit:

> Bien que, de prime abord, le système proposé de brevet semble logique et équitable, certains estiment qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable du point de vue des citoyens. Les brevets d'obtentions végétales auront une conséquence indéniable, soit une marge bénéficiaire plus forte pour les marchands. Le fait de détenir des droits incontestables sur une nouvelle variété végétale donne à celui qui la commercialise de nouveaux moyens de vente, accompagnés de redevances assurées—le créateur, le parrain ou l'association qui détient le brevet a souvent droit à 10 p. 100 du prix des semences.
>
> La perspective de profits considérables, ainsi que la réalisation croissante de la valeur potentielle de bonnes semences dans un monde de plus en plus affamé, ont soudainement convaincu un certain nombre d'entreprises inattendues à se lancer dans la création et la commercialisation de nouvelles obtentions végétales.
>
> Dès que les pays d'Europe et les États-Unis eurent adopté ces dernières années des lois concernant la délivrance de brevets d'obtentions végétales, les très grandes entreprises qui avaient déjà des intérêts dans la vente de produits chimiques utilisés en agriculture et de denrées alimentaires se mirent à acheter les entreprises qui faisaient le commerce des semences. La Grande-Bretagne a adopté un système de brevets d'obtentions végétales en 1964. Vers cette époque, la société Ranks-Hovis-McDougall, l'une des trois grandes entreprises britanniques dans le domaine des pâtisseries et de la farine, se mit à acheter toute une série d'entreprises liées à l'agriculture.
>
> Dans le rapport qu'il adressait en janvier 1964 aux actionnaires de la compagnie, le président faisait savoir que la société Ranks s'était déjà accaparée d'un grand nombre de nouvelles entreprises qui faisaient affaire directement avec les agriculteurs et qu'elle avait intensifié ses activités en ce sens au cours de l'année en achetant de nouvelles entreprises et en renforçant les liens qui l'unissaient avec d'autres entreprises.
>
> Soit dit en passant, la société Ranks possède plusieurs compagnies au Canada, y compris la Georgian Bay Fruit Growers Ltd., ainsi que la Société Gattuso, qui fabrique des spaghetti et des pâtes alimentaires.

Je suis persuadé que le vice-premier ministre avait lu cet article très intéressant du *Harrowsmith* avant d'élaborer ce projet franchement machiavélique dans l'espoir que, sous la menace de la clôture, la Chambre adopterait ce projet de loi en deuxième lecture à l'insu des Canadiens. L'article se poursuit ainsi:

> La législation sur les brevets d'obtentions végétales a fait l'objet d'une controverse pendant 40 ans aux États-Unis alors que les adversaires de cette législation prédisaient de terribles conséquences si la loi était adoptée. Quoi qu'il en soit, la veille de Noël 1970, la *Plant Variety Protection Act* a été approuvée en toute hâte à Washington. Bernard Leese, du *Plant Variety Protection Office* des États-Unis affirme maintenant qu'il s'agissait d'une décision plutôt expéditive de la part du Congrès—que tout le monde voulait rentrer chez soi pour les vacances.

Toujours dans cet article, chose que je trouve particulièrement vraie, sous la rubrique «Les politiciens éphémères», on dit ce qui suit:

> Ce que les grandes sociétés souhaitent, elles l'obtiennent généralement. Leonard Silk a écrit ce qui suit dans un éditorial paru en mars 1974 dans le *The New York Times*: «Le danger ne réside pas dans le fait que des sociétés vont chercher à défendre leurs intérêts financiers. . . mais bien dans le fait qu'elles vont tenter de corrompre et de s'emparer des pouvoirs du gouvernement ainsi qu'à dénaturer les valeurs et les institutions nationales, afin de défendre leurs propres intérêts.»
>
> Il est intéressant de noter que Ranks-Hovis-McDougall et Ciba-Geigy contribuaient activement à la caisse du parti conservateur en Grande-Bretagne et que ce parti, sous sir Alexander Douglas-Home, était au pouvoir lorsque le *Plant Varieties and Seeds Bill* a été adopté en 1964. Au Canada, les partis libéral et conservateur disent être en faveur des brevets d'obtentions végétales.

Nous en arrivons maintenant aux questions intéressantes, monsieur le Président. Voyons ce que l'on dit sous la rubrique «Au diable l'ancien»".

Voici:

> Les obtenteurs publics produisent régulièrement les variétés pures économiques pour les agriculteurs ou les jardiniers. Il faut sept ou huit générations de plus pour parvenir à une tomate pure plutôt qu'hybride, par exemple, mais par la suite il est très facile d'obtenir des semences supplémentaires. La vigueur des variétés hybrides, chose qui rend le maïs hybride si attrayant, est plus vraie dans le cas de certaines cultures que d'autres, mais elle dépend en partie de la méthode de reproduction. Le maïs hybride donne souvent un rendement beaucoup plus élevé, mais les tomates et les poivrons purs diffèrent peu des variétés hybrides.
>
> Le docteur Ernest Kerr a déclaré avoir mis à l'essai un milllier environ de variétés hybrides et selon lui, aucune n'était égale aux meilleures variétés pures de tomates.
>
> Quoi qu'il en soit, les tomates canadiennes pures comme Veeroma, Sub-Arctic Maxi et Moira risquent, en définitive de disparaître des catalogues, afin de faire place à de nouvelles variétés hybrides plus lucratives et des variétés brevetées-hybrides ou pures.

Dans un article intitulé «Une récolte de toxine», paru dans le numéro de mars dernier du *Maclean's*, on signale ce qui s'est produit aux États-Unis l'année dernière; voici ce qu'on y dit:

Les lecteurs qui ont lu jusqu'au bout l'article de 6 500 mots extrêmement bien documenté . . .

—dans le *Wall Street Journal*, que l'on peut difficilement qualifier de magazine de gauche, monsieur le Président—

. . .ont appris qu'à la suite de la sécheresse de l'été dernier, une toxine naturelle cent fois plus dangereuse pour la santé que les BPC risque d'avoir contaminé jusqu'à 30 p. 100 de la récolte de maïs des États-Unis—qui fournissent plus d'un tiers de la production mondiale.

En réalité, les faits en question étaient, du moins en partie, déjà connus de la plupart des producteurs et entreprises agro-alimentaires des États-Unis, ainsi que des organismes canadiens chargés de s'assurer que nos denrées soient sûres. Tous les intéressés savaient depuis l'automne dernier que des températures élevées durant tout l'été et de faibles précipitations avaient créé des conditions de croissance idéale pour l'*Aspergillus slavus*, un champignon qui s'attaque aux épis et aux grains du maïs affaibli par la sécheresse. Il s'agit d'une toxine, l'aflatoxine.

Il n'y avait cependant pas grand-chose de rassurant pour les Canadiens quant à savoir si plus de 340 000 tonnes de maïs américain—et pas moins de 32 variétés de maïs transformé en toutes sortes de produits, de la semoule de maïs aux tacos— importées au Canada chaque année étaient sûres. Ce maïs est censé répondre aux normes établies par la *Food and Drug Administration*, aux États-Unis, selon Blewett mais comme le journaliste du *Journal*, Scott Killman, l'a fait remarquer, ceux qui réglementent les élévateurs à grains n'ont pas les ressources financières et humaines voulues.

La société Quaker Oats, le plus gros fabricant de céréales du monde, établie à Cedar Rapids, Iowa, procède à des essais sur six échantillons prélevés dans chaque camion de maïs—et l'automne dernier, la société a rejeté jusqu'à un chargement sur cinq, à cause de la contamination par l'aflatoxine. Le danger est accru pour les consommateurs du tiers monde qui sont d'importants acheteurs de maïs américain qui n'ont bien souvent pas les installations voulues pour procéder à des essais poussés et qui ne peuvent compter sur une réglementation stricte quant à la qualité des denrées. En fait, les revues médicales notent la mort d'environ 100 personnes en Inde, en 1974. . .

Ainsi, nous connaissons quelques-uns des problèmes que posent certaines de ces variétés hybrides, hautement brevetées et restreintes, qui sont contrôlées par les sociétés de produits chimiques.

• (2250)

Le contrôle monopolistique est un sujet qu'aucun conservateur ne souhaite aborder, mais voyons un peu les faits. Depuis 1969, des multinationales se sont accaparées de 1 008 compagnies de semences. Un grand nombre d'entre elles vendent également des engrais et des produits chimiques. Dans les années 1970, 30 sociétés fabriquaient des produits chimiques pour les récoltes. À l'heure actuelle, il en reste une douzaine, et d'ici une décennie, il n'en restera plus que six. Une poignée de multinationales possèdent 90 p. 100 de tous les brevets d'obtentions végétales délivrés par les pays d'Europe et les États-Unis. On prévoit qu'à compter de l'an 2000, de 10 à 20 grandes sociétés vont dominer le marché des semences. Les compagnies qui font le commerce des semences et des engrais vont continuer vraisemblablement de s'accaparer de brevets d'obtentions végétales, de sorte que les agriculteurs des pays du tiers monde éprouveront de plus en plus de difficulté à obtenir les semences qu'ils souhaitent. Ces compagnies orientent davantage leur recherche dans un effort pour mettre au point des semences qui résistent aux pesticides plutôt que des semences qui s'accommodent de la vermine.

Voyons un peu depuis combien de temps dure ce débat. Permettez-moi de citer en partie un article qu'a publié Carol Allen il y a une décennie où elle remarque que la vie n'est pas un lit de brevets. Elle avait adressé cet article à Eugene Whelan, le grand champion conservateur des droits des créateurs d'obtentions végétales.

Quelle différence y a-t-il entre breveter une tomate et breveter une ampoule électrique?

C'est une question à laquelle peu de conservateurs ont su répondre.

C'est le représentant de l'Association du commerce des semences qui croit que les nouvelles obtentions végétales devraient faire l'objet d'un permis et de redevances, qui m'a posé cette question. Il paraissait surpris que l'idée de toucher des redevances sur des plantes vivantes qui poussent et qui servent à nourrir l'homme me répugne.

Si vraiment il ne sait pas distinguer les êtres animés des êtres inanimés, il doit être fort surpris que une fois plantée une ampoule de 30 watts ne croît jamais pour devenir une ampoule de 100 watts. La réalité qui saute aux yeux, c'est que personne n'a inventé la tomate. La vie ne s'invente pas. Pourtant, de nombreux pays industrialisés, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni accordent des brevets à ceux qui créent des obtentions végétales. Depuis que le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, a fait inscrire au *Feuilleton* le projet de loi C-32 tendant à accorder des brevets aux créateurs canadiens d'obtentions végétales, cette énorme supercherie pourrait devenir une réalité à moins que nous n'en examinions les implications. Nous devons résister à la tentation d'imiter en l'occurrence les pays étrangers juste au moment où, déçus de leur expérience, ceux-ci s'apprêtent à décrocher.

Agriculture Canada insiste pour dire que les certificats ne sont que des droits fondamentaux accordés aux obtenteurs et qu'ils ne toucheront pas beaucoup les agriculteurs. Mais les agriculteurs d'autre pays qui doivent composer avec les certificats d'obtention sont déjà désillusionnés. Les agriculteurs de la Suède, de La Suisse, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, par exemple, sont mécontents à cause de la hausse des prix des semences.

Depuis l'avènement des certificats d'obtention et depuis qu'on a délaissé la création de variétés végétales dans le secteur public aux États-Unis, la *National Farmers' Union* se plaint que les prix des semences ont augmenté de 150 p. 100 entre 1972 et 1977, plus que tout autre intrant agricole. Bon nombre des nouvelles variétés de semences brevetées, bien qu'elles donnent de meilleurs rendements, sont moins résistantes à la maladie.

De plus, partout où les certificats d'obtention existent ou sont sur le point d'être adoptés, ils créent une véritable course au commerce des semences chez les sociétés multinationales de produits chimiques et pharmaceutiques en quête de redevances. Les petits fournisseurs de semences sont phagocytés par les grandes sociétés comme Ciba-Geigy, Upjohn et Royal Dutch/ Shell. Au cours de la dernière décennie, environ 40 petits fournisseurs américains sont disparus dans cette frénésie

de prises de contrôle. Au Canada, Stewart Seeds appartient maintenant à Ciba-Geigy, et Warwick Seeds à Pfizer.

Tout cela a sans doute du sens du point de vue des sociétés, mais pas nécessairement du point de vue agricole. Qu'est-ce qui pourrait être beaucoup plus rentable que de commercialiser des semences, des engrais et des pesticides, produits nettement interdépendants, à partir d'une seule et même entité? Mais sommes-nous assez naïfs pour croire que la division des semences d'une multinationale va chercher avidement une variété végétale brevetable demandant peu d'apport de ses divisions des pesticides et des engrais?

Les brevets attirent les multinationales: ces dernières se développent en commercialisant massivement des produits uniformes et non en concevant des produits faits sur mesure pour de petits marchés spécialisés comme le Canada. Deux mille variétés végétales traditionnelles ont été retirées en juin dernier du registre du marché commun européen. À elle seule, la Grande-Bretagne a perdu 500 variétés végétales en juillet, quand son règlement sur les semences interdit (par une amende de 400 livres) de vendre ou de répertorier des variétés ne figurant pas sur la liste.

Je suppose que c'est la prochaine mesure que prendront les conservateurs.

On estime que l'Europe aura perdu les trois quarts de ses variétés végétales au cours de la décennie.

Pourtant, Eugene Whelan appuie toujours le projet de loi C-32. Un organisme aussi important que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'oppose à l'octroi de brevets parce qu'ils limitent l'échange d'information et de matériel végétal entre les obtenteurs internationaux. Dans un document interne, cet organisme affirme que les brevets ont conduit à des pratiques monopolistiques, à des épidémies d'origine agricole dans le tiers monde et au rétrécissement de la base génétique sur laquelle repose toute forme de vie végétale. Et ce, dans un domaine où le niveau de tolérance est étonnamment faible: bien qu'il y ait plus de 300 000 espèces de plantes évoluées sur notre planète, plus de 90 p. 100 des aliments consommés par les humains ne proviennent que de 30 de ces espèces; seulement 30 000 de ces espèces ont été étudiées, et d'ici la fin du siècle 50 000 espèces auront disparu à tout jamais. Néanmoins, le Canada refuse de tenir compte des avertissements des organismes spécialisés, comme le U.S. National Farmers' Union, et envisage avec allégresse de confier cet équilibre fragile au secteur privé dominé par les multinationales.

Pourquoi le Canada devrait-il se joindre à ce mouvement démoniaque visant la destruction génétique? Pour se sentir aussi isolé sur le marché universel des semences qu'il ne l'est dans le domaine des pesticides, où il doit se contenter de produits conçus pour des climats plus tempérés et des marchés plus vastes? Ne vous y trompez pas. Dans le monde politique du négoce agricole multinational, une tomate sans goût peut sortir non endommagée de la moissonneuse comme une balle de caoutchouc et survivre à un périple de 2 000 km en camion pour permettre à son producteur de toucher des redevances, et elle aura toujours le dessus sur une tomate au goût délicieux, qui est également plus nutritive, mais qui malheureusement est fragile et ne peut être protégée par un brevet. La production à la chaîne et la mécanisation ont déjà produit la tomate caoutchouteuse et rendu les variétés traditionnelles extrêmement rares. Ils ont également triomphé de 6 000 petits producteurs canadiens au cours des 25 dernières années.

Mais il y a pas que l'augmentation des profits et l'amélioration de l'uniformité à considérer.

C'est la qualité qui compte, tout comme le fait de planifier une récolte en fonction de sa capacité de croissance; et, ce qui importe par-dessus tout, tout comme le fait de préserver les anciennes plantes dans le pool génétique dont nous aurons peut-être besoin pour corriger nos erreurs. Sans compter la curieuse idée que nous sommes nombreux à avoir, soit que les plantes devraient être accessibles à tous, sans redevance aucune.

Voilà ce que je considère comme un excellent article de Carol Allen.

Il se forme une coalition que le gouvernement ne veut pas entendre. Permettez-moi enfin de vous citer l'extrait d'une lettre de Susan McIntosh, coordonnatrice de la coalition GROW contre les pesticides. En 1988, les économistes ont déclaré:

> Les fabricants de produits chimiques ont dépensé environ 10 milliards de dollars en autant d'années pour faire l'acquisition d'entreprises de semences partout dans le monde. . .

Elle cite Pioneer Hi-Bred, Sandoz, Dekalb-Pfizer, Upjohn, Limagrain, Shell Oil, ICI, Ciba-Geigy, Orson and Cargill comme étant les dix plus grandes entreprises de semences au monde.

> Sept de ces dix entreprises s'occupent de produits chimiques pour la culture et au moins six d'entre elles vendent déjà des semences au Canada. Cette tendance s'accentuera si le projet de loi est adopté.

Aucun député ni citoyen canadien ne devrait appuyer le projet de loi C-15 proposé. C'est une mesure mauvaise.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, c'est un honneur que de m'adresser à la Chambre et de participer à un débat important qui permettra à nos concitoyens de nous juger tous.

C'est un projet de loi qui aurait dû, à mon avis, être adopté par le Parlement il y a au moins dix ans, car il s'agit vraiment de savoir si le Canada et les jeunes Canadiens vont participer à l'avenir du monde, étant donné que la biotechnologie est là, que la question de la protection des obtentions végétales se pose et que nous devrons résoudre ce problème. Il s'agit alors de savoir avec quel parti le Canada peut au mieux s'engager dans le XXI^e siècle.

• (2300)

Il faut donc se demander quel parti est le mieux placé pour diriger le Canada à l'aube du XXI^e siècle. Si le NPD avait dirigé notre pays au moment de la révolution industrielle, nous n'y aurions pas pris part. Lorsque nous sommes passés du bateau au train, du train à l'avion, au camion et à l'automobile, le Canada n'aurait pas suivi si le NPD. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: Les néo-démocrates sont de toute évidence plus que des néo-conservateurs—on aurait toujours raté le coche la première fois avec eux.

M. Funk: Nous ressemblerions aujourd'hui au Japon.

M. Thacker: J'aimerais que les néo-démocrates retournent à leurs origines, à leurs débuts quand ils pensaient à l'avenir et sortaient de bonnes idées. C'étaient des réformateurs à l'époque. C'était intéressant et un bon nombre des réformes qu'ils ont proposées ont réussi à retenir notre attention. Mais, de nos jours, dès qu'on songe ne serait-ce qu'à changer l'heure, le NPD se met à crier.

Une voix: Il n'y a pas d'agriculteurs dans ce coin-là. De quoi parlez-vous?

M. Fisher: Hé, hé!

M. Thacker: Un débat semblable s'est déroulé sur les médicaments au cours de la dernière législature. Mais avant d'aborder ce sujet, dites-moi ce qui a véritablement permis au monde occidental d'évoluer de sorte que, de nos jours, même les pauvres vivent mieux que ne le faisaient les aristocrates, les rois et les reines il y a 200 ans.

M. Funk: La Commission du blé?

M. Thacker: Cela illustre bien les aptitudes de certains députés néo-démocrates qui participent au débat. Ils pensent que la nationalisation est la solution à tous les maux.

M. Funk: Vous n'aimez pas la Commission du blé? Elle doit pourtant bien s'acquitter de ses tâches.

M. Thacker: C'est vraiment la position qu'ils adoptent, et ce même si dans tous les pays socialistes du monde, le socialisme a échoué de façon lamentable.

Notre secret, monsieur le Président? Comme vous le savez, nous avons tenté une expérience dans le monde occidental. Nous avons dit à la population: «Vous pouvez être propriétaire. Vous avez le droit fondamental de vous exprimer. Vous avez le droit fondamental de vous réunir et de concevoir des idées nouvelles et créatives, qu'il s'agisse de plans industriels, d'un morceau de musique, d'une voiture ou d'un camion. Vous avez le droit de posséder votre nouveau produit et, pendant 17 ans, vous pouvez le mettre au point et toucher des redevances si quelqu'un d'autre veut le construire.»

Grâce à la propriété privée et aux droits fondamentaux, dont ceux que confèrent les brevets, nous nous sommes enrichis et nous avons atteint un niveau de vie tout à fait incroyable. Mais c'est grâce aux droits fondamentaux.

Puis l'État est intervenu. Pendant les années 1970, devant les prix excessifs que pratiquaient certaines sociétés pharmaceutiques, divers pays ont décidé d'agir. Certains, comme le Canada, ont retiré aux sociétés pharmaceutiques leurs brevets. D'autres les ont réglementées par le biais de commissions d'examen des prix. Lorsque le Canada leur a retiré leurs brevets, des dizaines de milliers d'emplois spécialisés ont disparu. Nous avons remédié à la situation pendant la dernière législature. Les jeunes peuvent maintenant, en sortant de l'université ou du collège, suivre une formation spécialisée et créer de la richesse pour le XXI^{e} siècle. Il en va de même des brevets.

Je me demande si les néo-démocrates connaissent les autres pays qui ont adopté une loi de protection des obtentions végétales. Ils s'imaginent peut-être que c'est une mode qui va passer. Il n'en est rien. Ou bien vous suivez votre époque ou bien vous vous laisser distancer par elle. Voulez-vous faire du Canada un pays du tiers monde? Voulez-vous supprimer les emplois de vos jeunes, en particulier les plus brillants?

M. Fisher: Il faut voler le tiers monde ou périr.

M. Thacker: Il y a l'Australie, la Belgique, le Danemark, la France, tous pays socialistes. Puis il y a la République fédérale d'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, plusieurs de ces pays étant socialistes. Il en va de même de l'Espagne et de la Suède, si chère aux néo-démocrates en mal d'utopie.

M. Fisher: Vous avez dit que le socialisme était un échec. Voilà que vous en faites la louange.

M. Thacker: Les néo-démocrates nous font valoir la Suède sous tous les angles. La Suède protège les obtentions végétales. Pourquoi les Suédois devraient-ils avoir les emplois et les petites redevances plutôt que nous? Au sujet des redevances, monsieur le Président, la Suède permet aux titulaires de certificat d'obtention de percevoir des droits. On estime à 4 millions de dollars par an ce que rapportent ces redevances, qui sont réinvesties dans la recherche et le développement. En dix ans, nous aurions récolté 40 millions de dollars pour la recherche. Si nous avions eu une redevance de 4 p. 100 sur le colza canola, qui a été mis au point au Canada et qui est actuellement commercialisé partout dans le monde, nous n'aurions pas eu de difficulté à financer les travaux de recherche et de développement de tout le ministère de l'Agriculture. Nous pourrions avoir des dizaines de variétés semblables. Les Canadiens comprennent que les néo-démocrates figeraient le pays dans un état de sous-développement tandis que les conservateurs le conduiront vers le XXI^{e} siècle et créeront la richesse nécessaire pour que nos enfants et nos petits-enfants

jouissent du même niveau de vie que nous. Voilà un avantage pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Comme en Suède.

M. Thacker: Je pourrais poursuivre.

M. Fisher: Je vous en prie.

M. Thacker: On parle d'uniformité comme si c'était mal. Marquis, Thatcher, ce sont toutes des cultures uniformes. Nous avons des millions et des millions d'acres de cultures uniformes et nous répondons aux besoins alimentaires mondiaux grâce à nos travaux de recherche et de développement.

Les néo-démocrates freineraient ces travaux et nous ne cesserions lentement de régresser. Il s'agit de déterminer si la tâche incombera au secteur public ou au secteur privé. Le Canada est un pays jeune qui n'a pas peur de l'effort et qui crée de la richesse; les néo-démocrates nous feraient vieillir avant notre temps. Ils ne veulent pas que les sociétés ou les particuliers fassent quoi que ce soit. Avec le Nouveau Parti démocratique, c'est le gouvernement qui ferait tout.

Voyons ce qui s'est passé en Argentine. Pourquoi les néo-démocrates ne lisent-ils pas l'histoire de l'Argentine? Il y a eu de plus en plus de sociétés d'État et de contrôles gouvernementaux. Seulement 60 p. 100 de l'industrie argentine étaient contrôlés par le gouvernement, mais cette situation a occasionné des déficits et une dette nationale qui ont mené à une hyperinflation. L'Argentine ne peut se tirer du bourbier. La même chose s'est produite dans de nombreux pays. Ça commence avec des déficits, une dette élevée, des taux d'intérêt à la hausse et ça aboutit à l'hyperinflation. Voilà où nous mèneraient les politiques du NPD, monsieur le Président. Nous ne laisserons pas pareille chose se produire ici.

Les propos tenus par les néo-démocrates sont inspirés par la haine du profit. Ils ne peuvent vraiment pas supporter que quelqu'un fasse des profits, même s'ils font eux-mêmes des profits à même leurs propres salaires. Ils font aussi des épargnes. Ils ne dépensent pas tout ce qu'ils gagnent. Puis, ils s'en prennent aux grandes sociétés, notamment les multinationales. Leur cheval de bataille est le socialisme, même si des dizaines de millions de gens tentent d'entrer au Canada pour échapper au socialisme et à son aspect totalitaire.

Non contents de dominer une partie de l'économie, les néo-démocrates veulent remodeler les hommes et les femmes et en faire des êtres parfaits, tout comme pendant la Révolution française, qui a entraîné des hécatombes.

• (2310)

Voilà ce qui arrive quand on prend la voie du socialisme.

Une voix: Ils sont maintenant contre l'immigration.

M. Thacker: Contre l'immigration également. Est-il vrai qu'à 23 h 10, les néo-démocrates vont se déchaîner contre nous? Je ne sais ce qui les fait agir ainsi. Il doit se faire tard.

Il s'agit d'une question fondamentale et les Canadiens prêteront attention au débat en deuxième lecture, quand le projet de loi sera renvoyé à un comité. Il ne fait aucun doute que certaines de nos églises et les néo-démocrates ont bloqué ce projet de loi pendant trop longtemps. Une fois que nous l'aurons adopté, le Canada sera toujours 10 ou 15 ans en retard. C'est le problème ici, au Canada. Nous traînons toujours de l'arrière. Nous devons être à l'avant-garde si nous voulons préserver notre niveau de vie élevé. Lorsque le Parti libéral était puissant et bien déterminé à créer des richesses et à en assurer la juste répartition, c'était un grand parti et bon nombre d'entre nous ont voté pour lui et étaient fiers d'en être. Il s'est abaissé à suivre cette tendance socialiste. Il ferait tout aussi bien de se joindre à la clique néo-démocrate parce qu'il a perdu toute vision, toute inspiration. Il ne reste que le parti progressiste conservateur. Nous croyons en la création de richesses, nous croyons dans le principe conservateur. Il faut s'en remettre aux particuliers et à l'entreprise privée.

Bien sûr, nous avons une façon bien progressiste de redistribuer, de faire payer de l'impôt à ceux qui sont nos pères pour aider les nécessiteux. C'est ainsi que nous avons créé un grand pays. Le Parti libéral a eu un rôle à jouer dans cette réussite, mais pas ces 15 dernières années. Il avait parrainé le projet de loi, et voilà qu'il s'y oppose maintenant. Ça doit être dur à avaler. Merci, monsieur le Président, j'attendrai avec impatience l'adoption de ce projet de loi.

M. Soetens: Rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ontario a la parole.

M. Soetens: Monsieur le Président, comme vous le savez, les médias du Canada sont extrêmement habiles non seulement pour rapporter les nouvelles, mais aussi pour en fabriquer. CTV vient d'annoncer, il n'y a pas cinq minutes, que la Chambre avait ajourné en soirée pour l'été. Plutôt intéressant n'est-ce pas. J'espère que c'était un présage de ce qui allait se produire ce soir.

Je veux en fait m'assurer que les leaders à la Chambre ici présents sont au courant que nous avons déjà ajourné et qu'ils reçoivent bien le message. Les discours que vous avez entendus du Parti progressiste conservateur étaient bien sûr en direct. Je ne saurai trop me prononcer pour les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince-Albert—Churchill River. Je sais qu'il est encore en vie.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis content de poursuivre le débat pour le bénéfice de ceux qui sont encore là à cette heure tardive.

La participation au débat revêt un intérêt particulier pour un néo-démocrate ou un député de la Saskatchewan parce qu'il coïncide avec une vive controverse dans cette province. Deux visions qui se heurtent se font de plus en plus nettes.

M. Schneider: La prévision ou la sagesse rétrospective.

M. Funk: Le député de Regina—Wascana exprime ma pensée quand il parle de prévision et de sagesse rétrospective.

Je ne crois pas que les députés d'en face en sachent plus long et c'est pourquoi je suis persuadé que leur parti ne sera plus au pouvoir, en Saskatchewan, après les prochaines élections provinciales. Je serais prêt à parier ce qu'on voudra, bien que je n'aie pas l'habitude de parier. Le débat porte sur la privatisation des obtentions végétales contre une vision de la ferme familiale moderne qui peut survivre à l'attaque des entreprises que déclenchent les progressistes conservateurs.

Je ne parle pas ce soir seulement en qualité de député de Prince Albert—Churchill River. Cette population compte environ 20 p. 100 de familles agricoles. Ces dernières sont nombreuses parce qu'elles sont relativement petites, et cultivent en moyenne une section. À peu près la moitié des agriculteurs tirent également un revenu d'un travail en dehors de la ferme. La population rurale, qui reste assez étendue, est de 3 000 personnes dans la seule région de Buckland.

Je parle aussi en tant que membre du comité du syndicat du blé de Spruce Home, dont je fais partie depuis que j'ai déménagé dans cette localité en 1975. Mon père a été président du comité du syndicat du blé de la Saskatchewan à Laird pendant 46 ans, ce qui, je crois, constitue un record. Il a mené une lutte acharnée contre la fermeture du chemin de fer lorsque Ray Hnatyshyn, l'ancien député de la circonscription de Saskatoon-Ouest qui s'appelle aujourd'hui Saskatoon—Clark's Crossing, les représentait. C'était une des raisons. Il a promis que, si les progressistes conservateurs étaient élus, le train transporterait de l'acier résistant jusqu'à Laird. Il n'y a toujours pas d'acier. La société d'élévateurs ne croit plus à cette promesse et laisse les choses se détériorer. Mon père estime que ses 46 années au poste de président du syndicat du blé n'ont servi à rien à cause des principes dont s'inspire le projet de loi.

Ce n'est pas parce que je m'oppose ou que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'opposent à ce qu'on réalise des profits. C'est une philosophie que les conservateurs arrivent parfois à faire accepter. Ils ont réussi à la faire accepter en Saskatchewan en 1982. Ils ont également convaincu une grande partie de la population durant la dernière campagne électorale, mais certainement pas en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ni dans les Maritimes. Cependant, ils arrivent parfois à convaincre les gens que les députés de ce côté-ci de la Chambre, qu'il s'agisse des néo-démocrates ou des libéraux, s'opposent à ce qu'on fasse des profits.

Le Nouveau Parti démocratique compte parmi ses membres toutes sortes de gens d'affaires, dont le député provincial de Prince Albert—Duck Lake, dont j'ai administré la campagne et qui jouissait du soutien de nombreux gens d'affaires de Prince Albert. En parlant de la circonscription de Prince Albert, que je représente, je n'ai pas besoin de rappeler aux députés qui l'a représentée jusqu'à sa mort en 1979: le très honorable John. G. Diefenbaker. Les premières élections dont je me souviens sont celles où mon père m'a emmené au bureau de scrutin, à l'école d'Ebenfeld, en 1957. J'avais l'impression que mon père avait voté pour John Diefenbaker. Nous étions dans sa circonscription. Des années plus tard, j'ai

appris qu'il avait effectivement voté pour lui. Il l'a fait parce qu'il avait confiance en lui, comme bien des citoyens de notre région.

Si ces gens-là avaient confiance dans John Diefenbaker en 1957, c'est parce que, fait exceptionnel, un gouvernement libéral arrogant avait invoqué la clôture dans le débat sur le pipeline. John George Diefenbaker partit en croisade, non seulement à la Chambre mais dans le pays. Bien des gens qui avaient des principes différents le suivirent.

C'est pourquoi je dis aux députés d'en face que l'usage qu'ils font de la clôture commence à me rappeler une de mes connaissances dont les principes conjugaux sont différents des miens. Au cours d'une discussion où nous parlions de notre vie, je lui ai demandé comment il faisait pour ne pas se sentir coupable compte tenu de ses aventures sentimentales. Il m'a dit que la première et la deuxième fois, il se sentait un peu coupable, mais qu'à partir de la troisième fois, ça allait assez bien. Il ne se sentait plus coupable à propos des relations qu'il avait. Je suppose que je suis capable de le comprendre. Je le connaissais assez bien.

C'est ainsi que les députés d'en face en sont arrivés à avoir recours à la clôture. Ils l'ont utilisée une fois et ils s'en sont bien tirés avec le libre-échange; ils ont donc systématiquement eu recours à la clôture au cours de cette session-ci. Il ne s'agit pas d'une situation de crise, comme dans le cas du débat sur le pipeline. Personne ne le conteste. La chute libre du gouvernement actuel dans les sondages, où nos résultats ne sont pas très élevés non plus, est due au fait que dans tout le pays, les gens ont de plus en plus l'impression que le gouvernement est arrogant et qu'il leur force la main, ce qui ne leur plaît pas.

Je pourrais comprendre pourquoi la motion de clôture a été invoquée si le pays était dans une situation de crise. Si nous venions de terminer la saison d'ensemencement et que les agriculteurs avaient manqué de semences, et qu'il n'y avait pas de bonnes semences à planter, il y aurait alors au Canada une crise qui justifierait peut-être qu'on prenne une mesure aussi radicale que celle-ci sur une question qui n'est pas particulièrement dangereuse pour la santé générale de la population, mais c'est néanmoins une question importante qui revêt un caractère symbolique. Le pays n'est pas dans une situation de crise. Nous n'avons pas besoin de nouvelles semences pour l'année prochaine ni pour l'année suivante. Nous nous débrouillons très bien.

Y a-t-il une crise dans la production? Non. Nous avons eu un problème de sécheresse l'année dernière et nous cherchons toujours à le régler. Les agriculteurs peuvent produire. Les autorités canadiennes en matière de recherche nous ont beaucoup aidés. Nous dirigeons une des économies agricoles les plus modernes et les plus efficaces au monde. Nous l'avons fait avec la production publique de semences, avec des institutions comme la Commission canadienne du blé, avec un réseau ferroviaire national utilisant des élévateurs. Je ne crois pas que ces idées soient particulièrement dépassées. Elles ne correspondent tout simplement pas à la philosophie des députés d'en face.

• (2320)

La motion de clôture aurait pu être invoquée s'il y avait eu une crise d'une telle ampleur qu'elle aurait nécessité ce genre de mesure radicale. Si les agriculteurs revendiquaient cette mesure législative à grands cris, elle aurait peut-être été justifiée. Je n'ai cependant vu aucun agriculteur marcher sur la Colline du Parlement pour faire du lobbying en faveur de la protection des obtentions végétales. Pas un agriculteur de ma circonscription ne m'a écrit pour me dire qu'il voulait que les droits des phytogénéticiens soient protégés, et il y a d'anciens conservateurs de même que des phytogénéticiens dans cette circonscription.

Le gouvernement dit qu'il a consulté les groupes d'agriculteurs. L'un des auteurs de l'excellent rapport sur l'enseignement postsecondaire chez les autochtones, qui a paru ce soir, a eu la chance de constater par lui-même ce que la population pensait du processus de consultation du gouvernement. Ce n'est qu'un exemple, mais il doit aussi avoir parlé aux agriculteurs membres des pools du blé de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, d'Unifarm ou du syndicat national des cultivateurs. Les agriculteurs n'étaient pas du tout contents lorsque le gouvernement a soustrait l'avoine à la responsabilité de la Commission du blé. Ils n'ont pas l'impression d'avoir été consultés.

Nous avons entendu parler de retraités qui auraient été consultés au sujet de l'imposition de la totalité de leurs pensions, ce qui constitue une discrimination envers eux parce que tous les revenus devraient être traités également. Pourquoi les pensions devraient-elles être traitées différemment, par exemple, des dividendes? Le gouvernement a déclaré qu'il avait consulté les retraités.

M. Fisher: Il ne pouvait cependant pas en nommer un seul.

M. Funk: Mon collègue souligne que lorsqu'on a demandé d'en nommer un, l'argument est tombé.

Plus tôt, au cours du débat, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) a déclaré que plusieurs raisons justifiaient le projet de loi, notamment l'accroissement de nos exportations et l'amélioration de nos méthodes d'élevage des animaux. Cependant, il n'a présenté aucun argument convaincant, il a simplement affirmé que c'était ce que croyaient les députés conservateurs.

Nous produisons énormément de céréales pour l'exportation et nous pourrions en produire encore davantage. Nous pourrions investir davantage dans la recherche d'obtentions végétales, et je crois que nous devrions. Il importe peu qu'il s'agisse d'investissements publics ou privés. Ce qui importe, c'est que les nouvelles obtentions restent du domaine public pour que tout le monde puisse se procurer les semences comme cela a toujours été. Les agriculteurs peuvent se payer des semences de la meilleure qualité. C'est une ressource nationale et internationale qui devrait rester dans le secteur public.

Le député a dit également que certaines des dispositions du projet de loi, y compris celles relatives à la durée du brevet, soit 18 ans, et aux échanges de renseignements, découlaient d'une convention internationale à laquelle nous devons adhérer. Cette convention internationale regroupe les pays qui, comme le député de Skeena (M. Fulton) l'a si bien dit, se sont pliés aux volontés des grandes multinationales. Cette philosophie a évidemment donné naissance à un nouveau système agricole.

Le député a mentionné 18 pays. Que faire des 160 autres pays du monde? Seulement 12 p. 100 des pays sont parties à cette convention. Si nous y adhérons, nous devrons respecter les règles établies par ces 12 pays. Si nous devenons le 13e pays, nous ne pourrons rien faire avec les 159 autres pays où des travaux très utiles sont effectués. Si les députés croient que nous sommes mieux de nous associer à ces 12 pays qu'aux 159 autres, ils devraient voir quels sont ces pays et quel genre d'agriculture ils appuient.

Le député a également dit que ce projet de loi n'était pas lié au libre-échange. Il a dit que, peu importe ce qui arrive, s'il y a une tornade ou un autre désastre naturel, les députés de l'opposition diront que c'est le libre-échange qui en est la cause.

M. Althouse: Ce n'est pas un désastre naturel, c'est un désastre créé par l'homme.

M. Funk: Comme le député vient de le signaler, ce n'est pas un désastre naturel, mais un désastre créé par l'homme. Il est lié au libre-échange, même s'il n'en est pas précisément question dans la mesure législative relative au libre-échange, quoique cela ne soit pas certain. Ce projet de loi représente une philosophie qu'on ne peut dissocier du libre-échange.

J'accepte volontiers la critique du député qui reproche de tout envelopper dans le libre-échange, mais c'est parce que le libre-échange est symbolique de toute la pensée du gouvernement selon qui les grandes entreprises étrangères importent davantage que les exploitations agricoles familiales, les emplois des habitants de l'Ohio importent davantage que ceux des travailleurs de l'usine Inglis à Toronto. Voilà le genre de jugements que les députés d'en face sont enclins à porter. Les ministériels devront nous excuser si chaque fois que nous voyons cette pensée en action nous nous mettons à parler du libre-échange. C'est une chose à laquelle les députés d'en face vont devoir s'habituer, car les Canadiens de partout voient les choses de la même façon.

On nous a dit que nous devions adopter cette façon de penser pour devenir compétitifs dans le monde moderne. On nous a dit que l'industrie agricole ne peut survivre dans le monde moderne que si nous adoptons cette façon de penser. Les ministériels vont jusqu'à dire que les députés qui s'opposent au projet de loi sont peut-être réactionnaires et ne veulent peut-être pas du changement ou du progrès. C'est plutôt dur à accepter de la part d'une tradition politique à laquelle nous devons plusieurs des institutions qui ont contribué énormément à la prospérité agricole du Canada, des institutions comme la Commission canadienne du blé que nous devons à un gouvernement conservateur. Le député a dit que c'était une idée vieux jeu qui symbolisait le NPD, et je crois que c'est exact à certains égards. Nous ne croyons pas que la Commission canadienne du blé soit vieux jeu, nous estimons qu'elle donne d'excellents résultats. Si les agriculteurs canadiens veulent l'emporter sur les agriculteurs américains, c'est grâce à la Commission canadienne du blé qu'ils y réussiront, non grâce à Cargill, car cette société est en conflit d'intérêts. Nous nous en trouvons mieux avec notre propre Commission canadienne du blé, et je pense que la plupart des agriculteurs le croient eux aussi.

La différence entre nous, c'est de savoir si la communauté agricole doit être composée d'exploitants-propriétaires en nombre suffisamment grand pour soutenir les petites localités agricoles ou si elle doit être vue comme une série de grandes sociétés commerciales agricoles. Nous croyons que l'approche moderne à l'économie de la Saskatchewan doit être d'accorder aux petits agriculteurs le même accès qu'aux plus grands à la tech-

nologie, au capital et aux possibilités d'exportation. Il devient très clair qu'à cause de la philosophie du gouvernement et de ses collègues de l'Assemblée législative de la Saskachewan, ce type de petite communauté agricole n'existera plus et le gouvernement ne s'excuse pas d'en être le responsable.

Je m'oppose à ce projet de loi parce je veux voir un secteur agricole moderne concurrentiel au Canada. Ce n'est pas ce que nous obtiendrons avec l'approche du Parti progressiste conservateur.

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à cette heure tardive pour parler du projet de loi C–15 concernant la protection des obtentions végétales. Cette mesure se fait attendre depuis longtemps. La technologie des plantes a autant changé depuis 25 ans que les progrès de la médecine et la technologie informatique.

Les agriculteurs canadiens exigent des semences résistantes et à haut rendement et des variétés qui conviennent aux pratiques de gestion agricole modernes. Pour soutenir la concurrence internationale, les agriculteurs canadiens veulent des semences qui sont stables et prévisibles, qui ont une période de croissance précise et qui résistent bien à la maladie et aux insectes.

• (2330)

Ces semences sont le résultat de longues recherches et d'années d'expérimentation. A l'heure actuelle, ce sont le ministère de l'Agriculture et les universités qui font ces recherches coûteuses et laborieuses. Le secteur privé n'a pas voulu consacrer le temps et les ressources nécessaires à des recherches dont les résultats ne sont pas protégés par la loi. Le Canada n'a pas le mécanisme légal qui protégerait les inventeurs de nouvelles et de meilleures variétés de plantes et de semences. Ce besoin est passé inaperçu. La protection des obtentions végétales a été défendue par certains regroupements agricoles au Canada depuis 1923, lorsque le Conseil canadien de l'horticulture a recommandé notamment qu'une législation protégeant les obtentions végétales soit créée. Plus récemment, des projets de loi sur la protection des obtentions agricoles ont été présentés à la Chambre des communes en 1980 et en 1988.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie maintenant et qui porte sur la protection des obtentions végétales a le même objectif que les projets de loi précédents. Il a pour objet de donner à l'obtenteur de nouvelles variétés végétales le contrôle sur la multiplication et la vente du matériel productif. L'obtenteur aura droit à une redevance si d'autres personnes vendent la variété qu'il a produit. Le certificat dans le cas présent joue le rôle d'un brevet ou de droits d'auteur.

L'application des certificats d'obtention au Canada aura des conséquences positives. Les avantages comprendront une augmentation des investissements dans les obtentions végétales par les secteurs tant public que privé; une amélioration des variétés offertes aux producteurs canadiens, originaires du Canada et d'autres pays et des redevances sur les variétés canadiennes vendues dans notre pays et à l'étranger.

Le projet de loi sur la protection des obtentions végétales vise de nouvelles variétés différentes. Les variétés qui sont déjà sur le marché n'ont pas droit à cette protection. Une fois qu'une nouvelle variété arrive sur le marché, un obtenteur ne peut pas empêcher d'autres personnes de l'utiliser dans des programmes d'amélioration des plantes.

Les exigences du monde moderne, avec la pollution, les guerres internationales de subventions et les techniques agricoles de pointe, rendent absolument nécessaires la protection des obtentions végétales afin d'encourager le développement de récoltes résistantes aux maladies et très productives. Ce projet de loi a pour objet d'encourager la recherche et l'industrie des obtentions végétales au Canada.

Un des plus grands avantages de ce projet de loi est qu'il offre des encouragements financiers au secteur privé pour que celui–ci s'occupe des obtentions végétales. Actuellement, la majorité de la recherche et des obtentions végétales est faite par les universités et par Agriculture Canada. Malheureusement, ces institutions sont dépassées par les progrès mondiaux en matière de technologie végétale.

A ce jour, le secteur privé ne s'est pas intéressé à la recherche sur les plantes parce que les résultats n'étaient pas protégés. La loi va maintenant encourager le secteur privé à s'y lancer. Les redevances provenant de la vente des graines ou des plantes assureront le financement de la recherche publique ou privée. Ainsi, le Canada pourra devenir compétitif sur les marchés agricoles mondiaux.

Il y a dix ans, alors que je visitais l'Angleterre, j'ai pu voir des parcelles d'essai du canola. Il y en avait plus de 100 acres qui appartenaient à la division de la recherche d'un détaillant de graines. Naturellement, en Angleterre il y a une loi sur la protection des obtentions végétales et le secteur privé reçoit des redevances.

La concurrence entre les organismes travaillant à la production de nouvelles variétés empêchera le prix des

graines de monter notablement. Toute augmentation de prix des nouvelles variétés sera probablement compensée par une augmentation du rendement ou une résistance aux maladies ou aux parasites.

Il y a aussi dans la loi des mécanismes empêchant l'imposition de prix trop élevés ou la limitation des approvisionnements. Les agriculteurs auront toujours la possibilité d'utiliser leurs propres graines, ou des graines non protégées plutôt que les nouvelles variétés protégées. Je pense que bien des agriculteurs seront prêts à payer plus pour profiter des avantages des nouvelles variétés.

A la fin des années 1970, alors que j'étais au Alberta Agricultural Research Council, le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec d'autres provinces et Agriculture Canada, a dépensé d'importantes sommes d'argent pour faire des recherches sur l'amélioration du colza. C'est ainsi que l'on est arrivé au canola. Cette obtention a été bénéfique pour les producteurs et les consommateurs. Pour les agriculteurs, c'était une culture commerciale qui leur permettait de se diversifier. Il s'est construit des pressoirs à huile de colza pour la cuisson, avec production de tourteaux destinés à l'alimentation animale. Les consommateurs canadiens avaient une huile de fabrication canadienne qui ne le cédait à aucune autre en qualité et se vendait à des prix très concurrentiels. Le colza est devenu le produit cendrillon de l'ouest du Canada. Nous avons pu conquérir 65 p. 100 du marché des huiles et des matières grasses du Canada. Voilà une réussite remarquable. S'il y avait eu des droits d'obtention à l'époque du développement du colza, le secteur privé aurait joué un grand rôle dans la recherche et le développement, ce qui aurait économisé des millions de dollars aux contribuables.

Le Canada est un des pays agricoles développés qui n'ont pas de législation protégeant les obtentions végétales, il est maintenant en situation de tirer les leçons de l'expérience acquise en d'autres pays et d'appliquer ce qu'il y a de mieux et de plus efficace comme dispositions législatives. La plupart des pays en ont retiré des effets très positifs. Les États-Unis ont constaté par exemple, 10 ans après l'entrée en vigueur de la protection des obtentions, que la loi mettait à la disposition des agriculteurs et des consommateurs un grand nombre de variétés végétales donnant des récoltes plus importantes et de meilleure qualité. En outre, les États-Unis ont constaté que la protection des obtentions incitait le secteur privé à pousser l'obtention, ce qui avait pour effet de faire mettre au point des variétés de plantes plus nombreuses et meilleures.

Il est certain que les États-Unis ne sont pas les seuls à reconnaître les avantages des droits d'obtention. L'Australie a adopté une loi en 1987. La convention internationale pour la protection des nouvelles variétés végétales a créé une union internationale pour protéger les obtentions végétales. L'union internationale compte parmi ses adhérents 18 des principaux pays agricoles développés. Le projet de loi de protection des obtentions végétales a recueilli dans le secteur agricole canadien un énorme appui. A l'échelle nationale, les partisans de la protection des obtentions comptent la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association SeCan, l'Association canadienne des producteurs de semences, et divers autres groupes associés.

En terminant, permettez-moi d'insister sur l'importance pour tous les Canadiens, producteurs et consommateurs, de la protection des obtentions végétales. Je suis fermement convaincu que ce projet de loi est indispensable à la prospérité future des agriculteurs canadiens.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous avons ce soir l'occasion de constater très facilement ce qui ne va pas en politique canadienne. D'abord, parlons du manque de sincérité des libéraux qui ont eu le front de prendre la parole pour critiquer ce projet de loi. D'accord, quelques-uns sont de nouveaux députés et peut-être leurs collègues plus anciens ne leur ont-ils pas expliqué ce qu'a déjà été la position libérale sur la protection des obtentions végétales. Je suis député depuis quelques années et je me souviens du fait que les libéraux avaient l'intention de présenter cette mesure avant leur défaite en 1979, et ils l'ont inscrite à leur calendrier législatif de 1980 à 1984. Le fait qu'ils peuvent prendre la parole et prononcer des discours comme ceux que nous avons entendus ce soir met en relief un des grands problèmes de la politique canadienne: le manque de sincérité, la duplicité et l'hypocrisie du Parti libéral quand le débat porte sur cette question et sur beaucoup d'autres.

• (2340)

Une voix: Rip Van Winkle.

M. Blaikie: Les députés libéraux qui n'aiment pas cette mesure sont présentement assis de l'autre côté de la Chambre, ce qui me semble le symbole révélateur de ce que je suis en train de dire.

Comme d'habitude, j'ai écouté attentivement les observations du député de Lethbridge (M. Thacker), dont

l'ancienne circonscription était Lethbridge—Foothills. C'était le nom de son ancienne circonscription. Je ne suis pas encore familier avec tous les noms des nouvelles circonscriptions.

Il a bien expliqué la position du gouvernement, même si je ne suis pas d'accord dans le cas de cette mesure. Cependant, j'ai écouté le député de Lethbridge nous donner son interprétation— fondamentalement erronée—de l'histoire du Canada. D'après lui, nous avons bâti le pays seulement à cause de l'initiative individuelle, de la propriété privée et d'entrepreneurs qui ont pris des risques, somme toute la mythologie conservatrice sur la naissance du Canada.

En réalité, ce n'est pas du tout le cas. Si quelqu'un tient à véhiculer cette opinion de la propriété privée, de la façon dont l'activité économique est engendrée et de l'évolution de certains pays, passe encore. Toutefois, il ne faut pas déformer l'histoire du Canada pour faire valoir son point de vue. Le fait est que notre pays s'est développé grâce à une combinaison très productive de deniers publics, de vision politique et de biens et investissements privés, les chemins de fer du CP en étant l'exemple parfait. Beaucoup d'autres institutions canadiennes, sociétés d'État et autres choses qui font désormais partie intégrante du tissu social canadien, qu'il s'agisse de la Commission canadienne du blé ou d'autres institutions, ne sont pas telles que le veut la mythologie conservatrice de l'histoire du Canada.

Les conservateurs se trompent gravement lorsqu'ils essaient de nous faire croire ici à leur version de l'histoire de notre pays. Qu'ils veuillent donner une certaine orientation à notre pays, c'est très bien. C'est leur droit d'essayer d'imposer pareille orientation. Le gouvernement a le droit de présenter un projet de loi qui vise à réaliser cette orientation. Mais qu'il ne vienne surtout pas dire que cela est parfaitement conforme à l'histoire du Canada, car ce n'est absolument pas vrai!

Nous estimons pour notre part que le secteur public, qu'il s'agisse de sociétés d'État ou de recherches menées par des universités ou des ministères fédéraux, a joué un rôle vital dans l'édification de notre pays. Beaucoup des victoires que nous avons remportées dans le secteur agricole, que ce soit la plus récente concernant le canola ou de plus anciennes dans la mise au point de diverses espèces de blé, ont été rendues possibles grâce à un engagement gouvernemental à l'égard de ce genre de recherches et parce que les résultats de ces recherches ont été largement publiés. Et tout cela, sans la soif du profit que le député de Lethbridge dit absolument indispensable à toute véritable réalisation.

En réalité, les sociétés peuvent faire des choses bonnes, productives et créatrices sans être motivées exclusivement par le profit. Je sais que cette idée est contraire à la conception du monde des conservateurs, mais il est indéniable que beaucoup de bonnes choses ont été réalisées au Canada sans ce genre de motivation. Nous voudrions perpétuer ce mélange de public et de privé, de choses faites pour le bien du pays ou pour le bien des agriculteurs, selon le cas.

Le député de Lethbridge dit que nous ne voulons pas entrer dans le monde moderne, que le NPD veut garder le pays à l'écart de la modernité. Si le genre de modernité dans lequel les conservateurs veulent nous faire entrer est un monde où tout est motivé exclusivement par le désir du profit et tout est réglementé par les lois du marché, non, nous ne voulons pas entrer dans ce genre de monde et nous ne voulons pas que notre pays y entre non plus. Malheureusement, c'est ainsi que va le monde. Le député de Lethbridge a raison sur ce point. La question est de savoir si le Canada doit accepter ces tendances mondiales et s'en accommoder ou si, au contraire, il doit s'y opposer de concert avec d'autres pays.

La résistance peut être difficile. Elle le sera davantage après l'accord de libre-échange parce que ce traité est pour nombre d'entre nous le symbole de notre renonciation à cet équilibre entre le public et le privé et à l'économie mixte qui ont fait du Canada un pays qui a particulièrement bien réussi.

Je pense que les ministériels devraient se rappeler que notre pays n'a pas été créé seulement par la libre entreprise, mais plutôt par ce mélange du secteur public et du secteur privé. Par l'Accord de libre-échange, par ce projet de loi et par bien d'autres mesures qu'il a prises et qu'il envisage de prendre, le gouvernement a rompu cet équilibre. Il n'y a plus que le marché qui tienne. Si c'est là le monde merveilleux où il veut nous conduire, nous refusons de assurément le suivre.

Qu'est-ce qui caractérise ce nouveau monde? La concentration du pouvoir. La possibilité pour certains de prendre les décisions qui vont déterminer la nature même, en l'occurrence, du règne végétal. Je n'arrive pas du tout à comprendre pourquoi les conservateurs, qui sont si jaloux du pouvoir de l'État, si assoiffés de pouvoir absolu, veulent conférer à une poignée de sociétés multinationales le pouvoir de déterminer la vie végétale de la planète. Comment un gouvernement jaloux de son pouvoir justifie-t-il une mesure pareille?

C'est pourtant ce qu'il entend faire en l'occurrence. Il veut aggraver la mainmise sur notre monde de ces grandes sociétés multinationales que j'assimile, pour ma part, aux Principautés et aux Puissances de la Bible. Ces sociétés contrôleront tout à brève échéance si les gouvernements ne défendent pas l'intérêt public que ce soit en matière environnementale ou, lorsqu'il s'agit de préserver diverses espèces végétales dans le tiers monde ou ailleurs, en matière génétique. La tendance qui se dessine est inquiétante et ne mène à rien de bon.

Tout cela s'inscrit dans la planétarisation de l'économie, planétarisation qui entraîne la concentration du pouvoir. C'est pourtant un gouvernement qui n'a que le mot concurrence à la bouche. Toutefois, ses politiques entraînent une concentration de plus en plus grande du pouvoir des multinationales qui ne sont comptables à personne, qui ont des avoirs souvent bien plus considérables que n'importe quel pays du monde, qui peuvent susciter la rivalité entre pays, entre provinces, entre États. On appelle ça la libre entreprise. On appelle ça la liberté. Mais ce n'en est pas. C'est la forme de tyrannie la plus diabolique qu'on n'ait jamais pu imaginer. Ce genre de pouvoir peut être confié à des intérêts privés, s'exercer sans que les gouvernements puissent intervenir sauf pour faciliter ce genre de contrôle et c'est exactement ce que ce gouvernement fait ce soir avec ce projet de loi.

• (2350)

C'est bien malheureux, mais le gouvernement s'en tirera indemme. La bataille a été longue. Un des premiers discours que j'ai prononcés à la Chambre des communes au cours de l'automne de 1979 portait sur cette question même. Le gouvernement conservateur essayait alors de faire adopter le principe. Nous avons vu depuis comment le gouvernement a réussi à ce manège avec les lois concernant les brevets des médicaments. Il s'essaie maintenant avec les semences pour la protection des obtentions végétales. J'ai entendu le député de Saint-Albert dire que le secteur public continuera à investir. Nous avions déjà entendu cela au cours du débat sur les lois concernant les brevets des médicaments.

Mme Sparrow: Et c'est un fait, admettez-le.

M. Blaikie: Pas les investissements publics. L'un des premiers effets de l'adoption de la loi sur les médicaments a été la vente à une société américaine de Connaught Laboratories, qui était une société de propriété publique dont la qualité de la recherche faisait l'orgueil du Canada. Ce fut d'un grand secours. Cela fait partie intégrante de la vision du Canada que les conservateurs promettent de préserver.

Mme Sparrow: Vous n'appréciez pas le succès.

M. Blaikie: La députée de Calgary me reproche de ne pas apprécier le succès. La concentration de toutes les nouveautés végétales entre les mains d'une poignée d'entreprises n'est pas un succès pour moi. Elle et moi, nous nous faisons une idée différente du succès. Je ne crois pas que le succès se mesure aux marges de bénéfices trimestriels ou annuels de diverses multinationales.

Je ne crois pas que ce soit un succès de pousser l'intégration verticale à l'extrême jusqu'à ce que j'appelle la bio-intégration, le point où tout appartient à la même multinationale, à partir de la semence qui est plantée dans le sol. Cette semence sera cultivée pour que servent les herbicides de cette société, elle ne répondra qu'à ses engrais. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Cela se produit déjà.

M. Blaikie: Du commencement à la fin, du sillon où la semence est plantée jusqu'à la table de cuisine que possède cette même multinationale. Si c'est ce que la députée de Calgary appelle le succès, c'est un succès que je rejette. Je dis que c'est de la tyrannie. Elle subordonne nos vies à une poignée d'administrateurs invisibles dont les décisions influent sur tout le pays tandis que nous devons écouter ici des gens comme elle prétendre que c'est la réussite. C'est dégoûtant. Ce n'est pas le succès, c'est le pire échec qui soit. Est-il si mal d'imaginer un monde où les gens peuvent produire des réalisations en collaboration, par l'intermédiaire du secteur public, et produire des réalisations inspirées par une vision du pays plutôt que par la recherche du moyen qui permettrait à des organismes de réaliser des profits au pays ou dans le monde par l'instauration d'un monopole sur les nouvelles

variétés de semences, les nouveaux médicaments ou peu importe quoi?

Nous avons réussi à accomplir de grandes choses dans de nombreux domaines où le gouvernement est intervenu. Le gouvernement a collaboré avec les universités à l'obtention du colza canola. La députée estime-t-elle que c'est là un échec?

Le Programme énergétique national a fait subir un tel traumatisme à la députée de Calgary Sud-Ouest (Mme Sparrow). . .

Mme Sparrow: C'est exact.

M. Blaikie: . . .qu'elle ne peut pas concevoir que le secteur public puisse produire quoi que ce soit de bon. En raison de leur réaction paranoïaque au Programme énergétique national, les conservateurs de l'Alberta, qui ont pris le secteur public en grippe au début des années 80, ne seront pas satisfaits tant que tout le pays n'aura pas été détruit. Tout le pays doit y passer. C'est écoeurant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ—LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis. Je crois qu'il y a consentement unanime pour que je présente la motion suivante immédiatement et que nous passions au vote sans débat. Je propose:

Que soit constitué, en application de l'article 56 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité,

un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990;

Que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent; et

Que la composition du comité soit la suivante:

M. Thacker à titre de président, et MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay (Lotbinière) et Tétreault.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le leader parlementaire du gouvernement présente sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Milliken: Monsieur le Président, je voulais invoquer le Règlement pendant que le leader du gouvernement à la Chambre est encore ici. Il a présenté une motion de clôture ce soir et a demandé qu'on limite le débat sur le projet de loi qui nous occupe. Je sais que beaucoup de députés voudraient tout de même prendre la parole sur cette question. Le leader du gouvernement à la Chambre serait-il prêt à demander le consentement unanime des députés pour prolonger la séance après une heure, de sorte que ceux qui désirent prendre la parole aient la possibilité de le faire?

M. Lewis: Monsieur le Président, quand j'ai vu mon savant collègue parler de la protection des obtentions végétales, j'ai su qu'il était temps de demander la clôture du débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Monsieur le Président, je veux simplement bien faire remarquer qu'il y a 43 députés du Nouveau Parti démocratique à la Chambre des communes et que tous veulent prendre la parole à ce moment-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) a la parole.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'espérais beaucoup que le député d'Oxford (M. Halliday), celui de Fraser Vallley-Est (M. Belsher) et celui de Lethbridge-Foothills (M. Thatcher) soient là au moment où je prendrais la parole parce que je voulais leur poser deux questions au sujet de ce projet de loi.

Je suis toutefois heureux de voir qu'il y a ici deux députés qui prétendent être chrétiens, qui croient qu'ils sont les gardiens de leur frère, qui croient dans la parabole du bon samaritain, dans les enseignements du Christ.

Au cours des 21 années que j'ai passées à la Chambre, je n'ai pas acquis la réputation de faire des discours au sujet de la religion. Après avoir constaté que tous ces chrétiens, ces adeptes de la bible, dont certains sont des chrétiens régénérés, appuient ce projet de loi, je me dis qu'ils ont donné à l'hypocrisie ses lettres de noblesse.

J'éprouve une certaine difficulté et me refuse à mettre en doute la sincérité des convictions de mes amis et collègues, mais en adoptant ce projet de loi, ils favorisent ni plus ni moins l'exploitation de l'homme par l'homme. Je me fiche pas mal de savoir combien de pays ont déjà décidé d'imposer des redevances sur les denrées alimentaires.

• (2400)

Peu m'importe combien sont socialistes, capitalistes, communistes ou quoi que ce soit. Soit dit en passant, seulement 17 des 160 nations du monde seraient d'accord. Il y a beaucoup de conservateurs, beaucoup de présumés libéraux dans le contexte canadien et même quelques prétendus néo-démocrates. Peu m'importe ce que font les autres pays. Voilà une autre occasion pour notre pays de servir d'exemple au reste du monde, particulièrement les hommes et les femmes des nations pauvres et en développement qui feront les frais de cette initiative, sans mentionner ce que nos propres producteurs alimentaires devront payer.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, reconnaissons qu'il n'y rien de mal à réaliser des bénéfices raisonnables.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Où étiez-vous en 1937? C'est ce que le CCF avait dit. Vous n'aviez certainement pas plus de 60 ans à ce moment-là.

Il y a une différence, monsieur le Président, entre un profit raisonnable et l'exploitation pure et simple des gens.

La raison pour laquelle j'ai mentionné les députés d'Oxford, de Frasey Valley-Est et de Lethbridge Foothills, c'est qu'ils m'ont envoyé au cours des dernières années des lettres m'invitant à des déjeuners de prières. J'espère qu'aucun conservateur ne m'invitera plus jamais à un déjeuner de prières. Comment pouvez-vous faire vos prières le matin, puis adopter des projets de loi qui contredisent ce pour quoi vous priez. Comment osez-vous? Vous allez jusqu'à faire étalage de votre hypocrisie dans les lois du pays. Les libéraux, qui ont tout commencé, ne sont jamais descendus si bas.

Mon collègue de Thunder Bay—Nipigon n'était pas ici quand les libéraux ont remué ciel et terre pour faire adopter ce projet de loi. Vous auriez dû entendre les chrétiens d'en face. Certaines des faces que je vois en ce moment, qui sont tout aussi laides que la mienne ou celles de l'époque, n'étaient pas ici alors.

Le député de Lethbridge—Foothills a l'incroyable culot de mentionner le blé Marquis. Qui a perfectionné le blé Marquis qui a sauvé les producteurs non seulement du Canada, mais aussi de nombreux autres pays pendant des décennies? C'est M. Saunders.

Ecoutez ou allez-vous en. J'essaie de parler de la contribution de notre pays et des progrès de la production alimentaire pendant les 125 dernières années.

M. Saunders a créé le blé Marquis. En travaillant pour qui? Non, pas pour Kraft, ni pour Libby, ni pour une autre grande société. Il travaillait pour les fermes expérimentales d'Ottawa et de Saskatoon, des entreprises publiques. M. Saunders n'a jamais demandé ni perçu de redevances, pas plus que le gouvernement du Canada ou de la Saskatchewan.

Les derniers progrès touchant le canola ont été faits à la station expérimentale du gouvernement à Saskatoon et

à l'université de cette ville. Cette variété est maintenant à la disposition de tous et personne ne s'inquiète des redevances.

Il me semble, monsieur le Président, que si vous vous dites chrétien vous admettrez que c'est un domaine public qui appartient à tout le monde. Mon Dieu, pourquoi devrait-on exploiter ceux qui sont dans le besoin, que ce soit nos agriculteurs, ceux d'autres pays ou, surtout, ceux des pays du monde où l'on meurt de faim? Pourquoi voudriez-vous rendre leurs produits alimentaires plus coûteux?

J'aurais pensé que mon collègue de Winnipeg—Transcona, un pasteur, aurait dit ce que je viens de dire. Je n'appartiens à aucune Église, mais je me pense chrétien. Je m'efforce d'être chrétien et ce n'est pas facile. Il est surtout difficile de voir d'autres personnes, qui se disent chrétiennes, présenter des mesures comme celle-ci qui répète l'erreur faite par d'autres pays. C'est sûrement moins que la valeur de la présente législature du Canada.

Je rappelle à la Chambre que ce n'est pas à des sociétés privées que nous devons les progrès notables accomplis au Canada et dans la plupart des autres pays dans la production de meilleurs aliments. Immanquablement, même indirectement aux États-Unis, ce fut toujours avec l'appui financier du trésor public.

J'aimerais faire une ou deux autres suggestions, monsieur le Président. D'abord, si le gouvernement veut adopter un projet de loi, qu'il soit au moins assez charitable pour le modifier de façon que le gouvernement du Canada puisse percevoir toutes les redevances dans notre pays et remettre à l'inventeur le coût de son invention, y compris une somme suffisante pour lui permettre de vivre honorablement.

• (0010)

L'autre suggestion serait de dire au monde entier que nous allons verser toutes les redevances dans une caisse mondiale qui servira à rendre accessibles à tous les dernières découvertes dans le domaine des aliments nutritifs et sains.

Depuis 20 ans, c'est l'Université de la Saskatchewan qui a fait les recherches concernant la graine de colza et le canola. Que dire de nos universités et des nos fermes expérimentales? Elles touchent les redevances. Pourquoi? Pour continuer leurs recherches.

Pourquoi diable les donner à une société? Nous ne faisons pas payer ces coûts aux agriculteurs et aux affamés partout dans le monde. Cela ne se fait pas. Quiconque se dit chrétien n'a que faire de ce projet de loi. Je n'ai jamais parlé plus sérieusement de ma vie qu'en ce moment, je vous le dis. Je me demande comment vous avez pu faire une chose pareille. Pourquoi?

Je ne vais pas me lancer dans la condamnation morale des multinationales habituelle au NPD. Pourquoi vouloir minimiser les possibilités qu'ont les gens de produire beaucoup d'aliments, au profit de quelques-uns seulement? J'aimerais bien que quelqu'un du côté gouvernemental me dise pourquoi il veut faire cela. Qu'il s'agisse d'un agriculteur de l'Himalaya, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs, pourquoi minimiser les possibilités de production alimentaire, les subordonner au versement d'un certain nombre de dollars à l'achat des semences nécessaires à cette production? Quelqu'un veut-il m'expliquer cela? Pourquoi au nom du ciel vouloir faire cela?

La question n'est pas de demander qu'est-ce que vous êtes en train de faire; la question, c'est que vous auriez intérêt à réfléchir à ce que vous êtes en train de faire.

Nous avons eu la même discussion avec le gouvernement précédent et des députés conservateurs ont pris la parole et ont dit la même chose à peu près que ce que je suis en train de dire. Alors pourquoi ne pas dire que ce projet de loi en restera à la deuxième lecture et que son sujet sera renvoyé au Comité permanent de l'agriculture ou des sciences et de la technologie? Peu importe. Il faudrait qu'ils l'examinent un peu. Je pense que c'est le moins que nous puissions faire. J'ai évité de me lancer dans les détails de la technologie des obtentions végétales.

Je dirai en terminant que j'ai écouté un scientifique l'autre soir. Ce projet de loi englobe l'expérimentation génétique, dont celle sur la vie humaine. Je me suis dit qu'il allait un peu trop loin. Il nous a parlé de gènes de toutes sortes, et moi qui suis un brave gars des Prairies je n'ai pas tout compris. Il nous a dit qu'on pouvait prendre certains gènes et s'en servir pour adapter l'existence humaine. Quand on parle de protection de droits d'auteur, je me fiche pas mal si il y a un brevet sur un truc ou un frigo; mais enfin quand on se lance dans des choses pareilles, diable, il faudrait d'abord y réfléchir un peu plus. On ne peut faire cela.

Je regrette, monsieur le Président, de m'énerver à ce sujet. Cela ne m'arrive pas souvent. Je me mets en colère, mais ce soir ce projet de loi me met au désespoir.

Je terminerai en disant aux trois messieurs qui m'envoient souvent des lettres et à n'importe quel autre député qui m'invite à un déjeuner-prière, en se prétendant chrétien et en prétendant défendre les enseignements du Christ, de ne plus m'envoyer de ces invitations.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, il y a toujours à la Chambre des activistes, démarcheurs et autres groupes de pression qui demandent constamment aux hommes et femmes politiques d'adopter des projets de loi, qui ont souvent trait à des changements technologiques, tel celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Toutefois, ce projet de loi ne vise pas à remanier la procédure établie. Il ne vise pas à aplanir une nouvelle difficulté que poserait un processus établi. Nous faisons, avec ce projet de loi, véritablement oeuvre de pionnier. Nous nous lançons dans une nouvelle aventure.

La biotechnologie est fondamentalement différente de tout autre sujet traité par les projets de loi présentés jusqu'ici à la Chambre. C'est de la technologie de pointe. C'est la technologie qui codifie la mise au point de nouvelles espèces végétales.

Dans l'ensemble, la biotechnologie traite de la mise au point et de l'amélioration non seulement des espèces végétales, mais certes des espèces animales. En fait, elle est pour nous l'occasion d'améliorer notre société. La biotechnologie offre d'excellents avantages, dont la rentabilité n'est pas parmi les moindres. C'est une activité de recherche et de développement qui garantit d'énormes profits à ceux qui s'y adonnent. En fait, on a dit qu'elle allait conférer une nouvelle espèce de pouvoir.

On était habitué déjà à l'étalon-or. Désormais, on aura l'étalon-génétique. Pourquoi s'orienter dans cette direction? Bien évidemment parce que nous voulons résoudre les problèmes qui assaillent notre société, les véritables problèmes qui existent aujourd'hui, ici au Canada et ailleurs dans le monde. Nous voulons préparer et favoriser l'avènement d'un monde meilleur. Nous voulons améliorer notre qualité de vie. Ce sont là des buts fort louables que nous visons tous. Nous devons être prudents en réglant ces problèmes pour ne pas créer de nouveaux problèmes qui pourraient être pires que ceux que nous essayons de régler. Il y a un point qui inquiète mon caucus et moi-même en ce qui concerne ce projet de loi. Le gouvernement approuve un processus et s'engage sur une voie qu'il ne comprend pas très bien. Il ne se rend pas compte des risques auxquels il expose notre pays.

• (0020)

La biotechnologie nous offre un moyen de régler beaucoup de problèmes agricoles. Elle nous permet de régler des problèmes de production, nous donne de meilleures variétés de céréales qui pousseront en moins de temps de façon à éviter le gel. Elle nous donne de meilleurs rendements et permet aux producteurs d'utiliser de nouvelles variétés qu'ils n'auraient pas pu utiliser autrement. Elle peut donner au consommateur des produits plus sûrs, moins chers et meilleurs pour la santé. En même temps, cette technologie menace non pas d'aider les producteurs, mais d'en faire des esclaves.

Il est question de végétaux ici. C'est le point de départ de la biotechnologie. Nous accueillons favorablement ce nouvel instrument si ceux qui le contrôlent le font dans l'intérêt de l'humanité. Ce projet de loi qui porte sur les végétaux ne fait que soulever des questions très fondamentales. Qui contrôlera cette nouvelle technologie, la propagation des plantes en grande quantité, la culture des tissus végétaux, les anticorps monoclonals et la fusion cellulaire?

Est-ce les chercheurs qui travaillent dans les universités qui contrôleront cette technologie, comme nous le voudrions? Ce ne sera pas le cas. Ce sera une poignée de grandes sociétés, des entreprises agro-commerciales comme on les appelle, qui contrôleront, développeront et monopoliseront ce secteur, c'est-à-dire non seulement la protection des droits des phytogénéticiens mais aussi, plus tard, ceux des zoogénéticiens. Nous sommes au seuil de cette ère de technologie massive que les Canadiens devraient attendre non seulement avec impatience, mais aussi avec une certaine circonspection.

Cela a fait l'objet de beaucoup de discussion et de beaucoup de débat. De nombreuses conférences ont été consacrées à la biotechnologie. L'une des mieux connues fut certes le séminaire Dag Hammarskjold de 1987 sur l'impact socio-économique des nouvelles biotechnologies sur la santé de base en agriculture.

Je vais vous en énoncer une des conclusions. La plus grave menace que font peser les nouvelles biosciences, c'est que la vie deviendra la propriété d'un monopole constituée d'un petit nombre de sociétés géantes. Dans les pays clefs, les produits et les méthodes de la biotechnologie sont ou deviennent brevetables au delà des rêves

les technologies, cette technologie dérivée de la vie doit demeurer entre les mains du peuple.

Voilà une conclusion d'une conférence réunissant des scientifiques venus du monde entier, dont certains du Canada. En fait, le gouvernement doit avoir reçu le rapport de cette conférence. Or, le gouvernement actuel a préféré ne pas tenir compte de ces experts et de ces personnes qui consacrent leur vie à la science. La mesure à l'étude codifie ce que le séminaire Hammarskjold craignait le plus.

Nous devrions nous intéresser aux obtentions végétales et à la biotechnologie, mais nous devrions être très attentifs à la façon dont se fait ce développement. Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette conférence, de ces conclusions auxquelles en sont arrivés des experts du monde entier, tout comme il n'a pas tenu compte d'autres experts du monde entier. Si la science a pour objectif de servir l'humanité, qu'elle le fasse.

De nombreux pays s'occupent de ce problème. Les députés d'en face en ont déjà parlé. Ils ont parlé de nombreux pays, dont les États-Unis qui exercent une influence énorme sur le Canada. Les États-Unis non seulement autorisent la protection des obtentions végétales, mais aussi les brevets pour les végétaux, la culture de cellules végétales et la manipulation génétique des organismes végétaux.

Les Américains sont en avance sur nous. Les États-Unis considèrent que l'absence de protection par un brevet est une pratique commerciale déloyale. Cette question a été soulevée aux négociations du GATT. Le Canada a subi des pressions à ce sujet de la part des États-Unis. Ce pays a exigé que le Canada adopte des lois semblables aux siennes pour les produits pharmaceutiques et les variétés végétales. On a pu voir récemment que le gouvernement a cédé aux exigences des États-Unis à propos des produits pharmaceutiques.

Nous avions un pays qui pendant 20 ans avaient certains des médicaments les meilleur marché du monde. Cela avantageait les Canadiens. Mais le Canada a adopté une loi qui protège les sociétés pharmaceutiques.

M. Soetens: Et elle a créé toutes sortes d'emplois.

M. Laporte: Le gouvernement a promis que ce genre de projet de loi stimulerait la recherche et le développement et créerait des centaines d'emplois.

M. Soetens: Des milliers.

M. Laporte: Ces emplois ne se sont simplement pas matérialisés.

M. Soetens: Venez en Ontario et je vous les montrerai.

M. Laporte: Le gouvernement cède maintenant aux pressions exercées par le gouvernement américain à propops de la protection des obtentions végétales. Remarquez bien ce que je dis, ce n'est que le commencement. Les États-Unis exerceront certainement des pressions pour avoir des traités non seulement pour la protection des obtentions végétales mais aussi pour la protection des zoogénéticiens. Ce serait la prochaine étape et le projet de loi sera peut-être proposé l'année prochaine ou à la prochaine session.

Nous voulons améliorer la qualité de la vie et avoir une meilleure collectivité, mais ce projet de loi ne fournit pas la protection nécessaire pour garantir la qualité de vie que les Canadiens méritent et se sont mis à escompter.

Les Canadiens ont assisté au colloque Hammarskjold. On a présenté au gouvernement des rapports qui indiquaient que la protection des obtentions végétales promettait d'accroître la production agricole et d'en réduire les coûts, mais les conclusions des experts, et non pas des politiques, mais des gens qui travaillent dans ce domaine et qui y ont consacré leur vie, disaient que cela ne serait vraisemblablement pas le cas. Ces experts ont conclu que la protection des obtentions végétales aggraverait l'érosion génétique et accroîtrait vraisemblablement la dépendance des agriculteurs. Ils ont ajouté qu'elle concentrerait davantage le pouvoir entre les mains de l'entreprise agricole transnationale. Autrement dit, il y aura une concentration du pouvoir entre des mains de moins en moins nombreuses aux dépens des producteurs au bout du compte.

Mais il y a plus. Actuellement, certaines usines se spécialisent dans la production d'un grand nombre de produits pharmaceutiques.

• (0030)

C'est pourquoi il n'est pas rare de voir des sociétés qui s'occupent non seulement de produits chimiques ou pharmaceutiques, mais également de la production de semences. Ce projet de loi ne fait simplement que concentrer davantage le monopole que ces sociétés sont en train de développer.

Dans le domaine de la santé, monsieur le Président, les sociétés pharmaceutiques diront qu'elles fournissent des instruments de diagnostic plus efficaces et de nouveaux moyens de prévenir la maladie. La conférence Hammarskjold a conclu autrement. Ces experts et ces gens qui ont consacré leur vie à ce type de travail, et non pas les politiques, ont conclu que l'industrie pharmaceutique concentrera vraisemblablement ses efforts sur les occasions les plus profitables et détournera vraisemblablement l'attention des besoins élémentaires en matière de santé. Autrement dit, c'est le résultat financier qui les intéresse. Ce sont les experts qui ont fait rapport au gouvernement et qui ont fait du démarchage auprès des gouvernements. Mais ces experts souffrent d'une lacune, d'un problème tragique. Ils n'ont pas beaucoup d'argent.

Ils n'ont pas le pouvoir que l'argent confère à des sociétés comme Cargill, Shell Oil et Eli Lilly. Ce sont ces sociétés que le gouvernement écoute. C'est sur ces groupes que le gouvernement concentre son attention. C'est eux qu'il écoute et auxquels il répond contrairement aux experts et aux gens qui travaillent dans ce domaine et qui y ont consacré toute leur vie. Voilà le problème que pose ce projet de loi.

Les députés d'en face ont dit ce soir, à propos de la protection des obtentions végétales, que ce projet de loi sera bénéfique aux agriculteurs et aux producteurs. Cela se produit déjà dans d'autres pays où on protège les obtentions végétales. Les sociétés de semences qui ont obtenu des brevets pour leurs semences et qui peuvent compter sur la protection en question— et en l'occurrence, il s'agit d'une période de 18 ans—exercent des pressions sur les gouvernements, afin de prétendre que les agriculteurs ne devraient pas avoir le droit de conserver les semences.

On s'attend à ce que dans certains pays, on présente des projets de loi tendant à forcer les agriculteurs à verser un droit aux entreprises, s'ils conservent les semences. Est-ce avantageux pour les agriculteurs? Est-là un gouvernement qui fait tout en son pouvoir pour les petits producteurs? S'agit-il d'un gouvernement qui entend protéger l'agriculture et conserver une structure rurale? Je n'en crois rien. C'est là un gouvernement qui adopte une législation tendant simplement à concentrer les richesses du pays entre de moins en moins de mains. voilà le problème que présente ce projet de loi.

L'idée est bonne, mais de très importants amendements s'imposent. Il s'agit d'un gouvernement qui nous entraîne sur une voie dangereuse qui risque d'être catastrophique. Les profits possibles dans ce domaine sont inimaginables. On parle en l'occurrence de millions et de millions de dollars. Cela peut être extrêmement rentable.

Cependant, lorsqu'un petit groupe de sociétés a la haute main sur tout un secteur et un monopole, elles peuvent alors décider quels produits seront cultivés dans les régions rurales du pays. Contrairement à certains députés qui prétendent qu'il ne faut pas s'inquiéter, si ce projet de loi est adopté sans amendement, il va avoir des répercussions catastrophiques pour les exploitations agricoles familiales du pays. Les régions rurales vont beaucoup en souffrir.

Lorsque nos vis-à-vis ont adopté la législation sur les brevets pharmaceutiques, ils ont prétendu que des emplois seraient créés dans le domaine de la recherche et du développement. Or, ces emplois ne se sont pas encore concrétisés au Canada. Et ils ne se concrétiseront pas avec les mesures de protection des obtentions végétales.

Les entreprises sont en affaires pour faire des bénéfices. On ne peut pas en blâmer une entreprise. Chaque année, les actionnaires nomment des administrateurs chargés de veiller à ce que l'entreprise fasse des profits. Si les administrateurs échouent, ils devraient être licenciés. C'est comme cela que le système fonctionne, et le système est juste. Il n'y a pas de mal à faire des bénéfices.

Le gouvernement ne devrait pas adopter une mesure législative qui accorde tout simplement aux entreprises agrico-commerciales l'autorisation d'imprimer des billets de banque, ce qui va leur permettre de remplir leurs bourses et d'afficher une hausse incroyable de recettes. Cela ne représente qu'une dépense de plus, une dépense de plus pour les familles agricoles et une autre façon d'être mises en tutelle. Et c'est un gouvernement qui parle de libre entreprise. Mais ce n'est pas de la libre entreprise. Lorsque les choses se concrétiseront, les entreprises auront leur mot à dire dans le choix des variétés que planteront les agriculteurs, la date à laquelle ils les planteront et la méthode qu'ils utiliseront. D'où le problème que pose ce projet de loi.

Ces entreprises ne s'efforcent pas de développer une variété végétale qui puisse résister aux divers insectes et aux autres problèmes associés à l'agriculture et aux récoltes. Au lieu de concevoir une variété résistante aux parasites, elles concentrent leurs travaux sur le transfert génétique devant garantir la dépendance des pesticides, c'est-à-dire sur un produit qui pourrait leur rapporter gros. Si ces entreprises peuvent créer une variété de semence, prouver qu'elle produit beaucoup et convaincre les producteurs de l'acheter, elles le feront, soyez-en assurés.

Malheureusement, à mesure que les variétés disparaîtront, ce qui sera inévitable, les producteurs seront obligés de se plier aux décisions des entreprises agrico-commerciales. C'est la conclusion qu'ont tirée les participants au congrès, la conclusion à laquelle en sont venus les spécialistes du domaine.

Ce projet de loi n'est qu'à l'étape de la deuxième lecture, Dieu merci. J'espère certes qu'en comité, nous pourrons y apporter des amendements. J'espère sincèrement que le comité recommandera à la Chambre de modifier ce projet de loi pour qu'il offre une certaine protection aux producteurs de notre pays au lieu de favoriser uniquement l'agri-négoce.

Mes collègues et moi travaillerons très fort pour que ce projet de loi soit ou bien rejeté, ou bien présenté à la Chambre sous une forme qui réponde aux besoins des Canadiens moyens et non à ceux de l'agri-négoce. J'espère que tel sera le résultat final de ce projet de loi.

L'objectif est le même: assurer un meilleur niveau de vie, un monde meilleur pour nous tous. Ce projet de loi favorise non pas les Canadiens, mais bien l'agri-négoce.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à cette heure tardive dans le débat sur le projet de loi C-15, le dernier débat avant notre départ en vacances.

Nous pourrons rentrer chez nous et voir pousser les plantes merveilleuses que nous devons au travail de plusieurs de nos obtenteurs.

Nous avons entendu beaucoup d'arguments contre le projet de loi C-15 au cours de ce débat en deuxième lecture. Certains soutiennent que la protection des obtentions végétales détruira les ressources génétiques mondiales, nuira aux pays en développement ou conduira au brevetage de la vie humaine. Le projet de loi C-15 n'entraînera rien du genre et, pendant le débat, mes collègues de l'opposition ont parfois oublié ce qu'est la protection des obtentions végétales.

• (0040)

Le projet de loi C-15 vise à permettre au Canada de signer avec 18 de nos principaux partenaires commerciaux la convention internationale visant la protection des obtentions végétales. Il vise à assurer une place dans le monde aux variétés canadiennes de manière que les efforts des nôtres puissent être récompensés à l'étranger. Il vise à permettre aux agriculteurs et aux horticulteurs d'importer de nouvelles variétés intéressantes que nous ne pourrons pas mettre au point tant que nous n'aurons pas notre loi sur la protection des obtentions végétales.

Le projet de loi C-15 veut encourager les obtenteurs du secteur privé à entreprendre cet important travail malgré les risques et les dépenses qu'il comporte. Le projet de loi C-15 veut donner aux agriculeurs canadiens l'accès aux variétés les meilleures possibles, qu'elles soient d'origine étrangère, privée ou publique. Bref, le projet de loi C-15 veut donner à l'agriculture canadienne des avantages qui rejailliront sur nous tous. Lorsque l'agriculture est prospère, c'est tout le Canada qui l'est.

Certains ont laissé entendre qu'il s'agissait d'une loi compable à celle des brevets. En fait, il est tout à fait évident que ce ne l'est pas, ni de près ni de loin. Sinon, il nous faudrait débattre un amendement à la Loi sur les brevets, tandis que nous discutons d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

Comme le gouvernement reconnaît que c'est une question délicate et complexe, nous avons choisi de l'étudier à part. De cette façon, nous croyons que nous pourrons le mieux protéger les intérêts des obtenteurs, des agriculteurs et de tout le pays.

Ce projet de loi n'autorise non plus personne à breveter des formes de vie humaine. Il permet seulement de récompenser les phytogénéticiens pour le gros travail qu'ils font, et fixe à 18 ans la période de protection d'une variété.

Plusieurs raisons justifient le choix d'une période de 18 ans. En général, sur un million de croisements initiaux, les phytogénéticiens ne découvrent que quatre variétés possibles. Le développement de ces variétés prendra de 10 à 15 ans et coûtera entre 3 et 5 millions. Il sortira de tout ce travail des variétés qui souvent ne dureront que quelques années avant d'être supplantées par d'autres nouveautés végétales.

Il faut absolument que les variétés vraiment extraordinaires contribuent à payer le coût des programmes d'obtentions végétales. Certaines variétés ont duré beaucoup plus longtemps que 18 ans. Par exemple, le blé printanier Thatcher a été enregistré en 1935, le blé Selkirk en 1953, un trèfle rouge appelé Alataswede en 1923 et Climax, une variété Timothy, en 1947. Ceux parmi nous qui sont dans le domaine de l'agriculture connaissent la valeur de la variété Climax, une des meilleures céréales Timothy jamais développées dans notre grand pays. À mon avis, c'est un hommage aux anciens programmes d'obtentions végétales et au dévouement des généticiens des années passées qui ne disposaient pas de la technologie ni de l'outillage que nous avons aujourd'hui pour développer des nouveautés végétales.

Après 18 ans, ces variétés reconnues deviendraient publiques, bien sûr, mais si les généticiens n'ont pas le temps de recouvrer leur investissement, le prix des semences augmentera certainement. Actuellement, dans d'autres pays où les obtentions végétales sont protégées, les redevances sont d'environ 6 à 8 p. 100, mais la durée de la protection est essentielle pour maintenir ce faible niveau.

Le député de Regina a affirmé avoir accepté le principe des redevances. Un néo-démocrate a dit la même chose, bien qu'il n'ait pas précisé comment les redevances devaient être payées.

Mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), a proposé de réduire la période à sept ans. Non seulement cette mesure aurait un effet inflationniste sur les prix, mais elle n'améliorerait en rien notre situation à l'étranger.

Nous avons annoncé notre intention d'adhérer à la convention internationale de 18 membres afin de tirer avantage de relations réciproques avec ces grands partenaires commerciaux. En abrégeant la durée de la protection, nous ne pourrions plus satisfaire aux exigences de la convention et nous ne pourrions la ratifier. Nous demeurerions incapables de nous procurer des importations étrangères ou de protéger nos variétés végétales à l'étranger.

L'absence de protection peut également faire du tort à l'industrie en restreignant et en prolongeant artificiellement les tentatives visant à contrôler les semences. Les producteurs et certaines entreprises de semences prennent actuellement des arrangements contractuels afin de s'assurer un certain rendement sur leurs produits. Les députés qui sont agriculteurs savent que, pour faire pousser une variété de semence qu'ils connaissent de nom, ils doivent signer un contrat pour l'obtenir et ils doivent accepter de la retourner au fournisseur parce que la variété n'est pas protégée en vertu d'un brevet. À mon avis, c'est tourner le système en dérision et ce n'est pas juste pour les agriculteurs, car les bonnes semences ne vont qu'à certaines personnes et cela nous désavantage face aux concurrents.

Cela crée beaucoup de paperasserie et complique les choses pour le producteur comme pour la société. Contrairement au projet de loi C–15, les ententes n'établissent pas de limites. La situation actuelle ne permet pas non plus au gouvernement d'intervenir dans l'intérêt national. En outre, les pays étrangers ne reconnaissent pas cette entente contractuelle comme système parallèle et ne veulent pas signer d'accords réciproques.

Nous devons protéger les obtentions végétales. Je suis très heureux de savoir que le projet de loi sera lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif dès ce soir. On discute de la question depuis de nombreuses années. Enfin, le projet de loi aidera beaucoup les producteurs agricoles du Canada à soutenir la concurrence mondiale.

Le gouvernement a eu la prévoyance de s'assurer qu'il y a un moyen de maintenir le système de façon équitable. Les articles 32 et 33 prévoient une licence obligatoire en cas de redevances inutilement élevées ou de distribution inéquitable. Ce système est en place dans de nombreuses nations de l'UPOV, mais il a rarement été nécessaire d'y avoir recours.

Cette loi ne s'appliquera pas à nos grands-mères qui veulent échanger des boutures. Le député de Skeena (M. Fulton) a parlé des articles concernant les sanctions prévues en cas d'infraction à la loi. Il a laissé entendre que les sanctions s'appliquaient aux gens qui donnent des semences de variétés protégées, alors que ce n'est pas le cas. Les infractions au projet de loi C–15 s'apparentent plutôt aux déclarations mensongères et aux abus de confiance. Elles ne comprennent pas la vente des variétés protégées. Si une personne vend la variété protégée de quelqu'un d'autre, il s'agit d'une infraction d'ordre civil et non d'un acte criminel.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suggère que le député qui vient de déformer mes paroles en me citant lise l'article 6 et l'article 51 sur les infractions. Il vient de citer tout de travers un projet de loi que son gouvernement a présenté. J'estime que cela est trompeur pour ceux qui suivent le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je veux simplement répéter que si quelqu'un vend la variété protégée d'une autre personne, il commet une infraction d'ordre civil et non pas un acte criminel. Il appartiendrait alors au titulaire du certificat d'obtention de faire respecter ses droits, et c'est très clair dans le projet de loi.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais ce que le député vient de dire. Ce qu'il a dit est faux. Il n'est pas de mise de mettre dans la bouche d'un député des propos qu'il n'a pas tenus.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Cardiff: Monsieur le Président, pour que le système d'obtention obligatoire et automatique d'une licence soit efficace, nous avons décidé d'opter en faveur du maximum de souplesse. En formant un comité consultatif et en mettant en oeuvre des mesures précises pour chaque variété par la voie réglementaire, nous avons établi un système tenant compte des nuances que l'on rencontre dans notre vaste pays. Grâce à cette méthode, le cas unique des pommes de terre des Maritimes sera traité d'une façon différente de celui du blé roux de printemps ou d'une nouvelle variété de roses rouges ou d'autres sortes de roses.

• (0050)

On a dit que ces dispositions ne suffisaient pas, que les multinationales prendront le dessus et qu'elles tiendront les agriculteurs à la gorge. Pour le moment, l'obtention et la commercialisation de nouvelles semences au Canada se trouvent en grande partie entre les mains d'organis-

mes publics ou de petites entreprises privées. Les grandes multinationales ne jouent pas encore un rôle important dans ce domaine. La tendance aux fusions et à la diversification qui se manifeste dans tous les secteurs aura peut-être une influence sur cette industrie, mais on ne pense pas que ce soit directement à cause du projet de loi sur la protection des obtentions végétales. On a également laissé entendre que les fabricants de produits chimiques associés à ces multinationales tenteraient d'obtenir des variétés qui dépendent de pesticides et d'engrais en particulier.

Avant d'être élu au Parlement, j'étais président d'un office de commercialisation du haricot blanc en Ontario. En 1977, nous avons connu des conditions climatiques extrêmes, tout comme nous avons eu une sécheresse l'année dernière. En 1977, surtout en Ontario, une nouvelle espèce d'anthracnose est apparue dans nos haricots blancs, à l'époque où il faisait un temps humide. Nos phytogénéticiens ont réagi très rapidement. Nous avons dit que nous allions utiliser des produits chimiques pour enrayer la maladie. Cependant, en moins de trois ans, dans un laps de temps très court, nos phytogénéticiens ont travaillé ensemble et des produits chimiques ont été utilisés pendant très peu de temps, jusqu'à ce qu'on produise une variété pouvant résister à cette espèce d'anthracnose du delta.

Je sais que nous avons de bons programmes publics de production. Je tiens à reconnaître l'excellent travail des phytogénéticiens et les efforts qu'ils déploient pour produire des variétés qui résistent aux nombreuses maladies qui courent.

M. Milliken: Comment ce projet de loi va-t-il être utile?

M. Cardiff: Ce projet de loi va permettre au phytogénéticien de recouvrer ses frais et d'investir plus d'argent dans le développement des ressources de production et, à cet égard, la résistance aux maladies est aussi importante que les nouvelles variétés. Bien souvent, cela signifie qu'il faut prendre des variétés actuelles et assurer leur viabilité en leur permettant de résister aux divers facteurs.

Je ne sais pas si le député vit dans une ferme ou est au courant de la production de haricots, d'orge, de maïs ou de l'un ou l'autre de ces produits. Je l'invite à venir à ma ferme et à jeter un coup d'oeil sur les récoltes que nous faisons pousser. Je serais très heureux qu'il vienne dans l'ouest de l'Ontario à un moment donné pour examiner quelques-unes des récoltes magnifiques que nous trouvons dans cette région.

M. Milliken: Je serais très heureux de m'y rendre et je ferai un discours à cette occasion.

M. Cardiff: J'invite le député à venir lorsque nous faisons les foins.

M. Nunziata: Est-ce là où vous avez appris à pelleter?

Une voix: On se sert d'une fourche pas d'une pelle. Il faut vraiment tout apprendre à ces types!

M. Cardiff: On a laissé entendre que ces dispositions n'empêcheront pas les multinationales de s'emparer du marché. Je ne suis pas d'accord. Le processus global en cours des fusions et de la diversification dans tous les secteurs peut avoir des répercussions sur l'industrie, mais on ne prévoit pas que ce sera le résultat direct du projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Je veux insister sur ce point avec la dernière énergie.

L'amélioration des plantes est une tâche si compliquée qu'il est extrêmement improbable qu'on obtienne une variété végétale pour un produit chimique déterminé. Ce n'est pas l'objectif de nos programmes d'obtentions végétales, cela ne l'a jamais été et ne le sera jamais.

Au cas où cela se produirait, la variété devrait quand même être enregistrée aux termes de la Loi sur les semences afin de vérifier ses mérites et sa pertinence avant qu'elle puisse être vendue. Il y a une délivrance de permis avant que cela puisse se produire. Il y aurait aussi la concurrence sur le marché des autres obtenteurs privés et des programmes du secteur public qui produiraient des variétés sans être soumis à de telles limitations.

Finalement, les décisions doivent être prises par les agriculteurs parce qu'ils constituent le grenier à blé de notre grand pays. Un grand nombre d'entre eux sont arrivés comme immigrants, et peut-être pour certains cela fait longtemps, mais lorsqu'on songe à l'histoire du monde les agriculteurs sont des pionniers. Quelquefois c'était nos grands-pères ou nos arrière-grands-pères. Je crois que les agriculteurs ont répondu aux besoins de notre pays, l'ont aidé à se développer et continueront de le faire si nous leur en donnons la chance.

Des voix: Bravo!

M. Cardiff: Les agriculteurs n'achèteront pas un produit dont le coût de production est élevé, à moins que les profits ne soient suffisants pour justifier l'investissement initial. Les agriculteurs sont de bons acheteurs. Ils ont toujours eu le choix et continueront d'avoir le choix, parce qu'ils l'exigeront. J'ai vécu dans une exploitation

agricole toute ma vie, j'ai travaillé avec des agriculteurs et je sais ce qu'ils pensent.

À un certain moment, j'ai représenté tous les producteurs de haricots blancs de l'Ontario, et je sais ce qu'ils pensent de la protection des obtentions végétales.

Les haricots blancs sont un peu comme des perles blanches. C'est le meilleur produit qu'on peut avoir. Ils sont exportables. En 1972, 20 p. 100 de nos haricots blancs étaient exportés. Dès 1980, nous avions réussi à porter cette proportion à 80 p. 100 sans nuire à la comestibilité du produit. Nous avons pu faire cela parce que nous avions des variétés acceptables partout dans le monde. Cultiver des haricots et obtenir des variétés qui sont acceptables et qui ont de bonnes qualités du point de vue de la cuisson et de la conservation sont deux choses tout à fait différentes.

Nous ne devons jamais oublier que les agriculteurs sont des clients intelligents. Ce sont des gens d'affaires. Ils doivent tenir compte d'éléments tels que les facteurs de production, le rendement et les ratios. Ils tiennent compte de tous ces éléments avant de faire un choix. Ils ont beaucoup de variétés parmi lesquelles ils peuvent choisir. Ne sous-estimons jamais les agriculteurs, parce qu'ils prennent des décisions judicieuses.

Les organismes agricoles appuient donc le projet de loi en grand nombre, et notamment la Western Canadian Wheat Growers Association, la Commission canadienne des grains, l'Association canadienne des pépiniéristes, l'Union des producteurs de grain, l'Association canadienne des producteurs de semences, la Fondation canadienne des plantes ornementales, et un organisme qui me tient beaucoup à coeur, l'Ontario Bean Producers Marketing Board, pour n'en nommer que quelques-uns.

Quand mon honorable collègue aidera à rentrer le foin, on lui servira une bonne assiettée de fèves.

M. Milliken: Les fèves sont bonnes pour le coeur.

M. Cardiff: Tous ces gens estiment que la mesure à l'étude est bénéfique pour l'agriculture et pour le Canada. La députée de Northumberland (M^me^ Stewart) a soutenu que ce n'était pas suffisant, que nous devons être bénéfiques pour le tiers monde également. Comme les autres députés, je souhaiterais qu'il y ait des solutions faciles aux problèmes sociaux et économiques des pays en voie de développement. Même si tous les députés dépensaient tout leur temps et toute leur énergie à cette question, nous ne pourrions pas résoudre tous les problèmes. Pourquoi attendons-nous du projet de loi C-15 qu'il résolve tout? La protection des obtentions végétales visent des problèmes internes et aussi à faciliter nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux.

M. Milliken: Oui, c'est une courbette devant les États-Unis.

M. Cardiff: Ce faisant, nous améliorons la viabilité de nos exploitations agricoles et de tout le secteur. Qui pourrait s'opposer à l'amélioration des possibilités de l'agriculture? En fait, la différence entre notre climat septentrional et celui des tropiques empêche le commerce des graines avec les pays du tiers monde. Même s'il y avait un système de distribution et si l'équipement était là, des pays comme l'Ouganda et la Malaysia ne deviendraient pas pour autant de bons clients.

Toutefois, notre gouvernement s'inquiète de leurs ressources alimentaires et, pour s'assurer que des variétés sont créées pour leur région, nous offrons notre aide financière ou technique. En 1988, l'ACDI a versé 18 250 000 $ à 17 instituts de recherche spécialisés dans la production agricole. C'est beaucoup d'argent. Il y a aussi un certain nombre d'accord bilatéraux qui prévoient l'échange de conseils techniques et de services particuliers entre notre pays et d'autres moins développés. Le Conseil de recherche et de développement international a également financé des projets d'une valeur de 3 millions de dollars en 1988.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité des dispositions de l'article 57 du Règlement, il est maintenant de mon devoir. . .

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est plus possible. Il est 1 heure.

En conformité des dispositions de l'article 57 du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin, à l'étape de la deuxième lecture, à l'étude du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés!

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée.)

• (0110)

(Vote No 58)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—139

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Brewin	Broadbent
Caccia	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
Dionne	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri	Harb
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Rompkey
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—83	

• (0120)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je tiens à signaler que j'étais à la Chambre à 1 h 30, mais comme j'ai été nommé président du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-15, je me suis abstenu de voter à la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je n'ajourne la séance , il ne serait que juste que nous félicitions les pages, par un dernier applaudissement, de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 h 33, aux termes de l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 25 septembre 1989 à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 33.)

ANNEXE

ALLOCUTION

de

M. Chaim Herzog

Président de l'État d'Israël

devant

les deux Chambres du Parlement

en la salle de la

CHAMBRE DES COMMUNES À OTTAWA

le

mardi 27 juin 1989

ANNEXE

ALLOCUTION
de
M. Chaim Herzog
Président de l'État d'Israël
devant
les deux Chambres du Parlement
en la salle de la
CHAMBRE DES COMMUNES À OTTAWA
le
mardi 27 juin 1989

[*Français*]

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au Président, et l'honorable Guy Charbonneau, Président du Sénat, ainsi que l'honorable John A. Fraser, Président de la Chambre des communes, le remercient.

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est le genre d'accueil chaleureux que je reçois tous les jours à la Chambre des communes.

[*Français*]

Membres du Sénat, de la Chambre des communes, distingués invités, chers amis.

[*Traduction*]

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour souligner une occasion sans précédent: c'est la première fois en effet que le chef de l'État d'Israël s'adresse au Parlement du Canada.

C'est aussi la première visite officielle d'un président d'Israël au Canada.

Au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, monsieur le Président, je vous dis tout simplement: bienvenue, vous êtes ici chez des amis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vos liens avec notre pays datent d'avant la fondation de l'État d'Israël.

Vous avez été le frère d'armes de milliers de nos concitoyens qui, aux heures les plus sombres de l'Histoire, ont risqué, et trop souvent sacrifié, leur vie pour mettre fin à l'horreur nazie.

L'unité britannique dans laquelle vous avez servi, depuis le débarquement de Normandie jusqu'à la victoire finale, était rattachée à la Première Armée canadienne.

La couronne que vous allez déposer cet après-midi devant le Monument aux morts de la guerre est l'expression touchante de la solidarité personnelle et collective qui nous unit. Les Canadiens se souviennent du péril qui a menacé nos libertés. Et nous n'oublierons jamais le projet diabolique qu'avaient les nazis d'exterminer le peuple juif.

L'Holocauste est à jamais gravé dans nos mémoires et il doit l'être aussi dans celle de nos plus jeunes enfants et de leurs descendants, afin qu'on n'oublie jamais cette atrocité.

Monsieur le Président, vous avez poursuivi votre destin à une époque qui a vu l'avènement et la consolidation de l'État d'Isräel.

[*Français*]

Le Canada a joué un rôle dans ce processus en participant aux travaux de la commission des Nations Unies qui a proposé le partage de la Palestine, en votant en faveur de l'admission d'Israël au sein de l'ONU et en participant aux forces de maintien de la paix au Moyen-Orient, dans l'espoir de stabiliser la région et d'apporter la paix à votre pays.

Et surtout, dans les moments difficiles des premières années de son existence, quand votre nation avait besoin d'amis—de véritables amis—le Canada était là. Le Canada était là, il y a plus de 40 ans, et notre amitié et notre appui vous sont encore acquis, monsieur le Président, aujourd'hui.

[*Traduction*]

Les liens entre Israël et le Canada sont nombreux et profonds.

Comme le Canada, Israël est une nation d'immigrants qui est devenue la patrie d'adoption d'une multitude de gens venus de toutes les régions du monde. Le Canada doit beaucoup à sa communauté juive, dont les membres se sont distingués de façon exceptionnelle.

Je puis vous affirmer, monsieur le Président, qu'il n'y a guère une dimension de notre vie nationale, qu'il s'agisse des arts, de la recherche scientifique, de la médecine, du commerce, de la politique, du syndicalisme ou du droit, qui n'ait bénéficié à bien des égards du dynamisme de notre importante communauté juive.

Grâce à leur travail et aux sacrifices qu'ils se sont imposés, les immigrants juifs ont réalisé les grands rêves qu'ils nourrissaient pour leurs enfants et ont vu se concrétiser, sur ce continent si éloigné de leur pays d'origine, leurs espoirs les plus chers de liberté et de tolérance, de justice et d'épanouissement. Permettez-moi de vous dire, au nom de tous les Canadiens, monsieur le Président, que le Canada est un bien meilleur pays qu'il ne l'aurait été sans leur présence.

Les Canadiens comprennent les aspirations qui animent la société israélienne depuis ses origines. Le Canada et Israël partagent le même souci fondamental de promouvoir la liberté dans le respect des droits individuels et des responsabilités civiques. Notre attachement commun à des valeurs humaines et à des principes démocratiques est au coeur de tout ce qui nous unit.

Dans le monde entier, rares sont les parlements où les débats sont aussi ouverts, démocratiques et animés qu'à la Knesset—quoique notre Chambre des communes s'en rapproche parfois dangereusement! Trop souvent à mon goût, monsieur le Président. Écouter les débats enflammés qui se déroulent au Parlement israélien, c'est entendre la voix claire et convaincante de la liberté.

Et il y a peu d'exemples dans toute l'histoire de l'humanité de prodiges aussi étonnants que la naissance de l'État d'Israël, où des déserts ont été transformés en terres fertiles, où une nation a été unifiée à l'ombre de l'hostilité et dans l'angoisse de la guerre.

Les valeurs qui ont présidé à la fondation d'Israël, et qui se sont fortifiées au feu de son expérience nationale, n'ont jamais été mises à si rude épreuve qu'aujourd'hui. Cette situation préoccupe vivement les Canadiens, à cause de leur amitié pour Israël et de leur profonde conviction que les droits de la personne doivent être respectés.

D'ailleurs, monsieur le Président, comme vous l'avez si bien dit vous-même il y a environ trois ans:

> Israël doit être l'antithèse absolue de la discrimination et du racisme, du refus de la dignité et de l'honneur inhérents à l'être humain.

La mort d'un enfant, qu'il soit israélien ou palestinien, est une terrible tragédie humaine. La tolérance et la modération—même devant les pires provocations—sont les marques d'une nation forte et confiante. Les Canadiens qui comprennent la situation et qui sympathisent avec Israël souhaitent néanmoins très vivement que les autorités israéliennes adoptent une politique modérée et raisonnable, étant convaincus qu'une telle attitude finira par inciter l'autre camp à en faire autant.

Le nom d'Israël retentit dans l'histoire de l'humanité comme une promesse de libération. Monsieur le Président, je vous donne l'assurance, au nom de tous les Canadiens, que vous pouvez compter sur le Canada comme sur un fidèle partisan de la sécurité d'Israël et de la reconnaissance de son statut d'État légitime et indépendant.

[*Français*]

Le Canada désire plus que jamais aider à créer dans votre région une paix basée sur la sécurité, le bien-être et le respect des droits légitimes du peuple israélien et de ses voisins arabes.

[*Traduction*]

Depuis l'adoption de la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU en 1967, le Canada oeuvre au Moyen-Orient en faveur d'une paix fondée sur des compromis territoriaux, qui assurerait la reconnaissance des droits légitimes d'Israël par ses voisins en échange des territoires occupés.

[*Français*]

Nous avons constament tenté de convaincre les Palestiniens et les États arabes de reconnaître, de façon non équivoque, le droit d'Israël à l'existence. Nous avons été encouragés par les événements des derniers mois qui traduisent une volonté de respecter cette condition préalable essentielle.

Nous sommes convaincus que la reconnaissance et le respect des droits d'Israël sont la contrepartie nécessaire de la reconnaissance et du respect des droits légitimes des Palestiniens, y compris celui de participer pleinement aux décisions ayant trait à leur propre destinée et à l'avenir de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Nous nous réjouissons de l'acceptation de plus en plus générale de ce principe dans votre région. A cet égard, nous trouvons significative la proposition du gouvernement d'Israël de tenir des élections où les Palestiniens pourraient exprimer leurs vues, des élections qui pourraient servir à rompre, une fois pour de bon peut-être, le cycle de la violence et favoriser l'avènement d'une paix juste et durable.

[*Traduction*]

La création de l'État d'Israël est un des grands événements de ce siècle. Pour les Canadiens, Israël n'est pas un simple endroit sur la carte du monde.

C'est un témoignage de l'esprit indomptable de l'Homme, un hommage aux profondes croyances spirituelles et au courage inébranlable d'un peuple remarquable.

Chers amis, chers collègues, je vous présente le président d'Israël, que j'invite à s'adresser au Parlement et au peuple canadiens.

Des voix: Bravo!

Son Excellence Chaim Herzog (président d'Israël): Monsieur le Premier ministre, monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, honorables sénateurs et députés, distingués membres du corps diplomatique, Mesdames et Messieurs.

Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, des aimables propos que vous avez tenus à mon endroit. En vous écoutant, je me suis rappelé ce que feu le président Lyndon Johnson a dit dans des circonstances semblables: «Mon père aurait été content. Ma mère y aurait cru.»

Vous avez été, monsieur le Premier ministre, un ami sûr et solide de notre peuple et de notre pays au fil des ans. En tant qu'homme d'État de stature internationale et chef de ce grand pays, vous êtes hautement respecté tant chez nous qu'à l'étranger, et c'est pourquoi j'ai hâte d'entendre vos vues sur la situation actuelle.

C'est avec grand plaisir que je réitère publiquement l'invitation que nous vous avons faite de venir dans notre région du monde et de nous honorer de votre présence en Israël.

[*Français*]

Vous comprenez combien il est émouvant pour le Président de l'État d'Israël, nation d'un peuple millénaire et jeune démocratie renaissante, après des siècles de luttes et de prières, d'avoir aujourd'hui le privilège de m'adresser à votre illustre assemblée, témoin à elle seule de ce que le monde libre possède de plus exaltant.

Je suis très touché durant cette première visite présidentielle d'État dans les annales des relations israélo-canadiennes, de l'honneur accordé à mon peuple par ces deux Chambres, avec tout ce que cela signifie en termes de rêve humain, d'accomplissement et d'espérance.

[*Traduction*]

En tant que démocratie soeur, nous sommes fiers du fait que, en dépit de cinq guerres et du fardeau militaire et économique qu'il supporte depuis sa création, Israël n'a jamais transigé sur ses valeurs fondamentales. Comme vous, nous n'avons pas vécu une minute sans démocratie. Notre démocratie fait face à des défis de taille: un état d'alerte permanent, un long service militaire tant dans l'armée active que dans la réserve et les problèmes complexes liés au fait que nos voisins refusent d'entamer des négociations de paix avec nous et de comprendre que nous avons le droit de vivre dans cette région et dans notre pays.

Nos problèmes sont hélas trop souvent envisagés sans référence à tout ce qui se passe autour de nous au Moyen-Orient. Au cours de la présente décennie, la plus longue guerre du siècle a fait rage dans le golfe Persique, guerre brutale et sanglante motivée par le fanatisme religieux des intégristes, d'une part, et les ambitions d'une dictature mégalomane, de l'autre. Dans les deux camps, on a abattu des dizaines de milliers de prisonniers sans autre forme de procès. On s'est servi d'une arme non classique, le gaz toxique, tandis que le monde regardait, muet et impuissant. Les morts et les blessés se sont comptés par millions.

Combien peu clairvoyants ont été les soi-disant experts dans leur analyse de la situation dans notre région du globe. Obsédés qu'ils étaient par le moindre affrontement à coups de pierres en Cisjordanie, la plupart des observateurs n'ont pas remarqué l'évolution alarmante de la situation au Moyen-Orient et les menaces réelles qui planent sur les Occidentaux. C'est ainsi que maintes et maintes fois le monde occidental a été pris par surprise lorsque le vrai foyer de danger a éclaté. Comment oublier que le monde libre a été pris de court par l'invasion soviétique de l'Afghanistan, par la révolution de Khomeiny en Iran, par le déclenchement de la guerre Iran-Iraq?

C'est sur cette toile de fond que nous devons considérer le seul bastion de la démocratie dans notre région: Israël. Un coup d'oeil sur la carte du Proche-Orient doit sûrement faire ressortir l'importance capitale que revêt pour la sécurité du monde libre cette enclave de stabilité, de loyauté et d'amitié envers l'Occident.

Parvenir à vivre en paix avec nos voisins arabes, y compris les Palestiniens voilà le principal défi que nous devons relever. Dans notre Déclaration d'indépendance, nous avons tendu la main à nos voisins arabes en signe de paix. Notre offre a été rejetée et les armées de sept États arabes ont préféré se joindre aux Arabes palestiniens dans un effort pour détruire l'État juif embryonnaire avant son avènement et pour nous repousser à la mer. Nous avons riposté désespérément bien que à court d'armes, numériquement inférieurs, pilonnés par un ennemi mieux armé et victimes d'un embargo de la plupart des pays du monde libre. Grâce au sacrifice de 1 p. 100 de notre peuple mort au combat et aux qualités de chef de Ben Gourion, nous avons réussi à survivre.

Dès sa naissance, Israël a tendu la main en signe de paix, mais son offre a été rejetée. Les Palestiniens ont continué sur la voie de la tragédie.

Pendant 19 ans, soit de 1948 à 1967, la Cisjordanie a été occupée par la Jordanie, et la bande de Gaza par l'Égypte. Mais on n'a pas accordé l'indépendance aux Palestiniens ni créé d'État palestinien, car à cette époque-là, tout comme aujourd'hui, la dernière chose dont les Arabes auraient voulu, quoi qu'ils en disent, c'est d'un État palestinien.

Dix jours après la fin de la Guerre de six jours, en 1967, le cabinet israélien a offert de rendre à l'Égypte le désert du Sinaï, et à la Syrie les hauteurs du Golan, en échange de la démilitarisation et de la paix. Le gouvernement s'est préparé aux négociations avec le roi Hussein. Pour toute réponse, les Arabes nous ont opposé un triple refus à la conférence au sommet de Khartoum: non aux négociations avec Israël, non à la reconnaissance d'Israël et non à la paix avec Israël.

En 1977, le projet d'autonomie complète pour les Palestiniens que proposait Menahem Begin, premier ministre à l'époque, a été rejeté d'emblée. Si son projet avait été accepté, nous serions peut-être sur le point de conclure un accord permanent.

Nous nous sommes irrévocablement engagés à poursuivre le processus inexorable qui mènera à la paix au Moyen-Orient. Je suis convaincu que nous réussirons. Il me suffit de songer qu'il y a douze ans à peine la frontière israélienne était pour ainsi dire hermétiquement fermée aux visiteurs et au commerce. Qui aurait pu croire à l'époque que le drapeau israélien flotterait au-dessus de l'ambassade d'Israël en Égypte et que le drapeau égyptien flotterait au-dessus de l'ambassade d'Égypte en Israël? Qui aurait-pu croire que dix ans après la signature du Traité de paix entre Israël et l'Égypte, l'Égypte, tout en respectant les engagements qu'elle a pris envers Israël, serait de nouveau acceptée au sein de la Ligue arabe et reprendrait, et ce à juste titre, les rênes du monde arabe?

Qui aurait pu croire que cette année, quelque 120 000 touristes israéliens afflueraient vers les lieux de villégiature d'Égypte et que des coprojets agricoles israélo-égyptiens seraient lancés dans le delta du Nil et au Néguev, en Israël?

Qui aurait-pu croire que, chaque année, plus d'un million de personnes traverseraient dans les deux sens les ponts du Jourdain et que tous les jours des centaines de camions transporteraient des produits d'alimentation et d'exportation toujours dans les deux sens? Qui aurait-pu croire que des milliers de mulsulmans israéliens traverseraient la frontière pour se rendre en pèlerinage à La Mecque?

Mais nous voilà de nouveau à la croisée des chemins. L'agitation secoue la population de Judée, de Samarie et de Gaza. Nous regrettons profondément cette effusion de sang alors que nous nous efforçons de maintenir la loi et l'ordre. Nous avons dû surmonter des attaques répétées par le passé, et je ne doute pas que nous surmonterons la vague de violence actuelle qui, à nos yeux, menace le fondement même de notre société et la coexistence pacifique entre Juifs et Arabes sur la terre d'Israël. Nous n'osons pas sous-estimer les sentiments qu'exprime l'agitation, pas plus que nous ne devons attendre avec optimisme qu'elle s'estompe. Un acharnement irrationnel et auto-destructeur a tragiquement marqué les attaques arabes précédentes contre Israël. La haine et la violence n'ont conduit qu'au deuil et au désastre sans rien résoudre. La compréhension est venue trop tard dans chaque cas.

Israël n'a nul désir de dominer un autre peuple ni de diriger son destin. N'oublions pas cependant que la question fait l'objet d'un débat politique majeur en Israël. Israël est acculé à des décisions lourdes de conséquences, et je ne suis que trop conscient des réévaluations déchirantes qui se font aujourd'hui tant dans notre société libre que chez les Palestiniens qui vivent avec nous en Israël et dans les territoires.

Il est facile de discuter de nos problèmes à distance, de juger, de faire des discours, d'écrire des articles et de proposer des solutions. Ce n'est pas aussi facile, pour dire le moins, pour ceux qui, avec leurs enfants, subiront les conséquences s'ils se trompent. Souvenez-vous que ce qui est une question de politique étrangère pour d'autres est, pour nous, affaire d'existence. Dans la dernière poussée de troubles civils en Judée, en Samarie et à Gaza, nous n'avons malheureusement pas à choisir entre l'ordre public d'une part et les négociations d'autre part. Nous avons à choisir entre maintenir l'ordre public comme base des négociations bilatérales, ou de laisser la situation se détériorer jusqu'à nous retrouver au même point que Beyrouth ou Téhéran. C'est le choix douloureux que nous devons faire.

On critique parfois les moyens que prend Israël pour maintenir l'ordre public, et nulle part avec plus de conviction qu'en Israël, à la Knesset ou dans les médias. Je n'ai toutefois encore jamais vu d'autres pays faire face à des situations semblables sans recourir à la force. Quelles méthodes plus efficaces faut-il utiliser? Celles qu'appliquent nos voisins, y compris, par exemple, l'extermination de 30 000 personnes dans la ville syrienne de Hama par le président Assad, ou celle de 500 manifestants en deux jours en Algérie, l'été dernier? Ou faut-il copier les méthodes qui ont été appliquées lors des émeutes dans le centre de villes de Grande-Bretagne ou de l'Irlande du Nord, dans les rues de pays d'Europe occidentale, ou un jour à Watts, à Détroit ou à l'Université Kent State?

Quelles autres forces armées du monde exerceraient plus de réserve que les nôtres envers une société qui a la cruauté et le cynisme d'envoyer ses enfants exécuter des actes de violence qui mettent en danger des vies dans les deux sociétés? La mort d'une mère brûlée vive avec ses trois enfants dans un autobus civil n'est pas moins tragique parce que ce sont des jeunes qui ont lancé le cocktail Molotov. La capacité d'une société de surmonter les crises témoigne de sa force. Malgré toutes nos difficultés et toutes nos lacunes, notre société a fait preuve d'autant de maturité et d'humanité que n'importe quelle autre société dans des circonstances semblables. Golda Meir a déjà dit qu'elle ne pouvait pas pardonner aux Arabes, non parce qu'ils tuaient nos enfants mais parce qu'ils les forçaient à tuer les leurs.

Lorsque nous regardons autour de nous, comment pouvons-nous expliquer le silence du monde entier alors que l'artillerie syrienne pilonne sans répit la ville de Beyrouth, que les réfugiés chrétiens empilés dans de petites embarcations qui essaient d'atteindre des traversiers à destination de Chypre se font bombarder de toutes parts, que la nation libanaise est en voie de destruction, que la collectivité chrétienne du Liban grandement abandonnée par le reste de la chrétienté est en train d'être décimée et que son existence même est gravement menacée? Comment expliquer l'apathie du monde face à la destruction cruelle d'une nation? La leçon que nous devons en tirer est évidente.

Un total de 25 000 réfugiés chrétiens et musulmans de Beyrouth se pressent déjà dans la zone de sécurité qui jouxte notre frontière septentrionale, leur instinct les poussant à venir chercher protection et sécurité en Israël.

Mes amis, cela se passe en ce moment même et n'a suscité que peu de réactions dans le monde civilisé. Dans la couverture médiatique cruelle, biaisée et partisane de la situation au Moyen-Orient, le massacre de Beyrouth n'obtient pas autant d'attention que les enfants qui lancent des pierres dans quelques villages de Cisjordanie.

Nous sommes une société libre confrontée à un dilemme. N'apparaît-il pas facile de concevoir que la société israélienne est déchirée par le doute et l'hésitation et qu'elle manifeste un profond scepticisme dans son débat légitime sur les véritables intentions de l'OLP?

Depuis quelques mois, le gouvernement d'Israël a élaboré un plan pour faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient. Ce plan comporte quatre éléments:

1) la réaffirmation de l'Accord de Camp David;

2) une invitation aux pays arabes à participer à l'effort de paix et à reconnaître Israël;

3) le déploiement d'un effort international pour régler le grave problème des réfugiés arabes à Gaza et en Judée;

4) la tenue d'élections dans les districts de Judée et de Samarie en Cisjordanie et à Gaza où les habitants arabes palestiniens pourraient élire leurs représentants par scrutin secret. Ces représentants auraient alors le mandat de négocier avec Israël les modalités d'accession à l'autonomie administrative des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

Selon le plan, les Arabes palestiniens des territoires s'administreraient eux-mêmes pendant cinq ans et seraient responsables de tout, sauf des affaires étrangères et de la défense.

Après une période de trois ans, la négociation d'un règlement définitif serait amorcée avec les élus palestiniens.

Malheureusement, du côté arabe, les choses ne sont pas aussi claires. Un grand nombre des Palestiniens vivant dans les territoires que nous administrons accepteraient la forme de gouvernement proposée par Israël. Mais puisque jusqu'à maintenant, la position officielle de l'OLP va à l'encontre des propositions israéliennes, aucun Palestinien de Judée et de Samarie en Cisjordanie et à Gaza ne prendrait le risque d'être lynché ou abattu d'une balle dans la tête en exprimant ses vues et en manifestant son appui aux propositions d'Israël. Depuis le début de l'année, environ la moitié des incidents où des Palestiniens ont été tués ou blessés ont été causés par d'autres Palestiniens. Ces derniers mois, quelque 50 Palestiniens soupçonnés d'avoir des vues différentes de celles de l'OLP ont été cruellement exécutés de façon sommaire. Lorsqu'un maire palestinien a lancé l'idée d'une trêve à Noël, il a été publiquement menacé par Arafat de finir ses jours avec dix balles dans la poitrine.

Qui plus est, les participants au récent sommet arabe à Casablanca ont réaffirmé la position négative adoptée par l'OLP. D'un point de vue pratique, c'est-à-dire de notre point de vue, on ne doit pas tenir compte de la politique de l'OLP tant que cette organisation ne sera pas officiellement disposée à modifier sa charte qui prévoit la destruction d'Israël.

Nous sommes maintenant immunisés contre les paroles trompeuses qui caractérisent bon nombre des déclarations de l'OLP, chaque déclaration étant adaptée à l'auditoire auquel elle s'adresse et suivie immédiatement d'une autre déclaration qui dit exactement le contraire parce qu'elle s'adresse à un auditoire différent.

Arafat a renoncé publiquement au terrorisme, mais les actes de terrorisme continuent sans répit. Comment peut-on sincèrement croire que le fait de mettre le feu à la voiture dans laquelle une famille juive se promenait était une «opération militaire» et non un acte de terrorisme? En réalité, Arafat ne contrôle pas son organisation. En plus du groupe dissident d'Abu Mussa, en Syrie, certains autres éléments de l'OLP, comme Talaat Yakub, le Front populaire de Habache, Hawâtmi et Djibril, refusent de l'appuyer. Comment peut-on avoir foi dans les déclarations d'un homme qui, manifestement, n'a plus d'autorité sur les membres de l'organisation qu'il prétend diriger et représenter?

Je répète encore une fois que le peuple israélien ne veut rien d'autre que la paix. Je ne connais aucune façon de rétablir la paix sans négocier avec l'autre partie. Un jour, un grand homme du Moyen-Orient, le regretté président Anouar Sadate, a fait un pas vers nous, a présenté ses demandes à la Knesset et a entrepris des négociations. Aujourd'hui, des autocars quittent Jérusalem et Tel-Aviv chaque jour à destination du Caire, et vice versa.

Oui, nous nous dirigeons inexorablement vers la paix, et c'est le but premier de notre peuple, un but qui traduit les prières de millions de personnes qui ne peuvent pas s'exprimer librement dans notre région déchirée par le fanatisme et l'intégrisme religieux. Cette paix, nous l'aurons parce que nous la voulons et parce que les peuples du Moyen-Orient la veulent et en ont besoin.

Entre-temps, tout en luttant pour trouver la paix, nous continuons de nous développer en tant que société libre et vibrante qui recherche la collaboration de tous.

En 41 ans, nous avons créé, en Israël, une société démocratique ouverte dans laquelle la dignité de l'homme est considérée comme une valeur suprême. Nous avons une magistrature libre et indépendante, un Parlement élu de façon démocratique, la liberté de presse, et l'enseignement universel. Nous avons créé un système agricole très développé et une industrie capable de réaliser des projets parmi les plus avancés dans le domaine de l'ingénierie de haute technicité et de technologie biologique, et de produire des avions supersoniques et des scanographes médicaux presque sans pareils dans le monde. On utilise des dispositifs fabriqués en Israël dans les vaisseaux spatiaux et dans les modèles d'avions les plus récents faits aux États-Unis. Nous sommes l'un des trois pays—avec les États-Unis et le Japon—les plus avancés dans l'exploitation de l'énergie solaire. Nous sommes parmi les premiers au monde dans les domaines de l'irrigation, du dessalage de l'eau de mer et de l'ensemencement des nuages. Nous sommes une des huit nations du monde qui ont leurs propres satellites en orbite.

Nous sommes conscients de nos faiblesses et de nos manquements, mais en tant que société libre, vibrante et multi-ethnique nous savons que nous devons poursuivre nos efforts pour les surmonter. Toute société a ses faiblesses, mais elle doit être jugée dans le contexte de la liberté de ses membres de compenser pour ces manquements, du fait qu'ils sont conscients du devoir que leur imposent les exigences morales et de leur empressement à écouter la voix de la majorité à l'appui de la suprématie du droit et de la dignité humaine qui doit être la valeur suprême dans toute société contemporaine. Comme Thomas Jefferson l'a dit: «Rien n'est immuable, sauf le

droit inhérent et inaliénable de l'homme». Étant donné ce critère, nonobstant le fait que nous sommes un petit pays aux prises avec des problèmes d'origine nationale et internationale, constamment harcelé dans la communauté des nations, nous sommes fiers de nos efforts visant à façonner une société libre, ouverte et démocratique.

[*Français*]

Monsieur le Président, au nom du peuple d'Israël, je salue le Canada pour le rôle majeur que votre pays a joué au fil des ans au profit de la liberté humaine, pour des valeurs qui nous sont chères et qui sont les fondements de votre société comme de la nôtre. Nous savons la contribution remarquable du Canada, à la fois sur ce continent et dans tous les pays du globe, et l'importance croissante de la voix canadienne auprès des instances internationales. Les relations entre le Canada et Israël, qui ne cessent de se développer, sont basées certes sur des intérêts communs, mais aussi et surtout sur des affinités profondes.

Pour un pays comme le nôtre, vous êtes un exemple et une source d'inspiration. Vous avez ouvert les portes de la liberté à des immigrants d'innombrables pays. Vous êtes un modèle insigne de coexistence entre individus de cultures et de formations différentes qui vivent ici dans un climat de tolérance réciproque et de respect pour leur identité première.

[*Traduction*]

La nature a été très généreuse envers vous et vous avez prouvé que vous étiez dignes des largesses de la Providence en faisant un effort collectif pour protéger un environnement sain avec ferveur et dévouement.

Pour reprendre les paroles de Sour Dough:

> Il est un pays où les montagnes n'ont pas de nom, Où les rivières coulent vers des destinations inconnues. . .

Et plus loin:

> Mes frontières sont vastes et sauvages, mon emprise, aussi puissante que la mort. De mon trône, j'ai dominé sans pitié, seul, un million d'années durant, Étreignant mon imposant trésor, attendant que vienne l'homme.

En effet, vous êtes venus et vous avez réussi à relever le défi de la nature et à l'exploiter pour ouvrir la voie au progrès, à la science, à la technologie et à l'agriculture, pour le plus grand bien de l'humanité.

Votre société se distingue par l'accent particulier qu'elle met sur la beauté esthétique, le progrès et les nouveautés culturels en littérature, sur la scène, à l'écran et dans les arts. Nous partageons votre profonde fierté de la contribution impressionnante de la collectivité juive à votre vie culturelle et nationale.

De nouveau, monsieur le Premier ministre, monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes et distingués représentants des deux Chambres, je vous remercie de votre chaleureux accueil. J'espère et je souhaite que ma visite servira à raffermir les liens entre nos deux peuples, dans le partage de nos valeurs communes durant la lutte encore inachevée pour la paix et le progrès de l'humanité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Guy Charbonneau (Président du Sénat): Monsieur le Président Herzog, Madame, c'est un véritable plaisir d'accueillir parmi nous et d'écouter un chef d'État qui a connu une remarquable carrière de soldat, d'avocat, d'homme d'affaires, d'écrivain et de politicien et qui, incidemment, a servi durant la Seconde Guerre mondiale au sein d'une formation britannique sous le commandement de la 1re Armée canadienne, lors de la Bataille de Reichswald.

[*Traduction*]

Votre explication de la situation qui règne dans les territoires occupés et de la politique du gouvernement israélien est très à propos. Le Canada cherche activement une paix juste et durable au Moyen-Orient depuis l'époque de Lester Pearson.

Encore en 1985 le Canada a accueilli favorablement l'invitation israélo-égyptienne à participer à la force de maintien de la paix dans la région du Sinaï qui avait été remise à l'Égypte en 1982 dans le cadre de l'accord de Camp David, ce qui mettait un terme à dix ans de refus de participer à des opérations de maintien de la paix qui ne sont pas sous l'égide des Nations Unies.

L'encouragement donné par le Canada aux efforts tendant à établir la paix au Moyen-Orient a donc été constant au fil des ans, tout comme l'affirmation du droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Votre participation à cet échange de vues entre parlementaires nous fait grand honneur, monsieur le Prési-

dent. Elle est d'autant plus significative qu'à nos yeux vous incarnez votre pays. Comme l'État d'Israël, vous ne pouvez être classé dans une des catégories usuelles.

Vous et votre pays semblez marqués au coin du paradoxe et du contraste. Israël ne cesse jamais d'accomplir ce qu'on pourrait appeler des miracles naturels, car cette contradiction revêt un sens limpide quand elle s'applique à Israël. Cette habitude du paradoxe a fait de vos compatriotes des maîtres dans l'art de prévoir l'inattendu et d'y parer intelligemment.

Votre carrière distinguée, monsieur le Président, comporte elle aussi des éléments paradoxaux. Qui aurait pu deviner que l'Irlande catholique donnerait naissance en votre personne à un futur président de la Terre Promise? Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, vous n'avez pas hésité à vous engager dans l'armée britannique malgré votre détermination à mettre un terme au mandat britannique en Palestine. Et en 1988, quoique pilier de la gauche travailliste vous avez été réélu à la présidence de votre pays par un Parlement dominé par la droite.

Israël choisit constamment ses présidents parmi des hommes politiques qui sont en même temps des intellectuels distingués. Après avoir entendu votre allocution aujourd'hui en ce lieu où idées et points de vue contradictoires sont discutés chaque jour, nous comprenons sans mal que vos collègues parlementaires vous aient confié à nouveau ce mandat des plus importants.

Des voix: Bravo!

M. Charbonneau: Conscient des courants opposés qui s'affrontent librement dans votre démocratie parlementaire, la Knesset a voulu ériger au-dessus de ces courants la garantie involiable que la société capable de faire fleurir une telle diversité d'opinions sera préservée.

[*Français*]

Monsieur le Président, votre présence parmi nous témoigne des relations étroites qui existent entre les gouvernements, les Parlements et les peuples de nos deux pays. Ces liens sont pour vous-même et pour le peuple d'Israël la garantie de notre compréhension et de notre désir de voir la paix et l'harmonie régner une fois de plus dans cette région troublée du Moyen-Orient.

[*Traduction*]

Au nom du Sénat du Canada, je vous remercie de nous avoir exposé votre point de vue, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Monsieur le Président, collègues de la Chambre des communes et du Sénat, invités très distingués, au nom de tous les députés de la Chambre des communes, je désire vous remercier de votre présence ici et de votre visite dans notre pays.

J'ai eu le grand privilège de visiter votre pays à trois reprises, la dernière en janvier 1987, pendant laquelle vous et moi, monsieur le Président, nous avons eu l'occasion de parler en tête-à-tête des problèmes de votre pays et de nos préoccupations face à ces mêmes problèmes.

[*Traduction*]

Selon moi, on doit faire remarquer dans cette enceinte que la démocratie est un débat constant et ouvert sur les grandes questions de l'heure. Les Canadiens, je le suppose, acceptent ce fait, car nous avons créé, au Canada, l'une des démocraties les plus ouvertes et les plus libres du monde.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura ni dissensions ni divergence de vues, mais cela signifie que les questions les plus graves auxquelles nous devons faire face donneront bien à un débat animé. Monsieur le Président, la Chambre des communes n'est pas une réunion mondaine. Il s'agit d'une tribune où divers points de vue sont défendus et, monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a pas un point de vue monolithique au Canada au sujet des questions nationales ou internationales.

Au Canada, nous attachons beaucoup d'importance à la notion de discussion libre. Vous êtes ici, monsieur le Président, car vous représentez une démocratie soeur qui maintient résolument le principe qui tire ses origines de notre passé britannique et selon lequel il vaut mieux débattre ouvertement les sujets qui nous préoccupent que de les étouffer au moyen du secret, de la censure ou de l'indifférence.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Votre pays, monsieur le Président, qui, dès sa naissance, a dû maintenir ses traditions démocratiques malgré des événements terribles, constitue un exemple pour le reste du monde libre.

Nous savons l'angoisse que vous ressentez à l'heure actuelle. Cependant, nous sommes conscients du fait que votre Parlement, votre Knesset, discute de ces questions, que votre presse est libre, et que vos partisans ou vos détracteurs sont libres de faire connaître leurs opinions que la presse a tout le loisir de rapporter. Monsieur le Président, ce n'est pas le cas dans bien des régions du monde.

Au Canada, bien des gens s'inquiètent beaucoup du sort de votre pays et espèrent vivement que vous pourrez surmonter les défis extraordinaires qui vous confrontent

grâce à vos compétences, votre intelligence, votre sens de la décence et votre compassion.

[*Français*]

Monsieur le Président, notre voeu le plus profond, c'est pour la paix d'Israël et de ses voisins. De votre passage parmi nous, je souhaite que vous tiriez confirmation et que vous portiez à vos compatriotes la certitude de la loyale et constante amitié que les Canadiens portent à Israël et de la préoccupation qu'ils ne cessent de nourrir pour la sécurité et le bien-être de votre pays.

[*Traduction*]

Nous maintenons depuis longtemps que l'existence d'Israël doit être assurée et garantie. Cependant, nous ne vivons pas, après tout, dans un monde utopique, et nous sommes conscients de la situation d'autres peuples qui aspirent à la dignité et au respect de soi.

Au Canada, nous avons réalisé des choses qu'on n'aurait pas cru possibles. Nous avons créé une nation composée de peuples venus d'un peu partout dans le monde, et notamment nos autochtones. Nous ne sommes pas parfaits et notre idéal est loin de l'être, mais nous avons réalisé tous les progrès en question grâce à la patience et la confiance. Mais essentiellement, monsieur le Président, c'est surtout là une conséquence de la grande importance que nous attachons aux droits des gens et à leurs traditions.

Cette façon de voir, aussi imparfaite soit-elle, nous a permis, malgré toutes nos erreurs, d'être l'un des pays du monde où il fait le mieux vivre. Il est tout à fait faux de prétendre que les Canadiens sont des gens ternes et j'en ai assez d'entendre des inepties de ce genre. Si nous sommes ternes, j'ignore ce que je fais alors tous les jours durant la période des questions. Monsieur le Président, nous avons toujours tenté d'adopter une position modérée, pourtant. La modération et un très grand respect pour autrui, nous ont permis de bâtir notre pays et nous permettront, selon moi, de le garder uni.

Nous tenons à vous dire que notre sens presque instinctif de la modération, dans le cadre d'une démocratie viable, vous donnera peut-être ainsi qu'à vos collègues un certain espoir, alors que vous devez relever des défis beaucoup plus importants que les nôtres. Monsieur le Président, nous sommes vos amis, et parce que nous nous préoccupons du sort de vos enfants et de vous-même, nous souhaitons et nous espérons vivement que vous réglerez vos difficultés avec sagesse, générosité et compassion.

[*Français*]

Merci beaucoup encore, monsieur le Président, de votre visite et de votre amitié! *Shalom!*.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 juin 1989

La séance est ouverte à 13 h 50.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROCÉDURE DE LA CHAMBRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire soulever un rappel au Règlement que j'ai déjà soulevé il y a quelques mois. Lorsque la Chambre a ajourné pour l'été, si ma mémoire est correcte, monsieur le Président, le vice-président du comité plénier a déclaré que la Chambre s'ajournait au 25 septembre à 11 heures. Le Président n'a jamais dit, pour notre gouverne, qu'en vertu de l'ordre adopté plus tôt nous pourrions être rappelés. L'ordre de la Chambre, monsieur le Président, a été adopté le 27 juin 1989, et il explique clairement pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Pour éviter que je ne soulève le même rappel au Règlement une autre fois, je propose, comme je l'ai déjà fait, que nous examinions cette question pour qu'à l'avenir, lorsque la Chambre ajourne, on fasse quelques observations. Il n'y en a pas eues. Je ne dirai pas si ce que nous faisons aujourd'hui est légal ou non, mais je m'en rapproche.

Nous devions revenir le 25 septembre. Juste avant de nous le dire, la présidence aurait dû nous rappeler qu'il y avait un ordre de la Chambre prévoyant notre rappel pour la sanction royale de certains projets de loi. C'est mon interprétation, mais je suppose que Votre Honneur voudra prendre cela en délibéré. Je m'en remets à vous. Je n'ai pas besoin d'une réponse aujourd'hui.

Cela me préoccupe parce que nous sommes en séance véritable. Le Président a lu la prière dans le seul but d'attendre ici d'être appelé par le Sénat. Je considère cela comme une séance ordinaire. Ce que je propose c'est que, dorénavant, la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce qu'elle soit rappelée pour la sanction royale des projets de loi et que, ensuite, elle s'ajourne pour de bon au 25 septembre ou à toute autre date, le cas échéant.

Voilà le point sur lequel je voulais attirer votre attention, Votre Honneur, pour que vous puissiez commenter, aujourd'hui ou plus tard, car je n'ai pas besoin d'une réponse immédiate, afin que nous puissions régler cette question une fois pour toutes.

[*Français*]

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne voudrais en aucune façon débattre la question avec mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il a beaucoup plus d'expérience que moi. Mais je pense qu'il y a une distinction à faire entre la suspension des travaux de la Chambre et l'ajournement. Et il a, dans ses remarques, fait le point. Je pense qu'une suspension des travaux nécessiterait que le fauteuil soit occupé presque constamment, c'est-à-dire qu'il faudrait que quelqu'un occupe le fauteuil de la Présidence tout le temps que la Chambre est en suspension de ses travaux. Avec l'ajournement, on n'a pas besoin de faire cela. Alors c'est une disposition que nous avons, évidemment, devant nous, à laquelle, je pense, les leaders parlementaires à la Chambre ont réfléchi, et je pense que la question, à savoir l'ajournement versus la suspension des travaux, l'ajournement est beaucoup plus facile et beaucoup plus réaliste que de demander à la Chambre de suspendre les travaux jusqu'à ce que le Sénat ait fini d'étudier les projets de loi. Alors, je ne veux pas m'en prendre au député, mais si la Présidence avait des commentaires à faire là-dessus, je pense que là est le point, à savoir la différence entre l'ajournement et la suspension des travaux.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, lorsque mes électeurs m'ont élu, ce fut pour que je prenne mes responsabilités parlementaires très au sérieux, comme je le fais, et c'est pourquoi je suis ici, pour participer avec mes collègues de la Chambre des communes à la cérémonie d'octroi de la sanction royale à des projets de loi dont nous avons discuté jusqu'à une heure du matin. Nous sommes cependant en train d'établir un très dangereux précédent à la Chambre.

Il y a un débat en cours ici. Je ne me rappelle pas depuis que je siège à la Chambre qu'il s'y soit tenu un débat sans interprétation simultanée. Les délibérations se déroulent dans les deux langues officielles, mais nous ne fonctionnons pas dans les deux langues officielles.

Je cherche mon écouteur dans mon pupitre, et j'en cherche un dans dans le pupitre voisin. C'est la première fois depuis que je siège à la Chambre que les délibérations se déroulent sans que nous puissions les suivre dans les deux langues officielles. Je pense que nous établissons là un très, très dangereux précédent.

Je suis également très déçu de constater que le gouvernement a si peu de députés présents, lui qui contrôle le programme des travaux de la Chambre et à qui il appartient de veiller à ce qu'il y ait quorum à la Chambre avant que les députés aillent à l'autre endroit assister à la cérémonie de la sanction royale. Si nous, de ce côté-ci, quittions la Chambre, les ministériels ne réuniraient même pas le quorum pour la sanction royale.

Mme Mary Clancy (Halifax): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Au sujet du rappel au Règlement soulevé par mon collègue de Parkdale—High Park, j'ai été étonnée moi aussi de ne pas trouver d'écouteurs, mais je suis persuadée que ce doit être un oubli de la part de quiconque en a la responsabilité, car jamais bien sûr pareille omission ne se produirait de façon délibérée. Je tiens à dire également que je n'ai pas eu de problème pour ma part, car le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'exprime si clairement que le problème ne se posait pas.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai parlé en anglais, comme je le fais souvent, et certains y trouvent à redire, mais j'ai choisi d'utiliser cette langue en premier. Je détesterais gâcher la belle ambiance estivale pour le personnel. Je constate que les interprètes sont bien là. Ce sont les écouteurs qui sont absents. J'apprécie que mon collègue de Toronto nous ait rappelé qu'il ne peut écouter mes paroles pleines de sagesse en français, je l'en remercie. J'espère que le personnel n'y voit pas là une erreur de leur part. Naturellement, le service d'interprétation nous est fourni. Je vois les interprètes derrière la vitre. Cependant, ce sont les écouteurs qui manquent sur nos bureaux.

Je ne voudrais pas que cette question soit confondue avec le point que j'ai soulevé précédemment. Je voudrais remercier mon collègue d'Ottawa—Vanier et c'est pourquoi je préfère que Votre Honneur se prononce sur ce point un autre jour ou l'envoie au comité approprié pour que celui-ci l'étudie. Je pourrais faire un long discours à propos de ce qu'a dit le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), mais je ne le ferai pas aujourd'hui, tant que Votre Honneur me donne l'assurance que cette question sera étudiée, car Votre Honneur sait que ce n'est pas la première fois que je la soulève.

[*Français*]

Cela dit, je souhaite à tous les Canadiens et les Canadiennes, dans l'autre langue officielle, mes meilleurs voeux pour la Fête du Canada, parce que je vois que le problème de l'interprétation est maintenant réglé. Je vous remercie.

• (1400)

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots au sujet de ce rappel au Règlement. Premièrement, je suis enchanté de voir autant de mes collègues de tous les partis, même à la veille de la Fête du Canada.

Le fait de nous réunir pour la sanction royale après l'ajournement pour l'été n'est rien de nouveau; c'est une tradition. En fait, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), qui est ici depuis plus longtemps que moi, et plusieurs autres députés, comme le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le député de Toronto, ont tous été membres d'un gouvernement qui, régulièrement, rappelait brièvement la Chambre après l'ajournement pour ce qui n'est vraiment qu'une formalité, c'est-à-dire aller rencontrer nos collègues du Sénat pour la sanction royale.

Je crois que ce serait une erreur que de lancer un important débat public sur cette question. Je sais que d'autres députés, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, sont actuellement en réunion. Je suis certain qu'ils seraient heureux de participer à l'achèvement des travaux du Parlement en assistant à la sanction royale.

À mon avis, la question soulevée par le député de Saint-Denis relève de la tradition. Nous ne faisons qu'observer l'une des plus anciennes traditions du Parlement que tous les députés connaissent bien. Même si le vice-président des comités n'a pas employé la formule exacte qu'il aurait dû employer lorsqu'il a ajourné la Chambre tôt mercredi matin, je crois que tous les députés savaient clairement ce qu'il voulait dire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je proteste. Je ne veux pas de débat, mais je ne suis certainement pas d'accord avec ce que le député de Rosedale (M. MacDonald) vient de dire. Pour Marcel Prud'homme, député de

Saint-Denis, la sanction royale est loin de n'être qu'une formalité.

Deuxièmement, j'ai toujours prétendu que nous devions être 20 députés à la Chambre pour pouvoir siéger. Je répète que la présidence a récité la prière et je considère, par conséquent, que c'est une véritable séance même si la Chambre ne siège que pour une seule et unique raison. Il faut 20 députés pour que la Chambre puisse siéger. Il se peut que nous soyons 20 députés à la Chambre la veille de la Fête du Canada et je vois qu'en régime parlementaire britannique, il doit y en avoir 20 pour qu'elle puisse siéger. Or, il n'y en a pas 20 maintenant.

Je regrette que le député ait dit que la sanction royale n'était qu'une simple formalité. Selon ce que j'ai appris sur la tradition parlementaire britannique, la sanction royale n'est pas qu'une simple formalité. Il se peut que nous disions parfois: «Qu'importe la sanction royale?» Mais si nous commençons à agir ainsi, un jour certains députés diront: «Qu'importe le cortège du Président?» Et ils finiront par se demander pourquoi le greffier s'habille comme un frère des écoles chrétiennes. Et peut-être alors, Monsieur le Président, devrez-vous commencer à porter la perruque?

Nous avons des traditions. Je n'ai jamais caché le grand respect que les traditions m'inspiraient. Si les gens veulent les changer, j'ai toute une série de propositions à leur soumettre. Mais j'aime la tradition du régime parlementaire britannique telle qu'elle est et nous devrions nous efforcer de l'embellir.

J'aperçois l'un des mes collègues les plus estimés et je suis sûr qu'il me permettra de consigner son nom au compte rendu pour bien montrer qu'il est ici. Je parle de mon ami, le député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling). Je vois qu'il affiche un beau sourire et j'ajoute que c'est un homme d'une exquise politesse. Il approuve ce que je dis.

Je vais donc vous redonner la parole, monsieur le Président. Un jour, nous n'aurons pas à tenir ce genre de débat. Je réitère encore mes voeux les plus sincères au député de Rosedale en lui souhaitant une heureuse Fête du Canada.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'aimerais formuler simplement un bref commentaire. Comme je suis tout nouveau député, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qui vient de se dire. Je passais par ici par hasard. Je tiens simplement à dire que si nous pouvons accomplir autant après une seule journée de repos, imaginez un peu ce que nous pourrons accomplir après le 25 septembre.

Ma deuxième remarque est d'un caractère un peu plus sérieux. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a signalé un aspect sur lequel des députés présentement absents de la Chambre ont vraisemblablement des idées fort arrêtées. J'espère qu'avant de trancher l'importante question que le député a soulevée, monsieur le Président, vous voudrez bien attendre que d'autres députés vous aient fait savoir ce qu'ils en pensent.

[*Français*]

M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, on vient de m'informer que des visiteurs venant de Montréal pour rencontrer le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) et l'écouter parler à la Chambre des communes se sont vu refuser l'entrée dans la Chambre des communes. Je me demande comment il se fait que les portes des tribunes parlementaires sont closes et que l'on ne permet pas à ces distingués visiteurs de venir admirer du haut des galeries leur excellent député. Je pense que le point soulevé par mon collègue mérite d'être considéré, et certainement, je crois que le public aurait le droit de venir dans cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Je m'en veux d'abuser ainsi de votre bonté, monsieur le Président. Je remercie bien sincèrement mon distingué collègue et ami le député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet). J'ignorais absolument ce qu'il entendait ajouter. Les gens qui visitent Ottawa ignoraient que j'allais prendre la parole. Je l'ignorais moi-même. Quand j'ai entendu la cloche, j'ai estimé de mon devoir de me présenter à la Chambre. Mieux vaut sans doute interpréter le commentaire du député dans l'esprit de la Fête du Canada. Je ne suis pas du tout responsable de ses commentaires, bien que je les apprécie. C'est vrai que les tribunes sont fermées.

[*Français*]

M. le Président: Un recours au Règlement très bref. L'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a la parole.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

[*Traduction*]

Le député de Leeds—Grenville (M. Jordan) et le député de Haldimand—Norfolk (M. Speller) m'ont demandé de faire savoir à la Chambre qu'ils s'intéressent également à la question. Selon moi, nous sommes témoins encore une fois du souverain mépris que le gouvernement éprouve à l'endroit du Parlement, mépris dont j'ai fait état dans mon exposé l'autre soir. Je suis d'accord avec ce qu'a dit le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Compte tenu de ce qui se déroule à l'extérieur,

mieux vaudrait vraisemblablement surseoir à tout autre commentaire jusqu'à notre retour de l'autre endroit.

M. le Président: Avant de dire quelques mots là-dessus, j'aimerais revenir sur une observation de mon collègue de Victoria. Il a dit que, si un débat aussi animé peut avoir lieu après les jours, les semaines et les mois harassants que nous venons de traverser, on peut supposer que la session qui reprendra le 25 septembre sera des plus excitantes. Je dois vous avouer que cette perspective me remplit d'effroi et que je préfère ne pas y songer.

[*Français*]

Premièrement, nous avons un recours au Règlement de l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui est un député très intelligent, avec beaucoup d'expérience en ce qui touche les procédures de la Chambre des communes. En fait, peut-être qu'il a raison de faire son intervention parce que, clairement, quand vous considérez l'ordre de l'ajournement du Parlement, vous montrez que j'ai utilisé le mot «ajournement». Mais en anglais:

[*Traduction*]

Il a été décidé à l'unanimité «Que, lorsque la Chambre aura terminé plus tard aujourd'hui», c'était hier, «ses délibérations relatives à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-15», et ainsi de suite, «elle s'ajourne jusqu'au lundi 25 septembre 1989, étant entendu que. . .»

[*Français*]

Et en français: «Loi concernant la protection des obtentions végétales, elle s'ajourne jusqu'au lundi 25 septembre 1989, étant entendu que:»

[*Traduction*]

«Si, à quelque moment, un ou plusieurs projets de loi sont prêts pour recevoir la sanction royale», ce que nous sommes en train de faire.

Le député a soulevé une question intéressante. Ce n'est pas. . .

[*Français*]

. . .ce n'est pas la première fois qu'il fait une intervention comme celle-là, et je pense qu'il a le droit d'avoir le précédent considéré pendant l'été, le point, et après cela, naturellement, il sera probablement approprié pour moi de faire un commentaire plus exact concernant le sujet.

Je remercie bien l'honorable député, spécialement un député ayant une grande expérience de la Chambre des communes, de s'être levé cet après-midi sur un point qui est très important pour les grandes traditions du Parlement et aussi pour l'avenir de notre pays.

Maintenant, nous avons un autre problème que je regrette beaucoup, parce que je comprends bien que les écouteurs, les appareils pour entendre l'interprétation simultanée, ne sont pas disponibles aux sièges particuliers de chaque député. C'est une erreur que je regrette beaucoup, mais l'intervention, le point est absolument accepté par la Présidence.

Maintenant, peut-être que nous pouvons continuer avec le grand événement de cet après-midi.

* * *

• (1410)

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence; projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail; projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt; projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; projet de loi C-24, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux pensions de retraite et à d'autres pensions; projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs; projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les juges; projet de loi C-239, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent; projet de loi C-240, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Markham; projet de loi C-241, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Fredericton; projet de loi C-245, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Renfrew; projet de loi C-252, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Restigouche; et le projet de loi C-254, Loi visant à changer le nom de la circonscrioption électorale de Windsor—Lac Sainte-Claire.

Également, j'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté

certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 29 juin 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 29 juin 1989, à 13 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot.

SANCTION ROYALE

• (1420)

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu

au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel)—Chapitre 2.

Projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports et modifiant certaines lois en conséquence—Chapitre 3.

Projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt—Chapitre 4.

Projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministre du travail—Chapitre 5.

Projet de loi C-24, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux pensions de retraite et d'autres pensions—Chapitre 6.

Projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs—Chapitre 7.

Projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les juges—Chapitre 8.

Projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement—Chapitre 9.

Projet de loi C-239, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent—Chapitre 10.

Projet de loi C-240, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Markham—Chapitre 11.

Projet de loi C-241, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Fredericton—Chapitre 12.

Projet de loi C-245, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Renfrew—Chapitre 13.

Projet de loi C-252, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Restigouche—Chapitre 14.

Projet de loi C-254, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Windsor—Lac Sainte-Claire—Chapitre 15.

Projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990—Chapitre 16.

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre du mardi 27 juin 1989, la Chambre s'ajourne à nouveau jusqu'au lundi 25 septembre 1989, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 septembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

M. le Président: Je dois informer la Chambre que j'ai été saisi de quelques questions de privilège. Je donne la parole en premier au très honorable chef de l'opposition.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ FAITE DANS LES JOURNAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège dont mon leader parlementaire, le député de Windsor-Ouest, et moi avons tous deux donné avis.

Je veux traiter d'un outrage à la Chambre, d'une affaire qui, selon *Le privilège parlementaire au Canada* de Maingot, chapitre 12, constitue dans nos délibérations une atteinte aux privilèges.

Le 26 août dernier, le ministère des Finances a fait paraître deux pleines pages d'annonces dans tous les principaux journaux de chaque langue du pays. Le texte était imprimé en si gros caractères qu'il sautait presque de la page. Ces annonces conservatrices en gros caractères, payées par les Canadiens, se lisent ainsi, dans les journaux de langue anglaise: «*On January 1, 1991, Canada's Federal Sales Tax System Will Change. Please Save This Notice*». Elles expliquent les modifications apportées et les raisons qui y président.

[*Français*]

Monsieur le Président, la même chose est passée en français dans les quotidiens francophones à travers le pays, et cela se lit comme il suit:

> Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis.

Elle explique les modifications apportées et les raisons qui y président. Maintenant, monsieur le Président, sur la deuxième page, toute une page, il y a des changements principaux proposés, détaillés, avec le texte des modifications à la loi, précisément dans le texte, dans les journaux, dans les deux langues.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, comme vous en aurez besoin pour examiner cette affaire, à la fin de mon exposé à la Chambre, je les remettrai par votre entremise au greffier de la Chambre, comme le Règlement l'exige, je crois. Après mon intervention, le greffier décidera s'il doit en donner lecture ou non. Ce sera à lui et à vous d'en juger.

Je voudrais d'abord montrer en quoi ces annonces sont un outrage à la Chambre des communes. Je prétends que l'annonce ne fausse pas seulement la substance du texte mais aussi la procédure à laquelle il doit être soumis conformément au Règlement. Elle nuit aux délibérations en cours d'un comité de la Chambre, le Comité des finances, de même qu'aux futures délibérations et décisions de la Chambre elle-même.

Monsieur le Président, je vais développer ce point et si vous jugez qu'il y a à priori matière à privilège, j'ai l'intention de proposer au moment qui conviendra à la Chambre une motion à cet effet au titre de votre décision.

L'expression «Veuillez conserver cet avis», suivi de l'énumération des prétendues modifications fiscales, donne ouverture à une question de privilège. Cette expression «Veuillez conserver cet avis» constitue un outrage au Parlement; c'est un acte d'intimidation à l'endroit du Parlement parce que l'unique conclusion qu'on peut tirer de ces mots «Veuillez conserver cet avis» c'est qu'on se fiche de ce que les députés pourront décider au sujet de ces taxes; on se fiche de ce que le Comité des finances pourra décider au sujet de ces taxes. . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .on se fiche de ce que pourront dire les Canadiens au sujet de ces taxes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): On se fiche de savoir si le député de Mississauga-Sud jugera bon de dire que cela ne marchera pas. C'est gaspiller les deniers publics, a-t-il dit, que de faire voyager ce comité à Terre-Neuve. Depuis lors il s'est ravisé, mais on se fiche de ce que la population de Terre-Neuve peut dire, de ce que peuvent dire les gens de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et du Québec. «Veuillez conserver cet avis. Vous perdez votre temps. Pas la peine de comparaître devant ce comité». Voilà ce que le gouvernement dit effectivement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): «Veuillez conserver cet avis.» S'il faut en croire ces annonces, voilà les changements qui vont entrer en vigueur. Un point c'est tout. Il s'agit d'un outrage au Parlement de la part de ceux qui rédigent ces annonces, de la part de ceux qui en autorisent la publication, parce qu'il n'y a que cette Chambre, la Chambre des communes qui puisse approuver des changements fiscaux.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà sur quoi repose la question de privilège dont vous êtes saisi. «Veuillez conserver cet avis.» Cette annonce dit que telles mesures vont entrer en vigueur à telle date—peu importe ce que peut faire le Parlement—alors qu'en fait la Chambre des communes n'a pas adopté de loi en ce sens. A l'exception peut-être du premier ministre et du ministre des Finances, personne ne tient à ce qu'une mesure fiscale de ce genre soit présentée à la Chambre des communes. En tout cas, certainement pas les députés conservateurs de l'arrière-ban qui se sont exprimés là-dessus cette semaine.

• (1110)

Le comité parlementaire des finances parcourt le pays à l'heure actuelle afin de soumettre aux contribuables un document de travail sur l'opportunité de recommander ou non au ministre des Finances de présenter une loi que les auteurs de cette annonce publicitaire considèrent déjà comme adoptée puisqu'ils conseillent de «conserver cet avis» afin de pouvoir s'y reporter au besoin. On ne changera rien.

Cette annonce porte nettement atteinte au principe parlementaire fondamental voulant que ce soit la Chambre des communes, que ce soit les représentants du peuple de toutes les provinces et des deux territoires de notre pays, c'est-à-dire nous et seulement nous, les élus, qui décidions au nom des Canadiens des taxes à imposer.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le privilège du Parlement et non d'une poignée de publicitaires d'une agence de publicité conservatrice.

[*Français*]

Ces annonces publicitaires portent atteinte à la tradition parlementaire de deux autres façons. D'abord, elles compromettent les délibérations présentement en cours au sein du Comité permanent des finances; ensuite, elles compromettent également les débats qui pourraient éventuellement avoir lieu ici à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, ces annonces constituent une atteinte aux droits et privilèges de tous les députés et une manifestation de mépris à l'égard du Parlement.

Le gouvernement est hypocrite et, à vrai dire, ridicule au possible en jetant ainsi par la fenêtre des millions et des millions de dollars pour cette publicité dans les journaux—qu'on n'oserait même pas mettre au fond d'une cage d'oiseau—tout en déclarant qu'il essaie de comprimer ses dépenses afin d'abaisser son déficit.

Nous sommes ici, monsieur le Président, en présence non seulement d'un cas évident d'atteinte aux privilèges, mais aussi d'un cas évident de stupidité gouvernementale.

Le projet farfelu, mis de l'avant par le premier ministre et le ministre des Finances, contredit tous les discours qu'ils ont consacrés à la réforme fiscale tant à la Chambre des communes qu'à travers tout le pays.

Nous sommes donc ici, monsieur le Président, en présence, non seulement d'un cas évident d'atteinte aux privilèges de cette Chambre, mais aussi d'un cas évident d'atteinte à la bonne foi.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont mis de l'avant une proposition ridicule qui non seulement n'a pas le caractère de neutralité fiscale qu'ils avaient promis de lui donner, mais constitue au contraire l'exemple le plus flagrant de rapacité fiscale dans l'histoire du pays, qui non seulement n'a pas le caractère de simplicité promis par le gouvernement, mais donne naissance plutôt à un cauchemar administratif qu'on ne voudrait pas souhaiter à son pire ennemi, qui non seulement n'inclut pas la participation des provinces comme ils l'avaient promis, mais qui va, au contraire, faire des Canadiens le seul peuple au monde à se voir infliger deux régimes de

taxes de vente entièrement différents: un régime fédéral et un régime provincial.

Nous sommes donc ici, monsieur le Président, en présence non seulement d'un cas évident d'atteinte aux privilèges, mais aussi d'un cas évident de fraude politique commise par le premier ministre et le ministre des Finances.

Je sais bien, monsieur le Président, qu'à la lumière de ces faits, vous mettriez ces voyous à la porte si vous le pouviez, mais je sais aussi que votre marge de manoeuvre est très limitée parce que vous ne pouvez appliquer que les règlements relatifs aux questions de privilège.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je tiens à vous citer un important commentaire qui figure à la page 543 de la deuxième édition de Bourinot, un commentaire qui devrait vous aider à juger de cette affaire, mais qui est sans intérêt pour quelque ministre conservateur que ce soit parce qu'il n'a pas été pondu par un publicitaire conservateur. Il manifeste de l'usage traditionnel à la Chambre.

> La Chambre des communes a pour premier rôle, en fait, d'étudier et de critiquer les prévisions budgétaires et les impôts qui sont nécessaires pour couvrir les dépenses gouvernementales, et les comités en question constituent le principal mécanisme parlementaire par lequel la Chambre exerce ses fonctions politiques et constitutionnelles.

Voilà le commentaire de Bourinot.

Comment le comité de la Chambre des communes qui tient actuellement des audiences concernant un document technique sur la taxe de vente proposée peut-il savoir vraiment ce qu'en pensent les Canadiens, alors que des millions de nos concitoyens lisent ces annonces de deux pages qui affirment sans ambages que certaines modifications entreront en vigueur sans autre forme de procès? Beaucoup de Canadiens qui auraient peut-être présenté un mémoire au comité en sont venus à la conclusion qu'il était inutile de le faire. Nous avons tous lu ces annonces où l'on nous dit qu'en dépit de nos objections, le ministère des Finances a déclaré que les changements entreront en vigueur, quoi qu'en pensent les Canadiens. Monsieur le Président, je voudrais citer un passage de l'ouvrage de Maingot intitulé «*Le privilège parlementaire au Canada*», à la page 229, que voici:

> On peut codifier le privilège, mais pas l'outrage, car de nouvelles formes d'obstruction apparaissent constamment et le Parlement doit pouvoir exercer sa juridiction pénale pour s'en protéger.

Monsieur le Président, le message qui se dégage de ces annonces est assez évident: nous agissons à notre guise que vous soyez d'accord ou pas, que cela plaise ou non à vos représentants élus, à la Chambre des communes, ou aux députés qui siègent au comité des finances. «Veuillez conserver cet avis», car aucune modification ne sera apportée. Je sais que c'est ce que le premier ministre et le ministre des Finances ont vraiment en tête.

Je voudrais signaler, monsieur le Président, la définition de l'outrage qui figure à la page 143 du chapitre 10 de la 20e édition de l'ouvrage d'Erskine May intitulé *Parliamentary Practice*:

> On peut dire, en général, que tout acte ou toute omission qui gêne ou empêche directement ou indirectement, l'une ou l'autre Chambre d'exercer leurs fonctions ou un parlementaire ou un fonctionnaire de ces Chambres de s'acquitter de leurs fonctions peut être considéré comme un outrage, même s'il n'y a pas de précédent.
>
> omission gênant ou entravant le Sénat ou la Chambre des communes dans l'exercice de ses fonctions ou gênant ou entravant tout membre ou agent de l'une de ces Chambres dans l'accomplissement de ses tâches, ou qui a tendance, directement ou indirectement, à produire pareil résultat peut être traité comme un outrage, même s'il n'y a pas de précédent à l'infraction.

Le premier ministre, le ministre des Finances et leurs gourous de la propagande, qui ont mis au point de nouvelles formes d'obstruction, étaient évidemment convaincus, lorsqu'ils ont fait paraître cette annonce, qu'ils n'avaient pas besoin de l'approbation ultime du Parlement, ni même d'attendre la deuxième lecture du projet de loi ou le rapport du comité parlementaire. Ils estimaient qu'ils n'avaient pas à attendre que la Chambre des communes adopte le projet de loi en première lecture. Ils n'ont pas hésité, ils ont fait paraître les annonces, non pas pour aider le Parlement, mais bien pour paralyser et intimider le Parlement et lui créer des obstacles.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, après m'être reporté à certaines autorités compétentes en la matière, je voudrais maintenant citer les paroles de quelques-uns des grands personnages qui ont marqué l'époque moderne de notre Parlement. Des exemples de ce genre, je pourrais vous en citer des centaines, qui montrent que, conformément à la tradition, seule la Chambre des communes peut adopter une mesure fiscale ou financière.

Permettez-moi de reprendre quelques extraits des discours importants qui ont été prononcés à la Chambre parce que je sais, monsieur le Président, que vous avez le même respect que moi des règles qui doivent s'appliquer de nos jours et qui reposent sur nos traditions et notre histoire, même si le premier ministre et le ministre des Finances ne croient pas à l'histoire. D'ailleurs, leur devise le prouve bien: «Pourquoi se préoccuper de l'histoire ou de la tradition de la Chambre des communes quand un bon rédacteur publicitaire peut la récrire pour vous?»

Je voudrais d'abord vous citer les paroles de feu John George Diefenbaker, publiées à la page 189 du hansard du 11 décembre 1947. Au cours d'un débat sur des modifications aux mesures fiscales qu'avait annoncées à la radio

le ministre des Finances d'alors, Doug Abbott, voici ce qu'avait déclaré M. Diefenbaker à la Chambre:

> Une administration qui détourne ainsi de leurs fins les pouvoirs qu'il a obtenus du Parlement doit au moins au pays et à ce même Parlement quelques explications.

M. Diefenbaker a poursuivi en se demandant s'il existait, et je cite:

> . . .un pays où les impôts sont décrétés par un ministre.

Monsieur le Président, M. Diefenbaker serait absolument stupéfait.

• (1120)

Non seulement le gouvernement a le front d'envisager l'application d'une taxe par décret, mais il songe même à l'appliquer au moyen d'annonces dans les journaux. M. Diefenbaker se retournerait dans sa tombe s'il voyait ses successeurs de l'autre côté de la Chambre consentir à pareil geste.

Plus tard, le 9 mars 1948, M. Diefenbaker a déclaré ceci, comme on peut le lire à la page 2090 du hansard:

> Les statuts du royaume indiquaient d'une façon très nette qu'on ne devait percevoir aucun impôt des sujets, sans le consentement du parlement.

Le Parlement n'a donné son consentement en aucune façon. Avec l'esprit de parti qui caractérisait M. Diefenbaker, esprit de parti qu'il poussait parfois très loin dans cette enceinte, l'ancien chef de gouvernement serait consterné de voir que le premier ministre et le ministre des Finances actuels insèrent dans les journaux des annonces qui laissent entendre que le Parlement a donné son approbation.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'attire maintenant votre attention sur le hansard du 20 avril 1961 où l'on voit qu'une simple brochure publiée par le ministère de l'Agriculture—je dis bien «une simple brochure» et pas une campagne publicitaire massive pour réformer notre régime fiscal—avait amené le député néo-démocrate Walter Pitman, député à l'époque de Peterborough, à poser une question de privilège. M. Pitman avait demandé au cours de son intervention, et je cite la page 3825 du 20 avril 1961: «Comment peut-on dire à la population canadienne que l'ARDA va être mise en marche, alors que ce projet de loi n'a pas encore été soumis en seconde lecture? Est-ce qu'on veut prétendre par là que la seconde lecture est inutile? Est-ce qu'on veut prétendre par là que les délibérations de la Chambre des communes n'aboutissent qu'à l'approbation automatique des mesures proposées?»

J'attire l'attention de cette Chambre sur le fait que cette question de privilège ne concernait qu'un projet de loi relatif à l'agriculture, qui n'avait pas encore été soumis à la Chambre en seconde lecture, mais déjà déposé en première lecture. Mais la question qui nous intéresse aujourd'hui n'a même pas été soumise au Parlement en première lecture. La question qui nous intéresse ici c'est la publication dans les journaux d'annonces en faveur d'un projet de loi qui n'a même pas encore été rédigé.

La position de M. Pitman avait été appuyée par le regretté Lester B. Pearson, qui avait déclaré que la publication de la brochure représentait effectivement un exemple de mépris envers la Chambre des communes. Je cite encore la page 3825 du 20 avril 1961. Il s'agit, disait M. Pearson, «d'une brochure relative à une loi du Parlement qu'on a publiée avant que cette loi soit adoptée. L'action du ministre constitue donc, sans aucun doute, un acte de mépris envers le Parlement.»

[*Traduction*]

Monsieur le Président, votre prédécesseur à cette époque était le très honorable Roland Michener. Il n'a pas eu à trancher la question, car aucune motion officielle n'a été présentée, mais il a néanmoins pris la peine d'exposer ses vues à la Chambre au sujet de cette question d'outrage. Le président Michener a tenu ces propos, qui sont consignés à la page 3974 du hansard du 20 avril 1961:

> Il convient de relever que personne ne peut affirmer que le Parlement a adopté une mesure avant qu'il l'ait fait, surtout pas un ministre. Si le document confirme cette assertion, le député serait fondé à présenter une motion.

Autrement dit, il a reconnu qu'il y avait présomptions suffisantes. Les annonces que le ministère des Finances a fait paraître le 26 août dernier et qui disaient: «Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis» répondent aux critères établis par le président Michener, car elles confirment implicitement que le Parlement a agi avant qu'il ne l'ait fait.

Je crains que ce discours intellectuel ne dépasse les facultés mentales des députés conservateurs d'en face. Pourquoi ces maîtres actuels de notre destinée se préoccuperaient-ils de ce que pensaient John Diefenbaker ou Roland Michener?

Je pourrais peut-être citer certains de leurs contemporains. Les rédacteurs publicitaires du Parti conservateur et leurs grands orateurs, les ministres du gouvernement actuel, trouveraient peut-être intéressantes les réflexions de certains de leurs contemporains.

Je voudrais citer l'actuel lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve et du Labrador, représentant de la Couronne et d'une province que le député de Mississauga-Sud n'a pas jugé bon de visiter pour que les gens puissent présenter des mémoires au comité. Ç'aurait été un gaspillage de fonds publics!

Il s'agit de l'honorable James McGrath que nous connaissons tous les deux, monsieur le Président, et qui était anciennement député de Saint-Jean-Est. C'est lui qui a été à l'origine de certaines de nos réformes de procédure les plus récentes. Lors de la controverse qu'a soulevée la publicité sur la Constitution en 1980 et—soit dit en passant—après le débat à la Chambre des communes sur la justesse de cette publicité, M. McGrath a exprimé son avis sur la question. Ses propos sont consignés à la page 3528 du hansard du 9 octobre 1980:

> Cette propagande n'a d'autre objectif que d'empêcher l'opposition de soulever un débat sur la politique gouvernementale ou de remettre en question les principes dont elle s'inspire.

De toute évidence, la situation actuelle est bien pire que celle dont parlait M. McGrath puisque nous n'avons même pas encore commencé à débattre le projet de loi à la Chambre des communes que le gouvernement traite l'affaire comme un fait accompli. Celui qui est maintenant lieutenant-gouverneur devait prévoir ce qui allait venir lorsqu'il a dit que les annonces payées par le gouvernement étaient, et je cite à nouveau ses propos de la page 3528:

> . . .la réplique contemporaine de la corruption et des méthodes d'intimidation qui contaminèrent la Chambre des communes par le passé.

M. McGrath a quitté la Chambre il y a quelques années. Je devrais peut-être citer quelqu'un parti depuis moins longtemps, un ancien ministre de la Justice conservateur, l'hon. Ray Hnatyshyn, qui nous a quitté il y a seulement dix mois. Il pratique toujours activement le droit ici, en ville. Je voudrais citer M. Hnatyshyn qui disait lors du même débat, le 9 octobre 1980, comme on peut le voir à la page 3529 du hansard:

> une campagne de publicité de plusieurs millions de dollars. . . est incompatible, à mon avis, avec tous les principes fondamentaux dont s'est inspiré le Parlement au cours des années.

Je ne peux dire qu'une chose, monsieur le Président, c'est: «Bien dit, Ray.»

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous allons le regretter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Par respect pour le premier ministre, Dieu sait pourquoi d'ailleurs, je vais éviter de citer l'ancien député du Yukon, l'hon. Erik Nielsen.

Des voix: Allez-y.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais bien, si Votre Honneur et le greffier désirez que je dépose ces citations, mais je ne voudrais pas abuser de la patience de la Chambre.

M. le Président: Le député a mentionné un livre récent et, naturellement, la présidence aimerait bien savoir quels sont les passages visés.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, Erik Nielsen a suffisamment de munitions pour lancer un service d'abonnement. Non, je ne cite pas son livre, que vous n'avez pas à lire dans le cadre de vos fonctions, mais j'ai relevé dans le hansard des choses attribuées à l'ancien député du Yukon. Mais, comme je le disais, je ne vais pas abuser de la patience de la Chambre.

Limitons-nous à quelques membres contemporains de cette assemblée, certains ministres, députés depuis pas mal de temps. Voyons ce qu'ils avaient à dire durant ce même débat sur les annonces relatives à la Constitution. L'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devait avoir le premier ministre et son collègue, le ministre des Finances, à l'esprit lorsqu'il disait le 9 octobre 1980, comme on peut le voir à la page 3531 du hansard:

> ce que le gouvernement cherche à faire . . .c'est. . . du moins de faire comprendre d'ores et déjà à tout le monde, à l'extérieur de la Chambre, qu'on aura beau invoquer tous les arguments, valables ou non, ces arguments seront irrecevables et que le plan d'action est déjà arrêté.

Un autre ministre qui croit dans la transparence devait se trouver à High River le jour où le Cabinet a autorisé ces annonces publicitaires, puisque le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait ceci à dire au cours du même débat, comme en témoigne la page 3534 du hansard; voici:

> Selon moi, cette tentative de dépenser l'argent des contribuables pour manipuler l'opinion sur des questions du domaine public qui n'ont pas encore été réglées constitue un abus qui porte atteinte aux droits de la Chambre des communes.

Toujours au cours du même débat, comme on peut le constater à la page 3532 du hansard, le secrétaire d'État a dit ce qui suit:

> Le gouvernement tente en fait de laisser entendre que sa publicité porte sur une décision déjà prise. C'est faux; cette décision n'a pas

encore été prise. Ces messages publicitaires ne peuvent en aucune façon prétendre se fonder sur une décision prise ici.

En 1980, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a piqué toute une colère à la Chambre des communes au sujet d'une simple annonce publicitaire proposant une modification constitutionnelle qui avait été débattue à la Chambre, qui a ensuite reçu les suffrages de son parti et de lui-même et qui est devenue la Loi constitutionnelle de 1982. Il s'est élevé avec vigueur contre cette simple annonce qui représentait des bernaches du Canada traversant le ciel canadien. Pour lui, il s'agissait là du plus dangereux type d'annonce publicitaire.

• (1130)

Par votre entremise, monsieur le Président, je tiens à dire au secrétaire d'État et au premier ministre que ce qui était vrai en 1980 devrait également l'être en 1989.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je veux m'en remettre à l'autorité suprême en l'occurrence, le ministre des Pêches et des Océans.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour une fois dans sa carrière politique, il ne tentait pas de noyer le poisson.

Je l'invite à revêtir tous ses insignes universitaires et à répéter à la Chambre des communes les paroles qu'il a prononcées le 9 octobre, comme en témoigne la page 3537 du hansard. Je suis sûr qu'il s'en rappelle. Il apprend par coeur pratiquement ce qu'il dit.

Voici:

> J'estime qu'on a porté atteinte à mes privilèges, à ma réputation et à mon honneur de député, parce que les ministériels diffusent partout au Canada, en mon nom et au nom de tous les députés, des slogans et des opinions que je trouve non seulement fallacieux, mais malhonnêtes sous de nombreux rapports.

Il y a des jours où je souhaiterais que le Règlement autorise les ministres à poser une ou deux questions au cours de la période des questions: le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait alors adresser sa fameuse question du 22 octobre 1980 au ministre des Finances. Voici ce que le député de Wellington—Dufferin—Simcoe, aujourd'hui ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait dit:

> Puis-je demander au ministre comment il peut justifier l'application de cette double norme qui exempte le gouvernement des dispositions qui s'appliquent à la publicité fausse et trompeuse alors qu'il porterait lui-même des accusations criminelles contre toute société du secteur privé qui se rendrait coupable de la même infraction?

Si les particuliers peuvent être accusés de publicité trompeuse, pourquoi le gouvernement du Canada ne le serait-il pas?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était présent quand on a décidé de faire paraître ces annonces, car nous savons tous qu'il doit être là quand on prend des décisions importantes. La seule chose qui a changé plus rapidement que les opinions du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été la décision de faire couler son projet de construction de sous-marins. Ma seule raison de sympathiser avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est qu'il a vu le film *Batman* dernièrement et s'est rendu compte du fait que, dans la dernière version, on avait éliminé le rôle de Robin.

Qu'est-il advenu de toutes les critiques et de toutes les objections que les ministériels et les ministres ont dû formuler au sujet de cette campagne publicitaire sur la taxe proposée sur les produits et services? Ont-ils soulevé devant le Cabinet les mêmes objections qu'ils avaient soulevées à la Chambre, ou ont-ils jugé plus sage de ne rien dire? Le premier ministre et le ministre des Finances ont-ils simplement fait la sourde oreille? Après tout, le premier ministre ne tient pas plus qu'il faut aux principes fondamentaux de la pratique parlementaire, car il préfère l'approche présidentielle.

C'est peut-être le premier ministre lui-même qui a pensé à cette phrase: «Veuillez conserver cet avis.» La seule raison pour laquelle les gens vont la conserver, c'est qu'ils voudront se rappeler de voter contre le gouvernement conservateur aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

Après avoir rapporté les propos de certains honorables hypocrites, j'en viens à la décision grave d'une personne sérieuse. Son Excellence le Gouverneur général du Canada, Madame Jeanne Sauvé, qui exerçait à l'époque les fonctions de présidente de la Chambre, a décrit comment la publicité du genre de celle dont nous parlons peut être considérée comme un outrage à la Chambre. A son avis, pour que cette publicité constitue un outrage à la Chambre—et là je cite ses propos textuellement—«il faudrait quelque preuve qu'il s'agit d'une publication de comptes rendus faux, falsifiés, partiaux et préjudiciables

des délibérations de la Chambre». Ses propos figurent à la page 3781 du hansard du 17 octobre 1980.

Monsieur le Président, je soutiens que cette compagnie publicitaire remplit incontestablement les conditions posées par M^me^ Sauvé et constitue un outrage à la Chambre. Pourrait-on imaginer une publicité plus fausse, plus falsifiée, plus partiale et plus préjudiciable des délibérations de la Chambre que celle que le gouvernement a fait paraître dans les quotidiens de notre pays et au moyen de laquelle il déclare que certains changements fiscaux vont bel et bien entrer en vigueur, quand en fait la Chambre des communes ne les a pas encore examinés?

Non seulement cette publicité est en partie mensongère, mais elle tient de la fiction. Si la publication de comptes rendus partiaux des délibérations de la Chambre constitue un outrage, la représentation comme réelle de changements fiscaux qui ne peuvent être apportés que par la Chambre des communes doit également constituer un outrage à la Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, madame la Présidente Sauvé avait poursuivi dans les termes suivants:

> Si une personne ou un gouvernement essaie de gêner nos délibérations, directement ou indirectement, ou fait outrage à la Chambre, à l'aide de fonds publics, une telle action constitue de prime abord un cas d'atteinte aux privilèges.

Cela était le 17 octobre 1980, comme l'atteste la page 3781 du hansard.

Les annonces dont il est question aujourd'hui, et dont le titre, et je le rappelle, se lit comme il suit:

> Le 1^er^ janvier 1991, le régime de taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. . . Veuillez conserver cet avis.

Ces annonces comprennent plusieurs paragraphes, à l'endos, qui décrivent et expliquent en termes précis et concis les modifications fiscales qui doivent supposément avoir lieu. Ces annonces, monsieur le Président, constituent une atteinte aux privilèges de la Chambre, non seulement parce qu'elles présentent une vue erronée et aberrante de nos délibérations, mais aussi parce qu'elles affirment que le régime fiscal va être modifié et qu'il va être modifié d'une façon très précise.

Sous l'*Imprimatur* du ministère des Finances, ce que tout Canadien bien-pensant accepterait comme étant la vérité, on trouve une phrase après l'autre contenant des contre-vérités flagrantes.

Comment se fait-il qu'on puisse publier des placards de ce genre annonçant que certaines modifications vont être effectuées, alors même qu'aucun projet de loi à cet effet n'a encore été présenté à la Chambre des communes?

[*Traduction*]

M^me^ Sauvé a rendu une décision analogue le 29 octobre 1980 qui figure à la page 4213 du hansard:

> Dans le contexte de l'outrage, il me semble que pour être assimulées à un outrage, les démarches ou les déclarations relatives à nos délibérations ou à la participation des députés devraient non seulement être erronées ou inexactes, mais plutôt être délibérément fausses ou inconvenantes et comprendre un élément de tromperie.

Je dois, à mon grand regret, déclarer que la publicité que le ministère des Finances a fait paraître sous l'autorité du ministre des Finances, comprend un élément de tromperie. Cette publicité a été diffusée sciemment par des gens qui savaient pertinemment qu'elle était mensongère et trompeuse, qu'elle constituait une fraude manifeste et que le Parlement n'avait pris aucune mesure pour justifier la teneur de ces annonces.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cette campagne publicitaire, monsieur le Président, n'est rien d'autre qu'une tentative pour dissuader les Canadiens de participer aux audiences du comité, d'instruire les députés de leurs vues sur cette question, et les inciter à faire fi des rapports du comité des finances de la Chambre des communes; elle vise en outre à leur faire croire que cette publicité dit vrai alors même qu'elle ment.

• (1140)

On a voulu faire croire aux Canadiens que les annonces avaient été approuvées par le Parlement et qu'elles étaient l'expression de sa volonté et le résultat de sa décision, bien qu'il n'y ait eu ni décision, ni délibérations à ce sujet étant donné que le gouvernement n'a pas encore présenté, voire même rédigé, le projet de loi nécessaire.

C'est la seule raison que l'on puisse invoquer pour publier de telles annonces. Il s'agit non seulement d'une atteinte aux privilèges des députés et à l'autorité du Parlement, mais d'une tentative fondamentalement malhonnête de tromper le public.

La Chambre des communes n'a étudié aucun projet de loi concernant la taxe sur les produits et services. C'est le ministère des Finances, qui a fait publier ces annonces, qui est chargé de rédiger ce projet de loi. Le ministre des Finances, qui est chargé de présenter le projet de loi, a autorisé la publication des annonces en sachant fort bien que le projet de loi n'avait été ni rédigé ni présenté et que le Comité des finances présidé par le député de Mississauga-Sud sollicite l'avis des Canadiens. C'est un outrage flagrant à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver-Centre): Le ministre des Finances aurait pu chercher à manipuler l'opinion publique en publiant des annonces énonçant ses recommandations au Parlement, mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Il est allé encore plus loin. Il a fait publier des annonces indiquant en termes précis que ses recommandations avaient déjà force de loi. Le ministre des Finances aurait bien pu induire les gens en erreur en faisant paraître des annonces disant que le régime fiscal allait changer d'une façon ou d'une autre, mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a fait paraître des annonces visant que le régime fiscal serait modifié de façon précise, et dans ces annonces il a énuméré les changements qu'on proposait d'y apporter en termes précis, anticipant ainsi sur les travaux de la Chambre des communes et sur le rôle des députés.

Le ministre ne peut pas prétendre maintenant que les annonces n'avaient pour autre but que d'informer le public canadien parce que, d'après ces annonces, il ne s'agit pas d'une proposition, mais bien d'une loi. «Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications» et il énumère les modifications précises. Et, «Veuillez conserver cet avis» car aucune modification ne sera apportée, quoi qu'en disent les députés et les Canadiens, rien ne va changer, donc veuillez conserver cet avis.

Le ministre ne peut pas prétendre qu'il n'a d'autre but que d'annoncer aux Canadiens les futures modifications apportées au régime fiscal. Le Comité permanent des finances, se conformant au paragraphe 108 (2) du Règlement de la Chambre, tient des audiences dans le but de conseiller au ministre s'il doit ou non rédiger une loi sur la taxe sur les produits et services. Tant que le comité ne lui aura pas remis son rapport, le ministre des Finances n'est pas en mesure de donner un avis détaillé, à moins qu'il ne soit prêt à admettre son mépris pour le comité de la Chambre des communes établi précisément pour le conseiller.

Dans l'exposé que nous vous adressons, monsieur le Président, nous faisons valoir que la présentation déformée des faits dans ces annonces nuit donc de façon fondamentale aux travaux de la Chambre des communes. Nous vous avons offert des précédents détaillés portant sur la question de privilège. Mes collègues fourniront une analyse parlementaire des questions contenues dans ces annonces parues dans les journaux. A mon avis, Votre Honneur, il s'agit d'une question de privilège importante portant sur la question d'outrage à la Chambre qui a toujours été placée dans cette catégorie. Si la question de privilège vous paraît fondée à première vue, je suis prêt à proposer la motion qui s'impose.

Vous n'avez pas besoin d'un précédent sur la question d'outrage à la Chambre, mais j'ai tâché de rappeler brièvement à votre intention quelques débats similaires précédents à l'appui de notre thèse. Encore une fois, je suis prêt à soumettre la motion nécessaire si la question de privilège vous paraît fondée.

Je vous remercie, vous et la Chambre, de votre indulgence. Rien n'est plus essentiel pour les députés que d'intervenir pour défendre la cause des prérogatives de la Chambre, car ce n'est que lorsque nous le faisons au nom des Canadiens que nous pouvons amener les gouvernements à rendre des comptes. Ce genre de largesse présidentielle, ce genre de mépris pour les représentants du peuple sur la question d'importance fondamentale pour le Parlement, celle de la fiscalité, qui constitue la raison d'être du Parlement, vous ne pouvez tolérer cela, Votre Honneur, pas plus qu'aucun d'entre nous à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai en main une copie d'une annonce qui a paru dans les journaux du pays au milieu de l'été. En voici le texte:

> Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe de vente fédérale du Canada connaîtra des modifications.

Cette annonce est fausse, trompeuse et erronée et surtout, dans un système parlementaire démocratique, elle constitue un outrage au Parlement et aux Canadiens. Rien de moins.

Les gens qui l'ont fait paraître dans les journaux du pays sont précisément les mêmes qui, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, déclaraient avec raison que la tradition parlementaire interdit au gouvernement d'utiliser les deniers publics pour défendre une politique gouvernementale qui n'a pas encore été ap-

prouvée par le Parlement du Canada. C'est cette tradition qui en jeu.

J'ai écouté le chef de l'opposition avec intérêt et je suis d'accord avec presque tout ce qu'il a dit, mais j'ai remarqué qu'il a déclaré que ce qui était bon pour l'un l'était aussi pour l'autre. Il citait alors les conservateurs qui critiquaient autrefois des actes semblables. Il a évidemment omis de dire que les actes critiqués par les conservateurs étaient commis par le gouvernement libéral qui agissait exactement comme les conservateurs aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, en fait, avec le temps, les gouvernements se sont mis à privilégier ce genre de publicité justificative; or le Nouveau Parti démocratique s'était opposé à l'initiative prise en ce sens par un gouvernement libéral en 1980, à l'issue d'un certain référendum qui avait été tenu au Québec; d'ailleurs, le chef de l'opposition de l'époque, le député de Yellowhead, de même que le gouvernement du jour et le Nouveau Parti démocratique avaient défendu la cause du fédéralisme dans ce référendum. Nous pensions à l'époque qu'il convenait d'éviter de financer avec les fonds publics et avant que le Parlement du Canada ne l'ait avalisée toute publicité préconisant une certaine politique, même si c'était une politique à laquelle nous souscrivions. C'est ce que nous avons soutenu en 1980 et nous le maintenons aujourd'hui. J'aurais simplement souhaité que les libéraux soient un peu plus conséquents.

M. Simmons: Je ne supporte pas d'entendre de tels propos.

M. Broadbent: Non, les libéraux ne le supportent pas. La vérité les blesse. Ils ont de gros problèmes à cet égard.

M. Simmons: Qu'en savez-vous?

M. Broadbent: Monsieur le Président, en fait, non seulement le gouvernement a agi cet été dans le plus grand mépris du Parlement, en annonçant que les changements entreront en vigueur en 1991, mais il a même énuméré dans sa publicité toute une série de changements et donné des éléments qui n'ont strictement rien à voir avec ce qui figure dans les documents publiés cet été pour expliquer l'augmentation de 9 p. 100.

Je voudrais aborder la question de la légitimité de cette initiative sur le plan de la procédure parlementaire, que le gouvernement néglige de respecter, et, dans ce contexte, parler de la nature trompeuse des annonces publicitaires comme telles en ce qui concerne les intentions du gouvernement à propos de cette taxe de 9 p. 100. L'annonce est remplie de déclarations erronées, pour désigner dans des termes qui ne soient pas antiparlementaires, ce qu'à l'extérieur de la Chambre, des gens ordinaires qualifieraient de mensonges. L'annonce est trompeuse.

• (1150)

Il y est dit notamment que les changements qui entreront en vigueur au début de 1991 viendront en aide aux Canadiens à faible revenu. Dans la réalité cependant, l'introduction de cette taxe de 9 p. 100 pénalisera davantage quelque 300 000 familles canadiennes vivant sous le seuil de la pauvreté. Par les déclarations de son annonce, le gouvernement trompe la population.

M. Oberle: Soyez honnête!

M. Broadbent: Moi, je suis honnête, et le ministre devrait l'être aussi. Il devrait lire attentivement ces annonces, prendre connaissance des points de vue exprimés devant le comité parlementaire par les groupes d'intérêt qui ne sont pas partisans des partis d'opposition. Il pourrait alors découvrir les véritables enjeux de son projet.

Il est en soi répréhensible que le gouvernement dépense des deniers publics avant que le Parlement se soit prononcé sur la question d'orientation en cause, qu'il s'agisse d'une taxe ou d'autre chose, mais en plus, en l'occurrence, le gouvernement, après l'avoir fait, a accepté la proposition des partis d'opposition de tenir des audiences à l'extérieur d'Ottawa et même, de télédiffuser ces audiences pour que l'opinion des Canadiens soit connue. Si tous les changements détaillés énumérés dans les annonces du gouvernement surviennent, à quoi, dites-le nous, peuvent bien servir des audiences?

Vaut-il la peine, en ce cas, de demander l'avis de la population canadienne? Il a été décidé que le comité se rendrait dans huit provinces ainsi qu'à Whitehorse. Le fait que ces annonces paraissent avant que le Parlement ait accepté constitue indéniablement un outrage au Parlement. Qui plus est, il s'agit également d'un outrage envers la population du Canada puisque le gouvernement affirme qu'il tiendra des audiences partout au Canada, mais n'accorde pas la moindre attention à ce que les Canadiens ont à dire.

Question de privilège

[*Français*]

Presque tous les groupes qui ont eu l'expérience des audiences ici, à Ottawa, ont indiqué clairement qu'ils sont contre cette taxe de vente. Les groupes, les sociétés, les groupes pour les pauvres, les groupes pour les femmes, tous les groupes ici, au Canada, sont contre cette taxe de vente.

[*Traduction*]

L'autre jour, le premier ministre a déclaré à la télévision qu'il parlait au nom des Canadiens alors que ces gens ne représentaient que des groupes d'intérêts. Quand des groupes d'intérêts, de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve, défendent les femmes, les pauvres, les grandes et les petites entreprises, autrement dit pratiquement tout le Canada, nous prétendons, dans notre parti, que ce sont eux, et non pas le premier ministre, qui parlent au nom du Canada et que ce dernier devrait les écouter.

Compte tenu de la tradition parlementaire, que ce soit votre prédécesseur ou M. Roland Michener lorsqu'il était président de la Chambre, quand ils sont intervenus sur ce chapitre, il nous semble que le principe va de soi. Le gouvernement n'a pas le droit d'utiliser les deniers publics à des fins politiques partisanes avant d'avoir obtenu l'aval du Parlement. Cette pratique a vu le jour sous le gouvernement libéral précédent et pour être juste, il faut dire qu'il n'en pas usé beaucoup à l'époque, mais c'est bien lui qui a commencé. Ce fut le début d'une politique qui veut que le gouvernement de l'heure ait le droit de se servir des deniers publics pour défendre des mesures essentiellement politiques avant que ces mesures n'aient été approuvées.

Cette pratique, lancée par les libéraux dans les années 80, a pris de l'ampleur depuis, les conservateurs l'ayant utilisée presque systématiquement depuis leur élection en 1984 chaque fois que de grandes questions ont surgi. Ils se sont servis de l'argent des contribuables pour faire ce qu'ils auraient dû réaliser eux-mêmes, à titre de politiciens, c'est-à-dire persuader directement les Canadiens. Il faut mettre un terme à cette façon de faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En appuyant cette question de privilège, je tiens à répéter que le problème est d'une importance fondamentale, même si d'autres gouvernements l'ont déjà fait. Si nous devons mettre un terme à ces agissements, monsieur le Président, il n'y a pas de meilleur moment pour le faire que lorsque le gouvernement propose une mesure fiscale injuste, inéquitable et contre-productive, qui nuira à notre croissance économique. A presque tous les égards, cette proposition est mauvaise.

La question à trancher c'est le droit de décider du Parlement. Après qu'une décision est prise, le gouvernement peut se servir de l'administration pour informer la population et pour lui transmettre les faits, selon nos lois.

Votre Honneur, vous avez le droit et, pour certains d'entre nous, le devoir de vous prononcer contre le gouvernement sur cette affaire. En le faisant, vous feriez beaucoup avancer le processus d'élimination d'une taxe injuste que le gouvernement veut imposer et, qui plus est, vous réaffirmeriez le principe de base de la démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Avant de donner la parole à l'honorable ministre de la Justice, je crois qu'il est nécessaire de rappeler que le débat actuel porte sur la question de savoir si la publication de cette annonce et son contenu constituent un outrage à la Chambre. Il ne s'agit pas d'un débat sur les mérites relatifs, quels qu'ils soient, de mesures législatives. Je pense qu'il faut bien se souvenir de cela et c'est ce que je garderai à l'esprit lorsque je prendrai la décision que cette Chambre me demande de prendre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, pour commencer je voudrais dire que je suis heureux de la remarque que vous venez de faire. Je vais parler de l'argument invoqué et je souhaiterais avoir la même latitude que celle déjà accordée à mes collègues. Je demande cela, parce que je comprends qu'ils considèrent cette question très sérieuse.

Je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue à la Chambre. Je sais que les députés ont eu un été bien rempli et souhaitent ardemment se remettre à la tâche de gouverner. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous voulions commencer par un débat sur la création du ministère des Forêts. Nous en avons informé l'opposition il y a deux semaines et nos intervenants sont prêts. Je ne sais pas exactement si c'est une manoeuvre dilatoire, parce que leurs députés ne sont pas prêts, mais en ce qui nous concerne, nous le sommes, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre nous dit qu'il est prêt à débattre du projet de loi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et alors!

M. Gauthier: Et alors! Nous discutons d'une question de privilège, d'une question d'outrage à la Chambre. Il me semble que cela prime sur le désir du ministre de débattre d'un projet de loi. Nous sommes prêts également à parler des projets de loi qu'il voudra bien présenter.

Des voix: Bravo!

• (1200)

M. Lewis: Il est toujours amusant de voir qu'on a touché la corde sensible, monsieur le Président. Il est bien évident que cela a fait bondir mon collègue. Je regrette le retard qui a pu en découler autant que lui et ses députés qui veulent donner leur avis sur ce projet de loi très important relatif à la Loi sur le ministère des Forêts. Je vois qu'en tant que whip il a rassemblé ses députés et que maintenant ils poireautent.

Je ne puis m'empêcher de mentionner en débutant que mon collègue le très honorable chef de l'opposition a cité libéralement M. Diefenbaker. Il y a un autre propos de M. Diefenbaker qu'il ne faudrait pas oublier: «Quand on chasse l'ours, il ne faut pas se laisser distraire par les pistes de lapin.» Ce qu'on peut voir en ce moment c'est deux partis qui se laissent distraire par des pistes de lapin, car ce n'est pas ici qu'il faut entrer dans le détail du débat sur la TPS.

Je pense qu'on peut dire sans risque d'erreur que le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services apporte un changement radical dans le prélèvement des taxes de vente au Canada. Cela nous l'avons compris. Nous avons jugé que nous avions au gouvernement la tâche et la charge de faire en sorte que tous les Canadiens, qu'ils soient patrons ou employés, comprennent les changements que nous proposons.

Or, quand on publie des annonces on tient à ce qu'elles soient lues. Je sais donc gré à mes collègues d'avoir accordé tant de publicité à la question en parlant des annonces qui ont paru d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes heureux qu'elles aient eu tant d'effet sur les Canadiens et sur mes collègues de l'opposition.

Mes collègues d'en face n'ont jamais brillé par leur façon de lire le texte des annonces. Donc, si vous me le permettez, monsieur le Président, il y a une seule chose que j'aimerais signaler car je ne tiens pas à lire toute l'annonce. Je pourrais ajouter qu'il s'agit d'un programme majeur pour réduire le déficit. Je pourrais dire que cela va aiguiser notre compétitivité internationale, mais ce que je voudrais plutôt mettre en évidence, monsieur le Président, ce sont les mots «changements proposés».

M. A. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends les commentaires de mon honorable ami, que je suis avec intérêt. Je tiens seulement à lui signaler qu'il est dit dans les titres que le régime de la taxe de vente fédérale «va» changer. Il n'est pas dit «proposé», il n'est pas dit «peut-être», il n'est pas dit «probablement». Il est dit «va» changer. C'est très clair.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue ne lit que le côté gauche des journaux, mais cela figure à droite.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gauthier: Si le ministre voulait lire l'article en question, ou enfin, la publication, je peux lui rappeler que Beauchesne, 5e édition, citation 83, se lit comme suit:

> Dans le cas où la question de privilège serait fondée sur un écrit quelconque, celui-ci doit être soumis à la Chambre et lecture en sera donnée au Bureau. . .

Alors, si le ministre veut lire le côté droit ou le côté gauche de l'annonce en question, on s'en «fout comme de l'an 40». S'il ne veut pas la lire, qu'il la fasse lire par le greffier. On l'a lue nous, et on dit que c'est antiparlementaire et antidémocratique.

[*Traduction*]

M. Lewis: Pendant que mon honorable collègue était occupé à rassembler ses porte-parole sur le projet de loi concernant le ministère des Forêts, son chef a fait libéralement allusion à la publicité en question. Je faisais simplement remarquer une chose qui avait peut-être échappé à mon honorable collègue.

Il s'agit ici à mon avis d'un effort de la part du gouvernement pour informer les Canadiens sur des projets de modification. Cette publicité a suscité un grand nombre d'appels de Canadiens intéressés dont bon nombre, crois-je savoir, approuvent le projet. Nous avons été inondés de demandes de documents généraux et de documents techniques, et je sais que le ministère prévoit maintenant être à nouveau inondé de demandes de renseignements à la suite de l'intervention de l'honorable chef de l'opposition à ce sujet.

Il y a une certaine contradiction à ce propos. D'un côté, mon honorable collègue dit: «Vous ne devriez pas distribuer de documents, vous ne devriez pas annoncer à grand renfort de publicité qu'on peut se procurer ces documents», et de l'autre, les membres du comité réclamaient l'autre jour plus de discussion et plus d'audiences. Il faut choisir. Ou bien il veut avoir des audiences en bonne et due forme accompagnées d'annonces franches sur les

modifications proposées, ou bien il n'en veut pas. Nous avons à nous prononcer à ce sujet.

Dans le but de bien faire comprendre la question à la Chambre et de vous permettre, Votre Honneur, d'en arriver à une décision, je rappelle que le 16 mars 1988, le Comité des finances a présenté un rapport qui recommandait à l'unanimité que le gouvernement, s'il décidait d'instaurer une taxe sur la valeur ajoutée, en fasse connaître publiquement les détails ainsi que les transferts pertinents de politique sociale.

Il est difficile de dire qui était le porte-parole du Parti libéral en matière de finances à l'époque, tout comme ça l'est aujourd'hui. Mais quoi qu'il en soit, lorsqu'il a fait rapport, le comité a recommandé d'en rendre les détails publics. Nous appliquons donc cette recommandation unanime en faisant ainsi de la publicité. C'est dans l'intérêt de ce que nous tentons de faire.

On a fait grand cas ici aujourd'hui du fait que la Chambre ne s'était jamais prononcée sur la question de savoir si on allait imposer une taxe sur les produits et services. Je constate que l'opposition était distraite le printemps dernier. Nous avons en effet présenté un budget le printemps dernier, et l'opposition s'est laissée distraire durant six ou huit semaines. Combien de temps cela a-t-il duré? Les députés de l'opposition ne se sont absolument pas rendu compte que le budget annonçait une taxe sur les produits et services. Je regrette que la chose leur ait échappé. On peut en effet y lire ceci: «Ces mesures seront remplacées par la nouvelle taxe sur les produits et services qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991.»

Je rappelle également à mon honorable collègue que le 15 mai dernier, la Chambre a approuvé «la politique budgétaire du gouvernement.» La taxe sur les produits et services fait partie de la politique budgétaire du gouvernement et elle a donc été approuvée par la Chambre.

Je sais que mes collègues ne seront pas persuadés par cet argument d'ordre politique, c'est pourquoi je passe rapidement à l'argument d'ordre procédural. Non pas que l'argument politique me déplaise. Au contraire. Nous y viendrons. Nous l'utilisons au comité, à la Chambre et dans tout le pays. Mais voyons plutôt ce que les experts reconnus en matière de privilège parlementaire ont à dire à ce sujet. A la page 143 de l'ouvrage d'Erskine May, je lis ceci:

> On peut dire, en général, que tout acte ou toute omission qui gêne ou empêche directement ou indirectement, l'une ou l'autre Chambre d'exercer leurs fonctions ou un parlementaire ou un fonctionnaire de ces Chambres de s'acquitter de leurs fonctions peut être considéré comme un outrage, même s'il n'y a pas de précédent.

Or, le comité siège, le débat se poursuit et personne n'est empêché d'exercer ses fonctions. En tout cas, personne ne s'en est encore plaint à vous dans ce débat, monsieur le Président.

Abraham et Hawtrey sont du même avis. A la page 80, on lit que l'acte ou l'omission doit constituer un obstacle pour le député et l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Parlons maintenant des annonces. A ce sujet, nous avons la chance de pouvoir citer des commentaires d'un Canadien bien connu qui est présentement favori à trois contre deux, l'honorable Jean Chrétien. Les députés qui sont cotés à cinq contre un et à vingt contre un, les députés de Hamilton-Est et de Gloucester, s'intéresseront sûrement à ces commentaires. Il est vrai que la course n'est pas terminée. Elle se poursuit jusqu'à une fin de semaine fatidique du mois de juin. Mais pour le moment, c'est là qu'ils sont rendus.

Voyons donc ce que M. Chrétien a dit. Il a dit que la Chambre des communes avait pour but, à l'époque, de réformer rapidement et efficacement la Constitution du Canada. Il a déclaré: «Je ne pense pas que les privilèges des membres aient été violés.» Fin de la prise Il fait allusion, bien entendu, à une campagne publicitaire lancée par le gouvernement de l'époque pour promouvoir la réforme constitutionnelle, tout comme nous le faisons actuellement dans le cas de la réforme fiscale. Cette campagne avait d'ailleurs été ardemment défendue par le député actuel de Welland—St. Catharines—Thorold, qui vient de sortir pour quelques instants. Il avait dit qu'il fallait, et je cite ses paroles, «faire comprendre aux Canadiens l'évolution du Canada, l'intégrité du système fédéral de gouvernement. . .» Mes collègues qui veulent lire toute la citation n'ont qu'à consulter la page 16839 du hansard. J'ai d'autres citations encore, mais je veux terminer mes remarques sans plus tarder.

• (1210)

Mes collègues ont fait beaucoup allusion aux arguments que nous avions présentés lorsque nous étions dans l'opposition. Je veux terminer en citant un extrait de la décision que la présidente avait rendue à ce moment-là. Venons-en à la question, c'est-à-dire la publicité faite avant une décision du Parlement. Quel est le précédent que la Chambre examinera? Quel est le précédent que

vous devrez examiner, monsieur le Président, avant de prendre une décision?

Regardons le précédent qui se trouve à la page 3780 du hansard du 17 octobre 1980. La présidente a dit:

> Jeudi dernier, l'honorable député de Saint-Jean-Est a soulevé la question de privilège dont l'essentiel figure dans la motion qu'il a proposée et où il a demandé:
>
> Que la question du financement des campagnes d'annonces au public aux frais des contribuables et pour le compte d'une politique ou d'une opinion partisane, avant que cette politique ou opinion n'ait été approuvée par la Chambre des communes, soit déférée au Comité permanent des privilèges et des élections.

La présidente a tranché la question dans une décision fort bien motivée. C'est du moins ce que j'ai pensé à ce moment-là. Elle a déclaré en quelques mots que la question était de savoir si cette accusation de l'utilisation des fonds publics pour faire de la publicité à une question donnée constituait une atteinte aux privilèges parlementaires, a priori ajouterais-je. Elle a rappelé les privilèges des députés: la liberté de parole à la Chambre, le droit d'accomplir leur tâche parlementaire sans être soumis à des citations à comparaître à titre de témoins ailleurs, sans être appelés à faire partie d'un jury, et sans être mis en état d'arrestation civile.

Voici ce que la présidente a déclaré à ce sujet:

> En outre, la Chambre a elle-même le pouvoir d'établir sa propre constitution, sa propre procédure, de prendre des mesures disciplinaires contre les députés et d'infliger des peines pour outrage.

Voilà quels sont les privilèges que nos collègues prétendent avoir été enfreints. Ils s'occupent assurément de leur tâche parlementaire. Ils participent aux travaux en comité. Ils assistent aux délibérations de la Chambre. La planète continue de tourner. Nous avons bien essayé de présenter le projet de loi sur les forêts, mais on nous en a empêchés. Je suppose que s'il se trouve ici des députés dont les privilèges ont été enfreints, ce sont bien les partisans de la création d'un ministère des Forêts. Ce sont ces gens dont on enfreint les droits, au même titre que les gens qui sont tributaires de l'économie forestière, et non pas ces députés-ci.

La présidente a conclu en ces termes:

> La question à débattre ne peut être la dépense de deniers publics: mais si une personne ou un gouvernement essaie de gêner nos délibérations, directement ou indirectement, ou fait outrage à la Chambre, à l'aide des fonds publics, une telle action constitue de prime abord un cas d'atteinte aux privilèges. Toutefois, l'immixtion doit être telle que le député ou la Chambre soient véritablement gênés ou intimidés.

Voici ce que je dis à mes collègues d'en face. Je leur dis qu'aucun d'entre eux n'est intimidé. Aucun n'est gêné dans ses activités. Ne sont-ils pas tous ici?

M. Broadbent: Je le suis.

M. Lewis: Le député d'Oshawa se sent intimidé. C'est absurde. Il existe des choses bien plus intimidantes.

Il s'agit d'un débat public, et en terminant, monsieur le Président, je prétends qu'il n'y a pas, de prime abord, atteinte aux privilèges. Les annonces publicitaires sur les changements proposés sont parues à des fins informatives. D'ailleurs, elles ont atteint leur but puisque nous avons reçu des centaines et des milliers de demandes de renseignements. Nous nous efforçons d'informer les gens. C'est ainsi qu'ils s'adressent au comité des finances. On en discute au comité. Et on en discute au pays. C'est cela que nous voulions.

Ce n'est pas une chose faite à la hâte. C'est un débat éclairé, c'est de l'information. Je vous rappelle où le débat doit avoir lieu. Il doit avoir lieu au comité, au pays et à la Chambre de communes dès que le projet de loi lui sera présenté, mais non pas parce qu'il y aurait eu, de prime abord, atteinte aux privilèges, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la législation dont la Chambre est saisie est importante mais ce qui importe encore davantage c'est la notion même de la capacité de la Chambre de s'acquitter de ses tâches équitablement, librement et sans entraves. Je fais l'affirmation en question non seulement en ce qui a trait aux débats eux-mêmes, mais également en ce qui concerne les liens entre les députés et les Canadiens.

Selon moi, il est tout à fait inadmissible que le gouvernement, par l'entremise du ministre de la Justice, refuse de reconnaître que lorsque des députés soulèvent la question de privilège, ils ne nuisent en rien au déroulement normal des travaux, mais s'assurent plutôt que la Chambre serve le mieux possible les intérêts du pays.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Winsdor-Ouest): La Chambre ne peut fonctionner si on viole ses privilèges. Elle ne peut s'acquitter de sa tâche si le gouvernement en place la traite avec mépris comme il le fait, selon nous, en publiant ces annonces trompeuses et inexactes dans les journaux du pays.

Voilà maintenant que le ministre de la Justice verse des larmes de crocodile du fait qu'en vue de préserver les fondements de notre régime parlementaire, nous soulevons la question de privilège et vous demandons de décider si oui ou non elle paraît fondée à première vue,

avant de nous pencher aujourd'hui sur la mesure tendant à constituer un ministère des Forêts.

Le ministre de la Justice affirme nous avoir précisé lors de la rencontre des leaders parlementaires, il y a deux semaines, que ce projet de loi sur les forêts allait être le premier point à l'ordre du jour. Je tiens à rappeler au ministre de la Justice et à la Chambre que bien avant cela, le 28 août, nous vous avons avisé officiellement, monsieur le Président, que nous entendions soulever la question de privilège au sujet des annonces que le ministère des Finances a fait paraître dans un certain nombre de journaux canadiens le 26 août 1989.

Le ministre de la Justice se reporte aux paroles bien connues du regretté John Diefenbaker au sujet de la nécessité de ne pas se laisser distraire par les pistes laissées par les lapins. Je tiens à dire que les arguments faibles et superficiels qu'il présente ne peuvent que donner mauvaise réputation aux lapins et à leurs pistes.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Dans un effort désespéré pour justifier les annonces en question, le ministre de la Justice nous invite à les regarder de plus près. Il fait remarquer qu'en très petits caractères, on précise qu'il s'agit d'un changement «proposé». Je vous demande, monsieur le Président, de vous pencher sur les annonces en question dans leur ensemble et de voir l'impression globale qu'elles donnent et qu'elles tendent à donner selon moi.

Un de vos distingués prédécesseurs, monsieur le Président, a déjà été cité. Je reprends ici cette citation tirée de la décision rendue le 17 octobre 1980, par M^me^ le Président Sauvé:

> Le fait que certains députés ont le sentiment d'être désavantagés parce qu'ils n'ont pas les mêmes fonds pour la publicité que le gouvernement, fait qui pourrait constituer un point à débattre sur le plan de la régularité d'action, ne constitue a priori un cas d'atteinte aux privilèges que si la publicité elle–même constitue un outrage à la Chambre, et pour cela, il faudrait quelque preuve qu'il s'agit d'une publication de comptes rendus faux, falsifiés, partiaux ou préjudiciables des délibérations de la Chambre des communes. . .

Quelques jours plus tard, le 29 octobre, le Président Sauvé déclarait ce qui suit en rendant une décision sur une question connexe:

> Mon rôle consiste à interpréter les passages du document en question, mais non en fonction de leur substance. Je dois plutôt chercher à découvrir si, de prime abord, ils donnent une interprétation tellement déformée des événements ou des observations qui ont caractérisé nos délibérations qu'on ne peut de toute évidence éviter de les taxer de «faux».

Par conséquent, monsieur le Président, que le ministre de la Justice, en désespoir de cause, se retranche derrière le mot «proposé», ne change rien à la situation. De prime abord, l'annonce conduit immanquablement à la conclusion que les renseignements qu'elle contient sont «faux» au sens donné à ce mot par M^me^ Sauvé.

• (1220)

Cette annonce occupe deux pages de journal dont une ne contient que ces mots: «Le 1^er^ janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis.» Sur la même page, on lit encore: «Il explique les modifications apportées et les raisons qui y président.»

Il n'est pas dit que les explications portent sur des modifications proposées. Il n'est pas dit que l'annonce peut servir de référence en prévision d'un témoignage devant le comité. Implicitement, on dit aux gens: «Voici le régime, ce n'est même pas la peine que vous fassiez connaître votre opinion.» Le message est clair: il est inutile de communiquer votre opinion au Comité des finances ou aux députés. Le régime de la taxe fédérale de vente sera modifié. C'est dit dans l'annonce. Les modifications et les raisons qui y président sont expliquées, «veuillez conserver cet avis».

Or cela n'arrange rien, je crois, que le mot «proposé» figure quelque part dans cette annonce abominable. Et cela n'arrange rien non plus qu'un comité parlementaire ait parlé il y a deux ans ou un an et demi, avant les dernières élections du moins, de la taxe sur les produits et services, car rien dans le texte ni l'esprit de cette annonce ne vise à informer les gens du rapport du comité parlementaire en question.

Il ne sert à rien, je crois, que le ministre de la Justice dise que le gouvernement a déjà présenté à la Chambre un énoncé budgétaire dans lequel il faisait allusion à une nouvelle taxe de vente, ni d'ailleurs que le gouvernement dise que la Chambre, ou plutôt la majorité conservatrice de la Chambre, a adopté une motion approuvant en général le budget, car, monsieur le Président, l'énoncé budgétaire en question ne contenait pas les renseignements que vise à fournir ladite annonce.

Car tout ce qu'annonçait l'énoncé budgétaire, c'était l'imposition éventuelle d'une taxe de 1 p. 100 sur le caviar ou d'une taxe de 2 p. 100 sur les transactions boursières. Car chaque fois que nous avons interrogé le gouvernement sur la nature de cette taxe et que nous nous sommes plaints de ce que l'énoncé budgétaire ne nous renseignait pas du tout là–dessus, le ministre des Finances nous a dit

et répété d'attendre de voir le document de travail, qui n'a finalement paru que des mois après l'énoncé budgétaire, soit après que la Chambre se fut ajournée pour l'été.

Je vous fais donc respectueusement remarquer qu'on ne peut répondre à la question de privilège soulevée aujourd'hui par le chef de l'opposition en disant qu'il était question d'une nouvelle taxe de vente dans l'énoncé budgétaire, car les détails qui sont fournis dans l'annonce dont nous parlons maintenant ne figuraient pas dans l'énoncé budgétaire.

Au contraire, le gouvernement s'est efforcé de faire en sorte que son énoncé budgétaire ne fasse nullement état de toutes les intentions retorses, déloyales et malfaisantes qu'il nourrissait avec sa nouvelle taxe sur les produits et services.

Le fait qu'il y ait un exposé budgétaire et qu'il ait été approuvé par la majorité conservatrice à la Chambre ne résoud en aucune façon la question qui nous préoccupe, à savoir que cette annonce publicitaire est un outrage à la Chambre parce qu'elle est fausse de prime abord en ce qu'elle donne au public l'idée qu'une décision définitive et irrévocable a été prise et que les gens n'ont plus qu'à conserver cet avis pour pouvoir connaître le terrible sort qui les attend avec la taxe sur les produits et services des conservateurs.

Il faut que le gouvernement choisisse. D'une part, à un certain moment dans son exposé, le ministre de la Justice a déclaré que cette annonce ne visait qu'à faire part au public du rapport du Comité des finances de 1988. Aussitôt après, il se ravise qu'il n'en est pas certain, que ce qu'il veut dire, c'est que cette annonce fait connaître aux gens la teneur du budget. Il faut qu'il se décide. En fait, elle ne fait ni l'un ni l'autre. Elle a été conçue, par des gens qui savaient manifestement ce qu'ils faisaient, pour indiquer à première vue qu'une décision irrévocable avait été prise à laquelle les Canadiens devront se soumettre.

On pourrait demander si c'est ce que les Canadiens, en lisant cette annonce, ont compris puisqu'elle donnait l'impression qu'une décision irrévocable avait été prise par la Chambre des communes. Je ne prétends pas que tous les Canadiens sont experts en procédure parlementaire, mais je suis certain qu'en général, si on leur demandait comment une taxe comme celle-ci entre en vigueur, ils répondraient que c'est le résultat d'un vote de la Chambre des communes.

Par conséquent, lorsque l'annonce en question déclare en substance qu'il y aura une nouvelle taxe le 1er janvier 1991, un point c'est tout, l'annonce a pour objet de donner l'impression que le Parlement s'est prononcé à son sujet, parce que c'est, j'en suis sûr, la façon dont les Canadiens pensent qu'une taxe comme celle-ci est finalement adoptée et entre en vigueur. Comme c'est le cas, il s'agit bien d'un outrage au Parlement, car cela revient à déformer le rôle joué par la Chambre à cet égard, lorsque l'annonce a été publiée et aujourd'hui même, à l'heure qu'il est.

Nous savons que, lorsque l'annonce a été publiée, la Chambre n'avait adopté aucun projet de loi concernant cette taxe. D'ailleurs aucun projet de loi à cette fin n'a même été lu une première fois. De fait, dans le document technique publié quelques semaines avant les annonces, le ministre a déclaré que le projet de loi n'était même pas encore rédigé. Il n'y a même pas eu de motion de voies et moyens qui, une fois adoptée, aurait pu légitimer une annonce de ce genre dans une certaine mesure. A mon avis, c'est une affaire qui tombe clairement sous le coup du principe énoncé par Mme Sauvé. On se trouve dans cette annonce à déformer le rôle joué par la Chambre.

Et maintenant, nous nous demandons si cette façon de procéder était intentionnelle. Il ne s'agit pas ici de la remarque spontanée d'un ministre assailli par un groupe de journalistes à l'extérieur de la Chambre après la période de questions, ou lors d'une courte interview à la radio ou à la télévision. Il est évident qu'il s'agit d'une action très réfléchie et délibérée de la part de gens qui sont de bien des manières l'élite de la fonction publique du Canada, les représentants du ministère des Finances agissant au nom de l'un des ministres de premier plan, le ministre des Finances, et donc au nom de tout le gouvernement du Canada.

On ne fait pas publier une annonce de ce genre par inadvertance. Ce n'est pas un accident. Il s'agit en fait d'une action réfléchie et délibérée. De toute évidence, monsieur le Président, cet incident correspond à l'un des cas qu'avait prévus Mme Sauvé lorsqu'elle a établi les

grands principes qui permettaient de déterminer si une annonce publicitaire constituait un outrage à la Chambre.

• (1230)

Je veux parler d'autre chose. Le ministre de la Justice a tenté d'énumérer les privilèges de la Chambre. Il a affirmé que personne n'avait encore laissé entendre que l'annonce publiée violait l'un de ces privilèges.

Nous avons affaire à une question plus grave et plus profonde que celle que nous étudions habituellement dans le cadre des privilèges. Il s'agit du mépris, oui, du mépris de l'autorité de la Chambre. Bien sûr, quand on veut demander à la présidence de se prononcer sur un cas de mépris, on le fait en soulevant une question de privilège, mais il faut établir une distinction entre mépris et privilèges de la Chambre. Le mépris va beaucoup plus loin. C'est plus profond, plus sérieux. Permettez-moi de citer un extrait de la décision qu'a rendue M^me^ Sauvé le 29 octobre:

> Je puis assurer aux députés que le mépris de l'autorité du Parlement a une telle étendue que rien n'empêchera la Chambre de constater la violation des privilèges des députés, ou de la Chambre.
>
> C'est précisément pour cette raison que, bien que nos privilèges soient définis, la violation de privilège n'est pas circonscrite. On aura beau inventer de nouvelles façons de s'immiscer dans nos délibérations, la Chambre pourra toujours conclure, dans les cas pertinents, qu'il y a eu violation de privilège.

Je soutiens donc, monsieur le Président, que le ministre de la Justice n'a pas affaire à parler des privilèges de la Chambre parce que cela n'a rien à voir avec la question plus générale, plus vaste et plus difficile à définir, celle du mépris de l'autorité du Parlement.

Or, même si cette annonce abominable qui a paru dans des journaux d'un bout à l'autre du Canada en août dernier constitue, d'après le raisonnement de M^me^ le Président Sauvé, un outrage à la Chambre, je vous invite à étudier l'annonce et les arguments de l'opposition et à déclarer qu'elle représente un outrage à la Chambre parce que vous avez le pouvoir de définir ce qui constitue un outrage à la lumière des nouvelles situations et circonstances qui se présentent.

Je souligne, monsieur le Président, que si vous préférez vous baser sur des décisions antérieures, vous pouvez invoquer celles de M^me^ le Président Sauvé. L'annonce est trompeuse, car elle prétend refléter ce qui s'est passé à la Chambre des communes. Je le répète, cette annonce, qui est libellée comme suit: «Le 1^er^ janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis. Il explique les modifications apportées et les raisons qui y président.», ne serait légitime que si la Chambre avait autorisé les modifications prévues dans l'annonce et nous savons que ce n'est pas le cas. Si le gouvernement a à coeur les intérêts du pays et s'il écoute les libéraux, les néo-démocrates et, par-dessus tout, les Canadiens, ces modifications n'auront pas lieu. Elles ne doivent pas avoir lieu.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je peux peut-être venir en aide aux députés en leur disant que j'ai suivi le débat très attentivement. Comme vous pouvez tous le constater, je prends des notes et j'ai l'essentiel des arguments qui m'ont été présentés. Je vois que le député de Kamloops se lève. Je lui accorderai donc brièvement la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président. J'ai effectivement quelques commentaires à faire sur les points qui ont déjà été soulevés par les députés de l'opposition et le député d'Oshawa.

Je voudrais d'abord dire que la publicité dont nous discutons ici aujourd'hui revêt un caractère diffamatoire à l'endroit de la Chambre des communes et des députés.

Si un ministère rejette une décision du Parlement, la question qui se pose est la suivante: les fonctionnaires ont-ils le droit, à la demande de leur ministre, de prendre l'argent des contribuables pour contester une décision du Parlement? Je donne un exemple. Si le ministre de la Justice n'appuyait pas ou rejetait carrément une décision de la Chambre concernant une méthode artificielle de procréation, jugerait-il à propos de se servir des fonds

publics dans son ministère pour faire paraître de pleines pages de publicité désavouant la Chambre des communes, désapprouvant une décision des élus du peuple?

Nous convenons tous, en tant que parlementaires, que c'est une chose impensable. Cette pratique irait à l'encontre des pouvoirs conférés au ministre. Ce serait faire un bien mauvais usage des fonds consentis à ce ministère. Ne sommes-nous pas en présence de la même situation ici? Cette publicité, comme d'autres l'ont fait remarquer, annonce qu'il y aura un changement d'ordre fiscal. Un coup d'oeil sur cette publicité suffit pour le constater.

Si l'on reconnaît que cette annonce a été insérée par le ministère de Finances, apparemment avec l'autorisation du ministre des Finances, on constate qu'elle fait ressortir certains points. Elle affirme que la taxe fédérale de vente a été poussée au-delà de ses limites. Il y a donc là une critique, car apparemment cette annonce laisse entendre que la Chambre des communes, en modifiant dans sa sagesse la législation fiscale a renforcé le régime de la taxe, en l'occurrence la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, à un point tel qu'elle a été poussée au-delà de ses limites, qu'elle devient dénuée de sens, qu'elle ne fonctionne pas comme il convient. Cela n'a-t-il pas alors un rapport avec une décision de la Chambre? Nous, à la Chambre, n'étions pas d'accord avec la décision, lorsqu'elle a été prise, lorsqu'il y a eu une mise aux voix, et chaque fois que le gouvernement a augmenté la taxe sur les ventes des fabricants—et depuis 1984, il l'a augmentée de quatre points et demi, pour la faire passer à 13,5 p. 100. Que nous, députés de l'opposition, ayons été d'accord ou non avec cette initiative, c'était là une décision de la Chambre.

Le ministre des Finances critique maintenant cette décision. A la suite de cette annonce parue avec l'appui du ministère des Finances, le ministre des Finances déclare maintenant que cette décision était peu judicieuse, mauvaise, inopportune.

Cette annonce commente ensuite le régime de la taxe, disant qu'il comporte des faiblesses structurelles. C'est la Chambre des communes qui a, au fil des ans, élaboré le régime fiscal tel que nous le connaissons aujourd'hui. Après avoir participé à l'élaboration de ce régime, le ministre des Finances a-t-il le droit de faire de la propagande et de condamner les décisions de ce gouvernement en se servant des fonds publics pour donner suite à un autre élément de son programme politique?

Il dit plus loin que le régime fiscal est imprévisible et peu fiable. Encore une fois, il critique les décisions de son propre gouvernement. Il critique des décisions de la Chambre. Bon nombre d'entre nous sont peut-être d'accord avec lui à ce point de vue, mais il reste que le ministre des Finances condamne les décisions de la Chambre des communes et qu'il le fait de surcroît à l'aide des fonds publics.

Nous sommes tous d'accord pour dire que tout parti politique a le droit de faire des campagnes publicitaires pour faire passer ses idées. Il est parfaitement clair toutefois que si les conservateurs veulent instaurer une nouvelle taxe, et que celle-ci soit une composante de leur programme politique, ils doivent se servir de leurs propres fonds pour en faire la promotion. Or, monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'ils ont fait. C'est pourquoi nous croyons qu'on a pris une initiative qui fait outrage au Parlement.

• (1240)

Des voix: Bravo!

M. Riis: Dans une décision antérieure sur cette question, le Président Sauvé a expliqué qu'elle ne pourrait juger la question de privilège fondée à première vue que si l'information publiée était fausse. Il n'y a aucun doute que c'est doublement le cas, monsieur le Président.

Premièrement, le gouvernement est dans l'impossibilité de dire en ce moment que la taxe sera modifiée. Il n'a pas le droit de l'affirmer avant que la documentation ne soit dûment présentée à la Chambre des communes. Je vais mentionner certaines choses qui n'ont pas encore été soumises.

Nous reconnaissons que notre droit fondamental, comme Chambre des communes, est d'accorder des crédits et d'imposer des taxes. Ce droit, comme vous le savez très bien, monsieur le Président, a été conquis après des siècles de luttes et même de guerres contre les monarques et les gouverneurs. Au Canada ce droit et privilège démocratique de première importance est inscrit dans la Constitution même du Canada. L'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867 se lit ainsi:

> Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

«Originer de la Chambre des Communes», monsieur le Président, ne veut pas dire originer de publicité faite par le gouvernement aux frais des contribuables pour annoncer un changement de taxe.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, l'article suivant de la Constitution est également pertinent. C'est, si vous le voulez, un contrepoids qui assure que la Chambre ne votera pas de crédits ou d'impôts sans recommandation de la Couronne. Je cite cette fois l'article 54 de la loi.

> Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Comme d'autres l'ont fait remarquer, le gouverneur général n'a pas recommandé à la Chambre pareille initiative. Cela, en soi, devrait vous inciter, monsieur le Président, à déclarer que nous avons, à première vue, matière à soulever la question de privilège. Nous ne vous demandons pas de décider si la question soulevée devrait être soumise au comité. Nous vous demandons simplement de décider qu'à première vue, il y a matière à privilège, ce qui nous permettrait de proposer à la Chambre une motion, sur laquelle elle aurait à se prononcer, demandant le renvoi de la question au comité compétent. Nous n'en demandons pas trop, monsieur le Président. Nous voudrions simplement que la Chambre ait la possibilité de se prononcer elle-même.

Pour considérer les précédents, je voudrais attirer votre attention sur l'article 80 du Règlement, dont voici le texte:

> (1) Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Je répète que cela n'a pas été fait. Le leader parlementaire du gouvernement dit que la Chambre était avertie de cette intention, par suite d'un rapport du Comité des finances. Nous nous souvenons tous du contenu de ce rapport et de la recommandation formulée. Elle disait tout simplement que si le gouvernement adoptait une taxe quelconque à la consommation, il devrait faire tous les efforts possibles pour informer le public de ses répercussions. Il n'y avait aucune mention d'une taxe de 9 p. 100. Le comité n'a pas parlé d'une taxe à plusieurs paliers, il n'a rien dit au sujet de remboursements et d'exemptions. Je crois qu'il nous faut éclaircir le point que le leader du gouvernement a présenté à la Chambre.

De toute évidence, la Chambre n'a reçu aucune recommandation royale demandant l'imposition d'une telle taxe sur les produits et les services. Ce point est fondamental, monsieur le Président. Pendant des années, la Chambre a observé cette tradition: aucune initiative n'est prise sans recommandation royale. Or, nous n'en avons pas reçu.

Je tiens à citer un conseiller parlementaire qui a écrit récemment: «Quand une personne désobéit ou manque publiquement de respect, par des paroles ou par des actes, à l'autorité des ordres légitimes de la Chambre des communes ou du Sénat elle commet un outrage à la Chambre des communes ou au Sénat, selon le cas.»

Monsieur le Président, le ministre des Finances n'avait pas le droit, pour deux raisons, de publier cette annonce pour dire aux Canadiens que le régime de la taxe de vente fédérale connaîtrait des modifications le 1er janvier 1991. D'abord, il n'en avait pas le droit faute d'initiative royale.

Ensuite, il s'est rendu coupable d'outrage au Parlement en prétendant que la taxe sur les ventes des fabricants avait toutes sortes de défauts, alors que c'est son gouvernement qui l'a mise dans l'état où elle est aujourd'hui. En un sens, le ministre et ses fonctionnaires condamnaient publiquement, à l'extérieur de la Chambre des communes, des actes et des décisions de cette même Chambre. Pour cette raison, la question de privilège me paraît fondée à première vue. Si vous en arrivez à la même conclusion, monsieur le Président comme je vous l'ai déjà écrit, j'aurais aussi l'intention de proposer la motion qui s'impose.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à répéter que la présidence écoute très attentivement et je pense que presque tous les arguments ont été présentés.

Je suis prêt à entendre une brève intervention du député d'Ottawa–Vanier et je donnerai ensuite la parole au secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat ce matin et je voudrais faire une courte intervention pour essayer de démontrer comment cet avis qui a été, à grands frais, publié dans tous les journaux du pays, en anglais comme en français, comporte, dans le texte français du moins, une interprétation très spécifique.

Je voudrais revenir à l'annonce que l'on retrouvait le 26 août dernier dans les journaux. Elle se lit comme suit, en langue française: «Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis.» Jusque là, je pense que le chef de l'opposition (M. Turner), le député de Windsor–Ouest (M. Gray) et d'autres ont fait le point là–dessus. L'article en question, l'avis continue comme ceci: «Il explique les modifications apportées et les raisons qui y président. . .».

Le mot «apportées», dans le texte français, spécifie que les modifications ont été adoptées, elles sont apportées. En anglais, on ne le dit pas.

[*Traduction*]

Il explique les changements apportés. On ne dit pas cela en anglais. On dit qu'il explique les changements et leurs justifications, alors qu'en français, monsieur le Président, on dit les changements apportés. L'intention me paraît très claire, monsieur le Président. Si c'est le cas, on ne tient pas le même langage aux Canadiens selon la langue qu'ils parlent.

Je vous enverrai une copie du texte, monsieur le Président. Vous avez déjà la version anglaise, mais je vous enverrai la version française.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pourrais vous donner des arguments de Joseph Maingot sur la question d'outrage et de privilège. Je pense que les députés ont entendu de façon éloquente mon chef et mon leader parlementaire en faire état et ils ont présenté, avec brio je pense, l'argument. Ce que je veux dire, tout simplement, c'est que le gouvernement ne peut pas se servir du nombre de députés qu'il a pour faire croire à la population canadienne qu'eux, et eux seuls, peuvent changer les taxes du Canada. Le Parlement, monsieur le Président, est habilité à faire ces choses–là. Je soutiens que c'est un outrage au Parlement, à cette Chambre, à chacun des députés, tant du gouvernement que de l'opposition, que d'avoir mis dans les journaux, à grands frais de 800 000$, une annonce, un avis qui dit: Les modifications à la Loi sur l'impôt sont maintenant faites. Faites vos jeux! Vous allez être taxés à 9 p. 100.

• (1250)

Monsieur le Président, mon leader à la Chambre me rappelle que les deux langues dans cette annonce ou dans l'usage, ici à la Chambre, ont égale portée. Et si je prends le texte français, c'est clair, c'est fait! Les jeux sont faits. La taxe existera le 1er janvier 1991, qu'il arrive quoi que ce soit. Et, monsieur le Président, je m'oppose à cette pratique et je suis absolument contre toute interprétation dans une langue qui diffère de toute interprétation dans l'autre langue parce qu'il n'y a qu'un message ici qui devrait être donné et c'est un message de la Chambre aux Canadiens qui nous écoutent qui, je pense, doit être clair .Le gouvernement a fait outrage à cette Chambre en achetant à grands frais une annonce qui est fausse, inexacte, un message qui annonce des choses qui sont absolument incorrectes.

[*Traduction*]

M. le Président: Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, il me semble que j'ai entendu suffisamment d'arguments. Si le député demande à intervenir parce qu'il estime qu'on a pu négliger un point donné, je l'entendrai très brièvement; je pense cependant que nous devrions passer à autre chose.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): D'accord, monsieur le Président, je tiendrai compte de vos éclaircissements du début sur la question dont nous discutons. Il ne s'agit pas du contenu du projet de loi sur la taxe, mais bien de l'outrage au Parlement.

Je voudrais ajouter un élément qui manque à ce débat. Avant d'arrêter votre décision, je voudrais que vous, ou vos collaborateurs, alliez dans la salle de lecture parlementaire, en face de votre bureau. Vous y verrez que la même publicité a paru dans tous les grands journaux ethnoculturels du pays. Il m'a été donné hier d'examiner brièvement cette même annonce publicitaire dans le *Novy Domov*, un bimensuel tchèque; le *Zwjaz Kowiec*, un bimensuel polonais; le *Meie Elu*, Notre Vie, un hebdomadaire estonien; le *Latvije–Amerika;Kanadsky–Slovék*, le Slovaque canadien; le *Homin Ukrainy*, l'Écho ukrainien; le *Téviskés Ziburiai*, un hebdomadaire lithuanien; enfin le *Corriere Canadese*, pour n'en nommer que quelques–uns que j'ai feuilletés. La même annonce a été diffusée dans

tous ces grands journaux ethnoculturels un peu partout au Canada.

Quand les Canadiens abonnés à ces publications y voient une publicité du gouvernement, ils s'imaginent que la mesure annoncée est déjà un fait accompli, qu'elle est déjà la loi. Et ce n'est pas le cas. Si on y disait au moins: «le régime de la taxe fédérale de vente pourrait connaître des modifications» ou encore «le gouvernement propose des changements», je n'y verrais pas d'inconvénient. Je serais d'accord. Mais la publicité disait: «Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications.» Et parce qu'il connaîtra des modifications: «Veuillez conserver cet avis.» Il explique les modifications apportées et les raisons qui y président.

Pourquoi dépensons-nous tant d'argent pour envoyer un comité parlementaire permanent aux quatre coins du pays? Pourquoi nous verse-t-on un salaire? Pourquoi ce fiasco fait-il l'objet d'un débat aujourd'hui, monsieur le Président? Respectons l'autorité de la Chambre des communes, du Parlement. Le gouvernement n'a plus le moindre respect pour l'autorité du Parlement. C'est exactement sur cela que porte le débat. C'est exactement ce que je voudrais que vous incluiez dans votre décision parce que je sais, monsieur le Président, que vous allez chercher des précédents. Vous n'en trouverez peut-être pas.

Aucun gouvernement dans l'histoire du Canada n'aurait osé faire une chose pareille en apportant d'importantes modifications à notre régime fiscal. C'est une lourde tâche pour vous, monsieur le Président. C'est peut-être vous qui devrez établir un précédent pour protéger l'autorité du Parlement, pour protéger mes privilèges et mon travail en tant que député. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que nous sommes libres, qu'il n'y a eu aucune atteinte à nos privilèges en tant que députés. Oui, il y a eu atteinte à mes privilèges. Soixante p. 100 de mes électeurs sont des Canadiens qui lisent ces journaux. Ils disent: «M. Flis, nous pensions vous avoir élu pour nous représenter au Parlement, mais les décisions sont déjà prises. Pourquoi vous avons-nous envoyé là-bas?»

Alors, oui, il y a bel et bien eu atteinte à mes privilèges en tant que député. L'essence de ce débat, c'est que nous devons protéger l'autorité du Parlement du Canada. Je sais, monsieur le Président, que c'est une très lourde tâche que nous vous avons confiée, et c'est pourquoi j'ai tenu à donner quelques renseignements supplémentaires.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il me faudra plus d'une minute ou deux pour faire valoir deux points que je considère importants. Je ne veux pas entrer dans le débat qui vient de se dérouler, car je pense qu'il est essentiellement politique et vise le contenu du sujet plutôt que la question de privilège.

Voici ce que je veux dire. Tout d'abord, l'opposition semble avoir essayé de faire une distinction entre une question de privilège et une question d'outrage. Je voudrais en parler rapidement, parce que je pense que c'est important.

La question soumise à la présidence est essentiellement celle-ci: Y a-t-il eu atteinte aux privilèges de la Chambre ou d'un député? Si l'on regarde Erskine May, au début du chapitre 5, il dit: «Les privilèges du Parlement sont les droits qui sont absolument essentiels à l'exercice de ses pouvoirs.»

La question qu'il faut se poser est donc: Est-ce que cette publicité porte atteinte d'une façon quelconque aux pouvoirs absolument nécessaires du Parlement? Non, je pense que ce n'est certainement pas le cas.

On lit ensuite: «Les députés, pris individuellement, en jouissent, car la Chambre ne peut remplir ses fonctions si elle ne peut disposer librement des services de ses députés.»

Est-ce que les députés ont été empêchés de se présenter à la Chambre ou aux comités? Certainement pas. Par conséquent, les parties de l'opposition n'ont pas prouvé qu'il y avait eu atteinte aux privilèges.

Mais examinons la question de l'outrage. On trouve à la page 80 du dictionnaire parlementaire Abraham et Hawtrey, dans les définitions:

> Outrage à une chambre du Parlement — Tout acte ou toute omission qui entrave directement les travaux de cette Chambre, ou tend à obtenir ce résultat en jetant le discrédit sur son autorité, par exemple publication de commentaires sur la moralité ou la conduite d'un de ses membres en cette qualité.

Qu'ils parlent de «privilège» ou d'«outrage», en fin de compte il n'y a rien dans ces annonces qui entrave le moindrement, directement ou indirectement, les travaux de la Chambre. La preuve, nous travaillons aujourd'hui. Le comité de la Chambre des communes continue de se pencher sur ce sujet. Les travaux se poursuivent. Ils n'ont

en rien souffert de ces annonces. Donc, il est tout à fait clair qu'il n'y a eu en fait ni outrage ni matière à privilège.

Enfin, il y a une chose que je voudrais dire. Je trouve tout à fait à propos la décision rendue par M^me^ Sauvé dans une affaire très semblable, dont je voudrais extraire un passage qui figure à la page 3781 du hansard. Voici ce qu'elle a dit:

> Au contraire, la publicité mentionnée par les députés semble traiter de la Constitution plutôt que des délibérations de la Chambre.

Il n'y a qu'un mot à changer. Il suffit de dire: Au contraire, la publicité mentionnée par les députés semble traiter de la TPS (à la place de la Constitution), plutôt que des délibérations de la Chambre. En d'autres termes, M^me^ Sauvé a statué à cette époque-là qu'il n'y avait pas outrage, qu'il n'y avait pas matière à privilège; et c'est justement la situation qui se présente aujourd'hui. Nos travaux se poursuivent, que ce soit ici à la Chambre des communes ou au comité. Nos députés n'ont été en rien gênés ou entravés ou intimidés et rien ne les a empêchés d'intervenir dans ce débat. Le débat se poursuit aujourd'hui. Il va se poursuivre encore, après quoi la Chambre rendra sa décision. Il n'y a ni matière à privilège ni outrage. Je trouve que la décision de M^me^ Sauvé s'applique exactement au cas présent.

[*Français*]

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la fermeture de la base des Forces armées canadiennes de Summerside est l'une des initiatives les impitoyables qu'ait jamais prises le gouvernement conservateur. Elle porte un coup dévastateur à Summerside, voire à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Vendredi, j'ai eu l'occasion de rencontrer le conseil municipal et les habitants de cette ville, et je me suis rendu compte que c'était des emplois, des maisons, des épargnes, une assiette d'impôt, des commerces qui étaient en train de disparaître, que des jeunes devront partir de Summerside et de l'Île-du-Prince-Édouard.

En refusant d'envisager d'autres utilisations pour la base des Forces armés de Summerside, le premier ministre fait preuve d'un mépris étonnant à l'égard des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. La base de Summerside n'est pas une base de «combat». Elle protège la souveraineté de notre pays en exerçant des activités de surveillance visant à empêcher la surexploitation des pêches, les accidents écologiques et l'importation de stupéfiants.

Le premier ministre Ghiz et les citoyens de Summerside s'efforcent de trouver une autre vocation à cette base. Je prie le premier ministre du Canada de bien vouloir prendre le temps, pour une fois, d'écouter les gens de cette ville. Aidons-les un peu.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, le déficit annuel et la dette nationale accumulée constituent notre plus grand défi. Pour pouvoir solder les comptes, il faut les équilibrer. Or, le pays doit équilibrer ses recettes et ses dépenses courantes. Bien des Canadiens de ma circonscription de Macleod me disent que nous devons faire davantage à la fois dans le compte des recettes et dans celui des dépenses.

Ils prétendent que nous devons équilibrer le projet de TPS en tenant compte du genre de restrictions de dépenses que le gouvernement actuel a entreprises.

Voici quelques exemples récents des réalisations du gouvernement sur ce chapitre: vente de 18 sociétés d'État qui a rapporté plus de 3 milliards de dollars, nouveaux frais aux utilisateurs ou hausses des frais existants qui lui ont fait recouvrer 300 millions de dollars par année et compressions des dépenses à la Défense, à Radio-Canada, à VIA Rail, à la BFD et dans d'autres programmes ainsi que dans les subventions et les contributions gouvernementales qui nous feront économiser des milliards de dollars.

Personne n'aime les impôts. Personne n'aime les compressions dans les services. Mais chers amis et collègues, les Canadiens sensés savent que Mike a raison!

Article 31 du Règlement

VIA RAIL

LA RÉDUCTION DES SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, depuis que le ministre des Finances a annoncé la réduction de 1,2 milliard de dollars en cinq ans du budget d'exploitation de VIA Rail, les Canadiens se sont prononcés vigoureusement contre toute réduction des services de VIA Rail.

Jusqu'ici, le premier ministre et le ministre des Transports ont reçu ou recevront bientôt, comme on le leur a appris, plus de 300 000 cartes, lettres et signatures sur des pétitions de la part de Canadiens qui appuient VIA Rail. Et encore, il ne s'agit que de ceux dont nous sommes au courant.

Plus de 300 municipalités nous ont également fait savoir, à mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, et à moi, qu'elles avaient adopté des résolutions appuyant VIA Rail. Beaucoup de ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, ce qui montre la profondeur de l'attachement des Canadiens à la société ferroviaire.

Étant donné ces manifestations massives d'appui à l'endroit de VIA Rail, j'exhorte le ministre des Transports à recommander au Cabinet non seulement de ne pas réduire le financement de VIA Rail mais encore de l'augmenter à un niveau acceptable pour faire entrer cette société dans le XXI^{e} siècle.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

FÉLICITATIONS POUR LE RÉSEAU NEWSWORLD

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, la programmation automnale à la télévision réservait une surprise de taille aux Canadiens. La chaîne de nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada, *Newsworld*, a vu le jour et diffuse, en dépit de petits problèmes occasionnels, depuis le 31 juillet. On ne peut que s'émerveiller du professionnalisme avec lequel un personnel de 190 membres a pu monter un réseau diffusant en permanence uniquement des nouvelles de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'à la côte ouest et, le mois prochain, jusqu'à Yellowknife.

En dépit de petits problèmes d'ajustement, *Newsworld* diffuse de bureaux régionaux des émissions nationales produites dans les régions, ce qui est un net changement par rapport aux réseaux dirigés du sud de l'Ontario.

Le téléspectateur est transporté électroniquement à travers plusieurs fuseaux horaires et peut ainsi voir en direct des reportages sur l'affaire de l'orphelinat de Mount-Cashel, à Terre-Neuve, l'écrasement d'avion à Dryden, en Ontario, l'horrible drame de J.J. Harper, à Winnipeg, le scandale Pattie Starr, à Toronto et, bien sûr, la Chambre des communes, monsieur le Président. Ce réseau existe, c'est merveilleux et on en devient vite un inconditionnel.

Newsworld montre le Canada aux Canadiens et, en tant qu'ancien radiodiffuseur du secteur privé, je suis heureux de féliciter le réseau anglais de Radio-Canada d'avoir mis sur pied ce service qui est, dans le plein sens de l'expression, un service national.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Il y a environ un mois, monsieur le Président, une centaine de propriétaires de petites entreprises de Windsor, en Ontario, se sont réunis et ont décidé de payer eux-mêmes une page publicitaire dans le *Windsor Star* pour exprimer leur opposition à la taxe sur les biens et services proposée par le gouvernement conservateur. L'annonce comprenait des coupons que les gens pouvaient envoyer au gouvernement sous forme de pétitions, dans les termes suivants: «M. Wilson, nous soussignés sommes fortement opposés à votre nouvelle taxe de 9 p. 100 sur les biens et services. Mettez fin aux attaques fiscales de Wilson. Nous en avons assez des taxes».

En moins de trois ou quatre jours, j'ai reçu environ 2 400 coupons adressés à M. Wilson, et mon collègue de Windsor—Sainte-Claire en a eu autant. Malheureusement, ces coupons ne peuvent pas être déposés à la Chambre sous forme de pétitions. Mais je demande au gouvernement de les traiter comme des pétitions et d'y répondre favorablement. Je vais les transmettre au ministre des Finances. Je lui demande, ainsi qu'au gouvernement, de prêter l'oreille aux voix de ces Canadiens et à celles des gens de Windsor et de retirer cette taxe avant qu'elle ne cause un tort irréparable au pays.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE LOI

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, dans ma circonscription d'Elk Island, comme d'ailleurs, dans tout le pays, les Canadiens sont d'avis qu'il faut adopter au Canada une loi tendant à limiter le nombre d'avortements. En tant que députés, il nous incombe d'aborder de façon sensée la question de l'avortement.

Pour être adoptée dans cette enceinte, une loi sur l'avortement doit s'appuyer sur deux éléments fondamentaux; il faut d'une part se préoccuper véritablement

de la santé des femmes canadiennes et d'autre part, protéger les enfants à naître.

Dans tout le pays, les Canadiens réclament une loi sur l'avortement. Les Canadiens n'accepteront rien de moins qu'une législation réduisant de façon marquée le nombre d'avortements effectués au Canada.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU SAUMON ET AU HARENG SUR LA CÔTE OUEST

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux signaler à la Chambre un autre exemple de capitulation de la part du gouvernement conservateur qui est incapable de s'occuper comme il se doit des ressources du pays.

Afin de tenter de protéger le secteur de la pêche sur la côte ouest, le gouvernement fédéral a pris une décision selon laquelle tous les saumons et harengs capturés devaient être débarqués en Colombie-Britannique et inspectés avant d'être vendus. Le GATT s'est opposé à l'accord en question. Nous avons donc perdu devant le GATT et qu'a fait alors le gouvernement fédéral? Au lieu de s'adresser à nouveau au GATT, il s'en est remis au groupe spécial prévu dans l'accord de libre-échange et a déclaré que la question serait réglée à cet endroit, comme l'avait promis le premier ministre.

Nous savons maintenant que nous avons à nouveau perdu notre cause. Le gouvernement trahit les habitants de la Colombie-Britannique et les Canadiens. Notre secteur de la pêche est menacé et les conservateurs n'ont pas le courage de prendre la moindre mesure afin de remédier à la situation. Il faut abroger l'accord de libre-échange. Il s'agit de sauver les emplois des Canadiens. C'est ce qui doit être fait.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES PROPOS SUPPOSÉS RACISTES D'UN DÉPUTÉ

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, je veux exprimer ma révolte et ma tristesse envers les remarques récentes d'un député de l'opposition qui, pour critiquer un concitoyen candidat dans une élection, l'a appelé «un noiraud qui revient de l'hôpital psychiatrique».

Je me sens personnellement concernée, ayant un mari et des enfants d'origine haïtienne, donc noirs. La communauté noire de ce pays, soit 4 p. 100 de la population du Canada, ainsi que tous les Canadiens se sentent humiliés et insultés devant les propos irresponsables de l'honorable député à l'égard de M. Jean Alfred.

Est-ce que les membres du parti libéral du Canada, en restant muets et silencieux devant un tel comportement indigne, n'appuient pas cette déclaration?

Monsieur le Président, je demanderais respectueusement au chef du parti libéral de répudier immédiatement en cette Chambre la déclaration raciste d'un de ses députés.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le Président. «Un budget fédéral équilibré est certes souhaitable, mais à quoi cela servira-t-il aux générations futures si elles héritent d'une planète moribonde?» Voilà ce que Mark Cullen a fait valoir au ministre des Finances au nom de trois milliers de Canadiens préoccupés.

Nous vous le demandons: compte tenu du fait que tout l'oxygène que nous respirons est produit par les plantes, est-il logique que les plantes d'intérieur et d'extérieur soient frappées de la même taxe de 9 p. 100 que bien des produits polluants? Comme il est prouvé que le compostage peut réduire de 30 p. 100 la quantité d'ordures ménagères qui prennent le chemin du dépotoir, est-il logique de taxer les systèmes de compostage?

Est-il logique de taxer les graines et les pousses de laitue canadiennes et non la pomme de laitue californienne vendue au supermarché?

Nous estimons qu'on va commettre une grave erreur en frappant ces produits et beaucoup d'autres produits écologiques de la taxe fédérale proposée sur les produits et services.

Je vous en prie, ne taxez pas les plantes et encouragez ainsi les Canadiens à participer activement à l'assainissement de l'environnement.

Les soussignés vous supplient de ne pas taxer les plantes.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre les commentaires

Article 31 du Règlement

insultants d'un député qui a traité l'un de ses concitoyens de «noiraud qui revient de l'hôpital psychiatrique».

Il est inadmissible de s'abaisser à un tel niveau et insulter une personne qui se présente à des élections. Il est inadmissible de traiter un Canadien d'une manière aussi cruelle. C'est le langage de l'apartheid, de la crainte et de l'ignorance. C'est le langage auquel on pourrait s'attendre d'autres éléments de la société, mais pas d'un homme auquel les Canadiens ont accordé leur confiance.

Nous, du parti conservateur, combattons sérieusement le racisme. Voyons si les députés d'en face veulent aussi sincèrement le faire disparaître, où qu'il se trouve. Voyons si le Parti libéral a le courage de défendre la dignité humaine, ou s'il encourage de tels excès.

• (1410)

Nous, en tant que parlementaires, devons oser protester. Je mets au défi le chef de l'opposition de prendre des mesures énergiques et de relever le député de Hull—Aylmer de ses responsabilités au caucus.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES ACTIVITÉS À NEW WATERFORD – LA MINE LINGAN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exhorter le gouvernement canadien à prendre un engagement véritable envers la Société de développement du Cap-Breton, particulièrement en ce qui concerne la mine Lingan qu'elle exploite à New Waterford.

Il y a quelques mois, le gouvernement a entamé avec la Nouvelle-Écosse des négociations portant sur le subventionnement d'une mine de charbon dans le comté de Pictou. J'apprends qu'il a maintenant accepté de débloquer des fonds pour ce projet. Or, la Société de développement du Cap-Breton se trouvera en concurrence directe avec cette entreprise, ce qui entraînera la perte de 275 emplois à la mine Lingan à New Waterford, en Nouvelle-Écosse.

Le conseil municipal et tous les habitants de New Waterford, les députés provinciaux de la région ainsi que le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse veulent tous que la mine de charbon Lingan reste ouverte.

Je demande donc au gouvernement de s'engager carrément, par l'entremise du ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton, à protéger la Société et, ce qui est encore plus important, la mine Lingan et les quelque 1 200 emplois qu'elle représente dans la petite ville minière canadienne de New Waterford. C'est cet engagement que je demande au gouvernement de prendre aujourd'hui.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEURS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du sud-ouest de l'Ontario, je prends la parole pour rappeler au ministre des Transports et à nos collègues du Cabinet l'importance particulière du service ferroviaire voyageurs pour notre région.

Maintes fois, notre message au ministre et au Cabinet a été clair et concis. Ce service est très important pour notre région et il faut qu'il demeure l'un des modes de transport offerts à ses habitants qui comptent sur le train. Les statistiques sur le nombre d'usagers et sur les recettes enregistrées montrent clairement que les gens du sud-ouest de l'Ontario ont utilisé ce service et qu'ils continueront à le faire plutôt que de le perdre.

Deux autres faits sont aussi évidents. Premièrement, on peut accroître le nombre d'usagers et rendre le service plus rentable en effectuant des changements d'ordre administratif, en modifiant les horaires et en augmentant le prix des billets. Deuxièmement, les réseaux de transport routier et aérien de la région sont en si piètre état qu'ils ne pourraient répondre à une demande croissante.

C'est pourquoi il faut tenir compte des particularités du sud-ouest de l'Ontario avant de décider de modifier les lignes au nord et au sud desservant cette région.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, un immense raz-de-marée, provoqué par l'ire des citoyens de toutes les régions du pays, frappe de plein fouet le projet de taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

Au nombre des opposants à ce projet, on compte certains groupes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Conseil canadien des petites entreprises, l'Association des consommateurs du Canada, le Conseil national du bien-être social, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, Wood Gundy, l'Ontario Coalition of Senior Citizens, La Voix—Le Réseau des aînés, la Conférence canadienne des arts, l'Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada, divers groupes du secteur de l'édition, le Conference Board du Canada, la Chambre de commerce du Canada, l'Institute for Policy Analysis, l'Association des banquiers canadiens, un nombre croissant de simples députés conservateurs et le Nouveau Parti démocratique.

Non seulement nous nous opposons à la nouvelle taxe, mais nous proposons une solution de rechange: taxer les particuliers et les sociétés qui, actuellement, ne versent pas leur juste part d'impôts.

* * *

L'EMPLOI

LA SITUATION DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ÉRIÉ

M. Girve Frets (Érié): Monsieur le Président, dans ma circonscription, le gouvernement a créé un sérieux problème, une grave pénurie de main-d'oeuvre.

En manchette dans le journal *Fort Erie Times Review*, on lisait «Forte hausse de l'emploi grâce au boom économique». Les employeurs sont tous à la recherche de travailleurs du bâtiment, d'électriciens, de travailleurs industriels, de personnel hospitalier, d'opérateurs de machines de traitement de textes, de commis à la paie, de rédacteurs techniques et de gestionnaires financiers.

Pour faire face à cette pénurie, les services de placement temporaire aident les personnes âgées, les prestataires d'assurance-chômage et les bénéficiaires de l'aide sociale, en leur offrant des cours leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de parfaire leurs connaissances.

Le succès de ces programmes est évident, puisque 80 p. 100 des emplois temporaires ont été transformés en postes à plein temps. Chez nous, les problèmes, nous les aimons comme ça.

M. le Président: Avant d'entreprendre la période des questions, je tiens à signaler aux députés que nous accueillons aujourd'hui pour la première fois à la Chambre 42 nouveaux pages.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Encore cette année, plus de 500 candidats des divers coins du pays ont présenté une demande pour faire partie du programme. Nous sommes très chanceux d'avoir ces jeunes Canadiens avec nous.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés je tiens à leur offrir mes meilleurs voeux de succès dans leurs travaux à la Chambre et dans leurs études à l'Université Carleton et à l'Université d'Ottawa. Merci bien!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre entend imposer aux Canadiens la taxe unique la plus lourde de toute l'histoire de notre pays depuis la création de l'impôt sur le revenu des particuliers. La nouvelle taxe de vente doit en effet rapporter au gouvernement des milliards et des milliards de dollars.

Avec cette taxe, le premier ministre bat le record en ce qui concerne le nombre des promesses rompues. Il avait promis que la taxe n'augmenterait pas les recettes du gouvernement. Elle va les augmenter. Il avait promis qu'elle serait d'application facile. Elle ne le sera pas. Il avait promis qu'elle serait intégrée à la fiscalité provinciale. Elle ne le sera pas. Il avait promis que les consommateurs pourraient en vérifier le montant sur leurs factures. Ils ne le pourront pas. Il avait promis que le gouvernement introduirait cette taxe en même temps qu'il renoncerait à la surtaxe sur l'impôt des particuliers. Il n'en est rien. Il avait promis que cette taxe serait juste et lui-même, plus que tout autre, sait qu'elle ne le sera pas.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a recours à cette taxe de vente qui va à l'encontre de chacun des principes qui, selon lui, devaient présider à toute réforme fiscale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'entrée en matière de cette question comporte maintes inexactitudes. Si le chef de l'opposition voulait bien les reprendre une à une, je lui répondrais volontiers. Je tiens à répondre directement à sa question. Pourquoi, a-t-il demandé, le gouvernement a-t-il recours à cette mesure?

J'aimerais rapporter les propos de M. Wolfe Goodman, c.r., l'un des spécialistes les plus éminents de notre pays

en matière de taxe de vente, celui-là même à qui le gouvernement libéral qui nous a précédés avait demandé d'étudier la possibilité de restructurer la taxe de vente sur l'insistance de MM. MacEachen et Lalonde qui savaient que cette taxe devait être changée.

Du document technique que j'ai diffusé il y a un mois, il a dit qu'il s'agissait d'une oeuvre magistrale et d'un apport majeur à la politique fiscale du Canada. Voici ce qu'il a dit à propos de l'aspect que le député a soulevé: «Il suffit d'examiner la taxe de vente actuelle pour comprendre qu'elle doit disparaître. C'est que cette taxe est tout à fait inique et j'estime, quant à moi, que le ministre des Finances fait preuve de beaucoup trop de modération quand il en parle. C'est une taxe pernicieuse qui ne devrait pas exister dans une société démocratique et je me réjouis à la pensée que la banquise a enfin commencé à bouger et que nous sommes à la veille d'une importante réforme de la taxe de vente.»

Voilà qui explique aussi éloquemment que je puisse le faire pourquoi cette taxe de vente doit disparaître.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, n'importe quel député pourrait citer des centaines de mémoires, parmi tous ceux qu'est en train d'amasser le Comité des finances que préside le député de Mississauga-Sud, qui condamnent à l'unanimité la taxe dont le ministre lui-même vient tout juste de faire l'éloge.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je comprends, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre veut se taire, c'est parce qu'il veut rester flexible au cas où il serait obligé alors de congédier son ministre des Finances actuel. Alors donc, je pose encore une question directement au premier ministre. Son gouvernement gaspille des millions de dollars dans une campagne publicitaire qu'il se propose de payer en imposant une taxe de vente nationale: Une taxe sur l'apprentissage, une taxe sur la maladie, une taxe sur l'éducation des enfants, une taxe sur les besoins essentiels et une taxe sur la mort elle-même.

• (1420)

Comment le premier ministre peut-il se justifier devant le peuple canadien pour cette campagne publicitaire frauduleuse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition s'inquiète quant au sort du ministre des Finances. Il se demande si j'ai l'intention de congédier mon ministre des Finances. Je peux vous dire que le seul responsable des Finances qui a été congédié dans cette Chambre, c'était le critique du parti libéral qui a été congédié par son chef parce que lui, il était essentiellement en faveur des politiques du ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre monte sur ses grands chevaux, comme d'habitude, et nous allons tenter de suivre son exemple.

Le premier ministre a augmenté les taxes et impôts à 31 reprises depuis qu'il est entré en fonction. La somme totale des impôts sur le revenu des particuliers perçus par les dix gouvernements provinciaux, en plus des deux gouvernements territoriaux, est inférieure au montant que le gouvernement fédéral envisage de percevoir avec cette nouvelle taxe de vente. C'est la plus forte ponction fiscale de l'histoire du Canada et le premier ministre cherche à faire croire à la population qu'il s'agit en fait d'une réduction des impôts.

Pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas que cette taxe est tellement imparfaite qu'elle ne répond pas à ses propres critères d'imposition équitable? Pourquoi ne retourne-t-il pas à la planche à dessin et ne recommence-t-il pas à neuf dans un esprit d'équité envers la population du Canada?

M. Mulroney: Monsieur le Président, juste au cas où l'on se demanderait pourquoi le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), le critique des finances, a été congédié par le chef de l'opposition. . .

Une voix: Il a démissionné.

M. Gauthier: Sept ou huit ministres vous ont aussi laissé tomber.

M. Mulroney: Le député dit qu'il a démissionné. S'il a démissionné, ou s'il a été congédié, je puis dire, à propos du député d'Etobicoke-Nord, que c'est une lourde perte pour le Parti libéral, car celui-ci a besoin de porte-parole sensés en matière de finances et de fiscalité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'année dernière, voici quelle était la position du Parti libéral:

> Une taxe à la valeur ajoutée de taux uniforme prélevée sur l'assiette la plus large possible constitue un objectif souhaitable. . . Dans le contexte du régime fiscal et du régime d'aide sociale du Canada, elle peut représenter une importante source de recettes, sans pour autant fausser les décisions économiques et tout en entraînant des coûts d'administration et d'observation assez peu élevés.

C'était sa position l'année dernière et c'est ce que le ministre des Finances essaie de faire. Si le Parti libéral était cohérent, il offrirait maintenant au ministre des

Finances le même genre d'appui, qu'il mérite manifestement.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RETIRER SON PROJET DE TAXE ET DE COLLABORER DAVANTAGE AVEC LES PROVINCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens et de Canadiennes s'opposent à cette taxe telle que proposée par le ministre des Finances. Les gens d'affaires, les chambres de commerce, les petites et moyennes entreprises, les consommateurs, les étudiants, les personnes âgées, les syndicats, tout le monde à travers le pays s'inquiètent des conséquences énormes de cette taxe. Ma question est très simple, et je l'adresse au premier ministre.

Étant donné que nous avons deux taxes, pas du tout ce qui avait été prévu dans le rapport qu'il vient de citer, signé par les membres du parti libéral au Comité des Finances, est-ce que le premier ministre peut, aujourd'hui, prendre l'engagement de retirer cette terrible taxe qui menace tous les citoyens du Canada et de faire ce qu'il avait promis en premier lieu: collaborer avec les provinces et établir une taxe nationale de vente au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que nous avons promis une taxe de vente nationale. Il sait pertinemment que ce n'est pas vrai. Il sait que notre Livre blanc de juin 1987 renfermait trois options: une taxe de vente nationale et deux options ne faisant intervenir que le gouvernement fédéral. Une de ces deux dernières options a été présentée à la population canadienne dans le budget et a été explicitée dans le document technique.

Le député se demande maintenant pourquoi nous ne reprenons pas les négociations avec les provinces. C'est pourtant simple. Comme je l'ai dit, après avoir entendu les observations de M. Goodman, notre taxe est très nocive, et il y a unanimité pour dire qu'elle doit être remplacée. Je crois que le député sera d'accord lui aussi puisqu'il a déclaré le 8 août que nous allions remplacer une taxe nuisible. A mon avis, la plupart des gens comprennent que la taxe sur les ventes des fabricants n'était pas très saine pour notre *pays.*

Le député lui-même avoue que nous sommes mûrs pour un changement, et nous sommes bien d'accord. Les provinces n'ont pas à changer leur régime de taxe de vente. Je crois qu'un ancien politique d'une province est bien placé pour comprendre puisque les besoins ne sont pas les mêmes. Nous devons aller de l'avant, pas les provinces. C'est pourquoi nous n'avons pas réussi à obtenir cet accord fédéral-provincial.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, à l'instar du ministre, les chefs de PME savent que la taxe sur les produits et services, que propose le ministre, sera un vrai cauchemar du point de vue administratif, tant pour le gouvernement que pour les entreprises: elle se superposera à la taxe de vente provinciale qui s'applique déjà à une série différente de produits dans au moins neuf des dix provinces.

Si le ministre fait la sourde oreille à nos critiques, qu'il écoute au moins ce qu'ont à dire la Fédération de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce.

La question qui se pose est de savoir si le premier ministre ordonnera à son ministre des Finances d'établir un régime fiscal juste et équitable qui serait acceptable pour la population, de retirer son projet de TPS et de tout reprendre depuis le début.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis d'accord avec le député. Il aurait été préférable d'instituer une seule taxe de vente.

Cependant, nous n'avons pu nous entendre avec les provinces en raison d'une divergence d'intérêts. Nous avons invité les provinces à discuter avec nous et à nous présenter une proposition commune, qui serait appuyée par tous les premiers ministres provinciaux. Si elles nous soumettaient pareille proposition, nous serions disposés à en discuter.

Je n'entretiens pas beaucoup d'espoir à ce sujet puisqu'au mois d'août elles se sont contentées de critiquer la TPS, sans proposer de solution de rechange. Je ne suis pas très optimiste.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances qui, il y a un instant, citait M. Goodman au sujet de la politique fiscale. Comme c'est souvent le cas, les paroles étaient citées hors contexte.

Je rappelle au ministre que le même M. Goodman a dit ceci de la taxe: «elle soutire de l'argent aux plus pauvres et aux plus vulnérables au Canada. C'est une honte.»

Des voix: Bravo

M. Broadbent: Je pose au ministre des Finances la question suivante. Compte tenu du fait que cette taxe régressive frappe le plus durement les Canadiens les plus démunis, que le gouvernement a attendu des mois avant de dire que son intention première n'était pas d'imposer les aliments et que dernièrement le président et le vice-président du comité qui étudie la question ont tous deux parlé de réappliquer cette taxe sur les aliments, le ministre assure-t-il à la Chambre des communes sans équivoque que le gouvernement n'entend pas rendre la taxe pire qu'elle n'est en l'étendant aux aliments?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la proposition est très claire. Elle ne taxe pas les aliments ni les produits alimentaires de base.

Quand le député dit que ce que nous proposons cause un tort considérable aux gagne-petit, il se trompe, il interprète mal ce que prévoit le régime fiscal.

La taxe sur les produits et services elle-même serait régressive. Elle causerait du tort aux pauvres. Mais nous la contrebalançons en accordant un crédit d'impôt aux faibles revenus. Ceux qui ont un faible revenu pourront survivre. La réforme fiscale améliorera même la situation des familles gagnant moins de 30 000$, qui auront moins à payer. Cet élément fondamental de la taxe que beaucoup reconnaissent comme une très grande amélioration fera du régime de la taxe de vente dans son ensemble l'un des meilleurs du monde.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, je signale au ministre que je ne citais pas mon expert mais le sien qui qualifiait d'insuffisantes les mesures compensatrices dont parle le ministre. La vérité, c'est que même après les changements aux crédits d'impôt, la situation de 300 000 familles qui vivent dans la pauvreté sera pire et non meilleure. C'est un fait, dont l'expert a parlé.

[*Français*]

L'IMPOSITION DE LA TAXE SUR LA NOURRITURE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le ministre n'a pas répondu concrètement à la question. La question concerne les suggestions du président et du vice-président du Comité concernant cette question, et ils ont posé le problème concernant l'imposition de cette taxe sur la nourriture. Et je répète: Le ministre voudrait-il assurer les députés de cette Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer cette taxe sur la nourriture?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de citer M. David Perry, qui a dit: «Le système de crédit de taxe de vente remboursable qu'il a présenté dans son document est probablement l'un des meilleurs jamais conçus dans le monde pour établir une taxe de vente qui ne soit pas horriblement régressive.»

C'est exactement là ce que nous proposons dans ce document. Nous croyons que non seulement le crédit remboursable, mais la combinaison de l'exemption des produits alimentaires de base, la réduction du taux d'imposition des revenus moyens, l'abattement fiscal à l'achat d'une maison et les paiements que nous ferons aux petites entreprises pour compenser les frais de mise en oeuvre de la taxe, nous croyons que tous ces éléments forment un ensemble extrêmement solide et équitable que nous avons présenté au comité. Il incombe maintenant au comité d'entendre le point de vue des Canadiens. Nous en avons entendu certains la semaine dernière et nous en entendrons beaucoup d'autres, représentant tous les côtés, à mesure que le comité poursuivra ses travaux au cours des six prochaines semaines.

M. Broadbent: Monsieur le Président, après avoir cité très sélectivement un expert, le ministre est maintenant passé à un autre. Nous ferons ce qu'il faut à ce sujet. Dans les deux réponses qu'il nous a données jusqu'à présent, le ministre n'a pas répondu à la question. Elle est pourtant simple et directe. Sa dernière réponse sous-entend que le gouvernement envisage une fois de plus de taxer les produits alimentaires. Si ce n'est pas le cas, je voudrais que le ministre dise clairement à la Chambre que, quels que soient les projets du gouvernement au sujet de cette taxe, il nous garantit personnellement qu'elle ne s'appliquera pas à la nourriture. Va-t-il le faire ou non?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai répondu très clairement. Nous avons présenté un ensemble de mesures, qui est juste et équilibré et qui comprend un certain nombre d'éléments d'équité très importants. Le gouvernement a déclaré sans équivoque qu'il soutient très fermement cet ensemble de mesures, qui comprend l'exemption des produits alimentaires de base.

[*Français*]

L'IMPOSITION DE LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Lui qui se prétend l'apôtre de la réconciliation nationale, comment peut-il justifier son geste unilatéral pour l'imposition d'une taxe fédérale de vente? Comment peut-il justifier ce geste devant l'opposition unanime des provinces, et comment peut-il nous expliquer ce geste quand tous les experts s'entendent pour dire que sans la contribution des provinces, cette nouvelle taxe sera un fouillis et un bordel administratif indescriptible?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances et ses collègues ont eu des rencontres durant à peu près deux ans afin de trouver une formule qui permettrait aux deux paliers de gouvernement de s'entendre sur une taxe aussi importante. Il est devenu évident que les provinces, pour des raisons personnelles, ne pouvaient aborder un sujet aussi important, compte tenu de certains délais impartis dans différentes provinces.

Le gouvernement fédéral, donc, se basant sur les options mentionnées dans le Livre blanc, a décidé de procéder avec une option qui est dans l'intérêt national.

Le gouvernement et le Parlement canadiens font tous les efforts possibles pour s'entendre avec les provinces dans des champs d'action importants de notre vie nationale mais, au bout du compte, c'est le gouvernement fédéral et le Parlement fédéral qui parlent pour l'intérêt national. Nous parlons ici, à la Chambre, pour l'intérêt canadien, et nous avons agi en fonction des besoins du Canada.

LA PERCEPTION DE LA TAXE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre s'il considère dans l'intérêt canadien et dans l'intérêt des «payeurs de taxes» de devoir embaucher entre 5 000 et 10 000 nouveaux fonctionnaires pour aller faire la perception de sa fameuse taxe?

Est-ce que c'est dans l'intérêt des Canadiens de se payer un nouveau système parallèle de perception de taxes alors que les provinces ont déjà 50 ans d'expérience dans le domaine? Est-ce que le premier ministre pense que c'est ça avoir le respect pour les «payeurs de taxes»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il restera à vérifier les chiffres. Mais je pense que contrairement au gouvernement dont faisait partie mon ami de Shefford, ce gouvernement, depuis son assermentation, a réduit le nombre de fonctionnaires dans la Fonction publique fédérale d'à peu près 12 000. Cela est déjà quand même une réalisation que je pense importante.

Si en cours de route on a besoin d'une taxe importante en faveur de l'expansion économique du Canada, nous n'hésiterons pas à procéder. Nous avons l'intérêt national à protéger, nous avons l'intérêt de l'économie nationale à défendre. Nous avons déjà procuré, depuis notre assermentation, une prospérité qui est très importante pour le Canada. Nous voulons maintenir la dimension concurrentielle du Canada dans le prochain siècle. Pour ce faire, il faut mettre dehors une taxe pernicieuse et la remplacer par une taxe qui va nous rendre plus concurrentiels et qui sera plus juste pour tous les Canadiens.

ON DEMANDE AU MINISTRE DES FINANCES DE RETIRER SON PROJET DE TAXE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Pendant les séances du Groupe de travail libéral sur le logement, nous avons rencontré constructeurs, propriétaires, locataires, coops, syndicats, dirigeants municipaux et banquiers. Tous ont condamné avec grande vigueur la nouvelle taxe de vente sur l'habitation.

Il y a six mois, le ministre avait promis, sans équivoque, que la taxe n'aurait pas d'effet négatif sur le prix des loyers.

Ma question, monsieur le Président. . . il n'a pas tenu promesse et cela aura des conséquences désastreuses. Le ministre est-il prêt à retourner faire ses devoirs? Est-il prêt à retirer sa taxe? En d'autres mots, le ministre est-il prêt à tenir parole?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai dit bien clairement que les locations ne seraient pas taxées sous le régime de ce projet de taxe.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre. Le fait est, selon l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et d'autres experts, que la taxe sur les produits et services fera augmenter de 3 000$ le coût de la maison moyenne au Canada, même après la ristourne. Cela représente une augmentation six fois plus élevée que les propres chiffres du ministre.

Ce dernier finira-t-il par admettre qu'il n'a pas réussi à tenir son engagement envers les Canadiens de ne pas faire augmenter le coût de l'accession à la propriété à cause de cette taxe mal conçue, irresponsable et nuisible?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai deux choses à faire remarquer, monsieur le Président. Tout d'abord, quand j'ai pris cet engagement en matière de logement l'an dernier à Saskatoon, j'ai dit que la taxe sur les produits et

services ne rendrait pas les maisons hors de prix. Je crois que nous avons tenu cet engagement.

Quant aux chiffres avancés par l'Association des constructeurs d'habitations, la proposition que nous avons faite s'appuie sur la plus grande base de données existant aujourd'hui au Canada, celle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle établit très clairement grâce à une analyse très soignée quelle est l'incidence de la taxe sur le prix d'une maison aujourd'hui, quelle est la part réelle de la taxe dans le prix d'une maison aujourd'hui, et nous avons institué le programme de ristourne en tenant compte du taux réel de la taxe sur une maison aujourd'hui. C'est pourquoi nous estimons que, contrairement à ce que le député vient de dire, l'incidence de la taxe sur le logement sera marginale d'une façon ou d'une autre sur la plupart des marchés au Canada.

• (1440)

Nous reconnaissons bien qu'à Toronto et, dans une moindre mesure, à Vancouver, cette incidence sera un peu plus forte, mais elle représente environ 1 1/2 p. 100 du prix d'une maison.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser au ministre des Finances au sujet de sa TPS, la taxe des pleurs et des souffrances.

J'ai ici une copie d'un document que nous avons obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Il y est précisé que le Conseil du Trésor a autorisé le gouvernement à dépenser quelque 5,1 millions de dollars au cours du présent exercice et 2,5 millions de dollars au cours du prochain exercice pour faire de la publicité au sujet de la TPS.

Ce que je veux que le ministre me dise, c'est comment il peut justifier des dépenses publiques de 7,6 millions de dollars pour faire de la publicité au sujet d'une proposition du Parti conservateur, alors qu'aucun projet de loi n'a été présenté au Parlement et qu'aucun programme n'a été adopté par la Chambre. Ce n'est que de la propagande flagrante pour le Parti conservateur. Comment peut-il justifier cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Premièrement, monsieur le Président, permettez-moi de citer les paroles du député de Regina—Qu'Appelle. Il a dit: «Notre taxe de vente est un vrai gâchis. On n'a pas besoin de me convaincre que le régime actuel de la taxe de vente doit être réformé. Comme je l'ai déjà dit, il est très arbitraire et difficile à comprendre.» Il est donc clair que le Nouveau Parti démocratique et le gouvernement s'entendent sur la nécessité de réformer le régime de la taxe de vente.

D'après ses hochements de tête, je peux voir que le chef du Nouveau Parti démocratique approuve la conclusion que je viens de tirer.

Maintenant, pourquoi prévoyons-nous de dépenser de l'argent pour nous assurer que les Canadiens comprennent bien notre proposition? En février dernier, le Comité des finances de la Chambre des communes s'est rendu en Nouvelle-Zélande. Une des conclusions de ce voyage, c'était que nous devions absolument expliquer aux Canadiens pourquoi nous changions le régime de la taxe de vente et comment nous allions nous y prendre. Monsieur le Président, il faut pour cela des brochures, de la publicité et divers autres outils dont le gouvernement s'est servi de temps en temps pour aider les Canadiens à comprendre sa politique.

M. Nystrom: Ce que je veux savoir, monsieur le Président, c'est comment le ministre peut justifier des dépenses publiques de 7,6 millions de dollars pour faire de la publicité au sujet d'une proposition qui n'a même pas encore été adoptée par le Parlement.

[*Français*]

Comment est-ce qu'il veut justifier des dépenses qui sont déjà de quelque 800 000$ pour cette publicité du 26 août, monsieur le Président? Est-ce que le parti progressiste conservateur est prêt à rembourser dans les coffres publics l'argent qui a déjà été dépensé?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il y a des années, maintenant, que les gouvernements utilisent des brochures et des documents techniques et qu'ils se servent d'une grande variété d'instruments publicitaires pour faire comprendre leurs politiques et informer le public canadien. Le document que le député vient de brandir est une annonce rédigée à partir du document technique ou plutôt de son synopsis, et des brochures que nous avons utilisées pour aider les Canadiens à comprendre cette nouvelle taxe.

M. Tobin: C'est de la propagande conservatrice. C'est honteux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face en font tout un plat. Permettez-moi de leur rappeler que les gouvernements libéraux et conservateurs précédents ont souvent publié des brochures et d'autres sortes de publications sur leurs budgets dans le seul but de s'assurer que les Canadiens comprenaient leurs politiques budgétaires. Nous faisons la même chose pour notre réforme de la taxe de vente.

Des voix: Bravo!

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le secteur des services alimentaires nous a dit que le coût des repas au restaurant et des services alimentaires de base augmenterait d'au moins huit pour cent, alors que celui des autres produits alimentaires ne changerait que peu.

Je voudrais que le ministre nous dise, étant donné que la famille canadienne moyenne consacre 39 p. 100 de son budget alimentaire à des repas à l'extérieur, si cela signifie que la taxe sur les produits et services aura pour effet d'augmenter le prix des aliments. Pourquoi le ministre des Finances n'est-il pas franc avec les Canadiens et n'admet-il pas que cette taxe va faire augmenter le prix des produits alimentaires?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons toujours dit que les aliments préparés, comme ceux que l'on sert dans les restaurants, seraient assujettis à la taxe. Il n'y a pas de surprise là-dedans. C'est parfaitement clair dans le document technique. Cependant, comme nous le disons aussi dans ce document, nous allons consulter le secteur alimentaire et voir si la ligne de démarcation entre les aliments taxés et les aliments non taxés doit être tracée en fonction du type de préparation, du type d'aliment ou de l'endroit où on l'achète. Lorsque ces consultations auront eu lieu nous pourrons répondre à cette question.

Mme Marleau: Monsieur le Président, ni le personnel du ministre, ni celui de son ministère ne peuvent nous donner une définition des produits alimentaires de base. Que le gouvernement décide de taxer selon le produit où selon l'endroit où il est vendu, il n'y a pas de doute que la taxe sera injuste à l'égard des Canadiens et sera un cauchemar pour les commerçants. Le ministre acceptera-t-il d'annuler sa taxe et de revenir avec une proposition qui soit juste pour tout le monde?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons étudié tous ces aspects et nous avons soumis la proposition au Comité des finances. Nous croyons sincèrement, qu'elle est juste, et que l'on en a soigneusement calculé les conséquences sur les diverses couches de la société, ce qui fait que l'on a dit que c'était un des systèmes de taxe de vente les plus justes que l'on connaisse au monde.

M. Lapierre: Qui a dit cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande qui? Je citais quelqu'un qui l'a dit. Il y en a beaucoup d'autres. J'en citerai d'autres au député.

* * *

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE SUR LES GRANDS BANCS

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cet été, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Pêches n'ont pas réussi à convaincre la Communauté européenne de mettre un terme à la surpêche aux deux extrémités des Grands Bancs. Nos pêcheurs n'ont plus de poisson, les stocks sont décimés, les travailleurs chôment et les usines ferment. Voici ma question au premier ministre: dans quelle mesure les habitants de la région atlantique doivent-ils souffrir avant que le gouvernement n'intervienne de manière décisive pour protéger nos stocks de poisson?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le secteur de la pêche dans la région atlantique est en proie à de sérieuses difficultés. C'est ce qui explique que le gouvernement du Canada ait entamé des pourparlers extraordinaires avec les représentants de la Communauté économique européenne. Voilà pourquoi nous nous en sommes remis à la NAFO ou *North Atlantic Fisheries Organization*, qui nous a donné gain de cause pour les quotas imposés, non pas à la CEE, mais à d'autres pays. Voilà pourquoi le premier ministre a créé un comité dont il m'a confié la présidence et qu'il a chargé d'examiner les questions ayant trait aux stocks de morue et d'autres questions concernant le secteur de la pêche.

Nous avons bénéficié, soit dit en passant, de l'excellente collaboration des gouvernements provinciaux de la région atlantique; ils se rendent compte de la gravité de l'affaire et savent qu'on devrait éviter de s'en servir dans un but partisan.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): C'est le gagne-pain même des habitants de la région atlantique qui est en cause. Les gouvernements provinciaux de la région le reconnaissent, et le gouvernement fédéral aussi. C'est pourquoi nous prenons des mesures sans précédent au Canada et nous espérons pouvoir réaliser certains progrès.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DE L'ATLANTIQUE—LE PLAN DE SAUVETAGE DE UN MILLIARD DE DOLLARS

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous voulons faire, protéger les intérêts des gens de l'Atlantique. Tous les secteurs de l'industrie des pêches sont actuellement à l'état de crise. Il n'y a plus de morue, il n'y a plus de homard, il n'y a plus de marché pour le hareng. Des pêcheurs, des travailleurs, des travailleuses d'usine ne seront même pas admissibles à l'assurance-chômage, et lorsqu'une telle situation aussi grave se produit dans un autre secteur de l'économie canadienne, on arrive tout de suite avec un plan de rescousse. Alors, ma question est la suivante: Où est le plan de sauvetage d'un milliard de dollars que certains ministres avaient mentionné le printemps passé? Comment longtemps devrons-nous attendre pour ce milliard de dollars?

[*Traduction*]

Qu'advient-il du programme d'un milliard de dollars pour la région du Canada atlantique? Que devient ce programme?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a une crise, peut-être une crise sans précédent en ce qui concerne l'industrie dans la région de l'Atlantique. C'est pour cette raison que le gouvernement canadien appuie les initiatives, appuie les étapes qui n'étaient pas prises auparavant par aucun gouvernement pour coopérer avec l'industrie, pour coopérer avec les provinces, pour négocier avec la Communauté européenne, pour chercher une solution à long terme à la situation qui est vraiment une crise. Ce n'est pas une question de partisanerie, c'est une question de politique. C'est une crise importante. Cela touche la vie des citoyens du Canada dans la région de l'Atlantique. C'est une question que nous sommes en train de prendre au sérieux et j'espère que nous pourrons avoir la même sorte de coopération des députés ici que nous avons reçue des gouvernements des provinces de la région de l'Atlantique.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises).

Le dialogue avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente la petite entreprise canadienne, et avec divers hommes et femmes d'affaires du Canada montre à l'évidence que la petite entreprise est tout à fait opposée à cette taxe sur les produits et services. Pourquoi? Parce qu'elle va être désastreuse pour eux. Est-ce que le ministre d'État (Petites entreprises) va dire à ses collègues du gouvernement que cette taxe va être terrible pour la petite entreprise, va-t-il leur dire de la retirer pour la réétudier?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Non, monsieur le Président, je ne dirai pas cela à mes collègues. Je suis en relation avec les petites entreprises et avec leurs divers organismes représentatifs. Je suis en relation avec eux depuis le début à ce sujet et ils nous ont demandé ceci: Ils ont demandé une aide au sujet des coûts d'application. Ils l'ont eue. Ils ont eu une déduction pour amortissement de 100 p. 100 la première année. Et d'une.

Ils ont également demandé une exemption pour les petites entreprises et les petits commerçants. Cette exemption ils l'ont eue pour ceux qui gagnent moins de 30 000$ par année. Cinq cent mille petites entreprises n'auront pas à participer à cette taxe. Les organismes représentant des petites entreprises ont également demandé une comptabilité simplifiée, facile et sans complications. Les pourparlers devraient se poursuivre à ce sujet. Nous avons présenté dans le document technique deux solutions en ce qui concerne la comptabilité simplifiée. Il y a beaucoup d'autres choses que je pourrais mentionner. Ces choses que nous ont demandées les organismes représentant des petites entreprises ils les ont reçues. Le député est contre tout mais il ne propose rien. Nous avons eu des propositions constructives et nous avons agi.

M. Whittaker: Monsieur le Président, cette taxe a pour effet de transformer toutes les petites entreprises en percepteurs d'impôts pour Revenu Canada. Elle impose aux petites entreprises la charge énorme de gestion financière et de perception. Quand le ministre va-t-il écouter ceux-là qu'il est censé représenter? Quand va-t-il prendre la défense des petites entreprises canadiennes et exiger que ses collègues du Cabinet retirent cette taxe?

M. Hockin: Monsieur le Président, s'il y a une chose que les petites entreprises comprennent c'est que si jamais elles élisent un gouvernement néo-démocrate un siècle ou l'autre, les taxes seront si élevées qu'il n'y aura plus de petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre veut-il achever sa réponse?

M. Hockin: Monsieur le Président, le député évoque la question de la perception de la taxe. Actuellement, ce sont les petites entreprises qui perçoivent la taxe de vente. De la façon dont elle est appliquée, elle est tout à fait partiale et injuste. Nous allons élargir son assiette, abaisser son taux et simplifier les choses.

Mais je tiens également à dire au député que pour les petites entreprises le plan apporte de grandes améliorations au niveau du flux de trésorerie. Voilà une chose que je tiens à dire très nettement à la Chambre: avec le plan en question vous récupérez très, très rapidement vos crédits sur vos décaissements avant de vendre votre stock. C'est une grande amélioration par rapport à la situation actuelle.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE À L'ÉGARD DU PROGRAMME D'ADAPTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Des voix: Le chef, le chef!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): La dernière chose dont j'ai besoin, c'est de l'aval des conservateurs. Je voudrais poser une question au premier ministre si ses députés lui permettent d'y répondre.

Je comprends que le premier ministre soit fort inquiet de voir son ministre des Finances éprouver toutes sortes de problèmes avec sa taxe, mais je voudrais porter à l'attention de la Chambre un autre problème économique grave, à savoir l'effritement de l'accord de libre-échange. Les statistiques sur le commerce n'ont jamais été aussi mauvaises depuis dix ans. Le programme de subventions aux régions est menacé par la décision quant au porc; en outre, le secteur de la pêche est placé dans une situation difficile à la suite de la décision relative à la transformation du poisson sur la côte ouest. Dans le secteur laitier, de graves problèmes se posent. Trois cents employés viennent juste d'être licenciés à l'usine Outboard Marine de Peterborough et ces licenciements sont directement attribuables à l'accord de libre-échange.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quand son gouvernement entend se réveiller? Ne comprend-il pas que les gens éprouvent bien des difficultés à cause de cet accord de libre-échange. En particulier, quand va-t-il respecter l'engagement qu'il a pris il y a plusieurs mois, lorsqu'il a déclaré que le Canada allait mettre en oeuvre le meilleur et le plus important programme d'adaptation qui soit? Nous n'en avons aucun. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand il entend tenir au moins une de ses promesses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose que souvent l'opposition mesure l'efficacité du gouvernement dans le secteur économique en fonction de la création d'emplois et je crois que cela demeure un baromètre assez objectif. Je sais qu'après avoir prédit d'importantes suppressions d'emplois le 1er janvier, mon honorable collègue sera heureux d'apprendre que depuis janvier, on a créé au Canada 209 000 nouveaux emplois. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . .dont 95 p. 100 sont à temps plein, chose que je tiens absolument à souligner à mon honorable collègue, car sous le gouvernement libéral précédent, 89 p. 100 des emplois créés étaient à temps partiel.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il est disposé, car aucun de ses ministres ne l'a été jusqu'à maintenant, à nous donner les chiffres sur les suppressions d'emplois, sur le nombre d'emplois bien rémunérés dans le secteur industriel et occupés par des employés qualifiés qui ont été supprimés du fait des programmes de son gouvernement et de l'accord de libre-échange. Le premier ministre pourrait-il nous donner ces chiffres? Du même coup, pourrait-il également nous préciser combien d'autres emplois seront perdus à la suite des négociations secrètes qui se poursuivent sur la levée accélérée des droits, alors que toutes sortes d'entreprises réclament, dans le cadre de l'accord de libre-échange, d'autres ententes qui conduiront à l'accroissement des licenciements et à d'autres fermetures comme celle à laquelle nous avons assisté à Peterborough, ce week-end.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme d'habitude le député retarde d'une élection.

Voici des exemples de ce qu'on pouvait lire dans le *Financial Post* du week-end: «Tout semble indiquer un accroissement des échanges commerciaux»; «Les négociants en vin de l'Ontario sont confiants de prospérer dans le cadre de l'accord de libre-échange et sont surpris de découvrir qu'un an presque après l'entrée en vigueur de l'accord, leurs ventes sont supérieures à ce qu'elles étaient à la même époque en 1988. Jusqu'à maintenant, tout va très bien.» C'est là la conclusion de l'administrateur du domaine Château des Charmes et j'espère que le messager est aussi charmant que son rapport est favorable. Selon le Fonds monétaire international, l'accord de libre-échange, les réformes prévues à l'assurance-chômage et la taxe proposée sur les produits et services devraient permettre une amélioration marquée du bilan économique à long terme. En outre, les nouveaux investissements dans les usines et l'équipement ont augmenté, par rapport à l'année dernière, de 13,6 p. 100 dans toute

l'industrie et de 27,9 p. 100 dans le secteur de la fabrication. Pourtant, le député ne cesse de se plaindre et de pleurnicher.

* * *

• (1500)

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

LES ACCORDS DE COOPÉRATION

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les Néo-Écossais ont bien accueilli l'annonce de vendredi dernier, à savoir que trois accords de coopération de plus ont été conlus avec la Nouvelle-Écosse, ce dont je félicite le ministre. En dépit de l'allégation qu'ont faite les députés de l'opposition le printemps dernier à savoir qu'il n'y aurait plus de fonds consacrés à de tels accords par suite de la réorganisation de l'APECA, le ministre pourrait-il nous dire si des accords de coopération ont été conclus avec toutes les quatre provinces de l'Atlantique? Pourrait-il nous dire s'il prévoit d'en conclure d'autres avec la Nouvelle-Écosse.

Des voix: La meilleure question de la journée.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en bref, la réponse est oui. J'ajouterai que nous avons fait avancer substantiellement le dossier des accords de coopération dans toutes les provinces de l'Atlantique. Certains ont été signés, d'autres le seront sous peu et d'autres font toujours l'objet de négociations. Cela contredit les sombres pronostics que n'a cessé de faire l'opposition comme l'a rappelé mon collègue.

M. le Président: Conformément à l'alinéa 34*a*) du Règlement, j'informe la Chambre que nous passons maintenant aux affaires courantes jusqu'à ce que toutes les mesures d'initiative ministérielle aient été présentées après quoi nous aborderons l'ordre du jour. Auparavant, je voudrais signaler à la Chambre que le député de Skeena a soulevé la question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE BULLETIN PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES – LE PAPIER RECYCLÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question de privilège a trait à un communiqué de presse paru dans le bulletin parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services et remis aujourd'hui à tous les députés. Il contient des faussetés et, en plus, il constitue un outrage à la Chambre. On y lit que le bulletin parlementaire du ministre est le premier à être imprimé sur papier recyclé: «L'honorable Paul Dick, ministre des Approvisionnements et Services, a annoncé aujourd'hui que le dernier numéro du bulletin parlementaire de sa circonscription est le premier bulletin d'un député à être imprimé sur du papier recyclé».

Nous devrions tous en être fiers. Mais le hic, c'est le passage suivant: «Dans le cadre d'un projet pilote lancé conjointement par la Chambre des communes et l'Imprimeur de la Reine, les bulletins parlementaires et bulletins de nouvelles envoyés à leurs électeurs par les députés ont été imprimés sur du papier canadien désencré et recyclé».

J'ai communiqué avec le centre de distribution et d'impression de la Chambre des communes. Les députés ne peuvent se procurer ce papier recyclé. Seul le ministre des Approvisionnements et Services a pu en obtenir. En fait, les membres du Bureau de régie interne ne se sont pas penchés sur la question. On lit encore dans le communiqué: «Environ 900 bulletins sont imprimés chaque année pour la Chambre des communes et la nouvelle pratique devrait permettre d'en réduire les coûts de 30 p. 100».

Tout cela est très beau, mais le ministre a mis divers faux renseignements dans son bulletin parlementaire.

Je précise que je trouve excellente l'idée du papier recyclé et je suis convaincu qu'elle reçoit l'appui unanime de tous les députés, mais aucun député, sauf le ministre, ne peut en obtenir pour son bulletin parlementaire. Nous ne pouvons pas en avoir pour notre papier à en-tête, ni pour nos cartes de visite, ni pour quoi que ce soit.

Il est louable que le ministre fasse la promotion d'une idée respectueuse de l'environnement, mais nous savons

tous ici que les services offerts aux députés pour leur correspondance, leurs bulletins parlementaires, etc., doivent être accessibles à tous et non pas réservés à un seul ministre.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens à signaler très brièvement à la Chambre que j'ai demandé vendredi dernier à mes collaborateurs de confier la publication de mon bulletin parlementaire à l'imprimerie de l'immeuble de la Confédération. On nous a alors dit qu'il était impossible de le faire imprimer sur du papier recyclé ou non chloré. Cela nous a été confirmé par téléphone à 12 h 55, aujourd'hui.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il faut signaler, je crois, qu'un certain nombre de députés ont demandé dernièrement à utiliser du papier recyclé. On a lancé un projet pilote. J'ai fait moi-même l'expérience à mon imprimerie. Il fallait s'assurer d'obtenir un papier bien désencré.

Je suis très heureux de vous informer que nous en avons trouvé à East Angus, au Québec. La société Cascade nous en fournit. Nous prévoyons que tous les députés qui le désireront pourront aussi en obtenir. Je l'espère vivement et je tiens à féliciter tous les députés qui ont demandé à utiliser du papier recyclé. Je sais que beaucoup voudront le faire à l'avenir.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je crois que le ministre n'a absolument rien compris. Je suis d'avis que, s'il est précisé dans un bulletin parlementaire imprimé par la Chambre des communes que la Chambre a pour politique d'encourager les députés qui le désirent à faire imprimer leurs bulletins parlementaires sur du papier recyclé, ce qui n'est pas le cas, cela révèle un manque de respect envers le Bureau de régie interne dont vous, monsieur le Président, faites partie. C'est en votre qualité de président du Bureau que vous êtes chargé de faire respecter les droits de tous les députés à cet égard.

Le ministre aurait très bien pu dire que son ministère avait fait une expérience pour voir s'il était possible d'imprimer son bulletin parlementaire sur du papier recyclé. Il en a le droit en tant que ministre des Approvisionnements et Services. Bien sûr, nous pourrions alors exiger le même traitement. Son poste ne lui donne toutefois pas le droit de prétendre qu'il s'agit d'une politique, alors que ce n'est pas le cas. A cet égard, j'estime que le document imprimé au nom du ministre des Approvisionnements et Services et sous les auspices du Parlement a été produit de manière inappropriée.

Je vous demande donc, monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau de régie interne d'étudier la question et de déterminer si le ministre a abusé de ses privilèges en faisant cette déclaration. Je vous demanderais également de vous assurer que, si cette politique est effectivement mise en application, tous les députés en soient informés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous ne nous opposons pas au projet du ministre de mener une étude pilote visant à encourager tous les députés à utiliser du papier recyclé ou non chloré. Mon ami de Skeena voulait insister sur le fait qu'il s'agissait d'un bulletin parlementaire. Dans sa lettre à ses électeurs, l'honorable ministre fait remarquer qu'il s'agit en fait d'un projet pilote et qu'il a l'intention d'encourager tous les députés à faire de même.

Nous ne pouvons pas l'imiter. Comme vous l'avez appris, les députés qui ont voulu le faire n'en ont pas eu la possibilité. Le ministre d'Approvisionnements et Services est en mesure d'adopter une politique qui nous permette de le faire. Laisser entendre que c'est quelque chose que n'importe quel député aurait pu faire s'il l'avait voulu est une déformation des faits. La chose importante est qu'il s'agit d'un bulletin parlementaire et que s'il peut être publié sur du papier recyclé, il est assurément dans l'intérêt de tous ceux d'entre nous qui voudront le faire d'utiliser ce genre de papier pour notre prochain bulletin parlementaire.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne veux pas ressasser une vieille affaire. Dans le cas présent, si je veux parler de la question du bulletin parlementaire c'est parce que j'estime qu'il faut attribuer à chacun son mérite. Sans aucun doute, le ministre des Approvisionnements et Services veut faire sienne une très bonne idée. A mon avis, il aurait dû au moins reconnaître qu'à l'origine le le Président de la Chambre des communes a décidé au printemps dernier, sans esprit partisan et après consultation du Comité de l'environnement, de faire de la Chambre des communes un milieu soucieux de l'environnement.

• (1510)

Le Président a entrepris, entre autres—et puisqu'il ne peut pas le dire lui-même, je le ferai à sa place—d'écrire au ministère des Approvisionnements et Services pour demander de bien vouloir changer cette politique insensée de ne pas offrir de produits écologiques, notamment du papier recyclé. Je suis heureuse que le ministre ait fait connaître son opinion par l'intermédiaire de son bulletin parlementaire. Assurément sa déclaration à la Chambre ne résiste pas à l'examen. Elle se révèle sans fondement et cousue de fil blanc.

Cependant, il faudrait faire remarquer, je pense, pour la gouverne de nous tous à la Chambre et de tous les Canadiens que la personne qui prend vraiment des mesures pour faire du Parlement un milieu soucieux de l'environnement est le Président de la Chambre des communes, et nous devrions lui en reconnaître le mérite et cesser nos querelles partisanes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Bien sûr, je remercie la députée de Hamilton-Est de son intervention très convaincante.

Des voix: Bravo!

M. le Président: D'autres députés demandent la parole, mais je ne sais pas si, après cela, j'oserais laisser quelqu'un d'autre nous faire oublier les phrases éloquentes que tous les députés ont entendues.

Je vais étudier la question et rendre ma décision à la Chambre dès que possible.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai demandé la parole sur ce rappel au Règlement avant d'autres collègues et je suppose que c'est par erreur que vous ne me l'avez pas accordée.

Au sujet du même rappel au Règlement, avant de voir le bulletin parlementaire du ministre, j'ai demandé à mes adjoints de vérifier si notre prochain bulletin, qui doit être imprimé très bientôt, pourrait l'être sur du papier recyclé et on nous a dit oui. J'apprends aujourd'hui que ce n'est pas le cas. A mon avis, il faudrait qu'on nous réponde clairement sans tarder: oui ou non, pouvons-nous utiliser ce papier? Tous les députés devraient avoir les mêmes privilèges, pas seulement le ministre des Approvisionnements et Services.

M. le Président: Je présente mes excuses au député de Parkdale—High Park. Je ne me suis pas rendu compte qu'il soulevait ce rappel au Règlement. Je remercie le député de son intervention.

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dépose, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret effectuées par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, lesdits décrets sont réputés avoir été déférés aux comités permanents appropriés figurant sur la liste ci-jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je dépose la réponse du gouvernement à quelque 400 pétitions. Je vous fais grâce des numéros, parce que la liste est interminable.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Frank Oberle (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis naturellement très heureux d'amorcer aujourd'hui le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-29, loi constituant le nouveau ministère fédéral des Forêts.

Si l'étude de ce projet de loi figure en tête de notre ordre du jour, ce n'est peut-être pas un hasard. Le gouvernement veut peut-être ainsi signaler l'importance qu'il accorde à la foresterie en général et à tous les aspects de la sylviculture.

Je vous ferais remarquer cependant qu'il ne s'agit pas vraiment d'un événement historique. Ce que je fais cet après-midi, d'autres l'ont fait avant moi. Au mois de juin 1960, le premier ministre à l'époque, le très honorable John George Diefenbaker, a présenté à la Chambre un projet de loi similaire visant à constituer un ministère fédéral des Forêts. Il affirmait, déjà en ce temps-là, que des travaux de recherches s'imposaient si l'on voulait accroître notre production et mettre un frein à la dévastation de nos forêts.

Le 11 juillet 1960, il y a donc 29 ans, la Chambre procédait à la deuxième et troisième lectures du projet de loi qui, incidemment, a été adopté à l'unanimité. Le 1er août, le projet de loi recevait la sanction royale et le 1er octobre, il y a presque 29 ans jour pour jour, la loi entrait en vigueur et le ministère se mettait à fonctionner.

Aujourd'hui comme hier, la foresterie dépasse les limites du sectarisme. C'est d'ailleurs peut-être aussi un peu pour cela que l'étude du projet de loi est le premier point à notre ordre du jour. Nous voulons créer à la Chambre le climat qui nous permettra, dans les mois qui viennent, de traiter d'autres questions tout aussi importantes et cruciales.

Néanmoins, il est intéressant de revoir les événements qui se sont produits par la suite, car j'imagine que certains critiques de l'opposition ne manqueront pas de réagir à mes propos. En 1960, le très honorable Lester B. Pearson avait très ouvertement manifesté son appui au projet de loi. Il avait déclaré qu'on ne pouvait contester l'importance de la sylviculture et des industries forestières au Canada, ni de fait l'intérêt qu'avait le gouvernement à faire tout ce qui était possible pour appuyer et renforcer cette industrie. Pourtant, malheureusement, six ans plus tard, alors qu'il était premier ministre, lui et ses ministres ont entrepris le démantèlement du nouveau ministère des Forêts et ils ont presque réussi à faire disparaître ce service naguère de belle renommée.

Le tout a commencé en transférant la foresterie dans un nouveau ministère appelé développement rural. J'imagine que cette mesure a donné les résultats que vous, monsieur le Président, et moi avons trouvés à notre arrivée ici, au début des années 70; c'est-à-dire que la foresterie était une activité comme l'agriculture, une sorte d'entreprise rurale sans prétention qu'il fallait transférer au tiers monde, car, après tout, notre pays cherchait à se faire une image beaucoup plus moderne et cette activité devait être reléguée au second plan.

En 1968, c'est le ministère des Pêches et des Forêts qui en a hérité. Enfin, deux ans plus tard, en 1971, la foresterie a tout à fait disparu au sein du nouveau ministère de l'Environnement. Au cours des années qui ont suivi, 50 p. 100 des effectifs du Service canadien des forêts ont été supprimés. Je vais dire quelques mots sur les débuts de ce service et sur la foresterie en général, mais il importe de situer cette histoire récente dans son contexte, comme le diront sans doute mes amis de l'opposition aujourd'hui.

Il y a peu à dire en matière de gestion forestière jusqu'au moment de la Confédération. Peu après, un mouvement de conservation forestière a vu le jour. Les forêts de l'Est faisaient l'objet d'une exploitation dévastatrice, comme le disaient certains éminents porte-parole de l'époque. En 1883, la disparition des hêtres, des érables, des chênes et des tilleuls était si scandaleuse que le gouvernement de l'Ontario a commandé un rapport sur la nécessité de préserver et de replanter les forêts. John Croumbie Brown a écrit en 1884 sur les effets nuisibles du climat canadien, qu'il attribuait à l'exploitation abusive de nos forêts.

• (1520)

Dans la même décennie, il y a un siècle, William Saunders parlait de reboisement et des effets désastreux qu'aurait une pénurie de bois au Canada. Ce serait indescriptible, avait-il dit. Saunders avait ajouté qu'à première vue, les forêts semblaient constituer, pour les colons, des obstacles à la civilisation qui devaient être supprimés le plus rapidement possible. C'est avec zèle et persistance qu'ils usaient de leurs haches et du feu pour les faire disparaître.

Saunders décrivait en termes éloquents, il y a 110 ans, ce qui semble aujourd'hui clair pour tout le monde. Il parlait des effets du déboisement. Sans forêt, il n'y a plus de refuge pendant l'orage, disait-il. La température et l'humidité ne sont pas modérées, l'air n'est pas purifié et rien n'arrête le vent. Les forêts régularisent et conser-

vent l'humidité de l'atmosphère et ont, par conséquent, des effets sur les pluies.

Comme vous et moi le savons, monsieur le Président, ces voix qui cherchaient à se faire entendre ne portaient pas très loin. Il a fallu près d'un siècle de coupes à blanc pour que le Canada tienne un premier congrès sur les forêts en 1906. C'est à peu près à ce moment que les universités du Nouveau-Brunswick et de Toronto ont établi les premières écoles de foresterie.

En Colombie-Britannique, en 1907, l'honorable Frederick Fulton—qui soit dit en passant, était le père de l'honorable Davey Fulton qui s'est tellement distingué ici—a été nommé à la Commission royale sur la conservation de nos forêts.

La lenteur des progrès a été expliquée plus récemment par H. R. MacMillan, l'un de nos grands forestiers, dans un discours qu'il a donné lors du cinquantième anniversaire de la fondation de la faculté de sciences forestières à l'Université de Toronto. Il dit que les Canadiens croient encore de nos jours que les forêts sont inépuisables et renouvelables. On s'attend qu'elles remplissent leur rôle de façon aussi infaillible, peu coûteuse et fiable que les marées. Les Canadiens ne comprennent pas encore pleinement que l'exploitation productive des forêts ne peut se maintenir que si on investit dans la gestion sylvicole.

Vous convenez, monsieur le Président, qu'il est important de placer ces faits dans le contexte de l'histoire de l'industrie des produits forestiers. L'industrie est née, évidemment, au commencement de notre histoire. Les premiers colons avaient besoin d'arbres pour construire leur maison et leur étable, puis pour produire les mâts et les poutres des navires.

L'histoire de notre industrie moderne a commencé peut-être en 1803 quand le premier papier canadien a été fabriqué au Québec. Du papier de pâte mécanique a été fabriqué pour la première fois dans l'hémisphère occidental à Halifax en 1841. En 1864, on faisait de la pâte à la soude à Sherbrooke. L'année précédant la Confédération, la première usine de pâte mécanique était construite à Valleyfield. Tout cela s'est accompli jusqu'à aujourd'hui sans que personne songe à la gestion forestière.

On peut dire que la première intervention du gouvernement dans l'industrie forestière remonte au 24 juillet 1899. C'est ce jour-là qu'un décret a créé le poste d'inspecteur en chef du bois et des forêts. C'est la première indication d'une initiative fédérale dans ce domaine important.

Ce poste modeste était le précurseur du Service canadien des forêts. L'inspecteur en chef a convoqué en 1900, au début du siècle, une réunion qui a donné naissance à l'Association forestière canadienne qui est encore très active aujourd'hui. Vous direz sûrement comme moi, monsieur le Président, que tout le mérite des mesures que nous prenons aujourd'hui revient, à l'extérieur de la Chambre, à l'Association forestière canadienne. Elle poursuit dans tout le pays des programmes pour la jeunesse, et je dis que les meilleurs conseils que j'ai reçus venaient de mes amis de l'Association forestière canadienne.

L'étape suivante qui a marqué l'histoire des forêts canadiennes a été franchie, je présume, pendant la Seconde Guerre mondiale. Les questions forestières dans tout le Canada ont alors été prises en charge par ce qu'on désignait sous le nom d'office fédéral de contrôle du bois d'oeuvre. En 1949, la Loi sur les forêts du Canada a été adoptée. En 1955, le Canada a été l'hôte d'une conférence du Commonwealth sur les ressources qui a donné une impulsion au mouvement et qui a entraîné un appel en faveur de mesures urgentes, appel auquel, bien sûr, l'honorable premier ministre de l'époque, M. Diefenbaker, a répondu en 1960, comme je l'ai déjà dit.

A mon avis, on ne saurait contester le fait qu'il est temps, encore une fois, de se pencher sur cette question importante. Il faut accorder à l'exploitation forestière l'attention qu'elle mérite, car ce secteur est une force agissante dans l'avenir économique, social, environnemental et écologique de notre pays.

Nous ne pouvons plus nous reposer sur nos lauriers et penser que le Canada est en quelque sorte à l'abri des malheurs qui ont frappé d'autres pays qui ne géraient pas bien leurs forêts. En fait, l'histoire de certains pays s'apparente souvent à l'histoire de leurs forêts. Au Moyen-Orient, des terres fertiles où, comme le dit poétiquement la Bible, coulaient à flots le lait et le miel et qui jouissaient d'un climat agréable, ont été dépouillées de leurs forêts. Il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps avant que les rivières qui faisaient naître la vie ne deviennent de maigres cours d'eau et que les vallées ne soient ravagées par l'érosion, qui en a fait des terres arides et désolées.

Un sort analogue a frappé des parties de la Sicile, de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, pour ne mentionner que quelques pays. Même l'Europe centrale était menacée. Dans les années 1600, un Français du nom de Colbert s'est écrié que la France serait perdue si ses forêts

n'étaient pas épargnées. «France périra en faute des Bois», clamait-il. Puis, la France a adopté en 1669 la célèbre loi sur les forêts qui allait si loin que tous les systèmes modernes de gestion forestière scientifique s'en inspirent de nos jours.

Devrons-nous connaître l'échec pour ne pas avoir su tirer des leçons de l'histoire? Faut-il nous aussi donner encore plus raison à Hegel qui soutenait que tout ce que l'histoire nous apprend, c'est que finalement nous n'apprenons rien de l'histoire? Eh bien, monsieur le Président, je dis non. Si l'on regarde ce qui se passe dans le monde de nos jours, personne ne peut être tout à fait sûr. Au cours des dix dernières années, la superficie boisée de notre planète est passée de 25 p. 100 à juste un peu plus de 20 p. 100. Si cette tendance n'est pas renversée, nos enfants nous demanderont pourquoi nous avons compromis leur vie en ne protégeant pas nos forêts.

Ceux qui comprennent les principes de l'écologie savent que notre planète ne peut pas survivre ni maintenir la vie dont nous profitons tous, si nos forêts ne sont pas en bonne santé. Voilà, l'enjeu du projet de loi que nous avons à étudier.

Ce projet de loi obligerait le ministre à faire rapport chaque année au Parlement de la situation de nos forêts. Si j'examine l'histoire et que j'envisage une situation où je devrais aujourd'hui faire un pareil rapport, j'ai des raisons de m'inquiéter. Par contre, je pourrais faire état d'importants progrès que nous avons réalisés grâce aux mesures que nous avons prises pour redresser la situation.

Je pourrais déclarer que nos forêts occupent 40 p. 100 de tout le territoire canadien. On y trouve quelque 130 essences différentes dont environ 30 ont une valeur commerciale. Au sud du 60^{e} parallèle, en fait, 68 p. 100 des terres sont boisées. On peut faire pousser des essences commerciales sur seulement 60 p. 100 de ce territoire, lesquelles seraient, dans les meilleures conditions que l'on connaît aujourd'hui, économiquement accessibles ou se prêteraient à la transformation dans une proportion de 85 p. 100 uniquement.

• (1530)

Les forêts canadiennes représentent 8 à 10 p. 100 des réserves forestières mondiales, soit 864 milliards de pieds cubes de bois et de fibres ligneuses. Ces ressources peuvent certes paraître considérables, mais il ne faut pas oublier que l'on a négligé par le passé de reboiser suffisamment toutes les forêts exploitées. En conséquence, certaines régions font maintenant face à des pénuries de matières premières, ce que, soit dit en passant, monsieur le Président, j'avais déjà prédit dans mon ouvrage en 1983.

Sept millions et demi environ d'hectares de terres productives ne sont pas convenablement replantés; ces dernières années, 300 000 hectares supplémentaires se sont ajoutés tous les ans à ce nombre. Par le passé, nous aurions dans une large mesure fait confiance au processus de régénération naturelle, pratique qui, bien sûr, a été couronnée de succès. C'est que, dans notre province du moins, nous avons veillé à laisser intacts des blocs semenciers pour permettre à la régénération naturelle de faire son oeuvre; tout dépend du taux de coupe et du taux de transformation pour que la nature travaille pour nous.

Mais je peux vous dire, monsieur le Président, qu'au train où nous abattons les arbres, à la façon dont nous exploitons cette fibre, notre seul espoir d'assurer notre avenir réside dans un aménagement plus intensif de nos forêts qui s'inspire de pratiques sylvicoles plus saines fondées sur des considérations écoloqiques et d'autres valeurs de plus en plus importantes pour la plupart des Canadiens. C'est aussi l'objectif de ce projet de loi.

Cette mesure est une étape de plus dans la démarche que nous avons amorcée il y a cinq ans pour revenir aux pratiques de conservation traditionnelles qui consistent à exercer nos responsabilités de gardiens du patrimoine, non pas uniquement au profit des prochaines générations de Canadiens et de nos enfants, mais également dans cette optique planétaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Naturellement, il faut reconnaître que les provinces ont un droit de propriété et de gestion exclusif sur les forêts publiques situées à l'intérieur de leurs frontières, et leur compétence dans ce domaine est clairement établie au paragraphe 92(5) de la Loi constitutionnelle.

M. Diefenbaker l'a reconnu en 1960 lorsqu'il a dit qu'il ne tolérerait aucune ingérence ou intervention dans la compétence constitutionnelle des provinces. Mais nous pouvons respecter leur compétence tout en adoptant une loi fédérale et en assumant un rôle dans le domaine des forêts. D'ailleurs, je dis qu'il est capital que nous le fassions parce que le recul de nos forêts dans n'importe quelle région du pays compromet la santé de toute la population.

C'est pourquoi, au début, nous nous sommes efforcés, bien sûr, de mettre sur pied le partenariat nécessaire avec nos collègues provinciaux et d'établir les liens et les alliances stratégiques importantes nécessaires avec le secteur privé, les propriétaires de terres forestières privées et l'industrie. Nous leur avons offert nos ressources,

notre perspective nationale, nos contacts internationaux et notre leadership.

De là, nous pouvons gérer comme un tout nos forêts et en concilier tous les aspects, tant industriels qu'environnementaux ou sociaux. Nous avons conclu avec les provinces des ententes sur l'exploitation des ressources forestières qui ont été pensées en fonction de la coûteuse et pénible transition vers une gestion beaucoup plus intensive des forêts canadiennes. Ces ententes nécessitent une planification et des prévisions à long terme, la production de données très précises, ce qui se fera au moyen de systèmes hautement perfectionnés de relevés géographiques. A ce chapitre, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle capital parce que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que chaque province possède un satellite de transmission de données ou des installations de télédétection en haute altitude.

Les ententes sont assorties de principes et d'objectifs. Ceux-ci sont fonction des nouvelles normes de protection de l'environnement, des nouveaux codes de déontologie du domaine et des nouvelles exigences des Canadiens a l'égard de produits forestiers. Bien sûr, toute notre démarche repose sur le principe de ce que l'on appelle maintenant le développement durable.

Plus d'un milliard de dollars ont déjà été dépensés pour la première étape. Des milliers dont emplois gratifiants ont été créés. Savez-vous que nous avons découvert que la sylviculture était en elle-même une activité très intéressante, hautement productive et génératrice de richesse? Des centaines d'entreprises ont été créées au Canada. Des entrepreneurs se sont lancés dans la sylviculture pour des entreprises intégrées et des gouvernements provinciaux.

Les résultats ont été impressionnants: nous avons réussi à améliorer notre inventaire forestier et, ce qui est tout aussi important, à sensibiliser le public et les sociétés aux problèmes de l'environnement, dont nous entendons maintenant parler tous les jours. Comme nous le savons tous, l'environnement est aujourd'hui le souci n° 1 des Canadiens.

Nous en aurons peut-être la preuve ici même, monsieur le Président, dès que je me serai assis. L'opposition ne manquera pas de nous reprocher de ne pas faire davantage, de nous tancer pour n'avoir pas donné plus de pouvoirs au nouveau ministre des Forêts et elle exigera des dépenses encore plus élevées que prévu à ce chapitre.

Comme je l'ai dit, cela reflète la nouvelle attitude des Canadiens envers les forêts. Je pourrais répondre que je suis enchanté de voir les deux partis de l'opposition s'intéresser enfin aux forêts, mais que cela m'attriste de voir les années perdues parce que les gouvernements qui nous ont précédés ne se souciaient guère du patrimoine le plus précieux du Canada.

Il s'agit peut-être d'une coïncidence mais il reste que, lorsque le ministère a été établi en 1960, on estimait que l'industrie canadienne pourrait doubler sa production en 15 ans, c'est-à-dire de 1960 à 1975. Bien sûr, en bon conservateur qu'il était, M. Diefenbaker faisait des prédictions trop modestes puisque l'industrie a plus que doublé sa production en 15 ans.

La coïncidence ou le fait important est que le Canada connaît aujourd'hui les mêmes possibilités, les mêmes défis et les mêmes perspectives d'avenir. Comme vous le savez, mon ministère vient de publier un rapport qui donne les prévisions jusque pour l'année 2010. On s'attend à ce que la consommation mondiale de pâte à papier augmente de plus de 60 p. 100 au cours des vingt prochaines années. L'industrie forestière canadienne a manifestement la possibilité de doubler sa production de papier et de carton, qui sont des produits à valeur ajoutée élevée. Pour l'année 2010, tout cela est possible pour répondre à l'augmentation prévue de la consommation mondiale.

Eh bien, cela porterait nos seules exportations de papier à bien plus de 30 milliards de dollars par an. C'est absolument spectaculaire, en particulier lorsqu'on considère que notre industrie de produits forestiers entretient déjà un secteur de fabrication, représentant de 30 à 40 milliards de dollars par an, qui contribue plus de 18 milliards de dollars par an à notre balance commerciale.

Pensons seulement à ce fait; si l'on compare le total de nos exportations vers la Grande-Bretagne, nous vendons sept fois plus de produits forestiers aux États-Unis. Nos exportations aux États-Unis à elles seules sont quinze fois plus importantes que toutes nos exportations vers la France, et elles sont à peu près égales au total de toutes les exportations canadiennes dans le reste du monde. Trente pour cent de la pâte à papier et du papier vendus dans le monde entier viennent du Canada ainsi que 22 p. 100 des produits manufacturés de bois massif. Les produits forestiers pris dans leur ensemble constituent

30 p. 100 de la valeur des expéditions du Canada vers les autres pays. En fait, le secteur des produits forestiers fait plus pour équilibrer notre balance commerciale que ceux de l'agriculture, des mines, de la pêche et de l'énergie réunis.

• (1540)

Toutes ces activités entretiennent quelque 350 villes dans tout notre pays. Des régions entières du Canada dépendent de cette industrie, disposant de moins de possibilités pour accéder à une économie plus diversifiée. Des marchés plus vastes et la gestion poussée créent le potentiel offrant de nouveaux emplois pour des centaines de milliers de travailleurs canadiens. Mais bien sûr, monsieur le Président, l'industrie va faire de nouvelles pressions et de nouvelles demandes qui se répercuteront sur les ressources disponibles. Déjà parmi les plus efficaces du monde, l'industrie va avoir besoin de plus de matières premières.

La demande va être forte parce que nous voulons profiter de ces nouvelles occasions et de ces nouveaux marchés et créer ces nouveaux emplois. Ce sera très difficile de répondre à cette demande, tout en tenant compte des nouvelles exigences auxquelles il faut faire face, exigences encore plus soutenues, plus urgentes et plus pressantes. Bien entendu, je fais allusion aux exigences des environnementalistes.

Jusqu'ici, les industries qui utilisent les arbres avaient la priorité sur nos vastes ressources, mais ce n'est plus seulement une question d'industries et de forêts: de nos jours, l'exploitant forestier doit répondre des conséquences de ses activités sur l'environnement. De plus en plus, il doit partager les ressources forestières avec d'autres et tenir compte de l'impact de son exploitation sur l'environnement. Nos forêts constituent une source de revenus de plusieurs milliards de dollars pour le secteur du tourisme.

Je signale ces faits seulement pour rappeler les pressions énormes que nos forêts doivent supporter, non seulement pour maintenir leurs grosses contributions, mais également pour répondre aux nouvelles demandes et relever les nouveaux défis tout en respectant des normes encore plus élevées.

Comment faire face à ces pressions? Comment en tirer le meilleur parti? Quels choix faire et comment profiter pleinement de ces perspectives d'avenir? Eh bien, quand ils sont arrivés à la Chambre ce matin, les députés ont constaté qu'il y avait un panier bleu près de leur fauteuil. Juste avant que je prenne la parole, nous avons eu une discussion au sujet du papier recyclé. Nous devons choisir la meilleure de toutes ces idées afin de profiter au maximum de cette ressource. L'industrie doit s'adapter à un plus grand nombre de produits à valeur ajoutée, elle doit accroître et élargir le milieu de ses produits vendus dans le monde afin d'obtenir un rendement approprié et de payer pour les frais liés à une sylviculture intensive.

Et voilà, monsieur le Président, ce qu'est l'objet de ce projet de loi. Le projet de loi dont la Chambre est saisie prévoit une recherche sylvicole plus poussée. Comme vous le savez, monsieur le Président, la recherche a toujours été un domaine relevant de la compétence fédérale. Nous finançons presque toute la recherche qui se fait dans les universités. Mon ministère compte six stations de recherche qui ont acquis une réputation internationale et qui sont situés dans des endroits stratégiques.

Nous avons l'intention d'imprimer un nouvelle direction à la recherche. Il est évident que nous devrons d'abord opérer un transfert technologique, faire plus de travaux de recherche dans les sites mêmes, concrétiser les idées sur le terrain. La recherche devra, notamment dans les universités et d'autres centres, porter sur l'environnement, créer et fabriquer de nouveaux produits, des produits organiques qui nous aideront à remplacer dans les forêts les agents nocifs que nous avons dû utiliser par le passé pour lutter contre les insectes et la maladie. La recherche visera à améliorer l'efficacité de nos fabriques de papier, à accroître leur utilisation et celle de nos ressources. Et, évidemment, comme nous le savons tous, certaines de ces activités sont déjà amorcées. Un nouveau centre de technique forestière est en voie de construction à l'Université de la Colombie-Britannique et nous apportons une contribution respectable à sa construction.

D'autres mandats figurant dans la loi de 1960 sont inscrits à nouveau dans la mesure à l'étude afin de promouvoir l'élaboration de politiques et de principes nationaux pour la conservation des forêts. Un autre consiste à promouvoir la coopération fédérale-provinciale en matière de ressources forestières, et j'en ai déjà parlé.

Enfin, le projet de loi charge le nouveau ministère d'éduquer et d'informer les Canadiens de sorte que l'opinion publique appuiera une gestion intégrée et équilibrée des forêts de premier ordre. C'est là un aspect très important du travail que je prévois de faire dans les mois à venir, car, il est malheureux et tragique de le dire, l'opinion publique est mal informée et certaines des attitudes du public sont formées à partir d'une information déficiente.

L'expérience à l'étranger montre que le genre de régimes de gestion dont j'ai donné un bref aperçu pourraient procurer à notre industrie des rendements bien supérieurs et des revenus beaucoup plus élevés. En fait, dans certaines régions des États-Unis ainsi qu'en Suède et dans les pays scandinaves en général, la bonne gestion des forêts commerciales permet de tirer jusqu'à trois fois plus de fibre d'une superficie donnée.

Je ferai remarquer en l'occurrence qu'aux États-Unis et en Suède, on a coutume d'engager un agent forestier professionnel pour 13 000 hectares de forêt alors qu'au Canada nous en avons un pour 450 000 hectares. Cet écart souligne une autre nécessité urgente, celle de former les gens très qualifiés et les experts dont nous aurons besoin pour faire le travail.

C'est une réalité que l'opposition ne devrait pas oublier, surtout les députés qui ont toujours pensé qu'il suffisait de dépenser de l'argent pour régler les problèmes. Même si nous avions les cinq milliards de dollars qu'exigent peut-être les travaux à effectuer dans nos forêts, nous n'aurions pas les experts nécessaires pour diriger convenablement ces travaux. L'argent n'est pas une substance très nutritive. Même si notre argent était biodégradable quand les libéraux l'administraient, il n'était pas nourrissant pour nos forêts.

Dans le manifeste intitulé *Un ghetto vert* que j'ai publié en 1983, je recommandais une plus grande utilisation de la gestion privée des petits boisés. Je vantais aussi les avantages des forêts communautaires et j'espère que le nouveau ministère, de concert avec les provinces, favorisera la réalisation de cet autre objectif.

En effet, seuls les efforts conjugués des secteurs public et privé, des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités et des syndicats, la mobilisation des énergies de tout le pays et un engagement à l'échelle nationale permettront de relever simultanément les défis suivants: augmenter la coupe annuelle autorisée—certains disent qu'on peut la doubler grâce à une gestion intensive—fournir à notre industrie plus de fibres pour qu'elle puisse saisir les occasions et relever les défis qui se présentent à elle sur les marchés nationaux, régénérer les forêts, répondre aux nouvelles demandes en matière d'usage multiple et même mettre de côté des régions intactes pour en faire des réserves et tout cela en respectant l'environnement.

Je suis en mesure d'affirmer aujourd'hui que les provinces dépensent plus qu'autrefois. Neuf d'entre elles dépensent maintenant plus pour la sylviculture et la gestion des forêts qu'elles n'en retirent en revenus. Elles ont besoin de notre aide et je suis ici pour la leur offrir.

Dans certaines régions, il nous faudra du temps pour guérir les blessures que nous avons infligées autrefois à nos forêts. Dans d'autres régions, il est déjà trop tard. Mais presque partout au Canada, et surtout dans ma province, la Colombie-Britannique et dans l'Ouest en général, nous avons la chance de pouvoir choisir entre plusieurs options et de pouvoir bénéficier de toutes les intéressantes occasions qui s'offrent à nous. Cependant, nous devons également jouer le rôle de chef de file au niveau fédéral, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies innovatrices nationales qui nous aideront à prévoir les nouvelles tendances, à répondre aux nouvelles normes, à relever les défis et à saisir les occasions intéressantes qui s'offrent à nous. En prenant les mesures nécessaires pour protéger notre environnement, nous devons être conscients du fait que la Terre rapetisse rapidement. Tous les dix ans, la population du globe s'accroît de 100 millions d'habitants. Cela équivaut à un nouveau Mexique ou un nouveau Bangladesh. Tous ces gens réclament leur part des ressources de plus en plus rares dont nous disposons.

• (1550)

Notre premier ministre a insisté sur le fait que toutes nos politiques et stratégies nationales devraient dorénavant être fondées sur le principe du développement durable. S'il y a un secteur qui se prête au développement durable, c'est bien le secteur forestier. Nous pouvons jouer le rôle de chef de file à l'échelle mondiale grâce à une politique nous permettant de répondre aux besoins de notre génération, sans enlever aux générations à venir la possibilité de répondre aux leurs.

Monsieur le Président, j'invite donc mes collègues de l'opposition et tous les Canadiens à nous aider à déployer les efforts nécessaires pour atteindre tous les objectifs que nous visons dans le secteur forestier au Canada. Je demande aussi à mes collègues de l'opposition de se joindre à moi pour adopter ce projet de loi, pour corriger les erreurs du passé qui ont mené au démantèlement d'un ministère. Pour cela, nous avons besoin du ministère fédéral des Forêts décrit dans ce projet de loi. Encore une fois, je demande à la Chambre d'adopter rapidement cette mesure législative.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le ministre des Forêts nous a dit que

son nouveau ministère donnera à l'industrie forestière la représentation qu'elle mérite au sein du Cabinet. Il pense non seulement que ce ministère permettra au gouvernement de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes forestiers, mais en fait qu'il l'aidera à promouvoir un développement durable et à poursuivre les travaux de recherche et de développement dont a besoin le secteur forestier. J'espère que ce sera le cas.

Le ministre a ajouté que la question figurait en tête de liste de l'ordre du jour d'aujourd'hui, ce qui témoignait de son importance pour le gouvernement. Il nous a également fait une leçon d'histoire. L'ennui, monsieur le Président, c'est qu'il s'est arrêté à mi-chemin. L'histoire va plus loin que cela. Ainsi, le ministre a négligé de nous rappeler l'historique du budget Wilson, présenté le printemps dernier. Je vais vous la rappeler tout de suite, monsieur le ministre et monsieur le Président.

Au printemps dernier, le budget présenté par M. Wilson sabrait dans le budget du ministère des Forêts. Est-ce qu'une coupe budgétaire de 28 millions de dollars permet de mettre en valeur le secteur des forêts, je vous le demande, monsieur le Président? Assurément pas. Est-ce en suppliant ses collègues de lui avancer des fonds pour financer les ententes de développement forestier qu'un ministre confirme l'importance du secteur? Certainement pas, monsieur le Président. Une réduction de 47 années-personnes aide-t-elle le secteur forestier à exécuter son mandat? Absolument pas.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est très difficile de croire que le gouvernement est sérieux en ce qui a trait au secteur forestier. Le ministère des Forêts a souffert d'une compression budgétaire de 11,9 p. 100 pour l'année 1989-1990 alors que tous les autres programmes fondés sur les ressources naturelles ont reçu des augmentations. Par ailleurs, le personnel de ce même ministère a souffert d'une coupure de 47 années-personnes. De plus, le ministère n'a aucun contrôle sur les ententes concernant le développement forestier. Je n'appelle pas cela un ministère très vigoureux.

[*Traduction*]

Le Canada a besoin d'un ministère des Forêts qui soit vigoureux, cela ne fait aucun doute. Bien que la Constitution accorde aux assemblées législatives provinciales le pouvoir exclusif de gérer et d'imposer les terres et forêts du domaine public, une forte présence fédérale s'impose et le gouvernement doit jouer un rôle de chef de file et assurer les services dans bien des domaines importants, notamment les ententes de développement des ressources forestières, l'amélioration des débouchés, les services de renseignement dans le domaine du commerce international, l'analyse des politiques, l'appui à la recherche sylvicole à l'échelle nationale, les statistiques, le contrôle de la pollution, la conservation, les parcs, les loisirs et la sensibilisation du public.

Malheureusement, monsieur le Président, ce projet de loi n'accorde pas au secteur forestier la représentation qu'il mérite. Ce n'est rien d'autre qu'une mesure de façade, une mesure superficielle. Certains diront: «De quoi se plaint-on?»

Le gouvernement crée un ministère des Forêts, d'accord, mais il réduit ses ressources. En fait, ce nouveau ministère est le seul programme axé sur les ressources naturelles qui ait vu ses budgets s'effriter. La forêt a subi des compressions de 11,9 p. 100 au budget de 1989-1990, alors que tous les autres programmes axés sur les ressources naturelles bénéficiaient d'un accroissement; par exemple, le ministère de l'Environnement, en hausse de 9,4 p. 100; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a reçu 22,9 p. 100 de plus; les Pêches et les Océans 6 p. 100 de plus, l'Agriculture 21,5 p. 100 de plus.

Pourquoi cette disparité? Le ministre nous a dit aujourd'hui que son gouvernement accorde de l'importance aux forêts. C'est pourtant l'unique composante des ressources naturelles qui ait été réduite. Pourquoi cette disparité? Pourquoi le gouvernement prétend-il qu'il va faire plus pour les forêts, alors qu'en réalité il fait moins?

Les forêts méritent un sort meilleur. C'est grâce en bonne partie à ce secteur que le pays s'est édifié. Il a été le pilier de notre économie. Encore aujourd'hui, c'est une pierre d'assise du pays. L'importance du secteur forestier pour l'économie canadienne est indéniable. Le Canada compte 4,36 millions de kilomètres carrés de fôrets, soit environ 176 mètres carrés de forêt pour chacun de nos 25 millions d'habitants. Notre territoire boisé a plus du double de la superficie de la Communauté économique européenne, près du double de la superficie du Mexique, et représente 15 p. 100 des forêts du monde.

Le secteur forestier fait travailler directement près de 300 000 personnes, et indirectement 750 000 autres environ, entre autres les cheminots, camionneurs et conducteurs de machines des secteurs connexes. L'an dernier, les forêts productives ont permis d'expédier plus de 30 milliards de dollars de produits. Un septième des revenus de fabrication vient d'un secteur lié aux forêts, lesquelles apportent plus de 17 milliards à la balance commerciale nette du Canada, soit plus que l'agriculture, les pêches et les mines combinées.

La foresterie est plus importante que les secteurs de l'automobile et du pétrole. De plus, les ventes étrangères et intérieures représentent un commerce annuel de plus de 25 milliards pour le pays. En plus de cela, le Canada a le deuxième stock de résineux au monde, après l'U.R.S.S. Nous sommes le troisième producteur de résineux après les États-Unis et l'U.R.S.S. et le premier pays exporta-

teur de bois d'oeuvre. Le Canada produit un tiers des exportations de pâte et 63 p. 100 de tout le papier journal.

[*Français*]

La grande importance qu'a l'industrie forestière pour l'économie canadienne demande beaucoup de leadership au niveau gouvernemental afin que le gouvernement puisse promouvoir et rehausser la viabilité et la santé de ce secteur. Mais ce projet de loi ne donne aucun poids ni aucune importance au ministre des Forêts puisqu'il doit obtenir l'argent pour les ententes sur le développement forestier en provenance des autres ministères et agences du gouvernement fédéral. Pour les ententes concernant le Québec et l'Ontario, il doit en appeler au ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie. En ce qui a trait aux ententes concernant les provinces de l'Ouest, il doit demander de l'argent au ministre qui s'occupe de l'agence responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest. En ce qui concerne les provinces de l'Atlantique, il doit quêter son argent au ministère responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Monsieur le Président, je dois vous demander encore une fois: Est-ce que ce nouveau ministère est en mesure de donner au secteur forestier le poids qu'il mérite? Monsieur le Président, les ententes fédérales-provinciales en foresterie ont échu le 30 mars dernier en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

Par ailleurs, le 30 mars prochain, les ententes avec Terre-Neuve, le Québec et la Colombie-Britannique deviendront caduques.

Il est inconcevable qu'un gouvernement qui dit qu'il soutient le secteur forestier permettrait à cette situation de faire surface. A cette date, seulement une entente a été renégociée. Ces ententes sont vitales pour l'avenir des forêts canadiennes.

• (1600)

[*Traduction*]

Les accords de foresterie ont permis de verser plus de 1,1 milliard pour des activités de reboisement et de gestion depuis 1983. Plus de 50 p. 100 de l'argent vient du gouvernement fédéral. Ces accords ont favorisé l'augmentation des activités de gestion forestière en fournissant des fonds pour la préparation des terrains, la plantation des arbres et l'entretien des peuplements.

Ces accords ont connu un grand succès. En 1977, par exemple, 350 000 hectares avaient bénéficié de traitements de cette nature, alors qu'en 1987 il y en avait trois fois plus, c'est-à-dire plus d'un million d'hectares.

De plus, les accords permettent de financer nombre d'activités connexes. Environ 70 millions de dollars ont servi à favoriser la recherche et le transfert technologique dans des domaines comme les ravageurs forestiers, la sylviculture, la modélisation des approvisionnements en bois d'oeuvre, l'inventaire des forêts et l'amélioration des essences. Ainsi, l'accord avec l'Alberta a permis de trouver, pour des espèces considérées jusqu'alors comme sans valeur, notamment le peuplier et le tremble, de nouveaux produits et de nouveaux usages.

Les accords sont également à l'origine de la création du Centre de transfert technologique de Maniwaki, au Québec, qui dissémine des renseignements sur la recherche sur les incendies et sur les techniques de lutte.

Dans la plupart des autres provinces les accords ont aidé à promouvoir l'utilisation de systèmes d'information géographique informatisés. Les pépinières ont été considérablement améliorées. Des fonds ont également été consacrés à des campagnes nationales et régionales de sensibilisation du public.

En 1987, le Conseil canadien des ministres des Forêts a fait paraître un document intitulé *Une stratégie nationale pour le secteur forestier du Canada* dans lequel il recommandait d'améliorer et de reconduire les accords forestiers dont je viens de parler.

En fait, le rapport provisoire de 1988 sur la mise en oeuvre des accords de développement des ressources forestières, qui traite des 34 recommandations que renferme cette stratégie, démontre très clairement que les provinces, les territoires et les industries engagent fortement le gouvernement fédéral à les renouveler. Mais, et c'est un point capital, en traçant l'avenir de nos ressources forestières, le rapport provisoire a fait valoir que le gouvernement fédéral n'était pas très empressé de conclure un nouvel éventail d'accords en la matière. Il n'était pas vraiment intéressé.

Les députés et vous-même comprendrez, monsieur le Président, que le renouvellement de nos forêts nécessite un engagement à long terme puisque les programmes à cet effet ne peuvent aboutir sans esprit de continuité. Par exemple, l'étape du reboisement peut durer cinq ans. Il

va de soi que des engagements de cinq ans sont un début, mais une politique plus globale et plus sentie s'impose.

Le gouvernement fédéral doit donner le ton pour que le développement des ressources forestières devienne à coup sûr la pierre angulaire de l'industrie forestière du Canada. A l'avenir, les accords forestiers doivent promouvoir et protéger la santé des forêts canadiennes pour le bien de tous les intéressés.

En outre, ces accords doivent assurer le soutien de cette ressource. Selon l'Institut forestier du Canada, la repousse des forêts doit demeurer une composante essentielle de futurs accords dans ce domaine, et le gouvernement fédéral doit s'assurer que des fonds sont disponibles pour l'inventaire et le classement des terres forestières, pour en assurer l'aménagement polyvalent, pour la recherche, la technologie, le transfert et l'information publique. Le gouvernement ne doit pas se contenter de prévoir des fonds pour promouvoir un aménagement bien pensé des terres forestières provinciales et fédérales, mais aussi pour celui des terres privées, autochtones et municipales.

[*Français*]

Puisque ce projet de loi ne donne au ministère aucun contrôle financier sur les ententes fédérales-provinciales, ce nouveau ministère ne sera sûrement pas en mesure d'exercer la coordination nécessaire afin que ces méthodes valables soient mises en application partout au Canada, afin d'améliorer et d'accroître des ressources.

Monsieur le Président, nous savons tous que les méthodes forestières ont par le passé sérieusement affecté les forêts du Canada et que le gouvernement doit se munir d'un ministère qui a un poids suffisant pour réduire ce sérieux problème. Depuis le début de la commercialisation de nos forêts, ces dernières ont été exploitées sans fin. Le Canada se trouve maintenant au seuil d'une pénurie de bois très sérieuse.

Un des objectifs des ententes fédérales-provinciales est de réduire le nombre des forêts qui ne sont pas reboisées adéquatement. En effet, les chiffres du gouvernement nous confirment qu'on a un problème dans ce secteur.

Le nombre de terres qui ne sont pas adéquatement reboisées continue de grandir.

Monsieur le Président, les forêts du Canada que l'on pensait autrefois sans fin disparaissent à un taux alarmant. D'après les statistiques publiées en 1985 par la Commission royale d'enquête sur l'Union économique, approximativement 25 millions d'hectares de terres autrefois couvertes de riches forêts sont maintenant dénudés. Par ailleurs, entre 25 et 50 p. 100 de 770 000 hectares de forêts coupés chaque année ne repoussent pas.

[*Traduction*]

On voit bien qu'il est urgent d'assurer l'approvisionnement en bois du Canada lorsqu'on sait que la consommation mondiale de papier, carton, panneaux dérivés du bois et bois d'oeuvre est censée s'accroître considérablement au cours des vingt prochaines années.

Étonnamment, le rapport Wood-Reed que le Service canadien des forêts a commandé afin de prévoir le rendement du secteur forestier au cours des vingt prochaines années ne dit rien des répercussions environnementales des méthodes d'exploitation forestière en usage au Canada ni de l'urgence d'assurer un reboisement suffisant. Il signale seulement que la production du secteur forestier va augmenter au cours des vingt prochaines années. Tout cela est bien beau et bien gentil, mais si nous continuons à exploiter nos forêts au rythme où nous le faisons à l'heure actuelle, il ne restera plus rien de valable dans vingt ans.

Le gouvernement fédéral consulte depuis des années de nombreux groupes s'intéressant à l'exploitation forestière sur des questions comme l'approvisionnement en bois et son potentiel commercial, de même que sur les besoins en recherche et en main-d'oeuvre. L'urgence de reboiser et la formulation d'une nouvelle politique forestière sont aussi au coeur de ces discussions. Ces consultations visent à mettre en oeuvre un aménagement systématique des forêts et à inciter le gouvernement fédéral à exercer l'autorité nécessaire pour que le Canada demeure compétitif dans le secteur forestier.

La seule façon d'améliorer notre piètre rendement dans le secteur forestier, monsieur le Président, c'est de mettre en oeuvre un aménagement intensif de nos forêts. Et pareille entreprise exige une véritable volonté politique, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral pourrait faire davantage pour ce secteur très important. Monsieur le Président, selon l'expérience acquise, il semble qu'on puisse accroître le volume de bois de 50 et même de 100 p. 100 en appliquant des techniques d'aménagement intensif des forêts, ce qui comprend l'amélioration du débroussaillement, l'utilisation de stock de plantation génétiquement supérieur, la plantation rapide et efficace après la coupe ou la perte naturelle, l'éclaircie, la fertilisation et le désherbage.

Pour veiller à l'aménagement intensif des forêts au Canada, il faut que le ministère des Forêts joue un rôle plus important dans la coordination, la gestion, la surveillance et la mise en oeuvre des ententes sur le développement forestier.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, on ne favorise pas assez l'aménagement intensif des forêts. Seulement une des six ententes dans le domaine forestier qui prenaient fin au mois de mars ont été renouvelées. Cela a considérablement nui aux programmes provinciaux de reboisement qui ont dû être réduits et a même entraîné l'élimination des programmes de replantation. A cause de l'engagement sans conviction du gouvernement fédéral, certaines provinces ont dû détruire leurs semis, ce qui, dans certains cas, a pu être évité de justesse.

[*Français*]

Le parti libéral appuie le renouvellement des ententes fédérales–provinciales concernant les forêts. Nous pressons le gouvernement fédéral de donner le contrôle de ces ententes au ministre d'État (Forêts) (M. Oberle). Le secteur forestier, en toute franchise, a besoin de représentations fortes au Conseil des ministres, et non seulement cette apparence de représentation. Par ailleurs, si le gouvernement se donne l'engin moteur de la création d'un ministère des Forêts, alors il se doit de lui donner les ressources nécessaires et non de lui couper son budget.

• (1610)

[*Traduction*]

Le gouvernement prétend qu'il donne au secteur forestier l'impulsion dont il a besoin, mais ses paroles ne correspondent pas nécessairement aux mesures qu'il prend. En mai dernier, le ministre d'État aux Forêts a précisé lors d'une réunion du Comité permanent des forêts et des pêches que son gouvernement allait réduire sa part dans le cadre des ententes fédérales–provinciales de mise en valeur des ressources forestières.

Le secteur forestier est à une étape décisive au Canada. Il peut continuer à utiliser les mêmes techniques d'exploitation et être alors témoin de l'épuisement de ses ressources forestières ou il peut demander au gouvernement de donner l'exemple en créant un ministère important ayant les ressources financières et humaines voulues et la ferme intention de réparer les dommages déjà infligés à l'environnement. Il faut pour cela du courage et de la détermination de la part du gouvernement fédéral; il doit prendre des engagements fermes.

Cependant, dans les documents budgétaires déposés par le ministre des Finances, on note que les sommes consacrées au développement régional, qui s'élèveront au cours de la présente année financière à 1,4 milliard de dollars, tomberont à environ 1 milliard de dollars par année au cours des quatre prochains exercices. Voilà pour ce qui est du courage, des engagements et de la détermination nécessaires pour assurer l'avenir du Canada; on en est bien loin.

Tout le monde s'entend pour dire que le secteur forestier doit être amélioré pour demeurer compétitif par rapport au reste du monde. Si on se fie au rapport du vérificateur général, trois considérations affectent directement les décisions quant aux investissements dans le domaine du reboisement. Tout d'abord, l'aménagement des forêts exige d'énormes dépenses, car les ressources forestières sont extrêmement dispersées et les superficies en cause sont énormes. Ensuite, les provinces participent généralement aux investissements fédéraux dans le secteur forestier. Enfin, le cycle de croissance des forêts varie de 40 à 80 ans. Si le gouvernement veut, comme il le prétend, jouer un rôle de chef de file dans le secteur des forêts, sa décision d'administrer cette ressource et d'investir dans sa mise en valeur doit refléter un engagement à long terme.

Or, non seulement l'engagement du gouvernement envers les accords sur les forêts est quelque peu incertain, mais la planification actuelle des programmes et leurs procédures de mise en oeuvre n'assurent pas que les fonds sont dépensés conformément aux lignes directrices convenues dans les accords. Comme vous le savez, monsieur le Président, chaque accord prévoit l'application de certaines méthodes d'exécution des divers travaux de mise en valeur des forêts.

Dans son rapport de 1988, le vérificateur général dit que ses services ont examiné cinq accords et ont constaté que les lignes directrices n'étaient pas uniformément respectées. Par exemple, entre 1985 et 1987, le Service canadien des forêts a découvert que 10,5 des 15 millions de dollars prévus dans un accord pour la plantation d'arbres avaient été consacrés à des emplacements qui ne respectaient pas les normes de distance.

De plus, le vérificateur général a noté que seuls deux des cinq accords comprenaient les plans locaux et régionaux nécessaires pour définir les travaux et leurs rapports avec la stratégie globale de mise en valeur des forêts. Bref, les lignes directrices de mise en oeuvre ne constituent pas un mécanisme approprié de contrôle national. C'est là une autre preuve que le ministère des Forêts doit être responsable des accords de mise en valeur.

Par ailleurs, les accords ne comprennent pas de normes claires de collecte de données sur les régions reboisées, pour fins de suivi. Si on ne prend pas garde à cette question, on risque fort de constater que les plants mis en terre pendant la durée des accords n'ont pas survécu.

Cela aurait des effets importants sur nos ressources en bois.

[*Français*]

Pendant la campagne électorale de 1984, le chef du parti progressiste conservateur a promis de reconnaître l'énorme importance économique de l'industrie forestière et de revenir sur le sujet à la Chambre afin de nommer un ministre des Forêts. Son gouvernement a déclaré qu'un ministère des Forêts requerrait le leadership national nécessaire pour l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes en matière de foresterie en accord avec ses engagements pour une mise en valeur durable, pour promouvoir la recherche et le développement dans le secteur forestier et pour encourager la coopération du gouvernement fédéral avec l'industrie, les universités, les autorités provinciales dans un vaste champ d'activités reliées à la gestion et la protection des forêts.

Voilà ce que ce gouvernement aurait dû faire. Au lieu d'établir un département muni des ressources et de l'autorité qui lui permettraient d'exercer un vrai leadership, le gouvernement a choisi de réduire le budget du ministère par une coupure de 28 millions de dollars; il a réduit son personnel et il n'a pas donné le contrôle des ententes fédérales-provinciales au ministre des Forêts. Je vous le demande encore, monsieur le Président, est-ce que le nouveau département donné au secteur forestier n'est plus qu'une simple façade?

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vu l'engagement que le gouvernement a pris envers l'industrie et le besoin d'une direction nationale forte dans ce domaine, le gouvernement fédéral devrait accroître le budget du ministère des Forêts au moins autant qu'il a augmenté celui des autres programmes nationaux de ressources.

Le nouveau ministère devrait coordonner avec plus de force la gestion, le contrôle et la réalisation des accords forestiers pour assurer l'application uniforme de méthodes forestières améliorées partout au Canada, et de ce fait l'amélioration et l'expansion de la ressource fondamentale.

Forêts Canada doit rattraper le retard dans les terres mal reboisées du Canada dont la superficie s'accroît de 200 000 hectares par année.

Le ministère doit aussi revoir la planification des programmes et les procédures d'exécution afin d'assurer que les fonds sont dépensés conformément aux lignes directrices des accords.

Enfin, monsieur le Président, Forêts Canada doit répondre au besoin d'un système complet de collecte de données pour surveiller l'état des forêts canadiennes et en rendre compte. Il doit revoir son rôle dans le domaine de l'information en insistant sur l'utilisation et la dissémination des résultats des recherches.

L'avenir du secteur forestier est en jeu. Je supplie le gouvernement de repenser son engagement timide dans ce domaine. Le projet de loi C-29, monsieur le Président, n'a pas assez de force.

Nous sommes en faveur de la création d'un ministère des Forêts. Nous voulons ce ministère. L'industrie le veut. Mais nous voulons un ministère qui puisse se mettre immédiatement à l'oeuvre et non un ministère qui nécessitera de nombreuses modifications.

Je propose, monsieur le Président et monsieur le ministre, que nous étudiions le projet de loi avec un certain souci du détail et avec objectivité pour essayer de l'améliorer. Nous ferons des recommandations. Nous avons compris, par votre discours, que vous recherchiez la collaboration de l'opposition. Or, vous devrez vous aussi collaborer en tenant compte de certains des amendements que voudront bien présenter les partis de l'opposition. Nous pensons simplement que le projet de loi C-29 manque un peu de rigueur.

L'avenir du secteur forestier de notre pays est en jeu, monsieur le Président. Je supplie le gouvernement de réexaminer son trop timide engagement. Nos forêts nous permettront de relever les défis du XXI^{e} siècle dans la mesure où le gouvernement canadien assurera le leadership et la coordination dont ce secteur a besoin.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: Avant que je ne cède la parole au député de Prince George—Bulkley Valley, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Drummond—La Gendarmerie royale du Canada—La lutte contre la drogue; le député de Surrey-Nord—Le logement—Le coût du logement—La position du minis-

tre; le député de The Battlefords—Meadow Lake—La Société canadienne des postes—Les propos d'un électeur—La position du ministre/Les activités de relations publiques.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est réellement pour moi un honneur de pouvoir parler du projet de loi C-29 en tant que critique des forêts de mon parti, et de vous entretenir aujourd'hui de questions forestières qui se rapportent à ce projet de loi et concernent tout notre pays. En outre, si vous le permettez, je voudrais pouvoir formuler quelques observations au sujet des forêts en tant que citoyen de ce que beaucoup d'entre nous qui habitent la Colombie-Britannique appellent la province forestière numéro un, et aussi comme représentant de la région de Prince George, ou plus précisément de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley.

C'est pour moi un honneur d'être ici aujourd'hui et de vous parler de ce projet de loi, car, comme tous les députés de la Chambre le savent, nous l'attendons depuis bien longtemps. Je compte faire quelques allusions précises au projet de loi, puis formuler des observations générales sur quelques-uns des problèmes forestiers avec lesquels, à mon avis, nous sommes actuellement aux prises.

Je crois qu'il est important pour nous tous qui débattons les problèmes de l'heure, notamment la taxe sur les produits et services—la douloureuse—de souligner ses répercussions sur l'industrie forestière.

• (1620)

Quelle est la question qui revient sans cesse sur le tapis et dont il nous faut parler tout le temps à nos électeurs quand nous rentrons dans nos circonscriptions, nous les députés aujourd'hui présents, qui avons eu le bonheur d'être élus et de pouvoir se prononcer sur cette tribune au sujet de questions d'importance pour le pays? Monsieur le Président, j'ose dire que ce sont les forêts qui, si elles ne constituent pas la question prépondérante au même titre que leur surexploitation, viennent assurément au second ou troisième rang comme sujet de préoccupation dans nos circonscriptions et lors de nos entretiens avec nos électeurs. Monsieur le Président, bien que nous souscrivions à ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, je me réjouis d'annoncer que nous comptons en fait un bon groupe de néo-démocrates décidés à prendre la parole à son sujet. Nos députés représentent un grand nombre de ces 300 localités et plus qui sont exclusivement tributaires du secteur forestier pour leur survie. Ainsi, monsieur le Président, je pense qu'il est bon de parler de notre caucus en ce sens que nous comptons faire intervenir un certain nombre de députés sur la question.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'en suis sûr, les Canadiens ne se sont pas tous rassemblés ici pour nous entendre, mais certains suivent nos débats sur leur petit écran, à la maison. Dans nos localités, les gens s'intéressent à l'importance que l'on accorde au secteur forestier à l'échelle nationale. Nous tenons à faire passer ce message aux Canadiens.

J'ai déclaré au départ que cette mesure était attendue depuis longtemps—et c'est effectivement le cas. Elle nous avait été promise la première fois par les conservateurs lors des élections fédérales de 1984. Bien entendu, auparavant, le ministère, soit le Service canadien des forêts, relevait de différents ministères, et notamment de l'Agriculture et de l'Environnement. Le ministre a soutenu que comme première ébauche nous pourrions faire plus. Je vous signale que nous comptons déposer au comité des amendements qui consolideront le mandat prévu dans ce projet de loi.

Nous avons attendu longtemps, monsieur le Président. Certains députés étaient ici avant moi. Un projet de loi semblable a été débattu avant 1984. Dans le numéro du 30 août 1984 du *Prince George Citizen*, on lit que le député qui est maintenant ministre d'État chargé des Forêts aurait déclaré:«Il ne fait aucun doute que le ministère des Forêts sera créé immédiatement.» Je ne sais pas comment les conservateurs définissent le mot immédiatement, mais nous savons maintenant qu'ils veulent dire «dans environ cinq ans.»

De toute façon, le projet de loi est à l'étude aujourd'hui et nous nous en réjouissons. Nous voulons en accélérer l'adoption et aussi l'améliorer. Un débat sérieux ne se traduit pas nécessairement par des retards, monsieur le Président. Nous voulons débattre rationnellement ce projet de loi et faire des suggestions pour l'améliorer pour qu'il permette, du moins nous l'espérons, de perfectionner le processus et le mandat du gouvernement fédéral en matière de foresterie.

Nous sommes inquiets, bien sûr, parce qu'actuellement, les forêts sont peut-être l'environnement le plus menacé au Canada et dans le monde. Cette question, ce ministère, cette ressource, cette industrie méritent, entre tous, d'être gérés dans la perspective du développement durable. Les forêts sont un élément essentiel de notre

environnement et la survie, l'emploi et l'avenir de beaucoup de gens en dépendent.

Le gouvernement conservateur commence à montrer l'approche qu'il compte adopter à l'égard de la foresterie et il y a lieu de s'inquiéter. Le *Financial Post* laissait entendre récemment que cette approche serait axée sur le marché et que le ministre des Finances proposerait, l'an prochain, de nouvelles politiques concernant l'approche du gouvernement en matière d'environnement et d'économie. Ce sont surtout les commentaires que cette nouvelle a suscités qui me préoccupent, monsieur le Président. En particulier, celui d'un groupe qui préconise la privatisation des forêts. Ce n'est pas la solution à adopter, monsieur le Président. Il faut plutôt s'assurer que les intérêts des forêts sont bien représentés par les législateurs, les députés fédéraux et provinciaux et les gouvernements, qui représentent les régions forestières.

Le ministre a parlé d'années gaspillées. Gaspillées par les libéraux, sans doute, mais aussi par les conservateurs qui avaient promis de créer un ministère aussitôt qu'ils prendraient le pouvoir. Je me rappelle que durant les mêmes élections de 1984, monsieur le Président, le chef actuel du Parti libéral a déclaré, dans la ville natale du ministre et aussi la mienne, qu'il n'était pas nécessaire de créer un ministère des forêts à part entière. Je sais que nous sommes habitués dans ce pays à voir les libéraux changer de position de temps à autre. Cette fois-ci, comme ils appuient le projet de loi, nous nous réjouissons du fait qu'ils aient changé d'avis et qu'ils se joignent à nous. Je compte qu'au moment de l'étude en comité d'autres amendements seront proposés qui renforceront les pouvoirs du ministère.

Quelques mots maintenant sur les propositions et les idées que d'autres membres du NPD et moi présenterons au comité. Je tiens à souligner, en passant, ma participation à l'élaboration de ces propositions. Au congrès du NPD fédéral en 1983 en Saskatchewan, j'ai présenté une résolution provenant de ma circonscription. Adoptée à l'unanimité, cette résolution préconisait la création d'un ministère des forêts à part entière. Je suis heureux qu'en 1989, six ans plus tard, nous débattions enfin de la création de pareil ministère. Il en aura fallu du temps pour en arriver là.

Au congrès de 1985, nous avons confirmé notre intention de constituer un véritable ministère des forêts et de stimuler l'exploitation forestière. Promesse que nous avons réitérée pendant la dernière campagne électorale. Nous présenterons des amendements visant à renforcer le mandat du ministère. A mon sens, il faut accroître les pouvoirs du ministère si l'on veut que le secteur des forêts ait un vrai porte-parole comme nous l'avons tous réclamé. Je propose de modifier les dispositions du projet de loi qui portent sur le rapport d'activité annuel. J'estime que nous devons énumérer dans ce projet de loi certaines préoccupations et questions sur lesquelles le ministre devra faire rapport au Parlement.

En outre, de concert avec mon collègue, le député de Skeena et porte-parole du parti en matière d'environnement, je proposerai des amendements concernant le développement durable en ce qui a trait à l'industrie forestière.

Nous allons également proposer des amendements visant à renforcer le rôle du gouvernement fédéral dans sa coopération avec les provinces et les ententes de développement forestier. J'y reviendrai plus tard.

Je me propose également de faire inscrire dans la loi une disposition obligeant les ministres des forêts à se réunir en conférence annuelle et les premiers ministres à le faire tous les cinq ans. J'estime que pour l'industrie numéro un et le problème environnemental numéro un au Canada, nous devons faire en sorte que nos premiers ministres, au niveau fédéral et au niveau provincial, se réunissent à ce sujet et se rendent compte de l'intérêt crucial que ce secteur de nos ressources naturelles revêt pour notre pays.

Nous proposerons également des amendements visant à créer un poste de commissaire au commerce des produits forestiers. Les inquiétudes qu'a suscitées chez nous en Colombie-Britannique et dans d'autres coins du pays la capitulation devant les Américains à propos des droits sur le bois d'oeuvre nous portent à croire que nous avons besoin d'une présence plus permanente dans le domaine du commerce des produits forestiers. Étant donné que le commerce des produits forestiers au Canada procure des revenus aussi élevés au pays, nous estimons qu'il faut une autorité permanente qui s'intéresse à la question, et nous proposerons des amendements à cette fin.

De même, à la suite de discussions que nous avons eues avec certains des témoins que nous espérons voir comparaître, nous proposerons des dispositions visant à créer plus d'emplois. Les orateurs qui m'ont précédé ont abordé le sujet, c'est-à-dire le nombre des emplois que donnent nos forêts. Nous pouvons faire mieux. Nous avons l'intention de proposer des amendements au projet de loi afin de faire en sorte que cela se fasse. Ces amendements ainsi que d'autres contribueront, nous l'espérons, à renforcer le mandat du ministère.

Nous avons également réclamé que lorsqu'il étudiera une question aussi cruciale, le comité puisse se déplacer d'un bout à l'autre du pays pour entendre ce que les Canadiens pensent au sujet du secteur forestier. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises au président du Comité permanent des forêts et des pêches. Au cours des deux dernières semaines, j'ai écrit aux Canadiens, à des groupes, à des particuliers, à des syndicats, à des groupes industriels et à des organismes écologistes, pour les inviter à présenter des mémoires au comité afin que nous puissions discuter de ces questions. Si les conservateurs ne sont pas disposés à laisser le comité se déplacer,

j'estime que notre parti aura le devoir de parcourir le pays pour entendre les Canadiens dire ce qu'ils pensent au sujet de l'industrie forestière. Il faut être réaliste et nous rendre compte qu'il s'agit probablement du dernier projet de loi concernant le secteur forestier dont nous serons saisis d'ici un certain temps. S'il a fallu attendre cinq ans un projet de loi de 10–15 paragraphes, combien de temps va–t–il falloir attendre pour en avoir un qui réponde vraiment à beaucoup des préoccupations et des besoins de l'industrie forestière de tous les coins du pays?

• (1630)

Nous avons reçu l'appui de plusieurs groupements d'intérêts qui désirent voir ce comité se déplacer; l'Institut forestier canadien, entre autres, et le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, ont également fait entendre leur voix.

Voilà la situation générale que j'entrevois pour ce ce projet de loi et certaines des discussions qui se dérouleront au comité lorsque la Chambre lui renverra le projet de loi.

Mais auparavant, pour examiner certaines questions bien précises, il faut redéfinir un peu de quoi nous parlons à propos des forêts, de ce qu'elles représentent pour la planète et pour le pays, et évidemment faire état de certains chiffres qui font voir ce que représente pour nous l'industrie forestière au plan économique et également aborder certaines de ces questions qu'on ne peut reléguer à l'arrière–plan quand il est question des forêts du point de vue environnemental.

Nous nous sommes documentés pour trouver une bonne définition de la forêt. L'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, nous a fourni une description des forêts. Ce qu'elle avait à l'esprit ce sont les forêts envisagées à l'échelle du globe, et je pense que lorsque nous cherchons une définition de la forêt, c'est là l'optique à adopter. Vous connaissez sans doute, monsieur le Président, ce vieil adage qui dit qu'il faut penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelle locale. Et pour nous l'échelle locale c'est le pays, la province, la circonscription. Mais permettez–moi de citer le passage qui suit, monsieur le Président, parce qu'il est important, parce qu'il nous donne la dimension de ce dont il est question. «Sur 30 p. 100 environ de la surface du globe s'étendent des forêts dont on a dit qu'elles constituent les écosystèmes climatiques d'un monde verdoyant et florissant. Expression la plus exubérante de la nature, les forêts remplissent une mission de protection, de production et de régulation. Elles jouent un rôle écologique vital dans le recyclage planétaire de l'oxygène, de l'azote et du carbone. Elles influent sur la température et les précipitations. Ce sont en quelque sorte d'énormes éponges, et elles protègent contre l'érosion par l'eau et par le vent. Elles entretiennent la diversité biologique et contribuent activement au développement économique.»

Cela fait voir quelle importance critique ont nos forêts, pas seulement pour nous mais pour le monde entier. Je pense qu'il y a une conscience nouvelle de la forêt. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui publiait un bref article dans lequel était rappelée l'opinion de l'ex–président américain, qui croyait que les arbres étaient un facteur de pollution. Maintenant, monsieur le Président, je suppose que nous pouvons avoir de l'espoir puisque le nouveau président des États–Unis, le pays voisin, est conscient de l'importance des forêts.

Qu'est–ce que tout cela veut dire pour nous à la Chambre aujourd'hui? Avant d'entreprendre ce débat, nous avons discuté brièvement de la possibilité de faire imprimer nos bulletins parlementaires, au moyen desquels nous communiquons avec nos électeurs, sur du papier recyclé. C'est quelque chose que tous les députés voudraient faire.

Voyons un peu de quelle autre façon les gens se renseignent sur ce que nous faisons. Grâce à la collaboration et au travail rapide du personnel du hansard, j'ai appris ce matin, monsieur le Président, qu'environ 10 000 exemplaires des discours prononcés aujourd'hui et imprimés dans le hansard seront distribués aux Canadiens. J'ai fait quelques calculs rapides. Combien d'arbres devra–t–on abattre aujourd'hui pour que les Canadiens puissent lire nos paroles? D'après mes calculs, il faudra abattre quelque 35 arbres pour que les versions anglaise et française du hansard d'aujourd'hui puissent être imprimées. Cela veut dire que nos discours devraient être brefs et précis. Par contre, nous pouvons aussi espérer que les discours que nous prononçons ici aujourd'hui aideront à reboiser nos forêts, particulièrement dans certaines de nos provinces qui en ont le plus besoin. Pensons à cela durant ce débat, aux 35 arbres qu'il faudra abattre pour imprimer le hansard d'aujourd'hui.

Évidemment, cela nous amène à parler de ce que sont nos forêts, des produits qu'elles nous donnent, de la superficie qu'elles occupent dans notre pays. Les forêts occupent la moitié de la superficie totale du Canada et 79 p. 100 de la superficie des dix provinces. Soixante pour cent des terrains forestiers sont productifs, soit quelque 243,7 millions d'hectares, comparativement à quelque 67,8 millions d'hectares dans le cas des terres agricoles.

Regardons certains chiffres comparatifs qui montrent bien la place que l'industrie forestière occupe dans notre économie. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous nous pencherons sur cet aspect de la question et présenterons des amendements au moment de l'étude en comité.

En 1987, les produits forestiers nous ont donné une balance commerciale nette de 18,3 milliards de dollars. Voici quelques données comparatives: produits agricoles, 1,4 milliard; produits de la pêche, 2 milliards; exportations d'énergie, y compris le pétrole et le gaz naturel, 5,5 milliards. Il ne s'agit pas de dévaloriser la contribution à l'économie des autres secteurs des ressources, mais de souligner l'importance qu'occupent les forêts, par exemple, le nombre de personnes qu'emploie l'industrie, les travailleurs qui aident à produire les richesses qui nous permettent d'être ici aujourd'hui et de parler de la production de recettes fiscales, de dollars et de salaires. Plus de 800 000 Canadiens travaillent dans ce secteur; plus de 300 localités dépendent de la forêt pour leur survie. Que demande-t-on en retour à cette richesse naturelle?

Des députés qui m'ont précédé ont parlé du rapport Woodridge-Reed, commandé par le précédent gouvernement, qui fait ressortir certaines des choses que l'on attend de cette richesse. Par exemple, ils ont calculé, pour tous les produits du secteur forestier, une augmentation de la production de 55 p. 100 sur 20 ans. Le Québec, est la première province en ce qui concerne la valeur des produits forestiers, surtout la pâte et le papier.

Tout le monde n'est pas d'accord avec l'image que donne ce rapport, mais malgé cela, monsieur le Président, si l'augmentation de la demande qui est mentionnée se produit, nous pouvons voir que notre industrie sera sérieusement mise à contribution pour répondre à la demande de l'économie.

Comment répondons-nous? Nous avons parlé plus tôt des dispositions de financement du ministère des Forêts. Est-ce que le gouvernement accorde vraiment à ce ministère l'argent qu'il faudrait pour tenir les promesses faites? Je vous dis, monsieur le Président, que notre comité transmettra au gouvernement un message sans ambiguïté. Nous nous assurerons, grâce à notre débat, à nos amendements et à nos discussions, que ce message est bel et bien transmis aux plus hautes instances afin de leur faire comprendre l'importance de ce projet de loi.

L'un des principaux moyens d'assurer des services forestiers, je parle de l'administration des forêts par les gouvernements fédéral et provinciaux, sont les accords sur le développement forestier. Ces accords sont d'une importance capitale car ils permettent au gouvernement fédéral de participer avec les provinces au développement des forêts. Nous avons déjà signalé certaines inquiétudes que nous avons entretenues à la Chambre concernant le niveau du soutien que le gouvernement actuel consent dans le cadre de ces accords. Jusqu'ici, nous entretenions des craintes, et je crois que nous pouvons démontrer que ces craintes sont fondées. Par exemple, dans ma propre province de la Colombie-Britannique, on demande une nouvelle entente puisque l'entente actuelle expire à la fin de mars l'an prochain.

Pour l'instant, malgré tous les commentaires du ministre et de ses collaborateurs, il semblerait que les négociations avancent à pas de tortue. Le gouvernement actuel consacre beaucoup d'efforts aux nouvelles agences qu'il a créées et auxquelles il attache beaucoup d'importance, notamment le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'estime que ce dont nous avons hérité au bout du compte, que ce qu'il a créé, c'est un deuxième Conseil du Trésor, mais à un niveau inférieur. Les grandes décisions quant au financement qui doivent être prises dans le secteur forestier, pour ce qui est de renouveler les ententes en question, ne vont pas être prises par le ministre des Forêts, mais bien par le ministre chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Nous souhaitons que le ministre des Forêts ait la liberté d'action voulue, afin de s'assurer qu'il traite seul avec le Conseil du Trésor et avec le Cabinet pour ce qui est des sommes consacrées aux forêts; on ne veut pas qu'il ait à s'en remettre à un autre niveau. Les intéressés dans le secteur forestier se plaignent notamment d'être toujours laissés pour compte par le gouvernement. Cela est inadmissible. C'est pourquoi nous allons présenter les amendements en question au comité, afin d'améliorer ce projet de loi et de lui donner tout le poids qu'il doit avoir selon nous.

• (1640)

Sans vouloir insister sur le sujet, je veux que les députés comprennent à quel point ces ententes sont importantes pour les provinces et qu'ils collaborent avec les diverses régions du pays, afin de s'assurer qu'on procède au reboisement voulu. Ces ententes sont essentielles. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous allons continuer d'exercer des pressions dans cette enceinte, afin d'obtenir la signature de ces ententes.

Qu'en est-il des échanges commerciaux? Nous avons déjà parlé des exportations de produits forestiers et des sommes que cela rapporte à notre pays ainsi que de la nécessité, comme nous l'avons précisé, de présenter un amendement au projet de loi en vue d'obtenir la nomination d'un commissaire à temps plein dans le secteur forestier, qui s'assurerait d'obtenir la protection voulue dans ce domaine. Je me reporte, bien entendu, à la décision prise par le gouvernement de céder aux Américains sur la question des droits appliqués sur le bois d'oeuvre dans le cadre du protocole d'entente que l'on connaît. Cette décision crée de graves difficultés dans le secteur forestier.

Il se peut que nos vis-à-vis commencent à comprendre, car dans le numéro d'été 1989 de la revue *Weststar Timber*, le ministre d'État aux Forêts a déclaré qu'il n'était pas du tout souhaitable qu'une juridiction étrangère détermine si oui ou non nous administrons comme il se doit nos forêts ou appliquons le loyer économique voulu. Je me demande si Pat Carney nous écoute aujourd'hui, du fait des répercussions de tout cela dans notre province en ce qui a trait aux mesures supplémentaires prises par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je suppose que nous verrons si le gouvernement actuel est toujours au pouvoir dans un avenir rapproché. Quoi qu'il en soit, le protocole d'entente en question porte de façon sournoise un dur coup à notre industrie au Canada.

Après avoir consacré un certain temps à réfléchir à la question et à m'informer, j'en suis arrivé à la conclusion que si nous, Canadiens, croyons que nous avons raison, que nous avons aménagé nos forêts du mieux que nous le pouvions et que si nous avons admis les problèmes passés, alors nous devons déchirer le protocole d'entente et nous préparer à défendre nos méthodes d'aménagement forestier sur toutes les tribunes où il le faudra, pour ne plus brader nos forêts comme les conservateurs l'ont fait. Nous devons gérer nous-mêmes nos forêts et ne pas accepter que des étrangers nous imposent leur façon de le faire.

Le groupe interparlementaire canado-américain s'est réuni en juin dernier et a discuté de questions commerciales, notamment du différend sur les normes applicables au contreplaqué. J'ai cru comprendre que certains progrès ont été accomplis. Cependant, aucun progrès n'a été enregistré au sujet des droits sur le bois d'oeuvre, ce qui démontre qu'il reste encore beaucoup à faire. Je crois que les députés appuieront notre amendement visant à nommer un commissaire commercial à temps plein qui défendrait convenablement nos forêts sur la scène commerciale.

L'été dernier, lorsque le conseil municipal de Los Angeles a pris une décision concernant nos bardeaux de cèdre, où étaient les ministériels? Partis en vacances, sans doute. Il a fallu quatre semaines avant d'entendre enfin un porte-parole du gouvernement faire état de son intention d'aider le secteur. Des travailleurs participent maintenant à une campagne visant à assurer la vente de nos bardeaux sur l'important marché américain, à renverser la décision et à faire savoir que le produit que nous vendons sur le marché américain est d'aussi bonne qualité qu'on le dit.

Au début de l'été, ma collègue et moi-même avons visité une scierie qui produit des bardeaux dans la région de Maple Ridge. Cette visite a été très instructive. Ma collègue a même suggéré que le ministre d'État chargé des Forêts fasse avec elle une tournée des scieries pour qu'il voit de lui-même les conséquences que les décisions et les tâtonnements de son gouvernement ont eues sur les travailleurs du secteur. Le ministre est même allé jusqu'à dire que nous n'avions pas les gens avec nous, que nous ne voyons que l'argent comme solution aux problèmes. Nous savons qu'il n'y a pas que l'argent. Mais nous savons aussi que beaucoup de Canadiens sont prêts à y mettre du leur pour les forêts canadiennes. En dépensant nos fonds judicieusement, en diffusant l'information nécessaire et en prenant rapidement les décisions, nous pouvons redresser la situation.

Compte tenu de la demande incroyable que va connaître notre bois et nos divers produits forestiers, il va nous falloir accroître considérablement les coupes permises chaque année dans nos diverses provinces, alors qu'on réclame un peu partout au pays de préserver des parties de nos forêts pour les générations futures et de relever si possible le défi posé par la commission Brundtland sur le développement durable, soit préserver 12 p. 100 de nos forêts. De grands défis peuvent être relevés grâce à ce projet de loi et au débat entourant ce ministère.

Le ministre m'a inquiété lorsqu'il a dit récemment au cours d'une interview que le ministre de l'Environnement pouvait s'ingérer dans les affaires de son ministère. Voyons ce que cela signifie. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous ne tenons pas le débat sur l'exploitation forestière selon les critères du ministère des Forêts énoncés dans le projet de loi dont il est aujourd'hui question et sur lequel le comité va se pencher, qui sait ce que deviendra finalement ce ministère? Il ne disposera pas de tout le pouvoir dont il a besoin à mon avis.

Des conflits incroyables vont éclater. Bien des députés savent que le débat porte à l'heure actuelle sur nos forêts séculaires, notamment celles situées sur la côte de la Colombie-Britannique. Un débat est en cours sur la situation qui règne dans le nord de l'Ontario. Nous pouvons faire quelque chose en prévoyant au palier fédéral la volonté et toutes les occasions possibles de collaborer avec les gouvernements provinciaux et les groupes intéressés de façon que les bonnes décisions soient prises. Ces décisions portent sur les façons de faire. On entend souvent les hommes politiques parler de façons de faire, car c'est là un bon moyen d'éviter de prendre position. En

matière de conflits de ressources, les façons de faire sont importantes.

Dans notre province, il n'y a à l'heure actuelle aucune politique permettant de résoudre les conflits en matière de ressources. Lorsque mon collègue, le député d'Esquimalt, était le premier ministre de la province, on avait mis en place un mécanisme que le gouvernement actuel a vidé de sa substance. Je ne suis pas au courant des dernières nouvelles. Je suppose que le ministre est toujours en poste en Colombie-Britannique. Si on ne l'a pas encore relevé de ses fonctions, il devrait assurément l'être. Il donne une mauvaise réputation à la sylviculture et j'estime qu'il convient d'accorder un regain et de donner une nouvelle orientation à la sylviculture au palier provincial également.

J'ai dit au début que nous proposerons plusieurs amendements à ce projet de loi et que nous demanderons que ce comité puisse se déplacer dans notre pays pour permettre aux Canadiens de parler de la sylviculture à l'échelon national. Si nous le faisons, cela remportera un grand succès. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous aurons une nombreuse assistance à ces réunions parce que les gens là-bas s'intéressent tellement à nos forêts et s'inquiètent tellement à ce sujet qu'ils veulent avoir leur mot à dire et donner leur avis.

Je voudrais terminer en abordant le problème sous son angle international et planétaire. Nous avons lu dans toutes les revues, ou entendu aux informations, que des vedettes du rock notamment s'étaient rendu pricipalement en Amérique du Sud où les forêts ombrophiles sont menacées. Manifestement, nous nous préoccupons de protéger nos forêts et d'améliorer l'état de nos forêts ombrophiles, mais nous devons également penser aux inquiétudes que nous éprouvons au sujet de forêts situées ailleurs sur notre planète.

• (1650)

Elles sont, monsieur le Président, pour reprendre les termes du ministre «peut-être les poumons de la terre». Nous devons nous assurer d'avoir ces poumons. Si nous pouvons aider nos forêts chez nous, nous pouvons faire en sorte que les forêts dans d'autres parties du monde soient protégées également. Nous le demanderons au comité lorsque nous étudierons ce projet de loi de façon à donner à ce ministère la force et le mandat dont il a besoin, à mon avis.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai aimé l'idée exprimée par le député selon laquelle plus les discours sont courts, moins d'arbres seront coupés, ce qui conviendra très bien au Président au fauteuil.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les Canadiens, d'un océan à l'autre, se réjouissent de la décision du gouvernement de créer un ministère des Forêts. Je prends la parole, non seulement pour parler en faveur du projet de loi, mais aussi pour exhorter mes collègues des deux côtés de la Chambre à faire partie de ceux qui faciliteront l'adoption rapide et enthousiaste de cette législation.

Le ministre a tracé l'historique de cette mesure. Il a aussi décrit en détail les défis et les possibilités qui expliquent de manière convaincante pourquoi le Canada doit se doter sans délai d'un ministère des Forêts.

Le Québec est l'une des principales provinces forestières du Canada. Au chapitre de l'emploi, environ 229 000 personnes travaillent dans un champ d'activité relié directement ou indirectement au secteur forestier, soit un travailleur sur 13. La forêt est le pivot économique de plus de 120 municipalités de la province. Les produits de la forêt viennent au premier rang quant aux exportations de la province. Par exemple, la valeur des exportations de produits forestiers se chiffrait par 49 milliards de dollars en 1987, soit 25 p. 100 de toutes les exportations de la province de Québec.

Je suis donc particulièrement fier de vous présenter, monsieur le Président, de quelle manière le nouveau ministère maintiendra le Canada parmi les chefs de file mondiaux dans le secteur forestier; comment nous resterons parmi les meneurs dans le domaine des produits forestiers et celui de la conservation. Enfin, la façon dont cette nouvelle institution maintiendra notre réputation mondiale comme peuple qui chérit et sait administrer cette ressource immense dont nous sommes les gardiens et les bénéficiaires.

De fait, quand on songe à l'importance des forêts pour notre pays, il semble presque inconcevable que nous n'ayons pas déjà un tel ministère fédéral. A mon avis, six grandes tâches devraient être confiées au ministère. J'accorde une importance considérable à la première qui consiste à assumer un leadership national vers une prise

de conscience et d'éducation quant à la valeur de nos forêts.

Le Canada s'urbanise de plus en plus. Il devient donc urgent que les Canadiens comprennent l'importance économique environnementale, écologique et même sociale des forêts pour chacun de nous. Et cela, qu'ils vivent dans une grande ville ou dans l'une des 350 communautés canadiennes pour qui le secteur forestier est le principal gagne-pain.

Au moment où d'autres pays perdent leur patrimoine forestier et où les Canadiens expriment de nouvelles préoccupations face aux leurs, on pourra s'attendre à des débats vigoureux au cours de la prochaine décennie. Dans ce contexte, il importera que les Canadiens arrivent à des conclusions nourries par des arguments logiques et qu'ils aient pesé tous les faits connus. Ainsi seulement, la passion et les préoccupations se traduiront par des politiques et des programmes pratiques et productifs.

J'envisage un ministère fédéral des Forêts qui tiendra le rôle de chef de file sur la voie de cette sensibilisation nationale profonde, un chef de file qui verra à ce que les faits nécessaires soient portés à la connaissance de tous en vue d'en arriver à des consensus nationaux et régionaux.

Les Canadiens insistent de plus en plus pour que leur patrimoine forestier serve une multitude de fonctions. Voilà un comportement très sain et il est particulièrement réjouissant de le constater.

Notre pays, monsieur le Président, se démarque par son souci de l'environnement. Et au Canada, ce souci s'applique particulièrement aux forêts. De nombreuses entreprises et même des gouvernements, de même que des professionnels du secteur forestier ont mis du temps à reconnaître cette réalité.

Les Canadiens insistent de plus en plus pour que les différentes possibilités d'usage de nos forêts soient reconnues et reçoivent toute l'attention qu'elles méritent, et pas seulement la coupe de bois. Notre nouveau ministère des Forêts nous aidera à tenir compte de ce facteur important dans l'équation forestière.

Les perceptions ne sont pas seulement importantes en politique, monsieur le Président. Et j'espère que la création d'un ministère des Forêts aidera également les Canadiens à corriger deux graves idées fausses. Ces fausses-tés sont reliées entre elles et persistent malgré la sensibilisation accrue à l'importance de nos forêts.

La première perception erronée est que les forêts seraient un secteur en déclin, une facette intéressante du passé du Canada, dont nous nous éloignons aussi rapidement que nous le permet le progrès. Il va de soi que rien ne saurait être plus loin de la réalité.

La gestion compétente de nos forêts n'est pas seulement une caractéristique essentielle de la destinée canadienne; elle est aussi un aspect inévitable de l'impulsion que nous donnons et du service que nous rendons à l'ensemble des nations comme à l'humanité entière.

La deuxième idée fausse circule parmi les Canadiens qui souhaiteraient donner au Canada une image d'un pays à la fine pointe de la technologie. Ces gens voient les forêts comme un secteur envahi par des bûcherons mal formés dont la scie et la hache sont des reliques embarrassantes d'un passé révolu.

Le ministère des Forêts proposé pourra donner le ton pour modifier cette perception. Il pourra montrer au public et même à nous, politiciens, que nous avons une occasion sans pareille de relier les techniques de pointe et la science moderne pour relever les défis que nous posent nos riches forêts.

Nous le faisons déjà, monsieur le Président. Toutefois, très peu de Canadiens sont conscients des pas énormes que nous avons franchis dans l'application de la biotechnologie, des techniques d'information, des ordinateurs et des lasers à notre secteur forestier.

Voilà donc, monsieur le Président, la première tâche du nouveau ministère, et celle-ci est celle de jouer un rôle de chef de file à l'échelle nationale pour nous sensibiliser au secteur forestier et nous éclairer à son sujet.

Le deuxième mandat du nouveau ministère des Forêts, monsieur le Président, consistera à cimenter des liens entre les différents partenaires, à forger une action concertée, et à rassembler les ressources.

Le défi que doit relever le secteur forestier nécessite la mise en oeuvre de capacités d'une ampleur telle qu'elles ne peuvent être le lot d'intervenants isolés.

C'est seulement en regroupant l'ingéniosité et les ressources du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé que nous pourrons rencontrer les exigences de la tâche. A cette condition seule nous pourrons nous maintenir à la tête du peloton, voire même, rester dans la course.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont conscients que nous devons tous agir main dans la main, et si nous voulons relever ce défi il nous faudra profiter des possibilités qui s'offrent à nous.

Par l'entremise du Conseil canadien des forêts, les gouvernements ont officialisé leur relation. Ils se sont donné un cadre de collaboration qui intègre les universités, le secteur privé, les syndicats et les groupes d'intérêt dans une alliance stratégique.

Le gouvernement fédéral doit pouvoir communiquer efficacement avec les autres secteurs. Il doit donner au Canada l'élan qui ne peut venir que de lui. Pour cela,

nous avons besoin d'un ministère à part entière et d'un ministre à qui confier cette tâche.

Agir autrement, monsieur le Président, démontrerait que nous ne prenons pas vraiment au sérieux l'importance des forêts pour la destinée de notre pays.

Comment le gouvernement fédéral pourrait-il arriver autrement à participer à part entière dans la principale industrie du pays?

Parmi les mesures que peuvent prendre les intéressés sous l'impulsion et avec la participation du ministère, il faut noter: l'élaboration des normes les plus élevées de gestion intensive des forêts productives du Canada. Ces normes permettront de concevoir des plans de gestion intégrant le rôle écologique important des forêts, de bonnes pratiques de conservation et une utilisation multiple de cette ressource.

Le ministère devra jouer un rôle prépondérant afin d'établir un concensus entre les partenaires sur la manière d'atteindre un développement durable dans toutes les régions du Canada.

Le ministère peut contribuer. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste 11 minutes au député pour finir son discours plus 10 minutes pour les questions et les commentaires lorsque nous entamerons le débat demain.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission–Coquitlam) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

—Merci, monsieur le Président. J'interviens aujourd'hui dans l'espoir que mes collègues de tous les côtés de la Chambre seront en accord avec l'esprit de la motion que je présente aujourd'hui.

La motion M–254 se lit comme suit et je la lis encore une fois, même si le Président l'a déjà fait:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence des enfants en situation de crise.

Je voudrais parler aujourd'hui de l'objet de cette motion. Pendant les quatre heures qui nous restent pour débattre cette motion faisant l'objet d'un vote, mes collègues néo–démocrates s'étendront sur notre position à propos d'un projet de loi global sur les droits de l'enfant. Le monde entier considère le Canada comme un pays exceptionnel en matière de justice sociale. Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan lorsqu'il s'est agi des droits de l'homme, de la dignité de la personne et des principes démocratiques.

Le Canada n'a jamais hésité à se prononcer en faveur de la protection de tous les enfants du monde. Notre réputation n'est plus à faire. A l'intérieur de nos frontières, notre contrat social fait l'envie de tous. De fait, le Canada est l'un des premiers pays que l'on choisit lorsqu'on veut émigrer. C'est pourquoi je demande aux députés d'accueillir favorablement la motion.

Par le passé, un certain nombre d'initiatives parlementaires ont été présentées afin d'établir des groupes de travail fédéraux–provinciaux qui auraient négocié des mesures législatives. Ces projets de loi n'ont jamais fait l'objet d'un débat intégral. Ils ont langui au *Feuilleton* ou ils ont été renvoyés à un comité où ils sont tombés dans l'oubli.

Nous sommes maintenant dépassés par les événements. Soixante–cinq ans sont passés depuis que la Société des Nations a adopté pour la première fois une déclaration concernant les enfants. Trente ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont adopté la déclaration des droits de l'enfant. L'Année internationale de l'enfant remonte à dix ans.

Cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies, à la suite de négociations longues et difficiles de sa Commission des droits de l'homme, doit vraisemblablement examiner et peut–être adopter une convention sur les droits de l'enfant.

Les Canadiens peuvent s'enorgueillir de ce que le Canada a participé à l'élaboration et à la négociation de cette convention. Nous devons donc, de toute nécessité, nous assurer que tous les petits Canadiens jouissent des droits que garantit cette charte internationale. Il importe de préciser que cette motion ne vise pas à promouvoir l'adoption d'une charte canadienne des droits particulière aux enfants. Je suis parfaitement consciente des problèmes de compétence que ne manqueraient pas de susciter des négociations poussées entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de réaliser cette charte. Cependant, nous devons de toute urgence entreprendre des négociations avec les provinces de façon que le Canada soit en mesure de devenir signataire de cette convention au moment de sa présentation et de participer ultérieurement à sa ratification.

L'une des difficultés que nous éprouvons au Canada tient au fait que les dix provinces et les deux territoires ont adopté des mesures législatives fort diverses pour protéger les enfants. Si certaines de ces mesures se ressemblent, d'autres sont très différentes. Ainsi, les Canadiens reconnaissent que les enfants ont tous le droit à l'instruction, mais les services et les normes en ce domaine varient selon les provinces ou les territoires et relèvent du pouvoir législatif des provinces et des territoires. En Ontario, les trois paliers de gouvernement dispensent les programmes destinés aux enfants. Ils le font par l'entremise de huit services administratifs intégrés à six ministères gouvernementaux ayant chacun des critères différents pour déterminer ce que chacun recevra. Cette motion ne vise pas à susciter un débat sur la question de savoir à quel moment un enfant existe. Le premier ministre a promis aux Canadiens un débat sur cette question et il vaudrait mieux attendre ce moment-là pour en discuter. Tant au cours de ce débat qu'au cours de n'importe quel débat auquel cette motion pourrait donner lieu, nous ne devons pas nous laisser distraire des besoins actuels des petits Canadiens.

Pour situer cette discussion dans le contexte approprié, nous devons discuter le projet de convention sur les droits de l'enfant que l'Assemblée générale des Nations Unies doit vraisemblablement adopter au cours de sa 44e session. Pour ce faire, nous devons discuter la situation des enfants partout dans le monde.

Il est universellement reconnu que les enfants éprouvent des besoins spéciaux au cours de leur développement physique et psychologique, et que par conséquent ils ont besoin de soins spéciaux, d'une protection spéciale, et de droits bien à eux.

La famille joue un rôle de premier plan dans l'éducation et le développement de l'enfant. Il est consternant de constater que plus de 40 000 enfants, surtout dans les pays en voie de développement, continuent de mourir chaque jour de maladies infantiles courantes que nous pourrions prévenir. Tous les Canadiens se préoccupent des souffrances qui sont le lot de millions d'enfants: pauvreté extrême, malnutrition, faim, maladies, mauvais traitements, pollution de l'environnement et manque de mesures sociales destinées à promouvoir leur développement physique et intellectuel.

En tant que Canadiens, nous ne devons pas non plus oublier qu'ils sont aussi des victimes de la guerre, des réfugiés et des sans-abri, qu'ils souffrent des conséquences de l'apartheid, d'autres formes de discrimination raciale, du colonialisme ou de la domination étrangère. Ils sont victimes de négligence, de sévices d'enlèvements, de trafics illicites. Ils sont exposés à des problèmes comme la consommation de drogues ou ils sont souvent à la merci de ceux qui les exploitent comme main-d'oeuvre ou pour la prostitution et la pornographie. Même les besoins les plus fondamentaux des enfants comme l'alimentation, l'habillement et le logement ne sont assurés nulle part dans le monde.

J'ai déjà mentionné que 40 000 enfants mouraient chaque jour de faim, de diarrhée à cause de l'eau polluée et de maladies qu'un simple vaccin arriverait à enrayer. L'UNICEF chiffre à 15 millions les décès d'enfants que l'on pourrait éviter chaque année. C'est un point important parce que les fonds nécessaires pour assurer l'alimentation, l'approvisionnement en eau, l'éducation, les services de santé et le logement à tous les habitants de la terre ont été établis à 17 milliards. C'est énorme. C'est ce qui se dépense toutes les deux semaines dans le monde pour des armes.

Nous ne pouvons pas nous vanter de nos conditions de vie lorsqu'on estime qu'un enfant canadien sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté dans notre beau grand pays. Il y a certainement quelque chose à faire pour corriger cela.

Dans son dossier documentaire de 1989 sur la pauvreté, le récent rapport du Conseil canadien de développement social fait observer que la pauvreté chez les jeunes foyers canadiens a doublé depuis 1973. Le rapport signale que 30 p. 100 de ceux qui vivent dans la pauvreté au Canada sont des enfants. C'est environ 1,12 million d'enfants.

C'est probable que dans toutes les villes canadiennes les enfants sont les plus nombreux à se présenter aux banques alimentaires. C'est probable que partout au

Canada de nombreux enfants vont à l'école sans avoir rien mangé.

Dernièrement, un rapport du Social Planning and Research Council de la Colombie-Britannique affirmait que si l'on se fonde sur le guide alimentaire du Canada, les allocations d'aide sociale ne permettent à un parent de bien nourrir son enfant que deux semaines et demie par mois. Puisque la plus grande partie de l'administration des services sociaux relève des provinces, et même de municipalités, il est urgent d'exiger une certaine uniformisation afin qu'elles subviennent aux besoins des enfants qui relèvent de leur compétence de manière à les sortir de la pauvreté.

A l'heure actuelle, les droits des enfants canadiens sont reconnus par la Charte canadienne des droits et libertés, par des lois fédérales et provinciales, des manuels de politique et de procédure, des normes, les contrats de services et par l'application de règles de justice naturelle et d'équité administrative telles que les interprètent les tribunaux ou le bureau du protecteur des citoyens dans les provinces où cette fonction existe.

Les attitudes envers les enfants et les adolescents ont évolué dans notre société, de l'idée que l'enfant est la propriété des parents jusqu'à celle plus moderne que l'enfant est une personne de plein droit. Les lois, politiques et pratiques canadiennes ont reflété cette évolution historique tout en continuant de considérer la famille, quelle qu'en soit la définition, comme la principale unité chargée du soin, de l'éducation et de l'épanouissement de l'enfant.

Le 27 avril 1982, la Charte canadienne des droits et libertés est entrée en vigueur. Bien qu'elle doive s'appliquer à tous les Canadiens, elle a été le plus souvent utilisée dans le cas d'adultes. D'après la Fondation canadienne de la jeunesse, la société reconnaît maintenant que les besoins et les capacités des enfants et des jeunes diffèrent de ceux des adultes. Bien qu'enfants et jeunes doivent, comme les autres, bénéficier de garanties constitutionnelles, leurs droits doivent être définis différemment de ceux des adultes. Les tribunaux devront définir ces droits et interpréter la Charte d'une manière qui profitera aux enfants et aux jeunes de notre pays.

• (1710)

Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral a des responsabilités envers les enfants et il a besoin à cet égard de beaucoup de conseils. Il ne convient pas de laisser la question aux provinces. Parmi ses autres responsabilités, le gouvernement fédéral a celle de définir une stratégie universelle et abordable de garde d'enfants, tenant compte de toutes les options susceptibles de répondre aux besoins des familles. Il doit également élaborer et financer adéquatement une stratégie de lutte contre l'exploitation des enfants, comprenant la nomination d'un commissaire fédéral à la protection de l'enfance et un engagement fédéral à appuyer les lignes téléphoniques d'assistance aux enfants.

Permettez-moi de donner quelques détails sur ces questions. En 1970, la Commission royale sur la situation de la femme a pour la première fois reconnu qu'il existait une crise de plus en plus grave dans le domaine de la garde des enfants au Canada. La commission a noté que les parents ont besoin de services supplémentaires de garde pour leur permettre de remplir leurs responsabilités à la fois professionnelles et parentales. Elle a signalé que la société a un rôle à jouer dans la prestation de ces services, à défaut desquels l'égalité de la femme serait dénuée de sens.

Aux élections de 1984, même le Parti conservateur a reconnu la nécessité d'agir dans le domaine de la garde des enfants. Brian Mulroney, alors chef de l'opposition, avait promis d'établir un programme national de garde d'enfants. De nouveau, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a renouvelé son engagement à cet égard. Mais nous attendons toujours. En juillet dernier, le premier ministre disait encore aux fidèles du parti: «Nous reconnaissons que pour beaucoup de Canadiens, et surtout pour les mères et les pères des familles monoparentales, l'accès à une place de garderie n'est pas une question de mode de vie ou de satisfaction personnelle, mais bien une nécessité économique de base. Pour une mère qui travaille, un service approprié de garde est un investissement essentiel d'équité et d'égalité économiques.» Et pour les enfants, c'est une nécessité absolue.

Cependant, engagements et promesses ne valent qu'en période électorale, semble-t-il, et lorsque Michael Wilson a présenté son budget, nous avons pu constater que les conservateurs avaient classé le dossier de la garde des enfants.

Les familles canadiennes seront durement touchées par l'inaction du gouvernement en matière de financement de nouvelles places de garderie. Les conservateurs n'ont rien compris aux besoins réels des parents et des enfants, ni au droit des enfants à la protection. Les plus touchés seront les ménages de travailleurs, en particulier

les familles dont le chef est une femme, une femme qui ne gagne que les deux tiers du salaire des hommes.

Dans mon appel en faveur d'une stratégie nationale sur l'enfance maltraitée, qui comprend une commission de protection de l'enfance, j'attire l'attention de la Chambre sur la déplorable situation qui existe au Canada à propos de la violence faite aux enfants. Il convient de savoir que le mois de septembre a été désigné mois de la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants. Il ne se passe pas une journée sans qu'on relate d'horribles récits de sévices dont des enfants sont victimes, des sévices d'ordre sexuel en particulier. La Metro Toronto Catholic Children's Aid Society a déclaré le mois dernier que le nombre de cas d'enfants victimes de sévices sexuels avait augmenté de 59 p. 100 cette année.

Le 20 juin déjà, le ministre de la Santé et du Bien-être social, au nom du gouvernement, rejetait les critiques de ceux qui lui reprochaient de ne pas agir assez vite pour lutter contre le problème de plus en plus grave de l'exploitation sexuelle des enfants. Le ministre a alors dit qu'il n'y avait pas de remède contre les auteurs d'infractions sexuelles. Il a ajouté que le gouvernement avait donné suite à la majorité des recommandations faites en 1984 par le comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants. Ce rapport contenait 52 recommandations et je serais curieuse de savoir combien de ces recommandations ont été mises en oeuvre.

Nous savons qu'on n'a pas donné suite à la première recommandation, qui porte sur la nomination d'un commissaire.

Le rapport dit très clairement: «Le problème que posent les agressions sexuelles contre les enfants au Canada est si répandu et si profondément enraciné que, dans sa réponse à nos recommandations, le gouvernement doit, à notre avis, trouver un moyen de s'occuper adéquatement de ces questions d'une façon qui soit coordonnée.»

Les problèmes cernés et documentés dans le rapport sont si vastes et si complexes qu'ils dépassent de loin la compétence d'un ou deux ministères fédéraux ou d'un palier de gouvernement seul. En ce qui concerne plusieurs questions importantes ayant trait aux infractions d'ordre sexuel, le comité a constaté que bon nombre des recommandations justifiées qui ont été formulées par de distinguées commissions consultatives précédentes n'avaient jamais été mises en oeuvre.

Ce qu'il faut pour instaurer les réformes nécessaires, c'est un mécanisme administratif permettant de coordonner les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités. A notre avis, il est peu probable que ce travail puisse s'accomplir dans les limites de la fonction publique, telle qu'elle existe actuellement.

Je souscris à l'appel en faveur d'un poste de commissaire. Le rapport laisse entendre que le commissaire devrait rendre compte directement au cabinet du premier ministre et lancer et coordonner les travaux de divers ministères fédéraux, oeuvrer de concert avec les ministères correspondants des gouvernements provinciaux, et trouver le moyen voulu pour garantir la pleine participation des organismes non gouvernementaux à ces activités.

Dans le passé, lorsqu'un besoin spécial s'est fait sentir, nos gouvernements ont créé des organismes spéciaux à qui ils ont confié la responsabilité particulière d'intervenir. Il nous faut certainement un tel organisme actuellement. Le problème de la violence sexuelle est si répandu et si enraciné au Canada que la seule façon de s'y attaquer et, dans une moindre mesure, de remédier à ses conséquences est de nommer un commissaire. Il est temps de reconnaître que ce problème est réel et d'assayer de le résoudre.

J'aimerais parler aux députés du service téléphonique d'urgence que les enfants peuvent appeler en situation de crise dont il est question dans la motion.

Il s'agit d'un service national bilingue de consultation et de référence qui est en activité depuis seulement quatre mois. Il a été mis sur pied par la Canadian Children's Foundation, une organisation nationale à but non lucratif qui recueille des fonds pour la santé et le bien-être des enfants. Cette organisation a reçu plus de 30 000 appels en un peu plus de quatre mois, soit 650 par jour en moyenne, d'enfants de tout le pays, y compris du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Quatre cent de ces appels émanaient de suicidaires. L'âge des enfants variait entre quatre et 19 ans.

Les statistiques préliminaires montrent que 10 p. 100 d'entre eux étaient francophones, que 48 p. 100 des appels portaient sur les problèmes interpersonnels, les conflits avec la famille ou avec les parents et les relations avec les pairs ou émanaient d'enfants seuls et isolés, n'ayant aucune relation constructive dans leur vie ou habitant des régions rurales et isolées. Douze pour cent de ces enfants étaient victimes d'abus. Beaucoup d'entre eux parlaient de ces abus pour la première fois. La majorité de ces abus étaient graves et leurs victimes avaient absolument besoin d'être conseillées et dirigées vers des organismes communautaires. Cinq pour cent des cas étaient reliés à l'abus de l'alcool et des drogues. Les

autres problèmes concernaient la santé, la sexualité, les droits juridiques et l'aide aux enfants suicidaires.

Au début, les fonds provenaient des sociétés qui parrainent le service, mais celui-ci a demandé l'aide du ministère de la Santé et du Bien-être social et a discuté directement avec le ministre. Toutefois, il n'y a toujours rien eu d'annoncé. Les organisateurs s'inquiètent et craignent qu'en l'absence de fonds fédéraux leur projet ne disparaisse.

Le gouvernement dépense 2,7 millions pour faire de la publicité pour le budget, mais il refuse de financer un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants. Où sont nos priorités?

Le Canada aura bientôt l'occasion de se joindre à d'autres pays membres et de ratifier la convention proposée sur les droits de l'enfant. Le document est actuellement examiné par le Canada et ses provinces. En signant la convention, un État déclare son intention de respecter les dispositions et obligations qu'elle contient.

La convention reconnaît la vulnérabilité particulière des enfants, le besoin de protection et de soins spéciaux. En réalité, les enfants n'ont ni droits ni influence politiques.

Cette convention reconnaît également que la famille est le groupe fondamental de notre société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres, notamment des enfants, et qu'ainsi, elle devrait bénéficier de la protection et de l'aide nécessaires pour assumer pleinement ses responsabilités au sein de la collectivité.

Les Canadiens sont, à juste titre, monsieur le Président, fiers du rôle qu'ils ont joué dans la rédaction de ce code de l'ONU. Mais s'il est adopté, certaines de nos lois devront être modifiées pour que nous puissions signer la convention.

Les normes qu'elle fixe sont très élevées. Les articles de la convention portent sur trois domaines: la survie, la protection et le développement. Ce document porte sur les enfants, mais est destiné aux adultes et définit leurs responsabilités.

On peut se demander pourquoi il a fallu si longtemps pour légaliser les droits de l'enfant. La réponse est très simple: les enfants, quel que soit l'endroit où ils vivent, n'ont pas de pouvoir politique. Ils ne votent pas; ils ne peuvent trouver de ressources pour se défendre; ils sont extrêmement vulnérables et presque totalement à la merci des adultes pour leur bien-être.

Enfin, monsieur le Président, il n'y a pas de cour internationale efficace. Il y a seulement le jugement de l'opinion publique et c'est pourquoi je demande à mes collègues d'appuyer cette motion, Merci.

Des voix: Bravo!

• (1720)

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) qui propose une motion privée et qui fait des déclarations fracassantes en disant que le gouvernement progressiste conservateur n'accorde pas la priorité aux enfants. Vous me permettrez de dire que c'est une accusation un peu simpliste, quand on propose une motion privée et qu'on se sert d'un artifice comme cela pour dire que le gouvernement n'a rien fait. Je peux dire que le gouvernement s'intéresse et de beaucoup à la question des enfants. Je peux vous dire aussi que les députés de ce côté-ci, du gouvernement, et que le ministre responsable est très agressif en ce qui concerne les questions qui regardent les enfants.

Évidemment, est-ce qu'il y a, à notre avis, un groupe dans la société qui est plus exposé et qui a besoin de plus de protection que les enfants, monsieur le Président? Il est sûr qu'on va dire non. Moi aussi j'ai des neveux et des nièces et les enfants de mes amis que j'aime beaucoup et je ne sais pas, monsieur le Président, comment est-ce que je réagirais si on faisait du mal à ces enfants-là. Je peux comprendre la grande peine et la grande souffrance des parents qui sont aux prises avec des enfants qui sont maltraités par des voisins, des parents, des amis et je pense que si j'étais à leur place, je suis sûre que le sentiment qu'on doit avoir à ce moment-là doit être terrible. Faire en sorte que chaque enfant grandisse et se développe sainement constitue notre engagement vis-à-vis l'avenir, mais aussi une responsabilité très stimulante et des plus complexe.

La protection des enfants et de leur bien-être touche plusieurs autorités et disciplines. Gouvernements de tous les niveaux, éducateurs, fournisseurs de services, professionnels et bénévoles ont un rôle à jouer et une responsabilité à assumer pour ce qui est de répondre aux besoins et au bien-être des enfants.

En 1979, il y a eu la célébration de l'Année internationale de l'enfant et cela a aidé la population canadienne à

se pencher sur des mesures possibles d'action en faveur de nos enfants. Santé nationale et Bien-être social, monsieur le Président, a coordonné la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant.

A l'heure actuelle, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'intéresse de très près au travail du groupe fédéral-provincial-territorial qui est chargé d'étudier le projet de convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Ce groupe de travail est un exemple de l'intérêt accordé, au Canada et partout ailleurs dans le monde, aux besoins et aux droits des enfants.

Le ministère exerce une influence directe et soutenue par ses programmes de la sécurité du revenu, tels que les allocations familiales, le partage des dépenses provinciales admissibles des services du bien-être de l'enfance en vertu du Régime d'assistance publique, et j'en passe. Plus précisément, Santé nationale et Bien-être social a pris des dispositions spéciales pour reconnaître et commencer à lutter contre les graves problèmes de l'enfance maltraitée ou négligée, y compris l'enfance vicitime d'agression sexuelle.

Depuis 10 ans, monsieur le Président, et c'est très accablant, les Canadiens se sont beaucoup sensibilisés au problème de l'agression sexuelle contre les enfants. En 1980, Santé nationale et Bien-être social a établi, en collaboration avec le ministère de la Justice, le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. Dans ses travaux, connus désormais sous le nom de rapport Badgley, ce comité décrivait de façon alarmante le risque réel et possible auquel les enfants sont exposés. Est-ce que ce n'est pas incroyable, monsieur le Président, de penser à cela!

Le rapport révèle qu'à un moment donné dans leur vie, 42 p. 100 des Canadiens ont été victimes d'actes sexuels non désirés; une femme adulte sur deux et un homme adulte sur trois. Quatre-vingt p. 100 de ces victimes étaient mineures au moment de l'agression, et dans 25 p. 100 des cas, l'agresseur était un membre de la famille ou le tuteur.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces révélations et celles du rapport Fraser sur la pornographie et la prostitution ont rendu le public plus sensible au problème et l'ont amené à réclamer des interventions à cet égard.

Le gouvernement conservateur, monsieur le Président, a pris des mesures concrètes de lutte contre l'agression sexuelle. On peut noter, entre autres, le projet de loi C-15 qui est passé loi en janvier 1988. Ce projet a pour but de réduire, voire empêcher que les enfants soient doublement victimes: d'abord par l'agression, ensuite à l'intérieur du système judiciaire. Le projet témoigne des dimensions particulières que présente un problème comme la violence sexuelle à l'égard des enfants.

L'initiative du gouvernement, en 1986, en matière d'agression sexuelle contre les enfants comprenait une dépense de 25,1 millions de dollars répartie sur une période de cinq ans. Je trouve que ce n'est pas beaucoup évidemment. Il faudrait y mettre le double, monsieur le Président.

Le gouvernement est aux prises avec des problèmes budgétaires. Mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire de sa Division de la présention de la violence familiale, est chargé d'administrer une autre caisse de 20 millions de dollars pour la mise sur pied de projets innovateurs qui nous aideront à prévenir l'agression sexuelle contre les enfants. Monsieur le Président, est-ce qu'il faudrait encore une fois insister sur le besoin de faire de la prévention, parce qu'un enfant qui a été agressé, c'est difficile pour cet enfant de redevenir sain et normal après avoir subi des sévices sexuels et autres. Donc, la prévention c'est ce vers quoi on doit tenter.

Monsieur le Président, depuis 1986, le ministère a financé dans l'ensemble du Canada plus de 170 projets de sensibilisation, de formation, d'éducation dans le domaine de la prévention, de recherche et d'évaluation. Bien sûr, monsieur le Président, l'élimination totale de la violence envers les enfants est notre but principal. Plus de 10 organismes nationaux au service des jeunes travaillent en collaboraion avec le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse à l'organisation d'un projet, financé par Santé et Bien-être social. Je pourrais élaborer sur ce projet mais c'est trop long; je veux seulement le mentionner pour que la députée puisse en prendre connaissance auprès du ministère.

La violence, l'exploitation et la négligence dont nos enfants sont victimes préoccupent les Canadiens, monsieur le Président, les députés le savent.

Depuis 1987, Rix Rogers, qui est un grand bénévole connu de tous et de toutes, assiste le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à titre de conseiller spécial en matière d'exploitation sexuelle des enfants. Monsieur le Président, j'ai pris le temps de lire ce rapport et je peux vous dire que c'était incroyable ce que j'ai lu dans ce rapport. Je peux vous dire tout de suite que j'ai avisé le ministre qu'en ma qualité de secrétaire parlementaire j'étais pour accorder et dédier à peu près tout mon temps à essayer, avec lui et les provinces. . . il y a eu une conférence fédérale-provinciale des ministres chargés de la santé au pays qui s'est tenue au lac Meech la semaine dernière. La question a été soulevée, monsieur le Président, et la question préoccupe également et évidemment les ministres provinciaux qui sont chargés d'appliquer les lois sur la santé. Mais le rapport de M. Rogers est alarmant et j'invite les députés de la Chambre à le lire

pour essayer d'être conscientisés davantage à ce grave problème de la violence sexuelle que l'on fait à nos enfants, monsieur le Président. J'ai des frissons juste à en parler.

Je sais que mon temps de parole est limité. La députée propose l'établissement d'une ligne directe d'appel d'urgence pour les enfants. J'aimerais juste prendre quelques instants, monsieur le Président, pour parler de la question des lignes téléphoniques, puisqu'il y en a des lignes téléphoniques. Actuellement, de nombreuses provinces ont reconnu la nécessité d'offrir ce type de services. La Colombie-Britannique a une ligne téléphonique. La députée qui vient de la province de la Colombie-Britannique devrait le savoir. Il y a le Manitoba, monsieur le Président, qui dispose également d'une ligne téléphonique. L'Ontario a un certain nombre de lignes téléphoniques directes pour des services d'appel d'urgence destinés aux enfants. L'Alberta offre, 24 heures sur 24, une ligne directe pour les cas d'agression et de négligence. Et, évidemment, le Québec dispose également d'une ligne directe à travers la province pour les cas d'agression.

Il y a également, je ne sais pas si les députés sont au courant, et le peuple canadien également, j'espère que je vais les aviser de cela, la Fondation canadienne de l'enfance a inauguré un service d'appel de secours pour les enfants en détresse. C'est financé par le secteur commercial, c'est intéressant de le noter, le service offre une ligne directe nationale, sans frais d'appel, 24 heures sur 24, et 365 jours par année, aux enfants qui ne savent pas où chercher de l'aide. Cela respecte l'anonymat. La Fondation travaille également en étroite collaboration avec les provinces.

Monsieur le Président, en terminant, le ministère, le gouvernement se prépare actuellement à mettre au point des mesures de protection contre la violence et la négligence. En juin 1988, le ministre de la Condition féminine, avec Santé et Bien-être, a annoncé une initiative contre la violence familiale, un budget de 40 millions de dollars. Le ministère travaille avec les provinces, encore une fois, monsieur le Président, et les territoires. Il y a beaucoup de choses à faire. Nous cherchons actuellement à établir un plan d'action à long terme et à nous entendre sur ce point que le problème des abus sexuels et de la violence familiale est un problème qu'il faut faire cesser. Il faut mettre de l'argent là-dedans, il faut mettre nos efforts, et je peux vous aviser que je vais m'en occuper particulièrement, et remercie la députée de m'avoir donné l'occasion de le dire.

• (1730)

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai été très déçu d'entendre la réponse de la porte-parole du gouvernement à cette motion d'initiative parlementaire. Je l'ai écoutée très attentivement passer sous silence le point essentiel qui était soulevée, à savoir si le Canada va donner son appui au débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur une déclaration des droits des enfants cet automne. Aujourd'hui et depuis plusieurs années, notre parti répond qu'il va bien sûr l'appuyer, et nous demandons au gouvernement du Canada de prendre l'initiative en oeuvrant avec les provinces pour que cela arrive.

Je voudrais faire un simple retour en arrière pour faire comprendre la genèse du débat. Le Parti libéral a travaillé durant des années dans le cadre de l'Assemblée générale pour assurer la promotion et la protection des droits des enfants. Il est vraiment étonnant de constater, mais peut-être pas, que le gouvernement actuel préfère parler de tout sauf de sa responsabilité internationale sur une question aussi fondamentale pour l'avenir de notre pays que les droits des enfants.

En 1959, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une déclaration des droits de l'enfant. La déclaration prévoyait notamment le droit à l'affection, à l'amour et à la compréhension, le droit à une nourriture suffisante et aux soins médicaux, le droit à une éducation libre, le droit au jeu et à la récréation et le droit à un nom et à une nationalité. Voilà qui nous ramène à 30 ans de lutte pour ce principe fondamental.

Le Canada a été signataire de cette déclaration. L'ONU est cependant dépourvue du pouvoir juridique de faire respecter les principes consacrées dans cette déclaration. Les droits des enfants au Canada ne constituent donc rien de plus qu'une déclaration de principe. Cela ne veut cependant pas dire que la politique et la législation au Canada n'ont pas tenu compte du bien-être des enfants. Nous connaissons tous les lois progressistes que les gouvernements libéraux ont présentées les uns après les autres depuis ce temps pour promouvoir les droits des enfants.

Un simple député s'est efforcé en 1979 de présenter un projet de loi. James McGrath, un député progressiste conservateur de Saint-Jean-Est, a en effet présenté le projet de loi C-204 qui a par la suite été renvoyé à un comité et n'a jamais été adopté. Le parti d'en face a un semblant de conscience, mais n'a jamais réussi à s'entendre pour accomplir quelque chose une fois au pouvoir.

M. Friesen: Qui a torpillé le projet de loi?

M. Walker: Il a été torpillé par votre parti. Le gouvernement canadien devrait se charger de trois façons de promouvoir les droits des enfants. Tout d'abord, il devrait se charger de collaborer avec l'ONU pour faire en sorte que sa convention soit adoptés cet automne. La déclaration des droits des enfants comporte un certain nombre

de principes qui sont absolument importants aux yeux des Canadiens. En voici quelques-uns des points saillants.

Tout enfant a le droit inhérent à la vie et l'État doit faire le maximum pour lui assurer sa survie et son développement. Les enfants ne seront pas séparés de leurs parents à moins que des autorités compétentes ne se chargent de leur bien-être. Les parents sont responsables au premier titre de l'éducation de leurs enfants, mais l'État leur fournira l'aide nécessaire et mettra sur pied les institutions de garde. L'État protégera les enfants contre tout danger ou sévice, physique ou mental. Les enfants handicapés auront droit à des traitements, à une éducation et à des soins spéciaux. L'État veillera à ce que des soins de santé soient prodigués à tous les enfants. L'éducation au niveau primaire sera gratuite et obligatoire aussitôt que possible. Les mesures de discipline devront respecter la dignité de l'individu. L'enfant devrait avoir le temps de se reposer et de jouer, et pouvoir jouir de possibilités égales pour ce qui est de participer à des activités artistiques et culturelles. L'État protégera les enfants contre l'usage illégal des drogues. La peine capitale ou l'emprisonnement à vie ne seront pas imposés pour les crimes perpétrés avant l'âge de 18 ans. Les enfants membres de populations minoritaires et indigènes pourront en toute liberté vivre dans leur culture, pratiquer leur religion et parler leur langue.

Bien que les Canadiens aient souvent parlé de ces objectifs, ils ont cependant eu beaucoup de mal à les concrétiser. Une partie du problème est imputable, et je pense que c'est à cela que nous devons cette motion d'initiative privée, au fait qu'un très grand nombre de nos responsabilités concernant les enfants sont en fait réparties entre le gouvernement fédéral et ses contreparties provinciales.

Songeons à la façon dont nous avons partagé ces responsabilités. Les allocations familiales sont du ressort fédéral; la protection de l'enfance relève essentiellement des autorités provinciales. La Charte des droits et libertés est un instrument fédéral; l'éducation est du ressort provincial. Le Code criminel est fédéral. Le soutien du revenu est du ressort à la fois fédéral et provincial, selon la mesure législative visée. Les services municipaux qui concernent les loisirs des enfants, par exemple, sont du ressort des gouvernements provinciaux. Le logement peut relever du fédéral ou du provincial, et il en va de même pour les prestations d'invalidité. Quant aux lois sur la main-d'oeuvre enfantine, elles relèvent des provinces. C'est pour cette raison qu'il est important que le gouvernement fédéral ne reste pas là à rien faire, mais qu'il prenne plutôt l'initiative de s'assurer que les gouvernements provinciaux qui doivent assumer les responsabilités liées à cette mesure internationale en comprennent bien l'importance pour tous les Canadiens, afin que nous ne soyons pas enfermés dans un État balkanisé où un ou deux ministres récalcitrants refusent de signer l'accord.

Je pense à certains des problèmes auxquels nos enfants font face. Je vais les énumérer rapidement; c'est assez pour inquiéter n'importe quel Canadien. Il y a le problème des enfants autochtones, particulièrement dans l'ouest du Canada, sur les réserves et à l'extérieur des réserves, et on fait peu pour eux. Dans la communauté autochtone, l'explosion démographique s'est produite plus tard, et le problème ne fera qu'empirer si nous n'agissons pas. Il y a des problèmes comme la prostitution chez les jeunes dans nos villes, les bandes de voyous, les activités criminelles, la drogue, les tensions raciales et ethniques, les jeunes sans-abri qui n'ont pas d'endroit où aller et qui vagabondent dans les rues nuit après nuit. Il y a l'appauvrissement des familles, particulièrement depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Il y a les familles monoparentales et les difficultés pour elles d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Il y a le problème de l'exploitation sexuelle des enfants, qui a déjà été mentionné par les orateurs précédents.

C'est pour toutes ces raisons que nous croyons que le gouvernement ne devrait pas rester là à faire des discours sur ce qu'il a essayé de faire, mais bien admettre, comme le ferait tout Canadien lucide, qu'il faudra faire beaucoup dans un avenir rapproché pour protéger nos enfants.

Cette motion ne représente qu'une mesure parmi toutes celles que le gouvernement pourrait prendre et ne constituera en réalité que la première étape d'un processus très difficile en vue d'assurer la collaboration des provinces. Nous avons constaté que la stratégie du gouvernement conservateur dans un domaine après l'autre a été de permettre aux gouvernements provinciaux de faire ce qu'ils veulent. Cette fois-ci, le gouvernement fédéral ne doit pas attendre que les provinces fassent ce qu'elles veulent, mais bien faire preuve d'autorité et de leadership en s'assurant que le Canada devient signataire de cet accord et que les provinces en font autant.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me permettre de participer à ce débat. Aucun parti politique ne détient le monopole de la vérité lorsqu'il s'agit de savoir ce qui convient le mieux aux enfants de notre pays, mais nous avons tous, à titre de législateurs, le devoir de comprendre que depuis des années, il y a eu négligence sur ce chapitre et que cette petite assemblée a le pouvoir d'influer sur la vie de 1 200 000 enfants du Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Je suis venu à la politique il y environ 30 ans parce que je suis un travailleur social. J'ai oeuvré au sein de la société d'aide à l'enfance de Vancouver et également dans des établissements correctionnels. Lorsque j'ai commencé ma carrière dans ce domaine, la charge de travail était de 78 enfants par travailleur social. Maintenant cette charge est de 250 à 300 enfants. Non seulement nous n'avons pas progressé, monsieur le Président, nous avons perdu du terrain. Nous jetions des enfants de 12 ans à peine, dans des prisons que nous appelions des écoles de reforme au Canada. Dieu merci, cette attitude a un peu changé au cours des 30 dernières années, sauf en ce qui concerne les préjugés raciaux. Il existe encore au Canada des autochtones dont les enfants sont mis, bien plus volontiers que les autres, sous la garde des provinces simplement parce qu'ils sont autochtones.

• (1740)

En outre, lorsque nous parlons des droits des enfants, nous devons comprendre qu'ils font partie de familles dont les plus pauvres sont des familles monoparentales. Il est à la portée de tous de faire de pieuses déclarations, de débiter des lieux communs à propos de la nécessité de s'occuper des enfants, mais au bout du compte, la question se résume à accorder à une famille suffisamment d'argent pour survivre et combler les besoins élémentaires de ses enfants qui devraient avoir le même accès que les autres à tout ce qui est considéré comme essentiel au Canada. Je ne fais reproche ni au gouvernement, ni à l'opposition ni à notre parti de cette situation. Nous sommes tous d'accord sur l'urgence de faire quelque chose pour les enfants. Le fait est que le seul ici à pouvoir faire quelque chose grâce au mandat que lui ont confié les Canadiens, c'est le gouvernement, en face.

Il ne suffit pas de blâmer les libéraux. Il ne suffit pas de dire qu'on espère faire mieux. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement fédéral se décide à remédier, avec l'appui des deux partis de l'opposition, à une situation qui dure depuis trop longtemps.

Au cours de mon mandat à la tête du gouvernement de la Colombie-Britannique, j'ai souvent été attaqué pour mon travail dans le secteur social. On m'a reproché de m'intéresser aux droits des enfants. On m'a accusé de consacrer trop d'argent à l'assistance sociale. Je ne m'excuserai jamais d'avoir haussé les budgets consacrés au soin des enfants dont nous étions responsables en tant que gouvernement de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Je regrette vivement que le gouvernement qui a suivi ait supprimé des programmes qui valaient bien ceux de certaines autres provinces, dont le Québec, des programmes innovateurs, nouveaux et hardis visant à éviter des problèmes aux enfants au lieu d'emprisonner ceux-ci et de ramasser les pots cassés après coup.

Ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam, a fait ici une déclaration extraordinaire, cernant au moyen d'exemples percutants la passion et l'angoisse des Canadiens qui travaillent quotidiennement auprès des enfants. La chance ne se représentera peut-être plus au cours de cette très brève législature de nous pencher sur une question aussi importante que celle-ci à mes yeux, et nous avons aujourd'hui l'occasion de nous prononcer à ce sujet.

Il y a des gens dont on n'entend jamais la voix qui espèrent ou qui rêvent qu'un bon gouvernement posera un jour le geste qu'il faut. Nous avons la chance d'agir comme un bon gouvernement et de poser ici le geste attendu, mais il faut donner du poids à notre geste en engageant des fonds.

Ma collègue a parlé de la nécessité d'un service d'urgence téléphonique pour les enfants. Un tel service existe, monsieur le Président. Ce qui manque, c'est de l'argent pour qu'il puisse continuer de fonctionner. Je ne veux pas pointer du doigt certaines dépenses du gouvernement, mais il reste qu'une toute petite partie du budget des déplacements pourrait être réorientée vers ce genre de programmes. Une petite partie du budget de publicité pourrait aller aux enfants. Il est évident qu'en modérant un tout petit peu la tendance à dépenser de quelques ministres, le problème pourrait être éliminé.

Les enfants n'ont pas la chance de se faire entendre. Ils n'ont pas la chance de prendre la parole ici pour demander les programmes qu'ils veulent. Les enfants autochtones du Canada qui sont victimes d'une forme larvée de racisme n'ont pas la chance de se faire entendre. Longtemps nous avons pris les enfants autochtones et les avons placés dans des foyers de Blancs pensant qu'ils y seraient mieux que dans des foyers d'autochtones. Heureusement, nous avons presque complètement abandonné cette pratique, quoi que cela arrive encore de temps à autre.

Comme l'a dit ma collègue, il faut adopter des normes. Il faut fixer des seuils minimums. Le Régime d'assistance publique du Canada met tous les moyens nécessaires à notre disposition. Si le gouvernement se préoccupait

vraiment des enfants, il ordonnerait que le Régime d'assistance publique ne verse rien à une province qui réduit les services scolaires, sanitaires ou sociaux à ses enfants.

Une situation comparable s'est déjà présentée aux États-Unis, lorsque Jim Folson, alors gouverneur du Tennessee, avait décidé d'utiliser à d'autres fins les fonds de l'aide sociale destinés aux enfants. Le gouvernement fédéral américain avait eu le courage de lui couper les subsides et de le forcer à respecter les normes. Nous pourrions faire la même chose à nos premiers ministres provinciaux récalcitrants. Ils ne sont pas récalcitrants parce qu'ils sont près de leurs sous, monsieur le Président, mais parce qu'ils ne savent pas à quel point la situation des enfants est critique au Canada.

En terminant, je tiens à parler brièvement de certains changements que j'ai observés, notamment en ce qui concerne l'abus d'alcool et de drogues.

J'entends de pieuses paroles au sujet d'une guerre contre la drogue. La drogue la plus grave s'attaquant aux enfants dans notre société et sur laquelle de nombreux parents ferment presque les yeux est l'alcool. Certains parents sont vraiment soulagés de voir que leurs enfants boivent de la bière ou autre alcool et ne se droguent pas. L'alcool est une drogue et on en fait un abus flagrant dans notre pays simplement parce que dans bien des cas les jeunes sont encouragés à boire par certaines publicités qui sont subtiles mais directes.

La dernière remarque que je voudrais faire concerne l'exploitation sexuelle d'enfants. Le rapport Badgley entrepris par le gouvernement libéral est un exemple magistral de la façon dont on utilise la Chambre pour informer les législateurs. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir publié le rapport Badgley, une oeuvre remarquable faisant l'unanimité au sujet du recueil des informations. Le rapport Badgley, après avoir rassemblé des faits, ramasse maintenant la poussière.

Les statistiques sur l'exploitation sexuelle d'enfants dans notre pays sont alarmantes et inexcusables. Cette exploitation se rencontre malheureusement dans des établissements où on ne se serait jamais attendu à trouver une telle conduite. Nous ne nous sommes jamais engagés en tant que pays à faire en sorte qu'une gamme complète de services soit offerte à tous les enfants canadiens sans distinction de race, de croyance ou de couleur et que ces services répondent aux besoins de l'enfant au lieu que ce soit l'enfant qui s'adapte aux services dont l'État pense qu'il a besoin. Cela implique de la souplesse, de la circonspection, de la prudence et la prise de concience qu'au fond de tout cela il faut de l'argent et un engagement.

Je serai le premier à chanter publiquement les louanges du gouvernement conservateur s'il accepte cette motion, s'il l'adopte et lui accorde un soutien financier. Mais si cela ne doit être qu'un autre exercice d'un après-midi, où nous sommes tous vertueux et parlons des besoins des enfants, alors il vaut mieux renoncer. Cela ne sera qu'un autre après-midi cynique et hypocrite. C'est une occasion rare dans le processus législatif de faire quelque chose qui soit important pour nous tous et d'accorder un soutien financier à cette entreprise. Je supplie le gouvernement de saisir cette occasion.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la députée de Mission—Coquitlam d'avoir présenté cette motion parce qu'elle nous permet de nous pencher sur une question qui mérite une plus grande attention. Je conviens avec elle que nous devons faire tout notre possible pour protéger les enfants et faire respecter leurs droits.

A voir certaines des choses qui se sont passées au XX^{e} siècle, on se demande si notre civilisation a fait des progrès. On pourrait peut-être la juger en fonction du traitement qu'elle réserve aux plus faibles, aux plus vulnérables, à ceux qui ne peuvent se défendre, notamment les minorités, les personnes handicapées, l'environnement, les animaux et, par-dessus tout, les enfants. Il faut parfois restreindre les forts mais on s'efforce toujours de protéger les faibles. Plus nous les protégeons, plus nous sommes civilisés.

Une déclaration canadienne des droits des enfants est un concept admirable. Il y a toutefois un moyen plus rapide et plus pratique d'atteindre le même objectif. Je songe au projet de convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, dont la députée elle-même a fait état. On s'attend à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte cette importante convention internationale cette année. Une fois adoptée, la convention pourra être ratifiée par tous les pays dont le Canada. Les États qui signeront la convention internationale seront tenus d'en respecter les dispositions et les obligations, comme la députée l'a souligné.

Quelle influence la convention a-t-elle sur le débat au Canada? Exactement de cette façon. La députée elle-même a parlé des normes élevées du projet de convention. Pour répondre à ma propre question, j'estime que ce document élaboré par les Nations Unies peut servir de déclaration des droits des enfants non seulement à l'échelle internationale mais également à l'intérieur du Canada. Comme elle l'a mentionné, nous verrons à ce que toutes les lois et mesures canadiennes reflètent les nouveaux droits et obligations énoncés dans cette charte.

• (1750)

Durant la trente-troisième législature, j'ai présidé un sous-comité de la Chambre sur les droits à l'égalité qui a fait à peu près la même chose avec l'article 15 de la Charte. Nous avons examiné les lois et les programmes canadiens existants pour voir s'ils étaient conformes aux garanties d'égalité consacrées à l'article 15. On envisage une démarche semblable.

J'ai écouté les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre, même s'il en a malheureusement profité pour blâmer le gouvernement; la vérité, c'est que le Canada a participé très activement à l'élaboration de cette convention. Le député a en outre énuméré les éléments qui conditionnent la situation des enfants chez nous et il a distingué ceux qui dépendent du gouvernement fédéral et ceux qui dépendent des provinces. Ce n'est pas la première fois que nous en entendons parler. Notre gouvernement est parfaitement conscient que ces questions sont le plus souvent de compétence mixte. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux pour s'assurer que le projet de convention lui-même tient compte suffisamment de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Il s'est attaqué à cette tâche avec un soin minutieux et s'efforce de mettre au point un document qui soit utile à la communauté internationale et réponde à nos propres besoins en précisant au mieux les droits des enfants.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a lieu de se demander ici s'il est vraiment nécessaire d'avoir une charte des droits de l'enfant, qu'elle soit internationale ou nationale. Après tout, les enfants sont des êtres humains et devraient, de ce fait, jouir des droits prévus, tant dans les instruments internationaux que dans les chartes nationales, par exemple, notre propre Charte des droits et libertés. Certains États ont d'ailleurs exprimé cette opinion lorsqu'il a été question, à la fin des années 1970, d'une Convention sur les droits de l'enfant.

Si nous sommes tous d'accord pour dire que les enfants jouissent des mêmes droits fondamentaux que les adultes, il nous faut toutefois reconnaître qu'ils ne peuvent les exercer tous de la même manière que les adultes et que, de surcroît, l'enfant exige une protection spéciale dépassant de beaucoup celle dont ont besoin les adultes. C'est là une vérité que la communauté internationale reconnait depuis le début du siècle. La Convention de La Haye, par exemple, relative aux droits de la guerre, adoptée en 1907, est en effet l'un des premiers instruments internationaux à aborder la question des droits de l'enfant. Ce document, et ceux qui l'ont suivi, expose les mesures de protection dont doivent bénéficier les enfants en temps de guerre. Les États signataires sont tenus de respecter ces mesures de protection. Celles-ci ont d'ailleurs été nettement améliorées après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la Communauté internationale, réunie sous les auspices de la Croix-Rouge, a rédigé en 1949 les quatre conventions de Genève.

[*Traduction*]

Outre ces domaines précis de la protection des enfants au cours de conflits armés dont je viens de parler, la communauté internationale s'est intéressée de bonne heure aux droits globaux des enfants. Ainsi, en 1924, la Ligue des Nations a adopté la première déclaration des droits de l'enfant que certains désignent comme étant la Déclaration de Genève. Bien qu'il ne s'agisse que d'une simple déclaration, elle a quand même servi depuis lors à orienter les travaux de la communauté internationale dans le domaine du droit des enfants. Il y a lieu de signaler que vers le milieu des années 1920, on a dit—et je songe notamment à ce que le député de la Colombie-Britannique vient de dire—que l'humanité devait donner aux enfants ce qu'elle a de meilleur. En pratique, malheureusement, elle a souvent négligé ce devoir sacré.

C'est précisément en raison de ces échecs et de ceux dont d'autres collègues ont parlé à la Chambre que la communauté internationale a reconnu la nécessité de mieux protéger les enfants. Voilà pourquoi la déclaration des Nations Unies sur les droits des enfants adoptée en 1959 s'est efforcée d'établir des normes élevées. Pourtant, pendant les années 70, de nouvelles questions touchant les enfants ont attiré l'attention de tous et on a reconnu qu'un certain nombre de ces dispositions étaient tout simplement périmées et que nous entrions dans un

monde où un instrument juridiquement exécutoire était indispensable.

Dix ans se sont écoulés depuis que cette convention de l'ONU est en voie de préparation. Il y a eu des difficultés et des problèmes sans nombre qui auraient probablement mis fin à une entreprise moins noble. Au début, on s'est montré sceptique. La rédaction de cette nouvelle convention a aussi été frappée à l'origine par des différends idéologiques en raison de la guerre froide, sans compter les différences culturelles des États participants qui ont engendré périodiquement des divergences d'opinions assez marquées.

Le groupe de travail dans le cadre duquel le Canada travaillait intensément n'a pas lâché prise. Cette persévérance a donné lieu à un remarquable document qui, à mon avis, est une preuve indiscutable de la préoccupation constante de la communauté internationale pour les droits de l'enfant. Nous espérons ainsi aller de l'avant, car ce document constitue une réponse énergique du Canada, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial. Si nous réussissons à faire adopter cette convention cette année, que le Canada y appose sa signature et que nous modifions nos lois en conséquence, je pense que nous aurons fait beaucoup de chemin pour que se concrétisent les aspirations exprimées ici cet après-midi.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, moi aussi, évidemment, comme les orateurs qui ont parlé avant moi, je voudrais féliciter la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) d'avoir présenté cette motion.

Cependant, monsieur le Président, étant donné l'heure aussi, je me demande, évidemment, si j'aurai le temps de parler sur ce débat.

Quand même, monsieur le Président, parce que s'il y a un groupe dans notre société qui est exposé et qui a besoin de la protection du gouvernement, ce sont bien nos enfants.

Ce gouvernement, par les différents ministères, que ce soit Santé et Bien-être social, le Solliciteur général du Canada, continue et continuera évidemment de respecter les engagements sur le chapitre de la protection et du bien-être de l'enfance canadienne.

Notre engagement, il est simple, il est clair, monsieur le Président: que chaque enfant grandisse et se développe sainement au Canada. C'est aussi une responsabilité à la fois stimulante, mais aussi des plus complexes.

Ce défi se révèle encore plus considérable lorsque l'on tient compte des besoins individuels dont certains sont handicapés ou autrement défavorisés. Chacun, monsieur le Président, a la responsabilité et un rôle à jouer, les gouvernements et ce, à tous les niveaux; les éducateurs, les professionnels, les fournisseurs de services, etc., pour répondre justement aux besoins et au bien-être des enfants.

Monsieur le Président, nous avons entendu tantôt ma collègue d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) élaborer les différentes facettes ou les différents programmes que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mis de l'avant. J'aurais voulu, de façon peut-être plus élaborée, émettre également les mesures que le ministère du Solliciteur général du Canada a mis de l'avant. Malheureusement, le temps ne m'est pas accordé.

Je veux simplement rappeler quand même, monsieur le Président, qu'il existe à cet effet des mesures extrêmement importantes et que c'est une responsabilité non pas seulement du gouvernement mais de toute la société en général.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

• (1800)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de ne pas avoir vu le député de Saanich—les Îles-du-Golfe et le député de Winnipeg-Nord demander la parole, mais je la leur accorderai la prochaine fois où le projet de loi sera étudié.

Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré. En conformité de l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais mentionner que ma présente intervention a été remise à plusieurs reprises, même si je suis demeuré ici, à la Chambre des communes, parfois jusqu'à 22 heures, dans l'espoir de pouvoir exprimer mon point de vue sur un sujet d'importance capitale, soit le commerce des stupéfiants.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de poursuivre ma question que j'ai soulevée en cette Chambre le 31 mai dernier, au solliciteur général du Canada (M. Blais) et qui concerne la lutte contre la drogue, suite au dépôt du rapport annuel national sur les drogues de 1987-1988 par la Gendarmerie royale du Canada qui nous dévoile qu'on a recours à des techniques améliorées d'application de la loi, que la collaboration internationale et l'adoption de nouvelles dispositions se rapportant aux produits de la criminalité touchent durement les grandes organisations de trafiquants de drogues. La GRC est d'ailleurs à l'avant-garde en Occident pour la prestation de programmes de sensibilisation aux méfaits de la drogue.

Comparativement à 1986, elle a saisi 41 p. 100 plus de cocaïne et 94 p. 100 plus de cannabis en 1987. Elle a confisqué au Québec 25 p. 100 de l'argent et des biens dans le cadre du programme de lutte contre les profits de la criminalité. Ces saisies ont porté sur un montant total de 18,6 millions de dollars, dont 4,8 millions au Québec. Toufefois, l'offre mondiale en drogues illicites a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. Il devient de plus en plus évident que les narcodollars servent en partie à financer le terrorisme.

Les grands groupes organisés qui contrôlent le commerce de la drogue au Canada établissent des systèmes élaborés de blanchissage d'argent et étendent par ce fait même leur pouvoir de jour en jour. L'importation et la vente de drogues au Canada constituent un commerce de 5 à 10 milliards de dollars par année. Montréal, où le nombre d'adeptes a triplé depuis deux ans, a confirmé sa position de plaque tournante du trafic des stupéfiants. On retrouve dans la métropole, monsieur le Président, de 10 000 à 15 000 des 25 000 adeptes canadiens de l'héroïne alors qu'au début de 1987, on estimait leur nombre à 5 000 seulement. Les problèmes liés aux drogues, y compris le stress quotidien, les malheurs personnels et familiaux, une incidence accrue de délits criminels et d'accidents de la circulation, ainsi que la hausse constante des coûts liés à l'application de la loi et à la prestation de soins en matière de santé constituent une préoccupation sociale primordiale.

D'après la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, les coûts liés à l'abus des drogues au Canada en 1984 s'élevaient à 11,5 milliards de dollars. De 1976 à 1986, le nombre d'infractions commises en vertu de la Loi sur les narcotiques s'élevaient à 691 713. Quant au nombre de personnes incriminées en regard de ces infractions, elles se chiffrent à 561 248.

Le nombre de jeunes accusés criminellement en vertu de la Loi fédérale sur les drogues étaient de 4 767 pour l'année 1986 uniquement. Plus de crimes, de décès, de maladies sont inévitables dans la plupart des villes du Canada si l'augmentation prévue de cocaïne et de crack dans les années 1990 se concrétise, car dans un rapport rendu public par le maire d'Ottawa en juin dernier, intitulé *Drug Abuse: Not my kid*, on y révèle un problème sérieux et de plus en plus élevé de consommation.

Pire encore, il y pénurie de centres de traitement pour les jeunes de moins de 16 ans car on doit les envoyer aux États-Unis, et ceci représente des frais exorbitants. Nous pouvons lire tous les jours dans les médias écrits des articles sur les drogues, de ses effets et de ses ravages. La prolifération de l'usage des drogues pose une nouvelle menace à la sécurité nationale: la vie perd de sa valeur, la criminalité grimpe en flèche; des jeunes voient leur vie ruinée à tout jamais.

Dans la circonscription de Drummond, les autorités policières ont donné priorité à l'action contre les drogues. Je suis d'ailleurs fier de mentionner le travail louable au sein des écoles et dans toute la collectivité sous la coordination du directeur général, M. Marcel Lefebvre, ainsi que de l'agent Rémi Thibault.

Des programmes de formation ont également été offerts au personnel du Pénitencier de Drummond où on a élaboré le programme le plus important en matière de toxicomanie au Québec.

En 1987, le solliciteur général du Canada annonçait l'adoption de mesures visant à mettre un terme à ces trafics. Le gouvernement consacrera 210 millions de dollars à cette nouvelle stratégie.

Le ministère de la Défense nationale accordera un soutien plus direct aux opérations menées contre les trafiquants, en mettant à la dispositon de la GRC des avions et des navires des Forces canadiennes.

Le ministre du Revenu national a annoncé, à compter du 9 mai dernier, des pénalités civiles pour décourager la contrebande des narcotiques.

D'autres mesures devraient être adoptées pour favoriser la coopération ainsi qu'une approche qui s'inscrit dans la Stratégie nationale antidrogue.

Seuls les programmes de sensibilisation et de prévention ne permettront pas toutefois de mettre fin à l'offre de drogues et à la dépendance qu'elles engendrent.

Monsieur le Président, voici ma question au solliciteur général. Est-ce que le gouvernement a l'intention d'introduire une politique plus ferme pour combattre cette menace insidieuse à notre bien-être collectif en mettant en oeuvre des mesures vigoureuses pour contrecarrer les trafiquants ainsi que les consommateurs de drogues qui ont triplé au cours des deux dernières années? D'autant plus que depuis la présentation du nouveau programme antidrogue du président Bush, le 5 septembre dernier, les narco trafiquants utilisent le Canada comme «porte arrière» pour accéder au marché américain.

Force nous est de constater, suite à la diffusion régulière par nos médias, qu'il s'agit maintenant d'un fait accompli et d'un fait journalier.

Devant cette inquiétude profonde, est-ce que le gouvernement prévoit un renforcement de la surveillance aux frontières afin de maximiser nos efforts dans notre lutte anti-drogue?

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Drummond pour l'intérêt qu'il ne cesse de porter au fléau qui frappe le Canada et les pays occidentaux, pour ne pas dire le monde entier, c'est-à-dire la toxicomanie qui tue, blesse et invalide à jamais les enfants du monde entier.

Le député se rappelle sans doute qu'il y a quelques années notre premier ministre avait parlé, dans un discours prononcé à Vancouver, de la proportion épidémique que prenait la lutte antidrogue au Canada. Il s'était fait vertement critiquer par les éditorialistes canadiens qui ne voyaient là que des déclarations alarmistes. Je crois que les Canadiens se rendent maintenant compte que le premier ministre avait raison et que le député de Drummond voit juste. J'ai écouté très attentivement son intervention. J'en ai conclu qu'il a fait de bonnes recherches sur le sujet. Il a raison de parler de guerre. Le député a montré, de maintes façons, qu'il se préoccupait grandement du bien-être de nos enfants.

J'ai reçu une lettre poignante d'une mère qui décrit la situation lamentable dans laquelle se trouve son enfant de 14 ans dont elle s'est très bien occupée. La mère ne s'est pas aperçue que sa fille était passée, en l'espace de quatre mois, de la consommation de la marijuana, qu'elle fumait en cachette, à la consommation de drogues dures. Même ses meilleures amies n'étaient pas au courant. C'est le genre de guerre que nous voulons mener.

Le gouvernement tient à ce que nous attaquions ce problème de tous les angles possibles. C'est pourquoi le ministère de la Santé et du Bien-être social a lancé la Stratégie nationale antidrogue et a consacré 210 millions de dollars à l'éducation des jeunes et à la résolution de ce problème. C'est aussi pourquoi nous avons adopté une loi, le projet de loi C-61 si je ne m'abuse, qui donne au gouvernement l'autorisation de confisquer les produits de la criminalité. Au cours des six premiers mois d'application, cette nouvelle mesure législative a permis aux policiers de confisquer au Canada 20 millions de dollars provenant de la criminalité.

• (1810)

Et ce n'est que le début, simplement la pointe de l'iceberg, j'en suis persuadé. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, la GRC et divers organismes canadiens pour éduquer la population, appréhender les coupables et confisquer leurs produits. Pour mener cette guerre à bien, nous avons besoin de la collaboration de tous les paliers de gouvernement.

Je voudrais encore une fois féliciter le député pour sa ténacité. Si tous les députés à la Chambre et toute la population du Canada s'intéressaient autant à ce problème, nous sortirions vainqueurs de cette guerre antidrogue.

LE LOGEMENT—LE COÛT DU LOGEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de reprendre la question que j'ai posée au ministre d'État chargé de l'Habitation en avril dernier, c'est-à-dire pourquoi il a abandonné sa position de principe et pourquoi il ne considérait plus que 30 p. 100 du revenu était une fraction réaliste du revenu qu'on peut consacrer au logement. Je crois que, depuis quelques années, le logement devient un problème de plus en plus grand au Canada, particulièrent en ce qui concerne le prix.

Je veux qu'il soit clair que, lorsque j'exprime mon inquiétude à l'égard de la proportion de 30 p. 100 établie par la SCHL comme montant maximum qu'une famille devrait consacrer au logement, je ne m'inquiète pas du tout de la famille dont le revenu mensuel est de 6 000 $ et qui en dépense 3 000 pour se loger dans une maison d'un quart de million. Je m'inquiète de la femme qui doit s'occuper de deux enfants avec un revenu mensuel de 1 000 $ et qui dépense 600 $ par mois, ou 60 p. 100 de son revenu, pour se loger. Il ne lui reste que 400 $ pour subvenir aux besoins de sa famille, qui vit dans la pauvreté

parce que cette somme ne suffit pas pour payer la nourriture, les vêtements et les soins médicaux.

Il s'est passé bien des choses dans le secteur du logement au Canada ces dernières années. Il y a eu une hausse soudaine du prix des logements, particulièrement à Toronto et à Vancouver. Cependant, jeudi dernier, la chambre immobilière a dit devant le Comité des finances qu'il y a 22 marchés, et non seulement deux à Vancouver, où la hausse rapide du prix des logements pose un problème grave.

Le revenu familial réel a baissé depuis 1980. Actuellement, 60 p. 100 de toutes les familles monoparentales ont à leur tête des femmes qui vivent dans la pauvreté. Au Canada, 1,2 million d'enfants vivent dans la pauvreté. Le nombre de familles biparentales qui vivent sous le seuil de la pauvreté a doublé depuis 1973. Nous sommes en face d'un nombre croissant de Canadiens—pas des riches, mais des Canadiens à revenus moyens et modestes—qui, trop pauvres, n'ont pas les moyens de se loger, ou qui, à cause du coût élevé du logement, vont finir par l'être. Et, au moins, le gouvernement fédéral leur a toujours dit qu'ils ne devraient pas payer plus de 30 p. 100. Quel espoir! De plus, le ministre regrette déjà d'avoir fait cette déclaration.

Le gouvernement fédéral a fait plusieurs choses qui semblent presque conçues pour rendre la situation encore pire. Permettez-moi d'en mentionner une ou deux. Il a maintenu sa politique des taux d'intérêt élevés. Chaque fois que le taux d'intérêt monte de 1 p. 100, le paiement mensuel sur une hypothèque de 150 000 $ augmente de 100 $. Une autre de ses initiatives a consisté à ne plus promouvoir les programmes de logements sociaux. Il s'est moins fermement engagé à fournir des logements à des prix inférieurs à ceux du marché. A preuve, il a réduit le nombre de logements qu'il est disposé à construire en vertu du programme de logements coopératifs et il a éliminé le Programme d'aide à la remise en état des logements. Ce programme de logements locatifs était important pour les pauvres dans certaines villes, même s'il n'a pas donné de bons résultats partout. Les locataires au Canada font face à un problème croissant de pauvreté: 40 p. 100 de tous les locataires ont un revenu qui les place sous le seuil de la pauvreté.

Dans ma circonscription, au cours des six derniers mois, le nombre de logements vacants a diminué et les exploitants du secteur immobilier ont acheté les logements locatifs dans les banlieues, donné un coup de pinceau, posé des moquettes bon marché et augmenté les loyers de 30 à 50 et même 70 p. 100, de sorte que les gens à revenus fixes ou faibles n'ont plus les moyens de s'y loger.

Voici maintenant le plus dur coup que le secteur du logement pouvait encaisser, soit la taxe sur les produits et services. Le gouvernement a dit qu'il mettrait sur pied un système de remises de façon à ne pas faire augmenter les coûts. D'après lui, l'augmentation nette ne serait que de 480 $. Il est bien le seul à le croire. D'après les calculs faits par l'Association des constructeurs d'habitations, le prix d'une maison ordinaire de 150 000$ augmentera de 3 025 $, soit une hausse supérieure de 630 p. 100 à ce que prévoit le gouvernement.

J'ai moi-même demandé à un cabinet de fiscalistes Oates Anderson de faire des calculs qui tiendraient compte non seulement de la hausse du coût du logement, mais aussi des effets inflationnistes de la TPS et du relèvement des taux d'intérêt qu'entraînerait celle-ci. Selon les résultats obtenus, en ce qui concerne le prix moyen des maisons à Vancouver, la hausse ne serait pas de 480 $, comme le prédit le gouvernement, ni même de 3000 $, comme le croit l'Association des constructeurs d'habitations, mais bien de l'ordre de 14 000 $, soit une augmentation de 3 600 $ du premier versement et de 230 $ des paiements hypothécaires mensuels.

Je demande donc encore au ministre quel espoir il nous laisse. Au lieu de dire «Si on ne peut atteindre l'objectif, modifions-le,» je crois qu'il doit laisser aux Canadiens, aux contribuables à revenus faibles et moyens notamment, l'espoir d'accéder à la propriété.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord que l'on sache sans l'ombre d'un doute que ni le gouvernement ni moi n'avons jamais renié nos engagements en matière d'aide à l'accession à la propriété pour tous les Canadiens.

Je crois que le député faisait allusion dans sa question initiale et a fait allusion ce soir au chiffre de 30 p. 100. Je veux qu'on sache parfaitement à quoi s'en tenir là-dessus.

Ce chiffre magique de 30 p. 100 comporte en réalité deux aspects. Le premier, c'est que si un Canadien demande une hypothèque à une banque ou à une société de fiducie, il ne l'obtiendra que si son revenu dépasse le total des intérêts sur le principal qu'il paiera sur cette hypothèque, en plus de ses impôts fonciers. C'est en partie ce que signifie ce taux de 30 p. 100.

Le deuxième aspect porte sur la question de l'aide au logement. Cela signifie que l'on ne peut être admissible à une aide au logement selon les règles en vigueur que si les 30 p. 100 sont dépassés, que si l'on consacre plus de 30 p. 100 de son revenu à ses besoins en logement. Ce sont les deux aspects auxquels le député a fait allusion en ce qui concerne les 30 p. 100 du revenu consacrés au logement.

À cet égard, j'ai été cité dans le *Globe and Mail* du 24 avril. On m'a fait dire: premièrement, que les Canadiens ne peuvent plus compter acheter des logements raisonnables en y consacrant 30 p. 100 de leur revenu. Deuxièmement, que 30 p. 100 du revenu pour se loger n'est plus un taux réaliste pour bien des Canadiens. Je ne crois pas réellement que le député puisse contester ces deux affirmations. En fait, tel est le cas. De nos jours, de nombreux Canadiens doivent consacrer beaucoup plus que 30 p. 100 de leur revenu pour se payer un logement abordable. Nous devons chercher à faire en sorte que nous puissions loger le plus de Canadiens possible. Il n'est pas question de laisser tomber le taux de 30 p. 100.

• (1820)

Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement a instauré une nouvelle politique selon laquelle tous les fonds publics destinés au logement étaient consacrés aux plus indigents, à ceux qui dépensaient plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger. En fait, ce n'était pas la politique du gouvernement précédent. En réalité, cela a signifié que quelque 40 p. 100 d'indigents de plus ont pu obtenir une aide au logement que ce n'était le cas aux termes de la politique du gouvernement précédent.

Grâce à cette politique et aux fonds offerts par le gouvernement, il y a actuellement quelque 600 000 logements subventionnés dans le pays. Cette année, 45 000 de plus vont s'y ajouter.

Voilà ce que nous avons besoin de faire. Malheureusement, il est évident que ce n'est pas suffisant et que nous devons en faire davantage. Tout d'abord, comme le député le sait, nous essayons actuellement de trouver des terrains excédentaires de la Couronne à mettre à la disposition des promoteurs qui veulent construire des logements abordables pour les Canadiens. Nous espérons pouvoir le faire à Vancouver, comme nous l'avons fait dans la région de Toronto. Nous espérons également pouvoir en faire plus.

Deuxièmement, nous avons établi un certain nombre de comités tripartites regroupant des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux. Il y en a un à Vancouver. Il s'est réuni le 12 septembre et essaie de trouver davantage de terrains pour construire des logements abordables pour les Canadiens.

Troisièmement, nous espérons très bientôt mettre en oeuvre une réforme de la réglementation visant à réduire le prix des logements en faisant baisser les frais administratifs nécessaires pour mettre une maison sur le marché. Nous essayons aussi d'améliorer les règlements de zonage pour éviter la construction de trop de maisons énormes, comme beaucoup de celles qui se construisent à Vancouver. Nous voulons davantage de petites maisons à la portée des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du ministre est écoulé.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES PROPOS D'UN ÉLECTEUR—LA POSITION DU MINISTRE / LES ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Le mercredi 21 juin, je suis intervenu dans cette enceinte au cours de la période des questions, afin de demander au ministre responsable de Postes Canada des explications sur un message publicitaire portant la signature de dirigeants locaux de tout le pays, et notamment de l'un de mes électeurs.

Ce qui m'a incité à intervenir, c'est que quelques jours auparavant, le 15 juin, le ministre avait parlé de ce message publicitaire à la Chambre des communes en donnant le nom et l'adresse de mon électeur. Je me suis mis par la suite en rapport avec ce dernier, afin d'en savoir plus sur le message publicitaire de Postes Canada dont le ministre était tellement fier. Je voudrais préciser que dans ce message, on précise que les gens de la localité concernée profitent du service postal, qu'il est bon pour la localité. La déclaration en question porte la signature de 80 présidents de conseils municipaux, maires et conseillers municipaux du pays.

Avant de me pencher sur les problèmes que posent certains points précis de cette annonce, je voudrais vous faire part du contexte dans lequel elle a été passée. C'est vraiment odieux. Elle fait partie d'une campagne publicitaire tendant à convaincre les Canadiens des régions rurales que Postes Canada entend continuer à desservir

le Canada rural. Or, comme les intéressés que je connais ne le savent que trop bien, ce n'est pas du tout le cas.

Postes Canada et le gouvernement fédéral se retirent plutôt des régions rurales. Pourquoi, monsieur le Président? C'est très simple; les Canadiens des régions rurales sont les boucs émissaires des Postes Canada et du gouvernement fédéral qui entendent absolument accroître les profits des Postes aux dépens du service offert, des emplois dans les régions rurales et des localités visées elles-mêmes.

Mon électeur dont le nom a été cité à la Chambre des communes, M. Edward Kjargaard, est censé habiter Alticane, en Saskatchewan, où le service postal subit certaines transformations. Ce qui était auparavant une localité florissante où on retrouvait trois élévateurs à grain n'est plus qu'un hameau d'une quinzaine d'habitants. M. Kjargaard n'est pas le président du conseil municipal d'Alticane, mais bien de la municipalité régionale de Douglas dans laquelle le hameau d'Alticane est situé. Il vit à 30 milles d'Alticane et ne reçoit donc pas son courrier à cet endroit-là; il profite plutôt d'un service de distribution rurale offert à partir du centre urbain de North Battleford. M. Kjargaard l'a précisé très clairement à l'employé de la société Optima Research qui lui a rendu visite, afin de discuter du service postal à Alticane. En bref, mon électeur a déclaré qu'il avait eu une bonne conversation avec le représentant d'Optima, mais que s'il avait su que les choses tourneraient de cette façon, il n'aurait jamais signé l'autorisation qu'on lui a présentée. En fait, il a reconnu que Postes Canada était, semble-t-il, plus intéressée par sa signature que par son opinion.

Pour appuyer ses paroles, M. Kjargaard m'a envoyé une lettre dans laquelle il déclare:

> Postes Canada a publié mon nom dans le cadre d'une campagne de publicité, mais elle n'a jamais fait part de mes réserves.

Alors que tout ceci se déroulait, des journalistes et des hommes politiques ont appelé d'autres personnes dont le nom était cité dans le message publicitaire en question. Sur ces 80 personnes, 10 ont déclaré que leur signature a été utilisée d'une manière différente de celle à laquelle elles s'attendaient.

J'ai demandé au ministre de s'excuser auprès de mes électeurs et auprès de tous les Canadiens pour avoir autorisé Postes Canada à lancer une campagne publicitaire qui faussait la vérité. Je lui ai également demandé d'expliquer comment il pouvait s'attendre que les Canadiens lui fassent confiance ainsi qu'à Postes Canada à l'avenir s'ils menaient leur affaires publiques de la sorte.

Le gouvernement a décidé de faire passer les intérêts de la grande entreprise et l'appel des conservateurs en faveur d'une privatisation à tout prix avant les besoins quotidiens de tous les Canadiens, qui veulent d'un service postal efficace, fiable, responsable. Le gouvernement a décidé de fermer les yeux sur la tentative malvenue de Postes Canada de duper constamment tout le monde avec sa campagne publicitaire de plusieurs millions de dollars et de fermer les yeux sur la déclaration trompeuse aux sujet des Canadiens des régions rurales que Postes Canada a faite dans l'annonce en question.

Par conséquent, je demande au gouvernement d'écouter les Canadiens des régions rurales, d'écouter les représentants des localités d'Elbow, de Lintlaw, de Dubuc, de Denzil et de Wilkie, en Saskatchewan, ainsi que d'autres localités rurales d'un bout à l'autre du Canada, notamment de celles de l'Île-du-Prince-Édouard où cet été les dirigeants municipaux dans toute la province ont rejeté les comptoirs postaux confiés au secteur privé.

Je demande au gouvernement d'écouter ces Canadiens, de faire passer le service et les emplois avant le profit, de remplir le mandat de la Société canadienne des postes qui est de fournir un service et, par conséquent, de mettre fin aux campagnes de publicité coûteuses qui induisent en erreur nos concitoyens et d'insister pour que la Société canadienne des postes recommence à fournir et à étendre son service à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis un peu surpris que l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor) revienne sur cette question, puisqu'elle a déjà été présentée exactement de la même façon et le ministre avait répondu très clairement, à la fois, sur la procédure qui a été utilisée pour effectivement demander à des élites ou à des élus municipaux, s'ils appuyaient une campagne publicitaire, s'ils étaient prêts à voir leurs noms publiés lors d'une campagne publicitaire et on leur a énoncé très clairement quelle serait cette campagne, le thème de la campagne, ce qui serait dit dans l'annonce. Et, ce formulaire demandait de signer une lettre de droit autorisant la publication de leurs noms.

Alors maintenant, je suis un peu malheureux si quelqu'un a signé par erreur un énoncé aussi simple que celui-là, mais je peux le répéter, monsieur le Président, l'énoncé pour préparer la publicité se lisait comme suit: «Les gens de ma communauté bénéficient de ce nouveau service postal, c'est bon pour la communauté». Et on demandait de signer la formule suivante: «Je suis fondamentalement en accord avec l'énoncé ci-haut et je donne ma permission à Postes Canada d'utiliser mon nom en tant que représentant municipal qui croit que les gens de ma communauté bénéficient du nouveau service postal». C'est une formule très simple et qui a été signée.

Donc, monsieur le Président, je demanderais à mon collègue de bien comprendre. Je pense qu'on a répondu à sa question, cela a été fait dans les formes. Je le vois maintenant revenir là-dessus. Maintenant, son énoncé

comprend beaucoup d'affirmations gratuites. Nous avons fait faire un sondage scientifique, les données sont disponibles, il a été fait par Gallup, 97 p. 100 des Canadiens ruraux sont satisfaits du service postal canadien et des réformes qu'on y a faites. Maitenant, je répète ce que le ministre lui a dit. Probablement qu'il représente les 3 p. 100 d'autres, alors je comprends peut-être son intervention, mais la politique que nous suivons s'appuie sur 97 p. 100 des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 septembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

LOI SUR LA CONVERSION ÉCONOMIQUE DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) demande à présenter le projet de loi C-256, Loi prévoyant la conversion à des usages civils des technologies et des compétences techniques utilisées dans l'industrie de l'armement nucléaire.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Heap: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de permettre la résiliation de contrats de production, de réparation, de modification, d'entreposage ou de manutention de matériel utilisé pour l'armement nucléaire en encourageant la conversion des technologies mises au point et des compétences acquises ou utilisées dans ces contrats d'armement nucléaire à des projets utiles au secteur civil, et de prévoir des emplois pour ceux qui risquent de perdre leur poste en raison de la résiliation de ces contrats d'armement nucléaire.

Je propose l'adoption de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES RÉFÉRENDUMS ET LES PLÉBISCITES AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-257, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Monsieur le Président, la Loi électorale du Canada nous permet de tenir des élections générales quand il le faut, mais aucune loi ne nous autorise à tenir des référendums ou des plébiscites lorsque cela s'avérerait nécessaire dans l'intérêt national. Cette loi comblerait cette lacune.

J'estime important de compléter l'arsenal de nos mécanismes démocratiques en invitant la Chambre à adopter cette loi, et c'est pourquoi je présente ce projet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Monsieur le Président, une fontaine où brûle la flamme du centenaire est située devant les édifices du Parlement, et chaque année des touristes y jettent des pièces de monnaie. J'ai appris il y a quelques mois que l'argent ramassé va tout simplement au Trésor. J'ai pensé qu'on pourrait en faire un usage plus digne et plus significatif. Le projet de loi a pour objet de constituer une

bourse avec l'argent recueilli ainsi chaque année. La bourse, administrée par le Président, servirait à des recherches sur la participation des personnes handicapées au Parlement du Canada et aux affaires publiques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock) demande à présenter le projet de loi C-255, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (privilèges et immunités).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

• (1110)

M. Friesen: Monsieur le Président, les députés ont toujours joui de privilèges et d'immunités que nous devons protéger; les citoyens ont également des droits et des privilèges, des droits civils et des droits à la protection de la vie privée. Ce projet de loi vise à protéger ces droits et à modifier les privilèges et les immunités des députés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DISCOURS DU ROI DE JORDANIE—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, après discussion, les trois partis de la Chambre se sont unanimement entendus sur la motion suivante:

> Que Sa Majesté le Roi Hussein I de Jordanie prononce un discours, le mercredi 11 octobre 1989, à onze heures, devant les membres de la Chambre des communes et du Sénat dans l'enceinte de la Chambre des communes; et
>
> Que le discours de Sa Majesté et les remarques d'usage faites à cette occasion par le premier ministre et par les présidents des deux chambres soient imprimés en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* du même jour et fassent partie des archives de la Chambre, et qu'ils soient télévisés conformément aux directives de la Chambre.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de Windsor, en Ontario, qui prient le Parlement de rejeter la taxe envisagée sur les produits et les services.

En présentant cette pétition, je tiens à signaler que, depuis plusieurs semaines, les libéraux ont déclenché une campagne nationale visant à permettre aux Canadiens d'avoir directement leur mot à dire, dans le cadre du processus parlementaire, en signant des pétitions.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le leader parlementaire du parti libéral va bien au-delà de ce que notre Règlement permet aux députés qui présentent une pétition. Je trouve cela répugnant.

M. le président: Je crois que je ferais mieux de régler cette question tout de suite. Je déplore l'observation de l'honorable député. Je pense qu'elle n'était pas nécessaire.

Un certain nombre de pétitions vont être présentées ce matin. Elles traitent de sujets d'une grande importance pour notre pays. Il y a cependant une règle à respecter: ceux qui présentent des pétitions doivent le faire brièvement et éviter de s'écarter du sujet. Je dois dire, avec regret, que le député de Windsor-Ouest est peut-être allé au-delà de ce qui convient. Je m'attendais à une interrruption et elle s'est bel et bien produite. Je demande donc à tous les députés de respecter les pratiques de la Chambre.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, au sujet du rappel au Règlement, je voulais simplement conclure et dire que nous présentons ces pétitions aujourd'hui pour répondre à la demande d'un grand nombre de Canadiens qui veulent avoir directement leur mot à dire, dans le cadre du processus parlementaire, en signant des pétitions.

Nous commençons aujourd'hui à déposer les pétitions conformément au Règlement. Nous en avons un grand nombre. Nous n'avons pas l'intention de les présenter toutes aujourd'hui, mais pendant des jours et des jours, nous donnerons aux Canadiens l'occasion de participer directement au processus parlementaire pour exprimer leur opposition à la taxe sur les produits et les services du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement vient de montrer par la voix du whip ministériel, quel mépris il éprouve pour l'opinion des simples citoyens.

M. le Président: Je pense que je vais devoir faire preuve de rigueur. Je sais que le député de Windsor–Ouest intervient sur le rappel au Règlement dont vient de traiter le député ministériel. Je veux bien accorder une certaine latitude, mais je pense que la chose dégénère en débat et je vais passer strictement aux pétitions.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je vous informe que je vous prie respectueusement de demander au whip de retirer l'expression «répugnant», car c'est faire outrage au Parlement, je pense, de dire qu'il est répugnant qu'un député qui s'acquitte de ses fonctions parlementaires au nom des Canadiens, dépose des pétitions. Je trouve cela antiréglementaire et insultant pour les Canadiens et les Canadiennes, et je vous prie donc de demander au député de retirer ses paroles.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de retirer tout propos que le leader parlementaire de l'opposition officielle trouve offensant. Je pense que par respect pour le Parlement il faut que chacun de nous, surtout ceux qui en plus exercent des charges particulières comme celle de leader parlementaire, respecte les traditions de la Chambre et ses règles, et j'espère bien que nous ne manquerons pas de le faire.

M. Gray (Windsor–Ouest): Voilà bien le dernier qui puisse me donner des leçons de traditions parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pense que le député de Calgary–Ouest a retiré l'expression litigieuse, et je prie encore une fois les députés de poursuivre la présentation de leurs pétitions.

M. Riis: Monsieur le Président, avant de présenter ma pétition, j'aimerais faire un autre rappel au Règlement au sujet de la procédure de certification de nos pétitions.

Tous les députés ont dû constater, je pense, qu'il y a un incroyable arriéré en ce moment au bureau chargé de certifier les pétitions. Loin de moi l'idée de critiquer en quoi que ce soit le personnel du bureau qui certifie les pétitions, mais plusieurs d'entre nous ont déposé des pétitions depuis au moins trois semaines et les attendent toujours.

Je pourrais peut–être vous demander, monsieur le Président, et demander à votre bureau, d'examiner le problème et de voir s'il n'y a pas quelque chose qui pourrait être fait pour corriger la situation.

Nous avons l'obligation de présenter les pétitions signées par nos électeurs le plus tôt possible. Il n'est pas normal qu'elles restent trois, quatre ou cinq semaines dans un bureau.

M. le Président: Je considère comme sérieuse l'intervention du député de Kamloops et je sais que d'autres députés ont eu le même problème.

Je désire informer la Chambre que quatre personnes supplémentaires ont été affectées aux pétitions car, comme le disait plus tôt le leader à la Chambre de l'opposition officielle, il va y en avoir beaucoup. Nous allons faire tout notre possible pour qu'elles soient traitées le plus efficacement possible.

Je prends bonne note et je peux dire aussi aux autres députés, y compris celui de Windsor–Ouest, que nous essaierons d'examiner ces pétitions aussi rapidement que possible. Ce n'est pas parce que nous n'attachons pas d'importance au sujet ou au nombre, mais bien parce que nous ne pouvons pas faire plus. S'il y a encore des problèmes dans un jour ou deux, je demanderais aux députés de m'en informer et je verrai alors ce que je peux faire.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations mais je dois dire, pour l'information de la Chambre, que lorsque le whip du gouvernement s'est levé, j'essayais simplement d'expliquer que nous avions un grand nombre de pétitions et pour quelle raison il en était ainsi.

Je disais aussi que pour aider le personnel de la Chambre, nous n'allions pas les déposer toutes à la fois, mais qu'en raison du nombre, lequel représente les sentiments des Canadiens, nous allons essayer de les étaler sur une certaine période, afin de faciliter l'administration tout en remplissant notre devoir de parlementaires. Si le whip du gouvernement m'avait laissé terminer, les travaux de la Chambre auraient avancé beaucoup plus vite qu'ils ne l'ont fait.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. le Président: Avant que nous ne commencions, je pense avoir raison d'affirmer que le député de Windsor–Ouest n'a pas encore présenté sa pétition. Dans l'esprit du Parlement, je ne voudrais pas voir un éminent député rater cette occasion, malgré le fait qu'à cause d'autres tâches qui lui incombent il a dû, bien entendu, participer au récent échange.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de votre équité en l'occurrence.

En fait, je tiens à dire, pour être juste, que la pétition que je présentais a été acceptée par la Chambre, car l'un des greffiers l'a jugée valide, mais puisque vous me donnez maintenant cette occasion, je suis très heureux d'intervenir, afin de présenter une autre pétition venant d'un certain nombre d'habitants de la région d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

. . .ils parlent français. Ils demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

M. le Président: Afin d'aider les députés, étant donné le nombre important de pétitions présentées, nous pourrions nous arrêter sur ce que prévoit le Règlement.

Je me reporte en l'occurrence à la page 111 du Règlement annoté de la Chambre des communes; voici:

> Plusieurs conditions s'appliquent à la présentation des pétitions durant les affaires courantes, la plus notable étant celle stipulée au pargraphe (7) de l'article 36, à savoir qu'«aucun débat n'est permis à son sujet». En 1986, le Président a émis des lignes directrices qui non seulement réitéraient les dispositions du paragraphe (7), mais s'appuyaient également sur les pratiques établies quant à la manière de présenter les pétitions:
>
> «Lorsqu'il présente une pétition durant les affaires courantes, le député peut résumer brièvement la requête qu'elle contient, mentionner les personnes au nom desquelles il la présente et indiquer le nombre de signatures qu'elle porte; cependant, il ne faut pas faire de discours ni s'engager dans un débat portant, directement ou indirectement, sur la pétition. Le député doit aussi indiquer que la pétition a été certifiée correcte en vertu des dispositions du Règlement.
>
> En outre, les députés prendront note de ce qu'ils ne se verront accorder la parole qu'une seule fois par séance pour la présentation de leurs pétitions.»
>
> Il a longtemps été réputé irrégulier que le Président présente lui-même une pétition. . .

Cela ne s'applique pas en l'occurrence.

Je demande la collaboration des députés, et je tiens à préciser très clairement qu'il y a de très nombreuses pétitions et que dans l'intérêt des pétitionnaires concernés, nous devrions agir rapidement. Or, la meilleure façon d'y parvenir consiste à s'en tenir au Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été jugée correcte en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre de Canadiens qui signalent longuement l'injustice de notre régime fiscal.

Ils s'inquiètent, bien sûr, de la récente décision d'imposer une taxe de vente générale de 9 p. 100 à toute la population. Ils demandent simplement au gouvernement de faire preuve d'un peu de compréhension compte tenu du lourd fardeau fiscal injuste que les citoyens assument déjà et que cette taxe de 9 p. 100 rend encore plus injuste.

Voilà pour la première pétition.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, voici une deuxième pétition signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui sont très inquiets de la décision du gouvernement de réduire sensiblement le service-voyageurs de VIA Rail.

Je me permets d'expliquer encore une fois pourquoi ces gens trouvent cette idée plutôt stupide. Ils demandent simplement au Parlement de maintenir le réseau de transport actuel de VIA Rail et de voir à améliorer son matériel roulant pour lui permettre de soutenir la concurrence sur le marché des transports. Les pétitionnaires concernés voudraient garantir, à cette société, le soutien dont elle besoin pour s'acquitter de son mandat qui est d'assurer un service-voyageurs ferroviaire au Canada.

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai en main une autre pétition portant sur un sujet complètement différent, à savoir le projet de loi sur l'industrie des forêts dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Les pétitionnaires concernés sont de la Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent de voir que le gouvernement semble traîner la patte puisqu'il se fait prier pour signer l'Entente fédérale-provinciale sur le développement forestier.

M. Oberle: C'est vous qui traînez la patte à propos de cette taxe.

M. Riis: Le ministre traîne autre chose maintenant.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement leur indique clairement qu'il continuera à prendre au sérieux l'industrie forestière.

C'est parce que le gouvernement se fait tirer l'oreille, qu'il refuse de s'engager, que les intéressés ont signé cette pétition pour lui demander de s'activer.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui à la Chambre des pétitions que le greffier a jugées réglementaires. En dépit des déclarations qui ont été faites ici aujourd'hui, 72 431 pétitions du genre ont été reçues sans problème grâce à la collaboration du bureau du Président.

La présente pétition est signée par 7 135 personnes qui demandent au gouvernement fédéral de remanier la législation de l'extradition de façon que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition de fugitifs dès leur arrestation ou après que le système carcéral canadien les eut pris en charge, mais sans devoir attendre qu'ils aient purgé leur peine.

J'ai le plaisir de présenter ces pétitions, dont le nombre atteint maintenant le grand total de 72 431 et qui viennent pour la plupart de l'Ontario.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de la région de Windsor qui demandent au gouvernement d'annuler son projet de taxe de vente de 9 p. 100 et d'adopter une politique qui soit juste, pour tous les Canadiens. Ils veulent, par cette pétition se faire entendre par la Chambre et prient humblement le gouvernement de donner suite à leur pétition.

Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais présenter en même temps une autre pétition qui vient aussi de la région de Windsor. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'annuler son projet de taxe de vente de 9 p. 100 et d'adopter un système qui soit équitable pour tous les Canadiens, car ils estiment que cette taxe est injuste pour les Canadiens à revenu moyen et faible.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'examiner à nouveau l'ensemble de son régime fiscal et d'en instaurer un qui soit juste pour tous les Canadiens, et, bien sûr, de revenir sur sa décision d'imposer une taxe de vente de 9 p. 100 qui, à leur avis, annonce la ruine de l'économie canadienne et des Canadiens à faible et à moyen revenus.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, au nom d'un certain nombre de Canadiens, je tiens à présenter une pétition. Je crois que le moment est significatif parce qu'à mon avis, les pétitionnaires, dont je suis évidemment, compteront parmi les signataires de l'une des plus longues pétitions à la Chambre des communes de l'histoire canadienne, car à notre signature s'ajoutent celles de tous les Canadiens qui, dans les centres d'achats, en signent de semblables pour exprimer leur opinion sur la question qui nous occupe ici.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée. J'espère que le Parlement se rendra à leurs exhortations.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je présente une pétition, certifiée correcte, au nom de Canadiens qui se prévalent ici de ce droit établi depuis longtemps et incontesté de présenter collectivement un grief à la Chambre des communes.

Ces Canadiens sont fermement opposés à la nouvelle taxe sur les produits et services qui est une taxe sans précédent, qui spolie les Canadiens et qui, en plus d'alourdir leur fardeau fiscal, provoquera une poussée d'inflation et fera augmenter les taux d'intérêt et de chômage.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole au nom de bons citoyens de la circonscription de Timmins—Chapleau. J'ai ici une pétition, dûment certifiée, datée du 3 mai dernier—c'était avant l'été—et signée par de bons citoyens de Timmins—Chapleau qui s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de réexaminer le projet de taxe sur le biens et services et de ne pas imposer de taxe sur des biens et services tels que les prêts, les arts et d'autres qui ne sont pas des objets de luxe. Je suis heureux de pouvoir présenter cette pétition.

Affaires courantes

• (1130)

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions certifiées par le greffier.

Aux 72 431 signataires dont a parlé le député de Peterborough viennent s'ajouter les 4 318 personnes qui ont signé la pétition que j'ai en main et qui demandent au gouvernement canadien de réviser la législation en matière d'extradition de façon à permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs sur-le-champ ou après qu'ils auront passé par toutes les étapes du système pénal canadien.

J'ai l'honneur de présenter cette pétition.

Opposition à l'établissement d'une taxe sur les produits et services

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition, au nom de plusieurs Canadiens demeurant dans la circonscription d'Ottawa—Vanier, des gens qui demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe de vente sur les produits et services.

Le gouvernement conservateur veut imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services. Elle sera cachée dans le prix de vente. Elle ne sera pas équitable envers les consommateurs et créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Les signataires de la pétition, monsieur le Président, s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue, d'après eux, un assaut sans précédent contre les revenus des Canadiens et les forcerait non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, à des taux d'intérêt élevés et à un taux de chômage aussi très élevé.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens que le projet de taxe sur les produits et services préoccupe et qui demandent au Parlement de la rejeter.

J'ai une autre pétition dûment certifiée par le greffier et signée par un certain nombre de Canadiens qui ne veulent pas de cette taxe qui, à leur avis, entraînera une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par les habitants de Hamilton Mountain.

Les pétitionnaires s'élèvent en masse contre la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services qu'envisage le gouvernement. Ils demandent humblement à la Chambre de rejeter cette taxe proposée par le gouvernement conservateur.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions qui ont été certifiées par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans cette pétition, où figurent 5088 signatures, on demande au gouvernement du Canada de réviser la législation en matière d'extradition. Cette mesure permettrait au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs sur-le-champ ou après qu'ils auront passé par toutes les étapes du système pénal canadien.

Cela porte à plus de 80 000 le nombre de personnes qui ont présenté des pétitions à la Chambre des communes demandant au gouvernement de prendre cette mesure.

LE SERVICE VOYAGEURS DE VIA RAIL

M. Ian Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 40 personnes habitant principalement Victoria et Vancouver qui a été certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires soulignent l'utilité de VIA Rail et à quel point il importe non seulement d'en conserver, mais aussi d'en augmenter, le service et l'exploitation. Ils demandent au Parlement de conserver le réseau actuel de VIA, de moderniser l'équipement et de garantir à cette société un appui suffisant pour remplir son mandat qui est de fournir un service voyageurs.

J'ai aussi des pétitions portant 5 000 noms qui m'ont été envoyées par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, elles ne sont pas sous une forme qui nous permette de les déposer ici, aussi je vais les transmettre au premier ministre pour qu'il sache ce que les Canadiens pensent de sa politique.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de Windsor–Ouest, en Ontario. En fait, des milliers de citoyens de ma circonscription de Hamilton–Ouest se joignent à ces pétitionnaires pour demander au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes du Canada une pétition, dûment certifiée par le greffier, contre le projet de taxe sur les produits et les services qui préoccupe de nombreux Canadiens, notamment les habitants de Winnipeg–Nord. Si cette taxe est appliquée, elle fera du mal à la plupart des Canadiens, y compris aux pétitionnaires qui demandent à la Chambre de remédier à la situation en rejetant le projet de TPS, qui prend les contribuables à la gorge.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des citoyens canadiens. La pétition, que j'ai également signée, a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

[*Français*]

Cet été, j'ai eu le plaisir, monsieur le Président, de préparer une pétition et de l'envoyer à toutes les circonscriptions du Canada, aux présidents d'associations et aussi aux députés de mon parti. J'ai commencé à recevoir cette pétition que j'ai le plaisir de présenter. La pétition est contre la loi proposée du gouvernement concernant la TPS, c'est–à–dire la taxe sur les produits et les services.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter cette pétition qui est conforme à l'article 36 du Règlement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est une pétition dûment signée par un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services du gouvernement en raison du tort considérable qu'elle ne manquera pas de causer injustement aux Canadiens à faible et à moyen revenus. J'ai l'honneur de présenter cette pétition.

L'ACCUMULATION DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, voici une pétition signée par des habitants de Toronto, de Willowdale et d'Etobicoke, qui s'inquiètent de voir qu'un certain nombre de personnes dont la demande n'a pas encore été examinée se voient refuser un permis de travailler, en raison du financement insuffisant et de la mauvaise gestion du programme des réfugiés au Canada. Par conséquent, ils font appel à la Chambre pour que tous ceux qui ont revendiqué le statut de réfugié obtiennent immédiatement l'autorisation de travailler et que, lorsque leur cas sera étudié dans un contexte humanitaire et généreux, l'on tienne compte de la présence de parents au Canada, de l'établissement fructueux du revendicateur et de circonstances comme la guerre, un gouvernement oppresseur et des catastrophes naturelles dans leur pays d'origine.

LES VOLS MILITAIRES À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai également une pétition réunissant environ 250 signatures de Canadiens de Toronto, Kingston, Regina et plusieurs autres villes d'Ontario, de Colombie–Britannique et des Prairies.

Les pétitionnaires se préoccupent de la situation des Innus qui sont exposés aux vols à basse altitude et autres formes d'entraînement militaire aérien qui s'effectuent ou qu'on prévoit effectuer dans leur région. Ils demandent donc au Parlement d'appuyer la requête de l'Assemblée des Premières Nations et des Innus du Labrador qui réclament qu'on mette fin à tout entraînement des pilotes de l'OTAN et du NORAD au vol à basse altitude au Canada, qu'on s'oppose à l'établissement d'opérations de l'OTAN au Canada comme celles qui s'effectuent à Goose Bay, et qu'on réaffecte plutôt la contribution financière canadienne à l'OTAN et au NORAD à des activités qui permettent aux autochtones du Canada de regagner le contrôle sur leurs terres et leur gagne–pain et qui servent à promouvoir un développement durable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité avec les dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des Canadiens ordinaires qui s'opposent à la TPS, cette taxe des pleurs et souffrances.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter cette pétition au nom de citoyens du Canada qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Nous réalisons tous, je pense, que les Canadiens rejettent cette taxe, et c'est avec plaisir que je présente cette pétition.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je me lève, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter cette pétition signée par de nombreux Canadiens qui s'opposent à cette taxe sur les produits et services. J'ai maintenant l'honneur de présenter cette pétition.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs Canadiens qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services. Des milliers de gens dans ma circonscription m'ont dit clairement qu'ils étaient contre cette taxe proposée et m'ont priée de faire quelque chose pour eux ici, à la Chambre des communes. C'est pourquoi je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir faire part au Parlement de leur opposition à la taxe proposée.

• (1140)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prends également la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de Canadiens que la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement conservateur inquiète. Ils se sentent profondément trahis par ce gouvernement.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par des gens de Sudbury, dans ma circonscription. Toutes ces signatures ont été recueillies avec l'aide d'un certain nombre de personnes âgées qui sont extrêmement mécontentes du projet de taxe sur les produits et services. Je vous demande de bien vouloir accepter cette pétition en leur nom.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de vous présenter une pétition de commettants de ma circonscription qui demeurent dans une partie de Cartierville qui se trouve dans ma circonscription. Ils sont désolés de ce projet de loi du gouvernement proposant une taxe.

On demande:

Que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

En outre, monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement; elle nous vient également de la région de Saint-Laurent, dans ma circonscription. Les signataires s'y déclarent préoccupés car, d'après eux, cette taxe causera des torts graves et injustes aux Canadiens ayant des revenus moyens ou modestes et ils prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je suis fier de pouvoir prendre la parole dans cette enceinte aujourd'hui. Je souhaite présenter une pétition au nom de Canadiens qui s'opposent à cette taxe sur les produits et services. Cette dernière imposera un lourd fardeau aux petites entreprises, au secteur agricole et au secteur de la pêche.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter au Parlement du Canada une pétition dûment certifiée que nous envoient un certain nombre de Canadiens soucieux. Ils s'inquiètent du caractère excessif du régime d'imposition préconisé par le gouvernement d'en face lequel, depuis 1984, a augmenté notre note fiscale à 31 reprises. Ils sont surtout préoccupés par le projet de créer une nouvelle taxe sur les produits et services et ils prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de renoncer à cette taxe régressive.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui une pétition en conformité avec l'article 36 du Règlement. Je signale à la présidence que le document a été dûment certifié par le greffier. La pétition porte plusieurs centaines de signatures de gens de Windsor, en Ontario, ma ville d'adoption. Je suis passablement fier de faire part de leur opposition au projet de taxe sur les produits et services ou, comme l'a si bien fait remarquer mon collègue, cette taxe des pleurs et souffrances.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom des gens de Nipissing, qui englobe les villes de North Bay, Sturgeon Falls et Mattawa. Bien sûr, la pétition a trait à l'iniquité de notre régime fiscal. Nous demandons au gouvernement conservateur de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement, dûment documentée et certifiée par le greffier. Les pétitionnaires sont des Canadiens que cette mesure fiscale sans précédent inquiète, contrarie et désillusionne. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

LE SERVICE VOYAGEURS DE VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions. Tout d'abord, je rappelle à mes collègues qu'il faudra abattre un certain nombre d'arbres pour que puisse être imprimé le hansard d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, dans ma première pétition, on demande au gouvernement de respecter sa promesse initiale d'appuyer VIA Rail, de ne pas réduire davantage le budget de VIA Rail et de donner à la société les ressources nécessaires dont elle a besoin pour fonctionner comme une entreprise de transport moderne et efficace, et non pas comme une pièce de musée.

Cette pétition est signée par des citoyens de Smithers, Houston et Telkwa dans le nord de la Colombie-Britannique.

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Ma seconde pétition a trait aux forêts, qui font l'objet du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Elle porte la signature d'habitants de Fort St. John, Dawson Creek et Prince George, localités du nord de la Colombie-Britannique, et exhorte le gouvernement à revoir l'entente sur le développement des ressources forestières qu'il a conclue avec la Colombie-Britannique en raison de son apport au reboisement de nos terres.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): J'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition où je m'oppose, tout comme des centaines de milliers d'autres citoyens ordinaires, à la taxe de 9 p. 100 sur les biens et services. Cette pétition a été dûment signée et paraphée par le nombre voulu de pétitionnaires. C'est volontiers que je la présente.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Au nom d'un très grand nombre de Canadiens et conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition pour protester contre cette taxe terrible que le gouvernement s'apprête à nous imposer pour nous étrangler.

M. Peter Milliken (Kingston-et-les-Îles): Monsieur le Président, c'est volontiers que je présente cette pétition qu'ont signée 30 habitants de la ville d'Ottawa qui s'opposent à ce que le gouvernement nous impose sa taxe sur les biens et services. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement du Canada de rejeter cette taxe.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour présenter à cette honorable Chambre une pétition venant de personnes de la région d'Ottawa.

Ces gens d'Ottawa, tout comme les gens de Beauséjour, s'objectent à ce projet de taxation parce qu'ils sont inquiets de ce que cette nouvelle taxe suscitera des difficultés graves et injustes pour les familles à moyen et bas revenu.

Ils demandent en fait humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom de Canadiens préoccupés, une pétition certifiée par le greffier au titre de l'article 36 du Règlement.

Cette pétition exprime l'indignation et le sentiment de trahison éprouvés par les Canadiens devant la dernière mesure gouvernementale tendant à instaurer la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent qu'on les entende, que le gouvernement écarte cette taxe régressive.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, au nom des personnes âgées de ma circonscription et de toutes les petites entreprises, j'ai l'honneur de présenter une pétition au titre de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires invitent le Parlement à repousser la taxe sur les produits et services, car ils ne veulent pas se voir transformer en comptables et teneurs de livres.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au titre de l'article 36 du Règlement, au nom de Canadiens qui implorent littéralement le gouvernement de contremander son projet de taxe sur les produits et services, taxe qui va nuire à tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au titre de l'article 36, au nom de Canadiens préoccupés d'Ottawa—Vanier qui ne sont pas favorables à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de repousser le projet de loi.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'honneur et de plaisir que j'interviens pour présenter, au titre de l'article 36, une pétition émanant d'habitants de Kenora—Rainy River et d'exploitants d'entreprises de tourisme qui savent qu'ils n'auront plus d'emploi en 1991.

C'est avec plaisir que je demande au gouvernement de songer à ne pas imposer une taxe qui va faire beaucoup de tort à l'industrie touristique canadienne.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me lever aujourd'hui pour présenter une pétition, en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom d'un groupe de Canadiens inquiets.

Ces personnes s'opposent vigoureusement à cette nouvelle taxe sur les produits et services et, en leur nom, je prie le Parlement de rejeter cette taxe.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition certifiée au nom de citoyens canadiens inquiets, plus particulièrement des habitants de la circonscription de Western Arctic qui s'opposent à la taxe sur les produits et services qui représentera une charge importante pour la petite entreprise et créera de sérieuses difficultés, injustes, aux Canadiens à faible et moyen revenus.

• (1150)

Les gens du Nord, déjà confronté à un coût de la vie extrêmement élevé, ne peuvent pas supporter une augmentation des frais de transport et de communication ou des autres produits et services de base.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je désire présenter au Parlement une pétition dûment signée et certifiée en vertu de l'article 36 du Règlement, provenant d'électeurs de la circonscription de York-Nord.

Ces personnes—travailleurs, retraités, étudiants ou commerçants—s'opposent vigoureusement à cette taxe proposée de 9 p. 100 sur les produits et services qui, selon elles, aura un effet social et économique négatif sur leur vie.

Leur opposition est basée sur des réalités économiques et sociales fondamentales: cette taxe augmentera l'inflation, le chômage et les taux d'intérêt, tandis que son administration sera un cauchemar. En leur nom, je prie le Parlement de rejeter cette taxe proposée.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui s'inquiètent énormément à propos de la taxe sur les produits et services. En effet, ils y voient de l'arnaque fiscal qui nuira au tourisme et dont la gestion se révélera un cauchemar pour la petite entreprise. Par conséquent, ils demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition exhortant le gouvernement du Canada à rejeter la TPS, soit la taxe sur les produits et services, ou encore la taxe des pleurs et souffrances. La pétition porte la signature de trente habitants de la magnifique circonscription de Windsor-Ouest que représente avec grande compétence notre très distingué, honorable et éminent collègue assis exactement en face de moi.

LE CODE RÉGISSANT LA TENUE VESTIMENTAIRE DES MEMBRES DE LA GRC

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions que nous envoient mes électeurs. La première, portant quelque 120 signatures, dit ceci: «Attendu que la GRC compte une vieille et honorable tradition, réputée et admirée de par le monde, et attendu que l'uniforme caractéristique de ses membres est reconnu et respecté par le public et d'autres forces policières au Canada et ailleurs, nous ne voyons pas l'utilité ou la nécessité de modifier cet uniforme ou le code régissant la tenue vestimentaire des membres de ce service.»

Enfin, les signataires se disent en désaccord avec les changements proposés au code vestimentaire de la GRC.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): J'ai une pétition portant les signatures d'un groupe d'environ 40 citoyens de la région de Newton, dans la circonscription de Surrey, qui s'opposent catégoriquement à ce que le gouvernement mette en oeuvre son projet de ne pas verser de pension de sécurité de la vieillesse aux retraités qui gagnent plus de 50 000 dollars par année.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur, moi aussi, de présenter des pétitions émanant de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services que le gouvernement a l'intention d'imposer. Les pétitionnaires déclarent que la nouvelle taxe pénalisera injustement les familles à revenus faible et moyen et les petites entreprises. En somme, ils demandent au gouvernement de laisser tomber ce projet.

Monsieur le Président, puisque je suis le dernier à présenter une pétition aujourd'hui, je voudrais vous féliciter pour l'efficacité avec laquelle vous avez accepté ces pétitions provenant de tout le Canada et portant sur cet important sujet.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des Communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 53, 64, 85, 88, 92, 94, 95, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 107, 108, 110, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, et 125.

[*Texte*]

LES PROGRAMMES RELEVANT DE LA STRATÉGIE CANADIENNE DE CRÉATION D'EMPLOI

*Question nº 53—**M. Volpe:**

En ce qui concerne les programmes relevant de la stratégie canadienne de création d'emploi dans les régions de Hamilton, Kingston, Peterborough, Sault-Sainte-Marie, St. Catharines—Niagara et Thunder Bay, quel est *a*) le nombre de demandes (i) présentées (ii) approuvées, *b*) le montant du financement (i) demandé pour les programmes proposés (ii) consenti pour les programmes approuvés, *c*) la répartition du nombre et du genre de participants aux programmes approuvés, *d*) le nombre (i) de programmes proposés (ii) de programmes approuvés, dans les différents secteurs professionnels, tels qu'ils sont définis en détail par Statistique Canada, *e*) le taux d'impact des programmes approuvés dans chacun des secteurs professionnels donnés?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La réponse pour l'année financière 1988–1989 est la suivante:

a)	(i)*	(ii)
Hamilton	369	369
Kingston	210	205
Peterborough	119	116
Sault Ste Marie	171	164
St. Catherines / Niagara	206	200
Thunder Bay	350	350

b)	(i)	(ii)
Hamilton	4,423,496	4,103,598
Kingston	1,829,622	943,534
Peterborough	678,224	433,365
Sault Ste Marie	2,236,440	1,753,470
St. Catherines / Niagara	2,576,224	2,272,398
Thunder Bay	1,480,985	1,503,091

c)	**Nombre de participants total	Femmes	Autochtones	Personnes Handicapées	Minorités Visibles	Jeunes	Bénéficiaire d'aide sociale
Hamilton	854	201	24	43	55	128	186
Kingston	317	66	3	7	8	31	38
Peterborough	181	23	6	8	9	27	19
Sault Ste Marie	488	150	63	24	7	140	210
St. Catherines / Niagara	575	117	13	19	10	65	80
Thunder Bay	578	87	106	9	9	92	74

d) Pas disponible

e) Pas disponible

* Les demandes entrées dans la base de données comprennent seulement celles qui ont été soumises par la région pour approbation de l'Administration centrale.

** Le nombre de participants des divers groupes cibles ne sont pas additionnés pour former ce total puisque un participant pourrait représenter plus d'un groupe cible.

LES PRODUITS FRUITIERS

Question nº 64—**M. Whittaker:**

En ce qui concerne *a*) les hôpitaux pour anciens combattants, *b*) les prisons relevant du gouvernement, *c*) les bases des forces armées, (i) quelle est la consommation totale de produits fruitiers (ii) à quel endroit ces produits sont-ils achetés?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

a) En ce qui concerne le ministère des Anciens combattants, la consommation totale de produits fruitiers pour l'année financière 1988–1989 et les endroits d'achat sont les suivants:

Hôpital Sainte-Anne:

(i) Total 252 752 $; (ii) Breuvage Moccomat Limitée; Produits Star Appetizing; Dellixo Inc.; Les Aliments Trois Frères Limitée; Metro Richelieu Inc.

Foyer Rideau pour anciens combattants:

(i) Total 35 374,72 $; (ii) Fine's Fine Foods; Slipacoff's.

Foyer pour anciens combattants (Saskatoon):

(i) Total 15 423,87 $; (ii) Macdonald Consolidated; Pride Beverages Limited; Sunspun Products Limited; Scott National Products; Kawanis; Real Canadian Super Stores; Palm Dairies; Canadian Safeway.

b) En ce qui concerne le ministère du Solliciteur général, la consommation totale de produits fruitiers en valeur monétaire par région pour les établissements pénitentiaires pour l'année financière 1988–1989 est:

Affaires courantes

(i)

Région	Fruits frais	Fruits en conserve	Jus de fruits	Total
	$	$	$	$
Atlantique	39 118.84	14 886.94	13 806.16	67 811.94
Québec	106 560.00	76 576.00	48 000.00	231 136.00
Ontario	104 331.00	124 805.00	10 221.00	239 357.00
Prairies	86 880.30	85 659.94	51 274.06	223 814.30
Pacifique	53 702.40	63 434.40	23 157.60	140 294.40
Total	390 592.54	365 362.28	146 458.82	902 413.64

(ii) Tous les produits fruitiers sont achetés auprès de fournisseurs de produits alimentaires dans les régions où sont situés les établissements fédéraux. Des offres permanentes sont faites par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. Cependant, une portion minime de ces fruits, tels que des fruits saisonniers, sont achetés directement des fournisseurs locaux.

Endroits:

Atlantique: Moncton et Halifax; Québec: Montréal et la ville de Québec; Ontario: Toronto et Kingston; Prairies: Winnipeg, Régina, Saskatoon et Edmonton; Pacifique: Vancouver, Victoria et Abbotsford.

c) En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale:

(i) Il n'est pas possible de déterminer précisément la quantité de fruits frais qui sont consommés dans les Forces canadiennes au cours d'une année donnée, mais cette quantité a été évaluée à environ un million de kilogrammes pour l'année financière 1987–1988. Les données ne sont pas disponibles pour l'année financière 1988–1989. De plus, le personnel des Forces canadiennes consomme quelque 134 000 caisses de fruits en conserve durant une année type. Les données susmentionnées ne s'appliquent qu'aux unités des Forces canadiennes qui sont au pays; les unités qui sont à l'étranger ne reçoivent normalement pas de produits alimentaires canadiens.

(ii) Les fruits frais sont achetés par l'entremise de bureaux régionaux du ministère des Approvisionnements et Services. La période des achats ne correspond pas à l'année financière du gouvernement et le QGDN n'a pas de moyen de connaître promptement la valeur précise de ces achats. Les fruits en conserve sont achetés annuellement dans le cadre de contrats d'envergure nationale qui sont adjugés au soumissionnaire le plus concurrentiel par le ministère des Approvisionnements et Services. Les producteurs et les distributeurs de fruits présentent des soumissions pour ces contrats. Il n'est pas possible d'indiquer de façon précise la provenance des fruits, étant donné qu'un distributeur peut s'approvisionner à plusieurs sources. La valeur totale de ces achats est de 2 429 697 dollars.

CHARLES NG

Question nº 85—**M. Kindy:**

À la connaissance du gouvernement, à combien s'élèvent au total, pour tous les paliers du gouvernement, les frais *a*) d'incarcération, *b*) de poursuite et de défense, *c*) des procédures judiciaires, *d*) des réunions et des négociations avec les représentants des États-Unis, *e*) des audiences gouvernementales, *f*) des ressources humaines affectées par les divers organismes concernés et *g*) autres frais occasionnés par la présence de Charles Ng au Canada?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères suivants ont été priés de fournir des renseignements:

Ministère de la Justice:

Il est impossible de donner une appréciation des coûts, pour heures-personnes ou pour toutes autres dépenses déboursées dans la cause de Ng. Puisque ce dossier est présentement devant la cour, les coûts continuent d'être encourus et ce de façon journalière.

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:

La présence de M. Ng au Canada n'a entraîné aucun frais direct pour la Commission. La Commission s'est bornée à suivre l'affaire et à répondre aux représentations reçues à ce sujet.

Ministère des Affaires extérieures:

La présence de Charles Ng au Canada n'a pas entraîné de dépenses directes. Le Ministère a répondu à des lettres du public concernant cette affaire, mais les coûts correspondants sont peu importants, n'impliquant qu'environ 20 heures-personnes. Le Consulat général de San Francisco a aussi consacré environ trente heures-personnes à répondre aux demandes de renseignements du public américain.

Service correctionnel du Canada (SCC):

Basé sur le coût moyen annuel d'emprisonnement d'un détenu dans un établissement à sécurité maximale, le coût total de l'incarcération à partir de la date d'admission dans un établissement fédéral, soit du 17 décembre 1985 au 16 mai 1989, est de 206 753,18 $.

Il est impossible au SCC de calculer les ressources humaines individuelles requises, afin de maintenir un détenu sous garde. Trop de personnes sont impliquées. Un détenu incarcéré dans un établissement correctionnel fédéral rencontre son agent de gestion du cas, le médecin (au besoin) et le psychologue et/ou le psychiatre, est escorté par plusieurs agents de correction, etc. Tous les établissements fonctionnent 24 heures par jour.

Tous ces facteurs et autres sont considérés dans le coût moyen annuel.

Gendarmerie royale du Canada (GRC):

En date de la question, la GRC a consacré 2 426 heures et 26 023,15 $ (excluant les coûts salariaux) à l'enquête portant sur Charles Ng. Les dépenses continuent à s'accumuler. Celles-ci ne sont toutefois pas comptabilisées d'une façon permettant de déterminer le montant actuel par activité tel que demandé.

LES DÉPENSES D'ENTREPRISE—L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Question nº 88—**M. Nystrom:**

1. Y a-t-il *a*) des sociétés, *b*) des particuliers qui ont réclamé la déduction, à titre de dépenses d'entreprise, de contributions versées à des organismes, organisations ou personnes appuyant activement l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) quel était le montant de chaque réclamation, (iii) quel pourcentage de chaque réclamation a été admis?

2. Y a-t-il *a*) des sociétés *b*) des particuliers qui ont réclamé la déduction, à titre de dépenses d'entreprise, de contributions versées à des organismes, organisations ou personnes s'opposant activement à l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) quel était le montant de chaque réclamation, (iii) quel pourcentage de chaque réclamation a été admis?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): 1. et 2. Le ministère sait, en raison de l'examen fait dans le cadre du programme habituel de vérification des livres et des registres de corporations et de particuliers qui exploitent une entreprise, que des déductions ont été faites au titre de dépenses d'entreprise pour des contributions engagées pour appuyer l'Accord de libre-échange canado-américain ou pour s'opposer à sa ratification.

Ces dépenses ne seraient pas nécessairement identifiées clairement dans les états financiers produits avec la déclaration de revenus. Il n'y a pas de programme de vérification visant uniquement les dépenses d'entreprise engagées pour appuyer l'Accord de libre-échange canado-américain ou s'y opposer. Ces dépenses d'entreprises sont examinées dans le cadre du programme habituel de la vérification des livres et des registres des contribuables. Par conséquent, il n'y a pas de statistiques globales disponibles pour ces déductions.

Affaires courantes

LES PROJETS ASSUJETTIS AU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Question nº 92—**M. Caccia:**

En ce qui concerne *a*) l'usine de pâtes et papiers de Daishowa, en Alberta, *b*) l'usine de pâtes et papiers de la Pacific Forest Industry, en Alberta, *c*) l'extension de Repap de l'usine de pâte à papier de la Manforest, à Le Pas, au Manitoba, *d*) l'installation de traitement de l'huile lourde de Husky, à Lloydminster, *e*) le gazoduc de l'île de Vancouver, *f*) les sables pétrolifères d'Oslo, *g*) l'exploitation pétrolière extracôtière Hibernia, *h*) la phase II du développement hydro-électrique de la Baie James, (i) le projet a-t-il été soumis au processus d'évaluation et d'examen environnemental et, dans l'affirmative, à quelle étape du processus est le projet, sinon, à quelle date y sera-t-il soumis, (ii) à quelle date l'évaluation sera-t-elle terminée, (iii) les résultats de l'évaluation seront-ils rendus publics?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): *a*) (i) Oui, l'évaluation initiale a été complétée par le ministère de la Diversification de l'économie de l'ouest;

(ii) Évaluation initiale complétée le 7 mars 1989;

(iii) Oui.

b) i) Oui, un Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement fédéral albertain a été annoncé durant le mois de juillet;

(ii) Le Conseil d'évaluation en matière d'environnement prévoit tenir des audiences cet automne pour compléter l'évaluation à la fin de 1989 ou au début de 1990;

(iii) Oui, s'il y a lieu.

c) i) Non, la vente de l'usine ne déclenche pas le PEEE. Des discussions sont présentement en cours avec le Manitoba concernant les plans d'expansion de la papeterie Repap annoncés plus tôt;

(ii) Inconnue;

(iii) Oui, s'il y a lieu.

d) (i) Oui, l'évaluation initiale a été complétée en août 1987 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

(ii) Évaluation initiale complétée en 1987;

(iii) Oui.

e) (i) Oui, l'examen a été mené dans le cadre du processus de la B.C. Utilities et un examen initial dans le cadre du PEEE est présentement en cours par le minitère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

(ii) Inconnue;

(iii) Oui.

f) (i) Oui, présentement au stage préliminaire de l'évaluation initiale par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

(ii) Inconnue;

(iii) Oui.

g) (i) Oui;

(ii) L'examen public a été complété et le rapport de la Commisssion d'évaluation environnementale était rendu public en décembre 1985;

(iii) Oui, décembre 1985.

h) (i) Non;

(ii) Des discussions sont présentement en cours avec le gouvernement du Québec pour établir un processus d'évaluation conjoint entre le fédéral et le provincial. Les lignes directrices pour les études environnementales seront soumises à Hydro-Québec cet automne. Le processus d'évaluation serait complété au plus tôt à la fin de 1990;

(iii) Oui, s'il y a lieu.

LES DÉPENSES DES ENTREPRISES—L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Question nº 94—**M. Manley:**

1. Les préposés aux cotisations ou vérificateurs de Revenu Canada–Impôt reçoivent-ils des directives visant à la détermination des sommes payées pour de la publicité faite en faveur ou à l'encontre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, ou payées à des organismes porte-parole comme l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi ou le Réseau pro-Canada, et, dans l'affirmative, quelles sont ces directives?

2. Est-ce que Revenu Canada–Impôt se fonde sur certains critères pour déterminer la déductibilité de ces sommes et, dans l'affirmative, lesquels?

3. À ce jour, des contribuables ont-ils déclaré de telles dépenses et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent au total les sommes *a*) qui ont été déclarées, *b*) qui ont été (i) admises (ii) rejetées dans les cotisations d'impôt?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):

Dépenses d'entreprise—Contributions pour ou contre la cause de l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis.

1. Il n'y a pas de programme de vérification visant uniquement les dépenses d'entreprise engagées pour appuyer l'Accord de libre-échange canado-américain ou s'y opposer. Ces dépenses d'entreprise sont examinées dans le cadre du programme habituel de la vérification des livres et des registres des contribuables.

2. La Loi de l'impôt sur le revenu ne contient aucune disposition qui traite précisément de ces dépenses. Le Ministère applique les critères habituels d'admissibilité des dépenses. La déduction de dépenses est admise si ces dernières sont engagées dans le but de tirer un revenu d'une entreprise ou de lui faire produire un revenu et si elles sont raisonnables dans les circonstances. Les faits et les circonstances de chaque cas font l'objet d'une étude particulière. La position générale du Ministère est exposée dans le bulletin d'interprétation IT-487.

3. Le Ministère sait, en raison de l'examen fait dans le cadre du programme habituel de vérification des livres et des registres de corporations et de particuliers qui exploitent une entreprise, que des déductions ont été faites au titre de dépenses d'entreprise pour des contributions engagées pour appuyer l'Accord de libre-échange canado-américain ou s'y opposer. Ces dépenses ne seraient pas nécessairement identifiées clairement dans les états financiers produits avec la déclaration de revenus. De plus, puisqu'il n'y a pas de programme de vérification visant uniquement les dépenses d'entreprise engagées pour appuyer l'Accord de libre-échange canado-américain ou s'y opposer, il n'y a pas de statisques globales disponibles pour ces déductions.

LES POSTES D'ENTREPOSAGE DE BPC DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question nº 95—**M. St-Julien:**

1. Existe-t-il des postes d'entreposage de biphényles polychlorés (BPC), dans la circonscription d'Abitibi, et dans l'affirmative, *a*) quel en est le nombre *b*) quelle est la fréquence des contrôles effectués pour en vérifier la conformité avec les directives à la santé et à la sécurité?

2. Des inspections ont-elles révélé le défaut de conformité de certains de ces postes d'entreposage et, dans l'affirmative, *a*) lesquels *b*) à quelles dates (i) le défaut de conformité y a-t-il été constaté, (ii) des contrôles y seront-ils effectués?

3. Des BPC de la circonscription d'Abitibi sont-ils transportés ailleurs pour être détruits et, dans l'affirmative, *a*) où, *b*) par quels moyens?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

a) Il y a 15 industries non gouvernementales qui entreposent des déchets de BPC dans la circonscription d'Abitibi.

b) La fréquence des inspections effectuées par Environnement Canada est d'une fois à tous les 2 ou 3 ans afin de vérifier l'inventaire en vertu de 3.(1) de l'Arrêté d'urgence sur les BPC (C.P. 1989-296, 23/02/89). Environnement Canada fournit aussi des conseils d'après les codes de bonne pratique existants. Le gouvernement provincial fait un inventaire annuel en vertu du Règlement sur les déchets dangereux et applique les dispositions de l'Arrêté d'urgence concernant le stockage des déchets contenant des BPC du gouvernement fédéral en vertu du concept d'équivalence de leur réglementation.

2. Aucun cas de non conformité ne fut relevé par Environnement Canada en ce qui a trait à l'inventaire.

3. À notre connaissance aucun BPC *faisant partie de l'inventaire* ne fut expédié pour destruction.

LA LOI DE 1987 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

Question nº 98—**M. MacWilliam:**

Le gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue de l'examen du procédé d'inversion de la charge de la preuve qu'on trouve au chapitre 35, partie II, article 8, paragraphe 4, de la Loi de 1987 sur les transports routiers, et de ses répercussions sur les caractéristiques de l'industrie des transports au Canada et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Des mesures ont été prises afin d'évaluer, entre autres, les répercussions des dispositions relatives à l'inversion de la charge de la preuve que contient la *Loi de 1987 sur les transports routier*. Certaines dispositions précises dans la nouvelle législation canadienne sur les transports permettent d'assurer l'évaluation continue de l'efficacité des textes de loi. Citons notamment la *Loi nationale sur les transports* qui prévoit des examens annuels au 31 mai de chaque année. De plus, on effectuera un examen complet en 1992.

L'Office national des transports (ONT) a récemment terminé l'examen de 1988, qui comprenait notamment l'étude des articles relatifs aux entrepreneurs nouvellement admis, à l'expansion et à la fusion. Ces articles tiennent évidemment compte des répercussions du procédé d'inversion de la charge de la preuve.

Transports Canada, l'ONT, Consommation et Corporations Canada ainsi que certains organismes provinciaux procèdent également à la mise en oeuvre de méthodes de contrôle supplémentaires, et ce, sous les auspices du Conseil canadien des administrateurs du transport motorisé (CCATM).

Ces méthodes permettront d'étudier les répercussions de l'inversion de la charge de la preuve dans chaque province afin de déterminer si, d'ici 1992, l'élimination graduelle de l'inversion de la charge de la preuve servira le mieux les intérêts des expéditeurs et des transporteurs.

Jusqu'à maintenant, le temps écoulé et les données rassemblées n'ont pas permis de procéder à une analyse plus poussée de l'inversion de la charge de la preuve. Cependant, d'ici 1990, on pourra dégager les premières tendances.

LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 1989

Question nº 99—**M. Allmand:**

1. À l'occasion du lancement de la campagne annuelle de promotion de l'emploi des étudiants par le ministre fédéral de la Jeunesse, le mercredi 10 mai 1989, à Ottawa, a-t-on acheté *a*) des T-shirts, *b*) des insignes, *c*) des ballons et, dans l'affirmative, (i) de quelles personnes les a-t-on achetés (ii) qui en a fait l'impression, (iii) combien en est-il resté, (iv) quel prix le gouvernement a-t-il payé, l'impression compris?

2. Le gouvernement a-t-il fait d'autres frais à cet égard et, dans l'affirmative, *a*) quels en ont été les montants, *b*) quel en était l'objet?

3. D'autres activités de promotion semblables à celle-ci *a*) ont-elles eu lieu ailleurs au Canada au cours de la campagne de promotion de l'emploi des étudiants, *b*) ont-elles été annulées après le 11 mai 1989, *c*) ont-elles eu lieu pour quelque autre programme de création d'emplois, *d*) ont-elles été prévues, puis annulées après le 11 mai 1989?

L'hon Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et le sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): 1. *a*) Oui.

b) Oui.

c) Oui.

(i), (ii) et (iv)

—3 500 T-shirts (français prioritaire), produits et imprimés par Dome Advertising Ltd., de Regina (Sask.), au coût de 15 653,46 $.

—6 500 T-shirts (anglais prioritaire), produits et imprimés par Dome Advertising Ltd., de Regina (Sask.), au coût de 29 280,86 $.

—130 000 100 000 macarons en anglais et 30 000 macarons en français, achetés du fabricant, la Maison Baselières Inc. de Montréal (Québec), au coût de 13 712 $.

—10 000 ballons, achetés de H.A.S. Novelties Ltd. d'Ottawa (Ont.), au coût de 1 330,03 $.

(iii) Aucun.

Tout ce matériel a été produit pour le lancement national de la campagne et pour les campagnes menées par les 450 Centres d'emploi du Canada pour étudiants. Le personnel des Centres portait les T-shirts pendant la campagne. Des économies ont pu êre réalisées grâce à une commande centralisée de toutes les quantités nécessaires à l'échelle nationale.

2. *a*) Oui.

D'autres dépenses ont été engagées, soit un contrat de 30 588,15 $ accordé à Continental Golin/Harris Communications Ltd.

b) Pour donner un caractère vraiment national à la campagne «Embauchez des étudiants», on a confié l'organisation du lancement national de la campagne à Ottawa à la firme Continental Golin/Harris Communications. (Des députés des trois partis politiques ont participé aux événements, ainsi que des représentants des hôtels du C.P., de l'Association Jeunesse Action 89 de la région de la Capitale nationale). M. Dave Smith, propriétaire du restaurant The Place Next Door, a fait don de 1 500 hot dogs pour l'occasion, et 120 maillots de rugby portant sur l'avant le logo «Embauchez des étudiants» ont été créés pour les députés participant au lancement.)

3. *a*) Oui.

Sur les 450 Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CECÉ) offrant leurs services cette année dans l'ensemble du pays, plus de 60 ont été officiellement ouverts en présence de députés des trois partis politiques fédéraux. L'ouverture de la plupart des autres centres a été marquée par une cérémonie moins officielle sous la forme d'une journée d'accueil où le personnel étudiant invitait le public à visiter les bureaux. Le personnel étudiant de ces bureaux a continué tout au long de l'été d'organiser des événements pour faire connaître leurs activités. De plus, des certificats «Prime au mérite» préparés par le gouvernement du Canada ont été remis à la fin de l'été aux commanditaires de la campagne «Embauchez des étudiants».

Pour aider les CECÉ à créer une atmosphère dynamique, empreinte d'énergie et professionnelle pour le personnel et les invités, on leur a tous fourni du matériel de promotion. La campagne «Embauchez des étudiants» fait partie du programme Défi.

Des députés de l'Opposition, l'honorable Bill Rompkey (Labrador) et M. John Rodriguez (Nickel Belt), ont présidé des cérémonies d'ouverture, et beaucoup d'autres ont participé aux journées d'accueil et contribué à la promotion de la campagne «Embauchez des étudiants» de 1989 dans la collectivité. Le gouvernement apprécie l'ingéniosité et le dynamisme de tous les étudiants ainsi que la contribution et l'appui de tous les députés.

b) Non.

Aucune ouverture officielle n'a été annulée avant ou après le 11 mai 1989. Il est arrivé que d'autres obligations aient empêché un déput d'assister à l'ouverture. Dans ces cas, le directeur du CEC ou du CECÉ le remplaçait.

c) Non.

d) Non.

Voir réponse *b*).

L'UNITÉ SPÉCIALE DES ENQUÊTES FÉDÉRALES AU SEIN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question nº 101—**M. Kaplan:**

Le gouvernement a-t-il créé une *Unité spéciale des enquêtes fédérales* au sein de la Gendarmerie royale du Canada et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date l'a-t-il créée, *b*) quel est son mandat, *c*) de quelle stabilité a-t-elle joui au chapitre de son personnel, *d*) combien d'affaires a-t-elle éclaircies?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): *a*) 1985

b) La Direction s'occupe de cas notoires, où il est question de crimes contre le gouvernement du Canada et de crimes graves commis par des représentants publics. Conformément à une directive du Conseil du Trésor, elle enquête également sur des cas dont la saisissent le vérificateur général ou encore divers organismes ou ministères fédéraux, lorsqu'ils soupçonnent que la perte de fonds publics peut être d'origine criminelle.

c) La Direction comptait à l'origine quatre membres, et deux autres personnes se sont ajoutées au groupe. Trois des employés du début ont été mutés et remplacés.

d) Jusqu'à maintenant, la section a ouvert 65 dossiers d'enquête.

LA COMMERCIALISATION DES AGNEAUX ET DES MOUTONS DU QUÉBEC

Question nº 103—**M. Assad:**

1. Est-ce que le gouvernement a l'intention d'accorder la bonification de la qualité des produits des éleveurs d'agneaux et de moutons du Québec?

2. Le gouvernement est-il en mesure d'assurer la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec que l'étude du projet-pilote qui dure depuis huit mois sera mise à exécution?

L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): 1. Oui, le ministère de l'Agriculture a travaillé conjointement avec la Fédération au développement des règlements concernant ce genre de produit spécifique.

2. Le projet-pilote sera mis à exécution le 15 septembre 1989.

LA COMMERCIALISATION DES AGNEAUX ET DES MOUTONS DU QUÉBEC

Question nº 104—**M. Assad:**

Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'un projet-pilote pour la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec et pour lequel le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et l'Union des producteurs agricoles du Québec ont investi chacun une somme de 100 000 $ et, dans l'affirmative, qu'est-il advenu de ce projet?

L'hon. Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): 1. Oui, le ministère de l'Agriculture est au courant de l'existence du projet-pilote et y travaille conjointement avec la Fédération. La formation du personnel et les préparatifs d'administration sont présentement en cours, afin de respecter la date de mise à exécution du 15 septembre 1989.

LE CONSULAT CANADIEN À KIEV

Question nº 105—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

Le Canada a-t-il un consulat à Kiev, dans la république socialiste soviétique d'Ukraine, et, sinon, a) pour quelle raison, b) le gouvernement en ouvrira-t-il un au cours des deux prochaines années et, sinon, pour quelle raison?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement du Canada n'a pas à l'heure actuelle de consulat à Kiev en République socialiste soviétique d'Ukraine. Nous avons avec Moscou une entente qui nous permet d'ouvrir un consulat en Union soviétique. Nous entendons établir ce consulat à Kiev, mais, en raison de contraintes financières, nous ne pouvons présentement donner suite à notre projet.

LES PROGRAMMES DE FORMATION LINGUISTIQUE ET CIVIQUE

Question nº 107—**M. Mitchell:**

Y aura-t-il des programmes de formation linguistique et civique destinés aux immigrants après avril 1990, alors que les crédits du programme relatif aux cours de langue et de civisme auront été retirés, et, dans l'affirmative, lesquels?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le Secrétariat d'État du Canada et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada m'informent comme suit:

La décision de mettre fin le 31 mars 1990 aux ententes relatives aux cours de langues et de préparation à la citoyenneté et aux ententes relatives aux manuels de langues, s'inscrit dans la stratégie globale du gouvernement en vue de réduire le déficit national, et, en période d'austérité, des décisions difficiles apparaissent inévitables. La formation linguistique des immigrants est une responsabilité partagée du gouvernement fédéral et des provinces. Après la fin des ententes, il restera plusieurs programmes de rechange pour pourvoir à la formation linguistique des immigrants adultes.

Au plan fédéral, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada administre deux programmes visant à répondre aux besoins des immigrants en matière de cours de langue. Par l'intermédiaire de l'option Achat direct de la Planification de l'emploi, la CEIC achète des places de formation dans des établissements d'enseignement provinciaux, afin d'offrir des cours de français et d'anglais aux immigrants qui en ont besoin pour pouvoir accéder au marché du travail. Au cours des six dernières années financières (soit de 1983-1984 à 1988-1989) 70 745 places de formation ont été offertes à des immigrants et des réfugiés à un coût d'environ 321 millions de dollars. Il s'agit là d'un programme permanent qui demeurera en vigueur après avril 1990.

Dans le cadre du programme de cours de langue en vue de l'établissement (PCLE), des organismes bénévoles non gouvernementaux reçoivent des fonds en vue d'offrir jusqu'à 500 heures de cours de langue de base aux immigrants qui ne se destinent pas dans l'immédiat au marché du travail, principalement les immigrantes ayant des enfants à charge. Depuis la mise en oeuvre de ce programme en 1986, 8 500 personnes ont suivi des cours de formation à un coût de 4,5 millions de dollars. Le PCLE est offert en 1989-1990 à titre de projet pilote et son budget est de 3,5 millions de dollars.

LE PRIX DU PASSAGE SUR LES TRAVERSIERS DE MARINE ATLANTIQUE

Question nº 108—**Mme Callbeck:**

À la connaissance du gouvernement, en ce qui concerne chaque année, depuis 1984, les prix du passage sur les traversiers de Marine Atlantique reliant Borden, dans l'Île-du-Prince-Edouard, et Cape Tormentine, du Nouveau-Brunswick, ont-ils augmenté et, dans l'affirmative, *a*) de combien, *b*) quel pourcentage des recettes de Marine Atlantique ces chiffres représentent-ils, *c*) quelles ont été les hausses des prix du passage, le cas échéant, pour (i) les automobiles (ii) les passagers (iii) les camions et quel pourcentage des recettes ces chiffres représentent-ils?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Pour les points *a*, *b* et *c*, voir la réponse en annexe.

(a) Prix du passage et augmentation

Depuis 1984, les prix du passage ont augmenté de la façon suivante:

	passage de 1984	augm. 1985	augm. 1986	augm. 1987	augm 1988.	augm. 1989
Automobiles	5.25	.25	.50	—	.25	.50
Passagers :						
Adultes	1.35	.55	.10	.30	.10	.10
Enfants						
(5 - 12)	.65	.30	.05	.15	.05	.05
(moins de 5 ans)	free	—	—	—	—	—
Personnes âgées	1.35	.55	(.30)	.15	.05	.10
Camions:						
moins de 20'	5.25	.25	.50	—	.25	.50
21' - 30'	6.20	.60	.45	.50	.30	.45
31' - 40'	7.56	.54	.40	.75	.40	.60
41' - 50'	8.92	.58	.50	.75	.45	.80
51' - 60'	10.28	.82	.65	.75	.50	.75
61' - 70'	11.64	.61	.75	1.00	.55	.95
over 70'	11.64	.61	.75	2.25	.60	.90

Les tarifs de 1984 à 1989 ont été les suivants:

PASSAGE SIMPLE

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Automobiles	5.25	5.50	6.00	6.00	6.25	6.75

Passagers:

Adultes	1.35	1.90	2.00	2.30	2.40	2.50
Enfants (5 à 12)	.65	.95	1.00	1.15	1.20	1.25
(moins de 5 ans)	free	–	–	–	–	–
Personnes âgées	1.35	1.90	1.60	1.75	1.80	1.90
Camions						
Jusqu'à 20'	5.25	5.50	6.00	6.00	6.25	6.75
21' – 30'	6.20	6.80	7.25	7.75	8.05	8.50
31' – 40'	7.56	8.10	8.50	9.25	9.65	10.25
41' – 50'	8.92	9.50	10.00	10.75	11.20	12.00
51' – 60'	10.28	11.10	11.75	12.50	13.00	13.75
61' – 70'	11.64	12.25	13.00	14.00	14.55	15.50
plus de 70'	11.64	12.25	13.00	15.25	15.85	16.75

b) Recettes provenant du transport (à l'exception du fret)

En 1984, les recettes provenant du transport des passagers, des véhicules de tourisme et des camions se sont élevées à 5 933 407 dollars, ce qui représente 13,4 p. 100 des recettes totales (incluant la subvention fédérale) du service qui dessert l'Ile-du-Prince-Édouard.

En 1985, les passages ont rapporté 6 988 245 dollars, soit 18,1 p. 100 des recettes totales. Il convient de noter que la différence entre ce pourcentage et celui de 1984 vient de l'élimination de la marge de profit dans le calcul des subventions.

En 1986, les passages ont rapporté 7 924 703 dollars, soit 22,5 p. 100 des recettes totales. Cette augmentation du pourcentage est principalement causée par l'élimination de la dépréciation dans le calcul des subventions.

En 1987, les passages ont rapporté 8 912 950 dollars, soit 24,2 p. 100 des recettes totales.

En 1988, les passages ont rapporté 9 772 450 dollars, soit 25 p. 100 des recettes totales.

c) Augmentation de prix

Les augmentations de prix pour les automobiles, les passagers et les camions figurent au point *a*).

Le pourcentage des recettes totales est fourni au point *b*).

Le transport des automobiles représente 43,1 p. 100 des recettes. Le transport des passagers représente 39,1 p. 100 des recettes. Le transport des camions représente 17,8 p. 100 des recettes.

LES CÈDRES BLANCS

Question nº 110—**M. Milliken:**

Le gouvernement connaît-il les raisons pour lesquelles un si grand nombre de thuyas occidentaux («cèdres blancs») sont morts, au nord et à l'ouest d'Ottawa, au cours du printemps de 1989, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Le Relevé des insectes et des maladies des arbres, de Forêts Canada, a signalé des dommages aux cèdres dans les régions au nord et à l'ouest d'Ottawa, et en particulier de la région d'Ottawa-Hull à Brockville et aux alentours.

Le brunissement des aiguilles du cèdre est le résultat de deux années de dommages considérables causés par un insecte, la mineuse verte du thuya, de la sécheresse de l'an dernier et de la dessiccation hivernale («dessiccation»).

En se nourrissant, la mineuse verte a causé un fort brunissement des aiguilles et souvent, par la suite, la mort des rameaux, des branches ou des arbres. Heureusement toutefois, les arbres gravement endommagés produisent souvent de nouvelles aiguilles plus tard au cours de la saison de croissance. Dans le cas des arbres d'ornement individuels, les extrémités des rameaux infestés peuvent être coupées et détruites au début du printemps.

La dessiccation est caractérisée par le jaunissement ou le brunissement de l'extrémité des rameaux ou de toutes les aiguilles au début du printemps.

En outre, il y a deux ans, en raison d'une production exceptionnelle de cônes, ces derniers sont restés dans les cèdres et leur ont donné, vus à distance, une couleur brune.

Les cèdres devraient revenir à la santé s'ils sont arrosés par temps sec. Toutefois, dans les conditions naturelles des forêts, certains peuvent mourir.

LES PRODUITS CHIMIQUES RÉPANDUS SUR LES ROUTES

Question nº 116—**M. Milliken:**

Le gouvernement a-t-il promulgué, en matière d'environnement, une règlementation ou des lignes directrices concernant les produits chimiques qui peuvent être répandus, par pulvérisation ou autrement, sur les routes et les emprises routières et, dans l'affirmative, y est-il interdit d'utiliser certaines substances et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Le seul règlement appliqué par Environnement Canada concernant la pulvérisation de certaines substances sur les routes est l'arrêté d'urgence concernant les biphényles polychlorés (BPC), lequel interdit l'application de tout liquide contenant plus de 5 ppm de BPC, au poids, sur la surface d'une route. Il n'existe pas de lignes directrices fédérales en ce qui a trait à l'application de substances sur les routes. Normalement, cette activité est la responsabilité du gouvernement provincial.

L'ADMINISTRATION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Question nº 117—**M. Gardiner:**

Le gouvernement prévoit-il que de nouveaux emplois seront créés pour la mise en oeuvre de la taxe projetée sur les biens et services et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):

Impôt

Il sera nécessaire de créer de nouveaux postes, afin d'administrer le programme de taxe sur les produits et services. Malheureusement, il n'est pas possible de donner une estimation juste de ce nombre de postes tant qu'une ébauche de législation ne sera pas disponible.

Douanes et Accise

La taxe sur les produits et services est davantage axée sur la consommation que l'actuelle taxe de vente fédérale. Par conséquent, il s'avérera nécessaire de créer des postes supplémentaires afin de procéder à l'administration de la taxe.

Le nombre d'employés requis pour l'application de cette taxe dépend du nombre de marchands concernés, de la complexité de la taxe et d'autres facteurs connexes. Il n'est pas possible de déterminer le nombre de ressources requises avant que ne soient rendus disponibles les détails relatifs à la taxe et à l'avant-projet de la loi.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À SHÉDIAC (NOUVEAU-BRUNSWICK)

Question nº 118—**M. Robichaud:**

1. Combien d'employés *a*) à plein temps, *b*) à temps partiel sont présentement à l'emploi à la Direction des pensions de retraite du ministère d'Approvisionnements et Services à Shédiac au Nouveau-Brunswick?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le chiffre d'employés *a*) à temps plein, *b*) à temps partiel, *c*) le nombre d'années-personnes au bureau de Shédiac?

3. Dans l'affirmative, *a*) combien d'emplois ou d'années-personnes seront coupés, *b*) quand ces coupures auront-elles lieu, *c*) quelle sous-section de la Direction des pensions de retraite sera affectée, *d*) quelle activité y sera affectée?

4. A-t-on mis sur pied un plan pour venir en aide aux employés affectés et, dans l'affirmative, quel est-il, sinon, en prévoit-on un?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): 1. À la fin de juin 1989, la Direction des pensions de retraite, à Shédiac (Nouveau-Brunswick), comptait *a*) 396 employés à plein temps (y compris 26 employés en congé sans solde et 38 employés occasionnels) et *b*) 25 employés à temps partiel.

Affaires courantes

2. Pour l'année financière en cours, on a réduit de six années-personnes les effectifs de la Direction. La réduction prévue pour l'année financière 1990-91 est de cinq années-personnes. On ne connaît pas pour le moment les budgets prévus pour les années suivantes. Le nombre d'employés à temps partiel et à plein temps sera rajusté en fonction des budgets attribués.

3. *a*) Six années-personnes ont été retranchées pour l'année financière en cours. *b*) Deux de ces années-personnes ont été absorbées dans les Services de soutien et de gestion par attrition normale. Pour l'instant, l'on ignore quand les quatre autres années-personnes seront supprimées parce qu'une décision définitive à cet effet n'est toujours pas rendue. *c*) Bien qu'on ait soumis un certain nombre de propositions, aucune décision définitive n'a été prise et la question demeure à l'étude. *d*) On ne peut rien déterminer tant que l'étude mentionnée au paragraphe 3 *c*) ci-dessus n'est pas achevée.

4. Les gestionnaires de la Direction des pensions de retraites se sont engagés à faire tout leur posssible pour placer les titulaires des postes touchés dans d'autres postes vacants. La politique de Conseil du Trésor sur le réaménagement des effectifs dans les ministères est applicable dans le cas des employés touchés. Cette politique renferme des dispositions qui visent à aider les employés, comme celles portant sur le statut de bénéficiaire de priorité, sur le recyclage en vue d'une nomination à un autre poste, etc. De même, toutes les dispositions des conventions collectives applicables seront respectées.

LES PRODUITS CHIMIQUES OU LES TOXINES DANS LE RUISSEAU CHEDOKE

Question nº 119—**M. Keyes:**

Depuis 1984, le gouvernement a-t-il effectué des examens pour déterminer si des produits chimiques ou des toxines filtraient dans le ruisseau Chedoke, à la pointe Princess, à partir du parc Kay Drage à Hamilton et *a*) dans l'affirmative, en a-t-on trouvé et, dans l'affirmative (i) de quels genres de produits chimiques ou de toxines s'agit-il (ii) quelle est la quantité de chacun des produits chimiques ou toxines trouvés dans ce ruisseau, en parties par million (iii) le gouvernement a-t-il entrepris d'empêcher ces produits chimiques ou toxines de filtrer dans le ruisseau, *b*) sinon, le gouvernement est-il prêt à effectuer de tels examens à la première occasion et à faire rapport de ses constatations?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): *a*) Aucun examen n'a été effectué. *b*) Le gouvernement fédéral ne prévoit pas entreprendre de tels examens puisque ces activités relèvent de la compétence du gouvernement provincial.

LE GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LES VOIES DU CN

Question nº 120—**M. St-Julien:**

Le ou vers le 13 juin 1989, un glissement de terrain a-t-il eu lieu entre les points milliaires 106 et 107 sur la subdivision Chapais entre

Miquelon et Chapais, et dans l'affirmative *a*) à quelle date le CN a-t-il été saisi de ce glissement de terrain, *b*) les employés-cadres du CN ont-ils pris des photos de ce glissement de terrain, *c*) les employés du CN se sont-ils rendus entre les points milliaires 106 et 107 pour réparer la voie du CN.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

Le 5 juin 1989, on a découvert, lors d'un examen périodique de la voie du CN sur la subdivision de Chapais, que la plate-forme au point milliaire 106.20 avait été érodée par des pluies abondantes.

a) L'incident en question a immédiatement été signalé par l'inspecteur.

b) Le 6 juin, la direction du CN a fait prendre des photographies sur les lieux de l'incident et a évalué l'ampleur des dommages.

c) On a évalué le coût des réparations à 10 000 dollars et le temps pour exécuter les travaux ainsi que pour rétablir le service ferroviaire, au besoin, à moins de 48 heures. Puisqu'il n'y avait aucun déplacement à ce moment, la direction a décidé de reporter les réparations jusqu'à ce que les besoins justifient le rétablissement du service ferroviaire.

LE TRAIN DE PASSAGERS (N° 135)

Question nº 121—**M. St-Julien:**

Le ou vers le 20 février 1989, sur la subdivision La Tuque au point milliaire 82.4, Via Rail a-t-il dû annuler un train de passagers (no 135) entre Montréal et Senneterre en raison d'une défectuosité de l'engin no 6504, et dans l'affirmative, *a*) quelle était la cause de cette défectuosité, *b*) quel était le nombre de passagers transportés, *c*) combien de temps le train-passagers a-t-il séjourné à La Tuque, *d*) combien de taxis Via Rail a-t-il dépêchés sur Québec, Hervey Junction, Garneau, Shawinigan et Montréal (i) pour combien de passagers et (ii) à quel prix, *e*) combien d'autobus Via Rail a-t-il loués pour transporter les passagers et (i) vers quelles destinations et (ii) à quel prix, *f*) combien en a-t-il coûté à Via Rail pour payer les repas et les chambres à La Tuque pour les passagers.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Réponse de VIA Rail Canada Inc.:

a à *f*) A 23 h 15 le 20 février 1989, le train numéro 135 de Montréal à destination de Senneterre, à bord duquel voyageaient 66 passagers, informa le régulateur du point milliaire 82.4 de la subdivision Lac St-Jean que la locomotive 6506 éprouvait un problème attribuable à des fusibles qui avaient sauté.

A 23 h 55, on a arrêté la locomotive au point milliaire 87. Le CN a fait des démarches pour obtenir un équipage et une autre locomotive de Fitzpatrick, car le train était arrêté dans une région éloignée non desservie par une route. La seule locomotive disponible faisait face à la mauvaise direction, et on a estimé qu'il faudrait deux heures pour la retourner et la mettre en service en raison de la quantité de neige dans la gare de triage. La locomotive de secours a quitté Fitzpatrick à 2 h et est arrivée au point milliaire 87 à 3 h 15, où la situation s'était détériorée: la locomotive 3542 éprouvait des problèmes de chaudière. A 4 h 30, on a arrêté le générateur de vapeur.

VIA a communiqué avec la station de La Tuque au sujet de l'hébergement des passagers et des repas. Quarante-quatre passagers étaient en route pour Weymount et 12 pour Parent. A 6 h 05, le train est arrivé à La Tuque, mais on ne disposait toujours pas de puissance thermique.

Deux autobus ont été loués de Chevrette, un à destination de Weymount, pour un coût de 544$, l'autre à destination de Parent, pour un coût de 533$.

Les 10 autres passagers qui se dirigeaient vers des régions éloignées au-delà de La Tuque ont eu le choix de rester à La Tuque au frais de VIA en attendant le prochain train (deux jours plus tard) ou de retourner en taxi à leur point de départ: Grand'mère, Shawinigan, Hervey et Hébertville. Tous les passagers ont choisi de retourner chez eux. Les frais pour les cinq taxis se sont élevés à 720 $. De plus, le coût du petit déjeuner servi à tous les passagers s'est élevé à 287 $.

LES DEMANDES DE FINANCEMENT DE PROJETS

Question nº 123—**M. Young (Beaches—Woodbine):**

Depuis 1984, la société UNIGEC de Chicoutimi, au Québec, a-t-elle présenté des demandes de financement de projets à l'Agence canadienne de développement international et, dans l'affirmative, *a*) quel était le nom de chaque projet, *b*) quelle était la nature de chaque projet, *c*) quel était le lieu de chaque projet, *d*) à combien s'élevait le financement demandé pour chaque projet, *e*) quel service UNIGEC devait-elle fournir pour chaque projet, *f*) à quelles dates les demandes ont-elles été faites, *g*) à quelles dates les demandes ont-elles été approuvées ou rejetées, *h*) si elles ont été rejetées, quelles ont été les raisons données pour leur rejet, *i*) une ou plusieurs personnes ont-elles fait une intervention à propos d'une de ces demandes à la suite de la présentation de celle-ci, et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne ou de ces personnes et quel était le but de cette intervention?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Non.

LES DEMANDES DE FINANCEMENT DE PROJETS

Question nº 124—**M. Young (Beaches—Woodbine):**

Depuis 1984, la société UNIGEC et *Anthony Pau and Associates* ont-elles présenté des demandes communes de financement de projets à l'Agence canadienne de développement international et, dans l'affirmative, *a*) quel était le nom de chaque projet, *b*) quelle était la nature de chaque projet, *c*) quel était le lieu de chaque projet, *d*) à combien s'élevait le financement demandé pour chaque projet, *e*) quel service UNIGEC et *Anthony Pau and Associates* devaient-elles fournir pour chaque projet, *f*) à quelles dates les demandes ont-elles été faites, *g*) à quelles dates les demandes ont-elles été approuvées ou rejetées, *h*) si elles ont été rejetées, quelles ont été les raisons données pour leur rejet, *i*) une ou plusieurs personnes ont-elles fait une intervention à propos d'une de ces demandes à la suite de la présentation de celle-ci, et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne ou de ces personnes et quel était le but de cette intervention?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures):

UNIGEC et Anthony Pau and Associates

a) Étude sur le développement de l'énergie éolienne, comté de Qibei, province de Yunnan, Chine.

b) Analyse de faisabilité au plan de l'ingénierie et des options techniques.

c) Comté de Qibei, province de Yunnan, Chine.

d) 205 107 $.

e) Services de gestion de projets et participation à l'étude d'ingénierie en collaboration avec M. Pau.

f) Le 9 octobre 1987.

g) Approbation conditionnelle accordée par l'ACDI le 24 octobre 1988, assortie d'un délai fixé au 24 février 1989 pour la signature de contrats commerciaux avec le client chinois. L'approbation conditionnelle est une pratique courante à la Coopération industrielle.

h) Les deux firmes n'ayant pu aboutir à un arrangement contractuel dans le délai susmentionné fixé par l'ACDI, cette dernière n'a pas été en mesure de maintenir son soutien à l'égard de cette étude.

i) Oui. M. Greg Giokas, adjoint spécial de la ministre des Relations extérieures et du Développement international, a demandé à l'ADCI d'envoyer au consortium une lettre exposant en détail les conditions à respecter avant qu'une entente de contribution ne soit signée.

LES DEMANDES DE FINANCEMENT DE PROJETS

Question nº 125—**M. Young (Beaches—Woodbine):**

Depuis 1984, la société *Anthony Pau and Associates* de Toronto, Ontario a-t-elle présenté des demandes de financement de projets à l'Agence canadienne de développement international et, dans l'affirmative, *a*) quel était le nom de chaque projet, *b*) quelle était la nature de chaque projet, *c*) quel était le lieu de chaque projet, *d*) à combien s'élevait le financement demandé pour chaque projet, *e*) quel service *Anthony Pau and Associates* devait-elle fournir pour chaque projet, *f*) à quelles dates les demandes ont-elles été faites, *g*) à quelles dates les demandes ont-elles été approuvées, *h*) si elles ont été rejetées, quelles ont été les raisons données pour leur rejet, *i*) une ou plusieurs personnes ont-elles fait une intervention à propos d'une de ces demandes à la suite de la présentation de celle-ci, et, dans l'affirmative, quel est le nom de cette personne ou de ces personnes et quel était le but de cette intervention?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures:

Anthony Pau and Associates Oui, la Coopération industrielle de l'ACDI a reçu deux demandes.

a) (i) Un projet de démonstration d'énergie éolienne. 1

(ii) Un projet d'étude d'ingénierie dans le cadre du Mécanisme canadien de préparation de projets. 2

b) (i) L'étude d'ingénierie, et l'achat et l'installation d'une turbine éolienne.

(ii) Une analyse d'ingénierie relative aux conditions éoliennes et aux options techniques.

c) Le lieu des deux projets se trouvait dans la province de Yunnan, dans le sud-ouest de la Chine.

d) (i) 500 000 $.

(ii) 99 000 $.

e) (i) Analyse d'ingénierie, achat d'équipement, installation d'équipement, supervision et évaluation des résultats.

(ii) Analyse d'ingénierie et étude des options techniques.

f) (i) Discussions tenues à la fin de 1986.

(ii) Projet reçu par l'ACDI le 8 février 1987.

g) Les demandes ont été rejetées.

h) (i) Rencontre avec M. Pau à la fin de 1986, pour lui expliquer que le Programme de coopération industrielle de l'ACDI n'était pas en mesure d'appuyer la fourniture d'équipement et le projet de démonstration, ce programme ne pouvant financer l'achat d'équipement.

(ii) Le projet d'étude d'ingénierie a été reçu le 8 février 1987. Au mois de juin suivant, l'ACDI a écrit à M. Pau pour lui communiquer les résultats de l'évaluation du projet menée par ses Services professionnels et les mesures qu'il faudrait prendre pour le renforcer et, ainsi, le faire approuver.

i) Non.

1 La demande relative à ce projet a été présentée en 1986, mais, ne répondant pas aux critères de base du Programme de coopération industrielle, elle n'a jamais été officiellement étudiée.

2 (i) se rapporte au projet de démonstration d'énergie éolienne tout au long du texte.

(ii) se rapporte au projet d'étude d'ingénierie tout au long du texte.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement): Monsieur le Président, si les questions nos 83, 91 et 113 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 83, 91 et 113 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA REMISE DE LA TAXE

Question no 83—**M. Kindy:**

1. En ce qui concerne chaque année, depuis 1970, quelle a été la somme totale reçue par quelque société ou personne morale sous forme d'allégements fiscaux ou de remise d'impôts?

2. En ce qui concerne chaque année, et dans chaque cas, quels étaient le nom de la société ou personne morale en question et le montant de l'allégement fiscal ou de la remise d'impôts obtenus *a*) par règlement, *b*) par décret en conseil, *c*) par voie de négociation?

(Le document est déposé.)

L'ACHAT D'USTENSILES JETABLES

Question no 91—**Mme Copps:**

En ce qui concerne chaque année, depuis 1985, le gouvernement a-t-il acheté des tasses, des assiettes, des plateaux ou des bols de polystyrène pour utilisation dans les bureaux, cafétéria, organismes et établissements gouvernementaux et, dans l'affirmative, *a*) quelle quantité de chaque article a-t-il acheté, *b*) quel en a été le coût, *c*) quels en étaient les fabricants, *d*) certains de ces articles contenaient-ils des chlorofluorocarbures et, dans l'affirmative, quel pourcentage de ces (i) tasses, (ii) assiettes, (iii) plateaux, (iv) bols en contenaient.

(Le document est déposé.)

LES NOMINATIONS À LA COMMISSION CANADIENNE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question no 113—**M. Kaplan:**

Certains des membres actuels de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont-ils été nommés par des Solliciteurs généraux et, dans l'affirmative, pour ce qui concerne chaque Solliciteur général, quels sont a) le nom, b) les antécédents, brièvement résumés, de chaque personne ainsi nommée?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 86 et 87 marquées d'un astérisque?

Monsieur le Président, en raison de la longueur des réponses, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

[*Texte*]

LA BASE DES FORCES CANADIENNES

*Question no 86—**M. Rideout:**

1. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a-t-il fait des études sur la répercussion économique qu'aurait, au niveaul local et à l'échelle de la province du Nouveau-Brunswick, la fermeture ou la réduction des opérations de la base des forces canadiennes de Moncton?

2. Y a-t-il eu des consultation exhaustives au sein du gouvernement au sujet de l'éventualité de la fermeture ou de la réduction des opérations de la base des forces canadiennes de Moncton?

M. Albert Cooper (leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de l'Expansion industrielle régionale et de la Défense nationale m'informent comme suit:

1. Non.

2. Des consultations ont été menées en tenant compte du caractère secret du processus budgétaire.

LES RÉNOVATIONS DE L'ORDRE DE 100 MILLIONS DE DOLLARS À LA BFC DE MONCTON

*Question no 87—**M. Rideout:**

1. Le gouvernement s'est-il fondé sur des faits ou des rapports précis pour annoncer des rénovations de l'ordre de 100 millions de dollars à la base des forces canadiennes de Moncton, en juin 1988, et, dans l'affirmative, lesquels?

2. Le personnel du gouvernement a-t-il pris des mesures à la suite de cette annonce et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

3. Le gouvernment s'est-il fondé sur des faits précis pour décider de fermer la base des forces canadiennes de Moncton et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. William McKnight (ministre de la défense nationale): 1. Oui. En 1983, une étude exhaustive de l'infrastructure de la BFC Moncton a été menée dans le cadre du Plan de développement de la base. Les responsables de l'étude ont recommandé qu'un nouveau 5e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes (5DAFC) soit construit en remplacement des installations actuelles qui sont inadéquates et grandement dispersées. Les recommandations de l'étude allaient dans le même sens que celles qu'avaient formulées les membres du Groupe de travail sur la modernisation des dépôts, lequel avait été créé en 1985 pour analyser les insuffisances du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes. La proposition de remplacer le 5 DAFC de la BFC Moncton a été officialisée lorsque le Comité d'examen des priorités en matière de construction a accepté la

présentation du projet en février 1986, puis elle a été réaffirmée lors d'un examen de l'infrastructure du MDN mené en juin 1988. L'estimation de 100 millions de dollars reflète le coût prévu de la construction et de la dotation en équipement d'un dépôt indépendant.

2. Oui. Le personnel de la Défense poursuit l'élaboration d'un énoncé de besoins commencé en janvier 1987, continue depuis mai 1988 d'évaluer les solutions visant à réorganiser la BFC Moncton en une entité plus efficace et met la dernière main à une Proposition de développement du Programme afin que le projet puisse être soumis à l'approbation du Ministère et du Conseil du Trésor.

3. Oui. *a*) Il est estimé que la réduction des activités de soutien à la base permettra d'enlever 77 postes militaires et 139 postes civils aux effectifs. Les économies qui résulteront de cette réduction sont évaluées à environ 100 millions de dollars pour la période de planification de 15 ans.

b) Les réductions des effectifs de la base et les coûts de location liés aux nouvelles installations proposées du dépôt entraîneront des coûts supplémentaires nets d'exploitation et d'entretien évalués à 90 millions de dollars sur une période de 15 ans. Ces coûts supplémentaires permettront toutefois d'éviter de faire d'importantes dépenses d'immobilisation.

c) Les dépenses non récurrentes qui seront faites pour resituer, pour recycler ou pour avantager le personnel concerné sont estimées à 1,5 millions de dollars. On n'a pas encore évalué les coûts qui pourraient être liés à l'aliénation ou à l'enlèvement d'installations en place, ni les recettes que pourraient engendrer la vente de biens excédentaires.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 septembre, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je continuerai ce matin mon allocution sur le projet de loi C-29 créant un ministère des Forêts, ayant été obligé de «discontinuer» à cause de l'heure hier, 17 heures.

Parmi les mesures que peuvent prendre les intéressés sous l'impulsion et avec la participation du ministère, il faut noter l'élaboration des normes les plus élevées de gestion intensive des forêts productives du Canada. Ces normes permettront de concevoir des plans de gestion, intégrant le rôle écologique important des forêts, de bonnes pratiques de conservation et une utilisation multiple de cette ressource. Le ministère devra jouer un rôle prépondérant afin d'établir un consensus entre les partenaires sur la manière d'atteindre un développement durable dans toutes les régions du Canada.

Le ministère peut contribuer à mettre sur pied un répertoire national des ressources forestières. Des renseignements exacts sont en effet un élément clé d'une bonne gestion. Nous avons besoin de cette base de données fiable qui doit contenir des renseignements sur les différents lieux. Afin d'être utile, cette base de données devra être élaborée en fonction de normes acceptées de tous. Sans cette information de première main, nous ne pourrons pas effectuer la planification soigneuse, rationnelle et efficiente nécessaire au maintien de notre avantage concurrentiel. La présence d'un ministère fédéral des Forêts est essentielle pour atteindre cet objectif et pour mettre cette base de données à la disposition du secteur privé, des gouvernements et des groupes d'intérêt non gouvernementaux de toutes les régions du Canada.

Ce gouvernement est bien conscient de la répartition constitutionnelle des pouvoirs et des prérogatives provinciales concernant les forêts. Un nouveau ministère des Forêts n'enfreindra aucunement ces principes. Notre manière d'agir repose sur la collaboration. Nous collaborons déjà avec nos partenaires dans le cadre de la stratégie nationale pour le secteur forestier. Celle-ci est en fait mise en oeuvre au moyen des accords de développement des ressources forestières conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au Québec, ces accords ont notamment servi à financer des travaux de préparation, de regénération et de soins culturaux de peuplement sur plus de 650 000 hectares de forêts. Au moins 45 000 propriétaires de boisés privés ont bénéficié de ces accords au cours des quatre dernières années et une moyenne annuelle de 600 projets sont réalisés sur des terres de la Couronne. Nous sommes désormais en mesure d'examiner la dernière génération d'accords et de faire le point sur ce qui a été accompli par cette façon de nous occuper des affaires de l'État. Des objectifs à long terme et des normes de gestion des forêts y sont définis. Plus de 1,1 milliard de dollars ont été

consacrés au reboisement et à la gestion des forêts à l'échelle nationale.

Les ressources fédérales engagées pour le renouvellement et la regénération ont visé exclusivement au rattrapage. Elles ne servent pas à reboiser des terres en cours d'exploitation, puisque ces terres relèvent entièrement des provinces et de l'industrie.

Le ministre a déjà annoncé que ces accords sont sur le point d'être renégociés. Il entend encourager les provinces à étendre leur cadre de planification vers des horizons plus lointains vu que nous avons affaire à une ressource qui met au moins 80 ans à se renouveler.

Un nouveau ministère des Forêts, monsieur le Président, peut remplir un autre mandat en collaboration avec les provinces et le secteur privé. Il peut travailler à mettre au point des techniques de fabrication qui se traduiront par une plus grande valeur ajoutée et qui diversifieront encore plus nos exportations forestières.

Le secteur des produits forestiers doit s'atteler à cette tâche s'il veut réaliser pleinement ses possibilités de croissance et d'expansion.

• (1200)

Les perspectives du Canada dans le secteur du papier et du carton sont excellentes. De nouvelles techniques peuvent maintenir notre production de pâtes à des niveaux élevés. Les produits en bois massif resteront un élément important du secteur, surtout les panneaux reconstitués. Et les possibilités les plus grandes qui s'offrent à nous, monsieur le Président, se trouvent du côté des produits haut de gamme.

Au Québec, par exemple, nous avons d'excellentes possibilités d'expansion de la production de papier impression et de papier écriture. Ces produits nécessitent une énergie peu coûteuse et de vastes ressources en feuillus.

La plupart des produits forestiers canadiens sont exportés. Il faut donc un ministère fédéral des Forêts pour aider le secteur et les provinces à coordonner et à accélérer les efforts visant à maintenir le Canada concurrentiel. Le marché mondial évolue rapidement et change constamment sous nos yeux. Il faut donc une commercialisation plus dynamique, mettre l'accent sur les produits de spécialité, accroître la qualité des produits et nous orienter vers une nouvelle gamme de produits, ceci, monsieur le Président, au quatrième mandat du ministère des Forêts que nous proposons. Il devra voir à maintenir le Canada à la fine pointe de la recherche et du développement afin que nous restions à l'avant-garde. Cette tâche n'imcombe pas qu'à nous seuls. Le secteur privé doit, lui aussi, affecter davantage de ses ressources à la recherche. Notre secteur forestier consacre 60 cents à la recherche chaque fois que nous vendons pour 100$ de bois. Les Américains, eux, y consacrent quatre fois ce montant. Une seule entreprise américaine dépense plus de 60 millions de dollars américains par année, un montant comparable au budget global de recherche de Forêts Canada.

Mais il ne suffit pas de dépenser davantage. Notre recherche doit être mieux ciblée, mieux coordonnée et axée sur des objectifs précis. Nos laboratoires forestiers fédéraux et ceux que nous aidons sont déjà considérés comme des chefs de file mondiaux dans certains domaines cruciaux qui présentent les meilleures perspectives possibles.

Nous pouvons démontrer, monsieur le Président, par notre exemple dans la recherche effectuée ou parrainée par notre ministère fédéral des Forêts, que la recherche et le développement dans le domaine forestier sont considérés comme une priorité nationale.

Soit dit en passant, monsieur le Président, les accords du gouvernement fédéral avec la province de Québec sur le développement des ressources forestières sont à l'origine de quelque 70 projets de recherches universitaires et autres.

Si nous agissons et dépensons sagement, la valeur monétaire de nos exportations forestières pourrait dépasser de 55 p. 100 les niveaux actuels d'ici 20 ans, à condition notamment que nous mettions l'accent sur de nouveaux produits et de nouveaux marchés et que nous mettions au point des techniques qui nous aideront à utiliser les avantages particuliers dont nous disposons au Canada.

En plus de ces tâches, le nouveau ministère des Forêts aura la responsabilité spéciale de diriger la gestion des terres forestières fédérales, donnant là encore l'exemple quant au respect du développement viable et de l'utilisation multiple des forêts.

Si seulement nous pouvions, via la gestion des terres fédérales, prouver la viabilité du principe de développement soutenu et le traduire en un investissement qui rapportera des bénéfices importants, peut-être serions-nous mieux en mesure d'influencer ceux du secteur forestier qui agissent sans égard pour l'avenir de cette ressource.

Enfin, monsieur le Président, le sixième mandat fera en sorte que le ministère fédéral des Forêts aidera grandement les autres ministères que touchent d'une façon ou d'une autre les questions forestières. Je connais au moins neuf ministères dont les mandats touchent à des aspects importants des forêts. Il est essentiel qu'un ministère agisse comme intervenant principal pour restaurer une coordination au sein du gouvernement fédéral.

En premier lieu, il y a Environnement Canada et Parcs Canada qui sont intéressés par la politique forestière. Celle-ci est susceptible d'avoir des répercussions sur la faune, les oiseaux migrateurs et les effets des forêts sur l'atmosphère et le climat.

En deuxième lieu, les ministères, l'agriculture et les forêts canadiennes, sont très étroitement reliés entre eux depuis un siècle.

Troisièmement, quand on lui demandera de le faire, le ministère des Forêts pourra aider les Premières nations du Canada à assumer la gestion de cette ressource sur leurs terres.

Quatrièmement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a également d'autres responsabilités qui touchent à la gestion forestière.

Cinquièmement, le ministère des Forêts pourra employer les plus récentes pratiques forestières sur les terres du ministère de la Défense nationale.

Sixièmement, une collaboration avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pourra maintenir le secteur forestier dans le coup en ce qui concerne la recherche et le développement, la planification industrielle, l'expansion régionale et les programmes de développement économique des autochtones. Il y a également le domaine important du commerce international. L'accès aux marchés d'exportation revêt une importance cruciale pour le bien-être économique.

Septièmement, Pêches et Océans comprend très bien l'incidence des pratiques forestières sur les pêches. Énergie, Mines et Ressources s'intéresse à la transformation de la biomasse en énergie. Enfin, les agences de développement des régions de l'Atlantique et de l'Ouest cherchent à s'assurer que les forêts contribuent au maximum au développement économique et à l'emploi dans ces régions du Canada.

En résumé, monsieur le Président, en présentant ce projet de loi visant à créer un ministère des Forêts, le gouvernement fédéral se dote d'un outil pour accroître la capacité des forêts canadiennes de contribuer pleinement à l'avenir du Canada.

Monsieur le Président, j'ai tenté de décrire six des principales fonctions que pourrait remplir le nouveau ministère. Ce projet de loi témoigne en outre du rôle prioritaire que jouent les forêts aux yeux du gouvernement. Ce gouvernement, en effet, a accru de 300 p. 100 l'investissement fédéral dans les forêts depuis les quatre dernières années.

Comme je l'ai mentionné au début, monsieur le Président, j'appuie ce projet de loi de tout coeur et j'exhorte mes collègues à l'adopter d'une voix unanime et sans délai.

[*Traduction*]

M. Gardiner: Monsieur le Président, y a-t-il une période de questions et de réponses maintenant, après l'orateur qui vient de terminer?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, il y en a une. La parole est au député de Carleton-Gloucester.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Gaspé d'appuyer l'établissement d'un nouveau ministère des Forêts, c'est-à-dire le projet de loi C-29 proposé par le gouvernement. Le député a parlé longuement sur le reboisement et je le félicite sur ce sujet en particulier, étant donné que la forêt canadienne représente les poumons de l'environnement canadien, d'après moi. Le député a beaucoup parlé des États-Unis, il a vanté les États-Unis. Il a aussi vanté les activités dans la province de Québec. J'ai peut-être manqué certains bouts, mais je ne l'ai pas entendu parler des neuf autres provinces. Il semblait être axé sur la province de Québec. J'ai été déçu de voir qu'il ne parlait pas du secteur de Gaspé, sa circonscription, où, je crois, il existe sûrement de la forêt et des activités forestières.

La question que j'aimerais lui poser est la suivante: Quelles sont les activités dans les autres provinces présentement? Où est-ce que le gouvernement va améliorer, et surtout, comment va-t-il faire pour améliorer les activités forestières au Canada s'il fait déjà face à des coupures budgétaires et aussi à des coupures d'employés fédéraux?

M. Marin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses bonnes paroles sur mon allocution. Il est bien évident que j'ai parlé surtout de la province de Québec parce que c'est une province que je connais mieux. Il est aussi évident que le gouvernement fédéral, par son nouveau ministère, interviendra dans toutes les autres provinces. Je tiens à faire remarquer à mon collègue que la circonscription de Gaspé fait partie de la province de Québec, et en ce sens, en parlant de la province de Québec, je parlais aussi de la circonscription de Gaspé.

Je pourrais lui rappeler qu'au Québec les forêts couvrent 94 millions d'hectares. C'est peut-être une des raisons pour laquelle j'ai insisté sur ma province. Les industries forestières comprennent huit usines de pâtes, 49 usines de papiers, 121 scieries, 4 usines de contre-plaqué et 10 usines de panneaux. Encore là, je pense qu'il va considérer que cette importance au niveau des forêts, peut-être, motivait le fait que je parlais plus de la province de Québec.

La forêt chez nous génère 229 000 emplois, soit 1 emploi sur 13. La valeur des livraisons des produits forestiers est de 10,8 milliards. Pour tout cela, monsieur le Président, je considère que j'avais peut-être raison d'avoir un faible pour la province de Québec, et je l'assure que la circonscription de Gaspé est incluse, dans ma tête, au niveau de la province de Québec.

[*Traduction*]

M. Kilger: Monsieur le Président, les remarques de mon collègue de Gaspé m'ont intéressé. Étant donné que le ministère des Forêts a subi une compression budgétaire de 11,9 p. 100 en 1989-1990, qu'on l'a amputé de 47 années-personnes, et que le nouveau ministère des Forêts prévu en vertu du projet de loi C-29 n'aura pas la haute main sur ses propres fonds puisqu'il devra s'adresser à une multitude d'autres ministères et organismes, je considère que le gouvernement n'institue pas un nouveau ministère au sens strict du terme. Je reconnais, bien humblement, que cette mesure est un modeste début.

• (1210)

Le député de Gaspé pourrait-il me dire s'il prévoit que dans un avenir pas trop éloigné, disons l'an prochain, le ministère des Forêts jouira d'une autonomie plus grande en disposant de son propre budget? Lui permettra-t-on de devenir un ministère doté des ressources financières nécessaires pour protéger et entretenir l'une des ressources naturelles les plus précieuses du Canada?

[*Français*]

M. Marin: Monsieur le Président, il est bien évident que s'il nous était possible de passer à la formation d'un ministère complet, nous l'aurions fait.

Le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui n'est que la formation. . . le cadre du ministère. Les pouvoirs donnés au ministre sont quand même des pouvoirs importants de coordination. Et, dans un temps ultérieur, avec l'aide des consultations que nous ferons à travers le pays, nous pourrons, non seulement donner au ministre ce que l'honorable député vient de suggérer, mais peut-être suggérer à notre gouvernement d'autres aspects qui pourraient aussi rendre ce ministère plus important.

M. Champagne: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de mon collègue de Gaspé (M. Marin) et je dois dire que son discours en général est fort judicieux.

Un de nos collègues de l'opposition a soulevé la question à l'effet du Plan de l'Est en disant que le docteur Marin, le député de Gaspé, n'en avait pas suffisamment parlé. Moi, je sais très bien, monsieur le Président, que j'ai fait une visite avec le ministre des Forêts cet été, pour le Plan de l'Est, et ce que les gens nous ont dit, c'est qu'ils étaient extrêmement satisfaits de la présence du gouvernement fédéral à l'intérieur d'un programme qui s'applique au niveau des forêts et qu'ils exhortaient le gouvernement fédéral, dans les plus brefs délais, à passer une loi pour mettre en place un ministère à part entière.

Monsieur le Président, s'il est possible, je voudrais demander à mon collègue de Gaspé de décrire davantage l'implication du gouvernement fédéral et aussi de décrire la justification des personnes qui sont dans le milieu à l'effet d'avoir un ministère à part entière, un ministère qui va s'occuper réellement de forêts au niveau du pays plutôt que de passer par un ministre de second plan. Alors, je demanderais à mon collègue de Gaspé de nous donner quelques explications à cet effet.

M. Marin: Monsieur le Président, pour quelqu'un qui ne voulait pas de questions, je suis très mal servi.

Il est bien évident que l'expérience que nous avons depuis quelques années dans l'Est du Québec, dans le plan appelé ou connu sous le nom de Plan de l'Est est une expérience merveilleuse que nous pourrions souhaiter à tout le Canada. Avec ce programme au niveau de la forêt nous avons pu consacrer 40 millions de dollars dernièrement, simplement pour la forêt privée. Au niveau de la forêt publique, dans le cadre des ententes Canada-Québec, EDER, on a consacré énormément d'argent, soit 150 millions de dollars. Il est bien évident que s'il était possible à chaque région de se développer à ce rythme donné. . . l'avantage est que toutes ces sommes d'argent, ces programmes, doivent être mis sous le chapeau d'un ministère fédéral.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Débat. Je donne la parole à l'honorable député de Cochrane-Superior (M. Bélair).

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, j'aimerais remercier et féliciter mon collègue de Restigouche—Chaleur (M. Arseneault) pour l'excellente allocution qu'il a prononcée hier. Son discours en effet contient beaucoup de recherches qui seront comprises et qui seront sûrement utilisées au cours des années à venir.

Le projet de loi C-29 aura sûrement des répercussions importantes également sur les commettants de ma circonscription, qu'il s'agisse de mentionner qu'il y a quatre moulins à papier qui fonctionnent à pleine vapeur, qu'il y a aussi un grand nombre de moulins à scie qui sauront bénéficier de ce que ce nouveau projet de loi pourrait nous apporter.

Depuis le temps où Jacques Cartier a mis le pied sur la terre canadienne, l'industrie du bois a occupé une place majeure dans l'économie du pays et l'occupe toujours. Il y a cent ans, il n'y avait presque pas de règlements, sinon quelques-uns, pour réglementer l'industrie forestière. A l'époque, la Couronne, par l'entremise des provinces, donnait à des individus des parcelles de terres que ceux-ci s'acharnaient à défricher en utilisant le bois, évidemment, pour la construction des bâtiments sur leurs terres.

En résumé, ces gens étaient fermiers en été, en ayant développé des terres arables, et ils étaient bûcherons en hiver afin de pouvoir fournir aux moulins à scie et aux moulins de pâtes et papiers le produit nécessaire pour les alimenter.

A cette même époque, il n'y avait aussi aucune technologie de pointe, c'est-à-dire que l'outillage et les moyens de transport utilisés étaient minimes, et c'est ainsi que la coupe à blanc des forêts avait une signification beaucoup moins importante à ce moment-là qu'elle ne l'a aujourd'hui. Cela veut dire, au sujet des parcelles de forêts qui étaient coupées, qu'il était beaucoup moins facile de voir ces grandes étendues qu'il est aujourd'hui parfois pénible de constater.

La forêt était aussi une source de ravitaillement en nourriture, c'est-à-dire à quel point elle était importante et l'est encore toujours à ce niveau aujourd'hui. Les aborigènes qui vivent sur les réserves en dépendent, surtout à cause de leurs terrains de chasse et de leur lignes de trappe.

Les données ont changé aujourd'hui. La vitesse avec laquelle on coupe nos forêts a dramatiquement influencé la vision, la politique que le gouvernement canadien aura à adopter dans l'avenir.

[*Traduction*]

L'industrie forestère assure, directement ou indirectement, un emploi sur dix au Canada. En fait, elle emploie près de 800 000 personnes, fait vivre 350 localités et permet au gouvernement d'empocher des recettes énormes au titre de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, la justice élémentaire voudrait qu'une bonne part de cet argent lui soit retourné pour assurer sa stabilité économique.

Hier, le ministre a fait l'historique du ministère, ce que je n'ai pas l'intention de refaire aujourd'hui. Mais accordez-moi quelques instants.

Il ne faut pas oublier que depuis le tournant du siècle, ce ministère a été bousculé à neuf reprises, ce qui explique son manque de continuité, de compétence et de présence à l'échelle nationale. Il faudrait que le gouverenement fédéral fasse bien sentir sa présence, afin d'assurer une direction dont nous avons bien besoin, car pour ce qui est d'imposer cette présence, mieux vaut tard que jamais. Il est évident que la création d'un ministère des Forêts est un pas dans la bonne direction.

Il n'y a rien à redire sur les généralités contenues dans le projet de loi, sauf à l'alinéa 6c) où il est question de favoriser l'élaboration et l'application de normes et de codes applicables aux forêts, mais sans mention d'exécution.

J'encourage fortement le ministre à pousser plus loin l'idée d'embaucher des inspecteurs pour surveiller l'aménagement de nos forêts. A cet égard, il a lui-même mentionné qu'il y avait au Canada un inspecteur pour 450 000 hectares de forêts, tandis qu'aux États-Unis, il y en avait un pour 15 000 hectares.

Je veux démontrer ici qu'il ne suffit pas de mettre de l'avant un programme d'aménagement des forêts. Il faut mettre ce programme en oeuvre, et pour cela, il faut déterminer comment.

Les ententes sur le développement forestier ne donnent pas au ministère les pouvoirs nécessaires pour imposer des conditions aux provinces, notamment en fait de reboisement et de sylviculture.

[*Français*]

On a beaucoup de rattrapage à faire. Les terres forestières productives du Canada ont une superficie totale de 220 millions d'hectares.

• (1220)

Au cours des années, 12 p. 100 de ces terres n'ont pas suffisamment été reboisées. Il s'agit là d'une augmentation de 200 000 hectares ou près de 1 p. 100 par année; par contre, 88 p. 100 ont été reboisées de façon adéquate.

Ceci signifie que l'an prochain ce sera 13 p. 100, l'année suivante 14 p. 100, et ainsi de suite. On ne peut pas laisser une telle situation se produire, on doit agir plutôt que de mettre tout cela sur le dos des provinces constamment. C'est la seule façon de faire respecter les règles de la gestion forestière, telles que décrites au paragraphe (c) de l'article 6.

[*Traduction*]

On ne saurait trop insister sur l'importance de la sylviculture et du reboisement. Les terres dépouillées doivent être reboisées. Ceux qui croient que nos forêts sont inépuisables sont dans l'erreur. Sur ce plan, le concept de développement durable est accepté universellement. C'est en souscrivant à ce concept que nous pouvons sauver nos forêts et préparer l'avenir.

A l'alinéa 6*d*), il est question de développement durable. En termes très simples, cet alinéa signifie que nous ferons en sorte que dans 50 ou 100 ans, il y ait encore des arbres à couper au Canada. Nous ne pouvons plus nous permettre de croire que nos forêts sont éternelles.

Comme le dit le ministre dans son ouvrage *The Green Ghetto*, publié en octobre 1983, «Le gouvernement fédéral doit commencer par mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Les forêts fédérales sont les moins fournies et les plus négligées du point de vue du reboisement, et elles ne sont à peu près pas protégées contre le feu et les insectes.» Monsieur le Président, il est absolument essentiel que les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie visée collaborent entre eux.

J'irais même jusqu'à dire que le gouvernement fédéral devrait adopter une loi sévère pour obliger les entreprises qui font de la coupe à blanc à reboiser au fur et à mesure. S'il faut de lourdes amendes pour leur faire entendre raison, qu'on n'hésite pas à en imposer. Il faut songer à nos besoins futurs, car des emplois en dépendent. C'est à nous, législateurs, qu'il incombe d'assurer aujourd'hui la survie des 350 localités déjà mentionnées. C'est ce qu'affirme catégoriquement le ministre dans le document *The Green Ghetto*: «Il faut agir rapidement, ne serait-ce que pour protéger les entreprises et leurs employés. Si nous n'améliorons pas notre gestion des forêts, non seulement le secteur de l'exploitation forestière va-t-il perdre des occasions de prendre de l'expansion, mais nos forêts vont connaître une détérioration rapide et terrible».

Il faut aussi promouvoir le concept de développement durable, car certaines régions comptent sur les forêts pour susciter et stimuler le tourisme. Un exemple me vient à l'esprit. Il y a quelques semaines, je suis allé à Tofino, en Colombie-Britannique, avec ma collègue, la députée de Hamilton-Est. Le paysage de l'endroit nous a grandement impressionnés. On comprend aisément que les gens du coin tiennent tellement à conserver leur décor intact. En effet, monsieur le Président, 57 p. 100 de la population locale dépend du tourisme. Imaginez les effets catastrophiques qu'aurait une coupe à blanc sur les collines qui se découpent à l'horizon! L'érosion du sol superficiel jusqu'à la roche annihilerait sans aucun doute toute possibilité de reboisement. Ce serait une véritable catastrophe. La vue spectaculaire qu'offre le site serait perdue à jamais.

Je maintiens, qu'il y a encore place à des compromis, surtout si les sociétés forestières du pays acceptent de procéder à une exploitation sélective, de mettre en oeuvre des programmes intensifs de reboisement et de préserver certaines régions où les dommages à l'environnement seraient irréversibles.

Un autre exemple fascinant résiderait dans la conservation de la vallée Carmanah et ses remarquables épinettes. Ces arbres ont pris 300 à 400 ans à atteindre leur taille actuelle et il serait vraiment honteux de détruire tout cela en quelques jours.

A l'article 7 du projet de loi C-29, on stipule que le ministre devrait:

> *a*) promouvoir la coopération,. . . avec les gouvernements étrangers. . .

Il s'agit de collaborer et non de tout donner pour rien comme dans le cas de la question du bois d'oeuvre. Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Forêts, a reconnu que la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre touche durement ce secteur en Ontario et au Québec. Si j'étais un Américain, j'hésiterais moi aussi à mettre un terme à l'accord sur le bois d'oeuvre conclu en décembre 1986.

Le ministère des Forêts devrait, en fait, défendre l'industrie et exiger que cet accord soit annulé. Si les Américains ne le font pas, le ministère des Forêts devrait, pour commencer, réclamer une audition devant la commission de révision des marchés. Nous ne devrions pas céder sans lutter, alors que tant d'emplois sont en jeu.

L'alinéa 7*b*) parle de la création possible d'une banque nationale de données sur les forêts. Selon le dernier rapport du vérificateur général, «on ne trouve dans ce document que relativement peu de renseignements qui puissent aider le Parlement à formuler des jugements sur les priorités nationales que le SCF a fixées pour son programme ou sur la mesure dans laquelle le Service canadien des forêts a réussi à atteindre ses objectifs».

Il est manifeste qu'avec l'importance toujours croissante de l'industrie, une banque de ce genre s'impose.

[*Français*]

Le projet de loi C-29 ne fait pas mention du chômage dans l'industrie forestière. Il devrait, conjointement avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mettre sur pied un nouveau programme de formation s'adressant directement aux travailleurs qui ont été mis à pied à cause de la mécanisation et de la technologie de pointe. Il est alarmant de noter, monsieur le Président, que dans l'industrie forestière de la coupe du bois et du transport seulement, le chômage a augmenté en 1987 pour passer à

22 p. 100. C'est extrêmement élevé si l'on considère que la moyenne nationale était, à l'époque, de 8,9 p. 100.

[*Traduction*]

Je ne pourrais terminer mes observations sans me reporter à la situation désespérée à l'heure actuelle dans les forêts humides de l'Amazonie. Les dirigeants occidentaux créent une dépendance en forçant les pays du tiers monde à exploiter aveuglément leurs ressources naturelles, à savoir les forêts.

Il faut espérer que le Canada demeurera souverain pour ce qui est de l'exploitation de ses ressources naturelles. Un ministère des Forêts fort est la seule garantie contre les pressions d'autres pays industrialisés.

On doit préciser clairement que le nouveau ministère est responsable au niveau national des questions forestières, de la recherche et du transfert de technologie, des ententes sur le développement des ressources forestières, de tout ce qui touche les données sur les ressources forestières, de la commercialisation des produits forestiers, ainsi que des échanges commerciaux et de l'emploi dans ce secteur, et qu'il doit, en outre, faire comprendre à la population l'importance de cette industrie.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste encore cinq minutes au député, il n'a donc pas besoin de se hâter pour finir son discours.

M. Bélair: Je pensais que Votre Honneur voulait me signifier que j'avais terminé.

En conclusion, le projet de loi C-29 a ses faiblesses. J'espère que, dans le budget de l'an prochain, le gouvernement affectera les crédits nécessaires qui permettront au ministère de remplir intégralement son mandat et d'assumer ses responsabilités à l'égard de la plus importante industrie au Canada.

M. Bellemare: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Cochrane—Supérieur pour son discours à l'appui du projet de loi C-29, qui tend à créer un ministère des Forêts. A mon avis, ses remarques sur le tourisme, l'industrie forestière et notamment l'emploi et la formation professionnelle étaient très à point.

Il a aussi parlé de la réduction de l'inventaire forestier. Je me demande s'il pourrait s'étendre sur l'importance du reboisement en matière d'environnement.

• (1230)

M. Bélair: En fait, c'est avec plaisir que je réponds à cette question. Bien sûr, le reboisement est l'élément le plus important de cette nouvelle notion à la mode depuis un an ou deux, soit le développement durable.

Depuis le commencement du siècle jusqu'au début des années 60, le reboisement n'était pas une grand préoccupation pour les industries forestières. Au cours des 20 dernières années, les sociétés et le gouvernement ont commencé à se rendre compte que, si on n'appliquait pas rigoureusement un programme de reboisement, il n'y aurait plus d'arbres à abattre au Canada dans 20 ou 50 ans.

Je devrais peut-être donner plus de précisions. A l'heure actuelle, la plupart des sociétés exercent leur activité dans un rayon de 50 à 100 milles de leurs usines. Dans 20 ou 50 ans d'ici, ce rayon sera de 200 milles. Ces sociétés devront débourser des sommes pharamineuses pour couper les arbres et les transporter vers les scieries et les usines de papier.

Si nous sommes pour souscrire au développement durable, le reboisement est absolument indispensable. C'est un facteur primordial pour l'avenir de l'industrie.

M. Worthy: Je voudrais poser une question au député de Cochrane—Supérieur. En vérité, je voudrais en poser plusieurs, mais je n'en aurai probablement pas le temps.

Il disait combien la Colombie-Britanique est une belle région. Il se trouve que je n'y demeure pas, mais j'y ai travaillé pendant quelque temps. Il y a de magnifiques peuplements d'arbres. Si l'un de nous s'y trouvait, il serait émerveillé par l'oeuvre de la nature. Bien des associations préconisent la préservation de ces terres.

Mais il y a aussi bien des groupes et bien des gens dont les emplois et les moyens d'existence dépendent de l'industrie forestière. Par exemple, les dirigeants et les membres du SITBA, en Colombie-Britannique, déplorent énormément le fait que les propositions visant à préserver ces beaux arbres vont aussi leur enlever leur gagne-pain.

Je me demande si le député pourrait nous dire comment il envisage cette situation.

M. Bélair: Je remercie le député de sa question. Effectivement, j'ai abordé brièvement cette question dans mon discours.

Ce que j'ai vu en Colombie-Britannique, et je vais reprendre votre expression, était impressionnant. Nous nous sommes entretenus avec des groupes d'écologistes ainsi que des représentants de l'industrie. C'est pourquoi j'ai mentionné dans mon discours qu'il y avait encore place pour un compromis.

Je vais reprendre les deux exemples que je vous ai donné. A Tofino, les collines qui entourent la ville proprement dite sont absolument superbes. Actuellement, il est possible qu'une société détenant un permis d'exploitation forestière puisse complètement déboiser ces collines, couper tous les arbres qui les recouvrent. Aussi, si vous envisagez la question d'un certain point de vue, pouvez-vous imaginer de promouvoir l'industrie du tourisme et de devoir montrer aux gens ces collines déboisées?

D'autre part, voilà où on pourrait faire un compromis. Et si les sociétés ne coupaient les arbres que sur le versant de la colline qui n'est pas visible par les touristes. Ce serait la première possibilité. De cette manière, cela ne nuirait pas à l'industrie du tourisme. Il y a aussi la possibilité d'un abattage sélectif. Cela voudrait dire qu'on pourrait couper un arbre sur deux pour faire en sorte que ces collines escarpées ne s'érodent pas. C'est très facile à dire que, s'il n'y a plus de terre végétale sur le sous-sol rocheux, on ne pourra plus faire pousser d'autres arbres. Si vous déboisez complètement la colline, alors il n'y a plus rien à faire, il est impossible de reboiser le secteur en question.

Par ailleurs, nous pourrions parler de développement durable. L'industrie et les travailleurs doivent se rendre compte qu'aujourd'hui, effectivement, il y a des arbres à abattre. Au rythme où vont les choses, d'ici 20 à 50 ans, il y aura pénurie d'arbres à couper et, par conséquent, pénurie d'emplois. Il faut donc, dès aujourd'hui, tenter d'en venir à un compromis satisfaisant dans chacun des cas.

M. Arseneault: Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques remarques. Je n'ai pu m'empêcher d'entendre une question pertinente qu'a posée un ministériel et qui traduit bien l'une des faiblesses du projet de loi. Le projet de loi C-29 est loin de régler certains problèmes que nous connaissons. Au contraire, il sème la controverse à tous vents.

On sait qu'un chemin d'exploitation dans le nord de l'Ontario pose certains problèmes. La Colombie-Britannique, elle aussi, a sa part de problèmes. Les environnementalistes et les industriels sont à couteaux tirés, et que font les membres du gouvernement pour régler la situation? Rien. Ils se croisent les bras et ne font rien. Le projet de loi C-29 devrait donner un peu de muscle au ministère des Forêts.

En ce qui concerne les compromis, l'honorable député de Cochrane—Supérieur signalait dans son discours qu'il fallait remplacer les emplois que perdaient les travailleurs à cause de la mécanisation et de l'évolution technologique. Qu'est-ce que le gouvernement fait pour ces travailleurs? Le projet de loi C-29 ne mentionne rien à ce sujet.

Le développement durable est la clé de notre avenir. Le gouvernement ne cesse de prêcher la protection de l'environnement. Mais que fait-il au juste dans ce domaine? Il ne fait qu'effleurer le sujet dans le projet de loi C-29. Le gouvernement se vante de l'importance qu'il accorde à cette mesure législative, qui figurait en tête de l'ordre des travaux, hier. Mais ce projet de loi nous avait été promis en 1984, et depuis, il y a eu quantité d'ordres de travaux. Nous l'attendons depuis longtemps ce projet de loi.

Nous appuyons la création d'un ministère des Forêts qui serait fort et puissant. Un ministère fort, c'est ce dont ont besoin l'industrie et le pays.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire peut poser une petite question. J'en accepterai une autre, après quoi ce sera tout.

M. MacDougall: Monsieur le Président, en réponse aux remarques du député de Restigouche au sujet des chemins d'exploitation dans le nord de l'Ontario, je tiens à préciser qu'il s'agit là d'une question relevant de la compétence des provinces, et non du gouvernement central, et qu'il incombe donc à l'Ontario de régler cette affaire.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): C'est un commentaire, monsieur le Président, pour mon collègue de Restigouche. Je pense que le gouvernement, dans le dépôt de ce projet de loi, veut justement renforcer la position du ministère des Forêts de pouvoir aller négocier avec les autres ministères qui s'occupent d'une façon indirecte des forêts.

Mon collègue de Gaspé a souligné tout à l'heure qu'il y avait au moins neuf ministères qui pouvaient, d'une façon directe ou indirecte, intervenir dans le domaine de la forêt. Je pense, entre autres, au Conseil national de recherches qui a un budget de 38 ou 39 millions de dollars pour certains programmes, et cet argent-là va principalement à la recherche forestière.

Je voudrais faire une mise en garde à mon collègue de Restigouche parce que le gouvernement fédéral, depuis 1984, n'a pas agi d'une façon unilatérale pour imposer sa vision aux provinces canadiennes, pour imposer sa vision à des industries; on l'a fait d'une façon concertée avec chacune des provinces, avec chacun des intervenants. Et c'est exactement ce que le projet de loi déposé par le ministre des Forêts propose, c'est-à-dire une concertation, une harmonie et un développement qui sera beaucoup plus rationnel et beaucoup plus efficace, plutôt que d'y aller d'une façon unilatérale comme le propose le député libéral de Restigouche.

[*Traduction*]

M. Bélair: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à formuler. En vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, les ressources naturelles, dont les forêts, relèvent des provinces. Du point de vue environnemental, cela ne signifie d'aucune façon que le gouvernement fédéral devrait se décharger de ses responsabilités relatives au secteur forestier. L'industrie, tout comme les parcs naturels, a besoin du gouvernement fédéral. Nous devrions assumer nos responsabilités à cet égard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-29. C'est un projet de loi qui a pris du temps à voir le jour. Je me souviens que l'actuel ministre des Forêts avait dit peu avant les élections de 1984—ses paroles ont été citées dans le *Citizen* de Prince George du 30 août 1984—qu'un projet de loi portant création d'un ministère des Forêts à part entière serait présenté tout de suite après les élections. Or, on le présente, mais cinq ans plus tard.

• (1240)

Le projet de loi comporte des lacunes. Je sais qu'il va être amendé en comité. J'espère que le ministre finira par comprendre que le projet de loi doit être renforcé à certains égards parce qu'il ne semble guère favoriser une attitude holistique et écologique envers nos forêts. Dans certaines régions du pays, il y a eu pendant des siècles toutes sortes d'investissements favorisant l'extraction de nos ressources forestières, la fabrication de produits tirés de ces ressources et l'élaboration de la technologie connexe.

Les sociétés forestières et les gouvernements, autant fédéraux que provinciaux, ont déployé peu d'efforts et dépensé peu d'argent au chapitre de l'environnement. Voilà pourquoi nous sommes aux prises avec la crise actuelle, comme tout le monde l'avait prédit, y compris le vérificateur général, le Conseil des sciences du Canada, l'Institut forestier du Canada et beaucoup d'autres organisations d'un océan à l'autre.

Je prédis—c'est épouvantable d'avoir à faire de telles prédictions—que dans 10 ou 15 ans, il y aura un autre débat à la Chambre pour décider si le gouvernement canadien ou la Couronne devra invoquer les pouvoirs constitutionnels définis aux termes de la disposition concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, afin d'adopter une politique tout à fait différente sur les forêts canadiennes à cause de la pollution atmosphérique. A mon avis, ni le gouvernement du Canada ni les gouvernements dans le reste du monde n'ont commencé à considérer assez sérieusement le problème du carbone et le fait que des forêts saines et en pleine croissance contribuent à réduire cette pollution.

Permettez que je jette un rapide coup d'oeil sur le projet de loi avant de parler d'un document favori intitulé *The Green Ghetto* écrit en 1983 par le ministre d'État actuel chargé des Forêts, lui qui, je présume, sera bientôt ministre des Forêts. Je trouve que le projet de loi ne va pas assez loin, surtout compte tenu de l'importance et de la valeur de cette industrie pour le pays. Un Canadien sur dix en dépend, directement ou indirectement. C'est la ressource qui contribue le plus à rétablir la balance commerciale.

Le gouvernement fédéral—libéral ou conservateur, peu importe—a toujours remis au secteur forestier moins de 5 p. 100 de chaque dollar qu'il en avait tiré. Aucun autre secteur de l'économie canadienne n'est si lourdement taxé et ne reçoit si peu des gouvernements, fédéral ou provinciaux.

Depuis quelques mois, nous sommes témoins des gros efforts déployés par les géants de l'indutrie forestière. Il ne reste plus que quatre grandes sociétés forestières en Colombie-Britannique. A proprement parler, elles contrôlent l'ensemble des réserves forestières en Colombie-Britannique. En outre, elles contrôlent celles de toutes les autres régions de notre pays. C'est indubitablement le cas du Nouveau-Brunswick où un très petit nombre de sociétés contrôlent environ la moitié des réserves foncières de la province.

S'étant appropriées l'expression «développement durable», elles s'efforcent de convaincre la population qu'elle signifie «exploitation continue» sans se soucier qu'elle implique la notion d'intégralité écologique et de reboisement des forêts de conifères ou d'abres à feuilles caduques partout au Canada.

Il importe de préciser cet article du projet de loi de façon à faire comprendre, non seulement aux autorités provinciales, mais également aux entreprises forestières aussi bien privées que publiques ce qu'implique véritablement la notion de développement durable. Nous en comprenons la nécessité, même lorsque nous lisons en page 3, à l'article 9, ce que le ministre a demandé à ses juristes de rédiger relativement à l'inventaire.

Il n'existe pas d'inventaire exact et suffisant de nos forêts régionales, à plus forte raison de nos forêts nationales. C'est là l'un des rôles majeurs que le nouveau ministère devrait assumer. Le ministre, je le sais, est convaincu de la nécessité de procéder à un inventaire forestier qui soit approprié, complet et réaliste. J'ose espérer qu'il s'empressera de collaborer étroitement avec les membres du comité pour apporter à cet article les modifications nécessaires.

J'aimerais dire un mot du document intitulé *The Green Ghetto* que vous avez sûrement lu et dont mon collègue, le député de Prince George—Peace River, est l'auteur. C'est un document des plus intéressants. Même s'il date déjà de deux ou trois ans, j'aimerais faire consigner une partie de son introduction:

> Au cours des deux prochaines décennies, des millions de gens travailleront dans des industries apparentées au secteur forestier, alors que des millions d'autres vont utiliser les forêts comme milieu de loisir et d'isolement. Cependant, si notre pays devait maintenir sa politique actuelle, les emplois risqueraient de disparaître laissant des centaines de localités sans autres industries; qui plus est, les villégiateurs seraient contraints de restreindre leur activité de navigateurs et de campeurs aux parcs nationaux et provinciaux qui constitueraient de véritables «ghettos forestiers» de plus en plus surpeuplés. Les conflits entre les exploitants forestiers et les écologistes risqueraient de tourner au vinaigre. La réduction des services que le gouvernement fournit aux provinces qui dépendent à l'heure actuelle de redevances provenant de l'exploitation forestière risquerait d'entraîner des conséquences sociales considérables.

Ce sont-là des paroles prophétiques, monsieur le Président. C'est exactement ce qui s'est produit. Depuis cinq ans, ma province de Colombie-Britannique a perdu 25 000 emplois dans le secteur forestier sans qu'Ottawa n'intervienne pour nous dire ce qu'il y aurait lieu de faire. Dans le cadre de l'entente sur le développement des ressources forestières, nous avons obtenu 300 millions de dollars auxquels le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont contribué chacun 150 millions. La province souhaite maintenant signer pour les cinq prochaines années une entente sur le développement des ressources forestières d'une valeur de 1 milliard de dollars. Cependant, le ministre le sait, le montant des crédits que le gouvernement fédéral entend consacrer à toute l'industrie forestière au Canada a subi des coupes. Il a, non pas augmenté, mais baissé. Je n'ai certes pas entendu de la bouche du ministre des Forêts le genre d'observations que j'étais en droit d'attendre de quelqu'un qui a publié un document aussi prophétique et qui a vu le gouvernement conservateur consacrer si peu de crédits à ce secteur.

Nous voyons bien le tour de passe-passe du ministre des Finances et du ministre des Forêts qui se disent: «Peut-être signerons-nous une entente de dix ans et nous verrons bien si nous pouvons duper les gens. Tout ce que nous ferons, c'est d'injecter 300 millions de dollars dans une entente sur le développement forestier qui s'échelonnera sur cinq ans. Puis, concluons une entente sur dix ans pour que nous puissions avoir au moins une EDF de 300 millions qui s'étalera sur dix ans», ou peut-être est-ce un peu plus.

Contrairement à ce que le ministre des Forêts a dit en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, il est bien évident qu'il y a une pénurie de techniciens en exploitation forestière intensive pour s'attaquer à la tâche et bien gérer nos forêts. Mais il y a pourtant des gens qui se sont préparés partout en Colombie-Britannique et au Canada, dans le cadre des ententes actuelles sur le développement forestier, pour ces années de grandes dépenses que nous attendons tous. En tout état de cause, j'espère que le ministre signera une EDF de 1 milliard de dollars avant mars 1990, époque où prend fin notre entente actuelle.

Voici ce qu'on peut lire à la page 2 du document intitulé *The Green Ghetto*:

> Des douzaines de mesures de l'activité forestière permettent de comparer notre rendement à celui des autres nations. Le nombre de forestiers qui gèrent nos forêts en est une très simple. En 1982, Marcel Lortie, forestier professionnel, estimait que seulement 500 forestiers professionnels travaillaient «directement à l'exploitation forestière. Tandis que nos principaux concurrents (les États-Unis, la Suède et la Norvège) ont environ un expert-forestier par 15 000 hectares (34 000 acres) de terres, le Canada en a un par 450 000 hectares (1 111 000 acres). Qui plus est, ils améliorent leur ratio en même temps que nous améliorons le nôtre. Si, dans 10 ou 15 ans, le Canada atteint le rapport de 15 000 hectares par expert-forestier. . . celui de ces pays sera porté à 10 000 hectares. . . par expert-forestier.» Il fait observer que la gestion de certains pays est encore plus intensive, par exemple en Tchécoslovaquie, où il y a un expert-forestier par 300 ou 400 hectares (750-1 000 acres).

Monsieur le Président, je ne vois guère, dans le plan de dépenses que nous avons, de signes que l'on projette au niveau national de charger un nouvel organisme sérieux formé de forestiers professionnels de dresser un inventaire. On ne vend pas de maïs soufflé sans savoir combien on en a à vendre. On ne peut tenir un magasin de pneus. On ne peut être agriculteur. Le gouvernement vient nous vanter cette nouvelle mesure, disant, sans toutefois prévoir de moyens financiers, qu'il va dresser un inventaire et lutter sérieusement contre les incendies.

Le feu a détruit jusqu'ici cette année autant d'arbres qu'on en a abattu. L'armée n'a jamais été mobilisée. Il y a plusieurs années, le ministre des Forêts avait fait certaines remarques au sujet de la nécessité d'accroître le nombre de bombardiers à eau et de recourir à la photographie aérienne infrarouge à haute altitude pour pouvoir prévenir ces incendies. Nous avons maintenant à notre disposition des techniques nous permettant d'isoler, grâce à diverses formes de photographie, les régions touchées par les maladies ou par des invasions d'insectes. Nous devons prendre la situation beaucoup plus au sérieux et commencer à injecter les sommes nécessaires dans la plus importante industrie du pays, afin de pouvoir protéger les forêts que nous avons et les gérer de façon appropriée, parce qu'elles ont été terriblement mal

gérées jusqu'à maintenant au cours de la courte histoire du Canada.

On peut lire à la page 7 de l'ouvrage intitulé *The Green Ghetto*.

> En 1983, le Conseil des sciences duCanada a dit: La forêt constitue l'un des fondements du mieux-être socio-économique de la collectivité. Malheureusement nous avons négligé d'entretenir cette ressource, qui s'est dégradée de façon inquiétante. Depuis bien des décennies, les exploitants forestiers abattent, débardent et expédient le bois d'oeuvre à un tel rythme qu'aujourd'hui leur industrie, dont le chiffre d'affaires atteint 23 milliards de dollars, se trouve dans le marasme.

Je ne vais pas continuer longtemps à citer des extraits de ce document, mais on peut y lire, à la page 8:

> Actuellement, presque 12 p. 100 de nos terrains forestiers productifs sont dans un état lamentable et, chaque année, 300 000 hectares (un demi-million d'acres) viennent grossir cette proportion. S'ils étaient bien reboisés, ces terrains pourraient à eux seuls suffire aux besoins du Canada en matière d'exploitation forestière pendant une trentaine d'années.

Encore une fois, je parlerai de ma propre province dont je connais mieux le secteur forestier. Les agents forestiers professionnels de la province affirment par l'intermédiaire du ministère des Forêts qu'un rendement équilibré en Colombie-Britannique se chiffrerait à environ 57 millions de mètres cubes de bois par année. Or, la récolte cette année, y compris les coupes sur les boisés privés, se chiffrera à tout près de 100 millions de mètres cubes. Le COFI, le Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique, a prédit pour sa part qu'on pourrait récolter 166 millions de mètres cubes.

• (1250)

Comme M. Bill Reese l'a fait remarquer cette semaine, en Colombie-Britannique, lors d'une réunion publique à laquelle j'assistais, la coupe excessive qui se pratique actuellement chez nous est presque deux fois trop élevée. Les agents forestiers soutiennent en effet qu'une récolte de 57 millions de mètres cubes de bois constitue un rendement équilibré; or nous en coupons presque deux fois plus.

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur le Président? Nous connaissons le déficit qui en résulte. Nous savons que la superficie de nos forêts non reboisées de façon satisfaisante augmente au lieu de diminuer. Or, le gouvernement ne se prononce pas sur le montant qu'il consacrera à la prochaine phase de l'EDRF, en préférant éluder la question. Mais il nous faut planifier en Colombie-Britannique. Il nous faut savoir en quels endroits nous allons pratiquer une gestion intensive; en quels endroits il nous faudra nous attaquer sérieusement aux sous-bois qui se sont développés et entravent la repousse des arbres dont la production y est la plus désirable.

Parlant de sylviculture holistique, nous accusons un énorme retard sur des pays comme la Suède qui non seulement replantent des espèces d'arbres commercialisables et de qualité marchande, mais vont maintenant jusqu'à semer de l'herbe pour les oiseaux chanteurs et à planter des saules pour les orignaux. En Suède, les chasseurs ont abattu l'an dernier trois fois plus d'orignaux que dans tout le Canada. Or, en Suède, l'habitat de l'orignal est plus petit que celui de la Colombie-Britannique.

En matière de foresterie, nous ne pouvons pas nous contenter de raser les forêts, puis de replanter quelques essences de conifères et de feuillus qui font maintenant l'affaire. Il nous faut au contraire penser à l'avenir. L'effet de serre se fait déjà sentir: la température a changé de 1 degré Celsius. Nous savons combien de temps il a fallu aux forêts pour couvrir de nouveau toute l'Amérique du Nord après la dernière glaciation. C'est un processus très lent. Il nous faut reconnaître que certaines nouvelles plantations ne parviendront même pas à maturité si l'effet de serre persiste.

Rien n'indique que les gouvernements du Canada, des États-Unis et de l'Union soviétique, les trois pays qui émettent le plus de gaz carbonique dans l'atmosphère, prendront des mesures pour réduire radicalement ces émissions. C'est pourquoi je prédis que le prochain grand débat sur les forêts à la Chambre portera sur le recours à la disposition constitutionnelle sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement pour faire face à la grave crise dans laquelle se trouveront les forêts du monde entier.

À la page 28 de l'ouvrage intitulé *The Green Ghetto*, il est écrit que:

> Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Et nous, que faisions nous pendant que nos forêts brûlaient?

Cette année, nous avons eu le plus parfait exemple de cette situation, monsieur le Président. Si on jette un coup d'oeil sur les sommes dépensées et sur le nombre de personnes et la quantité de matériel mobilisés pour combattre les incendies de forêt qui ont fait rage dans le pays, on voit que la façon dont les gouvernements du pays ont l'habitude de lutter contre les incendies et contre les maladies est absolument pathétique, voire criminelle. C'est un problème auquel ce projet de loi devrait s'attaquer sérieusement, car il y va de l'intérêt de la nation. Je crois très fermement que si les provinces refusent de s'en charger, un gouvernement national fort devrait le faire.

Voici ce que le ministre avait à dire il y a à peine cinq ans: «Outre les avions citernes, le Canada a besoin d'un aéronef volant à haute altitude, muni d'un équipement d'exploration par infrarouge, pour déceler les incendies dès qu'ils se déclarent.» Or, nous n'en avons pas encore un.

M. Oberle: Oui, nous en avons. Beaucoup.

M. Fulton: «Beaucoup», déclare le ministre. Je voudrais bien savoir combien d'heures ils ont volé pendant que ces incendies faisaient rage.

Le ministre a ajouté: «On fait actuellement un travail extraordinaire à cet égard dans le monde entier, mais cela coûte cher et nous aurons besoin d'un plus grand nombre de programmes à frais partagés si nous voulons que le Canada possède la technologie voulue.»

Voici la conclusion. Voici comment le ministre, lorsqu'il était député, a terminé son rapport:

> Le document visait à montrer que notre politique nationale consiste à éviter de prendre des décisions, à laisser la négligence faire les choix pour nous. Des années d'indifférence ont limité le nombre d'options qui s'offrent désormais et nous en sommes presque venus au point où tout effort sera vain.

Ce sont là des paroles prophétiques, monsieur le Président, car c'est précisément ce qui se produit depuis les cinq dernières années. Le gouvernement fédéral a négligé les forêts et les conséquences s'annoncent vraiment effarantes non seulement pour notre génération, mais aussi pour celles à venir. Je m'explique.

Chaque année, entre 200 000 et 400 000 hectares s'ajoutent aux terres dites «insuffisamment reboisées». Le huitième des terres forestières productives du Canada s'est détérioré au point que les forêts n'arrivent plus à se regénérer. Le problème s'explique ainsi: la couche de terre végétale fort mince finit souvent par s'éroder par suite des pratiques sylvicoles que nous avons eues jusqu'à présent, ce qu'ont d'ailleurs fait valoir d'autres députés.

A compter de 1983, on a entrepris de repiquer annuellement au Canada 350 million de jeunes plants. En Suède, pays de superficie plus petite que celle de l'Alberta, on en repique 400 millions par an.

Le 22 juin 1871, soit exactement 128 ans jour pour jour avant la présentation de ce projet de loi à la Chambre, Sir John A. Macdonald a déclaré ceci et je cite:

> La vue d'immenses quantités de billots passant devant ma fenêtre tous les matins me rappelle constamment l'impérieuse nécessité de nous pencher sur l'avenir de ce merveilleux commerce. Nous détruisons imprudemment les forêts du Canada sans avoir la possibilité de les reboiser.

Là encore, ce sont des paroles prophétiques. Et encore une fois, il s'agit d'un conservateur. Mais, en 128 ans, les conservateurs n'ont toujours pas proposé de programme sérieux pour régler les problèmes sylvicoles du pays.

Nous avons entendu un député de la Colombie-Britannique s'interroger à ce sujet et nous entendons souvent le ministre en faire autant. Pourquoi devons-nous faire face à des crises comme celles de Temagami, Carmanah, Stein et dans la région sud de Moresby? A peine 2,6 p. 100 de la superficie du Canada sont convenablement protégés dans les zones de conservation. Le premier ministre est pressé de se rendre aux Nations Unies pour déclarer que nous adoptons toutes les recommandations du premier ministre Brundtland et le rapport de la commission mondiale, mais réalise-t-il que cela signifie que nous devons mettre de côté 12 p. 100 du territoire de notre pays pour créer des zones de conservation.

En Colombie-Britannique, par exemple, cela veut dire que nous devons doubler la superficie des terres, des parcs et des réserves écologiques de la province et régler les revendications territoriales des autochtones. Le gouvernement fédéral doit se donner une stratégie de gestion des terres beaucoup plus globale et plus prévoyante pour pouvoir choisir les terres dont il aura besoin pour la conservation, régler les revendications des autochtones et éviter la catastrophe qu'entraînera la marginalisation d'une si grande quantité de terres qui auraient pu et qui auraient dû être des terres forestières productives.

La forêt peut être et devrait être le pilier de l'économie du Canada, mais elle ne le sera bientôt plus à cause de l'irresponsabilité et de l'incompétence du secteur privé et de la négligence des parlements.

Cette année, le vérificateur général du Canada a déclaré: «L'absence d'une gestion adéquate des forêts a entraîné un épuisement de la ressource. D'importantes pénuries de bois sont désormais signalées au niveau local, dans chaque province. Le reboisement des terres forestières productives ne s'est pas fait au même rythme que la coupe.»

Ce sont ses propres mots. La voix du vérificateur général s'ajoute donc à celles du Conseil des sciences du Canada et du ministre lui-même, au temps où il proclamait sa foi dans les mesures qu'il fallait prendre, c'est-à-dire avant qu'il ne soit forcé de négocier des compromis avec un Cabinet qui le relègue imprudemment aux oubliettes. Pourquoi ne lui a-t-on pas donné un ministère complet, un sous-ministre doté de pouvoirs réels et un budget suffisant pour s'attaquer à une tâche aussi impor-

tante? Quel genre de premier ministre insouciant garderait un ministre comme cela caché derrière les tentures pendant aussi longtemps? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de débat sur la foresterie dans cette Chambre? Pourquoi ne prenons-nous pas les mesures qui s'imposent? Où est le milliard de dollars pour les ententes de développement des ressources forestières qui devaient être signées ce mois-ci? Pourquoi le ministre joue-t-il à ce jeu de passe-passe que sont les ententes de 10, ou 20, ou 50, ou 300 ans pour essayer de camoufler le fait que ses collègues sont pingres et essaient de lui retirer assez d'argent pour que Michael Wilson puisse avoir 7 millions pour faire de la publicité pour la TPS dans le *Globe and Mail*?

Des voix: Honteux!

M. Fulton: Nous savons qu'il ne s'est pas encore fait entendre, mais de ce côté de la Chambre, nous allons défendre les forêts et l'encourager à présenter les mesures législatives que tous les forestiers professionnels de ce pays voudraient voir. Ils attendent; ils écoutent. Les 400 villes qui dépendent d'une seule industrie attendent de voir si le ministre peut accoucher de quelque chose de substantiel. En ce qui concerne les forêts, les graines de la révolution sont semées. Nous devons préserver nos forêts, nous devons les traiter convenablement.

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé, mais il lui reste 10 minutes de questions et d'observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA PRESSE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le 6 septembre dernier, un article du journal *La Presse* rapportait des propos que j'avais tenus à l'égard du candidat péquiste de la circonscription de Chapleau et repris en cette Chambre par deux de mes collègues hier.

Article 31 du Règlement

Ces propos ont été interprétés comme étant racistes et je regrette profondément si ceux-ci ont pu blesser qui que ce soit. Là n'était sûrement pas mon intention ni l'objet de l'échange privé avec le journaliste en question et je m'en excuse, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE PAUL ANTHONY JOHNSTONE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le 30 juillet dernier, la Nouvele-Écosse et le Canada ont perdu un citoyen exceptionnel avec le décès soudain de M. Paul Anthony Johnstone.

M. Johnstone avait quitté sa Jamaïque natale il y a 22 ans pour venir s'établir parmi nous. Depuis, il était devenu l'un de nos grands pionniers dans les domaines du multiculturalisme et des droits de la personne. Son oeuvre, au Canada et à l'étranger, a contribué sensiblement à la réputation internationale de notre pays, à titre de chef de file en matière d'éducation multiculturelle.

Il était considéré, dans le Canada atlantique, comme le père de l'éducation multiculturelle et comme un vrai prophète. A titre de directeur exécutif de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, Tony Johnstone était l'un des très rares, sinon le seul, sous-ministre noir du Canada. Son apport à la compréhension interculturelle et interraciale a été très important. Il manquera énormément à ceux qui l'ont connu, mais tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain bénéficieront de son oeuvre, de son leadership et de sa contribution.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ce matin, le Comité des finances a entendu les représentants de La Voix, organisme sans but lucratif national des personnes âgées. Depuis août, La Voix a communiqué avec toutes les grandes associations canadiennes de personnes âgées pour connaître leur réaction au projet de taxe sur les produits et services. La Voix a appris que ces associations sont opposées à cette taxe.

Pourquoi, monsieur le Président? Simplement parce que les personnes âgées se méfient du gouvernement conservateur. Elles se méfient d'un gouvernement qui avait promis de protéger l'universalité des programmes sociaux, mais n'a pas hésité à prendre des mesures touchant les pensions de sécurité de la vieillesse qui chaque année priveront davantage de personnes âgées de leur

Article 31 du Règlement

droit à des prestations sociales universelles. Elles se méfient d'un gouvernement qui leur avait promis un régime fiscal plus équitable mais a pourtant introduit une taxe à la consommation qui frappe le plus durement les personnes âgées ayant un revenu fixe. Elles seront contraintes de consacrer une part toujours croissante de leur revenu aux produits de première nécessité.

Nos aînés ont appris qu'ils ne peuvent attendre qu'une seule chose du gouvernement: l'érosion continue de leur sécurité du revenu.

* * *

LA RECHERCHE SUR LA FIBROSE KYSTIQUE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, nous avons appris cet été qu'une équipe de scientifiques du *Hospital for Sick Children* de Toronto avait repéré le gène défectueux fatal à l'origine de la fibrose kystique, ce qui est une très grande nouvelle pour tous les Canadiens.

Dirigée par le Dr Lap Chee Tsui, cette équipe médicale a fait, selon certains, l'une des plus grandes percées de l'histoire de la génétique humaine. La découverte de ce gène ouvre de nouvelles perspectives dans la lutte contre la fibrose kystique puisqu'on en comprendra la cause qui est un gène défectueux, et que l'on pourra non seulement mettre au point des tests pour en dépister les porteurs, mais perfectionner également les tests prénataux permettant de diagnostiquer cette maladie.

Nos remerciements au Dr Tsui et à son équipe pour leur dévouement et leur dur labeur. Qu'ils continuent sur leur lancée.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 5 juin 1989, la Chambre a condamné à l'unanimité le gouvernement chinois pour avoir usé de force brutale et excessive contre ses propres administrés sur la place Tiananmen. Moins d'un mois plus tard, le gouvernement canadien accordait des prêts de quelque 230 millions de dollars au gouvernement chinois.

Depuis 1985, nous entendons parler de l'autorité dont fait preuve notre pays en matière de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et pourtant, nos importations en provenance de ce pays ont incroyablement grimpé cette année de 62 p. 100.

Ce ne sont là que deux des très nombreuses inconséquences qui font à notre pays une réputation non pas de crédibilité, monsieur le Président, mais d'hypocrisie.

Au moment où le Canada s'apprête à présider le Conseil de sécurité des Nations Unies, j'exhorte le secrétaire d'État à en profiter pour montrer que nous méritons cet honneur en commençant à tenir nos promesses et à donner suite à nos engagements.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, l'environnement est sans aucun doute la principale préoccupation de tous les parlementaires du monde. Les problèmes environnementaux n'épargnent aucune nation, et toute la planète pourrait subir des dommages permanents si nous n'agissons pas bientôt. J'ai à une ou deux reprises donné mon avis sur les moyens à prendre pour combattre les pluies acides et je suis très heureux de voir enfin d'autres députés se ranger de mon côté. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays peuvent se réjouir du nouvel intérêt que tous les députés portent à l'environnement.

Je voudrais rendre hommage aujourd'hui à un de mes collègues d'en face, le député de Broadview—Greenwood, pour les efforts qu'il a déployés à la récente conférence sur l'environnement tenue à Toronto. Tous les partis étaient représentés et, même si nous n'avons pas réussi à régler tous les problèmes du monde, nous avons fait encore quelques pas dans cette voie. Les conférences de calibre mondial comme celle-là montrent au reste du monde que les Canadiens savent assumer leurs responsabilités. Elles nous aideront dans nos négociations futures. Je félicite tous ceux qui ont participé à la conférence.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de l'esprit du libre-échange maintenant défunt. Les esprits sont immatériels et invisibles. Les Canadiens s'en étaient imprégnés, mais les Américains l'ont tué effectivement.

Je voudrais dire à la Chambre que l'industrie sidérurgique américaine harcèle son homologue canadien. Des jugements ont imposé il y a deux semaines 100 p. 100 de droits punitifs à Sysco Steel et 39 p. 100 à Algoma Steel. Si cette décision est confirmée par la commission de règlement des différends, les rails d'acier canadiens seront vraiment exclus du marché américain.

Tout le monde convient que la décision frappant Algoma Steel était injustifiée, injuste, irrationnelle et même stupide, mais elle existe. Et que dit le ministre? Absolument rien; il n'a même pas fait paraître un communiqué de presse préparé par son personnel. D'après le ministre, il n'y a aucune garantie qu'on revienne sur cette décision.

Pour conclure, si la décision est maintenue, nous espérons que le ministre du commerce se joindra à Algoma Steel, à probablement tous les producteurs d'acier canadiens d'un bout à l'autre du pays ainsi qu'à moi et à mes collègues, non seulement pour enterrer l'esprit du libre-échange, mais aussi le corps de l'accord de libre-échange.

* * *

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a maintenu son engagement très ferme sur la gestion des pêches de la côte ouest, comme en témoignent éloquemment les prises sans précédent de saumon du Fraser par nos pêcheurs et le grand nombre de poissons qui sont retournés aux frayères. On estime à plus de 18 millions le nombre de saumons dans le Fraser cette année, le plus élevé depuis 1913. On en a pris plus de 11,7 millions, et on en a laissé frayer environ 5 millions, afin que la pêche soit excellente dans quatre ans.

Le Fraser est l'un des principaux bénéficiaires du programme gouvernemental de repeuplement des rivières à saumon; cette année, on dépense plus de 42 millions de dollars pour repeupler les rivières à saumon de la côte ouest. Des centaines de gens de la Colombie-Britannique, dont bon nombre d'écoliers, s'occupent des programmes locaux de repeuplement des rivières à saumon financés par le gouvernement. La saine gestion de cette ressource exige la collaboration du gouvernement, des pêcheurs, de l'industrie, des groupes autochtones et de tous les citoyens de la Colombie-Britannique.

Je félicite le ministre des Pêches et des Océans et son personnel de l'excellent travail accompli dans le domaine de la gestion des pêches et du repeuplement des rivières à saumon. Je peux lui dire que les gens qui pêchent dans le grand fleuve Fraser, dans ma circonscription de Delta, s'attendent à prendre encore plus de poisson à l'avenir.

Article 31 du Règlement

VIA RAIL

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en tant que co-critique pour les personnes handicapées, j'ai été scandalisée d'apprendre que, tout récemment, un ancien combattant handicapé a été expulsé d'un train de VIA Rail le long d'une route, dans un coin perdu, après s'être endormi et avoir raté son arrêt. Les habitants de ma circonscription de Hamilton Mountain, tout comme moi et l'ensemble des Canadiens, en ont été outrés. Le seul fait que cet incident se soit produit prouve jusqu'à quel point les réductions imposées à VIA Rail minent le moral des employés.

Si le personnel avait été satisfait, je me demande si cet incident aurait eu lieu. Nous savons tous que le personnel de VIA Rail s'est toujours efforcé, au fil des ans, d'offrir un excellent service aux voyageurs canadiens. Alors, quand on apprend qu'un vieil aveugle de 76 ans a subi ce genre de traitement, on peut supposer que la qualité du service offert, y compris du service aux personnes handicapées, baisse à mesure que s'accroît le sentiment d'insécurité des travailleurs de VIA Rail.

Les Canadiens handicapés souffrent déjà des réductions imposées par le gouvernement. Pourquoi s'acharner sur leur sort?

* * *

• (1410)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je voudrais mettre en lumière l'efficacité de l'Accord de libre-échange dans un secteur très important de l'économie canadienne. Il s'agit des investissements au Canada.

Les pessimistes avaient dit aux Canadiens que le libre-échange mettrait fin aux investissements et que nos entreprises fermeraient leurs portes et déménageraient en Alabama ou en Géorgie pour tirer avantage d'une main-d'oeuvre à bon marché.

Nous voyons pourtant le contraire se produire dans la circonscription d'Elk Island. Il y a un nouveau projet de 300 millions de dollars en matériaux industriels de pointe, l'industrie pétrochimique projette des travaux d'expansion de l'ordre de 600 millions de dollars, une nouvelle usine de 60 millions de dollars va fabriquer des produits chimiques non polluants pour l'industrie des pâtes et papiers et une nouvelle usine de produits pharmaceutiques va venir dans ma circonscription. Et ce n'est qu'un début. L'avenir est plus brillant grâce au libre-échange, un avenir qui se traduira par des investissements encore plus importants au Canada.

Article 31 du Règlement

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Lorsque 174 ressortissants des Indes orientales ont abordé en Nouvelle-Écosse il y a deux ans, monsieur le Président, le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration étaient aux cent coups comme s'il s'agissait d'une invasion qui mettait en péril la souveraineté du Canada. Pourtant, lorsqu'un riche homme d'affaires se vante d'avoir acheté un visa au coût de 200 000 $, notre brave premier ministre et ses collaborateurs préfèrent se tenir cois.

Encore une fois, le *Globe and Mail* a révélé l'existence d'un scandaleux trafic de visas à l'intention de riches étrangers qui ne songent pas vraiment à investir au Canada et qui, leur visa obtenu, pourraient même ne pas venir vivre dans notre pays.

Le gouvernement conservateur a délivré des milliers de ces visas, plus de 3 000 pour la seule année 1988, alors qu'il expulse sept fois plus d'immigrants provenant de pays pauvres que de pays riches.

Je prie instamment le gouvernement de mettre un terme immédiatement au programme de délivrance de visa aux investisseurs et aux entrepreneurs, d'enquêter sur ce trafic, de colmater les échappatoires et d'annuler les visas obtenus sous des prétextes fallacieux. Après tout, si la ministre expulse des réfugiés indigents lorsqu'elle n'ajoute pas foi à leur histoire, pourquoi accepter des fraudeurs riches? Ceux-ci ne sont pas de la trempe des bâtisseurs de pays.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le savent déjà, le projet de taxe sur les produits et services est tout à fait inacceptable aux yeux de la population du Nord.

Les habitants du Nord sont ceux pour qui le coût de la vie est déjà le plus élevé dans le pays. A Yellowknife, l'indice du prix des aliments est supérieur d'environ 35 p. 100 à celui d'Edmonton. A Spence Bay, il est supérieur de 96 p. 100 à celui de Yellowknife. A Keewatin, il est supérieur de 50 à 70 p. 100 à celui de la base d'approvisionnement de Winnipeg. Les habitants de Kitikmeot font face à des coûts supérieurs de 70 à 139 p. 100 à ceux d'Edmonton. Le coût du transport est le plus grand facteur qui détermine le coût de la vie élevé dans le Nord. Nous ne pouvons tout simplement pas absorber une taxe supplémentaire de 9 p. 100 sur des nécessités qui sont déjà beaucoup plus coûteuses que dans les villes du sud du Canada.

Cette taxe injuste pénalisera les habitants du Nord de façons que le gouvernement n'a manifestement pas prévues. Je rappelle au gouvernement qu'un revenu donné ne permet pas d'acheter les mêmes produits dans le Nord et dans le Sud. Le gouvernement doit revenir sur sa décision. Il doit accorder une attention particulière aux répercussions de cette taxe sur les Canadiens du Nord. J'invite le ministre des Finances à venir dans le Nord pour se rendre compte personnellement de la situation.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai de mauvaises nouvelles à vous apprendre. Rien ne va plus dans la course à la direction du Parti libéral. Personne ne veut prendre le départ. Les organisateurs de la course ratissent le pays à la recherche de candidats valables.

Les éternels deuxièmes se plaignent que seuls les mieux nantis pourront se permettre de verser les droits d'entrée de 1,7 million de dollars. La rumeur court que les perdants de la course de tortues socialistes, qui a maintenant lieu et qui est difficile à suivre, seront invités à se lancer dans la course à la direction chez les libéraux; que les partisans déçus exigent la tenue d'une enquête et que les bookmakers refusent de prendre les paris. Avis aux outsiders.

* * *

L'INFRASTRUCTURE CANADIENNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, à titre de coprésidente du Groupe d'étude libéral national sur l'infrastructure du Canada, j'ai passé les deux derniers mois à rencontrer des dirigeants et des groupes écologistes canadiens dans plusieurs villes canadiennes pour constater la gravité des problèmes liés à la détérioration des routes, des ponts et des égouts.

Les chiffres relevés actuellement dans toutes les régions du pays révèlent que les problèmes sont bien pires qu'on aurait jamais pu le prévoir. Presque sans aucun argent pour les réparer, les routes se détériorent à un rythme alarmant. Les eaux usées non traitées sont déversées dans nos rivières et nos océans. Dans le passé, le gouvernement fédéral a toujours contribué, avec les paliers de gouvernement provincial et municipal, au financement de l'infrastructure du Canada. Le gouvernement fédéral devrait contribuer à payer le coût de construction des réseaux et de séparation des canalisations servant aux eaux-vannes et aux eaux pluviales. Nos plages doivent servir à nouveau à la récréation et à la baignade, non à l'élimination des déchets.

Les Canadiens savent qu'une croissance économique soutenue repose sur un environnement sain. Quand le gouvernement se décidera-t-il à reprendre son rôle traditionnel aux côtés des gouvernements provinciaux et des municipalités pour sauver nos villes et villages?

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, dans l'ouest du Canada, l'uniforme de la GRC est un des symboles de notre patrimoine; il doit être préservé par respect pour nos prédécesseurs, et légué à ceux qui nous suivront. Il est indispensable de conserver le patrimoine et les traditions distinctives de la GRC en sauvegardant l'uniformité de son code vestimentaire, avec ses couleurs et ses caractéristiques si typiques, qui présentent une si grande valeur historique pour le pays.

Je prie instamment le solliciteur général de prendre les mesures qui s'imposent pour classer cet uniforme comme symbole national du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre. Il ne doit pas ignorer qu'à l'émission CBC Newsworld d'hier soir le ministre des Finances s'est esclaffé quand on l'a interrogé au sujet d'une taxe sur les aliments. Si, disait-il, il a refusé hier de répondre à la Chambre des communes à la question qui lui était posée, c'est qu'il s'agissait «d'une manoeuvre parlementaire de l'opposition». Et d'ajouter que répondre aux questions concernant une taxe sur les aliments ce serait, disait-il, s'aventurer sur une pente glissante.

Nous savons que le ministre des Finances a déjà violé sa parole quand il a frappé d'une taxe de 2,5 milliards la restauration rapide et les restaurants.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Violé ma parole?

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà, c'est ce qu'il entend faire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous feriez mieux de vérifier, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est certain, et il est encore incapable, après deux ans, de nous donner la définition des articles d'épicerie de base. Nous savons qu'il se livre actuellement à une manoeuvre en refusant de dire à la Chambre des communes si oui ou non il va étendre cette taxe aux aliments.

Je demanderai au premier ministre s'il veut prendre l'engagement clair et solennel envers la Chambre des communes et, par notre entremise, envers la population canadienne, d'exclure toute taxe sur les aliments.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'invite le chef de l'opposition à contrôler de très près ce qu'il dit quand il m'accuse de violer une promesse. J'ai dit très clairement en décembre 1987 que nous ne taxerions pas les articles d'épicerie de base. Il est en train de déformer mes paroles à des fins politiques. Il sait que c'est vrai.

Ce que nous avons proposé aux Canadiens, c'est une mesure qui figure au document technique, une mesure fort bien équilibrée et minutieusement structurée. Cela comporte la taxe sur les produits et services, plus diverses mesures d'équité, dans le cadre de ce régime fiscal d'ensemble. Parmi ces mesures d'équité, il y a l'exemption des articles d'épicerie de base. Il y a un très généreux crédit d'impôt remboursable. Il y a une réduction du taux d'imposition des revenus moyens, une remise logement et un versement pour les petites entreprises pour compenser les frais.

Au gouvernement, nous sommes partisans convaincus de cet ensemble équilibré, mais il est très important de permettre au Comité des finances de fonctionner en n'écartant d'emblée ni ce point-ci ni aucun des autres éléments bien précis sur lesquels s'acharne le chef de l'opposition ou le chef du Nouveau Parti démocratique parce ce qu'il est clair comme le jour qu'aujourd'hui ce sont les aliments, demain ce sera autre chose, et après-demain autre chose encore. Et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le président du Comité des finances va nous demander: «A quoi sert-il de nous réunir»? Ce que nous disons nous, c'est que le Comité des finances a un rôle très important à jouer.

Des voix: Bravo!

• (1420)

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on pose déjà cette question, mais je crois que nous avons aujourd'hui reçu la réponse, même ambiguë, que les intentions du ministre sont cachées, mais il veut placer, imposer une taxe sur les aliments.

Monsieur le Président, le 23 juin 1987, au cours de l'une de ses interventions les plus insultantes, le ministre des Finances a répondu à notre collègue, le député de Laurier—Sainte-Marie, qu'il n'y aurait pas de taxe sur les produits alimentaires et il avait accusé le député d'effrayer les personnes âgées et les pauvres en parlant d'une taxe sur les aliments.

Je voudrais demander au ministre des Finances: Pourquoi n'a-t-il pas le courage de redire aujourd'hui ce qu'il a dit au député de Laurier—Sainte-Marie il y a deux ans? Pourquoi joue-t-il au chat et à la souris avec la taxe sur les aliments? Pourquoi ne suit-il pas les recommandations faites ce matin même devant le Comité des finances par les personnes âgées, de ne pas imposer une taxe sur les aliments? Pourquoi ne dit-il pas carrément, purement et simplement: Il n'y aura pas de taxe sur les aliments ici, au Canada?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, on ne fait pas une partie de cache-cache en l'occurrence. Notre proposition est sur la table et elle est très claire. Selon moi, le député a signalé précisément les raisons pour lesquelles nous ne devrions pas formuler des observations sur les divers points dont le comité des finances est saisi.

Mme Copps: Comme les aliments.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En effet. Il a signalé ce matin, en ce qui a trait aux aliments, que l'un des groupes qui a témoigné devant le comité des finances a déclaré qu'il ne fallait pas imposer les aliments de base. Or, la semaine dernière, d'autres intéressés ont réclamé le contraire.

Des voix: Qui?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tous ceux qui ont témoigné. La semaine dernière, ils ont réclamé qu'on applique la taxe à tous les aliments.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Personne n'a dit cela.

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je tiens à signaler que durant le débat devant le comité des finances au cours des prochaines semaines, nous allons entendre des gens formuler des observations et des propositions différentes et contraires.

Il n'incombe pas au gouvernement de préciser sa position quotidiennement sur toutes les questions en cause. Le comité des finances présentera son rapport et par la suite, le gouvernement y répondra. D'ici là, nous ne répondrons pas aux diverses déclarations qui sont faites devant le comité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous posons des questions au ministre des Finances sur des points extrêmement importants sur lesquels la Chambre des communes se penche. Nous recevons des réponses qui sont ambiguës ou qui vont tout à fait à l'encontre de celles qu'il a données plus tôt dans cette enceinte.

Étant donné qu'il refuse de répondre au sujet des aliments, je voudrais poser au premier ministre une question sur l'une de ses priorités, l'enseignement.

Par l'entremise du ministre des Finances, le premier ministre entend imposer pour la première fois une taxe fédérale de vente sur les journaux. Il prévoit faire de même dans le cas des livres, notamment les manuels des étudiants d'université. En outre, la plupart des étudiants n'auront pas droit au crédit d'impôt au titre de la taxe de vente accordé aux gens à faible revenu, étant donné que ce crédit s'adresse seulement aux gens qui ont des revenus supérieurs à 6 100 $ par année.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, pour la première fois dans notre histoire, on va imposer l'éducation, l'alphabétisation, l'instruction? Je croyais que l'éducation et l'alphabétisation comptaient parmi ses principales priorités.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter des éclaircissements sur les affirmations que le chef de l'opposition vient de faire. Les étudiants auront droit à un crédit d'impôt de 275 $ au titre de la taxe de vente. C'est tout à fait clair.

M. Gray (Windsor-Ouest): Tous les étudiants?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Manifestement, le chef de l'opposition n'a pas lu le document. Le crédit s'élève à 275 $.

La proposition dont la Chambre est saisie prévoit une assiette fiscale extrêmement large. Nous avons décidé, en tant que gouvernement, qu'il ne nous incombait ni de faire des choix pour les consommateurs ni d'influencer ces choix.

Nous soumettons une proposition fiscale qui prévoit un crédit d'impôt remboursable extrêmement généreux au titre de la taxe de vente, afin que les personnes à faible revenu ne soient pas désavantagées par cette mesure. Elles seront protégées par ce crédit.

Nous avons également prévu des exemptions pour les services d'éducation et pour les bibliothèques, afin qu'ils n'aient pas à subir un accroissement d'impôt à la suite de l'application de la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait bien que ses projets concernant VIA Rail sont à la fois déraisonnables et contraires au bon sens et à l'opinion publique. Il est plus qu'évident que les Canadiens veulent garder VIA, qu'ils veulent qu'on renforce la compagnie et qu'on améliore le service-voyageurs.

Est-ce que le ministre accepterait de s'engager à renvoyer l'affaire au Comité permanent des transports, puis de se servir du rapport du comité pour moderniser et renforcer VIA et créer un réseau de transport moderne, au lieu d'essayer de la détruire et de la faire disparaître?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'accepterai bien sûr pas de prendre cet engagement. Nous avons envisagé de nombreuses propositions. Nous avons examiné de multiples possibilités pour VIA et dès que nous aurons quelque chose à annoncer, nous le ferons. Mais nous ne reviendrons pas sur le rapport du comité.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Plus de 50 maires et dirigeants municipaux de tout le Canada se trouvent aujourd'hui à Ottawa. Ils auront à trouver d'autres moyens de transport pour leurs administrés lorsque VIA disparaîtra.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Pour éliminer VIA, il faudra dépenser 1,4 milliard de dollars en indemnités de départ et en prestations d'assurance-chômage. Il faudra également dépenser 7 milliards ou plus pour développer l'infrastructure aéroportuaire et routière.

Ces chiffres sont tirés de l'étude sur VIA Rail que le ministre a commandée et qui a coûté 4 millions de dollars. Est-ce que le ministre accepterait de renvoyer le plan d'affaires de VIA Rail ainsi que le rapport sur la compagnie et ses recommandations au Comité des transports, pour qu'il en fasse une analyse approfondie, avant de prendre une décision?

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, mon collègue peut prendre ou faire l'évaluation qu'il désire de l'option que nous allons retenir de VIA Rail; ce n'est pas nécessairement la nôtre, mais, encore une fois, je pense que nous avons procédé à des consultations. Nous avons rencontré dernièrement les ministres des provinces. Nous avons rencontré l'Union des municipalités. J'ai rencontré les maires des cités comme Ottawa, Toronto, Montréal, *et cetera*. Je pense que maintenant on est dans le processus de prendre une décision, et, encore une fois, je n'ai pas l'intention de référer de quelque façon que ce soit ou à la Commission ou au Comité des transports.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, quand j'ai demandé au ministre de préciser la position de son gouvernement concernant la taxe sur la nourriture, simplement pour que le gouvernement réitère son engagement à cet égard, le ministre m'a répondu que je cherchais à obtenir quelque chose par la ruse. C'est plutôt étonnant qu'un ministre vienne vous reprocher de recourir à des subterfuges quand vous voulez seulement vous assurer que le gouvernement soit franc à propos de sa politique.

Étant donné qu'il vient juste de dire à la Chambre qu'il n'avait pas la moindre intention de réagir aux déclarations faites devant le comité ou récemment à la Chambre des communes, respectera-t-il l'engagement qu'il a pris l'année dernière à ce sujet pendant la campagne électorale? Cet engagement était sans équivoque lorsqu'il a pris la parole dans un débat public télévisé sur la question. Lorsqu'un député de mon parti a exprimé son opposition à une taxe sur la nourriture, le ministre des Finances a répondu au nom du gouvernement: «Mais nous aussi, nous aussi», nous assurant ainsi qu'il n'y aurait aucune taxe sur la nourriture.

La question que je veux poser au ministre est la suivante: a-t-il l'intention de maintenir l'engagement qu'il a pris envers la population du Canada au cours de la campagne électorale de l'automne dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, notre engagement est explicite dans le document que nous avons présenté à la Chambre.

M. Broadbent: La Chambre a-t-elle raison de croire alors que, si le gouvernement va de l'avant et met en vigueur la nouvelle taxe de vente, il n'y aura aucune taxe sur la nourriture, comme l'a déclaré publiquement le ministre l'automne dernier? Peut-il nous répondre clairement par oui ou par non? C'est là toute la question.

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette réponse se trouve dans le document même. Cependant, je voudrais m'assurer que personne n'interprétera mal les propos du chef du Nouveau Parti démocratique. Nous avons fait une distinction dans le document entre les produits alimentaires de base et les aliments préparés et transformés. Comme nous l'avons dit, la taxe touchera les aliments préparés. Ils ne seront pas soustraits à la taxe comme les produits alimentaires de base.

Nous aurons aussi d'autres discussions et consultations avec l'industrie de l'alimentation pour préciser les modalités. Est-ce que ce sera en raison de l'établissement où

les produits seront achetés ou de la nature même des produits? Ces consultations restent à venir.

[*Français*]

M. Edward Broadbent: Monsieur le Président, hier, le ministre indiquait aussi que, avec le système de crédit pour la taxe de vente, l'impact de cette taxe de vente sur la vie des personnes âgées et les autres ne serait pas négatif. Mais le ministre voudrait-il confirmer aujourd'hui que, malgré ce crédit, 570 000 personnes âgées seront plus durement affectées par cette taxe?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Au contraire, monsieur le Président, je ne dirai absolument rien de tel, car nous avons inscrit dans le régime de taxe de vente un certain nombre d'éléments très importants qui répondent directement aux besoins des personnes âgées. Environ 80 p. 100 d'entre elles pourront en effet se prévaloir au complet du crédit de 275 $ par adulte. De plus, les exonérations qui ont été prévues dans le nouveau régime, dont les exonérations sur les instruments médicaux, les produits alimentaires de base, les soins de santé, les médicaments d'ordonnance, les services d'aide ménagère à but non lucratif, les services de popote roulante, tout ce genre de choses, sont spécialement conçues pour répondre aux besoins des personnes âgées. C'est pourquoi je rejette totalement ce que le député vient de dire.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, il y a à peine quelque semaines, le gouvernement a déclaré la guerre aux travailleurs et aux consommateurs canadiens lorsque le ministre a annoncé sa taxe sur les produits et services.

Le ministre des Finances dit que les travailleurs canadiens doivent accepter des salaires moins élevés malgré la hausse du coût de la vie qu'entraînera le TPS s'ils ne veulent pas voir les taux d'intérêt, l'inflation et le chômage augmenter.

Le ministre dit que nous devons faire preuve de modération en ce qui concerne les prix et les salaires. La question que je pose au premier ministre est fort simple. Peut-il expliquer aux travailleurs canadiens ce qu'il entend par cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je sais que le député admettra à la Chambre aujourd'hui, comme il l'a fait à d'autres occasions, qu'il croit qu'il est important pour nous de remplacer la taxe de vente fédérale actuelle par une taxe multi-stades sur la valeur ajoutée comme celle que nous proposons, c'est-à-dire la taxe sur les produits et services. La clé du succès de cette taxe réside dans la façon dont nous ferons la transition. Dans le document, technique, nous avons énoncé très clairement comment, selon nous, nous devons nous y prendre pour retirer de cette taxe les avantages économiques que tous les observateurs et les économistes disent que nous pouvons retirer à condition d'assurer une bonne transition, une transition non inflationniste.

Nous croyons que, si les gens d'affaires et les travailleurs font preuve de modération, nous aurons cette bonne transition. Nous avons dit que si la transition se fait bien, il n'y aura qu'une hausse unique de 2,25 p. 100 du taux d'inflation et que, si l'on tient compte du crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu et de la réduction d'impôt pour les personnes à revenu moyen, l'effet de cette hausse du taux d'inflation ne sera que de 1 p. 100 après impôt. Je ne crois pas que c'est trop demander aux Canadiens, tant dans le monde des affaires que dans le monde du travail, que d'accepter d'être accommodants afin d'obtenir des avantages à long terme.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, dans les documents explicatifs, le ministère parle constamment de modération des prix et des salaires. La question est fort simple: le premier ministre et son ministre des Finances croient-ils vraiment que les travailleurs canadiens se contenteront de courber l'échine et d'accepter que l'on s'attaque aussi brutalement à leur niveau de vie?

Nous voulons savoir ce que compte répondre le premier ministre quand les Canadiens lui diront: «Votre initiative est injuste; nous ne pourrons pas survivre, et nos familles non plus.» Le gouvernement exige de la modération de la part des Canadiens, mais il ne met pas en pratique ce qu'il prêche. Je voudrais savoir ce que le premier ministre répondra quand les travailleurs canadiens s'élèveront contre la taxe sur les produits et services.

Mr. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que nous pourrions commencer par user de

modération ici même à la Chambre, en modérant par exemple notre langage. Le député a déclaré que la taxe sur les produits et services constituait une attaque brutale contre le niveau de vie des Canadiens. Je viens d'expliquer que les conséquences de cette taxe sur les revenus de nos concitoyens se réduiront à une compression de 1 p. 100. Ce n'est assurément pas là une attaque brutale.

J'ajoute que les familles gagnant moins de 30 000 $ seront protégées de l'inflation et leur situation s'améliorera quand nous passerons du système actuel au nouveau système de la taxe de vente. Les Canadiens pourraient assurément faire preuve de modération à cet égard.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et je vais essayer, cette fois-ci, en français, d'obtenir une réponse claire et précise.

Est-ce que le ministre des Finances peut m'assurer si oui ou non il a l'intention de maintenir l'exclusion permanente de la taxe sur la nourriture?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons expliqué de façon claire et concise notre projet de réforme de la taxe de vente. Nous l'avons expliqué dans un document technique et dans un synopsis qui en expose les grandes lignes et nous en avons fait une politique du gouvernement.

Si on me demande de commenter chaque élément de ce document et de dire si nous tenons absolument à telle ou telle disposition, le comité des finances n'aura plus rien à faire. Le député sera le premier à me reprocher d'anticiper sur les conclusions de ses travaux.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je pense que vous pouvez dire immédiatement au Comité des finances de ne pas perdre son temps à considérer une taxe sur la nourriture, et je pense que tous les membres du Comité seraient prêts à admettre cela. Donc, je demande au ministre des Finances, encore une fois: Arrêtez donc de tourner autour du pot. Allez-vous, oui ou non, mettre une taxe sur la nourriture? Est-ce que vous êtes en train de changer d'idée, de «ravaler» par rapport à vos promesses électorales? C'est la question!

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, combien de fois devrai-je répondre à la même question? J'ai déjà répondu au député, à son chef et au chef du Nouveau Parti démocratique. La réponse est claire. Elle n'a pas changé d'un iota.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quand le gouvernement découvre des maires et des présidents de conseil municipal en faveur du démantèlement de la Société canadienne des postes, il paie pour l'annoncer à grand renfort de publicité dans les journaux. Or, j'ai en main une liste de plus de 300 municipalités qui ont adopté des résolutions demandant la tenue d'audiences publiques sur toute compression pratiquée à VIA Rail. Le ministre des Transports écoutera-t-il leur requête en veillant à tenir des audiences publiques en bonne et due forme avant de sabrer dans cette société?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'éprouve autant de respect pour les municipalités que mon collègue. C'est pour cette raison que j'ai rencontré les représentants de la Fédération canadienne des municipalités pendant plus d'une heure, en juin dernier, et que j'en ai fait autant en ce qui concerne les maires de grandes villes du Canada. Je ferai ce que j'ai à faire.

Mais je crois que le temps de prendre une décision s'en vient et je ne reporterai pas celle que je dois prendre à propos de VIA Rail. Une fois cette décision prise et dûment rendue, je ne changerai pas le moment de l'annoncer.

• (1440)

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre a reçu sur son bureau une lettre du maire de Saint John, au Nouveau-Brunswick, et une autre du maire de Mississauga que je lui ai fait parvenir le 15 septembre, lui demandant de rencontrer une délégation qui est à Ottawa aujourd'hui, une délégation venant de la région de l'Atlantique et du corridor Windsor-Québec. Les représentants de cette délégation voudraient avoir un peu de temps pour lui expliquer pourquoi le gouvernement a tort de démanteler VIA Rail. Le ministre les rencontrera-t-il en privé aujourd'hui ou demain ou se joindra-t-il à d'autres membres du comité des transports dans la Salle du Comité des chemins de fer, à 15 h 30, pour entendre leur appel?

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, lorsque j'ai rencontré l'Union des municipalités en juin, le maire de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, était là. Lorsque j'ai rencontré les villes des grandes municipa-

lités, le maire de Mississauga était là. J'ai écouté ces personnes et, encore une fois, je répète: Lorsque la décision concernant VIA Rail sera prête à annoncer, elle sera prise. Je n'ai pas l'intention de poursuivre les consultations d'ici-là.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Sous la direction du ministre, le Canada a adopté des pratiques conservationnistes d'exploitation des ressources halieutiques du Banc Georges. Malheureusement, le poisson de fond de ces eaux ignore qu'il est à son avantage de rester du côté canadien de la frontière. Beaucoup trop de poissons sont victimes des Américains insouciants et irresponsables de l'autre côté de la ligne de démarcation.

Puisque nous ne saurions tolérer que les bateaux de pêche néo-écossais restent à quai pendant que les Américains dépouillent le Banc Georges, quelles mesures sont prises pour protéger convenablement cette ressource?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois avoir entendu la question.

Le député a raison de s'inquiéter de l'avenir de ce qui est peut-être la meilleure zone de pêche de poissons de fond du Canada, laquelle est traversée par la frontière canado-américaine. Le tracé de cette frontière par la Cour de La Haye, il y a quelques années, a beaucoup profité aux pêcheurs de poissons de fond de la Nouvelle-Écosse et nous insistons pour que les pêcheurs canadiens et également les pêcheurs américains, se plient à nos règles et à nos mesures d'exécution.

Il est vrai que le poisson est beaucoup plus abondant de notre côté parce que nous gérons mieux notre ressource. Nous continuerons de le faire et nous ne pouvons tolérer la surpêche des poissons de fond du Banc Georges, peu importe sous quelle forme.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme à son habitude, celui-ci a fait montre d'une grande éloquence le 19 juin dernier, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Il a dit, en effet, qu'il nous fallait chevaucher la vague technologique jusque dans le XXI^{e} siècle si nous ne voulions pas naviguer à contre-courant de l'histoire.

Compte tenu de la complicité du gouvernement dans la mainmise du gouvernement français sur la société Connaught, le premier ministre avouera-t-il maintenant qu'il a tenu à Halifax des propos sans substance, sonnant aussi creux qu'un cuivre ou une cymbale?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la question du fusionnement de la société Connaught avec une autre entreprise est présentement à l'étude à Investissement Canada. Le député sait pertinemement qu'aucune décision n'a encore été prise. En vertu des dispositions relatives à la confidentialité de la Loi sur Investissement Canada, aucun ministre ne peut en parler à la Chambre, mais je dirai quand même au député que la décision en la matière reposera sur le même critère que toute autre, à savoir qu'il faudra que le fusionnement soit nettement avantageux pour le Canada ou il ne se fera pas.

M. Peterson: Monsieur le Président, le gouvernement ne comprend pas. Même de l'avis d'Investissement Canada, la société Connaught est le fer de lance de l'industrie biotechnique canadienne.

Car, enfin, ce qui est bon pour la France l'est certes encore davantage pour le Canada.

[*Français*]

Même avec les promesses concernant la vente de la Connaught, et on connaît bien l'attitude de ce gouvernement envers les promesses, même avec ces promesses, la question est bien simple: Le gouvernement français a besoin de la Connaught pour assurer le futur technologique de la France. Pourquoi aidez-vous la France?

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le Président, la question est extravagante et ambiguë. La soumission ne vient pas du gouvernement français, mais bien d'une société homologuée en Europe qui va fusionner avec la société canadienne si Investissement Canada donne son aval. Voilà ce dont la Chambre est saisie. Les cabotinages du député ne sont vraiment pas indiqués à ce moment-ci. Attendons la décision d'Investissement Canada.

Toutefois, je croirais qu'Investissement Canada va non seulement s'assurer d'abord que la chose est nettement avantageuse pour le Canada, mais encore continuer à encourager les investissements étrangers au Canada, dont les investissements américains, qui atteignent à l'heure actuelle 3 milliards de dollars par année alors que les investissements canadiens aux États-Unis sont de l'ordre de 4 milliards de dollars par année. Nous investis-

sons beaucoup dans le monde entier. Nous sommes en faveur de bons investissements où que ce soit, en autant qu'ils sont nettement avantageux pour le Canada.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je viens d'appendre que l'Escadron 414 de guerre électronique stationné à North Bay, en Ontario, qui selon les documents budgétaires devait déménager à Ottawa, restera maintenant à l'endroit où il est le mieux situé pour opérer. Je suis très heureux que les gens de North Bay n'aient pas à connaître le cauchemar de ceux de Summerside. Maintenant que le ministre de la Défense nationale connaît le coût du transfert de l'Escadron 413 de recherche et de sauvetage de Summerside à Greenwood, va-t-il appliquer les mêmes normes que celles utilisées pour North Bay et laisser l'Escadron 413 au meilleur endroit, à l'endroit le plus économique, à savoir Summerside?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le changement dans le cas du 414 était un changement dans le nombre d'avions affectés à l'escadron. Cela signifie des frais supplémentaires d'infrastructure qui ne figuraient pas dans le budget, vu qu'on ne savait pas alors que l'escadron aurait plus d'avions.

Si l'on passe à la question qui, je pense, intéresse le député, à savoir le déménagement du 413 à Greenwood, je dirais que l'escadron continuera à fournir ses services de recherche et de sauvetage à l'Île-du-Prince-Édouard et ce, de la façon la plus économique et la plus efficace du point de vue opérationnel, au meilleur endroit dans la région atlantique, Greenwood, où il était en 1968.

M. McGuire: Monsieur le Président, je suppose que le ministre sait que, l'an dernier, 80 p. 100 des opérations de sauvetage ont été conduites dans la région de la base de Summerside, c'est-à-dire dans le golfe, alors que 20 p. 100 se sont déroulées dans la région de Greenwood, en Nouvelle-Écosse. Je ne vois pas comment on peut dire que Greenwood constitue une meilleure base d'opération que Summerside.

Vu que la décision de fermer la base n'a pas été annulée, je vais adresser ma question supplémentaire au ministre des Pêches. Vu que dans six mois, les avions de repérage qui font 600 des 900 heures de surveillance dans la région atlantique auront disparu, le ministre pourrait-il faire savoir aux pêcheurs de la région qui fera maintenant la surveillance? Quel est le coût prévu des services de surveillance et où seront-il basés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que la décision de mettre fin au service de surveillance a été prise par mon collègue, le ministre de la Défense nationale, parce que le modèle d'avion de répérage était désuet. Je peux garantir au député qu'un nouveau système de surveillance sera en place avant le départ des avions de repérage, mais j'aurai plus de détails là-dessus dans les prochaines semaines.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le ministre a déclaré à maintes reprises que sa nouvelle taxe n'allait pas aggraver la situation des familles canadiennes qui touchent moins de 30 000 $ par an. Or, les chiffres que nous avons obtenus de Statistique Canada démontrent clairement que 300 000 couples ayant des enfants vont verser en impôt davantage qu'ils n'en récupéreront au moyen du crédit.

• (1450)

Quelle excuse le ministre a-t-il pour détrousser ainsi les pauvres Canadiens au moyen de cette taxe injuste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le calcul en question comporte un certain nombre de variables. La députée n'en a mentionné qu'une seule soit le crédit afférent à la taxe sur les produits et services. Il y a également la réduction du taux d'imposition des contribuables qui touchent un revenu moyen. Il y a également la hausse permanente de l'indexation correspondant à la hausse unique de l'inflation qui devrait résulter de cette taxe. C'est à la lumière de ces éléments que j'ai tenu ces propos concernant l'effet de la taxe sur les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $.

Mme Black: Monsieur le Président, aucun de ces éléments n'influe sur la taxe de vente. La seule façon pour le gouvernement d'arriver à ces chiffres, c'est de trafiquer ses propres livres.

Le ministre pourrait-il confirmer aujourd'hui qu'une fois sa taxe entrée en vigueur, la situation de 300 000 familles canadiennes ayant des enfants sera pire que maintenant? C'est cela l'important.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je m'y refuse, monsieur le Président. La députée a parlé de la taxe de vente. Je m'efforce de faire comprendre à la Chambre qu'il ne s'agit pas d'une taxe de vente, mais d'un régime fiscal de vente qui comporte la taxe sur les biens et services, le crédit afférent à la taxe sur les produits et services, la réduction du taux d'imposition des revenus moyens, la remise applicable au logement, les montants versés aux petites entreprises pour compenser en partie le coût d'application, ainsi que l'exonération des denrées alimentaires. Tous ces éléments visent à produire des résultats susceptibles d'améliorer la position concurrentielle du Canada, de réduire le déficit et d'accroître l'équité de notre régime fiscal, notamment dans le cas des économiquement faibles dont la députée a parlé.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et elle a trait à la crise à laquelle l'industrie laitière fait face à la suite de la décision concernant le yaourt et la crème glacée.

L'an dernier, le ministre de l'Agriculture a promis aux producteurs laitiers du Canada qu'ils n'avaient rien à craindre de l'Accord de libre-échange parce qu'il protégerait les offices de commercialisation en transférant la crème glacée, le yaourt et d'autres produits laitiers semblables de la liste tarifaire à la liste des marchandises d'importation contrôlée.

Nous savons maintenant qu'une telle initiative n'était pas prévue aux termes de l'Accord. Les États-Unis ont immédiatement fait appel et ils ont eu gain de cause.

Je veux savoir pourquoi le gouvernement a trompé les producteurs laitiers du Canada en leur disant qu'il protégerait les offices de commercialisation, chose qu'il n'a pas faite.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): En faisant cette déclaration, monsieur le Président, le député induit la Chambre en erreur, involontairement, j'en suis convaincu. L'affaire n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Il s'agit plutôt du GATT.

En réalité, l'article 11 a été inclus dans l'Accord, afin de nous assurer que les systèmes de gestion de l'offre soient protégés. C'est une décision du GATT, décision très limitée fondée sur une interprétation de la similarité des produits. Le tribunal a décidé que le yaourt et la crème glacée ne sont pas des produits similaires, et qu'ils ne compromettaient donc pas le maintien du système de gestion des approvisionnements de lait nature.

Nous nous sommes opposés à cette décision qui est sujette à la ratification de tout le conseil. Après en avoir discuté avec l'industrie, nous avons élaboré une stratégie en vertu de laquelle nous entendons faire valoir notre point de vue avec toute l'énergie dont nous sommes capables. Le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Agriculture sont saisis de cette affaire et consultent l'industrie laitière. A mon sens, elle est plus que satisfaite des démarches que nous avons entreprises jusqu'ici.

M. Foster: Ce problème n'a rien à voir avec le GATT; il découle de l'Accord de libre-échange. Le ministre le sait.

Le ministre de l'Agriculture avait promis aux producteurs laitiers du Canada que le système de gestion de l'offre serait protégé par le transfert à la liste des marchandises d'importation contrôlée. Cela n'a rien donné: les Américains ont fait appel et ils ont eu gain de cause.

Quand le ministre et le gouvernement vont-ils respecter leur promesse aux producteurs laitiers canadiens et protéger leur système de gestion de l'offre? Le ministre sait que cette décision remet en cause tout l'avenir de ce système.

M. Mazankowski: Bien sûr, monsieur le Président, la décision du tribunal du GATT nous inquiète, et il s'agit bien d'une décision du GATT, non pas d'une décision découlant du libre-échange. Le député devrait le dire clairement. Le député est un homme raisonnable. Les structures dont il est question à l'article 11 du GATT sont incluses dans l'Accord de libre-échange. En fait, cet article constitue l'assise de la gestion des approvisionnements, ce dont font état le GATT et l'Accord de libre-échange. Nous allons le défendre. Nous allons le défendre au nom de nos agriculteurs, des producteurs de lait et de poulet ainsi que de tous ceux qui tiennent au maintien des systèmes de gestion de l'offre au Canada.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, les membres de son propre caucus ont déclaré fort clairement que l'universalité est chose du passé. En septembre 1989, le Conseil national du bien-être social déclarait:

> La récupération des prestations pour enfants et pour personnes âgées constitue le plus important changement à intervenir dans la politique sociale fédérale depuis une génération, parce qu'elle sonne le glas de l'universalité, principe fondamental et consacré du régime canadien de prestations sociales.

Je demanderai au premier ministre d'expliquer quelle équité il y a à démanteler le régime de sécurité de la vieillesse et le régime des allocations familiales, ce qui met fin à l'universalité et la remplace par un arnaque fiscal pratiqué sur les jeunes ménages et les personnes âgées avec ces 9 p. 100 de la TPS.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la prémisse de la question du député est fausse tout simplement. Le régime de sécurité de la vieillesse n'a pas été démantelé au Canada; aucune atteinte n'est portée aux principes fondamentaux des régimes d'allocations familiales et de sécurité de la vieillesse.

Cependant, il y a un principe fondamental en cause, principe qui veut, selon le gouvernement, que lorsqu'on demande aux Canadiens de faire leur part pour réduire le déficit fédéral, c'est à ceux qui ont les moyens de le faire qu'il faut demander le principal de l'effort. Ce sont les gens qui ont le plus besoin d'aide qui doivent recevoir le plus.

Ce que nous demande l'opposition, c'est de mettre les riches à l'abri du fardeau de ces charges. Ce qu'elle demande, c'est que dans le cas des personnes âgées ce soient les 4 p. 100 de la tranche supérieure qui reçoivent la totalité des prestations au lieu d'avoir à contribuer à l'effort de sauvegarde des programmes sociaux canadiens. À notre avis, elle a tort.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je rappelle au ministre que c'est le Conseil national du bien-être social nommé par lui qui disait en page 7 qu'un programme social qui verse des prestations à tout le monde, mais qui les récupère sur certains bénéficiaires n'est pas universel.

Cela est dit très clairement par ceux que vous avez nommés vous-même au Conseil du bien-être. Je dis donc au ministre: vous faites de la discrimination contre les ménages à un seul salaire. . .

M. le Président: Je prierai le député de poser ses questions par l'intermédiaire de la présidence et de tenir compte de la pendule.

M. Dingwall: Ma question est la suivante: Pourquoi faites-vous de la discrimination contre les ménages à un seul salaire? Prenez un ménage à un seul salaire. . .

M. le Président: Je regrette. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

* * *

LES PÊCHES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et concerne une récente audience du groupe spécial d'experts chargé de trancher les différends en matière de libre-échange. Cette audience portait sur une décision du GATT s'opposant à la réglementation du Canada sur le débarquement du poisson canadien en Colombie-Britannique.

Le ministre a promis à la Chambre que le gouvernement du Canada ferait tout pour protéger les pêcheries de la côte ouest contre toute tentative des Américains pour éviter de débarquer le poisson au Canada. D'après l'*Inside U.S. Trade Today*, le gouvernement canadien a perdu son premier appel interjeté auprès du groupe spécial d'experts en matière de libre-échange.

Je demande au ministre de se lever et de dire aux pêcheurs de la Colombie-Britannique qu'il n'y aura pas de perte d'emplois et que le ministère est prêt à mettre un terme à l'Accord de libre-échange si les choses se passent de cette façon.

• (1500)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député rêve en couleur s'il pense que je vais lui répondre par l'affirmative.

En fait, nous avons mis en oeuvre un nouveau règlement sur le débarquement du poisson, afin d'être en meilleure posture pour conserver et bien gérer nos stocks de saumon sur la côte ouest. Ce sont les États-Unis qui ont demandé la constitution d'un groupe spécial d'experts pour examiner ces mesures. Ce groupe n'a pas encore déposé de rapport. En attendant qu'il le fasse, aucun membre du gouvernement n'a à commenter cette affaire.

Le décès de Dan McKenzie

M. Barrett: Monsieur le Président, le ministre essaie-t-il de nous dire que l'*Inside U.S. Trade Today* et les porte-parole du département américain du Commerce n'ont pas bien compris et se sont trompés en disant que le groupe spécial s'est déjà réuni et que la position canadienne a été complètement rejetée? Êtes-vous en train de dire que vous n'avez pas reçu de rapport sur cette affaire?

M. le Président: Peut-être que le ministre a entendu la question et pourrait y répondre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse à cette question est que cette interprétation est effectivement inexacte.

* * *

LE DÉCÈS DE DAN MCKENZIE

M. le Président: J'ai le triste devoir d'annoncer à la Chambre que l'on va maintenant rendre hommage à un ancien député qui vient de mourir.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, nous rendons hommage aujourd'hui à la mémoire d'un homme qui s'est dévoué au service de ses électeurs de la circonscription fédérale de Winnipeg—Assiniboine.

Dan Mckenzie manquera beaucoup aux gens de Winnipeg—Assiniboine. Peu importe le parti le plus populaire au moment des élections, Dan remportait toujours une victoire écrasante parce qu'il n'hésitait pas à défendre les Canadiens ordinaires à travers le pays.

Les plus éprouvés par cette perte sont toutefois sa femme Marion et ses enfants, Karen et John, à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

Dan était toujours prêt à venir en aide à ceux qui avaient affaire au gouvernement. Il répondait aux demandes d'aide de façon directe et ne cherchait jamais à s'esquiver.

Il a souvent mis son propre avenir politique en danger pour satisfaire ses électeurs. Dan ne vacillait jamais lorsqu'il prenait la parole à la Chambre des communes. Il ne songeait jamais aux conséquences politiques de ses déclarations franches et honnêtes concernant les actions du gouvernement. On pouvait toujours compter sur lui pour alimenter le débat à la Chambre et pour faire connaître l'opinion des Canadiens ordinaires qu'on voit dans les cafés, les taxis et les bars.

Par sa présence à la Chambre, Dan a beaucoup apporté au Parlement et au Canada. Le pays a besoin d'autres parlementaires comme lui qui ne craignent pas de défendre les intérêts des gens ordinaires.

Pendant le temps relativement court où j'ai été député, ma vie a été enrichie grâce à Dan McKenzie. Je suis fier de compter Dan parmi mes amis et collègues. Je suis sûr qu'on se souviendra toujours de lui comme de l'un des rares députés qui ne mâchait pas ses mots.

Toutes ces qualités étaient bien connues des gens de Winnipeg—Assiniboine lorsqu'ils l'ont élu pour la première fois en 1972 et qu'ils ont renouvelé son mandat avec enthousiasme à toutes les élections suivantes.

Tous les députés offrent leurs condoléances à ses électeurs, qui ne manqueront pas de regretter la tradition qu'il avait établie. Plus particulièrement, nous offrons notre sympathie à son épouse, Marion, et à John et Karen. Qu'il repose en paix.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je prends aussi la parole aujourd'hui pour rendre hommage à M. Dan McKenzie qui est mort subitement le 15 août 1989.

Dan n'était pas seulement un collègue, il était un ami. Quand j'ai été élu pour la première fois en 1979, Dan était déjà un vétéran sur la colline, ayant été élu député pour la première fois en 1972.

Je me rappelle avec attendrissement son empressement à venir en aide «à la jeune classe», c'est ainsi qu'il nous appelait, de toutes les façons possibles. Au fil des ans et à mesure que Dan et moi avons travaillé ensemble à de nombreux projets, il m'est apparu, à moi et aussi, je pense, à d'autres députés, que Dan McKenzie n'était pas un député ordinaire.

Il était un porte-parole authentique de ses électeurs de Winnipeg—Assiniboine, risquant souvent son propre avenir politique pour s'assurer que les vues de sa circonscription étaient bien représentées à la Chambre. Dire que Dan était un député qui avait son franc-parler est en dessous de la vérité. Mais quand il parlait, c'était sur des questions qui avaient de l'importance pour ses électeurs. Par ailleurs, Dan a toujours éprouvé beaucoup de respect pour la Chambre, car il reconnaissait que c'était un honneur et un privilège que de pouvoir intervenir dans cette enceinte et servir son pays.

Une lettre publiée récemment dans un journal local résume vraiment, à mon avis, ce qui décrit le mieux Dan McKenzie, et je cite:

> . . .en fin de compte, il était bel et bien un héros. Si j'écrivais son épitaphe, on y lirait: «Il était à cheval sur les principes alors que c'était passé de mode. . . Il est plus facile de parler de courage que d'en faire la preuve. . .

À son épouse, Marion, et à ses deux enfants, Karen et John, je voudrais offrir mes sincères condoléances et exprimer la sympathie de mes collègues de la Chambre au reste de la famille. Merci beaucoup.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui à Dan McKenzie, au nom de certains de mes collègues à la Chambre et particulièrement des membres du groupe parlementaire conservateur du Manitoba, caucus auquel Dan a siégé pendant de nombreuses années et qu'il a présidé pendant quelque temps.

Dan McKenzie a été élu député de Winnipeg—Assiniboine pour la première fois en 1972, année où bon nombre de jeunes Manitobains, comme nous, ont fait leur entrée à la Chambre des communes. Auparavant, Dan avait travaillé pour la Société de téléphone du Manitoba. Il avait également siégé au conseil municipal de Winnipeg. Dan a donc été élu en 1972 et a conservé son siège jusqu'en 1988, après quoi il a décidé de se retirer de la vie publique.

Comme certains l'ont déjà signalé, Dan avait des opinions très arrêtées sur des sujets qui ont souvent dominé le programme de la Chambre des communes au fil des ans. Dans bien des cas, ses opinions étaient également très controversées, et je crois qu'il importe de préciser que Dan s'est souvent trouvé en minorité, tant au sein du caucus qu'à la Chambre. Mais comme on l'a également mentionné, Dan possédait des opinions inébranlables, mais cohérentes.

Nous pouvons tous analyser nos carrières et les hauts faits qui resteront dans la mémoire du peuple. Nous garderons de Dan deux merveilleux souvenirs. Premièrement, le service qu'il offrait à ses électeurs. Il aura enseigné à plusieurs d'entre nous toute la valeur du service à l'électorat, tâche dont il s'acquittait non seulement avec fierté, mais aussi avec ténacité. Je me rappelle que, à l'époque où j'étais ministre de la Santé, dès qu'il était question de pensions ou d'allocations familiales, Dan était toujours l'un des premiers à se présenter à mon bureau pour veiller aux intérêts de ses électeurs. Je crois que ses succès politiques reposent en partie sur le service qu'il offrait.

Par ailleurs, nous n'oublierons jamais la loyauté que Dan vouait aux Forces armées canadiennes, et particulièrement à la Légion royale canadienne. Avec ses collègues, il a passé de longues heures à revivre la guerre à laquelle il a participé et à discuter de l'avenir de notre pays.

Permettez-moi alors, au nom de tous les députés à la Chambre, d'offrir mes plus sincères condoléances à son épouse, Marion, et à ses enfants.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'interviens également en tant que whip régional de mon parti pour le nord et l'ouest du Canada, région d'où venait Dan McKenzie, notre collègue décédé (M. Dan McKenzie), afin de pouvoir moi aussi transmettre au nom de mes collègues et de ma famille toutes mes condoléances à sa famille, à sa femme, à ses enfants et à ses nombreux amis et afin de souligner par le fait même la contribution qu'il a apportée à sa circonscription et au Canada.

• (1510)

La mort, le dernier chapitre de notre vie sur terre, efface les barrières et les différences entre les gens, aussi importantes soient-elles. Je suis honoré de transmettre les condoléances les plus sincères de mes collègues à sa famille qui a subi cette grande perte.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, en tant que député de Winnipeg et membre du Nouveau Parti démocratique, je voudrais, de concert avec mes collègues, me rappeler la vie et le travail de Dan McKenzie.

Ceux d'entre nous qui l'ont connu, et nous sommes nombreux, savent que Dan était extrêmement sectaire, et chose certaine, il ne faisait pas partie du cercle de mes admirateurs et inversement. Nous étions souvent en désaccord. Je peux imaginer, s'il est dans la nature des choses que les gens sachent ce qu'on dit après leur mort, ce que Dan pourrait penser à me voir même intervenir aujourd'hui en cette occasion.

Je pense, cependant, qu'il convient de se rappeler des choses qui unissent les députés dans cette enceinte, même si nous exprimons nos désaccords, et parfois plutôt bruyamment. Je me rappelle de bien des occasions où j'ai reçu des lettres de Winnipeg dans lesquelles les gens me disaient que Dan McKenzie et moi-même étions les deux seuls à défendre leurs intérêts et le reste. De quoi parlaient-ils? Eh bien, les intéressés se reportaient à l'intérêt que Dan vouait aux anciens combattants et aux pensionnés. C'est à cet égard, selon moi, que tant de députés peuvent se serrer les coudes et n'hésitent pas à le faire.

Ainsi, malgré tous nos différends, je crois qu'il nous incombe de nous respecter en tant que députés siégeant dans cette enceinte et de souligner, comme nous le faisons aujourd'hui, la perte de l'un de nos collègues.

Au nom de mes collègues, je transmets mes condoléances à la famille de Dan et je rends hommage à son travail qui lui a valu d'ailleurs d'être réélu à plusieurs reprises.

M. le Président: J'invite les députés à observer une minute de silence.

[*La Chambre observe une minute de silence.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque nous avons suspendu la séance à 13 h 00, le député de Skeena avait terminé son discours. Les députés peuvent maintenant profiter de la période des questions et des observations qui suit pour intervenir; autrement, la Présidence leur donnera la parole pour le débat. Le ministre intervient dans le cadre des questions et des observations.

M. Oberle: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat puisque j'ai eu la chance de me faire entendre hier, mais je m'en voudrais de ne pas en profiter pour remercier le député de Skeena de m'avoir aidé, d'une façon incroyable, à faire reconnaître la valeur de mon ouvrage. Il n'ignore pas, comme bien d'autres, que nous, auteurs, avons du mal à nous faire reconnaître. Le député a cité abondamment et longuement des extraits de ma publication intitulée *The Green Ghetto* et je lui en enverrai un autre exemplaire, mais dédicacé cette fois. Soit dit en passant, on s'en sert beaucoup pour lever des fonds partout au pays. Si le député veut s'en servir lui aussi à cette fin, il a ma permission.

Je n'apprécie pas que mon bilan et celui de mon parti soient confondus avec celui du gouvernement libéral précédent. Le député se trompait complètement lorsqu'il a dit que rien ne s'est produit après la publication de The Green Ghetto et l'arrivée, en 1984, du gouvernement progressiste conservateur.

Il s'est passé beaucoup de choses, comme il le sait, dans notre province. On a conclu l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières dans le cadre de laquelle on a dépensé trois fois plus d'argent qu'on ne l'avait fait auparavant, soit 300 millions de dollars. C'est un bilan tout à fait impressionnant. On a planté 164 millions d'arbres en Colombie-Britannique sur 137 000 hectares et on a fait le levé topographique de 871 000 hectares qui ont été placés dans un système de gestion. C'est un succès incroyable. Nous avons investi 31 millions de dollars dans une installation de recherche de l'Université de la Colombie-Britannique; c'est un bilan tout à fait remarquable.

En outre, immédiatement après la formation du Cabinet, en 1984, le premier ministre a nommé un ministre d'État (Forêts) qui a été aussitôt chargé de remplir la promesse qui avait été faite précédemment, soit d'organiser et de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans le domaine forestier et de mettre en application ce que nous avions fait en 1960 sous le gouvernement du très honorable John George Diefenbaker. Vous avez un ministère fédéral des forêts à part entière.

Si les membres du NPD pouvaient agir à leur guise, ils feraient, je pense, disparaître toute l'industrie. Il ne resterait même pas assez de papier pour imprimer leurs proclamations de revendications. Ils devraient toutes les graver à nouveau dans la pierre. Tout ce que je veux dire au député, c'est qu'il s'est passé beaucoup de temps depuis Moïse et que bien des choses se sont produites depuis.

Je veux certes apprécier de façon constructive l'attitude positive qu'il a adopté dans le débat. Je sais que je peux compter sur son soutien lorsque nous nous lancerons dans des entreprises encore plus vastes et plus réussies.

M. Fulton: Le ministre parle comme si le projet de loi C-29 lui plaisait énormément. Il n'a pas dû être attentif, mais je lui donne raison sur un point. J'avais hâte d'entendre aujourd'hui les libéraux exposer leur vraie position sur la question, car aux élections fédérales de 1984, leur chef est venu dire à Prince-George, en Colombie-Britannique, une ville qui vit de l'industrie forestière, que les libéraux étaient contre un ministère des Forêts distinct. Je suppose qu'ils continueront d'être contre. Je les écouterai donc avec intérêt s'expliquer là-dessus.

Je suis persuadé que le ministre ne parle pas sérieusement quand il dit qu'un gouvernement néo-démocrate réduirait l'industrie à néant. C'est essentiellement ce qui arrive à sa boutique, sous la direction de l'actuel premier ministre. Le ministre fédéral ne reçoit pas autant de fonds qu'il le devrait. Son budget a, en fait, été amputé de 28 millions depuis l'an dernier. Il n'est évidemment pas prévu d'argent pour l'étape suivante des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Comme on dit, il faudra compter sur le fonds de diversification de l'Ouest.

Vous vous souvenez, monsieur le Président, que je dénonçais ce matin la duperie que le ministre est en train de monter avec son ami Dave Parker de Colombie-Britannique, mais j'ai l'impression que ce dernier a mis le ministre au pied du mur. La position des provinces est très claire. Elles sont prêtes à conclure une entente quinquennale sur la mise en valeur des ressources forestières de 1 milliard de dollars, soit mille millions de dollars. Le premier ministre de la province s'est engagé publiquement, de même que le ministre des Forêts. Le ministre manquerait à ses devoirs en n'assurant pas une participation fédérale de 500 millions de dollars en vue de la conclusion de cette entente de cinq ans.

Je ne m'oppose pas à ce que la Colombie-Britannique engage plus d'argent. Le ministre a répété avec raison à plusieurs reprises que le régime de droits de coupe qui remplace le droit compensateur de 15 p. 100 que le gouvernement conservateur avait imposé au nom des États-Unis rapporte des centaines et des centaines de millions. Dans beaucoup de régions comme la propre circonscription du ministre, le droit de coupe, qui était de 1 $ le cunit, varie entre 7 $ et 20 $ le cunit. Les droits de coupe accusent donc une hausse spectaculaire, et Victoria récolte beaucoup d'argent.

Quand nous entendons le ministre parler du ministère et de la direction que le projet de loi nous fait prendre, ne perdons pas de vue que, au ministère, les experts-forestiers ne sont pas assez nombreux et l'équipement technique est insuffisant pour procéder à un inventaire acceptable de nos ressources forestières réelles.

Le ministre ne doit pas oublier certaines choses. Les incendies, les insectes et les maladies ont détruit ces dernières années autant de terres boisées que nous en avons exploitées. Il faut le rappeler aux Canadiens de temps à autre. La moitié des forêts exploitées au Canada ne se regénèrent pas convenablement. Par conséquent, voilà une autre moitié et nous en sommes déjà à presque rendus au quart des terres forestières de qualité que nous possédons.

• (1520)

La superficie des terres non reboisées convenablement est de l'ordre de 25 millions d'hectares, probablement une estimation très conservatrice de ce qui se passe actuellement au pays, et comme la demande du GATT dans chaque région canadienne dépassera l'offre en 1995, il ne nous reste que cinq ans pour agir à compter d'aujourd'hui. Or, pour chaque dollar en recettes fiscales généré par l'industrie forestière, seulement cinq cents lui sont retournés. Je parle évidemment des recettes fiscales retournées à cette industrie par les gouvernements fédéral et provinciaux ensemble. Ce n'est pas beaucoup comparativement aux autres industries du pays.

Voyons maintenant quelques autres points que le ministre a abordés quand il m'a posé sa question. Pour ce qui est de l'inventaire des forêts canadiennes, le dernier a été publié en 1986 et l'avant-dernier en 1981. J'espère que le ministre ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de nouvel inventaire national avant 1991.

M. Oberle: L'an prochain.

M. Fulton: Le ministre vient de s'engager. Il a dit qu'un inventaire serait publié l'an prochain, un inventaire complet.

Je souligne à cet égard que dans le système utilisé par les gouvernements fédéral et provinciaux pour préparer cet inventaire, certaines données utilisées pour le dénombrement sont vieilles de 40 ans et que les bases de l'ensemble de l'inventaire ont, en moyenne, près de 15 ans. Nous parlons donc d'un système et de données de base terriblement vétustes.

Même les plus récents renseignements comportent certains éléments déconcertants. Cinquante-cinq millions d'hectares de forêts canadiennes n'ont pas encore été inventoriées. Jamais un forestier de métier n'y a été envoyé. Des 453 millions d'hectares de forêt du Canada, plus de 500 millions étaient inexploitables aussi récemment qu'en 1976, parce qu'elles venaient de brûler et 200 000 autres hectares avaient été dévastés par des insectes.

Nous savons que le vérificateur général a rappelé au gouvernement ce qu'il fallait faire, mais il semble que jusqu'à maintenant, et j'insiste sur ce point, le ministre a perdu toutes les batailles au Cabinet. En tant que député de l'opposition, j'espère que le débat servira à rappeler à l'ordre les insouciants collègues du ministre et, surtout, l'insouciant premier ministre.

Je suis convaincu que si un journaliste demandait aujourd'hui au premier ministre à la sortie de la Chambre quelle est la principale industrie au Canada, celui-ci donnerait la mauvaise réponse. Il penserait probablement que c'est autre chose que l'industrie forestière. Il dirait peut-être que ce sont les fabriques de chaussures Gucci ou l'agriculture—ce qui ne serait pas mal, mais quand même terriblement faux.

Il ne prend certes pas conscience de sa responsabilité en ce qui concerne l'appui qu'il faut accorder à un ministère des Forêts à part entière du point de vue du budget, du personnel, de l'équipement, de même que du financement des universités et des inventaires. Cela n'a tout simplement pas été fait.

Permettez-moi de vous citer un autre exemple. Je sais que vous voulez des faits de sorte que les Canadiens sachent à quel point le gouvernement gère mal les forêts. Je vais vous parler du cas de ma province. De 1979 à 1987, le volume de bois coupé en Colombie-Britannique a augmenté de 20 p. 100, alors que l'emploi a chuté de 25 p. 100. Le ministre n'a pas dit grand-chose à ce sujet hier. Depuis 1950, le volume de bois coupé en Colombie-Britannique a augmenté de 400 p. 100, alors que dans les quarante mêmes années ou presque, l'emploi en général ne s'est accru que de 22 p. 100.

En 1950, la Colombie-Britannique comptait 2,64 emplois par millier de mètres cubes de bois coupé. En 1986, un millier de mètres cubes ne générait plus que neuf dixièmes d'emploi. Par comparaison, la Californie crée 5,2 emplois par millier de mètres cubes coupés et la Suède, 2,7 emplois par millier de mètres cubes.

Je suis persuadé que mon collègue du Nouveau-Brunswick ou mon collègue du Québec qui siègent au comité des forêts voudraient bien voir cette loi remaniée de façon que les régions exploitées soient reboisées selon un programme à la fois écologique et biologique. Nous voudrions que cela soit systématique. J'ai certes bonne confiance que les députés ministériels vont contribuer à vraiment modifier la loi comme il le faut.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a aucun autre député qu'il me plairait davantage d'écouter si l'on avait plus de temps et so l'on pouvait lui accorder une prolongation.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York Sunbury): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir, cet après-midi, au sujet du projet de loi C-29 visant à établir un nouveau ministère des Forêts au Canada.

Je voudrais seulement pendant un instant parler d'une question que le député de Restigouche, le critique libéral pour les forêts, a abordé commenté ce matin lorsqu'il a critiqué ce projet de loi parce que celui-ci se contente simplement de créer un ministère des Forêts. Je voudrais faire remarquer que ce projet de loi, qui rétablit le ministère des Forêts en 1989, suit l'exemple du premier ministère des Forêts qui avait été créé par un gouvernement conservateur en 1960. Le premier ministre des Forêts à cette époque-là était l'honorable Hugh John Fleming qui était originaire du Nouveau-Brunswick.

Je voudrais rappeler également qu'en 1966, le ministère des Forêts a été réduit à un ministère des Forêts et du Développement rural, puis qu'en 1969, il a été à nouveau réduit à un ministère des Pêches et Forêts. Puis, en 1971, le gouvernement libéral l'a placé sous la direction du ministère de l'Environnement où il est resté jusqu'en 1984, date à laquelle notre gouvernement a renommé un ministre d'État (Forêts) et a pris l'orientation que nous sommes en train de suivre avec ce projet de loi.

Le passé montre bien, je pense, que ce sont les gouvernements conservateurs, celui de 1960 comme ceux de 1984 et de 1989, qui ont reconnu, avec un ministère et un ministre des Forêts à part entière, la très grande importance de cette ressource et tout ce qu'elle représente pour le Canada; soit un total de 40 milliards de dollars d'expéditions annuelles, 800 000 emplois, des dépenses en immobilisations de 6,4 milliards de dollars, et tout ce qui découle de ces faits et de ces facteurs.

J'aimerais en outre commenter brièvement certains des propos du député de Skeena. Celui-ci mérite à mon avis des félicitations pour avoir su reconnaître la pertinence du document intitulé *The Green Ghetto* que le ministre actuel des Forêts a publié il y a plusieurs années et que le député a présenté sous un jour défavorable? J'ajouterai que bien peu des excellents discours que le député de Skeena a prononcés à la Chambre ont jamais abouti à une réalisation concrète, positive et utile qui puisse se comparer à la rédaction de *The Green Ghetto* qui a permis au fil des années à l'honorable M. Oberle de franchir les étapes à la Chambre au point de devenir en près de trois décennies le premier ministre des Forêts à part entière.

Nous avons entendu vanter l'importance que revêt pour le Canada le secteur des forêts. J'aimerais dire jusqu'à quel point il joue un rôle déterminant dans les provinces de l'Atlantique. Au Nouveau-Brunswick, le secteur des forêts fournit 38 000 emplois, c'est-à-dire un septième de tous les emplois dans cette province. Ce secteur fait partie intégrante de la vie des habitants du Nouveau-Brunswick depuis la fin du XV111e siècle. A l'heure actuelle, il joue un rôle économique majeur dans notre province.

De nos jours, les produits forestiers vendus au Nouveau-Brunswick ou exportés à l'extérieur représentent en tout 1,9 milliard de dollars par année, soit 40 p. 100 de tous les produits vendus dans cette province et 47 p. 100 de toutes ses exportations. Il contribue à 7,4 p. 100 de notre produit intérieur brut. Près de la moitié des immenses forêts du Nouveau-Brunswick se trouvent sur des terres domaniales et les sociétés forestières paient des droits de coupe à la province.

Je le répète, le député de Skeena a tenu des propos désobligeants à l'endroit de la loi que le Nouveau-Brunswick applique en ce domaine, ainsi que de sa politique forestière. Je le répète, il est passé à côté de la question, car la *New Brunswick Crown Lands and Forest Act* qui régit la gestion des forêts domaniales au Nouveau-Brunswick a créé une infrastructure qui a donné des résultats exemplaires en ce qui concerne l'exploitation continue et le développement durable et qui fait l'admiration de tous les spécialistes partout au Canada et en Amérique du Nord.

• (1530)

Je lui propose de se rendre au Nouveau-Brunswick pour vérifier les faits. Il y trouvera une approche au développement durable qui est de loin supérieure à bon nombre des expériences qu'il a manifestement connues. Je le prie de lire le document de M. Baskerville portant sur le développement durable des forêts du Nouveau-Brunswick, document que je lui ai fait parvenir et que, de toute évidence, il n'a pas lu ou, du moins, dont il ne se souvient pas. Je crois qu'il conviendra, lorsqu'il aura pris connaissance des faits décrits dans ce document et de tout ce qu'on peut observer sur le terrain, au Nouveau-Brunswick, que la Loi sur les terres de la Couronne de cette province est un modèle de législation gouvernementale favorisant le développement durable des forêts chez nous.

Reconnaissant la contribution du Nouveau-Brunswick dans le secteur forestier, le gouvernement fédéral vient de mettre la dernière main au nouvel accord de collaboration fédérale-provinciale en matière de forêts. Par cet accord, les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à consacrer 91 millions de dollars à l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick au cours des cinq prochaines années. La part du gouvernement fédéral se chiffrera à 50 millions. Ce nouvel accord portera particulièrement sur les 36 000 boisés privés qui font partie intégrante des forêts du Nouveau-Brunswick et qui sont si importants pour l'exploitation forestière.

A ce propos, monsieur le Président, encore une fois pour reconnaître le profond engagement qu'a pris notre ministre actuel des Forêts à l'égard des forêts du Canada, des boisés privés du Canada, je voudrais souligner les mesures qu'il a prises au Nouveau-Brunswick ce printemps et cet été; en effet, en prévision des retards et des changements considérables nécessités par le mode de financement fédéral-provincial prévu dans le nouvel accord de collaboration, qui est en vigueur depuis cette année, 1989, il s'est engagé à accorder 2,5 millions de dollars aux exploitants de boisés privés du Nouveau-Brunswick. Il les a assurés—s'avançant davantage que ne seraient disposés à le faire la plupart des ministres—qu'il leur accorderait, pendant presque une année entière, le soutien ministériel nécessaire pour mener à terme leurs travaux de reboisement et de sylviculture, dans l'attente de la mise en oeuvre de l'entente qui est sur le point d'être signée. J'aimerais, au nom de tous les habitants du Nouveau-Brunswick, remercier sincèrement le ministre pour les engagements qu'il a pris et qu'il a tenus, en cette matière.

Voyons maintenant la Nouvelle-Écosse, où le secteur forestier joue aussi un rôle prépondérant. Dans cette province, la valeur de toutes les expéditions forestières s'établit à près de 825 millions de dollars par année. Ces dernières représentent 17 p. 100 de l'ensemble des expéditions de produits manufacturés de la province, et 2,8 p. 100 de son PIB. En outre, elles comptent pour 24 p. 100 de toutes les exportations provinciales. Au total, 17 000 Néo-Écossais travaillent dans l'industrie forestière.

L'une des principales caractéristiques de l'industrie forestière de la Nouvelle-Écosse, c'est qu'elle est, à bien des égards, une entreprise familiale, 76 p. 100 des forêts appartenant à des intérêts privés. Et l'un des segments les plus dynamiques de cette industrie est le marché des arbres de Noël, qui est dominé par le sapin baumier. Un tiers environ des sapins sont abattus par de gros entrepreneurs qui exploitent de 500 à 2 500 acres, un deuxième tiers, par des entrepreneurs moyens exploitant des terres de 100 à 400 acres en moyenne, et le reste, par des petits entrepreneurs exploitant des terres de moins de 100 acres.

Les entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse sont reconnus pour leur indépendance. Bien que profitant de l'aide technique et de la recherche en matière de lutte contre les insectes et les maladies, ils ne comptent pas sur les subventions et les dons. En fait, ils ont consciencieusement et publiquement refusé tout ce qui sentait la subvention.

La Nouvelle-Écosse, monsieur le Président, compte environ 2 500 cultivateurs d'arbres de Noël dont la plupart sont des exploitants de boisés qui font d'autres genres de cultures. Environ 95 p. 100 de la récolte est exportée aux États-Unis, ce qui représente une activité économique de 30 millions de dollars par année procurant 500 emplois à temps plein et jusqu'à 3 000 emplois à temps partiel.

Chaque année, ces Néo-Écossais coupent et expédient 1 750 000 arbres de Noël. Ils fabriquent et expédient jusqu'à 300 000 couronnes et environ 50 000 balles de 25 livres de branches de sapin. Le commerce des arbres de Noël et la culture des arbres de Noël sont importants pour la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral a reconnu la valeur de l'industrie forestière de la province. Il a consacré depuis cinq ans un total de 57,7 millions de dollars à la gestion et au reboisement des forêts, et une nouvelle entente en est maintenant aux dernières étapes de négociation.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province du Canada, on a rasé beaucoup de boisés pendant les années 1920 et 1930 pour l'agriculture. On a laissé dépérir les boisés qui ont subsisté et ils sont maintenant envahis par l'épinette blanche, le peuplier et le bouleau blanc. Ce sont des espèces de faible valeur commerciale. Ces arbres sont vieux et vulnérables aux maladies et aux infestations d'insectes.

On est maintenant en train de remplacer ces peuplements forestiers par des peuplements d'espèces commercialement plus utiles comme l'épinette noire, le pin blanc et le mélèze. On s'est fixé pour objectif de gérer ces nouveaux peuplements sur une base durable.

Qu'advient-il des anciens peuplements qui ont été rasés? Ce bois sert à un intéressant projet de conversion de la biomasse. On l'a en effet réduit en copeaux pour en faire un combustible destiné au système de chauffage du district de Charlottetown qui sert à chauffer une bonne partie du coeur du centre-ville. C'était le premier système de ce genre dans le pays et il témoignait de la créativité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le secteur des forêts est important pour la province. Il emploie 2 p. 100 de sa main-d'oeuvre et génère 1,4 million de dollars d'exportations.

A Terre-Neuve, l'industrie forestière occupe 10 000 travailleurs, représentant 6 p. 100 de la population active. Un travailleur sur 18 tire son gagne-pain de la forêt. Les exportations de bois atteignent 372 millions de dollars ou 25 p. 100 des exportations totales de la province.

Une fois de plus, la coopération fédérale-provinciale a joué un rôle important. Depuis l'année financière 1986-1987, le gouvernement fédéral a fait des contributions de 24,6 millions de dollars à la gestion forestière et au reboisement, en vertu de l'accord Canada-Terre Neuve de mise en valeur des ressources forestières.

Cette année, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a signé avec Terre-Neuve une entente de 53 millions qui profitera au Labrador. Six millions iront au développement de l'industrie forestière dans la région de Goose Bay, aux alentours des chutes Churchill.

Forêts Canada participe à cette initiative en collaborant avec le ministère provincial des Forêts pour réaliser un certain nombre de choses: d'abord, faire un inventaire des forêts de la région; ensuite, établir un programme de gestion; enfin, procéder à une analyse de l'état de l'environnement qui nous permettra d'exploiter les forêts à un rythme compatible avec les principes du développement durable.

Cette région du Labrador, qui n'est presque pas exploitée à l'heure actuelle, aidera le Canada à répondre à l'importante hausse prévue de la demande mondiale de produits forestiers. Ce programme est un modèle de coopération fédérale-provinciale.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, il y a beaucoup plus. C'est un avant-goût de ce que sera le développement soutenu. Nous sommes témoins de la façon dont les Canadiens se préparent à relever les défis commerciaux du prochain siècle. Cela témoigne également de la façon dont les Canadiens se préparent à accroître la productivité tout en protégeant leur environnement.

Il y a un message à saisir dans ce programme. Avant de procéder à des coupures importantes, il faudra analyser toutes les données pertinentes de façon à ce que l'impact des opérations sur l'environnement soit minime. Nous nous assurons également des meilleures retombées économiques pour toute région concernée.

L'esprit de cette approche répondra aux besoins futurs des Canadiens. Par le biais de la collaboration fédérale-provinciale, nous ferons en sorte de bien nous orienter avant le début des travaux pratiques.

[*Traduction*]

J'ai cherché à montrer l'importance du secteur forestier pour le Canada atlantique. Ce que nous faisons dans le Canada atlantique sert de modèle au reste du pays. Dans une région où la majeure partie de l'activité économique découle des dons de la nature, toutes les initiatives qui protègent la nature seront entreprises avec enthousiasme.

D'autres ont parlé du besoin d'assurer un développement économique durable du point de vue environnemental. Il n'y a pas de Canadien de l'Atlantique pour qui cette notion n'ait un sens particulier. Comment pouvons-nous élargir ce modèle et appliquer cette notion à l'échelle nationale? Comment pouvons-nous réunir les dix provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral dans un cadre commun? Comment pouvons-nous motiver l'industrie et la faire collaborer avec tous les niveaux de gouvernement? Comment pouvons-nous exercer une influence parallèle sur les terres industrielles privées et les petits boisés? Comment pouvons-nous instaurer un développement durable dans toutes les forêts canadiennes?

• (1540)

Le gouvernement fédéral reconnaît que la plupart des forêts relèvent de la compétence provinciale. Il sait que chaque administration aura probablement ses propres options à prendre en considération. Mais on pourrait adopter une méthode intégrée et souscrire d'un commun accord aux principes d'un développement durable dans nos forêts.

Par exemple, le Conseil des ministres provinciaux des ressources pourrait certainement jouer un rôle à cet égard. Notamment, je crois que le nouveau ministère fédéral des forêts devrait agir comme agent de liaison, de la même façon qu'il a toujours fourni une aide aux provinces en matière de recherche et de développement dans des domaines comme la biologie forestière, la lutte contre les incendies et l'épandage d'insecticides et d'herbicides. Le Service canadien des forêts peut s'inspirer du modèle appliqué au Nouveau-Brunswick ou encore de celui utilisé au Labrador pour aider le reste du pays de façons bien précises, premièrement, en coordonnant les pratiques technologiques propres à certains aspects du travail, comme les inventaires forestiers et les systèmes d'information géographique. C'est un fait qu'il est difficile d'obtenir des dix provinces des données cohérentes sur les forêts.

Le ministère fédéral des Forêts peut collaborer à l'élaboration de méthodes universelles servant à l'analyse des problèmes de gestion. Il peut élaborer des spécifications-types concernant les objectifs en matière d'environnement et de développement durable que les provinces pourraient adopter et appliquer sur leur territoire.

Le gouvernement du Canada pourrait aussi donner l'exemple en favorisant le développement durable de ses propres terres. Pour ce faire, il devra nécessairement regrouper davantage les responsabilités en matière de gestion forestière que se partagent actuellement les ministères des Forêts, de l'Environnement, des Affaires indiennes, de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de la Défense nationale.

De plus, le développement industriel et la commercialisation internationale des produits forestiers pourraient également être confiés tôt ou tard au nouveau ministère des Forêts; de la sorte, les concepts du produit fini et de la valeur ajoutée seraient étroitement liés à l'état et à la gestion des ressources.

Pour garantir le développement durable, il faut créer une certaine harmonie entre l'utilisation ultime des produits et les ressources disponibles. Les responsabilités actuelles du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui seront confiées au nouveau ministre des Forêts permettront à celui-ci de jouer un rôle essentiel et cohérent auprès de l'industrie forestière et de promouvoir davantage la participation de l'industrie à la gestion soutenue de toutes les forêts du Canada.

L'administration actuelle des ententes de développement forestier devrait être intensifiée sous le ministre des Forêts et ces ententes devraient porter sur des périodes plus longues pour mieux tenir compte de la nature de la ressource forestière que les cycles quinquennaux actuels. Le mandat de ce programme national de développement durable devrait être étendu aux propriétaires de boisés privés qui comptent parmi les principaux bénéficiaires de l'entente de financement.

Par ces moyens, entre autres, monsieur le Président, le ministre fédéral des Forêts peut jouer un important rôle de guide dans le développement durable des forêts du Canada. Il est heureux que le gouvernement fédéral ressuscite le ministère national des Forêts presque au même moment où le public prend conscience de l'importance du développement durable pour nos forêts.

Nous devons maintenant adopter ce projet de loi pour créer ce ministère des Forêts et pour nous orienter dans la voie que le Comité permanent des forêts a déjà balisée quand ses membres se sont entendus, en principe, le 31 mai, sur une liste d'examens à entreprendre à l'échelle nationale dans le but d'aider le ministre des Forêts et le personnel de son ministère à définir et à jouer pleinement leur rôle au service de cette très importante ressource de notre pays.

J'aimerais mentionner deux ou trois sujets que nous voudrions porter à l'attention du nouveau ministère des Forêts pour l'aider à obtenir l'appui du public et à le sensibiliser à l'importance des ressources forestières du Canada à tous les points de vue, économique, environnemental, écologique et récréatif. Ces sujets sont: coopérer avec les provinces et l'industrie pour élaborer les normes les plus élevées possibles en matière de gestion intensive des forêts, afin que toutes les terres forestières du Canada soient utilisées à des fins multiples et développées de façon durable; coopérer avec les provinces et l'industrie pour développer au maximum la technologie de fabrication et la valeur ajoutée au service des ressources forestières du Canada; maintenir et étendre les activités de recherche et de développement du Service canadien des forêts en orientant la gestion intensive des terres forestières appartenant à l'État fédéral vers une utilisation multiple et un développement durable; et coopérer avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, comme le ministère de l'Environnement et Parcs Canada, et coordonner leurs efforts en ce qui concerne la faune, les oiseaux migrateurs, les pesticides, les herbicides et le reste.

Le ministère assurera également la coordination avec Agriculture Canada dans le domaine des herbicides et des pesticides, ainsi qu'avec les Affaires indiennes, Pêches et Océans, la Défense nationale, le Commerce extérieur, Industrie, Sciences et Technologie, Énergie, Mines et Ressources, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et la Caisse de diversification de l'économie de l'Ouest. De toutes ces manières, le nouveau ministère peut ouvrir la voie à la préservation et à l'amélioration à très, très long terme de nos forêts.

Nous devrions maintenant être prêts, dans toutes les régions du Canada, à agir en faveur de la mise en valeur soutenue de nos forêts. Grâce au projet de loi C-29, une fois qu'il aura été adopté le plus rapidement possible et que le nouveau ministère aura été mis sur pied, nous aurons franchi un pas important. Maintenant, il est temps d'agir.

M. Bélair: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Fredericton pour son discours. Il y a cependant un certain nombre de questions que le député a omis de mentionner. Je ne sais pas s'il l'a fait délibérément ou non. Il s'agit de la baisse de 11,9 p. 100 du budget du ministère des Forêts pour cette année.

Le député ne serait-il pas d'accord pour dire qu'un ministère fort a au moins besoin d'un budget pour faire son travail?

M. Bird: Monsieur le Président, je crois que nous aurons le budget nécessaire en temps opportun. J'ai quelques chiffres ici dont j'aimerais me servir pour répondre à la question très légitime du député.

Comme je l'ai dit dans mon discours, les membres du Comité permanent des forêts et des pêches—dont le député fait partie—ont discuté du fait que ce projet de loi n'est qu'un début dont nous avons besoin pour remettre sur pied la structure du ministère des Forêts. Il s'agit en réalité d'une très courte mesure législative qui ne prévoit pas les pouvoirs généraux que le ministère des Forêts coordonnera sous peu et qu'il exercera peut-être pleinement en temps opportun, au nom du gouvernement du Canada.

Le Budget des dépenses principal de 1989-1990 ne tient toutefois pas compte des ressources qui ont été négociées pour créer le nouveau ministère des Forêts. Outre ces chiffres, on me dit que 35 années-personnes et 1,7 million de dollars ont été transférés d'Agriculture Canada. De plus, le nouveau ministère recevra cette année 30 autres années-personnes et 2,3 millions de dollars supplémentaires en fonds d'exploitation, de même que 30 à 45 années-personnes de plus en 1990. Cette année, Forêts Canada a reçu des fonds supplémentaires de 2,5 millions de dollars pour la recherche et le développement. Ce montant augmentera de 5 millions l'année prochaine. Forêts Canada a également reçu pour cette année 37 années-personnes chargées d'aider à mettre progressivement fin aux accords forestiers qui viennent d'expirer.

Il y a donc des ressources financières et humaines considérables qui ne figurent pas dans le Budget des dépenses principal, mais qui sont actuellement réaffectées d'Agriculture Canada au nouveau ministère des Forêts. Je le répète, en ce qui concerne le développement et l'élargissement de l'influence, de la portée et de l'importance de ce ministère dans les années à venir, dans les domaines dont a discuté le Comité permanent des pêches et des forêts, je prévois qu'il aura des répercussions considérables sur le secteur forestier au Canada et qu'il donnera notre meilleur exemple de développement durable.

M. Gardiner: Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté les observations du député de Fredericton, qui est également membre du Comité des pêches et des forêts, et celles du député de Skeena. Se plaçant dans une perspective biologique, celui-ci nous a donné un point de vue fort intéressant et nous a fait part de ses préoccupations en qualité d'ancien porte-parole du parti pour les questions forestières et d'actuel porte-parole pour les questions d'environnement.

J'ai deux questions à poser au député. La première concerne sa conclusion. Selon lui, le projet de loi doit être retravaillé et nous devons étudier davantage le rôle de plus en plus étendu que nous prévoyons faire jouer au ministère. Comme il a fallu cinq ans au gouvernement pour donner suite à une promesse faite pendant la campagne électorale de 1984 et déposer enfin ce projet de loi, je me demande s'il mettra autant de temps à définir ce qu'il entend par rôle plus étendu. Nous faudra-t-il attendre encore cinq ans pour le savoir?

• (1550)

En deuxième lieu, j'aimerais savoir ce que le député pense des demandes présentées au comité et les demandes faites plus tôt, au moment du dépôt de ce projet de loi, au leader parlementaire du gouvernement à propos d'éventuels déplacements du Comité des pêches et des forêts dans le pays pour savoir ce que les Canadiens pensent du projet de loi. L'Institut forestier du Canada, qui, je crois, suit le débat aujourd'hui, l'a demandé. Je voudrais savoir si le député de Fredericton se joint à nous pour appuyer cette requête de l'IFC.

M. Bird: En ce qui concerne la première question, ce projet de loi ne fait que créer le ministère des Forêts. J'ai dit «ne fait que créer», mais je tiens à préciser que la création d'un ministère fédéral à part entière est en réalité un engagement très profond. C'est une chose qui doit se faire avant que nous puissions commencer à examiner le mandat que remplira ce ministère. Comme je l'ai dit plus tôt, les gouvernements libéraux qui se sont succédé pendant presque 15 ans ont démantelé le ministère fédéral des Forêts créé en 1960. Le gouvernement conservateur qui est au pouvoir depuis cinq ans a respecté son engagement en créant un nouveau ministère des Forêts.

La création de ce ministère est la première étape. A partir de là, nous pourrons donner suite à la proposition du député de Prince George, c'est-à-dire envoyer le comité permanent aux quatre coins du pays pour qu'il écoute ce que l'Institut forestier du Canada, l'industrie forestière en général et toutes les personnes qui s'intéressent aux forêts et à l'environnement ont à dire au sujet du genre de mandat que le ministère fédéral des Forêts peut remplir. Oui, j'appuierais une telle mission du Comité permanent des pêches et des forêts, et je l'ai déjà dit. En fait, j'ai même demandé au gouvernement, comme je l'avais promis, s'il était possible que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des pêches et des forêts. On m'a dit que le gouvernement préférerait qu'il soit renvoyé à un comité législatif, mais qu'il verrait à ce que tous les membres du comité permanent qui veulent prendre part aux travaux de ce comité législatif soient invités à le faire.

Je crois donc que nous avons respecté les engagements qui ont été acceptés à l'unanimité par les membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

Je prie instamment la Chambre et particulièrement les membres du comité permanent d'appuyer le renvoi de ce projet de loi à un comité législatif et d'en appuyer ensuite l'adoption le plus rapidement possible. Nous pourrons alors envoyer des représentants de ce nouveau ministère des Forêts en mission d'un bout à l'autre du Canada, afin de déterminer comment ce ministère peut nous aider à promouvoir le développement durable dans le secteur forestier pour le bien de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute et demie.

M. McCreath: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Frédéricton de son intervention fort détaillée. Cela ne m'étonne pas le moindrement de sa part vu sa vaste expérience dans le domaine en sa qualité d'ancien ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.

J'ai spécialement apprécié ses observations au sujet du secteur des arbres de Noël en Nouvelle-Écosse, secteur qui rapporte 30 millions de dollars et vaut à notre province d'exporter annuellement près de 1,75 million d'arbres. Je rappelle aux députés que les deux tiers de ces arbres sont produits dans ma circonscription de South Shore.

Entre autres choses que le secteur des produits forestiers de South Shore attend impatiemment, ce sont les nouvelles possibilités qui lui seront offertes au titre de la commercialisation et même de la recherche. Le député ne pourrait-il pas me préciser davantage comment il conçoit le rôle de ce nouveau ministère en ce qui a trait à la commercialisation et à la recherche?

M. Bird: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les services offerts au secteur forestier font l'objet de nombreux chevauchements entre les divers ministères fédéraux. J'y ai déjà fait allusion dans mon allocution. Pour ce qui est de la commercialisation et de la recherche, et je présume qu'il s'agit de recherche sur les diverses méthodes de commercialisation et sur les activités commerciales comme telles, une bonne partie de ces activités se poursuivent au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et au ministère du Commerce extérieur. Assurément, le Service canadien des forêts a eu beaucoup à faire, également en ce qui concerne la préparation des stocks et la préparation sylvicole des arbres destinés à être commercialisés. Je pense qu'il y a lieu d'intégrer ces activités. Ce sont là des mesures que le comité permanent et d'autres pourront recommander de façon à favoriser le ministère des Forêts à l'avenir, quand nous l'aurons créé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à l'honorable député d'Algoma (M. Foster), je dois faire connaître à la Chambre, conformément à l'article 38 du Règlement, les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les Affaires extérieures—La crise en Chine—Le mandat des Nations Unies—Les plans d'évacuation des Canadiens en Chine; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—Les Transports—Les services de VIA Rail—La position du gouvernement; l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—La Santé—La thalidomide—Le rapport du groupe d'étude—L'indemnisation des victimes—On demande l'annonce dans les meilleurs délais.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C-29, la mesure que le gouvernement propose dans le but d'établir un ministère des Forêts. Je dis au ministre, même s'il est en retard de cinq ans, que nous appuyons cette mesure bien que cinq ans plus tard. Nous estimons que l'industrie forestière est la plus importante du pays, qu'un ministère des Forêts peut donner un formidable élan à l'économie du pays s'il dispose de fonds et de moyens suffisants et si son titulaire contrôle tous les facteurs se rapportant à l'industrie. C'est notre industrie numéro un. Elle est plus importante que l'industrie pétrolière, et l'industrie automobile. Elle emploie plus de travailleurs.

Plus important encore, monsieur le Président, elle est l'industrie clé dans bon nombre des villes septentrionales de notre pays où il n'y a aucune chance ou très peu de chances que vienne s'installer une usine automobile comme celles que nous avons dans le sud de l'Ontario. C'est donc une industrie qui est vraiment en marche.

Dans les années 1970 et 1980, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous avions des programmes très importants d'amélioration des forêts. Je pense à ma circonscription d'Algoma où nous avons fourni 25 millions, avec la province d'Ontario, pour améliorer l'usine Eddy à Espanola et l'amener aux normes environnementales modernes. L'efficacité et la productivité de l'usine en ont ainsi été améliorées.

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a aidé à installer la scierie la plus productive à Nairn, dans le cadre du complexe Eddy, et elle produit maintenant 200 millions de pieds-planche de bois, une quantité inimaginable dans l'est du Canada il y a seulement quelque 25 ans c'est certainement la plus grosse scierie de l'Est.

Il s'agissait de bons programmes. Les centaines de millions de dollars fournis par l'ancien gouvernement avaient produit des investissements privés atteignant 1,6 milliard pour moderniser l'industrie. Personne ne doute de l'importance de cette industrie. Quelle immense contribution à la création d'emplois et au développement technologique elle a! La beauté de tout cela, c'est que cette richesse est renouvelable. Ce n'est pas comme une mine qui finit par s'épuiser. Si nous gérons avec soin nos richesses forestières, si nous faisons la recherche nécessaire, si nous fournissons les outils pour la recherche et le reboisement, cette industrie continuera à être la plus importante du pays, non seulement en termes d'emplois, mais aussi d'exportation et de balance des paiements.

• (1600)

Cette mesure du projet de loi C-29 peut être très importante et très productive. Malheureusement, quand on examine le projet de loi et le discours du ministre des Forêts et qu'on examine ensuite le Budget et ce que le gouvernement a fait depuis quatre ans, en comptant tout le temps qu'il a mis pour le faire, c'est une chose dont on ne peut pas être sûr. Il y a dans l'industrie des gens qui disent: «Écoutez, quand il est question d'un problème commercial, j'aime bien traiter avec le ministre du Commerce extérieur. Quand il s'agit d'un problème fiscal, j'aime bien traiter avec le ministre des Finances.» Ainsi, le projet de loi aura beau être en place, le ministère aura beau être en place, il ne sera efficace que si le ministre a du poids, s'il est écouté au Cabinet, s'il a l'oreille du ministre des Finances, pour que les choses bougent dans ce secteur, et s'il existe ce pouvoir général de coordonner les activités nécessaires à l'industrie forestière.

Examinons seulement quelques-uns de ces points. C'est très inquiétant. Avec le député de Cochrane—Supérieur et quatre ou cinq autres députés de notre caucus représentant le nord ontarien, j'ai participé à un groupe d'étude l'hiver dernier; nous avons parcouru le nord de l'Ontario, nous avons conversé avec l'industrie forestière. Il y a un volet de cette industrie, celle du bois d'oeuvre, qui est en danger de disparition. Il s'agit d'un secteur très important dans lequel nous avons énormément de ressources au Canada. Nous sommes très productifs; nous pourrions concurrencer le monde entier. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous pouvons concurrencer les États-Unis. Mais le secteur est terriblement menacé parce qu'il a servi de pion dans les négociations du libre-échange.

En décembre 1985, le gouvernement a plié devant les États-Unis lors de la négociation de l'accord de libre-échange; il leur a donné une taxe à l'exportation qui n'était pas indexée sur la valeur du dollar canadien. Cela fait que ce secteur a vu baisser sa part du marché américain de 34 à 26 p. 100. Beaucoup d'usines du nord de l'Ontario ont fermé. Plusieurs ne fonctionnent qu'à temps partiel. Plusieurs ont renoncé à vendre du bois d'oeuvre aux États-Unis. Le gouvernement a appliqué en matière de transport d'autres programmes qui ont fortement nui à l'industrie. Cette industrie est pénalisée d'au moins 30 à 35 p. 100 par rapport à sa situation d'avant la taxe à l'exportation.

Nous avons recommandé au ministre la remise en négociation immédiate de la taxe à l'exportation, pour que ce secteur puisse continuer de prospérer, ou encore, au cas où le gouvernement américain refuserait de négocier, d'abolir unilatéralement la taxe et advienne que pourra. L'industrie est en voie de disparition de toute façon. Si les Américains appliquaient des mesures de rétorsion, la situation ne serait sans doute pas plus mauvaise, car il est pour ainsi dire impossible aux scieries du nord de l'Ontario de fonctionner.

J'ai été enchanté que le député de Cochrane—Supérieur me signale un article du *Citizen* d'Ottawa du 27 juillet, où il était dit que suivant le ministre des Forêts, le gouvernement était en train de réexaminer la taxe de 15 p. 100 à l'exportation parce qu'on venait de lui signaler qu'il y avait eu plus de 100 licenciements dans le seul comté de Renfrew à cause de cela. Au sujet des Américains, le ministre a déclaré que nous allons leur présenter une proposition pour sonder le terrain avant de leur faire parvenir un avis d'abolition. Je suis enchanté que le ministre ait au moins reconnu que la taxe à l'exportation pose un grave problème. Elle met des gens en chômage dans le nord de l'Ontario, après tous les autres qu'elle a déjà mis en chômage. Elle cause de graves problèmes d'un bout à l'autre du pays. Nous souhaitons que le ministre termine les négociations en question ou transmette un avis d'annulation.

Nous en revenons donc à toute la question du poids. Le ministre s'est prononcé et c'est un homme honorable. Même s'il n'est pas parmi nous cet après-midi, il est quand même un homme honorable et je suis persuadé qu'il est sincère. Je suppose que si le ministre s'adresse à son ami, le premier ministre, ou au ministre du Commerce extérieur, et leur dit qu'il compte unilatéralement mettre un terme à l'entente sur la taxe à l'exportation, ils vont lui dire poliment de se mêler de ses affaires. J'ignore si le ministre a le poids voulu pour prendre une décision de ce genre. J'espère que c'est le cas, car je crois que c'est là la meilleure chose à faire. Dans le cas contraire, nous ne faisons que céder aux États-Unis et notre industrie va être ravagée.

Vous pouvez imaginer les conséquences d'une réduction de 8 p. 100 du marché américain, car ce marché est extrêmement vaste. A mon avis, nous serons les grands perdants. J'espère que le ministre a tout le poids voulu pour que le ministère des Forêts puisse faire un travail utile et qu'il va prendre des mesures, afin de supprimer cette taxe à l'exportation qui nuit énormément au nord de l'Ontario.

Toute la question du poids et du prestige du ministre est également importante en ce qui a trait aux ententes dans le domaine forestier. Depuis cinq ans, il existe en Ontario une entente en vertu de laquelle les deux niveaux de gouvernement, débloquent des crédits de 150 millions de dollars, afin de procéder aux travaux de reboisement voulus et à la recherche nécessaire en vue de parvenir à un développement durable pour ce qui est de la production et du reboisement dans la province.

Peu importe à quel point le ministre vante ces ententes, il est incapable d'obtenir l'argent nécessaire pour les maintenir. C'est carrément tragique et pas simplement pour cinq, dix ou 15 ans. C'est une tragédie pour l'avenir, car il importe que ces ententes soient maintenues.

Lorsqu'on se penche sur les dispositions pertinentes, on ne peut être certain de pouvoir compter sur un ministère et un ministre ayant le poids voulu. Dans le cas de ces ententes dans le domaine forestier, ce financement est assuré par l'entremise du ministère de l'Expansion industrielle régionale, dans le cadre de l'accord de promotion économique du Canada atlantique et de l'accord sur la diversification de l'économie de l'Ouest et tout semble indiquer que le ministre n'a pas les choses en main. Dans le cas contraire, les crédits pour ces ententes viendraient directement de son ministère et non pas du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

En Ontario, on peut compter sur l'accord FEDNOR et dans ce cas-là, le financement vient du ministère de l'Expansion industrielle régionale. On nous dit que le sous-ministre adjoint du ministère en question n'a même pas ses bureaux en Ontario, mais bien à Montréal, au Québec.

Pourtant, nous avons, à Sault-Sainte-Marie, le Laboratoire de recherches forestières des Grands Lacs, l'un des plus grands établissements de recherches du Canada, et c'est à partir de ce laboratoire que se fait la mise en oeuvre de l'Entente sur le développement forestier. Nous voulons, évidemment, que ce soit le ministère des Forêts qui se charge de coordonner l'application de ces ententes au lieu du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Quand on examine le niveau de financement prévu par le ministre, on constate que l'an dernier, lorsqu'il a présenté ses prévisions de dépenses avec le budget, le gouvernement nous a dit qu'il dépenserait 9,9 milliards de dollars à ce chapitre au cours de l'année financière 1988-1989, ce qui représente le plus fort budget de toute notre histoire par rapport au budget fédéral de 142,9 milliards de dollars. On parle d'une augmentation de 9,9 milliards de dollars pour tout le pays. Mais quand on examine le financement du ministère des Forêts, on s'aperçoit qu'il a subi une baisse de 28 millions de dollars.

• (1610)

Voilà qui fait réfléchir lorsqu'on parle de la très grande incidence qu'exercera la création d'un ministère des Forêts. Le ministre aura beau dire, aura beau faire, si on retire des fonds sans effectivement les remplacer, ou même en privant le ministre du pouvoir d'établir des ententes sur le développement forestier qui influent, après tout, sur le développement des forêts puisqu'elles favorisent le reboisement et permettent de mettre au point de nouvelles semences hybrides dans l'intérêt de toute l'industrie forestière, en donnant au ministre de l'Expansion industrielle et régionale, au ministre chargé de l'APECA, ou au ministre chargé du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest la haute main sur toutes ces questions, on n'a pas l'impression que le ministre ait grand chose à dire dans la coordination des activités de son ministère.

Il ne s'agit pas uniquement d'une réduction du nombre d'ententes sur le développement forestier, ni uniquement d'une baisse du budget du ministère des Forêts, mais d'une réduction du nombre d'années-personnes, une réduction de 47 années-personnes plus précisément. Un ministère qui perd des années-personnes ne donne pas l'impression d'un ministère qui prépare de grands projets. Peu importe l'exotisme du nouveau nom de ce ministère des Forêts, nous sommes tous heureux qu'il voie le jour et nous voulons qu'il dispose des fonds qu'il lui faut. Nous ne pouvons pas être vraiment efficaces sans avoir l'argent pour nous acquitter de notre responsabilité.

Le ministère des Forêts a perdu quelque 11,9 p. 100 de son budget. Parallèlement, Énergie, Mines et Ressources, pour donner cet exemple d'un autre ministère responsable des ressources, a vu le sien augmenter de 22,9 p. 100, soit, en points de pourcentage, près du double de ce qu'a perdu le premier.

Nous sommes heureux qu'un ministère des Forêts soit créé. Nous aimerions que ce soit un ministère fort dirigé par un ministre d'envergure et qui ne s'occuperait pas uniquement de ce qu'il faut faire pour l'industrie, mais qui coordonnerait les activités déjà en marche. Sans cela, nous devrons à nouveau aller voir chez le ministère de l'Expansion industrielle régionale quel sort on y réserve au ministère des Forêts et aux ententes de développement forestier.

Nous nous inquiétons des intentions du gouvernement au sujet des ententes de développement économique et régional et nous craignons de voir l'abandon progressif de ces ententes. Nous aurons un ministère en titre, mais il ne s'agira essentiellement que d'un petit secrétariat chargé d'administrer six laboratoires répartis au pays. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons un ministre qui administre les ententes de développement forestier, dirige les laboratoires, qui a une influence au sein du Cabinet, qui peut influer sur les décisions d'ordre financier et sur les dossiers concernant les exportations, la main-d'oeuvre et la recherche. Absolument rien ne prouve que le nouveau ministère sera un tel ministère.

Tout d'abord, il a fallu cinq ans pour en accoucher, mais même après ce temps, il reste encore un être informe. Toutes les décisions concernant la taxe à l'exportation, les ententes de développement forestier, le budget et la main-d'oeuvre sont autant de dossiers qui jouent contre lui. Nous appuyons le projet de loi. Nous espérons que l'existence d'un ministère sera profitable, mais nous attendons de voir les résultats. Nous voulons voir le gouvernement prendre les engagements financiers à la hauteur de ses paroles. L'industrie forestière est primordiale au Canada. Elle apporte beaucoup et de bien des manières à notre pays et il faut la soutenir mieux que ne le fait le gouvernement conservateur depuis quatre ans.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais accorder la parole à des députés qui veulent poser des questions ou faire des observations, mais auparavant, je crois que le président du Conseil privé veut invoquer le Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à désigner officiellement les jeudi 28 septembre et lundi 2 octobre comme journées de l'opposition. Je crois savoir qu'une motion sera débattue pendant ces deux jours qui sont ainsi désignés pour le bénéfice de l'opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Lewis: Je comprends la subtilité, monsieur le Président. Je ne voudrais donc pas qu'il y ait de malentendu. C'est au gouvernement, si je ne m'abuse, qu'il incombe de désigner les journées de l'opposition. Je suis persuadé que mes collègues en conviendront avec moi, mais je ne voudrais pas qu'ils protestent la prochaine fois.

M. Gauthier: Avant de passer à autre chose, monsieur le Président, je tiens à signaler que le ministre a parlé d'une motion qui pourrait être débattue pendant deux jours. C'est à l'opposition d'en décider et, comme le prévoit le Règlement, nous informerons probablement la Chambre demain, vers 17 heures, de la motion en question, et nous lui dirons si elle sera débattue pendant deux jours. Elle suscitera beaucoup d'intérêt, monsieur le Président.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député de Cariboo—Chilcotin pour poser des questions ou formuler des observations.

M. Worthy: Monsieur le Président, le député d'Algoma avait des choses importantes à dire et il a exposé ses vues posément. Je ne suis toutefois pas d'accord avec lui sur certains points. Il a mentionné, par exemple, l'attitude du gouvernement. Comme j'ai oeuvré dans le secteur forestier pendant de nombreuses années, je suis très bien placé pour vous dire que l'attitude du gouvernement, ces quatre dernières années, a été infiniment plus positive que celle du gouvernement antérieur. Bien des choses se sont faites en étroite collaboration avec les provinces et l'industrie.

Certains de ses collègues ont proposé ce matin, en commentant le projet de loi sur le ministère des Forêts, que l'on devrait commencer par dépêcher des inspecteurs dans les provinces, afin de faire respecter ce qu'ils considèrent comme la politique applicable à l'industrie et aux provinces. C'est exactement ce genre d'intervention auquel se sont opposés ces dernières par le passé.

La solution que nos vis-à-vis semblent préconiser—et elle ne manque pas d'être inquiétante—c'est de confier au seul gouvernement fédéral le soin de décider pour les provinces et d'injecter le plus possible de fonds publics dans l'attente d'aléatoires résultats. Leur seule proposition concrète jusqu'à maintenant est d'accorder plus de fonds au ministère. N'ont-ils pas entendu les contribuables canadiens exhorter le gouvernement à ne plus gaspiller?

Il n'y a rien de mal à rechercher l'excellence, même pour le gouvernement. Un ministère des Forêts petit, dynamique et efficace peut être beaucoup plus productif qu'une grosse bureaucratie inefficace. Il devrait utiliser ses énergies et ses compétences pour diriger l'industrie forestière de notre pays et il peut le faire. Les fonds devraient surtout venir de l'industrie et des provinces à qui ce ministère va le plus profiter. Le gouvernement doit savoir coopérer et faire preuve d'initiative.

L'argument que je veux soutenir. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous sommes à la période des questions et des commentaires.

M. Worthy: J'ai une question à propos du libre-échange. Le député a déclaré que le gouvernement a cédé en consentant à un protocole d'entente en décembre 1985, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. C'est absolument faux.

• (1620)

J'étais l'un des dirigeants de l'industrie forestière qui a été témoin de la collaboration entre l'industrie, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. L'industrie a dépensé des millions de dollars en lobbying à Ottawa. Elle savait quelle menace les droits compensateurs faisaient peser sur elle. A la fin, le gouvernement conservateur a demandé à l'industrie quelle option elle préférait. C'est l'industrie, les syndicats et les gouvernements provinciaux qui lui ont recommandé d'accepter l'entente parce qu'elle représentait la meilleure option.

Je voudrais savoir pourquoi, malgré l'évidence, vous déformez tant les circonstances qui ont entouré la conclusion de l'Accord de libre-échange et du protocole d'entente?

M. Foster: Je suis très heureux de pouvoir répondre au député de Cariboo-Chilcotin. En décembre 1986—je m'excuse d'avoir dit 1985, c'était 1986—j'ai reçu un télex du vice-président du Conseil canadien des industries forestières dans lequel il dénonçait l'attitude du gouvernement du Canada qui avait cédé sur la question de la taxe à l'exportation. On dit que l'industrie a dépensé entre 4 et 10 millions pour combattre la décision des États-Unis, comme elle l'avait fait avec succès en 1982. Elle était totalement opposée—et je ne sais pas à qui il a parlé, probablement à ses amis conservateurs—à la conclusion de cette entente. Il est certain que l'industrie ne voulait pas que le gouvernement cède. Si les États-Unis avaient imposé des droits compensateurs, nous aurions pu aller au tribunal du commerce international ou au GATT pour nous y opposer et nous aurions gagné.

Maintenant, l'industrie est en sérieuses difficultés, dans le nord de l'Ontario du moins. Il me semble que l'industrie de Colombie-Britannique a également beaucoup de mal à supporter les droits de coupe. A mon avis, le gouvernement a cédé parce que le premier ministre voulait à tout prix un accord de libre-échange et il était prêt à s'entendre sur n'importe quoi avec les Américains.

Le député parle de financement et de régler le problème à coup de millions. Tout ce que demandent les provinces et l'industrie, c'est que le gouvernement fédéral renouvelle les accords fédéraux-provinciaux en vigueur depuis cinq ans. Le gouvernement fédéral y met fin unilatéralement, empêchant ainsi le reboisement et la recherche qui seraient nécessaires. J'estime que c'est tragique, notamment pour des régions comme la mienne, le nord de l'Ontario. Je suis persuadé que c'est tragique également pour de nombreuses régions de Colombie-Britannique et je ne vois pas ces accords comme une ingérence.

J'ai rencontré des représentants du fédéral et des provinces. Les équipes de gestion qui ont été mises en place pour ces accords de foresterie n'interviennent pas de façon irresponsable. D'ailleurs, il s'agit d'une collaboration. Généralement, le gouvernement fédéral a les laboratoires et les services de recherche, du moins c'est le cas en Ontario. Il en a à Sault Ste. Marie, au Laboratoire de recherches forestières des Grands Lacs. Il a maintenant là des laboratoires du MRN.

Le gouvernement fédéral renonce à ces ententes forestières, oblige les provinces à se débrouiller seules et roule le secteur, surtout en ce qui a trait aux travaux de recherche qui seront entrepris à l'avenir, car c'est là un domaine qui vise le long terme. Nous devons passer aux actes immédiatement si nous voulons voir des résultats à la fin du mandat, qu'il soit de cinq ou de dix ans.

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que dit le député à ce sujet, d'après ce que je connais du dossier. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit adopté, mais nous voulons que les ressources nécessaires, qu'elles viennent des Affaires extérieures ou d'ailleurs, soient consenties au ministre compétent, le ministre des Forêts.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est terminée. Reprenons le débat. Je donne la parole au député d'Okanagan—Shuswap.

M. MacWilliam: Je voudrais poser une question au député d'Algoma. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir songé plus tôt à créer un secteur forestier, et je suis d'accord avec lui là-dessus, mais il affirme par ailleurs être entièrement d'accord, ainsi que ses collègues, pour créer un ministère des Forêts qui aurait du poids et une certaine influence. Je voudrais rappeler à notre collègue que, en fait, le 1er août 1984, à Prince George, son chef, le député de Vancouver Quadra, a carrément rejeté la notion d'un ministère distinct des Forêts. Le *Citizen* de Prince George titrait en gros caractères: «Turner rejette la notion d'un ministère des Forêts». Compte tenu de la position affichée dans le passé par son parti et son chef, je voudrais que le député me dise. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle au député que nous avons repris le débat. La période des questions et observations est terminée. Je permettrai cependant cette brève question. Le temps de parole imparti au député est épuisé en ce qui concerne les questions et les observations et j'avais donné la parole à l'autre député dans le cadre de la reprise du débat. Je vais permettre au député de poser une très brève question, mais le temps consacré à cet échange sera retranché de son temps de parole.

M. MacWilliam: Juste une brève question, monsieur le Président. Je croyais intervenir durant la période réservée aux questions et observations plutôt que dans le débat proprement dit.

Je voudrais demander au député, compte tenu de cette information, pourquoi lui et ses collègues avaient ainsi changé d'avis sur la question. Je suis persuadé qu'ils ne voudraient pas qu'on les accuse d'opportunisme politique.

M. Foster: Je le répète, il est important de savoir à quoi s'engage vraiment le gouvernement. Il n'a aucun engagement envers l'industrie, comme le démontre l'imposition d'un droit à l'exportation de 15 p. 100 qui est en train de décimer l'industrie. Il retire le financement consacré à la modernisation de l'industrie, comme les industriels de ma région le soutiennent. Si le gouvernement réduit le budget, ce n'est évidemment pas un très bon arrangement.

Nous voulons un ministère des Forêts dont le titulaire ait le pouvoir et l'influence politique nécessaires au sein du Cabinet pour assurer la reconduction de ces ententes, qui ait le pouvoir d'empêcher la trahison de l'industrie du bois d'oeuvre, qui ait l'influence nécessaire sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale pour faire mettre en oeuvre des programmes visant à moderniser l'industrie.

Nous contatons, comme je l'ai dit dans mon intervention, que dans les annnées 1970 et 1980, le gouvernement avait de grands programmes visant à moderniser l'industrie des pâtes et papiers pour la rendre concurrentielle, s'attaquer aux problèmes environnementaux, faire de l'innovation et ainsi de suite. Voilà l'élément clé. Si on décide d'établir ce ministère, et nous sommes d'accord, il est important que le ministère et son titulaire aient ces pouvoirs et ce genre d'influence au sein du gouvernement. Sinon, il n'aura évidemment aucune raison d'être.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Okanagan—Shuswap pour poursuivre le débat.

• (1630)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire à la Chambre que j'appuie en principe ce projet de loi même si, comme mes collègues, je crois qu'il faudra y apporter un certain nombre d'amendements. Il présente en effet quelques incohérences, quelques faiblesses, quelques défauts.

Nous proposerons certains de ces amendements, que mon collègue, le député de Prince George, décrira à une étape ultérieure du débat.

Au fil des années, la responsabilité des forêts a été confiée à neuf ministères différents, si je ne m'abuse, avant d'être finalement confiée au ministère de l'Agriculture. Cela semble plutôt étrange de rendre ce dernier ministère responsable de la plus importante industrie au Canada. Je crois que tous ces changements ont entraîné un manque de continuité dans l'administration de ce secteur.

En 1984, le premier ministre avait proposé qu'on appuie davantage le secteur forestier, mais il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour prendre conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouvait notre plus grande industrie. Pour comprendre et régler certains des problèmes les plus pressants, il fallait créer un ministère distinct. Je crois que cela aurait dû se faire il y a longtemps. Nous appuyons l'esprit de ce projet de loi et croyons que le Canada a besoin d'un ministère des Forêts à part entière qui peut se pencher sur certains des problèmes graves que connaît cette industrie.

Je crois que nous avons besoin d'un organisme qui jouera le rôle de chef de file dans des domaines tels que le développement forestier régional et la recherche forestière nationale sur la lutte anti-pollution, l'aménagement de la faune ainsi que les parcs et les loisirs. Je crois que, en créant un ministère des Forêts distinct, nous pourrons plus facilement atteindre ces objectifs.

Toutefois, ce qui me préoccupe, c'est que, pour atteindre ces objectifs, il faut hausser le niveau de financement du ministère. Or, on a créé un ministère sans lui donner les fonds nécessaires pour remplir son mandat.

En fait, les fonds affectés aux programmes forestiers régionaux seront réduits d'environ 24 millions de dollars en 1989-1990. Il semble que ces fonds seront versés, non pas en vertu des Ententes sur la mise en valeur des ressources financières ou EMVRF, mais dans le cadre des programmes de diversification de l'économie de l'Ouest, ce qui réduira encore davantage les sommes destinées à ces très importants programmes de reboisement non seulement dans l'ouest du Canada, mais également dans tout le pays.

Je voudrais revenir un moment sur les EMVRF et parler de leurs répercussions, surtout en ce qui concerne la Colombie-Britannique et ma circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Le gouvernement fédéral négocie les EMVRF avec les provinces parce qu'on reconnaît la nécessité d'une gestion soutenue des forêts canadiennes, afin d'assurer le maintien et l'accroissement de nos ressources forestières. Les premières ententes fédérales-provinciales ont été signées il y a environ cinq ans. Six d'entre elles ont expiré et plusieurs n'ont pas été renouvelées.

L'entente signée par la Colombie-Britannique est encore en vigueur, mais elle doit prendre fin en mars 1990. Le gouvernement provincial et l'industrie forestière favorisent une augmentation importante des fonds affectés à ces programmes, qui s'élèvent actuellement à quelque 300 millions de dollars.

Dans son rapport publié il y a quelques années, M. Peter Pearse, économiste en ressources de l'université de la Colombie-Britannique, a souligné qu'il faudrait des fonds beaucoup plus importants pour assurer le renouvellement des forêts. Au lieu de réduire les fonds affectés aux programmes de reboisement, il faudrait les augmenter. Nous constatons maintenant qu'on est en train de tarir cette source de fonds. C'est une réduction de 24 millions de dollars pour les provinces de l'Ouest, sous le prétexte de diversifier l'économie. Apparemment, le ministre des Forêts va être forcé de supplier le ministre responsable du développement économique régional de lui donner de l'argent pour ces ententes très importantes. A notre avis, ce n'est pas correct. Il faut absolument disposer de tous les fonds engagés jusqu'ici aux termes de ces ententes si nous voulons poursuivre les travaux qui ont déjà commencé pour reboiser complètement ces terres forestières. Si on ne respecte plus ces ententes, cela va compromettre tout le travail qui a été accompli jusqu'ici.

Avec un ministère des Forêts plus autonome comme le préconise le projet de loi, nous serons en mesure de promouvoir directement des programmes de reboisement de ce genre. Nous sommes un peu inquiets parce que, même si nous établissons ce ministère, il ne semble pas être question de nous engager à lancer des programmes sur la mise en valeur des ressources forestières.

Voyons ce qui est en jeu si ces programmes sont réduits ou supprimés. La Colombie-Britannique produit plus de la moitié du bois d'oeuvre canadien. Chaque année, la province exporte des produits forestiers d'une valeur approximative de 13 milliards de dollars, ce qui crée 247 000 emplois directs et indirects dans 126 localités. Ce sont les données de 1988. Sous forme de recettes fiscales, Ottawa perçoit à peu près 530 millions de dollars. En Colombie-Britannique, nous avons déjà commencé à réduire les permis de coupe annuelle tout simplement parce que le stock d'arbres à abattre a diminué sensiblement.

Des usines ont fermé leurs portes dans ma circonscription et dans plusieurs autres régions de la province. Fletcher et Challenge à Lumby et dans d'autres régions de la province ont mis un terme à leur exploitation. Pourquoi? Leur explication est simple: «Mon Dieu, les amis, nous n'avons plus assez de bois». Nos stocks de bois s'épuisent rapidement.

Les programmes de reboisement découlant des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières servent à accroître les stocks de bois, afin que le coup soit moins dur à encaisser à l'avenir. Si nous réduisons les fonds disponibles en vertu de ces ententes sur le reboisement, le programme est remis en question et des emplois vont éventuellement disparaître en Colombie-Britannique et même ailleurs au Canada.

De plus, quand nous sommes forcés de réduire considérablement le nombre de permis de coupe annuelle, que ce soit dans l'Okanagan ou ailleurs dans la province, le gouvernement du Canada voit ses recettes fiscales diminuer d'autant. Nous devrions en tenir compte quand nous établissons nos priorités économiques.

Évidemment, la Colombie-Britannique attache une grande importance aux ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, afin de protéger et de préserver ces ressources surtout pour les générations futures, de telle sorte que dans 10, 20, 50 ou 80 ans, nous ayons encore des arbres à couper et des emplois à offrir. Ces mesures seront étayées par la plantation d'arbres dès maintenant, par des programmes de désherbage et de coupes d'éclaircie, par la recherche sylvicole et des méthodes intégrées de gestion des ressources qui sont disponibles par le truchement de ces ententes sur la mise en valeur des ressources forestières.

Je voudrais aborder la notion de gestion forestière. À mon avis, c'est une question que ce ministère renouvelé pourrait fort bien étudier pour ce qui est de renforcer son mandat et certaines des priorités qui, du moins en Colombie-Britannique, s'imposent aux programmes de gestion forestière. Par exemple, il y a le contrôle et la croissance des aunes et des trembles dans les régions qui se régénèrent qui ont été perturbés par la coupe, et la plantation d'arbres qui ont de la valeur en tant qu'espèces commerciales, comme le sapin Douglas et le sapin de l'Ouest. Voilà les éléments du programme de reboisement qui ont une si grande importance dans le cadre des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières.

• (1640)

Si ces ententes font l'objet de coupes ou même, que Dieu nous en préserve, si elles sont annulées, le travail accompli depuis cinq ans aura été peine perdue.

J'ai eu l'occasion de faire la tournée d'examen d'un certain nombre de EMVRF dans la région de l'Okanagan. Nous avons voyagé avec des fonctionnaires des forêts et des personnalités politiques locales pour examiner le genre de travail accompli dans notre région dans le cadre de cette entente fédérale-provinciale. Je dois dire que nous avons tous été impressionnés par le type de régénération qu'on a observé sur ces terres insuffisamment reboisées.

Ce programme de régénération doit se poursuivre pendant les 15 ou 20 prochaines années si nous voulons que ces jeunes plants atteignent leur plein développement. Si nous devions mettre fin à ces programmes, l'envahissement des aulnes et des plantes à feuillage caduc anéantirait tout simplement un grand nombre de ces semis actuellement parfaitement vigoureux et viables et qui auraient pu devenir nos forêts de demain.

Il importe à tout prix que les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de financer ces programmes dans le cadre des ententes sur le développement des ressources forestières, afin d'assurer que les efforts préliminaires que nous déployons depuis cinq ans ne soient pas réduits à néant. Si, sous prétexte de faire des économies, le gouvernement fédéral mettait un terme à ces programmes, il réduirait à néant 300 millions de dollars de ses investissements.

Avant que le gouvernement n'ait conclu vers 1985 avec le gouvernement de la Colombie-Britannique une entente sur le développement des ressources forestières, cette province comptait environ 738 000 hectares de terres insuffisamment reboisées, autrement dit en jachère. Après avoir fait l'objet de coupes abusives, elles n'avaient pas été suffisamment reboisées.

Chaque année, je survole à maintes reprises la majeure partie de la province. Alors que je survole dans tous les sens la Colombie-Britannique, la province de notre pays qui fournit chaque année la moitié de tous nos produits forestiers, je suis constamment abasourdi devant toutes ces terres ravagées et nues et que l'érosion dépouille de leur terre végétale.

J'ignore dans quelle mesure il disait vrai—il ne devait pas être très loin de la vérité—mais quelqu'un a estimé que les terres insufisamment reboisées dans notre province s'étendent sur une distance de 200 milles. Cette bande de terre de 50 milles de largeur s'étend de Vancouver jusqu'au-delà de la cité de Penticton dans la vallée de

l'Okanagan. Voilà le tort important que nous avons causé à nos forêts ces dernières années sans nous soucier du reboisement. À mon avis, les programmes mis en oeuvre dans le cadre de l'entente sur le développement des ressources forestières constituent un excellent effort dans la bonne direction. Depuis cinq ans, nous sommes parvenus à reboiser quelque 185 000 hectares. Nous progressons constamment et redonnons lentement de la valeur à ces terres insuffisamment reboisées, de façon qu'elles puissent fournir un jour des arbres bons à couper. Mais il faudra du temps. Il faudra également un engagement financier à long terme de la part du gouvernement actuel, engagement qui, je le crains, n'est pas de ceux qu'il tient pour prioritaires.

Je le répète, ce projet de loi devrait permettre de créer un ministère des Forêts plus vigoureux. En même temps, nous devrions assumer les engagements financiers nécessaires pour assurer l'avenir de nos forêts aussi bien en Colombie-Britannique qu'ailleurs au Canada, de façon à assurer l'avenir de ce secteur et à créer des emplois pour les Canadiens.

En Colombie-Britannique, l'entente sur le développement des réserves forestières a permis la création de 500 emplois permanents et de 15 000 emplois temporaires. Depuis le début de ce programme, il a permis d'accroître la production de quelque 600 000 mètres cubes par année.

Nous avons obtenu une augmentation de notre produit intérieur brut d'environ 56 millions de dollars par an ainsi qu'un habitat plus étendu pour la faune. Ce sont des programmes utiles. Nous avons besoin de ce financement permanent. N'y renonçons pas maintenant.

Je voudrais consacrer un instant à l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières en ce qui a trait à la région d'Okanagan-Shuswap. Ma circonscription se trouve à l'intérieur de la Colombie-Britannique et la région d'Okanagan-Shuswap fait partie du district forestier de Kamloops. La région compte un total de 6,7 millions d'hectares, ce qui représente une superficie supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse.

La Shuswap-Okanagan Forestry Association réclame depuis un certain temps déjà que les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à reconstituer les inventaires forestiers en s'attaquant aux terres insuffisamment reboisées et en adoptant les programmes de reboisement et de sylviculture appropriés offerts dans le cadre des ententes actuelles sur la mise en valeur des ressources forestières.

Pendant la tournée dont j'ai parlé en ce qui concerne ma région, nous avons examiné plusieurs forêts. Nous en avons visité environ cinq dans les régions de Lumby, d'Enderby et de Vernon. Ces cinq forêts sont représentatives du genre de problèmes dont parle encore la Shuswap-Okanagan Forestry Association, notamment la nécessité de reconstituer nos inventaires forestiers. Nous avons constaté les répercussions des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières en ce qui concerne le genre de travail qui a été accompli. Nous avons vu les résultats de la recherche , des programmes de sylviculture, de désherbage et de coupe d'éclaircie.

Ces programmes réussissent à réduire la superficie des terres insuffisamment reboisées dans notre région. Les gens en sont fiers, et ils veulent que cela continue. Il en va de même pour la Shuswap-Okanagan Forestry Association et pour les sociétés d'exploitation forestière de toute la région de l'Okanagan qui veulent appliquer une gestion sérieuse des forêts. Il faut pouvoir compter sur cet engagement financier et le conserver pendant les 10, 20 ou 30 prochaines années pour faire en sorte que ces objectifs soient atteints.

Un ministère des Forêts renforcé peut être mandaté, je pense, pour étudier les intitiative en matière d'environnement qui sont nécessaires dans la gestion des forêts: la protection de la faune, la création de parcs et de lieux de détente. A mon avis, un ministère des Forêts renforcé devra faire preuve d'initiative dans ce domaine et dans celui de la préservation de l'habitat, et en particulier, dans celui des conflits concernant la gestion des ressources.

La Colombie-Britannique connaît des problèmes depuis déjà un certain temps, surtout à cause des mesures qu'a prises notre gouvernement provincial au cours des vingt dernières années et aussi parce que les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas réussi à régler les revendications territoriales des autochtones. Carmanah, Stein, Stikine, la région sud de Moresby, Kutzimateen et le plateau Spatsizi sont autant de régions actuellement aux prises avec des conflits concernant l'exploitation des ressources, ou qui le seront prochainement.

Il est essentiel qu'un ministère des Forêts plus puissant reçoive le mandat de collaborer avec les administrations provinciales pour tenter de résoudre certains de ces problèmes. Étant donné le rôle évident que joue l'industrie forestière dans l'économie canadienne, je crois que le ministère fédéral des Forêts devrait avant tout être appelé à jouer un rôle de leader et à guider les secteurs d'activité exploitant nos ressources forestières, afin que

nous puissions maintenir et protéger ces ressources et reboiser nos terres pour les générations à venir.

• (1650)

J'appuie ce projet de loi. Je dois admettre qu'il comporte certaines lacunes et mon collègue de Prince George—Bulkley Valley proposera ultérieurement un certain nombre d'amendements fort judicieux qui, j'ose espérer, amélioreront la mesure législative. Le projet de loi ne règle pas tous les problèmes.

Des amendements profonds doivent y être apportés, mais c'est un début, et les néo-démocrates, fidèles à l'engagement à long terme qu'ils ont pris envers la création d'un bon ministère fédéral des Forêts, appuieront le projet de loi.

M. McCreath: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Okanagan—Shuswap d'accorder son appui au projet de loi. Il voudra sûrement se joindre à moi pour féliciter et remercier le ministre d'État aux Forêts de l'initiative dont il a fait preuve en présentant ce projet de loi à la Chambre.

Je veux soulever une question. J'ai peut-être mal compris le député, mais je voue un intérêt particulier aux forêts parce que ma propre circonscription, celle de South Shore, englobe le comté de Queen, en Nouvelle-Écosse, qui, comme vous le savez sans doute, est la capitale canadienne de la foresterie.

Je veux soulever la question des ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier. Nous sommes très heureux dans les provinces de l'Atlantique d'avoir réussi dernièrement à signer deux ententes très importantes, une de 45 millions de dollars qu'a annoncée vendredi dernier le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et une de 91 millions dont profitera le Nouveau-Brunswick.

D'après notre expérience, dans les provinces de l'Atlantique, ces ententes sur le développement forestier ont beaucoup de succès, notamment parce que les provinces elles-mêmes définissent les priorités dans les secteurs de développement. L'industrie forestière de la région de l'Atlantique est nettement reconnue comme un secteur important de développement économique. Nos gouvernements provinciaux en font une priorité, mais le gouvernement fédéral actuel aussi, comme il se doit, à mon avis.

Il a été question du temps qu'il faut pour conclure les ententes, mais il faut rappeler que le ministre a parlé clairement, dès le début, de nouvelles ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Je le félicite encore une fois. Cette précision qui nous a été très utile contraste avec ce qui s'est produit en 1982, sous l'ancien gouvernement, quand les dernières ententes sont venues à échéance sans qu'on sache le moindrement s'il y en aurait de nouvelles. À cause de cela, des personnes ont été mises à pied et l'industrie a perdu des collaborateurs précieux. Les choses se sont passées différemment cette fois parce que le ministre a précisé dès le début qu'il y aurait d'autres ententes. Le processus me semble fonctionner à merveille. Je tiens à en féliciter le gouvernement.

J'ai peut-être mal compris mon ami d'en face, mais je présume qu'il appuie aussi cette initiative et la façon dont le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial coopèrent. Je suppose aussi qu'il félicite avec moi le ministre des Forêts qui a pris l'initiative de cet excellent projet de loi.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon collègue a dit que la Nouvelle-Écosse avait reçu environ 91 millions de dollars en vertu d'une entente renouvelée de mise en valeur des ressources forestières, et je m'en réjouis pour la Nouvelle-Écosse. Cette province est plus petite en superficie que le district forestier de Kamloops.

La part de l'entente régionale ou provinciale de 300 millions sur la mise en valeur des ressources forestières de la Colombie-Britannique qui revient à la région de Kamloops, située à l'intérieur, n'était que de 30 millions. S'il revient 30 millions à une région plus grande que la Nouvelle-Écosse, à qui le député ministériel dit qu'on accorde 91 millions, il conviendra avec moi que, par équité envers les régions, il faut au moins tripler les sommes prévues dans l'entente concernant la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de mon collègue néo-démocrate et je suis quand même surpris de l'entendre constater que le ministre n'a pas de pouvoir comme tel au niveau des ententes ARDA. Je dois lui rappeler qu'à l'article 9, il est prévu que «Avec l'agrément du gouvernement en conseil, le ministre peut, dans le cadre de ses attributions, conclure des accords ou arrangements avec toute personne, tout organisme ou tout gouvernement.» Je pense que cet article-là est extrêmement clair et démontre jusqu'à quel point le ministre des Forêts aura une responsabilité relativement à ces ententes-là.

De plus, mon collègue des Maritimes a soulevé un point très important lorsqu'il a souligné que des ententes avaient été renouvelées, une en Nouvelle-Écosse, une autre au Nouveau-Brunswick. Ce qu'on doit regarder, je pense, et mon collègue devrait l'attribuer aux efforts du ministre responsable, le ministre des Forêts, ce qu'on doit regarder, c'est ce qu'il y a eu au préalable, c'est-à-dire ce qu'il y a eu auparavant et ce qu'il y a maintenant. Prenons l'exemple du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick avait une entente de cinq ans de 77 millions qui a été reconduite pour 91 millions de dollars. Alors, lorsque le collègue du Nouveau parti démocratique se demande et s'inquiète sur la volonté réelle du gouvernement de continuer les ententes fédérales-provinciales, je pense qu'il a un excellent argument pour démontrer jusqu'à quel point le ministre des Forêts est consciencieux de voir ces ententes se renouveler et de continuer à travailler avec les provinces pour développer davantage au niveau du secteur de la forêt. Et le ministre des Forêts l'a dit précédemment, il l'a dit à plusieurs reprises, savoir que des entretiens avec ses homologues provinciaux s'effectuaient. Vous savez que les ententes dans le cas de la Colombie-Britannique se terminent en mars 1990.

Alors, il y a des choses qui s'expliquent, il y a des ententes, il y a des négociations qui se font présentement, et je suis convaincu que le ministre des Forêts. . . Et je suis convaincu, si mon collègue du Nouveau parti démocratique me laisse terminer, que le ministre va négocier du mieux qu'il peut et dans l'intérêt de la Colombie-Britannique, dans l'intérêt de sa province et dans l'intérêt national. Je voudrais peut-être, puisque notre collègue se pose ces questions-là, qu'il nous réponde à la question parce que l'entente sur le développement Canada-Colombie-Britannique a donné d'excellents résultats, il les a lui-même cités, je l'en remercie, je demande tout simplement à mon collègue, pour le bien-être de la foresterie au Canada, d'appuyer le projet de loi, de soutenir les négociations du ministre et de permettre à la Colombie-Britannique comme à n'importe quelle autre province canadienne de bénéficier de ces ententes et de pouvoir en faire bénéficier sa population.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Juste pour clarifier les choses, monsieur le Président, il s'agit de la circonscription d'Okanagan—Shuswap. Je remercie le député d'en face de ses observations, mais je l'avise que, peu importe le nombre d'accords qu'on peut conclure, s'ils ne sont pas accompagnés des fonds nécessaires, ils ne valent pas grand-chose. Les fonds étant affectés par l'intermédiaire du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, je soutiens que le ministre devra aller mendier chez le ministre chargé de l'affectation des crédits, pour lui demander s'il dispose des fonds. Ces fonds censément réservés aux forêts seront peut-être affectés plutôt aux ententes auxiliaires de développement du tourisme, par exemple. Nous nous disputons donc les mêmes fonds.

De plus, si j'ai bien compris, pendant l'année financière en cours, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest recevra 24 millions de dollars de moins qu'auparavant. Je soutiens que, si les fonds diminuent et sont divisés entre un plus grand nombre de bénéficiaires, personne n'en recevra davantage qu'avant. J'ignore ce que cela représente pour les accords sur le développement forestier dans l'Ouest. C'est ce qui nous préoccupe. En effet, nous craignons fort que moins de fonds soient consacrés aux projets de reboisement, ce qui n'est pas de bon augure pour l'industrie de la Colombie-Britannique.

Le président suppléant (M. Paproski): Les observations sont maintenant terminées. J'avais dit Kamloops—Shuswap et je sais que l'ancien leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre affectionnait particulièrement ce nom. Je regrette que la circonscription du député ne se nomme pas Kamloops—Shuswap, mais Okanagan—Shuswap.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ÉGALITÉ DES FEMMES

LE FINANCEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait refuser de subventionner les groupes qui s'opposent activement à l'égalité des femmes garantie dans la Charte canadienne des droits et libertés, et dans les conventions internationales souscrites par le Canada, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter à la Chambre une motion dont je vais donner lecture:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait refuser de subventionner les groupes qui s'opposent activement à l'égalité des femmes garantie dans la Charte canadienne des droits et libertés, et dans les conventions internationales souscrites par le Canada, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Je suis peinée de devoir présenter cette motion. En effet, il me semble inconcevable que ce soit à un député d'informer le gouvernement qu'il doit promouvoir l'égalité des femmes et non faire le contraire. De nos jours, on serait porté à s'attendre du gouvernement qu'il ne se serve pas des deniers publics pour s'opposer à la lutte des femmes contre la discrimination.

Je veux parler d'un cas particulier où le gouvernement a utilisé des fonds réservés à des groupes luttant pour l'égalité de la femme. Il a octroyé 21 212 $ à REAL Women pour une conférence tenue en avril dernier. Depuis des années, ce groupe s'oppose à l'exercice des droits pour lesquels les femmes ont durement combattu. Ma motion a pour but d'empêcher le financement des groupes qui travaillent contre l'égalité des femmes. Je vais expliquer pourquoi il faut refuser de financer ces groupes en prenant l'incident d'avril dernier comme exemple.

Il est évident pour moi que le gouvernement a essayé de cacher sa décision au public et aux députés intéressés. J'ai essayé d'obtenir la coopération du cabinet du secrétaire d'État, qui a accordé ces fonds, pour obtenir des réponses à des questions de base concernant le processus suivi et le motif des décisions prises.

Le cabinet du secrétaire d'État nous a plus ou moins envoyé promener. On nous a donné le numéro de gens à appeler, qui ne nous ont rien dit, se limitant à nous renvoyer au cabinet du secrétaire d'État. Les membres de ce cabinet ont refusé de discuter de financement; ils nous ont simplement dit que la décision était conforme aux lignes directrices sur le financement du Programme de promotion de la femme. Cependant, même le coup d'oeil le plus rapide suffirait à quiconque pour constater que le choix de ce groupe était contraire aux lignes directrices. En fait, c'est pour cette raison précise qu'on lui avait à plusieurs reprises refusé des fonds du Programme de promotion de la femme dans le passé.

J'ai été obligée de faire ce que j'ai ensuite fait parce que mes contacts avec le cabinet du secrétaire d'État, à titre de députée, n'ont vraiment donné aucun résultat. Comme simple citoyenne, j'ai présenté une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir les documents qui pouvaient me renseigner sur les motifs qu'on a pu invoquer pour prendre une telle décision. J'ai rempli les formules nécessaires et payé les droits prévus. Tous les efforts possibles ont été déployés pour bloquer ma demande, à laquelle le secrétaire d'État devait répondre dans les 30 jours. Il a demandé une prolongation.

J'ai finalement reçu le document quelques jours seulement avant la tenue de la conférence en question. Le processus par lequel j'ai dû passer pour obtenir de l'information toute simple sur la décision de financer cette conférence a été réellement odieux. Le public a le droit de savoir que son argent est utilisé à mal escient, que son argent sert à saper les droits que les femmes ont gagnés de haute lutte depuis un siècle.

Le rapport que j'ai reçu au sujet de cette conférence subventionnée par le gouvernement m'apprend que dans un atelier, on a mis en doute la crédibilité de toutes les femmes juges à la Cour suprême simplement parce qu'elles étaient des femmes. On y a parlé de M^me^ le juge Bertha Wilson, un juge expérimenté et respecté, comme d'un cas où le programme d'action positive avait mal tourné.

Les gens qui croient que les femmes sont incompétentes ont certes droit à leur opinion, je suppose, mais il est révoltant que le gouvernement du Canada paie pour une telle conférence au nom de l'égalité. C'est absolument scandaleux.

Dans un autre atelier financé par le gouvernement canadien au nom de l'égalité pour les femmes, un psychiatre a soutenu que les enfants confiées à des garderies deviendraient plus tard des semi-psychopathes. Il est vraiment difficile de voir comment cette déclaration, absolument dénuée de toute crédibilité, a quoi que ce soit à voir avec l'égalité des femmes.

Encore à cet atelier sur les garderies, l'animateur a déclaré à l'auditoire que les femmes doivent se charger d'élever leurs enfants parce qu'elles ont ce qu'il faut pour les nourrir au sein. En justifiant sa contribution financière à cette conférence en disant qu'elle répondait au critère d'égalité, le gouvernement conservateur n'a manifestement aucune idée de ce que l'égalité signifie vraiment. Je vais tâcher de l'expliquer.

L'égalité signifie en partie que les hommes et les femmes ont la liberté de faire ce à quoi ils excellent en tant qu'individus et ce qu'ils souhaitent faire. Beaucoup de femmes dans une société libre et égalitaire choisiront d'élever leurs jeunes enfants; certaines choisiront de ne pas le faire. Bien des hommes sont capables d'élever des enfants et de les aider à devenir des adultes sensés et responsables.

On ne devrait pas forcer les femmes à élever les enfants et on ne devrait pas empêcher les hommes de le faire. Une telle attitude n'a rien à voir avec l'égalité et elle n'est ni raisonnable ni réaliste. Pourquoi le gouvernement défend-il les stéréotypes sexuels comme une conception différente de l'égalité? Rien n'est plus éloigné de l'égalité.

L'animatrice d'un atelier sur la pornographie a déclaré qu'en permettant aux mères de travailler, un réseau universel de garderies aggraverait le problème de la pornographie. Je tiens d'abord à préciser à l'intention du gouvernement et des groupes anti-égalité que toutes les mères travaillent. Élever des enfants, c'est travailler. Je voudrais ensuite expliquer au gouvernement que le fait que certains blâment les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer pour les maux de la société est une abdication de notre responsabilité de régler les problèmes sociaux de notre pays.

Le XIX^{e} siècle a vu naître plusieurs mouvements de lutte contre les problèmes de la société qui étaient alors, entre autres, l'esclavage, le travail des enfants, l'extrême pauvreté et l'exploitation, le taux élevé d'analphabétisme et de mortalité infantile, et l'alcoolisme.

Nos problèmes sociaux ont changé. Il n'en reste pas moins, cependant, que nous devons continuer à nous organiser en mouvements progressistes comme le mouvement féministe pour obtenir les changements que nous désirons. Nous ne pouvons pas nous contenter de blâmer un groupe de notre société en particulier, comme les femmes qui exercent un emploi rémunéré, pour tous les maux de notre époque. C'est terriblement injuste et parfaitement inutile.

Je me demande pourquoi le gouvernement s'estime justifié de financer des ateliers où l'on prétend défendre l'égalité des sexes en disant que tout ce qui est mal est la faute des femmes qui exercent un emploi rémunéré. Blâmer les femmes, ce n'est pas lutter pour leur égalité, c'est le contraire.

Il y a eu un atelier sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont le Canada est signataire. On a dit essentiellement à cet atelier que la Charte ne favorisait pas la «véritable égalité» parce qu'elle encourageait les femmes à faire partie de la main-d'oeuvre rémunérée.

Il a également été question à cet atelier de la haine, des mensonges et de l'intolérance à l'égard de l'homosexualité. Encore une fois, cela est-il lié de quelque manière que ce soit à l'égalité des femmes? Le gouvernement a été incapable d'expliquer comment des mensonges au sujet des lesbiennes et des homosexuels peuvent contribuer à promouvoir l'égalité des femmes. Pourtant, le gouvernement a payé pour que ces mensonges soient répandus.

L'atelier était ouvertement anti-féministe. Une des animatrices a dit à son auditoire qu'elle espérait que le groupe REAL Women réussirait à neutraliser les effets du mouvement féministe. Encore une fois, le gouvernement n'est pas revenu sur sa décision de financer cet atelier visant à neutraliser les effets du mouvement féministe.

Je tiens à signaler que les effets du mouvement féministe comprennent, entre autres, le droit de vote pour les femmes, le droit d'une femme mariée à la propriété, le droit de ne pas être victime de harcèlement sexuel au travail, le droit de ne pas être harcelée sexuellement par un inconnu, une connaissance ou son mari, le droit d'être incluse dans la Constitution comme un être libre et égal, le droit à un salaire égal pour un travail égal, et le droit de diffuser de l'information sur la contraception. Ce droit était illégal avant 1969. Ce sont là les belles réalisations du mouvement féministe depuis un siècle au Canada.

• (1710)

De nos jours, ce mouvement lutte pour obtenir des pensions aux ménagères et un salaire égal pour un travail d'égale valeur, pour mettre un terme aux obstacles économiques dressés sur le chemin des femmes, pour instaurer des services de garde de qualité et enfin, pour faire reconnaître le droit de la femme de contrôler son propre corps et sa propre vie. Le mouvement féministe a non seulement fait du lobbying en faveur de ces droits, mais il continue d'assurer des services aux femmes, notamment des services d'information, des services de consultation pour les femmes battues, des cours d'auto-défense, et des services de soutien aux femmes enceintes et aux jeunes mères Ce sont ces groupes à qui le Secrétariat d'État a supprimé les subventions en faveur d'un groupe anti-égalité.

Le 18 octobre, nous célébrons le 60^{e} anniversaire de la Journée de la personne. C'est ce jour-là que les femmes ont officiellement bénéficié du statut de personnes au Canada, grâce aux efforts de nombreuses femmes, certes, mais surtout de ceux de M^{mes} Nellie McClung, Emily Murphy, Henrietta Muir Edwards, Louise McKinney et Irène Parlby. Soixante ans après que les femmes ont enfin obtenu le statut juridique de personnes au Canada, voilà que le gouvernement subventionne des groupes qui veulent revenir en arrière, des groupes qui se méfient de l'avenir.

Je comprends que l'on puisse craindre les changements. Pour bien des gens, l'assouplissement des rôles stéréotypés de l'homme et de la femme est source de confusion. Ils ne savent plus que faire, ni comment se comporter. Les femmes au foyer réclament à juste titre le droit au respect et à la reconnaissance du travail précieux qu'elles accomplissent. J'ai longtemps travaillé chez moi avant d'entrer en politique et je sais ce que cela représente que d'élever trois enfants avec un seul revenu et d'essayer de joindre les deux bouts. Je ne saurai recommander de faire un pas en arrière, de renoncer à des droits que moi-même et tant d'autres femmes avant moi avons acquis à force de lutter.

Je crois au droit pour la femme de choisir, de dire si elle préfère élever ses enfants chez elle ou exercer un emploi, choisir ce qu'elle veut faire de sa vie et de son corps. Voilà les idées que le féminisme est censé promouvoir: des stratégies de progrès, qui donnent aux femmes et aux hommes plus d'options dans la conduite de leur vie.

La question du choix est d'une grande importance dans ce débat. J'ai sous les yeux une note du secrétaire d'État à Vancouver Status of Women, un de ces nombreux organismes de valeur à qui on a déjà réduit les subventions, concernant le financement de la défense d'un certain point de vue en matière d'avortement. Je tiens à la faire consigner.

> Un simple rappel pour dire que les subventions du Secrétariat d'État ne peuvent servir à aucune activité qui prend position au sujet de l'avortement.
>
> Cela bien sûr n'empêche pas votre organisme d'arrêter, de défendre ou de partager une opinion, une conviction ou un point de vue, ou d'intervenir si bon lui semble. Mais il faut que cela se fasse avec des fonds qui ne proviennent pas du Secrétariat d'État.
>
> Pour éviter d'éventuelles entorses à cette politique au sujet d'activités présentes ou en préparation, je demande à nouveau à chaque organisme de s'assurer qu'il la comprenne et la respecte. Je demanderai également à chaque organisme de bien veiller à ce que, s'il se lance dans des activités quelconques, il soit bien certain de pouvoir démontrer clairement et sans ambiguïté qu'il utilise à cette fin des fonds qui ne proviennent pas du Secrétariat d'État.

Vancouver Status of Women est un organisme féminin qui offre aux femmes notamment des services d'information et qui défend la liberté de choix en matière d'avortement. REAL Women est un organisme qui se déclare pro-vie. Vancouver Status of Women et tous les organismes féminins à conviction égalitaire se voient interdire l'utilisation des fonds du Secrétariat d'État pour promouvoir un point de vue sur l'avortement. Par contre, le Secrétariat d'État a financé un atelier anti-avortement à la Conférence de REAL Women.

A cette conférence, un atelier était consacré aux interventions anti-choix au niveau de la Cour Suprême. J'aimerais savoir si le secrétaire d'État a obligé REAL Women à démontrer clairement et sans ambiguïté qu'il avait utilisé des fonds ne provenant pas du Secrétariat d'État pour imprimer les documents qui ont été distribués ainsi que les affiches relatives à l'atelier?

Comment se fait-il que le Secrétariat d'État impose des normes plus strictes aux groupes en faveur de l'égalité qu'aux groupes qui s'y opposent? Pourquoi le Secrétariat d'État pénalise-t-il les groupes pro-choix en faveur des groupes pro-vie? Est-ce pour promouvoir l'opinion du gouvernement sur la question de l'avortement, pour que nous ayons une loi inefficace pour limiter l'avortement, sans rien faire pour aider les mères ou diminuer le nombre de grossesses non désirées? Est-ce que cela fait partie d'une stratégie cohérente pour réduire les groupes pro-choix au silence et faciliter la tâche aux groupes anti-choix?

Je remarque qu'il a fallu un an au ministère du Revenu pour décider d'accorder à la Everywoman's Health Clinic, qui fournit toute une gamme de services conseils et de services médicaux, y compris l'avortement, le statut d'organisme de charité, alors qu'un groupe appelé Human Life International l'a déjà. C'est l'organisme qui a envoyé d'horribles cartes postales à tous les députés. Elles montraient des têtes de foetus dégoulinantes de sang. Ce même groupe a envoyé aux députés une série d'articles anti-choix, ainsi qu'un article contre les garderies intitulé «Daycareism and Socialism in Sweden».

Pourquoi le Secrétariat d'État enlève-t-il une somme importante aux groupes en faveur de l'égalité, alors qu'il accorde de nouveaux fonds à des groupes anti-égalité? Quel est le programme de ce gouvernement en ce qui concerne les femmes?

Ce que montre cet incident sur le financement d'un groupe contre l'égalité, c'est le peu de pouvoirs dont dispose la ministre responsable de la condition féminine en ce qui concerne la politique du gouvernement dans ce domaine. Lorsque je l'ai interrogée au comité, elle a reconnu ne pas approuver entièrement ce financement. Cependant, j'ai copie de lettres envoyées par le cabinet du secrétaire d'État à des associations de femmes scandalisées qui avaient écrit pour se plaindre. Ces lettres disent que la décision de financer REAL Women cadrait entièrement avec les critères d'égalité du programme de la femme.

Il est difficile de discuter avec le ministre qui, de toute évidence, ne comprend pas ce que signifie le terme égalité. Mais pour en venir à notre propos, il saute aux yeux que la ministre de la Condition féminine, qui a une notion plus juste de ce que signifie ce terme, était mal informée sur cette histoire de financement ou qu'on ne l'a pas écoutée lorsqu'elle a expliqué qu'une telle conférence n'avait pas fait avancer le principe de l'égalité des femmes.

J'ai entendu certains dire qu'il fallait subventionner les groupes qui sont contre l'égalité des sexes parce qu'ils présentent une opinion différente et que toutes les opinions méritent d'être entendues. Or, le programme de la femme du Secrétariat d'État a été conçu non pas pour financer les organismes féminins, mais uniquement ceux qui cherchent à faire avancer le principe de l'égalité des femmes.

Le mépris total que le Secrétariat d'État affiche à l'endroit des lignes directrices du programme de la femme ouvre la porte à toutes sortes de décisions vraiment bizarres en matière de financement. Si le gouvernement entend faire fi de ses propres lignes directrices en finançant les groupes qui sont contre l'égalité des sexes, qui va-t-il financer maintenant dans le cadre du programme de la femme? Des organismes apolitiques comme des ligues de quilleuses ou les auxiliaires féminines du Klu Klux Klan? Qui d'autre recevra de l'argent réservé naguère aux groupes qui préconisent l'égalité des sexes dans notre société?

Le gouvernement devrait avoir honte. Il ne peut plus prétendre défendre la cause de l'égalité des femmes au sein de notre société. Il faut absolument que la Chambre soutienne la motion demandant de refuser de financer des groupes qui militent contre le principe de l'égalité des femmes.

Le programme de la femme à fait les frais du budget d'avril dernier. Ses subventions ont été réduites de 15 p. 100. J'ai reçu des lettres de toutes les régions du Canada à ce propos. Ces lettres exprimaient la consternation que suscite cette attaque lancée contre un programme et contre des groupes dont le financement était déjà insuffisant. Ces groupes féminins ont servi la cause des femmes et des collectivités du Canada avec des budgets de misère. Ils dispensent souvent un service que le gouvernement paierait le prix fort s'il prenait la relève.

• (1720)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en ce deuxième jour de séance depuis la reprise d'automne, nous sommes saisis d'une motion qui montre clairement à la Chambre et aux Canadiens la façon de penser et de raisonner typique des néo-démocrates, qui constitue une raison suffisante pour que nous remercions tous Dieu du fait qu'ils demeurent dans l'opposition et n'ont aucune chance de former le gouvernement. Un principe fondamental de notre pays réside dans la règle du droit qui ne laisse pas place aux caprices et aux jugements subjectifs des gens.

Il s'agit en l'occurrence de critères établis en vertu desquels des groupes peuvent présenter une demande de crédits. Si les intéressés respectent ces critères, ils recevront alors les sommes demandées. Affirmer qu'il doit, en outre, y avoir des bureaucrates, des hommes politiques ou d'autres pouvant examiner en détail ce qui est déclaré à une conférence quelconque et décider en fonction de cela de refuser des subventions alors que les groupes concernés respectent les normes d'admissibilité, revient à prétendre que les règles et les critères ne sont pas applicables. C'est là, en fait, un autre aspect du principe de l'universalité que nos collègues d'en face défendent sans cesse avec véhémence. On dit simplement que lorsque des critères sont établis relativement à l'octroi de subventions, tous ceux qui respectent ces critères y ont alors droit.

Permettez-moi de vous donner un exemple du problème que pose l'approche subjective défendue par le Nouveau Parti démocratique cet après-midi. En 1985, j'ai présidé un comité de la Chambre, le comité parlementaire des droits à l'égalité. Nous avons tenu des audiences dans tout le pays, notamment à Toronto, dans un hôtel du centre-ville. Alors que nous tenions nos audiences, ailleurs dans le même hôtel, le Comité canadien d'action sur la situation de la femme organisait une conférence de presse, afin de condamner nos travaux, de critiquer notre comité et de profiter, en fait, de l'occasion pour faire les manchettes en se lançant dans une virulente attaque qui était tout à fait injustifiée, selon moi.

Le fait est que quelques mois plus tard, on déposait un rapport intitulé *Égalité pour tous*. Il renfermait 75 recommandations appuyées à l'unanimité par les trois partis portant sur l'égalité des femmes, les prestations de maternité, les forces armées, les femmes immigrantes, les questions de santé touchant les femmes et le reste. Si je m'en tenais aux normes subjectives de ma vis-à-vis, je déclarerais alors que le Comité d'action, qui utilisait les crédits versés par le gouvernement fédéral pour critiquer notre comité et ses travaux, nuisait ce faisant à l'égalité des femmes. C'est exactement pour cette raison que des critères existent et que nous refusons d'adopter le point de vue subjectif proposé.

Il y a également le cas, en Ontario, des sommes versées à tous les partis politiques inscrits. Le Parti communiste est inscrit en Ontario et il a eu droit, en vertu de l'Election Finance Reform Act, à des crédits publics. Bien des gens en Ontario n'appréciaient pas le fait que leurs deniers publics servent à financer le Parti communiste. Cependant, la même chose s'applique. Ce parti respectait les critères, il était admissible aux crédits en question et il les a reçus. Il n'incombait pas à des représentants du gouvernement ou à des bureaucrates de déclarer de façon subjective que seuls les principaux partis politiques pouvaient être admissibles, qu'ils n'appréciaient pas le parti politique et sa position et qu'il n'était donc pas question qu'il reçoive de l'argent. Si des règles existent, elles doivent s'appliquer à tous. On doit soit financer tous les groupes, soit n'en financer aucun.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais dire quelque chose aussi en ce qui concerne le record de notre gouvernement concernant l'égalité des femmes.

Notre gouvernement a toutes les raisons d'être fier de ses réalisations en vue d'améliorer la condition féminine.

Prenons, par exemple, notre Loi sur l'équité en matière d'emploi, nos initiatives de lutte contre la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants, l'annonce de notre intention d'augmenter les prestations parentales et de maternité, les mesures que nous avons mises en place pour l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde et nos démarches afin d'améliorer les possibilités de formation pour les femmes.

Nous avons élaboré des programmes afin d'encourager les femmes entrepreneures. Nous avons mis sur pied des initiatives en faveur des femmes agricultrices et nous avons ouvert aux femmes tous les métiers et toutes les professions dans les Forces armées.

En collaboration avec les porvinces, nous avons examiné les besoins des femmes en matière de formation et leurs préoccupations relativement à la santé; nous avons étudié les meilleurs moyens pour harmoniser le travail et les responsabilités familiales. Notre gouvernement a nommé un nombre record de femmes à des postes clés dans les ministères et les organismes fédéraux, dans l'appareil judiciaire et dans le corps diplomatique.

Le nombre de nos réalisations est la preuve incontestable de notre engagement en vue d'améliorer la condition féminine dans toutes les sphères de la société canadienne. De plus, monsieur le Président, ces réalisations ont été le fruit d'efforts concertés. Dans toutes nos initiatives en matière de condition féminine, notre gouvernement a recherché la participation active des provinces et des territoires, du milieu des affaires et de la main-d'oeuvre, du secteur bénévole, et, ce qui est le plus important encore, il a recherché la participation des femmes, que ce soit en groupes ou individuellement.

Notre gouvernement est très conscient de la contribution remarquable que les femmes et les groupes de femmes ont apportée et continuent d'apporter dans le développement de notre pays.

Comme pionnières, elles ont défriché la terre, elles ont fondé des foyers et des collectivités et elles ont pris une part active dans l'élaboration des structures sociales, économiques, politiques et juridiques de la nation. Elles ont trouvé leur place dans les usines, dans les bureaux, dans les hôpitaux et dans les écoles, contribuant ainsi au renforcement et à l'expansion de l'écononmie canadienne. Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus nombreuses à jouer ce rôle essentiel dans la société.

Aujourd'hui, comme hier, malgré toutes leurs responsabilités domestiques et familiales, malgré leurs carrières et leur engagement communautaire, les femmes ont continué de trouver le temps et l'énergie pour mener des activités collectives ou individuelles, visant à améliorer la vie sociale.

A la fin du siècle dernier, les femmes se réunissaient autour d'idées communes et formaient des organisations pour obtenir gain de cause sur des questions telles que le vote des femmes, la tempérance, l'abolition du travail pour les enfants, de meilleures conditions de travail et la justice sociale pour tous.

Aujourd'hui, des centaines de groupements féminins poursuivent cette tradition de lutte et d'engagement social dans le domaine de la violence familiale, de l'exploitation sexuelle des enfants, de l'équité en matière d'emploi et de l'égalité des droits.

Notre gouvernement appuie et encourage les efforts menés par les groupements féminins.

Pendant notre dernier mandat, monsieur le Président, les femmes et les groupements de femmes ont pris une part active dans l'élaboration de la politique de notre gouvernement. Bien que le programme des femmes du Secrétariat d'État soit la principale source de financement des groupements des femmes, le gouvernement fédéral leur vient aussi en aide par d'autres moyens.

Par exemple, monsieur le Président, les groupements des femmes ont mis sur pied plusieurs projets dans le cadre de la Caisse d'aide aux projets spéciaux en matière de garde des enfants, créée en décembre 1987 afin d'encourager l'innovation dans le domaine des services de garde. Dans le cadre des initiatives de lutte contre la violence familiale, annoncées au mois de juin dernier, les groupements féminins ont soumis des projets pour aider les femmes victimes de la violence familiale, en particulier les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes immigrantes ou faisant partie des minorités visibles.

Aujourd'hui, au Canada, les femmes et les groupes de femmes savent que la notion d'égalité signifie plus que l'absence de discrimination.

• (1730)

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'appuie la motion, mais avant de revenir au véritable objet du débat, c'est-à-dire à ce dont nous parlions avant la digression des dix dernières minutes, je tiens, par votre intermédiaire, à présenter de plates excuses au député d'Etobicoke—Lakeshore pour la prétention du Comité national d'action sur la situation de la femme qui a eu la témérité de se prévaloir de la liberté de parole pendant les audiences du comité du député à Toronto.

J'ajouterai qu'il est éminemment édifiant pour les femmes ici présentes d'entendre un sermon du député sur la situation enviable dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Bien sûr, j'hésite à parler au nom des femmes de l'autre côté de la Chambre, mais je peux dire au nom de celles qui siègent de ce côté-ci que nous adorons nous faire rappeler par ce gentleman à quel point nous sommes privilégiées. J'espère qu'il reviendra un jour dans ma circonscription où je pourrai lui présenter de nombreux groupes de femmes qui ne sont pas nécessairement du même avis que lui. Cependant, revenons à nos moutons.

J'appuie la motion, d'autant plus qu'elle renvoie à la déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont je reprends ici l'un des articles. Je cite:

> La discrimination à l'égard des femmes, qui limite ou qui nie l'égalité de leurs droits par rapport à ceux des hommes, est fondamentalement injuste et constitue une offense à la dignité humaine.

Et c'est de cela que nous parlons aujourd'hui. Nous ne sommes pas ici pour dire à quel point nous sommes bien nanties, parce que nous ne sommes pas bien nanties, même pas celles d'entre nous qui avons eu l'audace d'envahir les institutions sacrées normalement réservées aux hommes. Nous ne sommes pas bien nanties, les femmes canadiennes ne sont pas bien nanties. La lutte pour l'égalité des chances entre les sexes est parfois bien déprimante, surtout quand il faut entendre des choses du genre de celles qu'on nous sert depuis dix minutes.

Les réductions du financement des groupes de femmes en difficulté sont une farce. Un de ces groupes que je peux citer, c'est le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme, un groupe des plus prestigieux et des plus respectés qui fait de l'excellent travail pour la promotion et l'égalité des femmes au Canada.

Savez-vous que par trois fois le CCPEF a sollicité par écrit un entretien avec le secrétaire d'État? A-t-il obtenu un rendez-vous? Pas encore! A-t-on accusé réception d'au moins une de ses lettres? Pas encore! Mais c'est très bien; nous sommes riches et nous n'avons pas besoin que le CCPEF s'entretienne avec le secrétaire d'État. On n'a encore répondu à aucune de ses trois lettres. Et pourtant, le secrétaire d'État accorde des fonds à REAL Women dont je refuse de qualifier les membres de «réelles». Si elles sont réelles, alors le reste d'entre nous est terriblement imaginaire.

Il est temps que quelqu'un se décide vraiment à faire quelque chose par ici, et j'estime que c'est le gouvernement. Nous sommes au XX^{e} siècle. Qu'on le veuille ou non, c'est la réalité. En fait, le XX^{e} siècle tire à sa fin et il est donc grand temps qu'on se réveille.

La notion de famille a changé au Canada. La famille nucléaire composée d'un père qui va travailler pour gagner le pain quotidien des siens pendant que la mère prend soin des enfants dans un coquet intérieur n'est plus la norme. Tant mieux ou tant pis, ce n'est plus la norme.

Les exigences de la vie moderne font que les femmes doivent travailler à l'extérieur. Contrairement à ce que croient certaines personnes avec lesquelles je me suis entretenue dernièrement, elles ont toujours travaillé à la maison, mais elles doivent désormais aller travailler à l'extérieur. De moins en moins de femmes peuvent se permettre le luxe de rester à la maison. La plupart des gens le reconnaissent, mais pas tous.

Les femmes ne travaillent pas pour le plaisir ni pour passer le temps, mais bien pour survivre. Elles travaillent pour subvenir à leurs besoins, à ceux de leurs enfants, de leurs parents âgés, et ainsi de suite. Et surtout, elles font ce travail pour un salaire 35 p. 100 inférieur à celui des hommes, et surtout elles ont des emplois sans avenir.

Mais je vous dirai un secret: certaines femmes—il nous faudrait peut-être de l'eau! Où sont les pages? Ayez de l'eau à portée de main. Certaines femmes donc travaillent vraiment dans notre pays parce que cela leur plaît, elles veulent travailler et elles aiment leur travail! Et effectivement, ces femmes parviennent à faire du bon travail sur le lieu de leur emploi. Elles parviennent, grâce à des capacités surhumaines, à tenir leur maison, à élever

leurs enfants qui ne deviennent pas de jeunes délinquants, ni des drogués, ni des meurtriers, ni même des hommes politiques. Ces femmes arrivent à jongler avec toutes ces tâches et elles le font avec moins de temps et d'argent que n'importe qui d'autre à qui on a jamais demandé d'effectuer de pareilles tâches aussi herculéennes.

Elles le font en général sans les avantages appropriés. Elles le font certainement sans de bonnes garderies, et dans bien des cas, sans une chance réelle de promotion. Elles le font dans la réalité du harcèlement sexuel. Ce n'est pas un tableau reluisant et, malheureusement, il a souvent peu de chances de s'embellir.

La déclaration sur la suppression de toutes les formes de discrimination contre les femmes parle de dignité. Eh bien, je vais vous dire une chose; c'est porter atteinte à la dignité des Canadiennes que de finance des groupes qui ne croient pas au principe de l'égalité.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: On porte atteinte à cette dignité lorsque par son aide, le gouvernement accorde de la crédibilité à des groupes qui s'opposent à l'égalité des salaires, aux garderies et à la pleine insertion des femmes dans toutes les couches de la société.

C'est le droit incontestable de chaque Canadien d'estimer que les femmes doivent rester au foyer. En effet, les femmes qui choisissent librement de travailler à la maison méritent notre respect et aussi notre soutien, mais personne n'a le droit de dire que les femmes doivent rester au foyer. Personne n'a le droit de refuser aux femmes sur le marché du travail les mesures nécessaires pour combattre 2 000 ans de sexisme patriarcal, qui visent à leur assurer une égalité véritable.

Un vieux proverbe chinois dit que les femmes supportent la moitié du ciel. C'est Mao Tsé-tung qui l'a dit et je crois qu'il aurait pu augmenter cette proportion. Des millions de Canadiennes doivent combiner responsabilités professionnelles et familiales.

Cela fait 22 ans que le Canada a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela fait cinq ans et demi que la Charte des droits et libertés est entrée en vigueur au Canada, mais nous n'avons malheureusement pas fait beaucoup de progrès malgré ce que vient de dire mon collègue d'en face.

Les femmes sont patientes, mais leur patience a des limites. La dignité se traduit par des droits humains, légaux et civils, par une rémunération équitable, par l'égalité des chances. Or, le gouvernement finance des groupes qui refusent ces droits aux femmes. On reconnaît l'artisan à ses oeuvres. On se souviendra des coupes infligées aux groupes qui travaillent pour l'égalité des sexes et des fonds versés aux groupes qui veulent nous ramener à l'âge des ténèbres.

En terminant, je voudrais citer un poète masculin. Si les députés d'en face croient que les femmes oublieront l'inaction du gouvernement dans ce dossier, ils devront se rappeler les paroles de John Donne aux prochaines élections: «N'essaie jamais de savoir pour qui sonne le glas, car il sonne pour toi.»

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire que j'ai beaucoup apprécié l'intervention de mon collègue, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Boyer). En reprenant certains dossiers de travail qui ont également participé au développement de la situation et de l'amélioration de la condition féminine au Canada, je pense qu'il a fait une contribution à des objectifs que l'on veut atteindre, et moi, je tiens à l'en remercier.

J'écoutais tout à l'heure l'intervention de ma collègue du parti libéral et j'ai de la difficulté à accepter que, actuellement au Canada, on ne soit pas capable de se rendre compte que la situation des femmes au Canada a quand même progressé de façon significative au cours de la dernière décennie.

Il suffit de regarder autour de soi et de s'apercevoir que de plus en plus les Canadiennes prennent la place qui leur revient, non pas celle des autres, la place qui leur revient dans les différents secteurs d'activités.

J'aimerais, monsieur le Président, regarder plus ce qui se passe au niveau de la formation. Actuellement, l'Université Laval, qui est l'université que je connais le mieux parce qu'elle est chez nous. . . Les statistiques nous révèlent que, actuellement, à l'Université Laval de Québec, 52 p. 100 de la population étudiante sont effectivement des étudiantes et je pense que ces statistiques représentent ce qui se passe à la grandeur du Canada. Il s'agit là, monsieur le Président, d'une amélioration de notre secteur d'éducation. Et si on veut arriver à une égalité des femmes tant en emploi que dans tous les secteurs d'activité, il faut d'abord s'assurer que toutes les femmes ont droit à une vraie éducation et à la même éducation que l'ensemble de la population canadienne.

Moi, je suis fière de ce résultat-là, et je pense qu'avec les années ça va se refléter aussi dans une évolution encore plus rapide de notre société.

• (1740)

Monsieur le Président, M^me^ Agnes MacPhail, la première femme à se faire élire au Parlement, il y a près de 60 ans, serait sans doute très fière de voir que ses efforts de pionnière portent fruit et que les femmes tendent de plus en plus vers le but commun qu'elles se sont fixé, c'est-à-dire l'égalité sur tous les plans.

Si je regarde, monsieur le Président, les élections qui ont eu lieu hier au Québec, on avait 121 candidates de tous les partis politiques. A la fin de la soirée hier, il y avait 22 femmes élues à l'Assemblée nationale. Par contre, j'aimerais vous souligner que dans un comté de la province ils étaient assurés, avant le début du vote hier, qu'ils auraient comme représentante à l'Assemblée nationale une femme, et c'est le comté de Kamouraska—Témiscouata, parce qu'il y avait trois femmes qui se présentaient, représentant les différents partis politiques: le Parti libéral, le Parti québécois et le Parti vert. Est-ce que quelqu'un a remis en question le fait qu'il s'agissait de trois femmes, trois femmes qui, je crois bien, voient à la promotion de l'ensemble des femmes et trois femmes qui, comme philosophie de base, ont peut-être des différences qu'il faut aussi respecter.

Un grand nombre de Canadiennes ont accédé à des postes de commande et prennent part aux décision qui les concernent en tant que femmes. Elles constituent toutes des porte-parole de premier plan pour l'ensemble des Canadiennes.

De même, je crois que les objectifs fondamentaux d'égalilté sociale, juridique et économique du mouvement des femmes sont maintenant partagés par une grande majorité de Canadiennes et de Canadiens.

Cela ne veut pas dire qu'il faut s'asseoir sur nos lauriers et considérer l'égalité des femmes comme étant un fait accompli. Non, il faut intensifier nos efforts pour atteindre véritablement cet idéal de liberté que nous poursuivons en tant que société respectueuse des droits de tous et de toutes.

Fidèle à l'esprit de la Charte des droits et libertés, le gouvernement canadien cherche à assurer à tous les Canadiens et Canadiennes une égale participation à tous les aspects de la vie au pays. Il reconnaît ainsi l'importance de favoriser la pleine participation des femmes à la vie politique, sociale et économique du pays, et a manifesté son ferme engagement par diverses initiatives.

C'est en grande partie dans le document intitulé: *Les dimensions de l'égalité: Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes* que sont énoncées les grandes priorités du gouvernement en matière de condition féminine. Il s'est donné comme objectif de promouvoir l'égalité des femmes et de supprimer les obstacles qui limitent leurs possibilités. Le Programme de promotion de la femme, qui a été créé il y a près de 16 ans, s'inspire largement de ce plan d'action pour mener à bien son mandat.

Depuis 1973, ce programme de promotion de la femme, qui relève du secrétariat d'État, appuie les initiatives d'un grand nombre d'organismes voués à l'amélioration de la condition féminine.

La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a vu juste lorsqu'elle a recommandé la création d'un tel programme.

Aujourd'hui encore, il s'agit du principal programme fédéral qui offre des services de consultation, d'information et une aide financière aux groupes oeuvrant en faveur des femmes, que celles-ci soient au foyer ou sur le marché du travail.

L'un des volets du Programme de promotion de la femme est de faire connaître aux gouvernements, aux grandes institutions, ainsi qu'au grand public le point de vue des femmes sur les principales questions de l'heure. Et j'aimerais bien qu'on ne fasse pas de discrimination sur les préoccupations des femmes en général. Ce moyen constitue donc un porte-parole des plus précieux pour l'ensemble des Canadiennes.

Au cours de son premier mandat, le gouvernement actuel a également accordé une importance particulière aux femmes ayant des besoins spéciaux. Et si vous ne croyez pas que les femmes handicapées ont des besoins spéciaux, vous seriez peut-être mieux de retourner voir votre population!

Par exemple, le programme de promotion de la femme du secrétariat d'État a accordé une aide financière au *Disabled Women's Network* pour permettre à cet organisme de mener une vaste consultation nationale au sujet des préoccupations des femmes handicapées. Je pense que c'est important, qu'il s'agit effectivement de besoins très spéciaux et qu'il faut s'occuper de cette population-là.

Bref, au cours de l'année 1987-1988, le programme a financé près de 750 projets d'envergure nationale et régionale qui ont tous contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'avancement de la condition féminine au Canada.

Monsieur le Président, nous avons accompli beaucoup en très peu de temps. Bien sûr, nous avons la ferme intention de poursuivre dans cette voie.

Le bilan de nos réalisations en matière de condition féminine est des plus favorable, mais je crois qu'il faut en attribuer le mérite aux femmes d'abord. Il faut aussi souligner les efforts soutenus de tous les intervenants et souhaiter que les gouvernements, les institutions, les syndicats et le secteur privé, continuent à travailler ensemble pour apporter à notre vie nationale les changements nécessaires en vue de favoriser, sur le plan individuel et collectif, la justice et l'égalité des chances pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, c'est dans cet esprit que le gouvernement s'attache à relever le formidable défi de l'égalité entre les hommes et les femmes.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, heureusement, ou peut-être malheureusement, la députée a mis fin à ses observations. Je voulais invoquer le Règlement pour vous demander de vous prononcer sur la pertinence de ses remarques, car elle n'a pas fait allusion à la motion une seule fois.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours à l'appui de la motion de ma collègue, je tiens à dire que les ministériels ont lancé aujourd'hui un cri de ralliement en faveur du mouvement féministe. Étant donné que le mouvement féministe a toujours été animé par un sentiment de colère, vos remarques d'aujourd'hui nous encouragent à poursuivre notre lutte.

A mon sens, la motion dont ma collègue a saisi la Chambre fait état de la colère que les femmes du Canada ont exprimée contre le gouvernement quand il s'agit de financer les groupes anti-égalité. Non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais également au Comité de la santé et du bien-être, on a dit que la ministre responsable de la condition de la femme avait déclaré être «en maudit» à ce sujet et qu'elle allait s'informer. Nous n'en avons plus entendu parler, mais je peux vous assurer que la colère des femmes n'est pas nécessairement une colère politique partisane. C'est une colère ressentie partout au Canada à l'endroit de ceux qui financent les mouvements contre l'égalité.

Quand la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a été mise sur pied il y a 22 ans, son mandat était de promouvoir l'égalité. Nous ne serons pas satisfaites tant que nous n'aurons pas l'égalité, nous ne resterons pas silencieuses et nous ne serons même pas polies.

Des voix: Bravo!

Mme Hunter: Ce n'est pas une question de liberté de parole. Nous voulons nous battre pour obtenir le genre d'égalité que nous demandons. Mon parti est fier de son histoire. Agnes Macphail, première femme élue députée, était membre de mon parti. Contrairement à d'autres députés à la Chambre, nous de ce côté-ci, de notre parti, nous sommes déterminés à poursuivre cette longue lutte pour obtenir l'égalité de la femme.

Nous ne serons pas satisfaites de financement pour des demi-mesures, le genre de mesures auxquelles le secrétaire parlementaire a fait allusion dans son discours. Nous parlons de véritable financement pour nous attaquer aux causes fondamentales de discrimination envers les femmes.

Comment les groupes en question vont-ils atteindre leur but avec une réduction de 15 p. 100? ils vont encore être forcés de collecter des fonds. Je suis certaine que c'est justement ce que le gouvernement veut parce que plus ils dépensent leur énergie à collecter des fonds, moins ils peuvent faire de véritables changements dans leurs localités.

Cette année, j'ai eu l'honneur d'écrire une lettre à l'appui d'une femme de ma circonscription qui a passé sa vie à travailler pour l'égalité de la femme. M^me^ Kay Armstrong vient justement d'être choisie comme l'une des récipiendaires de la médaille de la personne. C'est le genre de travail de toute une vie que notre parti appuie.

• (1750)

Le secrétaire parlementaire a prononcé son discours—si je choisis mes mots avec soin, monsieur le Président, c'est que je tiens à respecter le bon usage parlementaire, mais je l'ai trouvé pour le moins offensant.

Cette motion porte essentiellement sur les efforts que le gouvernement actuel prétend déployer pour réduire le déficit et comprimer les dépenses. Nous devons exercer un soin minutieux dans le choix de nos dépenses. Nous devons utiliser l'argent dont nous disposons à bon escient, afin d'atteindre les objectifs du gouvernement. Ainsi, s'il tient vraiment à promouvoir l'égalité des femmes, il ne saurait logiquement subventionner les groupes qui s'opposent activement à leur égalité. Voilà pourquoi ma collègue a présenté cette motion. Si vous tenez vraiment à réduire le déficit, à utiliser les ressources financières à meilleur escient et si vous tenez à favoriser l'égalité des femmes, vous devez choisir entre ces deux choses incompatibles. C'est l'un ou l'autre. Il est honteux que le gouvernement actuel ne semble pas le comprendre.

Avant d'être élue députée, comme je participais aux activités d'un groupe de femmes de ma localité, j'ai eu le privilège d'être choisie pour aborder la question des subventions devant le comité permanent qui visitait toutes les régions de notre pays. C'était toujours le même message qui revenait sans cesse. Quand on parle d'une

réduction de 15 p. 100 dans le cas des subventions accordées aux groupes de femmes qui luttent pour l'égalité, cela signifie une réduction des crédits alloués aux centres qui accueillent les femmes victimes d'agressions sexuelles et ceux où se réunissent les fermières qui n'ont guère accès à ce genre d'aide dans les petites localités. On parle des femmes qui, dans les grands centres, ont mené la lutte pour renverser l'infrastructure qui maintient les femmes dans un état de sujétion.

Quand on parle d'une réduction de 15 p. 100, on parle des conséquences réelles, des luttes que nous nous efforçons d'identifier. Il s'agit du problème des garderies et de celui des logements que les femmes s'efforcent de régler. Le programme que les femmes ont mis en oeuvre est à l'origine des activités les plus efficaces visant à modifier les structures de la société. Il donne des résultats extrêmement satisfaisants.

Un certain nombre de mes amies qui travaillent dans des centres pour les femmes gagnent bien peu d'argent. Si elles ont de la chance, elles touchent peut-être un revenu annuel de 22 000 $ ou 23 000 $ par année. Elles doivent travailler pendant de très longues heures. Quand on parle de réduire les crédits de 15 p. 100, cela signifie réduire leur salaire, leur efficacité et leur capacité de travail.

Voilà pourquoi nous trouvons si intolérable que le gouvernement actuel ait décidé de subventionner les groupes qui s'opposent activement à l'égalité des femmes. Cela va à l'encontre de ses objectifs avoués. Je sais que le gouvernement n'a guère de suite dans les idées, mais ce cas-ci est pas trop flagrant. Tantôt il déclare une chose, et tantôt il en déclare une autre.

En terminant, monsieur le Président, je tiens simplement à répéter que les députés d'en face nous ont rendu un énorme service aujourd'hui, car ils ont attisé la fureur féministe. Je sais qu'un certain nombre de journalistes disent maintenant que le féminisme est le nouveau mot en «f». Si c'est là ce qu'ils pensent, ils peuvent être certains que les députées de ce côté-ci de la Chambre n'hésiteront pas à le répéter sans cesse.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la députée de New Westminster—Coquitlam a présenté une motion qui s'oppose au fait que le gouvernement fédéral a reconnu l'existence d'une organisation désignée sous le nom de REAL Wowen et qu'il lui a versé, pour un événement, la somme de 21 000 $ comparativement aux 11 millions de dollars accordés aux autres organisations et groupements féminins. Or, je ne sais si c'est une menace pour les autres organisations, mais je ne comprends pas pourquoi la somme de 21 000 $ est interprétée comme une menace, du moins comme le laisse entendre la motion.

J'ai écouté les remarques de la députée de New Westminster. Elle a parlé de l'inégalité que prône cette organisation. Et je me suis rappelé avoir vu l'encadré administratif—je ne prétends pas avoir fait partie de cette organisation—, mais je me souviens d'avoir lu l'encadré administratif de certains de leurs documents et la direction se compose d'avocates, de médecins, d'enseignantes et d'autres membres des professions libérales. Je ne peux croire que les administrateurs de cette organisation se considèrent d'aucune façon inégaux face à tout autre groupement féminin et certainement pas face aux hommes. Ce sont des femmes qui ont réussi. Elles ont réussi parce qu'elles sont compétentes. Je ne crois pas qu'elles ne se jugent pas égales à qui que soit, car ce sont des professionnelles, quelle que soit leur condition sociale.

Toutefois, les néo-démocrates sont bien connus pour prêcher la tolérance, la compréhension et la largeur d'esprit, surtout si vous êtes d'accord avec eux. Mais si quelqu'un n'est pas de leur avis et croise le fer avec eux, il sera bientôt traité de fasciste et de membre du Klu Klux Klan et, sans savoir pourquoi, la tolérance et la compréhension, tout cet idéal néo-démocratique, s'évanouiront très rapidement.

Je crois que cette motion a une certaine valeur. A mon avis, les groupements qui luttent pour les mauvaises causes, même dans leur définition, ne devraient pas être subventionnés. Je me rappelle que lorsque cet organisme a tenu son congrès, d'autres groupes de femmes subventionnés par le gouvernement fédéral ont organisé des manifestations. Je me suis alors demandé si les groupes subventionnés par le gouvernement fédéral pour défendre l'égalité des femmes, une cause très légitime en soi puisqu'il existe encore des endroits, comme les lieux de travail, où l'inégalité règne, devraient utiliser leurs fonds pour se battre contre d'autres groupes de femmes qui ne partagent pas leurs opinions.

Une voix: Faites-nous grâce de votre condescendance.

M. Friesen: Vous voyez, je ne peux pas faire valoir un autre point de vue sans être immédiatement traité de condescendant. De grâce, je croyais que nous étions tous égaux ici.

Il y a donc des groupes de femmes qui luttent contre d'autres groupes de femmes, mais qui ne veulent pas que ces autres groupes de femmes qu'elles jugent inégales touchent des subventions. J'ai l'impression que cette motion est peut-être justifiée et que le ministre devrait y prêter attention.

Il y a autre chose qui m'agace; je trouve que les commentaires qui ont été formulés ne sont pas tout à fait exacts. J'ai lu quelques dépliants de cet organisme, ils sont encore tout frais à ma mémoire. On y disait lire que l'organisme appuyait les garderies, peut-être pas selon la formule que préconise la députée cependant. Je me rappelle avoir vu qu'il. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Voyez l'attitude! Ici, voyez-vous, toutes les opinions sont égales. Je me rappelle que ce groupe appuyait les pensions aux personnes au foyer, peut-être pas selon la formule que d'autres groupes de femmes favorisent, mais il en était partisan. Pourtant, on nous a dit à la Chambre que cet organisme s'y opposait. Si nous devons débattre cette question, au moins tenons-nous en aux faits.

J'ai toujours cru foncièrement que nous étions tous égaux même si nous étions différents. Dans un monde où règnent diverses idéologies, dans un pays qui préconise la liberté de pensée, il doit bien y avoir une place pour les divergences d'opinions entre les groupes de femmes, sans que l'égalité ne soit menacée entre ces groupes et sans que des groupes ne mettent en doute l'intégrité d'autres femmes qui ont un autre point de vue.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé.

Motion d'ajournement

La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA CRISE EN CHINE—LE MANDAT DES NATIONS UNIES/LES PLANS D'ÉVACUATION DES CANADIENS EN CHINE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je vois que vous me donnez la parole le premier.

Le 5 juin 1989, nous avons adopté à l'unanimité à la Chambre une motion qui condamnait le gouvernement de Chine pour le meurtre de centaines d'étudiants chinois sur la place Tiananmen.

Deux jours plus tard, le 7 juin, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qu'il avait fait pour convaincre le Conseil de sécurité des Nations Unies d'intervenir directement car la crise, bien qu'interne, menaçait dans l'immédiat la paix et la sécurité dans le monde.

Les deux fois, monsieur le Président, le secrétaire d'État nous a assurés que le gouvernement prenait la situation très au sérieux et que les relations entre la Chine et le Canada ne seraient pas normales tant que le gouvernement chinois ne déciderait pas, et je reprends les paroles du secrétaire d'État:

> . . .d'interrompre cette tuerie insensée et d'entreprendre un dialogue avec le peuple chinois.

Ce sont les paroles mêmes du ministre Clark.

Il a ajouté que toutes les activités prévues dans un proche avenir avait été reportées ou annulées, que la signature de protocoles d'entente avait été retardée, que les consultations entreprises au sujet de la collaboration à des projets nucléaires avaient été suspendues et que les visites étaient reportées. Autrement dit, tout était mis en suspens jusqu'à ce que le gouvernement de Chine entreprenne de justifier pourquoi, à la lumière des événements récents, nous devrions poursuivre nos relations avec ce pays.

Comme nous le savons tous, les choses n'en sont pas restées là. Deux mois après ces affirmations, le gouvernement décidait d'accorder un prêt de 1 million de dollars pour la vente de matériel téléphonique canadien. Deux mois plus tard, le gouvernement décidait d'accorder un autre prêt de 130 millions pour un projet hydro-électrique en Chine. Deux mois plus tard, le gouvernement décidait d'envoyer quand même en novembre un fonctionnaire fédéral à une conférence organisée par le gouvernement chinois.

Tout cela s'est passé après une rencontre privée que le secrétaire d'État aurait eue avec le ministre des Affaires étrangères de Chine pendant la conférence de juillet sur le Cambodge. N'oublions pas non plus que cette réunion a eu lieu pendant l'intersession, tandis que le premier ministre et M. Clark en remettaient sur la fermeté du gouvernement envers la Chine.

Nous apprenons maintenant de la bouche du nouveau consul général de Chine à Toronto que les «ministres des Affaires extérieures des deux pays s'étaient rencontrés et que le gouvernement canadien avait exprimé le désir de normaliser les relations entre les deux pays.» Voilà l'homme qui, du même souffle, a justifié le meurtre des étudiants place Tiananmen et les exécutions qui se poursuivent par le fait qu'il s'agit de conceptions différentes des droits de la personne correspondant à des idéologies différentes.

Ce genre de mesure venant de la part d'un pays qui se vante dans le monde entier de sa réputation de chef de file en matière de droits de la personne est répugnante. Si nous sommes prêts à oublier des meurtres pour gagner un dollar, il est temps de revoir nos priorités. Car c'est pour gagner quelques dollars que le gouvernement a décidé de fermer les yeux sur les atrocités qui se poursuivent encore en Chine.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs prétend qu'il serait bien plus dangereux de rompre toute relation avec Pékin. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il ne serait pas financièrement avantageux pour le Canada de ne plus avoir de relations avec la Chine. Notre commerce avec ce pays pourrait s'arrêter et son marché pratiquement inexploité risque de nous être fermé à jamais si nous nous montrons fermes et disons au gouvernement chinois que nos relations avec lui dépendent dans une grande mesure d'un changement d'attitude de sa part.

• (1805)

Ce genre de comportement incohérent et contradictoire me fait penser à l'avenir des Chinois qui se trouvent encore au Canada. On peut se demander ce que veut dire le mot «troubles» pour le gouvernement. La ministre de l'Immigration a dit qu'aucun ressortissant chinois ne serait renvoyé chez lui tant qu'il y aura des troubles dans son pays. Si le gouvernement tient tant à préserver ses relations avec la Chine dans les circonstances actuelles, combien de temps encore lui faudra-t-il pour décider que la situation est redevenue normale ou qu'il ne peut plus risquer la colère du gouvernement chinois avec qui il a si désespérément besoin de traiter des affaires?

Il est curieux de constater que le secrétaire d'État, qui assistera pendant cinq jours à l'Assemblée générale des Nations Unies, est parti avec, en tête de son ordre du jour, la question des droits de la personne. J'espère pour lui que personne ne lui posera de questions sur la façon dont son gouvernement agit dans ce cas particulier.

Après un intense lobbying, le Canada a réussi à obtenir un siège au Conseil de sécurité. Jusqu'ici, nous avons, par timidité, évité de nous servir de notre position pour intervenir dans les crises qui se sont produites depuis. Je pense en particulier à la crise chinoise et à la crise syro-libanaise.

A partir du 1er octobre prochain, nous présiderons le Conseil pendant un mois. Je me demande si toutes ces réalisations ne constituent en réalité pour le gouvernement rien de plus que de vains efforts de diplomatie et de relations publiques.

Ces dernières années, les Nations Unies sont devenues une organisation bien acceptée et admirée par bon nombre de pays parce qu'elle est en mesure d'exercer une grande influence. Elle peut donc agir efficacement. J'espère sincèrement que la question de la Chine figure toujours à son ordre du jour. Sinon, je compte que le gouvernement canadien fera pression pour l'y inscrire, parce que le nombre d'arrestations et d'exécutions continue d'augmenter en Chine. Je sais que le secrétaire parlementaire doit répondre au nom du ministre. Mes critiques ne s'adressent pas au secrétaire parlementaire, mais portent plutôt sur le traitement de cette affaire par le gouvernement canadien. Je sais l'intérêt que le secrétaire parlementaire porte aux droits de la personne dans tous les pays du monde. Il sait que les violations des droits de la personne ne connaissent pas de frontières. Je sais que si le secrétaire parlementaire avait été secrétaire d'état aux Affaires extérieures, il aurait agi autrement.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park est un parlementaire sérieux et chevronné. Bien que cette question soit délicate et, à bien des égards, difficile, je suis heureux qu'il l'ait soulevée.

A l'issue du débat qui a eu lieu dans cette enceinte, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une proposition que tous les partis ont adoptée. Elle a consacré trois principes directeurs dont doit s'inspirer la politique canadienne à l'égard de la Chine, à la suite de la tragédie survenue en juin dernier.

Les trois principes de base que le secrétaire d'État a décrits étaient les suivants: premièrement, préserver dans la mesure du possible les liens déjà existants, deuxièmement, se concentrer sur les échanges entre personnes et, troisièmement, ne pas appuyer l'appareil militaire ni les services de propagande de la Chine.

Il est très clair que, dans ce dossier, nous nous devons d'être extrêmement prudents. Il n'est ni facile ni simple de dire carrément que nous condamnons officiellement le régime chinois et les gestes qui ont été posés en Chine. Par ailleurs, nous ne voulons pas que ce pays s'isole, comme il l'a fait, malheureusement, pendant un quart de siècle, et que les liens qui ont été tissés patiemment entre notre pays et la Chine disparaissent par la même occasion. Donc, tout gouvernement, quelle que soit son allégeance, doit réagir avec beaucoup de prudence. A mon avis, cette prudence s'est manifestée dans la proposition qui a été adoptée ici à l'unanimité.

Je puis dire, monsieur le Président, que le secrétaire d'État a publiquement exprimé l'opinion que les deux mesures ultérieures auxquelles le député a fait allusion sont conformes aux critères qu'il a établis.

• (1810)

La dernière remarque que je veux faire, c'est que le député a fait allusion à un fonctionnaire du gouvernement chinois qui avait parlé d'un retour à la normale dans les relations sino-canadiennes. Monsieur le Président, c'était les termes employés par le fonctionnaire chinois. C'était là son interprétation des choses. Il était dans son intérêt de parler ainsi, mais cela ne reflète pas la position du gouvernement du Canada. Ce n'est pas la position que le gouvernement entend adopter.

Les garanties que le gouvernement canadien a données aux Chinois actuellement au Canada, notamment aux étudiants, restent les mêmes. Il n'y aura pas de renvoi massif d'une population ou de particuliers qui ont participé à des manifestations au Canada. La politique que le gouvernement s'est engagé à suivre demeure.

Motion d'ajournement

LA SANTÉ—LA THALIDOMIDE—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—L'INDEMNISATION DES VICTIMES/ON DEMANDE L'ANNONCE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Je prends la parole aujourd'hui à propos d'une question que j'ai adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 20 avril 1989.

A cette occasion, j'ai demandé au ministre de s'engager à mettre des fonds à la disposition des victimes de la thalidomide et à annoncer plus tard l'éblissement d'une formule d'indemnisation de ces dernières. Le ministre a répondu qu'aucune décision ne serait prise avant un examen approfondi de la question.

Je prends la parole ce soir pour souligner le sérieux de la requête ainsi que l'importance que revêt l'indemnisation pour les courageuses victimes de cette maladie.

Paru il y a un certain temps, le rapport du groupe d'étude sur la thalidomide disait ceci: «La responsabilité du gouvernement en matière d'indemnisation des victimes de la thalidomide a été reconnue dans une déclaration faite à un comité spécial des Communes le 29 janvier 1963 par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, l'hon. J. Waldo Monteith. Ce dernier a en effet déclaré: Nous avons le devoir de nous occuper du mieux que nous pouvons des victimes de la thalidomide, de répondre à leurs besoins le mieux possible. . .»

Voilà ce qu'a déclaré cet ancien ministre. Le gouvernement canadien, par le truchement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en particulier, a été saisi de cette affaire il y a fort longtemps, il y a 26 ans pour être plus précis. Récemment, soit en février, un groupe d'étude a présenté au ministre un rapport dans lequel il explique en termes très clairs pourquoi le gouvernement doit porter une partie du blâme pour ce que je considère être un désastre.

Malheureusement, l'actuel gouvernement n'a pas fait mieux que les autres. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a pris connaissance du rapport il y a quelques mois à peine et qu'il n'est pas prêt à prendre cette décision. Nous devrions nous mettre à la place des victimes un moment et nous demander ce qu'elles doivent vivre, quelle est leur situation en 1989; quelles difficultés elles doivent surmonter dans la vie de tous les jours: logement, problèmes de santé, éducation, formation. Nous devrions aussi nous demander quelles sont leurs perspectives d'emploi sur le marché du travail. Cependant, ce dont elles ont besoin avant tout, c'est que le gouvernement leur vienne enfin en aide. Ce sont là des hommes et des femmes qui, sans qu'ils y soient pour quelque chose, ont dû supporter pendant de très nombreuses années les conséquences de ce médicament.

• (1815)

Je connais parfaitement bien les arguments qui ont été invoqués par le conseiller juridique du gouvernement du Canada, selon qui se reconnaître une certaine responsabilité reviendrait à créer un précédent juridique. Je soutiens la thèse de la responsabilité morale que doit assumer le gouvernement du Canada à l'égard de ses citoyens, où qu'ils vivent et même, quelle que soit leur situation financière.

La Commission internationale des professionnels de la santé a officiellement souscrit aux réclamations des victimes canadiennes de la thalidomide. En fait, un exposé de la demande a été soumis au sous-comité de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour qu'il se prononce.

Cette question a donc dépassé, si vous voulez, les frontières canadiennes et a été référée aux Nations Unies pour que cette organisation prenne une décision sur ce qu'elle estime être approprié. Je voudrais demander par votre intermédiaire, Monsieur le Président, au secrétaire parlementaire, si une décision positive ne peut pas être prise pour fournir le dédommagement nécessaire, afin d'adoucir en partie la souffrance et d'alléger certaines des difficultés qu'ont connu ces personnes pendant tant d'années. Deuxièmement, le ministre est-il disposé à cesser de poser des conditions préalables en ce qui concerne les indemnités, et rencontrerait-il à nouveau, comme il l'a fait dans le passé, les organisateurs concernés et les victimes de la thalidomide pour discuter en détail de la manière dont les indemnités sont fournies et comment elles devraient être administrées sur une période de temps prolongée?

En conclusion, je voudrais dire que cette question particulière a reçu l'appui de beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Je tiens à en nommer deux en particulier. Mon collègue de London-Est et mon collègue de Dartmouth ont tous deux, ainsi que notre caucus au complet, appuyé l'idée d'accorder les indemnités nécessaires. Toutefois, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire qui répond au nom du ministre que cette réponse se fait attendre depuis longtemps. J'espère qu'il nous donnera des nouvelles favorables et nous annoncera que les indemnités seront versées sous peu.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, beaucoup d'entre nous ici, à la chambre, nous rappelons du choc et de la tristesse qui ont accompagné la naissance de bébés victimes de la thalidomide partout dans le monde au début des années 60. Cette tragédie a profondément mis à l'épreuve les connaissances et l'endurance des communautés médicale et scientifique. Que dire du courage et de la qualité de vie des victimes!

A ce moment-là, le gouvernement fédéral a mis sur pied avec les provinces un régime d'assistance et de soutien à frais partagés, pour les victimes de la thalidomide et leurs familles. Le programme portait non seulement sur les besoins médicaux des enfants, mais également sur les conséquences économiques, psychologiques et sociales de la tragédie pour les personnes touchées, ainsi que sur l'amélioration des services de réadaptation. Le gouvernement fédéral a été en mesure de stimuler ces efforts concertés dans le cadre de quatre programmes, notamment les subventions nationales à la santé, les subventions nationales au bien-être social, la réadaptation médicale—le programme destiné aux enfants invalides ainsi que le régime d'assurance-hospitalisation.

Le gouvernement a mis en application les recommandations d'un comité d'experts mis sur pied en 1962 pour examiner la reconnaissance des anomalies congénitales liées à la thalidomide. Il a subventionné la formation professionnelle de travailleurs en réadaptation clinique, la création de centres régionaux de recherche et de formation en matière de prothèses, ainsi que l'ouverture d'écoles de prothétique.

Au fur et à mesure qu'a fait surface la question du dédommagement des victimes par les compagnies pharmaceutiques, le gouvernement a offert d'aider les familles des victimes à présenter leur réclamation à la compagnie. Un certain nombre de familles ont accepté cette offre et ont reçu un règlement.

En 1988, les Amputés de guerre du canada ont rassemblé pour la première fois des victimes canadiennes de la thalidomide. De cette rencontre sont nés l'Association des victimes de la thalidomide du Canada et le groupe de travail sur la thalidomide. Celui-ci a rédigé un rapport très documenté sur la tragédie de la thalidomide qu'il a soumis au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le 14 février 1989.

Celui-ci s'est tout de suite mis à la tâche d'examiner les points de vue et les perspectives présentés par le groupe de travail. Au coeur du débat actuel est l'indemnisation de toutes les victimes canadiennes encore vivantes demandée par le groupe de travail.

Le 30 mars 1989, l'honorable Perrin Beatty, ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social, a rencontré, à Toronto, des représentants du groupe de travail et de l'Association des victimes de la thalidomide. Tous les participants ont eu l'occasion de faire connaître leurs

points de vue. Plusieurs membres du groupe de travail et de l'association ont fait valoir avec éloquence les besoins et les aspirations des victimes. Le ministre a expliqué le mécanisme qui lui permettra, à lui et à ses mandataires, de répondre aux requêtes des victimes de la thalidomide et à celles des autres groupes de canadiens qui ont présenté leur cas au gouvernement.

Cette première réunion nous a donné l'occasion d'apprendre beaucoup, mais la démarche est loin d'être terminée. Le ministre et le groupe de travail ont échangé une correspondance fort volumineuse en vue de favoriser les communications. Nous avons confiance que cette démarche puisse déboucher sur un terrain commun d'entente en vue d'offrir une aide extraordinaire.

Nous ne pouvons pas tirer de conclusions hâtives sur les résultats de cette démarche, mais les victimes de la thalidomide et ceux qui ont présenté des demandes au gouvernement doivent avoir l'assurance que nous accordons la plus grande importance à leurs besoins et à leurs préoccupations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La fChambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 septembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PRESSE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens, conformément à l'article 31 du Règlement, à propos d'un article de journal qui a été reproduit dans tout le pays et selon lequel j'aurais fait des déclarations anti-francophones et anti-Québec.

Les citations ont été tirées d'un article paru ce mois-ci dans la *Gazette* de Montréal dans lequel j'explique que j'ai complètement changé d'attitude depuis que j'ai quitté Montréal en 1978. J'ai dit que je favorisais de meilleures relations entre les francophones et les anglophones et que je suivais même des cours de français. Ces remarques ne figuraient toutefois pas dans l'article transmis par . l'agence de presse.

[*Français*]

Je tiens à m'excuser sincèrement auprès des personnes qui, en lisant l'article, auraient pu croire que j'avais des sentiments antifrancophones et antiquébécois. Je suis moi-même d'une minorité ethnique et je vous assure que je ne ressens aucun sentiment discriminatoire.

[*Traduction*]

Je suis d'avis qu'au Canada, comme nous vivons dans une société multiculturelle, la tolérance linguistique constitue l'un des fondements de la démocratie.

* * *

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le document concernant VIA Rail présenté récemment au Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification et divulgué par la *Winnipeg Free Press* montre le mépris flagrant et le manque de vision dont le gouvernement fait preuve à l'égard du tourisme, qui est l'une des principales industries du Canada.

Le gouvernement dépense des millions de dollars pour encourager les voyages par chemin de fer dans le cadre de ses initiatives pour stimuler le tourisme, alors que VIA Rail fait l'objet d'un travail de sape. La ligne Vancouver-Montréal, qui doit être complètement supprimée, est connue et appréciée des voyageurs étrangers venant du monde entier et elle transporte tous les ans plus d'un demi-million de voyageurs.

Une réduction des lignes de VIA Rail de l'ampleur indiquée par la proposition fera beaucoup de tort aux commerces qui dépendent du tourisme et des revenus qu'il procure, lesquels, naturellement, proviennent des touristes voyageant dans les trains de VIA Rail.

Ce travail de sape dont VIA Rail fait l'objet va compromettre l'avenir de l'industrie canadienne du tourisme et l'empêcher de desservir le marché international du tourisme.

C'est vraiment une économie illusoire, monsieur le Président, que de donner le coup de grâce à VIA Rail.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, la publication du document technique sur la TPS a soulevé beaucoup d'intérêt dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, et les personnes intéressées réclament de plus amples informations. Au cours des dernières semaines, j'ai essayé de répondre à cette demande par différents moyens: j'ai écrit des chroniques dans les journaux, j'ai participé à des débats et des discussions publics et j'ai distribué à mes électeurs des trousses d'information ainsi que des publications financières.

En fin de compte, ils sont plus que satisfaits des efforts que j'ai déployés et des renseignements qu'on leur donne, renseignements sur la nature inéquitable du régime actuel, renseignements qui leur permettent de mieux comprendre le fonctionnement de la TPS et les avantages que le pays en tirera, renseignements qui leur expliquent et leur fait comprendre que la taxe de vente fédérale actuelle est cachée, alors que la TPS sera très visible.

Article 31 du Règlement

À mon sens, mon expérience peut servir de leçon à tout le monde. À titre de députés, il nous incombe de fournir aux électeurs le maximum d'informations sur la TPS. Seules des connaissances de cette nature leur permettront de se faire une opinion juste, précise et éclairée.

* * *

LA POLOGNE

L'hon. Steven Paproski (Edmonton-Nord): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour signaler à tous les députés et à tous les Canadiens le fait que le 1er septembre 1989 marquait le 50e anniversaire de l'entrée des forces de l'Allemagne nazie en Pologne. Cette invasion tragique survenue il y a un demi-siècle devait plonger le monde dans la guerre.

Le souvenir des conséquences horribles qui s'ensuivirent servent à nous rappeler à tous l'importance de maintenir la paix dans le monde. Il nous rappelle également que nous devons considérer comme un devoir d'offrir notre concours pour régler les différends entre les peuples, que ce soit sous l'égide des Nations Unies ou par tout autre moyen.

Le Canada et ses alliés se sont portés à la défense de la nation polonaise lors de la Seconde Guerre mondiale, et à l'instar d'autres peuples, nous avons payé le prix fort. Bien des jeunes Canadiens ne sont jamais rentrés dans leur pays pour jouir de la prospérité qui est la nôtre depuis lors. Nous n'avons pas oublié ces héros qui sont tombés pour défendre la liberté que nous avons en partage.

Nous reconnaissons en outre que 50 ans après, le peuple polonais persévère dans sa lutte pour la liberté et la démocratie. Les efforts constants qu'il a déployés toutes ces années commencent à porter fruits et nous nous sommes réjouis pour lui lorsque nous avons constaté que des membres de Solidarité avaient été élus récemment pour participer au gouvernement de leur pays.

Au moment de marquer le 50e anniversaire de leur assujettissement, nous saluons le peuple courageux de Pologne qui poursuit sa lutte et nous lui souhaitons tout le succès possible.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott-Russell): Monsieur le Président, le 1er août 1989, on a découvert que 27 sacs postaux, qui contenaient des enveloppes dont le cachet postal sur certaines datait de décembre 1988, étaient restées sans être livrées, dans un bureau de poste privatisé de Woodbridge, en Ontario. En apprenant la chose, le Syndicat des postiers du Canada, ou SPC, a signalé l'incident aux médias, puis, évidemment, Postes Canada a ramassé les sacs et a commencé à faire enquête.

La direction de Postes Canada a ensuite présenté un grief contre le syndicat, l'accusant d'avoir «formulé publiquement des critiques qui nuisaient aux intérêts commerciaux légitimes de la Société».

C'est de la folie. Postes Canada aurait dû remercier le syndicat de lui avoir signalé l'erreur et elle aurait dû présenter ses excuses aux Canadiens pour le mauvais service. Mais, comme d'habitude, Postes Canada a choisi de tirer sur le messager.

* * *

• (1410)

LA PRESSE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le Canada forme une entité, un tout composé de divers groupes culturels habitant diverses régions du pays. Les gens ont parfois tendance à l'oublier et cherchent à semer la brouille.

Hier, la Presse canadienne rapportait qu'un député siégeant à la Chambre des communes du Canada s'était rendu au Québec au cours de la dernière campagne électorale pour y faire, au sujet du Québec et des Québécois, le genre de remarques désobligeantes et révoltantes qui sèment la discorde. Que cet incident se soit produit à un moment où toutes les régions du pays, sous le coup de pressions politiques, ressentent le besoin de protéger égoïstement leurs intérêts personnels, cela nous a particulièrement affligés.

Plus qu'ailleurs c'est à la Chambre des communes que le sentiment d'unité nationale doit être le plus évident. Si les députés du Parlement ne défendent pas le Canada, qui le fera. C'est pourquoi je remercie le député, mon collègue ici, d'avoir reconnu cette réalité et de s'être excusé à la Chambre.

On est soit pour, soit contre le Canada dans son ensemble, il n'y a pas de demi-mesure. La tolérance linguistique, comme vient de le mentionner mon collègue, constitue l'un des fondements de notre pays. On ne peut se permettre de l'oublier, ne serait-ce qu'un seul instant.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE EN MER

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, la décision que le gouvernement a prise la semaine dernière de transférer en Nouvelle-Écosse les opérations de recherche et de sauvetage en mer de la

base militaire de Summerside compromet les travaux du groupe d'étude fédéral-provincial.

Lorsque le gouvernement fédéral a chargé ce groupe d'étudier la question de la fermeture de la base, les opérations de recherche et de sauvetage en mer étaient à l'ordre du jour des discussions. Voilà maintenant que le gouvernement ne tient plus compte de cette équipe qu'il a lui-même aidé à mettre sur pied.

Je prie instamment le ministère de la Défense nationale d'attendre que le groupe d'étude ait déposé son rapport avant de prendre quelque décision que ce soit concernant la base militaire de Summerside. Autrement, le gouvernement continuera de miner la crédibilité de ce groupe d'étude et rendra ses travaux inutiles.

Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard en ont plein le dos de ce genre de conduite.

* * *

VIA RAIL

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais aussi dire quelques mots sur les plans du gouvernement visant à éliminer les trains de voyageurs au Canada. Les habitants de la Colombie-Britannique sont habitués à ce qu'Ottawa ne tienne pas compte d'eux, mais ils ne l'accepteront pas les bras croisés.

Les réductions de service de VIA vont durement toucher la Colombie-Britannique: le Transcontinental sera moins fréquent, le service d'hiver sur la ligne Jasper-Prince Rupert sera éliminé et le service voyageurs E. & N. de l'île de Vancouver disparaîtra complètement. Le E. & N. est cher à mon coeur, parce que l'île a toujours été ma patrie. Près de 9 000 habitants de l'île de Vancouver, représentant seulement deux circonscriptions fédérales, ont signé des pétitions demandant le maintien, l'expansion et une exploitation efficace de ce service.

Si VIA Rail a exploité toutes ses lignes de la même façon que celle du E. & N., il est évident que les dirigeants de la compagnie n'étaient que des marionnettes dans les mains du gouvernement. Ils ont fait un si mauvais travail qu'il suffit d'un coup d'oeil dans les livres pour dire: «Il faut fermer ce service.»

Je soutiens que cela a été fait délibérément pour donner au gouvernement le prétexte qu'il cherchait. Il y a 9 000 habitants d'une petite partie de l'île de Vancouver qui veulent se faire entendre. Combien y en a-t-il dans tout le Canada? Les citoyens de la Colombie-Britannique exigent un débat ouvert et des audiences publiques pour faire connaître leur point de vue. Le gouvernement doit les écouter.

Article 31 du Règlement

LE SERVICE FERROVIAIRE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, en 1981, lorsque le gouvernement libéral de l'époque a réduit le service ferroviaire dans la région de l'Atlantique, les conservateurs ont crié au scandale. En 1985, ceux-ci ont rétabli le parcours de l'Atlantique et lancé un ultimatum aux Canadiens de cette région: «Utilisez-le, sinon vous le perdrez.» Toute une déclaration!

Les Canadiens de la région de l'Atlantique ont pris ces paroles à coeur et, en 1988, près d'un million de voyageurs ont utilisé le service ferroviaire dans les Maritimes. Un objectif a été fixé pour la ligne de l'Atlantique: 200 000 voyageurs d'ici 1990. Cet objectif a été atteint en 1987, car 249 000 Canadiens de la région de l'Atlantique ont emprunté cette ligne. Ce même objectif a encore été atteint en 1988 et une nouvelle fois pendant les quatre premiers mois de l'année en cours.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique ont respecté leur partie du marché, mais le gouvernement conservateur ne l'a pas fait. Il a encore une fois déçu les Canadiens de cette région. Il se propose de supprimer tout le service ferroviaire, à l'exception d'un train touristique qui passera trois fois par semaine dans la région du pays où VIA est le plus populaire. C'est inacceptable. Que le gouvernement se rappele donc l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens de la région de l'Atlantique. Ils ont utilisé le service. Ils ne méritent pas de le perdre.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, les autorités centrales de l'Union soviétique ont clairement montré qu'elles étaient incapables ou qu'elles refusaient de lever le blocus de Karabagh et de l'Arménie, appliqué par les Azerbaïdjanais depuis un mois. Ces derniers font obstacle à la livraison de matériaux dont les Arméniens ont désespérément besoin pour entreprendre la reconstruction des régions de leur république touchées par le tremblement de terre. Au mois de mars dernier, j'ai vu quels dégâts et quelles souffrances a causé le tremblement de terre. C'est pourquoi je ne peux croire que l'on puisse se servir de cette tragédie à des fins politiques.

Je presse donc le gouvernement canadien de signaler la situation actuelle, qui est grave, à l'attention de l'Assemblée générale et d'autres organes compétents de l'ONU et de prier les autorités soviétiques de lever, dans les plus brefs délais, le blocus de Karabagh et de l'Arménie, de garantir la sécurité du peuple arménien dans la région et, en dernier lieu, de tenir un référendum dans

les montagnes de Karabagh afin de connaître la volonté majoritaire dans cette région autonome.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage poursuit ses audiences intensives depuis quatre semaines. Jusqu'à hier soir, 143 des 183 groupes qui ont comparu devant le comité dans toutes les provinces se sont opposés énergiquement à ce projet de loi. C'est une opposition écrasante.

Ces groupes déclarent que les réductions proposées auront pour effet de supprimer ou de réduire les prestations d'assurance-chômage de 775 000 chômeurs canadiens qui n'auront plus d'autre recours que l'assistance sociale provinciale ou municipale.

Quand le gouvernement conservateur écoutera-t-il les Canadiens et retirera-t-il ce projet de loi, quitte à le refondre et à présenter un nouveau projet de loi qui aidera vraiment les chômeurs canadiens, au lieu de leur faire du tort?

* * *

L'UNESCO

M. John E. Cole (York—Simcoe): Cette semaine, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le secrétaire d'État du Canada et le président du Conseil des ministres de l'Éducation ont annoncé que le Canada adhérera bientôt à la convention de l'UNESCO touchant la reconnaissance des études et des diplômes. Ils ont également annoncé la création d'une commission de reconnaissance internationale des études et des diplômes étrangers qui sera chargée d'appliquer la convention dans notre pays.

Cette convention a pour principal objet de faire partager l'information sur les ressources éducatives, scientifiques et technologiques. La commission recueillera de l'information sur les systèmes d'enseignement des autres pays et la diffusera au Canada. Elle fera également la promotion de notre système d'enseignement à l'étranger.

Nous nous réjouissons des efforts que la commission sera appelée à déployer dans la mission qui lui sera confiée dans l'intérêt de nos concitoyens canadiens de toutes origines qui ont fait leurs études ailleurs. Leurs titres ne sont pas toujours pleinement reconnus. Le travail de la commission contribuera à réduire de telles injustices en fournissant de l'information à jour et objective à ceux qui sont chargés de reconnaître les diplômes étrangers.

Il convient donc de féliciter les ministres qui ont donné un excellent exemple de collaboration fédérale-provinciale en prenant une mesure dont bénéficieront tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Transports a refusé avec arrogance de rencontrer une délégation de maires du Canada pour discuter de l'avenir de VIA Rail. Le premier ministre devrait savoir qu'on rapporte aujourd'hui dans tout le pays qu'au moment même où le ministre refusait de rencontrer nos maires, il assistait à une réunion du Cabinet et recommandait l'élimination du service voyageurs à Sydney, Yarmouth, Edmunston, Sherbrooke, Brantford, Sarnia, London et Trois-Rivières.

Il semblerait aussi que le ministre ait recommandé l'élimination du service voyageurs entre Halifax et Montréal. D'après certains documents, il aurait même recommandé l'élimination de notre train le plus célèbre, le «Canadien», qui relie Montréal et Vancouver en traversant le bouclier canadien, les Prairies et les Rocheuses.

Je tiens à dire au premier ministre, parce que nous n'obtenons rien de son ministre, qu'il devra cesser de jouer au chat et à la souris à la Chambre des communes. Le premier ministre dira-t-il enfin aux Canadiens, ou ordonnera-t-il à son ministre de leur dire, quels services de VIA Rail seront supprimés, et le fera-t-il avant que le Parlement offre à ce ministre un aller simple pour la destination de son choix?

• (1420)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, premièrement, le chef de l'opposition est dans l'erreur. J'ai rencontré les maires des municipalités longuement à deux reprises en juin. Je crois qu'ils ont eu la chance d'exprimer clairement leur point de vue.

Comme je l'ai dit hier, le chef de l'opposition se contredit. Il a dit que j'ai refusé de tenir des consultations, mais m'a demandé de prendre une décision immédiatement. Je crois que nous devons prendre une décision. Lorsqu'elle sera prise, je la rendrai publique dans un document officiel, et non dans le document auquel le chef de l'opposition fait allusion. Je n'ai publié aucun document officiel au sujet de la décision. Lorsque je le ferai, je m'empresserai d'en envoyer une copie au chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, revenons aux documents qui sont notoires partout au pays aujourd'hui. Nous déplorons au Canada que le ministre des Transports ait non seulement recommandé de supprimer le service de VIA Rail entre Winnipeg, Brandon, Regina et Calgary, mais aussi que la seule liaison ferroviaire entre Toronto et Niagara Falls soit assurée par AMTRAK, le service américain de transport de voyageurs.

Comment le premier ministre peut-il continuer de justifier de conserver dans son Cabinet un ministre des Transports qui recommande que l'Ontario et la péninsule de Niagara soient desservis uniquement par le service ferroviaire américain?

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il est évident que les représentations que le ministre des Transports a à faire dans le processus décisionnel sont à faire au conseil des ministres. C'est le processus que je vais suivre, mais encore une fois je répète ce que j'ai dit en anglais, je pense qu'il est essentiel, et le leader de l'Opposition a trop d'expérience pour ne pas savoir que dans un processus décisionnel on ne prend pas des décisions sur des documents en fuite, mais sur des documents officiels. C'est ce que je vais faire. Et quand la décision sera prise, il me fera plaisir de lui donner des documents, mais des documents officiels.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): À mon avis, les Canadiens trouvent que ça commence à faire. La compagnie American Express dirigera nos banques et AMTRAK en fera autant pour nos services ferroviaires. Les Canadiens se demandent déjà quand le service postal des États-Unis leur livrera le courrier. C'est ce qu'ils attendent de découvrir.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre a parlé de la consultation. Hier, le premier ministre s'est plu à souligner ici à la Chambre toute l'importance qu'il a attachée aux audiences du Comité des finances pour l'avenir de sa taxe de vente. Pourtant, son ministre des Transports, malgré ses paroles aujourd'hui, nous dit qu'il n'y aura pas d'audiences publiques pour déterminer l'avenir de VIA Rail. Je pose donc la question suivante au premier ministre: Va-t-il alors désavouer son ministre des Transports qui fait preuve ces jours-ci d'une arrogance monumentale par rapport à la consultation publique? Le premier ministre est-il prêt à nous garantir qu'aucune compression ne sera imposée à VIA Rail sans qu'il n'y ait une consultation régulière et publique avec les Canadiens à travers le pays?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois, je répète ce que j'ai dit. Les niveaux de référence concernant VIA Rail ont été accordés au ministère des Transports en avril dernier. Nous sommes à la fin septembre, et depuis ce temps, j'ai rencontré des dizaines de personnes; j'ai rencontré des maires; j'ai rencontré la semaine dernière les ministres des provinces. J'ai consulté, même que j'ai rencontré des députés de l'opposition. Alors, dans ce cadre-là, je pense que l'information à recevoir a été reçue. Encore une fois, la décision sera prise lorsque nous jugerons nécessaire de la prendre et de la communiquer, et cela sera fait, encore une fois, selon les processus normaux, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les 7 000 personnes qui travaillent pour VIA Rail, qui comptent sur VIA Rail pour vivre, et les millions de Canadiens partisans d'un service ferroviaire voyageurs ont le droit de se faire entendre quand il est question de l'avenir de VIA Rail.

Cette question n'a jamais été renvoyée au Comité des transports des Communes pour qu'il tienne des audiences publiques, elle n'a jamais été renvoyée à l'Office national des transports pour qu'il tienne des audiences publiques.

La question que je pose au premier ministre est très simple. Il a affirmé lui-même à la Chambre hier qu'il était essentiel d'entendre le Comité des finances en ce qui concerne la taxe sur les produits et services, de donner au comité la chance de travailler et de réfléchir à ses recommandations. Si le premier ministre tient le moindrement au principe qu'il a exposé hier, va-t-il dire à la Chambre aujourd'hui que le sort de VIA Rail va être soumis au Comité des transports pour qu'il tienne des audiences publiques complètes, ainsi qu'à l'organisme de

réglementation compétent, l'Office national des transports? Va-t-il faire cela aujourd'hui?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai rencontré moi-même le Comité des transports par deux fois, en mai ou en juin. Ce comité pourra délibérer comme il l'entend. C'est à lui d'agir à sa guise, mais je répète quand même ce que j'ai dit. J'ai dit que depuis maintenant six mois nous avons examiné beaucoup de points de vue au sujet de VIA Rail.

La chose est claire. Le ministre des Finances a décidé dans l'intérêt du pays de fixer de nouveaux niveaux de référence à VIA Rail, mode de transport utilisé par 3 p. 100 des Canadiens seulement. Je prendrai une décision en fonction des raisons de bon sens budgétaire. Je pense que c'est ce que les Canadiens désirent.

M. Tobin: «Comme c'est drôle» monsieur le Président, a dit le maire Elsie Wayne au nom des 24 maires qui ont reçu hier une gifle collective.

On les a laissés poireauter dans la salle du Comité des chemins de fer de la Chambre des communes à attendre un ministre des Transports ou un premier ministre qui ne sont jamais venus. «Comme c'est drôle,» a-t-elle dit, d'avoir un premier ministre qui prétend admirer la *glasnost* soviétique, mais qui dans son pays a recours à des tactiques dictatoriales.

La question que je pose au premier ministre est très simple. Il n'y a pas répondu. Hier, le premier ministre a dit qu'un important principe de la démocratie parlementaire exige que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes soit entendu sur une question d'importance nationale, telle que la taxe sur les produits et services, avant que le gouvernement agisse.

S'il est logique et sincère, peut-il s'engager aujourd'hui devant la Chambre à ce que le Comité des transports des Communes et l'Office national des transports tiennent des audiences publiques sur l'avenir de VIA Rail avant que le gouvernement effectue ses coupes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à propos de glasnost et de perestroika, je dirai simplement à mon collègue, pour ce qui concerne VIA Rail et les audiences de VIA Rail, si je ne m'abuse, que le gouvernement dont il faisait partie en 1981 a, sans tenir la moindre audience, supprimé d'un coup 20 p. 100 des services de VIA Rail d'un bout à l'autre du pays.

Et ce n'est pas tout; cela, il l'a fait un vendredi soir au beau milieu de l'été. Il n'a même pas eu le courage de se présenter devant la Chambre des communes. Je trouve ce comportement absolument honteux.

Le ministre des Transports est un modèle de consultation démocratique en comparaison des libéraux.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question pour le premier ministre en l'absence du ministre des Transports, qui ne connaît rien aux transports et s'en moque éperdument.

• (1430)

Le premier ministre vient de rappeler à la Chambre que les libéraux avaient réduit les services de VIA Rail de 20 p. 100 au moyen d'un décret adopté au milieu de l'été, un vendredi après-midi. L'intention du ministre des Transports, comme il l'a dit au comité, était également d'annoncer ses coupes au milieu de l'été. C'est seulement son indécision qui l'en a empêché. Je voudrais demander au premier ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: Le caucus conservateur trouve peut-être que c'est drôle, mais pour les sept millions de Canadiens qui utilient VIA Rail c'est sérieusement important.

Je veux que le premier ministre nous dise si le comité des priorités et de la planification du Cabinet a étudié le document mentionné dans le *Winnipeg Free Press* de ce matin et, si oui, s'il a accepté ou rejeté le renvoi des recommandations au Cabinet?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je dirais tout d'abord que mon collègue sait très bien qu'il m'a demandé de ne pas prendre de décision cet été. Aucune n'a été prise. C'est ce qu'il voulait et il n'est pas encore content. Je ne comprends pas.

Le processus de décision du Cabinet n'est pas basé sur des documents ayant fait l'objet de fuites. C'est parfaitement clair. Je suppose que ce que veut savoir mon collègue c'est quand la décision sera prise. Je serai heureux de l'en informer et, à ce moment-là, je lui remettrai des documents officiels pour que la Chambre puisse en discuter en connaissance de cause.

M. Angus: Monsieur le Président, cela fait longtemps que nous demandons que l'on nous remette ces documents. Les Canadiens voudraient pouvoir les consulter avant que la décision soit prise, qu'un décret du conseil

soit adopté puisque après l'adoption d'un décret, une décision a force de loi.

Si le comité des priorités et de la planification n'a pas encore rendu sa décision, le premier ministre peut-il expliquer comment il se fait alors que plus de 130 employés de VIA Rail, dont certains ont plus de 20 ans de service et ne peuvent compter sur rien d'autre, ont reçu ce matin un avis de mise à pied définitive. Pourrait-il nous expliquer comment une décision peut être prise sans l'aval du Cabinet?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, la décision concernant VIA Rail a été prise dans le cadre des activités courantes de cette société. Les intéressés travaillent à l'heure actuelle. VIA Rail tient à poursuivre ses activités dans le cadre des niveaux de référence que nous avons décrétés. La société y est parvenue par le passé. Jadis, nous n'avions pas à prendre des décisions comme celle que nous prenons aujourd'hui. Elle réussira à faire ce qu'elle a déjà fait. Quelle que soit la décision que nous devons prendre aujourd'hui, ces employés ont été mis à pied dans le cours normal des activités d'une société d'État. C'est tout.

M. Angus: Le cours normal des activités vu dans l'optique des conservateurs, à mon avis.

Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Je suis encore obligé de m'adresser à lui parce que nous avons un ministre des Finances qui dicte à VIA Rail sa politique financière. Nous avons un ministre des Transports qui, par principe, veut éliminer des services. Je veux qu'il en accepte la responsabilité. Je demande donc au premier ministre s'il nommera enfin un ministre des Transports qui croit en l'avenir des services voyageurs ferroviaires et non pas uniquement en l'avenir des transports aériens et routiers.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je crois autant que le député en l'avenir des services ferroviaires. Mais il n'est pas nécessaire, à mon avis, de verser 700 millions de dollars pour un service qui est à peine utilisé par les Canadiens. Il n'y a que le NPD qui ne s'inquiète pas d'où vient l'argent. On peut toujours dépenser. En ce qui me concerne, j'essaie de voir comment dépenser de l'argent le plus judicieusement possible pour les transports au Canada.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le Canada a beaucoup d'expérience en matière de fuite de documents, puisque l'un d'entre eux est devenu le budget fédéral.

Ce document va entraîner la perte de 180 emplois sur 210 dans la ville de Moncton, ce qui porte à 2 000 le nombre de travailleurs qui ont perdu leur emploi dans la ville au cours des deux dernières années.

Le gouvernement s'intéresse aux marchandises, pas aux gens. Il organise des audiences publiques sur l'abandon des lignes du CN, mais pas sur la suppression des services de VIA.

Puisque le ministre des Transports a refusé hier de s'entretenir avec le maire de Moncton, est-ce que le premier ministre accepterait de s'engager à ordonner au Comité des transports de tenir des audiences publiques exhaustives à Moncton et partout dans le pays?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit que je me suis entretenu avec les maires de Saint-Jean et de Mississauga. Si on est de l'Ontario, on sait très bien que lorsque le maire de Mississauga a quelque chose à dire, elle n'a jamais besoin de répéter. On comprend parfaitement dès la première fois.

Je voudrais ajouter qu'à mon avis, les consultations nécessaires ont eu lieu. Nous devons maintenant prendre une décision. Les gens du Nouveau-Brunswick, comme tous les autres Canadiens, ont eu l'occasion de faire connaître leur point de vue et j'en ai tenu compte. Il est maintenant temps de décider.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Compte tenu du fait que deux millions de passagers, représentant 17 p. 100 de l'ensemble du public voyageur, utilisent les services de VIA dans le corridor Québec-Windsor et que Sarnia-London représente la porte d'accès à Chicago et au Midwest, avec tout son potentiel touristique, de quelle logique tordue le gouvernement s'est-il servi ne serait-ce que pour envisager la réduction des services de VIA dans ce corridor?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, nous connaîtrons très bientôt l'avenir de VIA Rail, dès que la décision aura été prise. Ce ne sont que des conjectures de la part du député. Ses affirmations sont prématurées.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons lu que l'Ouest va perdre «Canadien», le premier train transcontinental du pays. Nous avons lu également que le ministre des Transports recommande un service dit de luxe entre Toronto et Calgary.

Le premier ministre nous dirait-il aujourd'hui lequel de ses bons amis du secteur privé va prendre les passagers à Brandon, Kenora, Moose Jaw, Swift Current, Maple Creek, Medicine Hat et dans plusieurs autres localités partout dans l'Ouest où il force VIA Rail à abandonner ses services?

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois, les décisions concernant VIA Rail sont prises dans un processus normal et surtout ne sont pas basées sur des documents que personne n'a vus, des documents en fuite, des documents, encore une fois, qui ne m'ont pas été rapportés. Dans ce contexte, toute information basée sur ce type d'information n'est pas sérieuse et n'a pas à être prise en considération.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour la ministre d'État chargée des Transports. La ministre d'État, porte-parole du sud de l'Ontario au Cabinet, appuie-t-elle les compressions imposées à VIA Rail dans une région où les routes et les autoroutes sont déjà congestionnées et presque bloquées? Comment peut-elle rester au Cabinet dans de telles circonstances?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): À titre de porte-parole du sud de l'Ontario, monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que le ministre des Transports a dit: nous ne faisons pas de commentaires sur les documents dévoilés prématurément. Je parlerai une fois les décisions prises.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dort-il dans son fauteuil?

Le gouvernement conservateur a pressé les gens de l'Atlantique d'utiliser le service voyageurs de VIA Rail, sans quoi ils le perdrait. En fait, jusqu'ici cette année, le nombre de passagers de VIA a augmenté de 30 p. 100. Les gens de l'Atlantique ont fait leur part.

Voici ma question. Le ministre va-t-il maintenant faire sa part et assurer aux gens de l'Atlantique qu'il n'a pas l'intention de réduire ou d'éliminer le service voyageurs dans la région de l'Alantique?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le député était porte-parole de son parti en matière d'emploi quand j'étais ministre de l'Emploi. À mon avis, il était alors un peu plus sérieux. J'ai déjà répondu à cette question.

J'ai dit que, si nous nous inspirons de la philosophie de son parti, nous allons dépenser sans compter et sans nous demander d'où l'argent va venir. Nous pensons que les Canadiens veulent un système de transport national qui offre des services à la mesure de leurs moyens et favorable au maintien de tous les systèmes de transport dans le pays. C'est ce que nous nous efforçons d'offrir à tous les Canadiens, monsieur le Président.

• (1440)

M. Rodriguez: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je me rappelle que lorsque j'étais le porte-parole de mon parti en matière d'emploi et d'immigration, le ministre était beaucoup plus sérieux et réfléchi que cela lorsqu'il s'agissait du chômage. Ma question est donc celle-ci.

Étant donné que les habitants de l'Atlantique se retrouvent de plus en plus isolés du gouvernement, à la suite tout d'abord des compressions budgétaires, puis de l'application prévue de la taxe sur les produits et services, alors que des députés de l'arrière-ban font toutes sortes d'observations insultantes au sujet des Canadiens de la région de l'Atlantique, de Summerside et d'une foule d'autres endroits, je voudrais donner au ministre l'occasion—une de plus—de rentrer dans les bonnes grâces des intéressés. Le ministre peut-il intervenir et garantir aux Canadiens de la région atlantique que le service de VIA Rail ne subira aucune compression à l'avenir?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je garantis au député de Nickel Belt que je tenterai d'administrer le ministère des Transports en respectant les limites que m'a fixées le ministre des Finances en fonction de la situation financière du pays. Selon moi, en tant que ministre responsable, je dois tenir compte de la réalité économique du pays. Je me dois de trouver une façon de procéder nous permettant de respecter les contraintes en question dans la région de l'Atlantique, dans le centre du pays ou dans l'Ouest. C'est ce que j'entends faire.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis quelques mois, plus de 200 000 Canadiens de la région de l'Atlantique signent des pétitions s'opposant aux compressions touchant les services de VIA Rail. Les quatre premiers ministres provinciaux de la région se sont élevés contre ces compressions.

Hier, faisant preuve d'une ignorance crasse et d'un mépris total, le ministre des Transports a refusé de rencontrer le maire Elsie Wayne et 24 autres dirigeants municipaux du pays, afin de discuter de cette question extrêmement grave. Étant donné que le ministre des Transports affirme avoir assez consulté tous les

intéressés, on doit alors en déduire qu'il est soit sourd, soit arrogant au point de refuser de prêter l'oreille aux doléances des intéressés. Quelle conclusion doit-on tirer, monsieur le premier ministre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je le répète, il n'est pas arrogant, selon moi, d'affirmer que j'ai rencontré le maire Wayne, du Nouveau-Brunswick. Je me suis également entretenu avec le maire McCallion, de Mississauga. J'ai rencontré bien des gens.

Cependant, je tiens à dire une fois de plus qu'il est temps de prendre une décision, et c'est ce que je vais faire, monsieur le Président.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, étant donné que Halifax a perdu son service ferroviaire régional, que les étudiants, les personnes âgées et les malades resteront sans ressource et surtout, étant donné que le gouvernement conservateur a provoqué plus de dégâts à Halifax et en Nouvelle-Écosse que l'explosion de 1917, je demande au premier ministre pourquoi, de toutes les villes, il a choisi de s'en prendre à Halifax?

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois, je demande à la députée d'attendre la décision. Elle a décidé qu'elle connaissait déjà cette décision. Elle aurait intérêt à faire preuve de patience et à attendre qu'on la rende publique. À ce moment-là elle pourra commenter la situation. Je demande, s'il vous plaît, monsieur le Président, d'attendre que la décision soit rendue publique.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à notre tribune de M. Michael Harris, député à l'assemblée législative de l'Ontario et leader parlementaire du Parti progressiste conservateur.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, il y a quelques semaines nous entendions les fonctionnaires du ministère des Finances nous dire que le coût des aliments au Canada pouvait être diminué d'à peu près 2 p. 100. Nous n'entendons plus parler de cela et, maintenant, monsieur le Président, nous entendons plutôt les compagnies dans le secteur de l'alimentation parler d'augmentation de 10 p. 100 à 13 p. 100 du coût de la nourriture au Canada, si la base de la TPS est élargie.

Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Étant donné les inquiétudes des Canadiens et le fait qu'ils sont farouchement opposés à toute taxation sur la nourriture, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire aujourd'hui, de façon catégorique et claire, qu'il n'y aura pas de taxe sur la nourriture au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu ici plusieurs fois à cette question. Je n'ai pas l'intention de me répéter à nouveau.

Je dirai que les observations concernant une hausse possible du prix des aliments auxquelles le député fait allusion, et dont il a été question hier aux séances du comité, ne sont que pures hypothèses. Le député comprendra, je crois, que cette hausse sera compensée du fait que les aliments ne seront pas visés par la taxe proposée et que les entreprises d'alimentation vont bénéficier de crédits. Leurs coûts seront donc réduits d'autant.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, on dit beaucoup de choses au sujet du prix des aliments au Canada, mais j'ai une question bien précise à poser au ministre. Les Canadiens âgés s'estiment lésés depuis quatre ou cinq ans. Il y a eu la désindexation des pensions, la hausse générale du coût de la vie et une tentative de récupération de leurs prestations.

Il me semble seulement raisonnable que le ministre rassure ici les Canadiens en leur affirmant bien clairement que son gouvernement ne va en aucune circonstance taxer les aliments. C'est là une demande bien légitime de la part de Canadiens qui estiment avoir été la proie de graves attaques de la part du gouvernement au cours des quatre ou cinq dernières années. Peut-il nettement affirmer ici que les aliments ne seront absolument pas taxés pour le bénéfice des Canadiens âgés et des autres?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que nous avons donné suite aux préoccupations des Canadiens âgés à cet égard dans la proposition dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Je tiens à rappeler au député que nous nous sommes vraiment efforcés, dans la conception de la taxe, de tenir compte au plus au point des problèmes et des intérêts des personnes âgées. Les denrées de base sont exemptées, de même que l'équipement médical, les médicaments d'ordonnance, les services de santé, et les services sans but lucratif d'entretien ménager et de livraison de repas à domicile .Tout cela est prévu à l'intention expresse de nos aînés.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES FORCES CANADIENNES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Cela fait cinq mois qu'on a annoncé la fermeture de la BFC de Portage. Le ministre a dit, en faisant cette annonce, que le ministère allait confier au secteur privé l'entraînement des pilotes. Je voudrais savoir s'il a pris des mesures dans ce sens, et s'il envisage d'utiliser les installations de Portage—la—Prairie pour l'entraînement des pilotes de la Défense.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question ainsi que des efforts qu'il déploie pour procurer à sa localité des activités économiques valables.

En ce qui concerne l'entraînement de base qui est effectué actuellement à Portage, nous avons envoyé des appels d'offre à quelque 260 sociétés dans le monde entier, y compris plusieurs au Canada. Environ 57 d'entre elles ont manifesté leur intérêt. Les offres sont actuellement à l'étude. Je peux informer le député que plusieurs d'entre elles prévoyaient d'utiliser des installations existant actuellement au Canada. Une fois terminée cette étude, je ne manquerai pas d'annoncer à la Chambre et aux parties intéressées les décisions qui seront prises.

* * *

LE COMITÉ DES FINANCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une question assez délicate à poser au premier ministre du Canada. Je tiens à savoir si le président du Comité des finances exprimait hier la politique du gouvernement lorsqu'il a formulé l'observation suivante au sujet des gens âgés, après que leurs représentants eurent comparus devant le comité: «Les gens âgés, vous savez, vivent à un rythme ralenti et ils ne dépensent pas l'argent comme vous et moi le faisons. En effet, ils n'usent pas leurs vêtements, ils n'abîment pas leur mobilier, ils sortent peu et tout cela coûte de l'argent.»

Je tiens à savoir si le président du comité des finances exprimait là la politique du gouvernement au sujet des gens âgés qui ont bâti le Canada et qui ont payé leurs impôts. Leur doit-il des excuses? Je veux qu'il s'excuse maintenant à la Chambre d'avoir tenu ces propos.

• (1450)

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne saurais répondre au nom du président du Comité des finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le président du Comité des finances a peut-être tenu ces propos. J'ignore s'il a été cité hors contexte.

Ainsi que je l'ai dit en réponse à une question précédente, nous avons indéniablement tenu compte des préoccupations des gens âgés lorsque nous avons élaboré la taxe sur les biens et services. Je n'entends pas répéter tous les avantages que nous avons prévus dans leur cas. Quoi qu'il en soit, quiconque regarde d'un oeil objectif les divers avantages que nous avons prévus à l'intention des gens âgés devrait inévitablement conclure qu'ils répondent bien à leurs besoins.

M. Nystrom: Il n'y a pas de quoi rire, monsieur le Président. Je tiens à savoir si le président du Comité des finances exprimait en l'occurrence la pensée du ministre des Finances, s'il parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a déclaré que les gens âgés dépensent moins parce qu'ils n'ont pas à renouveler leurs vêtements et leur mobilier et qu'il ne sortent guère. Pourrait-il maintenant offrir ses excuses à nos concitoyens âgés?

M. le Président: Le député a tout d'abord interrogé le gouvernement. Il interroge maintenant le président d'un comité. Sa question est donc irrecevable.

Des voix: Mais non.

M. le Président: Si le ministre des Finances souhaite répondre, je suis prêt à l'entendre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'imagine que le député voulait savoir si le président du Comité des finances parlait en mon nom. La réponse est non.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances, à maintes reprises, n'a pas tenu parole auprès des petites entreprises canadiennes.

Dans son Livre blanc sur la réforme de la taxe de vente, le ministre énonçait, et je cite: «qu'un bon système de taxe de vente ne devrait pas imposer d'importants coûts d'administration aux entreprises».

Selon le Conseil canadien du commerce de détail, il en coûtera 2 milliards de dollars, monsieur le Président, pour administrer la nouvelle taxe.

Le ministre des Finances est-il prêt à écouter les petites entreprises et à retirer immédiatement ce projet qui va vraiment créer un cauchemar pour les petites entreprises canadiennes? On va perdre 80 p. 100 des emplois qui sont créés par ces mêmes entreprises.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, monsieur le Président, je ne retirerai pas la proposition faite à la Chambre des communes. Je tiens à dire également que les gens qui ont parlé de l'effet de la TPS sur la petite entreprise ont complètement oublié de signaler plusieurs points.

Étant donné les objections soulevées par la petite entreprise au sujet de la complexité de la TPS, nous avons proposé des procédures de comptabilité plus simples. Les propriétaires de petites entreprises n'auront pas de pièces comptables additionnelles à présenter à cause de la TPS, car ils vont pouvoir utiliser les mêmes factures dont ils se servent aux fins de l'impôt sur le revenu. Ces gens-là vont remplir une formule d'impôt d'une page, comme presque tous les autres Canadiens, d'ailleurs.

De plus, l'exploitant d'une petite entreprise présentera ses déclarations moins souvent et il aura moins de calculs à faire au sujet de la TPS. Il aura droit à un paiement allant jusqu'à 600 $ comme dédommagement des obligations que lui crée la nouvelle taxe.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je constate que le ministre ne s'est pas entretenu avec son ami John Bulloch ces derniers temps. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des petites entreprises canadiennes s'opposent à cette nouvelle taxe de vente. Pourquoi le ministre ne prête-t-il pas l'oreille à la petite entreprise canadienne et ne retire-t-il pas la taxe avant qu'il soit trop tard?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): À mon avis, monsieur le Président, vous allez constater que notre gouvernement n'a pas ménagé son appui à la petite entreprise depuis cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des propriétaires de petites entreprises m'ont dit que s'il y a un gouvernement qui les comprend et qui a essayé de régler les problèmes et les défis auxquels ils font face, c'est bien le nôtre. Nous l'avons fait de plusieurs façons depuis cinq ans, comme dans ce cas-ci et au moyen d'autres politiques gouvernementales.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le document technique sur la TPS précise que la taxe fera augmenter le prix d'une maison de 150 000 $ de seulement 480 $. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations a calculé la hausse à 3 025 $. Une société de fiscalistes-conseils l'a estimée 11 552 $, soit 24 fois plus que l'estimation du gouvernement.

Étant donné les inexactitudes flagrantes que renferme le document technique sur la TPS, le ministre va-t-il retirer ce document et dire aux Canadiens quel sera l'effet véritable de la taxe sur les maisons canadiennes?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, tous ceux qui écoutent le présent débat se rendent compte qu'il est tout à fait exagéré de prétendre que notre estimation de l'impact de la taxe est 24 fois inférieure à ce qu'elle devrait être.

Je voudrais expliquer les différences qui existent entre les chiffres des constructeurs d'habitations et ceux qui figurent dans le document technique. L'ACCH s'est servie de données périmées qui sous-estiment l'effet de l'actuelle taxe fédérale de vente sur le prix des maisons.

M. Picard: Servez-vous des données de 1989.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que nous devrions nous servir des données de 1989. Nous nous servons des données les plus récentes. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations ne tient pas compte des changements apportés à la taxe de vente actuelle et elle n'a pas l'intention de faire profiter les consommateurs des économies qu'elle réalisera lorsque l'actuelle taxe de vente sera remplacée par la nouvelle. Si les constructeurs d'habitations font profiter les consommateurs de ces économies—et je les invite à le faire—, leurs chiffres sont loin de la vérité.

M. Karpoff: Si le ministre croit que les constructeurs d'habitations vont faire profiter les consommateurs de leurs économies, c'est lui qui est naïf.

J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Compte tenu de l'inflation déclenchée par la TPS ainsi que de la hausse des taxes et des taux d'intérêt, le versement initial sur une maison de 190 000 $ à Vancouver augmentera en moyenne de 3 658 $ et les paiements hypothécaires mensuels, de 230 $. Avec des chiffres comme ceux-là, comment le ministre peut-il prétendre que la TPS ne va pas rendre les logements inabordables?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, à entendre le député, on croirait qu'il est d'accord pour que les constructeurs d'habitations ne fassent pas profiter les consommateurs de leurs économies; cela me rend perplexe. Il devrait plutôt encourager les constructeurs à transmettre ces économies pour que les consommateurs de sa circonscription puissent bénéficier des avantages économiques évidents qui découleront de la réforme de la taxe de vente.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'addresse au ministre de l'Agriculture et concerne la menace qui pèse sur le système de commercialisation des produits laitiers du Canada.

• (1500)

Le 28 janvier 1988, le gouvernement a adopté un décret pour transférer la crème glacée et le yo ghourt du tarif douanier à la liste de marchandises d'importation contrôlée dans le but de les protéger.

Étant donné que les États-Unis interdisaient totalement d'importer ces produits du Canada, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi cette méthode pour protéger le système canadien de gestion de l'offre et des offices de commercialisation?

Elle est maintenant contestée par les États-Unis. L'accord de libre-échange ne prévoyait rien de tel. Il n'est pas étonnant que les États-Unis l'aient contestée et qu'une commission du GATT leur ait donné raison.

Le ministre peut-il dire pourquoi cette méthode a été choisie et pourquoi il a mis en danger le gagne-pain d'environ 34 000 producteurs de lait du pays qui risquent de perdre leurs quotas et, faute de pouvoir rembourser leurs hypothèques, leurs fermes et tout leur mode de vie. Pourquoi leur fait-il courir un tel risque?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question hier. En transférant la crème glacée et le yoghourt à la liste de marchandises d'importation contrôlée, nous avons agi conformément aux principes du GATT. Il y a eu une décision du GATT sur la question.

Je suis heureux que le député reconnaisse que cette question ne concerne pas le traité de libre-échange, mais le GATT. C'est la commission du GATT qui a rendu la décision en parfaite conformité avec le processus du GATT. Nous avons l'intention de poursuivre la lutte dans le cadre du processus du GATT.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, il est évident que la méthode utilisée était mauvaise parce que les États-Unis ont gagné la première manche de cet appel. Étant donné que nous avons perdu notre cause en ce qui concerne la crème glacée et le yoghourt et qu'on nous a imposé un droit compensateur sur le porc, le ministre fera-t-il participer activement les producteurs et leurs organisations aux négociations à venir du GATT plutôt que de sacrifier leur mode de vie dans des négociations secrètes?

M. Mazankowski: J'apprécie cette question, monsieur le Président. Parce que le député est habituellement bien informé des questions agricoles, je suis surpris qu'il ne sache pas que nous avons mis sur pied un groupe de travail sur les produits laitiers. Nous sommes aussi en train d'en créer un pour la volaille. Le groupe de travail sur les produits laitiers participe à ce dossier et il continuera de le faire quand nous exercerons nos moyens de recours devant le GATT pour défendre les intérêts des producteurs.

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, en juin 1985, Charles Ng a fui les États-Unis pour se réfugier au Canada; ayant traversé la frontière à Windsor, il s'est rendu à Calgary et y a abattu un garde de sécurité dans un magasin de la Baie d'Hudson.

Le 31 août, soit le mois dernier, la Cour suprême a refusé d'entendre l'appel au sujet de l'extradition de Charles Ng.

Je voudrais poser au ministre de la Justice la question suivante: compte-t-il à présent agréer dans les plus brefs délais à la demande d'extradition pour que l'on puisse renvoyer Ng aux États-Unis?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je signale à la Chambre que l'avocat de M. Ng a présenté de nouveaux arguments dont nous tiendrons compte et que nous exer-

cerons nos obligations légales avec le plus de célérité possible.

M. le Président: Je donne la parole au député de Winnipeg St. James pour une seule question.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Dans son budget du printemps dernier, le gouvernement fédéral a commencé à enlever au Manitoba son statut de centre de la défense en annonçant la fermeture de la BFC à Portage et la mutation du personnel militaire de Winnipeg à Edmonton.

Outre ces coupes qui nuiront beaucoup à l'économie du Manitoba, il semblerait maintenant que le quartier général de la milice sera déménagé à Edmonton.

Je voudrais que le ministre de la Défense nous dise aujourd'hui s'il est vrai que le personnel de la milice sera muté de Winnipeg à Edmonton et, si c'est le cas, combien d'emplois perdra le Manitoba.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député examine le Livre blanc, il y verra que quatre régions militaires devaient être établies conformément au concept de la force totale. Cela veut dire que des quartiers généraux régionaux seront maintenus.

Actuellement, on envisage de déménager le quartier général de la milice. On gardera quand même un bureau de district. On n'a pas encore décidé où le quartier général sera installé, mais on sait qu'il y aura quatre quartiers généraux régionaux conformément au concept de la force totale.

Je demande au député d'examiner le Livre blanc afin de se familiariser davantage avec cet important document.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1988 de la compagnie de navigation Canarctic Limitée.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, au nom du ministre des Communications, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Société Radio-Canada.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux rapports dans les deux langues officielles. Le premier est le rapport de la délégation officielle de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui a représenté le Canada au premier colloque annuel de tous les pays du Commonwealth qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie, du 18 au 30 juin 1989.

Le deuxième est le rapport de la délégation officielle de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui a représenté le Canada à la vingt-neuvième conférence régionale annuelle de l'APC qui a eu lieu à Calgary et à Edmonton, en Alberta, du 12 au 17 juillet 1989.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

Dépôt de documents

LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Ferguson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député pourrait-il me préciser la raison pour laquelle il demande la parole.

M. Ferguson: Je souhaite intervenir au sujet de la motion tendant à retirer ce projet de loi, monsieur le Président.

M. le Président: Le député pourrait peut-être discuter de la question avec ses collègues, car selon moi, le point qui l'inquiète pourrait fort bien être soulevé un peu plus tard.

* * *

LOI CONSTITUANT L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) demande à présenter le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Kempling (Burlington) demande à présenter le projet de loi C-260, Loi modifiant le régime de pensions du Canada (contrat matrimonial).

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kempling: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de corriger une injustice dans la législation régissant le Régime de pensions du Canada.

• (1510)

À la suite de la décision rendue par la Commission d'appel des pensions dans l'affaire *Preece contre Preece*, bien des conjoints ont perdu le droit au partage des crédits de pension lors d'une séparation ou d'un divorce même si on leur avait affirmé qu'il s'agissait d'un droit inaliénable.

Ce projet de loi établira l'esprit initial de la loi, avant le jugement dans l'affaire *Preece contre Preece*.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston souhaite invoquer le Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, sauf erreur, j'ai signalé plus tôt aujourd'hui que j'entendais déposer un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. le Président: Je demande au député de York-Sud—Weston de me pardonner de l'avoir oublié. Cependant, nous en sommes rendus là, et il peut donc présenter sa motion.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C-261, Loi visant à modifier le Code criminel (protection du foetus).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le Canada n'a pas de loi sur l'avortement depuis janvier 1988. Il existe depuis 21 mois au Canada un vide juridique qui fait que les foetus innocents ne bénéficient pas de la protection de la loi.

Comme vous le savez, monsieur le Président, cette question suscite depuis 21 mois beaucoup d'inquiétude chez les Canadiens de tout le pays. La Cour suprême du Canada n'a pas tranché la question de façon définitive. Le gouvernement lui-même n'a pas fait preuve du leadership nécessaire.

C'est pourquoi je voudrais présenter aujourd'hui un projet de loi qui protégerait effectivement le foetus innocent dès la conception. Le projet de loi assurerait aux foetus canadiens la protection du Code criminel du Canada depuis l'instant de leur conception.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Avec le consentement de la Chambre, je voudrais revenir un instant à l'étape de la présentation des rapports de comité.

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

QUATRIÈME, CINQUIÈME ET SIXIÈME RAPPORTS DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre les 4e, 5e et 6e rapports, dans les deux langues officielles, de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai deux motions à proposer. Les leaders des partis d'opposition à la Chambre en ont discuté et se sont entendus. La première est la suivante:

> Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies soit révoqué.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion? Le député d'Algoma.

Dépôt de documents

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais faire des observations à ce sujet, car le leader du gouvernement à la Chambre a proposé le retrait du projet de loi C-32. Si je comprends bien, le gouvernement a déposé il y a quelques instants un nouveau projet de loi visant à remplacer le C-32, ce à quoi je me suis opposé. À mon avis, il est fort inhabituel que le gouvernement dépose un nouveau projet de loi alors que l'autre est encore au *Feuilleton*.

De toute évidence, le projet de loi C-32 laissait beaucoup à désirer. Il renfermait des erreurs et c'est apparemment en raison de problèmes d'ordre technique et autres que le gouvernement le retire pour le remplacer. Beaucoup de Canadiens s'opposent eux aussi au projet de loi C-32, non seulement en raison des vices de forme qu'il contient, mais aussi parce qu'il supprime une partie très importante et essentielle du programme de soutien des agriculteurs, le programme d'avances en espèces qui aurait permis aux agriculteurs des Prairies d'obtenir des prestations de quelque 25 à 27 millions de dollars sous forme d'avances en espèces sans intérêt, aide dont ils ont désespérément besoin cet automne. Il supprime en outre des programmes d'aide analogues destinés aux agriculteurs de l'Est qui cultivent le maïs, les céréales et les oléagineux.

Nous sommes contents d'être débarrassés du projet de loi C-32, mais son successeur ne nous plaît guère, car pour appuyer et aider les agriculteurs du Canada, il ne vaut pas mieux que le projet de loi C-32.

M. le Président: Je vais céder la parole au député qui désirait, semble-t-il, aborder le même sujet. Je dois cependant l'aviser que l'endroit est mal choisi pour contester le bien-fondé de l'ancien projet de loi ou de celui dont le ministre de la Justice propose le dépôt. Si le député désire invoquer le Règlement, je vais certes lui céder la parole.

M. Ferguson: Monsieur le Président, étant donné que les récoltes sont pour la plupart déjà terminées et ensilées au Canada et que les producteurs attendent impatiemment de bénéficier des retombées de la loi actuelle, je propose au ministre de se prévaloir de la loi actuelle pour conclure les accords avec les organisations de producteurs pour l'année en cours. Naturellement, s'il veut présenter à nouveau un projet de loi là-dessus plus tard au cours de l'année et proposer, aux termes de négociations avec les producteurs, quelque chose de plus acceptable que ce qui vient d'être déposé ici aujourd'hui, ce sera tout à l'honneur du gouvernement.

Les récoltes sont déjà terminées pour la plupart dans l'ouest du pays. Le grain est ensilé; les récoltes de maïs et de soja sont présentement en cours en Ontario; la récolte du tabac est déjà terminée; dans la région de l'Atlantique, on a commencé à récolter les pommes de terre, et je crois

que le moment est plutôt mal choisi pour essayer de mettre de côté une loi qui sert si bien les agriculteurs canadiens depuis de nombreuses années.

M. le Président: Comme le ministre de la Justice veut invoquer le Règlement, je vais évidemment l'entendre, et je sais que le député de Mackenzie veut prendre la parole. Mais ce n'est pas le moment de débattre l'un ou l'autre de ces projets de loi. Il s'agit seulement d'une mesure de procédure. Que la Chambre l'accepte ou non, ce n'est pas le moment de la contester. La parole est au ministre de la Justice.

M. Lewis: Monsieur le Président, je dirai simplement que les allégations des députés d'Algoma et de Lambton—Middlesex ne sont pas fondées.

Comme je l'ai signalé lorsque j'ai présenté la motion, les leaders parlementaires ont convenu à notre réunion d'hier qu'elle serait adoptée sans discussion. Je connais tellement bien les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique que je tiens à préciser à la Chambre que je ne tiens absolument pas le leader de l'opposition officielle responsable de cette affaire. Je crois que les députés déjà cités ont pris sur eux de faire des vagues.

• (1520)

M. le Président: J'ai dit que j'entendrais le député de Mackenzie. Je lui donne donc la parole en lui rappelant cependant qu'il s'agit d'une question purement procédurale. Si le député se propose de faire un rappel au Règlement dont je devrais tenir compte, eh bien, il en sera ainsi évidemment, mais je ne veux pas entendre de discussion.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voudrais vous signaler ainsi qu'à la Chambre que nous remettons en question la régularité de la méthode employée aujourd'hui par le leader parlementaire du gouvernement.

Il aurait été préférable, d'après moi, qu'il ait demandé à retirer le projet de loi avant de présenter la mesure destinée à le remplacer. Il l'a fait aujourd'hui, mais à rebours.

Nous lui avons consenti le droit de retirer le projet de loi portant le numéro C-32. D'ailleurs,l'initiative ne convenait à personne dans le secteur agricole du Canada. Nous sommes contents que la mesure ait été retirée, mais nous pensons néanmoins que le ministre a fait les choses à l'envers en présentant d'abord la mesure de remplacement. Il aurait dû attendre au moins une journée pour cela.

M. le Président: Je comprends l'argument du député. Il est de mon devoir de rappeler à la Chambre que le ministre de la Justice demande dans sa motion que:

> L'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit révoqué.

Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Nous avons entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'ajoute que cette motion a fait l'objet de discussions avec les leaders parlementaires de l'opposition et qu'ils l'ont approuvée. Je propose:

> Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'à compter du lundi 9 octobre 1989, les modifications suivantes soient apportées au Règlement de la Chambre des communes:
>
> Que l'article 104(2) du Règlement soit modifié:
>
> 1) en retranchant l'alinéa c) en le remplaçant par ce qui suit:
>
> «c) le Comité des communications et de la culture;»
>
> 2) en ajoutant à la suite de l'alinéa p) le nouvel alinéa suivant:
>
> «q) le Comité du multiculturalisme et de la citoyenneté;» et
>
> 3) en changeant la désignation des alinéas qui suivent en conséquence;
>
> Que l'article 108(2) du Règlement soit modifié en retranchant les mots «à l'exception des comités énumérés aux paragraphes (3) et (4) du présent article » et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «à l'exception des comités énumérés aux paragraphes (3)b), (3)c), (3)d), (3)e) et (4) du présent article»; et
>
> Qu'à l'article 108(3) a), du Règlement, la mention du «Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme» soit remplacée par la mention du «Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté».

M. Benjamin: Je me demande s'il ne faudrait pas plutôt lire le 10 octobre. Le 9 octobre est un congé férié. Je ne sais pas si on a le droit de travailler ce jour-là.

M. Lewis: Monsieur le Président, à mon avis, on peut mettre la date du lundi 9 octobre dans la motion. Puisque la Chambre ne siégera pas ce jour-là, la question est sans intérêt. Mais si le député tient quand même à se rendre à la Chambre, il pourra en profiter pour lire la motion.

M. le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion? La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Je veux simplement profiter de cette occasion pour dire que nous sommes très heureux qu'on ait présenté cette motion aujourd'hui. Avant de décider de regrouper plusieurs comités permanents, nous avons entendu plusieurs intervenants qui voulaient avoir un comité distinct sur cette question, comme le prévoit cette disposition du Règlement. Je veux dire au leader parlementaire du gouvernement que nous nous réjouissons de cette motion parce qu'elle tient compte des préoccupations que les Canadiens ont signalées au gouvernement.

M. le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de London, de Woodstock et de la région de Windsor, en Ontario.

Essentiellement, les pétitionnaires veulent que les services de VIA Rail soient maintenus. Ils concluent en ces mots: «À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions du Canada où le service ferroviaire peut être plus rapide, plus économique, plus sécuritaire plus commode, moins nuisible à l'environnement et plus économique du point de vue énergétique que d'autres modes de transport.»

Dépôt de documents

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition, au nom de Canadiens et Canadiennes, dont bon nombre de citoyens d'Ottawa—Vanier, qui rejettent la nouvelle taxe de vente sur les produits et services qu'entend imposer le gouvernement conservateur.

Les Canadiens s'objectent à une telle taxe qui fera grimper les taxes, l'inflation, ainsi que les taux d'intérêt, et coupera des emplois. Les Canadiens de ma circonscription, en particulier, s'objectent à une telle taxe invisible qui amènera le chaos dans le milieu des affaires et créera un cauchemar de paperasserie pour les petites entreprises. Les Canadiens s'objectent à cette nouvelle taxe Mulroney qui frappera les services essentiels.

Monsieur le Président, j'ai un nombre important de commettants qui veulent déposer cette pétition, et c'est en leur nom que je le fais avec beaucoup de tristesse.

[*Traduction*]

VIA RAIL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par 43 citoyens de Belleville, qui dit ceci: Attendu que le gouvernement a décidé d'éliminer un grand nombre de lignes de VIA Rail et des milliers d'emplois, attendu que le peuple canadien mérite un service voyageurs ferroviaire de qualité, y compris du matériel moderne pour tout le réseau et un service de train rapide pour le corridor, et attendu que le service ferroviaire est le mode de transport le plus sécuritaire et le moins nuisible à l'environnement, les pétitionnaires signalent que les subventions annuelles que le gouvernement du Canada consent à VIA Rail ne sont pas disproportionnées avec les fonds consacrés à l'infrastructure routière et aéroportuaire, que de nombreuses localités rurales comptent exclusivement sur le service voyageurs ferroviaire et que l'industrie touristique du Canada s'y fie énormément. Depuis 1885 que nous jouissons de ce service, il fait partie intégrante du réseau de transports en commun du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas supprimer totalement ni partiellement le service voyageurs ferroviaire offert au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition provenant de citoyens de Montréal qui estiment qu'après avoir déjà

imposé 31 nouvelles taxes ou hausses de taxes aux Canadiens et fait passer la taxe de vente des fabricants de 9 à 13,5 p. 100, le gouvernement fédéral conservateur exagère en proposant maintenant une taxe générale de 9 p. 100 sur les produits et les services. Cette nouvelle taxe sera cachée et frappera tout ce qui se transige ou presque.

Cette nouvelle taxe générale va éprouver considérablement et injustement les Canadiens à revenu moyen et faible. Par conséquent, les pétitionnaires estiment qu'elle va constituer un fardeau excessif, notamment pour les petites entreprises, et nous demandent de vivement la contester. Je dépose donc ces pétitions pour que vous puissiez les examiner.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui présenter une pétition dûment certifiée dont les signataires sont des citoyens canadiens qui demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à ne pas supprimer même une partie du service voyageurs au Canada.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions dûment certifiées dont les signataires sont des citoyens de St. Thomas, de Brantford, de Windsor, de London, de Toronto, d'Ottawa et d'une foule d'autres villes du sud-est de l'Ontario.

Les pétitions sont libellées ainsi: Attendu que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de fournir les ressources nécessaires pour améliorer le service voyageurs, les soussignés prient le Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service voyageurs de VIA Rail. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1530)

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai quelques pétitions portant sur le même sujet et elles ont toutes été certifiées par le greffier, en conformité de l'article 36 du Règlement. La première série de pétitions, qui contient 3 184 signatures de Canadiens de l'Ouest, est accompagnée d'une seconde série, dont les signataires sont surtout des Canadiens de l'Ouest, mais qui contient aussi les signatures de quelques Ontariens. La seconde série contient 4 163 autres signatures.

Ces 7 347 Canadiens se disent tous inquiets du fait que le Canada ne soit reconnu comme un havre pour les fugitifs étrangers et ils demandent au gouvernement du Canada de réviser la législation en matière d'extradition pour permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs, soit immédiatement, soit après que les tribunaux canadiens ont statué sur leur cas.

Si mon calcul est juste, ces signatures portent à 79 778 le nombre de Canadiens qui ont signé des pétitions et les ont présentées à la Chambre des communes.

VIA RAIL

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui deux pétitions dûment certifiées par le greffier. Les pétitionnaires s'insurgent contre les mesures insensées que prend le gouvernement pour décimer VIA Rail.

LE CODE RÉGISSANT LA TENUE VESTIMENTAIRE DES MEMBRES DE LA GRC

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui de nombreuses pétitions. En fait, j'ai entre les mains des centaines de pétitions signées par plus de 9 000 habitants de Calgary qui veulent que l'on respecte l'uniforme de la GRC.

D'après ces pétitionnaires, la GRC jouit d'une longue tradition d'excellence qui lui vaut d'être admirée de par le monde. Ces pétitionnaires tiennent à préciser qu'ils ne font pas de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. L'uniforme de la GRC fait partie de notre patrimoine, de notre culture. C'est ce que veulent préserver les signataires des pétitions.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de préserver le caractère distintif et traditionnel de la GRC en maintenant l'uniformité du code vestimentaire qui caractérise si bien la GRC et qui a une très grande valeur historique pour notre pays.

Toutes les pétitions ont été dûment certifiées.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs dizaines de Canadiens qui sont très préoccupés par la taxe sur les produits et services. Ils soulignent que le gouvernement a établi 31 nouveaux impôts et que la taxe sur les ventes des fabricants est passée de 9 à 13,5 p. 100. Ils ajoutent que ce sera une taxe cachée et très injuste pour les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen. En outre, elle imposera un lourd fardeau aux petites

entreprises. Ces pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services que le gouvernement tente d'imposer aux Canadiens.

VIA RAIL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je désire moi aussi présenter une pétition signée par plusieurs personnes du sud-ouest de l'Ontario qui condamnent le gouvernement pour son projet de réduction des services de VIA Rail. Elles demandent au gouvernement non seulement de rétablir le service, mais également de l'accroître, car nous vivons à une époque qui nécessite des modes de transport plus sûrs et plus respectueux de l'environnement, notamment dans le sud-ouest de l'Ontario, où les routes et les voies aériennes sont de plus en plus encombrées à cause des autres modes de transport.

Cette pétition a été certifiée conforme.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais aussi présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de Toronto, de London, de Waterloo et de Woodstock, en Ontario.

Les signataires notent que le gouvernement conservateur a renié sa promesse d'améliorer le service voyageurs partout au Canada et qu'en fait, il veut aller plus loin dans la réduction des services, ce qui ne vas pas tarder maintenant.

Ils demandent donc au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions du pays où le train peut constituer un moyen de transport plus rapide, plus économique, plus commode, plus sûr pour l'environnement et plus efficace sur le plan énergétique que les autres moyens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter au Parlement, au nom des citoyens de ma région et des environs, une pétition qui dénonce l'ignoble taxe sur les produits et services que le gouvernement conservateur essaiera de faire avaler à la Chambre.

Cette taxe est une injustice, et nous nous y opposerons avec acharnement au cours des semaines et des mois à venir pour appuyer la demande de ces pétitionnaires.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter à cette honorable Chambre une pétition venant de personnes, de Canadiens et de Canadiennes de la région de Windsor qui, tout comme les gens de ma circonscription de Beauséjour, s'objectent au projet de taxation du gouvernement.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires craignent que cette nouvelle taxe cachée ne fasse basculer la situation financière des familles canadiennes et n'ajoute au fardeau des petites entreprises.

[*Français*]

VIA RAIL—OPPOSITION AUX COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une pétition conforme à l'article 36 sur les coupures proposées par le gouvernement conservateur à VIA Rail.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les pétitionnaires exhortent humblement le Parlement à convaincre le gouvernement du Canada de ne pas faire disparaître les services voyageurs ferroviaires au Canada.

LE CODE RÉGISSANT LA TENUE VESTIMENTAIRE DES MEMBRES DE LA GRC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant le code vestimentaire de la GRC, signée par les habitants de la circonscription de Carleton-Gloucester et certifiée par le greffier de la Chambre.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de préserver le caractère distinctif et traditionnel de la GRC en maintenant l'uniformité du code vestimentaire qui caractérise si bien la GRC et qui revêt une très grande valeur historique pour notre pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition certifiée par le greffier de la Chambre. Cette

pétition porte la signature de plusieurs centaines de citoyens de Windsor, en Ontario, ma ville adoptive.

Ils prient le gouvernement de modifier la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une pétition concernant les changements qu'on projette d'apporter à VIA Rail. La pétition est certifiée correcte et réunit le nombre approprié de signatures. Elle nous a été présentée par les bons citoyens de Belleville, en Ontario, lors du passage dans cette ville de notre groupe d'étude sur VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, l'honneur et le devoir de présenter une pétition certifiée conforme au Règlement. Elle a trait à la taxe implacable sur les produits et services, une autre taxe qui vient s'ajouter à toutes les taxes horribles et implacables que le gouvernement actuel a imposées aux Canadiens. C'est une taxe qui est particulièrement dure pour les Canadiens, surtout ceux qui ont des enfants.

[*Français*]

Je dépose cette pétition pour votre considération.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter à cette Chambre des pétitions émanant de personnes âgées, d'étudiants, de voyagistes et d'hôteliers qui demandent que la société VIA Rail reste intacte pour que notre pays puisse bénéficier d'un service national de transport ferroviaire de voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse et très honorée de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. J'ai trois pétitions à présenter. La première porte les signatures de 296 personnes qui s'opposent énergiquement à l'imposition d'une taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires la considèrent comme une ponction fiscale sans précédent qui fera monter, en plus, les taux d'inflation, d'intérêt et de chômage.

À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

Ma deuxième pétition contient 183 signatures et porte sur l'enseignement de la musique. Ces pétitionnaires sont d'avis qu'une taxe de vente sur l'enseignement de la musique fera du tort à la famille moyenne en rendant cet enseignement trop coûteux. Les professeurs de musique jouent un rôle positif dans les ministères d'éducation de toutes les provinces du Canada et leurs connaissances et leur expérience leur permettent de bien former les étudiants.

Par conséquent, les pétitionnaires soussignés demandent au Parlement de considérer l'enseignement de la musique comme un processus éducatif et donc de l'exempter de la taxe de vente proposée.

• (1540)

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma troisième pétition est signée par 45 personnes de la région de Belleville, en Ontario, qui protestent contre le projet de réduction du service voyageurs de VIA Rail. Les pétitionnaires signalent que le transport ferroviaire des voyageurs fait partie intégrante du réseau de transport public au Canada et prient humblement le Parlement de ne pas supprimer ce service au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Cette taxe sera un fardeau pour les petites et moyennes entreprises, les personnes âgées, tous les propriétaires, les locataires, les Canadiens à revenu faible ou moyen et bien d'autres secteurs de notre société.

Ces Canadiens demandent au Parlement de rejeter cette taxe injuste.

VIA RAIL

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je veux moi aussi présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Les signataires s'inquiètent pour les services de transport de VIA Rail et s'interrogent sur le sort que le gouvernement réserve à cette société. Ils ne veulent pas que les services soient coupés et nous supplient, surtout le gouvernement, de ne même plus envisager de réduire le service voyageurs au Canada.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par quelque 46 personnes du sud-est de l'Ontario qui font observer que le gouvernement du Canada n'a pas tenu sa promesse en ne fournissant pas les ressources nécessaires pour améliorer le service voyageurs de leur région. La déréglementation du transport aérien a contribué à envenimer davantage la situation en faisant ressortir l'importance d'avoir d'autres

services de transport sûrs, pratiques, rentables, rapides et sans danger pour l'environnement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail de leur région pour qu'ils répondent justement à ces critères.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est mon devoir également de suivre l'exemple de mes collègues et de présenter à la Chambre une pétition portant sur le projet de taxe sur les produits et services. Des centaines de milliers de Canadiens s'opposent à cette taxe. C'est donc avec plaisir que je présente une pétition au nom d'un grand nombre de Canadiens qui désirent faire connaître leur opposition à la taxe, ramener le gouvernement à la raison et lui demander de renoncer à son projet.

[*Français*]

VIA RAIL—OPPOSITION AUX COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, signée par des Canadiens et des Canadiennes qui s'objectent aux coupures de VIA Rail, et ce, pour la simple raison que partout ailleurs dans le monde c'est le moyen de transport qui a reçu des investissements énormes afin de le moderniser, alors que nous, ici, au Canada, on vise à le terminer.

C'est donc avec beaucoup de frustration que les gens s'interrogent, savoir, alors que partout à travers le monde ce mode de transport connaît un accroissement extraordinaire, nous allons dans l'autre direction.

[*Traduction*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): J'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle provient d'habitants de localités situées entre Belleville et Scarborough, en Ontario. Ces personnes nous disent notamment que les collectivités rurales ont absolument besoin du service voyageurs de VIA pour se déplacer. Ils demandent aux députés de ce côté-ci de la Chambre de presser le gouvernement de ne pas supprimer, ni en totalité ni en partie, le service voyageurs de VIA au Canada.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui nous vient d'une petite entreprise, qui n'est pas de ma circonscription mais bel et bien dans la circonscription voisine, représentée par un député du gouvernement, soit celle d'Ahuntsic.

La petite entreprise prévoit des problèmes, des difficultés graves et injustes que cette taxe sur les biens et services va lui imposer, et ses clients nous demandent que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition venant de mes électeurs de Sudbury. Les pétitionnaires veulent protester très énergiquement contre le projet de taxe sur les produits et services. Ils estiment que la taxe proposée est injuste et qu'elle leur imposera certainement une charge très lourde.

Cette pétition a été déposée auprès du greffier des pétitions.

VIA RAIL

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de Canadiens qui craignent de voir disparaître leur service ferroviaire. Bonavista—Trinity—Conception a perdu en 1967 son service ferroviaire pour voyageurs et Terre-Neuve a perdu il y a un an tout son réseau ferroviaire. Je peux certes compatir au sort de cette province.

Cette pétition a été dûment certifiée par le greffier et vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement du Canada de ne pas supprimer, ni en totalité ni en partie, les services voyageurs ferroviaires au Canada.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition qui a été certifiée par le greffier et qui a été signée par 128 personnes, pour la plupart des habitants de la circonscription de Kingston et les Îles, qui protestent contre la suppression, totale ou partielle, des services de VIA Rail et demandent au gouvernement de renoncer à cette politique.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi aujourd'hui l'article 36 du Règlement pour présenter, au nom de certains Canadiens, une pétition concernant la destruction de VIA

Rail. Pour la gouverne des députés qui l'ignoreraient, l'histoire de la circonscription de Kenora—Rainy River est largement dominée par la présence des cheminots puisque le chemin de fer traverse le nord de l'Ontario. Ces pétitionnaires sont donc très inquiets, car ils craignent non seulement une diminution du service et des emplois à Kenora—Rainy River, mais également une augmentation du déficit parce qu'il coûtera plus cher de remplacer ces emplois perdus par d'autres programmes que de maintenir le service que nous avons actuellement.

Je vous présente donc humblement cette pétition dans l'espoir que le gouvernement écoutera ce que les Canadiens ont à dire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui souhaitent faire connaître leur déception au gouvernement à cause de son projet de réduire le service de VIA Rail. Cette réduction signifie que Kamloops perdra des emplois et que 55 entreprises subiront le contre-coup des compressions envisagées.

Les pétitionnaires concernés demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision et d'améliorer le service de VIA Rail au lieu de le dégrader.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant la taxe générale sur les produits et services. Les signataires, qui habitent à Kamloops, à Chase, à Barrière, à Little Fort et dans d'autres localités, craignent tous que cette taxe ne soit appliquée aux livres, aux coupes de cheveux, aux couches, aux cercueils, et à mazovlt beaucoup d'autres choses, ce qui fera augmenter le coût de la vie pour les Canadiens ordinaires. Ils estiment qu'il s'agit d'une taxe dégressive et ils demandent au gouvernement d'abandonner l'idée d'une taxe de vente générale.

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre trois pétitions exhortant le Parlement à maintenir, à améliorer et à moderniser VIA Rail dans les régions du pays où le train serait plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus efficace sur le plan-énergétique et moins nuisible pour l'environnement que les autres moyens de transport.

L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): J'ai une quatrième pétition, dûment signée et autorisée, de citoyens de la Colombie-Britannique qui demandent au gouvernement de maintenir l'entente de développement des ressources forestières actuellement en vigueur dans cette province.

Ils demandent au Parlement du Canada de reconduire cette entente importante avec la Colombie-Britannique et ainsi de renouveler son engagement au reboisement de nos forêts, à l'avancement de la recherche forestière, à la promotion de la sylviculture, de façon à aider l'industrie forestière à développer les nouveaux produits et marchés qui donneront de l'emploi dans ce secteur.

VIA RAIL

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de me prévaloir de l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions signées par des citoyens de Surrey en Colombie-Britannique, de Saskatoon en Saskatchewan, ainsi que de London, de St. Jacob's, de Waterloo, de Kingston et d'autres municipalités en Ontario. Ces gens demandent aux ministériels de ne pas oublier les traditions de leur parti, qui a réalisé les chemins de fer à l'époque de la Confédération afin d'unifier le pays; de ne pas tourner le dos à ces traditions, mais au contraire de doter le pays d'un réseau de transport moderne, qui fasse voir que le gouvernement est sérieux quand il parle de développement durable au Canada dans l'avenir.

• (1550)

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): J'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée par le greffier. Elle a l'appui d'environ 9 000 personnes des deux circonscriptions de l'île de Vancouver qui ont signé des cartes de pétition, et celui de tous les conseils municipaux de l'île de Vancouver qui l'ont approuvée par des résolutions. J'invite le gouvernement à respecter les promesses qu'il a faites de conserver et d'améliorer VIA Rail, et de tenir des réunions publiques à tout le moins avant d'apporter des changements.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai le devoir d'intervenir pour présenter à la Chambre cette pétition au nom de nombreux Canadiens préoccupés, entre autres des habitants de Winnipeg-

Nord. Ils redoutent qu'en sabrant dans le service voyageurs de VIA Rail nous ne détruisions le lien qui unit le pays d'un océan à l'autre. Les signataires de cette pétition certifiée par le greffier demandent au Parlement d'inviter le gouvernement à ne pas réduire en tout ou en partie le service voyageurs de VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): J'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui pour présenter une pétition émanant des habitants de ma circonscription d'Essex—Kent. Les pétitionnaires s'inquiètent de la position adoptée au sujet de la taxe sur les produits et services, des problèmes économiques qu'elle va entraîner pour la population canadienne et du chaos qu'elle va semer dans les entreprises. Ils s'inquiètent grandement de ses effets globaux et demandent au gouvernement de réexaminer sa position.

VIA RAIL

M. Lyle Vanclief (Prince-Édouard—Hastings): J'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition émanant de nombreux habitants de ma circonscription de Prince-Édouard—Hastings. Ils invitent le gouvernement à ne pas supprimer en tout ou en partie le service ferroviaire voyageurs du Canada. J'ai le plaisir d'ajouter qu'avec cette pétition, plus de 5 000 signatures me sont maintenant parvenues de ma circonscription, qui invitent le gouvernement à examiner de façon plus sérieuse et plus réaliste le service ferroviaire voyageurs du Canada.

M. Bob Wood (Nipissing): Je prends la parole aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition, certifiée correcte par le greffier, au nom d'habitants de l'Ontario et plus précisément du village de Wellington. Cette pétition porte sur l'élimination de VIA Rail et de milliers d'emplois. Les gens de Wellington prient le gouvernement conservateur de ne pas supprimer, en tout ou en partie, le service ferroviaire de voyageurs au Canada.

LE CODE RÉGISSANT LA TENUE VESTIMENTAIRE DES MEMBRES DE LA GRC

Mlle Deborah Grey (Beaver River): En vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 146 personnes, principalement de Calgary et des villes environnantes.

La GRC est une institution typiquement canadienne et les pétitionnaires demandent au Parlement de préserver cet élément de notre patrimoine, de maintenir la tradition de la GRC et de lui conserver son uniforme.

Ils s'opposent aux changements proposés de l'uniforme de la GRC.

VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition, approuvée par le greffier des pétitions, signée par un certain nombre de Canadiens qui, de toute évidence, ont beaucoup plus de vision, de prévoyance et d'intelligence que l'on peut en trouver parfois sur les bancs d'en face.

Ils demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions comme Edmonton, qui doit être à nouveau frappée par les coupes du gouvernement, comme Calgary, qui sera frappée également, et comme d'autres centres canadiens qui sont de plus en plus mal servis par ce gouvernement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): J'ai l'honneur de pouvoir présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui demandent l'amélioration et la modernisation de VIA Rail, pour que tous les habitants de ce pays puissent disposer d'un mode de transport rapide, économique et sûr.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent de l'avenir de VIA Rail. Ces gens demandent au gouvernement, de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans tout le pays. Les Canadiens s'expriment. J'espère que le gouvernement est à l'écoute.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): C'est aussi avec plaisir que j'interviens pour présenter un certain nombre de pétitions signées par des habitants d'Ottawa, de London, de Windsor et de la région de Saint-Thomas. Ces gens souhaitent que le gouvernement tienne compte de leurs préoccupations au sujet de la réduction des services de VIA Rail. Non seulement demandent-ils au gouvernement de mettre fin à ces réductions, mais ils voudraient que le service soit amélioré.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): J'ai aussi une pétition signée par des habitants de ma circonscription, Timmins—Chapleau, concernant la taxe sur les produits et services, qui demandent au gouvernement de ne taxer ni les couches ni les cercueils, afin que les Canadiens ne soient pas taxés du berceau à la tombe.

Dépôt de documents

L'ABANDON D'EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui un grand nombre de pétitions certifiées conformes par le greffier des pétitions. Ce sont des pétitions signées par la plupart des citoyens de Big River, en Saskatchewan, qui s'opposent à ce que le gouvernement mette fin au Programme de remise en état des embranchements et les pétitionnaires demandent que le gouvernement renouvelle son engagement concernant l'amélioration absolument nécessaire de la subdivision de Big River, engagement pris devant la collectivité de Big River avant les élections de 1984 et retiré peu après.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 97, 100, 114 et 115.

[*Texte*]

L'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA UNITED PARCEL SERVICE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question no 97—**M. MacWilliam:**

Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour faire enquête sur les activités de la United Parcel Service, une société faisant des affaires en Colombie-Britannique?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): À la suite de demandes de renseignements concernant les activités de la United Parcel Service se déroulant en Colombie-Britannique, j'ai immédiatement ordonné la tenue d'une enquête à ce sujet. Cette enquête a débuté le 23 mai 1989 et elle est maintenant terminée. Les résultats indiquent que la UPS répond aux exigences des Douanes et je suis satisfait des efforts que la compagnie déploie pour se conformer aux lois et règlements que je suis chargé d'appliquer.

L'OSCAR DÉCERNÉ À L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question no 100—**M. Kaplan:**

Au 6 juin 1989, en ce qui concerne l'Oscar décerné cette année à l'Office national du film, a) le gouvernement sait-il à quel endroit celui-ci se trouve et, dans l'affirmative, quel est cet endroit, b) le gouvernement et l'Office national du film ont-ils des projets pour sa conservation et son exposition et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): *a*) L'Oscar honorifique présenté à l'Office national du film figure dans une vitrine, spécialement conçue pour ses trophées, située à l'entrée principale de l'Édifice Norman-McLaren du 3155, Côte-de-Liesse, Ville Saint-Laurent.

b) De plus, dans le cadre d'activités du 50e anniversaire, l'Oscar a été exposé dans plusieurs endroits à l'extérieur de l'ONF Montréal. 1. À la conférence de la Canadian Library Association à Edmonton du 21 au 25 juin;

2. À la conférence AMTEC (Association of Media and Technology in Education) à Edmonton du 18 au 21 juin. Une journée canadienne sera organisée d'octobre 1989 à janvier 1990. Aussi, l'Oscar sera placé dans un endroit stratégique à la Chambre des communes de mai 1990 à décembre 1990.

LE PROJET PRINCE CHARLES À TORONTO

Question no 114—**M. Karpoff:**

Au 20 juin 1989, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle recouvré quelque somme d'argent en ce qui concerne des dépenses faites pour un projet d'habitation de Toronto appelé «projet Prince Charles» et, dans l'affirmative, a) quelle somme, b) quelles pénalités sont prévues en ce qui concerne l'argent qui doit être ainsi recouvré?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): *a*) et *b*). La Société canadienne d'hypothèques et de logement a écrit au Conseil national des femmes juives (Toronto) le 31 mai 1989 lui demandant de produire un état révisé des coûts définitifs qui tiendrait compte de la remise de la taxe de vente qui a permis d'alléger les coûts des immobilisations. Les coûts définitifs de la vérification comptable doivent être connus pour que la SCHL puisse déterminer le montant final de l'aide fédérale à verser, puisque ce dernier s'appuie sur les coûts des immobilisations admissibles. La remise de la taxe de vente n'est pas redevable à la SCHL, mais représente plutôt un montant à utiliser au profit de l'ensemble résidentiel. Il est prévu qu'une diminution des coûts des immobilisations admissibles entraînera aussi une baisse de l'aide fédérale consentie.

La SCHL continue d'insister pour obtenir cet état des coûts définitifs et rencontrer le conseil d'administration afin de s'assurer qu'un bon usage est fait de ces fonds.

LE PROJET PRINCE CHARLES À TORONTO

Question no 115—**M. Karpoff:**

La SCHL effectue-t-elle actuellement des enquêtes en ce qui concerne le projet Prince Charles, relativement à la possibilité d'activités criminelles touchant *a*) l'attribution de contrats de gestion, *b*) des remises de la taxe de vente provinciale, *c*) des remises de la taxe de vente fédérale, *d*) d'autres secteurs, et, dans l'affirmative, de quelles activités s'agit-il?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): *a*), *b*), *c*) et *d*)

La Société canadienne d'hypothèques et de logement procède actuellement à une enquête interne de tous les aspects de son examen et de son approbation de l'ensemble résidentiel. La SCHL a fait savoir par écrit à tous ceux qui mènent leur propre enquête qu'elle est disposée à collaborer entièrement avec eux, notamment avec la Police provinciale de l'Ontario, qui envisage de porter des accusations au criminel.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 89 marquée d'un astérisque?

[*Français*]

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, étant donné la longueur de la réponse, je demande que celle-ci soit imprimée dans le hansard comme si lecture en avait été faite.

[*Texte*]

LA VENTE DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

*Question nº 89—**M. Karygiannis:**

1. Le gouvernement a-t-il en sa possession l'acte de vente de CN Express à Route Canada Inc. en date de 1986 et, dans l'affirmative, est-il disposé à le déposer, et, dans ce cas, à quelle date?

2. Le gouvernement est-il prêt à prendre l'engagement qu'on ne donnera pas à l'avenir le feu vert à la vente de sociétés d'État, comme Air Canada, tant qu'un évaluateur impartial n'aura pas établi de façon exhaustive leur véritable valeur marchande?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Transports Canada et le Bureau de Privatisation et Affaires réglementaires m'informent comme suit:

1. Il n'existe pas d'acte de vente de CN Express à Route Canada Inc.

En 1983, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a fusionné Camionnage CN et CN Express dans une même compagnie, Transport Route Canada Inc. En 1986, Transport Route Canada Inc. a été vendue à Route Canada Holdings Inc. L'acte d'achat et de vente est considéré comme un document commercial confidentiel et les compagnies visées ne sont pas prêtes à le rendre public.

2. Dans le cadre des activités normales entourant toute privatisation entreprise directement par le gouvernement, des conseillers financiers sont engagés pour donner des conseils d'experts commerciaux en vue de protéger les intérêts financiers du gouvernement. En ce qui concerne certaines privatisations, notamment celles de Canadair, de de Havilland, de Téléglobe Canada, de la part de l'État dans Air Canada, le gouvernement a bénéficié aussi des avis du conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) dont les membres, issus du secteur privé, ont une vaste expérience des opérations commerciales.

On prévoit de suivre le même cheminement en ce qui concerne l'aliénation proposée de Nordion International Inc. et de Theratronics International Ltée, dont le projet de loi se trouve actuellement devant le Chambre. La société Wood Gundy a été engagée par la CDIC à titre de conseiller financier du gouvernement dans cette affaire. Le conseil d'administration de la CDIC fera également connaître ses recommandations au gouvernement.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les avis de motions portant production de documents, le nº P-4, inscrit au nom du député de Nickel Belt, et le nº P-5, inscrit au nom du député d'Eglington—Lawrence, sont jugés recevables par le gouvernement. Les documents demandés sont déposés immédiatement.

Motion nº P-4

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études d'impact et autres documents relatifs au document intitulé: *Le nouveau mode d'emploi – Énoncé de politique – Une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre canadienne.*

Motion nº P-5

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études d'impact préparées par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration relativement aux effets de la réaffectation d'une tranche de 1,3 milliard de dollars des dépenses au titre de l'assurance-chômage, et plus particulièrement, relativement au nombre et à la répartition par province des prestataires de l'assurance-chômage qui ne seront plus admissibles aux prestations, au nombre et à la répartition par province des prestataires de l'assurance-chômage

Article 52 du Règlement

dont la période de prestations sera réduite, à la somme économisée de la sorte, tant à l'échelle nationale que par province, et aux fonds qui seront affectés dans chaque province par suite de la réaffectation.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'accepter l'avis de motion nº P-4 portant production de documents?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'accepter l'avis de motion nº P-5 portant production de documents?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motions portant production de documents, nº P-12, inscrit au nom du député de Kingston et les Îles, et nº P-13, inscrit au nom du député d'Okanagan—Shuswap.

Motion nº 12

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer devant la Chambre copie des directives du cabinet, communiquées par le gouvernement en juillet 1981 et en juillet 1985, qui imposaient à la Société du crédit agricole de consentir des hypothèques à long terme aux agriculteurs canadiens sur une base de récupération de ses frais.

Motion nº 13

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les autres documents relatifs à la décision de Revenu Canada (Douanes et Accise) de suspendre le renouvellement de la licence de courtier en douanes de la United Parcel Service, société qui exerce son activité dans la province de la Colombie-Britannique.

M. le vice-président: J'appelle l'avis de motion portant production de documents nº P-12, inscrit au nom du député de Kingston et les Îles.

M. Cooper: Monsieur le Président, les documents demandés sont des documents confidentiels du Cabinet qui ne peuvent pas être déposés à la Chambre. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Milliken: Monsieur le Président, les documents demandés sont des directives du Cabinet à une société d'État, comme la loi permet d'en émettre. À mon avis, elles devraient être rendues publiques. D'accord, le document du Cabinet sur lequel la recommandation est fondée est confidentiel. Les autres, je pense, ne le sont pas et ne devraient pas l'être. Par conséquent, si le secrétaire parlementaire ne se rend pas à ma requête, je demande que la motion soit renvoyée pour débat ultérieur.

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 97(1) du Règlement, la motion est renvoyée pour débat ultérieur.

J'appelle l'avis de motion portant production de documents nº P-13, inscrit au nom du député d'Okanagan—Shuswap.

• (1600)

M. Cooper: Monsieur le Président, les documents demandés ne peuvent être communiqués conformément aux alinéas 21 *b*) et 21 *c*) de la Loi sur l'accès à l'information. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, l'information demandée concerne la décision prise par Revenu Canada, Douanes et Accise, de suspendre le renouvellement du permis de courtier en douanes de la United Parcel Service, décision apparemment motivée par la découverte de certaines irrégularités commises par cette importante société internationale. Compte tenu de la décision prise par des représentants de Revenu Canada et du tort que le gouvernement fait à la Chambre en refusant de faire droit à cette demande, je demanderais que cette demande soit transférée, avec la permission de Votre Honneur, aux initiatives parlementaires pour un complément de débat.

M. le vice-président: La demande est transférée pour être débattue conformément au paragraphe 97(1) du Règlement.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

VIA RAIL

M. le vice-président: Le député de Thunder Bay—Atikokan a saisi la présidence d'un avis de motion proposant la tenue d'un débat d'urgence.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en conformité avec l'article 52 du Règlement, j'ai sollicité dans une lettre que je vous ai envoyée la permission de demander l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une question importante et urgente, à savoir le démantèlement imminent de VIA Rail.

Dans cette lettre, dont je compte d'ailleurs faire lecture, monsieur le Président, je fais valoir que le ministre des Transports a annoncé son intention de ne pas organiser d'audiences publiques. Il a refusé de s'entretenir davantage avec les délégations de la région atlantique, du Québec et de l'Ontario. Nous savons que le Cabinet sera

prié dans les jours à venir, voire les heures à venir, d'examiner les recommandations qui seront formulées soit par le ministre des Transports soit par le comité des priorités du Cabinet et je voudrais que vous nous autorisiez à organiser un débat d'urgence afin que les députés, au nom des Canadiens, puissent communiquer au Cabinet leurs idées précises au sujet des décisions que ce dernier sera appelé à prendre sur l'avenir de VIA Rail.

M. le vice-président: La présidence a examiné la question soulevée par le député de Thunder Bay—Atikokan et, d'après elle, l'affaire est effectivement des plus importantes et graves. Toutefois, nous ne pensons pas pour l'instant qu'elle réponde aux exigences du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 juin, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquences, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le débat en cours sur le projet de loi C-18 a occupé quelque peu la Chambre à ce jour et il reste sept heures et cinq minutes de débat avant d'avoir atteint les huit heures permises par le Règlement. Après cela, nous tombons dans un débat de 10 minutes par député. Afin d'accélérer les choses et peut-être de donner la chance à plus de députés de mon parti de parler et de prendre part au débat, je voudrais donner avis à la Chambre que nous aimerions à l'occasion peut-être diviser notre temps, lorsque notre tour viendra, de 20 minutes de discours et de 10 minutes de questions, entre deux périodes de 10 minutes de discours et de cinq minutes de questions et de commentaires.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec l'opposition officielle et à accepter cette suggestion très intelligente.

M. Riis: Monsieur le Président, selon le compte rendu officiel, le Nouveau Parti démocratique a eu jusqu'à maintenant 23 minutes pour exprimer son point de vue sur ce projet de loi très important. Peut-être certaines personnes préféreraient-elles que nous gardions le silence à tout jamais, pour pouvoir diriger les travaux de la Chambre selon un modèle dictatorial, mais ce n'est pas ainsi que fonctionne notre système parlementaire.

Pour aller droit au but, je dirai qu'un certain nombre de députés de notre parti voudraient exprimer leur point de vue sur ce projet de loi et j'aimerais qu'ils disposent de leurs 20 minutes. Je suis tout disposé à accepter la suggestion, mais seulement après que ceux qui tiennent beaucoup à exprimer leurs vues en aient eu l'occasion. Après cela, nous pourrons diviser les périodes de 20 minutes en périodes de 10 et de 5 minutes. Pour le moment, nous tenons à nous prévaloir du Règlement et à conserver les discours de 20 minutes et les périodes de questions et commentaires de 10 minutes.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous comprenons la décision du NPD. Dans le même esprit, puisque chacun semble désireux de participer au débat, un important débat pour la Chambre des communes, puis-je demander si les députés consentiraient à l'unanimité à ce que nous poursuivions ce soir la séance pendant un temps équivalent à celui que nous avons consacré à la présentation des pétitions, de façon à nous assurer que tous nos collègues disposent d'un temps de débat suffisant.

M. Gauthier: Sauf erreur, monsieur le Président, cela s'appelle des «larmes de crocodile». Le secrétaire parlementaire qui vient de faire cette proposition devrait savoir que si la Chambre n'a pas siégé pendant 64 jours depuis les dernières élections, ce n'est pas à cause de l'opposition, mais parce que le gouvernement a été incapable de rappeler la Chambre. J'imagine que le secrétaire parlementaire voudrait que la Chambre siège un peu plus longtemps. C'est à lui qu'il incombe de parler aux députés ministériels et de dire au Cabinet de faire en sorte que la Chambre siège plus longtemps. Je ne suis pas du tout d'accord pour que nous prolongions la séance d'aujourd'hui. Je pense que nous devrions ajourner nos travaux comme d'habitude à 18 heures.

M. Riis: Monsieur le Président, je souhaite renchérir sur les propos très réfléchis de mon collègue. Il s'agit du Parlement, de la Chambre des communes où, en vertu de notre régime parlementaire, les députés de l'opposition ont eux aussi le droit d'être consultés au sujet du temps de la Chambre et ils peuvent l'utiliser en partie pour

présenter des pétitions. Le ministre chargé de VIA Rail a refusé de permettre aux Canadiens de s'exprimer sur cette question. Les Canadiens ordinaires peuvent recourir aux pétitions pour signaler leurs inquiétudes.

Par ailleurs, je tiens à signaler ce que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre sait pertinemment, soit que le gouvernement a commis une grave erreur en ce qui concerne le projet de loi C-32 sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Ayant présenté le projet de loi à la Chambre il y a un certain temps, il s'est ensuite rendu compte que ce projet de loi était stupide, irréfléchi, irresponsable; en somme, une erreur. Maintenant, les députés ministériels nous prient de bien vouloir oublier tous les discours qu'ils ont prononcés et toutes les mesures qu'ils ont prises. Ils vont retirer le projet de loi et en présenter un nouveau.

J'aimerais rappeler à mon collègue le secrétaire parlementaire que si le gouvernement connaissait son affaire, s'il savait bien gérer les affaires de l'État, il ne présenterait pas de projets de loi sans les avoir soigneusement étudiés. Je l'invite donc à demander à son ministre de réfléchir. . .

M. le vice-président: La présidence comprend qu'il n'y a pas consentement unanime pour que la Chambre poursuive ses travaux après 18 heures. Par conséquent, reprenons les travaux.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai eu l'occasion de parler de ce projet de loi, c'était le 22 juin dernier, juste avant que la Chambre se soit ajournée pour l'été. Je crois comprendre qu'il me reste quelque 10 ou 12 minutes pour terminer mon discours. Afin de situer mes dernières remarques dans leur contexte, permettez-moi de répéter certains des points que j'ai soulevés le 22 juin dernier.

Nous sommes ici aujourd'hui, comme nous l'étions le 22 juin, pour discuter du principe dont s'inspire le projet de loi C-18. Le but du débat de deuxième lecture est de déterminer si, en principe, la Chambre doit appuyer une mesure législative donnée. Il s'agit dans le cas présent du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines autres lois en conséquence.

Permettez-moi de dire en termes clairs que je crois très sincèrement que ce projet de loi ne doit pas être approuvé en principe, et je veux expliquer pourquoi. Je ne crois pas que le gouvernement du Canada devrait créer un ministère du Multiculturalisme.

De 1971 à aujourd'hui, la politique du gouvernement fédéral a été de faire du Canada un pays bilingue et multiculturel. La politique du multiculturalisme a vu le jour en 1972 sous un gouvernement libéral. Même si, à ce moment-là et au cours des années qui ont suivi, cette politique a pu être profitable pour les immigrants canadiens et pour le Canada en général, je suis convaincu qu'elle n'est plus valable aujourd'hui. En fait, la politique actuelle du multiculturalisme divise les Canadiens. Elle est injuste parce qu'elle traite les Canadiens d'une manière différente. Elle est rétrogade et parfois même discriminatoire. Je m'explique. Si l'on demandait aux Canadiens moyens ce qu'est pour eux le multiculturalisme et si l'on demandait aux députés d'expliquer ce que signifie multiculturalisme, j'ai l'impression qu'ils diraient que c'est tout ce qui n'est ni français ni anglais. Si vous êtes Canadien français, vous n'appartenez pas à la communauté multiculturelle. Si vous êtes Canadien anglais ou anglophone, vous n'appartenez pas non plus à cette communauté. Cependant, si vous êtes d'origine italienne, grecque, allemande, indienne ou sud-américaine, vous faites partie de la famille multiculturelle. Vous êtes membre d'un «groupe ethnique».

• (1610)

Dans son sens strict, le multiculturalisme englobe tout le monde. Mes collègues canadiens français font autant partie de la communauté multiculturelle que moi qui suis un Canadien d'origine italienne. Ce n'est cependant pas ainsi que l'on pense aujourd'hui à Ottawa et, en fait, partout au pays. À la Chambre des communes, lorsqu'un député parle de multiculturalisme, il parle des Canadiens qui sont d'origine autre que française ou anglaise. En un sens, il s'agit là de discrimination parce que l'on donne presque à entendre que, d'une certaine manière, l'appartenance à la collectivité multiculturelle rend quelqu'un inférieur aux Canadiens d'origine française ou anglaise ou le place dans une catérogie à part.

Je suis né au Canada. Mes parents ont émigré d'Italie en 1950. Je suis né à Revelstoke, en Colombie-Britannique. Je ne me vois pas comme étant francophone. Le français n'est pas ma langue maternelle. Rien dans mon ascendance ne me rattache au groupe francophone. Je ne me vois pas non plus comme un anglophone quoi-

que je maîtrise l'anglais et que ce soit la langue dans laquelle j'ai fait mes études. Que suis-je donc alors?

Si je ne suis pas un francophone ni un anglophone, et le gouvernement semble laisser entendre dans ses politiques et ses lois qu'on est l'un ou l'autre, j'appartiens donc à une catégorie dite multiculturelle. Je me trouve dans le panier où sont regroupés tous ceux dont les racines ne sont ni françaises ni anglaises.

Nous sommes bilingues à cause de l'histoire et parce que les Anglais et les Français ont été les premiers colons. Il n'est pas question pour moi de donner aujourd'hui un cours d'histoire, mais c'est pour cela que nous sommes bilingues et avons une politique de bilinguisme au Canada. Les arguments en faveur du bilinguisme sont solides.

Il faut également accepter ce qu'est le Canada aujourd'hui et ce qu'il devient. Quel sera le Canada de demain? Statistique Canada révélait récemment que 34 p. 100 des Canadiens étaient d'origine britannique, proportion qui va diminuant, tandis que 24 p. 100 étaient d'origine française, de sorte que 58 p. 100 des Canadiens ont une origine française ou anglaise. Parmi ceux qui restent, 25 p. 100 ont une origine autre que française ou anglaise et 5 p. 100 sont d'origine mixte, française, anglaise et autre. À l'heure actuelle, notre pays est plus diversifié que jamais.

Au Canada, la moitié de la population immigrée est arrivée avant 1967, et un tiers, entre 1967 et 1977. Moins de 20 p. 100 des immigrants sont arrivés au Canada depuis 1977.

Le fait est que les gens qui ont des origines autres que française ou anglaise ont autant le droit que les autres à la protection et aux avantages offerts par la Charte canadienne des droits et libertés. Monsieur le Président, vous me signalez que mon temps de parole est presque écoulé. Je serais heureux d'avoir l'occasion de répondre aux questions que mes collègues pourraient avoir.

C'est un pas en arrière que de vouloir commencer à incorporer le multiculturalisme dans la Constitution. Il faut passer à la prochaine phase, tenir compte de la réalité actuelle au Canada et de ce qu'elle sera à l'avenir pour nos enfants et nos petits-enfants. En tant que Canadiens, nous devons commencer à parler d'un nouvel esprit national selon lequel nous sommes tous des Canadiens à part entière.

En toute franchise, je suis fatigué d'être traité comme un Canadien à trait d'union. Je suis un Canadien tout court. Je suis de mon patrimoine culturel et je suis prêt à le défendre et à le promouvoir, mais je suis avant tout un Canadien. Je ne suis ni un Italo-Canadien ni un Canado-Italien. Il se trouve que je suis un Canadien d'origine italienne et je suis fier de l'être tout comme je m'enorgueillis d'être un Canadien. Selon moi, le tiers de Canadiens qui ont des origines autres que française ou anglaise partagent mon sentiment.

Il est temps de cesser de faire de la ségrégation à l'endroit des Canadiens d'autres origines que française ou anglaise et de les enfermer dans de véritables ghettos. Il faut dorénavant mettre en évidence notre dénominateur commun à tous, à savoir le fait que nous sommes Canadiens. Que nous venions du Québec, que nous soyons d'origine britannique, japonaise, allemande, italienne, grecque ou autre, nous sommes quand même tous des Canadiens. Souscrire en principe à ce projet de loi, c'est faire un pas énorme en arrière et j'exhorte mes collègues à n'en rien faire et à renvoyer plutôt cette mesure au gouvernement, afin qu'il présente un projet de loi reconnaissant l'égalité de tous les Canadiens.

M. Peterson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de York-Sud—Weston pour l'intérêt très vif qu'il porte aux collectivités multiculturelles du Canada et au pays qu'est maintenant le Canada. J'aimerais qu'il précise davantage sa pensée à la Chambre sur l'une des questions qu'il a soulevées avec la plus grande véhémence auprès de nous, ses collègues de ce côté-ci de la Chambre. Je parle du dédommagement offert aux Canadiens d'origine japonaise et de la façon dont le gouvernement a traité cette affaire.

Il nous a signalé qu'on a considéré cette question comme une question de multiculturalisme. C'est le ministre responsable du multiculturalisme qui s'en est occupé, plutôt que d'autres ministres qui sont mieux en mesure de veiller aux questions de justice fondamentale, de droits fondamentaux de la personne et au traitement accordé aux gens, non à cause de leur origine ethnique, de leurs antécédents ou de leur langue, mais parce qu'ils sont Canadiens, simplement parce que ce sont des êtres humains. Je voudrais demander au député de York-Sud—Weston d'en parler davantage et de continuer.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la politique de multiculturalisme du gouvernement actuel, politique que le gouvernement libéral précédent a présentée, je dois l'admettre, est discriminatoire. Je cite

en exemple la façon dont la Chambre des communes et le gouvernement notamment ont traité ces dernières années la question de la réparation des torts faits aux Canadiens japonais.

• (1620)

Parce que les Canadiens d'origine japonaise ne sont ni anglophones ni francophones et qu'ils constituent une minorité visible, le Parlement et les ministériels se sont braqués sur l'idée que tout ce qui concerne les Canadiens d'origine japonaise relève du multiculturalisme.

Si ce n'est pas là l'insulte suprême, l'exemple classique du caractère discriminatoire de la politique du multiculturalisme, je me demande bien ce que c'est.

Cette question aurait dû être réglée par le ministre de la Justice. Comme l'a fort éloquemment signalé mon collègue, c'est une question de justice naturelle que le gouvernement aurait dû considérer comme ressortissant à sa politique et non en matière de justice et non à l'origine ethnique.

De l'autre côté de la Chambre, on s'est braqué sur l'idée qu'il fallait renvoyer l'affaire au ministère d'État chargé du Multiculturalisme puisque les intéressés étaient d'origine japonaise. Quelle aurait été je vous le demande la réaction au Canada si le gouvernement avait renvoyé le dossier des criminels de guerre nazis au même ministre d'État. Je ne pense pas que cela aurait été tolérable.

Je ne dis pas cela pour m'en prendre à qui que ce soit, mais simplement pour souligner la conception négative qu'on a à Ottawa en matière de multiculturalisme.

Encore un exemple, que je mentionne sans vouloir critiquer. Quand l'avion d'Air India a été détruit par une bombe au large de l'Irlande il y a cinq ans, la première réaction du gouvernement canadien a été de téléphoner à Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde, pour transmettre ses condoléances aux familles des disparus.

Il faut nous demander pourquoi le gouvernement du Canada a appelé Rajiv Gandhi et le gouvernement indien. La vraie raison, c'est qu'il s'agissait d'un vol d'Air India et que certains passagers, dont des Sikhs, portaient un turban ou avait le teint plus foncé parce qu'ils étaient des Hindous. On s'était fait à l'idée que ces gens faisaient partie de minorités visibles et qu'ils n'étaient pas des Canadiens. La réalité, c'est que presque tous les passagers qui ont péri étaient bel et bien des Canadiens, mais c'est le grand esprit de multiculturalisme du gouvernement qui l'a poussé à téléphoner à Rajiv Gandhi, le premier ministre de l'Inde.

Pour répondre à mon collègue, je lui dirai que cette politique de multiculturalisme est, sans le vouloir, extrêmement discriminatoire envers ceux d'entre nous qui ne sont pas d'origine française ou anglaise. C'est pourquoi je ne pense pas que nous devions continuer de donner notre appui à une politique qui traite nos concitoyens comme des inférieurs.

Mme Browes: Monsieur le Président, j'ai lu les allocutions qui ont été prononcées la première fois que nous avons étudié le projet de loi C-18. Les trois premiers députés libéraux à prendre la parole se sont déclarés favorables au principe de ce projet de loi et l'ont appuyé. Le porte-parole du NPD l'a appuyé également. Je trouve particulièrement étonnant que ce député puisse s'opposer à un projet de loi portant création d'un ministère, qui veillerait à l'application de la Loi sur le Multiculturalisme.

Je tiens à souligner que la Loi sur le multiculturalisme s'adresse à tous les Canadiens, comme le mentionne son préambule, et que le député de York-Sud—Weston a voté en faveur de cette loi. Elle concerne tous les Canadiens et le député l'a appuyée. Or il soutient maintenant que la loi en question divise les Canadiens.

Certes, le Parti libéral est aux prises avec de graves problèmes d'unité, mais il est absolument incroyable qu'un groupe de députés ayant déjà présidé aux destinées du pays soit plongé dans une telle confusion à propos du multiculturalisme.

Je voudrais que le député me dise comment il est possible d'être contre ce projet de loi. Je sais qu'une multitude de Torontois n'en reviendront pas de pareil discours.

Je viens de lire dans un journal que le député a déclaré que le multiculturalisme est une supercherie destinée à apaiser les groupes ethniques qui ne sont ni francophones ni anglophones. Est-ce là la politique du Parti libéral? Il a déclaré que notre politique actuelle sur le multiculturalisme engendre le racisme au Canada parce que nous disons à ces groupes qu'ils sont différents.

L'objet de la Loi sur le multiculturalisme est d'engendrer la cohésion et l'unité nationale, et je n'en crois pas mes oreilles. Je suis sûr que le Parti libéral du Canada est dans l'embarras aujourd'hui à cause des commentaires du député.

M. Nunziata: Monsieur le Président, c'est avec regret que je vois la députée s'étonner de si peu. Il est évident qu'elle n'a pas écouté mes assertions et qu'elle ne comprend pas bien la question.

Oui, en vérité, il peut y avoir des députés de ce côté-ci de la Chambre qui appuient en principe cette mesure législative. Je vais vous dire en des termes on ne peut plus clairs ce que je pense de ce projet de loi.

J'ai été élu par les habitants de York-Sud—Weston pour venir ici et exprimer mon point de vue, et c'est ce que j'ai fait. Je vous ai fait connaître mon point de vue, peu importe ce qu'en pensent le gouvernement, les néo-démocrates ou d'autres particuliers.

Au lieu de parler du bien-fondé de mes assertions, la débutée de Toronto cherche plutôt à m'attaquer personnellement. Je suis prêt à discuter avec la députée et elle peut choisir l'endroit. Si elle veut organiser dans la région de Toronto un débat sur le bien-fondé de cette mesure législative, je suis prêt à l'affronter, elle ou n'importe quel autre adversaire qui appuie le projet de loi.

La députée de Scarborough-Centre se trompe gravement dans ces affirmations. J'ai toujours défendu le point de vue que j'ai exprimé aujourd'hui. Je suis prêt à participer à un débat avec la députée, elle n'a qu'à me signifier la date et le lieu. J'aimerais bien que la députée explique à la population canadienne pourquoi elle appuie, par exemple, la création de deux ministères distincts, l'un pour la culture et les communications, l'autre, pour la multiculturalisme.

Elle a affirmé il y a à peine un instant que le multiculturalisme est l'affaire de tous, qu'il tend à unifier le peuple. Si tel est le cas, pourquoi veut-elle créer un ministère du multiculturalisme et un autre pour la culture et les communications? Quand on parle de culture, on englobe sûrement tout le monde, toute la culture canadienne. La députée juge nécessaire d'établir une distinction entre culture canadienne et multiculturalisme. Et c'est ce qui me porte à croire qu'elle n'a pas vraiment saisi toutes les nuances de cette épineuse question.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat sur le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

J'étais contente aujourd'hui lorsque le leader du gouvernement à la Chambre a présenté une motion portant création du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté, et nous comptons sur la participation des députés de la Chambre des communes à ce comité. Dans le débat de juin dernier, le secrétaire d'État a précisé l'important principe à la base de cette mesure législative. Les deux porte-parole de l'opposition se sont également prononcés en faveur du projet de loi et je pense qu'il importe donc maintenant, monsieur le Président, de renvoyer la mesure au comité pour que l'on puisse l'étudier plus en détail.

• (1630)

Comme le ministre le faisait remarquer lorsqu'il a présenté le projet de loi, le C-18 vise l'avenir du Canada, un avenir où tous les Canadiens seraient libres de participer et de réussir, un avenir qui confirme les propos du premier gouverneur général né au Canada, Vincent Massey, qui disait: «Ce pays est plus qu'une suite de champs de blé, de mines et de forêts, c'est même davantage que l'union de dix provinces, c'est l'expression d'une certaine idée.»

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est la réaffirmation de cette idée. Le C-18 établit un nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté qui sera chargé de faire appliquer la Loi sur le multiculturalisme et la Loi sur la citoyenneté, et regroupera dans un même ministère un certain nombre de programmes essentiels pour l'avenir du Canada, comme la stratégie nationale de l'alphabétisation, un programme en collaboration destiné à remédier à la tragédie de l'analphabétisme dans notre société. Notre gouvernement a affecté 110 millions et, par l'intermédiaire du secrétariat de l'alphabétisation, des milliers d'entreprises, d'organismes communautaires et de groupes à but non lucratif participent à la lutte contre l'analphabétisme.

J'ai eu l'honneur, récemment, d'assister à une représentation intitulée *Reading the Signs*, une pièce de théâtre

produite par un groupe de jeunes acteurs qui se rendent dans les écoles et les centres communautaires pour promouvoir l'alphabétisation. Cette pièce est parrainée par le gouvernement fédéral et divers organismes privés.

Des programmes d'action volontaire appuyant le travail exceptionnel de centaines de milliers de bénévoles au Canada constitueront une autre facette de ce ministère. Celui-ci se penchera également sur les droits de la personne et, plus particulièrement, sur les relations raciales, qui deviennent de plus en plus tendues dans des endroits comme la communauté urbaine de Toronto. Le nouveau ministère s'occupera en outre de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion de la citoyenneté. Le Bureau de la citoyenneté a récemment tenu une cérémonie à laquelle participait un groupe de guides qui se sont prêtées à l'enregistrement de la citoyenneté. C'était leur façon à elles de promouvoir les aspects cruciaux de la citoyenneté.

La promotion de la citoyenneté constitue un élément central du projet de loi C-18. Être canadien est à la fois un honneur et une responsabilité, et le serment que prête tout nouveau citoyen se lit ainsi:

> Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

En tant que citoyens, nous avons le droit et le devoir de participer pleinement à tous les aspects de la vie dans notre société. Nous avons le droit de voter, de nous porter candidat à une charge publique, de voyager à l'étranger en tant que Canadiens et de jouir de tous les avantages économiques qu'offre notre pays. Cette année, c'est avec une immense fierté qu'environ 94 000 personnes prêteront le serment de citoyenneté canadienne et se déclareront canadiens.

Récemment, j'ai eu l'occasion d'inaugurer le nouveau Bureau de la citoyenneté de Scarborough; ce fut pour moi un très grand privilège que de prendre la parole au cours de cette cérémonie. Quel plaisir que de participer à des cérémonies où des centaines de personnes obtiendront la citoyenneté canadienne par libre choix.Un peu plus tard au cours de la semaine, monsieur le Président, on a prévu une cérémonie très spéciale à Toronto à l'intention de quelque 600 nouveaux Canadiens d'origine chinoise, qui recevront eux aussi la citoyenneté canadienne.

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté que crée ce projet de loi aidera ces nouveaux citoyens et des milliers d'autres dans la même situation au cours de leurs démarches en vue de l'obtention de citoyenneté canadienne. Les articles 4 et 5 du projet de loi précisent le rôle du ministre qui a donc pour tâche:

> . . .de promouvoir au sein de la société canadienne la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et d'encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays; et
>
> *d*). . .de promouvoir au sein de la société canadienne une plus grande conscience et une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent.

Selon son mandat, le ministre a le devoir de nous renvoyer l'image que nous avons de nous-mêmes, collectivement parlant, et de nous montrer comment une société dynamique et progressiste comme la nôtre envisage son avenir des organismes ou de confirmer l'existence des programmes d'un ministère. C'est aussi une mesure qui en dit long sur la qualité de notre société.

Il y a à peine plus d'un an, la Chambre a sanctionné la Loi canadienne sur le multiculturalisme. Cette mesure a entériné dans le droit le principe voulant que le multiculturalisme soit une caractéristique fondamentale de notre société. La Loi canadienne sur le multiculturalisme stipule également que le gouvernement du Canada a pour politique de reconnaître et de répandre l'idée que le multiculturalisme est le reflet de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et que tous ses membres ont la liberté de préserver, de promouvoir et de faire partager leur patrimoine culturel.

Le projet de loi C-18 poursuit dans la foulée de la Loi canadienne sur le multiculturalisme en établissant un ministère chargé de coordonner les programmes de multiculturalisme et de citoyenneté du Canada. Ce rôle de coordonnateur n'est toutefois pas l'apanage de ce ministère. Le principe premier de la Loi sur le multiculturalisme est que tous les ministères doivent participer à la promotion d'une société pluraliste, libre et ouverte sur le monde.

La création du ministère par le biais du projet de loi C-18 n'est qu'un premier pas. Ce n'est pas un ministère de l'ethnicité et c'est tant mieux. C'est le ministère de la «canadianité». C'est un ministère qui prépare l'avenir du Canada et qui nous renvoie notre image comme un miroir. C'est un ministère qui reconnaît la richesse et les avantages de la vie au Canada.

En tant que conservateur, je crois très fermement à l'importance des libertés individuelles, de la liberté qu'a chaque membre de notre société de réussir et de prospérer, quels que soient son sexe, sa religion, son origine ethnique ou son âge. Les libertés individuelles constituent le fondement même de l'idéologie conservatrice. Cette philosophie a sans doute trouvé sa meilleure expression dans une déclaration que le premier ministre

John Diefenbaker a faite lors de l'adoption de la première Déclaration canadienne des droits:

> Je suis un Canadien, un Canadien libre, libre de parler sans crainte, libre d'adorer Dieu de la manière qui me convient, libre de défendre ce que je pense être juste, libre de m'opposer à ce qui est mal, libre de choisir ceux qui gouverneront mon pays. Je promets de conserver ce patrimoine de liberté pour moi-même et pour l'humanité toute entière.

Le projet de loi C-18 soutient ces principes, dont il assure la promotion. Il crée un ministère qui fait appel à l'essence même de ce que nous sommes en tant que peuple et de ce que nous voulons devenir en tant que peuple, nous qui sommes impatients de voir se réaliser la promesse de notre avenir commun.

• (1640)

Le 1er juillet, les Canadiens ont célébré le 122e anniversaire de la Confédération. En 1867, la Confédération a réuni quatre provinces distinctes qui ont formé le Canada. Aujourd'hui, nous formons une nouvelle confédération, une confédération de personnes qui partagent une culture différente et un avenir en tant que citoyens d'un même pays. C'est un habitant de Scarborough, un garçon de 11 ans récemment immigré au Canada, qui a peut-être le mieux exprimé ce que représente cette nouvelle confédération de cultures. Il se nomme Samuel Yip. C'est lui qui a conçu l'affiche de la Fête du Canada de cette année: «*Together we build Canada*. Tous ensemble Canada.»

M. Nunziata: Je voudrais seulement poser quelques questions très simples et très directes à la députée de Scarborough-Centre. Tout d'abord, je voudrais qu'elle définisse en termes clairs la notion de multiculturalisme. Je voudrais qu'elle explique pourquoi la citoyenneté fait tellement partie intégrante de ce projet de loi en particulier. Elle a dit qu'elle était essentielle. Quel rapport existe-il entre le multiculturalisme et la citoyenneté? Pourrait-elle clairement définir ce rapport?

Je voudrais également qu'elle explique pourquoi, lorsqu'on devient citoyen canadien, il est important de prêter le serment d'allégeance à la Reine. Elle a fait lecture du serment qu'il faut prêter pour devenir citoyen canadien. Je voudrais qu'elle explique pourquoi une personne issue d'un pays ne faisant pas partie du Commonwealth ou une personne qui n'est pas monarchiste doit prêter le serment d'allégeance à une souveraine qui n'est pas canadienne, mais britannique, avant de devenir citoyen canadien.

Enfin, puis-je lui demander de dire à la Chambre si elle se considère elle-même anglophone, francophone ou autre?

Mme Browes: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question. Elle me permet d'approfondir un peu plus le sujet. C'est sans doute le 15 septembre dernier que la question du multiculturalisme et de la citoyenneté de même que de la nécessité de ce ministère ont été le mieux expliquées. En effet, le premier ministre a alors déclaré: «La décision de créer un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté confirme le fait que le multiculturalisme est un élément fondamental de la citoyenneté canadienne. La Charte des droits et libertés garantit à tous les citoyens, quelles que soient leur origine ethnique ou leur culture, la liberté de choix, le droit de conserver leurs coutumes et de perpétuer leurs traditions tout en s'intégrant à la société canadienne.»

On ne peut mieux expliquer de quelle façon notre gouvernement entend lier multiculturalisme et citoyenneté.

Toutes les fois que j'assiste aux séances de la Cour de la citoyenneté—ce que j'ai fait souvent ces derniers temps dans tout le Canada en ma qualité de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État— et que j'entends de nouveaux citoyens prononcer le serment de citoyenneté, je ressens une grande fierté de vivre dans un pays qui respecte les droits de la personne. Nos traditions et notre histoire sont fondées sur ce serment. Si le député veut dire aux Canadiens que le Parti libéral ne prêterait pas le serment d'allégeance à la reine du Canada, qu'il se lève et qu'il le fasse s'il ne craint pas d'offenser une bonne partie de la population du pays.

Je suis désolée que mon temps de parole soit écoulé et que je ne puisse répondre au reste des questions, mais je serais heureuse de discuter de la question plus en détail avec le député.

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre la députée. Le Parti progressiste conservateur, pour ce tour, a décidé de donner la parole à deux orateurs pendant la période de 20 minutes et c'est pourquoi je réduis à 5 minutes la période des questions et des commentaires.

Nous allons maintenant reprendre le débat avec le deuxième député progressiste conservateur qui parlera

pendant 10 minutes, puis il y aura une période de questions de cinq minutes. Ensuite, l'orateur suivant sera un membre du Nouveau Parti démocratique.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, moi aussi je me sens fier et privilégié de prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Je voudrais dire pour commencer, en réponse aux commentaires du député de York-Sud—Weston, que moi aussi je m'inquiéterais, si j'avais sa mentalité. À mon avis, ce qu'on pense de la citoyenneté, des cultures et du fait d'être Canadien dépend de notre attitude. Nous pouvons nous préoccuper de la discrimination, du racisme et du fanatisme sectaire, mais je ne pense pas que ce soit l'attitude du député. J'estime que ses intentions sont honorables et je regrette qu'il considère ce projet de loi d'un point de vue qui me semble négatif. Évidemment, en sa qualité d'élu public, il pourrait être tenté d'adopter une attitude négative, ce qui serait malheureux, car ce projet de loi est de ceux qu'on peut présenter à sa guise sous des dehors très agréables ou désagréables.

Quant à moi, je préférerais parler du ministère du canadianisme et de la citoyenneté. Mais j'imagine qu'il s'agit d'une première étape dans cette démarche. J'ai été étonné d'apprendre que le Canada est le premier du monde à se doter d'une loi nationale sur le multiculturalisme. Le Canada fait donc oeuvre de pionnier. Jusqu'à un certain point, nous innovons avec notre politique des langues officielles qui est en vigueur au Nouveau-Brunswick et dans le reste du Canada depuis au moins 20 ans. Avec la mise en oeuvre de notre loi sur le multiculturalisme il y a un an, nous avons pris l'initiative d'une mesure d'envergure mondiale.

À propos de nos deux langues officielles qui sont le français et l'anglais, le projet de loi C-93 présenté l'année dernière sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada précise qu'il proclame, de même que la Loi sur les langues officielles, le statut du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada, et affirme que ni l'une ni l'autre ne porte atteinte aux droits et aux privilèges des autres langues. Plus loin il décrit la politique multiculturelle en ces termes: «*i*) parallèlement à L'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, maintenir et valoriser celui des autres langues». Ensuite «*j*) promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles».

Voilà pourquoi je rejette avec vigueur l'affirmation du député de York-Sud—Weston selon laquelle le projet de loi actuel sur le multiculturalisme viserait en quelque sorte à exclure les anglophones et les francophones et à isoler ceux qu'il a qualifiés de néo-Canadiens.

En fait, monsieur le Président, j'estime que ce projet de loi vient à point. Nous découvrons chez les nôtres des signes de racisme et de sectarisme, et il est grand temps que le Parlement adopte une vision ferme et constructive dans ce domaine.

Dans ma propre province du Nouveau-Brunswick, monsieur le Président, certains contestent notre politique linguistique officielle. Il y existe maintenant un parti qui entend promouvoir une politique d'unilinguisme. Il est déterminé à faire avancer ce qu'il appelle une immigration sélective. Il ne précise pas encore si cette sélection exclurait les Noirs, les Anglais, les Français, les Chinois, ni avec quelle vigueur il appliquerait cette politique. C'est ce genre de mots que je trouve extrêmement inquiétant.

• (1650)

Comme je l'ai dit, même si je crois sincèrement que les intentions du député de York-Sud—Weston sont honorables, je l'encouragerais à étudier cette loi dans un esprit le plus constructif possible et à faire comprendre à ses électeurs et à nous aider à faire comprendre au pays que le but de cette mesure législative est de renforcer l'unité nationale.

Il y a vingt ans que le Nouveau-Brunswick a adopté sa politique de bilinguisme qui en a fait la seule province bilingue du Canada, titre qu'elle possède toujours d'ailleurs. Cette politique nous a donné un caractère distinct et nous a enrichis au cours des ans. Peu de temps après son adoption, en 1973, l'Association multiculturelle du Canada est née à Fredericton, où j'habite. Cette association a eu beaucoup de succès et elle a aussi aidé à assurer le caractère distinct de notre société et à enrichir le Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit, notre politique est contestée. Nous devons la défendre, enseigner à nos concitoyens les vertus de la tolérance et les aider à reconnaître la richesse que la diversité du Canada apporte à tous les Canadiens. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui remplira la promesse faite par

le premier ministre, en septembre dernier, comme mon collègue l'a dit.

J'ai lu ce projet de loi et je l'ai étudié très attentivement. Il porte sur l'avenir du Canada et sur ce que nous voulons faire de notre société et sur les moyens que nous devons prendre pour atteindre nos objectifs. Le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté aura pour rôle d'unir les Canadiens et de renforcer leurs valeurs communes.

[*Français*]

Monsieur le Président, deux des facteurs importants qui font de nous un peuple distinct sont notre reconnaissance du multiculturalisme comme caractéristique fondamentale de notre société ainsi que la reconnaissance des deux langues officielles.

[*Traduction*]

Un autre facteur est notre politique d'immigration, généreuse et humaine, notre désir de partager notre patrie de façon intelligente et compatissante avec le reste du monde.

En 1987, l'objectif prévu de 125 000 immigrants à été dépassé et on a atteint le chiffre de 152 098. En 1989, en vertu de la politique du gouvernement progressiste conservateur, le niveau d'immigration sera presque le double de ce qu'il était en 1984, sous les libéraux.

Ce ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est destiné à ces nouveaux Canadiens. Il vise à leur accorder une attention spéciale, une possibilité spéciale, un intérêt spécial, et à faire connaître à tous les Canadiens les valeurs distinctes et enrichissantes que tous ces nouveaux Canadiens nous apportent. Il vise aussi à inculquer à ces nouveaux venus une idée de la canadianité, tout en les encourageant à conserver leur identité et la richesse de leur culture et de leur langue.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que le gouvernement à démontré son désir et sa volonté de faire face aux questions sociales contemporaines qui touchent tous les Canadiens. Notre gouvernement a prouvé qu'il était prêt à relever les défis d'une société multiculturelle, comme il a relevé ceux du bilinguisme.

Monsieur le Président, je voudrais dire en terminant que préserver la liberté n'est pas simple. C'est un processus de recherche d'équilibre, qui exige vision et leadership. Les droits de tous les Canadiens à l'identité culturelle et à l'accès aux services dans les deux langues officielles sont des libertés fondamentales du Canada. Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour les obtenir, mais nous les avons. Nous avons maintenant l'énorme responsabilité de défendre, de soutenir, de diriger et d'améliorer ces libertés qui font de nous un pays respecté et admiré dans le monde entier.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, l'essence de la citoyenneté et du multiculturalisme est vraiment l'égalité et la dignité de tous les Canadiens. Dans notre monde actuel, loin d'être idéal, nous avons besoin d'un ministère qui rendra le monde un peu moins imparfait. Le député de York-Sud—Weston parle du monde idéal et, bien entendu, il faut respecter son opinion.

Pour l'instant, toutefois, je voudrais attirer l'attention du gouvernement parce le député de Scarborough-Centre a dit que notre député nous faisait honte. Eh bien, en août dernier, le ministre chargé du Multiculturalisme a laissé entendre à l'occasion du congrès du Parti conservateur, que notre parti traite les minorités ethniques avec méfiance et mépris. J'ai vu le ministre chargé du Multiculturalisme à la Chambre tout à l'heure et je suis évidemment un peu déçu qu'il ait dû partir, mais il avait probablement d'autres engagements. Je voudrais bien qu'il explique comment il en est venu à cette conclusion. Tout cela me donne à croire que nous ne vivons pas dans un monde idéal et que le Parti conservateur traite les minorités ethniques avec méfiance et mépris. Il a ajouté qu'à moins de cultiver l'électorat ethnique, le parti pourrait perdre toutes les grandes circonscriptions métropolitaines du Canada aux prochaines élections. Le Parti conservateur favorise-t-il vraiment le multiculturalisme ou cherche-t-il simplement à gagner des votes? Que celui qui n'a pas péché jette la première pierre.

De plus, le député de Scarborough-Centre a dit aujourd'hui que nous sommes en train de former une nouvelle Confédération. Bien sûr, son idéal est admirable, mais si c'est seulement aujourd'hui que nous commençons à former cette confédération, nous avons manqué le bateau, nous avons manqué l'histoire. C'est au Parti libéral du Canada que revient le mérite d'avoir institué la politique du multiculturalisme. Bien sûr, il nous faut continuer à l'améliorer. C'est là le défi que l'humanité doit relever à tout moment.

Je suis d'accord avec le député de Fredericton—York Sunbury. Cette question se pose pour des raisons de racisme, de pratiques d'embauche injustes et d'immigra-

tion sélective. Je suis heureux que le député ait fait ces observations et je l'en félicite.

Je suis donc en faveur du projet de loi. Le Parti libéral du Canada l'appuie. Le multiculturalisme est là pour de bon dans un monde moins qu'idéal. J'espère seulement que le gouvernement, en mettant en oeuvre le projet de loi, va sérieusement appliquer ses proclamations selon lesquelles nous aurons désormais l'égalité raciale, le respect et la dignité et du travail pour tous au Canada. J'espère qu'il ne s'agit pas seulement d'une manoeuvre électorale.

À titre de néo-Canadien et de nouveau député, je voudrais dire, en toute humilité, que je me sens très fier de participer à ce débat de la Chambre. C'est un honneur pour moi et j'espère que le gouvernement poursuivra l'application de cette politique d'égalité pour tous.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je donne mon appui au projet de loi du gouvernement visant à créer un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il serait bon de s'arrêter à certaines des tâches prévues. Je vous lis une partie de la liste contenue dans le projet de loi.

• (1700)

Selon le projet de loi, les tâches du ministre sont d'instaurer, de recommander, de coordonner et de mettre en oeuvre les objectifs et programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté et d'en faire la promotion; d'assurer les services voulus en matière d'acquisition et de preuve de la citoyenneté canadienne; de promouvoir au sein de la société canadienne la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et d'encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays; de promouvoir au sein de la société canadienne une plus grande conscience et une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent.

Le Canada peut être fier de sa performance en matière de multiculturalisme et de liberté religieuse, politique et raciale en dépit de quelques pages d'histoire plutôt tristes. Beaucoup d'événements de ma vie personnelle avivent mon intérêt pour un tel projet de loi.

Tout d'abord, je suis fils d'immigrant. Mon père a quitté la Russie parce qu'il était victime de persécution pour ses idées politiques et religieuses. Il est venu au Canada parce qu'il pensait qu'en tant que citoyen canadien, il pourrait pratiquer librement sa religion, que ses droits de citoyens lui permettraient d'assurer sa sécurité financière et d'élever sa famille. Ses espoirs ont été comblés. Il était fier d'être citoyen canadien. Il a toujours attaché une grande importance au fait d'avoir pu un jour se présenter devant une cour de la citoyenneté pour devenir citoyen canadien.

Cependant, ma femme est née au Canada de parents d'origine japonaise. Toute enfant, elle a vu que sa citoyenneté ne signifiait pas grand chose. Sa famille et elle ont été expulsées de leur maison et internées dans les écuries du terrain d'exposition de Vancouver, en dépit de leur citoyenneté canadienne. Malgré tout, son père a toujours été fier d'être devenu canadien. Il appréciait les principes et les idéaux canadiens.

J'habite la circonscription multiculturelle de Surrey-Nord où l'on trouve de nombreux immigrants. Il y a des Portugais, des Scandinaves, des Allemands, des Latino-Américains et des Indiens de l'Inde. C'est une véritable mosaïque multiculturelle qui assiste aux petites réceptions que j'organise l'après-midi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux immigrants.

Beaucoup de mes électeurs, particulièrement ceux qui viennent du Pendjab, n'ont pas de bons souvenirs de la façon dont ils ont été traités au Canada. De nombreux membres de leurs familles se souviennent de l'arrivée à Vancouver, en 1914, du Komagata Maru qui transportait 376 passagers dont 340 Sikhs. En tant que sujets britanniques, ils avaient tous le droit de débarquer au Canada en vertu des lois canadiennes. Cependant, lorsque le navire est arrivé dans le port de Vancouver, les agents d'immigration canadiens lui ont interdit de faire escale, ont interrompu ses communications avec la terre et lui ont refusé la permission de se réapprovisionner, forçant ainsi le navire à retourner en Inde. Il va sans dire que cet incident a été très humiliant pour la collectivité sikh. C'est toujours un sujet de honte pour le Canada.

La circonscription de Surrey-Nord a la chance de compter parmi ses habitants de nombreux Sikhs qui ont enrichi la communauté. Les Canadiens d'origine indienne sont vaillants et ils se dévouent corps et âme à leur famille, à leur collectivité, à leur religion et à l'avancement de tout le Canada.

Cependant, même maintenant, je me sens mal à l'aise lorsque des députés présentent à la Chambre des pétitions visant à empêcher les Sikhs et d'autres minorités de joindre les rangs de la Gendarmerie royale du Canada, sous prétexte que, pour qu'ils puissent le faire, nous aurions à accepter un changement mineur de l'uniforme leur permettant de garder le turban que leur foi leur impose de porter. À certains moments, j'ai l'impression

que nous avons fait un long chemin depuis 1914, à d'autres, je me demande si nous avons vraiment bougé.

Je crois que nous devrions considérer tout de suite l'historique du multiculturalisme et les problèmes de nos minorités ethniques et raciales au Canada. D'après des renseignements transmis par les fonctionnaires du secteur des relations interraciales du secrétariat d'État, une enquête sur les attitudes effectuée en 1986 a révélé que 10 à 15 p. 100 des Canadiens montrent de l'intolérance envers les minorités visibles. Pourtant, nous savons en même temps qu'entre 1981 et 1986, 64 p. 100 des immigrants venus s'établir chez nous appartenaient à des minorités visibles. D'après l'enquête, 54 p. 100 des Canadiens avaient l'impression que le racisme s'était intensifié. Je crois que nous en avons été témoins l'année dernière dans quelques-unes de nos grandes agglomérations urbaines. Lorsqu'il y a, en plus, des problèmes de chômage accru et de pénurie de logements abordables, beaucoup de gens se plaignent davantage des minorités ethniques et de l'immigration.

Les minorités visibles sont encore victimes de discrimination dans le domaine de l'emploi. Le gouvernement s'est fixé un objectif assez bas de 3,2 p. 100 pour l'embauche de membres de ces minorités dans la Fonction publique, tandis que leur pourcentage dans la population active s'élève à 6,3 p. 100. Dans les effectifs de l'administration, le pourcentage réel est de 1,8 p. 100.

Le financement des programmes de formation linguistique et d'établissement a été très variable. Je vais parler de cela un peu plus. Je veux aussi aborder certaines des faiblesses inhérentes du projet de loi.

Nous sommes très prompts à débiter d'aimables platitudes, mais quand il s'agit d'allouer des fonds pour aider les nouveaux immigrants à obtenir certains des services que le projet de loi laisse entrevoir en parlant de promouvoir la compréhension des valeurs inhérentes à la citoyenneté canadienne et d'encourager la participation de tous à la vie sociale, culturelle, politique et économique du pays, les ressources font défaut. C'est donc un point à examiner.

• (1710)

On parle maintenant de soins de santé multiculturels. Les gouvernements et les professionnels de la santé commencent seulement à reconnaître que des régimes alimentaires, des styles de vie et des perspectives culturelles différents ont une incidence sur le genre de maladie qu'une personne peut contracter et le genre de traitement qu'elle peut préférer. On a très peu prêté attention à la pratique médicale et à ses rapports avec d'autres cultures.

Les médias ont fait preuve d'insensibilité en rapportant des causes qui sont ouvertement racistes. Dans certains des programmes qui traitent d'activités criminelles, particulièrement à Vancouver, les médias n'ont pas attiré l'attention sur le fait qu'à l'époque où je commençais à travailler dans le domaine des services sociaux à Vancouver, à la fin des années 50 et au début des années 60, il existait de pires gangs. Ce n'étaient pas des gangs d'Orientaux. Les problèmes de gang à Vancouver ne sont pas chose nouvelle. Ils n'ont rien à voir avec l'immigration. Ils sont attribuables au chômage, à la désorientation des jeunes, à la pauvreté et à la pénurie de logements.

Certains craignent que la clause de dérogation puisse nuire aux droits des minorités, surtout des minorités visibles. C'est une question à laquelle nous devrons nous intéresser au Canada. Nous estimons que cette clause, qui est sans doute défendable, peut être invoquée par un gouvernement pour perpétuer l'injustice à l'endroit des minorités. Nous devons nous rappeler que dans les deux cas que j'ai invoqués concernant les sikhs et les Japonais, ce sont les gouvernements qui en avaient pris l'initiative avec l'appui du public en général.

Le Nouveau Parti démocratique appuie certes le projet de loi, mais la mesure comporte certaines lacunes auxquelles il faut remédier. L'une des premières tient au fait qu'il n'y a aucune augmentation des effectifs. On pourrait mettre à la disposition du nouveau ministère le personnel et les installations du secrétariat d'État, dans les bureaux régionaux en particulier. Comme ce nouveau ministère devra assumer de lourdes responsabilités en matière de contrôle d'autres organismes et ministères fédéraux, il est à prévoir qu'il manquera de personnel. Voter une loi est une bonne chose, mais encore faut-il prévoir des ressources suffisantes pour permettre au futur ministère d'exercer son mandat.

L'actuel gouvernement comprime les dépenses consacrées aux programmes de cours de langue et de civisme. Depuis 1987, ces derniers ont été réduits de moitié. En outre, d'après nos renseignements, ils devraient être complètement éliminés d'ici 1990. Encore une fois, ce n'est pas la peine de créer un ministère si on ne lui accorde pas assez de ressources. Ces programmes sont essentiels si l'on veut que les nouveaux citoyens canadiens s'intégrent à la société canadienne. C'est ainsi que l'on atteindrait les objectifs fixés dans le projet de loi. Fixer des buts à atteindre, c'est bien beau. Mais si l'on ne prévoit pas suffisamment de ressources pour y parvenir, c'est peine perdue. Le projet de loi stipule que le ministre aura pour tâche «d'assurer les services voulus en matière d'acquisition et de preuve de la citoyenneté canadienne».

Si, toutefois, on prive le ministère des pouvoirs et des ressources requis pour fournir ces services, que vaudrait une telle loi ? Pas grand-chose. Je crois que c'est un défaut qu'il faut corriger.

Nous nous inquiétons de l'absence d'un commissaire ou d'un protecteur du citoyen comme il y en a pour les langues officielles. Nous constatons avec plaisir que le leader parlementaire du gouvernement a annoncé aujourd'hui, à la demande principalement de mon collègue néo-démocrate de Vancouver-Est, la création d'un comité permanent distinct pour le multiculturalisme.

Il y a également un problème de chevauchement de compétence, notamment lorsqu'il s'agit des immigrantes; cela peut permettre à plusieurs ministères de se renvoyer la balle en disant: «Ce n'est pas de mon ressort» et en refusant de fournir les services et les ressources nécessaires.

Pour résumer, il y a deux ou trois choses que j'aimerais dire succinctement. Ce projet de loi est un texte important. Il crée un ministère qui influera sur la vie de la plupart des Canadiens. Il est digne d'appui parce qu'il expose au moins certains buts et certains objectifs. Malheureusement, nous ne pouvons avoir la certitude qu'en l'absence de ressources cela va suffire. Je pense que tous les Canadiens ont un intérêt vital à assurer la réussite de notre multiculturalisme. En tout cas pour les gens comme moi, avec mon origine familiale, c'est d'une importance vitale.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son intervention, mais comme le député conservateur qui l'a précédé il semble dire qu'en votant une loi qui crée un ministère du multiculturalisme nous allons d'un coup donner de nouveaux droits aux néo-Canadiens, leur accorder des choses qu'ils n'ont pas déjà. Cela nous amène à nous demander si une politique du multiculturalisme donne aux néo-Canadiens et aux Canadiens d'origine ethnique des choses que la Charte des droits et libertés ne leur accorde pas. La Charte canadienne des droits et libertés qui a été adoptée avec enthousiasme par la Chambre et le Parlement donne certainement des droits semblables à tous les Canadiens, qu'ils soient nés au Canada ou ailleurs. Je crois donc que c'est une erreur, monsieur le Président, de prétendre que cette politique du multiculturalisme et la création d'un ministère du multiculturalisme accorderont de nouveaux droits à certains Canadiens.

Le député conservateur qui a parlé a dit que le projet de loi avait pour but de donner un caractère particulier aux nouveaux Canadiens. Je ne suis pas d'accord avec lui. Les néo-Canadiens et les fils et les filles des immigrants n'ont pas besoin de reconnaissance spéciale. Ils veulent simplement être traités comme les autres Canadiens.

Le député a parlé des immigrants. Oui, il faudrait mettre en place des programmes spéciaux pour aider les néo-Canadiens, les immigrants, à s'intégrer à la vie du Canada. Mais nous n'avons certainement pas besoin d'une politique du multiculturalisme pour atteindre ce but. C'est le ministère de l'Immigration, la politique de l'immigration du gouvernement du Canada, qui devrait établir les critères d'admission au Canada des néo-Canadiens et aussi les aider à s'intégrer au pays.

C'est donc le but que poursuivra ce projet de loi et il importe de le situer dans son contexte. La mesure à l'étude va créer un ministre du Multiculturalisme de même qu'un ministère distinct du Multiculturalisme, sans parler d'un ministère de la Culture, ce qui nous amène encore une fois à nous demander quelle est la différence entre la culture canadienne et le multiculturalisme, et pourquoi a-t-on besoin des deux? Chose certaine, le multiculturalisme est un élément de la culture canadienne.

• (1720)

J'ai une question à poser au député qui vient de parler. Il parlait de certaines barrières qui existent par rapport aux minorités visibles au Canada. Dans son for intérieur, ne croit-il pas vraiment qu'au lieu d'aplanir les barrières afin d'instaurer une véritable égalité au Canada, la mesure que propose le gouvernement va au contraire en créer en faisant une distinction entre les Canadiens selon leur origine? Cela à un moment où nous devrions promouvoir ce que nous avons en commun. Nous ne devrions pas créer de nouvelles barrières qui ne feront à mon avis qu'exacerber la situation déjà délicate que nous connaissons au Canada en matière d'harmonie raciale.

M. Karpoff: Le député pense que la création de ce genre de ministère constitue un pas en arrière. Je ne puis être d'accord avec lui. Il me paraît positif de concentrer dans un seul ministère la responsabilité en matière de

citoyenneté et de multiculturalisme, y compris certains autres éléments dont il aura la responsabilité.

Le Canada traverse maintenant une autre période où l'inquiétude agite les communautés ethniques et particulièrement les minorités visibles. L'une des choses par lesquelles le Canada se distingue à mon avis des autres pays qui favorisent l'immigration et acceptent les immigrants en grand nombre, c'est qu'il apprécie leur diversité, c'est qu'il apprécie leur culture. Nous avons entrepris non seulement de permettre aux gens de diverses nationalités de conserver leur identité culturelle, mais de les y aider.

La mosaïque canadienne est donc fort différente de la mosaïque américaine, car là-bas on cherche à assimiler, à atténuer les différences, à laisser tomber vos origines, votre religion, votre culture et votre ethnicité quand vous devenez Américain. Ici au Canada je pense que nous avons fait le contraire, pour le plus grand enrichissement du pays.

Il importe donc à mon avis d'avoir un ministère qui non seulement favorise le multiculturalisme et les relations raciales, mais qui les fasse intervenir dans la citoyenneté. En d'autres mots, voilà ce que cela comporte d'être citoyen canadien. Je pense que c'est sur ce point que nous avons échoué dans le passé, en traitant mal les groupes ethniques ou en ne leur accordant pas l'égalité. Ce que nous n'avons pas fait, c'est de dire aux Japonnais ou aux sikhs: «Vous avez certains droits parce que vous êtes citoyens canadiens, ces droits vont de pair avec la citoyenneté.» Il est donc important je pense de faire le lien au sein d'un ministère de ce genre.

Il y a quand même une chose sur laquelle je suis d'accord avec ce que le député semble vouloir dire, c'est si ce ministère n'a pas de substance ou de ressources, alors c'est une simple façade. Si le gouvernement a l'intention d'avoir simplement un ministère pour la façade, sans ressources pour réaliser les objectifs énoncés dans le projet de loi, je serai le premier à me lever pour le critiquer. Si c'est là son intention, le Nouveau Parti démocratique et les autres Canadiens le comprendront vite et le dénonceront.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député semble dire que pour acquérir certains droits, il faut d'abord avoir la citoyenneté. Pour faire une mise au point, la Charte des droits et libertés n'exige pas qu'on soit citoyen pour jouir des droits et privilèges qu'elle accorde. Je veux que cela soit bien compris. Les députés conservateurs semblent vouloir dire eux aussi que pour avoir le droit à l'égalité, le droit d'échapper à la discrimination, il faut d'abord avoir la citoyenneté canadienne. Or cela n'est surtout pas exigé, car lorsque les parlementaires se sont décidés pour la Charte des droits et libertés, ils ont expressément décidé de ne pas en faire une condition préalable.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de participer aujourd'hui à ce débat historique à l'issue duquel sera créé un nouveau ministère fédéral chargé du multiculturalisme et de la citoyenneté.

Nous avons là des mesures importantes qui sont l'aboutissement d'une étude ayant fait date dans notre histoire; le fruit des travaux effectués en 1960 par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, elle est plus couramment connue sous le nom de rapport Laurendeau-Danton. À l'époque, on y avait fait valoir, en reconnaissance de la diversité des groupes culturels présents au Canada, que la société canadienne libre et ouverte devrait être en mesure d'intégrer les élément hétérogènes dans un système harmonieux pour favoriser l'unité dans la diversité.

La plupart des arguments et des différents points de vue exprimés dans cette enceinte se résument au fait que, fondamentalement, en reconnaissant cette diversité culturelle, nous ajoutons à la caractéristique fondamentale que reflète officielement notre Constitution, soit la nature bilingue et biculturelle du Canada. C'est du droit à l'égalité du traitement et de la considération en vertu des lois canadiennes dont il s'agit.

Je suis spécialement contente car le gouvernement a pris une initiative qui avait été amorcée à l'époque de la Commission Laurendeau-Danton en 1971 en vue d'ériger le multiculturalisme en politique. Ce ministère existera dès l'adoption de ce projet de loi et, si on lui fournit les fonds nécessaires, il deviendra le magnifique symbole de la réalité de notre patrimoine multiculturel et de l'éminence de nos origines ethniques diverses, élément dont les Canadiens prennent de plus en plus conscience avec le temps. Nous osons espérer que ce ministère saura enrichir la trame multiculturelle exceptionnelle de la société canadienne, nous permettant par la même occasion de favoriser la bienveillance dans les rapports entre nos concitoyens, et notamment le respect, la compréhension et la tolérance, pour lesquels les Canadiens sont mondialement réputés, à quelques rares aberrations près au cours de notre histoire.

En tant que nouveau bras du gouvernement national, ce ministère devrait faire en sorte de préserver et d'améliorer les caractéristiques fondamentales du Canada qui, je le répète, est tolérant, ouvert, pacifique et démocratique. Cependant, ne nous leurrons pas. La création de ce ministère n'est qu'une étape du long processus d'intégration des aspects ethnique, linguistique et multiculturel de notre peuple à la réalité quotidienne au Canada. Le racisme existe et ceux qui ne veulent pas le reconnaître ferment les yeux sur cette situation. Si ce ministère permet en partie de faire disparaître le sentiment et le

courant en question dans notre société, il aura alors sa raison d'être.

Le ministère et le ministre concerné doivent être prêts à lutter contre ce courant croissant dont j'ai parlé et qui parcourt, selon moi, notre société. Si nous voulons éviter de régresser de façon importante en tant que société, il faut mettre un frein à cette tendance et j'espère que ce sera là l'un des principaux objectifs du nouveau ministère. Ainsi, si nous ne parvenons pas à être davantage tolérants, nous ne pourrons pas alors nous vanter d'être une société moderne et démocratique.

Le défi ne s'arrête pas aux institutions. J'espère que ce nouveau ministère sera en mesure de donner l'exemple, afin que ses efforts, ses recherches et ses conclusions guident, en définitive, tous les services gouvernementaux et touchent, par le fait même, tous les aspects de la vie canadienne. Le défi consiste à faire en sorte que notre large éventail de programmes nationaux servent à faire participer les néo-Canadiens et ceux qui vivent au Canada depuis des générations à tous les aspects de la vie canadienne, de façon cohérente et appropriée.

Il ne suffit pas de soutenir certains groupes dans la société, les minorités visibles ou d'autres, afin de leur permettre simplement d'améliorer leur expression culturelle. Les danses, les chansons et les festivals culturels sont importants et servent à préserver l'individualité dans la société.

• (1730)

Cependant, il faut chercher à intégrer les intéressés en les faisant participer au maximum à la vie canadienne. Il s'agit de considérer qu'un certain caractère distinct doit être préservé tout en procédant à l'intégration voulue. C'est là un des rôles que je conçois pour ce nouveau ministère. Il lui incombe de réaliser un double objectif, soit mettre en valeur le caractère unique sur le plan culturel des intéressés, d'une part, et accorder toute l'importance voulue à l'intégration, d'autre part. Le vieil axiome demeure toujours vrai: notre pays dans son ensemble est beaucoup plus grand que la somme de ses parties, aussi remarquable chacune d'elle puisse être.

Il faut utiliser ici au Canada les programmes dits d'inclusion, non pas pour oublier le passé, mais pour en intégrer les leçons au présent et à l'avenir au fur et à mesure que nous édifions ensemble une société unie capable de relever les défis des prochaines décennies.

Je crois que le ministère devrait élargir nos horizons, monsieur le Président. En le créant, nous donnons au multiculturalisme une voix au sein du Cabinet et nous le faisons entrer de plein pied dans la vie politique canadienne. Nous devons profiter de l'occasion pour commencer à laisser notre perception des valeurs culturelles s'étendre à d'autres organismes gouvernementaux, au discours public et à notre quotidien. La présence sentie de ce ministère fera peut-être en sorte que l'éducation, la formation professionnelle, les programmes d'accès à l'emploi et les organismes d'exécution de la loi prendront le virage multiculturel et, par une composante, refléteront les différences, les respecteront et viendront à les voir comme un atout de notre mosaïque canadienne. Et même si cela peut sembler contradictoire, la création de ce nouveau ministère pourra peut-être justement nous aider à atteindre notre objectif qui est d'assimiler le multiculturalisme à la politique culturelle en général et aux façons de percevoir les choses plutôt que d'en faire un sujet à part.

Ne serait-ce pas un merveilleux paradoxe de voir qu'en séparant, dans une perspective gouvernementale, le multiculturalisme et la citoyenneté, on réussisse à mieux les intégrer sur le plan humain pour qu'ils finissent par faire partie de la façon de percevoir les choses au Canada.

Je viens de dire que le gouvernement ne devait pas se contenter uniquement de soutenir le multiculturalisme en favorisant son expression culturelle par la chanson, la danse, les festivals de folklore et par les autres moyens d'expression offerts par les ministères et les institutions. Je crois que la connaissance des cultures et les occasions de créer et de multiplier les liens avec autrui sont un moyen pour les Canadiens de s'enrichir mutuellement.

Le point de vue exprimé dans le rapport *L'égalité ça presse!* publié en 1984 par le groupe de travail du comité qui s'est penché sur la question des minorités visibles de la société canadienne a montré que même si des progrès avaient été accomplis à chapitre, il restait encore bien du chemin à parcourir. Voici ce que dit le préambule de ce document: «Le Canada est au seuil d'une ère nouvelle. Dans ce pays au long passé d'innovation, d'adaptation et

de tolérance, le défi que pose une société de plus en plus multiculturelle et multiraciale est une étape qu'on peut et qu'on doit franchir les yeux grands ouverts. À l'instar des générations précédentes, qui ont surmonté les problèmes posés par les différences régionales et linguistiques en se dotant d'un régime de gouvernement fédéral et en adoptant une politique officielle de bilinguisme, le gouvernement doit maintenant, en toute lucidité, choisir un mode d'action qui supprime tout obstacle à la pleine participation de tous les citoyens à la vie culturelle, sociale, économique et politique du pays.»

Quels moyens avons-nous pour parvenir à un tel enrichissement de notre société. Il en existe beaucoup. Je n'ai pas le temps d'élaborer ou d'imaginer ce que peuvent être ces moyens. Toutefois, je voudrais dire que c'est par les services qui font appliquer la loi et les politiques d'égalité en matière d'emploi, qu'il faut commencer. J'ajouterais aussi qu'un des autres moyens, un moyen omniprésent qui constitue un élément fondamental de notre vie, la radio et la télévision, peut servir à renforcer les sensibilités dans les domaines du multilinguisme, du multiculturalisme et de la diversité raciale. N'oublions pas que la télévision est le loisir numéro un des Canadiens. En moyenne, nous passons plus de 24 heures par semaine devant notre téléviseur. Chaque année, nos enfants passent 1000 heures devant la télévision, alors qu'ils ne sont en classe que 800 heures.

De même, plus de 50 p. 100 des Canadiens déclarent que la radio et la télévision sont leur principale source de nouvelles et d'information. C'est le moyen qui véhicule le message, qui dit qui nous sommes et ce que nous sommes, et qui représente la couleur, la forme et le dialecte des Canadiens.

Je donne ces faits et ces chiffres, parce que je pense qu'il est clair que les Canadiens de toutes les races, de toutes les croyances et de toutes les couleurs peuvent voir ce qu'est leur société et ce qu'elle pense d'eux par le biais des médias.

La croissance de la télévision fait que les images transmises sont devenues un substitut très important de l'intégration sociale. Par conséquent, il faut veiller à ce que la télévision ne présente pas que des personnes et des groupes appartenant à un type nord-américain unique, car nous ne sommes pas tous pareils et il faut que cela se voit sur nos écrans.

Avec la présentation imminente d'un nouveau projet de loi sur la radiodiffusion, le Parlement a maintenant une occasion en or de s'assurer que notre réseau de radiodiffusion reflète vraiment dans sa programmation le caractère multiculturel du Canada et contribue à atteindre les objectifs de la société et ceux du nouveau ministère du Multiculturalisme.

Un nouveau projet de loi ne doit pas se limiter à cela. Il doit viser, je le répète, à l'équité en matière d'emploi et à la représentation des minorités visibles dans les médias, non seulement à l'écran, mais encore derrière les caméras et au sein des conseils d'administration, des commissions et des organismes d'auto-réglementation.

Dans son projet de loi, le gouvernement doit encourager les radiodiffuseurs à adopter des pratiques d'embauchage qui reflètent davantage le caractère multiculturel de la société canadienne. Ce n'est là qu'un exemple de ce qui pourrait se faire dans tous les secteurs d'activité au Canada.

J'estime que ce projet de loi pose quelques problèmes. Ma collègue, la députée de Saint-Laurent, a signalé que la disposition relative aux définitions devrait lier clairement ce projet de loi avec le C-93, soit la Loi sur le multiculturalisme. Il faudrait bien préciser qui est en fait le ministre, qui aura le plus de poids au Cabinet pour réaliser notre vision pour le Canada de demain.

La députée s'est aussi demandé si le projet de loi isole suffisamment le secteur de la citoyenneté de celui du multiculturalisme. Il faut bien distinguer les responsabilités de chacun.

J'espère que le comité législatif ne sera pas le théâtre de batailles partisanes dans ce domaine très délicat de notre vision du Canada, que des amendements réfléchis visant à améliorer les dispositions du projet de loi seront jugés selon leurs mérites, quel que soit le parti qui les propose, et qu'on apportera les changements nécessaires.

Pour terminer, monsieur le Président, je vous signale que les Nations Unies ont proclamé les années 1987 à 1997 décennie du développement culturel dans le monde. Cette campagne a notamment pour objectif de reconnaître à l'échelle internationale l'égalité et la dignité de toutes les cultures. J'espère que nous saurons atteindre cet objectif ici même au Canada.

J'estime que le Canada peut servir de modèle au reste du monde. Nous devons nous efforcer d'être plus tolérants tout en reconnaissant la valeur de la diversité culturelle canadienne et la chance que nous avons de vivre dans une telle société.

M. le vice-président: Questions et observations. La députée de Scarborough-Centre a la parole.

Mme Browes: Monsieur le Président, je félicite la députée pour son discours. Au cours des cinq dernières années, j'ai eu l'occasion de travailler avec elle. J'ai aussi eu l'occasion de travailler au sein du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité qui a présenté au Parlement un rapport intitulé *Égalité pour tous*, au cours de la même période.

Je sais que les observations de la députée reflètent l'importance que revêt de nos jours la question de la citoyenneté et du multiculturalisme.

Je suis heureuse qu'elle ait souligné l'importance de la tolérance dans notre société. Nous nous indignons tous chaque fois qu'apparaît le spectre du racisme. Ses remarques sur la tolérance étaient tellement importantes et si bien accueillies aujourd'hui; la compréhension dont nous devons faire preuve entre les diverses collectivités l'est tout au tant.

• (1740)

Je voudrais demander à la députée ce qu'elle dirait aux autres collègues de son parti qui s'opposent au projet de loi.

Mme Finestone: Je suis heureuse de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à la députée de Scarborough. Je garde un très bon souvenir de l'année presque complète que nous avons passée ensemble à voyager tous les jours dans des régions assez accidentées du pays. Je vois que l'une de ses autres collègues est la ministre associée de la Défense nationale. La défense était un secteur auquel nous avons certes accordé beaucoup d'attention.

[*Français*]

Les misogynes sont vraiment là.

[*Traduction*]

L'égalité maintenant, l'égalité pour tous, la tolérance et la compréhension, et vous m'avez posé des questions au sujet des différences de point de vue. C'est l'une des plus grandes qualités des Canadiens. Tous les Canadiens, espérons-le, de votre côté ou de mon côté de la Chambre, ont l'esprit ouvert, sont tolérants et admettent les différences. Cette différence dont vous parlez tient peut-être à une question de temps. J'espère que dans l'avenir nous n'aurons pas besoin d'avoir un comité, un ministère, un ministre ni un projet de loi pour veiller spécialement sur le multiculturalisme. J'espère qu'au fil du temps leur nécessité ne se fera plus sentir. Je conviendrais finalement avec votre collègue qui est assis derrière vous que nous finirons par avoir un ministère de la canadianité ou un ministère de la culture. Cependant, nous n'avons pas encore atteint ce stade. J'ai dit, je pense, qu'il faut continuer à reconnaître qu'il existe un racisme latent et que nous devons vraiment nous attaquer à ce problème.

Malheureusement, nous n'avons pas mis en place un système permettant aux nouveaux immigrants de s'intégrer au mode de vie canadien dès leur arrivée. J'espère que le ministre trouvera une façon d'améliorer l'intégration des nouveaux Canadiens afin qu'ils soient mieux acceptés, et qu'il trouvera les mécanismes nécessaires dans nos organismes chargés de l'application des lois. Dans la ville que je représente, on s'inquiète beaucoup du problème du racisme entre les diverses minorités visibles. Il y a eu récemment des incidents malheureux qui ne font que mettre davantage en relief la nécessité de travailler à de nombreux niveaux dans notre société pour atteindre le nirvana, ce point dans l'histoire et l'évolution du Canada où nous n'aurons pas besoin du multiculturalisme. Je dirais que nous avons encore pas mal de chemin à faire avant d'atteindre le nirvana. Il ne nous reste qu'à espérer que nous y arriverons un jour.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire un commentaire puisque, comme vous le savez tous pour la plupart, j'ai participé très activement à la campagne électorale qui vient de se terminer au Québec. J'y ai participé en tant que militant libéral. J'ai été très actif pour les candidats du parti libéral et je n'ai certainement pas à m'en excuser. Au contraire! J'en éprouve beaucoup de fierté.

Durant cette campagne, des propos très malheureux ont été projetés à la face de la majorité québécoise par un nouveau parti, celui qui s'appelle le Parti de l'égalité. C'est bizarre qu'un parti qui s'appelle Parti de l'égalité puisse, par la voix de son président fondateur, j'allais presque dire, cracher au visage de ceux qui, au Québec, essaient d'expliquer ce que peut vouloir dire la survivance d'un peuple. J'ai mal compris. Peut-être qu'ici à la Chambre on pourra un jour avoir un débat pour mieux exprimer les sentiments de la majorité québécoise qui se voit disparaître à une rapidité effroyable à cause du bas taux de natalité, du vieillissement de la population.

Et si ce projet de loi peut aider à mieux faire comprendre ce qu'est le racisme, peut-être que certaines déclarations malheureuses que nous avons entendues au Québec, de fascistes, de nazis, de comparaisons avec plusieurs Québécois avec ce qui se passe en Afrique du Sud, je pense qu'à ce moment-là ce projet de loi aura à mes yeux énormément de vertu. Je le dis et je le regrette, et j'espère bien que dans les semaines et les mois à venir, ici à la Chambre, ensemble, nous réfléchirons et nous tirerons les conclusions nécessaires avant que nous en arrivions à prendre une décision finale concernant, par exemple, d'autres événements politiques qui doivent se

produire en juin prochain, et je ne parle pas de la chefferie du parti libéral du Canada, je parle évidemment du Lac Meech. J'espère donc que nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

J'espère qu'on aura aussi l'occasion de mieux expliquer comment, lorsqu'on est irréfléchi, et cela s'adresse autant à ceux qui ont fait des déclarations malheureuses, quelles qu'elles soient, sans nommmer personne. . . je m'abstiens de nommer trop explicitement parce que je veux, aujourd'hui, à la première occasion, réitérer tout le plaisir que j'ai eu de participer à cette campagne. Parce que si on veut vraiment connaître les vrais problèmes, il faut participer à une campagne électorale. Je veux aussi féliciter ceux qui ont été élus, ceux qui ont d'autres opinions que la nôtre. On ne peut pas reprocher aux gens de voter pour un parti qui s'appelle Égalité, c'est la démocratie et je le reconnais. Je me réjouis presque que ce parti puisse exister, ce qui permettra probablement au parti pour lequel j'ai travaillé de devenir un parti du centre entre deux extrêmes et que nous pourrons ensemble mieux nous expliquer dans l'avenir.

Mais si ce projet de loi que je vois peut aider, et là-dessus je concorde avec ma collègue de Mount Royal (M^me^ Finestone), si ce projet de loi peut aider à toujours, continuellement, combattre le racisme sous toutes ses formes. . . mais quand on dit combattre le racisme sous toutes ses formes, il ne faut pas être sélectif. C'est comme lorsque l'on se bat pour les droits humains, nous n'avons pas le droit d'être sélectif. On croit dans les droits humains ou on n'y croit pas; on ne peut pas choisir un plutôt que l'autre. On ne peut pas choisir ceux-là plutôt que celles-là parce qu'ils sont plus importants, mieux organisés, plus riches et oublier les plus démunis de la terre. On y croit ou on n'y croit pas! Le racisme, on le combat ou on ne le combat pas.

Et c'est dans cet esprit-là, sans participer directement aujourd'hui à la réunion qui nous amène ensemble pour ce projet de loi en deuxième lecture, j'aurais bien l'intention de bien l'examiner, monsieur le Président, et d'y participer activement puisque j'ai beaucoup à dire sur l'évolution du multiculturalisme au Canada. Je pense qu'ensemble, on pourra le bonifier, si le gouvernement ne veut pas s'entêter et croire que ce projet de loi est parfait. Il y a une évolution qui s'est produite depuis la formation, sous M. Trudeau, du multiculturalisme. Beaucoup de choses se sont produites et beaucoup d'expériences on été acquises.

J'ai écouté les propos de mon collègue de Toronto, et ce sont des propos qui me font réfléchir. Je me dois de réfléchir à ce que mon collègue de Toronto, pour qui j'ai beaucoup de respect, a à dire. Il est peut-être minoritaire, il se sent peut-être minoritaire mais, vous savez, les gens minoritaires n'ont pas toujours tort.

Alors, il nous appelle à la réflexion avant que nous adoptions ce projet de loi, donc, je le remercie. Je remercie aussi ma collègue qui a attiré notre attention sur l'horreur que nous devrions tous éprouver face au racisme sous toutes ses formes. Je souhaite que lors d'autres élections, les gens seront plus réfléchis et s'abstiendront de commentaires désagréables, surtout lorsque l'on attaque toute une population. Je pense qu'il y a des abus qui se font de part et d'autres, mais on ne peut pas attaquer un groupe, par groupe, ou parce que l'on ne les aime pas.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je tiens à dire que je partage l'opinion de mon collègue. J'espère voir disparaître le racisme et l'étroitesse d'esprit, et j'espère que tous les Canadiens, où qu'ils soient, sauront faire preuve de tolérance, tant dans leurs actes que dans leurs propos.

• (1750)

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement. L'honorable députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu)a la parole.

Mme Maheu: On avait prévu 20 minutes, dont deux discours de 10 minutes, avec la période de questions et commentaires, et l'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) avait les premières 10 minutes. Donc, il y a M^me^ Guarnieri.

M. le vice-président: Lorsque il y a de telles ententes, il faut absolument que le député qui a la parole parle pendant 10 minutes. À ma connaissance, la députée de Mount Royal a parlé pendant 15 minutes. À ce moment-là, lorsque l'on dépasse les 10 minutes, je laisse la période de questions et commentaires de 10 minutes.

Alors, si à l'avenir il en est décidé ainsi, il faudrait absolument que j'en sois avisé. À ce moment-là, j'arrête la personne qui parle, après 10 minutes.

Dans ce cas, je ne le savais pas, et c'est pour cela que je n'ai pas interrompu la députée de Mount Royal. Je l'ai laissé parler pendant 15 minutes et suite à cela, j'ai également laissé la période de questions de 10 minutes.

Mme Maheu: On est arrivé à une entente avant, à l'effet qu'il y aurait des 10 minutes de notre part, et notre whip en a fait allusion avant que l'on commence le débat.

M. le vice-président: Je suis certain que l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) va aider la Présidence, comme à l'habitude.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je regrette que l'on n'ait pas un système plus à point qui permettrait aux députés qui ont la parole de pouvoir savoir combien de temps ils ont pris et combien de temps surtout il leur reste à parler.

Je reconnais la difficulté, car quand on est dans le feu de l'action il n'est pas toujours facile pour nous de penser en vertu de la compression du temps.

Peut-être, une suggestion que je pourrais faire à la Présidence, c'est que l'on ait en dessous de chaque horloge un petit cadran qui indique le temps qui reste à parler. Quand un discours doit durer 10 minutes, bien, on commencerait à 10 et cela irait jusqu'à zéro.

Mais je pense qu'il va falloir améliorer le système de la Chambre en ce qui a trait au temps permis. Autrement, la Présidence a une difficulté à juger si c'est 10 minutes, 5, 20 ou 10.

Pour ma part, j'ai donné avis, mais j'avais dit au Président qu'à l'occasion, durant le débat, l'Opposition aimerait diviser ces périodes de 20 minutes et de 10 minutes en deux périodes de 10 minutes et 5 minutes.

En tout cas ici, pour des raisons qui s'expliquent très bien, il y a eu un malentendu, et je m'en excuse.

M. le vice-président: Alors, à l'avenir la Présidence vérifiera, quand il y a ce genre d'entente. Je vérifierai quand les discours commenceront.

Alors, pour le moment, l'honorable députée de Ahuntsic (M^me^ Roy-Arcelin) a la parole.

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour apporter ma contribution au débat sur le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, monsieur le Président, porte sur ce qui fait la spécificité du Canada.

Dans cette Chambre, nous avons étudié l'an dernier la Loi sur le multiculturalisme canadien et, en tant que Parlement formé de personnes parlant les deux langues officielles et venant des quatre coins du pays, nous avons été unanimes à reconnaître un aspect très important de l'identité canadienne.

Ce ministère jouera un rôle capital en cette dernière décennie du XX^e^ siècle. Au confluent de notre engagement constitutionnel à l'égard des deux langues officielles et de la reconnaissance de notre diversité culturelle et raciale, il est investi de trois missions cruciales.

La première consiste à consolider encore davantage notre unicité parmi les nations du continent américain.

Dans une large mesure, cette unicité vient de notre reconnaissance des deux langues officielles et de la valeur que nous lui accordons aux cultures de tous les Canadiens.

Notre unicité tient non seulement à notre reconnaissance de ces réalités, mais également aux moyens que nous avons choisi pour les prendre en compte et les respecter.

Bien que ce soit dénaturer les faits que de dire que nous avons toujours vécu dans l'harmonie, notre histoire constitue la preuve que nous avons des aptitudes spéciales en tant que Canadiens pour les compromis, la recherche de solutions raisonnables et l'exercice du rôle de médiateur en cas de conflit. Ces aptitudes, jointes à la flexibilité de nos institutions, constituent aux yeux d'autrui des caractéristiques enviables de notre société. Ce sont des caractéristiques comme celles-là qui sont jugées essentielles dans un monde qui exigera une capacité de plus en plus grande d'adaptation aux changements.

Une seconde mission du ministère est de faire en sorte que personne dans notre société ne se voie priver de possibilités de participation en raison des limites telles que l'analphabétisme ou en raison de son origine culturelle ou raciale.

Dans les cas où notre société n'est pas arrivée à inculquer à ses citoyens des notions de base suffisantes en lecture, en écriture et en arithmétique, nous avons échoué. Dans les cas où elle perpétue la discrimination sous quelque forme que ce soit, notamment celle fondée sur l'idée erronée voulant qu'une race ou un groupe de personnes soit supérieur aux autres, nous avons échoué. Nous ne pouvons prétendre être cette société généreuse et compatissante à laquelle nous aspirons tant que pareille situation persiste chez nous.

La troisième mission du ministère est de créer un climat et des conditions qui permettront à tous et à toutes de contribuer à façonner l'avenir. Grâce à la mise en commun de ce qu'il y a de divers chez nos concitoyens, nous disposons de la connaissance, de l'expérience et de la sagesse combinées de toutes les cultures du monde. Il

s'agit là d'une ressource formidable, d'une ressource qui nous est propre. Il s'agit d'une ressource que nous devons mettre à profit si nous voulons être à la hauteur des défis qui nous attendent pour très bientôt. Il s'agit d'une ressource absolument essentielle pour concrétiser les promesses de notre avenir.

Monsieur le Président, ce ministère ne sera pas un organisme de réglementation ou de contrôle. Il ne sera pas voué au maintien du *statu quo* ou axé sur le passé. Ce ministère sera tourné vers l'avenir et consacré à l'élimination des obstacles susceptibles d'en limiter les perspectives. Il aura pour mission de nous persuader, de nous sensibiliser, de nous lancer des défis et de nous convaincre de devenir une société unique, une société qui s'épanouira et qui sera respectée par les peuples du monde entier.

Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis constitue la suite logique du travail que cette Chambre a accompli l'an dernier, mais comme l'a déclaré mon collègue du Québec, le secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) (M. Weiner), il s'agit beaucoup plus qu'un simple projet de loi constituant un ministère fédéral. Pour moi, un ministère comme celui dont nous étudions aujourd'hui la création s'occupe de nombreuses questions et des valeurs que nous avons en commun. Je suis convaincue que ce projet de loi n'a pas seulement pour objet de regrouper des programmes gouvernementaux. On y trouve une vision, la vision d'un Canada fort et tourné vers l'avenir. C'est pourquoi je suis fière d'entrer dans ce débat et d'y apporter ma contribution.

L'existence du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté sera aussi pertinente à Montréal, à Moncton et à Trois-Rivières qu'à Toronto, à Winnipeg ou à Saskatoon. Elle sera aussi pertinente pour les Québécois que pour tout autre groupe de Canadiens. Elle sera aussi pertinente pour les autochtones que pour ceux et celles dont les ancêtres sont venus avec Champlain ou comptaient parmi les loyalistes de l'Empire Uni.

Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui vise à constituer un ministère. C'est un projet de loi destiné à concrétiser un engagement pris par le premier ministre (M. Mulroney) le 15 septembre 1988, confirmé le soir des élections et réitéré dans le discours du Trône.

Monsieur le Président, penchons-nous ensemble sur ce projet de loi et reconnaissons-en l'importance pour tous les Canadiens. Ce projet de loi a pour objet de rapprocher les Canadiens les uns des autres et de mettre sur pied un organisme gouvernemental, dont le mandat est indispensable pour inciter les Canadiens à bâtir un Canada plus fort pour l'avenir.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 septembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE RAPPORT DU GROUPE CANADA–ÉTATS-UNIS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Délégation parlementaire officielle de la section canadienne du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis qui s'est réuni à Ottawa et à Montebello entre le 1er et le 5 juin 1989. Il s'agissait de la trentième réunion annuelle de ce Groupe.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Charest: Je regrette, monsieur le Président, de ne pas avoir entendu, mais j'avais des décrets à déposer à l'étape du dépôt des documents.

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord pour retourner à l'étape du dépôt des documents?

Des voix: D'accord.

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS NOMINATION

M. Charest: J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination que le gouvernement a pris conformément au paragraphe 110(1) du Règlement.

LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE COMMERCE INTERPROVINCIAL D'ANIMAUX DE FERME

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter le projet de loi C-262, Loi sur le commerce interprovincial d'animaux de ferme.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Monsieur le Président, en un mot, ce projet de loi vise à régler le problème de la sécurité des producteurs qui vendent du bétail à l'extérieur de leur province. La plupart des provinces ont adopté un dispositif de sécurité pour le commerce de bétail sur leur territoire, mais non pour le commerce entre elles.

• (1110)

Ce projet de loi prévoit la création d'un fonds fiduciaire auquel contribueraient les abattoirs qui achètent des animaux à des éleveurs d'une autre province. En cas de faillite des premiers, les seconds ne perdraient pas leur argent.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LOI SUR LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE DU CANADA ET DE L'ÉTAT DE L'ALASKA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-263, Loi concernant la frontière internationale du Canada et l'État de l'Alaska.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, ce projet de loi est déposé à nouveau pour inscrire en permanence dans la loi la ligne 54-40, en tant que frontière terrestre et maritime internationale entre le Canada et la pointe sud du prolongement méridional de l'Alaska, ligne mieux connue sous le nom de ligne A-B.

Cette ligne est particulièrement importante maintenant, en raison du détournement des NM Fonzie et Viscount cet été et du kidnapping des équipages par la Garde côtière américaine.

Le débat permettra de pleinement informer les Canadiens de l'historique de la frontière et de la nécessité pour le gouvernement du Canada de légiférer sur la question, de lutter pour la protection de la frontière et pour la protection des droits de pêcheurs canadiens comme les capitaines Devereaux et Willson des navires que je viens de nommer.

M. le Président: Bien sûr, le Président n'a aucune observation que ce soit à faire au sujet de ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-264, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité nucléaire (prescription).

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, ce projet de loi est absolument nécessaire pour assurer la protection future des travailleurs de l'industrie nucléaire canadienne et de l'ensemble de la population, en général.

Il a pour objet de supprimer le délai de 10 ans prévu dans la Loi sur la responsabilité nucléaire pour intenter des poursuites et d'établir une période de prescription équitable pour les victimes de radiations.

La médecine moderne reconnaît maintenant que les effets des radiations nucléaires peuvent demeurer latents pendant des périodes allant jusqu'à 30 ans. Le Parlement doit certes tenir compte dans ses lois des réalités médicales et des droits des Canadiens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, plusieurs pétitions réunissant les signatures de plus de 1 500 de mes électeurs qui veulent que l'on n'apporte pas de changements aux uniformes de la GRC.

Ils sont favorables aux changements qui contribueront à la sécurité et au confort des agents de la GRC, mais ils estiment impérieux de conserver le patrimoine particulier et la tradition de la GRC tels qu'ils se manifestent dans l'uniforme. Ils souhaitent voir poursuivre la fière tradition de leurs ancêtres et assurer que cet héritage soit préservé pour les générations à venir.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai environ 6 000 noms inscrits sur des pétitions certifiées conformes par le greffier.

Elles portent sur la question de nos lois sur l'extradition et en particulier sur certains individus qui suscitent l'inquiétude des Canadiens en général. J'ai l'honneur et le plaisir de présenter ces pétitions à la Chambre aujourd'hui.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer une

pétition signée par 34 résidents du Canada et usagers de VIA Rail qui prient le Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail dans les régions du pays où il est plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus respectueux de l'environnement et d'une plus grande efficacité énergétique que les autres modes de transport.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer sur la table des greffiers une pétition certifiée conforme aux dispositions de l'article 26 du Règlement.

Les habitants d'un certain nombre de localités un peu partout au Canada s'inquiètent au sujet des coupes sombres proposées pour VIA Rail. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans le nord de la Colombie-Britannique, il se trouve de nombreuses localités où il n'existe aucun autre moyen de transport interurbain. Voilà pourquoi il importe au plus haut point de conserver VIA Rail non seulement dans ces régions, mais ailleurs également.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège ce matin, au nom des gens de ma circonscription, ainsi que de ceux de villes aussi éloignées que Saint-Bruno, Verdun et Dollard-des-Ormeaux, qui demandent à présenter une pétition qui est conforme à l'article 36 du Règlement, qui demandent au gouvernement fédéral de rejeter la nouvelle taxe projetée sur les biens et services.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une autre pétition que nous envoie le Club des personnes âgées de ma circonscription. Les membres de cette organisation nous supplient de rejeter le projet de taxe sur les produits et services vu ses conséquences sur nos concitoyens du troisième âge.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des gens de tout le Canada—126 en tout—qui s'opposent aux coupes que le gouvernement, d'après son budget, se propose de faire dans le service de VIA Rail.

Ils estiment que VIA Rail est un élément essentiel de l'identité canadienne et ils ont signé cette pétition dans l'espoir que le Parlement s'opposera aux compressions.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme je l'ai fait hier et comme je prévois le faire demain—mes collègues et moi-même espérons d'ailleurs poursuivre aussi longtemps qu'il faudra—je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition approuvée par le greffier des pétitions.

Elle émane d'un certain nombre de Canadiens qui demande au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le service de VIA Rail, et au contraire d'améliorer le service, plutôt que de supprimer cinq des sept trains transcontinentaux qui passent chaque semaine à Edmonton, de ne pas annihiler le service ferroviaire à Calgary, mais bien de porter le service voyageurs au niveau d'efficacité dont nous avons tous besoin.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions.

Les soixante personnes qui ont signé ces pétitions y expriment leur désenchantement et leur inquiétude à l'égard de la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter la taxe proposée.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je prends, moi aussi, la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement du Canada.

Cette pétition est signée par environ 75 personnes des quatre coins du pays qui croient que la nouvelle TPS causera des difficultés financières graves et injustes aux Canadiens à revenu faible et moyen. Au nom des pétitionnaires, je prie instamment le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1120)

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège d'intervenir en Chambre pour présenter des pétitions adressées par des Canadiens du sud-ouest de l'Ontario qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer la taxe sur les produits et services, laquelle va nuire à tous les habitants, hommes, femmes et enfants du sud-ouest de l'Ontario et de l'ensemble du Canada.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions à la Chambre au titre de l'article 36.

Au nom de ces pétitionnaires, Monsieur, je supplie le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de présenter une pétition au titre de l'article 36. Elle a été certifiée recevable par le greffier des pétitions. Elle est adressée par des pétitionnaires de l'ouest du Canada, qui sont atterrés littéralement de ce que le gouvernement ait décidé de réduire les services de VIA Rail.

J'interviens en leur nom pour dire que cela les a mis au bord de la dépression. Ils demandent au gouvernement de réexaminer cette ignoble décision.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour attirer votre attention sur des pétitions demandant au gouvernement de manifester un peu de considération pour les Canadiens qui ont déjà été lourdement imposés au cours des quatre dernières années.

Au nom de ces Canadiens qui s'opposent énergiquement à cette nouvelle taxe sur les produits et les services, une véritable razzia sans précédent, à leur avis, puisqu'elle entraînera une hausse des autres taxes, de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage, je demande au gouvernement de revenir sur sa décision.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition venant des habitants de la ville de Windsor. Cette pétition est certifiée conforme.

Les pétionnaires prient le gouvernement de renoncer à sa taxe sur les produits et les services dans sa version actuelle.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 76 et 122.

[*Texte*]

M. ROBERT ALBERT CALLIHOO DE LA BANDE INDIENNE MICHEL CALLIHOO

Question nº 76—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il pris contact avec M. Robert Albert Callihoo, de la bande indienne Michel Callihoo, pour discuter de la question de l'émancipation de cette bande et a-t-on pris rendez-vous avec M. Callihoo, et *a*) dans l'affirmative, pour quelle date, *b*) sinon, pour quel motif?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas pris contact avec M. Robert Albert Callihoo de la bande indienne Michel Callihoo pour discuter de la question de l'émancipation de cette bande parce que ce sujet ne faisait partie ni de ses responsabilités de circonscription ni du mandat du ministère des Affaires extérieures.

LES LIGNES DE CRÉDIT ET LES PRÊTS CONSENTIS À LA CHINE

Question nº 122—**M. Kindy:**

En ce qui concerne les années 1985 à 1988 inclusivement, quelle est la valeur en dollars *a*) des lignes de crédit et prêts consentis à la Chine par le gouvernement canadien ou ses organismes ou sociétés d'État, *b*) des prêts et subventions consentis à des sociétés canadiennes pour leur permettre de faire des affaires avec la Chine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations, la réponse est la suivante:

Entre 1985 et 1988, la Chine disposait auprès de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) d'une ligne de crédit de 2 milliards de dollars CAN, laquelle a été renouvelée en octobre 1988 par la SEE et le ministre du Commerce extérieur. La valeur des prêts accordés à la Chine par la SEE entre 1985 et 1988 inclusivement a été de 472,6 millions de dollars CAN. La SEE ne consent directement aucun prêt ni aucune subvention à des sociétés canadiennes.

L'appui accordé au secteur privé pour des projets menés en Chine pendant la même période s'est établi à 5,4 millions de dollars dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), à 1,75 million de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale de commerce et à 15 millions de dollars dans celui du Programme de coopération industrielle de l'ACDI.

[*Français*]

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:

1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste;

2) une politique injustifiable de taux d'intérêt élevés en vertu de laquelle l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis atteint des niveaux records;

3) une gestion négligente du commerce du Canada qui provoque des réductions sans précédent de notre balance commerciale et la perte d'emplois et qui met en péril la survie de beaucoup d'industries canadiennes jadis florissantes;

4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricoles, halieutiques et forestières; et

5) une négligence persistente à l'égard des disparités rigionales.

—Monsieur le Président, la nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 est l'aveu d'échec ultime d'un gouvernement qui avait affirmé se soucier au plus haut point de la responsabilité financière.

Le gouvernement conservateur a perdu le contrôle de l'économie. Nous assistons à une flambée des taux d'intérêt. En cinq ans, la dette publique canadienne accumulée depuis la Confédération a doublé. Les déficits annuels tournent encore autour des 30 milliards de dollars—et tout cela, en dépit des plus fortes hausses d'impôt de l'histoire du pays enregistrées ces cinq dernières années.

[*Français*]

Les conservateurs ont augmenté les impôts à 31 reprises depuis 1984. Si vous analysez le total des augmentations d'impôt pour une famille de deux enfants et un seul revenu, si vous gagnez, au Canada, 23 600 $ par année, vous êtes sous le seuil de la pauvreté, vos taxes ont augmenté depuis cinq ans, sous les conservateurs, de 60 p. 100. Si vous êtes un Canadien moyen avec un salaire annuel de 45 000 $ par année, vous avez vu vos taxes augmenter en cinq ans seulement, sous les conservateurs, de 30 p. 100. Si vous êtes riches avec un salaire annuel de 100 000 $, l'augmentation n'est que de 8 p. 100 et si vous gagnez 200 000 $ par année, l'augmentation n'est que de 4 p. 100. Tout le monde sait que cela n'est pas juste, n'est pas équitable, c'est un manque d'équité. Et c'est la même chose pour cette nouvelle taxe de vente parce que cette taxe non plus n'est pas équitable.

Après avoir perdu tout contrôle sur les dépenses et porté le niveau d'imposition sur le revenu personnel jusqu'à la saturation, maintenant, les conservateurs appliquent aux Canadiens la ponction fiscale la plus forte, la plus détournée et la plus régressive de notre histoire. Ce sont les ménages à faible revenu, ce sont les ménages à revenu moyen qui seront les plus touchés. Ce sont les gens des régions les plus pauvres, des régions les plus éloignées de notre pays qui en souffriront le plus.

Quel est l'ordre de grandeur de cette taxe, monsieur le Président? Il suffit de dire que le total de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par toutes les dix provinces et par les deux territoires du Canada, mis ensemble, est inférieur au montant que le gouvernement conservateur va prendre des contribuables canadiens grâce à sa nouvelle taxe de vente. C'est là une taxe qui porte sur pratiquement tous les biens et tous les services que vous achetez: les chaussures, les chaussettes, les chemises, les jupes, les chapeaux, les manteaux, les leçons de piano, les réparations pour votre maison, les billets d'avion, les timbres, les billets de loterie, les serviettes de papier, le dentifrice, l'aspirine. Monsieur le Président, je n'ai que 20 minutes. . .

[*Traduction*]

La taxe ne répond à aucun des critères que le premier ministre et le ministre des Finances avaient fixés. Elle ne respecte aucun des principes qu'ils avaient exposés aux Canadiens. Dès le tout début, ils ont été malhonnêtes au sujet de cette taxe.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Rappelez-vous ce qu'ils ont dit, monsieur le Président. Le premier ministre et le ministre des Finances avaient affirmé que la taxe n'influerait pas sur les recettes du pays. Nous leur avons demandé ce que cela signifiait. Pendant la campagne électorale, et même avant, ils ont dit, et je les cite: «Avec la nouvelle taxe, nous n'irons pas chercher un sou de plus qu'actuellement dans les poches des contribuables.» Voilà ce qu'ils ont dit aux Canadiens au cours de la campagne électorale. Il est prévu dans le propre document de travail du ministre qu'on aille chercher 5,5 milliards de dollars de plus dans les poches des Canadiens.

D'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ce serait plutôt 15,5 milliards de dollars. C'est d'ailleurs là le montant qu'a cité le président du Comité parlementaire des finances et député de Mississauga-Sud, qui est ici présent. Le ministre et le premier ministre ont dit que le député se trompait, mais c'est lui qui dit

vrai. Le Canada sera donc frappé d'une nouvelle ponction fiscale de 29,7 milliards de dollars.

Des voix: C'est une honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre et le premier ministre ont dit que cette taxe ne servirait pas à gonfler les recettes. Dire cela, c'est comme dire que l'ouragan Hugo était une douce brise d'été.

[*Français*]

Et que dire alors de la transparence de cette taxe? Le premier ministre et le ministre des Finances nous ont dit que la taxe serait bien connue par les consommateurs, qu'elle paraîtrait séparément sur la facture, que nous saurions quelle part elle prendra dans le prix de nos achats. La taxe devait être transparente. Et puis, un jour, le ministre s'est réveillé avec des sueurs froides.

• (1130)

Il s'est soudainement rendu compte que si sa nouvelle taxe de vente apparaissait séparément sur la facture, les consommateurs connaîtraient ce qu'il faut payer comme résultat de la taxe et sauraient exactement qui serait responsable de ce coût supplémentaire.

Mais, le plus important, de son point de vue, c'est que si tout le monde savait quel est le taux de la taxe, il ne pourrait pas l'augmenter à toutes les années, comme il l'a fait avec l'ancienne taxe manufacturière. Cette taxe invisible, le ministre des Finances l'avait augmentée de 9 p. 100 à 10 p. 100, 11 p. 100, 12 p. 100, bref, de 3,5 p. 100 en 5 ans.

[*Traduction*]

Puis, la taxe ne sera pas visible. Elle ne figurera pas sur les factures. Au lieu de cela, le ministre va fournir à toutes les entreprises une petite vignette à afficher à la caisse et sur laquelle on pourra lire: «Attention: La nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 a été incluse dans le montant de la facture. Si vous n'avez pas les moyens de la payer, remettez certains articles. Bonne journée.» Et ce sera signé: Brian Mulroney.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont dit ne pouvoir imposer cette taxe sans la collaboration des gouvernements provinciaux. En 1987, le ministre a dit textuellement à la Chambre des communes que, sans cette collaboration, toute taxe de vente de ce genre serait impossible à appliquer; non pas difficile ni plus compliquée à imposer, mais impossible à appliquer. Qu'arrive-t-il, alors? Le gouvernement conservateur va imposer aux Canadiens une taxe qu'il qualifie lui-même d'impossible à appliquer et cela, sans la collaboration des provinces.

Le premier ministre et le ministre avaient dit qu'ils supprimeraient les surtaxes d'impôt sur le revenu. Ils ne l'ont pas fait. Ils avaient promis de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, mais ils n'ont pas tenu parole.

[*Français*]

Le premier ministre et le ministre ont dit que la taxe serait simple à administrer. Mais cela n'est pas vrai!

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes est d'avis que l'application de la taxe sera un cauchemar: beaucoup plus complexe que des taxes imposées par d'autres pays; 4 000 nouveaux percepteurs de taxe, des nouveaux bureaucrates; un million de PME devront percevoir la taxe au nom du ministre; chaque PME aura des dépenses supplémentaires de 2 000$ à cause de la taxe; le Conseil des détaillants du Canada dit qu'il en coûtera deux milliards de dollars pour percevoir la taxe «simple à administrer»; il faudra plus de machines, deux séries de comptes, deux séries de chèques distincts, deux séries de formulaires de transmission. C'est l'anarchie totale pour chaque entrepreneur privé, pour chaque PME au pays!

[*Traduction*]

Le premier ministre et le ministre ont dit qu'elle ne serait pas inflationniste. Le 14 septembre dernier, le premier ministre a déclaré: «Si l'inflation sort de la bouteille, elle va faire beaucoup de ravages avant que nous puissions la maîtriser, mais mon gouvernement ne va pas la laisser sortir de la bouteille».

Le premier ministre n'a-t-il pas lu le budget d'avril dernier, selon lequel cette taxe de 9 p. 100 fera augmenter les prix à la consommation de 2,5 à 3 p. 100 en moyenne? N'a-t-il pas lu le document technique du ministre que le Comité des finances est en train d'étudier? À la page 34 du document en question, il est écrit que la taxe fera monter le taux d'inflation de 2,25 p. 100. soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport au taux actuel d'inflation. Cette taxe fera doubler le taux d'inflation au Canada. Non seulement fera-t-elle sortir l'inflation de la bouteille, mais elle sera à l'origine d'une spirale inflationniste.

Le premier ministre est bien naïf s'il croit que les entreprises n'essaieront pas de faire payer la taxe aux consommateurs et que les syndicats d'un bout à l'autre du pays ne tenteront pas de compenser la taxe par des augmentations salariales. Nous devrons payer beaucoup plus cher pour tout.

Par exemple, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a dit au Comité des finances que la taxe allait faire augmenter le prix moyen des maisons de 3 000 $. Et ce n'est que la moyenne.

Et la nourriture? Le gouvernement a commencé par dire que la taxe s'appliquerait à la nourriture. Nous avons protesté, et les Canadiens ont protesté. Nous avons présenté des pétitions ici même à la Chambre.

Finalement, en réponse aux Canadiens qui déclaraient partout qu'ils ne voulaient pas de taxe sur les denrées alimentaires, le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre le 2 septembre 1987, il y a deux ans, pour annoncer, comme on peut le lire à la page 8700 du hansard:

> Je tiens à être bien clair. Nulle part dans ce document ou tout autre document il n'est question de taxer les aliments. C'est un fait.

C'étaient les paroles du ministre. Ce n'était pas un fait. C'était de la pure fiction; c'était une tromperie flagrante; c'était dissimuler la vérité aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En 1987, nous avions pensé que le ministre y avait renoncé. Plus important encore, tous les Canadiens le pensaient aussi. On pouvait lire sur presque toutes les manchettes des journaux de notre pays: «Pas de taxe sur les denrées alimentaires annonce le ministre.» Maintenant ce dernier se moque des Canadiens et de la Chambre des communes. Il prétend que ce n'est pas ce qu'il a dit, qu'il a simplement déclaré qu'il n'y aurait pas de taxe sur les denrées d'épicerie, qu'il a été très précis.

Il savait très bien ce qu'il faisait, que les Canadiens penseraient qu'il n'allait pas taxer les denrées alimentaires. Qu'a-t-il fait lorsqu'il a vu ces gros titres? Il ne les a pas corrigés. Qu'a-t-il fait pendant les élections? Il a gardé le silence. Il a laissé croire aux Canadiens qu'il n'y aurait pas de taxe sur les denrées alimentaires et il dit maintenant qu'il ne s'agit que des denrées de base. Il sait très bien que s'il avait dit la vérité aux Canadiens il n'aurait pas conservé son poste de ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Où en sont les choses maintenant? Le ministre entend taxer toutes les denrées alimentaires dans les restaurants, les cafétérias et les casse-croûte. Il s'interroge encore sur l'avantage de taxer certaines denrées alimentaires en conserve ou surgelées et toute une variété d'autres produits surgelés. Seulement, les Canadiens peuvent se consoler à la pensée qu'ils ne risquent plus guère de payer une taxe sur la nourriture qu'ils pourraient consommer à bord des trains, car le gouvernement s'apprête à faire disparaître de notre pays tous les trains de voyageurs.

Des voix: C'est une honte.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secteur de la restauration a fait savoir que la nouvelle taxe allait hausser son fardeau fiscal de 612 p. 100. Loblaws prévient que le prix des denrées alimentaires pourrait bien augmenter de 10 p. 100. Le ministre envisage toute une série de règlements et de règles enchevêtrées et complexes qui risquent de donner lieu à toutes sortes de distinctions ridicules.

Ainsi, le client qui achète une pizza surgelée dans une épicerie ne sera pas tenu de payer la taxe à moins que la pizza n'ait été réchauffée avant qu'il pénètre sur les lieux. Par contre, s'il achète sa pizza dans une pizzeria, il devra payer la taxe.

Le client qui achète un litre de lait dans un restaurant devra payer la taxe, mais il ne la payera pas s'il l'achète dans une épicerie. Il devra payer la taxe sur le lait dans un gobelet qu'il achète dans un restaurant, mais s'il l'achète au carton, il ne la payera pas dans certaines conditions. Selon la procédure comptable supposément élaborée pour faciliter les choses, le lait vendu dans un magasin pourra être taxé ou non suivant l'époque de l'année. C'est la confusion la plus totale, monsieur le Président. C'est tout à fait ridicule. Comment le gouvernement peut-il espérer que le dépanneur ou le pharmacien du coin arrive à se retrouver dans tout cela. De ce point de vue, M. Bulloch a bien raison de qualifier toute cette taxe de cauchemar.

Non satisfait du tort qu'il fait aux Canadiens, le premier ministre cherche encore à les convaincre qu'ils vont payer moins. Il parcourt le pays en déclarant: «Nous sommes en train de réduire la taxe de vente de 13,5 p. 100 à 9 p. 100.» Quelle façon incroyablement trompeuse de traiter les Canadiens!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'être actuaire pour comprendre que la nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 sur un fauteuil de 300 $ vendu au détail en augmentera le prix de 27 $, ce qui est supérieur aux 13,50 $ que coûterait la taxe de vente de 13, 5 p. 100 sur le même fauteuil vendu 100 $ au prix de gros.

Ainsi, une taxe de 9 p. 100 ajoutée au prix de détail représente davantage qu'une taxe de 13,5 p. 100 ajoutée au prix de gros. Tout le monde comprend cela, sauf le premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on remarque que pas un seul des critères que le premier ministre et le ministre des Finances avaient annoncés n'est respecté. Pas un seul! Ni la neutralité de la taxe, ni sa transparence, ni sa simplicité administrative, ni la participation des provinces, ni la baisse des taux

d'impôt sur le revenu personnel, ni l'élimination de la surtaxe sur l'individu, ni l'absence d'impact sur l'inflation.

Cette taxe, donc, ne répond en aucune façon aux critères, aux principes imposés même par le premier ministre et le ministre des Finances, et maintenant, ils nous demandent de trouver des solutions de rechange.

Il n'y a pas de solution de rechange à cette taxe. Débarrassez-vous-en! Ne l'imposez pas. Retournez à la case de départ. C'est cela la solution de rechange!

• (1140)

[*Traduction*]

Cette taxe est irrécupérable. Elle n'est conforme à aucun des principes que le premier ministre et le ministre des Finances ont exposés à la Chambre. C'est donner carte blanche à l'inflation. Les Canadiens n'en veulent pas. Elle devra sortir de leurs poches, de leurs comptes d'épargne, de leurs chèques de pension, d'allocations familiales, d'assurance-chômage, des sommes prévues pour l'achat de vêtements et de chaussures, et elle viendra s'ajouter aux loyers, aux paiements de l'hypothéque et des services d'utilité publique.

Comme je l'ai dit la semaine dernière aux étudiants de Dalhousie, et je le répéterai à l'Université de la Colombie-Britannique lundi prochain, pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous avons une taxe sur les études, sur la lecture, sur l'alphabétisation, sur les livres. Pourtant, le premier ministre a déclaré lors de son congrès national, il y a quelques semaines, que pendant les quatre prochaines années de son mandat il accorderait la priorité à l'instruction. Quelle blague! Quelle duperie.

C'est une taxe sur le matériel de lutte contre la pollution, imposée par un gouvernement qui s'est dit prêt à tout faire pour éliminer la pollution. C'est une taxe sur la maladie, sur le logement, sur l'entretien des enfants. C'est une taxe sur les choses essentielles à la vie. Pour l'amour de Dieu, monsieur le Président, c'est même une taxe sur la mort.

C'est une taxe que l'on doit à la mauvaise gestion du gouvernement, à son incompétence. Nous paierons tous des centaines et des milliers de dollars de plus pour la simple raison que le gouvernement conservateur a fait un vrai gâchis de la situation fiscale. Les conservateurs ont tout saboté et ils veulent maintenant que les Canadiens les tirent du pétrin et paient la note. Eh bien, monsieur le Président, à mon avis, c'est sans espoir, la taxe est irrécupérable, on ne peut pas la rafistoler. Cette taxe est foncièrement imparfaite, à tel point qu'il faut la mettre au rancart. Le ministre devra reprendre son projet à zéro et retirer cette taxe.

Nous lutterons contre cette taxe jusqu'au bout. Elle est néfaste. Il est temps que le gouvernement abandonne cette idée et repense toute l'affaire. Les Canadiens en ont assez de la malhonnêteté qui se cache derrière cette taxe. Ils en ont assez de cette taxe de 9 p. 100 et du gouvernement.

Je dis au premier ministre: «Vous feriez bien d'écouter la population du Canada et les membres de votre propre parti.» Qu'ils soient de Whitehorse, de Vancouver, de Toronto, de Trois-Rivières, de Halifax ou de Corner Brook, les citoyens canadiens, les personnes âgées, les aînés, les étudiants, les mères célibataires, les gens d'affaires s'unissent pour livrer un message clair et quasi unanime au premier ministre: «Laissez tomber cette taxe. Finies vos belles paroles ambiguës. Assez de baratin et de publicité tapageuse. On en a assez entendu parler de cette taxe. Laissez-la tomber, débarassez-vous en et revenez-nous avec une solution raisonnable.»

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je donne la parole à la députée de Hamilton-Est qui pourra poser des questions et faire des commentaires. Je donnerai la parole au député de Kamloops dans un instant.

Mme Copps: Monsieur le Président, nous venons d'entendre une analyse passionnée de la situation. Les paramètres de cette taxe étant ce qu'ils sont et le premier ministre faisant tout ce qu'il dit ne pas faire, je demande au député de Vancouver Quadra s'il croit que le premier ministre va vraiment écouter les Canadiens et le chef de l'opposition. Croyez-vous qu'il va abandonner son projet de taxe?

M. Turner (Vancouver Quadra): Si le premier ministre écoute les Canadiens, s'il écoute ses députés, dont certains sont ici présents, s'il fait une tournée du pays comme nous le faisons tous pour entendre les gens de nos circonscriptions et de partout ailleurs, il comprendra le message, mais il constatera aussi que la tension monte.

À la place du ministre des Finances, je porterais une grande attention aux déclarations quotidiennes de son premier ministre, lequel donne des signes d'hésitation. Si

j'étais le ministre des Finances, j'aurais l'impression de marcher sur des charbons ardents.

M. Riis: J'ai écouté attentivement le discours du chef de l'opposition officielle, et je suis d'accord avec lui sur presque tous les points. J'ai une question à lui poser. Je l'ai entendu dire qu'il s'opposait à la taxe de vente, que c'était une taxe terrible, cruelle, et il avait une foule de bonnes critiques à formuler. Ma question est très simple. Lui et son parti s'opposent-ils au principe d'une taxe à la consommation? Jure-t-il aujourd'hui en son nom et au nom de son parti que jamais ils ne donneront leur appui à pareille taxe à la consommation, qu'ils sont contre l'idée d'imposer une taxe de vente aux Canadiens? Ce serait bien qu'il réponde en peu de mots.

M. Turner (Vancouver Quadra): Lorsqu'on examine une taxe dans cette enceinte, il faut savoir que seul le gouvernement a le pouvoir, en vertu de notre Règlement, d'en proposer une. Comme vous le savez, nous ne pouvons la modifier dans cette enceinte. Pour la rendre applicable, il faut en obtenir le mandat de la Couronne signé par le ministre des Finances.

Or, en l'occurrence, nous examinons une taxe qui ne répond à aucun des critères que le gouvernement lui-même impose relativement à une taxe, critères qui, comme on l'a précisé dans le rapport minoritaire présenté lors de la dernière législature, sont nécessaires avant même de pouvoir envisager d'appliquer une taxe à la valeur ajoutée, une taxe à la consommation ou autre chose du genre. Nous avons affirmé que toute taxe de cette sorte devait être visible, si on voulait simplement envisager de la mettre en oeuvre; elle devrait être rédigée et coordonnée au niveau provincial, ce qui n'est pas le cas et nous avons affirmé qu'elle devait être progressive dans une certaine mesure. Or, la taxe s'éloigne tellement des critères établis par le ministre et le premier ministre eux-mêmes qu'il est impossible, selon nous, de pouvoir l'améliorer ou la modifier. Il faut tout reprendre à zéro.

Nous avons déclaré durant la campagne électorale que nous étions contre la taxe de vente. C'est toujours le cas. Il faut, à notre avis, une meilleure combinaison de taxes permettant une certaine progressivité et un meilleur équilibre entre les diverses taxes appliquées à divers niveaux dans l'économie.

Il faut examiner la question en prenant l'économie dans son ensemble. Il s'agit de regrouper les politiques budgétaire et monétaire. On doit prendre en considération l'augmentation du cours de notre monnaie que le gouvernement a permise en vertu de l'accord secret qui, selon moi, a été conclu avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

M. Riis: Je remercie le chef de l'opposition officielle de sa réponse. Alors qu'il nous faisait part de son point de vue très réfléchi aujourd'hui, j'essayais de voir en quoi les libéraux et les néo-démocrates différaient. Je pense que j'ai trouvé la réponse.

Dans notre cas, nous nous opposons au principe et à la notion même d'une taxe nationale de vente, d'une taxe à la consommation quelle qu'elle soit. Nous sommes tout à fait contre. Or, sauf erreur, l'honorable chef de l'opposition officielle a déclaré qu'en principe, son parti ne s'opposait pas nécessairement à des taxes de ce genre, mais bien à celle-ci. Il s'agit sans aucun doute d'une bien mauvaise taxe, tout à fait répréhensible et inadmissible. Cependant, selon le chef de l'opposition officielle, sous une autre forme, son parti envisagerait d'y souscrire.

Si nous tentons de déterminer dans quelle mesure nous différons, puisque nos deux partis luttent contre cette taxe, ne croit-il pas que c'est là peut-être ce qui nous sépare? De notre côté, nous sommes contre en principe alors que du vôtre, vous souscrivez au principe, mais vous vous opposez à cette taxe en particulier.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire au député de Kamloops qui a déjà, dans le passé, partagé une bonne partie de nos vues, qu'il peut déduire tout ce qu'il veut de mes propos, mais ne devrait pas avoir trop foi dans ses déductions.

• (1150)

La vraie différence entre le point de vue libéral et celui des néo-démocrates en matière de fiscalité, c'est que nous savons qu'un jour, nous devrons appliquer le nôtre.

M. le Président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake a la parole.

M. Taylor: Je voudrais poursuivre dans la même voie que mon leader parlementaire, il y a quelques minutes, en ce qui concerne la façon dont le chef de l'opposition s'oppose à cette taxe sur les produits et services. Le libellé de la motion est très précis. Le premier paragraphe dit:

> 1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100. . .

Est-ce que le chef de l'opposition voudrait bien nous dire si les observations qu'il a faites dans son éloquent discours s'appliqueraient également si la taxe de vente en question était de 4 ou de 7 p. 100? Ses arguments tiennent-ils quel que soit le chiffre ou bien s'oppose-t-il particulièrement à la taxe de 9 p. 100 qu'il mentionne dans sa motion?

Les crédits

M. Turner (Vancour Quadra): Je voudrais remercier le député d'avoir écouté si attentivement mon discours. J'espère qu'il en a profité et que nous pourrons le constater lorsqu'il prononcera son propre discours devant la Chambre.

J'ai dit que cette taxe est si mal conçue qu'elle n'est pas susceptible d'amélioration. Cela veut dire qu'on ne peut pas jouer avec les chiffres.

M. le Président: La parole est à la députée de Winnipeg–Sud.

Mme Dobbie: Je voudrais demander au député, puisqu'il dit que cette taxe est tellement négative et tellement mauvaise, ce qu'il propose aux Canadiens pour la remplacer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Parce qu'elle représente une circonscription de notre pays, la députée a bien le droit de poser cette question. Avant de lui répondre pleinement, je voudrais cependant savoir si elle peut m'assurer que ce qu'elle dit reflète bien l'opinion de tous ses électeurs. Nous avons vu son collègue d'Edmonton déposer une pétition portant près de 6 000 noms, qui représente bien ce que ses électeurs pensent. Peut–elle nous assurer qu'elle parle au nom de sa circonscription et que ses électeurs appuient cette taxe, comme elle semble nous le dire?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du leader de l'opposition. À mesure que j'avance en âge, je constate que lorsqu'on tombe dans l'exagération, les gens ne tienne aucun compte de la majeure partie de ce qu'on dit. Une attitude si négative à propos d'un si grand nombre de points témoigne d'une certaine faiblesse dans le raisonnement.

Ce dont il m'a convaincu, c'est que nous n'agissons pas ainsi afin de remporter un concours de popularité. Nous le faisons parce que le gouvernement vise à long terme à renforcer l'économie canadienne. Son plan vise des objectifs d'importance capitale, entre autres, de réduire notre déficit, de freiner l'augmentation de la dette nationale, de lever les obstacles à la croissance économique du Canada et de favoriser l'innovation et la compétitivité dans le secteur des affaires.

Notre plan fonctionne. Ses progrès ont été mesurés concrètement par des organismes indépendants. En effet, 1,5 million d'emplois ont été créés au Canada au cours des cinq dernières années, 86 p. 100 à plein temps, et 57 p. 100 qui sont occupés par des femmes. Le taux de chômage a baissé dans toutes les régions du pays. Le taux de chômage chez les jeunes a diminué de 7 p. 100, de plus en plus de Canadiens prenant part à la relance économique. L'économie a progressé de 20 p. 100. Les investissements des entreprises ont augmenté de 95 p. 100 et le revenu moyen disponible après impôt s'est accru de 1 600 $. Le déficit annuel du gouvernement a été réduit d'environ 9,5 milliards de dollars par rapport à 1984–1985.

Notre plan vise également à offrir plus d'aide aux Canadiens dans le besoin, grâce à nos programmes sociaux. C'est un aspect que l'opposition semble toujours oublier. Ce n'est qu'en possédant une économie dynamique, dirigée par un secteur des affaires vigoureux, alliée à une structure fiscale équitable et efficace, que nous pouvons aujourd'hui assurer ces services sans imposer le fardeau d'une dette insupportable aux générations à venir.

J'ai écouté attentivement les observations des députés de l'opposition sur nos grandes propositions de réforme de la taxe de vente, et je dois dire que je ne suis guère impressionné. J'attends toujours qu'ils nous fassent part de leurs propositions en cette matière. Par quoi remplaceraient–ils l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, que condamne l'immense majorité des groupes d'intérêt, la jugeant discriminatoire, néfaste et inéquitable?

Cette importante réforme du régime de la taxe de vente est une composante essentielle du renouveau économique qu'a amorcé notre gouvernement il y a cinq ans.

[*Français*]

En ce qui touche les taux d'intérêt, je vous dirai qu'il serait irresponsable d'abaisser les taux avant que les tensions inflationnistes ne s'atténuent, et qu'une telle façon d'agir irait à l'encontre du but recherché. Ce ne serait certainement pas assurer une bonne gestion de l'économie. Tout allégement à court terme qui pourrait en résulter serait obtenu au prix de dures conséquences. Les entreprises, les syndicats et les autres paliers de gouvernement doivent très bien comprendre que ce gouvernement ne tolérera pas la prise de mesures inflationnistes. Mais pour venir à bout de l'inflation, tous les secteurs, public et privé, de l'économie canadienne ont un rôle à jouer.

Le gouvernement fédéral continuera de mettre en oeuvre des politiques monétaires et financières responsables. Afin de désarmorcer les tensions inflationnistes, et au fur et à mesure que l'inflation diminuera, nous en constaterons les avantages par une baisse des taux d'intérêt, une amélioration de la «compétitivité», une croissance plus forte, une plus grande création d'emplois et un relèvement du niveau de vie de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

L'ensemble des dispositions sur la TPS concourent à la réalisation de ces objectifs. Elles concourent, en premier lieu, à l'effort de réduction du déficit et à la sauvegarde des programmes et des services sociaux auxquels sont attachés les Canadiens, deuxièmement, au maintien de la compétitivité du Canada sur la scène mondiale et, enfin, à l'établissement d'un régime fiscal plus équitable.

Depuis que nous avons rendues publiques nos propositions en août dernier, un certain nombre d'idées fausses ont circulé sur la TPS. Je profite de l'occasion aujourd'hui pour dénoncer ces idées fausses et mettre les choses au point.

D'abord, il va de soi que nous préférons tous les taxes le moins élevées possible. C'est l'évidence même. Mais il est tout aussi évident que les taxes sont une réalité dont il faut s'accommoder dans notre monde moderne et civilisé. Le gouvernement savait que ses propositions créeraient des remous.

Personne n'aime payer des taxes et nous savons quels sacrifices ont dû faire les contribuables canadiens pour participer à la réduction du déficit. Le plus simple aurait été de faire comme les gouvernements précédents et de ne pas nous soucier de la réforme. Mais pour un gouvernement qui prend ses responsabilités au sérieux, pareille attitude n'aurait pas été acceptable. Notre objectif est d'instituer le régime fiscal le plus juste et le plus efficace possible.

• (1200)

[*Français*]

Bien peu de Canadiens savent qu'ils paient déjà une taxe fédérale de vente cachée de 13,5 p. 100 lorsqu'ils achètent des produits manufacturés. Ils ignorent également que cette taxe à la fabrication de 13,5 p. 100 entraîne des pertes de production d'environ 9 milliards de dollars par année pour nos entreprises, nos exportateurs et nos travailleurs.

La taxe actuelle présente une autre difficulté: le taux très inégal amplifie le risque de déséquilibre sur les achats des consommateurs.

Si les prix comportent des iniquités, il n'est guère possible de faire des choix en connaissance de cause. L'utilisation des ressources de l'économie n'est donc pas optimale. Nous ne pouvons maximiser notre potentiel de production, et cela se répercute sur les emplois.

La taxe déjà existante est très complexe. Elle ne vise que 75 000 entreprises, mais elle englobe 22 000 dispositions spéciales et modalités administratives.

En vertu de la taxe fédérale déjà existante, dont le taux atteint 19 p. 100 dans le cas de certains produits, nous frappons les intrants de nos entreprises, alors que nos concurrents étrangers n'en font rien. Nos gens d'affaires sont donc désavantagés, tant au pays que sur les marchés étrangers, et cela se répercute sur les emplois.

En outre, pour ce qui est de la plupart des produits, à l'exception des automobiles, où la taxe touche les grossistes, le prix à l'importation servant au calcul de la taxe ne comprend pas les frais de commercialisation et de distribution du fabricant étranger, alors qu'ils sont habituellement compris dans celui des produits canadiens.

C'est ainsi qu'en moyenne le montant de la taxe payée sur la plupart des produits canadiens est supérieur de près du tiers à celui de la taxe prélevée sur les importations. L'importateur paie une taxe moins élevée et peut vendre à meilleur prix. Cela aussi coûte des emplois.

La taxe fédérale de vente que nous connaissons est une relique instituée il y a 65 ans, à une époque où les modes de production et de distribution étaient relativement simples. Or, l'économie a changé de fond en comble depuis, et les Canadiens doivent suivre le mouvement et le progrès.

Voici 65 ans, les fabricants fabriquaient et les distributeurs distribuaient sans trop s'occuper de vente au détail. De nos jours, la situation est différente. De nombreux détaillants s'occupent de fabrication et certains fabricants assurent directement la vente au détail. D'autres pays industrialisés sont dans la même situation et ont modifié leur régime fiscal. A l'heure actuelle, seul le Canada a conservé une taxe de vente à la fabrication.

[*Traduction*]

On peut dire sans crainte d'erreur que la TPS n'est pas un secret bien gardé et que d'ici janvier 1991, nous veillerons à ce que les consommateurs sachent parfaitement combien ils paient de TPS. La TPS va certes être beaucoup plus visible que l'actuelle taxe de vente fédérale qui est enfouie dans tout le processus de production. La TPS fait partie d'un plan fiscal quinquennal énoncé dans le budget d'avril qui vise à réduire d'année en année à zéro les besoins de liquidités du gouvernement. La TPS a été conçue comme partie intégrante de notre stratégie fiscale.

Je tiens à rappeler aux députés que la TPS constitue un ensemble soigneusement équilibré. Pour changer un élé-

ment, il faut en réajuster d'autres. Si l'on voulait abaisser le taux de la taxe, il faudrait modifier un autre élément. Il faudrait élargir l'assiette fiscale, réduire les crédits ou accroître le déficit.

Les Canadiens savent maintenant que notre gouvernement est déterminé à revitaliser l'économie canadienne et à assurer au pays un avenir solide et prospère.

Nos réalisations depuis 1984 sont éloquentes. Nos critiques n'ont pas le monopole de la compassion et de la justice quand il s'agit de répondre aux Canadiens qui ont besoin d'aide. Notre gouvernement s'est engagé à réformer le système fiscal pour assurer un traitement équitable aux Canadiens de tout le pays.

Nous sommes déterminés à diminuer les dépenses du gouvernement et à réduire le déficit. Nous sommes déterminés en même temps à maintenir les services auxquels les Canadiens s'attendent de la part de leur gouvernement. La taxe sur les produits et services nous permettra d'atteindre ces objectifs.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'adresse une question au ministre qui était, lorsque j'étais étudiant à l'université et caricaturiste pour le journal où il était journaliste, je le félicite d'être devenu ministre responsable, cependant, je me pose cette question et je la lui pose également. Je pense encore au moment où j'étais étudiant et le ministre encourageait les étudiants. Est-ce que le ministre propose de mettre une taxe sur la caricature? Est-ce que le ministre propose de taxer les bandes dessinées? Est-ce que le ministre propose de taxer les livres à bandes dessinées qui ont comme but d'aider à l'éducation des jeunes? Est-ce que le ministre propose de taxer les manuels scolaires? Est-ce que le ministre est en faveur des étudiants et des jeunes? Le ministre a mentionné qu'il fallait parler d'être juste, je l'ai entendu mentionner le mot juste, le mot civilisé, et que les Canadiens doivent suivre le progrès. Monsieur le ministre, est-ce que c'est cela le progrès, assommer la jeunesse et les étudiants?

M. Loiselle: Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue soulève une question extrêmement importante. C'est un fait que lorsque cette taxe, ce projet de réforme de recours à une taxe à stade multiple a été examiné, nous avons été très attentifs à l'équité de ce projet. C'est pourquoi, au lieu de faire nous-mêmes les choix au nom des citoyens, nous nous sommes assurés que les citoyens eux-mêmes feraient les choix et que ceux qui sont en mesure, à cause de leur condition financière ou économique, d'avoir moins de liberté pour leur choix parce qu'ils ont moins de revenu, les étudiants notamment, recevraient des crédits compensateurs.

Dans le secteur des livres, il faut bien comprendre aussi que nous avons accordé un régime spécial aux universités, aux bibliothèques, aux organismes publics. Ce n'est pas, si vous voulez, une taxe sur la culture. Pour qu'elle soit juste et équitable, pour que le taux soit bas, il faut absolument que l'application se fasse sur le plus grand nombre possible d'articles. Autrement, ce sont des vases communicants. Mais pour remettre l'équité dans un système, je le reconnais avec lui, sans les crédits et sans des mesures compensatoires, ce serait un système inéquitable, régressif; nous avons ce qui a été décrit par l'Office de la taxation, selon des études de fiscalistes, ce qu'on peut considérer comme étant peut-être le régime le plus équitable au monde.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les remarques du ministre. Il est un homme d'honneur, et j'ai beaucoup de respect pour lui. J'ai eu affaire à lui dans le passé et je le respecte.

Je trouve plutôt étrange que, lorsque le gouvernement a annoncé son projet de taxe sur les produits et services, il a dit aux Canadiens que cette taxe serait sans incidence sur les recettes, qu'elle serait visible, qu'elle serait simple et qu'elle serait intégrée au régime provincial.

Nous n'avons pas entendu dire à ce moment-là que cette taxe servirait à réduire le déficit. Nous n'avons pas entendu dire qu'elle servirait à réduire la dette nationale. Nous n'avons pas entendu dire non plus qu'il faudrait quelque 6 000 bureaucrates pour l'administrer, ce qui doit être une chose abominable pour n'importe quel vrai conservateur.

• (1210)

Les Canadiens commencent à en avoir assez de tous ces mensonges et ils n'aiment pas se faire duper. Le gouvernement conservateur a promis que cette taxe n'aurait aucune incidence sur les recettes, et nous apprenons maintenant qu'elle sera comme une poule aux oeufs d'or à qui le gouvernement pourra demander de pondre quelques milliards de dollars chaque fois qu'il voudra réduire le déficit ou la dette nationale.

Pourquoi? La question est la suivante: «Pourquoi le gouvernement a-t-il menti aux Canadiens et pourquoi continue-t-il de le faire?» C'est là la question, monsieur le Président.

M. Loiselle: Je remercie le député de Nickel Belt de sa question et de ses observations. Je tiens à lui dire que nous n'avons pas menti. Dès le départ, nous avons expliqué que le but de ce genre de réforme n'était pas d'accroître les recettes du gouvernement. Nous avons dit que la TPS servirait à remplacer une mauvaise taxe, la taxe de

vente fédérale actuelle, pour en faire une mesure progressive et non dégressive.

Je crois que le député sera d'accord avec moi pour dire que nous avons également mis au point un système de crédit parce que nous avons promis que cette taxe ne rendrait pas le logement inabordable. En somme, c'est un régime bien équilibré qui n'apportera absolument pas de recettes supplémentaires au gouvernement pour d'autres dépenses.

Pour ce qui est de la visibilité de la taxe, cette question me fait sourire parce que, même si elle n'existe pas encore, cette taxe est probablement la chose la plus visible au Canada actuellement et continuera de l'être, comme c'est le cas dans d'autres pays.

En ce qui concerne la participation des provinces, nous avons travaillé avec elles pendant deux ans pour essayer d'en arriver à un régime conjoint, ce que nous aurions préféré. Nous savons qu'une telle taxe est politiquement difficile à appliquer même si elle est nécessaire. Il n'est pas facile d'obtenir l'accord de 11 gouvernements. Nous avons essayé de l'obtenir, mais nous comprenons et respectons les gouvernements provinciaux qui n'ont pas les mêmes problèmes que nous avec leur taxe de vente, qui est plutôt une simple taxe à la consommation. Et elle fonctionne tandis que la nôtre est une vraie catastrophe.

Le député parle des recettes et de la réduction du déficit. Nous savons que la taxe actuelle est extrêmement poreuse. Plus nous en augmentons le taux, plus nous perdons de recettes parce que les fabricants trouvent toujours des moyens de l'éviter. Avec le nouveau système, qui est beaucoup plus moderne et qui a été choisi par tous les pays avancés, nous empêcherons nos recettes de disparaître et, ainsi, nous réduirons le déficit.

M. Taylor: Monsieur le Président, avant de poser ma question, je tiens à préciser que je suis contre la taxe et je pense qu'on devrait y renoncer complètement au lieu de tenter de la tripatouiller. Malheureusement, le gouvernement et le Comité des finances ont déclaré plusieurs fois qu'ils préféraient l'améliorer. S'ils n'écoutent pas plus les Canadiens et s'ils s'obstinent dans cette voie que je désapprouve, je vais poser une question au ministre qui, en d'autres occasions, a montré qu'il connaissait bien le système des coopératives de crédit du Canada.

Les coopératives de crédit disent que la TPS leur causerait un tort disproportionné. Dans le mémoire qu'elles ont présenté au Comité des finances, elles ont parlé de l'exonération des services financiers. Cependant, quand la TPS entrera en vigueur, elles devront payer la taxe sur l'utilisation en commun des réseaux, la formation, la consultation, le traitement de l'impôt et la compensation de chèques en raison du mode d'organisation qui les caractérise. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de continuer à tripatouiller la taxe pour l'adapter aux coopératives de crédit?

M. Loiselle: J'aimerais remercier le député de sa très importante question. Le problème qu'il soulève est effectivement sérieux et difficile et je tiens à l'informer officiellement aujourd'hui que nous sommes au courant de la situation particulière dans laquelle se trouvent les coopératives de crédit et nous allons trouver une façon de résoudre le problème, parce que nous ne voulons pas être injustes envers ce mouvement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis tout à fait enchanté d'intervenir dans ce débat aujourd'hui, et c'est avec plaisir que je vais faire quelques commentaires au sujet de la motion, qui ne fait qu'énumérer les excès commis par le gouvernement dans la gestion de l'économie canadienne et, comme le disait tantôt mon collègue de Nickel Belt, la série de mensonges que le gouvernement nous a présentés. Autant appeler les choses par leur nom et dire ce qu'il en est.

Pour une partie pourtant peu étendue du Canada—et je pense uniquement à la circonscription de Kamloops que j'ai l'honneur de représenter—, on nous a débité toute une série de faussetés sur ce que le gouvernement allait faire pour notre région. Il a dit par exemple qu'il allait améliorer le service de VIA Rail. Or à ce qu'on apprend, il va soit supprimer complètement VIA Rail dans certaines parties du pays soit amputer très sérieusement ses services.

Ensuite, il a dit qu'il allait faire plus pour l'enseignement postsecondaire. Mais d'après le *Feuilleton*, nous allons bientôt avoir à étudier un projet de loi qui va réduire les transferts au titre de l'enseignement postsecondaire aux provinces.

Il a dit qu'il désirait participer au développement des ressources forestières, et pourtant il refuse de signer avec la Colombie-Britannique les ententes forestières accordant des crédits nouveaux au reboisement et à la sylviculture. Il nous renvoie tout simplement au fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Il ne s'agit pas de diversifier l'économie, mais simplement de revaloriser les ressources forestières.

Il a dit qu'il allait aider l'industrie minière. Mais au lieu d'aider l'industrie minière il supprime des programmes favorisant la prospection de nouveaux gisements minéraux.

Il a dit qu'il se préoccupait de l'analphabétisme, mais comme on l'a vu il a taxé les imprimés. Je pense que notre pays est le seul dont le gouvernement impose une taxe sur les livres, les périodiques, les revues et autres publications, pour les rendre plus coûteux et, par conséquent, décourager les gens de développer leur goût pour la lecture et leur esprit analytique.

Le gouvernement avait promis d'aider les éleveurs, vu la gravité de la sécheresse. Or il se trouve dans le centre du pays d'immenses fermes d'élevage qui ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'assistance.

Il avait annoncé son intention de favoriser le tourisme, et pourtant il refuse de signer une nouvelle entente touristique concernant la Colombie-Britannique. Comme l'a fait valoir hier soir l'Association du tourisme devant le Comité des finances, quelque 30 000 emplois sont appelés à disparaître dans le secteur en conséquence de la taxe de 9 p. 100, qui sera prélevée sur tous les services touristiques et qui aura essentiellement pour effet de chasser de ce marché un bon nombre de nos entreprises touristiques dont les prix ne seront plus compétitifs.

Il avait promis de nettoyer l'environnement, pourtant il refuse d'aider nos villes et villages à se doter de meilleures installations de traitement des eaux usées, en acceptant d'en partager le coût avec les gouvernements provinciaux qui ne demandent pas mieux que de collaborer. Il avait promis de mettre sur pied un vaste programme de garde d'enfants, pour revenir ensuite sur sa décision et renoncer à toute intention d'y souscrire à nouveau.

Il avait annoncé qu'il favoriserait le secteur de la pêche; or nous avons appris il y a quelques jours que les entreprises de pêche sur les côtes est et ouest sont dans une situation critique et sur le point de s'effondrer par suite des mesures prises par le gouvernement.

La liste est bien longue. Le premier ministre l'a déjà entendue auparavant et il n'a d'autre choix que celui de le reconnaître et de dire: «C'est effectivement le cas et, malgré que nous ayions promis de prendre toutes ces initiatives, nous avons manqué à notre parole. Nous avons rompu nos promesses. Nous avons menti d'une fois à l'autre et c'est comme cela, un point c'est tout.»

Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez de cet univers conservateur et, dès qu'ils auront la possibilité de se rendre aux urnes, ils veilleront à ce que le futur gouvernement du Canada ne leur serve plus de promesses creuses.

Avant de me lancer dans l'analyse de la taxe de vente de 9 p. 100, je voudrais parler très brièvement de l'Accord de libre-échange. Alors que le gouvernement imposait cette mesure législative à la Chambre des communes, il disait que nous verrions toutes sortes de possibilités économiques au Canada. Tous ceux, à l'extérieur du gouvernement, qui avaient analysé l'accord en étaient venus à la conclusion qu'une fois la frontière supprimée, le secteur industriel et le secteur du commerce allaient déménager aux États-Unis où ils pourraient produire à meilleur compte, pour toutes sortes de raisons.

• (1220)

Nous avons déjà une longue liste de sociétés qui ont effectivement déménagé leurs usines aux États-Unis, maintenant que c'est facile.

Je vais vous citer quelques noms, pour qu'ils figurent au compte rendu officiel, à titre d'exemple du transfert d'emplois vers le sud ou, comme d'autres l'appellent, de l'américanisation du Canada: Canron Incorporated a transféré la production à son usine de Columbia, en Caroline du Sud; Burlington Canada Incorporated a déménagé ses usines en Géorgie et en Virginie; la production de Hartz Canada émane maintenant de diverses usines du sud-est des États-Unis; Picker International Canada Incorporated a transféré sa production à Cleveland, en Ohio; International Playing Card Company a déménagé à Cincinnati, en Ohio. Le développement des produits de Star Suspension Industries est maintenant fait à la maison mère aux États-Unis.

Woodbridge Group a déménagé au Mexique, pour profiter des zones de libre-échange à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Bendix Safety Restraints a déménagé ses usines en Alabama et dans la zone frontalière du Mexique. Marr's Leisure Products a transféré sa production à Newberry, en Caroline du Sud. La société Takahashi Industries a démégagé ses services de production à Seattle, dans l'État de Washington; la société Executive Dental Supply est partie, quant à elle pour Pullman, dans l'État de Washington là encore; la ITW Shakeproof est allée s'établir au Tennessee; la société Advanced Gibson Canada s'en est allée en Pennsylvanie

et la Progress Company a déménagé son usine à Philadelphie, aussi en Pennsylvanie.

La société K.T. Industries a réduit ses installations de production et les a déménagées à Fort Wayne, en Indiana. La Northern Telecom qui représentait 1 500 emplois, est allée s'établir à Dallas, au Texas et dans la partie sud de la Californie. La United Maple Products a déménagé ses services de production au Vermont. La Canadian Coleman est partie pour le Texas et le Kansas. La Leviton Manufacturing a déménagé sa chaîne de fabrication de produits électriques aux États-Unis, là encore dans la vallée du Mississipi. Je pourrais poursuivre ainsi pendant bien longtemps, monsieur le Président.

Je voudrais simplement répéter qu'à la suite de l'application de l'Accord de libre-échange, littéralement des dizaines et des dizaines d'entreprises canadiennes importantes déménagent leur service de production aux États-Unis, ce qui entraîne la suppression de plus de 50 000 emplois au Canada au profit des États-Unis. Nous voyons nos pires peurs se réaliser.

Cependant, aujourd'hui je veux m'attarder sur la taxe nationale de vente de 9 p. 100, la taxe sur les produits et services, mieux connue sous le nom de taxe de misère.

J'ai feuilleté ce matin les journaux qui parlaient de cette taxe, étant donné que divers groupes nous font part de leur position à ce sujet depuis deux ou trois jours. Voici certains des qualificatifs utilisés pour décrire cette taxe: extrêmement mauvaise, insidieuse, oppressive, ridicule, rétrograde, brutale, mesquine, cruelle, dure, punitive et destructrice.

Depuis trois semaines, je lis pratiquement tous les articles de journaux sur la question et je n'ai pas encore trouvé un seul groupe, un seul organisme, une seule personne ayant une certaine crédibilité dans le domaine financier pour dire que c'est une bonne idée. Les seules exceptions, ce sont le premier ministre et le ministre des Finances.

Je vois que le député d'Edmonton est ici et j'entends même une foule de députés conservateurs d'arrière-ban dire que c'est une taxe effroyable que nous ne devrions pas imposer et que le ministre des Finances devrait renoncer à son projet pour l'instant. Les premiers ministres de toutes les provinces et tous les groupes qui se sont prononcés depuis deux semaines ont pris position contre la taxe.

Même le Parti libéral s'est élevé contre cette taxe. Il convient, je crois, de souligner que le Parti libéral a dit ne pas appuyer cette taxe de 9 p. 100. Les libéraux appuieraient peut-être une taxe de 7 ou de 6 p. 100 si le régime subissait quelques modifications, etc. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Mes collègues pourront me demander plus de précisions sur ce point après mon discours. Mais j'ai l'impression que les conservateurs jugent tout à fait merveilleuse l'idée d'imposer aux Canadiens cette taxe cruelle et mesquine de 9 p. 100. Les libéraux ne savent pas trop si c'est le genre de taxe mesquine et cruelle qu'ils imposeraient eux-mêmes, mais avec quelques modifications, ils iraient de l'avant.

Je peux dire qu'il y a un parti qui n'imposera jamais de taxe à la consommation à la population du Canada, et c'est le Nouveau Parti démocratique. Jamais.

Je continue. Ce que fait cette taxe mesquine, cruelle, horrible. . .

Une voix: Un rouleau compresseur.

M. Riis: Un rouleau compresseur selon mon collègue. Et c'est bien rouleau compresseur qu'il veut dire. Cette taxe va écraser l'économie. Elle va détruire le mode de vie que les gens avait fini par se gagner depuis quelque temps.

La famille canadienne moyenne va se faire dépouiller non pas de 100 $, 200 $ ou 500 $, mais de 850 $ par année à cause de cette taxe. Et c'est un chiffre très prudent. J'ai en main des informations venant de partout.

Par exemple, l'Association des consommateurs du Canada, qui possède un service de recherches des plus efficace, prétend que chaque citoyen, homme, femme et enfant, paiera au bas mot 1 000 $ de plus par année à cause de cette taxe de 9 p. 100. Ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique qui le dit, mais l'Association des consommateurs du Canada qui assure que chaque année, tous les hommes, femmes et enfants de ce pays, paieront 1 000 $ de plus au fisc. Cela revient à dire qu'une famille typique de 4 personnes perdra au bas mot 4 000 $ de plus chaque année.

Non seulement ces gens n'auront-il plus cette somme pour se procurer les produits et services nécessaires, mais leur localité en sera également privée. Songeons qu'à raison de 1 000 $ par personne, une localité comme Kam-

loops, qui compte 65 000 habitants, sera forcée d'envoyer des centaines de milliers de dollars chaque annnée à Ottawa où ils seront dépensés à quelque fin aussi bizarre que discutable.

Ce n'est pas de cette façon qu'on crée une économie saine; ce n'est pas en enlevant à la population de l'argent dont elle pourrait se servir pour acheter des produits et des services, à tout le moins les produits et les services nécessaires. Sur quoi porte cette taxe au juste? Va-t-on taxer les gens du berceau à la tombe, de la coupe de cheveux jusqu'aux séances de cinéma en passant par la buanderie, les services d'avocat, les combinaisons d'hiver pour enfants et les permis de chasse. Ce sont tous des nouveaux domaines qui n'avaient jamais été taxés auparavant.

Il s'agit de la plus grande arnaque fiscale dans l'histoire canadienne depuis l'établissement de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui devait durer seulement deux ou trois ans d'après le gouvernement d'alors. En 1917, le gouvernement avait prétendu que cette imposition nous permettrait de payer les dettes résultant de notre effort de guerre et que, dès que nous ne serions plus endettés, il supprimerait cet impôt sur le revenu des particuliers. Eh bien nous savons que cet impôt a été conservé et qu'il a augmenté jusqu'à ce que nous soyons écrasés par la charge fiscale actuelle, qui comprend l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise et la taxe sur l'essence. Nous allons maintenant ajouter une autre lourde taxe au fardeau existant. Le parti conservateur accumule les taxes; c'est le champion de la taxe.

Le ministre des Finances sait pertinemment que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 1984 une famille canadienne moyenne a payé au moins 1 300 $ d'impôts fédéraux en plus, et maintenant on va nous asséner sur la tête cet autre coup qui est une taxe à la consommation de 9 p. 100 sur tous les produits et services.

Personne ne peut imaginer un gouvernement qui déclare avoir une idée géniale: taxer les combinaisons d'hiver et les livres destinés aux enfants. Imaginez un peu, taxer les livres pour enfants!

Imaginez taxer les coupes de cheveux! Mon père a 86 ans. Il va se faire couper les cheveux avec sa pension et il va falloir qu'il paye la taxe de vente de Mulroney de 9 p. 100 sur sa coupe, lorsqu'il achète des chemises et lorsqu'il va au cinéma, pour tout. Le gouvernement a créé une vache à lait qui va lui rapporter non pas des millions, ni des centaines de millions, mais des milliards et des milliards de dollars de crédits supplémentaires tous les ans.

L'économie ne peut pas supporter ce fardeau et les Canadiens ne l'accepteront pas. C'est la raison pour laquelle nous déclarons que le gouvernement doit renoncer à cette taxe. Le Nouveau Parti démocratique n'est pas seul à dire qu'on ne doit pas imposer cette taxe. Vous seriez intéressé de connaître le point de vue d'autres groupes. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante s'oppose à cette taxe. La Canadian Organization of Small Business s'oppose à cette taxe. L'Association des consommateurs du Canada s'oppose à cette taxe. Le Conseil national du bien-être social s'oppose à cette taxe. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations s'oppose à cette taxe parce que, d'après elle, la taxe va gonfler le prix d'une maison neuve de milliers de dollars.

Nous savons déjà que les maisons se vendent beaucoup trop cher et que les jeunes Canadiens ne peuvent plus rêver de devenir propriétaires. La solution du gouvernement: des taxes additionnelles sur le prix d'une maison neuve. Pourtant, il dit qu'il va exempler les locataires. C'est vrai, mais en partie seulement car toutes les composantes du coût de location—conciergerie, réparations, rénovations, chauffage, publicité, aménagement paysager, entretien—vont être taxées. Bien sûr, le propriétaire va tenir compte de ces taxes de 9 p. 100 et hausser les loyers d'autant. Indirectement, même les loyers vont augmenter considérablement à cause de cette taxe.

• (1230)

Et ce n'est pas tout. D'après Wood Gundy, analystes dont la réputation n'est plus à faire au Canada, cette taxe est punitive et mesquine. La Coalition of Senior Citizens s'oppose à cette taxe. Le One Voice Seniors Network s'oppose résolument à cette taxe, tout comme la Conférence canadienne des arts, l'Association des universités du Canada et l'Association du barreau canadien.

L'industrie canadienne de l'alimentation s'oppose à cette taxe. Elle dit que c'est tout à fait ridicule: la pizza de la Pizza Hut va être taxée à 9 p. 100, donc achetez-la chez l'épicier où elle ne le sera pas. Peut-on être à ce point ridicule? Quelle sorte de taxe injuste, biaisée et discriminatoire est-ce? Pas étonnant que l'industrie s'y oppose. Le Conference Board du Canada s'y oppose.

Si nous examinions le processus honnêtement, nous dirions que le Conference Board du Canada, doté d'un service de recherche de premier ordre étudie soigneusement ce genre d'initiatives avant de se prononcer. Il s'y est opposé farouchement parce que des milliers et des milliers d'emplois sont en jeu. Le Conference Board du Canada affirme que cette taxe de 9 p. 100 va nous faire

perdre des dizaines de milliers d'emplois. C'est une opinion dont il faut tenir compte.

Je ne comprends pas le gouvernement. Pourquoi n'écoute-t-il pas les exhortations de ses amis de l'Association des banquiers canadiens, de l'Institute for Policy Analysis et ses propres députés de l'arrière-ban? Qui donc le ministre des Finances écoute-t-il? Je n'ai pas encore entendu un seul organisme déclarer que cette taxe est judicieuse.

Pourquoi les Canadiens doivent-ils se méfier de ce ministre des Finances? Il avait déclaré au début que cette taxe serait sans incidence sur les recettes, qu'on allait graduellement abolir la taxe sur les ventes des fabricants pour la remplacer par une taxe de vente qui ne rapporterait rien au gouvernement. Ce n'est pas vrai. On sait déjà que grâce à la nouvelle taxe, le gouvernement va toucher des milliards de dollars de plus qu'il ne touche déjà avec la taxe sur les ventes des fabricants. Des milliards et des milliards de dollars de plus qu'il ne touche maintenant.

Le ministre avait déclaré que la taxe serait simple. Nous constatons que c'est tout le contraire. J'ai sous les yeux le mémoire qu'ont publié certains membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui sont encore tout interloqués devant cette taxe. John Bulloch, l'un de ceux qui appuient presque toujours sans réserve le gouvernement, déclare maintenant qu'il faut le renverser, que le ministre des Finances doit démissionner et que lui et ses collègues devraient piteusement renoncer à imposer leur nouvelle taxe, quitte ensuite à élaborer un nouveau régime qui soit équitable. Au nom des exploitants de petites entreprises, il signale que cette taxe est inapplicable et qu'elle va porter un dur coup aux petites entreprises. Celles-ci sont harcelées jour et nuit par les percepteurs et ont bien du mal à supporter les contraintes administratives. Quel sera le résultat? Nous devrons embaucher, non pas un, non pas deux, non pas cinq, mais bien dix mille nouveaux percepteurs d'impôts.

La Nouvelle-Zélande, qui a une population de 3,3 millions d'âmes, compte déjà plus de 5 000 percepteurs d'impôts. Étant donné que le Canada compte 26 millions d'habitants, il suffit d'extrapoler pour comprendre que nous aurons besoin de milliers et de milliers de nouveaux percepteurs.

Je ne comprends pas pourquoi mes collègues du Parti conservateur n'interviennent pas pour protester rigoureusement aujourd'hui, car les exploitants de petites entreprises de leurs localités vont être ensevelis sous des masses de formulaires. Ils vont être écrasés sous l'avalanche, et les percepteurs ne vont pas cesser de les harceler. M. Bulloch a déclaré qu'il en coûtera au moins 2 milliards de dollars aux petites entreprises simplement pour appliquer cette taxe.

Le ministre des Finances avait par ailleurs déclaré qu'il n'imposerait pas cette taxe à moins d'arriver à s'entendre avec les gouvernements provinciaux en vue de l'adoption d'une taxe de vente fédérale-provinciale conjointe. Ce plan a été complétement abandonné. Nous aurons maintenant en Colombie-Britannique une taxe fédérale-provinciale combinée de 15 p. 100. La taxe sera de 21 p. 100 à Terre-Neuve et elle variera dans le reste du pays. Quelle pagaille! Aucun pays du monde n'a un tel régime fiscal.

Le ministre a promis que la taxe serait indiquée sur tous les reçus de caisse. Nous savons tous qu'il a renoncé à cette promesse il y a longtemps. La taxe ne sera pas visible.

Il y aurait tant d'autres choses à dire. Le Nouveau Parti démocratique s'oppose et à la taxe et à son principe. C'est une taxe dégressive. La famille pauvre qui achète des pneus d'hiver doit payer la même taxe de vente de 9 p. 100 que la famille qui touche un revenu annuel de 200 000 $. Est-ce juste? Est-ce équitable? Cet exemple révèle à quel point la taxe est injuste envers les familles canadiennes à faible ou à moyen revenu.

Nous, les néo-démocrates, nous opposons à cette taxe de 9 p. 100. Peu nous importe que le gouvernement la réduise à 8, 6 ou 5 p. 100, car nous savons très bien que, tôt ou tard, il la haussera à 10, 15 ou 20 p. 100. Certains pays d'Europe perçoivent actuellement des taxes allant jusqu'à 22 p. 100.

En conclusion, nous nous opposons non seulement à cette taxe, mais au principe même des taxes à la consommation que nous considérons comme dégressives, cruelles et injustes. Entre-temps, nous ferons l'impossible pour convaincre le gouvernement et un bon nombre de députés conservateurs de ne pas aller de l'avant avec cette taxe, de recommencer à zéro et de procéder à une véritable réforme fiscale, une réforme équitable où les sociétés et les particuliers qui ne versent pas actuellement leur juste part d'impôt seront tenus de le faire.

M. Jelinek: Je voudrais poser une question toute simple au député. Il prétend s'opposer catégoriquement, à l'instar des membres de son parti, à toute taxe à la consommation. J'aimerais qu'il me dise s'il appuie et approuve la taxe fédérale actuellement appliquée sur les ventes des fabricants. En tant qu'ancien homme d'affaires et fabricant, je puis vous affirmer que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants constitue un énorme obstacle qui empêche les fabricants et les producteurs canadiens de jouir d'une situation juste et équitable. Cela leur

permettrait d'être compétitifs et de percer le marché international.

Il est bien évident que le gouvernement propose ce nouveau régime plus équitable, que sera d'après nous la TPS, pour donner aux producteurs et aux fabricants du Canada la chance de devenir plus compétitifs sur le marché intérieur, mais surtout sur le marché international, la chance d'affronter leurs concurrents sur un pied d'égalité, ce qui leur est actuellement impossible.

Le député sait fort bien que 48 pays appliquent déjà une taxe semblable à la TPS, une taxe sur la valeur ajoutée ou une taxe à la consommation, donnant ainsi à leurs fabricants un net avantage sur les nôtres. À moins de retirer cet obstacle, nous ne pourrons offrir à nos fabricants et à nos producteurs la possibilité de créer un climat de compétition similaire à celui qui existe à l'étranger et de créer par le fait même des emplois plus que nécessaires.

Le député appuie-t-il la taxe actuellement en vigueur? S'il n'appuie pas cette taxe, avec quoi lui et les néo-démocrates la remplaceraient-ils? Comme il le sait fort bien, cette taxe rapporte aujourd'hui quelque 18 milliards de dollars qui servent à payer un grand nombre de programmes sociaux et beaucoup de services que le député estime comme moi que les Canadiens veulent, désirent, qu'ils continueront d'avoir parce qu'ils ont besoin.

Je voudrais que le député nous dise ce que lui et son parti proposeraient pour remplacer la taxe actuelle sur les ventes des fabricants si, de fait, il s'oppose à cette taxe de vente et s'il est d'accord avec moi pour dire qu'elle constitue un obstacle pour les producteurs et les fabricants canadiens.

M. Riis: Je reconnais le bien-fondé de la question du député. Oui, de fait, la taxe sur les ventes des fabricants doit disparaître. À l'occasion, le ministre des Finances a affirmé que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants nuisait aux emplois. Je crois que c'est ce qu'il a dit, monsieur le Président. Vous vous en souvenez. Pourtant, je suis perplexe, car si cette taxe nuit aux emplois, pourquoi le gouvernement l'augmenterait-il sans cesse? Je me rappelle que, en 1984, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, elle s'élevait à 9 p. 100. Elle s'élève maintenant à 13,5 p. 100 et je me demande pourquoi un gouvernement qui reconnaît qu'une taxe nuit aux emplois et donne un avantage injuste aux importateurs étrangers au détriment de nos propres fabricants, l'augmenterait-il une, deux, trois ou quatre fois. Je ne parle pas du député, mais du gouvernement lui-même. Il y a un peu d'hypocrisie à dire qu'elle nuit aux emplois, mais de l'augmenter ensuite sans cesse pour qu'elle fasse encore plus de ravages.

• (1240)

Pour répondre sérieusement à mon collègue, oui, effectivement nous pensons que la taxe sur les ventes des fabricants doit être graduellement supprimée. Je ne dis pas qu'elle doive passer de 13,5 p. 100 à zéro du jour au lendemain. J'estime qu'il faut s'engager à la supprimer au cours d'une période raisonnable pour les fabricants et qu'il faut la remplacer en modifiant notre régime fiscal.

Permettez-moi de citer trois ou quatre exemples. Les États-Unis ont un impôt minimum sur le revenu des sociétés. En 1986, le gouvernement Reagan s'est rendu compte que beaucoup trop de sociétés ne payaient pas d'impôt sur le revenu et que c'était inadmissible. Il a donc établi l'impôt minimum sur les sociétés. Nous devrions faire la même chose au Canada. Nous savons tous très bien qu'il y a 60 000 sociétés rentables dans notre pays qui ne paient pas un sou d'impôt. Instituons cet impôt minimum sur les sociétés qui amènerait de l'eau au moulin comme dans la plupart des autres pays.

Deuxièmement, puis-je ajouter que bon nombre des stimulants fiscaux, des exemptions d'impôt ou des échappatoires fiscales dont profitent les sociétés sont inutiles. Des milliards et des milliards de dollars sont perdus à cause de tous ces avantages fiscaux ridicules. Même les sociétés trouvent ces mesures stupides parce qu'elles coûtent cher et ne rapportent rien. En effet, un stimulant fiscal nous coûte 500 millions de dollars, et nous n'en retirons que bien peu. Éliminons certaines de ces échappatoires dont se prévalent les sociétés.

M. Dorin: Des exemples!

M. Riis: Le Comité des finances en a fait ressortir un certain nombre. Je voudrais demander à mon collègue d'en citer une qui soit valable et qui rapporte. Je me rappelle mes collègues de l'Alberta qui ont chahuté contre les subventions et les avantages que le régime fiscal offrait aux sociétés pétrolières, alors que les contribuables payaient le maximum. Ils ont eu la sagesse de supprimer quelques-unes de ces mesures fiscales. Beau-

coup d'autres exemptions de taxes applicables, aux sociétés ne devraient pas exister.

Je soumets une autre idée à mon ami. Pourquoi faut-il que le loyer de l'argent soit si élevé? Pourquoi le déficit et la dette grimpent-ils chaque année à cause de l'augmentation du loyer de l'argent? C'est la politique conservatrice sur les taux d'intérêt, mais je me demande pourquoi il faut que nos taux soient de trois ou quatre points plus élevés que ceux des États-Unis. Si nous abaissions nos taux de seulement 2 p. 100, le déficit en serait aussitôt diminué de plus de 3 milliards de dollars.

J'aurais d'autres mesures à proposer, comme un impôt minimum pour les sociétés, l'élimination de certains programmes de stimulants fiscaux offerts aux sociétés, la réduction des taux d'intérêt, un régime plus progressif d'impôt sur le revenu des particuliers. C'est un aperçu des nombreux autres moyens d'accroître les recettes par le régime fiscal au lieu d'imposer une pénible taxe de vente de 9 p. 100.

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire. Le député de Kamloops a parlé de mauvaise gestion de l'économie. Je rappelle que, dernièrement, le Forum sur l'économie mondiale et l'Institut international de gestion de la technologie ont signalé que le Canada avait sensiblement amélioré sa situation par rapport à ses concurrents, que, de la sixième place que nous occupions en 1987, nous nous étions haussés à la quatrième parmi les 23 plus grandes économies industrialisées. Je n'appelle pas cela de la mauvaise gestion, mais de la bonne gestion.

Le député a fait une brève allusion à l'Accord de libre-échange. Dès que nos initiatives ressemblent à celles des Américains, on nous accuse de les imiter. Ce que nous faisons, ils ne l'ont pas fait. Nous recourons à un régime d'imposition différent. C'est important. C'est une façon de procéder moderne, que nous appliquons avec plus de générosité.

Le député a parlé de son père. Nous n'avons pas attendu son discours pour nous soucier du sort de son père. Nous voulons protéger tous les pères du Canada en imaginant le régime et les crédits les plus progressifs, afin de protéger ceux qui ont besoin de protection, de corriger l'aspect dégressif de la taxe de vente.

Il faut tenir compte de l'ensemble du programme que nous nous sommes efforcés de mettre au point et ne pas prétendre que nous taxerons tout. Nous assurerons une protection. Si l'on projette les chiffres que vous avez avancés sur le nombre de Canadiens qui paieront tant de plus, le déficit sera épongé l'année prochaine. Cela ne me déplairait pas, mais je doute que ce soit là ce qui va se produire.

M. le vice-président: La période de questions et observations est terminée. Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les représentants de tous les partis ont eu des consultations et, pour permettre à autant d'orateurs que possible de prendre la parole pendant les débats sur les motions d'opposition, je voudrais proposer une motion dont voici le texte:

> Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, après le troisième député à prendre la parole au cours du débat sur la motion relative aux travaux des subsides le 28 septembre et le 2 octobre 1989, la durée des autres discours soit limitée à une période n'excédant pas dix minutes, suivie d'une période de cinq minutes pour poser des questions et faire des observations.

M. le vice-président: La présidence aimerait poser une question au député d'Ottawa—Vanier. Cela veut-il dire qu'il y aurait rotation? Qu'il n'y aurait pas deux orateurs successifs de chaque parti, comme hier?

M. Gauthier: Bien sûr, monsieur le Président. Au lieu d'accorder 20 minutes pour les discours et 10 minutes pour les questions et observations, la présidence ferait la rotation normale après chaque discours de 10 minutes suivi de 5 minutes de questions et observations.

M. Riis: Monsieur le Président, Je veux confirmer qu'il y a bien eu des consultations. Comme nous parlons ici d'une période déterminée, je crois qu'il serait bon de permettre à plus de députés de débattre la motion proposée à la Chambre. Nous appuyons certainement cette idée. Je pense que c'est une bonne occasion d'essayer différents moyens de faire participer plus de députés aux débats importants.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous ne voyons aucun inconvénient à la motion de l'opposition officielle.

Nous aimerions simplement être sûrs que la rotation entre les partis se fera de la manière habituelle.

M. le vice-président: La rotation, s'il existe une telle chose à la Chambre, se fera de la manière habituelle des jours désignés, qui n'est pas la même que pour les débats de deuxième lecture.

La Chambre a entendu les termes de la motion proposée par le député d'Ottawa—Vanier. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Kenora—Rainy River et des autres Canadiens pour leur expliquer ce que ce gouvernement-ci a fait à notre économie depuis son élection en 1984 et sa réélection en 1988.

En quelques années seulement d'une gestion catastrophique de notre économie, le gouvernement a obtenu des résultats sans exemple dans toute l'histoire de notre grande nation. À défaut d'un meilleur qualificatif, son bilan est terni. Les Canadiens ont perdu toute confiance dans la capacité du gouvernement de gérer les affaires du pays.

Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984—et nous ne cessons de répéter ceci—la dette nationale s'élevait à 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle atteint 340 milliards. Pour le bénéfice des députés de l'opposition qui ont peut-être du mal à comprendre, cela signifie que la dette nationale a doublé depuis 1984.

Pendant qu'il demande à chacun de se serrer la ceinture, le gouvernement accroît ses dépenses. Qui est censé donner l'exemple? Comment peut-on demander aux Canadiens de supporter le fardeau de la réduction du déficit si leur propre gouvernement dépense sans compter?

• (1250)

Le ministre des Finances prétend que son projet de taxe sur les produits et services est le fin mot de la réforme fiscale. Or, cette TPS pose tellement de problèmes qu'à mon sens, la seule solution de rechange qui s'offre au gouvernement, et nous le disons très honnêtement, serait de la mettre de côté et de retourner à la case départ. La taxe sur les produits et services n'est rien qu'une razzia fiscale.

Les Canadiens en ont assez des hausses d'impôt. Ils en ont assez du fardeau qu'on ne cesse de leur imposer. Depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, les Canadiens ont connu des hausses d'impôt à 30 reprises au moins. Je peux uniquement dire ce que des Canadiens ont déclaré récemment à la presse: «Ne pensez-vous pas que trop, c'est trop?»

La taxe sur les produits et services ne fera pas qu'augmenter les impôts. Elle est inflationniste et, à mon avis, il en résultera en fin de compte des taux d'intérêt plus élevés.

L'actuel gouvernement avait pourtant promis que la TPS serait visible. Mais ce n'est pas la première fois qu'il manque à sa parole. Les Canadiens ne peuvent plus lui faire confiance. En matière d'intégrité, sa réputation est faite.

Il est dégoûtant de vouloir camoufler la taxe dans le prix des produits et services. Le gouvernement demande à la population de lui faire confiance. Ce gouvernement n'est pas intègre et n'est pas digne de la confiance des Canadiens.

Dans le budget qu'il a déposé plus tôt cette année, le gouvernement a choisi d'imposer les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Le ministre des Finances a déclaré que tous devaient contribuer à l'effort de réduction du déficit. Il est ridicule de vouloir diminuer le déficit aux dépens des personnes âgées et des moins bien nantis.

Le ministre des Finances a dit qu'il ne toucherait pas à l'universalité des programmes sociaux. Or, le président du Comité des finances a admis, lors d'une entrevue publiée dans le *Citizen* le samedi 23 septembre, que l'intention véritable du gouvernement était d'abandonner le caractère universel des programmes sociaux.

D'une part, ce gouvernement affirme que l'universalité n'est pas menacée et, d'autre part, il soutient le contraire. C'est incroyable. Il est vraiment difficile de savoir qui dit la vérité. En raison de l'établissement de la taxe sur les produits et services et de la disposition de récupération applicable aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales, les personnes âgées verront diminuer encore ce qu'il leur reste de leur maigre pouvoir d'achat. Il leur sera encore plus difficile d'acheter ce dont elles ont besoin. Elles auront davantage de difficulté à boucler leur budget, qui n'est que trop serré déjà.

Au moment où elles peuvent profiter d'une retraite bien méritée, elles seront aux prises avec de graves problèmes financiers et une charge fiscale accrue. Et dire que ce gouvernement prétend être en faveur de l'équité! Il n'y a pas d'équité. Pour le gouvernement actuel, l'équité est le cadet de ses soucis.

La taxe sur les produits et services va nuire sérieusement aux petites entreprises du nord-ouest de l'Ontario qui dépendent fortement du tourisme. Des coûts d'administration accrus, des taxes plus lourdes et les prix plus élevés pour les services vont tuer cette industrie très instable dans ma région. Ma circonscription est située le long de la frontière canado-américaine. Des localités comme Rainy River, Emo, Straton et Fort Francis dépendent des revenus du tourisme américain. Les entreprises établies dans ces localités luttent déjà pour survivre alors que les gens traversent aux États-Unis pour acheter de l'essence et des articles d'épicerie. La taxe sur les produits et services ne servira qu'à pousser mes électeurs à traverser aux États-Unis en plus grand nombre.

La taxe sur les produits et services n'aidera pas l'économie de ces localités et pourrait très bien les précipiter dans une crise économique dont elles pourraient ne jamais se relever. Des emplois seront perdus et étant donné les réformes apportées au régime d'assurance-chômage, beaucoup ne pourront pas toucher de prestations et seront forcés de s'inscrire à l'assistance sociale.

L'opposition à la taxe sur les produits et services est largement répandue. Je crois que le gouvernement n'a pas le choix; il devrait la laisser tomber complètement. Certaines localités de ma circonscription n'y survivront pas. Dans le nord-ouest de l'Ontario, nous payons déjà des prix astronomiques pour l'essence et les services de transport routiers et aériens.

Des entreprises fragiles comme les exploitations forestières et minières établies dans des villages à industrie unique s'effondreront à cause de la taxe sur les services de transport. Des villages comme Ignace qui luttent déjà pour survivre à la suite de la fermeture de mines seront réduits à l'état de villages-fantômes. Il n'y aura pas d'emplois, pas d'achats des consommateurs et, partant, pas d'activité économique.

Mes électeurs s'opposent avec véhémence à la taxe sur les produits et services. Des pétitions me parviennent tous les jours. Maintenant que nous savons quelles sont les intentions du gouvernement à l'égard de VIA Rail, mes électeurs se rendent compte que le seul autre mode de transport qui reste est l'avion. Beaucoup de mes électeurs sont retraités. Leur revenu de pensions ne leur permet pas de prendre l'avion. De toute façon, même s'ils pouvaient se le permettre, ils ne feraient pas de telles dépenses sachant qu'ils doivent payer de l'impôt sur leurs pensions et que la taxe sur les produits et services entraînera des dépenses additionnelles.

La disparition de VIA Rail dans le nord-ouest de l'Ontario forcera beaucoup de mes électeurs à rester chez eux. Les jeunes couples qui rêvent de posséder une maison neuve, les familles monoparentales qui essaient de joindre les deux bouts, les personnes âgées qui tentent de profiter au maximum de leurs vieux jours voient leurs rêves et leurs aspirations s'écrouler à cause de la façon dont le gouvernement conservateur gère l'économie canadienne. Ils ont été témoins de la destruction des programmes universels, ils ont été témoins de la destruction du service voyageurs de VIA Rail et ils sont maintenant témoins de la destruction de leur avenir.

Les Canadiens sont sceptiques à l'égard du gouvernement actuel, et avec raison. Ils ne croient plus en lui et savent qu'ils ne peuvent plus lui faire confiance. Le gouvernement croit peut-être qu'il a les gens d'affaires de son côté. S'il prenait seulement le temps d'écouter ce que ces gens ont à dire au sujet de la taxe sur les produits et services, il se rendrait vite compte qu'il n'a pas leur appui. Cette taxe sera un cauchemar administratif pour les petites entreprises. Elles devront embaucher du personnel supplémentaire seulement pour s'occuper de toute la paperasserie qu'il faudra pour administrer la TPS. Ce sont les magasins d'alimentation qui seront le plus durement touchés parce qu'ils devront essayer de déterminer à quels produits la TPS s'applique et à quels produits elle ne s'applique pas, à moins que le gouvernement ne change d'idée au sujet de la détaxation des produits alimentaires de base, comme l'a laissé entendre le président du Comité des finances.

La taxe sur les produits et services doit être rejetée. Elle ne sera pas profitable pour notre économie, et les Canadiens en souffriront. Le nombre de personnes qui s'opposent à cette taxe s'accroît de jour en jour. Le gouvernement a sous-estimé le peuple canadien. Les Canadiens comprennent ce que la taxe sur les produits et services va représenter pour eux et pour l'économie. Ils se rendent compte qu'elle va réduire considérablement leur pouvoir d'achat. Ils savent que si la TPS est adoptée, les choses vont devenir difficiles. Comme nous aimons bien le dire dans notre parti, les années conservatrices sont des années de vaches maigres. Les Canadiens ont plein le dos de la fiscalité. Ils veulent bien contribuer à réduire le déficit, mais ils ne veulent pas le faire seuls. Les Canadiens veulent avoir un gouvernement qui a le sens des responsabilités.

Les habitants de Kenora—Rainy River ont dit ce qu'ils ont sur le coeur. Ils se sont prononcés carrément contre les modifications de la Loi sur l'assurance-chômage, contre la destruction de VIA Rail, contre la récupération des allocations de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, et contre la taxe sur les produits et services. Mes électeurs m'ont dit qu'il faut que le gouvernement laisse tomber son projet de taxe sur les produits et services, qu'il le repense. Je crois qu'il convient donc, puisqu'il y a tant de gens qui considèrent cette question comme de toute première importance, que mon parti

Article 31 du Règlement

présente une motion visée au paragraphe 26(1) du Règlement et je propose donc:

Que la Chambre continue de siéger pendant l'heure du déjeuner pour poursuivre l'étude des subsides.

J'espère, monsieur le Président, que l'autre côté donnera son accord parce qu'il s'agit d'une question très importante à mon avis et que tous les Canadiens veulent entendre leur député se prononcer sur cette question. Je pense que nous aurions intérêt à resserrer notre ceinture d'un cran, à nous abstenir d'aller au restaurant parlementaire pour pouvoir parler au nom des Canadiens.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous avons l'intention de nous opposer à cette motion parce qu'il y a eu des incidents ces derniers jours lorsque nous avons cherché à travailler en collaboration entre les deux côtés, et que cette collaboration nous a été refusée. Nous sommes contre la motion et nous avons l'intention de la combattre.

M. Gauthier: Monsieur le Président, au sujet de ce dernier commentaire, l'opposition cherche toujours à collaborer. Je veux bien reconnaître que parfois le gouvernement n'aime pas les débats, mais enfin notre Chambre trouve sa justification dans le débat et nous aimerions continuer de débattre la question.

M. le vice-président: La motion demande que la Chambre continue de siéger pendant l'heure du déjeuner pour poursuivre l'étude de la question des subsides. La présidence juge la motion recevable.

Que tous ceux qui sont contre veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est treize heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, les conséquences de l'Accord de libre-échange ont commencé à se faire sentir à Aurora, localité située dans ma circonscription fédérale de York-Nord. En effet, la compagnie Sterling Drug Limited vient d'annoncer qu'elle compte réduire progressivement jusqu'à la supprimer l'activité de son unité de production de médicaments et que 180 travailleurs perdront leur emploi par suite de cette décision.

Immédiatement après les élections du 21 novembre, la compagnie avait fermé son unité de production de produits stériles. Nous apprenons aujourd'hui que 40 p. 100 des activités de l'usine seront transférées aux États-Unis, et 30 p. 100, à Porto Rico, et seulement 20 p. 100 seront conservées au Canada, simplement pour la bonne raison que les produits que représentent ces 20 p. 100 ne peuvent être fabriqués ailleurs dans le monde.

Ainsi, l'Accord de libre-échange nuit aux habitants d'Aurora, aux habitants de la circonscription fédérale de York-Nord et à tous les Canadiens.

* * *

LA PRESSE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, Southam News a annoncé aujourd'hui que Peter Worthington, journaliste et ex-candidat conservateur, a agi en 1968 comme informateur pour la division de la sécurité intérieure du département de la Justice des États-Unis et le FBI. Cette nouvelle confirme le manque de patriotisme élémentaire de M. Worthington et le fait que le gouvernement des États-Unis espionnait les Canadiens qui ne partageaient pas son opinion.

Il y a deux jours, Simon Reisman, chef de l'équipe qui a négocié l'Accord de libre-échange pour le Canada, a déclaré que le gouvernement des États-Unis espionnait l'équipe de négociation canadienne, à son avis.

Le gouvernement dira-t-il à la Chambre, d'abord, s'il croit, sur la foi des rapports du SCRS, que le gouvernement des États-Unis continue d'espionner le Canada.

Ensuite, fera-t-il savoir au gouvernement américain la grande indignation que nous éprouvons? Enfin, le solliciteur général déclarera-t-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention d'imiter cette odieuse pratique et d'envoyer des espions canadiens dans le monde pour fourrer le nez dans les affaires des amis du Canada?

* * *

L'AVORTEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, cette semaine, il y a sur la colline du Parlement des hommes et des femmes de tout le Canada, représentant de nombreuses couches de la société, qui nous rappellent que le Canada a besoin d'une nouvelle loi sur l'avortement. Tous sont ici pour représenter les enfants à naître et ont un profond attachement à leur pays et à la province qu'ils représentent.

Dans ce groupe, il y a une personne de Nouvelle-Écosse très spéciale: Helen Walsh. Elle a récemment terminé, en août, la traversée du Canada à pied. Elle était partie de St. John's, Terre-Neuve, le 8 mai 1988, jour de la fête des mères. Elle a parcouru 7700 kilomètres.

M^me^ Walsh estime que la vie est un don de Dieu, unique et spécial. Elle s'inquiète du bien-être mental, physique et spirituel de la mère et de l'enfant et estime que la foi dans notre avenir ne peut être assurée que par le respect de la vie, tant celle du foetus que celle de la personne âgée.

Monsieur le Président, je tiens à féliciter M^me^ Walsh pour ce qu'elle a accompli.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le programme d'aide aux victimes de la sécheresse devient un cauchemar pour les producteurs. Les municipalités et les récoltes visées changent d'un mois à l'autre. Certains agriculteurs se voient même dire de rembourser les paiements provisoires qu'ils ont reçus.

Le gouvernement n'a pas su écouter ou comprendre les arguments des producteurs et des députés de l'opposition selon lesquels le programme était mal conçu, plein de lacunes et injuste.

J'exhorte le gouvernement à étendre les paramètres de la procédure d'appel, afin de permettre des appels à titre individuel, et à reconsidérer sa décision de recouvrer tous les paiements en trop touchés dans le cadre des paiements initiaux d'aide aux victimes de la sécheresse. Il doit, en outre, étendre le programme, afin d'inclure les pertes subies dans la production fourragère en 1988.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement a décidé que les agriculteurs produisant des semences de trèfle rouge à des fins commerciales seront exclus. Les producteurs de ma circonscription compilent des données venant de sources indépendantes, afin de justifier leurs demandes de paiement.

J'exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre les changements que j'ai exposés et à garantir que les producteurs de trèfle rouge auront droit de faire appel et pourront compter sur un traitement tout à fait équitable lors de l'audition de leur cas.

* * *

LES ÉLECTIONS DE 1992

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans son discours du trône du 3 avril dernier, le gouvernement a mentionné qu'il prévoyait organiser une grande fête en 1992.

Un porte-parole du gouvernement à qui on a demandé des précisions n'avait aucune idée de la manière dont plusieurs événements de 1992 pourraient être reliés.

Au moment où les pensions de retraite sont visées par le fisc, où VIA Rail est démantelé, et où les contribuables se font vider les poches, le gouvernement conservateur prévoit dépenser un quart de million de dollars pour tenir une conférence dans deux semaines à seule fin d'aider les organisateurs d'une fête préélectorale en 1992.

Le gouvernement devrait faire savoir aux députés combien d'employés travaillent à l'organisation de la fête et quel en sera le thème. Il devrait aussi justifier une telle extravagance à une époque où les contribuables se font soutirer un peu plus d'argent chaque jour.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens se font dire par le premier ministre que son gouvernement était acquis à la cause du développement écologiquement durable. Malheureusement, les mesures de ce gouvernement contredisent ses belles déclarations.

Quand on examine de près le budget du ministère de l'Environnement, on constate qu'il arrive bien bas dans l'échelle des valeurs du gouvernement. Ce ministère a obtenu moins de 1 p. 100 du budget fédéral, sans compter qu'il a perdu 50 millions de dollars à cause de l'inflation depuis cinq ans. Même si le premier ministre parle de l'urgence d'agir à cause du réchauffement de la planète, son ministre de l'Énergie n'en continue pas moins de soutenir les méga-projets d'exploitation des sables bitumineux, une source de plus de pollution par la dioxyde de carbone qui accélèrera la tendance actuelle au réchauffement de la terre et engagera irrémédiablement des milliards de dollars à même les deniers publics. Jusqu'ici, les

réalisations du gouvernement en matière de développement durable se limitent à des paroles ronflantes et creuses qu'aucune mesure ne vient concrétiser.

* * *

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre ontarien, M. David Peterson, et son cabinet sont à examiner une proposition qui risque de détruire la dernière région sauvage du Grand Toronto, à savoir la vallée de la rivière Rouge. Grâce à un groupe d'organisations de protection de l'environnement, le cabinet ontarien a publié récemment un document qui propose l'exploitation de la vallée de la rivière Rouge.

Les citoyens de Scarborough n'ont plus qu'à poser une simple question: si les quatre municipalités attenantes à la vallée appuient à l'unanimité les efforts visant à protéger la Rouge, si la Metro Toronto Conservation Authority demande qu'on préserve la Rouge, si la Commission royale d'enquête sur l'avenir du secteur portuaire de Toronto demande qu'on préserve la Rouge, si près de cinquante organisations locales, provinciales et nationales demandent qu'on préserve la Rouge, si le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer dix milliards de dollars à la protection de la Rouge, pourquoi David Peterson et son gouvernement ne prennent-ils pas des mesures dans ce sens?

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Brian Tobin (Humber—St. Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens, et je pense les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ont été très déçus ces dernières semaines de voir les représentants du gouvernement fédéral essayer de résoudre une question aussi cruciale et urgente que l'évolution constitutionnelle de notre pays par des menaces.

On nous a rapporté qu'un fonctionnaire fédéral a laissé entendre à une séance d'information sans caractère officiel destinée à la presse nationale que si Terre-Neuve devait exercer son droit en tant que province de s'exprimer sur une question aussi importante que la Constitution, alors elle pourrait faire l'objet de sanctions de la part du gouvernement national.

Personne n'a encore présenté d'excuses à la province de Terre-Neuve pour ce genre de menaces. Le fonctionnaire en question est toujours au service du gouvernement fédéral et reste son porte-parole.

Bien pire encore, le premier ministre a déclaré hier que Wells «est ingrat à l'égard de la Confédération» à cause de sa position à propos du lac Meech. La province de Terre-Neuve n'est pas une mendiante à la table de la Confédération. Elle est un partenaire à part entière dans la Confédération et dans sa grande majorité elle reste fidèle au principe du Canada.

La question de la Constitution est difficile à résoudre, mais il faut vivre ensemble dans le respect et la dignité et ranger les marteaux, en prenant la décision de construire notre pays.

* * *

L'ÉCRASEMENT DE SKYLINK

M. Jim Fulton (Skeena): M. le Président, je tiens à mettre la Chambre au courant d'allégations extrêmement sérieuses que j'ai entendues depuis l'écrasement de Skylink à Terrace. À mon avis, il n'existe pas de choix: il faut annuler le permis d'exploitation, faire une vérification complète et dire au public que la Commission Dryden va ouvrir une enquête aussitôt que possible sur l'écrasement à Terrace qui a coûté la vie aux sept passagers.

Le permis du pilote tué dans l'accident était expiré, donc l'avion et le vol n'étaient pas assurés. Inquiets au sujet des mesures de sécurité, le pilote en chef, frère du défunt, et la plupart des 402 pilotes viennent de démissionner. On m'a dit que le propriétaire, M. Raphael Zur, signe les carnets de vol à la place de pilotes non qualifiés. Des pilotes prennent les commandes d'avions pour lesquels ils ne sont pas qualifiés. Les avions ne sont pas entretenus convenablement. Dans le cas de trois incidents récents où le train d'atterrissage a flanché, on n'a pas changé les moteurs, contrairement à ce qui aurait dû être fait.

• (1410)

Dernièrement, un 402 a dû se poser à l'aéroport international de Vancouver en vol plané parce que les sélecteurs de carburant, posés à l'envers, n'ont pas fonctionné correctement. On a donné ordre à des pilotes de s'envoler avec des avions manifestement défectueux. Les inspecteurs du ministère des Transports ont constaté que le support d'un moteur d'un Metro 2 était complètement

rouillé. Pourtant trois de ces avions volent encore sans qu'on ait vérifié les moteurs, tel que prescrit.

Un pilote m'a dit aujourd'hui que M. Raphael Zur lui avait volé son avion à plusieurs reprises et s'en était servi. Le public voyageur est en danger. La liste est longue: entretien, sécurité, infractions aux règlements de l'aviation et au Code criminel, carnets de vol falsifiés, pas de polices d'assurance. La Commission Dryden doit faire enquête sur l'écrasement à Terrace.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, pour des raisons surtout historiques, il existe aujourd'hui au Canada une relation spéciale entre les autochtones et le gouvernement canadien. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que des désaccords surviennent, car aucune activité humaine n'est à l'abri des conflits. Les leaders doivent non seulement défendre les intérêts de leur peuple, mais savoir quand et comment mettre fin aux conflits. Voilà où réside la difficulté.

Cette semaine, près de Calgary, un différend de longue date opposant les indiens Sarsis au ministère de la Défense nationale a été réglé. Au nom de tous les députés, qui, j'en suis sûr, partagent mes sentiments, je voudrais faire l'éloge du leadership dont ont fait preuve le chef Roy Whitney, l'honorable Bill McKnight et leurs représentants, ainsi que le médiateur Harold Millican. Leurs efforts ont permis de clore un chapitre difficile dans les relations entre la BFC de Calgary et les indiens Sarsis. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle pleine de confiance, d'espoir et de promesses.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, le monde entier a vu la population du Karabakh et de l'Arménie travailler avec acharnement à rebâtir leur coin de pays après le terrible tremblement de terre survenu en décembre dernier. Malheureusement, ces derniers temps, les projets de reconstruction n'ont rien donné, puisque l'Azerbaïdjan a interdit l'entrée de tous les matériaux et des fournitures dans la région frappée par le séisme.

Je me joins à tous ceux qui exhortent le gouvernement du Canada à attirer l'attention des autorités soviétiques et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette situation déplorable. Nous demandons à l'Union soviétique de lever le blocus de l'Arménie et du Karabakh, de veiller à la sécurité des Arméniens habitant cette région et de tenir un référendum dans la région montagneuse du

Karabakh afin de sonder l'opinion de la majorité de ce peuple autonome.

La population de Karabakh et de l'Arménie a certes déjà assez souffert comme ça.

* * *

LES PRODUCTEURS D'ARBRES DE NOËL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les planteurs d'arbres de Noël du comté de Lunenburg tiendront leur vingt-troisième conférence annuelle à Bridgewater. Ensemble, grâce à leur conscience professionnelle, à leurs travaux de recherche et à leur dur labeur, ces gens produisent les plus beaux arbres de Noël du monde. Chaque année, ils exportent un million et un quart de ces arbres aux États-Unis, rapportant ainsi des millions de dollars aux Canadiens.

Les véritables arbres de Noël sont une ressource renouvelable, ils ne causent pas de pollution et ils sont très beaux. Monsieur le Président, il ne reste que 72 jours jusqu'à Noël pour faire des emplettes. Cette année, je conseille vivement à tous les Canadiens qui célèbrent cette fête d'utiliser de vrais arbres de Noël; et il n'en est pas de plus beaux que ceux des comtés de Queens et de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse.

* * *

[*Français*]

LE CAMBODGE

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, le gouvernement du Vietnam a annoncé récemment qu'il retirerait le reste de ses troupes du Cambodge entre le 21 et le 26 septembre, et il a invité des observateurs internationaux, dont ceux du Canada, à surveiller l'opération. Si nous nous réjouissons de ce retrait, nous estimons toutefois que les autorités vietnamiennes peuvent faire beaucoup plus pour inciter le gouvernement cambodgien à accepter un compromis dans le cadre du processus de paix.

La position du Canada en ce qui concerne sa participation à toute mission d'observation ou de maintien de la paix au Cambodge est bien connue. Pour que nous envisagions de prendre part à une telle mission, il faudrait qu'on en arrive d'abord à un règlement intérieur efficace et complet face au problème du Cambodge; que ce règlement jouisse du plein appui de toutes les parties au conflit; que notre participation n'entraîne que des incidences raisonnables sur l'implication des ressources canadiennes et que le mandat de la mission soit clair et limité dans le temps.

Or, monsieur le Président, ces conditions ne sont pas remplies et c'est pourquoi le Canada n'a pas envoyé d'observateur pour surveiller le retrait des troupes vietnamiennes.

Je me réjouis du fait que les Vietnamiens aient pris des mesures pour retirer toutes leurs troupes du Cambodge. Nous formulons toutefois le voeu que ce retrait mène à de nouveaux progrès vers une paix juste et durable au Cambodge.

* * *

[*Traduction*]

LA POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, combien de gouvernements se sont succédé au pouvoir sans reconnaître la nécessité d'une politique nationale des transports? Le défi à relever pour le ministre et le gouvernement n'est pas un mystère. La population canadienne peut se résigner aux restrictions, mais elle ne peut certainement pas accepter qu'un ministre, un gouvernement réduise radicalement des services sans offrir une solution de rechange pour l'avenir.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de politique nationale qui nous propulserait dans le XXI^{e} siècle. Nous avons plutôt un système boiteux qui nous fait avancer à cahin-caha. Il ne fait aucun doute qu'il incombe au ministre et au gouvernement de relever le défi. S'ils peuvent le faire et aller encore plus loin, ils mériteront vraiment l'appui de la population canadienne.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, l'économie de la Colombie-Britannique en général et celle de ma circonscription de Delta en particulier profitent énormément de l'application de l'Accord de libre-échange. La société Regency Industries, le plus important fabricant de poêles à bois ordinaires de l'ouest du Canada, écoule plus de 80 p. 100 de ses produits en majorité sur le marché américain. Elle compte, grâce à l'ouverture du marché américain consécutive à la signature de l'Accord de libre-échange, enregistrer cette année une augmentation de 50 p. 100 de son chiffre d'affaires, qui atteignait 10 millions de dollars en 1988.

Par ailleurs, cette société novatrice, qui planifie pour l'avenir, consacre entre 3 et 4 p. 100 de ses revenus à la recherche et au développement. Elle exporte déjà ses produits vers la Corée et le Japon; elle achète aussi au Japon de l'acier qu'elle lui retourne sous forme de produits finis.

Tous ces produits ont été approuvés par l'Agence américaine de protection de l'environnement, de sorte que le marché pour ces poêles qui respectent l'environnement est presque sans limite.

Le gouvernement savait que si les entreprises canadiennes en avaient le loisir, elles parviendraient, en dépit de la concurrence, à se faire une place sur les marchés mondiaux. Comme l'économie de la Colombie-Britannique dépend surtout de ses exportations, aucune entreprise ne vérifie mieux que cette prévision que la société Regency Industries, qui est implantée dans ma circonscription, ce dont je suis fier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Six millions et demi de personnes parcourent plus de deux milliards de kilomètres par année sur les voies de VIA Rail et voici que le gouvernement va supprimer cette société.

On me dit que le gouvernement se propose de délivrer des feuillets roses, c'est-à-dire des avis de mise à pied, à près de 3 000 employés de VIA Rail dans les deux semaines suivant la fête de l'Action de grâces.

À la séance du comité du Cabinet des priorités et de la planification, mardi dernier, le premier ministre a approuvé un programme qui prévoit la mise à pied de plus de 70 p. 100 des employés de VIA Rail au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Les services de VIA seront complètement supprimés, surtout au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre avait dit aux Canadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qu'ils allaient perdre ces services s'ils ne les utilisaient pas. Et ils les utilisent; alors, pourquoi les leur enlève-t-on?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois devoir répéter ce que j'ai dit hier. Le chef de l'opposition cite toujours des documents qui ne sont pas officiels. Il anticipe sur les décisions du gouvernement. Je dois malheureusement lui redire que la décision n'a pas encore été prise et que lorsqu'elle le sera, on l'annoncera en temps opportun.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, avez-vous remarqué que le ministre n'a pas nié mes affirmations? C'est manifeste.

Je tiens seulement à signaler un fait qui montre à quel point le gouvernement est irresponsable, calculateur, brutal et mesquin dans ses décisions. L'an dernier, avant les élections, le premier ministre avait autorisé Stewart McInnis, qui était alors ministre des Travaux publics, à ouvrir un nouvel atelier d'entretien de VIA à Halifax, au coût de plus de 7 millions de dollars. Il y a deux jours, le premier ministre a approuvé la fermeture de ce tout

nouvel atelier, qui a coûté plus de 7 millions de dollars aux contribuables et qui emploie 150 personnes. Est-ce assez cynique à votre goût, monsieur le Président?

Le premier ministre va-t-il gaspiller encore longtemps les deniers publics dans cette affaire?

• (1420)

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le leader de l'opposition peut tenter d'abuser de la population de n'importe quelle façon, en disant n'importe quoi.

Il peut prétendre que les décisions sont prises, il peut dire des choses sur des documents qui n'existent pas, sans aucune preuve.

Je demande et je fais appel au professionnalisme du leader de l'opposition pour dire des choses exactes, se référant à des documents officiels sur des décisions prises.

Tant que les décisions ne seront pas annoncées, je lui demanderais d'avoir la décence de se baser sur des affirmations qui sont vraies et non pas fausses.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est vrai que les décisions ne sont pas annoncées, mais les décisions sont prises.

Je vois son collègue, l'autre «Bouchard», le ministre de l'Environnement. Il n'a pas lui-même le courage d'exiger de son collègue qu'une étude. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Comme je sais que l'honorable représentant ne tient pas à user d'un langage antiparlementaire, je lui demande donc d'en tenir compte dans la formulation de sa question.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, pourquoi le ministre de l'Environnement n'exige-t-il pas de son collègue de la même région du Québec, et dans le ministère du premier ministre, une étude sur l'impact sur l'environnement provoqué par les décisions quant à VIA Rail? Parce que ni le premier ministre, ni le ministre de l'Environnement n'ont la décence de tenir leurs promesses électorales.

De toute façon, est-ce que le premier ministre peut nous confirmer que mardi dernier, il a personnellement approuvé un projet de mises à pied, laissant 1 000 employés de VIA Rail à Montréal?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux dire que cette déclaration du chef de l'opposition est fausse.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports.

Lors de nos audiences publiques au Québec sur l'avenir de VIA Rail, les intervenants ont tous insisté sur l'importance d'avoir un service ferroviaire amélioré et rentable, et j'insiste sur ces mots: «amélioré» et «rentable».

Le ministre s'engagera-t-il à rencontrer les membres de la table de concertation mise sur pied par le gouvernement du Québec pour étudier justement ces perspectives d'avenir, au lieu de mettre dans la rue des milliers de Québécois, à Montréal et ailleurs en province? Pourquoi cette attitude négative à l'endroit de VIA Rail?

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais saluer le nouveau député fédéral du Québec et je voudrais dire ceci: Je suis heureux que le député ait fait des audiences, et je me demande si, lorsqu'il a fait ses audiences, il a demandé également aux Canadiens s'ils acceptaient de payer des sommes de 650 millions de dollars pour un service que les Canadiens, au Québec comme ailleurs, n'utilisent qu'à 3 p. 100. Je pense que les Canadiens désirent une gestion saine des finances publiques, et c'est ce qu'on a l'intention de leur accorder, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, dans la seule région de l'Atlantique, les compressions du budget de VIA entraîneront la perte de 500 emplois. Construites au coût de 7,2 millions de dollars, les nouvelles installations d'entretien de Halifax fermeront leurs portes pour de bon. Des milliers d'habitants de cette région seront touchés par la suppression de cet important moyen de transport. Notre région a déjà trop souffert des compressions imposées par le gouvernement fédéral.

Le premier ministre fera-t-il enfin preuve d'un peu de compassion et de bon sens en renonçant à cette offensive brutale contre la population des provinces atlantiques?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je demande au député d'attendre les déclarations officielles, comme je l'ai demandé à tous les autres députés.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je m'adresse au très honorable premier ministre. Son ministre des Transports a conseillé au chef de l'opposition, dans une réponse, de ne pas se baser sur de fausses affirmations.

Le ministre des Transports, comme les autres membres du gouvernement, s'appuie sur des chiffres erronés pour justifier les actes du gouvernement. Il parle constamment des 3 p. 100 de la population qui utilisent le service voyageurs ferroviaire. La proportion réelle d'usagers des transports publics, train ou avion, se situe plutôt entre 30 et 50 p. 100.

Compte tenu de cette donnée et du fait que la clientèle de VIA Rail augmente, que les revenus sont à la hausse et que les usagers paient une plus grande partie de l'exploitation, le premier ministre reconnaît-il l'erreur que fait son gouvernement et annoncera-t-il à la Chambre et aux Canadiens que son gouvernement renverse sa position et laisse rouler VIA?

[*Français*]

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, évidemment, les chiffres produits par mon collègue du Nouveau parti démocratique ne correspondent pas nécessairement aux chiffres que nous avons produits au niveau du gouvernement. Je voudrais simplement lui faire remarquer qu'au niveau des chiffres, cela fait deux fois que les électeurs canadiens préfèrent les chiffres conservateurs aux chiffres néo-démocrates.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. Il sait que des centaines de milliers de Canadiens lui écrivent à lui et au ministre des Transports et, malgré les tentatives du leader parlementaire du gouvernement pour tourner le Règlement de la Chambre qui permet aux députés d'envoyer des documents au premier ministre, il a reçu aujourd'hui des centaines de cartes de gens qui appuient VIA Rail et il en recevra des milliers d'autres au cours de la journée.

Étant donné que le transport ferroviaire des voyageurs est le mode de transport le plus sûr et le plus respectueux de l'environnement au Canada, acceptera-t-il de demander au ministre des Transports de reconsidérer sa décision et de proposer un plan qui permettra de conserver VIA Rail et d'améliorer ses services?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit. Le plan que nous proposerons pour VIA Rail tiendra compte de la façon dont les gens utilisent ce service. Trois pour cent seulement des gens qui se déplacent d'une ville à l'autre voyagent par VIA Rail.

Je crois que nous continuerons de dépenser plus de 2 milliards de dollars en cinq ans pour VIA Rail et que c'est exactement ce que notre pays peut se permettre à l'heure actuelle.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les sondages révèlent les uns après les autres que les Canadiens sont en faveur des dépenses gouvernementales qui tiennent compte de l'environnement. Le premier ministre et son ministre des Transports ne se rendent-ils pas compte que la décision concernant VIA Rail revêt une grande importance sur le plan économique?

Ils assistent à des conférences internationales sur les hydrocarbures, l'effet de serre, l'amincissement de la couche d'ozone, et autres; pourtant, voilà qu'ils arrêtent une importante décision économique qu'ils n'ont pas assujetties auparavant à une évaluation environnementale. S'ils le faisaient, ils verraient que la solution idéale serait de moderniser et d'étendre le transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

Pourquoi diable n'avons-nous pas droit à cette évaluation environnementale? Pourquoi le premier ministre ne passe-t-il pas aux actes en ce qui concerne l'environnement, ou ne cesse-t-il pas une fois pour toutes d'en parler?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je sais que le député s'inquiète à propos de l'environnement, mais il y a moyen de le faire tout en gardant le calme. Il devrait savoir que le gouvernement n'a encore rien annoncé au sujet de VIA Rail. Mais le moment venu, nous ne manquerons pas de traiter des différents aspects de la décision. Le député ferait mieux d'attendre cette déclaration avant de s'énerver de la sorte.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Selon un article d'un de ses bons amis, et jusqu'à tout récemment conseiller principal, Dalton Camp, le 17 septembre, la décision de saigner VIA Rail a été prise à l'immeuble Langevin par le comité d'examen du budget, présidé par le premier ministre. Je cite: «Be-

noît Bouchard est peut-être encore ministre des Transports, mais il n'a rien à dire dans la définition fondamentale et critique de la politique nationale des transports.»

• (1430)

Étant donné que, dans ces circonstances, le ministre des Transports n'a aucune crédibilité, pourquoi le premier ministre, qui présidait le comité qui a pris la décision, refuse-t-il de se lever et de défendre ces coupes dont il est responsable au premier chef?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu l'article dont parle mon collègue. . .

M. Lapierre: Je vais vous en envoyer une copie.

M. Mulroney: Le député va m'en envoyer une copie, je l'en remercie. Je n'ai pas lu l'article dont parle mon collègue, mais je peux lui dire une chose que les députés de la majorité et la plupart des Canadiens savent bien. L'actuel ministre des Transports est partout considéré, ici et dans tout le pays, comme un bon administrateur, très efficace.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En fait, monsieur le Président, si je n'ai pas lu l'article que mentionnait le député, j'ai lu ceci qui parle de . . .

M. Lapierre: C'est écrit par qui?

M. Mulroney: Je vais vous le dire. C'est paru dans le *Sherbrooke Daily Record* du 18 juillet 1988.

Des voix: 1988!

M. Mulroney: Juillet 88. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Oh, ils veulent que je continue à lire! Bon, je vais continuer, monsieur le Président. C'est une déclaration du candidat libéral de la circonscription de Sherbrooke, M. Wood, qui dit du candidat conservateur: «Il a ramené le train. Belle affaire!». Et d'ajouter: «Vous pouvez le reprendre! Jamais personne ne le prend. Il est toujours vide.»

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, en soutenant son ministre des Transports, le premier ministre ressemble fort à un général encouragant les troupes qu'il enverrait à l'abattoir.

Je voudrais que le premier ministre me dise s'il est d'accord avec M. Camp, son ex-conseiller principal en politique, qui dit que la décision de «vider» VIA Rail est de la discrimination contre les moins riches, les vieux, les jeunes, les chômeurs et les petites villes.

Le premier ministre trouve-t-il que son ex-conseiller principal a raison de qualifier ainsi cette brutale décision? Peut-être cela explique-t-il le mystérieux départ de M. Camp de l'édifice Langevin? Même lui conservait encore assez d'attachement à sa région pour ne pas tolérer que le premier ministre la sacrifie.

M. Benoît Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je tiens à être très clair. . .

M. Tobin: Vous n'étiez même pas là.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je n'étais peut-être pas là, mais je suis ici.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je rappelle au député et au ministre que je suis ici moi aussi.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, que l'on me comprenne bien. Sérieusement, Le Devoir a écrit ce matin que la décision de pratiquer des compressions à VIA Rail m'avait été imposée. Je crois que lorsqu'une décision est bonne, qu'elle est honorable pour le Canada et pour le ministre des Finances, elle l'est également pour le ministre des Transports.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous a annoncé hier soir que la taxe sur les produits et services devrait demeurer stable jusqu'en 1994, à moins de circonstances imprévues.

Monsieur le Président, on vient de discuter de VIA Rail et, certainement, il y a là un exemple de circonstances imprévues parce que certainement, l'automne passé, personne ne prévoyait le désastre qui allait être imposé

sur tout le système ferroviaire au Canada, et surtout sur VIA Rail. Ma question au ministre, monsieur le Président, est celle-ci:

Est-ce qu'il peut expliquer aux Canadiens exactement ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de circonstances imprévues dans le contexte de sa taxe sur les produits et services au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, hier, j'ai répondu à une question sur le rapport entre la TPS et l'état du déficit en 1993. J'ai répondu que dans le dernier budget, nous avions mis en place un cadre financier prévoyant des dépenses au titre des programmes à un taux légèrement inférieur au taux de l'inflation et le maintien des recettes à leur niveau actuel en tenant compte de la TPS proposée. J'ai dit que si nous continuons dans la même direction, sauf circonstances imprévues, le déficit sera au taux mentionné dans le budget où aucune liquidité n'est nécessaire.

M. Young (Gloucester): Plus tôt cette semaine, il a été question de modérer les hausses des prix et des salaires, voilà maintenant qu'il est question de circonstances imprévues. Je pense que les Canadiens ont le droit d'être mieux informés sur ces questions. Je demande au ministre si occasionnée par des taux d'intérêt, de chômage et d'inflation élevés, une récession constituerait une circonstance imprévue? Le ministre des Finances pourrait-il s'efforcer de donner une réponse très claire?

Tout d'abord, il parle de 1994 et d'une taxe qui n'est pas encore en vigueur. Pourrait-il préciser à l'intention des Canadiens ce qu'il entend par circonstances imprévues?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ces dernières années, beaucoup de choses sont survenues qui n'avaient pas été prévues. Le député conviendra sans doute que la sécheresse qui a frappé l'agriculture était un événement imprévu.

S'il y avait une récession internationale, il s'agirait d'un événement imprévu. Nous avons fait des hypothèses économiques qui nous servent de bases. S'il y avait un écart appréciable par rapport à ces hypothèses, il s'agirait d'une circonstance imprévue.

Comme je le déclarais l'an dernier au moment des élections, nous ne sommes pas en mesure de savoir à quel niveau se situeront les taux d'intérêt à tel ou tel moment. Nous ne pouvons que faire des hypothèses, mais si les taux d'intérêt, au Canada ou sur les marchés internationaux, s'écartent des niveaux prévus, il s'agira de circonstances imprévues. Un certain nombre de facteurs du genre entrent en ligne de compte.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse également au ministre des Finances, monsieur le Président. Nous savons que les fonctionnaires de son ministère examinent à l'heure actuelle diverses options, divers scénarios, tendant à réduire le taux de la taxe et à appliquer cette dernière sur les aliments.

Nous n'ignorons également pas que les amis de Bay Street du ministre lui formulent les mêmes recommandations, ainsi qu'à ses représentants. Cela inquiète vivement les Canadiens ordinaires, notamment les personnes âgées qui ont bâti notre pays, et les pauvres.

Je veux donc donner une chance de plus au ministre de préciser de façon tout à fait catégorique, de garantir de façon absolue, qu'il n'y aura pas de taxe sur les aliments de base. Va-t-il opposer un refus à ses collaborateurs, à ses amis de Bay Street, et dire carrément aux Canadiens que la taxe ne s'appliquera pas aux aliments?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, mettons les choses au point au sujet de ce dont le député a parlé. Il ne s'agit pas d'une proposition des Finances. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont répondu à une demande de renseignements d'attachés de recherche du Comité des finances. Ils doivent répondre à ces demandes comme ils le feraient si le député souhaitait obtenir des précisions. C'est la seule raison pour laquelle les renseignements ont été fournis.

• (1440)

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est là un exemple flagrant de la façon dont le ministre parvient à éviter certaines questions.

Je souhaite qu'il me garantisse de façon absolue que la taxe ne s'appliquera pas aux aliments de base au Canada. Je présente cette requête étant donné que l'un de ses amis, Laurent Thibeault, de l'Association des manufacturiers canadiens, a témoigné devant notre comité ce matin, afin de se plaindre de l'application d'une taxe de vente de 9 p. 100 sur les déjeuners au caviar et au champage des cadres supérieurs—il souhaite obtenir une exemption. Le ministre peut-il nous garantir qu'il ne retiendra pas les doléances de M. Thibeault et assurer plutôt aux gens ordinaires qu'il n'y aura pas de taxe sur les aliments de base?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je me suis déjà prononcé l'autre jour, et je n'entends pas me répéter. Il n'est pas dans mon intention de commenter les diverses recommandations qui sont faites par telle

ou telle personne devant le Comité des finances. Il y a eu.

M. Nystrom: . . .aucune garantie.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Si le député voulait bien écouter, monsieur le Président. Certaines personnes qui ont témoigné devant le comité ont recommandé de taxer les aliments alors que d'autres réclament le maintien de l'exemption en question.

Comme on le précise dans la proposition dont le comité est saisi à l'heure actuelle, le gouvernement entend exempter les aliments de base. C'est là notre position et nous la maintiendrons. Le député peut m'interroger tant qu'il le voudra, mais je ne ferai pas part de ma position sur certains points précis, certaines recommandations dont le Comité des finances est saisi, tant que le comité n'aura pas présenté ses recommandations finales.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais demander au ministre des éclaircissements au sujet de l'impact de la TPS sur nos personnes âgées.

De nombreux renseignements concernant l'effet de la taxe sur les Canadiens âgés ont circulé dans la circonscription de Elk Island et dans tout le pays. Ils n'ont fait que semer la confusion. Élucidons la question une fois pour toutes.

Le ministre peut–il dire quel sera l'impact de la TPS sur nos personnes âgées?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, comme mes collègues le savent, la transition de la taxe fédérale de vente actuelle à la taxe sur les produits et services marque un progrès important pour nos personnes âgées. Les taxes de vente sont généralement considérées comme dégressives mais, avec le remplacement de la taxe fédérale de vente par la taxe sur les produits et services, nous aurons pour la première fois une taxe de vente progressive à cause de l'augmentation substantielle du crédit d'impôt alloué.

Nous avons également prévu d'autres exemptions comme les instruments médicaux. Cette catégorie englobe les appareils auditifs, les lunettes, les soins médicaux, les médicaments d'ordonnance. . .

Mme Copps: Et les prothèses?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Oui, les prothèses, les services ménagers fournis par des institutions sans but lucratif, les services de repas à domicile, et toutes sortes de choses du genre. C'est pourquoi la taxe sur les produits et services dans son ensemble est très avantageuse pour nos personnes âgées.

* * *

LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, notre gouvernement a annoncé récemment que le médicament AZT serait désormais agréé comme remède contre le SIDA. Je crois comprendre qu'il y a encore quelque chose de nouveau dans le domaine et je me demandais si le ministre de la Santé pourrait nous mettre au courant des derniers progrès en ce qui concerne le traitement du SIDA au Canada.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir informer la Chambre aujourd'hui que le médicament DDI sera offert, dans le cadre du Programme de médicaments d'urgence, aux Canadiens qui présentent les symptômes du SIDA et de l'infection à VIH et qui ne tolèrent pas l'AZT. Le médicament sera distribué gratuitement en vertu d'un programme administré par le fabricant.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Au cours des audiences publiques concernant le projet de loi sur l'assurance–chômage, audiences qui prennent fin aujourd'hui, certains ont exprimé de vives réserves à propos de la constitutionnalité de ce projet de loi qui vise à consacrer 15 p. 100 des ressources de l'assurance–chômage à des fins de formation et de développement.

Le ministre sait pertinemment que si l'assurance–chômage est du ressort fédéral, c'est par suite d'une modification de la Constitution apportée en 1940, qui traitait expressément de l'assurance–chômage et non pas de la formation et du développement.

Afin de faire toute la lumière sur cette question, le ministre pourrait–il solliciter une opinion juridique indépendante, s'engager auprès de la Chambre à la rendre publique et demander au gouvernement de surseoir à l'examen de ce projet de loi tant que son aspect constitutionnel n'aura pas été tranché?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il va sans dire que les juristes du ministère de la Justice ont examiné à fond ce projet de loi avant sa présentation. Selon nous, ce projet de loi est tout à fait constitutionnel et dans les limites des pouvoirs fédéraux.

M. Allmand: C'est regrettable, monsieur le Président. Dans ces conditions, nous devrons donc examiner la chose nous-même.

La question supplémentaire que je pose au premier ministre a trait aux relations fédérales-provinciales.

De très nombreux témoins qui ont comparu devant le comité ont soulevé l'importante question de l'élimination des chômeurs du régime d'assurance-chômage et de leur inscription sur les listes provinciales d'assistés sociaux. Le projet de loi en question vise en effet à priver des milliers de chômeurs canadiens de prestations d'assurance-chômage et d'accâbler de ce fardeau les régimes d'assistance sociale.

Dans ces conditions, on prévoit que le budget du bien-être de la ville de Toronto augmentera de 10 millions de dollars, celui de la municipalité régionale d'Ottawa de 10 millions de dollars, et celui de Sudbury de 2 millions de dollars.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est prêt à rencontrer les premiers ministres provinciaux afin de déterminer avec eux de combien ce projet de loi risque d'accroître leur budget de bien-être. Pourrait-il surseoir à l'examen du projet de loi jusqu'à ce qu'il ait obtenu ces chiffres, les ait examinés et en ait saisi la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux répéter que le régime d'assurance-chômage ne sera pas diminué, que ce que nous souhaitons faire comme gouvernement, c'est de l'améliorer, de le rendre plus efficace et plus équitable.

En ce qui concerne le programme d'aide sociale, nous avons déjà un programme conjoint avec le Québec, et à l'intérieur de la réforme de l'assurance-chômage, nous avons déjà prévu des sommes additionnelles qui pourront être partagées entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Déjà les mesures sont prises pour créer plus d'emplois en formant la main-d'oeuvre nécessaire pour les besoins nouveaux.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. D'ici la fin du mois, demain ou lundi, le groupe de travail Haché de la région Scotia-Fundy doit présenter son rapport au comité du Cabinet qu'il a nommé pour examiner la crise actuelle dans le secteur de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique. Presque tous les témoins qui ont comparu devant le comité, dont le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse, se sont plaints du fait que le régime de gestion du poisson de fond a mis l'accent sur l'établissement, la répartition et le respect des quotas plutôt que sur la gestion de la pêche.

Le premier ministre va-t-il ordonner immédiatement au comité du Cabinet d'étudier le rapport Haché afin de faire des propositions pour alléger les difficultés que connaissent les milliers de pêcheurs côtiers de la région Scotia-Fundy?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée que j'étudie sérieusement les conclusions du rapport du groupe de travail spécial dirigé par Jean Haché. En fait, on m'a expliqué les grandes lignes de son rapport hier.

Les pêcheurs de la région nous ont fait plusieurs recommandations très constructives sur les changements d'engins qui étaient nécessaires et sur la façon d'améliorer la procédure ainsi que la qualité des données que nous fournissent les pêcheurs et dont nous nous inspirons dans la gestion; plus particulièrement, ils ont signalé l'urgence de régler le problème que posent les énormes surplus dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Je ferai des recommandations au Cabinet en temps et lieu.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui a chargé le comité du Cabinet d'étudier toute la question, après avoir retiré ce dossier des mains du ministre des Pêches. Je demande qu'on étudie immédiatement le rapport Haché.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Je veux lui demander si les difficultés que ses politiques causent depuis deux ans—des milliers de pêcheurs côtiers sont sans travail—et les conclusions du rapport Haché lui ont fait comprendre que son plan de gestion, comme l'a signalé le ministère des Pêches de la province de la Nouvelle-Écosse, a été mal dirigé et qu'il ne s'est pas appliqué à la gestion des pêches sur la côte est. On en

constate les répercussions dans le cas de la morue du nord, que le comité du Cabinet est en train d'étudier, et sur d'autres politiques de ce comité.

• (1450)

M. Siddon: Monsieur le Président, le rapport Haché recommande de nouveaux règlements et des changements aux méthodes de pêche, ce qui laisse entendre que le ministère des Pêches et des Océans exercerait un contrôle plus rigide. Deuxièmement, à première vue, le rapport ne semble faire aucun état de circonstances qui seraient plus difficiles cette année que celles des années précédentes, exception faite des prix moins élevés et des taux de change. Monsieur le Président, nulle part le chômage est-il si critique qu'on ne puisse y remédier au moyen des programmes actuels du gouvernement fédéral.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, depuis avril dernier, le governement dit aux Canadiens que peu de gens se ressentiraient des réductions apportées à l'assurance-chômage. Il a prétendu que seulement 30 000 personnes ne pourraient pas toucher les prestations d'assurance-chômage. Statistique Canada a contredit le gouvernement. D'après ce ministère, 130 000 personnes perdront toutes leurs prestations. Trente fois plus de personnes seront atteintes dans la seule province de Terre-Neuve que le gouvernement ne l'avait laissé entendre.

Ma question s'adresse au premier ministre. Confirmera-t-il que, d'après la propre analyse de Statistique Canada, 130 000 Canadiens perdront toutes leurs prestations? Confirmera-t-il également que les chiffres de son gouvernement étaient largement en dessous de la vérité?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à ma collègue que depuis que notre gouvernement est en place, nous avons créé 1 500 000 emplois, dont 878 000 pour les femmes. Je le répète, ce que nous tentons de faire avec la réforme de l'assurance-chômage, c'est de rendre ce régime juste et équitable en tenant compte des disparités régionales.

Je viens d'une région qui est affectée par le chômage et nous avons mis en place une mesure qui respectera le travailleur qui veut travailler.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, il va falloir, je pense, que j'essaye d'adresser ma question supplémentaire à la ministre. Elle ne répond pas à la question. Elle sait que Statistique Canada n'a pas inventé ces chiffres et que ceux-ci sont exacts, mais que son ministère n'a pas eu le courage de révéler comment ils sont déformés.

La ministre nous dit-elle qu'elle n'était vraiment pas consciente des terribles conséquences qu'auraient ces mesures? Était-elle au courant et le gouvernemnt a-t-il quand même permis que des chiffres inexacts soient publiés?

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, j'ai personnellement été responsable du ministère qui prenait charge de Statistique Canada et j'ai confiance aux données de Statistique Canada.

Je sais aussi que les données que je viens de vous citer sont les données qui sont véritables face à la création d'emplois. Le Régime d'assurance-chômage continuera d'être un filet de sécurité pour le travailleur ou la travailleuse qui est à la recherche d'emploi. Et ce que nous tentons de faire, comme gouvernement responsable, c'est de nous assurer que la majorité des Canadiens pourront trouver un travail dans les marchés nouveaux de l'An 2000. Nous préparons l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

LA POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. C'est un fait qu'il y aura des réductions chez VIA Rail. Dans les circonstances, monsieur le Président, le ministre peut-il affirmer à la Chambre que lui et son gouvernement élaboreront une politique nationale des transports qui nous permettra de propulser le Canada dans le XXIe siècle?

En outre, monsieur le Président, je voudrais savoir quelles mesures innovatrices, à part la diminution de la dette, le ministre envisage-t-il pour nous projeter dans le XXIe siècle? Aurons-nous une politique nationale des transports qui répondra aux véritables besoins du pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je pense qu'il y a deux points très importants à signaler. Tout d'abord, nous devons intervenir dans le cas de VIA Rail parce que nous ne pouvons plus

gaspiller l'argent des Canadiens comme nous l'avons fait pendant si longtemps.

Deuxièmement, à mon avis, avant de déterminer quelle sera la politique des transports, nous devons améliorer la gestion du système ferroviaire. Une fois cette tâche accomplie, monsieur le Président, il sera alors temps d'envisager une politique globale dans le domaine des transports au Canada.

* * *

LA JUSTICE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, nous connaissons maintenant l'une des importantes sources investissements étrangers au Canada. C'est l'argent du trafic des drogues qui nous vient des États-Unis. Le rapport confidentiel publié à Washington hier confirme ce que nous avions prédit il y a deux ans. Le Canada est devenu l'une des destinations de choix des centaines de millions de dollars honteusement gagnés par les trafiquants.

Ma question s'adresse au premier ministre. Si son gouvernement veut vraiment déclarer la guerre au trafic de la drogue, est-ce qu'il accepterait de présenter immédiatement un projet de loi imposant aux banques et aux institutions financières canadiennes de déclarer les importantes transactions affectuées au comptant et en devises étrangères, afin de mettre un terme au blanchissage des profits tirés de la drogue au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour avoir soulevé cette question qui préoccupe beaucoup tous les députés. Comme il le sait, elle préoccupe aussi le gouvernement et nous avons déjà agi.

Je voudrais rappeler au député que depuis le 1er janvier 1989, en vertu des modifications apportées au Code criminel et à la Loi sur les aliment et drogues, le blanchissage de l'argent au Canada est une infraction criminelle.

Le Canada a joué un rôle de premier plan au sommet économique de Toronto, en 1988, pour réaliser une entente sur un ensemble de principes et d'initiatives qui assureront une plus grande coopération. La semaine dernière encore, mon collègue, le ministre des Finances, a soulevé la question au sommet.

Nous avons conclu des arrangements avec nos voisins américains en vue d'une assistance juridique mutuelle. Le bureau du surintendant des institutions financières a donné instruction à toutes les banques de mettre en oeuvre des procédures destinées à déceler les opérations de blanchissage. Je pourrais poursuivre longtemps encore, mais il est évident, je crois, que nous avons pris des mesures extrêmement efficaces.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Je tiens à assurer le député que le rapport dont il parle est fondé sur des données qui datent un peu.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au solliciteur général. La dernière réponse ne laisse soupçonner aucun mécanisme qui soit mis au point et utilisé par les banques.

Le gouvernement n'a pas encore imposé de mécanismes pour retracer les profits du cartel international de stupéfiants. Je veux savoir quand il cessera de tergiverser, quand il prendra l'initiative et nous proposera un moyen général et efficace de lutte contre les stupéfiants. Ou faut-il attendre que le FBI ou l'administration chargée de la lutte antidrogue nous montre comment nous y prendre?

M. Loiselle: Monsieur le Président, que le député se rassure, nous n'avons pas besoin d'attendre après qui que ce soit. En ce moment même, les banques, avec le bureau du surintendant des institutions financières et la GRC, mettent au point des mesures très précises afin de moderniser nos méthodes. Nous ne doutons pas d'être à la hauteur de la tâche.

* * *

WESTINGHOUSE CANADA

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le 24 mai, Westinghouse Canada a annoncé la fermeture de son usine de Renfrew, en Ontario. Nous avons appris à cette occasion que, sauf certaines machines, le matériel resterait dans l'usine jusqu'à la fin de l'année pour qu'elle soit vendue comme entreprise pouvant être exploitée.

Les dirigeants de Westinghouse sont cependant revenus sur leur parole pendant l'été. Nous avons en conséquence perdu un acheteur éventuel parce que le matériel ne se trouvait plus dans l'usine. Nous ne voulons pas perdre une autre occasion.

Le ministre a-t-il le moyen d'intervenir concernant la fourniture de biens et services de Westinghouse, à cause de son départ de Renfrew et surtout de la façon dont elle quitte?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il est regrettable que Westinghouse ne puisse demeurer dans la région de Renfrew où la croissance est lente et que, après neuf années et des subventions fédérales d'une dizaine de millions, elle concentre ses activités à son usine de Hamilton, mais je dois répondre au député qu'il n'y a pas de sanction que le ministre des Approvisionnements et Services puisse infliger à l'entreprise. J'espère qu'elle négociera de bonne foi avec les acheteurs éventuels et qu'elle laissera le matériel en place comme elle l'avait promis.

• (1500)

M. Hopkins: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Selon le ministre des Approvisionnements et Services, l'usine a bénéficié, au cours des neuf dernières années, de subventions fédérales de plusieurs millions de dollars, de programmes de formation et de crédits d'impôt, aide consentie surtout pour favoriser le développement régional. Sincèrement, le ministre ne pense-t-il pas, s'il veut être réaliste et juste, qu'un éventuel acheteur qui s'installera dans la région de Renfrew devrait pouvoir tirer parti de ce matériel subventionné par le gouvernement afin que les avantages prévus pour cette région qui a un faible taux de croissance restent dans cette région et que des centaines de gens en bénéficient comme on le souhaitait au départ?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député m'a prévenu de sa question. J'ai appris que la société s'était acquittée de ses obligations envers le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Je me ferai un plaisir d'examiner la chose de plus près pour m'assurer que c'est bien le cas.

Je peux dire au député que les employés se sont vu offrir un programme global d'adaptation comportant des offres d'emploi et des services de placement. Ce programme est très complet. Pour ce qui est du matériel, je confirmerai que la société a vraiment satisfait à ses obligations.

M. le Président: Le député de MacKenzie, et ce sera la dernière question et la dernière question supplémentaire.

Questions orales

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Avant que les chèques d'indemnisation des victimes de la sécheresse aient été postés cet été, le ministre et ses collaborateurs ont assuré à maintes reprises les producteurs de semences fourragères commerciales, les graminées, les trèfles et les luzernes, qu'ils recevraient des indemnités en raison de la sécheresse. Lorsque les chèques sont arrivés, les producteurs commerciaux ont été écartés du programme d'indemnisation et seuls les producteurs de semences sélectionnées ont été retenus.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les producteurs commerciaux n'ont pas été indemnisés de la même façon que les producteurs de semences sélectionnées, d'après les superficies déclarées aux fins du contingentement, voire en employant dans le calcul un groupe de produits, comme le prévoyait le programme? Pourquoi les producteurs commerciaux de graminées, de trèfles et de luzernes ont-ils été exclus du programme d'indemnisation des victimes de la sécheresse même s'ils avaient été gravement touchés par cette dernière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, il aurait été très difficile de gérer le programme de cette façon. Mon collègue, le ministre d'État chargé des céréales s'occupe directement de cette question précise. C'est ce que j'ai cru comprendre, mais je le consulterai et, dès que je le pourrai, je transmettrai au député une réponse plus complète à ce sujet.

Je présume également qu'on s'occupera de cette question dans le cadre du processus d'appel qui doit débuter sous peu.

M. Althouse: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement, qui surveille tous les programmes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils sont respectueux de l'environnement.

Pourquoi le ministre a-t-il accepté cette décision du ministère de l'Agriculture qui, à longue échéance, nuira à la capacité du pays de protéger l'environnement, car elle laisse entendre aux producteurs de semences fourragères commerciales, les luzernes, les trèfles et les graminées, que ces semences et ces plantes ne contribuent pas à stopper l'érosion des sols et à assainir l'air et les eaux de notre pays? Pourquoi est-il resté là les bras croisés?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question du député, celui-ci s'intéresse vive-

ment à la conservation des sols et des eaux et à une agriculture viable. Bien sûr, il s'agit d'un élément très important du processus d'examen de nos orientations que nous suivons actuellement. J'invite donc le député à nous appuyer dans cette initiative en particulier, et nous accueillerons favorablement tout commentaire ou suggestion qu'il a à faire dans ce dossier.

M. le vice-président: Le leader suppléant du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Avec la permission de la Chambre, j'aimerais revenir à l'appel des motions. Avec l'accord de tous les partis, je voudrais proposer la motion suivante qui porte sur les travaux du Comité permanent des finances:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre ordonne les mesures suivantes pour ce qui concerne l'examen du projet de taxe sur les biens et services par le Comité permanent des finances:

1. Que le comité soit autorisé à se déplacer ainsi qu'il suit:

a) Un sous-comité de celui-ci, composé d'un député de chacun des partis reconnus à la Chambre, se rendra à Whitehorse pour y tenir des audiences le 30 septembre 1989;

b) Le comité au complet ira tenir des audiences à Vancouver (2 et 3 octobre), Edmonton (4 octobre), Régina (5 octobre), Winnipeg (6 octobre), St-John's (18 octobre), Halifax (18 octobre également), Charlottetown (19 octobre) et Fredericton (19 octobre également).

2. Que le comité présente son rapport à la Chambre au plus tard le mardi 28 novembre 1989.

3. Que la télédiffusion de toute séance du comité à Ottawa, à la suite de l'adoption du présent ordre et jusqu'à ce que le comité aborde la préparation de son rapport, se fasse en fonction des principes et pratiques qui régissent actuellement la diffusion des délibérations de la Chambre des communes.

4. Que l'ordre ayant pour objet l'examen en deuxième lecture à la Chambre et le renvoi à un comité de tout projet de loi relatif à la taxe projetée sur les biens et services porte «deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances».

5. Que le Comité soit autorisé à se rendre au Mont Ste Marie, Québec, du 6 au 9 novembre 1989 inclusivement, aux fins de rédiger son rapport.

M. le vice-président: Le ministre a-t-il la permission de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): Comme le ministre l'a dit, monsieur le Président, la motion fait suite à beaucoup de discussions entre les trois partis. Je tiens à faire remarquer qu'elle ne parle pas de la possibilité que le comité tienne des audiences à Québec et à Toronto.

J'espère que le ministre sera prêt à dire que le gouvernement, d'après ce que certains des membres du comité m'ont dit, serait disposé à se représenter à la Chambre avec une motion visant à autoriser le comité à tenir des audiences à Toronto et à Québec s'il paraissait au comité que le nombre des demandes pour comparaître devant lui justifierait qu'on tienne des audiences dans ces deux villes.

Je tiens à bien faire comprendre que même si nous avons des doutes et des réserves quant à savoir si le comité se rendra à un nombre suffisant de localités, nous y donnons volontiers notre consentement. Encore une fois, je demande au ministre de dire à la Chambre quelle serait la position du gouvernement s'il arrivait que le comité, en voyant affluer ces demandes, juge nécessaire de tenir des audiences à Toronto et à Québec.

M. Riis: À ce propos, monsieur le Président, je suis impatient d'entendre la réponse du ministre. On a beaucoup discuté sur ce point. Nous sommes heureux d'avoir pu obtenir au moins cet ordre spécial de la Chambre. Nous avons discuté plusieurs fois, ces derniers jours, au Comité des finances, de la nécessité d'aller au Québec, surtout, et dans certaines régions de l'Ontario.

Il est entendu, si je ne m'abuse, que nous consentons à appuyer cette motion pour que le comité puisse se rendre sur la côte ouest, en fin de semaine, à la condition que la possibilité ne soit pas exclue qu'il tienne des audiences au Québec et en Ontario. Je pense que les membres du comité sont d'accord là-dessus.

Dans l'hypothèse où des mémoires afflueront au comité en provenance du Québec et de l'Ontario, il lui sera loisible de tenir des audiences dans ces deux provinces. Je veux seulement dire que nous avons conclu le marché suivant: nous appuierons cet ordre de la Chambre permettant au comité de se déplacer à la condition que nous discutions de la possibilité de tenir des audiences au Québec si le public manifeste un intérêt suffisant à Québec et à Montréal.

M. Charest: Monsieur le Président, les leaders parlementaires du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral ont raison de porter à l'attention de la Chambre le fait qu'il y a eu des discussions au sein du comité sur l'opportunité de tenir des audiences à Québec et à Toronto.

Je ne veux pas faire de conjectures sur les raisons qu'ils invoqueront pour présenter une motion à la Chambre. Je laisse au comité le soin de débattre cette question et de prendre une décision en se basant sur ses propres conclusions.

Il est entendu que des discussions ont eu lieu et que le comité peut demander à la Chambre de tenir des audiences dans ces deux villes. Nous n'allons pas plus loin pour le moment et nous laissons le comité faire son travail, quitte à ce qu'il décide de s'adresser encore une fois à la Chambre, s'il le désire.

• (1510)

M. Gray (Windsor–Ouest): Premièrement, dois-je comprendre que la motion a été mise aux voix et que la Chambre l'a adoptée?

M. le vice–président: J'ai mis la motion aux voix et la Chambre l'a adoptée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je veux demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre de nous renseigner sur les mesures législatives que le gouvernement entend soumettre à la Chambre la semaine prochaine.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, nous continuerons évidemment l'étude de la motion de l'opposition cet après-midi et la reprendrons ensuite lundi prochain, le 2 octobre. La motion sera alors débattue toute la journée et mise au voix à 17 h 45.

Demain, vendredi, nous comptons poursuivre le débat de deuxième lecture du projet de loi C–29 sur le ministère des Forêts. Je crois comprendre également qu'il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires demain, et je m'attends donc à ce que la Chambre puisse terminer la deuxième lecture de ce projet de loi avant que nous n'ajournions pour la fin de semaine.

Mardi matin, nous avons l'intention d'entreprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi C–36 sur le paiement anticipé des récoltes. Nous espérons que cette mesure législative sera renvoyé au comité le jour même.

Mardi, après la période des questions, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C–18, qui vise à créer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Étant donné le rythme étonnamment lent que nous impose l'opposition, j'avise dès maintenant la Chambre que, mardi après-midi, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C–18 et sur tout amendement proposé, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Mercredi, nous comptons pouvoir entreprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi C–28 visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois.

[*Français*]

M. le vice–président: Si le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut me donner un instant.

J'ai reçu du député de Comox—Alberni (M. Skelly) un avis écrit m'informant qu'il est incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés le vendredi 29 septembre 1989.

[*Traduction*]

Il a été impossible d'organiser un échange de positions sur la liste de priorité conformément à l'article 94 du Règlement. Par conséquent, je demande aux services du greffier de placer cette initiative parlementaire au bas de la liste de priorité.

[*Français*]

Comme l'avis sera supprimé, l'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera annulée et conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant ladite heure.

Je donne la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

Travaux de la Chambre

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux revenir à l'heure des députés de demain après-midi et vous dire que ce que vous venez de faire est totalement correct. Mais je n'ai pas compris, pendant que le ministre parlait, comment lui, il savait, ce ministre-là, avant que la Chambre ne le sache ou avant que vous ne le sachiez, qu'on pouvait procéder de cette façon-là.

Je ne veux pas sembler trop difficile, mais il me paraît que le ministre a annoncé à la Chambre que demain, il n'y aurait pas d'heure de député parce qu'il avait des raisons, lui, que nous n'avions pas comprises encore, parce que la Présidence n'avait pas encore soumis à la Chambre les conditions de cet arrangement.

Alors, je demanderais dorénavant, si le ministre est informé de quelque chose, que peut-être aussi l'opposition puisse être informée de la même chose, afin qu'on puisse travailler ensemble.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, peut-être pourrais-je demander des éclaircissements. Lorsque le ministre s'est levé pour parler du projet de loi C-18, a-t-il mentionné qu'il allait limiter le débat? Etait-ce le sens de sa déclaration?

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, d'abord, pour répondre à mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, je peux peut-être lui rappeler les mots exacts que j'ai utilisés concernant le projet de loi présenté par le député en question. Ce que j'ai dit exactement, en anglais, c'est:

[*Traduction*]

Je crois comprendre qu'il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires.

[*Français*]

Alors, je ne lui ai pas offert ni à lui ni à vous, monsieur le Président, respectueusement, ni aux membres de cette Chambre, une certitude. En fait, ce que j'ai dit, c'est que nous croyons comprendre que le député ne présentera pas son projet de loi.

Il me demande pourquoi nous, nous le savions avant. Ça doit être parce qu'on est de ce côté-ci de la Chambre. Je ne veux pas faire semblant que je suis imbu de science infuse, monsieur le Président. . . Enfin, de temps en temps, il arrive que nous puissions, en discutant ensemble, être au courant de certaines choses qui peuvent ou ne peuvent pas se réaliser.

Cela répond peut-être un peu à la question de mon collègue du Nouveau parti démocratique.

J'ai également mentionné le fait que la Chambre procède à un rythme peut-être un peu plus lent que ce qui avait été prévu depuis qu'elle a repris ses travaux le 25 septembre dernier. Dans ce contexte-là, on manifeste notre intention de vouloir faire en sorte que les projets de loi puissent suivre un train normal, qu'ils puissent être entendus, débattus à un rythme normal, et c'est la raison pour laquelle on indique franchement aujourd'hui notre intention, s'il le faut, de procéder à la réalisation de ces débats pour que nous puissions faire en sorte que les projets de loi arrivent à terme.

Monsieur le Président, je veux aussi mentionner à mon collègue du Nouveau parti démocratique et aux autres députés de cette Chambre que cela n'exclut pas toute possibilité de discussions entre-temps, non plus. Si mon collègue a des suggestions à nous faire,—et comme il s'en fait de temps en temps, pour en avoir eu avec lui, je sais qu'il sait de quoi je parle—s'ils ont des suggestions à nous faire pour que nous puissions ensemble voir à ce que les travaux de la Chambre procèdent normalement et à un rythme qui soit acceptable pour tous, alors le gouvernement sera, comme d'habitude, très ouvert à toute suggestion que l'on pourra nous faire.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Gauthier: Je pense que le ministre persiste à ne pas vouloir comprendre ce que j'ai soulevé. Le député de Comox—Alberni (M. Skelly), qui est un député de la formation néo-démocrate, a probablement envoyé un avis à la Présidence ou au greffier à l'effet qu'il ne pourra pas être ici demain. Nous ne savions pas que le député avait fait cela. Le gouvernement le savait. Alors, le gouvernement a des entrées ou des portes d'accès à la greffe ou chez le greffier, que nous n'avons pas. Et si c'est cela que le ministre veut nous dire, ce n'est pas correct.

[*Traduction*]

M. Riis: Je pourrais peut-être venir en aide à mon collègue d'Ottawa-Vanier et au bureau également. Le ministre se souviendra que nous avons communiqué. Le député de notre parti qui devait intervenir a fait savoir qu'il ne pourrait pas être ici. Je l'ai fait savoir à la présidence. J'aurais peut-être dû le communiquer également à mon collègue d'Ottawa-Vanier. C'est simplement une question de communication.

Je désire faire savoir au ministre que je trouve un peu étrange, pour ne pas dire plus, sa déclaration à propos du projet de loi C-18, pour lequel deux députés néo-démocrates seulement ont pris la parole. Dire que les choses progressent incroyablement lentement me paraît une drôle de façon de juger des progrès. Est-ce qu'un intervenant par projet de loi devrait suffire? Est-ce cela que veut

dire le ministre? Je désire m'élever vertement contre l'initiative qu'il propose.

J'espère que nous pourrons nous réunir et négocier un accord acceptable, pour que ceux qui veulent parler du multiculturalisme au Canada aient l'occasion de le faire. Il faut bien admettre que deux députés d'une formation politique dans un débat, ce n'est pas de l'obstruction.

M. Charest: Le gouvernement, comme le leader à la chambre du parti néo-démocrate le suggérait, est tout à fait ouvert à la négociation sur la façon de procéder de manière ordonnée pour faire notre travail. Dans ce but, nous étions prêts à réduire de moitié le temps accordé aux députés, pour qu'un plus grand nombre puissent s'exprimer. C'est une chose que nous sommes prêts à envisager. Ainsi plus de députés pourraient se prononcer sur le projet de loi sur le multiculturalisme que la Chambre étudie.

Le député sait très bien que, hier, on a consacré beaucoup de temps à des pétitions.

M. Cooper: Que nous avons proposé de reprendre à la fin.

M. Charest: Comme le fait remarquer le secrétaire parlementaire, nous avons proposé de reprendre ce temps à la fin du débat. Ce sont là autant de mesures que le gouvernement serait disposé à envisager, dans l'esprit de bonne collaboration qui règne entre les trois partis pour favoriser la progression des travaux de la Chambre.

Enfin, je voudrais ajouter une dernière chose. Il ne m'a pas une seule fois effleuré l'esprit qu'on remettait en question l'intégrité de la présidence. Il est manifeste, de ce côté-ci de la Chambre, que, en ce qui nous concerne, la présidence a affiché jusqu'à présent et affichera toujours une position on ne peut plus neutre. Nous n'oserions jamais douter de la neutralité du président, ou de la présidence en général.

M. Gauthier: Je crois qu'on pousse les choses un peu trop loin. En fait, il savait quelque chose que j'ignorais, car le NPD le lui a révélé. Je pense que l'affaire a été tirée au clair.

Je voudrais parler d'une maladie qui semble se répandre chez les gens d'en face. Hier, le secrétaire parlementaire a versé des larmes de crocodile, déplorant soi-disant la lenteur avec laquelle nous adoptons depuis quelques jours les mesures à la Chambre. Voilà à peine trois jours que nous sommes de retour. Le gouvernement sait que nous en sommes au 65e jour de cette session-ci. C'est à lui qu'il incombe de rappeler la Chambre. S'il ne tient pas à travailler et à permettre à cette dernière de jouer son rôle de tribune parlementaire où examiner les projets de loi, alors c'est son problème, et non pas le nôtre.

• (1520)

Je rappelle au ministre que nous avons été très coopératifs cette semaine. Mais il ne m'a pas convaincu qu'il suffirait de faire intervenir seulement deux ou trois députés sur un projet de loi aussi important que celui concernant le multiculturalisme; cette mesure sera sans doute renvoyée au comité que la Chambre a créé hier, quand nous avons séparé les communications, de la culture et du multiculturalisme. Nous avons créé un nouveau comité de la Chambre des communes, et le projet de loi aura de quoi en occuper les membres. Nous avons beaucoup de mal à accepter que le gouvernement nous impose sa volonté, fort de sa majorité parlementaire, et limite à quelques heures à peine le débat entourant une mesure très importante qui porte sur un sujet très sérieux, le multiculturalisme.

* * *

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRAITEMENT DU COURRIER

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Au cours de la période des questions, j'ai avisé la présidence que j'entendais soulever la question de privilège au sujet d'un problème survenu durant la période des questions.

Des membres de mon caucus et moi-même avons, par erreur, utilisé les services de pages pour transmettre des documents au premier ministre. Sauf erreur, la procédure normale—et j'ignore au juste si elle est prévue dans le Règlement de la Chambre—consiste à transmettre les gros envois de ce genre par la poste.

De nos jours, nous savons tous que les envois comme ceux-là ne sont pas vraiment portés à l'attention de la personne à laquelle ils sont adressés. Ils finissent dans un ordinateur quelque part et peut-être qu'une liste du nombre de lettres reçues chaque semaine est fournie au destinataire.

Je voudrais donc vous demander, monsieur le Président, si vous pourriez vous charger de reconsidérer cette règle, afin que les députés, au nom de leurs électeurs, puissent avoir accès directement au destinataire lorsqu'il s'agit de grandes quantités d'envois. Nous avons bien sûr toujours le droit d'envoyer une lettre au ministre ou au premier ministre et inversement. Ma question porte plutôt sur les gros envois, à l'exception des pétitions qui sont visées par d'autres règles, comme ceux que nous avons

commencé à envoyer au premier ministre aujourd'hui. En fait, nous avons dû transporter un gros sac de courrier jusqu'au troisième étage de cet immeuble.

Je vous demande, monsieur le Président, d'examiner la question, afin de déterminer si oui ou non les règles en question reflètent la réalité moderne, pour ce qui est des envois destinés au premier ministre en particulier, mais également à des ministres et à des députés.

M. le vice-président: Je peux préciser au député que je ne suis pas en faveur de modifier la règle en question, mais j'examinerai la question et je lui ferai part de ma décision.

M. Charest: Je doute fort que la question de privilège soit justifiée en l'occurrence. Ce n'est probablement pas le cas. Le débat cesserait immédiatement. En outre, une des règles de la Chambre, par exemple, empêche les députés de mettre ou de montrer quelque chose lorsqu'ils participent au débat. Dans le même esprit, je crois que nous pouvons conclure que nous ne voudrions certes pas encourager les députés des deux côtés—cela ne s'applique pas simplement aux députés de ce côté-ci, mais bien à tous—à s'envoyer les uns les autres des paquets d'un côté à l'autre de la Chambre, ou à faire des démonstrations pour le bénéfice de la Chambre ou afin de défendre leur point de vue.

Selon moi, cela résume bien l'esprit du Règlement de la Chambre à l'heure actuelle, et je m'attends à ce que le Président examine une question de ce genre dans cet esprit.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:
>
> 1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste;
>
> 2) une politique injustifiable de taux d'intérêt élevés en vertu de laquelle l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis atteint des niveaux records;
>
> 3) une gestion négligente du commerce du Canada qui provoque des réductions sans précédent de notre balance commerciale et la perte d'emplois et qui met en péril la survie de beaucoup d'industries canadiennes jadis florissantes;
>
> 4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricoles, halieutiques et forestières; et
>
> 5) une négligence persistente à l'égard des disparités régionales.

M. le vice-président: À 13 h 00, lorsque nous avons suspendu la séance, il restait encore cinq minutes pour les questions et observations à la suite du discours du député de Kenora—Rainy River.

Le député de Winnipeg—St. James a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Harvard: En écoutant mon collègue de Kenora—Rainy River, une question m'est venue à l'esprit à propos des pressions inflationnistes qu'entraînerait l'adoption de la TPS. Si je ne m'abuse, le ministre des Finances a déjà indiqué, dans certaines de ses déclarations, que cette taxe aurait des effets inflationnistes. Cette poussée inflationniste entraînerait probablement une augmentation des taux d'intérêt et une baisse du pouvoir d'achat.

Mon collègue de Kenora—Rainy River pourrait-il me dire quelles répercussions cette situation aura sur les salaires au Canada? Quelle sera la réaction des syndicats? Quelle sera celle des travailleurs ordinaires? Devant la montée de l'inflation et des taux d'intérêt et la baisse du pouvoir d'achat, ne vont-ils pas demander à leurs employeurs des augmentations énormes pour compenser cette TPS?

Voilà la question que je veux poser à mon collègue de Kenora—Rainy River?

M. Nault: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir posé cette question. Je suis moi-même syndicaliste, aussi est-ce avec grand plaisir que je peux vous dire que j'ai eu des discussions avec des représentants de certains syndicats au sujet de leur stratégie de négociation une fois la TPS en vigueur, si, par malheur, elle est adoptée.

Fondamentalement, ils ne l'accepteront et ils n'accepteront pas sans contestation de perdre leur mode de vie, les améliorations apportées à leur qualité de vie et ce qu'ils espèrent pour leur famille. Lors des prochaines négociations, et il y en aura cette année avec de très grands syndicats, je suis certain qu'ils essaieront d'obtenir de fortes hausses salariales pour contrer les effets de la taxe.

Je m'attends à ce qu'il y ait confrontation entre les employeurs et les syndiqués. Vous le savez tous, il importe beaucoup pour les syndicats d'obtenir pour leurs membres les mêmes augmentations de salaire que celles dont jouissent les employeurs. Ce sont les consommateurs qui feront les frais de ces hausses. Je pense que nous assiste-

rons à une poussée d'inflationniste au Canada parce que syndicats et le patronat se livreront une guerre totale.

M. Mifflin: J'ai une question à poser à mon collègue de Kenora—Rainy River, mais avant, je tiens à le féliciter pour son excellent discours. Il a mentionné deux secteurs qui m'intéressent tout particulièrement, les petites entreprises et le tourisme. J'aimerais qu'il précise ses plus grands sujets de préoccupation pour ces deux secteurs.

M. Nault: Dans une région comme le nord-ouest de l'Ontario, il y a beaucoup de petites collectivités dont l'économie dépend presque exclusivement d'une seule industrie, en excluant le tourisme, qui est à certains endroits une industrie secondaire. Différents gouvernements, et celui-ci ne fait pas exception, nous ont répété à maintes reprises que l'industrie du tourisme et les services représentent l'avenir vers lequel nous devrions nous diriger, vers lequel nous devrions nous tourner au siècle prochain.

Malheureusement, cela ne se produit pas pour l'industrie du tourisme dans des endroits comme le nord-ouest de l'Ontario. Je pourrais dire avant de poursuivre que le ministre des Petites entreprises et du Tourisme est effectivement venu cet été dans le nord-ouest de l'Ontario. Il a déclaré à tous les exploitants d'entreprises touristiques que le ministre des Finances l'écoutait et qu'il n'y aurait pas de problèmes en ce qui concerne l'industrie du tourisme. On s'occuperait d'eux. Ils bénéficieraient d'exemptions, car on ferait des exceptions dans leur cas. Et pourtant rien de tel ne figure dans le document technique. Le tourisme procure du travail à de nombreuses personnes dans des régions comme le nord-ouest de l'Ontario à cause de leur beauté et du fait que les gens aiment les visiter.

Or maintenant, avec la taxe sur les produits et services, les frais de transport, le prix des marchandises ainsi que des hotels et des motels vont augmenter. Cela fera fuir les rares touristes qui restent dans le nord-ouest de l'Ontario.

Nous constatons maintenant, et ces chiffres le confirmeront, que le nombre des touristes américains a diminué de 50 p. 100. Ceux-ci vont plutôt maintenant dans des endroits comme le nord du Minnesota, qui ressemble beaucoup au nord-ouest de l'Ontario, où c'est meilleur marché et où il est plus facile de passer des vacances à un prix abordable. Au Canada, les restrictions sont trop nombreuses en raison des augmentations d'impôts que nous subissons à tout bout de champ.

Il est facile aux gens de Toronto ou de Montréal de dire que cela n'a pas d'importance, qu'il ne s'agit que d'un cent de plus pour l'essence.

Mais lorsqu'on utilise des véhicules autant que nous le faisons pour couvrir les centaines de milles qui nous séparent de nos voisins, cela revient très cher. Lorsque des touristes se trouvent dans cette situation et qu'ils évaluent à combien leurs vacances vont leur revenir, compte tenu des frais de voyage que cela implique, ils disent à leur famille que s'est au-dessus de leurs moyens. Par conséquent ils vont ailleurs, comme au nord du Minnesota, ce qui ne nous arrange pas. Pour comble de malheur, nous allons maintenant perdre VIA Rail qui favorise beaucoup le tourisme dans le nord-ouest de l'Ontario et rapporte énormément à notre région. Nous sommes donc frappés à double titre.

• (1530)

À mon avis donc, nous nous ne pouvons pas nous permettre cette taxe sur les produits et services, ni dans le nord-ouest de l'Ontario, ni nulle part ailleurs au Canada. Je propose que le ministre des Finances trouve un autre moyen et cherche à stimuler l'économie par des méthodes différentes plutôt qu'en augmentant éternellement les taxes.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat parce qu'il est important, je pense, d'examiner quelques-unes des déclarations qui ont été faites au sujet de la taxe sur les produits et services.

Certains ont dit que cette taxe a été conçue à la dernière minute et jetée à la face des Canadiens. Rien n'est plus faux parce que c'est en novembre 1984 que j'ai dit pour la première fois, dans le programme de renouveau économique, que le gouvernement envisageait cette taxe, dans le cadre du plan économique que nous avions alors présenté. C'était un plan conçu pour réduire le déficit, pour reprendre la maîtrise de notre dette, pour améliorer le fonctionnement de l'économie en stimulant le secteur privé grâce à la déréglementation, à l'encouragement de l'investissement, à la modification de notre politique de privatisation, à la libéralisation des marchés, à l'ouverture du marché américain et aux négociations sur le libre-échange. C'était également un plan conçu pour aider les Canadiens à obtenir une meilleure forma-

tion, à mieux s'équiper en vue de l'avenir. Tout cela était aussi combiné à la réforme fiscale.

Nous avons mis en oeuvre en 1988 la première étape de la réforme fiscale qui s'appliquait à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Nous sommes maintenant en train d'aborder systématiquement la seconde étape, celle de la réforme de la taxe de vente. Nous savons tous, ici, que la taxe sur les produits et services doit remplacer une taxe existante qui nuit énormément à notre économie. Nous avons de très bonnes raisons de le faire. La taxe actuelle porte atteinte à nos exportations. Elle assure en outre un avantage fiscal d'un tiers aux importations par rapport à la production nationale. Le Canada est aujourd'hui le seul pays du monde qui ait encore une taxe de vente appliquée au niveau des fabricants. Quarante-huit pays ont une taxe à plusieurs paliers comme celle que nous proposons. Nous sommes donc loin d'être des pionniers à cet égard. Cette réforme a mis du temps à venir et c'est pourquoi il m'apparaît important de ne pas tarder à la mettre en oeuvre pour débarrasser notre économie de ce boulet qui nous fait perdre un volume d'activité économique d'environ neuf milliards de dollars chaque année.

Nous avons de très bonnes raisons pour vouloir instituer cette nouvelle taxe. D'abord, il y a notre position concurrentielle que je viens de décrire. Ensuite, nous croyons qu'elle nous aidera à réduire le déficit et à maîtriser notre dette. Enfin, puisque nous payons tous des impôts et que nous savons que nous ne pouvons pas y échapper, le gouvernement se doit d'agir avec responsabilité et d'établir une taxe qui soit juste et efficace. C'est précisément ce que nous voulons faire avec la taxe sur les produits et services.

Dans ses interventions plus tôt au cours de la journée, l'opposition a soutenu que tout le monde était contre cette taxe fondamentalement imparfaite. Une chose est claire, c'est que la proposition ne fait ressortir aucune lacune fondamentale de structure. Depuis que le document technique a été publié, il y a un mois et demi, les spécialistes ont eu le temps de l'étudier et n'ont pas signalé de lacunes fondamentales de structure.

Les députés de l'opposition ont clamé qu'il fallait tout laisser tomber et revenir à la case départ. Comme je l'ai dit il y a une minute, les gouvernements essaient depuis le début des années 50 de se défaire de la taxe actuelle. M. MacEachen, le ministre des Finances en 1981, a proposé de se débarrasser de cette taxe et d'en établir une au niveau du grossiste. Cela n'a pas marché, mais il a demandé à M. Goodman de diriger les travaux d'un comité qui devait recommander un système pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une nouvelle forme de taxe à la consommation. Au fond, la proposition de M. Goodman, soit une taxe de vente multi-stades au niveau du détaillant, est précisément le type d'imposition dont nous parlons aujourd'hui.

Après que M. Goodman eut présenté son rapport au gouvernement, nous avons publié un livre blanc en juin 1987 and nous tenons actuellement des consultations et des discussions avec un grand nombre de groupements et d'organisations afin de peaufiner la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui et de nous assurer qu'elle représente le même consensus que lorsque nous avons élaboré la taxe.

Je souhaiterais pouvoir analyser ce que les gens en disent. On a dit au Comité des finances que presque personne n'est en faveur de la taxe, mais il est très clair que presque tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faut se débarasser de la vieille taxe. Ils ont peut-être des réserves à faire sur la proposition à l'étude, et quand on analyse avec soin leurs commentaires, il est très clair qu'ils ne sont pas du même avis, mais pour des raisons très différentes. Oui, les deux côtés s'opposent à la taxe, mais ils ont quand même des points de vue diamétralement opposés. On a dit qu'ils voudraient recommander de baisser le taux, de modifier le crédit et l'assiette fiscale et de diminuer les coûts d'observation. Oui, les critiques pleuvent, mais examinons-les d'un peu plus près.

Comment ceux qui veulent abaisser le taux s'y prendraient-ils? En diminuant le crédit? En diminuant les frais d'administration accordés aux petites et moyennes entreprises ou en compensant les coûts d'observation? Voudraient-ils qu'on diminue la ristourne à l'habitation? Certains disent que nous devrions réduire ces mesures.

Mais, de l'autre côté, les petites et moyennes entreprises disent: «Vous devez payer davantage au chapitre de l'observation.» L'industrie de l'habitation dit: «Vous devez augmenter la ristourne à l'habitation.» D'autres ont dit que nous devions augmenter le crédit.

Il est très clair que les points de vue diffèrent totalement. Certains disent qu'il est important de réduire la complexité de la taxe. Un des éléments de complexité est la question de savoir si les articles d'épicerie devraient être taxés. Certains disent oui. D'autre part, les fabricants de produits alimentaires et certaines organisations représentant les gens à faible revenu et les assistés so-

ciaux disent: «Il ne faut absolument pas taxer les aliments.»

Certains disent de taxer les aliments et d'autres sont contre. Certains demandent que le produit qu'ils vendent soit exempté, alors que d'autres voudraient tout taxer. Ce sont là les points de vue qui ont été exprimés au cours des dernières semaines. Les critiques ne manquent pas, mais sont fréquemment contradictoires.

Je tiens à commenter certains des propos que le chef de l'opposition a tenus aujourd'hui. Je ne pouvais pas en croire mes oreilles. Il a dit que le gouvernement avait entièrement perdu la maîtrise des dépenses. Comment a-t-il pu s'exprimer ainsi, lui dont le gouvernement, à l'époque où il était ministre des Finances, a laissé en une année ses dépenses augmenter de 29 p. 100? Avant que nous n'accédions au pouvoir, le gouvernement du Canada laissait augmenter ses dépenses à raison de 14 p. 100 par année, soit 5 p. 100 de plus que le taux d'inflation. Comparez l'attitude du gouvernement de l'époque à celle du gouvernement actuel dont le chef de l'opposition dit qu'il a tout à fait perdu la maîtrise des dépenses. Fidèle à son programme, le gouvernement actuel permet à ses dépenses d'augmenter de 3,5 p. 100 par an, soit 0,5 p. 100 de moins que le taux d'inflation, et non pas 5 p. 100 de plus comme à l'époque du précédent gouvernement.

Certains, dont le chef de l'opposition, ont déclaré que, c'était le mode de fiscalité le plus dégressif.

Lorsque nous avons accédé au pouvoir, nos économiquement faibles payaient en taxes de vente 2 ou 3 p. 100 de plus de leur revenu que leurs concitoyens riches. Maintenant, c'est tout le contraire, grâce au régime de la taxe sur les produits et services, y compris la taxe, le crédit accordé aux économiquement faibles, et la réduction d'impôt accordée aux revenus moyens. En effet, les économiquement faibles paient maintenant en taxes de vente 2 ou 3 p. 100 de moins que leurs compatriotes plus fortunés. Au lieu d'adopter un système fiscal plus dégressif, nous mettons en oeuvre une réforme de la taxe de vente tout à fait progressiste.

• (1540)

Le NPD a déclaré que jamais il n'imposerait une taxe sur les produits de consommation. J'ignore vraiment où le député de Kamloops se trouvait lorsque les représentants du NPD ont entériné le rapport du Comité des finances qui disait qu'en somme, sur une assiette la plus large une taxe à la valeur ajoutée d'un taux uniforme possible était un objectif désirable. Cette assiette comprend-elle par exemple les vêtements des enfants et les services? J'aimerais bien qu'il me précise à quoi les membres de son parti songeaient lorsqu'ils ont signé ce rapport, car ils pourraient être accusés de soutenir le pour et le contre des choses. Je pense que les Canadiens commencent à en avoir plein le dos de ce genre de réaction de la part de leurs représentants.

J'aimerais en revenir à l'essentiel de mon intervention d'aujourd'hui. La proposition énoncée dans le document technique présenté le 8 août a été élaborée par le gouvernement après une étude et des consultations approfondies qui remontent à juin 1987, lorsque nous avons publié le Livre blanc sur la réforme fiscale. Les consultations avec les provinces ont duré environ deux ans et ont abouti au document technique, une proposition très précise qui cherche à équilibrer les intérêts des différentes parties concernées.

Nous nous attendons à ce que certains s'opposent à la taxe et expriment des points de vue différents. Il incombe au gouvernement et au comité de concilier ces points de vue. Il incombe à l'opposition non pas de répéter toutes les critiques sans réfléchir, mais de prendre part au débat et j'invite les députés de l'opposition et le grand public à le faire afin qu'ensemble nous puissions mettre sur pied le meilleur régime fiscal du monde.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du ministre, après avoir assisté aux audiences du Comité des finances ces derniers jours. Il va sans dire que ses observations concernant les témoignages m'intéressent.

Je voudrais toutefois lui signaler que même les plus fervents partisans de la taxe en ont souligné les lacunes. Même ceux qui veulent des taxes surtout—on nous a dit ce matin qu'il faudrait taxer l'intérêt versé aux titulaires de comptes bancaires—s'opposent à la double taxe qui

serait imposée si le gouvernement ne parvenait pas à s'entendre avec les provinces. Comme l'a dit le Conseil canadien du commerce de détail hier soir, ce serait une auto-mutilation.

La semaine dernière, on a appris par les médias que le gouvernement gardait en réserve un autre projet—qu'il conserve toujours, j'imagine—celui de modifier la taxe sur les ventes des fabricants pour n'appliquer qu'une seule taxe au niveau fédéral, ce qui nous éviterait le fouillis indescriptible qui nous attend avec une taxe à la consommation à deux volets.

Malgré les nombreuses autres lacunes que comporte ce projet, il faut se rendre à l'évidence: le projet est irréalisable parce que le Canada ne peut pas se doter d'un régime de taxation à un seul volet.

Je crois que le ministre devrait le reconnaître et déclarer: «Bien que ce soit la meilleure solution que nous ayons à vous offrir, elle est malheureusement inacceptable. Par conséquent, nous devons trouver un autre remède aux inégalités et aux problèmes que pose la taxe sur les ventes des fabricants.» Les grands esprits du pays devront se réunir pour règler le problème de cette taxe, puisqu'il faut bien nous accommoder de notre régime fédéral.

En fait, comme on nous l'a signalé au comité ce matin, la politique monétaire qu'applique le gouvernement nuit beaucoup plus à nos exportateurs que la taxe sur les ventes des fabricants. Cette politique fait augmenter de 1,2 p. 100 le prix des exportations. Au cours des 23 derniers mois, le taux de change du dollar canadien est passé de 67c. US à 85c. US.

Il est donc évident que la politique monétaire préoccupe davantage les exportateurs que la taxe sur les ventes des fabricants. Cependant, le gouvernement refuse de se préoccuper du problème lié aux taux d'intérêt élevés au Canada. Je voudrais que le ministre nous dise s'il est vrai, comme on l'a laissé entendre, que le ministère des Finances avait préparé à son intention une proposition visant à modifier la taxe sur les ventes des fabricants au niveau fédéral seulement, sans qu'il soit question d'une taxe multi-stades sur la valeur ajoutée.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Cette proposition a été vertement critiquée par tous les membres du Comité des finances au cours de la dernière législature. Certes, un gouvernement qui ne prêterait pas attention aux points de vue du Comité des finances s'exposerait à de sévères critiques. C'est pourquoi nous n'avons pas été de l'avant avec cette taxe et c'est pourquoi nous proposons la taxe sur les produits et services.

Le député demande pourquoi nous ne nous occupons pas du problème des taux d'intérêt élevés. Nous le faisons, monsieur le Président, mais nous ne le faisons pas comme le gouvernement l'a fait il y a dix ans.

Je rappelle au député que nous avions un problème d'inflation dans les années 70. En 1976, le taux d'inflation était à peu près identique à ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire de 5,5 p. 100. Environ quatre ans plus tard, il était passé à 13 p. 100, parce que le gouvernement de l'époque avait choisi de ne pas tenir compte du problème. Nous nous y attaquons de front par notre politique monétaire. Elle suppose pour quelque temps des taux d'intérêt élevés, supérieurs à ceux que le député et moi souhaiterions. Mais je sais que nous devons endurer ces taux pendant un certain temps de façon à pouvoir maîtriser ce problème d'inflation.

Si nous ne le faisons pas, nous, les députés de la Chambre, commencerons à parler d'un taux de chômage de 13 p. 100 et des taux d'intérêt de 20 p. 100 que nous avons connus au début des années 80. Ce gouvernement-ci ne répétera pas ces erreurs. Nous allons nous occuper du problème de l'inflation dès maintenant au lieu de l'escamoter. Nous tirons parti des erreurs que d'autres ont commises par le passé, nous ne suivons pas aveuglément les principes arbitraires que le député voudrait que nous suivions.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winnipeg Transcona—L'environnement—Les compressions à VIA Rail—On demande une évaluation environnementale—La position du gouvernement; l'honorable député d'Algoma—l'industrie laitière; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan—Les transports—Les services de VIA Rail—La position du gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:

1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste; 2) une politique injustifiable de taux d'intérêt élevés en vertu de laquelle l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis atteint des niveaux records; 3) une gestion négligente du commerce du Canada qui provoque des réductions sans précédent de notre balance commerciale et la perte d'emplois et qui met en péril la survie de beaucoup d'industries canadiennes jadis florissantes; 4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricoles, halieutiques et forestières; et 5) une négligence persistente à l'égard des disparités régionales.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je suis très content de pouvoir parler aujourd'hui de l'économie. Comme le très honorable chef de l'opposition, toutefois, cela m'attriste et me déçoit d'avoir à en dresser un aussi sombre tableau.

Il y a tant à dire qu'on ne sait par où commencer. Je pourrais parler de l'effet désastreux de la TPS, comme beaucoup d'autres l'ont fait aujourd'hui. Je pourrais parler de la déception des 2,5 millions de personnes âgées de voir les pensions devenir imposables. Je pourrais parler de la chute brutale de l'aide fédérale directe aux entreprises de la région de l'Atlantique, de l'anxiété des pêcheurs pour l'avenir des pêches sur les deux côtes, de l'effet de plus en plus destructeur des intérêts élevés, dont on vient de parler. Il y a aussi le fait que pendant le deuxième trimestre de l'année la croissance économique générale a dérapé en même temps que les exportations, les bénéfices des entreprises, les mises en chantier, les ventes d'automobiles et les ventes au détail. Jusqu'au déficit touristique qui a atteint le sommet sans précédent de 1 milliard de dollars. C'est un énorme pourcentage de toute l'activité.

Nous avions peine à y croire quand nous avons appris hier à la Chambre, à la suite d'une fuite de documents, que le gouvernement projette d'amputer les services de VIA Rail. Je pourrais exprimer ma désapprobation et celle de mes collègues au sujet des 31 hausses d'impôt que le ministre des Finances a proposées depuis 1984, la plupart du temps sans nous dire ce qui se passait.

Je pourrais parler de la politique gouvernementale d'ouverture presque totale aux investissements étrangers à laquelle les acheteurs étrangers ont réagi avec enthousiasme, ou des rapports selon lesquels 23 sociétés canadiennes auraient été vendues à des acheteurs américains au cours des six premiers mois de cette année comparativement à 11 pendant la première moitié de 1988.

Je pourrais parler des 514 000 étudiants universitaires à plein temps qui reprennent leurs études cet automne dans 68 établissements décernant des diplômes qui doivent s'accommoder de salles de cours surpeuplées, de matériel dépassé et de bâtiments délabrés. Je pourrais parler des millions de jeunes qui, à cause des circonstances économiques, ne deviendront jamais enseignants, professeurs, ingénieurs et dirigeants bien qu'ils en aient les capacités.

• (1550)

Je pourrais souligner le fait que le libre-échange nous fait perdre la maîtrise de notre économie. À titre d'exemple, de malheureux exemple, je pourrais parler d'une conséquence imprévue et paradoxale de l'Accord de libre-échange. En effet, le gouvernement canadien est forcé de se plier aux décisions d'un groupe spécial d'experts, qui menacent les restrictions canadiennes sur les exportations de poisson en Colombie-Britannique de même que l'industrie de la pêche de cette province, 4 000 emplois et des exportations d'une valeur de 580 millions de dollars.

En ma qualité de député de Bonavista—Trinity—Conception, je crains que ces décisions ne menacent aussi l'industrie de la pêche de la côte est. Il est difficile de savoir où commencer et où s'arrêter. Nous sommes tous dans cette Chambre limités par le temps et les circonstances. J'aimerais donc m'attarder sur deux aspects de l'économie qui m'inquiètent davantage: les changements proposés à la Loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21 et la taxe sur les produits et services.

D'abord, le projet de loi C-21. Monsieur le Président, je trouve inquiétante l'intention du gouvernement de détourner 1,3 milliard de la caisse de 13 milliards de dollars dans un prochain avenir et de retirer éventuellement au régime d'assurance-chômage tout le soutien financier de l'État, qui s'établit maintenant à 2,9 milliards de dollars.

Prises individuellement, chacune de ces mesures soulève déjà des craintes, mais c'est collectivement qu'elles pourraient avoir de graves conséquences. Dans ce cas, le résultat est supérieur à la somme des effets individuels. Prises ensemble, leur effet serait multiplié par 10, voire

par 12. La progression serait non pas linéaire, mais exponentielle.

Permettez-moi de vous décrire brièvement les effets qu'auront les changements proposés et que, comme moi, craignent la majorité des personnes qu'intéressent les questions d'assurance-chômage dans la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, à Terre-Neuve, dans la région de l'Atlantique, voire dans tout le Canada. En premier lieu, ces modifications constituent un abus de confiance. Le gouvernement est revenu sur une promesse solennelle faite l'automne dernier. Il veut détourner des fonds destinés à l'assurance-chômage pour les affecter à la formation. Je n'ai rien contre la formation, mais je m'oppose à ce que l'on puise dans la caisse de l'assurance-chômage pour offrir des programmes de formation. De plus, ces programmes concernent des emplois et des postes qui n'existent pas dans ma circonscription et qui n'existeront sans doute jamais.

En permettant au gouvernement de se retirer complètement du financement du régime d'assurance-chômage, ce projet de loi concourt à rendre les règles du jeu égales pour tous, ce sur quoi insiste l'Accord de libre-échange pour le plus grand avantage des États-Unis et non du Canada.

Cette mesure s'attaque à ceux-là même que le programme était censé protéger. Le changement a été soudain, il a été brusque, et il s'attaque au coeur même du système canadien de sécurité sociale, à un programme auquel les Canadiens étaient profondément attachés. Comme si ce n'était déjà pas assez regrettable, ce changement survient à un moment où le ministre des Finances admet lui-même que le taux de chômage passera l'an prochain de 7,7 à 8,5 p. 100, soit une hausse de 10 p. 100 en une année. Il prédit que le taux d'inflation augmentera de 3 p. 100 l'an prochain. Quand on ajoute tout cela au changement apporté à l'assurance-chômage, le tableau n'est pas très rose.

Tous ces facteurs conjugués annoncent un désastre. L'assurance-chômage est un droit constitutionnel dont se préoccupent les Canadiens, et le gouvernement a tenté de la privatiser. Ce n'est tout simplement pas honnête. On s'est demandé aujourd'hui si c'était légal ou pas. Il ne fait aucun doute que c'est injuste. Peut-être se rend-il une justice illégale et se commet-il des injustices légales quelque part dans le monde tous les jours, mais c'est le Canada ici. Nous n'avons pas à tolérer pareille chose et ne le ferons pas.

Une voix: Non, nous ne le tolérerons pas.

M. Mifflin: Non, sûrement pas. Pendant la campagne électorale, les ministériels ont accusé le très honorable chef de l'opposition de recourir à des tactiques propres à faire peur aux Canadiens. Ils ont dit que notre chef se trompait, lui qui prévenait les électeurs que l'Accord de libre-échange risquait d'entraîner d'importants changements pour nos programmes sociaux, car nos principaux négociateurs ont avoué qu'ils n'avaient pas eu le temps d'élaborer la définition de développement régional et de subvention.

Eh bien, notre chef avait raison et eux avaient tort. Il avait raison, car ce qu'il a dit s'est bien produit. Ils avaient tort pour deux raisons. D'abord, ils ont renié leur promesse, mais, ce qui est plus important pour moi et pour beaucoup de mes électeurs, c'est qu'ils savaient qu'ils renieraient leur promesse au moment même où ils la faisaient. C'est tout simplement méprisable. On ne peut pas leur faire confiance.

Je voudrais prendre quelques minutes pour faire part à la Chambre de mes préoccupations au sujet de la taxe sur les produits et services. De plus en plus, je trouve cette affreuse proposition—et je n'ai pas trouvé d'autre expression—inexpressivement affligeante. Ce n'est rien d'autre qu'une vache à lait qui fera monter les salaires, alimentera l'inflation, paralysera les petites entreprises et affolera les consommateurs.

J'ai déjà parlé de mes préoccupations à la Chambre, le 15 juin. Trois mois plus tard, elles n'ont fait que s'aggraver. Plus j'en apprends sur ce que le gouvernement pense qu'il a en tête, plus je suis inquiet. Ai-je tort de m'inquiéter? Le gouvernement a dit que la taxe serait neutre sur le plan des recettes. Le premier énoncé de cette honteuse tentative de soudoyer les Canadiens avec leur propre argent est le suivant: «Elle sera neutre sur le plan des recettes et constituera un important élément du programme courant de réduction du déficit.»

Je comprends mal. Le gouvernement a dit que la taxe serait mise en oeuvre en collaboration avec les provinces, mais pas une seule n'a accepté. Le gouvernement a dit qu'elle serait visible. Nous savons qu'elle ne le sera pas. Il a soutenu qu'elle serait simple. Je crois que c'est l'Association des consommateurs du Canada qui a estimé que 10 000 fonctionnaires et des milliards de dollars seront nécessaires pour l'administrer.

Permettez-moi d'examiner très brièvement l'expérience d'autres pays ayant le même genre de taxe. Au Danemark, elle est passée de 10 à 22 p. 100; en France, de 13,6 à 18,6 p. 100; en Allemagne, de 10 à 14 p. 100; en Nouvelle-Zélande, de 10 à 12,5 p. 100; en Grande-Bretagne, de 10 à 15 p. 100; aux Pays-Bas, de 12 à 20 p. 100; et en Suède, de 10 à 24,5 p. 100. Si nous suivions l'exemple de la Suède, nous pourrions abolir l'impôt sur le revenu et disposer des mêmes recettes. C'est là une

révélation ahurissante, que je n'aurais peut-être pas dû faire devant des membres du gouvernement.

Tout le monde s'oppose à cette taxe. Quatre-vingt p. 100 des Canadiens n'en veulent pas, d'après un récent sondage. En ce qui me concerne et d'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, absolument personne n'en veut. On dit chez nous, à Terre-Neuve, quelque chose que j'aimerai répéter pour le premier ministre et le ministre des Finances. On dit: «Dans une bataille entre toi-même et le monde, prends la part du monde.»

M. Reid: Monsieur le Président, je suis très heureux d'être de retour et de pouvoir répondre à mon collègue et ami de Terre-Neuve qui, je tiens à le souligner à la Chambre, a été d'une grande gentillesse envers moi lors de mon récent passage dans sa belle circonscription historique. Malheureusement, cela ne rachète pas ce que vient de dire le député de l'opposition à propos des effets de la politique du gouvernement sur l'économie.

Cette politique a entraîné la création de 1 550 000 emplois au Canada depuis septembre 1984. Le taux de chômage national a chuté de 11,6 p. 100 à 7,4 p. 100 et le taux de chômage chez les jeunes, question d'importance pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que pour tous les Canadiens et les députés, est passé de 18,2 p. 100 à 11 p. 100. Dans notre province, ce taux a baissé de 10 p. 100 pendant la même période.

Nous avons connu une croissance économique de 20 p. 100 qu'il juge inacceptable. En 1988, 223 000 maisons ont été construites au Canada, contre 135 000 en 1984.

Je voudrais donner plus de détail sur la région. Le nombre de chômeurs dans les provinces atlantiques a diminué de 33 000 par opposition à une augmentation de 65 000 entre 1980 et 1984. C'est à Terre-Neuve et au Labrador, en 1988, qu'il y a eu la plus forte baisse de chômage de tout le Canada. Dix mille emplois ont été créés, donnant ainsi du travail à 10 000 personnes qui étaient au chômage l'année d'avant.

• (1600)

Il ne me reste pas beaucoup de temps et je sais que le député voudrait faire des observations. Je tiens à dire une chose au sujet de l'assurance-chômage. L'an prochain s'il est prévu que ma province bénéficiera de quelque 865 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage. Les propositions formulées par le gouvernement ne réduiront ce montant que de 30 millions de dollars au titre des prestations directes.

On a augmenté de 45 millions de dollars les crédits accordés pour des programmes concernant le Développement des collectivités ou visant les travailleurs âgés, et pour les prestations de maternité et les prestations de maladie, entre autres. Le programme Développement des collectivités a d'ailleurs connu un immense succès dans la circonscription de notre collègue. Dans la plupart des provinces, il a connu le même grand succès et nous avons davantage d'argent grâce à ce programme.

Mais ce qui m'énerve le plus à propos de l'assurance-chômage, c'est l'étroitesse d'esprit de certaines gens qui refusent de changer quoi que ce soit au système. À nous cantonner dans cette attitude, nous sacrifions le progrès, l'évolution, l'espoir. Nous devons montrer aux Canadiens que nous nous adaptons, que nous évoluons et que nous changeons, car différentes possibilités s'offrent à nous.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir féliciter le député d'en face pour les données statistiques de premier ordre qu'il nous a fournies. Je le remercie aussi d'avoir avoué qu'il s'était plu à Bonavista—Trinity—Conception. Je serais curieux de savoir s'il accepterait d'y retourner pour prononcer sur une tribune publique le discours qu'il vient de faire. Le cas échéant, j'exigerais un temps de parole équivalent et j'en profiterais pour faire certaines déclarations.

Les statistiques sont en quelque sorte comme le réverbère pour le marin éméché; elles servent davantage à étayer des opinions qu'à nous éclairer. Je lui signale qu'il a négligé de parler des sommes dont seront privés les prestataires de l'assurance-chômage de la province de Terre-Neuve à elle seule. Selon une étude réputée—je ne peux pas jouer avec les chiffres—si on tient compte des prestations d'assurance-chômage que les Terre-Neuviens ne toucheront pas et des avantages fiscaux dont ils bénéficieraient de toute façon, la perte est de 91,7 millions de dollars. J'ai divisé le total par trois, et je ne sais pas comment expliquer ce que 30 millions de dollars représentent pour la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception.

Le député a également parlé du développement de l'emploi, question très cruciale qui est une préoccupation constante pour moi dans ma circonscription. Le député le sait parce qu'il fait la même chose que moi. Cette perte globale de 53 millions dans le pays est chaque jour une source de désolation pour moi. Je dois me tourner vers

les gens et leur dire: «Non, vous ne pouvez pas avoir votre centre communautaire, votre caserne de pompiers, votre ceci ou votre cela», parce que les règles du jeu viennent soudainement de changer.

Si je comprends bien M. de Grandpré, que nous avons payé 1,5 million de dollars pour faire cette étude, voyait un trampoline qui permettrait au travailleur de se recycler, et un filet de sécurité, c'est-à-dire l'assurance-chômage, qui le protégerait en cas de chute. Le gouvernement veut avoir le trampoline, mais pas le filet de sécurité, de sorte que si on tombe, on risque de se faire très mal. C'est ce qui inquiète mes électeurs. Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de répondre à mon éminent collègue.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens dans le débat d'aujourd'hui. Je voudrais en débutant signaler ce que le gouvernement a fait pour rétablir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.

Depuis notre arrivée au gouvernement, nous avons fait plus pour améliorer notre compétitivité internationale que n'importe quel autre gouvernement de l'histoire du pays. Nous avons libéralisé le contrôle des investissements, nous avons déréglementé l'énergie et les transports, nous avons privatisé beaucoup d'entreprises étatiques, nous avons mis au point une nouvelle stratégie pour le marché de la main-d'oeuvre, nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis et nous avons réalisé une grande réforme de l'impôt sur le revenu et des particuliers des sociétés. Nous sommes en train de réformer la taxe sur les ventes des fabricants.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'ensemble ayant pour but d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Malgré les inévitables problèmes de transition qui marquent toutes les réformes majeures, il en découle des avantages à long terme évidents, qui ont déjà amélioré sensiblement les rendements économiques du Canada. Il y a eu une remontée remarquable des investissements au Canada depuis quelques années, ce qui témoigne de la confiance que nos politiques ont ramenée dans les milieux des affaires.

Les intentions de dépenses en immobilisations des entreprises pour 1989 se chiffrent à 82,7 milliards, soit 13,6 p. 100 de plus qu'en 1988. Pour les Canadiens, cela veut dire des emplois. Les projections de l'OCDE en matière de croissance économique continuent de placer le Canada en tête des pays membres de cet organisme.

Les prochaines mesures d'amélioration de notre compétitivité vont chercher à abolir les distorsions qui existent sur les marchés canadiens, tout en assurant nos accès aux marchés étrangers. La nouvelle taxe sur les produits et services constitue un instrument important à cette fin.

La taxe sur les produits et services remplace la taxe sur les ventes des fabricants, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est désuète et source de distorsions. Elle est fragmentée. En particulier, le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS supprime la pénalisation qui favorise les importations au détriment de la production intérieure. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président? Nous taxons plus les produits fabriqués au Canada que ceux que nous importons! Nous ne cesserons de nous nuire chaque jour, tant que cette taxe sur les ventes des fabricants n'aura pas disparu.

La TPS s'applique à un taux unique et sur un large éventail de produits et de services, ce qui encourage une affectation plus rationnelle des ressources. Cela contribue à faire baisser le coût des immobilisations pour les entreprises canadiennes, ce qui les rend plus compétitives; cela allège les charges des fabricants, ce qui les rend plus compétitifs.

Comme l'a signalé le ministre des Finances, le Canada se range parmi le nombre croissant de pays industrialisés qui appliquent des taxes multi-stades à la consommation. Fait à noter, ces pays ont rendu leurs produits plus compétitifs à l'exportation. Ils n'en ont retiré que des avantages. Cela les a rendus plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Mais surtout, l'application de cette taxe va abolir une importante cause d'incertitude qui nuit aux décisions concernant l'expansion et l'investissement.

Pendant longtemps le Canada a été le seul pays à pratiquer une taxe à la fabrication, une taxe qui de par sa structure même défavorise nos producteurs au profit des exportateurs étrangers. C'est ce qui explique l'afflux de marchandises étrangères se vendant moins cher que les marchandises canadiennes dans nos magasins.

La taxe sur les ventes des fabricants impose des prélèvements sur les frais intérieurs de commercialisation et de distribution qui n'étaient pas intégralement prélevés dans la taxe pratiquée à l'importation. Du fait que la taxe sur les ventes des fabricants était essentiellement invisible aux consommateurs, les gens n'étaient pas au courant de ses effets sur les choix qu'ils opéraient. Ils n'étaient pas au courant de son existence. Ils ne savaient pas combien ils payaient en taxes sur les marchandises qu'ils achetaient. Elle n'influait pas sur les choix ni des consom-

mateurs ni des producteurs. La nouvelle taxe sur les produits et services va être visible; elle va abolir ou réduire les désavantages en question pour la consommation et la production.

• (1610)

En ce qui a trait au commerce extérieur, en réformant la taxe sur les ventes des fabricants, le Canada supprime un désavantage qu'il s'était infligé à lui-même. Nous allons cesser de nous tirer dans le pied. Nous augmentons les avantages pour les producteurs canadiens sur les marchés au Canada et même quand ils exportent à l'étranger sans avoir, pourrais-je ajouter, à offrir de concessions additionnelles à nos partenaires commerciaux.

La TPS va entraîner une amélioration notable de l'efficacité avec laquelle les ressources sont affectées tant à l'intérieur du Canada qu'entre le Canada et les autres pays. La taxe sur les ventes des fabricants telle qu'elle existe aujourd'hui prévoit quatre taux différents de taxe. Il y a 22 000 exonérations spéciales qu'on a réussi à obtenir en s'adressant à la Cour canadienne de l'impôt. La Cour de l'impôt est présentement saisie d'environ 130 affaires visant des exonérations spéciales de la taxe sur les ventes des fabricants. Cela les rend encore plus compétitifs. N'importe qui doté d'un minimum de bon sens reconnaîtra que cela fausse les prix relatifs des produits concernés et les décisions d'investir établies sur cette base.

L'efficacité réduite qui en a résulté s'est traduite par une production inférieure. La production du Canada aujourd'hui est inférieure aux capacités existantes à cause de cela. Cela réduit les gains que nous pourrions tirer du commerce extérieur.

Par contre, la taxe sur les produits et services prévoit un seul taux de taxation appliqué à une large assiette de produits et de services. La taxe sur les ventes des fabricants incitait à passer du secteur de la fabrication à celui des services; cette incitation sera supprimée. Les entreprises se restructurent pour tenter de déplacer autant de leurs activités que possible du secteur de la fabrication vers d'autres secteurs d'entreprise, et pas toujours de façon très efficace. Au lieu de se concentrer sur ce genre de choses, les producteurs seront capables d'affecter leur capacité de production aux fins les plus économiquement rémunératrices.

Ce facteur jouera un grand rôle dans la restructuration que l'économie canadienne devra continuellement subir pour affronter la concurrence internationale. Nous devons devenir compétitifs sur les marchés mondiaux. Parce que le Canada est un pays exportateur, notre prospérité dépend de notre capacité concurrentielle.

Avec un régime fiscal efficace, les entreprises peuvent concentrer leurs efforts sur les décisions à prendre concernant la meilleure utilisation des ressources réelles plutôt que de chercher à réduire leurs impôts. L'efficacité d'une taxe à la consommation servira aussi à encourager l'épargne qui joue un rôle très important à une époque où on en a grandement besoin pour l'accumulation du capital et la restructuration de l'économie.

Notre époque est difficile pour beaucoup d'économies occidentales. Les tensions que subissent le commerce international et les systèmes de paiements sont de plus en plus grandes pour diverses raisons: escalade des dettes, faiblesse des marchés des produits agricoles, importants déséquilibres des balances des paiements et prolifération des barrières commerciales. La politique économique et commerciale du Canada cherche à résoudre ces incertitudes de façon à assurer la sécurité et la croissance aux Canadiens.

Grâce à l'Accord de libre-échange, nous avons obtenu un accès libre au plus grand marché national du monde. Nous n'en profiterons pas, cependant, si nous ne nous donnons pas la capacité concurrentielle nécessaire pour l'utiliser et pour étendre notre influence dans d'autres marchés avancés. Voilà à quoi serviront la TPS ainsi que d'autres éléments du programme économique du gouvernement.

M. Harvard: Je dois dire, pour commencer, monsieur le Président, que le stoïcisme de mon collègue d'en face est tout à fait remarquable. La TPS suscite une tempête de protestations dans tout le pays et surtout dans sa propre province, l'Alberta, et il reste placide, serein, indifférent, comme s'il ne se passait rien à l'extérieur de la Chambre des communes, au-delà de la colline du Parlement, comme s'il habitait une autre planète. La réalité, c'est que les Canadiens sont furieux contre cette taxe et il n'a même pas fait allusion à ce fait dans son discours de dix minutes.

Depuis que le gouvernement a été élu en 1984, il n'a pas réussi à réduire le déficit malgré toutes ses récriminations. La dette est passée d'environ 170 milliards à 340 milliards. Le gouvernement a relevé les impôts non pas 10 fois, 20 fois ou 25 fois, mais 30 fois. Je pense que le chef de l'opposition a compté et constaté qu'il y avait eu 31 augmentations des impôts! Pourtant, ce gouvernement

n'arrête pas de nous parler de gestion financière, comme s'il avait fait un travail extraordinaire.

En plus de toutes ces hausses pendant cinq ans, le gouvernement a l'audace, le toupet sans précédent, de proposer cette énorme TPS qui va extorquer aux Canadiens 10 milliards de plus, comme s'ils avaient de l'argent à gaspiller.

Le ministre des Finances, qui a parlé il y a quelques minutes, est revenu sur ses promesses à maintes et maintes reprises. Il avait parlé de la visibilité de la taxe. Elle ne sera pas visible. Il avait parlé d'un projet de taxe fédérale qui intégrerait les taxes de vente provinciales. En sera-t-il ainsi? Non, certainement pas. Autant de promesses non tenues.

Il avait dit que cette taxe n'apporterait pas de nouvelles recettes, que son effet serait neutre! Parlons-en. Il admet ou concède qu'il extorquera peut-être jusqu'à 6 milliards de plus aux Canadiens. Nous savons que ce sera davantage, peut-être 10 milliards.

Je sais que le temps passe, mais j'en arrive à une question. Pratiquement tous les groupes importants dans le monde du commerce s'opposent à la TPS. Selon un sondage de CTV, 79 p. 100 des gens sont contre, pourtant le gouvernement va de l'avant. Je voudrais demander à mon collègue, de la même province que moi, comment le gouvernement peut justifier une taxe aussi écrasante?

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire remarquer que je viens de l'Alberta et non de la même province que le député.

Il disait que l'Alberta était violemment opposée à la taxe sur les produits et services. C'est vrai. C'est en raison des mêmes arguments sans fondements que vient de nous servir le député dans sa question. Il dit qu'il y aura même de la taxe sur les funérailles.

M. Harvard: Je ne l'ai pas dit, mais c'est vrai.

M. Shields: Non, mais je peux vous dire que ce sont des arguments creux—si, c'est vrai. Actuellement, nous taxons les pelles à 13,5 p. 100, nous taxons les cercueils à 13,5 p. 100, nous taxons les linceuls à 13,5 p. 100 et même les corbillards à 13,5 p. 100. Avec la TPS ce sera 9 p. 100, alors, lequel de nous est ridicule?

Tout ce qu'ils font, en face, ce sont des discours creux. Ce faisant, ils nuisent vraiment à tous les Canadiens. Les députés, même s'ils sont dans l'opposition, devraient connaître les faits et les exposer aux gens sans détours, au lieu de tout déformer. Je pourrais ajouter qu'ils utilisent aujourd'hui la même tactique que celle qu'ils ont utilisée à propos du libre-échange. Regardez où cela les a menés, de l'autre côté de l'allée.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à cet important débat. Il est important en raison de la nature de la mesure législative en cause et des répercussions qu'elle aura sur la population du Canada.

Les Canadiens ont clairement exprimé leur point de vue et il ne reste plus au gouvernement qu'à les écouter. La taxe sur les produits et services est indéniablement une très mauvaise taxe. On a dit de cette taxe qu'elle venait au mauvais moment et qu'elle frappait la mauvaise cible. Même pendant la période des questions d'aujourd'hui et dans des discours prononcés avant mon intervention, il a été question de cette taxe qu'il est ridicule d'imposer à la population canadienne.

Je pourrais facilement souscrire à la motion débattue si certaines modifications y étaient apportées. La première partie de la motion dit :

> 1) La menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste;

Je suis d'accord avec cet énoncé et je serais aussi d'accord s'il s'agissait d'une taxe de 2 p. 100, 1 p. 100, 9 ou 12 p. 100. En l'occurrence, le pourcentage importe peu. Nous ne nous battons pas contre un 9 p. 100, mais contre une taxe, la taxe sur les produits et services, la taxe de misère comme l'a appelée plus tôt le député de Kamloops.

• (1620)

Afin de connaître les arguments derrière certaines déclarations entendues au Canada, le Comité des finances se prépare à tenir des audiences dans d'autres villes qu'Ottawa. Comme vous savez, monsieur le Président, le comité a reconnu que la question était assez importante pour siéger dans d'autres villes, notamment, Halifax, Edmonton et Vancouver. L'endroit le plus près de mon lieu de résidence où le Comité des finances viendra tenir

des audiences dans ma circonscription, c'est la ville de Regina.

Mon collègue provincial, Doug Anguish, qui a déjà siégé dans cette enceinte et qui est maintenant le député provincial de The Battlefords, et moi-même, allons tenir nos propres audiences publiques dans la ville de North Battleford, le 7 octobre. Nous allons écouter les doléances des habitants des circonscriptions de The Battlefords et The Battlefords—Meadow Lake, car même si le Comité des finances considère leur point de vue important, il ne peut se rendre dans toutes les régions du pays, surtout les régions rurales et éloignées, qui vont probablement être plus durement touchées que les régions urbaines par l'application de cette taxe.

Nous voulons donner aux habitants de notre circonscription la possibilité de faire connaître leur point de vue au Comité des finances et au gouvernement fédéral. Je connais déjà parfaitement certaines des choses que je vais entendre lors de ces audiences dans la ville de North Battleford, le 7 octobre. Les points de vue exprimés seront semblables à ceux dont on a fait part au Comité des finances ici-même, à Ottawa, ainsi qu'a nous, à la Chambre, par le biais de lettres et par la voie des médias.

Nous allons notamment entendre des gens travaillant dans le commerce de détail exprimer leur exaspération face à la nature des taxes qui les touchent. Tout d'abord, ils vont être en première ligne lorsqu'il s'agira de défendre la perception de cette taxe face à des consommateurs furieux de devoir la payer. Ce n'est pas le ministre des Finances qui va devoir expliquer pourquoi cette boîte de couches coûte 9 p. 100 de plus que la veille. C'est un commis ou un propriétaire de magasin dans une petite ville de la Saskatchewan qui va devoir préciser que le gouvernement a besoin de cet argent. Ce n'est pas le ministre des Finances qui aura affaire directement avec les gens qui ont besoin de ces couches et d'autres produits et services qui, jusque-là, n'étaient pas assujettis à une taxe au niveau du détail.

Il existe, certes, des choses qui n'ont jamais été taxées auparavant. Mais voilà que dans les petites régions, l'industrie de l'accueil, c'est-à-dire les petits hôtels, les cafés, les stations-service, les services de nettoyage, les salons de coiffure devront percevoir une taxe pour le compte du gouvernement fédéral parce qu'ils desservent les habitants de leur localité. Ils se transformeront en percepteurs de taxes et, que je sache, ce ne sont ni les députés de cette enceinte ni les 5 000 ou 10 000 nouveaux préposés au contrôle de cette taxe qui devront effectivement percevoir cet argent auprès du consommateur. Ce sont les commerçants des petites villes rurales et des régions éloignées qui subiront les foudres de leurs clients à l'avenir à cause des initiatives étranges du gouvernement d'en face.

J'ai certaines suggestions à faire. J'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas contre le 9 p. 100, mais contre toute forme de taxe à la consommation, quel qu'en soit le pourcentage. Ce que je crains le plus, c'est que le gouvernement profite de l'étude au Comité des finances pour faire parader des témoins devant nous en s'efforcant d'expliquer que si 9 p. 100 est trop demander, peut-être qu'une taxe de 6 ou 7 p. 100 fera l'affaire.

Nous devrons bien alors élargir l'assiette d'impôt parce que nous devrons quand même percevoir cet argent supplémentaire pour pouvoir éponger le déficit dont le gouvernement est responsable à cause de sa mauvaise gestion.

Le gouvernement nous dit qu'une taxe de 7 ou 4 p.100 sur les aliments trouvera grâce aux yeux des Canadiens. Mais dans quatre ans, cette taxe de 4 p. 100 pourrait bien devenir une taxe de 9 p. 100 qui sera appliquée aux aliments. Ainsi, ce débat et les manifestations de frustration n'auront servi à rien. Tout ce que nous ferons en abaissant la taxe de 9 p. 100 à un taux inférieur, ce sera retarder ce à quoi en viendront les gens d'en face, à savoir une assiette d'imposition plus large qui englobera les aliments.

Que signifie cette expression? Nous en parlons à propos des aliments, mais sur quoi portent les autres exemptions au juste? Il y a les soins dentaires, les médicaments d'ordonnance et d'autres choses du genre. Étendre l'assise de cette taxe reviendrait à l'appliquer aux aliments, aux soins dentaires et aux médicaments d'ordonnance.

Pour ma part, je tiens à bien préciser officiellement devant tout le monde ici et tous les téléspectateurs que je ne veux jamais voir taxer les aliments, les médicaments d'ordonnance, l'équipement médical ou quelque produit de santé que ce soit.

Pourquoi veut-on tout cet argent? Le gouvernement publie toutes ces annonces et, soit dit en passant, n'oublions pas qu'il s'est déjà dit prêt à dépenser 7 milliards de dollars en publicité au cours des deux prochaines années pour nous vendre cette taxe. Pourquoi a-t-on tellement besoin de tout cet argent? Ce n'est pas seulement à cause du déficit. Il n'y a pas si longtemps, vous vous en souviendrez, nous débattions ici de la loi sur le libre-échange qui devait nous permettre de transférer et de vendre des produits aux États-Unis sans devoir payer des droits douaniers. On avait soutenu alors que cela assurerait aussi aux produits américains un accès libre au marché

canadien. À elle seule, cette affaire a coûté deux milliards de dollars en manque à gagner au peuple canadien.

Pour compenser ces pertes, le gouvernement fédéral compte aujourd'hui sur les consommateurs, les pauvres, les Canadiens en général, pendant que les Américains peuvent vendre chez nous leurs produits bon marché aux dépens de nos emplois. C'est affreux et c'est là une des choses dont il faut tenir compte à l'égard de cette taxe sur les produits et les services et ce que propose ici le gouvernement à tous les Canadiens.

J'ai deux ou trois autres points à signaler, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Le gouvernement accorde aux agriculteurs canadiens toute une série d'exemptions pour les produits agricoles dans le cadre de la taxe sur les produits et services. Je ne veux pas du tout jouer avec la nature de la taxe et je m'oppose à ce qu'on taxe une chose pour fournir ensuite des exemptions. Le gouvernement oblige les agriculteurs à payer d'avance, à demander des dégrèvements après coup puis à attendre qu'on les rembourse par la suite. C'est une situation ridicule.

Ce que je veux dire ici c'est que, si le gouvernement estime que le secteur agricole est important, il devrait l'exempter complètement. Renoncez aux dégrèvements et aux crédits. Exemptez le secteur agricole si vous le considérez important et supprimez les remises, les retards et les difficultés de trésorerie que cette situation va créer pour les agriculteurs, et cela comprend les transferts de terrains, les bails fonciers, la vente et le transfert des récoltes et autres opérations du même genre.

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais dire à ceux qui ont sérieusement l'intention d'appuyer la taxe sur les produits et services de penser d'abord à ce qu'elle doit accomplir, selon eux. Doit-elle réduire le déficit ou doit-elle améliorer notre commerce avec les États-Unis? Il existe d'autres moyens d'y parvenir. Doit-elle réformer le système fiscal canadien? Il existe d'autres moyens de le faire et ils sont de beaucoup préférables. Cette taxe sur les produits et services ne guérira pas les maux dont souffre notre économie. Il satisfait tout simplement les besoins du gouvernement, et nous devons y remédier. Cela va malheureusement obliger certains d'entre nous d'attendre jusqu'aux prochaines élections, mais pardi! nous allons faire en sorte d'être là et les Canadiens vont nous rendre ce service.

• (1630)

M. Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat d'aujourd'hui, car je tiens pour extrêmement important tout débat portant sur les mesures économiques du gouvernement et, partant, sur l'évolution économique de notre pays.

Lorsque nous considérons la taxe sur les produits et services ou l'une ou l'autre de ses parties constituantes, il importe à mon avis de comprendre que le gouvernement actuel a élaboré et mis en oeuvre depuis 1984 une politique globale visant à favoriser la croissance d'une économie forte. Il importe également de se souvenir que chaque partie de cette politique figure dans un plan d'ensemble. Évidemment, en tant que citoyens, nous sommes enclins à considérer isolément les diverses propositions et à les considérer indépendamment des autres, en oubliant qu'elles s'intègrent à une politique en évolution. En agissant ainsi, peut-être n'arrivons-nous pas à apprécier pleinement les avantages de chacun.

Ce plan comporte en réalité trois objectifs principaux. D'abord et avant tout, il vise à réduire le déficit, car nous comprenons en tant que gouvernement qu'à moins d'agir pour réduire à la fois le déficit annuel et la dette nationale, le Canada aura un avenir fort handicapé. À mon avis, il importe de répéter que nous avons réussi en partie à réduire le déficit annuel, ce que nous devons faire évidemment avant de songer à réduire la dette proprement dite. En fait, depuis 1984, le déficit annuel a baissé de 10 milliards de dollars par an. Il importe de répéter ce chiffre de 10 milliards de dollars par an, car bien des gens sont portés à l'oublier.

En outre, il importe de comprendre que le plan dont la Chambre des communes a été en partie saisie prévoit une réduction accrue du déficit annuel de 14 milliards de dollars par an d'ici l'exercice 1993-1994.

Nous avons également pris des mesures pour que le Canada puisse soutenir plus facilement la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de ces mesures figurent bien sûr l'Accord de libre-échange entré en vigueur il y a quelques mois, ainsi que les négociations du GATT qui se poursuivent en permanence et qui sont

essentielles à notre avenir, étant donné que nous dépendons fortement des exportations.

Troisièmement, dans le cadre de ce plan, le gouvernement a annoncé il y a quelque temps qu'une réforme fiscale s'imposait afin que tous les Canadiens soient traités de façon équitable. C'est de cette partie du plan d'ensemble que je voudrais parler cet après-midi et expliquer également où se situe la TPS, car elle est reliée bien sûr aux trois parties du plan d'ensemble.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en novembre 1984 le gouvernement a présenté un programme de renouveau économique pour le Canada. C'est à ce moment-là qu'il a exposé son plan à long terme décrivant les mesures progressives que nous allions prendre pour relancer l'économie du pays. Nous avions mis l'accent sur la création d'emplois, la croissance économique, la bonne gestion financière, l'efficience économique et une compétitivité internationale accrue. Non seulement avons-nous suivi ce programme mais nous avons, je crois, des preuves que notre plan donne les résultats espérés. Nos réalisations au chapitre de l'économie, qu'il s'agisse de la création d'emplois, de l'encouragement des investissements commerciaux ou de la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports, se passent de commentaires.

La taxe sur les produits et services qui, soit dit en passant, vient remplacer une autre taxe, ce que tous les Canadiens ne comprennent malheureusement pas encore, contrairement aux députés, fait partie de ce programme qui vise à mettre en place une économie canadienne vigoureuse.

Dans le Livre blanc de 1987 sur la réforme fiscale, on recommandait de réaliser cette réforme en deux phases. Il y a environ un an, on a procédé à la première phase et, aujourd'hui, nous entreprenons le débat entourant la seconde phase. Je serai bref. Comme nous le savons tous, la taxe sur les produits et services, d'application générale, remplacera la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100, une taxe clairement inadéquate et manifestement injuste qui est malheureusement appliquée au Canada depuis 1924.

Je crois qu'il est important, à ce moment-ci, de nous rappeler, et de rappeler peut-être aux Canadiens, que tous les partis politiques représentés à cette Chambre ont convenu que la taxe sur les ventes des fabricants est catastrophique et qu'il faut la remplacer.

La taxe sur les ventes des fabricants est si inefficace et injuste qu'environ 22 000 des 75 000 entreprises canadiennes visées par cette taxe ont dû conclure des conventions fiscales distinctes et indépendantes. C'est dire jusqu'à quel point cette taxe est inadéquate.

Nous sommes convaincus que les Canadiens de toutes les régions du pays bénéficieront de la nouvelle taxe sur les produits et services, dès qu'elle sera en vigueur et que nous en comprendrons le principe. Je voudrais parler des répercussions de la nouvelle TPS sur la situation des agriculteurs, sujet qu'a abordé mon collègue.

La plupart d'entre nous savent qu'un certain nombre d'articles seront exonérés. C'est le cas, par exemple, des produits alimentaires de base. Étant donné que ces produits seront exonérés de la taxe sur les produits et les services, les Canadiens ne paieront absolument aucune taxe sur les produits alimentaires de base. En exonérant les produits de l'industrie agro-alimentaire, on veille à ce que les produits alimentaires de base ne soient pas taxés. À quelque exceptions près, tous les produits que vendront les agriculteurs seront par conséquent exonérés.

Un agriculteur qui vend du bétail ou les produits de sa récolte à une entreprise de transformation des aliments à son prix de vente n'ajoutera pas la TPS. De même, cette entreprise ne percevra pas de TPS lorsqu'elle vendra des produits agro-alimentaires au grossiste et le grossiste n'en percevra pas non plus auprès du détaillant. En retour, le détaillant, bien sûr, ne demandera pas au consommateur de la payer.

Les seuls produits qui seront taxés dans ce cadre lorsqu'ils seront vendus par des agriculteurs, et il convient de les mentionner, car il y en a relativement peu, ce sont les fleurs coupées, les arbres, le bois, les plantes à repiquer, le gazon, la terre, les amorces, les chevaux, la laine non transformée, la fourrure, les peaux, la semence et l'engrais naturel, sauf s'ils sont vendus en vrac.

À l'instar des autres entrepreneurs, l'agriculteur pourra demander le crédit pour taxe sur intrants pour les achats qui serviront à son entreprise. Comme un agriculteur pourra demander un crédit pour la taxe qu'il verse sur tous les achats liés à son entreprise, qu'il s'agisse d'un tracteur ou des services d'un vétérinaire, il tirera avantage de la TPS, même si cela représente une tenue de livres un peu plus compliquée. Je voudrais mentionner en passant qu'il tirera d'autres avantages financiers très réels dans certains cas précis. Prenons, par exemple, l'achat d'un demi-tonne, qui est si important dans les

exploitations agricoles de l'Ouest et dans tout le pays. Supposons que ce demi-tonne vaille 16 000 $ dans le gros, plus une taxe cachée sur les ventes du fabricant de 13,5 p. 100 appliquée aujourd'hui, en nous souvenant que cette taxe disparaîtra et que l'agriculteur recevra une ristourne sur la TPS de 9 p. 100 payée sur le prix de détail, il est évident qu'il en sort gagnant, selon mes calculs. Sur ce demi-tonne de 16 000 $, je pense qu'il devra y gagner environ 2 160 $.

Il demandera un crédit pour la taxe qu'il paiera pour son service téléphonique. Comme il peut choisir de faire rapport de ses achats tous les mois, on lui devra presque toujours de la taxe. Par conséquent, je ne crois pas que, une fois les deux ou trois premiers mois passés, les difficultés de trésorerie dont certains ont parlé aient une grande importance pour cet agriculteur. Je voudrais aussi rappeler à la Chambre qu'il sera également en mesure, si les ristournes ne lui sont pas remises aussi rapidement qu'il le souhaiterait, de recevoir de l'intérêt sur ces montants après environ 21 jours.

L'agriculteur est épargné même au moment de la vente de ses terres, car s'il vend à une exploitation en activité, la taxe ne s'applique pas. Même s'il n'en vend qu'une partie, l'agriculteur acheteur aura droit à la remise. S'il vend à un promoteur, si ses terres agricoles changent de vocation, la taxe s'applique, ce que je trouve légitime. La taxe ne sera pas imposée sur une transaction incluant cession à un membre de la famille.

Enfin, je crois que cette taxe sera bénéfique, une fois que nous la comprendrons, dans presque toutes les régions du Canada. Elle sera particulièrement avantageuse pour l'Ouest parce que cette région dépend des exportations. Je crois qu'elle sera particulièrement bien comprise et accueillie par les agriculteurs qui y gagneront, en fin de compte.

• (1640)

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser cette longue question à un concitoyen de l'Alberta, le député d'Athabasca, mais n'importe quel défenseur des politiques économiques du gouvernement fera l'affaire.

Je prends la parole pour appuyer la motion du très honorable chef de l'opposition et, si vous le permettez, poser au député une question plus générale sur l'économie, qui découle de ce que nous avons vécu en Alberta pendant les années 80: deux mandats successifs de quatre ans au niveau fédéral, l'un aux libéraux et l'autre aux conservateurs, et une série de mandats aux conservateurs au niveau provincial de 1981 à 1988-1989.

Laissez-moi vous citer tout d'abord les chiffres de Statistique Canada sur l'emploi, les salaires et les heures de travail pour vous donner une idée de la situation. En mars 1989, l'employé rémunéré à l'heure dans les industries de biens travaillait en moyenne 37,8 heures par semaine à un taux horaire de 14,80 $. L'employé rémunéré à l'heure dans les industries de services, lui, travaillait en moyenne 28,4 heures par semaine à un taux horaire moyen de 10,37 $ l'heure. Dans le secteur des services, ce sont les sous-secteurs du commerce, de la finance, des assurances et de l'immobilier qui offrent les salaires les plus faibles; au bas de l'échelle se trouvent les salariés de l'industrie du tourisme, qui gagnent moins de 6,50 $ l'heure pour une moyenne d'un peu plus de 26 heures par semaine, soit un salaire hebdomadaire brut de 172 $. Voilà la situation actuelle de l'emploi en Alberta.

On constate qu'entre 1981 et 1988, en Alberta, il y a eu décroissance de l'emploi dans le secteur manufacturier: de 403 000, on est passé à 342 000, soit une baisse de 15 p. 100. Entre temps, l'emploi a progressé dans le secteur des services, passant de 748 000 à 845 000, une augmentation d'environ 13 p. 100. La plus forte hausse a été enregistrée dans le secteur des services, où les salaires sont les plus bas et où l'emploi a augmenté de presque 25 p. 100: de 322 000, on est passé à près de 402 000. Pendant la même période, soit dit en passant, c'est le secteur des services qui comptait le plus grand nombre de chômeurs, soit 61 p. 100 de tous les demandeurs d'emploi au Canada.

Il y a donc croissance de l'emploi à temps partiel. En 1988, 184 000 emplois ou 15,5 p. 100 de l'ensemble des emplois de l'Alberta figuraient dans la catégorie des emplois à temps partiel, une hausse d'à peu près 39 000 par rapport à 1981. Pendant la même période de huit ans, le nombre des emplois à temps plein a diminué, passant de 1 007 000 à 1 003 000, une chute d'environ 0,4 p. 100, tandis que le nombre des emplois officiellement classés dans la catégorie des emplois à temps partiel a augmenté de 27 p. 100.

Les gouvernements conservateurs et libéraux qui se sont succédé ont vu diminuer le nombre d'emplois à temps plein et augmenter le nombre d'emplois à temps partiel; ils ont vu diminuer le nombre d'emplois bien rémunérés et augmenter celui des emplois mal rémunérés. Je demande au député de me dire si c'est ça le succès dont il est fier.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je suis heureux qu'un député de l'Alberta pose une question, surtout que, si je ne me trompe, toute la question de la taxe sur les produits et services en Alberta intéresse particulièrement les habitants de cette province, car la plupart d'entre eux ne semblent pas compren-

dre qu'en réalité, ils paient la taxe sur les ventes des fabricants et qu'ils font partie des contribuables, qu'ils paient directement ou non une taxe de vente provinciale. Ainsi, une taxe de 13,5 p. 100 est appliquée dans cette province et, comme elle est cachée, on n'a pas eu à en rendre compte.

Sans pouvoir commenter précisément les statistiques que le député a citées à propos de sa province, je voudrais formuler quelques observations. Tout d'abord, en ce qui concerne le million et demi d'emplois qui ont été créés depuis 1984 dans le pays, je sais que 80 p. 100 d'entre eux sont des emplois à plein temps, ce qui tranche avec la situation d'avant 1984. J'ai du mal à croire que cette tendance varie considérablement dans une partie du pays par rapport à une autre. Je crois que 80 p. 100 d'emplois à plein temps dans tout le pays constitue une réalisation très importante.

Je dirai en outre au député que sa province, comme bien d'autres, est très tributaire d'une ou deux composantes de l'économie. Certes, l'économie agricole a connu des difficultés ces trois ou quatre dernières années, difficultés causées surtout par des conditions atmosphériques à peu près indépendantes de notre volonté. Quoi qu'il en soit, étant très fier de ce que nous avons fait dans le secteur de l'agriculture, je dirai à ce député que mon parti, mon gouvernement, a fait plus que tout autre gouvernement dans l'histoire du pays pour aider les agriculteurs de l'Alberta et ceux de toutes les autres parties du pays.

Je tiens à dire également au député qu'une partie des difficultés qu'éprouve l'économie albertaine est attribuable à ce qui s'est passé dans le secteur pétrolier. Si je me rappelle bien, son parti, sinon lui-même parce qu'il n'était pas ici, a appuyé très fortement le Programme énergétique national que les deux partis d'en face ont mis en oeuvre et qui a eu d'énormes répercussions négatives sur l'économie de l'Alberta.

Vous verrez, monsieur le Président, que la taxe sur les produits et services va sûrement aider l'Alberta puisque son économie dépend des exportations, car la taxe sur les ventes des fabricants actuellement en vigueur fait oeuvre de discrimination contre la fabrication au Canada. Elle nous a aussi rendu très difficile d'exporter à l'étranger parce que la taxe sur les ventes des fabricants a été incluse dans le prix des marchandises vendues ailleurs. La taxe sur les produits et services ne sera pas imposée sur les produits exportés. Cela va aider la province d'Alberta. Cela va aider tout l'ouest du Canada.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais participer à ce débat parce que je crois que tout pays, pour avoir une économie saine, une économie qui pourra amener le pays vers l'an 2000, doit avoir une bonne politique fiscale. Ce gouvernement conservateur dans les derniers deux ans a complètement manqué le bateau. Tout le monde était d'accord au Canada, soit les employeurs, soit les syndicats, soit les petites gens comme les grandes sociétés, sur le fait qu'on avait besoin d'une vraie réforme fiscale. Mais, le gouvernement, après avoir retardé, changé. . . on s'en souvient, le ministre des Finances, à l'automne 1984, au printemps 1985, nous avait dit que c'était inutile de faire la réforme fiscale parce qu'on faisait toujours des changements. Donc, il fallait des correctifs nécessaires, de petits correctifs, et on pourrait ajuster la situation. Mais là, une fois qu'il a vu que les États-Unis ont proposé un système de réforme fiscale, voilà qu'il nous l'imposait.

Mais même là tout le monde était d'accord sur le fait qu'il fallait une réforme fiscale. Voilà que le ministre, pour des raisons électorales, décide de diviser la réforme fiscale en deux phases. La première phase, l'impôt sur le revenu, et la deuxième phase, la réforme de la taxe de vente. Et je me souviens très bien, au Comité des finances, à ce moment-là, quand on étudiait la première phase, tous les témoins devant ce Comité avaient dit que justement c'était une grande erreur, qu'on aurait pu prendre les deux ensemble parce qu'une bonne politique fiscale comprend justement l'impôt sur le revenu et une taxe de vente, une taxe sur la consommation, mais les deux harmonisés dans l'ensemble pour permettre à l'économie de vraiment se relancer.

Voilà que, comme je le disais, pour des raisons électoralistes, il a fait le contraire, et on connaît une réforme fiscale, une réforme de l'impôt sur le revenu, qui, même là, ne répond pas vraiment aux besoins. Et maintenant on est pris avec une réforme de la taxe de vente que les Canadiens rejettent. Et on a vu un certain nombre de sondages. . . je pense qu'il y a deux jours, il y avait un sondage qui disait que 78 p. 100 des Canadiens sont contre la TPS, la taxe sur les produits et services. Par exemple, on a vu le sondage de la Fédération des entreprises canadiennes indépendantes dont 97 p. 100 des petites entreprises rejettent totalement cette taxe.

Donc, si le ministre des Finances pensait avoir passé la première phase avant les élections en donnant quelques petites réductions sur le taux d'impôt sur le revenu, et maintenant qu'il nous passe la deuxième réforme fiscale tout de suite après les élections, et s'il pense que d'ici les prochaines élections les Canadiens vont oublier, je pense, monsieur le Président, que le ministre des Finances et le premier ministre se trompent parce que les Canadiens n'oublieront jamais. Actuellement, dans le pays, des groupes s'organisent pour avoir une vraie révolte de taxe. Cette taxe n'est pas acceptable aux Canadiens.

Mais, j'aimerais, étant donné le temps qu'il me reste, toucher surtout la petite entreprise. Que représente cette taxe pour la petite entreprise? Cela va être un cauchemar total, monsieur le Président. Actuellement, on a, quoi, tout près de 900 000 petites entreprises au Canada. De ces 900 000 petites entreprises, peut-être un petit pourcentage sont affectées par la taxe de vente fédérale actuelle.

• (1650)

Donc, toutes les petites entreprises! Et le ministre, par exemple, dans son document technique propose que les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de 30 000$ par année ne seront pas affectées, ne seront pas obligées de s'enregistrer pour la taxe de vente, la nouvelle taxe sur les produits et services. Je pense, monsieur le Président, que c'est de rire vraiment, disons si on pense à 30 000$ aujourd'hui, et à ce que cela peut représenter en 1991.

Donc, vraiment toutes les petites entreprises seront enregistrées pour cette taxe et on a raison de croire que les 4 000 fonctionnaires, et je dis bien 4 000 fonctionnaires, monsieur le Président, que le ministère du Revenu va employer pour justement administrer cette taxe ne seront pas suffisants.

Imaginez l'angoisse du petit entrepreneur canadien à ce moment-ci, parce qu'ils ne savent vraiment pas à quoi s'attendre, c'est complexe.

Imaginez un item peut être taxable, comme il ne peut pas être taxable. Le nouveau système que le ministre nous propose, fait en sorte que l'item devient taxable, pas nécessairement par l'item, mais selon l'établissement et selon l'origine de l'établissement.

Monsieur le Président, imaginez la complexité. Ce ne sont pas les grandes entreprises, les banques ou les grandes sociétés qui auront des problèmes car elles ont un système d'administration, un système de comptabilité assez sophistiqué qui leur permettra de survivre.

Le ministre se défend, et on l'a vu hier, en essayant de répondre à ma question, à savoir, s'ils ont prévu deux systèmes simplifiés de comptabilité.

Et, avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais dire ce qu'en pense John Bullock, justement, qui est le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, à propos de ces deux systèmes simplifiés.

Je cite donc les paroles de M. John Bullock, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Il déclairait ce qui suit: «Néanmoins les méthodes de comptabilité simplifiée que propose le gouvernement sont encore plus complexes que le reste du système».

Il a déclaré cela le 9 septembre dans le journal *The Ottawa Citizen*. Voilà pour la simplicité, monsieur le Président. Nous savons très bien, selon le témoignage de M. Bullock, que les coûts d'administration supplémentaires coûteront aux petites entreprises canadiennes entre 1 000$ et 3 000$, tout dépendant de l'équipement additionnel qu'ils auront besoin d'acheter, une nouvelle caisse enregistreuse ou autres.

Monsieur le Président, les 600$ que le gouvernement fédéral propose pour récompenser les petites entreprises ce n'est pas adéquat et plusieurs témoins ont demandé qu'un tel montant soit augmenté.

Mais, depuis cinq ans à la Chambre, j'ai toujours entendu dire, surtout des députés du gouvernement, comme ils étaient contents et orgeuilleux des petites entreprises qui créent 80 p. 100 à 85 p. 100 de nos emplois. Moi aussi je suis fier de ces petites entreprises, monsieur le Président, et je les ai toujours défendues avec ardeur. Mais aujourd'hui, ces gens-là ont peur. Les Canadiens qui aimeraient fonder une nouvelle entreprise, avec ce cauchemar de la nouvelle taxe dite TPS, ont peur de le faire. Donc, les emplois qui auraient été créés ne le seront pas.

Hier soir, monsieur le Président, nous avons eu encore la preuve que dans l'industrie du tourisme au Canada, semble-t-il, qu'on a estimé la perte d'emploi à au moins 30 000. Monsieur le Président, 30 000 emplois qui seront perdus à cause de cette nouvelle taxe!

Lorsqu'on dit que l'ancienne taxe. . .

[*Traduction*]

Comme le ministre avait l'habitude de le dire et le dit encore dans ses discours, cette taxe sur les ventes des fabricants fauche des emplois. Or, nous constatons que la nouvelle TPS, la taxe sur les produits et services, est elle aussi une faucheuse d'emplois. Que faisons-nous donc en l'occurrence? Nous changeons quatre 25c. contre un dollar et rendons tous les Canadiens misérables. De nouvelles petites entreprises ne seront pas créées parce que les gens ont peur. Pourquoi investir mon argent, se dit le petit entrepreneur, pourquoi risquer ma chemise, pourquoi risquer tout ce pour quoi j'ai travaillé toute ma vie alors que dans quelques années un inspecteur du fisc

viendra peut-être dans mon entreprise me dire que je n'ai pas bien perçu la taxe. Le petit entrepreneur ne sait pas bien ce qui est taxable et ce qui ne l'est pas, et il va être tenu de payer la taxe, l'amende et les intérêts et va ainsi perdre tout ce pour quoi il a travaillé toute sa vie. Voilà le genre d'attitude que nous suscitons chez les gens d'affaires du Canada.

Si la petite entreprise est le pivot de notre économie, nous devrions mettre fin à cette folie et le ministre devrait retirer son projet immédiatement. Il devrait négocier avec les provinces et doter une fois pour toutes notre pays d'un régime fiscal unique que tout le monde comprendrait et qui rétablirait l'ordre dans l'activité économique.

[*Français*]

M. le vice-président: Débat, l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Côté) a la parole.

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la réforme de la taxe de vente est un élément essentiel dans mon esprit et se situe dans le plan du gouvernement afin d'assurer un avenir économique du Canada meilleur.

L'une des contraintes les plus importantes quant à l'atteinte de cet objectif, c'est la croissance de la dette nationale.

Avant de parler du fonctionnement de la taxe sur les produits et services, que l'on appelle TPS, on le sait bien, permettez-moi d'examiner d'abord la question.

La dette, c'est un problème national, tout le monde en convient, on en a parlé beaucoup. La maîtrise de cette dette est un défi tout aussi bien national et il ne faut rien de moins qu'un engagement national si nous voulons relever ce défi et le surmonter.

Mais entendons-nous bien. En soi, un emprunt, une dette, ce n'est pas une mauvaise chose. Si je veux acheter une maison, je dois emprunter. En soi, donc, c'est dynamique. Ce n'est pas un risque en soi dans la mesure où on est capable de rencontrer son paiement mensuel.

Mais l'endettement continu, lui, cause un problème. Si la maison que je viens d'acheter dépasse mes moyens de rembourser, là, je m'endette. Si je cumule d'autres biens avec d'autres emprunts, je cumule d'autres dettes que je ne peux plus rembourser et ainsi de suite, je suis acculé au pied du mur. Mais afin de ramener la dette à un niveau maniable, nous devons donc réduire le déficit annuel. Et c'est exactement ce que nous avons fait depuis 1984.

Mais l'endettement continu, lui, cause un problème. Si la maison que je viens d'acheter dépasse mes moyens de rembourser, là, je m'endette. Si je cumule d'autres biens avec d'autres emprunts, je cumule d'autres dettes que je ne peux plus rembourser et ainsi de suite, je suis acculé au pied du mur.

Donc, l'endettement cause un problème, et c'est aussi justement le problème du Canada depuis les 25 dernières années. C'est un problème non seulement pour le Canada, mais pour les particuliers et les entreprises.

Quand la dette est trop élevée et que les paiements d'intérêt le sont également, c'est là que l'on a un problème très lourd à supporter.

La dette publique, donc, existe depuis le début de la Confédération, soit dit en passant. Mais c'est au cours des 20, 25 dernières années en particulier que la dette a pris une ampleur considérable, scandaleuse.

Depuis 1970-1971, le gouvernement fédéral dépense annuellement plus qu'il ne perçoit de recettes. Je reviens donc à mon exemple de maison dont je ne peux rembourser l'emprunt et le remboursement mensuel. Donc, le dépassement devient une dette.

Bref, l'État a été en déficit continu depuis cette période. Pour combler chacun des déficits, nous avons, et les gouvernements successifs ont dû emprunter. Le résultat cumulatif de tous ces emprunts est devenu, donc, ce que l'on appelle la dette nationale qui est équivalente aujourd'hui à 320 milliards de dollars.

Imaginez-vous ce que représente seulement en intérêt cette responsabilité. Trente et un cent pour chaque dollar de revenu que le gouvernement reçoit sert donc au paiement de cette dette générale.

Seulement l'an dernier, les paiements d'intérêt ont représenté à eux seuls presque 1 300$ pour chaque citoyen canadien. Hommes, femmes, même les enfants étaient endettés. En d'autres mots, cela équivaut à 5 000$ en moyenne pour le ménage, pour la famille, ou 400$ par mois par individu. C'est donc l'équivalent d'une fraction très appréciable de son loyer que chacun doit payer, ou même de son hypothèque. C'est donc inadmissible, on est donc acculé au pied d'un mur.

• (1700)

Alors, à cette époque-là, en 1984, le défit atteignait 38 milliards 300 millions de dollars. Juste pour l'exercice qui s'est terminé en mars dernier, 1989, les données provisoires indiquen9zt que le déficit a atteint 28 milliards 700 millions de dollars, soit 200 millions de dollars de moins que prévu dans les projections du budget d'avril. Nous

avons donc réduit le déficit de près de neuf milliards et demi par rapport à 1984. Cela veut donc dire qu'à chaque année, nous venons de soustraire nos obligations de 10 milliards, peut-être pas pour les consacrer au service que nous voulons nous donner en plus, puisqu'il y a toujours la dette au total, mais nous venons de diminuer déjà de 10 milliards une dette qui se chiffrait à 38.

Cette réduction donc du déficit a ralenti la croissance de la dette publique. Et au cours du dernier exercice, et pour la première fois d'ailleurs dans 15 ans, je dis bien en 15 ans, pour la première fois la croissance de la dette a été inférieure à 10 p. 100. Belle performance, comparativement à un sommet de 24 p. 100 en 1984.

Mais notre objectif est de réduire nos besoins de financement à zéro d'ici 1993-1994, et le défi est de taille. Il s'agit donc d'éponger, d'effacer tout ce déficit de 28 milliards qui nous reste. Ainsi, selon les mêmes méthodes comptables qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne, nous pourrions avoir à ce moment-là un budget qu'on appelle équilibré.

Les succès que nous avons obtenus dans l'ensemble sur le plan de la réduction du déficit depuis 1984 sont attribuables au resserrement du déficit sur tous les biens et sur tous les plans. D'abord, nous avons réduit les dépenses publiques. Deuxièmement, nous avons remanié le régime fiscal dans son ensemble. Enfin, nous avons apporté des changements structurels pour permettre à l'économie de fonctionner plus harmonieusement et plus productivement, et cela sans trop d'entraves gouvernementales.

La restriction des dépenses, monsieur le Président, a été et continue de constituer une partie importante de notre programme de maîtrise de la dette. J'ai entendu des gens, non seulement aujourd'hui, mais depuis plusieurs semaines, dire que si le gouvernement réduisait ses dépenses, ils ne seraient pas si mécontents de payer des impôts. Voilà qui est bien. Tout le monde est d'accord pour diminuer les dépenses, de préférence à augmenter les impôts. Mais en réalité, nous avons justement réalisé ces objectifs-là, de restreindre et de diminuer les dépenses gouvernementales, et non seulement un petit peu, mais beaucoup. Voyons de plus près. Regardons par exemple ce qui s'est passé. Nous avons effectué des coupures dans tous les secteurs des dépenses publiques. Beaucoup de gens disent: Coupez chez les fonctionnaires. Coupez dans les biens. Coupez dans les meubles. Mais nous avons réduit, ne l'oublions pas, les subventions aux entreprises, comme le Programme, entre autres, d'encouragement au secteur pétrolier. Nous avons aussi réduit le financement des sociétés d'État, y compris Radio-Canada et la Société canadienne des postes. C'est vrai. Nous avons aussi réduit les dépenses consacrées à la Défense et à l'aide étrangère. Et beaucoup de monde nous le reproche.

Couper quoi, alors? Il fallait donc intervenir. Et nous avons modifié en plus nos programmes de transferts aux particuliers: les hauts salariés doivent maintenant remettre une partie de leur pension de sécurité de la vieillesse et de leurs allocations familiales. La liste des réductions ne se termine pas là, et elle continuera d'augmenter. Bon nombre de ces décisions, d'ailleurs, ont été extrêmement difficiles à prendre. Mais elles s'imposaient et nous avons agi. Et c'est cela, d'ailleurs, la responsabilité d'un gouvernement. C'est de gérer le bien-être de toute une collectivité. Bien sûr, cela suppose des sacrifices de la part de certaines parties de la population, mais le sens des responsabilités de ce gouvernement a été évident depuis quatre ans.

Et c'est dans le fonctionnement même de l'État que la restriction des dépenses s'est le plus fait sentir. L'an dernier, les dépenses de fonctionnement du gouvernement ont été inférieures à ce qu'elles étaient lorsque nous sommes entrés en fonction. En quatre ans, nous avons coupé les dépenses de fonctionnement de l'État, et qui ont mené à un niveau inférieur à celui qu'il était il y a quatre ans. Belle performance!

Nous y sommes parvenus en imposant des contraintes budgétaires strictes aux ministères. Nous avons vendu des propriétés publiques excédentaires. Nous avons réduit la Fonction publique de 12 000 années-personnes. Là encore, on nous dit: Coupez, coupez! Mais il peut y avoir une fin à tout cela aussi. Il nous faut garder les services et les personnes qui doivent les gérer. Néanmoins, il y a eu une coupure de 12 000 années-personnes. Ainsi, nous avons consacré 1 milliard 700 millions de dollars, soit 10 p. 100 de moins, au fonctionnement du gouvernement l'an dernier, par rapport à 1984-1985. Bon nombre d'entreprises seraient heureuses d'obtenir de tels résultats. Et nous sommes déterminés à poursuivre l'identification du gaspillage des deniers des contribuables et à supprimer ce gaspillage-là.

La mise en oeuvre de notre plan nous a permis de ramener la croissance des dépenses de programmes à seulement 3,5 p. 100 en moyenne par année depuis que nous sommes entrés en fonction. Cette hausse est inférieure au taux d'inflation pour la même période. L'an dernier, année d'élections, nous avons maintenu la croissance des dépenses de programmes à 3,1 p. 100. En comparaison, les dépenses des administrations provinciales ont augmenté, elles, de 6,5 p. 100. Belle performance encore!

Les mesures que nous avons prises nous ont donc permis, monsieur le Président, de ramener les dépenses de programmes de 19,5 p. 100 en 1984-1985 à 16 p. 100 en proportion du Produit intérieur brut de l'année dernière. D'autres réductions seront effectuées cette année et au cours des prochaines années. Sans les mesures que nous avons prises, les dépenses de programmes auraient été de

22 milliards de dollars plus élevées cette année qu'elles ne le sont actuellement.

D'un côté du déficit, on a donc les dépenses; de l'autre, les impôts. Personne, bien sûr, n'aime les impôts. Personne ne veut payer. Mais si nous n'aimons pas les impôts, nous savons qu'il faut les payer, et c'est dans ce sens-là que se situe actuellement, monsieur le Président, l'objectif d'une taxe sur les produits et services.

La première étape donc de la réforme fiscale a été faite dans ce sens-là. La seconde reste à faire, et c'est de celle-là dont nous discutons. C'est dans ce sens-là que la population doit donc comprendre, monsieur le Président, que gérer des biens veut dire aussi aller chercher des revenus pour gérer nos services. Bien sûr, les déclarations de l'opposition sont souvent alarmistes, mais en ce sens-là, monsieur le Président, il faut porter l'attention à toute l'information qui est diffusée.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue, le député de Richmond—Wolfe (M. Côté). Ce n'est pas une question d'être alarmiste, je pense, monsieur le Président, c'est une question de fait. Moi, je sais que la fiscalité. . . le Canada, on a des problèmes certains. On doit apporter des correctifs. Je pense que tout le monde en cette Chambre est au courant. Mais ce qui me préoccupe beaucoup, monsieur le Président, dans la TPS telle qu'annoncée par le gouvernement conservateur, c'est que 75 p. 100 de la population a démontré très clairement qu'elle était contre cette taxe sur les produits et services, et ce qui me préoccupe encore plus, monsieur le Président, c'est que le Québec est une des provinces qui va être le plus directement touchée par la taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Voici donc ma question, monsieur le Président, au député de Richmond—Wolfe.

Vous, du gouvernment conservateur, qui avez toujours recherché le consensus avec les provinces canadiennes, comment se fait-il que dans ce cas-ci, il y a à peine quelques semaines, à la Conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Québec, tous les premiers ministres canadiens, à l'unanimité, se sont prononcés contre la taxe sur les produits et services? Pourtant, les premiers ministres des provinces canadiennes sont vos partenaires, et vous devez tenter d'arriver avec ces provinces-là à un consensus en ce qui touche la fiscalité provinciale ou fédérale. Alors, j'aimerais connaître l'opinion de notre collègue député, à savoir: Si tout le monde est contre, est-ce que le gouvernement ne pourrait pas réaliser qu'il est dans l'erreur dans la forme de taxation qu'il veut imposer aux Canadiens?

• (1710)

M. Côté: Je m'étonne, monsieur le Président, que mon honorable collègue évalue la situation en disant que toute la population est contre. S'il était présent aux audiences, ou s'il lisait les documents, il se serait aperçu que tous les intervenants, jusqu'à maintenant, sont tous en faveur du principe de la TPS puisqu'elle est la substitution équitable, le remplacement juste d'une autre taxe sur les produits manufacturés qui, elle, était injuste. Ce que vous devriez savoir, c'est que nos intervenants suggèrent au gouvernement via le Comité, bien sûr, d'apporter peut-être des modalités d'application différentes aux discussions qui ont été déposées dans un document de travail et sur lesquelles nous discutons, justement.

Quand vous dites aussi que l'unanimité manque du côté des provinces, je dois vous dire qu'elle manque entre elles, elle ne manque pas à l'égard des discussions avec le gouvernement central. C'est beaucoup plus l'unanimité entre les provinces, mais là-dessus, les discussions se poursuivent.

Le troisième point que l'honorable député a soulevé, monsieur le Président, c'est ce ton alarmiste. Et je dois vous dire que mon honorable collègue a prononcé le mot juste puisque les discussions qui ont lieu actuellement sont précisément alarmistes dans la mesure que les jugements viennent de l'opposition. C'est évident que la population est contre à cet égard, semble-t-il, selon les sondages que vous annoncez. Mais, encore une fois, je peux vous dire que dans la mesure où la discussion porte froidement et raisonnablement, je n'ai pas du tout le même constat et les intervenants qui se présentent devant le Comité ont justement des jugements tout à fait favorables.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je participe à ce débat pour parler d'intimidation. Pourriez-vous me laisser un peu de latitude, monsieur le Président, parce que ce que je vais dire porte sur la taxe sur les produits et services que le gouvernement a l'intention d'adopter.

Je voudrais lire un éditorial du *Winnipeg Free Press* intitulé: «Tentatives d'intimidation à Terre-Neuve». En voici un extrait:

> Le premier ministre a envoyé, la semaine dernière, un de ses principaux lieutenants pour déclarer en conférence de presse que les doutes de Terre-Neuve pourraient non seulement ruiner l'Accord du lac Meech, mais aussi menacer les accords fédéraux-provinciaux et, pourquoi pas, l'ordre international. Si Terre-Neuve changeait d'avis à propos du lac Meech, a-t-il dit, les accords entre gouvernements ne tiendraient plus. L'accord fédéral-provincial sur le développement des champs pétrolifères Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve serait compromis ainsi que les accords sur les pêches avec les États-Unis.

C'était la première fois qu'un haut fonctionnaire du gouvernement du Canada menaçait ainsi de couper les fonds à la province si elle n'obéissait pas. Je n'ai jamais été témoin d'une manoeuvre d'intimidation aussi honteuse au cours des 17 ans que j'ai siégé à la Chambre des communes.

Je tiens à donner à la Chambre des communes le contexte dans lequel cet acte d'intimidation a été com-

mis. Cette province qu'on vient de rappeler à l'ordre a déjà énormément souffert par la faute du gouvernement. Pour commencer, ses stocks de poisson, dont dépend sa subsistance, sont menacés. La crise que traverse l'industrie de la pêche de la côte est sans précédent. La pêche a toujours été la raison d'être de notre province, monsieur le Président. Les Terre-Neuviens sont des pêcheurs, et c'est justement pour cela qu'ils sont là. Les gens qui nous demandent pourquoi nous ne faisons pas autre chose ne comprennent vraiment pas notre situation. Nous sommes un peuple de pêcheurs, mais les ressources halieutiques sont dans un état critique parce qu'elles ont été mal gérées par le gouvernement du Canada. C'est lui qui doit être tenu responsable.

Au milieu de cette crise qui touche notre gagne-pain, le gouvernement du Canada dit: «Maintenant, Terre-Neuve, Labrador, nous avons l'intention de modifier le régime d'assurance-chômage.» Ce régime, c'est le filet de sécurité dont les pêcheurs et travailleurs des usines de traitement du poisson se servent comme programme de soutien du revenu depuis l'époque de Jack Pickersgill.

Au moment où la pêche, notre principale industrie, est en crise, le gouvernement du Canada dit: «Nous augmentons vos cotisations. Nous nous retirons du régime d'assurance-chômage. Nous réduisons le nombre de semaines de prestations auquel vous avez droit. C'est ce que nous allons faire pour vous pendant cette période de crise.» Il n'y a pas de programme d'indemnisation, comme celui dont les agriculteurs canadiens ont bénéficié. Il n'y a pas de projet de gestion des ressources halieutiques. Le gouvernement coupe dans le régime d'assurance-chômage, qui est le filet de sécurité des travailleurs des usines à Terre-Neuve. C'était le deuxième point.

Troisièmement, le gouvernement du Canada n'a pas donné à la côte est la part qui lui revenait sur le plan du développement régional. Je veux vous lire un article qui a paru le 13 septembre dans le *Citizen* d'Ottawa. Il s'agit d'une étude demandée par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, et non pas par une organisation conservatrice, ni libérale, ni néo-démocrate. Savez-vous qui a fait l'étude pour le CEPA? C'est Decima, la maison de sondage du Parti conservateur. La maison de sondage du premier ministre a fait un sondage pour le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, et voici ce qu'elle a découvert:

> . . .l'aide fédérale à l'industrie dans les provinces atlantiques a chuté à un point tel que, en 1987, elle était inférieure à la moyenne nationale par habitant.

Permettez-moi de répéter, car c'est très important. Il s'agit d'un sondage fait par Decima.

> . . .l'aide fédérale à l'industrie dans les provinces atlantiques. . .

Vous souvenez-vous du développement régional? Vous souvenez-vous du MEER? Vous souvenez-vous du fédéralisme coopératif? Vous souvenez-vous d'un Canada généreux, d'une nation qui partageait ses richesses? Vous souvenez-vous du temps où on aidait les défavorisés, les moins nantis? Vous vous en souvenez? Voici ce que disait Decima:

> . . .l'aide fédérale aux provinces atlantiques a tellement diminué que, en 1987, par habitant, elle était inférieure à la moyenne nationale. . .
>
> Le conseil de recherche économique financé par l'entreprise a constaté que l'aide fédérale à la région atlantique se montait à 1 045 $ par personne.
>
> Dans le reste du Canada, c'était 229 $ par personne et 302 $ par personne pour l'ensemble du Canada.

Je n'ai pas besoin de m'éterniser là-dessus, mais c'est le point numéro trois.

En plus de cela, on veut imposer une taxe sur les produits et services. On veut rajouter cela aux taxes qui existent déjà. Savez-vous à combien se monte la taxe de vente dans notre province en ce moment? À 12 p. 100. C'est la plus élevée au Canada, alors que nous sommes la province où le revenu moyen est le plus faible, où le chômage est le plus élevé, et où il n'y a rien pour remplacer une industrie menacée.

Pensez-y un peu, monsieur le Président, pour voir ce que cela représente. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que la taxe de vente, la taxe combinée, atteindra 22 ou 23 p. 100. Pire encore, monsieur le Président, je vais vous dépeindre les effets de cette taxe sur le nord. Pas seulement sur le Labrador, qui est le nord de notre province, mais sur tout le nord du pays.

Voici une lettre de la Chambre de commerce de l'ouest du Labrador. Faites bien attention mes chers collègues de Montréal: «Même si les frais de transport comptent pour une bonne part des 22,5 p. 100 d'excédent de prix par rapport à Montréal, il y a plusieurs autres facteurs». Rappelez-vous, les transports sont taxables. Ce ne sont pas seulement les produits qui seront taxés dans le nord du Canada, mais aussi leur transport qui ne l'était pas sous le régime de la taxe sur les ventes des fabricants. Il n'était pas taxé auparavant, mais il le sera désormais.

Outre le transport des marchandises, les véhicules sont drôlement abimés par le froid intense qui sévit dans la région. Le chauffage y est d'ailleurs fort coûteux. Les salaires sont élevés car le coût de la vie y est fort. Il faut notamment compter les frais médicaux qui augmentent ce coût, surtout quand il faut se déplacer jusqu'à St. John's ou Montréal pour une chirurgie ou des soins dentaires; seulement une faible portion des frais de dé-

placement engagés peut être déduite de la note fiscale du particulier.

L'auteur de la lettre dit ceci: «J'y ai goûté quand ma femme a dû subir une opération à coeur ouvert à Montréal. Il m'en a coûté quelques milliers de dollars pour lui tenir compagnie jusqu'à ce qu'elle soit hors de danger, et ensuite pour lui rendre visite les fins de semaine avant qu'elle puisse revenir à Labrador City. Je n'ai pas pu déduire ces frais de mon impôt. Ils se sont simplement ajoutés au coût élevé de la vie dans l'ouest du Labrador».

• (1720)

Désormais, toutes ces choses seront imposables. Qu'adviendra-t-il des personnes qui vivent aux confins du pays, qui n'ont pas le choix de faire autrement? Que leur arrivera-t-il? Il n'existe pas de solution pour ces gens. Il n'en existe pas pour les habitants du Nord. Il n'y en a pas pour les Inuit qui vivent à Inuvialuit ou à Thompson, dans le Manitoba, ou dans le nord de la Colombie-Britannique, ou encore à Dawson City, dans le Yukon. Que répondre à ces personnes? Que se propose de faire le gouvernement du Canada pour améliorer leur situation? Se rend-il compte de ce qui va se produire en 1991 quand la taxe de vente entrera en vigueur?

J'ai essayé de vous expliquer, monsieur le Président, ce qui risque de se produire dans notre province, et il me reste encore deux minutes pour le faire. Que va-t-il se produire au juste? On ne va pas s'en tenir à une semonce comme celle que M. Specter a servie au gouvernement de Terre-Neuve pour le mettre au pas. Que je sache, on ne fera rien pour aider nos pêches. On ne m'a pas dit ce qu'il en était à ce propos. Le gouvernement va s'attaquer aux chômeurs. Il va saper notre appareil d'assurance-chômage. Au dire de Decima, il va laisser les fonds de développement s'épuiser. Maintenant il nous impose, dans le Nord, une taxe de vente de 20 p. 100 plus élevée qu'a Montréal, une taxe de vente combinée de 24 p. 100. C'est autre chose qu'une simple semonce, cela. Il va tomber à bras raccourcis sur les Terre-Neuviens. Voilà ce qu'il va faire. Voilà l'attitude du gouvernement du Canada en l'occurrence.

Je voudrais que les députés comprennent qu'il existe des gens vulnérables dans les régions et dans le nord du Canada. Si le gouvernement va de l'avant sans s'arrêter pour aucune considération, sans prévoir de solution de rechange à cette taxe, notre compte est bon. Ce n'est pas seulement notre gagne-pain qui sera menacé, mais nos maisons, nos localités, nos familles. J'avertis le gouvernement qu'il aura alors des comptes à rendre.

M. Reid: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir deux fois dans la même journée, surtout quand j'ai affaire à mon collègue du Labrador. Je n'ai que cinq minutes malheureusement. Il sait que je pourrais probablement discourir sans m'arrêter. Je vais tâcher d'être bref en répondant aux quatre points qu'il a soulevés.

Dire, comme le député le fait, que le problème des stocks de poisson au Canada est imputable au gouvernement ou, quant à cela, à n'importe quel gouvernement, c'est ne pas en reconnaître la complexité, c'est ne pas voir la complexité du problème avec lequel nous sommes aux prises et que nous devons régler.

Il faut s'assurer que le député et tous ses collègues reconnaissent, comme on le précise clairement dans cette enceinte depuis le printemps de l'année dernière, que le gouvernement considère le problème qui se pose dans le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique comme une question économique d'envergure nationale. Le premier ministre le traite comme tel dans nos initiatives dans le monde et au Canada avec la nomination d'un comité de ministres de premier plan et de hauts fonctionnaires chargés de deux ou trois choses. Tout d'abord, en quoi consiste le problème? Quelles en seront les ramifications? Quelles sont les solutions véritables qui s'offrent à nous en tant que gouvernement, en tant que pays, pour régler ce problème qui est d'abord et avant tout celui du bien-être des gens et des localités concernés? C'est pourquoi le gouvernement en a fait une question économique nationale.

En ce qui a trait aux modifications du régime d'assurance-chômage, les pêcheurs ne sont pas visés. Ces modifications ne touchent pas les pêcheurs, les seuls travailleurs indépendants du pays qui ont droit à des prestations. La situation à cet égard demeure la même. En fait, les cotisations seront peut-être supérieures à ce qu'elles sont à l'heure actuelle, mais elles seront tout de même inférieures à ce qu'elles étaient l'année dernière.

M. Mifflin: Qu'en est-il des employés d'usine?

M. Reid: Dans leur cas, comme dans celui des pêcheurs, le gouvernement ne cesse de mettre en oeuvre des programmes d'urgence tendant à répondre à leurs

besoins immédiats et à court terme face aux problèmes qui les affligent.

M. Harvard: Croyez-vous dans tout cela?

M. Reid: Tout à fait. Le député a prétendu qu'on ne consacrait pas suffisamment au développement régional. Or, depuis deux ans, on affecte au développement régional dans l'Atlantique plus d'argent qu'au cours des 25 dernières années. Cette année seulement, nous y consacrons 500 millions de dollars. Au cours des cinq prochaines années, nous dépenserons en moyenne 420 millions de dollars, alors qu'au cours des cinq dernières années la moyenne s'est établie à 280 millions de dollars et que durant les cinq années précédentes sous le gouvernement de nos vis-à-vis, elle n'était que de 185 millions de dollars.

Si on continue de prétendre que nous n'apportons pas à la région de l'Atlantique l'appui important dont elle a besoin dans le domaine du développement régional, alors je ne vois vraiment pas ce que nous pourrions faire de plus. Le développement régional est manifestement un élément important de toute politique économique globale de la part du gouvernement.

Très rapidement, si vous le permettez, je voudrais préciser que la taxe de vente sur le transport entre dans les frais d'exploitation des entreprises. La taxe de 9 p. 100 s'applique sur le tout, du début à la fin. Il n'y a pas de taxe sur le transport de la nourriture. Les produits de première nécessité sont couverts. Il en est de même des services médicaux.

Cette taxe sera plus profitable pour Labrador-Ouest que pour bien d'autres endroits, car l'économie y repose sur les capitaux de l'industrie lourde. Si nous avons une croissance forcée de 9 milliards de dollars. . .

M. le vice-président: Je regrette, je dois interrompre le député pour donner au député du Labrador le temps de répondre.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je ferai part des commentaires du député au président de la Chambre de commerce de Labrador-Ouest. Peut-être voudra-t-il que le député explique à son organisme comment la taxe de vente pourra être profitable à sa région.

Par souci de justice, nous devons concéder au député que la crise de la pêche n'a pas débuté hier. Même en lui concédant cela et en admettant aussi que peut-être la responsabilité de cette crise doit être partagée, ce dossier n'est ni plus simple ni plus compliqué pour autant. Une chose est bien claire, cependant, et c'est que toute indemnisation est la responsabilité du gouvernement actuel, des ministériels qui siègent en face.

Le chiffre d'un milliard de dollars a été avancé. Bien sûr, le gouvernement a été très généreux envers les agriculteurs de l'ouest du Canada. Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) qui est originaire de cette région a été très généreux. Nous reconnaissons qu'il y a une crise des pêches et que les stocks sont menacés. Le député affirme que cette crise n'a pas un seul responsable, mais plusieurs. Donnons-lui raison sur ce point. Admettra-t-il pour sa part que le seul responsable de l'indemnisation est le gouvernement du Canada? Admettra-t-il aussi que jusqu'à maintenant, pas un sou des 2 milliards de dollars annoncés n'a été versé, même si la population de notre province traverse actuellement une période extrêmement difficile?

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Merci, monsieur le Président. Dans le cadre du présent débat, je tiens à parler plus particulièrement du financement du développement régional, comme vient de le faire mon collègue, le député de St. John's, et à souligner qu'au cours des deux dernières années notre gouvernement a fait plus que tout autre en cette matière. Je veux dire aussi quelque mots au sujet de la diversification de l'économie de l'Ouest, de ce que nous sommes en train de réaliser dans la région de l'Atlantique par l'entremise de l'APECA et de la FEDNOR, dont le siège social est situé à Sault-Sainte-Marie.

Le 4 août 1987, le gouvernement annonçait une grande initiative destinée à faire participer davantage l'Ouest au développement économique de tout le pays et à lui permettre de s'adapter aux réalités économiques changeantes du monde d'aujourd'hui. Beaucoup a déjà été fait à cet égard en deux ans.

En dépit de la période de restrictions que nous vivons à l'heure actuelle, le défi national est de réduire le déficit fédéral. Nous nous efforçons de le relever par le biais de nouvelles idées en matière de conservation de l'énergie et d'autres engagements au niveau des régions, de sorte que celles-ci reçoivent non seulement un financement égal, mais un financement accru par rapport à l'an dernier.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest dépense de plus en plus. En 1987-1988, nous avons déboursé 52 millions de dollars, et en 1988-1989, 145 millions. Pour l'exercice 1989-1990, le budget principal prévoit des déboursés de 287 millions. C'est une

hausse de 142 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de l'an dernier, 142 millions de plus pour la diversification de l'économie de l'Ouest.

• (1730)

Les attentes sont très élevées et, en période de restrictions budgétaires, elles ne peuvent ni ne doivent toutes être satisfaites. Mais le gouvernement ne s'engage pas moins fermement, comme le montrent ces augmentations des dépenses, à stimuler le développement régional, en particulier dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique.

Notre gouvernement a créé le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest afin de satisfaire aux besoins spéciaux des Canadiens de cette région. Il a ainsi reconnu que les défis varient d'une région à l'autre et qu'il fallait aborder le développement économique de façon nouvelle et novatrice. La création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et de l'APECA témoigne de cette nouvelle façon de faire.

Pour assurer le succès de cette mesure, on a fait en sorte que le mandat de l'Office de la diversification économique de l'Ouest soit simple et qu'il réponde à trois principaux objectifs: premièrement, imprimer une direction responsable au développement économique de l'Ouest; deuxièmement, jouer un rôle d'ardent défenseur des vues de l'Ouest dans le processus de prise de décision, ici, au Canada; troisièmement, recourir à des principes commerciaux généralement acceptés dans l'établissement d'un programme à l'appui de la diversification. La loi a été adoptée et proclamée le 25 juin 1988.

Cet organisme s'est chargé d'une tâche nouvelle et ses représentants suivent le développement de la politique interministérelle à Ottawa. Ils suivent l'action quotidienne du gouvernement afin de s'assurer que les intérêts des Canadiens de l'Ouest sont pris en considération ici, à Ottawa, et que nos bureaux dans l'Ouest en tiennent également compte.

Les intérêts de l'Ouest sont aussi défendus au Cabinet dans un certain nombre de secteurs clés. Je voudrais surtout parler de la politique d'approvisionnement et de développement des ressources nationales.

L'Initiative d'approvisionnement de l'Ouest, IAO, qui a été annoncée en juillet 1988, était une mesure qui touchait particulièrement l'Ouest: hausser le niveau de la valeur ajoutée des crédits d'approvisionnement discrétionnaires affectés dans l'Ouest grâce à un montant supplémentaire de 600 millions de dollars sur quatre ans qui sera gardé en réserve; s'employer au mieux à localiser dans l'Ouest, et seulement dans l'Ouest, les sources d'approvisionnement d'une large part des grand projets des sociétés d'État; avoir pleinement recours au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest pour faire en sorte que les fournisseurs de l'Ouest soient mieux préparés à soumissionner pour obtenir des contrats du secteur public; travailler de concert avec les gouvernements provinciaux pour faire en sorte qu'un réseau efficace encadre chaque fournisseur et que les fournisseurs soient mieux préparés à présenter des soumissions pour les contrats d'approvisionnement du gouvernement.

Un mémoire d'entente est actuellement dressé par la Défense nationale, Approvisionnements et Services, Industrie, Sciences et Technologie et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest collabore avec d'autres ministères. Ainsi, de concert avec Agriculture Canada, il effectue des travaux dans le domaine de la biotechnologie et de la conservation des sols. Avec Énergie, Mines et Ressources, il poursuit l'exploitation de gisements de charbon à faible teneur en soufre.

Pour être admissible à l'aide du bureau, les projets doivent porter sur de nouveaux produits, de nouveaux marchés, de nouvelles techniques, des moyens d'accroître la productivité ou des succédanés pour les produits d'importation. Le bureau encourage à la fois les projets commerciaux individuels et les projets systémiques. Nous n'insistons absolument pas sur une participation. Si le bureau décide d'investir, il fournit un prêt remboursable. Si l'entreprise réussit, le gouvernement est remboursé. Si elle échoue, nous nous associons aux pertes. Nous n'avons pas de formule de demande.

Nous encourageons les entrepreneurs à se présenter au ministère avec un résumé de deux pages où ils décrivent leur idée, de façon que nous puissions en discuter à tête reposée avant d'allouer des fonds à des projets à long terme.

Jusqu'à maintenant, nous avons approuvé près de 1 200 projets, dont 85 p. 100 proviennent d'exploitants de petites entreprises. Nous reconnaissons et savons l'importance des petites entreprises pour l'ouest du Canada. Le ministère ne fournit aucune aide pour les travaux de modernisation ou d'expansion. Nous recherchons des idées novatrices propres à favoriser la diversification. Depuis son ouverture il y a 25 mois le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest a reçu 6 800 projets, en a approuvé 1 158, en a rejeté 4 006 et en étudie encore 1 718.

J'aimerais mentionner deux ou trois petits projets dans ma province. Une petite entreprise albertaine a reçu 10 000 $ pour mettre au point des prototypes de produits à l'intention des handicapés physiques. La société Pro DentLaboratory de Calgary a reçu un octroi remboursable de 216 648 $. La première initiative poussée de matériaux industriels dans l'ouest du Canada a été prise de concert avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Alberta et la société SherittGordon Limitée.

Une excellente initiative. Cela démontre que nous collaborons.

Voilà qui démontre que nous ne travaillons pas à l'écart dans l'Ouest. Le bureau travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le bureau compte sur leur aide pour trancher des problèmes complexes, analytiques ou politiques.

Les problèmes fondamentaux de l'Ouest ne sauraient se régler rapidement ou simplement au moyen de l'affectation de deniers publics. L'aide financière ne peut être utile que si elle est utilisée avec circonspection pour susciter de nouvelles initiatives et créer de nouvelles perspectives, surtout pour l'économie de l'Ouest.

Le budget démontre que le gouvernement est déterminé à favoriser le développement économique régional au cours des années à venir. Au cours des cinq prochaines années, nous entendons consacrer en tout 1,8 milliard de dollars au développement régional de l'ouest du Canada. Cela représente une augmentation de 85 p. 100 par rapport aux 980 millions de dollars consacrés au développement régional de l'Ouest au cours des cinq dernières années. Voilà qui est intéressant! Dans l'ouest du Canada, il y a en outre une nouvelle entente fédérale-provinciale prévoyant de nouveaux crédits de 242 millions de dollars.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet des programmes fédéraux de développement régional au Canada atlantique. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a contribué financièrement au développement de cette région en subventionnant des programmes-cadres et des programmes en coopération. De 1979 à 1984, il a dépensé 185 millions de dollars à cette fin. De 1984 à 1989, il a consacré 282 millions de dollars au Canada atlantique. Pour les années 1989 à 1994, les dépenses devraient s'établir à 425 millions.

Mon collègue de St. John's-Est a très clairement affirmé que, jamais depuis le Seconde Guerre mondiale, le Canada atlantique n'avait joui d'autant de possibilités d'expansion et de développement régional. Regardez simplement son taux de chômage. Comme le mentionnait mon collègue, le taux a diminué à l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve depuis que nous sommes au pouvoir.

Que les députés soient assurés que notre gouvernement appuie l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous l'appuyons, l'encourageons et apprécions le travail qu'elle accomplit. Nous sommes contents également du succès que connaissent FEDNOR dans le Nord de l'Ontario et le programme de diversification de l'économie dans l'ouest du Canada.

Monsieur le Président, j'ai été très heureuse de participer à ce débat. Je peux vous garantir, à vous et aux députés d'en face, que nous n'avons fait preuve d'aucune négligence envers les diverses régions du pays et que nous appuyons la diversification de l'économie de toutes les régions.

M. Boudria: Monsieur le Président, après avoir attentivement écouté l'intervention de ma collègue, je voudrais lui poser une question.

La députée a parlé de développement régional et d'autres sujets intéressants. J'aimerais qu'elle précise d'abord si elle est en faveur de la taxe sur les produits et services, sous la forme que propose le ministre des Finances. Ensuite, je voudrais connaître son opinion sur la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre des Finances. Celui-ci a affirmé que la taxe sur les produits et services constituait l'un des éléments du programme qu'envisage le gouvernement pour réduire le déficit.

Étant donné que le ministre des Finances a déclaré le 18 juin 1987 que cette taxe n'aura pas d'incidence sur les recettes, je me demande si ma collègue peut me dire comment une taxe sans incidence sur les recettes pourra réduire le déficit.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'étais en train d'ouvrir le document technique concernant la taxe sur les produits et services. Je crois que la première question de mon collègue portait sur le fait de savoir si j'étais ou non en faveur du projet de taxe sur les produits et services.

• (1740)

Il faut, je pense, que vous compreniez quelle était à l'origine la situation et cela prend peut-être du temps pour expliquer ce que nous avons mis en place. La taxe de vente fédérale, ou taxe sur les ventes des fabricants, a été créée en 1924 lorsque 85 p. 1000 des emplois se trouvaient dans les industries de fabrication ici au Canada et que réellement moins de 10 p. 100 , probablement environ 8,5 p. 100, des emplois se trouvaient dans le secteur tertiaire.

La situation a changé comme manifestement nous avons évolué au cours des six dernières décennies et nous nous trouvons maintenant à une époque où plus de 70 ou 75 p. 100 des Canadiens sont employés dans le secteur tertiaire plutôt que dans ce que j'appellerai l'industrie de fabrication ou l'industrie des matières premières. La situation a donc complètement changé.

En 1924, une taxe était appliquée uniquement sur les produits manufacturés. Mais aujourd'hui la situation a changé et nous avons une taxe moyenne de 13,5 p. 100 qui s'applique à l'industrie de fabrication. C'est injuste. C'est pourquoi notre ministre des Finances prend des mesures pour élargir l'assiette et pour englober d'autres industries et d'autres services pour que nous soyons tous égaux, et c'est une position équitable. Je suis assurément en faveur de la taxe sur les produits et services, mais nous devons

établir un ensemble de mesures. Si nous voulons avoir certaines exemptions pour les aliments de base, les frais de santé, certains soins dentaires, les municipalités, les universités, les écoles, les hôpitaux et certains frais juridiques, et cela à juste titre, nous avons alors besoin d'une taxe de 9 p. 100.

Le ministre des Finances doit avoir un taux de 5,5 p. 100 pour obtenir les 18,5 milliards de dollars qui proviennent actuellement de la vieille taxe archaïque et dépassée. Il nous faut ces 18,5 milliards de dollars.

Le ministre des Finances va instaurer un crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services qui aidera les Canadiens à faible revenu. Il va baisser le taux d'imposition de 26 à 25 p. 100 pour les Canadiens à revenu moyen. Cela figure dans le document technique. Pour que les exemptions soient possibles, il faut faire monter le taux à 9 p. 100. Inversément, pour baisser le taux, il faut élargir l'assiette de la taxe.

Mon collègue m'a également posé une question au sujet de la neutralité de la taxe. Cette question a fait l'objet de beaucoup de discussions récemment et, il y a quelques mois, je crois, le ministre a bien mentionné cette neutralité.

La taxe actuelle, qui permet de recueillir 18,5 milliards de dollars, comprend 22 000 exceptions et permet à des centaines de personnes d'éviter de payer d'une façon ou d'une autre. Certaines sociétés manufacturières ajoutent de la valeur à un article dans leur processus de production puis, par l'intermédiaire d'une filiale, transfèrent l'article à une autre entreprise de façon à éviter la taxe. Cela se produit. Personne, ni votre gouvernement, lorsque vous étiez au pouvoir, monsieur, ni le gouvernement actuel ne sait exactement combien de sociétés évitent la taxe légalement ou non. Nous ne savons tout simplement pas qui se soustrait au paiement de la taxe. Si nous en manquons beaucoup ainsi, peut-être alors aurons-nous des recettes supérieures à ce que le ministre des Finances a dit. Cependant, si on jette un coup d'oeil au document technique et aux chiffres qui s'y trouvent, on voit tout de suite ce qu'il faut percevoir pour remplacer les 18,5 milliards de dollars, pour verser le crédit de taxe aux personnes à faible revenu, pour ramener de 26 à 25 p. 100 le taux d'imposition des personnes à revenu moyen et pour financer les 200 millions de dollars de frais administratifs.

Par conséquent, la taxe sera probablement neutre sur le plan des recettes, mais si nous arrivions à faire payer plus de gens que nous ne le pensions parce qu'ils évitaient la taxe actuelle jusqu'ici, je peux vous garantir que tout excédent irait directement à la réduction du déficit.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour parler de la motion de l'opposition qui condamne le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne. S'il y a quelque chose à tirer de ce débat, c'est que les dernières observations montrent franchement ce que le gouvernement va faire subir aux Canadiens avec cette taxe. Si un gouvernement a mal géré l'économie du pays ces cinq dernières années, c'est bien le gouvernement conservateur.

J'ai en main quelques renseignements provenant de Statistique Canada qui montrent clairement que le déficit a presque doublé depuis l'accession des conservateurs au pouvoir. C'est honteux de la part d'un gouvernement qui prêche les restrictions et prétend assurer une gestion financière responsable. Nous savons qu'il n'a pas joint le geste à la parole, et nous avons souligné cette situation à la Chambre depuis notre retour des vacances d'été.

Le gouvernement affectionne les sigles. En effet, nous avons eu l'ALE, la TPS, nous avons maintenant VIA et la TAXE des conservateurs. Ce que chaque Canadien moyen obtient maintenant des conservateurs est une taxe tory.

Dans trois ans, en 1992, après qu'ils auront dépensé tout cet argent en essayant de fêter et de célébrer l'année 1992, on inscrira RIP au-dessus de la sépulture du Parti conservateur. C'est ce qui arrivera aux conservateurs dans trois ans, au moment des prochaines élections fédérales.

Jetons un coup d'oeil sur ce qu'ils sont en train de faire au juste avec cette taxe. Il y a quelques jours, mon collègue, le porte-parole de notre parti pour les questions financières, a posé à la Chambre une question au ministre des Finances. Le gouvernement dépense —et j'espère que les Canadiens regardent actuellement la télévision —7,6 millions de dollars en annonces publicitaires. Pour annoncer la TPS, il va dépenser 7,6 millions. Ce n'est pas neutre sur le plan des recettes.

Voyons ce que cela signifie pour les gens qui sont chez eux, dans leur cuisine, en train de prendre un café, qui nous écoutent peut-être en ce moment, regardent autre chose ou lisent sur le sujet du débat. Le gouvernement dépense 21 000 $ par jour, 875 $ l'heure de notre argent,

de l'argent des contribuables, pour annoncer cette taxe qui n'est pas encore loi. Il a l'audace de publier et de payer des annonces avant même que le Parlement ne donne son approbation. J'ai lu dans le hansard les propos que tenaient les ministériels sur le gouvernement responsable à l'époque où ils étaient dans l'opposition. Des balivernes, et vous le savez, monsieur le Président.

Examinons certaines affirmations que les députés ont faites et certaines affirmations qui se trouvent dans la motion d'aujourd'hui. Les conservateurs poursuivent une politique de taux d'intérêt élevés. J'ai interrogé des députés et des gens de ma circonscription à ce sujet. Ils ont dit: «Ne nous perdons pas dans les détails. Je voudrais savoir une chose: un emprunt pour acheter ou construire une maison me coûtera-t-il plus cher?» Sous le gouvernement actuel, la réponse est oui. Inutile d'aller plus loin. Les témoignages que nous recevons nous apprennent déjà qu'il en coûtera beaucoup plus cher sous le régime de la TPS.

Penchons-nous sur la question de la menace à nos industries des ressources. Nous avons débattu cette semaine le projet de loi sur les forêts. Nous reprenons ce débat demain. Un droit de 15 p. 100 frappe le bois d'oeuvre. Le gouvernement a trahi l'industrie forestière canadienne quand il a signé cet accord. Il a laissé les intérêts américains nous dicter comment exploiter nos forêts. Il n'a pas confiance en notre industrie, ce qui est également déplorable.

Reprenons certaines questions que nous posons au sujet de la politique fiscale, le genre d'information que le gouvernement détient ou non. Comme vous le savez, monsieur le Président, les habitants des régions septentrionales ou éloignées dépendent dans une grande mesure du téléphone et d'autres services.

Certains de mes électeurs de la région du lac Burns m'ont demandé ce qu'il advient de la taxe sur les appels interurbains, combien d'argent le gouvernement recueille et ce qu'il en fait. J'ai donc fait inscrire ces questions au *Feuilleton*. J'ai appris qu'il y avait bien une taxe d'accise sur les appels interurbains. Lorsqu'elles produisent leur déclaration mensuelle, les entreprises n'inscrivent pas séparément le montant de taxe sur les appels interurbains. Elles devraient vérifier leurs ordinateurs. Le montant de taxe fédérale sur ces appels figure très clairement sur les relevés de compte. Le ministre devrait communiquer avec le CRTC et informer B.C. Tel que si elle peut inscrire la taxe sur les relevés de compte, elle peut aussi indiquer dans ses déclarations combien de taxe a été prélevée. On verrait ainsi que cette taxe touche davantage les habitants du Nord et des régions éloignées que ceux des grandes villes. Nous comprenons la situation, monsieur le Président. Nous ne demandons pas la lune. Nous voulons simplement l'équité. Or, l'actuel gouvernement ne fait pas preuve d'équité.

• (1750)

Pour s'en convaincre, il suffit de penser aux disparités régionales que perpétue ce gouvernement. Prenons par exemple les renseignements rendus publics hier par le Congrès du travail du Canada sur les statistiques de la Commission de l'assurance-chômage. Les conservateurs n'ont rien fait qui vaille pendant de nombreuses années dans ma circonscription du nord de la Colombie-Britannique. Il y a beaucoup de travail de rattrapage à faire pour que mes électeurs disposent des services auxquels ils ont droit.

Quand on demande aux conservateurs ce qu'ils ont fait pour la région, ils ont recours aux statistiques de la Commission de l'assurance-chômage pour montrer leurs merveilleuses réalisations. On peut donc conclure, en toute logique, que plus le taux de chômage est élevé, plus les conservateurs pensent qu'ils ont bien travaillé pour nous.

L'information fournie par le CTC sur les statistiques pour le nord de la Colombie-Britannique révèle qu'environ 3 600 prestataires perdront leurs prestations ou ne seront plus admissibles à l'assurance-chômage. Cela représentera une perte d'environ 24 millions de dollars pour l'économie du nord de la province.

Tout ce que je veux dire aux conservateurs, c'est que lorsqu'ils s'attribuent le mérite de dépenser autant d'argent en prestations d'assurance-chômage, ils feraient mieux aussi d'en prendre la responsabilité quand ils en privent la région. Cela va représenter beaucoup pour les habitants du nord de la province. Nous allons en discuter samedi prochain lors d'une assemblée du conseil du travail pour tout le nord, car les gens sont mécontents du gouvernement actuel. Ils sont mécontents de ses décisions sur VIA Rail et la TPS, sur les forêts et bien d'autres questions.

Je voudrais conclure en revenant brièvement sur certains des propos tenus par les députés d'en face au sujet des ententes de développement forestier, particulièrement dans le cadre du programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Les députés d'en face vont célébrant les mérites du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, avec raison. Nous avons appuyé publiquement les ententes de développement forestier résultant de la création du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Il est révoltant de voir les documents provenant du ministre lui-même. Aucune date précise n'a été arrêtée pour le début des négociations sur

de nouveaux projets de développement forestier dans l'Ouest.

À la Chambre, les députés sont honorables et disent la vérité. Ce que nous voulons du gouvernement, c'est la vérité sur ce qu'il fait, sur ce qu'il va faire aux Canadiens à propos de la TPS et ce qu'il va faire aux Canadiens à propos de l'assurance-chômage. Je vous affirme, monsieur le Président, que nos calculs ont démontré que le Parti conservateur va coûter aux Canadiens un montant additionnel de 800 à 1 000 $ par année. Je terminerai en disant que lorsque le démarcheur conservateur se présentera au domicile de l'électeur lors des prochaines élections, ce dernier devrait en exiger le remboursement.

M. le vice-président: Questions ou observations. La parole est au député de Champlain.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'ai écouté avec excessivement d'attention les propos de mon collègue néo-démocrate de Colombie-Britannique et j'ai trouvé quelque peu étrange qu'il soulève le fait que le gouvernement canadien aurait laissé tomber les forêts au cours des dernières années, puisque si on regarde depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984, à ce que je sache, nous avons nommé un ministre d'État aux forêts. On savait qu'auparavant les libéraux avaient abandonné complètement ce secteur d'activité économique et, soit dit en passant, qui est l'un des plus importants. On l'avait promené d'un ministère à l'autre, Agriculture, Environnement, etc.

Nous, en 1984, monsieur le Président, lorsque nous avons pris le pouvoir, nous l'avons promis. C'est vrai que le premier ministre a promis, en 1984, de mettre une emphase plus profonde au niveau du ministère des Forêts en nommant un ministre d'État (Forêts). Nous l'avons fait. De plus, monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue néo-démocrate de la Colombie-Britannique, qui est une province extrêmement importante au niveau de la forêt, que nous avons augmenté nos dépenses à la sylviculture de plus de 300 p. 100. Voilà, monsieur le Président, des preuves concrètes.

Je voudrais lui rappeler également que nous avons signé des ententes fédérales-provinciales avec chacune des dix provinces canadiennes, incluant bien ententu la Colombie-Britannique. Cela représente, monsieur le Président, plus de un milliard d'investissements conjoints avec les provinces, près de 662 millions provenant directement des coffres du gouvernement fédéral.

Si on prend la Colombie-Britannique, monsieur le Président, parce que mon collègue d'en face semble oublier que le gouvernement fédéral a fait des choses importantes dans cette province, c'est une des plus importantes ententes avec celle du Québec: 150 millions de la part fédérale, 150 millions de la part provinciale, ce qui représente une entente de cinq ans, de 300 millions de dollars. C'est beaucoup plus que ce qu'avait fait l'ancien gouvernement à l'époque où M. Trudeau était au pouvoir.

On a donné un sens profond, monsieur le Président, à la foresterie canadienne, principalement dans les provinces exportatrices comme la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, lorsque l'on regarde de près l'entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement forestier, on se rend compte que depuis 1985, en Colombie-Britannique, dans le secteur de la forêt, nous donnons de l'argent, nous investissons pour près de 39 millions de dollars. C'est un investissement de 9,8 millions, monsieur le Président, au niveau de la recherche forestière et de 27 millions de dollars pour la recherche financée dans le cadre de l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières, entre 1985 et 1990.

Je voudrais également rappeler à mon collègue néo-démocrate que le gouvernement canadien, que le gouvernement progressiste conservateur est le gouvernement qui a créé le Conseil canadien des ministres des Forêts, en 1985, et c'est également le gouvernement qui a mis au point une stratégie forestière nationale, en 1987, à laquelle l'ensemble des ministres provinciaux se sont entendus pour dire d'un commun accord avec le gouvernement fédéral que oui, le secteur de la forêt est important, que oui, nous devons mettre suffisamment d'emphase, suffisamment de développement et suffisamment de concertation ensemble pour que l'on puisse donner à ce secteur de l'activité économique la place qui lui revient.

Monsieur le Président, c'est plus de 800 000 emplois au Canada et je voudrais, en toute sincérité, dire à mon collègue que lorsque l'on regarde le bilan du gouvernement progressiste conservateur au niveau de la forêt, depuis 1984, c'est un bilan exemplaire, monsieur le Président, puisqu'il correspond aux aspirations de chacune des provinces, aux aspirations d'un secteur qui a été laissé en déclin par les libéraux et que c'est un secteur dans lequel à l'avenir, monsieur le Président, nous saurons sûrement donner davantage, puisque nous allons avoir, avec le ministère des forêts, un ministère à part entière.

[*Traduction*]

M. Gardiner: Monsieur le Président, il me reste deux minutes pour répondre aux observations du secrétaire parlementaire et je voudrais lui dire que nous sommes du même avis en ce qui concerne la négligence dont les libéraux se sont rendus coupables dans la gestion de nos forêts lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nos discussions sur le projet de loi C-29 ont éclairé la Chambre sur la position du chef actuel du Parti libéral qui s'est ouvertement opposé à la création d'un ministère des Forêts à l'occa-

sion d'une visite dans ma ville natale. Nous sommes heureux que les libéraux aient changé d'avis à ce sujet.

J'ai beaucoup d'admiration pour le secrétaire parlementaire qui appuie fortement le principe d'une entente forestière renouvelée en Colombie-Britannique. Je serai heureux de lui envoyer une pétition que les gens de cette province signent en ce moment en vue de solliciter son appui et de lui demander de se joindre à moi et aux membres de mon parti pour réclamer le renouvellement de l'entente forestière sur les forêts entre la Colombie-Britannique et le Canada. Je compte sur son appui, car nous avons besoin de cette entente qui nous donnera les fonds nécessaires pour reboiser nos forêts.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

(L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.)

L'ENVIRONNEMENT—LES COMPRESSIONS DE VIA RAIL—ON DEMANDE UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour traiter une question que j'ai posée au premier ministre avant les vacances d'été, mais qui est toujours d'actualité. En fait, j'ai eu l'occasion, aujourd'hui, de poser une question sur le même sujet, celui des compressions que le gouvernement se propose d'effectuer dans le service voyageurs de VIA Rail et, en particulier, de la façon dont il a négligé la dimension environnementale de cette décision.

• (1800)

Le jour où j'ai posé la question, en juin, le député de Thunder Bay—Atikokan a demandé au premier ministre si une évaluation environnementale avait été faite de ce projet visant à réduire considérablement le service de transport ferroviaire des voyageurs au Canada. Le premier ministre a répondu qu'il s'agissait d'une décision budgétaire et que ce genre de décisions ne faisait pas normalement l'objet d'une évaluation environnementale. Il contredisait ainsi tout ce qu'il avait dit dans les mois qui se sont écoulés depuis la publication du rapport de la commission Brundtland et il montrait que le gouvernement ne prenait pas au sérieux les recommandations de cette commission selon lesquelles toutes les décisions économiques importantes devraient évaluées du point de vue de leur effet sur l'environnement. Une décision qui a pour effet de réduire de quelque deux centaines de millions de dollars la subvention annuelle de VIA Rail et de restreindre énormément, par conséquent, le service de transport ferroviaire des voyageurs est certainement une décision économique importante.

Nous ne faisons que rappeler au gouvernement que, s'il tient à donner suite à ses belles paroles, s'il veut vraiment donner suite à ses promesses, et prouver qu'il a effectivement adopté cette nouvelle façon de penser en ce qui concerne l'économie et le lien qu'il convient d'établir entre cette dernière et l'environnement, il en a l'occasion idéale. Voilà l'occasion tout indiquée d'affirmer que le monde a changé, que notre façon de considérer l'économie a évolué, de même que celle d'envisager les dépenses fédérales, et que, avant de prendre toute décision concernant VIA Rail, pour la première fois de notre vie, nous tiendrons compte de l'aspect environnemental du transport ferroviaire des voyageurs, et de toutes ces questions qu'on néglige généralement à cet égard.

Nous avons déjà fait valoir le même genre d'argument en ce qui concerne les subventions. Toutes les subventions accordées aux fins du transport ferroviaire des voyageurs ou, quant à cela, du transport ferroviaire tout court, sont consignées dans les livres des sociétés ferroviaires. Mais les subventions consenties pour les aéroports, les autoroutes et le transport par voiture et par autocar ne sont pas évidentes et elles sont consignées dans d'autres livres. Voilà un de nos arguments.

Il y en a un autre, et c'est qu'il existe toute une autre série de livres où l'on établit la priorité à accorder à une forme de transport des voyageurs par rapport à une autre. Entrent en considération l'environnement et la sécurité. Nous savons que dans bien des régions au Canada, les autoroutes sont déjà congestionnées. Nous savons que, dans certaines régions, le problème est imputable à la déréglementation et à l'augmentation du transport par camion par opposition au transport par chemins de fer. Nous savons que l'encombrement des autoroutes cause encore un trop grand nombre de décès, mais aussi qu'il est le résultat d'un mode de vie axé sur l'utilisation de la voiture.

En ce qui a trait aux morts causées par les divers modes de transport, je songe à la catastrophe ferroviaire survenue à Hinton. Nous observons la Semaine de Hinton sur les autoroutes et, pourtant, personne ne semble en tenir compte. Mais il le faudrait. Il ne faut pas empirer la situation; pourtant, c'est ce que le gouvernement propose de faire.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'environnement, le gouvernement et ses porte-parole, que ce soit le premier ministre ou d'autres, se promènent partout dans le monde pour régler des problèmes. Nous devons reduire notre utilisation d'hydrocarbures. Nous devons enrayer l'effet de serre. Nous devons régler le problème de l'ozone au niveau du sol qui est lié aux gaz d'échappement, non pas le problème de la couche d'ozone supérieure et de son épuisement. Tous ces problèmes environnementaux qui ne cessent de s'accroître sont liés à une utilisation trop grande de l'automobile. C'est aussi simple que cela.

Pourtant, que faisons-nous? Au lieu d'avoir un gouvernement qui essaie vraiment de trouver des solutions, qui essaie de prendre certaines décisions difficiles, nous avons un ministre des Transports qui dit à la Chambre que tout cela coûte très cher. Eh bien, si nous ne commençons pas à prendre ce genre de décisions différemment, cela ne nous coûtera pas seulement de l'argent, mais aussi notre survie en tant qu'espèce.

• (1805)

Les Canadiens ont dit de diverses façons, pas seulement par le truchement des sondages, mais aussi par l'appui qu'ils ont donné aux gens qui se préoccupent de l'environnement, qu'ils sont prêts à appuyer des politiques axées sur la protection de l'environnement, même si elles coûtent cher. Les gens sont prêts à payer pour cela. Ils ne sont pas prêts à payer la TPS, et je les comprends. J'irais jusqu'à dire qu'ils seraient prêts à payer une forme quelconque de taxe plus élevée encore, s'ils savaient que cet argent servirait au développement d'un système de transport non polluant ou à la mise en oeuvre d'autres politiques axées sur la protection de l'environnement.

Je crois que le gouvernement rate une belle occasion de faire preuve de leadership. Le ministre dit que 3 p. 100 des gens seulement utilisent le service ferroviaire de voyageurs. Le ministre ne peut pas être aussi stupide. Je le mets au défi de trouver une place dans nombre de trains qu'il se propose de supprimer.

J'ai eu l'occasion de prendre le train une fois ou deux cet été et je n'ai pas pu avoir de place. Pourtant, le ministre a le culot de nous dire que les gens n'utilisent pas le train. Je peux lui dire qu'il y en a qui ne l'utilisent pas parce qu'ils ne peuvent pas trouver de place, les trains sont trop pleins.

Si vous voulez une couchette pour Winnipeg ou Vancouver, l'été prochain, vous seriez aussi bien de réserver maintenant. Vu la proposition du gouvernement, cela se révèlera peut-être inutile, mais c'est pour vous dire qu'il fallait réserver d'avance. Pourquoi? Parce que les trains étaient de plus en plus courts. Pourquoi cela? Parce qu'il y a de moins en moins de matériel. Et pourquoi moins de matériel? Parce qu'on n'investit plus. Pourquoi n'investit-on plus? Parce que les conservateurs ne tiennent pas leurs promesses.

Voilà une belle occasion perdue de protéger l'environnement, une occasion pour le Canada et le gouvernement de montrer que, pour une fois, on ne plaisantait pas avec les gens de l'Ouest lorsqu'on leur disait qu'on sauverait VIA Rail. Mais non, le gouvernement a menti et c'est cela le plus ignoble, plus que n'importe quoi.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il y avait des moments, pendant que le député parlait, où je me demandais s'il parlait du même sujet que celui qu'il avait soulevé à la Chambre il y a quelques mois, mais finalement il en est venu à l'environnement.

Au Canada, on croit souvent, à tort, que le train est le mode de transport de voyageurs le plus efficace. L'efficacité énergétique dépend dans une large mesure du nombre de passagers. VIA, qui habituellement transporte très peu de voyageurs, n'est pas un aussi bon conservateur d'énergie qu'on le suppose souvent.

En 1980, une étude sur la consommation énergétique est arrivée à la conclusion que, compte tenu de l'énergie consommée par passager et par mille, l'autobus plutôt que le train est le mode de transport le plus efficace au Canada du point de vue énergétique. Entre les villes, 84 p. 100 des gens voyagent en automobile, 6 p. 100 en autobus et seulement 3 p. 100 en train.

Les émissions des automobiles et des autobus ont diminué de 75 p. 100 depuis le début des années 70. Afin de les réduire davantage, le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports ont récemment annoncé un plan d'action conjoint pour imposer, d'ici cinq ans, les règlements les plus stricts que la technologie permettra afin de réduire les émissions provenant de moteurs à combustion interne qui consomment du combustible fossile.

Cette nouvelle série de mesures sévères pourrait réduire jusqu'à 30 p. 100 les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatiles qui causent le smog et les pluies acides. Ces mesures permettraient également de limiter les émissions de gaz carbonique qui provoquent le réchauffement de l'atmosphère et de réduire les

émissions de substances toxiques produites par la combustion des carburants.

Les évaluations fédérales des avantages pour l'environnement et la santé, des répercussions économiques connexes et de la faisabilité technique seront terminées dans 24 mois. Les projets de règlements commenceront à être publiés dans 36 mois et les règlements pourraient être mis en vigueur dans 48 mois. Les normes établies en 1987 et en 1988 en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles réduiront sensiblement la pollution atmosphérique provenant des véhicules routiers au cours de la prochaine décennie.

Compte tenu de ce qui précède et de la faiblesse du trafic ferroviaire interurbain, tout déplacement de voyageurs vers les autobus ou les voitures ne devrait avoir que des répercussions environnementales très minimes.

• (1810)

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 26 septembre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture, pourquoi le gouvernement avait induit les producteurs laitiers en erreur, au printemps de 1988, en leur disant qu'il allait protéger les offices de commercialisation et le système de gestion des approvisionnements, en transférant la crème glacée, le yogourt et d'autres produits laitiers semblables de la liste tarifaire à la liste des marchandises d'importation contrôlée. Il a ajouté que les droits seraient supprimés à la suite de l'application de l'Accord du libre-échange.

Le ministre a précisé très clairement qu'il entendait préserver le rôle des offices de commercialisation et du système de gestion des approvisionnements en transférant simplement les produits en question, afin d'éviter un afflux de produits laitiers excédentaires à bon marché en provenance des États-Unis. Il a amené les producteurs laitiers canadiens à croire qu'une certaine entente avait été conclue avec les Américains dans le cadre de l'Accord de libre-échange, qu'il n'y aurait pas d'appel et qu'on n'avait pas à craindre un afflux de ces produits laitiers au Canada.

On tenait pour acquis qu'en vertu de l'exemption obtenue du GATT en 1955 par les Américains leur marché était fermé à nos producteurs laitiers, pour ce qui est des produits en question. Cependant, manifestement à plusieurs reprises dans cette enceinte et ailleurs, le ministre a amené les producteurs canadiens à croire que le transfert des produits visé sur la liste des marchandises d'importation contrôlée protégerait le système de gestion des approvisionnements.

Le 13 juin 1988, à la Chambre des communes, en réponse à une question du chef de l'opposition, il a déclaré ce qui suit:

> Le 16 mars, nous avons dit que nous allions préserver le cadre nécessaire au fonctionnement quotidien de la gestion de l'offre.
>
> Nous avons pris l'engagement d'inscrire les articles au sujet desquels le député s'inquiète peut-être, articles qui figurent maintenant dans le tarif, sur la liste des produits d'importation et d'exportation.

C'est très clair. C'était tout à fait plausible à ce moment-là. Ainsi, lorsque nos vis-à-vis ont placé les articles en question sur la liste des marchandises d'importation contrôlée et ont imposé des quotas aux Américains, le 1er janvier 1989, nos voisins du sud ont immédiatement fait appel devant le GATT. Or, il y a deux semaines environ, un comité du GATT leur a donné gain de cause. La décision définitive n'a pas encore été prise, mais nous savons ce qu'elle sera probablement; les Américains auront accès sans restriction à notre marché. Selon moi, les choses ne pourraient être plus claires; on a trompé complètement les producteurs laitiers canadiens.

J'imagine que le plus déconcertant dans ce dossier, c'est de voir que le ministre de l'Agriculture, je parle du nouveau ministre de l'Agriculture, qui assume également la fonction de vice-premier ministre, essaie de réécrire l'histoire. Il prétend que cette question pose uniquement un problème dans le cadre du GATT, qu'il ne s'agit pas d'un problème lié au libre-échange. De quoi parlait alors l'ex-ministre, M. Wise, lorsqu'il nous a assurés, à la veille d'une élection, que si nous mettions ces produits sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, nous les protégerions.

Voilà maintenant que le ministre de l'Agriculture nous dit que cette question n'a rien à voir avec le libre-échange, qu'elle concerne le GATT. Quelles balivernes! Les États-Unis et le Canada sont en libre-échange, mais voilà que les Américains frappent nos produits d'une interdiction totale, et quand le gouvernement du Canada décide de mettre ces produits sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, les Américains s'empressent de le contester. Il saute aux yeux qu'il n'y avait aucun marché, aucun arrangement convenu dans le cadre de l'Accord de libre-échange. L'ex-ministre a induit complètement en erreur les producteurs laitiers. Le nouveau ministre, pour sa part, essaie de réécrire l'histoire en disant qu'il n'y avait aucun problème en ce qui concerne le libre-échange. S'il n'y avait pas de problème dans le cadre de l'Accord de libre-échange, comment se fait-il que ce que l'ex-ministre a promis de faire n'aboutit à rien. Les Américains ont contesté ce qu'il a fait devant le GATT. N'est-ce pas ce qui s'est passé? Si tant il est vrai que vous aviez conclu un marché avec les Américains dans le cadre de l'Accord de libre-échange, comment se fait-il qu'ils vous contestent maintenant devant le GATT? Simplement parce que vous n'aviez pas fait de marché, voilà le problème. Voilà que le pire précédent

imaginable nous arrive au pire moment possible parce qu'un beau jour, l'hiver prochain, il faudra bien négocier un nouvel arrangement en vertu de l'article 11 du GATT pour pouvoir protéger notre système de gestion de l'offre.

• (1815)

Or, les Américains ont obtenu une décision d'un tribunal d'arbitrage qui leur ouvre notre marché en ce qui concerne la crème glacée, le yogourt et toute liste de produits laitiers. Ils peuvent se présenter aux négociations forts de cette décision pour détruire notre système de gestion de l'offre, ce qu'ils essaient de faire depuis des années afin d'avoir accès sans réserve à nos marchés. Cette affaire met l'industrie laitière à la torture, car elle se demande si le Canada peut conserver le système de gestion de l'offre en ce qui concerne la volaille. Que je sache, nous sommes le seul et unique pays du monde qui invoque l'article 11 du GATT pour contrôler les importations dans le but de maintenir un système de gestion de l'offre. Donc, tout ce système est menacé.

Plus tôt cette année, le prix des quotas agricoles a chuté de 50 p. 100 auprès de certaines institutions bancaires. La valeur des quotas est compromise. Les prêts hypothécaires sur les exploitations agricoles tributaires de la gestion de l'offre sont compromis. Tout le système de soutien du revenu et le moyen de subsistance de dizaines de milliers d'agriculteurs canadiens sont menacés en raison de cette mesure et parce que le gouvernement n'avait pas mis en place un bon système de contrôle des importations sous le régime de libre-échange avec les États-Unis.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux garantir au député d'Algoma que le gouvernement conservateur reste très attaché à la gestion de l'offre, qui constitue une composante capitale de l'agriculture canadienne. Le député a donné à entendre que la décision récente d'un groupe d'arbitrage du GATT contre les mesures canadiennes de contrôle des importations de crème glacée et de yogourt démontre notre incapacité de protéger nos systèmes de gestion de l'offre.

Je lui rappelle que c'est à la demande des producteurs de lait qu'en janvier 1988 nous avons ajouté ces produits à la liste de marchandises d'importation contrôlée en vertu de l'article 11 du GATT. En novembre 1987, les producteurs de lait écrivaient : «Il est impératif que le ministre du Commerce extérieur prenne immédiatement des mesures pour inclure sur la liste de marchandises d'importation contrôlée ces produits qui, en ce moment, ne sont pas protégés.»

L'article 11 est prévu pour permettre aux pays de réglementer leurs importations pour appuyer les programmes de gestion de l'offre. Le Canada est membre du GATT. Nous devons nous plier à ses règles, ce qui signifie notamment le recours aux listes de marchandises d'importation contrôlée.

Les États-Unis, qui sont les plus grands exportateurs de crème glacée et de yogourt au Canada, se sont plaints que cette mesure ne satisfaisait pas à toutes les exigences de l'article 11. Ils ont porté plainte devant le tribunal de règlement des conflits du GATT, qui a jugé que les mesures d'importation canadiennes appliquées à ces produits n'étaient pas entièrement compatibles avec nos obligations en vertu du GATT.

Faisons une mise au point. La décision se limitait à deux produits particuliers. Les conclusions du tribunal ne touchent pas directement les producteurs de poulet, de dinde et d'oeufs, qui ont leurs propres systèmes de gestion des approvisionnements. Nous croyons fermement que nos programmes de gestion des approvisionnements sont conformes aux règlements du GATT.

En ce qui concerne la décision du tribunal du GATT, nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie laitière pour rédiger une réponse au rapport du tribunal. Nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique laitière dans l'immédiat.

La décision du GATT montre à quel point il est important de clarifier la définition et l'application de l'article 11 durant la ronde des négociations commerciales multilatérales, qui se déroule actuellement à Genève. La décision du tribunal se fonde sur des règles établies en 1947. Les résultats des négociations commerciales multilatérales qui se poursuivent actuellement détermineront les règles qui régiront le commerce au XXI^{e} siècle.

Le député a fait remarquer que les États-Unis refusaient aux producteurs de crème glacée et de yogourt l'accès à ses marchés et il a raison de dire que c'est injuste. Nous sommes d'accord avec lui. C'est pourquoi nous faisons campagne pour la réforme du commerce international. Nous voulons des règles commerciales justes et équitables qui s'appliquent à toutes les nations commerçantes.

Le député devrait se rappeler ce que le président de la Fédération canadienne des producteurs de lait a dit dans un communiqué de presse publié le 22 septembre 1989: «Après avoir consulté le ministre de l'Agriculture et les représentants des Affaires extérieures, nous sommes persuadés que le gouvernement canadien défendra vigoureusement le bien-fondé de la gestion des approvisionnements dans cette affaire et dans le cadre des négociations actuelles du GATT.»

L'ajournement

• (1820)

LES TRANSPORTS—LES SERVICES DE VIA RAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, au cours de ce débat sur la motion d'ajournement, d'expliquer pourquoi je suis insatisfait de la réponse du gouvernement à la question que je lui ai posée, au mois de juin dernier, au sujet de VIA Rail. Je suis insatisfait de cette réponse, comme je le suis des réponses que le gouvernement nous a fournies aujourd'hui, hier et avant-hier. De toute évidence, le gouvernement manque énormément de vision quand il parle de l'avenir du Canada et de son réseau de transport.

Je serai bref, mais permettez-moi avant tout de vous lire quelques extraits d'une lettre publiée dans l'un des journaux de Toronto, lettre rédigée par Michael Coo, de Toronto. M. Coo écrit:

> Après avoir exprimé l'horreur qu'il ressentait devant les dépenses exorbitantes que VIA Rail demandait aux contribuables canadiens d'assumer, le ministre des Transports, Benoît Bouchard, nous a donné sa vision concernant l'avenir du réseau de transport au Canada, un avenir réservé presque exclusivement aux voitures particulières et aux avions. J'aimerais lui répondre en formulant deux commentaires.
>
> M. Bouchard estime qu'il est déraisonnable de consacrer 500 millions de dollars (remarquez que les conservateurs ne considèrent jamais cette somme comme un investissement) à un service de transport qui n'est utilisé que par 6 p. 100 des voyageurs canadiens. Il prétend que les lignes aériennes, les automobilistes et les services de transport par autobus récupèrent tous une plus grande partie de leurs frais que VIA Rail. Si notre ministre des Transports se permet cette allégation, c'est qu'il n'a pas tenu compte des énormes coûts sociaux dans son équation un peu trop simplifiée.

M. Coo poursuit:

> Il faut penser, par exemple, aux coûts que doivent assumer les contribuables canadiens pour les 6 000 citoyens tués et les 60 000 autres blessés dans des accidents de la route. Imaginez ce que donnerait cette équation si l'on y greffait ces coûts, qui sont strictement économiques. Que dire du choc émotif subi par les amis et parents des victimes.

Cette question mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Il existe plusieurs modes de transport au Canada. Le service voyageurs ferroviaire est le mode le plus sécuritaire. Il est également le plus économique du point de vue de l'utilisation des combustibles fossiles. Et il le serait encore davantage si les chemins de fer étaient électrifiés, puisque l'électrification rendrait le service moins nuisible à l'environnement et plus rapide. De tous les moyens de transport des personnes et des marchandises, le plus écologique demeure le bateau, mais parmi les transports terrestres, c'est le chemin de fer.

Vient ensuite l'avion, qui n'est que quatre fois plus pollueur que le train au Canada. Ce sont là des statistiques du ministère des Transports.

Le moyen de transport le plus dommageable pour l'environnement est l'automobile. Il produit au Canada dix-sept fois plus de dioxyde de carbone que tout le transport ferroviaire, personnes et marchandises confondues.

M. Coo parle d'investir dans la sécurité, mais il faut aussi songer à l'avenir de notre pays et de toute la planète, en polluant le moins possible notre environnement. Le transport ferroviaire est un élément clé. Or, du point de vue du contribuable, il revient moins cher de subventionner un service voyageurs ferroviaire que d'investir des millliards et des milliards de dollars dans la construction d'autoroutes de plus en plus larges et de bretelles de ciment et d'asphalte d'un bout à l'autre du pays et d'encourager ainsi le transport automobile. Il ne faut pas oublier cela lorsqu'on parle de coûts.

Cela ne signifie pas qu'il faille approuver ce que fait VIA Rail, et pour ma part, je ne l'approuve pas. La situation de cette société est en fait sans issue.

Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire conviendra avec moi que son gouvernement peut faire ce qu'il se propose de faire avec VIA Rail à cause du vide législatif et des piètres investissements du gouvernement précédent.

• (1825)

Le ministre des Transports a parlé aujourd'hui du milliard de dollars investi dans VIA Rail ces dernières années. Je suis d'accord avec lui, une grande partie de cet argent a été gaspillé parce que nous avons réparé de la ferraille. Nous avons continué à faire rouler de la ferraille sur les rails, contrairement à ce que le gouvernement actuel s'était engagé à faire en 1984, lorsqu'il a pris le pouvoir. Il a tenu une partie de ses engagements. Il a rétabli certains des itinéraires que les libéraux avaient supprimés. Maintenant, il va les supprimer de nouveau. Il a acheté de nouvelles locomotives. Malheureusement, celles-ci doivent être accrochées à de vieilles locomotives qui, elles, peuvent fournir la chaleur et la combustion nécessaires pour tirer la ferraille qui se trouve derrière. Ce que le gouvernement n'a pas fait, c'est d'acheter du nouveau matériel roulant.

L'ancien ministre des Transports, l'honorable Don Mazankowski, a travaillé avec VIA. VIA a travaillé avec le consortium. Bombardier et UTDC CanCar ont présenté un projet et y ont mis un prix. Le gouvernement a refusé, cela coûtait trop cher. Le consortium est revenu à la charge et a déclaré: «Très bien, nous comprenons que vous avez des problèmes financiers. Nous financerons ce projet. Nous financerons la construction du matériel neuf de VIA Rail et nous vous le louerons.» Or qu'a fait le gouvernement? Il a refusé encore une fois. Voilà le gouvernement qui prône la privatisation. On lui a fait une offre qu'il aurait dû accepter, mais il a refusé.

Je me rends compte que mon temps s'écoule rapidement. Permettez-moi de conclure en disant que mon

parti n'aura pas de cesse qu'il ne convainque le gouvernement de son erreur. C'est une erreur du point de vue environnemental et social comme du point de vue économique, car la suppression de VIA Rail coûtera plus cher que les économies qui seront faites en réduisant le niveau des subventions.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le 3 mai dernier, on a donné à VIA Rail Canada de nouveaux niveaux de référence et on lui a demandé de soumettre au gouvernement un nouveau plan d'entreprise qui tiendrait compte des nouvelles réalités budgétaires. Ce plan d'entreprise a été soumis, comme on l'avait demandé, le 30 juin 1989, et est actuellement à l'étude. Una annonce sera faite en temps utile.

Je rappellerai au député d'en face que les Canadiens sont confrontés actuellement à une dette nationale qui nous coûte 90 millions de dollars par jour. La subvention accordée à VIA Rail a constamment augmenté. Elle dépasse maintenant 600 millions de dollars par an. En effet, pendant la seule année 1988, cette subvention a coûté aux contribuables 1,5 million de dollars par jour, soit 100 $ par voyageur.

Nous ne pouvons plus nous permettre cette hémorragie des deniers publics, en particulier lorsque le nombre de voyageurs a diminué de 20 p. 100 depuis 1981. En fait, les services ferroviaires pour voyageurs ne représentent actuellement que 3 p. 100 du trafic voyageurs interurbain total au Canada.

Comme 84 p. 100 des Canadiens voyagent en automobile, et Dieu sait s'ils affectionnent ce moyen de transport, je crois que le message est sans ambiguïté. Nous ne pouvons plus nous permettre un service qui coûte de plus en plus cher alors qu'il est utilisé de moins en moins.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 septembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 septembre, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

M. le vice-président: Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russel (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir aujourd'hui de participer à ce débat sur le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts. Vous pouvez être assuré que je n'ai aucune intention, bien sûr, de voter contre le projet de loi en question. Ce serait comme voter contre les arbres, si vous voulez, voter contre la nature, et je n'ai pas l'intention d'être contre la nature, contre les mères de famille ou contre les tartes aux pommes, ni contre rien de ce genre. Je suis complètement en faveur de toutes ces bonnes choses et vous pouvez en être assuré. Et je sais que mon collègue d'en face semble être tout heureux de voir que j'ai l'intention d'appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

Le Canada a besoin du projet de loi C-29, mais il a, bien sûr, besoin de plus que cela. Je dis qu'il en a besoin parce que cette mesure va permettre de regrouper de nombreuses activités du gouvernement en matière forestière qui sont, à l'heure actuelle, éparpillées parmi un grand nombre de ministères. Je dis qu'il a besoin de plus que la mesure à l'étude ou même de beaucoup plus, car le ministre des Forêts n'aura pas beaucoup de pouvoirs sous le régime du projet de loi, tout simplement parce qu'il devra obtenir des fonds d'autres ministères pour se lancer dans des programmes fédéraux-provinciaux de reboisement, pour conclure des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces et aussi pour réunir véritablement le budget nécessaire pour faire son travail de ministre.

J'aborderai dans un instant la question des ententes fédérales-provinciales, mais je voudrais d'abord parler d'une expérience effectuée dans ma propre circonscription.

[*Français*]

Monsieur le Président, à quelque 50 kilomètres de la ville d'Ottawa, dans la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, se trouve la forêt Larose, qui est une forêt de quelque 100 kilomètres carrés dans laquelle on a planté 18 millions d'arbres, la plupart de ces arbres ayant été plantés à la main. Et tout cela est l'oeuvre d'un génie du nom de Ferdinand Larose. En 1900, Ferdinand Larose, citoyen de la région, et agronome des comtés de Prescott et de Russell, avait eu la bonne idée, monsieur le Président, d'entreprendre un programme de reboisement de ce qu'on pourrait qualifier comme étant le désert de Bourget. Cette région au sud-est d'Ottawa était rendue presque désertique à cause du dessèchement de la terre à cause de l'érosion, etc.

Monsieur le Président, on a entamé le programme de plantation des arbres, débutant en 1928. Ce programme continue toujours et au moment où on se parle, la forêt Larose est le plus important projet de reboisement en Ontario.

[*Traduction*]

Il vaut la peine de répéter que près de la ville où nous sommes, se trouve la plus grande forêt artificielle en Ontario, à environ 50 kilomètres seulement de la Colline parlementaire. Imaginez un peu cet agronome visionnaire, M. Larose, qui, en 1928, malgré la profession qu'il exerçait, disait aux agriculteurs de quitter leurs terres et de les vendre au gouvernement afin qu'elles soient reboisées. Il va sans dire qu'il y avait probablement des gens qui voulaient chasser cet homme du village pour avoir exprimé une idée de la sorte.

• (1010)

Imaginez ce que les villageois, les commerçants et ainsi de suite ont pensé lorsqu'ils ont vu les agriculteurs abandonner leurs exploitations agricoles après s'être laissés convaincre par cet homme, Ferdinand Larose. Il semble, rétrospectivement bien entendu, qu'il avait raison. Il a eu la brillante idée de créer cette forêt dans une région qui était presque désertique.

J'ai dit il y a quelques instants que je reviendrais à la question du reboisement et des ententes fédérales-provinciales. Si je veux attirer votre attention sur cette question, c'est que l'Entente Canada-Ontario concernant la mise en valeur des ressources forestières est maintenant expirée. Cette entente a permis à l'Ontario de bénéficier de 150 millions de dollars pour le financement de programmes de reboisement. C'est grâce à des ententes comme celle-là que le projet de reboisement de la forêt Larose et probablement beaucoup d'autres projets semblables ont pu se concrétiser.

Pendant ce débat sur la création d'un nouveau ministère des Forêts, mesure que j'appuie évidemment, je ne peux m'empêcher de tenir le gouvernement responsable des coupes de 11,9 p. 100 qu'a subies le secteur forestier en 1989-1990. Je suis persuadé que la chose dérange énormément le ministre des Transports et il faut évidemment en attribuer la cause aux compressions budgétaires imposées à ces ministères par son collègue des Finances qui se trouve presque directement en face de moi.

[*Français*]

Monsieur le Président, 47 années-personnes ont été coupées, ont été sabrées de ce ministère des Forêts, une réduction de 3,5 p. 100. Alors, aujourd'hui, nous sommes en train de parler de création d'un ministère des Forêts, mais nous devrions quand même nous rappeler que sous le gouvernement conservateur, il n'y a pas eu d'attention particulière à l'endroit des forêts, il y a d'ailleurs eu des coupures majeures.

[*Traduction*]

Je voudrais parler de l'entente Canada-Ontario concernant la mise en valeur des ressources forestières, qui d'ailleurs est échue. J'espère que le ministre des Finances, qui nous écoute attentivement, négociera avec son homologue provincial ontarien le renouvellement de cette entente fédérale-provinciale.

Je voudrais rappeler au ministre les résultats de cette entente dans notre province. Je l'invite, en passant, à visiter la forêt Larose, à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Ottawa. Qu'il saute dans sa voiture et s'y rende, et je la lui ferai visiter. En fait, c'est volontiers que je le ferai cet après-midi. Qu'on me permette de rappeler quelques-uns des avantages de cette entente.

Depuis les cinq dernières années, grâce à cette entente conclue avec l'Ontario, nous avons procédé à la regénération de 110 000 hectares de terres, à l'entretien de 59 000 acres, à la préparation de 113 000 acres, et à l'achat de 165 millions de jeunes plants d'arbres. Effectivement, cette entente a vraiment favorisé le reboisement des forêts ontariennes.

Malheureusement, le temps de parole alloué aux députés aujourd'hui est plus court que de coutume et je devrai terminer mes observations sous peu. Je ne pourrai pas faire valoir encore une fois au ministre à quel point il importe qu'il renouvelle cette entente fédérale-provinciale concernant l'Ontario. J'espère que j'ai réussi à l'en convaincre un tant soit peu, et je sais que mes collègues prendront la relève à cet égard pendant les prochaines minutes.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais terminer en disant que dans cette forêt, chez nous, la forêt Larose, aujourd'hui, les arbres sont hauts de quelque 100 pieds. Ces beaux arbres, ces pins blancs que nous voyons chez nous ont été plantés grâce à des gens qui avaient une vision d'avenir, des gens comme M. Ferdinand Larose, des gens qui ont voulu participer et qui ont su que c'était important pour nous de conserver cette forêt et de la «replanter».

Le message que je veux dire à la Chambre et particulièrement au ministre des Finances en terminant, c'est de cesser ces coupures au sein du ministère des Forêts et d'«entrer dans une entente» le plus tôt possible avec la province d'Ontario et les autres provinces qui en ont également besoin afin qu'on puisse continuer le bon travail entamé par Ferdinand Larose et par ces autres pionniers canadiens.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell pour un rappel au Règlement.

M. Boudria: Je m'excuse d'interrompre mon collègue de Champlain. J'avais l'impression, ce matin, que nous nous étions entendus pour diviser les périodes de 20 minutes en deux et que deux députés de suite du même parti prendraient la parole. C'est pourquoi j'ai interrompu mes remarques après 10 minutes plutôt que 20, en supposant que mon collègue obtiendrait la parole. Si le

député est passé aux questions et commentaires, je m'excuse de l'avoir interrompu.

M. le vice-président: Nous avons eu une entente de ce genre un autre jour, cette semaine. Mais pas aujourd'hui, à ma connaissance. Je vérifie auprès du whip en chef du gouvernement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je n'ai participé à aucune discussion, mais j'ai assisté à une réunion ce matin. Si je ne m'abuse, nous devions suivre la rotation habituelle d'un jour désigné, sauf que la durée des discours devait être réduite à 10 minutes et que les discours devaient être suivis d'une période de questions de 5 minutes. Plutôt que de diviser les périodes de 20 minutes en deux, nous devions avoir trois discours de 10 minutes chacun suivis d'une période de questions de 5 minutes. La Chambre semble d'accord là-dessus.

M. Boudria: Ça me va, personnellement. Seulement, je crois qu'on a oublié de dire que la période des questions et commentaires était commencée, c'est pourquoi j'ai supposé, à tort, que le député de Champlain (M. Champagne) prononçait un discours.

M. le vice-président: Le député de Churchill a la parole pour le même rappel au Règlement.

M. Murphy: Nous voulons un débat complet sur cette question. Nous ne voulons pas que les discours soient raccourcis.

M. Hawkes: Alors, le NPD verrait-il une objection à ce que les autres partis de la Chambre utilisent la période habituelle de 20 minutes et la partagent entre deux députés qui parleraient 10 minutes chacun? Ils persistent à dire que, sans le consentement unanime, on ne peut pas changer le Règlement, mais peut-être pourrait-il y avoir consentement unanime de la Chambre à prendre les 20 minutes attribuées au porte-parole de chaque parti pour les répartir suivant ce que le parti décidera entre deux personnes, qui parleraient chacune 10 minutes suivies de 5 minutes réservées aux questions. Pourrait-il y avoir accord là-dessus? De cette façon, ils pourraient conserver leurs 20 minutes de discours pour leurs députés.

M. Murphy: Libre aux autre partis de diviser leur temps de la façon dont ils l'entendront, à condition que nous gardions nos 20 minutes dans le roulement normal et que nous les utilisions pour des discours complets.

M. le vice-président: Ai-je raison de penser qu'aujourd'hui, contrairement aux autres jours de cette semaine, en prenant, par exemple, le Parti libéral, il utilisera les 20 minutes comme bon lui semblera, et à la fin des 20 minutes, il y aura une période de 10 minutes de questions et de commentaires? Ce ne sera pas dix-cinq, dix-cinq. Ce sera 20 minutes réparties entre deux ou trois orateurs. Très bien.

Des voix: D'accord!

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'aimerais en revenir au projet de loi dont nous sommes saisis. Je suis très heureux d'intervenir dans le débat. Si je dis cela, c'est que la mesure s'imposait depuis longtemps. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis le ministère des Forêts au cours de l'élection générale de 1984. Dans mon parti, nous pensions qu'il avait oublié, mais, heureusement, la mémoire lui est revenue.

• (1020)

Le projet de loi redonnera en partie confiance à l'industrie forestière de ne pas avoir été oubliée. Ce secteur sera assuré d'avoir une voix aux délibérations du Cabinet. Mais la création du nouveau ministère des Forêts n'est pas tout.

Un des principaux sujets de préoccupation soulevé par ce projet de loi, c'est l'absence d'un budget adéquat. Ce ministère a vu en 1989-1990 son budget amputé de 11,9 p. 100. Cela ne semble pas juste, alors que d'autres programmes de ressources naturelles bénéficiaient d'augmentations.

Il me semble que le gouvernement ne semble pas déterminé à consentir un effort pour le développement d'une de nos ressources naturelles les plus précieuses. Il faut que le gouvernement injecte plus d'argent dans ce nouveau ministère si l'on veut que le Canada devienne un chef de file dans le domaine du reboisement.

Mais quand nous traînons de l'arrière en ce domaine, que fait le gouvernement? Il réduit le budget des forêts, et il supprime en même temps 47 années-personnes. Le ministère des Forêts aura besoin de plus d'argent et de personnel pour rattraper les autres pays. Il faut que la création d'un ministère des Forêts s'accompagne de moyens financiers suffisants. En outre, il faut que le ministère des Forêts ait la haute main sur son avenir. Il court à l'échec s'il doit s'adresser à d'autres ministères ou organismes pour obtenir ses crédits.

L'industrie forestière canadienne apporte une contribution importante à l'économie canadienne. Nous venons au second rang mondial après l'URSS pour l'importance des réserves de résineux. Nous sommes le troisième producteur mondial de produits de bois d'oeuvre après les États-Unis et l'URSS. Nous sommes le premier exportateur de bois du monde: nous comptons pour un tiers des exportations de pâte, 63 p. 100 du papier journal et près de la moitié du bois d'oeuvre. Ce sont des statistiques importantes et nous devons voir ce que le

gouvernement a fait pour ce secteur essentiel de l'économie canadienne.

En 1986, après des pressions des États-Unis, le gouvernement décidait d'imposer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur tous les bois résineux. Cette mesure a été très mal accueillie par l'industrie forestière. Dans le nord de l'Ontario, cette taxe a eu un effet dévastateur. Elle inquiète également les quelques 30 villes qui dépendent uniquement de cette ressource pour l'emploi.

En février de cette année, les membres du caucus libéral de l'Ontario ont entrepris de se rendre compte directement de ce que pensaient l'industrie, les syndicats et les gouvernements municipaux. Les témoins nous ont tous répété que la taxe à l'exportation de 15 p. 100 va continuer à entraîner des fermetures et des mises à pied. On nous a dit que les projets d'expansion et de modernisation avaient été mis en attente en raison de cette situation.

Depuis l'entrée en vigueur de cette taxe, il y a eu d'importants changements économiques qui justifieraient un réexamen de la situation. Le dollar américain s'est déprécié de plus de 18 p. 100. Il y a eu une augmentation des droits de coupe en Ontario. Les exportations canadiennes sont inférieures à ce qu'elles étaient avant 1986 et l'industrie du bois connaît une baisse des prix.

Les représentants de l'industrie ont déclaré au groupe de travail que la taxe à l'exportation aurait dû disparaître à la signature de l'accord de libre-échange. McKenzie Forest Products, à Sioux Lookout, une très grande entreprise de ma circonscription, avait en permanence quatre camions sur la route pour alimenter le marché de Minneapolis-St. Paul en bois d'oeuvre. Après l'imposition de la taxe de 15 p. 100, elle a perdu ce marché. Maintenant, McKenzie Forest Products expédie son bois dans le sud de l'Ontario.

Les frais additionnels de transport ont grugé les profits que l'entreprise aurait réalisés si elle avait pu continuer à vendre sur le marché américain. Les effets de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services, applicable aussi aux transports, réduit à néant tout espoir de nouveaux profits. J'ai l'impression que nous assisterons à d'autres fermetures de scieries et à de nouvelles mises à pied après l'entrée en vigueur de cette taxe.

Le gouvernement doit être à l'avant-garde des programmes de reboisement et d'aménagement forestier. La forêt peut fournir des emplois aux Canadiens pendant encore de nombreuses générations si le gouvernement est déterminé à en faire un objectif. Comme le déclarait un représentant des Produits forestiers Canadien Pacifique à Dryden: «La taxe à l'exportation de 15 p. 100 est issue d'une décision politique, il faudra une décision politique pour l'abolir.» Pour la santé de l'économie des petites collectivités rurales du nord, il est impérieux que le gouvernement conservateur épaule l'industrie du bois de construction en éliminant cette taxe à l'exportation.

Dans un article du quotidien *The Ottawa Citizen* paru le 27 juillet, le ministre des Forêts a déclaré que son ministère avait l'intention d'envoyer aux Américains une proposition visant à mettre un terme à la taxe à l'exportation. Selon l'article, le ministre aurait dit qu'il enverrait cette proposition pour tâter le terrain avant de leur donner un avis de cessation.

Nous avons bien accueilli cette déclaration, mais elle me fait tout de même un peu peur parce que nous ne savons pas comment les Américains vont réagir. Nous voulons donc savoir si le ministre succombera une fois de plus aux pressions exercées par les États-Unis ou s'il fera preuve de leadership en disant aux Américains que nous jugeons cette taxe révolue dans un contexte de libre-échange. En tant que ministre des Forêts, il a une responsabilité à assumer à l'égard de nos forêts et de notre industrie.

Il y a un an ce mois-ci, un groupe s'est réuni au Centre forestier des Grands Lacs, à Sault-Sainte-Marie, pour examiner les résultats et les répercussions de l'entente sur le développement forestier conclue entre le Canada et l'Ontario. D'après les conclusions de ce groupe, l'entente a eu des résultats appréciables sur l'exploitation forestière en Ontario, entre autres une meilleure gestion des forêts et la création d'emplois. Ces ententes ont également contribué à assurer la viabilité de notre industrie forestière, surtout dans le nord de l'Ontario où la survie économique d'une trentaine de collectivités repose directement sur cette industrie.

Lorsque l'Ontario a signé cette entente sur le développement forestier en 1984, elle a pris l'engagement à long terme d'assurer un développement forestier durable. L'inertie du gouvernement fédéral compromet le renouvellement des programmes dans six provinces. Si le gouvernement continue de retarder le renouvellement de ces ententes, il annulera automatiquement tout ce qui a été réalisé au cours des cinq dernières années.

En 1987, la stratégie nationale pour le secteur forestier canadien, sanctionnée par le Conseil canadien des ministres des Forêts et par les premiers ministres du Canada, incitait le gouvernement à maintenir ses engagements

financiers dans les ententes de mise en valeur des ressources forestières avec les provinces.

Le gouvernement a peut-être besoin de se faire rappeler ce qu'ont accompli les ententes sur les ressources forestières en Ontario ces cinq dernières années. L'entente a fourni près du quart du financement du programme de régénération, elle a aidé à améliorer les méthodes d'aménagement des terres boisées privées et favorisé une gestion intégrée des ressources à des fins multiples.

L'entente a été utile à la construction de quelque 300 kilomètres de routes d'accès qui sont essentielles aux activités de régénération des forêts. Ce qui est encore plus important, l'entente a financé des projets d'aménagement forestier concernant 40 bandes indiennes de l'Ontario. Il en est résulté des emplois pour les autochtones. L'Ontario peut se vanter de belles réalisations qui découlent de l'entente sur les forêts. A peu près 80 p. 100 de son programme d'aménagement forestier est réalisé par le secteur privé. Les pépinières, la plantation d'arbres et la construction de routes sont des exemples. Il n'y a aucun doute que l'entente Canada-Ontario a fortement encouragé la participation du secteur privé.

Dans un discours prononcé lors de la réunion annuelle de l'Association forestière de l'Ontario en février 1989, celui qui était alors ministre des Ressources naturelles de l'Ontario a déclaré: «Nous ne pouvons maintenir le rythme sans une nouvelle entente de développement. Sans cette entente et sans la continuité qu'elle assurerait, nous compromettons nos réalisations et gains futurs. Sans la participation fédérale, la superficie que nous reboisons chaque année ne sera tout simplement pas aussi grande.» En s'entêtant à ne pas négocier une nouvelle entente, le gouvernement fédéral ternira davantage sa réputation sur le plan international.

La signature d'une nouvelle entente entre le Canada et l'Ontario sur la mise en valeur des ressources forestières est capitale pour les nombreuses petites collectivités de ma circonscription qui vivent exclusivement de l'industrie forestière. Le vérificateur général, dans son rapport au Parlement, insiste sur le fait que le Canada doit redoubler d'efforts pour régénérer les forêts par un financement accru et une meilleure gestion. Il nous prévient que le Canada n'a pas d'avance dans la régénération des forêts, en dépit des hausses considérables de financement provincial et des ententes de coopération et de cofinancement. Les provinces et l'industrie forestière ont besoin que le gouvernement s'engage à long terme dans les domaines de la régénération et du développement durable. Les forêts du Canada peuvent apporter des bénéfices économiques et des emplois pendant encore des générations, si elles sont bien aménagées. Le ministre des Forêts doit agir rapidement avant que les forêts ne subissent un tort irréparable.

Pour que le nouveau ministère des Forêts atteigne ses objectifs dans l'aménagement de notre plus précieuse ressource naturelle, il ne doit pas manquer de ressources financières et humaines.

• (1030)

J'engage le ministre des Forêts à parler à ses collègues, à les laisser prendre des mesures responsables en matière d'aménagement forestier afin que les générations futures aient les forêts dont elles auront besoin.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de l'appui inconditionnel qu'il donne au projet de loi sur les forêts. Également, je l'exhorte à demander à ses collègues, principalement à ceux qui siégeront au comité législatif, de bien vouloir accéder le plus rapidement à cette législation-là, et de l'adopter dans les plus brefs délais.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell, monsieur le Président, s'est inquiété du fait que le gouvernement fédéral, du moins selon lui, semblait délaisser les forêts.

Je voudrais simplement lui rappeler que de 1984 à aujourd'hui, le gouvernement fédéral, c'est-à-dire le gouvernement progressiste conservateur, a augmenté, en ce qui a trait à la sylviculture, ses budgets d'au-delà de 300 p. 100. Je pense que c'est un geste concret qui mérite la peine d'être souligné, principalement par nos collègues d'en face.

Je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell et son collègue ont vanté les mérites de l'entente Canada-Ontario. Je dois leur rappeler cependant que cette entente a été signée par le gouvernement progressiste conservateur.

Également, le député de Glengarry—Prescott—Russell s'inquiète quant à l'effet qu'aura le nouveau ministère. Je voudrais lui rappeler que le nouveau ministère, c'est-à-dire celui qui est présentement présenté par le ministre d'État (Forêts) (M. Oberle), ne sera plus un ministère d'État, donc, il aura à rendre des comptes directement au premier ministre.

De plus, le projet de loi sur les forêts vise d'abord et avant tout à mettre à jour le règlement sur le bois en vertu duquel Forêts Canada gère les aires forestières de concert avec les autres ministères fédéraux.

Le nouveau projet de loi permettra également d'étendre l'application de ce règlement au-delà des régions d'expérimentation forestière. Il permettra également au ministre et au ministère de conclure, et je pense que c'est important pour la compréhension de mes collègues d'en face, des ententes avec des particuliers, des organismes et des gouvernements. Je fais référence aux fameuses ententes sur le développement forestier qu'on a avec chacune des provinces. Le ministre sera autorisé à pouvoir le faire, et c'est inclus à l'article 9 de la loi.

Il prévoit également le dépôt à la Chambre d'un rapport annuel sur l'état des ressources forestières et de leur apport à l'économie canadienne.

Également, monsieur le Président, ce qu'il y a de nouveau avec le ministère, c'est que de par son mandat, le nouveau ministère va diriger à l'échelon national l'élaboration ou la coordination de la politique et des programmes forestiers. Il va en plus réaliser et encourager les travaux de recherche et de développement dans le secteur forestier. On sait jusqu'à quel point la recherche et le développement sont primordiaux pour l'avenir et la survie du secteur forestier canadien, tant au niveau de nos marchés locaux que de nos marchés d'exportation.

Alors, lorsqu'on résume cet ensemble de faits, je pense en toute sincérité et en toute honnêteté, au-delà de la partisanerie, monsieur le Président, que nos collègues et du parti libéral et du parti néo-démocrate se feront un devoir d'agir avec diligence premièrement pour terminer la deuxième lecture et deuxièmement, pour aller, d'une façon rapide et harmonieuse, au comité législatif pour passer ce projet de loi dans les plus brefs délais. Car, comme ils le disent si bien, autant des libéraux que des néo-démocrates, nous avons besoin de cette législation le plus rapidement possible pour permettre au ministre des Forêts d'avoir les coudées franches dans ses négociations avec les ministères fédéraux qui sont concernés par la forêt et avec ses collègues des provinces et l'industrie tout entière pour pouvoir développer d'une façon harmonieuse le secteur de la forêt au Canada.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr qu'on ait posé une question. Ce n'était peut-être qu'un commentaire.

[*Français*]

J'aimerais quand même répondre à quelques points qu'a soulevés mon collègue d'en face.

Premièrement, en ce qui a trait à la collaboration de l'Opposition officielle pour donner notre approbation à ce projet de loi dans les plus brefs délais, le fait que nous nous sommes prononcés d'accord nous-mêmes à réduire la longueur de nos discours de moitié afin de hâter le processus, c'est, je pense, que l'Opposition officielle a déjà démontré sa bonne foi. Ce que nous voulons faire, bien sûr, c'est que les députés ont des choses importantes à dire, mais veulent quand même le faire sans retarder le projet de loi. C'est pourquoi nous avons aussi écourté la longueur des discours.

[*Traduction*]

À propos de l'engagement du gouvernement fédéral dans le domaine forestier, le député a déclaré qu'il y avait des ententes fédérales-provinciales et que le ministre pouvait continuer d'y oeuvrer. Je rappelle ce que j'ai déjà dit à ce sujet. Depuis l'été dernier, il n'existe plus d'entente fédérale-provinciale sur les forêts en Ontario. L'ancienne entente prévoyait 150 millions de dollars sur cinq ans pour le reboisement et comprenait des projets semblables à celui qui a été réalisé dans ma circonscription. A l'heure actuelle, il n'y a plus d'argent. Le ministre des Finances est assis en face. J'espère qu'il m'écoute attentivement et qu'il chargera ses collègues de s'occuper de cette question et d'offrir une contribution fédérale à la province d'Ontario, pour que nous puissions poursuivre nos travaux.

Je vais vous dire ce qu'il en est de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des forêts. C'est juste le contraire de ce que nous venons d'entendre. Le nouveau budget distinct établi dans ce domaine a été ramené de 235 à 207 millions de dollars. Je crois que ces crédits doivent aller à la Colombie-Britannique. Elle perdra donc quelque 28 millions de dollars. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'engagement.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Manicouagan (M. Langlois) a la parole.

M. Langlois: Strictement un bref commentaire, monsieur le Président, pour rappeler à mon honorable collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qu'en vertu de l'article 9 du projet de loi qui est déposé, le ministre aura le pouvoir, dans le cadre de ses attributions, de conclure des accords et des arrangements avec toute personne, tout organisme et tout gouvernement. Donc, il aura suffisamment de pouvoir pour bien s'acquitter de ses

fonctions. Et ceci veut dire que le ministre peut conclure des accords avec les provinces, y compris des accords semblables aux ententes auxiliaires EDER, et l'exercice de ce pouvoir nécessite l'approbation du Gouverneur en Conseil évidemment.

J'aimerais aussi souligner rapidement, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral vient de conclure des accords avec le Nouveau-Brunswick permettant à la province du Nouveau-Brunswick de recevoir 91 millions de dollars, comparativement à 77 millions en vertu de l'ancienne entente, ce qui représente une augmentation substantielle de la participation du gouvernement fédéral au développement des forêts au Nouveau-Brunswick. Aussi, en Nouvelle-Écosse, un accord de deux ans permettra à cette province de recevoir 45 millions, ce qui est une augmentation substantielle des sommes versées en vertu des anciens accords.

Alors, tout ceci pour dire, monsieur le Président, que le nouveau ministre et le ministère auront les pleins pouvoirs de signer des ententes et de voir au bon développement des forêts canadiennes.

M. Boudria: En réponse à ce commentaire-là, parce que c'était également adressé à moi, monsieur le Président, il est vrai que le ministre peut signer une entente avec les provinces, mais il doit aller à un autre ministère, c'est encore pire, doit aller à plusieurs autres ministères afin d'obtenir de l'argent. Oui, mais écoutez, cela revient au même là! On peut signer toute entente, mais s'il faut que ce soit des ententes «pas de fonds», il faut avoir de l'autorité. Ce n'est pas bien bon. Le fait demeure quand même que ce sont d'autres qui tiennent les guides, et non pas le ministère. Je vous donne un exemple. Dans le cas d'une entente signée avec les provinces de l'Atlantique, c'est le ministre des Travaux publics qui aura l'autorité de débloquer des fonds. Dans le cas des provinces de l'Ouest, ce sera le ministre responsable des céréales; dans le cas de la province de l'Ontario, ce sera le ministre de l'Expansion industrielle régionale et député de Calgary qui aura l'autorité de débloquer des fonds pour l'Ontario. C'est ainsi que cela marche avec cette nouvelle loi-là, monsieur le Président. Alors, elle est loin d'être parfaite cette affaire-là.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Glengarry—Prescott— Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, les partis ont tenu d'autres consultations et, si vous voulez bien le lui demander, je crois que la Chambre consentirait à une petite modification de l'entente que nous avons conclue ce matin.

Tous les partis pensent qu'il serait préférable d'avoir des discours de 10 minutes ou, si les partis le souhaitent, deux discours consécutifs de 10 minutes. Cependant, dans ces cas, chaque discours serait immédiatement suivi d'une période de 5 minutes de questions et d'observations. Nous cesserions donc de combiner les deux périodes en une seule à la fin des deux discours, comme nous l'avons fait depuis une quarantaine de minutes. Je crois que tous les partis sont d'accord sur cette formule. Bien sûr, aucun parti n'est obligé de s'en tenir à 10 minutes. Ceux qui le préfèrent peuvent prendre les 20 minutes autorisées, qui seraient alors suivies d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Débat. La parole est au député d'Edmonton-Est.

• (1040)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord formuler quelques observations générales au sujet du projet de loi et faire remarquer que ce sont en fait les néo-démocrates qui, en 1983, ont proposé un ministère des Forêts distinct. Je note également qu'en 1984, le chef du Parti libéral de l'époque s'est opposé à cette suggestion des néo-démocrates. Je suis heureux de constater que, cinq ans plus tard, les libéraux ont fini par voir à quel point la position des néo-démocrates était sage. Cela arrive à l'occasion. En fait, l'histoire politique canadienne montre que c'est même très fréquent.

Je note en outre que le Parti conservateur a promis la création d'un ministère des Forêts pendant la période électorale de 1984. De toute évidence, certains événements imprévus se sont produits, de sorte qu'il a été, comment dirais-je, empêché de remplir cette promesse pendant tout son premier mandat. Ainsi, les conservateurs ont eu la chance de réitérer cette promesse aux élections de 1988 et, bien sûr, ils l'ont fait, et je dois dire à leur honneur que cette fois-ci ils sont passés à l'action. Cet événement à lui seul suffit à rendre cette promesse pas tout à fait exceptionnelle, mais presque, étant donné l'avalanche de promesses que les conservateurs ont faites lors des élections générales de 1988.

Quoi qu'il en soit, pendant le premier mandat du gouvernement conservateur, entre 1984 et 1988, les choses ont vraiment traîné en longueur. Aucune mesure visant la création d'un ministère n'a été prise. Or, maintenant que le gouvernement en est à son deuxième mandat, il semble extrêmement pressé de faire adopter ce projet de loi à la Chambre des communes aussi rapidement que possible. C'est là une volte-face remarquable, que les néo-démocrates, du moins, trouvent un peu suspecte. Comme ma chère grand-mère avait l'habitude de m'enseigner: qui est trop pressé perd son temps. Et comme elle avait l'habitude d'ajouter—elle était une

femme très sage—tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait.

Alors, au lieu d'adopter ce projet de loi en toute hâte, nous, néo-démocrates, proposons qu'à tout le moins, la Chambre lui accorde la grande attention qu'il mérite. En outre, nous proposons sincèrement, de concert avec beaucoup d'autres Canadiens intéressés, qu'une série de consultations publiques soient tenues à ce sujet.

Si vous le permettez, je voudrais citer un extrait du bulletin no 23 de septembre 1989 publié par l'Institut canadien des forêts. On y écrit que l'ICF recommande la tenue de consultations publiques pour l'élaboration de la nouvelle loi sur les forêts. Bien entendu, cette recommandation ne peut plus être mise en oeuvre. Quoi qu'il en soit, l'institut recommande en outre:

> . . .que le Comité permanent des pêches et des forêts reçoive le pouvoir législatif d'examiner le projet de loi et qu'il tienne des audiences publiques à Ottawa et un peu partout dans le pays. Ainsi, les personnes et les groupes intéressés auront l'occasion de faire valoir leur point de vue sur le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier.

C'est une proposition des plus séduisantes, monsieur le Président, qu'adoptera sûrement le gouvernement, s'il a vraiment l'intention de créer le meilleur ministère des Forêts possible.

Il est particulièrement important d'organiser ce genre de consultations, compte tenu de faits récents, dont la croissance du secteur forestier dans des régions non reconnues auparavant pour leurs activités forestières, comme ma province natale, l'Alberta. En effet, des projets de grande envergure, dans le secteur des pâtes et papiers notamment, sont en voie de réalisation dans cette province. Il est à craindre qu'ils n'aient de graves effets sur l'environnement.

Parmi les faits à signaler et à la lumière desquels il faut analyser ce projet de loi et le nouveau ministère des Forêts, il faut compter de déplorables réductions des subventions fédérales dans le domaine forestier. Comme il est mentionné dans le *Globe and Mail* du 17 mai dernier, le ministre a lui-même déclaré que son ministère ne disposera cette année, à l'exclusion des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, que de 207 millions de dollars. C'est une baisse de près de 28 millions de dollars par rapport aux dépenses de l'an dernier.

Je crois comprendre que, pour les députés d'en face, il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une amélioration. Cette façon cavalière qu'ils ont de déformer le sens des mots n'est pas à leur honneur, mais ce sera bien sûr à leurs électeurs de juger qui dit vrai en la matière.

D'après la même source, le ministre aurait dit que le financement des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières serait tiré des allocations au développement régional en général, elles-mêmes visées par des compressions budgétaires. Même dans ce cas, le vocabulaire des députés d'en face nous laisse perplexes.

Enfin, on fait remarquer que le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest aura pour fonction de financer les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières avec les gouvernements provinciaux qui relèvent de la compétence du bureau. Dans l'ensemble, les documents budgétaires du ministre des Finances témoignent d'une baisse des dépenses de développement régional, en ce qui concerne le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, des 1,4 milliard de dollars de la présente année financière 1989-1990 à un milliard par année au cours des quatre prochaines années. Le gouvernement a beau soutenir que ce n'est pas là une réduction, il aura du mal, à mon avis, à en convaincre les Canadiens.

De plus, même si on reconnaît que, quoique réduit, le financement des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières demeure substantiel, il ne faut pas oublier que les fonds en question seront versés par les canaux du développement régional et des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Six de ces ententes ont expiré le 31 mars dernier. Il s'agissait d'ententes conclues avec ma province, l'Alberta, et avec la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Un nouvel accord de principe a été conclu avec le Nouveau-Brunswick, toutefois, et avec la Nouvelle-Écosse, pour un total de 420 millions de dollars.

Les programmes et les emplois qui y sont associés sont par conséquent menacés. Il y a tout lieu d'espérer que les programmes seront renouvelés et, en fait, il est raisonnable de s'y attendre. Nous avons des raisons d'espérer qu'ils seront améliorés, mais nous n'avons aucune garantie à ce sujet. Or, une garantie de ce genre s'impose, si le gouvernement veut être pris au sérieux lorsqu'il parle du rôle qu'il entend donner au nouveau ministère des Forêts. Les néo-démocrates réclament avec véhémence le renouvellement de ces programmes et nous continuerons de le faire.

Il y a un autre facteur dont on doit tenir compte, face à l'importance croissante du secteur forestier et à la création proposée d'un ministère des Forêts. Il s'agit du fait que d'aucuns craignent vivement que la création de ce

nouveau ministère ne s'accompagne pas des changements nécessaires pour lui donner le poids voulu au sein du gouvernement.

Le gouvernement conservateur se sert de nouveaux organismes, afin de mettre en oeuvre les ententes fédérales-provinciales de développement économique, notamment les ententes de mise en valeur des ressources forestières. Dans ma région du pays, ce rôle revient, bien entendu, je le répète, au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Il a la haute main sur le financement des programmes forestiers dans l'ouest du pays et les ententes de mise en valeur des ressources forestières sont financées à même son budget.

Le ministre des Forêts doit chercher à obtenir du Bureau les crédits nécessaires, avant de pouvoir négocier avec les provinces afin de mettre en oeuvre les ententes en question. En d'autres termes, le pouvoir de prise de décisions quant au contenu des ententes de mise en valeur des ressources forestières et aux bénéficiaires de ces ententes, ne reviendra pas au ministre. Au départ, la décision incombe au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui, il faut le remarquer, s'occupe déjà de bien d'autres choses. Ainsi, que doit-on en déduire au sujet de l'importance que le gouvernement accorde à ce nouveau ministère et à son ministre? Cela nous montre qu'ils ont une importance secondaire. C'est regrettable, car les ministères économiques jouent en quelque sorte le rôle de Conseil du Trésor à un niveau inférieur et le ministre doit s'adresser à eux, afin d'obtenir les crédits nécessaires au financement de ses principaux programmes.

Les néo-démocrates veulent que le ministère des Forêts ait la haute main sur ses programmes et ses initiatives. C'est la seule façon de procéder si le gouvernement souhaite qu'on prenne son programme au sérieux.

Le projet de loi pose des problèmes lui-même. Le ministère qu'il tend à créer aussi. On peut cependant remédier à la situation. Elle n'est pas irréversible; mais le gouvernement doit prêter une oreille attentive non seulement aux députés de l'opposition, mais également aux Canadiens, surtout ceux qui sont directement intéressés par le secteur forestier, s'il veut améliorer ce projet de loi comme il se doit, avant qu'il ne soit promulgué. Mais le gouvernement doit nous écouter, non seulement nous de l'opposition mais aussi les Canadiens, surtout ceux qui ont une expérience directe de la forêt, s'il veut améliorer la mesure à l'étude, car il faut l'améliorer, avant qu'elle ne prenne force de loi.

• (1050)

Tandis que nous parlons de forêt, étant donné l'importance que revêt la question en Alberta et étant donné qu'il n'y aura probablement pas beaucoup d'occasions de parler de la question à la Chambre au cours de la présente session, je voudrais aborder quelques questions connexes dont se préoccupent mes électeurs et les Albertains en général.

Les projets de développement forestier qui viennent en Alberta, surtout ceux d'implantation de grandes usines de pâtes et papiers, suscitent beaucoup d'inquiétude dans la province. L'usine Daishowa près de Peace River doit être construite grâce à une subvention de 9,5 millions de dollars du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Lorsqu'on a annoncé ce projet d'usine, beaucoup de gens se sont demandé si l'on avait fait un examen approprié d'évaluation environnementale. Ils avaient raison de s'inquiéter, car on n'en avait pas fait. Il n'y avait pas eu d'audience publique.

L'entreprise avait préparé un rapport en matière environnementale, une déclaration d'impact, pour le ministère provincial de l'Environnement. Le rapport n'avait même pas étudié les effets cumulatifs pour l'environnement albertain de l'apport que l'usine Daishowa ferait à la pollution dans la province, compte tenu de la pollution causée par toutes les autres usines dont la construction est envisagée et les usines actuellement en activité.

En conséquence de cet effet cumulatif auquel il est raisonnable de s'attendre, il y a tout lieu de s'inquiéter sérieusement des niveaux de demande biologique d'oxygène dans les cours d'eau touchés, principalement la rivière Athabasca, mais aussi la rivière de la Paix, et des émissions de dioxine et de furane émanant de ces usines. Comme on n'a pas procédé à une évaluation en bonne et due forme des conséquences environnementales, les travaux de construction ont été entamés sans que ces préoccupations aient pu être exposées et encore moins qu'on ait pu en tenir compte. En fait, la Daishowa a bénéficié d'une entente de gestion forestière pour l'usine située sur le terrain revendiqué par les Indiens du Lubicon, qui d'ailleurs s'emploient à l'heure actuelle à régler un grave conflit de longue date avec le gouvernement fédéral. L'usine Daishowa s'est vu accorder des terres sous leur nez; c'est là une affaire fort grave qui n'est à l'honneur d'aucun des gouvernements impliqués.

Je fais remarquer que l'une des autres grandes usines de pâte à papier proposées pour l'Alberta est celle de l'Alberta-Pacific qui sera construite sur la rivière Athabasca. L'évaluation faite pour l'Alberta-Pacific a été, il faut le reconnaître, bien meilleure que celle faite par la Daishowa. On sait, par exemple, que cette évaluation environnementale fait l'objet d'une collaboration fédérale-provinciale.

En fait, je vais citer un passage du communiqué émis à Ottawa par le ministre de l'Environnement du Canada et qui porte le numéro PR-HQ-089-34 et la date du 19 juillet.

Le ministre y signale que, de concert avec M. Klein, il a annoncé qu'on procéderait à une évaluation environnementale fédérale-provinciale pour l'usine de papier kraft Alberta-Pacific proposée pour le nord de l'Alberta. Il a

ajouté que le mandat du conseil chargé de l'évaluation insistera sur la nécessité d'évaluer les conséquences cumulatives de l'usine de l'Alberta–Pacific et d'autres usines pour toutes les parties intéressées en aval de la rivière.

Voilà que l'on adopte enfin une solution raisonnable dans ce cas–ci, à supposer que l'évaluation sera complète et efficace. Les lacunes que nous déplorions dans le cas de la Daishowa, à cet égard à tout le moins, ont été évitées dans celui de l'Alberta–Pacific et je trouve que c'est une bonne chose, car il reste encore de graves problèmes à régler.

Je rappelle également que, pour l'évaluation concernant l'Alberta–Pacific, on organisera des audiences publiques. On ne sait pas encore ce que cela donnera, mais des audiences publiques auront lieu. On offrira du financement aux intervenants et, comme je l'ai dit, on examinera les effets cumulatifs des usines sur le réseau hydrographique.

Pourquoi cela est–il tellement important? C'est parce qu'on s'inquiète énormément des effets cumulatifs de la demande biochimique d'oxygène découlant de l'exploitation de ces usines de pâte à papier. En fait, la semaine dernière, le ministère de l'Environnement de l'Alberta a publié les résultats d'une étude qui a duré 18 mois sur la rivière Athabasca. On y prévoyait que le niveau d'oxygène de la rivière ne resterait au–dessus des limites fixées par la province que si des nouvelles normes rigoureuses étaient établies et respectées.

Certains groupes environnementaux dans la province, y compris l'*Alberta Fish and Game Association*, sont convaincus que les mesures proposées par le ministère de l'Environnement de l'Alberta sont insuffisantes. Il y a cependant une chose qui est claire: si les usines de pâte à papier ne sont pas assujetties à une réglementation sévère et à des normes environnementales rigoureuses, les conséquences risquent d'être catastrophiques tant dans le nord de l'Alberta que dans les territoires, jusque dans l'Arctique.

Selon moi, c'est le genre de chose dont tout nouveau ministère des Forêts doit tenir compte. Les effets de l'industrie forestière sur l'environnement font partie de cette industrie au même titre que les recettes qu'elle peut produire. C'est une réalité que le ministère doit comprendre et qu'il doit intégrer dans son mandat.

Il y a autre chose dont un nouveau ministère comme celui–là doit tenir compte. Il y a des questions qui se rapportent de façon générale à la viabilité du secteur forestier en tant qu'industrie au Canada, des questions qui concernent, par exemple, les pratiques en matière d'abattage. Je suis persuadé que les nombreux députés qui ont eu l'occasion d'emprunter les magnifiques autoroutes de montagne de l'Alberta et de la Colombie–Britannique au cours des merveilleux mois d'été ont pu goûter les magnifiques points de vue qui s'étalaient devant eux et remarquer que des versants entiers de montagne avaient été totalement dénudés de leurs arbres et, en fait, de toute végétation de plus d'un pied de hauteur ou à peu près. C'est ce qu'on appelle la coupe à blanc, une pratique néfaste pour l'environnement, surtout dans les délicats bassins hydrographiques. Et pourtant, la coupe à blanc demeure la principale technique d'exploitation—pour employer l'expression consacrée dans le secteur—de l'industrie forestière canadienne. Cela constitue un problème particulièrement grave en Alberta parce que le sol où se fait surtout l'exploitation forestière est du gris forestier pauvre, qui est particulièrement sensible aux effets de la coupe à blanc.

Au nombre de ses fonctions, Monsieur le Président, notre ministère doit examiner, susciter et promouvoir des solutions de rechange à la coupe à blanc. Il nous faut songer à diversifier les produits que nous tirons de nos forêts et ne pas nous contenter de produire du bois d'oeuvre et des pâtes et papiers. L'exploitation forestière peut fournir un large éventail d'autres produits. Le ministère devrait avoir notamment pour mandat de dénicher, si je puis dire, ces produits et d'en populariser l'utilisation.

Enfin, signalons que nous avons déjà dans nos villes des forêts de papier qui ne demandent qu'à être recyclées. Et c'est aussi là un souci légitime du ministère des Forêts.

Les néo–démocrates appuient ce projet de loi. Nous appuyons la création d'un ministère des Forêts et cela, depuis de nombreuses années. Mais le projet de loi ne va pas encore assez loin. Le ministère des Forêts prévu dans ce projet de loi ne serait pas assez efficace. Des modifications s'imposent et elles méritent bien d'être examinées par le comité permanent.

M. le vice–président: La période des questions et des observations suivra la grande période des questions. Comme il est 11 heures, nous allons passer maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 25 octobre, lors d'une conférence des représentants des pays occidentaux au Costa Rica, le premier ministre Brian Mulroney doit faire une annonce qui changera pour toujours notre politique étrangère à l'égard de l'Amérique latine. Depuis des années maintenant, des pays comme le Mexique et les Antilles, membres de l'Organisation des États américains, demandent au Canada de se joindre à cet organisme, car ils espèrent ainsi que le gouvernement du Canada fera mieux valoir leurs préoccupations que ne le fait actuellement le gouvernement américain. Le Canada a toujours refusé de faire partie de l'OEA, qu'il percevait comme un simple prolongement de la politique étrangère américaine, par crainte de compromettre son indépendance dans ses rapports avec les pays qui en font partie.

L'augmentation de notre commerce avec ces pays et les tendances à la démocratisation que l'on observe actuellement pourraient être de bonnes raisons de réévaluer nos positions. Mais il faudrait, avant de prendre une décision définitive, consulter les groupes et les agences canadiennes qui travaillent en très étroite collaboration avec les pays membres de l'OEA, car leur concours pourrait nous être précieux. C'est un très important changement dans la direction de notre pays.

• (1100)

J'engage le premier ministre à envisager très sérieusement la possibilité de reporter sa décision jusqu'à ce que nous puissions savoir, après étude de cette question au Comité des affaires étrangères ou ailleurs, si notre adhésion à l'AEA servirait nos intérêts et les intérêts des pays qui en font partie.

* * *

L'UKRAINE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ayant passé récemment quelque temps en Union soviétique et en particulier en Ukraine, j'ai pu observer les conséquences positives de la politique de la perestroika et de le glasnost de M. Gorbachev. Nous avons maintenant la possibilité de montrer combien nous appuyons les changements qui ont lieu en Union soviétique.

Article 31 du Règlement

Actuellement, des hommes d'affaires canadiens voyagent en Ukraine et envisagent d'établir des coentreprises avec des sociétés ukrainiennes. Par conséquent, lorsque le premier ministre se rendra en Union soviétique et en Ukraine, je l'encourage vivement à profiter de cette occasion pour annoncer l'ouverture d'un consulat canadien à Kiev, capitale de l'Ukraine. Nous suivrions ainsi l'exemple de l'Allemagne de l'Ouest qui vient de prendre une décision dans ce sens. Le consulat canadien faciliterait le tourisme ainsi que les échanges culturels et économiques avec cette région de l'Union Soviétique et sa création prouverait que nous prêtons notre appui à la politique de M. Gorbachev.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, cette semaine, pour des raisons qui nous échappent, les Travailleurs canadiens de l'automobile, par l'entremise de représentants, ont retenu l'attention des médias en Nouvelle-Écosse en menaçant d'empêcher les camions de l'entreprise National Sea Products de quitter la province pour exporter du poisson non transformé.

Au Canada atlantique, l'industrie de la pêche repose énormément sur les exportations, particulièrement celles qui sont destinées aux États-Unis. Si le Canada veut effectuer des échanges commerciaux avec les pays membres du GATT, il doit, ne lui en déplaise, respecter les règles du GATT.

Si les Travailleurs canadiens de l'automobile réussissaient à concevoir une loi ou un règlement interdisant l'exportation du poisson non transformé de la Nouvelle-Écosse tout en étant conforme aux règles du GATT, j'en serais, comme bien d'autres, très heureux. Ces activités seraient beaucoup plus utiles à la population de Lockport que les actes irresponsables qui ne servent qu'à dissuader les gens d'affaires susceptibles d'investir dans les usines des TCA.

* * *

[*Français*]

LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur la crise dans la République d'Arménie, en Union soviétique, causée par le blocage presque total imposé par son voisin, la République de l'Azerbaïdjan.

Presque toutes les provisions dans l'Arménie doivent traverser l'Azerbaïdjan. A cause de ce blocage, l'industrie

Article 31 du Règlement

reste paralysée, le pétrole a disparu, la reconstruction dû au tremblement de terre s'arrête, la nourriture et d'autres nécessités sont de plus en plus rares.

[*Traduction*]

Ce blocus inacceptable découle du conflit qui perdure au sujet du contrôle de la région de Ngorno-Karabakh. La plupart de ses habitants sont des Arméniens ethniques qui ont exprimé le désir et la détermination de se joindre de nouveau à l'Arménie soviétique.

Le gouvernement de l'URSS n'a pas réussi à régler le conflit. Nous lui demandons instamment d'intervenir sans tarder pour mettre fin au blocus de l'Arménie et chercher une solution qui garantira la sécurité des Arméniens et le respect de leurs droits fondamentaux. Nous encourageons fortement M. Gorbatchev à dialoguer sérieusement avec les représentants de Ngnorno-Karabakh au sujet de leur demande de réunification avec leur patrie arménienne.

* * *

[Français]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner à la Chambre, aujourd'hui, que grâce aux politiques économiques de notre gouvernement et à la coopération qui existe présentement avec le gouvernement provincial, la région de Sept-Îles, dans ma circonscription, a été choisie pour l'implantation d'une fonderie d'aluminium. Ce projet représente un investissement privé de 1,3 milliard de dollars, créera près de 2 000 emplois de construction, et fournira de l'emploi permanent à près de 700 personnes.

Le projet d'aluminerie Alouette Inc. a vu le jour grâce à la détermination des intervenants de Sept-Îles, à la volonté d'investisseurs allemands, autrichiens, hollandais, japonais et québécois, et à la participation du gouvernement fédéral dans le développement d'infrastructures portuaires.

Voilà, monsieur le Président, un bel exemple de coopération entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les capitaux privés qui donne à ma région un élan économique sans précédent!

[*Traduction*]

LE RETRAIT DES TROUPES VIETNAMIENNES DU CAMBODGE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, bien que les députés aient été fort préoccupés cette semaine par les taxes qui montent et les trains qui disparaissent, il importe qu'ils s'arrêtent un moment aux tragédies bien plus graves qui se déroulent dans le monde. Je songe notamment aujourd'hui aux troupes vietnamiennes qui se sont retirées du Cambodge cette semaine sans qu'il y ait eu de cessez-le-feu ou d'accord interne, ce qui fait craindre une nouvelle guerre civile dans ce pays au destin tragique.

Les Canadiens se souviennent des horribles reportages concernant le massacre de plus d'un million de personnes aux mains des Khmers Rouges il y a seulement quelques années. Avec la saison sèche qui approche, il y a de fortes chances qu'une nouvelle guerre civile éclate.

Le Canada a été invité à faire partie d'une équipe d'observateurs et, bien que les nations occidentales hésitent à s'y joindre en l'absence d'un accord global, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous efforcer de trouver une solution à ce conflit tragique.

Nous espérons qu'aux réunions qui auront lieu cette semaine à l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures invitera les nations occidentales à assumer leurs responsabilités et à tout faire pour éviter un autre conflit dans ce magnifique pays si éprouvé par le destin.

* * *

LE MOIS DE PRÉVENTION DU MAUVAIS TRAITEMENT DES ENFANTS

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, je suis d'avis qu'il convient, en ce dernier jour de séance de septembre, que la Chambre souligne que le mois écoulé a été déclaré mois de prévention du mauvais traitement des enfants par l'Ordre indépendant des Forestiers.

Pendant ce mois, l'Ordre a mené un programme de sensibilisation dans de nombreuses collectivités du Canada dans l'espoir de contribuer à réduire le nombre d'enfants soumis à de mauvais traitements. Cette forme de violence, comme les autres formes de violence familiale, est un grave sujet de préoccupation, non seulement pour le gouvernement fédéral, mais pour tous les Canadiens. La prévention de ce crime horrible est notre but ultime. Ce but ne saurait être atteint sans des efforts concertés

de nombreux intervenants dont le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les groupes communautaires, les professionnels du domaine et, d'abord et avant tout, les parents qui doivent être sensibilisés au problème et informés.

Nous devons féliciter l'Ordre indépendant des forestiers des efforts déployés pendant le mois de septembre pour amener le public à reconnaître l'existence du problème des enfants battus et pour avoir pris des mesures constructives en vue de l'éliminer.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, des vies seront perdues et du temps gaspillé si le gouvernement procède, comme il le prévoit, au démantèlement des services de recherches et de sauvetage de la Base des Forces canadiennes Summerside. C'est ce que deux officiers supérieurs, maintenant à la retraite, nous ont dit.

Selon le lieutenant-colonel Dennis Hopping, qui a commandé l'escadron de recherches et de sauvetage de 1981 à 1984, le déménagement de l'escadron de l'Île-du-Prince-Édouard était totalement insensé d'un point de vue opérationnel. Le major Gary Naylor, qui a commandé le centre de coordination des opérations de sauvetage à Halifax, se disait de la même opinion dans une lettre adressée le printemps dernier au ministre de la Défense nationale et qui est restée sans réponse.

Les deux hommes ont fait référence à un important rapport sur la défense présenté en 1982 où il était dit que le meilleur site pour les opérations de recherches et de sauvetage dans le Canada atlantique était Summerside. Le gouvernement semblait d'accord avec cette constatation, du moins jusqu'au printemps dernier. Nous savons qu'en avril, ce gouvernement a annoncé son intention de fermer la base de Summerside, sans épargner les opérations de recherches et de sauvetage. Summerside se remettra difficilement de ce coup dur qui lui fera perdre 2 900 emplois.

A une époque où les pêches sur la côte est sont en crise et où le gouvernement attaque de tous côtés le réseau de sécurité sociale et le régime d'assurance-chômage, le temps est on ne peut plus mal choisi pour risquer les vies de pêcheurs et de marins dans l'Atlantique nord. J'exhorte le gouvernement du Canada à poser le seul geste sensé en l'occurrence et à restaurer les services de recherches et de sauvetage à l'Î.-P.-É. et à redonner leurs emplois aux personnes touchées.

Article 31 du Règlement

LE SYSTÈME DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Ross Belscher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai le grand regret d'informer la Chambre qu'une fois de plus, notre système de libération conditionnelle a échoué. Dans les années 1960, Blaire Donald Johnson a été déclaré coupable de meurtre avec préméditation aux États-Unis. A nouveau en 1980, cette fois-ci au Canada, il a été reconnu coupable de viol.

En août dernier, il a été mis en liberté conditionnelle totale. Moins d'un mois s'est écoulé depuis sa libération et il a déjà commis un autre crime. Il y a six jours dans ma circonscription de Fraser Valley-Est en Colombie-Britannique, il a été inculpé de séquestration et d'agression sexuelle.

Nous vivons manifestement dans un monde dangereux, ce qui demande de prendre des mesures énergiques pour protéger le public. Dans le cas présent, on constate l'échec du système actuel. Comment se fait-il qu'un criminel violent condamné deux fois ait été remis en liberté? Comment se fait-il que le système actuel ait permis à cet homme de passer entre les mailles du filet? Il est difficile d'améliorer la Commission des libérations conditionnelles, mais on pourrait peut-être maintenant revoir son processus de mise en liberté conditionnelle. Je demande donc au solliciteur général d'étudier la question pour mettre fin dans l'avenir à des crimes qui pourraient si bien être évités.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, on a terminé les audiences publiques sur le projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage. Les villes, les groupes communautaires, les organisations nationales et les particuliers ont tous réagi de la même façon à l'égard de ces modifications, soit avec colère.

• (1110)

Nous avons été à même de constater que les changements qui, selon le gouvernement, devaient rendre le régime d'assurance-chômage plus équitable ne visaient en réalité qu'à punir les victimes du régime. A maintes et maintes reprises, les députés ministériels au sein du comité ont répété que, d'après les sondages, les Canadiens se plaignaient que le régime faisait l'objet d'abus, même si la ministre a déclaré que ces abus n'avaient rien à y voir.

Article 31 du Règlement

Si quelqu'un abuse du système, c'est bien le gouvernement avec ce projet de loi. En augmentant la période de référence, le gouvernement punit les chômeurs, victimes de l'échec de sa politique économique. En réduisant la période d'admissibilité, il les accable en outre du poids de son programme de droite. En doublant la peine imposée aux femmes contraintes de quitter leur emploi par suite de harcèlement sexuel ou parce qu'elles doivent subvenir aux besoins de leurs enfants, il porte atteinte aux droits des Canadiennes.

Les Canadiens ont déclaré sans ambages au gouvernement que ces changements au régime d'assurance-chômage sont immoraux.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, grâce à l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, je suis heureux de constater que la Société ontarienne Arriscraft Corporation a choisi de construire une nouvelle usine ultra-moderne au Québec plutôt qu'en Nouvelle-Angleterre.

Dès le printemps prochain, Arriscraft construira à Saint-Étienne-des-Grès dans ma circonscription de Saint-Maurice, une usine de 12 millions de dollars de fabrication de briques à base de silicate de calcium.

Cette décision de choisir le Québec plutôt que les États-Unis nous prouve encore une fois la clairvoyance de ce gouvernement en matière économique.

[*Traduction*]

De la magnifique cité de Cambridge, en Ontario, à Saint-Étienne-des-Grès, dans ma circonscription, la société Arriscraft sera dorénavant en mesure de soutenir avec succès la concurrence sur le marché nord-américain.

* * *

LE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE SAINTE-CLAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une question sérieuse qui touche directement la santé de milliers de Canadiens du sud-ouest de l'Ontario. Le Conseil de la qualité de l'eau des Grands lacs dit que les sédiments fluviaux et lacustres sont d'immenses réservoirs de polluants. Le gouvernement est en train de draguer ces matières de la rivière Sainte-Claire et de les déverser dans 15 pieds d'eau dans le lac Sainte-Claire.

La Première nation de l'île Walpole a annoncé aujourd'hui qu'elle cherchait à obtenir une injonction pour obliger le gouvernement fédéral à cesser de draguer ces matières potentiellement dangereuses du fond de la Sainte-Claire jusqu'à ce qu'une évaluation environnementale complète soit effectuée. Ce projet a été entrepris sans étude d'impact sur l'environnement et sans consulter la Première nation de l'île Walpole qui compte sur la rivière et sur le lac pour son économie traditionnelle.

Avec le député de Kent, je demande au gouvernement de stopper ce draguage jusqu'à ce qu'une évaluation environnementale complète prouve qu'il ne comporte aucun danger. Le député de Kent et moi demandons au gouvernement de se préoccuper davantage de la santé et de la sécurité des milliers de Canadiens qui vivent dans les environs de la rivière Sainte-Claire et du lac Sainte-Claire.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, le Canada est une nation exceptionnelle, un pays privilégié qui vit dans l'abondance, un territoire riche en ressources. Le monde entier nous envie, et bien des étrangers viennent s'installer chez nous. C'est pour toutes ces raisons que nous avons voulu bâtir une nation qui offre des perspectives d'avenir à nos citoyens et qui incite nos jeunes à faire des projets.

Notre pays n'est pas une chose acquise pour toujours et il ne faut pas prendre de risques inutiles. Il vaut la peine de nous battre. C'est pourquoi je demande aux premiers ministres de faire la paix et de s'entendre sur l'Accord du lac Meech pour réaliser la première étape de la réforme constitutionnelle et nous permettre de faire un pas de plus vers la maturité.

C'est le temps ou jamais de mettre de côté nos divergences d'opinions politiques et nos conflits personnels pour suivre l'exemple du député de Shefford.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les Canadiens qui se préoccupent de l'environnement sont extrêmement déçus que le ministre de l'Environnement ait décidé de poursuivre le projet Rafferty-Alameda sans faire d'évaluation publique de l'impact sur l'environne-

ment et ils sont aussi indignés par le gâchis de l'exportation des BPC à travers le monde.

Bien que les conservateurs aient promis publiquement que les conséquences sur l'environnement pèseraient dans toutes les décisions d'ordre économique, nous voyons le ministre des Finances faire la promotion de la TPS sans se soucier aucunement de ses effets sur l'environnement. Pourquoi taxer les produits inoffensifs pour l'environnement au même taux que les produits et services qui empoisonnent l'air ou l'eau potable et qui compliquent nos gigantesques problèmes d'élimination des déchets?

Le ministre de l'Environnement devrait avoir honte d'appuyer un régime régressif qui taxe le papier recyclé au même taux que d'autres papiers, les bicyclettes au même taux que les automobiles, les énergies de remplacement au même taux que les combustibles fossiles qui aggravent l'effet de serre, les couches en tissu au même taux que les jetables.

Jim MacNeil, secrétaire général de la Commission Brundtland, visait juste hier en reprochant au gouvernement conservateur de parler plus qu'il n'agit pour la protection de l'environnement. L'heure est aux taxes favorables à l'environnement, non aux taxes affligeantes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il est indispensable que le gouvernement surveille de plus près ce qui se passe aux Postes. Le *London Free Press* a publié aujourd'hui un article en première page affirmant que des gestionnaires de la Société canadienne des postes à London, en Ontario, falsifient les relevés de présence en inscrivant comme présents des employés absents. Si ces allégations sont fondées, on est en droit de se demander pourquoi un gestionnaire agirait de la sorte et quels motifs le pousseraient à commettre un tel acte.

J'ai en main une note de service des Postes, datée du 7 février 1986, dans laquelle un gestionnaire dit ceci à d'autres gestionnaires qui relèvent de lui:

> Toutes les augmentations de la catégorie MPS dépendent directement du contrôle que nous exerçons sur l'absentéisme. L'année dernière, je n'ai pas eu d'augmentation! Cette année, j'en veux une! Faites votre part, c'est tout ce que je demande.

Nous nous doutions depuis un certain temps que les Postes versent des primes aux gestionnaires qui savent tordre le bras à leurs subalternes. Cette note semble le prouver formellement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, comme le premier ministre est absent, c'est au vice-premier ministre que je pose ma question. Les Canadiens ont appris aujourd'hui que la décision concernant VIA Rail n'a pas été prise en raison du programme de compressions budgétaires du gouvernement, comme on nous l'avait fait croire. D'après un grand journal, il en aurait été question dans des discussions tenues le 22 novembre, le lendemain des élections fédérales.

On tente de tromper les Canadiens. Je demande au vice-premier ministre pourquoi le gouvernement tente d'induire en erreur les Canadiens sur cette très importante question?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'opposition pourrait faire preuve d'un peu plus de cohérence. Hier, on m'accusait d'avoir manqué de vigilance au moment de l'élaboration du budget d'avril sur le plan des transports et de m'être laissé imposer n'importe quoi.

Aujourd'hui, le député déclare que, selon un document paru en novembre, j'aurais proposé de réduire les subventions accordées à VIA. Le député devrait se faire une idée: croit-il que les réductions du budget de VIA ont été décidées en avril ou en novembre? Ce ne peut être les deux en même temps.

M. Dionne: Monsieur le Président, ma question ne s'adresse pas au ministre, mais au vice-premier ministre. Encore une fois, étant donné que c'est le vice-premier ministre qui a rétabli le service sur divers itinéraires, qui avait été interrompu précédemment, et qui a incité les gens à se prévaloir de ce service sous peine de le perdre complètement, j'aimerais qu'il me dise pourquoi le gouvernement refuse de considérer l'ensemble des facteurs avant de prendre des mesures aussi draconiennes contre les usagers des services de transport du Canada!

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le gouvernement a considéré depuis avril et même précédemment un ensemble de facteurs pour déterminer l'avenir de la société VIA Rail.

J'ai dit dernièrement, j'ai dit toute la semaine en fait que nous étions dans un processus de prise de décision et qu'aussitôt que la décision sera connue, on permettra aux députés non pas de se fier encore une fois sur des documents en fuite, à peu près une couple par semaine, mais d'utiliser des documents officiels fournis par le ministère des Transports.

[*Traduction*]

M. Dionne: Monsieur le Président, rien n'améliorerait davantage le ministère des Transports que le départ de son ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne: Je voudrais poser une question au vice-premier ministre et lui demander s'il pourrait consulter le premier ministre et l'aviser que le Comité des transports se réunira à 9 h 30 le mardi 3 octobre. Pourrait-il demander au premier ministre de comparaître devant ce comité et de tenter, s'il le peut, d'expliquer pourquoi le gouvernement prend cette mesure draconienne qui va nuire à l'environnement canadien, porter un dur coup au public voyageur et finir par détruire VIA Rail?

• (1120)

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je serai très bref. J'espère que le comité accomplira le même travail que le député a fait en 1981 lorsqu'il était président du Comité permanent des transports et qu'il a réduit les services de VIA Rail de 20 p. 100.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Hier, le gouvernement s'est précipité pour se défendre de l'accusation figurant au rapport GRC-DEA publié hier, selon lequel le gouvernement a permis que notre pays devienne un refuge pour les produits de la criminalité.

Après avoir déclaré la guerre aux drogues, le gouvernement n'a pas voulu rendre obligatoire la déclaration des dépôts bancaires, comme je le demandais quand le projet de loi est passé au comité. Puis, une fois adopté, il a laissé dormir le projet de loi pendant six mois avant de le proclamer. Rod Stanler, le distingué inspecteur antidrogues, a quitté la GRC en disant que le gouvernement avait peur de la nouvelle loi, et le ministre de la Justice lui-même a dit hier qu'en raison des lacunes de la loi, les services policiers municipaux ne l'utilisent pas. Au lieu de crier victoire, pourquoi le gouvernement ne veut-il pas reconnaître que cette loi est un fiasco et présenter des modifications pour l'améliorer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait évident que le gouvernement prend très au sérieux cette question des blanchissage des fonds, comme le problème des drogues dont parle le premier ministre depuis plusieurs années, et, à cette époque, les députés de l'opposition ridiculisaient les termes qu'ils employait pour décrire le problème des drogues dans notre pays.

En ce qui concerne le blanchissage des fonds, nous avons toujours pris la chose au sérieux. Nous avons eu ce rapport qui, faut-il le dire, date déjà d'un an. Il s'agit d'un rapport de septembre 1988. Depuis lors, nous avons eu le projet de loi C-61 qui concerne les produits de la criminalité. Nous avons également conclu des traités d'assistance juridique mutuelle avec les États-Unis et d'autres pays.

Au dernier sommet, nous nous sommes entendus avec nos partenaires du sommet sur une collaboration internationale en la matière.

En outre, la GRC et nous-mêmes collaborons très étroitement avec les banques à charte pour veiller à ce que leurs méthodes soient adéquates eu égard à ce problème, dont le caractère international est évident.

M. Kaplan: Je ne pense pas que le ministre soit au courant de ce qui se passe. Il vient de dire que nous avons conclu un accord d'assistance juridique mutuelle. En fait, nous l'avons signé quant à nous, mais n'est-il pas exact que le Sénat américain refuse de le ratifier pour la raison, entre autres, que le Canada n'a pas prévu dans sa législation l'obligation de déclarer les dépôts dépassant un certain montant? C'était dans un article qui a paru dans le *Financial Post* l'autre jour à peine.

Je demanderais au ministre de retirer la déclaration qu'il vient de faire, suivant laquelle nous avons un traité d'assistance juridique mutuelle. Nous n'en avons pas et nous n'en aurons pas tant que nous n'aurons pas une loi convenable au sujet des produits de la criminalité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison de dire que nous nous sommes montrés disposés à ratifier cet accord d'assistance mutuelle.

Mme Copps: Ce n'est pas là ce que vous avez dit, Mike.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je viens de dire que j'étais d'accord avec le député d'en face. Les États–Unis ne nous ont pas dit qu'ils étaient disposés à ratifier ce traité. Mais nous collaborons étroitement avec eux sur le plan opérationnel, et nous allons continuer de le faire comme l'ont déclaré à la télévision ce matin les représentants de la Drug Enforcement Agency américaine.

* * *

VIA RAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il cessera peut–être d'applaudir lorsqu'il aura entendu la question.

Au cours de la campagne électorale de 1988, le gouvernement fédéral, par l'entremise du cabinet du premier ministre, a promis d'améliorer le service de VIA Rail. Je le répète, cette promesse a été faite durant la campagne électorale. Or, les journaux d'aujourd'hui nous apprennent qu'alors même qu'il faisait cette promesse, le gouvernement avait déjà décidé de procéder à des compressions importantes à VIA Rail et que le président d'alors de la Société en avait été informé, mais s'était vu demander de garder le secret tant que les élections n'auraient pas eu lieu. Pour quelles raisons le gouvernement fédéral a–t–il pris certains engagements durant la campagne électorale tout en prenant en même temps une décision tout à fait contraire au sujet de VIA Rail?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne mettrai pas un terme à mes applaudissements. Ils n'avaient rien à voir avec la question du député. Ils découlaient plutôt du fait que je comprends la raison pour laquelle son parti applaudissait et je n'ai donc pas l'intention d'arrêter.

En ce qui a trait à VIA Rail, tout d'abord, le chef du NPD se reporte à un document dont je n'ai pas pris connaissance. Il s'agit, semble–t–il, d'un document qui a fait l'objet d'une fuite, et même si c'est le cas, on y parle du 22 novembre, le jour où je consultais mon médecin au sujet d'une intervention que j'ai subie la semaine suivante. Je ne prenais certes pas, à ce moment–là, des décisions au sujet de VIA Rail.

M. Broadbent: Que le ministre ait eu un rendez–vous avec son médecin cette journée–là ou pas, l'accusation n'en demeure pas moins extrêmement grave. On prétend que le président de VIA Rail savait qu'une décision avait été prise au sujet de compressions à la Société et qu'on lui avait demandé de garder le secret au cours de la campagne électorale; on affirme, en outre, que pendant ce temps, en réponse à des questions posées durant la campagne électorale au sujet des intentions du gouvernement relativement à VIA Rail, le cabinet du premier ministre promettait, pour citer le document qu'il a lui–même publié, d'améliorer le service à VIA Rail.

Le président de VIA Rail savait–il oui ou non à l'époque qu'une décision avait été prise? Pour quelles raisons, je le répète, le gouvernement fédéral a–t–il, durant la campagne électorale, pris certains engagements au sujet de VIA Rail alors qu'il prévoyait déjà faire exactement le contraire?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il est très évident qu'un processus a été mis en place concernant la prise de décision sur les coupures imposées à VIA Rail, et ce processus a pris fin ou a commencé, selon le cas, le 27 avril, au moment de l'annonce des coupures budgétaires. Il s'était déjà écoulé presque six mois entre la campagne électorale et l'annonce du Budget dans lequel le gouvernement faisait part de son intention de rationaliser les dépenses de l'État. Je pense que c'est un processus absolument normal. Je suis intervenu dans le processus au moment où je devais le faire, indépendamment de ce que l'on a dit hier. Et je le répète, ce qui est encore important, c'est que la société devait effectuer ou devait recevoir un niveau de dépenses correspondant aux capacités que nous avions de payer, et cela a été donné dans le Budget du mois d'avril, mais à l'intérieur d'un processus, encore une fois, qui a pris plusieurs mois avant d'être établi.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu directement à la question. Mais ma dernière question est la suivante: Le ministre responsable pour la région de Montréal a dit hier qu'il ne connaissait pas l'impact de ces coupures sur la région de Montréal. Mais selon les récentes informations, nous allons perdre 3 800 emplois à Montréal, 500 à Winnipeg, 300 à Halifax, un total, peut–être, de 13 000 emplois au Canada. Ma question, qui s'adresse au ministre, est très directe: Voudrait–il admettre publiquement, ouvertement aujourd'hui, que le gouvernement a l'intention d'abolir 13 000 emplois?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, évidemment, je ne confirmerai pas ces chiffres–là. Cela est basé, encore une fois, sur des documents qui ne sont pas officiels. Je n'ai aucune idée d'où ils viennent parce que je ne les ai pas vus. Alors, en matière de responsabilité, monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de confirmer un document de cette nature, ni les chiffres qui sont à l'intérieur.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, mercredi, le ministre des Transports disait à la Chambre, et je cite:

> Le ministre des Finances a décidé dans l'intérêt du pays de fixer de nouveaux niveaux de référence à VIA Rail.

C'est la première fois que le ministre des Transports admet que les décisions concernant VIA Rail sont, en réalité, prises par le ministre des Finances. Je me demande bien ce que le ministre des Finances et son ministère connaissent de la politique des transports dans ce pays.

Je vais donc adresser ma question au ministre des Finances. Quand déposera-t-il à la Chambre les études et les critères utilisés par son ministère pour déterminer ces niveaux de référence? Nous avons besoin de connaître la documentation qui a servi à déterminer ces chiffres et le ministre sera peut-être assez bon de nous dire quand il communiquera ces renseignements à la Chambre.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai dit hier et je répète aujourd'hui, comme je l'ai dit au chef néo-démocrate, que j'ai toujours été associé aux décisions.

Hier, on me faisait porter la responsabilité des décisions et aujourd'hui, on m'accuse de n'y être pour rien. Je pense qu'il faudrait faire preuve d'un peu de logique. Les réductions éventuelles à VIA Rail, les réductions des niveaux de référence, ont été décidées par le Cabinet.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le ministre, il faut faire preuve d'un peu de logique, et je vais préciser certains des renseignements qu'on nous a donnés.

VIA Rail transporte effectivement 3 p. 100 des gens qui voyagent au Canada, mais il faut replacer ce chiffre dans son contexte. L'autocar en transporte 4 p. 100, l'avion 7 p. 100 et l'automobile 86 p. 100. Par conséquent, dans ce contexte, 3 p. 100 est loin d'être un chiffre négligeable.

Cela dit, ma question suivante s'adresse encore au ministre des Finances. Les 250 millions utilisés dans vos statistiques pour 1993 sont en dollars de cette année-là. Le ministre ne pense-t-il pas que cela revient à détruire le service voyageurs de ce pays?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je pense que les niveaux de référence ont été établis en tenant compte de la capacité des Canadiens à financer le budget national. Le député a donné des chiffres, 3, 4, 5, 6 p. 100, qui sont parobablement justes, mais le ministère des Transports doit fixer les subventions ou l'aide pour les différents modes de transport.

Nous avons jugé que l'on devait réduire le budget de VIA Rail, qui ne transporte que 3 p. 100 des voyageurs, parce que, par rapport aux autres modes de transport, VIA Rail est trop subventionné. C'est la raison de ces chiffres.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que le seuil de revenu utilisé dans le système de crédits d'impôt pour la TPS n'est pas entièrement indexé, plus d'un million de familles canadiennes à revenu modeste, qui seront admissibles aux crédits d'impôt totalement remboursables en 1991, perdront, en moins de cinq ans, leurs droits à la totalité ou à une partie de ces crédits d'impôt. A cause de cette érosion, en moins de dix ans, plus d'un million de familles perdront ces crédits.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a décidé de ne pas protéger les Canadiens à revenu modeste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est pourtant clair, il me semble, que le gouvernement a tenu compte de l'incidence de la formule d'indexation actuellement utilisée, la formule de l'IPC moins trois pour cent. Par exemple, en ce qui concerne le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, nous avons d'abord établi le seuil à 15 000 dollars, puis l'avons augmenté à 16 000, et ensuite à 18 000 dollars. Et maintenant, grâce au projet de TPS, le seuil sera porté à 25 000 dollars.

Vous voyez donc que nous révisons sans cesse ces programmes et y apportons les modifications qui s'imposent. Le député aurait tort de conclure, comme il le fait, que, après un certain temps, tant de milliers de personnes n'auront plus droit au crédit pour la TPS. Tous les éléments du régime fiscal sont indexés de la même façon et continueront de l'être. Au fil des ans, ils subiront les redressements nécessaires.

M. Pickard: Monsieur le Président, il est bien évident que si ces crédits ne sont pas entièrement indexés tous les ans, d'année en année, ce système de crédits n'aura plus aucune valeur pour les Canadiens. De toute évidence, ce projet de taxe doit être retiré. Si le ministre veut vraiment protéger les Canadiens à revenu modeste contre cette

TPS régressive, il n'accroîtra pas leur fardeau fiscal comme il le fait maintenant.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui, à la Chambre, à indexer entièrement les seuils de revenu s'appliquant aux crédits d'impôt et au système de crédits fiscal afin de protéger tous les Canadiens à faible revenu?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens impartiaux se rendent bien compte que nous essayons, au moyen de la TPS, de modifier la nature régressive du système de taxe de vente dont nous avons hérité en 1984, système par lequel les contribuables à revenu modeste versaient une plus grande part de leur revenu, de 2 à 3 points de pourcentage de plus, que les mieux nantis. Ce système est tout à fait régressif.

Grâce au crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente et au crédit pour la TPS prévus dans le système de la TPS, nous avons inversé la tendance. Ainsi, les économiquement faibles perdront de 2 à 3 points de pourcentage de moins de leur revenu que les contribuables à revenu supérieur. Nous nous dirigeons manifestement vers un régime plus équitable, et qui, de l'avis de tous, est bien meilleur que le régime extrêmement régressif dont nous avons hérité en 1984.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Lors de la réunion du conseil d'administration de VIA Rail, le 7 septembre, on a distribué un document sur les résultats financiers et les prévisions en date de juillet 1989. Un certain nombre d'états financiers et de tableaux indiquent clairement que les Canadiens ont de plus en plus recours aux services de VIA Rail. En un an, les recettes sont passées de 65 millions à 123 millions de dollars. Tous les itinéraires sont de plus en plus achalandés. Ce sont des documents qui viennent de VIA Rail et j'en enverrai une copie au ministre afin qu'il sache de quoi je parle.

Compte tenu de ces documents, le ministre n'admettra-t-il pas qu'il fait sciemment des déclarations dénuées de fondement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit hier ce que je pensais du genre de chiffres que cite le député. Les renseignements que je possède indiquent que, pour les six premiers mois de 1989, le nombre de voyageurs a augmenté de 4 p. 100. Soyons sérieux. Si les trains étaient pleins, si nous ne savions que faire de notre argent, nous maintiendrions le même réseau ou service. Toutefois, les subventions sont de l'ordre de 641 millions de dollars. Nous avons un itinéraire en Colombie-Britannique qui coûte 419$ par passager. Nous en avons d'autres qui coûtent 325$ par passager. Si ça marche si bien, si tant de gens prennent le train, comment se fait-il que nous ayons versé des subventions s'élevant à plus de 600 millions de dollars?

M. Angus: Monsieur le Président, le document que j'ai en main n'est pas une invention.C'est un document produit par VIA Rail et présenté à son conseil d'administration au début du mois. Il montre que les recettes de l'ensemble du réseau ont augmenté de 14,6 p. 100, les siège-milles de 7,3 p. 100, le rendement de 6,8 p. 100, le facteur de charge de 12,3 p. 100 et le nombre total de voyageurs de 2,7 p. 100. Monsieur le Président, ce document montre que, malgré le matériel vieillot et le peu de commercialisation qu'ait pu faire VIA à cause des réductions, la demande est de plus en plus forte. Nous devons trouver un moyen d'investir dans les services voyageurs afin d'augmenter le nombre d'usagers et ainsi en diminuer le coût. C'est possible.

• (1140)

Le ministre sait que les coûts peuvent être réduits en investissant dans du nouveau matériel et grâce à des règles d'exploitation appropriées chez CN et CP. La chose est possible. Malheureusement, le gouvernement actuel manque du courage nécessaire pour le faire.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je sais que les néo-démocrates ont toujours la solution. C'est bien connu. Mais le député ne donne pas de chiffres sur les coûts. L'an dernier, en 1988, les recettes avaient augmenté de 26 millions de dollars, mais les dépenses, elles, avaient augmenté de 94 millions de dollars. Est-ce là le genre de gestion qu'il préconise?

En 1987, les coûts s'élevaient à 638,4 millions de dollars; en 1988, à 732 millions de dollars. Les coûts ont augmenté plus rapidement que les recettes. Je ne suis pas un spécialiste, monsieur le Président, mais, normalement, lorsque les coûts sont plus élevés que les recettes, il y a un problème.

Questions orales

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je voulais interroger le ministre des Pêches et des Océans, mais en son absence, je vais m'adresser à son secrétaire parlementaire.

Les Travailleurs de l'automobile du Canada menacent de perturber les exportations de poisson de Nouvelle-Écosse non transformé. Que va faire le gouvernement pour décourager ou empêcher les exportations de poisson non transformé en Nouvelle-Écosse?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon collègue soulève une question très sérieuse, une question qui préoccupe plusieurs personnes en Nouvelle-Écosse. Si des règlements sont nécessaires dans ce dossier, c'est à la Nouvelle-Écosse de les promulguer. Mais je soupçonne que le gouvernement de cette province se rend compte des pièges que comporterait une telle intervention parce qu'elle pourrait contrevenir aux règlements du GATT que tous les partis à la Chambre respectent et soutiennent.

Monsieur le Président, le gouvernement préférerait que des mesures facultatives soient prises, des mesures d'encouragement qui permettraient de régler ce problème critique .On a examiné cette question dans le rapport Haché qui sera présenté au gouvernement et, ensuite, au comité spécial chargé d'examiner les pêches de l'Atlantique.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Presque tous les témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21 concernant l'assurance-chômage s'opposaient à la proposition du gouvernement de cesser de contribuer à la caisse de l'A-C. Les représentants des employeurs ont répliqué que, s'ils devaient financer le programme sans l'aide du gouvernement, ils devaient avoir le droit de l'administrer eux-mêmes. Ils ont alors proposé d'abandonner les prestations aux pêcheurs et les allocations de maternité ainsi que les programmes de formation.

Le gouvernement a-t-il secrètement l'intention de procéder à la privatisation en deux étapes de l'assurance-chômage au Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je dois d'abord répéter que la réforme de l'asssurance-chômage vise un objectif bien précis: le rendre plus efficace, plus dynamique, plus actif. Le gouvernement ne se retire pas de l'assurance-chômage puisque nous continuerons de gérer le fonds de l'assurance-chômage, de travailler en collaboration avec le secteur privé pour faire la formation, lequel a reconnu, dans un mémoire, sa capacité et sa responsabilité. Et si jamais une situation économique devenait difficile, nous saurons, comme gouvernement responsable, assumer la responsabilité du déficit du fonds de l'assurance-chômage. Donc, comme gouvernement, nous maintenons notre responsabilité, mais une responsabilité différente puisque la réforme de l'assurance-chômage invite à une philosophie nouvelle.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Lorsque la ministre d'État à l'Emploi a présenté le projet de loi C-21, elle nous a dit que les prestations aux pêcheurs autonomes ne seraient pas touchées par ces changements. Toutefois, nous savons qu'avec le projet de loi ces prestations ne seront plus financées des fonds généraux, mais par les cotisations. Pour l'information du ministre, le changement du mode de financement d'un programme de 250 millions de dollars constitue un véritable changement.

Donc, pour protéger l'intégrité de ce programme, la ministre pourrait-elle assurer cette Chambre que le projet de loi sera changé pour maintenir le financement des prestations des fonds généraux?

Mme Vézina: Monsieur le Président, ce que nous faisons comme réforme, c'est une réaffectation des fonds.

Je le disais plus tôt, le Régime d'assurance-chômage, si on le compare à tous les pays industrialisés, notre Régime mérite d'être plus actif, amélioré et plus équitable. Nous avons tenu compte de la situation spéciale des pêcheurs et la réaffectation de notre 1,3 milliard de dollars servira bien sûr à couvrir les avantages sociaux, si nous voulons la participation des femmes au niveau d'une société, et

continuera aussi à appuyer les travailleurs qui en ont besoin.

Le Régime d'assurance-chômage continuera d'être un filet de sécurité pour le travailleur qui est à la recherche d'un emploi.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre chargée de la Condition féminine, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne le projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement verse huit millions de dollars par an à trois organismes pour que ceux-ci le conseillent au sujet de la condition féminine, sans même leur demander quel sera l'effet de ce projet de loi sur les Canadiennes? Le ministre et le gouvernement craignent-ils de consulter ces organismes parce qu'ils ne veulent pas entendre parler des femmes qui travaillent 16 heures par jour dans les exploitations agricoles de la Colombie-Britannique et dans les usines de traitement du poisson du Canada atlantique, ainsi que des centaines d'immigrantes qui perdent leur emploi dans l'industrie vestimentaire à Toronto? Ou savent-ils déjà que ce projet de loi appauvrira encore davantage les femmes et leur famille?

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, comme femme de ce gouvernement et membre du Cabinet, je dois vous dire que je suis fière d'être une femme, parce que nous sommes le gouvernement qui a le plus fait pour améliorer la situation de la femme canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme Vézina: Nous avons mis en place une stratégie de l'emploi qui tient compte des besoins de la femme, qu'elle soit immigrante, qu'elle soit jeune ou âgée. Nous avons mis en place des mesures d'équité sociale, des programmes de contrats fédéraux, et j'en passe, tenant compte des besoins de la femme. La réforme de l'assurance-chômage est un moyen très précis, puisque nous le disons, la pierre angulaire du succès est la formation, et la femme aura bien sûr son programme.

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, à vrai dire, nous avons vérifié cette information auprès des trois organismes et aucun d'entre eux n'a été consulté à ce jour. Je ne sais pas d'où la ministre tient ses renseignements.

J'ai une question supplémentaire à poser à la même ministre à propos des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Le projet de loi C-21 va sensiblement modifier la nature et le mandat de cette loi, étant donné que le gouvernement retire sa participation de 2,9 milliards de dollars, réduit les prestations durement gagnées des chômeurs et porte unilatéralement, ajouterais-je, à 15 p. 100, soit 1,8 milliard de dollars, le montant d'assurance-chômage à utiliser à des fins de développement plutôt qu'au maintien des revenus, comme l'exige la Constitution.

La ministre va-t-elle promettre à la Chambre que le fonds constitué par les primes d'assurance, qui représente maintenant plus de 50 p. 100 de tous les crédits disponibles pour la formation, ne sera pas utilisé pour réduire davantage les contributions du gouvernement à la formation dans le cadre de la Planification de l'emploi, lesquelles ont déjà été réduites de 700 millions de dollars depuis 1984?

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que l'honorable député nous demande que la réaffectation des fonds ne soit pas utilisée à la formation, lorsque les statistiques nous démontrent que 30 p. 100 des travailleurs doivent être recyclés afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins? Voilà l'objectif de la réforme de l'assurance-chômage: faire en sorte que la main-d'oeuvre soit prête à faire face aux besoins nouveaux de l'an 2000, que les gens soient jeunes, femmes, hommes ou travailleurs âgés.

* * *

• (1150)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'ai constaté, hier, en parlant à son vieil ami Laurent Thibeault, de l'Association des manufacturiers canadiens, que ce monsieur se lance actuellement dans une campagne de propagande nationale en vue de vendre la TPS aux Canadiens. Nous avons découvert aussi que le ministre des Finances coopère avec lui en envoyant des fonctionnaires à ses assemblées.

Étant donné que l'Association des manufacturiers canadiens et les grandes entreprises ont dépensé des millions de dollars, ces dernières années, pour vendre le

libre-échange et sauver le gouvernement, je veux savoir pourquoi ce ministre dépense maintenant l'argent des contribuables pour essayer de vendre aux Canadiens une chose dont ils ne veulent pas.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'en reviens pas. Le ministère des Finances offre à toutes les organisations qui tiennent des ateliers ou des séances d'information sur la TPS, organisations industrielles, syndicales, sociales ou autres, de leur envoyer des fonctionnaires, si elles le désirent, pour les aider à expliquer à leurs membres le fonctionnement de la TPS et ses effets possibles sur divers aspects de leurs opérations.

Il est absolument ahurissant qu'on qualifie de campagne de propagande nationale une initiative prise par une association industrielle en vue d'expliquer une politique gouvernementale à ses membres. Le langage utilisé par le député est absolument incroyable.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je crois que l'adjectif remarquable est probablement celui qui convient. Le ministre devrait peut-être parler à M. Thibeault, son ami, car c'est M. Thibeault qui a déclaré au comité que le gouvernement lançait cette campagne de publicité pour vendre l'idée aux Canadiens. Ce n'est pas Lorne Nystrom qui le dit, c'est M. Thibeault.

Je veux savoir si le ministre peut nous révéler aujourd'hui l'ampleur des dépenses de fonds publics que le Parti conservateur s'apprête à faire et l'ampleur des déplacements que vont effectuer certains responsables et autres fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays dans le but de faire accepter cette idée aux Canadiens. Je veux savoir combien tout cela va coûter, je veux connaître la nature des engagements à cet égard et je puis vous dire, monsieur le Président, que les Canadiens veulent le savoir eux aussi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je vais reitérer les paroles de M. Pinard, le président de l'Association des manufacturiers canadiens. Il a dit qu'il est nécessaire d'éduquer le public, de le prévenir, de l'informer, pour faire connaître les répercussions qu'aura cette mesure. Mais plus particulièrement, cette association croit qu'il est important pour les patrons de même que pour les employés, les travailleurs, de comprendre comment l'industrie manufacturière canadienne va bénéficier de la taxe sur les produits et services.

L'industrie manufacturière constitue un élément important de notre économie et il n'y a certes absolument aucune raison de reprocher au gouvernement fédéral de mettre, comme nous le ferons, des fonctionnaires à la disposition de tout organisme au Canada qui veut prendre l'initiative de faire connaître à ses membres les détails du projet de taxe sur les produits et services.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances concernant le blanchiment des narcodollars. Dans ses réponses précédentes, il a donné à entendre que si le Sénat des États-Unis a refusé de ratifier le traité, c'est parce que notre pays n'oblige pas les banques à dévoiler les dépôts dont le montant dépasse un certain plafond. Si tel était le cas, les députés seraient consternés. Je me demande si le ministre pourrait préciser sa réponse précédente.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Après avoir répondu précédemment au député de York-Centre, monsieur le Président, et après qu'il eut allégué notamment que si les États-Unis avaient refusé de ratifier le traité d'assistance mutuelle, c'était que nous n'obligions pas les banques à nous informer des dépôts dépassant un certain plafond, je me suis empressé de vérifier la chose auprès de mes fonctionnaires qui ont participé directement à ces négociations.

Ceux-ci m'ont fait savoir que l'affirmation du député est absolument sans fondement et que le retard est imputable non pas au Canada, mais à des difficultés que les États-Unis rencontrent dans leurs rapports avec le Mexique. Une fois ces difficultés aplanies, nous verrons vraisemblablement les États-Unis et le Canada ratifier ce traité. Quant à nous, nous sommes certes prêts à le ratifier le plus rapidement possible.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui est censé s'occuper de la politique du tourisme au Canada. Les ministres provinciaux du tourisme sont contre la nouvelle taxe sur les biens et services; par ailleurs, l'association du secteur touristique au Canada prédit la perte d'au moins 30 000 emplois; encore une fois, le Conferen-

ce Board of Canada nous prévient que la situation du secteur touristique se détériore sérieusement.

Si le ministre se soucie vraiment de remplir son devoir de ministre du Tourisme, comment a-t-il pu laisser le gouvernement conservateur proposer une mesure aussi désastreuse?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député cite des documents qui sont maintenant désuets et en train d'être modifiés. Le Conference Board avait fondé son étude sur des hypothèses qui ont maintenant été modifiées. Le député devrait savoir que depuis le premier jour, je m'efforce, de concert avec le ministre des Finances, d'introduire dans la taxe sur les produits et services des éléments importants susceptibles de venir en aide au secteur du tourisme.

Je rappelle au député quels sont ces éléments. Le premier et vraisemblablement le plus important est la décision du Canada d'exonérer les touristes étrangers en voyage au Canada du paiement de la taxe sur le logement. A ma connaissance, pas un seul gouvernement qui impose une TVA n'accorde au secteur touristique un tel privilège. Ensuite, le gouvernement a décidé d'exonérer les touristes en visite au Canada de la taxe sur les produits qu'ils ont pu acheter chez nous. Enfin, le Canada a décidé de les exempter du paiement de la taxe sur les frais de transport pour venir au Canada.

L'Association canadienne du tourisme a présenté toute une série de propositions constructives que j'ai portées à l'attention du ministre des Finances et qui ont été retenues. Nous collaborons avec ce secteur pour élaborer des propositions constructives devant permettre l'application harmonieuse de cette taxe sans pour autant susciter pour lui un fardeau administratif indu.

M. Assad: Monsieur le Président, je remarque qu'il ne dit pas que les Canadiens eux-mêmes comptent pour 80 p. 100 du tourisme qui se fait dans notre pays.

[*Français*]

Les attaques répétées du gouvernement conservateur envers l'industrie du tourisme amèneraient la destruction totale de cette industrie.

Est-ce que le ministre ne réalise pas que tout le monde autour de lui, les ministres des provinces, les petits entrepreneurs, le Conference Board du Canada encore, et l'Association de l'industrie touristique du Canada sont unanimes pour dire que la nouvelle taxe de 9 p. 100 et les coupures de VIA Rail vont détruire l'infrastructure touristique du Canada?

Comment le ministre, dans ses fonctions, sachant que l'érosion de l'industrie touristique est due directement aux politiques erronées de son gouvernement, peut-il, comme ministre du Tourisme, rester en fonction, sachant que cela va détruire l'industrie touristique dans ce pays?

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le Président, si je reste à ce poste, c'est notamment pour poursuivre mon travail auprès des associations de tourisme et de répondre à leurs demandes relativement à la TPS. Nous avons déjà accompli un certain nombre de choses et nous continuerons de travailler en ce sens.

Les statistiques du député sont fausses. Jusqu'à la fin juin, le tourisme accusait une hausse par rapport à l'année dernière. Il a donc tort sur ce point. Deuxièmement, il semble s'opposer aux efforts que nous déployons pour attirer des étrangers chez nous. Nous avons pourtant beaucoup à offrir. Nous avons des installations touristiques, nous avons une culture, nous avons de beaux coins à visiter, nous avons des équipes de baseball, nous avons une foule d'attractions. Il ne faut pas nuire à cette industrie, il faut la promouvoir.

Des voix: Bravo!

Le vice-président: Nous terminerons la période des questions par une question du député de Bonavista—Trinity—Conception et une question du député d'Edmonton-Est.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'ai sous les yeux une réponse de son ministère à une question inscrite au *Feuilleton*. D'après cette réponse, le ministère n'aurait procédé à aucune étude sur l'efficacité militaire ni sur les répercussions socio-économiques des fermetures de bases dans les collectivités où ces fermetures sont prévues.

Le ministre de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre comment il a évalué ces facteurs dans le cas de la fermeture de la base de Summerside?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand il utilise le mot «étude», je suppose que le député est au courant des activités du ministère de la Défense nationale. A titre d'étude socio-économique, nous avons calculé la masse salariale que nous injectons dans ces localités et avons évalué la perte qu'entraînerait la fermeture des bases. Nous n'a-

vons pas cherché de possibilités d'activités économiques de rechange. Ce n'est pas la responsabilité du ministère de la Défense nationale.

• (1200)

Quant à la question des études sur l'efficacité militaire, le député est totalement dans l'erreur, car nous avons analysé les conséquences de la réorganisation des bases militaires du pays.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre. La taxe sur les produits et services s'appliquera aux ressources énergétiques si elles sont vendues aux Canadiens, mais non si elles sont exportées aux Américains. L'Accord de libre–échange impose de vendre l'énergie canadienne aux consommateurs américains aux prix du marché que doivent payer les acheteurs canadiens. Bref, avec l'ALE et la TPS, les consommateurs américains bénéficieront d'un avantage concurrentiel sur nous en ce qui concerne nos propres ressources énergétiques.

Je voudrais donc demander au vice–premier ministre si cette brillante idée nous vient du Fraser Institute ou bien si ce sont nos amis d'en face qui y ont pensé tout seuls.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait examiner d'un peu plus près les propositions concernant la TPS, surtout les dispositions relatives au secteur de l'énergie. L'actuelle taxe de vente perçue au niveau des fabricants est un coût direct d'affaires. Lorsque la TPS sera mise en vigueur, elle sera accompagnée d'un crédit pour taxe sur intrants. Ce crédit s'appliquera à toutes les immobilisations servant à l'extraction ou à l'exploitation de ressources énergétiques. La TPS renforcera donc considérablement la position concurrentielle du secteur canadien de l'énergie. A titre de critique dans ce domaine, le député devrait le savoir et devrait nous en féliciter.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le vice–président: La présidence a reçu du député de York–Centre avis d'une question de privilège découlant de la période de questions.

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Je vous remercie, monsieur le Président. Pour être très bref, pendant la période de questions, j'ai posé une question au ministre des Finances. Dans sa réponse, il a prétendu à tort qu'il existait un traité entre le Canada et les États–Unis.

Par la suite, il a pris la parole et m'a accusé de présenter sous un faux jour les circonstances dans lesquelles le traité a été signé ou non. Comme on sous–entend que j'ai induit la Chambre en erreur, je voudrais brièvement lire...

M. le vice–président: La présidence est portée à croire qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'un point à débattre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à la pétition nº 342–0751.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une autre pétition signée par des habitants de la région de Kingston qui protestent contre la fermeture ou la menace de fermeture de VIA Rail. Ils demandent au Parlement et au gouvernement de ne pas supprimer en totalité

ou en partie, le service voyageurs ferrovaire de VIA Rail au Canada. Monsieur le Président, cette pétition a été jugée correcte par le greffier des pétitions et elle comporte 56 signatures.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme je l'ai fait depuis plusieurs jours, j'invoque encore aujourd'hui l'article 36 du Règlement pour présenter, à la Chambre, une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions. Cette pétition est signée par des Canadiens qui demandent au gouvernement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail. La population s'entend presque à l'unanimité sur cette question. Elle souhaite que les services ferrovaires soient maintenus et améliorés comme le démontre cette pétition.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis fort contente de pouvoir intervenir encore une fois aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 41 habitants de la région de Kingston en Ontario. Ces pétionnaires sont très inquiets des compressions pratiquées à VIA Rail, et ils demandent au gouvernement de bien examiner les conséquences de la suppression totale ou partielle du service ferrovaire voyageurs au Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de nombreux Canadiens et Canadiennes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, du Labrador et de Toronto, qui s'inquiètent de ce que les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et du NORAD dans la région de Goose Bay troublent la vie des gens qui y vivent depuis tant de siècles et menacent en même temps la paix en cette époque de négociations.

Ils demandent donc au gouvernement d'unir sa voix à l'Assemblée des Premières Nations et aux Innu du Labrador qui demandent que le gouvernement mette fin aux vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et du NORAD à Goose Bay et ailleurs au Canada, de s'opposer à l'accueil des activités de l'OTAN au Canada, notamment la base prévue pour Goose Bay, et d'utiliser l'argent consacré par le Canada à l'OTAN et au NORAD de façon à permettre aux populations autochtones de reprendre la maîtrise de leur territoire et de leurs moyens de subsistance, ce qui assurera la promotion d'un développement viable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens au nom de Canadiens qui s'inquiètent pour leur travail, leur avenir, leur collectivité, leurs enfants et aussi bien leurs petits-enfants. Ils s'inquiètent de l'effet que la taxe sur les produits et services envisagée par le gouvernement va avoir sur eux et sur leur avenir.

En conséquence, monsieur le Président, en application de l'article 36, j'ai le devoir d'intervenir et de vous présenter une pétition jugée correcte par le greffier. Ces Canadiens demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions. Elle porte sur VIA Rail et l'abandon, au Canada, d'un mode de transport qui est extrêmement important pour tous les Canadiens et une nécessité, étant donné que notre environnement se détériore de plus en plus chaque jour et que nous avons besoin d'un type de transport qui ne pollue pas notre air et notre environnement pour les générations futures.

Il y a tant de personnes qui continuent de nous envoyer des pétitions que je trouve extrêmement difficile de croire que le gouvernement d'en face tente même de supprimer ce service, alors que 80 p. 100 des Canadiens jugent qu'il s'agit là d'une situation tout à fait tragique à laquelle on doit mettre un terme immédiatement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions, au nom littéralement de milliers d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de l'intention du gouvernement d'appliquer sa taxe sur les produits et services, taxe qui constitue, selon eux, une forme tout à fait inéquitable d'imposition, puisqu'elle ne tient absolument pas compte de la capacité de payer du contribuable. Les pétitionnaires donnent toute une foule de raisons pour lesquelles le gouvernement devrait reconsidérer la mesure fiscale en question.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, monsieur le Président, et toujours en vertu de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail, particulièrement dans les régions rurales du Canada. Les pétitionnaires ont cru remarquer que le service dans la partie centrale du Canada avait été amélioré aux dépens des régions péri-

phériques, ce qui, à leur avis, constitue une forme de discrimination.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 33 citoyens de la collectivité d'Atikokan, dans ma circonscription. Cette pétition porte sur VIA Rail. Les pétitionnaires demandent le maintien des services de cette société d'État.

Fait à noter, monsieur le Président, les pétitionnaires viennent d'une localité qui a perdu son service voyageurs il y a dix ans. Ils veulent se joindre au mouvement de protestation pour faire en sorte que d'autres Canadiens n'aient pas à subir le sort qu'ils ont eux-mêmes subi lorsqu'ils ont perdu leur service voyageurs.

• (1210)

Ils exhortent le Parlement à conserver VIA Rail, le réseau ferroviaire canadien actuel, à moderniser son matériel et à lui accorder un budget suffisant pour s'acquitter de son mandat, qui est de fournir un service national de transport de passagers.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par les électeurs d'un député fédéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Keyes: Je suppose que cela fait rire les députés d'en face, monsieur le Président. La chose est pourtant éminemment sérieuse lorsque des Canadiens, par l'entremise de leur représentant, prient humblement le Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai aussi à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, d'autres pétitions dont les signataires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral à ne pas supprimer ni réduire les services ferroviaires voyageurs au Canada.

LES EXPORTATIONS MILITAIRES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Toujours conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, je tiens à présenter une pétition signée par quelque 25 membres de diverses paroisses de ma circonscription de Hamilton-Ouest, dont celle de la Westhill United Church. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de publier dans un répertoire qui soit accessible sur demande aux Canadiens en général tous les renseignements concernant les exportations militaires canadiennes, y compris leur nature, le nom de leurs fabricants, vendeurs, acheteurs et transporteurs, ainsi que leurs destinations immédiates et finales.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Francis G. Leblanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter conformément à l'article 36 du Règlement plusieurs pétitions dûment certifiées et émanant d'électeurs de mon collègue, le député de Windsor-Ouest. Les pétitionnaires veulent protester contre la taxe sur les produits et services et demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe qui fera un tort incalculable aux Canadiens.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je dépose encore aujourd'hui une pétition qui a été établie dans ma circonscription de Sudbury avec l'aide d'un grand nombre d'habitants de cette localité qui s'inquiètent vivement des conséquences de cette taxe sur leur mode de vie et leur existence. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de bien vouloir écouter les Canadiens parce que nous sommes là pour cela. Il n'y a qu'un seul contribuable au bas de la pyramide. Il ne peut pas continuer à payer des impôts de plus en plus lourds. Nous devons donc rejeter cette proposition de taxe sur les produits et services et repartir à zéro.

LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES NON ENCORE NÉES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions au nom de plusieurs milliers d'habitants de la Colombie-Britannique qui demandent humblement au Parlement de rédiger et d'adopter une loi visant à protéger la vie à la conception, à préserver la vie de la mère comme celle de l'enfant.

LES FORÊTS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement. C'est avec fierté que je présente une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui, en ce qui concerne le ministère des forêts dont nous sommes saisis, étant donné que les forêts canadiennes ont été exploitées pendant des décennies sans être suffisamment replantées ni régénérées; que le besoin de régénérer cette ressource si précieuse n'a jamais été aussi grand, demandent instamment au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre un ministère des forêts qui serait beaucoup plus étoffé et aurait beaucoup plus de poids que celui que nous étudions maintenant, notamment en ce qui concerne l'administration des ententes FRDA, ainsi

que leur renforcement et leur renouvellement avec les provinces.

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je sais que nous aurons l'appui du secrétaire parlementaire avec cette pétition qui réclame le renouvellement de l'entente FRDA pour la Colombie-Britannique. Je remarque que le député de Fraser Valley-Est appuie maintenant notre pétition. Finalement, le caucus conservateur appuie la nouvelle entente pour la Colombie-Britannique. Nous en sommes heureux.

La pétition que je souhaite présenter aujourd'hui se rapporte à VIA Rail. Évidemment, on demande au gouvernement actuel d'améliorer et de moderniser VIA Rail, notamment dans le corridor très achalandé Québec-Windsor, ce que nous préconisons, mais on exprime aussi des inquiétudes concernant les commentaires que le ministre des Transports a faits aujourd'hui à propos de certaines lignes de la Colombie-Britannique. Je pense qu'il parle de notre service ferroviaire. Mes électeurs comme ceux de tout le pays sont inquiets à ce sujet.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 93.

[*Texte*]

L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DE SUBSTANCES DÉFINIES COMME TOXIQUES

Question nº 93—**M. Fulton:**

1. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il procédé à l'analyse de substances importées pour déterminer si elles contenaient des substances définies comme toxiques dans le cadre de la *Loi sur les contaminants de l'environnement* ou la *Loi canadienne sur la protection canadienne de l'environnement* et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date a été effectuée chaque analyse, *b*) quelle était la substance analysée, *c*) de quelles substances toxiques les analyses visaient-elles à déterminer la présence, *d*) quel a été le coût estimatif de chaque analyse, *e*) a-t-on trouvé des substances toxiques, *f*) des accusations ont-elles été portées par suite de ces analyses?

Affaires courantes

2. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a-t-il reçu des rapports verbaux ou écrits alléguant que de l'essence, du pétrole ou d'autres produits pétroliers étaient contaminés par des substances définies comme toxiques dans le cadre de la *Loi sur les contaminants de l'environnement* ou la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date le rapport a-t-il été fait, *b*) à quel ministère l'a-t-il été?

3. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il procédé à des analyses de produits pétroliers vendus ou utilisés au Canada pour déterminer s'ils contenaient des substances définies comme toxiques dans le cadre de la *Loi sur les contaminants de l'environnement* ou de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date a été effectuée chaque analyse, *b*) quelle était la substance analysée, *c*) de quelles substances toxiques ces analyses visaient-elles à découvrir la présence, *d*) quel a été le coût estimatif de chaque analyse, *e*) a-t-on découvert des substances toxiques, *f*) des accusations ont-elles été portées à la suite de ces analyses?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): 1. Le gouvernement n'a pas analysé de substances importées pour déterminer la présence de substances définies comme toxiques dans la *Loi sur les contaminants de l'environnement* ou la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Cependant, il a soumis de nombreux produits importés à des analyses visant à déterminer s'ils contenaient des substances reconnues comme toxiques aux termes des deux lois.

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Avril 1986	Radiateurs électriques	BPC	100$ par analyse	880 parties par million (ppm)	Non – rappel effectué
Mai 1986	Idem	BPC	Idem	110-124 ppm	Idem
Mai 1987	Condensateurs (pompes à eau)	BPC	Idem	Pas de BPC	Non
Octobre 1987	Pigments (peinture)	BPC	Idem	Moins de 3 ppm	Non
Mai 1989	Transformateurs à huile minérale contaminée par les BPC	BPC	Idem	699-733 ppm	En instance
1984	Aérosols	CFC	50$ par échantillon	Présence de CFC dans 37 des 75 produits importés analysés	Non – Aérosols non réglementés
1987	Aérosols	CFC	Idem	Présence de CFC dans 17 des 66 produits importés analysés	Non

2. Oui

a) Depuis l'article paru le 8 mai dans le *Globe and Mail* sur le problème des combustibles contaminés, le gouvernement a reçu quatre allégations verbales et une écrite.

En outre, le gouvernement a reçu plusieurs allégations au cours des dix dernières années que de l'essence contenant du plomb aurait été vendue à la place de ce qui aurait dû être de l'essence sans plomb.

b) Le ministère de l'Environnement.

3. La concentration de plomb dans l'essence pour les véhicules automobiles est réglementée en vertu du Règlement sur l'essence au plomb et de celui sur l'essence sans plomb, dont l'application relève de la LCPE. Avant la mise en vigueur de cette dernière loi, ces règlements étaient appliqués en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le programme d'Environnement Canada concernant l'observation de ces règlements comprend l'échantillonnage et l'analyse complets de l'essence sans plomb vendue au détail par les stations-service ainsi que de l'essence au plomb et sans plomb produite par les raffineries.

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1984	voir n°3	Plomb dans l'essence automobile	5 $ par analyse	2229 analyses 62 cas de concentration de plomb supérieure aux limites permises	Aucun *
1985	Idem	Idem	Idem	1938 analyses 33 cas de concentration de plomb supérieure aux limites permises	Aucun *
1986	Idem	Idem	Idem	2526 analyses 43 cas de concentration de plomb supérieure aux limites permises	Aucun *
1987	Idem	Idem	Idem	2587 analyses 77 cas de concentration de plomb supérieure aux limites permises	Aucun *
1988	Idem	Idem	Idem	1619 analyses 7 cas de concentration de plomb supérieure aux limites permises	Aucun *

*Les concentrations de plomb supérieures aux limites permises ont été trouvées dans l'essence sans plomb échantillonnée dans les stations-service de vente au détail. La quantité de plomb ne dépassait que légèrement la limite permise de 13 mg de plomb par litre. A ces concentations, il y a peu de danger que les convertisseurs catalytiques des automobiles soient endommagés. Dans tous les cas, les points de vente au détail ont reçu l'ordre de cesser leurs ventes d'essence contaminée, de se débarrasser de cette essence et de se réapprovisionner en essence de teneur en plomb vérifiée.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

M. le vice-président: Nous allons maintenant passer à la période de questions et commentaires suite au discours de l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Harvey). Je donne la parole à l'honorable député de Champlain (M. Champagne) pour une question ou un commentaire.

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté les propos de mon collègue néo-démocrate d'Edmonton-Est (M. Harvey). J'aurais peut-être deux remarques à faire en ce qui a trait à son discours. La première, c'est que mon collègue a soulevé la possibilité de déférer le projet de loi au comité permanent. Évidemment, monsieur le Président, l'intention du gouvernement est de déférer ce projet de loi au comité législatif parce que nous pensons et nous sommes certains que le gouvernement veut respecter l'esprit de la réforme McGrath. Vous savez qu'il y a eu une réforme qui permet justement aux députés d'aller au comité législatif et de traiter plus particulièrement au niveau des projets de loi des choses précises qui y sont inscrites.

Deuxièmement, monsieur le Président, parce qu'au comité législatif, il n'y aura que des personnes qui sont strictement intéressées par la forêt. Cela est important pour nous lorsqu'on sait que le comité permanent, présentement, est un comité qui est séparé entre la forêt et les pêches. Alors, nous avons conclu et convenu qu'il serait plus opportun dans le cas de ce projet de loi d'y aller avec le comité législatif.

Monsieur le Président, mon collègue et plusieurs autres collègues de l'opposition ont soulevé les chiffres qui apparaissent dans le Budget des dépenses pour l'année en cours en disant que le ministère des Forêts avait vu décroître ses budgets. Je voudrais rappeler à mes collègue que ce qu'ils ont vu dans les dépenses pour 1989-1990, ce sont des chiffres qui sont incomplets dans le sens qu'ils représentent. . . Évidemment, nous sommes, vous le savez comme moi, monsieur le Président, à la fin des ententes et généralement les ententes sont incluses à l'intérieur des budgets. Il y a 6 ententes sur 10 qui devront être négociées et les autres ententes se termineront l'année prochaine.

On sait également que, pour les ententes normalement, lorsqu'on en arrive à la dernière année d'une série d'ententes, les budgets sont toujours inférieurs. Alors, je voudrais mettre en garde l'opposition sur le fait que ces chiffres-là ne reflètent pas nécessairement ce que seront les chiffres des dépenses du ministère des Forêts parce que nous le saurons plus précisément lorsque l'ensemble des ententes auront été renouvelées.

Je voudrais faire remarquer en terminant, monsieur le Président, que sur la question. . . si on prend les dépenses qui ont été présentées en février dernier, on disait que le ministère pour cette année aurait un budget de 206 millions de dollars avec 1 226 années-personnes. Au moment où l'on se parle, pour renforcer les propos que je viens de vous citer, nous en sommes rendus à 211 millions qui seront dépensés, avec 1 328 années-personnes, ce qui est plus que pour l'année 1988-1989. Alors, monsieur le Président, je voudrais que mes collègues soient extrêmement sensibilisés par cette question et qu'ils ne portent pas de jugement trop hâtif sur les effets qu'auraient les budgets sur l'éventuel ministère des Forêts.

[*Traduction*]

M. Arseneault: Monsieur le Président, je voudrais profiter de la période réservée aux questions et aux observations pour faire quelques commentaires.

Le secrétaire parlementaire a fait certaines remarques qu'il serait bon de replacer dans leur contexte.

Nous cherchons ici à aider le ministre des Forêts en lui donnant un peu plus d'autorité. Nous voulons que le ministre des Forêts ait plus d'autorité, plus d'argent et plus de personnel dans son ministère. Il n'y a rien de mal à cela, et c'est ce que nous voulons.

• (1220)

Le secrétaire parlementaire a également mentionné que les ententes ont pris fin et qu'aucun fonds n'a encore été versé au budget du ministère des Forêts, ce qui explique, selon lui, le budget plutôt réduit du ministère. Permettez-moi de vous signaler que vous ne trouverez pas les fonds nécessaires aux ententes dans le budget du ministère des Forêts. Ces sommes seront contrôlées par d'autres ministères. Et c'est précisément cela qui nous inquiète. Nous voudrions que tout l'argent soit versé au ministère des Forêts. Cela serait tellement plus logique.

J'espère, monsieur le Président, que vous, tout comme l'honorable secrétaire parlementaire, êtes convaincus que nous appuyons la création d'un ministère des Forêts à part entière. Nous sommes heureux de constater que notre souhait se réalisera. Précisons cependant que nous aimerions avoir un ministère plus puissant. Le député d'Edmonton-Est voudra peut-être commenter ma déclaration.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, pour revenir aux propos du secrétaire parlementaire, il dit que le renvoi à un comité législatif prime dans les circonstances sur un renvoi au comité permanent parce que le mandat de ce dernier comprend aussi la question des pêches.

Je concède que son argument sonne bien, mais je doute qu'il soit pertinent. Le fait que le mandat du comité inclut les pêches n'oblige pas le comité à mêler la question des pêches à tous ses travaux, pas plus que le Comité de l'énergie, des mines et des ressources ne manque de compétence pour examiner les questions qui concernent uniquement les ressources énergétiques du Canada, ce que nous avons fait d'ailleurs cette semaine quand l'Office national de l'énergie est venu témoigner devant nous, à l'exclusion presque totale de questions comme celle des mines, par exemple. Je ne me souviens pas qu'on ait posé une seule question à l'Office au sujet des mines.

Pareillement, le Comité permanent des pêches et des forêts peut, dans son étude du projet de loi, traiter exclusivement des pêches. Par exemple, si l'Institut forestier du Canada venait témoigner devant le comité, je suis certain que personne du comité ne lui poserait de question sur les pêches.

On n'a pas encore démontré hors de tout doute la nécessité de renvoyer le projet de loi au comité législatif au lieu du comité permanent.

Je veux répondre à l'argument sur le budget et le fait que les chiffres sont incomplets parce que nous sommes à la fin de la période où plusieurs ententes viennent à échéance. Le ministère a indéniablement le devoir de soumettre à la Chambre des prévisions de dépenses aussi complètes que possible.

Si le gouvernement veut signer des ententes cette année et si, à cause de ces ententes, le ministère doit faire des dépenses, alors, assurément, il faudrait que ces dépenses figurent dans les prévisions présentées à la Chambre. Ces prévisions sont le seul document qui puisse nous

guider. Si le gouvernement ne tient pas compte de dépenses qu'il entend bel et bien faire, il trompe la Chambre, dans une certaine mesure, mais c'est son affaire.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, en réponse aux arguments de l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Harvey), j'aimerais lui rappeler que le fait de déférer le projet de loi au comité législatif permettra à des députés qui sont particulièrement intéressés au secteur de la forêt de travailler sur le projet de loi et, de cette façon-là, d'apporter une contribution, d'après moi, beaucoup plus positive en déférant ce projet de loi au comité législatif plutôt qu'en le déférant au Comité permanent des forêts et des pêches.

J'aimerais aussi rappeler au député que j'ai écouté attentivement son discours tout à l'heure et lorsqu'il a mentionné au début de son discours qu'il trouvait que le gouvernement voulait accélérer le processus d'adoption du projet de loi, j'ai été un peu surpris lorsque je l'ai entendu dire qu'il voulait et qu'il aurait préféré voir le projet de loi déféré pour étude au Comité permanent des forêts et des pêches de façon à ce que le processus d'adoption soit plus lent.

Je dois lui dire que ma circonscription de Manicouagan en est une où il y a beaucoup d'opérations forestières, beaucoup d'exploitations forestières. C'est une circonscription qui a maintenant besoin de politiques dynamiques pour la reforestration, c'est une circonscription qui a besoin de participer au programme de recherche et de développement, et je serais extrêmement déçu si le projet de loi ne recevait pas une attention rapide de la part du comité législatif et de la Chambre des communes.

Tout au long de son discours, le député a énuméré toute une série de facteurs, d'événements et de situations qui, d'après moi, confirment l'urgence d'adopter ce projet de loi. Il a fait référence à la situation des moulins de papier, il a parlé de la situation de la coupe à blanc, il a parlé des émissions atmosphériques, il a parlé des pluies acides, il a parlé des effluents contaminés.

Alors, je pense que tous ces arguments justifient, monsieur le Président, l'adoption la plus rapide possible du projet de loi C-29 par le comité législatif, pour qu'il soit ensuite référé à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer que nous n'avons rien contre l'intérêt soudain que manifeste le gouvernement pour l'adoption de ce projet de loi. Nous nous demandons seulement où il était depuis 1984.

J'ajouterai que nous n'avons pas d'objection à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, à condition que ce comité entende des témoins. Nous estimons que c'est bien peu demander. Par conséquent, si vous décidez de renvoyer le projet de loi à un comité législatif, faites-le, mais, de grâce, entendez des témoins.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chicotin): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-29. En fait, je suis très fier de pouvoir participer à l'étude d'une mesure législative qui a pour objet de créer un vrai ministère canadien des Forêts. En tant que Canadien, j'applaudis à cette clairvoyante initiative. Ce projet de loi est également important pour moi qui viens de la Colombie-Britannique. Je n'exagère rien en disant que cette mesure peut être vitale pour l'avenir de ma province et du Canada.

Comme nous le savons, les gouvernements antérieurs ont négligé le secteur forestier. C'est une attitude que je ne comprends pas. C'est une drôle de façon de considérer l'industrie la plus importante au Canada. Elle vient au premier rang des industries qui contribuent à nos exportations et elle peut nous aider à satisfaire à la demande toujours croissante de produits forestiers dans le monde.

Heureusement, monsieur le Président, que le gouvernement actuel a pris des mesures concrètes pour soutenir vigoureusement le secteur forestier. Avec ce projet de loi, nous assisterons à la création d'un ministère fédéral des Forêts à part entière qui saura faire preuve de leadership en élaborant et en mettant en oeuvre des politiques de développement forestier. Ses initiatives et ses programmes viendront appuyer l'engagement que le gouvernement a pris d'assurer un développement économique que notre environnement puisse soutenir. Le ministère signera des accords forestiers avec des particuliers, des organisations et d'autres gouvernements. Il mènera lui-même des études et encouragera la recherche et le développement dans le secteur forestier.

Pour ceux qui doutent encore de la nécessité d'un leadership national dans ce secteur, je voudrais dire un mot de l'importance de l'industrie forestière au Canada.

Sa production annuelle vaut plus de 40 milliards de dollars et ses exportations dépassent les 20 milliards. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est notre plus grande industrie d'exportation et le Canada est lui-même le premier exportateur de produits forestiers dans le monde. Près de la moitié de la production vient de Colombie-Britannique, sous forme de bois d'oeuvre, mais il ne faut pas perdre de vue que l'industrie s'étend à l'ensemble du Canada. Elle emploie 212 000 travailleurs en Ontario et 230 000 au Québec, soit davantage qu'en Colombie-Britannique où 216 000 travailleurs tirent leur subsistance des forêts. Dans le Canada atlantique, qui a besoin des

emplois que cette industrie lui procure, 66 000 personnes y travaillent. Il y en a aussi 46 000 dans les Prairies.

En parlant du secteur canadien des forêts, il faut se rendre compte que très peu de terres forestières appartiennent au gouvernement fédéral. Ce sont les grouvernements provinciaux qui en contrôlent la majorité. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans ce domaine, mais il doit le faire en collaboration avec les autres intervenants. Au cours des cinq dernières années, notre gouvernement a su manifester ce leadership et a réussi à établir le climat de coopération qui est essentiel à cet égard.

• (1230)

L'industrie forestière peut nous permettre de créer bien plus d'emplois que nous ne l'avons fait jusqu'ici. C'est l'industrie de l'avenir. Voilà pourquoi je pense que le nouveau ministère des Forêts doit être en mesure de montrer le leadership et l'esprit de coopération nécessaires pour l'avenir.

Tous les députés qui ont pris la parole au cours de ce débat ont reconnu les efforts du gouvernement et l'importance des projets réalisés dans tout le pays dans le cadre des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Tous les Canadiens considèrent que ces projets ont finalement permis de mettre en évidence ce qu'il faut faire dans le secteur forestier. Tout cela s'est fait en coopération avec les provinces.

Beaucoup de gens disent que, grâce à ces projets, nous sommes en train de remplacer les forêts que l'industrie avait fait disparaître. Ce n'est vraiment pas la façon dont nous avons utilisé ces fonds. Je voudrais souligner que bien des choses peuvent se répercuter sur nos forêts. Il y a des boisés à croissance naturelle qui sont trop denses et, partant, qui ne produisent pas de beaux arbres sains. En outre, des terres sont détruites par des incendies de forêt et ne se régénèrent pas naturellement. Dans bien des régions du Canada, des milliers d'acres ont été frappés par diverses maladies qui détruisent nos arbres. C'est sur ces régions forestières du Canada, des secteurs insuffisamment reconstitués, que les projets prévus dans les ententes ont porté ces quatre dernières années.

En fait, ces projets doivent préparer l'avenir. En effet, nous pourrions doubler le volume de bois qui est actuellement apporté à l'industrie forestière si nous cultivions convenablement nos forêts. Par des coupes d'éclaircie, une fertilisation naturelle et la transformation appropriée de ces forêts, nous pouvons doubler la quantité de fibre que nous tirons de ces terres. Nous avons également la capacité d'utiliser le bois qui est actuellement considéré comme du déchet.

Par exemple, 50 p. 100 du bois apporté aux scieries n'est pas utilisé dans les produits forestiers proprement dits. Il est soit brûlé soit utilisé comme source d'énergie. Ces 50 p. 100 de déchets constituent de la fibre utilisable, et c'est en apprenant à utiliser cette fibre que nous créerons bon nombre des emplois dont nous avons besoin dans l'industrie forestière.

Il y a également beaucoup de nouveaux produits dont le gouvernement peut aider à garantir l'exploitation et que nous pouvons en fait commencer à fabriquer et à exporter.

Je voudrais mentionner aussi un autre point. Bien des gens ont parlé des effets de l'industrie forestière sur l'environnement. Nous ne pouvons pas tout simplement abattre les arbres. Nous devons procéder de façon à ce que l'industrie réponde aux exigences que nous lui imposons afin qu'elle respecte l'environnement. Nous devons faire en sorte que toutes les industries qui veulent exploiter nos ressources forestières soient en position de le faire. C'est ce défi que nous lançons à ce nouveau ministère des Forêts. S'il le relève, ce sera son plus beau titre de gloire.

Je sais que beaucoup de gens ont critiqué le budget. Ils disent que le budget consacré aux forêts est insuffisant, que nous devrions y affecter plus d'argent. Or, nous ne pouvons pas simplement régler ces problèmes avec de l'argent. Le public canadien s'attend que le gouvernement fasse plus avec moins.

Nous aurions intérêt à suivre l'exemple de bon nombre d'industries du Canada et des États-Unis qui ont prouvé que la poursuite de l'excellence est possible et que nous pouvons, en fait, nous attaquer aux problèmes et les régler en faisant preuve de leadership et de collaboration. Alors, il est à espérer que nous ne serons pas contraints de demander à la population canadienne de débourser de fortes sommes d'argent pour y arriver.

En terminant, je voudrais dire que ce projet de loi porte sur l'engagement que nous avons pris envers une industrie d'importance capitale et sur celui que nous avons pris envers les générations à venir, qui hériteront de nos ressources forestières.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je félicite le député pour son discours. Nous sommes tous deux de la Colombie-Britannique. En fait, nos circonscriptions sont voisines. J'applaudis sûrement à ses interventions.

J'ai une courte observation à faire ainsi qu'une ou deux questions à poser au député. Plus tôt dans la journée, le secrétaire parlementaire a fait un commentaire sur lequel j'aimerais avoir des éclaircissements, si le député est en mesure de me les fournir. Le secrétaire parlementaire a dit que le projet de loi doit être adopté avant que l'on puisse renouveler les ententes sur les forêts. J'ignore si le secrétaire parlementaire est vraiment sûr de ce qu'il avance. En qualité de membre du parti ministériel et de représentant de la circonscription de Cariboo—Chilcotin, le député pourrait peut-être nous éclairer. Que je sache, il n'en a jamais été question. C'est la première fois que j'entends dire que le projet de loi devra être adopté avant que d'autres ententes sur les forêts puissent être approuvées. C'est au sujet de ces ententes que j'aimerais formuler une observation et peut-être poser une question.

À l'instar des membres du gouvernement, nous avons parlé de l'estimable contribution que ces ententes ont apportée au reboisement et à la sylviculture intensive dans toutes les provinces. Les membres du gouvernement ont à bon droit chanté les louanges de ces ententes. Nous leur demandons maintenant de nous aider à les faire renouveler. Je leur rappelle que les trois ententes passées avec l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont expiré à la fin de mars, et que des discussions sont en cours sur le renouvellement de celle qui à été conclue avec la Colombie-Britannique.

Le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest ne dispose que de 242 millions de dollars environ pour les nouvelles ententes fédérales-provinciales, tandis que les provinces en réclament près de 400 millions. Comme les ressources financières sont si limitées et puisque ni le ministre ni le ministre des Finances ne l'ont fait, le député pourrait-il nous dire à quel type de nouvelle entente sur les forêts ou d'accord économique doivent s'attendre les provinces? Le Fonds de diversification a de bien maigres ressources.

M. Worthy: Monsieur le Président, je ne suis pas plus dans le secret que le député de Prince George au sujet des ententes de développement forestier. Je sais qu'elles sont en bonne voie. J'estime pour ma part que la formation d'un ministère des Forêts en bonne et due forme élèvera le ministre d'État actuel au statut de ministre à part entière, ce qui le rendra en mesure d'influencer le gouvernement fédéral de l'intérieur et, dans cette nouvelle position, d'avoir plus d'ascendant sur ses homologues provinciaux.

L'adoption rapide de la mesure à l'étude et la formation d'un véritable ministère constitueront un pas très positif vers la conclusion de nouvelles ententes de développement forestier. Je me réjouis vraiment que le député de Prince George se soit entièrement mis dans le sillage des conservateurs concernant la conclusion de ces ententes.

• (1240)

Je l'ai entendu bien des fois défendre le programme actuel des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières et dire à quel point les nouvelles ententes seront importantes. Nous apprécions son appui. Ces programmes sont toujours prioritaires pour le gouvernement et je peux lui assurer qu'ils sont extrêmement prioritaires pour moi aussi.

Mme Copps: Monsieur le Président, ma question porte précisément sur un nuage qui s'annonce à l'horizon économique de la Colombie-Britannique, l'exportation systématique de billes non traitées sans valeur ajoutée.

Ces billes exportées de la côte ouest de la Colombie-Britannique représentaient 12 p. 100 de la production de résineux en 1984, près de 9 p. 100 en 1985, près de 10 p. 100 en 1986, 10 p. 100 en 1987 et 9 p. 100 en 1988. Le député sait évidemment qu'en exportant des billes non traitées, on exporte des emplois.

Je voudrais savoir quelles dispositions le nouveau ministre des Forêts prendra pour que notre pays cesse d'exporter des emplois aux dépens des forestiers canadiens.

M. Worthy: Je ne puis parler au nom du ministre, monsieur le Président, et je n'essaierai pas de le faire, mais je peux donner quelques explications au sujet de l'exportation de billes non traitées que je désapprouve, moi aussi, dans la plupart des cas.

La côte du Pacifique exportait très peu de ces billes avant la grave récession des années 1980 qui a privé beaucoup d'exploitations forestières de la côte des marchés où elles les vendaient. Pour leur venir en aide, le gouvernement provincial leur a alors permis d'en exporter davantage.

Malheureusement, ces exportations se sont poursuivies pendant quelque temps. L'an dernier, beaucoup de gens ont protesté dont moi-même, des représentants de l'industrie, de syndicats et Jack Munro, président du syndicat international des travailleurs de bois d'Améri-

que. En fait, le gouvernement provincial a pris des mesures à cet égard. Les exportations de billes sont réduites progressivement et, dorénavant, seules des billes de type spécial que nous ne pouvons pas écouler sur nos marchés seront exportées.

M. Len Hopkins (Renfrew—Pembroke—Nipissing): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-29 qui constitue le nouveau ministère des Forêts du Canada, je dois dire que je suis toujours consterné quand je vois que le gouvernement ne prévoit aucun budget pour appuyer des idées formidables comme celle-ci, que nous appuyons, évidemment. Il a tort d'agir ainsi.

Le gouvernement conservateur ne jette pas l'argent par les fenêtres en investissant dans un nouveau ministère des Forêts, car nous savons que, l'industrie forestière occupant une place si importante dans notre économie, tous les Canadiens toucheront des dividendes dans les années à venir.

Si nous ne nous engageons pas dès aujourd'hui à laisser grandir nos forêts, à reboiser les terrains qui n'auraient jamais dû être déboisés au départ, si nous ne posons pas maintenant les jalons qui permettront à cette industrie de prospérer au cours des prochaines décennies, le secteur forestier ne sera pas aussi fort que nous le voulons.

On se trompe en refusant d'investir les sommes nécessaires pour produire quelque chose qui aura d'importantes retombées financières dans l'avenir. J'ai entendu des députés conservateurs répéter durant ce débat ce vieux slogan qu'ils essaient de colporter d'un bout à l'autre du pays: «Notre gouvernement doit en faire plus que les autres avec moins d'argent.»

Les Canadiens savent très bien que le gouvernement conservateur cherche en réalité à en faire moins que les autres en dépensant plus d'argent. C'est le scénario qui se cache derrière sa razzia fiscale et toutes les autres mesures qu'il prend. Cette idée de dire aux gens que le gouvernement va en faire plus que les autres avec moins d'argent est aussi fausse qu'un billet de 3$. En réalité, il en fait moins que les autres en dépensant plus d'argent.

Pour vous donner une idée de ce que j'entends quand je dis qu'il en fait moins, monsieur le Président, il suffit de rappeler ce que la ministre du Commerce extérieur a fait à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre en 1986. Elle a signé une entente qui permettait l'établissement d'une taxe d'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien vendu aux États-Unis.

Pourquoi a-t-elle fait cela? Il y a un groupe de députés du nord de l'Ontario, dirigés par mon distingué voisin de banquette, le député d'Algoma, qui pourraient certainement vous parler des conséquences de cette mesure. En février dernier, nous sommes allés de scierie en scierie, de ville en ville, dans le nord de l'Ontario. Partout où nous sommes allés, les représentants de l'industrie et des travailleurs nous ont tous dit que le gouvernement conservateur a vendu l'industrie du bois d'oeuvre pour obtenir son accord de libre-échange.

C'est vrai, car immédiatement après la signature du protocole d'entente imposant la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre destiné aux États-Unis, les Américains ont signé l'accord, désireux qu'ils étaient de protéger leurs propres fabricants.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada se targue d'avoir accompli un exploit en signant l'Accord de libre-échange alors que, en réalité, nous sommes victimes du protectionnisme américain, protectionnisme gobé par le gouvernement conservateur en cette fameuse journée de 1986 où il avait bradé le secteur canadien du bois d'oeuvre et où les États-Unis avaient signé l'Accord de libre-échange après s'être assurés que leur secteur serait protégé? Le protectionnisme n'est pas une chose dont il convient de parler dans le même souffle que du libre-échange. Il ne faut jamais mêler les deux sujets qui sont d'ailleurs tout à fait opposés.

Depuis, sous le couvert de ce que le gouvernement conservateur qualifie de libre-échange, les Américains ont modernisé leurs scieries. Ils ont emprunté aux banques et modernisé leurs procédés de fabrication. Et, à présent, ils inondent les marchés qui, pendant des années, avaient été approvisionnés par les Canadiens.

Où que vous alliez en Ontario, monsieur le Président, vous verrez les chantiers de scierie plus remplis de bois d'oeuvre que je ne l'ai jamais vu depuis des années que je siège dans cette enceinte et même depuis l'époque de mon enfance à la campagne. C'est un fait indéniable. On licencie les travailleurs et on ne peut donc pas soutenir que l'accord ait été une chose positive pour le secteur canadien du bois d'oeuvre.

Oui, monsieur le Président, nous souscrivons à la création d'un ministère des Forêts au Canada, mais nous voulons qu'il ait un certain poids. Le ministre ne sera en

mesure d'exercer aucune forme d'influence en vertu de ce projet de loi car, il lui faudra quémander auprès de ses collègues au Cabinet les fonds dont il aura besoin.

• (1250)

Il est bon d'avoir nos excellents établissements de recherche forestière chapeautés par un même ministère. Je sais qu'ils s'en réjouiront beaucoup.

Si nous voulons nous prévaloir du travail extrêmement positif que nos établissements de recherche forestière de partout au Canada effectuent pour assurer l'avenir de notre pays, il nous faut quelque chose sur le terrain pour leur servir de complément. Il faut cultiver des arbres. Il nous faut un plan global. Le gouvernement actuel n'a absolument aucun plan.

La première chose à faire serait de tenir une conférence fédérale-provinciale des ministres des Forêts et des Ressources naturelles de tout le pays avec le ministre fédéral des Forêts qui devrait avoir quelque chose avec quoi marchander. Il ne devrait pas avoir à se présenter chapeau bas devant ses homologues quand il s'agit de discuter de l'avenir d'une importante industrie pour notre pays. Ce n'est pas comme si nous investissions dans une entreprise qui ne produira rien. Si le gouvernement actuel se montre si naïvement enthousiaste envers la grande entreprise privée au Canada, chose qu'il a répétée à maintes et maintes reprises, pourquoi ne joint-il pas le geste à la parole et ne se dote-t-il pas d'un plan d'investissement dans le reboisement des forêts du pays pour commencer?

Nous avons ici une très bonne déclaration de l'Institut forestier du Canada et l'on en a déjà discuté sur le parquet de la Chambre. L'Institut forestier du Canada aurait voulu que le nouveau ministère ait une responsabilité nationale bien claire et ce n'est pas le cas. Sa responsabilité n'est pas nationale. L'Institut voudrait que le fédéral ait un rôle de leadership dans le domaine forestier, dans la recherche et le transfert technologique, dans le développement des ressources forestières, dans les accords fédéraux-provinciaux, dans les données sur les ressources forestières, dans la commercialisation, le commerce et l'économie de l'industrie, dans la foresterie internationale—et j'ai déjà mentionné son importance—,dans les ressources humaines, dans les programmes d'emploi et de formation et dans la sensibilisation du public.

La loi devrait prévoir un comité interministériel de la foresterie pour que Forêts Canada joue un rôle de leader dans le secteur forestier. L'idée d'un comité interministériel n'est pas nouvelle. Nous en avons déjà eu. Il faudrait envisager de confier au ministère les parcs, la faune, les terres, les eaux, la cartographie et la gestion des terres forestières du fédéral. Voilà juste quelques idées pour ce projet de loi.

Je voudrais terminer sur une note positive. Il doit y avoir une collaboration entre les différents niveaux de compétence de ce pays en matière de ressources naturelles. Je pense que cela devra faire l'objet de discussions constitutionnelles importantes avec les provinces dans les années à venir, si nous voulons une collaboration réelle.

Il y a plusieurs comtés dans l'est de l'Ontario: Renfrew, Hastings, Lanark, Frontenac, Victoria—Haliburton, Muskoka, Nipissing et d'autres. Voilà une région où des arbres pourraient pousser et où nous devrions avoir un grand programme de reboisement. Dans le nord de l'Ontario, où les gens en dépendent largement, on y consacre des ressources extraordinaires. C'est ce qui met du pain sur la table. Il en est de même dans de nombreuses petites villes de l'est de l'Ontario. Nous avons donc là beaucoup de points communs, monsieur le Président.

Rien n'empêche le ministre fédéral de rencontrer le ministre provincial des Ressources naturelles et de préparer un plan directeur de reboisement de la province et de l'ensemble du pays.

Il est donc très important de préparer le terrain pour cela et de montrer que nous sommes sérieux lorsque nous parlons de reboiser les terres qui n'auraient jamais dû être déboisées et lorsque nous parlons de collaborer avec l'industrie au remplacement des arbres abattus. Elle collaborera, car c'est son avenir qui est en cause.

M. le vice-président: Le temps accordé au député est terminé. Questions et observations.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le discours de mon collègue. Il s'inquiète premièrement de la politique forestière canadienne. Je voudrais lui rappeler que depuis 1984, notre gouvernement a mis l'emphase d'une façon remarquable sur la sylviculture en augmentant les budgets de plus de 300 p. 100, ce qui devrait le rassurer. Et cela a principalement aidé sa province, l'Ontario.

Deuxièmement, il s'inquiétait aussi de ce que le ministère pourrait avoir comme mandat. Je suggérerais de diriger à l'échelle nationale certaines directives, certaines mises en situation. Je voudrais le rassurer, monsieur le Président, à savoir que, de par son mandat, le nouveau ministère dirigera à l'échelon national l'élaboration ou la coordination de la politique et des programmes forestiers, réalisera également et encouragera des travaux de recherche et de développement dans le secteur forestier et collaborera étroitement avec l'industrie ainsi qu'avec les organismes provinciaux et territoriaux compétents dans divers domaines liés à l'aménagement et à la protection des forêts.

Également, monsieur le Président, le nouveau ministère collaborera étroitement avec les autres ministères fédéraux qui ont pris du secteur des forêts, dont Environnement Canada, Affaires extérieures et le ministère de l'Expansion industrielle régionale et des Sciences et de la Technologie.

En somme, monsieur le Président, je pense qu'en ce qui a trait au nouveau ministère des Forêts, ce qu'on veut lui donner par cette législation-là, c'est d'abord et avant tout un titre de ministère à part entière, avec un ministre qui aura les coudées franches pour pouvoir négocier, soit avec les provinces, soit avec les autres ministères concernés, pour donner davantage à la forêt, comme on l'a fait tout au long de notre dernier mandat, et comme on s'apprête à le faire présentement avec le nouveau mandat.

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, je voudrais signaler que les travaux de sylviculture dont a parlé le député n'ont rien de nouveau. Cela aussi se fait depuis des années dans les excellents établissements de recherche que nous avons d'un bout à l'autre du pays.

Je relève également que vous avez mentionné qu'il y a dans les attributions du ministère la coordination des programmes forestiers. Cela, évidemment, c'est entendu. Il n'y a rien de nouveau là non plus. Vous dites qu'il va travailler étroitement avec les autres ministères. Je l'espère bien, parce qu'il va dépendre des autres ministères pour son financement puisque le gouvernement n'a pas doté ce nouveau ministère de moyens propres.

J'aimerais également demander au député si le gouvernement conservateur actuel va renégocier le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre que la ministre du Commerce extérieur a signé à la Saint-Sylvestre en 1986. Allez-vous reprendre les choses à zéro, revenir à la table de négociation avec les États-Unis et sortir de cette pénalisation de 15 p. 100 que vous avez imposée à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre?

Cela a été une décision terrible. Elle continue d'exercer ses effets, parce que les intéressés n'ont pas seulement l'obligation de payer une taxe de 15 p. 100 pour exporter leur bois d'oeuvre aux États-Unis, mais encore ils supportent les taux d'intérêt plus élevés au Canada, et rien ne permet de croire qu'ils vont baisser, surtout quand le gouvernement lance une taxe de 9 p. 100 qui va avoir des effets inflationnistes.

Quand le protocole d'entente a été signé à la fin de 1986, le dollar canadien valait 71c. américains, et aujourd'hui il en vaut environ 83. Cela fait que l'industrie du bois a encore perdu 12 p. 100 de plus rien qu'avec le taux de change. Avec ces bâtons dans les roues, il est certain que la roue du progrès n'aurait plus de rayons. Je me demande si le gouvernement est disposé à rouvrir les négociations pour se débarrasser de cette pénalisation de 15 p. 100 qu'il a imposée au secteur canadien du bois d'oeuvre face aux États-Unis, pour que les États-Unis viennent ensuite signer un accord de libre-échange qui fasse du secteur du bois d'oeuvre le bouc émissaire de l'industrie du libre-échange.

• (1300)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'été dernier, j'ai eu un rare privilège, qui malheureusement n'est pas donné à tous les Canadiens. Moi qui suis une citadine et pour qui la forêt, c'est une promenade dans le parc Gage, j'ai eu la possibilité de visiter le nord et l'ouest du Canada en passant par le nord de l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et j'ai pu voir de mes yeux des coins splendides de notre pays et commencer à comprendre le défi qui se pose à tout gouvernement et à tout ministère des Forêts.

J'aimerais tout d'abord signaler l'inquiétude fondamentale que me cause ce projet de loi. Tout d'abord, nous l'appelons en anglais «Ministry for Forestry», c'est-à-dire ministère de l'Exploitation forestière. L'exploitation forestière sous-entend que la forêt est là pour être abattue, parce que l'exploitation forestière, c'est l'activité qui consiste à pratiquer des coupes de bois. Si nous l'appelions simplement en anglais «Ministry of Forests», nous pourrions commencer à comprendre que la forêt est une chose qui se gère.

Une des choses qui m'ont plongée dans l'admiration quand j'ai survolé diverses parties de la Colombie-Britannique et que j'ai pu visiter la côte Kutzamateen et la vallée de Carmanah a été la beauté imposante, la splendeur, l'âge de certaines de nos forêts. On nous parle beaucoup de la selve amazonienne, des efforts qui se déploient au Canada et dans le reste du monde pour la

sauver, mais, dans notre pays, nous ne semblons pas comprendre que nous avons la possibilité de préserver des forêts anciennes.

Essayons d'examiner cette initiative prise par le gouvernement dans le but d'accorder de l'importance à nos forêts envisagées non seulement comme une possibilité sans pareille de développement économique, mais aussi comme un élément unique de notre patrimoine, et je pense, un symbole de ce qu'a été et de ce que pourrait être notre pays.

Si nous prenons un peu de recul pour réexaminer la raison d'être d'un ministère des Forêts à la lumière des conclusions que nous avons tirées du rapport des Nations Unies intitulé *Notre avenir à tous* et rédigé sous la direction de madame Brundtland, nous nous rendons compte que l'une des principales recommandations de ce rapport, reprise dans le rapport du Groupe de travail libéral sur les forêts publié en mars 1989, est que si nous ne gérons pas convenablement nos ressources et nos forêts, nous ne pourrons pas les léguer aux générations à venir, même si nous nous disputons pendant quelque temps sur l'utilisation de certains types de bois d'oeuvre.

J'ai été très inquiète, en lisant le projet de loi, de découvrir qu'il ne fait pas allusion au développement durable. Le gouvernement fédéral n'a aucun mandat pour décider comment entretenir nos forêts ou quel pourcentage de cette ressource il est raisonnable de récolter à court terme pour garantir la prospérité économique à laquelle nous tenons, tout en nous assurant que nous avons une ressource à transmettre aux générations à venir.

Il n'y est pas question, par exemple, de l'exportation des billes non traitées. Je vois dans le rapport rédigé, entre autres, par le député de Kenora—Rainy River, que l'une de nos fonctions de législateurs est d'assurer la viabilité de nos collectivités qui dépendent le plus de l'exploitation des forêts et de voir en même temps à ce que nos forêts soient exploitées de façon à ajouter à leur valeur et à créer des emplois pour les Canadiens.

Dans une question que j'ai posée à un député de la Colombie-Britannique, j'ai donné un exemple qui montre que ce n'est pas toujours le cas. Assise dans le bureau des Haida, dans les îles de la Reine-Charlotte, j'ai vu passer deux péniches en l'espace de trois ou quatre heures. D'après leurs calculs, chacune des péniches transportait du bois pour une valeur d'environ 1 million de dollars.

Plus tard, il m'a été donné de m'entretenir avec les porte-parole du secteur et notamment de la société MacMillan Bloedel. J'ai voulu savoir combien de billots la Colombie-Britannique exportait. J'ai été déconcertée par les chiffres qu'on m'a présentés pour l'ensemble du secteur le long de la côte, et par les chiffres pour cette société en particulier.

En 1988 et 1987, soit après la récession, et en 1986, 1985, 1984 et enfin 1983, pratiquement 10 p. 100 des arbres abattus en Colombie-Britannique ont été expédiés à l'étranger sous forme de billes non traitées. Quel genre de mesure gouvernementale, fédérale ou provinciale, permettrait d'exporter des billes non traitées alors que nos scieries sont désoeuvrées? Ces dernières auraient souhaité ajouter de la valeur au produit canadien qu'elles ont vendu, car cela signifie des emplois pour nos concitoyens. Le député de Kenora—Rainy River vient de m'exposer la situation dans sa localité où il existe deux scieries, l'une du côté canadien et l'autre du côté américain. Les arbres sont abattus et transformés en pâte au Canada; cette pâte est ensuite expédiée aux États-Unis où elle y est davantage transformée.

Pour exploiter intelligemment nos forêts, nous devrions nous doter d'un système qui nous assure un rendement soutenu et qui nous permette d'ajouter de la valeur au Canada même, pour y bénéficier des emplois, au lieu que le bois soit expédié à l'étranger où il servira en pratique à la fabrication de produits qu'on nous revendra à 10 ou 100 fois la valeur du produit initial.

Voilà ce que devrait prévoir tout programme d'exploitation intelligente de nos ressources forestières, et non pas uniquement la taxe sur le bois d'oeuvre et la coupe à blanc, comme cela a été essentiellement le cas des mesures législatives fédérales et provinciales en vigueur jusqu'ici. Nous devons assurément renouveler les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières et tenir compte du fait que nos ressources s'épuisent peu à peu.

J'ai survolé de vastes régions de la Colombie-Britannique. On devrait donner aux Canadiens la possibilité de voir ce spectacle en vidéo. Je suis persuadée que la situation est identique dans le nord de l'Ontario. Dans les prochains jours, je dois me rendre à Sault-Sainte-Marie

pour voir ce qu'il en est. Mais, si l'on se contente de passer en voiture . . .

[*Français*]

. . .la frontière, vous voyez, il y a de grands arbres là, il n'y a pas de problème, la seule façon qu'on peut vraiment avoir une vision de ce qui ne reste plus dans nos forêts, c'est quand on a la chance de les survoler en avion. Malheureusement, la plupart des Canadiens et des Canadiennes n'ont jamais la chance de voir d'en haut, et il faut qu'ils se fient aux statistiques prévues par les compagnies.

[*Traduction*]

Prenons le cas de Carmanah. Faut-il s'étonner que les Canadiens soient frustrés par certaines de nos politiques relatives aux entreprises lorsque la décision de faire de l'abattage dans une forêt qui est aussi vieille que beaucoup des forêts ombrophiles de l'Amazonie est fondée sur une menée faite par la société qui veut faire de l'abattage dans cette région? Faut-il s'étonner que les gens soient un peu sceptiques? Les Canadiens disent: "Attendez un instant. Nous voulons une analyse indépendante de ce qui est viable. Nous voulons que le gouvernement fédéral ait une politique en matière de gestion forestière." Il ne suffit pas de dire que ce secteur relève des provinces.

Une des principales lacunes de ce projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas de mécanisme national de règlement des différends. Qu'on pense à Carmanah, à Tofino ou à toutes les possibilités d'exploitation forestière dans le nord de l'Ontario, la question du règlement des différends est essentielle au succès de toute politique forestière.

À l'heure actuelle, en présentant cette mesure législative, le gouvernement fédéral s'est totalement démis de ses responsabilités dans ce domaine.

• (1310)

Nous pensons proposer de très importants amendements sur cette question. Nous entendons faire de ce projet de loi une mesure législative qui respecte les recommandations de la Commission Brundtland et qui respecte ce qui devrait être notre avenir à tous.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) et j'aimerais lui rappeler que les droits de coupe sont de juridiction strictement provinciale. Le gouvernement fédéral n'a absolument rien à voir dans l'adjudication et l'administration des droits de coupe, c'est une juridiction strictement provinciale.

J'aimerais en même temps lui souligner que l'article 6 du présent projet de loi indique que le ministre pourra coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique en matière de foresterie et de ressources forestières, ainsi que des programmes et méthodes définis sur la base de celles-ci.

Le ministre aura aussi le pouvoir d'aider à la croissance et au perfectionnement du potentiel scientifique et technique canadiens en foresterie. Il aura aussi la responsabilité de favoriser l'élaboration et l'application de normes et de codes d'aménagement forestier, et il aura à tenir compte de la mise en valeur durable des ressources forestières du pays et de la compétitivité du secteur forestier canadien sur le marché international.

Monsieur le Président, je crois que les craintes de l'honorable députée d'Hamilton-Est sont bien adressées par le présent projet de loi et je l'inciterais, évidemment, à participer à son adoption le plus rapidement possible puisqu'il est nettement reconnu que notre pays a besoin d'un ministère de la Forêt pour continuer à progresser et faire des ententes avec les provinces pour assurer le meilleur développement de notre industrie forestière.

Mme Copps: Monsieur le Président, il y a belle lurette que la population disait que les BPC aussi étaient du domaine provincial!

Je pense que ce que la population canadienne dit à tous les partis politiques actuellement, c'est que les forêts, les ressources, tout ce que nous avons relève du domaine national, là où il y a des intérêts nationaux à sauvegarder.

Monsieur le Président, ce que je propose et ce sur quoi j'insiste, c'est que le premier ministre (M. Mulroney) prétend qu'il a reçu l'appui de M^me^ Brundtland lorsqu'il a reçu quelque chose, à Washington, au sujet de son plan écologique.

Si le Canada veut avoir un plan écologique, au moins on va lancer la possibilité, tel qu'il est écrit dans le rapport Brundtland, d'avoir 12 p. 100 de nos forêts et 12 p. 100 de notre terrain naturel mis de côté pour la jouissance des générations futures.

Si nous insistons sur le fait que la politique forestière relève uniquement que du domaine provincial, il est bien évident que nous n'accepterons pas nos responsabilités nationales en ce qui a trait à nos enfants. J'insiste sur ce point, et il est évident que, jusqu'à un certain point, le ministre l'accepte parce qu'autrement il n'aurait pas créé un ministère des Forêts. Mais, comme il l'a créé, je lui demande, j'insiste sur le fait qu'il faut que toutes les

décisions soient prises sur la base d'un développement soutenable, qui n'est pas écrit dans le projet de loi tel quel, et où le Canada veut aller. Ce sont les politiciens qui traînent là-dessus.

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, je me demande si la députée de Hamilton-Est pourrait faire quelques observations au sujet des droits de coupe qui, selon les conservateurs, n'ont rien à voir avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement conservateur du Canada a porté tellement d'attention aux plaintes formulées par les Américains au sujet des droits de coupe peu élevés au Canada que la ministre du Commerce extérieur de l'époque en est venue à signer l'entente qui a pénalisé l'industrie canadienne du bois d'oeuvre en établissant une taxe d'exportation de 15 p. 100.

Le gouvernement conservateur a ensuite refilé le problème aux provinces, qui ont dû négocier pour s'en sortir en demandant à Ottawa des ententes distinctes. Lorsqu'elles augmentent leurs droits de coupe, les Américains les soulagent de cette portion des 15 p. 100. Pourtant, le gouvernement fédéral continue de dire que les droits de coupe n'ont rien à voir avec cette mesure. Si c'est le cas, pourquoi celui-ci a-t-il refilé le problème aux provinces à la veille de la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis? Il semble y avoir là un revirement diabolique.

Mme Copps: Monsieur le Président, selon moi, vous pouvez trouver la réponse à cette question dans le rapport du groupe de travail libéral sur la politique forestière, rapport que devrait lire, à mon avis, toute personne souhaitant élaborer une politique forestière intelligente au Canada.

Si l'on se penche sur le coût réel pour les Canadiens par millier de pieds-planches, on s'aperçoit que la perte pour les travailleurs canadiens à la suite de l'application, du fait de l'accord de libre-échange, d'une taxe d'accise que nous nous sommes imposés à nous-mêmes de façon typiquement conservatrice, en cédant comme d'habitude devant les Américains, qui s'élève en fait à 71,59$ par millier de pieds-planches en recettes perdues.

C'est l'une des raisons pour lesquelles certaines scieries du nord de l'Ontario sont fermées à l'heure actuelle. C'est également pourquoi un gouvernement libéral présenterait, à notre avis, une politique forestière intelligente.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat, car je crois que la création proposée d'un nouveau ministère des Forêts est une initiative extrêmement importante au Canada. Il n'y a aucune industrie qui revêt plus d'importance pour le Canada que le secteur des produits forestiers et il s'agit d'une industrie particulièrement importante pour la Nouvelle-Écosse et, en fait, pour ma circonscription de South Shore ou bien des gens en dépendent. J'ai parlé à de nombreuses reprises de l'importance de notre production d'arbres de Noël. Je veux profiter de l'occasion, une fois de plus, pour rappeler à tous les Canadiens qu'on peut notamment appuyer notre industrie des produits forestiers en achetant de véritables arbres de Noël plutôt que des arbres artificiels. Les vrais arbres de Noël, les meilleurs, je pourrais ajouter, viennent des comtés de Queens et de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse.

Dans notre région, nous avons également un grand nombre d'autres types d'industries forestières. On y retrouve plusieurs scieries, littéralement des milliers et des milliers d'acres de terres à bois et deux usines importantes de produits forestiers. Il y a d'abord l'usine Canexel, à East River, qui fabrique des panneaux utilisés pour les murs et les portes et diverses autres choses. Il y a également la très importante usine de Bowater Mersey qui, je pourrais ajouter, célèbre cette année son 60e anniversaire —60 années au service des gens non seulement des comtés de Liverpool et de Queens, mais, en fait, de la Nouvelle-Écosse et du Canada. Cette très importante société, qui produit 240 000 tonnes environ de papier journal par année, compte beaucoup pour notre région. Cela montre bien, en plus des autres choses dont j'ai déjà parlé, l'importance que revêt pour nous l'industrie des produits forestiers.

Ainsi, selon moi, le gouvernement a pris une décision extrêmement sage, perspicace et tournée vers l'avenir en créant un nouveau ministère des Forêts. Cela va dans le sens des annonces faites récemment par le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lesquelles une nouvelle entente-cadre de développement régional a été signée avec la Nouvelle-Écosse. Cette entente-cadre englobe une entente forestière de 45 millions de dollars d'une durée de deux ans. J'ajouterai que ce dossier n'est pas seulement une priorité pour le gouvernement du Canada, mais également pour les gouvernements de la Nouvelle-

Écosse et du Nouveau-Brunswick qui en avaient reconnu l'importance quelques mois auparavant.

Les détails d'application de la nouvelle Entente sur la mise en valeur des ressources forestières seront arrêtés conjointement par le futur ministère des Forêts et la province concernée. Cette nouvelle entente étendra le champ des activités déjà financées en vertu de l'entente précédente. Elle prévoit davantage de subventions au titre de la recherche et du développement et des initiatives de commercialisation. On dépensera 22,5 millions de dollars par année pour les forêts en Nouvelle-Ecosse en vertu de cette entente de deux ans. Le secteur forestier de notre province pourra ainsi mieux relever les défis commerciaux qui se poseront à l'avenir.

Nous avons tous entendu dire que les forêts revêtaient une importance capitale pour l'ensemble de notre économie. Nous savons que la demande en produits forestiers augmentera sur le marché international au siècle prochain. Les Canadiens perspicaces se rendent compte des possibilités qu'offre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Partout au Canada, les industries forestières auront un accès assuré à tout le marché nord-américain.

Ce projet de loi concerne l'avenir. Il concerne le bien-être écologique et économique de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est une responsabilité que nous ne saurions prendre à la légère. Et c'est également un défi de taille. Il faut donc nous atteler résolument à la tâche. Les Canadiens n'en attendent pas moins de nous. Si les générations futures pouvaient se prononcer, elles nous diraient d'agir sans tarder et comme nous le faisons maintenant. C'est pourquoi le gouvernement du Canada honore son engagement d'établir un véritable ministère fédéral des Forêts. Il est déterminé à prendre cette première mesure pour amorcer un développement économique fondé sur une politique écologique sensée. Que personne ne doute de sa détermination.

Le secteur forestier progressera économiquement en fonction d'un aménagement bien pensé. Le projet de loi C-29 est la première étape d'une véritable initiative nationale dans ce secteur au Canada.

Certains députés se disent inquiets des réductions qu'ils perçoivent dans le budget du ministre d'État actuel. J'ai bien dit «perçoivent». Ces préoccupations découlent de l'examen du Budget des dépenses principal de février dernier. Celui-ci donne une image incomplète de la situation. Pour l'année financière 1988-1989, le budget fait état de crédits de l'ordre de 234,8 millions de dollars et de 1 281 années-personnes pour la forêt. Pour cette année, ces chiffres sont de 206 millions de dollars et de 1 226 années-personnes.

• (1320)

Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Lorsque les besoins seront mieux connus, des rajustements pourront être faits au moyen du Budget des dépenses supplémentaire qui sera examiné à la Chambre. Les 206 millions de dollars prévus à l'origine pour le nouveau ministère ont déjà été rajustés à la hausse. Nous parlons maintenant de 211 millions. Les 1 226 années-personnes du Budget principal sont maintenant 1 328, soit 47 de plus que l'année précédente. Nous avons opté pour une démarche graduelle et rationnelle.

Cette année, la plupart des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières arrivent à échéance. Certaines sont déjà expirées. Les crédits réservés au début de l'année financière ne rendent pas compte de tout ce qui sera dépensé après la négociation des nouvelles ententes. Souvent, lorsque les ententes arrivent à échéance, le gros des fonds nécéssaires a été attribué. Quelle sorte de gestionnaires serions-nous si nous versions de grosses sommes d'argent à des projets presque terminés? Pourquoi devrions-nous réserver des milliards de dollars pour des ententes qui arrivent à échéance sans connaître les besoins financiers à venir? Ce n'est pas ainsi que les Canadiens voudraient nous voir administrer l'économie du pays.

Certains ont allégué que le nouveau ministère ne contrôlerait pas son propre budget parce que les sommes consacrées au secteur forestier sont fixées dans les ententes globales de développement régional. Ces ententes sont négociées par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie dans le cas de l'Ontario et du Québec, par le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, dans le cas des provinces de l'Ouest, et par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, dans le cas des provinces atlantiques. C'est par ces voies que les crédits au titre du développement régional sont d'abord déterminés. Il est pour le moins bizarre que l'on trouve cette façon de faire étrange. Le nouveau ministère fédéral des Forêts sera le seul responsable de la négociation des conditions et de l'application des ententes fédérales-provinciales sur les forêts. Ce ministère et les ententes qu'il administrera représentent une première étape notable. C'est avec les nouvelles ententes que se fera la véritable transition vers l'aménagement intensif des forêts canadiennes.

Le nouveau ministère sera le leader national dans le domaine forestier. Et je ne parle pas ici d'une tentative de centralisation des pouvoirs. Les provinces sont les propriétaires des ressources. Les forêts relèvent de leur compétence.

Nous ferons aux provinces des propositions qui permettront à chacune d'exploiter efficacement ses forêts.

Nous souhaitons instaurer un régime de coopération profitable à l'ensemble du secteur forestier canadien en adoptant comme base le principe du développement durable, donc respectueux de l'environnement. Nous entendons fournir un soutien qui aidera les entreprises à s'orienter vers les bons produits pour faire face à la vive concurrence qui existe dans le domaine et à s'adapter à un marché international en évolution constante. Ce que nous voulons, c'est collaborer avec les gouvernements provinciaux et le secteur industriel pour réaliser deux choses: d'abord, fonder toutes les entreprises du secteur de l'exploitation forestière sur un engagement national à l'égard du développement durable; puis, nous assurer que les gouvernements et le secteur industriel prennent les bonnes décisions à l'égard du marché. Voilà comment le Canada va demeurer le premier exportateur mondial de produits forestiers. Voilà comment nous allons créer des centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens.

Cela, le nouveau ministère va le faire en remplissant les fonctions que lui fixe le projet de loi, à savoir: stimuler la recherche en matière d'exploitation forestière, promouvoir l'établissement d'objectifs nationaux, prévoir des mesures de conservation des forêts et susciter une collaboration fédérale-provinciale en matière d'exploitation forestière. Dernière fonction qui ne sera toutefois pas la moindre, le ministère aura un rôle de sensibilisation à jouer. Il va informer la population de sorte qu'elle exige un aménagement hautement intégré et équilibré des forêts.

L'expérience d'autres pays a prouvé qu'une telle façon de faire va nous permettre de protéger notre patrimoine forestier tout en tirant de meilleurs rendements et revenus de nos ressources renouvelables. Je tiens à souligner ici l'importance de la recherche. C'est elle qui va nous révéler le meilleur moyen de concilier politique de développement durable et exigences du marché. Grâce à elle, nous allons aussi pouvoir nous assurer que notre secteur industriel fournit les produits que veut le marché. Voilà pourquoi la recherche constitue l'un des principaux objectifs de ce projet de loi.

Si nous prenons rapidement les bonnes décisions, nous allons créer des milliers d'emplois grâce à une expansion des marchés et à un aménagement intensif de nos forêts. Le nouveau ministère sera un centre d'excellence à partir duquel le gouvernement fédéral pourra atteindre les gouvernements provinciaux et le secteur industriel. Ce faisant, il servira l'intérêt général.

Le projet de loi C-29 établit les bases d'une politique nationale qui va permettre au secteur forestier du Canada de créer de la prospérité dans le respect du développement durable. Le projet de loi témoigne de la détermination du gouvernement de gérer l'évolution de sorte que les Canadiens relèvent les défis de l'avenir tout en bénéficiant le plus possible des possibilités qu'il leur offre. Voilà pourquoi le gouvernement y tient tellement, pourquoi je l'appuie, pourquoi c'est une excellente idée et pourquoi j'encourage tous les députés à l'appuyer.

M. Nault: Monsieur le Président, je dois dire que nous venons d'entendre là un discours enflammé. Je tiens à féliciter. . .

M. Gardiner: Au moins, il n'est pas en train de mettre le feu à des arbres de Noël!

M. Nault: Le député semble venir d'une région semblable à la mienne, quoique beaucoup plus petite, il l'avouera. Je suis persuadé, et je le dis ici devant toute la Chambre, qu'il saisit bien toute l'importance du secteur de l'exploitation forestière.

Par conséquent, je lui poserai une question précise sur un sujet qui m'importe beaucoup et qui intéresse au plus haut point toutes les régions fortement boisées. Elle porte sur la taxe à l'exportation de 15 p. 100 que le gouvernement a volontairement imposée au secteur. L'Accord de libre-échange comporte un protocole d'entente à cet égard. J'aimerais demander au député s'il estime que cette taxe à l'exportation que le gouvernement a imposée aux producteurs et aux travailleurs de la forêt les avantage. Estime-t-il que les députés d'en face devraient discuter de la possibilité d'abolir la taxe à l'exportation de 15 p. 100 avant que sa circonscription qui n'exporte pas autant d'arbres, commence à éprouver des problèmes de chômage analogues à ceux du nord de l'Ontario qui a déjà perdu 900 emplois.

À l'heure actuelle, nous comptons dans le nord de l'Ontario 30 localités qui dépendent uniquement de la forêt. Nous comptons beaucoup sur l'esprit d'initiative du député dont je parle pour nous aider à convaincre les ministériels de la nécessité d'abolir la taxe à l'exportation de 15 p. 100. J'ai hâte d'entendre ce qu'il pourra répondre à ce sujet.

M. McCreath: Monsieur le Président, c'est volontiers que j'aborde les questions qu'a soulevées mon honorable vis-à-vis, mais je tiens auparavant à rectifier certains de ses propos concernant les dimensions de notre province. Dans les provinces maritimes, vous le savez, nous ne faisons jamais de compromis au chapitre de la qualité et nous ne produisons que ce qu'il y a de meilleur. Cette observation vaut également pour nos arbres de Noël. Vous savez sans doute que plus de 50 p. 100 des arbres de Noël que le Canada exporte proviennent de la Nouvelle-Écosse et qu'ils rapportent 30 millions de dollars. Nous sommes un peu au courant des droits compensateurs, car nous avons nous-mêmes éprouvé certains problèmes à ce

sujet, problèmes qu'heureusement, dans sa sagesse, le gouvernement a su régler à l'avantage de notre secteur.

Je ne prétends pas être spécialiste de la question que vous avez soulevée, car elle ne s'applique évidemment pas aux provinces maritimes. Cependant, je me souviens qu'à l'époque le secteur avait demandé au gouvernement d'agir et que les provinces étaient intervenues.

Évidemment, la question met en cause le commerce avec les États-Unis, et l'un des avantages dont bénéficient notre secteur forestier, tout comme d'autres secteurs primaires, y compris celui des pêches qui joue un rôle déterminant dans ma propre région, est l'accès que cet accord nous donne du marché américain. À la longue, je ne doute pas que, dans l'ensemble, le secteur forestier va bénéficier de l'Accord de libre-échange. Voilà pourquoi nous l'avons appuyé sans réserve dans notre région.

M. Gardiner: Monsieur le Président, nous savons gré au député de son excellente réponse concernant les arbres de Noël. Il sait sans doute que le ministre d'État chargé des Forêts lui-même a reconnu que la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre avait été une mauvaise affaire pour le Canada et que nous nous efforçons d'y remédier. C'est effectivement quelque chose que le gouvernement a négocié.

La question que je pose au député a trait à ses observations concernant l'importance des ententes sur le développement des ressources forestières avec lesquelles nous sommes d'accord, notamment en ce qui concerne la notion de développement durable. Une des règles de la commission Brundtland sur le développement soutenable est l'accès à l'information, afin que les législateurs et d'autres personnes puissent prendre de bonnes décisions en matière de sylviculture. Dans ce cas-ci, le ministre et le gouvernement ont refusé de faire connaître au comité des forêts les critères relatifs à certaines ententes nouvelles, notamment dans l'Ouest.

Je me demande si le député est d'avis que ces renseignements devraient être cachés au comité des forêts ou s'il pense avec nous que nous devrions connaître, tout comme le gouvernement fédéral, le contenu de ces ententes.

M. McCreath: Monsieur le Président, je ne vois pas très bien en quoi cela concerne l'affaire dont la Chambre est saisie en ce moment, soit la création d'un nouveau ministère des forêts. Je sais que le député est conscient du fait que des ententes de coopération sont négociées entre les ministres dont j'ai fait mention dans mon discours et les diverses provinces concernées, et que ces ententes prévoient l'affectation des fonds. Les divers ministères, par exemple, le ministère des Forêts, interviennent en négociant directement les modalités relatives au champ de compétence concerné, de sorte que les priorités tant fédérales que provinciales sont reconnues, et c'est à l'avantage de tous.

• (1330)

En tant que membre du comité permanent des pêches et des forêts, j'espère que cette importante mesure législative sera adoptée en temps voulu, et nous devrions nous rappeler que c'est ce qui compte. J'espère que ce projet de loi franchira l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui et que, peu après, le comité permanent des pêches et des forêts aura l'occasion d'examiner le rôle de ce ministère et d'aider le ministre et le gouvernement à faire en sorte que cet organisme serve au mieux l'industrie forestière et, de fait, les générations futures de Canadiens.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, si le député qui vient de parler avait poursuivi ses remarques, le projet de loi ne serait pas adopté aujourd'hui, ni même au cours de la prochaine session.

Tout d'abord, j'ai un mot à dire au sujet du ministre d'État chargé des Forêts. J'ai bien aimé les remarques qu'il a faites il y a quelques jours quand il a parlé de cette mesure, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois qui concernent notre plus grosse industrie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je signale la présence à la Chambre de députés de la Colombie-Britannique que cette industrie intéresse particulièrement, comme c'est le cas, j'en suis sûr, de mes collègues du nord et du nord-ouest de l'Ontario. Il y a quelques instants, ma collègue de Hamilton-Est a fait allusion à l'expédition de ces magnifiques arbres de la côte ouest de la Colombie-Britannique aux pays en bordure du Pacifique. Voici une remarque qu'on entend dans notre région. Nous disons que, si vous le vouliez, vous pourriez presque atteindre n'importe quel pays en bordure du Pacifique simplement en traversant l'océan à pied sur les barges qui transportent nos ressources naturelles premières; elles y sont transformées en biens et en produits qu'on renvoie au

Canada pour faire concurrence à nos producteurs de bois, y compris les pâtes et papiers.

C'est une ressource naturelle que nous devons respecter. Un de nos gros problèmes dans le nord de l'Ontario, c'est que nous avons de la difficulté à trouver des arbres de la qualité de ceux que la Colombie-Britannique semble exporter à l'état naturel sans leur ajouter quelque valeur que ce soit. C'est tout à fait inacceptable et, comme je le disais, je suis content de voir des députés de la Colombie-Britannique à la Chambre. J'espère qu'ils vont être en mesure de corriger cette situation lamentable.

J'ai écouté très attentivement l'intervention du ministre qui nous expliquait jusqu'à quel point l'industrie forestière est essentielle. Tant pour le nord de l'Ontario que pour l'ensemble du Canada, la création d'un ministère des Forêts constitue un pas dans la bonne direction. En tant que député représentant l'une des circonscriptions du nord de l'Ontario, je conviens avec le ministre que l'industrie forestière revêt une importance toute particulière.

Cette industrie est importante pour le Canada. Elle fournit du travail à 8 p. 100 de notre population active et soutient 900 000 emplois liés aux secteurs de la fabrication et des services. En 1988, le sol forestier a rapporté plus de 30 milliards de dollars, profits tirés des produits canadiens exportés. Sur les profits qu'enregistre le secteur manufacturier du Canada, un dollar sur sept est directement lié à l'industrie forestière. Cette industrie contribue plus de 17 milliards de dollars à la balance commerciale nette du Canada, ce qui est supérieur à la part des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des mines réunis. La vente de produits forestiers au pays seulement représente près de 25 milliards de dollars.

L'industrie forestière constitue le plus important secteur d'activité au Canada. Elle est plus importante que les secteurs de l'automobile et du pétrole. C'est l'industrie la plus importante au pays, et il faut le reconnaître. Son importance devrait nous dicter les décisions à prendre en ce qui concerne cette industrie de valeur inestimable au Canada.

Quand je discute avec mes amis du secteur forestier, et particulièrement avec l'ex-président de l'Institut forestier du Canada, M. James Kyle, qui enseigne également la sylviculture à l'université Lakehead, je leur fais remarquer que ces statistiques sur l'industrie forestière canadienne sont certainement le secret le mieux gardé au pays. L'industrie forestière est la plus importante industrie du Canada et contribue plus que n'importe quel autre secteur d'activité à notre économie. Malheureusement, ses représentants ne nous présentent pas les faits comme il se doit.

M. Flis: Le gouvernement n'en sait rien.

M. Comuzzi: Il semblerait que le gouvernement ne le sache pas. Je dis en plaisantant à mes amis de l'industrie forestière qu'il vaudrait peut-être mieux que les administrateurs des forêts travaillent dans les services secrets, car, de cette manière, ils y feraient régner le secret le plus absolu.

Malgré la contribution de l'industrie forestière à l'économie nationale, les statistiques ne reflètent pas l'importance de cette industrie pour plus de 300 localités canadiennes qui dépendent uniquement d'elle pour leur survie. Certaines de ces villes dans la circonscription que je représente sont Nipigon et Red Rock, Hurkett, Dorion, Pass Lake et Kakabeka Falls, et dans ces petites localités, les gens ne participent pas au processus de fabrication, mais vont dans les forêts au printemps, en été, à l'automme et en hiver pour récolter les arbres et les vendre aux scieries qui sont le point de départ de la production.

J'ai trouvé intéressantes les remarques de mon collègue de Kenora dans le nord de l'Ontario d'après lequel les villes de sa région dépendent particulièrement de l'industrie forestière. Cette industrie est importante pour le nord de l'Ontario. Plus de 30 villes industrielles dépendent des 17 usines de pâtes et papiers et des 325 scieries de dimensions diverses dispersées dans tout le Nord. Des villes comme Dryden et Kenora, Sioux Lookout, Atikokan, Fort Francis, Terrace Bay, Marathon, Hearst et Kapuskasing. Elles dépendent toutes de l'industrie forestière et de la conjoncture qui y règne. Comme mon collègue l'a si bien expliqué avant moi, nous sommes tributaires dans le nord de l'Ontario de l'industrie forestière. Elle est vitale pour nos localités.

Vous pouvez parfaitement comprendre, monsieur le Président, pourquoi mes électeurs du nord de l'Ontario s'intéressent particulièrement aux questions qui concernent l'exploitation forestière. Par conséquent, je voudrais parler quelques instants du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Naturellement, en principe, nous sommes en faveur de la création d'un ministère des Forêts distinct. On penserait qu'un tel ministère permettrait au gouvernement de mieux refléter dans ses programmes les réalités de cette industrie.

Comme je l'ai dit en commençant, j'ai écouté attentivement les propos du ministre concernant précisément l'importance de l'industrie forestière au Canada. C'était les paroles d'un homme intelligent. Cependant, nous, dans le nord de l'Ontario, nous avons tendance à juger quelqu'un par ses actes et non par ses paroles. Comme on dit, il faut joindre l'acte à la parole. C'est ce que nous suggérons au ministre de faire en ce qui concerne ce projet de loi. Il devrait prendre des mesures concrètes pour l'industrie forestière dans notre pays.

S'il pense vraiment ce qu'il dit, je le mets au défi de supprimer, conformément à l'article 9 du protocole d'entente, les droits de 15 p. 100 sur nos ventes de bois d'oeuvre à l'exportation qui figurent dans l'accord de libre-échange. Toutes les exploitations forestières du nord de l'Ontario conviennent avec nous qu'il faudrait résilier unilatéralement ce protocole d'entente avec les États-Unis afin que nous puissions affronter la concurrence dans le domaine forestier suivant des règles du jeu équitables. Nous, du nord de l'Ontario, ne craignons aucun de nos concurrents américains.

En conclusion—je sais que mon temps est limité—, le gouvernement soutient qu'un ministère des Forêts nous permettrait de faire preuve d'initiative au niveau national dans l'élaboration et la coordination de la politique et des programmes forestiers et qu'il nous encouragerait, dans le cadre de notre engagement à l'égard du développement durable, à promouvoir la recherche et le développement dans le secteur forestier et à collaborer avec l'industrie, les universités, les provinces et les territoires à une vaste gamme d'activités liées à la gestion et à la protection des forêts.

• (1340)

Je serais le premier à féliciter le ministre et les députés d'en face s'ils s'opposaient au protocole d'entente et annulaient la taxe à l'exportation de 15 p. 100.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-29 constituant le ministère des Forêts, même si le gouvernement est en retard de cinq ans.

Je crois qu'il ne fait aucun doute que tous les Canadiens appuient sans réserve la création d'un ministère des Forêts. Nous savons tous que nous avons besoin d'un programme forestier vigoureux pour administrer et protéger cette importante ressource. Le projet de loi permettra au gouvernement d'avoir une meilleure vue d'ensemble des activités forestières.

À cet égard, je reconnais le bien-fondé du projet de loi C-29. Celui-ci comporte toutefois de nombreuses lacunes que nous devons combler. L'industrie forestière est établie depuis longtemps dans l'est de l'Ontario et particulièrement dans la région d'Ottawa. À l'époque où Ottawa s'appelait Bytown, dans les années 1800, la coupe du bois était la principale activité. La rivière des Outaouais et la rivière Gatineau étaient les deux voies de transport des billes, depuis les camps d'abattage jusqu'à la scierie, qui se trouve toujours de l'autre côté de la rivière, à Hull, à l'usine E. B. Eddy.

Je n'ai pas plus de forêts dans ma circonscription, celle de Nepean, que l'orateur précédent n'en a dans la sienne, mais nous avons des boisés. Nous avons notamment, comme municipalité, reconnu l'importance des boisés dans notre ville. Parce que Nepean est une municipalité qui se développe rapidement, elle a acheté ces boisés comme terrains municipaux pour empêcher les promoteurs de les sacrifier à la construction domiciliaire. Ma ville a beaucoup fait pour reconnaître l'importance qu'ont aujourd'hui les terrains boisés.

Le projet de loi C-29 ne donne guère de pouvoir au ministre des Forêts. La plus grande partie du financement des ententes fédérales-provinciales de reboisement viendra d'autres organismes et ministères fédéraux. Autrement dit, le ministère des Forêts doit faire la queue avec d'autres ministères pour quémander de l'argent auprès du gouvernement fédéral.

Les environnementalistes sont très inquiets pour l'avenir de cette industrie, pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. Dans les salles de classe, les écoliers craignent que nous perdions nos forêts au Canada, au Brésil et dans toutes les parties du monde. Nous entendons parler de réchauffement, d'effet de serre, qui sont dus à la disparition de nos forêts et à ses répercussions sur l'environnement.

Si nous nous soucions de la planète, il faut nous soucier de l'industrie forestrière. Le gouvernement fédéral doit montrer la voie dans le reboisement et le développement de cette ressource, à l'instar de municipalités comme la mienne et de la province de l'Ontario.

Le Parti libéral est en faveur du renouvellement des ententes fédérales-provinciales de développement forestier. Le gouvernement doit combler le retard dans le reboisement, retard qui s'accroît de 200 000 hectares par année. Il faut reboiser ces terres, car nous en perdons à un rythme accéléré.

Le projet de loi C-29 ne donne pas à Forêts Canada le contrôle financier du développement des ressources forestières. Le ministère ne peut garantir que les méthodes améliorées d'exploitation sont appliquées parce qu'il n'a pas les ressources nécessaires.

Le gouvernement ne pourra ni améliorer ni accroître les ressources forestières du pays si le projet de loi n'est pas modifié.

Il soutient que l'objectif de ce projet de loi est de créer un ministère dynamique qui défendrait les intérêts de l'industrie forestière du Canada au sein du Cabinet. Or, suivant le Budget des dépenses qu'a déposé le gouvernement, le nouveau ministère aura droit à moins de dépenses que Forêts Canada qu'il remplacera.

Alors que le budget global du gouvernement pour 1989-1990 augmentera de 9,9 milliards de dollars, passant à 142,9 milliards de dollars, celui du ministère des Forêts sera de 206,9 millions de dollars, une baisse de 28 millions. De plus, le personnel du nouveau ministère des Forêts comptera 47 personnes de moins que Forêts Canada , une baisse de 3,5 p. 100 contre une diminution de 0,5 p. 100 ou de 1 072 années-personnes pour l'ensemble de l'administration fédérale.

En conclusion, le Canada a besoin d'un ministère des Forêts fort. Il y a longtemps que le Parti libéral du Canada préconise la création d'un tel ministère. Malheureusement, ce projet de loi ne prévoit ni le type de représentation ni les fonds dont a besoin le secteur forestier.

Le ministre des Forêts devrait avoir la main haute sur les ententes de mise en valeur des forêts. Il ne devrait pas avoir à quémander des fonds aux autres ministères. Il devrait avoir carte blanche. Je demande au gouvernement d'appuyer fermement le secteur forestier. Ce projet de loi est certes un pas dans la bonne direction, mais tant qu'il ne sera pas modifié, il ne sera rien de plus qu'un voeu pieux.

M. Reid: Monsieur le Président, les commentaires formulés par le dernier de mes collègues d'en face et par certains autres m'offrent une occasion de formuler mes observations sur quelques questions qui me semblent importantes pour qu'on reconnaisse non seulement la valeur de ce projet de loi, mais plus particulièrement l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'industrie forestière au Canada.

Depuis cinq ans, depuis 1984, 1,115 milliard de dollars ont été dépensés, surtout par l'entremise des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, alors qu'il n'existait pas de ministère des Forêts, mais uniquement un ministère d'État aux Forêts. Bien que mes collègues d'en face soient favorables à la création de ce ministère et critiquent avec véhémence le montant prévu à cette fin, il convient de souligner que ce 1,115 milliard de dollars représente une augmentation de 300 p. 100 par rapport aux engagements financiers qu'a pris le groupe d'en face lorsqu'il était au pouvoir.

Ce qui importe le plus, c'est de reconnaître les possibilités qui sont offertes dans l'ensemble des gouvernements, aux niveaux fédéral et provincial. À l'instar de mon collègue d'Hamilton-Est, j'ai également eu l'occasion, cet été, de prendre part dans ma province à la réalisation d'un projet appuyé par l'entente fédérale-provinciale. Avec le ministre des Forêts de Terre-Neuve et du Labrador, j'ai participé à la plantation du 50 millionième jeune plant dans la pépinière de Woodale, à l'extérieur de Windsor, dans le centre de Terre-Neuve.

Ce qui revêt une extrême importance dans ce processus, c'est que non seulement deux ordres de gouvernement, mais aussi un certain nombre de ministères de ces deux ordres de gouvernement se sont réunis pour faire en sorte que nous disposions des ressources forestières qui alimenteront l'industrie de Terre-Neuve et du Labrador au cours des prochaines années et des prochains siècles. Un des plus grands avantages de cette collaboration, c'est qu'un ministère comme celui-ci peut rassembler d'autres ministères, allant du niveau fédéral au niveau provincial, pour leur dire ce que nous pouvons réaliser ensemble.

Dans ma région du pays, comme c'est le cas pour mes collègues du nord de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de certaines parties du Québec et même de la Colombie-Britannique, lorsque nous signons ces ententes, nous le faisons dans certains buts. Manifestement, il est essentiel de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur les ressources forestières du Canada. De toute évidence, la création, la préservation, la protection et l'amélioration des emplois sont essentielles, ce qui explique l'intervention de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

• (1350)

Avec l'aide de Stratégie Jeunesse d'Emploi et Immigration, et dans le cadre d'une entente conjointe entre Terre-Neuve, l'APECA et le ministère provincial des Mines et des Ressources, nous avons réussi à mettre au point un programme de formation de classe mondiale pour les jeunes, un programme qui permettra de donner une formation de deux ans portant sur la sylviculture ainsi que sur la protection et la mise en valeur de nos ressources forestières.

Nous avons la possibilité de protéger conjointement ces ressources contre l'incendie. Nous avons la possibilité de mieux les comprendre en mettant au point de nouveaux produits. Nous avons toujours compté sur l'épinette noire et le sapin. Aujourd'hui, nous plantons des genévriers. Ces perspectives, qui conjuguent les efforts de plusieurs ministères et de plusieurs paliers de gouvernement, nous permettent de mettre en commun notre créativité pour développer l'industrie forestière, afin de maintenir les réalisations du passé et de garantir l'avenir.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations sur mon discours. Toutes ces choses qu'a faites le gouvernement sont certes dignes d'éloges, mais il ne peut pas nier le fait que le budget des forêts est amputé de millions de dollars et qu'il y a eu des compressions de personnel. Comment peut-il prétendre que le gouvernement favorise cette industrie alors qu'il réduit les budgets et les années-personnes? Les chiffres sont là, ils sont tirés du budget du ministre des Finances.

Le député parle des ententes avec les provinces. Combien y a-t-il de ces ententes qui ne sont pas encore signées? Un bon nombre, je dirais. À ma connaissance, six des dix ententes ne sont pas encore signées. Nous avons entendu mon collègue de Thunder Bay qui a parlé de l'industrie du bois d'oeuvre et du tort que le droit de 15 p. 100 ajouté au prix du bois cause à l'industrie du bois du nord de l'Ontario. Comment peut-il passer ça sous silence? Comment peut-il dire que son gouvernement est attaché à cette industrie alors qu'il n'a pas fait les choses que je viens d'énumérer?

Je voudrais que le ministre et le gouvernement se préoccupent sérieusement de cette industrie. Il s'agit, sauf erreur, de notre deuxième industrie en importance au Canada, après avoir été notre principale industrie depuis les débuts de la colonisation du pays. Nous ne pouvons pas la négliger. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'effet de serre, du réchauffement de notre planète.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en intervenant dans le débat du projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, je voudrais commencer par féliciter le ministre en qualité moi aussi d'ancien travailleur du bois avec une vingtaine d'années d'expérience dans le domaine. Je comprends que l'intérêt que le ministre porte à cette industrie lui vient de son expérience de propriétaire-exploitant dans son cas. Je sais que nous partageons tous deux le sentiment que fait naître la bonne odeur du bois fraîchement coupé, surtout si elle est se mêle à l'air marin.

L'expérience que le ministre a acquise dans cette industrie s'étale sur de nombreuses années dans la région de Peace River, en Colombie-Britannique. Bien que je n'aie jamais été en contact direct avec lui là-bas, je sais que son expérience a suscité en lui un fort attachement tant pour l'industrie que pour les forêts qui la soutiennent. Je sais que c'est avec plaisir et avec un certain soulagement qu'il a finalement réussi à donner naissance à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, la mesure visant à créer un ministère des Forêts.

Parlant de cette période plutôt longue de gestation, je ferai remarquer que le ministre actuel, qui a eu un certain rôle à jouer dans l'élaboration de la politique forestière du parti conservateur, avait dit en 1984 que nous aurions immédiatement un ministère des Forêts. Ce dernier a mis cinq ans à voir le jour. Quelle que soit la norme à laquelle la comparer, c'est là une bien longue période de gestation. Pour avoir travaillé dans les produits forestiers pendant des années, j'ai toujours su que la foresterie exigeait beaucoup de travail, mais une gestation de cinq ans, c'est ridicule.

Quoi qu'il en soit, je sais qu'il y a eu beaucoup de débats sérieux entre les partis, au sein de chaque parti et dans le public du Canada durant cette période et auparavant, en vue de décider s'il était préférable, pour assurer la protection et le progrès de l'industrie forestière, de créer un ministère distinct ou d'avoir un mini-ministère avec une équipe solide dirigée par un supersous-ministre délégué au sein d'un grand ministère.

Beaucoup de gens se demandaient aussi quel genre de ministère il fallait mettre sur pied pour promouvoir et défendre efficacement les intérêts de l'industrie et de la ressource. Devait-il être orienté vers la production ou convenait-il mieux de l'intégrer au ministère de l'Envi-

ronnement? Il y avait de bons arguments de tous les côtés et tout le monde, je crois, est arrivé à la conclusion que la meilleure solution était de créer un ministère distinct.

Il est regrettable, cependant, qu'après avoir tant attendu pour créer ce ministère, on ait omis de le doter de l'un des principaux instruments qu'il devrait avoir, étant donné que l'un de ses principaux objectifs est d'améliorer et de protéger la ressource forestière au Canada. L'administration de la régénération forestière et la responsabilité à cet égard ne font pas partie du mandat de ce ministère, en ce qui concerne notamment la négociation et le financement des ententes conjointes qui ont tant contribué au cours des quatre ou cinq dernières années à donner enfin à l'industrie et à la ressource forestière l'attention qu'elles méritaient.

Dans le *Vancouver Sun* du 28 juin 1989, on a rapporté que des fonctionnaires du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest avaient annoncé aux députés la journée précédente que seulement 242 millions de dollars en crédits nouveaux avaient été consentis pour les cinq prochaines années aux fins des ententes fédérales devant être conclues avec les quatre provinces de l'Ouest. Cette somme modique sera répartie entre ces provinces par le biais de 11 ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional. Or, vu que depuis les cinq dernières années, en vertu seulement de l'entente de mise en valeur des ressources forestières pour la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral a consenti 150 millions de dollars et la province, 150 autres millions, ces 242 millions sont de toute évidence nettement insuffisants.

Le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest prévoit que les crédits qui lui sont destinés seront tronqués de 40 millions pendant 1988-1989 et 1989-1990. Là encore, nous y voyons un mauvais présage. Bien des porte-parole du secteur et des entreprises connexes ont fait valoir qu'il était tout à fait inapproprié pour un organisme comme celui qui est chargé de la diversification de l'économie de l'Ouest d'assumer de pareilles responsabilités et de jouir d'un tel pouvoir pour un secteur grâce auquel le Canada doit son plus gros excédent au titre de sa balance commerciale—si l'on peut encore parler d'excédent—; ce secteur a d'ailleurs eu d'énormes conséquences sur de très nombreuses localités d'un bout à l'autre du Canada, quelque 300 qui sont exclusivement ou principalement tributaires du secteur forestier pour leur existence et leur bien-être.

Voilà déjà un certain temps qu'a eu lieu pour la première fois à Toronto en 1978 le congrès sur les forêts canadiennes. J'y ai assisté. C'était peu après ma nomination comme représentant régional du Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique; il n'y avait pas été question de gestion forestière comme telle, mais des relations raciales dans le secteur forestier.

• (1400)

Je me souviens que, lors du congrès de 1978, nous nous inquiétions encore du fait que les Canadiens en général n'étaient pas conscients de l'importance de cette industrie et de ses besoins. On disait à ce moment-là que les arbres leur cachaient le problème du dépérissement des forêts.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis ce temps. Le public et les gens qui travaillent dans cette industrie sont maintenant très conscients de la situation, ce qui, au fil des années, a contribué à faire comprendre aux dirigeants politiques le caractère urgent de la question.

Même si la création de ce ministère est une preuve manifeste de la sensibilisation accrue des politiques et du public à cette question, il risque de s'écouler pas mal de temps avant que nous puissions attirer de nouveau l'attention du public sur une autre étape importante du processus de renouvellement de nos ressources forestières. C'est pourquoi je suis si déçu de constater le manque de rigueur du mandat confié au nouveau ministère en vertu du projet de loi à l'étude. C'est dommage parce que cela risque d'être long avant qu'une autre chance comme celle-là ne se présente. Il nous a fallu cinq ans pour nous rendre jusqu'ici, depuis le moment où l'on a annoncé que cette mesure serait prise immédiatement. Si nous n'agissons pas maintenant, nous risquons d'attendre encore longtemps.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, il y a quelque 300 localités d'un bout à l'autre du Canada qui dépendent de l'industrie forestière, et beaucoup d'entre elles sont dans la circonscription de Kooteney-Ouest—Revelstoke, que je représente. Je sais que le chiffre de 300 a été utilisé dans un sens large il y a quatre ou cinq ans, à l'époque où j'étais député de Kootenay-Ouest, et depuis lors, nous avons au minimum une localité de moins qui dépend surtout de cette industrie. La scierie où je devais retourner travailler, quelque deux semaines après les élections de 1984, a fermé de façon permanente dans les jours suivant ma demande de retour au travail. J'étais de ceux qui pensaient avoir la sécurité d'emploi lorsque je suis parti en 1984, mais j'aurais dû être plus avisé, parce qu'il y avait des années que je m'étais rendu compte que si tout

le monde n'a pas la sécurité d'emploi, personne ne l'a. Je me le suis fait rappeler durement dans les semaines suivant les élections, et cela n'avait rien à voir avec ma défaite.

Aujourd'hui, la situation de l'emploi dans le secteur forestier dans ma circonscription n'est guère différente de ce qu'elle était alors. Ce qui s'est produit là s'est produit également dans d'autres localités. De nombreuses entreprises intégrées ont fermé et nous sommes revenus à l'époque des entreprises plus petites, aux conditions de travail beaucoup plus dangereuses, qui souvent procèdent à l'abattage d'une façon beaucoup moins respectueuse des besoins de la région, qui paient leurs employés moins cher et rémunèrent donc moins bien les localités pour les ressources qu'elles prélèvent. Les personnes qui travaillent pour ces entreprises gagnent entre la moitié et les deux-tiers de ce qu'elles gagnaient auparavant. Elles n'ont ni avantages sociaux, sauf ceux que la loi exigent, ni pension de retraite. Dans de très nombreuses régions du pays, nous avons reculé, si l'on considère ce que les particuliers et les localités retirent de cette industrie. Cela résulte du conservatisme qui a dominé l'Amérique du Nord pendant cette période.

On entend beaucoup parler d'environnement et à juste titre, car il est plus que temps qu'on y pense. Mais j'ai toujours cru quant à moi que l'environnement, ce n'était pas simplement des arbres, des minéraux, de l'air et de l'eau. L'environnement, c'est aussi la population, la population de demain et celle d'aujourd'hui. La mission des élus qui ont le sens des responsabilités, la mission de n'importe lequel gouvernement qui a le sens des responsabilités, c'est de concilier et d'harmoniser les besoins de la population d'aujourd'hui et ceux de la population de demain, de comprendre qu'elles font partie de ce que nous appelons l'environnement et de faire en sorte que l'une ne soit pas trop sacrifiée à l'autre.

Pour satisfaire en partie les besoins des gens, et il y en a des centaines et des milliers qui tirent leur subsistance de l'exploitation de nos forêts, si nous voulons nous en faire des alliés comme cela est nécessaire, dans la préservation des forêts et de l'environnement, il faut veiller à leur garantir une certaine équité. Nous ne pouvons pas leur demander tout simplement de se sacrifier, eux, leurs familles et leurs collectivités, au profit de l'avenir.

Il est important qu'il y ait des sacrifices, mais que ces sacrifices soient partagés. Dans nos programmes de reboisement et de développement sylvicole, il faut leur attribuer un nombre convenable d'emplois raisonnablement rétribués en fait de salaire, d'avantages sociaux et de pension, pour assurer aux gens qui travaillent dans ces importants secteurs de la sylviculture et de la régénération forestière leur avenir et celui de leur famille.

Si nous ne donnons pas ces assurances, ils vont automatiquement se buter, et nous aurons créé de ces conflits sociaux qui font constamment les manchettes. Notre société n'a pas les moyens de supporter ces conflits à une cadence sans cesse accélérée. Notre environnement n'a pas les moyens de supporter ces conflits à une cadence sans cesse accélérée et nous avons la possibilité, à l'échelle provinciale, nationale et locale, de prendre les mesures qui s'imposent pour que les sacrifices à consentir soient partagés équitablement entre tous les intervenants et que nous nous occupions autant de ceux qui vivent et qui travaillent actuellement que de ceux qui viendront après nous.

Je me méfie toujours quand j'entends d'autres hommes politiques, qu'ils soient socialistes, conservateurs ou libéraux, dire qu'il faut toujours penser à l'avenir au détriment des gens d'aujourd'hui. Nous avons une importance égale. D'ailleurs, si nous ne tenons pas compte également des deux groupes, nous ne prendrons pas les mesures qu'il faut pour préserver l'existence future.

Je sais qu'on a beaucoup parlé de l'entente EMVRF ces cinq dernières années, et elle s'est révélée excellente. J'ai eu l'occasion, en tant que député et durant les quatre années que j'ai passées dans les régions reculées du pays, de visiter un certain nombre d'entreprises qui étaient financées grâce aux ententes de mise en valeur des ressources forestières ou d'autres ententes qui ont précédé ces dernières.

Je peux attester la valeur du travail effectué avec un minimum de ressources humaines; et étant donné l'importance de cette industrie et de nos ressources forestières, je peux dire que nous avons obtenu beaucoup pour ce qui est de la mise en valeur de ces ressources, pour un montant minimal.

On pouvait compter sur autre chose avant la dernière entente quinquennale de mise en valeur des ressources forestières en Colombie-Britannique. L'entente en question entre le gouvernement de la Colombie-Britannique

et le gouvernement fédéral prévoyait des dépenses de 300 millions de dollars sur cinq ans, financées à parts égales par les deux gouvernements. Cela représente quelque 30 millions de dollars par année pour chaque niveau de gouvernement.

• (1410)

En effet, je rappelle à mes vis-à-vis que durant l'année précédant l'entrée en vigueur de cette entente, on pouvait compter sur une entente qui avait été obtenue après des années de lutte, mais qui était d'un an seulement. Les ententes à court terme posent un problème. L'entente quinquennale était certes la bienvenue à cet égard. Il faut prévoir d'énormes travaux de planification et de coordination. Il y avait donc une entente d'un an en vertu de laquelle le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial devaient verser chacun 55 millions de dollars.

Ainsi, en fait, si l'on s'en tient à des chiffres annuels, lorsque nos vis-à-vis ont été élus en 1984, les engagements du gouvernement fédéral sont passés de 55 millions de dollars par année à 30 millions de dollars par année. Cependant, le gouvernement en a probablement obtenu autant pour son argent, car les crédits s'échelonnaient au moins sur cinq ans. Cela a permis aux autorités provinciales qui sont, comme il se doit, les principales responsables de l'aménagement et de la régénération des forêts, de planifier leurs travaux, afin de tenter d'avoir tous les semis voulus, de pouvoir compter sur les ouvriers qualifiés nécessaires et d'être en mesure de procéder aux travaux préparatoires pertinents, car nous n'avions pas effectué le reboisement qui s'imposait auparavant et il fallait former des experts forestiers et des sylviculteurs. Tout cela a été ainsi rendu possible. Cependant, on fait traîner les choses depuis un an et on n'a pas su ainsi profiter de ce type de planification à l'avance.

Même si le gouvernement fédéral acceptait maintenant de dépenser davantage qu'au cours des cinq dernières années, alors que tout indique qu'il va dépenser encore moins, il obtiendrait des résultats moindres et endommagerait vivement nos ressources, faute de temps. On n'a pas produit les semis qu'il convient de planter dans les différents endroits. En Colombie-Britannique, les semis sont produits par des entrepreneurs privés, la plupart d'ex-fonctionnaires, depuis l'adoption du programme de privatisation dans cette province, et ce sont ces entrepreneurs qui doivent payer les pots cassés à la place des contribuables. Il aurait été injuste de faire payer les contribuables et il est maintenant tout aussi injuste de faire payer ces entrepreneurs parce que les semis en question ne seront probablement pas utilisés.

Voilà un exemple du gaspillage qui se fait. On aurait cru qu'un gouvernement qui a montré suffisamment de lucidité pour prendre des mesures étalées sur une période de cinq ans, donc assez longtemps pour planifier, comprendrait combien la planification à long terme est importante dans ce secteur, mais cela n'est pas le cas apparemment.

Or, ce n'est pas le nouveau ministère des Forêts qui a compétence sur ce chapitre, mais un autre organisme peut-être fort utile, le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Mais il a d'autres priorités. Il ignore les problèmes propres à cette industrie, nous pouvons nous attendre à une politique encore plus désordonnée que naguère parce que le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest ne comprendra tout simplement pas cette industrie. On ne régénère pas une forêt en un an ou en un mois. C'est un travail de longue haleine. Je suis sûr que le ministre comprend cela. Pourquoi n'essaie-t-il pas alors de le faire entrer dans la caboche de ses collègues? Il connaît les impératifs de ce secteur et l'urgence d'agir. Tout ce que je souhaite, c'est que ses autres collègues finissent par comprendre les besoins particuliers de cette industrie.

Un autre phénomène troublant commence à se manifester, comme le montrent certains indices que l'on observe dans les projets des conservateurs d'exploiter les forêts en tenant compte de certaines considérations écologiques générales. Conservateurs et libéraux prônent ce que l'on appele les solutions écologiques tributaires du marché. Or, ce sont justement les mécanismes du marché qui nous ont mis dans la situation dans laquelle nous nous retrouvons maintenant. À titre d'exemple, dans le numéro du 23 septembre du *Financial Post*, *Environment Probe* de Toronto demande que la privatisation de nos. . .

M. le vice-président: À l'ordre, je vous prie. La Présidence regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a la parole pour le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux utiliser le temps de parole dont je dispose cet après-midi pour poser quelques questions à la Chambre, et en particulier à l'éventuel ministre des Forêts.

Ce que les Canadiens veulent savoir avant l'adoption du projet de loi, c'est s'il s'agit d'une nouvelle combine pour donner au ministre une plus grosse auto, un meilleur fauteuil au Cabinet, un plus gros compte de dépenses et un peu plus de prestige parmi ses collègues, ou si le ministère des Forêts jouera un rôle vraiment utile. Ils veulent savoir si ce ministère sera une contribution nota-

ble à une politique forestière au Canada car, après tout, les forêts sont notre plus grand fournisseur d'emplois et, par bien des produits, un de nos meilleurs exportateurs.

L'industrie forestière traverse une crise grave directement attribuable au gouvernement conservateur. La grande question à poser, est de savoir si le nouveau ministère des Forêts et son nouveau ministre seront prêts à enfin adopter une position ferme et à faire preuve de courage et d'intégrité pour défendre l'industrie forestière canadienne.

J'entends les commentaires du représentant de la grande région forestière de Mississauga ou de Scarborough, je ne sais plus trop bien.

J'ai entre les mains le rapport d'une étude effectuée par Price Waterhouse sur l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'un rapport objectif, honnête et clair sur les effets désastreux que les décisions du gouvernement conservateur ont eus sur ce secteur dans cette province. Je vous lis une donnée saisissante du rapport : «En 1988, les gains nets de l'industrie du bois de construction sont passés de 352 millions de dollars à un maigre 6 millions de dollars.»

C'est là la conséquence directe de l'accord sur le bois d'oeuvre, de la taxe à l'exportation, des hausses des droits de coupe. L'industrie du bois de construction perd des marchés et est confrontée à des coûts à la hausse, ce qui se solde par des pertes d'argent. Lorsque l'industrie perd de l'argent, elle se trouve à ne plus disposer des capitaux qu'elle aurait réinvestis dans la modernisation de ses entreprises, dans l'amélioration de ses techniques et de sa productivité et, pour le secteur de la Colombie-Britannique, ce qui constitue peut-être son plus grand avantage, soit sa capacité supérieure de produire mieux et plus de bois à meilleur prix. Quand l'industrie commence à perdre de l'argent à pareil rythme, elle perd toute sa sève, si vous me pardonnez un mauvais jeu de mots.

Cela n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle, mais bien d'une décision du gouvernement. L'une des décisions les plus stupides, les plus futiles et les plus malhonnêtes de toute l'histoire du commerce au Canada porte aujourd'hui ses fruits et nous en constatons les résultats directs en Colombie-Britannique, dans le nord de l'Ontario et dans tout le pays. Un secteur industriel naguère prospère et généreux se trouve maintenant devant un dilemme quant à son avenir et à sa capacité de soutenir un marché de l'exportation actif.

Le ministre des Forêts se doit d'agir parce que ses collègues n'ont pas su le faire. Le ministre du Commerce extérieur, qui semble déterminé ces jours-ci à détruire le secteur des pêches de la côte est, a échoué lamentablement dans son principal secteur de responsabilité, soit le commerce.

Je tiens à citer les propos qu'il a tenus le 7 avril dernier, soit il y a quelques mois à peine. Voici: «Les conditions économiques (du secteur de l'exploitation forestière) ont changé. . . Nous estimons donc raisonnable d'apporter des changements. . . Quant à savoir si les États-Unis seront d'accord, c'est une autre affaire. Nous avons signalé ces faits. . .(mais) il n'y a pas eu de négociations officielles. . .»

J'ai vérifié il y a quelques jours et les négociations n'ont toujours pas été entamées, le ministre du Commerce n'a toujours pris aucune initiative, on ne fait toujours aucun effort honnête pour reconnaître le fait que l'industrie forestière canadienne est confrontée aux terribles conséquences des nouveaux droits de coupe en Colombie-Britannique et de la taxe sur l'exportation dans les autres provinces, sans parler de l'augmentation importante du dollar canadien.

Je veux donc poser une question très simple au ministre des Forêts. Une fois son ministère créé, une fois qu'il aura pris son poste, qu'il aura une grosse voiture et un nouveau personnel et tout le cérémonial, va-t-il procéder à la renégociation de cet accord? Va-t-il s'attaquer au défaut fondamental qui frappe l'industrie forestière canadienne? Au lieu d'aller faire de beaux discours sur le ghetto vert et tous les sujets à l'eau de rose dont il s'est plu à orner ses observations téméraires, va-t-il prendre des mesures importantes? Va-t-il vraiment s'attaquer au problème que connaît l'industrie et qui lui est familier? Je me trouvais à moins d'un mètre de son bureau il y a quelques jours, et on s'y activait, les ordinateurs ronronnaient et les machines à écrire crépitaient. Mais je n'ai pas vu le ministre participer à toute cette activité. Je voudrais savoir si on va prendre des mesures, une fois que ce ministère sera créé. Si, pour changer, nous allons avoir un ministre au gouvernemnt qui tienne tête aux Américains. Quelqu'un qui défende l'industrie canadienne et entame de sérieuses négociations.

• (1420)

Il ne s'agit pas de changer de politique. Même son collègue, le ministre du Commerce, lorsqu'on le trouve, est prêt à admettre qu'il existe un problème grave. Il sait que des négociations sont nécessaires, qu'il faut faire quelque chose, mais il est incapable d'agir. Je sais que le ministre des Forêts et son nouveau ministère se préoccupent beaucoup de sa région, c'est mieux, sinon il ne sera pas réélu, mais, à part ça, son propre sentiment d'humanité et de bien-être l'obligerait à faire quelque chose. Le fera-t-il ou se retrouvera-t-il, encore une fois, captif de cette étrange paranoïa si omniprésente chez les gens d'en face qui les empêche de prendre le parti du pays et de son industrie la plus importante?

Si les conservateurs ne font rien, monsieur le Président, cette industrie se retrouvera dans une situation de plus en plus précaire. À mesure que la concurrence internationale deviendra plus ardue, le capital disparaîtra. La province de la Colombie-Britannique fait main basse sur les capitaux. Les scieries du nord de l'Ontario et de la région des Prairies s'appauvrissent en payant une taxe à l'exportation.

Voilà quelle est notre première tâche. Je serais plus qu'heureux de renoncer aux quelques minutes qui me restent en faveur du ministre des Forêts, s'il voulait déclarer ici, publiquement, que ce sera sa première priorité, que, dès le moment où il entrera en fonction, il se rendra à Washington pour dire aux Américains: «C'est fini. Nous en avons terminé avec ce petit jeu de dupe. Vous avez pu nous exploiter pendant trois ans, mais il est maintenant temps de négocier de bonne foi.» Le ministre des Forêts est-il prêt à déclarer qu'il prendra cette initiative?

En tant que député de l'opposition, je recommanderais même que, après sa visite à Washington, il se rende à Tokyo et commence à renégocier la décision concernant les tarifs japonais sur le bois d'oeuvre. Une fois parti, il pourrait peut-être faire le tour du monde et se rendre jusqu'à Genève pour interjeter appel de cette décision, de sorte que le marché japonais nous serait de nouveau accessible et que nous ne le perdrions pas pour une question de détail. Je ne formulerais pas de reproches à l'endroit du gouvernement s'il commettait une bévue de temps à autre. Mais ce n'est pas une bévue de temps à autre qu'il commet, c'est une centaine par jour.

Nous avons perdu dans cette affaire avec le Japon en raison d'une technicalité. Nous aurons besoin dorénavant d'initiative et de détermination, en plus d'un ministre doué de volonté, d'énergie, d'intelligence et de ressources pour intervenir dans ce domaine au lieu simplement d'occuper un fauteuil confortable autour de la table du Cabinet.

Cette réflexion ne tient pas compte de ce qui aurait pu être. Elle tient compte des faits. Je me souviens pertinemment de l'ancienne ministre du Commerce extérieur, maintenant à la retraite, qui a négocié l'accord sur le bois d'oeuvre à l'occasion de terribles batailles livrées sur les plages d'Hawaï, déterminée à défendre les intérêts des Canadiens chaque fois qu'elle s'aspergeait de lotion pour le bronzage. Elle a dit que c'était la meilleure chose qui pouvait advenir au secteur du bois d'oeuvre, que cela allait régler tous nos problèmes. Vous qui étiez présent à la Chambre, monsieur le Président, vous souvenez-vous de ce qu'elle a dit? Elle a déclaré que c'était une grande victoire pour le Canada. Monsieur le Président, je vous mets au défi de convaincre le secteur du bois d'oeuvre qui a perdu pour 352 millions de dollars de recettes l'année dernière que c'est une grande victoire pour le Canada.

Je dirai simplement au ministre qui, je m'en réjouis, est présent à la Chambre, qu'il connaît son devoir. Je ne dis pas que sa tâche soit facile. Je suis là simplement pour l'encourager et prier le Ciel qu'il le remplisse. À moins que le gouvernement ne parvienne à apporter des changements à cet accord, à le renégocier ou à y mettre fin, l'avenir du secteur forestier est vraiment compromis.

Il aura beau prononcer les plus beaux discours et publier les plus beaux documents de travail, il n'aura pas accompli son travail tant qu'il ne se sera pas attaqué, avec ses collègues du gouvernement, au problème le plus grave auquel le secteur forestier doit faire face.

Par conséquent, en tant que députés de l'opposition, nous allons attendre avec impatience pour voir si ce nouveau ministère des Forêts sera uniquement un cadre confortable où le nouveau ministre des Forêts puisse s'installer à l'aise, ou si au contraire il s'attaquera sérieusement à l'un des problèmes les plus graves auxquels doit faire face l'un de nos plus importants secteurs.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat d'aujourd'hui concernant ce projet de loi très important. Le projet de loi C-29 dont nous sommes saisis vise à créer le ministère des Forêts. J'en remercie le ministre. Nous attendons cette initiative depuis des années et des années. Le gouvernement s'est enfin senti si embarrassé qu'il a dû agir. Je

tiens à dire au ministre des Forêts qui est présent parmi nous que je me souviens comme si c'était hier du premier ministre qui déclarait en mars 1984: «En tant que gouvernement, nous nous empresserions de créer un ministère des Forêts afin de nous attaquer avant qu'il ne soit trop tard aux problèmes auxquels doit faire face ce secteur». C'était en 1984. Nous avons dû attendre toute l'année 1984, toute l'année 1985, toute l'année 1986, toute l'année 1987, et ainsi de suite jusqu'à maintenant, monsieur le Président, pour que le gouvernement présente enfin ce projet de loi. J'ajouterai également à l'intention du député de Winnipeg qui a pris la parole avant moi au nom du parti libéral que nous avions également attendu pendant des décennies et que le parti libéral n'a jamais rien fait à ce sujet. Pour cette raison, je trouve que leurs critiques portent à faux.

Si ma mémoire m'est fidèle, et je crois qu'elle l'est, le leader de l'opposition officielle a déclaré, lors d'une visite à Prince George, en Colombie-Britannique, que le parti libéral n'avait pas l'intention de créer de ministère des forêts, et que tout ce secteur devait relever d'un ministère plus vaste de développement industriel. Je rappelle tout simplement la chose à mon collègue de Winnipeg au cas où celle-ci lui aurait échappé.

De toute évidence, le gouvernement ne semble pas accorder à cette question une grande importance. Autrement, il se serait empressé d'agir en 1984, en 1985, en 1986, en 1987, voire en 1988. Il n'accorde guère d'importance au secteur forestier. Nous devons donc espérer qu'une fois que la loi sera entrée en vigueur, le ministre des Forêts commencera à traiter le secteur forestier ainsi qu'il le mérite.

Étant donné que cette industrie est la source de plus de 800 000 emplois directs et indirects, qu'elle fait vivre plus de 300 collectivités de notre pays et que les produits forestiers viennent en tête de liste de nos exportations, nous espérons que les ressources forestières deviendront une priorité, car cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

Je dois dire que la création d'un ministère des Forêts est une bonne nouvelle. En lisant attentivement le projet de loi C-29, nous constatons malheureusement qu'il laisse beaucoup à désirer. C'est toutefois un point de départ. Il nous permet à nous, parlementaires, non pas d'accepter un projet de loi très insatisfaisant à bien des égards, mais de l'améliorer en y apportant les amendements nécessaires. Notre porte-parole en matière de forêts, le député de Prince George—Bulkley Valley, a déjà précisé les améliorations que nous voudrions apporter à ce projet de loi.

Je vais y faire allusion parce qu'il est essentiel que le ministre des Forêts connaisse dès maintenant les principales mesures que nous allons proposer. Nous voulons d'abord ajouter des dispositions relatives au rapport annuel. Le projet de loi fait état d'un rapport annuel, mais celui-ci sera sans doute semblable aux rapports annuels de la plupart des ministères, qui font l'éloge du ministre et de tous ses merveilleux employés et qui constituent en fait une propagande ridicule. C'est un sujet trop sérieux pour en faire un hochet politique, comme cela se produit souvent dans ces rapports annuels.

Nous allons donc proposer des amendements qui feraient en sorte que le rapport annuel fasse état de l'inventaire forestier dans tout le pays, des statistiques sur l'emploi, du nombre d'emplois créés dans les différents secteurs, ainsi que des statistiques les plus récentes en matière de commerce, et nous allons proposer certaines mesures nouvelles pour l'année qui vient. Il y a certaines choses que nous voudrions voir dans le rapport annuel. En le précisant dans la loi, on obtiendrait autre chose que de la propagande insipide.

• (1430)

Deuxièmement, nous croyons que le projet de loi devrait prévoir la tenue d'une conférence annuelle des premiers ministres consacrée à l'industrie forestière. Soyons logique, il n'y a pas de secteur d'activité plus important que l'industrie forestière, quand nous songeons aux travailleurs de chaque province et de chaque territoire qui vivent de cette industrie. Des centaines de milliers de personnes sont directement liées au sort de cette industrie. Aurions-nous tort de demander à notre premier ministre et aux premiers ministres de chaque province et de chaque territoire de se réunir tous les cinq ans pour discuter des défis que doit relever cette très importante industrie canadienne? À nos yeux, c'est essentiel.

Bien sûr, les ministres des Forêts devraient, eux, se rencontrer tous les ans pour traiter des défis qui attendent l'industrie et lui trouver des moyens pour les surmonter.

Nous voulons également proposer la création d'une commission sur le commerce des produits forestiers. Après tout, force nous est de reconnaître que 90 p. 100 de la production de notre industrie des bardeaux est désormais écoulée sur les marchés étrangers. Une forte proportion de nos pâtes et papiers, de notre bois de construction et de nos contreplaqués commencent à trouver des débouchés sur de nouveaux marchés extérieurs, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devrions lancer bien d'autres initiatives pour accroître la vente sur les marchés

d'outre-mer de nos produits de qualité, des produits haut de gamme. À notre avis, une commission sur le commerce des produits forestiers contribuerait énormément au succès de ce genre d'initiatives.

Je crois que nous devrions aussi insérer dans cette mesure législative des dispositions visant la création de nouveaux emplois dans l'industrie forestière. Nous regardons souvent ce qui se passe au pays en nous demandant comment nous pourrions créer des emplois intéressants et enrichissants pour les Canadiens. Je ne parle pas de programmes de création instantanée d'emplois qui durent à peine trois ou quatre mois. Nous en avons déjà eu, et ce n'est pas la solution qui va nous permettre de créer des emplois à plein temps.

Fait à noter—et le ministre le sait sûrement—plusieurs municipalités des régions intérieures de la Colombie-Britannique ont fait faire des études pour savoir quelles mesures prendre afin d'améliorer les ressources forestières et d'établir le nombre d'emplois qui pourraient être créés. Les données sout tout à fait étonnantes. Si nous faisions ce que nous devrions faire au Canada et si nous voulions vraiment améliorer, développer et cultiver nos ressources forestières, c'est-à-dire émonder les arbres, les espacer, les fertiliser, mettre au point des programmes pour contrôler la maladie, les insectes et les incendies, construire des routes, promouvoir la recherche et le développement, et ainsi de suite, nous pourrions créer des dizaines de milliers d'emplois.

Ce sont des emplois à long terme. Dans la seule région centrale de la Colombie-Britannique, nous pourrions avoir des milliers de travailleurs employés à enrichir cette ressource forestière. Je ne connais pas de meilleur investissement. Au lieu de payer pour des programmes de soutien du revenu—le bien-être social ou l'assurance-chômage—nous pourrions prendre la même initiative et créer les centaines de milliers d'emplois dont nous avons besoin. Ce n'est pas quelque chose que nous pourrions ou devrions faire. Il faut le faire, nous n'avons pas le choix.

À notre avis, le projet de loi devrait comprendre l'établissement de programmes de reboisement. Évidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain, mais nous devrions avoir un programme d'urgence, car nombreux sont les gens qui connaissent bien l'industrie du bois. Ils ont perdu leur emploi au fil des ans et ils pourraient très rapidement mettre leurs connaissances et leur expérience à profit, sans parler des milliers d'hommes et de femmes qui savent comment planter des arbres et qui aimeraient travailler à plein temps pour développer nos ressources forestières. C'est une de nos grandes priorités, et mon collègue de Prince George—Bulkley Valley proposera des amendements dans ce sens lorsque le comité sera saisi du projet de loi.

Je veux faire quelques commentaires sur les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. J'ai en main l'entente entre le Canada et la Colombie-Britannique, et je constate qu'elle va expirer dans quelques mois à peine, soit en mars 1990.

Nous sommes nombreux en Colombie-Britannique à voir approcher la date d'expiration avec inquiétude, car nous avons remarqué que le gouvernement n'avait pas renouvelé les ententes venues à échéance en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Le gouvernement a dit: «Voilà, nous abandonnons l'industrie forestière. Nous ne travaillerons plus avec les provinces pour mettre en valeur les ressources forestières de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.» C'est maintenant le tour de la Colombie-Britannique.

Cela signifie, qu'on ne s'y trompe pas, que le gouvernement fédéral ne prévoit pas signer de nouvelle entente avec la Colombie-Britannique pour valoriser et soutenir l'industrie forestière. C'est une situation critique dans une province où l'industrie forestière forme le principal secteur économique.

Le gouvernement devrait montrer que l'industrie forestière a la priorité. Il devrait s'engager dès maintenant à signer une nouvelle entente avec les provinces qui lui permettrait, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux, de mettre au point une stratégie forestière à long terme pour maintenir l'exploitation forestière en santé et la préserver pour les générations futures. Cela nous oblige évidemment à prendre le temps de nous occuper des terres qui n'ont pas été suffisamment reboisées. Nous en avons des milliers, des dizaines de milliers d'hectares. Il s'agit de terres boisées où les entreprises ont pratiqué la coupe claire et qu'elles ont abandonnées après en avoir tiré tout le bois. Si ce n'est pas de la folie, je me demande ce que c'est. D'autres nations productrices se disent en nous regardant agir que nous devons être fous pour

abattre les arbres sans les remplacer. C'est exactement ce que nous avons fait.

La Colombie-Britannique, évidemment, a eu une bien fâcheuse expérience quand elle a sommé l'industrie forestière de surveiller ses activités: «Nous voulons que vous assuriez votre propre surveillance. Nous voulons que vous vous autogériez.» Cela a duré un an. Les résultats ont été si désastreux qu'il a fallu revenir sur cette décision. Cela prouve bien qu'il doit absolument y avoir des mesures législatives aux niveaux provincial et fédéral si nous voulons préserver nos ressources forestières.

Jusqu'à maintenant, la Colombie-Britannique et le Canada avaient une entente qui prévoyait des dépenses de 300 millions de dollars sur cinq ans pour le reboisement et la sylviculture. Cela représente 30 millions par année, ce qui, à mon avis, est dérisoire. Si nous sommes sérieux, nous devons porter ce montant à, disons, 1 milliard de dollars au cours des cinq à dix prochaines années.

M. Redway: Pourquoi pas?

M. Riis: Le ministre dit «Pourquoi pas?» Je dois l'applaudir pour cette remarque. Pourquoi ne pas dépenser tout cet argent et donner du travail à quelques dizaines de milliers de Canadiens? Vous demanderez peut-être où nous allons prendre 1 milliard de dollars. Je vais vous le dire. En instituant un impôt minimum sur les sociétés, comme on l'a fait aux États-Unis, un impôt capable de rapporter quelques milliards de dollars chaque année en faisant ce que le président Reagan a fait en 1986. Il a institué un tel impôt minimum sur les sociétés parce qu'il estimait que si l'on a, comme nous au Canada, des dizaines de milliers de sociétés qui ne paient absolument pas d'impôt, elles devraient payer leur juste part. Elles ne devraient pas en payer trop ou excessivement, mais elles devraient payer quelque chose. Il est injuste que l'atelier de soudure au coin de la rue paie des impôts alors que la Banque Royale du Canada ou General Motors n'en paient pas. Nous, au Nouveau Parti démocratique, trouvons cela injuste.

Si le ministre cherche une source de revenu qui lui permette de consacrer effectivement un milliard de dollars aux ententes entre le Canada et la province de Colombie-Britannique sur une période de cinq ou dix ans, je lui ferait remarquer que c'est un endroit où il peut commencer à chercher.

Je voudrais dire, à titre de membre honoraire de la section 1-417 du syndicat des travailleurs du bois d'Amérique, qu'il est temps que l'on cesse d'attendre de ceux qui travaillent dans le secteur forestier qu'ils payent pour nos parcs, nos réserves et nos terres utilisées à des fins récréatives. Si, en tant que pays, nous voulons, et nous devrions, conserver des réserves fauniques, des parcs, des zones de protection de la nature, ce qui est un objectif louable et nécessaire—nous nous sommes d'ailleurs fixé un chiffre de 12 p. 100 pour la quantité de terres à réserver—il ne faut pas en faire payer tout le prix aux employés du secteur forestier. C'est à la société dans son ensemble de payer.

• (1440)

Il faut donc mettre en place un mécanisme qui n'oppose pas les sociétés et les travailleurs du secteur forestier aux gens qui militent pour la conservation de terres à des fins autres que forestières. Il faut donc, si je puis me permettre d'utiliser le jargon de l'accord de libre-échange, une mécanisme de règlement des différends pour décider de l'avenir de certaines terres dont les ressources forestières sont exploitables. Nous n'aurons plus alors des conflits aussi chargés d'émotion, mais un processus décisionnel raisonnable en vertu duquel certaines terres continueront d'être exploitées, alors que d'autres seront mises de côté pour la protection de la faune ou l'aménagement de parcs.

Je pense que c'est d'importance primordiale. Il faut mettre fin à ces crises qui se répètent de vallée en vallée. À la suite de la création de ce nouveau ministère, je souhaiterais que le ministre des Forêts joue un rôle de premier plan dans ce domaine. S'il pouvait le faire au cours des trois prochaines années, il apporterait une contribution importante à l'essor de notre pays. Je peux vous dire que mon collègue de Prince George—Bulkley Valley l'exhortera chaque fois qu'il le pourra à agir en ce sens.

Est-ce bien le genre d'exemple que nous pouvons attendre du gouvernement fédéral? Bien des gens se demandent en quoi consiste le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier. Après tout, notre Constitution cède si on peut dire ce secteur aux provinces. Elle précise que la mise en valeur des ressources et le reste sont de compétence provinciale.

Cependant, toutes sortes d'initiatives peuvent être prises. J'ai parlé de la recherche et du développement. J'ai également abordé toute la question de la participation aux programmes de reboisement et de sylviculture et des initiatives à prendre dans ces domaines. Si nous pouvions compter au Canada sur une stratégie forestière à long terme prévoyant la participation des travailleurs de l'industrie, des investisseurs, des gouvernements régionaux, locaux et provinciaux et du gouvernement fédéral, pouvez-vous imaginer à quel point notre industrie forestière serait dynamique? Cependant, il faut pour cela que le gouvernement fasse preuve d'initiative.

Je suis heureux d'affirmer que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts, est un pas en avant pour ce qui est d'accepter de jouer ce rôle de premier plan, de donner l'exemple. J'encourage donc tous les députés à se serrer les coudes et à se rallier au cours des prochaines semaines, pas simplement pour adopter ce projet de loi médiocre qui laisse beaucoup à

désirer, mais pour l'améliorer et en faire une mesure avec le ministère des Forêts qui en découlera qui permettra de réaliser les objectifs que souhaite tout parlementaire digne de ce nom, soit de prendre des initiatives et faire en sorte que notre principal secteur d'exportation non seulement puisse survivre, mais aussi s'épanouir, de façon que les générations futures puissent y travailler et en jouir.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour déclarer qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Par conséquent, la Chambre s'ajourne à lundi prochain à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre un événement important sur la scène mondiale dans le domaine de l'habitation. C'est aujourd'hui en effet la Journée mondiale de l'habitat, où nous pouvons nous arrêter et réfléchir à l'importance de l'habitation pour chacun d'entre nous.

Pour la plupart des Canadiens, c'est là une occasion de nous féliciter de notre bonne fortune car, généralement parlant, nous sommes parmi les gens les mieux logés du monde.

[*Français*]

Malheureusement, nombreux sont ceux qui ne partagent pas notre bonheur. Sur la terre, un milliard de personnes n'ont pas de logement convenable, sûr et salubre. Voilà pourquoi, en 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le premier lundi d'octobre Journée mondiale de l'habitat.

[*Traduction*]

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ou Habitat, a élaboré un plan ambitieux pour traiter des questions de logement. La Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2 000 a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1988. Les Nations Unies jugent qu'aucun pays ne peut prétendre avoir résolu tous ses problèmes de logement et qu'ainsi, tous les pays du monde devraient s'engager à répondre aux besoins de leur population en matière d'habitation.

Cette Journée mondiale de l'habitat de 1989 a pour thème: «logement, santé et famille». On met ainsi en lumière les liens qui existent entre ces aspects essentiels du bien-être de l'être humain. En effet, sans logis convenable ni approvisionnement sûr en eau potable, installations sanitaires ou services communautaires, le risque de maladies est nettement accru et une vie familiale stable devient pratiquement impossible.

Étant l'une des nations les plus favorisées en matière de logement, le Canada a une certaine expérience dans le règlement des problèmes d'habitation, que nous voudrions partager aussi bien avec les pays en voie de développement qu'avec les pays industrialisés. D'un autre côté, nous n'avons pas encore résolu tous nos propres problèmes dans ce domaine et nous pouvons aussi profiter de l'expérience d'autres pays. Le Canada souscrit à la stratégie mondiale et il communique régulièrement aux Nations Unies des renseignements sur les initiatives canadiennes tendant dans le domaine du logement.

Le gouvernement fédéral apporte sa contribution financière aux activités d'information du Centre des Nations Unies pour les établissement humains depuis qu'il a été l'hôte de la Conférence internationale sur l'habitat en 1976.

[*Français*]

Initialement situé à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver, le Bureau d'information Habitat pour l'Amérique du Nord et les Antilles a ensuite déménagé à l'Universié York de Toronto. Nous avons maintenant le plaisir de l'accueillir dans ses nouveaux locaux d'Ottawa. Je suis heureux d'annoncer que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a renouvelé le financement des activités du Bureau d'information, en lui octroyant 750 000 dollars échelonnés sur trois ans.

• (1110)

[*Traduction*]

Je voudrais reprendre à mon compte quelques mots tirés du message du Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de cette Journée mondiale de l'habitat. Le foyer et la famille constituent le noyau de la collectivité

mondiale. C'est au foyer que nous élevons nos enfants, établissons nos valeurs et perfectionnons nos aptitudes. C'est là que le tissu de la société se forme. Au Canada, nous souscrivons à ces principes et nous continuons de faire tout en notre pouvoir chez nous et sur la scène internationale, afin de nous assurer que les gens puissent être logés convenablement.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je suis fière d'attirer l'attention de la Chambre sur la Journée mondiale de l'habitat. C'est l'Assemblée générale des Nations Unies qui, en 1985, a désigné le premier lundi d'octobre Journée mondiale de l'habitat pour attirer l'attention du monde sur la bataille désespérée pour l'amélioration du logement de centaines de millions d'habitants de la planète.

Il est scandaleux qu'un milliard d'habitants de la planète n'aient pas de logement convenable doté des services que la plupart d'entre nous tenons pour acquis comme l'eau potable, les installations sanitaires, un milieu sûr pour les enfants et, à proximité, des établissements d'enseignement et des possiblités d'emploi.

À cause de logements déficients, des gens sont incapables de vivre des vies productives et de travailler à l'édification de leur collectivité. Dans beaucoup de pays du monde, y compris au Canada, le fait de ne pas avoir de logement équivaut à ne pas avoir droit à la vie.

Le ministre l'a souligné, le thème de la Journée mondiale de l'habitat de 1989 est «Logement, santé et famille». Ce thème reconnaît que le logement est un besoin élémentaire. Et que l'anxiété, la colère et la frustration règnent chez ceux qui ne peuvent compter sur un bon logement. Il est indiscutable que le logement et la santé vont de pair. Comment une famille peut-elle survivre si ce double besoin essentiel n'est pas comblé? Comment des parents pourraient-ils préparer un meilleur avenir pour leurs enfants s'ils vivent dans la crainte perpétuelle de perdre leur logement, aussi mauvais soit-il?

Les problèmes et les drames attribuables à la mauvaise qualité des logements n'existent pas que dans les taudis sordides des pays du tiers monde. Il existe aussi au Canada des centaines de milliers de familles et de personnes vivant dans des mauvais logements dont le prix les force à se priver des autres nécessités de la vie. L'augmentation du nombre de banques alimentaires et des autres services d'urgence n'est pas étranger à la pénurie de logements à prix abordables qui sévit dans notre pays.

Le gouvernement actuel a aggravé une situation déjà sérieuse puisqu'il n'a pas donné fermement le ton en débloquant les ressources financières nécessaires pour améliorer sensiblement les logements réservés aux sans-abri. J'ajouterai que le *Toronto Star* de ce matin rapporte une déclaration complètement irresponsable du ministre qui a dit que nous n'avions pas besoin de logements au Canada et que cette question n'était pas une priorité nationale.

Pour pouvoir assurer un logement à ceux dont le loyer est tellement aléatoire qu'ils sont, à toutes fins utiles, des sans- abri, ainsi qu'aux parents dont les enfants sont privés des nombreuses joies qui devraient normalement être le lot de l'enfance, la tâche à accomplir est lourde au Canada et dans le monde.

Je prie instamment le gouvernement de donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite. J'applaudis les Nations Unies d'avoir décidé de poursuivre une politique planétaire dans le but de trouver des solutions à la pénurie de logements dans le monde. Je suis fière que les Canadiens puissent participer à cette entreprise.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je me réjouis de souligner ici la Journée mondiale de l'habitat au nom du Nouveau Parti démocratique. Nous espérons que l'ouverture à Ottawa du Bureau d'information sur l'habitat contribuera à accentuer nos efforts en vue de prévoir des logements satisfaisants tant au Canada que dans le reste du monde.

C'est avec consternation que nombre d'entre nous avons appris récemment qu'au Brésil, des escadrons de la mort font la chasse au million de jeunes au moins qui sont sans abri et qui doivent dormir dehors. Tout dernièrement, le *Sun* de Vancouver faisait allusion à l'hypocrisie du gouvernement canadien dans l'affaire de l'amiante.

Le gouvernement américain se propose d'interdire l'usage et l'importation de l'amiante d'ici à 1997. Au dire d'un spécialiste de la santé, il n'y aurait pas en effet de niveau sécuritaire d'exposition à l'amiante. Le gouvernement conservateur proteste vivement du contraire. L'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement canadien en appuyant un secteur industriel dangereux, qui représente 300 millions de dollars par année et quelque 2 600 emplois, a des ramifications bien au-delà de la frontière américaine.

Le secteur canadien de l'amiante s'est activement créé un marché dans le tiers monde dont les sociétés moins avancées ne se soucient pas tant que nous de sécurité. Des pays comme le Pakistan, la Corée et la Thaïlande se servent d'amiante dans la construction de logis pour les pauvres. Voilà le genre de paradoxe que ne craint pas de vivre le gouvernement conservateur.

Il est intéressant de signaler que d'après l'ONU, qui fait d'aujourd'hui la Journée mondiale de l'habitat, un milliard de personnes ne sont pas convenablement logées dans le monde. Aucun pays n'est à l'abri de problèmes de logement. Le Canada, qui a considérablement réduit cette année les fonds destinés à l'aide internationale et au secteur du logement, a beaucoup à faire pour seulement reprendre le terrain perdu.

Le gouvernement, qui célèbre aujourd'hui une journée internationale du logement, pourrait être appelé à rendre compte des dossiers suivants dont il est seul responsable, comme les coupes budgétaires qu'il a pratiquées dans le seul programme de rénovation des logements pour les Canadiens à faible revenu. Il a en effet mis fin au plan d'action visant à remettre en état les meublés et les logements locatifs destinés aux Canadiens à faible revenu, qui est si important dans nos villes. Qu'est-ce qui remplacera ce programme? L'objectif fixé de 5 000 logements coopératifs par an, qui n'a jamais été atteint, a été réduit à seulement 1 700 logements pour tout le Canada. Comment pouvons-nous offrir des logements à prix raisonnable dans de telles conditions? Les taux d'intérêt élevés et la future taxe sur les produits et services assèneront un autre coup dur aux Canadiens à la recherche de logements abordables. Il ne serait pas exagéré de dire que, malgré notre prospérité inégalée, nous commençons à perdre de vue notre objectif d'offrir des logements convenables aux Canadiens.

Le gouvernement, dans sa sagesse, ne peut même pas financer des projets d'auto-assistance comme le projet Beaver, une organisation qui montre aux habitants des régions rurales et éloignées du Canada comment construire leur propre maison. Mon collègue, le député de Surrey-Nord, qui est notre critique en matière de logement, a l'habitude de dire qu'il n'y a pas de problème de logements pour les Canadiens riches. Le marché, auquel le gouvernement fait confiance, leur fournit tout ce qu'ils peuvent désirer, mais il offre de moins en moins de logements à prix raisonnable.

Est-ce là le message que nous voulons transmettre au monde en cette Journée mondiale de l'habitat: faites confiance au marché et, si cela ne marche pas, espérez que les organismes de bienfaisance prendront la relève? Ce n'est pas la stratégie que nous, du Nouveau Parti démocratique, préconisons. Nous allons insister pour qu'on présente une politique visant à procurer des logements à tous les Canadiens, une politique qui servirait d'exemple au reste du monde. Ce serait là un objectif digne des futures Journées mondiales de l'habitat.

• (1120)

LOI APPLIQUANT LES LOIS FÉDÉRALES ET LES LOIS PROVINCIALES AUX ZONES EXTRACÔTIÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-39, Loi appliquant les lois fédérales et les lois provinciales aux zones extracôtières et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le ministre présente le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PETITIONS

VIA RAIL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis chargé de déposer une pétition portant sur l'annonce imminente concernant VIA RAil et les réductions de services impitoyables proposées par le gouvernement. Les pétitionnaires voudraient que la Chambre prenne en considération les points suivants.

Le gouvernement a décidé de supprimer un grand nombre des lignes existantes de VIA Rail et des milliers d'emplois. Les Canadiens méritent d'avoir un service voyageurs ferroviaire de haute qualité, notamment un matériel modernisé dans tout le réseau et une ligne de trains rapides dans le couloir de circulation Windsor—Québec. Le gouvernement du Canada, en agissant comme il se propose de le faire dans les jours à venir, va vraiment nuire à un service vital. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas supprimer, ni en partie ni en totalité, les services voyageurs ferroviaires au Canada.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur et le devoir de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement et de présenter plusieurs pétitions signées par des centaines d'électeurs de ma circonscription de Brant, du comté de Brant et d'autres localités du sud-ouest de l'Ontario. Ils critiquent sévèrement et même condamnent le gouvernement pour s'être attaqué à VIA Rail et surtout pour mettre fin au service dans des villes comme Brantford.

Hier après-midi, à l'Hôtel de ville, plus de 300 personnes ont assisté à une assemblée tripartite et beaucoup d'autres ont signé la pétition. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas interrompre le service-voyageurs ferroviaire à Brantford, à Woodstock et à d'autres endroits en Ontario, mais plutôt d'améliorer ce mode de transport qui ne nuit pas à l'environnement et qui serait efficace s'il était bien administré, généreusement financé et bien structuré. C'est ce que tous les autres pays font et il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas la même chose.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de tous les Canadiens qui s'opposent violemment aux réductions que l'on se propose d'effectuer chez VIA Rail. VIA Rail est un service essentiel pour les collectivités rurales de tout le Canada. Les personnes âgées en dépendent pour se rendre à leurs rendez-vous dans les hôpitaux, notamment de Sarnia à London et dans d'autres régions du Canada. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas supprimer, en tout ou en partie, le service ferroviaire voyageurs au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens qui expriment leur opposition à la taxe proposée sur les produits et services et qui la déclarent tout simplement inacceptable. Ils ne pourront supporter cet accroissement du fardeau fiscal. De nombreux chefs de petites entreprises sont d'avis que non seulement ils ne peuvent faire face à la nouvelle taxe, mais ils n'auront pas les moyens financiers de la percevoir.

VIA RAIL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu et signée par des douzaines d'électeurs, de simples citoyens canadiens. Les pétitionnaires s'opposent au projet du gouvernement qui a l'intention de démanteler le réseau VIA Rail. C'est pour moi un honneur de présenter ce document au nom des signataires.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Madame la Présidente, il est aussi de mon devoir de présenter une pétition venant de gens de la région de Windsor qui, tout comme les gens de la circonscription de Beauséjour, veulent exprimer leur mécontentement aux avis de projet de loi du gouvernement qui vise à imposer une taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires veulent faire connaître leur mécontentement, étant tous convaincus que cette taxe accroîtra le fardeau des petites entreprises et causera des difficultés financières graves et injustes aux Canadiens à revenu faible et moyen.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription de Kingston et les Îles et de la circonscription voisine, celle de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington.

Je dois préciser que j'ai moi-même recueilli ces signatures, un matin du mois d'août, au cours d'un voyage effectué à bord d'un train de VIA Rail roulant en direction de Toronto. Les personnes à qui j'ai demandé de signer la pétition avaient pris le train soit à Kingston, soit à Napanee. La pétition comporte 54 signatures, dont celles de quelques personnes qui, ayant appris qu'une pétition circulait dans le train, sont venues me voir pour la signer. Un grand nombre de ces voyageurs ont débarqué à Toronto et devaient vraisemblablement retourner plus tard à la maison en reprenant le train.

Selon les rumeurs qui circulent, le gouvernement songerait à éliminer ce train, ce qui me semble de la pure folie, puisque ces voyageurs doivent reprendre le train pour retourner chez eux. Si l'on élimine ce service, que feront-ils alors?

Les pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas réduire les services de VIA Rail et de maintenir en service le réseau ferroviaire national qui fait la fierté des Canadiens depuis si longtemps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition en conformité de l'article 36 du Règlement au nom de résidents de Victoria, Vancouver, Coquitlam et Port Moody, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent vivement de la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail dans certaines régions du Canada et

d'entreprendre le démantèlement de VIA Rail. Ils prient le gouvernement de reconsidérer ces coupes et l'exhortent à augmenter les crédits alloués à VIA Rail pour lui permettre de s'acquitter de son mandat national qui consiste à assurer un service voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans un autre ordre d'idées, madame la Présidente, j'ai encore une fois l'honneur de présenter des pétitions au nom de résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent vivement du projet du gouvernement d'imposer une nouvelle taxe de vente et demandent tout net au gouvernement de renoncer à cette taxe punitive.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certains Canadiens qui, vivement inquiets de la nouvelle taxe sur les produits et services qui risque d'entraîner la hausse du taux d'inflation, des taux d'intérêt, du chômage et, tout particulièrement, du fardeau injuste qu'elle risque d'imposer aux Canadiens dont le revenu est moyen ou faible, demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de déposer une pétition certifiée par le greffier des pétitions aux termes de l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires font partie des collectivités de Rossport, de Schreiber et de Terrace Bay sur la rive nord. Actuellement, et j'insiste sur le terme actuellement, ils utilisent tous le Canadien et font observer que le Parti progressiste conservateur a dit dans son rapport sur le service voyageurs que le gouvernement fédéral avait la responsabilité d'assurer le maintien, la modernisation et l'expansion de ce service parce qu'il constituait une partie importante de notre réseau national de transport et que, pour y parvenir, il devrait revoir ses priorités en matière de dépenses pour le transport en vue de mettre davantage l'accent sur le service voyageurs. De toute évidence, les pétitionnaires implorent le Parlement d'abandonner les réductions dans les services de VIA Rail pour qu'ils puissent continuer de profiter de leur seul moyen de transport ferroviaire au cours de l'hiver.

• (1130)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente je suis heureuse de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition dûment certifiée portant la signature de 65 personnes de Kingston qui protestent contre les compressions que le gouvernement du Canada se propose d'imposer à VIA Rail.

Ces pétitionnaires s'inquiètent vivement de la santé économique de leur collectivité et estiment que les subventions annuelles que le gouvernement du Canada accorde à VIA Rail ne sont pas disproportionnées par rapport aux subventions nécessaires pour les routes ou les aéroports. Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement du Canada de ne pas supprimer VIA Rail.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dans laquelle on appuie VIA Rail. Le week-end dernier, j'étais dans ma circonscription pour célébrer le cent troisième anniversaire du chemin de fer E & N dans ma localité.

Cette pétition est l'oeuvre de nombreux habitants du sud-ouest de la province et de l'île de Vancouver qui désirent que le réseau de VIA soit amélioré, c'est-à-dire que son matériel soit modernisé et qu'elle obtienne suffisamment d'aide financière pour remplir son mandat: assurer des services voyageurs.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée correcte. Elle est rédigée en termes très sobres, sans aucun mot à sens péjoratif.

La pétition est signée par des électeurs de ma circonscription, notamment de la région de Windsor et du comté de Hants, qui parlent des rumeurs et des projets concernant la réduction des services de VIA Rail. Ils demandent au Parlement du Canada de maintenir le réseau national actuel de la compagnie, d'améliorer ses services, d'acheter du nouveau matériel et de réviser les ententes de facturation de VIA avec les autres compagnies ferroviaires.

Entre-temps, les signataires joindront leurs efforts à ceux de Transport 2000 et de Dignité rurale pour obtenir justice, équité et satisfaction de leurs demandes légitimes.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition concernant VIA Rail, qui a été soumise selon les règles. Les signataires disent que le réseau ferroviaire a uni le pays au fil des ans et a joué un rôle clé dans le développement économique et social du Canada.

Si les réductions de service annoncées se concrétisent, elles auront de dures répercussions sur les travailleurs dans tout le Canada. Petites localités et grandes agglomérations, comme Winnipeg, seront touchées. Nous exhortons le gouvernement à investir dans notre réseau ferroviaire au lieu de le détruire.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de personnes de ma circonscription qui demandent au gouvernement de laisser tomber le projet de taxe sur les produits et services.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et le devoir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition au nom d'électeurs de Timmins qui prient humblement le gouvernement de rejeter la taxe proposée sur les produits et service et de réformer en outre le régime fiscal afin qu'il prévoie un impôt minimum réel sur le revenu des particuliers et des sociétés riches.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui le privilège de déposer à la Chambre une pétition portant le nombre requis de signatures de citoyens de Belleville. La pétition est dûment certifiée.

Les signatures ont été recueillies quand le Parti libéral a envoyé un groupe d'étude en tournée à travers le pays pour assurer le maintien du service ferroviaire voyageurs. Il semble certain que c'est une forte réduction de service qu'on annoncera dans 48 heures. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens d'Ignace, en Ontario, dans l'espoir que ce n'est pas simplement une voix de plus qui prêche dans le désert.

Les voix qui condamnent les réductions de service de VIA Rail sont nombreuses. Le mot d'ordre n'est plus d'utiliser le service sous peine de le perdre, mais de se résigner à le perdre de toute façon.

Je suis tout honoré de présenter cette pétition qui rejette les réductions de service de VIA Rail.

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, au nom du député de Kingston et les Îles, une pétition signée par un groupe d'habitants de Kingston, en Ontario, qui demandent au gouvernement de maintenir notre service national de trains de voyageurs au Canada.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, en conformité avec les dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition dont la forme et le contenu ont été jugés corrects, de la part de plusieurs habitants de villes et de villages, de localités tant urbaines que rurales, du sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer ses décisions au sujet de VIA Rail et de protéger les intérêts canadiens qui ont vu le jour grâce au réseau ferroviaire et au service de trains de voyageurs, lesquels ont favorisé le tourisme et l'activité économique, uni les Canadiens et soutenu la vie de notre pays.

Ils demandent au gouvernement de reconsidérer ses décisions de réduire les services de VIA Rail et d'y injecter au contraire plus de productivité, de fonds et de ressources afin de rendre encore plus efficace un moyen de transport qui l'est déjà beaucoup.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre en vertu de l'article 36 du Règlement pour exhorter le gouvernement à ne pas supprimer en tout ou en partie le service voyageurs de VIA Rail.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de donner la parole au prochain député, je signale à la Chambre que, vu la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 13 minutes à compter de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 septembre, de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:

1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste;

2) une politique injustifiable de taux d'intérêt élevés en vertu de laquelle l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis atteint des niveaux record;

3) une gestion négligente du commerce du Canada qui provoque des réductions sans précédent de notre balance commerciale et la perte d'emplois et qui met en péril la survie de beaucoup d'industries canadiennes jadis florissantes;

4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricole, halieutique et forestière; et

5) une négligence persistante à l'égard des disparités régionales.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux de parler à la Chambre des réalisations du gouvernement dans le domaine de l'économie et en particulier dans celui de la création d'emplois. Je suis heureux parce que, depuis que le gouvernement est au pouvoir, le Canada a connu une expansion économique généralisée doublée d'une baisse continue du chômage. En dépit des prédictions des prophètes de malheur et de récession, l'expansion économique ne montre aucun signe d'essoufflement.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons réussi à remettre l'économie en marche est que le gouvernement s'est engagé, il y a cinq ans, à assurer la reprise économique et à prendre les mesures parfois difficiles qui sont nécessaires pour effectuer des changements et engendrer la croissance. Bref, nous avions et nous avons encore un plan économique cohérent et complet basé sur l'orientation que le Canada doit prendre pour garantir le succès de notre marché du travail aujourd'hui et à l'avenir, un marché défini par les nouvelles compétences, les nouvelles demandes et l'augmentation de la concurrence internationale.

Il est évident que le gouvernement a choisi le bon moyen pour engendrer un changement économique à long terme. Les faits sont là. Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir en septembre 1984, le chômage a chuté de 11,6 p. 100 à 7,4 p. 100 et il continue de baisser. Durant cette période, le nombre total d'emplois a augmenté de 1 555 000 et 87 p. 100 de ces nouveaux emplois sont des emplois à plein temps. Mieux encore, 56 p. 100 des nouveaux emplois créés depuis 1984 ont été occupés par des femmes.

Quand le gouvernement est entré en fonction, il a reconnu que le chômage des jeunes était un problème particulièrement inquiétant, non seulement pour les jeunes eux-mêmes, mais pour la santé à long terme du marché du travail canadien. À cette fin, le ministre d'État chargé de la Jeunesse a mis en oeuvre des programmes d'une portée considérable pour les jeunes au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve et il étudie actuellement d'autres initiatives visant à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

• (1140)

Sur une échelle plus large, nous avons également mis sur pied deux organismes qui ont marqué le début d'une nouvelle ère dans le domaine de la coopération économique fédérale-provinciale. Il s'agit, bien entendu, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministère de la Diversification de l'Ouest. Grâce à ces deux initiatives ainsi qu'au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et au Programme de développement des collectivités, nous avons établi une approche coopérative et proactive nous permettant de traiter plus efficacement la question inévitable de l'adaptation des industries ou des secteurs. Si ces initiatives réussissent à revitaliser des sociétés et des localités et à sauver des emplois, c'est grâce à la particitation directe des gens touchés, c'est-à-dire les employeurs, les représentants syndicaux et les groupes communautaires.

Le gouvernement conservateur a compris dès le départ qu'on ne pouvait plus recourir aux programmes traditionnels d'utilisation de la main-d'oeuvre disponible administrés dans le centre du pays pour régler le problème des disparités régionales qui existent depuis longtemps.

Au cours des cinq dernières années, nous avons réussi à réduire ces disparités. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous pouvons compter sur une croissance régionale à long terme grâce aux mécanismes et aux programmes que nous avons déjà mis en place et au nouvel esprit de collaboration que nous avons créé. Depuis 1984, l'emploi s'est accru dans chaque province. La hausse a été de 19 p. 100 en Colombie-Britannique et de plus de 10 p. 100 dans sept autres provinces.

Il n'y a pas seulement le nombre d'emplois qui importe, mais aussi le genre d'emplois auxquels les Canadiens ont pu accéder. Grâce au programme Planification de l'emploi, adopté en 1985 dans le cadre de notre programme économique à long terme, près de 1 500 000 Canadiens ont bénéficié de stages de formation et acquis de l'expérience pratique. Après leur formation dans le cadre du programme Planification de l'emploi, la plupart ont trouvé du travail permanent à des postes cadrant avec les besoins actuels du marché du travail.

Conformément à la mission fixée à la Planification de l'emploi, les participants sont en grande majorité des Canadiens qui en avaient le plus besoin: des femmes revenant dans la population active, des jeunes en chômage ou victimes du sous-emploi, des handicapés et des autochtones. En confiant le pouvoir décisionnel et l'influence budgétaire aux régions, les programmes de la Planification de l'emploi obtiennent le maximum d'effet avec le maximum d'efficience.

Il est clair que les Canadiens réagissent favorablement à ce qu'ils considèrent comme un ensemble nécessaire et pratique d'initiatives tendant à réaliser la reprise économique. C'est dans cet ensemble que s'inscrit la Planification de l'emploi. Fait également partie de cet ensemble une politique générale de réformes fiscale tendant à réaliser un régime fiscal plus compétitif, par le biais entre autres de la TPS. L'Accord de libre-échange s'inscrit également dans cet ensemble.

Je dirai que la réforme de la taxe de vente pourrait faire remonter l'emploi dès le départ et créer plus de 60 000 emplois dans le secteur privé. L'opposition parle sans cesse des 4 000 personnes de plus qui, selon elle, vont grossir la fonction publique. Ce chiffre de 4 000, faut-il le répéter, vient d'elle et non de nous. En fait, la TPS va faire créer au moins 60 000 emplois dans le secteur privé.

Les enquêtes sur la population active publiées par Statistique Canada depuis la signature de l'accord en janvier font voir que le nombre total des emplois a augmenté de 209 000 cette année. Et d'ailleurs cette croissance de l'emploi s'est fait sentir dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne, entre autres l'industrie manufacturière, l'industrie du bâtiment, l'agriculture, les communications, le commerce et l'immobilier.

Et à l'intention des pessimistes endurcis qui siègent dans l'opposition, et qui persistent à voir et même à espérer un recul économique, permettez-moi de citer certains chiffres récents. Au cours de la dernière période statistique, celle de juillet à août 1989, l'emploi a augmenté à nouveau de 73 000 emplois, tous à temps plein, tant chez les femmes et les jeunes que chez les hommes. Pendant cette période, parmi toutes les provinces, c'est le Québec qui a connu la croissance la plus forte. De toute évidence, la remarquable expansion de l'économie canadienne n'est pas un phénomène temporaire, mais le gouvernement est résolu à capitaliser sur cette croissance, car nous savons fort bien que pour continuer à prospérer, il faut une planification à long terme des besoins de main-d'oeuvre spécialisée.

À cet égard, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pris une importante initiative le printemps dernier, conçue pour préparer notre main-d'oeuvre pour l'avenir. Je parle de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Comme les députés le savent, le marché du travail est en évolution rapide. Les gens d'affaires et les industriels canadiens font face à des changements résultant de l'évolution technologique, de l'expansion des marchés mondiaux et de la concurrence internationale. La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre fait partie de la réponse du gouvernement à ces problèmes.

Pour les chômeurs, la stratégie représente une différence importante par rapport aux programmes passifs de soutien du revenu, car elle leur offre des programmes et des services qui les aideront à se remettre au travail le plus vite possible. Pour les Canadiens qui ont un travail, la priorité est de les équiper des compétences qu'exigent les marchés. Pour cela, nous allons demander la participation du secteur privé, des syndicats, des éducateurs et d'autres groupes sur une échelle jamais vue auparavant. J'ajouterais que cette participation des Canadiens de tous les secteurs est une autre caractéristique de notre politique économique depuis le tout début.

C'est le travail des Canadiens qui a provoqué et entretiendra notre renouveau économique. La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est une entreprise complexe et considérable. Je n'entrerai pas dans les détails à ce moment-ci, bon nombre d'entre eux faisant encore l'objet de consultations avec tous les secteurs d'activité. J'ajouterai simplement que la stratégie est conforme en tous points à notre optique de développement pleinement intégré et à long terme de l'activité économique.

Les Canadiens savent très bien que le gouvernement conservateur s'est engagé à relancer l'économie et la création d'emplois. Notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre confirme cet engagement. En nous adaptant aux réalités nouvelles du marché du travail , nous garantirons aux Canadiens des perspectives d'emploi intéressantes dans les années 90 et plus tard. Les questions économiques de l'heure sont trop importantes pour qu'on tente, comme par le passé, de les régler par des programmes provisoires et mal conçus ou des programmes qui relèguent les entreprises et l'industrie canadiennes au second plan au moment où il faut prendre des décisions et élaborer des politiques.

Le gouvernement a reconnu l'importance de la planification à long terme dès son accession au pouvoir en 1984. Nous le reconnaissons encore aujourd'hui dans l'élaboration des mesures visant à garantir le succès sur le plan économique.

M. Mifflin: Madame la Présidente, j'aimerais que le député de Burlington sache que c'est avec grand intérêt que j'ai écouté son intervention. Nous avons déjà parlé de cette question à diverses reprises.

J'ai deux questions relativement simples à lui poser. Ce sont des questions légitimes et que je pose sans arrière-pensée. Je saurais gré au député de bien vouloir y répondre.

La première concerne la Commission de Grandpré. Au terme de ses travaux, qui auraient coûté 1,5 million de dollars environ au Trésor, cette Commission a fait une recommandation des plus conformes à l'objectif du gouvernement, c'est-à-dire combiner le filet de sécurité de l'assurance-chômage avec une sorte de trampoline qui permet aux travailleurs de se relancer: la formation. J'avais cru comprendre que nous avions fait cette recommandation et que le comité en question était composé, sauf erreur, de cinq membres dont un seul représentant du mouvement ouvrier et quatre représentants du monde des affaires. On avait recommandé d'offrir la formation en question, mais de la financer grâce à une taxe imposée aux entreprises. Elle devait s'élever, si je ne m'abuse, à 1 p. 100. Je voudrais savoir pourquoi on n'a pas donné suite à cette recommandation.

Mon second point est une question tout à fait légitime. Je ne peux comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement se retire complètement du programme d'assurance-chômage dans un délai aussi bref.

M. Kempling: Madame la Présidente, ce que le député affirme n'est pas tout à fait exact. En effet, le projet de loi C-21, une autre mesure que nous étudions à l'heure actuelle en comité, impose une limite de 15 p. 100 sur les sommes pouvant être consacrées à la formation. Le reste de l'argent proviendra de la Planification de l'emploi. Je crois pouvoir affirmer que la majeure partie de la formation sera financée grâce à ce programme plutôt que par la caisse d'assurance-chômage.

• (1150)

Cependant, toute cette discussion tourne autour d'un autre argument présenté par bien des gens qui se demandent s'il convient d'utiliser la caisse d'assurance-chômage pour financer la formation. En définitive, il s'agit de savoir s'il faut se servir de la caisse pour verser des prestations un point c'est tout ou si on peut, au contraire, utiliser une partie de l'argent, afin de donner aux intéressés la formation voulue pour se retrouver un emploi et de faire en sorte qu'ils puissent cotiser à nouveau à la caisse d'assurance-chômage. En d'autres termes, peut-on se servir de la caisse, afin de former les intéressés plutôt que de leur verser simplement de l'argent? Selon les avis juridiques que nous avons reçus, c'est tout à fait possible et c'est la façon dont nous entendons procéder à cet égard.

Le rapport de Grandpré renfermait bien des recommandations avec lesquelles nous n'étions pas toujours d'accord. Ainsi, nous ne les avons pas toutes mises en oeuvre. Si nous l'avions fait, les députés d'en face auraient protesté encore davantage, je crois, qu'ils ne le font aujourd'hui à l'égard du projet de loi C-21.

Nous allons mettre en place des programmes de formation qui seront améliorés en fonction des conseils que les responsables régionaux nous fourniront en vue de ramener sur le marché du travail les personnes qui sont sans emploi à l'heure actuelle.

M. Volpe: Madame la Présidente, je n'ai jamais entendu autant de bêtises et d'inepties à ce sujet. Je me sens particulièrement insulté en tant que député lorsque j'entends le député d'en face citer toute une série de données de Statistique Canada qui ont déjà été contestées en comité et que je me dois de contester à mon tour.

Le taux de chômage réduit auquel il fait allusion est encore plus élevé que celui que nous connaissions au Canada avant la récession. En effet, le taux de chômage des six années qui ont précédé la récession était inférieur au taux actuel. Six ans avant le début de la récession, nous avions un taux de chômage moins élevé qu'à l'heure actuelle. Ce sont là des chiffres qu'invoque le gouvernement pour justifier son retrait du programme de l'assurance-chômage, même si ce programme a pour objet d'assurer un revenu aux personnes qui se trouvent malgré elles sans emploi.

La ministre et le député d'en face veulent faire croire aux Canadiens que les fonds en question vont effectivement servir à financer des programmes de formation. Ce n'est pas vrai, et encore moins lorsque le député parle de

15 p. 100. Conformément aux prévisions pour 1989, 15 p. 100 des cotisations à l'assurance-chômage vont rapporter 1,8 milliard de dollars au gouvernement. L'an dernier, dans le budget des dépenses de 1989 de la Planification canadienne de l'emploi, le gouvernement avait réservé au titre des programmes de formation professionnelle moins de 800 millions de dollars, après avoir effectué des compressions budgétaires de 700 millions de dollars à ce chapitre au cours des quatre dernières années.

Le gouvernement conservateur réduit déjà le budget qu'il consacre à la formation et il voudrait nous faire croire qu'il va utiliser des fonds recueillis à des fins d'assurance, de soutien du revenu pour des programmes de formation. Je ne crois pas que les Canadiens soient aussi stupides. Nous ne sommes pas aussi naïfs.

Mon vis-à-vis répand une grave fausseté lorsqu'il dit qu'il est conforme à la Constitution d'utiliser 15 p. 100 des primes parce que cet argent aura un rendement supérieur à ce qui était prévu à l'origine. Ce geste est susceptible de créer un dangereux précédent et pour dire cela, je m'appuie sur certains avis juridiques selon lesquels ces 15 p. 100 représentent une modification des fondements mêmes du régime d'assurance-chômage.

M. Kempling: Si c'était là une brève question, je vous donnerai un exemple de très brève réponse.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, la caisse d'assurance-chômage accusait un déficit de 4,5 milliards de dollars. Nous avons renfloué la caisse. Depuis le début de l'année financière, elle enregistre un surplus de 500 millions de dollars et ce surplus sera encore de 500 millions de dollars à la fin de l'année. Ce que vous avez dit est tout à fait insensé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. La députée de Nepean pour la reprise du débat.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur la motion du député de Vancouver Quadra. Le député demande que «la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne», notamment par l'imposition d'une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services, des taux d'intérêt élevés, une gestion négligente du commerce du Canada, l'abandon des producteurs des secteurs agricole, halieutique et forestier et, enfin, par une négligence persistante des disparités régionales.

Je m'arrête d'abord à la taxe de vente Mulroney de 9 p. 100. Avec cette taxe, le gouvernement se décharge de ses responsabilités sur le dos des particuliers, des petites entreprises, des Canadiens à faible revenu, des personnes âgées et des autres paliers de gouvernement.

Tout d'abord, cette taxe aura des répercussions sur les gouvernements municipaux dont les coffres sont évidemment alimentés par ces mêmes contribuables. Je voudrais me reporter au mémoire que la Fédération canadienne des municipalités a présenté au ministre du Revenu national.

Le ministre des Finances a assuré aux municipalités canadiennes que les administrations locales ne seraient pas considérées comme une source de revenu supplémentaire. Le document technique révèle que les municipalités seront remboursées d'une grande partie de la TPS. Il reste toutefois d'importantes inégalités qui viennent contredire l'engagement global du ministre.

Dans son rapport, la FCM soutient que la formule proposée par le gouvernement ne tient pas compte du lourd fardeau administratif que la TPS imposerait aux municipalités. Celles-ci seraient assujetties à diverses exigences relatives à la perception et au versement de la taxe. Par exemple, elles devront consigner les produits et les services acquis afin de déterminer le montant de la taxe à verser. Par ailleurs, comme la formule du gouvernement varie selon les municipalités, certaines se trouveront avantagées par rapport aux autres.

Deuxièmement, les petites entreprises peuvent être dédommagées de leurs frais administratifs. Pourquoi pas les municipalités?

Troisièmement, pendant que les municipalités attendront leur ristourne, elles devront absorber leurs frais de trésorerie.

Quatrièmement, la taxe fédérale prélevée en sus de la taxe provinciale coûtera plus cher aux municipalités que le montant prévu dans la formule.

Cinquièmement, le ministre des Finances avait promis aux municipalités que les services tels que le téléphone, le gaz naturel, l'électricité et l'eau—qu'elles vendent—ne seraient pas assujettis à la taxe supplémentaire, mais le document technique dit le contraire. Le ministre des Finances, après avoir donné sa parole aux municipalités, est revenu sur tous les engagements pris. Les seules recettes des municipalités proviennent de l'assiette de l'impôt foncier et des subventions que veulent bien leur octroyer les gouvernements fédéral et provincial.

Les membres du gouvernement ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes lorsqu'ils sont confrontés à un public qui n'éprouve que doute et cynisme à l'égard des intentions véritables du gouvernement. Ils ont d'abord déclaré que cette taxe serait sans incidence sur les recettes, puis qu'elle serait visible. Le gouvernement a menti dans les deux cas et c'est pourquoi le public n'a pas confiance en lui.

En outre, la campagne de publicité trompeuse sur la taxe de vente menée par le gouvernement est un outrage au Parlement et sape le processus démocratique. Les régions de notre pays connaissant un marasme financier seront éprouvées non seulement à deux titres, d'abord la taxe sur les produits et services de 9 p. 100, puis une réduction massive des dépenses du gouvernement fédéral pour le développement régional, mais à bien d'autres. Les sommes versées aux provinces au titre du programme de l'assurance-chômage et des paiements de transfert diminueront de 1 p. 100. Enfin, les régions périphériques seront le plus durement touchées par une grosse augmentation des frais supportés pour le transport de toutes leurs marchandises.

Des taux d'intérêt élevés iront de pair avec la TPS, et cela pendant un certain temps. On verra, entre autres répercussions fâcheuses, une augmentation des impôts et des frais causés par l'inflation ainsi qu'une diminution des emplois. De l'aveu même du gouvernement, la taxe sur les produits et services va augmenter l'inflation de 2,25 p. 100 en 1991. Nous savons que la Banque du Canada fixe son taux d'intérêt d'après le taux d'inflation.

La taxe sur les produits et services va gravement compromettre le commerce au Canada. Le Conference Board of Canada estime que cette taxe entraînera la perte de 72 000 emplois.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'énumérer tous les aspects négatifs de cette taxe, mais est-il étonnant que les contribuables soient inquiets?

• (1200)

En cinq ans, le gouvernement a doublé ses recettes fiscales, tout en réussissant à doubler la dette nationale, tout cela pendant une période de croissance économique sans précédent. Au cours de ces cinq années, contrairement aux prévisions, le gouvernement a enregistré un excédent de recettes évalué à plusieurs milliards de dollars. Qu'a-t-il fait de tout cet argent? Il ne s'en est certainement pas servi pour réduire le déficit. Le gouvernement a tellement mal géré les finances du pays qu'il se met maintenant à paniquer et veut nous imposer une horrible TPS.

J'espère que le gouvernement retrouvera ses esprits avant que le peuple canadien ne se révolte. L'imposition d'une taxe de vente de 9 p. 100, une taxe à la consommation qui frappera les contribuables les plus démunis, est inadmissible, tout comme une TPS de 7, de 5 ou même de 3 p. 100. Le gouvernement doit renoncer à son projet et repartir à zéro pour trouver une façon plus équitable de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants.

Je voudrais présenter une motion. Étant donné l'importance de ce débat, la vive opposition à la TPS et le nombre de députés qui veulent intervenir, je propose, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement:

Que la Chambre continue de siéger pendant l'heure du déjeuner.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion à l'étude, au sujet de laquelle certains de mes amis d'en face se sont exprimés la semaine dernière, ce qui m'a donné l'occasion de leur répondre à ce moment-là.

Je voudrais consacrer les dix brèves minutes qui me sont allouées à l'industrie halieutique. Cette industrie a une très grande importance, non seulement à Terre-Neuve et au Labrador, mais, de fait, dans le Canada atlantique, dans certaines régions du Québec, certainement en Colombie-Britannique et de plus en plus dans d'autres régions qui n'entraient pas traditionnellement dans cette catégorie. À mon avis, on reconnaît maintenant que la pêche est une industrie nationale. Elle est importante pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent et quelle que soit la façon dont ils gagnent leur vie.

Je suis scandalisé en lisant la motion que voici:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris. . .

Voici la phrase qui me contrarie:

. . .l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricole, halieutique et forestière;

Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Maintes fois, le gouvernement a montré qu'il se préoccupe non seulement de ces industries, mais des gens et des collectivités qui en dépendent dans une très large mesure.

Les mesures gouvernementales sont axées sur le développement et la survie à long terme de ces industries, notamment celle de la pêche, pour que les membres de ces collectivités puissent compter sur une industrie pouvant leur offrir une rémunération stable, prévisible et équitable, et ainsi assurer leur survie.

On ne peut pas prendre des mesures à court terme pour réaliser des gains à long terme. Il n'existe pas de solution immédiate à un problème complexe et historique qui découle de divers facteurs. Les Canadiens de l'Atlantique—et les Canadiens en général, quant à cela—peuvent s'attendre que l'industrie traverse une période très difficile et qu'elle exige des consultations. Elle va exiger une politique publique imaginative et constructive, ainsi qu'une réaction très positive du gouvernement, de l'industrie et de tous ceux qui s'intéressent activement aux pêches et qui en bénéficient. Voilà le sens de direction que le gouvernement donne et va continuer à donner au secteur des pêches.

Si je considère l'évolution de la pêche au saumon du Pacique sur la côte ouest, les prises des quatre dernières années ont été très bonnes, soit de 13 000 tonnes métriques en 1986 à 35 000 tonnes métriques aujourd'hui. L'industrie des crustacés et des poissons de fond est florissante en Colombie-Britannique.

Le groupe d'experts sur l'Accord de libre-échange y tient ses audiences. Malheureusement, le décès d'un membre de la commission a causé des problèmes. On vient de nommer M. Don Tansley, fonctionnaire supérieur chevronné et expérimenté, et les audiences vont se poursuivre. Notre gouvernement a défendu les intérêts de l'industrie de la Colombie-Britannique avec vigueur et détermination.

La situation actuelle des pêches de l'Atlantique découle d'une série de facteurs complexes, scientifiques, économiques et historiques qu'on ne peut dissocier les uns des autres. Il y a des choses que nous ne pouvons pas contrôler, comme les taux de change et les marges réduites de profit, par exemple, mais cela n'a pas empêché le gouvernement de mettre en place une politique visant à régler les problèmes de nos pêches. C'est de cela que je vais vous entretenir pendant quelques minutes.

Cette politique est fondée sur quatre principes. Conscient du fait que les difficultés des pêches de l'Atlantique créent des problèmes et posent des défis à tous les Canadiens, le premier ministre a nommé un comité spécial du Cabinet formé de ministres expérimentés dans divers domaines. Le comité va se pencher sur le problème que posent les données scientifiques sur les stocks de morue du nord. Il va examiner la situation actuelle et définir les options qui restent au gouvernement, à l'industrie et à ceux qui en dépendent. Nous allons ensuite élaborer la réponse du gouvernement, de l'industrie et de ceux qui en dépendent. Enfin, le gouvernement va indiquer la ligne à suivre et maintenir la voie à ceux qui participent au débat ou à la consultation afin de s'assurer que nous aurons les stocks nécessaires pour garantir les approvisionnements futurs dont nous dépendons tous, surtout dans le Canada atlantique.

Ensuite, l'équipe de travail Haché, spécialement chargée d'étudier les pêches en Nouvelle-Écosse, doit examiner la situation des pêches au large de la Plate-forme Scotian. Cette équipe de travail a consulté un large segment de la population. Elle a tenu des audiences publiques. M. Haché doit communiquer son rapport au ministre et le comité spécial en examinera les conclusions.

Enfin, le gouvernement a décidé de faire figurer le problème de la surpêche par les flottilles étrangères au premier rang de ses préoccupations. À tour de rôle, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur ont insisté auprès de leurs homologues européens sur le caractère désastreux de cette surpêche constante. Celle-ci présente pour notre gouvernement une telle gravité qu'elle envenime sérieusement les rapports entre deux excellents amis. Le gouvernement actuel a orienté son effort diplomatique d'une part vers les pays membres de la Communauté européenne, à la fois collectivement et individuellement, et d'autre part vers les États-Unis d'Amérique qui, jusqu'à maintenant, ont également refusé de tenir compte des nécessités du développement durable et de celles qui sont associées à la protection de cette ressource. Le gouvernement poursuit ses efforts en ce sens.

• (1210)

Quatrième ligne de force de notre politique susceptible d'avantager tout particulièrement les pêches dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la gestion des pêches et proposer des modifications à la Loi sur les pêches en vue de protéger les réserves. Il doit mettre en oeuvre de nouvelles mesures de dissuasion et des moyens efficaces de surveillance, moderniser et intensifier l'ensemble des systèmes de gestion des pêches.

À l'instar de mes honorables vis-à-vis, madame la Présidente, vous savez sans doute que nous avons pris un certain nombre de mesures pour régler quelques-uns de ces problèmes. Nous avons considérablement accru la surveillance le long de la limite des 200 milles. Nous avons haussé le montant des amendes. Nous avons fermé nos ports. Nous avons augmenté de 80 p. 100 les crédits alloués à la recherche, notamment à la demande de la Commission Harris. Nous dépensons 3 millions de dollars de plus pour nous assurer que les travaux scientifiques sont de la meilleure qualité possible et que les domaines qui n'ont pas été étudiés jusqu'ici le seront dorénavant. Ces domaines comprennent notamment l'hydro-acoustique et l'océanographie.

Je voudrais dire un mot de la taxe sur les produits et services dont nous entendons tant parler, et de son incidence sur les pêcheurs. Ni les agriculteurs ni les pêcheurs n'exigeront la taxe sur leurs ventes de produits alimentaires. Les pêcheurs seront remboursés de la taxe qu'ils paieront sur tout ce qu'ils utilisent dans la poursuite de leur activité. Par le passé, la taxe exigible à différents niveaux s'additionnait à notre insu. Non seulement les ventes de poisson échapperont à la TPS, mais il sera remis aux pêcheurs toute taxe qu'ils auront payée sur les bateaux, l'essence, les filets ou tout ce qu'ils utilisent pour la pêche.

Pour conclure brièvement, le gouvernement reconnaît que le secteur des pêches de l'Atlantique fait partie intégrante de notre économie. Les Canadiens partagent tous les problèmes des pêcheurs de l'Atlantique. La politique du gouvernement tient compte de cette réalité dans le présent et pour l'avenir.

Mme Campbell (South West Nova): J'ai écouté très attentivement le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, un collègue de l'Atlantique. Cela me frappe que lui et moi, qui représentons tous deux des circonscriptions de pêcheurs de la région de l'Atlantique, puissions parler à la Chambre des communes de la crise aiguë que traversent les pêches de la côte est. Le malaise se fait aussi sentir dans une multitude d'autres domaines, par exemple, dans l'infrastructure à cause de VIA ou dans la baisse des services aériens.

J'ai écouté son collègue parler de chômage et des exploits de leur gouvernement. Le député de St. John's—Est dit: «Personne du secteur des pêches ne souffre, c'est une question de différence de taux, d'économies d'échelle, parce que le dollar a pris de la valeur par rapport au dollar américain. Nous subissons cette épreuve.»

Les dirigeants municipaux de trois comtés, Shelburne d'où vient son collègue de South Shore, Yarmouth et Digby, se sont réunis cet été. Ils ont demandé une audience au ministre des Pêches. Ils n'ont pas encore reçu de réponse à la requête qu'ils ont faite il y a plus de deux mois. Ils n'ont droit à aucun égard de ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Ils n'ont pu voir le ministre, dont le député est le secrétaire parlementaire.

Je dis cela parce que cela entraîne des situations financières difficiles. J'ai rencontré quelqu'un qui s'adonne à la pêche depuis 38 ans. Il a pratiqué ce métier pendant 16 ou 18 ans avec son père avant de se lancer à son compte. Il n'a pu travailler que sept semaines, ce qui ne s'est jamais vu dans le sud de la Nouvelle-Écosse. C'est absolument incroyable qu'il n'ait pu pêcher que pendant sept semaines cette année parce que son bateau était en cale sèche. C'est difficile à comprendre quand on voit Cape North à 30 milles.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'amabilité de supplier le premier ministre de venir rencontrer les gens de Lockeport, de venir discuter avec les sans-emploi, de venir voir les travailleurs d'usine qui ont travaillé seulement deux mois et demi cette année et deux mois l'année dernière à cause des politiques de son ministre des Pêches et d'un mauvais plan de gestion des pêches? Examinera-t-il le rapport Haché dont il parle et présentera-t-il au comité du Cabinet les gens qui sont passés devant la commission? La question n'est plus du ressort du ministre. Lorsqu'on forme un comité du Cabinet pour examiner les politiques d'un ministre, ce n'est plus le ministre qui est responsable, c'est le comité.

En tant que député de la côte est, demandera-t-il au premier ministre de prendre rapidement des mesures pour alléger le fardeau de milliers et de milliers de gens qui travaillent dans les pêches? Je crois qu'ils sont environ 11 000 dans les trois comtés à avoir travaillé dans ce secteur et à ne plus pouvoir exploiter le poisson de fond à cause des politiques du ministre.

Aurait-il l'obligeance de demander au premier ministre de se rendre à Lockeport cette semaine, mercredi soir, ou au ministre des Pêches et des Océans que nous n'avons pas vu sur la côte est? Parce qu'il y a une côte est. Je ne pense pas qu'il y soit allé cet été Pourtant, la Chambre n'a pas siégé de tout l'été. Nous avons demandé à le rencontrer, mais nous ne l'avons pas vu. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être se rendre à Lockeport mercredi soir afin d'accompagner son collègue de South Shore qui doit affronter ces nombreux chômeurs. Pourrait-il le lui demander?

Les crédits

M. Reid: Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais rectifier une chose que ma collègue d'en face a dite. Elle interprète mes paroles lorsqu'elle me fait dire que personne n'a de difficultés dans le secteur de la pêche. Je n'ai rien dit de tel. Personne n'oserait même le penser. Je sais, tout comme elle, que des gens souffrent dans le secteur de la pêche dans l'Atlantique. Et nous savons tous deux que beaucoup d'autres gens risquent d'avoir beaucoup de mal eux aussi.

Mais je sais aussi, ce qu'elle ignore peut-être, qu'il n'existe pas de solutions immédiates, instantanées. Je sais également que les gens qui savent exactement en quoi consiste la pêche reconnaissent que les solutions miracles n'existent pas. Les problèmes qui ont surgi au cours des années découlent de toutes sortes de raisons qui tiennent, entre autres, à la gestion, à la science, aux étrangers et à nous-mêmes. Mais pour trouver des solutions à ces problèmes, il faudra au départ adopter une position raisonnable, réfléchie et éclairée, puis, à plus long terme, s'y attaquer de façon consciencieuse.

La députée d'en face n'a pas le monopole de la compassion et, de toute évidence, de la connaissance en matière de pêche. Ce ministre et ce gouvernement ont fait leurs preuves en réagissant, en formant un comité du Cabinet, en créant la Commission Haché, en s'attaquant au problème de façon coordonnée et systématique, et non pas en se répandant en lamentations, en interprétant mal les paroles d'autrui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et de commentaires est terminée. Il n'y avait que cinq minutes et la députée de South West Nova en a pris quatre.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre peut commencer le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, le fanatisme, a ceci de regrettable qu'il fausse la perception qu'on a de la réalité. Il est malheureux que le député qui vient de prendre la parole, un nouvel élu qui est entré plein d'aspirations à la Chambre, ait si rapidement fait sienne l'obsession fanatique dont fait preuve ce gouvernement dans la gestion de l'économie du pays. Cette obsession les empêche de voir la réalité en face. Il est dommage qu'un député ayant autant à coeur les affaires de sa région refuse de voir telles qu'elles sont les décisions prises par son propre gouvernement, lesquelles minent le secteur de la pêche de même que ceux de l'agriculture et des forêts. Ces secteurs vont à vau-l'eau non pas parce que ce serait la volonté du ciel, ni à cause de quelque changement à long terme du climat, mais bien directement à cause des décisions prises par les ministres conservateurs depuis quatre ou cinq ans. Ces décisions ont placé le secteur de la pêche dans une situation précaire. Elles ont maintenant des effets semblables sur l'agriculture, sur tous les producteurs de matières premières, sur tout le secteur primaire.

• (1220)

Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner la décision simple mais révélatrice qu'a prise son gouvernement, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, de renoncer au droit d'imposer des taxes pour protéger les entreprises qui transforment les produits de l'industrie primaire canadienne. Comment peut-il justifier la décision de renoncer au seul moyen dont nous disposons pour protéger l'industrie de la transformation des produits de la pêche sur la côte ouest comme sur la côte est, quand on sait que ce n'est pas un étranger qui nous a imposé pareille décision, mais le premier ministre lui-même lors de la signature de l'Accord de libre-échange?

Or, à l'heure actuelle, nous avons déjà un rapport provisoire sur le litige concernant la transformation du poisson de la côte ouest, et nous y voyons clairement de quel côté penchera la balance, à savoir que les Américains vont gagner la cause. Entre temps, nous avons abandonné. Nous avons capitulé. Nous nous sommes dépouillés volontairement des moyens légitimes dont nous disposions pour protéger notre industrie de transformation.

Or, le député a le toupet, le culot et l'effronterie de venir nous dire que c'est la faute de quelqu'un d'autre. C'est votre faute, Monsieur. C'est par la faute de votre gouvernement que le secteur de la pêche au Canada a été mis en péril. Il est grand temps que vous commenciez à rendre franchement des comptes.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est la même chose pour l'agriculture. Encore une fois, nous prétendons qu'on aurait formé le projet secret et nébuleux de saper l'agriculture. Eh bien, madame la Présidente, j'attire votre attention sur les décisions que l'on prend actuellement dans le secteur laitier. Le fait est qu'une décision du GATT nous interdit maintenant de limiter les importations.

Cet homme de grande intégrité qu'est le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre, nous dit: «Cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Il s'agit d'une décision du GATT. Que puis-je y faire?» Il oublie cependant, et les députés d'en face avec lui, que pendant le débat sur le libre-échange, son prédécesseur au ministère de l'Agriculture a déclaré ceci: «Je reconnais qu'en supprimant les droits de douane sur tous ces produits agricoles, sur la transformation des denrées alimentaires, sur les produits laitiers, nous allons mettre en péril notre système de gestion de l'offre.» Voilà ce que disait l'honorable John Wise, l'ancien ministre de l'Agriculture. Il ajoutait: «Mais j'ai une solution. Je vais vous donner une garantie. Je vais limiter les importations de yogourt et de crème glacée.» Nous ne pensions pas que cela marcherait, avons-nous tous dit, mais avons accepté d'en faire l'essai.

Ils savaient depuis le début que cette mesure était une fumisterie, un placebo, et qu'elle disparaîtrait. Elle est contestée maintenant, et le gouvernement n'a aucun recours. Il sait que tout le système de gestion de l'offre de l'agriculture canadienne est menacé. Il ose prétendre qu'il n'est pas responsable de ce qui arrive, alors qu'il a signé le document, qu'il l'a accepté. Il savait très bien ce qu'il faisait. Et maintenant, c'est toute l'industrie laitière—et même tout le système de gestion de l'offre—qui est en péril.

Prenons la décision sur le porc, un autre cas semblable. Encore une fois, de notre côté de la Chambre, nous avons dit: «Attention. Quand vous signerez l'accord de libre-échange, vous intégrerez dans la loi les exigences des États-Unis en matière de commerce. Nous serons forcés d'administrer les lois commerciales américaines.» Les Américains, qui sont très malins et très habiles à ce sujet, ont adopté discrètement, l'été dernier, le projet de loi polyvalent sur le commerce. Ils ont refondu leurs lois commerciales juste avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Ils ont reformulé la définition des subventions. Autrement dit, ils nous ont dicté une ligne de conduite. Et nous avons signé cet accord. Le premier ministre brandit le drapeau, fait jouer la fanfare et chante alléluia en prétendant que c'est un grand jour pour l'agriculture canadienne tout en sachant très bien que l'accord que nous avons signé nous condamne à nous priver de nos programmes de stabilisation des prix agricoles, de développement régional et de soutien de l'agriculture. Nous n'y avons plus droit à cause de l'Accord de libre-échange qui nous impose les lois commerciales américaines. Et maintenant, nous nous imposons de nouvelles complications et de nouveaux ennuis parce que nous devons nous présenter de nouveau devant le GATT, à ce qu'on nous dit.

Lorsque nous débattions cette question durant la campagne électorale, je me rappelle que l'honorable John Crosbie a prétendu que les Canadiens devraient accepter l'Accord de libre-échange parce qu'ils n'auraient plus à s'inquiéter au sujet du GATT et qu'ils auraient un accès sûr et garanti aux marchés américains.

Or, quand nous avons des ennuis, vers qui se tourne le gouvernement? Nous ferions mieux de revenir à nos anciens amis du GATT. Ce que les choses peuvent changer en quelques mois!

Pas étonnant que le ministre ne veuille pas avoir de bulletin d'évaluation. Parce que celui qui l'établirait, ce bulletin, recalerait le ministre et en plus il l'enverrait suivre des cours de rattrapage. En réalité, le gouvernement savait parfaitement ce qu'il faisait. Et en même temps, il disait à propos de l'agriculture: «Bon, nous allons protéger tous ces programmes agricoles.» Pourtant, la position qu'il avait exposée au GATT, pendant l'Uruguay round, donnait à entendre qu'il allait négocier l'abolition de toutes ces subventions. C'est dans les documents qu'il a déposés lui-même à Genève. Maintenant, il pense qu'il faut renégocier tout cela.

Il y a le député qui vient de dire: «Écoutez, nous faisons tout ce que nous pouvons pour les producteurs du secteur primaire.» En réalité, ce sont ceux-là, les laissés pour compte. C'est ceux-là qui estiment que le gouvernement ne prend pas leur défense. Personne pour parler, personne pour écouter: on leur tourne le dos tout simplement.

Bien sûr, quand vous commencez à vous demander pourquoi au fond tout cela arrive, parlons un instant des taux d'intérêt et du taux de change qui l'accompagne. Madame la Présidente, voici l'accusation que je lance directement et je tiens à ce que le gouvernement y réponde. Dans ces négociations, il y a eu le triste épisode suivant: pendant que le ministre et les autres étaient en train de négocier le libre-échange, le ministre des Finances était en train de négocier avec ses homologues américains une entente suivant laquelle nous allions faire remonter sensiblement le cours du dollar canadien. Cela faisait partie de l'accord. Cela n'y figurait pas noir sur blanc, mais cela en faisait partie. Voilà pourquoi en ce moment notre dollar vaut 85c. américains.

Voilà pourquoi le dernier rapport de Statistique Canada annonce que nos exportations ont chuté de 8 p. 100. Notre excédent commercial s'établit au maximum à 127 millions. Il n'a jamais été si bas depuis dix ans. Nous en sommes presque à accuser un déficit commercial. Ce n'est pas par accident, ou par coïncidence. Cela n'est pas dû à une machination des dieux. C'est une conséquence directe. Nos nouvelles relations économiques ont pour prix, pour conséquence que l'écart des taux d'intérêt que nous payons n'a jamais été si élevé et que le cours de notre dollar est sans aucune justification économique, tout cela parce que nous avons signé un accord. Donc, c'est vous, le pêcheur, l'agriculteur ou le producteur de bois qui en payez le prix.

Vendredi après-midi, j'ai cité à la Chambre les chiffres concernant la Colombie-Britannique; ils faisaient voir que la marge bénéficiaire, qui était à son maximum de 357 millions en 1987, était tombée à 6 millions en 1988 dans le secteur du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. C'est là une conséquence directe de la signature de cet accord entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis.

Combien de fois verrons-nous les ministériels prendre la parole à la Chambre pour essayer d'une façon ou d'une autre de nous faire croire que, si notre marché d'exportation s'effondre, si nos producteurs primaires perdent leurs marchés, leur protection, leurs offices de commercialisation, c'est parce que nous le voulons? Il n'y a qu'un seul responsable, et c'est le gouvernement conservateur. C'est lui qui a appuyé sur le bouton lorsqu'il a signé l'accord. Il est grand temps qu'il abandonne son obsession fanatique à l'égard de la taxe sur les produits et services, qui ne fera qu'aggraver les problèmes, et qu'il se remette à gérer sérieusement notre économie afin que nous puissions montrer encore une fois à nos producteurs primaires que nous ne les avons pas abandonnés.

M. Butland: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de Winnipeg-Centre-Sud d'avoir remis l'accord de libre-échange sur le tapis. Je crois comprendre que le gouvernement ne veut plus en parler. Il prétend avoir gagné cette bataille de relations publiques et en a déjà entrepris une autre qui concerne, cette fois, la taxe sur les produits et services. Il est donc important que nous parlions encore de l'accord de libre-échange et que nous l'évaluions. Cet accord est un véritable échec.

• (1230)

En ce qui concerne les décisions qui seront rendues par le groupe spécial d'experts dans un avenir assez rapproché, il semble que nous perdrons notre cause pour ce qui est de la pêche. Nous perdrons probablement aussi, dans un an d'ici, la décision concernant les profilés d'acier.

Cette question est très importante pour ma circonscription. Bien que les arguments des producteurs d'acier canadien soient inattaquables, tout porte à croire que la décision du département du Commerce des États-Unis soit non justifiée, illogique et ridicule. Celui-ci prétend que la décision n'est pas fondée, mais elle risque fort de nuire à nos producteurs à l'avenir. Néanmoins, l'application des lois commerciales américaines semble indiquer que nous perdrons probablement aussi cette cause.

Vu son expérience dans le domaine du libre-échange, je voudrais que le député de Winnipeg-Sud-Centre nous explique ce qu'il ferait si nous perdions ces deux causes et s'il avait la possibilité d'intervenir?

M. Axworthy (Winnipeg Sud Centre): Je suppose que nous avons clairement examiné cette possibilité au cours de la campagne électorale. Nous devons nous débarrasser d'un accord qui brade nos ressources. Voilà par où il faut commencer.

Malheureusement, il ressort de cet accord, qui d'ailleurs se retourne contre nous à présent, que nous nous sommes fait avoir. Le député vient de rappeler les décisions qui ont été prises contre nous dans le cas de l'acier et du porc, et dans d'autres domaines. Une chose est certaine, et c'est que désormais l'ALE nous oblige essentiellement à appliquer la loi commerciale américaine. Les Américains ont modifié leur loi. Ils l'ont remaniée de façon à avoir l'avantage. Voilà pourquoi j'estime que nous avons considérablement affaibli notre capacité de porter plainte devant les tribunaux internationaux.

Si nous nous adressons à lui, le comité du GATT sur le porc, sur les produits laitiers, ou sur l'acier, se contentera de nous rappeler que nous avons signé l'accord en toute connaissance de cause, que nous nous sommes engagés à l'égard des États-Unis sans y être forcés, que nous avons agi en toute lucidité et qu'il ne faudrait pas lui demander de nous sortir de ce très mauvais pas. Du jour au lendemain, nous nous retrouverons dans une situation pour laquelle, normalement, nous nous serions adressés à des instances internationales et nous aurions obtenu des décisions raisonnablement objectives. Il nous faut reconnaître à présent que, par sa seule existence, l'Accord de libre-échange influencera désormais et considérable-

ment la moindre décision du GATT. Il existe et il ne manquera pas de se faire sentir partout. En outre, dans bien des cas, il primera toute décision du GATT. Par conséquent, le GATT pourrait rendre une décision en notre faveur, en ce qui concerne le porc par exemple, mais celle-ci ne s'appliquerait pas aux États-Unis, vu l'existence de l'Accord de libre-échange.

Nous nous retrouverons à jouer un rôle tout à fait secondaire. Nous serons considérés comme des excentriques sur les marchés internationaux en raison de cet accord qui nous relègue à perpétuité à un rôle inférieur pour ce qui est de nous garantir un accès sûr et convenable à ces marchés mondiaux et aux marchés américains. De toute évidence, comme nous l'avons fait valoir dès le départ, le moment est venu pour les Canadiens d'ouvrir leurs yeux sur la sombre réalité de cet accord et de chercher le moyen de s'en sortir.

M. Speller: Je remercie le député de ses observations avisées. Sait-il que les céréaliers américains ont eux aussi prévu de présenter une plainte en vertu du paragraphe 409 *b*) de l'Accord de libre-échange, qui risque d'aboutir à une décision permettant au gouvernement américain d'exiger un droit compensateur de nos propres céréaliers? Ces derniers ont toujours cultivé et vendu leur produit tout à fait loyalement. Le député le sait-il?

Pourrait-il me dire s'il considère, puisque nous avons vu récemment les Américains prendre des mesures de rétorsion contre le porc et que nous avons vu également les décisions concernant l'industrie laitière, que le gouvernement savait ce qu'il faisait lorsqu'il a signé l'Accord de libre-échange? Essayait-il délibérément d'induire les Canadiens en erreur ou savait-il ce qu'il faisait avant de signer?

M. Axworthy: Je ne suis jamais absolument certain que ce gouvernement sait ce qu'il fait, du moins si j'en juge par ses résultats. Je peux vous dire ce qu'il a fait. En signant cet accord, il va mettre les Prairies, en fait toutes les régions du pays où l'on cultive du blé ou d'autres céréales, dans une situation telle qu'elles perdront les structures que nous avons mis 50 ans à élaborer. Je parle de la Commission canadienne du blé, des systèmes de commercialisation, du double prix du blé, et de tous ces domaines où nous avions soigneusement établi un cadre garantissant la stabilité des prix et une commercialisation active de nos produits, autant de domaines qui sont devenus la cible des attaques des États-Unis. Naturellement, ce qui s'est produit dans le cas du libre-échange, c'est que les Américains se sont donné de nouveaux pouvoirs et nous pas, une situation que l'opposition avait dénoncée.

Ainsi, dans le cas du blé dur, les producteurs américains ont pu faire faire leurs recherches par le département du commerce. Ils reçoivent donc maintenant une aide gratuite de leur gouvernement, alors que le nôtre se contente de rester sur la touche, obéissant aveuglément à la lettre de l'accord, alors que l'on met en coupe réglée les structures de nos régions productrices de céréales.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur la motion de l'opposition. Voici un extrait de cette motion libérale:

> Que le Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:
>
> 5) une négligence persistante à l'égard des disparités régionales.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le libellé de cette motion. En effet, le gouvernement ne s'est pas borné à faire preuve de négligence en matière de disparités régionales, il a carrément lancé une offensive contre les régions. Nous en avons la plus belle preuve dans ce qu'il est en train de faire dans le domaine des services voyageurs ferroviaires au Canada.

Je voudrais prendre quelques instants pour passer en revue la liste de toutes les routes que le gouvernement se prépare à supprimer d'après les documents que nous avons en main. Sauf erreur, les compressions envisagées seront annoncées plus tard cette semaine. Commençons par la région de l'Atlantique, une région où j'ai passé passablement de temps, une région à la fois différente, mais combien semblable à celle dont je suis originaire. J'ai pu constater, après avoir pris le train et parlé aux gens, quelles seront les répercussions directes des compressions envisagées.

Nous savons, par exemple, que le train de Halifax à Sydney transporte actuellement 102 000 passagers par année, ce qui est un nombre incroyable d'usagers pour un petit train vieillot que nous n'utilisons plus dans le principal corridor depuis des années. Ces 102 000 personnes ont hérité de nos reliquats ferroviaires, mais elles s'en servent.

Après leur avoir parlé, j'ai découvert pourquoi les habitants de ces villes empruntaient le train. Rien qu'à Sydney, plus de 10 000 personnes, surtout des hommes, doivent se rendre à Halifax consulter la caisse d'indemnisation des travailleurs, soit pour faire évaluer leur dossiers, soit pour suivre des traitements ou pour participer à des séances de rééducation. Je disais donc que dix mille personnes empruntent le train chaque année. Le gouvernement actuel, dans sa sagesse, va les forcer à emprunter les autoroutes de la Nouvelle-Écosse, de plus en plus en plus encombrées de poids-lourds affectés notamment au transport du charbon, de moins en moins sûres et moins susceptibles de répondre aux besoins des travailleurs victimes d'accidents du travail. Des milliers d'autres

personnes empruntent le train à destination de Halifax pour des consultations médicales sans rapport avec des accidents du travail.

Dans toute la région de l'Atlantique, c'est-à-dire sur la ligne Atlantique, 267 000 personnes par année utilisent le train.

Il y a quelques années, le vice-premier ministre avait sommé les habitants de cette région d'utiliser davantage le train au risque de le perdre. Il leur avait fixé comme objectif 200 000 passagers par année avant 1990. Or, les habitants de cette région ont atteint cet objectif depuis deux ans, et ils le dépassent actuellement. Ils ont donc emprunté davantage le train comme le gouvernement le leur avait demandé, mais ce dernier veut leur retirer ce service quand même.

Il existe un autre aspect intéressant dans ce dossier: 20 p. 100 des passagers du corridor Québec-Windsor viennent de la région de l'Atlantique. C'est très bien de vouloir conserver ce corridor, mais il faudra compter 20 p. 100 de passagers de moins sur ce parcours. Il est à craindre qu'en ne pouvant plus utiliser le train, ces usagers se rabattent sur l'avion ou l'autobus, mais il est plus probable qu'ils utiliseront leur voiture.

La ligne Halifax-Yarmouth dessert 47 000 usagers et celle de Moncton-Edmundston, 10 000. Il saute aux yeux que la grande majorité des habitants de la région de l'Atlantique empruntent régulièrement le train. Mais au lieu de leur fournir le matériel qui rendrait leur voyage plus confortable, de leur donner davantage de fonds pour qu'ils puissent promouvoir ce service et attirer ainsi non seulement un plus grand nombre de touristes des États de la Nouvelle-Angleterre, mais également de l'Europe et de l'Asie, le gouvernement sonne le glas des parcours Halifax-Sydney, Halifax-Yarmouth et Moncton-Edmundston.

• (1240)

Même la fréquence du train Ocean Limited, sur la rive nord où le paysage est splendide, sera réduite à trois voyages par semaine. La voie sinueuse a indéniablement de quoi séduire les touristes, mais la voie ferrée n'a pas été construite suivant le tracé le plus direct entre le point A et le point B. La population prendra de moins en moins ce train, ce qu'espère le gouvernement, j'en suis certain, et dans trois ou quatre ans, il pourra dire que le train ne sert plus, que notre déficit est trop élevé et qu'il faut interrompre le service.

Voyons la situation à l'autre bout du pays, en Colombie-Britannique et en Alberta. La fin de semaine dernière, sur l'île de Vancouver, on a célébré le 103e anniversaire de la E&N Line. Les trains transportent des passagers depuis 103 ans sur ce parcours. Il s'agit de la seule ligne de chemin de fer de l'île de Vancouver et elle sera mise hors service par le gouvernement, même si elle faisait partie des conditions d'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Par conséquent, la décision du gouvernement de mettre son plan en oeuvre pourrait avoir bien des conséquences.

Quarante-cinq mille passagers par année prennent le train de la E&N en dépit du fait qu'il circule dans le mauvais sens et à une heure moins qu'idéale comme m'ont dit mes collègues de l'île de Vancouver. Plutôt que de relier le nord de l'île avec Victoria où la population peut aller recevoir des traitements contre le cancer ou régler des affaires, le train circule dans l'autre sens. Nous croyons que le train devrait à la fois servir les touristes qui visitent l'île et les habitants qui doivent se rendre à Victoria traiter leurs affaires. Il reste que déjà 45 000 personnes prennent ce train chaque année.

Entre Jasper et Prince Rupert, dans le nord de la Colombie-Britannique, le service ne sera plus offert que pendant l'été. Cela montre bien encore une fois à quel point le gouvernement ne comprend rien à la nature du transport ferroviaire au Canada. Les députés ministériels s'empresseront de répliquer que les gens qui vivent le long de cette voie ont d'autres moyens de se déplacer, qu'ils peuvent prendre l'avion ou emprunter la route. C'est facile à dire lorsqu'on circule en limousine avec chauffeur sur les grandes autoroutes ou qu'on dispose d'un avion gouvernemental. Ils ne comprennent pas que les conditions sont telles en hiver dans les petites localités situées le long de cette voie que leurs habitants risquent leur vie chaque fois qu'ils se déplacent en voiture, surtout les personnes âgées qui conduisent depuis des années, mais qui estiment maintenant imprudent de le faire et optent donc pour le chemin de fer. Elles n'auront désormais plus cette possibilité.

Le gouvernement va faire la même chose dans mon coin de pays, soit dans le nord-ouest de l'Ontario. Le Canadian, train historique, est aussi le seul à desservir la rive nord du lac Supérieur. Il suit l'autoroute transcanadienne, où des douzaines de personnes trouvent la mort chaque hiver dans des accidents d'automobile. Les habitants de Terrace Bay, Schreiber, Rossport, White River et de toutes les localités situées le long de la rive nord du lac pourront encore, jusqu'au milieu de l'hiver du moins, prendre le train jusqu'à Thunder Bay. Mais la décision du gouvernement leur enlèvera cette possibilité. Comme la plupart n'ont pas accès au transport aérien, leur choix se limite à l'autobus et à l'automobile, et des études montrent que l'automobile a la préférence.

La suppression du service ferroviaire voyageurs au Canada constitue manifestement une attaque contre les régions, même dans le sud de l'Ontario, qui s'en tirera, puisque le corridor y sera maintenu. Mon collègue, le député de Brantford, a pris la parole ce matin lorsqu'il a déposé des pétitions. VIA Rail va cesser de desservir sa localité. La localité de Havelock ne pourra plus compter sur le service de VIA Rail. De Niagara Falls jusqu'à Toronto, en passant par Hamilton, le service ferroviaire sera assuré par Amtrak. Cela semble vraiment ridicule, mais est-ce vraiment le cas?

Cela fait-il partie du vaste programme du gouvernement qui a, tout d'abord, déréglementé le secteur en question, puis signé l'Accord du libre-échange, afin de permettre l'américanisation de nos services de transport? Les sociétés ferroviaires de transport de marchandises ont des droits de circulation au Canada maintenant, et voilà qu'Amtrak va assurer le service jusqu'à Toronto. La situation n'est pas la même qu'à Montréal, où il s'agit d'assurer la correspondance avec le réseau américain, ce qui est tout à fait sensé, et cela n'a rien à voir non plus avec le fait qu'à partir de Windsor, dans le couloir concerné, c'est la société Amtrak qui assure la correspondance avec les États-Unis; il s'agit en l'occurrence d'assurer un service au Canada et c'est là une tâche qui nous revient.

Les répercussions sur les régions seront catastrophiques. Nous savons que dans le domaine du tourisme seulement, les touristes étrangers qui utilisent VIA Rail dépensent plus de 600 millions de dollars par année. On ne pourra plus compter sur ces recettes. Il ne sera pas question qu'un entrepreneur paie, en contrepartie, les yeux de la tête pour les services du CN ou du CP.

Je pourrais poursuivre dans cette veine bien longtemps. C'est vraiment un sujet qui me tient à coeur, presque autant qu'au député de Regina—Lumsden. En conclusion, je tiens à dire que nous n'abandonnerons pas; nous allons poursuivre la lutte jusqu'au bout.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat en tant que député d'une région dominée par l'agriculture et les petites entreprises.

Étant donné que mon collègue de Brandon—Souris a fort bien cerné toute la question sur le plan de l'agriculture, je voudrais me placer du point de vue des petites entreprises.

Nos vis-à-vis ne cessent de parler d'augmentations de taxes et de réductions des dépenses et de prétendre qu'il y a quelque chose de répréhensible dans ces deux objectifs. Manifestement, il est temps de faire davantage face à la réalité au Canada.

À ce stade-ci, notre dette nationale s'élève à environ 330 milliards de dollars et elle sera probablement de l'ordre de 350 milliards de dollars d'ici au printemps. Tout cet argent représente le résultat du gaspillage des gouvernements libéraux précédents et l'intérêt qui s'est accumulé à ce chapitre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Vous l'avez doublée ces cinq dernières années.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Je suis d'accord avec le député de l'opposition, lorsqu'il affirme que la dette a doublé en cinq ans. C'est la vérité, mais c'est à cause de l'intérêt composé attribuable aux dépenses excessives du gouvernement libéral. Je défie les députés de l'opposition, lorsqu'il sera temps de me poser des questions, de me demander de quoi se compose la dette. Je serai très heureux de répondre. Je vous mets au défi.

Il est clair pour la plupart des Canadiens raisonnables, bien sûr, pas pour l'opposition, que nos recettes doivent augmenter et nos dépenses diminuer. C'est la seule manière de nous sortir du pétrin.

Oui, madame la Présidente, les taxes ont augmenté. Toutefois, contrairement à nos extravagants prédécesseurs, nous dépensons actuellement beaucoup moins au chapitre des programmes gouvernementaux que nous ne recueillons en recettes.

Nous avons pris d'autres mesures importantes. Environ 12 000 postes ont été supprimés, ramenant ainsi l'effectif de la fonction publique à son niveau de 1973. Nous avons privatisé un certain nombre de sociétés d'État non essentielles, notamment des entreprises comme de Havilland et Canadair, qui, en tant que sociétés d'État, pesaient lourd sur les épaules des contribuables canadiens. Elles sont passées au secteur privé et sont prospères aujourd'hui. Elles emploient plus de gens que jamais auparavant. Un gouvernement qui peut imposer des taxes et prendre des règlements n'a certainement pas besoin de posséder ces entreprises.

Nous avons aussi pris d'autres mesures. C'est le budget du printemps qui a provoqué le présent débat. Oui, le gouvernement réduit ses dépenses. On en parlait dans le budget: VIA, diverses bases militaires, Radio-Canada, d'autres programmes. Comment diable pourrait-on réduire les dépenses du gouvernement sans supprimer certains programmes? Il semble évident aux députés de ce côté-ci de la Chambre et à la plupart des Canadiens sensés qu'il faut réagir face à la dette et au déficit, dont nous connaissons d'ailleurs la cause.

• (1250)

Outre les mesures envisagées, il convient de mentionner la réforme fiscale. Cette initiative nour permettra de contenir les dépenses et de réduire le déficit. La taxe sur les produits et services remplacera la taxe de vente fédérale actuelle. Il n'y a absolument rien de neuf là-dedans. La taxe de vente fédérale au Canada remonte à 1924. Les Canadiens payent la taxe de vente depuis 65 ans, ce qui représente beaucoup d'argent; la taxe sur les ventes des fabricants a rapporté cette année au Trésor fédéral 17 milliards de dollars. C'est la deuxième principale source de recettes dont dispose le gouvernement fédéral et il doit nécessairement la remplacer par quelque chose d'autre.

La seule chose sur laquelle tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord, c'est lorsqu'ils déclarent que la taxe sur les ventes des fabricants comporte des carences essentielles et qu'il faut la remplacer. L'année dernière, le comité des finances a adopté à l'unanimité une motion qui le déclare expressément. Le ministre des Finances a donc fait son devoir et proposé une taxe sur les produits et services qui, grâce au Ciel, a suscité bien des débats partout au Canada. Pour la première fois, de nombreux Canadiens découvraient l'existence d'une taxe de vente qui rapporte beaucoup d'argent et dont ils ignoraient l'existence parce qu'elle était cachée. Plus nous arriverons à susciter de débats, de discussions et de consultations, mieux cela vaudra. Les Canadiens sont au fait de la proposition.

Selon certains, la nouvelle taxe de vente devrait peut-être s'appliquer à beaucoup plus de produits. Selon d'autres, elle ne devrait pas s'appliquer aux denrées alimentaires essentielles. Ce sont ces gens-là qui maintenant, par hypocrisie, reprochent au gouvernement de faire une distinction entre la nourriture achetée au restaurant et la nourriture essentielle.

Ou bien la taxe doit s'appliquer à tous les produits, ou bien elle ne doit s'appliquer qu'à certains d'entre eux; d'où la nécessité d'exempter certains produits. C'est une conclusion tout à fait logique, et qui ne mérite certes pas les reproches de l'opposition.

La taxe de vente fédérale actuelle prévoit quatre niveaux d'imposition, soit 9 p. 100, 11 p. 100, 13,5 p. 100, et jusqu'à 19 p. 100 dans certains cas. Nous taxons les entreprises canadiennes qui doivent assumer la taxe sur les ventes des fabricants, alors que les concurrents étrangers échappent à cette entrave. Nos entreprises se trouvent donc ainsi désavantagées au niveau de la commercialisation, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous perdons ainsi des emplois.

Par ailleurs, le prix de la majorité des produits d'importation sur lequel la taxe est calculée ne comprend pas les frais de commercialisation et de distribution des fabricants étrangers, alors que le prix des produits de nos fabricants les comprend d'habitude. Il s'ensuit qu'en moyenne, la taxe payée sur la plupart des produits canadiens taxables est au moins supérieure d'un tiers à la taxe imposée sur les produits des concurrents. Comme l'importateur paie moins de taxes, il peut baisser ses prix. Nous sommes ainsi moins en mesure de soutenir la concurrence et nous perdons des emplois. Voilà évidemment pourquoi le ministre des Finances a déclaré que la taxe de vente fédérale actuelle tue sournoisement les emplois. Voilà pourquoi je crois que la majorité des Canadiens sérieux, y compris les députés de l'opposition, reconnaissent qu'il faut éliminer la taxe actuelle et la remplacer par autre chose.

D'autres pays industrialisés ont reconnu les réalités économiques actuelles et changé leur fiscalité en conséquence. Aucun pays industrialisé, sauf le Canada, continue d'imposer la taxe sur les ventes des fabricants. Pourquoi voudrions-nous continuer à nous mettre nous-mêmes des bâtons dans les roues?

Les premières propositions visant à modifier la taxe de vente fédérale remontent au début des années 40. Cette taxe cause toutes sortes de problèmes. Comment les résoudre? Pourquoi proposer une taxe sur les produits et services?

Premièrement, elle contribuera aux efforts déployés pour réduire le déficit et aidera à faire en sorte que nous continuions à avoir les fonds nécessaires pour les programmes et les services qu'apprécient les Canadiens. Deuxièmement, cette taxe constitue un élément essentiel du programme du gouvernement qui vise à apporter les modifications nécessaires pour que le Canada puisse être concurrentiel dans le monde moderne. Elle supprimera complètement les taxes de vente fédérales au ni-

veau de la production au Canada. Elle réduira le coût des investissements et permettra aux producteurs canadiens d'être plus compétitifs sur les marchés étrangers aussi bien que par rapport aux importations des autres pays. Elle mettra fin à l'anomalie que présente notre système fiscal, soit de favoriser les producteurs étrangers au détriment des entreprises canadiennes sur notre propre terrain.

Notre pays compte quelque 750 000 petites entreprises. Elles sont la clé et le moteur de la croissance économique. Ce sont elles qui ont répondu positivement aux mesures du gouvernement, qui ont étendu leurs activités et en ont créé de nouvelles, ce qui fait que plus de 1,5 million de Canadiens de plus qu'il y a cinq ans travaillent aujourd'hui. Je m'incline devant les entrepreneurs et les investisseurs qui lancent et font marcher les petites entreprises, parce que c'est à eux que nous devons cette croissance record et même incroyable.

Ces entreprises vont pouvoir réclamer un crédit pour taxe sur intrants afin de récupérer la taxe sur leurs achats. Elles n'auront qu'à déduire la taxe versée à l'achat sur le montant de la taxe due, et verser la différence à chaque échéance. De la sorte, le montant intégral payé en taxe sur les intrants va être intégralement retiré à la fabrication.

Il y aura un seuil suggéré, grâce auquel les entreprises ayant un chiffre de vente inférieur à 30 000$ pourront opter pour participer ou non au régime de la TPS. Il y a déjà des procédures comptables simplifiées. Le gouvernement va fournir une aide sur le plan des coûts d'application. Il y aura une aide aux entreprises qui désireront acheter des caisses plus sophistiquées, pour leur permettre l'amortissement fiscal de ces dépenses. Elles recevront une indemnité d'administration pour leur faciliter les opérations de perception. Toutes ces mesures ont pour but de comprimer les frais d'application et d'assurer une meilleure équité entre les petites et les grosses entreprises.

Troisièmement, il s'agit d'une taxe équitable. Certains ont dit qu'elle est régressive. Je ne vois pas en quoi. Je pense qu'il s'agit d'une réaction instinctive de la part des gens qui n'ont rien de mieux à faire que de critiquer le gouvernement quoi qu'il fasse. Il est certain qu'une taxe proportionnelle au montant de la dépense est bien ce qu'il y a de plus équitable comme impôt sur la consommation. Ceux qui ont de l'argent dépensent plus et payent plus de taxes. Ceux qui gagnent moins, les ménages à bas revenus, seront protégés par un généreux crédit d'impôt remboursable. Il me semble qu'il s'agit d'une taxe éminemment équitable et progressive.

La TPS est un volet du plan d'ensemble adopté par le gouvernement pour édifier une économie plus forte, une économie qui ne soit pas écrasée sous le poids d'une dette énorme, dont le service menace notre prospérité future et mine notre capacité de résister aux fluctuations de la situation économique mondiale.

La TPS va améliorer l'équité du régime fiscal dans son ensemble en instaurant des mesures tendant à protéger les Canadiens à revenu modeste et à bas revenu. Les avantages de la réforme de la taxe de vente vont être importants: la TPS va apporter à tous les Canadiens des revenus supérieurs, un niveau de vie supérieur. C'est là la voie à suivre; et voilà pourquoi le gouvernement s'y emploie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations: Le député de Saint-Boniface.

M. Duhamel: Le député dit qu'il s'agit d'une taxe équitable. Peut-il me dire de quelle façon cette taxe sera juste pour les étudiants des collèges et des universités qui devront payer une taxe supplémentaire sur un certain nombre de produits et services, ce qui ne fera que hausser le coût des études qu'ils essaient de faire afin de pouvoir apporter leur contribution à notre société?

Comment cette taxe sera-t-elle juste pour les personnes âgées et les personnes à revenu fixe qui devront verser une part disproportionnée de leur revenu pour pouvoir survivre dans la société canadienne? Comment sera-t-elle juste pour les petites entreprises pour qui l'administration de cette taxe sera un vrai cauchemar, qui leur coûtera trois ou quatre fois plus cher que les quelque 600$ qu'elles recevront chaque année à cette fin?

Je pourrais donner d'autres exemples, mais je veux que le député me dise comment cette taxe sera juste pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes à faible revenu et les petites entreprises, et en termes clairs, je vous en prie!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Les ministériels parlent toujours en termes clairs, mais les députés de l'opposition ont l'esprit trop embrouillé pour comprendre. C'est une taxe qui est juste pour tous les Canadiens. La réalité, c'est que les libéraux ont accablé le pays d'une dette de près de 350 milliards de dollars à coup de dépassement de crédits, année après année. Ils ont donné aux Canadiens ce qu'ils voulaient, mais n'ont pas eu le courage de leur faire payer suffisamment d'impôts.

Maintenant, pour la première fois en 25 ans, nous avons un gouvernement qui est prêt à faire face à la réalité et à essayer de tirer le pays du chaos économique dans lequel il se trouve. Pouvons-nous compter sur la collaboration des responsables de ce chaos? Certainement pas. Ils s'amusent à la folie, madame la Présidente.

Pas moyen d'avoir une seule suggestion positive de leur part. Ils ne font que critiquer: La taxe est terrible. C'est une horreur. Ne coupez pas dans les services de VIA. Ne coupez pas dans les paiements de transfert. Ne coupez pas dans les programmes gouvernementaux. Augmentez les impôts. Augmentez le déficit. Laissons augmenter la dette nationale. Continuons jusqu'à ce que les recettes fiscales ne servent qu'à payer l'intérêt sur la dette nationale et il n'y aura alors plus un sou pour les personnes âgées, plus un sou pour les étudiants, et les petits entrepreneurs diront: «A quoi bon continuer? Allons travailler pour le gouvernement.» Voilà la situation stupide que nous aurons et vers laquelle les Canadiens se dirigeaient lorsque les gars d'en face étaient en charge du gouvernement.

• (1300)

M. Jordan: Madame la Présidente, mon collègue essaie de minimiser les effets que la TPS aura sur le Canadien moyen. Ce n'est pas ma question principale—j'y viendrai—mais, si elle est si largement acceptée, comment se fait-il qu'il y ait autant de tumulte au sein de son propre caucus?

C'est une bonne idée, nous dit-il. Peut-être pourrait-il répondre à ma question.

Cette taxe devait être visible, elle ne le sera pas. Pourquoi? Pourquoi ne sera-t-elle pas visible? On l'avait promis. Elle ne devait pas produire de nouvelles recettes. Vous vous souvenez de cela? Ce n'est plus le cas. Elle devait être simple. Demandez à n'importe quel petit commerçant si, pour le moment, il pense qu'elle sera simple. Le député pourrait-il répondre à ces trois questions?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre à ces questions. Tout d'abord, qui aime les taxes? Pas moi, et certainement pas les députés d'en face. Le député s'étonne qu'il y ait des gens qui n'aiment pas ce qu'ils perçoivent comme une augmentation de taxes. Tout d'abord, je pense qu'il est temps que l'opposition cesse de dire que c'est une nouvelle taxe. C'est une taxe qui en remplace une autre qui. . .

M. Duhamel: Soyez sérieux.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): . . .qui, comme l'opposition l'a admis elle-même, est fondamentalement mauvaise, nous coûte des emplois, ruine notre économie et doit être remplacée, ce qu'elle n'a pas eu le courage de faire lorsqu'elle était au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Vous comparez des bananes et des carottes.

M. Duhamel: Répondez à la question.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Oh, ils sont montés de l'autre côté. Madame la Présidente, pourrais-je avoir plus de temps, car je voudrais donner quelques chiffres que j'ai ici à propos des dépenses du gouvernement. En dollars courants, puisque c'est l'habitude ici de parler en dollars courants, en dollars courants donc. . .

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudrait que nous lui accordions le consentement unanime pour poursuivre sa réponse.

Des voix: Non!

M. Gauthier: Après toutes ces balivernes? Assurément pas!

M. Wilson (Swift Curent—Maple Creek—Assiniboia): Voilà la réponse, madame la Présidente; la vérité leur blesse les oreilles.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et observations est terminée. Reprenons le débat.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, c'est certainement un honneur que d'être de retour au Parlement et je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion dont nous sommes saisis.

Au contraire de ce que vient de dire le député d'en face, la situation actuelle de l'économie canadienne et les conséquences qu'auront les propositions gouvernementales innombrables sur les Canadiens pendant des années à venir ne constituent assurément pas un sujet agréable à traiter.

Quand j'ai visité ma circonscription de Hillsborough et d'autres régions du Canada cet été, j'ai été submergé de plaintes formulées par des Canadiens ordinaires qui travaillent durement. Ils en veulent énormément au gouvernement qui cherche à leur imposer une taxe tout à fait nouvelle et injuste. Ils ragent de voir qu'on se propose de détruire leur réseau ferroviaire national et de modifier le programme d'assurance-chômage. Ils se demandent de quel droit le gouvernement, pour financer des programmes de recyclage, dont il est en temps normal entièrement responsable, veut-il prélever 15 p. 100 des cotisations qu'ils ont versées en toute bonne foi à la caisse de l'assurance-chômage.

L'Île-du-Prince-Édouard, ma province natale, est ébranlée par les conséquences économiques de la fermeture de la BFC de Summerside. On ne lui a proposé aucune solution de rechange. Comment vont-ils pouvoir compenser cette lourde perte? Perdront-ils un jour le sentiment d'avoir été trahis et écartés?

Tous les projets du gouvernement mentionnés aujourd'hui dans la motion secouent davantage la situation économique, déjà passablement fragile, de certaines régions du Canada. Je maintiens que l'avenir semble sombre, surtout pour le Canada atlantique aux prises avec de profondes disparités régionales. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont bien prêts à verser leur juste part, mais ils veulent, en retour, être traités de façon équitable par le gouvernement. Jusqu'à maintenant, ils n'ont rien reçu. Même les subventions de l'EDÉR, de l'ARDA, du MEIR et de l'APÉCA, qui ont à peine suffi à aborder le problème, ont maintenant été éliminées. Le gouvernement croit-il vraiment que ces gens se nourrissent seulement d'eau salée?

D'après le document intitulé *Regional Disparity in Canada 1989* et publié par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et d'après la définition qu'on y donne des régions victimes de profondes disparités, là où le revenu de l'habitant correspond à moins de 70 p. 100 du revenu gagné moyen par habitant, Terre-Neuve affichait le plus fort taux de disparité profonde au Canada, avec 95 p. 100. Venaient ensuite l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, dont les taux s'établissaient à 50 p. 100 en 1987, exactement comme en 1986.

Ces chiffres nous apprennent donc que plus d'un million de Canadiens de la région atlantique vivent d'un revenu inférieur au revenu gagné moyen des Canadiens. Ces statistiques ont de quoi nous surprendre. Mais il est intéressant de constater que le gouvernement continue de camoufler sa piètre performance en prétendant avoir créé 1,5 million d'emplois depuis septembre 1984. Ce que nous voulons savoir, c'est où sont tous ces emplois qui ont été créés?

Au Canada atlantique, plus d'un million de contribuables doivent subvenir à leurs besoins avec un revenu inférieur à la moyenne nationale. Ces gens doivent tout de même se plier aux exigences des projets du gouvernement qui va puiser dans les poches de tous les contribuables canadiens. Les habitants de la région atlantique et de tous les coins du pays m'ont informé et ont tenté de dire au gouvernement qu'ils en avaient ras le bol.

Avec sa politique fiscale qu'il voulait solide, le gouvernement a fait doubler la dette publique totale en moins de cinq ans. Après avoir augmenté nos impôts de près d'un tiers, le gouvernement veut maintenant que les contribuables canadiens puisent dans le tréfonds de leurs poches pour le renflouer par suite de sa mauvaise gestion de l'économie. Entre-temps, nous perdons de plus en plus de services et de programmes sociaux.

Et voilà que le gouvernement nous arrive avec un nouveau tour de passe-passe, la taxe sur les produits et services. Qu'il faut être arrogant, Madame la Présidente, pour oser penser que le peuple canadien se laissera ainsi berner et croira que la nouvelle taxe est meilleure que l'ancienne, quand la situation ne fait qu'empirer pour le simple citoyen canadien.

Comme le chef de l'opposition l'a déclaré à la Chambre jeudi dernier, on a menti aux Canadiens en leur disant qu'ils seraient imposés à un taux moins élevé qu'il ne le sera en réalité. Nous savons tous que la taxe ne sera pas sans incidence sur les recettes et qu'elle ne sera pas visible. Ce qui sera visible, par contre, ce sont les difficultés qu'elle créera.

Le gouvernement est le seul à ne pas comprendre que les Canadiens ne se laisseront pas leurrer par ce nouveau tour de passe-passe. Cela fait cinq ans qu'on nous rebat les oreilles avec la relance de l'économie, ce qui aurait dû permettre au gouvernement d'améliorer sa situation financière. Au cours de la même période, le gouvernement a amputé les dépenses publiques de milliards de dollars. Et voilà maintenant qu'on nous dit avoir besoin d'une nouvelle taxe à la consommation pour réduire le déficit.

La TPS n'est rien d'autre qu'une razzia sans précédent dans les poches des Canadiens ordinaires, qui verront les taxes, l'inflation et les taux d'intérêt augmenter tandis que le nombre d'emplois diminuera. Elle va jeter le milieu des affaires dans le chaos et créer un cauchemar administratif pour les petites entreprises. Plus de 82 000 petites et moyennes entreprises, qui font partie de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, s'opposent à la TPS.

Examinons rapidement l'effet de la TPS proposée sur la famille canadienne ouvrière moyenne. Le *Financial Post* du 19 septembre 1989 rapportait les propos du ministre des Finances: «La taxe sera avantageuse pour les familles qui gagnent moins de 30 000$ par an.» La grande faveur que le ministre accorde à ces familles ouvrières est le crédit remboursable amélioré pour taxe de vente.

Je voudrais citer quelques chiffres que le Conseil national du bien-être social a présentés au comité permanent des finances dans un mémoire où il réclamait un allégement fiscal pour les Canadiens pauvres. Le Conseil a calculé qu'en 1984, les parents seuls qui touchaient un revenu annuel de 10 000$ à 15 000$ ont payé environ 388$ en taxe de vente fédérale. En 1991, même si l'on tient compte du crédit pour taxe de vente, ces familles à faible revenu paieront encore environ 553$ en TPS nette.

• (1310)

C'est 42 p. 100 de plus qu'elles ne payaient en 1984. Le fait est que la situation des familles pauvres sera pire en 1991 si la TPS est imposée, par rapport à celle qu'elles ont connue avant les prétendues réformes des cinq dernières années. Les choses vont se détériorer encore plus en 1992 quand l'inflation va commencer à gruger les fameux crédits d'impôt.

Tous les députés savent que presque 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe de vente. Est-il possible que tant de personnes aient tort, que seuls le ministre des Finances et le premier ministre aient raison? Il faut être très arrogant pour le croire. Je pourrais donner toute une liste de particuliers et d'organisations qui ont fait des études et des recherches sur la TPS, y compris des groupes de ma circonscription avec lesquels je me suis entretenu. Tous ont les mêmes raisons de s'opposer à cette prétendue réforme fiscale.

Comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je dis au gouvernement: reléguez ce projet aux oubliettes et proposez une meilleure réforme fiscale que les Canadiens pourront accepter.

Ne disposant que de quelques minutes, j'aimerais commenter brièvement les modifications proposées au régime d'assurance-chômage. Encore une fois, le gouvernement s'en prend au travailleur canadien ordinaire. Plus précisément, ces changements à l'assurance-chômage vont avoir des conséquences désastreuses sur l'économie de l'Atlantique en général et de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des insulaires travaillent dans des secteurs saisonniers comme le tourisme, l'agriculture et la pêche. Donc, les prestations d'assurance-chômage font partie intégrante des revenus dans notre province.

Ceux qui touchent l'assurance-chômage ne sont pas tenus responsables du fait qu'ils sont sans emploi. C'est un filet de sécurité, et les travailleurs paient volontiers leurs cotisations pour se protéger au cas où ils seraient mis à pied. J'aimerais relater un incident survenu dans ma circonscription il y a quelques semaines. De passage à Charlottetown, les membres du comité d'assurance-chômage ont entendu un groupe de témoins leur raconter cette histoire.

Un travailleur sur un chantier de construction s'affaisse, victime d'une défaillance cardiaque. Les ambulanciers arrivent, mais le travailleur refuse d'aller à l'hôpital, tout simplement parce qu'il doit travailler toute la semaine pour être certain d'avoir droit aux prestations. Beaucoup d'employés n'ayant pas de régime de congés de maladie ou d'invalidité à long terme sont forcés de travailler alors qu'ils devraient consulter un médecin. Ils n'ont pas le choix: ils restent au travail jusqu'à ce qu'ils soient admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Si les changements proposés entrent en vigueur, l'employé devra travailler plus longtemps pour avoir droit à des prestations réduites.

Un autre aspect des changements à l'assurance-chômage qui me tracasse, c'est la réattribution de 1,29 milliard de dollars aux programmes de formation des travailleurs. Cette proposition n'est rien de moins qu'une insulte aux Canadiens de l'Atlantique. Quelle sorte de recyclage faut-il proposer aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur donner la chance, le droit, de continuer de travailler et de vivre chez eux, dans leur province?

La vérité, c'est qu'ils contribueront financièrement à un programme qui les forcera à partir pour aller chercher du travail dans le centre du Canada, ce qui effritera encore plus la structure sociale et économique de notre province. Notre région est unique en raison de son taux de chômage élevé, du travail saisonnier et du bas niveau des salaires. Le gouvernement ferme les yeux sur la situation et continue de refuser de mettre en oeuvre des programmes de plein emploi qui offriraient des possibilités intéressantes et à long terme de travail dans les provinces atlantiques. Est-il sensé d'obliger les gens à se recycler lorsqu'on n'a pas d'emplois à leur offrir? Ce dont le Canada atlantique a besoin, c'est d'une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Tant que nous n'en aurons pas, il faudra maintenir le programme d'assurance-chômage comme il est.

Le taux de chômage actuel à l'Île-du-Prince-Édouard est de 14,1 p. 100 et l'avenir ne semble pas très prometteur. Le gouvernement devrait promouvoir une plus grande flexibilité et un accroissement des prestations pour tenir compte des difficultés économiques qui sont le lot des gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Canadiens des provinces atlantiques attendent que le gouvernement fasse quelque chose pour montrer qu'il reconnaît et respecte leurs besoins particuliers. Nous n'avons reçu aucun signe jusqu'à maintenant.

Pour terminer, je veux dire que j'appuie la motion du chef de l'opposition et j'invite les députés à écouter leurs électeurs, à condamner le gouvernement qui cherche à anéantir le système socio-économique que les Canadiens ont bâti et à dénoncer ce gouvernement qui trahit la population.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour traiter la motion à l'étude aujourd'hui. Je suis fier que ce gouvernement se soit engagé à bâtir une économie forte, une économie qui soit concurrentielle parmi les nations commerçantes du monde.

Pour atteindre ce but, il faut jeter des bases solides qui permettront à notre économie de prospérer dans les années à venir. Les mesures qui tendent à contenir le déficit et à réduire la dette nationale sont un élément essentiel de ce fondement pour l'avenir. Celles qui visent à établir un cadre financier solide en vue d'un développement économique durable sont aussi indispensables à la réalisation de nos objectifs. Ces derniers se reflètent dans la promesse par le gouvernement d'une bonne politique des transports.

Les transports sont le nerf de notre économie nationale, et ils le resteront. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à donner aux Canadiens un système de transport sûr et efficace. Ce système est la base sur laquelle s'érige notre politique de réforme de la réglementation économique.

Avec l'avènement du libre-échange, le rôle que jouent les transports dans le développement économique devient de plus en plus central, à la veille d'une nouvelle décennie, d'un nouveau siècle. Un système de transport rentable est essentiel pour que le Canada maintienne sa position dans le commerce mondial et l'améliore.

Pour relever le défi, nous devons utiliser au maximum chaque mode de transport: avion, train, navire, automobile, camion ou autocar. Subventionner indéfiniment un mode de transport qui coûte de plus en plus cher et qui sert de moins en moins n'est pas un investissement solide dans notre avenir, d'autant plus que l'argent investi est celui des impôts. C'est exactement là où nous en sommes avec notre réseau national de trains de voyageurs.

L'aide financière à VIA Rail a atteint le niveau sans précédent de 644 millions de dollars en 1988. Cela revient à une subvention moyenne de 100$ par usager.

Nous faisons payer cette subvention par tous les Canadiens, mais seulement 3 p. 100 du public voyageur utilise ce moyen de transport. Les Canadiens ont montré leur préférence pour d'autres moyens de transport. L'automobile, dont la part du marché est de 84 p. 100, est nettement le mode qu'ils préfèrent.

Contrairement à toutes les affirmations qui ont circulé ces derniers mois, le rendement de VIA Rail se détériore. Il ne s'améliore pas. Bien que les recettes de 1988 accusent une hausse de 13 p. 100 ou 26 millions de dollars, le coût d'exploitation s'est accru de 15 p. 100 ou 94 millions, avec le résultat que le gouvernement a dû verser à VIA, pour son exploitation uniquement, 68 millions de plus en subventions. Cela veut dire que, pour chaque dollar de recette supplémentaire de VIA en 1988, le gouvernement a dû payer 2,62$ de plus. Donc, pour chaque dollar de recette supplémentaire, nous dépensons 2,62$ de plus.

Fidèles à leur modèle économique, les néo-démocrates affirment qu'il faut maintenir le service puisque les recettes se sont améliorées, mais ils n'en mentionnent jamais le coût. C'est la logique qu'ils emploient dans leur raisonnement.

Comme vous pouvez le constater, il fallait agir promptement pour stopper cette saignée. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé une nouvelle orientation pour VIA et a demandé à la société de préparer un nouveau plan d'affaires qui tienne compte de ses nouveaux niveaux de référence. On a demandé à VIA d'envisager toutes les options qui lui permettraient de fonctionner dans les limites de son budget, y compris des mesures comme des augmentations de tarif, l'abandon de lignes, la réduction des services sur certaines lignes et la prise en charge de services par des intérêts privés.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement reconnaît que, dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre, il y a certaines collectivités vraiment isolées qui n'ont pas accès à quelque autre mode de transport que ce soit. Pour répondre à ce besoin, neuf lignes dans cinq provinces seront maintenues et subventionnées. Le plan d'affaires de VIA Rail est actuellement à l'étude et une annonce sera faite en temps opportun. Le gouvernement prévoit que la performance financière et opérationnelle de VIA s'améliorera et que la société sera plus efficace.

Mon gouvernement s'est distingué pendant les quatre dernières années par sa responsabilité financière et une répartition judicieuse des ressources financières fédérales. Lorsque l'argent est rare, on le dépense là où on en a le plus besoin, là où les chances d'obtenir des résultats sont les meilleures.

• (1320)

J'invite les députés d'en face et même tous les Canadiens à regarder les faits et à juger d'eux-mêmes de la validité des réalités financières avec lesquelles nous devons actuellement composer. Si nous avons dû prendre des décisions difficiles, c'est qu'en 1984, nous avons hérité d'une dette. C'est un legs que, personnellement, je ne tiens pas à transmettre à mes enfants et à mes petits-enfants. Les choix difficiles que nous avons eu à faire nous ont permis de réduire le taux de croissance du déficit et de baisser le taux d'inflation à un niveau plus acceptable.

Une gestion financière responsable alliée à des politiques économiques saines ont ouvert la voie à un taux de croissance économique qui se classe parmi les plus élevés dans le monde industrialisé.

À titre de citoyens responsables, nous devons garantir à nos enfants les mêmes possibilités de développement dont nous avons joui. En ma qualité de membre du gouvernement, je ferai dès maintenant tout ce que je pourrai pour que cet objectif soit atteint.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs, des petites entreprises et de tous ceux qui ne pourront comparaître devant le comité des finances pour lui faire part de leur indignation face au projet de taxe sur les produits et services. Ce gouvernement s'est d'abord fait élire, en 1984, en raison surtout de la promesse de réforme fiscale de M. Mulroney.

On prétendait, non sans raison, que le régime fiscal canadien était inéquitable et que la charge des impôts et des taxes était mal répartie entre les contribuables. L'actuel premier ministre s'est alors présenté comme un grand gestionnaire de l'économie, voire comme le héros de la grande entreprise. Cinq ans plus tard, on constate que le premier ministre a plus que doublé la dette nationale, qu'il a adopté des mesures fiscales régressives et paralysantes et qu'il a orchestré une attaque en règle contre les revenus de la classe moyenne.

En 1989, nous prenons conscience que le premier ministre et ses collègues ont de la réforme fiscale une vision fort différente de la nôtre. Pendant l'été, j'ai fait une sorte de sondage dans ma circonscription pour savoir quels étaient, d'après mes électeurs, les principaux problèmes auxquels le pays faisait face. Je m'attendais, un peu naïvement peut-être, que les réponses concerneraient principalement l'avortement, l'accord du lac Meech ou le problème local de l'aéroport international Pearson. Certains électeurs ont certes mentionné ces questions, mais la majorité d'entre eux ont donné comme problème majeur les politiques inéquitables du gouvernement en matière d'impôt.

Mes électeurs sont horrifiés d'apprendre qu'après cinq ans de discours creux sur la réforme fiscale, les conservateurs ne trouvent rien de mieux à leur offrir que la taxe sur les produits et services, une taxe régressive et inflationniste qui constitue la plus grosse ponction fiscale de l'histoire du Canada.

Lors d'un récent congrès conservateur à Ottawa, M. Wilson a déclaré aux fidèles du parti que la TPS était impopulaire, mais nécessaire. Eh bien, il a à moitié raison. La taxe est impopulaire, mais elle n'est pas nécessaire.

Un bref coup d'oeil à l'histoire du gouvernement conservateur permet de constater qu'il n'a pas du tout tenu ses promesses en matière de réforme fiscale. Par exemple, la réforme fiscale qu'il a réalisée depuis 1984 signifie qu'un célibataire dont le revenu est égal au seuil de la pauvreté tel que défini par Statistique Canada a vu son fardeau fiscal augmenter de 38,9 p. 100 sous le gouvernement actuel tandis qu'un célibataire gagnant 60 000 dollars par année a vu le sien s'accroître de 6 p. 100 seulement. Est-ce bien la réforme fiscale promise par les conservateurs?

Autre exemple: la famille avec deux enfants et un seul revenu de 24 000 dollars, c'est-à-dire le seuil de la pauvreté. Le premier ministre et Michael Wilson lui ont arraché 61 p. 100 de plus.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est la troisième fois que la députée appelle le ministre des Finances ou le député d'Etobicoke-Centre par son nom. Elle devrait maintenant savoir que c'est interdit et elle devrait appeler le ministre des Finances par son titre. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'une erreur, mais après trois fois, je pense que c'est délibéré. La députée de Mississauga-Est.

Mme Guarnieri: Je vous assure, madame la Présidente, que c'était une erreur. Ce n'était pas délibéré.

Encore une fois, au contraire, la famille gagnant 100 000 dollars n'a subi qu'une modeste augmentation de 7,7 p. 100.

Les Canadiens commencent à dire: «Si c'est ça, la Renaissance, ramenez-nous au moyen-âge.» La nouvelle taxe sur les produits et services fait penser à la doublure en satin d'un cercueil de métal. Lorsque le ministre des Finances a annoncé le projet, il a promis que la TPS aurait un avantage énorme sur la taxe sur les ventes des fabricants parce qu'elle serait visible pour le consommateur. Eh bien, nous ne sommes pas au bout de la supercherie et de la fourberie. Les premiers ministres provinciaux reconnaissent que ce projet de taxe mal conçu sera un véritable cauchemar administratif et ne sont tout simplement pas disposés à participer à la folie du ministre des Finances. Cette taxe n'a accompli aucun de ses objectifs voulus et promis.

La TPS ne sera pas visible parce que, comme le ministre l'a déclaré lui-même, la loi ne donne pas au gouvernement fédéral le pouvoir d'imposer une méthode de perception de la taxe aux détaillants canadiens. Il sera impossible aux consommateurs de savoir s'ils paient ou non la taxe. Le produit qu'ils achètent aura-t-il été pré-taxé, non taxé ou re-taxé? Tout ce qu'ils sauront, c'est qu'ils sont surtaxés. La conception que le gouvernement actuel se fait de la réforme fiscale n'est rien d'autre que hausse de taxes et pillage.

On calcule que la TPS va arracher aux contribuables au moins 6 milliards de dollars de plus que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants. Ce chiffre, tiré du propre document de travail du gouvernement, contredit complètement l'autre promesse du ministre des Finances qui assurait que la taxe sur la valeur ajoutée aurait un effet neutre sur les recettes. Cette taxe n'est pas neutre. C'est un véritable poison pour la plupart des Canadiens.

Tout comme les autres mesures fiscales du gouvernement actuel, elle n'est rien d'autre qu'une tentative à peine voilée d'exploiter le Canadien moyen. Vous vous rappelez peut-être le cambrioleur de banque qui, il n'y a pas longtemps, se présentait au guichet la tête recouverte d'un sac de plastique transparent. Les Canadiens peuvent reconnaître le ministre des Finances sous son déguisement.

Il est affligeant d'entendre l'argument spécieux que le premier ministre offre depuis quelques mois en faveur du projet. Il a à maintes reprises tenté d'induire les Canadiens en erreur en déclarant qu'une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services constitue une grande amélioration par rapport à la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants et que les consommateurs pourraient même voir baisser les prix. Après tant de rapports, après tant de prédictions d'échec de tout le monde, de la Chambre de commerce du Canada à l'Organisation nationale anti-pauvreté, je me demande si la TPS se traduira vraiment par de plus bas prix pour les Canadiens. Le premier ministre, comme le vieil Ebenezer, ne se découvrira une conscience qu'après avoir vu le spectre, aux prochaines élections.

Permettez-moi d'expliquer comment la nouvelle taxe sera appliquée. Dans le système actuel de la taxe au niveau du fabricant, un sofa coûtant 500$ est taxé à 13,5 p. 100, ce qui représente en gros 67$. Le coût du sofa, à l'expédition, est donc de 567$. Une fois la TPS mise en vigueur, tout montant de taxe payé lors du transfert d'un produit est remboursable au fabricant ou au détaillant et c'est toute la valeur ajoutée qui est taxée au niveau du prix de vente au consommateur, c'est-à-dire vous et moi. Dans notre exemple du sofa à 500$, si le détaillant a une marge brute de 100 p. 100, le consommateur devra payer 1 090$, dont 90$ de taxe à comparer aux 67$ de notre exemple. Ces chiffres ne s'appliquent, bien sûr, que si le fabricant n'a pas décidé de modifier sa structure de prix initiale et continue à vendre le sofa 567$ au détaillant.

• (1330)

Peut-être l'arithmétique particulière du premier ministre a-t-elle réussi à tromper ses partisans du comité des finances, mais elle ne semble avoir convaincu personne d'autre. Si c'est là la conception qu'a le premier ministre d'une réduction de taxe, alors nous pouvons facilement comprendre comment la dette nationale a doublé sous sa direction. Le ministre explique toutes les plaintes en disant que toute taxe est impopulaire. Personne, ajoute-t-il, n'aime se faire imposer une nouvelle taxe. Par conséquent, les milliers de Canadiens ordinaires qui ont signé des pétitions, écrit à leur député ou témoigné devant le comité n'ont aucune espèce d'importance.

Si le premier ministre ne veut pas nous écouter, qu'il prête donc l'oreille à ce que disent ses anciens alliés, qu'il écoute les arguments contre la TPS du monde des affaires et de groupes tels que la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne de l'immeuble. Que faut-il présenter de plus au ministre?

M. Bulloch, de la Fédération de l'entreprise indépendante qui représente 82 000 petites entreprises, a déclaré, et cela m'a été confirmé par de nombreux chefs d'entreprise de ma circonscription, que le Canada allait assister à un nombre sans précédent de fermetures de petites entreprises. Les sociétés qui ont déjà de très faibles marges bénéficiaires auront bien de la difficulté à survivre. Les coiffeurs, les propriétaires de magasins à prix modiques et les cordonniers sont tous des gens d'affaires qui devront absorber le coût d'une nouvelle taxe, afin de demeurer compétitifs. Et je ne fais même pas mention des coûts de la paperasse supplémentaire que nécessitera l'application de cette nouvelle taxe, véritable cauchemar administratif. Les petites entreprises seront également frappées d'autres façons. La taxe sur les produits et services réduira le pouvoir d'achat global des Canadiens, accroîtra le taux de chômage et entraîne-

ra dans l'ensemble un ralentissement de l'économie. Ces facteurs combinés auront des répercussions catastrophiques sur la viabilité de la plupart des petites entreprises, car elles n'ont pas les ressources financières voulues pour absorber ne serait-ce que des pertes à court terme.

On m'a fait part d'un excellent exemple des répercussions de cette taxe sur les chefs d'entreprises indépendantes dans une lettre que j'ai reçue de la Western Canadian Wheat Growers Association. Les intéressés me signalent que la taxe sur les produits et services réduira de façon marquée les marges bénéficiaires de plusieurs façons et forcera les agriculteurs à abandonner leurs exploitations.

Ainsi, les ventes de terrains seront assujetties à la taxe, ce qui augmentera le coût des achats de terrains que l'agriculteur devra financer. Le gouvernement promet de rembourser la taxe aux agriculteurs, mais les frais financiers que l'agriculteur devra assumer entre la date d'achat et le moment du remboursement, ne seront pas remboursés. Le prix du matériel agricole augmentera du fait de la nature inflationniste de la taxe. En fait, l'association des céréaliers en question affirme qu'en définitive, toutes ces augmentations de prix pour tous les achats de produits importés en tout ou en partie se révéleront désastreuses. Un sentiment. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

Mme Guarnieri: Étant donné que j'ai été interrompue tout à l'heure, puis-je demander l'indulgence à la Chambre, afin de terminer ma conclusion?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Guarnieri: Un sentiment de désespoir de plus en plus grand envahit le pays et entraîne une réaction qu'on qualifie de révolte fiscale. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un mouvement ayant des objectifs politiques, car il est plutôt organisé par de simples Canadiens qui trouvent tout à fait inacceptables les orientations que le gouvernement entend donner au Canada.

Le gouvernement parle beaucoup des préoccupations des gens ordinaires. Il est temps que le premier ministre appuie ses belles paroles par des gestes concrets. Même certains députés conservateurs de l'arrière-ban se mettent à protester contre la taxe. Comment les Canadiens peuvent-ils survivre à l'ouragan Brian?

Mme Langan: Venant d'une circonscription où la circulation automobile aux heures de pointe est effarante, voire épouvantable pendant toute la journée, la députée est-elle d'accord avec le député du gouvernement qui a pris la parole avant elle et qui a fait fi du transport ferroviaire et du transport de banlieue sous prétexte que nous sommes maintenant à l'ère de l'automobile? Partage-t-elle ce point de vue ou a-t-elle autre chose à dire à ce sujet?

Mme Guarnieri: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Quelqu'un qui vient d'une circonscription dont l'accès aux moyens de transport est limité, je pense au métro notamment, quelqu'un qui a voyagé dans cette circonconscription de Mississauga et qui s'est fait prendre dans ce véritable terrain de stationnement qu'est la 401, sait bien que notre système de transport laisse beaucoup à désirer. Je suis obligée de démentir le député d'en face qui vient de faire une telle déclaration.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement ma voisine de Mississauga-Est. Il saute aux yeux que le gouvernement a un travail d'information énorme à faire, surtout auprès des députés des Communes, car les faits et les chiffres qu'elle vient d'avancer sont complètement erronés.

Elle a fait complètement fausse route lorsqu'elle a calculé la taxe sur les ventes des fabricants qui est remplacée par la taxe sur les produits et services. Je voudrais que la députée vienne me voir pour que nous repassions ensemble son discours et que je puisse ainsi lui démontrer où elle s'est trompée dans ses chiffres en transposant les deux taxes, car elle a fait complètement fausse route.

Je me permets d'ajouter quelques mots à propos des petites entreprises. La députée s'est attachée à montrer les problèmes que la taxe sur les produits et services leur occasionnera. Il se trouve que les petites entreprises ne paieront pas de taxe sur intrants au titre de leurs achats comme elles le font maintenant. Elles n'auront aucune taxe à payer sur tous leurs achats, ce qui est autant de gagné puisqu'elles seront mieux en mesure de soutenir la concurrence étrangère. C'est à cela que se résume la réforme fiscale. Elles seront dans une situation beaucoup plus avantageuse après la réforme fiscale que maintenant. Si la députée examinait les rouages du nouveau système, je crois qu'elle l'admettrait.

Mme Guarneri: Madame la Présidente, je suis toute gagnée à la cause de l'information. J'accepte avec joie l'invitation lancée par le ministre de le rencontrer pour examiner les chiffres et peut-être pourrions-nous même nous entendre pour reprendre le débat après cet examen.

J'ai une question à poser au ministre. S'agit-il d'une taxe sur les produits et services ou d'une taxe de régime de libre-échange?

M. Riis: J'ai écouté avec intérêt l'exposé de la députée. Je me demande si elle pourrait préciser un point. Le gouvernement conservateur déclare que la taxe est proposée dans le but de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui nous fait perdre des emplois. Je crois que c'est ainsi que le ministre des Finances a présenté sa nouvelle taxe. Pourtant, si je me souviens bien, cette taxe sur les ventes des fabricants était de 9 p. 100 au moment de l'arrivée au pouvoir des conservateurs, soit au même niveau que la nouvelle taxe proposée. Au fil des ans, la taxe actuelle est passée à 10 p. 100, 11 p. 100, 12 p. 100, 13 p. 100 puis à 13,5 p. 100. Si le gouvernement trouve vraiment que cette taxe est déplorable, qu'elle désavantage nos exportateurs face aux étrangers et qu'elle nous fait perdre des emplois, pourquoi l'a-t-il majorée quatre fois depuis son arrivée au pouvoir?

Mme Guarnieri: La seule conclusion que je peux tirer de ce geste, c'est que certains des conseillers économiques du ministre des Finances ont probablement étudié en Argentine et que leurs théories devraient d'abord être testées sur des animaux.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole ici aujourd'hui au sujet de cette motion qui, je le rappelle, vise à blâmer le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne et cela, à cinq points de vue.

Je tiens à signaler que cette mauvaise gestion n'a rien de surprenant. Elle découle de l'idéologie politique du gouvernement, de sa façon de voir les choses et de sa confiance démesurée dans le marché pour résoudre tous les problèmes.

Cette attitude à l'égard de nos problèmes économiques, cette façon de voir les choses, cette mauvaise gestion nous menacent. Comme l'a dit ce matin mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, le gouvernement ne veut plus parler de l'Accord de libre-échange. Nous, de notre parti, sommes déterminés à en parler encore et encore. Le projet de loi que présente ici le gouvernement découle de l'accord commercial conclu avec les États-Unis. C'est ce qu'on entend par harmonisation.

• (1340)

Je vais me pencher ici sur deux aspects de cette affaire et d'abord, sur les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Le Congrès du travail du Canada a publié la semaine dernière des chiffres alarmants sur l'incidence de ces modifications. Le projet de loi C-21 prévoit plusieurs mesures désastreuses, mais je tiens à préciser que les données du CTC ne portent que sur une seule d'entre elles, à savoir l'augmentation du nombre de semaines de travail nécessaire pour être admissible aux prestations.

Si l'on en croit le gouvernement, 30 000 personnes seulement ne seraient pas en mesure d'accumuler suffisamment de semaines de travail pour avoir droit aux prestations. Le CTC, toutefois, a commandé à Statistique Canada une étude des répercussions du projet de loi C-21 sur les personnes qui ont touché des prestations en 1988. C'est ainsi que Statistique Canada a découvert que 128 724 prestataires n'auraient pas travaillé un nombre suffisant de semaines pour toucher des prestations. Cela représente quatre fois le chiffre indiqué par le gouvernement.

En Colombie-Britannique, le gouvernement prétend qu'il n'y aura que 3 000 personnes touchées. D'après les chiffres de Statistique Canada, ce nombre s'élèvera en fait à 15 845 personnes. Dans l'île Vancouver dont je viens, le chiffre est de 3 060; ce qui entraîne une perte économique de 15 millions de dollars pour ma région. Lorsqu'on parle de mauvaise gestion, il ne faut pas oublier la manipulation habile des chiffres. Le gouvernement a dissimulé cette information. Il n'en a révélé qu'une partie en août, quatre mois après avoir déposé cette proposition, et seulement à la suite d'une demande concernant l'accès à l'information.

Le deuxième élément de l'Accord de libre-échange est la taxe sur les produits et services. Lors de l'adoption de toute mesure importante, il est sage de se demander qui va en bénéficier et qui va être désavantagé. À mon avis, les Canadians, en dépit d'une campagne publicitaire de 7 millions de dollars, savent que cela ne va pas les avantager. Ce sera la grande entreprise, et non la petite, qui en bénéficiera.

Ce sont les représentants de la petite entreprise qui sont venus en foule parler au comité des finances. J'étais là quand le groupe de la Chambre de commerce est venu, lorsque les représentants de la *Home Builders' Association* ont fait leur exposé et que ceux de l'industrie du bâtiment sont venus pour faire le leur. Ils comprennent, malgré cette campagne publicitaire de 7 millions de dollars, que cela ne présage rien de bon. Cependant, il faut comprendre, je pense, que cela découle de l'Accord de libre-échange.

Les crédits

Mon collègue d'Edmonton–Est, dans une question à la Chambre vendredi, a fait allusion à certaines des répercussions de l'Acccord de libre–échange et de la taxe sur les produits et services en ce qui concerne l'énergie. Dans le débat sur le libre–échange l'année dernière, on avait beaucoup insisté sur la question de l'énergie. Comme l'a fait remarquer mon collègue d'Edmonton–Est, la taxe sur les produits et services ajoute 9 p. 100 au coût de l'énergie, cette même énergie que nous vendons aux États–Unis. Mais cette taxe n'est pas incluse dans les exportations, donc les acheteurs américains ne devront pas payer cette taxe et obtiendront l'énergie à 9 p. 100 moins cher que les Canadiens. Ces questions font partie de l'Accord de libre–échange. Vous pouvez être certains que l'Accord de libre–échange va hanter le gouvernement pendant de nombreuses années.

Certains de mes collègues ont déclaré que le gouvernement va être l'un des plus détestés au moment des prochaines élections et que notre parti sera là pour faire en sorte que les gens le comprennent et pour fournir une solution de remplacement.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Champlain (M. Champagne).

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion de blâme de l'Opposition, qui est présentée principalement par les libéraux, et je lis la motion qui dit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris:
>
> 4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricoles, halieutiques et forestières;

Madame la Présidente, je trouve très paradoxal de voir une motion de l'Opposition, principalement provenant des libéraux, qui traite de cette question, dont la foresterie, puisque je voudrais commencer en faisant un petit peu d'histoire. Il y a 29 ans, en juin 1960, le très honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada, se levait dans cette Chambre pour proposer un projet de loi visant à créer un ministère des Forêts pour la première fois dans l'histoire du Canada. Le 11 juillet 1960, la Chambre adoptait le projet de loi à l'unanimité en deuxième et troisième lectures. La Sanction royale a été donnée le 1er août et le nouveau ministère a vu le jour le 1er octobre 1960. Et c'est un gouvernement libéral, madame la Présidente, qui a annulé cette étape importante, qui a aboli le ministère des Forêts, nous obligeant encore une fois à recommencer ce que nous avions fait en 1960.

Et on voit dans la motion qui provient des libéraux qu'on blâme le gouvernement de son abandon de l'industrie forestière. On voudrait dans un premier temps blâmer l'Opposition d'avoir laissé tomber le secteur de la forêt, principalement au niveau des taux d'intérêt. Rappelons–nous l'époque des taux d'intérêt dans les années 1980 à 1984 où les taux ont augmenté d'une façon tellement importante que la plupart des gens qui étaient en affaires ont eu énormément de difficultés à s'en relever, que les gens qui étaient dans les secteurs primaires, tels l'agriculture, les pêcheries et la forêt, ont perdu énormément de terrain, voire même dans certains cas ont fait faillite.

Madame la Présidente, moi, je trouve aussi paradoxal que les libéraux proposent une telle motion, compte tenu du fait que si on fait un bilan de 1984, c'est–à–dire lors de la prise du pouvoir par le parti progressiste conservateur, lorsqu'on fait un bilan de ce qui s'est passé et de ce qui s'est produit en forêt, on peut constater qu'il y a quand même eu des gestes fort remarquables qui ont été posés.

Premièrement, lors de notre arrivée au pouvoir en 1984, nous avions promis pendant la campagne électorale de nommer un ministre d'État, ce que nous avons fait, madame la Présidente. Deuxièmement, lorsque nous sommes arrivés en 1984, l'entente fédérale–provinciale, c'est–à–dire entre le gouvernement fédéral et les provinces, ce qui existait comme entente, c'étaient des querelles à n'en plus finir. Le Québec ne voulait plus parler au gouvernement fédéral. Les provinces ne voulaient plus parler au gouvernement fédéral, et vice versa, à cause de l'arrogance principale que les libéraux portaient à l'ensemble des provinces canadiennes au niveau de leur champ de juridiction.

Ce que nous avons fait, madame la Présidente, en matière forestière, depuis 1984, ce fut de signer des ententes fédérales–provinciales avec chacune des provinces, ententes qui se résument à près d'un milliard de dollars d'investissement pour les cinq années, de 1985 à 1990, en grande partie, dont 662 millions provenaient de fonds fédéraux et l'autre partie, les 500 millions, provenait des provinces. Vous savez, madame la Présidente, au Québec, et plus particulièrement dans la région que je représente, la Région 04, cette entente Canada–Québec, qui soit dit en passant est une entente de 300 millions, dont 150 millions du gouvernement fédéral, a généré près de 29 279 860$ dans notre région, répartis comme il suit: forêts publiques, 19 833 950$; forêts privées, 8 381 530$ et 1 064 380$ dans les réserves indiennes et dans les terres fédérales.

Dans ma circonscription, c'est ce que cela représente, et les producteurs agricoles et les producteurs forestiers savent que le gouvernement progressiste conservateur a fait beaucoup en matière forestière depuis 1984 et, contrairement à la motion présentée par les libéraux, ils savent jusqu'à quel point nous avons été consciencieux de nos préoccupations et consciencieux de trouver avec le gouvernement fédéral des terrains d'entente qui permettent justement à nos producteurs, à nos entreprises, à nos jeunes et à nos gens d'affaires d'investir dans un secteur florissant, d'investir dans un des secteurs d'activités les plus importants en matière d'emploi, c'est 1 sur 17 au Québec, et en matière de retombées économiques.

Madame la Présidente, dans la circonscription de Champlain, cette entente Canada-Québec sur le développement forestier a donné pour près de 17 433 860$, répartis comme il suit: pour la forêt publique, 14 539 430$; pour la forêt privée, 1 830 006$. Et pour les réserves indiennes et autres terres fédérales: 1 064 380$. Cela, madame la Présidente, démontre hors de tout doute, partisanerie exclue, puisqu'on a fait affaire avec un gouvernement libéral provincial, cela démontre hors de tout doute que le gouvernement fédéral, lorsqu'il s'agit de s'entendre avec les provinces, lorsqu'il s'agit de s'asseoir pour trouver des terrains d'entente qui permettent de relancer une activité économique qui avait été laissée à l'abandon par les libéraux, qu'on réussit à trouver les moyens de s'entendre.

• (1350)

Nous avons également mis sur pied, madame la Présidente, pour rafraîchir la mémoire des libéraux en matière de foresterie, au Canada depuis 1984, nous avons également mis sur pied le Conseil canadien des ministres des Forêts, en 1985. Et la mise au point d'une stratégie forestière nationale en 1987. Enfin, nous sommes présentement, comme je le disais au début, à préparer le Comité législatif qui étudiera le projet de loi C-29, loi qui propose la mise sur pied d'un ministère des Forêts à part entière. Et soit dit en passant, les deux partis d'opposition nous donnent leur appui sur une chose qu'on avait déjà faite en 1960 mais qui avait été défaite par les libéraux.

La taxe sur les produits et services est un facteur important de la stratégie à long terme du gouvernement vers l'établissement d'une politique économique viable. Une fois la taxe sur les produits et services en place, le régime fiscal fédéral sera plus progressif et les Canadiens à revenu modeste se retrouveront en meilleure posture. Ces résultats seront obtenus grâce à l'instauration d'un nouveau crédit remboursable. Le crédit sera versé chaque trimestre avant que les produits et services ne soient achetés par les ménages.

La mise en place de la taxe sur les produits et services devrait avoir les effets suivants sur le secteur forestier: les coûts de production baisseront puisque la nouvelle taxe ne s'appliquera pas aux biens nécessaires à la fabrication, favorisant ainsi la concurrence sur les marchés domestiques et extérieurs. Il n'y aura pas de taxe sur les produits de bois destinés à l'exportation, les rendant ainsi plus compétitifs sur le marché international. De plus, comme pour tout autre secteur, les manufacturiers de produits du bois pourront réclamer des crédits fiscaux sur les biens et services acquis pour la fabrication de leurs produits. Évidemment la taxe sur les produits et services incitera une injection plus efficace des ressources de notre économie, favorisera nos exportations et procurera aux produits canadiens une meilleure place, tant sur le marché canadien qu'à l'étranger. La voie sera ouverte également à de nouveaux investissements et on s'attend à une hausse du nombre d'emplois dans le secteur forestier.

Le retrait de la taxe sur les biens et services utiles à la fabrication renforcera la position des produits canadiens dont les produits du bois sur les marchés canadien et international. Il en résultera une hausse de productivité et d'emploi pour les Canadiens. Et enfin, madame la Présidente, une productivité accrue, une concurrence améliorée et un coût réduit des dépenses en capital influent sur la croissance des investissements et sur le raffermissement du commerce extérieur. Ces facteurs auront un impact sur la hausse du niveau de production et de l'emploi, et ce, dès la première année d'imposition de la taxe sur les produits et services. On prévoit également qu'avec la taxe sur les produits et services, le remplacement de la taxe de vente actuellement imposée au niveau de manufacturiers provoquera une diminution du coût des travaux de construction sur les plans industriel et commercial, ce qui devrait accroître la demande pour la construction de ce type d'édifices. Fait à noter, cette catégorie de construction est exclue du plan d'imposition de la TPS puisqu'il ne s'agit pas de produits de consommation à une utilisation finale. A noter que l'emploi du bois scié et de panneautage dans la construction non résidentielle est très important pour l'industrie du bois solide. Environ la moitié de ces produits sont destinés au marché intérieur et sont utilisés par le secteur de la construction non résidentielle. Ce facteur est d'importance particulière pour le Québec et l'Ontario qui dépendent beaucoup plus sur le marché canadien que les autres régions du pays.

On s'attend également à une baisse du coût du papier d'écriture et d'emballage, du carton servant à d'autres fins qu'à l'emballage alimentaire ainsi que du papier mouchoir et hygiénique. Le tarif imposable sur ces produits est présentement de 13.5 p. 100 au niveau du manufacturier, alors qu'il sera de 9 p. 100 avec la TPS. La

réforme fiscale avantagera donc les fabricants et les consommateurs de ces produits. A remarquer que ces produits ont une forte valeur ajoutée par rapport à la plupart des autres produits forestiers.

Également, madame la Présidente, la TPS, lorsqu'on parle de la taxe sur les produits et services, on peut dire aussi qu'au niveau de la taxe sur les produits et services, que la réforme fiscale annulera toute taxe de vente présentement imposée sur les produits utiles à la fabrication. Mentionnons les carburants pour moteurs, les véhicules, les ordinateurs, l'ameublement de bureau, les services, les télécommunications. Présentement, les taxes imposées sur ces produits se transfèrent en taxes invisibles dans le prix de vente des produits et nuisent à l'efficacité d'investissement.

Madame la Présidente, en terminant, parce que je sais que mon temps de parole s'écoule, je voudrais dire à l'ensemble de la Chambre que la taxe sur les produits et services aura un effet positif sur l'emploi, sur la création d'emplois, principalement dans le secteur forestier, madame la Présidente.

Je voudrais rappeler à l'opposition que lorsque l'on regarde ce que le gouvernement a fait au cours des dernières années, on peut dire que c'est un point positif puisqu'il a reçu et donné à cette industrie la place qui lui revenait dans l'industrie canadienne, dans l'économie canadienne, c'est-à-dire la première place.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations. L'honorable député de Gatineau-Lalièvre (M. Assad) a la parole.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, l'orateur qui m'a précédé parle de politique forestière, mais j'ai l'impression qu'il essaie de nous perdre dans le bois avec ses chiffres et toutes ces choses. Il faut aussi dire qu'il est en train de pécher par optimisme lorsqu'il dit que la nouvelle taxe, soit la TPS, va améliorer les choses. Ce n'est pas ce que nous voyons, lorsque l'on constate que 79 p. 100 des Canadiens se posent des questions sur votre gérance des fonds publics, et avec raison.

Mais la chose qu'il faut regarder essentiellement dans ce débat, ce n'est pas une politique forestière. Je dois dire à l'honorable député que les provinces ont leur politique forestière et qu'elles l'ont eu pendant de nombreuses années. Si vous pensez faire des ententes avec les provinces comme vous le proposez avec la nouvelle taxe, nous serons vraiment perdus dans le bois.

Essentiellement, la motion se lit comme suit: A l'effet que la nouvelle taxe sur les produits et services sera une menace parce qu'elle créera de l'inflation surtout, et que c'est une taxe régressive, injuste et invisible. Cela est évident!

La chose qu'il faut regarder avec cette taxe des produits et services, c'est que la seule stratégie que je vois de la part du gouvernement sur cette question, c'est qu'ils ne veulent pas toucher le véritable problème qui existe dans ce pays, c'est-à-dire que nous avons besoin d'une réforme fiscale totale, littéralement de A à Z.

Tous les observateurs, les fiscalistes nous disent que d'année en année c'est tellement complexe et tellement difficile pour le Canadien moyen de faire son rapport d'impôt, surtout lorsqu'il voit que d'année en année ses impôts augmentent. Ce n'est pas nécessaire de donner des chiffres à longueur de journée pour se rendre compte qu'il y a un malaise qui existe dans le système d'imposition dans notre pays. Nous avons des chiffres à l'effet que des milliers de Canadiens ne payent pas d'impôt, que des compagnies canadiennes ne payent pas d'impôt, que des compagnies de tout genre ont réussi à remettre les paiements d'impôts pour des années à venir, ce qui affecte évidemment les revenus du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Cette taxe sur les produits et les services est la plus belle manoeuvre de camouflage dont nous aurons été témoins, je crois, à la Chambre. Au fond, le problème, c'est que le contrôle du régime fiscal nous échappe. Pas besoin d'être agrégé en économie pour s'apercevoir que, depuis vingt-cinq ans, rien n'a plus nui à la classe moyenne que le régime fiscal.

Il suffit d'analyser la situation depuis 25 ou 30 ans, spécialement après la commission Carter dont le rapport n'a, malheureusement, jamais été publié, pour se rendre compte que le régime fiscal, même à ce moment-là, avait besoin d'être réformé. Malgré cela, le gouvernement nous propose aujourd'hui une autre taxe de 9 p. 100. Il est évident que 79 p. 100 de la population estime que la taxe est injuste et qu'elle créera de nouvelles difficultés pour le contribuable canadien.

Il faudrait commencer par admettre que notre régime fiscal doit être complètement révisé. J'admets, quant à moi, avoir été influencé par la lecture de l'ouvrage *Behind Closed Doors*. Les meilleurs spécialistes du pays en matière fiscale, qui ont participé à la rédaction de ce livre, nous apprennent que les échappatoires fiscales sont l'oeuvre des lobbyistes canadiens.

• (1400)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations des députés. L'honorable représentant pourra poursuivre son discours après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il y a cinq semaines, un comité de libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard et moi-même avons relevé le défi des conservateurs en proposant des solutions de rechange à la fermeture de bases militaires par le ministère de la Défense nationale dans le cadre des compressions budgétaires du ministre des Finances.

Après une étude approfondie, nous avons proposé qu'une des bases militaires, celle de Summerside, serve à l'établissement d'un centre de formation chargé d'assurer le maintien de la paix sur le plan international. Le centre serait financé principalement par les Nations Unies et les nations participantes et, même si la contribution financière du gouvernement canadien baissait de 40 à 10 millions de dollars, le nombre d'emplois ne diminuerait guère.

Notre proposition a été accueillie avec enthousiasme par de nombreux experts en désarmement. Cela n'a rien d'étonnant, car elle offre de nombreux avantages. Le Canada pourrait mettre à profit les compétences et l'expérience qu'il a acquises dans le domaine du maintien de la paix. Il pourrait ainsi jouer un rôle de premier plan dans ce secteur de plus en plus important des affaires extérieures, et les capitaux étrangers viendraient remplacer les fonds du MDN et relancer l'économie locale.

J'exhorte le ministre de la Défense nationale à considérer sérieusement notre proposition et à faire appel à notre comité, s'il a besoin d'aide.

* * *

[*Français*]

L'HONNÊTETÉ

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il y a déjà quelques mois, j'ai été bien malgré moi intimement relié à un événement important.

J'ai perdu un porte-monnaie qui contenait mes cartes de crédit, mes identifications, tout autant qu'une somme d'argent intéressante. De retour à la maison, je recevais un appel téléphonique m'avisant de cette perte.

Je me suis engagé auprès de ce citoyen à rapporter le fait à la Chambre, afin que le plus de monde possible puisse savoir qu'il existe encore dans notre société des citoyens qui sont honnêtes, exemplaires et qui méritent le respect de tous.

Article 31 du Règlement

Dans un monde comme le nôtre où trop souvent nous sommes confrontés à toutes sortes de situations détestables, il est agréable et satisfaisant de savoir que dans notre pays se trouve aussi des citoyens comme M. Claude Brabant de Montréal, lequel possède un esprit civique et un tel sens de l'honnêteté. Il mérite d'être cité comme un exemple à suivre.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la Semaine de la famille débute aujourd'hui. Avec le temps, la définition de la famille a évolué. On voit croître le nombre des enfants élevés par un seul parent et qui vivent dans la pauvreté. Il y a 1,2 million d'enfants canadiens dans ce cas. Quarante mille enfants meurent chaque jour dans le monde en raison des mauvaises conditions économiques dans lesquelles ils vivent.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres et les avantages sociaux accordés aux familles s'amenuisent à cause de ce gouvernement conservateur. La récupération des allocations familiales, le démantèlement de l'assurance-chômage, l'absence de stratégie nationale en matière de garderies, le manque de logements à prix abordable et l'imposition de la taxe sur les produits et services rend la tâche d'élever les enfants de plus en plus difficile pour les parents canadiens.

Nous devons nous rappeler, en célébrant la Semaine de la famille, qu'il faut faire beaucoup plus pour aider les familles au Canada et partout dans le monde. Le fait que 27 enfants sont morts de misère dans le monde pendant la minute qu'a duré ma déclaration donne à réfléchir.

* * *

M. GORDON TOWERS

M. Doug Fee (Red Deer): Samedi soir dernier, monsieur le Président, la Chambre de commerce de Red Deer a rendu hommage à David et à Linda Hueppelsheuser, à titre de famille agricole de l'année, et à Wayne Lalor pour son dévouement dans le domaine de la jeunesse et des programmes sportifs.

Elle a également signalé la présence d'un homme qui a été choisi comme citoyen de l'année pour s'être dépensé sans compter au service de ses concitoyens de Red Deer. Comme le maître de cérémonie l'a dit, en dépit de sa situation politique, cet homme a toujours fait plus qu'on était en droit de s'attendre de lui pour aider ses semblables.

Article 31 du Règlement

Vous serez sûrement heureux d'apprendre que Red Deer a nommé citoyen de l'année l'un de nos anciens collègues, M. Gordon Towers. Étonné de se voir attribuer cet honneur, M. Towers l'a accepté humblement et, citant Tennyson, il a dit qu'il avait beaucoup reçu des autres puisque chacun de nous est une partie de tous ceux que nous avons coudoyés. Il a conclu en disant qu'il ne va pas se reposer sur ses lauriers, car il a encore du travail à faire. De toute évidence, monsieur le Président, il n'avait pas l'intention d'arrêter de rendre service quand il a quitté les Communes. Ce sont les gens de Red Deer qui vont en bénéficier directement.

* * *

L'INDUSTRIE DU PORC

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la décision récente de la United States International Trade Commission d'imposer un droit compensateur de 3,6c. la livre sur notre porc frais, notre porc frigorifié et notre porc congelé est l'un des meilleurs exemples qui prouvent que l'Accord de libre-échange ne peut protéger nos agriculteurs contre les caprices des lobbyistes agricoles américains.

Le premier ministre nous répétait sans cesse que l'Accord de libre-échange devait substituer la certitude à l'incertitude qui régnait devant les mesures protectionnistes américaines. La seule certitude que les Canadiens ont acquise à l'égard de ce gouvernement et de cet accord commercial, c'est celle d'atteintes toujours plus nombreuses à notre sécurité alimentaire et à celle de nos agriculteurs et de leurs exploitations.

Ces droits compensateurs vont sûrement hausser les prix à la production et coûter des millions de dollars aux agriculteurs canadiens. Au train où vont les choses, les agriculteurs canadiens n'ont guère intérêt à demeurer en affaires. L'automne dernier, après que le Congrès eut adopté l'Accord de libre-échange, les législateurs américains ont fait savoir qu'ils n'avaient pas du tout l'intention d'assurer à notre viande de porc l'accès des marchés américains en modifiant leur *Omnibus Trade Bill*.

Il est grand temps que le gouvernement reconsidère la question, avant que l'inefficacité de ses mesures commerciales n'entraîne la ruine certaine de nos agriculteurs.

* * *

LE JOUR DU DÉVELOPPEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Pour la deuxième année consécutive, monsieur le Président, le gouvernement fédéral célèbre aujourd'hui le Jour du développement pour attirer l'attention des Canadiens sur la question du développement international et pour les inciter à réfléchir sur les mesures à prendre pour améliorer les conditions de vie dans les pays du tiers monde.

Les Canadiens s'enorgueillissent à juste titre d'être reconnus pour leur humanité et leur générosité. Notre bilan dans le domaine du développement international est incomparable. Dans les pays en voie de développement, la feuille d'érable constitue un symbole d'espoir et de coopération.

Malheureusement, le gouvernement met notre réputation en péril. Depuis le Budget d'avril, il semble fasciné par la nécessité d'effectuer des coupes. Au lieu d'aider les peuples à s'aider eux-mêmes, il force les pays en voie de développement à se tirer d'affaires avec des ressources infiniment réduites. Il a réduit de 32 millions de dollars l'aide alimentaire multilatérale, de 24,4 millions de dollars l'aide alimentaire bilatérale, de 56,5 millions de dollars ses contributions aux institutions internationales et de 4,5 millions de dollars son assistance humanitaire. Il a ainsi effectué des coupes dans tous les domaines, qui atteignent maintenant plus de 360 millions de dollars, et il y en aura d'autres l'année prochaine.

En ce Jour du développement, tous les Canadiens doivent réfléchir à la participation de notre pays à l'effort de développement. Mais ce qui importe encore davantage, ils doivent en profiter pour faire comprendre au gouvernement que le moment est venu pour lui de rétablir en entier les crédits alloués à l'aide au développement.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, la Communauté économique européenne regroupe 320 millions de gens répartis dans 12 nations

souveraines ayant leurs langues propres. Au cours du XX^{e} siècle, ces pays ont vécu deux guerres qui ont tué des millions d'innocents. Pourtant, ils ont moins de barrières commerciales et de différends que nous n'en avons au Canada. Malgré une taxe sur les produits et services de 28 p. 100, ils achètent des chaînes stéréo, des voitures et des maisons en nombre record. Pourquoi? Parce que la TPS est la taxe la plus équitable et la plus juste qui soit. D'ici 1992, ils auront réalisé une union économique et sociale qui fera paraître le Canada comme un territoire où vivent dix nations distinctes en perpétuel conflit.

Nous perdons littéralement notre temps au Canada à débattre de l'Accord du lac Meech et de différends sans importance. Cet accord aurait dû être adopté il y a des mois pour nous permettre de passer à d'autres préoccupations comme la situation des femmes, celle des autochtones, la pêche et la réforme du Sénat. J'invite les partis de l'opposition à changer leur façon de penser et à voir le Canada comme un tout plutôt que d'être sans cesse préoccupés par les intérêts particuliers, égoïstes et mesquins de groupes spéciaux.

* * *

LE DÉCÈS DE M. MARK SMERCHANSKI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais pendant un instant rappeler la mémoire d'un Manitobain éminent et ancien parlementaire qui est décédé dernièrement. Rappeler tout ce qu'a accompli Mark Smerchanski qui a été député aux Communes de 1968 à 1972 est une tâche ardue, car il était un homme de talents et d'intérêts multiples qui a admirablement bien rempli ses fonctions publiques.

Ingénieur géologue de formation, il a été l'un des pionniers de l'ouverture du nord du Canada à l'exploration minière. Il a plus tard enseigné le génie et mis en place de nouvelles techniques dans ce domaine.

Comme député de Burrows à l'Assemblée législative provinciale et comme député fédéral de Provencher, il a mérité le respect et l'admiration de ses mandants, et il fut sans contredit un ardent défenseur de l'ouest du Canada.

On se souviendra aussi de Mark Smerchanski pour sa précieuse participation à la communauté ukrainienne du Canada. Il a contribué à établir le département d'études slaves à l'Université du Manitoba et ce dont il était peut-être le plus fier, c'était d'avoir contribué à fonder la maison d'accueil Holy Family à Winnipeg. Il laisse dans le deuil sa femme Pat et trois filles, Joan, Rhonda et Patricia.

Je suis sûr que je me fais le porte-parole de la Chambre en exprimant nos condoléances à la famille et notre reconnaissance envers Mark Smerchanski pour sa vie de dévouement au service de son pays.

Article 31 du Règlement

Des voix: Bravo!

* * *

• (1410)

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN INTERNATIONAL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, les Néo-Écossais seront alarmés par l'annonce que les Lignes aériennes Canadien International comptent fermer leur base de pilotes à l'Aéroport international d'Halifax et réduire le personnel navigant qui y est affecté. Ces pilotes et ces agents de bord constituent une ressource communautaire qui enrichit la vie économique, sociale et culturelle de la Nouvelle-Écosse. Canadien International est une entreprise privée, mais son succès dépend de l'appui du gouvernement et de la bonne volonté du public.

Je demande aux cadres de Canadien International de revoir la décision de la société et de tenir compte du bien-être de ces employés dans l'ensemble de la collectivité. Sinon, l'appui du public sera gravement compromis.

* * *

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai assisté à la célébration du 103^{e} anniversaire du chemin de fer Esquimalt-Nanaïmo, à Victoria. L'occasion se prêtait mal aux réjouissances; on aurait dit une veille mortuaire et non une fête. En effet, la nouvelle de la réduction des services de VIA Rail et de la suppression complète du train omnibus E&N rappelait cruellement le peu d'égards du gouvernement pour les désirs des insulaires de l'île de Vancouver.

En supprimant la ligne E&N, le gouvernement tente de se soustraire aux obligations qu'il a contractées dans l'île de Vancouver et montre qu'il n'est pas disposé à faire de cette ligne un service viable. En outre, son abandon va à l'encontre d'accords historiques.

La préservation de la ligne E&N est une obligation qui remonte à l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Les accords de 1883 sont basés sur des conditions contractuelles et constitutionnelles établies entre les autorités fédérales et provinciales. Le gouvernement fédéral est tenu d'assurer à jamais le service voyageurs dans l'île de Vancouver. Malgré des horaires peu commodes, un service médiocre et une gestion consternante, le nombre accru de voyageurs montre clairement que le public est favorable au service de train omnibus. Au lieu de mettre fin à 100 ans de service, le gouvernement devrait moderniser le train omnibus, dans l'intérêt du tourisme, de la fierté communautaire, de l'environnement et de l'unité nationale.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui d'exprimer mon appui entier à la Semaine nationale de la famille, qui commence aujourd'hui et va jusqu'au 8 octobre. Notre gouvernement aide la famille canadienne de bien des façons. Nous avons des programmes pour le troisième âge et les handicapés. Nous avons des régimes complets de soutien du revenu. Nous travaillons à une stratégie nationale destinée à réduire la violence dans la famille. Nos initiatives dans le domaine de la garde des enfants favorisent la prestation de services de garde de haute qualité dans tout le Canada.

Au cours de la Semaine nationale de la famille, nous sommes invités à nous montrer plus attentifs aux besoins de notre famille et à célébrer la force, les joies et la vitalité de la famille canadienne.

Je voudrais demander à tous les députés de se joindre à moi pour appuyer cette Semaine nationale et pour jouir de toutes les satisfactions que la vie de famille offre à chacun d'entre nous.

* * *

LE PROGRAMME DE GARDE D'ENFANTS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le vendredi 29 septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons visité trois garderies de North York et nous sommes entretenus avec les représentants du *North York Interagency Council*. Nous nous sommes rendus d'abord dans une garderie pour bébés et enfants en bas âge établie en milieu de travail et dont le loyer et les autres frais de logement sont payés par la municipalité. Il avait fallu six mois pour y remplir toutes les places, par suite du gel des subventions causé par le manque de fonds au niveau provincial. En conséquence, seules 19 des 58 places sont offertes à des familles à faible revenu.

Nous avons également visité une garderie établie dans une école secondaire pour permettre à des mères adolescentes de faire leurs études. Cette garderie, qui est subventionnée et aidée par le conseil scolaire, a eu des places vacantes pendant une partie de l'année à cause du manque de fonds. Nous avons ensuite visité une garderie de quartier, également établie dans une école, et dont les clients facturés au plein prix subventionnaient les parents à faible revenu, encore une fois par suite du manque de subventions appropriées pour les familles sans moyens. De ce fait, le nombre de places réservées aux parents ayant besoin de subventions a dû être limité. Or, 85 p. 100 de ces parents sont des chefs de familles monoparentales. Les subventions à la garde des enfants aident les familles à s'aider elles-mêmes.

En cette Semaine nationale de la famille, j'exhorte le ministre à présenter un programme de garde d'enfants qui assurera l'accès des familles à faible revenu aux garderies et offrira aux enfants défavorisés l'avantage d'une alphabétisation précoce, d'une bonne nutrition et de soins de qualité.

* * *

LE LOGEMENT

M. Sergio Marchi (York—Ouest): Monsieur le Président, le ministre de l'Habitation a déclaré hier que l'offre de logements décents n'est pas une priorité nationale au Canada. Cette incroyable déclaration montre l'irresponsabilité du gouvernement envers nombre de Canadiens qui, pour diverses raisons, ne peuvent faire l'acquisition d'une maison.

Tous les sans-abri du Canada trouvent-ils qu'un logement décent n'est pas une priorité? Les mères célibataires qui sont à la recherche d'un logement abordable trouvent-elles que ce n'est pas une priorité? Les nombreuses familles de grandes villes du pays qui ne peuvent se permettre l'acquisition d'une nouvelle maison à cause de la flambée des prix trouvent-elles également que de fournir des logements décents n'est pas une priorité?

Pourtant, avant d'accéder au Cabinet, l'actuel ministre de l'Habitation s'était opposé, du temps où il était maire, aux politiques du gouvernement en matière de logement, tout comme il a déjà ouvertement critiqué celles-ci, ici même à la Chambre des communes. Par ses observations qui n'aideront guère ceux qui ont besoin d'un simple logement, il oppose à leurs demandes une fin de non-recevoir.

Je propose au ministre de consulter ceux qu'il est censé servir et de prendre des mesures concrètes pour loger les nombreux Canadiens qui en ont besoin. Procurer à tous un logement décent est une question prioritaire. Il nous faut un ministre qui en conviendra.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, près d'une année est passée depuis la dernière campagne électorale pendant laquelle le premier ministre déclarait que les programmes sociaux constituaient un dépôt sacré. Le gouvernement a cependant mis en marche un processus de récupération des prestations distribuées sous le régime de ces programmes sociaux et s'est lancé dans une initiative qui aura de graves répercussions pour les Canadiens à revenu faible et moyen.

Le gouvernement conservateur s'est en effet engagé aveuglément à instituer une nouvelle taxe visant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui frappera presque tous les produits et services. Il y a une semaine, j'ai tenu une assemblée dans ma circonscription de Hamilton–Ouest au sujet de la taxe ainsi proposée. Des 350 personnes qui ont rempli la salle, aucune n'était en faveur du projet du gouvernement. On a jusqu'ici recueilli plus de 5 000 signatures d'électeurs qui s'y opposent.

Comme le disait un de mes électeurs, quand une famille achète une maison, elle s'impose un déficit. Même chose quand elle achète une nouvelle voiture. Or, voilà que le ministre des Finances dit aux Canadiens qu'ils doivent accroître leur déficit pour faire baisser le sien. Et cette taxe entrera assurément en vigueur comme le gouvernement le proclame dans sa publicité dans les journaux, au mépris de mes privilèges de représentant élu des électeurs de Hamilton–Ouest qui disent qu'ils en ont assez.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la légitimité morale du gouvernement.

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis un programme de garde d'enfants, une taxe de vente nationale n'ayant pas d'incidence sur les recettes, le maintien de l'universalité des programmes sociaux et le maintien des subventions à VIA Rail. Après les élections, le premier ministre a mis fin au programme de garde d'enfants, adopté une nouvelle hausse massive des impôts, détruit l'universalité des programmes sociaux et il est maintenant en train de balancer VIA Rail par-dessus bord.

Comme les Canadiens n'auront pas la possibilité de se prononcer, par leur bulletins de vote, sur cette escroquerie énorme avant trois ans, est-ce que le premier ministre veut s'engager aujourd'hui à retarder la suppression prévue de certaines liaisons de VIA Rail et la mise à pied prévue de 2 900 cheminots jusqu'à ce que des audiences publiques aient eu lieu dans l'ensemble du pays sur cette très importante question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est étonnant pour la Chambre et le pays d'entendre un libéral venir nous parler ici de légitimité morale. C'est politiquement contradictoire. La vérité, c'est que la Chambre a adopté un programme de garde d'enfants qui a été torpillé au Sénat par ses amis libéraux.

Nous avons reçu de la population canadienne le mandat de nous occuper de questions qui ne sont pas nécessairement populaires, mais qui sont pour le bien du pays. Cela suppose parfois qu'on se débarrasse de certaines idées reçues et de certaines habitudes du passé, ce qui n'est pas toujours agréable ni toujours facile. Nous n'allons pas le faire parce que c'est populaire, mais parce que c'est pour le bien du Canada.

M. Tobin: Monsieur le Président, d'après le dictionnaire, le mot «probité» dont aimait bien se parer le premier ministre à un certain moment, s'applique à quelqu'un qui est droit, correct, franc et honnête. Pas étonnant qu'il n'emploie plus jamais le mot.

Il est vraiment renversant de penser que pendant que tous les autres pays du monde occidental s'apprêtent à aborder l'an 2 000 avec des trains de voyageurs à grande vitesse, efficaces et non polluants, le Canada est seul à avoir pour politique de compter de plus en plus sur des routes et des voies aériennes déjà congestionnées.

• (1420)

Je voudrais que le premier ministre nous dise s'il compte divulguer toutes les études sur les conséquences environnementales que le gouvernement a fait faire avant d'en venir à la décision de supprimer VIA Rail. Je voudrais en fait savoir s'il compte donner à la Chambre et, par son entremise, aux Canadiens, l'assurance que ces études ont été effectuées en conformité avec le principe énoncé dernièrement par le gouvernement à cet effet.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai toujours déclaré dans cette enceinte et ailleurs, et c'est que lorsque la décision sera connue, je fournirai tous les documents nécessaires pour éclairer les Canadiens. Nous prendrons la meilleure décision qui soit.

M. Tobin: Monsieur le Président, ni le premier ministre ni son collègue des Transports ne semblent disposés à reconnaître aux Canadiens le droit d'exprimer leur point de vue sur cette décision qui n'a jamais été discutée avant les élections de novembre dernier.

Je pose ma question au président du Comité permanent des transports. Étant donné que nous n'arrivons pas à obtenir du premier ministre ou de son ministre des Transports l'assurance que cette question importante fera l'objet d'audiences publiques, le président du Comité permanent des transports pourrait-il en saisir immédiatement son comité?

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, la question s'adressait au président du comité et tout ce que je puis répondre au député, c'est que le comité des transports se réunit demain à 9 h 30 pour se pencher précisément là-dessus.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je suis abasourdi d'entendre le premier ministre dire aujourd'hui qu'il n'y a rien d'autre à faire que de torpiller VIA Rail, mais ma question s'adresse au ministre des Transports.

On annoncera mercredi la suppression prévue de 2 900 emplois à VIA Rail. Selon le multiplicateur employé par cette société pour calculer la perte d'emplois, ce chiffre s'accroîtra pour atteindre 10 200 à mesure que l'effet de ces coupes se fera sentir dans l'économie. Le ministre sait tout cela parce qu'il a reçu ces chiffres de VIA Rail il y a déjà plusieurs mois.

Le ministre peut-il, pour une fois, nous dire de façon claire et non équivoque pourquoi il a caché ces renseignements vitaux aux Canadiens et à la Chambre des communes?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, nous renseignons évidemment toujours bien les Canadiens. Par contre, nos renseignements ne sont normalement pas fondés sur des documents qui ont fait l'objet d'une fuite.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai voyagé avec VIA Rail la fin de semaine dernière pour parler avec les employés. Ils savent tous que plus de la moitié des liaisons seront supprimées et que 2 980 employés seront mis à pied.

Des voix: Un nouveau client.

M. Comuzzi: Peut-être que le député voudrait lui aussi voyager avec VIA Rail pour savoir de quoi il parle.

Dix mille autres emplois seront directement touchés. Tout le monde s'attend à ce que l'annonce soit faite mercredi, juste avant l'Action de grâce, et à ce que les mises à pied soient effectuées juste après Noël, le 15 janvier. Tous les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi le ministre fait cela à VIA Rail. Il se doit d'expliquer pourquoi il fait disparaître les trains de voyageurs au Canada. Le ministre comparaîtra-il devant le comité des transports pour lui expliquer, ainsi qu'à tous les Canadiens, pourquoi il agit de la sorte?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, cela est très évident. Au printemps, je suis allé au Comité des transports à deux reprises. J'ai répondu à toutes les questions à l'époque et la grande majorité des questions au Comité des transports, et mon ami était là, portaient sur VIA Rail. Et j'ai répondu aux questions et, à ce moment-là, il m'est apparu que c'est une façon de consulter. Mais je pense encore une fois, monsieur le Président, que je ne peux pas donner à mon collègue les réponses qu'il voudrait recevoir, parce qu'elles ne sont pas les réponses que je donnerai, à savoir d'abord, mais...

M. Comuzzi: Mercredi, l'annonce!

M. Bouchard (Roberval): Il dit: Mercredi, l'annonce! Je n'ai pas annoncé encore à quel moment l'annonce serait faite et je n'ai donné aucune indication. Elles seront données en temps et lieu, je l'ai dit tantôt, basées sur des documents valables. Et j'espère une chose, c'est que mon ami va prendre VIA Rail plus souvent qu'il n'aurait dû le faire quand il était membre du groupe de travail sur les transports.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la raison pour laquelle le ministre ne sait pas quand il fera l'annonce est évidente: il n'a pas trouvé d'endroit à Montréal pour accueillir 1 500 personnes pour l'assemblée de mercredi.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Transports a déclaré vendredi: «Normalement, quand les dépenses dépassent les recettes, il y a un problème.» Le gouvernement a très souvent promis qu'il achèterait des trains modernes pour VIA Rail au lieu de gaspiller des centaines de millions de dollars pour conserver des trains vétustes vieux de plus de 35 ans dont le coût d'exploitation est élevé et qui sont un véritable gouffre financier.

Il est évident que le ministre des Transports ne s'est pas acquitté de ses responsabilités et que c'est le premier ministre qui doit maintenant les assumer. Quand agira-t-il pour protéger les Canadiens qui utilisent VIA parce que c'est un service à coût abordable, sûr, accessible, non polluant et commode?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais corriger une chose que mon collègue a dite à propos de VIA Rail.

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement précédent et le nôtre ont investi plus de 5,4 milliards de dollars dans VIA Rail. Notre gouvernement a dépensé plus d'un demi-milliard pour l'équipement seulement. Le député prétend que nous n'avons pas investi.

La semaine dernière, il a parlé de la clientèle de VIA Rail. Pour les six premiers mois de 1989, l'augmentation du nombre de passagers a été de 2,7 p. 100. Je voudrais bien pouvoir gérer une société avec des chiffres comme ça. Je voudrais connaître aussi le coût exact, mais mon collègue n'a jamais mentionné le coût d'exploitation de VIA Rail.

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre est bien aimable de confirmer l'information que j'ai donnée à la Chambre vendredi. J'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre.

La semaine dernière, nous avons appris que les compagnies d'autocar prédisent des augmentations de tarifs considérables aussitôt que les services de VIA RAil seront réduits. Aujourd'hui, nous apprenons que les compagnies aériennes augmenteront les leurs de plusieurs centaines de dollars le billet.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que les politiques de déréglementation et de destruction de VIA Rail adoptées par son gouvernement constituent une attaque contre les consommateurs de toutes les régions du Canada? Protégera-t-il ces consommateurs en renonçant à éliminer les services de VIA Rail?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais simplement porter à votre attention une lettre que j'ai reçue de l'Association canadienne de l'autobus, dans laquelle le directeur général de l'Association dit ceci:

[*Traduction*]

«Je vous écris pour dire clairement que l'entrevue téléphonique du 27 septembre ne contenait absolument rien sur la probabilité que les tarifs de transport par autocar augmentent simplement parce que les services de VIA Rail ont changé.»

J'estime que c'est clair. Une fois de plus, il faut dire la vérité. Il faut utiliser des documents authentiques, et c'est ce que je fais cet après-midi.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, étant donné que, selon le ministre des Transports, il est très difficile de savoir qui est responsable de quoi dans ce Cabinet, ma question s'adresse au premier ministre. Les changements proposés à la Loi sur l'assurance-chômage feraient que près de 5 000 personnes dans la ville de Montréal ne seraient plus admissibles à des prestations. Plus de 8 000 personnes dépendent de VIA Rail directement ou indirectement pour leur travail dans cette ville. Le même scénario se répète pour Halifax, Winnipeg et ailleurs au Canada. Est-ce que le premier ministre entend prendre les mesures nécessaires pour protéger ces Canadiens et Canadiennes qui risquent de se retrouver sans emploi et sans aucune aide financière?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le ministre des Transports, a été clair au sujet de ce que le gouvernement envisage à propos de VIA Rail. Nous serons ici, comme nous le sommes toujours, si les services du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont nécessaires, par le biais du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et d'autres. Nous existons pour toutes les entreprises du pays, si le besoin s'en fait sentir.

* * *

L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur les effets désastreux que la TPS aura sur le secteur du tourisme.

Dans la seule région de l'Atlantique, ce sont plus de 2 milliards que le tourisme apporte à l'économie locale. En Nouvelle-Écosse, 1,6 million de touristes injectent plus de 760 millions de dollars dans l'économie locale.

L'effet de la TPS sera de diriger vers les États-Unis nombre de ces touristes qui veulent des vacances au bord de la mer. C'est là qu'ils dépenseront leur argent. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour protéger ce secteur tellement vital pour une région à l'économie presque moribonde, en raison des politiques de ce gouvernement?

• (1430)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la première chose que nous faisons, c'est exempter les touristes étrangers de la TPS sur les produits qu'ils achètent au Canada, ainsi que sur l'hébergement ici. Il n'y aura pas non plus de taxe sur les vols à destination du Canada.

Je voudrais dire autre chose au député. Nous avons travaillé très dur avec le secteur du tourisme pour nous assurer qu'il conserve un avantage concurrentiel sur les autres pays. La France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, par exemple, ont des programmes fiscaux similaires. Nous aurons une TPS. Leur tourisme a augmenté de presque 100 p. 100 depuis quatre ans. Assurons-nous que l'on aide notre industrie plutôt que de l'enfoncer par des exagérations comme celles contenues dans de mauvaises attaques comme celle-ci.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il ne faut pas manquer de culot. Soixante-quatorze p. 100 des gens qui visitent la région atlantique sont des Canadiens. Ce que le ministre vient de nous dire, c'est que les Américains bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport au Canadiens en vertu de la politique de son gouvernement.

J'adresse, de nouveau ma question au ministre des Finances. Étant donné que votre gouvernement a vidé les programmes de développement régional, a tellement mal géré les pêches qu'elles sont au bord de la ruine, et que mercredi ou jeudi de cette semaine vous annoncerez l'enterrement du service ferroviaire dans la région de l'Atlantique, allez-vous enfin dire que la TPS. . .

M. le Président: Je dois demander aux députés d'adresser leurs questions à la présidence.

M. MacDonald (Dartmouth): Le ministre ne va-t-il pas maintenant reconnaître que sa taxe sur les produits et services comporte de graves lacunes et ne va-t-il pas la retirer immédiatement? Ou veut-il plutôt détruire à tout prix une autre industrie dans la région de l'Atlantique? Voilà ma question.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question du député renfermait bien des exagérations en ce qui a trait à l'abandon du développement régional; ce sont des inepties. En fait, le gouvernement consacre beaucoup d'argent au développement régional, soit 50 p. 100 de plus que dans les années précédentes. Le député le sait pertinemment.

Il n'ignore également pas qu'on ne peut absolument pas parler de mauvaise gestion du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique. En fait, nous collaborons étroitement avec les intéressés dans ce secteur et avec nos représentants dans d'autres pays, afin d'assurer la santé économique de ce secteur au Canada.

Le député rendrait un bien plus grand service à sa région s'il cessait d'exagérer et commençait à s'en tenir aux faits.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La taxe proposée de 9 p. 100 sur les produits et services est discriminatoire à l'endroit des habitants des régions septentrionales du Canada. En effet, étant donné que le coût de la vie dans le Nord est plus élevé que partout ailleurs au Canada, les habitants de la région verseront davantage au titre de cette taxe injuste. Or, dans aucun des documents publics sur la taxe proposée, on n'a évalué les répercussions de cette taxe sur les habitants du Nord.

Je voudrais donc savoir ceci: pourquoi n'est-il pas question du Nord dans le document technique du gouvernement? Le gouvernement a-t-il effectué des études sur les répercussions en question? Dans l'affirmative, le ministre va-t-il en faire connaître les résultats aux intéressés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à signaler à mon collègue que nous prenons bien des mesures, afin de déterminer les répercussions de cette taxe sur les régions septentrionales du pays. Si le député n'isolait pas un seul élément, mais examinait plutôt les répercussions d'ensemble de la taxe sur l'économie du Nord, il s'apercevrait qu'elles sont à peu près les mêmes que dans le reste du pays en moyenne. En d'autres termes, la taxe va augmenter la richesse économique du Nord d'environ 1,5 p. 100, ce qui équivaut à la moyenne nationale.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à notre tribune de M. Anders Bjorck, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Churchill.

M. Murphy: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Puisque le ministre sait aujourd'hui que. . .

M. le Président: La députée de Western Arctic.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, tout le monde s'est rendu compte que nous n'avons pas obtenu de réponse du Ministre des Finances. Je lui adresse donc une question supplémentaire.

Il est évident que le gouvernement n'a accordé aucune attention au Nord, même si les conséquences de la taxe y seront dévastatrices. J'aimerais savoir si le ministre s'engage à étudier les effets de la taxe sur le tourisme, l'inflation, le coût des transports, la construction et le logement, et s'il peut expliquer pourquoi, après l'imposition de cette taxe, les habitants du Nord seront financièrement pénalisés par rapport à ceux du Sud, pour l'achat des mêmes produits.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai donné une réponse à son collègue, assez précise, d'ailleurs.

J'ai répondu, et je répète, qu'il faut tenir compte de tous les aspects de la taxe et non pas uniquement de deux ou trois d'entre eux. On se rend alors compte que les effets de la taxe seront positifs sur le Nord. Nous parlons ici d'une augmentation de la richesse économique de 1,5 p. 100, ce qui est à peu près égal à la moyenne nationale.

* * *

LES PÊCHES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre a reçu avis de la question qui suit.

Étant donné que les employés des usines de transformation du poisson de la Nouvelle-Écosse s'efforcent de sauver leur emploi en mettant un frein aux exportations de poisson non traité hors de cette province, comment le ministre va-t-il assumer la responsabilité qui est la sienne de protéger les emplois des Canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le poisson pêché dans les eaux canadiennes sur la côte est et sur la côte ouest, de même que dans les eaux intérieures, est exporté sous diverses formes, y compris en tant que poisson cru, qui se vend sur bien des marchés à un prix supérieur au poisson transformé.

Nous estimons que l'on devrait protéger au maximum nos emplois en transformant ici même nos matières premières. Mais dans un jugement qu'il a rendu récemment, le GATT précise bien que le Canada ne peut pas restreindre l'exportation de poisson non traité vers certains marchés qui l'exigent. En fait, nombre d'entreprises de transformation et de pêcheurs bénéficient de cette pratique. Nous n'en encourageons pas moins un traitement maximal et optimal de la ressource au Canada même.

M. Murphy: Monsieur le Président, cela ne suffit tout simplement pas. Depuis juillet dernier, plus de huit millions de livres de saumon cru de la Colombie-Britannique ont pris la route des États-Unis. L'année dernière, plus de 80 millions de livres de poisson cru ont été exportées de la Nouvelle-Écosse aux États-Unis. Le fait est que le ministre n'a pas pris ses responsabilités. Il n'a rien fait pour sauver les emplois associés à la transformation de ce poisson. Quand va-t-il se décider à agir?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député n'ignore pas ou devrait savoir que le secteur de la pêche de la côte du Pacifique, auquel il fait allusion, vient de connaître la meilleure année de son histoire tant du point de vue de l'importance des prises que du nombre d'emplois fournis aux travailleurs canadiens. C'est un fait.

N'était-ce de certains problèmes de taux de change et de cours mondial du poisson, les emplois seraient beaucoup plus nombreux dans la région canadienne de l'Atlantique. Il n'en demeure pas moins que le secteur canadien de la pêche est très prospère, comme le sait pertinemment le député.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

C'est près de 700 000 litres d'hydrocarbures qui ont été renversés lors d'un déraillement survenu à Press, en Abitibi, vers 1981. Aujourd'hui, 8 ans plus tard, il y a du carburant qui remonte à la surface.

Ma question est la suivante: Le ministre pourrait-il nous assurer que le Canadien National va installer un réservoir permanent immédiatement, ceci avant l'hiver 1989, afin de séparer l'huile de l'eau et de récupérer les hydrocarbures?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de dire à mon collègue d'Abitibi que le réservoir en question devrait être installé, effectivement, avant l'hiver, soit d'ici quelques semaines.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les agriculteurs de Elk Island veulent en savoir plus au sujet de la TPS. Combien de temps devront-ils attendre le crédit pour taxe sur intrants—60 jours, 90 jours, six mois? Nos agriculteurs sont importants. Combien de temps devront-ils attendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que la taxe proposée sur les produits et services est avantageuse pour les agriculteurs. Étant donné que les aliments et les produits vendus par les agriculteurs ne sont pas taxés, ceux-ci recevront un crédit intégral pour taxe sur intrants.

• (1440)

Les agriculteurs recevront le crédit non pas après le laps de temps mentionné par le député, mais seulement 21 jours après qu'ils auront présenté leur demande. Sinon, on leur versera tous les intérêts applicables. Ainsi, ils seront dédommagés intégralement et sans retard.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon bon ami, ministre des Pêches, qui rentre tout à fait piteux, si je peux ainsi m'exprimer, des délibérations de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest tenues il y a environ deux semaines. Seulement dans ma circonscription de Burin—Saint-Georges, 16 000 travailleurs d'usines et pêcheurs sont sur le point de perdre leur emploi à tout jamais à cause de l'ineptie dont le ministre a fait preuve dans la crise des pêches.

Voici ma question. S'est-il entretenu avec la National Sea et avec Fish Products International au sujet d'initiatives qui permettraient aux travailleurs et aux pêcheurs de garder leur emploi? Également, peut-il nous assurer que les dispositions de l'Accord de libre-échange canado-américain n'empêcheront pas le ministre et le gouvernement de respecter leurs obligations en vertu de l'entente de 1983 sur la restructuration des pêches, entente visant à garder ouvertes un certain nombres d'usines de traitement de poisson?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait très bien qu'il n'aide pas ses électeurs quand il exagère et leur fait peur en affirmant, comme il le fait, que 16 000 travailleurs vont se retrouver sur le pavé.

Les difficultés que nous éprouvons cette année dans le secteur des pêches découlent de divers facteurs, y compris l'offre et la demande internationales et les taux de change, car presque tout le poisson du Canada atlantique est exporté.

Le député sait qu'un comité spécial du Cabinet, dont je fais partie avec plusieurs collègues, examine actuellement tous les aspects du problème. Il sait également que, dans la plupart des cas, les pêcheurs de la région atlantique du Canada connaissent une année de prospérité qui répond adéquatement à leurs besoins dans beaucoup de régions du Canada atlantique, même si la pêche n'a pas été aussi bonne qu'au cours des trois ou quatres années précédentes.

M. Simmons: Monsieur le Président, ils vont être bien contents d'apprendre qu'ils n'ont pas à se plaindre, car ils ne le savaient pas. Trêve de foutaises, Tom. Trêve de grandiloquence. . .

M. le Président: Si le député voulait bien poser sa question.

M. Simmons: Le printemps dernier, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été nommé à la direction d'un comité du poisson. Il n'a rien fait depuis ce temps-là.

Voici ma question au ministre. Peut-il enfin dire à la Chambre quelles mesures d'aide il a à proposer pour tenir les pêcheurs et les travailleurs d'usines occupés, même s'il faut partager le travail jusqu'à ce que les stocks de poisson soient meilleurs?

M. Siddon: Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, le comité spécial poursuit ses délibérations. Quand les quotas seront fixés pour l'an prochain, pour 1990, nous aurons une meilleure idée des approvisionnements disponibles à l'industrie. De plus, toute mesure complémentaire requise pour étayer les programmes existants sera annoncée en temps et lieu.

* * *

LA RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, au printemps 1987 dans un discours prononcé à l'université de Waterloo, le premier ministre a déclaré ce qui suit:

> Nous savons que les succursales sous contrôle étranger effectuent moins de recherche et de développement que les sociétés canadiennes.

Et il a ajouté la remarque suivante:

> Le développement stratégique du Canada dépend des techniques de l'information, des matériaux industriels et de la biotechnologie.

En me fondant sur les propres déclarations du premier ministre dans ce discours, je voudrais lui poser la question suivante. Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas alors que le fleuron incontesté de l'industrie canadienne de biotechnologie, les laboratoires Connaught, sont en voie d'être rachetés par une société étrangère?

Le premier ministre va-t-il donner aujourd'hui les grandes lignes des mesures que le gouvernement a l'intention de prendre aux termes de la Loi sur Investissement Canada pour empêcher la prise de contrôle de Connaught et pour faire en sorte que le Canada ait un centre de recherche appartenant à des Canadiens dans le domaine de la biotechnologie?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le sait le député, la Loi sur Investissement Canada nous accorde pleins pouvoirs pour nous assurer que toute prise de contrôle étrangère, y compris celle-ci, soit à l'avantage net du Canada. Cet examen est en cours.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais alors poser au ministre une question précise.

Comme il le sait, aux termes de l'article 15 de cette loi, le gouvernement a le droit d'empêcher toute prise de contrôle qui met en péril le patrimoine culturel et l'identité nationale.

Je voudrais poser cette question au ministre. Est-il d'accord pour reconnaître que les laboratoires Connaught, la «maison mère» de Banting et Best, sont un élément constitutif de l'identité nationale du Canada? Par conséquent, va-t-il annoncer aujourd'hui que le gouvernement a l'intention d'invoquer l'article 15 pour empêcher le rachat des laboratoires Connaught et pour les garder sous contrôle canadien?

M. Andre: Monsieur le Président, je promettrai certainement à la Chambre que la Loi sur Investissement Canada sera respectée. On prendra une décision après avoir procédé à l'examen approprié qui est exigé par la loi. Le député semble laisser entendre que nous devrions prendre une décision immédiatement et procéder à cet examen plus tard.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il avait promis aux Canadiens le 31 janvier: «Lorsque les considérations environnementales seront en conflit avec les considérations économiques, c'est l'environnement qui primera.»

Les Canadiens savent que la TPS ne tient pas compte des différences entre produits polluants et produits non polluants. Les Canadiens savent que les coupes pratiquées dans les services de VIA Rail vont rendre les voyageurs plus dépendants des modes polluants de transport. Le ministre des Finances impose au Canada des politiques environnementalement néfastes.

Est-ce que le ministre va faire preuve aujourd'hui de leadership et annoncer qu'il va soumettre la TPS à une évaluation complète d'impact environnemental?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les directives déjà existantes du gouvernement en matière d'évaluation environnementale comportent plusieurs volets. Mais l'un des volets qui a trait à la préparation des budgets en particulier ne se prête absolument pas à des mécanismes déjà existants.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de préparer une législation qui sera proposée à la Chambre afin de doter le pays d'un mécanisme flexible, complet et professionnel pour tenir compte de toutes les situations.

En ce qui concerne la TPS en particulier, monsieur le Président, je crois qu'une mesure qui va assurer au Canada toute sa place sur les marchés internationaux pour nous permettre de créer des emplois ici, afin d'améliorer la vente des produits canadiens à l'étranger, sera de nature à asseoir l'économie du pays sur une base qui va nous permettre de relever le grand défi environnemental.

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, il est bien évident que le ministre ne sait pas que le régime fiscal est un des moyens les plus efficaces et non les moins efficaces de promouvoir des produits non polluants.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui disait le 15 octobre 1988: «Nous sommes disposés à soumettre chaque initiative fédérale à une étude complète d'impact environnemental.»

La semaine dernière, le secrétaire général de la Commission Brundtland affirmait: «Le Canada est un pays réputé pour être brave en paroles, mais timide dans les actes.»

Est-ce que le premier ministre va tenir sa promesse et soumettre la TPS à ce qu'il avait promis l'an dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas vu cette déclaration attribuée au secrétaire de la Commission Brundtland. Mais

j'ai lu des commentaires de la présidente de la commission, le premier ministre Brundtland elle-même. Elle a dit que le bilan du Canada est le meilleur du monde industrialisé. Tous les Canadiens ont de quoi être fiers de ce que nous avons fait pour l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En ce qui concerne la fiscalité et le reste, le ministre de l'Environnement a répondu en détail sur son intention de présenter ce que je considère comme un projet de loi important, qui va faire époque en matière d'environnement. J'espère que le député et ceux du Parti libéral qui se targuent de défendre l'environnement voudront bien alors lui apporter leur appui avec tout l'enthousiasme dont ils sont capables.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, la question que je pose en cette journée du développement s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en l'absence de la ministre des Relations extérieures.

Comme le faisaient voir au budget d'avril les coupes annoncées dans l'aide publique au développement, le gouvernement a détourné son attention des pauvres du monde et ne leur lance avec onction que des miettes de notre table. Les organisations non gouvernementales canadiennes ont dû annuler des douzaines de projets. Des millions de pauvres du monde entier vont souffrir de ces restrictions de l'aide étrangère. Les pauvres ne comprennent pas la sophistique du ministre quand il oppose qualité et quantité de l'aide. Ce qu'ils comprennent, c'est la différence entre la vie et la mort.

Est-ce que le gouvernement ne veut pas réviser ses priorités en matière d'aide étrangère et redonner aux ONG canadiennes les crédits supprimés au budget d'avril, pour leur permettre de financer leurs projets d'aide aux populations déshéritées?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre programme d'aide aux pays les plus pauvres est l'un des plus efficaces du monde et nous entendons qu'il le demeure.

Il est vrai que nous avons dû procéder à des compressions dans le dernier budget. J'aurais préféré, comme tous les membres du gouvernement, hériter d'une économie assez forte et d'un déficit suffisamment raisonnable pour nous permettre d'éviter les compressions importantes que nous avons dû effectuer dans tous les domaines. Malheureusement, ce n'est pas là la situation économique que nous ont laissée nos prédécesseurs.

Nous sommes arrivés au pouvoir après une période de gabegie de la part du Parti libéral et du gouvernement libéral. Nous devons en tenir compte pour plusieurs raisons, notamment pour ce qui est de la capacité de notre pays de maintenir le type de croissance économique qui nous permettra d'apporter une aide efficace dans le monde, notamment aux pays les plus pauvres.

Mme Stewart: Je défie le ministre de dire tout cela aux nombreux pauvres dans le monde, aux conducteurs de pousse-pousse du Bangladesh, aux vendeurs de sacs à main de la Côte d'Ivoire, aux enfants souffrant de malnutrition de Lima, au Pérou.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est intéressant de remarquer qu'on sabre dans les budgets s'adressant directement aux gens les plus pauvres. Pourtant, le budget de l'ACDI au titre des frais administratifs et de la publicité augmente de 114 millions de dollars.

On met de côté nos objectifs en matière d'aide à l'étranger. À quoi doit-on donner le plus d'importance, au besoin qu'ont le ministre et le gouvernement de se faire connaître, ainsi que leur structure, ou aux besoins des pauvres?

M. Clark (Yellowhead): Les besoins les plus pressants sont sans aucun doute ceux des pauvres. Voilà pourquoi la politique du gouvernement consiste sans cesse à aider, de façon efficace, les gens les plus démunis du monde.

Je suppose que tout à l'heure, la députée prétendra que nous ne devrions pas procéder à la décentralisation de l'ACDI qui a été proposée à l'unanimité par un comité de la Chambre.

Pourtant elle a été suggérée dans le but même de faire en sorte que notre politique réponde aux besoins des pauvres vivant dans les régions où le Canada tente de contribuer à l'aide au développement, plutôt que de dépendre des caprices ou de l'attitude partisane de certaines personnes, ici même, à Ottawa.

M. Kaplan: Monsieur le Président, l'ancien premier ministre se couvre de honte en donnant une réponse comme celle-là.

* * *

[*Français*]

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Aujourd'hui, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il est généralement reconnu que la Loi 61 qui touche les gains criminels ne fonctionne pas bien, certainement pas aussi bien qu'aux États-Unis, et non pas aussi bien que l'a promis le ministre. Le 29 septembre, le ministre a reconnu lui-même, selon le *Toronto Star*, que les forces policières locales ne s'en servent pas. Est-ce que le ministre est prêt aujourd'hui, au lieu de garder tous les gains criminels confisqués à Ottawa, à donner tous les gains confisqués

au gouvernement ou à l'ordre des policiers qui font le travail pour les confisquer?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue fasse la distinction entre le succès que connaît la loi sur le blanchissage de l'argent et le sort de celle à laquelle son parti fait allusion en ce qui concerne les produits de la criminalité.

En fait, lors d'un voyage au Royaume-Uni, cet été, j'ai justement discuté de cette affaire avec des gens de là-bas. Soit dit en passant, le *Star* de Toronto a publié il y a quelque deux semaines un éditorial qui m'a poussé à demander aux hauts fonctionnaires de mon ministère de m'exposer la raison d'être de la loi, de m'expliquer comment elle fonctionne. Je me propose d'examiner à fond cette affaire.

M. Kaplan: Monsieur le Président, après avoir lui-même reconnu que la loi mérite d'être réexaminée et que le premier ministre est parti en guerre contre la drogue et la criminalité en général, le ministre devrait savoir que le gouvernement fédéral n'a pas besoin de modifier le moindrement la loi pour décider de remettre les produits de la criminalité à la force policière qui travaille activement à les confisquer.

Je le lui demande à nouveau: est-il maintenant disposé à annoncer tout simplement qu'il va le faire, compte tenu de la lacune à laquelle il a fait lui-même allusion, et obtenir le concours des forces policières locales pour cette manoeuvre importante?

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue a siégé au comité. À ma connaissance, il n'y a jamais soulevé lui-même la question. La question a été soulevée par les chefs de police.

Je le répète, nous sommes à examiner la question. Dès que nous aurons établi le genre de mesure qui peut être prise, nous passerons à l'action.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes, j'adresse ma question au premier ministre.

Aujourd'hui, près de Brantford, 1 200 écoliers de niveau élémentaire des tribus des Six Nations ont commencé leur deuxième mois de boycott des écoles du ministère des Affaires indiennes parce que celles-ci ne satisfont pas aux normes de sécurité contre les incendies, aux normes élémentaires de sécurité, aux normes applicables à l'évacuation des eaux usées, à la qualité de l'eau et aux installations sanitaires, ni aux normes applicables à la présence d'amiante dans l'environnement.

En 1985, une étude effectuée par le ministère des Affaires indiennes condamnait quatre écoles en recommandant leur remplacement et proposait des travaux de rénovation majeurs aux deux autres. Ces propositions avaient pris valeur de promesse du ministère des Affaires indiennes. Quatre ans plus tard, les écoliers des Six Nations ont été contraints de suivre leurs cours dans des écoles condamnées et malsaines et les travaux de rénovation n'ont été parachevés que dans une des écoles.

Que fera le ministère pour tenir sa promesse de remplacer ou de rénover les écoles des Six Nations pour que les écoliers puissent reprendre leurs cours dans des locaux sûrs, sains et décents comme tous les enfants canadiens qui ne sont pas amérindiens?

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, que le député sache que le ministère est parfaitement bien informé de ce dossier, qu'il maîtrise très bien la situation et qu'il s'en occupe.

Le député sera heureux d'apprendre que l'on a pris soin des écoliers et que leurs objectifs à long terme ne sont en rien compromis.

M. R. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord.

La secrétaire parlementaire juge-t-elle convenable que des enfants suivent leurs cours à la maison parce que les écoles sous la responsabilité du ministère des Affaires indiennes sont dangereuses, qu'elles sont infestées de rats et de serpents et que les murs et les plafonds sont bourrés d'amiante? Est-ce là le genre d'écoles où elle voudrait voir ses propres enfants? Est-ce là ce qu'elle entend par maîtriser la situation?

Quand ces écoles seront-elles rendues conformes aux normes applicables aux écoles du reste des Canadiens?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député exagère encore la situation. On s'occupe des écoliers. Nous savons qu'il existe certains problèmes sur ce plan, mais des mesures temporaires ont été prises pour trouver aux écoliers des locaux décents en attendant que la situation ait été corrigée.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé à temps partiel de l'agriculture.

Ces quelques derniers mois, les États-Unis se sont attaqués successivement à l'industrie laitière, à l'industrie du porc, puis à l'industrie de l'acier. Nous apprenons maintenant que les producteurs de blé américains vont eux aussi demander l'imposition d'un droit compensateur. Tout cela s'est produit dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Pourquoi le gouvernement a-t-il dit aux agriculteurs canadiens, au cours de la dernière campagne électorale, que le libre-échange les protégerait du harcèlement américain? Pourquoi leur a-t-il promis un libre accès au marché américain, que, de toute évidence, ils n'ont pas? Les représentants du gouvernement cherchaient-ils délibérément à tromper les Canadiens ou bien étaient-ils trop naïfs pour comprendre ce qui se passait?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député consacrait au moins un quart de son temps à étudier le secteur agricole et, en particulier, les dispositions de l'Accord de libre-échange sur le commerce des céréales, il saurait que des contrôles seront maintenus tant que le niveau des subventions ne sera pas le même dans les deux pays.

• (1500)

Dans ce cas particulier concernant le blé dur, les États-Unis subventionnent la production beaucoup plus que ne le fait le Canada. Nous sommes donc en train de conquérir ce marché grâce à notre qualité et à nos prix. Cela montre clairement avec quelle énergie et quel enthousiasme nos agriculteurs exploitent le marché américain.

M. Bob Speller: Monsieur le Président, ils ont promis qu'il n'y aurait pas de harcèlement. Pourtant, il est clair qu'il y en a eu.

Par le passé, l'article 11 du GATT a protégé notre droit d'avoir des commissions et des organismes de commercialisation tels que la Commission canadienne du blé. En permettant aux États-Unis de remettre ces programmes en question dans le cadre de l'Accord de libre-échange, le gouvernement a ouvert la porte aux contestations et aux doutes. Entre temps, les agriculteurs canadiens supportent le fardeau financier de ces mesures. Comment le gouvernement entend-il défendre nos intérêts et mettre fin à ce harcèlement de la part de nos acolytes du sud?

Le gouvernement votera-t-il pour le Canada et les agriculteurs canadiens lorsque la décision du comité du GATT sur la glace et le yaourt sera étudiée par le GATT en séance plénière?

M. Mazankowski: Le député ne peut pas tout avoir. Il prétend que c'est une initiative dans le cadre du libre-échange alors qu'il s'agit strictement d'une initiative du GATT. J'ai répondu deux fois à cette question du député d'Algoma, la semaine dernière. Ce sujet a fait l'objet d'un débat sur la motion d'ajournement où nous avons exposé très clairement la position du gouvernement. J'invite le député à lire ces réponses.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y commpris:

1) la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste;

2) une politique injustifiable de taux d'intérêt élevés en vertu de laquelle l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis atteint des niveaux records;

3) une gestion négligente du commerce du Canada qui provoque des réductions sans précédent de notre balance commerciale et la perte d'emplois et qui met en péril la survie de beaucoup d'industries canadiennes jadis florissantes;

4) l'abandon des producteurs canadiens du secteur primaire, qui a pour effet de saper les industries agricoles, halieutiques et forestières; et

5) une négligence persistante à l'égard des disparités régionales.

M. Assad: Monsieur le Président, pour continuer l'allocution que j'avais commencée avant la période des questions orales, je voudrais simplement mentionner que la TPS n'est pas une solution, c'est plutôt un malaise. Cela ne règle pas la question du déficit, loin de là. Cela crée plutôt une situation où la confiance des entrepreneurs, au Canada, est en grand désaccord avec cette façon de taxer. Évidemment, cela va alourdir le fardeau de la classe moyenne. Cela est aussi un facteur très important. Évidemment, tous les ministres des Finances des provinces sont en désaccord avec cette question de taxer. L'ensemble des Canadiens a démontré qu'ils sont en désaccord.

Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait allusion à la raison pour laquelle le Canada ne pouvait pas donner plus d'argent aux pays pauvres, ceux qui sont dans la misère, c'est parce que le budget ne le permettait pas, que s'ils avaient hérité d'une situation financière meilleure ils auraient été en mesure de le faire. C'est assez curieux de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est dans cette Chambre depuis au-delà de 15 ans ait pu dire une chose pareille, quand on sait que le présent gouvernement est ici depuis plus de cinq ans. Comment expliquer une phrase pareille sachant que depuis cinq ans ils ont eu la gestion des choses publiques de ce pays et qu'ils utilisent encore cet argument à l'effet qu'ils ne peuvent pas donner plus d'argent aux pays pauvres.

[*Traduction*]

Ce ne sont pas des solutions de rechange, mais une solution de rechange que le peuple canadien attend. Tous les gouvernements du Canada devraient comprendre que c'est une remise en question complète de cette taxe sur les produits et les services qu'il attend de son gouvernement.

Bien des économistes canadiens ont fait valoir que l'un de nos plus gros problèmes tenait à notre régime fiscal qui est devenu si compliqué au fil des ans que plus personne ne semble s'y retrouver.

Il doit certainement exister une autre solution. Quand on songe à la controverse que la taxe sur les produits et services soulève, on peut envisager autre chose. On pourrait s'inspirer d'un document dont les principes valent toujours aujourd'hui, le rapport de la Commission Carter, vieux de 27 ans. En nous fondant sur ce document, nous pourrions effectuer une réforme complète et véritable de notre système fiscal. C'est une solution possible mais il faudrait une dose formidable de bonne volonté pour aller de l'avant. Sans cette volonté politique, nous allons perdre la confiance de tous les Canadiens, quel que soit le gouvernement qui siégera à votre droite, Madame la Présidente.

J'ajouterai, en terminant, qu'on pourrait débattre de ce sujet des mois durant, mais il n'en demeure pas moins que c'est l'opinion de la majorité des Canadiens qui devrait prévaloir au bout du compte. Et ils ne sont pas contents de ce qui se passe. Il est temps d'envisager une autre solution. Et cette solution est la seule qui permettrait un tant soit peu de recouvrer la confiance des hommes d'affaires du Canada et des Canadiens, surtout ceux de la classe moyenne.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Broadview—Greenwood a la parole dans le cadre des questions et des commentaires.

M. Mills: Madame la Présidente, ma question s'adresse à mon collègue. Mon collègue a étudié le mémoire *Behind Closed Doors* sur la Commission Carter ainsi que d'autres modèles de réforme de la fiscalité. Pourquoi croit-il que le gouvernement du Canada, si inflexible sur la nécessité de cette réforme fiscale entre 1984 et 1988, n'a pas rallié ses troupes pour engager une réforme fiscale générale? Pourquoi s'est-il contenté d'alourdir la bureaucratie de 4 000 à 6 000 fonctionnaires de plus pour traiter la TPS? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas opté pour une méthode plus simple, plus juste et plus efficace?

M. Assad: Madame la Présidente, pour une raison très simple, à mon avis. Comme l'a dit le député, *Behind Closed Doors* a relevé un grand nombre de choses. Les élites du monde de la finance dans notre pays imposent leurs volontés au gouvernement, et aux précédents, depuis 25 ans. Avec le gouvernement actuel et son idéologie, le problème fondamental réside, à mon avis, dans l'absence de la volonté politique ou du courage politique nécessaire pour s'attaquer de front au problème et décider qu'une réforme complète est nécessaire à cause de l'influence disproportionnée qu'ont eue les élites du monde de la finance dans notre pays.

M. Foster: Madame la Présidente, le discours du député m'a vivement intéressé, en particulier en ce qui concerne les répercussions sur l'industrie du tourisme, vu l'importance de la taxe sur les produits et services dans sa région. Je voudrais savoir si le député sait exactement quelles seront les répercussions de cette taxe.

Manifestement, le gouvernement a déjà pris des mesures cette année qui ont fait augmenter le prix de l'essence, et ces augmentations vont se poursuivre l'année prochaine. J'entends dans ma région de nombreuses plaintes à propos des taxes qui ont fait monter le prix de l'essence depuis quatre ans. Cette taxe sur les produits et services va maintenant frapper tous les aspects de l'industrie du tourisme, comme les repas dans les restaurants.

Par exemple, j'ai passé récemment la nuit dans un motel de ma circonscription. Le propriétaire m'a fait remarquer que si je revenais passer une nuit en 1991, après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, si je buvais un cocktail avant de manger puisque je dînais, on appliquerait les taxes suivantes. Pour la chambre en Ontario, on imposerait une taxe de 5 p. 100; pour un cocktail avant le repas, une taxe de 10 p. 100 et pour le dîner, une taxe de 8 p. 100. En outre, il viendrait s'ajouter en plus de toutes les autres taxes et du repas lui-même une taxe fédérale de 9 p. 100 sur les produits et services.

• (1510)

Je m'inquiète à double titre. Notre saison touristique a tendance à être très courte, et les petits exploitants d'entreprises touristiques disposent donc de très peu de temps pour gagner convenablement leur vie.

Je voudrais que le député me dise si, d'après lui, les problèmes administratifs s'ajoutant à la taxe supplémentaire sur les produits et services, vont compromettre l'industrie du tourisme, parce que celle-ci est très importante dans sa circonscription comme dans la mienne.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je demanderai que le député réponde très brièvement.

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion. . . Évidemment, sa question est très à point. Il y avait un article très intéressant dans le journal *La Presse* d'aujourd'hui, à l'effet que depuis les deux dernières années, l'industrie touristique a connu des années désastreuses.

Évidemment, depuis les dernières semaines j'ai été en contact avec les différents organismes touristiques de ce pays, surtout *The Tourist Industry of Canada*, et en particulier le *Conference Board of Canada*, qui ont rendu leurs rapports publics à l'effet que, effectivement, cette taxe sera désastreuse, et surtout pour l'industrie touristique.

Contrairement à ce que le ministre du Tourisme essaie de nous dire, les faits sont là. Tout le monde ne peut pas avoir tort et eux, raison! C'est impossible! La question est très simple. Cette taxe-là sera le cauchemar des entrepreneurs dans le domaine touristique, et nous allons le vivre. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat, l'honorable ministre a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Si j'interviens au cours du présent débat, madame la Présidente, c'est pour décrire, au cours des dix brèves minutes dont je dispose, le rôle que mon ministère sera appelé à jouer dans la gestion de la taxe sur les produits et services. Cependant, j'aimerais auparavant répondre à la question de ceux qui demandent pourquoi le gouvernement tient à appliquer cette nouvelle taxe sur les produits et services.

Je dirai pour commencer que je suis issu d'une famille qui était à la tête d'une petite entreprise commerciale, et que j'ai moi-même été pendant de nombreuses années à la tête d'une entreprises de ce genre. La réponse à cette question est tout à fait simple. A l'occasion des excellents discours que nous prononçons aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur, nous oublions parfois la raison pour laquelle le gouvernement est déterminé à aller de l'avant plutôt qu'à maintenir le *statu quo*. Il serait très facile pour le gouvernement de maintenir simplement le *statu quo* sans aller de l'avant d'une façon progressiste et agressive pour le plus grand bien des générations futures et pour permettre aux Canadiens actuels de réaliser pleinement leurs objectifs.

Chacun convient, je pense, que la taxe de vente fédérale actuelle constitue une entrave pour nos fabricants, nos producteurs et nos exportateurs. Je le sais, car j'ai été moi-même au Canada exportateur, fabricant et producteur. Rien n'anéantit autant la capacité des fabricants et des producteurs canadiens que la taxe de vente fédérale actuelle. C'est là, je pense, à la fois un fait incontestable et incontesté. Même nos amis libéraux et néo-démocrates qui nous demandent de renoncer maintenant à la taxe sur les produits et services en convenaient il y a un an.

Ils ont sans doute des raisons politiques d'agir ainsi, mais je n'arrive simplement pas à comprendre comment les partis d'opposition peuvent maintenant déclarer qu'ils ne peuvent pas appuyer le projet du gouvernement, sans pour autant proposer une solution de remplacement.

Je vois un député libéral qui hoche la tête. Il ne fréquente sûrement pas les hommes d'affaires, car autrement il saurait que la taxe de vente fédérale actuelle, dans un monde en pleine évolution, constitue un obstacle majeur pour ceux d'entre nous qui s'efforcent de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et de favoriser le libre-échange.

Nous ne sommes pas les premiers à prendre cette initiative. À travers le monde, 48 pays appliquent déjà une taxe sur la valeur ajoutée. Si nous refusons de changer, d'aller de l'avant, et de fournir à nos producteurs la possibilité de soutenir la concurrence sur un marché où tous les participants ont des chances égales, nous n'arriverons pas à progresser avec le reste du monde et nous accuserons toujours de plus en plus de retard. Je ne voudrais pas que la même chose arrive à mes enfants ou à d'autres enfants canadiens sans qu'ils n'aient eu cette chance.

Il nous faut donc, sur le plan administratif, faciliter l'imposition de la TPS. Il faut comprendre les principes de cette nouvelle taxe qui ne doit pas, par ailleurs, accroître indûment la paperasserie du gouvernement et du contribuable, ni celle, en particulier, des petites entreprises.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, nous avons conçu un programme comprenant deux volets: la consultation et l'information. J'ai à cette fin créé au sein du ministère du Revenu national un groupe spécial de consultation auprès des entreprises. Ce groupe de consultation a déjà commencé à rencontrer les principales associations commerciales et industrielles nationales et les groupes professionnels sur lesquels la TPS aura immédiatement des répercussions importantes. Nous nous concentrerons tout spécialement sur les secteurs aux besoins exceptionnels, comme les petites entreprises dont j'ai déjà parlé, mais aussi les organismes de charité, les établissements financiers, les exploitants agricoles, et cetera.

Que tous ceux qui acceptent notre invitation soient rassurés, nous prendrons leurs opinions en considération, puisque la meilleure façon d'éviter les problèmes est, à mon avis, de consulter la population, et c'est que nous avons l'intention de faire.

Je suis persuadé que ces consultations bénéficieront au gouvernement, mais, plus important encore, aux gens d'affaires et aux contribuables.

Nous fournirons également des renseignements à tous les contribuables qui en feront la demande. Voilà pourquoi nous lancerons plus tard cette année une campagne d'information d'envergure, qui comprendra notamment des activités et des programmes d'information. En plus des trousses d'inscription et des documents de référence qui seront disponibles au début de l'année 1990, nous tiendrons des colloques régionaux et tenterons d'aider individuellement chacun des participants. Et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire. Nous offrirons aux Canadiens un service sans précédent.

Toutefois, pour pouvoir offrir ce service, cette aide, nous aurons besoin de plus de ressources. J'ai discuté aujourd'hui avec un groupe de comptables agréés. Je leur ai annoncé les mesures que nous devions prendre pour offrir ce service, pour répondre aux besoins d'environ 1,6 million de contribuables, comparativement au 75 000 citoyens qui paient actuellement la taxe de vente fédérale. En fait, Madame la Présidente, c'est justement pour cela que c'est injuste. Pourquoi le fardeau fiscal, soit 18,5 milliards de dollars en l'instance, devrait-il retomber sur les épaules de 75 000 producteurs et fabricants canadiens qui devront par la suite produire davantage, imprimer un essor à l'économie et créer de nouvelles perspectives d'emploi sur un marché concurrentiel international? Donc, pour assurer ce service, nous nous proposons d'affecter entre 3 400 et 3 900 années-personnes supplémentaires à l'administration de la taxe sur les produits et services et à la prestation des services qui sont si nécessaires, notamment à la petite entreprise.

J'aimerais signaler que le rapport n'est pas mauvais, comparé à celui du Fonds monétaire international. De fait, il est très bon. Mes collègues et moi nous employons depuis six mois ou plus à utiliser les ressources et les services existants, à chercher des méthodes et des moyens innovateurs et la technologie la plus avancée possibe. Voilà pourquoi notre rapport, comparé à celui du FMI, est bien meilleur. Le rapport du FMI pour un taxe à valeur ajoutée comme la nôtre est d'une personne pour 250 contribuables; le nôtre est d'une personne pour 300 contribuables et plus.

Je suis donc convaincu que, au lieu de nous en tenir au *statu quo* comme le souhaitent les partis de l'opposition, nous irons de l'avant. Il est très clair que le gouvernement procèdera à la mise en application de la TPS.

Les audiences du Comité des finances se poursuivent. Nous continuons à consulter les Canadiens, mais lorsque nous appliquerons cette mesure l'an prochain, lorsque nous rencontrerons individuellement les contribuables et les gens d'affaires du Canada, je peux vous garantir que nous serons en bien meilleure posture pour franchir le cap du XXI^{e} siècle. Si nous avions respecté le *statu quo*, nous n'aurions pas conclu d'accord de libre-échange avec les États-Unis, nous ne réduirions pas le déficit de 10 millions de dollars, nous n'aurions pas créé plus de 1,5 million d'emplois au pays depuis cinq ans. Si nous avions respecté le *statu quo*, nous n'aurions pu donner à nos enfants et à nos petits-enfants la chance qu'ils méritaient.

• (1520)

Tous les députés élus à cette Chambre doivent oublier leur allégeance politique. D'ailleurs, si nous n'étions motivés que par des considérations politiques, nous n'entreprendrions pas ce projet. Si nous le faisons c'est parce nous croyons au Canada, nous croyons que les décisions que nous prenons protègent l'avenir des Canadiens ainsi que nos enfants et nos petits-enfants, madame la Présidente. Pour toutes ces raisons, nous ne voulons pas faire de cet enjeu un concours de popularité.

Le problème à régler est délicat, complexe. Il est loin d'être populaire. Cependant, lorsque les Canadiens se rendront compte que la nouvelle taxe donnera à nos enfants la chance d'atteindre leur plein potentiel, ils comprendront que c'était la bonne décision à prendre pour le Canada et les générations à venir.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, le ministre a déclaré qu'il revenait à l'opposition de présenter une solution de remplacement. Environ 80 p. 100 des Canadiens exigent que le gouvernement trouve, lui-même, une autre solution au problème, qu'il renonce à son projet et reparte à zéro. Faut-il conclure que le gouvernement refuse de les écouter? Quand environ 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à une taxe, il nous semble que le message est clair et que, conformément à la tradition parlementaire, il incombe au gouvernement de repartir à zéro, de trouver une autre solution à une décision qui, de toute évidence, est inacceptable.

Je voudrais poser quelques questions précises au ministre. Peut-il garantir aux Canadiens que la taxe proposée n'est pas un puissant mécanisme qui incitera le gouvernement à saigner les Canadiens?

Deuxièmement, comment peut-on appliquer ce type de taxe lorsque même les petites entreprises affirment que cette mesure frise l'escroquerie? Comment pouvez-vous leur dire qu'elle est simple, lorsque, de fait, tous les témoignages confirment qu'on ne s'y retrouvera pas, que la comptabilité posera des problèmes et que l'administration de cette taxe sera un véritable cauchemar?

Troisièmement, le ministre ne conviendra-t-il pas que cette taxe suscitera la cupidité et la malhonnêteté au sein du gouvernement et que les taxes augmenteront à l'avenir? Enfin, le ministre doit admettre que, lorsque certaines personnes n'ont même pas les moyens de s'acheter suffisamment de nourriture avec leurs maigres salaires, taxer les aliments constitue une menace pour leur santé physique. Une taxe sur les instruments du savoir, pour ceux qui veulent étudier, mais qui ont à peine les moyens de le faire, est une menace pour leur santé intellectuelle. Une taxe sur la mort est une preuve indéniable de l'indifférence du gouvernement à l'égard des trépassés.

M. Jelinek: Madame la Présidente, il me faudrait probablement une demi-heure pour répondre en détail à toutes ces questions, mais je vais tenter de répondre le plus rapidement possible à la dernière partie de la question du député sur les produits alimentaires de base et le fait que les Canadiens à faible revenu paieront cette taxe.

J'ignore où il était ces trois dernières années, car nous avons commencé à étudier cette taxe il y a trois ans déjà, plus particulièrement depuis la diffusion du document technique. Mais il devrait savoir que les produits alimentaires de base sont exemptés et que les consultations se poursuivent avec l'industrie de l'alimentation pour élucider tous les points encore obscurs. Un crédit pour TPS sera offert dès décembre, lorsque mon ministère enverra les déclarations d'impôt sur le revenu à tous les Canadiens; ainsi les Canadiens à faible revenu pourront réclamer un crédit d'impôt. Qu'il sache que la TPS placera les Canadiens à revenu faible et moyen dans une meilleure situation. Qu'il sache que, en éliminant les obstacles qui se dressent devant les fabricants et producteurs du Canada et en laissant de meilleures chances au commerce et à la concurrence, tous les Canadiens s'en porteront mieux. C'est la réponse à la première partie de la question.

Il demandait, deuxièmement, si nous hausserions la taxe. Quelle question stupide. Nous avons une taxe de vente fédérale, si nous voulons hausser les taxes, ce qu'il faut faire de temps à autre quand on hérite d'une économie en faillite comme celle que nous a laissée il y a cinq ans le parti qu'il représente. Nous ne pouvons continuer de rejeter sur mes enfants et les vôtres la charge de nos déficits. La seule différence entre une hausse de la TPS ou de l'actuelle taxe de vente fédérale, c'est que le ministre des Finances a déjà affirmé que, à moins de circonstances exceptionnelles, la TPS n'allait pas augmenter avant 1993-1994.

Il a posé, enfin, une question sur la confiscation fiscale. Comment peut-il dire que la TPS, une taxe dont l'assiette est beaucoup plus étendue, est une espèce de fourre-tout fiscal quand nous avons la charge de la taxe de vente fédérale qui rapporte 18,5 milliards de retombées sur les épaules de 75 000 fabricants et producteurs canadiens? C'est là qu'est l'injustice de la taxe actuelle. C'est pourquoi on la change.

La TPS nous rapportera quelque 24 milliards, dont 5,5 milliards seront réinvestis dans l'économie sous forme de crédits d'impôt à ceux qui ont des revenus faibles ou moyens. Une partie sera utilisée pour aider les petites entreprises à percevoir la taxe. Elle ne produira donc pas plus de recettes nettes mais aidera par contre l'économie canadienne à croître et à prospérer afin que nous ayons une vie meilleure qu'elle ne le serait sous les politiques régressives des libéraux, sans parler de celles du NPD. C'est la raison de la mesure que nous prenons, pour le bien du Canada.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Près d'une année s'est écoulée depuis les élections, madame la Présidente. Depuis que je suis députée, j'ai pris la parole à maintes reprises à la Chambre pour expliquer aux ministériels et aux autres députés jusqu'à quel point certains programmes gouvernementaux sont injustes, jusqu'à quel point certaines mesures découlant du Budget sont rigoureuses pour les Canadiens qui habitent les régions septentrionales, pour ceux qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, pour les autochtones et pour les femmes.

Je citerai pour mémoire l'Accord de libre-échange, la déréglementation, les changements apportés à la politique concernant l'enseignement secondaire dans le cas des autochtones, le budget, les changements apportés à l'assurance-chômage, et maintenant le projet de réforme fiscale. Chaque fois, c'est la même chose. Ceux qui écopent le plus, ce sont toujours les femmes, les pauvres, les autochtones, les Canadiens qui habitent les régions septentrionales et les plus reculées de notre pays. Ces Canadiens n'arrivent pas à payer leur hypothèque et la plupart des jeunes sont dans l'incapacité d'en assumer une.

Les étudiants n'ont pas les moyens d'assumer les frais de l'éducation dont ils ont besoin. Des gens âgés n'ont pas les moyens d'encourir de frais pour leur santé, leur logement et leur alimentation. Des êtres humains dorment dans la rue. Le nombre des sans-foyers augmente. Des agriculteurs abandonnent leur exploitation. Cette histoire est aussi vieille que le monde.

Les conservateurs sont différents des libéraux; ils divisent les Canadiens en deux groupes: ceux dont la situation s'est améliorée du fait de ce qu'ils appellent la relance économique, et ceux dont la situation s'est aggravée. Les libéraux se font au contraire le porte-parole des minorités et de ceux qui ne se sont pas encore insérés dans le principal courant, celui des immigrants qui veulent enrichir la mosaïque canadienne de leurs cultures, celui des femmes qui constituent 52 p. 100 de la population et 52 p. 100 des talents au Canada, celui des jeunes qui réclament l'instruction et un avenir, celui des gens âges qui sont terrorisés devant la menace qui plane sur leur sécurité sociale, celui de millions d'écologistes qui combattent pour préserver notre environnement contre la cupidité et la stupidité, voire pour préserver notre existence même.

Le gouvernement est devenu si arrogant et élitiste que les Canadiens ordinaires n'arriveront jamais à se rattraper. J'ai lu le discours que le ministre des Finances a récemment prononcé à New York devant le comité de politique économique de l'Association américaine des Nations Unies. Il a énuméré avec fierté tous les ravages que le gouvernement a faits au pays depuis cinq ans. Il a dit: «Nous avons institué une réforme fiscale et nous sommes en train de remplacer notre vieille taxe sur les ventes des fabricants par une taxe multi-stades sur les produits et services, une taxe sur la valeur ajoutée qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991.»

Le ministre ne s'est même pas arrêté pour expliquer à la délégation des Nations Unies que le processus de décision était entre les mains des parlementaires et des citoyens canadiens. Il a induit le public canadien en erreur en annonçant dans de nombreux journaux canadiens que la taxe entrerait en vigueur en janvier 1991. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons l'habitude d'entendre les mensonges, les contradictions et les redondances du ministre, mais cela m'étonne qu'il soit allé jusqu'à mentir à ses amis à New York.

• (1530)

Si l'un d'eux lui demandait ce que les Canadiens pensent de cette taxe ou quel est l'effet de la taxe sur les Canadiens, ne devrait-il pas répondre? Il pourrait dire aux Américains ce que les Canadiens savent déjà: que la taxe sur les produits et services fera baisser le produit intérieur brut et augmenter les prix, les salaires, les frais de main-d'oeuvre ainsi que l'indice des prix à la consommation, le chômage, l'inflation et les taux d'intérêt. Contrairement à ce que le ministre des Finances a déclaré à ce comité de politique économique des Nations Unies, le Canada enregistrera le taux de croissance le plus faible du Groupe des sept, qui comprend les États-Unis, le Japon, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la France et le Canada.

Cette baisse de croissance se traduira par une forte diminution de la demande interne au niveau des ventes au détail, des mises en chantier, des investissements commerciaux et des dépenses gouvernementales. Peut-être que les dépenses gouvernementales monteront en flèche lorsque les recettes provenant de cette taxe présumée sans incidence sur les recettes viendront s'ajouter au trésor fédéral. Je parie que cette source de revenu supplémentaire fera encore grossir le gouvernement.

Je voudrais souligner deux autres contradictions dans le discours que le ministre a prononcé à New York, parce qu'elles montrent à quel point les mesures du gouvernement se chevauchent. Il a parlé d'un foi renouvelée dans l'économie de marché.

J'ai lu un article du *Toronto Star* où il était question du gouvernement fédéral disant aux Canadiens de faire confiance au marché et que le libre-échange était avantageux pour le Canada parce qu'il créait un immense marché nord-américain. La nouvelle taxe des progressistes conservateurs sur les produits et services sera une mine d'or parce qu'elle supprimera les distorsions du marché imputables à la taxe de vente actuelle. En général, la politique du gouvernement se fonde sur la théorie que le marché est mieux placé pour prendre des décisions économiques qu'un groupe de politiciens à Ottawa. Mais apparemment, même les conservateurs ne pensent pas que ce soit toujours le cas.

Au cours de la dernière campagne électorale, par exemple, les conservateurs ont décidé qu'ils en savaient plus long que les spécialistes du marché sur les prix du pétrole et les perspectives d'avenir. Selon la tendance du marché, les Canadiens savaient que les mégaprojets en matière d'énergie comportaient trop de risques au prix actuel du pétrole. Or, les conservateurs, se croyant plus avisés, ont engagé des millions de dollars dans des mégaprojets. Comment ce geste interventionniste cadre-t-il avec la vision conservatrice d'un beau grand marché sans problèmes?

Des études ont sévèrement critiqué le gouvernement qui avait risqué des milliards de dollars des contribuables en se fondant sur l'hypothèse extrêment douteuse que les prix du pétrole brut allaient énormément augmenter au cours des deux décennies à venir. Si cette augmentation ne se matérialise pas, le Canada perdra une partie importante du capital investi dans ces mégaprojets. Autrement dit, des milliards de dollars des contribuables auront été jetés par les fenêtres.

C'est bien dommage que l'Accord de libre-échange ne permette pas au Canada d'imposer la nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 des conservateurs aux consommateurs américains qui finiront peut-être par acheter du pétrole canadien subventionné.

La troisième lacune du discours que le ministre a prononcé ce jour-là à New York est bien connue. Il a dit que si nous voulions prospérer, nous devions arrêter de détruire notre environnement naturel. Juste au moment où le gouvernement s'apprête à couper des services chez VIA Rail qui offre le moyen de transport le plus écologique, n'est-il pas paradoxal que le ministre des Finances ose faire part à une délégation des Nations Unies de la farouche détermination de son gouvernement à protéger l'environnement?

Cela ressemble étrangement à l'engagement que ce gouvernement a pris envers les pauvres de notre pays. Ce sont les gagne-petit qui profiteront de la nouvelle taxe, selon le ministre des Finances. Or, les pauvres de notre pays ont déjà tellement perdu sous le règne conservateur à cause des augmentations d'impôt qu'au total, ces gens, comme d'autres, sont devenus les grands perdants.

Les plus pauvres au Canada, par exemple, sont des femmes. Elles souffriront le plus de l'abandon d'un impôt sur le revenu progressif pour une taxe régressive à la consommation parce qu'elles appartiennent aux catégories inférieures de revenus. Les crédits prévus pour ceux qui gagnent moins de 25 000 $ sont insufisants. Ils ne compensent pas le coût de la taxe de vente.

Par exemple, même si les services de garde d'enfants ne sont pas taxables, ils pourraient coûter plus cher parce que les propriétaires de garderies devront payer la taxe sur une foule de produits comme les couches, les jouets et tous les autres services nécessaires à la marche de leur entreprise.

Les autochtones sont un autre groupe à faible revenu. Je signale que les cédits accordés aux gagne-petit ne sont pas indexés au taux d'inflation. Un examen des détails du projet de taxe de vente nationale ne révèle aucune disposition pour exempter les Indiens inscrits qui vivent hors des réserves. Je ne sais pas si le gouvernement prendra un moyen de remettre la taxe aux autochtones touchés. La constitution leur garantit, par rapport à des questions comme l'impôt, une situation unique.

Chose certaine, les gens du Nord ne bénéficieront pas d'exemption. La taxe proposée causera d'énormes problèmes aux consommateurs et aux petites entreprises des Territoires du Nord-Ouest. Elle aura un effet désastreux sur le tourisme, l'inflation, les coûts de transport et de construction. Les gens du Nord souhaitent un développement politique et social qui dissipe les incertitudes et les encourage à participer pleinement à réaliser leur autonomie. Nous cherchons de nouvelles voies pour fortifier notre économie et affirmer notre rôle crucial dans l'avenir du Canada.

Le gouvernement actuel rend presque impossible que le Nord se développe et que ses habitants rattrapent l'écart qui les sépare économiquement des autres Canadiens. Nous avons le même droit à l'égalité des chances que les autres citoyens canadiens. Le gouvernement actuel lance constamment des programmes qui ralentissent nos progrès.

La rigueur du budget et de cette réforme fiscale pour les septentrionaux est disproportionnée parce que nous avons déjà le coût de la vie le plus élevé. Le montant de la taxe qui sera payé sur un article dans les Territoires du Nord-Ouest sera beaucoup plus élevé que dans le Sud.

Le ministre a prétendu aujourd'hui que l'incidence de la TPS sur les gens du Nord sera minime. Pourtant, après six invitations à venir dans le Nord, le ministre ne daigne pas venir constater par lui-même. Il n'a pas déposé l'analyse qui a été faite de la TPS et des répercussions qu'elle aurait dans le Nord.

M. Malone: Madame la Présidente, la députée a énuméré une liste de groupes qui, selon sa conception de la société, auraient besoin d'aide. Il est important de faire une distinction entre les mesures à court terme, qui ne visent qu'à aider ceux qui en ont besoin, et les régimes permanents qui permettent au gouvernement d'accorder cette aide. Bien que je sois d'accord avec la députée sur certains points, je me dois de contester certains des exemples qu'elle a donnés. Elle a dit connaître une foule de personnes âgées qui n'ont pas accès aux services médicaux au Canada. Je ne la crois pas. Ce n'est pas croyable.

Je ne m'attends pas à ce qu'elle les nomme ici à la Chambre, mais je la mets au défi de nous fournir leurs noms, car j'estime que notre pays vient en aide aux personnes âgées. Nous venons en aide aux personnes dans le besoin. Il serait injuste et inexact de dire le contraire.

La députée a dit que de nombreux pays européens sont plus généreux que le Canada en ce domaine, ou le seront dès l'adoption de la TPS. Elle devrait savoir que, la dernière fois que le parti dont elle est membre a formé le gouvernement, en 1984, le Canada occupait le treizième rang au chapitre du taux de croissance économique, soit tout juste derrière le Luxembourg. Aujourd'hui, il est au deuxième et devance tous les pays européens.

Je lui demande de me citer des sources économiques qui fassent autorité. Le Canada est le seul pays du monde qui ait une taxe sur les ventes des fabricants, qui taxe ses produits manufacturés. Nous imitons l'Argentine qui prélève des taxes sur ses exportations et tente ainsi d'ériger une barrière protectrice autour du pays. Le Canada est le seul à tenter de soutenir la concurrence des autres pays sur les marchés d'exportation en prélevant une taxe sur ses produits manufacturés.

La députée peut-elle nous donner une seule source faisant autorité qui montrerait que nous perdrons notre avantage concurrentiel si nous modifions la taxe de vente? Quand son parti était au pouvoir, le Canada se classait au onzième rang dans le monde en ce concerne l'avantage concurrentiel; il est maintenant au quatrième. Comment croit-elle alors que l'instauration de la TPS nous fera reculer derrière tous les pays européens? Peut-elle nous donner une source digne de foi du point de vue économique, autre que les articles de journal qu'elle aurait déjà lu?

Mme Blondin: Madame la Présidente, j'aimerais dire au député d'en face que je ne suis pas ministre des Finances. Si j'avais les ressources du ministère des Finances, je rédigerais certainement des documents pour vanter les mérites de la taxe sur les produits et services, ce que le gouvernement ne fait pas. Quand le gouvernement sera disposé à me remettre l'analyse statistique qu'il a faite des répercussions de la TPS sur les Territoires du Nord-Ouest, je serai très heureuse de tenter de répondre à quelques-unes de vos questions. Je ne suis pas le ministre des Finances. Tout ce que je peux vous dire, c'est que si votre taxe sur les produits et services était si bonne, alors toute la population canadienne y souscrirait. Or, ce n'est pas le cas.

• (1540)

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots au sujet de cette motion qui condamne sévèrement le gouvernement pour diverses questions qu'il serait indiqué de classer sous la rubrique: comment le gouvernement gère l'économie canadienne. Je veux dire tout d'adord que les observations que le ministre du Revenu a faites il y a quelques instants m'ont intrigué. Il a dit que si le gouvernement appliquait une taxe de vente de 9 p. 100, c'était pour le bien des Canadiens. Or, au cours des derniers mois, aucun Canadien à qui j'ai parlé n'était d'avis qu'on devrait ou qu'on pourrait appuyer l'application de cette taxe de vente de 9 p. 100.

Ce n'est pas entièrement vrai. J'ai adressé à mes électeurs un questionnaire dont les réponses commencent à me parvenir. Jusqu'ici, environ 2 000 répondants disent s'opposer à la taxe de vente. Quatre ou cinq sont favorables à cette mesure gouvernementale. Je ne pense pas que le gouvernement ait reçu aux élections le mandat d'imposer pareille taxe de vente ou qu'il devrait avoir le droit de le faire, surtout lorsqu'on tient compte des répercussions que cette taxe aura sur les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen.

Il y a plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de me rendre en Nouvelle-Écosse, juste à l'extérieur de Sydney, dans l'île du Cap-Breton. Dans cette localité, six personnes sur dix sont au chômage. Le revenu moyen y est d'environ 24 000 $ par année. Dans une des localités que j'ai visitées, une mine qui employait quelque 1 300 personnes est menacée de fermeture. Non seulement le gouvernement impose une autre taxe de 9 p. 100 sur le revenu disponible de gens qui ont déjà du mal à survivre, mais par-dessus le marché, il sabre dans les fonds accordés à VIA Rail. Or, très souvent, ce réseau constitue le seul moyen de transport abordable dans cete région et ailleurs au Canada.

À part le fait que le chemin de fer est abordable, c'est un bon moyen de transport. J'ai entendu le ministre des Transports dire que le gouvernement doit réduire le financement de VIA à cause des énormes subventions dont la compagnie a besoin. Il n'existe pas un système de transport au Canada qui puisse survivre sans subventions gouvernementales. Cela s'applique autant au transport aérien qu'à tous les autres modes. En fait, c'est pour cette raison que les gouvernements ont toujours prévu dans leur politique une aide aux transports.

Il y a des années, les conservateurs croyaient que les transports étaient un facteur d'unité au Canada, et que Radio-Canada en était un autre. Il se trouve que je le crois encore. Ces gens veulent couper les dépenses à tout prix. Radio-Canada rend des services inestimables en informant les Canadiens, que ce soit dans l'île de Vancouver, à Terre-Neuve ou au Labrador. On n'a qu'à aller dans le Nord pour découvrir à quel point ce genre d'organisme unit le pays.

Je voudrais maintenant revenir à la taxe de vente qui, pour moi, est tellement injuste que je n'arrive pas à y croire. Le gouvernement veut retrancher 9 p. 100 de leur revenu disponible aux personnes âgées, aux handicapés et à beaucoup d'autres membres de la société qui peuvent le moins se le permettre.

En Nouvelle-Écosse, dont j'ai parlé il y a quelques instants, si la TPS est appliquée, les gens auront à payer 19 p. 100 en taxes de vente. En Ontario, les taxes de vente s'élèveraient à 17 p. 100.

On croit souvent que la région de Toronto compte parmi les plus riches du Canada, mais ce n'est pas le cas. Je veux dire par là qu'il y a énormément de gens dans cette région qui vivent d'un emploi à temps partiel ou qui n'arrivent pas du tout à trouver du travail parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires. Et c'est là un autre domaine dans lequel le gouvernement actuel réduit les services, celui des programmes de formation spécialisée.

Comparée à certaines autres régions du pays, Toronto est peut-être plus prospère, mais quand on gratte la surface et qu'on examine la réalité derrière, on constate qu'il y a énormément de gens à Toronto qui souffrent tout autant que les gens des autres régions du pays, et le gouvernement actuel ne fournit aucune solution. En fait, il a lui-même beaucoup contribué au problème.

Je veux parler des familles monoparentales dont la plupart ont une femme à leur tête, des femmes qui ont déjà assez de mal à l'heure actuelle à chausser, vêtir et bien nourrir leurs enfants. Si le gouvernement réussit à faire adopter cette taxe de vente de 9 p. 100, il va rendre la vie encore plus difficile à ces femmes et à leurs enfants. C'est une des autres raisons pour lesquelles nous, du Nouveau Parti démocratique, allons faire tout notre possible pour empêcher le gouvernement d'infliger une telle taxe aux Canadiens moyens.

Le ministre des Finances a dit un certain nombre de choses avant les élections. Il a dit que s'il réussissait à mettre cette taxe de vente en oeuvre, elle serait visible aux consommateurs, c'est-à-dire qu'elle figurerait sur les tickets de caisse. Deuxièmement, elle serait sans incidence sur les recettes, c'est-à-dire que le gouvernement ne chercherait pas à réaliser d'autres recettes que celles qu'il avait avant de supprimer la taxe sur les ventes des fabricants, et que ces recettes ne serviraient pas à réduire le déficit.

Eh bien, le président du Comité des finances de la Chambre des communes a déclaré pendant la campagne électorale que la taxe de vente se révélerait une mine d'or pour le gouvernement et en accroîtrait les recettes. Le lendemain, le ministre des Finances est apparu à la télévision nationale pour dire que le député de Mississauga-Sud s'exprimait en son nom personnel et ne savait pas de quoi il parlait, et il a nié que le gouvernement ait jamais eu l'intention d'aller chercher de l'argent dans les goussets de Canadiens qui n'avaient pas les moyens de

payer et a affirmé qu'il ne ferait jamais pareille chose. Il a demandé aux Canadiens d'avoir confiance en lui. Eh bien, comme nous le savons tous, ils ont eu confiance en lui encore une fois et ont reporté le gouvernement au pouvoir.

Ils avaient fait confiance aux conservateurs en 1984 quand ces derniers ont été élus pour la première fois. Le premier ministre avait déclaré que l'universalité et les programmes sociaux constituaient un dépôt sacré. Ils n'étaient pas élus depuis deux jours que déjà ils essayaient de sabrer dans les pensions de vieillesse, les allocations familiales et tout le reste dont le premier ministre disait avant le jour des élections que c'était un dépôt sacré qu'il allait protéger pour le bien de la famille canadienne moyenne. Nous savons tous ce qu'il a fait après cela.

À ce propos, je veux vous citer une phrase que j'ai lue ce matin. Le président du Comité des finances dont je viens de parler dit maintenant: «Le gouvernement a tué l'universalité et il est en train de sortir le cadavre par la porte de derrière.»

Je considère le député de Mississauga-Sud comme un honnête homme qui dit ce qu'il pense en se basant sur ce qu'il voit et sur les conclusions qu'il tire des données dont il dispose. Je pense qu'il a absolument raison. Si le gouvernement n'a pas encore tué l'universalité, il le fera bientôt.

J'espère que le premier ministre ne promettra plus aux Canadiens de conserver d'autres dépôts sacrés parce qu'aussitôt qu'il le fera, on peut être sûr qu'il sacrifiera les programmes en question.

• (1550)

Quand le premier ministre a été élu et qu'il a déclaré que le Canada était maintenant accueillant pour les affaires, personne dans le pays ne pensait qu'il voulait dire qu'il allait brader le pays. C'est exactement ce qu'il fait. Qu'il le reconnaisse ou non, toutes ses politiques peuvent être reliées à l'Accord de libre-échange qu'il a négocié et qu'il n'a pas encore conclu.

Je pense que beaucoup de Canadiens commencent à se réveiller et à réaliser qu'il ne faut pas croire les belles assurances du premier ministre et qu'il faut même entendre le contraire de ce qu'il dit.

Enfin, le premier ministre dit que les soins médicaux sont exonérés. J'ai rencontré, il y a deux semaines, un groupe de psychologues qui m'ont dit que l'exonération de la taxe de 9 p. 100 ne s'applique que s'ils offraient ce genre de services dans un hôpital mais pas dans leur cabinet. Le ministre des Finances devrait à tout le moins parler franchement aux Canadiens et nous dire quels sont exactement les produits et services qui sont exonérés et lesquels ne le sont pas, comment il va appliquer la taxe et enfin et surtout qu'il va renoncer à son projet devant l'opposition que ce genre de mesure fiscale suscite au Canada.

M. Thacker: Madame la Présidente, mon honorable collègue d'en face est plus impartial que beaucoup d'autres à la Chambre. Je voudrais donc lui demander de nous dire ce qu'il pense du fait —et cela est indiscutable—que le Canada est le seul pays industrialisé dans le monde entier qui impose cette taxe spéciale sur ses fabricants, de sorte que nous avons 75 000 fabricants qui paient plus de 18 milliards de dollars en taxes.

Pourrait-il nous dire ce qu'il en pense étant donné que 48 autres pays industrialisés ont adopté une taxe semblable à la TPS, souvent pour la raison même que je viens de lui donner. Y a-t-il plus de pauvres en France, en Suède, en Norvège et autres pays semblables qui ont adopté cette taxe? C'est ce qu'il dit. Il dit que nous allons avoir plus de pauvres si nous instituons cette taxe. Je ne pense pas que les faits le démontrent. Aurait-il l'obligeance de dire ce qu'il en pense?

M. Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je ne pense pas avoir dit que la taxe ferait plus de pauvres. Je pense avoir dit que les pauvres s'en trouveraient encore plus pauvres. C'est là une interprétation plus exacte de ce que j'ai dit.

Je crois qu'on s'accorde généralement à penser que la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants est inéquitable et qu'il faudrait y remédier. . .

M. Andre: Comment?

M. Young (Beaches—Woodbine): Pourquoi ne pas instaurer plus d'équité, pour commencer?

Je comprends que le ministre des Consommateurs et des Sociétés ne comprenne pas ce mot, madame la Présidente, mais pourquoi ne pas instaurer plus d'équité? On me demande encore une fois ce que nous ferions, comment nous devrions la remplacer. Je dis simplement qu'il faudrait procéder avec équité.

Une voix: Vous préconisez de dépenser davantage.

M. Young (Beaches—Woodbine): Non, je n'ai jamais dit cela non plus. Je n'ai jamais préconisé de dépenser davantage. Je ne suis cependant vraiment pas d'accord avec certains des changements apportés depuis quelques années au régime fiscal, changements qui nous donnent l'impression de plus en plus nette que le gouvernement est l'ami des grandes entreprises. Si l'on imposait une partie de ce fardeau fiscal au secteur des affaires, au lieu de le laisser reposer sur les épaules des Canadiens gagnant des revenus moyens ou modestes, ce serait une solution, à mon avis, à cette taxe injuste de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants.

On n'allège pas le fardeau des grandes entreprises au détriment des particuliers, qu'on presse déjà comme un citron, en ajoutant 1 800 $ ou plus par an à leur note fiscale, et c'est précisément ce que font ces gens d'en face depuis qu'ils ont été élus, et en leur annonçant à présent qu'on exigera d'eux un autre supplément de 9 p. 100. Or c'est précisément de la sorte qu'agit le gouvernement. Au lieu de nous demander quelle solution nous proposons, il conviendrait que les ministériels s'interrogent sur les moyens de rétablir l'équité dans un régime fiscal injuste que nous devons essentiellement à leur gouvernement.

M. Thacker: Le député a soutenu que les pauvres en seront plus pauvres. Je ne pense pas non plus que les faits le confirmeront. Comme il le sait pertinemment, depuis notre accession au pouvoir, nous avons remplacé les déductions fiscales par les crédits d'impôt remboursables. Une déduction d'impôt de 4 000 $ aide la personne nantie bien davantage qu'un crédit d'impôt d'application générale. C'est là une bonne chose, et les faits prouvent que malgré la nécessité d'augmenter les recettes fiscales, les personnes gagnant moins de 30 000 $ paieront beaucoup moins. Si nous percevions les recettes fiscales de l'État en vertu de l'ancien régime, la situation des pauvres serait bien plus précaire qu'elle ne sera par suite des changements que nous avons apportés.

En vertu du nouveau régime, les familles gagnant moins de 30 000 $ bénéficieront encore une fois de ce crédit d'impôt remboursable qui, en principe, constitue la solution idéale, d'après moi. Comment peut-il soutenir que les pauvres en seront davantage appauvris vu que ces derniers toucheront un chèque toutes les quelques semaines?

M. Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je ne peux absolument pas accepter la logique de cet argument. Plutôt que de parler strictement de cela, je voudrais rappeler au député que d'après le Livre blanc, du moins tel que je comprends la proposition, parce que le crédit d'impôt est limité aux augmentations du coût de la vie supérieures à 3 p. 100, le crédit d'impôt sera progressivement réduit jusqu'à ce qu'il ait disparu, c'est ce que je comprends. D'après moi, c'est exactement ce que dit la formule du Livre blanc. Il n'y a pas de doute dans mon esprit non plus que si le gouvernement crée sa taxe de vente au taux de 6 p. 100, par exemple, tout le monde va dire: «Ouf, au moins ce n'est pas 9 p. 100», mais dans deux ou trois ans il l'augmentera, car c'est une vache à lait pour les gouvernements, comme on a pu le voir dans tous les pays qui ont ce genre de taxe. Je vois que les pauvres iront en s'appauvrissant, et c'est pourquoi je ne peux accepter l'argument que notre situation s'améliorera grâce à cette mesure.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole en cette journée de l'Opposition où on a la chance, si on peut appeler cela la chance, d'entendre les mêmes balivernes que d'habitude.

Pour avoir été ici depuis les cinq dernières années, et vous également, vous vous souvenez sûrement, on a eu cinq budgets. Après chacun des budgets, durant la période réservée aux discours de l'opposition, sur chacun de nos budgets consécutifs, qu'est-ce qu'on entendait? On entendait qu'il était pour y avoir des pertes d'emplois. On entendait que les pauvres seraient plus pauvres. On entendait que le Canada irait mal. On entendait que les Canadiens seraient contre cela et que nous serions défaits aux élections.

Vous vous souviendrez sûrement, madame la Présidente, de l'exposé économique du ministre Wilson en novembre 1984, un exposé économique qui avait identifié quatre grands défis: premièrement, réduire le déficit; deuxièmement, accroître la croissance économique du Canada; troisièmement, encourager l'investissement, l'innovation et la «compétitivité» dans le domaine des affaires; enfin, quatrièmement, aider les personnes dans le besoin.

Ce sont les quatre grands défis que le ministre Wilson avait fixés en 1984. Nous avons réussi une grande étape à ce niveau-là. Il en reste à faire, et la partie qu'il nous reste à faire, madame la Présidente, s'inscrit exactement dans le dossier de la taxe sur les produits et services, s'inscrit exactement au niveau de la TPS qui est la Partie II de la réforme fiscale déjà entreprise.

L'an dernier, nous avons diminué l'impôt de la majorité des Canadiens et des Canadiennes. Nous avons instauré une première, un crédit d'impôt, parce que vous, madame la Présidente, vous connaissez cela, vous savez qu'un crédit d'impôt, c'est deux fois plus intéressant et deux fois plus payant qu'une exemption. C'est surtout ce qui est le plus juste pour les Canadiens parce que si vous avez deux Canadiens, l'un qui gagne 100 000 $ par année et l'autre, 10 000 $ par année, sous l'ancien régime libéral, ils avaient tous les deux une exemption de base de 3 000 $. Celui qui gagnait 10 000 $ par année, cela lui faisait économiser, cette exemption-là, peut-être 300 $ ou 400 $. Celui qui gagnait 100 000 $ par année, cela lui donnait une économie d'impôt à payer d'au moins 1 500 $. C'est ce que les libéraux et le NPD ont critiqué. C'est ce qu'ils disaient qui n'était pas juste, alors qu'au contraire, nous, nous pensons qu'avec un crédit d'impôt qui est de 1 000 $ pour tout le monde, le même montant, que tu gagnes 10 000 $ ou que tu gagnes 100 000 $, c'est plus juste et plus équitable.

• (1600)

On dit souvent que les taxes de vente, ce sont des taxes qui sont régressives, dans le sens où, si je reprends mon même exemple d'une personne qui gagne 10 000 $ et d'une autre qui gagne 100 000 $ et qui a à payer, pour certains biens que tout le monde achète, par exemple une paire de souliers, le même 9 p. 100, effectivement, la personne qui gagne strictement 10 000 $ a un coût de taxe proportionnellement beaucoup plus élevé que celle qui en gagne 100 000 $. Et c'est pour cela, madame la Présidente, que dans la proposition de changement de taxe de vente fédérale, on instaure un crédit d'impôt, encore une fois, mais en plus qui est remboursable, ce qui veut dire que présentement on a une taxe qui est cachée, une taxe qui est nuisible, qui a 22 000 exemptions et qui est à un taux de 13,5 p. 100 au niveau du manufacturier, que personne ne voit, que personne ne connaît. On l'enlève. On l'enlève complètement et on la remplace par une taxe de 9 p. 100 au niveau du consommateur, mais non pas une taxe en cascades, non pas une taxe qui est de 9 p. 100 à chaque étape et qui s'empile. C'est 9 p. 100 entre le début et la fin. Il y a une fois 9 p. 100, et c'est fini. Et sur les biens neufs seulement, non pas sur les biens usagés! Les Canadiens et Canadiennes verront cette taxe-là, sauront pourquoi ils la paient.

Et ceux à faible revenu, ceux qui ont des revenus moins élevés, tous ceux, toutes les familles et individus qui vont gagner moins de 30 000 $ par année vont recevoir un crédit d'impôt. Ils vont le recevoir avant que la taxe ne soit en vigueur. Ils vont le recevoir en décembre 1990 et la taxe commence le 1er janvier 1991. Ils vont recevoir ce crédit-là quatre fois par année pour justement faire en sorte que les personnes et les familles qui ont un revenu moins élevé ne subissent pas une taxe régressive comme l'était celle de l'ancien régime libéral, parce qu'à 13,5 p. 100, au niveau du manufacturier, tout le monde la ramassait, les pauvres comme les riches.

Alors nous, madame la Présidente, ceux qui peuvent la payer, la paierons, les autres seront remboursés du montant qu'ils auront à débourser. Et cela est important. Il est important de le souligner. Cela fait partie de la réforme fiscale entreprise l'an dernier.

Samedi, madame la Présidente, j'étais dans ma circonscription et j'avais la chance le midi d'aller au dîner à la Traverse des âges qui regroupe environ 300 personnes du troisième âge, et plusieurs posaient des questions avant le dîner, le dîner aux «beans» qui est toujours très populaire, elles disaient: Bon, c'est quoi la TPS? C'est quoi le 9 p. 100? Et lorsque j'ai indiqué à ces personnes-là qu'à 30 000 $ ou moins, elles recevraient un crédit d'impôt quatre fois par année, je peux vous assurer, madame la Présidente, que les sondages et tout ce qui entoure cela ne leur importaient plus trop, parce qu'elles ont compris que cette taxe-là était là pour le bien-être du pays, mais était également là sans les pénaliser, et c'est cela l'important. Et c'est dans cette optique-là qu'une taxe n'est pas régressive: lorsqu'elle touche ceux qu'elle doit toucher et est remboursée à ceux qui ne peuvent la supporter.

Et encore samedi après-midi, madame la Présidente, je me retrouvais à Pointe-du-Lac, pour rencontrer le Mouvement Action-Commerce qui est l'ensemble des commerçants de Pointe-du-Lac, qui faisait une exposition. Les PME vont être payées pour collecter la taxe que nous appliquons, la TPS, par le gouvernement fédéral. Et au bout du mois, si elles ont déboursé un montant de taxe supérieur à ce qu'elles auront collecté, dans un délai de 21 jours on va les rembourser. C'est cela, madame la Présidente, faire en sorte qu'une taxe soit normale, soit bonne pour le pays et en même temps soit applicable, soit simple et juste. Et les PME qui auront des ventes de moins de 30 000 $ par année n'auront même pas à collecter cette taxe fédérale-là. C'est cela qu'on appelle un principe d'équité et c'est cela qu'on appelle une taxe qui est non régressive, une assiette large et des crédits d'impôt!

J'écoutais le député de Beaches—Woodbine (M. Young) tout à l'heure qui disait: On reconnaît que la taxe de vente fédérale actuelle n'est pas bonne. On reconnaît que 13,5 p. 100, ce n'est pas bon. Et les critiques de l'Opposition libérale disent la même chose. Tout le monde dans cette Chambre et au Comité permanent des finances s'entendent pour dire que la taxe n'est pas bonne, la taxe actuelle, parce qu'elle est cachée, parce qu'elle nuit, etc. Mais en même temps qu'on s'entend pour cela, on ne s'entend pas pour dire que la taxe de remplacement que l'on propose est bonne alors qu'elle rencontre tous les critères normaux qu'un économiste, qu'un fiscaliste ou qu'un sociologue ou qu'un politicologue espérait d'une taxe de vente fédérale imposée au niveau du consommateur, taxe qui a fait ses preuves dans 48 autres pays. Et cela, je pense qu'on doit le souligner.

Plus de neuf millions de Canadiens et de Canadiennes vont recevoir leurs chèques du gouvernement fédéral avant la mise en application de cette taxe, c'est-à-dire ceux qui ont des revenus de 30 000 $ et moins. Vous savez que cela représente près de 65 p. 100 des Canadiens qui ont un revenu de 30 000 $ et moins. Alors si 65 p. 100 des Canadiens reçoivent un crédit d'impôt, cela veut dire que la portion de 35 p. 100 qui ont des revenus plus élevés seront ceux qui paieront leur juste part au niveau de la taxe de vente fédérale. Et je pense que c'est cela qu'il faut souligner.

Le montant distribué va représenter environ 1 $ par jour ouvrable pour les adultes, et, nécessairement, un peu moins pour les enfants. C'est dans cette optique que la nouvelle taxe de vente fédérale, la TPS, est introduite, comme une taxe de remplacement, une taxe où on enlève le 13 1/2 et on met un 9 p. 100, avec une assiette plus élargie et avec une taxe qui est beaucoup moins régressive. Cela s'inscrit dans le cadre de ce qui a été fait depuis 1984.

Que l'on regarde la réduction des dépenses publiques. En 1984, c'était 19.5 p. 100 de notre Produit national brut. Cette année, c'est 16.5 p. 100. Il y a donc eu une diminution des dépenses publiques de l'État depuis cinq ans. On a déréglementé le secteur de l'énergie, du transport pour, encore une fois, aider à l'économie canadienne et aider à l'industrie canadienne. On a privatisé les sociétés d'État qui n'étaient en aucune façon importantes ou nécessaires pour les Canadiens et venaient en compétition avec l'entreprise privée. Le gouvernement collectait l'impôt des gens, prenait ces impôts-là et subventionnait indûment des entreprises.

On a signé le traité de libre-échange avec les États-Unis, traité qui, comme vous le savez, dans le futur, va nécessairement aider nos entreprises canadiennes. Le chômage a baissé de 11.2 p. 100 à 7.8 p. 100. Il s'est créé dans le pays, depuis cinq ans, un million et demi d'emplois. J'entendais le député de Beaches (M. Young) tout à l'heure dire que le chômage était élevé à Toronto et que les gens en subissaient les conséquences. Monsieur le Président, je pense que le député de Beaches n'était pas sérieux quand il disait cela. On sait qu'à Toronto cela va merveilleusement bien. Si dans la circonscription de Trois-Rivières on avait autant de *boom* économique qu'ils ont à Toronto, je pense qu'on n'aurait pas à se plaindre. Malgré que cela va bien dans la circonscription de Trois-Rivières.

Et, enfin, monsieur le Président, je vois que vous m'indiquez que mon temps achève. Le déficit qui était à 39 milliards en 1984, lorsque nous avons été élus, est maintenant rendu à 28 milliards. Ce qui veut dire que nous avons réduit le déficit annuel de 25 p. 100 en quatre ans., 25 p. 100. Cela signifie quoi? Cela signifie qu'il y a eu une saine économie qui est en place. Et si cette saine économie est en place, c'est justement parce qu'il y a eu des politiques qui ont encouragé les investissements, qui ont encouragé l'entreprise au Canada. Et, encore une fois, la TPS, la taxe de 9 p. 100 fait partie de ce plan global.

• (1610)

Et, dans cette optique-là, monsieur le Président, je pense qu'il est primordial que cette taxe, cette loi qui mettra en place la taxe, soit appliquée dans les meilleurs délais afin qu'on puisse être comme les 48 autres pays qui ont un système de taxation juste et raisonnable.

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon honorable collègue de me donner quelques commentaires au sujet des points suivants:

[*Traduction*]

Ce matin, un de ses collègues disait que cette taxe lui paraissait juste pour les jeunes à la recherche d'une bonne instruction, en dépit du fait qu'ils paieront davantage pour leurs cours. Nous parlons de plus de 500 étudiants universitaires et de 300 étudiants de collèges. Il estimait que c'était juste pour les personnes âgées et celles à revenu fixe. Certaines seront victimes de cette taxe en plus de la récupération. Il estimait que c'était juste pour la petite entreprise. À ma connaissance, la petite entreprise a, quasi-unanimement, déclaré que cette taxe serait un cauchemar, un désastre absolu. Elle sera extrêmement coûteuse. Elle nous rendra moins concurrentiels.

Il en coûtera aux familles canadiennes environ 600 $ en plus, je dois le dire, des 2 800 $ de taxes et impôts additionnels depuis cinq ans. Je suppose que le député qui parlait ce matin, et j'espère que mon collègue ici ne sera pas d'accord avec lui, estimerait que les coupures de VIA Rail, qui vont toucher 2 900 personnes, sont justes, que les modifications de l'Assurance-chômage, qui vont toucher 0,75 million de Canadiens, sont justes.

Le secteur du tourisme, le secteur alimentaire, le secteur de la construction et bien d'autres, sont opposés à cette taxe. Ils savent qu'elle va faire augmenter l'inflation, monter les taux d'intérêt et entraîner du chômage. J'aimerais avoir les réactions de mon collègue à ces observations. Je vous en prie, ne me dites pas que les libéraux vous y ont forcé.

[*Français*]

S'il vous plaît, une autre ligne d'attaque!

M. Vincent: Monsieur le Président, cela fait drôle d'entendre un député libéral, soit le député de Saint-Boniface (M. Duhamel), venir nous faire de tels commentaires.

Premièrement, peut-être parce qu'ils ont peur de la vérité, mais c'est vrai que la dette qui est là est leur faute. Mais c'est également vrai que la taxe de vente fédérale qui est là est également leur faute. . .

M. Duhamel: C'est comme je l'ai dit, c'est la seule chose que vous pouvez dire!

M. Vincent: Ils n'ont pas eu le courage de faire les changements.

Monsieur le Président, en 1978. . .

M. Duhamel: Il faudrait leur donner un cours. . .

M. Vincent: Je vous ai laissé parler, c'est maintenant mon tour.

Monsieur le Président, en 1978, j'étudiais pour une maîtrise en fiscalité, cela fait donc onze ans. Et, à ce moment-là, on nous enseignait, à la maîtrise en fiscalité, que le système de taxe de vente fédéral était pourri, était mauvais pour le Canada, et de cela il y a plus de 11 ans. Qui était au pouvoir il y a 11 ans? Je présume que c'étaient les créditistes? Non, c'était le parti libéral du Canada, qui a proposé, et créé des commissions, mais ils n'ont jamais eu le courage de dire: C'est mauvais pour le Canada et nous allons le changer. C'est ce que nous faisons. La taxe de vente fédérale est mauvaise pour le Canada, nous allons la changer et nous aurons un système de taxation plus juste, plus équitable pour les Canadiens et Canadiennes. C'est cela, monsieur le Président, la taxe de vente sur les produits et services.

Le président suppléant (M. Chartrand): Le temps de parole de l'honorable député étant maintenant écoulé, nous reprenons le débat avec le député d'Hamilton-Ouest (M. Keyes).

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la motion du leader de l'opposition loyale de Sa Majesté, qui met en relief le manque total de confiance dans la façon dont le gouvernement conservateur gère notre économie.

Nous avons déjà été témoins de la destruction graduelle de notre filet de sécurité sociale. Ce filet que des gouvernements généreux et bienveillants ont mis des décennies à confectionner aura été détruit en quelques mois seulement. Les Canadiens croient depuis longtemps qu'il incombe au gouvernement de mettre en place des régimes d'assurance-maladie et d'aide sociale. Nous croyons dans le droit de chaque citoyen à ces avantages sociaux. Nous comprenons bien le concept libéral selon lequel les défavorisés devraient pouvoir se libérer du fardeau excessif de la pauvreté et avoir accès à un niveau de vie respectable, ce qui veut dire, entre autres, avoir accès à l'enseignement supérieur et aux soins de santé.

Ce qui inquiète les Canadiens aujourd'hui et ce qui devrait nous inquiéter tous, ici, à la Chambre, c'est qu'il y a une nouvelle arme encore plus dangereuse contre ce droit à un niveau de vie respectable. Il s'agit bien sûr de la taxe que le gouvernement projette d'imposer sur presque tous les produits et services.

Ce qu'il y a de plus cruel au sujet de cette taxe proposée, c'est qu'elle viserait ceux dans notre société qui ont le plus besoin de l'aide du gouvernement. Le gouvernement affirme que les Canadiens à revenu faible ou moyen auraient droit à des crédits d'impôt en guise d'indemnisation, mais ces crédits ne seraient pas indexés.

Il y a à peine deux semaines, j'ai organisé une réunion dans la circonscription de Hamilton-Ouest, que je représente, pour donner à mes électeurs l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs inquiétudes au sujet de la TPS. La salle étaient remplie à craquer, et pas une seule des 350 personnes présentes était en faveur de la taxe proposée. En fait, mes électeurs ont pris eux-mêmes l'initiative de me présenter plus de 120 pétitions signées au total par plus de 5 000 personnes, et il en reste d'autres à venir. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

J'ai invité à cette réunion tenue à l'hôtel de ville plusieurs groupes représentant divers secteurs d'intérêt d'Hamilton. Non seulement les conférenciers invités ont présenté des exposés, mais plusieurs autres personnes sont apparues à la dernière minute pour témoigner contre cette mesure fiscale régressive et inflationniste. Chaque groupe a fait une allocution variant entre cinq et dix minutes et, à la fin de tous les exposés, j'ai invité l'auditoire à poser des questions.

Permettez-moi d'ajouter que la réunion était présidée par M^me^ Sue Patterson, du cabinet de comptables agréés Peat Marwick Thorne. Elle était assise à mes côtés. Elle possède plus de dix ans d'expérience de la taxe d'accise, à Revenu Canada. M^me^ Patterson a donné des réponses précises et impartiales aux nombreuses questions qu'ont posées les électeurs au sujet du projet de taxe.

Les groupes présents à la réunion comprenaient les représentants de la Chambre de commerce d'Hamilton, du syndicat des étudiants de l'Université McMaster, du Downtown Hamilton Business Improvement Area, de la Hamilton and District Funeral Services Association—oui, monsieur le Président, on ne sait plus où donner de la tête avec cette taxe—des psychologues d'Hamilton, qui avaient leur mot à dire, de la Hamilton and District Homebuilders' Association, du secteur des bénévoles du YWCA d'Hamilton et de la United Senior Citizens of Ontario.

J'ai promis solennellement à mes électeurs et aux autres personnes présentes à la réunion que je transmettrais leur message au gouvernement, ici, dans la plus haute cour du pays. Lors de la réunion, la Chambre de commerce d'Hamilton nous a conseillé de surveiller les journaux, car la Chambre de commerce du Canada s'apprêtait à annoncer sa position sur la taxe dès le lendemain. Eh bien, elle l'a fait et ce que les gens ont appris, c'est que cet organisme qui représente une énorme clientèle, la Chambre de commerce du Canada, est vivement préoccupée par les répercussions de la taxe. En fait, dans un communiqué du 21 septembre, la Chambre de commerce du Canada a dit qu'elle ne pouvait pas appuyer les propositions du gouvernement tant qu'un certain nombre de conditions ne seraient pas réunies. Parmi ces conditions, il y avait l'harmonisation de l'assiette fiscale fédérale-provinciale, un mécanisme commun de prélèvement de la taxe tant au fédéral que dans les provinces, la neutralité de la taxe du point de vue des recettes et la visibilité de la taxe pour les consommateurs.

La Chambre de commerce du Canada soulève des points fort valables. Elle suppose qu'aucune nouvelle taxe ne peut être mise en oeuvre sans collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux parce que, selon le système actuellement proposé, il faudrait embaucher jusqu'à 10 000 personnes pour administrer cette taxe.

La Chambre exige aussi que cette taxe soit visible, ce que le ministre des Finances nous a promis en juin de 1987. Par contre, le ministre laisse à la discrétion des détaillants le choix de mettre une affiche dans la fenêtre ou d'apposer une vignette sur la caisse. Enfin, la Chambre de commerce insiste pour que la taxe n'est pas d'incidence sur les recettes. Pourtant, il semble bien que la taxe servira à accroître les recettes du gouvernement du Canada.

Le ministre des Finances propose de remplacer une taxe de 18,5 milliards de dollars par une taxe de 24 milliards de dollars et, selon des chiffres publiés par le ministère des Finances, la TPS viendra chercher plus d'argent dans les poches des pauvres que dans celles des nantis. Si l'on prend le cas d'un couple qui a un revenu unique de 15 000 $, la TPS gobera 8,1 p. 100 de ce revenu, par comparaison à un couple dont le revenu est de 75 000 $ et qui ne paiera que 4,8 p. 100 de ce revenu. Ce sont les statistiques du ministère des Finances.

• (1620)

Au nom de plus de 10 000 étudiants, les représentants de l'union des étudiants de l'université McMaster ont fait un exposé, lors de notre réunion du conseil municipal. Les étudiants sont vivement opposés à la taxe sur les produits et services. Leur président, Stephen Longo, a résumé leur position lorsqu'il a déclaré: «Il nous paraît bizarre qu'au moment où, paraît-il, l'enseignement et l'acquisition de compétences sont une priorité pour le gouvernement, on présente un projet de taxe qui pourrait réduire la participation dans nos établissements postsecondaires.»

À une récente réunion du Parti conservateur du Canada qui a eu lieu ici dans la capitale, le discours du premier ministre a souligné cette contradiction flagrante entre la taxe sur les produits et services et l'accès à l'enseignement supérieur. Le premier ministre a déclaré que l'enseignement supérieur était une priorité absolue pour le gouvernement. Il a ajouté également qu'afin de rester compétitif à l'échelle internationale, notre système doit être le meilleur. Paroles creuses, faciles à dire, mais difficiles à avaler compte tenu de la TPS, car si elle est appliquée, elle nuira beaucoup aux étudiants et à l'éducation. Si des Canadiens désirent parfaire leur instruction en suivant des cours de perfectionnement, ils devront payer une taxe. Que penseront alors du recyclage les personnes mises à pied en raison de cette taxe régressive? Même les frais des services aux étudiants seront taxés, ce qui augmentera le coût des frais obligatoires.

Ce qui nuira peut-être le plus aux étudiants sera l'imposition de la TPS sur les manuels scolaires, qui, comme vous le savez, madame la Présidente, sont extrêmement coûteux de nos jours. Comme M. Longo l'a déclaré à la réunion, cela signifierait l'imposition d'une taxe sur le moyen d'éducation par excellence, le texte écrit.

En outre, la taxe nuira également aux étudiants, car elle sera imposée sur les repas au restaurant, sur les modes de transport des étudiants et sur les frais de téléphone, et il n'y aura pas de dégrèvement pour les logements d'étudiants. C'est là l'engagement qu'a pris le gouvernement envers l'éducation? Les étudiants sont d'avis que le gouvernement n'aide pas suffisamment l'éducation.

Le gouvernement a aussi fait de grandes promesses en matière de logement à prix abordable. La Hamilton and District Home Builders Association a fait entendre un autre son de cloche lors d'une réunion de notre conseil municipal. En effet, tandis que le ministre des Finances soutient qu'il atténuera les effets de la TPS sur le logement par la création d'un système de ristourne, l'association estime que les prix des maisons deviendront beaucoup moins abordables sous le régime de la TPS. Selon elle, la nouvelle taxe fera monter le prix des nouvelles maisons de 3 000 $, soit plus que six fois la hausse prévue par le ministre. Elle prévoit de plus que la hausse sera supérieure à 9 000 $ dans la région de Toronto et sa banlieue. Elle croit également que les locataires devraient s'attendre à une augmentation prononcée des loyers par suite de l'instauration de la TPS.

Il y aura non seulement une hausse des prix des maisons neuves, mais aussi un relèvement du prix des rénovations. Le gouvernement est-il assez naïf pour penser que le prix des vieilles maisons ne montera pas pour suivre le rythme du marché quand le prix des nouvelles maisons augmentera? Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la taxe proposée représente le triomphe de la cupidité et de la politicaillerie sur la raison et la planification. Voilà, madame la Présidente, le message que les électeurs de Hamilton-Ouest envoient au gouvernement par l'intermédiaire de leur représentant élu. Ils disent qu'ils en ont assez.

M. Speller: Madame la Présidente, je félicite le député pour le discours très informatif qu'il a prononcé ici aujourd'hui. Il y a un sujet dont j'entendais sans cesse parler dans ma circonscription, en fin de semaine. J'assistais à une foire de comté où des milliers de personnes faisaient la queue pour signer une pétition. Les députés admettront sans doute qu'il s'agit de l'un de leurs droits les plus fondamentaux. Quelques personnes sont venues me voir pour me dire qu'elles ne savaient pas trop quel effet la TPS aurait sur les handicapés et sur les déshérités. Le député pourrait-il nous dire en quoi consisteraient ces effets?

M. Keyes: Madame la Présidente, je remercie le député de Haldimand—Norfolk de ses questions. Les handicapés de notre merveilleux pays feraient mieux de se préparer aux terribles répercussions de la taxe proposée sur les produits et services. En effet, tout semble indiquer que les services d'aides à domicile seront assujettis à la taxe, sauf lorsque les personnes préposées aux soins sont des travailleurs salariés. Dans ce cas-là, la taxe ne s'applique pas, mais la personne qui prodigue des soins à domicile reçoit des honoraires pour ses services, ce qui, en l'occurence, est le plus courant, il s'agira alors d'un service taxable.

Un autre exemple concerne les véhicules adaptés aux besoins des handicapés comme les fourgonnettes. Les véhicules achetés afin de transporter des personnes handicapées sont assujettis à la même taxe de 9 p. 100 que tout autre véhicule de transport. Par contre, les plates-formes élévatrices dont sont équipées les fourgonnettes destinées aux handicapés ne sont pas visées par la taxe de 9 p. 100. Pour ce qui est de la taxe de vente de l'Ontario, tout le véhicule est exempt, mais ce n'est pas le cas avec le TPS.

M. McDermid: Faux.

M. Keyes: Il suffit de lire le document technique pour le constater. Les ordinateurs sont dans une catégorie semblable. Une personne handicapée achetant un ordinateur devra payer la taxe de 9 p. 100. Le logiciel sera exempt, mais l'ordinateur lui-même est assujetti à la taxe.

En augmentant le coût des ordinateurs et des fourgonnettes, le gouvernement les rend encore plus inaccessibles et réduit encore davantage la participation des personnes handicapées dans notre société. Les rénovations visant à faciliter l'accès à une maison ne seront pas assujetties à la taxe, mais il y aura quand même une taxe sur les matériaux utilisés à cette fin. Toute entreprise souhaitant rénover devra payer la taxe sur les services offerts par l'entrepreneur, ce qui aura également pour effet de décourager les gens de rendre les immeubles accessibles aux handicapés.

J'ai écouté avec attention nos vis-à-vis parler de certaines de leurs préoccupations. Selon l'un d'entre eux, a l'opposition officielle se contentait de donner des exemples de situations bien tristes. Eh bien, penchons-nous sur les crédits d'impôt dont ont parlé les ministériels.

Étant donné que les crédits et les seuils de revenu ne sont indexés qu'en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100, de moins en moins de Canadiens à faible revenu seront protégés. Supposons un instant, ce qui est tout à fait plausible, que le taux d'inflation soit supérieur à 3 p. 100 par année après 1991. Le seuil de 24 800 $ à partir duquel une famille commence à ne plus avoir droit aux crédits d'impôt remboursables au titre de la taxe de vente tombera à 21 197 $ après cinq ans, et à 18 288 $ après dix ans, en dollars constants de 1991. Ainsi, en cinq ans, plus d'un demi-million de Canadiens à faible revenu admissibles au plein crédit en 1991, perdront le droit à ce crédit en totalité ou en partie. Après dix ans, plus d'un million de Canadiens à faible revenu admissibles au plein crédit en 1991 auront perdu en totalité ou en partie le droit à ce crédit.

Alors qu'un nombre croissant de Canadiens à faible revenu perdront au fil des ans le droit au crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, la valeur des crédits en question diminuera également, étant donné que leur valeur réelle n'est que partiellement indexée sur l'inflation; en effet, on ne retient que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100, et ainsi, en cinq ans, le crédit de 275 $ accordé aux adultes sera tombé à 236 $ en dollars constants de 1991. Après dix ans, le crédit de 275 $ ne vaudra plus que 203 $ en dollars constants de 1991. De moins en moins de Canadiens à faible revenu seront admissibles à de moins en moins de crédits au fil des ans et ainsi, la taxe sur les produits et services deviendra de plus en plus régressive.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer ici même à la Chambre à un débat portant à la fois sur l'économie, la gestion de l'économie et la taxe sur les produits et services. Je suis entré en politique notamment parce que je croyais que les impôts étaient trop élevés. Je conviens avec de nombreux députés de l'opposition que bien des

gens de la classe moyenne se sentent écrasés sous le poids des impôts.

• (1630)

Je pense que je me suis lancé en politique, entre autres, pour trouver d'autres méthodes de gestion de l'économie que les vieilles méthodes qui nous ont donné une dette énorme et des impôts élevés.

Les impôts ne sont pas trop élevés parce que l'économie est mal gérée, mais plutôt parce que nous avons une dette énorme que les politiciens n'ont pas réussi à réduire au cours des dernières années et il faut beaucoup de courage politique pour renverser de vieilles tendances et pour imaginer de nouvelles façons de réformer le régime fiscal afin de le rendre plus équitable et plus juste.

Cette qualité a souvent manqué à nos dirigeants. Beaucoup de politiciens de notre pays ont pensé pouvoir reporter à plus tard des augmentations d'impôt qui auraient dû être imposées aujourd'hui pour financer des programmes que nous avons actuellement, quitte à les faire payer à une date indéterminée par une génération non précisée dont ils ne seraient pas responsables.

C'est ainsi que nous avons accumulé une énorme dette qui nous oblige à payer des impôts élevés. Nous consacrons actuellement 35 cents par dollar que nous percevons au seul remboursement des intérêts de la dette. Notre économie s'en trouve paralysée et notre gouvernement à un très grave problème à résoudre. Nous avons un budget équilibré en ce qui concerne les dépenses et les recettes, mais le fardeau de la dette absorbe nos recettes fiscales. La situation doit changer.

Nous nous endettons au rythme de 83 millions de dollars par jour, soit environ 1 000 dollars par seconde. Et cette dette s'additionne aux 350 milliards que nous devons déjà. Nous nous conduisons d'une façon irresponsable. Je suis désolé que le député qui vient de parler s'en aille parce que ce que je dis lui sera très profitable.

M. Keyes: J'ai un appel téléphonique. Je serai dans le hall.

M. Turner (Halton—Peel): Nous vous verrons dans quelques minutes. Nous devons nous pencher sur ces problèmes. Nous devons discuter avec les députés de l'opposition pour trouver de nouvelles façons constructives de réformer le régime fiscal afin d'atteindre nos objectifs nationaux, dont le premier est certainement la survie économique de notre pays.

Nous débattons actuellement une motion qui dit que l'économie canadienne a été mal gérée. Peut-être que le gouvernement n'a pas été parfait, mais il a essayé sincèrement de régler les problèmes dont il a hérité, de sortir le Canada de la situation économique extrêmement difficile dans laquelle il se trouvait lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir.

Ce que je veux dire, et si les députés de l'opposition ne comprennent rien d'autre j'espère qu'ils comprendront bien mon message, c'est que le statu quo n'est pas une option. Nous devons faire des changements. La TPS est un exemple, c'est une solution possible. C'est une nouvelle forme de taxe plus équitable que nous proposons afin que nous puissions en discuter. Le genre de débat que nous avons actuellement est très sain. De bien des façons, c'est exactement le genre de débat que nous aurions dû avoir pendant la dernière campagne électorale. Je crois que nous aurions dû parler à ce moment-là de l'avenir économique du Canada et de tous ces problèmes que nous devons régler.

Alors, la TPS, la taxe sur les produits et services, a été proposée comme une mesure constructive pouvant nous aider à en arriver à un régime fiscal juste. Il ne s'agit pas d'une mesure unique; elle fait partie d'une série de propositions que le gouvernement nous a présentées. D'abord et avant tout, si nous voulons régler le problème de la dette, nous devons freiner la croissance de la dette, ce qui veut dire réduire notre déficit budgétaire annuel. C'est une chose qui s'impose et le gouvernement comme vous le savez, s'y emploie avec cette mesure et avec son budget, cherchant sans relâche à réduire les dépenses publiques. En même temps il a éliminé les obstacles à la croissance économique. Et cela aussi c'est un volet très important de la TPS, l'élimination des obstacles à la poursuite de la croissance.

Il y a une troisième chose que le gouvernement avait à l'esprit quand il a conçu la TPS, c'était la protection des Canadiens à faible revenu. Je sais bien que suivant certains la taxe de vente est régressive parce qu'elle frappe les gens qui consacrent la plus grande part de leur revenu aux articles de première nécessité. C'est là un argument valable, un argument de poids, et il faut s'occuper de ces gens-là.

Or je soutiens que le ministre des Finances cherche sincèrement à pallier cette régressivité dans la réforme de la taxe de vente.

Le ministre des Finances envisage un meilleur crédit d'impôt pour les personnes à bas revenus. Beaucoup de critiques lui reprocheraient plutôt d'être trop riche avec près de 2,5 milliards par année, et en effet une série de chèques sera envoyée à des millions de ménages à bas revenus pour leur mettre de l'argent dans les poches avant qu'ils aillent acheter quelque chose. Cela va plus que compenser les effets de la TPS et à la suite de cette réforme les familles à revenus modestes seront en meilleure situation qu'auparavant.

J'aimerais dire quelques mots de l'effet de la TPS sur les petites entreprises. C'est là un sujet qui a préoccupé certains d'entre nous. Il y a eu une campagne pour semer l'épouvante, toute une série de mythes propagés par ceux qui, dans la petite entreprise, doivent certainement être mus par leurs propres motifs politiques car dans leurs propos au Canadiens ils déforment grossièrement la vérité. Ce qu'il y a de vrai à propos de la TPS et des petites entreprises c'est que le gouvernement est extrêmement désireux de ne pas augmenter les formalités administratives des petites entreprises, mais de laisser à leur exploitants le manixum de temps pour s'occuper de leurs affaires plutôt qu de s'occuper de paperasse.

Nous allons avoir à l'intention des petites entreprises un imprimé comptable simplifié pour la taxe sur les produits et services, un imprimé d'une page: une page que les exploitants pourront remplir assez rapidement. Elle se fondera sur la différence entre la taxe perçue sur les ventes et la taxe payée sur l'achat des stocks; une procédure comptable simple, rationnelle. Le gouvernement va faire voir avec cet imprimé d'une seule page qu'il a su tenir compte des préoccupations des exploitants de petits entreprises. Un grand nombre d'entreprises auront la possibilité de faire un calcul très, très simple.

Lorsqu'il y a lieu à remboursement, ce remboursement s'effectuera rapidement. Des intérêts seront versés sur les remboursements qui se font attendre plus de 21 jours. En outre, la grande majorité des entreprises disposeront d'importantes liquidités en ce qu'elles percevront la TPS mais n'auront à la remettre au gouvernement qu'une fois par trimestre. Elles bénéficieront donc de ces liquidités à l'avance.

L'élément le plus crucial, cependant, est le fait que ce ne sont pas les entreprises qui paieront la TPS, mais bien les consommateurs. C'est une taxe à la consommation, purement et simplement. On modifie foncièrement la fiscalité canadienne. On impose cette taxe sur les dépenses, et non pas sur les revenus. Ce qui me ramène à mes premières observations.

Les membres de la classe moyenne s'estiment passablement lésés par ce régime fiscal. Ils pensent qu'on leur impose cette taxe sans leur permettre de décider de la façon dont ils paieront le gouvernement. Or, selon moi, cette taxe à la consommation, ou sur les dépenses si l'on préfère, donne effectivement un choix au consommateur.

N'oublions pas que, à l'entrée en vigueur de la TPS, la note fiscale des membres de la classe moyenne baissera de 700 millions de dollars. Les gens auront davantage d'argent dans leurs poches; leur chèque de paie sera plus gros après l'entrée en vigueur de la TPS. Cela veut dire qu'ils pourront choisir de quelle façon ils seront imposés.

Toute taxe sur les dépenses frappe les personnes dépensières et non pas les personnes économes, ni celles qui travaillent durement. Elle frappe ceux qui dépensent le plus. Ceux qui achètent de grosses maisons et de grosses voitures et qui consomment de grands repas dans les restaurants sont ceux dont la note fiscale sera inévitablement alourdie. Cette taxe est dénuée de la moindre échappatoire pour les bien nantis. Elle est équitable et identique pour tous. Si nous protégeons les gagne-petit et imposons ceux qui dépensent davantage, alors nous pouvons dire que le système a été amélioré. En réduisant l'impôt sur le revenu et en imposant une taxe sur les dépenses, nous laissons aux personnes qui dépensent le soin de déterminer leur note fiscale.

Revenons brièvement aux entreprises. Comme celles-ci n'auront pas à payer la taxe qui sera perçue plutôt au niveau du consommateur, on peut dire que la situation sera de loin préférable à l'état actuel des choses. À l'heure actuelle, nous avons la taxe sur les ventes des fabricants, qui est camouflée dans le prix des produits et des services qu'achètent les entreprises. Cette taxe alourdit leur coût d'exploitation et atténue leur compétitivité. Elle réduit la compétitivité de nos exportations sur les marchés mondiaux.

• (1640)

Par conséquent, l'élimination de la vieille taxe, invisible, enfouie, de 17 milliards et son remplacement par une taxe visible, ce qui exige un courage politique extraordinaire, ne peut, à long terme, qu'aider l'économie, et je sais que l'opposition, qui jusqu'à présent ne nous a pas proposé d'alternative viable, devra finir par nous soutenir.

M. Duhamel: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue d'avoir fait un effort sincère pour nous expliquer l'initiative du gouvernement. Il y a une certaine bonté dans son discours qui découle certaine-

ment du fait qu'il est assis de ce côté de la Chambre, à proximité de collègues d'autres partis.

Ma question est la suivante. Vous vous rappelerez que deux de vos collègues ont dit que cette taxe était juste. Je voudrais savoir si vous avez déjà entendu un étudiant, une personne âgée, une mère ou un père seul, un des 3,5 à 5 millions de pauvres de ce pays, un handicapé, un employé de VIA Rail, un chômeur, un ouvrier du bâtiment, un membre du secteur du tourisme ou de l'alimentation, un agriculteur, dire que cette taxe était juste? Ce que j'essaie de savoir c'est si vous êtes du même avis que votre collègue qui disait que c'était une juste taxe pour ces groupes.

M. Garth Turner (Halton—Peel): En réponse à la question du député, je dirais oui. J'ai entendu des personnes des deux bords, certaines qui appuient cette taxe et d'autres qui s'y opposent. Je dois dire que dans ma circonscription j'ai tenu sept réunions publiques. Le député à côté de moi y a d'ailleurs fait allusion. J'ai eu sept réunions dont deux sur la TPS en particulier. Nous avons demandé à tous les groupes, non seulement aux associations d'entreprises, mais aussi aux groupes sociaux, notamment, de présenter des mémoires. Ceux-ci ont été adressés au gouvernement pour que ce dernier ait un aperçu de l'opinion de mes électeurs.

Ce que je peux dire au député, c'est que j'ai entendu des pour et des contre venant de parents seules et de personnes âgées. Nombre d'entre eux ont dit qu'ils en avaient assez que leur pays soit endetté, qu'ils en avaient assez de l'incapacité tant du gouvernement actuel que des gouvernements libéraux précédents de régler ces problèmes sociaux, qui demeurent sans solution depuis 20 ans.

D'une part, il y a les contribuables qui demandent des programmes sociaux, et, d'autre part, il y a les gouvernements qui veulent accéder aux demandes des contribuables, sans toutefois leur imposer une trop lourde charge. Comme je l'ai dit, nous avons toujours reporté au lendemain le règlement du problème. Or nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre. Il nous faut agir maintenant. Pendant que se poursuit le débat, notre dette s'alourdit davantage. Il nous faut y mettre un terme et agir. Ce que nous proposons, ce sont des mesures concrètes qui nous feront avancer dans cette voie. Y aura-t-il des perdants? Oui. Y aura-t-il des gagnants? Oui. La proposition est-elle juste? Oui, elle l'est, absolument.

M. Keyes: Je m'en veux d'interrompre le député de Halton—Peel et d'invoquer le Règlement pour l'informer qu'on ne fait pas remarquer à la Chambre les allées et venues des députés, mais, étant un nouveau député, il n'a peut-être pas lu le Règlement. Je lui dis simplement que j'ai dû m'absenter pour prendre un appel important de ma circonscription.

Le député et ancien confrère journaliste et moi avons déjà discuté de la question, à savoir que nous avons affaire à une taxe proposée—qui n'est pas, comme l'écrivent ou presque certains journaux, un fait accompli—une taxe proposée de 9 p. 100 qui doit remplacer la taxe de vente des fabricants de 13,5 p. 100.

Maintenant, une fois l'une remplacée par l'autre, il subsiste un écart entre 9 p. 100 et 13,5 p. 100. Le député a-t-il une proposition à faire à la Chambre et aux Canadiens sur la façon de s'assurer, si possible, que tous les Canadiens bénéficient des 4,5 p. 100 épargnés, ou croit-il que l'on devrait laisser aux fabricants le soin de s'en occuper?

M. Turner (Halton Peel): Mon collègue soulève là une excellente question, et je dois dire que nombre de mes électeurs partagent cette préoccupation. Voici ce que je leur réponds à ce sujet.

Il y a essentiellement deux points à considérer ici. D'abord, nous avons une économie extrêmement compétitive et personne ici, je crois, ne songerait à minimiser l'importance des pressions de la concurrence, certes pas en tous cas sur le prix des voitures, par exemple, qui devrait baisser. Après la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services et la suppression de la taxe de vente actuellement en vigueur, on devrait assister à une chute des prix à la consommation.

Je suis persuadé que dans l'industrie automobile, où règne une compétitivité extrême, les consommateurs vont être gagnants. Mais si cela n'était pas le cas, si les gens d'affaire du Canada décidaient de ne pas répondre aux voeux du gouvernement, s'ils décidaient dans un moment de faiblesse de profiter d'une modification du régime fiscal pour exploiter les Canadiens, un mécanisme prévu pour empêcher cela entrera en action, car un service du ministère des Consommateurs et des Sociétés va surveiller les modifications de prix, examiner les plaintes et faire rapport au Parlement.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur l'importante motion présentée par le chef de l'opposition officielle. Je désire faire part à la Chambre et aux Canadiens qui suivent le débat des fortes objections de la population du Nord contre la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Peu après que le ministre des Finances ait rendu public le document technique sur la taxe, en août dernier, le chef de l'opposition officielle et 70 membres de notre caucus ont tenu une réunion spéciale dans ma circonscription, dans les Territoires du Nord-Ouest. C'était la première fois qu'un parti politique fédéral tenait des assises dans le Nord. Je suis fier que cette première ait eu lieu dans ma circonscription de Nunatsiaq et j'apprécie énormément l'appui reçu de mes collègues et l'intérêt qu'ils ont manifesté.

Cette taxe a été abordée dans toutes nos rencontres et nos discussions avec des organismes et des particuliers. Les habitants du Nord sont extrêmement inquiets parce que cette taxe les frappera très durement. L'opposition à la proposition du gouvernement est très répandue dans le Nord. Le Yukon s'y oppose et les Territoires du Nord-Ouest aussi.

Je tiens à lire à la Chambre une déclaration faite par un Yukonais bien connu:

> Nous sommes opposés à la nouvelle taxe fédérale sur les produits et services parce qu'elle aura pour seul effet de faire augmenter notre coût de la vie qui est déjà parmi les plus élevés du Canada. L'économie du Yukon repose presque exclusivement sur les produits et les services visés par cette nouvelle taxe. Nos deux principales industries, les mines et le tourisme, seront touchées. Par conséquent, la taxe sur les produits et les services aura un effet plus senti ici que dans le sud du Canada. C'est injuste. Nous ne devrions pas être pénalisés et contraints de payer ce que nous achetons plus cher que les Canadiens du sud pour la simple raison que nous avons choisi de vivre au nord du 60e parallèle.

Pour la gouverne de la Chambre, la citation que je viens de lire n'est pas du député du Yukon et encore moins du chef du gouvernement du Yukon, mais du leader du caucus progressiste conservateur de ce territoire.

Le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest croit que cette nouvelle TPS de 9 p. 100 aura des effets particulièrement dévastateurs dans le Nord. Déjà aux prises avec un avenir économique précaire, les Territoires du Nord-Ouest vivent maintenant sous la menace du gouvernement de réduire sensiblement les paiements de transfert à leur intention. Le ministre des Finances des T.N.-O. a fait la déclaration suivante:

> Nous vivons dans une économie fragile, une économie qui vient de subir deux coups bas. Le premier est la taxe sur les produits et services, et l'autre, les compressions envisagées au titre de la méthode de financement préétablie qui régit les modalités des paiements du gouvernement fédéral. Je ne peux dissocier ces questions car le moment choisi pour nous asséner ces deux coups bas arrive bien mal à-propos.

Je pourrais peut-être ajouter que le troisième coup bas que nous a porté le gouvernement sont les modifications apportées à l'appareil de l'assurance-chômage. Ces changements vont causer un tort énorme aux travailleurs du Nord à cause du nombre élevé d'emplois saisonniers qui existent dans cette région.

Nous nous demandons pourquoi le gouvernement fédéral tient à faire porter la réduction du déficit aux gens du Nord. Ces gens travaillent sous un climat dur, et par leur présence dans le Nord, ils contribuent à asseoir la souveraineté canadienne sur l'Arctique. Il ne faut pas oublier non plus que nous avons, dans le Nord, les plus forts taux de chômage et de suicide au Canada. La taxe de 9 p. 100 sur les produits et services est une épreuve supplémentaire dont nous n'avons pas besoin.

• (1650)

Les Territoires du Nord-Ouest constituent un tiers de la superficie du Canada et comptent 62 localités étalées sur trois zones horaires. Seulement six d'entre elles disposent d'une route d'accès ouverte toute l'année. Trente-six localités dépendent entièrement des liaisons aériennes et maritimes, à savoir toutes les localités de ma circonscription de Nunatsiaq.

Dans ma cironscription du centre et de l'est de l'Arctique, il n'y a pas de routes. Tous nos produits sont expédiés par air ou par mer et nous payons des frais de transport très élevés. Ces frais augmente le prix des marchandises dans les magasins. À Pangnirtung, les oeufs coûtent 3,81 $ la douzaine, le pain, 3,27 $ et un sac de cinq livres de pommes de terre, 9,49 $. À Coral Harbour, une livre de beurre coûte 3,79 $ et un sac de 32 couches, 19,60 $. À Cambridge Bay, deux litres de lait coûtent 5,35 $.

À sa réunion générale annuelle en avril dernier, *the Northwest Territories Association of Municipalities* a adopté à l'unanimité une proposition concernant la nouvelle taxe proposée et visant à demander au gouvernement d'accorder une attention particulière aux besoins des Canadiens du Nord qui supportent déjà le coût de la vie le plus élevé de notre pays. L'association a fait remarquer qu'à cause des frais plus élevés dans le Nord, les habitants paieraient une taxe plus élevée par personne que les Canadiens vivant dans le Sud.

Le coût de la vie pour les habitants de la région de Keewatin est de 50 à 70 p. 100 plus élevé que celui des habitants de leur base de ravitaillement de Winnipeg. Le coût de la vie pour les habitants de Kitikmeot est encore plus élevé; ainsi les prix sont de 70 p. 100 plus élevés par rapport à ceux d'Edmonton pour les habitants de Cambridge Bay, et de 139 p. 100 pour les habitants de Pelly Bay. Je n'ai pas les données sur le coût de la vie dans la région de Baffin, mais je sais que les habitants d'Igaluit payent leur nourriture 31 p. 100 de plus que ceux de Yellowknife, dont l'indice des prix alimentaires est d'environ 35 p. 100 plus élevé que celui d'Edmonton. L'indice des prix alimentaires à Spence Bay est de 96 p. 100 plus élevé que celui de Yellowknife.

Les gens du Nord supportent déjà un lourd fardeau fiscal à cause du coût de la vie extrêmement élevé dans cette région-là. Les revenus sont plus élevés, mais le gouvernement fédéral les impose au même taux que s'ils avaient été gagnés dans le sud du Canada. Les gens du Nord payent plus de taxes fédérales sur le combustible parce que le climat les force à chauffer davantage. Les gens du Nord payent plus de taxes fédérales sur les télécommunications parce qu'ils utilisent le service interubain plus souvent. La poste est lente et peu fiable dans le Nord, c'est pourquoi nous avons recours plus souvent au télécopieur et au téléphone.

Nos coûts étant plus élevés, la valeur du dollar payé sous forme de taxe dans le Nord est beaucoup plus forte que la taxe sur le même article acheté dans le sud. D'après le gouvernement fédéral, les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ vont y gagner. Il est permis d'en douter mais, par le fait même, le gouvernement admet que les familles dont le revenu est supérieur à 30 000 $ vont y perdre. Trente mille dollars sont peut-être un revenu adéquat dans le sud du Canada mais, en chiffres réels, ce n'est pas un revenu aussi élevé dans le Nord.

Compte tenu de la taxe d'accise sur l'essence et le combustible diesel, de la taxe sur le transport aérien et de la taxe sur les produits et services, le transport va être taxé à un taux effectif plus fort que les autres produits et services. La taxe plus élevée va avoir un effet tout à fait disproportionné sur les territoires du Nord et sur les autres collectivités isolées du Canada.

L'administration de la taxe va coûter cher à la petite entreprise. Le dédommagement de 600 $ que le gouvernement va lui payer pour l'administration ne suffira pas à la défrayer de ses débours additionnels. En ce qui a trait à la nourriture, le document technique nous apprend que les aliments de base ne seront pas taxés, mais déjà le gouvernement semble hésiter à ce sujet. J'exhorte le gouvernement à ne pas taxer la nourriture, surtout compte tenu des prix élevés que les gens du Nord payent pour se nourrir.

Les gens du Nord s'inquiètent également des répercussions de la taxe de 9 p. 100 sur les logements neufs. Dans ma circonscription, les logements sont on ne peut plus rares, ils coûtent extrêmement cher et ils sont très difficiles à obtenir.

Le président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations prédit que les loyers augmenteront de façon substantielle et que la hausse du prix des nouvelles maisons sera trois fois plus élevée que ce que le ministère des Finances prévoit. Dans le nord, la taxe sur les transports fera augmenter le coût déjà élevé des matériaux, ce qui signifie qu'il y aura moins d'acheteurs admissibles aux ristournes que dans le sud.

Le gouvernement appliquera également la TPS de 9 p. 100 à tous les biens et services fournis par Postes Canada. Cela nous indigne d'avoir à payer une taxe sur des services postaux déjà inadéquats. Ce sont là quelques-unes de nos principales préoccupations.

Le comité des Finances chargé d'étudier la taxe proposée s'est enfin rendu à Whitehorse, au Yukon, mais il n'a pas visité les Territoires du Nord-Ouest. C'est une honte et j'exhorte le comité à inclure les Territoires du Nord-Ouest dans son itinéraire.

Le nord ne peut pas absorber cette augmentation de 9 p. 100. Le gouvernement doit repartir à zéro. La TPS proposée de 9 p. 100 est un cauchemar pour les entreprises et les consommateurs du nord. Elle nuira à notre économie et notamment au tourisme, qui joue un rôle de plus en plus important dans l'économie du nord.

M. Flis: Madame la Présidente, j'ai écouté avec admiration et beaucoup d'intérêt le discours du député de Nunatsiaq parce que, cet été, j'ai eu l'occasion de visiter Iqaluit et une région voisine, Pangnirtung. Même vous et moi, madame la Présidente, n'aurions pas les moyens de vivre là-bas. J'ai été stupéfié par le prix des aliments de base comme le lait, le pain et les pommes de terre.

Par exemple, une banane coûtait 1 $. Une poire coûtait 1 $. Je suis heureux que le député de Nunatsiaq ait dit au gouvernement, au nom de ses électeurs, non pas d'exempter les aliments destinés au nord mais de rejeter complètement cette TPS. C'est le message que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voudrions transmettre au gouvernement.

Pour l'amour du ciel, abandonnez cette idée et repartez à zéro parce que la taxe proposée est un véritable cauchemar non seulement pour l'Arctique mais pour tout le Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir traiter pendant quelques minutes de cette motion de l'opposition.

Elle y reproche au gouvernement les médiocres efforts que celui-ci a déployés ces dernières années pour régler les problèmes dans notre pays. Elle y énumère à tour de rôle les mesures qu'il n'a pas prises et qu'il aurait dû prendre pour permettre au Canada de survivre.

J'ai particulièrement à coeur de faire consigner aujourd'hui au compte rendu certaines observations concernant nos régions rurales. Peut-être ne nous en rendons-nous pas compte pour la plupart, mais plus de 90 p. 100 du Canada est constitué de régions rurales. Même selon l'évaluation la plus modeste, plus du quart, c'est-à-dire environ 35 p. 100, de tous les Canadiens habitent les régions rurales.

Or, ce sont ces Canadiens qui habitent les régions rurales qui seront le plus touchés par les mesures du gouvernement et sa taxe sur les produits et services dont le gouvernement entend frapper tous les produits et services que les Canadiens achètent. Trois secteurs primaires essentiels sont des secteurs ruraux. Le premier est celui de l'agriculture qui, aux yeux d'un grand nombre, constitue l'essence même du Canada rural, mais c'est beaucoup plus que cela.

• (1700)

Au Canada, de très nombreuses localités vivent de la pêche. Cependant elles peuvent être assimilées à des localités rurales. Enfin, la majeure partie du secteur forestier chez-nous exerce son activité en milieu rural.

Ainsi, au Canada, ces trois secteurs majeurs sont liés à nos populations rurales. Même si le gouvernement a promis de protéger ces trois secteurs en exonérant bon nombre de leurs produits, ce sont ces trois secteurs qui ont le plus souffert des attaques du gouvernement actuel depuis quatre ans.

Si je mentionne ces trois secteurs, c'est que tous trois connaissent actuellement une crise. Dans bien des régions de notre pays, ils s'inquiètent de leur avenir. Dans bien des cas, ils ont déjà renoncé à l'idée de survivre, compte tenu des circonstances dans lesquelles ils ont dû exercer leur activité depuis de très nombreuses années. Ils se sont déjà adaptés à une diversité de changements qui les ont rendu moins productifs et qui ont réduit leur qualité de vie. Cette situation est dûe en grande partie aux politiques que le gouvernement actuel a adoptées ces dernières années.

Celui qui habite à l'extérieur des grands centres dépend pour survivre d'un système de distribution et d'un système de transport. Jusqu'à ces dernières années, les systèmes de transport et de communication faisaient partie intégrante de la politique de notre pays. Les gouvernements ont toujours assumé la responsabilité des transports dans les régions rurales et les régions éloignées. Le gouvernement actuel se dérobe à cette responsabilité. Il a fait en sorte que le coût des transports soit si élevé qu'il devienne prohibitif de continuer à les offrir. Dans certains cas, la déréglementation a rendu le secteur totalement subordonné au système de marchés.

Le réseau de transport assure la survie des habitants des régions éloignées. Si l'on s'attaque au réseau de transport, en l'éliminant ou en le rendant trop onéreux, on le rend inaccessible et on réduit, par le fait même, le revenu et la qualité de vie de ces citoyens. C'est le cas par exemple des agriculteurs, des pêcheurs et des experts-forestiers. Ils sont tous touchés par la politique des transports du gouvernement.

J'étais très content de voir la députée des Territoires du Nord-Ouest participer à ce débat. La taxe sur les produits et les services, en fait, toutes les taxes imposées dans notre pays, nuisent aux régions rurales et éloignées. Si vous achetez chez le fabricant une cuisinière qui coûte 200 dollars, vous payez entre 12 et 13 p. 100 de taxe, ce qui fait peut-être en tout 27 dollars. Ces 27 dollars s'ajoutent au prix de 200 dollars. Si vous habitez Stony Rapids, dans le nord de la Saskatchewan, ou encore Yellowknife et achetez la même cuisinière, elle vous coûtera 600 dollars, 600 dollars qui couvrent les frais de transport et de distribution et la majoration du prix du produit. Du même coup, vous devez verser 54 dollars de taxe. Avant, vous n'aviez qu'à payer 20 dollars de taxe, maintenant, vous devez verser 54 dollars.

C'est plus du double. La taxe ne s'applique pas au produit même, mais plutôt aux frais de transport et de distribution du produit. Plus vous êtes loin du point de fabrication, plus vous payez de taxe, et ce pour tous les produits que vous pouvez imaginer.

Nous en avons d'ailleurs un bon exemple sous les yeux. Le gouvernement a imposé une taxe de 10 p. 100 sur les communications, les appels téléphoniques. Dans ma localité, pour joindre qui que ce soit, mes voisins doivent faire des appels interurbains. Qu'ils veuillent communiquer avec le médecin, leur école, le vendeur de machines ou le dentiste, ils doivent faire des appels interurbains. Chacun de ces appels est frappé d'une taxe de 10 p. 100. Pourtant, en ville, pour ce même genre d'appels, les gens ne paient pas de taxe. Ainsi donc, au moyen de cette taxe sur les communications, le gouvernement a imposé une taxe de 10 p. 100 aux régions rurales. Nous nous entêtons aujourd'hui à appliquer une taxe dont nous avons déjà fait l'essai. L'expérience de la taxe sur les communications nous a pourtant appris que ce genre de taxe était inacceptable. Pourtant, elle sera appliquée sur tous les autres articles, ce qui rendra la vie encore plus difficile dans les régions rurales et éloignées.

J'ai parlé de trois industries primaires de base et de deux programmes du gouvernement actuel, la politique sur les transports et la taxe sur les produits et services, qui causent un tort direct aux régions rurales et éloignées. Mais il y a d'autres mesures gouvernementales à examiner. Cette motion particulière de l'opposition porte sur bon nombre d'entre elles.

Par exemple, prenons l'industrie agricole. Le gouvernement actuel a adopté une politique libre-échangiste. L'an dernier, il a autorisé l'entrée d'un plus grand nombre de produits agricoles. On vous dira que ce sont des produits transformés. Mais ce sont des produits agricoles, car ils étaient faits à partir de produits agricoles canadiens. Maintenant, ils sont faits à partir de produits agricoles américains. On a autorisé l'entrée de ces produits transformés en refusant de protéger les produits canadiens par l'entremise des offices de commercialisation déjà établis. De fait, l'industrie agricole canadienne ne se sent pas du tout à l'aise en ce qui concerne les offices de commercialisation, car les mesures agricoles du gouvernement actuel ébranlent leur structure fondamentale.

En conclusion, le gouvernement s'en est pris aux industries primaires des régions rurales et éloignées, car il se propose d'appliquer une taxe sur les produits et services, il a imposé une taxe sur les communications, il est en train de supprimer les transports ou d'en rendre le coût prohibitif. Il impose même une taxe sur l'énergie. Comme nous vivons loin de tout, il nous en coûte plus cher pour voyager, donc nous paierons plus de taxes. Nous avons horreur non seulement de la taxe sur les produits et services, mais aussi de toutes les offensives du gouvernement contre les régions rurales et éloignées.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York Sunbury): Madame la Présidente, j'ai lu la motion que le chef de l'opposition a proposée jeudi dernier. On ne pourrait proposer de motion plus ironique ou peut-être même hypocrite au moment où l'économie canadienne est plus productive que jamais dans presque toutes les régions, après deux décennies d'un régime libéral où la mauvaise gestion économique était la règle. Les déficits étaient de l'ordre de 38 milliards. La dette nationale s'était installée et développée presque à la manière d'un abominable cancer national. Le résultat ultime a été la pire récession du pays depuis la Seconde Guerre mondiale.

• (1710)

En comparaison, nous nous retrouvons aujourd'hui au coeur d'une stratégie complète, intégrée et engagée par laquelle le gouvernement conservateur vise la responsabilité et l'intégrité économique qui délivreront finalement le Canada des conséquences financières pernicieuses que nous a léguées le régime libéral des années 70 et du début des années 80.

Le gouvernement conservateur prend la voie qui nous éloigne des déficits pour nous conduire finalement à un budget équilibré et peut-être alors à des excédents. C'est le seul moyen de commencer à éponger la dette qui tuera irrémédiablement le potentiel économique des générations à venir si nous n'y faisons rien.

Je voudrais parler brièvement cet après-midi de deux aspects de la motion du chef de l'opposition. Le premier a trait au développement régional, l'autre à la taxe sur les produits et services qui a déjà fait l'objet de tant de commentaires.

À propos de développement régional, surtout dans la région de l'Atlantique, comment peut-on parler de négligence et de disparités quand, en fait, le gouvernement dépense à cette fin dans cette région plus d'argent qu'il ne s'en est jamais dépensé. C'est la vérité. Selon les projections budgétaires de 1989-1990, nos dépenses de développement régional atteindront un demi-milliard de dollars. C'est la première année et celle du plus gros budget d'un programme de cinq ans où l'on prévoit dépenser une moyenne de 425 millions. Il faut comparer cette moyenne à celle de 285 millions qui a été consacrée au développement régional au cours des cinq années précédentes. Il faut la comparer à celle de 185 millions que le gouvernement libéral a dépensée pour le développement régional entre 1979 et 1984.

Le point central de nos dépenses de développement régional dans la région de l'Atlantique en ce moment est l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui injecte 1 milliard de dollars dans cette région.

Je voudrais vous décrire, madame la Présidente, l'état de l'économie de la région de l'Atlantique en ce moment où le chef de l'opposition soumet une motion qui est si loin de la réalité. Au Nouveau-Brunswick, 39 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984. Par comparaison, la perte nette d'emplois a été de 2 000 sous le gouvernement libéral entre 1980 et 1984. Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est tombé à 12,5 p. 100 de 16,3 p. 100 qu'il était en septembre 1984. Les expéditions des fabricants en juin 1989 ont augmenté de 61,6 p. 100 comparativement au même mois de 1984.

En Nouvelle-Écosse, 35 000 emplois ont été créés depuis 1984. Le taux de chômage a reculé de 3,7 p. 100, et s'établissait à 10,1 p. 100 en août 1989.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, 5 000 emplois ont été créés pendant la même période. En juin 1989, les expéditions de produits manufacturés étaient en hausse de près de 22 p. 100 par rapport à juin 1984.

À Terre-Neuve, 29 000 emplois ont été créés depuis 1984. Par contre, 1 000 emplois avaient été perdus au cours des cinq dernières années du gouvernement libéral. Le taux de chômage est passé de 23,5 p. 100 en septembre 1984 à 15,8 p. 100 en août 1989. En juin 1989, les expéditions de produits manufacturés étaient en hausse de 15,8 p. 100 comparativement à juin 1984.

Certes, l'économie des provinces atlantiques ne croît pas encore au même rythme que celle des provinces du centre, ni même que celle des provinces de l'Ouest, mais elle progresse à une cadence régulière et beaucoup plus rapide que pendant les dernières années du gouvernement libéral.

L'un des aspects les plus tristes de la vie dans le Canada atlantique est l'exode de la jeunesse. L'un des principaux objectifs de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est, en leur fournissant une aide financière, d'inciter les jeunes à s'implanter dans la région, à y fonder des entreprises et à y prospérer. Le succès remporté par l'APÉCA est à cet égard éloquent. Je voudrais donner quelques exemples de réussite.

Habitant la péninsule de Kingston, au Nouveau-Brunswick, Terry et Judy Adair caressaient le projet de fonder un hôtel et un série de chalets où les touristes viendraient comtempler les beautés de la région. Grâce à une subvention de 95 000 $ de l'APÉCA et à l'achat d'une réduction d'intérêt d'une valeur de 36 000 $, ils ont pu construire leur établissement, qui peut accueillir jusqu'à 20 personnes. Dans leur troisième année d'exploitation, les Adair auront des recettes annuelles de 160 000 $.

Avec plus de 75 000 $ de subventions de la Société du Cap-Breton et les crédits d'impôt à l'investissement offerts dans cette région, les Leveret de Joseph-du-Moine, au Cap-Breton, ont pu agrandir et moderniser leur abattoir. Leurs ventes annuelles aux coopératives et aux restaurants de la région dépassent maintenant les 350 000 $.

Je voudrais également vous parler de Vincent Court, agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard. Fort de l'expérience acquise dans son exploitation, il a décidé un jour de se lancer dans la fabrication d'appareils de chauffage efficaces et économiques pour les bâtiments de ferme. C'est ainsi qu'il a mis au point une chaudière à combustion éclair alimentée aux copeaux de bois, avec l'aide financièrte de l'APECA. Il vend maintenant ses chaudières aux serres, aux exploitations agricoles, aux motels et aux scieries de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Angleterre. Il ne peut pas les produire assez vite pour répondre aux commandes qui affluent. Son chiffre d'affaires brut se comptera bientôt en millions de dollars.

Il y a beaucoup d'autres succès semblables. Je pourrais citer les Harmon de Queentown au Nouveau-Brunswick et leur entreprise familiale d'ébénisterie, Gilbert Lévesque de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, et sa boulangerie familiale qui fait d'excellentes affaires, Kathryn Small de White Hills, à Terre-Neuve, et son rêve de créer un centre de ski dans sa province natale. Tous ces exemples montrent que l'APECA a réussi à encourager beaucoup d'habitants du Canada atlantique à rester dans leur région, à ne pas envisager de s'exiler dans le Canada central et à édifier leur avenir parmi les leurs.

De son côté, le Canada atlantique a démontré que ses habitants ont tout l'esprit d'entreprise du monde s'ils peuvent bénéficier d'un petit coup de pouce. Des gens comme les Sobby, les Irving, les Crosbie, les Cohen, les McCain et les Joudrey, pour n'en nommer que quelques-uns, nous montrent ce qu'est au juste l'esprit d'entreprise dans le Canada atlantique. C'est l'orientation et l'objectif de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique que le chef de l'opposition a critiqué si vigoureusement, si injustement et tellement à tort.

Je n'aurai pas le temps de parler autant que je l'aurais souhaité de la taxe sur les produits et services, mais je voudrais dire ceci: il s'agit d'un programme équilibré et intégré qui supprimera une taxe fédérale de vente régressive et néfaste qui aurait dû disparaître il y a longtemps. Il offrira un nouvel ensemble de crédits d'impôt considérables à plus de neuf millions de familles se trouvant aux échelons inférieurs de l'échelle salariale. Il réduira l'imposition nette pour toutes les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $. Il transférera le fardeau de l'impôt plus équitablement à ceux qui sont le plus en mesure de payer. Il améliorera l'indexation des prestations pour tenir compte de l'inflation. Enfin, il offrira des dégrèvements spéciaux pour garantir des logements abordables, tout cela dans un seul train de mesures fiscales.

En temps opportun, lorsque les provinces jugeront bon de reconnaître la possibilité de concevoir une seule taxe nationale de vente, je prédis que les Canadiens considéreront le programme de la TPS comme une des solutions de rechange les plus efficaces en vue d'un régime progressif de taxe à la consommation, qui est indispensable pour atteindre la stabilité financière dans notre pays.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de notre collègue, plus particulièrement lorsqu'il a dit que cette taxe était bonne parce qu'elle prévoirait, comme il l'a mentionné, une seule taxe nationale de vente. Je veux savoir s'il est au courant de quelque chose que nous ignorons. Les provinces se sont-elles toutes ralliées à ce projet du jour au lendemain ou plus tôt aujourd'hui? Si elles l'ont fait, je suis étonné que le ministre des Finances ne l'ait pas signalé à la Chambre, car cela aurait effectivement été de sa part une réalisation dont il aurait probablement voulu faire part à la Chambre. Il aurait été intéressant de voir tous les ministres des Finances des provinces donner soudainement leur aval à cette taxe désastreuse. Ça nous étonnerait. Je demande au député si cela s'est produit dernièrement, ou si ce n'est qu'un souhait de sa part que les provinces acceptent cette taxe dont tout le monde pâtira.

• (1720)

Je veux également l'interroger à propos d'une chose qu'il a dite. Je ne fais que paraphraser, car je ne prétends pas citer exactement ses paroles. Il a dit que cette taxe rendrait le système fiscal plus équitable. Je crois qu'il a dit quelque chose en ce sens à la toute fin de son intervention. Sait-il que, d'après le propre document sur la taxe de vente que le gouvernement a fourni au comité, une famille de quatre personnes—soit deux adultes et deux enfants—jouissant d'un revenu total de 45 000 $, un conjoint gagnant 27 000 $ et l'autre 18 000 $, finira par payer 629 $ de plus en taxes par année, sait-il que tel est nettement l'effet qu'aura cette taxe odieuse une fois mise en place? Est-ce là la conception que les conservateurs se font de l'équité?

M. Bird: Je suis heureux que le député me pose ces questions, car cela me permet d'aborder une partie de mon discours que je n'ai pas eu le temps de prononcer. Tout d'abord, le député ne m'a pas bien compris. J'ai dit que lorsque les provinces jugeront bon de reconnaître l'opportunité de créer une seule taxe nationale de vente, les Canadiens, je le prédis, accepteront la TPS comme la meilleure mesure fiscale progressiste conservatrice.

Le ministre des Finances a tenu des consultations avec les provinces pendant deux ans. Il leur appartient de participer à ce régime fiscal. Je tiens à vous dire que si vous avez lu dans le *Quorum* de jeudi dernier l'article de W.A. Wilson, vous avez dû voir qu'il prédit que les provinces vont se trouver dans l'eau bouillante lorsque les Canadiens se rendront compte que c'est parce qu'elles n'ont pas réussi à en arriver à un consensus avec le ministre des Finances que nous avons une taxe de vente à deux niveaux. Le ministre des Finances n'a pas d'autre choix que de procéder à la mise en pratique de la stratégie fiscale fédérale. Je le respecte pour le courage dont il fait preuve ce faisant. Je voudrais sincèrement—comme nous tous je pense—voir un régime fiscal intégré et unique, mais c'est maintenant aux provinces qu'il appartient de faire des propositions dans ce sens. Je pense que le ministre des Finances a déjà indiqué qu'il était prêt à les écouter.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième partie de la question du député, dans laquelle il paraphrase ce que j'ai dit. Je vais vous dire exactement ce que j'ai dit. J'ai dit que cette taxe allait déplacer le fardeau fiscal plus justement sur ceux qui sont le mieux en mesure de payer.

Nous avons dit que les milieux d'affaires n'aimaient pas cette taxe. Nous avons vu que l'opposition ne l'aimait pas non plus, mais il y a des millions de Canadiens qui recevront des chèques chaque trimestre en vertu de ce système et qui aimeront cela énormément. Il y a des familles gagnant moins de 30 000 $ qui vont profiter de cette taxe, et elles vont apprécier. On n'a pas accordé suffisamment d'attention aux avantages qu'elles vont en tirer.

Une famille avec deux enfants où un seul des conjoints travaille et gagne 30 000 $ fera 214 $ d'économies, contrairement aux exemples spécialement choisis par le député.

M. Boudria: Celui que vous avez spécialement choisi est meilleur que celui que j'ai spécialement choisi.

M. Bird: L'exemple que j'ai choisi illustre certainement mieux ce que j'avance que le vôtre illustre votre point.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et observations est terminée.

M. Jesse Flis (Parkdale—High park): Madame la Présidente, je voudrais parler de la première partie de la motion proposée par le député de Vancouver Quadra voulant que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie canadienne, y compris la menace d'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9 p. 100 qui est régressive, injuste, invisible et inflationniste.

Comme j'ai passé le plus clair de ma vie active à enseigner aux jeunes de 6 à 19 ans et aux adultes, je voudrais examiner les conséquences de la TPS sur l'éducation; en effet, cette taxe de 9 p. 100 qu'on se propose d'imposer aura un effet régressif et injuste sur l'éducation, et elle sera invisible et inflationniste en ce qui concerne le système d'enseignement en général.

Depuis les cinq dernières années, il n'est pas un seul autre pays dans le monde, et notamment dans le monde occidental, qui ait affiché aussi peu de respect à l'égard de l'éducation et de l'enseignement. L'éducation est un investissement et les étudiants d'aujourd'hui sont nos dirigeants de demain. Or le gouvernement ne tient nullement compte de cette réalité dans les mesures qu'il prend depuis cinq ans dans ce domaine. À notre époque, les étudiants avaient compris qu'une éducation supérieure signifiait un emploi plus sûr, un avenir assuré.

Or il en coûte de plus en plus cher aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Selon la Fédération canadienne des étudiants, à l'heure actuelle, l'éducation coûte en moyenne 10 000 $ par étudiant. Avec l'inflation normale, ce chiffre augmentera à un rythme effarant, si le gouvernement met en pratique ses théories voulant que seuls les riches peuvent s'offrir des études universitaires ou collégiales et que les pauvres doivent travailler. Autrement, comment expliquer que, au moyen de cette nouvelle taxe, le gouvernement ait délibérément empêché les étudiants de bénéficier des crédits d'impôt remboursables supplémentaires, en sus des crédits généraux qu'il offre aux gagne-petit célibataires.

À la page 15 du document explicatif, on constate que, à compter du niveau minimum de 6 175 $, le crédit supplémentaire sera payé au taux de 2 p. 100 du revenu net jusqu'au maximum de 140 $. Je sais que les fonctionnaires du ministère des Finances ont reconnu en privé que le minimum avait été établi à 6 000 $ pour précisément empêcher les étudiants de se qualifier pour ce crédit d'impôt supplémentaire.

Nos étudiants n'auront pas droit au crédit supplémentaire même s'ils paient leurs manuels 9 p. 100 plus cher. Ils paieront 9 p. 100 plus cher leur papier à écrire, leurs classeurs, leurs stylos, leurs crayons, leurs activités étudiantes, leurs travaux pratiques, leurs loyers, leurs cours, leurs machines à écrire et leurs machines de traitement de texte.

Je comprends que des députés se disent que si un étudiant peut se permettre d'acheter une machine de traitement de texte, il devrait pouvoir payer la taxe de 9 p. 100. Il y a beaucoup d'étudiants doués et brillants qui, en raison d'une difficulté d'apprentissage, ont besoin de l'aide d'un ordinateur, d'une machine de traitement de texte, pour pouvoir écrire leurs travaux proprement. Au lieu d'échouer comme auparavant, ils vont maintenant à l'université. À cause de la taxe de 9 p. 100, ils ne pourront peut-être pas poursuivre leurs études postsecondaires.

Les conservateurs rient, mais ils n'ont aucune idée de ce qui se passe dan l'enseignement aujourd'hui.

En tant que législateurs, nous devrions avoir une idée de ce que c'est que d'étudier dans une université ou un collège. On n'a pas beaucoup de temps pour préparer ses repas, comme les députés, alors, on tend à manger à l'extérieur. Mais pas dans de beaux restaurants comme les députés parce qu'on ne peut pas se le permettre. Dans des restaurants à service rapide.

Avec la taxe de 9 p. 100 sur les aliments préparés et consommés dans les restaurants, ils paieront la taxe de 9 p. 100 sur la plupart des aliments qu'ils consomment.

Beaucoup de gens prétendront que l'éducation est un privilège et non un droit. Il est curieux que cet argument soit surtout avancé par des gens qui n'ont jamais dû travailler très fort pour obtenir ce qu'ils ont.

Je ne suis pas d'accord avec eux. Je crois fermement, au contraire, que dans notre pays, l'éducation est un droit. C'est un droit parce que les gens sont notre plus importante ressource. Ceux qui ne s'en rendent pas compte devraient retourner à l'école parce qu'ils n'ont peut-être rien appris quand ils y étaient. L'avenir de notre pays dépend du niveau et de la qualité de l'éducation que nous donnerons à nos jeunes.

La taxe touchera les jeunes à tous les niveaux du système d'éducation, de la prématernelle à l'université. Il y aura moins d'argent pour maintenir et améliorer le milieu scolaire puisque les divers conseils scolaires devront débourser plus d'argent pour administrer, et je dis bien pour administrer, la taxe lorsqu'ils demanderont des ristournes: des ristournes pour les services d'entretien général comme le nettoyage, la peinture; des ristournes pour les pupitres, les chaises, les livres, les crayons, en allant jusqu'au lait pour les jeunes enfants.

• (1730)

Le gouvernement ne se rend pas compte qu'il y a des conseils scolaires qui doivent servir le petit déjeuner aux élèves avant de leur donner des cours. Le député de Brampton ne se rend pas compte de cela. Peut-être qu'à Brampton on n'a pas besoin de servir le petit déjeuner aux élèves, mais dans les quartiers pauvres de Toronto, le conseil scolaire doit servir le petit déjeuner aux enfants qui viennent à l'école. Avant de pouvoir apprendre, ils doivent avoir un bon petit déjeuner.

Les municipalités auront moins d'argent pour offrir des services de garde d'enfants et des services communautaires parce qu'elles devront, elles aussi, demander des ristournes pour leurs propres services. Dès le premier jour où un enfant ira à l'école, ses parents auront moins d'argent pour lui acheter des livres qui coûteront plus cher; moins d'argent pour lui acheter des vêtements qui coûteront plus cher; moins d'argent pour lui offrir des cours particuliers qui coûteront plus cher mais dont il aura peut-être besoin; moins d'argent pour l'emmener au jardin zoologique, au musée ou à la galerie d'art. Toutes ces choses ne sont pas des luxes. Les visites éducatives ne sont pas un luxe. Les livres ne sont pas un luxe. Dans un pays où le taux d'analphabétisme dépasse 26 p. 100, nous ne pouvons pas nous permettre de rendre les livres inaccessibles au public en général, encore moins à nos enfants.

Le gouvernement a méprisé tous les habitants et toutes les institutions du Canada. Il a méprisé les personnes âgées. Il a méprisé les pauvres et les régions moins fortunées. Il a méprisé le Parlement plus d'une fois. Maintenant il agit au mépris de l'avenir du pays, de nos enfants, de leur droit à une vie meilleure et à un monde meilleur.

Nos étudiants ne s'y laissent pas prendre on ne les trompe pas si facilement. Qu'est-ce que le premier ministre s'imagine que les étudiants pensent de sa déclaration d'il y a quelques semaines à peine, celle où il disait à leur congrès national que l'éducation était une priorité pour les quatre prochaines années de son gouvernement? Que pense-t-il qu'ils ont vu dans cette déclaration? A-t-il une si piètre idée de l'intelligence de son public? Même si j'imagine le public qu'il visait avant tout c'était le Parti progressiste conservateur. A-t-il une si piètre idée de l'intelligence de nos étudiants qu'il s'imagine les avoir convaincus?

Il s'imagine vraiment que les Canadiens vont le croire quand il dit que cette nouvelle taxe va améliorer notre sort à tous. Mais s'il en est vraiment persuadé, il devrait tenir compte de toutes les pétitions provenant de tous les coins du Canada qui sont déposés en Chambre chaque jour. Il devrait tenir compte de la vague de protestations qui s'organise d'un bout à l'autre du pays.

Le premier ministre n'a pas d'autre solution s'il tient à gagner les prochaines élections. Même si sa crédibilité est finie, il a intérêt à laisser tomber cette taxe et à reprendre le projet à zéro. Il n'y a pas lieu de se demander en Chambre ou ailleurs s'il faut y faire figurer tous les aliments, s'il faut rabaisser les 9 p. 100 à 6 p. 100. Le fin mot de la question, c'est qu'il faut laisser tomber la TPS.

M. Turner (Halton—Peel): Je m'intéresse à quelques arguments soulevés par le député dans son intervention.

Tout d'abord, il a parlé des étudiants d'aujourd'hui qui seront les chefs de demain. Il doit se rendre compte, je l'espère, que les étudiants d'aujourd'hui ce sont les contribuables de demain, qui auront à faire face à la question des impôts différés dont le montant ne cesse de s'accumuler. Je me demande quelles solutions de rechange constructives le député veut nous proposer pour la TPS et les réformes fiscales du gouvernement.

Deuxièmement, je me demande si le député a compris que le gouvernement a l'intention de présenter un système de crédits d'impôt qui vont évidemment aider les étudiants. Qu'est-ce qui vous permet de croire que les étudiants vont être exclus du crédit d'impôt de 140 $ pour les célibataires? Avez-vous des preuves à cet effet? Dans l'affirmative, voudriez-vous les déposer?

M. Flis: Il est bien évident que le député n'a pas écouté un mot de ce que j'ai dit. Il demande si les étudiants d'aujourd'hui seront les contribuables de demain. Bien entendu, ils le seront. C'est pourquoi il faut leur offrir la meilleure instruction possible pour qu'ils se retrouvent dans les tranches supérieures de revenu et qu'ils puissent payer les impôts. Si telle n'est pas la situation, les gens se révolteront contre le régime fiscal et personne ne voudra payer des impôts.

Je voudrais citer au député un extrait du document technique de son ministre, à la page 89. C'est ainsi que le gouvernement cache les choses. Le document énumère les exemptions, puis dit que, dorénavant, la règle générale sera d'imposer la formation ou l'entraînement dans les sports et les activités récréatives ou culturelles comme la danse, le patinage, l'art culinaire, la voile, ou la natation.

Les leçons de ballet privées ne représentent-elles pas un investissement pour notre pays? Quelqu'un qui suit des cours de ballet peut éventuellement se tailler une carrière fort lucrative dans ce domaine. Cette personne sera imposée et se retrouvera peut-être dans l'obligation d'abandonner le ballet. Il y a des étudiants qui devront peut-être laisser tomber leurs leçons de musique privées. Pourtant, ils envisagent peut-être d'en faire une carrière. Ce pourrait être leur gagne-pain.

Et que dire des étudiants qui ne pourront pas aller à l'université à cause de la taxe de 9 p. 100. Avec un diplôme universitaire, ils entreraient dans la catégorie de revenu du député et toucheraient 60 000 $ par année ou plus au lieu de faire 20 000 $ et de ne pas pouvoir payer la taxe. Je suis heureux que le député ait posé la question. J'estime qu'il est essentiel d'instruire nos jeunes si l'on veut qu'ils soient en mesure de payer toutes ces horribles taxes imposées par le Parti conservateur.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'excellent discours du député et je regrette que le député qui a posé la dernière question n'ait pas fait de même. Il aurait peut-être compris le problème. Je voudrais poser à mon ami de Parkdale—High Park une question sur l'équité de cette taxe.

Le gouvernement dit que cette taxe est nécessaire, qu'elle fait partie du processus de compression budgétaire et qu'il s'agit de la deuxième étape de la réforme fiscale. La première, mise en oeuvre avant les élections, a consisté à réduire l'impôt sur le revenu.

Le député pense-t-il que, dans sa région de Toronto, les électeurs auraient voté pour le gouvernement s'ils avaient été au courant des détails de cette taxe avant les élections? Peut-on supposer, sans trop de chances de se tromper, que si ces détails avaient été rendus publics avant novembre 1988, le gouvernement actuel aurait été défait? Et que nous n'aurions pas eu à subir ces taxes en ce moment?

M. Flis: Je pense que la réponse est évidente. Si le Parti conservateur s'était montré honnête aux dernières élections, ses députés auraient été de ce côté-ci de la Chambre, pas là où ils se trouvent maintenant, parce qu'ils ont trompé le public. Nous sommes en train de tout apprendre petit à petit, la réduction des services de VIA Rail, les promesses de ne pas augmenter les impôts et maintenant les 9 p. 100. Ils ont trompé les gens au sujet de l'universalité. Ils avaient promis de ne pas toucher aux pensions, etc. Maintenant, tout sort au grand jour.

Voilà un parti qui s'est fait élire en trompant la population, mais il ne restera pas là longtemps. En 1992, il sera de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, je ne pouvais pas passer toute la journée ici sans intervenir parce j'ai écouté l'opposition jusqu'à en avoir la nausée. Je ne me suis pas présenté jeudi dernier, mais j'ai lu le hansard.

Il saute aux yeux que le gouvernement devrait d'abord et avant tout inscrire l'opposition à des cours de formation car elle ne comprend ni le fonctionnement de la taxe sur les produits et services ni les avantages qui en découleront pour notre pays. Les exemples que nous ont donnés les députés d'en face étaient complètement faux.

Je trouve plutôt amusant d'entendre le chef de la Loyale Opposition de Sa Majesté, l'homme qui se vante partout au pays d'avoir été le dernier ministre des Finances à avoir présenté un budget équilibré au Canada est celui-là même qui a augmenté les dépenses publiques de 27 p. 100 en une seule année et qui a commencé à financer le déficit. Ce sont des choses dont il se garde de parler. Mais il n'en a pas moins le culot de venir nous présenter la motion suivante:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise gestion de l'économie. . .

L'histoire a prouvé qu'il a été sans doute l'un des plus mauvais gestionnaires de l'économie au Canada. C'est tout à fait vrai. C'est à lui que nous devons le financement par le déficit. Il est à l'origine du déficit dont nous pâtissons aujourd'hui et les libéraux n'y avaient pas vu d'inconvénient; voilà pourquoi nous continuons d'emprunter et de dépenser, et d'alourdir la dette de quelque 24 p. 100 par an.

• (1740)

Le régime fiscal canadien aurait besoin d'être remanié. Or un homme courageux et prévoyant, notre ministre des Finances, avait clairement expliqué aux Canadiens, en novembre 1984, que le gouvernement comptait réformer cet affreux régime fiscal qui avait été établi au fil des années, le tout pour le bien du pays. C'est exactement ce qu'il a fait. Je n'hésiterais pas à comparer son dossier à celui de n'importe quel ministre des Finances que le Canada a connu, spécialement à celui des Chrétien, Lalonde, MacEachen et Turner. Je serais prêt n'importe quand à comparer son dossier à celui de n'importe lequel de ceux-là.

Cette nouvelle taxe remplace la taxe sur les ventes des fabricants qui était complètement périmée, et c'est là l'avis unanime des trois partis. Ils ont tous dit à la Chambre que cette taxe devait disparaître, qu'elle pénalisait notre économie. Le Comité des finances l'a dit à la Chambre. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Les libéraux ont jonglé avec l'idée au début des années 60, et même dans les années 50 ils avaient dit qu'ils devraient peut-être faire quelque chose au sujet de cette taxe. Cependant, le gouvernement conservateur est le premier à avoir eu le courage de s'attaquer à ce problème grave que la taxe sur les ventes des fabricants représente pour les Canadiens. Elle pourrait détruire nos exportations, et nous sommes une nation exportatrice. Nous exportons environ 35 p. 100 de ce que nous produisons.

Si nous n'arrivons pas à soutenir la concurrence des pays qui achètent nos biens et services, nous serons chassés du marché. Premièrement, la taxe sur les ventes des fabricants nous désavantage beaucoup sur le marché des exportations. Deuxièmement, avec la taxe sur les produits et services, les produits importés coûteront moins cher que ceux fabriqués ici même au Canada. Cela désavantage nettement nos producteurs parce qu'ils sont taxés différemment. Troisièmement, le Canada est le seul pays au monde qui impose une taxe sur les ventes des fabricants.

Nous avons un retard de plusieurs années à rattraper. Quarante-huit pays qui nous font concurrence ont une taxe sur les produits et services, tandis que leurs entreprises et leurs services, contrairement aux nôtres, ne sont assujettis ni à une taxe sur intrants ni à une taxe de vente.

Les exemples qu'ont cités aujourd'hui les députés en tentant de comparer la taxe sur les ventes des fabricants avec une taxe sur les produits et services ont été, je dois le dire, absolument mauvais, absolument trompeurs—je ne dirai pas délibérément trompeurs, car je crois qu'ils ne comprennent tout simplement pas.

La taxe sur les produits et services va rendre notre économie plus compétitive, tant sur nos marchés d'exportation que sur notre marché intérieur. C'est très important. N'importe quel économiste vous dira après y avoir jeté un coup d'oeil qu'elle entraînera la création d'emplois. Il ne fait aucun doute que les emplois augmenteront, que la productivité va s'accroître au Canada, et que cette taxe va contribuer à faire augmenter le produit national brut au Canada. Cela ne fait absolument aucun doute.

Voyez les organismes qui comparaissent devant le comité. Aucun d'entre eux ne soutient qu'il ne devrait pas y avoir de TPS. Ils ne s'opposent pas à une TPS. Bien sûr, certains d'entre eux souhaitent que le taux en soit un peu plus bas. Certains veulent des exonérations. Ils veulent être exonérés. Ils estiment qu'ils devraient l'être, mais que tout est bien quant au reste. Ils estiment que nous devrions avoir un taux moins élevé, mais c'est impossible. Notre gouvernement est dans la bonne voie. La taxe va être mise en application en 1991, et dès 1992, les Canadiens verront à quel point cette taxe est bénéfique pour le pays, et notre gouvernement sera réélu pendant des décennies et des décennies.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés!

(La motion de M. Turner (Vancouver Quadra), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 59)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Black
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
MacLellan
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Phinney
Prud'homme
Robichaud
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—73

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellemare
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Fulton
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Peterson
Proud
Rideout
Rocheleau
Simmons
Speller
Taylor
Volpe
Wood

CONTRE

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Mulroney
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
niboia)
Winegard

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Kempling
Kindy
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Marin
Masse
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—129

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 342–0872 et 342–0873.

[*Note de l'éditeur:* Voir les *Procès–verbaux* d'aujourd'hui.]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui trois pétitions signées par 194 électeurs qui exhortent le Parlement canadien à accorder à VIA Rail des fonds suffisants pour que cette société puisse exploiter son réseau national actuel, moderniser son matériel et s'acquitter de son mandat: assurer un service–voyageurs.

Ces pétitions sont signées par des gens de Churchill, de Weir River, de Norway House, de Wabowden, de Thompson, de Gillam, de Sundance, de York Landing, de Snow Lake, de Pikwitonei et de Pukatawagan, car beaucoup de ces collectivités dépendent exclusivement des services de VIA Rail.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, moi aussi je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui a été signée par plusieurs personnes qui habitent la région de Kitchener—Waterloo. Cette pétition vient s'ajouter à toutes celles que j'ai déposées hier et qui émanaient d'habitants de ma propre circonscription de Brant.

Les pétitionnaires demandent aussi au gouvernement de ne pas réduire les services ferroviaires pour voyageurs, mais plutôt de conserver, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions de notre pays où le train est plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus respectueux de l'environnement et plus éconergétique que les autres moyens de transport.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la présidente, j'ai une pétition signée par plusieurs habitants de Windsor, en Ontario, qui sont fermement opposés au projet de taxe sur les produits et services. Cette taxe, à leur avis, constitue une tentative sans précédent de saigner à blanc les Canadiens. En effet, elle leur imposera non seulement des taxes plus lourdes, mais aussi fera augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de chômage. Les pétitionnaire demandent au Parlement de refuser d'adopter cette taxe.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, j'interviens également pour présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Vancouver, Burnaby et New Westminster, qui s'inquiètent beaucoup des compressions que l'on se propose d'effectuer chez VIA Rail, service qu'ils considèrent essentiel à beaucoup de Canadiens et qui fait partie intégrante du Canada depuis plus d'un siècle.

Ces compressions entraîneront des réductions considérables dans le service–voyageurs, nuiront à l'entretien, à la sécurité et à l'emploi, et supprimeront le tiers de notre réseau ferroviaire national de transport des voyageurs. Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le réseau VIA existant en exploitation, d'en améliorer le matériel et de garantir à VIA un soutien suffisant pour assurer un service–voyageurs.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint–Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom du Club de l'Âge d'or de Saint–Hyppolite, une pétition qui prie le gouvernement de rejeter la nouvelle taxe sur les produits et services, compte tenu de l'impact négatif que cela va avoir pour les Canadiens à faible et moyen revenu.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter la même pétition au nom des membres du Club de l'Âge d'or de Notre-Dame-de-Fatima, qui, eux aussi, sont d'avis que la taxe causera un tort considérable aux Canadiens à faible et à moyen revenu. Nous demandons humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter encore aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom des habitants de South Porcupine. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas imposer de taxe sur les produits et les services comme les prêts, les arts et d'autres articles essentiels et de renoncer complètement au projet de TPS que propose le gouvernement.

• (1110)

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition au nom de 600 Canadiens qui s'inquiètent de l'état d'avancement des négociations entre le Centre national des Arts et son orchestre et qui espèrent que les deux parties accepteront de retourner à la table des négociations et de négocier en toute bonne foi.

Les pétitionnaires nous prient de reconnaître l'excellence de l'orchestre du Centre national des Arts qui s'est acquis une réputation internationale, faisant la fierté du Canada et de sa capitale. Ils nous demandent également de donner la priorité à cette affaire et de veiller à ce que le Centre national des Arts ne réduise pas les effectifs de son orchestre et maintienne les normes de qualité actuellement en vigueur et à ce que la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration du Centre national des Arts soit essentiellement fondée sur de bons critères culturels. J'ai le grand plaisir de présenter cette pétition.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunber—Atikokan): En vertu de l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions portant la signature de 132 Canadiens résidents des localités de Thunder Bay, Ignace, Nanaimo, South Gillies, Kenora, et d'un certain nombre d'autres régions du Canada.

Les pétitionnaires sont tous en faveur du maintien du service voyageurs ferroviaire au Canada. Ils signalent que le gouvernement a refusé de fournir à la société VIA Rail les ressources financières dont celle-ci aurait besoin pour pleinement atteindre son objectif, soit doter les Canadiens du réseau national de transport des voyageurs qu'ils veulent et qu'ils méritent.

Bien qu'ils aient été absents ce matin de la réunion du Comité des transports, ils se réjouissent sûrement, je le sais, à la nouvelle que nous allons tenir des audiences publiques sur la question de VIA Rail.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions. Une pétition est signée par un grand nombre de citoyens de ma circonscription, de mes commettants qui demandent au Parlement de rejeter la nouvelle taxe sur les produits et les services car elle ne satisfait pas aux critères établis par ce gouvernement quand il a proposé d'imposer une nouvelle taxe de vente. C'est une taxe cachée, injuste, et qui s'applique de façon universelle sur les produits et les services. Les signataires de la pétition sont d'avis que cette taxe est une mauvaise taxe et qu'elle devrait être rejetée.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole en conformité de l'article 36 du Règlement pour exprimer les appréhensions des soixante Canadiens qui ont signé cette pétition, que le greffier a dûment certifiée conforme.

Ils s'inquiètent de ce que la nouvelle taxe sera invisible et s'appliquera à presque tout ce qu'ils achèteront. Ils déplorent notamment le fardeau indu qu'elle va imposer aux petites entreprises.

Ils prient humblement le Parlement et lui demandent de rejeter la taxe sur les biens et services que propose le gouvernement.

VIA RAIL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le réseau ferroviaire actuel de VIA Rail, de moderniser le matériel roulant et de donner à VIA l'appui dont elle a besoin pour exécuter son mandat, soit de fournir le service-voyageurs d'une côte à l'autre.

La pétition est signée par des citoyens de la partie sud de la région continentale de Vancouver, de New Westminster, Burnaby, Coquitlam, Delta et la région de Vancouver.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole

conformément à l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition signée par 2 400 citoyens de la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

Ces citoyens de Glengarry—Prescott-Russell sont très déçus du fait que, plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a commencé à plafonner le prix du lait de transformation au Canada. Soit dit en passant, les producteurs laitiers de ma circonscription et d'ailleurs ont présenté des instances tellement convaincantes que le gouvernement a déjà laissé tomber une bonne partie de ce programme inacceptable.

Je suis heureux de présenter cette pétition au nom de mes électeurs, car j'appuie leurs revendications sans réserve.

VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition en règle, conformément à l'article 36 du Règlement, dont les signataires, qui viennent aussi de la partie sud de la région continentale, décrient ce que fait le gouvernement du service-voyageurs de VIA Rail. Ils demandent au gouvernement de changer d'avis et de donner aux Canadiens les services modernes et l'équipement dont ils ont besoin et qu'il est certainement possible de mettre à leur disposition dans un pays comme le Canada.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par des habitants de l'île de Vancouver, de Victoria à Campbell River. Ces pétitionnaires sont très préoccupés par la suppression du service-voyageurs de VIA Rail, plus particulièrement dans l'île de Vancouver.

Ils soulignent dans cette pétition que le Parti conservateur du Canada a déclaré qu'il incombe au gouvernement fédéral de faire en sorte que les services ferroviaires voyageurs au Canada soient maintenus, modernisés et élargis. Ils sont quelque peu rassurés maintenant puisqu'il y aura des audiences publiques sur le transport ferroviaire au Canada.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter cette pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. C'est la même pétition que de nombreux députés ont soumise à la Chambre, car elle concerne le démantèlement du service-voyageurs de VIA Rail, le mode de transport qui devrait être celui de l'avenir.

Que les députés de la majorité en prennent leur parti, nous allons continuer de présenter ces pétitions, car une multitude de personnes se rendent compte qu'on va les priver de leur service voyageurs. Nous nous attendons à avoir beaucoup d'autres pétitions.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 88 électeurs de toutes les parties du Canada mais plus particulièrement de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

La pétition demande au Parlement d'empêcher les réductions du service voyageurs de VIA Rail, après avoir rappelé dans son préambule à quel point ce service a été important pour le Canada, tant pour l'industrie touristique que pour l'unité nationale.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur également de présenter une pétition. Des habitants du sud-ouest de la Colombie-Britannique, à l'instar d'un grand nombre de leurs concitoyens, pressent le gouvernement non seulement de maintenir les services voyageurs de VIA dans l'île de Vancouver et partout ailleurs au Canada, mais encore d'injecter les capitaux nécessaires à l'amélioration du réseau, de manière à offrir aux Canadiens des services de transport ferroviaire de qualité. Je prie le gouvernement de les écouter.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 111 et 112.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE SUBSIDES POSTAUX DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Question no 111—**Mme Finestone:**

En ce qui concerne les exercices *a*) 1985-1986, *b*) 1986-1987, *c*) 1987-1988, *d*) 1988-1989, des fonds ont-ils été versés à la Société canadienne des Postes en vertu du Programme de subsides postaux du ministère des Communications pour du courrier expédié par (*i*) des ministères fédéraux, (*ii*) des sociétés d'État fédérales, (*iii*) des ministères provinciaux, (*iv*) des sociétés d'État provinciales, (*v*) des administrations municipales et, dans l'affirmative, dans chaque cas, à combien s'élevaient ces fonds?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Les ministères et organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial et municipal peuvent bénéficier du programme d'aide aux publications pour leurs envois. Toutefois, on ne garde aucune donnée permettant de déterminer la proportion du Programme d'aide à la distribution des publications (programme du ministère des Communications) qui est susceptible d'être allouée à ces utilisateurs.

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR L'ENVOI DE PUBLICATIONS

Question nº 112—**Mme Finestone:**

En ce qui concerne les exercices *a*) 1985–1986, *b*) 1986–1987, *c*) 1987–1988, *d*) 1988–1989, des fonds ont–ils été versés à la Société canadienne des Postes en vertu du Programme d'infrastructure pour l'envoi de publications, pour du courrier expédié par (*i*) des ministères fédéraux, (*ii*) des sociétés d'État fédérales, (*iii*) des ministères provinciaux, (*iv*) des sociétés d'État provinciales, (*v*) des administrations municipales et, dans l'affirmative, dans chaque cas, à combien s'élevaient ces fonds?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Les ministères et orgasnismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial et municipal peuvent bénéficier du programme d'aide aux publications pour leurs envois. Toutefois, on ne dispose d'aucune donnée permettant d'établir la proportion du programme relatif aux infrastructures (publications) qui est susceptible d'être allouée à ces utilisateurs.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions dont le secrétaire parlementaire a donné le numéro. Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 septembre, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C–18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquences, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire un rappel au Règlement et je pense que c'est un rappel qui a des conséquences parfois difficiles pour les députés mais qui, tout de même, est une réalité.

Le gouvernement avait donné avis hier, et on peut lire dans l'*Ordre projeté des travaux* que le projet de loi C–36 sera le premier sujet à être étudié par la Chambre. Or, j'apprends que le gouvernement a changé d'idée et que c'est le sujet numéro 2, c'est–à–dire le projet de loi C–18, qui sera maintenant débattu.

Je fais le point parce que des députés sont en comité et lorsqu'ils sont appelés à siéger au comité et à la Chambre, en tant que whip du parti, je dois leur dire que la priorité, c'est la Chambre.

Alors, s'ils doivent parler sur un projet de loi en particulier, que ce soit l'agriculture ou le multiculturalisme, je dois, en tant que whip, les appeler à la Chambre.

Je trouve cela un peu difficile, madame la Présidente, d'orchestrer ou d'organiser lorsqu'on ne nous dit pas tout ce qui va se passer dans la journée.

Je reconnais que l'*Ordre projeté des travaux* est sous réserve de changements sans préavis. Mais, est–ce qu'on ne pourrait pas organiser nos travaux afin que les députés puissent être là où ils doivent être au bon moment et qu'on ne porte pas à confusion en changeant à la dernière minute les travaux de la Chambre? Quant à moi, je demanderais au gouvernement d'être plus constant dans ses directives au Bureau et de nous donner avis une journée à l'avance, ou bien le soir avant, comme à l'habitude, plutôt que de changer juste avant l'appel des ordres de la Chambre.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je prends note des préoccupations du whip de l'opposition officielle. Comme les députés le savent, le gouvernement peut choisir n'importe quel article de l'ordre du jour, quel que soit l'ordre dans lequel il figure, et nous essayons de collaborer dans la mesure du possible.

Le changement que nous avons apporté ce matin est dû au fait que des consultations ont lieu entre les trois partis. Elles ne se sont pas terminées à temps pour que nous puissions avertir les services du greffier. Nous nous excusons de tout ennui que cela a pu causer à l'opposition. Je voudrais assurer aux députés qu'ils peuvent compter sur notre coopération habituelle, que nous leur offrons toujours avec plaisir en toute occasion.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Madame la Présidente, je voudrais parler du projet de loi. . .

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La dernière fois que ce projet de loi a été à l'étude, la députée de Ahuntsic (M^me^ Roy–Arcelin) avait la parole. Il lui restait encore un peu de temps. Est–ce que l'honorable députée désire continuer son intervention?

Mme Roy–Arcelin: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Ahuntsic a la parole.

Mme Nicole Roy–Arcelin (Ahuntsic): Madame la Présidente, j'aimerais faire une remarque et vraiment poser une question peut–être, si vous me le permettez.

Mme Maheu: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Sur un rappel au Règlement, l'honorable députée de Saint–Laurent—Cartierville a la parole.

Mme Maheu: Madame la Présidente, j'aimerais avoir votre avis. Est–ce que c'est normal qu'un député pose des questions quand il a la parole pour prononcer son propre discours?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que l'honorable députée peut certainement comprendre que parfois, au cours d'une intervention, un député peut se poser à lui–même des questions, comme, je pense, beaucoup d'entre nous le faisons à certains moments.

Il reste quelques minutes à l'honorable députée à qui on avait d'ailleurs posé des questions. Puisqu'elle est là, elle peut sûrement répondre à une question qui lui a été posée et si son dernier commentaire prend la forme d'une question, je ne vois pas ce qui pourrait l'en empêcher.

L'honorable députée d'Ahuntsic.

Mme Roy–Arcelin: Madame la Présidente, je peux employer mon temps aussi à faire un commentaire.

Le multiculturalisme a été mis en place par le gouvernement libéral des années 1970 qui a cru voir dans cette politique un moyen d'intégrer les Canadiens d'autres origines que française ou anglaise à la société canadienne.

Mais, madame la Présidente, depuis, le visage de notre pays, le visage du Canada a changé. Plus du quart de notre population est d'origine multi–ethnique et notre pays est déjà en fait multiculturel.

Ce concept, comme le croit l'honorable député, madame la Présidente, ne fait plus appel à ces minorités, mais à tous les Canadiens, quelle que soit leur origine. Au lieu de diviser les Canadiens, de les «ghettoïser», il tend à les unir, à découvrir et à respecter leurs diversités qui constituent, pour notre pays, une grande richesse.

C'est pourquoi plusieurs pays européens et même l'Australie envient notre politique multiculturelle.

Madame la Présidente, pourquoi certains honorables députés ne veulent–ils pas donner à notre pays une chance de s'épanouir dans la diversité, qui est la réalité existentielle de notre pays?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. L'honorable député de Saint–Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, pourrais–je poser une question à ma distinguée collègue? Elle a dit: Le Canada devrait s'épanouir dans la diversité. Mais comment, dans cette diversité, place–t–elle la Loi sur les langues officielles? Où est–ce que cela entre dans la nouvelle Loi sur le multiculturalisme? Comment peut–on combiner ce qui en fait est un fait officiel, les deux langues officielles du Canada, même si je sais que c'est mal compris dans bien des parties du pays, comment réconcilier cela avec la nouvelle Loi sur le multiculturalisme?

Mme Roy–Arcelin: Madame la Présidente, je dirais à l'honorable député que les langues officielles seront toujours respectées, en même temps aussi que tous les nouveaux arrivants et les langues ancestrales des groupes ethniques. Mais il faut bien dire que les langues officielles, que sont l'anglais et le français, seront respectées. Il est bien sûr qu'il ne s'agit pas ici de changer la Loi sur les langues officielles et je pense que tous ces nouveaux arrivants, et ceux qui sont ici depuis longtemps, n'est–ce pas, vont respecter le langage des lois officielles.

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée. Elle porte sur l'important débat qui se déroule aujourd'hui. C'est un débat qui, je crois, a pour but de définir l'essence même de la culture canadienne et notre identité, comme peuple. Certains aspects de l'orientation que prend actuellement le multiculturalisme m'inquiètent. Parfois, j'ai l'impression que le message est perdu, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de la Chambre.

Par exemple, si j'ai bien compris, la députée estime que la culture canadienne est d'essence multiculturelle. Ma question est très simple. Si c'est bien le cas, pourquoi avons-nous un comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme? J'aimerais bien savoir quels groupes sont représentés dans la partie culture de ce comité et quels groupes sont représentés dans la partie multiculturalisme. Parlons-nous des deux solitudes ou des quatre solitudes de notre pays?

[*Français*]

Mme Roy-Arcelin: Madame la Présidente, je pense que nous avons comblé les désirs de nos amis de l'opposition parce que c'étaient les députés au comité parlementaire, au Comité du multiculturalisme, où on avait demandé la séparation du multiculturalisme et des communications. Alors, nous, nous avons acquiescé à leur désir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat du projet de loi C-18, visant à constituer un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, avec la conviction qu'il s'agit là d'un effort sincère de la part du gouvernement actuel pour reconnaître la réalité démographique changeante du Canada. Le projet de loi reconnaît en effet que le Canada n'est plus un pays biculturel anglais et français, mais un pays bâti et réincarné à partir de plusieurs patrimoines et horizons différents.

• (1130)

Environ 40 p. 100 de notre population est aujourd'hui d'origine autre que britannique ou française. Cette nouvelle réalité de pluralisme culturel pose un énorme défi pour notre pays.

Mais pour effectuer un véritable changement, il nous faut changer d'attitude aussi bien que de politique. Le Canada s'est acquis dans le passé une assez bonne réputation en tâchant de répondre aux besoins des nouveaux Canadiens et de se montrer sensible à leurs difficultés. Il s'est efforcé sincèrement de reconnaître la valeur intrinsèque de l'apport de chaque culture et l'immense contribution que les immigrants ont apportée à l'édification de notre pays. Le Canada a une identité éclectique qui s'est nourrie de sa diversité au lieu de s'en trouver affaiblie.

L'avenir du pays repose sur le développement harmonieux d'une société sûre d'elle-même, une société suffisamment souple pour adopter et préserver les éléments positifs des diverses cultures du monde. Le Canada est un pays dans lequel un individu de quelque culture que ce soit a la chance de venir s'établir et de commencer une vie nouvelle. Le Canada est devenu un exemple en montrant au monde entier comment des gens venus d'horizons différents peuvent travailler ensemble au bien commun. Notre pays constitue maintenant un modèle de village global.

En principe, le projet de loi C-18 est bien intentionné. Mais la poursuite de ses objectifs n'est pas sans de sérieuses embûches. Idéalement, une politique multiculturelle devrait tâcher de s'attaquer aux divers problèmes d'équité en matière d'emploi, de racisme, de discrimination, d'intégration et des programmes de formation. Ce sont là de bons points de départ. Mais jusqu'à présent, les résultats sont malheureusement loin d'atteindre les objectifs. Le gouvernement n'a pas particulièrement bien réussi à assurer l'équité en matière d'emploi à l'intérieur de sa propre sphère de contrôle. Il suffit de penser aux postes pour évaluer avec quel succès cette politique a été appliquée.

Selon le Conseil ethnoculturel du Canada, seulement 4 p. 100 des employés de la Société canadienne des postes appartiennent aux minorités visibles alors que la proportion est de 6,3 p. 100 dans le secteur privé. L'écart entre l'idéal de l'égalité en matière d'emploi que poursuit le gouvernement et les résultats qu'il a obtenus est aussi inquiétant dans d'autres domaines qui relèvent de sa compétence, comme la Société Radio-Canada et Bell Canada.

La loi destinée à mettre fin à la discrimination et à assurer l'égalité a clairement échoué dans le secteur public. Malheureusement, les politiques et les programmes visant les minorités ethniques ne représentent souvent guère plus que de l'apaisement. Les communautés

ethniques sont traitées comme si elles sont en marge de la société canadienne.

Le gouvernement n'hésite pas à subventionner les communautés pour parrainer des danses et des événements qui ne sont guère plus que des bals costumés. On a tort de croire qu'on pourra éviter le réel problème de la discrimination et du racisme en fournissant des fonds pour payer des costumes. Cette politique est naïve et paternaliste.

Les Néo-Canadiens veulent préserver leur culture, mais surtout, ils veulent devenir des partenaires à part entière de la Confédération et on ne leur a pas permis jusqu'à maintenant. La signification du multiculturalisme a évolué: elle désigne maintenant les cultures autres que la française et l'anglaise. La politique de multiculturalisme a malheureusement agi comme une barrière, en empêchant la pleine intégration des cultures et l'un de ses effets déplorables a été la création de citoyens de deuxième classe. Elle a exagéré les différences plutôt que d'insister sur les ressemblances. Elle a encouragé la formation de ghettos.

Des Canadiens d'origine autre que française ou anglaise qui sont ici depuis plus longtemps que beaucoup de Canadiens d'origine française ou anglaise sont encore considérés comme des étrangers. Un pays ne peut pas progresser si on fait sentir à 40 p. 100 de ses habitants qu'ils sont étrangers.

Beaucoup de Canadiens croient, hélas, que le racisme est de nouveau à la hausse dans notre pays. La tolérence dont on faisait preuve dans les années 1960 et 1970 disparaît. L'insécurité culturelle des Canadiens se réflète dans l'attitude de plus en plus répandue de ceux qui se sentent menacés par les Néo-Canadiens. On constate malheureusement qu'un nombre croissant de Canadiens n'aiment pas le «genre» d'immigrants qui arrivent au pays. Peut-être est-ce simplement parce que des tensions jusqu'ici latentes commencent maintenant à faire surface.

Ces tensions se sont déjà manifestées de diverses façons: le swastika tracé à la peinture sur une synagogue de Toronto l'été dernier, la campagne visant à faire interdire aux Canadiens d'origine sikh le port du turban avec l'uniforme policier, ou les accusations de traitement sévère et discrimination lancées contre la police par les autochtones et les Noirs. Tous ces exemples traduisent l'existence de problèmes qu'on ne peut pas commodément classer sous le multiculturalisme.

Donner de l'argent aux groupes communautaires pour promouvoir des manifestations célébrant le patrimoine, c'est bon pour le gouvernement au plan des relations publiques mais ce n'est d'aucune utilité pour régler les problèmes véritables qui vont continuer d'exister du fait de l'évolution démographique du Canada.

Malheureusement, le multiculturalisme c'est l'étiquette générale qui sert à cataloguer tout ce qui est culturellement différent. Il y a un danger véritable si le terme de multiculturalisme sert à isoler les immigrants et les gens qui portent des noms à consonnance étrangère. Voilà pourquoi je ne puis admettre le projet de loi qu'en principe.

Moi que beaucoup appelleraient une Canadienne-quelque chose, une Italo-Canadienne, j'ai du mal à admettre que la culture de mes parents soit une culture en marge de la culture canadienne, quelque chose de secondaire, quelque chose qui ne soit pas tout à fait canadien à part entière. En fait, la culture de mon patrimoine ne diffère pas des cultures principales sauf que son audience est moins grande dans ce pays. Quoi qu'il en soit, cantonner ma culture ancestrale dans un ghetto culturel en lui accordant des crédits par le biais d'une direction chargée spécialement du multiculturalisme semble pour le moins faire preuve de condescendance.

Je peux nommer plusieurs organismes de ma circonscription qui survivent fort bien sans la condescendante bienveillance des crédits multiculturels gouvernementaux. C'est ainsi que le comité croate en faveur des droits de l'homme organise des élections communautaires annuelles qui ont attiré plus de 3 000 membres à Mississauga. Cela s'est fait sans un seul sou de l'État. Voilà un exemple que je donne d'une collectivité qui réussit à se développer et à réaliser l'autonomie politique et culturelle à l'intérieur de la mosaïque canadienne.

Il y aurait peut-être une solution de rechange plus réaliste, qui consisterait à faire relever ces programmes du ministre des Communications, avec les autres programmes culturels canadiens. Je crois dans une politique culturelle qui favorise l'unité canadienne. Je crois dans un Canada où, comme le dit notre Charte des droits, nous sommes tous égaux, sans discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Les sociologues canadiens débattent depuis des années une définition absolue de la culture canadienne. En réalité, il est impossible de définir la culture de façon absolue parce qu'elle change constamment avec l'arrivée de nouveaux immigrants. La politique canadienne doit refléter cette évolution.

Aujourd'hui, le Canada est un pays multiculturel. Ce nouveau ministère ne doit pas simplement reléguer officiellement divers groupes de Canadiens dans une espèce de ghetto. Nous devons prendre des précautions pour ne pas avoir une nation où ceux qui ne sont pas canadiens-anglais ou canadiens-français sont considérés comme des étrangers, même si leurs familles sont ici depuis trois générations. Ce n'est pas de cette façon que nous allons bâtir un Canada fort. Par ailleurs, j'espère, comme beau-

coup de mes collègues, que ce nouveau ministère aidera les Canadiens à devenir plus compréhensifs et tolérants.

Nous devons bâtir un pays où chaque citoyen peut être riche du patrimoine, des coutumes et de la langue de ses ancêtres, tout en étant un Canadien à part entière. Nous n'arriverons à cela que si ce ministère du multiculturalisme devient un ministère du patrimoine qui favorise la participation de tous les Canadiens et qui traite de façon égale toutes les cultures, anglaise, française ou autre.

• (1140)

Dans un Canada uni et harmonieux, on ne peut être rien d'autre qu'un Canadien tout court.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, les observations de la députée m'intéressent beaucoup et, en particulier, ce qu'elle a dit de ses propres antécédents culturels et de son patrimoine italo-canadien. Je me demande s'il y a un sentiment général dans certaines parties du Canada central et notamment autour de Toronto, que nous n'avons pas besoin d'un programme ou d'une politique concernant le multiculturalisme. Peut-être pourrait-elle clarifier sa pensée là-dessus.

Je voudrais aussi exprimer une certaine inquiétude car, je viens de la côte Ouest, et il y a là de nombreux immigrants de partout et des noirs, présents depuis plusieurs générations, qui estiment qu'il y a vraiment besoin de programmes multiculturels spéciaux ou de programmes d'action positive pour essayer de résoudre la question du racisme. Je ne pense pas qu'elle ait envisagé cet aspect. C'est, à mon avis, bien plus qu'une question de patrimoine. Ce sont des questions qui touchent l'égalité et le racisme, qui devraient être prioritaires dans toute politique multiculturelle ou toute activité d'un ministère du multiculturalisme. La députée pourrait-elle commenter ce point.

Mme Guarnieri: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations. Je pourrais peut-être illustrer ce que j'essayais de dire en citant l'exemple d'une de mes électrices qui est venue à mon bureau.

Étant née en Australie, elle voulait retrouver sa nationalité. On lui a dit de s'adresser à ce qu'on appelle là-bas le ministère des affaires ethniques. Elle est venue à mon bureau furieuse qu'elle, née en Australie et cherchant à reprendre sa nationalité, ait à se soumettre à une démarche qu'elle considérait outrageante. Ce qui la révoltait c'était le ministère des affaires ethniques. Je lui ai dit: «Bienvenue au club».

Le député de York-Sud—Weston, qui est né au Canada, est toujours considéré comme un Canadien à rallonge. Je peux comprendre son ressentiment lorsqu'on lui en fait la remarque, alors qu'il est né ici.

Il n'y a pas de solution miracle. Les politiques peuvent être bien intentionnées, mais elle doivent se conformer à la réalité politique du pays.

Nous avons un ministère de la culture et un ministère du multiculturalisme pour les «ethniques». Ou bien on assimile les anglophones et les francophones au multiculturel, ou bien on fait relever les ethniques de la culture. À mon avis, l'idée de créer deux ministères pour s'occuper des divers groupes culturels est boiteuse et elle accentue les différences plutôt que les similitudes.

M. Dennis Mills (Broadview—Grenwood): Madame la Présidente, j'ai demandé à prendre la parole à propos de ce projet de loi dans le but non pas uniquement d'exposer mon point de vue, mais aussi de rectifier certaines rumeurs à propos de la position fondamentale de mon parti à ce sujet.

Je voudrais tout d'abord rappeler la position que mon parti affiche depuis le début en ce qui concerne ce projet de loi.

C'est en octobre 1971 que M. Pierre Trudeau a déclaré à la Chambre que bien que l'on ait reconnu l'existence au Canada de deux langues officielles, on n'y trouvait cependant pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique ne primait l'autre. Il a ajouté qu'aucun citoyen ou groupe de citoyens n'était autre que canadien et que tous devaient être traités équitablement.

Au Parti libéral, nous sommes constamment en train de définir et de redéfinir nos programmes politiques, et nous ne faisons pas d'exception dans le cas du multiculturalisme. Récemment, en fait vendredi dernier, a paru dans le *Globe and Mail* un article signé de M. Jeffrey Simpson et titré: «Le multiculturalisme suscite des résistances.» L'auteur y soutenait que moi-même et d'autres de mes collègues avions des hésitations à l'égard du multiculturalisme.

Or il n'en est rien. Nous nous sommes simplement posé quelques-unes des questions que ma collègue de Mississauga elle-même vient de soulever. Nous nous sommes par exemple demandé pourquoi il nous faudrait créer un nouveau ministère si la culture nationale repo-

sait effectivement sur le multiculturalisme et si la nation canadienne comme telle était multiculturelle. Pourquoi aurions-nous besoin d'un ministère distinct? Pourquoi ne pas créer un super-ministère de la culture?

Comme l'a exliqué ma collègue, ce sont là des questions valables. L'initiative projetée risque de semer la confusion dans l'esprit des gens qui semblent croire que ce ministère s'occupera de tous ceux qui ne sont ni Anglais, ni Français. Notre pays a évolué au point où les habitants de ma circonscription —où nous comptons des représentants de 50 pays différents, tous de citoyenneté canadienne —m'affirment qu'ils se sentent canadiens et égaux aux reste de leurs concitoyens et qu'ils n'éprouvent pas la nécessité d'un statut distinct.

Tandis que nous examinons cette mesure aujourd'hui, tâchons de nous rappeler qu'elle constitue un pont. Que c'est une étape vers ce qui sera un jour, non pas un organisme distinct, mais un super-ministère de la culture chargé de toutes les questions touchant à la culture, qu'il s'agisse de racisme ou d'équité en matière d'emploi.

Je tiens donc à rappeler les propos de ma collègue de Mississauga. Le gouvernement a mis de l'avant aujourd'hui une mesure qui de toute évidence favorise l'aspect fonctionnel du multiculralisme, mais nous devons nous assurer qu'il en respecte aussi l'essence. Si nous continuons d'utiliser ce ministère du Multiculturalisme pour faire la promotion des chansons et danses folkloriques et pour payer des annonces dans les journaux ethniques, comme on le dit en certains endroit du manuel, je crois que nous militons l'évolution de notre pays.

Qu'on se le dise une fois pour toutes: aucun député de notre parti ne s'est soustrait à la réalité multiculturelle de notre pays, mais nous voulons faire en sorte d'éviter de créer des ghettos qui ne rendent vraiment service personne.

Mme Hunter: Madame la Présidente, j'ai trouvé les commentaires du député très intéressants, mais je voudrais obtenir d'autres éclaircissements. Il s'est dit en faveur du multiculturalisme. En tant que critique de son parti dans ce domaine, ses actions contredisent ses paroles puisqu'il s'est prononcé contre la constitution d'un comité spécial du multiculturalisme.

Je me demande s'il comprend qu'il a prononcé de bien belles paroles qui ne tiennent pas compte de ce qui se passe dans la réalité, à savoir que nous avons des problèmes raciaux au Canada et que ce comité du multicultralisme et ce projet de loi permettraient peut-être de les régler en partie. Je voudrais que le député fasse porter ses commentaires sur cet aspect de la question.

• (1150)

M. Mills: Madame la Présidente, prenons, par exemple, le cas du ministère des Transports. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer des ministères distincts pour le transport aérien, le transport ferrovivaire et le transport maritime. Si le gouvernement du Canada fait son travail convenablement, c'est dans un cadre général que les problèmes de racisme devraient être réglés et non pas par un ministère en particulier.

Je comprends très bien que le problème dont parlait la députée puisse dans un tel cas ne pas occuper la place qui lui revient dans l'ordre des priorités. Peut-être ne lui accorde-on pas toute l'attention et l'énergie nécessaires et peut-être n'est-il pas traité de façon systématique par les ministères de la Justice, et de l'Emploi et l'Immigration et par tous les autres ministères qui doivent prendre des mesures concrètes pour régler ces questions très délicates.

J'ai travaillé pour le ministre d'État chargé du Multiculturalisme, M. Jim Fleming, à mon arrivée à Ottawa. Semaine après semaine, le sentiment de frustration grandissait pendant que nous essayions d'obtenir que certaines de ces questions prioritaires figurent aux premiers points de l'ordre du jour. À l'époque, nous ne faisions même pas partie du cabinet restreint. Nous ne siégions pas au comité des priorités et de la planification. Il arrivait donc parfois que nous ne disposions tout bonnement pas du temps nécessaire pour examiner les questions délicates et difficiles que vous soulevez—et ce sont des questions importantes. J'espère vivement que l'on ne va pas remettre sans cesse à plus tard l'examen des questions du genre de celle que vous soulevez, à juste titre bien sûr.

M. Nunziata: Madame la Présidente, je veux seulement faire une observation. La députée néo-démocrate qui vient d'interroger mon collègue a fait allusion aux problèmes raciaux qui existent au Canada. Elle a parfaitement raison: il y a effectivement des problèmes. On craint qu'ils ne s'enveniment, que les problèmes de discrimination ne s'accentuent en fait, et les Canadiens se demandent s'ils sont aussi tolérants qu'on le dit et s'ils sont aussi purs, si je puis dire, qu'on le prétend en matière de tolérance raciale.

Il importe, je crois, de nous demander quelles sont les causes premières de la recrudescence de la discrimination, du racisme et de l'intolérance aujourd'hui au Canada. D'aucuns estiment que nous devrions peut-être examiner certains aspects de la politique fédérale et essayer de voir si la politique en matière de multiculturalisme, par exemple, ne contribue pas d'une certaine façon à ce très grave problème.

Quant aux problèmes raciaux, nous en avons un ici même, à la Chambre des communes. Il y a ici des députés qui font signer des pétitions et qui se prononcent contre le fait que les Sikhs portent le turban au sein de la GRC.

Or, si nous sommes aussi ouverts, aussi tolérants et aussi multiculturels que nous le disons, pourquoi diable alors des députés agissent-ils de façon à laisser entendre le contraire? Où est la tolérance lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que de permettre aux Canadiens-Sikhs, si je puis dire, de faire partie de la Gendarmerie royale du Canada?

Je ne crois pas que le multiculturalisme ou qu'une politique du multiculturalisme soit la solution dans ce cas. Le multiculturalisme, pour parler carrément, est un moyen pour le gouvernement de s'adonner au népotisme, de faire des largesses. Voilà ce que cela veut dire au bout du compte.

Tous ces beaux discours ornés dans le préambule de la Loi sur le multiculturalisme et maintenant du projet de loi C-18, sont, je le répète, propres à semer la discorde.

Nous pouvons déjà compter sur la Charte canadienne des droits et libertés. Dans les cas de racisme ou de discrimination, nous avons au Canada des lois qui protègent tous les Canadiens. Nous pouvons nous tourner vers les commissions provinciales des droits de la personne et nous pouvons également compter sur la législation fédérale, la Charte canadienne des droits et libertés. C'est là l'outil qu'on doit utiliser pour régler les cas de discrimination et de racisme au Canada.

Mon collègue de Broadview—Greenwood et moi-même sommes d'accord en principe sur les orientations de la politique de multiculturalisme. Dans le passé, elle a déjà été utile en un sens car elle a permis aux nouveaux immigrants d'avoir le sentiment de vraiment faire partie de la trame de la société canadienne. À l'heure actuelle, ces derniers se demandent en quoi consiste au juste cette trame. Malheureusement, pour certains, cette entête se limite aux Canadiens d'origine française ou anglaise. En pratique, ce n'est pas une politique qui permet d'atteindre les objectifs qu'elle vise.

Ma question est fort simple. Mon collègue peut-il nous expliquer quelles seront au juste les fonctions du ministre d'État au Multiculturalisme et en quoi elles différeront de celles du ministre de la Culture? Si ce projet de loi est adopté, nous aurons deux ministres, un ministre de la Culture, vraisemblablement la culture canadienne—son titre exact sera ministre de la Culture et des Communications—et un ministre du Multiculturalisme.

M. Mills: Selon moi, mon collègue et moi-même partageons les mêmes préoccupations. À l'heure actuelle, le ministère du Multiculturalisme se contente essentiellement de financer des programmes qui, dans bien des cas, ne sont pas le fruit d'une réflexion profonde et ne permettent pas vraiment d'atteindre l'objectif du multiculturalisme. Du fait que les ministres concernés sont davantage préoccupés par la nécessité de remettre ici et là des chèques, afin de financer des programmes, nous oublions, semble-t-il, les questions prioritaires comme le racisme et l'équité en matière d'emploi. Je pense, en réalité. . .

Mme Browes: Vous êtes les seuls à les oublier.

M. Mills: Comme je l'ai dit, j'ai travaillé au ministère d'État au Multiculturalisme. Je tiens à vous dire qu'à bien des égards, son fonctionnement laisse beaucoup à désirer. Je ne pense pas. . .

Mme Browes: Il y a un nouveau gouvernement depuis cinq ans.

M. Mills: Voulez-vous me dire maintenant que vous allez cesser d'agir ainsi, que vous allez uniquement vous pencher sur les questions prioritaires comme le racisme, l'équité en matière d'emploi et les garderies? Si c'est le cas, alors nous avançons dans la bonne direction.

Enfin, je voudrais préciser qu'il s'agit là d'une solution temporaire. C'est de cette façon que nous devons percevoir les choses, car il faut s'assurer de s'occuper dès maintenant de nos autochtones comme il se doit.

Cette façon de procéder n'est pas la réponse à long terme, mais c'est un début et nous aurons pour rôle d'être vigilants et constructifs. Selon moi, c'est au ministère de la Culture qu'il devrait incomber d'octroyer des crédits aux fins de l'élaboration de programmes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre, au sujet d'un projet de loi tendant à constituer un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je souscris à la création d'un ministère de ce genre dont le mandat sera de promouvoir les objectifs et les programmes nationaux en matière de multiculturalisme et de citoyenneté; d'assurer les services voulus en matière d'acquisition de la citoyenneté canadienne; et d'attribuer des crédits destinés à financer des programmes de relations raciales.

• (1200)

Je veux d'abord parler du soutien accordé aux programmes de multiculturalisme. Depuis longtemps, je m'intéresse au travail d'organismes ethno-culturels de ma propre circonscription et de tout le Canada. La Société multiculturelle de Burnaby a mis sur pied de nombreux programmes originaux. Grâce aux efforts déployés par les groupes ethno-culturels de Burnaby et la Société multiculturelle, le conseil scolaire de Burnaby compte mainte-

nant des employés provenant de divers groupes ethniques pour mieux servir les Canadiens d'origine indienne, chinoise et italienne. La Société multiculturelle a également produit une remarquable et très efficace série de présentations sur les religions du monde dans le but d'améliorer la compréhension et le respect mutuel au sein de notre société.

Profitant d'un programme de subventions, la Société vient d'embaucher des employés de divers groupes ethniques pour aider les agences de services sociaux à étendre leurs services à tous les membres de la collectivité.

Nous savons qu'il existe des obstacles qui empêchent de nombreux Canadiens d'utiliser pleinement les services offerts. La Société a oeuvré pour l'embauchage de représentants de divers groupes ethniques dans les services d'écoute téléphonique et les agences de services sociaux afin de rendre ces services plus accessibles aux différents groupes. Elle a aussi organisé des programmes culturels dans des écoles et travaille à l'heure actuelle à l'élaboration de deux séries pour les centres communautaires pour personnes âgées.

Je suis fière d'appuyer toutes ces initiatives. J'espère que le nouveau ministère du Multiculturalisme accordera une aide financière aux programmes et activités mis de l'avant par les groupes ethno-culturels canadiens. J'espère également que le ministère se fera l'ardent promoteur de valeurs comme la liberté de religion et le respect de la culture et de la langue des autres.

En mai dernier, lorsque j'ai rencontré les représentants du Conseil ethnoculturel canadien sur la colline du Parlement, ils ont mentionné leurs sujets de préoccupation, dont plusieurs ne pourront être réglés par la création du ministère.

Le Conseil s'occupe activement de la politique d'immigration. La politique du gouvernement concernant les immigrants et les réfugiés est honteuse. Les immigrants apportent beaucoup au Canada. Ils créent des emplois, ils ne nous les volent pas. Ils apportent avec eux des connaissances et des aptitudes qui contribuent à la prospérité du Canada. Ils apportent une culture, une langue et un patrimoine qui enrichissent notre pays. Leurs idées, leur volonté de travailler et leur désir d'être Canadiens sont une source d'inspiration pour ceux et celles d'entre nous qui sont nés au Canada et n'y sont pas venus par choix. Souvent, au Canada, nous les remercions en leur imposant épreuves, pauvreté et racisme.

Le racisme est arrivé au Canada avec les premiers colonisateurs qui ont détruit les systèmes politiques et économiques des autochtones. Au Canada, l'esclavage n'a été aboli qu'en 1833. On a ensuite imposé une taxe de capitation aux immigrants chinois juste après que les ouvriers chinois eurent fini de construire le chemin de fer qui traverse aujourd'hui le Canada d'un océan à l'autre. Le gouvernement canadien est allé jusqu'à adopter une loi interdisant l'immigration chinoise.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens d'origine japonaise ont été internés dans des camps. Ils ont été déracinés, leurs biens ont été saisis et beaucoup d'entre eux ont été expulsés.

Il y a eu 75 ans le 23 mai dernier, le navire Komagata Maru qui transportait 375 passagers sikhs est entré dans le port de Vancouver. En tant que sujets britanniques, tous les passagers avaient le droit d'entrer au Canada mais les agents canadiens d'immigration ont tout essayé pour les empêcher de débarquer. Les agents du gouvernement de la Colombie-Britannique ont coupé les communications avec le navire et lui ont refusé la permission de se réapprovisionner. Après deux mois complets dans le port de Vancouver, deux mois de peur, de faim, de soif et de maladie, le Komagata Maru a dû quitter les eaux canadiennes sous escorte.

Nul besoin d'étudier l'histoire du Canada pour trouver des exemples horrifiants de racisme. À l'université Western Ontario, on enseigne aux étudiants que les noirs sont génétiquement inférieurs aux blancs. D'après un sondage effectué en 1988, 70 p. 100 des Canadiens estiment que la discrimination est souvent provoquée par les immigrants eux-mêmes.

J'espère que le nouveau ministère du Multiculturalisme saura relever le défi que comporte l'éducation des éléments racistes au sein de la population canadienne. J'espère que le gouvernement ne se servira pas de la création du nouveau ministère comme excuse pour ne pas donner suite aux autres revendications des communautés ethnoculturelles de notre pays. Si le gouvernement se préoccupe vraiment du multiculturalisme, pourquoi a-t-il réduit de 2 millions de dollars le programme de multiculturalisme du Secrétariat d'État?

Je m'inquiète en particulier de la situation des immigrantes et des femmes faisant partie des minorités visibles. Je veux que l'on me garantisse que les femmes seront bien représentées aux niveaux décisionnels du nouveau ministère. D'après les statistiques de la fonction publique du Canada, il est évident qu'une proportion

écrasante de décideurs sont de race blanche et de sexe masculin.

L'objectif d'équité en milieu de travail dans la fonction publique est fixé à 3,1 p. 100, tandis que les emplois offerts aux membres des minorités visibles se situe à 6,3 p. 100. Je ne voudrais pas que le ministère du Multiculturalisme devienne un genre de ghetto, auquel le gouvernement demande d'embaucher du personnel appartenant aux minorités visibles, sans l'exiger du reste de la fonction publique. Ce que je veux dire, c'est que les minorités visibles et les femmes et notamment les femmes faisant partie des minorités visibles devraient être bien représentées aux postes de direction partout dans la fonction publique.

Je me demande quand le gouvernement s'occupera de promouvoir l'équité en matière d'emploi et la formation linguistique. J'ai déjà soulevé ces deux questions à la Chambre, mais le gouvernement n'a rien fait. Je continuerai à leur donner la priorité.

Le Conseil ethnoculturel du Canada a analysé l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et a conclu que les employeurs visés par la loi n'ont fait que très peu de progrès en ce qui concerne l'embauche de membres des minorités visibles. D'après le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les membres des minorités visibles constituent 6,3 p. 100 de la main-d'oeuvre active. Dans la majorité des sociétés examinées par le Conseil ethnoculturel du Canada, les minorités visibles représentent beaucoup moins que 6,3 p. 100 des employés. Les membres des minorités visibles font surtout du travail spécialisé, manuel et de bureau. Autrement dit, ils sont les moins bien rémunérés.

J'ai fait des déclarations publiques sur la nécessité d'imposer et de faire respecter l'équité d'emploi. Au comité, j'ai questionné des ministres sur l'équité d'emploi obligatoire et j'ai écrit des lettres à ce sujet. D'après la seule réponse que j'ai eue du gouvernement, il semble penser que la Loi sur l'équité en matière d'emploi donne de bons résultats. De toute évidence, il n'a jamais essayé de la mettre en application. Le gouvernement représente si peu les minorités visibles qu'il ne sait même pas comment lutter contre la discrimination systématique. Il faut éliminer la discrimination systématique par des mesures efficaces telles que l'équité en matière d'emploi obligatoire dûment respectée, y compris des objectifs et des échéances. Personne ne se plie volontairement à ces exigences.

Peu importe leur classification, tous les immigrants adultes doivent avoir accès à des cours complets et universels de formation linguistique. À cette fin, ils ont besoin d'aide financière suffisante pour confier leurs enfants aux garderies et suivre les cours. Il faut lancer des programmes spéciaux d'extension des services et les faire connaître aux femmes qui travaillent dans des ghettos. Dépourvues d'égalité économique et ne pouvant s'exprimer dans la langue de la majorité, les immigrantes et les femmes qui appartiennent aux minorités visibles n'ont pas grand chance de succès dans notre société.

J'espère que le nouveau ministère du Multiculturalisme ne servira pas seulement à sauver les apparences, mais que le gouvernement va prêter l'oreille aux collectivités ethnoculturelles, aux immigrantes et aux femmes membres des minorités visibles.

Il y a belle lurette que le Nouveau Parti démocratique préconise la création du ministère du Multiculturalisme. Soit dit en passant, le gouvernement serait bien avisé de s'inspirer d'autres mesures que préconise le NPD, dont l'équité obligatoire en matière d'emploi et dûment respectée, avec objectifs et échéances, pour les femmes et les membres des minorités visibles.

J'appuie cette mesure visant à créer le ministère du Multiculturalisme, dans la mesure où le gouvernement comprend que ce n'est que la première étape vers l'établissement d'une société vraiment équitable qui respecte toutes les collectivités ethnoculturelles du Canada.

• (1210)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. Le député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: J'aimerais poser quelques questions à la députée. Comme son nom de famille est Black, j'imagine qu'elle est d'origine britannique?

Mme Black: Écossaise.

M. Nunziata: La députée se considère-t-elle comme une canadienne d'une autre ethnie appartenant à la communauté multiculturelle de notre pays? J'aimerais également qu'elle nous dise ce que, selon elle, les Canadiens pensent du multiculturalisme et comment la majorité d'entre eux interprètent cette notion.

Est-elle d'accord avec moi lorsque je dis qu'ils considèrent leurs concitoyens qui font partie de la communauté multiculturelle comme ayant des origines autres que française ou anglaise et, par conséquent, comme appartenant à une autre ethnie? Je pense que telle est bien la

situation. J'aimerais bien que la députée nous dise ce qu'elle en pense.

En terminant, pourrait-elle nous expliquer pourquoi il est vraiment nécessaire d'avoir un ministre et un ministère de la Culture d'une part, et un ministre et un ministère du Multiculturalisme d'autre part. Si l'une des caractéristiques fondamentales de la culture canadienne tient au fait qu'il y a chez nous des Canadiens francophones ou d'origine française, des Canadiens d'origine anglaise, et qu'un tiers de la population est constituée de Canadiens d'origine ni française ni anglaise, d'où vient la nécessité de distinguer entre multiculturalisme et culture?

Mme Black: En premier lieu, je tiens à rappeler à mon collègue que de nombreuses femmes portent un nom autre que leur nom de jeune fille, que Black n'est pas mon nom de jeune fille, et que ce nom ne saurait donc révéler en rien mon patrimoine culturel.

Je conçois la société canadienne comme une société où tous les membres sont traités avec égalité, équité et justice. Je parle des Canadiens dont les ancêtres de culture française ou britannique ont émigré au Canada il y a de bien nombreuses années. Je parle des Canadiens dont les ancêtres sont arrivés au Canada plus récemment et qui représentent les cultures les plus diverses: chinoise, japonaise, indienne ou autre. Je parle également des Canadiens d'origine autochtone. Au sein d'une société idéale qui se préoccuperait vraiment du bien-être de tous ses membres, peut-être ne serait-il pas utile d'avoir des ministères distincts pour aplanir les inégalités qui existent au sein de notre société actuelle.

On ne saurait abolir les inégalités en déclarant simplement que tout le monde sera traité sur un pied d'égalité. Comme des inégalités existent au sein de notre société, nous devons élaborer des moyens de les abolir. Je suis favorable à la création de ce ministère, je mets en lui beaucoup d'espoir, et je me réjouis que le gouvernement ait jugé bon de nous saisir aujourd'hui du projet de loi constitutif pertinent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est à la députée de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: La question que le député a soulevé ce matin est très intéressante. Je ne peux m'empêcher de glisser une remarque à ce sujet avant de poser une question à mon collègue.

À mon avis, il devrait étudier toute la question de la condition féminine. Il existe de nombreuses similitudes entre ces deux questions. Si l'on pense au multiculturalisme et aux besoins des collectivités ethniques comme étant ceux d'une collectivité favorisée, alors un comité multiculturel distinct est peut-être inutile. Si, comme les libéraux l'ont interprété dans le passé, son principal rôle est peut-être de financer des programmes culturels. qui sont très intéressants, mais ne sont peut-être pas une question de désavantage, alors il est peut-être inutile. S'il parlait à nouveau à un grand nombre de personnes, en particulier à celles qui appartiennent à une minorité visible, des inconvénients auxquels elles se heurtent au Canada, il serait évident, comme mon collègue l'a indiqué, que tout comme les femmes ont besoin d'un programme spécial qui les aide et leur offre la possibilité d'accèder à une plus grande égalité, de même, je pense, de nombreux Canadiens issus des différentes minorités ethniques déclareraient ressentir le même besoin, notamment le Conseil ethnoculturel du Canada. Il serait intéressant de débattre de cette question plus en détail au comité.

La question que je voulais poser à ma collègue portait vraiment sur un autre point et concerne la suppression du financement du programme d'instruction civique et de formation linguistique, couramment appelé FL/IC. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte que le gouvernement a complètement supprimé le financement de ce programme. En 1987 et 1988, environ 9 millions de dollars de crédits fédéraux ont été affectés à des cours d'instruction civique et de langue, les provinces ayant versé un montant équivalent. C'est près de 20 millions de dollars qui ont été consacrés à ces programmes.

Chez moi, il aurait fallu plus d'argent encore pour dispenser les cours de langue et d'instruction civique nécessaires non seulement aux nouveaux immigrants, mais aussi à d'autres Canadiens, afin de leur faire prendre conscience de leur identité et de permettre aux Néo-Canadiens dont ni l'anglais ni le français n'est la langue maternelle de s'intégrer à la société et de se trouver un emploi.

Le gouvernement a décidé de supprimer ce programme. Je soutiens qu'en agissant ainsi il se dérobe à une responsabilité fédérale en ce qui concerne l'établissement des nouveaux immigrants, ce qui provoquera l'isolement et la ségrégation d'un grand nombre de gens, notamment les femmes et les personnes âgées qui ne font pas partie de la population active. En outre, cette décision est incompatible avec le multiculturalisme.

Je voudrais entendre les commentaires de la députée. Je connais ses préoccupations à l'égard des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles.

Mme Black: Je remercie ma collègue d'avoir posé cette question. Je sais qu'il y a de nombreux groupes ethniques dans sa collectivité. Elle connaît les effets radicaux qu'entraîne la diminution des crédits affectés aux cours de langue sur tous ces gens, notamment les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles qui, lorsqu'elles arrivent au Canada, ne sont pas toujours jugées comme appartenant à la même catégorie d'immigrant lorsqu'il s'agit de cours de langue. Maintes fois, ces femmes ont déjà été victimes de discrimination lorsque

les agents de l'immigration ont étudié leur dossier dans le cadre des cours de langue à suivre.

Maintenant, avec les réductions du programme FL/IC, il sera encore plus difficile pour les immigrantes que pour les immigrants de s'intégrer à la société canadienne. Après tout, si elles ne connaissent pas la langue parlée à l'école où vont leurs enfants, comment pourraient-elles communiquer avec les enseignants au sujet de leurs enfants. De plus, il leur est très difficile de s'adresser aux organismes de services sociaux lorsqu'elles ne parlent pas la langue qui y est utilisée.

Je sais que les collectivités ethnoculturelles font pression sur le gouvernement. Je loue leurs efforts et j'espère que le gouvernement prêtera l'oreille et tiendra compte de leurs besoins, notamment ceux des immmigrantes, à cet égard.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler de cet important projet de loi progressiste et des objectifs que nous voulons atteindre en matière culturelle.

La motion d'identité nationale recouvre toute une gamme de questions, d'idées et de sentiments: absence de conflits, loyauté envers le gouvernement national, absence de risques de sécession, harmonie et bonne entente entre les gens des divers coins du pays, fierté et sentiment d'être Canadien, coopération plutôt que tension entre les divers ordres de grouvernement, priorité accordée à l'identité nationale plutôt qu'aux intérêts régionaux et sentiment de satisfaction ou d'insatisfaction qui découle de notre appartenance au pays. Ce sont là autant de facettes de la cohésion nationale et sociale.

• (1220)

Je parlerai aujourd'hui de la mesure proposée du point de vue de ses effets sur les aspirations des autochtones et leur patrimoine distinctif. Je ne vois pas très bien comment, de la façon dont la mesure est rédigée, on entend promouvoir et protéger la culture, les langues et les droits des autochtones du Canada.

Au fil des ans, le Canada a été affligé de nombreux problèmes d'unité nationale ou de cohésion sociale. L'attention s'est portée dernièrement sur le conflit entre francophonoes et anglophones et la perspective de souveraineté nationale au Québec. Les relations entre anglophones et francophones sont cependant intimement mêlées à d'autres questions comme les disparités régionales, les tensions politiques, les problèmes économiques, la domination extérieure, les querelles constitutionnelles, l'intégration des gens de différentes cultures et origines raciales, qui posent toutes des problèmes de cohésion dans la société canadienne.

Les dissensions entre les diverses provinces et régions canadiennes ont conduit à un système politique largement décentralisé de gouvernements provinciaux puissants. Les institutions politiques fédérales se sont révélées incapables de régler les conflits entre régions qui doivent souvent être discutés aux conférences des premiers ministres provinciaux et non à l'intérieur de l'appareil parlementaire fédéral. Les problèmes économiques ont donné lieu à d'intenses conflits dans les relations entre employeurs et employés. Le Canada a subi de grands bouleversements ouvriers ces dernières années. La controverse au sujet de l'inflation et des contrôles des prix et des salaires n'est qu'un aspect de ce problème.

La domination extérieure par les Britanniques puis par les Américains explique en partie l'absence d'une forte identité canadienne ou d'une idéologie unificatrice forte. Sur le plan culturel, les médias imprimés et électroniques et les maisons d'enseignement sont fortement influencés par ce qui vient de l'étranger, des États-Unis surtout.

Tous ces problèmes, et d'autres aussi, sont reliés et entremêlés dans leurs effets sur la cohésion de la société canadienne. Aucun ne s'explique isolément des autres. Idéalement, la diversité ethnique devrait être un facteur de développement de l'identité nationale. On espère que par cette mesure législative, la diversité ethnique, en créant une atmosphère générale de tolérance et de fierté du patrimoine culturel de chacun, deviendra en soi un symbole de la promotion de l'unité nationale. Il est intéressant de voir comment la langue et l'ethnie s'allient à d'autres caractéristiques de notre société comme les disparités régionales, l'influence économique américaine et les inégalités socio-économiques.

La diversité ethnique et linguistique du Canada n'est pas chose simple: tout d'abord, les peuples autochtones par rapport au reste de la société canadienne; ensuite, les gens d'expression anglaise par rapport à ceux d'expression française; enfin, les divers groupes ethniques composés d'immigrants et de leurs descendants par rapport au

reste de la société. Nous avons du pain sur la planche. La question est complexe.

À l'intérieur de ces catégories, il faut aussi tenir compte de nouvelles subdivisions. Les peuples autochtones comprennent plusieurs groupes différents, dont les Métis. La dualité francophone–anglophone recoupe d'autres traits de la diversité canadienne. La population anglophone est largement multi–ethnique, tout comme la collectivité francophone, à un degré moindre toutefois. Les autres groupes ethniques, nombreux, présentent de grandes différences quant à leur importance, à leur degré d'acculturation, à la complexité de leur organisation sociale et à leur concentration géographique.

Malgré ces variations, il existe, de façon générale, un certain nombre de questions qui concernent les trois axes de la diversité. Parmi elles, l'inégalité dont souffrent les groupes ethniques et linguistiques et ses répercussions sur la cohésion de la société.

Il y a aussi le problème des modes d'intégration des différents groupes ethniques ou linguistiques, notamment, dans les institutions politiques et économiques de même que dans les établissements d'enseignement. Tous ces groupes ne sont pas intégrés au même degré dans la société canadienne. Leurs relations avec les institutions ne sont pas les mêmes. Cet aspect influe aussi considérablement sur la cohésion de la société.

On peut parler également du degré de contact et de communication transculturelle entre les communautés. Le développement d'une culture commune que chacun partage collectivement et de symboles communs auxquels chacun s'identifie est lié à la communication transculturelle. La survie de groupes ethniques et linguistiques en tant qu'entités socio–culturelles distinctes est une autre question importante pour la cohésion de la société.

Ce sont là quelques définitions qu'il y a lieu d'approfondir dans la mesure législative.

Permettez–moi de retracer un peu l'historique du patrimoine autochtone au Canada. Au XVIe siècle, lorsque les explorateurs et les marchands de fourrures européens ont commencé à s'installer sur cette terre qui est aujourd'hui le Canada, ils ont rencontré un certain nombre de cultures autochtones qui, en raison de la simplicité de leur technologie, ont été considérées comme non civilisées et arriérées. Il n'existait aucun système d'écriture, aucune métallurgie, mis à part le concassage de cuivre dans une ou deux régions, aucune utilisation pratique de la roue et pratiquement aucune domestication des animaux, sauf du chien.

Ce n'est que récemment qu'on a reconnu l'ingéniosité des cultures autochtones, plus particulièrement de leur importance dans l'élaboration de stratégies d'adaptation destinées à surmonter les conditions environnementales régionales ou locales. Elles contribuaient à préserver l'environnement. On pensait que les langues autochtones étaient rudimentaires, primitives et ne valaient pas vraiment la peine d'être apprises, que les religions n'étaient que du paganisme, et que les structures socio–politiques étaient pratiquement inexistantes et fondées sur les coutumes plutôt que sur un régime juridique codifié. À l'époque des autochtones, diverses sociétés parlaient toutes sortes de langues un peu partout au Canada, mais la culture et la langue n'ont joué pratiquement aucun rôle dans la définition officielle du terme «Indien» élaborée par le gouvernement fédéral.

Cette définition est inspirée de la première Loi sur les Indiens de 1876, dans laquelle on est parti du principe de la filiation patrilinéaire pour déterminer qui pouvait être inscrit comme Indien. Ce principe est toujours en vigueur et, selon l'interprétation qu'on y donne, signifie que seuls sont des indiens aux termes de la Loi sur les Indiens ceux qui peuvent justifier de leur origine autochtone en prouvant qu'ils descendent, du côté paternel, d'une personne qui avait, à l'origine, le droit d'être inscrite à titre d'Indien.

Une analyse de la différenciation ethnique peut nous aider à comprendre ce qui rend les questions autochtones différentes de celles qui touchent les autres minorités. Il y a d'importantes différences qu'il faut examiner.

Premièrement, les communautés autochtones ne sont pas encore tout à fait intégrées dans notre société. En fait, elles sont comme des satellites qui gravitent autour de la société en général. Deuxièmement, les groupes autochtones vivent sur ce continent depuis très longtemps, ce qui en fait des nations plutôt que des minorités ethniques dans le sens habituel du terme. Je viens d'un groupe qui s'appelle la Nation dénée.

Cette présence historique comporte également une certaine diversité interne. C'est là le troisième élément dont il faut tenir compte. Il convient de parler de peuples autochtones parce qu'il y en a plusieurs. La diversité s'accroît en raison également de la présence de Métis non inscrits et autres catégories de personnes d'origine indienne. Il y a comme quatrième élément le territoire. Il constitue une base importante des collectivités autochtones dans leurs dimensions économiques, politiques et

socio-culturelles. Cinquièmement, en importance absolue et relative les personnes d'origine indienne constituent une population peu nombreuse.

Je tiens à donner aux députés une idée des questions qui se posent aujourd'hui à nos populations autochtones. Je n'ai pas la conviction que le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté va régler la crise dans laquelle se débattent les populations autochtones. Les chefs indiens et inuit disent souvent qu'il n'y aura pas de progrès véritable pour leur peuple sans un règlement convenable des revendications territoriales et sans l'autonomie politique. Mais ces questions sont loin d'être les seules qui se posent aujourd'hui aux populations autochtones. Il y a des problèmes critiques dans les domaines de l'emploi et des services, comme il y en a au niveau de la justice et de la Loi sur les Indiens elle-même.

En comparaison de celles d'ailleurs, les populations autochtones ne se trouvent pas mal au Canada, parce qu'on ne nous massacre pas comme au Brésil ou en d'autres pays. Mais nous avons aussi des choses à apprendre d'elles, et nous développons constamment les liens qui se forgent à l'échelle internationale. Il y a par exemple aux Nations Unies un groupe d'étude qui s'occupe des droits des autochtones du monde entier. Un projet de déclaration universelle des droits des autochtones est en voie de rédaction. Les autochtones du Canada essaient de s'organiser de façon à ne faire entendre qu'une seule voix sur la scène internationale.

• (1230)

Une autre initiative que l'on propose est une année internationale des peuples autochtones. Il semble que l'année choisie pourrait être 1993.

Les organismes autochtones s'inquiètent de savoir ce que signifie cette nouvelle loi pour leurs programmes et leurs services. Nous avons une tâche énorme devant nous si nous voulons créer un climat en vertu duquel nos énergies seraient utilisées à assainir et développer nos communautés.

Les Grands chefs de l'Assemblée des Premières nations ont fait connaître un certain nombre de mesures que le gouvernement pourrait prendre pour y arriver. Tout d'abord, il faut tenir des réunions pour résoudre les problèmes en suspens entre le Canada et les Premières nations. Un processus doit être mis sur pied pour que les autochtones obtiennent le contrôle entier de l'enseignement, de la justice, de la garde des enfants et de la santé. Une loi doit reconnaître le droit inhérent et permanent des Premières nations à se gouverner dans ces domaines.

Enfin, les autochtones désirent une reprise rapide du processus constitutionnel. Nous ne demandons pas un traitement de faveur, nous demandons de devenir ce que nous avons toujours été: les premiers Canadiens et des Canadiens d'abord.

Des voix: Bravo!

Mme Maheu: Madame la Présidente, je voudrais demander à la députée de l'Arctique de s'écarter un tout petit peu de son texte. On parle de multiculturalisme, et je me demande si elle était présente plus tôt lorsque certains députés ont dit que le ministère du Multiculturalisme serait celui qui distribuera des subventions aux groupes ethniques, pour des chants ou des danses, si vous voulez.

Normalement, lorsque des groupes de ma circonscription reçoivent des subventions pour leurs projets, en tant que députée, j'en suis informée et je leur ai souvent présenté leur chèque. En ce qui concerne la circonscription de Saint-Laurent—Cartierville du moins, et je crois pouvoir en dire autant de la circonscription avoisinante de Mount Royal, c'est notre ministre actuel qui remet personnellement les chèques aux groupes multiculturels.

On a parlé de favoritisme ou d'achat de votes ce matin. Je voudrais entendre l'opinion et les commentaires de notre députée et d'autres députés à ce sujet.

M. Della Noce: Elle est jeune.

Mme Blondin: Madame la Présidente, tout ce que je peux dire à ce propos. . .

M. Della Noce: Elle est naïve.

Mme Blondin: Je ne suis pas naïve. J'ai 38 ans. Je suis une politique. Et à ce titre, j'ai les mêmes droits que tous les autres députés à la Chambre. Je voudrais répondre à cette question si le député me le permet.

Je rappelle que d'habitude les différents ministères invitent le député local à participer aux modalités entourant la distribution des subventions et contributions publiques. À mon avis, ce n'est pas bien, moralement parlant, de la part d'un ministre de remettre ces subventions sans le député local et d'autres instances supérieures de la région concernée. Cette façon d'agir laisse planer des doutes et il faudrait voir de quoi il retourne. Autrement, un tel procédé est perçu en général comme un moyen d'acheter des votes.

M. Nunziata: Madame la Présidente, ma collègue de l'Arctique a apporté un élément intéressant dans ce débat, à savoir le statut des autochtones, qui constituent

la population indigène du Canada, et leur rôle au sein de la société canadienne.

Il y a quelques minutes, j'ai posé à la députée de New Westminster—Burnaby quelques questions pour savoir si elle se considère comme un membre de la communauté multiculturelle, et si l'expression «multiculturel» signifie à ses yeux tous les Canadiens indépendamment de leur origine ethnique.

Je sais que ma collègue, députée de l'Arctique, s'est sentie blessée lorsque le gouvernement a conclu l'Accord du lac Meech. Comme la plupart des autochtones canadiens, elle s'est sentie blessée parce que le premier ministre fédéral et les dix premiers ministres des provinces se sont réunis au lac Meech dans le but de formuler une définition du Canada pour la Constitution. Ils ont commencé en parlant des caractéristiques fondamentales du Canada. Nous savons que la première raison d'être de ces discussions était d'obtenir l'adhésion du Québec à la Constitution. Mais pour ce faire, il était nécessaire de définir le Canada d'aujourd'hui.

Il ne serait pas inutile de nous rappeler quelle définition les premiers ministres ont donnée du Canada. Ils ont déclaré que les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones constituaient les caractéristiques fondamentales du Canada, point à la ligne. Ma mère, une immigrante, ne parle pas couramment français—en fait, elle ne sait pas un mot de français—et elle ne parle pas couramment anglais. Par conséquent, selon l'Accord du lac Meech, ma mère et les centaines de milliers d'autres personnes dans sa situation ne sont pas une caractéristique fondamentale du Canada.

On peut aussi en conclure—et la députée a terminé son intervention en disant qu'elle se sentait d'abord Canadienne et descendante des premiers Canadiens—que lorsque les dirigeants du pays ont voulu définir l'identité canadienne, ils ont non seulement exclu les personnes qui ont une ascendance autre que française ou anglaise, mais aussi les autochtones, premiers occupants du territoire. Lorsque je parle d'une certaine attitude au Canada, qui n'est pas nécessairement consciente, il faut penser aux déclarations comme l'Accord du lac Meech et à d'autres gestes du gouvernement comme ceux posés dans l'affaire de l'indemnisation des Nippo-Canadiens dont j'ai parlé l'autre jour à la Chambre.

Ce dossier aurait dû être étudié par le gouvernement du Canada, par le Parlement, mais il a été confié au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Pourquoi? La seule raison, c'est que les Canadiens d'origine japonaise constituent un groupe ethnique, donc, que ce dossier relevait des affaires ethniques et non pas de. . .

Mme Browes: Vous n'avez pas du tout parlé de cette affaire.

M. Nunziata: Madame la Présidente, la députée a le don de m'interrompre et, comme je le lui ai fait savoir maintes fois, je me ferai un plaisir de débattre de cette question avec elle quand elle voudra.

Mais, pour en revenir au point que je soulève, cette question aurait due être réglée par le ministre de la Justice, car elle touche à l'exercice de la justice au Canada et non au fait qu'il s'agit de Canadiens d'origine japonaise. Voilà donc encore là une attitude profondément ancrée.

Ma collègue a soulevé des questions que j'ai déjà soulevées moi-même. Qu'aurait été sa réaction si le gouvernement fédéral avait décrété que la question du règlement des revendications territoriales des autochtones relevait de la compétence du département d'État au Multiculturalisme. Peut-elle me dire quelle aurait été la réaction de la collectivité autochtone? En outre, estime-t-elle faire elle-même partie d'une collectivité multiculturelle, d'une ethnie?

Mme Blondin: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député pour sa longue et intéressante question.

• (1240)

D'abord, en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales, tout le monde sait, je crois, que cette question relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du gouvernement fédéral. Le premier ministre était là pour signer l'accord de principe. Je crois que c'est une grande priorité pour tout gouvernement, conservateur, libéral ou néo-démocrate.

Pour répondre à la question du député, ma réaction en aurait été une de stupéfaction, comme il s'en doute bien. Les groupes autochtones auraient jugé inacceptable d'être renvoyés à une autre autorité pour régler cette question. C'est une question tellement importante qu'elle nécessite l'attention du cabinet restreint. Il y a des ques-

tions vraiment fondamentales comme la fiscalité, la compensation financière, etc.

Le député me demande aussi si j'estime faire partie de la mosaïque multiculturelle du Canada. Très certainement, mais les peuples autochtones jouissent d'un statut constitutionnel unique et il faut aussi en tenir compte.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de devoir interrompre la députée, mais la période des questions et des observations est maintenant terminée. Le débat reprend et le ministre d'État à l'Habitation (M. Redway) a la parole.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, depuis cinq ans environ, je vous fais part de certaines situations que j'ai vécues. Je vais le faire une fois de plus cet après-midi.

En 1976, j'ai décidé de me porter candidat à la mairie de ma municipalité de York-Est, une des six villes qui forment la région métropolitaine de Toronto. J'ai pris cette décision pour un très grand nombre de raisons. Je m'inquiétais notamment de plus en plus de ce qui se produisait dans la localité, des changements qui survenaient, et je me demandais le rôle qu'y jouaient les nouveaux venus. Je suis né, j'ai grandi et j'avais vécu à l'époque toute ma vie dans cette ville. Elle avait été bonne pour moi et ma famille. Je voulais m'assurer qu'il en irait de même pour mes enfants et petits-enfants. Selon moi, la situation dans cette localité était tout à fait spéciale.

Je m'inquiétais, cependant, de ce qui allait se produire avec la venue de nouveaux arrivants. Le mode de vie ou le caractère de la localité allaient-ils changer? Allait-on assister à une certaine fragmentation? Les nouveaux venus allaient-ils modifier la localité et s'isoler dans leur coin, ou allaient-ils plutôt participer à la vie communautaire? C'était là l'une des raisons pour lesquelles j'ai posé ma candidature en 1976, car on retrouve plus de 60 groupes ethno-culturels dans ma localité.

Mon dessein était noble; je croyais nécessaire de m'assurer que tous les gens concernés participent à la vie de la collectivité, quelles que soient leurs origines, qu'il s'agisse de descendants des peuples fondateurs, d'autochtones ou autres. J'ai été élu, et j'ai alors dû décider ce que j'allais faire à partir de là. Je me suis demandé comment j'allais accomplir ce dont j'avais parlé et ce que je jugeais nécessaire de faire.

Je me suis retrouvé un beau matin dans un autobus avec un certain Bromley Armstrong, un Canadien d'origine jamaïquaine bien connu. Il m'a demandé pourquoi je ne créais pas un petit comité sur le multiculturalisme, car ce serait une façon d'intégrer les gens à la vie de la collectivité. C'est que nous avons fait. À la suite de cette conversation avec Bromley Armstrong, nous avons créé un comité sur le multiculturalisme. C'était là le premier comité du genre à Toronto, en Ontario et peut-être même au Canada.

Il en a découlé la création de ces comités multiculturels municipaux dans de nombreuses localités d'un bout à l'autre du pays et assurément dans toutes les villes et les localités qui constituent l'agglomération torontoise. Ce comité s'appelle maintenant le *East York Race Relations Committee* parce qu'on s'est rendu compte qu'il fallait se pencher également sur les autres aspects de la question.

Il n'était pas subventionné. Quelqu'un a dit aujourd'hui pendant le débat que nous ne devrions pas jeter l'argent par les fenêtres pour le multiculturalisme. Ce n'est pas nécessaire. En fait, ce comité n'a jamais été financé par la collectivité, et il ne l'est toujours pas. Il s'autofinance. Cela a assuré la cohésion de la collectivité, a favorisé la participation des gens et les a aidés à conserver le genre de collectivité au sein de laquelle j'ai grandi et que j'aime, même si ses membres sont issus de 60 milieux culturels différents, provenant du monde entier.

Lors de ma campagne électorale, j'étais très désireux, entre autres choses, de faire en sorte qu'au Parlement le gouvernement dont je faisais partie déploie tous ses efforts pour que tous les Canadiens d'où qu'ils viennent et quel que soit le moment de leur arrivée ici, puissent participer pleinement à la vie du Canada sans obstacle.

Je suis extrêmement fier du bilan du gouvernement au cours des cinq dernières années et de ses réalisations. La toute première loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée par le gouvernement pendant cette période de

cinq ans. Le tout premier programme d'action positive en faveur des minorités visibles dans la fonction publique a été mis en place par le gouvernement au cours des cinq dernières années. Le premier comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme et le premier comité permanent de la Chambre sur les droits de la personne ont été mis sur pied par notre gouvernement au cours des cinq dernières années qui a également été le premier à présenter une loi sur le multiculturalisme.

Des voix: Bravo!

M. Redway: C'est au cours des cinq dernières années que notre gouvernement a réparé les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise au moyen d'un dédommagement financier. Je pourrais dire que cette affaire relève non pas du ministère de la Justice mais du ministère du Multiculturalisme puisque c'est dans ce dossier que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, l'avait classée et qu'elle était donc assujettie aux dspositions en matière de multiculturalisme.

Nous sommes saisis du premier projet de loi en matière de multiculturalisme dans l'histoire du pays. J'estime qu'il s'agit d'une réalisation louable puisqu'elle va rapprocher les Canadiens au lieu de les diviser. J'espère que nous nous pencherons bientôt sur une question très épineuse, soit la taxe de capitation. Nous devons prendre le taureau par les cornes et le plus tôt sera le mieux. J'espère que nous éliminerons également toutes les autres injustices dont des Canadiens, qu'ils soient originaires de l'Ukraine ou d'ailleurs, ont été victimes au fil des ans.

Ces mesures très constructives ne visent pas à diviser les gens ou à les ségréguer, mais à les rapprocher. C'est là, il me semble, la raison d'être du projet de loi et du ministère. Il vise à assurer que nous éliminons tous les obstacles, de sorte que chaque Canadien, quelle que soit son origine, puisse participer pleinement à la vie de la société. Faisons en sorte d'éliminer tous ces obstacles.

Dimanche soir il y a une semaine, j'ai eu l'insigne honneur et le privilège d'assister à un dîner où fut dévoilé pour la première fois un monument à la mémoire des Chinois venus au Canada pour travailler à la construction du chemin de fer du CP.

Mme Mitchell: Il y en a un!

M. Redway: Exactement, mais chose intéressante, la statue fut érigée à Toronto. Peut-être y en a-t-il une là, mais il y en a sûrement une maintenant à Toronto. Je préciserai qu'entre 1880 et 1885, quelque 17 000 Chinois sont venus au Canada pour y construire ce chemin de fer.

• (1250)

Mme Mitchell: Et y sont morts.

M. Redway: Effectivement, quelque 4 000 d'entre eux sont morts en construisant ce chemin de fer qui a permis de relier toutes les parties du Canada.

Une fois la construction du chemin de fer terminée, ils ne pouvaient plus travailler au chemin de fer. Comme ils ne pouvaient plus rentrer dans leur pays et n'avaient pas d'argent, ils tombèrent lentement dans la misère.

Dimanche soir il y a une semaine, lors de ce dîner à Toronto, les descendants de ces travailleurs du rail, des avocats, des médecins, un météorologiste et des hommes d'affaires ont tous rendu hommage à leurs ancêtres qui ont participé à la construction de notre pays, le Canada. Lorsque nous nous sommes levés pour entonner notre hymne national à tous, l'Ô Canada, je dois vous dire que j'ai senti un frisson me parcourir l'échine. Nous étions tous là des Canadiens qui participions à construire le Canada. C'est bien de cela qu'il s'agit. Ce projet de loi dont nous sommes saisis vise à assurer que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ethnique, puissent participer entièrement à la vie de la société sans rencontrer d'obstacles.

Dans ma propre localité, les Canadiens que je rencontre refusent de faire comme s'ils étaient autres qu'ils ne sont, ou comme si leurs ancêtres étaient venus d'un pays autre que leur pays d'origine. Ils veulent avoir le droit de conserver leur propre culture, leur propre patrimoine et, dans une certaine mesure, leur propre langue. Ils sont fiers de leur patrimoine et de leur culture. Ils sont encore plus farouchement fiers d'être Canadiens.

Et c'est exactement le sens de ce projet de loi. Celui-ci ne vise pas à créer un ministère qui divise les Canadiens,

qui les isole mais un ministère qui permet à chacun de participer pleinement à la vie de la société.

Sur ce, je tiens à proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement:

Que la Chambre continue à siéger entre 13 heures et 14 heures aujourd'hui aux fins d'étudier le projet de loi C-18.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le texte de la motion qu'a présentée le ministre d'État (Habitation). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité des dispositions de l'alinéa 26(1)(6) du Règlement, si quinze députés se lèvent de leur siège pour s'y opposer, la motion est rejetée. La motion est-elle adoptée?

Et moins de 15 députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Moins de 15 députés s'étant levés pour s'opposer à la motion, en conformité des dispositions de l'alinéa 26(1)(6) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion de M. Redway est adoptée.)

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser au ministre qui vient de parler. Je sais qu'il porte un intérêt sincère à ce sujet. Il s'est exprimé de façon très positive, de fait, je dirais qu'il prétend que le gouvernement applique un certain nombre de programmes, y compris l'action positive dans la fonction publique. À un moment donné, il a aussi affirmé, en parlant des descendants des cheminots sino-canadiens, que tous les Canadiens jouent un rôle dans notre pays.

Je voudrais lui demander comment il peut justifier l'inaction, le peu de résultats, de la prétendue action positive dans la fonction publique, à la lumière des chiffres que j'ai en main. Le pourcentage des membres de minorités visibles dans la population active en général est de 6,3 p. 100; dans la fonction publique, ce chiffre n'est que de 1,58 p. 100; et l'objectif du gouvernement fédéral pour ces minorités se situait au centre, soit 3,2 p. 100.

Il existe paraît-il un programme d'action positive qui doit permettre à ces minorités visibles d'obtenir leur juste part des emplois dans notre propre fonction publique. Nous avons grandement failli à cette tâche. J'aimerais qu'il m'explique cela et me dise ce que le gouvernement entend faire à ce sujet, surtout compte tenu du fait qu'on élimine des postes dans la fonction publique et que cette tendance va se poursuivre. Si le député derrière lui cessait de parler, je serais heureuse de lui poser la question suivante.

Elle a trait à un point que j'ai soulevé ce matin. Comment peut-il justifier les objectifs de multiculturalisme et ceux du nouveau ministère qu'il a décrits, alors que le gouvernement réduit les fonds utilisés pour renseigner les nouveaux citoyens et leur enseigner les langues? N'est-il pas d'avis qu'il faut absolument aider les nouveaux arrivés qui ne parlent pas l'anglais ou le Français et, en fait, aider beaucoup de Canadiens à s'intégrer à notre société? C'est absolument essentiel, et le gouvernement fédéral a la responsabilité de donner aux futurs citoyens des cours sur la citoyenneté et sur les langues afin qu'ils puissent se joindre à nous.

M. Redway: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à ma collègue, car je sais qu'elle s'intéresse sincèrement aux Canadiens de toutes origines. D'abord, je n'ai jamais laissé entendre que tout est parfait au Canada. C'est pourquoi nous avons besoin du ministère du Multiculturalisme et d'autres mesures qui nous aideront à améliorer considérablement la qualité de la vie au Canada.

Mme Mitchell: Et la fonction publique?

M. Redway: J'ai écouté la député et j'espère qu'elle va me donner la chance de lui répondre. Je suis en train de dire que, avant l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, la fonction publique n'avait pas de programme de promotion sociale pour les minorités visibles. C'est maintenant chose faite et il met en évidence ce que plusieurs d'entre nous pensaient, sauf que nous n'avions pas de preuves: notre fonction publique n'était pas parfaite, en ce sens qu'elle ne reflétait pas fidèlement toutes les couches de la société canadienne. Étant donné que nous nous sommes dotés d'un mécanisme qui nous montre dans quelle mesure la fonction publique est le microcosme de la société canadienne, nous allons maintenant pouvoir prendre les mesures correctives qui s'imposent. C'est exactement ce que nous faisons. Je vous signalerais que j'ai personnellement insisté pour que les minorités soient représentées dans mon ministère et j'espère que mes efforts donneront prochainement les résultats escomptés.

Deuxièmement, je tiens à souligner que nous déplorons tous la nécessité de réduire le financement des divers programmes. Comme le sait fort bien la députée, personne à la Chambre n'aime réduire le financement, non seulement de ces programmes, mais d'un vaste éventail de programmes. Si ce n'était de nos graves difficultés financières, ces restrictions ne seraient pas nécessaires. Il nous faut, de toute évidence, procéder à ces réductions, si

nous voulons respecter le concept général d'une saine gestion budgétaire. Je sais que la députée s'oppose à la taxe sur les produits et les services et à d'autres projets similaires. Elle le fait tout bonnement, en affirmant que nous n'avons pas à taxer tous les gens, qu'il suffit d'en taxer certains, comme les sociétés. Elle prétend que nous pouvons aussi réduire les dépenses inutiles. Pourtant, jusqu'à maintenant, ni elle, ni ses collègues n'ont fait de suggestions logiques et réalisables pour résorber le déficit. Elle en comprend pourtant, elle aussi, la nécessité. Malheureusement, il faut réduire tous les programmes, y compris celui-là, comme les logements et tout le reste, si nous voulons un jour ne plus avoir à consacrer 35c. sur chaque dollar prélevé, au paiement de l'intérêt de notre dette nationale.

• (1300)

M. Bevilacqua: Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre que je veux remercier pour avoir déclaré dans son discours, du moins d'après ce que j'ai compris, qu'il reconnaissait le caractère multiculturel de la société canadienne contemporaine. Je peux me tromper, mais je crois qu'il sera d'accord. Sur cette base, je voudrais connaître sa réaction au fait que nous ayons au Parlement des comités permanents chargés des communications de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Si la culture contemporaine du Canada est bien multiculturelle, pourquoi avons-nous besoin de ministères distincts de la Culture et du Multiculturalisme?

Deuxièmement, je voudrais poser une question au sujet de la Loi canadienne sur le multiculturalisme, surtout en ce qui concerne les droits de la personne. Dans un discours prononcé devant le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le ministre du Multiculturalisme a dit qu'à part le fait qu'elle établit le multiculturalisme comme caractéristique précieuse de notre identité nationale, cette loi a d'importantes répercussions sur le plan des droits de la personne parce qu'elle reconnaît à tous les citoyens, quelle que soit leur origine raciale et culturelle, le droit de participer pleinement à la société canadienne, tout en ayant leur façon à eux d'être Canadiens.

Étant canadien de naissance, je voudrais demander ceci au ministre: quels droits la Loi sur le multiculturalisme me confère-t-elle que je n'avais pas auparavant en vertu de la Charte des droits et libertés, de la Loi sur les droits de la personne et de la Loi sur la citoyenneté?

M. Redway: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions. Si j'ai bien compris, il en a posé deux, la première étant pourquoi nous devrions avoir un ministère du Multiculturalisme distinct du ministère de la Culture. Est-ce que je me trompe?

Comme le député le sait, il y a toutes sortes de ministères qui remplissent de très nombreuses fonctions. Je considère celui-là à la lumière de ce que le député a dit dans sa deuxième question, dans laquelle il a demandé, je crois, quels droits il a maintenant qu'il n'avait pas avant l'adoption de la Loi sur le multiculturalisme.

À mon avis, toute la question se résume à lever les obstacles. Qu'un comité spécial ou un ministère s'occupe de cette question, l'important dans ce dossier, c'est de lever tous les obstacles qui se dressent devant les Canadiens, quelle que soit leur origine, et qui les empêchent de vivre pleinement leur identité canadienne. Si le député n'estime pas qu'il existe des obstacles, je l'invite à regarder autour de lui, mais je présume qu'il saisit mon point de vue. Selon moi, c'est à quoi se résume toute cette question.

Comme je l'ai dit, dans ma ville il existe plus de 60 groupes culturels issus des quatre coins du globe. Il y a quelques années, dans cette ville, les gens de descendance autre que française ou anglaise se préoccupaient vivement des citoyens d'autres origines encore. Ces préoccupations ne se sont pas entièrement dissipées aujourd'hui, mais elles ont grandement été atténuées.

À mon avis, ce genre de mécanisme, qu'il s'agisse de la Loi sur le multiculturalisme, du comité sur le multiculturalisme ou du ministère du Multiculturalisme, constitue une façon de lever ces obstacles, dont le député est conscient, je le sais, et que, comme moi-même et le gouvernement, il voudrait voir disparaître.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir parler du projet C-18 qui vise à établir un ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté, parce qu'il présente de sérieuses lacunes. Il est peut-être possible de le corriger pour le rendre utile, mais l'une des difficultés est que le rôle du ministère n'est pas défini. Par exemple, le projet de loi, à l'article 4, page 1, dit essentiellement que les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent d'une façon générale aux domaines liés au multiculturalisme et à la citoyenneté,

mais sans donner plus de précision. Il ne dit rien de la race.

Les questions de race, de préjugés raciaux, d'oppression raciale, d'injustice raciale sont des questions très graves dont un grand nombre de mes concitoyens ne se préoccupent pas et que, par les années pasées, je n'ai moi-même pas prises autant au sérieux que je voudrais l'avoir fait parce que les problèmes que je m'attendais à voir disparaître font encore lourdement sentir leur présence.

Il faut donc se demander sérieusement si le projet de loi rime à quelque chose, si le ministère rime à quelque chose. Ou n'est-ce qu'une occasion de favoritisme et de propagande à partir du haut de l'échelle? Autrement dit, le ministère mettra-t-il ses énergies à s'élever contre la discrimination raciale et ethnique, à la combattre, à l'enrayer, et si oui, comment?

Les néo-démocrates ont fait la proposition très concrète de nommer un ombudsman ou commissaire, quelqu'un dont les fonctions et pouvoirs seraient définis dans la loi et à qui tous ceux qui se croient lésés pourraient en appeler. La proposition a été rejetée et nous nous retrouvons devant un projet de mandat édulcoré, noyé dans de belles paroles rassurantes, mais qui ne définit pas clairement la mission du ministère.

Cela ne suffit pas parce que nous devons bien nous rendre à l'évidence et reconnaître que le Canada a toujours été et reste encore de nos jours un pays raciste dans ses racines mêmes. Le Canada a trouvé sa définition lorsque les Français et les Anglais arrivés d'Europe ont choisi de tuer, de déposséder les Premières nations et de ne leur laisser que des moyens très limités de gagner leur vie. Voilà notre histoire, et la situation n'a pas fondamentalement évolué.

Maintenant, c'est louable de vouloir corriger certaines injustices raciales qui ont été commises depuis cette époque. C'est louable de s'attaquer à la cause des Noirs qui vivent parmi nous depuis des siècles et qui font toujours l'objet de discrimination. C'est louable de vouloir redresser les torts dont nous nous sommes rendus coupables envers les Canadiens d'origine japonaise, les Sikhs et les Chinois qui ont travaillé à la construction des chemins de fer. Lorsque j'ai assisté à cette inauguration dont a parlé l'orateur précédent, j'ai eu un grand sentiment de satisfaction puisque l'idée venait de la motion que j'avais présentée au Conseil municipal de Toronto en 1979. Il faut prendre d'autres initiatives de ce genre. Peut-être faudrait-il ériger un monument à Vancouver, s'il n'y en a pas déjà un.

Mme Mitchell: Il y en a déjà un.

M. Heap: Je viens d'entendre qu'il y en avait déjà un. C'est bien. Or, l'idée était bonne de choisir Toronto puisque les descendants de ces travailleurs chinois y sont établis en si grand nombre.

• (1310)

Après avoir dépossédé les Premières nations pour fonder le Canada, nous les avons maltraitées jusqu'à aujourd'hui, même dans notre Constitution. Notre Constitution, quand on voulait y faire reconnaître les droits des autochtones, n'a reconnu, sous la pression de certains premiers ministres de l'Ouest, que les droits existants, sans définir bien sûr ce qu'on entend par là. Ce qu'on a constaté depuis huit ans, c'est que les autochtones ne peuvent s'appuyer sur ce passage dans la Constitution. Ils n'ont même pas voix au chapitre quand des négociations bazardent leurs droits.

Il y a des nations comme celle du lac Lubicon, qui ont été dépouillées des droits fonciers qu'on leur avait promis, tout comme les Temagamis en Ontario. Ils ont été et continuent d'être dépouillés du droit à l'enseignement postsecondaire par un gouvernement qui a tout l'argent qu'il faut pour réaliser certains projets militaires et qui n'a donc pas d'argent pour la population canadienne.

Pour les Premières nations du Canada, il y a des réserves exiguës, des taudis, des services de santé insuffisants. Dans les villes, les services policiers recourent trop souvent à la violence, et certaines déclarations comme celle des représentants de la police de Toronto sous-entendent clairement que les Noirs n'ont aucun droit, ni les autochtones non plus.

Il y a une guerre larvée qui se poursuit sur le territoire des Innu. Le gouvernement dépense des centaines de millions de dollars pour la préparer; des centaines de milliers de dollars en propagande pour la justifier. Et cela parce qu'ils sont une des Premières nations canadiennes et qu'on les traite presque comme s'ils n'étaient pas des êtres humains. Ce n'est pas la création d'un ministère du Multiculturalisme ou même d'un ministère des Affaires indiennes et du Nord qui va régler la situation en la faisant oublier.

J'ai parlé également des Noirs. Nous n'avons pas le temps d'examiner toutes les questions que ces ministères courent le risque de négliger. Dans certaines parties du Canada nous avons des Noirs depuis plusieurs siècles, et de façon générale ils n'ont pas été et ne sont pas traités sur le même pied que les Blancs au Canada.

L'hiver dernier et l'année précédente deux Noirs ont été tués par la police de Toronto, qui n'a pas encore été soumise à une enquête dans les règles. N'est-il pas choquant de penser que lorsque le procureur général de l'Ontario a osé autoriser une inculpation d'homicide, le président du syndicat des policiers lui a reproché d'avoir cédé à des pressions? Aucun responsable policier du gouvernement ontarien ou de l'administration torontoise n'a rappelé à l'ordre ce fonctionnaire qui avait contesté une décision du procureur général.

De même, un autre haut gradé de la police a dit: «Eh bien, si les gens n'aiment pas ce que nous faisons, nous allons tout simplement laisser les Noirs faire tout ce qu'ils veulent et la situation deviendra la même qu'à Detroit». C'était là un mensonge raciste destiné à semer la crainte dans une ville qui a réussi jusqu'ici à éviter les pires excès d'une ville comme Detroit.

Il y a la situation en Nouvelle-Écosse dont témoigne un article publié récemment au sujet des écoles de la province et qui débutait ainsi: «Il y a du racisme à tous les niveaux: les Noirs et les autochtones font face à des obstacles dans le système scolaire, constate un groupe d'étude». Cet article est tiré d'une étude de l'Université Dalhousie à ce sujet et, bien sûr, beaucoup d'autres témoins ont dénoncé la même situation.

On trouve à la Bibliothèque de notre Parlement un ouvrage intitulé *A History of Blacks in Canada*, de James Walker. Il est tout à l'honneur du Secrétariat d'État que ce livre ait été écrit en partie grâce à une subvention de ce ministère, mais il n'a été publié qu'à 500 exemplaires. On n'a pas réussi à le trouver en librairie ni dans les bibliothèques publiques de Toronto. Comment se fait-il qu'on n'a pas financé une plus grande distribution d'un ouvrage soigneusement documenté sur l'histoire des Noirs au Canada?

Nous avons entendu parler également de Brenda Lem, un écrivain chinois, qui déplorait récemment qu'il soit difficile de trouver dans les bibliothèques publiques des ouvrages écrits par des écrivains de couleur. Nous ne parlons pas du passé, mais du présent, parce que le passé est encore trop parmi nous.

Comme ma collègue l'a déjà fait remarquer, la Fonction publique ne donne pas le bon exemple qu'il faudrait en attendre. Instituer un système de rapport et prévoir un délai de cinq ans pour réexaminer la loi est une façon d'éviter qu'on ne fasse rien. Le gouvernement a les moyens d'obtenir cette information de ses ministères ou de ses sociétés d'État sans avoir à passer par un processus aussi lourd.

David Vienneau nous dit, dans le *Toronto Star*, que le taux de participation des minorités visibles dans la population active au Canada est de 6,3 p. 100. Le gouvernement semble n'exiger que la moitié de ce taux, soit 3,2 p. 100. Plusieurs sociétés publiques et privées n'ont même pas satisfait à cette exigence : à Radio-Canada, le taux était de 2,1 p. 100 seulement, au CN, de 2,7 p. 100, à Air Canada, de 2,9 p. 100, et aux lignes aériennes Canadien, de 3 p. 100.

Il est très intéressant de constater que c'est à la station de radio torontoise, CHUM, qui emploie 1 591 personnes, que le taux était le plus faible, soit 1,2 p. 100. En toute justice, il faut mentionner que les grandes entreprises où le taux est le plus élevé étaient la Société canadiennes des postes, avec 11,6 p. 100—il y a bien longtemps que l'on a parlé en bien de cette entreprise—la Banque de la Nouvelle-Écosse, avec 10,6 p. 100 et Énergie atomique du Canada, avec 5,6 p. 100.

C'est un dossier dont le gouvernement canadien ne peut se vanter. On peut donc se demander ce qu'accomplira vraiment ce projet de loi. Même le département d'État chargé du Multiculturalisme, au secrétariat d'État, n'est pas à l'abri des critiques. De huit nominations à des postes de cadres supérieurs, c'est-à-dire le sous-secrétaire d'État, le sous-secrétaire d'État adjoint, le directeur général et les directeurs, un seul, le directeur des relations interraciales, provient d'une minorité visible. Il n'a été nommé directeur permanent que le mois dernier. Pendant quatre ans, ce secteur n'a pas eu de directeur des relations interraciales permanent ni de politique ou de stratégie officielle sur son fonctionnement. Voilà qui en dit long sur l'importance qu'accorde le gouvernement actuel à la question des minorités visibles.

Le député de York-Sud—Weston a soulevé un point très intéressant quand il a dit se demander si, dans les circonstances actuelles, on rendait vraiment service aux minorités visibles en adoptant des politiques de promotion à leur égard. Ce point de vue mérite examen, mais il faut selon moi examiner le problème de plus près. Selon M. Jeff Simpson dans son article paru dans le *Globe and Mail*, le député soutient que les conservateurs viennent tout juste de rattraper les libéraux.

Cette déclaration nous incite à nous poser la question suivante: que faisaient les libéraux à l'époque où ils formaient le gouvernement? Quelle était leur position à propos de cette question des ghettos culturels? Ce qui me rappelle un article paru dans le *Toronto Life* en décembre 1988 et signé par M^me^ Elaine Dewar qui nous parle

encore une fois—car on nous en a déjà parlé, évidemment, à la Chambre—d'un organisme appelé:

> . . .l'Alliance canadienne pour l'intégration et la culture italienne (l'Alliance tout court). L'organisme a été créé vers la fin de 1983 et a fonctionné jusqu'en mars 1984. Il a fait la une des journaux en 1984—au moment même où a commencé la course à la direction du Parti libéral. L'Alliance a reçu une subvention de 538 000$ en vertu du Programme des initiatives spéciales pour l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, pour mettre sur pied un service d'entraide sociale ouvert au public. M. John Roberts était à l'époque le ministre compétent. On ne pouvait obtenir ces fonds que sur la recommandation d'un député—dans ce cas-ci, c'est M. Roland de Corneille qui avait fait la recommandation. M. Ian Waddell, député néo-démocrate, avait soutenu que le véritable objectif de l'Alliance était d'injecter des fonds publics dans une circonscription libérale avant les élections. Certaines personnes associées au parti collaboraient avec l'Alliance ou y travaillaient.

Elle y donne ensuite une série de noms, mais je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Toutefois, ceux qui y tiennent trouveront ces noms dans le numéro de *Toronto Life* de décembre 1988.

• (1320)

Il est possible que les conservateurs en soient arrivés au même point que les libéraux en accordant une telle subvention. Il est également possible par ailleurs qu'ils accusent même du retard par rapport à ces gens, mais à d'autres égards. À l'époque, les libéraux avaient réduit les crédits destinés à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde dans des établissements comme le collège George Brown où le personnel enseignant était dûment qualifié; ils avaient consenti les fonds à des gens dont on ignorait les antécédents dans le domaine de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, mais dont on était sûr de l'allégeance libérale. Mais voilà que les conservateurs sabrent dans leur propre programme de formation linguistique et d'instruction civique, le FL/IC. Ils en ont coupé les crédits de moitié et ils ont annoncé que l'an prochain, soit en 1990, ils les supprimeront complètement. Cette décision nuit spécialement aux femmes immigrées.

Voilà trop longtemps que des subventions au titre de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et du français, langue seconde ont été accordées à des immigrants du fait qu'ils se destinaient au marché du travail, et refusées à d'autres personnes, surtout des femmes, sous prétexte qu'elles n'iraient pas sur le marché du travail. Évidemment, cela signifie que l'on ne reconnaît pas le travail des femmes au foyer. Évidemment, elles ne travaillent pas quand elles nettoient la maison, quand elles font les repas et quand elles élèvent leurs enfants! On n'a pas tenu compte non plus du fait que beaucoup de ces femmes ont trouvé ce que même ce ministère appellerait du travail. Elles ont travaillé dans des usines, dans des villes comme Toronto, ou elles ont été engagées comme domestiques dans les maisons de gens plus riches qu'elles. Mais elles n'ont pas eu, comme d'autres, l'occasion d'apprendre l'anglais. Et maintenant, le Programme de formation linguistique et d'instruction civique doit disparaître complètement. Le programme relié à l'emploi existe encore, mais il est loin d'être suffisant.

J'espère que si ce projet de loi est renvoyé au comité, comme il se doit. . .Mais le gouvernement parle d'imposer la clôture. Peut-être veut-il en précipiter l'adoption pour éviter qu'il ne soit examiné de trop près. J'espère, en tout cas, qu'il sera étudié en profondeur au comité. J'aimerais que le comité se penche sur les formes actuelles de racisme blanc, du racisme des gens qui sont blancs comme moi à l'égard des gens qui ne le sont pas. L'existence de cette forme de racisme n'a jamais été vraiment reconnue au Canada, mais nous avons des cadavres à Toronto pour la prouver—et non seulement à Toronto, mais à bien d'autres endroits—des cadavres de personnes de couleur, y compris de membres des Premières nations, et la façon dont elles ont été traitées ne peut s'expliquer rationnellement que par l'existence d'un racisme systématique, habituel ou institutionnalisé. On peut difficilement extirper le racisme sans secouer les fondations des attitudes les plus enracinées de nos institutions.

Il existe, cependant, une mesure que le gouvernement pourrait prendre à très brève échéance. Elle ne corrigerait pas le racisme en soi, bien qu'elle le ferait diminuer un peu. Elle ne mettrait pas fin à tous les conflits entre groupes ethniques, mais elle contribuerait largement à faire disparaître, en quelques années, la base de ces conflits: il s'agirait d'enseigner l'anglais, comme langue seconde ou le français, comme langue seconde, à tous les immigrants assez âgés pour l'apprendre et qui le demanderaient.

Nous avons nos plaisanteries au sujet de nos cousins de Glasgow et d'autres régions de l'Écosse, mais jusqu'à ce que ces gens demandent à suivre des cours d'anglais, ils seraient probablement insultés si nous les leur offrons.

J'espère que ces deux points seront étudiés en profondeur au comité si le projet de loi s'y rend, comme je l'espère.

M. Nunziata: Madame la Présidente, c'était fort intéressant d'entendre le député faire des remarques au sujet du racisme et de la discrimination au Canada. Je veux le féliciter. Il me semble qu'il est peut-être allé trop loin en laissant entendre que certains des événements très tragiques qui se sont produits à Toronto étaient liés au problè-

me du racisme, même si un bon nombre de gens ont laissé entendre la même chose.

Je ne crois pas qu'on doive tirer d'emblée une telle conclusion dans le cas des policiers qui ont abattu des Noirs à Toronto. Si on veut des exemples de racisme et de discrimination, on n'a qu'à regarder ce qui se passe ici, à la Chambre des communes, du côté ministériel. Certains députés conservateurs font circuler des pétitions demandant au gouvernement du Canada d'interdire aux Canadiens d'origine sikh de devenir membres de la Gendarmerie royale du Canada. C'est là du moins l'effet net de leur objection. Ces députés disent qu'il est inacceptable pour des Canadiens d'origine sikh d'être membres de la Gendarmerie royale du Canada avec leurs turbans. Il y a des gens ici, à la Chambre des communes, qui font preuve d'une ignorance sans bornes et d'un degré scandaleux de discrimination lorsqu'il est question de la participation de tous les Canadiens à notre société.

Je voudrais que le député fasse quelques observations à ce sujet. Il y a quelques instants, le ministre d'État chargé de l'Habitation, qui a changé de refrein depuis qu'il est membre du Cabinet, a été applaudi par certains de ses collègues lorsqu'il a vanté son gouvernement qui, disait-il, a été le premier à faire ceci et le premier à faire cela. Il n'a cependant pas parlé de ses collègues qui font circuler ces pétitions. Il n'a fait aucune remarque au sujet du bilan de son gouvernement. Je voudrais que le député de Trinity—Spadina nous parle un peu du bilan du gouvernement conservateur.

C'est bien de parler d'action positive, de traitement égal ou d'égalité d'accès à l'emploi. C'est bien de parler ainsi, mais il faut voir les réalisations. La vérité a été confirmée par le secrétaire d'État chargé du Multiculturalisme, il y a quelques semaines, lorsqu'il s'est adressé aux conservateurs réunis ici, à Ottawa, pour leur congrès. Il a déclaré quelque chose qui revenait à dire que les conservateurs voient les communautés ethniques avec méfiance et dédain. C'était peut-être pas cela, c'était peut-être que les communautés ethniques voient les conservateurs avec méfiance et dédain.

Il n'en reste pas moins qu'aux élections générales la vaste majorité des Canadiens d'origine autre que française et anglaise votent pour le parti libéral. C'est parce que notre parti a été à l'avant garde en matière d'égalité. C'est le parti libéral qui a donné au Canada la Charte des droits et libertés qui garantit, dans la Constitution, l'égalité de tous les Canadiens.

Madame la Présidente, vous m'indiquez que mon temps tire à sa fin. J'aimerais que le député de Trinity—Spadina commente un peu plus les réalisations du gouvernement conservateur en matière d'égalité de tous les Canadiens.

• (1330)

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir laissé quelques secondes. Je voudrais faire une observation sur ce que je considère plus sérieux, à propos des sikhs. Il s'agit de la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait envoyée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque pour l'inviter, apparemment sans succès, à modifier la procédure établie pour déterminer le statut de réfugié. Le Comité consultatif sur le statut de réfugié, qui était alors l'organisme responsable, avait recommandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'un sikh originaire de l'Inde, qui revendiquait le statut de réfugié, soit accepté.

Après l'intervention du secrétaire d'État, le ministre a nommé un autre comité de personnes ne connaissant pas directement les affaires concernant les réfugiés. Ces personnes venaient des services d'immigration, mais ignoraient tout, sur le plan professionnel, des réfugiés, et ont renversé la décision. Le premier comité formé des gens compétents avait, à l'unanimité jugé qu'il s'agissait d'un réfugié; le second a docilement et unanimement décidé que ce n'était pas le cas.

Pendant ce temps, le secrétaire d'État se plaignait du fait qu'on avait déjà accordé le statut de réfugié à deux ou trois Sikhs sur les deux ou trois milliers qui avaient présenté une demande. Si on en croit ce qu'il a déclaré dans sa lettre qui a été publiée, il craignait peut-être que cela ne nuise aux relations commerciales et autres avec le gouvernement indien. Selon moi, c'était là le pire exemple que je connaisse des préjugés défavorables du gouvernement à l'endroit des Sikhs.

Il y a d'autres exemples, dont la lettre exhortant d'autres élus à ne pas rencontrer certains groupes et le reste. Mais en mettant en danger la vie d'un hommes ayant recours à des procédés aussi douteux, pour ne pas dire tout simplement illégaux, basés sur des considérations racistes de ce genre, le ministre a donné un bien mauvais exemple.

Pour ce qui est des turbans, je n'ai pas pris connaissance des pétitions. J'ai lu des articles sur la question dans les journaux et je pense qu'elle doit certainement pouvoir

être réglée de façon raisonnable entre les Sikhs et la GRC, et j'espère qu'on leur permettra de le faire.

M. Nunziata: Madame la Présidente, le député de Trinity—Spadina a également mentionné en passant la lettre écrite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais qu'il s'attarde davantage sur une lettre qui a été envoyée aux premiers ministres provinciaux, afin de les exhorter ainsi que les hommes politiques des autres niveaux de gouvernement, à boycotter toute manifestation, rencontre ou autre organisée par certains groupes au Canada.

Lorsqu'on l'a interrogé au sujet de cette lettre à la Chambre des communes, le ministre n'a pu la justifier ni nous expliquer de façon raisonnable pourquoi il avait jugé bon, en tant que ministre, de demander à ses collègues à la Chambre de boycotter des groupes légitimes au Canada, à savoir plusieurs organisations sikhs tout à fait légales et légitimes qui n'ont absolument rien fait de mal. Pourquoi a-t-il présenté une requête de ce genre? Le député de Trinity—Spadina pourrait-il nous dire s'il croit que c'est là un autre exemple de l'attitude discriminatoire de nos collègues d'en face?

M. Heap: Madame la Présidente, je suis heureux que le député ait entendu une partie de mes propos, et je vais répéter ce que j'ai déjà déclaré à ce sujet. Je pense en effet, comme je l'ai précisé tout à l'heure qu'il s'agit là d'un exemple de discrimination de la part de nos collègues d'en face, comme il les appelle.

Je pourrais m'étendre un peu plus sur ce sujet. Après avoir rencontré les représentants d'un certain groupe, j'ai reçu du ministre une lettre me mettant en garde. Elle ne renfermait aucune interdiction ou autre chose du genre, mais on m'invitait à me mettre en rapport avec le cabinet du ministre, avant de m'entretenir avec un groupe de ce genre. Je regrette que la question ait été traitée comme si elle méritait de demeurer confidentielle. Je n'aime pas particulièrement me faire dire que je ne devrais pas rencontrer un groupe pour certaines raisons que je ne dois répéter à personne. J'aurais aimé que le ministre me donne les raisons dans sa lettre. Depuis, j'ai rencontré d'autres groupes sikhs et j'en rencontrerai à nouveau, mais je pense que le ministre devrait clarifier sa position à cet égard si le gouvernement veut créer un ministère du multiculturalisme qui soit crédible.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Eglinton—Lawrence, pour la reprise du débat.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, il me fait plaisir aujourd'hui d'entrer dans le débat sur le multiculturalisme. Je viens d'écouter beaucoup d'expressions et de discours qui sont très intéressants quand on parle du thème, du sujet actuellement à l'étude. Quant à moi, je préfère commencer en français et poursuivre en anglais, et peut-être que plus tard, je pourrais parler un peu italien. Parce que moi, je me considère, ainsi que de mes collègues, comme un symbole de ce multiculturalisme dont on parle aujourd'hui dans des termes philosophiques et pragmatiques.

[*Traduction*]

C'est avec grand plaisir que je saisis l'occasion de parler de l'essence et de l'âme du Canada en donnant mon point de vue sur le projet de loi C-18, visant à créer le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, même si j'estime que les deux mots clefs du nom devraient être inversés. Jusqu'à maintenant, le gouvernement conservateur ne nous a donné à voir que l'application d'une philosophie économique impitoyable. Elle repose sur une économie de marché élémentaire où le laissez-faire règne, mais seulement dans la limite des règles prévues dans le programme conservateur pour instaurer une forme de continentalisme où toutes les affaires économiques doivent, par un mouvement naturel ou forcées par des programmes délibérés, entraîner les Canadiens dans l'orbite d'un État qui passera à l'histoire pour avoir constitué une puissance militaire et économique inégalée aux détriments de nombreux peuples et des valeurs morales.

Nous devons, de temps à autre, faire le point sur ces valeurs si nous voulons continuer de poursuivre un idéal qui fera de nous une nation unique au monde parce qu'elle aura une notion plus élevée de ce qui fait la condition humaine.

Nous ne manquons, semble-t-il, ni des qualités ni des ingrédients qui font de telles nations puisque nous sommes au moins capables de dire les mots qu'il faut. Nous tirons une grande fierté de notre politique multiculturelle. Nous en avons eu abondamment la preuve aujoud'hui. D'ailleurs, nous nous proposons de créer un ministère qui se chargerait exclusivement de traiter de toutes les questions touchant au multiculturalisme.

Mais aurions-nous la certitude de nous engager sur la bonne voie que nous devrions quand même, je crois, jeter un coup d'oeil bref, mais non pas désinvolte, au sens même de l'expression multiculturalisme. Je ne parle pas de ce que certains esprits négatifs voudraient faire dire à cette expression, mais du but qu'elle proposait à tous les citoyens capables d'en faire une réalité et qui lui confère, à juste titre, un grande «dimension».

Le multiculturalisme, un mot si simple qui décrit une idée si grande. Un mot qui signifie que les cultures, chacune différente et unique à sa façon, ne sont ni supérieure ni inférieure les unes par rapport aux autres, mais vivent harmonieusement dans une interaction enrichissante, chacune confiante et sûre de ses valeurs qui sont définies et façonnées perpétuellement par les contacts et les échanges mutuels à l'intérieur d'un milieu en pleine évolution, des valeurs raffinées, éprouvées, au-

thentiques qui se nourrissent à même de nouvelles valeurs éprouvées et pratiques.

Les fondations, je dirais les grands principes inhérents au multiculturalisme sont familiers à ceux dont les perspectives historiques dépassent l'esprit de clocher qu'entretient la simple expérience personnelle. Car ce genre d'expérience, vue dans une perspective planétaire, est aussi inhibitante et aussi contraignante qu'elle est limitée.

Qu'on se le dise, il n'est point besoin de faire un effort d'imagination inouï pour comprendre que nous n'inventons rien de nouveau dans l'idée que nous présentons du multiculturalisme. Les principes d'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes, de fraternité universelle, la règle du droit dans notre civilisation occidentale, ne sont pas des idées qui ne font que percer au Canada. Elles remontent au moins aussi loin dans l'histoire que l'époque d'Alexandre le Grand, au IVe siècle avant Jésus-Christ, l'Israël d'avant la Diaspora et, en des temps plus modernes, le règne de l'empereur Caracalla, au IIIe siècle de notre ère qui, d'un seul coup, conféra la citoyenneté romaine aux habitants de plusieurs parties disparates de l'Empire romain, leur accordant ainsi l'égalité devant la loi et un accès égal au processus de prise de décisions, sans exiger d'abord—et c'est important—quelque transformation que ce soit.

• (1340)

On peut donc voir que, d'un point de vue historique, on n'avait pas besoin d'être Romain pour avoir la citoyenneté romaine. On peut être Canadien sans être né ici. Aujourd'hui comme par le passé, on peut faire des affaires, participer à l'économie régionale ou nationale, bénéficier des privilèges que confère le statut de citoyen canadien et remplir les devoirs qui sont associés à cette qualité sans pour autant perdre ses traditions ni renier son identité religieuse, culturelle et linguistique. Il suffit de respecter les lois qu'on peut d'ailleurs contribuer soi-même à modifier.

Dans cette description, j'aurais pu aussi citer l'histoire du Canada, parler de la citoyenneté canadienne, de la loi, de la tolérance, de la fraternité, du multiculturalisme. Aujourd'hui comme autrefois, cela semble une solution logique aux problèmes que pose le regroupement de diverses races ayant des antécédents religieux uniques et les cultures qui en découlent, des besoins et des aspirations diverses, des divisions sociales et des organisations économiques étranges. Une langue véhiculaire, quoique non indispensable, facilite les échanges commerciaux, idéologiques et culturels.

Par définition, le multiculturalisme encourage et stimule ces échanges dans un environement non menaçant. Il ne confond pas la culture et la langue, mais il reconnaît que la langue, tant comme prolongement qu'expression de la culture, est le véhicule servant à fixer les valeurs communes qui transcendent les différentes cultures. La langue rapproche et elle donne accès aux gens, aux marchés, idées. Elle n'exclut pas ni n'isole.

Les Canadiens se trouvent malheureusement gouvernés par un parti qui ne fait plus nettement la distinction entre culture et langue et, de fait, qui en est venu à associer les deux notions, ce qui a causé de grands préjudices. Le mot «culture» a perdu de son importance, ne servant plus que de désignation nationale ou raciale. Cela a incité les Canadiens à chercher la sécurité dans le refuge de l'assimilation, volontaire ou autre, aux prétendues cultures des deux groupes linguistiques principaux, ce qui a eu pour résultat, comme certains de mes collègues à ma gauche l'ont remarqué, de marginaliser les minorités visibles en particulier. Cet ethnoculturalisme n'est pas du multiculturalisme.

Tout noble Canadien digne de ce qualificatif devrait réagir vigoureusement contre le déni délibéré de la réalité d'un nouveau Canada en expansion. Dire que l'on est partisan du multiculturalisme, c'est simplement accepter ce qui est; une expression dynamique de l'ultime définition de l'individualité groupée en unités aussi restreintes ou aussi vastes que le souhaitent les individus, vivant selon les valeurs généralement acceptées par ces unités et sanctionnées par l'assentiment d'une autorité plus vaste constituée en bonne et due forme.

Par exemple, l'Europe, dont les pays et les peuples ont une histoire qui remonte à 1 000 ans avant Jésus-Christ, se rend maintenant compte que l'on fait fond sur des idées, des expériences et des besoins communs, et que les divergences sont précieuses et peuvent constituer des conditions réciproquement avantageuses qu'il faut cultiver au lieu de les abolir par des mesures législatives.

Où allons-nous nous, au contraire? La discrimination législative ou celle qui est le produit d'attitudes ou de systèmes relatif au comportement ou systémique donne des résultats trop éphémères et demande des efforts qui

nécessitent trop d'énergie pour intéresser nos talents, et nous laissons passer les chances qui se présentent.

Pourtant, en tant que pays nous avons les moyens d'être partisans d'une action, vigoureuse, si seulement, par l'intermédiaire de notre gouvernement, nous recherchions ceux qui ont l'esprit ouvert pour leur confier la garde de notre culture naissante, nous leur demandions d'être les promoteurs d'une philosophie socio-culturelle qui ferait de nous le flambeau de l'organisation sociale dans le monde.

Considérons un instant le ministère de la Culture et les sociétés d'État, les conseils, les offices qui en dépendent et grâce auxquels nous entretenons ces éléments anglais et français qui, d'après certaines personnes, sont la culture dominante. Je remarque que ma collègue de Scarborough-Centre, qui est du même avis que moi sur ces questions, me prête fidèlement toute son attention et je l'en remercie.

Songeons au ministère des Communications et aux moyens dont il dispose pour disséminer le canadianisme bilingue; encore une fois, comme culture dominante et exclusive.

Quel nain insignifiant à côté des géants franco-anglais est ce pauvre type qui ose défendre la politique multiculturelle officielle du Canada! Quel testament cela représente pour le rejet par le parti conservateur de la validité du multiculturalisme comme rien de plus que la reconnaissance banale et symbolique de l'existence de cette gent inférieure qui constitue un tiers de la population du Canada. Ces gens qui pourtant forment le seul secteur de la population qui augmente et qui continuera à contribuer et à participer à l'édification de notre pays en dépit des esprits bornés et rétrogrades qui refusent d'accepter la marche inexorable du progrès.

Je suis peiné d'admettre que malgré le dédain avec lequel le gouvernement prend à contre coeur cette mesure lamentable, les représentants du nouveau Canada lui arracheront des mains les outils qui leur permettront de construire notre pays et auxquels il s'accroche si jalousement, dans son esprit obtus. Il aurait fallu que le ministre qui propose ce projet de loi soit plus énergique dans son cabinet. Il aurait pu convaincre le gouvernement que la voie du progrès nous est toujours ouverte.

Les collectivités ethnoculturelles n'ont pas besoin d'un ministère particulier pour les représenter, même si le principe du multiculturalisme demeure. Mais elles vont accepter cette reconnaissance symbolique et condescendante du caractère unique de leur culture et vont se souvenir avec une sainte colère de la façon cavalière avec laquelle le ministre a ainsi galvaudé cette singularité, alors que son gouvernement s'emploie à détruire le Canada aux moyens de débats oiseux sur les droits linguistiques et la réforme constitutionnelle destinés à perpétuer le *statu quo*.

M. Holtmann: C'est de la plus pure affabulation.

M. Volpe: Je sais que le député ministériel va probablement écouter le reste de mon exposé avec intérêt, car il pourrait lui servir de leçon à transmettre au comité du multiculturalisme qu'il préside, ou bien en tant que nouveau grand Manitou de la culture.

Comme il est sot, illusoire, malheureux et tragique de se lancer ainsi dans une vile manoeuvre partisane sans faire même le moindre effort pour reconnaître que le multiculturalisme met en cause d'abord et avant tout—m'écoutez-vous?—la culture, le Canada, la façon dont les Canadiens se perçoivent, comment ils définissent leur valeur, et comment ils façonnent leur identité!

Ne voir dans ces valeurs et cette identité que des chants et des dances folkloriques, c'est nier l'histoire et discréditer de grandes traditions et de riches patrimoines, l'apport juridique, littéraire, philosophique et artistique d'une partie considérable de notre population à l'histoire de l'humanité.

Autrefois, on estimait que la culture reflétait un niveau de connaissance et de raffinement hors du commun, soit la capacité de voir au-delà des besoins immédiats, de se rapprocher de la divinité en créant et en perfectionnant une certaine expression de la condition humaine, une condition qui transcende l'histoire particulière des peuples de l'univers.

• (1350)

On est en train de subordonner le respect de cette histoire aux pressions qu'un peuple anxieux impose à d'autres pour abolir ou effacer sa propre identité pour en acquérir d'autres, sacrifiant ainsi à quelque vague notion de culture supérieure au nom de l'identité nationale.

L'identité ne saurait s'appuyer sur l'insécurité. On n'accède pas au canadianisme simplement en devenant anglophone ou francophone, en changeant son nom ou en renonçant à son patrimoine. Au début du XX^{e} siècle, l'écrivain et philosophe Luigi Pirandello a dit: «Cosi è se vi pare», ce qui veut dire «que nous sommes ainsi que les autres nous perçoivent».

Je suis fier d'être un Canadien-Italien, car je représente l'aboutissement des expériences de mes parents et de tous mes ancêtres, 3 000 ans de réalisations historiques durant lesquels ils ont assimilé les leçons des grandes civilisations du globe: orientale, indienne, grecque, hébraïque, égyptienne, arabe et autres. Voyez les talents et l'énergie que les gens de ces régions apportent à notre

pays. Devraient-ils s'excuser du fait que leur histoire s'étend sur des millénaires plutôt que des décennies?

Notre politique en matière de multiculturalisme devrait viser à intégrer ces expériences et ces talents prodigieux dans la société canadienne. Il s'agit en fait de notre culture. Nous ne pouvons atteindre ce but que si nous reconnaissons les mérites des uns et des autres et si nous permettons à ceux qui se sont distingués de faire preuve de leadership.

L'économie et les arts ont bénéficié de leur productivité exceptionnelle. Les secteurs de la politique, de la fonction publique et des médias nationaux ne tarderont pas à suivre—en dépit des traîtres.

Le gouvernement devrait voir à ce qu'une éthique multiculturelle imprègne tous les niveaux de la fonction publique et surtout les ministères de la Culture et des Communications. Cette éthique permettrait d'intégrer les Néo-Canadiens dans la société et de mettre en valeur leur patrimoine, leurs talents et leurs mérites.

Ce ministère n'est qu'un pis-aller mais les Canadiens d'origine autre que française ou anglaise ont l'habitude de se débrouiller avec peu.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en italien.*]

Pendant que le gouvernement continue de s'enliser dans des guerres linguistiques centenaires, nous continuerons de bâtir un Canada qui appartiendra à tous les Canadiens sans discrimination et où le principe de l'égalité se fondera sur l'acceptation et la promotion d'une éthique multiculturelle.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, le député qui vient de prendre la parole pourrait-il dissiper le doute qui existe dans mon esprit, comme dans celui d'autres députés sans doute, à propos de la position libérale sur cette loi en matière de multiculturalisme.

Plus tôt aujourd'hui, il m'a semblé que trois députés libéraux de la région de Toronto se sont opposés à la création d'un ministère du Multiculturalisme. En fait, si l'on pousse leur pensée un peu plus loin, il semblerait qu'ils s'opposent purement et simplement au multiculturalisme. L'un d'eux estime que des problèmes de patrimoine culturel pourraient surgir. D'autres croient que le multiculturalisme enfermerait dans un ghetto tous les Canadiens qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française. L'un d'entre eux en particulier s'est dit d'avis que l'on ne devrait pas créer un ministère du Multiculturalisme en tant que tel, mais plutôt rattacher ce secteur au ministère des Communications. Il a aussi laissé entendre que le racisme et la discrimination contre les minorités visibles en matière d'emploi disparaîtraient comme par enchantement. D'après le parti dont je suis membre, la lutte contre ces fléaux est une des raisons d'être du futur ministère du Multiculturalisme et devrait en être une des priorités.

Le député est-il d'accord avec ses collègues? D'après ses propos, je présume que non. Il a déporé, je crois, que le ministère du Multiculturalisme n'ait pas assez de pouvoirs, qu'il ne constitue qu'une concession symbolique à un tiers de la population canadienne. Je ne suis pas certaine de comprendre le point de vue du Parti libéral sur le multiculturalisme, et je ne suis sans doute pas la seule. Le député est-il d'accord avec ses collègues libéraux qui ont pris la parole tout à l'heure?

M. Volpe: Madame la Présidente, je remercie la députée d'avoir posé des questions. Elles sont très bien formulées et jettent un éclairage intéressant sur les problèmes eux-mêmes.

À mon sens, on ne devrait pas banaliser davantage la discussion en soulignant le fait qu'il circule plusieurs opinions sur divers aspects et composantes du multiculturalisme et sur ce projet de loi, car celui-ci nous a donné l'occasion de débattre les problèmes, de débattre tous les aspects et composantes du multiculturalisme. Vous avez tout à fait raison de signaler que, malheureusement, un bon nombre d'entre nous ont commencé à assimiler multiculturalisme à racisme, ou pis encore à multiracisme. Le multiculturalisme, c'est beaucoup plus que ça.

Force pourtant nous est d'admettre qu'un grand nombre de Canadiens ne sont pas de la même race ou de la même couleur que les autres. Mais cela ne devrait pas constituer un obstacle ni au progrès, ni à nos relations, pas plus qu'à l'élaboration de programmes, à l'accès au gouvernement, à la bureaucratie et aux services, à une vision du Canada englobant individuellement et collectivement tous les membres de toutes les ethnies.

Alors, si vous me demandez quelle est la position du parti libéral, je vous répondrai qu'elle a toujours été favorable aux nouvelles idées et même aux critiques.

Article 31 du Règlement

Si vous voulez connaître mon opinion personnelle, je vous préciserai que, à mon avis, le projet de loi ne va vraiment pas assez loin. J'ai fait quelques suggestions et je vous remercie de les avoir écoutées. J'ai recommandé au ministre de faire part aux membres de son cabinet de nos instructions et de leur faire comprendre que nous n'avons pas simplement à régler, ici, la question du multiculturalisme, à donner une définition ésotérique que nous aurons vite fait d'oublier, mais que nous devons expliquer et préciser les directives qu'auront à respecter tous les décideurs, qu'ils aient à prendre des décisions dans les domaines économique, culturel ou social.

Ce qu'il faut reconnaître avant tout, ce sont les véritables besoins du Canada et de l'ensemble des Canadiens. Notre parti a toujours veillé à ce que la définition et le système que nous utilisions pour tirer nos conclusions soient analysés et scrutés comme il se doit, car il ne s'agit pas de questions banales.

Nous parlons ici de l'âme et de l'essence de notre peuple. À ceux qui cherchent une définition du Canada, nous leur en avons fournie une aujourd'hui. J'ai été heureux de prendre part à ce débat, car il m'a donné une occasion de m'irriter de cette définition, ne fût-ce que très légèrement. Et je remercie la députée d'attirer l'attention du public sur le fait que le Parti libéral a toujours été à l'avant-garde pour polir ce genre de définition, pour développer ce genre de contact et pour développer également les ressources et les compétences des politiques et du régime politique leur permettant de se pencher sur les besoins réels, c'est-à-dire de faire fonctionner le gouvernement pour tous ceux qui le soutiennent, pour tous ceux qui participent à l'élaboration du processus qui vise à créer un gouvernement et un corps politique.

Alors, pour la gouverne de la députée qui a tenté de donner une orientation et un objectif à tous ces débats, je sais que son parti favorise le genre de décisions que nous avons acclamées aujourd'hui. Je sais que son parti, de même que les députés d'en face, se réjouirait de pouvoir donner au débat l'orientation exacte que nous devrions lui donner, car ce projet de loi en particulier renferme énormément de lacunes qu'il y a lieu de combler. Bien que nous reconnaissions que c'est un moyen d'apaiser les gens—et j'ai dit cela délibérément, ce n'est que cela—nous devons partir de là pour aller encore plus loin, afin d'offrir au Canada la base ou le fondement qui lui permettra de se rendre au siècle suivant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 14 heures et conformément à l'article 31 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[*Traduction*]

LE CAMBODGE

M. Robert Wenman (Fraser Valley—Ouest): Monsieur le Président, je viens de rentrer du Cambodge, un pays plongé à nouveau dans la guerre civile, alors qu'il commençait seulement à se remettre du massacre perpétré durant les années 1975 à 1979 par le régime barbare des Khmers Rouges de Pol Pot dont on évalue le nombre des victimes à deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Cette fois-ci, c'est la Chine et l'Occident, y compris le Canada, qui auront sur la conscience la mort de milliers de Cambodgiens. Le Canada continue en effet à appuyer les Khmers Rouges aux Nations Unies, il est demeuré silencieux quand la Chine a réapprovisionné et réarmé les Khmers Rouges, il a appuyé le retour des Khmers Rouges au partage du pouvoir au Cambodge, et il a accordé une aide d'un million de dollars aux forces de résistance établies en Thaïlande après que divers organismes non gouvernementaux et fonctionnaires des Nations Unies eurent admis que les Nations Unies avaient surapprovisionné ces camps qui, à leur tour, approvisionnaient les soldats des Khmers Rouges et le marché noir.

Je me réjouis de ce que le secrétaire d'État ait assisté et participé à la Conférence de paix de Paris, mais la politique du Canada à l'égard du Cambodge est défectueuse tout au moins sur le plan moral et probablement aussi sur le plan politique.

* * *

LE CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole, cet après-midi, pour rendre hommage au Corps canadien des commissionnaires.

Ces hommes et ces femmes dévoués ont servi dans une arme des forces régulières de Sa Majesté, dans les Forces canadiennes, dans la Gendarmerie royale ou dans les armées de pays alliés qui ont combattu aux côtés des Canadiens en temps de guerre.

Je peux témoigner que le Corps rend d'éminents services au pays en offrant des emplois respectables et utiles à ceux qui ont déjà servi leur pays et qui désirent continuer à le faire. Leur fierté et leur esprit de camaraderie constituent un si bon exemple que ces qualités et les rapports respectueux qu'ils entretiennent avec le public sont devenus une institution consacrée par le temps au Canada.

Je sais que je parle au nom du chef de l'opposition et même de tous mes collègues en rendant hommage au Corps canadien des commissionnaires à l'occasion de son quinzième anniversaire.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, cette semaine, du 2 au 8 octobre 1989, est la cinquième Semaine nationale de la famille à être célébrée au Canada.

La Semaine nationale de la famille donne à tous les Canadiens l'occasion de reconnaître les efforts de tous les membres d'une famille qui se soucient des autres.

Peu d'entre nous nieraient l'importance de la famille en tant qu'unité sociale. Bien que son rôle ait évolué avec la société, elle reste la structure sociale la plus fondamentale.

En juste quatre années, la Semaine nationale de la famille est passée du stade d'idée nouvelle à une célébration organisée dans tout le pays. Profitons de la possibilité de valorisation et de découverte que la Semaine nationale de la famille représente.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a parlé de la nomination de Don Tansley comme membre suppléant du groupe d'experts chargé par l'Accord de libre–échange d'étudier les règlements concernant le débarquement du saumon et du hareng de Colombie–Britannique.

Article 31 du Règlement

Il appartient au président canadien du groupe de décider s'il y a lieu de reconvoquer le groupe et d'entendre des témoins. Pouvons–nous conclure des observations du secrétaire parlementaire qu'il y aura de nouvelles audiences?

Des milliers de travailleurs de Colombie–Britannique, dont 70 p. 100 sont des femmes, dont beaucoup appartiennent à des minorités visibles, vont perdre leur emploi si la décision finale est défavorable au Canada. De plus le Canada perdra la souveraine de ses propres richesses.

Il est indispensable que le gouvernement insiste à toutes les audiences qui auront lieu à l'avenir sur l'importance qu'il y a pour nous de contrôler nos richesses. Il faut sauvegarder la réputation bien méritée que s'est acquise la Colombie–Britannique pour la qualité de ses produits du saumon et du hareng.

Il faut protéger l'argent que nous avons investi pour obtenir ce qu'il y a de plus efficace et de plus moderne au monde comme installations de transformation. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger le gagne–pain des milliers de travailleurs dans le secteur de la transformation du poisson en Colombie–Britannique.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis des mois, les intervenants économiques de l'Abitibi–Témiscamingue, par l'entremise du CRDAT, essaient d'obtenir une rencontre avec les dirigeants d'Air Canada concernant l'avenir de ce transporteur en région.

Sans consulter les gens de notre grande région, le président d'Air Canada et sa «gang de cerfs–volants», de la tour d'ivoire du centre–ville de Montréal, ont décidé hier d'expédier des lettres et des communiqués de presse pour annoncer qu'Air Canada cessera de desservir Val–d'Or et Rouyn–Noranda au Québec à compter du 4 février 1990.

En tant que région éloignée, on est en droit de recevoir les meilleurs services possibles puisque les DC–9 représentent pour nous, dans le Nord du Québec, les autoroutes et les métros dont le Sud s'est doté.

Monsieur le Président, j'ai le coeur gros de voir partir de chez nous ces employés avec leurs familles et enfants que je connais depuis 20 ans, et je demande instamment à M. Jeanniot de reconsidérer sa position et de venir nous voir en Abitibi.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en conséquence du projet de loi C-21, mesure proposée par le gouvernement en vue de réduire les prestations de l'assurance-chômage, Terre-Neuve perdra 82,7 millions de dollars, l'Île-du-Prince-Édouard, 15,5 millions, la Nouvelle-Écosse, 42,1 millions, et le Nouveau-Brunswick, 64,8 millions.

Le gouvernement prétend que ces fonds qui, à l'origine, servaient à aider les chômeurs à faire leur marché et à payer leur loyer, seront cette fois destinés au perfectionnement et à la formation. Or, ce projet de loi ne renferme aucune disposition prévoyant que cet argent sera remis aux provinces dont on aura coupé les crédits au titre de l'assurance-chômage.

Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas ce projet de loi de façon à s'assurer que les 800 millions de dollars puisés dans la caisse de l'assurance-chômage aux fins du perfectionnement seront répartis proportionnellement entre les provinces où le taux de chômage est le plus élevé par rapport au reste du Canada?

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la population d'Elk Island sait que le déficit et la dette nationale du Canada constituent des problèmes graves. Nous nous rendons tous compte que le combat à mener pour faire baisser le déficit n'est pas facile. Nous savons que nous ne pouvons pas simplement transmettre ce fardeau à nos enfants pour qu'ils s'en occupent à l'avenir. C'est maintenant que nous devons agir.

Ces dernières semaines, les habitants d'Elk Island ont beaucoup parlé de fiscalité. Les gens m'ont dit que le fardeau fiscal est trop lourd à porter. S'il nous faut modifier la taxe de vente fédérale pour combattre cet énorme déficit, si nous devons accepter la TPS, il nous faut en même temps réduire les dépenses.

Le gouvernement du Canada doit prendre de dures décisions de gestion. Il doit se débarraser du gaspillage, éliminer tout ce qui n'est pas utile, réduire les dépenses et améliorer le régime fiscal.

Travaillons ensemble pour réduire le déficit. Travaillons tous ensemble dans le pays pour bâtir une économie plus vigoureuse. Travaillons ensemble pour édifier un Canada plus fort.

LA RÉFORME DU SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur le pas de géant qu'est en train de faire l'Alberta, ma province, sur le plan politique. Après plus d'un siècle sans qu'une mesure importante ne soit prise pour réformer le Sénat, le gouvernement et les habitants de l'Alberta passent enfin à l'action.

Le 16 octobre, les Albertains iront aux urnes pour élire la personne qu'ils voudraient voir nommée sénateur. Six éminents Albertains ont posé leur candidature, y compris le représentant de mon parti, le réformateur Stan Waters.

Une poignée de ministres et de députés conservateurs ont jugé bon de lutter contre ce processus et contre la réforme sénatoriale en général. Cependant, je suis convaincue que le premier ministre se joindra aux pionniers politiques de l'Alberta et appuiera cette initiative en nommant sans tarder le premier sénateur à siéger avec le consentement du peuple.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, de toutes les belles paroles que nous sert le premier ministre sur ce que son gouvernement et lui font pour la région de l'Atlantique, il ressort que les mesures de ce gouvernement sont préjudiciables à cette région et qu'elles creusent davantage les inégalités régionales.

[*Français*]

D'après une étude faite par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, les fonds pour l'aide industrielle en provenance du gouvernement fédéral ont constamment diminué depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir. De plus, en 1987, le montant de ces subventions est tombé sous la moyenne nationale.

En outre, le Canada Atlantique recevait en 1980 une somme de 2 milliards de dollars en aide fédérale comparativement à 4,4 milliards de dollars pour le reste du pays. En 1987, cette somme était réduite à 631 millions de dollars, tandis que le reste du pays recevait 8,2 millions de dollars d'aide fédérale.

[*Traduction*]

Est-ce cela que le premier ministre entend par développement régional, monsieur le Président? Comment le premier ministre peut-il concilier cette triste vérité avec

ses déclarations lorsqu'il dit et répète que les provinces de l'Atlantique n'ont jamais été aussi bien traitées?

Monsieur le Président, jamais les Canadiens de la région de l'Atlantique n'ont été aussi mal traités que sous ce gouvernement, jamais ils ne se sont fait autant rouler. Les chiffres ne mentent pas.

* * *

• (1410)

LA CORÉE DU SUD

M. Bill Vankoughnet (Hasting—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, je rends aujourd'hui hommage à la République de Corée du Sud qui fête la journée de sa fondation.

Il n'y a pas si longtemps, la Corée et son impressionnante capitale, Séoul, donnaient une image de désolation car elles venaient de traverser un conflit qui a divisé un peuple et une culture qui remontent au début de l'histoire. La République de Corée du Sud connaît maintenant une évolution politique et une croissance économique qui font l'envie du monde.

Le Groupe d'amitié parlementaire canado-coréen croit qu'il est souhaitable de prévoir une coopération plus étroite avec la Corée du Sud dans notre politique diplomatique pour l'Asie du Pacifique. En tant que président de ce groupe, je tiens, au nom de tous les membres, à féliciter l'assemblée nationale et la population de la Corée du Sud et à remercier l'ambassadeur Park et son personnel compétent pour leur collaboration et j'émets le souhait sincère que nos deux pays continuent d'entretenir d'excellentes relations dans les années à venir.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai signalé hier à la Chambre le début de la Semaine nationale de la famille et le fait que 1,2 million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada.

Aujourd'hui, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les conclusions d'une enquête sur la pauvreté menée à Regina et que le maire de cette ville, M. Doug Archer, a rendues publiques hier. On y apprend que dans cette localité de 180 000 âmes, des groupes communautaires distribuent 5 500 repas et 6 000 boîtes de denrées alimentaires par mois.

Il est facile de se moquer des statistiques. Il est facile de blâmer les pauvres de leur mauvais sort. Mais s'ils sont pauvres, c'est parce qu'ils n'ont pas de travail ni d'argent pour acheter de quoi se nourrir. Certes, personne ici ne croit vraiment qu'une famille se laisserait mourir de faim si elle avait les moyens de s'acheter de quoi manger.

La Chambre doit s'indigner de ce que 34 000 citoyens de Regina vivent sous le seuil de la pauvreté et souffrent de la faim et cela, en plein centre de la province qui est le grenier du monde.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, le *Times Review*, un journal de ma ville, Fort-Érié, a fait paraître un article intitulé: «Fort-Érié en plein essor». L'article poursuit en disant que cette localité est en train de battre des records de construction. Les permis de construction délivrés à la fin août totalisaient un record jamais égalé de 32 359 000$. Ce montant dépasse le chiffre annuel de 26,4 millions de dollars établi pour la ville en 1988.

La région du Niagara occupe une position stratégique pour profiter de l'Accord de libre-échange. La moitié de la population de l'Amérique du Nord se trouve à une journée de route de la péninsule du Niagara. Cela représente d'énormes possibilités. L'Accord de libre-échange a contribué à stimuler la croissance extraordinaire dont nous bénéficions.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a fait, selon les Canadiens d'origine macédonienne, des remarques blessantes.

Cet été, le ministre a assisté à une conférence tenue en Grèce et animée par l'Organisation panmacédonienne. Il a alors déclaré entre autres qu'il n'existait pas de nation macédonienne.

Le ministre ne se rend-il pas compte que nier le caractère distinctif de la collectivité macédonienne au Canada constitue un grave affront à ce groupe? Le ministre présentera-t-il des excuses?

* * *

LE CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES

M. W. C. Scott (Victoria—Haliburton): Aujourd'hui, monsieur le Président, je veux rendre hommage aux hommes et aux femmes qui, fiers dans leur uniforme, continuent de servir le pays: les membres du Corps canadien des commisionnaires. Travaillant à Ottawa, nous sommes à même de constater leur courtoisie et leur efficacité. Toujours bien mis dans leur uniforme, ces

hommes et ces femmes assurent la sécurité des édifices publics.

Les députés savent probablemnt qu'un commissionnaire doit avoir été membre des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada ou des forces alliées.

À l'heure actuelle, le Corps des commissionnaires a plus de 11 000 membres dans 18 divisions d'une extrémité à l'autre du Canada.

La division d'Ottawa, qui n'avait que quatre membres lors de sa fondation en 1939, célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Elle en a aujourd'hui 2 200, ce qui en fait le quatrième plus gros employeur du secteur privé à Ottawa.

Je sais que je me fais l'interprète de tous les députés en félicitant la division d'Ottawa de ses 50 années de loyaux services et en exprimant mes meilleurs souhaits à tous les commissionnaires canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la Chambre a tenu un long débat d'urgence extrêmement sérieux, afin de voir dans quelle mesure le Canada était prêt à intervenir en cas de déversements en mer, notamment de pétrole brut. Ce débat découlait des déversements tragiques du Nestucca et de l'*Exxon Valdez* et de la détérioration continue de notre environnement marin par des déversements chroniques, passés sous silence.

Plutôt que d'organiser une enquête publique en bonne et due forme, le premier ministre a choisi de consacrer des millions de dollars à une étude. Le rapport provisoire a été publié hier; il est tout à fait pathétique. En 17 brèves pages, on montre à quel point le mandat des intéressés était superficiel.

Les recommandations formulées montrent qu'on ne cherchera pas et qu'on ne trouvera pas les solutions nécessaires à la protection de nos écosystèmes marins. Dans le rapport, on part du principe que la technologie actuelle demeurera, que les navires et les péniches continueront leur travail.

À la page 3, le comité pertinent affirme qu'il ne voit rien de mal au fait que son mandat exclut les travaux de prospection et de mise en valeur au large des côtes, les autres modes de transport du pétrole et d'autres produits chimiques et les mesures d'économie d'énergie.

Cette étude n'est que de la frime. Elle cherche simplement à camoufler la terrible destruction de notre environnement marin par les compagnies de navigation et les grosses sociétés pétrolières.

Il existe des solutions, monsieur le Président, mais ce comité ne fait que camoufler sans les réparer, les brèches dans la coque d'un pétrolier géant rouillé qui s'apprête à couler. Le premier ministre est la version canadienne du capitaine Hazelwood.

* * *

[*Français*]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, la semaine dernière, plusieurs Canadiens recevaient un formulaire qui titrait «Enquête d'opinion concernant l'environnement», présenté par la Fédération canadienne de la faune.

Je pense que nous tous, monsieur le Président, reconnaissons l'importance et l'excellent travail accompli par cet organisme.

Cependant, à la question numéro 12, on demande aux Canadiens d'identifier cinq domaines sur lesquels, selon nous, la Fédération canadienne de la faune devrait se pencher en 1989. L'un des 14 éléments mentionnés dit ceci: «Effet pour l'environnement de l'Accord de libre-échange».

Je me demande, monsieur le Président, quel effet peut avoir l'Accord de libre-échange ou quel rapport cela peut avoir avec l'environnement, alors qu'on sait fort bien que l'Accord de libre-échange est un traité commercial. Sans doute s'agit-il d'une erreur de cet organisme. Je pense que cela mérite d'être précisé. Il y a une différence entre l'environnement et l'Accord de libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Depuis la rentrée parlementaire, lundi dernier, le premier ministre et le ministre des Transports refusent de faire étudier par le Comité des transports des Communes ou l'Office national des transports la décision que le premier ministre a prise de faire disparaître VIA Rail. Le premier ministre doit savoir que le Comité des transports

des Communes a décidé presque à l'unanimité ce matin de tenir des audiences publiques sur les projets du gouvernement qui consistent à liquider VIA Rail.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Six des sept députés du parti ministériel ont voté avec les députés de l'opposition en faveur d'audiences publiques.

Comme l'honneur l'exige, le premier ministre va-t-il déposer les recommandations du gouvernement sur l'avenir de VIA Rail et imposer immédiatement un moratoire sur leur application jusqu'à ce que le Comité des transports tienne ses audiences et soumette son rapport au Parlement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les niveaux de référence concernant VIA Rail et d'autres entreprises sont prévus dans le budget qui a été déposé en avril dernier.

C'est clair, rien du tout, étant donnée la réforme parlementaire que nous avons instituée, n'empêchait le Comité des transports de la Chambre des communes d'entreprendre ou non en avril dernier l'étude des changements qu'il pressentait. Cela fait partie intégrante du principe de la réforme parlementaire que, en ma qualité de premier ministre, j'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon ami parle, et je crois le citer correctement, de la décision que le premier ministre a prise de faire disparaître VIA Rail. Il voudra peut-être attendre un peu de voir si cette affirmation est exacte ou foncièrement erronée. Car sûrement, comme c'est normal, il voudra régler sa conduite sur les faits, quand ils les connaîtra. Le plus prudent de sa part serait d'attendre de connaître la décision du gouvernement que le ministre des Transports annoncera sous peu.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire que c'est un honneur pour lui d'avoir proposé la réforme parlementaire.

• (1420)

Je voudrais lui demander d'honorer l'esprit de la réforme parlementaire en prenant un engagement aujourd'hui devant la Chambre. Un comité parlementaire comprenant des membres des trois partis a voté presque à l'unanimité, jugeant cette affaire assez importante et urgente pour justifier des audiences publiques d'urgence. Je demande donc au premier ministre de s'engager devant la Chambre à déclarer un moratoire sur les réductions qui seront annoncées demain ou un peu plus tard, à ne pas mettre en oeuvre les réductions en question, qu'il s'agisse de l'élimination de services ou de la mise à pied de 3 000 travailleurs, jusqu'à ce que le public ait eu l'occasion de se faire entendre devant le Comité des transports et que le comité ait présenté son rapport au Parlement.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je comprends l'argument de mon ami, mais je comprends moins son indignation. Quand son parti était au pouvoir, il a coupé 20 p. 100 des services de VIA Rail sans demander la moindre permission à la Chambre des communes. Par conséquent, bien que je comprenne où il veut en venir, je voudrais lui demander de laisser tomber l'indignation, parce que, vraiment, je ne crois pas qu'elle soit très convaincante pour les Canadiens.

Notre obligation, en tant que gouvernement, est d'agir dans les limites fixées dans le budget et c'est bien ce que nous allons faire. Tout parlementaire, tout comité du Parlement est bien sûr libre d'examiner les propositions du gouvernement.

Notre obligation fondamentale envers les Canadiens et envers le Parlement du Canada est d'administrer le pays de façon à améliorer la situation économique, à promouvoir la croissance et à créer de meilleurs emplois, dans une économie plus compétitive. C'est précisément ce que nous comptons faire. Les répercussions budgétaires constituent un important aspect de ce plan.

Si mon ami ou d'autres députés veulent examiner cette question, je suis sûr qu'ils le feront avec beaucoup d'enthousiasme. Cependant, le gouvernement du Canada doit continuer à s'occuper des affaires économiques de la nation. Nous mettrons en oeuvre ces décisions et accepterons le verdict des Canadiens au moment voulu.

M. Tobin: Monsieur le Président, le Comité des transports de la Chambre veut étudier VIA pendant que VIA est en vie. Nous ne voulons pas examiner un cadavre, car c'est tout qu'il restera de la compagnie si le premier ministre ne déclare pas un moratoire.

Les événements qui se sont produits au Panama ce matin nous prouvent que ceux qui ne respectent pas les traditions parlementaires finissent par se faire jeter dehors. Le premier ministre devrait prendre garde.

Je répète la question que j'ai adressée au premier ministre. Ce matin, des députés chargés expressément de surveiller la politique des transports dans ce Parlement, des membres du Comité des transports issus des trois partis, ont voté pour tenir des audiences publiques sur l'avenir de VIA Rail, car ils estiment que les compressions proposées constituent une question urgente qui nécessite des séances publiques d'urgence.

Si le premier ministre veut être cohérent, s'il y a lieu de permettre au Comité des finances de la Chambre des communes de tenir des audiences publiques avant d'appliquer la taxe sur les produits et services, alors il y a certainement lieu de permettre au Comité des transports de la Chambre de tenir des audiences publiques avant de commencer à sabrer dans les services de VIA Rail.

Le premier ministre prendra-t-il cet engagement aujourd'hui ou admettra-t-il que celui qu'il a pris à l'égard de la réforme parlementaire est hypocrite à l'extrême?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je n'ai absolument rien fait pour empêcher quelque comité de la Chambre que ce soit d'être saisi d'un projet de mesure gouvernementale, de tenir des audiences et de prendre quelque décision ou de faire quelque recommandation qu'il désire. En fait. . .

M. Tobin: Avant que vous n'agissiez.

M. Mulroney: Si mon collègue veut bien attendre la réponse, comme je l'ai dit, les niveaux de référence ont été énoncés très clairement dans les documents budgétaires du 27 avril. Ce même jour, les comités de la Chambre auraient pu s'atteler à la tâche et examiner toutes les mesures envisagées.

Mon collègue dit que les compressions constituent une question urgente. Eh bien, les députés de l'opposition considèrent tout projet de compressions budgétaires comme une question urgente, car ils ont tellement été habitués à dépenser exagérément qu'ils ne comprennent pas que le temps est venu d'assainir les finances publiques du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au premier ministre. La population canadienne aura du mal à comprendre qu'un comité parlementaire puisse étudier l'avenir de VIA Rail avant de connaître en détail les projets du gouvernement. Cela manque un peu de logique. Le ministre du Revenu national a déclaré que le gouvernement dépenserait plus de 200 millions de dollars par année et embaucherait plus de 5 000 agents de la police fiscale, soit un agent pour 300 contribuables, pour la perception de la nouvelle taxe sur les produits et services du gouvernement.

Par conséquent, je veux demander au premier ministre comment il peut justifier l'embauchage de 5 000 agents, lui qui se préoccupe des dépenses du gouvernement, et le congédiement parallèle de milliers d'employés chez VIA Rail. Pourquoi n'abandonne-t-il pas la nouvelle taxe sur les produits et services et ne sauve-t-il pas VIA Rail?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le gouvernement a comme mandat de se doter de mécanismes qui lui permettront d'assurer l'efficacité de notre pays, qui doit préparer l'avenir. C'est l'objectif de la réforme fiscale, et cela comprend l'abandon de la taxe de vente fédérale actuelle et l'adoption de la TPS. Il en est ainsi pour donner la chance aux générations futures de se réaliser pleinement, de créer des emplois et d'accroître la productivité dans notre pays.

Ces quatre ou cinq derniers mois, nous avons passé le ministère au peigne fin pour voir les installations que nous pourrions utiliser. Afin de dissiper les chiffres sans fondement de 10 000 à 12 000 années-personnes qu'il faudrait pour administrer la TPS, je voudrais vous dire que nous aurons besoin de 3 400 à 3 900 années-personnes supplémentaires pour offrir des services aux contribuables, principalement les petites entreprises, et pour les préparer à un démarrage plus facile en 1991.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est une vision d'efficacité tout à fait farfelue d'embaucher presque 5 000 fonctionnaires, inspecteurs d'impôt additionnels, en dépensant un milliard de dollars sur cinq ans.

[*Traduction*]

Étrange conception de l'efficience.

Que le premier ministre nous dise combien de ces nouveaux inspecteurs de l'impôt seront affectés à des salons de coiffure pour hommes, à des taxis, à des pizzerias et à des petits restaurants d'un bout à l'autre du pays. Pendant combien de temps encore les Canadiens tolèreront-ils que ce gouvernement dépense 1 milliard de dollars sur cinq ans pour engager des inspecteurs chargés de faire respecter une taxe dont personne ne veut? Qu'il nous réponde franchement.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Monsieur le Président, cette question est tout à fait à l'image du député, qui est généralement mal renseigné.

Une voix: Très juste!

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Il n'a jamais été question de police fiscale. Il s'agit en fait de fonctionnaires qui donneront des renseignements, qui fourniront des services, qui offriront un service de consultation aux contribuables et aux petites entreprises, de sorte que la transition d'une mauvaise taxe à une meilleure sera facilitée.

Quand le député parle de police fiscale, il fait en fait allusion aux inspecteurs qu'avait nommés le gouvernement libéral et qui ne sont plus en poste depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur les droits des contribuables.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

VIA RAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier soir, au comité, le ministre de l'Environnement indiquait que ce n'était pas sa responsabilité de faire une étude environnementale sur l'impact de la fermeture possible de VIA Rail. Selon lui, c'est la responsabilité du ministre des Transports. Ma question est très simple: Le ministre des Transports a-t-il fait une étude comme celle-là?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est très évident que la collaboration est très étroite entre le ministère des Transports et celui de l'Environnement, et ceci de façon continuelle, dans l'ensemble des dossiers qui nous concernent. Concernant VIA Rail, quand j'ai dit hier qu'au moment de l'annonce de la décision gouvernementale, nous allions traiter ou nous allions faire part d'un certain nombre d'observations ou de décisions concernant un différent nombre de sujets, l'environnement, à ce moment-là, sera traité et je conseille au chef des néo-démocrates de bien attendre la décision annoncée par le gouvernement, et à ce moment-là, nous traiterons de la question de l'environnement.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, des commentaires, c'est une chose, mais ce n'est pas une étude complète. Je voudrais poser la question suivante au ministre de l'Environnement ou au ministre des Transports.

Au cours de la campagne électorale de l'an dernier, leur patron le premier ministre a dit:

> Nous sommes disposés à soumettre chaque projet fédéral et chaque projet situés sur des terres fédérales à une étude complète de l'impact sur l'environnement.

Est-ce qu'il y a eu une étude complète de l'impact sur l'environnement à propos de la fermeture possible de VIA, oui ou non? Est-ce que le gouvernement va respecter ses promesses dans ce domaine, oui ou non?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que toute décision relative à VIA Rail devrait normalement attendre l'annonce. Comment pouvons-nous dire en ce moment, aujourd'hui, que quelque chose va être fait ou non au sujet de VIA Rail alors que la décision n'est pas connue?

Je proposerais au chef du NPD d'attendre l'annonce de la décision. Il pourra alors faire les commentaires qu'il voudra à n'importe quel sujet concernant VIA Rail.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je vais essayer de nouveau. La question porte sur le rapport qu'il y a entre une étude complète de l'impact sur l'environnement et la décision gouvernementale concernant VIA Rail. Il est clair que, si on s'en reporte à ce qu'a dit le premier ministre l'automne dernier, à ce qu'a dit le ministre de l'Environnement à la fin janvier de cette année, le gouvernement a dit qu'avant toute décision économique majeure une étude de l'impact sur l'environnement serait entreprise, et que si elle concluait que la décision économique aurait des conséquences néfastes pour l'environnement, ce seraient les préoccupations environnementales qui primeraient.

Je voudrais demander aujourd'hui à l'un ou l'autre des ministres s'ils veulent garantir qu'une pareille étude sera effectuée avant que le gouvernement ne prenne une décision au sujet de VIA Rail, et que les préoccupations environnementales primeront. Voilà ce qui est en jeu.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est bien évident que le chef du NPD n'est pas bien au courant de la procédure fédérale d'évaluation de l'environnement.

M. Broadbent: Si, je suis très au courant.

M. Bouchard (Lac Saint-Jean): Je lui conseillerai de lire les directives. Les directives imposent au gouvernement l'obligation d'effectuer une étude initiale, et ensuite c'est au ministre compétent, celui du ministère qui est l'instigateur de la mesure, de demander ou de ne pas demander d'autres études.

Lorsque le ministre instigateur est satisfait de l'étude qui a été effectuée, il peut aller de l'avant. Cette décision, elle a été prise par le ministre des Transports. Il annoncera en même temps que le plan de quelle façon il s'occupera de l'impact sur l'environnement. Attendons qu'il l'ait fait.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme les voitures produisent neuf fois plus de pollution par l'ozone que les trains, le ministre sait que moins il y a de trains, plus il y a de pollution.

Vancouver, Windsor, Québec et Saint-John, au Nouveau-Brunswick, ont déjà les pires problèmes d'ozone au Canada. L'an dernier, les limites maximales prescrites par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'ozone ont été dépassées 157 fois à Toronto et 189 fois à Windsor.

Compte tenu de ce qui précède, le ministre fera-t-il de l'environnement une priorité, au lieu d'y penser après coup, en voyant à ce qu'une évaluation complète des incidences environnementales soit effectuée avant toute suppression de services à VIA Rail?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur et mon ministère ont toujours vu à ce que le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement soit respecté à tous les niveaux. C'est la même chose pour tous les mégaprojets. Nous l'avons fait dans le cas de la destruction des BPC à Goose Bay. Nous l'avons fait dans le cas des déchets nucléaires. Nous savons maintenant l'importance que notre gouvernement accorde à ces évaluations.

Pour ce qui est de VIA Rail, le ministre vient de dire à la Chambre qu'il respectera entièrement les exigences du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il a demandé à ses fonctionnaires de faire l'étude initiale nécessaire.

Lorsqu'il dévoilera son plan en ce qui concerne VIA Rail, il informera la Chambre et les Canadiens de la façon dont il traitera l'aspect environnemental de la question.

Lorsque nous parlons de trains, les gens doivent penser que certains de nos trains traversent le pays sans passagers, ce qui contribue à polluer inutilement notre pays. Nous devons prendre la bonne décision dès maintenant.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le poisson d'avril doit être donné au ministre de l'Environnement qui ne connaît pas ce que c'est que l'environnement. Il n'est même pas prêt à protéger VIA Rail.

J'aimerais lui demander personnellement s'il connaît ou non sa propre loi.

[*Traduction*]

Le ministre des Transports devrait peut-être écouter un instant, car sa propre loi sur la protection de l'environnement prévoit que le ministère instigateur d'une mesure doit faire entreprendre une étude sur ses conséquences environnementales avant de prendre des décisions irrévocables, et aussi tôt que possible dans le processus de planification.

Le ministre des Transports a admis ici à la Chambre aujourd'hui que son ministère n'avait entrepris aucune étude des conséquences environnementales. Il a dit qu'il allait le faire une fois la décision prise, ce qui contrevient clairement à sa propre loi.

Étant donnné que le ministre des Transports contrevient à la loi en ordonnant des réductions de services à VIA Rail sans avoir fait effectuer l'étude qui s'impose, je voudrais que le premier ministre nous dise s'il va respecter la promesse qu'il a faite durant la campagne électorale en déclarant que son gouvernement allait faire de l'étude sur les conséquences environnementales de tout projet d'aménagement, de mise en valeur, ou de programme, un critère aussi fondamental que celui qu'il accorde actuellement à sa rentabilité économique.

Pourquoi le premier ministre ne respecte-t-il pas sa propre promesse? Était-ce simplement une vaine promesse qu'il faisait là? L'a-t-il faite uniquement pour gagner les élections, était-ce là sa véritable motivation?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne relèverai pas les affirmations de la députée de Hamilton-Est. La Chambre est tellement habituée qu'on n'a plus besoin de le faire. Ce que je dis simplement, et je répète ce que j'ai dit au leader néo-démocrate, j'ai dit: Je pense qu'il est pertinent d'attendre l'annonce qui sera faite par le ministre des Transports pour déterminer exactement, aux termes des implications environnementales, la relation qu'il peut y avoir

avec l'annonce. Et, au moment où nous ferons l'annonce, nous préciserons un contenu sur un certain nombre de sujets, dont l'environnement. Alors, je lui demande toute sa patience et d'attendre l'annonce, et je n'ai pas dit qu'on ne le ferait pas, mais, à ce moment-là, elle saura exactement à quoi s'en tenir.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances qui, lui même, dans ses documents budgétaires, disait: Le gouvernement vise à dégraisser la Fonction publique et à en accroître l'efficacité ainsi que réduire ses dépenses salariales. Le ministre nous a dit cela dans ses documents budgétaires. Au même moment, le ministre du Revenu national nous annonçait hier qu'ils procéderont à l'embauche d'une armée d'inspecteurs d'impôt fédéraux qui iront harceler les petits commerçants un peu partout à travers le Canada.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier sa déclaration et ensuite, d'un autre côté, dépenser une fortune, car cela va coûter les yeux de la tête avoir ces inspecteurs-là; comment le ministre des Finances peut-il concilier ces propos?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député a raison de faire remarquer que nous avons fort bien réussi puisque nous avons réduit la fonction publique de 12 000 personnes. Ce faisant nous avons diminué les frais généraux du gouvernement du Canada de 10 p. 100 par rapport à 1984-1985. Il est clair que nos réalisations parlent d'elles-mêmes.

Mon collègue, le ministre du Revenu national disait que pour la taxe sur les produits et services nous aurions besoin de ressources additionnelles. Il a dit clairement ce qu'elles seraient.

Je demande au député de considérer ceci. Son parti s'est prononcé pour la suppression de la taxe actuelle et son remplacement par une autre. Le député d'Ottawa—Vanier disait qu'une taxe de vente à plusieurs niveaux lui paraissait une solution que le gouvernement aurait dû proposer lorsqu'il a déposé sa réforme fiscale.

Le collègue du député est donc en faveur d'une taxe de vente à plusieurs niveaux. Je lui demande de me suggérer des moyens de l'appliquer avec moins de personnel que ce que proposait mon collègue.

• (1440)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il y a une manière très simple pour le ministre des Finances d'utiliser moins de monde, c'est de retourner à la table avec les ministres provinciaux et s'entendre sur la perception de cette taxe au lieu d'essayer de partir tout seul avec son train. La réalité, c'est qu'il n'y a pas eu de véritables négociations avec les provinces et j'offre au ministre des Finances, à la mi-octobre les ministres provinciaux des Finances se rencontrent, est-ce que le ministre est prêt à leur émettre une requête immédiatement pour entrer en négociations afin d'éviter l'embauche de ces milliers de nouveaux fonctionnaires?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pour placer ces ressources nécessaires dans un contexte, je dirais qu'elles se situent derrière, et même loin derrière, les ressources utilisées par les autres pays ayant ce type de taxe. Mes collègues d'en face avançaient des chiffres de 10 000 à 25 000 personnes de plus, alors qu'en fait il en faudra moins de 4000. J'estime donc que mon collègue a fait un excellent travail pour parvenir à ce chiffre.

Le député demande si je suis prêt à négocier de nouveau avec les provinces. La réponse est oui, si elles s'entendent sur une proposition que les premiers ministres et leurs gouvernements sont prêts à accepter. Nous avons toujours dit que nous étions prêts .Toutefois, j'en ai parlé avec eux pendant deux ans, depuis le début de 1987 jusqu'au début de cette année, et nous n'avons pas été en mesure de nous entendre, pour les raisons que j'ai exposées à cette Chambre.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En répondant à une question, tout à l'heure, le ministre de l'Environnement a donné l'impression que les compressions prévues à VIA Rail avaient fait l'objet d'une étude d'impact écologique.

Je veux lui demander ceci. Est-il exact ou non de dire qu'une étude d'impact écologique a été faite pour les compressions prévues dans les services de VIA Rail?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports:) Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déjà dit deux fois. Je crois que nous devrions attendre l'annonce pour savoir exactement quelle étude a été faite et quel a été son objet. Je crois qu'il est normal d'attendre l'annonce et nous répondrons le jour où elle sera faite.

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre des Transports devrait se rappeler que le printemps dernier, le premier ministre a déclaré catégoriquement à la Chambre qu'aucune étude du genre n'avait été réalisée.

Voici ce que je désire apprendre de la bouche du ministre. Il est vrai que nous saurons tout quand tous les rapports seront publiés, mais les Canadiens veulent savoir d'avance si votre gouvernement a bien fait son travail et s'il a commandé une étude d'impact. A-t-on fait une telle étude, oui ou non, pour vérifier l'impact de ces compressions sur l'environnement?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je ne puis que répondre: «Attendez le jour de l'annonce.»

* * *

LE CAMBODGE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement de M. Hun Sen au Cambodge a établi un système de marché libre et adopté une constitution prévoyant des élections multipartites sous la surveillance internationale; il a même veillé à l'abolition de la peine capitale. Les Vietnamiens se sont retirés du Cambodge et le gouvernement bénéficie de l'appui de la grande majorité des Cambodgiens.

Qu'est-ce que le gouvernement du Canada attend de plus pour se distancer des Khmers rouges meurtriers et se rapprocher enfin du gouvernement de M. Hun Sen?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que recherche le gouvernement du Canada au Cambodge, c'est d'aider les Cambodgiens à décider eux-mêmes de leur avenir.

J'ai trouvé intéressant le point de vue personnel du député selon qui le régime Hun Sen jouit de l'appui de la majorité des Cambodgiens. Nous sommes loins d'en être sûrs. Les troupes vietnamiennes se sont effectivement retirées du territoire cambodgien, en partie du fait que le Canada, d'autres pays d'Occident et nos alliés dans l'ASEAN affichent depuis quelques années une position très ferme à cet égard. Nous pensons que le moment n'est pas encore venu d'assouplir notre position. Personne ne veut être mêlé de près ou de loin à la faction de Pol Pot du régime des Khmers rouges. La réalité est que les Khmers rouges commandent encore un certain respect au Cambodge.

À la conférence de paix, de Paris cet été, nous nous sommes employés à trouver un moyen de mettre sur pied un gouvernement de coalition ou un gouvernement provisoire qui représenterait tous les Cambodgiens, et nous avons essayé de minimiser le rôle des Khmers rouges.

Je puis assurer au député que, de concert avec nos alliés, je suis cette affaire de très près. Il en a d'ailleurs été question tout récemment lors d'entretiens que j'ai eus avec les ministres des affaires étrangères des autres pays membres du Groupe des 7 à New York, jeudi soir dernier.

* * *

LE LOGEMENT

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Habitation. On l'a accusé d'avoir dit qu'il n'y avait pas de crise du logement au Canada. Comment peut-il justifier cette déclaration? Pourrait-il fournir des éclaircissements à la Chambre?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, l'article en question faisait bien sûr allusion à un sondage dans le cadre duquel on demandait aux Canadiens quels étaient leurs deux principales préoccupations.

Or, seulement 22 p. 100 de tous les Canadiens interrogés d'un bout à l'autre du pays ont mentionné la question du logement, contre 43 p. 100 dans la région de Toronto, d'où vient le député.

Ce sont en fait mes propos concernant ce sondage que les journaux ont rapportés, alors que le gouvernement et moi-même considérons le logement comme une priorité et un problème pressant, que beaucoup plus de Canadiens devraient reconnaître.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Robert Molloy, ministre de l'Énergie de la république d'Irlande.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune de M. Stanley Nelson, député de l'assemblée législative de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Le projet de TPS comprend un bureau spécial ayant pour mission, dit-on, de protéger le consommateur contre les hausses indues des prix des produits et services. N'ayant que vingt employés non habilités à porter des accusations ou à imposer des réductions de prix, le bureau sera tout à fait inutile.

Le ministre admettra-il que le gouvernement n'a pas l'intention d'exercer une surveillance des prix gonflés et qu'il va laisser le consommateur canadien sans aucune protection?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée fait erreur. Comme les Canadiens, nous nous attendons que les économies réalisées à la suite du remplacement de la taxe de vente fédérale actuelle par la nouvelle taxe vont se traduire par une diminution des coûts pour un bon nombre d'entreprises canadiennes. Il est très important que ces entreprises réduisent leurs coûts et leurs prix en conséquence.

Nous avons établi ce bureau au ministère des Consommateurs et des Sociétés. Au moyen d'un programme d'information, il expliquera aux Canadiens comment la substitution de la nouvelle taxe à l'ancienne taxe va influer sur les prix. Le consommateur averti pourra ainsi décider lui-même où et comment faire ses achats. Le bureau est habilité à dévoiler publiquement les noms des sociétés dont les prix seront trop élevés. À mon avis, cela suffira à éliminer le gonflement des prix.

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Manifestement, les Canadiens devront être de petits génies pour s'y retrouver.

Le gouvernement va abandonner les consommateurs à leur sort. La TPS n'est rien d'autre qu'une attaque contre les véritables consommateurs du Canada, c'est-à-dire les gens à revenus modestes ou moyens, donc les femmes. En tant que consommatrices, les femmes vont payer la taxe sur les couches, le nettoyage à sec et les vêtements de bébés. Marjori Cohen du secteur tertiaire de la Colombie-Britannique prédit que 100 000 femmes vont perdre leur emploi. Comment le ministre justifie-t-il l'imposition d'une taxe aussi punitive aux Canadiennes?

• (1450)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je n'accepte rien de ce que la députée a dit. Permettez-moi de lui signaler que le projet de taxer les produits et services est assorti de mécanismes tels que les gens à revenus modestes ou moyens vont y gagner une fois que la réforme fiscale sera chose faite.

Je rappelle à la député qu'il y a un crédit d'impôt, un crédit d'impôt considérablement plus élevé qui sera payé aux contribuables admissibles, jusqu'à 25 000$, puis il sera éliminé progressivement. Il y aura une réduction pour les gens à revenus moyens. La nourriture sera exemptée. D'autres produits seront exemptés, comme les aliments de base, par exemple. Un certain nombre d'autres produits seront également exemptés.

C'est ainsi que nous allons nous assurer que les gagne-petit, y compris les femmes, seront dans une meilleure position financière après la réforme fiscale.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, c'est au ministre des Pêches que je m'adresse. Vu la ruine apparente de la pêche aux pétoncles, qui ne se serait pas produite si le ministre avait écouté les exhortations de son comité consultatif sur la pêche intérieure, le ministre pourrait-il maintenant écouter les doléances des nombreux groupes qui ont comparu devant le comité Haché, écouter les pêcheurs déclarer qu'il y a de la morue et de la goberge à prendre, et qui l'exhortent à rouvrir la saison de la pêche aux poissons de fond dans la baie de Fundy et au banc Georges, afin d'assurer la subsistance de milliers de Canadiens du sud de la

Nouvelle-Écosse qui dépendent directement ou indirectement des pêches intérieures.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Bien sûr que j'ai l'intention de les écouter, monsieur le Président tout comme j'écoute les pêcheurs et leurs représentants, que ce soit qu'ils m'adressent des instances directement ou par l'entremise de l'équipe de travail Jean Haché.

Je crois important de signaler à la députée et à la Chambre que la pêche aux pétoncles n'est pas ruinée, pour reprendre l'expression de la députée. En fait, le volume des prises de pétoncles a atteint l'année dernière 3 000 tonnes et atteint déjà cette année 2 000 tonnes, ce qui dépasse de beaucoup les 300 tonnes enregistrées normalement dans la baie de Fundy.

Cela témoigne de notre excellente gestion des pêches qui profite aux pêcheurs de sa région des provinces de l'Atlantique.

Mme Campbell (South West Nova): Si le ministre avait bien écouté, monsieur le Président, il saurait que j'ai parlé de «ruine apparente». Je ne fais que rapporter les propos du *Globe and Mail*. Cependant, ma question supplémentaire est tout à fait sérieuse.

Le ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée concernant la pêche aux poissons de fond. Je m'adresse maintenant au ministre des Affaires extérieures qui préside le comité du cabinet chargé spécialement d'étudier les problèmes des pêches dans la région de l'Atlantique.

Le ministre des Pêches a déclaré que les pêches avaient été bonnes sur la côte de l'Atlantique. Ses conclusions sont tout à fait étrangères à la tragédie qui se produit dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Elles sont contraires aux affirmations des gens qui ont comparu devant ce comité, qu'il s'agisse par exemple des édiles municipaux ou des fonctionnaires provinciaux; quelqu'un a même commencé à faire la grève de la faim sur le parvis.

Cependant, je demande au ministre s'il pourrait convoquer le comité du cabinet dont il est chargé et examiner les répercussions du plan de gestion des pêches sur la côte de l'Atlantique et sur les milliers de Canadiens qui dépendent de cette pêche pour leur subsistance?

M. Siddon: Monsieur le Président, je préfère de beaucoup fonder mes décisions sur des faits plutôt que sur les commentaires du *Globe and Mail* ou quelque autre méthode que la députée pourrait recommander.

Je tiens à dire à la députée que j'ai discuté ce matin avec M. Robichaud de ses difficultés personnelles, ainsi que je le fais lorsque les pêcheurs me signalent leurs difficultés. J'entends présenter le cas de M. Robichaud au comité spécial du cabinet que préside mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En terminant, je désire simplement dire que les prises dans la seule région de la baie de Fundy depuis quatre ans ont augmenté de 60 p. 100. Le nombre des pêcheurs enregistrés a augmenté de 30 p. 100. Même si les pêcheurs de certaines zones particulières éprouvent cette année des difficultés, les pêcheurs dans l'ensemble ont obtenu d'excellents résultats.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait que les Canadiens, après avoir payé la TPS, auront 3,6 milliards de dollars de moins à dépenser dans les divers services. Cela signifie, comme on nous l'a signalé un peu plus tôt, que 100 000 Canadiennes travaillant dans le secteur des services perdront leur emploi.

Comment le ministre peut-il déclarer que la taxe sur les ventes des fabricants fait subrepticement disparaître les emplois quand sa nouvelle taxe détruira la vie de 100 000 Canadiennes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme d'habitude, la fiction dépasse de loin la réalité.

Les services forment l'un des secteurs d'activité qui croît le plus rapidement au Canada et qui offrira ultérieurement un nombre considérable d'emplois aux femmes.

Permettez-moi d'ajouter que ce sont les femmes, particulièrement les mères seules qui travaillent souvent à l'extérieur du foyer, qui profiteront le plus du crédit accordé aux contribuables touchant un revenu inférieur à 30 000 dollars. Ajoutez à cela les divers programmes de formation professionnelle et d'équité en matière d'emploi que notre gouvernement a créés pour accroître le niveau de vie des femmes et leur permettre d'améliorer

leurs compétences, et vous verrez que les femmes seront en bien meilleure posture qu'elles ne l'ont jamais été.

Mme Black: Monsieur le Président, je frémis à l'idée que la ministre est convaincue que, en augmentant une taxe, elle ne diminue pas le pouvoir d'achat des femmes.

Les familles à faible revenu consacrent plus de 90 p. 100 de leur revenu à l'achat de produits de base, comparativement à 56 p. 100 des familles qui touchent un revenu supérieur à 50 000 dollars. Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, les crédits d'impôts ne suffiront pas à amortir le coût de la TPS que devront assumer les familles à faible revenu ou les femmes économiquement faibles.

Pourquoi la ministre oblige-t-elle les Canadiens et les femmes à faible revenu à porter le fardeau de la TPS?

Mme McDougall: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de signaler que l'augmentation du déficit, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie ne servent en rien les intérêts des femmes. Cela est contraire à leurs intérêts.

Plus de la moitié des nouveaux emplois créés depuis 1984 ont été confiés à des femmes. Jamais auparavant elles n'avaient possédé d'aussi bonnes compétences et occupé des postes aussi intéressants. Le crédit de taxe sur les ventes profitera plus aux femmes qu'à n'importe quel autre groupe. Grâce au crédit accordé au parent vivant seul, une mère pourra recevoir un crédit de 275 dollars et un autre crédit de 275 dollars pour son aîné. Vous voyez, nous avons tenu compte de tous ces facteurs. Si la députée persiste à faire de telles allégations, elle alarmera inutilement les contribuables.

* * *

LA HONGRIE ET LA POLOGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que la Hongrie et la Pologne ont pris de grands risques pour démocratiser leur gouvernement et que ces deux pays auront besoin d'une aide immédiate et à long terme pour réaliser leurs réformes économiques et politiques, le secrétaire d'État va-t-il annoncer aujourd'hui à la Chambre quelle aide le Canada offre à ces deux pays pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et politiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je sais que tous les députés veulent encourager au maximum les forces de réforme et de changement en Pologne et en Hongrie.

Je ne suis pas en mesure de révéler maintenant à la Chambre le détail de l'ensemble des mesures parce qu'elles vont être étudiées par le Cabinet au cours de réunions qui auront lieu cette semaine, mais il me tarde de pouvoir les annoncer dans le courant de la semaine prochaine.

J'ai eu l'occasion la semaine dernière aux États-Unis de rencontrer directement les ministres des affaires étrangères de la Pologne et de la Hongrie pour discuter avec eux de l'étendue de leurs besoins et de la manière dont les Canadiens, y compris les simples particuliers, des gens n'appartenant pas au gouvernement, peuvent les aider dans leur réforme. Comme le sait le député, Lech Walesa a été invité par le Congrès du travail du Canada à venir en novembre au Canada. Le premier ministre et d'autres membres du gouvernement le rencontreront ainsi que d'autres représentants de Solidarité.

* * *

• (1500)

LA MIGRATION D'ALLEMANDS DE L'EST

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ces jours derniers, nous avons tous été captivés par l'exode massif vers l'Ouest de quelque 25 000 Allemands de l'Est.

Étant donné que cette migration est le mouvement le plus vaste qui se soit produit en Europe de l'Est depuis 30 ans et que le Canada a réagi aux événements historiques qui sont survenus en Europe de l'Est en acceptant 9 000 Polonais en 1982, 12 000 Tchécoslovaques en 1968 et 37 000 Hongrois en 1956, quelle mesure la ministre et son gouvernement prennent-ils actuellement en réponse aux organisations canadiennes qui leur demandent de mettre sur pied un programme qui permettrait à certains Allemands de l'Est d'entrer au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir posé cette question. J'ai rencontré des représentants de la communauté est-allemande au Canada et j'ai mentionné que le gouvernement était prêt à travailler de concert avec eux en signant un accord-cadre ce qui serait une initiative prioritaire pour permettre des parrainages privés au Canada; cela, bien sûr, entraîne également certains frais pour le gouvernement. Nous allons faire l'impossible pour travailler non seulement avec la communauté est-allemande au Canada, mais à l'égard du genre de dispositions que nous pouvons prendre. Nous reconnaissons que cette situation est délicate.

Nous avons cherché à répondre à d'autres intérêts est-européens depuis deux ou trois ans et nous continuerons à le faire.

M. le Président: Une seule question pour la députée de Saint-Laurent—Cartierville et une seule question pour la députée de Mission—Coquitlam.

* * *

[*Français*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, plusieurs députés des deux côtés de la Chambre sont conscients du travail énorme accompli par le réseau Enfants-Retour. Cet organisme est responsable du retour dans les familles de 59 enfants, terminant ainsi les cauchemars de 59 familles.

Il y a six mois, cet organisme a présenté une demande de subvention afin de lui permettre de poursuivre ses travaux. La demande a été rejetée par le Solliciteur général et. . . c'est toujours à l'étude!

Ma question s'adresse au Solliciteur général et, en son absence, au très honorable premier ministre. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas plus rapidement dans la révision de cette demande? Quand ce groupe peut-il s'attendre à une réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En l'absence du solliciteur général, monsieur le Président, je pourrais peut-être prendre note de la question en tant qu'ex-solliciteur général qui a lancé une mesure visant à aider à rechercher les enfants disparus. J'estime moi aussi qu'il est important de faire tout ce que nous pouvons pour aider à retrouver les enfants disparus. Je vais m'engager, au nom du solliciteur général, à ce qu'il examine la requête de la députée et lui réponde aussitôt que possible.

* * *

LE SALAIRE MINIMUM

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, dans la déclaration que j'ai faite cet après-midi, j'ai dénoncé la situation déplorable de 34 000 personnes à Regina dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté. Le chef de famille monoparentale qui travaille en Saskatchewan au salaire minimum de 4,50 $ l'heure gagne 11 000 $ de moins que le montant auquel a été établi le seuil de la pauvreté. Ce parent devrait gagner 9,68 $ l'heure rien que pour atteindre ce seuil.

Étant donné la déclaration que vient de faire la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Travail pourrait-il dire aux Canadiens quand ils peuvent espérer voir augmenter le salaire minimum fédéral actuellement fixé à 4 $ l'heure?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que le ministère du Travail garde constamment à l'étude la question du salaire minimum au Canada et qu'il le rajustera aussitôt que cela se révélera indispensable.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: J'ai une question de privilège de l'honorable député de Manicouagan (M. Langlois).

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège qui fait suite aux commentaires et aux questions posées par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) au premier ministre (M. Mulroney) au début de la période des Questions orales.

Ses commentaires peuvent laisser la Chambre sous l'impression que, ce matin, le Comité des transports a discuté en toute urgence des questions de VIA Rail et que la décision du Comité de tenir des audiences publiques aurait été prise de toute urgence aussi. Ce n'est pas le cas, monsieur le Président, puisque la proposition de tenir des audiences publiques par le Comité des transports a été faite par le vice-président du Comité, dans un esprit de non partisannerie, afin de permettre aux membres du Comité et au public de s'exprimer sur VIA Rail.

Je demanderais au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte de bien vouloir corriger sa déclaration, de façon à ne pas induire ni le public ni la Chambre en erreur, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—St-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le député qui vient de parler et qui a dit à la Chambre que la décision avait été prise sans aucune considération de l'esprit de parti a absolument raison. Six des sept députés conservateurs et tous les députés de l'opposition membres de ce comité ont voté pour la tenue de ces audiences. Nous avons décidé de les tenir parce que nous avons pensé que la décision de réduire les services de VIA Rail était critique et importante pour le public et nous avons décidé, comme la

motion en fait foi, de les tenir aussi rapidement que possible après l'annonce. La question est urgente, à mon avis. Je n'ai pas à m'excuser.

[*Français*]

M. le Président: Nous avons ici une situation qui ne se produit pas pour la première fois. Il y a une différence d'opinions concernant les activités parmi les membres d'un comité. Ce n'est pas une question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Foster: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur le projet de loi C-36. Des représentants de dix-neuf organisations agricoles importantes de l'ouest du Canada se sont réunis hier et ont demandé au premier ministre de retirer ce projet de loi et de rétablir intégralement le programme d'avances en espèces pour les agriculteurs. Je me demande si le vice-premier ministre. . .

M. le Président: Je suis certain que le député sait qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Il est clair, en vertu du Règlement, que le gouvernement a le droit de choisir quelle mesure législative il mettra en délibération, et il a choisi celle-ci.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le gouvernement demande à la Chambre aujourd'hui d'étudier le projet de loi visant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les programmes établis aux termes de ces lois offraient aux producteurs de récoltes entreposables des prêts garantis sans intérêt au moment de la récolte.

Les amendements que prévoit le projet de loi maintiendront les garanties de prêt au titre des paiements anticipés qui favoriseront la mise en marché ordonnée des produits agricoles au Canada. Les agriculteurs pourront ainsi continuer d'obtenir le financement nécesssaire pour soutenir leurs cultures, de la récolte jusqu'à la livraison. Cela veut dire qu'ils peuvent continuer de profiter des possibilités du marché, mais que ce financement leur permettra en même temps d'atténuer les fluctuations saisonnières des prix de leurs produits. En vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, les paiements anticipés sont administrés par des associations de producteurs qui ont conclu des ententes à cet effet avec le gouvernement fédéral. Nous avons conclu 55 ententes avec ces associations de producteurs cette année. C'est l'association qui avance l'argent au producteur qui la lui rembourse une fois la récolte livrée. Le gouvernement garantit le remboursement en cas de défaut de paiement afin que les associations et les prêteurs concernés ne courent aucun risque.

Pour le grain des Prairies, les avances sont accordées par la Commission canadienne du blé par l'entremise des entreprises de stockage de grain dans le cadre de la Loi sur les paiements anticipés. Ces avances sont remboursées par des déductions prélevées sur les paiements que les agriculteurs reçoivent une fois le grain livré. Encore là, le gouvernement garantit ces prêts. Ni la Commission canadienne du blé ni les prêteurs ne risquent de perdre d'argent. Les consultations que nous avons menées cet été auprès d'organisations de producteurs nous ont permis de présenter ce projet de loi modificatif et d'y apporter un certain nombre d'améliorations. Je tiens à remercier les députés d'avoir collaboré avec nous en permettant que le projet de loi soit retiré et remplacé par celui-ci, lequel comporte certaines des améliorations en question.

• (1510)

Afin d'assurer une meilleure sécurité, les lois vont garantir le paiement des intérêts aussi bien que du capital des paiements anticipés. Lorsqu'un producteur est en défaut, le capital et les intérêts accumulés seront couverts. De plus, toute organisation de producteurs qui gère les paiements anticipés doit répondre de 10 p. 100 des défauts de paiement du capital et des intérêts pour chaque producteur, jusqu'à concurrence de 2 p. 100 de tous les paiements anticipés qu'elle a versés.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies sera à nouveau modifiée de sorte que les taux d'intérêt soient fixés par le ministre plutôt que par règlement. C'est déjà le cas aux termes de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Grâce à cette modification, les producteurs vont toucher plus rapidement les paiements anticipés. En outre, les montants maximums

des paiements anticipés seraient déterminés chaque année par le ministre jusqu'à concurrence de 250 000 $. Cela répond au voeu de nombreuses organisations de producteurs. Auparavant, les montants maximums étaient de 30 000 $ pour un producteur indépendant, 60 000 $ pour une association de deux producteurs et 90 000 $ pour une société regroupant trois producteurs ou plus.

Ces limites législatives ont été établies pour restreindre les coûts en intérêts du gouvernement, mais puisque le gouvernement ne paie plus les intérêts, nous pouvons supprimer ces limties et laisser le ministre de l'Agriculture en fixer de nouvelles.

Je fais remarquer ici qu'on modifie la Loi sur le paiement anticipé des récoltes pour y inclure l'avoine. Nous le faisons parce que la Commission canadienne du blé ne fait plus la mise en maché de l'avoine des Prairies.

En vertu de la mesure à l'étude aujourd'hui, les agriculteurs pourront encore obtenir le crédit dont ils ont besoin pour garder les récoltes hors du marché aussi longtemps qu'ils le voudront. Le principal changement est qu'ils devront maintenant payer de l'intérêt sur les emprunts contractés. Cela veut dire que la décision de vendre ou de retenir leur récolte se fondera sur des principes de gestion d'une entreprise et non plus sur la possibilité d'emprunter sans intérêt.

Les taux d'intérêt se fonderont sur ceux négociés par la Commission canadienne du blé ou les associations de producteurs avec les prêteurs. Ils seront sensiblement inférieurs à ceux qui seraient exigés si les producteurs ou leurs associations cherchaient à obtenir du crédit indépendamment des programmes de garantie fédérale. Les agriculteurs agissant en leur propre nom paieraient en général des taux d'un à trois points plus élevés que ceux qui seront négociés. Les agriculteurs ont l'habitude de conserver des stocks en réserve après la récolte. Ils le font pour échelonner les livraisons, parce qu'ils comptent que les prix vont s'améliorer au cours de l'année ou parce qu'ils ont intérêt à reporter les recettes à l'année suivante. Ces décisions relèvent de la gestion d'une entreprise et les frais d'intérêt sur les stocks sont des dépenses que les entreprises canadiennes doivent régulièrement acquitter.

Les modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies épargneront aux contribuables et au Trésor fédéral une vingtaine de millions de dollars au cours de la présente année financière. Le total des économies sera de 100 millions au cours des quatre prochaines années.

Chacun doit contribuer à la réduction du déficit. Dans ce cas, le gouvernement du Canada demande aux agriculteurs d'y contribuer modestement aussi.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous avons réussi à ramener le déficit de 38 milliards de dollars en 1984 à 28,7 milliards l'année dernière, ce qui représente une réduction de près de 10 milliards. C'est là une tâche très pénible.

De même, nous avons réussi à freiner la croissance de la dette. Avant notre arrivée, elle augmentait à un taux de 24 p. 100 par an. Aujourd'hui, ce taux est inférieur à 10 p. 100. Comme le ministre des Finances l'a dit, nous avons réduit la taille et le coût de l'administration fédérale. Nous avons réduit l'effectif de la fonction publique. Nous avons pris des mesures pour diminuer les dépenses, afin qu'elles correspondent davantage à nos recettes.

Malgré tous ces efforts, la dette demeure toujours très lourde.

M. Milliken: N'oubliez pas les énormes augmentations d'impôts.

M. Mazankowski: C'est pour cette raison qu'en avril dernier, mon collègue, le ministre des Finances, a prescrit un certain nombre de mesures très dures dont nous demandons à tous les Canadiens de partager la charge, des mesures qui comprennent la disposition à l'étude et qui permettront, dans l'ensemble, de ramener le déficit à près de 15 milliards de dollars vers 1993 ou 1994.

J'ai entendu le député dire: «N'oublions pas les impôts». Ce qui me fait penser à la dette que nous a transmise le gouvernement libéral et qui s'établit à 200 milliards de dollars.

M. Peterson: À combien s'élève-t-elle maintenant?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, à combien s'élève-t-elle? Je suis heureux que le député pose la question. Elle est d'environ 350 milliards de dollars, dont 150 milliards sont constitués des intérêts sur la dette que les libéraux nous ont laissée en 1984. Nous n'avons pas augmenté d'un cent cette dette par le truchement des dépenses consacrées aux programmes.

M. Harvard: Vous êtes au pouvoir depuis cinq ans.

M. Mazankowski: Ce dont nous avons hérité, c'est d'une dette colossale que les Canadiens doivent maintenant rembourser, pour laquelle ils doivent faire des sacrifices. Les députés libéraux diront ce qu'ils voudront, ils

sont responsables de cette dette, pas nous. Malheureusement, nous devons tous payer pour leurs erreurs.

M. Peterson: Vous avez doublé la dette en seulement cinq ans.

M. Mazankowski: Depuis l'exercice 1987–1988, nos recettes budgétaires ont chaque année dépassé nos dépenses au titre des programmes. Ce qui nous a fait mal, c'est le service de la dette héritée des libéraux. C'est une dette que nous ont léguée les libéraux, et cela les Canadiens ne sont pas près de l'oublier.

Des voix: Oh, oh!

M. Nault: Trente fois, vous avez augmenté les impôts.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, tous les Canadiens, les libéraux y compris, devront faire face à la réalité. Nous devons préparer notre avenir. Il faut réduire la dette. Nous ne pouvons pas continuer d'emprunter sur l'avenir, voilà de quoi il retourne dans ce projet de loi. Je sais que les députés d'en face vont la combattre parce qu'ils ont tellement l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres qu'ils ne veulent pas prendre la situation en main, et c'est pourquoi il faut que nous le fassions.

Ces compressions budgétaires vont avoir un certain impact sur le secteur agricole, mais cela ne veut pas dire pour autant que le gouvernement du Canada renonce à soutenir les agriculteurs canadiens. Nos actes antérieurs parlent pour nous.

L'appui donné par le gouvernement fédéral à l'agriculture depuis notre arrivée au pouvoir en 1984 est sans précédent. L'assistance fédérale directe à l'agriculture canadienne s'est chiffrée à environ 6 milliards de dollars en 1987–1988. Quand il s'est agi de la sécheresse, des sauterelles, des inondations, quand il s'est agi de l'effondrement des cours, le gouvernement était présent pour répondre aux besoins des agriculteurs, et nous allons continuer de le faire.

Nous demandons au secteur agricole de faire sa part pour aider le Canada à surmonter ses difficultés de déficit. Comme les autres Canadiens, les agriculteurs profiteront à la longue de l'initiative que nous prenons aujourd'hui pour assainir la situation financière du pays. Il faut que les changements nécessités par le budget se réalisent, et voilà pourquoi nous présentons aujourd'hui ce projet de loi.

Oui, il va falloir que les producteurs versent des intérêts, mais les garanties que leur apportent leurs associations leur permettront de se procurer l'argent qu'il leur faut à des taux d'intérêt plus favorables.

Je sais maintenant que ce qui compte c'est moins la question des taux d'intérêt que la nécessité de la loi d'autorisation, pour que les agriculteurs puissent aller demander des paiements anticipés au titre de ce projet de loi. Il y a donc nécessité urgente d'adopter le projet de loi.

Les lois en question vont continuer d'aider les producteurs à stocker leurs produits après la récolte pour les vendre plus tard, grâce à quoi d'autres producteurs peuvent obtenir des prix plus raisonnables au moment de la récolte, et grâce à quoi sur l'ensemble de l'année le prix moyen est meilleur. La loi sur les paiements anticipés va continuer je le répète à apporter des avantages notables aux producteurs canadiens, et j'insiste auprès des députés de tous les partis pour qu'ils tiennent compte de l'urgence de la chose, afin que les agriculteurs puissent effectivement demander des avances et les recevoir pour pouvoir prendre des décisions de vente et pour pouvoir calculer leurs rentrées sans à coup.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, le ministre nous a assurément exposé l'objet du projet de loi, qui avait été présenté à la Chambre des communes vers la fin des années 1950 par le gouvernement de M. Diefenbaker. Il ne fait aucun doute que le gouvernement de l'époque avait été très prévoyant et qu'il avait reconnu l'utilité de pareille loi en vertu de laquelle un agriculteur pouvait emprunter de l'argent en donnant comme garantie ses récoltes entreposées, emprunter sans intérêt des sommes qui permettaient d'adapter l'offre des denrées alimentaires en fonction du marché.

• (1520)

Je regrette que les membres actuels de ce parti aient perdu de vue cet objectif et les besoins des agriculteurs, surtout en une année comme celle-ci où les récoltes ont été retardées dans le nord des Prairies avec le résultat que leurs qualités se sont détériorées au point que les bénéfices des producteurs ne seront pas aussi intéressants que lors d'une année normale.

Si je prends part à ce débat aujourd'hui, c'est dans l'espoir que le gouvernement reconsidérera sa tendance actuelle à abandonner à leur sort les agriculteurs canadiens. Ce projet de loi apporte une nouvelle preuve de l'indifférence la plus totale qu'affiche le gouvernement pour notre principal secteur primaire, et il est le dernier d'une série d'initiatives qui sacrifient les agriculteurs

canadiens aux vautours du marché, marché qui a fait l'objet d'innombrables enquêtes, scandales et accusations selon lesquelles des transactions d'initiés auraient eu lieu à certaines bourses de marchandises.

En juillet 1985, le *London Free Press* titrait: «Ottawa dit adieu à l'exploitation agricole familiale». J'espérais que les journalistes s'étaient trompés, car je suis un agriculteur au fond de l'âme. Mon fils est lui aussi agriculteur. Toutefois, à examiner les événements survenus depuis, force nous est de constater qu'ils avaient raison. Le secteur vinicole a été ravagé. Une industrie du tabac prospère, dont les produits étaient de la plus haute qualité et contenaient le moins de produits chimiques au monde, a été partiellement détruite. Le système du double prix du blé a été annulé en dépit d'une recommandation de 1986 fixant le prix intérieur à 10 $ le boisseau.

On nous avait garantit que les offices de commercialisation n'étaient pas visés par les négociations, pourtant, dans le secteur de la volaille notamment, ils ont été vidés de leur substance. Regardons ce qui est arrivé dans le secteur du poulet, par exemple. Il y a 13 catégories de poulet transformé qui ne sont plus considérées comme du poulet, neuf sortes de produits de la dinde qui ne sont plus considérées comme de la dinde et qui, par conséquent, pourront entrer au Canada sans restriction en vertu de l'Accord de libre-échange. Les Canadiens et surtout les agriculteurs canadiens se rendent compte maintenant qu'ils sont les dindons de la farce négociée par nos représentants. Ce démantèlement systématique de nos programmes agricoles est en train de détruire l'exploitation familiale, non pas directement, mais par une série d'attaques contre les superstructures du secteur. Apparemment, le gouvernement semble considérer que l'agriculture n'est rien de plus qu'une autre grande entreprise. Il semble d'avis que si l'on peut produire du minerai de fer à meilleur compte en Amérique du sud, il en est de même pour les produits alimentaires.

Les agriculteurs de ce pays n'accepteront jamais les conditions de vie des pays du tiers monde. Ils exigent mieux, et si nous devons continuer à concurrencer les multinationales qui contrôlent le commerce des grains nous devons maintenir les programmes qui ont rendu les agriculteurs canadiens parmi les plus efficaces au monde, des gens qui produisent des grains de la plus haute qualité et les vendent par l'intermédiaire de systèmes de commercialisation et de programmes qui sont aujourd'hui en voie d'être démantelés.

Je dois demander au gouvernement pourquoi il n'a pas présenté ce programme caché il y a quatre ans au lieu de démanteler les programmes agricoles pièce par pièce comme il le fait depuis. Prenons la Société du crédit agricole, par exemple. Son plan d'entreprise de 1988-1989 a été déposé tard en fin de soirée, juste avant le congé de Noël. Évidemment, quand on y repense, on se rend compte que cette mesure devait être prise après les élections, mais pas sept mois après.

Ensuite, bien sûr, le rapport annuel de la Société du crédit agricole pour 1988-1989 qui était attendu au début de juin a été déposé à la fin de la soirée, le jour de l'ajournement, le 27 juin.

Nous avons eu ensuite la directive du Cabinet à la Société du crédit agricole, de juillet 1988, qui n'a pas été déposée même si, selon la loi, elle aurait dû l'être dans les 15 jours de séance suivants du Parlement. Le gouvernement traite les députés comme des champignons qu'on garde à l'obscurité et qu'on nourrit avec une diète spécial. S'il a l'intention de faire disparaître la Société du crédit agricole, il devrait nous le dire et le dire aussi aux agriculteurs du Canada parce que nous avons besoin de savoir. Cessez d'obliger les agriculteurs de certaines provinces à signer des engagements qui sont illégaux dans d'autres provinces. C'est de la discrimination. Ces agriculteurs ne sont pas traités sur le même pied que les autres.

L'alinéa 11(1)e) de la Loi sur la société du crédit agricole prévoit des arrangements, des concordats et la renégociation des conditions des hypothèques, mais les législateurs n'ont jamais eu l'intention d'aller jusqu'à forcer ces gens à renoncer par écrit à leur avenir, à leur coeur et à leur âme. J'exhorte le gouvernement à mettre fin à ces pratiques, à accepter sa responsabilité et à comprendre que l'agriculture canadienne ne peut être dirigée comme une grande entreprise. Quand on examine certaines des décisions de la Société du crédit agricole et certains de ces cas, on en vient à la conclusion qu'à l'heure actuelle elle est tout autant une agence de recouvrement qu'une agence de prêt.

Je tiens à féliciter les représentants des quatre Églises d'être intervenus il y a une semaine hier en faveur des famille agricoles canadiennes.

Le gouvernement actuel est en train de démanteler lentement mais sûrement les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et de l'organisme ontarien de commercialisation du blé. Lorsque les programmes de soutien céréalier sont au même niveau, le grain doit circuler librement d'après l'Accord de libre-échange. D'ici la fin de l'année prochaine, nous verrons donc probablement entrer chez nous des céréales américaines moins chères et de qualité inférieure—je veux parler en l'occurrence du blé et de l'orge—qui viendront saper nos échelles de prix et nos normes de qualité. En fait, le certificat de

l'utilisateur qui accompagnera ce grain n'indiquera même pas la qualité ou la catégorie du produit.

Cela aura ceci de tragique que les transformateurs pourront importer quelques chargements de grain de qualité inférieure pour saper ici au Canada l'échelle des prix de notre grain de qualité supérieure, tout cela aux dépens des producteurs canadiens. Si le gouvernement actuel se fait l'homme de paille des grandes entreprises et si les racines rurales s'en trouvent coupées, cette industrie du secteur primaire dépérira et finira par mourir.

Le monde nous perçoit comme une terre d'abondance, mais lorsque je vois ce qui se passe dans le secteur primaire au Canada et comment le gouvernement le laisse s'effondrer, je comprends que cela aura des répercussions non seulement sur la génération actuelle de Canadiens et nos agriculteurs, mais également sur les générations futures de Canadiens et notre pays.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. La pêche fait partie du secteur primaire et sur les deux côtes, elle est dans une situation difficile. Sur la côte est, le stocks sont réduits du fait de la surpêche, des usines ferment leurs portes et des gens perdent leur travail. Sur la côte ouest, nous avons perdu le différend au sujet de la nécessité de faire transformer le poisson pris en eau canadienne dans des usines canadiennes et nos centres de pisciculture sont vendus à des intérêts étrangers.

Notre secteur du bois d'oeuvre est dévasté par l'Accord de libre-échange. En 1986, nous détenions plus du tiers du marché américain. À l'heure actuelle, la proportion n'est plus que d'un quart environ.

Notre industrie pétrolière connaît sa pire année pour ce qui est des puits forés et exploités. Cette industrie fait aussi partie du secteur primaire.

À la fin de septembre, 1 200 puits environ étaient exploités. Comparons ce chiffre à la situation dans le passé. En 1983, ce chiffre était de 2 606. En 1984, il s'établissait à 3 900. En 1985, il s'élevait à 4 723, soit quatre fois plus que cette année. En septembre 1989, il n'y avait plus que 157 tours de forage en activité, alors que 342 étaient inactives. Il n'y en a que deux dans tout le nord du Canada et aucune au large de nos côtes. Il s'agit d'une industrie importante du secteur primaire et la politique du gouvernement a pratiquement mis un terme à toutes ses activités dans cette industrie au Canada.

Or, selon moi, ces industries primaires créent la majeure partie des nouvelles richesses du pays et sont la source de la production de base permettant la croissance de notre économie. En outre, les retombées de ces nouveaux puits se font sentir dans le secteur manufacturier, celui des services et toute l'économie. J'estime que la santé de ces industries primaires a des répercussions sur tout le reste de l'économie, et qu'en définitive, c'est tout le Canada qui sera durement touché.

Jamais une grande nation comme le Canada, dont les possibilités ne sont limitées que par le climat et les distances entre les zones de production et les marchés, ne devrait se laisser aller à dépendre des importations pour assurer son auto-suffisance alimentaire.

La loi originale—dont nous discutons aujourd'hui et qui nous a si bien servi pendant de si longues années—a été pensée pour permettre aux agriculteurs d'entreposer leurs récoltes et de les écouler sur le marché au gré des besoins. J'ai un exemple à donner. Beaucoup de producteurs de tabac ont invoqué la loi originale et en ont été très satisfaits. Normalement, dans le secteur du tabac, cet argent n'était nécessaire que pendant trois ou quatre mois, à partir de la récolte jusqu'à sa vente sur un marché administré par les producteurs ou dans une vente aux enchères.

En examinant le projet de loi à l'étude, il faut déterminer si les producteurs en retireront un avantage quelconque. J'ai fait des calculs en prenant comme base un prêt de 30 000 $, remboursable en quatre mois, consenti à un tabaculteur. Selon les dispositions du projet de loi, celui-ci devra payer des intérets, ce qui l'avantagera d'environ 45 $, soit une somme qui ne couvre même pas ses frais d'administration et de tenue de livres.

• (1530)

Le ministre demandait tout à l'heure si nous, les agriculteurs, ferions notre part pour la réduction du déficit. Je dois dire que oui, nous faisons notre part et je le démontrerai dans quelques minutes.

Un autre coup dur pour les agriculteurs, c'est que la nouvelle loi les forcera à débourser de l'argent. Si l'on tient compte des considérations environnementales et de la gestion des sols, où les agriculteurs font déjà leur part, je me demande pourquoi le gouvernement tient tellement à sabrer dans leurs programmes. Je crains que les agriculteurs n'aient absorbé tous les coûts liés aux programmes de protection de l'environnement et de gestion des sols, étant donné que la marge de rendement des investissements ainsi que les dépenses d'administration et de main-d'oeuvre sont déjà réduites au minimum.

Cette mesure nuira, il me semble, à nos efforts de protection de l'environnement et de conservation des sols à cause des coûts supplémentaires que le projet de loi C-36 imposera aux agriculteurs. En le présentant, le gouvernement abandonne une fois de plus les producteurs, et j'exhorte le ministre à le rétablir dans sa version antérieure ou à le retirer complètement. Le projet de loi forcera les agriculteurs en difficulté financière à vendre leurs céréales au moment de la récolte afin de pouvoir payer leurs frais de production. Nous n'avons pas besoin d'être des experts en finances pour savoir ce qui arrive

aux prix du marché lorsque les agriculteurs sont forcés de vendre.

Je voudrais donner quelques exemples de ce que le programme fera pour stabiliser les prix pendant que les céréales sont entreposées. Je prendrai le blé comme exemple. Ces chiffres ont été communiqués par *The Ontario Corn Growers Association*. En 1986–1987, l'augmentation moyenne par tonne de blé découlant de l'entreposage était de 4,54 $; en 1987–1988, ce même avantage consistant à entreposer ce produit pour le mettre en vente sur le marché à une date ultérieure revenait à 36,30 $ par tonne. Les producteurs ont grandement besoin de cet argent et ce projet de loi doit être adopté.

Le gouvernement procède à ces suppressions sous prétexte de réduire les dépenses alors qu'en fait il se montre d'une ingratitude monstrueuse. Le coût total de ce programme est d'environ 20 à 25 millions de dollars, peut–être de 27 millions de dollars. Pourtant le gouvernement va percevoir environ 995 millions de dollars, presque 1 milliard de dollars, pour la taxe sur les boissons alcooliques. C'est l'augmentation dans le budget de cette année.

Encore plus ridicule est le fait que les mêmes personnes qui touchent 1,8 milliard de dollars de taxes de l'industrie du tabac suppriment maintenant un programme dans ce secteur de l'industrie qui coûte au gouvernement 1 million de dollars. C'est un rendement du capital investi assez spectaculaire. L'industrie du tabac verse 1,8 milliard de dollars et il n'en coûte qu'un million de dollars au gouvernement. À mon avis, le gouvernement devrait réévaluer sa position et retirer ce projet de loi.

Comment le gouvernement actuel peut–il être aussi dur? Les taxes que versera l'industrie du tabac sont celles que je viens de mentionner. Si on ajoute 995 millions de dollars au chapitre des boissons alcooliques et 700 millions de dollars provenant de la taxe de vente sur les articles qui figurent dans le budget de cette année, on arrive à un total de 3,5 milliards de dollars provenant uniquement du tabac et de l'alcool, et le budget total du ministère s'élève à 2,35 milliards de dollars l'an prochain.

Je me souviens de certaines pratiques médicales d'autrefois. Lorsque quelqu'un tombait malade, le médecin pratiquait une légère saignée et, bien sûr, si l'état du patient ne s'améliorait pas, on le saignait encore plus. Il semble que c'est ce qui se passe aujourd'hui. Je voudrais rappeler au gouvernement que, très souvent, il arrive que le patient en meure.

À mon avis, l'élimination de ces prêts sans intérêt et de divers autres programmes va donner le coup de mort aux familles agricoles canadiennes, car elles sont déjà saignées à blanc.

Plus tôt, j'ai fait allusion à certaines initiatives de la Société du crédit agricole, comme le refus de publier ses rapports et ses directives, par exemple. Des milliers de familles agricoles canadiennes doivent de l'argent à la SCA. Cette mesure va aggraver le problème parce qu'elles comptaient sur ces prêts sans intérêt pour se remettre à flot.

Dernièrement, un de mes électeurs a reçu un avis de vente forcée juste avant qu'il commence à récolter ses graines de soja et son maïs. Cela s'est produit au moment même où il s'attendait à recevoir de l'argent comptant dans un mois ou six semaines. Je pense que nous devrions réexaminer le rôle de la SCA. Elle s'est transformée en agence de recouvrement au lieu d'être une institution prêteuse.

Tout à l'heure, j'ai dit que les stocks de blé de provende sont au–dessus de la normale. En conséquence, le prix moyen payé au producteur va baisser considérablement. C'est dès maintenant qu'on a besoin de ces prêts sans intérêt, autrement le nombre de fermes saisies va augmenter au cours des prochains mois.

Fait plutôt étrange, alors que le gouvernement se fait de plus en plus pressant auprès des producteurs canadiens, les agriculteurs américains, surtout ceux qui cultivent la graine de soja, demandent déjà à leur gouvernement d'établir ce genre de programme afin de mettre un terme à l'exploitation de la part des grandes sociétés et des spéculateurs du marché des produits agricoles.

En fait, si les États–Unis considèrent que le programme canadien est une subvention, notre gouvernement n'a–t–il pas contesté les prêts de la Corporation de crédit des denrées ou ceux de la Corporation des subventions aux exportations? Je me demande si le gouvernement a obtenu l'assurance des États–Unis qu'ils mettraient immédiatement un terme à leurs programmes de subventions aux exportations qui font baisser le prix des céréales sur le marché international. Pourtant, il pousse ces mesures législatives qui occasionneront des difficultés supplémentaires aux Canadiens.

J'ai toute une série de lettres et de requêtes qui me viennent de diverses associations de producteurs partout au Canada. L'une d'elles, en date du 2 octobre, est signée par un groupe de syndicats des Prairies qui demandent au gouvernement d'abandonner ce projet de loi. Une autre

fait suite à une réunion qui s'est tenue à Winnipeg hier. Plusieurs associations agricoles demandent au gouvernement de laisser tomber ce projet de loi. Des organismes de producteurs d'un peu partout au Canada font des démarches et nous demandent de mettre un terme à cette folie et de laisser en place la mesure législative qui nous a bien servis au cours des années.

Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner suite au projet de Loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain de Prairies, parce qu'elle en rejette le principe, soit l'élimination des prêts sans intérêt consentis aux producteurs et aux organisations de producteurs».

Cette motion est appuyée par le député d'Algoma.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a reçu l'amendement et l'examinera pour en déterminer la recevabilité. J'informerai la Chambre plus tard de ma décision à cet égard.

• (1540)

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir pour moi que de prendre la parole à la Chambre pour débattre les grandes questions de l'heure, mais ce n'est certainement pas un plaisir pour moi que de devoir prendre la parole aujourd'hui pour discuter de ce qui se passe dans le secteur agricole à cause du projet de loi à l'étude.

Il semble que chaque fois que je prends la parole ici à titre de député de Prince Albert, j'ai une nouvelle raison de me souvenir de mon précédesseur, le regretté John George Diefenbaker. C'est lui qui, en 1957, a fait adopter la première mesure législative de ce genre après avoir constaté que nous en avions, de toute évidence, un besoin urgent. Cette initiative a été saluée unanimement par les habitants des Prairies. D'ailleurs, cette mesure était si populaire qu'aux élections de 1958, même les partisans habituels du CCF ont voté pour le Chef parce qu'il faisait beaucoup pour les agriculteurs des Prairies.

À mon avis, c'est un vrai scandale de voir que le gouvernement actuel, qui est formé par des membres de l'ancien parti de John Diefenbaker, font fi de tant de choses qu'il nous a léguées.

C'est doublement regrettable parce que ce sont les députés des Prairies et les agriculteurs qui siègent au sein du parti conservateur et qui se sont fait élire grâce à l'héritage que nous a laissé John Diefenbaker, ce sont ceux-là même qui ont en fait permis au Parti conservateur de survivre à ses années dans le désert. Maintenant que les conservateurs forment le gouvernement, voilà que du jour au lendemain, il est devenu de bon ton de laisser tomber les agriculteurs qui ont permis à ce parti de continuer d'exister à travers les années.

Je m'oppose à ce projet de loi pour bien des raisons, notamment parce que les agriculteurs pourraient certes se passer de l'obligation de contracter encore plus de dettes portant intérêt. J'ai écouté très attentivement, ou plutôt je me suis efforcé d'écouter très attentivement, ce que le ministre disait. Si j'ai bien compris, il avait trois raisons de présenter le projet de loi à ce moment-ci. Il a cité notamment l'urgence de verser des paiements anticipés aux agriculteurs. Cela est certes vrai. Les récoltes sont terminées pour la plupart dans bien des coins du pays. Elles le sont certainement chez nous. Les agriculteurs comptent sur cet argent, mais ne l'ont pas encore reçu. Tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales ont reçu des appels téléphoniques, des lettres et autres communications d'agriculteurs qui demandent quand leur seront versés les paiements anticipés.

Toutefois, il n'y a pas d'urgence véritable car, tant que ce projet de loi n'est pas adopté, l'ancienne loi demeure en vigueur. En fait, si le gouvernement avait vraiment voulu faire parvenir cet argent aux agriculteurs, il aurait fort bien pu le faire conformément à l'ancienne loi, comme beaucoup d'agriculteurs de tout le pays le lui ont demandé. Il n'y a donc aucune urgence, sauf celle qu'a imposée le gouvernement lorsqu'il a fait adopter cette mesure législative à ce moment-ci.

La deuxième raison invoquée par le ministre était, que je sache, le besoin de s'attaquer au déficit. Je voudrais demander au ministre si le cycle que constituent l'augmentation de la dette, les forclusions d'exploitations agricoles et le dépeuplement des campagnes n'entraîne pas un coût réel, notamment à la perte d'infrastructures et de taxes et la réinstallation de tous ces gens et la fourniture des biens et des services nécessaires, une fois qu'ils ont quitté leurs exploitations agricoles et se sont installés à la ville. Il y a un coût réel lié à ces facteurs dont trop souvent le gouvernement ne tient pas compte.

Troisièmement, lorsqu'on prend de telles décisions pour des motifs d'ordre financier, on doit sûrement en calculer soigneusement les coûts et les avantages. Les

chiffres cités par le député indiquent jusqu'à quel point ce programme a été rentable.

Par exemple, les chiffres produits par l'Ontario Corn Producers montrent que, en 1986, la valeur de ce programme pour les producteurs de maïs s'élevait à 2 044 826 $, alors qu'il n'en a coûté que 1 175 976 $ au Trésor. La situation était même beaucoup plus saisissante en 1987-1988, lorsque l'Ontario Corn Producers a réalisé un profit net de 16 000 796 $, comparativement à un coût de 1 121 000 $ pour le Trésor. C'est 15 fois plus. Chaque dollar investi par le gouvernement a rapporté aux agriculteurs un profit net de 15 $. Voilà sûrement l'une des meilleures dépenses que le gouvernement ait jamais faite. Du moins, je n'en ai jamais vu de meilleure.

Ma dernière observation au sujet du déficit, c'est que le ministre semble se contredire quand il affirme qu'il faut absolument recouvrer ces 27 millions de dollars, ajoutant du même souffle que le gouvernement a dépensé 6 milliards de dollars dans le secteur agricole au cours des quelques dernières années. Cette somme n'est sûrement pas un si fort pourcentage des 6 milliards qu'il faille à tout prix la récupérer, surtout dans le contexte actuel.

Le point central de toute cette affaire, c'est que, d'après le ministre, le fait que les agriculteurs devront payer des intérêts sur les paiements anticipés va leur permettre de prendre des décisions fondées sur les principes commerciaux. C'est une interprétation très limitée et très étroite de ce que sont les principes commerciaux. Elle dénote un manque total de compréhension du fonctionnement de tout le système de transport et de mise en marché des céréales au Canada. Il y a sûrement d'importants principes commerciaux qui régissent des activités comme la mise en marché ordonnée.

Il y a sûrement des principes commerciaux applicables à l'emmagasinage des céréales et à leur mise en marché pour contrebalancer les cycles des prix de façon que l'agriculteur puisse vendre son grain ou ses produits quand les prix sont élevés plutôt que quand les prix sont bas. Il y a sûrement des frais à payer si, du jour au lendemain, on détruit un système érigé au cours des cinquante dernières années et qu'on n'a rien pour le remplacer.

Laissez-moi vous donner plus de détails sur la façon dont tout cela fonctionne. Le résultat du programme de paiements anticipés, c'est que l'agriculteur peut vendre son grain dès qu'il l'a récolté. Une fois la récolte dans la grange, il pouvait obtenir une avance sans intérêt, comme s'il l'avait vendue. C'est très important parce que notre système de manutention des grains, du moins dans l'ouest du Canada, ne peut absorber que 40 p. 100 de la production des Prairies en même temps.

Le système dans l'ouest du Canada n'absorbe à la fois que 40 p. 100 de la récolte. Cela signifie que le système doit compléter entièrement 2,5 cycles par an pour acheminer tout le grain, et cela vaut, sauf erreur, pour d'autres régions du Canada. Dans ces conditions, contrairement à ce que le ministre a pu dire, les agriculteurs ne peuvent pas prendre de décisions en tenant compte uniquement du prix, car la capacité de transport est insuffisante.

Avec les années, nous avons mis en oeuvre un système très efficace qui fait l'envie des agriculteurs de tous les pays du monde. Je veux parler du système des contingents qui permet par exemple à la Commission canadienne du blé ou à la Commission du blé de l'Ontario de procéder à l'avance à des ventes et à connaître le volume des approvisionnements pour les faire entrer dans le système au moment où elles peuvent les expédier.

Il n'y a aucun avantage, financier ou autre, à ce que tous les grains produits dans une année entrent dans le système en même temps, car il faut alors en répartir le chargement à bord des trains, des élévateurs, et des navires. Quant à moi, je trouve qu'il est beaucoup plus avantageux commercialement d'obtenir les grains au moment où il est possible de les acheminer très rapidement en empruntant les élévateurs locaux, le réseau ferroviaire, les élévateurs terminaux et les navires.

Nous avons tenu à la Chambre maints débats—quand je dis nous, j'entends les autres députés, étant moi-même tout nouveau à la Chambre—sur la nécessité de mettre en oeuvre un système moderne efficace pour accroître notre capacité de transport très rapide les grains pour répondre à la demande. Ce projet de loi va effectivement réduire cette capacité.

Peut-être la situation serait-elle différente si nous prenions des mesures pour accroître notre capacité de transport du grain, ce qui n'est pas le cas. Depuis quinze ans, nous mettons l'accent sur la rapidité de l'acheminement à partir d'installations d'entreposage réduites. À l'époque où le gouvernement a présenté ce projet de loi pour la première fois, l'ensemble des élévateurs était en mesure de recevoir entre 50 et 55 p. 100 de tous les grains, mais ils ne peuvent plus maintenant en recevoir que 40 p. 100. Et encore ces 40 p. 100 diminuent-ils très rapidement par suite de la rationalisation des élévateurs et

l'abandon de certains tronçons ferroviaires, ce qui n'est pas sans rapport avec le problème actuel.

Au moment où il a réduit le programme des avances de fonds dans le cadre du dernier Budget, le gouvernement a également annulé tous les crédits consacrés au programme de remise en état des tronçons secondaires. Il y a dans ma circonscription de Prince-Albert—Churchill River deux tronçons, soit celui qui relie Shellbrook et Blaine Lake, et celui qui relie Henribourg et Paddockwood. Ils contribuent pour des millions de boisseaux de blé. Les exploitants d'élévateurs sont tout à fait disposés à acheminer le grain jusque dans les années 2 000, voire au-delà, car ces tronçons sont tout à fait rentables. Tout le monde supposait qu'étant donné que le gouvernement s'était engagé à maintenir le système jusqu'à dans les années 2 000, il en assurerait l'entretien.

• (1550)

On a reconstruit les plates-formes de ces lignes ferroviaires et on a installé du ballast et des traverses neuves. Il ne manquait plus que de l'acier résistant. Mais, avec les compressions budgétaires du gouvernement, il est maintenant impossible d'obtenir cet acier résistant de sorte que les agriculteurs risquent sous peu de perdre ce quota de trois millions de boisseaux.

Cette situation se répète dans toutes les Prairies, ce qui signifie que le système fonctionnera à moins de 40 p. 100 de sa capacité. Il y aura donc un besoin accru d'acheminer le grain de façon ordonnée pour tirer profit du nouveau système de roulement rapide des stocks que nous sommes en train de mettre sur pied.

Par ailleurs, cela compromet tout le système des contingents qui fonctionne si bien au Canada. Nous avons pu conserver une instance de commercialisation, la Commission canadienne du blé, qui, tout le monde en convient, a été beaucoup plus avantageuse pour les producteurs que n'importe quel autre système de manutention du grain au monde. C'est certainement l'opinion de la grande majorité des agriculteurs des Prairies.

Ce système de contingents sera compromis parce que les producteurs qui craindront de ne plus pouvoir expédier tout leur grain, ou obtenir des avances de fonds exemptées d'intérêt, vont exercer toutes sortes de pressions pour que tout leur grain soit expédié en même temps. Pourquoi la capacité insuffisante du réseau devrait-elle permettre à un agriculteur d'expédier son grain en septembre et de payer ainsi ses dépenses, alors que d'autres devront attendre à décembre, à mars ou à juin? Comme les agriculteurs ne pourront pas tous expédier leur grain en même temps mais qu'ils ont quand même besoin d'argent, ils exerceront de fortes pressions pour faire supprimer le contingentement sur lequel reposent nos systèmes de manutention et de transport du grain.

Ce qui me surprend également, c'est l'absence de consultations qui caractérise l'attitude du gouvernement face à l'agriculture. Comme je l'ai mentionné, ce sont les agriculteurs canadiens qui ont soutenu le parti d'en face durant ses années difficiles. Ils ont donc supposé que, lorsque le parti conservateur accéderait au pouvoir, ils auraient des amis au gouvernement et qu'ils seraient consultés en matière d'agriculture. Combien de fois a-t-on vu le contraire? Encore une fois cela ne s'est pas produit, parce que, comme l'a dit l'orateur précédent, on a fait des démarches dans toutes les régions du pays pour s'opposer très violemment à ce projet de loi.

Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, assurément un organe politique important dans les Prairies, a écrit au ministre d'État (Céréales) le 13 juillet dernier pour lui communiquer la recommendation adoptée à l'unanimité du comité consultatif de la Commission canadienne du blé au gouvernement fédéral, à savoir que pour la campagne agricole de 1989-1990 le programme d'avances en espèces fonctionne de la même manière que pour la campagne agricole 1988-1989.

En adoptant cette motion, le comité a fait remarquer qu'il voulait également reconnaître le fait que les facteurs économiques continuent de créer de graves difficultés financières à un grand nombre de producteurs de l'ouest du Canada. Je peux me porter garant de la véracité de ce fait. J'ai parlé à de nombreux agriculteurs dans ma circonscription et dans tout le nord de la Saskatchewan au cours des derniers mois et semaines.

Bien que les récoltes ne soient pas aussi mauvaises que l'année dernière parce qu'il a plu davantage, malgré une période de sécheresse et la qualité exécrable des céréales, il y a une grande quantité de blé fourrager dans le système, du blé qui ne vaut que la moitié que ce que les gens espéraient en obtenir. Non seulement la dette impayée des années précédentes subsiste, mais elle ne sera pas du tout remboursée cette année en raison de la très mauvaise qualité d'une grande partie du blé.

Le syndicat national des cultivateurs a écrit au milieu du mois d'août pour demander qu'on établisse d'urgence un programme d'avances en espèces pour la campagne agricole 1989–1990 étant donné que les agriculteurs ont besoin maintenant d'argent liquide pour payer leurs dettes.

Les syndicats du blé des Prairies estiment que ces changements vont compromettre la commercialisation et méthodique saper le pouvoir de la Commission canadienne du blé parce qu'il sera plus difficile de gérer les livraisons.

La *Manitoba's Keystone Agriculture Producers* a signalé une situation très particulière, à savoir que l'élimination des dispositions des deux lois exemptant les agriculteurs du versement des intérêts sera particulièrement onéreuse et pénible pour les céréaliculteurs et les producteurs d'oléagineux du Manitoba qui sont quasiment obligés d'expédier leurs produits par le port de Thunder Bay. Mais comme ce port est fermé l'hiver, contrairement aux ports de Vancouver et de Prince Rupert, de nombreux agriculteurs du Manitoba sont pratiquement incapables pendant les longs mois d'hiver de vendre leurs céréales. Par conséquent, ils ont très peu d'argent pour payer leurs factures et soutenir l'économie de leur localité.

Il y a certainement un bon nombre de ministériels qui représentent les agriculteurs du Manitoba. J'ose espérer qu'ils ont directement attiré l'attention du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État aux Céréales et aux Oléagineux qui, fait ironique à signaler, est lui-même un agriculteur du Manitoba. Il devrait donc bien connaître les répercussions de cette mesure législative sur le Manitoba.

Cependant, la lettre que j'ai trouvé la plus intéressante, datée du 2 août et arrivée par télécopieur, est adressée au premier ministre du Canada et se lit ainsi:

Monsieur le premier ministre,

Au cours d'une assemblée nationale tenue à Winnipeg ce matin, 19 organismes regroupant des producteurs de céréales et d'oléagineux ont demandé à l'unanimité que votre gouvernement retire le projet de loi C-36 et rétablisse les deux lois précédentes, qui prévoyaient des avances en espèces sans intérêt pour les récoltes produites au Canada.

À notre avis, le projet de loi C-36 ôtera toute valeur aux programmes d'avances en espèces.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Mazankowski, a entrepris un examen important de la politique agricole au Canada, dont la mise en marché constitue un aspect. Nous estimons que cet examen devrait porter également sur les programmes d'avances en espèces.

Il est urgent de rétablir les programmes d'avances en espèces de 1988–1989 et de permettre à la collectivité agricole de concevoir, de concert avec le ministre fédéral et par l'entremise du processus d'examen de la politique, des systèmes de mise en marché propres à assurer l'équité du régime.

Veuillez agréer, Monsieur le premier ministre, mes salutations distinguées.
Le président de l'assemblée,
Roy Cusitar

Ce qui est intéressant à propos de cette lettre, ce n'est pas tant ce qu'elle dit, mais qui l'a signée. Les gens qui ont suivi le débat sur l'agriculture au cours des années savent qu'il existe à certains égards un certain clivage, parmi les agriculteurs, entre ceux qui favorisent la gestion de l'offre, une forme de mise en commun, et ceux qui préfèrent une approche s'apparentant davantage à un marché libre et ouvert. Cette tension a été très manifeste dans des débats comme celui portant sur le tarif du Nid-de-Corbeau, par exemple.

Cette lettre est signée par des groupes comme Western Canadian Wheat Growers Association, Western Barley Growers Association, Alberta Pulse Growers, Focus on Inputs, Prairie Canola Growers Council, Manitoba Canola Growers Association, Saskatchewan Canola Growers Association, Alberta Soft Wheat Grain Association, l'Union des producteurs de grain, Flax Council of Canada, Atlantic Grains Council, Ontario Corn Producers Association, Manitoba Pulse Growers Association et Western Canada Pulse Growers Association.

Ceux qui suivent attentivement le débat auront tout de suite compris que la plupart des signataires sont de ceux qui ont de tout temps favorisé la libéralisation du marché en agriculture. Un grand nombre de ces groupes ont même appuyé les initiatives de libre-échange bien que des groupes, y compris les fédérations de l'agriculture et les pools, aient entretenu des doutes. La majorité des signataires étaient en faveur d'un accord de libre-échange et pensaient qu'il serait avantageux pour l'agriculture. Le gouvernement tourne ainsi le dos à ceux qui sont ses amis.

Un mot de l'effet sur chacun des agriculteurs. Un agriculteur emprunte généralement pour faire les semailles. Les coûts de production sont aujourd'hui tellement élevés que la grande majorité des agriculteurs doivent emprunter parce qu'ils n'ont pas l'argent pour payer le coût des travaux au printemps. Ce qui s'est toujours passé, c'est que, au temps de la récolte en automne, en septembre, octobre ou novembre, l'agriculteur pouvait se faire verser une avance sans intérêt, payer ses dettes et ne pas avoir d'intérêts à payer le reste de l'année. Il avait même de l'argent en main pour que la planification en vue du printemps suivant puisse recommencer.

En imposant des frais d'intérêt aux agriculteurs, ce projet de loi enlève tout attrait à cette option pour eux. Je comprends qu'il pourrait y avoir une modeste économie de 1 ou 2 p. 100 sur le taux d'intérêt.

• (1600)

Cependant, comme les taux d'intérêt sont actuellement à 13 ou 14 p. 100, en tenant compte de la TPS promise et de l'inflation accrue qu'elle entraînera très probablement, ainsi que de la politique de John Crow, qui continue à relever les taux chaque fois que l'inflation avance, nous pourrions facilement avoir des taux d'intérêt de l'ordre de 20 p. 100 dans un an ou deux. Par conséquent, les agriculteurs économiseront 1 ou 2 p. 100, mais les taux d'intérêt vont tout simplement les étouffer. S'il y a une chose dont les agriculteurs peuvent se passer, c'est bien d'un surcroît de dette portant intérêt.

Je voudrais consacrer quelques instants à ce que cela représente dans le contexte plus vaste de la politique agricole. Il est très frustrant, non seulement pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi pour les agriculteurs dans tout le pays et peut-être même pour certains des députés ministériels d'arrière-ban, de constater que le gouvernement n'est pas disposé à dire honnêtement ce qu'il a vraiment l'intention de faire dans le secteur agricole.

Au cours des quelques derniers mois, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui, pour moi, font partie d'un plan d'ensemble. Nous avons vu que l'avoine a été retirée de la Commission canadienne du blé. À première vue, il s'agissait d'une excellente affaire pour les agriculteurs. En réalité, les ventes d'avoine et les prix ont beaucoup baissé cette année par rapport aux années précédentes. Finalement, ce n'était donc pas une si bonne affaire.

Les gens ont été sceptiques dès le départ. En fait, 70 à 80 p. 100 des agriculteurs ont demandé au gouvernement de revenir sur sa décision et de laisser la Commission canadienne du blé s'occuper de l'avoine. Beaucoup d'amis du gouvernement, que j'ai rencontrés à des réunions, l'ont également fait dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur leur point de vue. Mais l'avoine a été retirée. L'impression qu'a laissée cette mesure, c'est que la Commission du blé n'était plus l'important instrument de la politique fédérale, la sacro-sainte institution agricole qu'elle était auparavant. Bien sûr, la suppression des paiements anticipés a fait beaucoup de tort.

Deuxièmement, il y a toute la question du libre-échange. Bien que le gouvernement ait affirmé avec force que le libre-échange n'entraverait pas le secteur agricole et n'aurait absolument aucune répercussion sur les offices de commercialisation, beaucoup de producteurs avaient des doutes à cet égard aussi. Parmi ce nombre, on compte sans doute l'ancien ministre de l'Agriculture et député d'Elgin qui, si l'on en croit la rumeur publique, aurait choisi de ne pas briguer de nouveau les suffrages des électeurs par crainte de ce qu'il adviendrait du régime de commercialisation ordonnée dans lequel il croyait beaucoup. Il y croyait, j'en suis convaincu. J'ai vécu dans cette partie du pays au début des années 70 et je sais que l'ancien ministre était un partisan inconditionnel de la commercialisation méthodique. À mon avis, il ne voulait pas être témoin de ce qui allait se produire.

On a dit que certaines des mesures prises depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, comme la décision du GATT sur la réglementation des importations de crème glacée et de yogourt et l'imposition de droits compensateurs sur nos exportations de porc, n'étaient pas des conséquences du libre-échange, mais qu'elles auraient été prises de toute façon. Au sens strict, c'est peut-être vrai. Toutefois, je me souviens très clairement des déclarations du premier ministre de la Saskatchewan, l'un des plus ardents défenseurs du libre-échange de même que la politique agricole du gouvernement actuel, lors de son passage dans Prince Albert. Il avait en effet dit aux agriculteurs que ces questions inquiétaient, que le libre-échange n'allait pas perturber le marché et que, même s'il ne pouvait donner des précisions, le régime des offices de commercialisation serait préservé, que l'accord favoriserait l'émergence d'un climat de bonne entente entre les deux partenaires, climat propice à l'élimination des mesures de harcèlement qui étaient alors en progression.

Ces promesses se sont révélées franchement illusoires. Non seulement le harcèlement n'a pas diminué, il a augmenté, comme le prouvent la décision très destructrice prise par le GATT en réponse à une initiative d'un

producteur de lait de New York et la récente décision sur le porc.

Nous avons été témoins aussi, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, de la disparition du système de la dualité des prix du blé. On nous a dit que nous serions dédommagés et je ne trouve nulle part dans les plans financiers du gouvernement pour l'avenir que cette promesse va être tenue.

Plus tard, cette semaine, nous débattrons encore le projet de loi auquel nous avons donné la deuxième lecture sous la clôture, le projet de loi sur la protection des obtentions végétales, un autre projet de loi qui rend tout le secteur de l'agriculture et tous les agriculteurs vulnérables aux menaces et aux contrôles des grandes sociétés.

Ensuite j'ai eu le plaisir, je suppose, d'assister dans ma ville de Prince-Albert à la conférence de presse où le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux ont annoncé leur nouvelle politique agricole. Ils ont prononcé quelques mots clés que tous ceux qui suivent les débats agricoles ont certainement entendus très clairement, à savoir que l'agriculture de l'avenir devait être premièrement, guidée par le marché et deuxièmement, autosuffisante. Il est très facile de trouver des mots qui, dans l'esprit du Canadien moyen, sont synonymes de progrès. Qui est contre les marchés? Certain le sont, j'imagine, mais personne n'est contre l'autosuffisance.

Ce que ces deux mots signifient dans le contexte des autres activités du gouvernement, c'est que le gouvernement est parfaitement prêt à abandonner le fondement historique de l'agriculture dans notre pays, l'exploitation familiale. Chaque initiative que le gouvernement prend dans le domaine de l'agriculture le confirme.

Je pense que les propriétaires d'exploitations familiales commencent à réaliser qu'on les abandonne, qu'on les oublie et que le gouvernement fait même tout ce qu'il peut pour accélérer la concentration de l'agriculture entre les mains des grandes sociétés et l'industrialisation du secteur agricole. Ce qui est vraiment frustrant, c'est que les agriculteurs ont toujours le sentiment de livrer un combat d'arrière-garde au gouvernement. Celui-ci dit que les exploitations agricoles familiales sont une chose sacrée et qu'il fait tout ce qu'il peut pour les aider, mais toutes les mesures qu'il prend vont à l'encontre de ce qu'il dit.

Cela devient très frustrant pour ces agriculteurs de livrer ce combat d'arrière-garde au gouvernement qui refuse de révéler ses véritables intentions. Je suis certain qu'il y a beaucoup de ministériels, particulièrement ceux qui viennent de régions agricoles, qui commencent à se rendre compte eux aussi, que ce que dit le gouvernement est fort différent de ce qu'il fait.

À cet égard, je veux montrer à la Chambre que cette frustration ne vient pas seulement de ce qu'on pourrait appeler l'aile gauche du mouvement agricole, ni de l'opposition officielle, ni du NPD. Cette frustration à l'égard de la politique agricole du gouvernement est ressentie de la même façon par les membres du Parti conservateur.

Je veux citer un article tiré du *Western Producer*, un très important journal agricole tiré à quelque 130 000 exemplaires. L'exemplaire que j'ai ici commence à être usé parce je l'ai montré à tous mes collègues des autres régions du Canada, spécialement à mes collègues des régions urbaines parce que, souvent, ils n'ont pas l'occasion de savoir ce que la presse agricole dit des programmes du gouvernement.

Cet article m'a paru très important parce qu'il constituait un compte rendu du congrès politique du Parti conservateur tenu un peu plus tôt, fin août, et dont les grands médias ont dit qu'il avait eu presque toutes les apparences d'un love-in, qu'il y avait eu très peu de différences d'opinions, que les congressistes étaient heureux, que les conservateurs envisageaient l'avenir avec optimisme car ils allaient faire perdurer la grande prospérité économique jusqu'au XXI^{e} siècle et que toutes sortes de bonnes choses allaient se produire, et que tous les délégués présents étaient très satisfaits de tout ce qu'ils avaient vu.

La manchette, tout d'abord, a attiré mon attention: «Les délégués ruraux font la queue au congrès du PC pour exposer leurs sujets de plainte.» L'article poursuivait:

> Les délégués ruraux au congrès national du Parti progressiste conservateur s'en sont pris la semaine dernière aux politiques agricoles conservatrices.
>
> Ils ont déclaré que malgré l'optimisme officiel et les fanfaronnades du gouvernement, les agriculteurs se trouvaient dans une mauvaise situation. La politique du gouvernement éloigne les électeurs ruraux des conservateurs, ont-ils averti.
>
> Il n'y a guère eu de paroles de louange à l'égard des réalisations du gouvernement ou de la nouvelle théologie de politique agricole, caractérisée par l'asservissement au marché et la réduction des subventions, que le ministre de l'Agriculture, Don Mazankowski, a élaborée et prêchée:

Tandis que Mazankowski écoutait, assis dans la salle, des délégués se succédèrent au micro pour dénoncer l'état de l'économie agricole.

Ils se sont plaints des prix, des taux d'intérêt élevés, de l'incertitude causée par la politique du gouvernement et des injustices du programme d'indemnisation des victimes de la sécheresse.

Russell Lakusta, de Wandering River, dans le nord-est de l'Alberta, a dit qu'il ne pouvait se permettre de céder son exploitation céréalière à son fils.

«Les agriculteurs sont bien mal en point», a-t-il dit. «Si nous n'obtenons pas d'aide fédérale, des taux d'intérêt moins élevés et ne réussissons pas à joindre les deux bouts. . .» Sa voix s'altéra et la phrase resta inachevée.

Plus tard, ce conservateur de longue date ajouta qu'il ne trouve pas le gouvernement particulièrement sensible aux difficultés de l'agriculteur, malgré des subventions sans précédent.

«Je persiste à croire que le gouvernement regrette de nous avoir distribué 3 milliards de dollars», a-t-il dit en entrevue. «Je ne sais pas pourquoi. Je pense que si ce n'avait été de la réélection de Grant Devine, nous n'aurions pas eu cet argent non plus.»

Peut-être faudrait-il ajouter qu'un milliard de plus serait très bien accueille dans l'économie des Prairies, mais vous pouvez parier jusqu'au dernier dollar de ces milliards que ce n'est pas cela qui ferait réélire Grant Devine.

L'agriculteur Bill Cole, de Ninette au Manitoba, s'est montré aussi catégorique.

Il était furieux de la disparition cette année du programme de paiements anticipés sans intérêt et de la façon dont l'indemnité-sécheresse a été versée. Il y avait des retards dans les versements, l'administration est trop lourde et dans beaucoup de cas on demande aux agriculteurs de rembourser des milliers de dollars déjà reçus à titre de paiements provisoires, disait-il au cours d'une interview.

Pour ce qui concerne sa ferme à lui, Cole a reçu un paiement provisoire de 7$ l'acre, puis, au lieu du versement supplémentaire qu'il attendait pour payer ses factures, il a reçu d'Ottawa un avis lui disant qu'il avait touché 0,50c. l'acre en trop. Il faut qu'il les rembourse.

Peut-être faudrait-il ajouter que la procédure d'appel est dans un véritable chaos. La structure qui a été créée s'en remet entièrement aux municipalités rurales qui n'ont pas du tout les moyens nécessaires pour suivre la marche de cette indemnité-sécheresse. Les maires et les conseillers municipaux reçoivent des appels au beau milieu de la nuit, les familles sont divisées parce qu'un frère qui a eu une récolte pas mauvaise du tout va recevoir un versement alors que l'autre frère n'a rien, est lessivé et doit abandonner. Cela cause toutes sortes de tiraillements dans les communautés rurales.

• (1610)

De toute façon, pour en revenir à ce que disait Cole:

«Ce programme c'est un fiasco», dit Cole qui appartient au bureau de l'organisation de circonscription du ministre des Céréales, Charlie Mayer.

C'est un des permanents de circonscription du ministre des Céréales et des Oléagineux lui-même. Il dit:

«J'ai dit à Charlie l'autre semaine en le regardant dans les yeux: Vous avez deux possibilités de réélection: une très mince et une autre nulle.»

Il n'a pas mâché ses mots. On ne peut pas y aller plus carrément.

D'autres délégués avaient d'autres sujets de plainte.

Un jeune agriculteur du Québec a dit qu'il faudrait que le gouvernement fasse plus pour aider les jeunes à rester dans l'agriculture.

Un producteur laitier ontarien a dit que la solution ce n'est pas de réduire la réglementation.

Un délégué de l'Île-du-Prince-Édouard a prévenu que l'effondrement des cours et l'inaction gouvernementale vont jeter beaucoup de fermes familiales dans les mains des multinationales de l'agro-alimentaire à intégration verticale.

Une infirmière du sud de la Saskatchewan a dit que la mauvaise situation et l'inaction gouvernementale poussent les agriculteurs à l'alcool, à la drogue et au suicide.

Permettez-moi de répéter qu'il ne s'agit pas là du produit de l'imagination de néo-démocrates échevelés. Il s'agit du rapport des délibérations du congrès conservateur. Ce sont des citations textuelles.

M. Cardiff: Qui a écrit cela?

M. Funk: Cela sort tout cru de la bouche de leurs propres délégués, et j'espère qu'il était là pour les entendre dire car je pense que c'est exactement ce qu'on dit d'un bout à l'autre de la collectivité agricole.

Sur ce, je rappelle que le projet de loi dont nous sommes saisis et en vertu duquel on exigera de l'intérêt sur les paiements anticipés fournit une nouvelle preuve des mesures gouvernementales concernant l'agriculture qu'on rejette d'un bout à l'autre du Canada parce qu'elles sont non seulement d'application peu pratiques, mais aussi tout à fait susceptibles d'aboutir à la ruine du secteur agricole canadien tel que nous le connaissons et de précipiter la disparition de l'institution la plus précieuse du Canada rural, soit l'exploitation agricole familiale.

Le gouvernement s'imagine peut-être, comme l'ont fait valoir certains analystes lors du congrès conservateur, qu'il n'a plus à s'inquiéter de la population agricole car il représente désormais les Canadiens bon chic bon genre qui vivent dans les banlieues. L'examen de la carte électorale du Canada révélera combien les circonscriptions rurales sont nombreuses. Le gouvernement ne pourra plus revenir au pouvoir sans députés des régions rurales.

Il s'imagine que les agriculteurs oublieront trois années. Eh bien, ces gens ont la mémoire bien plus longue et j'espère que le gouvernement leur prêtera une oreille attentive.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville (M^me^ Maheu)—La pauvreté—La position du gouvernement—Les gens vivant sous le seuil de la pauvreté; l'honorable député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher)—L'assurance-chômage—Les modifications proposées à la loi—Les conséquences des modifications projetées pour les chômeurs; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—Les transports—Les subventions à VIA Rail—Les compressions budgétaires touchant VIA Rail—Les avantages du transport ferroviaire du point de vue environnemental.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plus tôt aujourd'hui, le député de Lambton—Middlesex a présenté ce que nous appelons un amendement motivé qui, pour les gens qui nous écoutent, a peut-être besoin d'explications. C'est un amendement qui supprime tous les mots de la question principale, après «que», et les remplace par d'autres.

La présidence a examiné l'amendement proposé par le député et l'a jugé irrecevable. Comme le dit le commentaire 745(4) de Beauchesne:

> L'amendement qui ne constituerait qu'une négation pure et simple du principe du projet de loi. . .

. . .ne serait pas recevable.

Le secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je voudrais, par votre intermédiaire, faire remarquer quelque chose au précédent intervenant, le député de Prince Albert. Il a parlé du manque de soutien de ce gouvernement pour les agriculteurs. Je tiens à faire remarquer que le ministre a dit que nous les avions soutenus amplement et. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être intervenir dans le débat, mais ce n'est pas le moment. Reprenons le débat, le député d'Algoma.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, il est curieux que le secrétaire parlementaire et le ministre soient tellement sur la défensive à propos de ce projet de loi. Ils savent bien que leur appui est quasi nul. Même les conservateurs les plus endurcis de ce pays n'appuient pas leur projet de loi. Hier, 19 grandes organisations agricoles ou groupes de denrées du Canada se sont réunis à Winnipeg et, à l'issue de la réunion, ont envoyé au premier ministre une pétition lui demandant de retirer ce projet de loi. J'avais fait la même chose il y a environ une semaine et, surprise, le ministre de l'Agriculture avait retiré le projet de loi C-32. Malheureusement, le C-36 n'est pas mieux en ce qui concerne les avances en espèces sans intérêt.

Il est difficile d'imaginer que les conservateurs puissent présenter un tel projet de loi. En 1984, pendant la campagne, ils avaient promis qu'ils doubleraient le programme des paiements anticipés et c'est ce qu'ils ont fait, puisqu'ils sont passés de 15 000 à 30 000 $. Nous avons soutenu cette initiative. Mais quand les conservateurs ont déposé le budget cette année, ils ont émasculé le programme d'avances de fonds qui est maintenant pratiquement inutile sans les dispositions sur les prêts sans intérêt. Il est utile pour quelqu'un dont la récolte vaut un demi-million de dollars puisqu'il gagne 0,5 p. 100 sur ce montant à cause de l'importance des sommes prévues ou pour quelqu'un complètement démuni qui ne peut trouver du crédit nulle part ailleurs.

Toutes les associations d'agriculteurs du pays sont unanimes à dénoncer ce programme. Je voudrais prendre quelques instants pour expliquer pourquoi elles s'y opposent. C'est le cas indiscutablement de la Fédération canadienne de l'agriculture, l'organisme-cadre qui regroupe la plupart des associations d'agriculteurs dont toute la gamme des producteurs laitiers, fruitiers et maraîchers, des syndicats, l'UPA, des groupes d'agriculteurs de l'Atlantique, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération de l'agriculture de l'Atlantique.

C'est le cas également du Syndicat national des cultivateurs. Au demeurant, voici ce qu'a dit le groupe à l'origine de la résolution hier et de la pétition dans une lettre qu'il a fait parvenir au premier ministre.

> Lors d'une réunion nationale qui a eu lieu ce matin à Winnipeg, 19 associations de producteurs de grain et d'oléagineux du Canada ont demandé, à l'unanimité, au gouvernement de retirer le projet de loi C-36 et de rétablir les deux lois précédentes qui prévoient des avances de fonds sans intérêt pour les cultures pratiquées au Canada.

Et ces associations terminent cette lettre sur la conclusion suivante qui ne manque pas d'intérêt:

> Il faut rétablir, de toute urgence, le Programme d'avances en espèces de 1988-1989 et permettre à la communauté agricole d'arrêter avec le ministre fédéral, dans le cadre des modalités de révision de la politique, des systèmes de commercialisation à la fois concurrentiels et équitables.

Et c'est signé par le représentant de l'Union des producteurs de grain, à Winnipeg, M. Roy Cusitar.

• (1620)

Cette position est appuyée par tous les groupes suivants: l'Ontario Soybean Growers, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, la Western Canadian Wheat Growers Association, les Western Barley Growers, l'Alberta Pulse Growers Association, Focus on Inputs, les Keystone Agricultural Producers, le Prairie Canola Growers Council, la Manitoba Canola Growers Association, la Saskatchewan Canola Growers Association, l'Alberta Soft Wheat Grain Association, l'Union des producteurs de grain, le Flax Council of Canada, l'Atlantic Grains Council, l'Ontario Corn Producers Association, la Manitoba Pulse Growers et le Western Canadian Pulse Growers.

L'opposition au projet de loi fait l'unanimité et nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement s'obstine à vouloir aller de l'avant. Il est inconcevable qu'il continue l'étude du projet de loi. Tous s'y opposent. Le vice-premier ministre a parlé de la loi d'autorisation nécessaire.

Tout ce que le gouvernement du Canada a à faire, c'est de se conformer à la loi. Ce n'est pas ce qu'il fait maintenant. Selon la loi actuelle, le gouvernement doit mettre des fonds à la disposition de la Commission canadienne du blé et des autres groupes s'occupant de la commercialisation et veiller à leurs intérêts. Ce n'est pas ce qu'il fait. Je demande au gouvernement de retirer le projet de loi, ou de le laisser mourir au *Feuilleton* et de se conformer à la loi canadienne qui prévoit des avances de fonds libres d'intérêt.

Le vice-premier ministre a dit que les agriculteurs devaient assumer leur juste part des compressions dans les programmes gouvernementaux. Leur contribution est excessive. Le triste dernier budget prévoit des hausses de taxes et des réductions de services totalisant de 5 milliards de dollars cette année et 9 milliards l'an prochain. Avec l'entrée en vigueur de la TPS l'année suivante, c'est 5,5 milliards de dollars de plus que le gouvernement ira chercher. Mais ce sont là les chiffres du gouvernement. Il pourrait s'agir de 9 ou 10 milliards de dollars, mais en tout cas, ce sera au moins 5,5 milliards de dollars s'ils mettent ce programme en oeuvre.

Dans le cadre de ce programme, au printemps dernier, le gouvernement a réduit les crédits consacrés à l'assurance-récolte de 200 millions de dollars et ceux destinés au transport des céréales et de la farine, de 60 millions de dollars. En outre, les sommes consacrées aux programmes de remise en état des embranchements ont été réduites de 48 millions de dollars et celles affectées aux programmes de paiements anticipés pour les récoltes, et le grain, de 54 millions de dollars. Cela représente 27 millions de dollars par année.

La plupart de ces compressions signifient une réduction des services et des programmes offerts aux agriculteurs, mais pratiquement aucun programme, selon moi, n'a l'effet multiplicateur du programme de paiements anticipés pour les récoltes et le grain. Je voudrais y revenir tout à l'heure.

Pour répondre au vice-premier ministre et au ministre de l'Agriculture qui affirment que les agriculteurs doivent eux aussi faire des sacrifices, penchons-nous sur les autres programmes et services dans lesquels on a sabré. Les crédits consacrés au programme de stimulation des exportations laitières, au programme de prêts basés sur les prix du marché et à la Commission canadienne du blé ont été réduits de 12 millions de dollars, 15 millions de dollars et 10 millions de dollars respectivement. Ainsi, les agriculteurs, même s'ils ne sont pas massacrés dans ce cas-ci l'ont été pour ce qui est de tout un éventail d'autres programmes et ce, pour une somme de 400 millions de dollars, au total sans tenir compte des 100 millions de dollars qu'ils vont devoir payer en frais d'exploitation au titre des taxes de vente et d'accise appliquées sur le pétrole et le gaz. Les agriculteurs subissent donc certes leur bonne part de compressions gouvernementales.

Alors qu'on se penche sur tous les secteurs de l'agriculture canadienne qui vont être durement touchés par ce projet de loi, on retrouve les organismes que j'ai mentionnés cet après-midi comme la Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat national des cultivateurs et le

groupe consultatif de la Commission canadienne du blé. Il s'agit d'un groupe élu par les agriculteurs des prairies qui conseille la Commission à ce sujet. C'est la commission qui met en oeuvre le programme en question dans l'ouest du pays. Ces groupes s'y opposent, à l'instar de la Saskatchewan Canola Growers Association, de l'Ontario Corn Producers Association, de la Manitoba Corn Producers Association et le reste.

Cet après-midi, le vice-premier ministre a laissé entendre que le programme pourrait avoir une certaine valeur, ou pourrait continuer d'être appliqué. Ce n'est pas le cas, en fait, car ce programme, au moins dans l'est du pays, est appliqué par des associations agricoles comme l'Ontario Corn Producers Association. Or, cette association m'a fait savoir que lors de sa réunion du conseil d'administration de la semaine dernière, on a discuté du nombre d'agriculteurs qui profiteraient du programme dont parle le vice-premier ministre. Dans le passé, ce programme a bénéficié à 1 200 producteurs de maïs environ. Les intéressés se sont demandé s'il y en aura 50 qui se prévaudront du programme, car une fois les frais d'administration et autres payés, le programme ne présentera probablement aucun avantage pour les gens dont la cote de solvabilité est excellente.

Il est donc fort douteux que nombre d'associations qui ont administré le programme au profit des propriétaires exploitants se donnent même la peine de participer au programme. Diverses organisations ont souligné tout le mal que va faire ce programme. D'abord, les coûts sont relativement minimes comparés aux avantages. C'est un programme relativement peu coûteux comparé à nombre de programmes gouvernementaux qui, comme l'a dit le vice-premier ministre, coûtent des milliards et des milliards de dollars. C'est donc un programme relativement peu coûteux pour une commercialisation efficace des produits agricoles canadiens, ce qui demeure certes son premier but. Il faut songer non seulement au montant de l'aide accordée, mais aussi à l'incidence sur le prix, le financement et le soutien du produit à un moment donné.

Sans ce programme, les agriculteurs qui ont besoin d'argent auront tendance à commercialiser leurs produits dès la fin des récoltes. Grâce à ce programme, ils peuvent repousser la mise en marché de leurs produits des mois d'octobre et de novembre aux mois de l'hiver et du printemps. Cela a une incidence bénéfique. En effet, le prix demeure stable non seulement au cours de l'automne mais encore au printemps. Au bout du compte, le consommateur en bénéficie autant que l'agriculteur. On n'assiste pas à un engorgement du marché à l'automne, lorsqu'il y a un excédent du produit, ni à une pénurie au printemps. Il en résulte un nivellement de l'offre.

Si ce projet de loi est rejeté, les agriculteurs des Prairies vont s'empresser de livrer leurs produits à l'automne, abusant d'un système de manutention des grains qui ne peut pas fonctionner rondement sans ce programme.

• (1630)

Ce programme ne fausse pas le jeu commercial. Il n'augmente pas la production. Il prévoit simplement un régime de commercialisation plus méthodique. Il ne stimule pas la production. Sans l'assentiment des producteurs des principales denrées, et certainement sans celui des producteurs laitiers, le gouvernement a unilatéralement signé un accord au GATT visant à ne pas augmenter ses programmes de soutien. En un tour de main, il a coupé entre 20 et 25 millions de dollars dans les programmes de soutien à l'industrie laitière et a augmenté le prix du lait de 41c. l'hectolitre, ce qui équivaut à un montant inférieur aux coupes prévues dans le budget.

Nulle part dans l'accord du GATT d'avril dernier ce programme ne prévoit-il de réduire les programmes de soutien. Par contre, cette mesure du gouvernement aboutit à une réduction.

Je pense que l'autre problème qui se pose lorsque nous examinons l'éventail des programmes du gouvernement qui ont été éliminés dans le Budget, c'est que bon nombre de ceux que le gouvernement a fait disparaître, entre autres le programme d'aide aux agriculteurs qui représentait environ 500 millions de dollars répartis sur quelques années, sont des programmes considérés dans l'Accord de libre-échange comme des subventions. L'Accord de libre-échange prévoit des négociations au cours des cinq à sept prochaines années pour définir ce qu'est une subvention, une subvention acceptable qui ne puisse être frappée par des droits compensateurs ou des droits antidumping. Quand on examine le budget, on voit que le gouvernement n'hésite pas à balayer les subventions, alors que les Américains, avec lesquels il n'a pas encore commencé à négocier sérieusement, ne touchent à aucune de leurs subventions. Ils ne suppriment pas leurs paiements anticipés ou leurs programmes d'allègement des intérêts sur les emprunts. Pourquoi le faisons-nous?

Nous semblons tout faire unilatéralement pour nuire à nos agriculteurs et affaiblir notre position à la veille des négociations commerciales que nous devrons entreprendre avec les Américains.

J'ai parlé tout à l'heure des bienfaits de ce programme qui permet de ne pas vendre toute la production au temps de la récolte mais d'échelonner les ventes, de régulariser le marché sur une période de temps. J'ai trouvé intéressant l'opinion des Ontario Corn Producers sur les coûts-avantages du programme sur le prix du maïs. Ils ont calculé le prix du maïs pendant la saison de la récolte, en octobre et novembre, et l'ont comparé au prix de vente pendant les mois de l'hiver, du printemps et de l'été.

Il est très intéressant de noter que, en 1987-1988 seulement, la dernière année pour laquelle ils avaient les chiffres sur ce que le programme de paiement anticipé a coûté au gouvernement et sur ses avantages pour les producteurs de maïs, le rapport coûts-avantages a été d'environ 15 pour 1. Ce n'est pas si mal. Même le secrétaire parlementaire qui est l'un des meilleurs producteurs de haricots blancs et qui sait comment calculer les bénéfices doit admettre qu'un rapport de 15 pour 1 est excellent.

On calcule que la dernière année pour laquelle on a des chiffres, 1987-1988, le programme de paiement anticipé a coûté en intérêts au gouvernement 1,1 million de dollars. La différence entre ce qu'a été le prix pendant les mois d'hiver, de printemps et d'été et ce qu'il aurait été si tout le monde avait vendu sa récolte en octobre et novembre a été de 16 millions, soit 15 fois plus.

Les conservateurs eux-mêmes doivent pouvoir calculer que c'est une bonne affaire pour l'industrie. C'est une façon de la stabiliser. Les prix ne sont pas excessivement bas en octobre et novembre et excessivement élevés au printemps parce que tout le monde a vendu à l'automne. On constate que pour cet important groupe de producteurs qui ne représente cependant qu'une partie de l'ensemble des agriculteurs du Canada, les avantages sont énormes.

Pour toute la gamme de produits, qu'il s'agisse des fruits et légumes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec ou du Canada de l'Atlantique, ou encore du soya ou du grain des Prairies, on apporte à l'agriculture une stabilité hautement souhaitable. Il est certain qu'il est également souhaitable de soutenir en même temps les prix.

Je ne saurais répéter assez au gouvernement de retirer le projet de loi C-36. Il fait du tort au pays. Ce projet est mauvais pour l'établissement des prix agricoles. Il est mauvais pour les agriculteurs canadiens et pour l'agriculture.

Je voudrais proposer, avec l'appui du député de Lambton—Middlesex, un amendement à la motion à l'étude aujourd'hui:

> Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu pour la deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'ai remarqué que les statistiques montrent que 3 644 agriculteurs de l'Ontario ont reçu des paiements anticipés en 1987-1988, et une grande partie d'entre eux étaient des producteurs de soja, de tabac et de maïs.

Je voudrais poser la question suivante au député: son avis, quelle proportion de ces agriculteurs qui ont bénéficié du programme en 1987-1988 trouveraient que cette procédure ou ce programme est encore très valable compte tenu du nouveau projet de loi? C'est ma première question.

J'ai une deuxième question qui ressemble beaucoup à la première. Le nouveau projet de loi autorise 250 000 $ au lieu du niveau habituel d'emprunt qui était autorisé auparavant. Je me demande également combien de ces 3 644 agriculteurs qui ont bénéficié du programme auraient une raison de dépasser le niveau actuel.

M. Foster: Madame la Présidente, je sais gré au député de sa question. Il s'intéresse énormément aux questions agricoles et les a beaucoup étudiées au sein du Comité de l'agriculture de la Chambre des communes.

Je présume que la réponse à sa question concernant les producteurs de tabac, de soja et de maïs serait analogue à l'estimation faite par le conseil d'administration de l'Ontario Corn Producers Association. Le conseil estime que, sur les 1 200 agriculteurs qui se sont prévalus du programme par le passé, au plus 50 sont susceptibles de le faire à l'avenir. Je ne connais pas le pourcentage exact que cela représente, mais moins de 5 p. 100 des gens l'utiliseraient à l'avenir, car il est rétabli de façon à ce que l'agriculteur paie les intérêts.

• (1640)

Le gouvernement détruit le programme avec ce projet de loi. Il peut trouver toutes sortes de justifications pour dire que les agriculteurs doivent porter le poids de ses compressions budgétaires, mais vous ne pensez tout de même pas que l'Ontario Corn Producers Association va mettre en oeuvre un programme comme celui-là pour 50

producteurs, alors que par le passé, elle en comptait environ 1 200. Les frais d'administration et les frais généraux augmentent de façon disproportionnée lorsqu'on fait affaire avec un très petit nombre de producteurs par opposition à un grand groupe.

La deuxième question porte sur la limite de 250 000 dollars. La limite actuelle est fixée à 30 000, 60 000 ou 90 000 dollars, selon le nombre d'associés que compte l'exploitation agricole. À mon avis, la limite de 250 000 dollars ce n'est rien d'autre qu'un écran de fumée. Il y a deux explications possibles. Comme le député s'en souviendra, le premier projet de loi C-32 était bâclé et ils étaient si gênés qu'ils ont dû le retirer parce que la garantie d'emprunt qu'il prévoyait ne couvrait pas les intérêts. Ils ont dû déployer un écran de fumée pour cacher leur gêne et ils ont porté la limite à 250 000 dollars. À mon avis, c'est cela la raison.

En tout cas, très peu d'agriculteurs s'en prévaudront, s'il y en a. Je pense que le montant ne se rapprochera jamais de l'ancienne limite qui était d'environ 17 p. 100 dans l'Ouest et de 25 p. 100 dans l'Est. De toute façon, elle est probablement destinée à aider quelques bons partisans conservateurs qui pourront bénéficier du gain marginal qu'ils feront sur l'intérêt. Mais en ce qui concerne le large éventail des agriculteurs moyens, elle n'en aidera pratiquement aucun parce que seulement 50 p. 100 du grain ou du produit ensilé sont couverts. Je ne connais pas beaucoup d'agriculteurs qui auront pour un demi million de dollars de grain ou d'un autre produit dans leur silo. À mon avis, cette disposition n'aidera pratiquement personne.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je voudrais demander au député d'Algoma s'il nous dit qu'il préfère que le niveau reste à 30 000, 60 000 et 90 000 dollars. Il semble d'après ses remarques, qu'il demande qu'on garde le même niveau. Est-ce bien ce qu'il dit?

M. Foster: Madame la Présidente, je répondais au député de Saskatoon—Humboldt qui me demandait combien de personnes utiliseraient cette limite, à mon avis. Je pense qu'il n'y en aurait pas beaucoup. Ce que nous demandons—je tiens à ce que ce soit bien clair—et ce que demandent presque tous les principaux organismes agricoles du pays, c'est que le gouvernement garde la loi actuellement existante en vigueur, qu'il la respecte et distribue l'argent à ces organismes agricoles.

Le gouvernement devrait se conformer à la loi et fournir à ces organismes les fonds auxquels ils ont droit aux termes de la Loi existante sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Voilà ce que je demande de faire au secrétaire parlementaire et au gouvernement. S'ils prêtent attention aux 19 organismes agricoles qui ont adressé hier une pétition au premier ministre après la réunion de Winnipeg, c'est ce qu'ils feront.

M. Ferguson: Madame la Présidente, je voudrais simplement poser une question à mon collègue. Je viens de recevoir un message m'apprenant que la CIL Agriculture Lambton Works de Cartwright, en Ontario, mettait à pied 150 employés dans toute son organisation. Est-ce que la mesure à l'étude, si la Chambre l'adopte dans sa forme actuelle, aura sur l'économie agricole davantage de répercussions comme en témoignent en l'occurrence ces mises à pied? Ou résultent-elles directement de l'Accord de libre-échange?

M. Foster: Madame la Présidente, il faudrait que je m'en remette au député de Lambton—Middlesex parce que je ne connais pas les circonstances de ce licenciement.

Ce que je sais en tout cas, comme les producteurs de maïs l'ont prouvé par les données qu'ils ont fournies au secrétaire parlementaire et à tous les députés ruraux de la Chambre, c'est que le programme apporte des avantages qui dépassent largement le prix qu'il coûte à l'État. Vous dites que le prix du maïs est relevé de 15 fois ce que le programme coûte à l'État. Il fournit une base stable pour la mise en marché. Il apporte des rentrées au moment où le profit est réduit.

Il est bien évident que ce projet de loi va nuire carrément à ce secteur, ce dont a parlé le député de Lambton—Middlesex, mais aussi aux agriculteurs de l'ensemble du pays. Un montant très faible apporte des avantages énormes aux producteurs de tout le pays. Je pense en particulier à ceux qui ont du blé nº 3 et du blé nº 4 dans l'ouest du Canada, à cause de la pluie qui est tombée à l'époque des récoltes en certains endroits. Beaucoup d'entre eux ne pourront pas livrer ce grain aux silos parce qu'il y en a de trop, du moins au départ.

Ils ne pourront pas toucher un versement anticipé parce que les critères de viabilité financière vont leur être appliqués avant qu'ils puissent obtenir un prêt au titre de

ce programme. De toute façon, ils n'obtiennent rien parce qu'ils vont devoir verser des intérêts et que le gouvernement retire son appui à ces producteurs qui sont déjà en difficulté parce qu'ils ont une récolte de mauvaise qualité.

M. Milliken: Madame la Présidente, un des principes de la Constitution de notre pays c'est la responsabilité devant le Parlement, du fait que le gouvernement est responsable devant la Chambre des communes. Nous sommes en train de discuter un projet de loi gouvernemental et sur 38 ministres il n'y en a pas un seul en Chambre. Je proteste. Je trouve que c'est faire preuve de mépris à l'endroit du Parlement. Il devrait y avoir au moins un des 38 ministres ici, à la Chambre, pour écouter cet important débat sur un projet de loi public.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je comprends que le député voulait passer un message, et il l'a fait. Il sait cependant fort bien que personne ne doit faire mention à la Chambre de la présence ou de l'absence d'un ministre ou d'un député. Le député a passé son message. Il connaît aussi les coutumes de la Chambre.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, quelle joie de vous voir, comme d'habitude, exercer vos fonctions de façon si compétente, je dirais même si impeccable. Je suis heureux de prendre part aujourd'hui à ce débat à la Chambre des communes. Je tiens à signaler la présence du ministre de l'Énergie, le principal ministre représentant ma province au sein du Cabinet. J'espère qu'il restera pour assister au débat de cet après-midi. On ne sait jamais, il pourrait peut-être apprendre quelque chose, mais je n'y compterai pas trop.

La circonscription de Winnipeg—St. James, que je représente, est presque urbaine à 100 p. 100. Même si on n'y trouve que quelques exploitations agricoles, que je pourrais probablement compter sur les doigts de la main, je peux dire que je m'inquiète beaucoup du sort des agriculteurs manitobains et de tous les agriculteurs canadiens. Je suis fier de dire que je suis né et que j'ai été élevé dans une exploitation agricole près de la belle municipalité de Glenboro, au Manitoba, située à un peu plus de 100 milles à l'ouest de Steinbach, ville natale du ministre. Cette ville est plus célèbre pour ses voitures.

Je suis inquiet de l'avenir des exploitations agricoles canadiennes. Je ne voudrais certainement pas les voir disparaître. À mon avis, les agriculteurs forment encore le pivot du pays et de l'économie. Après tout, la nation qui n'arrive pas à s'alimenter ne peut assurément pas survivre très longtemps.

• (1650)

Aujourd'hui, nous parlerons du système des paiements anticipés versés aux agriculteurs en échange du grain entreposé sur leur exploitation. Comme l'ont déjà fait valoir d'autres intervenants avant moi, ce système est en vigueur depuis une trentaine d'années.

Pratiquement n'importe quel agriculteur au Canada vous dira que le système des paiements anticipés a connu un succès sans borne. Soudainement—je dirais même précipitamment, un peu plus tôt au cours de l'année—le gouvernement a suspendu le programme. Bien entendu, en vertu de ce projet de loi, le C-32, il rétablit les paiements anticipés en en omettant cependant une caractéristique cruciale et extrêmement importante. Il s'agit de la partie sans intérêt du programme.

Évidemment, les agriculteurs en ont été estomaqués et ils ne savent plus à quoi s'en tenir depuis que la mesure a été annoncée dans le budget présenté le printemps dernier. Pourquoi cette décision soudaine? C'est ce que voudraient bien savoir les agriculteurs qui ne souhaitaient assurément pas que le gouvernement mette un terme à ces paiements anticipés pour lesquels ils n'avaient jamais été tenus de verser des intérêts. Ils ne l'ont pas réclamé. Le gouvernement l'a tout de même fait, apparemment sans consulter qui que ce soit, ou en consultant très peu de gens, ce qui en étonne beaucoup.

Le vice-premier ministre est originaire de l'Alberta. Je crois savoir qu'il représente une circonscription essentiellement rurale où vivent toutes sortes d'agriculteurs. Il est le ministre de l'Agriculture. Et pourtant, il a pris cette décision. Il a été assurément le joueur de pointe dans cette affaire. Les agriculteurs canadiens en ont été non seulement étonnés, mais abasourdis. D'une certaine façon, on a plutôt procédé avec arrogance.

Je savais que je prendrais la parole au sujet de ce projet de loi et j'ai donc essayé de rejoindre un fermier de mes amis qui habite dans ma circonscription, même si son exploitation est à quelque 100 milles à l'extérieur. C'est environ 100 milles à l'ouest de Winnipeg. La conversation que j'ai eue avec lui est révélatrice. Dès le début il a bien précisé—et je suis sûr qu'il n'est pas le seul à penser ainsi—qu'il ne cherchait ni assistance ni subventions. Il ne veut absolument pas dépendre du gouvernement. Il est très, très curieux de savoir ce que fait le gouvernement parce qu'il ne semble pas en saisir le sens.

Cet exercice fait-il partie d'un plan plus vaste, abandonner la portion sans intérêt du programme? Est-ce une nouvelle philosophie? Est-ce un sous-produit de l'accord de libre-échange? Après tout, nous avons déjà entendu des termes comme harmonisation, conditions semblables ou négociation des subventions. C'est une subvention. Le gouvernement cherche à éliminer ce genre de subvention et d'autres, avant les négociations.

C'est un gouvernement très curieux. Il semble abandonner avant même que le jeu ait commencé. Ou, comme le disait mon ami agriculteur, si cela ne fait pas partie d'un plan plus vaste, si cela n'entre pas dans une nouvelle philosophie, alors est-ce simplement une autre mesure d'austérité? Si c'est cela, pourquoi s'en prendre aux agriculteurs pour réaliser ces économies? Si le gouvernement veut réellement économiser, s'il veut véritablement éliminer le gaspillage, pourquoi choisir les agriculteurs? Pourquoi démanteler un programme qui a été si utile, si efficace, qui aide les agriculteurs de ce pays depuis trois décennies? Pourquoi avoir choisi ce programme-là?

Si le gouvernement veut économiser de l'argent et éliminer du gaspillage, j'ai toutes sortes de suggestions à lui faire. Plus tôt, nous avons entendu le ministre du Revenu national nous dire qu'il pourrait embaucher jusqu'à 4000 percepteurs pour la TPS si elle est adoptée.

Une voix: Honteux.

Une voix: Une police fiscale.

M. Harvard: C'est cela, une police fiscale, des gabelous. Cette seule mesure coûtera aux Canadiens combien: 200 millions?

Une voix: Au moins.

M. Harvard: Au moins, et peut-être même plus. Ce n'est là qu'un exemple. Il y en a bien d'autres.

Combien d'argent le gouvernement, qui dit vouloir économiser, a-t-il dépensé, afin de défendre son budget mal conçu du printemps dernier? La dernière fois que je me suis renseigné sur la question, madame la Présidente, on était rendu à 2,7 millions de dollars environ. Pourquoi s'en prendre aux agriculteurs? Pourquoi dépenser tout cet argent dans la promotion d'un budget, alors qu'on veut épargner de l'argent?

Nos vis-à-vis ont dépensé déjà des centaines de milliers de dollars en annonces publicitaires sur la taxe sur les produits et services, taxe qui n'a même pas encore fait l'objet d'un débat officiel dans cette enceinte. Les parlementaires n'ont autorisé jusqu'à maintenant aucun crédit à cette fin.

Plus tôt ce printemps, nous avons entendu parler de dépenses faramineuses au cabinet de certains ministres. Encore aujourd'hui, j'ai appris que nos vis-à-vis prévoyaient consacrer plus d'un demi-million de dollars à un tableau d'information électronique à la gare de VIA Rail, à Montréal. Cependant, ils vont devoir maintenant annuler la dépense en question, du fait des compressions à VIA Rail et cela va coûter 233 000 $ aux Canadiens, qui vont devoir payer cette somme pour une chose dont ils ne profiteront jamais en définitive.

C'est là le type de gouvernement qui nous dirige. Pourtant, il va s'en prendre aux agriculteurs canadiens, le pivot de notre pays, afin d'épargner combien, 27 millions de dollars? Le gouvernement a d'étranges priorités.

Penchons-nous sur la proposition précise qui est faite. Elle mettrait un terme aux paiements anticipés sans intérêt. On a déjà fait remarquer à la Chambre que les représentants de 19 associations de producteurs se sont rencontrés, hier, à Winnipeg, et ont exhorté le premier ministre à retirer ce projet de loi. Le gouvernement prête-t-il l'oreille aux doléances des intéressés? Je ne le crois pas. Voyons ce qu'une ou deux seulement de ces organisations pensent de la partie libre d'intérêt des paiements anticipés. Elles expriment, à mon avis, un point de vue direct, concis et valable à ce sujet.

Si vous le permettez, madame la Présidente, je tiens à citer officiellement ici ce que la Fédération canadienne de l'agriculture a à dire là-dessus. Voici:

> La partie libre d'intérêt prévue par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies est d'importance vitale pour les agriculteurs canadiens. L'intérêt imposé sur les avances de fonds accroît les coûts des agriculteurs et, avec la hausse des frais d'administration du gouvernement, fait que les paiements anticipés seront aussi coûteux que les prêts ordinaires consentis par les institutions financières.

Ce n'est pas moi qui parle ni aucun autre député libéral, mais bien la Fédération canadienne de l'agriculture. Celle-ci poursuit:

> Les programmes modifiés ne seraient aucunement avantageux pour les producteurs et leur utilité serait en fait grandement compromise.

C'est bien clair. Il est impossible de ne pas saisir le sens de cette déclaration, qui se poursuit comme ceci:

> La partie libre d'intérêt prévue dans les deux lois encourage la régularisation du marché. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies prévoit le versement aux agriculteurs des liquidités dont ils ont besoin en période de stock excédentaire et de contingen-

tements stricts. Elle permet à la Commission canadienne du blé de répartir les ventes au profit des agriculteurs.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député voudra poursuivre ses observations lorsque le projet de loi sera de nouveau débattu.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES ÉTUDES D'IMPACT ÉCOLOGIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de les révéler nocifs pour l'environnement

—Madame la Présidente, en intervenant à la Chambre des communes aujourd'hui pour présenter la motion 485, j'ai une impression de déjà vu.

Cette motion nº 485 est, somme toute, la version en motion d'un projet de loi que j'ai présenté en 1979, c'est-à-dire il y a dix ans. Par une drôle de coïncidence, madame la Présidence, vous avez donné à cette motion le numéro 485. Le projet de loi présenté il y a dix ans portait le numéro 458. Nous nous en sommes tenus au même numéros et espérons que nous nous en tiendrons également aux mêmes principes lorsque cette motion prendra la forme d'un projet de loi.

Voici ce que dit la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

Toute nouvelle idée a besoin de temps pour germer. Je me souviens qu'en 1966, à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'avais lancé l'idée d'obliger la création de ceintures vertes autour des villes. À l'époque, l'idée avait été jugée quelque peu révolutionnaire et j'ai dû revenir à la charge chaque année.

Six ans plus tard, la première loi du Canada sur les ceintures vertes était présentée sous la même forme que mon projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis extrêmement heureux de constater qu'un scénario semblable se produit au Parlement du Canada aujourd'hui. La patience est récompensée lorsqu'une bonne idée est mise de l'avant.

Avant d'en venir à la motion proprement dite, je crois qu'il faut parler de la philosophie et des raisons qui la motivent. Un récent voyage en Asie m'a fait voir clairement ces raisons. En regardant la situation des pays nouvellement industrialisés, je me disais que les responsables du développement pouvaient être fiers d'avoir réussi à améliorer le niveau matériel de vie, ou à tout le moins, les structures permettant la vie, comme ils l'ont fait.

Je me suis aussi demandé quel progrès réel avait été accompli si les habitants de ces pays ne peuvent pas boire l'eau, respirer l'air ou trouver un coin de verdure dans leurs villes grises et noires, recouvertes de béton, dans de nouvelles jungles de verre et d'acier.

Les nouveaux pays industrialisés ont à la fois gagné et perdu en se développement rapidement ces dernières années. Il semble qu'ils se soient lancés dans la modernisation sans aucune considération pour les principes de développement durable. La prochaine étape dans ces pays sera d'opter pour la qualité de la vie plutôt que pour l'explosion de la vie comme on est en train de le faire dans nos sociétés. Je me demande s'ils pourront se permettre les coûts du redéveloppement nécessaire pour instaurer une véritable qualité de vie, pour adopter le développement durable nécessaire pour garantir la survie de notre environnement mondial.

De fait, nous devons créer une valeur à caractère préventif, qui touche l'impact écologique du développement avant que celui-ci ne se produise, et non une fois les dégâts causés. Nous devons étayer la théorie du développement soutenable d'une solution d'application pratique. C'est l'objet de la motion à l'étude aujourd'hui.

J'ai été heureux de recevoir une lettre du ministre de l'Environnement qui disait ce qui suit: «Je connais bien le projet de loi que vous avez parrainé en 1979, car c'était la première fois que l'on cherchait à rendre obligatoire une évaluation écologique de toutes les propositions relevant de la compétence fédérale. Nous avons peut-être des avis différents sur certains détails, mais, dans l'ensemble, mon opinion sur la réforme du PEEE est très semblable aux notions que vous prônez depuis longtemps.

J'élabore actuellement une loi globale visant à réformer le PEEE fédéral. Les caractéristiques principales du nouveau processus comprendront l'intégration des questions environnementales et économiques de tous les projets, programmes et mesures du gouvernement fédéral; l'évaluation écologique obligatoire de toutes les activités, tant publiques que privées, ressortissant au pouvoir de prise de décision des institutions fédérales; l'augmentation du nombre de freins et contrepoids systématiques au sein du processus, pour faire en sorte que toutes les propositions relevant de la compétence fédérale soient évaluées de manière appropriée; l'amélioration des consultations publiques concernant les initiatives gouvernementales, afin que les citoyens aient l'occasion de faire connaître leurs vues sur les activités qui pourraient être néfastes à leur environnement; la simplification des procédures afin d'éviter un chevauchement des tâches coûteux et souvent déroutant.»

J'ai été extrêmement heureux de prendre connaissance de cette lettre du ministre et j'attends avec la Chambre les heureux résultats de cette mesure législative.

J'ai formulé la motion à l'étude aujourd'hui dans des termes très généraux afin que les députés à la Chambre aient, comme le mentionnait le ministre, l'occasion d'exprimer, au cours de ce débat, leur désaccord sur certains détails. Cependant, au moment du vote, la motion pourrait faire l'objet d'une entente de principe et tous les députés pourraient, en toute conscience, voter en faveur de la motion. Ils feraient savoir ainsi que la Chambre des communes appuie les études obligatoires d'impact écologique et veut en faire une loi.

Comme le gouvernement a déjà accepté de présenter une mesure législative en ce sens, ce débat joue un rôle tout spécial, puisque les participants ont l'occasion de fournir des indications utiles avant même l'élaboration du projet de loi et que le gouvernement peut y recueillir les idées de la Chambre des communes. En fait, les études préalables d'impact écologique joue un rôle similaire; elles nous permettent de réfléchir à l'impact écologique avant de passer à la réalisation des projets.

Aujourd'hui, je réclame un débat préalable à l'élaboration d'un projet de loi sur les études d'impact écologique, un débat susceptible d'intéresser le gouvernement qui pourrait y puiser certaines idées, parmi les opinions que les députés auront émises, afin d'améliorer la version d'un projet de loi qu'il est peut-être en ce moment-même en train de rédiger.

Par conséquent, je crois qu'il serait important de mentionner dans ma motion certains détails qu'on pourrait taire dans le projet de loi lui-même. Bien entendu, la motion dont est saisie la Chambre se rapporte aux activités relevant de la compétence de la Chambre des communes, comme le précise le projet de loi. Dans la motion, je n'utilise pas l'expression «secteur de compétence du gouvernement fédéral» comme tel. Mais je crois que c'est sous-entendu, puisque nous n'avons pas à nous préoccuper des questions hors du secteur de compétence du gouvernement fédéral.

Si vous voulez de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le projet de loi C-458 que j'ai présenté en 1949 où on explique tout cela très clairement. À la page 3 du projet de loi C-458 original, on trouve une définition très claire du secteur de compétence. Le projet de loi s'applique à toute entreprise réalisée par ou pour le gouvernement du Canada, par ou pour une société de la Couronne, par ou pour un organisme de la Couronne, par toute personne, lorsque l'entreprise est financée en totalité ou en partie grâce à des contrats, subventions, primes, prêts ou autres formes d'aide du gouvernement du Canada, par toute personne, lorsque l'entreprise a été approuvée en principe ou que son financement a été approuvé avant la proclamation de mise en vigueur de la présente loi mais qu'aucune construction n'a été commencée, et dans les limites de la compétence législative du Canada.

• (1710)

Bien que la motion ne définisse pas le champ de compétence du gouvernement fédéral, un de mes objectifs aujourd'hui est de tenter de le définir, du moins tel que je le conçois dans le cadre de mon projet de loi.

Celui-ci stipule à l'alinéa 5.(3)*a*) ce qu'une évaluation des effets sur l'environnement doit comprendre et conclut plus loin qu'une telle évaluation doit comporter un résumé de son contenu rédigé de façon à être clairement compris par le grand public, qu'il doit y avoir un avis et des audiences publiques et qu'il faut établir des délais pour la prise des décisions.

Je crois que tout cela est important parce que, s'il y a des audiences publiques, le grand public doit être en mesure de comprendre les études d'impact écologique. Par ailleurs, nous voudrions que des délais soient établis pour la prise des décisions faisant suite aux audiences parce que, trop souvent, les lois créées en matière d'environnement semble conçues davantage pour mettre des bâtons dans les roues que pour accomplir quelque chose de tangible.

Les lois proposées devraient donc prévoir des délais ainsi que des amendes pour encourager la conformité.

Comment puis-je dire que le moment est venu d'instituer des procédures obligatoires d'étude d'impact écologique? C'est l'opinion même du gouvernement. Dans son discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a adhéré à la notion de développement viable.

Une autre preuve est le changement d'orientation dont témoigne la décision du premier ministre de créer un nouveau comité du cabinet, sous la présidence de mon collègue le ministre de l'Environnement, aux fins précisément de mettre les préoccupations environnementales au coeur de l'activité du gouvernement et de toutes ses décisions.

Évidemment, le gouvernement actuel a pris d'autres mesures. Il a notamment intensifié son attaque contre la pollution atmosphérique en rendant encore plus rigoureuses les normes d'émissions des gaz provenant des véhicules automobiles. En outre, il a signé le protocole de Montréal visant à réduire l'utilisation des CFC qui détruisent la couche d'ozone. Il a en outre pris des mesures pour réduire les pluies acides au Canada. Cependant, toutes ces mesures ont une caractéristique commune. Ce sont des mesures correctives. Elles visent à corriger les erreurs que nous n'aurions peut-être pas commises si au départ, nous avions tenu compte de leur impact écologique. Notre environnement n'aurait pas subi les dégâts que nous constatons aujourd'hui si nous avions pris auparavant les précautions dont parle cette motion.

Les Canadiens réclament indubitablement des mesures pour protéger l'environnement. Ils veulent le développement durable, mais celui-ci resterait lettre morte si nous négligions d'adopter des mesures législatives pour lui donner un sens et de la substance.

Le fait que nous soyons là en présence d'une motion d'initiative parlementaire est tout à fait à l'honneur de la Chambre. Si un simple député peut formuler à la Chambre une idée utile, quitte à ce que le gouvernement s'en empare et se l'approprie, cela justifie en quelque sorte notre présence et notre participation au Parlement.

À l'issue du débat, j'aurai encore une fois l'occasion de prendre la parole. Je traite de ce sujet à la Chambre depuis plus de 10 ans. Je sais gré au gouvernement de son intention. J'ai hâte d'avoir sous les yeux sa mesure législative. J'espère que tous les députés l'appuieront de façon à montrer clairement aux Canadiens, en votant en faveur de cette motion, que nous appuyons le principe au Canada de procédures obligatoires d'études d'impact écologique.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): D'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté un projet de loi qui devrait être la norme de toute mesure législative publique sur l'environnement. Dans son travail au comité de l'environnement et au comité des régions sauvages de l'ouest du Canada, en ce qui a trait à Carmanah, le député a prouvé qu'il est au-dessus de la vile partisannerie politique quand il est question de l'environnement. C'est cette attitude que les Canadiens admirent, et je sais que ses électeurs l'admirent également.

Il est tout à fait approprié que cette mesure d'initiative parlementaire soit à l'étude le jour où les ministériels se révoltent, alors que le gouvernement soulève des questions d'ordre écologique. Je veux parler de la révolte au sujet de VIA Rail. Le gouvernement a essayé de faire des réductions, mais il est devenu hésitant. Un député hoche la tête de l'autre côté, pas le député qui a présenté la motion, mais un de ses collègues qui demande quel rapport existe entre les deux sujets. C'est justement ce sur quoi porte la mesure d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis, c'est-à-dire qu'il y a une réaction à toute action. Nous en sommes rendus à ce point là. Il en a été question dernièrement dans une enquête rendue publique par Southam News au sujet de la réaction violente des Canadiens au manque d'action du gouvernement dans le domaine de l'environnement.

VIA Rail est un secteur où la politique du gouvernement va avoir des conséquences directes et néfastes sur l'environnement. Par habitant, le transport ferroviaire contribue le moins à la pollution et constitue le moyen le plus efficace d'aller du point A au point B. Hier soir, j'ai été renversée d'apprendre au comité de l'environnement qu'on n'a tenu aucun compte de l'aspect environnemental dans la décision de réduire les services de VIA Rail. La motion à l'étude a été présentée par le député le 31 mai dernier, comme par anticipation. La motion déclare que:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures

obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

La motion en question parle de la nécessité de revoir toutes les programmes du gouvernement. Je n'ai qu'à me reporter aux paroles prononcées par le premier ministre lui-même pendant la campagne électorale lorsqu'il s'est engagé envers les Canadiens à ce que toutes les décisions du gouvernement comporte une analyse économique et écologique. Il a dit, pour tous ceux qui désiraient lire ses propos pendant la campagne électorale, que l'importance de l'étude écologique serait égale à celle de l'analyse économique. Voici la première fois que son train a déraillé sur la question de VIA Rail.

Nous nous trouvons dans une situation où manifestement les considérations économiques ont été développées à la Chambre des communes jusqu'à la nausée. On pourrait dire que le ministre des Transports n'hésite pas à dépenser en permanence des millions de fonds publics pour subventionner les transports aériens. C'est un procédé couramment accepté peut-être en partie parce que la plupart des députés voyagent par avion et que nous aimons sortir des aéroports encombrés.

Les arguments économiques évoqués par le ministre pour attaquer VIA Rail n'ont pas entraîné le genre d'arguments écologiques qui devraient suivre n'importe quelle sorte d'études de l'environnement. Selon ce que prévoit la motion à l'étude, il faudrait faire une évaluation en bonne et due forme des conséquences sur l'environnement avant des initiatives lamentables comme le barrage Rafferty-Alameda, avant les travaux de construction dans les parcs, comme Sunshine, avant la construction du barrage sur la rivière Old Man et celle des huit usines de pâtes et papiers proposées dans le nord de l'Alberta.

Suivant la motion du député, la loi proposée autoriserait l'évaluation de projets d'initiative publique ou privée qui pourraient constituer un danger pour l'environnement. Je présume donc que cela comprend le cas de la vallée de Carmanah. Même si les droits de coupe dans cette région relèvent du gouvernement provincial, il reste que l'intérêt national est en cause. J'ai visité cette vallée avec ma fille et j'ai été enchantée de l'expérience. En neuf jours, j'ai vu plus de coins de la Colombie-Britannique et du Canada que je n'en avais vus de toute ma vie. Après avoir visité la vallée de Carmanah, après avoir admiré ses paysages, je ne pouvais croire que l'autorisation d'exploitation de la forêt de la vallée serait fondée sur une étude effectuée par la compagnie forestière elle-même.

• (1720)

Les Canadiens s'attendent des entreprises et du gouvernement qu'ils soumettent volontiers leurs projets à de rigoureuses évaluations faites par des organismes indépendants. De façon similaire. . .

[*Français*]

De la même façon, si on regarde, par exemple, le projet Phase II de la baie James, c'est Hydro-Québec qui aurait dû faire l'analyse de l'impact sur l'environnement pour voir s'il y avait eu des problèmes environnemenaux lors de Phase I. Mais il est certain que si c'est la compagnie elle-même qui a l'obligation de faire l'analyse, ça ne va pas être fait de façon impartiale, de façon que les Canadiens et les Canadiennes puissent avoir confiance dans les résultats de l'étude, de la même façon que l'étude sur Carmanah est faite par la MacMillan-Bloedel. Les Canadiens et les Canadiennes ne croient pas dans une étude faite par Hydro-Québec en ce qui touche aux questions environnementales et à la baie James. Pourquoi le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) lui-même n'a-t-il pas le courage de dire: Moi, je suis ministre de l'Environnement et je vais demander une analyse impartiale à part celle d'Hydro-Québec, en dehors de toute partisannerie, de tout partisan qui aurait un intérêt dans la Phase II. La façon dont réagit le ministre face à ces défis. . . qu'est-ce qu'il fait, lui? Il dit: C'est à la compagnie d'en décider. C'est au ministre des Transports d'en décider s'il veut faire faire une analyse au sujet de l'environnement en ce qui concerne VIA Rail.

[*Traduction*]

Voilà l'une des raisons pour lesquelles cette motion particulière est vraiment nécessaire, afin que le gouvernement rétablisse la confiance des gens dans son leadership, en particulier dans le domaine de l'environnement.

Pendant que je voyageais en Colombie-Britannique, je me suis entretenue avec des gens de l'industrie forestière qui m'ont expliqué pourquoi les Japonais exploitent si efficacement toutes leurs ressources. C'est parce qu'ils sont très disciplinés et qu'ils sont prêts à recycler, alors que les Canadiens ne le sont pas.

Je disais alors à mon interlocuteur qu'il n'y avait pas suffisamment de sociétés qui utilisaient du papier recyclé à grande échelle, malgré le fait que les Canadiens veulent qu'elles le fassent. Il m'a répondu: «Eh bien, nous man-

quons de discipline. Nous ne voulons pas recycler.» Je regrette, mais je ne peux pas être d'accord avec lui.

Les Canadiens sont bien plus avancés que leurs politiques à cet égard. Ils tiennent beaucoup aux évaluations environnementales indépendantes. Ils veulent que le gouvernement ait les moyens d'intervenir lorsqu'un projet privé est contraire à l'intérêt public. Ils veulent être sûrs que ceux qui font les évaluations environnementales n'ont pas tout d'abord leurs propres intérêts économiques à coeur, qu'ils sont en mesure de réfléchir et de se montrer vraiment objectifs.

Nous pourrions atteindre ce but en adoptant la motion. Nous devrions tous l'appuyer de tout coeur et encourager de notre mieux son parrain pour qu'elle soit adoptée avec l'appui de tous les partis.

Je pense à un domaine précis où nous pourrions nous servir de cette motion en premier lieu, peut-être après l'avoir légèrement modifiée. Ce n'est peut-être pas possible dans le cadre des initiatives parlementaires, mais nous pourrions renvoyer la motion à un comité, nous former en comité tout de suite et apporter les modifications nécessaires, afin que la motion puisse s'appliquer autant à la construction d'installations qu'à la destruction d'installations. Ainsi, elle s'appliquerait au problème de VIA Rail.

Je tiens à féliciter le député d'avoir présenté sa motion. Je félicite également ses collègues qui ont cherché à faire dérailler l'initiative du gouvernement concernant VIA Rail, en acceptant d'organiser des audiences publiques. En effet, je crois que de telles audiences, qui pourront avoir lieu grâce au vote majoritaire du Comité des transports, permettront d'examiner en détail tous les aspects environnementaux de la question de VIA Rail.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je voudrais me joindre à mon collègue du Parti libéral pour appuyer la motion. Je veux bien appuyer cette motion, mais je dois faire observer à la Chambre qu'elle ne contribue pas vraiment à faire progresser le débat, notre grand débat sur la protection de l'environnement et sur le développement durable.

Je veux également rappeler à la Chambre que le député de Fraser Valley-Est, l'auteur de la motion, occupe ces fonctions depuis de nombreuses années et qu'il est du côté ministériel depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en 1984.

La population est de plus en plus déçue des belles paroles de ce gouvernement qui ne sont jamais accompagnées de gestes concrets. Comme je l'ai dit plus tôt, j'appuie la motion, mais non sans un brin de cynisme. J'espère seulement que cette motion n'est pas un autre exemple de belles paroles vaines. Dans l'état de crise que nous vivons, nous ne pouvons nous contenter de paroles. Nous avons besoin de gestes. Je vous le demande, qu'avons-nous à faire de paroles si rien ne se fait? Permettez-moi de répondre à cette question. Le gouvernement nous inonde de plus en plus de belles paroles, mais prend les mauvaises mesures.

Le ministre de l'Environnement a promis que tous les mégaprojets feraient l'objet d'une évaluation environnementale. Que se passe-t-il dans le cas du projet Rafferty-Alameda? Il incombe au gouvernement de réaffirmer son engagement à l'égard de ce processus ou d'en créer un autre. J'ai écouté le député de Fraser Valley-Est lorsqu'il lisait, dans la lettre du ministre de l'Environnement, qu'un nouveau processus était sur le point d'être mis en oeuvre. Eh bien, nous comptons là-dessus parce que, jusqu'à maintenant, nous avons entendu dire bien des choses, mais nous avons vu bien peu de réalisations.

Avant de parler de mégaprojet, il faudrait d'abord en donner la définition. Le bilan est peu concluant sur l'application du PEEE pour l'instant. Toute décision relative aux finances, à la défense, à l'agriculture ou aux forêts devrait s'accompagner d'une évaluation des effets sur l'environnement. Il faudrait, par exemple, envisager la TPS comme un mégaprojet et la soumettre à une évaluation environnementale. Telle qu'elle se présente, elle est néfaste pour l'environnement. Les bicyclettes seront taxées au même taux que les automobiles. L'essence et le combustible au même taux que les cellules solaires. Donc, quand nous parlons de développement durable, d'évaluation environnementale et de mégaprojets, nous devons songer à autre chose qu'aux barrages et aux puits de pétrole. Nous devons penser à des entreprises d'envergure comme le régime fiscal.

À la Chambre hier, mon collègue de Skeena a posé une question au ministre de l'Environnement et réussi à lui faire avouer que «la préparation des budgets en particulier ne se se prête absolument pas à des mécanismes déjà existants». Il faut repenser ce que nous entendons par «mégaprojets».

Mon collègue du Parti libéral a aussi signalé le genre de contradictions implicites dans les décisions que prend le gouvernement au sujet de VIA. Le démantèlement du service ferroviaire voyageurs est un problème majeur. Je vous donne un exemple. Un groupe fait pression en ce moment pour qu'on refasse la Transcanadienne au coût de 17 milliards de dollars.

• (1730)

Les compagnies aériennes réclament la déréglementation et VIA est retirée des affaires. Le transport ferroviaire, comme il a été démontré en Europe, est le moyen de transport de masse le plus écologiquement acceptable. Il faut tenir compte de toutes les conséquences sur l'environnement. Quand nous parlons de subventions et de la vision linéaire que se fait le gouvernement d'une subvention, nous devons calculer les coûts environnementaux du démantèlement de VIA Rail.

Pour faire avancer le débat, je voudrais transmettre à la Chambre une idée que m'a soumise mon collègue de Prince-George—Bulkley Valley, celle d'un bulletin de l'environnement. Je sais que le gouvernement produit de nombreux documents comme ceux sur les contrats qui sont remis aux entreprises pour qu'elles sachent ce qui est en vue et qu'elles puissent soumissionner.

Il en va de même de la réforme de la réglementation, pour laquelle le gouvernement produit un document visant à informer ceux qui s'intéressent à ces questions afin qu'ils puissent être au courant de la planification du gouvernement en cette matière et déterminer comment participer au processus.

La création d'un bulletin de l'environnement s'inspire de cet exemple. Pareil bulletin permettrait au grand public de se tenir au courant des projets provinciaux et fédéraux ainsi que, comme le mentionne la motion, des projets de l'entreprise privée, qui doivent être évalués. Tous ces projets figureraient dans le bulletin où leur serait attribuée une cote selon le degré de risque qu'ils présentent pour l'environnement.

En terminant, madame la Présidente, c'est ce que je propose pour faire avancer le débat. Comme je l'ai dit, mon parti et moi-même sommes en faveur de la motion, mais nous sommes de plus en plus impatients face à l'inaction du gouvernement en ce domaine.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, je dois avouer d'emblée que je ne pensais pas que dans le présent débat on discuterait de VIA Rail. Je pense que VIA Rail occupe passablement du temps de cette Chambre et qu'on pourrait s'attarder à la motion et à des considérations plus intimement liées à la motion qui nous est présentée aujourd'hui par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman).

Je voudrais d'abord féliciter le député pour sa motion qui est d'un intérêt national, et il est bien évident que l'environnement constitue la priorité première des Canadiens et de ce gouvernement. Cependant, je tiens à lui dire que bien honnêtement j'aurai à exprimer des réserves sur la motion qu'il nous présente parce que, bien sûr, tout le monde peut être pour la vertu, mais il y a dans cette motion une problématique ou une complexité sur lesquelles le député lui-même va sûrement être d'accord avec moi.

Premièrement, il s'agit peut-être de représenter ici, à la Chambre des communes, une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, et je serais du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de la Gaspésie pour vous dire combien un développement industriel anarchique, chaotique durant des décennies a pu endommager des régions comme les nôtres. Un bref séjour en Abitibi-Témiscamingue vous démontrerait à quel point notre environnement est entaché de notre développement industriel. Nos milliers de lacs sont contaminés, l'air que nous respirons est contaminé, nos sols sont souillés et cela est le fruit d'un développement industriel que nous n'avons pas contrôlé au cours des 50 dernières années. Et dans une région comme la mienne qui dépend entièrement de nos scieries et de nos industries minières, je n'ai pas besoin de vous faire le portrait de notre écologie actuellement, et c'est pour cela qu'une motion présentée, comme celle que nous avons aujourd'hui, est assurément un pas dans la bonne direction.

Nous avons eu en 1987 le rapport Brundtland qui a mis sur la carte le concept du développement durable, du développement viable, endossé largement par le Canada, par notre gouvernement.

Et encore là, la motion du député va dans le sens de procurer un développement viable et un développement durable.

Alors, la motion qui nous est présentée aujourd'hui, se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation,

avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

Madame la Présidente, il s'agit là d'une motion importante et qui mérite d'être discutée.

Au niveau de l'établissement d'un processus d'évaluation, nous savons que le gouvernement s'apprête à déposer à la Chambre une législation pour renforcer le processus actuel d'évaluation qui est dépassé, qui est désuet. La législation que nous déposerons à la Chambre est le fruit d'une vaste consultation qui s'est tenue au pays, de novembre 1987 à mars 1988, où on a consulté les provinces, les Territoires et de nombreux experts.

Il y a donc lieu d'espérer que la nouvelle législation en matière de processus d'évaluation tiendra compte des phénomènes d'impact environnemental dans la mise en place d'infrastructures publiques ou privées.

Madame la Présidente, il y a déjà certaines provinces, notamment la province de Québec qui a, en cette matière, une législation qui devrait nous inspirer. La législation québécoise en matière de processus d'évaluation et d'examen environnemental remonte à 1972, et elle a été modifiée en 1978. Des transformations ont été apportées aux modalités administratives concernant la préparation et la révision d'études d'impact touchant le gouvernement pour ce qui est de l'émission de certificats d'autorisation pour des projets assujettis au nouveau processus.

Des modalités ont été mises en place pour que le public puisse manifester ses inquiétudes au ministère de l'Environnement en ce qui a trait à ces projets.

Le processus doit être administré conformément aux règlements établis par le gouvernement. Ce dernier peut exempter un projet et accorder un certificat d'autorisation afin de réparer ou de prévenir des dommages causés par un désastre réel ou appréhendé.

Au sens strict de cette loi, on entend par environnement, l'eau, l'atmosphère et le sol, ou toute combinaison de l'un ou de l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques. Mais le Québec est allé pas mal plus loin, car le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement élargit cette définition de façon à y inclure la faune, la flore, les communautés humaines, le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu, les ressources agricoles et l'usage que l'on fait des ressources du milieu.

Le certificat d'autorisation peut, en vertu de la loi, être accordé par le sous-ministre de l'Environnement ou par le gouvernement.

Les services techniques du ministère québécois de l'Environnement vérifient si le projet sera autorisé par le sous-ministre ou sera soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts. Dans ce dernier cas, ils préparent, en consulation avec le promoteur et les autres ministères concernés, une directive pour la réalisation de l'étude d'impact.

Par la suite, ils effectuent la révision de l'étude d'impact, par le ministère de l'environnement et recommandent, s'il y a lieu, l'acceptabilité environnementale du projet et certaines mesures de surveillance et de suivi nécessaires. Tout ça fait, ils surveillent la mise en application des conditions apparaissant au décret ou au certificat d'autorisation.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement est responsable d'aider le public à examiner le dossier de la demande. Il tient des audiences publiques sur le projet, selon la demande du ministre de l'Environnement et prépare, à l'intention de ce dernier, un rapport sur les préoccupations du public.

Tout citoyen a droit à un environnement sain et à sa protection et peut, conformément aux modifications apportées à la Loi, en 1978, intenter des mesures judiciaires contre un promoteur, dans le cas ou la loi ne serait pas respectée.

Alors, je pense qu'il y a, dans la loi québécoise, une inspiration pour le gouvernement fédéral dans la législation qu'il s'apprête à déposer en matière du processus d'évaluation.

• (1740)

Tantôt, je disais que j'avais des réserves à exprimer sur la motion du député, c'était en matière de législation des installations privées. Je pense que le député va convenir avec moi que légiférer sur les installations privées requiert des ententes fédérales-provinciales, parce que souvent, les installations privées relèvent de la juridiction provinciale, sinon des municipalités, et qu'il y aurait un encadrement fédéral-provincial à faire pour légiférer.

Nous ne sommes pas un gouvernement de dictature et nous n'imposons pas nos vues à toutes les provinces. Nous devrons donc le faire en concertation avec les provinces, pour en arriver à une législation satisfaisante.

Le député, tantôt, faisait référence dans son discours aux réalisations du gouvernement sur le plan environnemental. Je pense que depuis 1984, nous avons fait de grandes réalisations sur le plan de l'environnement. Je disais tantôt que nous avons hérité d'un développement industriel sauvage depuis 50 ans et nous sommes aux prises aujourd'hui avec un défi de taille.

Une des réalisations majeures de notre gouvernement a été l'adoption d'un projet de loi sur l'environnement l'été dernier, dans lequel on prévoit des sanctions et des

amendes très fortes au niveau du secteur privé, pour ceux qui continuent à polluer notre environnement.

Je pense que dans un premier temps, l'application de sanctions et d'amendes importantes. . . il y a déjà, actuellement, des industries et des compagnies qui sont poursuivies devant les tribunaux en regard de cette loi. Ce que la population nous dit, c'est qu'elle attend des gouvernements, d'abord, une volonté ferme d'appliquer les législations existantes. Je pense que dans un premier temps, nous avons, à l'intérieur de la loi actuelle, des sanctions et des amendes qui vont mettre l'industrie au pas.

Alors, madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je veux juste dire au député que je le remercie de nous avoir permis de faire un débat sur un sujet aussi important. Si son but est de sensibiliser le gouvernement à l'importance d'avoir des processus d'évaluation, le message est bien reçu et sûrement que le gouvernement en tiendra compte.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, on doit féliciter le député de Fraser Valley-Ouest pour son excellente initiative. Elle nous donne l'occasion, comme vient de le dire le député de Témiscamingue, de concentrer notre attention sur cette très importante question et sur l'absence d'un dispositif d'importance cruciale au sein du gouvernement. Elle nous donne aussi l'occasion de rappeler au gouvernement une promesse qu'il a faite pendant les élections de 1984, soit d'adopter une loi sur l'évaluation environnementale et un processus d'examen. Je ne doute pas que grâce à cette initiative le gouvernement aura enfin le courage de tenir sa promesse.

Je ne comprends pas comment le député de Témiscamingue peut être en faveur de l'évaluation des projets d'initiative publique, mais exprimer des réserves quand il s'agit de projets de l'entreprise privée ou d'autres pouvoirs publics. Le député de Témiscamingue voudra peut-être revoir son attitude étant donné ce qu'est vraiment une étude d'impact écologique.

Un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement consiste à trouver les moyens de protéger et peut-être de sauver les modes de vie autochtones, les marais, la faune, les pêcheries, les rivières, les lacs, les arbres. Cela veut dire faire un choix entre des modes de transport, comme nous en discutons à l'heure actuelle, entre le transport par chemin de fer contre le transport routier et ainsi de suite.

Par conséquent, la distinction que fait le député de Témiscamingue entre le secteur privé et le secteur public est en réalité artificielle, car si on s'intéresse à l'environnement, non seulement pour le protéger mais aussi pour assurer un développement durable d'un point de vue environnemental, on ne peut bien sûr pas faire une telle distinction. Cela devient une frontière artificielle, et on voudra donc également évaluer un projet non seulement quand le Canadien National veut élargir ses voies ferrées ou construire un pont ou passer au-dessus d'une pêcherie de saumon, mais aussi quand il s'agit de construire une usine de pâtes et papiers. On voudra non seulement analyser un gazoduc construit grâce aux fonds publics mais aussi quand il s'agit de construire une nouvelle fonderie ou un nouveau haut-fourneau.

Autrement dit, il s'agit de décider quelle est sa perspective. On ne peut exiger une évaluation environnementale quand il s'agit d'une initiative publique, mais pas dans le cas d'une initiative privée. On discutera peut-être à savoir s'il s'agit d'une affaire provinciale ou fédérale, ce n'est que juste. Lorsqu'il s'agit d'une affaire de compétence provinciale, on voudra peut-être s'assurer qu'elle est aussi bonne que l'initiative de compétence fédérale ou vice-versa. On voudra peut-être examiner les normes qu'appliquent les deux paliers de gouvernement. Que ce soit pour la construction d'un tunnel, d'un pont, d'un barrage, d'une voie ferrée ou d'une route ou pour toute entreprise du secteur privé, on peut se demander comment on peut assurer la protection de l'environnement et dans certains cas, s'il y a conflit à long terme, quelles sont les autres solutions possibles.

C'est le jugement que le juge Cullen a rendu, il y a quelques mois qui a propulsé la question de l'examen et de l'évaluation de l'impact écologique des projets. Il a statué qu'une décision du Cabinet prise au début de 1984 sous le régime libéral devait être interprétée comme étant, non pas facultative, mais impérative. Et c'est ce jugement qui a relancé cette question et qui a donné tant d'importance aux études d'impact écologique.

Le député de Fraser Valley-Ouest déploie depuis des années des efforts constants et persistants et il a la satisfaction de constater aujourd'hui que l'histoire travaille en sa faveur. En ce sens, il a prouvé qu'il est un excellent parlementaire.

De l'autre côté de la Chambre, comme vous l'avez entendu, nous appuyons sans réserve la mesure qu'il propose. Nous croyons que le projet de loi qui sera présenté bientôt, espérons-le, devrait au moins inclure, en plus du fondement légal, un processus obligatoire applicable à tous les projets fédéraux ainsi qu'aux politiques et aux programmes. Ce sera difficile, mais un jour, si

nous croyons vraiment au développement durable, ce sera essentiel.

Nous réclamerions aussi, au moins, des études d'impact écologique et de durabilité environnementale des projets. Nous exigerions, comme un minimum, une disposition selon laquelle un projet ne pourrait être réalisé qu'après la publication et l'examen public de l'évaluation environnementale et non avant comme ce fut parfois le cas dans le passé. Avant que l'on ne décide de donner suite au moindre projet, l'évaluation environnementale doit non seulement être divulguée, mais même publiée, et un examen public doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la publication de l'évaluation. Je suis persuadé que le député de Fraser Valley–Ouest a également songé à cet élément. Il serait également souhaitable de prévoir dans la nouvelle loi l'obligation d'organiser un débat parlementaire sur les grands projets. Il serait difficile de préciser dans la loi en quoi consiste un grand projet. Il faudra pour cela une certaine dose d'ingéniosité, mais il y a certainement moyen d'y parvenir, si nous voulons nous assurer que les parlementaires du jour, surtout lorsqu'il s'agira de construire un gazoduc ou de prévoir un circuit pour un pétrolier, auront la possibilité d'exposer leur point de vue et de donner au gouvernement en place une idée de la position de la majorité des parlementaires sur la proposition à l'étude.

• (1750)

Enfin, il est essentiel que, dans la mesure législative espérée, soit prévu un programme de financement des intervenants. Des personnes vivant dans les régions éloignées du pays pourraient vouloir se faire entendre au sujet, par exemple, du projet de construction d'un barrage dans le nord de l'Alberta, ou encore d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest. Mais, pour ce faire, il leur faut se déplacer et, par conséquent être subventionnées.

Si l'on réfléchit à l'évaluation environnementale et à ce que signifie l'expression comme telle, et à l'examen public, on s'aperçoit qu'il s'agit d'évaluer les conséquences à longue échéance d'un projet donné, tant pour l'économie que pour l'environnement, conséquences qui généralement se répercutent les unes sur les autres si l'on considère le long terme. Il peut s'agir des conséquences économiques pour les collectivités autochtones, si on leur impose un projet élaboré sans les avoir consultées. Il peut s'agir des conséquences pour certains facteurs non quantifiables, par exemple la beauté d'un paysage ou, si l'on veut, la qualité de la vie, ou la faune même. Ainsi, il n'est pas question aujourd'hui d'une notion abstraite, mais bien d'une réalité on ne peut plus concrète qu'on ne saurait cependant aisément quantifier, mais dont il conviendrait de tenir compte, si nous tenons vraiment à favoriser un développement durable.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, c'est une heureuse initiative de la part du député de Fraser Valley–Ouest d'avoir présenté cette motion.

Je tiens tout d'abord à le féliciter. Certains d'entre nous se souviendront sans doute qu'il s'était rendu compte, il y a dix ans, de la nécessité d'arrêter une législation fédérale prévoyant une évaluation complète de l'environnement, et qu'il avait présenté une mesure d'initiative parlementaire à ce sujet, le projet de loi sur l'institution de modalités d'évaluation écologique.

La motion du député arrive effectivement à-propos parce que le gouvernement compte présenter, au cours de la présente session, son projet de loi sur l'évaluation de l'environnement. Ce projet de loi exigera qu'une étude soit effectuée sur toutes les propositions qui relèvent d'une décision fédérale, tout en respectant les domaines de compétence provinciale.

Nous savons tous qu'un projet de loi prévoyant une saine gestion et une saine planification écologiques est attendu depuis longtemps. Nous ne pouvons plus nous contenter de réagir aux problèmes écologiques. Nous devons tenir compte de toutes les répercussions écologiques qu'aura chaque projet fédéral, lorsque nous en planifions la mise en oeuvre. Le public nous fait part de ses inquiétudes qui ne cessent de grandir depuis les dix dernières années. Les citoyens de toutes les classes de la société savent bien que la négligence en matière écologique les menace individuellement et laisse planer de sombres perspectives sur l'avenir de l'humanité.

Les Canadiens ont fait connaître leur point de vue de différentes façons, soit par l'entremise de leurs élus, soit par leur participation aux groupes écologiques, soit en exprimant systématiquement leurs inquiétudes lors des sondages d'opinion publique. Nos hommes d'affaires investissent actuellement dans la mise au point de procédés moins nocifs pour l'environnement. Les scientifiques canadiens nous rappellent également que notre mode de vie, voire notre survie est en jeu.

Il est de notoriété publique que, depuis qu'il a été élu en 1984, le gouvernement actuel a fait preuve de détermination et de clairvoyance. Il a adopté la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il a créé un comité spécial du cabinet et il s'apprête à présenter un projet de loi sur l'évaluation écologique systématique des projets touchant à l'environnement.

Le gouvernement a reconnu que notre environnement est menacé. Beaucoup d'espèces végétales et animales canadiennes sont en danger. Nos forêts doivent être reboisées systématiquement après l'abattage. Nos terres agricoles doivent être protégées contre toute utilisation mauvaise ou abusive, ainsi que contre l'expansion urbaine désordonnée. Nos municipalités doivent avoir des installations d'égouts qui ne nuisent pas à l'environnement. Les montagnes d'ordures ménagères que nous produisons chaque jour doivent être détruites d'une façon qui cause le moins de dommages possible à l'environnement. Les substances toxiques doivent être endiguées, gérées et détruites d'une manière sûre.

Le défi est de taille, mais les gouvernements fédéral et provinciaux se montrent à la hauteur. Ils sont en train d'élaborer un vaste réseau de lois, de règlements et de politiques en matière d'environnement.

Je veux parler de problèmes plus précis en donnant quelques exemples et en faisant des observations sur leurs conséquences. Chaque année, 15 millions d'acres de terres productives sont transformées en désert dans le monde entier. Au Canada, l'expansion urbaine nous ravit 26 acres de terres agricoles productives à chaque heure. Plus de 27 millions d'acres de terrains forestiers sont détruits chaque année dans le monde entier. Sur trois décennies, cela représente une superficie équivalente à toute la masse terrestre du Canada à l'est de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba.

Les conséquences sont de plus en plus connues. Ces forêts sont les poumons de la planète. Elles sont les principaux régulateurs de l'oxygène dans l'atmosphère et exercent un important effet modérateur sur les précipitations et les échanges d'eau entre le sol et l'atmosphère à l'échelle du globe. Sur la terre et dans les océans, les espèces végétales et animales les plus nombreuses et les plus évoluées sont menacées d'extinction. Les séquoias géants d'Amérique, l'ours brun du Canada et la grue blanche d'Amérique, le condor des Andes, l'éléphant et le rhinocéros, le rorqual bleu, le panda géant de Chine, sont tous sérieusement menacés.

J'ai déjà parlé de l'abus que l'on fait des terres et des eaux. Je voudrais maintenant en venir à l'air que nous devons respirer pour vivre. Selon la conférence internationale sur les changements atmosphériques, l'humanité se livre, à l'échelle mondiale, à une expérience imprévue et incontrôlée dont les conséquences ultimes ne seraient inférieures qu'à celles d'une guerre nucléaire généralisée.

Dans notre monde dit développé, nous aimons notre automobile et notre confort climatisé. Nous consommons du pétrole et des engrais et nous récoltons du gaz carbonique et du méthane. Ces deux gaz s'accumulent dans l'atmosphère et emprisonnent l'énergie solaire réfléchie par la terre. Il en résulte une augmentation de la température, c'est ce que l'on appelle «l'effet de serre».

Les scientifiques prévoient que la température moyenne pourrait augmenter de 4 degrés Fahrenheit au cours des 45 prochaines années. Cela peut paraître mineur lorsque l'on considère que l'on peut avoir des écarts de 20 degrés d'un jour à l'autre, mais un changement de 4 degrés sur une période aussi courte modifiera les régimes de précipitations et les zones de végétation dans le monde entier, avec des conséquences désastreuses pour certaines régions.

Le réchauffement de la planète entraînera une montée du niveau des océans, du fait de la dilatation et de la fonte des glaciers et des calottes polaires. L'augmentation en 45 ans pourraient atteindre 5 pieds. Cela noiera de façon permanente des terres actuellement habitées par 25 à 40 millions d'habitants. Les villes presque au niveau de la mer, comme Charlottetown et Saint-Jean, pourraient être inondées. L'Île-du-Prince-Édouard pourraient se trouver divisée en trois ou quatre îles et éventuellement disparaître.

Plus dangereux encore est le problème de l'ozone stratosphérique, cette mince couche de gaz autour de la terre qui nous protège des rayonnements.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA PAUVRETÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES GENS VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ—LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, voilà déjà quatre mois que je me suis adressée à la Chambre et ai demandé au premier ministre de prendre ses responsabilités pour le fait que la province de Québec est la deuxième plus pauvre de la Confédération. Le 15 juin de cette année, le Conseil canadien de développement social annonçait qu'un quart des familles québécoises vivaient sous le seuil de la pauvreté. Madame la Présidente, ceci représente 615 000 familles, soit deux fois et demie la population de Laval.

Depuis son investiture, ce gouvernement a voulu se présenter comme un gestionnaire responsable. Il a tenté de convaincre les Canadiens qu'il était le meilleur administrateur de l'économie canadienne.

Si on se réfère aux données présentées par le Conseil, au printemps dernier, nous réalisons que les politiques économiques de ce gouvernement ne répondent pas aux besoins du Québec et du Canada.

Le parti conservateur, depuis son accession au pouvoir, a continuellement ajouté au fardeau porté par les Canadiens à faible revenu. Nous avons vu ce gouvernement se retirer de l'assurance-chômage, laissant ce programme social fondamental aux mains du monde des affaires et du travail. Il a introduit une taxe de 9 p. 100 sur les biens et services, ce qui aura un effet dévastateur sur les familles vivant sous le seuil de la pauvreté et sur celles vivant dans les régions éloignées de ce pays.

Les politiques de ce gouvernement élargissent l'écart entre riches et pauvres au Canada. Alors que les possibilités pour les bien nantis d'y gagner sont présentes, les possibilités pour les moins bien nantis du Canada se raréfient.

Je suis certaine que le ministre va répondre en disant que ce gouvernement a créé plus de 300 000 emplois au Québec depuis son accession au pouvoir, en septembre 1984. Mais, madame la Présidente, ceci est une question non seulement de quantité mais de qualité d'emplois. Ce gouvernement doit réaliser que le genre d'emploi qu'a un individu est de la plus grande importance. L'existence perpétuelle de travaillants pauvres au Canada est honteuse et doit cesser.

Madame la Présidente, le fait demeure que 29 p. 100 des familles vivant sous le seuil de la pauvreté ont au moins un membre travaillant une année entière. Comment ce gouvernement peut-il être si confiant de son agenda économique quand les rangs des travaillants pauvres ne cessent de s'accroître? Pouvez-vous imaginer l'escalade que prend ces données lorsque l'on examine le nombre de familles dépendant d'emplois saisonniers seulement? Est-ce que ce gouvernement réalise les effets qu'auront leurs politiques d'assurance-chômage et de taxation sur les régions démunies de ce pays?

Madame la Présidente, les Canadiens sont fatigués d'entendre le premier ministre et le ministre des Finances s'enthousiasmer au sujet du nombre d'emplois créés et combien ils ont enrichi ce pays, alors qu'un tiers des familles pauvres ont un membre travaillant à plein temps. Les gens sont fatigués de la déception et des difficultés qu'ils doivent vivre sous ce gouvernement.

Le fait est que ce gouvernement n'investit pas dans l'avenir de ce pays. Il coupe sur les montants d'argent prévus en transfert aux provinces pour, entre autres, l'éducation postsecondaire. Au lieu de fournir à la jeunesse canadienne les habiletés nécessaires pour être compétitive dans un marché global, ce gouvernement a décidé d'investir les fonds de l'assurance-chômage dans des programmes ambigus de formation. En essence, madame la Présidente, ce gouvernement préférerait investir dans l'entretien du statut de faible revenu pour plusieurs citoyens que de leur fournir l'éducation nécessaire afin de les rendre indépendants et prospères.

• (1805)

En tant que citoyens concernés, nous devons exiger que ce gouvernement soit juste et équitable. Ce gouvernement a été tout, sauf cela. En premier lieu, les conservateurs ont signé l'Accord du libre-échange avec les États-Unis. Il promit de fournir les meilleurs programmes possible afin d'aider les employés déplacés à éviter le piège de la pauvreté. Malheureusement, lorsque les effets de l'Accord sont devenus évidents à travers le pays, les conservateurs décidèrent qu'il n'y avait plus de besoin réel pour des programmes substantiels.

Le gouvernement décida ensuite de se retirer du plan d'assurance-chômage. Il est évident que le premier ministre a pensé qu'il était sage pour le gouvernement fédéral de se retirer d'un important programme social avant que ses chers amis du Sud le définissent comme subvention. Cette politique va retirer la nourriture de la bouche des gens et investir dans des programmes de formation qui vont simplement placer les gens dans des emplois stagnants et mécaniques, sans les sortir du cycle de la pauvreté.

Pour ajouter au tout, madame la Présidente, nous avons la nouvelle taxe sur les biens et services. Le ministre des Finances a dit que ce serait un revenu neutre. Il a depuis changé d'idée, et il a décidé que ce serait un outil pour réduire le déficit. Grâce à cette nouvelle source de revenu, le gouvernement va saigner la population canadienne d'un autre 5 milliards de dollars. Certains députés du côté du gouvernement se sont eux-mêmes prononcés

contre cette attaque conservatrice des gens à petit et moyen revenus.

Le gouvernement voudrait-il lancer de la poudre aux yeux aux Canadiens en leur annonçant une taxe de 9 p. 100, sachant très bien qu'il compte en introduire une de 5 p. 100 qui, à ce moment, serait acceptée comme un moindre mal?

En essence, madame la Présidente, ma question en est une de justice et d'équité. Comment le gouvernement peut-il être si sûr de sa performance économique, alors que sa performance auprès des gens est si différente? Pourquoi y a-t-il tant de pauvres travailleurs dans la province de Québec? Comment se fait-il que ma province est devenue la deuxième plus pauvre au pays? Plus de 50 députés conservateurs siègent de l'autre côté de la Chambre, quel bénéfice la province en a-t-elle retiré? Ma question est et demeure: Qu'est-ce que le premier ministre compte faire pour arrêter l'écart grandissant entre riches et pauvres et comment va-t-il changer le fait que le Québec a le plus haut taux de familles pauvres au Canada?

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais répondre avec plus de détails, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à une question posée le 15 juin par la députée de Saint-Laurent.

Cette question portait sur la position gouvernementale au sujet de la pauvreté. Le meilleur programme social c'est un emploi; pas un emploi quelconque, mais un emploi sûr et intéressant. Un bon emploi, c'est ce qu'il y a de plus sûr comme échelle pour sortir de la pauvreté.

Les mesures que le gouvernement propose dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vont donner à tous les Canadiens, hommes et femmes, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi et pour sortir de la pauvreté. Des milliers de femmes ont déjà bénéficié de programmes offerts dans le cadre du programme Planification de l'emploi lancé par le gouvernement en septembre 1985.

Au cours de 1987-88 plus de 160 000 femmes, jeunes et travailleurs défavorisés ont participé à des programmes relevant de la composante intégration professionnelle de la planification de l'emploi. L'importance accrue accordée aux dépenses actives dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre va profiter davantage aux femmes en leur donnant la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi.

Dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous augmentons considérablement les programmes à l'intention des assistés sociaux. Avec la collaboration et la participation des provinces, des sommes pouvant aller jusqu'à 200 millions, soit une hausse de 33 1/3 p. 100, vont être disponibles pour de nouveaux programmes visant à améliorer l'employabilité des assistés sociaux.

Ces 200 millions supplémentaires sont destinés spécialement à ceux qui tombent au-dessous du seuil de la pauvreté. Cet argent va leur permettre de participer à des stages de formation et de recyclage qui les aideront à rompre le cercle de la pauvreté. Les nouveaux programmes que nous lançons vont leur permettre de remplacer leur chèque d'assistance sociale par un chèque de paye.

L'augmentation des crédits destinés aux programmes visant les assistés sociaux est importante. Ce n'est pas tout ce que nous faisons dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

• (1810)

La couverture de l'AC va être étendue aux travailleurs qui optent de leur plein gré de continuer de travailler après l'âge de 65 ans. Cela va améliorer considérablement la sécurité du revenu offerte aux personnes âgées.

J'insiste pour dire, madame la Présidente, que les changements que nous apportons au programme d'assurance-chômage sont de portée modeste. Les prestataires qui ont besoin de prestations d'AC vont continuer de les recevoir. Ces changements ne vont pas alourdir sensiblement les rôles de l'assistance sociale provinciale.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR LES CHÔMEURS

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais me renseigner au sujet d'une réponse donnée par le cabinet du ministre il y a un certain temps et que j'ai jugée inadéquate. Dans ma question, je prétendais que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, étaient tellement loin de répondre aux besoins des Canadiens qu'elles devaient être retirées et qu'elles ne recevraient pratiquement aucun appui de la part non seulement des néo-démocrates, mais également des Canadiens de tout le pays.

Comme c'est généralement le cas, dans sa réponse, la ministre a évité la question, mais elle a parlé de tous les cours de formation qui allaient être donnés, de la façon dont les chômeurs allaient bénéficier de l'accroissement des emplois en vertu de la Planification de l'emploi et du

fait que, dans certains cas, même les bénéficiaires de l'assistance sociale allaient tirer profit des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, du projet de loi C-21.

Bien des choses dont a parlé la ministre n'avaient rien à voir avec le projet de loi C-21 auquel je me reportais précisément. Les programmes d'assistance sociale dont on parle dans les dispositions sur le chômage, n'ont rien à voir avec le projet de loi C-21 si ce n'est pour la source de financement que je vais aborder dans un instant. Lorsque nos vis-à-vis parlent de l'entrée ou du retour sur le marché du travail, cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-21, car les gens qui deviennent ou redeviennent membres de la population active après une longue période n'auront aucune façon de profiter de la Caisse d'assurance-chômage, et c'est là l'objet du projet de loi C-21. Lorsqu'on parle du perfectionnement des ressources humaines—expression plutôt vague qui englobe, je le suppose, tout ce qui précède—cela n'a encore rien à voir avec le projet de loi C-21.

Ce projet de loi est lié plutôt à ce qu'on appelle la destruction du régime d'assurance-chômage tel qu'on le connaît au Canada. Il concerne la mise en oeuvre de ce qu'on a appelé dans certaines régions du pays un «programme social aiguillon», programme lancé par le gouvernement et que les ministériels ont tenté de justifier au cours des déplacements du comité à la suite des vacances d'été, en prétendant qu'un très grand nombre de personnes abusaient du régime actuel. Tout cela en dépit du fait qu'à de très nombreuses reprises, la ministre elle-même a déclaré que les abus étaient rares, minimes et que ce n'était pas là la raison pour laquelle le gouvernement mettait ce programme en oeuvre. Selon elle, il s'agissait d'améliorer la formation, afin que les gens puissent avoir accès à tous ces merveilleux emplois qui ne demandent qu'à être occupés.

Depuis l'échange en question à la Chambre, un comité de la Chambre a parcouru le pays et dans la très grande majorité des cas, la réaction des Canadiens est celle à laquelle on s'attendait. La population rejette la totalité—je ne devrais pas dire la totalité puisqu'il n'est pas sage de parler en termes absolus—la presque totalité du projet du gouvernement. Les fonds supplémentaires qui seront accordés à tous les magnifiques programmes sociaux dont je parlais tout à l'heure découleront des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage par le projet de loi C-21, et les économies que le gouvernement réalisera et pourra consacrer à d'autres programmes proviendront du prolongement des périodes minimales de travail ouvrant droit aux prestations et pendant lesquelles les travailleurs doivent cotiser.

• (1815)

Je sais que je dispose de très peu de temps, mais je crois qu'il n'est pas superflu de parler de certaines des personnes qui seront le plus directement touchées par les modifications. Lorsque nous parlons des personnes qui auront de la difficulté à avoir droit aux prestations, nous parlons de personnes en marge de la société, le plus souvent des femmes. Sont incluses au premier chef les femmes seul soutien de famille et dont les enfants souffriront énormément du fait qu'elles devront justifier de périodes de références plus longues. Il convient ici de souligner que des études ont démontré que plus de 150 000 Canadiens perdront tout droit à des prestations.

Je sais que le temps file. Je ne peux tout simplement pas accepter les réponses de la ministre. Les modifications sont cruelles, elles faussent complètement le régime d'assurance-chômage et, à mon sens, le meilleur moyen de décrire la situation est de parler d'aiguillon social et c'est inadmissible.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je tiens à répondre plus amplement à une question que le député de Saskatoon—Dundurn a posée, le 15 juin dernier, au sujet des modifications que nous proposons d'apporter au programme de l'assurance-chômage.

Le député s'enquérait des modifications qui seront apportées au programme de l'assurance-chômage. Les modifications proposées font partie d'un vaste effort que déploie le gouvernement pour s'assurer que la main-d'oeuvre canadienne saura relever les défis des années 90, à savoir une compétitivité commerciale en croissance, une dépendance de moins en moins grande à l'égard des secteurs industriels traditionnels, une croissance rapide du secteur des services et des techniques plus raffinées. Ce sont là de formidables défis à relever.

Pour y arriver et prospérer dans un environnement international de plus en plus compétitif, il nous faut pouvoir compter sur la compétence et l'ingéniosité des Canadiens. Une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre est une approche globale visant à doter les travailleurs canadiens de la compétence nécessaire pour relever ces défis. Le gouvernement se propose de stimuler la volonté des employeurs et des travailleurs à atteindre l'excellence professionnelle par le biais de programmes qui suscitent et renforcent la formation dans le

secteur privé. Cela aura pour effet d'améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.

En application de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, nous allons consacrer 350 millions de dollars de plus à la formation. Cela revient à doubler les fonds alloués à la formation à l'heure actuelle dans le cadre du programme de l'assurance-chômage, permettant ainsi à 60 000 bénéficiaires de plus d'acquérir la compétence nécessaire pour se réinsérer sur le marché du travail.

En outre, nous allons entreprendre une réorientation importante du service national de l'emploi afin de pouvoir aider davantage les chômeurs à se trouver un emploi. Nous allons réserver 100 millions de dollars pour aider les travailleurs déplacés qui éprouvent de la difficulté à retrouver du travail.

Les programmes de travail indépendant et d'entrepreneuriat dans d'autres pays joue un rôle prometteur dans les stratégies visant a encourager l'autosuffisance. Voilà pourquoi le gouvernement engage donc 50 millions de dollars pour permettre aux bénéficiaires de l'assurance-chômage qui ont des projets d'entreprises viables de capitaliser leurs prestations d'assurance-chômage pour payer en partie les frais d'établissement de leur entreprise.

Nous revoyons actuellement le régime actuel des prestations de maladie et de maternité. Les changements que nous apportons dans ce domaine représentent une amélioration capitale de la politique sociale canadienne. Les changements que nous proposons d'affecter viseront à augmenter la protection qui est offerte actuellement en rendant plus souple la réception de ces prestations et en accordant 10 semaines de prestations parentales.

Nous étendons la protection de l'assurance-chômage aux travailleurs âgés de 65 ans et plus, ce qui va sensiblement augmenter la sécurité du revenu offerte à ces travailleurs.

• (1820)

Enfin, madame la présidente, nous modifierons la Loi sur l'assurance-chômage pour supprimer les restrictions d'accès aux prestations pendant les conflits de travail.

LES TRANSPORTS—LES SUBVENTIONS À VIA RAIL/LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT VIA RAIL/LES AVANTAGES ÉCOLOGIQUES DU TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Ian Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au débat d'ajournement ce soir pour parler un peu plus de VIA Rail.

Madame la Présidente, je tiens à dire dès le départ que nous attendons tous la confirmation de la mauvaise nouvelle. Il y a eu des fuites, c'était la mauvaise nouvelle, mais il semble que le gouvernement se soit ravisé. Le secrétaire parlementaire me regarde d'un air inquisiteur.

Le gouvernement est en train de récrire le rapport. Il va épargner des services qui, d'après les fuites, devaient être éliminés. Par ailleurs, il va supprimer des services qui, toujours d'après les fuites, ne devaient pas être touchés. Quelle façon d'exploiter—d'exterminer, devrais-je dire—un service ferroviaire!

Récrire les rapports à la dernière minute tout simplement pour sauver la face du ministre des Transports nous en dit long sur la façon dont le gouvernement prend des décisions. Le fait que le contenu des documents soit publié prématurément ne devrait changer rien à toute l'affaire. S'ils avaient été bien pensés, s'ils avaient été bien analysés, si on avait tenu compte des conséquences environnementales et si tout avait été doublement vérifié, le gouvernement ne se sentirait pas obligé de récrire le rapport.

Les documents devraient pouvoir subir toute épreuve. Ils devraient pouvoir résister aux attaques de l'opposition. Ils devraient résister aux attaques des ministériels qui siègent au comité des transports et qui vont examiner tous les documents qui seront déposés. Ils devraient pouvoir être présentés à toute la population du Canada s'ils ont été rédigés après les délibérations et les analyses appropriées.

Mais je vous le demande, madame la Présidente, cela ne signifie-t-il pas qu'ils sont en train de rédiger un rapport d'études d'impact écologique qu'ils pourront joindre à la trousse au moment où ils la communiqueront demain ou jeudi, ou sont-ils simplement en train de récrire l'évaluation d'impact écologique, s'ils en ont fait une? Rien ne démontre qu'un tel document ait été rédigé ou même envisagé.

Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit prendre des décisions. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit élaborer une politique des transports pour un pays aussi divers et aussi étendu que le nôtre. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit prendre des décisions ayant un impact considérable sur l'environnement de la planète toute entière, et non seulement du Canada. Ce n'est certes pas ainsi qu'un gouvernement doit prendre des décisions qui risquent de ruiner en définitive les différentes régions de notre pays, qu'il s'agisse des provinces de l'Atlantique, du nord de l'Ontario, des Prairies ou de la Colombie-Britannique.

Quand les Canadiens en connaîtront le détail une fois que le texte définitif aura été préparé, que ce soit à 11 heures demain matin à l'extérieur de la salle du caucus conservateur ou à la salle de presse—je crois savoir que MM. Lawless et Hanigan sont sur le chemin d'Ottawa pour aider le ministre à communiquer la nouvelle aux Canadiens,—j'espère qu'ils feront deux choses.

En premier lieu, j'espère qu'ils communiqueront avec leur député conservateur local pour lui préciser que le

Comité des transports de la Chambre des communes a sagement décidé de tenir des audiences pour examiner ces documents; nous estimons extrêmement important que certaines de ces audiences aient lieu là où nous vivons, à l'extérieur d'Ottawa, de façon que nous puissions dire au comité ce que nous pensons de sa décision, de façon peut-être à l'influencer, même si elle aura déjà fait l'objet d'un décret du conseil. Un gouvernement peut toujours annuler un décret du conseil.

J'espère en outre qu'ils diront aux députés conservateurs—tout dépendra évidemment de la façon dont ceux-ci accepteront de les entendre—que s'ils n'annulent pas les coupes imposées à VIA Rail, les contribuables vont leur enlever le pouvoir aux prochaines élections.

• (1825)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement ce que mon collègue d'en face a dit à propos de la façon dont le gouvernement prend les décisions. Il doit voir les choses différemment de son côté de la Chambre.

Je ne peux que répéter ce qui a été dit mille fois à la Chambre et ailleurs. Beaucoup de gens voudraient nous faire croire que le train est le moyen de transport le plus efficace. Or, le rendement énergétique dépend dans une grande mesure du nombre de voyageurs.

En 1980, une étude sur la consommation d'énergie concluait que le moyen de transport le plus éconergétique était l'autobus et non le train, compte tenu de l'énergie consommée par voyageur-mille. Quatre-vingt-quatre pour cent de tous les déplacements entre les grandes villes sont effectués en voiture, personne ne semble nier ce chiffre, 6 p. 100 se font en autocar et 3 p. 100 en train.

Contrairement à toutes les théories qui circulent depuis quelque temps, le rendement de VIA Rail ne s'améliore pas, il diminue. Mon honorable ami fait non de la tête. Examinons ensemble les calculs des néo-démocrates.

Si les recettes de 1988 ont de fait augmenté de 13 p. 100 pour s'élever à 26 millions de dollars, les frais d'exploitation ont augmenté de 15 p. 100 pour atteindre 94 millions de dollars, avec le résultat que les subventions gouvernementales versées à VIA, pour son exploitation seulement, ont dû augmenter de 68 millions de dollars uniquement pour cette année-là. Ce qui veut dire que pour chaque dollar supplémentaire gagné par VIA en 1988, le gouvernement a dû débourser un montant supplémentaire de 2,62 $.

Nous demandons à tous les Canadiens de subventionner cette société, même si seulement 3 p. 100 des voyageurs utilisent ce mode de transport. Le financement permanent d'un mode de transport de plus en plus dispendieux qui, en toute franchise, n'a plus autant la vogue qu'il y a, disons, dix ans, ne constitue pas un bon investissement dans notre avenir, surtout quand on pense qu'il sagit de deniers publics. À la lumière de ces faits, le gouvernement a annoncé une nouvelle politique concernant VIA Rail et a demandé à la société d'élaborer un nouveau plan d'entreprise en tenant compte de ses nouveaux niveaux de référence.

Le plan d'entreprise de VIA Rail est actuellement à l'étude. Les décisions seront annoncées en temps et lieu, probablement dans les prochains jours. Le gouvernement s'attend à ce que le rendement financier et opérationnel de VIA Rail s'améliore et à ce que la société obtienne un meilleur rapport coût-efficacité. Quand l'argent se fait rare, il faut se concentrer sur les programmes les plus urgents et sur ceux qui pourraient donner les meilleurs résultats.

Notre réseau de transport doit être rentable si nous voulons que le Canada maintienne et réussisse même à améliorer sa position sur le marché international. Pour relever ce défi, il nous faut exploiter au maximum chacun des modes de transport et dépenser judicieusement les deniers publics.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)